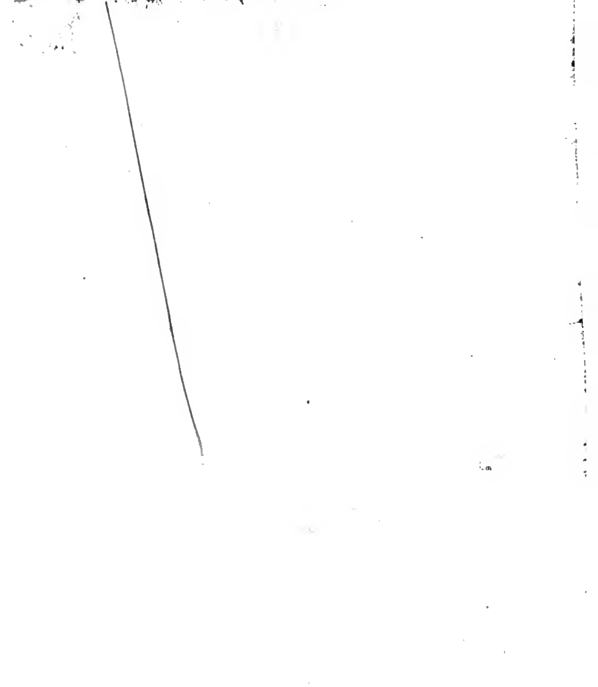






ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,
OU
PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES.

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM. Diderot & d'Alembert, premiers Editeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

THÉOLOGIE,

PAR M. L'ABBÉ BERGIER,

Chanoine de l'Église de Paris, & Confeſſeur de MONSIEUR, *Frère du* ROI.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXIX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

F

FABLES DU PAGANISME. Il s'est trouvé, de nos jours, des incrédules assez téméraires pour assurer que les faits sur lesquels le Christianisme est fondé ne sont ni mieux prouvés, ni plus respectables que les *fables du Paganisme*. Les Païens, disent-ils, avoient, aussi bien que nous, une tradition immémoriale, des histoires & des monumens qui attestoient que les Dieux avoient vécu parmi les hommes, & avoient fait toutes les actions que les Poëtes leur attribuoient. Platon étoit d'avis que, sur ces faits, il falloit s'en rapporter aux anciens, qui s'étoient donnés pour enfans des Dieux, & qui devoient connoître leurs parens. Quoique leur témoignage, ajoutoit-il, ne soit appuyé d'aucune raison évidente ni probable, on ne doit pas cependant le rejetter; puisqu'ils en ont parlé comme d'une chose évidente & connue, il faut nous en tenir aux loix qui confirment leur témoignage. C'est encore ainsi que raisonnent aujourd'hui les Théologiens.

A la vérité, plusieurs *fables* étoient indécentes & scandaleuses, elles attribuoient aux Dieux des crimes énormes; mais avec le secours des allégories on parvenoit à leur donner un sens raisonnable : ne sommes-nous pas obligés de recourir au même expédient, soit pour expliquer la manière dont nos écritures nous parlent de Dieu, soit pour excuser la conduite de plusieurs personnages que nous sommes accoutumés à regarder comme des Saints? Lorsque les Pères de l'Eglise objectoient aux Païens les humiliations & les souffrances de leurs Dieux, ils ne voyoient pas que l'on pouvoit rétorquer l'argument contr'eux; aucun des Dieux du Paganisme n'a souffert plus d'ignominies, ni un supplice aussi cruel que Jésus-Christ, auquel cependant nous attribuons la divinité.

Il est donc très-probable que le Christianisme n'a fait, parmi les Païens, des progrès si rapides, que parce qu'ils y ont trouvé à peu près le même fond de *fables*, de mystères, de miracles, de rites & de cérémonies que dans le Paganisme.

L'examen de ce parallèle pourroit nous mener fort loin; mais quelques réflexions suffiront pour en faire voir l'absurdité.

1°. Il est aujourd'hui à peu près démontré que les Dieux du Paganisme étoient des personnages imaginaires, des génies, & non des hommes qui aient jamais vécu sur la terre; le Polythéisme & l'Idolâtrie ont commencé par l'adoration des astres, des élémens & des êtres physiques que l'on a supposés vivans & animés. Apollon est le Soleil, Diane est la Lune, Jupiter est le maître du tonnerre, Junon l'intelligence qui excite les orages, Minerve l'industrie qui a inventé les Arts, Mars le génie qui inspire du courage aux Guerriers; Vénus est l'inclination qui porte l'homme à la volupté, &c. Cela est prouvé non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais par les Auteurs profanes, par le tissu des *fables*, par la contradiction des narrations poétiques, &c. *Voyez* POLYTHÉISME & IDOLATRIE. Il est donc impossible qu'aucune histoire, aucun monument, aucun témoignage, aucune tradition, ait jamais pu constater l'existence de ces Dieux fantastiques. Les prétendus *enfans des Dieux* sont les premiers habitans d'un pays desquels on ne connoissoit pas la première origine, & que l'on appelloit, pour cette même raison, *les enfans de la terre*. A-t-on les mêmes preuves pour faire voir que les personnages, dont les Livres saints nous font l'histoire, ne sont pas plus réels ?

Nous convenons que plusieurs des Pères de l'Eglise ont raisonné contre les Païens sur la supposition contraire; ils ont supposé que les Dieux du Paganisme avoient été des hommes, parce que les Païens eux-mêmes le prétendoient ainsi, & que c'étoit alors l'opinion dominante; mais ceux d'entre les Pères qui ont examiné les *fables* de plus près, ont très-bien vu qu'il n'en étoit rien, que ces prétendus Dieux étoient des intelligences ou des esprits, enfans de l'imagination du peuple & des Poëtes. Nous pourrions citer à ce sujet Saint Clément d'Alexandrie, Athénagore, Tertullien, &c.

2°. Les Grecs ont constamment distingué *les tems fabuleux* d'avec les tems historiques; ils ont donc été très-persuadés que l'histoire prétendue de leurs Dieux étoit mensongère & forgée par les Poëtes; une preuve évidente est la contradiction de ces derniers, ils ne s'accordent point entr'eux; ils ont attribué à leurs personnages la généalogie, le caractère, les aventures qui leur ont plu davantage; les uns en ont placé la scène dans la Thessalie, les autres dans l'île de Crète, plusieurs en Egypte, quelques-uns dans l'Orient; peut-on montrer la même opposition entre les Auteurs de l'Histoire sainte ?

Aucun des monumens que l'on allègue chez les Païens, tels que les tombeaux, les statues, les temples, les fêtes, les cérémonies, ne remonte à la date des événemens, auxquels on veut qu'ils servent d'attestation; l'on peut s'en convaincre par la lecture de Pausanias. Les différentes villes se disputoient l'authenticité de ces monumens, chacune avoit sa tradition différente des autres, & revendiquoit les mêmes *fables*. Lorsque nous citons des monumens pour appuyer les faits de l'Histoire sainte, nous montrons que ces monumens remontent à l'époque des événemens, & ont été établis sous les yeux des témoins qui les

ont vus. Aucun des anciens Mythologues n'a été assez téméraire pour affirmer qu'il avoit vu les merveilles qu'il raconte; tous se fondent sur une tradition populaire dont l'origine est inconnue. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

3°. A la vérité, les Auteurs sacrés ont attribué à Dieu des qualités, des actions, des affections humaines, comme la vue, l'ouie, la parole, l'amour, la haine, la colère, &c.; mais ils nous avertissent, d'ailleurs, & nous font comprendre que Dieu est un pur esprit. Pour donner une idée des opérations & des attributs de Dieu, il est impossible de faire autrement, à moins de forger un nouveau langage qui ne seroit entendu de personne; nous ne pouvons comparer Dieu qu'aux créatures intelligentes. La nécessité des métaphores ou des allégories vient donc des bornes de notre esprit & de l'imperfection du langage; le Philosophe le plus habile y est forcé aussi bien que l'homme le plus ignorant. Voilà ce qu'Origène, S. Cyrille d'Alexandrie, Tertullien, & nos autres Apologistes, ont répondu aux Païens & aux anciens hérétiques, qui reprochoient aux Chrétiens le style métaphorique de nos livres saints.

Mais les Ecrivains sacrés n'ont jamais attribué à Dieu des crimes abominables, tels que les impudicités de Jupiter & de Vénus, la cruauté de Mars, les vols de Mercure, &c. On n'a eu recours que fort tard aux allégories pour en pallier la turpitude, & chaque Mythologue les a expliqués différemment; c'est un expédient imaginé par les Philosophes pour répondre aux Pères de l'Eglise, qui montroient l'absurdité des *fables* & en faisoient voir les pernicieuses conséquences. Jusqu'alors, loin d'imaginer que l'on pût déplaire aux Dieux en imitant leurs crimes, on les avoit regardés comme une partie du culte religieux. Térence, Ovide, Juvénal conviennent de ce fait essentiel, & les Pères n'ont cessé de le reprocher aux Païens.

Si plusieurs personnages de l'ancien Testament ont commis des crimes, ils ont en cela payé le tribut à l'humanité, & l'histoire qui les rapporte ne nous les propose point pour modèles; souvent elle les blâme sans ménagement, & montre la punition. Plusieurs ne paroissent criminels que parce que l'on ne fait pas attention aux circonstances, aux anciennes mœurs, au droit des particuliers & des nations, tel qu'il étoit établi pour lors. Mais de prétendus Dieux ont-ils jamais dû être sujets aux passions déréglées & aux vices de l'humanité? *Voyez* SAINTS.

4°. Les souffrances & les humiliations de Jésus-Christ ont été volontaires de sa part; il les a subies pour racheter les hommes, pour leur donner une leçon & des exemples dont ils avoient très-grand besoin: une preuve démonstrative de leur efficacité sont les vertus que Jésus-Christ a fait éclore parmi ses sectateurs, & dont le Paganisme n'a jamais fourni le modèle. Mais le traitement que Saturne avoit essuyé de la part de Jupiter à cause de ses cruautés, la guerre que les Titans firent à Jupiter lui-même pour rabattre son orgueil, l'ignominie dont Mars & Vénus furent couverts à cause de leur impudicité, &c., n'étoient pas volontaires. Non-seulement on ne pouvoit en tirer aucune leçon utile pour corriger les mœurs, mais c'étoient des scènes les plus capables de les corrompre. C'est ce que nos anciens Apologistes ont répondu à Celse & à Julien, lorsqu'ils ont voulu comparer les souffrances des Dieux à celles de Jésus-Christ.

5°. Pour nous persuader que les Païens ont trouvé quelque ressemblance entre notre religion & la leur, il faudroit nous faire oublier la haine qu'ils ont jurée au Christianisme, dès qu'ils ont commencé à le connoître, le sang qu'ils ont versé pendant trois cens ans pour le détruire, les calomnies & les invectives que leurs Philosophes ont vomies contre lui, les tournures artificieuses qu'ils ont employées pour le rendre odieux. Après quinze cens ans, il est aisé à nos adversaires de forger des conjectures & des probabilités; mais ils ne parviendront jamais à les concilier avec les monumens de l'Histoire. *Voyez* CHRISTIANISME.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *Voyez* THÉOLOGIE.

FAILLE. Les Sœurs *de la Faille* sont des Hospitalières, ainsi nommées à cause de leurs grands manteaux, dont le nom paroît dérivé de *palla* ou *pallium*. Un chaperon, attaché à ce manteau, leur couvroit le visage & les empêchoit d'être vues; elles étoient vêtues de gris & servoient les malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les maisons particulières. C'étoit une colonie du tiers-Ordre de S. François, établie principalement en Flandres. Nous ignorons si elles subsistent encore. Héliot, *Histoire des Ordres Monastiques*, tome 7, page 301.

FAIT. Une grande question entre les défenseurs de la religion & les incrédules, est de savoir s'il est convenable à la nature de l'homme que la religion soit fondée sur des preuves de *fait* plutôt que sur des raisonnemens abstraits. Nous le soutenons ainsi.

1°. Cette question est décidée par la conduite que Dieu a suivie dans tous les siècles. Dès la création, Dieu n'a point attendu que nos premiers pères apprissent, par leurs raisonnemens, à le connoître & à l'adorer; il les a instruits lui-même par une révélation immédiate; ainsi l'attestent nos livres saints. Cette révélation est *un fait* qui ne peut être prouvé que comme tous les autres par des monumens. Dieu a renouvellé aux Juifs cette révélation par Moïse, à toutes les nations, par Jésus-Christ; il est absurde d'exiger que ces trois *faits* soient prouvés par des raisonnemens spécu-

latifs, & d'y oppoſer des argumens de cette eſpèce. Les Déiſtes, qui rejettent la révélation & les *faits* qui la prouvent, qui veulent faire de la religion un ſyſtême philoſophique, ſous le nom de *religion naturelle*, veulent opérer un prodige qui n'a jamais exiſté depuis le commencement du monde. Qu'ils nous citent un peuple qui ſoit parvenu, par leur méthode, à ſe faire une religion vraie & raiſonnable.

2°. Nos devoirs de ſociété, nos droits & nos intérêts les plus chers ne portent que ſur la certitude morale, ſur des preuves de *fait*. Il ne nous eſt pas démontré que notre naiſſance eſt légitime, que tel homme eſt notre père, que tel autre eſt notre Souverain, que tel héritage nous appartient, &c. Nous ne ſommes cependant pas tentés d'en douter; notre conduite, fondée ſur la certitude morale, eſt prudente & ſage. Sur ce point, le Philoſophe n'eſt pas plus privilégié que le commun des ignorans. Or, il eſt néceſſaire que nous apprenions la religion comme nous apprenons nos devoirs de ſociété, par l'éducation & dès l'enfance; donc ces deux eſpèces de devoirs doivent être fondés ſur les mêmes preuves.

3°. La religion eſt faite pour les ignorans auſſi bien que pour les ſavans, pour le peuple comme pour les Philoſophes; le peuple, peu accoutumé aux raiſonnemens ſpéculatifs, n'eſt certainement pas capable de ſuivre une chaîne de démonſtrations métaphyſiques, de ſe faire un ſyſtême philoſophique de religion. Mais l'homme le plus ignorant peut, ſans effort, ſe convaincre d'un *fait* quelconque, en avoir la plus ferme perſuaſion, même en porter un témoignage irrécuſable. C'eſt donc par des *faits* qu'il doit être convaincu de la vérité de ſa religion.

4°. Les preuves de *fait* produiſent une perſuaſion plus inébranlable, ſont ſujettes à moins de doutes & de diſputes que les raiſonnemens abſtraits. Où ſont les vérités démontrées qui n'aient pas été attaquées par des Philoſophes? Une maxime, dictée par le bon ſens, eſt qu'il y a de l'abſurdité à diſputer contre les *faits*, à les attaquer par des argumens ſpéculatifs. Les démonſtrations prétendues par leſquelles les Philoſophes prouvoient l'impoſſibilité des antipodes, ont-elles pu tenir contre le *fait* de leur exiſtence? Vingt erreurs ſemblables, fondées ſur des raiſonnemens, ont été détruites par un ſeul *fait* bien conſtaté. Puiſque la foi doit exclure le doute & l'incertitude, elle doit être appuyée ſur des *faits*.

5°. Dieu, ſes attributs, ſes deſſeins, ſa conduite, ſont néceſſairement incompréhenſibles; ſi Dieu nous en révèle quelque choſe, il eſt impoſſible que ce ne ſoient pas des myſtères. Comment les prouverions-nous par le raiſonnement, dès que nous ne les concevons pas? Un Philoſophe, qui voudroit prouver à un aveugle né, par des raiſonnemens métaphyſiques, l'exiſtence des couleurs, d'un miroir, d'une perſpective, ſe couvriroit de ridicule; cet aveugle lui-même ſeroit inſenſé, s'il ne croyoit pas la réalité de ces phénomènes ſur le témoignage de ceux qui ont des yeux.

6°. L'on ſait par expérience à quoi ont abouti les raiſonnemens des Philoſophes de tous les ſiècles en matière de religion; les uns ont profeſſé l'Athéiſme, les autres ont confondu Dieu avec l'ame du monde; ceux-ci ont méconnu ſon unité & ont confirmé le Polythéiſme, ceux-là ont approuvé toutes les ſuperſtitions de l'idolâtrie, ont regardé comme des Athées ceux qui ne vouloient admettre qu'un Dieu. Remettre les hommes dans la même voie, c'eſt vouloir évidemment les reconduire aux mêmes égaremens. Si aujourd'hui les Philoſophes modernes raiſonnent mieux que les anciens ſur ces grandes queſtions, à qui en ſont-ils redevables, ſinon à la révélation, dont le flambeau les a éclairés dès l'enfance?

Il eſt à remarquer que la révélation de chacun des dogmes du Chriſtianiſme en particulier eſt auſſi un *fait*, qu'ainſi nous pouvons nous en convaincre par la même voie par laquelle nous ſommes informés du *fait* général de la révélation. Les Apôtres, inſtruits & envoyés par Jéſus-Chriſt, ont-ils enſeigné ou non le dogme de la préſence réelle, par exemple? Voilà certainement un *fait* duquel peuvent dépoſer tous ceux qui ont entendu prêcher les Apôtres. Or, il y a ſept Apôtres deſquels nous n'avons aucun écrit; cependant ils ont fondé des Egliſes, & y ont établi des Paſteurs pour enſeigner aux fidèles la doctrine de Jéſus-Chriſt. Le témoignage de ces Paſteurs n'a-t-il pas été auſſi digne de foi que celui des Diſciples formés par S. Paul, ou par tel autre Apôtre qui a écrit? Si donc les Egliſes fondées par les Apôtres ſans écriture ont dépoſé que leur fondateur leur avoit enſeigné clairement & formellement le dogme de la préſence réelle, ce dogme n'eſt-il pas auſſi certainement révélé, que s'il étoit couché en termes clairs & précis dans les écrits de S. Paul? Nous ne voyons pas que les Egliſes fondées par S. Thomas, par S. André, par S. Philippe, &c. ſe ſoient crues obligées d'aller conſulter les autres, & de leur demander les écrits de leurs fondateurs.

Les Proteſtans, qui refuſent de déférer à l'autorité de la tradition, retombent donc dans le ſyſtême des Déiſtes; toutes les objections qu'ils font contre le témoignage des Docteurs de l'Egliſe peuvent ſe tourner, & ont été tournées en effet, par les Déiſtes, contre l'atteſtation des témoins qui dépoſent du *fait* général de la révélation. *Voyez* TRADITION.

Une autre queſtion eſt de ſavoir ſi les *faits* ſurnaturels ou les miracles ſont ſuſceptibles de la même certitude que les *faits* naturels, & peuvent être conſtatés par les mêmes preuves. C'eſt demander en d'autres termes ſi un homme qui voit opérer un miracle eſt moins ſûr de ſes yeux que celui qui voit arriver un phénomène ordinaire, ou s'il eſt moins capable de rendre témoignage de

l'un que de l'autre. Il est singulier que l'entêtement des incrédules soit poussé au point de former sérieusement cette question.

1°. Il est évident qu'un homme qui a éprouvé en lui-même un miracle, qui, se sentant malade & souffrant, s'est senti guéri subitement à la parole d'un Thaumaturge, est aussi certain de sa maladie & de sa guérison subite qu'il l'est de sa propre existence. Il y auroit de la folie à soutenir que cet homme a pu être trompé par le sentiment intérieur, ou qu'il n'est pas admissible à rendre témoignage de ce qui s'est passé en lui.

2°. Ceux qui ont vu & porté eux-mêmes un paralytique incapable de se mouvoir depuis trente-huit ans, & qui, à la parole de Jésus-Christ, l'ont vu emporter son grabat & retourner chez lui, n'ont certainement pas pu être trompés par le témoignage de leurs yeux. Il en est de même de ceux qui ont vu Jésus-Christ & S. Pierre marcher sur les eaux, cinq mille hommes rassasiés par cinq pains, une tempête appaisée par un mot, &c. A plus forte raison ceux qui avoient enseveli Lazare, qui avoient respiré l'odeur de son cadavre, & qui l'ont vu sortir du tombeau quatre jours après, n'ont-ils pu être trompés par la déposition de leurs sens.

Dans ces cas & autres semblables, si les témoins sont en grand nombre, s'ils n'ont pu avoir aucun intérêt commun d'en imposer à personne, s'ils étoient même intéressés par divers motifs à douter des *faits*, & si cependant ils en ont rendu un témoignage uniforme, il y auroit autant d'absurdité à le rejetter que s'ils avoient attesté des évènemens naturels.

De savoir si ce sont là des miracles, ou des phénomènes naturels, ce ne sont point les témoins qui en décident, mais le sens commun de ceux auxquels ils sont ainsi attestés.

On nous objecte qu'en *fait* de miracles tout témoignage quelconque est suspect, que l'amour du merveilleux, la vanité d'avoir vu & de raconter un prodige, l'intérêt de la religion à laquelle on est attaché, le zèle toujours accompagné de fanatisme, &c., sont capables d'altérer le bon sens & la probité de tous les témoins.

Mais nos adversaires oublient les circonstances des *faits* & le caractère des témoins dont nous venons de parler. Ceux qui ont vu les miracles de Jésus-Christ étoient Juifs, & ces miracles n'ont pas été *faits* pour favoriser le Judaïsme; plusieurs de ces témoins étoient prévenus contre Jésus-Christ, contre sa doctrine, contre sa conduite. Ceux qui ont vu les miracles des Apôtres n'étoient pas Chrétiens, mais Juifs ou Païens; ce sont ces miracles même qui ont vaincu leurs préjugés, leur zèle de religion, leur incrédulité. Quel intérêt, quel motif de vanité, de zèle ou de fanatisme, a pu les aveugler, étouffer en eux le bon sens ou la probité? C'est comme si on disoit que l'amour du merveilleux, le zèle de religion, le fanatisme, disposent un Calviniste en faveur des miracles d'un Thaumaturge Catholique.

Les Déistes posent encore pour principe qu'en *fait* de miracles, aucun témoignage ne peut contrebalancer le poids de l'*expérience*, qui nous convainc que l'ordre de la nature ne change point.

Ils veulent nous en imposer par un mot. L'*expérience* est sans doute la déposition constante & uniforme de nos sens. Que nous apprend-elle? Que nous n'avons jamais vu de miracles, que jamais, par exemple, nous n'avons été témoins de la résurrection d'un mort. Mais si, à ce moment, elle arrivoit sous nos yeux, serions-nous fondés à juger que nos sens nous trompent, parce que jusqu'à présent ils ne nous avoient rien attesté de semblable? La prétendue *expérience* du passé n'est dans le fond qu'une ignorance, un défaut de preuves & d'expérience, plutôt qu'une expérience positive. Elle devient nulle toutes les fois que nous voyons un phénomène que nous n'avions jamais vu. *Voyez* EXPÉRIENCE.

Il en est de même du témoignage de ceux qui nous affirment qu'ils ont vu un *fait* duquel nous n'avons jamais été témoins nous-mêmes. Soutenir que nous n'en devons rien croire, c'est prétendre que notre ignorance doit l'emporter sur les connoissances & sur les expériences des autres, que le témoignage d'un aveugle né, en *fait* de couleurs, est plus fort que l'attestation de ceux qui ont des yeux.

Quand on fait l'analyse des raisonnemens des incrédules, on est étonné de leur absurdité. *Voyez* MIRACLE.

FAIT DOGMATIQUE. *Voyez* DOGMATIQUE.

FAMILISTES, secte de fanatiques qui eut pour Auteur, en 1555, un nommé Henri Nicolas, disciple & compagnon de David George, chef de la secte des *Davidiques. Voyez* ce mot. Nicolas trouva des sectateurs en Hollande & en Angleterre, & les nomma la *Famille d'amour* ou de charité. Il étoit, disoit-il, envoyé de Dieu pour apprendre aux hommes que l'essence de la religion consiste à être épris de l'amour divin; que toute autre doctrine touchant la foi & le culte est très-peu importante; qu'il est indifférent que les Chrétiens pensent de Dieu tout ce qu'ils voudront, pourvu que leur cœur soit enflammé du feu sacré de la piété & de l'amour.

On l'accuse d'avoir parlé avec très-peu de respect de Moïse, des Prophètes, de Jésus-Christ même, d'avoir prétendu que le culte qu'ils ont prêché est incapable de conduire les hommes au bonheur éternel, que ce privilege étoit réservé à sa doctrine. Toutes ces erreurs sont en effet des conséquences assez claires du principe qu'il établissoit; & il n'est pas étonnant qu'au milieu du libertinage de croyance introduit par la prétendue réforme des Protestans, il ait fait des prosélytes. George



Fox, fondateur de la secte des Quakers, s'éleva fortement contre cette prétendue *Famille d'amour*; il l'appelloit une secte de fanatiques, parce qu'ils prêtoient serment, dansoient, chantoient & se divertissoient : c'étoit un fanatique qui en attaquoit d'autres. Mosheim, *Hist. Ecclésiast. seizième siècle*, sect. 3, 2e part., c. 3, §. 25.

FAMINE. *Voyez* TERRE PROMISE.

FANATISME. On a nommé d'abord *fanatiques* les prétendus Devins, qui se croyoient inspirés par les Dieux pour découvrir les choses cachées & pour prédire l'avenir, & qui se donnoient pour tels. Il est probable qu'on leur donnoit ce nom, parce qu'ils rendoient ordinairement leurs oracles dans les Temples des Dieux, appellés *Fana*. Aujourd'hui l'on entend par *fanatique* un homme qui se croit inspiré de Dieu dans tout ce qu'il fait par zèle de religion, & par *fanatisme*, le zèle aveugle pour la religion, ou une passion capable de faire commettre des crimes par motif de religion.

C'est l'épouvantail dont se servent les incrédules pour faire peur à tous ceux qui sont tentés de croire en Dieu. Selon leur avis, il est impossible d'avoir une religion sans être fanatique, & le *fanatisme* a été la source de tous les malheurs de l'univers. On ne doit pas s'en prendre à nous, si nous sommes forcés de faire un article fort long pour réfuter les sophismes, les impostures, les calomnies qu'ils ont accumulées, & qu'ils ont répetées dans tous leurs ouvrages, sur les effets, sur les causes, sur les remèdes du *fanatisme*.

I. Ils disent que le *fanatisme* est l'effet d'une fausse conscience qui abuse de la religion & l'asservit au déréglement des passions. Soit. Par cette définition même, il est clair que ce sont les *passions* qui produisent la fausse conscience, l'abus de la religion, le *fanatisme* & les maux qu'il produit. C'est déja un trait de malignité & de mauvaise foi de confondre la religion avec l'abus que l'on en fait, d'attribuer à la religion les effets des passions, & d'appeller *fanatisme* toute espèce de zèle pour la religion. Voilà donc chez nos adversaires même une fausse conscience qui abuse de la philosophie, & l'asservit au déréglement de leurs passions; c'est le *fanatisme* philosophique qui veut guérir le *fanatisme* religieux. Un Médecin, attaqué de la maladie qu'il entreprend de traiter, ne peut pas inspirer beaucoup de confiance. Il ne nous sera pas fort difficile de démontrer que les passions sont les mêmes, & produisent les mêmes effets dans ceux qui ont une religion & dans tous ceux qui n'en ont point.

C'est l'orgueil, sans doute, qui persuade à un esprit ardent qu'il entend mieux qu'un autre les dogmes & la morale de la religion, qui lui inspire de la haine contre ceux qui le contredisent, qui lui fait croire que ses excès & ses fureurs sont un service essentiel qu'il rend à la religion, qu'il travaille pour elle, pendant qu'il ne cherche qu'à se satisfaire lui-même. Mais c'est aussi l'orgueil qui persuade à un incrédule qu'il entend mieux que personne les vrais intérêts de l'humanité, qui lui inspire une haine aveugle contre tous ceux qui prêchent & soutiennent la religion, qui lui fait croire qu'en travaillant à détruire celle-ci, il rend le service le plus essentiel au genre humain, qu'il se voue au bien public, pendant qu'il ne cherche qu'à satisfaire sa vanité, & à jouir de l'indépendance.

L'ambition de dominer & de faire la loi met dans l'esprit d'une secte ou d'un parti que la religion est en péril, si la faction contraire fait des progrès; elle lui peint, sous de noires couleurs, les desseins, les intrigues, les moyens dont cette faction se sert pour gagner des prosélytes; un fanatique ne manque pas de conclure que tout est perdu, si l'on ne vient pas à bout d'écraser cette faction, que tous moyens sont bons & légitimes pour y parvenir. Mais n'avons-nous pas vu l'ambition des incrédules paroître avec les mêmes symptômes, annoncer les mêmes projets de destruction, employer sans scrupule le mensonge, la fourberie, la calomnie, les libelles diffamatoires, le crédit auprès des grands, &c. pour écraser, s'ils l'avoient pu, le Clergé & les Théologiens?

On dit que c'est l'intérêt personnel de quelques imposteurs qui a fait éclore la superstition & les fausses religions sur la terre. Il n'en est rien. A l'article SUPERSTITION, nous ferons voir que c'est l'intérêt mal entendu des hommes grossiers & ignorans. Mais supposons pour un moment ce que veulent nos adversaires. Dès qu'un nombre de Philosophes imposteurs mettent leur intérêt à être seuls écoutés, & seuls en droit d'endoctriner les nations, l'Athéisme qu'ils feront éclore causera-t-il moins de maux que les fausses religions? Celles-ci opposent du moins un frein aux passions, l'Athéisme leur lâche la bride. Des Rois, des Conquérans, des Despotes athées seroient-ils meilleurs que ceux qui ont une religion? Dieu nous préserve d'en faire l'épreuve.

L'intérêt politique fait comprendre aux chefs des nations que les ennemis de la religion dominante ne pardonnent point à ceux qui la protègent, que les sectaires sont des ennemis de l'État. Ils le sont en effet, dès qu'ils veulent employer la violence pour s'établir. On est donc forcé de recourir aussi à la violence pour les réprimer. Mais parce que ces sectaires sont fanatiques, il ne s'ensuit pas que le Gouvernement qui les réprime le soit aussi; parce qu'il y a eu des persécutions injustes, il ne s'ensuit pas que toutes le soient.

Il reste à savoir de quels excès seroit capable un Gouvernement imbu des maximes établies par nos plus célèbres incrédules, que toute religion est une peste publique; que, pour rendre les peuples heureux & sages, il faut bannir de

l'univers la notion funeste d'un Dieu. Comme depuis la création aucun Gouvernement n'est tombé dans un pareil accès de démence, il faut espérer qu'aucun n'y tombera jamais.

Il y a un *fanatisme* politique, un *fanatisme* littéraire, un *fanatisme* guerrier, un *fanatisme* philosophique, aussi-bien qu'un *fanatisme* religieux. Dès que les passions sont exaltées, la frénésie s'ensuit. Qu'en résulte-t-il contre une religion qui condamne, qui réprouve, qui tend à réprimer toutes les passions ?

Nos peintres infidèles du *fanatisme* disent que la terreur a élevé les premiers temples du Paganisme. Erreur ! Nous soutenons que c'est l'intérêt sordide; l'homme a voulu avoir un Dieu particulier, chargé de satisfaire à chacun de ses besoins, & attentif à remplir chacun de ses desirs. Avant l'érection des temples, les peuples avoient adoré le soleil & la lune : quelle terreur pouvoit leur inspirer ces deux astres ?

Ils prétendent que l'exemple d'Abraham a autorisé les sacrifices de sang humain. Pure imagination. L'histoire d'Abraham n'a pas été écrite avant Moïse, & déja les Chananéens immoloient des enfans. Les Chinois, les Scythes, les Péruviens, qui ont sacrifié des hommes, connoissoient-ils Abraham ? Ce Patriarche n'immola point son fils. Dieu, qui le lui avoit commandé pour mettre son obéissance à l'épreuve, étoit bien résolu de l'en empêcher. La frénésie des sacrifices de victimes humaines est née d'abord des fureurs de la vengeance; l'homme vindicatif s'est persuadé que ses propres ennemis étoient aussi les ennemis de son Dieu.

Ces mêmes Censeurs regardent comme un trait de *fanatisme* le rachat des premiers nés chez les Juifs, & l'usage qui a subsisté dans l'Occident de vouer des enfans au célibat monastique. Double méprise. Le rachat des premiers nés attestoit que Dieu avoit conservé par miracle en Egypte les premiers nés des Hébreux, lorsque les aînés des Egyptiens périrent. Cette cérémonie faisoit souvenir les Juifs que ces enfans étoient un don de Dieu, un dépôt confié à leurs parens, qu'il ne leur étoit pas permis de les vendre, de les exposer, de les tuer, de les immoler à de fausses divinités, comme faisoient les nations idolâtres. Où est le *fanatisme?* On nous persuadera peut-être que c'en est un de baptiser les enfans pour les consacrer à Dieu.

Dans les tems d'anarchie, de brigandage, de désordre universel dans tout l'Occident, les parens envisageoient la vie du cloître comme la plus pure, la plus douce, la plus heureuse qu'il y eût pour lors. Ils pouvoient donc y vouer leurs enfans par tendresse : mais on n'a jamais forcé les enfans d'accomplir le vœu de leurs parens. Aujourd'hui encore les parens chargés de famille, peu favorisés par la fortune, accablés d'inquiétudes & de besoins, se félicitent lorsque l'un de leurs enfans entre dans le Clergé ou dans le Cloître. Ont-ils tort ? Ils se promettent qu'il sera plus heureux qu'eux.

On dit que le *fanatisme* a consacré la guerre. Cette maxime trop générale est fausse. Qu'un peuple injuste, ambitieux, usurpateur, cruel ou perfide, ait voulu intéresser la Divinité à ses rapines, voilà le *fanatisme*. Mais qu'un peuple paisible, attaqué impunément, ait conjuré Dieu de le défendre & de le protéger contre la violence des aggresseurs, c'est un sentiment de religion très-raisonnable.

L'on ajoute que, pendant les persécutions du Christianisme, on vit régner le *fanatisme* du martyre. Calomnie. Le nombre de ceux qui s'y offrirent eux-mêmes fut très-borné; l'Eglise n'approuva point ce zèle excessif, parce que Jésus-Christ a dit : « Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, » fuyez dans une autre ». *Matt.* c. 10, ℣. 23. Le dessein de ceux qui alloient se déclarer Chrétiens n'étoit pas de souffrir & de perdre la vie, mais de convaincre les persécuteurs de l'inutilité de leur fureur; ils vouloient, non la provoquer, mais la faire cesser, & quelques-uns y ont réussi. Leur charité étoit donc aussi pure que celle des citoyens qui se sont dévoués à la mort pour sauver leur patrie. Mais, encore une fois, ils ne furent pas approuvés. *Voyez* la *lettre de l'Eglise de Smyrne, au sujet du martyre de Saint Polycarpe*, n°. 4; S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 4, c. 4 & 10; le Concile d'Elvire de l'an 300, can. 9.

Selon nos savans Dissertateurs, c'est le *fanatisme* qui a imputé aux premières sectes hérétiques les désordres honteux dont les Païens accusoient les Chrétiens. On sait que ces hérétiques étoient des Païens mal convertis; est-il certain qu'aucune de ces sectes n'a cherché à introduire dans le Christianisme les abominations dont elle avoit contracté l'habitude dans le Paganisme ? Dans les derniers siècles, les Beghards, les Condormans, les Dulcinistes, les Libres ou Libertins, les disciples de Molinos, &c. ont voulu renouveller les mêmes désordres & les justifier; est-ce encore le *fanatisme* qui leur a inspiré cette impudence ? C'est leur tempérament voluptueux.

Par des réflexions profondes, ils ont découvert que Mahomet fut d'abord fanatique, & ensuite imposteur. Cela est impossible. Mahomet n'a pu commencer par se croire inspiré; il auroit plutôt conçu cette idée lorsqu'il fut étonné de ses propres succès, & c'est par-là qu'il auroit fini. Son premier motif fut l'ambition de procurer à sa famille l'autorité civile & religieuse sur les autres tribus Arabes, prétention fondée sur une ancienne possession, à ce que disent ses panégyristes même. Pour la soutenir, il employa l'imposture de ses prétendues révélations, & ensuite la voie des armes, lorsqu'il fut assez fort. Il n'y a rien là d'étonnant.

C'est le *fanatisme*, disent-ils, qui a dévasté



l'Amérique & dépeuplé l'Europe ; on faifoit les Américains efclaves fous prétexte du baptême. Double impofture. C'eft la foif de l'or & la cruauté des brigands Efpagnols qui a produit tous leurs crimes. Le *fanatifme* ne pouvoit pas les porter à s'égorger les uns les autres, comme ils ont fait. Ils s'oppofoient à ce que les Miffionnaires baptifaffent les Américains ; ils réduifoient ces malheureux à l'efclavage pour les faire travailler aux mines. Voilà ce que nous apprennent les hiftoriens même Proteftans.

Si l'Europe étoit dépeuplée, les guerres qui fe font faites depuis deux cens ans y auroient plus contribué que le *fanatifme* ; mais où nos Philofophes ont-ils appris que l'Europe eft dépeuplée ?

Ils difent que pendant dix fiècles deux empires ont été divifés par un feul mot. Sans doute ils veulent parler du mot *confubftantiel* ; mais il falloit décider par ce mot fi Jéfus-Chrift eft Dieu ou s'il ne l'eft pas, fi le culte fuprême que nous lui rendons eft légitime ou fuperftitieux, par conféquent fi le Chriftianifme eft une religion vraie ou fauffe. Déja depuis plus d'un fiècle nos Philofophes difputent auffi pour favoir s'il faut être Deifte ou Athée, & lequel eft le meilleur ; il n'y a pas d'apparence qu'ils viennent fi-tôt à bout de s'accorder.

Ils affirment que les peuples du nord ont été convertis par force. Quand cela feroit vrai, nous aurions encore à nous féliciter de cette heureufe violence, qui a délivré l'Europe entière de leurs incurfions, & qui les a tirés eux-mêmes de la barbarie. Mais le fait eft faux ; nous prouverons le contraire au mot MISSIONS.

Il eft encore faux que les Ordres militaires aient été fondés pour convertir les infidèles à coup d'épée ; ils l'ont été pour repouffer les infidèles qui attaquoient le Chriftianifme à coup d'épée ; on a été forcé de le défendre de même.

Ses adverfaires s'enveloppent d'un verbiage obfcur pour nous apprendre que la révélation a été plus funefte au genre humain, que les penchans naturels de l'homme. Mais nous avons fait voir que ce font les penchans naturels de l'homme exaltés & devenus *paffions* qui ont caufé tous les abus que l'on a faits de la révélation. Oferat-on foutenir que ces penchans n'ont pas produit plus de mal chez les nations infidèles que chez les peuples éclairés par la révélation ? Il faut être tombé en démence pour vouloir nous perfuader que nous avons à regretter de n'être pas Païens, Mahométans ou Sauvages.

Cent fois ils ont répété que la perfécution augmente le nombre des partifans de la fecte perfécutée, & en favorife les progrès. Nous prouverons la fauffeté de cette maxime à l'article PERSÉCUTION.

Ils ont rêvé que c'eft le *fanatifme* qui a fait des efclaves aux Papes. En attendant qu'ils aient expliqué ce qu'ils entendent par *efclaves*, nous répondons que dans l'état de défordres & de barbarie dans lequel l'Europe a été plongée pendant plufieurs fiècles, il a été néceffaire que l'autorité pontificale fût très-étendue, & fût un frein pour des Princes & des Grands qui n'avoient ni mœurs ni principes ; que cet inconvénient paffager a prévenu de plus grands maux que ceux qu'il a caufés. Mais nos adverfaires, aveuglés par le *fanatifme* anti-religieux, n'ont égard ni aux tems, ni aux mœurs, ni aux circonftances dans lefquelles les nations fe font trouvées.

Selon leur jugement, le plus grand de tous les abus eft de punir de mort tous les hérétiques. Lorfqu'ils font paifibles, foumis au gouvernement, & ne cherchent à féduire perfonne : d'accord. Lorfqu'ils font turbulens & féditieux, nous foutenons qu'il eft jufte de les réprimer par des peines afflictives. On calomnie quand on foutient que leurs révoltes font toujours venues de ce que l'on a violé les fermens qu'on leur avoit faits. L'on n'avoit point fait de fermens aux Albigeois, aux Vaudois, aux Proteftans, lorfqu'ils fe font révoltés & ont pris les armes.

II. Des Philofophes qui raifonnent fi mal fur les effets du *fanatifme*, feront-ils plus habiles pour en découvrir les caufes ? Ces caufes, difent-ils, font l'obfcurité des dogmes, l'atrocité de la morale, la confufion des devoirs, l'ufage des peines diffamantes, l'intolérance & la perfécution.

Déja nous avons fait voir que les vraies caufes du *fanatifme* font les paffions humaines, & qu'il n'y en a point d'autres ; n'importe, il faut fuivre les vifions de nos adverfaires jufqu'à la fin.

Comme il y a eu des fanatiques dans le Chriftianifme même, il faut que leur maladie foit venue de l'obfcurité de nos dogmes, de l'*atrocité* de la morale évangélique, de ce que l'évangile a confondu les devoirs, &c. Cependant fes cenfeurs ont avoué dans des momens de calme qu'il ne faut pas rejetter fur la religion les abus qui viennent de l'ignorance des hommes ; que le Chriftianifme eft la meilleure école d'humanité ; qu'il ordonne d'aimer tous les hommes, fans excepter même les ennemis, &c. Sont-ce là les dogmes obfcurs, la morale atroce, la confufion des devoirs qui engendrent le *fanatifme ?*

Pour avoir droit de diffamer le Chriftianifme, après un aveu auffi clair, il faudroit nous apprendre quel eft le fyftême de croyance, ou le fyftême d'incrédulité qui ne renferme point de dogmes obfcurs. Nous fommes en état de prouver que le Déifme, l'Athéifme, le Matérialifme contiennent plus d'obfcurités, de myftères, de chofes incompréhenfibles que le fymbole de notre Foi. Où faudra-t-il nous réfugier pour ne plus trouver de principe de *fanatifme ?*

Il faudroit montrer en quoi la morale chrétienne eft atroce, quels font les devoirs qu'elle a confondus, pourquoi il n'eft pas permis d'infliger des peines infamantes aux apoftats, & des

peines afflictives aux séditieux. Il faudroit faire voir que jamais les hérétiques n'ont été fanatiques avant d'être persécutés.

Luther n'avoit pas été tourmenté, lorsqu'il alluma le feu dans toute l'Allemagne; les Anabaptistes ne l'étoient pas, lorsqu'ils mirent en pratique les maximes de Luther; les Zuingliens ne l'étoient point en Suisse, lorsqu'ils firent main basse sur les Catholiques; personne n'avoit été persécuté en France, lorsque les émissaires de Luther & de Calvin y vinrent briser les images, afficher des placards séditieux aux portes du Louvre, prêcher contre le Pape & contre la messe dans les places publiques, &c. &c. Ce sont ces excès mêmes qui attirèrent les édits que l'on porta contr'eux. Ils ne devinrent donc pas fanatiques parce qu'ils étoient persécutés, mais il furent poursuivis parce qu'ils étoient fanatiques.

Nos profonds méditatifs observent que les loix de la plupart des législateurs n'étoient faites que pour *une société choisie*, que ces loix étendues par le zèle à tout un peuple, & transportées par l'ambition d'un climat à un autre, devoient changer & s'accoutumer aux circonstances des lieux & des personnes.

Comme le législateur des Chrétiens n'est pas excepté, nous devons conclure que Jésus-Christ n'avoit d'abord fait ses loix que pour *une société choisie*, qu'il a eu *des vues trop étroites*, lorsqu'il a dit à ses Apôtres: *prêchez l'Evangile à toutes les nations*; que par un zèle ambitieux les Apôtres ont transporté l'Evangile d'un climat à un autre. Tel est l'avis de nos judicieux adversaires. Il s'ensuit encore que les Empereurs romains & les autres Souverains ont été de très-mauvais politiques lorsqu'ils ont cru que le Christianisme convenoit à leurs sujets pour tous les lieux & pour tous les temps.

Autrefois on croyoit que les mœurs, les usages, les préjugés des nations devoient plier sous la loi de Dieu & s'y conformer. C'est tout le contraire, selon nos sages Philosophes; la loi divine doit changer selon les tems, s'accommoder aux mœurs, aux usages, aux idées des peuples selon les circonstances: bien entendu que ce sont les Philosophes incrédules qui présideront à cette sage réforme.

A la vérité ils ne sont pas encore d'accord pour savoir ce qu'ils ôteront de l'Evangile & ce qu'ils y conserveront; mais ils s'accorderont sans doute dès qu'ils auront reçu de pleins pouvoirs pour commencer l'ouvrage. Déjà ils nous donnent le recueil de la morale des Paiens pour nous servir désormais de catéchisme; sûrement cette morale vaudra mieux que celle de Jésus-Christ, elle aura une toute autre efficacité dans la bouche d'un Paien ou d'un Athée que dans celle du fils de Dieu.

Nos sublimes réformateurs nous font toucher au doigt l'inconvénient qu'il y a de faire entrer le Christianisme pour quelque chose dans les principes du gouvernement. « Alors, disent-ils, le » zèle, quand il est mal entendu, peut quelquefois » diviser les citoyens par des guerres intestines. » L'opposition qui se trouve entre les mœurs de » la nation & les dogmes de la religion, entre » certains usages du monde & les pratiques du » culte, entre les loix civiles & les preceptes, » fomente ce germe de trouble. Il doit arriver » alors qu'un peuple ne pouvant allier le devoir » de citoyen avec celui de croyant, ébranle tour » à tour l'autorité du Prince & celle de l'Eglise.... » jusqu'à ce que, mutiné par les prêtres contre ses » Magistrats, il prenne le fer en main pour la gloire » de Dieu ».

Nous voudrions savoir en quelle occasion nos loix civiles se sont trouvées opposées aux préceptes divins, en quel tems le peuple mutiné par les Prêtres a pris le fer en main contre ses Magistrats. Si cela n'est pas encore arrivé depuis dix-sept cens ans que le Christianisme est établi, il est à présumer que cela n'arrivera jamais. Lorsque le peuple s'est mutiné contre les Magistrats, il n'étoit pas excité par les Prêtres, mais par des Prédicans d'un caractère semblable à celui des incrédules d'aujourd'hui.

III. Mais apprenons à connoître les remèdes qu'ils ont trouvés contre le *fanatisme*.

Le premier est de rendre le Monarque indépendant de tout pouvoir ecclésiastique, & de dépouiller le Clergé de toute autorité. Cette sublime politique est établie en Angleterre, & depuis cette époque le *fanatisme* n'y a jamais été si commun, l'on n'a pas oublié les torrens de sang qu'il y a fait répandre. Il n'est aucun peuple du monde qui soit plus disposé à se mutiner contre ses Magistrats pour cause de religion. Nous en avons vu un exemple à l'occasion de l'abolition du *serment du Test*, & sans la guerre qui étoit allumée pour lors, ce feu auroit bien pu causer un incendie.

Le second est de nourrir l'esprit philosophique *ce grand pacificateur des Etats*, qui a toujours fait tant de bien à l'humanité, qui a rendu si heureux les peuples chez lesquels il a régné. Cependant l'histoire nous apprend que cet esprit, après avoir fait éclore l'irréligion chez les Grecs & chez les Romains, y étouffa le patriotisme & les vertus civiles, prépara de loin la chûte de ces républiques, ouvrit la porte au despotisme des Empereurs, relâcha tous les liens de la société. Mais c'est un malheur qu'il faut oublier pour l'honneur de l'esprit philosophique. Sans doute il n'est pas à craindre chez nous, parce que nos Philosophes ont beaucoup plus d'esprit, de bon sens & de sagesse que ceux qui ont brillé dans la Grèce & à Rome.

Le troisième remède est de ne point punir les incrédules. Cela va de suite, nous avons dû prévoir qu'en veillant aux intérêts du genre humain, ces profonds politiques n'oublieroient pas les leurs, &

& prétendroient du moins à l'impunité ; c'est même un trait de modestie de leur part de ne pas exiger des récompenses. Mais ils ajoutent une restriction fâcheuse : « Punissez, disent-ils, » les libertins qui ne secouent le joug de la re» ligion, que parce qu'ils sont révoltés contre » toute espèce de joug, qui attaquent les mœurs » & les loix en secret & en public.... Mais » plaignez ceux qui regrettent de n'être pas per» suadés ». Et comment les distinguerons-nous ? Parmi nos incrédules les plus célèbres, en est-il quelqu'un qui n'ait jamais attaqué ni les mœurs ni les loix, soit en secret, soit en public ? Des ouvrages aussi fougueux que les leurs, ne sont guères propres à nous convaincre qu'en insultant à la religion, ils regrettent cependant de n'être pas persuadés. La colère, la haine, les impostures, les calomnies, l'opiniâtreté à répéter les mêmes clameurs, le refus obstiné d'écouter les raisons qu'on leur oppose, démontrent que loin de desirer la foi, ils la redoutent & se félicitent de leur incrédulité.

Le quatrième est de ne punir les *fanatiques* que par le mépris & par le ridicule. Pour cette fois, nous sommes de leur avis ; nous pensons que le ridicule & le mépris dont les Philosophes incrédules commencent d'être couverts, est le remède le plus efficace pour guérir leur *fanatisme* anti-religieux, que bien-tôt ils seront réduits à rougir de leurs emportemens & de l'indécence de leurs écrits. Quand ils n'auroient jamais fait autre chose que leurs diatribes contre le *fanatisme*, c'en seroit assez pour les noter d'un ridicule ineffaçable. *Quis tulerit gracchos de seditione querentes ?*

Ils disent que le *fanatisme* a fait beaucoup plus de mal dans le monde que l'impiété. Quand cela seroit, il ne s'ensuivroit rien. Les incrédules impies, presque toujours détestés, ont eu rarement assez de crédit & de force pour bouleverser les états ; mais ce n'est pas faute de volonté. Les invectives que la plupart ont vomis contre les Souverains, contre les loix, contre les Magistrats, démontrent qu'il n'a pas tenu à eux de faire naître, chez une nation très-paisible, la sédition & la révolte.

Le fait qu'ils avancent est faux d'ailleurs : « Si » l'Athéisme, dit un auteur très-connu, ne fait pas » verser le sang des hommes, c'est moins par amour » pour la paix, que par indifférence pour le bien ; » comme que tout aille, peu importe au prétendu » sage, pourvu qu'il reste en repos dans son ca» binet. Ses principes ne font pas tuer les hommes, » mais ils les empêchent de naître, en détruisant » les mœurs qui les multiplient, en les détachant » de leur espèce, en réduisant toutes leurs affec» tions à un secret égoïsme aussi funeste à la » population qu'à la vertu. L'indifférence philoso» phique ressemble à la tranquillité de l'état sous » le despotisme, c'est la tranquillité de la mort, » elle est plus destructive que la guerre même ».

Le mal est encore plus grand, lorsque de prétendus Philosophes joignent à l'incrédulité absolue le *fanatisme* le mieux caractérisé, prêchent le suicide, autorisent les enfans à se révolter contre leurs pères, attaquent la sainteté du mariage, blâment la compassion envers les pauvres, veulent tout détruire, sous prétexte de tout réformer ; s'ils étoient les maîtres, ils remettroient le genre humain au moment du déloge universel.

Dans les articles TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, GUERRES DE RELIGION, &c. nous serons obligés de répondre de nouveau à leurs clameurs, & à leurs faux raisonnemens.

FATALISME, FATALITÉ. Le *fatalisme* consiste à soutenir que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il est ; conséquemment que l'homme n'est pas libre dans ses actions, que le sentiment intérieur qui nous atteste notre liberté est faux & trompeur. C'est aux Philosophes de réfuter ce systême absurde ; mais il est si diamétralement opposé à la religion, & il a été soutenu de nos jours avec tant d'opiniâtreté, que nous ne pouvons nous dispenser de faire à ce sujet quelques réflexions.

1°. Les défenseurs de la *fatalité* n'ont aucune preuve positive pour l'établir ; ils n'argumentent que sur des équivoques, sur l'abus des termes *cause, motif, nécessité, liberté, &c.* ; sur une fausse comparaison qu'ils font de l'être intelligent & actif, avec les êtres matériels & purement passifs. Ce sont des sophismes dont le plus foible Logicien est capable de voir l'illusion, & qui ne tendent qu'à établir un Matérialisme grossier.

2°. Il suffit d'avoir l'idée d'un Dieu pour comprendre que, dans l'hypothèse de la *fatalité*, la providence ne peut avoir lieu ; l'homme, conduit comme une machine, ou du moins comme une brute, n'est plus capable de bien ni de mal moral, de vice ni de vertu, de châtiment ni de récompense. Plusieurs *Fatalistes* ont été d'assez bonne foi pour convenir qu'un Dieu juste ne peut récompenser ni punir des actions nécessaires. En cela ils ont été plus sensés que les Théologiens qui ont soutenu que, pour mériter ou démériter, il n'est pas besoin d'être exempt de nécessité, mais seulement de coaction.

3°. Ici la révélation confirme les notions du bon sens. Elle nous dit que Dieu a fait l'homme à son image ; où seroit la ressemblance, si l'homme n'étoit pas maître de ses actions ? Elle nous apprend que Dieu a donné des loix à l'homme, & qu'il n'en a point donné aux brutes. Il a dit au premier malfaiteur : « Si tu fais bien, n'en » recevras-tu pas le salaire ? Si tu fais mal, ton » péché s'élèvera contre toi ». Il lui a donc donné sa conscience pour juge. Le témoignage de la conscience seroit nul, si nos actions venoient d'une *fatalité* à laquelle nous ne fussions pas libres de résister. Dieu seul seroit la cause de nos actions

bonnes ou mauvaises, c'est à lui seul qu'elles seroient imputables. Or l'Ecriture nous défend d'attribuer à Dieu nos crimes, parce qu'il a laissé à l'homme le pouvoir de se conduire & de choisir entre le bien & le mal, *Eccli.* c. 15, ℣. 11. Peut-il y avoir un choix où il n'y a pas de liberté? Moïse, en donnant aux Israélites des loix de la part de Dieu, leur déclare qu'ils sont les maîtres de choisir le bien ou le mal, la vie ou la mort. *Deut.* c. 30, ℣. 19, &c.

4°. Le sentiment intérieur qui est le souverain dégré de l'évidence, réclame hautement contre les sophismes des *Fatalistes*. Nous sentons très-bien la différence qu'il y a entre nos actions nécessaires & indélibérées, qui viennent de la disposition physique de nos organes, & dont nous ne sommes pas les maîtres, & les actions que nous faisons par un motif réfléchi, par choix, avec une pleine liberté. Nous n'avons jamais pensé que les premières fussent moralement bonnes ou mauvaises, dignes de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment. Quand le genre humain tout entier nous condamneroit pour une action qu'il n'a pas dépendu de nous d'éviter, notre conscience nous absoudroit, prendroit Dieu à témoin de notre innocence, ne nous donneroit aucun remords. Le malfaiteur le plus endurci ne s'est jamais avisé de rejetter ses crimes sur une prétendue *fatalité*, & aucun juge n'a été assez insensé pour l'excuser par ce motif. Opposer à ce sentiment intime, universel & irrécusable, des raisonnemens abstraits, des subtilités métaphysiques, c'est le délire de la raison & de la philosophie.

5°. Depuis plus de deux mille ans que les Stoïciens & leurs copistes argumentent sur la *fatalité*, ont-ils étouffé parmi les hommes le sentiment & la croyance de la liberté? Eux-mêmes contredisent par leur conduite la doctrine qu'ils établissent dans leurs écrits; comme tous les autres hommes, ils distinguent les actions libres d'avec les actions nécessaires, un crime d'avec un malheur. Si leurs principes n'étoient qu'absurdes, on pourroit les excuser; mais ils tendent à étouffer les remords du crime, à confirmer les scélérats dans leur perversité, à ôter tout mérite à la vertu, à désespérer les gens de bien; c'est un attentat contre les loix & contre l'intérêt général de la société: on est en droit de le punir.

L'absurdité des réponses que les *Fatalistes* donnent aux démonstrations qu'on leur oppose, en font encore mieux sentir la solidité.

Ils disent: tout a une cause, chacune de nos actions en a donc une; & il y a une liaison nécessaire entre toute cause & son effet. Pure équivoque. La cause physique de nos vouloirs est la faculté active qui les produit; l'ame humaine, principe actif, se détermine elle-même, & si elle étoit mue par une autre cause, elle seroit purement passive, & il faudroit remonter de cause en cause jusqu'à l'infini. La cause morale de nos actions est le motif par lequel nous agissons; mais il est faux qu'entre une cause morale & son effet, entre un motif & notre action, il y ait une liaison nécessaire; aucun motif n'est invincible, ne nous ôte le pouvoir de délibérer & de nous déterminer. Si l'on dit qu'un motif nous meut, nous pousse, nous détermine, nous fait agir, &c., c'est un abus des termes qui ne prouve rien; en parlant des esprits, nous sommes forcés de nous servir d'expressions qui ne conviennent rigoureusement qu'à des corps.

Selon les *Fatalistes*, pour qu'une action soit moralement bonne ou mauvaise, il suffit qu'elle cause du bien ou du mal à nous ou à nos semblables; toute action, soit libre, soit nécessaire, qui est nuisible, doit donc causer du remords, est digne de blâme ou de châtiment. Principe faux à tous égards. C'est l'intention, & non l'effet, qui rend une action moralement bonne ou mauvaise. Un meurtre involontaire, imprévu, indélibéré, est un cas fortuit, un malheur, & non un crime; il peut causer du regret & de l'affliction, comme tout autre malheur; mais il ne peut produire un remords, il ne mérite ni blâme, ni châtiment. Ainsi en jugent tous les hommes.

Cependant les *Fatalistes* persistent à soutenir que, sans avoir égard à la liberté ou à la *fatalité*, l'on doit punir tous les malfaiteurs, soit pour en délivrer la société, comme on le fait à l'égard des enragés & des pestiférés, soit pour qu'ils servent d'exemple. Or l'exemple, disent-ils, peut influer sur les hommes, quoiqu'ils agissent nécessairement; lorsque le crime a été fortuit & involontaire, l'exemple de la punition ne serviroit à rien; mais on enveloppe quelquefois les enfans, quoiqu'innocens, dans la punition de leur père, afin de rendre l'exemple plus frappant.

Il n'est pas aisé de compter toutes les conséquences absurdes de cette doctrine. Il s'ensuit, 1°. que quand on expose un pestiféré à la mort, afin d'éviter la contagion, c'est une punition. 2°. Que si la punition d'un crime involontaire pouvoit servir d'exemple, elle seroit juste. 3°. Que celui qui a fait du mal, en voulant & en croyant faire du bien, est aussi coupable que le malfaiteur volontaire, parce qu'il a porté un préjudice égal à la société. 4°. Que toute peine de mort est injuste, puisqu'on peut mettre la société à couvert de danger en enchaînant les criminels; l'exemple en seroit plus continuel & plus frappant. 5°. Que Dieu ne peut pas punir les méchans dans l'autre vie, parce que leur supplice ne peut plus servir à purger la société, ni à donner l'exemple, puisque l'on ne voit pas leurs tourmens; que Dieu ne peut pas même les punir en cette vie, à moins qu'il ne nous déclare que leurs souffrances sont la peine de leurs crimes, & non l'épreuve de leur vertu. 6°. Enfin, chez quels peuples, sinon

chez les Barbares, punit-on des enfans innocens? Par-tout ils souffrent de la peine infligée à leur père; mais c'est un malheur inévitable & non une punition.

Au sentiment intérieur de notre liberté, les *Fatalistes* répondent que nous nous croyons libres, parce que nous ignorons les causes de nos déterminations, les motifs secrets de nos vouloirs. Mais si les causes de nos actions sont imperceptibles & inconnues, qui les a révélées aux *Fatalistes?* Nous distinguons très-bien les causes physiques de nos desirs involontaires, comme de la faim, de la soif, d'un mouvement convulsif, &c., d'avec la cause morale de nos actions libres & réfléchies. A l'égard des premières, nous n'agissons pas, nous souffrons; dans les secondes, nous sommes actifs, nous nous déterminons, & nous sentons très-bien que nous sommes les maîtres de céder ou de résister au motif par lequel nous agissons. Sur ce point, le plus profond Métaphysicien n'en fait pas plus que l'ignorant le plus grossier.

Lorsque nous représentons aux *Fatalistes* que les loix, les menaces, les éloges, les récompenses, l'exemple, seroient inutiles aux hommes, s'ils étoient déterminés nécessairement dans toutes leurs actions; tout au contraire, répliquent-ils, à des agens nécessaires il faut des causes nécessaires, & si elles ne les déterminoient pas nécessairement, elles seroient inutiles; on châtie avec succès les animaux, les enfans, les imbécilles, les furieux, quoiqu'ils ne soient pas libres.

Il nous paroît qu'un *agent nécessaire* est une contradiction. Dans nos actions nécessaires, à proprement parler, nous ne sommes point actifs, mais passifs; la volonté n'a point de part aux actions ou aux mouvemens qui nous arrivent dans le sommeil, dans le délire, dans une agitation convulsive; ce ne sont point là des actions humaines. Il est faux qu'un motif soit inutile dès qu'il ne nous détermine pas nécessairement; il est même impossible de voir aucune connexion nécessaire entre un motif qui n'est qu'une idée & un vouloir. Nous délibérons sur nos motifs, donc ils ne nous entraînent pas nécessairement.

L'exemple des animaux ne prouve rien, puisque le ressort secret de leurs actions nous est inconnu; mais nous avons le sentiment intérieur des motifs par lesquels nous agissons, & du pouvoir que nous avons d'y acquiescer ou d'y résister. Quant aux enfans, aux imbécilles, aux furieux, ou ils ont une liberté imparfaite, ou ils n'en ont point du tout; dans le premier cas, les menaces, les punitions, &c., sont encore à leur égard un motif ou une cause morale; dans le second, le châtiment seul peut agir physiquement sur leur machine, & les déterminer nécessairement; mais nous soutenons que, dans ce cas, ils n'ont point le sentiment intérieur de leur liberté tel que nous l'avons.

Loin de convenir des pernicieux effets de leur doctrine, les *Fatalistes* soutiennent qu'elle inspire au Philosophe la modestie & la défiance de ses vertus, l'indulgence & la tolérance pour les vices des autres. Malheureusement le ton de leurs écrits ne montre ni modestie, ni tolérance; mais laissons de côté cette inconséquence. Si le *fatalisme* nous empêche de nous prévaloir de nos vertus, il nous défend aussi de rougir ou de nous repentir de nos crimes; il nous dispense d'estimer les hommes vertueux, d'avoir de la reconnoissance pour nos bienfaiteurs; nous pouvons plaindre les malfaiteurs comme des hommes disgraciés de la nature; mais il ne nous est pas permis de les détester, ni de les blâmer, encore moins de les punir. Morale détestable, destructive de la société, & qui doit couvrir d'opprobre les Philosophes de notre siècle.

Eux-mêmes ont fourni des armes pour les attaquer, leurs propres aveux suffisent pour les confondre. Les uns sont convenus que dans le systême de la *fatalité* il y auroit contradiction que les choses arrivassent autrement qu'elles n'arrivent; les autres, que, malgré tous les raisonnemens philosophiques, les hommes agiront toujours comme s'ils étoient libres, & en demeureront persuadés. Ceux-ci ont avoué que l'opinion de la *fatalité* est dangereuse à proposer à ceux qui ont de mauvaises inclinations, qu'elle n'est bonne à prêcher qu'aux honnêtes gens; ceux-là que, sans la liberté, le mérite & le démérite ne peuvent pas avoir lieu. Quelques-uns sont tombés d'accord qu'en niant la liberté on fait Dieu auteur du péché & de toute la turpitude morale des actions humaines; plusieurs ont soutenu qu'un Dieu juste ne peut punir des actions nécessaires; les hommes en ont-ils donc plus de droit que Dieu?

Si le dogme de la liberté humaine étoit moins important, les Philosophes se seroient moins acharnés à le détruire; mais il entraîne une suite de conséquences fatales à l'incrédulité. Il sape le Matérialisme par la racine; dès qu'il est démontré, toute la chaîne des vérités fondamentales de la religion se trouve établie. En effet, puisque l'homme est libre, son ame est un esprit; la matière est essentiellement incapable de spontanéité & de liberté; si l'ame est immatérielle, elle est naturellement immortelle; une ame spirituelle, libre, immortelle, n'a pu avoir que Dieu pour auteur, elle n'a pu commencer d'exister que par création. L'homme né libre est un agent moral, capable de vice & de vertu; il lui faut des loix pour le conduire, une conscience pour le guider, une religion pour le consoler, des peines & des récompenses futures pour le réprimer & pour l'encourager; une autre vie est donc réservée à l'ame vertueuse souvent affligée & souffrante sur la terre. Ce n'est donc pas en vain que nous supposons en Dieu une providence, la sagesse, la

sainteté, la bonté, la justice; sur ces augustes attributs porte la destinée de notre ame. Le plan de religion tracé dans nos livres saints est le seul vrai, le seul d'accord avec lui-même, avec la nature de Dieu, & avec celle de l'homme; la Philosophie, qui ose l'attaquer, ne mérite que de l'horreur & du mépris.

Plusieurs Critiques Protestans ont voulu persuader que les anciens Philosophes & les hérétiques, qui ont admis la *fatalité* ou la nécessité de toutes choses, ne l'ont pas poussée aussi loin qu'on le croit communément, & que l'on prend mal le sens de leurs expressions. Probablement leur motif a été d'excuser Luther, Calvin & les autres Prédestinateurs rigides qui ont ressuscité le dogme de la *fatalité*. Quoi qu'il en soit, il est bon d'examiner leurs raisons.

Suivant le Traducteur de l'*Histoire Ecclésiastique de Mosheim*, tome 1, note p. 35, par le *destin* les Stoïciens entendoient seulement le plan de gouvernement que l'Être suprême a d'abord formé, & duquel il ne peut jamais s'écarter, moralement parlant; quand ils disent que Jupiter est assujetti à l'immuable destinée, ils ne veulent dire autre chose sinon qu'il est soumis à la sagesse de ses conseils, & qu'il agit toujours d'une manière conforme à ses perfections divines. La preuve en est dans un passage célèbre de Sénèque, *L. de Provid.*, c. 5, où ce Philosophe dit : » Jupiter lui-même, » formateur & gouverneur de l'univers, a écrit » les destinées, mais il les suit; il a commandé » une fois, il ne fait plus qu'obéir «.

Mais un savant Académicien, qui a fait une étude particulière de l'ancienne philosophie, a montré que ce langage pompeux des Stoïciens n'est qu'un abus des termes, & qu'ils l'ont affecté pour en imposer au vulgaire. Suivant les principes du Stoïcisme, Jupiter, ou l'ame du monde, en a écrit les loix, mais sous la dictée du destin, c'est-à-dire, d'une cause dont il n'est pas le maître, & qui l'entraîne lui-même dans ses révolutions. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 57, *in*-12, p. 206. En les écrivant, il obéissoit plutôt qu'il ne commandoit, puisque, suivant les Stoïciens, cette nécessité universelle assujettit les Dieux aussi bien que les hommes. Dans cette hypothèse, si Jupiter est formateur du monde, il n'a pas été le maître de l'arranger autrement qu'il n'est. On ne conçoit pas en quel sens il le gouverne, étant gouverné lui-même par la loi irrévocable du destin, ni en quoi consiste la prétendue *sagesse de ses conseils*. Où la nécessité règne, il ne peut y avoir ni sagesse, ni folie, puisqu'il n'y a ni choix, ni délibération. C'est donc une absurdité d'attribuer des *perfections divines* à un être dont la nature n'est pas meilleure, que si elle n'avoit ni intelligence, ni volonté. Aussi les Epicuriens & les Académiciens, qui ont disputé contre les Stoïciens, n'ont pas été dupes de leur verbiage.

D'autre côté, Beausobre prétend qu'aucun des anciens Philosophes, ni même aucune secte d'hérétiques, n'a supposé que les volontés humaines étoient soumises à une puissance étrangère. *Hist. du Manich.*, tome 2, l. 7, c. 1, §. 7. S'il entend qu'aucune secte n'a osé l'affirmer positivement, il peut avoir raison; s'il veut dire qu'aucune n'a posé des principes desquels cette erreur s'ensuivoit évidemment, il se trompe, ou il veut nous en imposer. En effet, suivant la remarque du Savant que nous avons cité, le très-grand nombre de ceux qui soutenoient la *fatalité* croyoient que tous les défauts & les maux de ce monde, & le destin lui-même, venoient de la nature éternelle de la matière, de laquelle Dieu n'avoit pas pu corriger les imperfections. De même la plupart des hérétiques attribuoient les vices & les fautes de l'homme aux inclinations vicieuses du corps, ou de la portion de matière à laquelle l'ame est unie. Or, si Dieu même n'a pas pu corriger les défauts de la matière, comment l'ame pourroit-elle réformer les penchans vicieux du corps, ou y résister? Dans cette hypothèse, il est évident que les actions mauvaises de l'homme ne sont pas libres; conséquemment il y auroit de l'injustice à l'en punir.

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter les fausses notions de la liberté que Beausobre a données, ni d'expliquer en quoi consiste la nécessité imposée par la concupiscence, de laquelle S. Paul a parlé, ni de montrer la différence essentielle qu'il y a entre le sentiment de S. Augustin & celui des Manichéens. Nous le ferons au mot LIBERTÉ.

F É

FÉLICITÉ, bonheur. Lorsque nous attribuons à Dieu la *félicité* suprême, nous entendons que Dieu se connoît & s'aime lui-même, qu'il sait que son être est le meilleur & le plus parfait, qu'il ne peut rien perdre ni rien acquérir, par conséquent que son *bonheur* ne peut jamais changer; mais il nous est aussi impossible de concevoir ce *bonheur* que la nature même de Dieu.

Quant à la *félicité* des créatures, celle des Saints dans le ciel consiste, selon S. Augustin, à voir Dieu, à l'aimer, à le louer pendant toute l'éternité: *Videbimus, amabimus, laudabimus*. « Lorsque Dieu daignera se montrer à nous, dit S. Jean, » nous lui serons semblables, parce que nous le » verrons tel qu'il est; quiconque tient de lui » cette espérance se sanctifie, comme il est saint » lui-même «. *I. Joan.* c. 3, ℣. 2. Mais S. Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que le cœur de l'homme n'a point compris les biens que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. *I. Cor.* c. 2, ℣. 9. Cette *félicité* doit donc être l'objet de nos desirs & non de nos dissertations. Quand nous aurions disputé pour sa-



voir si la béatitude formelle consiste dans la lumière de gloire, dans la vision de Dieu, dans l'amour qui s'ensuit, ou dans la joie de l'ame parvenue à cet heureux état, nous n'en serions pas plus avancés.

La *félicité* des justes sur la terre est de connoître Dieu, de l'aimer, de sentir ses bienfaits, d'être soumis à sa volonté, de travailler à lui plaire, d'espérer la récompense qu'il promet à la vertu. Les incrédules traitent ce *bonheur* de chimère, d'illusion, de fanatisme; à la vérité il n'est pas fait pour eux, ils sont incapables de le connoître & de le sentir; mais celui qu'ils desirent, & après lequel ils courent continuellement, est-il plus réel & plus solide? Nous n'avons pas besoin de leur aveu. Il nous suffit de comparer le calme, la sérénité, la paix qui règne ordinairement dans l'ame d'un Saint, avec l'agitation qu'éprouvent continuellement ceux qui cherchent le *bonheur* en ce monde, avec le regret qu'ils ont de ne pas le trouver, avec les murmures qui leur échappent contre la Providence, parce qu'elle n'a pas trouvé bon de le leur procurer.

L'ancienne dispute entre les Stoïciens & les Epicuriens, sur la nature & sur les causes de la *félicité* ou du *bonheur*, étoit, dans le fond, assez frivole; ou ces Philosophes ne s'entendoient pas, ou ils se faisoient mutuellement illusion. Les premiers plaçoient le bonheur dans la vertu, c'est une belle idée; mais puisqu'ils n'avoient aucune certitude ni aucune espérance d'une *félicité* future dans une autre vie, tout le *bonheur* du sage ne pouvoit consister que dans le témoignage de la conscience, & dans la satisfaction d'être estimé des hommes; foible ressource contre la douleur & contre les afflictions, auxquelles un homme vertueux est exposé comme les autres. Ils avoient beau dire que le sage, même en souffrant, est encore heureux, que la douleur n'est pas un mal pour lui, on leur soutenoit qu'ils mentoient par vanité. Les Epicuriens, qui faisoient consister le *bonheur* dans le sentiment du plaisir, ne satisfaisoient pas à la question; il s'agissoit de savoir si des plaisirs aussi fragiles que ceux de ce monde, toujours troublés par la crainte de les perdre, & souvent par les remords, peuvent rendre l'homme véritablement heureux; & le sens commun décide que ce n'est point là un vrai *bonheur*. Jésus-Christ a terminé la contestation, en nous apprenant que la *félicité* parfaite n'est pas de ce monde, mais qu'elle est réservée à la vertu dans une autre vie; il nomme heureux les pauvres, les affligés, ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que leur récompense est grande dans le ciel. *Matt.* c. 5, ℣. 12.

FÉLIX D'URGEL. *Voyez* ADOPTIENS.

FEMME. Chez les nations peu civilisées, les *femmes* sont dégradées & à-peu-près réduites à l'esclavage; c'est un abus contraire à l'intention du Créateur, & aux leçons qu'il a données à nos premiers parens. Dieu tire de la substance même d'Adam l'épouse qu'il lui donne, afin qu'il la chérisse comme une portion de lui-même. Dieu la lui donne pour compagne & pour aide, & non pour esclave. A son aspect, Adam s'écrie: » Voilà » la chair de ma chair, & les os de mes os. » L'homme quittera son père & sa mère pour s'attacher à son épouse, & ils seront deux dans une » seule chair «. *Gen.* c. 2, ℣. 23.

Après leur désobéissance, Dieu adressa cette sentence à Eve: » Je multiplierai les peines de » tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, tu » seras assujettie à ton mari, & il sera ton maître «, ch. 3, ℣. 16. Quelques incrédules prétendent que l'effet de cette condamnation est nul. Les langueurs de la grossesse, les douleurs de l'enfantement, la sujétion à l'égard du mâle, sont, disent-ils, à-peu-près les mêmes dans les femelles des animaux & dans celle de l'homme; c'est donc un effet naturel de la foiblesse du sexe & de sa constitution, plutôt qu'une peine du péché. Une *femme*, qui a de l'esprit & du caractère, prend aisément l'ascendant sur son mari.

La question est de savoir si, avant le péché, Dieu n'avoit pas rendu la condition de la *femme* meilleure qu'elle n'est à présent: or, la révélation nous apprend que cela étoit ainsi, & les incrédules ne sont pas en état de prouver le contraire; quand donc l'état actuel des choses nous paroîtroit naturel, il ne s'ensuivroit pas de là que ce n'est point un effet du péché; la privation d'un avantage surnaturel est certainement une punition.

D'ailleurs, il n'est pas question d'examiner l'état des *femmes* dans un certain nombre d'individus, ni selon les mœurs de quelques nations, mais dans la totalité de l'espèce: or, il est incontestable que le très grand nombre des *femmes* éprouvent, dans leur grossesse, un état beaucoup plus fâcheux que les femelles des animaux, souffrent davantage dans l'enfantement, & sont beaucoup plus dépendantes à l'égard de l'homme.

Ces mêmes Critiques ont insisté sur la version vulgate, qui porte: Je multiplierai tes peines *& tes grossesses*; dans le premier âge du monde, disent-ils, les grossesses fréquentes, & le grand nombre d'enfans, étoient une bénédiction de Dieu & non un malheur. Cela est vrai à l'égard des enfans, lorsqu'ils avoient grandi, & qu'ils pouvoient rendre des services; mais la peine de les porter, de les mettre au monde, de les élever, n'étoit, pas moins qu'aujourd'hui, une charge très-pesante pour les mères: le texte original signifie évidemment, je multiplierai *les peines de tes grossesses*.

Moïse, par ses loix, rendit la condition des *femmes* Juives plus douce qu'elle n'étoit par-tout ailleurs, & fixa leurs droits. Elles n'étoient ni esclaves, ni renfermées, ni livrées à la merci de

leur mari, comme elles le font dans presque tout l'Orient; les filles n'étoient point privées du droit de succession, comme chez la plupart des peuples polygames. Un mari, qui auroit calomnié son épouse, étoit condamné à la bastonnade, à payer cent sicles d'argent à son beau-père, & privé de la liberté de faire divorce. *Deut.* c. 22, ℣. 13. Mais, en cas d'infidélité prouvée, le mari étoit le maitre ou d'user du divorce, ou de faire punir de mort son épouse.

Sous le Christianisme, l'esprit de charité rend les deux sexes à peu près égaux dans l'état du mariage : » En Jésus-Christ, dit S. Paul, il n'y » a plus de distinction entre le maitre & l'es- » clave, entre l'homme & la *femme*, vous êtes » tous un seul corps en Jésus-Christ «. *Galat.* c. 3, ℣. 28. Il recommande aux maris la douceur & la plus tendre affection envers leurs épouses; mais il n'oublie jamais d'ordonner à celles-ci la soumission envers leurs maris. *Coloss.* c. 3, ℣. 18, &c. La condition des *femmes* n'est, nulle part, aussi douce que chez les nations chrétiennes.

Quelques Censeurs, peu instruits des mœurs anciennes, ont été scandalisés de ce qu'aux noces de Cana Jésus-Christ dit à sa sainte mère, *femme, qu'y a-t-il entre vous & moi?* Il ne savent pas que chez les Hébreux, chez les Grecs, même dans quelques-unes de nos provinces, parmi le peuple, le nom de *femme* n'a rien de brusque ni de méprisant. Jésus-Christ, sur la croix, parle de même, en recommandant sa mère à S. Jean. Après sa résurrection, il dit à Magdeleine, *femme, que pleurez-vous?* Il n'avoit pas dessein de la mortifier. Dans la Cyropédie de Xénophon, liv. 5, un Officier de Cyrus dit à la Reine de Suze, *femme, ayez bon courage.* Cette expression ne seroit pas supportable chez nous.

D'autres ont osé accuser le Sauveur d'avoir eu du foible pour les *femmes*, sur-tout pour celles dont la conduite avoit été scandaleuse; ils citent son indulgence à l'égard de la pécheresse de Naïm, de la *femme* adultère, de la Samaritaine, &c.

Mais s'il y avoit eu quelque chose de suspect dans la conduite de Jésus-Christ, les Juifs lui en auroient fait un crime; nous ne voyons aucun soupçon de leur part. D'autre côté, si Jésus-Christ avoit usé de sévérité envers les pécheresses, nos Censeurs modernes lui feroient des reproches encore plus amers. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir eu un extérieur rebutant & des mœurs trop austères; l'une de ces accusations détruit l'autre. Lorsque les Pharisiens lui objectèrent l'excès de sa charité envers les Publicains & les pécheurs, il répondit : » Ce ne sont point les hommes sains, » mais les malades, qui ont besoin de Médecin; » je ne suis point venu appeller les justes, mais » les pécheurs, à la pénitence «. *Luc*, ch. 5, ℣. 31.

Plusieurs des anciens hérétiques, aussi-bien que des Philosophes, auroient voulu établir la communauté des *femmes*, &, pour l'honneur de notre siècle, on y a loué cette belle police; quelques-uns de nos Philosophes Législateurs ont écrit qu'il seroit à souhaiter que le mariage fût supprimé, & que tous les enfans qui naissent fussent déclarés enfans de l'Etat. Mais, si toutes les mères étoient autorisées à méconnoitre leurs enfans, où trouveroit-on des nourrices pour les alaiter? Abolir l'honnêteté des mœurs, & les devoirs de la paternité, c'est réduire les deux sexes à la condition des brutes, rompre les plus tendres liens de la société. Aucun peuple n'a poussé à ce point la brutalité; les sauvages même chérissent les noms de *père* & d'*époux*. Quand la nouvelle philosophie n'auroit que cette turpitude à se reprocher, c'en seroit assez pour la couvrir d'opprobre.

S. Paul dit qu'une *femme* fera son salut en mettant des enfans au monde, si elle persévère à être fidèle & attachée à son mari, avec sobriété & pureté de mœurs. *I. Tim.* c. 2, ℣. 15. Cette morale vaut mieux que celle des Philosophes.

On a reproché à S. Jérôme d'avoir justifié les *femmes* qui se sont donné la mort plutôt que de laisser violer leur chasteté par les persécuteurs, & on a taxé de *superstition* le culte rendu à une Sainte Pélagie, à laquelle on attribue ce trait de courage.

Quoiqu'en disent nos Moralistes philosophes, ce cas n'est pas aussi aisé à décider par la loi naturelle qu'ils le prétendent. La crainte de consentir au crime a pu persuader à ces *femmes* vertueuses que la défense générale de se donner la mort n'avoit pas lieu pour elles dans cette triste circonstance. La maxime de Jésus-Christ, *celui qui perdra sa vie pour moi la retrouvera*, Matt. c. 10, ℣. 39, leur a paru tenir lieu de loi. Cette estime héroïque de la chasteté a dû démontrer aux persécuteurs l'innocence des mœurs des Chrétiens, que l'on ne cessoit de calomnier, & leur imprimer du respect. Il y a donc ici une espèce de *dévouement*, qui n'est rien moins qu'un *suicide. Voyez* ce mot. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à une inspiration particulière de Dieu pour justifier Sainte Pélagie.

Femme adultère. *Voyez* Adultère.

FÉRIE, dans l'origine signifioit un jour férié ou fêté. Constantin ayant ordonné de fêter toute la semaine de Pâques, le Dimanche se trouva être la première *férie*, le Lundi la seconde, le Mardi la troisième, &c. Ces noms, dans la suite, furent adaptés aux autres semaines, leur sens changea; *férie*, en termes de rubriques, signifie un jour non fêté, & non occupé par l'office d'un Saint.

Il y a des *féries majeures*, comme le jour des Cendres, & les trois derniers jours de la Semaine Sainte, dont l'Office prévaut à tout autre; des *féries mineures*, qui n'excluent point l'office d'un Saint, mais desquelles il faut faire mémoire; les

simples *féries* n'excluent rien, tout autre office prévaut à celui de la *férie*.

FERMENTAIRES, nom que les Catholiques d'Occident ont quelquefois donné aux Grecs, dans les disputes au sujet de l'Eucharistie, parce que les Grecs se servent de pain levé ou *fermenté* pour la consécration. C'étoit pour répondre au nom d'*Azymites*, que les Grecs donnent aux Latins par dérision. *Voyez* AZYME.

FÉRULE. *Voyez* HABITS PONTIFICAUX.

FÉSOLI ou FIÉSOLI, Congrégation de Religieux, nommés aussi *Frères mendians de S. Jérôme*. Elle eut pour Fondateur le B. Charles, fils du Comte de Montgranello, qui se retira dans une solitude des montagnes voisines de Fiesole, en Toscane; il y fut suivi de quelques autres hommes qui étoient, aussi bien que lui, du tiers-Ordre de S. François, & qui donnèrent ainsi naissance à cette Congrégation. Innocent VII l'approuva, Onuphre en place la naissance sous son Pontificat; mais elle avoit commencé dans le tems du schisme d'Avignon, vers l'an 1386. Grégoire XII & Eugène IV la confirmèrent sous la règle de Saint Augustin, elle fut supprimée par Clément IX, en 1668.

FÊTE, dans l'origine est un jour d'assemblée; *mohadim*, fêtes en hébreu, exprime les jours auxquels les hommes s'assembloient pour louer Dieu. Dans ce sens les *fêtes* sont aussi nécessaires que les assemblées de religion. Jamais un peuple n'a eu de culte public, sans que les *fêtes* en aient fait partie. Nous n'avons à parler que de celles des adorateurs du vrai Dieu.

La première *fête* que Dieu ait instituée est le *sabbat*, le septième jour auquel l'ouvrage de la création fut achevé. Il est dit que Dieu bénit ce jour & le *sanctifia*, voulut qu'il fût consacré à son culte, *Gen.* c. 2, ℣. 3. Quoique l'histoire sainte ne nous atteste pas expressément que les Patriarches ont chomé le sabbat, ce passage de la Genèse suffit pour le faire présumer.

Il est dit, *ps.* 103, ℣. 19, que Dieu a créé la lune pour marquer les jours d'assemblée: *fecit lunam in mohadim*. L'on sait d'ailleurs par l'histoire profane que la coutume de s'assembler aux *néoménies* ou nouvelles lunes, a été commune presqu'à tous les peuples. Ainsi les *néoménies* établies par Moïse, ne paroissent pas avoir été une nouvelle institution, non plus que le sabbat.

Dans la Genèse, c. 35, Jacob célèbre une espèce de *fête* à l'occasion d'une faveur qu'il avoit reçue de Dieu. Il assemble sa maison, il ordonne à ses gens de changer d'habits, de se purifier, de lui apporter les idoles & tous les signes de culte des Dieux étrangers; il les enfouit sous un arbre, & va ériger un autel au Seigneur dans un lieu qu'il avoit nommé *Bethel*, ou *la Maison de Dieu*. Comme les sacrifices étoient toujours suivis d'un repas commun, le jour marqué pour un sacrifice solemnel étoit pour les patriarches un jour de *fête*, & chez plusieurs nations *fête* est synonyme à *festin*, régal, repas de cérémonie.

C'est à peu près tout ce que nous pouvons savoir des *fêtes* de la religion primitive; Moïse en a peu parlé, parce qu'il a conservé le cérémonial des Patriarches dans celui qu'il a prescrit aux Juifs.

Un Auteur moderne s'est imaginé que les *fêtes*, ou les assemblées religieuses des premiers hommes, étoient consacrées à la tristesse, à déplorer les fléaux de la nature, sur-tout le déluge universel. Il n'a pas fait attention que les repas, le chant, la danse ont fait partie du culte de la divinité chez toutes les nations. L'homme affligé veut être seul, se retire à l'écart pour pleurer; ce n'est point le deuil qui rassemble les hommes, c'est la joie. Chez les Latins *festus*, *festivus*, désignoient ce qui est heureux & agréable; *infestus*, ce qui est fâcheux & pernicieux. Ἑορτὴ avoit le même sens chez les Grecs, selon Hésychius. Moïse parlant des *fêtes* juives, dit aux Israélites: « Vous vous réjouirez devant le Seigneur votre Dieu ». *Lévit.* c. 23, ℣. 40. *Deut.* c. 12, ℣. 7 & 18.

La seule de ces *fêtes* qui ait été consacrée au deuil & à la tristesse, est le jour de l'expiation, *Lévit.* c. 23, ℣. 27. Dans le Christianisme même, les plus saints personnages ont été d'avis que le jeûne & les mortifications ne doivent pas avoir lieu les jours de *fête*, qu'il convient au contraire de faire un *festin*, c'est-à-dire, un repas plus somptueux qu'à l'ordinaire.

Les anciennes *fêtes* ont été consacrées à régler & à sanctifier les travaux de l'agriculture, à remercier le Créateur de ses dons; les Patriarches offrent des sacrifices à l'occasion des bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu, & non pour témoigner leur affliction. Noé sauvé du déluge, Abraham comblé des bénédictions & des promesses de Dieu, Isaac assuré de la même protection, Jacob heureusement revenu de la Mésopotamie & mis à couvert de la colère de son frère, élèvent des autels & bénissent le Seigneur. *Gen.* c. 8, ℣. 20; c. 12, ℣. 7; c. 26, ℣. 25; c. 33, ℣. 20. C'est dans les livres saints, & non dans les frivoles conjectures des Philosophes, qu'il faut chercher le vrai génie, les idées & les mœurs de l'antiquité. *Voyez l'Histoire du Calendrier, Monde primitif*, tome 4.

L'objet général de toutes les *fêtes*, a été de rassembler les hommes, de les accoutumer à fraterniser, de les mettre à portée de s'instruire les uns les autres & de s'entr'aider; toutes les cérémonies du culte divin concouroient à ce but essentiel. Le peuple amoncelé dans les grandes villes ne sent plus cette utilité; mais elle subsiste

encore dans les campagnes, sur-tout dans les pays de montagnes, de landes & de forêts. Les familles dispersées dans ces solitudes ne peuvent se rassembler, se voir, se fréquenter que les jours de *fête*; c'est presque le seul lien de société qu'elles puissent avoir; les *fêtes* leur ont par conséquent toujours été nécessaires.

FÊTES DES JUIFS. Moïse, dans l'établissement des *fêtes* juives, suivit l'esprit des Patriarches, qui est celui de l'institution divine. Outre le sabbat & les néoménies, il établit trois grandes *fêtes*, qui avoient rapport non-seulement à l'agriculture, mais à trois grands bienfaits du Seigneur dont-il falloit conserver le souvenir. La *fête* de Pâques, dans le mois des *nouveaux fruits*, *Exode*, c. 13, ℣. 4, en mémoire de la sortie d'Egypte, & de la délivrance des premiers nés des hébreux; la Pentecôte, ou la *fête* des semaines, pour servir de monument de la publication de la loi sur le mont Sinaï; elle se célébroit au moment de commencer la moisson, & l'on y offroit la première gerbe; la *fête* des tabernacles, après les vendanges, en mémoire de la demeure des Israélites dans le désert. Ils devoient les célébrer non seulement avec leur famille, mais y admettre les pauvres & les étrangers. *Lévit.* c. 23; *Deut.* c. 12, &c. La *fête* des trompettes & celle des expiations tomboient dans la lune de Septembre, aussi bien que celle des tabernacles. *Voyez* les noms de ces *fêtes* chacun à leur place.

La sagesse & l'utilité de ces *fêtes* sont palpables; indépendamment des leçons de morale qu'elles donnoient aux Juifs, c'étoient des monumens irrécusables des faits sur lesquels étoit fondée la religion juive, monumens qui en ont perpétué le souvenir & la certitude dans tous les siècles.

Pour en esquiver les conséquences, les incrédules disent qu'une *fête* n'est pas toujours la preuve certaine de la réalité d'un événement, que nous trouvons chez les Grecs & chez les Romains des *fêtes* établies en mémoire de plusieurs faits absolument fabuleux.

Mais les *fêtes* des Païens ne remontoient point comme celles des Juifs à la date même des événemens, elles n'avoient point été établies ni observées par les témoins oculaires des faits dont elles rappelloient le souvenir. Nous défions les incrédules de citer une seule *fête* du Paganisme qui ait ce caractère essentiel; dans l'origine, toutes faisoient allusion aux travaux de l'agriculture & à l'astronomie; les fables ne vinrent que quand on en eut oublié la signification. C'est un fait démontré dans l'histoire du calendrier par M. de Gébelin; si la Pâque & l'offrande des premiers nés n'avoient été établies qu'après la mort de Moïse & de tous ceux qui étoient sortis d'Egypte, on pourroit dire que ces cérémonies ne prouvent rien; mais c'est en Egypte, la nuit même du départ des Hébreux, que la première Pâque est célébrée: lorsque Moïse en renouvelle la loi dans le Lévitique, il parle aux Juifs comme à autant de témoins oculaires de l'événement; ce sont eux-mêmes qui dès ce moment font l'offrande de leurs premiers nés dans le tabernacle. Ce sont donc les témoins oculaires des faits qui les attestent par les cérémonies qu'ils observent. A leur entrée dans la terre promise, la Pâque est célébrée par des Juifs sexagénaires, qui avoient vingt ans lorsqu'arriva la délivrance miraculeuse des premiers nés. Les Juifs ont-ils consenti à mentir continuellement par des rites imposteurs, à tromper leurs enfans, à contredire leur conscience, pour plaire à un Législateur qui n'existoit plus? On ne connoit chez aucun peuple des exemples d'une pareille démence.

Dira-t-on que le 17 de Juillet, marqué de noir dans le calendrier des Romains, n'étoit pas un monument certain de leur défaite par les Gaulois auprès de l'Allia; ou que la procession qui se fait le 22 Mars aux grands Augustins à Paris, ne peut pas prouver la réduction de cette ville à l'obéissance de Henri IV, en 1594?

Chez les Juifs, l'objet des *fêtes* étoit de les rassembler aux pieds des autels du Seigneur, de cimenter entr'eux la paix & la fraternité, de leur rappeller le souvenir des faits sur lesquels étoit fondée leur religion, & qui étoient autant de bienfaits de Dieu; par conséquent de les rendre reconnoissans envers le Seigneur, humains & charitables envers leurs frères, même envers les esclaves & les étrangers. En effet, Dieu avoit ordonné que les Lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins fussent admis aux festins de réjouissance que faisoient les Juifs dans les jours de *fête*, afin qu'ils se souvinssent que les bienfaits de Dieu & les fruits de la terre ne leur étoient pas accordés pour eux seuls, & qu'ils devoient en faire part à ceux qui n'en avoient point. *Deut.* c. 12, 14, &c.

Les solemnités juives ne se sentoient donc en rien de la licence & des désordres qui régnoient dans les fêtes des Païens; celles-ci, loin de contribuer à la pureté des mœurs, sembloient avoir été instituées exprès pour les corrompre. Mais les beaux esprits de Rome, aussi mal instruits de l'origine des anciennes institutions que nos incrédules modernes, trouvoient les *fêtes* du Paganisme charmantes, & celles des Juifs dégoûtantes & absurdes. Tacite, *Hist.* l. 5, c. 5.

Jéroboam, dont la politique n'étoit que trop clairvoyante, sentit combien les *fêtes* que l'on célébroit à Jérusalem étoient capables d'y attirer ses sujets. Pour consommer la séparation entre son royaume & celui de Juda, il plaça des idoles à Dan & à Béthel, il y établit des Prêtres, des sacrifices & des *fêtes*, afin de retenir sous son obéissance les tribus qui s'étoient données à lui, *III. Reg.* c. 12, ℣. 26.

Nous retrouvons dans les *fêtes* du Christianisme le même esprit, le même objet, la même utilité; mais

mais nos Philosophes incrédules n'y ont rien vu, ils en ont raisonné encore plus mal que des *fêtes* juives. Sur le tems & la manière de célébrer celles-ci, l'on peut consulter Reland, *Antiq. veterum Hebræor.* quatrième partie; le P. Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte*, c. 12, &c.

FÊTES CHRÉTIENNES. Non-seulement les Apôtres ont institué des *fêtes*, puisque les premiers fidèles en ont célébré, mais ils les ont rendues plus augustes que les anciennes, en les fondant sur des motifs plus sublimes. Dans la religion primitive, le principal objet des *fêtes* étoit d'inculquer aux hommes l'idée d'un seul Dieu créateur & gouverneur du monde, père & bienfaiteur de ses créatures; dans la religion juive, elles étoient destinées à réveiller le souvenir d'un seul Dieu Législateur, souverain Maître, & protecteur spécial de son peuple; dans le Christianisme, elles nous montrent un Dieu sauveur & sanctificateur des hommes, duquel tous les desseins tendent à notre salut éternel. Rien ne sert mieux que les *fêtes*, à nous marquer l'objet direct du culte religieux sous les trois époques successives de la révélation.

Après l'extinction du Paganisme & de l'Idolâtrie, il n'a plus été nécessaire de continuer à célébrer le Sabbat ou le repos du septième jour en mémoire de la création; la croyance d'un seul Dieu créateur ne pouvoit plus se perdre; mais il a été très-important de consacrer par un monument éternel le souvenir d'un miracle qui a fondé le Christianisme, de la résurrection de Jésus-Christ. Ce grand événement est un article de notre foi, il est renfermé dans le Symbole; on n'a jamais pu être Chrétien sans le croire. Aussi dès l'origine du Christianisme le dimanche a été célébré par les Apôtres, & nommé *le jour du Seigneur*. *Voyez* DIMANCHE.

Ici ce sont les témoins même de l'événement qui établissent la *fête*, & qui la font célébrer sur le lieu même où il est arrivé, par des milliers d'hommes qui ont pu vérifier par eux-mêmes la vérité ou la fausseté du fait, & en prendre toutes les informations possibles: à moins que tous n'aient été saisis d'un accès de démence, ils n'ont pas pu se résoudre à rendre, par une cérémonie publique, témoignage d'un fait duquel ils n'auroient pas été bien convaincus. Il en est de même de la *fête* de la Pentecôte, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Celles de la naissance de Jésus-Christ, de l'Epiphanie, de l'Ascension, n'ont pas tardé d'être établies par le même motif.

On a commencé aussi dès l'origine de célébrer la *fête* des Martyrs. Selon la manière de penser des premiers fidèles, la mort d'un Martyr étoit pour lui une victoire, & pour la religion un triomphe; le sang de ce témoin cimentoit l'édifice de l'église, on solemnisoit le jour de sa mort, l'on s'assembloit à son tombeau, l'on y célébroit les saints Mystères, les fidèles ranimoient leur foi & leur courage par son exemple. Dès le commencement du second siècle, nous le voyons par les actes du martyre de Saint Ignace & de Saint Policarpe; & nous ne pouvons pas douter que l'on n'ait fait la même chose à Rome immédiatement après le martyre de Saint Pierre & de Saint Paul. En effet, le témoignage des Apôtres & de leurs disciples, scellé de leur sang, étoit trop précieux pour ne pas le remettre continuellement sous les yeux des fidèles. Il semble que l'on ait prévu dès-lors que dans la suite des siècles les incrédules pousseroient l'audace jusqu'à en contester les conséquences.

Plusieurs savans Protestans, quoiqu'intéressés à révoquer en doute l'antiquité de cet usage, en sont cependant convenus. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 20, c. 7, reconnoit que dès le second siècle on célébroit le jour de la mort d'un Martyr, & qu'on l'appeloit son *jour natal*, parce que sa mort avoit été pour lui le commencement d'une vie éternelle. Mosheim, encore plus sincère, dit qu'il est probable que cela s'est fait dès le premier siècle. *Hist. Ecclés. premier siècle*, 2e partie, c. 4, §. 4. Beausobre, qui a trouvé bon que les Manichéens aient solemnisé le jour de la mort de Manès, n'a pas osé blâmer les Chrétiens d'avoir rendu le même honneur aux Martyrs; mais il dit que les Manichéens désapprouvoient avec raison, non seulement la multitude de jours consacrés à la mémoire des morts, & depuis à leur culte, mais encore cette distinction de jours qui s'étoit introduite, & que Saint Paul a réprouvée dans son Epitre aux Galates, c. 4; que ces hérétiques gardoient les *fêtes chrétiennes* établies dès le commencement, mais sans attribuer aucune sainteté aux jours même, ne les regardant que comme des signes établis pour rappeller la mémoire des événemens. *Hist. du Manich.* tome 2, l. 9, c. 6, §. 13.

Voilà donc, suivant le jugement de Beausobre, trois choses dignes de censure dans les *fêtes chrétiennes*. 1°. Le trop grand nombre de *fêtes* des Martyrs. 2°. L'usage de les regarder comme une marque de culte, au lieu que dans l'origine c'étoit un simple signe commémoratif. 3°. La distinction entre les jours de *fête* & les autres, & le préjugé qui attachoit aux premières une idée de sainteté.

Quant au premier chef, nous demandons si ç'a été un malheur pour le Christianisme qu'il se soit trouvé un grand nombre de fidèles assez courageux pour souffrir la mort plutôt que de renier leur foi, & s'il eût mieux valu que le nombre des apostats fût plus considérable. C'est à la cruauté des persécuteurs, & non à la piété des Chrétiens, qu'il faut attribuer la multitude de Martyrs qui ont souffert dans les trois premiers siècles: mais ceux qui ont versé leur sang dans les siècles suivans n'ont pas été moins dignes de vénération que les plus anciens. Nous cherchons vainement en quoi les Chrétiens ont péché, en honorant

par des *fêtes*, un très-grand nombre de Martyrs.

Le second reproche de Beausobre n'est fondé que sur un abus des termes affecté & ridioule. Lorsque les peuples ont consacré la mémoire de leurs héros par des tombeaux, par des inscriptions, par des cérémonies annuelles, c'étoit certainement pour leur faire honneur. Tant que l'on n'a voulu honorer dans ces personnages que des qualités & des vertus humaines, ou des services temporels rendus à la société, ç'a été un honneur ou un culte purement civil; car enfin *honneur*, *respect*, *culte*, *vénération*, signifient la même chose. Dès que l'on a prétendu leur attribuer un mérite & un rang supérieur à l'humanité, le titre de Dieu ou de demi-Dieu, le pouvoir de protéger après leur mort ceux qui les honoroient, & de leur faire du bien ou du mal, ç'a été un culte religieux, mais illégitime & injurieux à la divinité. Or l'intention des fidèles, en consacrant la mémoire des Martyrs, n'a certainement pas été d'honorer en eux des qualités purement humaines, un mérite naturel, ou des services temporels rendus aux hommes, mais un courage plus qu'humain inspiré par la grace divine, un mérite que Dieu a couronné d'une gloire éternelle, un pouvoir d'intercession qu'il a daigné leur accorder dans le ciel: donc la célébration de leur *fête* a été dès l'origine un signe de culte, & de culte religieux, quel que soit le terme dont on s'est servi pour l'exprimer. *Voyez* CULTE, MARTYR, SAINT, &c.

Le troisième reproche est encore plus injuste, puisque c'est une censure du langage de l'Ecriture-Sainte. Dieu, en ordonnant des *fêtes* aux Juifs, leur dit: « Voilà les féries du Seigneur que vous nommerez *saintes*. Ce jour sera pour vous très-solemnel & très-saint ». *Levit* c. 25, ℣. 2, 4, 7, &c. Dans le nouveau Testament, Jérusalem est appelée la *Cité sainte*, & le temple le *Lieu saint*. Ce mot signifie consacré au Seigneur & destiné à son culte; rien de plus: où est l'inconvénient d'envisager ainsi un jour aussi-bien qu'un lieu? Dans l'histoire même de la création, il est dit que Dieu bénit le septième jour *& le sanctifia*.

S. Paul, *Galat.* c. 4, ℣. 10, reprend les Chrétiens de ce qu'ils gardoient les cérémonies juives, de ce qu'ils observoient, comme les Juifs, les jours, les mois, les saisons, les années; s'ensuit-il de-là qu'il a défendu aux Chrétiens d'avoir un calendrier? Lui-même, deux ans avant sa mort, voulut célébrer à Jérusalem la *fête* de la Pentecôte. *Act.* c. 20, ℣. 16.

Mais, disent les Protestans, l'Eglise a-t-elle eu le droit d'établir des *fêtes* par une loi, & d'imposer aux fidèles l'obligation de les observer? Pourquoi non? Il seroit singulier que l'Eglise Chrétienne n'eût pas la même autorité que l'Eglise Juive pour régler son culte & sa discipline. Outre les *fêtes* expressément commandées par Moïse, les Juifs avoient établi la *fête* des sorts, en mémoire du danger dont ils avoient été sauvés par Esther, & la *fête* de la dédicace du Temple, ou de sa purification, faite par Judas Macchabée, & Jésus-Christ ne dédaigna pas d'honorer cette *fête* par sa présence, *Joan.* c. 10, ℣. 22; il ne la désapprouvoit donc pas. Beausobre lui-même dit qu'il n'y a qu'un esprit de révolte & de schisme qui puisse soulever des Chrétiens contre des ordonnances ecclésiastiques qui n'ont rien de mauvais. *Hist. du Manich.* tom. 2, liv. 9, ch. 6, §. 8. Par-là il condamne les fondateurs de la réforme, & se réfute lui-même.

L'Eglise a donc usé d'une autorité très-légitime, lorsqu'elle a fixé le tems de la *fête* de Pâques, qu'elle a défendu de la célébrer avec les Juifs, *Can. Apost.* 5; de prendre aucune part à leurs autres solemnités, can. 82; de pratiquer le jeûne ou l'abstinence les jours de fête, can. 45, 66, &c. Cette discipline, qui est du second ou du troisième siècle, puisqu'elle est établie par les decrets que l'on nomme *Canons des Apôtres*, est encore observée par les sectes de Chrétiens Orientaux qui se sont séparées de l'Eglise Romaine depuis douze cens ans. Il en est de même du canon 51 du Concile de Laodicée, qui défend de célébrer les *fêtes* des Martyrs pendant le Carême, & de celui du Concile de Carthage, qui excommunie ceux qui vont aux spectacles les jours de *fête*, au lieu d'assister à l'Eglise, can. 88. Le Concile de Trente n'a fait que confirmer l'ancien usage, lorsqu'il a décidé que les *fêtes* ordonnées par un Evêque dans son diocèse doivent être gardées par tout le monde, même par les exempts, sess. 25, c. 12. En 1700, le Clergé de France a condamné avec raison ceux qui enseignoient que le précepte d'observer les *fêtes* n'oblige point sous peine de péché mortel, lorsqu'on le viole sans scandale & sans aucun mépris.

Les mêmes motifs qui ont fait établir les *fêtes* des Martyrs ont porté les peuples, dans la suite des siècles, à honorer la mémoire des *Confesseurs*, c'est-à-dire des Saints qui, sans avoir souffert le martyre, ont édifié l'Eglise par leurs vertus. Leur exemple n'est pas à la vérité, en faveur du Christianisme, une preuve aussi forte que le témoignage des Martyrs; mais il démontre du moins que la morale de l'Evangile n'est pas impraticable, puisqu'avec le secours de la grace les Saints l'ont suivie & observée à la lettre.

Il est naturel que le peuple ait honoré par préférence les Saints qui ont vécu dans les lieux qu'il habite, dont les actions lui sont mieux connues, dont les cendres sont sous ses yeux, dont il peut visiter aisément le tombeau. Saint Martin est le premier Confesseur dont on ait fait la *fête* dans l'Eglise d'Occident; toutes les Gaules retentissoient du bruit de ses vertus & de ses miracles. Les *fêtes*, qui étoient locales dans leur origine, se sont étendues peu à peu dans la suite, & sont devenues générales. C'est la voix du peuple & sa dévotion

qui ont canonisé les personnages dont il admiroit les vertus ; nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de gémir de ce que, pendant dix-sept siècles, il y a eu un nombre infini de Saints dans tous les états de la vie, dans tous les lieux, dans les tems les plus malheureux & les plus barbares ; nous sommes bien fondés à espérer que Dieu en suscitera de nouveaux jusqu'à la fin du monde.

Pour prouver que les *fêtes* sont un abus, nos Philosophes incrédules les ont principalement envisagées sous un aspect politique ; ils ont soutenu que le nombre en est excessif, que le peuple n'a plus assez de tems pour gagner sa vie, que non-seulement il faut les supprimer, mais qu'il faut lui permettre de travailler pendant l'après-midi des Dimanches. Au mot DIMANCHE, nous avons déja réfuté leurs faux raisonnemens, leurs faux calculs, leurs fausses spéculations ; mais il nous reste quelques réflexions à faire.

I. En général, les *fêtes* sont nécessaires. Il faut que le peuple ait une religion : donc il lui faut des *fêtes*. Quel doit en être le nombre ? C'est un besoin local & relatif ; il n'est pas le même par-tout. Dans les cantons peu peuplés, où les habitans sont épars, ils ne peuvent se rassembler, s'instruire, faire profession publique de Christianisme que les jours de *fête* ; si on les leur retranchoit, l'on parviendroit bientôt à les abrutir. Or, dans un état policé, la religion & les vertus sociales ne sont pas moins nécessaires que la subsistance, l'argent, le travail, le commerce, &c. ; il faut des hommes & non des brutes ou des automates.

C'est une absurdité de calculer les forces des ouvriers comme celle des bêtes de somme ; l'homme, quelque robuste qu'il soit, a besoin de repos ; tous les peuples l'ont senti, & tous ont établi des *fêtes*. Le sabbat, ou le repos du septième jour, étoit non-seulement permis, mais ordonné aux Juifs, non-seulement par motif de religion, mais par un principe d'humanité : « Vous ne ferez, dit la loi, » aucun travail ce jour-là, ni vous, ni vos enfans, » ni vos serviteurs, ni vos servantes, ni votre » bétail, ni l'étranger qui se trouve parmi vous, » afin qu'ils se reposent aussi-bien que vous. Sou» venez-vous que vous avez servi vous-mêmes en » Egypte, & que Dieu vous en a tirés par sa » puissance ; c'est pour cela qu'il vous ordonne » le jour du repos ». *Deut.* c. 5, ℣. 14. Donner du pain aux ouvriers, ce n'est pas remplir toute justice, si on ne leur procure aussi les moyens de le manger avec joie ; il faut adoucir assez leur condition pour qu'ils ne soient pas tentés d'en changer. Ils ont besoin de se voir, de se fréquenter, de parler de leurs affaires communes & particulières, de cultiver des liaisons d'amitié & de parenté : encore une fois, ils ne peuvent le faire que les jours de *fête*.

Une autre ineptie est de vouloir régler les besoins d'un royaume entier sur ceux de la capitale. Dans les grandes villes, la subsistance du peuple est précaire ; il vit au jour la journée ; il n'a de quoi manger que quand il travaille. Les habitans de la campagne, les cultivateurs, les pasteurs de bétail, ne sont point dans le même cas ; leur travail n'est pas continuel, il ne peut avoir lieu pendant tout le tems de l'hiver ; & c'est précisément dans ce tems-là que l'on a placé le plus grand nombre de *fêtes*. Dans les pays de montagnes, où la terre est couverte de neige pendant six mois de l'année, le peuple a tout le tems de s'occuper du service de Dieu & de vaquer aux exercices de religion ; & c'est aussi dans ces contrées qu'il y a le plus de mœurs & de piété.

On dit que le peuple des villes se dérange & se débauche les jours de *fête ;* mais c'est qu'on le veut. On lui tend des piéges de corruption, il y succombe. Pendant que nos Philosophes dissertoient contre les *fêtes*, on a multiplié dans toutes les villes les salles de spectacles, les théâtres de baladins, les écoles du vice, les lieux de débauche de toute espèce : une fausse politique, un intérêt sordide, un fond d'irréligion, persuadent que ces établissemens pestilentiels sont devenus nécessaires ; ils ne l'étoient pas, lorsque le peuple passoit dans les Temples du Seigneur la plus grande partie des jours de *fête*. C'est une occasion d'oisiveté & de libertinage pour tous les jours de la semaine. Les bons citoyens, les artisans honnêtes s'en plaignent ; ils ne peuvent plus retenir dans les atteliers les apprentifs ni les garçons : ce train de déréglement une fois établi ne peut pas manquer de faire chaque jour de nouveaux progrès.

Il n'est pas vrai que les *fêtes* nuisent à la culture des terres ; les Evêques & les autres Pasteurs sont très-attentifs à permettre les travaux de l'agriculture, toutes les fois que la nécessité peut l'exiger, & nous avons vu souvent le peuple refuser de se servir de cette permission.

L'on nous a bercés d'une fable, lorsqu'on nous a dit qu'à la Chine le culte public est l'amour du travail, que de tous les travaux, le plus religieusement honoré est l'agriculture, & qu'il n'y a point de pays au monde où elle soit plus florissante. Pour nous le persuader, nos Philosophes ont fait l'étalage d'une *fête* politique, dans laquelle l'Empereur de la Chine, en cérémonie, & à la tête des Grands de l'empire, tient lui-même la charrue, & sème un champ, afin d'encourager ses sujets au plus nécessaire de tous les arts. Ils ont conclu qu'une *fête* de cette espèce devroit être substituée dans nos climats à tant de *fêtes* religieuses qui semblent inventées par la fainéantise pour la stérilité des campagnes.

Nous savons à présent, sur des témoignages dignes de foi, que la *fête* Chinoise n'est qu'un vain appareil de magnificence, de la part de l'Empereur, qui ne sert à rien du tout ; que dans cet Empire, aussi bien qu'ailleurs, l'Agriculture est regardée comme une occupation très-ignoble ; que les lettrés Chinois ont grand soin de se laisser

croître les ongles, afin de démontrer qu'ils ne sont ni laboureurs, ni artisans. Aussi n'y a-t-il aucun pais dans le monde où les stérilités & les famines soient plus fréquentes, malgré la fertilité naturelle du sol.

II. L'on imagine que ce sont les Pasteurs de l'Eglise qui ont ordonné & multiplié les *fêtes* de dessein prémédité; il n'en est rien. Le nombre s'en est augmenté non-seulement par la piété locale des peuples, comme nous l'avons déja dit, mais encore par le besoin du repos. Dans les tems malheureux de la servitude féodale, le peuple ne travailloit pas pour lui, mais pour ses Maîtres; il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché à multiplier les jours de repos. C'étoient autant de momens dérobés à la dureté & au brigandage des Nobles, aux dévastations d'une guerre intestine & continuelle; les hostilités étoient suspendues les jours de *fête;* c'est pour la même raison que l'on établit *la trève de Dieu. Voyez* ce mot.

A la réserve des *fêtes* de nos Mystères, qui sont les plus anciennes & en très-petit nombre, toutes les autres ont été célébrées d'abord par le peuple, sans qu'il y fût excité par le Clergé. Elles se sont communiquées de proche en proche d'un lieu à un autre. Lorsqu'elles ont été établies par l'usage, les Pasteurs ont fait des loix pour en régler la sanctification, & pour en bannir les abus.

Le projet de mettre par-tout l'uniformité dans le nombre & dans la solemnité des *fêtes* est impraticable; le peuple des divers Royaumes de la Chrétienté ne renoncera pas à honorer ses Patrons, pour plaire aux Philosophes. C'est aux Evêques de consulter les besoins & les habitudes de leurs Diocésains, & de voir ce qui leur convient le mieux; mais ils sont souvent forcés de tolérer des abus, parce que les peuples ne se gouvernent point comme un troupeau d'esclaves.

Léibnitz, quoique Protestant, blâme un Auteur qui opinoit à la suppression des *fêtes*, à cause des abus; qu'on ôte les abus, dit-il, & qu'on laisse subsister les choses; voilà la grande règle. *Esprit de Léibnitz*, tome 2, p. 32.

III. Loin de s'obstiner à conserver toutes les *fêtes*, les Pasteurs ont souvent fait des tentatives pour en diminuer le nombre. Le P. Thomassin, dans son *Traité des Fêtes*, le P. Richard, dans son *Analyse des Conciles*, ont cité à ce sujet les Conciles provinciaux de Sens en 1524, de Bourges en 1528, de Bordeaux en 1583. Le Pape Benoît XIV, en 1746, a donné deux Bulles, sur la représentation de plusieurs Evêques, pour supprimer un certain nombre de *fêtes*. Clément XIV en a donné une semblable pour les Etats de Bavière en 1772, & une autre pour les Etats de Venise. Dans la même année, l'Evêque de Posnanie en Pologne voulut faire cette réforme dans son Diocèse; les peuples se mutinèrent & affectèrent de célébrer les *fêtes* avec plus de pompe & d'éclat. Plusieurs Evêques de France ont trouvé les mêmes obstacles chez eux; ils ont été croisés ou par les Officiers municipaux, ou par les Receveurs du fisc, intéressés à procurer le concours du peuple dans les villes, & ils ont été obligés de se faire autoriser par des Arrêts du Conseil. On a récemment retranché treize *fêtes* dans le Diocèse de Paris.

Nos Philosophes ne manqueront pas de croire qu'ils ont contribué à cette réforme, & de s'en vanter; la vérité est que, sans leurs clameurs indécentes, elle auroit été faite plutôt; ce ne sont pas eux qui ont dicté, il y a deux cens ans, les décrets des Conciles dont nous venons de parler.

IV. *De la sanctification des fêtes.* Pour savoir la manière dont on doit sanctifier les *fêtes*, il suffit de se rappeller les motifs pour lesquels Dieu les a instituées. Nous avons vu que c'est une profession publique de la croyance que l'on tient, de la religion que l'on suit, & du culte que l'on rend à Dieu; c'est un lien de société destiné à rassembler les hommes aux pieds des autels, à leur inspirer des sentimens de charité mutuelle & de fraternité. Ces jours doivent donc être employés à lire, à écouter, à méditer la loi de Dieu & sa parole, à honorer les Mystères que l'on célèbre, à assister aux exercices publics de religion, à pratiquer des œuvres d'humanité, de charité, de bonté & d'affection pour nos semblables.

C'est ainsi que les Israélites, pieux & fidèles à la loi de Dieu, célébroient leurs solemnités par la lecture des livres saints, par des prières, par des sacrifices d'actions de graces, qui étoient toujours suivis d'un festin, auquel les parens, les amis, les voisins, étoient invités, & auquel les plus aisés devoient admettre non-seulement toute leur famille, mais encore les pauvres, les Prêtres, les esclaves & les étrangers; & la participation à ces repas solemnels & religieux étoit, chez les Païens même, un titre d'hospitalité. La loi portoit: « Vous célébrerez la *fête* des semaines en l'honneur du Seigneur votre Dieu, vous lui ferez l'oblation volontaire des fruits du travail de vos mains, selon l'abondance que vous avez reçue de lui; vous ferez des festins de réjouissance, vous & vos enfans, vos serviteurs & servantes, le Lévite qui est dans l'enceinte de vos murs, l'étranger, l'orphelin & la veuve qui demeurent avec vous ». *Deut.* c. 10, 11, 14, &c. C'est ainsi que le saint homme Tobie passoit les jours de *fête*, même pendant la captivité des Israélites à Babylone; mais il gémissoit de ce que ces jours de réjouissance étoient changés, pour eux, en jours de deuil & d'affliction. *Tobie*, c. 2, ℣. 1. Judith, qui, dans son veuvage, s'étoit condamnée à une vie retirée & austère, interrompoit son jeûne & sa solitude, & paroissoit en public les

jours de *fête*. *Judith*, chap. 8, ℣. 6; chap. 16, ℣. 27.

Cette coutume de joindre une honnête récréation aux pratiques de religion & aux bonnes œuvres, les jours de *fête*, n'a point changé dans le Christianisme. Nous voyons par S. Paul, *I. Cor.* c. 11, ℣. 20, que, chez les premiers fidèles, la participation à la sainte Eucharistie étoit accompagnée d'un repas de société & de charité, qui fut nommé *agape*. *Voyez* ce mot. S. Justin nous apprend que les assemblées chrétiennes avoient lieu le Dimanche. *Apol.* 1, *n.* 67. Et Pline, dans sa lettre à Trajan, atteste la même chose. Nous apprenons encore, par l'Histoire Ecclésiastique, que ces *agapes*, ou repas de charité, furent bientôt célébrés au tombeau des Martyrs, lorsqu'on célébroit leur *fête*. Bingham, *Orig. Ecclés*. l. 20, c. 7, §. 10. S. Grégoire Thaumaturge, Evêque de Néocésarée, l'an 253, permit aux fidèles, récemment convertis de l'idolâtrie, de célébrer les *fêtes* des Martyrs avec des festins & des réjouissances; il en a été loué par S. Grégoire de Nysse, qui a écrit sa vie. Sur la fin du sixième siècle, S. Grégoire-le-Grand permit la même chose aux Bretons nouvellement convertis. Les Protestans, qui ne veulent ni cérémonies, ni gaieté, ni pompe dans le culte religieux, ont blâmé hautement ces Pères de l'Eglise; mais leur censure n'est ni juste, ni sage.

En effet, les Pères, en conseillant & en approuvant les récréations honnêtes, lorsque les fidèles ont satisfait aux devoirs de religion, ont sévèrement défendu toute espèce d'excès dans les repas, les spectacles du théâtre, les jeux publics, & les autres plaisirs criminels ou dangereux. Les Conciles ont fait de même, sur-tout lorsque la licence & la grossièreté des mœurs des Barbares se furent introduites chez les nations de l'Europe. Bingham, *ibid.* En ceci, comme en toute autre chose, il faut retrancher les abus, & conserver les usages louables & utiles.

Aujourd'hui l'orgueil, le faste, la mollesse, l'irréligion des grands, & le libertinage du peuple dans les grandes villes, ont tout perverti. Les premiers dédaignent le culte public, & conservent à peine quelques pratiques de Christianisme dans leurs palais; le peuple a changé les *fêtes* en jours de débauche, l'ancien esprit de religion ne subsiste plus que parmi quelques peuplades isolées aux extrémités du Royaume; c'est là seulement que l'on peut reconnoître l'utilité des *fêtes*.

FÊTE-DIEU, jour solemnel institué pour rendre un culte particulier à Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. L'Eglise a toujours célébré l'anniversaire de l'institution de ce Sacrement le Jeudi de la Semaine-Sainte; mais comme les offices & les cérémonies lugubres de cette semaine ne permettent pas d'honorer ce Mystère avec toute la solemnité convenable, on a jugé à propos d'en établir une *fête* particulière, fixée au Jeudi après le Dimanche de la Trinité.

Ce fut le Pape Urbain IV, François de nation, né dans le diocèse de Troies, qui, l'an 1264, institua cette solemnité pour toute l'Eglise. Elle étoit déja établie dans celle de Liége, dont Urbain avoit été Archidiacre, avant d'être élevé au souverain Pontificat. Il engagea S. Thomas d'Acquin à composer pour cette *fête* un office très-beau & très-pieux. Le dessein de ce Pape n'eut pas d'abord tout le succès qu'il espéroit, parce que l'Italie étoit alors agitée par les factions des Guelphes & des Gibelins; mais au Concile général de Vienne, tenu en 1311, sous Clément V, en présence des Rois de France, d'Angleterre & d'Arragon, la Bulle d'Urbain IV fut confirmée, & l'on en ordonna l'exécution dans toute l'Eglise. L'an 1316, le Pape Jean XXII ajouta à cette *fête* une octave, avec ordre de porter publiquement le S. Sacrement en procession.

C'est ce que l'on exécute avec toute la pompe & la décence possible; les erreurs des Calvinistes ont engagé les Catholiques à augmenter encore l'éclat de cette solemnité. Ce jour-là les rues sont tapissées & jonchées de fleurs, tout le Clergé marche en ordre, revêtu des plus riches ornemens, le S. Sacrement est porté sous un dais, d'espace en espace il y a des chapelles ou reposoirs très-ornés, où l'on fait une station qui se termine par la bénédiction du S. Sacrement. On la donne aussi tous les jours à la Grand'Messe, & le soir au Salut pendant l'octave.

Dans les villes de guerre, la garnison, sous les armes, borde les rues, le S. Sacrement est précédé par la musique ecclésiastique & militaire, & salué par les décharges de l'artillerie. A Versailles, le Roi assiste à la procession avec toute sa Cour. Dans la plupart des villes, il y a, pendant cette octave, des prédications destinées à confirmer la foi des fidèles sur le mystère de l'Eucharistie. A Angers, cette procession, que l'on appelle *le Sacre*, se fait avec beaucoup de magnificence, attire un grand concours du peuple des environs, & d'étrangers. On croit qu'elle y fut instituée dès l'an 1019, pour faire amende honorable à Jésus-Christ des erreurs de Bérenger, Archidiacre de cette ville, & précurseur des Sacramentaires.

FÊTES MOBILES. On distingue, dans le calendrier, des *fêtes mobiles* qui ne tombent pas toujours au même quantième du mois, telles sont Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu; c'est le jour auquel on célèbre la *fête* de Pâques, qui décide de toutes ces autres *fêtes*. Les *fêtes non mobiles* reviennent toujours au même quantième du mois; ainsi la Circoncision de Notre-Seigneur arrive toujours le 1er Janvier, l'Epiphanie le 6, &c.

FÊTE DES O. *Voyez* ANNONCIATION.

Fêtes de l'Asne, des Fous, des Innocens. Ce sont des *fêtes* ou des cérémonies absurdes & indécentes qui se faisoient dans plusieurs Eglises dans les siècles d'ignorance, & qui étoient des profanations plutôt que des actes de religion. Les Evêques ont usé de leur autorité pour les supprimer, & ont interdit de même certaines processions, d'une pareille espèce, qui se faisoient dans plusieurs villes.

On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, traités à peu près comme des brutes, n'avoient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connoissoient point d'autres spectacles que ceux de la religion, & n'avoient point d'autre distraction de leurs maux que les assemblées chrétiennes. Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaieté, & de suspendre, pendant quelques momens, le sentiment de leur misère. Les Ecclésiastiques s'y prêtèrent par condescendance & par commisération, mais leur charité ne fut pas assez prudente; ils devoient prévoir qu'il en naîtroit bientôt des indécences & des abus. La même raison fit imaginer la représentation des Mystères, mélange grossier de piété & de ridicule, qu'il a fallu bannir dans la suite, aussi-bien que les *fêtes* dont nous parlons.

Vainement l'on a voulu chercher l'origine de ces absurdités dans les saturnales du Paganisme, nos ancêtres ne les connoissoient pas; les hommes n'ont pas besoin de modèle pour imaginer des folies. La même cause, qui avoit fait instituer celles du Paganisme dans des tems très-grossiers, avoit suggéré au peuple celles qui s'introduisirent dans le Christianisme. Pour concevoir jusqu'où va son avidité dans ce genre, il suffit de voir la multitude des spectacles grossiers & absurdes qui sont établis & fréquentés chez nous.

FEU. Le nom & le symbole du *feu* sont employés, dans l'Ecriture-Sainte, pour signifier différentes choses. 1°. Ce qui est dit *Ps.* 103, ℣. 4, que les vents sont les messagers de Dieu, que le *feu* & la foudre sont ses ministres, est entendu des Anges par S. Paul, *Hébr.* c. 1, ℣. 7; c'est le symbole de la célérité & de la force avec laquelle les Anges exécutent les ordres de Dieu. 2°. Jésus-Christ, dans l'Evangile, *Luc*, c. 12, ℣. 49, compare sa doctrine à un *feu* qu'il est venu allumer sur la terre, parce qu'elle éclaire les esprits & embrase les cœurs; de-là quelques incrédules ont conclu que Jésus-Christ est venu allumer, parmi les hommes, le *feu* de la guerre; c'est une conséquence ridicule. Isaïe, au contraire, compare les erreurs des Juifs à un *feu* follet qui trompe ceux qui le suivent, ch. 50, ℣. 11. 3°. Le *feu* de la colère de Dieu signifie les fléaux qu'il envoie, & il n'en est point de plus terrible que le *feu* du tonnerre; dans ce sens, Dieu est appellé un *feu* dévorant, *Deut.* ch. 4, ℣. 24. 4°. Les souffrances, en général, sont aussi appellées *un feu*, parce qu'elles purifient l'ame de ses taches. Ainsi dans *S. Marc*, c. 9, ℣. 49, il est dit que tout homme *sera salé par ce feu*, c'est-à-dire, que par les souffrances il éprouvera le même effet que le sel produit sur la chair des victimes. 5°. Dans le Prophète *Habacuc*, c. 2, ℣. 13, *travailler pour le feu*, c'est travailler en vain, &c.

Dieu s'est montré plusieurs fois aux hommes sous la figure du *feu*; c'est ainsi qu'il apparut à Moïse dans le buisson ardent, & aux Israëlites sur le sommet du mont Sinaï; souvent il leur parloit dans la colonne de *feu* qui brilloit, pendant la nuit, sur le Tabernacle. Le S. Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langues de *feu*; cet Esprit divin est appellé dans les Ecritures un *feu*, parce qu'il éclaire les ames & les embrase de l'amour divin. Par la même raison, l'on dit *le feu de la charité*, & on représente cette vertu sous le symbole d'un cœur embrasé.

On croit communément qu'à la fin des siècles, & avant le jugement dernier, ce monde visible sera consumé par le *feu*.

Feu de l'Enfer. *Voyez* Enfer.

Feu sacré. Presque toutes les nations qui ont eu des Temples & des autels, y ont conservé avec respect le *feu* qui servoit à y entretenir la lumière, à brûler des parfums, à consumer les victimes. On ne l'a point confondu avec celui dont on se servoit pour les besoins ordinaires de la vie, parce que l'on a cru que tout ce qui étoit employé au culte divin devoit être réputé *sacré*. Conséquemment il y avoit, dans la plupart des Temples, un *pyrée*, un foyer, ou un brasier dans lequel il y avoit toujours du *feu*. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher l'origine de cet usage chez les Indiens, ni chez les Perses; on sait que les Grecs adoroient le *feu* sous le nom d'*Ἑστίας*, & les Latins sous le nom de *Vesta*, que les Païens croyoient se *lustrer*, ou se purifier, en sautant par-dessus un *feu* allumé à l'honneur de quelque Divinité; que cette pratique étoit défendue aux Juifs par les loix de Moïse.

Lorsque Dieu eut ordonné la manière dont il vouloit qu'on lui offrît des sacrifices, & qu'Aaron remplit, pour la première fois, les fonctions de Grand-Prêtre, Dieu fit descendre un *feu* miraculeux qui consuma l'holocauste, *Lévit.* c. 9, ℣. 24, & ce *feu* dut être entretenu soigneusement dans le foyer de l'autel, pour servir au même usage. Nadab & Abiu, fils d'Aaron, eurent la témérité de prendre du *feu* commun pour brûler de l'encens, ils furent frappés de mort, c. 10, ℣. 2. Par ce trait de sévérité, Dieu voulut inspirer aux Ministres de ses autels la vigilance, & aux peuples le respect pour tout ce qui a rapport au culte divin.

Dans l'Eglise Catholique, le Samedi-Saint, l'on tire d'un caillou & l'on bénit le *feu* dont on allume le cierge pascal, le luminaire & les encensoirs; cet usage est ancien, puisqu'il en est parlé dans le Poète Prudence, Auteur Chrétien du quatrième siècle, Cathemerin, Hymn. 5. C'est encore une pieuse coutume, lorsqu'on bénit une maison nouvellement bâtie, d'y allumer du *feu*, & de bénir le foyer. Ces cérémonies étoient surtout nécessaires lorsque le Paganisme subsistoit encore; c'étoit une espèce d'abjuration du culte que les Païens rendoient à Vulcain, à Vesta, aux Dieux Lares, ou Dieux protecteurs du foyer. D'ailleurs, la crainte des incendies engage les peuples, qui ont de la religion, à demander à Dieu, par les prières de l'Eglise, d'être préservés de ce fléau.

On peut mettre en question si le culte rendu au *feu*, par les Parsis ou Guèbres, est un acte de polythéisme & d'idolâtrie. M. Anquetil en a jugé avec beaucoup d'indulgence; il dit que les Parsis honorent seulement le *feu*, comme le symbole d'Ormuzd, qui est le bon principe ou le créateur, qu'ainsi ce culte est subordonné, relatif, & se rapporte à Ormuzd lui-même. *Zend-Avesta*, t. 2, p. 526. Cependant il est certain qu'un Parsis regarde le *feu* comme un être animé, intelligent, sensible au culte qu'on lui rend; il lui adresse ses vœux directement; il croit qu'en récompense des alimens qu'il fournit au *feu*, & des prières qu'il lui fait, le *feu* lui procurera tous les biens du corps & de l'ame, pour ce monde & pour l'autre, *ibid.* tome 1, 2ᵉ part., p. 235, &c. Il l'invoque dans les mêmes termes qu'Ormuzd lui-même; voilà tous les caractères d'un culte direct, absolu & non relatif.

D'ailleurs Ormuzd lui-même n'est qu'une créature, une production de l'Eternel, ou *du tems sans bornes*, tome 2, p. 343. Or, les Parsis n'adressent aucun culte à l'Eternel, mais seulement à Ormuzd & aux autres créatures; comment les absoudre de Polythéisme?

Un savant Académicien a parlé de la coutume de porter du *feu* devant les Empereurs & devant les Magistrats Romains, *Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tome 15, *in-12*, p. 203; mais il ne nous en a pas montré l'origine. Il paroît probable que ce *feu* étoit destiné à brûler des parfums à l'honneur de ceux devant lesquels on le portoit.

FEUILLANS, Ordre de Religieux qui vivent sous l'étroite observance de la règle de S. Bernard. C'est une réforme de l'Ordre de Cîteaux, qui fut faite dans l'Abbaye de Feuillans, à six lieues de Toulouse, par le B. Jean de la Barrière, qui en étoit Abbé Commendataire. Il prit l'habit des Bernardins, & rétablit la règle dans sa rigueur primitive en 1577, non sans avoir essuyé de fortes oppositions de la part des Religieux de cet Ordre. Sixte V approuva cette réforme l'an 1588; Clément VIII & Paul V lui accordèrent des Supérieurs particuliers. Dans l'origine, elle étoit aussi austère que celle de la Trape; mais les Papes Clément VIII & Clément XI y ont apporté des adoucissemens.

Le Roi Henri III fonda un couvent de cet Ordre au fauxbourg Saint-Honoré à Paris, l'an 1587; Jean de la Barrière vint lui-même s'y établir, avec soixante de ses Religieux; il mourut à Rome en 1600, après avoir gardé une fidélité inviolable envers le Roi, son bienfaiteur, pendant que la plupart de ses Religieux se laissèrent entraîner dans les fureurs de la ligue. D. Bernard de Montgaillard, surnommé *le Petit-Feuillant*, qui s'étoit distingué parmi les séditieux, alla faire pénitence dans l'Abbaye d'Orval, au pays de Luxembourg, où il établit la réforme.

Les *Feuillans* ont vingt-quatre maisons en France, & un plus grand nombre en Italie. Urbain VIII, pour leur utilité commune, les sépara en deux Congrégations, l'an 1630; ils se nomment en Italie *Reformés de S. Bernard.* Il y a eu parmi eux des hommes célèbres par leurs talens & par leurs vertus, en particulier le Cardinal Bona, dont le mérite & les ouvrages sont connus.

FEUILLANTINES, Religieuses qui suivent la même réforme que les Feuillans. Leur premier couvent fut établi près de Toulouse, en 1590, & fut ensuite transféré au fauxbourg S. Cyprien de cette ville. Il y en a une maison dans la rue du fauxbourg S. Jacques, à Paris. On ne les accuse point de s'être relâchées de l'austérité de leur règle.

F I

FIANÇAILLES, promesses réciproques de mariage futur; c'est une cérémonie religieuse destinée à faire comprendre aux fidèles les obligations & la sainteté de l'état du mariage, & à leur obtenir les bénédictions de Dieu. Nous ne considérons cette cérémonie que chez les Patriarches, chez les Juifs & chez les Chrétiens.

L'Ecriture rapporte, *Gen.* c. 24, ℣. 50, « que » Laban & Bathuel, ayant consenti au mariage » de Rebecca avec Isaac, le serviteur d'Abraham » se prosterna & adora le Seigneur, fit présent à » Rebecca de vases d'or & d'argent, & de riches » vêtemens; il fit aussi des présens à ses frères » & à sa mère, & ils firent un festin à cette » occasion ». Voilà des fiançailles. Le mariage ne fut accompli que chez Abraham.

Au sujet du mariage du jeune Tobie, il est dit, « que Raguel prit la main droite de sa fille, » la mit dans celle de Tobie, & leur dit: que » le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob soit » avec vous, que lui-même vous unisse & ac» complisse en vous sa bénédiction, &, ayant » pris du papier, ils dressèrent le contrat de ma-

» riage, & firent un festin, en bénissant Dieu «. Ainsi se célébroient les mariages chez les Juifs. Nous ne savons pas s'ils étoient ordinairement précédés par des *fiançailles*.

Nous voyons, par les écrits des Pères & par les Canons des Conciles, que l'Eglise Chrétienne ne changea rien à la coutume établie chez les Romains de faire précéder le mariage par des *fiançailles ;* les futurs époux s'embrassoient, se prenoient la main, l'époux mettoit un anneau au doigt de son épouse. Nous ne connoissons point de loi ecclésiastique ancienne qui ait ordonné que la cérémonie se feroit à l'Eglise, avec la bénédiction du Prêtre ; mais le fréquent usage des bénédictions, établi dès les premiers siècles, suffit pour faire présumer que l'on s'y est astreint de bonne heure. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés.*, l. 9, p. 314. Au reste, on n'a jamais cru que les *fiançailles* fussent nécessaires pour la validité du mariage.

Les Eglises Grecque & Latine ont eu des sentimens différens sur la nature des *fiançailles*, & sur l'obligation qui en résulte. L'Empereur Alexis Commène donna par une loi, aux *fiançailles*, la même force qu'au mariage effectif, fondé sur ce principe que les Pères du sixième Concile, tenu *in Trullo* l'an 680, avoient déclaré que celui qui épouseroit une fille fiancée à un autre, feroit puni comme adultère, si le fiancé vivoit dans le tems du mariage.

L'Eglise Latine n'a point adopté cette décision, elle a toujours regardé les *fiançailles* comme de simples promesses ; quoiqu'elles aient été bénites par un Prêtre, elles ne sont point censées indissolubles, elles ne rendent point nul le mariage contracté avec une autre personne, mais seulement illégitime, lorsqu'il n'y a pas de raison suffisante de rompre les promesses. *Voyez* le *Diction. de Jurisprudence*.

FIDÈLE. Ce terme, parmi les Chrétiens, signifie, en général, un homme qui a la foi en Jésus-Christ, par opposition à ceux qui professent de fausses religions, & que l'on nomme *infidèles*.

Dans la primitive Eglise, le nom de *fidèle* distinguoit les laïques baptisés d'avec les Catéchumènes qui n'avoient pas encore reçu ce Sacrement, & d'avec les Clercs engagés dans les Ordres, ou qui étoient attachés, par quelque fonction, au service de l'Eglise. Les privilèges des *fidèles* étoient de participer à l'Eucharistie, d'assister au saint sacrifice & à toutes les prières, de réciter l'Oraison dominicale, nommée, pour cette raison, *la Prière des fidèles*, d'entendre les discours où l'on traitoit le plus à fond des Mystères; autant de choses qui n'étoient point accordées aux Catéchumènes.

Mais lorsque l'Eglise Chrétienne fut partagée en différentes sectes, on ne compta, sous le nom de *fidèles*, que les Catholiques qui professoient la vraie foi ; & ceux-ci n'accordoient pas seulement le nom de *Chrétiens* aux hérétiques. *Bingham*, tome 1, p. 33.

Dans plusieurs passages de l'Evangile, Jésus-Christ fait consister le caractère du *fidèle* à croire son pouvoir, sa mission, sa divinité ; après sa résurrection, il dit à S. Thomas, qui en doutoit encore, ne soyez pas incrédule, mais *fidèle*. *Joan.* ch. 20, ℣. 27. Il ne faut pas conclure de-là, comme ont fait quelques Déistes, que tout homme qui croit en Jésus-Christ est assez *fidèle* pour être sauvé, & qu'il est dispensé de s'informer s'il y a d'autres vérités révélées. Lorsque le Sauveur a dit à ses Apôtres : » Prêchez l'Evangile à toute créa» ture..... celui qui ne croira pas sera con» damné «, il a ordonné de croire à tout l'Evangile sans exception, par conséquent à tout ce qui est enseigné de sa part avec une mission légitime ; quiconque refuse de croire à un seul article n'est plus *fidèle*, mais incrédule.

Dans un sens plus étroit, *fidèle* signifie un homme de bien qui remplit exactement tous ses devoirs & toutes les promesses qu'il a faites à Dieu ; c'est ainsi que l'Ecriture parle d'un Prêtre, d'un Prophète, d'un serviteur, d'un ami, d'un témoin *fidèle*. Souvent il est dit que Dieu lui-même est *fidèle* à sa parole & à ses promesses, qu'il ne manque point de les accomplir. Une *bouche fidèle* est un homme qui dit constamment la vérité ; un *fruit fidèle* est un fruit qui ne manque point, sur lequel on peut compter. Dans Isaïe, c. 55, ℣. 3, *misericordias David fideles*, signifie les graces que Dieu avoit promises à David, & qu'il lui a fidèlement accordées ; ces paroles sont rendues dans les *Actes*, c. 13, ℣. 34, par *sancta David fidelia*, c'est le même sens. Dans le style de S. Paul, *fidelis sermo* est une parole digne de foi, à laquelle on peut se fier : ainsi il dit, *I. Tim.* c. 1, ℣. 15 : » C'est une parole digne de foi & » de toute confiance, que Jésus-Christ est venu » en ce monde sauver les pécheurs «. Il le répète, c. 4, ℣. 9, &c.

On accuse les Pères de l'Eglise, en particulier S. Irénée & S. Augustin, d'avoir enseigné que tout appartient aux *fidèles* ou aux justes, & que les infidèles possèdent injustement tous leurs biens. On n'a pas manqué d'insister sur les *conséquences abominables* qui s'ensuivroient de cette maxime. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 3, §. 9 ; c. 16, §. 13 & suiv.

S. Irénée vouloit justifier l'enlévement des vases précieux des Egyptiens, fait par les Israélites ; enlévement que les Marcionites taxoient de *vol*, comme font encore les incrédules modernes. Il dit, 1°. que les Marcionites ne voient pas qu'ils s'exposent à une récrimination, puisqu'eux-mêmes, comme tous les *fidèles*, possédoient beaucoup de choses qui leur viennent des Païens, & que ceux-ci avoient acquises injustement ; s'ensuit-il de-là que,

que, selon S. Irénée, *toutes les acquisitions* faites par les Païens sont injustes? 2°. Il ajoute que les vases d'or & d'argent, enlevés par les Israélites, étoient la juste compensation des services qu'ils avoient rendus, pendant leur esclavage, aux Égyptiens, & des travaux auxquels on les avoit condamnés. Philon, *de vitâ Mosis*, p. 624, avoit déjà donné cette réponse; & Tertullien la répète, *contrà Marcion*. l. 2, c. 20, & l. 4. Il y a de la mauvaise foi à insister sur la première réponse, comme si c'étoit la principale; S. Irénée la donne moins de son chef, que comme la citation de ce que disoit un ancien, ou un Prêtre, *contrà Hær.*, l. 4, c. 30, n. 1. Le Censeur de ce Père avoit-il quelque chose à opposer à la seconde?

S. Augustin pose pour principe, que tout ce que l'on possède mal est à autrui, & que l'on possède mal tout ce dont on use mal; il en conclut que tout appartient *de droit* aux *fidèles* & aux pieux, *Epist.* 153, n. 26. Là-dessus Barbeyrac, escorté de la troupe des incrédules, déclame sans ménagement.

Nous les prions de remarquer, 1°. qu'il n'est point ici question des croyans ni des incrédules, comme Barbeyrac le prétend, c. 16, n. 21, mais des Chrétiens même, dont les uns sont *fidèles* & pieux, les autres méchans ou infidèles à leur religion. 2°. Malgré ce *droit divin*, qui donne tout aux justes, S. Augustin reconnoît un *droit civil* & temporel, & *des loix*, en vertu desquelles on doit rendre ce qui est à autrui. 3°. S. Augustin réserve pour l'autre vie, pour la *cité sainte*, pour l'*éternité*, ce droit divin en vertu duquel personne ne possédera que ce qui lui appartiendra véritablement; son texte est formel. Où sont donc les *conséquences abominables* que l'on en peut tirer pour cette vie? Que l'on dise, si l'on veut, que S. Augustin prend ici le terme *de droit* dans un sens abusif, puisqu'il entend par-là l'*ordre parfait*, qui ne peut avoir lieu en ce monde, mais seulement dans l'autre; à la bonne heure: mais y a-t-il là de quoi s'emporter contre ce saint Docteur? Ses Auditeurs n'ont pas pu s'y tromper.

Il répète la même chose contre les Donatistes, *Epist.* 93, n. 50; mais il ajoute: » Nous n'approuvons pas enfin tous ceux que l'avarice, & » non la justice, porte à vous enlever les biens » même des pauvres, ou les temples de vos » assemblées, que vous ne possédiez que sous le » nom de l'Église, n'y ayant que la vraie Eglise » de Jésus-Christ qui ait un véritable droit à ces » choses-là «. Il n'admet donc pas & n'autorise point les conséquences qu'on lui impute; &, loin de les avoir suivies dans la pratique, il fut le premier à vouloir que l'on conservât les Evêchés aux Evêques Donatistes, qui se réunissoient à l'Eglise.

FIGUIER. La malédiction que Jésus-Christ donna à un *figuier* stérile a exercé les Interprêtes. Il est dit qu'il s'approcha d'un *figuier*, pour voir s'il y trouveroit des fruits, mais qu'il n'y trouva que des feuilles; car, dit l'Evangéliste, *ce n'étoit pas la saison des figues*; Jésus maudit le *figuier*, qui sécha aussi-tôt. *Marc*, c. 11, ℣. 13. Ce fait arriva quatre ou cinq jours avant la Pâque, ou avant le quatorzième de la lune de Mars, tems où les *figues* ne sont pas encore mûres dans la Palestine. On demande pourquoi Jésus-Christ alloit chercher du fruit dans cette saison, & pourquoi il maudit l'arbre qui n'en avoit point, comme si ç'avoit été sa faute?

Hammond, R. Simon, le Clerc, & d'autres, traduisent: *car ce n'étoit point une année de figues*; mais ils font violence au texte, & ne satisfont point à la difficulté; la stérilité de cette année n'étoit point une raison de maudire le *figuier*. Heinsius, Gataker, & quelques autres, prétendent qu'il faut lire: *car où il étoit, c'étoit le tems des figues*; on leur objecte qu'ils changent la ponctuation & les accens du texte sans nécessité, & contre la vérité du fait, puisqu'il est constant qu'avant le 15 de Mars les *figues* ne sont point mûres dans la Palestine, elles ne le sont qu'au mois d'Août & de Septembre.

Théophraste, *Histoire des Plantes*, l. 4, c. 2; Pline, l. 13, c. 8; l. 14, c. 18, & les Voyageurs modernes, parlent d'une sorte de *figuiers* toujours verds, & toujours chargés de fruits, les uns mûrs, les autres moins avancés, les autres en boutons, & il y en avoit de cette espèce dans la Judée. Jésus-Christ voulut voir si le *figuier* chargé de feuilles, qui se trouva sur le chemin, avoit des fruits précoces; c'est ce que S. Marc fait entendre, en disant, *ce n'étoit pas alors le tems des figues*, c'est-à-dire, des *figues* ordinaires.

D'ailleurs, long-tems avant la saison de la maturité des fruits, un *figuier* devoit avoir des fruits naissans, puisqu'il les pousse au commencement du printems; Jésus-Christ n'en trouva point sur l'arbre qu'il visita; il conclut que c'étoit un arbre stérile, il le fit sécher, non pour le punir, mais pour tirer de-là l'instruction qu'il fit le lendemain à ses Apôtres sur ce sujet, *Marc*, c. 11, ℣. 22. Il n'y a donc rien à reprendre ni dans la narration de l'Evangéliste, ni dans le miracle opéré par Jésus-Christ. Il n'est pas besoin de recourir à un type, à une figure, pour le justifier.

FIGURE, FIGURISME, FIGURISTES. Une *figure* est un objet, une action, ou une expression, qui représentent autre chose que ce qu'elles offrent d'abord à l'esprit. Chez les Théologiens & les Commentateurs, ce mot a deux sens différens; il signifie quelquefois une métaphore ou une allégorie, d'autres fois l'image d'une chose future. Lorsque le Psalmiste dit que les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, c'est une *figure*, c'est-à-dire, une métaphore; Dieu n'a ni corps, ni

organes corporels. Isaac, sur le bûcher, prêt à être immolé, étoit une figure de Jésus-Christ sur la croix, c'est-à-dire, qu'il le représentoit d'avance. Dans le même sens, la manne du désert étoit une *figure*, un type, un emblême de l'Eucharistie, & la mort d'Abel une image de celle de Jésus-Christ, &c.

Il y a des Théologiens & des Commentateurs qui prétendent que toutes les actions, les histoires, les cérémonies de l'Ancien-Testament étoient des *figures* & des prophéties de ce qui devoit arriver dans le Nouveau; on les a nommés *Figuristes*, & leur système *figurisme*. Ce système est évidemment outré, & entraine beaucoup d'abus dans l'explication de l'Ecriture-Sainte. Au mot ECRITURE-SAINTE, §. 3, nous en avons déja montré le peu de solidité & les dangers; il est bon d'en rechercher les causes, & d'en faire voir les inconvéniens plus en détail, de donner les règles que quelques Auteurs ont établies pour les prévenir. M. Fleury a traité ce sujet dans son 5e *Disc. sur l'Hist. Ecclés.*, §. 11.

La première cause, qui a fait naître le *figurisme*, a été l'exemple des Ecrivains sacrés du Nouveau-Testament, qui nous ont montré, dans l'Ancien, des *figures* que nous n'y aurions pas apperçues. Mais ce que le Saint-Esprit leur a révélé ne fait pas règle pour ceux qui ne sont pas éclairés de même; il ne faut donc pas pousser les *figures* plus loin que n'ont fait les Apôtres & les Evangélistes.

La seconde a été la coutume des Juifs, qui donnoient à toute l'Ecriture-Sainte des explications mystiques & spirituelles, & ce goût a duré chez eux jusqu'au huitième siècle. Mais l'exemple des Juifs est dangereux à imiter, puisque leur entêtement les a jettés dans les rêveries absurdes de la cabale.

La troisième est l'exemple des Pères de l'Eglise les plus anciens & les plus respectables, à commencer par les Pères Apostoliques. Comme ils citoient presque toujours l'Ecriture-Sainte, pour en tirer des leçons de morale, ils ont souvent fait violence au texte pour y en trouver. Si cette méthode étoit au goût de leur siècle & de leurs Auditeurs, elle ne peut pas être aujourd'hui de la même utilité.

La quatrième cause, dit M. Fleury, a été le mauvais goût des Orientaux, qui leur faisoit mépriser tout ce qui étoit simple & naturel, & la difficulté de saisir le sens littéral de l'Ecriture-Sainte, faute de savoir le grec & l'hébreu, de connoître l'histoire naturelle & civile, les mœurs & les usages de l'antiquité; c'étoit plutôt fait de donner un sens mystique à ce que l'on n'entendoit pas. S. Jérôme, qui avoit étudié les langues, s'attache rarement à ces sortes d'explications; S. Augustin, qui n'avoit pas le même avantage, fut obligé de recourir aux allégories pour expliquer la Génèse; mais la nécessité de répondre aux Manichéens le força, dans la suite, de justifier le sens littéral, & de faire son ouvrage *de Genesi ad litteram*. Malgré cette expérience, il a encore souvent cherché du mystère où il n'y en avoit point.

La cinquième cause a été l'opinion de l'inspiration de tous les mots & de toutes les syllabes de l'Ecriture-Sainte; on a conclu que chaque expression, chaque circonstance des faits renfermoit un sens mystérieux & sublime; mais la conséquence n'est pas mieux fondée que le principe.

De cette prévention des *Figuristes* il est résulté plusieurs inconvéniens.

1°. Suivant la remarque de M. Fleury, l'on a voulu fonder des dogmes sur un sens figuré & arbitraire; ainsi l'on s'est servi de l'allégorie des deux glaives, pour attribuer aux successeurs de S. Pierre une autorité sur le temporel des Rois. Cette explication étoit tellement établie dans l'onzième siècle, que les Défenseurs de l'Empereur Henri IV, contre Grégoire VII, ne s'avisèrent pas de dire que cette *figure* ne prouvoit rien. Si Dieu n'eût veillé sur son Eglise, cette prodigieuse quantité de sens allégoriques & d'explications forcées auroit peut-être pénétré dans le corps de la doctrine chrétienne, comme la cabale dans la Théologie des Juifs.

2°. La liberté de tordre ainsi le sens de l'Ecriture-Sainte, a rendu méprisable ce livre sacré aux gens d'esprit mal instruits de la religion; ils l'ont regardé comme une énigme inintelligible, qui ne signifioit rien par elle-même, & qui étoit le jouet des Interprêtes. Les Sociniens en ont pris occasion de soutenir que nous entendons mal les expressions du texte sacré qui regardent nos Mystères; mais, dans la vérité, ce sont eux qui y donnent un sens arbitraire, & qui n'est pas naturel.

3°. L'affectation d'imiter sur ce point les Pères de l'Eglise, a fait dire aux Protestans que nous adorons, dans les Pères, jusqu'à leurs défauts, que notre respect pour eux n'est qu'un entêtement de système. Mais ils doivent se souvenir qu'un certain Coccéius a fait naître parmi eux une secte de *Figuristes* qui ont poussé les choses beaucoup plus loin que n'ont jamais fait les Pères de l'Eglise. Suivant les principes de la réforme, tout particulier a droit d'entendre & d'expliquer l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît; or, les Coccéiens ne manquent pas de passages de l'Ecriture, qui prouvent que leur manière de l'entendre est la meilleure. *Voyez* COCCÉIENS.

4°. Ce même goût pour les *figures* a donné lieu aux incrédules de soutenir que le Christianisme n'a point d'autre fondement qu'une explication allégorique & mystique des prophéties; que pour les adapter à Jésus-Christ, il faut laisser de côté le sens littéral, leur donner un sens arbitraire & forcé. Nous prouverons le contraire au mot PROPHÉTIE. Un incrédule Anglois est parti du *figu-*

risme pour soutenir que les mirales de Jésus-Christ n'étoient pas réels ; que ce qu'en ont dit les Evangélistes sont des paraboles ou des emblêmes, pour désigner les effets spirituels que l'Evangile produit dans les ames.

5°. Ceux qui veulent prouver un dogme ou une vérité de morale par un passage pris dans un sens figuré, mettent leur propre autorité à la place de celle de Dieu, & prêtent au Saint-Esprit leurs propres imaginations. Il est difficile de croire que cette témérité puisse jamais produire de bons effets, soit à l'égard de la foi, soit à l'égard des mœurs.

Pour réprimer tous ces abus, quelques Auteurs modernes, comme la Chambre, *Traité de la Religion*, tome 4, p. 270, ont donné les règles suivantes.

1ere. Règle. On doit donner à l'Ecriture un sens figuré & métaphorique, lorsque le sens littéral attribueroit à Dieu une imperfection ou une impiété.

2°. Règle. L'on doit faire de même, lorsque le sens littéral n'a aucun rapport avec les objets dont l'Auteur sacré veut tracer l'image.

3°. Lorsque les expressions du texte sont trop pompeuses & trop magnifiques pour le sujet qu'elles semblent regarder, ce n'est pas une preuve infaillible qu'elles désignent un autre objet plus auguste, & qu'elles aient un sens figuré.

4°. Il ne faut attribuer aux Auteurs inspirés que les *figures* & les allégories qui sont appuyées sur l'autorité de Jésus-Christ, sur celle des Apôtres, ou sur la tradition constante des Pères de l'Eglise.

5°. Il faut voir Jésus-Christ & les mystères du nouveau testament dans l'ancien par-tout où les Apôtres les ont vus, mais il ne faut les y voir que de la manière dont ils les y ont vus.

6°. Lorsqu'un passage des livres saints a un sens littéral & un sens figuré, il faut appliquer le passage entier à la *figure*, aussi bien qu'à l'objet figuré, & conserver autant qu'il est possible le sens littéral dans tout le texte ; on ne doit pas supposer que la *figure* disparoit quelquefois entièrement pour faire place à la chose figurée.

A ces règles, la Chambre ajoute une remarque importante, c'est que l'on ne doit pas prendre pour des *figures* de la nouvelle alliance les actions répréhensibles & criminelles des Patriarches ; ce seroit une mauvaise manière de les excuser. Saint Augustin, qui s'en est quelquefois servi, reconnoît que le caractère de type ou de *figure*, ne change pas la nature d'une action. « L'action » de Loth & de ses filles, dit-il, est une pro- » phétie dans l'Ecriture qui la raconte, mais dans » la vie des personnes qui l'ont commise, c'est » un crime ». *L.* 2, *contrà Fauft.* c. 42. C'est donc une injustice de la part des incrédules, de dire que, pour justifier les crimes des Patriarches, les Pères ont recours aux allégories ; ils l'ont fait quelque fois, mais ils n'ont pas prétendu que ce fût une justification. Plusieurs autres Pères en ont parlé comme Saint Augustin. Saint Irénée, *adv. hær.* l. 4, c. 31 ; Origène, *hom.* 44 *in Genes.* c. 4 & 5 ; Théodoret, *quæst.* 70 *sur la Genèse*, &c. Ils ont excusé Loth & ses filles, mais indépendamment de toute allégorie.

Dans le fond, le *figurisme* n'est appuyé que sur trois ou quatre passages de Saint Paul, mal entendus, ou desquels on pousse les conséquences trop loin. En parlant de l'ingratitude, des murmures, des révoltes des Israélites, l'Apôtre dit, *I. Cor.* c. 10, ℣. 6 & 11 : « Tout cela est arrivé » en *figure* pour nous.... Toutes ces choses leur » sont arrivées en *figure*, & ont été écrites pour » notre correction ». Il est clair que dans ces passages *figure* signifie exemple, modèle, duquel nous devons profiter pour nous corriger. Saint Paul répète la même leçon, *Hebr.* c. 3 & 4. Il dit, *Galat.* c. 4, ℣. 22 & 24, & *Rom.* c. 9, ℣. 9 & 10, que les deux mariages d'Abraham, l'un avec Sara, l'autre avec Agar, sont la *figure* de deux alliances ; que d'un côté Isaac & Ismaël, de l'autre Jacob & Esaü, représentent deux peuples, dont l'un a été choisi de Dieu par préférence à l'autre. Il nous apprend, *Hebr.* c. 8, ℣. 5 ; c. 9, ℣. 9 & 23 ; c. 10 ℣. 1, que le sanctuaire du tabernacle dans lequel le Grand-Prêtre n'entroit qu'une fois l'année, étoit la *figure* du ciel & l'ombre des biens futurs. Il nous enseigne, *I. Cor.* c. 9, ℣. 9, & *I. Tim.* c. 5, ℣. 18, que la loi de ne point emmuseler le bœuf qui foule le grain ne regarde point les bœufs, mais les ouvriers évangéliques. Peut-on conclure de ces exemples que tout est *figure* dans l'ancienne loi ?

Quelques Pères de l'Eglise ont fait fort peu de cas des explications figurées & allégoriques de l'Ecriture-Sainte. Saint Grégoire de Nysse, *L. de vitâ Mosis*, p. 223, après en avoir donné plusieurs, dit : « Ce que nous venons de proposer » se réduit à des conjectures ; nous les abandon- » nons au jugement des lecteurs. S'ils les re- » jettent, nous ne réclamerons point ; s'ils les » approuvent, nous n'en ferons pas plus contens » de nous-mêmes ». Saint Jérôme convient que les paraboles & le sens douteux des allégories que chacun imagine à son gré ne peuvent point servir à établir des dogmes. Saint Augustin pense de même, *Epist. ad Vincent.*

Nous ne parlons pas d'une secte moderne de *Figuristes*, qui vouloient trouver une signification mystique & prophétique dans les contorsions & les rêveries des convulsionnaires ; c'est une absurdité qu'il faut oublier.

FILIAL, crainte filiale. *Voyez* CRAINTE.

FILLES-DIEU. *Voyez* FONTÉVRAUD.

FILLEUL, FILLEULE, nom tiré de *filiolus* & *filiola*, que donnent les parreins & marreines

aux enfans qu'ils ont tenus sur les fonts de baptême. *Voyez* PARREIN.

FILS, FILLE. Dans le style de l'Ecriture Sainte, comme dans le langage ordinaire, on distingue aisément plusieurs espèces de filiation, celle du sang, celle d'alliance ou d'adoption établie par les loix, & celle d'affection; par la nature du sujet dont il est question, l'on voit dans lequel de ces trois sens il faut prendre les mots *fils*, *fille*, *enfant*. Mais la manière dont ils sont souvent employés dans nos versions doit paroître fort etrange à ceux qui n'entendent pas le texte original.

On est étonné de voir les méchans ou les impies appellés *fils* ou enfans de méchanceté, d'iniquité, d'impiété, de colère, de malédiction, de mort, de perdition, de damnation; les hommes courageux, *enfans de force*, les hommes éclairés, *enfans de lumière*, les ignorans, *fils de la nuit* ou *des ténèbres*, les pacifiques, *enfans de la paix*, un ôtage, *fils de promesse* ou de caution. Il est aisé de concevoir que les *enfans* de l'Orient, de Tyr, de l'Egypte, de Sion, du Royaume, sont les Orientaux, les Tyriens, les Egyptiens, les habitans de Jerusalem, les regnicoles; mais que les Hébreux aient appellé un sol fertile *fils de l'huile* ou *de la graisse*, une flèche, *fille du carquois*, la prunelle, *fille de l'œil*, les oreilles, *fille du chant* ou *de l'harmonie*, un oracle, *fils de la voix*, un navire, *fils de la mer*, la porte d'une ville, *fille de la multitude*, les étoiles du nord, *filles de l'étoile polaire*; cela paroît fort bizarre. Il ne l'est pas moins qu'un vieillard centenaire soit nommé *enfant de cent ans*, un Roi qui a regné deux ans, *fils de deux ans de règne*, & que les Rabbins appellent *fils de quatre lettres*, le nom *Jehovah*, composé de quatre caractères.

Ce sont des Hébraïsmes, disent les plus savans Critiques, c'est-à-dire, des manières de parler propres & particulières à la langue hébraïque. *Glassii. Philolog. sacra*, col 659 & suiv. Si cela est vrai, ce langage ne ressembloit à celui d'aucun autre peuple. Mais si nous remontions au sens primitif & original des termes, peut-être trouverions-nous que la plupart de ces expressions sont françoises, & ne sont pas plus des hébraïsmes que des gallicismes.

Il est certain que les mots *ben*, *bar*, *bath*, syllabes radicales & primitives, ont en hébreu un sens plus étendu & plus général que *fils*, *fille*, *enfant*, en françois; ceux-ci ne se disent guères que des hommes; en hébreu, ils se disent nonseulement des animaux, mais de toute production quelconque. Ainsi ils signifient né, natif, élève, nourrisson, ce qui sort, ce qui provient, produit, résultat, rejetton. Ils désignent ce qui tient à la souche de laquelle il est sorti, à la famille dans laquelle il est né, au maître par lequel il a été élevé; par conséquent, disciple, imitateur, sectateur, partisan, dévoué, &c. Et le nom de *père* a autant de sens relatifs à ceux-là. *Voyez* PÈRE.

Cela supposé, il n'y a aucune bizarrerie à dire qu'un sol fertile est *nourri* par la graisse de la terre, que les étoiles du nord *tiennent* à l'étoile polaire comme des filles à leur mère. On dit sans métaphore que les méchans & les impies sont *élèves*, *partisans*, *imitateurs* de l'iniquité & de l'impiété; qu'ils sont *dévoués* & destinés à la malédiction, à la perdition, à la mort; qu'ils sont *nés* pour la damnation, &c. Dans le même sens, nous appellons *enfant gâté*, un homme mal élevé, ou trop favorisé par la fortune, *enfans perdus*, ceux qui commencent une bataille; nous disons qu'un tel est *fils* de son père, lorsqu'il lui ressemble; qu'une jeune personne est *fille* de sa mère, lorsqu'elle a le même caractère. Les enfans de la lumière ou des ténèbres sont donc ceux qui sont *nés* & ont été *élevés* dans la lumière ou dans les ténèbres, comme chez nous *enfant de la balle*, est celui qui a été instruit dès l'enfance dans le métier de son père, *enfant de chœur*, celui qui chante au chœur.

Nous disons encore *enfant* pour *natif*, *enfant de Paris*, enfant *de l'hôtel*, *enfant de famille*, comme les Hébreux disoient, *enfans* de l'Orient, de Tyr, de l'Eygpte, & nous appellons nos Princes *enfans* de France.

Puisque *ben* en hébreu signifie en général, ce qui vient, ce qui sort, on a pu dire très-naturellement qu'Abraham, presque centenaire, étoit *sortant* de sa quatre vingt-dix-neuvième année, que Saül étoit *sortant* de la seconde année de son règne, que la porte d'une ville est la *sortie* de la multitude, qu'un oracle est la *production* d'une voix, qu'un ôtage *provient* d'une promesse ou d'un traité, qu'un navire semble *sortir* de la mer, comme s'il y étoit *né*, que *Jéhovah* est le *produit* de quatre lettres. Tous ces termes sont plus généraux que ceux de *fils* ou *d'enfant*.

Par un simple changement de ponctuation, *ben*, ou *bin*, est une préposition qui signifie *en* ou *entre*; lorsqu'elle devient un nom, elle désigne le dedans, l'intérieur, l'entrée; ainsi pour traduire exactement, il faut appeller la prunelle, non la *fille*, mais l'intérieur de l'œil; l'oreille, l'entrée ou le canal du chant & de l'harmonie; il n'est point question là de filiation. Les bizarreries de la ponctuation des Masorêtes, le défaut de termes qui répondent exactement dans les autres langues aux mots hébreux, défaut qui a été remarqué par le Traducteur grec de l'Ecclésiastique, ne prouvent rien contre la justesse des expressions d'un Auteur sacré.

Ces réflexions nous paroissent importantes, soit pour faciliter l'étude de l'hébreu, soit pour réfuter les incrédules qui veulent persuader que cette langue ne ressemble à aucune autre, & qu'on

lui fait dire tout ce que l'on veut, soit pour démontrer que la science étymologique n'est ni frivole, ni inutile, quand on l'assujettit à des principes certains & à une méthode régulière. *Voyez* HEBRAISME.

FILS DE DIEU, expression fréquente dans l'Écriture-Sainte, de laquelle il est essentiel de distinguer les divers sens.

1°. Elle désigne souvent les adorateurs du vrai Dieu, ceux qui le servent, le respectent & l'aiment comme leur père, ceux que Dieu adopte & chérit comme ses enfans, ceux qu'il comble de ses bienfaits, ceux qu'il a revêtus d'un caractère particulier, & qui sont spécialement consacrés à son culte. Dans ce sens, les Anges, les Saints & les Justes de l'ancien Testament, les Juges, les Prêtres, les Chrétiens en général, sont appellés *fils de Dieu*, ou *enfans de Dieu*.

2°. Adam est nommé *fils de Dieu, qui fuit Dei*, parce qu'il avoit reçu immédiatement de Dieu l'existence & la vie, & que par sa puissance Dieu avoit suppléé aux voies ordinaires de la génération. Quelques hérétiques, & en particulier un certain Théodote, dont Tertullien a parlé *L. de Præscript. sub fin.*, ont prétendu que Jésus-Christ n'étoit *fils de Dieu* que dans ce même sens.

3°. D'autres, comme les Sociniens & leur partisans, disent que, dans le style des Auteurs sacrés, *fils de Dieu*, signifie simplement *Messie* ou envoyé de Dieu, & que tel est le sens dans lequel ce nom a été donné à Jésus Christ dans le nouveau Testament. Nous réfuterons cette erreur & nous ferons voir que les Juifs, aussi bien que les Apôtres & les Evangélistes, ont non-seulement appellé le Messie *fils de Dieu*, mais qu'ils l'ont nommé *Dieu*, dans toute la rigueur du terme.

4°. Suivant la foi catholique, le Verbe, seconde personne de la Sainte-Trinité, est *fils de Dieu*, fils du père, qui est la première personne, par la voie d'une génération éternelle. C'est ce qu'enseigne *S. Jean*, c. 1, ℣. 1, lorsqu'il dit : « Au commencement étoit le Verbe, il étoit en » Dieu, & il étoit Dieu ». *Voyez* TRINITÉ.

5°. Suivant cette même foi, Jésus-Christ, qui est le Verbe incarné, ou fait homme, est *fils de Dieu*, par l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la seconde personne de la Sainte-Trinité ; c'est ce que nous apprend encore Saint Jean, en disant que « le Verbe s'est fait » chair, & qu'il est le fils unique du père » ; & Saint Paul, qui l'appelle la splendeur de la gloire & la figure de la substance du père, *Hebr.* c. 1, ℣. 3, &c.

6°. Selon le P. Berruyer, souvent dans le nouveau Testament *fils de Dieu* signifie directement l'humanité sainte de Jésus-Christ, unie à une personne divine, sans désigner si c'est la seconde ou la première ; parce que les Juifs, dit-il, ni les Apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, n'avoient aucune connoissance du mystère de la Sainte-Trinité. Ce sens lui paroissoit commode pour expliquer plusieurs passages de l'Ecriture dont les Sociniens abusent, dans la vue de n'attribuer à Jésus-Christ qu'une filiation adoptive.

Mais la Faculté de Théologie de Paris a censuré cette opinion du P. Berruyer ; il n'est donc plus permis d'y avoir recours.

Le nom de *fils de Dieu* peut donc être pris dans le sens propre, naturel & rigoureux, ou dans un sens impropre & métaphorique; la question est de savoir dans lequel de ces deux sens il est donné à Jésus-Christ par les Auteurs sacrés.

Suivant l'opinion des Ariens & des Sociniens, Jésus-Christ est appellé *fils de Dieu*, parce qu'il est le Messie & l'envoyé de Dieu, parce que Dieu l'a formé dans le sein d'une Vierge, sans le concours d'aucun homme, parce qu'il l'a comblé de ses dons & l'a élevé en dignité par-dessus toutes les créatures, &c. Quelques-uns, qui ont senti que toutes ces raisons ne suffisoient pas pour remplir l'énergie du titre de *fils unique de Dieu*, ont imaginé que Dieu a créé l'ame de Jésus-Christ avant toutes les autres créatures, & s'est servi de ce pur esprit pour créer le monde. Ils se sont flattés de satisfaire par cette supposition à tous les passages de l'Écriture-Sainte, qui attribuent à Jésus-Christ l'existence avant toutes choses, le pouvoir créateur, & à tous les titres qui lui sont donnés par les Auteurs sacrés. Cette opinion a été soutenue publiquement à Genève en 1777 ; c'est le Socinianisme moderne. *Dissert. de Christi Deitate.*

Mais ceux qui l'ont embrassé ont-ils bien saisi la notion du pouvoir créateur ? S'il y a un attribut de Dieu qui soit incommunicable, c'est certainement celui-là. Dieu, qui opère toutes choses par le seul vouloir, a-t-il donc eu besoin d'un agent ou d'un instrument pour créer le monde, c'est-à-dire, pour vouloir que le monde existât ? Il est absurde qu'un être quelconque veuille à la place de Dieu, ou que Dieu s'en serve pour vouloir ; dès qu'il veut immédiatement lui-même, l'effet suit seul son vouloir. Ici l'action d'un autre personnage est non-seulement superflue, mais impossible. Puisque l'Ecriture-Sainte attribue au *fils de Dieu* la création du monde, il est Dieu lui-même, égal, co-éternel & consubstantiel au père, & non un être créé. Si un esprit créé a donné l'être à l'univers par son seul vouloir, Dieu le père n'a point eu de part à cette création. Aussi les Sociniens ne goûtent pas beaucoup le dogme de la création.

D'ailleurs cette supposition absurde ne peut se concilier avec ce que l'Écriture-Sainte nous enseigne touchant le *fils de Dieu*, auquel elle attribue constamment la divinité dans toute la rigueur du terme. Cette question est une des plus importantes de toute la Théologie : nous devons faire tous nos efforts pour la traiter exactement.

1°. Les Ecrivains de l'ancien Testament, aussi

bien que ceux du nouveau, attribuent au Messie le nom & les caractères de la divinité. Isaïe le nomme *Emmanuel*, Dieu avec nous, le *Dieu fort*, le père du siècle futur, c. 7, ℣. 14; c. 9, ℣. 6. Le Psalmiste, *Ps.* 44, ℣. 7 & 8, le nomme simplement *Dieu* : « Votre trône, *ô Dieu*, est de toute » éternité.... C'est pour cela, *ô Dieu*, que votre » Dieu vous a donné l'onction qui vous distingue, » &c ». Il lui attribue la création, *Ps.* 33, ℣. 6 ». « Les cieux ont été affermis par la parole ou le » verbe du Seigneur, & toute l'armée des cieux » par le souffle de sa bouche ». Ce ne sont pas seulement les Ecrivains du nouveau Testament & les Pères de l'Eglise qui ont appliqué ces paroles au *fils de Dieu*, au Messie, mais ce sont les Docteurs Juifs les plus anciens, les Auteurs des paraphrases chaldaïques, les compilateurs du Talmud, & les Rabbins les plus célèbres. Galatin a cité leurs passages, *de Arcan. Cathol. Verit.* l. 3, c. 1 & suiv. A quels titres les Ariens & les Sociniens prétendent-ils mieux entendre l'Ecriture-Sainte que tous les Docteurs Juifs & Chrétiens ?

Quelques-uns d'entr'eux ont avancé que dans le texte sacré le nom *Jéhovah*, qui exprime l'existence éternelle, nécessaire, indépendante, est donne à Dieu le père, seul, & non au fils ou au verbe. C'est une fausseté, Saint Jean nous enseigne le contraire. Dans son Evangile, c. 12, ℣. 41, après avoir cité un passage d'Isaïe, il ajoute : « Le Prophète a dit ces paroles, lorsqu'il a vu » sa gloire (de Jesus-Christ) & qu'il a parlé de » lui. Or ce passage est tiré du *chap.* 6 d'Isaïe, » ℣. 9 & 10, qui porte, ℣. 1 : j'ai vu le Seigneur » assis sur un trône.... Des Séraphins crioient » l'un à l'autre : Saint, Saint, Saint, est le Seigneur » (Jéhovah) des armées ; toute la terre est rem- » plie de sa gloire ». Ainsi, selon la pensée de Saint Jean, *Jéhovah*, dont Isaïe a vu la gloire, est Jésus-Christ lui-même, & c'est de Jésus-Christ que le Prophète a parlé.

Le même Evangéliste, c. 19, ℣. 37, applique à Jésus-Christ ces paroles de Zacharie, c. 12, ℣. 10 : « Ils tourneront leurs regards vers moi » qu'ils ont percé ». Or le personnage qui parle dans Zacharie est *Jéhovah* lui-même. Jérémie, c. 23, ℣. 6, & c. 33, ℣. 16, promet aux Juifs un Roi de la race de David qui sera nommé *Jéhovah, notre justice.* Non-seulement les Pères de l'Eglise, mais le Paraphraste Chaldéen, entendent que ce sera le Messie. Les Rabbins modernes appliquent cette prédiction à Zorobabel ; mais Galatin a fait voir qu'ils s'écartent du sentiment de leurs anciens Docteurs, l. 3, c. 9. Saint Paul a fait allusion à ce passage, lorsqu'il a dit que Dieu a fait Jésus-Christ notre sagesse, *notre justice*, notre sanctification, & notre rédemption. *I. Cor.* c. 1, ℣ 30.

Suivant l'opinion commune des anciens Juifs, & suivant le sentiment unanime des premiers Pères de l'Eglise, c'est le *fils de Dieu* ou le Verbe qui est apparu & qui a parlé aux Patriarches, à Moïse, aux Prophètes. Galatin, *ibid.* c. 12 & 13. C'est donc lui qui a dit à Moïse, *je suis Jéhovah.* Toute l'énergie de ce nom est attribuée à Jésus-Christ dans l'Apocalypse, c. 1, ℣. 4, où il est appelé celui qui est, qui étoit, qui sera, ou qui viendra. Le fait avancé par les Sociniens est donc absolument faux.

2°. Quand la divinité du *fils de Dieu*, ou du Messie, ne seroit pas révélée aussi clairement qu'elle l'est dans l'ancien Testament, il suffit qu'elle le soit positivement dans le nouveau. Or Jésus-Christ, depuis le commencement de sa prédication jusqu'à la fin, s'est nommé constamment le *fils de Dieu*, & s'est fait appeller ainsi par ses Disciples. S'il ne l'étoit que dans le sens impropre & métaphorique imaginé par les Sociniens, il a dû le dire ; il s'est nommé *la vérité*, *Joan.* c. 14, ℣. 6. Il a promis à ses Apôtres que le Saint-Esprit leur enseigneroit toute vérité, ℣. 26, & c. 16, ℣. 13. Cependant il n'a jamais expliqué cette énigme ni à ses Disciples ni aux Juifs ; jamais le sens imaginé par les Sociniens ne leur est venu à l'esprit, & il n'y en a aucun vestige dans leurs écrits. Le démon lui-même n'a pas pu le deviner ; quand il dit à Jésus Christ : « Si vous » êtes le *fils de Dieu*, dites que ces pierres de- » viennent du pain », *Matt.* c. 4, ℣. 3 ; il ne pouvoit pas ignorer que ce grand personnage étoit l'envoyé de Dieu, que sa naissance avoit été annoncée par les Anges, qu'il avoit été adoré par les Mages, qu'il avoit été reconnu pour le Messie par Siméon, que le temps de l'accomplissement des Prophéties étoit arrivé, &c. Un Socinien qui a l'ame honnête ne croit pas pouvoir se dispenser de déclarer en quel sens il entend le titre de *fils de Dieu*, lorsqu'il le donne à Jésus-Christ, & il attribue à ce divin Sauveur une dissimulation que lui-même ne se croit pas permise.

3°. Lorsque Saint Pierre eut fait cette confession célèbre : « Vous êtes le Christ, *fils du Dieu* » vivant. Jésus-Christ lui dit, Vous êtes heu- » reux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est » ni la chair ni le sang qui vous a révélé cette » vérité, mais c'est mon père qui est dans le ciel ». Ensuite il lui promet les clefs du royaume des cieux, &c *Matt.* c. 16, ℣. 16. Si Saint Pierre a seulement voulu dire : *vous êtes le Messie* ou l'envoyé de Dieu, cette confession n'avoit rien de merveilleux ; les autres Disciples l'avoient faite avant lui. *Matt.* c. 14, ℣. 33. Saint Jean Baptiste leur en avoit donné l'exemple, *Joan.* c. 1, ℣. 34 ; l'Aveugle-né & Marthe la répetèrent, c. 9, ℣. 35 ; c. 11, ℣. 27. Le Centurion même témoin de la mort de Jésus, s'écria : cet homme étoit véritablement le *fils de Dieu*, *Matt.* c. 27, ℣. 54. Si Saint Pierre a eu besoin d'une révélation expresse, il a donc eu de Jésus-Christ une idée plus sublime. Lui est-il venu à l'esprit, comme

aux Sociniens, que l'ame de Jésus-Christ avoit été créée avant toutes choses, qu'elle avoit créé le monde, &c. S'il n'y a pas pensé, son maître auroit dû l'instruire, & l'Apôtre nous auroit parlé plus correctement ; il n'auroit pas appelé Jésus-Christ *notre Dieu & notre Sauveur*, *II. Petri*, c. 1, ℣. 1. Il nous auroit appris le vrai sens des paroles qu'il avoit entendues à la transfiguration : « Voilà mon fils bien aimé dans lequel j'ai mis » mes complaisances, écoutez-le ». ℣. 17.

4°. Plus d'une fois les Juifs ont voulu mettre Jésus à mort, parce qu'il nommoit Dieu *mon Père*, & qu'il se faisoit égal à Dieu, *Joan.* c. 5, ℣. 18. Lorsqu'il eut dit : *mon Père & moi sommes une seule chose*, ils voulurent le lapider, parce qu'il se faisoit Dieu, c. 10, ℣. 30 & 33. S'il n'étoit ni Dieu dans le sens propre, ni égal à Dieu, c'étoit le cas de leur apprendre en quoi consistoient cette paternité & cette filiation, afin de dissiper le scandale, & de les tirer d'erreur. En leur parlant de Dieu, Jésus leur disoit, *votre Père céleste* ; il leur avoit appris à nommer Dieu *notre Père* ; les Prophètes avoient dit à Dieu : *Vous êtes notre Père*, *Isaïe*, c. 63, ℣. 16 ; c. 64, ℣. 8. Cela ne scandalisoit personne. Il faut donc que les Juifs aient compris que Jésus appelloit Dieu *mon Père*, dans un sens différent; il étoit absolument nécessaire de le leur expliquer, afin de leur faire comprendre que le titre de *fils de Dieu* n'emportoit pas l'égalité avec Dieu. Jésus-Christ l'a fait, répondent les Sociniens, lorsque les Juifs lui dirent : « Ce n'est pas pour une bonne œuvre » que nous voulons vous lapider, mais pour un » blasphême, & parce qu'étant homme, vous » vous faites Dieu. Jésus leur répliqua : n'est il » pas écrit dans votre loi : je vous ai dit : *vous » êtes des Dieux ?* Si elle appelle *Dieu* ceux auxquels cette parole de Dieu est adressée, comment dites-vous à moi, que le père a sanctifié & envoyé dans le monde : *Tu blasphêmes*, » parce que j'ai dit : *je suis le fils de Dieu* » ? *Joan.* c. 6, ℣. 33. Jésus-Christ leur donne clairement à entendre qu'il ne prend le nom de *fils de Dieu*, que parce que le père l'a sanctifié & envoyé dans le monde.

Mais la question est de savoir en quoi consiste cette sanctification; nous soutenons qu'à l'égard de Jésus-Christ, c'étoit la communication de la sainteté de Dieu, en vertu de l'union substantielle du verbe avec la nature humaine ; & nous le prouvons par les paroles qui suivent : « Si vous ne » voulez pas me croire, croyez à mes œuvres, » afin que vous connoissiez & que vous sachiez que » mon Père est en moi, & que je suis dans mon » Père », ℣. 38. Cela ne seroit pas vrai, s'il étoit question d'une sanctification telle qu'une créature peut la recevoir. Les Juifs le comprirent encore, puisqu'ils voulurent se saisir de Jésus, & qu'il se tira de leurs mains.

Il y a plus. Le Grand-Prêtre devant lequel Jésus fut conduit pour être jugé, lui dit : « Je vous adjure, au nom du Dieu vivant, de nous dire si » vous êtes le Christ *fils de Dieu*. Jésus lui répond : » *vous l'avez dit* ». Sur cette confession, il est condamné à mort comme blasphémateur, *Matt.* c. 26, ℣. 63. Dans cette circonstance, Jésus-Christ étoit obligé de s'expliquer clairement, pour ne pas être complice du crime que les Juifs alloient commettre. Ils prenoient le mot de *fils de Dieu* dans toute la rigueur, puisqu'ils le regardoient comme un blasphême ; ce n'en auroit pas été un, s'il n'avoit eu que le sens qui lui est attribué par les Sociniens, s'il avoit signifié seulement, je suis l'envoyé de Dieu, le Messie, un homme plus favorisé de Dieu que les autres, &c. Une équivoque, une restriction mentale, une réponse ambiguë dans cette circonstance, eût été un crime.

Alors même Jésus se nomme non-seulement *fils de Dieu*, mais *fils de l'Homme*, ℣. 64. Or ce dernier terme signifioit *véritablement homme* : donc le premier signifioit *véritablement Dieu* ; ou il faut dire que Jésus-Christ a voulu être victime d'un mot obscur qu'il ne lui a pas plû d'expliquer.

5°. Jésus-Christ ordonne à ses Apôtres de baptiser toutes les nations au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit, *Matt.* c. 28, ℣. 19. Voilà trois personnes placées sur la même ligne & auxquelles on rend par le baptême un honneur égal. Que la seconde soit Jésus-Christ, nous ne pouvons pas en douter, puisqu'il est parlé dans les actes des Apôtres du baptême *au nom de Jésus-Christ*, c. 19, ℣. 3, &c. Si le Fils & le Saint-Esprit ne sont pas égaux au Père, & un seul Dieu avec le Père, ce sacrement est une profanation & une impiété. C'en est une de mettre des créatures de niveau avec Dieu, de leur consacrer les ames, de leur rendre le même honneur qu'à Dieu. Les Sociniens soutiennent, comme les Protestans, que le culte religieux rendu à d'autres êtres qu'à Dieu, est un crime, quand même ce culte ne seroit pas égal ; par ce principe, ils taxent d'idolâtrie le culte que nous rendons aux Anges & aux Saints ; comment peuvent-ils approuver le culte suprême rendu à Jésus-Christ, si ce divin personnage n'est qu'une créature plus parfaite que les autres ? Aussi plusieurs ont blâmé l'adoration rendue à Jésus-Christ.

Cependant il s'est attribué formellement ce culte ; il dit que le Père a laissé au Fils le jugement de tous, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père, *Joan.* c. 5, ℣. 22. Mais Dieu l'a défendu ; il a dit : « Je suis le Seigneur (*Jehovah*). C'est mon nom, je ne donnerai pas ma » gloire à un autre », *Isaïe*, c. 42, ℣. 8. Or, Jésus-Christ, qui, suivant les Sociniens, est un être créé, & très-inférieur à Dieu, a usurpé le nom de *Seigneur* & la gloire qui y est attachée ; il a trouvé bon qu'un de ses Disciples le nommât *mon Seigneur & mon Dieu*. *Joan.* c. 20, ℣. 28.

Si le sentiment des Sociniens est vrai, les Juifs n'ont pas tort lorsqu'ils refusent de reconnoitre Jésus-Christ pour le Messie ; leur principale raison est qu'il s'est attribué les honneurs de la divinité ; or la loi, disent-ils, nous a défendu d'adorer des Dieux étrangers, par conséquent d'adorer comme Dieu un personnage qui n'est pas Dieu. *Conférence du Juif Orobio avec Limborch*, p. 183, 186.

6°. Personne ne peut mieux nous rendre le sens des paroles & de la doctrine de Jésus-Christ que les Apôtres ; or Saint Jean nous apprend en quel sens il est le *fils de Dieu*. Il dit : « Au commen- » cement étoit le Verbe, il étoit en Dieu & il » étoit Dieu. Tout a été fait par lui, & rien n'a » été fait sans lui.... Ce Verbe s'est fait chair & » a demeuré parmi nous, & nous avons vu sa » gloire, telle qu'elle appartient au Fils unique du « Père ». Le Verbe Créateur de toutes choses étoit donc déjà Dieu avant la création ; s'il avoit été créé, il n'auroit pas été en Dieu, mais hors de Dieu, & il ne seroit pas vrai que tout a été fait par lui, puisqu'il seroit lui-même l'ouvrage de Dieu. Si c'est une ame que Dieu a unie à un corps, il faudra dire que toute formation d'un homme est une incarnation, que toute ame est descendue du ciel pour venir en ce monde, que tout homme est *fils de Dieu* dans le même sens que Jésus-Christ ; il ne sera pas vrai que Jésus-Christ est le *fils unique* de Dieu.

Sans argumenter sur les termes, il faut juger du sens de Saint Jean par le dessein qu'il s'est proposé. Suivant le témoignage des anciens, il a écrit son Evangile pour réfuter les erreurs de Cérinthe ; or Cérinthe enseignoit que le monde n'a pas été créé par le Dieu suprême, mais par une puissance distinguée de lui & très-inférieure à lui. C'est encore ce que veulent les Sociniens ; à cet égard, ils sont fidèles Disciples de Cérinthe, donc ils sont réfutés aussi bien que lui par l'Evangile de Saint Jean. Jugeons par là s'il est vrai, comme ils le prétendent, que les Pères des trois premiers siècles n'ont pas cru le Verbe égal & co-éternel au Père, pendant qu'ils attestent que Cérinthe, pour avoir enseigné le contraire a été condamné & réfuté par Saint Jean.

Cérinthe distinguoit encore Jésus d'avec le Christ ; selon lui, Jésus étoit un pur homme, fils de Joseph & de Marie ; le Christ étoit descendu sur lui au moment de son baptême, mais il s'en étoit séparé au moment de la passion, parce que le Christ étoit incapable de souffrir. *S. Iren.* l. 1, c. 26. *Tertull.* l. *de Carnê Christi.* S. Epiphane, *Hær.* 28, &c. Pour réfuter cette erreur, Saint Jean déclare que Jésus est le Verbe de Dieu incarné ou fait homme, & qu'il est Dieu dans le sens que Cérinthe ne vouloit pas admettre. Or cet hérétique auroit certainement admis sans répugnance que l'ame de Jésus avoit été créée avant toutes choses, qu'elle étoit le Verbe de Dieu ou l'instrument de sa puissance, qu'elle étoit Dieu dans un sens impropre & métaphorique.

Cet Apôtre tient le même langage, & enseigne les mêmes vérités dans ses lettres. Il dit que *Jesus est le Christ*, *Epist.* 1, c. 1, ℣. 22 : ce ne sont donc pas deux personnages différens ; que *Dieu a donné sa vie pour nous*, c. 3, ℣ 16 ; qu'il est *le fils unique de Dieu*, c. 4, ℣. 9 ; qu'il est non-seulement le *fils de Dieu*, mais *le vrai Dieu & la vie éternelle*, c. 5, ℣. 20. Enfin il dit qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, le Saint-Esprit, & que ces trois sont une seule chose, *Ibid.* ℣. 7. Au mot TRINITÉ, nous prouverons l'authenticité de ce passage contesté par les Sociniens. Mais ils ont beau faire, dans leur système le langage de Saint Jean n'est pas supportable ; à force de gloses & de commentaires, de ponctuations nouvelles & de transpositions de mots, ils ne viendront jamais à bout d'y donner un sens naturel & raisonnable.

7°. Saint Paul n'a pas parlé autrement que Saint Jean. Il dit, *Hebr.* c. 1, que Dieu a établi son fils héritier ou possesseur de toutes choses ; qu'il a fait par lui les siècles ou les révolutions du monde ; que ce fils porte tout par sa puissance, qu'il est la splendeur de la gloire & la figure de la substance de Dieu, qu'il est infiniment au-dessus des Anges, & que Dieu a commandé aux Anges de l'adorer. Il lui adresse les paroles du Psalmiste que nous avons citées : « Votre trône, ô Dieu, » est éternel.... Vous avez fait le ciel & la terre ». Il dit que toutes choses sont par ce fils & pour lui, c. 2. ℣. 10 ; qu'il n'a pas pris la nature des Anges, mais celle des hommes, ℣. 16 ; que celui qui a tout créé est Dieu, c. 3, ℣. 4, &c.

Encore une fois, l'on aura beau supposer que Jésus-Christ est la plus parfaite de toutes les créatures, quelque parfait qu'il soit, il est borné ; il y a une distance infinie entre lui & Dieu, & l'on ne peut pas supposer que Dieu a épuisé sa puissance pour le former, puisque cette puissance est infinie. Le pouvoir créateur est le caractère propre de la divinité, & ce pouvoir est infini, il ne peut être communiqué à aucune créature. Celle-ci ne peut jamais être une *figure de la substance* de Dieu, ni porter ou conserver toutes choses par sa propre puissance, à moins que cette puissance ne soit égale à celle de Dieu. Il est de la majesté divine d'être seule adorée d'un culte suprême ; ce culte ne peut être rendu à aucune créature sans profanation. Quand un être créé auroit fait toutes choses, il ne seroit pas encore vrai que toutes choses sont pour lui ; tout est pour Dieu, lui seul est la fin dernière de tout. A moins que Jésus-Christ ne soit un seul Dieu avec le Père, la doctrine de Saint Paul est fausse dans tous les points.

8°. Les Sociniens ont beaucoup subtilisé sur un passage de cet Apôtre dans sa lettre aux Philippiens, c. 2, ℣. 5, où il dit : « Ayez les mêmes » sentimens que Jésus-Christ, qui, étant dans la » forme

» forme de Dieu, n'a point regardé comme une » usurpation d'être égal à Dieu, mais il s'est anéanti » en prenant la forme d'un esclave, & a paru à » l'extérieur comme un homme, &c ». Quelques interprètes Catholiques traduisent ainsi: « Ayez » les mêmes sentimens que Jésus-Christ qui, ayant » tout ce qui constitue la divinité, n'a point re- » gardé son égalité avec Dieu comme un titre » pour envahir les biens & les honneurs de ce » monde; mais qui s'est dépouillé de tout, a servi » les autres comme un esclave, a ressemblé aux » autres hommes, & a vécu comme eux ». Mais les Sociniens & leurs partisans soutiennent qu'il faut traduire: « Ayez les mêmes sentimens que » Jésus-Christ, qui, étant dans la forme de Dieu, » *n'a point fait sa proie de s'égaler à Dieu*, ou ne » s'est point attribué l'égalité avec Dieu, mais qui s'est anéanti, &c ».

Cette traduction est évidemment fausse; 1°. la *forme de Dieu* n'est point la ressemblance extérieure avec Dieu, Jésus-Christ n'a jamais eu cette ressemblance; il faut donc que *la forme de Dieu* soit la nature divine. 2°. Cette forme est ici opposée à *la forme d'un esclave*; or celle-ci est non-seulement une ressemblance, mais la nature même de l'homme. 3°. Nous avons vu que Jésus-Christ s'est véritablement égalé à Dieu; il a dit: « Mon » Père & moi sommes une seule chose. Tout ce » qu'a mon Père est à moi. Que tous honorent » le Fils comme ils honorent le Père. Il a souffert » qu'on lui dit: *mon Seigneur & mon Dieu*, &c. » 4°. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, où est l'humilité de ne pas s'égaler à Dieu? Ce seroit un crime d'en avoir seulement la pensée; la leçon que Saint Paul fait aux fidèles seroit absurde. 5°. Peut-on dire qu'une ame créée qui a pris un corps s'est *anéantie?* En nous reprochant de forcer le sens des paroles de Saint Paul, les Sociniens y en donnent un qui est encore moins naturel, & qui, tout ridicule qu'il est, prouve évidemment contre eux.

Nous avons vu ci-devant que Saint Pierre s'est exprimé comme Saint Paul & Saint Jean.

9°. L'on a fait voir aux Sociniens qu'ils ont faussement accusé les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles de ne pas avoir cru la divinité de Jésus-Christ, comme on l'a professée depuis le Concile de Nicée; les Pères au contraire l'ont défendue contre les Cérinthiens & contre d'autres sectes d'hérétiques. Bullus dans sa défense de la foi de Nicée, M. Bossuet dans son sixième avertissement aux Protestans, ont solidement répondu aux objections que l'on tiroit de quelques expressions de ces anciens Docteurs de l'Eglise. Au Concile de Nicée, en 425, la Doctrine d'Arius fut condamnée, non-seulement comme fausse & contraire à l'Ecriture-Sainte, mais comme nouvelle & inouie dans l'Eglise. On prouvoit le dogme catholique, non-seulement par le témoignage des Pères, à remonter jusqu'aux Apôtres, mais encore par le culte extérieur du Christianisme, dont le modèle se trouve dans l'Apocalypse, c. 4 & 5. Nous y voyons le *Trisagion* ou trois fois Saint, que l'Eglise chante encore dans sa liturgie à l'honneur des trois personnes divines. Nous y remarquons le même honneur, les mêmes expressions de respect, les mêmes adorations adressées à Dieu qui a créé toutes choses, & à l'Agneau qui nous a rachetés par son sang. On insistoit sur la forme du baptême administré par l'invocation expresse des trois personnes & par une triple immersion, sur la *doxologie* ou glorification qui leur est adressée à la fin des pseaumes, &c. Eusèbe lui-même, quoique disposé à favoriser les Ariens, convient que les cantiques chantés par les fidèles *dès le commencement*, attribuoient la divinité à Jésus-Christ, *Hist. Ecclef.* l. 5, c. 28. Les Chrétiens, que Pline avoit interrogés, lui avoient avoué qu'ils s'assembloient le dimanche pour chanter des hymnes à Jésus-Christ comme à un Dieu, *Plin.* liv. 10, *Epist.* 97. Aujourd'hui les incrédules, endoctrinés par les Sociniens, prétendent que la divinité de Jésus-Christ est un dogme nouveau, né au quatrième siècle pour le plutôt; que ç'a été un effet de l'ambition du Clergé & du despotisme de Constantin, &c.

10°. Si l'on avoit professé une doctrine contraire, avant le Concile de Nicée, pourquoi les Ariens ne purent-ils jamais s'accorder? Arius, Eunomius, Acace, & leurs partisans, disoient, sans détour, que le *fils de Dieu* est une pure créature; les semi-Ariens disoient qu'il est semblable au Père en substance, & en toutes choses, mais non une seule & unique substance avec lui; ils ne refusoient pas de l'appeller *Dieu*. D'autres protestoient qu'ils avoient la même croyance que les Catholiques; ils ne rejettoient que le terme de *consubstantiel*. Ils dressèrent dix ou douze formules de foi, sans pouvoir jamais se satisfaire, ni réunir toutes les opinions; ils ne cessèrent de se condamner les uns les autres.

On a vu les mêmes scènes se renouveller à la naissance du Socinianisme; il y avoit au moins vingt ans que les Unitaires disputoient entr'eux, lorsque Fauste Socin vint à bout de les concilier jusqu'à un certain point. Il n'en est peut-être pas un seul aujourd'hui qui voulût soutenir tous les sentimens de ce Patriarche de la secte; il disoit, sans détour, que Jésus-Christ n'avoit pas existé avant sa mère; à présent les Unitaires conviennent qu'il a existé avant la création du monde.

Pour montrer de quelle manière & à quel excès ils abusent de l'Ecriture-Sainte, il est bon de rapporter l'explication que Socin a donnée des premiers versets de l'Evangile de S. Jean. *Au commencement*, c'est-à-dire, lorsque l'Evangile commença d'être prêché par S. Jean-Baptiste, *étoit le Verbe*; Jésus-Christ, fils de Dieu, étoit déja par excellence le Verbe, ou la parole, parce qu'il étoit destiné à annoncer aux hommes la parole

de Dieu, & à leur faire connoître ses volontés. *Ce Verbe étoit en Dieu*, puisqu'il n'étoit encore connu que de Dieu; c'est Jean-Baptiste qui a commencé à le faire connoître. *Et il étoit Dieu*, non en substance, ni en personne, mais par les lumières, l'autorité, la puissance, & les autres qualités divines dont il étoit doué. *Toutes choses ont été faites par lui*, c'est-à-dire, tout ce qui concerne le monde spirituel, & la nouvelle économie de salut que Dieu a établie par l'Evangile. *Et rien*, de ce qui a rapport à cette nouvelle création, *n'a été fait sans lui....* *Ce Verbe a été fait chair*; ce personnage si élevé en dignité, qui est nommé *Dieu* & *fils de Dieu*, a cependant été foible, mortel, sujet à souffrir comme les autres hommes, &c. *Hist. du Socinian.*, 2e part., c. 23.

L'absurdité de ce commentaire saute aux yeux. 1°. Si Jésus-Christ est appellé *le Verbe*, parce qu'il a prêché la parole de Dieu, ses Apôtres méritent ce nom, pour le moins, autant que lui. 2°. Il est faux que S. Jean-Baptiste soit le premier qui a fait connoître Jésus-Christ; à la naissance même de Jean Baptiste, Zacharie, son père, déclara qu'il seroit le Précurseur du Seigneur; lorsque Jésus vint au monde, les Anges l'annoncèrent comme Sauveur, comme Christ ou Messie; il fut adoré comme tel par les Pasteurs & par les Mages, reconnu pour tel par Anne & par Siméon. 3°. Il est ridicule de dire que le Verbe étoit dans le *monde spirituel*, & que ce monde ne l'a pas connu; la première chose nécessaire, pour appartenir au monde spirituel, est de connoître Jésus-Christ. 4°. Socin falsifie le texte, en traduisant *& le Verbe fut chair*, au lieu que S. Jean dit: *Et le Verbe s'est fait chair*; il n'est point question là des foiblesses de l'humanité, puisque l'Evangéliste ajoute: *Il a demeuré parmi nous*, *& nous avons vu sa gloire telle qu'elle appartient au Fils unique du Père*. La manière dont les Sociniens expliquent les mots *Sauveur*, *Rédempteur*, *grace*, *justification*, *Saint-Esprit*, &c., n'est pas moins révoltante.

11°. Quand nous n'aurions plus ni l'Ecriture, ni la tradition, ni l'absurdité de leurs commentaires à leur opposer, il est un argument auquel ils ne répondront jamais. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu & *fils de Dieu*, dans le sens propre & rigoureux, le Christianisme est une religion aussi fausse & aussi injurieuse à la majesté divine que le Paganisme. Dieu a bouleversé le monde, & a multiplié les prodiges pour établir une nouvelle idolâtrie à la place de l'ancienne, un polythéisme plus subtil, mais non moins absurde que celui des Grecs & des Romains. Pour éviter de blasphêmer contre Dieu, nous n'avons point d'autre parti à prendre que d'embrasser le Judaïsme, le Mahométisme, ou le Déisme.

Les Sociniens, qui nient la divinité de Jésus-Christ, ont été forcés de lui refuser aussi la connoissance de l'avenir; ils ne l'accordent pas même à Dieu. En effet, si Jésus-Christ avoit prévu que bientôt les Chrétiens l'adoreroient comme Dieu, & l'égaleroient à Dieu, il auroit dû faire tous ses efforts pour prévenir cette erreur, & s'expliquer aussi nettement que le font les Sociniens; autrement il se seroit rendu complice du crime d'idolâtrie, dont nos Adversaires nous accusent. Si Dieu lui-même l'avoit prévu, ou il n'auroit pas envoyé Jésus-Christ, pour établir une religion qui devoit bientôt dégénérer en polythéisme, ou sa providence auroit veillé à ce que ce malheur n'arrivât pas. Si Dieu n'a pas la connoissance de l'avenir, il n'a pas pu le dévoiler aux Prophètes; les prophéties de l'Ancien-Testament ne sont pas plus respectables que les prédictions des Sibylles. Aussi Fauste Socin ne faisoit presque aucun cas de l'Ancien-Testament

12°. La divinité de Jésus-Christ est tellement la base de toute la doctrine chrétienne, qu'après avoir une fois supprimé cet article, les Sociniens ont successivement attaqué & détruit tous les autres. Il n'est plus question chez eux de la Trinité, de l'Incarnation, ni de la Rédemption du monde, si ce n'est dans un sens métaphorique. Suivant leur systême, Jésus-Christ a racheté le monde dans ce sens qu'il a délivré les hommes de leurs erreurs & de leurs vices, & qu'il est mort pour confirmer la sainteté de sa doctrine, & la vérité de ses promesses. Le genre humain n'avoit pas besoin, disent-ils, d'une autre Rédemption, puisque le péché d'Adam, ni la peine, n'ont point passé à sa postérité. Conséquemment, suivant eux, le Baptême n'est pas nécessaire pour effacer le péché originel, c'est seulement un signe extérieur de foi en Jésus-Christ, qui ne produit rien dans les enfans, & qui ne doit être administré qu'aux adultes. L'Eucharistie n'est, de même, qu'une commémoration de la dernière cène de Jésus-Christ, un symbole d'union & de fraternité entre les fidèles. Comment Jésus-Christ pourroit-il y être réellement présent, dès qu'il n'est pas Dieu? Sa mort même sur la croix n'a été, selon l'idée des Sociniens, un sacrifice que dans un sens abusif. Conséquemment aucun Sacrement n'a la vertu d'effacer les péchés, de nous donner la grace sanctifiante, de nous appliquer les mérites de Jésus-Christ; à proprement parler, ses mérites ne nous sont pas applicables, ils ont été pour lui & non pour nous; il peut, tout au plus, demander grace pour les pécheurs.

Dans ce même systême, l'homme, qui est tel que Dieu l'a créé, & dont le libre arbitre est aussi sain que celui d'Adam, n'a aucun besoin de grace actuelle pour faire le bien; ses forces lui suffisent pour accomplir la loi de Dieu & faire son salut. Le péché n'est donc ni une résistance formelle à la grace, ni un abus du sang & des mérites de Jésus-Christ; c'est un effet de la foiblesse naturelle de l'homme; aussi les Sociniens ne croient point que Dieu punisse le péché par un supplice éternel.

En joignant ainsi les erreurs des Ariens & celles des Pélagiens à celles des Calvinistes, le Socinianisme s'est réduit à un pur Déisme, & c'est abuser du terme que de l'appeller un Christianisme. Mais les Protestans ne doivent jamais oublier que ce système d'impiété, né parmi eux, n'est qu'une extension de leurs principes, une conséquence directe de l'axiome fondamental de la réforme; savoir, que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre foi, que la lumière naturelle suffit pour l'entendre autant qu'il en est besoin; que chaque particulier qui la consulte de bonne foi, qui croit & qui professe ce qu'elle lui enseigne, ou semble lui enseigner, est dans la voie du salut.

Aussi toutes les fois que les Protestans ont été aux prises avec les Sociniens, & ont voulu argumenter par l'Ecriture-Sainte, ceux-ci leur ont fait voir qu'ils ne redoutoient pas cette arme, & qu'ils savoient s'en servir avec avantage; ils ont expliqué à leur manière tous les passages qu'on leur objectoit, & ils ont opposé à leurs Adversaires tous ceux dont les Ariens se sont servis autrefois pour appuyer leurs erreurs. Lorsque les Protestans ont voulu recourir à la tradition, à la croyance des premiers siècles, aux explications données par les Pères, les Sociniens les ont tournés en dérision, & leur ont demandé s'ils étoient redevenus Papistes. Socin lui-même est convenu, de bonne foi, que s'il falloit consulter la tradition, la victoire entiere seroit pour les Catholiques. *Epist. ad Radecium.*

Nous n'avons donc à redouter ni les attaques des Protestans, ni celles des Sociniens; plus il y a de liaison entre les erreurs de ces derniers, mieux elles démontrent que la croyance catholique est bien d'accord dans toutes ses parties, que l'on ne peut rompre un des anneaux de la chaine sans la détruire toute entière. C'est pour cela même que nous voyons les plus habiles d'entre les Protestans pencher tous au Socinianisme; & sans la crainte qu'ils ont de donner trop de prise aux Théologiens Catholiques, il y a long-tems que la révolution, commencée pendant la vie même des premiers Réformateurs, seroit entièrement consommée. *Voyez* TRINITÉ, VERBE.

FILS DE L'HOMME, terme usité dans l'Ecriture-Sainte pour désigner l'homme. Tantôt il exprime simplement la nature humaine; dans ce sens, Ezéchiel & Daniel sont souvent nommés *fils de l'homme* dans leurs prophéties; tantôt il désigne la corruption, les foiblesses, les vices de l'humanité. » Enfans des hommes, dit le Psalmiste, » jusqu'à quand aimerez-vous la vanité & le mensonge «? *Ps.* 4. Dans la *Genèse*, c. 6, ℣. 2, les adorateurs du vrai Dieu sont appellés *fils de Dieu* par opposition aux *filles des hommes*, aux filles de ceux dont les mœurs étoient corrompues.

Lorsque Jésus-Christ se nomme *fils de l'homme*, ce n'est pas pour donner à entendre qu'il a un homme pour père, puisqu'il étoit né par l'opération du Saint-Esprit; mais c'est pour témoigner qu'il est aussi véritablement homme que s'il étoit né à la manière des autres hommes. Aussi les Pères de l'Eglise se sont servis de cette expression pour prouver aux hérétiques que le Fils de Dieu, en se faisant homme, avoit pris une chair réelle, & non une chair fantastique & apparente, qu'il étoit véritablement né, mort & ressuscité, & qu'il avoit souffert non-seulement en apparence, mais en réalité.

Pour la même raison, S. Jean écrit aux Fidèles: » Nous vous annonçons & nous vous attestons » ce que nous avons vu, ce que nous avons » considéré attentivement, ce que nous avons » touché à l'égard du Verbe vivant «. *I. Joan.*, c. 1, ℣. 1. Ce témoignage des sens, réunis, ne pouvoit être sujet à aucune illusion. S. Paul dit, » qu'il a fallu que le Fils de Dieu fût semblable à ses frères *en toutes choses*, afin qu'il » fût miséricordieux, fidèle Pontife auprès de » Dieu, & victime de propitiation pour les péchés » du peuple. Parce qu'il a souffert, & a été » éprouvé lui-même, il a le pouvoir de secourir » ceux qui subissent les mêmes épreuves «. *Hebr.* c. 2, ℣. 16. Ce passage est tout-à-la-fois sublime & consolant. Les incrédules, qui nous reprochent sans cesse d'adorer non-seulement un Dieu homme, ou un homme Dieu, mais un homme crucifié, n'ont, sans doute, jamais éprouvé les sentimens de reconnoissance, d'amour, de confiance, qu'excite, dans un cœur bien fait, la vue d'un Dieu crucifié par amour pour les hommes.

FIN. Ce terme, dans notre langue, & dans la plupart des autres, a deux significations très-différentes, qu'il est essentiel de remarquer, parce que, si l'on vient à les confondre, plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte se trouveront très-obscurs. Souvent la *fin* désigne simplement l'événement, l'issue, le succès, bon ou mauvais, d'une entreprise ou d'une affaire, comme quand on demande, *qu'est-il arrivé en fin de cause?* Souvent aussi il signifie le dessein, l'intention, le motif, le but de celui qui agit; ainsi un ouvrier travaille *afin* de gagner sa vie. Or, dans toutes les langues, il est assez ordinaire de confondre ces deux sens, d'exprimer l'issue d'une affaire, ou d'une action, comme si ç'avoit été l'intention de celui qui agissoit, quoique souvent il ait eu une intention toute contraire. Conséquemment ἵνα en grec, *ut* en latin, que l'on exprime par *afin de*, ou *afin que*, seroient mieux rendus par *de manière que*, *tellement que*.

Ainsi, lorsque les Evangélistes disent que telle chose est arrivée *ut ad impleretur*, afin que telle prophétie fût accomplie, cela ne signifie point toujours que l'intention de celui qui agissoit étoit d'accomplir telle prophétie, puisque quelquefois il ne la connoissoit pas; mais on doit entendre

seulement que la chose est arrivée *de manière que la prophétie s'est trouvé accomplie*. S. Paul, parlant de l'ancienne loi, dit qu'elle est survenue *ut abundaret delictum*, afin que le péché fût abondant; certainement l'intention de Dieu, en donnant la loi, n'a pas été d'augmenter le nombre, ni la grièveté des péchés, au contraire; il faut donc traduire: la loi est survenue *de manière que le péché a augmenté*; c'est la remarque de S. Jean Chrysostome. On pourroit citer un grand nombre d'exemples de cette façon de parler.

La même équivoque a lieu dans notre langue, par les divers usages de la préposition *pour*. Quand nous disons: *c'étoit bien la peine de tant travailler, pour réussir aussi mal*, nous ne prétendons pas que c'étoit la l'intention de celui qui travailloit. Dans ces phrases: *il est bien ignorant pour avoir étudié si long-tems, il raisonne bien mal pour un Philosophe; pour* ne désigne ni la cause, ni l'effet, mais seulement une chose qui est arrivée à la suite d'une autre, & qui auroit dû être autrement. *Voyez* CAUSE FINALE.

FINS DERNIÈRES. On entend par-là les derniers états que l'homme doit éprouver, & auxquels il doit s'attendre; savoir, la mort, le jugement de Dieu, le Paradis pour les justes, l'Enfer pour les méchans; c'est ce que l'Ecriture-Sainte appelle *novissima hominis*. » Dans toutes vos actions, dit l'Ecclésiastique, c. 7, ℣. 40, souvenez-vous de vos *dernières fins*, & vous ne pécherez jamais «. Le Psalmiste, étonné de la prospérité des méchans en ce monde, dit que, pour comprendre ce mystère, il faut entrer dans le secret de Dieu, & considérer la *dernière fin* des pécheurs. *Ps* 72, ℣. 17.

FIN DU MONDE. *Voyez* MONDE.

FIRMAMENT. *Voyez* CIEL.

F L

FLAGELLANS, Pénitens fanatiques & atrabilaires qui se fouettoient en public, & qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux Sacremens pour effacer les péchés.

Quoique Jésus-Christ, les Apôtres & les Martyrs aient enduré avec patience les flagellations que des Juges persécuteurs leur ont fait subir, il ne s'ensuit pas qu'ils aient voulu introduire les flagellations volontaires; & il n'y a aucune preuve que les premiers Solitaires, quoique très-mortifiés d'ailleurs & très-austères, en aient fait usage. M. Fleury nous apprend néanmoins que Théodoret en a cité plusieurs exemples dans son Histoire religieuse écrite au cinquième siècle, *Mœurs des Chrétiens*, n. 63. La règle de S. Colomban, qui vivoit sur la fin du sixième, punit la plupart des fautes des Moines par un certain nombre de coups de fouet; mais nous ne voyons pas qu'elle ait recommandé les flagellations volontaires comme une pratique ordinaire de pénitence. Il en est de même de la règle de S. Césaire d'Arles, écrite l'an 508, qui ordonne la flagellation comme une peine contre les Religieuses indociles.

Suivant l'opinion commune, il n'y a pas d'exemples de flagellations volontaires avant l'onzième siècle; les premiers, qui se sont distingués par-là, sont Saint Gui ou Saint Guyon, Abbé de Pompose, & S. Popon, Abbé de Stavelle, mort en 1048. Les Moines du Mont-Cassin avoient adopté cette pratique, avec le jeûne du Vendredi, à l'imitation du B. Pierre Damien; leur exemple mit en crédit cette dévotion. Elle trouva néanmoins des oppofans; Pierre Damien écrivit pour la justifier. Fleury, dans son *Histoire Ecclésiastique*, l. 60, n. 53, a donné l'extrait de l'ouvrage de ce pieux Auteur; on ne voit pas beaucoup de justesse ni de solidité dans ses raisonnemens.

Celui qui s'est rendu le plus célèbre, par les flagellations volontaires, est S. Dominique l'encuirassé, ainsi nommé d'une chemise de mailles qu'il portoit toujours, & qu'il n'ôtoit que pour se flageller. Sa peau étoit devenue semblable à celle d'un Nègre; non-seulement il vouloit expier par-là ses propres péchés, mais effacer ceux des autres; Pierre Damien étoit son Directeur. On croyoit alors que vingt Pseautiers récités, en se donnant la discipline, acquittoient cent ans de pénitence. Cette opinion, comme l'a remarqué M. Fleury, étoit assez mal fondée, & elle a contribué au relâchement des mœurs.

Il y a cependant lieu de croire, dit-il, que Dieu inspira ces mortifications extraordinaires aux saints personnages qui en usèrent, & qu'elles étoient relatives aux besoins de leur siècle. Ils avoient affaire à une génération d'hommes, si perverse & si rebelle, qu'il étoit nécessaire de les frapper par des objets sensibles. Les raisonnemens & les exhortations étoient foibles sur des hommes ignorans & brutaux, accoutumés au sang & au pillage. Ils n'auroient compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étoient nourris dans les fatigues de la guerre, & qui portoient toujours le harnois; pour les étonner, il falloit des mortifications qui parussent supérieures aux forces de la nature, & cet aspect a servi à convertir plusieurs grands pécheurs. *Mœurs des Chrétiens*, n. 63. Ajoutons que dans ces tems malheureux la misère, devenue commune & habituelle, endurcissoit les corps, & donnoit une espèce d'atrocité à tous les caractères.

Quoi qu'il en soit, l'on abusa des flagellations volontaires. Vers l'an 1260, lorsque l'Italie étoit déchirée par les factions des Guelphes & des Gibelins, & en proie à toutes sortes de désordres, un certain Reinier, Dominicain, s'avisa de prêcher les flagellations publiques comme un moyen de désarmer la colère de Dieu. Il persuada beaucoup de personnes, non-seulement parmi le peuple,

mais dans tous les états : bientôt l'on vit à Perouse, à Rome, & dans toute l'Italie, des processions de *Flagellans*, de tout âge & de tout sexe, qui se frappoient cruellement, en poussant des cris affreux, & en regardant le ciel avec un air féroce & égaré, dans la vue d'obtenir miséricorde pour eux & pour les autres. Les premiers étoient, sans doute, des personnes innocentes & de bonnes mœurs; mais il se mêla bientôt parmi eux des gens de la lie du peuple, dont plusieurs étoient infectés d'opinions absurdes & impies. Pour arrêter cette frénésie religieuse, les Papes condamnèrent ces flagellations publiques comme indécentes, contraires à la loi de Dieu & aux bonnes mœurs.

Dans le siècle suivant, vers l'an 1348, lorsque la peste noire, & d'autres calamités, eurent désolé l'Europe entière, la fureur des flagellations recommença en Allemagne. Ceux qui en furent saisis s'attroupoient, quittoient leur demeure, parcouroient les bourgs & les villages, exhortoient tout le monde à se flageller, & en donnoient l'exemple. Ils enseignoient que la flagellation avoit la même vertu que le Baptême & les autres Sacremens; que l'on obtenoit par elle la rémission de ses péchés, sans le secours des mérites de Jésus-Christ; que la loi qu'il avoit donnée devoit être bientôt abolie & faire place à une nouvelle, qui enjoindroit le Baptême de sang, sans lequel aucun Chrétien ne pouvoit être sauvé. Ils causèrent enfin des séditions, des meurtres, du pillage. Clément VII condamna cette secte; les Inquisiteurs livrèrent au supplice quelques-uns de ces fanatiques; les Princes d'Allemagne se joignirent aux Évêques pour les exterminer; Gerson écrivit contr'eux, & le Roi Philippe de Valois empêcha qu'ils ne pénétrassent en France.

Au commencement du quinzième siècle, vers l'an 1414, on vit renaître en Misnie, dans la Turinge & la Basse-Saxe, des *Flagellans* entêtés des mêmes erreurs que les précédens. Ils rejettoient non-seulement les Sacremens, mais encore toutes les pratiques du culte extérieur; ils fondoient toutes les espérances de leur salut sur la foi & la flagellation; ils disoient que, pour être sauvé, c'est assez de croire ce qui est contenu dans le Symbole des Apôtres, de réciter souvent l'Oraison dominicale & la Salutation angélique, & de se fustiger de tems en tems, pour expier les péchés que l'on a commis. Mosheim, *Hist. Ecclésiastique* du 15e siècle, 2e part. c. 5, §. 5. L'Inquisition en fit arrêter un grand nombre; on en fit brûler près d'une centaine, pour intimider ceux qui seroient tentés de les imiter, & de renouveller les anciens désordres.

En Italie, en Espagne, en Allemagne, il y a encore des Confréries de Pénitens qui usent de la flagellation; mais ils n'ont rien de commun avec les *Flagellans* fanatiques dont nous venons de parler. Lorsque cette pratique de pénitence est inspirée par un regret sincère d'avoir péché, & par le desir d'appaiser la justice divine, elle est louable sans doute; mais lorsqu'elle se fait en public, il est dangereux qu'elle ne dégénère en un pur spectacle, & qu'elle ne contribue en rien à la correction des mœurs. Comme il y a d'autres moyens de se mortifier, comme l'abstinence, le jeûne, la privation des plaisirs, les veilles, le travail, le silence, le cilice, ils paroissent préférables aux flagellations.

Le Père Gretser, Jésuite, en avoit pris la défense dans un livre intitulé *de Spontaneâ disciplinarum seu flagellorum cruce*, imprimé à Cologne en 1660. En 1700, l'Abbé Boileau, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, les attaqua; mais son *Histoire des Flagellans* scandalisa le public par des récits & des réflexions indécentes. M. Thiers fit la critique de cette histoire avec peu de succès; sa réfutation est foible & ennuyeuse. *Voyez* MORTIFICATION.

FLATTERIE, fausse louange donnée à quelqu'un dans le dessein de capter sa bienveillance. C'est le piége auquel les Grands du monde sont le plus exposés, & qui est pour eux le plus grand obstacle à la sagesse & à la vertu. Accoutumés à être flattés, dès l'enfance, par tous ceux qui les environnent, ils ne connoissent presque jamais leurs propres défauts, & deviennent incapables de s'en corriger.

La *flatterie* est un mensonge pernicieux; elle vient toujours d'une secrette passion, de l'intérêt, de la vanité, de l'ambition, de la crainte, quelquefois de la malignité; lorsqu'elle va jusqu'à excuser les vices & louer de mauvaises actions, c'est une fourberie détestable. Il vaut mieux, dit l'Ecclesiaste, être blâmé par un sage, que d'être trompé par les *flatteries* des insensés, c. 7, ℣. 8. Puisque l'Evangile nous commande la candeur & la sincérité, qu'il nous défend le mensonge & l'imposture, par-là même il nous interdit la *flatterie*. » Vous savez, dit S. Paul aux fidèles, que nous » n'avons pas cherché à vous persuader par des » discours flatteurs, ni par un motif d'intérêt; » Dieu est témoin que nous desirons de plaire à » lui-seul, & non aux hommes, que nous n'at» tendons ni de vous, ni des autres, aucune » gloire humaine ». *I. Thess.* c. 2, ℣. 4. Cette leçon doit préserver les Ministres de l'Évangile de toute tentation d'affoiblir les vérités de la foi ou de la morale, dans la vue de ménager la foiblesse & les préjugés de ceux qui les écoutent. On dit que les louanges que l'on donne aux jeunes gens, aux grands, aux hommes constitués en dignité, sont des leçons qui leur apprennent ce qu'ils doivent être; malheureusement elles ne leur servent souvent qu'à leur déguiser ce qu'ils sont.

FLORENCE. (Concile de) Ce Concile, tenu l'an 1439, sous le Pape Eugène IV, est compté,

par les Théologiens d'Italie, pour le seizième général. Cette assemblée fut tenue en vertu d'une Bulle du Pape, qui transféroit d'abord à Ferrare, & ensuite à *Florence*, le Concile qui se tenoit pour lors à Bâle. O., le Concile de Bâle, dans la seconde & troisième session, avoit déclaré que le Pape n'avoit point le droit de le dissoudre, ni de le transférer à son gré, & le Pape lui-même avoit adhéré à ce décret dans la seizième session. Nous regardons en France le Concile de Bâle comme œcuménique jusqu'à la session 26e; celui de *Florence*, tenu contre les décrets du Concile de Bâle, ne peut pas être censé général; les Evêques de France n'y étoient pas, le Roi leur avoit défendu d'y assister, & on ne peut pas dire qu'ils y aient été canoniquement appellés.

Cependant plusieurs Théologiens François ont soutenu que ce Concile a été véritablement œcuménique, *Histoire de l'Eglise Gallic.*, l. 48, an. 1441, tome 16.

Le principal objet de ce Concile étoit la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine; elle fut en effet conclue dans cette assemblée; les Grecs & les Latins signèrent la même profession de foi; mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée; les Grecs, qui n'avoient agi que par des intérêts politiques, ne furent pas plutôt arrivés chez eux, qu'ils désavouèrent & rétractèrent ce qu'ils avoient fait à *Florence*.

Après le départ des Grecs, le Pape ne laissa pas de continuer le Concile; il y fit un décret pour la réunion des Arméniens à l'Eglise Romaine, & un autre pour la réunion des Jacobites. Mais plusieurs de ceux qui tiennent le Concile de *Florence* pour œcuménique, ne le regardent comme tel que jusqu'au départ des Grecs; ils disent que le décret d'Eugène IV, *ad Armenos*, & ce qui s'est ensuivi, est l'ouvrage du Pape seul, plutôt que celui du Concile; d'autres prétendent que cette exception est mal fondée.

Au reste, il n'est pas fort important de savoir si le Concile de *Florence* a été ou n'a pas été général. En fait de dogmes, il n'a prononcé que sur ceux qui étoient contestés entre les Grecs & les Latins, & qui avoient déja été décidés dans le Concile général de Lyon, l'an 1274; & aucun Catholique n'est tenté d'attaquer ou de rejetter cette doctrine. Nous pouvons cependant ajouter que les décrets faits par le Concile de Bâle, avant la 26e session, sont d'une toute autre importance que ce qui fut conclu à *Florence*, & qui ne produisit aucun effet. *Voyez* BASLE.

Ces réflexions ne justifient, en aucune manière, la prévention avec laquelle les Protestans ont écrit contre le Concile de *Florence*. Ils disent que l'on y employa la fraude, les artifices, les menaces, pour amener les Grecs à signer une profession de foi commune avec les Latins; ils prétendent le prouver par l'histoire de cette réunion écrite par Sylvestre Scyropulus, Grec schismatique. Il est clair, disent-ils, par cette narration, 1°. que, pour engager les Grecs à venir au Concile, assemblé d'abord à Ferrare, & ensuite à *Florence*, & pour les détourner de se rendre au Concile de Bâle, qui tenoit encore, le Pape fit employer à Constantinople les promesses d'un puissant secours contre les Turcs, & des distributions d'argent; qu'à Ferrare & à *Florence* il se servit des mêmes moyens pour vaincre la résistance des Grecs; 2°. que Bessarion, Archevêque de Nicée, séduit par l'appas d'un chapeau de Cardinal, fut l'instrument que l'on mit en usage pour leur faire signer le décret d'union; 3°. que dans ce décret l'on passa sous silence plusieurs erreurs que les Latins reprochoient aux Grecs, & qu'ainsi l'on consentit à les tolerer. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 27, c. 12, §. 6; Mosheim, 15e siècle, 2e part., c. 2, §. 13.

Pour juger de la justice de ces reproches, il faut se rappeller des faits incontestables, & contre lesquels Scyropulus lui-même n'a pas osé s'inscrire en faux.

1°. C'est l'Empereur Jean Paléologue qui, le premier, proposa au Pape la réunion des deux Eglises, dans l'espérance d'obtenir des Souverains Catholiques du secours contre les Turcs. Le Pape ne put lui rien promettre autre chose que d'employer ses bons offices pour y engager les Souverains. S'il n'a pas pu y réussir, peut-on l'accuser d'avoir trompé les Grecs? D'autre part, s'il s'étoit refusé aux propositions de l'Empereur, on l'accuseroit aujourd'hui d'avoir manqué par hauteur, par avarice ou par opiniâtreté, l'occasion d'éteindre le schisme.

2°. Les Grecs étoient trop pauvres pour faire, à leurs frais, le voyage d'Italie, & l'Empereur, réduit aux plus fâcheuses extrémités, étoit hors d'état de les défrayer; il étoit donc juste que le Pape en fit la dépense. Assurer que l'argent qui fut donné aux Grecs à ce sujet, fut un appas pour les engager à trahir leur conscience, & les intérêts de leur Eglise, c'est calomnier sans preuve & par pure malignité.

3°. Bessarion étoit incontestablement l'homme le plus savant & le plus modéré qu'il y eût alors parmi les Grecs; il avoit desiré l'extinction du schisme avant qu'il eût pu être tenté par aucune promesse. Il parla au Concile de *Florence* avec une érudition, une solidité, une netteté qui le fit admirer même des Latins, & les Grecs n'eurent rien à répliquer. Que prouve la haine qu'ils conçurent contre lui? Leur opiniâtreté, & rien de plus. Si le Pape n'avoit pas récompensé le mérite de Bessarion, & ses services, on lui reprocheroit une noire ingratitude. Non-seulement ce grand homme méritoit la pourpre dont il fut revêtu, mais peu s'en fallut qu'il ne fût placé sur le trône pontifical, après la mort d'Eugène IV.

4°. Il suffit de lire l'histoire de Scyropulus, pour voir jusqu'où alloit l'entêtement stupide des Grecs.

Ils vouloient, avant d'entrer dans la question de la procession du Saint-Esprit, que l'on commençât par effacer, dans le Symbole, qu'il procède du Père *& du Fils*. On leur prouva ce dogme non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais par les écrits des Pères Grecs, de manière qu'ils n'eurent rien à répondre; il en fut de même des autres articles qu'ils contestoient. Si donc ils ne les ont pas signés volontairement & de bonne foi, si, de retour chez eux, ils ont révoqué leur signature, ce sont eux qui ont trompé, & non les Latins.

5°. Les Grecs étoient les accusateurs sur quatre chefs, sur la procession du Saint-Esprit, sur l'état des ames après la mort, sur l'usage du pain azyme dans la consécration de l'Eucharistie, sur la primauté du Pape & sa jurisdiction sur toute l'Eglise. On dut se borner à les satisfaire, à leur prouver la vérité de la croyance catholique sur tous ces points, à exiger qu'ils en fissent profession. Si on les avoit attaqués sur d'autres questions de dogme ou de discipline, les Protestans diroient qu'on les a poussés à bout mal-à-propos, & qu'on les a confirmés dans le schisme. Si les Grecs avoient voulu s'unir aux Protestans, en 1638, ceux-ci, qui le desiroient, auroient poussé plus loin la complaisance pour les Grecs, qu'on ne le fit au Concile de *Florence*. Lorsque nous leur demandons en quoi les Grecs se trouvent mieux de persévérer dans leur schisme, ils ne répondent rien, & ils se gardent bien de parler des démarches qu'ils ont faites pour les attirer dans leur parti. *Voyez* GRECS.

FLORINIENS, Disciples d'un Prêtre de l'Eglise Romaine, nommé *Florin*, qui, au second siècle, fut déposé du Sacerdoce, pour avoir enseigné des erreurs. Il avoit été Disciple de S. Polycarpe avec S. Irénée, mais il ne fut pas fidèle à garder la doctrine de son Maître. S. Irénée lui écrivit pour le faire revenir de ses erreurs; Eusèbe nous a conservé un fragment de cette lettre, *Hist. Ecclés.*, l. 5, c. 20. Florin soutenoit que Dieu est l'auteur du mal. Quelques Ecrivains l'ont encore accusé d'avoir enseigné que les choses défendues par la loi de Dieu ne sont point mauvaises en elles-mêmes, mais seulement à cause de la défense. Enfin, il embrassa quelques autres opinions des Valentiniens & des Carpocratiens. Saint Irénée écrivit contre lui ses livres de *la Monarchie* & de l'*Ogdoade*, que nous n'avons plus. 2e *Dissert. de D. Massuet sur S. Irénée*, art. 3, p. 104. Fleury, *Hist. Ecclés.*, l. 4, §. 17.

FLORILÉGE. *Voyez* ANTHOLOGE.

FO

FOI, persuasion, croyance, confiance; tel est le sens du mot latin *fides*, & du grec Πίστις. Croire quelqu'un, c'est se fier à lui; croire à sa parole, lorsqu'il affirme quelque chose, c'est persuasion; croire à ses promesses, c'est confiance; croire qu'il faut faire ce qu'il commande, & le faire en effet, c'est obéissance. Puisque Dieu, qui est la vérité même, ne peut ni se tromper, ni nous induire en erreur, ni manquer à ce qu'il a promis, ni nous imposer une loi injuste, il est clair que notre *foi* a pour motif la souveraine véracité de Dieu, & que nous lui devons cet hommage, lorsqu'il daigne nous révéler ce que nous devons croire, espérer & pratiquer.

Quoique l'on distingue ces trois choses, pour mettre plus d'exactitude dans le langage théologique, le mot *foi*, dans l'Ecriture-Sainte, renferme souvent toutes les trois, & c'est dans ce sens seul que la *foi* nous justifie, nous rend saints & agréables à Dieu. Lorsque S. Paul dit qu'Abraham crut en Dieu, & que sa *foi* lui fut réputée à justice, cette *foi* ne fut pas une simple persuasion, mais encore une confiance entière aux promesses de Dieu, & une obéissance parfaite à ses ordres; & c'est aussi dans ce même sens que l'Apôtre fait l'éloge de la *foi* des justes de l'ancienne loi. *Hébr.*, c. 11.

Souvent, par la *foi*, l'Apôtre entend l'objet de notre croyance, les vérités qu'il faut croire. Ainsi il dit *évangéliser*, ou *prêcher la foi*, obéir à *la foi*, renier *la foi*, &c., c'est-à-dire, la doctrine de Jésus-Christ. Dans le même sens, nous appellons *profession de foi* la profession des vérités que nous croyons, nous disons que tel article tient à la *foi*, &c.

Enfin, *Rom.* c. 14, ℣. 23, S. Paul a nommé *foi* le *dictamen* de la conscience, le jugement que nous portons de la bonté ou de la méchanceté d'une action; il dit que *tout ce qui ne vient point de la foi*, ou qui n'est pas conforme à ce jugement, *est un péché*. Ceux qui ont conclu de-là que toutes les actions des infidèles sont des péchés, ont grossièrement abusé de ce passage.

La *foi* est donc un devoir, puisque Dieu la commande; & dès qu'il daigne nous instruire, il ne peut pas nous dispenser de croire. C'est une grace & un don de Dieu, puisqu'il se révèle à qui il lui plaît, & que lui seul peut nous inspirer la docilité à sa parole. C'est aussi une vertu, il y a du mérite à croire, & nous le prouverons ci-après. Les Théologiens la définissent une vertu théologale par laquelle nous croyons tout ce que Dieu nous a révélé, parce qu'il est la vérité même. Ils la nomment *vertu théologale*, parce qu'elle a Dieu pour objet immédiat, & l'une de ses divines perfections pour motif.

Les Théologiens distinguent différentes espèces de *foi*. 1°. La *foi* actuelle & la *foi* habituelle. Lorsqu'un Chrétien fait un acte de *foi*, récite le symbole, fait profession de sa croyance, il a la *foi* actuelle: lors même qu'il n'y pense point, il ne cesse pas d'être dans la disposition de croire &

de renouveller au besoin les actes de *foi*; il a donc la *foi* habituelle, ou l'habitude de la *foi*, & il la conserve tant qu'il n'a pas fait un acte positif d'infidélité ou d'incrédulité.

2°. L'on enseigne communément que par le Baptême Dieu donne à un enfant la *foi* habituelle, & ce don est appellé *foi habituelle infuse*. Quand nous ne pourrions pas expliquer très-clairement ce que c'est, il ne s'ensuivroit pas encore que c'est une qualité occulte, une chimère, un enthousiasme, comme le prétendent les incrédules. Les Théologiens disent que c'est une disposition de l'ame à croire toutes les vérités révélées. Un adulte, qui a souvent répété les actes de *foi*, acquiert une nouvelle facilité à croire, & cette disposition est nommée *foi habituelle acquise*.

3°. L'on appelle *foi implicite* la croyance des conséquences d'un article de *foi*, quoiqu'on ne les apperçoive pas distinctement; ainsi, un fidèle, qui croit que Jésus-Christ est Dieu & homme, croit *implicitement* qu'il a deux natures & deux volontés, parce que cette seconde vérité est renfermée dans la première. Le simple fidèle, qui croit à l'autorité infaillible de l'Eglise, & qui est dans la disposition de croire toutes les vérités qu'elle lui enseignera, croit *implicitement* toutes ces vérités; il les croira *explicitement*, lorsqu'il les connoitra distinctement & qu'il les professera en termes formels.

C'est un sentiment général chez les Catholiques, qu'il y a un certain nombre de vérités que tout fidèle est obligé de connoître & de croire explicitement, sous peine de damnation, & on les nomme articles ou dogmes *fondamentaux*. *Voyez* ce mot.

4°. S. Paul appelle *foi vive* celle qui s'opère par la charité, & qui se prouve par l'exactitude du fidèle à observer la loi de Dieu; S. Jacques nomme *foi morte* celle qui n'opère rien, & qui ne se fait pas connoitre par les œuvres.

5°. Les Théologiens Scholastiques appellent *foi formée* celle qui est accompagnée de la grace sanctifiante, & *foi informe* celle du Chrétien qui est en état de péché.

Après avoir ainsi exposé les divers sens du mot *foi*, & les différentes espèces de *foi*, nous sommes obligés de parler, 1°. de la révélation présupposée à la *foi*, & des moyens que nous avons de la connoître, par conséquent de la règle & de l'analyse de la *foi*; 2°. de son objet, ou des vérités qu'il faut croire de *foi* divine; 3°. du motif de la *foi*, & de la certitude qu'il nous donne; 4°. de la grace de la *foi*; 5°. de la *foi* comme vertu, & du mérite qui y est attaché; 6°. de la nécessité de la *foi*.

1°. *De la révélation présupposée à la foi*. Puisque l'on doit croire de *foi* divine tout ce que Dieu a révélé, avant d'ajouter *foi* à la révélation, il faut déja être persuadé qu'il y a un Dieu, qu'il prend soin de nous par sa providence, qu'il exige de nous la soumission à sa parole, qu'il veut nous récompenser ou nous punir selon nos mérites. Ces vérités, que la raison nous démontre, sont un préliminaire sans lequel la *foi* ne peut avoir lieu. S. Paul l'a remarqué, *Hebr*. c. 11, ℣. 6.

De même il faut savoir quels sont les signes par lesquels nous pouvons juger que Dieu a parlé & qu'il nous parle encore. Ceux qui nous instruisent de sa part ont-ils caractère & mission divine pour le faire? Jésus-Christ a-t-il été envoyé pour instruire les hommes? a-t-il envoyé ses Apôtres pour continuer ce grand ouvrage? ceux-ci ont-ils envoyé les Pasteurs qui se donnent pour leurs successeurs? Voilà des connoissances historiques qui doivent encore précéder la *foi*.

Mais, dira un de nos Censeurs, l'on ne commence pas par toutes ces discussions, avant d'apprendre à un enfant à faire des actes de *foi*. Non, & cela n'est pas nécessaire. De même qu'il faut l'accoutumer à obéir aux loix, à se conformer aux mœurs, avant que l'on puisse lui en faire comprendre les raisons, il faut aussi lui apprendre ce qu'il doit croire, & lui en faire faire profession, en attendant que l'on puisse lui exposer les preuves de la révélation. Dieu, qui, par le Baptême, a donné la *foi* infuse à cet enfant, supplée, par sa grace, à l'imperfection de l'acte qu'il peut faire.

En général, tout signe par lequel Dieu nous fait connoitre sa volonté est une révélation. Ceux qui virent Jésus-Christ opérer des miracles, pour prouver qu'il étoit fils de Dieu, pouvoient & devoient croire certainement sur ce signe qu'il l'étoit véritablement. De même ceux qui ont été témoins oculaires, ou bien informés des miracles des Apôtres, ont pu avoir une *foi* divine de leur mission, & croire de *foi* divine ce qu'ils enseignoient. Donc de même pour croire de *foi* divine, comme révélés, les dogmes que les Pasteurs de l'Eglise nous enseignent, il suffit d'être bien assuré qu'ils ont succédé à la mission des Apôtres. Or, de quoi auroit servi la mission divine des Apôtres, si Dieu ne l'avoit pas rendue perpétuelle & transmissible à leurs successeurs? Nous sommes donc assurés de la mission divine de ces derniers, par tous les motifs de crédibilité qui démontrent la divinité du Christianisme, ou l'établissement divin de l'Eglise de Jésus-Christ. *Voyez* CHRISTIANISME, MISSION, PASTEUR, RÉVÉLATION, &c.

En effet, que la parole de Dieu soit articulée ou non, écrite ou non écrite, il nous suffit que ce soit un signe infaillible de la volonté & des desseins de Dieu, pour la nommer une révélation divine. Toute vérité, fondée sur cette base, peut donc & doit être crue de *foi* divine. Dans l'Eglise Catholique, sans écriture & sans livres, un fidèle croit, avec une entière certitude, que l'Eglise, par laquelle il est enseigné, est l'organe infaillible des vérités révélées.

Or, l'Eglise nous instruit, 1°. par la voix de ses premiers Pasteurs, assemblés dans un *Concile* pour décider un point de doctrine attaqué par des hérétiques;

hérétiques; 2°. par la voix de son chef, lorsqu'il adresse à tous les fidèles une instruction en matière de dogme, & qu'elle est reçue, soit par l'acceptation formelle de la très-grande partie des Evêques, soit par leur silence; 3°. par l'enseignement commun de ces mêmes Pasteurs dispersés; c'est pour cela que le sentiment commun des Pères est censé avoir été la doctrine de l'Eglise de leur tems; 4°. par les prières publiques, par la liturgie, par les cérémonies dont le sens est toujours relatif aux prières; 5°. par l'enseignement uniforme des Théologiens dans les écoles, des Prédicateurs dans la chaire, des Ecrivains dans leurs livres, lorsque leur doctrine n'est ni censurée, ni désavouée par les Pasteurs. *Voyez* Lieux théologiques.

Par la nature même de ce témoignage, & des moyens par lesquels il nous est connu, il est évident que la *foi* de l'Eglise ne peut recevoir aucun changement. Il est impossible que, dans les divers lieux du monde où il y a des Chrétiens, les Evêques, les Pasteurs inférieurs, les Théologiens, les Prédicateurs & les Ecrivains, aient conspiré entr'eux, & avec le chef de l'Eglise, pour changer en quelque chose la doctrine reçue des Apôtres, sans que le commun des fidèles s'en soit apperçu, & sans qu'il ait réclamé. Il auroit fallu que, pendant que le changement s'opéroit en Occident & dans toute l'Eglise Latine, il se fit aussi dans l'Eglise Grecque & dans l'Eglise Syrienne, chez les Egyptiens, chez les Ethiopiens, chez les Perses & chez les Indiens. *Voyez* la *Perpétuité de la foi*, tom. 4, l. 10, c. 1 & suiv.

Ces principes une fois posés, il n'est plus difficile de résoudre la grande question qui divise les Protestans d'avec les Catholiques; savoir quelle est la règle de la *foi*: est-ce la parole de Dieu écrite & expliquée suivant le degré de capacité de chaque particulier, ou est-ce la parole de Dieu énoncée par l'Eglise? La réponse à cette question sert à en résoudre une autre, savoir quelle est l'analyse de la *foi*.

Suivant les Protestans, c'est par l'Ecriture-Sainte seule, qui est la parole de Dieu écrite, que le simple fidèle doit apprendre ce que Dieu a révélé, par conséquent ce qui doit être cru de *foi* divine; tout autre moyen est suspect, incertain & fautif. Nous soutenons avec l'Eglise Catholique que cette méthode des Protestans est impraticable au commun des hommes, une source d'erreur & de fanatisme, & que, dans le fait, les Protestans eux-mêmes ne la suivent pas.

En effet, pour qu'un particulier puisse fonder sa *foi* sur l'Ecriture-Sainte, il faut qu'il soit certain, 1°. que tel livre est l'ouvrage d'un Auteur inspiré de Dieu; 2°. que le texte de ce livre a été conservé dans son entier & tel qu'il est sorti de la plume de l'Auteur; 3°. qu'il a été fidèlement traduit, puisque les livres saints ont été écrits dans des langues qui ne sont plus vivantes; 4°. que les passages tirés de ce livre doivent être entendus dans tel sens. Nous prétendons qu'un simple fidèle ne peut par lui-même avoir aucune certitude de ces quatres points à moins qu'il ne s'en rapporte au témoignage & au sentiment de l'Eglise. Nous l'avons fait voir au mot Ecriture-Sainte, & nous avons montré que dans le fait un Protestant ne se conduit pas autrement qu'un Catholique, que sans le savoir & sans le vouloir, il est subjugué de même par l'autorité & par la croyance commune de la société dans laquelle il est né; & s'il y résistoit, sous prétexte qu'en fait de dogmes il ne doit plier sous aucune autorité humaine, il seroit regardé comme un mécréant. *Voyez* les *Protest. convaincus de schismes par Nicole*, 1re. part. c. 5.

D'autre part, au mot Eglise, nous avons prouvé qu'un simple fidèle Catholique n'a besoin ni d'érudition, ni de livres, ni de discussion savante pour être convaincu que les Pasteurs de l'Eglise, qui lui attestent les quatre points dont nous venons de parler, ont été établis de Dieu pour l'instruire, qu'il peut s'en rapporter à leur enseignement sans aucun danger d'erreur, qu'en les écoutant il écoute la vraie parole de Dieu.

Par là même, il est évident que les Protestans nous calomnient lorsqu'ils disent que nous prenons pour règle de *foi*, non l'Ecriture-Sainte mais la tradition & l'enseignement des Pasteurs de l'Eglise; non la parole de Dieu, mais la parole des hommes, & que nous attribuons plus d'autorité à celle-ci qu'à la parole de Dieu. Nous prenons aussi bien qu'eux l'Ecriture-Sainte pour règle de notre *foi*, mais non l'Ecriture seule; nous voulons que l'Ecriture nous soit garantie & expliquée par l'Eglise, parce que sans cela nous ne serions sûrs ni de l'authenticité du texte, ni de son intégrité, ni de son vrais sens. Nous soutenons qu'il y a des vérités de *foi* qui ne sont pas clairement, expressément & formellement révélées dans l'Ecriture, mais qui ont été enseignées de vive voix par les Apôtres, & qui nous ont été fidèlement transmises par l'enseignement traditionnel de l'Eglise, & que ces vérités sont la parole de Dieu tout comme celles qui ont été écrites. Nous ajoutons que quand l'Ecriture est susceptible de différens sens, & qu'il y a contestation pour savoir quel est le vrai, c'est à l'Eglise & non à chaque particulier de le déterminer, parce qu'enfin le sens que chaque particulier donne à l'Ecriture n'est plus la parole de Dieu, mais la parole de celui qui l'interprête, à moins qu'il n'ait reçu de Dieu mission, caractère & autorité pour l'interpréter.

Aussi à l'article Ecriture-Sainte, §. 4, nous avons fait voir qu'il est faux que les Protestans s'en tiennent à l'Ecriture-Sainte comme à la *seule règle* de leur *foi*. Le Code de nos Loix civiles seroit-il la seule règle de notre conduite, si chaque particulier étoit le maître d'en expliquer le texte comme il lui plaît, s'il n'y avoit pas des tribunaux

chargés d'en expliquer le sens, & de l'appliquer aux cas particuliers?

Nos adversaires en imposent encore, quand ils disent que nous croyons comme vérités de *foi* des dogmes contraires à l'Ecriture-Sainte & à la parole de Dieu. S'ils entendent contraire à l'Ecriture, expliquée à leur manière, nous en convenons; mais il leur reste à prouver que leur explication est la parole de Dieu.

Dans nos principes, l'analyse de la *foi* est simple & naturelle, chaque particulier peut la faire aisément. Si on lui demande pourquoi il croit tel dogme, par exemple, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, il répondra sans hésiter: 1°. Je le crois, parce que l'Eglise Catholique me l'enseigne, & me le montre dans les livres qu'elle regarde comme Ecriture-Sainte. 2°. Je crois que son enseignement est la parole de Dieu, parce que la mission de ses Pasteurs vient de Dieu. 3°. Je le crois ainsi, parce que cette mission leur vient des Apôtres par succession, & que celle des Apôtres étoit certainement divine. 4°. Je suis convaincu qu'elle l'étoit, parcequ'elle a été prouvée par leurs miracles & par les autres preuves de la divinité du Christianisme. 5°. Enfin je crois que toute l'Ecriture-Sainte est la parole de Dieu, parce que l'Eglise m'en assure, & je regarde comme Ecriture-Sainte tous les livres que l'Eglise reçoit comme tels.

Nous soutenons que la *foi* du fidèle ainsi formée est sage, raisonnable, certaine & solide, inaccessible au doute & à l'erreur, quand même il ne seroit pas en état d'en faire ainsi l'analyse; nous en avons prouvé toutes les parties aux mots ÉCRITURE, ÉGLISE, MISSION, SUCCESSION, &c.

II. *De l'objet de la foi, ou des vérités que l'on peut & que l'on doit croire de foi divine.* Puisque Dieu est la vérité même, & que nous devons croire lorsqu'il daigne nous parler, toute vérité révélée de Dieu peut & doit être l'objet de notre *foi*, dès que nous avons connoissance de la révélation.

Cependant les Déistes soutiennent qu'il est impossible de croire sincèrement un dogme obscur, & que nous ne comprenons point. Pour acquiescer, disent-ils, à une proposition quelconque, il faut voir la liaison qu'il y a entre le sujet & l'attribut; sans cela, nous ne pouvons sentir si elle est vraie ou fausse; nous ne pouvons donc ni l'admettre ni la rejetter. Tout ce que nous en disons est un pur jargon de mots qui ne signifient rien. Supposer que Dieu nous a révélé des mystères ou des dogmes incompréhensibles, c'est prétendre qu'il nous a parlé une langue étrangère & inintelligible, qu'il a parlé pour ne pas être entendu; la *foi*, ou la persuasion que nous croyons en avoir, n'est qu'un enthousiasme & une folie.

Si ce raisonnement étoit vrai, il prouveroit que la *foi* humaine est impossible, aussi bien que la *foi* divine. Lorsque, sur le témoignage de ceux qui ont des yeux, un aveugle-né croit qu'il y a des couleurs, des perspectives, des miroirs, des tableaux, est-il enthousiaste ou insensé? Cependant il ne conçoit pas plus ces divers objets que nous ne concevons les mystères que Dieu nous a révélés. Il ne s'ensuit pas de-là que ce qu'on lui en dit est pour lui un pur jargon de mots, ou une langue étrangère, qu'on lui en parle pour ne pas être entendu, &c. Pour acquiescer à une proposition, il n'est donc pas nécessaire de voir la liaison des termes directement & en elle-même; il suffit de la voir indirectement dans la certitude du témoignage de ceux qui nous l'attestent.

Comme il y a des dogmes qui sont obscurs pour les ignorans, & qui sont démontrés aux Philosophes, ils peuvent être un objet de *foi* pour les premiers, parce qu'ils sont révélés, & un objet de connoissance évidente pour les seconds. Ainsi la spiritualité & l'immortalité de notre ame, &c. sont des vérités évidentes aux yeux des hommes instruits & qui savent raisonner; mais le très-grand nombre des ignorans ne les croit que parce que l'Eglise les lui enseigne; il n'a peut-être jamais réfléchi aux démonstrations qui prouvent ces mêmes vérités. Cependant les Philosophes même peuvent oublier pour quelques momens les démonstrations qu'ils en ont, & les croire, parce que Dieu les a confirmées par la révélation. L'on peut donc sous cet aspect croire de *foi* divine des vérités qui sont démontrées d'ailleurs.

Cette observation n'est point contraire à ce qu'a dit S. Paul, *Hebr.* c. 11, ℣. 1, que la *foi* est l'assurance des choses que nous espérons, & la conviction des vérités que nous ne voyons pas; parce qu'en effet le plus grand nombre des dogmes que nous croyons par la *foi* ne sont pas susceptibles de démonstration. D'ailleurs avant que Dieu n'eût confirmé les autres par la révélation, les Philosophes mêmes n'en avoient ni une pleine assurance, ni une entière conviction; ils ne les ont acquises qu'à la lumière du flambeau de la *foi*.

On demande si la conséquence qui suit évidemment d'une proposition révélée peut être crue de *foi* divine, comme cette proposition même. Pourquoi non? Dieu, en révélant l'une, est censé avoir aussi révélé l'autre. Ainsi il est expressément révélé que Jésus-Christ est Dieu & homme; il est donc aussi révélé conséquemment qu'il a la nature divine & la nature humaine, & toutes les propriétés de l'une & de l'autre. Puisqu'il est d'ailleurs évident que la volonté est un apanage de toute nature intelligente, il ne l'est pas moins qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés, savoir la volonté divine & la volonté humaine, mais que celle-ci est parfaitement soumise à la première. Si cette conséquence n'étoit pas censée révélée aussi bien que la proposition d'où elle s'ensuit, l'Eglise n'auroit pas pu la décider contre les Monothélites; par ses décisions, l'Eglise déclare que tel dogme

est révélé ; mais ce n'est pas elle qui le révèle. Ainsi, avant même la décision, tout homme capable de tirer cette conséquence, & d'en sentir la liaison avec la proposition révélée, étoit obligé de croire l'une & l'autre.

De même, il est expressément révélé que l'Eucharistie est le corps & le sang de Jésus-Christ, par conséquent, il est aussi révélé que ce n'est plus du pain ni du vin, que par les paroles sacramentelles il se fait une transsubstantiation, comme l'Eglise l'a décidé. Mais avant cette décision, quiconque sentoit la liaison nécessaire de ces deux dogmes, croyoit déjà l'un & l'autre de *foi* divine ; & s'il avoit nié la transsubstantiation, il auroit contredit ces paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon corps* ; quiconque croyoit sincèrement la présence réelle, croyoit implicitement la transsubstantiation.

A la vérité, avant la décision, un Théologien pouvoit ne pas appercevoir distinctement cette liaison ; il pouvoit donc innocemment révoquer en doute ou nier la transsubstantiation, sans être taxé d'hérésie ; mais depuis la décision l'on ne peut plus présumer dans un Catholique ni l'ignorance, ni la bonne *foi* ; quiconque nieroit la transsubstantiation seroit opiniâtre, rebelle à l'Eglise & hérétique. Les Théologiens qui ont traité des articles de *foi* nécessaires, & non nécessaires, ne nous paroissent pas avoir fait assez clairement cette distinction. Holden, *de Resol. Fid.* l. 2, c. 1. Ceux qui prétendent qu'une proposition clairement & formellement révélée dans l'Ecriture-Sainte, n'est cependant pas de *foi*, à moins que l'Eglise ne l'ait ainsi décidé, ne se trompent-ils pas ? Un homme peut en douter innocemment, parce qu'il craint de ne pas prendre le vrai sens de l'Ecriture-Sainte ; mais un Théologien, à qui ce sens paroit évident, peut certainement croire de *foi* divine cette proposition, & s'il ne la croyoit pas, il pécheroit contre la *foi*.

Comme Dieu ne fait plus de révélation générale à son Eglise, il est évident que le nombre des articles de *foi* ne peut pas augmenter ; ceux de nos incrédules qui ont accusé S. Thomas d'avoir enseigné le contraire, en ont imposé. « Les articles » de *foi*, dit ce saint Docteur, se sont multipliés » avec le tems, *non quant à la substance*, mais » quant à leur explication & à la profession plus » expresse que l'on en a faite ; car tout ce que » nous croyons aujourd'hui a été cru de même » par nos Pères implicitement & sous un moindre » nombre d'articles » 2ª 2æ q. 1, art. 7.

« Que la religion, dit Vincent de Lérins, imite » dans les ames ce qui se passe dans les corps ; » quoique par la succession des années ils grandissent & se développent, ils demeurent cependant toujours les mêmes.... Que les anciens » dogmes de notre *foi* soient exposés avec plus » de clarté, de netteté & de précision qu'autrefois, cela est permis ; mais il faut qu'ils conservent leur intégrité, leur substance & leur » pureté.... L'Eglise de Jésus-Christ, exacte & sévère gardienne du dépôt des dogmes qui lui sont » confiés, n'y change rien, n'en retranche rien, » n'y ajoute rien, &c. *Commonit.* c. 23 ».

Mais comme la *foi* d'un particulier est toujours proportionnée au degré de connoissance qu'il peut avoir de la révélation, il est clair que cette *foi* peut être plus ou moins étendue ; il en étoit de même au commencement de la prédication du Sauveur. Lorsque les malades lui demandoient leur guérison, il exigeoit d'eux la *foi*, c'est-à-dire, qu'ils reconnussent sa qualité de Messie, d'envoyé de Dieu, & le pouvoir qu'il avoit de faire des miracles. Ce fut aussi le premier degré de la *foi* des Apôtres. Lorsque ceux-ci furent plus instruits, ils crurent non-seulement que leur Maitre étoit le Messie ou le Christ, mais qu'il étoit le Fils de Dieu vivant & Dieu comme son Père. C'est le sens de la confession de S. Pierre, *Matt.* c. 16, ỳ. 16, & de celle de S. Thomas, *Joan.* c. 20, ỳ. 28. Enfin lorsque Jésus-Christ leur eut exposé toute sa doctrine, il leur dit : « Vous êtes mes » amis, puisque je vous ai fait connoitre tout » ce que j'ai reçu de mon Père ». *Joan.* c. 15, ỳ. 15.

Locke s'est donc trompé, lorsqu'il a voulu prouver, dans son *Christianisme raisonnable*, que la *foi* en Jésus-Christ consiste simplement a croire qu'il est le Messie. Cela pouvoit suffire, dans les commencemens de l'Evangile, à ceux qui n'étoient pas en état d'en savoir davantage, mais cela ne suffisoit plus à ceux qui étoient à portée de se mieux instruire. Lorsque Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute créature.... » Quiconque ne croira pas, sera condamné ». *Marc.* c. 16, ỳ. 15, il ne leur a pas seulement ordonné d'annoncer qu'il est le Messie, mais d'enseigner toute sa doctrine, il n'est permis à personne d'en négliger ou d'en rejetter un seul article. Croire d'un côté que Jésus-Christ est le Messie envoyé de Dieu pour nous instruire, de l'autre refuser de croire un dogme qu'il a enseigné, c'est une contradiction. Nous verrons ci-après qu'il y a d'autres vérités, sans la croyance desquelles un homme ne peut être dans la voie du salut.

III. *Du motif de la* foi, *& de la certitude qu'il nous donne.* Nous avons déja dit que le motif qui nous fait croire les vérités révélées est la souveraine véracité de Dieu, qui ne peut ni se tromper lui-même, ni nous induire en erreur : d'où nous concluons que la persuasion dans laquelle nous sommes de la vérité de nos dogmes est de la plus grande certitude, & qu'elle ne peut donner lieu à aucun doute raisonnable. D'un côté, il est démontré que Dieu est incapable de se tromper & de nous en imposer ; de l'autre, le fait de la révélation est poussé à un degré de certitude morale qui équivaut à la certitude métaphysique produite par une démonstration.

Vainement les Déistes soutiennent que la cer-

titude morale ne peut jamais être équivalente à la certitude physique qui vient du témoignage de nos sens, encore moins à la certitude métaphysique qui résulte d'un raisonnement évident. Nous sentons le contraire par une expérience continuelle; nous ne sommes pas plus tentés de douter de l'existence de la ville de Rome, qui est un fait, que de l'existence du soleil que nous voyons, & nous ne sommes pas moins convaincus de la vérité de ce qui nous est attesté par nos sens, que d'une proposition métaphysiquement prouvée.

Il y a même des cas où les preuves morales doivent l'emporter sur de prétendues démonstrations qui ne sont qu'apparentes. Un aveugle né, partant d'après les notions que ses sensations peuvent lui donner, se démontreroit à lui-même qu'une perspective ou un miroir est une chose impossible. Cependant le bon sens lui fait comprendre qu'il doit plutôt se fier au témoignage de ceux qui ont des yeux, qu'à l'évidence apparente de son raisonnement. Or, à l'égard de Dieu, nous sommes dans le même cas que les aveugles nés à l'égard de ceux qui voient. *Voyez* ÉVIDENCE, MYSTÈRE.

Il ne faut cependant pas confondre le degré de certitude que nous avons d'une vérité, avec le degré d'attachement que nous devons avoir pour elle. On ne trouveroit sûrement pas beaucoup de Philosophes disposés à donner leur vie pour attester les vérités métaphysiques dont ils sont le mieux persuadés, au lieu que des milliers de Chrétiens ont versé leur sang pour rendre témoignage à la vérité des dogmes enseignés par Jésus-Christ. Dieu, qui connoît mieux que les Philosophes ce qui est le plus utile à l'humanité, n'a revêtu d'une évidence métaphysique que des vérités assez peu importantes à notre bonheur; mais il a fondé sur la certitude morale toutes les vérités qui décident de notre sort pour ce monde & pour l'autre, & les Philosophes les plus incrédules sont subjugués par-là dans le commerce ordinaire de la vie, comme le vulgaire le plus ignorant.

Comment donc certains hérétiques, & après eux les incrédules, ont-ils osé accuser Jésus-Christ d'injustice & de cruauté, parce qu'il a ordonné à ses Disciples de confesser leur *foi*, même aux dépens de leur vie? « Si quelqu'un, dit-il, me renie » devant les hommes, je le renierai devant mon » Père..... Quiconque n'est pas pour moi, est » contre moi ». *Matt.* c. 10, ℣. 33; *Luc*, c. 11, ℣. 33. Lui-même nous a donné l'exemple de cette constance; il a promis des graces surnaturelles à ceux qui se trouveroient dans ce cas; le nombre infini de Martyrs qui l'ont imité prouve qu'il leur a tenu parole, & sans cela le Christianisme auroit été étouffé dès sa naissance. Celse, l'un des plus violens ennemis de notre religion, n'a pas osé blâmer le courage de ces généreux Confesseurs. *Voyez* MARTYR.

Mais il y a une objection qui a été souvent répétée par les Protestans, & à laquelle il faut satisfaire. Ils demandent quel est le motif de la *foi* d'un enfant, au moment qu'il reçoit l'usage de la raison, ou d'un Catholique simple & ignorant? Si nous répondons qu'il croit tel dogme, parce l'Eglise le lui enseigne, ils veulent savoir par quel motif ces deux ignorans croient que cette Eglise est la véritable, & que, lorsqu'elle enseigne, c'est Dieu qui parle. Il est évident, disent nos adversaires, qu'un ignorant croit, parce que son père & son Curé lui disent qu'il faut croire; qu'il n'y a aucune différence entre la *foi* d'un Catholique, celle d'un Grec schismatique, d'un Protestant ou de tout autre Sectaire; tous croient sur parole, & sans pouvoir rendre raison de leur *foi*.

Nous soutenons qu'un Catholique a des motifs certains, raisonnables & solides, & que les autres n'en ont point; 1°. il sait que la mission de son Curé est divine; les autres n'ont point cette certitude à l'égard de leurs Pasteurs. *Voyez* la fin du §. Ier ci-devant. 2°. Il sait que l'enseignement de son Curé est le même que celui de son Evêque, puisque c'est son Evêque qui a dressé le catéchisme; 3°. il sait que son Evêque est en communion de *foi* avec ses collègues & avec le Souverain Pontife, qu'il regarde & qu'il représente comme le Chef de l'Eglise. Il est donc certain que la doctrine de son Curé est celle de toute l'Eglise; 4°. dès qu'il est en état de savoir l'article du Symbole, *je crois la sainte Eglise Catholique*, on lui fait comprendre que cette Eglise est celle qui prend pour règle de sa *foi* le consentement universel des Eglises particulières qui la composent. A ce caractère seul, il est bien fondé à juger que c'est la véritable Eglise de Jesus-Christ, puisqu'elle conduit ses enfans en véritable mère, en leur donnant pour motif de confiance un fait éclatant, duquel ils ne peuvent pas douter. La *catholicité* de l'Eglise est donc pour lui un signe certain de la divinité de son enseignement. *Voyez* CATHOLICITÉ, CATHOLIQUE.

Un Grec schismatique croit à la vérité, aussi bien qu'un Catholique, qu'il y a une véritable Eglise de Jesus-Christ; que quand elle enseigne, c'est Dieu qui parle, & qu'il faut y croire. Mais sur quel fondement juge-t-il que cette Eglise est l'Eglise Grecque Schismatique, & non l'Eglise Latine? La *catholicité* ne convient, en aucune manière, à une société schismatique.

Un Protestant est persuadé qu'il ne faut croire ni à l'Eglise, ni à ses Pasteurs, mais seulement à la parole de Dieu; mais comment sait-il que sa bible est la parole de Dieu; que c'est une traduction fidèle de l'original; qu'en la lisant il en prend le vrai sens, & s'il ne sait pas lire, qu'on ne le trompe point en la lui lisant? *Confér. de Bossuet avec Claude*, p. 162. *Controv. pacif. de M. l'Evêque du Puy*, &c. Un Catholique ignorant a donc des motifs de *foi* raisonnables, solides, mis à sa portée; motifs qu'un Hérétique & un Schismatique ne peuvent pas avoir.

Mais, nous l'avons déja observé, pour que la *foi* d'un Catholique soit réellement fondée sur la chaîne des faits & des motifs que nous venons d'exposer, il n'est pas nécessaire qu'il soit en état de les ranger ainsi par ordre, & d'en faire l'analyse. Un ignorant n'est pas plus en état de rendre raison de sa *foi* humaine que de sa *foi* divine; il ne s'ensuit pas néanmoins que sa *foi* humaine n'est, ni certaine ni raisonnable. « Il faut de nécessité, » dit à ce sujet un Protestant très-sensé, ou bien » refuser aux simples toute assurance raisonnable » des vérités qu'ils croient, tout discernement de » ce qui est certain d'avec ce qui ne l'est pas, ou » reconnoître avec moi que souvent l'esprit est » solidement convaincu par un amas de raisons » qu'il lui est impossible de démêler ni d'arranger » d'une manière distincte, pour démontrer aux au» tres sa propre persuasion. Ces principes, qui frap» pent à la fois vivement, quoique confusément, » l'esprit, établissent une croyance solide dans » ceux-là même qui, faute d'en pouvoir faire l'ana» lyse quand on leur dira; *prouvez-nous ce dont vous » êtes si bien persuadés*, sont réduits au silence ». Boulier, *Traité de la certitude morale*, c. 8, n. 20, tome I, p. 271.

IV. *De la grace de la foi.* L'homme est très-capable de résister à l'évidence même, lorsqu'elle peut gêner ses passions; cela n'est que trop prouvé par l'expérience; il a donc besoin d'une grace intérieure qui l'éclaire & le rende docile à la voix de la révélation. Ainsi la *foi* est une grace, non-seulement parce que Dieu se révèle à qui il lui plaît, mais encore parce que le bienfait extérieur de la révélation seroit inutile, si Dieu n'éclairoit intérieurement l'esprit, & ne touchoit le cœur de ceux auxquels il daigne adresser sa parole.

Les Sémipélagiens s'étoient persuadés que l'homme, naturellement docile & curieux de connoître la vérité, pouvoit avoir lui-même des dispositions à la *foi*, desirer la lumière, la demander à Dieu; qu'en récompense de cette bonne volonté naturelle, Dieu lui accordoit le don de la *foi*. Ce n'est point là la doctrine de l'Ecriture-Sainte: elle nous apprend que le desir même d'être éclairé vient de Dieu, & que c'est déja un commencement de grace, de même que la docilité à la parole de Dieu. Il est dit, *Act.* c. 16, ℣. 14, que Dieu ouvrit le cœur de Lydie, femme vertueuse, pour la rendre attentive à la prédication de S. Paul. Cet Apôtre lui-même, parlant du don de la *foi*, *Rom.* c. 9, ℣. 16, dit qu'il ne dépend point de celui qui le veut & qui y court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Il le prouve par l'exemple des Juifs & des Gentils; quoique l'Evangile fut également prêché aux uns & aux autres, les premiers se convertissoient plus difficilement & en plus petit nombre que les seconds. S. Paul en conclut, non que les uns avoient de meilleures dispositions naturelles que les autres, mais que Dieu fait miséricorde à qui il veut, & laisse endurcir qui il lui plaît, *idid.* ℣. 18. En parlant des Prédicateurs de l'Evangile, il dit que celui qui plante & celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement. *I. Cor.* c. 3, ℣. 7.

Aussi S. Augustin écrivit avec force contre l'opinion des Sémipélagiens; il leur prouva, par les passages de l'Ecriture sainte que nous venons de citer, & par plusieurs autres, aussi bien que par la tradition, que la bonne volonté, les desirs d'être éclairé, la docilité, sont des dons surnaturels & l'effet d'une grace prévénante; qu'ainsi la *foi* est un bienfait de Dieu purement gratuit, & non la récompense d'aucun mérite naturel; que l'on doit attribuer le commencement du salut, non à l'homme, mais à Dieu. Ainsi l'a décidé l'Eglise contre les Sémipélagiens, dans le deuxième Concile d'Orange, l'an 529, & ç'a été la croyance de tous les siècles.

A la vérité, l'Ecriture sainte semble attribuer souvent à l'homme les premières dispositions à la vertu & au salut. *II. Paral.* c. 19, ℣. 3, il est dit que le Roi Josaphat avoit préparé son cœur pour rechercher le Seigneur; mais il n'est pas dit qu'il avoit fait cette préparation sans un secours particulier de Dieu. *Prov.* c. 16, ℣. 1, le Sage dit que c'est à l'homme de préparer son ame, & à Dieu de gouverner la langue; mais il ajoute: « Découvrez à Dieu vos actions, & il dirigera vos » pensées ». Nous lisons dans l'*Ecclésiastique*, c. 2, ℣. 20: « Ceux qui craignent le Seigneur prépa» reront leur cœur, & ils sanctifieront leurs ames » en sa présence ». Cette préparation n'est pas plus l'ouvrage de la nature seule, que la sanctification des ames. Aussi David disoit à Dieu, *Ps.* 50, ℣. 12: « Créez en moi un cœur pur & un esprit » droit ». Et Salomon: « Donnez à votre serviteur » un cœur docile ». *III. Reg.* c. 3, ℣. 9. Un autre Auteur sacré demande à Dieu la sagesse, & dit: « qui pourra penser ce que Dieu veut? » *Sap.* c. 9, ℣. 10 & 13.

Il n'est donc pas vrai que dans l'ordre du salut la *foi* est la première grace, comme l'ont enseigné quelques Théologiens justement condamnés. Nous prouverons, §. VI, que Dieu a fait aux Païens des graces qui auroient pu directement ou indirectement les conduire à la *foi*, & qui n'ont pas produit cet effet par la faute de ceux qui les ont reçues. Au mot INFIDÈLE, nous ferons voir que Dieu, par sa grace, a été l'auteur de plusieurs bonnes œuvres faites par des Païens qui n'ont jamais eu la *foi*.

Lorsque Celse, Julien, Porphyre, les Marcionites, objectoient aux Chrétiens le petit nombre de ceux auxquels Jesus-Christ s'est fait connoître, les anciens Pères de l'Eglise ont répondu que Dieu avoit fait révéler son fils par-tout où il savoit qu'il y avoit des hommes préparés à croire. *Orig. contre Celse*, l. 6, n. 78. *S. Cyrille contre Julien*, l. 3,

p. 108. *Tertull. contre Marcion*, l. 2, c. 23. Ces Pères ont-ils donc pensé que le don de la *foi* étoit une récompense des bonnes dispositions naturelles de ceux qui ont cru ? Non sans doute ; ils ont seulement voulu dire que Dieu a éclairé tous ceux qui n'ont pas mis volontairement obstacle aux lumières de la grace. L'homme ne peut, sans une grace prévenante, se disposer positivement à recevoir la *foi ;* mais il peut, par sa perversité naturelle, résister à cette grace lorsqu'elle le prévient, & se rendre ainsi indigne d'être éclairé. Nous ne croyons point devoir suivre l'exemple des Théologiens qui ont jugé que les Sémipélagiens avoient emprunté leur erreur d'anciens Pères de l'Eglise ; & quoique de très-savans hommes l'aient attribuée à Origène, il ne seroit peut-être pas plus difficile de l'en absoudre, que d'en justifier les Auteurs sacrés dont il a imité le langage.

S. Augustin lui-même, répondant à Porphyre, avoit dit que Jésus-Christ a voulu se faire connoître & faire prêcher sa doctrine par tout où il savoit qu'il y auroit des hommes dociles, & qui croiroient ; qu'ainsi le salut attaché à la seule vraie religion n'a jamais été refusé à ceux qui en étoient dignes, mais seulement à ceux qui en étoient indignes, *Epist.* 102, *quæst.* 2, n. 14. Lorsque les Sémipélagiens voulurent se prévaloir de ces paroles, S. Augustin leur répondit, *L. de præd. sanct.* c. 9, n. 17, 19 : « Quand j'ai parlé de la pré- » science de Jesus-Christ, ç'a été *sans préjudice des* » *desseins cachés de Dieu* & des autres causes, » cela m'a paru suffire pour réfuter l'objection des » Païens..... Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire » pour lors d'examiner si, lorsque Jesus-Christ est » annoncé à un peuple, ceux qui croient en lui » se donnent eux-mêmes la *foi*, ou s'ils la reçoi- » vent par un don de Dieu, & si à la prescience » il faut ajouter la prédestination..... Par consé- » quent si l'on demande d'où vient que l'un est » digne, plutôt que l'autre, de recevoir la *foi*, » nous dirons que cela vient de la grace & de la » prédestination divine ». En faisant sa propre apologie, S. Augustin n'a-t-il pas fait aussi celles des Pères dont il avoit emprunté le langage ? Nous en laissons le jugement à tout lecteur sensé.

Cette réponse du saint Docteur est très-bonne pour réfuter les Sémipélagiens, mais elle ne suffit plus pour satisfaire à la plainte des Païens ; car enfin demander pourquoi Dieu a daigné accorder la grace de la *foi* à si peu de personnes, ou pourquoi il en a prédestiné si peu à être dignes de la recevoir, c'est précisément la même chose ? Il faut donc en revenir à dire comme S. Paul, 1°. que c'est un mystère incompréhensible, 2°. que ceux qui n'ont point reçu cette grace y ont mis volontairement obstacle. En effet S. Paul, après avoir prouvé que la *foi* est un don de la pure miséricorde de Dieu, ajoute cependant que les Juifs sont demeurés incrédules, parce qu'au lieu de placer la justice dans la *foi*, ils ont voulu qu'elle vînt de leur loi ; que c'est ce qui les a fait tomber, *Rom.* c. 9, ℣. 31 & 32 ; il suppose donc que les Juifs ont mis volontairement obstacle à la grace.

Convenons néanmoins que l'opinion même des Sémipélagiens, quand elle ne seroit pas erronée, ne satisferoit pas encore pleinement à l'objection des Païens. Car enfin, quand on leur diroit que Dieu a fait prêcher la *foi* à tous ceux qui se sont trouvés dignes de la recevoir par leurs bonnes dispositions naturelles, un Païen, un Marcionite, un Manichéen demanderoient encore pourquoi Dieu, auteur de la nature, n'a pas donné ces bonnes dispositions naturelles à un plus grand nombre de personnes, & la difficulté seroit toujours la même.

Le seul moyen de la résoudre est de dire avec S. Paul, *I. Tim.* c. 2, ℣. 4 : « Dieu notre Sau- » veur veut que tous les hommes soient sauvés » & parviennent à la connoissance de la vérité, » parce qu'il est le Dieu de tous ; que Jesus-Christ » est le médiateur de tous, & qu'il s'est livré pour » la rédemption de tous ». Conséquemment il donne à tous des graces & des secours plus ou moins directs, prochains, puissans & abondans, par le moyen desquels ils parviendroient de près ou de loin à le connoissance de la vérité, s'ils étoient fidèles à y correspondre. A la vérité, nous ne voyons pas comment cette volonté & cette providence de Dieu s'accomplit & produit son effet, mais nous n'avons pas besoin de le savoir ; la parole de Dieu doit nous suffire. *Voyez* SALUT, SAUVEUR.

V. *Du mérite de la foi.* Il s'ensuit des réflexions précédentes que la *foi* est une vertu, qu'elle est méritoire, que l'incrédulité est un crime. Il y a certainement du mérite à vaincre la répugnance que nous avons naturellement à croire des vérités qui passent notre intelligence, & qui sont opposées à nos passions, comme sont la plupart de celles que Dieu nous a révélées. L'exemple des incrédules qui refusent de s'y rendre en est une bonne preuve. Ils disent qu'il ne dépend pas d'eux d'être convaincus ; c'est une fausseté. Nous sentons très-bien qu'il dépend de nous d'être dociles à la parole de Dieu & à la grace qui nous y excite, ou d'être opiniâtres, & de résister à l'une & à l'autre. Rien n'est plus commun dans le monde que des hommes qui ferment volontairement les yeux à la lumière. Un incrédule même a dit que si les hommes y avoient intérêt, ils douteroient des élémens d'Euclide.

Ne soyons pas surpris de ce que S. Paul a fait de si grands éloges de la *foi*, de ce qu'il enseigne que nous sommes justifiés par la *foi*, &c. Nous avons déja observé que par la *foi* il entend nonseulement la croyance des dogmes spéculatifs que Dieu a révélés, mais encore la confiance à ses promesses, & l'obéissance à ses ordres. C'est dans

ces trois dispositions qu'il fait consister la *foi* d'Abraham & des Patriarches ; il prouve leur *foi* par leur conduite, *Hebr.* c. 11 & 12.

D'un côté, S. Paul nous assure que l'homme est justifié par la *foi*, & non par les œuvres de la loi ; qu'Abraham lui-même n'a pas été justifié par les œuvres, *Rom.* c. 3, ℣. 28 ; c. 4, ℣. 2. *Galat.* c. 2, ℣. 16 ; c. 3, ℣. 6, &c. De l'autre, S. Jacques dit formellement qu'Abraham a été justifié par les œuvres, que l'homme est justifié par les œuvres, & non par la *foi* seulement. *Jac.* c. ℣. 21 & 24. Voilà, dit-on, entre ces deux Apôtres une contradiction formelle ; mais elle n'est qu'apparente. En effet, lorsque S. Paul exclut les *œuvres de la loi*, il entend les œuvres de la loi cérémonielle de Moïse, dans lesquelles les Juifs faisoient principalement consister la justice & la sainteté de l'homme, *Rom.* c. 4, &c. Mais exclut-il ce que nous appellons *les bonnes œuvres morales*, les actes de charité, d'équité, d'humanité, de mortification, de religion, &c. ? Non sans doute, puisqu'il dit, c. 3, ℣. 31 : « Détruisons-» nous donc la loi par la *foi* ? A Dieu ne plaise, » nous l'établissons au contraire », en la réduisant à ce qu'elle a d'essentiel ; savoir, les préceptes moraux qui commandent, non des cérémonies, mais des vertus. D'ailleurs c'est par les œuvres même des Patriarches qu'il prouve leur *foi*. Il n'y a rien là d'opposé à ce que dit S. Jacques, que l'homme n'est pas justifié par la *foi* spéculative seulement, mais par les œuvres morales qui prouvent que l'on a la *foi*.

C'est donc très-mal à propos que les Protestans ont fondé sur l'équivoque des mots *foi*, *œuvres*, dans S. Paul, un nouveau système touchant la justification auquel l'Apôtre n'a jamais pensé. Ils prétendent que la *foi* justifiante consiste à croire fermement que les mérites de Jesus-Christ nous sont imputés, & que nos péchés nous sont pardonnés ; ils ajoutent que les bonnes œuvres ne sont dans aucun sens la cause de notre justification, mais seulement des effets & des signes de la *foi* justifiante ; qu'ainsi l'on ne doit pas dire que nos bonnes œuvres ont du mérite. Plusieurs d'entr'eux n'ont point voulu admettre comme canonique l'Epître de S. Jacques, parce que leur système y est condamné trop clairement ; nous le réfuterons au mot JUSTIFICATION.

Les incrédules ne sont pas mieux fondés à dire que la *foi* est un bonheur & non un mérite ; qu'attribuer le salut à la *foi*, c'est la supposer un effet du hasard, qui a fait naître tel homme dans le sein du Christianisme, & tel autre chez les infidèles, que nous faisons de la religion & du salut une affaire de géographie, &c. Tous ces reproches sont évidemment absurdes. Jamais personne n'a enseigné qu'être né dans le sein du Christianisme & y croire, c'est assez pour être sauvé, & qu'être né parmi les infidèles, c'est assez pour être damné. Notre religion nous enseigne que, pour être sauvé, il faut conformer notre conduite à notre *foi*, éviter le mal & faire le bien ; que ceux qui contredisent leur croyance par leurs mœurs sont de vrais incrédules & des réprouvés, *Tit.* c. 1, ℣. 16. Un point de doctrine généralement enseigné dans le Christianisme, est qu'un Païen ne sera pas damné pour n'avoir pas reçu la *foi*, mais pour avoir péché contre la loi naturelle commune à tous les hommes, & pour avoir résisté aux graces que Dieu lui a données, & qui, de près ou de loin, l'auroient conduit à la *foi*, s'il avoit été fidèle à y correspondre. Le hasard n'entre donc pour rien dans le salut des uns ni dans la réprobation des autres. *Voyez* PRÉDESTINATION.

VI. *Nécessité de la foi.* On ne peut pas douter que la *foi* en Dieu ne soit absolument nécessaire à tout homme doué de raison. S. Paul, *Hebr.* c. 11, ℣. 6, dit formellement, « sans la *foi* il est im-» possible de plaire à Dieu ; car il faut que celui qui » s'approche de Dieu, croye que Dieu est, & qu'il » récompense ceux qui le cherchent ». Il est encore incontestable que tout homme, auquel l'Evangile a été prêché, est obligé d'y croire sous peine de damnation ; Jesus-Christ lui-même l'a ainsi décidé, *Marc*, c. 16, ℣. 15 ; il dit à ses Apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute créature ; celui qui » croira & sera baptisé, sera sauvé ; quiconque ne » croira pas, sera condamné ».

Conséquemment le Concile de Trente a déclaré que les Gentils, par les forces de la nature, ni les Juifs, par la lettre de la loi de Moïse, n'ont pu se délivrer du péché ; que la *foi* est le fondement & la racine de toute justification, & que sans elle il est impossible de plaire à Dieu, *sess.* 6, *de Just.* c. 1, 8, & *Can.* 1. Le Clergé de France est allé plus loin : en 1700, il a condamné comme hérétiques les propositions qui affirmoient que la *foi* nécessaire à la justification se borne à la *foi* en Dieu : en 1720, il a décidé, comme une vérité fondamentale du Christianisme, que depuis la chûte d'Adam nous ne pouvons être justifiés, ni obtenir le salut que par la *foi* à Jesus-Christ rédempteur. Conformément à cette doctrine, la Faculté de Paris a condamné le P. Berruyer, pour avoir admis une justification imparfaite, une adoption imparfaite à la qualité d'enfant de Dieu, en vertu de la seule *foi* en Dieu.

Le sentiment des Théologiens est donc que la *foi* en Dieu & en Jesus-Christ est nécessaire au salut, non-seulement *de nécessité de précepte*, puisqu'elle est commandée à tous ceux qui peuvent connoitre Jesus-Christ, mais *de nécessité de moyen*, parce que c'est le moyen indispensable auquel est attachée la justification & la rémission du péché ; d'où l'on conclut que les infidèles qui n'ont jamais entendu parler de Jesus-Christ ni de son Evangile, sont exclus du salut, non parce que leur infidélité négative & involontaire est un péché, mais parce qu'ils manquent du moyen auquel est attachée la rémission des péchés.

On demandera sans doute comment cette doctrine peut s'accorder avec les autres dogmes que nous professons; savoir, que Dieu veut sauver tous les hommes; que Jesus-Christ est mort pour tous; qu'il est le Sauveur & le Rédempteur de tous. Mais pour que Dieu soit censé vouloir les sauver tous, il n'est pas nécessaire qu'il accorde à tons le moyen prochain & immédiat auquel le salut est attaché; il suffit que Dieu donne à tous des moyens, du moins éloignes, des graces pour faire le bien, & qui les conduiroient directement ou indirectement à la *foi*, s'ils étoient fidèles à y correspondre. Parmi ceux même qui ont la *foi*, Dieu ne distribue pas à tous des moyens également abondans, puissans & efficaces. De même, pour que Jesus-Christ soit censé Sauveur de tous, il suffit que par les mérites de sa mort il y ait des graces plus ou moins directes & prochaines, accordées à tous. Dès-lors, quiconque meurt dans l'infidélité n'est plus réprouvé, parce qu'il a manqué de moyens, mais parce qu'il a résisté à ceux que Dieu lui avoit donnés. Au mot INFIDÈLE, nous prouverons que, dans tous les tems, Dieu a départi aux Païens des graces de salut, & à l'art. GRACE, §. 2, nous avons fait voir qu'il en accorde à tous les hommes.

Parmi les Théologiens, quelques-uns ont poussé la rigueur jusqu'à prétendre que, pour obtenir le salut, il est absolument nécessaire d'avoir une *foi* claire, distincte, explicite en Jésus-Christ. Le très-grand nombre pense, avec plus de raison, qu'une *foi* obscure ou implicite suffit; mais il n'est pas aisé de dire en quoi cette *foi* implicite doit consister.

On connoît le *Traité de la nécessité de la* foi *en Jésus-Christ*, composé par un Théologien célèbre: il n'est point d'ouvrage dans lequel l'Auteur ait mieux réussi à mêler le poison de l'erreur avec des vérités incontestables. Il a très-bien prouvé que la connoissance de Dieu, telle que les Païens ont pu l'avoir, ne peut pas être appellée une *foi* implicite en Jésus-Christ; qu'elle n'a pas suffi pour les rendre justes & leur donner droit au salut. Les passages des Pères, rassemblés dans sa préface, prouvent aussi, 1°. que la plupart des anciens justes ont eu la connoissance de Jésus-Christ, & que leur *foi* a été le principe de leur justification; ainsi l'a enseigné le Concile de Trente, lorsqu'il a dit qu'avant la loi, & sous la loi, Jésus-Christ a été révélé à plusieurs saints Pères, *sess.* 6, *de Justif.* c. 2; il ne dit pas *à tous;* 2°. que tous ceux à qui cette connoissance a été possible, ont été obligés de croire en Jésus-Christ sous peine de damnation; 3°. que, sans cette *foi*, du moins implicite, personne ne peut être justifié, avoir la grace sanctifiante, ni le droit à la béatitude éternelle. Aucun Catholique n'est tenté de douter de ces vérités.

Mais il ne falloit pas partir delà pour enseigner des erreurs proscrites par l'Eglise. L'Auteur, après avoir feint d'abord de n'exiger pour le salut des Païens qu'une *foi* obscure & implicite en Jésus-Christ, demande dans tout son ouvrage une *foi* aussi claire & aussi formelle que celle d'un Chrétien bien instruit; il veut, pour la pénitence des Païens, les mêmes conditions & les mêmes caractères que le Concile de Trente exige pour la justification des fidèles; il enseigne expressément que la grace actuelle n'est pas donnée à tous les hommes; que sans la *foi* on ne reçoit point de graces intérieures; qu'ainsi la *foi* est la première grace & la source de toutes les autres; que toutes les œuvres de ceux qui n'ont pas la *foi* sont des péchés; qu'ils sont justement damnés, &c.; d'où il s'ensuit, en dernière analyse, que le salut est absolument impossible pour le moins aux trois quarts des hommes. Il fait tous ses efforts pour mettre cette doctrine sur le compte des Pères de l'Eglise, sur-tout de S. Augustin; il tronque, falsifie, ou passe sous silence les passages qui ne lui sont pas favorables, ou il en change le sens par des gloses arbitraires, pour les adapter à son opinion.

Selon lui, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ comme il l'entend, c'est tomber dans l'hérésie des Pélagiens. L'erreur de ces hérétiques, dit-il, consistoit à soutenir qu'avant l'incarnation l'on pouvoit être sauvé sans la *foi* en Jésus-Christ; c'étoit le point de la dispute entr'eux & l'Eglise. *Traité de la nécess. de la foi en Jésus-Christ*, tom. 1, 1re part. c. 6.

Imposture. Le point de la dispute étoit de savoir si on pouvoit être sauvé *sans la grace* de Jésus-Christ. La grace & la *foi* ne sont pas la même chose. Les Pélagiens n'admettoient point d'autre grace que les leçons, les exemples de Jésus-Christ & la rémission des péchés, S. Aug. *L. de Grat. Christi*, c. 35, n. 38 & suiv. *Op. imperf.* l. 3, n. 114. Conséquemment ils disoient que les anciens justes avoient été justifiés *sans la grace* de Jésus-Christ, puisqu'ils n'avoient pas ses exemples, *ibid.* l. 2, n. 146; qu'ils avoient été justifiés par leurs bonnes œuvres naturelles, S. Prosper, *Carm. de ingrat.* c. 29, ℣. 498; c. 32, ℣. 554. Ils disoient que, dans les Chrétiens *seuls*, le libre arbitre est aidé par la grace, c'est-à-dire, par les leçons & les exemples de Jésus-Christ, *Epist. Pelagii ad Innoc. I.* Ils supposoient donc, comme notre Auteur, qu'il n'y a point de grace sans la connoissance de Jésus-Christ & sans la *foi* à ce divin Sauveur: ce Théologien attribue à l'Eglise sa propre erreur, qui est celle de Pélage.

Il dit que, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ, comme il la soutient, c'est ruiner la rédemption. Au contraire, on ne peut pas la ruiner plus malicieusement qu'en la bornant au petit nombre, soit des prédestinés, soit de ceux qui croient en Jésus-Christ. En quel sens est-il le Sauveur de tous les autres hommes s'ils n'ont point de part à sa grace? Les Pélagiens ruinoient la rédemption, parce qu'ils en nioient la nécessité, en soutenant qu'il n'y a point de péché originel dans les enfans d'Adam;

d'Adam; qu'ils n'ont pas besoin de la grace de Jésus-Christ pour faire le bien & parvenir au salut. L'Auteur & ses partisans la ruinent, en excluant de ce bienfait les trois quarts & demi du genre humain.

Il prétend que l'opinion qu'il combat vient d'une estime indiscrète pour les Païens, d'une compassion charnelle, des illusions d'un raisonnement humain, de l'aversion qu'a la nature corrompue pour les vérités de la grace, de l'esprit d'orgueil, &c. tome 1, 2ᵉ part. c. 9. Mais ceux qui pensent que Dieu fait des graces aux Païens, & que le salut ne leur est pas impossible, ne peuvent-ils pas avoir des motifs plus purs? La confiance à la bonté de Dieu & aux mérites infinis de Jésus-Christ, la crainte de borner témérairement les effets de la rédemption, la charité universelle dont le Sauveur a donné les leçons & l'exemple, le respect pour les passages de l'Ecriture & des Pères, la nécessité de réfuter les incrédules, &c. ne sont pas des motifs charnels. Qu'auroit dit cet Auteur, si on lui avoit reproché que son entêtement venoit d'un orgueil exclusif & pharisaïque, d'une aversion charnelle pour tout ce qui n'est pas Chrétien, d'un caractère dur & inhumain, d'un dessein formel de favoriser le Déisme, &c.?

Pour déprimer les bonnes actions des Païens, louées dans l'Ecriture, il peint l'orgueil & les travers, des Philosophes, sur-tout des Stoïciens, tome 1, 2ᵉ part. c. 11 & suiv. Mais tous les Païens n'étoient pas Philosophes; il y avoit parmi eux de bonnes gens, des caractères simples & droits, des ames douces & compâtissantes, qui faisoient le bien sans orgueil & sans prétention. Nous pensons qu'elles ne le faisoient pas sans le secours de la grace; que Dieu la leur accordoit, non pour les damner, mais pour les sauver, & c'est le sentiment de S. Augustin. *Voyez* INFIDÈLE.

Dans le langage des Pères, dit-il, *croire*, à proprement parler, c'est croire en Jésus-Christ, tom. 1, 2ᵉ part. c. 6, §. 4. Cette assertion trop générale est fausse. Les Pères ont souvent pris la *foi* dans le même sens que S. Paul, *Hebr.* c. 11, pour la *foi* en Dieu créateur & rémunérateur. « L'homme, » dit S. Augustin, commence à recevoir la grace, » dès qu'il commence *à croire en Dieu*.... Mais » dans quelques-uns la grace de la *foi* n'est pas en» core assez grande pour qu'elle suffise à leur obte» nir le royaume des cieux, comme dans les Ca» téchumènes, comme dans Corneille, avant qu'il » fût incorporé à l'Eglise par la participation aux » Sacremens », *L. 1 ad simplic.* q. 2. Ce Païen, avant son baptême, étoit-il *sous la tyrannie du diable & du péché*, comme l'Auteur le dit de tout Gentil qui ne connoit pas Jésus-Christ? Tome 1, 1ʳᵉ part. c. 9.

Il traduit les paroles de S. Paul: *Lex subintravit ut abundaret delictum*: « La loi est survenue » pour donner lieu à l'abondance & à la multi» plication du péché », & il attribue cette fausse interprétation à S. Thomas, tome 1, 1ʳᵉ part. c. 8, p. 77. Le sens est évidemment: « La loi est sur» venue *de manière que* le péché s'est augmenté ». Ainsi l'ont expliqué les Pères Grecs & S. Augustin lui-même, *L. de util. cred.* c. 3, n. 9; *L. 1 ad simplic.* q. 1, n. 17; *contrà adversf. legis & proph. L.* 2, c. 11, n. 27 & 36.

S. Augustin dit: « La grace n'étoit pas dans » l'ancien Testament, parce que la loi menaçoit » & ne secouroit pas », *Tract.* 3, *in Joan.* n. 14. Le sens est clair; la grace ne consistoit pas dans la lettre de la loi, comme les Pélagiens l'entendoient; elle étoit attachée à la promesse de Dieu, comme l'enseigne S. Paul; d'où le Concile de Trente a conclu que, par la lettre de la loi, les Juifs n'ont pu se délivrer du péché, *Sess.* 6, *de Justif.* c. 1. Notre Auteur a traduit: « Il n'y avoit » point de grace dans l'ancien Testament », afin de donner à entendre que la grace n'étoit accordée qu'à la *foi* en Jésus-Christ. Sous l'Evangile même, la grace n'est point attachée à la lettre du livre, mais aux mérites & aux promesses de Jésus-Christ.

S. Clément d'Alexandrie dit & prouve que « la » Philosophie n'est point pernicieuse aux mœurs, » quoique quelques-uns l'aient calomniée fausse» ment, comme si elle n'enfantoit que des erreurs » & des crimes, au lieu que c'est une connoissance » claire de la vérité, un don que Dieu avoit fait » aux Grecs. Il ajoute que ce n'est point un pres» tige qui nous trompe & nous détourne de la *foi*; » mais plutôt un secours qui nous survient, un » moyen par lequel la *foi* reçoit un nouveau de» gré de lumière », *Strom.* l. 1, c. 2, 4, 5, 7; *Edit. de Potter*, p. 327, 331, 335, 337. Notre Auteur lui fait dire tout le contraire; il prétend que S. Clément réprouve la Philosophie comme un art trompeur, & il part de-là pour tordre le sens des autres passages de ce Père.

S. Jean-Chrysostôme, *Hom.* 37, *in Matt.* dit qu'avant la venue de Jésus-Christ les hommes pouvoient être sauvés sans l'avoir confessé; mais qu'à présent la connoissance de Jésus-Christ est nécessaire au salut. Selon notre critique, S. Jean Chrysostôme entend seulement que Dieu n'exigeoit pas des anciens une connoissance claire, expresse & développée de Jésus-Christ, tome 2, add. p. 371, 375. Cette explication est évidemment fausse; à présent même une connoissance obscure & une *foi* implicite suffisent à celui qui n'a pas la capacité ou les moyens d'avoir une connoissance plus claire; il n'y auroit donc aucune différence entre les anciens & nous.

Au jugement de Théodoret, *in Epist. ad Rom.* c. 2, ℣. 9, ce ne sont pas les Juifs seuls qui ont eu part au salut, mais aussi les Gentils qui ont embrassé le culte de Dieu & la piété. L'Auteur prétend qu'il faut entendre le culte de Dieu & la piété fondés sur la *foi* en Jésus-Christ, tome 2, add. p. 378. Mais Théodoret parle des Gentils

qui ont vécu avant l'incarnation; qui leur avoit révélé Jésus-Christ? S. Paul dit que dans les siècles passés ce mystère est demeuré caché en Dieu. *Rom.* c. 16, ℣. 25; *Ephes.* c. 3, ℣. 4 & suiv. *Coloss.* c. 1, ℣. 26; *I. Cor.* c. 2, ℣. 7 & 8.

S. Justin, *Dial. cum Tryph.* n. 45; S. Irénée, *adv. Hær.* l. 2, c. 5; l. 3, c. 12; l. 4, c. 27 & 47, &c. Tertullien, *L. de Bapt.* c. 13; S. Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gent.* c. 10, p. 79, *& Strom.* l. 6, c. 6, p. 765; Origène, *Comment. in Epist. ad Rom.* l. 2, n. 4; S. Athanase, *L. de salut. adventu J. Christi*, p. 500, & d'autres Pères, ont parlé comme S. Jean-Chrysostôme & comme Théodoret. L'Auteur du Traité de la *foi* en Jésus-Christ a trouvé bon de n'en faire aucune mention.

Dans un endroit, il dit qu'il ne veut ni examiner, ni rejetter le systême d'une grace surnaturelle donnée à tous les hommes, que c'est un sentiment des Scholastiques; un peu plus loin, il appelle cette grace un vain fantôme, tome 2, 4ᵉ part. c. 10, p. 185 & 193. Cependant nous avons prouvé au mot GRACE, §. 2, que ce sentiment est fondé sur des passages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, des Pères de l'Eglise, & en particulier de S. Augustin.

Pour prouver que ce saint Docteur n'a point admis de grace générale, l'Auteur tronque un passage; le voici en entier : « Pélage dit qu'on ne » doit pas l'accuser de défendre le libre arbitre en » excluant la grace de Dieu, puisqu'il enseigne » que le pouvoir de vouloir & d'agir nous a été » donné par le Créateur; de manière que, selon » ce Docteur, il faut entendre une grace qui soit » commune aux Chrétiens & aux Païens, aux » hommes pieux & aux impies, aux fidèles & aux in- » fidèles », *Epist.* 106 *ad Paulin.* Notre Théologien ne rapporte pas la fin du passage, afin de persuader que S. Augustin rejette toute grace commune aux Chrétiens & aux Païens; il supprime le commencement, qui démontre que la prétendue grace de Pélage n'étoit autre chose que le pouvoir naturel de vouloir & d'agir. Entre Pélage & lui, lequel des deux a été de meilleure *foi?*

Dans un autre ouvrage, il soutient que quand l'Auteur des deux livres *de la vocation des Gentils* admet une grace générale, il l'entend, ou des secours naturels, ou des secours extérieurs, & qu'il a pris le nom de *grace* dans un sens impropre & abusif, *Apol. pour les SS. Pères*, J. 4, c. 2; fausseté manifeste. Cet Auteur, qui est probablement S. Léon, parle de la même grace, *qui arrose à présent le monde entier*, d'une grace *qui suffisoit pour en guérir quelques-uns*, l. 2, c. 4, 14, 15, 17, &c. Cela peut-il s'entendre d'un secours naturel ou purement extérieur?

Il traite fort mal Tostat, Evêque d'Avila, parce qu'il a cru qu'avant Jésus-Christ quelques Païens ont pu être sauvés sans avoir eu la *foi* au Médiateur & sans connoître le Dieu des Hébreux autrement que comme le Dieu des autres peuples, tom. 1, 2ᵉ part. c. 9, p. 366. Quoique ce sentiment soit contraire à la décision du Clergé de France de 1700 & de 1720, il n'a cependant pas été condamné par l'Eglise.

« Je ne puis qu'être affligé, dit Soto, de voir » jusqu'à quel excès certains Auteurs ont dégradé » la nature humaine, lorsqu'ils ont affirmé que le » libre arbitre, aidé d'une grace générale, ne peut » produire aucune bonne action morale, & que » tout ce qui vient des forces naturelles de l'homme » est un péché ». L'Auteur n'a pas osé condamner Soto, *ibid.* c. 10, p. 183.

Si la doctrine enseignée dans le *Traité de la nécessité de la foi en Jésus-Christ*, étoit vraie & conforme à celle de l'Eglise, il n'auroit pas été nécessaire d'employer tant de supercheries pour la soutenir. En général, il faut se défier de toute doctrine qui donneroit lieu aux incrédules de conclure que, depuis la venue de Jésus-Christ, le salut est plus difficile aux Païens qu'il ne l'étoit auparavant, & que son arrivée sur la terre a été pour eux un malheur; or telle est la conséquence évidente du systême de l'Auteur que nous réfutons.

FOLIE. S. Paul dit aux fidèles : « Comme le » monde n'avoit point connu la sagesse divine par » la Philosophie, il a plu à Dieu de sauver les » croyans par la *folie* de la prédication ». *I. Cor.* c. 1, ℣. 21. De ce passage & de quelques autres semblables, les incrédules anciens & modernes ont pris occasion de dire que S. Paul a condamné la sagesse & la raison pour canoniser l'enthousiasme & la *folie*.

Ce raisonnement, de leur part, est un chef-d'œuvre de la prétendue sagesse que S. Paul réprouve, & il n'en faut pas davantage pour nous convaincre qu'elle ressemble beaucoup à la démence.

Les Philosophes Païens, avec toutes leurs lumières, n'avoient pas su voir, dans la structure & la marche de l'univers, un Dieu créateur, un Maître intelligent & prévoyant, attentif à gouverner son ouvrage, & à régler le cours de tous les événemens. Les uns avoient attribué tout au hasard, les autres au destin, & avoient cru que Dieu est l'ame du monde; tous en avoient divinisé les parties, les supposoient animées par des intelligences, & jugeoient que le culte religieux devoit leur être adressé. Non seulement ils autorisèrent ainsi le polythéisme, l'idolâtrie, & tous les abus dont elle étoit accompagnée; mais ils s'opposèrent, de toutes leurs forces, à la prédication de l'Evangile, qui annonçoit un seul Dieu. Leur prétendue sagesse n'avoit donc servi qu'à les égarer, & à rendre incurable l'erreur de tous les peuples; Saint Paul devoit-il lui donner des éloges?

Dieu, pour confondre ces faux sages, fait annoncer le mystère d'un Dieu fait homme, & crucifié pour la rédemption du monde : cette doctrine leur parut une *folie*; mais cette prétendue

folie a éclairé & converti le monde; elle en a banni les erreurs du polythéïsme & les crimes de l'idolâtrie; plusieurs Philosophes ont enfin consenti à l'embrasser, & en sont devenus les défenseurs. De-là S. Paul conclut que ce qui vient de Dieu, & qui paroit d'abord une *folie*, est, dans le fond, plus sage que tous les raisonnemens des hommes. La justesse de cette conséquence devient tous les jours plus sensible, par l'excès des égaremens de nos Philosophes modernes.

FONDAMENTAL. Articles fondamentaux. Les Théologiens Catholiques, & les hétérodoxes, n'attachent point le même sens à cette expression. Les premiers entendent, par *articles fondamentaux*, les dogmes de foi que tout Chrétien est obligé de connoître, de croire & de professer, sous peine de damnation; tellement que s'il les ignore, ou s'il en doute, il n'est plus Chrétien, ni en état de faire son salut. Par opposition, ils disent que les *articles non fondamentaux* sont ceux qu'un Chrétien peut ignorer sans risquer son salut, pourvu que son ignorance ne soit pas affectée. Dès que l'ignorance est involontaire, un fidèle, soumis à l'Eglise, est censé croire implicitement les vérités même qu'il ignore, puisqu'il est disposé à les croire, si elles lui étoient proposées par l'Eglise.

Dans un sens très-différent, les Protestans appellent *articles fondamentaux* les dogmes dont la croyance & la profession sont nécessaires au salut, & *non fondamentaux* ceux que l'on peut nier & rejetter impunément, quoiqu'ils soient regardés comme appartenans à la foi par quelques sociétés chrétiennes, même par l'Eglise Catholique. A la vérité, disent-ils, l'Ecriture-Sainte est la règle de notre foi; nous sommes obligés de croire tout ce qui nous paroit clairement révélé dans ce livre divin; mais toutes les vérités qu'il renferme ne sont pas également importantes, & il y en a plusieurs qui n'y sont pas enseignées assez clairement, pour qu'un Chrétien soit coupable lorsqu'il en doute.

Nous nous inscrivons en faux contre cette distinction d'articles de foi, nous soutenons qu'il n'est jamais permis de nier ou de rejetter aucun des articles de foi decidés par l'Eglise, dès qu'on les connoît; qu'en affectant de les nier, ou d'en douter, l'on se met hors de la voie du salut; que, dans ce sens, tous ces articles sont importans & *fondamentaux*. En effet, il ne faut pas confondre les articles qu'un fidèle peut ignorer sans danger, lorsqu'il n'est pas à portée de les connoître, avec les articles qu'il peut nier, ou affecter d'ignorer, quoiqu'il ait la facilité de s'en instruire. L'ignorance, moralement invincible, n'est pas un crime; mais l'ignorance affectée, & la résistance à l'instruction, sont un mépris formel de la parole de Dieu.

C'est néanmoins dans ce sens, faux & abusif, que les Théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont écrit parmi les Protestans, comme Erasme, Cassander, George Calixte, Locke, dans son *Christianisme raisonnable*, &c., ont pris la distinction des *articles fondamentaux* & *non fondamentaux*; ils se flattoient de pouvoir rapprocher ainsi les différentes Communions chrétiennes, en les engageant à tolérer, les unes chez les autres, toutes les erreurs qui ne paroitroient pas *fondamentales*. Jurieu s'est aussi servi de cette distinction pour établir son système de l'unité de l'Eglise; il prétend que les différentes sociétés Protestantes de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, &c., ne sont qu'une seule & même Eglise, quoique divisées entr'elles sur plusieurs articles de doctrine, parce qu'elles conviennent, dans une même profession de foi générale, des *articles fondamentaux*. Nous verrons, dans un moment, si les règles qu'il a données, pour discerner ce qui est *fondamental* d'avec ce qui ne l'est pas, sont solides.

Mais les Théologiens Catholiques ont prouvé, contre lui, que l'unité de l'Eglise consiste principalement dans l'unité de la foi entre les sociétés particulières qui la composent, que telle est l'idée qu'en ont eue tous les Docteurs Chrétiens, depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nous. Dès qu'un seul particulier, ou plusieurs, ont nié ou révoqué en doute quelqu'un des dogmes que l'Eglise regarde comme articles de foi, elle n'a pas examiné si ce dogme étoit *fondamental* ou non; elle a dit anathême à ces novateurs; & les a retranchés de son sein. En cela, elle n'a fait que suivre les leçons & l'exemple des Apôtres. S. Paul, *Galat.*, c. 1, ℣. 8, dit anathême à quiconque prêchera un autre Evangile que lui. Ch. 5, ℣. 2, il déclare aux Galates que, s'ils reçoivent la circoncision, Jésus-Christ ne leur servira de rien; il regardoit donc l'erreur des Judaïsans comme *fondamentale*. Il souhaite, ℣. 12, que ceux qui troublent les Galates soient *retranchés*. *I. Tim.*, c. 1, ℣. 19, il dit qu'il a livré à Satan Hymenée & Alexandre, qui ont fait naufrage dans la foi; il ne nous apprend point si leur erreur étoit *fondamentale* ou non. Ch. 6, ℣. 20, il dit, que tous les novateurs, en se flattant d'une fausse science, sont déchus de la foi. *II. Tim.*, c. 2, ℣. 17, il avertit Timothée qu'Hymenée & Philète ont renversé la foi de quelques-uns, en enseignant que la résurrection est déja faite; & il lui ordonne de les éviter. Il donne le même avis à Tite, c. 3, ℣. 10, à l'égard de tout hérétique. S. Jean, *Epist.* 2, ℣. 10, ne veut pas même qu'on le salue. S. Pierre nomme les hérésies, en général, *des sectes de perdition*, & regarde ceux qui les introduisent comme des blasphêmateurs; *II. Petri*, c. 2, ℣. 1 & 10. Loin de vouloir qu'il y eût quelque espèce d'unité ou d'union entre les hérétiques & les fidèles, ils ont ordonné au contraire à ceux-ci de s'en séparer absolument. Il est absurde, d'ailleurs, de supposer qu'il y ait de l'unité entre des sectes dont les unes croient, comme article de foi, ce que les autres rejettent

comme une erreur, qui se condamnent & se détestent mutuellement comme hérétiques.

Lorsque Jésus-Christ a ordonné à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, il a dit que celui qui ne croira pas sera condamné, *Marc*, c. 16, ỳ. 15. Or, l'Evangile ne renferme pas seulement les *articles fondamentaux*, mais toutes les vérités que Jésus-Christ a révélées; ce n'est point à nous d'absoudre, d'excuser, de supposer dans la voie du salut ceux que Jésus-Christ a condamnés.

Suivant le grand principe des Protestans, toute vérité doit être prouvée par l'Ecriture; où est le passage qui prouve que la nécessité de croire se borne aux *articles fondamentaux*, & que l'on peut, sans préjudice du salut, laisser à l'écart tout ce qui n'est pas *fondamental*?

Il reste enfin la grande question de savoir quelles sont les règles par lesquelles on peut juger si un article est *fondamental* ou non; Jurieu a voulu les assigner, y a-t-il réussi?

1°. Il prétend que les *articles fondamentaux* sont ceux qui sont clairement révélés dans l'Ecriture-Sainte; au lieu que les autres n'y sont pas enseignés aussi clairement. Si cette règle est sûre, comment se peut-il faire que, depuis deux cens ans, les différentes sectes Protestantes n'aient pas encore pu convenir unanimement que tel article est *fondamental*, & que tel autre ne l'est pas? Elles ont lu cependant l'Ecriture-Sainte, & toutes se flattent d'en prendre le vrai sens. Les Sociniens, de leur côté, soutiennent que la Trinité, l'Incarnation, la satisfaction de Jésus-Christ, ne sont pas révélées assez clairement dans l'Ecriture, pour que l'on ait droit d'en faire des *articles fondamentaux*; que, s'il y a des passages qui semblent enseigner ces dogmes, il y en a aussi d'autres qui ne peuvent se concilier avec les premiers. Pendant que certains Docteurs Protestans ont accusé l'Eglise Romaine d'errer contre des *articles fondamentaux*, d'autres, plus indulgens, nous ont fait la grace de supposer que nos erreurs ne sont pas *fondamentales*. Un simple particulier Protestant, qui doute s'il peut fraterniser dans le culte avec les Sociniens, ou avec les Catholiques, est-il plus en état d'en juger, par l'Ecriture, que tous les Théologiens de sa secte?

Une seconde règle, selon Jurieu, est l'importance de tel article, & la liaison qu'il a avec le fondement du Christianisme. Nouvel embarras. Il s'agit de savoir d'abord quel est le fondement du Christianisme. Un Socinien prétend qu'il n'est d'aucune importance pour un Chrétien de croire trois Personnes en Dieu, qu'il est, au contraire, très-important de n'en reconnoître qu'une seule, dans la crainte d'adorer trois Dieux, que l'unité de Dieu est le fondement de toute la doctrine chrétienne. Il soutient que l'on peut être aussi vertueux, en niant la Trinité, qu'en l'admettant; que quiconque croit un Dieu, une Providence, la mission de Jésus-Christ, des peines & des récompenses après cette vie, est très-bon Chrétien. Nous ne voyons pas que, jusqu'à présent, les Protestans soient venus à bout de prouver le contraire, par des passages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, auxquels les Sociniens n'aient eu rien à répliquer.

Une troisième règle, dit Jurieu, est le goût & le sentiment; un fidèle peut juger aussi aisément que tel article est ou n'est pas *fondamental*, qu'il peut sentir si tel objet est froid ou chaud, doux ou amer, &c. Malheureusement, jusqu'à ce jour, les goûts des Protestans se sont trouvés fort différens en fait de dogmes, puisqu'ils ne sont pas encore d'accord sur ceux que le Symbole doit absolument renfermer. Suivant cette règle, c'est le goût de chaque particulier qui doit décider de la croyance & de la religion qu'il doit suivre, & nous convenons qu'il en est ainsi parmi les Protestans; mais pourquoi un Quaker, un Socinien, un Juif, un Turc, n'ont-ils pas autant de droit de suivre leur goût, en fait de dogmes, qu'un Calviniste?

Ceux qui ont dit que Dieu donne sa grace à tout fidèle, pour juger de ce qui est *fondamental* ou non, ne sont pas plus avancés. La question est de savoir si un Protestant est mieux fondé qu'un des sectaires dont nous venons de parler, à présumer qu'il est éclairé par la grace, pour discerner sûrement la croyance qu'il doit embrasser. Voilà toujours la foi de chaque particulier réduite à un enthousiasme pur.

Mais, si l'on peut faire son salut dans toute Communion qui ne professe aucune erreur contre les *articles fondamentaux*, & s'il n'y a aucune règle certaine pour décider que telle Communion professe une erreur *fondamentale*, qu'est devenu le prétexte sur lequel les Protestans ont fait schisme avec l'Eglise Romaine? Ils s'en sont séparés, disoient-ils, parce qu'ils ne pouvoient pas y faire leur salut. Aujourd'hui, suivant leurs propres principes, cela est, du moins, incertain; ils se sont donc séparés, sans être assurés de la justice de cette séparation, & simplement parce qu'ils avoient du goût pour une autre religion.

N'est-ce pas une contradiction grossière de dire: tels & tels articles de croyance des Catholiques ne sont pas des erreurs *fondamentales*; cependant je ne puis demeurer en société avec eux sans risquer mon salut. Y a-t-il donc une chose plus *fondamentale* que celle de laquelle notre salut dépend?

Il est encore plus absurde de soutenir que nous composons une même Eglise avec des gens dont la société mettroit notre salut en danger.

Nous avons vu en quel sens les Théologiens Catholiques admettent des *articles fondamentaux*; ils regardent comme tels tous ceux qui sont renfermés dans le Symbole des Apôtres; par conséquent ils sont persuadés que les Protestans, qui entendent très-mal ce qui est dit dans ce Symbole touchant l'Eglise Catholique, sont dans une erreur

fondamentale, & hors de la voie du falut. D'autre part, le très-grand nombre des Proteftans ne regardent plus comme *fondamentaux* que les trois articles admis par les Sociniens, favoir l'unité & la providence de Dieu, la miffion de Jéfus Chrift, les peines & les récompenfes à venir; mais il n'en eft pas un des trois que les Sociniens ne prennent dans un fens erroné. Enfin, felon la multitude des incrédules, il n'y a, en fait de religion, qu'un feul dogme *fondamental*, qui eft la néceffité de la tolérance. Ainfi, par la vertu d'une feule erreur, on peut être abfous de toutes les autres. Boffuet, 6e *Avertiffement aux Proteftans ;* Nicole, *Traité de l'unité de l'Eglife ;* Wallembourg, *de Controv.*, tract. 3.

FONDATEURS, FONDATIONS. Il eft d'ufage, dans notre fiècle, de déclamer contre les fondations pieufes qui ont été faites depuis quatre ou cinq cens ans. On feroit moins étonné de leur multitude, fi l'on faifoit attention aux caufes & aux circonftances qui les ont fait naître.

Sous l'anarchie & le défordre du gouvernement féodal, les poffeffions des particuliers étoient incertaines, les fucceffions fouvent ufurpées, les peuples efclaves &, en général, très-malheureux; il n'y avoit point de reffource pour eux que les Eglifes & les Monaftères, c'étoient les feuls dépôts des aumônes. Les particuliers riches, & qui n'avoient point d'héritiers de leur fang, aimoient mieux placer dans ces afyles une partie de leurs biens, que de les laiffer tomber entre les mains d'un Seigneur qui les avoit tyrannifés. Ceux qui avoient des doutes fur la légitimité de leurs poffeffions, ne voyoient point d'autre moyen de mettre leur confcience en repos. Les Seigneurs eux-mêmes, devenus riches à force d'extorfions, & tourmentés par de juftes remords, firent la feule efpèce de reftitution qui leur parut praticable; ils mirent dans le dépôt des aumônes, & confacrèrent à l'utilité publique des biens dont l'acquifition pouvoit être illégitime; fouvent les enfans firent, après la mort de leur père, ce qu'il auroit dû exécuter lui-même pendant fa vie. La claufe *pro remedio animæ meæ*, fi commune dans les anciennes chartres, eft très-intelligible, quand on connoît les mœurs de ces tems-là.

Il n'eft donc pas néceffaire de recourir à l'opinion, qui a régné dans le douzième & le treizième fiècle, que la fin du monde étoit prochaine; dans tous les tems de calamités & de fouffrances, les peuples ont cru que le monde alloit bientôt finir; ils le croiroient encore, s'ils venoient à éprouver quelque fléau extraordinaire.

On ne pouvoit alors fonder des hôpitaux pour les invalides, les incurables, les orphelins, les enfans abandonnés, des maifons d'éducation & de travail, des manufactures, ni des académies; on n'en avoit pas l'idée, & le Gouvernement étoit trop foible pour protéger ces établiffemens. Avant de juger que l'on a mal fait, il faudroit montrer que l'on pouvoit faire mieux, & qu'il étoit poffible de prévenir tous les inconvéniens.

Une fageffe fupérieure a révélé aux Philofophes de nos jours que toute *fondation* eft abufive & pernicieufe; ils fe font efforcés de dégoûter pour jamais, ceux qui feroient tentés d'en faire, de détruire *un refte de refpect fuperftitieux*, que l'on conferve encore pour les anciennes. Comme c'eft la religion & la charité qui les ont infpirées, on nous permettra d'en prendre la défenfe contre les anges exterminateurs qui veulent tout détruire. Ils difent:

1°. Les *Fondateurs* ont eu ordinairement pour motif la vanité; quand leurs vues auroient été plus pures, ils n'avoient pas affez de fageffe pour prévoir les inconvéniens qui naîtroient, dans la fociété, des établiffemens qu'ils formoient.

Mais la manière la plus odieufe de décrier une bonne œuvre, eft de fouiller dans le cœur de celui qui l'a faite, de lui prêter, fans preuve, des motifs vicieux, pendant qu'il peut en avoir eu de louables. Il y a de la vanité, fans doute, chez les peuples qui ne font pas Chrétiens; pourquoi n'y fait-elle pas éclore les mêmes actes de charité que dans le Chriftianifme? On a fait, de nos jours, des *fondations* en faveur des *Rofières ;* fi la vanité y eft entrée pour quelque chofe, faut-il les détruire? La queftion n'eft pas de favoir fi les *Fondateurs*, en général, ont eu des vues plus ou moins étendues fur l'avenir, mais fi leurs *fondations* font réellement utiles. Si elles le font, donc ils ont penfé jufte. Nous devons juger de leur fageffe par les effets, & non autrement; c'eft la règle que prefcrit l'Evangile pour difcerner les vrais d'avec les faux fages: *à fructibus eorum cognofcetis eos.*

2°. Les établiffemens de charité, les hôpitaux, les diftributions journalières d'aumônes, invitent le peuple à la fainéantife; ces reffources ne font nulle part plus multipliées qu'en Efpagne & en Italie, & la misère y eft plus générale qu'ailleurs.

Mais cette misère n'a-t-elle commencé que depuis la *fondation* des hôpitaux? Il nous paroît que c'eft elle qui a fait fentir la néceffité d'en établir. Des Obfervateurs, mieux inftruits que nos Ecrivains, ont penfé qu'en Efpagne & en Italie la température du climat, & la fertilité naturelle du fol, font les vraies caufes de l'oifiveté du peuple, parce que l'homme ne travaille qu'autant qu'il y eft forcé. Dans nos Provinces méridionales, on travaille moins que dans celles du Nord, par la même raifon. Ce n'eft donc pas l'aumône qui produit cette différence.

Affifter les mendians valides, c'eft un abus; mais, dans la crainte de les favorifer, faut-il laiffer périr les impotens? Calculons fi le retranchement des aumônes ne tueroit pas plus de pauvres infirmes, que leur diftribution ne nourrit de fai-

néans coupables; les Philosophes n'ont pas fait cette supputation. Ils condamnent à mourir de faim tout homme qui ne travaille pas selon toute l'étendue de ses forces; cette sentence nous paroit un peu dure dans la bouche de juges qui ne font rien.

3°. Quand une *fondation* seroit utile & sage, il est impossible d'en maintenir long tems l'exécution; rien n'est stable sous le soleil; la charité ne se soutient pas toujours, non plus que la piété; tout dégénère en abus. On s'endurcit en gouvernant les hôpitaux, il s'y commet des crimes, à la longue les revenus diminuent, le luxe des édifices & des superfluités absorbe les secours destinés aux malades & aux pauvres.

Cependant nous voyons encore subsister des *fondations* très-anciennes, & qui produisent les mêmes effets que dans leur institution. Parce que nous ne pouvons pas travailler pour l'éternité, il n'est pas défendu de faire du bien pour plusieurs siècles. Si la crainte des abus à venir doit nous arrêter, il ne faut faire aucune espèce de bien; est-ce là que veulent en venir nos sages Réformateurs?

Nous ne doutons pas qu'il n'y ait de très-grands désordres dans les hôpitaux régis par entreprise, dont les Administrateurs sont des fermiers ou des gagistes; ils trafiquent de la santé & de la maladie, de la vie & de la mort. Cela n'est point dans les hôpitaux administrés par charité. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux de visites faites par ordre du Gouvernement. Nous en concluons que l'intérêt, la politique, la philosophie du siècle, ne suppléeront jamais à la religion.

Le luxe des bâtimens, & des superfluités, n'est point venu des *Fondateurs*, mais des Administrateurs; c'est le vice de notre siècle, fomenté par la philosophie, & non celui des *fondations*. Il n'est point d'abus que l'on ne pût corriger, si l'on étoit animé du même esprit que les *Fondateurs*.

4°. Tout homme, disent nos Censeurs, doit se procurer sa subsistance par son travail. Oui, quand il le peut; mais un ouvrier, surchargé de famille, qui gagne peu & mange beaucoup; un vieillard, un infirme habituel, un homme ruiné par un accident, ou par une perte imprévue, ne le peuvent plus. Tant que l'Evangile subsistera, il nous prescrira de les nourrir & de les aider.

Un autre principe est que tout père doit pourvoir à l'éducation de ses enfans; donc les colléges & les bourses sont inutiles, il faut proposer des prix d'éducation. Mais lorsqu'un père est incapable d'instruire ses enfans par lui-même, lorsque son travail, son commerce, ses fonctions publiques, ne lui en laissent pas le tems, lorsque sa fortune est trop modique pour payer des Instituteurs, à quoi serviront les prix d'éducation? Nous voudrions savoir si nos Philosophes, qui sont si savans, ont été endoctrinés par leurs pères, & s'ils se donnent eux-mêmes la peine d'enseigner leurs enfans, lorsqu'ils en ont. Quand on détruira les colléges, nous demanderons grace, du moins, pour les ignorantins.

5°. La philosophie veut qu'un Etat soit si bien administré, qu'il n'y ait plus de pauvres; telle est la pierre philosophale du siècle. En attendant ce prodige, qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais, qui n'est qu'un rêve absurde, nous supplions nos Alchymistes politiques de ne pas faire ôter la subsistance aux pauvres. Ils banniront de l'univers, nous n'en doutons pas, la vieillesse, les maladies, la stérilité, les contagions, les fléaux dont l'humanité est affligée depuis la création; mais, puisqu'ils subsistent encore, il faut les soulager par provision.

Tous les besoins, disent-ils, sont passagers; il faut y pourvoir par des associations libres de citoyens, qui veilleront sur leur propre ouvrage, en écarteront les abus, comme cela se fait en Angleterre.

Il est faux, d'abord, que tous les besoins soient passagers, la plupart sont très-permanens; les vieillards, les pauvres, les malades passent, mais la vieillesse, la pauvreté, les maladies restent, se communiquent des pères aux enfans; la malédiction, portée contre Adam, s'exécute aussi ponctuellement aujourd'hui que dans le premier âge du monde.

Nous applaudirons volontiers aux associations libres, tout moyen nous semblera bon dès qu'il fera du bien; mais nous prions les Philosophes de ne pas oublier leur principe, *rien n'est stable sous le soleil, tout dégénère en abus;* nous sommes en peine de savoir si cela n'est pas vrai à l'égard des associations libres, si la vanité n'y entrera pour rien, si la jalousie ne les troublera pas, si le zèle des pères passera aux enfans, si la génération future sera possédée de l'Anglomanie comme la génération présente, si les associations des villes fourniront aux besoins des campagnes, si, dans un accident subit, les secours seront assez prompts, &c., si, en un mot, la philosophie politique aura un plus long règne, & fera plus de bien que n'en ont fait la religion & la charité chrétienne.

Peut-on ignorer que, dans toutes les villes du Royaume, il y a des associations libres? Les Confréries de Pénitens, ou de la Croix, les assemblées des Dames de la Charité, les administrations municipales des hôpitaux & des maisons de charité, &c., sont-elles autre chose? Nous n'avons pas eu besoin des Anglois pour les former. Mais, chez nous, c'est la religion & la charité chrétienne qui y président; en Angleterre, c'est la politique; nos Philosophes anti-Chrétiens ne voient plus le bien, ils n'en veulent plus dès que la religion y entre de près ou de loin.

6°. Leur intention, disent-ils, n'est point de rendre l'homme insensible aux maux de ses semblables. Nous le croyons pieusement; mais leurs dissertations, leurs principes, leurs raisonnemens, sont très-capables de produire cet effet. Dès que

l'on veut calculer le profit & la dépense, argumenter sur les inconvéniens présens & futurs d'une bonne œuvre, prévenir tous les abus possibles avant de la faire, il est bien décidé que l'on n'en fera aucune.

Un autre défaut est de vouloir régler le fond des provinces sur le modèle des grandes villes, les bourgs & les villages, sur ce qui se fait dans les capitales. Nos oracles politiques ne connoissent que Paris, n'ont rien vu ailleurs, rien administré, rien examiné dans le détail, & ils ont l'orgueil de se croire plus éclairés que les Citoyens les plus sages, les Magistrats les plus expérimentés, les hommes dont la prudence brille encore dans les réglemens qu'ils ont laissés.

Les mêmes absurdités philosophiques reviendront à propos des *hôpitaux*, nous serons forcés d'y répondre encore, & d'ajouter de nouvelles réflexions.

FONT-EVRAUD, Abbaye célèbre dans l'Anjou, chef d'un Ordre de Religieux & de Religieuses, fondé par le B. Robert d'Arbrissel, mort l'an 1117. Cet Ordre a été approuvé par le Pape Paschal II, l'an 1106, & confirmé l'an 1113, sous la règle de S. Benoît.

Robert d'Arbrissel consacra ses travaux à la conversion des filles débauchées; il en rassembla un grand nombre dans l'Abbaye de *Font-Evraud*, & il leur inspira le dessein de se consacrer à Dieu. Il s'étoit associé des coopérateurs, qu'il réunit de même par les vœux monastiques. Ce qui a paru de plus singulier dans cet institut, c'est que, pour honorer la Sainte-Vierge, & l'autorité que Jésus-Christ lui avoit donnée sur S. Jean, lorsqu'il dit à ce Disciple bien aimé, *voilà votre mère;* le Fondateur de *Font-Evraud* a voulu que les Religieux fussent soumis à l'Abbesse aussi bien que les Religieuses, & que cette fille fût le Général de l'Ordre. Les Souverains Pontifes ont approuvé cette disposition, qui subsiste toujours, & ils ont accordé à cet Ordre de grands privilèges. Il y en a près de soixante Maisons ou Prieurés en France, qui sont divisées en quatre Provinces, & il y en avoit deux en Angleterre avant le schisme de l'Eglise Anglicane. Parmi les trente-six Abbesses, qui ont gouverné cet Ordre, il y a eu plusieurs Princesses de la Maison de Bourbon.

Les *Filles-Dieu* de la rue Saint-Denis, à Paris, qui sont Religieuses de *Font-Evraud*, ont tiré leur nom de ce qu'elles ont succédé, dans la maison qu'elles occupent, à une Communauté de filles & de femmes pénitentes que l'on nommoit *Filles-Dieu*, & qui ont été supprimées.

On n'a pas manqué de censurer les pieuses intentions de Robert d'Arbrissel, on a voulu même jetter des soupçons sur la pureté de ses mœurs; pendant sa vie, quelques Auteurs, trompés par de faux bruits, l'accusèrent de vivre dans une trop grande familiarité avec ses Religieuses. Bayle, dans son Dictionnaire Critique, article FONT-EVRAUD, a rapporté avec affectation tout ce qui a été écrit à ce sujet; mais il est forcé d'avouer que ces accusations ne sont pas prouvées, & que l'apologie de Robert d'Arbrissel, faite par un Religieux de son Ordre, est solide & sans réplique. Il en a paru une autre imprimée à Anvers en 1701, dans laquelle il est justifié contre les railleries malignes de Bayle.

FONTS BAPTISMAUX. Vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, placé dans les Eglises paroissiales & succursales, dans lequel on conserve l'eau bénite dont on se sert pour baptiser. Autrefois ces *fonts* étoient placés dans un bâtiment séparé, que l'on nommoit le *Baptistère;* à présent on les met dans l'intérieur de l'Eglise, près de la porte ou dans une chapelle. *Voyez* BAPTISTÈRE. Lorsque le Baptême étoit administré par immersion, les *fonts* étoient en forme de bain; depuis qu'il s'administre par infusion, il n'est plus besoin d'un vaisseau de grande capacité.

Dans les premiers siècles, si l'on en croit les Historiens, il étoit assez ordinaire que les *fonts* se remplissent d'eau miraculeusement à Pâques, qui étoit le tems où l'on baptisoit les Catéchumènes. Baron. an. 417, 554, 555; Tillemont, tome 10, p. 678; Grég. de Tours, p. 320, 516, &c. Dans l'Eglise Romaine, on fait solemnellement, deux fois l'année, la bénédiction des *fonts;* savoir, la veille de Pâques & la veille de la Pentecôte; les cérémonies & les oraisons que l'on y emploie sont relatives à l'ancien usage de baptiser principalement ces jours-là, & c'est une profession de foi très-éloquente des effets du Baptême & des obligations qu'il impose à ceux qui l'ont reçu.

En effet, l'Eglise demande à Dieu de faire descendre sur l'eau baptismale la vertu du Saint-Esprit, de lui donner le pouvoir de régénérer les ames, d'en effacer les taches, de leur rendre l'innocence primitive, &c. On mêle à cette eau du Saint-Chrême, qui est le symbole de l'onction de la grace; on y ajoute de l'huile des Catéchumènes, pour marquer la force dont le baptisé doit être animé; on y plonge le cierge pascal, qui représente par sa lumière l'éclat des bonnes œuvres & des vertus que le Chrétien doit pratiquer, &c. Cette bénédiction des *fonts* est de la plus haute antiquité. S. Cyprien nous apprend qu'elle étoit en usage au troisième siècle, *Epist. 70 ad Januar.* & S. Basile, au quatrième, la regardoit comme une tradition apostolique, *L. de Spir. Sancto*, c. 27.

Si les Protestans en avoient mieux compris le sens & l'utilité, ils l'auroient peut-être conservée. Lorsque les Anabaptistes & les Sociniens se sont avisés d'enseigner que le Baptême ne devoit être donné qu'aux adultes qui sont capables d'avoir la foi, on a pu leur répondre que le Baptême, toujours administré publiquement, & la bénédiction des *fonts* faite solemnellement sous les yeux des

adultes, sont des leçons continuelles pour réveiller leur foi, pour exciter leur reconnoissance envers Dieu, pour les faire souvenir des promesses qu'ils ont faites & des obligations qu'ils ont contractées dans leur Baptême; que les mêmes cérémonies, souvent répétées, doivent faire plus d'impression sur l'esprit des fidèles, que n'auroit pu faire le Baptême reçu une seule fois dans la première jeunesse, & au moment où ils ont commencé à être capables de faire un acte de foi.

Dans les art. EAU BÉNITE & EXORCISME, nous avons fait voir qu'il n'y a ni superstition, ni absurdité à bénir & à exorciser les eaux; que cet usage n'a aucune relation aux idées fausses des Platoniciens; mais que ç'a été un remède & un préservatif contre les erreurs & les superstitions des Païens. Ménard, *notes sur le Sacram. de S. Grég.* p. 95 & 205.

FORCE. Suivant les Moralistes, la *force* est une des vertus cardinales ou principales; ils la définissent une disposition réfléchie de l'ame, qui lui fait supporter avec joie les contradictions & les épreuves. Le nom même de *vertu* ne signifie rien autre chose que *la force de l'ame;* ainsi l'on peut dire avec vérité qu'une ame foible est incapable de vertu.

Par la *force*, les anciens entendoient principalement le courage de supporter les revers & les afflictions de la vie, & d'entreprendre des grandes choses pour se faire estimer des hommes; souvent l'ambition & la vaine gloire en étoient l'unique ressort; souvent aussi elle dégénéroit en témérité & en opiniâtreté. La *force* chrétienne est plus sage, elle garde un juste milieu; inspirée par le seul motif de plaire à Dieu, elle modère en nous la crainte & la présomption; elle ne nous empêche point d'éviter les dangers & la mort, lorsqu'il n'y a aucune nécessité de nous y exposer; mais elle nous les fait braver lorsque le devoir l'ordonne. « Dieu, dit S. Paul, *II. Tim.* c. 7, ℣. 7, ne nous a » pas donné un esprit de crainte, mais de *force*, » de charité & de modération ». Cette vertu a singulièrement brillé dans les Martyrs, & c'est pour la donner à tous les fidèles que Jésus-Christ a institué le Sacrement de Confirmation. Elle ne cessera jamais de leur être nécessaire pour surmonter tous les obstacles qui s'opposent à leur persévérance dans le bien; ils en ont besoin surtout lorsque l'excès de la corruption des mœurs publiques a rendu la vertu odieuse & ridicule. *Voyez* CONFIRMATION, ZÈLE.

FORME SACRAMENTELLE. *Voyez* SACREMENT.

FORMÉES. (Lettres) *Voyez* LETTRES.

FORMULAIRE. *Voyez* JANSÉNISME.

FORNICATION, commerce illégitime de deux personnes libres. Ce désordre, qui étoit toléré chez les Païens, & que les anciens Philosophes ont excusé, est condamné sans ménagement par la morale chrétienne. S. Paul le défend aux fidèles, & pour leur en inspirer de l'horreur, il leur représente que leurs corps sont les membres de Jésus-Christ & les temples du Saint-Esprit, *I. Cor.* c. 6, ℣. 13 & suiv. Quand on n'envisageroit que l'intérêt de la société, il est évident que ce désordre est très-pernicieux; il détourne du mariage, il bannit la décence des mœurs, il nuit à la population, il surcharge l'Etat d'enfans sans ressource, il les condamne à l'ignominie, il fait méconnoître aux hommes les devoirs de la paternité, & aux femmes les obligations les plus essentielles à leur sexe.

Pour comprendre que la *fornication* est un désordre contraire à la loi naturelle, il suffit d'observer que l'homme qui satisfait ainsi sa passion s'expose à mettre au monde un enfant qui n'aura ni un état honnête, ni une éducation convenable, ni aucun droit assuré, & à charger une femme de tous les devoirs de la maternité sans aide & sans ressource. On auroit droit de lui reprocher de la cruauté s'il commettoit ce crime avec réflexion. Ainsi, pour en concevoir la grièveté, il suffit de connoitre les raisons qui établissent la sainteté du mariage. *Voyez* ce mot.

Ceux d'entre nos Philosophes modernes qui ont osé enseigner, après quelques anciens, que le mariage devroit être aboli, qu'il faudroit rendre les femmes communes, & déclarer enfans de l'Etat tous ceux qui viendroient au monde, vouloient, non-seulement mettre toutes les femmes au rang des prostituées, mais dégrader & abrutir l'espèce humaine toute entière; ce seroit le véritable moyen de l'anéantir.

Lorsque le Concile de Jérusalem, tenu par les Apôtres, *Act.* c. 17, ℣. 20 & 29, défendit aux fidèles l'usage du sang, des viandes suffoquées & la *fornication*, il ne prétendit pas mettre ce dernier crime sur la même ligne que les deux usages précédens; ceux-ci ne furent interdits qu'à cause des circonstances, au lieu que la *fornication* est mauvaise en elle-même & contraire à la loi naturelle. Mais le Concile parloit selon le préjugé des Païens nouveaux convertis, qui, avant leur conversion, étoient accoutumés à regarder la *fornication* comme une chose assez indifférente, ou du moins comme une faute très-légère.

Dans l'Ancien Testament, l'idolâtrie est souvent exprimée par le terme de *fornication*, parce que c'étoit une espèce de commerce criminel avec les fausses divinités, presque toujours accompagné de l'impudicité, & quelques Commentateurs ont cru que le Concile de Jérusalem, sous le nom de *fornication*, entendoit l'idolâtrie. Quoi qu'il en soit, ce désordre ne fut jamais excusé ni toléré chez les Juifs,

Juifs, il est févèrement puni dans les deux fexes par les loix de Moïse. *Deut.* c. 22.

FORTUIT, FORTUNE. Cet article appartient à la Métaphyfique plutôt qu'à la Théologie; mais les Matérialiftes modernes ont tellement abufé de tous les termes, pour pallier les abfurdités de leur fyftême, que nous ne pouvons nous difpenfer d'en donner la vraie notion.

Il eft d'abord évident que dans la croyance d'une providence divine, attentive à tous les événemens, qui les a prévus de toute éternité, & qui en règle le cours, rien ne peut être cenfé *fortuit* à l'égard de Dieu. Si quelquefois l'on trouve ce terme dans l'Ecriture-Sainte, on doit concevoir qu'il ne marque de l'ignorance & de l'incertitude qu'à l'égard des hommes; les adorateurs du vrai Dieu n'ont jamais manqué d'attribuer à fa providence les événemens heureux ou malheureux qui leur font arrivés.

Sous le nom de *fortune*, les Païens entendoient un pouvoir inconnu & aveugle, une efpèce de divinité bizarre qui diftribuoit aux hommes le bien & le mal, fans difcernement, fans raifon, par pur caprice. Ils la peignoient fous la figure d'une femme qui avoit un bandeau fur les yeux, un pied appuyé fur un globe tournant, & l'autre en l'air ou fur une roue qui tournoit fans ceffe. Aucun Dieu n'eut à Rome un plus grand nombre de temples que la *fortune*; les Romains, échappés d'un grand danger par le pouvoir qu'avoit eu Véturia, dame Romaine, fur fon fils Coriolan, élevèrent un temple à la *fortune* des dames, *fortunæ muliebri*, au bon génie qui avoit infpiré cette femme. Les plus grands hommes parmi eux comptoient fur leur propre *fortune* & fur celle de Rome, fur une divinité inconnue qui les protégeoit eux & leur patrie, & cette confiance leur infpira fouvent des entreprifes téméraires & injuftes. Pour fe déguifer à eux-mêmes leur imprudence & leur injuftice, ils attribuoient le fuccès à une divinité quelconque. Juvénal fe moque avec raifon de ce préjugé, *Sat.* 10. « Avec de la prudence, dit-il, » tous les Dieux nous font favorables; mais nous » avons trouvé bon de faire une divinité de la » *fortune* & de la placer dans le ciel ». Cicéron s'exprime à-peu-près de même dans le fecond livre de la Divination.

On a remarqué plus d'une fois que le Poëte Lucrèce eft tombé en contradiction, lorfque dans un ouvrage deftiné à établir l'Athéifme, il a parlé d'un pouvoir inconnu, *vis abdita quædam*, qui fe plaît à déconcerter les projets des hommes, & à faire tourner les chofes tout autrement qu'ils ne penfent, d'une *fortune* qui décide de tout, *fortuna gubernans*. Au lieu d'admettre le pouvoir fuprême d'une intelligence qui gouverne tout avec fageffe, il aimoit mieux fuppofer un pouvoir aveugle & bizarre qui difpofoit de tout, fans réflexion & par caprice, fans doute afin de ne pas être obligé de lui rendre des hommages.

En effet, c'étoit une abfurdité de la part des Païens de rendre un culte à une prétendue divinité qu'ils fuppofoient privée de raifon & de fageffe, inconftante & capricieufe, incapable par conféquent de tenir compte à quelqu'un des refpects & des vœux qu'il lui adreffe. Mais dès qu'une fois les hommes ont fuppofé un être quelconque, aveugle ou intelligent, jufte ou injufte, bon ou mauvais, qui diftribue les biens & les maux, ils n'ont jamais manqué de l'honorer par intérêt. A cet égard l'Athéifme n'a jamais pu avoir lieu parmi eux.

Aujourd'hui les Matérialiftes veulent nous en impofer en déraifonnant d'une autre manière. Ils difent que rien ne fe fait par hafard, puifque tout eft néceffaire. Ce n'eft que l'abus d'un terme. Qu'une caufe quelconque foit contingente ou néceffaire, cela ne fait rien; dès qu'elle eft aveugle & qu'elle ne fait ce qu'elle fait, c'eft le hafard & la *fortune*, & rien de plus. Telle eft l'idée qu'en ont tous les Philofophes. « Non-feulement la *fortune* eft aveugle, dit Cicéron, mais elle rend » aveugles ceux qu'elle favorife ». *De Amicit.* n. 54. Il définit le hafard, *ce qui arrive fans deffein dans les chofes mêmes que l'on fait à deffein*, l. 2, *de Divin.* n. 45. Nous agiffons au hafard, lorfque nous ne connoiffons pas l'effet qui réfultera de notre action; le hafard ou la *fortune* eft donc l'oppofé, non de la néceffité, mais de l'intelligence, de la connoiffance & de la réflexion.

Ceux d'entre les Philofophes qui ont défini la *fortune* ou le hafard *l'effet d'une caufe inconnue*, fe font trompés; ils devoient dire que c'eft l'effet d'une caufe privée d'intelligence, & qui ne fait ce qu'elle fait. Lorfque le vent a fait tomber fur moi une tuile ou une ardoife, c'eft par hafard, quoique j'en connoiffe très-bien la caufe; mais cette caufe n'a pas agi par réflexion, & je ne prévoyois pas moi-même qu'elle agiroit à ce moment. S'il n'y a pas un Dieu qui gouverne l'univers, tout eft l'effet du hafard.

Mais auffi rien n'eft hafard pour ceux qui reconnoiffent un Dieu fouverainement intelligent, puiffant, fage & bon; dans leur bouche, la *fortune* ne fignifie rien que bonheur ou malheur. Lorfque Zelpha, fervante de Jacob, eut mis au monde un fils, Lia, fa maîtreffe, le nomma *Gad*, bonheur, bonne *fortune*, *Gen.* c. 30, ℣. 11; mais elle n'attachoit pas à ce nom la même idée que les Païens, puifque toutes les fois qu'elle avoit eu elle-même ce bonheur, elle l'avoit attribué à Dieu, c. 29 & 30. Lorfque les Juifs furent tombés dans l'idolâtrie, ils adoptèrent les notions des Polythéiftes; Ifaie leur reproche d'avoir dreffé des tables à *Gad & à Méni*, c. 65, ℣. 11. La Vulgate & le Syriaque ont entendu, par le premier de ces termes, la *fortune*; les Septante ont traduit *Gad* par le démon ou le génie, & *Méni* par la *fortune*; les Rabbins ont rêvé que *Gad* eft Jupiter. Il eft probable que *Méni* eft la lune, comme Μήνη en grec;

on sait assez combien les Païens attribuoient de pouvoir à la lune.

Il est certainement plus consolant pour l'homme d'attribuer le bien & le mal qui lui arrivent à Dieu, que d'en faire honneur à une *fortune* capricieuse ou à un destin aveugle. Le culte rendu à la première, loin de rendre l'homme meilleur, ne pouvoit aboutir qu'à lui persuader l'inutilité de la prévoyance, de la précaution & de la prudence. Le dogme de la providence doit produire l'effet contraire, puisqu'il nous apprend que Dieu récompense tôt ou tard notre confiance, notre patience & notre soumission à ses décrets.

FOSSAIRE, FOSSOYEUR. *Voyez* FUNÉRAILLES.

FOURNAISE. *Voyez* ENFANS DANS LA FOURNAISE.

F R

FRACTION DE L'HOSTIE. *Voyez* MESSE.

FRANCISCAINS, FRANCISCAINES, Religieux & Religieuses institués par S. François d'Assise au commencement du treizième siècle. La règle qu'il leur donna fut approuvée d'abord par Innocent III, & confirmée ensuite par Honorius ou Honoré III, l'an 1223. Un des principaux articles de cette règle est la pauvreté absolue, ou le vœu de ne rien posséder, ni en propre ni en commun, mais de vivre d'aumônes.

Cet ordre avoit déjà fait des progrès considérables, lorsque son saint Fondateur mourut en 1226. Il se multiplia tellement que, neuf ans après sa fondation, il se trouva dans un Chapitre général, tenu près d'Assise, cinq mille députés de ses couvens; probablement il y en avoit plusieurs de chaque maison. Aujourd'hui encore, quoique les Protestans en aient détruit un très-grand nombre en Angleterre, en Allemagne & dans les autres pays du nord, on prétend que cet ordre possède sept mille maisons d'hommes sous des noms différens, & plus de neuf cens couvens de filles. Par leurs derniers Chapitres, on a compté plus de quinze mille Religieux & plus de vingt-huit mille Religieuses.

Il n'a pas tardé de se diviser en différentes branches; les principales sont les Cordeliers, distingués eux-mêmes en Conventuels & en Observantins, les Capucins, les Récollets, les Tiercelins ou Religieux pénitens du tiers-ordre, & nommés en France de *Picpus;* mais il s'est fait plusieurs autres réformes de *Franciscains* en Italie, en Espagne & ailleurs. Nous parlerons de ces divers instituts ou congrégations sous leurs noms particuliers. Quelques-unes sont de Religieux hospitaliers qui ont embrassé la règle de S. François, comme les Frères Infirmiers Minimes ou Obrégons, les Bons-Fieux, &c. & ce ne sont pas les moins respectables.

Si les vertus de S. François n'avoient pas été aussi solides & aussi authentiquement reconnues que le témoignent les Auteurs contemporains, cette multiplication si rapide & si étendue de son ordre seroit un prodige inconcevable; mais le Saint forma des Disciples qui lui ressembloient; l'ascendant de leurs vertus gagna des milliers de prosélytes. Ce phénomène, qui a paru constamment dans tous les siècles plus ou moins, se renouvellera jusqu'à la fin du monde, parce que la vertu, sous quelque forme qu'elle paroisse, a des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes.

Cependant les Protestans n'ont rien omis pour persuader que la naissance de l'ordre des *Franciscains* a été une plaie & un malheur pour l'Eglise. Mais ceux qui en parlent ainsi fournissent eux-mêmes des faits qui démontrent le contraire, & qui prouvent qu'aucun ordre n'a rendu de plus grands services; ils en ont calomnié le Fondateur, & il n'est besoin que de leurs écrits pour faire complettement son apologie. Ils disent que S. François fut, à la vérité, un homme pieux & bien intentionné, mais qui joignoit à la plus grossière ignorance un esprit affoibli par une maladie dont il avoit été guéri, qu'il donna dans une espèce de dévotion extravagante, qui approchoit plus de la folie que de la piété; ainsi en a parlé Mosheim, *Hist. Eccl.* 13[e] siècle, 2[e] part. c. 2, §. 25. Ce tableau est-il ressemblant?

Le même Ecrivain nous fait remarquer qu'au douzième siècle & au commencement du treizième, l'Eglise étoit infectée par une multitude de sectes hérétiques; les Cathares Albigeois ou Bagnolois, les Disciples de Pierre de Brnis, de Tanchelin & d'Arnaud de Bresce, les Vaudois, les *Capuciati*, les Apostoliques, dogmatisoient chacun de leur côté. Tous se réunissoient à exalter le mérite de la pauvreté évangelique; ils faisoient un crime aux Moines, aux Ecclésiastiques, aux Evêques, de ce qu'ils ne menoient pas la vie pauvre, laborieuse, mortifiée des Apôtres, sans laquelle, disoient-ils, on ne peut parvenir au salut; ils forçoient leurs propres Docteurs à la pratiquer; par cet artifice, ils séduisoient le peuple. Mosheim prétend qu'en effet le Clergé manquoit de lumières & de zèle; que les ordres monastiques étoient entièrement corrompus; que les uns & les autres laissoient triompher impunément l'hérésie. « Dans ces circonstances, dit-il, on sentit la » nécessité d'introduire dans l'Eglise une classe » d'hommes qui pussent, par l'austérité de leurs » mœurs, par le mépris des richesses, par la gra- » vité de leur extérieur, par la sainteté de leur » conduite & de leurs maximes, ressembler aux » Docteurs qui avoient acquis tant de réputation » aux sectes hérétiques ». *Ibid.* §. 21.

Or voilà précisément ce que pensa S. François, ce prétendu ignorant imbécille; il vit le mal, il en

apperçut le remède, il eut le courage de le mettre en usage, & Mosheim est forcé de convenir qu'il y réussit parfaitement; qu'auroit pu faire de mieux un habile & profond politique?

En effet, notre Censeur avoue que ses Religieux, menant une vie plus régulière & plus édifiante que les autres, acquirent en peu de tems une réputation extraordinaire, & que le peuple conçut pour eux une estime & une vénération singulière. L'attachement pour eux, dit-il, fut porté à l'excès; le peuple ne voulut plus recevoir les Sacremens que de leurs mains, leurs Eglises étoient sans cesse remplies de monde; c'étoit là que l'on faisoit ses dévotions & que l'on vouloit être inhumé. On les employa, non-seulement dans les fonctions spirituelles, mais encore dans les affaires temporelles & politiques. On les vit terminer les différends qui survenoient entre les Princes, conclure des traités de paix, ménager des alliances, présider aux Conseils des Rois, gouverner les Cours. En considération de leurs services, les Papes les comblèrent de graces, d'honneurs, de distinctions, de privilèges, d'immunités, d'indulgences à distribuer, &c. *Ibid.* §. 23 & 26. Jusqu'à présent nous ne voyons pas en quoi S. François a péché, ni en quel sens la fondation de son ordre a été un malheur pour l'Eglise.

C'est, dit Mosheim, que le crédit excessif des Religieux mendians les rendit intéressés, ambitieux, intriguans, rivaux, & à la fin ennemis déclarés du Clergé séculier. Ils ne voulurent plus reconnoitre la jurisdiction des Evêques, ni dépendre d'eux en aucune manière; ils occupèrent les prélatures & les places de l'Eglise les plus importantes; ils voulurent remplir les chaires dans les Universités; ils soutinrent à ce sujet les disputes les plus indécentes; les Papes, par leur imprudence à les autoriser dans la plupart de leurs prétentions, se jettèrent dans une infinité d'embarras. Une partie des *Franciscains* finit par se révolter contre les Papes même, lorsqu'ils voulurent les accorder au sujet du vœu de pauvreté. Malgré les Bulles de plusieurs Papes, ceux que l'on nomma *Fratricelles*, *Tertiaires*, *Spirituels*, *Beggards* & *Béguins*, firent schisme avec leurs confrères, furent condamnés comme hérétiques, & plusieurs furent livrés au supplice par les Inquisiteurs.

Supposons tous ces faits, & voyons ce qui en résultera. 1°. Il y auroit de l'injustice à vouloir rendre S. François responsable de ce qui est arrivé plus d'un siècle après sa mort; il n'étoit certainement pas obligé de le prévoir, & sa règle, loin de donner aucun lieu à l'ambition de ses Religieux, sembloit composée exprès pour la prévenir & pour l'étouffer; 2°. il faudroit examiner si tous ces inconvéniens que l'on exagère ont porté réellement plus de préjudice à l'Eglise, que les travaux des *Franciscains* n'ont pu produire de bien; or nous soutenons que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal. Ils ont détruit peu-à-peu la plupart des sectes qui troubloient l'Eglise; ils ont ranimé parmi le peuple la piété qui étoit à-peu-près éteinte, leurs disputes même ont contribué à tirer le Clergé séculier de l'inertie dans laquelle il étoit plongé, & ont fait éclore un germe d'émulation; ils ont composé de très-bons ouvrages dans un tems où il n'étoit pas aisé de former de bons Ecrivains; un grand nombre se sont livrés aux missions étrangères & y travaillent encore, &c. Lorsque nous reprochons aux Protestans l'ambition, l'esprit de révolte, les disputes violentes, les fureurs auxquelles se sont abandonnés leurs premiers Prédicans, ils nous répondent que ces défauts de l'humanité doivent leur être pardonnés en faveur du bien qui en est résulté. Nous voudrions savoir pourquoi cette excuse ne doit pas avoir lieu à l'égard des *Franciscains* & des autres mendians, comme à l'égard des Apôtres de la réforme.

Mosheim fait bon gré aux Fratricelles & aux autres *Franciscains* révoltés, de ce que, par leurs écrits fougueux & séditieux, ils ont contribué à indisposer les peuples contre l'autorité des Papes, & de ce qu'ils ont ainsi préparé les voies à la réformation. Pour nous, nous avons un plus juste sujet d'applaudir au zèle avec lequel les *Franciscains*, en général, comme les autres Religieux, se sont opposés aux progrès de cette réforme prétendue, & ont travaillé à préserver les peuples de la contagion de l'hérésie. Plusieurs ont généreusement sacrifié leur vie pour la défense de la foi catholique, & si Mosheim avoit voulu se souvenir de la multitude des victimes, que les Protestans ont immolées à leur fureur, il auroit peut-être moins insisté sur le nombre des fanatiques qui se sont fait condamner par l'inquisition.

Il n'a pas manqué de renouveller le souvenir des fables, que des Ecrivains ignorans ont placées dans les vies qu'ils ont faites de S. François, l'histoire de ses Stigmates, le livre des *Conformités de S. François avec Jésus-Christ*, les ouvrages qui ont été faits pour & contre, &c. Il prétend que S. François s'étoit imprimé lui-même ces Stigmates dans un accès de dévotion pendant sa retraite sur le mont Alverne; qu'il y a dans les histoires de ce siècle plusieurs exemples de ces *Fanatiques stigmatisés*, qui avoient mal entendu les paroles de S. Paul, *Galat.* c. 6, ℣. 17. « Au » reste, que personne ne me fasse de la peine; car » je porte sur mon corps les cicatrices de Jésus-» Christ ».

Ce n'est point ici le lieu de discuter ce fait; on peut voir ce qu'en a dit le judicieux Auteur des *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 9, p. 391. Quand le fait seroit tel que le prétend Mosheim, il s'ensuivroit encore que S. François n'a eu aucune part à l'opinion qui s'établit après sa mort, savoir que ces Stigmates lui avoient été imprimés par miracle, puisqu'aucun témoin n'a déposé que S. François le lui avoit ainsi affirmé; au contraire,

il cachoit ces plaies avec beaucoup de soin. Que parmi ses religieux il y ait eu des Ecrivans ignorans, animés d'un faux zèle pour la gloire de leur fondateur, crédules & avides de merveilleux, cela n'est pas étonnant, puisque, pendant le treizième & le quatorzième siècle, il s'en est trouvé dans tous les Etats. L'on est à present guéri de cette maladie, & les Protestans ont mauvaise grace de suppoier qu'elle subsiste toujours parmi les Catholiques.

A la vérité, tous les Protestans ne sont pas également prévenus contre les *Franciscains*; nous savons avec une entière certitude que les Capucins qui se trouvent placés dans le voisinage des Luthériens, en reçoivent autant d'aumônes que des Catholiques, que souvent ceux-là demandent le secours des prières de ces bons religieux dans leurs besoins, & leur donnent des rétributions de messes. Cela nous paroit prouver ce que nous avons déjà dit, que la vertu se fait respecter par-tout où elle se trouve, que souvent même elle triomphe des préjugés de religion. C'est encore une preuve qu'il ne tient qu'aux *Franciscains* & aux autres religieux de récupérer l'estime, la considération, le crédit dont ils ont joui autrefois. Que sans éclat, sans dispute, sans révolte contre l'autorité, ils en reviennent à l'observation stricte & sévère de leur règle, le peuple les chérira, le clergé séculier leur applaudira, le gouvernement les protégera, leurs ennemis même seront forcés de les respecter. *Voyez* MENDIANS. *Hist. des Ordres Monast.* tome 7, &c.

Nous n'avons point fait d'articles particuliers pour les Capucins ni pour les Cordeliers, parce que nous avons été prévenus par les Rédacteurs du Dictionnaire de Jurisprudence; c'est là qu'il faut les chercher.

FRANCISCAINES, Religieuses qui suivent la règle que leur donna S. François, l'an 1224. Elles sont nommées autrement *Clarisses*, parce que Sainte Claire en fut la première fondatrice. Cette vertueuse fille avoit déjà embrassé la vie religieuse sous la direction de S. François, l'an 1212, à l'âge de dix-huit ans, & déjà elle avoit formé des Monastères non-seulement dans plusieurs villes de l'Italie, mais encore en France & en Espagne; dont les Religieuses suivoient la règle de S. Benoît, & des constitutions particulières qu'elles avoient reçues du Cardinal Hugolin. Celles du Monastère d'Assise s'attachèrent particulièrement à imiter la pauvreté & les austérités qui étoient pratiquées par les Disciples de S. François; ce saint fondateur les ayant placées dans une maison qui étoit contiguë à l'Eglise de S. Damien, il composa pour elles une règle sur le modèle de celle qu'il avoit faite pour ses Religieux, & bientôt elle fut adoptée par d'autres Monastères de filles.

Dans la suite, cette règle ayant paru trop austère pour des personnes délicates; le Pape Urbain IV la mitigea l'an 1253, & permit aux Clarisses de posséder des rentes; mais celles de S. Damien, & quelques autres, ne voulurent point de ces adoucissemens, & persévérèrent dans l'étroite observation de la règle de S. François. De-là se forma la distinction entre les *Urbanistes* & les *Damianistes* ou *pauvres Clarisses*.

Parmi les Urbanistes même ou Clarisses mitigées, plusieurs maisons sont revenues dans la suite à l'étroite observance de la règle, principalement par la réforme qu'y introduisit au quinzième siècle la B. Collette, nommée dans le monde Nicole Boëlet, née à Corbie en Picardie, & morte l'an 1447. A chaque fois qu'il s'est fait des réformes chez les *Franciscains*, il s'est trouvé des Clarisses qui ont embrassé une manière de vivre analogue & aussi austère. Ainsi, outre les Urbanistes, l'on distingue les Cordelieres ou Clarisses réformées, que l'on nomme à Paris filles de l'*Ave-Maria*, les Capucines, les Recollettes, les Tiercelines ou Pénitentes du tiers-ordre, connues à Paris sous le nom de filles de Sainte Elizabeth, &c.

A l'imitation des Religieux, il y a eu des *Franciscaines* hospitalières, comme les sœurs grises, les sœurs de la Faille, les sœurs de la Celle, &c. C'est sur le modèle des sœurs grises que S. Vincent de Paul a institué les sœurs de la charité.

FRATRICELLES, petits frères. Ce nom fut donné, sur la fin du treizième siècle, à des quêteurs vagabonds de différente espèce. Les uns étoient des *Franciscains* qui se séparèrent de leurs confrères, dans le dessein, ou sous le prétexte de pratiquer, dans toute la rigueur, la pauvreté & les austérités commandées par la règle de leur fondateur; ils étoient couverts de haillons, ils quêtoient leur subsistance de porte en porte, ils disoient que Jésus-Christ & les Apôtres n'avoient rien possédé ni en propre ni en-commun, ils se donnoient pour les seuls vrais enfans de S. François. Les autres étoient, non des Religieux, mais des associés du tiers ordre que S. François avoit institué pour les Laïques. Parmi ces *Tertiaires*, il y en eut qui voulurent imiter la pauvreté des Religieux & demander l'aumône comme eux; on les nommoit en Italie *Bizochi* & *Bocasoti*, ou *Bessaciers*; comme ils se répandirent bientôt hors de l'Italie, on les nomma en France *Béguins*, & en Allemagne *Bégards*. Il ne faut pas néanmoins les confondre avec les *Béguins* flamands & les *Béguines*, dont l'origine & la conduite sont très-louables. *Voyez* BEGGARDS.

Pour avoir une juste opinion des *Fratricelles*, il faut savoir que très-peu de tems après la mort de S. François, un grand nombre de Franciscains, trouvant leur règle trop austère, se relâchèrent en plusieurs points, en particulier sur le vœu de pauvreté absolue, & ils obtinrent de Grégoire IX, en 1231, une bulle qui les y autorisoit. En 1245, Innocent IV la confirma; il permit aux Franciscains de posséder des fonds, sous condition qu'ils

n'en auroient que l'usage, & que la propriété en appartiendroit à l'Eglise Romaine. Plusieurs autres Papes approuvèrent ce règlement dans la suite.

Mais il déplut à ceux d'entre ces Religieux qui étoient les plus attachés à leur règle; ils voulurent continuer à l'observer dans toute la rigueur; on les nomma *les spirituels*; mais tous ne furent pas également modérés. Les uns, sans blâmer les Papes, sans se révolter contre les bulles, demandèrent la permission de pratiquer la règle, & sur-tout la pauvreté dans toute la rigueur; plusieurs Papes y consentirent, & leur laissèrent la liberté de former des communautés particulières. D'autres moins dociles & d'un caractère fanatique, déclamèrent non-seulement contre le relâchement de leurs confrères, mais contre les Papes, contre l'Eglise Romaine, & contre les Evêques; ils adoptèrent les rêveries qu'un certain Abbé Joachim avoit publiées dans un livre intitulé, *l'Evangile éternel*, où il prédisoit que l'Eglise alloit être incessamment réformée, que le Saint-Esprit alloit établir un nouveau règne plus parfait que celui du Fils ou de Jésus-Christ. Les Franciscains révoltés s'appliquèrent cette prédiction, & prétendirent que S. François & ses fidèles Disciples étoient les instrumens dont Dieu vouloit se servir pour opérer cette grande révolution.

Ce sont ces insensés que l'on nomma *Fratricelles*. La plupart, très-ignorans, faisoient consister toute la perfection chrétienne dans la pauvreté cynique & dans la mendicité dont ils faisoient profession; à cette erreur, ils en ajoutèrent encore d'autres, & l'on prétend que quelques-uns en vinrent jusqu'à nier l'utilité des Sacremens. Il est constant qu'un grand nombre étoient des sujets vicieux, dégoûtés de leur état, qui préféroient la vie vagabonde à la gêne & à la régularité d'une vie commune; aussi plusieurs donnèrent dans les plus grands désordres, & finirent par apostasier. Malheureusement, par la mauvaise police qui régnoit pour lors dans l'Europe entière, cette race libertine se perpétua, causa du trouble dans l'Eglise & donna de l'inquiétude aux souverains Pontifes pendant plus de deux siècles. On fut obligé de poursuivre à la rigueur les *Fratricelles* à cause de leurs crimes, & d'en faire périr un grand nombre par les supplices.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les Protestans n'ont pas rougi de faire envisager ces libertins fanatiques comme les précurseurs des prétendus réformateurs du seizième siècle, & d'alléguer les déclamations fougueuses de ces insensés comme une preuve de la corruption de l'Eglise Romaine. Il n'est que trop vrai que la plupart des Apôtres de la réforme ont été des moines apostats, des libertins dégoûtés du cloître comme les *Fratricelles*, & qui se sont faits Protestans pour satisfaire en liberté des passions mal réprimées. Mais la plupart étoient trop ignorans pour devenir tout-à-coup des oracles en fait de doctrine, & trop vicieux pour réformer les mœurs; & c'est sur la bonne foi de ces transfuges que les ennemis de l'Eglise Romaine se sont reposés pour la calomnier. Mosheim, tout judicieux qu'il est d'ailleurs, se plaint fort sérieusement de ce que l'histoire des *Fratricelles* n'a pas été faite exactement par les Ecrivains du tems; mais on méprisoit trop ces bandits, pour rechercher avec beaucoup de soin leur origine; il déplore amèrement la cruauté avec laquelle on les a traités; mais des vagabonds qui vivoient aux dépens du public, & qui troubloient le repos de la société, méritoient-ils d'être épargnés? Il veut persuader qu'au quatorzième siècle l'on condamnoit au feu les *Fratricelles* pour leur opinion seule, & parce qu'ils soutenoient que Jésus-Christ ni les Apôtres n'avoient rien possédé en propre; c'est une imposture. On les punissoit de leur conduite séditieuse. L'Empereur Louis de Bavière ne se fut pas plutôt brouillé avec le Pape Jean XXII, que les chefs des *Fratricelles* se réfugièrent auprès de lui & continuèrent à outrager ce Pape par des libelles violens. L'an 1328, ils se rangèrent du parti de Pierre de Corbière, Franciscain, que l'Empereur avoit fait élire anti-Pape, pour l'opposer à Jean XXII. Si donc ce Pape les poursuivit à outrance, ce ne fut pas pour de simples opinions. Mosheim passe ces faits sous silence; cela n'est pas de bonne foi.

Quelques beaux esprits incrédules ont voulu jetter du ridicule sur le fond de la contestation; ils ont dit qu'elle consistoit à savoir si ce que les Franciscains mangeoient leur appartenoit en propre ou non, & quelle devoit être la forme de leur capuchon. C'est une plaisanterie déplacée. Il s'agissoit de savoir si ces Religieux pouvoient, sans violer la règle qu'ils avoient fait vœu d'observer, posséder quelque chose en propre ou en commun, & s'ils étoient obligés de conserver l'habit des pauvres, tel que S. François l'avoit porté. Cette question n'auroit eu rien de ridicule, si elle avoit été traitée de part & d'autre avec plus de décence & de modération.

En effet, l'habit des Franciscains, qui nous paroit aujourd'hui si bizarre, étoit dans l'origine celui des pauvres ouvriers de la Calabre, une simple tunique de gros drap qui descendoit jusqu'au dessous du genou, & qui étoit liée sur les reins par une corde; un capuchon attaché à cette tunique pour se parer la tête du soleil & de la pluie; il n'étoit pas possible d'être vêtu plus pauvrement. On sait que dans les pays chauds le peuple marche piés nuds, & il en est de même dans nos campagnes pendant les chaleurs de l'été. Sur les côtes de l'Afrique, tout le vêtement d'un jeune homme du peuple consiste dans un morceau de toile quarré, lié autour de son corps par une corde; l'habit du peuple de Tunis ressemble exactement pour la forme à celui des Capucins. Dans la Judée, les jeunes gens étoient vêtus comme les jeunes Africains, *Marc.* c. 14, ℣. 51; *Joan.* c. 21, ℣. 7.

En Egypte ils n'ufent d'aucun vêtement avant l'âge de dix-huit ans, & les folitaires de la Thébaïde ne couvroient que la nudité. Il en eft de même dans les Indes, & c'eft pour cela que les fages de ce pays-là ont été appellés *Gymnofophiftes*, Philofophes fans habits. Il n'y avoit donc rien d'affecté, rien de bizarre dans celui de S. François. Les Francifcains mitigés voulurent en avoir un plus propre, plus commode, un peu plus mondain; les *fpirituels* ou rigides, vouloient conferver celui de leur fondateur. *Voyez* Habit religieux.

Mais, dira-t-on peut-être, les difputes de ces Religieux touchant la lettre & l'efprit de leur règle font venues de la faute des Papes; ou cette règle étoit praticable dans toute la rigueur, ou elle ne l'étoit pas; fi elle ne l'étoit pas, Innocent III & Honoré III n'auroient pas dû l'approuver: fi elle l'étoit, les Papes fuivans ne devoient pas y déroger. Nous répondons que ce qui paroît praticable & utile dans un tems, peut paroître moins utile & moins poffible dans un autre. Innocent & Honoré ont vu le bien qui réfulteroit de l'obfervation de la règle de S. François, & ils ne fe font pas trompés; ils n'ont pas pu prévoir les inconvéniens qui s'enfuivroient, parce qu'ils font venus des circonftances. Cette règle eft praticable, puifque toutes les réformes qui fe font faites chez les Francifcains ont toujours eu pour objet d'en reprendre la pratique exacte; elle n'eft pas plus impraticable que celle de la Trape, qui eft exactement fuivie depuis 1662. Mais des raifons d'utilité que l'on n'avoit pas prévues, ou des inconvéniens furvenus dans certains lieux, ont pu faire juger aux Papes qu'il étoit à propos de tolérer ou de permettre quelques adouciffemens à la règle. La nature des chofes humaines eft de changer, & ce n'eft pas une raifon de rejetter ce qui peut produire de bons effets.

FRAUDE PIEUSE, menfonge, impofture, tromperie commife par motif de religon, & dans le deffein de la fervir. C'eft un péché que la pureté du motif ne peut pas excufer, & que la religion même condamne. « Dieu, difoit Job à fes » amis, n'a pas befoin de vos menfonges, ni de » difcours impofteurs ponr juftifier fa conduite », c. 13, ℣. 7. Jéfus-Chrift ordonne à fes Difciples de joindre la fimplicité de la colombe à la prudence du ferpent, *Matt*. c. 10, ℣. 7. Il réprouve toute efpèce de menfonge, quel qu'en foit le motif, & dit que c'eft l'ouvrage du démon, *Joan*. c. 8, ℣. 44. S. Paul ne vouloit pas que l'on pût feulement l'en foupçonner. *Rom*. c. 3, ℣. 7. « Si » par mon menfonge, dit-il, la vérité de Dieu » a éclaté davantage pour fa gloire, pourquoi me » condamne-t-on encore comme pécheur, & pour- » quoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en » arrive du bien? (Selon que quelques-uns pu- » blient que nous le difons par une calomnie qu'ils » nous impofent) ».

Cependant l'on accufe les Pères de l'Eglife, même les plus anciens, de n'avoir pas fuivi cette morale; d'avoir penfé, au contraire, qu'il étoit permis d'en impofer & de tromper par motif de religion, & d'avoir fouvent mis cette maxime en pratique. Daillé leur a fait ce reproche; Beaufobre, Mosheim, le Clerc, fe font appliqués à le prouver; Brucker l'a répété fur la parole de Mosheim; c'eft l'opinion commune des Proteftans, & les incrédules ont été fidèles à la fuivre. Barbeyrac, malgré fon penchant à déprimer les Pères, n'a point infifté là-deffus, parce qu'il fait profeffion de croire que le menfonge officieux eft permis; il a même trouvé fort mauvais que S. Auguftin & d'autres l'aient abfolument condamné. Il s'en faut donc beaucoup que les cenfeurs des Pères foient de même avis.

Mais fi leur accufation fe trouvoit fauffe, fi elle ne portoit que fur des conjectures hafardées, fur des faits déguifés, fur des paffages mal interprêtés, feroit-ce, de leur part, une *fraude pieufe* ou malicieufe? Ce fera au lecteur d'en juger.

Beaufobre, fâché de ce que l'on a reproché aux Manichéens d'avoir forgé de faux livres, pour foutenir leurs erreurs, prétend qu'il n'en eft rien, que ce font les Catholiques qui ont été coupables de ce crime, qui ont fuppofé les livres apocryphes en très-grand nombre; & il nous fait remarquer que les Pères n'ont pas fait fcrupule de les citer & de s'en fervir. *Hift. du Manich*. tom. 2, l. 9, c. 9, §. 8, n. 6. Le Clerc a parlé de même, *Hift. Eccl*. an. 122, §. 1. Au mot Apocryphe, nous avons fait voir l'injuftice de cette accufation; nous avons obfervé que les livres apocryphes ne font ni en auffi grand nombre, ni auffi anciens qu'on le fuppofe communément; que plufieurs ont été écrits de bonne foi, fans aucun deffein de tromper, mais par des Ecrivains mal inftruits; que dans la fuite ils ont été attribués à des Auteurs refpectables, par erreur de nom, fur de fauffes indications, non malicieufement, mais par défaut de critique. Les Pères ont donc pu les citer innocemment fous le nom qu'ils portoient, fur la foi de l'opinion commune, fans qu'il y ait eu de la *fraude* de leur part. Nous avons ajouté que le très-grand nombre des ouvrages fuppofés l'ont été par les hérétiques, & non par les Catholiques; les Pères l'affirment ainfi, & ces écrits renferment en effet des erreurs. Beaufobre, qui s'élève contre cette imputation, a pris la peine de la confirmer lui-même. Un des plus fameux fauffaires qu'il ait cités eft un certain *Leuce* ou *Leucius Carinus*, qui, de fon aveu, étoit hérétique de la fecte des Docètes. Ceux qui ont fuppofé les écrits de S. Clément le Romain & de S. Denis l'Aréopagite, defquels on fait tant de bruit, n'étoient rien moins qu'Orthodoxes ou Catholiques. Quoi qu'il en foit, Beaufobre n'a prouvé ni qu'aucun Père de l'Eglife ait été Auteur d'un faux livre, ni qu'il en ait cité quelqu'un à bon efcient, & bien convaincu que ce

livre étoit faux ou apocryphe. *Hist. du Manich.* tom. 1, l. 2, c. 2, §. 2, &c.

Il dit que l'on a tenté d'effacer ou de changer dans l'Evangile quelques mots dont les hérétiques pouvoient abuser. Mais, 1°. ces faits ne sont pas suffisamment prouvés; ceux qui les avancent ne sont pas d'une autorité fort respectable, & ils n'étoient pas en état de faire voir que la suppression ou le changement de quelques mots ou de quelques phrases étoit un effet de la malice plutôt que de la négligence & de l'inattention des copistes. 2°. L'on ne nomme point les Auteurs de ces prétendues *fraudes*, & personne n'en a soupçonné aucun Père de l'Eglise. 3°. L'Eglise Catholique, loin d'y prendre part, ou de vouloir en profiter, les a corrigées, dès qu'elle s'en est apperçue. Beausobre en convient. L'on n'ignore pas les travaux immenses qu'Origène, Hésychius & S. Jérôme ont entrepris pour rétablir le texte des livres saints dans toute sa pureté. Ce n'est pas la montrer de l'inclination pour les *fraudes*.

Il n'est pas fort honorable à Beausobre d'avoir cité une prétendue lettre tombée du ciel au sixième siècle, une autre au huitième; enfin, une troisième publiée par Pierre l'Hermite l'an 1096, pour engager les peuples à une croisade. Ces bruits populaires, reçus, accrédités, répandus & propagés par l'ignorance & par l'imbécillité, dans des tems auxquels les malheurs & les calamités publiques émoussoient tous les esprits; bruits auxquels les premiers Pasteurs de l'Eglise n'ont jamais donné aucune sanction, mais auxquels ils n'ont pas toujours osé s'opposer avec une certaine fermeté, ne sont pas propres à prouver que les Docteurs Chrétiens ont été amis de la *fraude*, & toujours disposés à en profiter.

Il ne convient pas non plus à un Auteur grave de vouloir tirer avantage de la légèreté avec laquelle certains Critiques trop hardis ont accusé des particuliers, ou même des sociétés entières, d'avoir corrompu les ouvrages des anciens, sous prétexte de les corriger. Il est dit dans la vie de Lanfranc, Archevêque de Cantorbéry, qu'ayant trouvé les livres de l'Ecriture beaucoup corrompus par ceux qui les avoient copiés, il s'étoit appliqué à les corriger, aussi-bien que les livres des saints Pères, *selon la foi orthodoxe*. De-là Beausobre conclut que les Editeurs des Pères en ont *réformé les exemplaires, pour les accommoder à la foi de l'Eglise*.

Par la même raison, il faut présumer encore, comme les incrédules, qu'Origène, Hésychius, Lucien & S. Jérôme ont corrompu le texte sacré, sous prétexte de le corriger, afin de l'accommoder à la foi de l'Eglise. Lorsqu'entre les variantes qui se trouvent dans les manuscrits, il y en a quelqu'une contraire à la foi orthodoxe, est-ce celle-là qu'il faut choisir par préférence pour rétablir le texte? Quand il y a des variantes dans un passage que nous objectons aux Protestans ou aux Sociniens, ils ont grand soin de préférer la leçon qui leur est la plus favorable, & d'en rendre le sens dans leurs versions: les voilà donc coupables de *fraude pieuse*, aussi-bien que les Editeurs des Pères.

Beausobre a poussé plus loin la témérité de ses calomnies, tom. 2, liv. 9, ch. 9, §. 8, n. 6. Il rejette la preuve des crimes dont les Manichéens étoient accusés, tirée de la confession de ceux qui s'en avouèrent coupables, & qui est alléguée par S. Léon. « De tout tems, dit-il, (je n'en excepte » que les tems apostoliques) les Evêques se sont » crus autorisés à user de *fraudes pieuses*, qui » tendent au salut des hommes. Léon, voulant » décrier à Rome les Manichéens, se servit de » certaines personnes, qui, sûres de leur grace, » s'avouèrent coupables des crimes imputés à » cette secte. Rien n'étoit plus aisé que de trouver » dans Rome les personnages propres à jouer cette » comédie ».

Mais les tems apostoliques ne sont ici exceptés que par bienséance; s'il est permis de hasarder de pareils soupçons, les Apôtres ni leurs Disciples n'en sont pas exempts. En effet, suivant l'opinion de Beausobre, les Pères ont commis une *fraude pieuse*, lorsqu'ils ont cité des livres apocryphes. Or, si nous en croyons les Critiques, S. Clément de Rome, Disciple immédiat des Apôtres, a cité deux passages de l'Evangile selon les Egyptiens; & suivant S. Jérôme, S. Ignace en a cité un de l'Evangile selon les Hébreux: ce sont deux Evangiles apocryphes. Quand S. Jude ne seroit pas un Apôtre, ce seroit du moins un Auteur apostolique; il a cité dans sa lettre, ℣. 14, la prophétie d'Enoch, & cette prophétie n'est rien moins qu'authentique. Pourquoi n'accuserions-nous pas S. Paul lui-même d'avoir commis une petite *fraude pieuse*, en citant aux Athéniens leur inscription *ignoto Deo*, pendant qu'au jugement des Savans, il y avoit *Diis ignotis & peregrinis*. Cette inscription n'avoit donc aucun rapport au vrai Dieu. Cet Apôtre a fait bien pis, lorsque, pour se tirer des mains des Juifs, il dit qu'il étoit Pharisien, pendant qu'il avoit renoncé au Judaïsme & qu'il étoit Chrétien, & lorsqu'il fit circoncire son Disciple Timothée, quoiqu'il n'eût plus aucune foi à la circoncision. Les incrédules ont fait cette objection contre S. Paul, & en cela ils ont profité des leçons de Beausobre & de ses pareils.

En suivant cette belle méthode, que devons-nous penser des Fondateurs & des Apôtres de *la sainte réformation*, des histoires scandaleuses, des impostures, des calomnies dont ils ont chargé les Prêtres, les Moines, les Papes & les Evêques, souvent sur le témoignage de quelques apostats? Ils les ont publiées & commentées avec une hardiesse incroyable. C'étoient donc tous des fourbes, qui jouoient une comédie semblable à celle de S. Léon.

La raison pour laquelle Beausobre s'est cru en

droit de suspecter la bonne foi de S. Léon est curieuse. Il cite une lettre de S. Grégoire-le-Grand à l'Impératrice Constantine, dans laquelle, pour s'excuser d'envoyer à cette Princesse la tête de S. Paul, qu'elle demandoit, ce Pape allègue plusieurs miracles que Dieu avoit opérés contre ceux qui vouloient déterrer des reliques; entr'autres faits de cette espèce, S. Grégoire dit que S. Léon, pour convaincre des Grecs qui lui demandoient des reliques, coupa avec des ciseaux, en leur présence, un linge qui avoit touché des corps saints, & qu'il en sortit du sang. Beausobre prétend que S. Grégoire mentoit dans toute cette lettre, & il emploie ce témoignage, faux & mensonger selon lui, pour prouver que S. Léon a commis une imposture, afin de faire croire au monde un faux miracle. En vérité, ce trait d'aveuglement tient du prodige. Si Saint Grégoire mentoit, que prouve son témoignage?

Tout ce qui résulte de cette lettre, est que S. Grégoire étoit trop crédule, qu'il fit usage de tous les bruits qui couroient à Rome, & de tous les prétendus miracles que les Romains avoient forgés, pour ne pas se dessaisir de leurs reliques; il en résulte que plusieurs esprits foibles qui avoient voulu y toucher, furent pénétrés tout-à-coup d'une frayeur religieuse, qu'ils eurent des visions, ou qu'ils crurent en avoir; & ces imaginations ne furent pas des miracles. Mais il s'étoit écoulé pour lors cent quarante ans depuis la mort de S. Léon; ce saint Pape n'étoit pas responsable des histoires que l'on forgea pendant cet intervalle.

Mosheim s'y est pris plus habilement, pour accuser de *fraudes pieuses* les Pères de l'Eglise; il prétend les en convaincre par leurs propres écrits. Dans une savante dissertation sur les troubles que les nouveaux Platoniciens ont causés dans l'Eglise, §. 45 & suiv., il observe qu'une maxime constante des Philosophes étoit qu'il est permis d'user de dissimulation & de mensonge, soit pour faire goûter la vérité au peuple, soit pour confondre ceux qui l'attaquent; que les Juifs d'Alexandrie avoient adopté cette opinion, & que ceux d'entre les Philosophes qui embrassèrent le Christianisme l'introduisirent dans l'Eglise. Il a répété dix fois la même chose dans son Histoire Ecclésiastique; mais il juge que cette fausse politique n'eut lieu que sur la fin du second siècle. *Hist. Eccl. second siècle*, 1[re] part. c. 3, §. 8 & 15. Il insiste encore sur ce reproche dans ses *Notes sur le Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 16, tom. 1, p. 411; & dans ses autres ouvrages sur l'Histoire Ecclésiastique, *Syntagm. Dissert.* diss. 3, §. 11, &c. Nous n'avons aucun intérêt à défendre les Philosophes Païens ni les Juifs; nous nous bornons à examiner les griefs allégués contre les Pères de l'Eglise.

1°. Mosheim n'auroit pas dû oublier ce qu'il a prouvé lui-même, que les premiers livres apocryphes, faussement supposés, l'ont été par les hérétiques du premier & du second siècle, par les Gnostiques & leurs descendans; les Pères de l'Eglise leur ont reproché cette *fraude;* ils ne l'approuvoient donc pas, *Instit. Hist. Christ.* 2[e] part. c. 5, p. 367. Les Pères ont été les ennemis constans des Juifs & des Philosophes; ils n'ont donc pas été fort tentés de les imiter.

2°. Il ne sert à rien de dire que les écrits attribués à S. Clément, Pape, & à S. Denis l'Aréopagite, sont des livres supposés, à moins qu'on ne prouve qu'ils l'ont été par les Pères, & non par des particuliers sans autorité ou par des hérétiques, ou que les Pères les ont cités, quoiqu'ils sussent très-bien que ces ouvrages n'étoient pas authentiques; or Mosheim n'a prouvé ni l'un ni l'autre. *Dissert.* §. 45. *Voyez* S. Clément & S. Denis.

3°. Il nous avertit que Rufin a falsifié les écrits d'Origène, & qu'il a cité sous le nom du Pape S. Sixte les Sentences de Sixte, Philosophe Pythagoricien. Mais outre que Rufin n'est point un Père de l'Eglise, & que la liberté qu'il s'est donnée a été universellement blâmée, il a, dans la préface même de sa traduction des livres d'Origène touchant *les principes*, prévenu ses lecteurs de l'inexactitude de sa version; il n'a donc voulu tromper personne. Que la liberté qu'il a prise soit condamnée, à la bonne heure; mais nous ne voyons pas en quel sens on peut l'appeller une *fraude pieuse*. Quant à la confusion qu'il a faite d'un Philosophe avec un Pape, il a pu être trompé par la ressemblance du nom & par l'orthodoxie de la doctrine; il a manqué de critique & non de bonne foi.

4°. L'on ne peut pas douter, dit Mosheim, qu'Origène ne soit capable du vice dont nous parlons; S. Jérôme l'a reproché à lui & aux Origénistes, dans sa première apologie contre Rufin, & Origène lui-même en a fait profession dans la préface de ses livres contre Celse.

Il est vrai que S. Jérôme cite un passage tiré des Stromates d'Origène, ouvrage qui ne subsiste plus, dans lequel Origène paroît approuver le sentiment de Platon touchant le mensonge. Or Platon paroît des mensonges politiques, & soutenoit qu'ils étoient permis aux chefs de la société, & Origène semble aussi les excuser dans un maître à l'égard de ses disciples. C'est du moins ce que prétend S. Jérôme; mais il faudroit avoir l'ouvrage même d'Origène, pour être plus certain de ce qu'il a voulu dire, & Mosheim convient que ses paroles ne signifient pas tout-à-fait ce que veut S. Jérôme. Dans ses *Commentaires sur l'Epître aux Romains*, c. 3, ℣. 7, Origène a insisté sur les paroles que nous avons citées de S. Paul: « Si, par » mon mensonge, la vérité de Dieu a éclaté pour » sa gloire, &c. » & il ne cherche point à en énerver le sens; est-il probable qu'il ait préféré la morale de Platon à celle de S. Paul?

Nous penchons à croire qu'Origène a entendu par *mensonge*, la réticence de la vérité dans des circonstances où il n'est ni nécessaire ni utile au prochain

prochain de la lui dire, & ce pourroit bien être aussi le sens de Platon. De même qu'en fait de gouvernement, toute vérité n'est pas faite pour devenir publique, ainsi, en fait d'enseignement, il n'est pas à propos de la dire à des auditeurs qui ne sont pas encore en état de la comprendre ni de la supporter; S. Paul avertit les Corinthiens qu'il en a ainsi agi à leur égard, *I. Cor.* c. 3, ℣. 1.

Ne seroit-ce pas ici d'ailleurs un des endroits des ouvrages d'Origène que Rufin soutenoit avoir été corrompus par des hérétiques ennemis de ce grand homme? Si nous nous trompons, le pis aller sera de dire que c'est une des erreurs qui lui ont été justement reprochées, & une preuve que ce n'étoit pas le sentiment commun des Pères.

Mais il est faux qu'Origène le soutienne dans la préface de ses livres contre Celse; il cite, n. 5, ce que dit S. Paul aux Colossiens: « *Ne vous* » *laissez pas séduire par la philosophie ou par une* » *vaine tromperie*, &c. L'Apôtre, continue Ori» gène, appelle *vaine tromperie* ce que les Philo» sophes ont de captieux & de séduisant, pour le » distinguer peut-être d'une *tromperie* qui n'est pas » *vaine*, & de laquelle Jérémie a parlé, lorsqu'il » a osé dire à Dieu: *Vous m'avez séduit, Seigneur*, » *& j'ai été trompé* ». Or ce que les Philosophes ont de captieux & de séduisant ne sont pas toujours des *fraudes* & des mensonges, mais des sophismes, de faux raisonnemens, une éloquence artificieuse, &c. En quoi consistoit la tromperie que Dieu avoit faite à Jérémie? Le Prophète s'étoit flatté que l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'annoncer aux Juifs ce qui alloit leur arriver, lui attireroit du respect de leur part, & il se plaint de leur être devenu un objet de haine & d'opprobre, c. 20, ℣. 7 & suiv. S'ensuit-il de-là que Dieu l'avoit séduit par des mensonges? Comment conclura-t-on de ce passage qu'Origène approuve les *fraudes pieuses*, qui ne sont pas *vaines* ou qui peuvent produire un bien? Parce que Mosheim a tiré cette conséquence fort mal à propos, nous ne l'accusons pas pour cela d'une *fraude pieuse*, mais de préoccupation.

5°. Il la montre encore en accusant S. Jérôme d'avoir été lui-même dans le sentiment qu'il a reproché à Origène avec tant d'aigreur. Il apporte en preuve de ce fait le célèbre passage de S. Jérôme, tiré de sa lettre 30 à Pammachius, où ce Père fait l'apologie de ses livres contre Jovinien, passage cent fois répété par les Protestans & par les incrédules. « Je réponds, dit S. Jérôme, *Op.* » tom. 4, 2 part. col. 235 & 236, qu'il y a plu» sieurs genres de discours, qu'autre chose est » d'écrire pour disputer, & autre chose de le faire » pour enseigner. Dans le premier cas, la mé» thode est vague; celui qui répond à un adver» saire lui propose tantôt une chose & tantôt une » autre; il argumente à son gré; il avance une » chose & il en prouve une autre; il montre, » comme l'on dit, un pain, & il tient une pierre. » Dans le second cas, il faut se montrer à décou» vert & parler avec toute la candeur possible; » autre chose est de chercher le vrai, & autre chose » de décider; dans le premier cas, il s'agit de com» battre; dans le second, d'instruire. Au milieu » de la mêlée, & lorsque ma vie est en danger, » vous venez me dire magistralement: *Ne frap*» *pez point de biais & du côté auquel on ne s'at*» *tend point, portez vos coups de front; il n'est pas* » *honorable de vaincre par la ruse, plutôt que par* » *la force*. Comme si le grand art des combattans » n'étoit pas de menacer d'un côté & de frapper » de l'autre. Lisez Démosthène & Cicéron, ou si » vous ne goûtez pas l'art des Rhéteurs, qui vise » au vraisemblable, plutôt qu'au vrai, lisez Platon, » Théophraste, Xénophon, Aristote, & les autres » qui, ayant puisé à la fontaine de Socrate, en » ont tiré divers ruisseaux; où sont chez eux la » candeur & la simplicité? Autant de mots, au» tant de sens, & autant de sens, autant de moyens » de vaincre. Origène, Méthodius, Eusèbe, Apol» linaire ont écrit des volumes contre Celse & » Porphyre; voyez par combien d'argumens, par » combien de problêmes captieux ils renversent » leurs artifices diaboliques; & comme ils sont » quelquefois obligés de dire, non ce qu'ils pen» sent, mais ce qui est le plus à propos, ils pré» fèrent ce qui est le plus opposé à ce que disent » les Gentils. Je passe sous silence les Auteurs » Latins, Tertullien, Cyprien, Minutius, Victo» rin, Lactance, Hilaire, de peur que je ne pa» roisse moins chercher à me défendre qu'à accu» ser les autres ». S. Jérôme ajoute que S. Paul lui-même n'en agit pas autrement dans ses lettres.

Il faut avoir les yeux de nos adversaires pour voir dans ce passage que dans la dispute il est permis de mentir, de forger des impostures, d'assurer ce que l'on sait être faux, d'user de *fraudes pieuses*. Nous y voyons seulement qu'un Ecrivain polémique n'est pas obligé de dire d'abord tour ce qu'il pense, de laisser appercevoir les conséquences qu'il veut tirer d'une proposition, d'éviter tout ce qui peut être douteux ou contesté; qu'il peut légitimement accorder ou supposer des choses qui ne sont pas absolument certaines, tirer habilement parti des aveux de son adversaire, soit vrais, soit faux, esquiver quelquefois par un détour une conséquence fâcheuse, attaquer en se défendant, &c. Jamais les Censeurs des Pères ne se sont fait scrupule d'user eux-mêmes de tous ces tours de souplesse; ils nous en donnent de très-bonnes leçons, & nous ne leur en ferions pas un crime, s'ils se bornoient à ces petites ruses de l'art: encore une fois ce ne sont pas là des *fraudes pieuses*.

Aussi, dans cet endroit même, S. Jérôme proteste qu'il a été franc & sincère dans toute sa dispute contre Jovinien, qu'il a été simple Commentateur

de l'Ecriture-Sainte, & il défie ses adversaires d'alléguer un seul passage qu'il n'ait pas rendu fidèlement.

Mosheim a donc violé toute bienséance, lorsqu'il a reproché à S. Jérôme une espèce d'*impudence*, pour avoir osé attribuer à S. Paul sa manière de disputer. Il auroit dû s'accuser lui-même, au lieu d'ajouter que les Théologiens Catholiques font encore aujourd'hui comme les Pères dont ils vantent l'autorité. *Differt. Syntag.* diff. 3, §. 11. Nous serions bien fâchés qu'aucun Docteur Catholique eût imité l'exemple des Protestans.

6°. Réussira-t-on mieux à nous montrer des leçons d'imposture dans S. Jean Chrysostôme? Il a formellement condamné toute espèce de mensonge, *in Joan. Homil.* 18, 59, &c. il a insisté sur le passage de S. Paul dont nous avons parlé, *in Epist. ad Rom. Homil.* 6, n. 5 & 6. A-t-il contredit cette morale ailleurs? Mosheim nous assure que dans le premier livre *du Sacerdoce*, §. 9, ce saint Docteur s'est appliqué à prouver que la *fraude* est permise, lorsqu'elle est utile à celui qui en use, & à celui qui en est l'objet. Il en cite plusieurs passages qui, détachés du reste du discours, semblent prouver que tel étoit en effet le sentiment de S. Jean Chrysostôme.

Mais il n'y a qu'à voir de quoi il s'agissoit. Son ami Basile, menacé aussi bien que lui d'être élevé à l'Episcopat, lui demanda ce qu'il feroit dans ce cas. Chrysostôme, dans la crainte de priver l'Eglise des services d'un excellent sujet, ne lui déclara pas son dessein; il se contenta de lui dire que rien ne les pressoit de prendre actuellement leur résolution; il laissa ainsi son ami persuadé qu'elle seroit unanime. Lorsque l'on vint, quelque tems après, pour les ordonner, Chrysostôme se cacha; pour vaincre plus aisément la répugnance de Basile, on lui dit que son ami avoit déjà cédé & avoit subi le joug; ce qui étoit faux. Basile détrompé ensuite, s'en plaignit amèrement. Chrysostôme, pour se justifier, fait un grand lieu commun pour prouver que toute espèce de *fraude* ou de tromperie n'est pas défendue, & il en allègue plusieurs exemples tirés de l'Ecriture-Sainte; mais ces exemples ne prouvent pas plus que le sien; savoir, que l'on n'est pas toujours obligé de dire tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on veut faire & tout ce que l'on fera; en un mot, que toute réticence n'est pas un crime, quoique ce soit une dissimulation. Il y a donc de l'injustice à vouloir appliquer, en général, à toute espèce de tromperie ce qui n'est vrai qu'à l'égard d'une seule espèce, & d'argumenter sur des passages isolés, lorsque la suite du discours en explique le vrai sens.

Le septième exemple, allégué par Mosheim, est celui de Synésius. Cet Evêque de Ptolémaïde, dans sa Lettre 105, enseigne formellement qu'un esprit imbu de la philosophie, cède quelquefois à la nécessité de mentir, & que le mensonge est souvent utile au peuple. Mosheim, dans sa *Dissertation*, §. 47, en étoit resté là, & avoit tiré de ces paroles de Synésius telles conséquences qu'il lui avoit plu. Mais comme Cudworth avoit aussi cité ce passage, & en avoit tiré la même conclusion, Mosheim a produit le passage entier, *Syst. intell.* c. 4, §. 34, tome 1, p. 813. « Pour moi, » dit Synésius, si on m'appelle à l'Episcopat, je » ne veux point dissimuler mes sentimens; j'en » prends Dieu & les hommes à témoin. La vérité » nous approche de Dieu, devant lequel je desire » être exempt de tout crime.... Je ne cacherai » donc pas ce que je pense; mon cœur & ma langue » seront toujours d'accord ».

Mosheim prouve ensuite contre Toland qu'il n'est pas vrai que Synésius ait manqué à sa parole. Nous lui en savons gré; mais falloit-il donc que Cudworth & Toland fussent injustes, pour forcer Mosheim à être de bonne foi? En déplorant dans sa Dissertation, d'une manière pathétique, le mal qu'a produit dans l'Eglise la prétendue maxime des Platoniciens & des Pères, il ne falloit pas commettre une *fraude*, en tronquant le passage de Synésius.

On a plaisanté beaucoup sur le mot d'ECONOMIE, par lequel S. Jean Chrysostôme & d'autres Pères ont désigné les ruses innocentes dont ils ont fait l'apologie. Le Traducteur de Mosheim a observé, avec raison, que la *méthode économique* de disputer consistoit à s'accommoder, autant qu'il étoit possible, au goût & aux préjugés de ceux que l'on vouloit convaincre. S. Paul lui-même, *I. Cor.* c. 9, ℣. 20, dit qu'il en avoit agi de cette manière; qu'il s'étoit fait Juif avec les Juifs, &c.; les incrédules lui en ont fait un crime. Mais on dit que les Docteurs Chrétiens ont abusé de cet exemple, qu'ils ont péché contre la pureté & la simplicité de la doctrine chrétienne; heureusement on ne l'a pas prouvé.

De toute cette discussion, il résulte qu'en supposant par-tout des *fraudes pieuses*, les Protestans ne font que tourner dans un cercle vicieux. Ils prouvent que les Pères se les permettoient par la multitude des ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles. Et comment savent-ils que ce sont les Pères qui ont supposé frauduleusement ces ouvrages? C'est qu'ils croyoient que les *fraudes pieuses* étoient permises. Nos adversaires ne sortent pas de ce circuit ridicule; ils veulent prouver deux faussetés l'une par l'autre.

Il y a eu, dit-on, de prétendus Saints faussement supposés, de faux miracles, de fausses révélations, de fausses légendes, de fausses reliques, de fausses indulgences, &c. Comment le sait-on? Par la censure même & la condamnation que l'Eglise en a faite. Elle a donc toujours été bien éloignée d'approuver des *fraudes*. Nous sommes obligés de répéter encore que le très-grand nombre des erreurs n'ont pas été des *fraudes*, mais des traits d'ignorance & de crédulité, des défauts d'examen & de précaution; qu'elles sont venues,

non des Docteurs ou des Pasteurs de l'Eglise, mais de simples particuliers sans autorité.

A la vérité, le Clerc a osé accuser S. Ambroise & S. Augustin de *fraude pieuse*, l'un à l'égard des reliques de S. Gervais & de S. Protais, l'autre à l'égard des reliques de S. Etienne; mais cette conjecture téméraire & maligne ne porte sur rien; elle démontre seulement que le Clerc, ni ses pareils, ne croient à la probité ni à la vertu de personne.

Mais ces calomniateurs obstinés sont-ils eux-mêmes à couvert de tout reproche d'imposture? Il s'en faut beaucoup. Un Anglois, nommé Thomas James, a fait plusieurs ouvrages contre l'Eglise Romaine; l'un est intitulé: *Traité des corruptions de l'Ecriture, des Conciles & des Pères, faites par les Prélats, les Pasteurs & les Défenseurs de l'Eglise de Rome, pour soutenir le Papisme, Londres*, 1612, *in*-4°. & 1689, *in*-8°. Cet Auteur, dont le titre seul annonce le fanatisme, raconte qu'il a oui dire à un Gentilhomme Anglois que le Pape entretient à Rome un nombre d'Ecrivains habiles à contrefaire les caractères de tous les siècles, & qui sont chargés de copier les actes des Conciles & les ouvrages des Pères, de manière à faire prendre ces copies pour d'anciens originaux. Qu'un aventurier Anglois ait forgé ce conte, & qu'un Docteur l'ait publié sur sa parole, ce n'est pas une merveille. Ce qui nous étonne, c'est de voir un savant, tel que Pfaff, le répéter gravement dans son *Introduction à l'Histoire littéraire de la Théologie*, imprimée en 1724, *Proleg.* §. 2, p. 7. Cela donne, dit-il, de violens soupçons d'imposture, sur-tout lorsque l'on considère les *indices expurgatoires* dans lesquels on a effacé arbitrairement des ouvrages des Pères tout ce qui n'étoit pas au goût de l'Eglise Romaine.

Cave, dans les prolégomènes de son *Histoire littéraire des Ecrivains Ecclésiastiques*, sect. 5, §. 1, s'étoit déjà exprimé de même: « Il est prouvé, » dit-il, par mille exemples, que l'on a indignement » corrompu les ouvrages des Pères; que l'on a » supprimé, tant que l'on a pu, les éditions qui » avoient paru avant la réformation; que l'on a » tronqué & interpolé les éditions suivantes; que » l'on a souvent osé nier qu'il y en ait eu de plus » anciennes ». §. 5, il cite plusieurs corrections que les Inquisiteurs d'Espagne ont ordonné de faire dans les ouvrages des Pères, & il renvoie à l'ouvrage de Thomas James. La plupart des exemples d'altération qu'ils ont allégués l'un & l'autre sont tirés de Daillé.

Celui-ci, dans son *Traité de l'usage des Pères*, l. 1, c. 4, avoit promis d'abord de ne parler que des falsifications qui ont été commises exprès & à dessein dans les ouvrages des Pères, & il étoit convenu que plusieurs n'ont pas été faites à mauvaise intention; mais cette modération ne fut pas observée dans le cours de son livre. On y trouve une longue liste d'altérations, de retranchemens, d'interpolations commises à dessein, selon lui, dans les collections des Canons, dans les liturgies, dans les actes des Conciles, dans les légendes & les vies des Saints, dans les écrits des Pères, dans le Martyrologe Romain, &c. dont l'intention n'a pu être louable. Il rapporte les plaintes qu'Erasme avoit faites dans sa préface de son édition de S. Jérôme, sur le peu de soin que l'on a eu de conserver les monumens de l'antiquité, sur les fautes énormes qui s'y trouvent; ce Critique en attribuoit la principale cause à l'ignorance & à la barbarie des Scholastiques.

Remarquons d'abord les progrès de la calomnie. Erasme & les Ecrivains Catholiques attribuoient à la négligence & à l'ignorance des siècles barbares l'état déplorable des monumens ecclésiastiques; ils ne soupçonnoient pas que la *fraude* y eût aucune part: les Protestans ont trouvé bon de l'imputer à un dessein formé d'en imposer à l'univers entier. Daillé, oubliant les autres causes, s'en prenoit à la prévention des copistes & des éditeurs en faveur de certains dogmes qu'ils vouloient favoriser; les critiques qui ont marché à sa suite ont accusé principalement les Papes & les Pasteurs de tout le mal qui est arrivé.

Si la maladie qu'ils reprochent aux autres ne les avoit pas aveuglés eux-mêmes, ils auroient vu, 1°. qu'avant l'invention de l'imprimerie, les variantes & les fautes des manuscrits sont venues de trois causes; de l'ignorance des copistes, qui n'entendoient pas le sens de ce qu'ils copioient ou de ce qu'on leur dictoit, & qui ont écrit de travers; de l'inadvertance & de la distraction desquelles les plus habiles même ne sont pas à couvert; enfin de la prévention. Un Ecrivain, peu instruit, rencontroit chez un ancien des expressions qui ne lui sembloient pas orthodoxes; il les prenoit pour des fautes de copiste, & croyoit bien faire en les corrigeant. C'étoit une témérité sans doute; mais ce n'étoit ni *fraude*, ni une falsification préméditée. Il est aisé de concevoir la quantité énorme de variantes que ces trois causes ont dû produire. Plus il y avoit de copies d'un même ouvrage, plus le nombre des altérations s'est augmenté. Un faux noble qui veut se forger une généalogie, un homme avide qui veut usurper de nouveaux droits, un vindicatif résolu de perdre son ennemi, &c. peuvent altérer des écrits par l'intérêt qui les domine; voilà le crime des faussaires. Mais quel intérêt pouvoit engager un Moine ou un Clerc, dont toute l'habileté consistoit à savoir écrire, à falsifier un passage de S. Jérôme ou de S. Augustin, que souvent il n'entendoit pas? Sur des soupçons semblables, les Juifs ont été accusés d'avoir falsifié le texte hébreu des Livres saints; des Protestans même les ont défendus; les Catholiques sont donc les seuls envers lesquels ils ne se résoudront jamais à être équitables.

2°. Ils devoient faire attention que les ouvrages des Auteurs profanes n'ont pas été moins mal-

traités que les monumens eccléſiaſtiques; il a fallu un travail égal de la part des critiques, pour mettre les uns & les autres dans l'état de correction où ils ſont aujourd'hui; perſonne cependant n'a rêvé que les premiers avoient été falſifiés malicieuſement.

3°. Un fauſſaire, quelque puiſſant qu'il fût, n'a pas pu altérer tous les manuſcrits d'un même ouvrage qui étoient épars dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre, des Gaules, d'Eſpagne, d'Italie, de la Grèce & de tout l'Orient, où ils ont été trouvés. Il a encore été moins poſſible aux Papes d'avoir des copiſtes à leurs gages dans ces différentes parties du monde. Le compilateur des fauſſes Décrétales n'étoit pas ſoudoyé par les Papes, & ceux-ci n'ont pas montré beaucoup d'empreſſement à canoniſer d'abord ſa collection.

4°. Pouvoient-ils falſifier plus aiſément les actes des Conciles? Les huit premiers généraux ont été tenus en Orient, les actes originaux n'en ont pas été apportés à Rome, & depuis le ſchiſme des Grecs, arrivé au neuvième ſiècle, les Papes n'ont eu plus d'autorité dans cette partie de la Chrétienté. Les actes du Concile de Conſtance n'ont pas été mis en leur pouvoir, & ceux du Concile de Bâle ſont conſervés dans les archives de cette ville. Ce ne ſont pas les Papes qui ont fait brûler les bibliothèques de Conſtantinople & d'Alexandrie, ni qui ont excité les barbares à détruire cel es de l'Occident. On doit leur ſavoir gré, au contraire, des efforts & des dépenſes qu'ils ont faites pour nous procurer des livres & des manuſcrits orientaux que nous ne connoiſſions pas.

5°. Lorſque Cave prétend que les éditions des Pères faites avant la naiſſance de la reformation ſont les plus précieuſes, il montre plus de prévention que de jugement. Ce ne ſont pas toujours des ſavans très-habiles qui les ont données, & ils n'ont pas pu comparer autant de manuſcrit que l'on en a confronté depuis. Il n'eſt pas étonnant que ces éditions ſoient devenues très-rares. On n'en avoit pas tiré un grand nombre d'exemplaires, & elles ont été négligées depuis que l'on en a eu de meilleures & de plus complettes; il n'a donc pas été néceſſaire de les ſupprimer par malice. Ce qui reſtoit en France des vieilles éditions des Pères a été tranſporté en Amérique, parce qu'il a été acquis à bas prix; il ne reſte aux Proteſtans qu'à dire que ces vieux livres ont été enlevés pour les ſouſtraire aux yeux des ſavans Européens. Cave lui-même a été forcé de rendre hommage aux belles éditions des Pères qui ont été données en France par les Bénédictins.

6°. Les Inquiſiteurs d'Eſpagne, en diſant dans leurs indices expurgatoires qu'il faut effacer tel paſſage dans tel Père de l'Egliſe, atteſtent par-là même que ce paſſage s'y trouve; où eſt donc ici la *fraude?* Qu'on les accuſe de prévention, lorſqu'ils ſuppoſent que ce paſſage a été corrompu ou interpolé par les hérétiques, à la bonne heure; mais qu'on les taxe d'impoſture ou de falſification, lorſqu'ils fourniſſent le texte tel qu'il eſt, cela eſt trop fort. Ces indices n'ont été dreſſés que depuis la naiſſance de la prétendue réforme; de quel front les Proteſtans peuvent-ils nous les objecter, pendant que ce ſont eux qui y ont donné lieu par leurs divers attentats?

7°. Avant d'accuſer perſonne, ils devroient ſe ſouvenir des excès commis par leurs Pères; ils ont brûlé les bibliothèques des Monaſtères, en Angleterre, en France & ailleurs; ſur ce point, ils n'ont rien à reprocher aux Mahométans ni aux Barbares. Ils ont falſifié l'Ecriture-Sainte dans la plupart de leurs verſions; la preuve en eſt conſignée dans les frères Wallembourg. Ils ont forgé mille hiſtoires ſcandaleuſes contre le Clergé Catholique, & ils les répètent encore. Vingt fois, dans le cours de notre ouvrage, nous les avons convaincus de citer à faux, de pervertir le ſens des paſſages qu'ils allèguent, d'affecter encore du doute ſur les faits les mieux prouvés. Daillé, en particulier, s'eſt obſtiné à nier l'authenticité des lettres de S. Ignace & des Canons apoſtoliques; Pearſon & Beveridge ont eu beau réfuter toutes ſes objections & multiplier les preuves, ils n'ont pas converti les Proteſtans.

8°. Ils peuvent croire & répéter, tant qu'il leur plaira, la fable des Ecrivains entretenus à Rome pour falſifier les manuſcrits; l'ineptie de ce conte eſt aſſez démontrée par ce que nous venons de dire. A quoi ſerviroit l'altération des ouvrages manuſcrits qui ont été imprimés? Peut-on en citer un nommément qui ſe trouve dans la ſeule bibliothèque du Vatican, & que les Papes aient eu intérêt de ſupprimer ou de falſifier? Les plus rares ont été viſités par les curieux de l'Europe, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans; aucun n'a oſé dire qu'il y avoit apperçu des marques de falſification. Mais en fait de fables déſavantageuſes aux Papes, aux Paſteurs, aux Théologiens Catholiques, la crédulité du commun des Proteſtans n'a point de bornes, les impoſteurs, parmi eux, ſont toujours ſûrs de trouver des dupes.

Il nous paroît que tous ces griefs valent pour le moins les *fraudes pieuſes* qu'ils oſent imputer aux perſonnages les plus reſpectables, anciens ou modernes.

FRÈRE. Ce nom, dans l'Ecriture-Sainte, ne ſe donne pas ſeulement à ceux qui ſont nés d'un même père ou d'une même mère, mais aux proches parens. Dans ce ſens, Abraham dit à Loth, ſon neveu, nous ſommes *frères*, *Gen.* c. 13, ℣. 8 & 11. Il en eſt de même du nom de *ſœur.* Dans l'Evangile, *Matt.* c. 12, ℣. 47, les *frères* de Jéſus-Chriſt ſont couſins germains. C'eſt mal-à-propos que certains hérétiques ont conclu de-là que la Sainte Vierge avoit eu d'autres enfans que notre Sauveur.

L'ancienne loi ordonnoit aux Juifs de se regarder tous comme *frères*, parce que tous descendoient d'Abraham & de Jacob. Ce dernier donne, par politesse & par amitié, le nom de *frères* à des étrangers, *Gen.* c. 29, ℣. 4. Moïse, *Num.* c. 20, ℣. 14, dit que les Israélites sont *frères* des Iduméens, parce que ceux-ci descendoient d'Esaü, *frère* de Jacob.

Nous apprenons dans l'Evangile à regarder tous les hommes comme nos *frères*; mais les premiers Chrétiens se sont donnés mutuellement ce nom dans un sens plus étroit, parce que tous sont enfans adoptifs de Dieu, *frères* de Jésus-Christ, appellés à un même héritage éternel, & obligés, par leur divin Maître, à s'aimer les uns les autres. Les Religieux se sont nommés *frères*, parce qu'ils vivent en commun, & qu'ils ne forment qu'une même famille, en obéissant à un même Supérieur qu'ils nomment leur *père*. Dans la suite, ce nom est demeuré à ceux d'entr'eux qui ne peuvent parvenir à la cléricature, que l'on nomme pour ce sujet *frères lais*. *Voyez* ce mot.

FRÈRES BLANCS. Les Historiens ont parlé de deux sectes d'enthousiastes qui ont porté ce nom. Les premiers parurent, dit-on, dans la Prusse au commencement du quatorzième siècle; ils portoient des manteaux blancs, marqués d'une croix de S. André, de couleur verte, & ils se répandirent dans l'Allemagne. Ils se vantoient d'avoir des révélations pour aller délivrer la terre sainte de la domination des infidèles. On découvrit bientôt leur imposture, & la secte se dissipa d'elle-même. Hartsnoch, *Differt.* 4, *de orig. Relig. Christ. in Prussiâ.*

Les autres *frères blancs* firent plus de bruit. Au commencement du quinzième siècle, un Prêtre, dont on ignore le nom, descendit des Alpes vêtu de blanc, & suivi d'une foule de peuple habillée de même; ils parcoururent ainsi, en procession, plusieurs provinces, précédés d'une croix qui leur servoit d'étendard, & avec un grand extérieur de dévotion. Ce Prêtre prêchoit la pénitence, pratiquoit lui-même des austérités, & il exhortoit les nations Européennes à faire une croisade contre les Turcs; il se prétendoit inspiré de Dieu, pour annoncer que telle étoit la volonté divine.

Après avoir parcouru les provinces de France, il alla en Italie; par son extérieur composé & modeste, il séduisit de même un très-grand nombre de personnes de toutes les conditions. Sigonius & Platina prétendent qu'il y avoit des Prêtres & des Cardinaux parmi ses sectateurs. Ils prenoient le nom de *pénitens*, ils étoient vêtus d'une espèce de soutane de toile blanche qui leur descendoit jusqu'aux talons, & ils avoient la tête couverte d'un capuchon qui leur cachoit le visage, à l'exception des yeux. Ils alloient de ville en ville en grandes troupes, de dix, de vingt, de trente & de quarante mille, implorant la miséricorde divine & chantant des hymnes. Pendant cette espèce de pélérinage, qui duroit ordinairement neuf ou dix jours, ils ne vivoient que de pain & d'eau.

Leur chef s'étant arrêté à Viterbe, Boniface IX lui soupçonna des vues ambitieuses & le dessein de parvenir à la papauté; il le fit saisir & condamner au feu. Après la mort de cet enthousiaste, ses partisans se dispersèrent. Quelques Auteurs ont dit qu'il étoit innocent, d'autres soutiennent qu'il étoit coupable de plusieurs crimes. Mosheim, *Hist. Ecclés. quinzième siècle*, 2 part. c. 5, §. 3.

FRÈRES BOHÉMIENS ou FRÈRES DE BOHÊME; c'est une branche des Hussites, qui, en 1467, se séparèrent des Calixtins. *Voyez* HUSSITES.

FRÈRES ET SŒURS DE LA CHARITÉ. *Voyez* CHARITÉ.

FRÈRES LAIS ou FRÈRES CONVERS. Ce sont, dans les couvens, des Religieux subalternes, qui ont fait les vœux monastiques, mais qui ne peuvent parvenir à la cléricature ni aux ordres, & qui servent de domestiques à ceux que l'on appelle *Religieux du chœur* ou *Pères*.

Selon M. Fleury, S. Jean Gualbert fut le premier qui reçut des *Frères-Lais* dans son Monastère de Valombreuse, en 1040; jusqu'alors les Moines se servoient eux-mêmes. Comme les Laïques n'entendoient pas le latin, ne pouvoient apprendre les pseaumes par cœur, ni profiter des lectures latines qui se faisoient dans l'Office divin, on les regarda comme inférieurs aux autres Moines, qui étoient Clercs, ou destinés à le devenir; pendant que ceux-ci prioient à l'Église, les *Frères-Lais* étoient chargés du soin de la maison, & des affaires du dehors. On a distingué de même, chez les Religieuses, les Sœurs converses d'avec les Religieuses du chœur.

Le même Auteur observe que cette distinction a été, pour les Religieux, une source de relâchement & de division. D'un côté, les Moines du chœur ont traité les *Frères* avec mépris, comme des ignorans & des valets; ils se sont distingués d'eux, en prenant le titre de *Dom*, qui, avant l'onzième siècle, ne se donnoit qu'aux Seigneurs. De l'autre, les *Frères*, se sentant nécessaires pour le temporel, ont voulu se révolter, dominer, se mêler même du spirituel; c'est ce qui a obligé les Religieux à tenir les *Frères* fort bas. Mais l'humilité chrétienne & religieuse s'accorde mal avec cette affectation de supériorité, chez des hommes qui ont renoncé au monde. Fleury, *huitième Discours sur l'Hist. Ecclés.*, c. 5.

FRÈRES DE MORAVIE ou HUTTÉRITES. *Voyez* ANABAPTISTES.

FRÈRES MORAVES. *Voyez* HERNHUTES.

FRÈRES PICARDS ou TURLUPINS. *Voyez* BEGGARDS.

FRÈRES POLONOIS. *Voyez* SOCINIENS.

FRÈRES PRÊCHEURS. *Voyez* DOMINICAINS.

Frères & Clercs de la vie commune, Société ou Congrégation d'hommes, qui se dévouèrent à l'instruction de la jeunesse sur la fin du quatorzième siècle. Mosheim, qui en a recherché l'origine, & qui en a suivi les progrès, en a fait grand cas. Voici ce qu'il en dit :

Cette Société, fondée dans le quatorzième siècle par Gérard de Groote de Deventer, personnage distingué par son savoir & par sa piété, n'acquit de la consistance qu'au quinzième. Ayant obtenu l'approbation du Concile de Constance, elle devint florissante en Hollande, dans la Basse-Allemagne, & dans les Provinces voisines. Elle étoit divisée en deux classes, l'une de *Frères lettrés*, ou *Clercs*, l'autre de *Frères non lettrés* ; ces derniers vivoient séparément, mais dans une étroite union avec les premiers. Les lettrés s'appliquoient à l'étude, à instruire la jeunesse, à composer des ouvrages de science ou de littérature, à fonder par-tout des écoles ; les autres exerçoient les arts méchaniques. Les uns ni les autres ne faisoient aucun vœu, quoiqu'ils eussent adopté la règle de S. Augustin, la communauté de biens étoit le principal lien de leur union. Les Sœurs de cette Société religieuse vivoient de même, employoient leur tems à la prière, à la lecture, aux divers ouvrages de leur sexe, & à l'éducation des jeunes filles. Les écoles, fondées par ces *Clercs*, acquirent beaucoup de réputation ; il en sortit des hommes habiles, tels qu'Erasme & d'autres, qui contribuèrent à la renaissance des lettres & des sciences. Par l'établissement de la Société des Jésuites, ces écoles perdirent leur crédit, & tombèrent peu à peu.

On donna souvent, aux *Frères de la vie commune*, les noms de *Bégards* & de *Lollards*, & ces noms, qui désignoient deux sortes d'hérétiques, les exposèrent, plus d'une fois, à des insultes de la part du Clergé & des Moines, qui ne faisoient aucun cas de l'érudition. Il se peut faire aussi que quelques-uns de ces *Clercs* aient donné dans les erreurs des Bégards & des Lollards, & que ce malheur ait contribué à leur décadence. L'on sait combien le goût pour les nouvelles opinions régnoit déja au quinzième siècle. Mosheim, *Hist. Ecclés., quinzième siècle*, 2e part., c. 2, §. 22.

Frères & Sœurs de l'esprit libre. *Voyez* Beggards.

F U

FUITE DES OCCASIONS DU PÉCHÉ. Une des précautions que les Auteurs ascétiques & les Directeurs des consciences recommandent le plus aux Pénitens, est de fuir les occasions qui leur ont été funestes, les lieux, les personnes, les objets, les plaisirs pour lesquels ils ont eu une affection déréglée. Ce n'est point là un simple conseil, mais un devoir indispensable, sans lequel un pécheur ne peut pas se flatter d'être converti. Le cœur n'est point détaché du péché, lorsqu'il tient encore aux causes de ses chûtes ; &, s'il ne dépend pas absolument de lui de ne plus les aimer, il est du moins le maître de ne plus les rechercher, & de s'en éloigner. Un Chrétien, qui a fait l'expérience de sa propre foiblesse, doit craindre jusqu'au moindre danger ; des choses qui peuvent être innocentes pour d'autres, ne le sont plus pour lui. L'Ecclésiastique nous avertit que celui qui aime le danger y périra, c. 3, ℣. 27. Jésus-Christ nous ordonne d'arracher l'œil & de couper la main qui nous scandalise, c'est-à-dire, qui nous porte au péché, *Matt.* c. 5, ℣. 29.

Fuite pendant la persécution. Tertullien, tombé dans les erreurs des Montanistes, qui poussoient à l'excès le rigorisme de la morale, a fait un Traité exprès pour prouver qu'il n'est pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en rédimer par argent. L'on comprend que ses preuves ne peuvent pas être solides, & que, dans cette occasion, il a trop suivi l'ardeur de son génie, toujours porté aux extrêmes. Il a même contredit formellement Jésus-Christ, qui dit à ses Apôtres : » Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez » dans une autre «. *Matt.* c. 10, ℣. 32. Et Tertullien n'oppose à cette leçon du Sauveur que de mauvaises raisons ; son sentiment, d'ailleurs, n'étoit pas celui de l'Eglise.

Il faut avouer néanmoins que ce Père parle principalement des Ministres de l'Eglise, ou des Pasteurs, lorsqu'il soutient qu'il n'est pas permis de fuir ; & les Pasteurs seroient en effet répréhensibles, s'ils fuyoient uniquement pour se soustraire au danger, en y laissant leur troupeau ; c'est ici le cas dans lequel Jésus-Christ dit, que le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis, au lieu que le mercenaire, ou le faux Pasteur, fuit à la vue du loup, & laisse dévorer son troupeau. *Joan.* c. 10, ℣. 12.

Mais il peut y avoir, même pour les Pasteurs, des raisons légitimes de fuir. C'est à eux principalement que les persécuteurs en vouloient, & lorsqu'ils avoient disparu, souvent on laissoit en paix les simples fidèles. Ainsi S. Polycarpe, à la sollicitation de ses ouailles, se déroba pendant quelque tems aux recherches des persécuteurs ; nous le voyons par les actes de son martyre. Pendant la persécution de Dèce, S. Grégoire Thaumaturge se retira dans le désert, afin de continuer à consoler & encourager son troupeau ; il n'en fut pas blâmé, mais loué par les autres Evêques. S. Cyprien, S. Athanase, & d'autres, ont fait de même.

S. Clément d'Alexandrie décide, au contraire, que celui qui ne fuit point la persécution, mais qui s'y expose par une hardiesse téméraire, ou qui va de lui-même se présenter aux Juges, se rend complice du crime de celui qui le condamne à la mort ; que, s'il cherche à l'irriter, il est cause du mal qui en arrive, comme s'il avoit agacé un animal féroce. *Strom.* l. 4, c. 10.

Mais ce Père n'a pas échappé à la censure de Barbeyrac; en condamnant le rigorisme de Tertullien, il reproche à S. Clément d'avoir fondé la décision contraire sur une mauvaise raison, ou, du moins, de n'avoir allégué qu'une raison indirecte & accessoire, au lieu de la principale; savoir, que nous sommes obligés de nous conserver, d'éviter la mort & la douleur, à moins que nous ne soyons appellés à souffrir par une autre obligation plus forte & plus claire. *Traité de la Morale des Pères*, c. 5, §. 42 & suiv.

N'est-ce pas plutôt ce Censeur des Pères qui raisonne mal? La question est de savoir si, dans un tems de persécution déclarée, l'obligation de nous conserver ne doit pas céder à l'obligation que Jésus-Christ nous impose de confesser son saint nom au préjudice de notre vie. Non-seulement il nous défend de le renier, *Matt.* c. 10, ℣. 33, mais il dit: » Si quelqu'un rougit de moi » devant les hommes, je rougirai de lui devant » mon Père «. *Luc*, c. 9, ℣. 26. » Ne craignez » point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent » pas tuer l'ame «. *Matt.* c. 10, ℣. 28. » Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la » justice, &c. «. Pour savoir laquelle de ces deux obligations doit l'emporter, S. Clément d'Alexandrie n'a pas tort d'alléguer une raison indirecte, savoir la crainte de donner occasion aux persécuteurs de commettre un crime de plus.

Dans le second & le troisième siècle, on donna dans deux excès opposés à l'égard du martyre. Plusieurs sectes de Gnostiques soutenoient que c'étoit une folie de mourir pour Jésus-Christ, qu'il étoit permis de le renier pour éviter les supplices; Tertullien écrivit contr'eux son Traité intitulé *Scorpiace*. Les Montanistes, & lui, prétendirent au contraire que c'étoit un crime de fuir pour se dérober au martyre. Les Pères ont tenu le milieu; ils ont dit qu'il ne faut pas aller s'exposer témérairement au martyre, mais qu'il faut le souffrir plutôt que de renoncer à la foi, lorsque l'on est traduit devant les Juges; & telle est la croyance de l'Eglise.

Quoique l'on en dise aujourd'hui, dans le sein de la paix, il n'étoit pas aussi aisé, pendant le feu de la guerre, de voir quel étoit le parti le meilleur & le plus digne d'un Chrétien. Il y avoit, dans certaines circonstances, de fortes raisons de ne pas fuir, comme la crainte de scandaliser les foibles, & de faire douter de sa foi, le desir de soutenir des parens ou des amis qui pourroient en avoir besoin, la résolution de se consacrer au service des Confesseurs, l'espérance d'en imposer aux persécuteurs par un air de fermeté & de courage, &c. Quand même, dans ces circonstances, les uns auroient été un peu trop timides, les autres un peu trop hardis, il n'y auroit pas lieu de les condamner avec rigueur, ni de blâmer les Pères de l'Eglise, parce qu'ils n'ont pas su donner des règles fixes & générales pour décider tous les cas; tout Moraliste zélé pour sa religion pouvoit s'y trouver embarrassé; mais, quand on s'est fait un systême de censurer les Pères au hasard, on n'y regarde pas de si près.

FULBERT, Evêque de Chartres, mort l'an 1029, a été célèbre dans son siècle par la pureté de ses mœurs, & par son zèle pour la discipline ecclésiastique. On a conservé de lui des lettres qui sont utiles pour l'histoire de ces tems-là, des sermons & des hymnes, qui ont été imprimés à Paris en 1608.

FULGENCE, (S.) Evêque de Ruspe, en Afrique, mort l'an 533, a écrit plusieurs ouvrages pour la défense de la foi catholique contre les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens & les Sémipélagiens; il eut même le mérite de souffrir pour elle, puisqu'il fut exilé en Sardaigne par Trasimond, Roi des Vandales, fort attaché à l'Arianisme. Ce respectable Evêque fut toujours très-attaché à la doctrine de S. Augustin, appliqué à l'éclaircir & à la défendre. La plus complette des éditions de ses Œuvres est celle de Paris, en 1684, *in-4°*.

FUNÉRAILLES, derniers devoirs rendus aux morts. La manière dont les peuples barbares, les Païens, les Turcs, &c., ont fait & font encore les *funérailles* des morts, ne nous regarde point; c'est aux Historiens d'en rendre compte; nous devons nous borner à exposer les usages que la religion & l'espérance d'une résurrection future ont inspirés aux adorateurs du vrai Dieu.

Il est certain, d'abord, que les honneurs funèbres rendus aux morts sont également fondés sur les leçons de la raison, sur les motifs de religion, & sur les intérêts de la société. Il ne conviendroit pas que le corps d'un homme, après sa mort, fût traité comme le cadavre d'un animal; le mépris avec lequel les Romains en agissoient à l'égard du peuple, qui ne laissoit pas de quoi payer ses *funérailles*, & sur-tout à l'égard des esclaves, est une preuve de leur barbarie & de leur sot orgueil. Quand on use de cruauté à l'égard des morts, l'on n'est pas disposé à montrer beaucoup d'humanité envers les vivans. L'Epicurien Celse, pour tourner en ridicule le dogme d'une résurrection future, citoit un passage d'Héraclite, qui disoit que les cadavres sont moins que de la boue; Origène lui répond très-bien qu'un corps humain, qui a été le séjour d'une ame spirituelle & créée à l'image de Dieu, n'a rien de méprisable, que les honneurs funèbres ont été ordonnés par les loix les plus sages, afin de mettre une différence entre le corps de l'homme & celui des animaux, & que ces honneurs sont censés rendus à l'ame ellemême. *Contrà Cels.*, l. 5, n. 14 & 24.

En effet, c'est une attestation de la croyance de l'immortalité de l'ame, d'une résurrection &

d'une vie future. De ce dogme étoit né le soin qu'avoient les Egyptiens d'embaumer les corps, de les conserver dans des cercueils, de les regarder comme un dépôt précieux; & l'on prétend que les Rois d'Egypte avoient fait bâtir les pyramides pour leur servir de tombeau. Ils poussoient peut-être trop loin leur attention à cet égard; mais les Romains donnoient dans un autre excès, en brûlant les corps des morts, & en conservant seulement leurs cendres; cette manière d'anéantir les restes d'un homme, dont la mémoire méritoit d'être conservée, a quelque chose d'inhumain. Il est beaucoup mieux de les enterrer, & de vérifier ainsi la prédiction que Dieu a faite à l'homme pécheur, qu'après sa mort il seroit rendu à la terre de laquelle il avoit été tiré. *Gen.* ch. 3, ỳ. 19.

Il est bon, d'ailleurs, que les morts ne soient pas sitôt oubliés, que l'on puisse aller encore, de tems en tems, s'attendrir & s'instruire sur leur tombeau. » Il vaut mieux, dit l'Ecclésiaste, ch. 7, ỳ. 3, » aller dans une maison où règne le deuil, que » dans celle où l'on prépare un festin; dans celle-» là l'homme est averti de sa fin dernière, &, » quoique plein de vie, il pense à ce qui lui arri-» vera un jour «. Les *funérailles*, le deuil, les services anniversaires, les cérémonies qui rassemblent les enfans sur la sépulture de leur père, leur inspirent non-seulement des réflexions salutaires, mais du respect pour les volontés, pour les instructions, pour les exemples du mort. L'affliction réunit les cœurs plus efficacement que la joie & le plaisir. L'on s'en apperçoit à l'égard du peuple, parce qu'il est fidèle à garder les anciens usages; pour les Philosophes Epicuriens, ils voudroient abolir & retrancher tout cet appareil lugubre, parce qu'il trouble leurs plaisirs.

La société est intéressée à ce que la mort d'un Citoyen soit un événement public, & soit constatée avec toute l'authenticité possible, non-seulement à cause des suites qu'elle entraîne dans l'ordre civil, mais pour la sûreté de la vie. Les meurtres seroient beaucoup plus aisés à commettre, ils seroient plus souvent ignorés & impunis, sans les précautions que l'on prend pour que la mort d'un homme soit publiquement connue; elle ne peut l'être mieux que par l'éclat de la cérémonie des *funérailles*; sur ce point, la religion est exactement d'accord avec la politique. L'on ne doit donc pas être surpris de ce que les pompes funèbres ont toujours été & sont encore en usage chez toutes les nations policées; elles ne sont pas même inconnues aux peuples sauvages.

A la vérité, chez presque toutes les nations privées des lumières que donne la vraie religion, les *funérailles* ont été accompagnées d'usages ridicules & absurdes, de pratiques superstitieuses, de circonstances cruelles & sanglantes; on a peine à concevoir jusqu'où la démence a été portée, à cet égard, dans les différentes parties du monde. *Voyez l'Esprit des usages & des coutumes des différens peuples*, t. 3, l. 18. Mais ces abus ne prouvent rien contre les raisons solides qui ont fait établir par-tout les pompes funèbres.

Aussi n'ont-ils pas eu lieu parmi les adorateurs du vrai Dieu, éclairés par les leçons de la révélation. Rien de plus grave ni de plus décent que la manière dont les Patriarches ont enterré les morts. Abraham acheta une caverne double pour qu'elle servît de tombeau à Sara son épouse, à lui-même & à sa famille. *Gen.* c. 23, ỳ. 19; c. 25, ỳ. 9. Isaac y fut enterré, avec Rebecca son épouse, & Jacob voulut y être transporté. *Gen.* c. 49, ỳ. 29. Ainsi ces anciens justes vouloient *être réunis à leur famille, & dormir avec leurs pères*; ainsi ils attestoient leur foi à l'immortalité. Les incrédules, qui ont consulté l'histoire de tous les peuples, pour savoir où ils découvriroient les premiers vestiges du dogme de l'immortalité de l'ame, auroient pu s'épargner ce travail; la croyance de la vie future étoit gravée en caractères ineffaçables sur la sépulture commune des Patriarches avec leur famille.

Mais, dans ce que l'Histoire sainte dit de leurs *funérailles*, nous ne voyons aucun des usages ridicules dont celles des Païens ont été accompagnées dans la suite. Le corps de Jacob & celui de Joseph furent embaumés en Egypte; ce n'étoit point une précaution superflue, puisqu'il falloit transporter Jacob dans la Palestine, & que les os de Joseph devoient être gardés en Egypte pendant près de deux siècles, pour servir aux Israélites de gage de l'accomplissement futur des promesses du Seigneur. *Gen.* c. 50, ỳ. 23.

Moïse ne fit pas une loi expresse aux Hébreux d'ensevelir les morts, cet usage leur étoit sacré par l'exemple de leurs pères; il leur défendit seulement de pratiquer, dans cette cérémonie, les coutumes superstitieuses des Chananéens. *Lévit.* ch. 19, ỳ. 27; *Deut.* ch. 14, ỳ. 1, &c. Nous voyons, par l'exemple de Tobie, que les Juifs regardoient les *funérailles* comme un devoir de charité, puisque ce saint homme, malgré la défense du Roi d'Assyrie, donnoit la sépulture aux malheureux que ce Roi cruel faisoit mettre à mort. C'étoit aussi chez eux un opprobre d'être privé de la sépulture. Jérémie, c. 8, ỳ. 1, menace les grands, les Prêtres, & les faux Prophètes, qui ont adoré les idoles, de faire jetter leurs os hors de leur tombeau, comme le fumier que l'on jette sur la terre. Le même Prophète, c. 22, ỳ. 19, prédit que Joakim, Roi de Juda, en punition de ses crimes, sera jetté à la voirie.

Puisque c'étoit un acte de charité d'ensevelir les morts, on sera peut-être étonné de ce que la loi de Moïse déclaroit impurs ceux qui avoient fait cette bonne œuvre, & qui avoient touché un cadavre. *Num.* c. 19, ỳ. 11, &c. Mais cette impureté légale ne diminuoit en rien le mérite de cet office charitable; c'étoit seulement une

précaution

précaution contre toute espèce de corruption & de contagion. Quand on fait combien ce danger est grand dans les pays chauds, l'on n'est plus étonné de l'excès auquel il semble que Moïse a porté les attentions à cet égard. Cette même loi pouvoit encore être destinée à préserver les Israélites de la tentation d'interroger les morts. *Voyez* NECROMANCIE.

Les Juifs n'avoient point de lieu déterminé pour la sépulture des morts; ils plaçoient quelquefois les tombeaux dans les villes, mais plus communément à la campagne, sur les grands chemins, dans les cavernes, dans les jardins. Les tombeaux des Rois de Juda étoient creusés sous la montagne du Temple; Ezéchiel l'insinue, lorsqu'il dit, c. 43, ℣. 7, qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des Rois. Le tombeau que Joseph d'Arimathie avoit préparé pour lui-même, & dans lequel il mit le corps du Sauveur, étoit dans son jardin, & creusé dans le roc. Saül fut enterré sous un arbre, Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, le furent dans les montagnes.

Dans l'origine, la précaution d'embaumer les corps avoit encore pour but d'éviter tout danger d'infection dans la cérémonie des *funérailles;* elle n'étoit pas dispendieuse dans la Palestine; les aromates y étoient communs, puisque les Chananéens en vendoient aux Egyptiens. Du tems de Jésus-Christ, pour embaumer un corps, on l'enduisoit d'aromates & de drogues dessèchantes, on les serroit autour du corps, & de chacun des membres, avec des bandes de toile, & l'on plaçoit ainsi le cadavre dans une grotte ou dans un caveau, sans le mettre dans un cercueil. Cela paroit, 1°. par l'histoire de la sépulture & de la résurrection de Jésus Christ; il n'y est fait aucune mention de cercueil. 2°. La même chose est à remarquer dans l'histoire de la résurrection de Lazare. 3°. Dans celle de la résurrection du fils de la veuve de Naïm; Jésus s'approche du mort, & lui dit : *jeune homme, levez-vous;* il n'auroit pas pu se lever, s'il avoit été dans un cercueil.

Dès que l'on réfléchit sur la manière dont se faisoit cet embaumement, l'on conçoit qu'il étoit impossible qu'un homme vivant pût être embaumé, sans être étouffé dans l'espace de quelques heures. En effet, pour embaumer le corps de Jésus-Christ, *selon la coutume des Juifs*, Nicodème, accompagné de Joseph d'Arimathie, apporta environ cent livres de mirrhe & d'aloës. *Joan.* c. 19, ℣. 39 & 40. Ils le lièrent de bandelettes, pour appliquer ces aromates sur toutes les parties du corps, & lui mirent un suaire sur le visage, c. 20, ℣. 6 & 7; par conséquent le visage & toute la tête étoient couverts de drogues aussi bien que le reste des membres. Lazare avoit été embaumé de même, c. 11, ℣. 44. Il est donc impossible que Lazare ait pu demeurer ainsi dans son tombeau pendant quatre jours, sans être véritablement mort, & que Jésus-Christ ait pu y demeurer de même pendant trente-six heures. Si l'un & l'autre ont reparu vivans, l'on est forcé de convenir qu'ils sont ressuscités.

Aussi-tôt que quelqu'un, chez les Juifs, étoit mort, ses parens & ses amis, pour marquer leur douleur, déchiroient leurs habits, se frappoient la poitrine, & se couvroient la tête de cendres; la pompe funèbre étoit accompagnée de joueurs de flûte, & de femmes gagées pour pleurer. *Matt.* c. 9, ℣. 23.

On peut lire, *Bible d'Avignon*, t. 8, p. 713, une dissertation sur les *funérailles* & les sépultures des Hébreux. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût distingué avec soin les usages certains des anciens Juifs d'avec ceux des modernes, & le témoignage des Auteurs sacrés d'avec les rêveries des Rabbins. Nous ne pensons point, comme lui, que les Hébreux aient jamais brûlé les corps de leurs Rois, pour leur faire plus d'honneur; les textes qu'il a cités nous paroissent prouver seulement que l'on brûloit des parfums sur eux & autour d'eux, puisqu'il y est dit que l'on enterra leurs os, *ib.* p. 730.

Venons aux *funérailles* des Chrétiens. » Les Chrétiens de l'Eglise primitive, dit l'Abbé Fleury, » pour témoigner leur foi à la résurrection, avoient » grand soin des sépultures, & ils y faisoient de » la dépense à proportion de leur manière de » vivre. Ils ne brûloient point les corps comme » les Grecs & les Romains, ils n'approuvoient » pas la curiosité superstitieuse des Egyptiens, qui » les gardoient embaumés & exposés à la vue » sur des lits dans leurs maisons, mais ils les enterroient selon la coutume des Juifs. Après les » avoir lavés, ils les embaumoient, & y employoient plus de parfums, dit Tertullien, que » les Païens dans leurs sacrifices. Ils les enveloppoient de linges fins & d'étoffes de soie, quelquefois ils les revêtoient d'habits précieux; ils » les exposoient pendant trois jours, les gardoient » & veilloient auprès d'eux en prières, ensuite » ils les portoient au tombeau. Ils accompagnoient » le corps avec des cierges & des flambeaux, en » chantant des pseaumes & des hymnes, pour » louer Dieu & pour exprimer l'espérance de la » résurrection. On prioit pour eux, on offroit le » saint sacrifice, on donnoit aux pauvres le festin » nommé *agape*, & d'autres aumônes; on en » renouvelloit la mémoire au bout de l'an, & » l'on continuoit d'année en année, outre la commémoraison que l'on en faisoit tous les jours au » saint sacrifice....... Souvent on enterroit » avec les corps différentes choses pour honorer les défunts & en conserver la mémoire, » les marques de leur dignité, les instrumens » de leur martyre, des phioles ou des éponges » pleines de leur sang, les actes de leur martyre, » leur épitaphe, ou, du moins, leur nom, des » médailles, des feuilles de laurier, ou de quelqu'autre arbre toujours verd, des croix, l'Evangile. On observoit de poser le corps sur le

» dos, le visage tourné vers l'Orient ». *Mœurs des Chrétiens*, n. 31.

Les Protestans, intéressés à contester l'antiquité de l'usage de prier Dieu pour les morts, & de rendre un culte religieux aux reliques des Martyrs, soutiennent qu'il n'a commencé qu'au quatrième siècle; nous prouverons le contraire ailleurs. *Voyez* MORTS (Prières pour les), MARTYR, RELIQUE, &c.

Comme l'usage d'embaumer les corps & de les conserver en momies, avoit été pratiqué de tout tems en Egypte, les Chrétiens Egyptiens n'y renoncèrent pas d'abord. Il est dit dans la vie de S. Antoine, qu'il s'éleva contre cette pratique; les Evêques représentèrent qu'il étoit mieux d'enterrer les morts comme l'on faisoit par-tout ailleurs, & peu à peu les Egyptiens cessèrent de faire des momies. Bingham, *Orig. Ecclés.*, l. 23, c. 4, §. 8, t. 10, p. 93. Mais l'usage d'embaumer avant l'enterrement fut conservé. S. Ephrem dit, dans son testament: « Accompagnez-moi de » vos prières, & réservez les aromates pour les » offrir à Dieu ». L'encensement, qui se fait encore dans les obsèques des morts, paroît être un reste de l'ancienne coutume.

Il est juste & naturel de respecter la dépouille mortelle d'une ame sanctifiée par le Baptême & par les autres Sacremens, d'un corps qui, selon l'expression de S. Paul, a été le temple du Saint-Esprit, & qui doit un jour sortir de la poussière, pour se réunir à une ame bienheureuse. De-là les différentes cérémonies religieuses & civiles usitées dans les *funérailles* des fidèles.

Pour conserver la mémoire des morts, les Païens leur élevoient des tombeaux magnifiques sur les grands chemins, ou dans la campagne; les Chrétiens eurent moins de faste. Pendant les persécutions, ils furent obligés d'enterrer leurs morts dans des caveaux souterreins, que l'on nommoit *tombes* & *catacombes*, & souvent ils s'y assemblèrent pour célébrer plus secrettement les saints mystères. L'on nomma *cimetières*, c'est-à-dire, *dortoirs*, les lieux de la sépulture des fidèles, pour attester la foi à la résurrection. On les appella aussi *conciles des Martyrs*, à cause qu'il y en avoit plusieurs de rassemblés; *arènes*, parce que les catacombes étoient creusées dans le sable. En Afrique, les cimetières se nommoient des *aires*, *areæ*, & il étoit sévèrement défendu aux Chrétiens de s'y assembler. Lorsque la paix fut accordée à l'Eglise, on jugea que ces lieux devoient être distingués des lieux profanes & consacrés par des bénédictions & par des prières. *Voyez* CATACOMBES.

Les Chrétiens ne bornèrent pas leur charité à donner la sépulture à leurs frères; ils se chargèrent encore de celle des Païens qui étoient pauvres & délaissés. Pendant une peste cruelle qui ravagea l'Egypte, les Chrétiens bravèrent les dangers de la contagion pour soulager les malades & pour enterrer les morts, & la plupart furent victimes de leur charité. Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 7, c. 22. L'Empereur Julien, quoiqu'ennemi du Christianisme, étoit frappé du zèle religieux des Chrétiens pour cette bonne œuvre; il avoue, *Lettre 49 à Arsace*, que la charité envers les pauvres, le soin d'enterrer les morts, & la pureté des mœurs, sont les trois causes qui ont le plus contribué à l'établissement & aux progrès de notre religion.

Dès le quatrième siècle, l'Eglise Grecque établit un Ordre de Clercs inférieurs pour avoir soin des enterremens; ils furent nommés *Copiates* ou travailleurs, du grec Κοπος, travail; *Fossaires* ou Fossoyeurs, *Lecticaires*, parce qu'ils portoient les morts sur une espèce de brancard nommé *lectica*; *Decani* & *Collegiati*, à cause qu'ils faisoient un corps séparé du reste du Clergé. Ciaconius rapporte que Constantin en créa neuf cens cinquante, tirés des différens corps de métiers, qu'il les exempta d'impôts & de charges publiques. Le P. Goar, dans ses notes sur l'Eucologe des Grecs, insinue que les *Copiates* ou *Fossaires* étoient établis dès le tems des Apôtres; que les jeunes hommes qui enterrèrent les corps d'Ananie & de Saphire, & ceux qui prirent soin de la sépulture de S. Etienne, *Act.* c. 5, ℣. 6; c. 8, ℣. 2, étoient des *Fossaires* en titre; cela prouveroit qu'il y en avoit déja chez les Juifs. S. Jérôme, ou plutôt l'Auteur du Traité *de septem ordinib. Ecclesiæ*, les met au rang des Clercs. L'an 357, l'Empereur Constance les exempta, par une loi, de la contribution lustrale que payoient les Marchands. Bingham dit que l'on en comptoit jusqu'à onze cens dans l'Eglise de Constantinople. On ne voit pas qu'ils aient tiré aucune rétribution de leurs fonctions, sur-tout des enterremens des pauvres; l'Eglise les entretenoit sur ses revenus, ou ils faisoient quelque commerce pour subsister; &, en considération des services qu'ils rendoient dans les *funérailles*, Constance les exempta du tribut que payoient les autres Commerçans. Bingham, *Orig. Ecclésiast.*, tom. 2, l. 3, chap. 8; Tillemont, *Hist. des Emper.*, tom. 4, pag. 235.

Quelques Dissertateurs, mal instruits, ont fait l'éloge de la charité des Quakers, parce qu'ils enterrent eux-mêmes leurs morts, & qu'ils ne laissent point ce soin à des hommes à gages. Mais dans les villages de nos provinces, où il n'y a ni fossoyeurs, ni enterreurs en titre, ce sont les parens & les amis du défunt qui lui rendent ce dernier devoir, & ils croient faire un acte de religion. Dans les grandes villes, où il y a beaucoup d'inégalité entre les conditions, l'on n'a pas cru qu'il convînt à un Magistrat, ou à un Officier du Prince, de faire lui-même la fosse de son père, ou de son épouse, & de porter leurs cadavres au tombeau. Dans la plupart des villes du Royaume, il y a des Confréries de Pénitens, qui rendent par charité ce devoir aux pauvres, aux prisonniers, même aux criminels punis du dernier supplice. L'ancien esprit du Christianisme n'est donc

pas éteint parmi nous dans tous les lieux, ni dans toutes les conditions.

Le même motif, qui faisoit desirer aux Patriarches que leurs cendres fussent réunies à celles de leurs pères, fit bientôt souhaiter aux fidèles d'être inhumés auprès des Martyrs; c'étoit une suite de la confiance qne l'on avoit à leur intercession, & l'on jugea qu'il étoit utile qu'en entrant dans les Eglises la vue des tombeaux fit souvenir les vivans de prier pour les morts. Ainsi s'établit l'usage de placer les cimetières près des Eglises, & insensiblement l'on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumé dans l'intérieur même de l'Eglise; mais ce dernier changement à l'ancienne discipline ne date que du dixième siècle.

En effet, l'on fait que, par une loi des douze tables, il étoit défendu d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes, & cette loi fut observée dans les Gaules jusqu'après l'établissement des Francs. Un Concile de Brague, de l'an 563, défendit, par son dix-huitième Canon, d'enterrer quelqu'un dans l'intérieur des Eglises, & il rappella la loi des douze tables; mais il permit d'enterrer au-dehors & autour des murs. Comme les Martyrs même avoient été inhumés à la manière des autres fidèles, lorsqu'il fut permis de bâtir des Chapelles & des Eglises sur leur tombeau, elles se trouvèrent placées hors de l'enceinte des villes; les Chrétiens, en souhaitant d'y être enterrés, ne violoient donc pas la loi des douze tables. On nomma *Basiliques* ces nouveaux édifices bâtis à l'honneur des Martyrs, pour les distinguer des Cathédrales, que l'on appelloit simplement *Eglises*. C'est, tout au plus, au dixième siècle qu'il a été permis d'enterrer dans ces dernières.

Pour les Basiliques, dès le 4e siècle, nous voyons que le corps de Constantin fut placé à l'entrée de celle des saints Apôtres, qu'il avoit fait bâtir, & fut ensuite transféré dans une autre. Tillemont, *Mém.*, tome 6, p. 402. Grégoire de Tours parle aussi de quelques saints Evêques qui, dans ce même siècle, furent enterrés dans des Basiliques placées hors des villes, l. 10, c. 31; mais lorsque les villes se sont agrandies, les Basiliques, & les cimetières qui les accompagnoient, se sont trouvés renfermés dans la nouvelle enceinte. *Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tome 13, *in-12*, p. 309. Ainsi s'est introduit un nouvel usage très-innocemment, & sans que l'on pût en prévoir les suites.

Il n'est devenu dangereux que dans les grandes villes, qui sont les gouffres de l'espèce humaine. Nous n'avons garde de blâmer les mesures que prennent aujourd'hui les premiers Pasteurs & les Magistrats pour rétablir l'ancienne coutume de placer les cimetières hors des villes, & pour empêcher que le voisinage des morts n'infecte les vivans; mais dans les Paroisses de la campagne, où l'air joue librement, & où il n'y a aucun danger, il ne faut rien changer à la coutume établie. Il est très-à propos qu'avant d'entrer dans le Temple du Seigneur, les fidèles aient sous les yeux un objet capable de leur rappeller l'idée de la brièveté de la vie, les espérances d'un avenir plus heureux, un tendre souvenir de leurs proches & de leurs amis.

Que gagnerons-nous d'ailleurs, si, en retranchant des abus, nous induisons & fomentons des vices? Il est difficile de supposer une affection bien tendre à des enfans qui voudroient que leur père fût porté au tombeau avec aussi peu d'appareil qu'un inconnu, qui consentiroient que les restes fussent confondus avec ceux des animaux, qui écarteroient tout ce qui peut leur en rappeller le souvenir, qui abrégeroient le tems du deuil, &c. Cette sagesse philosophique ressemble un peu trop à la barbarie.

Encore une fois, il est très-bon d'écarter des villes tous les principes de contagion; mais on y laisse subsister des lieux de débauche cent fois plus meurtriers que la sépulture des morts. Parmi ceux qui blâment avec tant d'aigreur l'ancien usage, combien, peut-être, qui ne cherchent à éloigner toutes les idées funèbres, qu'afin de goûter les plaisirs sans mélange d'amertume & sans remords, & qui veulent pallier cet épicuréisme par des prétextes de bien public? On veut mettre de l'épargne dans toutes les cérémonies de religion, pendant que rien ne coûte quand il s'agit de satisfaire un goût effréné pour les plaisirs, &c.

Nous ne prétendons pas non plus autoriser par-là le luxe & le faste dans les pompes funèbres, la magnificence des tombeaux, la vanité des épitaphes. Rien n'est plus absurde que de vouloir satisfaire l'orgueil humain dans une circonstance destinée à l'humilier & à l'anéantir. Mais, quand on les blâme, il ne faut pas supposer que les Pasteurs ont autorisé cet abus par intérêt; il régnoit déja avant que les droits casuels fussent établis, & les Protestans, du moins les Luthériens, après avoir retranché d'abord tout l'appareil des *funérailles*, y sont revenus sans s'en appercevoir. S. Augustin le censuroit déja, dans un tems où il n'y avoit rien à gagner pour le Clergé. *Enarr. in Ps.* 48, *Serm.* 1, n. 13. Cette vaine magnificence, dit-il, peut consoler un peu les vivans; mais elle ne sert à rien pour soulager les morts. *Serm.* 172, n. 2.

On a tourné en ridicule la piété de ceux qui vouloient être enterrés dans un habit religieux, avec la robe d'un Minime ou d'un Franciscain; est-on bien sûr que la dévotion seule en étoit le motif? Il est très-probable que plusieurs hommes sensés ont pris cette précaution pour prévenir, dans leur pompe funèbre, les effets de la sotte vanité de leurs héritiers; mais rien ne peut être un remède efficace contre cette maladie du genre humain. *Voyez* TOMBEAU.

FUTUR. *Voyez* PRÉSCIENCE DE DIEU.

G

GABAA. *Voyez* JUGES.

GABAONITES. *Voyez* JOSUÉ.

GABRIÉLITES. *Voyez* ANABAPTISTES.

GADANAÏTES. *Voyez* BARSANIENS.

GADARÉNIENS ou GÉRASÉNIENS. *Voyez* DÉMONIAQUE.

GAÏANITES. *Voyez* EUTYCHIENS.

GALATES. L'épître de S. Paul aux *Galates* a occupé les critiques auſſi-bien que les commentateurs. Parmi les différentes opinions des premiers ſur la date de cette lettre, la mieux fondée paroît être celle qui la rapporte à l'an 55, lorſque l'Apôtre étoit à Ephèſe. Il s'y propoſe de détromper les fidèles de la Galatie, auxquels certains Juifs mal convertis avoient perſuadé que la foi en Jéſus-Chriſt ne ſuffiſoit pas pour les conduire au ſalut, à moins qu'ils n'y ajoutaſſent la circonciſion & les cérémonies de la loi de Moïſe. Le contraire avoit été décidé par les Apôtres, quatre ans auparavant, au Concile de Jéruſalem; auſſi S. Paul refute avec beaucoup de force l'erreur de ces Chrétiens judaïſans; il montre l'excellence de la foi en Jéſus-Chriſt, & de la grace de ce divin Sauveur; il prouve que ce ſont les ſeuls principes de notre juſtification.

Conſéquemment l'Apôtre parle aſſez déſavantageuſement de la loi; il dit que l'homme n'eſt point juſtifié par les œuvres de la loi, c. 2, ℣. 16; que ſi la loi pouvoit donner la juſtice, Jéſus-Chriſt ſeroit mort en vain, ℣. 21; que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi ſont ſous la malédiction, c. 3, ℣. 10; que la loi ne commande point la foi (mais les œuvres) puiſqu'elle dit: *celui qui les obſervera, y trouvera la vie*, ℣. 12; qu'elle a été établie à cauſe des tranſgreſſions, ℣. 19; que la loi a tout renfermé ſous le péché, ℣. 22, &c. Voilà des expreſſions bien étranges, & deſquelles on peut abuſer fort aiſément.

Mais il faut ſe ſouvenir que S. Paul parle uniquement de la loi cérémonielle, & non de la loi morale, contenue dans le Décalogue. En parlant de celle-ci dans l'Epître aux Romains, c. 2, ℣. 13, il dit formellement que ceux qui l'accompliſſent *ſeront juſtifiés*; que les Gentils même la liſent au fond de leur cœur, &c. L'on auroit donc tort de conclure qu'un Juif qui accompliſſoit la loi morale renfermée dans le Décalogue, n'étoit pas juſte; mais il ne pouvoit l'accomplir qu'avec la grace que Jéſus-Chriſt a méritée & obtenue pour tous les hommes, grace que Dieu a répandue ſur tous, plus ou moins, depuis le commencement du monde. *Voyez* GRACE, § 3. Ainſi, de ce qu'un Juif pouvoit être juſte en obſervant la loi morale, il ne s'enſuivoit pas que Jéſus-Chriſt eſt mort en vain; ce n'eſt pas la loi qui lui donnoit la juſtice, mais c'étoit la grace de Jéſus-Chriſt qui lui donnoit la force d'obſerver la loi. Les deux premiers paſſages de S. Paul, que nous venons de citer, ne ſont donc aucune difficulté.

En quel ſens a-t-il dit que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi, ou qui ſe croient encore obligés de les accomplir, *ſont ſous la malédiction*? L'Apôtre l'explique lui-même; c'eſt parce qu'il eſt écrit: *malédiction ſur tous ceux qui n'obſervent pas tout ce qui eſt preſcrit dans le livre de la Loi. Deut.* c. 27, ℣. 26. Ainſi, ſe remettre ſous le joug de la loi cérémonielle, c'eſt s'expoſer à encourir cette malédiction. Mais lorſqu'il eſt dit que celui qui en obſervera les préceptes *y trouvera la vie*, *Lévit.* c. 18, ℣. 5, il n'eſt point queſtion de la vie de l'ame, autrement ce ſeroit une contradiction avec ce que ſoutient S. Paul; mais il s'agit de la vie du corps, parce que celui qui obſervoit la loi étoit à couvert de la peine de mort, prononcée dans pluſieurs articles contre les tranſgreſſeurs.

Il y a encore de l'obſcurité dans ces paroles: *la loi a été établie à cauſe des tranſgreſſions.* Ceux qui entendent qu'elle a été établie afin de donner lieu aux tranſgreſſions, attribuent à Dieu une conduite oppoſée à ſa ſainteté infinie. Convient-il au ſouverain Légiſlateur, qui défend & punit le péché, de tendre un piége aux hommes pour les y faire tomber, ſous prétexte que cela eſt néceſſaire pour les convaincre de leur foibleſſe & du beſoin qu'ils ont du ſecours de la grace? L'Eccléſiaſtique nous défend de dire: *Dieu m'a égaré*, parce qu'il n'a pas beſoin des impies, c. 15, ℣. 12. S. Paul ne veut pas que l'on diſe, *faiſons le mal afin qu'il en arrive du bien*, *Rom.* c. 3, ℣. 8; à plus forte raiſon Dieu ne peut pas le faire. S. Jacques ſoutient que Dieu ne tente perſonne, c. 1, ℣. 13.

Suivant d'autres Commentateurs, cela ſignifie que la loi a été établie, *afin de faire connoître les tranſgreſſions.* Mais s'il n'y avoit point de loi, il n'y auroit point de tranſgreſſions; la loi morale les faiſoit connoître auſſi-bien que la loi cérémonielle. Ezéchiel nous montre mieux le ſens de S. Paul; ce Prophète nous fait remarquer c. 20, ℣. 11, que Dieu, après avoir tiré de l'Egypte les Iſraélites, leur impoſa d'abord des préceptes *qui donnent la vie* à ceux qui les obſervent; c'eſt le Décalogue, qui fut publié immédiatement après le paſſage de la mer rouge; mais qu'ils les vio-

lèrent & qu'ils se rendirent coupables d'idolâtrie ; Dieu ajoute que pour les punir, il leur imposa des préceptes *qui ne sont pas bons & qui ne donnent point la vie*, ℣. 24 & 25. C'est la loi cérémonielle qui fut établie & publiée peu à-peu, pendant les quarante ans du séjour des Israélites dans le désert. Il est donc évident que cette loi fut portée *pour punir les transgressions* des Israélites & pour les empêcher d'y retomber. S. Paul sans doute ne doit pas être entendu autrement.

Au lieu de dire, comme cet Apôtre, c. 3, ℣. 22; que la loi *a renfermé toutes choses sous le péché*, la bible d'Avignon lui fait dire qu'elle y a renfermé *tous les hommes*. Cela ne peut pas être, puisque la loi de Moïse n'avoit pas été imposée à tous les hommes, mais seulement à la postérité d'Abraham ; d'ailleurs *omnia* ne signifie point *tous les hommes*. De meilleurs interprêtes entendent que la loi écrite a renfermé tous ses préceptes, tout ce qu'elle commande ou défend, sous la peine du péché ; qu'ainsi tous ceux qui l'ont violée ont été coupables de péché. Il suffit de lire attentivement ce passage pour voir que c'est le sens le plus naturel. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

GALILÉE, célèbre Mathématicien & Astronome du dernier siècle. Les Protestans & les incrédules se sont obstinés à soutenir que ce savant fut persécuté & emprisonné par l'inquisition, pour avoir enseigné, avec Copernic, que la terre tourne autour du soleil. C'est une calomnie que nous réfuterons sans réplique au mot SCIENCE.

GALILÉENS, nom d'une secte de Juifs. Elle eut pour chef Judas de Galilée, qui prétendoit que c'étoit une indignité pour les Juifs de payer des tributs à un Prince étranger ; il souleva ses compatriotes contre l'édit de l'Empereur Auguste, qui ordonnoit de faire le dénombrement de tous les sujets de l'Empire, afin de leur imposer un cens. *Act*. c. 5, ℣. 37.

Le prétexte de ces séditieux étoit que Dieu seul devoit être reconnu pour maître, & appellé du nom de *Seigneur*; pour tout le reste, les *Galiléens* avoient les mêmes dogmes que les Pharisiens ; mais comme ils ne vouloient pas prier pour les Princes infidèles, ils se séparoient des autres Juifs pour offrir leurs sacrifices. Ils auroient dû se souvenir que Jérémie avoit recommandé aux Juifs de prier pour les Rois de Babylone, lorsqu'ils y furent conduits en captivité : *Jérem*. c. 29, ℣. 7 ; *Baruch*, c. 1, ℣. 10.

Comme Jésus-Christ & ses Apôtres étoient de Galilée, on les soupçonna d'être de la secte des *Galiléens* ; les Pharisiens tendirent un piége au Sauveur, en lui demandant s'il étoit permis de payer le tribut à César afin d'avoir occasion de l'accuser ; il les rendit confus en leur répondant : qu'il faut rendre à César, ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu, *Matt*. c. 22, ℣. 21. Il avoit d'avance confirmé sa réponse par son exemple, en faisant payer le cens pour lui & pour S. Pierre, c. 17, ℣. 26. Joseph a parlé des *Galiléens*, *Antiq. Jud*. l. 18, c. 2, & il est fait mention de Judas leur chef, *Act*. c. 5, ℣. 37.

L'Empereur Julien donnoit aux Chrétiens, par dérision, le nom de *Galiléens*, afin de faire retomber sur eux le mépris que l'on avoit eu pour la secte juive dont nous venons de parler ; mais il a été forcé plus d'une fois de faire l'apologie de leurs mœurs. Il avoue leur constance à souffrir le martyre, & leur amour pour la solitude, *Op. fragm*. p. 288, leur charité envers les pauvres, *Misopogon*, p. 363. Il convient que le Christianisme s'est établi par la charité envers les étrangers, par le soin d'ensevelir les morts, par la sainteté des mœurs que les Chrétiens savent affecter, qu'ils nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des Païens, *Lettre 49 à Arsace*, p. 419, 420. Il dit que les Chrétiens meurent volontiers pour leur religion, qu'ils souffrent plutôt la faim & l'indigence que de manger des viandes impures ; qu'ils adorent le Dieu souverain de l'univers, que toute leur erreur consiste à rejetter le culte des autres Dieux, *Lettre 63 à Théodore*, p. 463. Ce témoignage de la part d'un ennemi déclaré nous paroit mériter plus d'attention que tous les reproches des incrédules anciens & modernes.

GALLICAN. On appelle *Eglise Gallicane* l'Eglise des Gaules, aujourd'hui l'Eglise de France ; nous en avons dit peu de chose au mot EGLISE ; mais ce sujet est trop intéressant pour ne pas lui donner plus d'étendue.

Si l'on veut avoir une notice des Auteurs qui ont agité la question de savoir en quel tems le Christianisme a été établi dans les Gaules, on la trouvera dans Fabricius, *Salutaris lux Evang. &c*. c. 17, p. 384.

Les Historiens de *l'Eglise Gallicane* nous paroissent avoir prouvé solidement que la foi a été prêchée dans les Gaules dès le tems des Apôtres, mais qu'elle y fit peu de progrès avant l'an 177, époque de la mission de S. Pothin & de ses compagnons. *Hist. de l'Egl. Gallic*. tome. 1, *Dissert. Prelim*. En 1752, M. Bullet, Professeur de Théologie à l'Université de Besançon, fit imprimer une dissertation sous ce titre : *De Apostolicâ Ecclesiæ Gallicanæ origine, Dissert. in quâ probatur Apostolos & nominatim Sanctum Philippum Evangelium in Galliis prædicasse*.

Sans entrer dans aucune dispute, & sans vouloir contester la tradition de nos anciennes Eglises, nous remarquons seulement que, par les actes de S. Pothin & des autres Martyrs de Lyon, tirés de la lettre authentique des Eglises de Lyon & de Vienne, aux fidèles de l'Asie & de la Phrygie, on voit que, dès l'an 177, il y avoit dans ces deux villes un grand nombre de Chrétiens. S. Irénée,

que l'on croit Auteur de cette Lettre, & qui versa lui-même son sang pour la foi, l'an 202 ou 203, oppose aux hérétiques la tradition des Eglises des Gaules, l. 1, c. 10. Tertullien, mort l'an 245, dit *Adv. Jud.* c. 7, que la foi étoit florissante chez les différens peuples Gaulois. S. Cyprien, décapité l'an 258, *Epist.* 67 & 77, parle des Evêques des Gaules ses collègues.

Il est donc certain qu'avant l'an 250, époque de la mission de sept Evêques, dont l'un étoit S. Denis de Paris, l'Evangile avoit fait assez de progrès dans nos climats, pour que l'on en fût informé en Afrique. Mais l'an 360, il restoit encore des Païens dans nos Provinces les plus occidentales, & dans celles du Nord, puisque S. Martin fut occupé à leur conversion, & fut regardé comme un des principaux Apôtres des Gaules.

C'est encore à lui que l'on doit attribuer l'institution de la vie monastique dans ces contrées; en 360, il fonda le monastère de Ligugé, près de Poitiers, & en 372, celui de Marmoutier; celui de Lérins ne fut élevé par S. Honorat que l'an 390. *Voyez* Tillemont, tome 4, p. 439; *Vie des Pères & des Martyrs*, tome 5, p. 36 & 564; tome 9, p. 514, &c.

Dès l'an 314, l'Empereur Constantin avoit fait assembler à Arles un Concile des Evêques de l'Occident, qui ratifia l'ordination de Cécilien, Evêque de Carthage, & condamna les Donatistes qui la rejettoient; mais on ne sait pas s'il s'y trouva un grand nombre d'Evêques Gaulois. On ne parle que d'un seul qui ait assisté au Concile général de Nicée en 325.

Cependant l'hérésie des Ariens ne fit pas chez nos aïeux, au quatrième siècle, des progrès considérables. Quoique l'Empereur Constance, qui la soutenoit, eût fait condamner S. Athanase dans un second Concile d'Arles en 353, S. Hilaire de Poitiers, par ses écrits & par son courage intrépide, vint à bout de retenir ses collègues dans la foi de Nicée. Le seul Saturnin Evêque, d'Arles, persista opiniâtrément dans l'Arianisme; les Conciles de Béziers en 356, de Paris en 360, d'autres tenus en même tems, dirent anathême aux Ariens, & rompirent toute communion avec eux.

De même l'hérésie des Priscillianistes, qui faisoit du bruit en Espagne, fut condamnée l'an 384, par un Concile de Bordeaux.

L'inondation des peuples du Nord, qui arriva au commencement du cinquième siècle, répandit la désolation dans les Gaules; les Eglises ni le Clergé ne furent point à couvert de la fureur des barbares; pour comble de malheur, les Goths, les Bourguignons, les Vandales, infectés de l'Arianisme, devinrent ennemis de la foi catholique, & la persécutèrent plus cruellement que quand ils étoient encore Païens; ils l'auroient anéantie sur leur passage, si les Francs & leurs Rois, fondateurs de notre Monarchie, n'avoient pas été plus fidèles à Dieu.

Pendant que les erreurs de Nestorius & d'Eutychès troubloient l'Orient, que celles de Pélage allarmoient l'Afrique & régnoient en Angleterre, les Evêques des Gaules n'oublièrent point ce qu'ils devoient à la religion; un Concile de Troyes, de l'an 429, députa S. Loup, Evêque de cette ville, & S. Germain d'Auxerre, pour aller combattre le Pélagianisme chez les Anglois; & dans un Concile d'Arles, de l'an 451, la Lettre de S. Léon à Flavien, qui condamnoit la Doctrine de Nestorius & d'Eutychès, fut approuvée avec les plus grands éloges.

Quelque tems auparavant, la doctrine de S. Augustin sur la grace & la prédestination avoit paru trop dure à quelques Théologiens Gaulois; quelques Prêtres de Marseille, Cassien Moine de Lérins, Fauste, Evêque de Riez, & d'autres, en voulant l'adoucir, enfantèrent le sémi-Pélagianisme. Un Laïque nommé Hilaire, & S. Prosper, engagèrent S. Augustin à combattre cette erreur, & répandirent les deux ouvrages qu'il fit à ce sujet; mais le sémi-Pélagianisme ne fut condamné qu'en 529 & 530, par le second Concile d'Orange, & par le troisième de Valence en Dauphiné. S'il est vrai que Vincent, autre Moine de Lérins, ait embrassé cette doctrine, comme quelques-uns l'en accusent, il a fourni lui-même le remède, en donnant dans son *Commonitoire* des règles certaines pour distinguer les vérités catholiques d'avec les erreurs. Mais l'accusation formée contre lui n'est rien moins que solidement prouvée.

D'autres, en s'écartant du sémi-Pélagianisme, donnèrent dans l'excès opposé, & devinrent *Prédestinatiens*. Malgré les doutes de quelques Théologiens modernes, on ne peut guères contester la réalité des erreurs du Prêtre Lucidus, & de la censure portée contre lui par les Conciles d'Arles & de Lyon, tenus en 475; le Cardinal Noris, qui a tâché de justifier ce Prêtre, nous paroît y avoir mal réussi. *Hist. Pélag.* p. 182 & 183. *Voyez* PRÉDESTINATIENS.

Pendant le sixième & le septième siècle, les Evêques de France multiplièrent leurs assemblées, & firent tous leurs efforts pour remédier aux abus & aux désordres causés par l'ignorance & par la licence des mœurs que les barbares avoient introduites. Au huitième, Charlemagne répara une partie de ces maux en faisant renaître l'étude des lettres. Les erreurs de Félix d'Urgel & d'Elipand, au sujet du titre de *Fils de Dieu* donné à Jésus-Christ, furent condamnées, & ne firent point de progrès en France. *Voyez* ADOPTIENS. Les Conciles de Francfort & de Paris, en 794 & 825, se trompèrent sur le sens des décrets du second Concile général de Nicée, touchant le culte des images; mais ces deux Conciles, non plus que les Auteurs des livres Carolins, n'adoptèrent point les erreurs des Iconoclastes; ils ne rejettèrent, à l'égard des images, que le culte excessif & superstitieux.

Au neuvième, Gotescalc & Jean Scot Erigène renouvellèrent les disputes sur la grace & la prédestination; les plus célèbres Evêques de France prirent part à cette querelle théologique; mais il paroît que les combattans ne s'entendoient pas, & prenoient assez mal, de part & d'autre, le sens des écrits de S. Augustin : heureusement le bas clergé & le peuple n'y entendoient rien & ne s'en mêlèrent pas.

Les Conciles de France du dixième & du onzième siècle, ne furent occupés qu'à réprimer le brigandage des Seigneurs toujours armés, l'usurpation des biens ecclésiastiques, la simonie, l'incontinence des Clercs, à établir la trêve de Dieu, ou la paix du Seigneur, & à modérer ainsi les ravages de la guerre; tems de ténèbres & de désordres, où il ne restoit que l'écorce du Christianisme, mais pendant lequel on voit cependant briller plusieurs saints personnages.

Ce fut l'an 1047 que Bérenger publia ses erreurs sur l'Eucharistie, & enseigna que Jésus-Christ n'y est pas réellement présent. Il fut condamné non-seulement dans deux Conciles de Rome, mais dans cinq ou six autres qui furent tenus en France; Lanfranc, Guitmond, Alger Scholastique de Liége, & plusieurs Evêques, le réfutèrent avec plus de solidité & d'érudition que ce siècle ne sembloit en comporter; ils alléguèrent les mêmes preuves du dogme catholique qui ont été opposées aux Sacramentaires du seizième siècle. *Voyez* BÉRENGARIENS.

Comme il avoit déjà paru en France quelques Manichéens au commencement de ce siècle, ils peuvent avoir répandu les premières semences des erreurs de Bérenger; c'étoient les prémices des Albigeois qui causèrent tant de troubles au treizième siecle. Roscelin, qui faisoit trois Dieux des trois personnes de la Sainte Trinité, fut obligé d'abjurer cette hérésie au Concile de Soissons, l'an 1092.

Pierre de Bruys, Henry son disciple, Tanchelin, Arnaud de Bresse, Pierre Valdo, chef des Vaudois, Abélard, Gilbert de la Porée, occupèrent, pendant le douzième siècle, le zèle de S. Bernard, de Pierre le Vénérable, de Hildebert, Evêque du Mans, &c.; & encoururent les anathêmes de plusieurs Conciles. Pierre Lombard, Evêque de Paris, par son livre des *Sentences*, jetta les fondemens de la Théologie scholastique.

Au treizième, les Albigeois, les Vaudois, Amauri & ses disciples, remplirent le royaume de troubles & de séditions. Les services que rendirent, dans cette occasion, les Bernardins, les Dominicains & les Franciscains, leur valurent le grand nombre d'établissemens qu'ils formèrent en France. Albert-le-Grand & S. Thomas rendirent célèbres les écoles de Théologie de Paris. En 1274, le second Concile de Lyon, quatorzième général, fut remarquable par la présence du Pape Grégoire X, par le grand nombre des Evêques, & par la réunion des Grecs à l'Eglise Romaine, qui cependant ne produisit aucun effet.

On ne fut presque occupé dans le quatorzième siècle que des démêlés de nos Rois avec les Papes, des réglemens à faire pour la réforme du Clergé, de la suppression de l'ordre des Templiers; cette affaire se termina au Concile général de Vienne en Dauphiné, en 1311, auquel présidoit Clément V. La mort de Grégoire XI, arrivée l'an 1378, donna lieu au grand schisme d'Occident.

Au Concile général de Constance, assemblé l'an 1414, pour faire cesser ce schisme, les Evêques de France se distinguèrent par leur fermeté & par leur zèle à rappeller l'ancienne discipline de l'Eglise. Ils continuèrent de même au Concile de Bâle en 1441. Il est fâcheux que la division qui éclata entre ce Concile & le Pape Eugène IV ait empêché les heureux effets des décrets qui y furent publiés d'abord.

Une des plus tristes époques de l'histoire de *l'Eglise Gallicane* est la naissance des hérésies de Luther & de Calvin, au commencement du seizième siècle; les ravages qu'elles y ont causés sont écrits en caractères de sang. Les premières assemblées des Evêques dans ce siècle, eurent pour objet de proscrire cette fausse doctrine, & préparèrent la condamnation solemnelle qui en fut faite au Concile de Trente, depuis 1545 jusqu'en 1563. Dans les assemblées postérieures, les Evêques travaillèrent à en faire recevoir les décrets & à en procurer l'exécution, tant sur le dogme que sur la discipline.

Les disputes sur la grace, qui se sont renouvellées parmi nous au dix-septième, n'ont été qu'une conséquence du Calvinisme, & un effet du levain que cette hérésie avoit laissé dans les esprits. Celles du Quiétisme furent promptement assoupies. Sans la guerre nouvelle que les incrédules de ce siècle ont déclarée à la religion, il y avoit lieu d'espérer une paix profonde.

Ce détail très-abrégé des orages que l'Eglise de France a essuyés dans tous les siecles, démontre que Dieu y a veillé singulièrement, & n'y a conservé la vraie foi que par un prodige. Aucune partie de l'Eglise universelle n'a éprouvé des secousses plus terribles, mais aucune n'a trouvé des ressources plus puissantes dans les lumières & les vertus de ses Pasteurs, & dans la sagesse de ses Souverains : c'est à juste titre que nos Rois prennent la qualité de *Rois Très-Chrétiens*.

Tout le monde connoît *l'histoire de l'Eglise Gallicane*, publiée par le P. de Longueval, Jésuite, & continuée par les PP. de Fontenay, Brumoy & Berthier. Mosheim, tout Protestant qu'il est, convient que ces Auteurs ont écrit avec beaucoup d'art & d'éloquence; mais il les accuse d'avoir caché pour l'ordinaire les vices & les crimes des Papes, parce qu'ils ont réfuté la plupart des calomnies que les Protestans ont forgées contre les Pontifes de l'Eglise Romaine, & contre le Clergé

en général. La lecture de cette histoire est un très-bon préservatif contre le poison que Mosheim & les autres Protestans ont répandu dans les leurs.

On a nommé, chant, rite, office *gallican*, messe *gallicane*, la messe, l'office, le rite, le chant qui étoient en usage dans les Eglises des Gaules, avant les règnes de Charlemagne & de Pepin son père. Par déférence pour les Papes, ces deux Princes introduisirent dans leurs états l'office, le rite, le chant grégorien, qui étoient suivis à Rome, & le missel romain retouché par S. Grégoire. Avant cette époque, *l'Eglise Gallicane* avoit une liturgie propre, qu'elle avoit reçue de la main de ses premiers Apôtres; mais il n'y a pas encore long-tems que l'on en a une connoissance certaine.

Suivant l'*histoire de l'Eglise Gallicane*, tome 4, l. 12, c'est l'an 758 que le Roi Pepin reçut du Pape Paul, les livres liturgiques de l'Eglise Romaine, & voulut qu'ils fussent suivis en France.

En 1557, Mathias Flaccus Illyricus, célèbre Luthérien, fit imprimer à Strasbourg une messe latine, tirée d'un manuscrit fort ancien, & il l'annonça comme l'ancienne liturgie des Gaules & de l'Allemagne, telle qu'on la suivoit avant l'an 700. Comme les Luthériens se vantoient d'y trouver leur doctrine touchant l'Eucharistie, le culte des Saints, la prière pour les morts &c., le Roi d'Espagne, Philippe II, défendit la lecture de cette liturgie dans ses Etats, & le Pape Sixte V la mit au nombre des livres prohibés. Après l'avoir mieux examinée, l'on vit au contraire que cette messe fournissoit de nouvelles armes aux Catholiques contre les opinions des novateurs; ces derniers, confus, firent ce qu'ils purent pour en supprimer les exemplaires.

Le Cardinal Bona, *Rer. Liturgic.* l. 1, c. 12, a fait voir qu'Illyricus s'étoit encore trompé en prenant cette messe latine pour l'ancienne messe *gallicane*, que c'est au contraire la messe romaine ou grégorienne, à laquelle on avoit ajouté beaucoup de prières; & pour preuve, il la fit réimprimer à la fin de son ouvrage.

Ce fait devint encore plus incontestable, lorsque Dom Mabillon mit au jour, en 1685, la vraie liturgie *gallicane*, tirée de trois missels publiés par Thomasi s, & d'un manuscrit fait avant l'an 560. Il en fit la comparaison avec un vieux lectionnaire qu'il avoit trouvé dans l'Abbaye de Luxeu. Dom Mabillon prouve contre le Cardinal Bona, que la messe *gallicane* avoit beaucoup plus de ressemblance avec la messe mozarabique qu'avec la messe latine publiée par Flaccus Illyricus. Le Père Leslée, Jésuite, qui a fait réimprimer à Rome le missel mozarabique en 1755, prouve la même chose dans sa préface, c. 17. Le P. Lebrun, dans son explication des cérémonies de la messe, tome 3, p. 228, en a fait encore la comparaison; il juge que la messe trouvée par Illyricus est au plutôt de la fin du neuvième siècle, p. 344.

Au jugement du P. Leslée, la messe mozarabique est plus ancienne que la messe *gallicane*. Dom Mabillon soutient le contraire; mais cette contestation n'est pas fort importante, puisque tous deux conviennent que l'une & l'autre sont aussi anciennes que le Christianisme dans les Gaules & en Espagne, & l'on n'a point de notion d'aucune liturgie qui les ait précédées. Il paroît encore probable que cette ancienne liturgie, commune à ces deux Eglises, étoit aussi celle des Eglises d'Afrique pendant les premiers siècles. Dom Mabillon, *de Liturgiâ Gallicanâ*, &c.

La messe *gallicane* est un monument d'autant plus précieux, qu'il atteste une conformité parfaite entre la croyance des Eglises d'Occident depuis leur fondation, & celle que nous professons aujourd'hui. Il y a quelques variétés dans le rite & dans les formules de prières, mais il n'y en a point dans la doctrine. A Rome, en Espagne, dans les Gaules, en Angleterre, même langage touchant la présence réelle de Jésus Christ dans l'Eucharistie, touchant la notion du sacrifice, & l'adoration du Sacrement. On y trouve l'invocation de la Sainte Vierge & des Saints, la prière pour les morts, la même profession de foi sur l'efficacité des Sacremens, sur la plénitude & l'universalité de la rédemption du monde par Jésus-Christ, &c. Il paroît certain que la liturgie *gallicane* fut aussi celle d'Angleterre, puisque les Bretons reçurent la foi par les mêmes Missionnaires qui l'avoient établie dans les Gaules.

En 431, le Pape Saint Célestin écrivoit aux Evêques Gaulois, qu'il faut consulter les prières sacerdotales qui viennent des Apôtres par tradition, qui sont les mêmes dans toute l'Eglise Catholique & dans tout le monde chrétien, afin de voir ce que l'on doit croire par la manière dont on doit prier, *ut legem credendi lex statuat supplicandi*. L'on étoit donc très-persuadé, au cinquième siècle, que les liturgies n'étoient pas des prières de nouvelle institution. *Voyez* LITURGIE.

Ce que l'on nomme *les libertés de l'Eglise Gallicane*, n'est point une indépendance absolue de cette Eglise à l'égard du Saint Siège, soit dans la foi, soit dans la discipline, comme quelques incrédules auroient voulu le persuader. Au contraire, aucune Eglise n'a été plus zélée, dans tous les tems, que celle de France, pour conserver l'unité de foi & de doctrine avec le Siége Apostolique; aucune n'a soutenu avec plus de force l'autorité & la jurisdiction du Souverain Pontife sur toutes les Eglises du monde: mais elle a toujours cru, comme elle le croit encore, que cette autorité n'est ni despotique ni absolue, qu'elle est réglée & limitée par les anciens Canons, & qu'elle doit se contenir dans les bornes qui lui ont été sagement prescrites. Nos libertés sont donc l'usage dans lequel nous sommes de suivre la discipline établie par les Canons des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise, préférablement à celle qui a été

été introduite postérieurement, en vertu des vraies ou des fausses Décrétales des Papes, par lesquelles leur autorité sur les Eglises d'Occident étoit poussée beaucoup plus loin que dans les siècles précédens.

Cependant, s'il nous est permis de le remarquer, il y a une espèce de contradiction entre cet usage respectable & la chaleur avec laquelle certaines Eglises ou certains Corps ecclésiastiques soutiennent leur exemption de la jurisdiction des Evêques; privilège qui leur a été accordé par les Papes, contre la disposition des anciens Canons.

On peut encore entendre, sous le nom de *nos libertés*, l'usage dans lequel nous sommes de ne point attribuer au Souverain Pontife l'infaillibilité personnelle, même dans les Décrets dogmatiques adressés à toute l'Eglise, ni aucun pouvoir, même indirect, sur le temporel des Rois. Le Clergé de France a fait hautement profession de cette liberté dans la célèbre assemblée de 1682, & M. Bossuet en a prouvé la sagesse dans la défense des Décrets de cette assemblée. Il ne faut cependant pas croire que la doctrine contraire, communément soutenue par les Théologiens d'Italie, est celle de tout le reste de l'Eglise Catholique. La plupart des Théologiens allemands, hongrois, polonois, espagnols & portugais, pensent à peu près comme ceux de France. Un savant Jurisconsulte napolitain, qui vient de donner ses leçons au public, ne paroît point être dans les sentimens des Ultramontains. *Juris ecclesiastici prælectiones, à Vincentio Lupoli*, 4 vol. *in*-8°. *Neapoli*, 1778.

L'on trouvera une notion plus détaillée des libertés de l'Eglise *Gallicane* dans le Dictionnaire de Jurisprudence.

GAON, au pluriel GUÉONIM; nom hébreu d'une secte, ou plutôt d'un Ordre de Docteurs juifs qui parurent en Orient, après la compilation du Talmud. *Gaon* signifie excellent, sublime; c'est un titre d'honneur que les Juifs ajoutent au nom de quelques-uns de leurs Rabbins: ils disent, par exemple, R. Saadias *Gaon*. Ces Docteurs succédèrent aux *Sébunéens*, ou Opinans, vers le commencement du sixième siècle de notre ère, & ils eurent pour chef Chanam Mérichka. Il rétablit l'Académie de Pumbedita, qui avoit été fermée pendant trente ans. Vers l'an 763, Judas l'Aveugle, qui étoit de cet Ordre, enseignoit avec réputation; les Juifs le surnommoient *plein de lumière*, & ils estiment beaucoup les leçons qu'ils lui attribuent. Schérira, autre Rabbin du même Ordre, parut avec éclat sur la fin du dixième siècle; il se démit de sa charge pour la céder à son fils Haï, qui fut le dernier des *Gaons*. Celui-ci vivoit au commencement du onzième siècle, & il enseigna jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1037.

L'Ordre des *Gaons* finit alors, après avoir duré 280 ans, selon les uns, 350 ou même 448 ans selon les autres. On a de ces Docteurs un recueil de demandes & de réponses, au nombre d'environ 400. Ce livre a été imprimé à Prague, en 1575, & à Mantoue, en 1597. Ceux qui ont été à portée de le voir, jugent que les Auteurs n'ont pas beaucoup mérité le titre de *sublime*, qui leur est prodigué par les Juifs. Volf, *Biblioth. Hébr.*

GARDIEN (Ange). Nous sommes convaincus; par plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte, que Dieu daigne employer ses Anges à la garde des hommes. Lorsqu'Abraham envoya son Econome chercher une épouse à Isaac, il lui dit: « Le Seigneur envoiera son Ange pour vous conduire & faire réussir votre voyage ». *Gen.* c. 24, ℣. 7. Jacob dit, en bénissant ses petits-fils: « Que l'Ange du Seigneur, qui m'a délivré de tout danger, bénisse ces enfans », c. 48, ℣. 16. Judith atteste aux habitans de Béthulie, que l'Ange du Seigneur l'a préservée de tout danger de péché. *Judith*, c. 13, ℣. 20. Le Psalmiste dit à un juste: « Le Seigneur a ordonné à ses Anges de vous garder & de vous protéger ». *Ps* 90, ℣. 11. Jésus-Christ lui-même, parlant des enfans, dit: « Leurs Anges sont toujours en présence de mon Père, qui est dans le ciel ». *Matt.* c. 18, ℣. 10. Lorsque S. Pierre, délivré miraculeusement de prison, se présenta à la porte de la maison dans laquelle les autres Disciples étoient assemblés, ils crurent que c'étoit son Ange. *Act.* c. 12, ℣. 15.

Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise Catholique rend un culte aux Anges *Gardiens* & célèbre leur fête le second jour d'Octobre. Au troisième siècle, S. Grégoire Thaumaturge remercioit son Ange *Gardien* de lui avoir fait connoître Origène, & de l'avoir mis sous la conduite de ce grand homme. Les autres Pères de l'Eglise invitent les fidèles à se souvenir de la présence de leur Ange *Gardien*, afin que cette pensée serve à les détourner du péché.

GÉ

GÉANT. Nous lisons dans la Genèse, c. 6, ℣. 1; que lorsque les hommes furent déjà multipliés, les enfans de Dieu furent épris de la beauté des filles des hommes, les prirent pour épouses, qu'elles mirent au monde les *géans*, ou une race d'hommes robustes, puissans & vicieux. Pour punir leurs crimes, Dieu envoya le déluge universel. Comme les Poëtes païens ont aussi parlé d'une race de *géans* qui ont vécu dans les premiers âges du monde, les incrédules en ont conclu que le récit de Moïse & celui des Poëtes sont également fabuleux.

Dans une dissertation qui se trouve *Bible d'Avignon*, tome 1er, p. 372, on a rassemblé une multitude de passages des Historiens & des Voyageurs, qui prouvent qu'il y a eu des *géans*. Sans vouloir contester le fait ni les preuves, nous pen-

sons qu'il n'est pas nécessaire d'y recourir pour justifier le técit de Moïse.

En effet, il est très-naturel d'entendre, par *les enfans de Dieu*, les descendans de Seth & d'Hénoch, qui s'étoient distingués par leur fidélité au culte du Seigneur, & sous le nom de *filles des hommes*, les filles de la race de Caïn. Le mot *Nephilim*, que l'on traduit par *géans*, peut signifier simplement des hommes forts, violens & ambitieux. Moïse indique assez ce sens en ajoutant : « Tels ont été les hommes fameux qui se sont » rendus puissans sur la terre ». Il n'est donc pas nécessaire de nous informer s'il y a eu, dans les premiers âges du monde, des hommes d'une stature supérieure à celle des hommes d'aujourd'hui.

Josephe l'Historien, Philon, Origène, Théodoret, S. Jean Chrysostôme, S. Cyrille d'Alexandrie, & d'autres Peres, ont pensé, comme nous, que les *géans* dont parle Moïse étoient plutôt des hommes forts & d'un caractère farouche, que des hommes d'une taille plus grande que celle des autres. Il ne s'ensuit rien contre l'existence de plusieurs hommes d'une stature extraordinaire, dont les Auteurs sacrés font mention, comme Og, Roi de Basan, Goliath, &c. *Hist. de l'Acad. des Inscript.* tom. 1er, *in*-12, p. 158; tom. 2, p. 262.

D'habiles Commentateurs modernes ont ainsi rendu à la lettre le passage de la Genèse, dont il est question : *Les fils des Grands voyant qu'il y avoit de belles filles parmi les hommes du commun, enlevèrent & ravirent celles qui leur plaisoient le plus. De ce commerce naquirent des brigands, qui se sont rendus célèbres par leurs exploits.* Cette explication s'accorde très-bien avec la suite du texte. Le mot hébreu *Elohim*, qui signifie quelquefois *Dieu*, signifie aussi les grands, & les *filles des hommes* peuvent très-bien être les filles du commun & de la plus basse extraction.

Plusieurs Pères de l'Eglise, trompés par la version des Septante, qui, au lieu des *enfans de Dieu*, a mis les *Anges de Dieu*, ont cru qu'une partie des Anges avoit eu commerce avec les filles des hommes, & avoient été pères des *géans*. Plusieurs Critiques protestans, charmés de trouver une occasion de déprimer les Pères de l'Eglise, ont triomphé de cette idée singulière; ils ont conclu que ces Pères avoient cru les Anges corporels & sujets aux mêmes passions que les hommes : ils disent qu'après une méprise aussi grossière, nous avons bonne grace de citer le consentement des Pères comme une marque sûre de la tradition dont ils étoient dépositaires. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 2, §. 3, &c.

1°. En quoi consiste, sur cette question, *le consentement des Pères ?* Ils parlent des Anges prévaricateurs, & non des bons Anges. Ils pensent, non pas que les Anges sont corporels, mais qu'ils peuvent se revêtir d'un corps & se montrer aux hommes; c'est un fait prouvé par vingt exemples cités dans l'Ecriture-Sainte. S. Irénée dit que les Anges prévaricateurs se sont mêlés parmi les hommes avant le déluge ; mais il ne dit point qu'ils aient eu commerce avec les femmes, l. 4, c. 16, n. 2; c. 36, n. 4; l. 5, c. 29, n. 2 ; & il enseigne ailleurs formellement que les Anges n'ont point de chair, l. 3, c. 20. Tertullien, *L. de carne Christi*, c. 6, juge que les Anges n'ont point une chair qui leur soit propre, parce que ce sont des substances d'une nature spirituelle ; mais qu'ils peuvent se revêtir de chair pour un tems. S. Cyprien ne parle pas non plus de leur prétendu commerce avec les femmes, *Lib. de habitu & curâ virginum.* Origène, qui a été accusé trop légèrement d'avoir cru les Anges corporels, est justifié par les savans Editeurs de ses ouvrages, *Origenian.* page 159, note ; & dans son *L. 7 contre Celse*, n. 32, il enseigne formellement la spiritualité des Anges. S. Clément d'Alexandrie dit que les Anges qui ont préféré la beauté passagère à la beauté de Dieu sont tombés sur la terre, que leur chûte est venue d'intempérance & de cupidité ; mais il n'ajoute point qu'ils ont eu commerce avec les femmes, *Pædag.* l. 2, c. 2; *Strom.* l. 3, c. 7, pag. 538. S. Justin même, qui le suppose, *Apol.* 1, n. 5, & *Apol.* 2, n. 5, nous paroît penser, comme Tertullien, que ces Anges n'avoient qu'un corps emprunté, puisqu'il dit qu'ils ont porté les femmes à l'impudicité, *lorsqu'ils se sont rendus présens*, ou ont rendu leur présence sensible.

On fait d'ailleurs qu'excepté Lactance, les Pères du quatrième siècle ne sont plus dans cette opinion, que plusieurs même l'ont réfutée, en particulier Eusèbe, *Præpar. Evang.* l. 7, c. 15 & 16. C'est très-mal à propos que certains Critiques la lui ont attribuée.

2°. A quelle erreur dangereuse pour la foi ou pour les mœurs cette opinion des anciens a-t-elle pu donner lieu ? Depuis que les Philosophes modernes ont creusé la nature des esprits, & nous ont fait connoître, à ce qu'ils prétendent, la parfaite spiritualité, nous voudrions savoir quel article de foi nouveau l'on a mis dans le Symbole, & quelle vertu nouvelle on a vu éclore parmi nous.

GÉDÉON, l'un des Juges du peuple de Dieu, qui délivra sa nation de la servitude des Madianites. Il est dit, *Jud.* c. 7, que, pour les vaincre, Dieu ordonna à *Gédéon* de prendre seulement trois cens hommes, de leur donner à chacun une trompette & une lampe ou un flambeau renfermé dans un vase de terre ; que, vers le minuit, ils s'approchèrent ainsi de trois côtés du camp des Madianites, brisèrent les vases, firent briller leurs flambeaux, sonnèrent de la trompette, répandirent ainsi la terreur dans toute cette armée, la mirent en fuite & en désordre ; de manière qu'il y eut cent vingt mille hommes tués par les Israélites qui se mirent à leur poursuite.

Un incrédule moderne, qui s'est appliqué à

jetter du ridicule sur l'Histoire juive, prétend que ce prodige est absurde. « Les lampes, dit-il, que » *Gédéon* donna à ses gens ne pouvoient servir » qu'à faire discerner leur petit nombre; celui qui » tient une lampe est vu plutôt qu'il ne voit. Si » cette victoire est un miracle, ce n'est pas du » moins un bon stratagême de guerre ».

Il nous paroît que tout stratagême est bon, dès qu'il produit son effet. Pour juger celui-ci absurde, il faut n'avoir jamais lu dans l'histoire les effets qu'ont souvent produit les terreurs paniques sur des armées entières, sur-tout pendant la nuit, & dans les siècles où l'ordre des camps étoit fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Nous soutenons que le fracas des vases brisés, le bruit des trompettes, qui sonnoient la charge de trois côtés, les cris de guerre & l'éclat des torches, étoient capables de jetter le trouble & l'effroi parmi des soldats endormis, & réveillés en sursaut à minuit. D'ailleurs, quand il est question de faire des miracles, nous ne voyons pas que Dieu soit obligé de suivre les règles de la prudence humaine & l'ordre commun des événemens.

Ce même Critique observe que Dieu, qui parloit si souvent aux Juifs, soit pour les favoriser, soit pour les châtier, apparoissoit toujours en homme; & il demande comment on pouvoit le reconnoître. On le reconnoissoit par les signes miraculeux dont ces apparitions étoient accompagnées; ainsi, *Gédéon*, pour être certain que c'etoit véritablement Dieu ou un Ange de Dieu qui lui parloit, exigea deux miracles, & il les obtint. *Jud.* c. 6, ℣. 21 & 37.

L'Historien sacré ajoute qu'immédiatement après la mort de *Gédéon*, les Israélites oublièrent le Seigneur, & retombèrent dans l'idolâtrie. Comment se peut-il faire, disent les incrédules, que les Juifs, qui voyoient si souvent des miracles, aient été si fréquemment infidèles & idolâtres? *Jud.* c. 8, ℣. 33.

Cela ne nous surprend pas plus que de voir aujourd'hui un si grand nombre d'incrédules, malgré la multitude & l'éclat des preuves de la religion, & nous sommes persuadés que des miracles journaliers ne feroient pas plus d'effet sur eux que sur les Juifs: tel a été dans tous les siècles l'excès de la perversité humaine. C'est une preuve que, si Dieu protégeoit spécialement les Juifs, ce n'étoit pas à cause de leurs bonnes qualités; aussi leur a-t-il souvent déclaré, par Moïse & par les Prophètes, que s'il opéroit des prodiges en leur faveur, ce n'étoit pas pour eux seuls, mais pour montrer à tous les peuples qu'il est le Seigneur. *Deut.* c. 9, ℣. 5 & 28; *Ezéch.* c. 20, ℣. 9, 22; c. 28, ℣. 25, 26, &c. Cet exemple est très-nécessaire pour nous empêcher de perdre confiance à la miséricorde de Dieu, malgré nos infidélités.

GÉHENNE, terme de l'Ecriture, qui vient de l'hébreu *Géhinnon*, c'est-à-dire, vallée de *Hinnon*. Cette vallée étoit dans le voisinage de Jérusalem, & il y avoit un lieu appellé *Tophet*, où certains Juifs idolâtres alloient sacrifier à Moloch, & faisoient passer leurs enfans par le feu. Pour jetter de l'horreur sur ce lieu & sur cette abomination, le Roi Josias en fit un cloaque, où l'on portoit les immondices de la ville & les cadavres auxquels on n'accordoit point de sépulture; & pour consumer l'amas de ces matieres infectes, on y entretenoit un feu continuel. Ainsi, en rassemblant toutes ces idées sous le nom de *Géhenne*, il signifie un lieu profond, rempli de matières impures consumées par un feu qui ne s'éteint point; & par une métaphore assez naturelle, on l'a employé à désigner l'enfer, ou le lieu dans lequel les damnés sont détenus & tourmentés; il se trouve en ce sens dans plusieurs passages du Nouveau Testament. *Matt.* c. 5, ℣. 22 & 29; c. 10, ℣. 28, &c.

Quelques Interprètes ont pensé que *Géhinnon* signifioit la vallée des gémissemens & des cris de douleur, à cause des sacrifices impies que l'on y faisoit, & des cris des enfans que l'on y faisoit passer par le feu; ils ont ajouté que *Tophet* signifie tambour, parce que les Juifs idolâtres battoient du tambour, afin de ne pas entendre les cris de ces malheureuses victimes; mais ces étymologies ne sont pas fort certaines.

GÉMARE. *Voyez* TALMUD.

GÉMATRIE. *Voyez* CABBALE.

GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST. S. Matthieu & S. Luc nous ont donné cette *généalogie*. Comme il y a quelque différence dans le récit de ces deux Evangélistes, les Censeurs de nos livres saints ont cru y trouver matière à de grandes objections. Selon S. Matthieu, Joseph, époux de Marie, avoit pour père Jacob, fils de Mathan. Suivant S. Luc, Joseph, qui passoit pour père de Jésus, étoit fils d'Heli, & petit-fils de Mathat. L'un & l'autre font remonter la liste des aïeux de Jésus jusqu'à Zorobabel, mais par deux lignes de personnages tout différens; il en est de même depuis Zorobabel pour remonter jusqu'à David. D'ailleurs la *généalogie* de Joseph n'est point celle de Jésus, puisque Jésus étoit fils de Marie, & non de Joseph. Il y a même lieu de penser que Marie n'étoit point de la tribu de Juda, comme Joseph son époux, mais de celle de Lévi, puisqu'elle étoit cousine d'Elizabeth, femme du Prêtre Zacharie: or, selon la loi, les Prêtres devoient prendre des épouses dans leur propre tribu. Ces difficultés, proposées autrefois par les Manichéens, ont été répétées par les Rabbins, & par plusieurs incrédules modernes. S. Aug. *contrà Faust.* l. 3, c. 12; l. 23, c. 3; l. 28, c. 1, &c.

Avant d'y répondre, il est bon d'observer que, par la constitution de leur république, les Juifs

étoient obligés de constater & de conserver soigneusement leurs *généalogies*, non-seulement parce que les biens & les droits d'une famille ne devoient pas passer à une autre, mais parce qu'il falloit qu'il fût authentiquement prouvé que le Messie descendoit de David. Ainsi, à l'occasion du dénombrement de la Judée, Joseph fut obligé de se faire inscrire sur les regiſtres de Bethléem, parce que c'étoit le lieu de la naissance de David, & que Joseph descendoit de ce Roi; & Dieu vouloit que Jésus naquît à Bethléem pour la même raison. Il étoit donc impossible que la *généalogie* de Joseph & de Marie fût inconnue aux Juifs, & que l'on voulût en imposer sur ce sujet. Or, les Juifs n'ont jamais nié que Jésus fût né du sang de David; ils l'ont même avoué dans le Talmud; on peut le voir dans la réfutation du *Munimen fidei*, par Gousset, 1re part., c. 1, n. 3. Cérinthe, les Carpocratiens, les Ebionites, qui nioient que Jésus-Christ fût né d'une Vierge, ne lui contestoient point la qualité de descendant de David. Les malades qu'il guérissoit, le peuple de Jérusalem qui le suivoit, le nommoient publiquement *fils de David*. *Luc*, c. 18, ℣. 38; *Matt.* c. 21, ℣. 9, &c. Celse & Julien ne lui disputent point ce titre. Quelques parens de Jésus, environ soixante ans après sa mort, furent dénoncés à Domitien, comme descendans de David; mais comme ils étoient pauvres, cet Empereur n'en conçut aucun ombrage. Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, liv. 3, chap. 19, 20, 32. Les deux Evangélistes n'ont donc pu ni se tromper, ni se contredire, ni en imposer dans les deux listes qu'ils ont données des ancêtres de Jésus.

Aussi soutenons-nous qu'il n'y a entr'elles aucune opposition; la *généalogie* tracée par S. Matthieu est celle de Joseph; S. Luc a fait celle de Marie. Joseph étoit censé père de Jésus selon la loi & selon la maxime: *Pater est quem nuptiæ demonstrant.* S. Matthieu montre qu'il descendoit de David par Salomon, & par la branche des aînés; S. Luc, qui écrivit ensuite, voulut faire voir que Marie descendoit aussi de David par Nathan, & par la branche des puînés. Conséquemment les deux branches se sont trouvées réunies dans Zorobabel, aussi-bien que dans Jésus-Christ, parce que le père de Zorobabel avoit épousé sa parente aussi bien que S. Joseph.

Selon l'expression de S. Matthieu, *Jacob engendra Joseph*, voilà une filiation du sang; selon celle de S. Luc, *Joseph étoit fils d'Heli*: or, le nom de *fils* peut se donner à un gendre; c'est la filiation par alliance. S. Luc dit encore que Salathiel étoit fils de Néri; il étoit seulement son gendre; & qu'*Adam étoit fils de Dieu*, ce qui ne signifie point une filiation proprement dite. Il étoit essentiel de prouver que Jésus-Christ étoit fils & héritier de David, soit par le sang ou par sa sainte mère, soit selon la loi, par Joseph, époux de Marie; les Evangélistes l'ont fait, & personne n'a osé le contester dans les premiers siècles, lorsque les regiſtres publics subsistoient encore.

Il est vrai que les Prêtres devoient prendre des épouses dans la tribu de Lévi, lorsqu'ils le pouvoient; mais il ne leur étoit pas défendu d'en prendre dans celle de Juda, sur-tout depuis le retour de la captivité, tems auquel les familles des autres tribus y furent incorporées, & prirent toutes le nom de *Juda* ou de *Juif*. Rien n'a donc empêché le Prêtre Zacharie de prendre pour épouse, dans la tribu de Juda, une parente de Marie. *Dissertation de D. Calmet*, *Bible d'Avignon*, tome 13, page 139.

Les autres difficultés que l'on peut faire sur ce sujet sont minutieuses & méritent peu d'attention; dès qu'il y a un moyen naturel & facile de concilier parfaitement S. Matthieu & S. Luc, à quoi sert-il de contester aujourd'hui sur un fait public qui ne pouvoit être ignoré ni méconnu dans le tems que ces deux Evangélistes ont écrit?

Il est beaucoup mieux de reconnoître ici une attention singulière & marquée de la Providence. Par la dévastation de la Judée & par la dispersion des Juifs, Dieu a tellement confondu & effacé leurs *généalogies*, qu'il est impossible aujourd'hui à un Juif de prouver incontestablement qu'il est de la tribu de Juda, & non de celle de Lévi ou de Benjamin, encore moins qu'il descend de David. Quand le Messie, attendu par les Juifs, arriveroit sur la terre, il lui seroit impossible de constater qu'il est né du sang de David; ce sang, mêlé & confondu avec celui de toute la nation, ne peut plus être distingué ni reconnu par aucun signe. Mais les regiſtres authentiques des *généalogies* étoient encore conservés avec le plus grand soin, lorsque Jésus est venu au monde; sa descendance de David reçut un nouveau degré de certitude par le dénombrement qu'Auguste fit faire de la Judée. Dès que ce fait essentiel a été établi d'une manière incontestable, Dieu a mis tout Juif dans l'impossibilité de faire la même preuve. Il y a tout lieu de penser que la postérité de David a fini dans Jésus-Christ, parce qu'en lui ont été accomplies toutes les promesses que Dieu avoit faites à ce Roi célèbre.

Les Docteurs Juifs nous répondent que quand le Messie viendra, il saura bien prouver sa *généalogie* & sa descendance de David; que, s'il faut pour cela des miracles, Dieu ne les épargnera pas. Mais Dieu ne fera pas des miracles absurdes pour se conformer à l'entêtement des Juifs; sa toute-puissance même ne peut pas faire qu'un sang mêlé & altéré soit un sang pur, que des mariages qui ont été contractés soient non avenus, qu'une chaîne de générations, une fois interrompue, se renoue. Dieu, suivant ses promesses, a conservé la race de David jusqu'à la venue du Messie; depuis cette époque essentielle elle a disparu, parce que sa conservation n'étoit plus nécessaire.

S. Luc ne se contente point de conduire la *généalogie de Jésus-Christ* jusqu'à David & jusqu'à Abraham; il la fait remonter jusqu'à Adam, pour faire voir qu'en Jésus-Christ étoit accomplie la promesse de la rédemption que Dieu fit à notre premier père aprèsson péché, en disant au tentateur : *la race de la femme t'écrasera la tête.*

De cette ligne ascendante par les aînés des familles patriarchales, quelques Auteurs ont conclu qu'en Jésus-Christ la qualité de *fils de l'homme* signifie fils & héritier du premier homme, chargé d'en acquitter la dette & de l'effacer pour tout le genre humain. Cette observation est ingénieuse, mais elle ne nous paroît pas assez solide. Jésus-Christ s'est chargé de la dette d'Adam, non parce qu'il y étoit obligé par succession, mais parce qu'il l'a voulu; ç'a été, de sa part, un trait de charité & non de justice.

Les Juifs & les incrédules ont cherché à ternir la pureté de la naissance de Jésus-Christ; nous réfuterons leurs calomnies à l'article MARIE.

GÉNÉRATION. Ce terme a différens sens. Dans l'Ecriture-Sainte, S. Matthieu appelle la généalogie de Jésus-Christ *liber generationis Jesu-Christi*; ensuite il dit qu'il y a quatorze *générations* depuis Abraham jusqu'à David, & cela signifie quatorze degrés d'ascendans & de descendans; enfin il appelle *génération* la manière dont Jésus est né : *Christi autem generatio sic erat.* Chez les Ecrivains de l'ancien Testament, ce terme signifie aussi quelquefois la création. Nous lisons dans le deuxième chapitre de la Genèse : *istæ sunt generationes cœli & terræ.* D'autres fois il désigne la vie, la conduite, la suite des actions d'un homme; ainsi il est dit de Noé qu'il fut juste & parfait *dans ses générations.* Dans le même sens, les Rabbins ont intitulé les vies absurdes qu'ils ont données de Jésus-Christ *liber generationum Jesu.* D'autres fois il signifie race & nation. Dieu dit dans le Pseaume 94, ℣. 10 : J'ai été irrité pendant quarante ans contre cette *génération*, c'est-à-dire, contre toute la nation juive; & Jésus-Christ la nomme encore *génération incrédule.* Dans le chapitre 24 de S. Matthieu, ℣. 34, il est dit : » cette *génération* ne passera point avant que tout » cela s'accomplisse «. Et cela signifie les hommes qui vivoient pour lors. Le mot *de génération en génération* exprime quelquefois un tems indéterminé, d'autres fois toute la durée du monde, & même l'éternité.

Génération, en Théologie, se dit de l'action par laquelle Dieu le Père produit son Verbe ou son Fils, & en vertu de laquelle le Fils est co-éternel & consubstantiel au Père; au lieu que la manière dont le Saint-Esprit émane du Père & du Fils est nommée *procession.* Dieu, disent les Théologiens après les Pères de l'Eglise, n'a jamais été sans se connoître; en se connoissant, il a produit un acte de son entendement égal à lui-même, par conséquent une personne divine; ces deux personnes n'ont pas pu être sans s'aimer; par cet acte de la volonté du Père & du Fils, a été produit le S. Esprit, égal & co-éternel aux deux autres Personnes.

Cette *génération* du Fils étoit appellée par les Pères Grecs Πρόβολη, *prolatio*, *productio*; ce terme fut rejetté d'abord par quelques-uns, parce que les Valentiniens s'en servoient pour exprimer les prétendues émanations de leurs Eons; mais comme l'on ne pouvoit en forger un plus propre, on fit réflexion qu'en écartant toute idée d'imperfection qu'emporte le terme de *génération* appliqué aux hommes, il n'y avoit aucun inconvénient de s'en servir en parlant de Dieu.

Mais il ne faut pas oublier la leçon que S. Irénée donnoit aux raisonneurs de son tems, *contrà Hær.* l. 2, c. 28, n. 6. » Si quelqu'un nous demande, » comment le Fils est-il né du Père? Nous lui » répondons que cette *naissance* ou *génération*, ou » *prolation*, ou *production*, ou *émanation*, ou tout » autre terme dont on voudra se servir, n'est » connue de personne, parce qu'elle est inexpli- » cable..... Personne ne la connoît que le Père » seul qui a engendré, & le Fils qui est né de » lui. Quiconque ose entreprendre de la conce- » voir ou de l'expliquer, ne s'entend pas lui- » même, en voulant dévoiler un mystère ineffa- » ble. Nous produisons un Verbe par la pensée » & par le sentiment, tout le monde le comprend; » mais il est absurde d'appliquer cet exemple au » Verbe unique de Dieu, comme font quelques- » uns, qui semblent avoir présidé à sa nais- » sance «.

Les Théologiens scholastiques disent encore que la manière dont le Saint-Esprit procède du Père & du Fils ne peut pas être appellée *génération*, parce que la volonté n'est point une faculté *assimilative* comme l'entendement. Il seroit peut-être mieux de ne pas vouloir donner des raisons d'un mystère inexplicable. Saint Augustin avoue qu'il ignore comment on doit distinguer la *génération* du Fils d'avec la *procession* du Saint-Esprit, & que sa pénétration succombe sous cette difficulté. *L.* 2, *contrà Maxim*, c. 14, n. 1. L'on doit donc se borner à dire que ces deux termes étant appliqués dans l'Ecriture-Sainte, l'un au Fils, & l'autre au Saint-Esprit, nous ne pouvons mieux faire que de respecter & de conserver ce langage.

Beausobre, qui ne laisse échapper aucune occasion d'accuser les Pères de l'Eglise, assure que les anciens ont cru *généralement* que Dieu le Père n'engendra le Verbe qu'immédiatement avant de créer le monde. Auparavant, le Verbe étoit dans le Père; mais il n'étoit point encore hypostase ou personne, puisqu'il n'étoit point encore engendré; Dieu n'étoit Père qu'en puissance, & non actuellement. Ainsi ont pensé, dit-il, Justin, Martyr, Théophile d'Antioche, Tatien, Hyppolyte, Tertullien, Lactance & d'autres; ce fait est avoué par le P. Pétau, *de Trin.* l. 1, c. 3, 4 & 5; par

M. Huet, *Origenian.* l. 2, q. 2; par Dupin, *Biblioth. Ecclés.* tome 1, p. 114. Cette erreur est venue d'une autre qui a été opiniâtrément soutenue par les Ariens, dans la suite; savoir, que la *génération* du Fils a été un acte libre de la volonté du Pere. *Hist. du Manich.* l. 3, c. 5, §. 4 & 5.

Mais ce Critique n'a pas pu ignorer que le savant Bullus, dans sa *défense de la foi de Nicée*, sect. 3, a pleinement vengé les Peres de l'accusation que l'on avoit intentée contre eux. Il a fait voir que ces anciens ont admis deux especes de *générations* du Verbe; l'une, proprement dite, éternelle, non libre, mais aussi nécessaire que la nature & l'existence du Pere, sans laquelle il n'a jamais pu être; l'autre, improprement dite & volontaire, par laquelle le Verbe, auparavant caché dans le sein du Pere, est devenu visible par la création, & s'est montré aux créatures. Mais il est faux qu'avant ce moment le Verbe n'ait pas été déjà hypostase ou personne subsistante; aucun des Peres n'a rêvé qu'il a été un tems ni un instant où Dieu le Pere étoit sans son Verbe, sans sa propre sagesse, sans se connoitre, &c; tous, au contraire, rejettent cette proposition comme une impiété. M. Bossuet, dans son *sixieme avertissement aux Protestans*, a renouvellé les preuves de ce fait. Plus récemment encore, Dom Prudent Marand, dans son *Traité de la Divinité de Jésus-Christ*, c. 4, a mis cette vérité dans un plus grand jour, & les savans Editeurs d'Origene ont opposé ses réflexions aux reproches que M. Huet avoit faits à ce Pere de l'Eglise. *Origenian.* l. 2, q. 2. Il n'y a pas de bonne foi à renouveller une accusation que l'on sait avoir été victorieusement réfutée. Mais Beausobre, qui ne savoit comment justifier les Manichéens, auxquels on a reproché de nier l'éternité du Verbe, a trouvé bon de récriminer contre les Peres de l'Eglise, & ce n'est pas là le seul cas dans lequel il a eu recours à cet odieux moyen. *Voyez* EMANATION.

GENÈSE, premier des livres de Moïse & de l'Ecriture-Sainte, dans lequel la création du monde & l'histoire des Patriarches, depuis Adam jusqu'à Jacob & Joseph, sont rapportées. Quelques Critiques ont cru que Moïse avoit écrit ce livre avant la sortie des Israélites de l'Egypte; mais il est plus vraisemblable qu'il l'a composé dans le désert, après la promulgation de la loi. On y voit l'histoire de 2369 ans ou environ, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Joseph, selon le calcul du texte hébreu. Chez les Juifs, il est défendu de lire les premiers chapitres de la *Genèse* & ceux d'Ezéchiel avant l'âge de trente ans. Ce sont aussi ces premiers chapitres qui ont le plus occupé les interpretes, & qui ont fourni le plus grand nombre d'objections aux incrédules.

Avant d'en examiner aucune, il est bon de proposer plusieurs réflexions essentielles que les incrédules n'ont jamais voulu faire, mais qui auroient pu leur déciller les yeux, s'ils avoient daigné y faire attention.

1°. Sans l'histoire de la création du monde & de la succession des Patriarches, celle que Moïse a faite de sa législation manqueroit de la preuve principale qui démontre la vérité & la divinité de sa mission. C'est la liaison des événemens arrivés sous Moïse, avec ceux qui avoient précédé, qui développe les desseins de la providence, qui nous montre les progrès de la révélation relatifs à ceux de la nature; de même que les prodiges opérés en faveur des Israélites, sont l'accomplissement des promesses faites à Abraham & à sa postérité, la législation juive a préparé de loin le nouvel ordre de choses qui devoit éclore sous Jésus-Christ; de même que la révélation faite aux Hébreux n'a été qu'une extension & une suite de celle que Dieu avoit accordée à notre premier pere & à ses descendans, ainsi notre religion tient à l'une & à l'autre par toute la chaine des prophéties & par l'uniformité du plan dont nous trouvons les premiers traits dans le livre de la *Genèse*.

A l'art. HISTOIRE-SAINTE, nous ferons voir que Moïse s'est trouvé placé précisément au point où il falloit être pour lier les deux premieres époques l'une à l'autre, & qu'un Historien qui auroit vécu plutôt ou plus tard, n'auroit pas été en état de le faire. Circonstance qui démontre, non-seulement que le livre de la *Genèse* n'est point supposé sous le nom de Moïse, mais qu'il n'a pas pu l'être, & qu'il suffit de le lire avec attention pour être convaincu de l'authenticité de ce monument.

2°. Dans ce livre original, l'histoire de deux mille ans, à commencer depuis la création jusqu'à la naissance d'Abraham, est renfermée dans onze chapitres, pendant que celle des cinq cens ans, qui suivent, occupe les trente-neuf chapitres qui restent. Un Ecrivain mal instruit, un imposteur ou un faussaire, auroit-il ainsi proportionné le détail des événemens au degré de connoissance qu'il a pu en avoir? Il ne tenoit qu'à Moïse d'inventer des faits à son gré, pour amuser la curiosité de ses lecteurs; il n'y avoit plus de témoins capables de le démentir. Mais non, tout ce qu'il raconte des premiers âges du monde a pu demeurer aisément gravé dans la mémoire de tous ceux qui avoient écouté les leçons de leurs aïeux. Ce n'est point ainsi que sont tissues les histoires fabuleuses des autres nations.

3°. Mais par quelle voie Moïse a-t-il pu remonter à la création du monde, époque qui lui est antérieure de deux mille cinq cens ans, suivant le calcul le plus borné? Pour résoudre cette difficulté, quelques Auteurs ont soutenu que Moïse avoit eu des mémoires dressés par les Patriarches ses ancêtres, qui avoient écrit les événemens arrivés de leur tems. Ils se sont attachés à

prouver que l'art d'écrire a été beaucoup plus ancien que Moïse; il est donc très probable qu'il y a eu des memoires historiques avant les siens. Cette opinion a été soutenue avec beaucoup d'esprit & de sagacité dans un ouvrage intitulé : *Conjecture sur les memoires originaux dont il paroît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, imprimé à Bruxelles en 1753. Par cette hypothèse, l'Auteur se flatte de répondre à plusieurs difficultés que l'on peut faire sur les répétitions, les anticipations, les anti-chronismes, &c. que l'on trouve dans la narration de Moïse.

Quoique cette supposition ne paroisse déroger en rien à l'authenticité ni à l'autorité divine du livre de la *Genèse*, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'y avoir recours. Nous soutenons que Moïse a pu apprendre l'histoire de la création & des événemens postérieurs par la tradition des Patriarches, dont il a soin de montrer la chaîne, de fixer l'âge & les synchronismes, chaîne qui se trouve très-abrégée par rapport à lui, & réduite à un petit nombre de têtes.

En effet, suivant son calcul, Lamech, père de Noé, avoit vu Adam; Noé avoit vécu six cens ans avec Mathusalem, son aïeul, qui avoit trois cens quarante-trois ans lorsqu'Adam mourut; les enfans de Noé avoient donc été instruits de même par Mathusalem. Abraham a vécu cent cinquante ans avec Sem, fils de Noé; Isaac même a pu converser avec lui, avec Salé & avec Héber, qui avoient vu Noé. A la mort d'Abraham, Jacob étoit encore fort jeune; mais il fut instruit par Isaac, son père, qui vivoit encore, lorsque Jacob revint de la Mésopotamie avec toute sa famille. Or, Moïse a vécu avec Caath, son aïeul, qui avoit vu Jacob en Egypte. Ainsi, entre Moïse & Adam, il n'y a que cinq têtes; savoir, Mathusalem, Sem, Abraham, Jacob & Caath. Trouvera-t-on sous le ciel une tradition qui ait pu se conserver aussi aisément ?

4°. Il faut faire attention que ces Patriarches, tous fort âgés, étoient autant d'histoires vivantes, & tous sentoient la nécessité d'instruire leurs descendans. Les grands événemens, dont parle Moïse, étoient leur histoire domestique; tout s'étoit passé entre Dieu & leurs pères. La famille de Seth substituée à celle de Caïn, celle de Sem préférée à la postérité de Cham & de Japhet, les descendans d'Isaac & de Jacob mis à la place de ceux d'Ismaël & d'Esaü, avoient des espérances & des intérêts tout différens de ceux des autres familles; il étoit très-important pour eux de transmettre à leurs enfans la connoissance des promesses du Seigneur & des événemens par lesquels elles avoient été confirmées. La reconnoissance envers Dieu, l'amour propre, l'intérêt, la nécessité d'étouffer les jalousies, se réunissoient pour ne pas laisser altérer une tradition aussi précieuse.

Moïse fait plus dans la *Genèse*; il cite des monumens. Le septième jour, consacré en mémoire de la création, le lieu où l'arche de Noé s'étoit arrêtée, la tour de Babel, le partage de la terre fait aux enfans de Noé, le chêne de Mambré, les puits creusés par Abraham & par Isaac, la montagne de Moriah, la Circoncision, la double caverne, qui servoit de tombeau à toute cette famille, &c. Il désigne le lieu dans lequel se sont passés les principaux événemens; les uns sont arrivés dans la Mésopotamie; les autres dans la Palestine; les autres en Egypte. Le dixième chapitre de la *Genèse*, qui raconte le partage de la terre aux enfans de Noé, est le plus précieux morceau de Géographie qu'il y ait au monde. Moïse fait suffisamment connoître la suite chronologique des faits par la succession & par l'âge des Patriarches; une plus grande précision dans les dates n'étoit pas nécessaire.

Cet Historien fait profession de parler à des hommes aussi instruits que lui, intéressés à contester plusieurs faits, mais sans montrer aucune crainte d'être contredit. En assignant aux douze tribus des Israélites leur partage dans la terre promise, il prétend accomplir le testament de Jacob; pour preuve de désintéressement, il montre sa propre tribu exclue de la liste des ancêtres du Messie & de toute possession dans la Palestine. Il savoit cependant que les familles de cette tribu étoient pour le moins aussi disposées que les autres à se mutiner & à se révolter. Après sa mort même, tout s'exécute sans bruit & sans résistance, comme il l'avoit ordonné.

5°. M. de Luc, savant Physicien de Genève, & l'un de ceux qui ont observé la face du globe avec le plus d'attention, s'est attaché à prouver que le livre de la *Genèse* est la véritable histoire naturelle du monde, qu'aucun des phénomènes, cités par les Philosophes pour contredire la narration de Moïse, ne prouve rien contre elle, mais sert plutôt à la confirmer; qu'aucun des systêmes de Cosmogonie qu'ils ont forgés, ne peut se soutenir. Il fait remarquer qu'un Auteur Juif n'a pu avoir assez de connoissance de la physique & de l'histoire naturelle, pour composer un récit de la création & du déluge aussi bien d'accord avec les phénomènes que celui de Moïse. Il faut donc que cet Auteur ait été instruit, ou par une révélation immédiate, ou par une tradition très-certaine, qui, par la chaîne des Patriarches, remontoit jusqu'à la création. *Lettres sur l'Histoire de la terre & de l'homme*, tome 5, &c.

6°. Dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 9, *in*-12, p. 1, il y a l'extrait d'un mémoire où l'on fait voir l'utilité que les Belles-Lettres peuvent tirer de l'Ecriture-Sainte, & en particulier du livre de la *Genèse*; l'Auteur soutient que c'est là qu'il faut chercher l'origine des arts, des sciences & des loix; & M. Goguet l'a prouvé, en détail, dans l'ouvrage qu'il a composé sur ce sujet, *Origine des Loix*, &c.

« Quoique nous soyons bien éloignés, dit le

» savant Académicien, d'adopter le système de » ceux qui prétendent retrouver les héros de la » fable dans les Patriarches dont parle l'Ecriture, » nous ne pouvons méconnoître, entre quelques-» unes des fictions de la Mythologie, & certains » traits conservés dans la *Genèse*, un rapport assez » sensible. Le siècle d'or, les isles enchantées, » toutes les allégories sous lesquelles on nous re-» présente la félicité du premier âge & les charmes » de la nature dans son printems; toutes celles » où l'on prétendit expliquer l'introduction du mal » moral & du mal physique sur la terre, ne sont » peut-être que des copies défigurées du tableau » que les premiers chapitres de la *Genèse* offrent à » nos regrets....

» Toutes les sectes du Paganisme ne sont, à le » bien prendre, que des hérésies de la religion » primitive, puisque, supposant toutes l'existence » d'un ou de plusieurs êtres supérieurs à l'homme, » Auteurs ou Conservateurs de l'univers, admet-» tant toutes des peines & des récompenses après » la mort, elles prouvent au moins que les hommes » connoissoient les vérités, dont elles sont des » abus..... la religion naturelle étant du ressort » de la raison, & l'étude s'en trouvant liée né-» cessairement avec celle de l'histoire..... C'est » dans les livres de Moïse qu'il faut commencer » cette étude; c'est là que nous trouvons le vrai » système présenté sans mélange, que nous dé-» couvrons les premières traces de la Mythologie » & de la Philosophie ancienne..... Moïse n'est » pas seulement le plus éclairé des Philosophes, » il est encore le premier des Historiens & le plus » sage des Législateurs. Sans les secours que nous » tirons des livres sacrés, il n'y auroit point de » chronologie.....

» Les écrits de Moïse ouvrent les sources de » l'histoire; ils présentent le spectacle intéressant » de la dispersion des hommes, de la naissance » des sociétés, de l'établissement des loix, de » l'invention & du progrès des arts; en éclair-» cissant l'origine de tous les peuples, ils dé-» truisent les prétentions de ceux dont l'histoire » va se perdre dans l'abyme des siècles. En vain » l'incrédulité prétendroit faire revivre ces obs-» cures chimères enfantées par l'orgueil & l'igno-» rance. Tous les fragmens des annales du monde, » réunis avec soin, & discutés de bonne foi, » concourent à faire regarder la *Genèse* comme » le plus authentique des anciens monumens, » &c. »

Quand on voit l'estime & le respect que les savans les plus distingués ont eu de tout tems, & conservent encore pour nos livres saints, on est indigné du ton de mépris & de dégoût avec lequel certains incrédules de nos jours ont osé en parler. Comme la *Genèse* est la pierre fondamentale de l'Histoire sainte, c'est principalement contre ce livre qu'ils ont cherché des objections. Nous n'en résoudrons ici qu'un petit nombre, les autres trouveront leur place ailleurs. *Voyez* CRÉATION, DÉLUGE, EAUX, JOUR, &c.

1°. Il y a dans la *Genèse*, disent nos Censeurs, plusieurs termes chaldéens: donc ce livre n'a été écrit qu'après la captivité de Babylone, lorsque les Juifs eurent connoissance de la langue de ce pays. Mais il ne faut pas oublier qu'Abraham, première tige des Hébreux, étoit Chaldéen; que Jacob, son petit fils, demeura au moins vingt ans dans la Chaldée, que ses enfans y vinrent au monde. Alors la langue des Hébreux & celle des Chaldéens étoient très-semblables, puisque ces deux peuples s'entendoient sans interprète. Aujourd'hui encore, on voit que l'hébreu, le syriaque & le chaldéen sont trois dialectes d'une même langue. Les termes communs au chaldéen & à l'hébreu, qui se trouvent dans la *Genèse* & dans les autres livres de Moïse, loin de déroger à la vérité de son histoire, la confirment pleinement.

2°. *Gen.* c. 14, ℣. 14, il est écrit qu'Abraham poursuivit les Rois qui avoient pillé Sodome *jusqu'à Dan*; or, cette ville ne fut ainsi nommée que sous les Juges; son premier nom étoit Laïs; l'Auteur de ce livre n'a donc vécu que dans un tems postérieur.

La première question est de savoir si, du tems d'Abraham & de Moïse, *Dan* étoit ville, & non une montagne, une vallée ou un ruisseau. En second lieu, quand un copiste auroit mis le nom moderne de ce lieu en place du nom ancien, il ne s'ensuivroit rien contre l'authenticité du livre ni contre la fidélité de l'histoire.

3°. Chap. 22, ℣. 14. La montagne de *Moriah*, sur laquelle Abraham voulut immoler son fils, est appellée *la montagne de Dieu*; elle ne fut cependant ainsi nommée que sous Salomon, lorsque le temple y fut bâti. Fausse érudition. « Abraham, dit le texte hébreu, nomma ce lieu, » *Dieu y pourvoira*; c'est pourquoi on l'appelle » encore *la montagne où Dieu pourvoira* ». Le temple fut bâti sur le mont de Sion, & non sur la montagne de Moriah.

4°. C. 36, ℣. 31, l'Historien fait l'énumération des Princes qui ont régné dans l'Idumée, *avant que les Israélites eussent un Roi*; ce passage démontre qu'il écrivoit après l'établissement des Rois, par conséquent plus de quatre cens ans après Moïse.

Mais on doit savoir que, dans le style de ces tems-là, *Roi* ne signifioit qu'un Chef de nation ou de peuplade, puisque, *Deut.* c. 23, ℣. 5, il est dit que Moïse fut un *Roi juste* à la tête des Chefs & des tribus d'Israel. Le passage objecté signifie donc seulement que les Iduméens avoient eu déjà huit Chefs, avant que les Israélites en eussent un à leur tête, & fussent réunis en corps de nation. Si cette remarque eût été écrite du tems des Rois, elle n'eût servi à rien; sous la plume de Moïse, elle étoit pleine de sens & placée à propos. Il avoit

avoit dit, c. 25 & 27, que, suivant la promesse de Dieu, les descendans d'Esaü seroient assujettis à ceux de Jacob; chap. 36, il fait remarquer qu'il n'y avoit pour lors aucune apparence que cela dût arriver, puisque les Iduméens, descendans d'Esaü, étoient déjà puissans, long-tems avant que ceux de Jacob fissent aucune figure dans le monde.

Ce sage Historien avoit fait la même remarque au sujet d'une autre promesse; Dieu avoit promis à Abraham de donner à sa postérité la terre de Chanaan, *Gen.* c. 12, ℣. 6 & 7. Mais dans cet endroit même, Moïse observe que quand Abraham y arriva, les Chananéens en étoient déjà en possession; & c. 13, ℣. 7, il ajoute qu'il y avoit aussi des Phéréséens; ce n'étoit donc pas une terre déserte, & de laquelle il fut aisé de s'emparer. Mais cette remarque auroit été absolument hors de propos, si elle avoit été faite après que les Israélites eurent chassé les Chananéens.

Comme dans la conquête de la terre promise, ils ne devoient point toucher aux possessions des Ismaélites, des Iduméens, des Ammonites ni des Moabites, il étoit nécessaire que Moïse fit la généalogie de ces peuples, assignât les limites de leurs habitations, montrât les raisons de la conduite de Dieu. Ces listes de peuplades, ces topographies qu'il trace, ces traits d'histoire qu'il y entremêle, se trouvent fondés en raison; l'on sent l'utilité de ces détails. Si tout cela n'eût été écrit qu'après la conquête, sous les Rois ou plus tard, il ne serviroit à rien. Alors plusieurs de ces peuplades avoient disparu, s'étoient transplantées, avoient changé de nom, ou s'étoient enlevé une partie de leur territoire. On n'a qu'à confronter le onzième chapitre du livre des Juges avec le vingt-unième du livre des Nombres, on verra que, trois cens ans après Moïse, les Israélites soutenoient la légitimité de leurs possessions, par le récit des faits articulés dans l'histoire de Moïse. Il n'est presque pas un seul des livres de l'ancien Testament, dans lequel l'Auteur ne rappelle des faits, des expressions, des promesses, des prédictions contenues dans la *Genèse*. Ainsi les objections même, que les incrédules ont rassemblées contre l'authenticité de ce livre, la démontrent, au contraire, à des yeux non prévenus; elles font sentir que Moïse seul a pu l'écrire, qu'il étoit bien instruit, qu'il n'a voulu en imposer à personne, & qu'il n'a rien dit sans raison.

5°. Si le livre de la *Genèse* est authentique, du moins l'histoire de la création est fausse; Moïse suppose que Dieu a fait successivement, & en plusieurs jours, les divers globes qui roulent dans l'étendue des cieux; or, Newton a démontré que cela ne se peut pas, que les mouvemens de ces grands corps sont tellement engrenés, & dépendans les uns des autres, que l'un n'a pas pu commencer sans l'autre; qu'il faut que le tout ait été fait, arrangé & mû au même instant.

Réponse. Le jugement de Newton prouve seulement que nous ne concevons pas comment Dieu a fait ou a pu faire les choses telles qu'elles sont; mais Dieu, doué du pouvoir créateur, a-t-il trouvé des obstacles à sa volonté & à son action? Newton ne concevoit pas la cause de l'attraction, il l'a cependant supposée pour expliquer les phénomènes. Ce Philosophe, plus modeste que ceux d'aujourd'hui, avouoit son ignorance; mais il n'a pas été assez téméraire pour décider de ce que Dieu a pu ou n'a pas pu faire.

On peut voir d'autres objections contre la *Genèse*, résolues dans la réfutation de la Bible enfin expliquée, l. 6, c. 7. *Traité histor. & dogm. de la vraie religion*, tome 5, p. 194, &c. *Voyez* MOÏSE, PENTATEUQUE, HISTOIRE SAINTE, &c.

GÉNIE. Ce mot, dérivé du grec, a signifié chez les Latins, non-seulement la trempe d'esprit & de caractère que nous apportons en naissant, les goûts, les inclinations, les penchans naturels, mais encore un esprit, une intelligence, un Dieu ou un Démon, qui a présidé à notre naissance, qui nous a fait tels que nous sommes, qui a décidé de notre sort pour toute la vie. Cette notion, fondée sur le Polythéisme, faisoit partie de la croyance des Païens; un Chrétien ne pouvoit s'y conformer, sans paroître abjurer sa foi.

Lorsque la flatterie eut divinisé les Empereurs, on jura par leur *génie* & par leur fortune; on érigea des autels à ce Dieu prétendu, on lui offrit des sacrifices; c'étoit une manière de faire sa cour: & les plus mauvais Princes étoient ordinairement ceux qui exigeoient le plus impérieusement cette marque d'adulation. Les Chrétiens que l'on vouloit faire apostasier, refusèrent constamment de jurer *par le génie de César*, parce que c'étoit un acte d'idolâtrie. « Nous jurons, dit » Tertullien, non par le *génie* des Césars, mais » par leur vie, qui est plus respectable que tous » les *génies*. Vous ne savez pas que les *génies* sont » des Démons....... Nous avons coutume de » les exorciser pour les chasser du corps des » hommes, & non de jurer par eux, pour leur » attribuer les honneurs de la divinité ». *Apolog.* c. 32. Suétone dit que Caligula fit mourir, sur des légers prétextes, ceux qui n'avoient jamais juré par son *génie*, *in Calig.* c. 27. Probablement c'étoient des Chrétiens.

Quelques incrédules ont justifié la conduite des Païens, & ont blâmé celle des Chrétiens. Le refus, disent-ils, que faisoient ces derniers, donnoit lieu de penser qu'ils étoient mauvais sujets, peu affectionnés au Souverain, & fournissoit un motif de les punir du dernier supplice. Quoi donc! parce qu'il avoit plu aux Païens d'imaginer une formule de jurement qui étoit absurde & impie, il

falloit que les Chrétiens commissent le même crime? Leur fidélité au gouvernement étoit mieux prouvée par leur conduite que par des paroles. On ne pouvoit les accuser d'aucun acte de révolte ou de sédition; ils payoient fidèlement les tributs, respectoient l'ordre public, servoient même dans les armées; Tertullien le représente aux persécuteurs, & les défie de citer aucun fait contraire: ils étoient donc inexcusables. Si l'on forçoit les incrédules à témoigner, par serment, qu'ils sont Chrétiens d'esprit & de cœur, ils s'en plaindroient comme d'un acte de tyrannie. Aussi Jésus-Christ avoit défendu à ses Disciples de prononcer aucun jurement, *Matth.* c. 5, ℣. 34, parce que la plupart des juremens des Païens étoient des impiétés. *Voyez* JUREMENT.

GÉNITE, nom qui signifie *engendré* ou né d'un tel sang. Les Hébreux nommoient ainsi ceux qui descendoient d'Abraham sans aucun mêlange de sang étranger, dont, par conséquent, tous les ancêtres paternels & maternels étoient Israélites, & qui pouvoient prouver leur descendance en remontant jusqu'à Abraham. Parmi les Juifs Hellénistes, on distinguoit aussi par ce nom ceux qui étoient nés de parens qui n'avoient point contracté d'alliance avec les Gentils pendant la captivité de Babylone.

Quelques Censeurs opiniâtres de la religion juive ont taxé de cruauté Esdras & Néhémie, parce qu'après le retour de la captivité, ils forcèrent ceux d'entre les Juifs qui avoient épousé des étrangères à renvoyer ces femmes & les enfans qui en étoient nés; on ne peut, disent-ils, pousser plus loin le fanatisme de l'intolérance; c'est à juste titre que les Juifs étoient détestés des autres nations.

Nous soutenons que la loi, par laquelle Dieu avoit défendu aux Juifs ces sortes de mariages, étoit juste & sage; ceux qui l'avoient violée étoient donc des prévaricateurs scandaleux; pour rétablir les loix juives dans toute leur vigueur après la captivité, il falloit absolument bannir & réprimer cet abus. Une expérience constante de près de mille ans avoit prouvé que ces alliances avoient toujours été fatales aux Juifs, que, conformément à la prédiction de Moïse, les femmes étrangères n'avoient jamais manqué d'entraîner dans l'idolâtrie leurs époux & leurs familles; c'étoit un des désordres que Dieu avoit voulu punir par la captivité de Babylone; Esdras & Néhémie ne pouvoient donc se dispenser de le bannir absolument de la république juive, puisque sa prospérité dépendoit de sa fidélité à observer la loi de Dieu. *Voyez* JUIF.

GENOVÉFAINS, Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dont le chef-lieu est à Paris; ils sont aussi nommés Chanoines réguliers de la Congrégation de France. Pour connoître l'origine de l'Abbaye de Sainte-Geneviève & ses différentes révolutions, il faut lire les Recherches sur Paris, par M. Jaillot; il nous paroît avoir solidement prouvé que, dès la fondation faite par Sainte Clotilde au commencement du sixième siècle, l'Eglise de Sainte-Geneviève a toujours été desservie par des Chanoines réguliers. L'an 1148, douze Chanoines de Saint-Victor y furent appellés, & y mirent la réforme en vertu d'une Bulle du Pape Eugène III. Elle y fut introduite de nouveau par le Cardinal de la Rochefoucaud, Abbé commendataire de cette Abbaye, l'an 1625; elle fut confirmée par des Lettres-Patentes en 1626, & par une Bulle d'Urbain VIII en 1634. Le vénérable Père Faure, Chanoine régulier de Saint-Vincent de Senlis, après avoir rétabli la régularité dans sa maison & dans quelques autres, eut aussi la plus grande part dans la réforme de celle de Sainte-Geneviève, qui en est devenue le chef-lieu.

Cette Congrégation est répandue dans plusieurs des provinces du Royaume; ses membres, suivant l'ancien esprit de leur institut, rendent les mêmes services à l'Eglise que le Clergé séculier. L'Abbé régulier de Sainte-Geneviève en est le Supérieur général; plusieurs de ces Chanoines, surtout depuis la dernière réforme, se sont distingués par leurs talens, par leurs ouvrages & par leurs vertus.

GENTIL. Les Hébreux nommoient *Gojim*, nations, tous les peuples de la terre, tout ce qui n'étoit pas Israélite. Dans l'origine, ce terme n'avoit rien de désobligeant; mais dans la suite, les Juifs y attachèrent une idée désavantageuse, à cause de l'idolâtrie & des vices dont toutes les nations étoient infectées. Lorsqu'ils furent convertis à l'Evangile, ils continuèrent à nommer *Gentes*, nations, les peuples qui n'étoient encore ni Juifs, ni Chrétiens. S. Paul est appellé l'Apôtre des *Gentils* ou des nations, parce qu'il s'attacha principalement à instruire & à convertir les Païens.

Plusieurs Juifs, entêtés des privilèges de leur nation, des promesses que Dieu lui avoit faites, de la loi qu'il lui avoit donnée, furent révoltés de ce que les *Gentils* étoient admis à la foi, sans être assujettis aux cérémonies du Judaïsme. Il fallut un décret des Apôtres assemblés à Jérusalem, pour décider qu'il suffisoit de croire en Jésus-Christ pour être sauvé, *Act.* c. 15, ℣. 5 & suiv. Mais, malgré cette décision, plusieurs persévérèrent dans leur sentiment, & furent nommés Juifs Ebionites; c'est contre eux principalement que S. Paul écrivit son Epître aux Galates.

Les Prophètes qui avoient annoncé la conversion & le salut futur des *Gentils*, n'avoient donné à entendre, en aucune manière, qu'ils seroient assujettis au Judaïsme; au contraire, ils avoient prédit, qu'à la venue du Messie, il y auroit une

nouvelle alliance, *Jérém.* e. 31; une nouvelle loi, *Isaïe*, c. 42, ℣. 4; un nouveau sacerdoce, c. 66, ℣. 21; de nouveaux sacrifices, *Malach*, c. 1, ℣. 10; que ceux du temple de Jérusalem cesseroient absolument, *Dan.* c. 9, ℣. 27, &c.

C'étoit donc de la part des Juifs un entêtement très mal fondé de prétendre que la loi de Moïse avoit été donnée pour tous les peuples & pour toujours, qu'il ne pouvoit y avoir de salut pour les *Gentils* sans l'observation des cérémonies légales. Les Juifs d'aujourd'hui qui persévérent dans ce préjugé, sont encore plus inexcusables que leurs pères; dix-sept siècles, pendant lesquels Dieu a rendu leur loi impraticable, devroient enfin les détromper.

Quand on connoît l'antipathie qui régnoit entre les Juifs & les *Gentils*, on comprend combien il a été difficile de les accoutumer à fraterniser ensemble; c'est cependant le prodige que le Christianisme a opéré.

Les Censeurs anciens & modernes du Judaïsme ont beaucoup insisté sur le caractère insociable des Juifs, sur le mépris & l'aversion qu'ils avoient pour les étrangers; ils ont conclu que ce travers venoit des principes même de la religion juive. C'est un faux préjugé qu'il est aisé de dissiper.

1°. L'aversion des Juifs pour les Païens n'éclata qu'après la dévastation de la Judée par les Rois d'Assyrie, après la persécution que les Juifs essuyèrent de la part des Antiochus à cause de leur religion. Il est naturel de regarder de mauvais œil des ennemis qui nous ont fait beaucoup de mal. La haine augmenta par les avanies & les vexations que les Juifs éprouvèrent de la part des Gouverneurs & des soldats Romains. Tacite convient que c'est ce qui excita les Juifs à la révolte; mais il n'en avoit pas été de même autrefois. Les Israélites laissèrent subsister dans la Palestine un très-grand nombre de Chananéens; David, malgré ses victoires, ne leur déclara point la guerre; Salomon se contenta de leur imposer un tribut, *II. Reg.* c. 9, ℣. 21. Sous son règne, on comptoit dans la Judée plus de cent cinquante mille étrangers Prosélytes, *II. Paralip.* c. 2, ℣. 17. Alors cependant les Juifs y étoient les maîtres; ils étoient dans un commerce habituel avec les Tyriens, les Egyptiens, les Iduméens, &c.

2°. Moïse leur avoit ordonné de traiter les étrangers avec beaucoup d'humanité, parce qu'eux-mêmes avoient été étrangers en Egypte, *Exode*, c. 22, ℣. 21; *Lévit.* c. 19, ℣. 33; *Deuter.* c. 10, ℣. 19, &c. Les Prophètes leur répètent la même leçon, *Jérem.* c. 7, ℣. 6, &c. David félicite Jérusalem de ce que les Chaldéens, les Tyriens, les Ethiopiens s'y sont rassemblés, & ont appris à connoître le Seigneur, *Ps.* 86. Salomon prie Dieu d'exaucer les vœux des étrangers qui viendront le prier dans son Temple, *III. Reg.* c. 8, ℣. 41, &c. Il n'est donc pas vrai que les Juifs aient puisé dans leur religion, ni dans leurs loix, l'aversion qu'ils avoient pour les *Gentils*. Ils haïssoient encore davantage les Samaritains, quoique ces derniers fissent, jusqu'à un certain point, profession du Judaïsme.

D'autres raisonneurs, très-mal instruits, se sont persuadés que, selon les principes du Judaïsme & du Christianisme, Dieu, occupé des seuls Juifs, abandonnoit absolument les Païens ou les *Gentils*, ne leur accordoit aucune grace, les laissoit dans l'impossibilité de faire leur salut. C'est une erreur que nous réfuterons au mot Infidèle.

GENTIL-DONNES, Dames nobles, Religieuses de l'Ordre de S. Benoît. Elles ont à Venise trois maisons composées de filles des Sénateurs, & des premières familles de la République. Le premier de ces couvens fut fondé par les Doges de Venise, Ange & Justinien Partiapace, en 819.

GÉNUFLEXION, action de fléchir les genoux; c'est une manière de s'humilier ou de s'abaisser en présence de quelqu'un pour l'honorer. De tout tems ce signe d'humilité a été d'usage dans la prière.

A la consécration du Temple de Jérusalem, Salomon fit sa prière à deux genoux, & les mains étendues vers le ciel, *III. Reg.* c. 8, ℣. 54. Dans une cérémonie semblable, Ezéchias & les Lévites se mirent à genoux pour louer & adorer Dieu, *II. Paral.* c. 29, ℣. 30. Un Officier d'Achab se mit à genoux devant le Prophète Elie, *IV. Reg.* c. 1, ℣. 13. Jésus-Christ fit sa prière à genoux dans le jardin des olives, *Luc*, c. 22, ℣. 41. S. Paul dit qu'il fléchit les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Ephes.* c. 3, ℣. 14, &c. Il n'est donc pas étonnant que cette manière de prier ait été en usage dans l'Eglise Chrétienne dès l'origine.

S. Irénée, Tertullien, & d'autres Pères, nous apprennent que le Dimanche, & depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on s'abstenoit de fléchir les genoux; on prioit debout en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ; quelques Auteurs prétendent que cela fut ainsi ordonné par le Concile de Nicée. Mais, pendant le reste de l'année, il est certain que le peuple & le Clergé se mettoient à genoux pendant une partie du service divin.

C'est donc mal-à-propos que les Ethiopiens ou Abissins évitent de fléchir les genoux pendant la liturgie, & prétendent conserver en cela l'ancien usage. Les Russes regardent comme une indécence de prier Dieu à genoux, & les Juifs font toutes leurs prières debout. Au huitième siècle, il y eut une secte d'Agonyclites qui soutenoient que c'étoit une superstition de se mettre à genoux pour prier. Ils se trompoient évidemment, puisque le contraire est prouvé par l'Ecriture-Sainte. La *génuflexion* n'est pas essentielle à la prière, mais il ne faut ni la blâmer, ni affecter une posture

différente ; pour contredire l'usage de l'Église.

Baronius remarque que les Saints avoient porté si loin l'usage de la *génuflexion*, que quelques-uns avoient usé le plancher à l'endroit où ils se mettoient. S. Jérôme & Eusèbe disent de S. Jacques le Mineur, Évêque de Jérusalem, que ses genoux s'étoient endurcis comme ceux d'un chameau.

En général, les signes extérieurs sont indifférens par eux-mêmes ; c'est l'opinion commune & l'usage qui en déterminent la signification. De ce que nous employons, pour honorer les créatures, les mêmes signes que pour honorer Dieu, il ne s'ensuit pas que nous leur rendions le même culte qu'à Dieu ; l'Officier d'Achab, qui se mit à genoux devant le Prophète Elie, n'avoit certainement pas intention de lui rendre un culte divin.

Nous fléchissons le genou devant les images des Saints ; un Religieux reçoit à genoux les réprimandes de son Supérieur ; on sert à genoux les Rois d'Espagne & d'Angleterre ; chez les Anglois, les enfans demandent à genoux la bénédiction de leurs pères & mères ; il est évident que ces marques de respect changent de signification selon les circonstances. Il ne faut pas imiter l'entêtement des Quakers, qui se feroient scrupule d'ôter leur chapeau pour saluer quelqu'un. Les Protestans ne sont pas moins ridicules, lorsqu'ils nous accusent d'idolâtrie, parce que nous nous mettons à genoux devant une image.

GÉOGRAPHIE SACRÉE. Dans l'article GENÈSE, nous avons observé que l'une des preuves de l'authenticité & de la vérité de l'histoire sainte, écrite par Moïse, sont les détails géographiques dans lesquels il est entré, & l'attention qu'il a eue de placer la scène des événemens qu'il raconte ; précaution sage que n'ont pas prise les Auteurs de différentes nations qui ont entrepris de donner les origines du monde. Dans le chou-king des Chinois, dans les védams ou bédangs des Indiens, dans les livres de Zoroastre, on a voulu remonter jusqu'à la création ; mais on ne dit point en quels lieux de la Chine, des Indes, ou de la Perse, ont vécu les personnages dont il y est parlé, ni où sont arrivés les faits qui y sont rapportés. Preuve assez certaine que les Auteurs de ces livres écrivoient au hasard, & de pure imagination ; il en est de même des fables de la Mythologie grecque.

Moïse, mieux instruit, & qui n'inventoit rien, a placé dans l'Asie le berceau du genre humain, non aux extrémités orientales de l'Asie, comme ont fait de nos jours quelques Philosophes systématiques, mais dans la Mésopotamie, sur les bords du Tigre & de l'Euphrate. Cependant Moïse étoit né en Egypte, fort loin de la Mésopotamie ; mais il n'a rien donné au goût ni au préjugé national, il a suivi fidèlement la tradition de ses ancêtres, témoins bien informés & non suspects. Il place encore au même lieu la renaissance & la propagation de la race humaine après le déluge, & c'est de-là qu'il fait partir les descendans de Noé pour aller peupler les différentes contrées de la terre.

Sur ce point, qui intéresse toutes les nations, le témoignage de Moïse est confirmé par les monumens de l'histoire profane. A notre égard, tout est venu de l'Orient, lettres, arts, sciences, loix, commerce, civilisation, fruits de la terre les plus exquis, &c. Nos ancêtres, Gaulois ou Celtes, encore barbares, furent policés par les Romains, ceux-ci l'avoient été par les Grecs ; les Grecs, suivant leurs propres traditions, avoient reçu des Egyptiens & des Phéniciens leurs premières connoissances, & les Phéniciens touchoient aux contrées dans lesquelles Moïse place les premières habitations & les premières sociétés politiques. Lorsque les sciences & les arts ont été étouffés parmi nous, sous la barbarie des conquérans du Nord, il a fallu encore retourner en Orient par les Croisades, pour retrouver une partie de ce que nous avions perdu.

Mais Moïse ne s'est pas borné à faire partir des plaines de Sennahar les différentes peuplades, il les suit encore dans leurs migrations & dans leurs diverses branches. Il distingue, par leurs noms, celles qui se sont répandues au Midi, dans la Syrie, la Palestine, l'Egypte, & sur les côtes de l'Afrique ; celles qui se sont avancées à l'Orient, vers l'Arabie, la Perse & les Indes ; celles qui ont tourné au Nord, entre la mer Caspienne & la mer Noire, pour aller braver les neiges & les frimats de la zone glaciale ; celles enfin qui, de proche en proche, ont occupé l'Asie mineure, la Grèce & les îles de la Méditerranée, pour venir bientôt s'établir sur les bords de l'Océan. Malgré l'envie qu'ont eue plusieurs Critiques de découvrir des erreurs dans ses détails, on n'a pas pu encore le trouver en défaut ; & ceux qui ont affecté de s'écarter des plans qu'il a tracés, n'ont enfanté que des visions & des fables.

Enfin Moïse n'est pas moins exact à montrer l'origine & la situation des divers descendans d'Abraham, de Loth, d'Ismaël & d'Esaü, à placer les Iduméens, les Madianites, les Ammonites, les Moabites, les étrangers même, tels que les Philistins & les Amalécites, chacun sur le sol qu'ils ont occupé. Dans le testament de Jacob, il donne une topographie de la Palestine, en assignant à chacun des enfans de ce Patriarche la portion que sa tribu devoit y posséder. Après avoir marqué la route & les stations des Hébreux sortans de l'Egypte, il trace leurs marches & leurs divers campemens dans le désert ; il les fait arriver à la vue de la Palestine & du Jourdain ; &, avant de mourir, il place déja deux tribus sur la rive orientale de ce fleuve. Il n'étoit pas possible de pousser l'exactitude plus loin.

Aussi plusieurs savans se sont appliqués à éclaircir la *géographie* de l'Ecriture-Sainte, afin de répandre par-là un nouveau jour sur l'Histoire. Les recherches de Bochart, sur cette partie, seroient plus satisfaisantes, s'il s'étoit moins livré aux conjectures & au desir d'expliquer, par l'Histoire sainte, les fables de la Mythologie grecque. Mais tous ceux qui ont travaillé sur le même sujet, dans la suite, n'ont pas laissé de profiter beaucoup de ses lumières; il avertit lui-même que les révolutions terribles arrivées dans l'Orient, les migrations des peuples, le changement des langues & des noms, ont jetté de l'obscurité sur une infinité de choses; cependant, à force de comparer ensemble les Géographes & les voyageurs des différens âges, on est parvenu à dissiper une grande partie des ténèbres que le laps des tems y avoit répandues.

Il y a dans la Bible d'Avignon plusieurs dissertations sur des points de *géographie sacrée*, sur la situation du Paradis terrestre, sur le partage de la terre aux enfans de Noé, sur le passage de la mer Rouge, sur les marches & les campemens des Israélites dans le désert, &c. On y indique aussi une *géographie sacrée & historique*, par M. Robert, 2 vol. *in*-12, Paris, 1747.

GEORGE D'ALGA. (S.) Ordre de Chanoines réguliers fondé à Venise par Barthelemi Colonna, l'an 1396, & approuvé par le Pape Boniface IX, en 1404. Ces Chanoines portent une soutane blanche, & une chape blene par-dessus, avec un capuchon sur les épaules. En 1570, Pie V les obligea de faire la profession religieuse, & leur accorda la préséance sur les autres Religieux.

GERBE. L'offrande de la *gerbe*, ou des prémices de la moisson, chez les Hébreux, étoit une cérémonie annuelle que Dieu leur avoit ordonnée. *Lévit*. c. 23, ℣. 10. Il leur étoit défendu de manger du grain nouveau, avant d'en avoir offert les prémices au Seigneur. Cette offrande devoit se faire le second jour de la huitaine de Pâque, par conséquent le quinzième du mois de Nisan, ou de la lune de Mars. A cette époque l'orge étoit déja mûre & prête à couper dans la Palestine.

Cette offrande étoit destinée à faire souvenir les Israélites que la fertilité de la terre, & les fruits qu'elle nous prodigue, sont un don de Dieu, qu'il faut en user avec reconnoissance & modération, & en faire part aux pauvres. Elle leur rappelloit encore un miracle que Dieu avoit fait en Egypte en leur faveur, & à la même époque, lorsque la moisson d'orge des Egyptiens fut saccagée par la grêle, & que la leur fut préservée. *Exode*, c. 9, ℣. 31.

Dans la suite, les Juifs ajoutèrent de leur chef, à cette cérémonie, plusieurs circonstances puériles & superstitieuses, comme de couper la *gerbe* dans trois champs différens, avec trois faucilles, de mettre les épis dans trois cassettes pour les apporter au Temple, &c. Il falloit que cette *gerbe* produisit un *gomor* ou environ trois pintes de grain; après l'avoir vanné, rôti & concassé, l'on répandoit par-dessus un demi-septier d'huile & une poignée d'encens, & c'est ainsi que le Prêtre l'offroit au Seigneur.

A s'en tenir à la lettre du texte, rien de tout cela n'étoit commandé, & il paroît que, dans l'origine, la cérémonie étoit beaucoup plus simple. Il paroît aussi que l'hébreu *gomer* ou *gomor*, au pluriel *gamarim*, signifie plutôt une javelle qu'une gerbe; c'est ce qu'un homme peut tenir dans ses deux mains, & c'est ainsi que le Prêtre prenoit la javelle & l'offroit au Seigneur. Par la même raison, un *gomor* de grain étoit ce qu'un homme pouvoit en tenir dans ses deux mains jointes. *Gomor* paroît être formé de la particule copulative *go*, & de *mar*, la main; c'est le grec Μαρή. *Voyez* le *Dictionnaire étymologique* de M. de Gébelin. Aussi est-il rendu en grec par Δράγμα, & en latin par *manipulus*, une poignée. Mais, dans les derniers siècles, les Juifs, par leur prétendue loi orale, & leurs traditions rabbiniques, avoient défiguré toute leur religion.

GERSON, Théologien célèbre dans son siècle, Chanoine & Chancelier de l'Église de Paris, mort l'an 1429, étoit né dans le village de Gerson en Champagne, Diocèse de Reims; son vrai nom étoit Jean Charlier. Il soutint, avec beaucoup de zèle, la doctrine de l'Eglise Gallicane au Concile de Constance; &, dans le dessein de dissiper l'ignorance, il ne dédaigna pas de prendre le soin des petites écoles, & d'y enseigner les enfans. En 1706, Dupin a fait imprimer en Hollande les ouvrages de *Gerson*, en cinq vol. *in-fol.* Les uns sont dogmatiques, les autres concernent la discipline, plusieurs traitent de morale & de piété.

G I

GILBERT DE LA POIRÉE. *Voyez* PORRÉTAINS.

GILBERTINS, Ordre de Religieux Anglois, ainsi nommés de leur Fondateur Gilbert de Sempringland, ou Sempringham, dans la province de Lincoln, qui établit cet institut l'an 1148, pour l'un & l'autre sexe.

On y recevoit non-seulement des célibataires, mais encore ceux qui avoient été mariés; les hommes suivoient la règle de S. Augustin, c'étoient des espèces de Chanoines; les femmes observoient celle de S. Benoît. Le Fondateur ne bâtit qu'un Monastère double, ou plutôt deux Monastères contigus, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, mais séparés par de hautes murailles. Il s'en éleva plusieurs de semblables dans la suite, où l'on compta jusqu'à sept cens Religieux, & autant de Religieuses. Cet Ordre

fut aboli, avec tous les autres, sous le règne d'Henri VIII.

GILGUL ou plutôt GHILCUL, terme d'hébreu moderne qui se trouve dans les livres des Rabbins; il signifie *roulement, circulation*. Suivant Léon de Modène, c'est ainsi que la métempsycose, ou la transmigration des ames, est nommée par quelques Juifs qui ont adopté le système de Pythagore. Par un abus énorme, ils prétendent fonder cette opinion sur quelques passages de l'Ecriture-Sainte; c'est une des folles visions dont leurs livres sont remplis.

GIROVAGUES. *Voyez* MOINES.

G L

GLADIATEUR, homme qui fait profession de combattre en public, à coups d'épée ou de sabre, pour amuser les spectateurs. L'Eglise Chrétienne, qui a toujours eu en horreur l'effusion du sang, n'admettoit point au baptême les *gladiateurs*, à moins qu'ils ne renonçassent à leur profession; & s'ils y retournoient après avoir été baptisés, elle les excommunioit & les regardoit comme des apostats. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés.*, l. 11, c. 5, §. 7; & l. 16, c. 4, §. 10. Indépendamment du crime attaché au meurtre volontaire, les combats de *gladiateurs* faisoient partie des jeux & des spectacles que l'on donnoit à l'honneur des Dieux du Paganisme; c'étoit donc, tout-à-la-fois, un acte de cruauté & une profession d'idolâtrie.

Rien ne prouve mieux à quel excès de dépravation étoient portées les mœurs des Romains, que le goût effréné de ce peuple pour les combats de *gladiateurs*. S. Cyprien a peint cette espèce de frénésie avec toute l'énergie possible, *Epist.* 1 *ad Donat.* » On prépare, dit-il, un jeu de *gla-* » *diateurs*, afin de récréer, par un spectacle san- » glant, des yeux accoutumés au carnage. On » engraisse un corps déja robuste, en lui prodi- » guant d'excellens alimens, on veut qu'il ait de » l'embonpoint, afin que sa mort coûte plus cher. » Un homme est tué pour le plaisir de son sem- » blable; c'est un art, un talent, une adresse de » savoir tuer; on ne commet pas seulement ce » crime, mais on l'enseigne. Qu'y a-t-il de plus » horrible qu'on homme se fasse gloire d'ôter la » vie à un autre? Que pensez-vous, je vous prie, » en voyant des insensés se livrer aux bêtes, sans » y avoir été condamnés, mais à la fleur de l'âge, » pleins de santé, sous un habit magnifique? On » pare ces victimes pour une mort volontaire, & » les malheureux en tirent vanité. Ils combattent » contre les bêtes, non comme criminels, mais » par fureur. Les pères contemplent ainsi leurs » enfans, une sœur regarde son frère; &, afin » que le spectacle soit plus pompeux, une mère; » quelle horreur! une mère contribue à la dépense » pour se préparer des larmes «.

Les Romains ne se bornèrent pas à entretenir chez eux cette frénésie, ils la communiquèrent aux Grecs, malgré les réclamations de quelques Philosophes; mais ils en portèrent la peine. Plusieurs Auteurs ont remarqué que les divertissemens barbares de l'amphithéâtre avoient accoutumé les Empereurs à répandre le sang; ils exercèrent, contre leurs propres sujets, la cruauté à laquelle on les avoit habitués d'avance. Tite-Live & Ammien Marcellin disent que l'on craignoit de voir Drusus & le César Gallus sur le trône, parce qu'ils montroient du goût pour les spectacles sanglans. Senèque a déclamé plus d'une fois contre ce désordre; mais, avec toute son éloquence, il n'a pas fait fermer les théâtres; Jésus-Christ, avec deux mots, les a fait démolir. Par l'institution du Baptême, il a rendu sacrée la vie de l'homme; &, quand il n'auroit rendu au genre-humain que ce seul service, il mériteroit déja d'en être appelé le *Sauveur*.

GLAIVE. Jésus-Christ a dit à ses Disciples: » Je ne suis pas venu apporter sur la terre la paix, » mais le *glaive*, séparer le fils d'avec son père, » la fille d'avec sa mère, &c.; les ennemis de » l'homme seront dans sa maison. Je suis venu » apporter un feu sur la terre; que veux-je, sinon » qu'il s'allume «? *Matt.* ch. 10, ꝟ. 34; *Luc*, c. 12, ꝟ. 49 & 51. De-là les ennemis du Christianisme ont conclu que Jésus-Christ est donc venu pour allumer entre les hommes le feu des disputes, de la haine, de la guerre. Aussi Luther, & quelques autres fanatiques, ont soutenu que l'Evangile doit être prêché l'épée à la main, & qu'il faut exterminer tous ceux qui font résistance.

Nous convenons que, quand un fils embrasse la vraie religion, pendant que son père veut persévérer dans une religion fausse, il est difficile que cette diversité de croyance ne cause une espèce de guerre domestique. Mais à qui faut-il en attribuer la faute? Les amis de la vérité sont-ils responsables du crime que commettent les partisans de l'erreur?

Il suffit de lire l'Evangile, pour voir que rien n'est plus opposé à la violence. Jésus-Christ dit à ses Disciples: » Je vous envoie comme des » brebis au milieu des loups; vous serez haïs, » persécutés, mis à mort à cause de moi; par la » patience, vous posséderez vos ames en paix. Je » vous dis de ne point résister au mal que l'on » vous fera; si quelqu'un vous frappe sur une » joue, tendez-lui l'autre; quand on vous per- » sécutera dans une ville, fuyez dans une autre; » ceux qui frappent à coup d'épée périront par » l'épée «. Il réprimanda ses Disciples, qui vouloient faire tomber le feu du ciel sur les Samaritains, &c. Pouvoit-il prêcher plus hautement la

douceur & la patience? Les incrédules ont encore trouvé à redire à ces leçons; par-là, suivant eux, Jésus-Christ a interdit la juste défense. Ce sont deux reproches contradictoires.

Le Sauveur a prédit, non ce qu'il avoit dessein de faire, mais ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, & ce qui est arrivé en effet. Ce n'est point sa doctrine qui divise les hommes, puisqu'elle ne leur prêche que la paix; ce sont leurs passions, l'orgueil, la jalousie, l'esprit d'indépendance, l'attachement à des erreurs qui flattent, l'aversion pour des vérités qui gênent & qui humilient. Avant que l'Evangile fût prêché, ils étoient encore moins disposés à s'aimer qu'après. Déja la religion des Indiens avoit établi entre les différentes castes une haine irréconciliable; Zoroastre avoit fait couler des fleuves de sang pour établir sa doctrine; les Perses avoient insulté aux objets de la vénération des Egyptiens, & avoient brûlé les Temples des Grecs; ceux-ci, à leur tour, poursuivirent les Mages à feu & à sang; Mahomet, dans la suite, a prêché avec l'alcoran dans une main, & l'épée dans l'autre; le Christianisme n'a rien fait de semblable.

Donc, répliquent les incrédules, Jésus-Christ ne devoit pas publier sa doctrine, puisqu'il prévoyoit le bruit qu'elle alloit causer dans le monde. Suivant ce principe, lorsqu'une fois les hommes sont plongés dans l'erreur & dans le vice, il faut les y laisser; il n'est plus permis de leur prêcher la vérité, ni la vertu, de peur que cela ne les divise, & n'excite entr'eux de la haine & des disputes. Mais les incrédules observent mal leur propre morale. L'Athéisme & l'irréligion qu'ils prêchent ne peuvent manquer de mettre aux prises ceux qui ont une religion avec ceux qui ne veulent point en avoir. Leur ton & leur style ne sont ni aussi doux, ni aussi charitables que ceux des Apôtres, & nous ne voyons pas qu'ils soient fort disposés à se laisser persécuter, tourmenter & mettre à mort. Est-il plus louable de diviser les hommes par l'erreur que par la vérité?

Une preuve que les maximes de Jésus-Christ n'autorisent personne à user de violence, sons prétexte de religion, c'est que jamais ses Apôtres ni ses Disciples ne l'ont employée à l'égard de personne; ils ont donné les mêmes leçons & les mêmes exemples de patience que leur Maître; les ennemis du Christianisme, soit anciens, soit modernes, sont dans l'impossibilité de citer un seul fait, une seule circonstance dans laquelle les premiers Prédicateurs de l'Evangile aient contredit, par leur conduite, les maximes de paix, de charité, de patience, qu'ils enseignoient aux autres.

S'il y a dans l'Evangile, disent nos adversaires, beaucoup de maximes qui recommandent la douceur & la patience aux Ministres de la religion, il y en a aussi un assez grand nombre desquelles on a toujours conclu la nécessité de l'intolérance & de la persécution; Jésus-Christ réprouve ceux qui ne veulent pas écouter & suivre sa doctrine, il exige pour elle une préférence exclusive; il dit: » Celui qui n'est pas pour moi est contre » moi, *Matt.* c. 12, ℣. 30. Si quelqu'un vient à » moi, & ne hait pas son père, sa mère, son » épouse, ses enfans, ses frères & sœurs, & » même sa propre vie, il ne peut être mon Dis» ciple, *Luc*, c. 14, ℣. 26 «. Ces dernières maximes ont toujours fait beaucoup plus d'impression sur les esprits que les préceptes de charité, elles ont été les seules suivies dans la pratique: de-là les guerres de religion, les croisades contre les infidèles & contre les hérétiques, les Ordres militaires institués pour convertir les Païens l'épée à la main. En général, le Prosélytisme, commandé par la Religion Chrétienne, est incompatible avec la tolérance.

Nous ne devons laisser sans réponse aucun de ces reproches. 1°. *Réprouver* les incrédules pour la vie à venir, ce n'est pas déclarer qu'il faut leur faire la guerre en ce monde. Jésus Christ dit qu'il méconnoitra & reniera devant son Père ceux qui l'auront méconnu & renié devant les hommes, *Matt.* c. 10, ℣. 33; mais, loin de témoigner contr'eux aucun sentiment de haine ou de vengeance, il a demandé pour eux grace & miséricorde en mourant sur la croix. Nos adversaires soutiendront-ils que l'incrédulité volontaire, la haine & la fureur contre ceux qui annoncent la vérité de la part de Dieu, ne soient pas des crimes damnables?

2°. Jésus-Christ exige que l'on préfère à toutes choses la vérité une fois connue; a-t-il tort? Y résister par opiniâtreté, comme faisoient les Juifs, c'est se révolter contre Dieu; un de leurs Docteurs les en fit convenir, *Act.* c. 5, ℣. 39. Les incrédules eux-mêmes répètent sans cesse que la vérité ne peut jamais nuire, que l'erreur ne peut jamais être utile aux hommes; ils se croient en droit de braver les loix & l'autorité publique, pour prêcher ce qu'ils appellent *la vérité*; ils pensent donc, comme Jésus-Christ, que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toute considération humaine, & sur tous les inconvéniens qui peuvent en résulter.

3°. Ils adoptent eux-mêmes la maxime du Sauveur, *quiconque n'est pas pour moi est contre moi*, puisqu'ils peignent tous ceux qui ne sont pas de leur avis, ou comme des ames viles qui n'ont pas le courage de secouer le joug des préjugés, ou comme des hommes exécrables qui prêchent l'erreur & la maintiennent pour leur intérêt. Ils sont donc persuadés que quand il est question de vérités qui doivent décider de notre sort pour ce monde & pour l'autre, ce n'est pas le cas d'affecter l'indifférence, & de vouloir garder une espèce de neutralité. Si la maxime qu'ils veulent rendre odieuse est par elle-même un signal de guerre, de dissension, d'inimitié entre les hommes,

ils sont plus responsables que personne de tous les maux qui peuvent en arriver.

4°. *Hair son père, sa mère*, &c., ne signifie sans doute rien de plus que *hair sa propre vie*. Jesus-Christ veut qu'un homme ait le courage de sacrifier sa vie, s'il le faut, plutôt que d'abjurer sa religion, de la vérité & de la divinité de laquelle il est intimement persuadé, de la prêcher aux dépens de sa propre vie, lorsque Dieu le lui commande & lui donne mission pour le faire. A plus forte raison doit-il abandonner ses proches & sa famille, lorsque Dieu l'envoie prêcher ailleurs, ou lorsque ses proches se réunissent pour l'en détourner, ou pour le faire apostasier. Aucun Incrédule ne peut blâmer cette maxime, ni cette conduite, sans se condamner lui-même. Où est le professeur d'incrédulité qui n'applaudisse à ceux de ses disciples qui ont l'audace de braver le ressentiment de leurs parens & la haine du public, pour embrasser & prêcher l'Athéisme? Ils ont érigé en martyrs de la vérité tous les impies anciens & modernes, qui ont été punis du dernier supplice; ils ont nommé bourreaux, tigres, antropophages, &c., les Magistrats qui les ont jugés & condamnés. Ils ont ainsi mis le sceau de leur approbation à la maxime de l'Evangile contre laquelle ils déclament.

5°. Si le Prosélytisme est incompatible avec la tolérance, il faut que les incrédules soient les plus intolérans de tous les hommes. Qui a pu leur dicter la multitude énorme de livres dont ils ont inondé l'Europe entière, sinon la fureur du Prosélytisme? Mais il y a une différence entre leur zèle & celui qu'inspire la religion. Faire des Prosélytes par des leçons & des exemples de toutes les vertus, par la sincérité & la force des preuves, par une patience invincible dans les persécutions, par le seul motif d'éclairer & de sanctifier les hommes; voilà ce que le Christianisme commande, & ce qu'il a exécuté. Séduire des disciples par des sophismes, par le mensonge, la calomnie, les invectives, par des leçons de libertinage & d'indépendance, dans le dessein formel de rendre les hommes encore plus vicieux & plus méchans qu'ils ne sont; voilà ce que veut & ce qu'opère l'incrédulité.

Quand donc il seroit vrai que l'Evangile renferme des maximes dont on peut abuser, les incrédules ne pourroient encore les attaquer sans se couvrir de ridicule & d'opprobre. Mais leur exemple démontre que quand on veut abuser des maximes les plus sages & les plus sensées, ce n'est pas dans l'Evangile que l'on cherche les motifs de cet abus; est-ce dans ce livre divin que nos adversaires ont puisé leur prosélytisme, leur intolérance, leurs sophismes, & leur fureur?

A l'article GUERRES DE RELIGION, nous ferons voir que l'Evangile n'en a suggéré ni l'idée ni le motif, qu'elles ont été l'ouvrage de la nécessité dans laquelle on se trouvoit de repousser la force par la force, & d'opposer une juste défense à des attaques injustes & cruelles. Jésus-Christ a commandé aux Ministres de l'Evangile de souffrir patiemment les persécutions; mais il n'a ordonné à aucune nation de se laisser subjuguer ou exterminer par les infidèles; s'il l'avoit fait, on auroit raison de l'accuser d'avoir interdit la juste défense.

Aucune croisade n'a eu pour objet d'étendre le Christianisme & de convertir un peuple, mais de repousser les attaques des Mahométans, des Païens, ou des hérétiques armés, & de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe. Si des Missionnaires ont quelquefois marché à la suite des guerriers, ils n'avoient pas dessein, pour cela, de convertir les peuples par la force, mais de profiter d'un moment de sécurité pour instruire & pour persuader. On ne prouvera jamais qu'aucun d'entr'eux ait entrepris d'employer la terreur pour extorquer des conversions.

Les Ordres militaires n'ont pris naissance qu'à la suite des croisades, & ils avoient le même objet; plusieurs, dans leur origine, étoient hospitaliers, & ne sont devenus militaires que par nécessité, tels que l'Ordre de Malte & celui des Templiers. Fabricius, Auteur Protestant, & non suspect dans cette matière, convient que ceux qui subsistent aujourd'hui ont été institués pour honorer le mérite militaire, & non pour propager le Christianisme, *Salut. lux Evangelii*, &c. c. 51, p. 549.

Mais enfin, disent nos adversaires, il ne tenoit qu'à Dieu de rendre les hommes plus dociles & plus paisibles, de donner à la vérité des preuves plus fortes, à la religion des attraits plus puissans, à la mission de son Fils des caractères plus invincibles; le mal qui est arrivé n'auroit pas eu lieu.

Dieu a tort, sans doute, parce que plus les hommes sont vicieux, méchans, opiniâtres, obstinés malicieusement à s'aveugler, plus Dieu est obligé de multiplier les lumières, les graces, les preuves pour les changer, malgré qu'ils en aient. Il n'est pas possible de blasphémer d'une manière plus absurde.

Mais s'il y a eu des incrédules dans tous les siècles, il y a eu aussi des croyans, & même en plus grand nombre; ils ont donc eu des motifs & des preuves suffisantes pour persuader les esprits droits, sincères & dociles. Si ces motifs n'ont pas suffi pour vaincre l'obstination des insensés & des hommes vicieux, c'est la faute de ces derniers, & non celle de Dieu ou de la religion.

GLOIRE. Ce terme se dit à l'égard de Dieu & à l'égard des hommes; mais, dans ces deux cas, il ne signifie pas précisément la même chose. La *gloire*, dit Cicéron, est l'estime des gens de bien, & le témoignage qu'ils rendent à un mérite éminent;

éminent ; la *gloire de Dieu* est quelque chose de plus.

Souvent il est dit dans l'Ecriture que Dieu agit pour sa *gloire*, que l'homme doit glorifier Dieu ; l'Être suprême, souverainement heureux & parfait, peut-il agir afin d'être estimé & loué par les hommes? C'est une absurdité, disent les incrédules, de supposer que Dieu est un être orgueilleux & vain ; qu'un être, aussi vil que l'homme, peut procurer à Dieu quelque espèce de contentement & de satisfaction ; que Dieu exige de lui une prétendue *gloire* dont il n'a pas besoin, & de laquelle il ne pourroit être flatté sans témoigner de la foiblesse.

Deux mots d'explication suffisent pour dissiper un scandale uniquement fondé sur l'équivoque d'un terme. Il est de la nature d'un Être intelligent & libre, tel que Dieu, d'agir par un motif & pour une fin quelconque ; agir autrement est le propre des animaux privés de raison. Dieu ne peut avoir un motif ni une fin plus dignes de lui que d'exercer ses perfections, sa puissance, sa sagesse, & sur-tout sa bonté. C'est par ce motif qu'il a créé des êtres sensibles, intelligens & libres, capables d'affection, d'estime, de reconnoissance & de soumission ; il a voulu, dit Saint Augustin, avoir des êtres auxquels il pût faire du bien. Par le même motif, il a établi dans le monde un ordre physique & moral ; & le bonheur des êtres sensibles consiste à être soumis à l'un & à l'autre. En faisant éclater ainsi sa puissance, sa sagesse, sa sainteté, sa bonté, nous disons que Dieu a procuré sa *gloire ;* que quand les hommes reconnoissent & adorent ces perfections divines, ils rendent *gloire* à Dieu ; & nous soutenons que dans ce langage il n'y a rien d'absurde, d'indécent, d'injurieux à la majesté divine. De même que la solide *gloire* de l'homme consiste à être agréable à Dieu &. estimable aux yeux de ses semblables par la vertu, ainsi la *gloire* de Dieu consiste à agir toujours d'une manière convenable à ses divines perfections, & propre à les faire connoitre. Ce n'est en Dieu ni besoin, ni vanité, ni foiblesse, puisque c'est au contraire la nécessité d'une nature souverainement parfaite.

Or, nous soutenons encore qu'il est de la sagesse, de la sainteté & de la bonté divine que l'homme trouve son bonheur dans la vertu, & non dans le vice, dans sa soumission à l'ordre physique & moral établi de Dieu, & non dans sa résistance à cet ordre divin. Lorsque l'homme s'y soumet, il glorifie Dieu, puisqu'il rend hommage aux perfections divines. Il n'y a donc aucun inconvénient à dire que la *gloire* de Dieu consiste en ce que toutes les créatures lui soient soumises, & que la *gloire* des créatures raisonnables consiste à être parfaitement soumises à Dieu. Ce souverain Maître, infiniment heureux en lui-même, n'avoit pas besoin de leur donner l'être, il pouvoit les laisser dans le néant ; mais dès qu'il les en a tirées, il n'a pas pu se dispenser de leur prescrire un ordre conforme à leur nature, & d'exiger qu'elles y fussent soumises. Lorsqu'elles le sont, tout est bien, tout est comme il doit être.

Voilà ce qu'entend l'Ecriture-Sainte, lorsqu'elle dit que Dieu a tout fait *pour lui-même*, *Prov.* c. 16, ℣. 4. Cela ne signifie point qu'il a tout fait pour son utilité, pour son bonheur, ou pour son besoin, mais qu'il a tout fait de la manière dont l'exigeoient ses divines perfections, & de la manière la plus propre à les faire éclater aux yeux des hommes ; & c'est encore là une partie de la *gloire* de Dieu, de ne point agir pour ses propres besoins, puisqu'il n'en a point, mais pour le besoin & l'utilité des créatures.

Lorsque nos adversaires nous reprochent de faire Dieu à notre image, de le supposer orgueilleux, avide de louanges & d'encens comme nous, ils tombent eux-mêmes dans ce défaut sans s'en appercevoir, puisqu'ils argumentent sur une comparaison qu'ils font entre Dieu & l'homme. Ils disent : Si l'homme recherche la *gloire*, c'est qu'il en a besoin, & qu'il est foible ; donc, si Dieu agit pour sa propre *gloire*, c'est aussi par foiblesse & par besoin. Sophisme grossier. L'homme est foible & indigent, parce qu'il est borné ; Dieu se suffit à lui-même, parce qu'il est souverainement heureux & parfait ; c'est en vertu de cette perfection même qu'il agit pour sa *gloire*, parce qu'il ne peut pas se proposer une fin plus sublime.

Il ne sert à rien de dire que la *gloire* prétendue qui vient de l'homme est inutile à Dieu, qu'il ne peut donc pas en être touché, que c'est comme si des fourmis ou des insectes croyoient travailler pour la *gloire* d'un grand Roi. Cette comparaison est absurde. Il étoit inutile à Dieu de créer l'homme, de le gouverner, de lui donner des loix, de lui proposer des peines & des récompenses ; cependant il l'a fait ; un Roi ne peut rien faire de semblable à l'égard des insectes. Il n'a pas été indigne de Dieu de donner l'être à des créatures raisonnables ; il ne se dégrade pas davantage en prenant soin d'elles, en s'intéressant à leurs actions ; l'un ne lui coûte pas plus que l'autre ; tout se fait par un seul acte de volonté. Les Philosophes ont beau dégrader l'homme afin de le rendre indépendant, un sentiment intérieur plus fort que tous leurs sophismes le convaincra toujours qu'il est l'enfant de Dieu, que la grandeur de l'Être suprême, ne consiste point dans l'orgueil philosophique & dans une indifférence absolue, mais dans le pouvoir & la volonté de faire du bien à toutes les créatures : or c'est un bienfait de sa part de nous faire trouver le bonheur pour ce monde & pour l'autre, en travaillant pour sa *gloire*.

S. Paul dit aux fidèles, *I. Cor.* c. 10, ℣. 31 : « Soit » que vous mangiez, soit que vous buviez ou que » vous fassiez quelqu'autre chose, faites tout pour

» la gloire de Dieu ». On demande qu'importe à Dieu ce que nous mangeons & ce que nous buvons. Mais il faut faire attention que l'Apôtre venoit de parler des viandes immolées aux idoles. Les Païens vouloient que leurs viandes fussent consacrées à leurs faux Dieux ; ils les invoquoient, ils leur adressoient des actions de graces au commencement & à la fin du repas, ils en plaçoient les images sur la table, ils leur faisoient des libations, &c. Au lieu de toutes ces superstitions, S. Paul veut que les Chrétiens n'adressent leurs louanges & leurs actions de graces qu'au vrai Dieu, & qu'ils reconnoissent tenir de sa bonté tous les biens de ce monde. *I. Tim.* c. 4, ℣. 3.

GLOIRE ÉTERNELLE. C'est l'état des bienheureux dans le ciel. De même que la gloire de l'homme sur la terre est d'être soumis à Dieu & de lui plaire, sa gloire dans le ciel sera de lui être éternellement agréable, & de trouver en lui le parfait bonheur. Il n'y a donc de vraie *gloire* pour ce monde ni pour l'autre que dans la vertu. Celle que nous recherchons ici bas consiste dans l'estime de nos semblables ; elle ne seroit jamais fausse ni dangereuse, si les hommes étoient assez sages pour ne rien estimer que la vertu ; mais il ne leur arrive que trop souvent d'honorer le vice, lorsque leur intérêt les y engage. C'est pour cela que Jésus-Christ nous ordonne de pratiquer la vertu, non pour plaire aux hommes, mais afin de plaire à Dieu.

On peut trouver, au premier aspect, de l'opposition entre les leçons qu'il nous fait à ce sujet. Il dit : « Faites briller votre lumière aux yeux des » hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, » & qu'ils glorifient votre père qui est dans le ciel, » *Matt.* c. 5, ℣. 16. Ensuite, gardez-vous de faire » vos bonnes œuvres devant les hommes, afin » qu'ils vous voient ; autrement vous n'aurez point » de récompense à espérer de votre père qui est » dans le ciel. Faites vos aumônes, vos prières, » vos jeûnes en secret, de manière que Dieu » seul en soit témoin. &c. », c. 6, ℣. 1. & suiv. L'opposition n'est qu'apparente. Jésus-Christ ne veut pas que le motif de nos bonnes œuvres soit le desir d'être vus des hommes, d'en être loués & estimés ; ce seroit une hypocrisie & une affectation : mais il veut que nous en fassions pour édifier nos semblables, pour les porter à la vertu par nos exemples, afin qu'ils en rendent *gloire* à Dieu, & non à nous. Ces deux intentions sont très-différentes ; la première est vicieuse, la seconde est très-louable. Il faut donc cacher nos bonnes œuvres, lorsqu'elles ne sont pas nécessaires pour l'édification publique ; mais il faut les faire au grand jour, lorsque cet exemple peut être utile.

« Notre *gloire*, dit S. Paul, est le témoignage » de notre conscience, qui nous atteste que nous » sommes conduits en ce monde, non par les motifs d'une sagesse humaine, mais avec simplicité » de cœur, avec la sincérité que Dieu commande » & par le secours de sa grace ». *I. Cor.* c. 1, ℣. 12.

Souvent dans les écrits de S. Paul, on a pris le mot *gloire* dans un sens différent de celui que l'Apôtre y attachoit. En parlant de la vocation des Juifs & des Gentils à la foi, *Rom.* c. 9, ℣. 22, il dit : « Que Dieu voulant témoigner sa colère » & montrer sa puissance, a souffert avec beaucoup de patience, des vases de colère dignes » d'êtres détruits ; afin de montrer les richesses » de sa *gloire* dans les vases de miséricorde qu'il » a préparés pour la *gloire* ». Nous ne pensons pas qu'il soit ici question de la *gloire éternelle*, mais de la gloire de Dieu ici bas & de la *gloire* de son église ; Dieu en a effectivement montré les richesses par les vertus de ceux qui ont été appellés à la foi. S. Paul dit dans le même sens, *I. Cor.* c. 2, ℣. 7, que Dieu a prédestiné avant les siècles le mystère de sa sagesse *pour notre gloire* ; & *Ephes.* c. 1, ℣. 5, qu'il nous a prédestinés à être ses enfans adoptifs *pour la gloire de sa grace.* Ainsi l'a expliqué S. Augustin, *Enarr. in ps.* 18, n. 3, & *in ps.* 39, n. 4.

GLORIA IN EXCELSIS, GLORIA PATRI. *Voyez* DOXOLOGIE.

G N

GNOSIMAQUES. Certains hérétiques qui blâmoient les connoissances recherchées des mystiques, la contemplation, les exercices de la vie spirituelle, furent nommés Γνωσιμάχοι, ennemis des connoissances. Ils vouloient que l'on se contentât de faire des bonnes œuvres, que l'on bannît l'étude, la méditation & toute recherche profonde sur la doctrine & les mystères du Christianisme ; sous prétexte d'éviter les excès des faux mystiques, ils donnoient dans un autre excès. Cela ne manque jamais d'arriver à tous les censeurs qui blâment par humeur & sans reflexion.

Aujourd'hui les incredules accusent les Chrétiens en général d'être *Gnosimaques*, ennemis des lettres, des sciences, de la Philosophie ; selon eux, le Christianisme a retardé le progrès des connoissances humaines ; il ne tend pas à moins qu'à les anéantir, & à nous plonger dans les ténèbres de la barbarie.

Cependant de toutes les nations de l'univers il n'en est aucune qui aient fait autant de progrès dans les sciences que les nations Chrétiennes ; celles qui ont abandonné le Christianisme après l'avoir connu, sont retombées dans l'ignorance ; sans le Christianisme, les barbares du Nord, qui inondèrent l'Europe au cinquième siècle, auroient détruit jusqu'au dernier germe des connoissances humaines ; & sans les efforts que les Princes Chrétiens ont faits pour arrêter les conquêtes des Ma-

hométans, nous ferions actuellement plongés dans la même barbarie qui règne chez eux. Voilà quatre faits essentiels que nous défions les incrédules d'oser contester; au mot SCIENCE, nous en fournirons les preuves : écoutons les leurs.

Dans l'Evangile, Jésus-Christ rend graces à son Père d'avoir caché la vérité aux sages pour la révéler aux enfans & aux ignorans; il appelle heureux ceux qui croient sans voir, *Matt.* c. 12, ℣. 25; *Joan.* c. 20, ℣. 29. S. Paul ne cesse de déclamer contre la Philosophie, contre la science & la sagesse des Grecs; on exige d'un Chrétien qu'il croie aveuglément à la doctrine qu'on lui prêche, sans savoir si elle est vraie ou fausse. Depuis l'origine du Christianisme, ses sectateurs n'ont été occupés qu'à de frivoles disputes sur des matières intelligibles; ils ont négligé l'étude de la nature, de la morale, de la législation, de la politique, seules capables de contribuer au bien de l'humanité. Les Pères de l'Eglise ont éteint le flambeau de la critique, ont fait tous leurs efforts pour supprimer les ouvrages des Paiens, ont blâmé l'étude des sciences profanes; il n'a pas tenu a eux que nous ne fussions réduits à la seule lecture de la Bible, comme les Mahométans à celle de l'Alcoran. Voilà de grands reproches; il faut les examiner en détail & de sang froid : aucun ne détruit les quatre faits que nous avons établis.

1°. Nous demandons si les ignorans qui ont cru en Jésus-Christ, à la vue de ses miracles & de ses vertus, n'ont pas été plus sages & plus raisonnables que les Docteurs Juifs qui ont refusé d'y croire malgré l'évidence des preuves, & si les incrédules prétendent justifier le fanatisme opiniâtre des Juifs. A moins qu'ils ne prennent ce parti, ils seront forcés d'avouer que Jésus-Christ n'a pas eu tort de bénir son père d'avoir inspiré plus de docilité, de bon sens & de sagesse aux premiers qu'aux seconds. Nous soutenons de même qu'un ignorant qui croit en Dieu & en Jésus-Christ, raisonne mieux qu'un Philosophe qui abuse de ses lumières en embrassant & en prêchant l'Athéisme; & il ne s'ensuit rien contre l'utilité de la vraie Philosophie.

Le Sauveur dit à un Apôtre qui n'avoit pas voulu croire au témoignage unanime de ses collègues, qu'il eût été mieux pour lui de croire sans avoir vu : l'indocilité de cet Apôtre étoit-elle louable ? Pas plus que celle des incrédules d'aujourd'hui.

2°. On fait à quoi avoient abouti la science & la prétendue sagesse des Philosophes Grecs; à méconnoître Dieu dans ses ouvrages, à ne lui rendre aucun culte, à maintenir l'idolâtrie & toutes ses superstitions, à être aussi vicieux que le peuple qu'ils auroient dû éclairer & réformer : voilà ce que S. Paul leur reproche, *Rom.* c. 1, ℣. 18 & suiv. Il avoit raison; & tant que les partisans de la Philosophie s'obstineront à en faire le même abus, nous soutiendrons, comme l'Apôtre, que leur prétendue sagesse n'est qu'une folie capable de pervertir les nations & d'en consommer la ruine, comme elle a fait à l'égard des Grecs & des Romains. Ce n'est donc pas le Christianisme, mais la fausse Philosophie, qui décrédite la vraie sagesse & la rend odieuse; les incrédules veulent nous charger du crime dont ils sont les seuls coupables.

S. Paul d'ailleurs prévoyoit le désordre qui alloit bientôt arriver & qui commençoit déjà de son tems; il savoit que des Philosophes entêtés & mal convertis apporteroient dans le Christianisme leur génie orgueilleux, disputeur, pointilleux, téméraire, & enfanteroient les premières hérésies; il prévient les fidèles contre ce scandale, *Coloss.* c. 2, ℣. 8. Sa prédiction n'a été que trop bien vérifiée. Aujourd'hui nos Philosophes viennent nous reprocher les disputes du Christianisme dont leurs prédécesseurs ont été les premiers auteurs; eux-mêmes les renouvellent encore en rajeunissant tous les sophismes surannés des anciens.

3°. Il n'est pas vrai que l'on exige du Chrétien une *foi aveugle*, qu'il soit obligé à croire une doctrine sans savoir si elle est vraie ou fausse. Un Chrétien est convaincu que sa doctrine est vraie, parce qu'elle est révélée de Dieu, & il est assuré de la révélation par des faits dont tout l'univers dépose, par des motifs de crédibilité invincibles. Il est absurde d'exiger d'autres preuves, des preuves intrinsèques, des raisonnemens philosophiques sur le fond même des dogmes; autrement un ignorant seroit autorisé à ne pas seulement croire un Dieu.

Ne sont-ce pas plutôt les incrédules qui exigent une foi aveugle à leurs systêmes ? Plusieurs ont avoué que la plupart de leurs disciples *croient sur parole*, embrassent l'Athéisme, le Matérialisme, ou le Déisme, sans être en état d'en comprendre le fond ni les conséquences, d'en comparer les prétendues preuves avec les difficultés, qu'ils sont incrédules par libertinage & non par conviction. Nous voyons d'ailleurs par leurs ouvrages que ceux qui parlent le plus haut sont ceux qui en savent le moins.

4°. Avant la naissance du Christianianisme, les Grecs, nation ingénieuse s'il en fut jamais, avoient étudié la nature, la morale, la législation, la politique pendant plus de cinq cens ans; y avoient-ils fait de grands progrès ? Il n'y a pas encore quatre cens ans que nous nous sommes réveillés d'un profond sommeil, & déjà l'on prétend que nous sommes beaucoup plus avancés qu'eux. La nature, le climat, les causes physiques, nous ont elles mieux servis ? Nous n'en croyons rien. Il faut donc qu'une cause morale y ait contribué; peut-il y en avoir une autre que la religion ? Sans les monumens qu'elle nous a conservés, sans les connoissances qu'elle nous a données, nous serions encore au premier pas.

Depuis que nos Philosophes ont secoué le jong de toute religion, leur esprit sublime n'est plus retenu par les entraves du Christianisme; si l'on

excepte quelques découvertes de pure curiosité, que nous ont-ils appris en fait de morale & de législation ? Ou des erreurs grossières, ou des choses que l'on savoit avant eux. Ils se croient créateurs, parce qu'ils ignorent ce qui a été écrit dans les siècles passés.

5°. C'est par un effet de cette ignorance qu'ils accusent les Pères de l'Eglise d'avoir éteint le flambeau de la critique. Qui l'avoit allumé avant les Pères, pour que ceux-ci aient pu l'éteindre ? C'est Origène & S. Jérôme qui les premiers en ont suivi les règles pour procurer à l'Eglise des copies correctes & des versions exactes des livres saints. Dans ces derniers siècles, on n'a fait que réduire en art & en méthode la marche qu'ils avoient suivie dans leurs travaux.

Mais nous ne sommes que trop bien fondés à reprocher aux incrédules que ce sont eux qui éteignent le flambeau de la critique. Quelque authentique que soit un ancien monument, c'est assez qu'il les incommode, pour qu'ils le jugent suspect; dès qu'un passage leur est contraire, ils accusent les Chrétiens de l'avoir altéré ou interpolé : aucun auteur ne leur paroît digne de foi, s'il n'a pas été Païen ou incrédule; ils dépriment les écrivains les plus respectables, pour élever jusqu'aux nues les imposteurs les plus décriés : ils exigent pour vaincre leur pyrrhonisme historique un degré d'évidence & de notoriété que jamais aucun critique ne s'est avisé de demander.

6°. On calomnie les Pères sans aucune preuve, quand on les accuse d'avoir supprimé ou fait périr les ouvrages des Païens ou des ennemis du Christianisme. Il a péri presque autant d'ouvrages des Auteurs Ecclésiastiques les plus estimés que des Auteurs profanes. Ce ne sont pas les Pères qui ont brûlé les bibliothèques d'Alexandrie, de Césarée, de Constantinople, d'Hippone & de Rome; ce sont eux au contraire qui nous ont conservé les écrits de Celse & de Julien contre le Christianisme. Il a fallu faire les recherches les plus exactes & les plus difficiles pour avoir connoissance des livres des Rabbins, & ce sont des Théologiens qui les ont publiés; plusieurs productions des incrédules n'auroient pas été connues, sans la réfutation que nos Apologistes en ont faite. S. Grégoire, Pape, est celui d'entre les Pères qui a été le plus accusé d'avoir fait brûler des livres; nous le vengerons à son article.

Mais nous pouvons affirmer hardiment que si nos adversaires en étoient les maîtres, ils ne laisseroient pas subsister un seul livre favorable au Christianisme.

GNOSTIQUES, hérétiques du premier & du second siècle de l'Eglise, qui ont paru principalement dans l'Orient. Leur nom grec Γνωστικοι signifie éclairé, illuminé, doué de connoissance, & ils se l'attribuèrent, parce qu'ils prétendoient être plus éclairés & plus intelligens que le commun des fidèles, même que les Apôtres. Ils regardoient ces derniers comme des gens simples, qui n'avoient pas la vraie connoissance du Christianisme, & qui expliquoient l'Ecriture-Sainte dans un sens trop littéral & trop grossier.

Dans l'origine, ce furent des Philosophes mal convertis qui voulurent accommoder la Théologie Chrétienne au système de Philosophie dont ils étoient prévenus; mais comme chacun d'eux avoit ses idées particulières, ils formèrent un grand nombre de sectes qui portèrent le nom de leur chef; *Simoniens*, *Nicolaïtes*, *Valentiniens*, *Basilidiens*, *Carpocratiens*, *Ophites*, *Séthiens*, &c. Tous prirent le nom général de *Gnostiques* ou d'illuminés, & se firent chacun une croyance à part, mais qui étoit la même en certains points.

Il paroît que ce désordre commença dès le tems des Apôtres, & que S. Paul y fait allusion dans plusieurs endroits de ses lettres; *I. Tim.* c. 6, ỳ. 20, il avertit Timothée « d'éviter les nouveautés profanes, & tout ce qu'oppose une science faussement appellée *Gnose*, dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés dans la foi; de » ne pas s'amuser à des fables & à des *généalogies* » *sans fin*, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à établir par la foi le véritable édifice » de Dieu ». Plusieurs Savans ont reconnu les *Gnostiques* à ce tableau.

On sait que l'écueil de la Philosophie & du raisonnement humain fut toujours d'expliquer l'origine du mal, de concilier avec la bonté, la sagesse & la puissance de Dieu, les imperfections & les désordres des créatures, la conduite de la Providence, l'opposition apparente qui se trouve entre l'ancien Testament & le nouveau, &c. Pour y satisfaire, les *Gnostiques* imaginèrent que le monde n'avoit pas été créé par le Dieu suprême, être souverainement puissant & bon, mais par des esprits inférieurs qu'il avoit formés, ou plutôt qui étoient sortis de lui par *émanation*.

Conséquemment, outre la divinité suprême que les Valentiniens nommoient *Pleroma*, plénitude ou perfection, ils admirent une génération nombreuse d'Esprits ou de Génies qu'ils oppelloient *Eons*, c'est-à-dire, êtres vivans & intelligens, personnages par l'opération desquels ils se flattèrent de tout expliquer. Mosheim, critique très-instruit, a fait une assez longue dissertation pour savoir ce que signifie le mot *Eon*, qui est le Grec Αἰων, & il ne fait qu'en penser, *Instit. Hist. Christ.* 2[e] part. c. 1, §. 2. Son embarras n'auroit pas eu lieu, s'il avoit fait attention que ce nom vient des Orientaux, que dans leurs langues *haiah*, *hajah*, *havah*, signifie la vie, & les êtres vivans. Pendant que les Grecs prononçoient Αἰων, les Latins ont dit *ævum*; la vie ou la durée; nous disons l'*âge* qui est l'hébreu *hajah*. Comme l'on a toujours uni ensemble la vie & l'intelligence, les *Eons* sont des êtres vivans & intelligens, que nous appellons des *Esprits*; les Grecs les nommoient *Démons*,

qui a le même sens. Ces *Eons* prétendus étoient ou les attributs de Dieu personnifiés, ou des noms hébreux tirés de l'Ecriture, ou des mots barbares forgés à discrétion. Ainsi de *Pleroma* ou de la divinité sortoient *nous*, l'intelligence, *sophia* la sagesse, *sigé* le silence, *logos* le verbe ou la parole, *sabaoth* les armées, *achamoth* les sagesses, &c. L'un avoit formé le monde, l'autre avoit gouverné les Juifs & fabriqué leur loi; un troisieme avoit paru parmi les hommes sous le nom de *fils de Dieu* ou de *Jesus-Christ*, &c. Il n'en coûtoit rien pour les multiplier; les uns étoient mâles & les autres femelles; de leurs mariages il étoit sorti une nombreuse famille; de-là ces *généalogies sans fin* desquelles parle S. Paul.

Mosheim, qui a examiné de près le système de ces Sectaires, dit que tous, quoique divisés en plusieurs choses, admettoient les dogmes suivans. La matiere est éternelle & increée, essentiellement mauvaise, & le principe de tout mal; elle est gouvernée par un esprit ou génie naturellement méchant, qui tient les ames nées de Dieu attachées à la matiere, afin de les avoir sous son empire; c'est lui qui a fait le monde. Dieu est bon & puissant, mais son pouvoir n'est pas assez grand pour vaincre celui du fabricateur du monde; c'est celui-ci ou un autre mauvais génie qui a fait la loi des Juifs. Un autre, bon de sa nature & ami des hommes, est descendu du ciel pour les délivrer de l'empire du Prince de la matière; mais comme la chair, ouvrage de ce dernier, est essentiellement mauvaise, le bon Génie, que nous nommons le *Sauveur*, n'a pas pu s'en revêtir, il n'en a pris que les apparences; il a paru naître, souffrir, mourir & ressusciter, quoique rien de tout cela ne se soit fait réellement.

Ainsi les *Gnostiques* n'admettoient ni le péché originel, ni la rédemption des hommes dans le sens propre; elle consistoit seulement en ce que Jésus-Christ avoit donné aux hommes des leçons & des exemples de sagesse & de vertu. *S. Iren.* l. 1, c. 21. Pour opérer une rédemption de cette espèce, il n'étoit pas nécessaire que Jésus-Christ fût un Dieu incarné, ni un homme en corps & en ame; il suffisoit que ce Verbe divin se montrât sous l'extérieur d'un homme; sa naissance, ses souffrances, sa mort, paroissoient aux *Gnostiques* non-seulement inutiles, mais indécentes; le Verbe, disoient-ils, après avoir rempli l'objet de sa mission, est remonté vers la divinité tel qu'il étoit descendu. Conséquemment la plupart furent nommés *Docètes*, Opinans ou Imaginans, parce que suivant leur opinion, l'humanité de Jésus-Christ avoit été seulement imaginaire ou apparente. *Voyez* DOCÈTES.

Leurs idées sur la nature de l'homme n'étoient pas moins absurdes. Selon leur système, il y avoit des hommes de trois espèces; les uns, purement matériels, n'étoient susceptibles que des affections ou plutôt des qualités passives de la matière; les autres, vrais animaux, quoique doués de la faculté de raisonner, étoient incapables de s'élever au dessus des affections & des goûts sensuels; les troisièmes, nés spirituels, s'occupoient de leur destination & de la dignité de leur nature, & triomphoient des passions qui tyrannisent les autres hommes. *S. Iren.* l. 1, c. 6, n. 1, &c.

Il est évident que ce chaos d'erreurs, loin de satisfaire l'esprit & de résoudre les difficultés, les multiplie. Il suppose que Dieu n'est pas libre; ce n'est point avec liberté qu'il a produit les *Eons*; ils sont sortis de lui par émanation, & par nécessité de nature. Ce sont donc des êtres co-éternels & consubstantiels à Dieu. *Voyez* EMANATION. C'est une absurdité de dire que Dieu, être increé, existant de soi-même, n'a qu'un pouvoir borné, & que d'un être essentiellement bon il est sorti des génies essentiellement mauvais; que la matière, autre substance éternelle & nécessairement existante, est mauvaise de sa nature; si elle est telle, elle est immuable; comment des esprits subalternes ont-ils eu le pouvoir d'en changer la disposition & de l'arranger? Ils sont plus puissans que Dieu, puisqu'ils ont soustrait à son empire les ames nées de lui, en les enchaînant à la matière. Les hommes ne sont pas libres non plus, puisqu'ils sont nés matériels, animaux, ou spirituels, sans que leur volonté y ait contribué en rien, & il ne dépend pas d'eux de changer leur nature. Tout est donc nécessaire & immuable; autant valoit enseigner le pur Matérialisme.

Dans la suite, les Marcionites & les Manichéens simplifièrent ce système, en admettant seulement deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais; mais le résultat & les inconvéniens étoient toujours les mêmes. Tels sont les égaremens de la Philosophie de tous les siècles, lorsqu'elle ferme les yeux aux lumières de la foi.

Jusqu'à présent, pour connoître les opinions des *Gnostiques*, l'on avoit consulté S. Irénée, qui les a réfutées, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien & S. Epiphane, qui avoient lu leurs ouvrages. Aujourd'hui les Critiques Protestans soutiennent que ces Pères sont de mauvais guides, parce que les *Gnostiques* avoient puisé leurs erreurs dans la Philosophie orientale, de laquelle les Pères n'avoient aucune connoissance. Par *Philosophie orientale*, ils entendent celle des Chaldéens, des Perses, des Syriens, des Egyptiens; ils pouvoient ajouter, des Indiens. Cette Philosophie, disent-ils, fut désignée de tout tems sous le nom de *Gnose* ou de connoissance, & ceux qui la suivoient se nommoient *Gnostiques*; mais les livres qui la renfermoient étoient écrits dans des langues que les Pères Grecs & Latins n'entendoient pas. Conséquemment ils ont rapporté mal à propos à la Philosophie de Platon les opinions des *Gnostiques*, qui cependant y ressembloient très-peu; ils les ont donc mal conçues, mal exposées, & mal réfutées: plusieurs même en ont adopté des erreurs sans le savoir, & les ont introduites dans la Théologie

Chrétienne. C'est le sentiment de Beausobre, de Mosheim, de Brucker, &c. Mosheim l'a développé avec beaucoup d'érudition & de sagacité, *Instit. Hist. Christ.* 2e part. c. 1, §. 6 & suiv. c. 5, §. 2 & suiv. *Hist. Christ.* Sæc. 1, §. 62. Brucker l'a suivi dans son *Histoire crit. de la Philos.*; il regarde cette découverte de Mosheim comme la clef de toutes les anciennes disputes.

Si cette prétention n'avoit pour objet que de réfuter les Ecrivains modernes qui ont regardé les premières héréfies comme des rejettons du Platonisme, elle nous intéresseroit fort peu; mais comme elle attaque directement les Pères de l'Eglise, il est important d'examiner si elle est bien ou mal fondée.

Il est vrai que Tertullien, *de Præscript.* c. 7, *de Animâ.* c. 23, a regardé Platon comme le Père de toutes les anciennes héréfies, & que Dom Massuet, dans ses *Differt. sur S. Irénée*, s'est attaché à montrer la conformité des opinions des *Gnostiques* avec celles de Platon; & puisque Mosheim convient qu'il y avoit en effet beaucoup de ressemblance entre les unes & les autres, nous ne voyons pas en quoi ont péché ceux qui ne se se sont pas attachés à en rechercher jusqu'aux plus légères différences. S. Irénée du moins a remarqué celle qui est la principale, au jugement même de Mosheim; il dit, *Adv. Hær.* l. 3, c. 25, n°. 5, que Platon a été plus religieux que les *Gnostiques*, qu'il a reconnu un Dieu bon, juste, tout-puissant, qui a fait l'univers par bonté, au lieu que les *Gnostiques* attribuoient la formation du monde à un être inférieur à Dieu, méchant par nature, ennemi de Dieu & des hommes. Ce Père a donc su distinguer le Platonisme d'avec le système des *Gnostiques*; mais nous verrons ci-après que la profession de foi de Platon n'a pas été fort constante.

Pour contester la généalogie des opinions des *Gnostiques*, nous ne demanderons pas de quelle nation étoient leurs principaux chefs, Valentin, Cerdon, Basilide, Ménandre, Carpocrate, &c.; s'ils entendoient mieux les langues orientales que les Pères. Il passe pour constant que la plupart avoient appris la Philosophie dans l'école célèbre d'Alexandrie, & que plusieurs étoient Egyptiens. Clément & Origène y avoient non-seulement étudié, mais ils y avoient enseigné. Il auroit été à propos de nous apprendre par quelle voie les hérétiarques dont nous parlons ont acquis dans la Philosophie orientale, des connoissances & des lumières dont ces deux Docteurs de l'Eglise ont été privés.

Quoi qu'il en soit, Mosheim convient, *Instit.* p. 347 & 348, que les Pères ont fidèlement rapporté les sentimens des *Gnostiques*; il fait voir que Plotin a reproché à ces sectaires les mêmes erreurs que S. Irénée leur attribue. Voilà le point essentiel. Dès que les Pères ont bien conçu les opinions de ces hérétiques, ils ont été en état de les réfuter solidement, & ils l'ont fait. Puisque d'ailleurs ils avoient entre les mains les écrits de Platon, il leur a été facile de voir ce qu'il y avoit de ressemblant ou de différent entre l'une & l'autre doctrine.

Nous pourrions nous arrêter là, & c'en feroit assez pour mettre les Pères à couvert de reproche; mais il est encore bon de savoir si les opinions des Philosophes orientaux, embrassées par les *Gnostiques*, ont été aussi différentes de celles de Platon que Mosheim le prétend. Les Orientaux, dit-il, *ibid.* c. 1, §. 8, p. 139, embarassés de savoir d'où viennent les maux qui sont dans le monde, se sont accordés assez généralement à enseigner, 1°. qu'il y a un principe éternel de toutes choses, ou un Dieu exempt de vices & de défauts, mais duquel nous ne pouvons pas comprendre la nature; 2°. qu'il y a aussi une matière éternelle, increée, grossière, ténébreuse, sans ordre & sans arrangement; 3°. qu'il est sorti de Dieu, on ne sait comment, des êtres intelligens, imparfaits, bornés dans leur pouvoir, que l'on appelle des *Eons*; que ce sont eux, ou l'un d'entr'eux, qui ont formé le monde & la race des hommes, avec tous leurs vices & leurs défauts; 4°. que Dieu a fait tout son possible pour y remédier, qu'il a répandu partout des marques de sa bonté & de sa providence, mais qu'il n'a pas pu remédier entièrement au mal qu'avoient produit des Architectes impuissans, mal-adroits & malicieux, qui s'opposent à ses desseins; 5°. qu'il y a dans l'homme deux ames, l'une sensitive qu'il a reçue des *Eons*, l'autre intelligente & raisonnable que Dieu lui a donnée; 6°. que le devoir du sage est de rendre, autant qu'il est possible, cette seconde ame indépendante du corps, des sens & de l'empire des *Eons*, pour l'élever & l'unir à Dieu seul; qu'il peut en venir à bout par la contemplation, & en réprimant les appétits du corps; qu'alors l'ame, dégagée des vices & des souillures de ce monde, est assurée de jouir d'une parfaite béatitude après la mort.

Il reste à savoir en quoi ce système est différent de celui de Platon; Mosheim s'est attaché à le faire voir, *Hist. Christ.* sæc. 1, §. 62, p. 183. Platon, dit-il, enseigne dans le Timée, que Dieu a opéré de toute éternité. Les *Gnostiques* supposoient que Dieu étoit oisif & dans un parfait repos: ceux-ci concevoient Dieu comme environné de lumiere; Platon le croyoit purement spirituel. En second lieu, le monde de Platon est un bel ouvrage, digne de Dieu: celui des *Gnostiques* est un chaos de désordrea, que Dieu travaille à détruire. En troisième lieu, suivant Platon, Dieu gouverne le monde & ses habitans, ou par luimême, ou par des Génies inférieurs. Suivant les *Gnostiques*, l'artisan & le gouverneur du monde est un tyran orgueilleux, jaloux de sa domination, qui dérobe aux mortels, autant qu'il peut, la connoissance de Dieu.

Il y a, sur cette savante théorie de Mosheim, une infinité d'observations à faire.

1°. Il n'est pas sûr que toutes les sectes de *Gnostiques* aient tenu toutes les opinions que Mosheim leur prête. Nous voyons, par le récit des Pères, qu'il n'y avoit rien de constant ni d'uniforme parmi ces hérétiques.

2°. Au lieu d'enseigner que Dieu a opéré de toute éternité, Platon semble supposer le contraire; il dit, dans le *Timée*, pag. 527, B, & 529, D, que la matière étoit dans un mouvement déréglé avant que Dieu l'eût arrangée, & qu'il l'a mise en ordre, parce qu'il jugea que c'étoit le mieux. Il ajoute que Dieu a fait le tems avec le monde, qu'une nature qui a commencé d'être ne peut pas être éternelle. Aussi les Platoniciens ont-ils été partagés sur cette question.

3°. Plusieurs pensent que ce Philosophe a confondu Dieu avec l'ame du monde. Or, celle-ci est environnée de matière aussi-bien que le Dieu des *Gnostiques*. Il est impossible de concevoir Dieu comme un être purement spirituel, quand on n'admet pas la création. Or, Platon ne l'a pas admise; il a supposé, comme les *Gnostiques*, l'éternité de la matière.

4°. Pour prouver que le monde est un ouvrage digne de Dieu, Platon se fonde sur le même principe que les *Gnostiques*, savoir, qu'un être très-bon ne peut faire que ce qui est le meilleur. *Timée*, pag. 527, A, B. Il suppose que Dieu a fabriqué le monde le mieux qu'il a pu: il ne lui attribue donc, non plus que les *Gnostiques*, qu'un pouvoir très-borné.

5°. Ces hérétiques insistoient moins sur les défauts physiques de la machine du monde, que sur les désordres & les imperfections des hommes. Or, Platon pensoit, aussi-bien qu'eux, que ce n'est pas Dieu qui a fait les hommes ni les animaux; suivant son opinion, Dieu en a donné la commission aux Dieux inférieurs, aux Génies ou Démons que les Païens adoroient, *Timée*, p 530, H, & il le répète plusieurs fois. Peu importe qu'il ait nommé ces Génies des *Dieux* ou des *Eons*; il n'en donne pas une idée plus avantageuse que celles que les *Gnostiques* en avoient; le gouvernement des uns ne valoit pas mieux que celui des autres.

6°. Suivant les *Gnostiques*, les *Eons* sont sortis de Dieu par émanation; Platon semble avoir pensé que Dieu a tiré de lui-même l'ame du monde, qu'il en a détaché des parties pour animer les astres & les autres parties de la nature; il appelle *Dieux célestes* le monde, le ciel, les astres, la terre: de ceux-ci, dit-il, sont nés les *Dieux plus jeunes*, les Génies ou Démons, & ces derniers ont formé les hommes & les animaux; pour animer ces nouveaux êtres, Dieu a pris des portions de l'ame des astres, *Timée*, p. 555, G. Cette généalogie des ames est pour le moins aussi ridicule que celle des *Eons*.

7°. Pour résoudre la grande question de l'origine du mal, peu importe de savoir s'il est venu de l'impuissance & de la malice des *Eons*, comme les *Gnostiques* le prétendoient, ou si c'est une conséquence des défauts irréformables de la matière, comme Platon paroit l'avoir supposé; l'une de ces hypothèses ne satisfait pas mieux que l'autre à la difficulté. *Voyez* MAL & MANICHÉISME.

Tout le monde convient que le système de Platon est un chaos ténébreux, que ce Philosophe semble avoir affecté de se rendre obscur dans ce qu'il a dit de Dieu & du monde; les Platoniciens anciens & modernes se sont disputés pour savoir quels étoient ses véritables sentimens. Quand les Pères n'y auroient pas vu plus clair que les uns & les autres, il n'y auroit pas lieu de les accuser d'avoir manqué de lumières ni de réflexion. C'est donc mal à propos qu'on leur reproche d'avoir confondu les opinions de Platon avec celles des *Gnostiques*, & de n'avoir pas vu que celles-ci venoient des Philosophes orientaux.

Il reste toujours une grande question à résoudre. Quand les Pères de l'Eglise auroient apperçu aussi distinctement que Mosheim, Brucker, &c. la différence qu'il y avoit entre la Doctrine des *Gnostiques* & celle de Platon, auroient-ils été obligés de raisonner autrement qu'ils n'ont fait en réfutant ces hérétiques? Voilà ce que ces grands Critiques n'ont pas pris la peine de démontrer. Nous soutenons que les raisonnemens des Pères sont solides, & nous défions leurs détracteurs de prouver le contraire.

Les *Gnostiques* débitoient des rêveries sur le pouvoir, les inclinations, les fonctions des *Eons*, des esprits bons ou mauvais, sur la manière de les subjuguer par des enchantemens, par des paroles magiques, par des cérémonies absurdes, sur l'art d'opérer, par leur entremise, des guérisons & d'autres merveilles. Aussi pratiquèrent-ils la magie; Plotin le leur reproche, aussi-bien que les Pères de l'Eglise. Mais puisque Platon a distingué des Esprits ou des Démons, les uns bons, les autres mauvais, qui avoient du pouvoir sur l'homme, il a été aisé d'en conclure que l'on pouvoit gagner leur affection par des respects, par des offrandes, par des formules d'invocation, &c. Il n'est donc pas étonnant que les Platoniciens du troisième & du quatrième siècle de l'Eglise, aient été entêtés de théurgie, qui étoit une vraie magie, & ils n'ont pas eu besoin d'emprunter cette absurdité des Orientaux.

Cependant Mosheim persiste à soutenir que l'Ecole d'Alexandrie avoit mêlé la Philosophie orientale avec celle de Platon, & que de-là elle passa aux *Gnostiques*. Ceux-ci, dit-il, adoptèrent les opinions de Zoroastre & des Orientaux, puisqu'ils en citoient les livres, & non ceux de Platon, desquels ils ne faisoient aucun cas, *Instit. Hist. Christ.* p. 144. Mais, d'autre part, les Platoniciens sortis de l'Ecole d'Alexandrie, citoient les livres de Platon, vantoient sa doctrine, & non celle

de Zoroaſtre ni des autres Orientaux ; l'un de ces faits ne prouve pas plus que l'autre.

On ſait d'ailleurs que les *Gnoſtiques* forgeoient de faux livres, faiſoient de fauſſes citations, altéroient le ſens des Auteurs ; Porphyre le leur a reproché. Nous voyons aujourd'hui, par les livres de Zoroaſtre, que ſon ſyſtême n'étoit pas le même que celui des *Gnoſtiques*. Ainſi toutes les conjectures de Mosheim n'aboutiſſent à rien.

C'eſt encore ſans fondement qu'il rapporte à la Philoſophie orientale les viſions des Cabaliſtes Juifs ; ceux-ci ont eu quelques opinions ſemblables à celles des Orientaux ; mais ces rêveries ſe trouvent à peu près les mêmes chez tous les peuples du monde. Mosheim. *Inſtit.* c. 1, §. 14, p. 149, convient que, depuis le ſiecle d'Alexandre, les Juifs avoient acquis une aſſez grande connoiſſance de la Philoſophie des Grecs, & qu'ils en avoient tranſporté pluſieurs choſes dans leur religion ; il n'eſt donc pas aiſé de diſtinguer ce qu'ils avoient pris chez les Orientaux d'avec ce qu'ils avoient emprunté des Grecs. En fait de folies, les peuples ni les Philoſophes n'ont jamais eu grand beſoin de faire des emprunts ; les mêmes idées ſont naturellement venues à l'eſprit de ceux qui raiſonnent & de ceux qui ne raiſonnent pas. Les ſauvages de l'Amérique, les Lapons, les Nègres, ne ſont certainement pas allés puiſer chez les Orientaux leur croyance touchant les Manitous, les Eſprits, les Fétiches, la Magie, &c.

D'un ſyſtême auſſi monſtrueux que celui des *Gnoſtiques*, l'on pouvoit tirer aiſément une morale déteſtable ; auſſi pluſieurs prétendoient que, pour combattre les paſſions avec avantage, il faut les connoitre ; que pour les connoitre, il faut s'y livrer & en obſerver les mouvemens ; ils concluoient que l'on ne peut s'en débarraſſer qu'en les ſatisfaiſant, & même en prévenant leurs deſirs ; que le crime & l'aviliſſement de l'homme ne conſiſtent point à contenter les paſſions, mais à les regarder comme le parfait bonheur, & comme la dernière fin de l'homme. « J'imite, diſoit un de leur Docteurs, les transfuges qui paſſent dans le camp des ennemis, ſous prétexte de leur rendre ſervice, mais en effet pour les perdre. Un *Gnoſtique*, un Savant doit connoitre tout ; car quel mérite y a-t-il à s'abſtenir d'une choſe que l'on ne connoit pas ? Le mérite ne conſiſte point à s'abſtenir des plaiſirs, mais à en uſer en maitre, à captiver la volupté ſous notre empire, lors même qu'elle nous tient entre ſes bras ; pour moi, c'eſt ainſi que j'en uſe, & je ne l'embraſſe que pour l'étouffer ». C'étoit déjà le ſophiſme des Philoſophes Cyrénaïques, comme l'obſerve Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 2, c. 20, p. 490.

A la vérité, le principe des *Gnoſtiques*, ſavoir que *la chair eſt mauvaiſe en ſoi*, peut auſſi donner lieu à des conſéquences morales très-ſévères ; le même Clément reconnoit que pluſieurs d'entr'eux tiroient en effet ces conſéquences & les ſuivoient dans la pratique, qu'ils s'abſtenoient de la viande & du vin, qu'ils mortifioient leur corps, qu'ils gardoient la continence, qu'ils condamnoient le mariage & la procréation des enfans, par haine contre la chair & contre le prétendu génie qui y préſidoit. C'étoit éviter un excès par un autre ; les Pères les ont également réprouvés ; mais les Proteſtans ont étrangement abuſé de leur doctrine. *Voyez* CÉLIBAT, MORTIFICATION, &c. Mosheim convient de bonne foi que les Critiques modernes qui ont voulu juſtifier ou exténuer les erreurs des *Gnoſtiques*, ſeroient plutôt venus à bout de blanchir un nègre ; il ſoutient qu'il n'eſt pas vrai que les Pères de l'Egliſe aient exagéré ces erreurs, ni qu'ils les aient imputées fauſſement à ces ſectaires, *Hiſt. Chriſt.* Sæc. 1, §. 62, p. 184. Cependant le Clerc n'a voulu ajouter aucune foi à ce que S. Epiphane a dit de la morale déteſtable & des mœurs dépravées des *Gnoſtiques*, *Hiſt. Eccleſ.* an. 76, §. 10.

Le comble de la démence des *Gnoſtiques* fut de vouloir fonder leurs viſions & leur morale corrompue ſur des paſſages de l'Ecriture-Sainte, par des explications myſtiques, allégoriques ou cabaliſtiques, à la manière des Juifs, & de s'applaudir de cet abus comme d'un talent ſupérieur auquel le commun des Chrétiens étoit incapable de s'élever. Pluſieurs faiſoient profeſſion d'admettre l'ancien & le nouveau Teſtament ; mais ils en retranchoient tout ce qui ne s'accordoit pas avec leurs idées. Ils attribuoient à l'eſprit de vérité ce qui ſembloit les favoriſer, & à l'eſprit de menſonge, ce qui condamnoit leurs opinions.

Mosheim prétend que les Pères devoient être fort embarraſſés à réfuter ces explications allégoriques des *Gnoſtiques*, puiſqu'eux-mêmes ſuivoient cette méthode. Il ſe trompe ; 1°. les explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte, données par les Pères, n'ont jamais été auſſi abſurdes que celles que forgeoient les *Gnoſtiques*, & deſquelles Mosheim a cité quelques exemples. 2°. Les Pères les employoient, non pour prouver des dogmes, mais pour en tirer des leçons de morale ; cela eſt fort différent ; les *Gnoſtiques* faiſoient le contraire. 3°. Les Pères n'ont jamais renoncé abſolument au ſens littéral ; ils fondoient les dogmes ſur la tradition de l'Egliſe auſſi-bien que ſur ce ſens : les *Gnoſtiques* rejettoient l'un & l'autre ; ils ne vouloient pas même déférer à l'autorité des Apôtres. C'eſt là-deſſus que S. Irénée a le plus inſiſté en écrivant contre les *Gnoſtiques* & c'eſt ce qui prouve contre les Proteſtans, la néceſſité de la tradition.

Ces anciens ſectaires avoient auſſi pluſieurs livres apocryphes qu'ils avoient forgés, un poëme intitulé, l'Evangile de la Perfection, l'Evangile d'Eve, les livres de Seth, un ouvrage de Noria, prétendue femme de Noé, les révélations d'Adam, les interrogations de Marie, la prophétie de Bahuba, l'Evangile de Philippe, &c. Mais ces fauſſes productions ne furent probablement miſes au jour que

que sur la fin du second siècle, S. Irénée n'en a cité qu'une ou deux. Les Protestans, copiés par les incrédules, abusent de la bonne foi des ignorans, lorsqu'ils accusent les Chrétiens en général d'avoir supposé ces livres apocryphes; à proprement parler, les *Gnostiques* n'étoient pas Chrétiens, puisqu'ils ne faisoient aucun cas des Martyrs, & qu'ils ne se croyoient point obligés à souffrir la mort pour Jésus-Christ.

Comme le nom de *Gnostique*, ou d'homme éclairé, est un éloge, Clément d'Alexandrie entend par *un vrai Gnostique* un Chrétien très-instruit, & il l'oppose aux hérétiques qui usurpoient faussement ce nom; le premier, dit-il, a vieilli dans l'étude de l'Ecriture-Sainte, il garde la doctrine orthodoxe des Apôtres & de l'Eglise; les autres, au contraire, abandonnent les traditions apostoliques, & se croient plus habiles que les Apôtres. *Strom.* l. 7, c. 1, 17, &c.

L'Histoire des *Gnostiques*, la marche qu'ils ont suivie, les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, donnent lieu à plusieurs réflexions importantes. 1°. Dès l'origine du Christianisme, nous voyons chez les Philosophes le même caractère que dans ceux d'aujourd'hui, une vanité insupportable, un profond mépris pour tous ceux qui ne pensent pas comme eux, la fureur de substituer leur rêveries aux vérités que Dieu a révélées, l'opiniâtreté à soutenir des absurdités révoltantes, une morale corrompue, & des mœurs qui y répondent, point de scrupule d'employer l'imposture & le mensonge pour établir leurs opinions & pour séduire des prosélytes. Ceux d'entre les Philosophes qui embrassèrent sincèrement le Christianisme, comme S. Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Origène, &c., changèrent, pour ainsi dire, de nature en devenant Chrétiens, puisqu'ils devinrent humbles, dociles, soumis au joug de la foi. Ils furent les apologistes & les défenseurs de notre religion; ils édifièrent l'Eglise par leurs vertus autant que par leurs talens; plusieurs signèrent de leur sang les vérités qu'ils enseignoient. Jamais peut-être la puissance de la grace n'a éclaté davantage que dans la conversion de ces grands hommes.

2°. Les premiers *Gnostiques* étoient engagés par systême à contredire le témoignage des Apôtres, à nier les faits que ces Historiens avoient publiés, la naissance, les miracles, les souffrances, la mort & la résurrection de Jésus Christ, puisqu'ils soutenoient que le Verbe divin n'avoit pas pu se faire homme; ils n'ont pas osé, ils ont été forcés d'avouer que tout cela s'étoit fait, du moins en apparence; que Dieu avoit fait illusion aux témoins oculaires & avoit trompé leurs sens. S'il y avoit eu quelque moyen de convaincre de faux les Apôtres, quelques témoignages à opposer au leur, des contradictions ou des choses hasardées dans leur narration, &c., les *Gnostiques* n'en auroient-ils pas fait usage plutôt que de recourir à un subterfuge aussi grossier? Avouer les apparences des faits, c'étoit en confesser la réalité, puisqu'il étoit indigne de Dieu de tromper les hommes, & de les induire en erreur par un miracle.

3°. Par la même raison, s'il avoit été possible aux *Gnostiques* de révoquer en doute l'authenticité de nos Evangiles, ils ne s'y seroient pas épargnés. S. Irénée nous atteste qu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils ont même emprunté l'autorité des Evangiles pour confirmer leur doctrine. Les Ebionites recevoient celui de S. Matthieu, les Marcionites celui de S. Luc, à la réserve des deux premiers chapitres; les Basilidiens celui de S. Marc, les Valentiniens celui de S. Jean, &c. Dans la suite, ils en forgèrent de nouveaux; mais on ne les accuse point d'avoir nié que les nôtres eussent été écrits par les Auteurs dont ils portoient les noms; il falloit donc que ce fait fût incontestable & porté au plus haut point de notoriété.

4°. Pour réfuter ces hérétiques & leurs fausses interprétations de l'Ecriture, S. Irénée & Clément d'Alexandrie recourent à la tradition, à l'enseignement commun des differentes parties du monde. Cette méthode de prendre le vrai sens de l'Ecriture & de discerner la vraie doctrine des Apôtres, est donc aussi ancienne que le Christianisme; c'est mal à propos que les Hétérodoxes d'aujourd'hui en font un reproche à l'Eglise catholique.

5°. Il est évident que les disputes sur la nécessité de la grace, sur la prédestination, sur l'efficacité de la rédemption, &c., ont commencé avec les premières hérésies; déjà nous voyons chez les *Gnostiques* les semences du Pélagianisme. Il n'est donc pas vrai que les Pères des quatre premiers siècles n'aient pas été obligés d'examiner cette question, qu'il ait fallu attendre les erreurs de Pélage au cinquième siècle, & leur réfutation, pour savoir ce que l'Eglise pensoit là-dessus. La tradition sur ce point seroit nulle & sans autorité, si elle ne remontoit pas aux Apôtres; toute opinion qui n'est point conforme à l'enseignement des Pères des quatre premiers siècles, ne peut appartenir à la foi chrétienne.

6°. Il est également faux que les Pères des trois premiers aient conservé les opinions de Platon, de Pythagore ou des Egyptiens, sur les émanations, & sur la personne du Verbe. Ils avoient vu & avoient combattu les erreurs des *Gnostiques*, nées de cette Philosophie ténébreuse; ils avoient soutenu que le Verbe n'est point une créature, ou un être inférieur émané de la divinité dans le tems, mais une personne engendrée du Père de toute éternité; ils avoient donc tracé la route aux Pères du Concile de Nicée & du quatrième siècle; ils avoient prouvé, comme ces derniers, la divinité du Verbe par l'étendue, l'efficacité, la plénitude, l'universalité de la rédemption. Ce n'est point dans un mot, ou dans une phrase détachée, qu'il faut chercher le sentiment des Pères, mais dans le fond même des questions qu'ils ont

eu à traiter. Voilà ce que les Théologiens Hétérodoxes, toujours attachés à déprimer les Pères, n'ont jamais voulu observer; mais nous ne devons laisser échapper aucune occasion de le leur représenter. *Voyez* ÉMANATION.

G O

GOG & MAGOG. Sous ces noms, le Prophète Ezéchiel a désigné des nations ennemies du peuple de Dieu, & il prédit qu'elles seront vaincues & massacrées sur les montagnes d'Israël, c. 38 & 39. Sur cette prophétie, les interprètes ont donné carrière à leur imagination; ils ont vu dans *Gog* & *Magog*, les uns des peuples futurs, les autres des peuples subsistans, les ancêtres des Russes ou Moscovites, les Scythes ou Tartares, les Turcs, &c. Le savant Assémani, *Bibliot. Orient.* tome 4, c. 9, §. 5, juge que *Gog* & *Magog*, sont les Tartares placés à l'Orient de la mer Caspienne, qui ont été aussi appellés *Mogols*, desquels sont sortis les Turcs. Plusieurs Rabbins entendent sous ce nom les Chrétiens & les Mahométans; ils se promettent qu'à la venue du Messie, qu'ils attendent, ils feront dans la Palestine une sanglante boucherie des uns & des autres, & se vengeront amplement des mauvais traitemens qu'ils en ont essuyés.

Le sentiment le plus probable est que, sous le nom de *Gog* & de *Magog*, Ezéchiel a entendu les peuples des provinces septentrionales de l'Asie mineure, qui se trouvoient en grand nombre dans les armées des Rois de Syrie, & sur lesquels les Juifs remportèrent plusieurs victoires sous les Machabées. Le Prophète prédit en style très-pompeux ces victoires & la défaite des ennemis des Juifs; mais il ne faut pas prendre toutes ses expressions dans la plus grande rigueur, comme font les Rabbins. Comme les exploits des Machabées ne leur paroissent pas assez magnifiques pour remplir toute l'énergie des termes de la prophétie, ils s'en promettent l'accomplissement sous leur Messie futur; mais il n'est pas question du Messie dans cette prédiction d'Ezéchiel. *Voyez* la dissert. sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tome 10, p. 519. Il est aussi parlé de *Gog* & de *Magog* dans l'*Apoc.* c. 20, ℣. 7; il seroit fort difficile de découvrir ce que ces noms désignent dans ce passage.

GOLGOTHA. *Voyez* CALVAIRE.

GOMARISTE, secte de Théologiens parmi les Calvinistes, opposée à celle des Arminiens. Les premiers ont tiré leur nom de *Gomar*, Professeur dans l'Université de Leyde, & ensuite dans celle de Groningue; on les appelle aussi *Contre-Remontrans*, par opposition aux Arminiens connus sous le nom de *Remontrans*.

On peut connoître la doctrine des *Gomaristes* par l'exposé que nous avons fait des sentimens des Remontrans, à l'article ARMINIANISME; la théologie des uns est diamétralement opposée à celle des autres au sujet de la grace, de la prédestination, de la persévérance, &c. On peut consulter encore *l'Histoire des Variations* par M. Bossuet, liv. 14, n. 17 & suiv. où la dispute est exposée avec beaucoup d'étendue & de clarté.

Certains Littérateurs, très-mal instruits, se sont fort mal expliqués lorsqu'ils ont dit que les *Gomaristes* sont aux Arminiens ce que les Thomistes & les Augustiniens sont aux Molinistes; la différence est sensible à tout homme qui sait un peu de Théologie. Les Thomistes ni les Augustiniens ne s'avisent pas d'enseigner comme les *Gomaristes* que Dieu réprouve les pécheurs par un décret absolu & immuable, indépendamment de leur impénitence prévue, que Dieu ne veut pas sincèrement le salut de tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés, que la justice ou l'état de grace est inamissible pour eux, & que la grace est irrésistible. Tels sont les dogmes des *Gomaristes*, consacrés par le Synode de Dordrecht, & autant d'erreurs condamnées par tous les Théologiens Catholiques.

D'autre côté, ceux que l'on appelle *Molinistes* n'ont jamais nié la nécessité de la grace prévenante pour faire de bonnes œuvres, même pour desirer la grace, la foi, le salut; ils admettent la prédestination gratuite à la foi, à la justification, à la persévérance: s'ils ne l'admettent point à l'égard de la gloire éternelle, c'est parce que cette gloire est une récompense, & non un don purement gratuit. Quand ils disent que Dieu y prédestine les élus conséquemment à la prévision de *leurs mérites*, ils entendent de mérites acquis par la grace, & non par les forces naturelles du libre arbitre, comme le vouloient les Pélagiens. Voilà des points essentiels sur lesquels les Arminiens ne se sont jamais clairement expliqués. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre les divers sentimens des écoles catholiques & ceux des Protestans, soit Arminiens, soit *Gomaristes*.

La dispute de ceux-ci causa les plus grands troubles en Hollande, parce qu'elle y devint une affaire de politique entre deux partis, qui tous deux vouloient s'emparer de l'autorité.

Luther, en reprochant à l'Eglise Romaine qu'elle étoit tombée dans le Pélagianisme, fit ce que l'on a presque toujours fait en pareil cas; il se jetta dans l'extrémité opposée: il établit sur la grace & la prédestination une doctrine rigide, de laquelle il s'ensuivoit évidemment que l'homme ne peut pas être responsable du péché, & que c'est Dieu qui en est l'auteur. Mélancthon, esprit plus modéré, l'engagea à se relâcher un peu de ses premières opinions. Dès-lors les Théologiens de la Confession d'Augsbourg marchèrent sur les traces de Mélancthon, & embrassèrent ses sentimens sur ce sujet. Ces adoucissemens déplurent à Calvin; ce Réformateur, & Théodore de Bèze son Dif-

ciple, soutinrent le Prédestinatianisme le plus rigoureux ; ils y ajoutèrent les dogmes de la certitude du salut & de l'inamissibilité de la justice pour les prédestinés.

Cette doctrine étoit presque universellement reçue en Hollande, lorsqu'Arminius, Professeur dans l'Université de Leyde, se déclara pour le sentiment opposé, & se rapprocha de la croyance catholique. Il eut bientôt un parti nombreux ; mais il trouva un adversaire dans la personne de Gomar, qui tenoit pour le rigotisme de Calvin. Les disputes se multiplièrent, pénétrèrent dans les Colleges des autres villes, ensuite dans les Consistoires & dans les Eglises. Une première conférence tenue à la Haye, entre les Arminiens & les *Gomaristes*, en 1608, une seconde en 1610, une troisième à Delft en 1612, une quatrième à Rotterdam en 1615, ne purent les accorder.

Trois ordonnances des Etats de Hollande & de West-Frise, qui prescrivoient le silence & la paix, n'eurent pas plus de succès. Comme la dernière étoit favorable aux Arminiens, les *Gomaristes* la firent casser par l'autorité du Prince Maurice & des Etats généraux. Les troubles augmentèrent ; on en vint aux mains dans plusieurs villes. Les Etats généraux, pour calmer le désordre, arrêtèrent, au commencement de 1618, que le Prince Maurice marcheroit avec des troupes pour déposer les Magistrats Arminiens, dissiper les soldats qu'ils avoient levés, & chasser leurs Ministres. Après avoir fait cette expédition dans les provinces de Gueldres, d'Over-Issel & d'Utrecht, il fit arrêter le grand pensionnaire Barneveldt, Hoogerbets & Grotius, principaux soutiens du parti des Arminiens ; il parcourut les provinces de Hollande & de West-Frise, déposa dans toutes les villes les Magistrats Arminiens, bannit les principaux Ministres & les Théologiens de cette secte, & leur ôta les Eglises, pour les donner aux *Gomaristes*.

Ceux-ci demandoient depuis long-tems un Synode national, où ils espéroient d'être les maitres : les Arminiens auroient voulu l'éviter ; mais lorsqu'ils furent abattus, on pensa à le convoquer. Ce Synode devoit représenter toute l'Eglise Belgique ; on y invita aussi des Docteurs & des Ministres de toutes les Eglises réformées de l'Europe, afin de fermer la bouche aux Arminiens ou Remontrans, qui disoient que si un Synode provincial ne suffisoit pas pour terminer les contestations, un Synode national seroit également insuffisant, & qu'il en falloir un qui fût œcuménique. Au reste, on pouvoit déja prévoir qu'un Synode, soit national, soit œcuménique, ne seroit pas favorable aux Remontrans ; c'étoit le parti foible : les députés que l'on nomma dans des Synodes particuliers avoient presque tous été pris parmi les *Gomaristes* ; c'est ce qui engagea les Remontrans à protester d'avance contre tout ce qui se feroit.

Le Synode général étoit convoqué à Dordrecht ; l'ouverture s'en fit le 13 Novembre 1618 : les Arminiens y furent condamnés unanimement ; on y déclara leurs opinions contraires à l'Ecriture-Sainte & à la doctrine des premiers Réformateurs. On ajouta une censure personnelle contre les Arminiens cités au Synode ; elle les déclaroit atteints & convaincus d'avoir corrompu la religion, & déchiré l'unité de l'Eglise : pour ces causes, elle leur interdisoit toutes charges ecclésiastiques, les déposoit de leurs vocations, & les jugeoit indignes des fonctions académiques. Elle portoit que tout le monde seroit obligé de renoncer aux cinq propositions des Arminiens, que les noms de *Remontrans* & *Contre-Remontrans* seroient abolis & oubliés. Il ne tint pas aux *Gomaristes* que les peines prononcées contre leurs adversaires ne fussent plus rigoureuses.

Ils avoient fait les plus grands efforts pour faire condamner les Arminiens comme ennemis de la patrie & perturbateurs du repos public ; mais les Théologiens étrangers refusèrent absolument d'approuver, sur ce point, la sentence du Synode. Pour satisfaire l'animosité des *Gomaristes*, les Etats généraux donnèrent un édit le 2 Juillet de l'année suivante, pour approuver & faire exécuter les décrets & la sentence du Synode. On proscrivit les Arminiens, on bannit les uns, on emprisonna les autres, on confisqua les biens de plusieurs. Telle fut la douceur & la charité d'une Eglise prétendue réformée, dont les fondateurs se bornoient à demander humblement la liberté de conscience, & dont les Ministres ne cessent encore de déclamer contre l'intolérance & la tyrannie de l'Eglise Romaine.

Le supplice du célèbre Barneveldt, grand pensionnaire de Hollande, suivit de près la conclusion du Synode ; le Prince d'Orange fit prononcer contre lui une sentence de mort, dans laquelle, parmi d'autres griefs en matière civile, on l'accusoit d'avoir conseillé la tolérance de l'Arminianisme, d'avoir troublé la religion & contristé l'Eglise de Dieu. A présent, tout le monde est convaincu que cet homme célèbre fut le martyr des loix & de la liberté de son pays, plutôt que des opinions des Arminiens, quoiqu'il les adoptât.

Le Prince d'Orange Maurice, qui avoit l'ambition de se rendre Souverain des Pays-Bas, étoit traversé dans ses desseins par les Magistrats des villes, & par les Etats particuliers des provinces, sur-tout de celles de Hollande & de West-Frise, à la tête desquels se trouvoient Barneveldt & Grotius. Il se servit habilement des querelles de religion pour abattre ces républicains, & pour opprimer entièrement la liberté de la Hollande, sous prétexte d'en extirper l'Arminianisme. Si les *Gomaristes* n'ont pas pénétré ses desseins, ils étoient stupides ; s'ils les ont connus, & se sont néanmoins obstinés à les favoriser, ils ont été traitres à leur patrie.

Mais sous le Stathoudérat de Guillaume II,

fils du Prince Henri, la tolérance eccléfiaftique & civile s'établit peu à peu en Hollande ; il étoit forcé d'en venir là, à caufe de la multitude des fectes qui s'y étoient réfugiées. On permit donc aux Arminiens d'avoir des Eglifes dans quelques villes des Provinces-Unies ; la doctrine qui avoit été profcrite avec tant de rigueur au Synode de Dordrecht, ne parut plus fi abominable aux yeux des Hollandois. L'Eglife Arminienne d'Amfterdam a eu pour Pafteurs plufieurs hommes célèbres, Epifcopius, de Courcelles, de Limborch, le favant le Clerc & d'autres. Prefque tous fe font rendus fufpects de Socinianifme, & il eft difficile de ne pas les en accufer, quand on a lu leurs écrits. Tous témoignent beaucoup d'averfion pour les fentimens de S. Auguftin, qu'ils confondent très-mal-à-propos avec ceux de Calvin; & fur les matières de la grace & de la prédeftination, ils ont embraffé le Pélagianifme.

Cependant les *Gomariftes* font toujours dans la fecte Calvinifte le parti dominant; les Arminiens y font regardés comme une efpèce de Schifmatiques, du moins quant à la police extérieure de la religion. Dans les chaires & dans les écoles, l'on profeffe encore les dogmes rigides des premiers Réformateurs, on les exprime dans toutes les formules de foi, & l'on eft obligé de s'y conformer pour parvenir aux emplois eccléfiaftiques. Pendant un tems, il en a été de même en Angleterre, où les Epifcopaux, auffi-bien que les Presbytériens, tenoient les opinions de Calvin fur les matières de la prédeftination & de la grace. Mais aujourd'hui, dans les différentes Communions Proteftantes, une grande partie des Miniftres & des Théologiens s'eft rapprochée des fentimens des Arminiens, par conféquent des Pélagiens. Boffuet, *ibid.*, §. 84 & fuiv.

D'où il eft aifé de conclure que chez les Proteftans, en général, les dogmes & la croyance changent fuivant que les circonftances & l'intérêt politique l'exigent; à proprement parler, il n'y a rien de fixe chez eux que la haine contre l'Eglife Romaine. Quoi qu'il en foit, la difpute entre les Arminiens & les *Gomariftes* ne caufe plus aucun trouble en Hollande ; la tolérance a réparé, dit-on, les maux qu'avoit fait la perfécution. Soit ; mais auffi cette conduite a démontré l'inconféquence & l'inftabilité des principes des Proteftans. Ils avoient jugé folemnellement que l'Arminianifme étoit intolérable, puifqu'ils avoient exclu des charges, du Miniftère, & des chaires de Théologie, les Arminiens. Enfuite, par politique, ils ont trouvé bon de les tolérer, de leur accorder des Eglifes, & un exercice public de religion ; preuve qu'ils n'ont jamais eu de règle invariable, qu'ils font tolérans ou intolérans, felon les circonftances & felon l'intérêt du moment.

Aux yeux des Catholiques, le Synode de Dordrecht a couvert les Calviniftes d'un ridicule ineffaçable. Les Arminiens n'ont ceffé d'oppofer au jugement de cette affemblée les mêmes griefs que les Proteftans avoient allégués contre le Concile de Trente, & contre les condamnations prononcées contr'eux. Ils ont dit que les Juges qui les condamnoient étoient leurs parties, & n'avoient pas plus d'autorité qu'eux en fait de religion; que les difputes, en ce genre, devoient être terminées par l'Ecriture-Sainte, & non par une prétendue tradition, ou à la pluralité des fuffrages, encore moins par des fentences de profcription ; que c'étoit foumettre la parole de Dieu au jugement des hommes, ufurper l'autorité divine, &c. Les *Gomariftes*, appuyés du bras féculier, ont trouvé bon de n'y avoir aucun égard, & de faire céder à leur intérêt le principe fondamental de la réforme.

Il ne faut pas oublier que le Synode de Dordrecht étoit compofé non-feulement des Calviniftes de Hollande, mais des Députés des Eglifes Proteftantes d'Allemagne, de Suiffe & d'Angleterre ; que les décrets de Dordrecht furent adoptés par les Calviniftes de France dans un Synode de Charenton. C'eft donc la fociété entière des Calviniftes qui s'eft arrogé le droit de cenfurer la doctrine, de dreffer des confeffions de foi, de procéder contre les hérétiques ; droit qu'elle a toujours contefté à l'Eglife Catholique, & qu'elle lui difpute encore. Quel triomphe pour les Proteftans, s'ils avoient pu reprocher la même contradiction à l'Eglife Romaine !

GONFALON, CONFANON, grande bannière d'étoffe de couleur, découpée par le bas en plufieurs pièces pendantes, dont chacune fe nomme *fanon*. L'on donnoit ce nom principalement aux bannières des Eglifes, que l'on arboroit lorfqu'il falloit lever des troupes & convoquer les vaffaux pour la defenfe des Eglifes & des biens eccléfiaftiques. La couleur en étoit différente, felon la qualité du faint Patron de l'Eglife, rouge pour un Martyr, verte pour un Evêque, &c. En France, ces bannières étoient portées par les *Avoués* ou Défenfeurs des Abbayes ; ailleurs par des Seigneurs diftingués, que l'on nommoit *Gonfalonniers*. Quelques Ecrivains prétendent que de-là eft venu l'ufage des bannières dont on fe fert aujourd'hui dans les proceffions. Dans les Auteurs de la baffe latinité, ces bannières font nommées *portiforium*. *Voyez* BANNIÈRE.

GOTESCALC, Moine Bénédictin de l'Abbaye d'Orbais, Diocèfe de Soiffons, qui troubla la paix de l'Eglife dans le neuvième fiècle, par fes erreurs fur la grace & la prédeftination. Il fut condamné par Raban Maur, Archevêque de Mayence, dans un Concile tenu l'an 848, & l'année fuivante, dans un autre convoqué à Quiercy-fur-Oife par Hincmar, Archevêque de Reims.

Gotescalc enseignoit, 1°. que Dieu, de toute éternité, a prédestiné les uns à la vie éternelle, les autres à l'enfer; que ce double décret est absolu, indépendant de la prévision des mérites ou des démérites futurs des hommes; 2°. que ceux que Dieu a prédestinés à la mort éternelle ne peuvent être sauvés; que ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle ne peuvent pas périr; 3°. que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, mais seulement les élus; 4°. que Jésus-Christ n'est mort que pour ces derniers; 5°. que, depuis la chûte du premier homme, nous ne sommes plus libres pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal. Il n'est pas nécessaire d'être Théologien pour sentir l'impiété & l'absurdité de cette doctrine. *Voyez* PRÉDESTINIANISME, PRÉDESTINATIENS.

Cependant la condamnation de *Gotescalc* & les decrets de Quiercy firent du bruit; l'on ecrivit pour & contre. En 853, Hincmar tint un second Concile à Quiercy, & dressa quatre articles de doctrine, qui furent nommés *Capitula Carisiaca*. Comme sur cette matière il est très-difficile de s'expliquer avec assez de précision pour prévenir toutes les fausses conséquences, plusieurs Théologiens furent mécontens. Ratramme, Moine de Corbie; Loup, Abbé de Ferrières; Amolon, Archevêque de Lyon, & S. Remi, son successeur, attaquèrent Hincmar & les articles de Quiercy; S. Remi les fit même condamner, en 855, dans un Concile de Valence, auquel il présidoit; S. Prudence, Evêque de Troyes, qui avoit souscrit à ces articles, écrivit en vain pour accorder deux partis qui ne s'entendoient pas. Un certain Jean Scot, surnommé Erigène, s'avisa d'attaquer la doctrine de *Gotescalc*, enseigna le sémi-Pélagianisme, & augmenta la confusion; S. Prudence, & Florus, Diacre de Lyon, le réfutèrent.

Tous prétendoient suivre la doctrine de S. Augustin; mais il ne leur étoit pas aisé de comparer ensemble dix volumes *in-folio*, pour saisir les vrais sentimens de ce saint Docteur, & le neuvième siècle n'étoit pas un tems fort propre à tenter cette entreprise. Aussi la contestation ne finit que par la lassitude ou par la mort des combattans. Il auroit été mieux de garder le silence sur une question qui n'a jamais produit que du bruit, des erreurs & des scandales, & sur laquelle il est presque toujours arrivé aux deux partis de donner dans l'un ou dans l'autre excès. Après douze siècles de disputes, nous sommes obligés de nous en tenir précisément à ce que l'Eglise a décidé, & à laisser le reste de côté; ceux qui veulent aller plus loin ne font que répéter de vieux argumens auxquels on a donné cent fois la même réponse.

On trouve dans l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, t. 6, l. 16, an. 848, une notice exacte des sentimens de *Gotescalc*, & des ouvrages qui ont été faits pour ou contre; elle nous paroît plus fidelle que celle qu'en ont donnée les Auteurs de l'*Hist. littéraire de la France*, t. 4, p. 262 & suiv. Ces derniers semblent avoir voulu justifier *Gotescalc* aux dépens d'Hincmar, son Archevêque, auquel ils n'ont pas rendu assez de justice.

GOTHS, GOTHIQUE. On peut voir ce qu'il y a de plus certain sur l'origine des *Goths*, sur leurs premières migrations, sur leur conversion au Christianisme, dans les *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 3, p. 324. On y apprendra que ce peuple reçut les premiers rayons de la foi vers le milieu du troisième siècle, dans le tems qu'il occupoit les pays situés au midi du Danube, la Thrace & la Macédoine. Quelques Prêtres, & d'autres Chrétiens que les *Goths* avoient fait prisonniers, leur donnèrent la connoissance de l'Evangile. Ils y furent d'abord très-attachés, & il y eut parmi eux plusieurs martyrs. Un de leurs Evêques, nommé Théophile, assista au Concile de Nicée, & en souscrivit les actes.

Ulphilas, son successeur, fut encore attaché, pendant quelque tems, à la foi catholique; il fit un alphabeth pour les *Goths*, leur apprit à ecrire, & traduisit pour eux la Bible en langue *gothique*; ce qui en reste est encore appellé version *gothique* de la Bible. *Voyez* BIBLE. Mais en 376, Ulphilas, pour faire sa cour à l'Empereur Valens, protecteur des Ariens, se laissa séduire, embrassa l'Arianisme, & l'introduisit chez les *Goths*, sous le règne d'Alaric Ier, leur Roi. Ce changement ne se fit pas tout-à-coup; plusieurs Catholiques persévérèrent dans la foi de Nicée, & souffrirent pour elle. Ceux qui ont cru que les *Goths*, en embrassant le Christianisme, avoient été d'abord infectés de l'hérésie des Ariens, se sont évidemment trompés. Lorsque les *Goths* firent une irruption en Italie, passèrent les Alpes, s'établirent en 411 dans la Gaule Narbonnoise & en Espagne, ils y portèrent l'Arianisme & le génie persécuteur qui caractérisoit les Ariens.

Alors ce peuple avoit sûrement une liturgie; il est probable que c'étoit celle de l'Eglise de Constantinople, à cause des liaisons que les *Goths* avoient toujours conservées avec cette Eglise; & l'on présume qu'ils continuèrent à la suivre, soit dans la Gaule Narbonnoise, soit en Espagne, jusques vers l'an 589, tems auquel ils renoncèrent à l'Arianisme, & rentrèrent dans le sein de l'Eglise Catholique par les soins de leur Roi Récarède & de S. Léandre, Evêque de Séville.

Ce fut postérieurement à cette époque que S. Léandre & S. Isidore, son frère & son successeur, travaillèrent à mettre en ordre le missel & le breviaire des Eglises d'Espagne. L'an 633, un Concile de Tolède ordonna que l'un & l'autre seroient uniformément suivis en Espagne & dans la Gaule Narbonnoise. Dans le huitième siècle, ce missel & ce bréviaire *gothiques* ont été nommés *Mozarabiques*. *Voyez* MOZARABES.

Le P. Lebrun a observé que le missel *gothique*

gallican, publié par Thomassius & par le Père Mabillon, étoit à l'usage des *Goths* de la Gaule Narbonnoise, & non de ceux d'Espagne; par conséquent il étoit en usage avant la tenue du Concile de Tolede. Aussi croit-on qu'il est au moins de la fin du septième siècle. *Explicat. des cérém. de la Messe*, tom. 3, p. 235 & 274.

GOURMANDISE. Ce vice est sévèrement proscrit dans l'Évangile; les Apôtres le représentent comme inséparable de l'impudicité, comme un désordre dont les Païens ne rougissoient pas, mais dont les Chrétiens doivent avoir horreur. *Rom.* c. 13, ℣. 13; c. 14, ℣. 17. *I. Cor.* c. 6, ℣. 13. *Galat.* c. 5, ℣. 21. *Ephes.* c. 5, ℣. 18. *I. Petri*, c. 4, ℣. 3. Le Prophète Ezéchiel attribue les abominations de Sodome aux excès de la *gourmandise*, c. 16, ℣. 49. S. Paul peint ceux qui y sont livrés comme les ennemis de la croix de Jésus-Christ, comme des hommes qui n'ont point d'autre Dieu que leur ventre, & qui font gloire d'un vice qui doit les couvrir de confusion. *Philipp.* c. 3, ℣. 18 & 19.

Plusieurs anciens Philosophes, sur-tout les Stoïciens, ont enseigné, touchant la tempérance & la sobriété, une morale aussi austère que celle de l'Evangile; on prétend même que quelques Epicuriens ont été des modèles de cette vertu, & ils en fondoient les préceptes sur les principes même de leur philosophie, qui plaçoit le souverain bien dans la volupté ou dans le plaisir. Les nouveaux Platoniciens du troisième & du quatrième siècle de l'Eglise remirent en honneur les anciennes maximes de Pythagore & des Stoïciens sur la sobiété: quand on lit le traité *de l'abstinence* de Porphyre, on est presque tenté de croire qu'il a été écrit par un Solitaire de la Thébaïde ou par un Religieux de la Trape. Il y a lieu de présumer que ces anciens n'auroient pas déclamé avec autant de zèle que nos Philosophes modernes contre les loix ecclésiastiques touchant l'abstinence & le jeûne.

GOUVERNEMENT. A l'article AUTORITÉ CIVILE ET POLITIQUE, nous avons prouvé que le *gouvernement*, ou le pouvoir que les chefs de la société exercent sur les particuliers, n'est point fondé sur un contrat libre, révocable ou irrévocable, mais sur la même loi par laquelle Dieu, en créant l'homme, l'a destiné à la société, puisqu'il est impossible qu'une société subsiste sans subordination. Conséquemment Saint Paul a posé pour principe que *toute puissance vient de Dieu*, sans distinguer si elle est juste ou injuste, oppressive ou modérée, acquise par justice ou par force, parce que, quelque dur que puisse être un *gouvernement*, c'est encore un moindre mal que l'anarchie. Les Philosophes, qui font à notre religion un crime de cette morale, font des aveugles qui ne voient pas les conséquences affreuses du principe contraire, ni les absurdités de leur système. Mais l'excès même de leurs égaremens doit convaincre les chefs de la société que la tranquillité & la sécurité des *gouvernemens* ne peut être fondée sur une meilleure base que sur les maximes de l'Evangile.

Une des réflexions les plus capables de nous convaincre de la divinité du Christianisme, est de considérer la révolution qu'il a produite dans le *gouvernement* de tous les peuples chez lesquels il s'est établi, & de comparer à cet égard les nations infidèles avec celles qui sont éclairées des lumières de la foi. Lorsque l'Évangile fut prêché, l'autorité des Souverains étoit despotique chez tous les peuples connus; celle des Empereurs étoit devenue absolument militaire: ils créoient, changeoient, abrogeoient les loix, selon leur bon plaisir, & sans consulter personne; il n'y avoit dans l'empire aucun tribunal établi pour les vérifier, pour faire au besoin des remontrances sur les inconvéniens qui pouvoient en résulter. Une des premières réformes que fit Constantin, dès qu'il eut embrassé le Christianisme, fut de mettre des bornes à son autorité; il ordonna aux Magistrats de suivre le texte des loix établies, sans avoir égard aux rescrits particuliers des Empereurs, que les hommes puissans obtenoient par faveur. C'est depuis cette époque seulement que la législation romaine acquit de la stabilité, & que les peuples eurent une sauve-garde contre la tyrannie des Grands. Le code Théodosien, & celui de Justinien, qui est encore aujourd'hui la loi de l'Europe entière, n'ont pas été rédigés par des Princes païens, ni par des Souverains philosophes, mais par des Empereurs très-attachés au Christianisme.

Hors des limites de l'empire romain, les *gouvernemens* étoient encore plus mauvais. Nous ne connoissons aucun peuple qui eût alors un code de loix fixes, auxquelles les sujets pussent appeller contre les volontés momentanées du Souverain. Si les Perses étoient alors conduits par les loix de Zoroastre, telles que nous les connoissons, ils n'avoient pas lieu de se féliciter de leur bonheur.

Vainement, en remontant plus haut, voudroit-on nous faire regretter le *gouvernement* des Egyptiens, ou celui des anciennes républiques de la Grèce: malgré les merveilles que quelques Historiens trop crédules nous ont racontées de la législation de l'Egypte, il est constant qu'après la conquête de ce royaume par Alexandre, le *gouvernement* des Ptolomées fut aussi orageux & aussi déréglé que celui des autres successeurs de ce héros. Quand on examine de près celui des Spartiates, des Athéniens, & des autres états confédérés de la Grèce, on trouve beaucoup à rabattre sur les éloges qui en ont été faits par les anciens. N'y eût-il que l'énorme disproportion qui se trouvoit entre les citoyens & les esclaves, c'en seroit assez pour nous faire déplorer l'aveuglement des anciens Législateurs.

Parlerons-nous du *gouvernement* des peuples du

Nord avant leur conversion au Christianisme ? Il étoit à-peu-près semblable à celui des sauvages. Ces hommes farouches & toujours armés ne connurent & ne respectèrent des loix que quand ils eurent subi le joug de l'Evangile. Nous ne faisons point mention de celui des Juifs; leurs loix étoient l'ouvrage de Dieu, & non des hommes; mais elles ne convenoient qu'à un peuple isolé, & au climat sous lequel elles avoient été établies ; elles ne pouvoient plus avoir lieu depuis l'arrivée du Messie.

On dira, sans doute, que la révolution que nous attribuons au Christianisme est venue des progrès naturels qu'a fait l'esprit humain dans la science du *gouvernement*. Mais pourquoi l'esprit humain n'a-t-il pas fait ailleurs les mêmes progrès que chez les nations chrétiennes ? Depuis environ deux mille cinq cens ans, si l'histoire de la Chine est vraie, le *gouvernement* de cet Empire n'a pas changé. Il n'y a point encore d'autres loix que les edits des Empereurs, & ces édits n'ont de force que pendant la vie du Prince qui les a faits; quelques Auteurs même prétendent qu'ils ne subsistent qu'autant qu'ils demeurent affichés, & qu'on les viole impunément dès que l'on ne peut plus les lire. Le *gouvernement* des Arabes Bédouins est encore le même qu'il étoit il y a quatre mille ans ; la législation des Indiens n'est pas devenue meilleure, &, si l'on peut juger de l'avenir par une expérience d'onze siècles, la politique des Mahométans ne changera pas plus que le texte de l'Alcoran.

Rien n'est donc plus absurde que les dissertations, les plaintes, les murmures de nos Philosophes politiques contre tous les *gouvernemens* modernes. Qu'ils comparent l'état actuel des peuples de l'Europe avec ce qu'il étoit autrefois, & avec le sort des nations infidelles, ils seront forcés d'avouer avec Montesquieu, » que nous devons au » Christianisme, & dans le *gouvernement*, un » certain droit politique, & dans la guerre un » certain droit des gens que la nature humaine » ne sauroit assez reconnoitre «. Ceux qui sont mécontens du *gouvernement* sous lequel ils vivent ne seroient satisfaits d'aucun autre ; ils haïssent l'autorité, parce qu'ils n'en jouissent pas, &, s'ils étoient les maitres, malheur à quiconque seroit forcé de vivre sous leurs loix. » La domination » d'un peuple libre, dit un Auteur Anglois, est » encore plus dure que celle d'un despote ; l'esprit » de tyrannie semble si naturel à l'homme, que » ceux même qui se révoltent contre le joug » que l'on voudroit leur imposer, ne rougissent » pas d'en charger les autres. Les Anglois, si » jaloux de leur liberté, auroient voulu asservir » les Américains ; leur Compagnie des Indes » exerce dans le Bengale, où elle est devenue » souveraine, un despotisme plus tyrannique & » plus cruel qu'il n'y en ait dans aucun lieu du » monde «. Connoit-on, dans l'Histoire ancienne ou moderne, des Républicains conquérans qui aient traité avec douceur le peuple conquis ? Fions-nous encore aux Prédicateurs de la liberté.

S'ils s'étoient bornés à des plaintes, on les pardonneroit à l'inquiétude naturelle des Européens ; mais peut-on lire, sans horreur, les maximes abominables qu'ils ont écrites ? » Une société, » disent-ils, dont les chefs & les loix ne pro- » curent aucun bien à ses membres, perd évi- » demment ses droits sur eux ; les chefs qui nuisent » à la société perdent le droit de lui comman- » der.... Tout homme qui n'a rien à craindre » devient bientôt méchant ; la crainte est donc le » seul obstacle que la société puisse opposer aux » passions de ses chefs.... Nous ne voyons sur » la face de ce globe que des Souverains injustes, » incapables, amollis par le luxe, corrompus par » la flatterie, dépravés par la licence & par » l'impunité, dépourvus de talens, de mœurs & » de vertus, des fourbes, des brigands, des fu- » rieux, &c.... C'est à la religion & aux lâches » flatteries de ses Ministres que sont dus le des- » potisme, la tyrannie, la corruption & la licence » des Princes, & l'aveuglement des peuples, &c «. *Systême de la Nature*, 1[re] part., c. 6, 13, 14, 16; 2[e] part., c. 8, 9, &c. Nous n'oserions copier le conseil abominable qu'un de ces fougueux Philosophes a donné aux nations mécontentes de leur Souverain.

On demande jusqu'où s'étend l'autorité du *gouvernement* par rapport à la religion ; c'est dans les lumières de l'équité naturelle, & non dans les écrits de nos Politiques irreligieux, que nous devons chercher les principes nécessaires pour résoudre cette question.

1°. Lorsqu'une religion porte des marques évidentes de vérité & de sainteté, lorsque ses Prédicateurs prouvent leur mission divine par des signes indubitables, le *gouvernement* n'a pas droit de les empêcher de la prêcher & de l'établir ; il seroit absurde de lui attribuer le droit de résister à Dieu, comme a fait l'Auteur des *Pensées philosophiques*, n°. 42. « Lorsqu'on annonce, dit-il, » au peuple un dogme qui contredit la religion » dominante, ou quelque fait contraire à la tran- » quilité publique, justifiât-on sa mission par des » miracles, le *gouvernement* a droit de sévir, & le » peuple de crier *crucifige* «. Suivant cette maxime insensée, les Païens ont eu droit de sévir contre ceux qui ont prêché l'unité de Dieu, parce que ce dogme contredisoit le Polythéisme, qui étoit la religion dominante, & parce que les faits par lesquels ils prouvoient leur mission faisoient du bruit, partageoient les esprits, excitoient même la fureur du peuple. Cette décision pourroit être vraie, si les Prédicateurs d'une religion sainte & divine employoient, pour l'établir, des moyens illégitimes, comme les séditions, la violence, les voies de fait, les armes & la guerre. Dieu n'a jamais commandé & n'a jamais positivement

permis ces moyens contraires au droit naturel, pour établir la vraie religion ; il les a même positivement défendus.

2°. Lorsqu'une religion quelconque s'est établie par ces voies odieuses, & que le *gouvernement* s'est trouvé forcé d'en permettre l'exercice, il est toujours en droit de révoquer cette permission, lorsqu'il aura récupéré assez de force pour contraindre les sujets à l'obéissance ; à plus forte raison lorsqu'il voit que l'esprit d'independance & de révolte persévère constamment parmi les sectateurs de cette religion. En effet, c'en est assez pour démontrer qu'elle n'est ni vraie, ni approuvée de Dieu, & qu'elle est nuisible au bien public. Si les Avocats des Protestans y avoient fait plus de réflexion, ils n'auroient pas déclamé si indécemment contre la révocation de l'édit de Nantes.

3°. Aucun *gouvernement* n'a le droit de forcer, par les supplices, les sujets à embrasser & à pratiquer une religion à laquelle ils ne croient pas. Cet exercice forcé ne peut plaire à Dieu, & ne peut être d'aucune utilité ni pour ce monde, ni pour l'autre. C'est ce que nos anciens Apologistes n'ont cessé de représenter aux persécuteurs, qui vouloient forcer les Chrétiens à renier Jésus-Christ & à faire des actes d'idolâtrie. Mais il peut interdire l'exercice public d'une religion, lorsqu'elle lui paroît fausse & pernicieuse au bien de la société.

4°. Lorsqu'une religion est établie depuis longtems, & incorporée à la législation d'un peuple ; lorsqu'il est prouvé, par une longue expérience, qu'elle contribue à la pureté des mœurs, au bon ordre & à la tranquillité civile, & à la soumission des sujets, le *gouvernement* est obligé & il a le droit de réprimer la licence des Écrivains qui l'outragent, qui la calomnient, qui travaillent à prévenir les esprits & à les détacher de cette religion. Cette témérité ne peut être utile à personne ; elle ne peut avoir que des suites funestes pour le *gouvernement ;* nous en voyons la preuve dans les maximes que nous avons citées.

5°. A plus forte raison doit-il sévir contre ceux qui professent l'Athéisme & le Matérialisme, ou d'autres systêmes destructifs de toute religion. Une expérience aussi ancienne que le monde a démontré que sans religion il est impossible de former une société civile, une législation qui soit respectée, un *gouvernement* qui soit obéi ; par conséquent les systêmes dont nous parlons ne sont pas moins contraires à la saine politique qu'à la religion. Quant aux prétendus droits de la conscience erronée, ils sont ici absolument nuls ; autrement il faudroit établir pour maxime que les malfaiteurs de toute espèce doivent être tolérés, dès qu'ils se persuadent qu'ils font bien, & que ce sont les loix & les *gouvernemens* qui ont tort.

Nous ne craignons pas que l'on oppose à nos principes des réflexions plus solides & d'une vérité plus palpable.

Gouvernement ecclésiastique. Nous avons prouvé ailleurs qu'il n'est pas vrai que dans l'origine du Christianisme le *gouvernement* de l'Eglise ait été purement démocratique, que les Pasteurs n'aient rien pu ni rien osé décider sans le suffrage du peuple, comme quelques Protestans ont voulu le soutenir. Le Clerc, qui sur ce point a été de meilleure foi que les autres, convient que dès le commencement du second siècle, il y a eu dans chaque Eglise un Evêque chargé du *gouvernement ;* mais que par le défaut d'anciens monumens nous ne savons ni le tems précis, ni les raisons de cet établissement. *Hist. Ecclés.* an. 52, §. 7 ; an. 68, § 6 & 8. Mais par les lettres de S. Paul à Tite & à Timothée, nous voyons évidemment que cette discipline a été établie par les Apôtres même, & qu'elle n'étoit pas moins nécessaire au premier siècle qu'au second. *Voyez* Autorité religieuse & ecclésiastique, Evêque, Hiérarchie, Pasteur, &c.

G R

GRABATAIRES. *Voyez* Cliniques.

GRACE, en général, est un don que Dieu accorde aux hommes par pure libéralité, & sans qu'ils aient rien fait pour le mériter, soit que ce don regarde la vie présente, soit qu'il ait rapport à la vie future.

De-là les Théologiens distinguent d'abord les *graces* dans l'ordre naturel d'avec celles qui concernent le salut. Par les premières, on entend tout ce qui nous vient du Créateur, la vie, la conservation, les bonnes qualités de l'ame & du corps, comme un esprit juste, un goût naturel pour la vertu, des passions calmes, un fond d'équité & de droiture, &c. Mais ce ne sont point là des *graces* proprement dites, quoique ce soient des bienfaits qui méritent notre reconnoissance. Les Pélagiens faisoient cette équivoque, en appellant *graces* les dons naturels.

On entend par *graces*, dans l'ordre du salut, tous les secours & les moyens qui peuvent nous conduire à la vie éternelle ; & c'est principalement de celles ci que parlent les Théologiens, lorsqu'ils traitent de la *grace*.

Dans ce sens, ils la définissent en général, un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement, & en vue des mérites de Jésus-Christ, aux créatures intelligentes, pour les conduire au salut éternel. Cette définition deviendra plus claire par la distinction des différentes especes de *graces*, & par les réflexions que nous ferons ci-après.

On les divise, 1°. en *graces* extérieures & *graces* intérieures. La première espèce comprend tous les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire le bien, comme la loi de Dieu, les leçons de Jésus-Christ, la prédication de l'Evangile, les exhortations,

hortations, les exemples des Saints, &c. Les Pélagiens ne reconnoissoient que cette espèce de *graces*, outre les dons naturels dont nous avons parlé. La *grace* intérieure est celle qui touche intérieurement l'homme, qui lui inspire de bonnes pensées, de saints desirs, de pieuses résolutions, &c. Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture-Sainte que Dieu tourne les esprits & les cœurs, qu'il les change, qu'il les ouvre, qu'il donne la volonté, &c. cela ne peut pas s'entendre d'une opération purement extérieure. Nous sentons d'ailleurs, par notre propre expérience, que Dieu nous inspire des pensées & des desirs qui ne viennent point de nous-mêmes.

2°. Parmi les dons surnaturels, il en est qui sont accordés directement pour l'utilité & la sanctification de celui qui les reçoit : tels sont les secours dont nous venons de donner la notion. Il en est aussi qui sont accordés principalement pour l'utilité d'autrui ; comme le don des langues, l'esprit prophétique, le pouvoir de faire des miracles : par eux-mêmes, ces dons ne contribuent en rien à la sainteté de celui qui en est doué ; mais ils le rendent plus capable de travailler utilement au salut des autres. Les Théologiens nomment ces sortes de faveurs *gratiæ gratis datæ* ; au lieu qu'ils appellent les premières *gratia gratum faciens*, parce que tout bienfait qui peut nous rendre meilleurs, tend aussi à nous rendre plus agréables à Dieu.

3°. L'on distingue la *grace habituelle* d'avec la *grace actuelle*. La première, que l'on nomme aussi grace justifiante & sanctifiante, se conçoit comme une qualité qui réside dans notre ame, qui nous rend agréables à Dieu & dignes du bonheur éternel ; elle renferme les vertus infuses & les dons du Saint-Esprit ; elle est inséparable de la charité parfaite, & elle demeure en nous jusqu'à ce que le péché mortel nous en dépouille.

Par *grace actuelle*, on entend une inspiration passagère qui nous porte au bien, une opération de Dieu, par laquelle il éclaire notre esprit & meut notre volonté, pour nous faire faire une bonne œuvre, pour nous faire accomplir un précepte, ou nous faire surmonter une tentation. C'est principalement de celle-ci qu'il est question dans les disputes qui divisent les Théologiens sur la doctrine de la *grace*.

4°. Comme depuis le péché d'Adam l'entendement de l'homme est obscurci par l'ignorance, & sa volonté, affoiblie par la concupiscence, on soutient que pour faire le bien surnaturel, il a besoin non seulement que Dieu éclaire son esprit par une illumination soudaine, mais encore que Dieu excite sa volonté par une motion indélibérée. C'est dans ces deux choses que l'on fait consister la *grace actuelle*. Quelques Théologiens pensent qu'Adam, avant son péché, n'avoit besoin que de la première, & ils la nomment *grace de santé ;* ils appellent *grace médicinale* celle qui réunit les deux secours dont l'homme a besoin dans son état actuel. C'est sur-tout de cette manière que S. Augustin a soutenu la nécessité contre les Pélagiens.

5°. Quand on considère la manière dont elle agit en nous, comme elle nous prévient, on la nomme *grace prévenante* ou *opérante ;* parce qu'elle agit avec nous, on la nomme *coopérante* & *subséquente*.

6°. La *grace actuelle opérante* se divise en *grace efficace* & en *grace suffisante*. La première est celle qui opère certainement & infailliblement le consentement de la volonté, à laquelle par conséquent l'homme ne résiste jamais, quoiqu'il ait un pouvoir très-réel de lui résister. La seconde est celle qui donne à la volonté assez de force pour faire le bien, mais à laquelle l'homme résiste, & qu'il rend *inefficace* par sa résistance même.

Comme la nature de la *grace*, son opération, son accord avec la liberté de l'homme, ne peuvent être exactement comparés à rien, ce sont des mystères : il n'est donc pas étonnant qu'en voulant les expliquer, les Théologiens aient embrassé des systêmes opposés, & que plusieurs soient tombés dans des erreurs grossières. D'un côté, les Pélagiens, les semi-Pélagiens, les Arminiens, les Sociniens, sous prétexte de défendre le libre arbitre de l'homme, ont nié la nécessité & l'influence de la *grace*. De l'autre, les Prédestinatiens, les Wicléfites, les Luthériens, les Calvinistes rigides, ou Gomaristes ; Baïus, Jansénius & leurs disciples, en voulant exalter l'opération toute-puissante de la *grace*, ont détruit la liberté de l'homme. Parmi les Théologiens catholiques, ceux que l'on appelle Molinistes & Congruistes sont accusés de favoriser les erreurs des Pélagiens ; à leur tour, ils reprochent aux Augustiniens & aux Thomistes de se rapprocher trop près des sentimens de Calvin. Il s'agit de prendre le vrai sens d'un grand nombre de passages de l'Ecriture-Sainte, & de concilier ceux qui paroissent opposés : cela n'est pas aisé.

Les Pélagiens, qui nioient que le péché d'Adam ait passé à ses descendans, soutenoient qu'en ceux-ci le libre arbitre est aussi sain & aussi capable de se porter de lui-même au bien, qu'il l'étoit dans leur père : conséquemment ils disoient que l'homme n'a pas besoin de *grace* pour le faire. Comme ils faisoient consister ce libre arbitre dans une égale facilité de choisir le bien ou le mal, dans une espèce d'équilibre entre l'un & l'autre, ils prétendoient qu'une *grace* qui inclineroit la volonté vers le bien détruiroit le libre arbitre. S. Augustin, *Op. imperf.* l. 3, n. 109 & 117. Pour tordre le sens des passages de l'Ecriture, qui prouvent la nécessité de la *grace*, ils appelloient *graces* les forces naturelles que Dieu a données à l'homme, & les moyens extérieurs de salut que Dieu daigne y ajouter. Jamais ils n'ont voulu reconnoître la nécessité de la *grace actuelle intérieure*. S. Augustin le leur a encore reproché dans son dernier Ouvrage. *Ibid.* l. 1, c. 94 & 95 ; l. 3, c. 114 ; l. 5, n. 48, &c. M. Bossuet, très-instruit du systême de

ces hérétiques, a reconnu ce fait important, *Défense de la Trad. & des SS. Pères*, l. 5, c. 4, p. 339. Il est nécessaire de s'en souvenir pour prendre le vrai sens de la doctrine de S. Augustin & des Conciles qui ont condamné les Pélagiens. Lorsque ces hérétiques disoient que *Dieu ne refuse point la grace à quiconque fait ce qu'il peut*, ils entendoient que Dieu accorde la connoissance de Jésus-Christ & de l'Evangile, le baptême & la rémission des péchés, à quiconque s'en rend digne par le bon usage naturel de son libre arbitre.

Les semi-Pélagiens avoient du libre arbitre à peu près la même idée que les Pélagiens, *Lettre de S. Prosper à S. Augustin*, n. 4. Ils ne nioient point cependant la nécessité de la *grace* pour faire des bonnes œuvres; mais ils soutenoient qu'elle n'est pas nécessaire pour le commencement du salut, pour desirer d'avoir la foi; ils disoient que Dieu donne la *grace* à tous ceux qui se disposent à la recevoir. Ainsi, selon eux, la *grace* n'étoit point prévenante, mais prévenue & méritée par les bonnes dispositions de l'homme. Ils prétendoient même que celui-ci n'a pas besoin d'un secours particulier pour persévérer jusqu'à la mort dans la *grace* habituelle, lorsqu'il l'a une fois reçue. *Voyez* la même lettre.

Dans ces deux systêmes, le mystère de la prédestination étoit absolument nul. Dieu prédestine à la foi, au baptême, à la justification, à la persévérance, ceux qu'il prévoit qui s'en rendront dignes par leur bonne volonté & leurs dispositions naturelles; il réprouve ceux dont il prévoit la mauvaise volonté & les dispositions vicieuses.

S. Augustin attaqua toutes ces erreurs avec un égal succès, & l'Eglise a confirmé, par ses décrets, la doctrine de ce Père. Elle a décidé, 1°. que la *grace actuelle intérieure* est nécessaire à l'homme, non seulement pour faire une bonne œuvre méritoire, mais même pour desirer de la faire; que le simple desir de la *grace* est déjà une *grace*; 2°. conséquemment que toute *grace* est gratuite, c'est-à-dire qu'elle n'est jamais le salaire & la récompense de nos dispositions ou de nos efforts *naturels*; il ne faut pas oublier ce terme; 3°. que pour persévérer constamment dans le bien jusqu'à la mort, l'homme a besoin d'un secours spécial de Dieu, que l'on appelle le don de la persévérance finale; d'où il s'ensuit que Dieu prédestine à la *grace*, à la foi, à la justification, à la persévérance, non ceux dont il prévoit les bonnes dispositions, mais ceux auxquels il juge à propos d'accorder ces dons gratuitement.

C'est la difficulté de prendre le vrai sens de toute cette doctrine, & d'en saisir les conséquences, qui a donné lieu aux différentes erreurs qui sont nées dans la suite, & aux divers systêmes des Théologiens catholiques. Pour éclaircir cette matière autant qu'il est possible, nous avons à prouver, 1°. que la *grace* actuelle intérieure est nécessaire; 2°. qu'elle est toujours gratuite; 3°. que Dieu la donne à tous plus ou moins; 4°. que souvent l'homme y résiste; 5°. Nous exposerons les divers systêmes imaginés pour concilier l'efficacité de la *grace* avec la liberté de l'homme. Nous parlerons ailleurs de la *grace* habituelle ou de la *justification*, de la *persévérance*, & de la *prédestination*. *Voyez* ces mots.

Nous n'entrons point dans la question de savoir si l'homme peut ou ne peut pas, sans le secours de la *grace*, faire une action moralement bonne & louable. Il nous suffit de prouver que sans ce secours il n'en peut faire aucune qui soit méritoire & utile au salut.

I. *Nécessité de la grace.* Les Sociniens & les Arminiens prétendent, comme les Pélagiens, que la nécessité de la *grace* intérieure & prévenante n'est point prouvée par l'Ecriture-Sainte. Ils se trompent. Le Psalmiste dit à Dieu: « Créez en » moi un cœur pur, *Ps.* 50, ℣. 12. Que votre » lumière brille sur nous; conduisez & dirigez » toutes nos actions, *Ps.* 89, ℣. 17 ». Il ne demande pas seulement à Dieu la connoissance de sa loi, mais la force & l'inclination pour l'accomplir. « Tournez mon cœur vers vos commande- » mens, conduisez-moi dans la voie de vos pré- » ceptes, secourez-moi, donnez-moi la vie, ins- » pirez-moi votre crainte, afin que je garde votre » loi, &c. » C'est le langage continuel du pseaume 118. Le Pape Innocent Ier, dans une lettre contre les Pélagiens, dit, avec raison, que les Pseaumes de David sont une invocation continuelle de la *grace* divine.

Dieu dit aux Juifs: Convertissez-vous à moi, & je me tournerai vers vous. *Malach.* c. 3, ℣. 7; mais aussi ils disent: « Convertissez-nous, Sei- » gneur, & nous retournerons à vous ». *Thren.* c. 5, ℣. 21. Dieu dit: « Je leur donnerai un es- » prit nouveau & un même cœur; je leur ôterai » leur cœur de pierre, & je leur donnerai un » cœur de chair, afin qu'ils marchent selon mes » commandemens & qu'ils les accomplissent ». *Ezech.* c. 5, ℣. 19. Lorsqu'un homme, même un Païen, a fait une bonne action, les Ecrivains sacrés disent que Dieu a tourné le cœur de cet homme, qu'il l'a changé, qu'il l'a ouvert, qu'il a mis ce dessein dans son cœur. *Esth.* c. 14, ℣. 13; c. 15, ℣. 11; *Esdr.* c. 6 & 7, &c.

S. Augustin le fait remarquer, en réfutant les Pélagiens: « Qu'ils reconnoissent, dit-il, que » Dieu produit dans les hommes non-seulement » de vraies lumières, mais encore de bonnes vo- » lontés ». *L. de Grat. Christi*, c. 24, n. 25. *Op. imperf.* l. 3, n. 114, 163, &c. On a beau dire que ce sont-là des métaphores, des expressions figurées, cela seroit vrai à l'égard d'un homme qui ne peut agir sur un autre homme qu'à l'extérieur, par la persuasion, par des conseils, par des exhortations; mais à l'égard de Dieu, qui l'empêche d'éclairer intérieurement notre esprit & d'émouvoir notre cœur?

Même langage dans le Nouveau-Testament. Il est dit, *Act.* c. 16, ℣. 14, que Dieu ouvrit le cœur de Lydie, pour la rendre attentive à la prédication de S. Paul. Il remarque lui-même que celui qui plante & celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement. *I. Cor.* c. 3, ℣. 8. Il pense donc que la *grace* extérieure ne sert à rien, sans la *grace* intérieure. En parlant de ses propres travaux, il dit : « Ce » n'est pas moi qui ai fait tout cela, mais la *grace* » de Dieu qui est avec moi ». Il écrit aux Philippiens : « Celui qui a commencé en vous la bonne » œuvre l'achevera, c. 1, ℣. 6. Il vous a été » donné non-seulement de croire en Jésus-Christ, » mais encore de souffrir pour lui, ℣. 29. C'est » Dieu qui opère en vous le vouloir & l'action, » par la bonne volonté qu'il a pour vous », c. 2, ℣. 13. Aux Thessaloniciens, *Epist.* 2, c. 2, ℣. 16 : « Que Dieu excite vos cœurs & les affermisse dans les bonnes œuvres, c. 3, ℣. 5 ; qu'il con» duise vos cœurs dans l'amour de Dieu & dans » la patience de Jésus-Christ ». Aux Hébreux, c. 8, ℣. 10, il cite ces paroles d'un Prophète : « Je » mettrai mes loix dans leur esprit, & je les écrirai » dans leur cœur. C. 13, ℣. 21 : Que Dieu vous » rende capables de tout bien, afin que vous » fassiez sa volonté, & qu'il opère en vous, par » Jésus-Christ, ce qui peut lui plaire ». L'Apôtre termine ordinairement ses lettres par cette salutation : « Que la *grace* de Dieu soit en vous, avec » vous, avec votre esprit, dans vos cœurs, &c. » Il appelle cette *grace* le don & l'opération du Saint-Esprit. Que signifient toutes ces expressions, sinon l'opération intérieure de la *grace* ?

S. Augustin a répété cent fois tous ces passages ; il soutient aux Pélagiens que la nécessité de la prière, dont Jésus-Christ nous a fait une loi, est fondée sur le besoin continuel que nous avons de la *grace*.

Pour en esquiver les conséquences, comme font les Sociniens & les Arminiens, il faut faire violence à tous les termes, & supposer que S. Paul a tendu aux fidèles un piége continuel d'erreur.

Ils disent que toutes ces phrases de l'Ecriture-Sainte ne sont ni plus énergiques ni plus fortes que celles dans lesquelles il est dit que Dieu endurcit les cœurs, qu'il envoie aux hommes un esprit de vertige, un esprit d'erreur, une opération de mensonge, &c. ; il ne s'ensuit pas cependant que Dieu agisse immédiatement & intérieurement sur eux pour produire ces mauvais effets. Pour exprimer l'empire qu'un homme a sur un autre, on dit qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut, qu'il le tourne comme il lui plait, qu'il lui *inspire* le bien ou le mal qu'il fait, &c. Ces manières de parler ne doivent point être prises à la rigueur.

Mais il y a ici une différence infinie. 1°. Il est absurde d'imaginer que Dieu est aussi positivement l'auteur du mal que du bien, qu'il inspire aussi réellement un crime qu'un acte de vertu ; l'Ecriture-Sainte nous enseigne formellement le contraire ; elle nous avertit que Dieu n'est ni l'auteur, ni la cause du péché ; qu'au contraire il le défend, le punit, nous en détourne, &c. On ne peut donc le lui attribuer en aucune manière ; par-là nous voyons évidemment le sens des passages qui semblent dire le contraire. Mais quelle raison y a-t-il de ne pas prendre à la lettre les textes qui nous assurent que Dieu produit en nous & avec nous un acte de vertu ? Notre propre expérience, c'est-à-dire le sentiment intérieur, nous en convainc.

2°. Il est clair qu'un homme ne peut pas agir immédiatement sur l'esprit ni sur la volonté d'un autre : il ne peut donc avoir sur ses actions qu'une influence morale & extérieure : les manières de parler, qui semblent exprimer quelque chose de plus, s'expliquent d'elles-mêmes. Il n'en est pas ainsi à l'égard de Dieu : scrutateur des esprits & des cœurs, il est sans doute assez puissant pour nous inspirer de saintes pensées & de bons desirs, que nous n'aurions pas sans lui. Pourquoi n'entendrions-nous pas, dans le sens le plus rigoureux, les passages des Auteurs sacrés qui le disent & le répètent continuellement ?

On sait d'ailleurs pourquoi les Pélagiens & leurs successeurs ne veulent avouer ni la nécessité de la *grace* intérieure, ni son influence sur nos bonnes actions ; c'est qu'ils refusent de reconnoître le péché originel dans tous les hommes, & ses effets, savoir, l'affoiblissement de la lumière naturelle, & l'inclination plus violente au mal qu'au bien. Or, l'existence du péché originel dans tous les hommes est un dogme de la foi chrétienne : sans cela, la rédemption du genre humain par Jésus-Christ n'auroit pas été nécessaire. Ainsi la nécessité de la *grace* intérieure & prévenante est intimement liée avec la croyance du péché originel & de la rédemption, qui sont deux vérités fondamentales du Christianisme. Les Pélagiens n'ont pas pu nier l'une sans détruire les deux autres ; les Sociniens font de même. L'Eglise, fidèle à conserver son dépôt, ne souffre point que l'on donne atteinte à aucune des trois.

Comme les Pélagiens entendoient, par *libre arbitre*, un pouvoir égal de choisir le bien ou le mal, un parfait équilibre entre l'un & l'autre, S. Aug. *Op. imperf.* l. 3, n. 109 & 117, ils soutenoient que la nécessité de la *grace* intérieure pour incliner l'homme au bien, détruiroit le libre arbitre ; S. Jérôme, *Dial.* 3 *contrà Pelag.* S. Augustin leur prouva qu'ils avoient une fausse notion du libre arbitre ; que depuis le péché d'Adam, l'homme est plus porté au mal qu'au bien, qu'il a par conséquent besoin de la *grace* pour rétablir l'équilibre & se porter au bien. Cette conséquence est incontestable.

II. *Gratuité de la grace.* Quand on dit que la *grace* est toujours *gratuite*, ce terme peut avoir divers sens qu'il est essentiel de distinguer.

1°. L'on ne prétend pas qu'une *grace* ne soit jamais la récompense du bon usage que l'homme a fait d'une *grace* précédente ; l'Evangile nous enseigne que Dieu récompense notre fidélité à profiter de ses dons. Le Père de famille dit au bon serviteur : « Parce que vous avez été fidèle en peu » de chose, je vous en confierai de plus grandes.... » On donnera beaucoup à celui qui a déjà, & » il sera dans l'abondance ». *Matt.* c. 25, ℣. 21, 29.

S. Augustin reconnoit que *la grace mérite d'être augmentée. Epist.* 186 *ad Paulin.* c. 3, n. 10. Lorsque les Pélagiens posèrent pour maxime, que *Dieu aide le bon propos de chacun* : « Cela seroit » catholique, répondit le saint Docteur, s'ils » avouoient que ce bon propos est un effet de » la *grace* ». L. 4 *contrà duas Epist. Pelag.* c. 6, n. 13. Lorsqu'ils ajoutèrent que *Dieu ne refuse point la grace à celui qui fait ce qu'il peut*, ce Père observa de même que cela est vrai, si l'on entend que Dieu ne refuse point une seconde *grace* à celui qui a bien usé des forces qu'une première *grace* lui a données ; mais que cela est faux, si l'on veut parler de celui *qui fait ce qu'il peut* par les forces naturelles de son libre arbitre. Il établit enfin pour principe, que Dieu n'abandonne point l'homme, à moins que celui-ci ne l'abandonne lui-même le premier ; & le Concile de Trente a confirmé cette doctrine ; *sess.* 6, *de Justif.* cap. 13.

Il ne faut pas en conclure que Dieu doit donc, par justice, une seconde *grace* efficace à celui qui a bien usé d'une première *grace*. Dès qu'une fois l'homme auroit commencé à correspondre à la *grace*, il s'ensuivroit une connexion & une suite de *graces* efficaces qui conduiroient infailliblement un juste à la persévérance finale : or, celle-ci est un don de Dieu, qui ne peut être mérité en rigueur, un don spécial & de pure miséricorde, comme l'enseigne le même Concile, après S. Augustin, *ibid.* & *can.* 22. Ainsi, lorsque nous disons que par la fidélité à la *grace* l'homme *mérite* d'autres *graces*, il n'est pas question d'un mérite rigoureux ou de *condignité*, mais d'un mérite de *congruité*, fondé sur la bonté de Dieu, & non sur sa justice. *Voyez* Mérite.

2°. La *grace* est purement *gratuite*, c'est-à-dire, qu'elle n'est point le salaire ni la récompense des bonnes dispositions naturelles de l'homme, ou des efforts qu'il a faits de lui-même pour la mériter, comme le prétendoient les Pélagiens. C'est la doctrine expresse de S. Paul, qui, parlant de la vocation à la foi, cite ces paroles du Seigneur, *Exode*, c. 33, ℣. 19 : « J'aurai pitié de qui je » voudrai, & je serai miséricorde à qui il me » plaira : donc, conclut l'Apôtre, cela ne dépend » point de celui qui veut ni de celui qui court, » mais de la miséricorde de Dieu. *Rom.* c. 9, » ℣. 16. Si c'est une *grace*, elle ne vient point » de nos œuvres ; autrement cette *grace* ne seroit » plus une *grace*, c. 11, ℣. 6. Tous ont péché, » dit-il, & ont besoin de la gloire de Dieu ; ils » sont justifiés gratuitement par sa *grace*, en vertu » de la rédemption faite par Jésus-Christ », c. 3, » ℣. 23. Or, la justification ne seroit pas *gratuite*, si le premier mouvement de la *grace* que Dieu a donnée avoit été le salaire des bonnes dispositions naturelles de l'homme, ou de ses efforts naturels. Ainsi a raisonné S. Augustin contre les Pélagiens.

Ce raisonnement, disent leurs partisans modernes, n'est pas solide. Quand la *grace* seroit la récompense ou l'effet des bonnes dispositions naturelles de l'homme, il ne s'ensuivroit pas encore qu'elle n'est plus gratuite ; car enfin les dons naturels même ne sont-ils pas purement gratuits ? C'est sans aucun mérite de la part de l'homme que Dieu fait naître l'un avec un esprit plus droit & plus docile, avec un cœur plus sensible & mieux placé qu'un autre : le bon usage des dons naturels doit donc être autant attribué à Dieu que l'usage d'une *grace* surnaturelle ; l'homme n'a pas plus de droit de s'enorgueillir de l'un que de l'autre, ou d'être ingrat envers Dieu.

Ces raisonneurs ne voient pas qu'ils attaquent S. Paul lui-même. Selon le sentiment de Pélage, la *grace*, méritée par le bon usage des dons naturels, ne seroit plus censée le fruit de la rédemption & des mérites de Jésus-Christ, comme le veut l'Apôtre : alors *Jésus-Christ seroit mort en vain*, *Galat.* c. 2, ℣. 21 ; car enfin les dons naturels ne nous sont pas accordés en vertu des mérites du Sauveur. Or, le point capital de la doctrine chrétienne est que le salut, soit dans sa source, soit dans ses moyens, est le fruit de la mort de Jésus-Christ & de la *grace* de la rédemption.

Personne n'étoit plus en état que S. Paul de sentir & de faire comprendre aux autres que la *grace* de la vocation ne vient point des bonnes dispositions naturelles de l'homme ; il avoit été converti lui-même dans un moment où il n'y avoit en lui d'autres dispositions que la haine & la fureur contre les disciples de Jésus-Christ. *Act.* c. 9, ℣. 1.

D'ailleurs, si l'on veut lire avec attention les passages de l'Ecriture-Sainte, par lesquels nous avons prouvé la nécessité de la *grace*, on y verra que Dieu ne la donne point pour seconder les dispositions du cœur de l'homme, sur-tout des pécheurs, mais pour les changer, pour les tourner du mal au bien ; c'est ce que signifie *convertir*. *La miséricorde du Seigneur me préviendra*, dit le Psalmiste, *Ps.* 58, ℣. 11. Si c'est elle qui nous prévient, elle n'est donc pas prévenue par nos bonnes dispositions naturelles, par nos desirs, par nos efforts pour la mériter : tel est encore le raisonnement de S. Augustin.

Pourquoi les Pélagiens avoient-ils en recours à la supposition contraire ? C'étoit pour répondre à une objection souvent répétée par les anciens

hérétiques & par les Philosophes. Ceux-ci disoient : si la connoissance de Jésus-Christ est nécessaire au salut de l'homme, comment Dieu a-t-il attendu quatre mille ans, avant de l'envoyer au monde ? Pourquoi l'a-t-il fait naître dans un coin de l'univers, au lieu de le montrer à tous les peuples ? Pélage répondoit que cela n'étoit pas nécessaire, puisque les Païens même pouvoient être sauvés par le bon usage de leurs forces naturelles. S. Augustin, pour résoudre la même objection, avoit dit, *Epist.* 102, q. 2, n. 14, que Jésus-Christ avoit voulu se montrer & faire prêcher sa doctrine dans le tems & dans les lieux où il savoit qu'il y auroit des hommes qui croiroient en lui. Le saint Docteur avoit conclu que la connoissance de la vraie religion, qui conduit seule au salut, n'avoit manqué à aucun de ceux qui étoient dignes de la recevoir. Lorsque les semi-Pélagiens voulurent se prévaloir de cette réponse, S. Augustin s'expliqua plus correctement ; il dit que cette connoissance avoit été accordée à tous ceux que Dieu y avoit prédestinés de toute éternité. *L. de Prædest. sanct.* c. 9 & 10, n. 17 & suiv.

Mais il nous paroit qu'aucune de ces réponses ne résout pleinement la difficulté. Les Philosophes pouvoient insister & dire : pourquoi Dieu a-t-il prédestiné si peu de monde à cette connoissance, puisqu'elle est absolument nécessaire ? Ils pouvoient même répliquer aux Pélagiens : pourquoi Dieu a-t-il fait naître le très-grand nombre des hommes avec de si mauvaises dispositions, que l'on doit présumer plutôt leur damnation que leur salut ? Il faut donc toujours en revenir à la solution que donne S. Paul. « *Homme, qui êtes-vous* » *pour demander compte à Dieu de la distribution de* » *ses dons, soit naturels, soit surnaturels ?* A l'é- » gard des uns comme des autres, *le vase n'a* » *aucun droit de demander au Potier : pourquoi* » *m'avez-vous fait ainsi* » ? Et S. Augustin l'a reconnu, *L. de dono persev.* c. 11, n. 25 ; *L. de Corrept. & Grat.* c. 8, n. 19.

3°. La *grace* est toujours *gratuite* dans ce sens, que Dieu n'est point déterminé à la donner par le bon usage qu'il prévoit que l'homme en fera. Cette vérité, méconnue par les semi-Pélagiens, se tire évidemment de ce que dit Jésus-Christ dans l'Evangile, que les Tyriens & les Sydoniens auroient fait pénitence, si lui-même avoit fait chez eux les mêmes prodiges qu'il avoit opérés chez les Juifs. *Matt.* c. 11, ℣. 21 ; *Luc.* c. 10, ℣. 13. Dieu, qui prévoyoit le bon usage, que les Tyriens feroient de cette *grace*, ne daigna cependant pas la leur accorder, au lieu qu'il en gratifia les Juifs, desquels il prévoyoit la résistance & l'incrédulité. S. Aug. *ibid.*

S'il en est ainsi à l'égard des *graces* extérieures, à plus forte raison à l'égard de la *grace* intérieure, sans laquelle les premières feroient inutiles. Puisque le bon usage de la *grace* intérieure doit être un effet de la *grace* même, comment pourroit-il être un motif qui détermine Dieu à la donner ? Pour peu que l'on veuille y réfléchir, on sentira que cela est impossible.

En effet, il n'est aucune circonstance imaginable dans laquelle Dieu ne voie que s'il accordoit telle *grace* au pécheur, celui-ci se convertiroit. Dieu seroit donc obligé de donner des *graces* efficaces à tous les hommes dans toutes les circonstances de leur vie. C'est la réflexion de M. Bossuet. Qu'en donnant une seconde *grace*, Dieu se propose de récompenser le bon usage que l'homme a fait d'une *grace* précédente, cela se conçoit, quoique Dieu n'y soit pas obligé ; mais qu'avant de la donner il veuille récompenser un bon usage qui n'existe pas encore, c'est une absurdité. Cependant les Augustiniens & les Thomistes la reprochent souvent aux Congruistes, afin de les aggréger aux semi-Pélagiens ; cela nous paroit injuste, & nous ne connoissons aucun Congruiste qui y ait donné lieu.

III. *Distribution de la grace.* Confesser avec l'Eglise universelle que la *grace* intérieure & prévenante est nécessaire à tous les hommes, pour toute bonne œuvre, même pour former de bons desirs, & prétendre néanmoins que Dieu ne la donne pas à tous, c'est bâtir d'une main & détruire de l'autre. De-là il s'ensuivroit que la rédemption des hommes par Jésus-Christ a été très-imparfaite, que ce divin Sauveur n'est pas mort pour tous, & que Dieu ne veut pas les sauver tous ; erreurs qui détruisent l'espérance chrétienne, & attaquent l'article le plus fondamental du Christianisme.

Dans les articles INFIDÈLES & JUDAÏSME, nous ferons voir que Dieu leur a toujours donné des *graces* ; au mot ENDURCISSEMENT, nous avons prouvé que Dieu ne refuse point toute *grace* aux pécheurs endurcis : nous devons montrer ici qu'il en accorde à tous les hommes sans exception, quoiqu'avec beaucoup d'inégalité. L'Ecriture-Sainte, les Pères, la tradition, feront nos guides ; ceux qui osent encore aujourd'hui combattre cette vérité, ne les ont certainement pas consultés.

Pour commencer par l'ancien Testament, nous lisons, *Ps.* 144, ℣. 8 : « Le Seigneur est miséricordieux, indulgent, patient, rempli de bonté, bienfaisant *à l'égard de tous* ; ses miséricordes sont répandues *sur tous ses ouvrages* ». *Sap.* c. 11, ℣. 27 « : Seigneur, vous pardonnez à tous, parce » que tous sont à vous, & que vous aimez les » ames ». C. 12, ℣. 1 : « Que votre esprit, Sei- » gneur, est bon & doux à l'égard *de tous !* Vous » corrigez ceux qui s'égarent, vous les avertissez » & leur montrez en quoi ils pèchent, afin qu'ils » renoncent à leur perversité, & qu'ils croyent » en vous. ℣. 13. Vous avez soin *de tous*, pour » démontrer que vous jugez avec justice ». Si dans ces passages il n'est question que de *graces* temporelles, ou de *graces* extérieurs de salut, voilà un langage bien captieux. Dieu jugera-t-il avec

justice, s'il ne nous donne pas la force de faire ce qu'il commande ?

« Ne nous dites point, *Dieu me manque*; ne faites » point ce qu'il défend.... Il a mis devant l'homme » la vie & la mort, le bien & le mal; ce qu'il » choisira lui sera donné.... Le Seigneur n'a com- » mandé & ne donne lieu à personne de mal » faire ». *Eccli.* c. 15, ℣. 11. Dieu me manque, *per Deum abest*, signifie évidemment, Dieu me laisse manquer de *grace* & de force; & selon l'Auteur sacré, c'est un blasphême. S. Augustin a réfuté par ce passage, ceux qui rejettent sur Dieu la cause de leurs péchés. *L. de grat. & lib. arb.* c. 2, n. 3.

Dans le nouveau Testament, S. Jean, c. 1, ℣. 9, appelle le Verbe divin, *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* Par cette lumière, tous les Pères sans exception entendent *la grace.* Ils appliquent au Verbe divin ce que le Psalmiste dit du soleil, que personne n'est privé de sa chaleur, *Ps.* 18, ℣. 7. C'est ce qu'a fait en particulier S. Augustin, non seulement en expliquant ce pseaume, & dans ses traités sur S. Jean, *Tract.* 1, n°. 18; *Tract.* 2, n°. 7; mais dans neuf ou dix autres de ses ouvrages. *L.* 22 *contrà Faustum*, c. 13; *de Genesi contrà Manich.* l. 1, c. 3, n°. 6; *Retract.* l. 1, c. 10; *Epist.* 140, n°. 6 & 8; *Epist.* 102, q. 2. *In ps.* 93, n°. 4; *Serm.* 4, 78, 183, &c. Il ne faudra pas l'oublier.

Suivant S. Paul, Dieu n'a jamais cessé de se rendre témoignage à lui-même par les bienfaits de la nature; il a donné à tous ce qu'il falloit pour le chercher & le connoître. *Act.* c. 14, ℣. 16; c. 17, ℣. 25 & 27. Or, *ce qu'il falloit*, est principalement la *grace.*

Nos adversaires conviennent aisément que les Pères des quatre premiers siècles ont admis la *grace* universelle; sans cela ces saints Docteurs n'auroient pas pu réfuter solidement Celse, Julien, Porphyre, les Marcionites & les Manichéens. Lorsque Celse objecte que Dieu devoit envoyer son Fils & son Esprit à tous les hommes, au lieu de le faire naître dans un coin de l'univers, Origène lui répond l. 6, n 78, que « Dieu n'a jamais cessé de pour- » voir au salut du genre humain, que jamais il ne » s'est rien fait de bien parmi les hommes, qu'au- » tant que le Verbe divin est venu dans les ames » de ceux qui étoient capables, du moins pour » un tems, de recevoir ses opérations ». L. 4, n°. 28, il avoit prouvé la distribution générale de la *grace* par les passages de l'Ecriture que nous avons cités. S. Cyrille a donné la même réponse à Julien qui renouvelloit la même objection, l. 3, p. 108, 110 & suiv. Tertullien n'en avoit point allégué d'autres aux Marcionites, *Adv. Marcion.* l. 2, c. 27.

A son tour, S. Augustin l'employa contre les Manichéens; mais des Théologiens entêtés prétendent qu'il a changé d'avis en écrivant contre les Pélagiens. Rien n'est plus faux.

Il avoit dit aux Manichéens, *L.* 3 *de lib arb.* c. 19, n. 53: « Dieu présent par-tout se sert de » ses créatures pour ramener celui qui s'égare, » pour enseigner celui qui croit, & consoler celui » qui espère, pour exciter les desirs, animer les » efforts, exaucer les prières, &c ». Les Pélagiens voulurent se prévaloir de ces paroles; S. Augustin les répéta: « J'ai exhorté, dit-il, l'homme à la » vertu, mais je n'ai point méconnu la grace de » Dieu ». *L. de nat. & grat.* c. 67, n. 81; *Retract.* l. 1, c. 9. En effet, le secours extérieur des créatures, n'exclut point l'opération intérieure de la *grace* divine.

Il avoit dit, *L.* 1 *de Genesi contrà Manich.* c. 3, n. 5: « La lumière céleste est pour les cœurs purs » de ceux qui croyent en Dieu, & s'appliquent » à garder ses commandemens; *tous le peuvent,* » *s'ils le veulent*, parce que cette lumière éclaire » tout homme qui vient en ce monde ». Dans ses rétractations, l. 1, c. 10, il répète: « *Tous le* » *peuvent, s'ils le veulent*; mais Dieu prépare la » volonté des hommes & l'anime du feu de la cha- » rité, afin qu'ils le puissent ». Si tous le peuvent, donc Dieu prépare la volonté de tous. Même doctrine, *Serm.* 4, n. 6 & 7; *Serm.* 183, n. 5; *L. de pec. meritis & remis.* c. 25, n. 37. « Dieu » aide par sa grace la volonté de l'homme, afin » de ne pas lui commander en vain ». *L. de grat. & lib. arb.* c. 4, n. 9. Or Dieu commande à tous, donc il aide la volonté de tous; & s'il y avoit une circonstance dans laquelle il ne leur accordât aucune *grace*, il leur commanderoit en vain.

Le Concile de Trente, *Sess.* 6, c. 11, a consacré cette maxime du saint Docteur: « *Dieu ne* » *commande pas l'impossible*; mais en commandant, » il vous avertit de faire ce que vous pouvez, » de demander ce que vous ne pouvez pas, & il » vous aide, afin que vous le puissiez ». *L. de nat. & grat.* c. 43, n. 50.

Les Pères de l'Eglise postérieurs à S. Augustin l'ont copié, & lui-même a fait profession de suivre ceux qui l'avoient précédé. Aujourd'hui certains Théologiens osent encore écrire que la *grace* générale accordée à tous les hommes, est une imagination des Scholastiques. D'autres ont poussé l'audace plus loin; ils ont dit que cette *grace* prétendue est une erreur des Pélagiens, que S. Augustin l'a combattue de toutes ses forces, *Epist.* 186 *ad Paulin.* Les sémi-Pélagiens l'avoient adoptée, & Fauste de Riez vouloit la prouver par les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons allégués ci-dessus. *Epist ad Vital.* 217, n. 16, S. Augustin enseigne comme un dogme catholique que *la grace n'est pas donnée à tous*; & le deuxième Concile d'Orange, l'a ainsi décidé contre les Sémipélagiens.

Pour réfuter ce tissu d'impostures, rappellons-nous ce que nous avons dit plus haut du systême des Pélagiens, & l'enchainement de leurs erreurs. Pélage soutenoit que le péché d'Adam n'avoit nui

qu'à lui seul, & non à sa postérité; qu'ainsi les forces naturelles de l'homme n'ont été ni détruites ni affoiblies par ce péché. Conséquemment ils faisoient consister le libre arbitre dans un pouvoir égal de choisir le bien ou le mal, dans un équilibre parfait de la volonté entre l'un & l'autre. *S. Aug. Op. imperf. contrà Jul.* l. 1, n. 94. Tel avoit été en effet le libre arbitre de l'homme innocent. De là ils concluoient qu'une *grace* actuelle intérieure, qui pousseroit la volonté au bien, détruiroit le libre arbitre, ou l'équilibre prétendu de la volonté, *ibid.* l. 3, n. 109 & 117. S. Jérôme, *Dial.* 3 *contrà Pelag.* Conséquemment ils ne vouloient point admettre d'autre *grace* actuelle que la loi, la doctrine, les exemples de Jésus-Christ, la rémission des péchés par le baptême, la *grace* d'adoption. C'est pour cela qu'ils disoient: *Tous les hommes ont le libre arbitre; mais dans les Chrétiens seuls, il est aidé par la grace*, parce qu'en effet les Chrétiens seuls connoissent la loi, la doctrine, les exemples de Jésus-Christ. *L. de Gratiâ Christi*, c. 31, n. 33; *Epist. Pelag. ad Innocent. I.* S. Augustin, dans le dernier de ses ouvrages, proteste qu'il n'a jamais apperçu d'autre *grace* dans les écrits des Pélagiens, que celle dont nous venons de parler, la loi, la doctrine, les menaces, les promesses, &c. *Op. imperf. contrà Julian.* l. 1, n. 94; l. 2, n. 227; l. 3, n. 106 & 114; l. 5, n. 48, &c. Encore une fois, M. Bossuet a reconnu ce fait essentiel, directement opposé à l'une des cinq propositions de Jansénius, *Défense de la tradition & des SS. Pères*, l. 5, c. 4. On voit que toutes ces erreurs des Pélagiens se tiennent, se suivent, & font partie essentielle de leur systême.

Cela posé, comment ces hérétiques auroient-ils pu admettre une *grace* générale, intérieure, donnée à tous les hommes, & comment S. Augustin auroit-il pu se trouver dans le cas de la réfuter? Suivant les Pélagiens, cette *grace* n'étoit donnée à personne, parce qu'elle n'étoit pas nécessaire, & qu'elle auroit détruit le libre arbitre.

N'importe: pour prouver le contraire, un Théologien célèbre a tronqué un passage de S. Augustin, *Epist.* 186 *ad Paulin.* n. 1. Le voici en entier. « Pélage dit qu'on ne doit pas l'accuser » d'exclure la *grace* de Dieu en défendant le libre » arbitre, puisqu'il enseigne que le pouvoir de » vouloir & d'agir nous a été donné par le Créa» teur, de manière que, selon ce Docteur, il faut » entendre une *grace* qui soit commune aux Chré» tiens & aux Païens, aux hommes pieux & aux » impies, aux fidèles & aux infidèles ». En supprimant la première partie de ce passage, le Théologien dont nous parlons soutient que S. Augustin rejette toute *grace* commune aux Chrétiens & aux Païens, &c. *Traité de la nécessité de la foi en Jésus-Christ*, tome 2, 4ᵉ. part. c. 10, p. 196. Lequel des deux a été de plus mauvaise foi, ou Pélage qui abusoit du mot de *grace*, pour désigner le pouvoir naturel de vouloir & d'agir, ou le Théologien qui a fait semblant de l'ignorer, afin de déguiser le sentiment de S. Augustin?

Les Sémipélagiens prenoient un autre tour, pour enseigner la même chose que Pélage. Fauste de Riez admettoit des *graces naturelles* accordées à tous les hommes en vertu de la création seule, & indépendamment des mérites de Jésus-Christ; il l'enseigne ainsi dans son traité *de Grat. & Lib. Arb.* l. 2, c. 10, & il vouloit le prouver par les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons cités. S. Prosper le réfute avec raison, *Resp. ad cap.* 8, *Gallor.*, & le Concile d'Orange l'a justement condamné. Mais parce que Fauste abusoit de ces passages, s'ensuit-il qu'ils ne prouvent rien? Nous n'admettons point d'autre *grace* que celle de Jésus-Christ.

Vital de Carthage enseignoit, comme Pélage, que croire en Dieu & acquiescer à l'Evangile, ce n'est point un don de Dieu, ni l'effet d'une opération intérieure de Dieu, mais que cela vient de nous & de notre propre volonté; que quand S. Paul dit, *Dieu opère en nous le vouloir & l'action*, cela signifie qu'il nous fait vouloir par sa loi & par ses écritures, mais qu'il dépend de nous d'obéir ou de résister à cette opération de Dieu. Saint Augustin, *Epist.* 217 *ad Vital.* c. 1, n. 1, prouve contre lui, que croire est l'effet d'une *grace* intérieure; que cette *grace* est nécessaire aux adultes pour toute bonne action; que la *grace* de croire n'est pas accordée à tous ceux auxquels l'Evangile est prêché; que quand Dieu l'accorde, c'est gratuitement & non selon les mérites de celui qui la reçoit, *ibid.* c. 5, n. 16. Tout cela est incontestable; la question est de prouver que ceux qui ne croyent pas, n'ont reçu aucune *grace* intérieure qui les excitât à croire, & à laquelle ils ont résisté, & que S. Augustin l'a pensé ainsi: c'est ce qu'on ne prouvera jamais.

Les Pélagiens & les sémi-Pélagiens se réunissoient à dire que la connoissance de Jésus-Christ & de l'Evangile, la foi, l'adoption divine, sont accordées à tous ceux qui s'y disposent d'eux-mêmes, ou qui n'y mettent pas obstacle. S. Augustin & le Concile d'Orange proscrivent encore cette erreur; ils décident que la *grace*, prise dans ce sens, *n'est pas accordée à tous*, puisque le baptême est refusé à un grand nombre d'enfans qui n'y mettent aucun obstacle, *ibid.* c. 6, n. 18. S'ensuit-il de-là que la *grace* actuelle & passagère, nécessaire pour toute bonne action, n'est pas donnée à tous? C'eut été de la part de S. Augustin une absurdité de le soutenir contre Vital, & contre les Pélagiens, puisqu'encore une fois ces derniers prétendoient que cette *grace* n'étoit donnée à personne, qu'elle n'étoit pas nécessaire & qu'elle détruiroit le libre arbitre; que la seule *grace* dont l'homme avoit besoin étoit la connoissance de la loi & de la doctrine, *ibid.* c. 4, n. 13.

Si dans la lettre à Vital on ne veut pas distinguer les différentes especes de *grace* dont parle

S. Augustin, on le fera tomber dans des contradictions grossières, & raisonner hors de propos.

Les mêmes hérétiques, dont nous parlons, étayoient leur opinion sur la maxime de S. Paul, que *Dieu veut sauver tous les hommes*. Par-là ils entendoient que Dieu veut les sauver tous également & indifféremment, sans avoir plus d'affection pour les uns que pour les autres, sans aucune distinction à mettre entre les élus & les réprouvés. *Epist.* 225, *S. Prosperi ad Aug.* n. 3 & 4. Ils en concluoient que Dieu offre donc également sa *grace* à tous, & qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y disposent d'eux-mêmes, ou qui n'y mettent pas obstacle. *Ibid. & ad Vital.* c. 6, n. 19; & nous venons de voir ce qu'ils appelloient *la grace*. S. Augustin rejette encore, avec raison, cette indifférence prétendue; il soutient qu'il y a des hommes pour lesquels Dieu a une prédilection marquée, & il donne au passage de S. Paul un sens tout différent. De même, dans ses deux livres de la prédestination des Saints & du don de la persévérance, il prouve que Dieu a prédestiné à certains hommes, des graces plus abondantes, plus prochaines, plus efficaces qu'aux autres, & qu'il les leur accorde, non en récompense de leurs bonnes dispositions naturelles, mais par un décret purement gratuit, & selon son bon plaisir. S. Prosper réfute aussi cette volonté indifférente de Dieu, que soutenoient les sémi-Pélagiens, *Resp. ad cap.* 8, *Gallor.*

Mais la volonté générale de donner des *graces* actuelles à tous les hommes, plus ou moins, selon son bon plaisir, n'est pas la même chose qu'une volonté indifférente & égale à l'égard de tous; la distribution générale de *graces* inégales ne déroge en rien à la distribution spéciale de *graces* de choix que Dieu fait aux prédestinés. Confondre exprès ces deux choses, c'est tout brouiller, & défigurer malicieusement la doctrine de S. Augustin. Il y a des hommes sans doute, & en très-grand nombre, auxquels Dieu n'accorde point ces *graces* spéciales; mais il n'en est aucun auquel Dieu n'ait accordé suffisamment de *graces* pour parvenir au salut, s'il avoit été fidèle à y correspondre. Voilà ce que S. Augustin n'a jamais nié.

Cependant il semble avoir méconnu les *graces* générales dans une occasion remarquable. On lui objectoit que, suivant son système, il étoit inutile & injuste de réprimander les pécheurs; car enfin s'ils pèchent, c'est qu'ils n'ont pas la *grace*; il faut donc se borner a prier pour eux. Pour réponse, S. Augustin fit son livre *de Correptione & Gratiâ*; s'il avoit admis une *grace* générale, il auroit dit que tous les pécheurs sont dignes de réprimande, parce que Dieu donne à tous des *graces* pour ne pas pécher. Mais non, il dit qu'un pécheur non régénéré est digne de blâme, parce que *Dieu a fait l'homme droit*, & qu'il est déchu de cette rectitude *par sa mauvaise volonté*; qu'un pécheur qui a été régénéré est encore plus répréhensible, parce qu'il a perdu par son libre arbitre la *grace* qu'il avoit reçue, c. 6. n. 9. S. Augustin ne reconnoit donc point de *grace* accordée aux pécheurs non régénérés. Il avoit déjà enseigné la même chose, *Epist.* 194, *ad Sixtum*, c. 6, n. 22.

On ne nous persuadera jamais qu'un aussi grand génie ait pu raisonner aussi mal. Si on a droit de réprimander un pécheur, parce qu'il est déchu de la justice originelle par sa naissance, on peut aussi le blâmer & le punir de ce qu'il est né borgne ou bossu, parce que Dieu avoit créé l'homme avec un corps bien conformé. Un pécheur n'a pas perdu la rectitude originelle *par sa mauvaise volonté*, mais par celle d'Adam; ce ne peut donc pas être là le sens de S. Augustin.

Selon lui & selon la vérité, un homme non baptisé ou non régénéré est blâmable quand il a péché, parce que, malgré le péché originel, il reste encore en lui un fond de rectitude que Dieu lui a donné en le créant, & qu'il en déchéoit *par sa mauvaise volonté* toutes les fois qu'il pèche. En effet, le saint Docteur soutient aux Pélagiens que quand les Païens font le bien, la loi de Dieu, qui n'est pas encore entièrement effacée par l'injustice, est gravée de nouveau en eux *par la grace*, *L. de Spir. & Litt.* c. 28, n. 48. Donc, suivant S. Augustin, Dieu donne aux Païens la *grace* pour faire le bien; donc lorsqu'ils pèchent ils résistent à la *grace*.

Une preuve que c'est là le sens de ce Père, c'est que, dans le livre même *de Correptione & Gratiâ*, c. 8, n. 19, il soutient que l'inégalité des dons de la *grace* ne doit pas plus nous étonner que l'inégalité des dons de la nature; que Dieu est également maître des uns & des autres, qu'ils sont tous également gratuits. C'est ce que nous répondons encore aux Déistes, lorsqu'ils soutiennent que toute inégalité dans la distribution des *graces* est une partialité & une injustice de la part de Dieu. Or, quelqu'inégalité que Dieu ait mise dans les dons naturels qu'il accorde aux hommes, il n'est cependant aucun homme qui en soit absolument privé. Donc S. Augustin a pensé qu'il en étoit de même à l'égard des dons de la *grace*. S'il avoit enseigné ou supposé le contraire, il seroit tombé en contradiction.

Une autre preuve, c'est que le saint Docteur dit qu'il faut toujours réprimander les pécheurs, parce qu'on ne sait pas si Dieu ne se servira point de la réprimande même pour les toucher & les convertir. Mais dans le cas où Dieu ne donneroit pas la *grace*, la réprimande seroit injuste & absurde, puisque ce seroit reprocher aux pécheurs qu'ils ne font pas ce qu'il leur est impossible de faire. Devons-nous risquer de faire une injustice & une absurdité? Dieu n'attache point ses *graces* à de pareils moyens.

Un Auteur très-zélé pour la doctrine de ce savant Père de l'Eglise, reconnoit que l'on a tort d'accuser de Pélagianisme ou de sémi-Pélagianisme ceux

ceux qui pensent que Dieu donne des *graces* plus ou moins à tous les hommes, puisque l'Evangile, S. Paul & S. Augustin l'enseignent assez clairement : il pouvoit dire que c'est le sentiment constant de tous les Pères. Cela est utile, dit-il, pour nous faire adorer la bonté de Dieu, pour démontrer l'ingratitude & la dureté du cœur humain, pour exciter la confiance des pécheurs & les faire recourir à Dieu : ajoutons que cela est nécessaire pour comprendre l'étendue du bienfait de la rédemption & de la charité de Jésus-Christ. Nous ne voyons pas quel effet salutaire peut produire le sentiment opposé. *Voyez* SALUT, SAUVEUR.

IV. *Résistance à la grace.* Peut-on résister à la grace intérieure, & y résiste-t-on souvent en effet? Pour résoudre cette question, il devroit suffire de nous interroger nous-mêmes, & de consulter notre propre conscience. Qui de nous ne s'est pas senti plus d'une fois inspiré de faire une bonne œuvre qu'il a négligée, ou de résister à une tentation à laquelle il a succombé? Toutes les fois que cela nous est arrivé, la conscience nous l'a reproché comme une faute ; nous avons senti que ce n'étoit pas la *grace* qui nous avoit manqué, mais que nous avions résisté à la *grace* avec une pleine liberté. A qui n'est-il pas arrivé de résister quelque fois aux remords de sa conscience? Ces remords sont certainement une *grace* & une *grace* très-intérieure. Rien n'est donc plus faux que la proposition de Jansénius : *On ne résiste jamais à la grace intérieure dans l'état de nature tombée.*

Ce fait n'est pas moins certain par l'Ecriture-Sainte. La sagesse éternelle dit aux pécheurs : je vous ai appellés & vous avez résisté, *Prov.* c. 1, ℣. 24. Le Psalmiste les compare à l'aspic, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur, *Ps.* 57, ℣. 5 & 6. Il suppose donc que Dieu leur parle. Selon Job, ils ont dit à Dieu : retirez-vous, nous ne voulons point connoître vos voies, c. 21, ℣. 14. Dieu avoit promis par Jérémie, c. 31, ℣. 33, d'écrire sa loi dans l'esprit & dans le cœur des fidèles ; S. Paul les en fait souvenir, *Hebr.* c. 8, ℣. 20, & c. 10, ℣. 16. Cela ne peut se faire que par la *grace* intérieure. Cependant les fidèles même violent encore la loi de Dieu ; donc ils résistent à la *grace*. Jésus-Christ dit à Jérusalem : j'ai voulu rassembler tes enfans, & tu n'as pas voulu, *Matt.* c. 23, ℣. 37. S. Etienne fait aux Juifs le même reproche, *Act.* c. 7, ℣. 51 : « Vous résistez toujours au S. Esprit, » comme ont fait vos pères ». S. Paul cite les paroles d'Isaïe, c. 65, ℣. 2 : j'ai étendu tout le jour les bras vers un peuple incrédule & rebelle, *Rom.* c. 10, ℣. 21. Il dit, *II. Cor.* c. 6, ℣. 1 : « Nous » vous exhortons à ne pas recevoir la grace de » Dieu en vain ». S. Augustin conclut de ce passage que l'homme, en recevant la grace, ne perd pas pour cela sa *volonté*, c'est-à-dire, sa *liberté*; suivant son style, ce qui se fait nécessairement se fait par *nature*, & non par *volonté*, *L. de duab. animab.* c. 12, n. 17. *Epist.* 166, §. 5, &c. S. Paul répète les paroles du Psalmiste : « Si vous » entendez aujourd'hui la voix de Dieu, n'en- » durcissez pas vos cœurs, *Hebr.* c. 3, ℣. 7. La » terre qui reçoit la rosée du ciel.... & qui ne » produit que des ronces & des épines, est ré- » prouvée & prête à être maudite ; mais nous avons » de vous de meilleures espérances », c. 6 ℣. 7. L'Apôtre suppose donc que l'on peut recevoir la rosée de la *grace*, & cependant ne produire aucun fruit, résister à la voix de Dieu, & s'endurcir contre elle.

Si dans ces divers passages il n'étoit question que de *graces* extérieures, pourroit-on blâmer les pécheurs de n'avoir pas obéi, c'est-à-dire, de n'avoir pas fait ce qu'il leur étoit impossible de faire sans la *grace* intérieure? Résister au S. Esprit, ou résister à la *grace* intérieure, n'est-ce pas la même chose? S. Paul lui-même n'en avoit que trop fait l'expérience ; lorsque Jésus-Christ lui reprocha son esprit persécuteur, il lui dit : *Il vous est dur de regimber contre l'éperon*, *Act.* c. 9, ℣. 5. Par-là, disent les interprêtes, Jésus-Christ lui reprochoit d'étouffer les remords de sa conscience, & de résister aux mouvemens de la *grace* qui le détournoient de persécuter les Chrétiens.

S. Augustin a répété plus d'une fois qu'obéir ou résister à la vocation de Dieu, est le fait de notre propre volonté, *de Spir. & Litt.* c. 33 & 34. *Enchir. ad Laur.* c. 100. Lorsque les infidèles ne croyent pas, dit-il, ils résistent à la volonté de Dieu ; mais ils n'en sont pas vainqueurs, puisqu'ils en seront punis. *Ibid.* Il en conclut que rien ne se fait, à moins que le Tout-puissant ne le veuille, soit en le faisant lui-même, soit en le permettant, *Enchir.* c. 95. Mais il y a bien de la différence entre vouloir positivement, & *permettre.*

Les prétendus défenseurs de la *grace* objectent qu'elle est l'opération de la toute-puissance divine, qu'il est donc absurde qu'une créature y résiste. S. Paul lui-même compare cette opération à celle d'un Potier qui fait ce qu'il lui plaît d'une masse d'argile, *Rom.* c. 9, ℣. 21. Et selon S. Augustin, Dieu est plus maître de nos volontés que nous-mêmes.

Mais il faut se souvenir que c'est aussi par la volonté toute-puissante de Dieu que l'homme a reçu le pouvoir de résister à la *grace*; Dieu a voulu qu'il fût libre, afin qu'il fût capable de mériter. S. Paul veut prouver qu'il dépend autant de Dieu de donner à un homme la foi, ou de le laisser dans l'infidélité, qu'il dépend d'un Potier de faire un vase d'ornement, ou un vase de vil prix ; cela est certain : mais il ne s'ensuit pas qu'un homme soit aussi incapable d'action qu'une masse d'argile. Dieu est maître absolu de nos volontés ; mais il n'use point de ce pouvoir absolu, parce qu'il veut que notre obéissance soit méritoire.

La *grace* donnée à notre premier père n'étoit

elle pas aussi l'opération toute-puissante de Dieu? Adam néanmoins y a résisté. Il est absurde de croire que Dieu fait un plus grand effort de puissance, lorsqu'il nous donne la *grace*, que quand il l'a donnée au premier homme. Toutes les grandes maximes dont se servent certains Théologiens pour exagérer la puissance de la *grace*, & sa prétendue force irrésistible, se trouvent fausses lorsqu'on les applique à la grace donnée aux Anges & à l'homme innocent.

Lorsque nous avons suivi le mouvement de la *grace*, en faisant une bonne œuvre, il est vrai de dire, comme S. Paul, que Dieu a opéré en nous *le vouloir & l'action*, puisque la *grace* en a été la cause première & principale; il ne s'ensuit pas que toute *grace* opère de même, & soit toujours efficace. Suivant l'observation de S. Augustin, le secours du S. Esprit est exprimé de manière qu'il est dit *faire en nous* ce qu'il nous fait faire, *Epist.* 194, n. 16. *In ps.* 32, n. 6. *De Grat. Christi*, n. 26. *De pecc. meritis & remiss.* l. 1, n. 7. *De grat. & lib. arb.* n. 31.

On a beaucoup insisté sur la différence que met S. Augustin entre la *grace* donnée à l'homme innocent, & celle que Dieu donne à l'homme affoibli par le péché; par celle-ci, selon lui, Dieu subvient à la foiblesse de l'homme en le déterminant *invinciblement* au bien: conséquemment le saint Docteur nomme cette *grace* un secours *par lequel* nous persévérons, *adjutorium quo. L. de corrept. & grat.* c. 10, 11 & 12.

Il suffit de lire l'endroit cité pour voir que Saint Augustin parle du don de la persévérance finale, qui emporte la mort en état de *grace*. Ce don est *invincible* sans doute; l'homme ne peut plus résister à la *grace* après sa mort. Il a fallu un entêtement systématique bien étrange, pour appliquer à toute *grace* actuelle ce que S. Aug. lui dit de la persévérance finale, & pour vanter cette belle découverte comme *la clef* du système de S. Augustin. Bossuet, *Défense de la Trad. & des SS Pères*, l. 12, c. 7.

Mais, dit-on encore, S. Augustin pose pour principe que nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage: *quod magis non delectat, secundùm id operemur necesse est*; il envisage la *grace* comme une délectation supérieure à la concupiscence, qui la surmonte, à laquelle par conséquent nous ne pouvons pas résister.

Si cela est, il faut commencer par concilier S. Augustin avec lui-même. Il soutient que la *grace* ne détruit point le libre arbitre, mais le rétablit. *L. de Spir. & Litt.* c. 30, n. 52, &c. Les Pelagiens entendoient par *libre arbitre* une égale facilité à faire le bien & le mal, une espèce d'équilibre de la volonté entre l'un & l'autre. *Op. imperf* l. 3, n. 109, 110, 117. *Lettre de S. Prosper à S. Aug* n. 4. Saint Augustin prétend avec raison que nous avons perdu cette *grande* & heureuse *liberté* par le péché d'Adam, qu'il faut le secours de la *grace* pour la rétablir. *L. de corrept. & grat.* c. 12, n. 37. Si la *grace* rétablit l'équilibre, comment peut-il y avoir nécessité de lui céder? Il est donc clair que dans le principe posé par S. Augustin, les termes de *plaisir*, *delectation*, *nécessité*, sont pris dans un sens très-impropre. Lorsque la *grace* nous porte efficacement à faire une action pour laquelle nous avons beaucoup de répugnance, à surmonter une tentation violente qui nous porte au péché, ce n'est certainement pas alors un plaisir ou une délectation qui nous entraîne; & le sentiment intérieur nous convainc que nous sommes encore maîtres de résister à la *grace*. Dieu trompe-t-il en nous le sentiment intérieur? Ce n'est pas sur des termes abusifs qu'il faut bâtir un système théologique.

V. *Efficacité de la grace.* On demande en quoi consiste cette efficacité, & quelle différence il y a entre une *grace* efficace & celle qui ne l'est pas. Avant d'exposer les divers systêmes sur cette question, il est bon de remonter à la source de l'obscurité qui en est inséparable.

Il s'agit de savoir d'abord en quel sens la *grace* divine est *cause* de nos actions. A l'art. CAUSE, nous avons observé qu'il faut distinguer entre une cause physique & une cause morale. Nous appellons *cause physique* un être quelconque, à la présence duquel il arrive toujours tel événement, qui n'arrive jamais dans son absence; ainsi le feu est censé cause physique de la lumière, de la chaleur, de la brûlure, parce que ces phénomènes se font toujours sentir lorsque le feu est présent, & jamais lorsqu'il est absent. Il en est de même de la chaleur à l'égard de la végétation: la co-existence constante de ces phenomenes nous fait conclure que l'un est la cause physique de l'autre, qu'il y a une *connexion nécessaire* entre l'un & l'autre; & nous n'avons point d'autre raison d'en juger ainsi. Conséquemment celui qui a mis le feu quelque part est censé la cause physique de l'incendie.

Une *cause morale* se connoît par le signe contraire; la même cause ne produit pas toujours le même effet, & un même effet peut être produit par diverses causes; ainsi les idées que nous avons dans l'esprit, les motifs qui nous déterminent à agir sont appellés *cause* de nos actions, mais *cause morale* seulement: un même motif peut nous faire faire plusieurs actions différentes, & une même action peut être faite par divers motifs; il n'y a donc entre nos motifs & nos actions qu'une *liaison contingente*. Cependant celui qui suggère des motifs, qui commande, conseille, excite à faire une action, est censé en être la cause morale: elle lui est imputée aussi-bien qu'à celui qui en est la cause efficiente & physique; le nom de *cause efficiente* est également donné à l'un & à l'autre.

Il étoit nécessaire de répéter ici ces notions, puisqu'il s'agit de savoir à laquelle de ces deux espèces de *causalité* l'on doit rapporter l'opération de la *grace* divine; comme celle-ci ne ressemble exacte-

ment & en tout point à aucune des deux précédentes, il n'est pas étonnant que les sentimens soient partagés.

Un très-grand nombre de Théologiens pensent qu'il y a beaucoup d'inconvéniens à n'envisager la *grace* que comme cause morale de nos actions. C'est, disent-ils, comparer l'action de Dieu qui opère en nous, à l'action d'un homme qui agit hors de nous; celui-ci ne peut être que cause occasionnelle des idées de notre esprit & des mouvemens de notre cœur; Dieu, au contraire, par sa *grace*, en est la cause efficiente; c'est lui qui les opère & les produit immédiatement en nous: tel est le langage de l'Ecriture-Sainte, des Pères, de la tradition. Dans les actions naturelles, nous agissons par nos propres forces; pour les actes surnaturels, notre pouvoir est nul; nous agissons par les forces de la *grace*: la doctrine contraire est l'erreur des Pélagiens. Conséquemment plusieurs nomment prémotion ou prédétermination *physique* l'opération de la *grace*; quelques uns l'ont comparée à l'influence d'un poids sur une balance: c'est un abus.

D'autres ont de la répugnance à nommer la *grace cause physique* de nos actions; car enfin un effet physique a une liaison nécessaire avec sa cause: c'est le langage de tous les Philosophes. Si entre la *grace* & nos actions il n'y a pas simplement une connexion contingente, l'action faite sous l'influence de la *grace* n'est plus libre ni méritoire. Les affections qui nous viennent d'une cause physique, comme la faim, la soif, la lassitude, le sommeil, ne sont pas libres, mais nécessaires; elles ne nous sont imputables ni en bien ni en mal: il en seroit donc de même de nos actions surnaturelles, si elles étoient physiquement produites par la *grace*.

Selon ces mêmes Théologiens, les passages de l'Ecriture-Sainte, qui disent que Dieu agit en nous & produit nos bonnes actions, ne doivent point être pris à la rigueur; autrement nous serions purement passifs. Dans toutes les langues il est d'usage d'attribuer les actions libres à la cause morale, autant & plus qu'à la cause physique, à celui qui a commandé, conseillé, exhorté, &c. aussi-bien qu'à celui qui a fait l'action, & il n'est pas vrai que le premier en soit seulement *cause occasionnelle*, lorsqu'il a eu intention de produire l'effet qui est arrivé. Saint Augustin lui-même a reconnu que le secours du S. Esprit est exprimé dans l'Ecriture, de manière qu'il est dit *faire en nous* ce qu'il nous fait faire. Ce saint Docteur a donc senti que ces expressions ne désignent pas une causalité physique, *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 4, n. 16, &c. Il y a plus; d'autres passages disent que Dieu aveugle, endurcit, égare les pécheurs; il ne s'ensuit pas qu'il est la cause physique & efficiente de l'aveuglement, &c.; il n'en est que la cause occasionnelle. *Voyez* ENDURCISSEMENT.

Quand on dit que pour les actes surnaturels notre pouvoir est nul, on joue sur une équivoque; ce pouvoir n'est pas substantiellement différent de celui par lequel nous faisons des actions naturelles, puisque c'est la même faculté de vouloir & d'agir; mais comme ce pouvoir est affoibli, dégradé, vicié par le péché, il a besoin de recevoir par la *grace* une force qu'il n'a pas sans elle; voilà ce que nioient les Pélagiens: mais, sous l'impulsion de la *grace*, nous agissons aussi réellement & aussi physiquement que sous l'impulsion des motifs qui déterminent nos actions naturelles; le sentiment intérieur nous atteste que dans l'un & l'autre cas nous sommes actifs & non purement passifs: contredire ce sentiment intérieur, c'est donner lieu à tous les sophismes des Fatalistes.

Il est inutile, ajoutent ces mêmes Théologiens, de prêcher la toute-puissance de Dieu, son souverain domaine sur les cœurs, la dépendance de la créature à l'égard de Dieu, la nécessité de rabaisser l'homme, de réprimer son orgueil, &c.; ces lieux communs ne signifient rien, parce qu'ils prouvent trop. Dieu ne fait point consister son pouvoir ni sa grandeur à changer la nature des êtres raisonnables, mais à les faire agir selon leur nature, *librement* par conséquent, puisqu'il les a fait libres, capables de mériter & de démériter: on ne concevra jamais qu'il y ait mérite ni de démérite, lorsqu'il y a *nécessité*. Dès qu'il est décidé que nous ne pouvons faire aucune bonne œuvre sans la *grace*, pas même former un bon desir, où est le sujet de nous enorgueillir? On ne s'apperçoit pas que les défenseurs de la causalité physique soient plus humbles que les partisans de la causalité morale.

C'est de ces divers principes que sont partis les Théologiens pour former leurs systêmes sur l'efficacité de la *grace*. Tous sont obligés de les concilier avec deux vérités catholiques; la première, qu'il y a des *graces* efficaces, par lesquelles Dieu fait triompher de la résistance du cœur humain, ou plutôt prévenir cette résistance, sans nuire à la liberté; la deuxieme, qu'il y a des *graces* suffisantes ou inefficaces auxquelles l'homme résiste.

Mais d'où vient l'efficacité de la *grace*? Est-ce du consentement de la volonté, ou est elle efficace par elle-même? On réduit ordinairement à ces deux opinions la multitude de celles qui partagent les Theologiens. Ceux qui suivent la première n'envisagent la *grace* que comme cause morale de nos actions; les autres prétendent qu'elle en est la cause physique. Les principaux systêmes catholiques sur ce sujet sont ceux des Thomistes, des Augustiniens, des Congruistes, des Molinistes, du Père Thomassin; après les avoir exposés, nous parlerons des systêmes hérétiques.

Selon les Thomistes, l'efficacité de la *grace* se tire de la toute-puissance de Dieu & de son souverain domaine sur les volontés des hommes; ils pensent que la *grace*, par sa nature même, opère le libre consentement de la volonté, en appliquant *physiquement* la volonté à l'acte, sans gêner ni détruire sa liberté. Ils ajoutent que cette *grace* est ab-

folument néceffaire à l'homme pour agir, dans quelque état qu'on le confidère ; avant le péché d'Adam, à titre de dépendance ; après ce péché, pour la même raifon, & encore à caufe de la foibleffe que la volonté de l'homme a contractée par ce péché : auffi appellent-ils la *grace prémotion* ou *prédétermination phyfique*. Nous avons vu ci-deffus les inconvéniens que leurs adverfaires leur reprochent. *Voyez* THOMISTES.

Les Auguftiniens prétendent que l'efficacité de la *grace* confifte dans la force abfolue d'une délectation que Dieu nous donne pour le bien, & qui par fa nature emporte le confentement de la volonté ; ainfi, fuivant cette opinion, la *grace* eft efficace par elle-même. Mais on ne fait pas trop s'ils la regardent comme la caufe phyfique de nos actions, ou feulement comme la caufe morale. Les uns difent que pour tout acte furnaturel il faut une *grace* efficace par elle-même ; d'autres, comme le Cardinal Noris, penfent qu'elle eft feulement néceffaire pour les actions difficiles ; que pour les actions qui ne demandent pas un grand effort, c'eft affez d'une *grace* fuffifante. Mais lorfque celle-ci produit fon effet, devient-elle efficace par elle-même, ou feulement par le confentement de la volonté ? C'eft ce dont on ne nous inftruit point. Nous avons vu dans le paragraphe précédent que le fondement de ce fyftême n'eft pas des plus folides. *Voyez* AUGUSTINIANISME.

L'opinion des Congruiftes eft que l'efficacité de la *grace* confifte dans le rapport de convenance qui fe trouve entre la *grace* & les difpofitions de la volonté dans la circonftance où celle-ci fe trouve. Dieu, difent-ils, voit en quelles difpofitions fe trouvera la volonté de l'homme dans telle ou telle circonftance, quelle eft l'efpèce de *grace* qui obtiendra le confentement de la volonté ; & par un trait de bonté, il accorde la *grace* telle qu'il la faut, & à laquelle il prévoit que la volonté confentira. Selon ce fyftême, la *grace* efficace & la *grace* fuffifante ne font point effentiellement différentes : mais, eu égard aux circonftances, la première eft un plus grand bienfait que la feconde ; elle eft non la caufe phyfique, mais la caufe morale de la bonne action qui s'enfuit. Cependant, en bonne logique, il nous paroît faux que la *grace* efficace & la *grace* fuffifante ne foient pas effentiellement différentes. *Voyez* CONGRUITÉ.

S'il y a encore des Moliniftes ou des Théologiens qui fuivent l'opinion de Molina, ils penfent que l'efficacité de la *grace* vient de la volonté de l'homme qui la reçoit. Selon eux, Dieu, en donnant à tous indifféremment la même *grace*, laiffe à la volonté humaine le pouvoir de la rendre efficace par fon confentement, ou inefficace par fa réfiftance ; ils ne reconnoiffent point de *grace* efficace par elle-même. Le premier inconvénient de ce fyftême eft qu'il femble que ce foit la volonté qui détermine la *grace*, & non la *grace* qui détermine la volonté ; le fecond, c'eft qu'on n'y voit pas en quoi une *grace* efficace eft un plus grand bienfait qu'une *grace* inefficace. Tels font fans doute les motifs qui ont déterminé Suarès & d'autres Théologiens à corriger l'opinion de Molina, & à faire confifter l'efficacité de la *grace* dans fa *congruité* ; ainfi l'on a tort de donner aux Congruiftes le nom de Moliniftes, puifque leur fentiment n'eft plus celui de Molina. *Voyez* CONGRUISME, MOLINISME.

Le Père Thomaffin, dans fes *dogmes théologiques*, tome 3, traît. 4, c. 18, fait confifter l'efficacité de la *grace* dans la réunion de plufieurs fecours furnaturels, tant intérieurs qu'extérieurs, qui preffent tellement la volonté, qu'ils obtiennent infailliblement fon confentement ; chacun de ces fecours, dit-il, pris féparément, peut être privé de fon effet ; fouvent même il en eft privé par la réfiftance de la volonté : mais collectivement pris, ils la meuvent avec tant de force, qu'ils en demeurent victorieux, en la prédéterminant non phyfiquement, mais moralement. Il n'eft pas aifé de voir en quoi ce fyftême eft différent de celui des Congruiftes. Dès que l'on n'attribue à la *grace* qu'une caufalité morale, il n'eft guères poffible de la fuppofer efficace par elle-même.

Nous ne voyons pas qu'il y ait aucune néceffité pour un Théologien d'embraffer l'un de ces fyftèmes. Comme il eft impoffible de faire une comparaifon parfaitement jufte entre l'influence de la *grace* fur nous, & celle de toute autre caufe, foit phyfique, foit morale, cette influence eft un myftère ; nous ne pouvons la concevoir clairement, ni l'exprimer exactement par les termes applicables aux autres caufes ; ainfi la difpute qui règne fur ce fujet entre les Théologiens Catholiques durera probablement jufqu'à la fin des fiècles : & quand il feroit poffible de les rapprocher, en convenant du fens des termes, jufqu'à préfent ils n'en ont témoigné aucune envie.

Les erreurs fur ce fujet condamnées par l'Eglife, font celles de Luther, de Calvin & de Janfénius. Luther foutenoit que la *grace* agit avec tant d'empire fur la volonté de l'homme, qu'elle ne lui laiffe pas le pouvoir de réfifter. Calvin, dans fon *Inftitution*, l. 3, c. 23, s'attache à prouver que la volonté de Dieu met dans toutes chofes, même dans nos volontés, une néceffité inévitable. Selon ces deux Docteurs, cette néceffité n'eft point phyfique, totale, immuable, effentielle, mais relative, variable & paffagère, Calv. *Inftit.* l. 3, c. 2, n. 11 & 12 ; Luther, *de fervo arbit.* fol. 434. Nous ne favons pas quel fens ils attachoient à ces expreffions. M. Boffuet a prouvé que jamais les Stoïciens n'avoient fait la fatalité plus roide & plus inflexible, *Hift. des Variat.* l. 14, n. 1 & fuiv. Les Arminiens & plufieurs branches des Luthériens ont adouci cette dureté de la doctrine de leurs maîtres ; on les a nommés *Synergiftes*, & plufieurs font Pélagiens.

Dans les commencemens, les Arminiens admettoient, comme les Catholiques, la néceffité de la

grace efficace ; ils ajoutoient que cette *grace* ne manque jamais aux justes que par leur propre faute ; que dans le besoin ils ont toujours des *graces* intérieures plus ou moins fortes, mais vraiment suffisantes pour attirer la *grace* efficace, & qu'elles l'attirent infailliblement quand on ne les rejette pas ; qu'au contraire elles demeurent souvent sans effet, parce qu'au lieu d'y consentir, comme on le pourroit, on y résiste. Aujourd'hui la plupart des Arminiens, devenus Pélagiens, ne reconnoissent plus la nécessité de la *grace* intérieure. Le Clerc, dans ses notes sur les ouvrages de S. Augustin, prétend que le saint Docteur n'a pas prouvé cette nécessité ; nous avons fait voir le contraire ci-dessus, §. 1.

Jansénius & ses disciples disent que l'efficacité de la *grace* vient d'une délectation céleste indélibérée qui l'emporte en degrés de force sur les degrés de la concupiscence qui lui est opposée ; s'ils raisonnent conséquemment, ils sont forcés d'avouer que l'acte de la volonté qui cède à la *grace*, est aussi nécessaire que le mouvement du bassin d'une balance lorsqu'il est chargé d'un poids supérieur à celui du côté opposé.

Toutes les opinions se réduisent donc, en quelque manière, à deux systêmes diamétralement contraires, dont l'un tend à ménager & à sauver le libre arbitre de l'homme, l'autre à relever la puissance de Dieu & la force de son action sur la volonté de l'homme. Dans chacune de ces deux classes, les opinions, dans ce qui en constitue la substance, ne sont souvent séparées que par des nuances qu'il est bien difficile de saisir.

En effet, le sentiment de Molina, le Congruisme de Suarès, l'opinion du Pere Thomassin, semblent supposer qu'en dernier ressort c'est le consentement ou la résistance de la volonté qui rend la *grace* efficace ou inefficace. D'autre part, toutes les opinions qui prêtent à la *grace* une efficacité indépendante du consentement, rentrent les unes dans les autres ; les noms sont indifférens. Que l'on appelle la *grace* une *délectation* ou une *prémotion*, &c. cela ne fait rien à la question principale, qui est de savoir si le consentement de la volonté sous l'impulsion de la *grace* est libre ou nécessaire, si entre la *grace* & le consentement de la volonté il y a la même connexion qu'entre une cause physique & son effet, ou seulement la même connexion qu'entre une cause morale & l'action qui s'ensuit. C'est dans le fond la même contestation que celle qui règne entre les Fatalistes & les défenseurs de la liberté, pour savoir si les motifs qui nous déterminent dans nos actions naturelles en sont la cause physique ou seulement la cause morale.

L'Eglise se met peu en peine des questions abstraites sur la nature de la *grace ;* mais attentive à conserver les vérités révélées, sur-tout le dogme de la liberté, sans lequel il n'y a ni religion ni morale, elle condamne les expressions qui peuvent y donner atteinte. Il est difficile de croire qu'aucun Théologien, sans excepter Luther ni Calvin, ait voulu faire de l'homme un être absolument passif, aussi incapable d'agir, de mériter & de démériter qu'un automate, un pur jouet de la puissance de Dieu, qui en fait, à son gré, un saint ou un scélérat, un élu ou un réprouvé ; mais les expressions abusives dont plusieurs se servoient, les conséquences erronées qui s'ensuivoient, étoient condamnables ; l'Eglise a eu raison de les condamner. Tant qu'elle n'a pas réprouvé un systême, il y a de la témérité à le taxer d'erreur.

Les partisans de la *grace* efficace par elle-même ont affecté de supposer que les Sémipélagiens admettoient une *grace versatile* ou soumise au gré de la volonté de l'homme, & que S. Augustin l'a combattue de toutes ses forces. La vérité est qu'il n'a jamais été question de cette dispute entre les Sémipélagiens & S. Augustin ; on peut s'en convaincre en comparant les lettres dans lesquelles Saint Prosper & Saint Hilaire d'Arles exposent à ce saint Docteur les opinions des Sémipélagiens, & la réponse qu'il y a faite dans ses livres de la prédestination des Saints & du don de la persévérance. *Voyez* SÉMIPÉLAGIENS.

Jansénius a poussé la témérité encore plus loin, en affirmant que les Sémipélagiens admettoient la nécessité de la *grace* intérieure pour faire de bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais qu'ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que l'homme pouvoit y consentir ou y résister à son gré. Nous avons prouvé le contraire par S. Augustin lui-même, ci-dessus, §. 2.

On a encore reproché aux Congruistes d'enseigner, comme les Sémipélagiens, que le consentement de la volonté prévue de Dieu est la cause qui le détermine à donner la *grace* congrue plutôt qu'une *grace* incongrue ; qu'ainsi la première n'est plus gratuite, mais la récompense du consentement prévu. Les Congruistes prétendent que cela est non-seulement faux, mais absurde, & le prouvent fort aisément. *Voyez* CONGRUISTES.

De leur côté, ils n'ont pas manqué de soutenir que le sentiment des Thomistes & des Augustiniens n'est pas différent dans le fond de celui de Jansenius, de Luther & de Calvin ; que puisqu'ils raisonnent sur les mêmes principes, ils ont tort d'en nier les conséquences ; qu'ils ne sont Catholiques que parce qu'ils sont mauvais Logiciens. On comprend bien que ce reproche n'est pas demeuré sans réponse. De part & d'autre, il eût été beaucoup mieux de supprimer ces sortes d'imputations.

On a donné à S. Augustin le nom de *Docteur de la grace*, parce qu'il a répandu beaucoup de lumière sur les questions qui y ont rapport ; mais il est convenu lui-même de l'obscurité qui en est inséparable, & de la difficulté qu'il y a d'établir la nécessité de la *grace* sans paroître donner atteinte à la liberté de l'homme, *L. de grat. Christi*, c. 47, n. 52, &c. Il a prouvé invinciblement contre les

Pelagiens que la *grace* est nécessaire pour toute bonne action ; contre les Sémipélagiens, qu'elle est nécessaire même pour former de bons desirs, conséquemment pour le commencement de la foi & du salut; contre les uns & les autres, qu'elle est purement gratuite, toujours prévenante & non prévenue par nos desirs ou par nos bonnes dispositions naturelles. Ces deux dogmes, dont l'un est la conséquence de l'autre, ont été adoptés & confirmés par l'Eglise ; on ne peut s'en écarter sans tomber dans l'hérésie.

Le saint Docteur dit, *L. de prædest. sanct.* c. 4, que la seconde de ces vérités lui a été révélée de Dieu, lorsqu'il écrivoit ses livres à Simplicien. Il ne faut pas en conclure qu'elle ait été ignorée par les Péres qui l'avoient précédé, ni que tout ce qu'il a dit au sujet de la *grace* lui a été inspiré ou suggéré par révélation, comme certains Théologiens ont voulu le persuader. Il ne s'ensuit pas non plus qu'en confirmant les deux dogmes dont nous parlons, l'Eglise ait adopté de même toutes les preuves dont S. Augustin s'est servi, tous les raisonnemens qu'il a faits, toutes les explications qu'il a données de plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte ; c'est une équivoque par laquelle on trompe les personnes peu instruites, quand on dit que l'Eglise a solemnellement approuvé *la doctrine* de S. Augustin.

Ceux d'entre les Théologiens qui soutiennent opiniâtrément que la *grace* victorieuse, prédéterminante, efficace par elle-même, la prédestination gratuite à la gloire, &c., est *la doctrine* de Saint Augustin, ont donné lieu aux incrédules & aux Sociniens d'affirmer que l'Eglise, en condamnant Luther, Calvin, Baius, Jansénius, &c. a condamné S. Augustin lui-même ; ce qui est absolument faux. *Voyez* AUGUSTINIENS, CONGRUISME, JANSÉNISME, THOMISTES, &c.

GRADE, GRADUÉ. A l'article DEGRÉ, nous avons parlé des *grades* de Théologie, & l'on trouvera dans le Dictionnaire de Jurisprudence les privilèges des *Gradués*.

GRADUEL. Pseaume, ou partie d'un Pseaume qui se chante à la Messe entre l'Epitre & l'Evangile. Après avoir écouté la lecture de l'Epitre, qui est une instruction, il est naturel que les fidèles en témoignent à Dieu leur reconnoissance, lui demandent par une prière la grace de profiter de cette leçon, expriment par le chant les effections qu'elle a dû leur inspirer. Par la même raison, après l'Evangile, on chante le symbole ou la profession de foi.

On a nommé ce pseaume ou ces versets *graduel*, parce que le Chantre se plaçoit sur les degrés de l'ambon ; s'il les chantoit seul & tout d'un trait, cette partie étoit appellée *le trait ;* lorsque le chœur lui répondoit & en chantoit une autre partie, elle se nommoit *le répons ;* ces noms subsistent encore.

On a aussi donné le nom de *graduel* au livre qui renferme tout ce qui se chante par le chœur à la messe, & on appelle *antiphonier* celui qui contient ce que l'on chante à vêpres.

Enfin les quinze pseaumes que les Hébreux chantoient sur les degrés du Temple se nomment *pseaumes graduels*. Quelques Ecrivains Liturgistes pensent que ce nom leur est venu de ce que l'on élevoit la voix par degrés en les chantant ; mais ce sentiment ne paroît guères probable.

GRANDMONT, Abbaye, chef de l'Ordre des Religieux de ce nom, située dans le diocèse de Limoges. Cet Ordre fut fondé par S. Etienne de Thiers, environ l'an 1076, approuvé par Urbain III l'an 1188, & par onze Papes postérieurs. Il fut d'abord gouverné par des Prieurs jusqu'à l'an 1318, que Guillaume Balliceri en fut nommé Abbé, & en reçut les marques par les mains de Nicolas, Cardinal d'Ostie.

La règle qui avoit été écrite par S. Etienne luimême, & qui étoit très-austère, fut mitigée d'abord par Innocent IV en 1247, & par Clément V en 1309 ; elle a été imprimée à Rouen l'an 1672. L'Ordre de Grandmont a été supprimé en France par Lettres patentes du 24 Février 1769.

GRECS ; Eglise grecque. Il ne faut pas confondre l'Eglise *Grecque* moderne avec les Eglises de la *Grèce*, fondées par les Apôtres, soit dans la partie d'Europe, comme Corinthe, Philippes, Thessalonique, &c. ; soit dans la partie d'Asie, telles que Smyrne, Ephèse, &c. Dans les unes & les autres, le *grec* étoit la langue vulgaire pour la société & pour la religion ; au lieu que c'étoit le syriaque à Antioche & dans toute la Syrie, & le cophte en Egypte.

Pendant les premiers siècles, rien n'étoit plus respectable que la tradition des Eglises de la *Grèce ;* la plupart avoient eu pour premiers Pasteurs les Apôtres. Tertullien cite aux hérétiques de son tems cette tradition comme un argument invincible ; mais par les hérésies d'Arius, de Nestorius & d'Eutychès, cette lumière perdit beaucoup de son éclat. Le schisme que les *Grecs* ont fait avec l'Eglise Romaine a augmenté la confusion, & les conquêtes des Mahométans ont presque détruit le Christianisme dans ces contrées, où il fut autrefois si florissant.

L'*Eglise Grecque* est donc aujourd'hui composée de Chrétiens schismatiques soumis pour le spirituel au Patriarche de Constantinople, & pour le temporel, à la domination du Grand-Seigneur. Ils sont répandus dans la Grèce proprement dite, & dans les isles de l'Archipel, dans l'Asie mineure & dans les contrées plus orientales, où ils ont l'exercice libre de leur religion. Il y en a aussi plusieurs Eglises en Pologne, & la Religion *Grecque* est dominante en Russie. Mais en Pologne & ailleurs il y a aussi des *Grecs* réunis à

l'Eglise Romaine, & qui ne font différens des Latins que par le langage.

On ne doit pas se fier à l'histoire du schisme des *Grecs*, placée dans l'ancienne Encyclopédie; elle a été copiée d'après un célèbre incrédule qui jamais n'a su respecter la vérité, & n'a laissé échapper aucune occasion de calomnier l'Eglise Catholique.

Pour découvrir l'origine de cette funeste division, qui dure depuis sept cens ans, il faut remonter plus haut & jusqu'au quatrième siècle. Avant que Constantin eût fait de Constantinople la capitale de l'Empire d'Orient, le siège épiscopal de cette ville n'étoit pas considérable, il dépendoit du Métropolitain d'Heraclée; mais depuis que le siège de l'Empire y eût été transporté, les Evêques de ce siège profitèrent de leur faveur à la Cour, pour se rendre importans, & bientôt ils formèrent le projet de s'attribuer sur tout l'Orient la même jurisdiction que les Papes & le Siége de Rome exerçoient sur l'Occident. Ils parvinrent peu à peu à dominer sur les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, & prirent le titre d'*Evêque universel*. Ainsi, la vanité des *Grecs*, leur jalousie, & le mépris qu'ils faisoient des Latins en général, furent les premières semences de division.

L'animosité mutuelle augmenta pendant le septième siècle, au milieu des disputes qui s'élevèrent touchant le culte des images; les Latins accusèrent les *Grecs* de tomber dans l'idolâtrie; les *Grecs* récriminèrent, en reprochant aux Latins d'enseigner une hérésie touchant la procession du Saint-Esprit, & d'avoir interpolé le symbole de Nicée, renouvellé à Constantinople. Si nous en croyons quelques Historiens ecclésiastiques, déja plusieurs *Grecs* soutenoient pour lors que le Saint-Esprit procède du Père & non du Fils.

La question fut agitée de nouveau dans le Concile de Gentilly près de Paris, l'an 766 ou 767, & la même plainte des *Grecs*, touchant l'addition *Filioque* faite au Symbole, eut encore lieu sous Charlemagne, en 809.

L'an 857, l'Empereur Michel III, surnommé le *Buveur* ou l'*Ivrogne*, Prince très-vicieux, mécontent des réprimandes que lui faisoit le saint Patriarche Ignace, exila ce Prélat vertueux, le força de donner sa démission du Patriarchat, & mit à sa place Photius, homme de génie & très-savant, mais ambitieux & hypocrite. Les Evêques appellés pour l'ordonner le firent passer par tous les Ordres en six jours. Le premier jour, on le fit Moine, en uite Lecteur, Sous Diacre, Diacre, Prêtre, Evêque & Patriarche; & Photius se fit reconnoitre pour légitimement ordonné, dans un Concile de Constantinople, l'an 861.

Ignace, injustement dépossédé, se plaignit au Pape Nicolas Ier. Celui-ci prit son parti, & excommunia Photius l'an 862, dans un Concile de Rome. Il lui reprochoit non-seulement l'irrégularité de son ordination, mais le crime de son intrusion. Vainement Photius voulut se justifier, en alléguant l'exemple de S. Ambroise, qui, de simple laïque, avoit été subitement fait Evêque. Le Siége de Milan étoit vacant pour lors, & celui de Constantinople ne l'étoit pas; le peuple de Milan demandoit S. Ambroise pour Evêque, au lieu que le peuple de C. P. voyoit, avec douleur, son Pasteur légitime dépouillé par un intrus.

Les ennemis du Saint-Siége n'ont pas laissé de calomnier Nicolas Ier; ils ont dit que les vrais motifs qui le firent agir furent l'ambition & l'intérêt; qu'il auroit vu, d'un œil indifférent, les souffrances injustes d'Ignace, s'il n'avoit pas été mécontent de ce que Photius, appuyé par l'Empereur, avoit soustrait à la juridiction de Rome les provinces d'Illyrie, de Macédoine, d'Epire, d'Achaïe, de Thessalie & de Sicile. Mosheim, *Hist. Ecclés. 9e siècle*, 2e part., c. 3, §. 28. Quand ce soupçon téméraire seroit prouvé, les Papes devoient-ils renoncer à leur juridiction, pour favoriser l'ambition d'un intrus? Nous demandons de quel côté l'on doit le plutôt supposer des motifs odieux, si c'est de la part du possesseur légitime, & non de l'usurpateur? Les efforts de Photius, pour se justifier auprès du Pape Nicolas, démontrent qu'il ne nioit pas la jurisdiction de ce Pontife sur l'*Eglise Grecque*.

Photius, résolu de ne pas céder, excommunia le Pape à son tour, le déclara déposé dans un second Conciliabule, tenu à C. P. en 866. Il prit le titre fastueux de *Patriarche œcuménique* ou universel, & il accusa d'hérésie les Evêques d'Occident de la communion du Pape. Il leur reprocha, 1°. de jeûner le samedi; 2°. de permettre l'usage du lait & du fromage dans la première semaine du Carême; 3°. d'empêcher les Prêtres de se marier; 4°. de reserver aux seuls Evêques l'onction du chrême qui se fait dans le Baptême; 5°. d'avoir ajouté au Symbole de C. P. le mot *Filioque*, & d'exprimer ainsi que le Saint-Esprit procède du Père *&* *du Fils*. Les autres reproches de Photius sont ridicules & indignes d'attention. A la prière du Pape Nicolas Ier, l'an 867, Enée, Evêque de Paris; Odon, Evêque de Beauvais; Adon, Evêque de Vienne, & d'autres, répondirent avec force à ces accusations, & refutèrent Photius.

Celui-ci fit une action louable, en imitant la fermeté de S. Ambroise. Lorsque Basile le Macédonien, qui s'étoit frayé le chemin au trône impérial par le meurtre de son prédécesseur, se présenta pour entrer dans l'Eglise de Sainte Sophie, Photius l'arrêta, & lui reprocha son crime. Basile indigné, fit une chose juste par vengeance, & pour contenter le peuple, il rétablit Ignace dans le Siége Patriarchal, & fit enfermer Photius dans un Monastère. Le Pape Adrien II profita de cette circonstance, pour faire assembler à Constantinople, l'an 869, le huitième Concile œcuménique, composé de trois cens Evêques; ses Légats

y préſidèrent : Photius y fut univerſellement condamné comme intrus, & fut ſoumis à la pénitence publique. Mais il n'y fut queſtion ni de ſes ſentimens, ni des prétendues héréſies qu'il avoit reprochées aux Occidentaux ; preuve convaincante qu'alors les *Grecs* n'avoient aucune croyance différente de celle de l'Egliſe Romaine.

Environ dix ans après, le vrai Patriarche Ignace étant mort, Photius eut l'adreſſe de ſe faire rétablir par l'Empereur Baſile. Le Pape Jean VIII, qui tenoit alors le Siége de Rome, & qui ſavoit de quoi Baſile & Photius étoient capables, crut qu'il falloit céder au tems, & il conſentit au rétabliſſement de Photius. L'an 879, on aſſembla un nouveau Concile à Conſtantinople, dans lequel ce dernier fut reconnu pour Patriarche légitime. Mais il n'eſt pas vrai que ce Concile ait caſſé les actes du huitième Concile œcuménique tenu en 869, ni qu'il ait abſous Photius de la condamnation portée contre lui. Ce perſonnage avoit été condamné comme *intrus*, & non comme hérétique ; il n'étoit plus intrus, puiſqu'Ignace étoit mort. Il ne s'aviſa plus, dans cette aſſemblée, d'attaquer le dogme de la proceſſion du Saint-Eſprit, de cenſurer l'addition faite au Symbole, de réprouver les uſages de l'Egliſe Latine ; il ne fut queſtion que de ſon rétabliſſement ſur le Siége Patriarchal.

A la vérité, les Légats de Jean VIII préſidèrent à ce Concile ; le Pape écrivit à Photius, pour le reconnoître Patriarche, & le reçut à ſa communion : mais il eſt faux qu'il lui ait dit dans cette lettre : « Nous rangeons avec Judas ceux » qui ont ajouté au Symbole, que le Saint-Eſ» prit procède du Père *& du Fils* ». C'eſt une falſification qui a été faite après coup dans la lettre de Jean VIII. Il eſt encore plus faux que l'Egliſe *Grecque* & Latine ait penſé alors autrement qu'aujourd'hui ſur la proceſſion du Saint-Eſprit. Toutes ces impoſtures ont été forgées par l'Auteur des *Eſſais ſur l'Hiſtoire générale*.

C'eſt encore un trait d'injuſtice & de malignité, d'empoiſonner les motifs de la conduite de Jean VIII. Cet Auteur ſatyrique dit que Bogoris, Roi des Bulgares, s'étant converti, il s'agiſſoit de ſavoir de quel Patriarchat dépendroit cette nouvelle province, & que la déciſion en dépendoit de l'Empereur Baſile. La vérité eſt que le Roi des Bulgares s'étoit converti l'an 865, ſous Nicolas Ier ; il avoit envoyé à ce Pape ſon fils & pluſieurs Seigneurs, pour lui demander des Evêques, & le Pape lui en avoit envoyés. Malgré cet acte authentique & très-légitime de juriſdiction, il avoit été décidé, en 869, immédiatement après la clôture du huitième Concile œcuménique, que cette province demeureroit ſoumiſe au Patriarchat de Conſtantinople. Ce n'étoit donc plus une déciſion à faire, puiſqu'elle étoit faite depuis dix ans ; & le motif que l'on prête à Jean VIII ne pouvoit plus avoir lieu.

Photius rétabli, renouvela ſes prétentions ambitieuſes. Pour être *Patriarche œcuménique*, il falloit rompre avec Rome ; il ſut profiter habilement de l'antipathie des *Grecs* à l'égard des Latins ; il réuſſit à ſe faire des partiſans, & il ne fut pas délicat ſur le choix des moyens. Il renouvella les griefs qu'il avoit allégués en 866 contre l'Egliſe Latine ; il forgea les actes d'un prétendu Concile de Conſtantinople, tenu en 867, dans lequel Nicolas Ier avoit été anathématiſé avec toute l'Egliſe Latine, & il accompagna ces actes d'environ mille ſignatures fauſſes. Il falſifia la lettre de Jean VIII, en la traduiſant en *grec*, & y fit parler ce Pape comme un hérétique touchant la proceſſion du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi qu'il entraîna l'Egliſe *Grecque* dans le ſchiſme.

Mais ſon triomphe ne fut pas long ; environ ſix ans après, l'Empereur Léon-le-Philoſophe, fils & ſucceſſeur de Baſile, le dépoſa, & le relégua dans un Monaſtère de l'Arménie, où il mourut l'an 891, mépriſé & malheureux. Après ſa mort, les Patriarches de Conſtantinople perſiſtèrent dans leur prétention au titre de *Patriarche œcuménique* & à l'indépendance entière à l'égard des Papes. Ceux-ci néanmoins ne rompirent pas toute liaiſon avec l'*Egliſe Grecque*. Cet état des choſes dura l'eſpace de cent cinquante ans.

L'an 1043, ſous le règne de Conſtantin Monomaque, & le Pontificat de Léon IX, Michel Cérularius, élu Patriarche de Conſtantinople, pour ſe rendre plus abſolu, voulut conſommer le ſchiſme. Dans une lettre qu'il envoya en Italie, il établit quatre griefs contre l'Egliſe Latine ; 1°. l'uſage du pain azyme, pour conſacrer l'Euchariſtie ; 2°. l'uſage du laitage en Carême, & la coutume de manger des viandes ſuffoquées ; 3°. le jeûne du ſamedi ; 4°. de ne point chanter *alleluia* pendant le Carême. Il n'ajouta point d'autre accuſation. Léon IX répondit à cette lettre, & envoya des Légats à Conſtantinople ; mais Cérularius ne voulut pas les voir ; les Légats l'excommunièrent, & il prononça contre eux la même Sentence. Devenu redoutable aux Empereurs par le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du peuple, il fut dépoſé & envoyé en exil par Iſaac Commène, & il y mourut de chagrin l'an 1059, après ſeize ans de Patriarchat.

A la fin de ce même ſiècle commencèrent les Croiſades, qui augmentèrent la haine des *Grecs* contre les Latins. Lorſque ceux-ci ſe furent rendus maîtres de Conſtantinople, en 1204, ils placèrent des Latins ſur le Siége de cette ville ; mais les *Grecs* élurent auſſi des Patriarches de leur nation, qui réſidoient à Nicée. En 1222, quelques Miſſionnaires Latins, envoyés en Orient, par Honoré III, eurent des conférences avec Germain, Patriarche *Grec* ; mais elles n'aboutirent qu'à des reproches mutuels entre celui-ci & le Pape.

L'Empereur Michel Paléologue, ayant repris Conſtantinople ſur les Latins en 1260, chercha

à

à rétablir l'union avec l'Eglise Romaine. Il envoya des Ambassadeurs au deuxième Concile général de Lyon, qui fut tenu l'an 1274; ils y présentèrent une profession de foi telle que le Pape l'avoit exigée, & une lettre de vingt-six Métropolitains de l'Asie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles qui jusqu'alors avoient divisé les deux Eglises; mais les efforts de l'Empereur ne purent subjuguer le Clergé *Grec* ni les Moines; ils tinrent plusieurs assemblées dans lesquelles ils excommunièrent le Pape & l'Empereur. On prétend qu'il y eut de la faute d'Innocent IV; il voulut exiger que les *Grecs* ajoutassent à leur Symbole le mot *Filioque*, chose que le Concile de Lyon n'avoit pas ordonnée. Paléologue même le refusa; le Pape prononça contre lui une excommunication foudroyante, & le schisme continua.

Pendant cet intervalle, les Turcs s'emparèrent de l'Asie mineure, & ruinèrent peu à peu l'empire des *Grecs*; déjà ils menaçoient Constantinople, lorsque l'Empereur Jean Paléologue, dans le dessein d'obtenir du secours de la part des Latins, vint en Italie avec le Patriarche Joseph & plusieurs Evêques *Grecs*. Ils assistèrent au Concile général de Florence, sous Eugène IV, l'an 1439, & ils y signèrent une même profession de foi avec les Latins; mais comme cette réunion n'avoir été faite que par des intérêts politiques, elle ne produisit aucun effet. Le reste du Clergé, les Moines, le peuple, se soulevèrent de concert contre ce qui avoir été fait à Florence, & la plupart des Evêques qui y avoient signé se rétractèrent. Les *Grecs* ont mieux aimé subir le joug des Turcs, que de se réunir aux Latins. En 1453, Mahomet II se rendit maître de Constantinople, & détruisit l'empire des *Grecs*.

Les Turcs leur ont laissé la liberté d'exercer leur religion & d'élire un Patriarche; mais celui-ci, ni les autres Evêques, ne peuvent entrer en fonction sans avoir obtenu une commission expresse du Grand-Seigneur, & elle ne s'obtient que par argent; les Ministres de la Porte déposent & chassent un Patriarche, dès qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre. L'état des *Grecs*, sous la domination des Turcs, est un véritable esclavage; mais l'ignorance & la misère à laquelle leur Clergé est réduit, semble avoir augmenté en eux la haine & l'antipathie contre l'Eglise Romaine.

Rien n'est plus injuste de la part des Protestans que leur affectation de vouloir persuader que ce sont les prétentions injustes, l'ambition, la hauteur, la dureté dont les Papes ont usé envers les *Grecs* qui ont été la cause de leur schisme, & de l'opiniâtreté avec laquelle ils y persévèrent. Le simple exposé des faits démontre que la première cause a été l'ambition déréglée des Patriarches de Constantinople, & que les révolutions politiques arrivées dans les deux parties de l'Empire Romain, y ont contribué beaucoup. Il y a peut-être eu des circonstances dans lesquelles les Papes auroient dû être moins sensibles aux insultes qu'ils recevoient de la part des *Grecs*; mais les Protestans ont mauvaise grace, en faisant l'histoire du schisme, de dissimuler la plupart des crimes & des avanies par lesquels Photius & Cérularius sont parvenus à le consommer. *Voyez* Mosheim, *Hist. Eccles.* 9e siècle, 2e part. c. 3, §. 27.

Quoi qu'il en soit, un Théologien doit savoir quels sont les dogmes, les rites & la discipline des *Grecs* schismatiques, en quoi ils sont différens de ceux des Latins.

1°. L'on a eu beau leur prouver cent fois que, suivant l'Ecriture-Sainte & suivant la doctrine constante des Pères *Grecs*, le Saint-Esprit procède du Père *& du Fils*, ils soutiennent le contraire, & ils ne cessent de reprocher à l'Eglise Latine l'addition *Filioque* qu'elle a faite au Symbole de Nicée & de Constantinople, pour exprimer sa croyance. Ils croient cependant la divinité du Saint-Esprit, & ils administrent, comme nous, le Baptême au nom des trois Personnes divines; mais ils ont institué des cérémonies pour exprimer leur erreur touchant la procession du Saint-Esprit. *Mém. du Baron de Tott*, tome 1, p. 99.

2°. Ils refusent de reconnoître la primauté du Pape & sa jurisdiction sur toute l'Eglise; mais loin d'attaquer, comme les Protestans, l'autorité ecclésiastique & la hiérarchie, ils attribuent au Patriarche de Constantinople autant d'autorité, pour le moins, que nous en attribuons au Pontife de Rome. Ils respectent, comme nous, les anciens Canons des Conciles touchant la discipline, & ils redoutent infiniment l'excommunication de la part de leurs Evêques, parce qu'elle les prive des droits civils & de toute marque d'affection, même de la part de leurs proches.

3°. Ils prétendent que l'on ne doit pas consacrer l'Eucharistie avec du pain azyme, mais avec du pain levé; ils ne nient pas cependant que la consécration du pain azyme ne soit valide. Ils croient, comme nous, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement & la transsubstantiation.

4°. Quoiqu'ils prient pour les morts, & disent des Messes pour eux, ils n'ont pas exactement la même idée que nous du purgatoire, plusieurs pensent que le sort des morts ne sera entièrement décidé qu'au jugement dernier; ils croient néanmoins qu'en attendant l'on peut fléchir la miséricorde de Dieu envers les défunts. Il y en a même qui sont persuadés que les peines des chrétiens en enfer ne feront pas éternelles; ç'a été le sentiment de quelques anciens Docteurs *Grecs*. Sur tous les autres articles de la doctrine chrétienne, il n'y a aucune différence entre leur croyance & la nôtre. Nous en verrons les preuves ci-après.

5°. Dans les Eglises des *Grecs*, on ne célèbre qu'une seule Messe par jour, & deux seulement les Fêtes & Dimanches; leurs habits sacerdotaux & pontificaux sont différens des nôtres; ils ne se

servent point de surplis, de bonnets quarrés, ni de chasuble, mais d'aubes, d'étoles & de chapes. Celle avec laquelle on dit la Messe n'est point ouverte par devant, mais se relève sur les bras, selon l'ancien usage. Le Patriarche porte une dalmatique en broderie, avec des manches de même, & sur la tête une couronne royale au lieu de mitre. Les Evêques ont une toque à oreilles, semblable à un chapeau sans rebords, & pour crosse une béquille d'ébène, ornée d'yvoire ou de nacre de perles.

Ils font le signe de la croix en portant la main de la droite à la gauche, & ils regardent comme hérétiques ceux qui le font autrement, parce que, disent-ils, le Sauveur, pour être attaché à la croix, donna sa main droite la première. Ils n'ont point d'images en bosse ni en relief, mais seulement en peinture & en gravure; ce peut être par ménagement pour les Mahométans, qui détestent les statues.

Leur liturgie & leurs prières sont beaucoup plus longues que les nôtres, leurs jeûnes plus rigoureux & plus fréquens. Ils ont quatre carêmes; le premier est celui de l'Avent, qui commence quarante jours avant Noël; le second, celui qui précède la fête de Pâques; le troisième, celui des Apôtres, qui se termine à la fête de S. Pierre; le quatrième est de quinze jours avant l'Assomption. Ils regardent le jeûne comme un des devoirs les plus essentiels du Christianisme.

Le Patriarche & les Evêques sont tous Religieux de l'Ordre de S. Basile, ou de S. Jean Chrysostôme, conséquemment obligés, par vœu, à un célibat perpétuel; le peuple a pour eux un très-grand respect, mais fort peu pour les *Papas* ou Prêtres mariés. Les Métropolitains décident souverainement de toutes les contestations; la crainte de l'excommunication, de laquelle ils font très-souvent usage, agit puissamment sur l'esprit du peuple; non-seulement elle les prive de toute assistance de la part des vivans, mais ils croient que cette sentence produit encore un effet terrible sur les morts. *Voyez* BROUCOLACAS. C'est ce qui les empêche de renoncer à leur schisme, & de se laisser instruire, parce que leur conversion leur attireroit un anathême de la part de leurs Evêques.

6°. Les voyageurs les mieux instruits, & qui ont vécu le plus long-tems parmi les *Grecs*, conviennent que la plupart des gens du peuple savent à peine les premières vérités du Christianisme: l'appareil des fêtes & des cérémonies, les Eglises, les autels, les monastères, les prières publiques & les jeûnes sont à-peu-près toute la religion du peuple; il ne voit rien au-delà. Ordinairement les Evêques ni le Patriarche lui-même n'en savent guère davantage. En 1755 ou 1756, un certain Kirlo, Patriarche, s'avisa de soutenir la nécessité du Baptême par immersion, d'excommunier le Pape, le Roi de France & tous les Princes Catholiques, & d'engager ses ouailles à se faire rebaptiser. *Mém. du Baron de Tott*, 1re part., p. 93. Les seuls Ecclésiastiques qui soient instruits sont ceux qui sont venus faire leurs études en Italie; mais loin d'y laisser leurs préventions, ils y contractent un nouveau degré de haine contre l'Eglise Romaine.

On leur reproche d'avoir encore conservé la plupart des anciennes superstitions de leurs ancêtres, & c'est une des suites naturelles de l'ignorance. Ainsi, ils ont un respect infini pour certaines fontaines, aux eaux desquelles ils attribuent une vertu miraculeuse; ils ont confiance aux songes, aux présages, aux pronostics, à la divination, aux jours heureux ou malheureux, aux moyens de fasciner les enfans, aux talismans ou préservatifs, &c. *Voyage littéraire de la Grèce*, onzième lettre.

Les Protestans ont affecté de tourner en ridicule le zèle qu'ont toujours eu les Papes pour réconcilier les *Grecs* à l'Eglise Catholique, les missions établies pour ce sujet dans l'Orient, les succès même qu'ont eus de tems en tems les Missionnaires; mais eux-mêmes n'auroient pas été fâchés de former une confédération religieuse avec les *Grecs*, & de se trouver d'accord avec eux dans la doctrine. Quelques-uns de leurs Théologiens du siècle passé osèrent affirmer que, sur les divers articles de croyance qui divisent les Protestans d'avec nous, les *Grecs* étoient dans les mêmes sentimens qu'eux; ils produisirent en preuve la confession de foi de Cyrille Lucar, Patriarche de Constantinople, dans laquelle ce *Grec* professoit les erreurs de Calvin. Cette pièce parut en Hollande en 1645, & les Protestans en firent grand bruit.

Comme le fait valoit la peine d'être éclairci, l'on a composé, pour ce sujet, l'ouvrage intitulé: *Perpétuité de la foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie*, en 5 vol. *in*-4°., dans lequel on a rassemblé les divers monumens de la foi de l'Eglise *Grecque*; savoir, en premier lieu, le témoignage des divers Auteurs *Grecs* qui ont écrit depuis le neuvième siècle, première époque du schisme; en second lieu, les professions de foi de plusieurs Evêques, Métropolitains & Patriarches, la déclaration de deux ou trois Conciles qu'ils ont tenus à ce sujet, & les témoignages de quelques Evêques de Russie; en troisième lieu, les liturgies, les euchologes, & les autres livres ecclésiastiques des *Grecs*.

Par toutes ces pièces, il est prouvé que de tout tems, comme aujourd'hui, les *Grecs* ont admis sept Sacremens, & leur ont attribué, comme nous, la vertu de produire la grace; qu'ils croient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, & le sacrifice de la messe; qu'ils pratiquent l'invocation des Saints, qu'ils honorent les reliques & les images, qu'ils approuvent la prière pour les morts, les vœux de

religion, &c. Dans ce même ouvrage, l'on a démontré que Cyrille Lucar n'avoit point exposé dans sa profession de foi les vrais sentimens de son Eglise, mais ses opinions particulières, & les erreurs qu'il avoit contractées en conversant avec les Protestans, pendant son séjour en Allemagne & en Hollande. Ce fait étoit déja suffisamment prouvé par la manière dont Cyrille Lucar s'exprimoit dans sa profession de foi, puisqu'il proposoit sa doctrine, non comme la croyance communément suivie & enseignée parmi les *Grecs*, mais comme une croyance qu'il vouloit introduire chez eux.

En effet, dès que l'on sçut à Constantinople ce qu'il avoit fait, il fut déposé, mis en prison & étranglé. Cyrille de Bérée son successeur assembla un Concile, dans lequel se trouvèrent les Patriarches de Jérusalem & d'Alexandrie, avec vingt-trois Evêques; tous dirent anathême à Cyrille Lucar & à sa doctrine. Parthénius, successeur de Cyrille de Bérée, fit la même chose dans un Concile de vingt-cinq Evêques, auquel assista le Métropolitain de la Russie. Enfin, Dosithée, Patriarche de Jérusalem, tint à Bethléem, en 1672, un troisième Concile, qui désavoua & condamna la doctrine de Cyrille Lucar & des Protestans.

Des faits aussi notoires auroient dû fermer la bouche à ces derniers; mais aucune preuve n'est assez forte pour convaincre des entêtés. Ils ont dit, 1°. que les déclarations de foi & les attestations données par les *Grecs* avoient été mendiées & obtenues par argent, puisque les Ambassadeurs des Princes Protestans ont aussi obtenu de quelques Ecclésiastiques *Grecs* des certificats contraires. Covell, Auteur Anglois, a fait, en 1722, un livre exprès, pour prouver que l'on n'a obtenu que par fraude les témoignages qui prouvent la conformité de croyance entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie. Mosheim a tiré de-là un argument, pour faire voir que les Controversistes Catholiques ne se font point de scrupule d'user d'imposture dans les disputes théologiques. *Dissert. de Theologo non contentioso*, §. 11. 2°. Ils ont dit que Cyrille de Bérée avoit été séduit par les émissaires du Pape, & qu'il est mort dans la communion romaine. 3°. Que les Missionnaires ont eu assez d'adresse & de crédit pour un peu latiniser les *Grecs*; que si dans les écrits de ces derniers il y a quelques expressions semblables à celles des Catholiques, elles n'avoient pas autrefois le même sens que l'on y donne aujourd'hui. Telles sont les objections que Mosheim a faites contre les preuves alléguées dans la *Perpétuité de la foi*, & son Traducteur ajoute que cet *ouvrage insidieux* a été réfuté, de la manière la plus convaincante, par le Ministre Claude. *Histoire de l'Eglise, dix-septième siècle*, sect. 2, 1re part., c. 2.

Il n'étoit guère possible de se défendre plus mal. 1°. Si tous les certificats donnés par les *Grecs*, touchant leur croyance, ont été extorqués & obtenus par argent, il en est de même de ceux qui ont été sollicités par les Ambassadeurs des Princes Protestans; aussi n'a-t-on pas osé publier ces derniers, ni les mettre en parallèle avec ceux que les Auteurs de la *Perpétuité de la foi* ont fait imprimer & déposer en original à la Bibliothèque du Roi. S'il y avoit réellement des certificats contradictoires, nous demanderions auxquels on doit plutôt ajouter foi, à ceux qui se trouvent contraires aux autres monumens, ou à ceux qui y sont conformes. Du moins les certificats donnés par les Evêques de Russie, & le suffrage du Métropolitain de ce pays-là, porté dans le Concile tenu sous Parthénius, ne sont pas suspects.

2°. Quand il seroit vrai que Cyrille de Bérée avoit été séduit par des émissaires du Pape, il faudroit encore prouver qu'il en a été de même du Patriarche de Jérusalem, de celui d'Alexandrie, & des vingt-trois Evêques rassemblés à Constantinople. Du moins on ne le dira pas à l'égard de Parthénius ni de Dosithée, que l'on avoue avoir été tous deux très-grands ennemis des Latins, qui cependant, à la tête de leurs Conciles, ont dit anathême à la doctrine des Protestans.

3°. Pour supposer que tous ces *Grecs* ont été latinisés, il faut affecter d'oublier l'antipathie, la haine, la jalousie, qui ont toujours régné, & qui règnent encore aussi fort que jamais entre les *Grecs* & les Latins. Quand on confronte le langage & les expressions des *Grecs* modernes avec celles des anciens Pères de l'Eglise Grecque, avec les liturgies de S. Basile & de S. Jean-Chrysostôme, avec d'autres livres ecclésiastiques déja fort anciens, & que tous parlent de même, sur quel fondement peut-on supposer que dans tous ces monumens les mêmes termes n'ont pas la même signification? Dans ce cas, il est désormais inutile de citer des livres, & d'alléguer des preuves par écrit.

Le Traducteur de Mosheim affecte de confondre les faits & les époques. La réponse du Ministre Claude à la *Perpétuité de la foi* fut imprimée en 1670; pour lors il n'avoit encore paru que le premier volume de cet ouvrage; le second tome fut publié en 1672, & le troisième en 1674; Claude n'a rien répliqué à ces deux derniers; le quatrième & le cinquième n'ont été faits par l'Abbé Renaudot qu'en 1711 & 1713; Claude étoit mort à la Haye en 1687. Comment peut-on dire qu'il a réfuté, d'une manière convaincante, un ouvrage qui a cinq volumes *in*-4°, pendant qu'il n'a écrit que contre le premier? Dans les quatre suivans, l'on a détruit toute sa prétendue réfutation. C'est dans le troisième que se trouvent les attestations des *Grecs* les plus authentiques & les plus nombreuses, & l'histoire de Cyrille Lucar est pleinement discutée dans le quatrième, livre 8.

4°. Dans les deux derniers volumes on ne s'est pas borné à prouver la conformité de croyance entre l'Eglise *Grecque* & l'Eglise Romaine; mais

on a confronté leur doctrine avec celle des Nestoriens, séparés de l'Eglise Romaine depuis le cinquième siècle, & avec celle des Eutychiens ou Jacobites, qui ont fait schisme dans le sixième. On a donc exposé au grand jour la croyance, la liturgie, les usages & la discipline des Ethiopiens, des Cophtes d'Egypte, des Syriens Jacobites & des Maronites, des Arméniens, des Nestoriens répandus dans la Perse & dans les Indes. Ainsi nous sommes redevables à l'incrédulité des Protestans de la connoissance que nous avons acquise de toutes ces sectes auxquelles les Théologiens ne faisoient, depuis long-tems, aucune attention; il en est résulté qu'elles ne sont pas mieux d'accord que nous avec les Protestans. Ce fait a reçu encore un nouveau degré de certitude depuis que le savant Assemani a mis au jour sa *Bibliothèque orientale*, en 4 vol. *in-folio*, imprimée à Rome en 1719.

Voilà des faits que n'ignoroit pas le célèbre Mosheim; & en 1733 il a encore osé citer quelques Littérateurs Anglois, pour prouver que les professions de foi & les certificats des *Grecs* ont été extorqués par argent, par fourberie, par tous les moyens les plus odieux. En vérité c'étoit insulter à l'Europe entière. *Dissert.* 3, *de Theologo non contentioso*, §. 11.

Quoique les *Grecs* aient conservé un Patriarche d'Alexandrie, il ne faut pas le confondre avec celui des Cophtes; ces deux personnages n'ont rien de commun que d'être Schismatiques l'un & l'autre. Le premier est le Pasteur des *Grecs*, unis de croyance & de communion avec le Patriarche de Constantinople; le second gouverne les Jacobites ou Eutychiens, & il étend sa jurisdiction sur les Ethiopiens. De même, si les *Grecs* ont encore un Patriarche d'Antioche, il est différent du Patriarche des Jacobites Syriens, & du Patriarche Catholique des Maronites réunis à l'Eglise Romaine. *Voyez* ORIENTAUX.

Nous ne voyons pas à quel dessein, ni par quel motif les Protestans triomphent de l'opiniâtreté avec laquelle les *Grecs* persévèrent dans leur schisme & dans leur haine contre l'Eglise Romaine; ce sont des témoins qui déposent contr'eux: par-là il est démontré que les dogmes sur lesquels les Protestans sont en dispute avec nous, ne sont point, comme ils le prétendent, de nouvelles doctrines inventées dans les derniers siècles, puisque ces dogmes sont crus & professés par les *Grecs*, nos ennemis déclarés, & qui, certainement, ne les ont pas reçus de l'Eglise Latine, depuis qu'ils se sont séparés d'elle. Il n'a pas été plus possible à nos Missionnaires de les latiniser, que de les faire renoncer à leur schisme, & que de rapprocher de nous les Nestoriens & les Jacobites. Ces trois sectes, autant ennemies les unes des autres qu'elles le sont de l'Eglise Catholique, ne se sont jamais raccordées sur rien, & n'ont rien voulu emprunter les unes des autres. Leur unanimité à condamner la doctrine des Protestans démontre que la croyance qui se trouve encore semblable chez elles & chez nous, étoit la foi générale de l'Eglise universelle, il y a douze cens ans.

GRECQUES. (Liturgies) *Voyez* LITURGIE.

GRECQUES (Versions) DE L'ANCIEN TESTAMENT. L'on en distingue quatre; savoir celles des Septante, d'Aquila, de Théodotion, & de Symmaque. Pour la première, qui est la plus ancienne & la meilleure, *voyez* SEPTANTE. Origène en découvrit encore deux autres, qui furent nommées la cinquième & la sixième; nous en parlerons au mot HÉXAPLES.

Les Juifs, fâchés de ce que les Chrétiens se servoient contr'eux, avec avantage, de la version des Septante, pensèrent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable. Ils en chargèrent Aquila, Juif Prosélyte, né à Sinope, ville du Pont. Il avoit été élevé dans le Paganisme, & entêté des chimères de l'Astrologie & de la Magie. Frappé des miracles opérés par les Chrétiens, il embrassa le Christianisme comme Simon le Magicien, dans l'espérance de faire aussi des prodiges. Voyant qu'il n'y réussissoit pas, il reprit ses premières études de la Magie & de l'Astrologie. Les Pasteurs de l'Eglise lui remontrèrent sa faute; comme il ne voulut pas se corriger, on l'excommunia. Par dépit il renonça au Christianisme, se fit Juif, & fut circoncis; il alla étudier sous le Rabbin Akiba, célèbre Docteur Juif de ce tems-là. Bientôt il fit assez de progrès dans la langue hébraïque & dans la connoissance des livres sacrés, pour qu'on le crût capable d'en faire une version; il l'entreprit & en donna deux éditions.

La première parut dans la douzième année de l'empire d'Adrien, 128e de Jésus-Christ; il rendit la seconde plus correcte; elle fut reçue par les Juifs Hellénistes, & ils s'en servirent par préférence à celle des Septante. De-là vient que dans le Talmud il est souvent parlé de la version d'Aquila, & jamais de celle des Septante. Dans la suite, les Juifs se mirent dans la tête que dans leurs Synagogues ils ne devoient plus lire l'Ecriture qu'en hébreu, comme autrefois, & l'explication en chaldéen; mais les Juifs Hellénistes, qui n'entendoient ni l'une ni l'autre de ces deux langues, refusèrent de le faire. Cette dispute éclata au point que Justinien se crut obligé de s'en mêler; il permit aux Juifs, par une ordonnance expresse, de lire l'Ecriture dans leurs Synagogues, en quelle langue & dans quelle version il leur plairoit, & selon l'usage du pays où ils se trouvoient. Mais les Docteurs Juifs n'y eurent aucun égard; ils vinrent à bout de régler que dans leurs assemblées on ne liroit plus que l'hébreu & le chaldéen.

Peu de tems après Aquila, il parut deux autres versions grecques de l'ancien Testament, l'une par Théodotion, sous l'Empereur Commode; la

feconde par Symmaque, fous Sevère, vers l'an 200. Le premier étoit ou de Sinope dans le Pont, ou d'Ephèse; Symmaque étoit Samaritain de naiffance & de religion; il fe fit Chrétien de la fecte des Ebionites, auffi-bien que Théodotion; c'eft ce qui a fait dire qu'ils étoient Profélytes Juifs, parce que les Ebionites joignoient à la foi en Jéfus-Chrift les rites & les obfervances judaïques. Tous deux, de même qu'Aquila, eurent en vue d'accommoder leur verfion aux intérêts de leur fecte. Il paroît que celle de Théodotion parut avant celle de Symmaque; en effet, Saint Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmaque.

Aquila s'étoit attaché fervilement à la lettre, & l'avoit rendue mot pour mot, autant qu'il avoit pu. Auffi S. Jérôme a regardé fa verfion plutôt comme un dictionnaire de l'hébreu, que comme une traduction fidelle. Symmaque donna dans l'excès oppofé; il fit plutôt une paraphrafe qu'une verfion exacte.

Théodotion prit le milieu; il tâcha de faire répondre les expreffions *grecques* aux termes hébreux, autant que le génie des deux langues pouvoit le permettre; c'eft ce qui a fait eftimer fa verfion de tout le monde, excepté des Juifs, qui lui ont toujours préféré Aquila par intérêt de fyftême. Auffi dès que l'on eut reconnu, parmi les Chrétiens, que la verfion de Daniel par les Septante, étoit trop fautive pour être lue dans l'Eglife, on lui préféra la verfion de Théodotion pour ce livre, & elle y eft toujours demeurée. Par la même raifon, lorfqu'Origène, dans fes *Hexaples*, eft obligé de fuppléer à ce qui manque aux Septante, & fe trouve dans le texte hébreu, il le prend ordinairement de la verfion de Théodotion; déja il l'avoit mife dans fes *Tétraples* avec celles d'Aquila, de Symmaque & des Septante. Prideaux, *Hiftoire des Juifs*, liv. 9, §. 11; Walton, *Proleg.* 9, n. 19.

GRÉGOIRE, (S.) Evêque de Néocéfarée, furnommé *Thaumaturge*, à caufe de la multitude des miracles qu'il a faits, eft mort vers l'an 270. Les Proteftans même font cas de fes ouvrages, parce qu'ils font du troifième fiécle. Il n'en refte qu'un panégyrique à la louange d'Origène, qui avoit été fon Maître, un fymbole ou profeffion de foi très-orthodoxe fur le myftère de la Sainte-Trinité, une épître canonique concernant les règles de la pénitence, & une paraphrafe de l'Eccléfiafte. La meilleure édition que l'on en ait eft celle de Paris, en 1622. Pour les fermons qui lui ont été attribués, on croit qu'ils font de S. Proclus, difciple & fucceffeur de S. Jean-Chryfoftôme, mort l'an 447.

Que peuvent oppofer les Sociniens à une profeffion de foi dreffée plus de foixante ans avant le Concile de Nicée, dans laquelle le Verbe divin eft appellé la fageffe fubfiftante, d'une puiffance & d'un caractère éternel, Seigneur unique, feul d'un feul, *Dieu de Dieu, éternel de l'Eternel?* Il y eft dit que dans la Sainte-Trinité la gloire & l'éternité font indivifibles, qu'il n'y a rien de créé, ni qui ait commencé d'être, que le Père n'a jamais été fans le Fils, ni le Fils fans le Saint-Efprit. Bullus, *Defenfio fid. Nicæn.*, fect. 2, c. 12. On fait d'ailleurs que l'an 264, *S. Grégoire Thaumaturge* affifta au Concile d'Antioche, dans lequel Paul de Samofate, précurfeur d'Arius, fut condamné.

Mais auffi que peuvent dire les Proteftans, quand on leur fait voir que ce même Saint, dans le *Panégyrique d'Origène*, n. 4 & 5, prie fon Ange gardien, & lui rend graces de lui avoir fait connoître ce grand homme? Il fe fert des paroles de Jacob, *Genèfe*, c. 48, ỳ. 15: *Le faint Ange de Dieu qui me conduit dès mon enfance*, &c.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE, (S.) Docteur de l'Eglife, mort l'an 389 ou 391. Parmi les Auteurs Eccléfiaftiques, ce grand Evêque eft connu fous le nom de *S. Grégoire le Théologien*, à caufe de la profonde connoiffance qu'il avoit de la religion, & à caufe de l'énergie finguliére avec laquelle il exprime les vérités, foit du dogme, foit de la morale. Il fut ami intime de S. Bafile. Ses ouvrages, en deux volumes *in-folio*, renferment, 1°. cinquante difcours ou fermons fur divers fujets; 2°. deux cens trente-fept lettres; 3°. des poëmes. L'ancienne édition de Paris, donnée par l'Abbé de Billy, fera effacée par la nouvelle qu'a préparée D. Prudent Marand, & que donnent actuellement fes doctes affociés. Le premier volume eft déja imprimé.

Les Proteftans, pour attaquer l'ancienne difcipline touchant le célibat des Evêques, ont foutenu que *S. Grégoire de Nazianze* étoit né depuis l'épifcopat de fon père; ils ont cité en preuve les paroles que fon père lui adreffe: *Nondùm tantam emenfus es vitam, quantum effluxit mihi facrificiorum tempus.* S. Greg. Naz. *de vitâ fuâ*, Poem. 1, p. 281. Mais on leur foutient que dans ce paffage, θυσιῶν, *facrificiorum*, ne fignifie pas les fonctions d'Evêque, mais les facrifices de l'idolâtrie, dans laquelle le père de *S. Grégoire de Nazianze* avoit été élevé; ce faint Docteur le dit, *Orat.* 2: *Illum ex paternorum Deorum fervitute fugâ elapfum;* ainfi le premier paffage fignifie fimplement: *Vous n'étiez pas encore né lorfque je facrifiois aux idoles.* Dans un *Traité hiftorique & dogmatique fur les formes des Sacremens*, imprimé en 1745, le Père Merlin, Jéfuite, a prouvé que *S. Grégoire de Nazianze* étoit né fept ans avant le baptême, & dix ans avant l'épifcopat de fon père. Le Père Stilting, l'un des Bollandiftes, a fait de même, tom. 3, Septemb.

Quelques Cenfeurs imprudens ont dit que l'ardente paffion de ce Saint pour la folitude le rendit d'une humeur trifte & chagrine, & qu'il a pouffé

au-delà des justes bornes son zèle contre les hérétiques.

Mais avoit-il tort de préférer le repos de la solitude aux troubles que les Ariens avoient excités dans toutes les villes épiscopales, & aux orages qu'ils formoient contre tous les Evêques orthodoxes ? Il avoit été en butte à leurs persécutions, ils attentèrent plus d'une fois à sa vie ; le saint Evêque n'employa contr'eux que la douceur & la patience, jamais il ne voulut implorer contre eux le bras séculier, & il ordonnoit à ses ouailles de leur rendre le bien pour le mal, *Orat.* 24 & 32. Il consentit à sortir de la solitude toutes les fois que le bien de l'Eglise l'exigea ; mais il aima mieux quitter le Siége de Constantinople que de contester avec ses collègues. Où trouvera-t-on une vertu plus pure, plus douce & plus désintéressée ?

Il s'éleva contre la hardiesse avec laquelle les Ariens & les Macédoniens formoient des assemblées schismatiques, & s'emparoient des Eglises ; Barbeyrac lui en fait un crime, & disserte longuement contre l'intolérance, *Traité de la Morale des Pères*, c. 12, §. 3 & suiv. Mais on sait de quelle manière les Ariens se comportoient à l'égard des Catholiques ; ils leur enlevoient les Eglises par violence sous les règnes de Constance & de Valens, qui les protégeoient. Quand Théodose, instruit de leur conduite séditieuse, leur auroit ôté ce qu'ils auroient pris par force, & que S. *Grégoire* l'auroit trouvé bon, où seroit le crime ? Mais les procédés des Ariens ont été si semblables à ceux des Protestans, que l'on ne peut pas justifier les uns sans absoudre les autres.

S. *Grégoire de Nazianze* a protesté qu'il ne vouloit plus assister à aucun Concile, qu'il a vu régner dans ces assemblées les disputes, l'esprit de domination, les querelles & la fureur ; S. Ambroise en a parlé à peu près de même : de-là nos adversaires demandent quel cas l'on doit faire des décisions de pareils tribunaux.

Il faut faire attention que notre saint Docteur parloit ainsi l'an 377, sous le règne de Valens, protecteur déclaré des Ariens ; que depuis l'an 323 jusqu'en 368, il y avoit eu quinze Conciles convoqués en leur faveur, & dans lesquels ils avoient été les maîtres ; qu'ils avoient porté dans toutes ces assemblées leur caractère violent & furieux : l'on ne sera plus étonné de l'aversion que S. *Grégoire* & S. Ambroise ont témoignée contre ces Synodes tumultueux. Mais les Ariens n'ont pas dominé dans tous les Conciles ; il n'y avoit eu ni indécence, ni violence dans celui de Nicée, dans lequel ils avoient été condamnés, & auquel Constantin avoit assisté. Il n'y en a pas eu davantage au Concile de Trente, qui a prononcé l'anathême contre les Protestans.

Un autre grief dont se plaint Barbeyrac, est que S. *Grégoire* a supposé *un prétendu conseil évangélique* de renoncer aux biens de ce monde, lorsqu'aucun devoir ne nous y oblige. Rien de plus chimérique, selon ce Censeur des Pères, que tous ces *conseils*.

Nous avons fait voir ailleurs que l'Evangile nous donne réellement des *conseils* ; nous ajoutons que *S. Grégoire de Nazianze* avoit fait lui-même ce qu'il conseilloit aux autres, & qu'il s'en trouvoit bien ; & il n'est pas le seul qui ait fait la même expérience. Qui est le plus en état de nous donner le vrai sens de l'Evangile, celui qui le pratique à la lettre, ou celui qui n'en a pas le courage ?

GRÉGOIRE (S.) Evêque de Nysse, étoit frère de S. Basile ; il vécut jusques vers l'an 400 ; ses ouvrages, renfermés en trois volumes *in folio*, & imprimés à Paris en 1615, sont très-variés ; les uns sont des commentaires sur l'Ecriture-Sainte, d'autres des traités théologiques contre les Apollinaristes, les Eunomiens & les Manichéens. Il y a des lettres, des sermons, des traités de morale, des panégyriques, & on en a toujours fait beaucoup de cas dans l'Eglise. Daillé & d'autres Critiques Protestans disent que l'on y trouve trop d'allégories, un style affecté, des raisonnemens abstraits, des opinions singulières ; défauts qui viennent, sans doute, de l'attachement de ce Père aux livres & aux sentimens d'Origène.

Mais c'est une injustice de reprocher aux Pères de l'Eglise des défauts qui leur étoient communs avec tous les Ecrivains de leur tems, & que l'on regardoit alors comme des perfections ; c'en est une autre d'exiger d'eux des raisonnemens toujours clairs, lorsqu'ils traitent des mystères très-profonds & nécessairement obscurs ; c'en est une enfin de les blâmer d'avoir plutôt cherché à inspirer la vertu à leurs auditeurs, qu'à augmenter leurs connoissances. *S. Grégoire de Nysse* n'est tombé dans aucune des erreurs que l'on a censurées dans Origène ; ses opinions, qui paroissent singulières, sont dans le fond très-sages ; ce sont plutôt des doutes que des dogmes ; & si les Critiques Protestans avoient imité sa modération, tout le monde leur en sauroit gré.

GRÉGOIRE Ier, (S.) Pape, surnommé *le Grand*, Docteur de l'Eglise, a occupé le Siége pontifical depuis l'an 590 jusqu'en 604. Ses ouvrages, recueillis par Denis de Sainte-Marthe, ont été imprimés à Paris l'an 1705, en quatre volumes *in-folio*. On les a réimprimés à Vérone, & à Augsbourg en 1758. Ils renferment des homélies & des commentaires sur l'Ecriture-Sainte, des traités de morale, & un grand nombre de lettres. Nous parlerons du travail de *S. Grégoire* sur la liturgie au mot GRÉGORIEN.

Plusieurs incrédules modernes ont accusé ce saint Pape d'avoir sollicité par principe de religion, d'avoir interdit aux Ecclésiastiques l'étude des belles-lettres & des sciences profanes, d'avoir fait détruire les monumens de la magnificence romaine, d'avoir fait brûler les livres de la bibliothèque du mont Palatin. Ce sont-là autant de

calomnies. Bayle & Barbeyrac, très-peu disposés à ménager les Pères, ont eu cependant la bonne foi de convenir que la dernière de ces accusations, qui est la plus grave, n'est ni prouvée ni probable. Brucker, moins judicieux, a trouvé bon de la soutenir. *Hist. crit. de la Philos.* tom. 3, part. 2, l. 2, c. 3.

L'Auteur de l'Histoire critique de l'Eclectisme a solidement réfuté Brucker; il a fait voir, 1°. que cette imposture n'est appuyée que sur le récit de Jean de Sarisbery, Auteur du douzième siècle, dénué de toute critique, & qui ne cite pour preuve qu'une prétendue tradition. D'où est-elle venue? Comment a-t-elle pu se conserver pendant cinq cens ans de barbarie pour parvenir jusqu'à lui? 2°. Avant le pontificat de *S. Grégoire*, Rome avoit été saccagée trois fois par les Barbares; il est impossible que de son tems la bibliothèque du mont Palatin ait encore subsisté. 3°. Le seul fait vrai est que ce Pape écrivit à Didier, Archevêque de Vienne, pour le blâmer de ce qu'il enseignoit la grammaire à quelques personnes, & s'occupoit de la lecture des Auteurs profanes: un Evêque a des devoirs plus pressans & plus sacrés que ceux-là; & cela ne suffit pas pour prouver que *S. Grégoire* condamnoit cette étude en général: dans un autre ouvrage, il reconnoit qu'elle est utile à l'intelligence des saintes Ecritures. *L.* 5 *in l. Reg.* c. 3. 4°. Parce qu'il a fait profession de ne point rechercher les ornemens du langage, qu'il a parlé comme les ignorans, afin de se mettre à leur portée, il ne s'ensuit point qu'il ait solécisé par principe de religion. Il y a un plus juste sujet de déclamer contre Julien l'Apostat, qui remercioit les Dieux de ce que la plupart des livres des Epicuriens & des Pyrrhoniens étoient perdus, & qui auroit voulu que ceux des Galiléens, c'est-à-dire des Chrétiens, fussent détruits. *Fragm. Epist.* p. 301, *Epist.* 9 *ad Ecdicium.*

Brucker, mécontent de cette apologie, a fait une énorme dissertation de trente pages *in*-4°. pour y répondre. Il représente que Jean de Sarisbery a cité le témoignage des anciens, *traditum à majoribus;* mais il ne nomme personne, & il ne dit point que cette tradition soit écrite nulle part. Brucker ajoute ridiculement que les Papistes, qui se fondent sur les traditions, ont tort de rejetter celle-là; comme si les Catholiques appelloient *traditions* de simples oui-dire qui ne sont écrits par aucun Auteur. Nous disons à notre tour qu'un Protestant, qui rejette les traditions même écrites, a mauvaise grace d'en admettre une qui ne l'est pas.

Il prétend que, malgré les trois sacs de Rome, la bibliothèque du mont Palatin a pu être conservée; mais la simple possibilité du fait ne suffit pas pour le rendre probable. Il relève les talens & les vertus de Jean de Sarisbery, qui, pour son mérite, fut promu à l'Evêché de Chartres; cependant Brucker a répété vingt fois que les vertus épiscopales ne suppléent point au défaut de critique & de discernement. Si Jean de Sarisbery avoit affirmé un fait contraire aux prétentions des Protestans, ils auroient témoigné pour lui le plus grand mépris. Nous savons que cet Auteur n'avoit pas intention de blâmer *S. Grégoire*, mais plutôt de le louer. Qu'importe cette pureté d'intention à la vérité du fait?

D'ailleurs Jean de Sarisbery parle de *livres de mathématiques:* or, dans les bas siècles, on entendoit principalement par-là des livres d'astrologie judiciaire; en effet, il dit que ces livres sembloient révéler aux hommes les desseins & les oracles des puissances célestes. Quand *S. Grégoire* auroit fait brûler de pareilles absurdités, plus pernicieuses encore dans les siècles d'ignorance que dans tout autre tems, il n'auroit fait qu'imiter Saint Paul, *Act.* c. 19, ℣. 19. Seroit-ce assez pour l'accuser d'avoir augmenté l'ignorance & d'avoir voulu la rendre incurable? Ce Pontife avoit si peu le génie destructeur, qu'il ne voulut pas que l'on abattit les Temples du Paganisme, mais qu'on les purifiât par des bénédictions, pour en faire des Eglises, & il en donna l'exemple, *Epist.* 71, l. 9.

D'autres ont dit que le zèle que ce Pape montra contre l'ambition du Patriarche de Constantinople étoit mal réglé. Cela est faux. Jean le Jeûneur, placé sur ce siége, s'étoit avisé de prendre le titre de *Patriarche œcuménique* ou universel; c'étoit donner à entendre que tous les autres étoient ses inférieurs; en avoit-il le droit? Cette orgueilleuse prétention a été le premier germe du schisme que les Grecs ont fait deux cens ans après. *S. Grégoire* avoit donc raison de s'y opposer, & il ne pouvoit mieux condamner la vanité de Jean le Jeûneur qu'en prenant, comme il fit, le titre modeste de *serviteur des serviteurs de Dieu.*

Il ne voulut jamais que l'on employât la violence pour amener les Juifs à la foi; mais il est faux qu'il ait tenu une conduite différente à l'égard des hérétiques, comme on l'en accuse; le contraire est prouvé par ses lettres, *L.* 1, *Epist.* 35; *L.* 7, *Epist.* 5; *L.* 12, *Epist.* 30, &c. Pour achever de détruire la secte des Donatistes en Afrique, il n'employa que les voies de la douceur.

On lui a reproché de la dureté, parce qu'il ordonna qu'une Religieuse séduite & son séducteur fussent punis par Cyprien, Diacre, & Recteur de Sicile, *L.* 4, *Epist.* 6. Il ne détermina point le châtiment, & il remplissoit le devoir d'un chef de l'Eglise, en donnant ses soins à faire observer les Canons & à réprimer les scandales.

L'Empereur Maurice, Prince avare & dur, ayant révolté ses soldats, ils mirent à leur tête un Officier nommé Phocas: celui-ci fit égorger en sa présence Maurice & ses enfans. *S. Grégoire* le regarda comme un monstre qu'il falloit adoucir; il lui écrivit pour le féliciter de son avénement au trône, & pour l'exhorter à ne pas imiter les vices de son prédécesseur. Nos Censeurs disent que ce trait de foiblesse

ternit l'éclat de toutes ses vertus. Il n'en est rien. Si ce Pape avoit irrité Phocas, il auroit attiré un orage sur l'Italie, & on lui reprocheroit ce trait de zèle mal entendu.

Il en est de même des lettres qu'il a écrites à la Reine Brunehaut; il loue le bien qu'elle faisoit, il ne dit rien des crimes qu'on lui reproche; mais ces crimes ne sont rien moins que certains, & cette Reine a trouvé de nos jours des apologistes zélés. *Hist. de France, par l'Abbé Velly*, tom. 1, &c.

C'est donc très-injustement que l'on nous représente la conduite de *S. Grégoire* comme un exemple de la servitude dans laquelle on tombe pour vouloir se soutenir dans les grands postes. Brunehaut n'avoit pas le pouvoir de chasser ce Pape de son siége, & Phocas n'auroit pu le faire sans envoyer une armée en Italie.

Un des traits les plus glorieux de la vie de *S. Grégoire* est d'avoir envoyé le Moine Augustin avec une troupe de Missionnaires, pour travailler à la conversion des Anglois & des autres peuples du Nord; & c'est par-là même qu'il a déplu davantage aux Protestans. Ils n'ont rien négligé pour décrier le succès de ces missions; ils disent que la conversion de ces peuples ne fut qu'apparente, qu'ils ne firent que changer les anciennes superstitions du Paganisme contre celles qui s'étoient introduites dans l'Eglise Romaine, qu'ils conservèrent la plus grande partie de leurs erreurs & de leurs vices. *Grégoire*, ajoutent ces calomniateurs intrépides, permit aux Anglo-Saxons de sacrifier aux Saints, les jours de leurs fêtes, les victimes qu'ils offroient anciennement à leurs Dieux. Mosheim, *Hist. Ecclés. sixième siècle*, 1re part., c. 1, §. 2, note (*i*).

C'est pousser trop loin la malignité & l'imposture. Voici mot pour mot ce qu'écrit *S. Grégoire*. Après avoir dit qu'il ne faut pas détruire les Temples des Païens, mais les purifier & les changer en Eglises, il ajoute: « Comme ils ont coutume d'offrir des » bœufs en sacrifice aux Démons, il faut aussi » changer en cela quelques-unes de leurs solem» nités; de manière que le jour de la dédicace, » ou de la fête des saints Martyrs dont il y a là » des reliques, ils se construisent des tentes de » verdure autour de ces Temples changés en » Eglises, & qu'ils célèbrent la fête par des festins » religieux, qu'ils tuent même des bœufs, non » pour les immoler au Démon, mais pour les » manger à l'honneur de Dieu, & qu'ils rendent » graces de leur nourriture au distributeur de tous » les biens ». *L.* 11, *Epist.* 76. Est-ce là permettre d'offrir aux Saints des animaux en sacrifice?

Beausobre accuse *S. Grégoire* d'avoir forgé des histoires fabuleuses, pour en imposer à l'Impératrice Constantine, qui lui demandoit pour relique la tête de S. Paul. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 9, tom. 2, p. 756. Mais d'où sait-il que c'est ce Pape qui a forgé ces histoires? Il ne les affirme pas; il les rapporte telles qu'il les avoit entendu raconter aux anciens; *ut à majoribus accepimus*. S'il a été trop crédule, ce n'est pas une preuve de mauvaise foi.

Grégoire, (S.) Evêque de Tours, né l'an 544, & mort l'an 595, a été l'honneur de l'Eglise Gallicane pendant le 6e siècle. Son principal ouvrage est intitulé, *Historia Ecclesiastica Francorum*, dans lequel il a mêlé l'histoire civile avec l'histoire ecclésiastique des Gaules. Il a fait un traité *de la gloire des Martyrs*, & un *de la gloire des Confesseurs*, dans lesquels il rapporte leurs miracles, & une histoire des miracles de S. Martin en particulier. On lui reproche trop de crédulité, un style négligé & grossier, & beaucoup de confusion; ces deux derniers défauts étoient ceux de son siècle. Cela n'empêche pas que ses ouvrages ne soient très-précieux, & qu'il ne soit regardé comme le père de notre histoire. Dom Ruinart, Bénédictin, en a donné une très-bonne édition l'an 1699, en un vol. *in-fol.* Voyez *Hist. litt. de la France*, tome 3, p. 372; *Hist. de l'Eglise Gallic.* tome 3, l. 8, an. 594.

GRÉGORIEN, se dit des rites, des usages, des institutions que l'on attribue au Pape S. Grégoire; ainsi l'on dit *rit Grégorien*, *chant Grégorien*, *liturgie Grégorienne*.

Le *rit Grégorien* sont les cérémonies que ce Pontife fit observer dans l'Eglise Romaine, soit pour la liturgie, soit pour l'administration des Sacremens, soit pour les bénédictions, & qui sont contenues dans le livre nommé *Sacramentaire de S. Grégoire*; il se trouve dans la collection de ses ouvrages. Mais ce Pape n'en est pas pour cela l'instituteur, puisqu'il n'a fait que mettre dans un meilleur ordre le Sacramentaire du Pape Gélase, dressé avant l'an 496, & que l'on suivoit déja depuis un siècle. On peut s'en convaincre en comparant l'un à l'autre, par le moyen de l'ouvrage intitulé: *Codices Sacramentorum*, publié à Rome en 1680 par Thomasius. Gélase lui-même n'est pas le premier Auteur des prières ni des rites principaux de la liturgie latine; de tout tems on en a rapporté l'origine aux Apôtres.

S. Grégoire ne se contenta pas de mettre en ordre les prières que l'on devoit chanter; il en régla aussi le chant, que par cette raison l'on appelle *chant Grégorien*. Pour en conserver l'usage, il établit à Rome une école de Chantres, qui subsistoit encore trois cens ans après, du tems de Jean Diacre, & il ne dédaigna pas d'y présider luimême. Le Moine Augustin, en partant pour l'Angleterre, emmena des Chantres de l'école romaine, qui instruisirent aussi les Gaulois. Voyez Chant.

A l'égard de la liturgie, les changemens qu'y fit S. Grégoire ne sont pas considérables. Ce que nous appellons le *Canon de la messe*, qui en est la partie principale, est plus ancien que les Papes S. Grégoire & Gélase. Quoiqu'il n'ait été mis par écrit qu'au cinquième siècle, suivant l'opinion commune, on a toujours cru qu'il venoit des Apôtres,

Apôtres, & il n'a jamais été essentiellement changé. L'an 426, le Pape Innocent Ier, *Epist. ad Decent.* parle de ce fond de la liturgie comme d'une tradition venue de S. Pierre. En 431, S. Célestin Ier écrivit aux Evêques des Gaules qu'il faut consulter les prières sacerdotales *reçues des Apôtres* par tradition, afin d'y voir ce que l'on doit croire. Saint Léon, mort l'an 461, ajouta seulement au Canon ces quatre mots, *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, & ce léger changement a été remarqué. Gélase, qui tint le siége de Rome depuis l'an 492 jusqu'en 496, plaça le Canon à la tête de son Sacramentaire, sans y rien changer. En 538, le Pape Vigile, en l'envoyant à un Evêque d'Espagne, lui dit qu'il l'a reçu de tradition apostolique. S. Grégoire, élevé au Pontificat l'an 590, ne fit au Canon que deux légers changemens; il y ajouta la phrase, *diesque nostros in tuâ pace disponas*, & il plaça la récitation du *Pater* avant la fraction de l'hostie, au lieu que dans les autres liturgies on ne le récite qu'après. Ce changement, quoique très-léger, ne laissa pas de faire du bruit. Depuis S. Grégoire, ou depuis l'an 600, l'on n'y a pas touché; l'on a seulement ajouté le mot *amen*, à la fin de plusieurs oraisons.

C'est donc uniquement aux prières qui précèdent ou qui suivent le Canon que plusieurs Papes ont travaillé; ils ont choisi des Epîtres & des Evangiles; ils ont fait des Collectes, des Secrettes, des Préfaces, des post-Communions propres aux mystères ou aux Saints dont ils établissoient l'office. S. Léon en avoit fait plusieurs, Gélase en augmenta le nombre, S. Grégoire abrégea le travail de Gélase & y ajouta ou changea peu de chose; c'est ce que nous apprend Jean le Diacre, dans la *vie de S. Grégoire*, l. 2, c. 17. Et on le voit par la comparaison des deux Sacramentaires; aussi la *messe Grégorienne* est la plus courte de toutes les liturgies.

Toutes les Eglises n'adopteront pas d'abord le Sacramentaire *Grégorien*. La constance de plusieurs à conserver leur ancien rite démontre qu'il n'a jamais été fort aisé d'introduire du changement dans la croyance, dans le culte, dans les usages religieux des nations. L'Eglise de Milan retint le Sacramentaire Ambrosien & le suit encore; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par S. Isidore de Séville, qui a été ensuite nommée *Mozarabique*; celles des Gaules gardèrent l'ancien office Gallican jusqu'au règne de Charlemagne. Les Protestans, qui ont imaginé que les Papes ont été les créateurs d'une religion nouvelle dans l'Eglise Latine, sont bien mal instruits de l'antiquité.

Lorsqu'il fallut faire des Messes pour de nouveaux Saints, l'on prit les prières du Sacramentaire Gélasien qui n'avoient pas été employées par S. Grégoire, souvent l'on emprunta les matériaux de l'un & de l'autre; par-là s'est fait le mêlange des deux Sacramentaires, & de-là est venue la variété des Missels. On fait encore de même aujourd'hui, quand on fait de nouveaux Offices, ou que l'on retouche les anciens. Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe*, t. 3, p. 137. *Voyez* Liturgie.

GU

GUÉBRES. *Voyez* Parsis.

GUÈONIM, *ou* GHÉONIM. *Voyez* Gaon.

GUÉRISON. Nous mettons à bon droit au nombre des miracles de Jésus-Christ la multitude des maladies de toute espèce qu'il a guéries, & nous soutenons que ces *guérisons* étoient évidemment surnaturelles. Ainsi en ont jugé non-seulement les témoins oculaires qui ont cru en lui, mais encore les Juifs, malgré leur incrédulité & malgré la haine qu'ils avoient conçue contre lui.

Pour persuader le contraire, les incrédules ont eu recours à divers expédiens. Les uns ont dit que ces maladies n'étoient pas réelles, mais simulées, que les prétendus malades étoient des fourbes que Jésus-Christ avoit apostés; les autres que si les maladies étoient véritables, les *guérisons* n'étoient qu'apparentes. Plusieurs ont prétendu qu'elles étoient naturelles & un effet de l'art, mais que les Juifs très-ignorans les prirent pour des prodiges. Les Juifs de leur côté les attribuoient au Démon, ensuite leurs Docteurs ont écrit que Jésus les avoit opérées par la prononciation du nom ineffable de Dieu. Ces variations même démontrent l'embarras des incrédules, & prouvent qu'aucun de leurs subterfuges ne peut satisfaire un homme sensé. S'il avoit été possible d'accuser de faux la narration des Evangélistes, on n'auroit pas eu besoin de recourir à tant d'expédiens pour en éluder les conséquences.

Jésus, loin d'avoir jamais donné aucun signe d'imposture, a réuni dans sa personne tous les caractères d'un envoyé de Dieu; il a sévèrement défendu à ses Disciples toute espèce de mensonge, de fraude, de fourberie; les Juifs n'ont jamais osé lui en reprocher aucune, & il les en a défiés publiquement. *Joan.* c. 8, ℣. 46.

Il ne lui a pas été possible de soudoyer la multitude de malades qu'il a guéris dans les divers cantons de la Judée, il ne possédoit rien; sa pauvreté est incontestable. Les malades apostés auroient couru un très-grand danger d'être punis par les Juifs; quelques-uns seroient allés dévoiler l'imposture, & en auroient été récompensés. La nature des maladies étoit telle que la feinte ne pouvoit pas y avoir lieu; une main desséchée, des paralytiques, dont l'un étoit connu pour tel depuis trente-huit ans, des aveugles-nés, des maniaques redoutés pour leurs violences, &c. Ce ne sont point là des maladies que l'on puisse feindre, & dont la *guérison* puisse être simulée au point de tromper le public.

Jésus n'y mettoit ni préparatifs ni appareil; partout où il rencontroit des malades, dans les villes, dans les campagnes, en plein jour, au milieu de la foule ou à l'écart, il leur rendoit la santé. Il n'employoit ni remèdes, ni mouvemens violens, ni cérémonies capables de frapper l'imagination; une parole, un simple attouchement suffisoit; souvent il a guéri des malades absens, sans les voir, sans en approcher; il accordoit cette grace à ceux qui la lui demandoient pour leurs parens ou pour leurs serviteurs. Ces *guérisons* étoient subites, opérées dans un instant, sous les yeux d'ennemis jaloux qui l'observoient; les malades recouvroient toutes leurs forces, sans avoir besoin de passer par la convalescence. Cette manière de guérir n'est ni naturelle ni suspecte, il n'est pas besoin d'être Médecin ni Physicien pour en juger. D'habiles Médecins se sont donné la peine de prouver que la plupart de ces maladies, telles qu'elles sont rapportées par les Evangélistes, étoient naturellement incurables. En rendant justice au mérite de leur travail, nous pensons qu'il n'étoit pas fort nécessaire.

Recourir comme les Juifs à l'opération de Dieu, ou à l'intervention du Démon, c'est avouer qu'il y a du surnaturel, & Dieu n'a pas pu permettre qu'il y en eût au point de rendre l'erreur inévitable. Les Juifs pensoient, à la vérité, qu'un faux Prophète pouvoit faire des miracles; mais c'étoit une erreur & une inconséquence, puisqu'ils croient encore aujourd'hui, sur la foi des prophéties, que le Messie qu'ils attendent doit faire des miracles pour prouver sa mission. Galatin, *de Arcanis catholicæ veritatis*, l. 8, c. 5 & suiv.

La *guérison* des possédés a fourni d'autres objections aux incrédules; nous y répondons ailleurs. *Voyez* DEMONIAQUE.

Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, 1ere part. l. 6, c. 2 & 3, a rapporté les passages des Peres, les Décrets des Conciles, les Statuts synodaux des Evêques, les Jugemens des Théologiens, qui défendent absolument de guérir les maladies, & de se faire guérir par des exorcismes, par des conjurations, par des formules de prières; il fait voir que cette manière de guérir est un vrai *charme* & une superstition. Puisque des paroles n'ont point par elles-mêmes la vertu de guérir des maladies, elles ne peuvent l'avoir que surnaturellement; or Dieu n'a certainement attaché cette vertu à aucune parole; si donc une formule quelconque produisoit quelqu'effet, il faudroit l'attribuer au Démon. Mais on doit se défier beaucoup de ce qui est rapporté à ce sujet par des Auteurs trop crédules, qui avoient peu de jugement, & qui n'ont rien vu par eux-mêmes; si jamais il y a eu des malades guéris par cette voie, ils l'ont été plutôt par la force de leur imagination que par aucune autre vertu.

GUERRE. Aux yeux d'un Philosophe, la *guerre* est un des plus grands malheurs de l'humanité; suivant les leçons de la Théologie & de la révélation, c'est un fléau de Dieu dont il menace les peuples dans sa colère, *Lévit.* c. 26, ℣. 24; *Deut.* c. 28, ℣. 49; *Jérem.* c. 5, ℣. 15, &c. Si les réflexions des Philosophes étoient capables de guérir les nations de cette manie, & pouvoient la rendre moins commune, on ne pourroit assez bénir leur zèle; mais il n'y a pas lieu de l'espérer. Le peuple, qui de nos jours passe pour le plus philosophe, est le moins disposé de tous à conserver la paix avec ses voisins; cela ne nous donne pas beaucoup de confiance à la philosophie. Elle ne guérit ni l'orgueil national, ni l'ambition, ni la jalousie, trois causes qui depuis le commencement du monde n'ont cessé d'armer les peuples les uns contre les autres.

Cependant nos Philosophes politiques ont souvent reproché aux Prédicateurs de ne pas tonner contre la *guerre*, aux Ministres de la religion de chanter des Cantiques d'actions de graces, lorsqu'il y a eu beaucoup de sang répandu, de bénir des drapeaux qui sont les enseignes du carnage. Mais comme il est décidé que ces Censeurs chagrins ne s'accorderont jamais mieux que les peuples, d'autres ont reproché au Christianisme d'interdire à ses sectateurs la profession des armes.

Nous présumons que si les Prédicateurs assistoient aux Conseils des Rois, ils opineroient toujours pour la paix; mais ils parlent au peuple, & ce n'est pas le peuple qui ordonne la *guerre*. Un Orateur Chrétien qui déclameroit contre ce fléau lorsque l'Europe est en paix, feroit regardé comme un insensé; s'il le faisoit lorsqu'il y a des armées en campagne, on le traiteroit comme un séditieux. Il doit donc se borner à développer les maximes d'équité, de justice, de modération, de charité, de douceur, qu'enseigne l'Evangile; & lorsque tout le monde en sera bien pénétré, aucune nation ne pensera plus à troubler le repos des autres.

Quand on remercie Dieu pour une victoire, ce n'est pas pour le bénir du sang qui a été répandu; mais puisque la *guerre* ne peut être terminée que par des batailles, il est naturel de souhaiter que l'avantage soit de notre côté plutôt que de celui des ennemis, & de regarder la victoire comme un bienfait de Dieu qui peut nous acheminer à la paix. Jamais l'Eglise n'a chanté un *Te Deum* en pareil cas, sans y joindre des prières pour la paix. Ce n'est donc pas un crime non plus de demander à Dieu que la victoire suive plutôt nos drapeaux que ceux des ennemis. Au mot ARMES, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai que le Christianisme en ait interdit la profession.

Mais quoique cette religion sainte n'ait pas empêché toutes les *guerres*, on ne peut pas nier qu'elle n'ait contribué beaucoup à les rendre moins fréquentes, moins atroces & moins destructives. Quiconque a lu l'histoire, sait que l'ancien droit de la *guerre* étoit de tout mettre à feu & à sang, & de n'épargner personne; c'est encore ainsi qu'en agissent la plupart des nations infidelles, qui ne connoissent jamais ce que nous appellons le *droit des*

gens. On frissonne encore quand on se rappelle les siéges de Carthage & de Numance, les expéditions des Romains en Epire, les ravages des Barbares du Nord dans nos contrées, &c. Ce n'est point ainsi que la *guerre* se fait entre les nations chrétiennes: les Conquérans même les plus ambitieux & les plus farouches ont senti qu'il étoit de leur intérêt de conserver ceux qui ne portent point les armes, afin d'en faire des sujets. Il est exactement vrai, comme l'a dit Montesquieu, que nous devons au Christianisme dans la paix un certain droit politique, & dans la *guerre* un certain droit des gens que la nature humaine ne sauroit assez reconnoitre.

GUERRES DES JUIFS. Les Censeurs anciens & modernes de l'Histoire sainte ont souvent répété que les Juifs ont fait la *guerre* avec une cruauté sans exemple, qu'il y a de l'impiété à supposer que Dieu leur avoit ordonné d'exterminer les Chananéens, & de mettre leur païs à feu & à sang.

Mais il est faux que les Juifs aient fait la guerre avec plus de cruauté que les autres Peuples: il n'en est aucun qui ait eu sur ce sujet des loix plus modérées & plus sages; Diodore de Sicile leur a rendu cette justice, *Traduct. de Terrasson*, tome 7, p. 147. La loi de Moïse leur défend d'attaquer l'ennemi, ni d'assiéger aucune ville, sans avoir offert la paix. Si elle est acceptée, la loi veut que l'on se contente d'imposer un tribut, sans tuer personne. Si l'ennemi se défend, & qu'une ville soit emportée d'assaut, la loi permet de faire main basse sur tous ceux qui ont les armes à la main, mais non sur les femmes, sur les enfans, ni même sur les animaux. Elle défend de faire des dégâts inutiles, de couper les arbres fruitiers ni les autres, qu'autant qu'il en est besoin pour faire un siége. Si un Juif conçoit de l'inclination pour une captive, il lui est ordonné de la laisser dans le deuil pendant un mois, avant d'en faire son épouse, & s'il s'en dégoûte dans la suite, il doit la renvoyer libre. *Deut.* c. 20 & 21. On ne peut citer, après la conquête de la Palestine, aucune *guerre* dans laquelle les Juifs aient été agresseurs. Trouve-t on des loix semblables chez les autres nations anciennes?

Sans parler de celles qui avoisinoient les Juifs, les Grecs dans le sac de Troye & dans les *guerres* du Péloponnèse, les Assyriens dans la prise de Tyr & de Jérusalem, Alexandre dans celle de Thèbes, de Tyr & de Gaza, les Perses dans les irruptions qu'ils firent dans la Grèce, les Romains dans l'Epire, dans les siéges de Corinthe, de Numance, de Carthage, de Jérusalem, &c. n'ont pas été plus humains que les Juifs. Julien même, cet Empereur philosophe, marchant contre les Perses, traita les villes de Diacires & de Majoza-Malcha, comme Josué avoit traité Jéricho & Haï. Les Grecs, dit Platon, ne détruiront point les Grecs, ils ne les réduiront point en esclavage, ils ne ravageront point leurs campagnes, ils ne brûleront point leurs maisons; *mais ils feront* tout cela aux Barbares. *De Republ.* l. 5, p. 465. Tel étoit, selon les Philosophes même, le droit de la *guerre* connu pour lors.

A la vérité, il étoit ordonné aux Juifs de traiter les Chananéens sans quartier; les loix militaires dont nous avons parlé ne regardoient pas ce peuple proscrit; mais l'Ecriture en donne la raison: Dieu vouloit punir les Chananéens de leurs crimes; l'Histoire sainte en fait l'énumération; ils se traitoient d'ailleurs les uns les autres comme ils furent traités par les Israélites.

On a beau dire que Dieu ne peut commander la férocité ni le carnage, qu'il pouvoit punir les Chananéens autrement, sans ordonner aux Juifs de violer le droit naturel, & sans envelopper les innocens dans la perte des coupables. Ces maximes, si sages en apparences, sont absurdes dans le fond. Si Dieu avoit exterminé les Chananéens par le feu du ciel, comme les Sodomites, par des volcans, par une contagion, par une inondation, &c. les enfans sans doute n'auroient pas été exceptés; mais qui auroit osé aller habiter la Palestine après un pareil désastre? Il est faux que les Juifs aient violé le droit naturel, tel qu'il étoit connu pour lors; si nous le connoissons mieux aujourd'hui, c'est à l'Evangile que nous en sommes redevables.

On suppose encore faussement que les Juifs commencèrent par tout détruire. Ils épargnèrent les Gabaonites, ils ne firent qu'imposer un tribut à plusieurs autres; quelques-uns se maintinrent par la force, & Dieu déclara qu'il les conserveroit pour châtier son peuple, lorsqu'il feroit rebelle. *Josué*, c. 17, ỳ. 13; *Judic.* c. 1 & 3. Sous le règne de Salomon, il y avoit dans la Judée cent cinquante-trois mille six cens étrangers ou prosélytes. *II. Paral.* c. 2, ỳ. 17. Les Juifs n'étoient donc pas un peuple insociable. Les Chananéens auroient été traités avec moins de rigueur, s'ils n'avoient pas pris les armes les premiers. *Voyez* CHANANÉENS.

GUERRES DE RELIGION. Un des reproches que nous trouvons le plus souvent dans les livres des incrédules est que le Christianisme est la seule religion qui ait armé les hommes les uns contre les autres, & qu'il a fait répandre lui seul plus de sang que toutes les autres religions ensemble. Pour détruire une calomnie aussi grossière, nous avons à prouver, 1°. que presque tous les peuples connus ont eu des *guerres de religion*; 2°. qu'il y en a eu beaucoup moins parmi nous que les incrédules ne le supposent; 3°. que le principal motif de ces *guerres* n'étoit pas la religion. Il suffit de consulter l'Histoire pour nous convaincre de ces faits.

En premier lieu, nous voyons un Roi de Babylone qui ordonne d'abattre les statues & les idoles de l'Egypte. *Ezech.* c. 30, ỳ. 12. Un autre veut que l'on extermine tous les Dieux des nations, & que l'on brûle leurs temples. *Judith*, c. 3, ỳ. 13; c. 4, ỳ. 7. Cambyse & Darius-Ochus suivirent à la lettre cette conduite en Egypte. Les Perses ont

fait plus d'une fois la même chose dans la Grèce ; les Grecs laissèrent subsister les ruines de leurs Temples, afin d'exciter chez leurs descendans le ressentiment & la haine contre les Perses. Alexandre ne l'avoit pas oublié, lorsqu'il détruisit à son tour les Temples du feu dans la Perse, & qu'il persécuta les Mages. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 4 & 7, p. 150 & 294. Zoroastre, à la tête d'une armée, parcourut la Perse & l'Inde, & répandit des torrens de sang pour établir sa religion, & il inspira ce fanatisme sanguinaire à ses sectateurs. Chosroës, Roi de Perse, jura qu'il poursuivroit les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ & d'adorer le soleil.

La *guerre sacrée* chez les Grecs dura dix ans entiers, & causa tous les désordres des *guerres* civiles. Les Antiochus ont exterminé des milliers de Juifs pour les forcer à changer de religion.

Les Romains ont persécuté & détruit le Druidisme dans les Gaules ; ils ont employé le fer & le feu pour abolir le Christianisme ; les Rois de Perse se sont exposés à dépeupler leurs provinces par le même motif ; c'est leur religion & non la nôtre qui leur inspiroit ces fureurs. Tacite rapporte que deux peuples de Germanie se firent une *guerre* cruelle pour cause de Religion. Les irruptions de ces peuples dans les Gaules avoient un motif religieux ; ils s'y croyoient obligés pour l'expiation de leurs crimes. Greg. de Tours, l. 1, n. 30. Les anciens Gaulois prétendoient avoir des droits sur tous les peuples qui avoient abandonné le culte primitif ; leurs émigrations étoient une institution religieuse, & ils les faisoient toujours les armes à la main. On pourroit montrer encore le même esprit chez les Tartares.

Lorsque les Mahométans ont parcouru l'Asie & l'Afrique l'épée d'une main & l'alcoran de l'autre, ils étoient conduits par le fanatisme de religion aussi-bien que par l'ambition, & si nous étions mieux instruits de leurs exploits, nous serions étonnés de l'excès de leurs ravages.

Les incrédules ont-ils comparé la quantité du sang qui a été ainsi répandu pendant quinze ou dix-huit cens ans, avec celui dont ils veulent rendre le Christianisme responsable ? Non, ils n'ont rien lu, rien examiné, rien comparé ; & ils s'imaginent que nous sommes encore plus ignorans qu'eux.

En second lieu, si l'on excepte les croisades, nous défions les incrédules de citer aucune expédition militaire entreprise par des nations chrétiennes pour aller établir le Christianisme sur les ruines d'une autre religion ; & encore les croisades furent-elles animées par des motifs d'une politique très-sage, puisqu'il s'agissoit d'affoiblir la puissance des Mahométans prête à envahir l'Europe entière. *Voyez* CROISADE.

Parmi les anciennes hérésies, nous n'en connoissons aucune qu'il ait fallu combattre le fer à la main. Les tumultes excités par les Ariens avoient pour objet de s'emparer des Eglises des Catholiques, & les Empereurs orthodoxes ne mirent contre ces séditieux aucune armée en campagne, & ne les firent punir par des supplices. Les Bourguignons & les Goths, engagés dans les erreurs de l'Arianisme, suivirent l'amour du pillage & du carnage qui les avoient fait sortir de leurs forêts ; ils furent persécuteurs & non persécutés. Au quatrième & au cinquième siècle, on fut obligé d'envoyer des troupes en Afrique pour arrêter le brigandage des Donatistes, & non pour leur faire abjurer leur erreur. Ceux qui poursuivirent les Priscillianistes en Espagne, avoient l'ambition de s'emparer de leurs biens, & ils furent excommuniés par plusieurs Evêques. On a dit qu'au huitième siècle Charlemagne avoit fait la *guerre* aux Saxons pour les forcer à se faire Chrétiens ; c'est une imposture que nous réfuterons au mot NORD.

Les Philosophes eux-mêmes ont écrit que la vraie cause de la croisade faite contre les Albigeois au douzième siècle, étoit l'envie d'avoir la dépouille de Raimond, Comte de Toulouse ; la vérité est que l'on fut obligé de poursuivre ces hérétiques à cause des perfidies, des voies de fait & des violences dont ils étoient coupables. *Voyez* ALBIGEOIS. Nous présumons que personne ne sera tenté de soutenir que la religion a été la vraie cause des guerres par lesquelles les Hussites ont ravagé la Bohême pendant le quinzième siècle.

En troisième lieu, il est question de savoir si les *guerres* civiles, auxquelles les hérésies de Luther & de Calvin ont donné lieu en Allemagne, en France, en Angleterre, ont eu la religion pour motif unique ou principal. Elle seroit bientôt terminée, si nous nous en tenions à l'avis de plusieurs Ecrivains non suspects. Bayle, dans son *avis aux Réfugiés ;* David Hume, dans son *Histoire de la Maison de Tudor ;* l'Auteur d'Emile, dans sa *lettre à M. de Beaumont ;* l'Auteur des Questions sur l'Encyclopédie, art. RELIGION, & ailleurs ; celui des *Annales politiques*, tom. 3, n. 18, &c. conviennent & prouvent que la religion n'étoit que le prétexte des troubles, mais que les vrais mobiles qui faisoient agir les Réformateurs & leurs prosélytes étoient le desir de l'indépendance, l'esprit républicain, la jalousie qui régnoit entre les Grands, l'ambition de s'emparer de l'autorité ecclésiastique & civile : & cela est démontré par la conduite que les Huguenots ont tenue dans tous les lieux où ils se sont rendu les maîtres. Donc sans aucun motif de religion les Gouvernemens ont été très-bien fondés à réprimer par la force & à intimider par les supplices un parti redoutable dès son origine, & qui a changé en effet le Gouvernement par-tout où il est parvenu à dominer.

Nous avouons que dans l'esprit du peuple ces *guerres* étoient des *guerres de religion ;* le peuple Calviniste prenoit les armes non-seulement pour avoir l'exercice libre de sa religion, mais pour bannir l'exercice de la religion Catholique, qu'on

lui peignoit comme une idolâtrie dont la destruction étoit un devoir de conscience pour tout bon Chrétien. De son côté, le peuple Catholique craignoit pour sa religion, de laquelle les Huguenots avoient juré la perte, & se croyoit dans l'obligation de la défendre ; le Souverain & les Grands craignoient avec raison pour leur autorité, parce que le parti Huguenot étoit bien résolu à la leur ôter & à s'en emparer. Mais nous soutenons que si ces hérétiques avoient été paisibles, s'ils n'avoient ni calomnié, ni insulté, ni vexé les Catholiques, le Gouvernement n'auroit jamais pensé à les inquiéter.

Nous avouons encore que toutes les fois qu'il s'est agi de justifier les révoltes des Calvinistes contre nos Rois, leurs Docteurs ont toujours mis en avant les motifs de religion, & ont soutenu qu'il étoit permis de prendre les armes contre le Souverain pour en obtenir la liberté de conscience; qu'ainsi ils ont toujours envisagé les *guerres* qu'ils ont faites au Gouvernement comme des *guerres de religion ;* & c'est ce que leur a soutenu avec raison M. Bossuet, dans son *5e Avertiss. aux Protest.* §. 9.

Mais ils n'ont pas été peu embarrassés lorsqu'il a fallu en faire l'apologie. Dans les commencemens de la réforme, les Prédicans faisoient profession de la plus parfaite soumission au Gouvernement. Rien de plus respectueux que les protestations de fidélité que Calvin adressoit à François Ier, à la tête de son instruction chrétienne ; c'est qu'alors ce parti étoit foible. A mesure qu'il eut acquis des forces, il changea de langage ; ses Docteurs soutinrent qu'il étoit permis aux Calvinistes de se défendre, c'est-à-dire, d'exiger & d'obtenir par la rebellion & par la force la liberté de suivre & d'exercer publiquement leur religion ; & cela fut ainsi décidé solemnellement dans plusieurs de leurs Synodes.

M. Bossuet leur a prouvé le contraire par les leçons & par l'exemple de Jésus-Christ, par la doctrine & par la conduite des Apôtres, par le témoignage de tous nos anciens Apologistes, par la patience & la soumission constante des premiers Chrétiens au milieu des persécutions les plus sanglantes, & dans un tems où par leur nombre ils étoient en état de faire trembler l'Empire. Vainement Jurieu a fait tous ses efforts pour défendre son parti contre ces preuves accablantes ; M. Bossuet a détruit tous ses argumens & réfuté pleinement toutes ses réflexions, *ibid.* §. 12 & suiv. Et nous ne connoissons aucun Auteur Protestant qui ait entrepris de répondre à cet ouvrage de M. Bossuet, dans lequel il a confirmé & justifié tout ce qu'il avoit dit dans son *Histoire des variations*, l. 10.

Ce que Basnage y avoit opposé, *Hist. de l'Eglise*, l. 25, c. 6, mérite à peine une réfutation. Il allègue d'abord les disputes qui ont eu lieu entre les Papes & les Souverains au sujet de leur autorité & de leurs droits respectifs, la révolte des enfans de Louis-le-Débonnaire contre cet Empereur, soutenue & approuvée par les Evêques ; les tumultes populaires qu'excita plus d'une fois la dispute touchant le culte de Images, & celle qui arriva à Constantinople lorsque les Eutychiens voulurent altérer le *Trisagion.* Il est clair que dans les deux premiers cas il n'étoit point question de religion, mais de droits temporels ; que dans les deux derniers il y a bien de la différence entre des émeutes populaires, effets d'une fougue momentanée, & qui se calme au moment même qu'on l'a vue éclore, & des *guerres* continuées pendant plus d'un siècle après des délibérations formelles, & après avoir déja obtenu plus d'une fois des traités très-favorables.

Basnage a osé soutenir que ce furent des Chrétiens qui portèrent Julien sur le trône impérial, par une révolte contre Constance ; qu'ensuite ils injurièrent cet Empereur pendant sa vie & après sa mort, & qu'il est fort incertain si ce n'est pas un Chrétien qui l'a tué en combattant contre les Perses.

Il n'y a d'abord aucune preuve que les soldats Chrétiens aient plus contribué que les soldats Païens à faire prendre à Julien, déja César, le titre d'*Auguste ;* & quand il y en auroit, il ne s'ensuivroit rien, puisque le motif de religion n'entra pour rien dans cet événement. Mais il y a bien de la différence entre les plaintes que les Chrétiens ont faites contre ce Prince apostat, soit pendant sa vie, soit après sa mort, & les batailles que les Calvinistes ont livrées à leurs Souverains. Le simple soupçon de quelques Historiens touchant l'auteur de la mort de Julien, ne fait pas preuve ; quand ce seroit un Chrétien qui l'auroit tué, ce crime ne concluroit rien contre les autres, & il faudroit encore savoir quel en a été le motif.

Basnage prétend encore que les Arméniens & leurs voisins se révoltèrent contre Chosroës, Roi de Perse, parce qu'il les vexoit au sujet de leur religion ; il cite Photius, *cod. 64, p. 80.* Nous répondons que deux mots d'un Historien, conservés par Photius, ne suffisent pas pour nous instruire des motifs qui portèrent les Arméniens & les peuples voisins à se révolter contre les Perses ; il est même incertain si tous ces peuples étoient Chrétiens. On sait que la Mésopotamie & les contrées voisines étoient un sujet continuel de *guerres* entre les Perses & les Romains, que tantôt elles appartenoient aux uns & tantôt aux autres, qu'elles n'étoient jamais assurées d'avoir long-tems le même Souverain ; elles ne pouvoient donc être affectionnées à aucun. Il n'en étoit pas de même des Souverains contre lesquels les Calvinistes ont souvent levé l'étendard de la rebellion, sans avoir lieu de se plaindre d'aucune vexation.

Enfin Basnage allègue la révolte des Chrétiens du Japon contre leur Empereur, & les fureurs de la Ligue contre Henri IV. Nous vengerons les Chrétiens Japonois, au mot JAPON, par le témoignage même d'un Protestant. Quant aux excès de

la Ligue, nous n'entreprendrons pas de les justifier, ni même de les excuser.

Il est bien singulier que pour faire leur apologie les Protestans soient réduits à compiler dans toutes les Histoires des exemples de vertige qui ont saisi les peuples, & de tous les crimes qui ont été commis par des révoltés. S'ils se sont un honneur de se ranger parmi les séditieux dont on a connoissance depuis dix sept cens ans, nous ne leur disputerons point ce privilège. Mais que prouvent tous ces exemples contre les leçons formelles de Jésus-Christ & des Apôtres, contre la déclaration expresse de tous nos Apologistes, contre la patience invincible dans laquelle les premiers Chrétiens ont persévéré pendant trois cens ans? Des hommes qui se donnoient pour réformateurs du Christianisme, pour restaurateurs de la doctrine évangélique, ont bien mal imité ceux qui l'ont reçue des Apôtres. C'est une tache de laquelle cette prétendue réforme ne se lavera jamais.

GUILLELMITES, Congrégation d'Hermites ou de Religieux fondée par Saint Guillaume, Hermite de Maleval en Toscane, & non par Saint Guillaume, dernier Duc de Guyenne, comme le prétendent ces Religieux. Ils ne suivent point la règle de Saint Augustin, & ils s'opposèrent à l'union que le Pape avoit faite de leur Ordre à celui des Hermites de Saint Augustin. Alexandre IV, par une Bulle de l'an 1256, leur permit de conserver leur habit particulier, qui ressemble à celui des Bernardins, & de suivre la règle de Saint Benoît avec les instructions de Saint Guillaume leur fondateur.

Il n'en reste que quatorze Maisons en Flandres; ils en ont eu autrefois en France; le Roi Philippe-le-Bel leur donna celle que les Servites, nommés *Blancs-Manteaux*, avoient à Paris, & ils l'occupèrent depuis l'an 1299 jusqu'en 1630. Alors les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes prirent leur place, & ceux-ci l'ont cédée à la Congrégation de Saint-Maur.

Outre Saint Guillaume de Maleval, il y a eu deux ou trois saints Religieux ou Hermites de même nom. *Vie des Pères & des Martyrs*, tome 2, p. 200.

H

HABACUC, l'un des douze petits Prophètes de l'ancien Testament, est nommé *Ambakoum* par les Traducteurs Grecs; son nom hébreu paroît signifier *Lutteur*. On ne sait pas précisément en quel tems il a vécu; mais comme il a prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, l'on conjecture qu'il prophétisoit avant le règne de Sédécias, ou vers celui de Manassés. Sa prophétie ne contient que trois chapitres; le troisième, qui est un cantique adressé à Dieu, est du style le plus sublime.

Dans le livre de Daniel, c. 14, ℣. 32, il est parlé d'un autre *Habacuc*; S. Jérôme a cru que c'étoit le même; mais il est difficile qu'un homme ait pu vivre depuis le règne de Sédécias jusqu'au tems de Daniel; il faudroit donc supposer que le Prophète *Habacuc* a paru plus tard qu'on ne le croit communément.

S. Paul, *Act.* c. 13, ℣. 40, adresse aux Juifs la prédiction que ce Prophète avoit faite à leurs pères, en leur annonçant leur ruine prochaine, c. 1, ℣. 5; & l'Apôtre leur dit: prenez garde que la même chose ne vous arrive. Il les avertissoit ainsi des calamités qu'ils alloient bientôt éprouver de la part des Romains. Dans l'Epître aux Hébreux, c. 10, ℣. 37, il applique aux fidèles souffrans, la promesse que ce même Prophète faisoit aux Juifs de leur délivrance, c. 2, ℣. 3: « Encore un peu de tems, dit S. Paul, & celui » qui doit venir arrivera, il ne tardera pas ». Nous ne voyons pas sur quel fondement quelques figuristes appliquent ces paroles au dernier avénement de Jésus-Christ à la fin des siècles; c'est ce qui a donné lieu aux incrédules de dire que les Apôtres annonçoient la fin du monde comme prochaine, & cela est faux. *Voyez* MONDE.

HABIT DES CHRÉTIENS. La modestie & la mortification commandées dans l'Evangile, ne permettoient pas aux premiers Chrétiens d'affecter le luxe & la somptuosité dans les *habits*. Jésus-Christ dit que ceux qui sont mollement vêtus, sont dans le palais des Rois, *Matt.* c. 11, ℣. 8; *Luc.* c. 8, ℣. 25. S. Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 3, & S. Paul, *I. Tim.* c. 2, ℣. 9, condamnent l'affectation des parures, même dans les femmes. Il faut, disent les Pères de l'Eglise, laisser les *habits* couverts de fleurs à ceux qui sont initiés aux mystères de Bacchus, & les broderies d'or & d'argent aux Acteurs de théâtre. Suivant S. Clément d'Alexandrie, *Pædag.* l. 3, c. 11, il est permis à une femme de porter un plus bel *habit* que les hommes, mais il ne faut pas qu'il blesse la pudeur ni qu'il sente la mollesse. Tertullien & S. Cyprien ont condamné, avec la plus grande rigueur, les femmes qui portoient dans les Eglises ou ailleurs, un faste indécent & une parure immodeste. Mais les leçons de l'Evangile & celles des Pères sont une foible barrière contre la vanité & contre l'habitude du luxe; celui-ci s'introduit chez les nations d'une manière insensible, & par des progrès imperceptibles il est bientôt poussé jusqu'aux plus grands excès; ce qui est d'un usage commun

ne paroît plus être un luxe, & l'on n'est plus scandalisé de voir aujourd'hui les simples particuliers vêtus plus magnifiquement que ne l'étoient autrefois nos Rois.

Quant au changement d'*habits* que l'on appelle *mascarade*, Dieu avoit déjà défendu dans l'ancienne loi à l'un des sexes de prendre les *habits* de l'autre, Les anciens Canons des Conciles ont fait la même chose, & les Pères ont représenté les désordres auxquels cette licence ne manque jamais de donner lieu. Bingham, *Orig. Eccles.* l. 16, c. 11, §. 16.

L'usage dans lequel sont les gens de la campagne & le bas peuple de se vêtir plus proprement les jours de fête, pour assister au service divin, est très-louable; il ne conviendroit pas de porter dans les Temples du Seigneur les *habits* avec lesquels on s'occupe aux travaux les plus vils, & que l'on n'oseroit porter dans une maison respectable. Cette propreté extérieure ne donne pas la pureté de l'ame, mais elle avertit les fidèles de la demander à Dieu, & de travailler à l'acquérir. Les grands n'ont déjà que trop de répugnance à se mêler avec le peuple dans les assemblées chrétiennes, & ils en auroient encore davantage, s'il y régnoit une malpropreté dégoûtante. Jacob, prêt à offrir un sacrifice, ordonne à ses gens de changer d'*habits*. *Gen.* c. 35, ℣. 2. Lorsque Dieu fut sur le point de donner sa loi aux Hébreux, il leur commanda de laver leurs vêtemens, *Exode*, c. 19, ℣. 10. Cette attention a donc été prescrite dans tous les tems. David, à la fin d'un deuil, se baigna, se parfuma, changea d'*habits* pour entrer dans le Temple du Seigneur, *II Reg.* c. 12, ℣ 20. Si quelquefois la vanité peut avoir part à cette marque de respect, ce n'est pas moins dans le fond un signe de piété.

HABIT CLÉRICAL OU ECCLÉSIASTIQUE. Il est certain que dans les premiers siecles de l'Eglise, les Clercs portoient le même *habit* que les Laïques, sans aucune distinction; il étoit de leur intérêt de se cacher, parce que c'étoit à eux principalement qu'en vouloient les persécuteurs du Christianisme; ils avoient donc l'attention de ne pas se faire connoître par un *habit* particulier. Aussi n'est-il pas aisé de découvrir la première époque de la défense faite aux Ecclésiastiques de s'habiller comme les Laïques. S. Jérôme, dans sa lettre à Népotien, lui recommande seulement de n'affecter dans ses *habits* ni les couleurs sombres, ni les couleurs éclatantes; il ne dit rien d'où l'on puisse conclure que les Clercs se distinguoient déjà au commencement du cinquième siècle par un *habit* particulier.

Mais dans ce tems-là même arriva l'inondation des barbares, dont l'*habit* court & militaire étoit l'unique vêtement; par-là ils se distinguoient des Romains, aussi bien que par leur longue chevelure. Il est probable que quelques Ecclésiastiques eurent la foiblesse de vouloir s'habiller de même, puisqu'un Concile d'Agde, tenu l'an 506, défendit aux Clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état. Il faut que malgré cette défense, la licence des Ecclésiastiques ait augmenté, puisque l'an 589 le Concile de Narbonne fut obligé de leur défendre de porter des *habits* rouges, & plusieurs Conciles suivans statuèrent une peine contre les infracteurs de ces loix. En Occident, l'on ordonna que ceux qui y contreviendroient seroient mis en prison au pain & à l'eau pendant trente jours; en Orient, le Concile *in Trullo*, tenu l'an 692, *Can.* 27, prononça la suspense pendant une semaine contre ceux qui ne porteroient pas l'*habit clérical*. Nous apprenons même de Socrate, qu'Eustathe, Evêque de Sébaste en Arménie, fut déposé, parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un Prêtre. Le Concile de Trente, se conformant aux anciens Canons, s'est expliqué suffisamment sur ce sujet, & a fait sentir combien il est nécessaire de maintenir cette discipline respectable. Suivant l'analyse des Conciles donnée par le P. Richard, tome 4, p. 78, on compte jusqu'à treize Conciles généraux, dix-huit Papes, cent cinquante Conciles Provinciaux, & plus de trois cens Synodes, tant de France que des autres Royaumes, qui ont ordonné aux Clercs de porter l'*habit* long.

Il est assez probable que le blanc a été, pendant plusieurs siècles, la couleur ordinaire de l'*habit* ecclésiastique, c'est encore aujourd'hui la couleur affectée au souverain Pontife; plusieurs Chanoines réguliers & quelques ordres religieux l'ont conservé. Le Cardinal Baronius prétend que c'étoit le brun & le violet; cette discussion n'est pas fort nécessaire; il suffit de savoir que depuis long-tems le noir est la seule couleur que l'on souffre pour l'*habit* ecclésiastique; quant à la forme, il doit être long, & descendre jusques sur les souliers, puisque dans les Canons la soutane est nommée *vestis talaris*.

Vainement un Docteur de Sorbonne, dans un traité imprimé à Amsterdam, en 1704, sous le titre: *De re vestiaria hominis sacri*, a voulu prouver que *l'habit ecclésiastique* consiste plutôt dans la simplicité que dans la longueur & dans la couleur; outre que sous le nom de *simplicité* l'on peut entendre tout ce qu'on veut, les spéculations ne prouvent rien contre des loix formelles & positives. On ne peut pas nier que, suivant nos mœurs, l'*habit* long n'ait plus de décence & plus de dignité que l'*habit* court; chez les Romains, *toga*, la robe longue, désignoit les fonctions de la vie civile, par opposition à *sagum*, l'*habit* court & militaire. C'est pour cela que les Magistrats ont conservé l'*habit* long dans l'exercice de leurs fonctions, & lorsque nos Rois habitoient leur capitale, aucun Ecclésiastique n'auroit osé se présenter devant eux en *habit* court.

Quelques-uns se contentent d'une soutanelle ou demi-soutane, qui descend seulement jusqu'au dessous du genou; c'est une tolérance de la part

des Evêques, qui pourroient défendre ce retranchement de l'*habit* ecclésiastique. Un Prêtre, qui se tient honoré de son état, ne dédaignera jamais d'en porter l'*habit*; ceux qui s'en dispensent ne le font pas ordinairement par un motif louable. Chez les Païens, les Prêtres des faux Dieux, se faisoient un honneur de porter les marques distinctives de leur sacerdoce, & de la Divinité qu'ils servoient.

HABIT RELIGIEUX, vêtement uniforme que portent les Religieux & les Religieuses, & qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profession. Les fondateurs des Ordres monastiques, qui ont d'abord habité les déserts, ont donné à leurs Religieux le vêtement qu'ils portoient eux-mêmes, & qui étoit ordinairement celui des pauvres. S. Athanase, parlant des *habits* de S. Antoine, dit qu'ils consistoient dans un cilice de peau de brebis, & dans un simple manteau. S. Jérôme écrit que S. Hilarion n'avoit qu'un cilice, une saie de paysan & un manteau de peau; c'étoit alors l'habit commun des bergers & des montagnards, & celui de S. Jean Baptiste étoit à peu près semblable. On sait que le cilice étoit un tissu grossier de poil de chèvre. Aujourd'hui encore en Egypte, & sur les côtes de l'Afrique, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, se passent de tout vêtement jusqu'à la puberté, & le premier *habit* qu'ils portent n'est qu'un quarré de toile, dont ils s'enveloppent le corps, & qu'ils lient avec une corde.

S. Benoit prit pour ses Religieux l'*habit* ordinaire des ouvriers & des hommes du commun; la robe longue qu'ils mettoient par-dessus étoit l'*habit* de chœur. S. François, & la plupart des Hermites, se sont bornés de même à l'*habit* que portoient de leur tems les gens de la campagne les moins aisés; habit toujours simple & grossier. Les ordres religieux qui se sont établis plus récemment, & dans les villes, ont retenu communément l'*habit* que portoient les Ecclésiastiques de leur tems, & les Religieuses ont pris l'*habit* de deuil des veuves. Si dans la suite il s'y est trouvé de la différence, c'est que les Religieux n'ont pas voulu suivre les modes nouvelles que le tems a fait naitre.

Ainsi S. Dominique fit porter à ses disciples l'*habit* de Chanoine régulier, qu'il avoit porté lui-même; les Jésuites, les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, &c., se sont habillés à la manière des Prêtres Espagnols, Italiens, ou François, selon le pays dans lequel ils ont été établis. Dans l'origine, les différens *habits religieux* n'avoient donc rien de bizarre ni d'extraordinaire; ils ne paroissent tels aux beaux esprits d'aujourd'hui, que parce que l'*habit* des Laïques a changé continuellement, & parce que l'*habit religieux* a été transplanté d'un pays dans un autre.

On a fait beaucoup de railleries au sujet de la dispute qui a régné fort long-tems entre les Cordeliers, touchant la forme de leur capuchon; il y a peut-être eu du ridicule dans la manière dont la question a été agitée. Quant au fond, les Religieux n'ont pas tort de vouloir conserver fidellement l'*habit* pauvre & simple qui leur a été donné par leur fondateur. Quelque changement que l'on y fasse, il n'y a jamais rien à gagner pour la régularité; jamais les Religieux n'ont cherché à se rapprocher des modes séculières, qu'après avoir perdu l'esprit de leur état.

Nous ne pouvons nous abstenir de copier à ce sujet les observations de l'Abbé Fleury, *Mœurs des Chrét.* n. 54. « Si les Moines, dira-t-on, ne prétendoient que de vivre en bons Chrétiens, pourquoi ont ils affecté un extérieur si éloigné de celui des autres hommes? A quoi bon se tant distinguer dans des choses indifférentes? Pourquoi cet *habit*, cette figure, ces singularités dans la nourriture, dans les heures du sommeil, dans le logement? En un mot, à quoi sert tout ce qui les fait paroitre des nations différentes répandues entre les nations chrétiennes? Pourquoi encore tant de diversité entre les divers ordres de Religieux, en toutes ces choses qui ne sont ni commandées ni défendues par la loi de Dieu? Ne semble-t-il pas qu'ils aient voulu frapper les yeux du peuple pour s'attirer du respect & des bienfaits? Voilà ce que plusieurs pensent, & ce que quelques-uns disent, jugeant témérairement faute de connoître l'antiquité. Car si l'on veut se donner la peine d'examiner cet extérieur des Moines & des Religieux, on verra que ce sont seulement les restes des mœurs antiques qu'ils ont conservés fidellement durant plusieurs siècles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

» Pour commencer par l'*habit*, S. Benoit dit que les Moines doivent se contenter d'une tunique avec une cuculle & un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau a été longtems l'*habit* des petites gens, & la cuculle étoit un capot que portoient les paysans & les pauvres. Cet habillement de tête devint commun à tout le monde dans les siècles suivans, & comme il étoit commode pour le froid, il a duré dans notre Europe environ jusqu'à deux cens ans d'ici. Non-seulement les clercs & les gens de lettres, mais les nobles mêmes & les courtisans portoient des capuces & des chaperons de diverses sortes. La cuculle marquée par la règle de S. Benoit servoit de manteau, c'est la colle ou coule des Moines de Citeaux; le nom même en vient, & le froc des Bénédictins vient de la même origine. Le scapulaire étoit destiné à couvrir les épaules pendant le travail & en portant des fardeaux....

» S. Benoit n'avoit donc donné à ses Religieux que les *habits* communs des pauvres de son pays, & ils n'étoient guères distingués que par l'uniformité entière, qui étoit nécessaire, afin que les mêmes *habits* pussent servir indifféremment à tous les Moines du même couvent. Or » on

» on ne doit pas s'étonner si depuis près de douze » cens ans il s'est introduit quelque diversité » pour la couleur & pour la forme des *habits* entre » les Moines qui suivent la règle de S. Benoît, » selon les pays & les diverses réformes ; & quant » aux ordres religieux qui se sont établis depuis » cinq cens ans, ils ont conservé les *habits* qu'ils » ont trouvés en usage. Ne point porter de linge, » paroît aujourd'hui une grande austérité ; mais » l'usage du linge n'est devenu commun que long-» tems après S. Benoît ; on n'en porte point en-» core en Pologne, & parmi toute la Turquie, » on couche sans draps, à demi vêtu. Toutefois » même avant l'usage des draps de linge, il étoit » ordinaire de coucher nuds, comme on fait en-» core en Italie, & c'est pour cela que la règle » ordonne aux Moines de dormir vêtus, sans ôter » même leur ceinture.

» De même, à l'égard de la nourriture, des » heures des repas & du sommeil, des abstinences » & du jeûne, de la maniere de se loger, &c. » les Saints qui ont donné des règles aux Moines, » n'ont point cherché à introduire de nouveaux » usages, ni à se distinguer par une vie singulière. » Ce qui fait paroître aujourd'hui celle des Moines » fort extraordinaire, c'est le changement qui s'est » fait dans les mœurs des autres hommes. Ainsi » les Chrétiens doivent remarquer exactement » ce qui se pratique dans les monastères les plus » réguliers, pour voir des exemples vivans de la » morale chrétienne ».

Habits sacrés, vêtemens & ornemens que portent les Ecclésiastiques dans les fonctions du service divin. On appelle *habits pontificaux* ceux qui sont propres aux Evêques, & *habits sacerdotaux* ceux qui sont à l'usage des Prêtres.

La coutume de prendre des vêtemens particuliers pour célébrer la liturgie, nous paroît aussi ancienne que le Christianisme. Ou S. Jean dans l'Apocalypse a représenté la gloire éternelle sous l'image des assemblées chrétiennes, ou les premiers Chrétiens ont formé leurs assemblées sur le modèle tracé par S. Jean. Il dit, c. 1, ℣. 10 : « Je fus ravi en esprit un jour de dimanche ; ℣. 13, » je vis au milieu de sept chandeliers d'or un person-» nage vénérable vêtu d'une longue robe, & ceint » sous les bras d'une ceinture d'or. C. 4, ℣. 2 : Je » vis un trône placé dans le ciel, celui qui l'occu-» poit étoit d'un aspect éblouissant, autour de ce » trône étoient assis vingt-quatre vieillards, (ou » Prêtres) vêtus de blanc, avec des couronnes » d'or sur la tête, &c ». Voilà des *habits sacerdotaux*, des robes blanches, des ceintures, des couronnes.

Dans l'ancienne loi, Dieu avoit prescrit la forme des *habits* du Grand-Prêtre & de ceux des Lévites, & ils sont appellés des *vêtemens saints* ou sacrés, *Exod.* c. 28, ℣. 4. C'étoit afin d'inspirer au peuple du respect pour les cérémonies du culte divin, & aux Prêtres eux-mêmes la gravité & la piété dans leurs fonctions. Ce motif est le même pour tous les tems, il doit avoir lieu dans la loi nouvelle aussi bien que dans l'ancienne ; quand nous n'aurions pas des preuves positives pour nous convaincre que les Apôtres y ont eu égard, nous devrions encore le présumer.

A la vérité, il se peut faire que dans les tems de persécution, lorsqu'il falloit se cacher dans des souterrains & dans les ténèbres, pour célébrer le saint sacrifice, on n'ait pas toujours eu des *habits sacrés* ou sacerdotaux. Mais dès que l'Eglise put en sûreté montrer son culte au grand jour, elle y mit la pompe & la décence convenables. Constantin fit présent à l'Evêque de Jérusalem d'une robe tissue d'or, pour administrer le baptême, Théodoret, *Hist. Ecclés.* l. 2, c. 27. Il envoya des ornemens aux Eglises, *Optat. Miller.* l. 2, c. 2. Eusèbe, dans le discours qu'il fit à la dédicace de l'Eglise de Tyr, adresse la parole aux Evêques revetus de la *sainte tunique. Hist. Ecclés.* l. 10, c. 4.

On peut voir dans Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 13, c. 8, §. 1 & 2, plusieurs autres preuves tirées des Auteurs du quatrième siècle ; mais il observe mal à propos qu'il n'y en a point de vestiges dans les trois siècles précédens. Outre le texte de l'Apocalypse que nous avons cité, l'on n'a fait au quatrième siècle que suivre les usages & la pratique des trois siècles précédens ; déjà au troisième le Pape S. Etienne disoit aux Evêques d'Afrique : *n'innovons rien, tenons-nous-en à ce que nous avons reçu par tradition.* Dans le second, S. Irénée parlait de même, & c'est là-dessus que se fondoient les Evêques d'Asie pour célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de Mars. Il y a donc de l'entêtement à croire qu'au quatrième l'on a commencé tout-à-coup, dans des Eglises situées à cinq cens lieues les unes des autres, à observer de concert un rite que l'on ne connoissoit pas auparavant.

Dès les premiers tems de l'Eglise, dit M. Fleury, « l'Evêque étoit revêtu d'une robe éclatante, aussi » bien que les Prêtres & les autres Ministres, & » dès lors on avoit des *habits* particuliers pour » l'office.... Ce n'est pas que ces *habits* fussent » d'une figure extraordinaire ; la chasuble étoit » l'*habit* vulgaire du tems de S. Augustin, la dal-» matique étoit en usage dès le tems de l'Empe-» reur Valerien ; l'étole étoit un manteau com-» mun, même aux femmes ; enfin le manipule, en » latin *mappula*, n'étoit qu'un linge que les Mi-» nistres de l'autel portoient à la main, pour ser-» vir à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire, » la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas » du commencement un *habit* particulier aux » Clercs, puisque l'Empereur Aurélien fit au peuple » romain des largesses de ces sortes de tuniques. » *Vopisc. in Aurel.*

» Mais depuis que les Clercs se furent accoutu-» més à porter l'aube continuellement, on recom-

» manda aux Prêtres d'en avoir qui ne servissent
» qu'à l'autel, afin qu'elles fussent blanches. Ainsi
» il est à croire que du tems qu'ils portoient
» toujours la chasuble ou la dalmatique, ils en
» avoient aussi de particulières pour l'autel, de
» même figure que les communes, mais d'étoffes
» plus riches, & de couleurs plus éclatantes ».
Mœurs des Chrét. n. 41. Souvent elles étoient ornées d'or, de broderie, ou de pierres précieuses, afin de frapper le peuple par un appareil majestueux.

Plusieurs Auteurs ont donné des explications mystiques de la forme & de la couleur des *habits* sacrés. S. Grégoire de Nazianze nous représente le Clergé vêtu de blanc, imitant les Anges par son éclat. S. Jean Chrysostôme compare l'étole de fin lin que les Diacres portoient sur l'épaule gauche, aux ailes des Anges. S. Germain, Patriarche de Constantinople, au huitième siècle, s'est beaucoup étendu sur ces allusions. L'étole, selon lui, représente l'humanité de Jésus-Christ teinte de son propre sang; la tunique blanche marque l'innocence de la vie que doivent mener les Ecclésiastiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jésus-Christ fut chargé; la chasuble fait souvenir de la robe de pourpre de laquelle il fut revêtu dans sa passion, &c.

On ne se sert des *habits* sacerdotaux pour célébrer les saints mystères, qu'après les avoir bénis, & cette bénédiction est réservée aux Evêques. Il y a aussi des prières particulières, que le Prêtre doit réciter en prenant chacun de ces ornemens, & qui le font souvenir des dispositions saintes dans lesquelles il doit faire ses fonctions; l'on voit par les anciens pontificaux & sacramentaires que cette coutume est universellement observée, au moins depuis huit cens ans. *Bona rer. Liturg.* l. 1, c. 24; *Antien Sacram.* par Grandcolas, première part. p. 131, &c. Le Brun, *Explic. des Cérém.* tome 1, p. 37 & suiv.

Les divers *habits sacerdotaux* sont si connus, qu'il n'est pas besoin d'en donner une description en détail; mais si l'on veut en voir l'origine, les changemens qui y sont survenus, la manière dont les anciens en ont parlé, &c. on pourra consulter le Père le Brun.

Par un effet de leur génie destructeur, les Protestans ont banni les ornemens sacerdotaux, sous prétexte que ce sont des *habits* singuliers & ridicules, auxquels la vanité des Prêtres a donné des sens mystiques & arbitraires, afin de se rendre plus importans. Cependant leurs Ministres, dans plusieurs endroits, ont conservé des *habits* que les ignorans pourroient aussi trouver ridicules, des robes de Docteur, des fraises à l'antique, un manteau par-dessus leur *habit*; le Clergé Anglican & celui de Suède, se servent du surplis avec une toque à l'Ecossoise, &c.; & ces ornemens sont un objet d'horreur pour les Calvinistes : suivant ces derniers, c'est le caractère de la bête de l'Apocalypse, ou de l'idolâtrie romaine, un reste de papisme, &c. Mais faut-il que, pour célébrer les saints mystères dans les différentes parties du monde, les Prêtres s'assujettissent à la bizarrerie des modes & des *habits* qui y sont en usage? Les Calvinistes sentent bien que l'appareil extérieur que l'on a mis de tout tems dans cette action sainte, prouve que l'on a toujours eu une idée très-différente de celle qu'ils en ont.

HAGIOGRAPHE, nom que l'on a donné à une partie des Auteurs sacrés; il est dérivé d'Ἅγιος, saint, & de Γράφειν, Ecrivain. Il convient par conséquent à tous les Ecrivains de l'ancien & du nouveau Testament, mais les Juifs ne le donnent pas à tous.

Ils divisent les saintes Ecritures en trois parties; savoir, *la Loi*, qui comprend les cinq livres de Moïse; *les Prophètes*, qui sont Josué & les livres suivans, y compris Isaïe & les autres. Ils nomment *Hagiographes*, les Pseaumes, les Proverbes, Job, Daniel, Esdras, les Chroniques ou Paralipomènes, le Cantique des Cantiques, Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste, & le livre d'Esther : mais ils ne leur attribue pas moins d'autorité qu'aux précédens. Ils distinguent les *Hagiographes* des Prophètes, parce que, suivant leur opinion, les premiers n'ont point reçu comme les seconds la matière de leurs livres par la voie qu'ils appellent prophètie, laquelle consiste en songes, visions, paroles entendues, extases, &c; mais simplement par l'inspiration & la direction du S. Esprit. Distinction qui est assez mal fondée. David, Salomon, Daniel, ont eu des songes, des visions, des extases, aussi bien que Samuel, Isaïe, &c. Et l'on ne peut montrer aucune différence dans la manière dont Dieu les a inspirés.

On appelle encore *Hagiographe* en général tout Auteur qui a écrit les vies & les actions des Saints; dans ce sens, les Bollandistes sont les plus savans & les plus volumineux *Hagiographes* que nous ayons. *Voyez* BOLLANDISTES.

Souvent une critique trop hardie a formé contre tous ces Ecrivains des reproches que tous ne méritent point, & que l'on ne devroit appliquer qu'à deux ou trois, tout au plus. L'on accuse surtout les Moines d'avoir forgé des Saints imaginaires, & qui n'ont jamais existé, d'en avoir créé les vies, falsifié ou interpolé les actes, afin de les rendre plus merveilleux, &c. Mais depuis que l'on a examiné cette matière avec une critique plus sage & plus éclairée, on a reconnu que la plupart des fautes commises en ce genre, sont venues plutôt d'ignorance ou d'inadvertance que de malice, que ç'a été l'effet d'une crédulité excessive plutôt que d'un dessein formel de tromper. L'on a donc tort d'appeller ces méprises des fraudes pieuses; il ne faut pas confondre l'erreur innocente avec la fraude. *Voyez* LÉGENDE.

HAGIOSIDÈRE. Les Grecs qui sont sous la domination des Turcs ne pouvant point avoir de cloches, se servent d'un fer au bruit duquel ils s'assemblent dans leurs Eglises. Ce fer s'appelle *hagiosidère*, mot composé d'Ἅγιος, saint, & de Σίδηρος, fer. Magius, qui a vu cet instrument, dit que c'est une lame de fer large de quatre doigts & longue de seize, attachée par le milieu à une corde qui la tient suspendue à la porte de l'Eglise, & que l'on frappe dessus avec un marteau.

Lorsque l'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le Prêtre porte un *hagiosidère*, sur lequel il frappe trois fois de tems en tems, comme on sonne chez nous une clochette pour avertir les passans d'adorer le saint Sacrement; cet usage des Grecs témoigne hautement leur croyance touchant l'Eucharistie.

HAINE, HAÏR. Ces termes, souvent répétés dans l'Ecriture-Sainte, donnent lieu à quelques difficultés. Nous lisons dans le *Livre de la Sagesse*, c. 14, ℣. 9, que Dieu *hait* l'impie & son impiété; & c. 11, ℣. 25, l'Auteur dit à Dieu: « Vous ne » *haissez*, Seigneur, aucune de vos créatures; ce » n'est pas par *haine* que vous leur avez donné » l'être ». Il n'y a là cependant aucune contradiction. *Haine*, de la part de Dieu, signifie souvent punition, châtiment, & rien de plus: or Dieu défend l'impiété & punit l'impie, ou en ce monde, ou en l'autre. Mais quand il punit, ce n'est ni par *haine* ni par vengeance; c'est ou pour corriger le pécheur, ou pour inspirer aux autres, par cet exemple de sévérité, la crainte de pécher. Le même Auteur sacré nous le fait remarquer, c. 12, ℣. 1 & suiv. Il a donc raison de conclure que Dieu n'a de *haine* ou d'aversion pour aucune de ses créatures: qui l'empêcheroit en effet de les anéantir? La *haine*, qui dans l'homme est une passion déréglée, & qui dans le fond vient de son impuissance, ne peut pas se trouver en Dieu.

L'Ecclésiaste, c. 9, ℣. 1, dit: « L'homme ne » sait pas s'il est digne d'amour ou de *haine* ». Puisque *haine* signifie très-souvent punition; cela veut dire que quand l'homme éprouve des afflictions, il ne sait pas si c'est une punition de ses fautes, ou si c'est une épreuve pour sa vertu, puisque les afflictions arrivent de même au juste & à l'impie. *Ibid.* Il ne s'ensuit pas que l'homme ne puisse se fier au témoignage de sa conscience, comme faisoit le saint homme Job, duquel Dieu approuva la conduite.

Dans le Prophète Malachie, c. 1, ℣. 2, le Seigneur dit: « j'ai aimé Jacob & j'ai *hai* Esaü ». La suite du passage démontre que cela signifie, j'ai moins aimé la postérité d'Esaü que celle de Jacob; je ne lui ai pas accordé les mêmes bienfaits. En effet, Dieu déclare dans cet endroit même, qu'il ne rétablira pas les Iduméens descendans d'Esaü dans leur pays natal, comme il a rétabli les Juifs dans la terre promise après la captivité de Babylone.

Saint Paul, *Rom.* c. 9, ℣. 13, se sert de ce passage pour prouver que Dieu est le maître de mettre de l'inégalité dans la distribution de ses graces surnaturelles, comme dans celle des bienfaits temporels; qu'il dépend de lui seul de laisser, s'il le veut, les Juifs dans l'infidélité, pendant qu'il appelle les Gentils à la grace de la foi. Cette comparaison est juste & sans réplique. Mais si l'on veut prouver par-là que Dieu prédestine gratuitement les uns au bonheur éternel, pendant qu'il réprouve les autres & les destine au malheur éternel, sans avoir égard à leurs mérites, l'application est très-fausse; il n'y a point de ressemblance entre la réprobation éternelle & le refus d'un bienfait temporel: ce refus même est souvent une grace & une faveur que Dieu fait relativement au salut.

Dans l'Evangile, *Luc*, c. 14, ℣. 26, Jésus-Christ dit: « Si quelqu'un vient à moi & ne *hait* » pas son père & sa mère, son épouse, ses enfans, » ses frères & ses sœurs, même sa propre vie, il » ne peut être mon disciple ». Les censeurs de la morale chrétienne se sont récriés contre la cruauté de cette maxime.

Mais déja nous avons remarqué que *haïr* une chose signifie souvent l'aimer moins qu'une autre, y être moins attaché; & ce sens est évidemment celui du passage cité. *Haïr sa propre vie*, c'est être prêt à la sacrifier, lorsque cela est nécessaire pour rendre témoignage à Jésus-Christ; donc *haïr son père, sa mère*, &c., c'est être prêt à les quitter quand il le faut, & que Dieu nous appelle à la prédication de l'Evangile. Jésus-Christ l'a exigé des Apôtres, & ils l'ont fait; mais voyons la récompense, *ibid.* c. 18, ℣. 26. « Il n'est, dit le Sauveur, aucun de ceux qui ont quitté leur mai» son, leurs parens, leurs frères, leurs épouses, » leurs enfans, pour le royaume de Dieu, qui ne » reçoive beaucoup plus en ce monde & la vie » éternelle en l'autre ». Comment les Apôtres pouvoient-ils recevoir *beaucoup plus en ce monde*, sinon par les bienfaits que Jésus-Christ promettoit de répandre sur leur famille? La quitter pour Jésus-Christ, ce n'étoit donc pas la *haïr*, mais la mettre sous la protection du meilleur & du plus puissant de tous les maîtres.

Si l'on imagine que cette équivoque du mot *haïr* n'a lieu qu'en hébreu ou en langue hellénistique, au mot HÉBRAÏSME, n° 5, nous ferons voir qu'elle est la même en françois.

HARMONIE. *Voyez* CONCORDE.

HARPOCRATIENS, hérétiques dont le Philosophe Celse fait mention, & qui probablement sont les *Carpocratiens*. *Voyez* ce mot.

HASARD. *Voyez* FORTUNE.

HASIDÉENS. *Voyez* ASSIDÉENS.

HATTÉMISTES. Mosheim, dans son *Hist. Ecclés. 17e siècle*, sect. 2, part. 2, c. 2, §. 36, nous parle des *Verschoristes* & des *Hattemistes*, deux sectes fanatiques de Hollande. La première, dit-il, tire son nom de Jacob Verschoor, natif de Flessingue, qui l'an 1680, par un mélange pervers des principes de Cocceius & de Spinosa, forma une nouvelle religion, aussi remarquable par son extravagance que par son impiété. On nomma ses sectateurs *Hébreux*, à cause de l'assiduité avec laquelle tous, sans distinction, étudioient le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte. Les *Hattémistes* furent ainsi appelés de Pontien Van-Hattem, Ministre dans la province de Zélande, qui étoit également attaché aux sentimens de Spinosa, & qui, pour cette raison, fut dégradé. Ces deux sectes diffèrent en quelques points de doctrine ; aussi Van Hattem ne put obtenir de Verschoor qu'ils fissent une même société ensemble, quoique l'un & l'autre fissent toujours profession d'être attachés à la religion réformée.

Entêtés de la doctrine de cette religion touchant les decrets absolus de Dieu, ils en déduisirent le systême d'une nécessité fatale & insurmontable, & ils tombèrent ainsi dans l'Athéisme. Ils nièrent la différence entre le bien & le mal, & la corruption de la nature humaine. Ils conclurent de-là que les hommes ne sont point obligés de se faire violence pour corriger leurs mauvaises inclinations & pour obéir à la loi de Dieu ; que la religion ne consiste point à agir, mais à souffrir ; que toute la morale de Jésus-Christ se réduit à supporter patiemment tout ce qui nous arrive, sans perdre jamais la tranquillité de notre ame.

Les *Hattémistes* prétendoient encore que Jésus-Christ n'a point satisfait à la justice divine, ni expié les péchés des hommes par ses souffrances ; mais que, par sa médiation, il a seulement voulu nous faire entendre qu'aucune de nos actions ne peut offenser la Divinité ; c'est ainsi, disoient-ils, que Jésus-Christ justifie ses serviteurs, & les présente purs au tribunal de Dieu. On voit que ces opinions ne tendent pas à moins qu'à éteindre tout sentiment vertueux, & à détruire toute obligation morale. Ces deux novateurs enseignoient que Dieu ne punit point les hommes pour leurs péchés, mais par leurs péchés. Ce qui paroît signifier que par une nécessité inévitable, & non par un décret de Dieu, le péché doit faire le malheur de l'homme, soit en ce monde, soit en l'autre. Mais nous ne savons pas en quoi ils faisoient consister ce malheur.

Mosheim ajoute que ces deux sectes subsistent encore, mais qu'elles ne portent plus les noms de leurs fondateurs. Il est étonnant que la multitude des sectes folles & impies, que les principes du Protestantisme ont fait naître, n'ait pas encore pu faire ouvrir les yeux à les sectateurs.

HAUDRIETTES, Religieuses de l'Ordre de S. Augustin, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, fondées à Paris par la femme d'Etienne Haudry, l'un des Secretaires de S. Louis. Cette femme ayant fait vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari, le Pape ne l'en releva qu'à condition que la maison dans laquelle elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains Pontifes & par nos Rois. Le Grand-Aumônier de France est leur Supérieur né, & ce fut en cette qualité que le Cardinal de la Rochefoucaud les réforma. Ce ne sont plus des veuves, mais des filles qui font les vœux ordinaires des Religieuses. Elles ont été aggrégées à l'Ordre de S. Augustin, & transférées dans la maison de l'Assomption, rue S. Honoré, où elles sont encore. Ces Religieuses sont habillées de noir, avec de grandes manches & une ceinture de laine ; elles portent un crucifix sur le côté gauche. On ne connoît point d'autre maison de cet Ordre. *Histoire des Ordres religieux*, tome 3, page 194. *Histoire de l'Eglise Gallicane*, tome 12, livre 34, année 1272.

HAUTS LIEUX, collines ou montagnes sur lesquelles les idolâtres offroient des sacrifices. Les adorateurs des astres se persuadèrent que le culte rendu à ces Dieux célestes sur les hauteurs leur étoit le plus agréable, parce que l'on y étoit plus près d'eux, & que l'on y découvroit mieux l'étendue du ciel ; de-là vint l'usage de sacrifier sur les montagnes ou sur les lieux élevés. Dieu ne désapprouvoit point cette manière d'offrir des sacrifices, lorsqu'ils étoient adressés à lui seul ; il ordonna au Patriarche Abraham d'immoler Isaac sur une montagne, *Gen.* c. 22, ℣. 2 ; & il dit à Moïse au pied de la montagne d'Horeb, *Exode*, c. 1, ℣. 12 : « Vous m'offrirez un sacrifice sur « cette montagne ». On préféroit les montagnes couvertes d'arbres, à cause de la commodité de leur ombrage, & parce que le silence des forêts inspire une espèce de frayeur religieuse.

Dieu défendit néanmoins cette coutume aux Hébreux, parce que les Polythéistes en abusoient, & que les Hébreux n'étoient que trop portés à les imiter. Il ne veut ni des autels fort élevés, ni des arbres plantés autour, *Exode*, c. 20, ℣. 24 ; *Deut.* c. 16, ℣. 21. Il ordonne de détruire les autels, & les bois sacrés placés sur les montagnes, où les idolâtres adorent leurs Dieux, *Deut.* c. 12, ℣. 2, parce que tous ces *hauts lieux* étoient devenus les asyles du libertinage & de l'impiété. Lorsque les Rois pieux vouloient détruire efficacement l'idolatrie chez les Israélites, ils commençoient par faire démolir les *hauts lieux*, & couper les arbres dont ils étoient couverts ; & toutes les fois que l'on ne prenoit pas cette précaution, le désordre ne tardoit pas de renaître.

HÉ

HÉBREUX, nation qui, dans la suite, a été nommée les *Israélites* & le *Peuple Juif*. Selon l'Histoire Sainte, les *Hébreux* sont la postérité d'Abraham, qui sortit de la Chaldée où il étoit né, pour venir habiter la Palestine, & qui fut nommé *Hébreu*, *Heber*, c'est-à-dire voyageur ou étranger, par les Chananéens.

L'ambition de contredire en toutes choses l'Histoire Sainte a porté quelques incrédules modernes à révoquer en doute cette origine, à soutenir que les *Hébreux* étoient ou une colonie d'Egyptiens, ou une horde d'Arabes Bédouins; & ils ont prétendu le prouver par le témoignage de plusieurs Historiens profanes. Y a-t-il quelque vraisemblance dans cette prétention?

Tacite avoit consulté les différentes traditions des Historiens sur l'origine des Juifs; il les rapporte toutes. *Hist.* l. 5, c. 1. « Les uns, dit-il, pensent » que les Juifs sont venus de l'isle de Crète & » des environs du mont *Ida*; d'autres disent qu'ils » sont sortis d'Egypte sous la conduite de Jerosolymus & de Juda. Plusieurs les regardent comme » une peuplade d'Ethiopiens. Quelques-uns prétendent qu'une multitude d'Assyriens, qui n'avoient point de terres à cultiver, s'emparèrent » d'une partie de l'Egypte, & s'établirent ensuite » dans la Syrie ou le pays des *Hébreux*. D'autres » jugent que les Solymes, dont Homère a parlé, » ont bâti Jérusalem & lui ont donné leur nom. » La plupart se réunissent à dire que dans une » contagion qui survint en Egypte, le Roi Bocchoris bannit les malades comme ennemis des » Dieux. Ces malheureux, abandonnés dans un » désert & livrés au désespoir, prirent pour chef » Moïse, & après six jours de marche, ils chassèrent les habitans de la contrée dans laquelle » ils ont bâti leur ville & leur temple ».

En effet, nous apprenons de Joseph, que Manéthon, Chérémon & Lysimaque, Historiens égyptiens, prétendent que les Juifs sont une troupe de lépreux chassés de l'Egypte. *Contre Appion*, l. 1er, c. 9 & suiv. Diodore de Sicile, & Trogue Pompée, dans Justin, disent la même chose. Strabon, *Géograph.* l. 16, dit au contraire, que les Juifs étoient une colonie d'Egyptiens qui ne purent souffrir les superstitions de leurs concitoyens, & auxquels Moïse donna une religion plus raisonnable. Selon Diogène Laërce, quelques Auteurs anciens croyoient les Juifs descendus des Mages de Perse. L. 1, c. 1. Aristote leur donnoit pour ancêtres les Gymnosophistes des Indes.

De toutes ces traditions contradictoires, il résulte déjà que les Historiens profanes ont très mal connu l'origine, les mœurs, la croyance des Juifs, parce qu'ils n'avoient pas lu leurs livres, & parce que les plus anciens sont postérieurs à Moïse au moins de huit cens ans. Ils n'ont connu les Juifs que sur la fin de leur république, & après les persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des Rois de Syrie.

Cette seule réflexion suffiroit déjà pour nous faire sentir que Moïse, historien & législateur des *Hébreux*, est beaucoup plus croyable que tous ces Ecrivains étrangers, trop modernes, & prévenus contre les Juifs. Il nous apprend que ses ancêtres étoient originaires de la Chaldée; la ressemblance entre l'hébreu & le chaldéen en est une preuve. Il dit qu'Abraham sortit de la Chaldée pour venir habiter la Palestine; on y voyoit en effet son tombeau & celui d'Isaac son fils: on montroit encore les lieux qu'ils avoient habités & les puits qu'ils avoient fait creuser. Il ajoute que Jacob, petit-fils d'Abraham, fut obligé, par la famine, d'aller en Egypte avec sa famille; que sa postérité s'y multiplia pendant deux cens ans, fut réduite en esclavage par les Egyptiens, & mise en liberté par une suite de prodiges.

Moïse n'a point inventé ces faits pour flatter la vanité de sa nation; il ne lui attribue ni une haute antiquité, ni des conquêtes, ni des connoissances supérieures, ni une prospérité constante. La langue hébraïque, plus ressemblante à celle des Chaldéens qu'à toute autre, le nom d'*Hébreux* ou de Voyageurs donné à la postérité d'Abraham, les monumens répandus dans la Palestine, les noms des enfans de Jacob donnés aux douze tribus; une fête solemnelle instituée pour célébrer leur sortie de l'Egypte, servent d'attestation aux faits qu'il raconte. Le testament de Jacob, ses os & ceux de Joseph, rapportés dans la Palestine, prouvent que les *Hébreux* se sont toujours regardés comme étrangers en Egypte; la différence entre le langage, les mœurs & la religion de ces deux peuples le fait encore mieux sentir. Un Historien, qui marche avec autant de précaution, de désintéressement, de preuves, ne peut pas être suspect.

La différence entre l'hébreu des livres saints & la langue des Egyptiens, est certaine d'ailleurs. Joseph, devenu premier Ministre en Egypte, parloit à ses frères par un Interprète. *Gen.* c. 43, ℣. 23. Isaïe prédit qu'il y aura dans l'Egypte cinq villes qui parleront la langue de Chanaan, & jureront par le nom du Seigneur; c. 19, ℣. 18. A la vérité, il est dit dans le *Ps. 80*, que le peuple de Dieu, *sortant de l'Egypte*, entendit parler une langue qui lui étoit inconnue; mais cette version est fautive. Dans le texte hébreu & dans la paraphrase chaldaïque, il est dit au contraire que Joseph, *en entrant en Egypte*, entendit parler une langue qu'il ne connoissoit pas. En effet, ce qui reste d'ancien égyptien n'est point la même chose que l'hébreu.

La croyance, les mœurs, les usages, les loix des *Hébreux*, étoient très-différentes de celles des Egyptiens; Diodore, Strabon & Tacite le reconnoissent: c'est mal à propos que certains Auteurs

modernes ont affirmé que Moïse avoit tout emprunté des Egyptiens & les avoit copiés. Les usages civils & religieux que Moïse leur attribue étoient encore les mêmes du tems d'Hérodote, de Diodore & de Strabon; ils ne ressemblent pas à ceux des Juifs.

Moïse ordonne à ces derniers de traiter avec humanité les étrangers & les esclaves, parce qu'ils ont été eux-mêmes esclaves & étrangers en Egypte, *Deut.* c. 24, ℣. 18, 22, &c. Si ce fait n'étoit pas vrai, les Juifs n'auroient pas souffert des loix fondées sur un pareil motif, & il auroit fallu que le Législateur fût insensé pour les leur proposer.

Les *Hébreux* ont-ils été chassés de l'Egypte par violence, ou en sont-ils sortis de leur plein gré? C'est encore par les monumens qu'il faut en juger. Moïse leur défend de conserver de la haine contre les Egyptiens, parce qu'ils ont été reçus comme étrangers en Egypte; il veut qu'après trois générations les Egyptiens Prosélytes appartiennent au peuple du Seigneur, *Deut.* c. 23, ℣. 7. Nous voyons dans le *Lévitique* une Israélite qui avoit des enfans d'un mari Egyptien, c. 24, ℣. 10. Au contraire, il exclut pour jamais de l'assemblée d'Israël les nations ennemies, les Amalécites & les Madianites; il défend toute alliance avec eux, parce qu'ils ont refusé aux *Hébreux* le passage sur leurs terres. Ceux-ci auroient-ils jamais pardonné aux Egyptiens, si par une expulsion forcée & cruelle ils s'étoient trouvés exposés à périr? Dans la suite, les Rois des Juifs ont conquis l'Idumée, mais ils n'ont jamais formé de prétentions sur l'Egypte; Moïse l'avoit défendu, *Deut.* ch. 17, ℣. 16.

Ceux qui s'obstinent à soutenir que les *Hébreux* étoient une troupe de lépreux chassés de l'Egypte, devroient nous apprendre comment cette armée de malades a pu traverser le désert, conquérir la Palestine, exterminer les Chananéens, fonder une République qui a subsisté pendant quinze cens ans. On sait que la lèpre étoit une maladie du climat, dans le tems que l'on n'avoit pas l'usage du linge; les armées de Croisés, qui revinrent de l'Orient & de l'Egypte, rapporterent cette maladie en Europe; mais Moïse, par les précautions qu'il ordonna, sut en préserver sa nation, puisque, selon le témoignage de Tacite, les Juifs étoient naturellement sains, robustes, capables de supporter le travail : *Corpora hominum salubria & ferentia laborum.*

A-t-on mieux réussi à prouver que les *Hébreux* étoient une horde d'Arabes Bédouins, un peuple voleur & brigand de profession? Leur langue n'étoit point l'arabe, leurs mœurs étoient très-différentes. Celles des Arabes du désert n'ont point changé; ils habitent encore, comme autrefois, sous des tentes; ils furent toujours ennemis de tous leurs voisins, & tels que Moïse les a peints. Les Juifs étoient Agriculteurs & sédentaires dans la Palestine; ils n'ont eu de guerres offensives que contre les Chananéens.

Pour soutenir que c'étoient des voleurs Arabes, un de nos Philosophes dit qu'Abraham vola le Roi d'Egypte & le Roi de Gérare, en extorquant d'eux des présens; qu'Isaac vola le même Roi de Gérare par la même fraude : Jacob vola le droit d'aînesse à son frère Esaü; Laban vola Jacob, son gendre, lequel vola son beau-père; Rachel vola à Laban, son père, jusqu'à ses dieux; les enfans de Jacob volèrent les Sichémites après les avoir égorgés; leurs descendans volèrent les Egyptiens, & allèrent ensuite voler les Chananéens.

Mais l'Auteur a aussi volé cette tirade aux Déistes Anglois, qui l'avoient volée aux Manichéens. S. Aug. *contrà Faustum*, l. 22, c. 5; *contrà Adimant.* c. 17. Ce brigandage est devenu très honorable depuis qu'il est glorieusement exercé par les Philosophes incrédules. A leur tour, les Juifs ont été volés par les Egyptiens sous Roboam, par les Assyriens sous leurs derniers Rois, par les Grecs & par les Syriens sous Antiochus, par les Romains, qui ont dévasté la Judée. Ceux-ci, après avoir volé tous les peuples connus, ont été volés par les Goths, les Huns, les Bourguignons, les Vandales & les Francs. Nous avons l'honneur d'être issus des uns ou des autres; il ne s'ensuit pas de-là cependant que nous soyons des Arabes Bédouins; aucune nation n'a une origine plus noble ni plus honnête que la nôtre.

Sans prétendre justifier tous les vols particuliers, nous soutenons que les *Hébreux* n'ont point volé les Egyptiens; avant de partir de l'Egypte, ils leur demandèrent des vases d'or & d'argent, & les Egyptiens les donnèrent, dans la crainte de périr comme leurs premiers nés, *Exode*, c. 12, ℣. 35. C'étoit une juste compensation & un salaire légitime pour les travaux forcés, & pour les services que les Egyptiens avoient injustement exigés des *Hébreux*. Si ces derniers avoient envisagé ces présens comme un vol & une rapine, ils n'en auroient pas parlé dans leurs livres. C'est la réponse que S. Irénée donnoit déja aux Marcionites, il y a plus de quinze cens ans, *Adv. Hær.* l. 4, c. 30, n. 2.

S'il est vrai qu'aujourd'hui les Juifs enseignent que les biens des Gentils sont comme le désert, que le premier qui s'en saisit en est le légitime possesseur; Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 16, §. 26, il ne faut pas attribuer cette morale à leurs ancêtres; elle n'est point dans leurs livres, & ne s'accorde point avec les loix de Moïse.

On soutient que la multiplication des descendans de Jacob en Egypte est incroyable; lorsqu'ils y entrèrent, ils n'étoient qu'au nombre de soixante-dix, sans compter les femmes, & au bout de deux cens quinze ans, ils prétendent en être sortis au nombre de six cens mille combattans; ce qui suppose au moins deux millions

d'hommes pour la totalité. Cela est impossible ; sur-tout après l'édit que Pharaon avoit porté de noyer tous leurs enfans mâles ; la terre de Gessen, qui ne contenoit peut-être pas six lieues quarrées, n'auroit pas pu renfermer toute cette population.

Non-seulement l'énumération que fait Moïse est confirmée par les autres dénombremens qui furent faits dans le désert, & que l'on trouve dans le livre des Nombres ; mais il y a un fait moderne que l'on ne peut pas contester. L'Anglois *Pinès*, jetté, avec quatre femmes, dans une île déserte à laquelle il a donné son nom, a produit, dans l'espace de soixante ans, une population de sept mille quatre-vingt-dix-neuf personnes ; &, dix-sept ans après, elle se montoit à près de douze mille. *Voyez* les *Dictionnaires geographiques de Corneille & de la Martinière*, au mot PINÈS ; *Mém. de Trévoux*. Mai 1743 ; l'Abbé Prevôt, *Avantures & Faits singuliers*, tome 1, page 311, &c. Cette population est plus forte, à proportion, que celle des Israélites.

Il est donc clair que l'édit donné par Pharaon ne fut pas exécuté à la rigueur ; on le voit par le récit que firent au Roi les Sages-femmes. *Exode*, c. 1. Et il est prouvé, par la suite de l'Histoire, que les *Hébreux* n'étoient pas renfermés dans le seul païs de Gessen, mais dans toute l'Egypte, c. 11, 12, 13, &c. Moïse dit formellement qu'ils remplirent toute la terre, ou toute l'Egypte, c. 1, ℣. 7.

Dans les articles MIRACLES, MOÏSE, PLAIES D'EGYPTE, nous prouverons que la délivrance des *Hébreux* ne fut point naturelle, mais opérée par des prodiges.

Les incrédules objectent encore que, malgré les promesses pompeuses que Dieu leur avoit faites, ce peuple fut toujours esclave & malheureux ; Celse & Julien ont fait autrefois le même reproche.

Mais l'Histoire sainte nous atteste que quand les *Hébreux* ont été vaincus & opprimés par les autres nations, ç'a toujours été en punition de leurs infidélités ; Dieu le leur avoit annoncé par Moïse, & le leur a souvent répété par ses Prophètes : c'étoit donc leur faute, & le châtiment étoit juste. Mais la même Histoire nous assure que toutes les fois qu'ils sont revenus sincèrement au Seigneur, il leur a rendu la prospérité, & souvent il a opéré pour eux des prodiges.

Il ne faut pas nous en laisser imposer par les noms d'*esclave* & de *servitude* ; si l'on excepte les dernières années de leur séjour en Egypte, ils n'ont jamais été réduits à l'esclavage domestique, tel que celui des Ilotes, ou des esclaves Grecs & Romains. Ils appelloient leur état *servitude*, toutes les fois que leurs voisins leur imposoient un tribut, faisoient des excursions chez eux, ravageoient leur territoire, &c. A Babylone même, ils possédoient & cultivoient des terres, exerçoient les arts & le commerce ; plusieurs d'entre eux furent élevés aux premières charges sous les Rois Mèdes & Perses. Si l'on comparoit les différentes révolutions qu'ils ont essuyées avec celles de toute autre nation quelconque, on n'y trouveroit pas autant de différence que l'on croit d'abord. A compter depuis la conquête des Gaules par César, jusqu'au seizième siècle, nos pères ont-ils été beaucoup plus heureux que les *Hébreux ?* Le tableau racourci de tout ce qu'ont souffert les premiers feroit frémir.

On dit enfin que les *Hébreux* ont été haïs, détestés, méprisés de toutes les autres nations.

Nous convenons que les Philosophes, les Historiens & les Poëtes Romains ont témoigné pour eux beaucoup de mépris ; mais ils les connoissoient si peu, qu'ils leur attribuent des usages & une croyance formellement contraires à ce qu'enseignent les livres des Juifs. On sait d'ailleurs que les Romains méprisoient tous les autres peuples, pour acquérir le droit de les tyranniser.

Les Grecs ont été plus équitables envers les Juifs ; nous pourrions citer des témoignages par lesquels il est prouvé que Pythagore, Numénius, Aristote, Théophraste & Cléarque, ses disciples, Hecatée d'Abdère, Mégasthène, Porphyre même, ont parlé très-avantageusement des Juifs. Il y a dans Strabon, Diodore de Sicile, Trogue-Pompée, Dion Cassius, Varron & Tacite, plusieurs remarques qui leur sont honorables. Il ne nous paroit pas que l'ambition qu'ont eue successivement les Rois d'Assyrie & de Perse, Alexandre, les Rois de Syrie & d'Egypte, les Romains, de subjuguer les Juifs, soit une marque de mépris. Plusieurs de ces Souverains leur ont accordé le droit de bourgeoisie & la liberté de suivre leurs loix & leur religion.

Les Juifs n'ont été connus des Grecs & des Romains qu'après la captivité de Babylone ; tranquilles d'abord dans leur pays, en paix avec leurs voisins, appliqués à l'agriculture, attachés à leurs loix & à leur religion, jaloux de leur liberté, ils étoient, aux yeux de la raison & de la Philosophie, un peuple heureux & estimable. Tourmentés successivement par les Assyriens, par les Antiochus, par les Romains, ils se répandirent de toutes parts ; ces Juifs dispersés dans l'Egypte, dans la Grèce, dans l'Italie, s'abâtardirent sans doute. Toute la nation, livrée à l'esprit de vertige, après la mort de Jésus-Christ, ne fut plus connue que par son opiniâtreté stupide ; elle prêta le flanc au ridicule & au mépris. On ne doit pas être étonné de l'aversion que tous les peuples conçurent contr'elle ; cette destinée lui avoit été prédite. Nous abandonnons volontiers aux sarcasmes des incrédules ces Juifs dégradés. Mais ce n'est point là leur état primitif ; ceux qui n'en connoissent point d'autre confondent les époques, brouillent l'histoire, ne savent à qui ils en veulent, en imposent aux lecteurs peu instruits, déraisonnent sous un faux air d'érudition.

Aux articles Juifs & Judaïsme, nous parlerons de leur croyance, de leurs mœurs, de leurs loix, &c.

Hébreux. De toutes les épîtres de S. Paul, il n'en est aucune qui ait donné lieu à un plus grand nombre de contestations que celle qui est écrite aux *Hébreux*. Parmi les anciens, aussi-bien que parmi les modernes, on a douté de l'authenticité de cette lettre, & de l'inspiration de son auteur. Quelques-uns l'ont attribuée à S. Clément, d'autres à S. Luc, ou à S. Barnabé. On a disputé pour savoir si elle a été écrite en grec ou en hébreu, en quel tems, en quel lieu elle a été faite, & à quelles personnes elle étoit adressée.

Quant au premier article, il semble que c'est celui qui auroit dû être le moins sujet à contestation. Quel autre qu'un Apôtre, inspiré de Dieu, auroit été capable de rassembler les sublimes vérités dont cette lettre est remplie, de les exprimer avec autant de force & d'énergie? Il falloit être S. Paul pour peindre Jésus-Christ sous des traits aussi augustes, sa divinité, sa qualité de Médiateur & de Rédempteur, son sacerdoce éternel, la supériorité de la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, le rapport intime de l'une à l'autre, &c. La conformité de la doctrine enseignée dans cette lettre, avec celle que S. Paul avoit expliquée dans ses épîtres aux Romains & aux Galates, devoit faire juger que toutes étoient parties de la même main, & prévaloir à l'argument que l'on a voulu tirer d'une prétendue différence de style entre les unes & les autres.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise Grecque a toujours reçu l'*épître aux Hébreux* comme canonique; les Ariens furent les premiers qui oserent en contester l'autorité, parce que la divinité du Verbe y est enseignée trop clairement. En cela ils étoient plus sincères que les Sociniens, qui cherchent à détourner le sens des passages que cette épître fournit contr'eux. Mais la croyance de l'Eglise Latine n'a pas été formée sitôt, ni d'une manière aussi constante, touchant l'authenticité & la canonicité de cette lettre. Basnage, intéressé, comme Protestant, à nier l'autorité de l'Eglise touchant le Canon des Ecritures, soutient que, pendant les trois premiers siecles, les Eglises Latines ne la mettoient point au nombre des livres canoniques, *Hist. de l'Eglise*, l. 8, c. 6; que le doute, sur ce point de critique sacrée, a duré jusqu'au cinquième & même jusqu'au sixième siecle de l'Eglise. D'où il conclut que les différentes sociétés chrétiennes ont joui d'une pleine liberté de former, chacune à son gré, le canon des livres saints. La question est de savoir s'il y a de bonnes preuves du fait.

Déja il convient que Marcion fut le premier qui rejetta l'épître aux *Hébreux*, & qu'il fut imité par Tatien. Or, l'autorité de deux hérétiques a-t-elle été assez puissante pour entraîner les Eglises Latines? S. Clément de Rome, qui a vécu sur la fin du premier & au commencement du second siècle, a cité l'épître aux *Hébreux* comme écriture divine; S. Irénée, qui a écrit sur la fin, en a cité aussi deux passages. Voilà, pour le second siècle, deux témoins plus respectables que Marcion & Tatien.

Au commencement du troisième, Caïus, Prêtre de Rome, eut une conférence avec Proclus, Chef des Montanistes, dans laquelle il n'attribua que treize épîtres à S. Paul, sans y comprendre l'épître aux *Hébreux*; c'est Saint Jérôme qui nous l'apprend. Basnage conjecture que l'on exceptoit cette dernière, parce que les Montanistes & les Novatiens abusoient d'un passage de cette lettre pour autoriser leur erreur. Cela peut être. Mais il est singulier que Basnage suppose que le sentiment de Caïus, simple Prêtre, décidoit de celui de l'Eglise Romaine, & que l'opinion de celle-ci entraînoit toutes les Eglises Latines, dans un siecle où il prétend que l'Eglise de Rome n'avoit aucune autorité sur les autres Eglises. Toute la preuve qu'il allègue, c'est que S. Hyppolite de Porto, suivant Photius, *Cod.* 21, n'a point mis l'*épître aux Hebreux* au nombre des écrits de S. Paul. Il reste à prouver que S. Hyppolite a écrit dans l'Eglise Latine; plusieurs Savans pensent qu'il étoit Evêque, non de Porto, en Italie, mais d'Aden, en Arabie, ville que les anciens nommoient *Portus Romanus*.

Il ne sert à rien d'observer qu'aucun des Pères Latins du troisième siècle n'a cité l'*épître aux Hébreux* comme écriture-sainte; les Pères Latins de ce siècle se réduisent à Tertullien & à S. Cyprien: or, Tertullien, *L. de Pudicit.* c. 20, attribue, à la vérité, l'*épître aux Hébreux* à Saint Barnabé; mais il la cite avec autant de confiance que les autres écritures canoniques. Cela ne suffit pas pour prouver, comme le veut Basnage, que, pendant le troisième siècle, l'opinion de Caïus prévaloit dans tout l'Occident, pendant que toute l'Eglise Grecque pensoit autrement.

Il est encore moins vrai que la même incertitude ait duré pendant tout le quatrième & le cinquième siècle, puisque l'an 397, le Concile de Carthage, & l'an 494, le Concile de Rome, sous le Pape Gelase, mirent l'*épître aux Hébreux* au nombre des livres canoniques; S. Hilaire & S. Ambroise l'ont citée comme telle. A la vérité, au quatrième siècle, Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 3, c. 3, observe que quelques-uns rejettoient cette épître, parce qu'ils disoient que l'Eglise Romaine faisoit de même. *Ils le disoient*, mais cela n'étoit pas fort certain. Au cinquième, S. Jérôme a écrit que les Latins ne mettoient point cette lettre dans le Canon; il ignoroit probablement le décret du Concile de Carthage, & ce qu'en avoient pensé S. Hilaire & S. Ambroise.

Que prouve, dans le fond, la prétendue liberté que l'Eglise Romaine s'est donnée de ne pas penser comme l'Eglise Grecque touchant cet écrit de S. Paul?

S. Paul ? Elle démontre que l'Eglise ne s'est jamais pressée de faire des décisions ; qu'avant de placer un livre dans le Canon, elle a voulu laisser dissiper tous les doutes, prendre le tems de comparer les témoignages & les monumens, attendre que les suffrages fussent réunis. En différant de canoniser un livre, elle n'a pas condamné les Grecs, ni ceux d'entre les Latins qui le regardoient comme divin. Conclure de-là qu'elle a eu tort de décider la question, lorsqu'il n'y avoit plus lieu de douter, que, malgré sa décision, l'on peut encore en penser ce que l'on voudra, c'est mépriser l'autorité, par la raison même pour laquelle elle mérite nos respects & notre soumission.

Supposons, pour un moment, que, pendant les six premiers siècles de l'Eglise, la canonicité de l'*épître aux Hébreux* ait été absolument douteuse ; nous demandons aux Protestans sur quel fondement ils l'admettent aujourd'hui, pendant que leurs Fondateurs, Luther, Calvin, Bèze, Caméron, & d'autres, ont cru que cette lettre n'est point l'ouvrage de S. Paul. Suivant eux, l'ancienne Eglise étoit divisée, & ils ne font aucun cas du jugement de l'Eglise moderne ; où sont donc les motifs, les monumens, les raisons qui les déterminent ? S'ils se croient inspirés de Dieu, les Sociniens, leurs amis, contestent cette inspiration ; mais ils leur savent bon gré d'avoir travaillé à diminuer l'autorité de l'*épître aux Hébreux*, parce qu'elle renferme les passages les plus exprès touchant la divinité de Jésus-Christ. Il y a bien de l'apparence que c'est le même motif qui a déterminé le Clerc, Episcopius, & d'autres Arminiens, qui penchoient au Socinianisme, à juger comme Luther & Calvin. Quoi qu'il en soit, les raisons sur lesquelles ils fondent leur doute, ne sont pas assez solides pour contrebalancer l'autorité de l'Eglise, qui, depuis quatorze cens ans au moins, a décidé que la lettre de S. Paul aux *Hébreux* est véritablement de cet Apôtre. Le Clerc, *Histoire Ecclésiastique*, an. 69, §. 5. *Voyez* CANON.

HÉBREU, langue hébraïque. C'est la langue que parloit Abraham, qu'il a communiquée à ses descendans, & dans laquelle ont été écrits les livres de l'ancien Testament.

Ce qui regarde l'origine, l'antiquité, le génie & le caractère, la composition & le méchanisme de cette langue, est un objet de pure littérature ; mais un Théologien doit en avoir quelque connoissance. De nos jours, cette matière a été savamment traitée, & la comparaison des langues a été poussée plus loin qu'autrefois, sur-tout par M. Court de Gébelin. Nous ferons grand usage de ses principes ; nous les avons déja suivis dans l'ouvrage intitulé : *les Elémens primitifs des Langues*, imprimé en 1769.

I. Touchant l'origine & l'antiquité de la langue hébraïque, on sait qu'Abraham sortit de la Chaldée par ordre de Dieu, pour venir habiter la Palestine, & c'est pour cela qu'il fut appellé *Hébreu*, voyageur ou étranger, par les Chananéens. Il paroit qu'à cette époque son langage n'étoit pas différent de celui de ces peuples, puisqu'ils se parloient & s'entendoient sans interprête. Mais, environ deux cens ans après, lorsque Jacob, petit-fils d'Abraham, & Laban, se quittèrent, l'Ecriture nous fait remarquer qu'il y avoit déja de la différence entre leur langage, *Genèse*, c. 31, ℣. 47. De même Abraham, obligé d'aller en Egypte, ne paroit pas avoir eu besoin d'interprête pour parler aux Egyptiens ; mais après deux siècles écoulés, Joseph, avant de se faire connoître à ses frères, leur parle par interprête, & il est dit dans le texte *hébreu* du *Pseaume* 80, ℣. 6, qu'Israël ou Jacob, en entrant en Egypte, entendit parler un langage qu'il ne comprenoit pas.

Pour remonter plus haut, il n'y a, dit-on, aucun lieu de douter que la langue des Chaldéens n'ait été celle de Noé ; &, puisque Noé a vécu long-tems avec des hommes qui avoient conversé avec Adam, il paroit certain que, jusqu'au déluge, la langue que Dieu avoit enseignée à notre premier père n'avoit encore reçu aucun changement considérable ; d'ailleurs, un peuple conserve naturellement le même langage, tant qu'il demeure sédentaire sur le même sol ; & puisque la postérité de Sem a continué d'habiter la Mésopotamie, après la confusion des langues & la dispersion des familles, il est à présumer que la langue primitive s'y est conservée pure & sans aucun mélange. Mais étoit-elle encore absolument la même que dans la bouche d'Adam ? C'est une autre question.

En comparant les langues des différens peuples du monde, on a remarqué que presque tous les termes monosyllabes y conservent une signification semblable, ou du moins analogue ; qu'en particulier la langue chinoise n'est composée que de trois cens vingt-six monosyllabes différemment combinés & variés sur différens tons. De-là l'on a conclu, 1°. que la langue primitive que Dieu avoit donnée à Adam n'étoit composée que de monosyllabes, puisque cette langue se retrouve dans toutes les autres. Mais il est impossible que dans l'espace de plus de deux mille ans, qui se sont écoulés depuis la création jusqu'à la confusion des langues, les hommes n'aient pas appris à combiner les tons monosyllabes pour en composer des mots, & n'en aient pas varié la prononciation, pour désigner les nouveaux objets dont ils ont successivement acquis la connoissance ; ainsi, à cet égard, la langue de Noé & de ses enfans n'étoit probablement plus la même que celle d'Adam ; elle devoit être moins simple & plus abondante. 2°. L'on a conclu que le changement que produisit dans les langues la confusion qui se fit à Babel ne fut qu'une prononciation & une combinaison différente des mêmes élémens monosyllabes,

puisque, malgré cette confusion, ils sont encore actuellement reconnoissables dans les divers langages. Ce simple changement suffisoit pour que les ouvriers de Babel ne pussent plus s'entendre, puisqu'encore aujourd'hui les peuples de nos différentes provinces ne s'entendent plus, quoique leurs divers patois soient dans le fond la même langue.

Mais supposons que la prononciation & la combinaison des élémens primitifs du langage n'aient pas changé à Babel parmi les descendans de Sem, qui continuèrent à demeurer dans la Mésopotamie, & qui ont été les ancêtres d'Abraham; avant d'affirmer que la langue d'Abraham étoit celle de Noé, il faut supposer que, pendant les trois cens ans qui se sont écoulés depuis la confusion des langues jusqu'à la vocation d'Abraham, il n'est encore survenu dans le chaldéen aucun changement de combinaison & de prononciation; supposition très-gratuite, pour ne pas dire impossible, & contraire au procédé naturel de tous les peuples; supposition contredite par le changement qui y est arrivé depuis Abraham jusqu'à Jacob, suivant le témoignage de l'Histoire sainte.

N'importe, admettons-la. Puisque, suivant cette même Histoire, Abraham, transplanté parmi les Chananéens & parmi les Egyptiens, s'est encore entendu avec eux, il s'ensuit que la langue primitive ne s'étoit pas plus altérée chez les descendans de Cham que parmi ceux de Sem, qu'ainsi l'égyptien & le chananéen étoient pour lors autant la langue primitive que le chaldéen ou l'*hébreu* d'Abraham. Puisque Noé a été aussi réellement le père des Egyptiens, des Chananéens, des Syriens, qu'il l'a été des Hébreux, il s'ensuit aussi que la langue de Noé a été aussi réellement & aussi directement la mère du langage de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie, &c. qu'elle l'a été de l'*hébreu*, & que la langue d'Abraham n'a aucun titre de noblesse de plus que ses sœurs.

Si on vouloit en raisonner par analogie, la présomption ne seroit pas en faveur de l'*hébreu*. En effet, un peuple qui habite constamment le même sol, conserve plus aisément la pureté de son langage que celui qui est transplanté en différentes contrées. Or, les Chaldéens ont constamment demeuré dans la Mésopotamie, pendant qu'Abraham & ses descendans ont voyagé dans la Palestine, en Egypte, dans les déserts de l'Arabie, & sont revenus habiter à côté des Phéniciens. Comment prouvera-t-on qu'ils n'ont rien emprunté du langage de ces différens peuples, pendant qu'ils étoient si enclins à en imiter les mœurs?

Mais nous ne donnons rien aux conjectures; nous ne raisonnons que d'après les livres saints. Moïse, quoique né en Egypte, & âgé de quatre-vingts ans, converse avec Jéthro, chef d'une tribu de Madianites; Josué, quarante ans après, envoie des espions dans la Palestine, & ils sont entendus par Rahab, femme du peuple de Jéricho: il en est de même des Gabaonites; sous les Rois, les Hébreux conversent encore avec les Philistins & avec les Tyriens ou Phéniciens; d'où nous devons conclure ou que les langues de ces peuples sont demeurées les mêmes, ou que l'*hébreu* a subi les mêmes variations. Le seul avantage que nous pouvons accorder à cette dernière langue, c'est qu'elle a été écrite avant toutes les autres, & qu'à cet égard nous sommes certains de sa conservation depuis plus de trois mille ans; circonstance que nous ne pouvons affirmer d'aucune autre langue.

Quant à la question de savoir si l'*hébreu* est la langue primitive, la langue dans laquelle Dieu a daigné converser avec Adam, avec Noé, avec Abraham, nous ne voyons pas sur quel fondement l'on peut le soutenir. Encore une fois, toutes les langues, considérées dans leurs racines ou dans leurs élémens, sont la langue primitive, puisque ces élémens se retrouvent même dans les jargons les plus grossiers, mais avec des combinaisons, des additions, des prononciations différentes; & à moins que Dieu n'ait fait un miracle continuel pendant deux mille cinq cens ans, il est impossible que ces élémens n'aient pas reçu, dans la bouche des descendans de Sem, les mêmes variations que dans celle des autres descendans de Noé. La seule chose certaine est que l'*hébreu* est la langue dans laquelle Dieu a daigné parler à Moïse, à Josué, à Samuel, aux Prophètes, & qu'elle s'est conservée dans nos livres saints telle que Moïse la parloit. C'est bien assez pour la rendre respectable.

II. Une seconde question est de savoir quel est le génie de la langue hébraïque, ou le caractère particulier qui la distingue des autres; est-ce un langage poli ou grossier, riche ou pauvre, clair ou obscur, agréable ou rude à l'oreille, en comparaison des autres? Les Savans ne sont pas mieux d'accord sur ce point que sur le précédent; une espèce de prévention religieuse a fait croire à plusieurs que c'est une langue divine, qui a Dieu même pour auteur; que ce fut la langue de nos premiers parens dans le paradis terrestre, aussi-bien que celle des Prophètes. D'autres, sur-tout les Orientaux, en jugent différemment; ils croient que le syriaque fut le langage des premiers hommes; que si l'ancien Testament a été écrit en *hébreu*, ce n'est pas à cause de l'excellence de cette langue, qui dans le fond est très-pauvre & altérée par le mélange de plusieurs langues étrangères, mais parce que le peuple, à qui Dieu vouloit confier les écritures, n'en entendoit point d'autre. Cependant, selon le jugement d'un grand nombre, ni l'*hébreu*, ni le syriaque, ne sauroient être mis en comparaison avec l'arabe, qui l'emporte infiniment, tant pour l'abondance & la richesse, que pour la beauté de l'expression. Beausobre, *Hist. du Manich.* l. 1, c. 2, § 1.

D'autre part, les incrédules, sans y rien entendre, & uniquement pour déprimer le texte de l'Ecriture-Sainte, ont décidé que l'*hébreu* est un jargon très-grossier & très-pauvre, d'une obscurité impénétrable, digne d'un peuple ignorant & barbare, tels qu'étoient les Juifs, &c. Quel parti prendre entre ces étonnantes contradictions? Un sage milieu s'il est possible.

Comme les Hébreux n'ont pas cultivé les arts, les sciences, la littérature, avec autant de soin que les Grecs & les Romains, il est impossible que l'*hébreu* ait été aussi travaillé & aussi régulier que le latin & le grec; la nature seule a servi de guide dans sa construction. D'autre part, comme cette langue n'a été parlée que par un seul peuple, n'a régné que dans un espace de pays très-borné, & n'a pas eu un grand nombre d'Écrivains, elle n'a pas pu acquérir autant d'abondance que celles qui ont été à l'usage de plusieurs peuples, & d'un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit en différentes contrées, avec plus ou moins de talens naturels & acquis. Quant à l'agrément ou à la rudesse, c'est une affaire de goût & d'habitude; aucun peuple n'avouera jamais que sa langue maternelle soit moins belle & moins agréable que celle de ses voisins.

Il faut néanmoins se souvenir que Moïse, principal Ecrivain des Hébreux, avoit été instruit dans toute les sciences connues des Egyptiens, qu'il étoit certainement le plus savant homme de son siècle, & que ses écrits supposent des connoissances prodigieuses pour ce tems-là. Il n'est pas moins vrai que les livres de l'ancien Testament traitent des matières de toute espèce; il y a non-seulement une Théologie profonde, mais de l'Histoire, de la Jurisprudence, de la Morale, de l'Eloquence, de la Poésie, de l'Histoire-Naturelle, &c. C'est donc très-mal à propos que nos beaux esprits regardent les Hébreux comme un peuple absolument ignorant & barbare; & puisque leur langue leur a fourni des termes & des expressions sur tous ces sujets, c'est à tort qu'on l'accuse d'être très-pauvre & très-stérile.

Nous serions beaucoup plus en état d'en juger si nous avions tous les livres qui ont été écrits en cette langue, sur-tout ceux que Salomon avoit composés sur l'Histoire-Naturelle; mais l'Ecriture-Sainte fait mention de vingt ouvrages, au moins, faits par des Ecrivains Hébreux, & qui ne subsistent plus. Lorsque, pour prouver la pauvreté de l'*hébreu*, l'on dit que le même mot a sept ou huit significations différentes, on raisonne fort mal; il ne nous seroit pas difficile de montrer qu'il en est de même en françois, qui est devenu cependant une langue très-abondante.

L'on n'est pas mieux fondé à dire que c'est une langue très obscure, & qui ne ressemble à aucune autre. Au mot HÉBRAÏSME, nous ferons voir que cette obscurité prétendue vient uniquement de ce que l'on a comparé l'*hébreu* avec des langues savantes & cultivées, en particulier avec le grec & le latin, dont la construction est fort différente; mais qu'en le comparant avec le françois, l'on fait disparoître la plupart des idiotismes, des expressions singulières & des irrégularités qu'on lui reproche; qu'en un mot le très-grand nombre de ce que l'on appelle des *hébraïsmes*, sont de vrais *gallicismes*; qu'ainsi un François a beaucoup moins de peine à apprendre l'*hébreu*, que ne devoit en avoir autrefois un Grec ou un Latin.

III. C'est une question célèbre entre les Critiques hébraïsans de savoir si les anciens Hébreux n'écrivoient que les consonnes & les aspirations, sans y ajouter aucun signe pour marquer les voyelles, ou s'il y avoit dans leur alphabet des lettres qui fussent voyelles au besoin. Quelques-uns ont pensé que les caractères א, ה, ח, י, ע, ו, que l'on prend pour des aspirations, étoient nos lettres A, É, Ê, I, O, U; c'est le sentiment de M. Gébelin, *Origine du Langage & de l'Ecriture*, p. 438. Il l'a prouvé non-seulement par l'autorité de plusieurs Savans, mais par des raisons qui nous paroissent très-fortes. D'autre part, M. de Guignes, *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 65, *in-12*, p. 226, & M. Dupuy, tome 66, p. 1, ont soutenu le contraire. Le premier prouve que l'usage de tous les peuples Orientaux, dans les premiers tems, a été de n'écrire que les consonnes & les aspirations, sans marquer les voyelles; qu'en cela les alphabets des Chaldéens, des Syriens, des Phéniciens, des Arabes, des Egyptiens, des Ethiopiens, des Indiens, sont conformes à celui des Hébreux; que cette manière d'écrire est une suite incontestable de l'écriture hiéroglyphique, par laquelle on a commencé. Le second s'est attaché à faire voir que les six caractères ci-dessus n'ont jamais fait dans l'écriture hébraïque la fonction de voyelles proprement dites; mais ce second fait ne nous semble pas aussi-bien prouvé que le premier.

Ne pourroit-on pas prendre un milieu, en disant que א & ה étoient tantôt de simples aspirations & tantôt des voyelles, mais que la prononciation en varioit, comme elle varie encore aujourd'hui chez les différens peuples, & même chez nous dans les différens mots? Les diphtongues, sur-tout, ne se prononcent presque nulle part uniformément. De même י & ו étoient, comme en latin & en françois, tantôt voyelles & tantôt consonnes; nous en changeons la figure, suivant l'emploi que nous en faisons; mais les Latins, non plus que les anciens Ecrivains, n'ont pas toujours eu cette attention; cela n'empêchoit pas que l'on n'en discernât la valeur par l'habitude. De même encore ח & ע étoient ou aspirations, ou consonnes, selon la place qu'elles tenoient dans les mots, parce que dans toutes les langues les aspirations fortes se changent aisément en consonnes sifflantes, comme l'ont remarqué tous les observateurs du langage.

Dans cette hypothèse, on conçoit aisément comment les Grecs, en plaçant ces six caractères dans leur alphabet, en ont fait de simples voyelles, & ont suppléé aux aspirations par l'esprit doux & par l'esprit rude ; pourquoi S. Jérôme a nommé ces lettres tantôt *voyelles* & tantôt *consonnes* ; pourquoi les Grammairiens appellent souvent ces lettres *dormantes*, *quiescentes*. On n'a point inventé de lettres pour être dormantes, mais on a cessé de les prononcer toutes les fois qu'elles auroient produit un bâillement ou une cacophonie ; rien de plus ordinaire que cette élision dans toutes les langues. Cette conjecture sera confirmée ci-après par d'autres observations.

Quoi qu'il en soit, tous les Savans conviennent que les points voyelles de l'*hébreu* sont une invention récente. Les uns l'attribuent aux Masorètes, qui ont travaillé au sixième siècle ; d'autres au Rabbin *Ben-Ascher*, qui n'a vécu que dans l'onzième. Quelques Juifs ont voulu la faire remonter jusqu'à Esdras, d'autres jusqu'à Moïse ; c'est une pure imagination. 1°. Avant Esdras, & même plus tard, les Juifs ont écrit le texte *hébreu* en lettres samaritaines ; or ces caractères anciens n'ont jamais été accompagnés d'aucun signe de voyelles ; l'on n'en voit point sur les médailles samaritaines frappées sous les Machabées, ni dans les inscriptions phéniciennes. Si les points voyelles avoient été un ancien usage, les Juifs qui depuis Esdras ont poussé jusqu'au scrupule l'attachement & le respect pour leur écriture, les auroient certainement conservés ; ils ne l'ont pas fait.

2°. En effet, les Paraphrastes Chaldéens, les Septante, Aquila, Symmaque, Théodotion, les Auteurs des versions syriaque & arabe, n'ont point connu les points voyelles, puisqu'ils ont souvent traduit les mots *hébreux* dans un sens différent de celui qui est marqué par la ponctuation. Dire que cela est venu de ce qu'ils avoient des exemplaires ponctués différemment, c'est supposer ce qui est en question. Au troisième siècle, Origène, écrivant le texte *hébreu* en caractères grec, n'a point suivi la prononciation prescrite par les ponctuateurs. Au cinquième, S. Jérôme, *Epist.* 126 *ad Evagr.* dit que de son tems le même mot *hébreu* étoit prononcé différemment suivant la diversité des pays, & suivant le goût des lecteurs ; il en donne des exemples dans son *Commentaire* sur les chap. 26 & 29 d'Isaïe, sur le chap. 3 d'Osée, sur le chap. 3 d'Habacuc, &c. Au sixième, les compilateurs Juifs du Talmud de Babylone, n'étoient point dirigés par la ponctuation, puisque souvent ils disputent sur des mots qui ont différens sens, suivant la manière de les prononcer. Cela paroît encore par les *kéri* & *kétib*, ou par les variantes que les Masorètes ont mises à la marge des bibles ; elles ne regardent point les voyelles, mais les consonnes. Les anciens Cabalistes ne tirent aucun de leurs mystères des points, mais seulement des lettres du texte ; si elles avoient été accompagnées de points, ils auroient eu aussi aisé de subtiliser sur les uns que sur les autres. Aussi les exemplaires de la Bible que les Juifs lisent dans leurs synagogues, & qu'ils renferment dans leur coffre sacré, sont sans points, & la plupart des Rabbins écrivent de même. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 5, §. 6.

Les deux Académiciens que nous avons cités sont d'un avis différent sur un autre chef. M. Dupuy s'est persuadé qu'il étoit impossible d'entendre l'*hébreu* sans voyelles, qu'il y a toujours eu quelques signes pour les marquer, que c'étoit probablement à quoi servoient les accens desquels S. Jérôme a parlé plus d'une fois. Prideaux pense de même, & c'est aussi l'opinion de l'Auteur qui a fait l'art. LANGUE HÉBRAÏQUE de l'Encyclopédie. M. de Guignes, au contraire, soutient & prouve que non-seulement cela n'étoit pas impossible, mais que cela étoit beaucoup moins difficile qu'on ne se le persuade ; & cette discussion est devenue importante, à cause des conséquences.

1°. Il observe très-bien que, dans les diverses méthodes d'écrire, c'est l'habitude qui fait toute la différence entre la facilité & la difficulté. Depuis qu'à force d'inventions nouvelles on nous a diminué & abrégé toutes les espèces de travail, nous sommes devenus paresseux & beaucoup moins courageux que nos pères ; nous ne comprenons plus comment ils pouvoient se passer de mille choses que l'habitude nous a rendu nécessaires.

2°. Les Orientaux sont infiniment plus attachés que nous à leurs anciens usages ; quelle que soit la commodité que procure une invention nouvelle, ils ont toujours beaucoup de répugnance à l'embrasser, témoin l'attachement opiniâtre des Chinois à l'écriture hiéroglyphique ; il est cent fois plus difficile d'apprendre à lire & à écrire en chinois, que d'entendre les langues orientales écrites sans points ou sans voyelles : cependant l'on a vu M. de Fourmont composer une grammaire & un dictionnaire chinois, sans avoir jamais entendu parler les Chinois.

3°. Dans les langues de l'Orient, la régularité de la marche d'une racine & de ses dérivés guide l'esprit & la prononciation, elle instruit le lecteur des voyelles qu'exige tel assemblage de consonnes ; ainsi dès que l'on connoît le sens d'une racine, on voit de quelle manière il faut varier les voyelles pour former les dérivés.

4°. L'*hébreu* sans points est certainement moins difficile à lire & à entendre que ne l'étoit autrefois l'écriture en notes ou en abréviations. L'on sait que cet art avoit été poussé au point d'écrire aussi vite que l'on parloit ; plus d'une fois les Savans ont regretté la perte de ce talent. Les inscriptions latines, composées seulement des lettres initiales de la plupart des mots, n'ont jamais passé pour des énigmes indéchiffrables.

5°. Une preuve sans réplique du fait que nous soutenons, c'est que plusieurs Savans ont appris

l'hébreu sans points en assez peu de tems, & le lisent ainsi; c'est peut-être la meilleure de toutes les méthodes. On pourroit même l'apprendre très-bien par la simple comparaison des racines monosyllabes de l'hébreu avec celles des autres langues, en se souvenant toujours que les voyelles sont indifférentes.

6°. Le peu d'importance des voyelles dans l'écriture est un autre fait démontré. Dans les divers jargons de nos provinces, le nom *Dieu* se prononce, *Dé*, *Deï*, *Di*, *Dü*, *Diou*, & autrefois *Diex*. Ajoutons-y les inflexions du latin, *Deus*, *Dei*, *Dii* ou *Di*; voilà dix ou douze prononciations différentes, sans que la signification change. Quand ce monosyllabe seroit uniquement écrit par un D, où seroit l'obscurité?

Rien n'est donc plus mal fondé que le principe sur lequel a raisonné l'Auteur de l'article Langue Hébraique de l'Encyclopédie, article que l'on a copié dans le Dictionnaire de grammaire & de littérature, avec de très-légers correctifs. L'Auteur soutient qu'une écriture sans voyelles est inintelligible, que c'est une énigme à laquelle on donne tel sens que l'on veut, un nez de cire que l'on tourne à son gré; de ce principe faux, il a tiré des conséquences encore plus fausses, & il s'est livré aux conjectures les plus téméraires.

L'écriture, dit-il, est le tableau du langage: or il ne peut point y avoir de langage sans voyelles; donc les premiers inventeurs de l'écriture n'ont pas pu s'aviser de la laisser sans voyelles. Pourquoi nous est-il parvenu des livres sans ponctuation? C'est que les Sages de la haute antiquité ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux prophanes, aux étrangers. Ce principe avoit déjà présidé en partie à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture, par conséquent il a dirigé aussi les inventeurs des caractères alphabétiques qui ne sont que des hiéroglyphes plus simples & plus abrégés que les anciens. Les signes des consonnes ont donc été montrés au vulgaire, mais les signes des voyelles ont été mis en réserve, comme une clef & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science, afin que le peuple fût toujours obligé d'avoir recours à leurs leçons. Une autre source des livres non ponctués sont les déréglemens de l'imagination des Rabbins & des Cabalistes; ils ont supprimé dans la Bible les anciens signes des voyelles, afin d'y trouver plus aisément leurs rêveries mystérieuses. On ne peut pas douter, continue l'Auteur, que Moïse, élevé dans les Arts & les Sciences de l'Egypte, ne se soit servi de l'écriture ponctuée pour faire connoître sa loi; il ne pouvoit pas ignorer le danger des lettres sans voyelles; sans doute il l'a prévenu. Il avoit ordonné à chaque Israélite de la transcrire au moins une fois dans sa vie; mais il y a toute apparence que les Hébreux ont été aussi peu fidèles à l'observation de ce précepte qu'à celles des autres qu'ils ont violés toutes les fois qu'ils sont tombés dans l'idolâtrie. Pendant dix siècles, ce peuple stupide posséda un livre précieux qu'il négligea toujours, & une loi sainte qu'il oublia au point que sous Josias ce fut une merveille de trouver un livre de Moïse. Ces écrits étoient délaissés dans le sanctuaire du temple, & confiés à la garde des Prêtres; mais ceux-ci, qui ne participèrent que trop souvent aux désordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des Prêtres idolâtres; peut-être n'en laissèrent-ils paroître que des exemplaires sans voyelles, afin de se rendre les maîtres & les arbitres de la foi des peuples; peut-être s'en servirent-ils dès lors pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore. Mais outre la rareté des livres de Moïse, outre la facilité d'abuser de l'écriture non ponctuée, celle même qui porte des points voyelles peut être si aisément altérée par la ponctuation, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger. Quand on demande à notre Critique comment Dieu, qui a donné une loi à son peuple, qui lui en a ordonné si sévèrement l'observation, qui a prodigué les miracles pour l'y engager, a pu permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture si difficile; il répond qu'il ne tenoit qu'aux Prêtres de mieux remplir leur devoir; que d'ailleurs il ne nous appartient pas de sonder les vues de la Providence, de lui demander pourquoi elle avoit donné aux Juifs *des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, &c.* Cette divine Providence, dit-il, a opéré un assez grand prodige, en conservant chez les Juifs la clef de leurs annales, par le moyen de quelques livres ponctués qui ont échappé aux diverses désolations de leur patrie, & en faisant parvenir jusqu'à nous les livres de Moïse parmi tant de hasards. Mais enfin depuis la captivité de Babylone, les Juifs, corrigés par leurs malheurs, ont été plus fidèles à leur loi; ils ont conservé le texte de l'écriture avec une exactitude scrupuleuse, ils ont porté sur ce point le respect jusqu'à la superstition. Sûrement ce texte a été rétabli par Esdras, sur des exemplaires antiques & ponctués, sans lesquels il auroit été impossible d'en recouvrer le sens. Pour les Savans modernes, qui prennent du goût pour les Bibles non ponctuées, ils donnent peut-être dans l'excès opposé à celui des Juifs, ils semblent vouloir faire revivre la mythologie.

Il nous a paru nécessaire de rapprocher toutes ces réflexions, afin de mieux faire appercevoir l'intention malicieuse de celui qui les a faites. Mais il s'est réfuté lui même, suivant la coutume de tous nos Philosophes modernes.

Déjà nous avons prouvé qu'il est faux que l'écriture sans voyelles soit inintelligible, ou signifie tout ce que l'on veut; non-seulement l'Auteur ne

détruit point nos preuves, mais il les confirme. Nous convenons que l'écriture est le tableau du langage, mais ce tableau peut être plus ou moins ressemblant & parfait; ce seroit une absurdité d'imaginer qu'à sa naissance il a été porté à la perfection; l'Auteur lui-même a jugé le contraire. « Ce que l'on peut penser, dit-il, de plus raisonnable sur les alphabets, c'est qu'étant dépourvus de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour arriver à la perfection ». Puisque tel est le sentiment le plus raisonnable, pourquoi en embrasser un autre? Il a reconnu, comme tous les Savans, que la première tentative que l'on a faite pour peindre la pensée, a été d'écrire en hiéroglyphes, que les caractères, même alphabétiques, n'étoient dans leur origine que des hiéroglyphes; M. Gébelin l'a très-bien prouvé, & l'Auteur des Lettres à M. Bailly sur les premiers siècles de l'Histoire Grecque, a poussé ce fait jusqu'à la démonstration. Donc l'art d'écrire n'a pas été d'abord aussi parfait qu'il est aujourd'hui: donc l'esprit mystérieux n'a eu aucune part ni à l'invention de cet art, ni à ses progrès; c'est plutôt l'esprit contraire; l'Auteur lui-même est convenu de l'indifférence des voyelles dans l'écriture, en observant que ces sons varient dans toutes les langues, & nous l'avons fait voir. Donc si l'on a voulu faire un alphabet commun à plusieurs peuples qui prononçoient différemment, il a fallu nécessairement en retrancher les voyelles. Enfin ce même Critique a dit que nous n'avons aucun sujet de nous défier de la fidélité des premiers Traducteurs de l'Ecriture-Sainte, parce qu'ils étoient aidés par la tradition; nous le pensons de même: mais si ce secours a été suffisant pour conserver le vrai sens du texte, pourquoi ne l'auroit-il pas été pour conserver aussi la manière de lire & de prononcer sans voyelles écrites?

Dès que l'Auteur a ainsi détruit son propre principe, toutes les conséquences qu'il en a tirées tombent d'elles-mêmes. Ainsi,

1°. Il est faux que les alphabets sans voyelles soient venus de ce que les sages de la haute antiquité vouloient cacher leurs connoissances au vulgaire; ils sont venus de ce qu'il a fallu commencer l'art d'écrire, comme tous les autres arts, par de foibles essais, avant de le conduire au point de perfection où il est parvenu dans la suite. Si les anciens Sages avoient voulu dérober leurs connoissances au vulgaire, ils ne se seroient pas donné la peine d'inventer les hiéroglyphes, encore moins de perfectionner l'écriture par l'usage des caractères alphabétiques; ou ils se seroient bornés à instruire de vive voix leurs élèves, ou ils n'auroient rien enseigné du tout. Dans tous les tems, les Savans, loin de cacher leurs connoissances, ont plutôt cherché à en faire parade; mais ils ont rarement trouvé des disciples avides de science; ils ne sont devenus mystérieux & ils n'ont eu une double doctrine, que quand les peuples, aveuglés par une fausse religion, n'ont plus voulu entendre la vérité, & qu'il y a eu du danger à la leur dire. Est-ce par la mauvaise volonté des Savans que les Chinois s'obstinent à écrire en hiéroglyphes, que la plupart des nations de l'Asie n'ont point voulu de voyelles dans leur alphabet, que nos anciens livres sont écrits de suite, sans séparation des mots, sans points & sans virgules? La vraie cause est l'attachement aux anciennes routines. On a de même accusé le Clergé des bas siècles d'avoir entretenu les peuples dans l'ignorance, pendant qu'il a fait tous ses efforts pour vaincre le préjugé absurde des nobles, qui regardoient la *Clergie* ou les sciences comme une marque de roture.

2°. C'est une contradiction de supposer que les sages de la haute antiquité ont affecté le mystère dans leurs leçons, que cependant Moïse & les inventeurs de l'écriture ont écrit d'abord avec des voyelles, afin de communiquer la science au peuple; qu'ensuite des Savans, jaloux de dominer sur les esprits, ou des Cabalistes insensés ont supprimé les voyelles, afin de se réserver la clef des sciences. En quel siècle ces derniers ont-ils commis cette prévarication? Les rêveries de la cabale sont une folie récente; elle n'a commencé qu'après la compilation du Talmud. Les Cabalistes pouvoient tirer aussi aisément leurs visions mystiques de l'arrangement des points voyelles que de celui des consonnes. Etoit-il nécessaire de cacher le sens de l'écriture hébraïque aux étrangers qui n'entendoient pas l'*hébreu?* Ici l'Auteur imite le génie rêveur des Rabbins & des Cabalistes; il cherche du mystère où il n'y en a point. Si Moïse a écrit ses loix en caractères ponctués, s'il prévoyoit le danger des lettres sans points, s'il a voulu prévenir l'abus que l'on en pouvoit faire, pourquoi n'en a-t-il rien dit dans ses livres? Il a menacé les Juifs des châtimens qui leur arriveroient lorsqu'ils oublieroient la loi du Seigneur; mais loin de les prémunir contre l'infidélité des Prêtres auxquels il confioit ses livres, il a ordonné au peuple de recourir à leurs leçons. Si cette confiance étoit dangereuse, Moïse est responsable des malheurs qui se sont ensuivis.

Une autre bizarrerie de l'Auteur est d'insister sur la nécessité des points voyelles pour prévenir l'abus que l'on pouvoit faire de l'écriture, & d'exagérer ensuite la facilité qu'il y a eu de corrompre les livres même ponctués. Comment une précaution peut-elle être nécessaire, si elle ne peut remédier à rien?

3°. L'Auteur suppose qu'il n'y avoit point d'autre écriture chez les Hébreux que les livres saints, gardés par les Prêtres; c'est une fausseté. Leur histoire nous apprend qu'ils avoient des archives civiles, des traités, des contrats, des généalogies; les Rois avoient des Secrétaires, ils recevoient des lettres & y répondoient; les divorces se faisoient par un billet. Les députés envoyés

par Josué pour examiner la Palestine, en firent la description dans un livre, *Jos.* c. 18, ℣. 4 & 9. Il y avoit une ville nommée *Cariat-Sepher*, la ville des lettres ou des archives. Ou tout cela s'écrivoit par des consonnes seules, ou avec des signes de voyelles; dans le premier cas, il est faux que l'écriture sans voyelles fût inintelligible & inusitée; dans le second, il ne tenoit qu'aux particuliers d'employer la même méthode en transcrivant les livres de Moïse. Ces livres ne contiennent pas seulement les dogmes & les loix religieuses des Hébreux, ils renferment aussi les loix civiles & politiques, les partages des tribus & leurs généalogies; tout cela fut suivi à la lettre par Josué. Toutes les familles étoient donc forcées de consulter ces livres & de les lire. Dans le Royaume même d'Israël, livré à l'idolâtrie, Achab, tout impie qu'il étoit, n'osa dépouiller Naboth de sa vigne contre la défense de la loi; il fallut que Jezabel son épouse fît mettre à mort Naboth pour s'emparer de son bien. Enfin, quand il auroit été possible aux Prêtres de toucher au texte sacré, nous sommes certains qu'ils ne l'ont pas fait, puisque les Prophètes, qui leur reprochent toutes leurs prévarications, ne les accusent point de celle-là. Jésus-Christ, qui est encore un meilleur garant de l'intégrité des livres saints, nous les a donnés comme la pure parole de Dieu.

L'étonnement dans lequel fut Josias, lorsqu'on lui lut le livre de Moïse trouvé dans le Temple, ne prouve pas que les copies en fussent rares. Ce Roi étoit monté sur le trône à l'âge de huit ans; il avoit été fort mal instruit dans son enfance par ses parens idolâtres, & il est probable que ceux qui gouvernèrent sous son nom, avant sa majorité, n'étoient pas des hommes fort pieux; mais il fut remédier à ce désordre & à la négligence de ses prédécesseurs. Tobie, Raguel, Gabelus, emmenés en captivité par Salmanasar, n'étoient pas du royaume de Juda, mais de celui d'Israël; s'ils n'avoient pas lu les livres de Moïse, ils n'auroient pas été aussi instruits ni aussi fideles observateurs de ses loix. Tobie cite à son fils non-seulement les paroles de la loi, mais les prédictions des Prophètes touchant la ruine de Ninive & le rétablissement de Jérusalem. *Tob.* c. 14, ℣. 6. Lorsque les sujets du royaume de Juda furent emmenés à leur tour en captivité, Jérémie leur donna le livre de la loi, afin qu'ils n'oubliassent pas les préceptes du Seigneur. *II. Macchab.* ch. 2, ℣. 2. Pendant leur séjour à Babylone, les Prophètes Ezéchiel & Daniel lisoient ce livre, & le citoient au peuple. Après le retour, Aggée, Zacharie & Malachie faisoient de même. Les livres de Moïse n'ont donc jamais été perdus, & n'ont jamais cessé d'être lus. Ainsi, les conjectures de l'Auteur sur ce qu'Esdras fut obligé de faire pour rétablir le texte, sur le miracle de la Providence qu'il a fallu pour le transmettre jusqu'à nous, sont de vaines imaginations, réfutées par la suite de l'histoire. La Providence y a veillé, sans doute, & y a pourvu, mais par un moyen très-naturel, par l'intérêt essentiel qu'avoient les Juifs de consulter, de lire, de conserver précieusement leurs livres.

Quant à ce qu'il dit, que Dieu avoit donné aux Juifs *des yeux pour ne pas voir*, &c. c'est une fausse interprétation d'un passage d'Isaïe cité dans l'Evangile; nous la réfutons ailleurs. *Voyez* ENDURCISSEMENT. Nous pourrions lui dire dans le même sens que Dieu lui avoit donné beaucoup d'esprit pour n'enfanter que des visions & des erreurs.

4°. Il achève de détruire son système, en remarquant l'usage que les Paraphrastes Chaldéens ont fait des lettres א, ה, י, &c. « Ils n'ont point employé, dit-il, de ponctuation dans les *Targums* » ou Paraphrases; mais ils se sont servis de ces » consonnes muettes peu usitées dans le texte » sacré, où elles n'ont point de valeur par elles-» mêmes, mais qui sont si essentielles dans le » chaldéen, qu'elles sont appellées *matres lectionis*, » parce qu'elles fixent le son & la valeur des » mots, comme dans les livres des autres langues. » Les Juifs & les Rabbins en font le même usage » dans leurs écrits ». Or, elles ne sont les *mères de la lecture* que parce qu'elles sont censées voyelles; donc elles ont pu avoir le même usage en hébreu, comme le soutiennent plusieurs Savans. Alors ce ne sont plus ni de simples aspirations, ni des *consonnes muettes*, mais de véritables voyelles, qui ont une valeur par elles-mêmes. Il est faux qu'elles soient peu usitées dans le texte sacré; elles y sont aussi fréquentes que dans le chaldéen; c'est assez d'ouvrir une Bible hébraïque pour s'en convaincre.

5°. Il n'y a aucune preuve que les Septante, S. Jérôme, ni les Masorètes aient eu des textes ponctués; ils ne font aucune mention des points; ils parlent de la variété de la prononciation des mots, & non de celle de la ponctuation. La différence qui se trouve entre leurs versions est donc venue de la première de ces causes, plutôt que de la seconde; leur uniformité dans l'essentiel ne prouve donc point qu'ils ont eu un secours commun sous les yeux, pour marquer les voyelles, mais qu'ils ont eu une méthode commune de lire conservée par tradition. L'Auteur est convenu que ces premiers Traducteurs ont eu ce guide pour découvrir le vrai sens des mots; il n'en falloit pas davantage pour traduire de même.

Nous n'examinerons pas ce qu'il a dit sur la durée de l'*hébreu*, comme langue vivante, sur le secours que l'on peut en tirer pour découvrir les étymologies, sur la manière dont il faut y procéder. Comme il n'a pas pris pour racines des monosyllabes, mais des mots composés, sa méthode est fautive, & il a fait beaucoup d'autres remarques qui ne sont pas plus vraies que celles dont nous venons de prouver la fausseté.

On n'accusera pas le savant Freret d'avoir eu

un respect excessif pour les livres saints ; cependant il a parlé de l'écriture *hébraïque* plus sensément que notre Auteur, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 6, *in-4°*, p. 612, & tome 9, *in-12*, p. 334 : » Les Inventeurs des écritures, » dit-il, eurent en général les mêmes vues, qui » furent d'exprimer aux yeux les sons de la pa» role ; mais ils prirent différentes voies pour y » parvenir. Les uns voulant exprimer les sons » d'une langue dans laquelle la prononciation des » voyelles n'étoit point fixée ; mais où elle » varioit suivant la différence des dialectes, & » dans laquelle les seules consonnes étoient dé» terminées d'une manière invariable, ils crurent » ne devoir point exprimer les voyelles, mais » seulement les consonnes. Tels furent, selon » toutes les apparences, les Inventeurs de l'é» criture phénicienne, chaldéenne, *hébraïque*, » &c. ; ils songèrent à rendre leurs caractères » également propres aux différens peuples de » Syrie, de Phénicie, d'Assyrie, de Chaldée, » & peut-être même d'Arabie. Les langues de » ces pays conviennent encore assez aujourd'hui » pour pouvoir être regardées comme les dia» lectes d'une même langue. Presque tous les mots » qu'elles emploient sont composés des mêmes » radicales, & ne diffèrent que par les affixes & » les voyelles jointes aux consonnes. Ainsi ces » différens peuples pouvoient lire les livres les » uns des autres, parce que n'exprimant que les » consonnes sur lesquelles ils étoient d'accord, » chacun d'eux suppléoit les voyelles que le dia» lecte, dans lequel ils parloient, joignoit à ces » consonnes. Je ne donne cela que comme une » conjecture ; mais elle justifie l'intention de ces » Inventeurs, & je crois qu'il seroit difficile d'ex» pliquer autrement pourquoi ils n'ont pas exprimé, » dans l'origine de l'écriture, les voyelles, sans » lesquelles on ne sauroit articuler. Ceux des In» venteurs de l'écriture, qui travaillèrent pour des » langues dans lesquelles la prononciation des » voyelles étoit fixe & déterminée comme celle » des consonnes, ou qui n'eurent en vue qu'une » seule nation, cherchèrent à exprimer également » les consonnes & les voyelles ».

Michaëlis, l'un des plus habiles Hébraïsans d'Allemagne, dans une *Dissertation* faite en 1762, a prouvé, par un passage de S. Ephrem, qu'au quatrième siècle de l'Eglise, les Syriens n'avoient encore que trois points voyelles, non plus que les Arabes, qui ont reçu leurs lettres des Syriens ; que le premier de ces points désignoit tantôt A & tantôt E ; que le second servoit pour E & I, le troisième pour O & U. Ce fut seulement au huitième siècle, comme on le voit dans la *Bibliothèque orientale* d'Assemani, que Théophile d'Edesse, voulant traduire Homère, emprunta les voyelles des Grecs pour servir de points, afin de conserver la vraie prononciation des noms propres grecs. Comme elles parurent commodes, les autres Ecrivains Syriens les adoptèrent. Michaëlis ajoute qu'encore aujourd'hui les Mandaïtes, qui demeurent à l'orient du Tigre, n'ont que trois signes des voyelles, & il conjecture qu'il en étoit de même des *Hébreux*, mais qu'ils ne marquoient pas ces points sur les monnoies, ni dans les inscriptions.

Quelques raisonneurs, bien moins instruits que les Savans dont nous venons de parler, ont dit que les Juifs, en abandonnant l'usage des caractères samaritains pour y substituer les lettres chaldaïques, qui sont plus commodes, ont probablement altéré le texte de leurs livres. C'est comme si l'on disoit que, quand nous avons changé les lettres gothiques pour leur substituer des caractères plus agréables, nous avons altéré tous les anciens livres. Jamais les Juifs n'ont conçu le dessein de corrompre un texte qu'ils ont toujours regardé comme sacré & comme parole de Dieu ; s'ils l'avoient fait, ils n'y auroient pas laissé tant de choses contraires à leurs préjugés & à leur intérêt.

Il y a un troisième phénomène qui fournit encore une objection aux incrédules. Le style ou le langage des derniers Ecrivains Juifs est trop semblable, disent-ils, à celui de Moïse, pour qu'ils aient écrit, comme on le suppose, mille ans après ce Législateur. Il est impossible que, pendant cet immense intervalle, & après toutes les révolutions auxquelles les Juifs ont été sujets, la langue *hébraïque* soit demeurée la même. Puisque les Juifs l'ont à peu près oubliée pendant la captivité de Babylone, & se sont servis du chaldéen depuis cette époque, il est impossible que le commerce que les Juifs ont eu sous leurs Rois avec les Philistins, les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, les Phéniciens & les Syriens, n'ait pas apporté quelque changement dans leur langage. Donc il ne se peut pas faire que les Prophètes Aggée, Zacharie & Malachie aient écrit en *hébreu* pur après la captivité ; l'uniformité du langage qui règne dans tous les livres *hébreux*, prouve que tous ont été forgés dans un même siècle, ou par un seul Ecrivain, ou par plusieurs qui parloient de même, & qui ont travaillé de concert.

Réponse. Si cette réflexion étoit solide, nous prierions nos adversaires d'assigner, du moins à peu près, l'époque ou le siècle dans lequel ils pensent que tous les livres *hébreux* ont pu être forgés par un seul Ecrivain, ou par plusieurs ; &, quelque hypothèse qu'ils puissent imaginer, nous ne serions pas en peine d'en démontrer la fausseté.

Mais rien n'est moins impossible que le fait qui les étonne. Pour en concevoir la possibilité, il faut se souvenir que Moïse avoit écrit en *hébreu* pur l'histoire, la croyance, le rituel, les loix civiles & politiques de sa nation, que, par conséquent, les Juifs étoient obligés de lire continuellement ces livres, puisqu'ils y trouvoient non-seulement la règle de tous leurs devoirs, mais encore

encore les titres de leur généalogie, de leurs droits & de leurs possessions. Ainsi les Prêtres, les Juges, les Magistrats, & tous les Juifs lettrés, ont dû s'entretenir constamment dans l'habitude du langage de Moïse.

Si l'Eglise Latine avoit été obligée de faire des ouvrages de Cicéron & de Virgile une lecture aussi habituelle que les Juifs faisoient des livres de Moïse, ou si la vulgate latine avoit été écrite dans le langage du siècle d'Auguste, nous soutenons que, dans tous les siècles, les Ecrivains Ecclésiastiques auroient conservé, sans miracle, une latinité très-pure, & qu'au douzième, ou au quinzième, ils auroient encore écrit comme au premier : malgré tous les changemens arrivés dans les divers langages de l'Europe, n'a-t-on pas vu, dans le siècle passé & dans celui-ci, des hommes qui, à force de se familiariser avec les bons Auteurs Latins, sont parvenus à en imiter parfaitement le style, & à écrire comme eux? Ces Ecrivains avoient cependant un grand obstacle à vaincre de plus que les Juifs; savoir, la différence immense qu'il y avoit entre leur langue maternelle & le latin, au lieu que, jusqu'à la captivité de Babylone, les Juifs n'ont point connu d'autre langue que l'*hébreu*.

Une remarque essentielle que ne font pas nos adversaires, c'est que, malgré la conformité du langage de tous les Ecrivains *Hébreux*, il n'est aucun lecteur judicieux qui ne distingue dans leurs ouvrages un caractère original, personnel à chacun, qu'il auroit été impossible à un seul homme, ou à plusieurs, de contrefaire, si tous ces livres avoient été forgés dans un même siècle, & à peu près à la même époque. Il faudroit être stupide pour ne pas sentir la différence qu'il y a entre le ton d'Esdras & celui de Moïse, entre le style d'Amos & celui d'Isaïe, &c. Nous trouvons donc, entre ces Auteurs, conformité de langage, diversité de génie; le premier de ces caractères démontre que les livres de Moïse n'ont jamais été oubliés ni inconnus, comme on voudroit le persuader, mais lus & consultés assidument par les Juifs; le second prouve que l'ancien Testament n'est point l'ouvrage d'un seul homme, ni de plusieurs, qui aient écrit en même tems & de concert, mais de plusieurs qui se sont succédés, & dont chacun a écrit suivant son talent particulier. L'inspiration qu'ils ont reçue n'a point changé en eux la nature, mais elle l'a dirigée afin de la préserver de l'erreur.

IV. Il nous reste à examiner un reproche que les Protestans ont souvent fait contre les Pères de l'Eglise. A la réserve, disent-ils, d'Origène chez les Grecs, & de S. Jérôme chez les Latins, les Pères ne se sont pas donné la peine d'apprendre l'*hébreu*; ils n'ont pas su profiter des secours qu'ils avoient pour lors. Le syriaque & l'arabe, que l'on parloit dans le voisinage de la Palestine & de l'Egypte, la langue punique, qui subsistoit encore sur les côtes de l'Afrique, pouvoient contribuer infiniment à l'intelligence du texte *hébreu*. Les Syriens eux-mêmes, & les Arabes Chrétiens, auroient pu aisément recevoir des Juifs des leçons de grammaire *hébraïque*. Les Pères ne l'ont pas compris. Ils ont mieux aimé diviniser la version des Septante, toute fautive qu'elle est, s'amuser à des explications allégoriques de l'Ecriture, que d'en étudier le texte selon les règles de la grammaire & de la critique; de-là vient qu'ils en ont très-mal pris le sens, & qu'ils nous ont transmis avec peu de fidélité les dogmes révélés. C'est seulement depuis la naissance du Protestantisme que l'on a commencé à étudier le texte *hébreu* par règles & par principes, & que l'on a pu en acquérir l'intelligence. Le Clerc, dans son *Art critique*, tome 3, lettre 4; Mosheim, dans son *Histoire Ecclésiastique*, & d'autres, ont insisté beaucoup sur cette ignorance de l'*hébreu* dans laquelle ont été les Pères, & ils en ont conclu que ces saints Docteurs, pour lesquels les Catholiques ont tant de respect, ont été de mauvais interprêtes de l'Ecriture-Sainte, & de mauvais Théologiens.

1°. Il est bien ridicule de vouloir que les Pères aient eu besoin de savoir l'*hébreu* dans un tems que les Juifs eux-mêmes parloient grec, & se servoient communément de la version des Septante; il l'est encore davantage de soutenir que, sans la connoissance de l'*hébreu*, les Pères étoient incapables d'entendre l'Ecriture-Sainte, pendant que l'on soutient, d'autre part, que les simples Fidèles, par le secours d'une version, sont capables de fonder leur foi sur ce livre divin.

2°. Il est faux que S. Jérôme & Origène soient les seuls qui ont entendu l'*hebreu*; au troisième siècle, Jules Africain d'Emmaüs, ami d'Origène; au quatrième, Saint Ephrem, Syrien de nation, & Saint Epiphane, avoient certainement cette connoissance; ces deux derniers, outre le syriaque, qui étoit leur langue maternelle, savoient l'*hébreu*, le grec & l'égyptien, & ils ont fait des commentaires sur l'Ecriture Sainte. Il est impossible que les Auteurs Ecclésiastiques Chaldéens, Syriens, & Arabes, n'aient rien entendu au texte *hébreu*, puisque leurs langues avoient avec l'*hébreu* une très-grande affinité; il en a été de même des Ecrivains Nestoriens, ou Eutychiens, dont les ouvrages subsistent encore. Les uns, ni les autres, n'ont pas divinisé la version des Septante, puisqu'ils ne s'en servoient pas, & les Nestoriens ont toujours rejetté les explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte. Cependant, en l'expliquant, ils n'ont pas fait plus d'usage de la critique & de la grammaire *hébraïque* que les Pères Grecs & Latins. Voilà bien des coupables, au jugement des Protestans.

3°. Pour démontrer le ridicule de ces grands Critiques, nous pourrions nous borner à leur demander en quoi l'érudition *hébraïque* des Pro-

testans a contribué à la perfection du Christianisme; quelle vérité salutaire, auparavant inconnue, l'on a découvert dans le texte *hébreu*; quel nouveau moyen de sanctification l'on y a trouvé. Nous savons les prodiges qu'elle a opérés; elle a fait naître le Socinianisme, & vingt sectes fanatiques; c'est à force de science *hébraïque* que le Clerc lui-même est devenu Socinien, & qu'il a vu que dans l'ancien Testament la divinité du Fils de Dieu n'est pas révélée assez clairement; c'est à l'aide des subtilités de grammaire & de critique que les Sociniens viennent à bout d'éluder & de tordre le sens de tous les passages de l'Ecriture-Sainte qu'on leur oppose.

En voici un exemple que donne le Clerc. Dans le Pseaume 110, ou plutôt 109, ℣. 3, le texte *hébreu* porte, selon lui, *ex utero auroræ tibi ros genituræ tuæ*; mais les Pères ont lu, comme les Septante, *ex utero ante luciferum genui te*, & ils ont entendu ce passage de la génération éternelle du Verbe..

Sans prétendre disputer d'érudition *hébraïque* avec le Clerc, nous soutenons que sa version est fausse, que *uterus auroræ*, & *ros genituræ*, sont deux métaphores outrées & inusitées en *hébreu*. Il y a littéralement, *ex utero, ex diluculi rore, tibi genitura tua*, & nous demandons en quoi ce sens est différent de celui des Septante. Si le Clerc avoit voulu se souvenir que Saint Paul applique au Fils de Dieu le premier & le quatrième verset de ce Pseaume, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 25; *Hebr.* c. 1, ℣. 13; c. 5, ℣. 6, &c., il auroit compris que les Pères n'ont pas eu tort de lui appliquer aussi le troisième, & de l'entendre comme les Septante; le Syriaque & l'Arabe ont traduit de même, parce qu'il est absurde de s'arrêter au sens purement grammatical, & d'entendre que le Fils de Dieu a été engendré avant l'aurore, ou aussi-tôt que l'aurore. Les Juifs, encore plus stupides, appliquent ce Pseaume à Salomon, & disent que le ℣. 3 signifie que ce Prince est né de grand matin; mais leurs anciens Docteurs jugeoient, comme nous, que ces paroles désignent la naissance éternelle du Messie. *Voyez* Galatin, l. 3, c. 17.

Les Pères de l'Eglise ont eu, pour expliquer l'Ecriture-Sainte & la Théologie, un meilleur guide que les règles de grammaire; savoir, la tradition reçue des Apôtres, & toujours vivante, l'analogie de la foi, le souvenir de ce que les Apôtres avoient enseigné. Le Clerc n'en tient aucun compte, & tourne en ridicule cette tradition. Nous prouverons ailleurs l'absurdité de cet entêtement des Protestans.

Quand ils auroient prouvé qu'ils entendent mieux l'*hébreu* que les Septante, les Paraphrastes chaldéens, Aquila, Théodotion, Symmaque, les Auteurs de la cinquième & de la sixième version, des traductions syriaque & arabe, &c., nous soutiendrions encore que leurs dissertations grammaticales ne peuvent pas prévaloir au suffrage réuni de tous ces Traducteurs, & que cette tradition, purement humaine, est plus sûre que les conjectures de tous les Sociniens & de tous les Protestans du monde.

C'est encore, de leur part, un trait de vanité très-mal fondé de prétendre que leurs Docteurs ont créé ou rétabli dans l'Eglise l'étude de la langue *hébraïque*; jamais cette étude n'y a été interrompue; dans les siècles même qui passent pour les plus ténébreux, il y a eu des hommes habiles dans les langues orientales; nous ferons l'énumération des principaux dans l'article suivant, & il ne faut pas oublier que les premiers Protestans, qui savoient l'*hébreu*, l'avoient appris sous l'habit de Moine, qu'ils portoient avant d'être apostats. Fleury, *neuvième Discours sur l'Histoire Ecclésiastique*, n. 6.

HÉBRAÏSANT, homme qui a fait une étude particulière de la langue hébraïque, qui s'y est rendu habile, ou qui a composé quelque ouvrage à ce sujet. Dans l'article précédent, §. 4, nous avons relevé l'erreur des Protestans, qui reprochent aux Docteurs de l'Eglise de ne s'être pas appliqués à éclaircir le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte, & qui veulent réserver cet honneur aux fondateurs de la réforme. Pour achever de détruire cette prétention, nous ferons une courte énumération de ceux qui ont cultivé cette étude dans les différens siècles.

Dès le second, & immédiatement après la naissance du Christianisme, outre la version grecque d'Aquila, Juif de religion, & celles de Théodotion & de Symmaque, Ebionites, il en parut deux autres, qui furent nommées la cinquième & la sixième, & qu'Origène avoit placées dans ses Octaples; on ne dit point que ces deux versions ayent été faites par des Hérétiques ni par des Juifs. On prétend que la version syriaque est pour le moins aussi ancienne, & que la version arabe ne l'est guères moins; l'une & l'autre ont été faites sur le texte hébreu; l'étude de cette langue étoit donc cultivée. Au troisième, non-seulement Origène, mais le Martyr Pamphile, Eusèbe, Lucien, Hésychius; au quatrième, S. Jérome, S. Ephrem, S. Epiphane, ont su l'*hébreu*. Au cinquième, S. Eucher; au sixième, Procope de Gaze & Cassiodore; au septième & huitième, Bède & Alcuin s'y sont appliqués. Fabricy, *des Titres primitifs*, &c., tome 2, p. 125. Il faut y ajouter plusieurs savans Syriens, soit Nestoriens, soit Jacobites, desquels Assemani a cité les ouvrages dans sa *Bibliothèque Orientale*.

On peut citer au neuvième, Raban Maur, Agobard & Amolon de Lyon, Druthmar & Angelôme, Moines Bénédictins; Paschase Radbert, & Hartmote, Abbé de S. Gal. Au dixième, Remi d'Auxèrre, l'Auteur anonyme de deux lettres à Vicfride, Evêque de Verdun; dans l'onzième,

Samuel de Maroc, Juif converti; l'Ecole de Limoges sous l'Evêque Alduin; Sigon, Abbé de S. Florent; Sigebert de Gemblours; Thiofride, Abbé d'Epternach; les Moines de Citeaux; Odon, Evêque de Cambrai. Au douzième, Pierre Alphonse, Juif Espagnol, & Herman, Juif de Cologne, tous deux convertis; les Dominicains sous S. Louis, Abélard, les Auteurs des *Correctoria Biblica*; Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, & un Anonyme qui a écrit contre les Juifs.

Au treizième, Roger Bacon, Robert Capito, Raimond des Martins & le Père Paul, Dominicains; un Père Nicolas, Juif converti; Porchet, Chartreux; Arnaud de Villeneuve. Au quatorzième, le Concile général de Vienne ordonna qu'à Rome, à Paris, à Oxford, à Boulogne, à Salamanque, il y eût des Professeurs pour enseigner l'hébreu, l'arabe & le chaldéen, & il s'en trouva. Nicolas de Lyra, né de parens Juifs, entendoit très-bien l'hébreu. Au quinzième, Jérôme de Sainte Foi, Juif converti, aussi bien que Paul de Burgos, Wessélus de Groningue, Jean Pic de la Mirandole, Julien de Trotereau d'Angers, le Cardinal Ximenès, Reuchlin, Alphonse Spina, Juif Espagnol converti, Jean Trithême, & un jeune Espagnol dont-il a vanté l'érudition dans les langues orientales.

Au commencement du seizième, & avant la naissance de la prétendue réforme, Jean de Janly, Bourguignon; François Tissard, de Paris; les Savans qui travaillèrent à la Polyglote d'Alcala; Augustin Justiniani, Dominicain, Evêque de Nebio; Mathurin de Pédran, Evêque de Dol; Augustin Grimaldi, Evêque de Grasse, savoient l'hébreu, & en avoient donné des preuves. Conrad Pellican & Sébastien Munster, deux Disciples de Luther, l'avoient appris lorsqu'ils étoient Franciscains. Paul le Canosse & Agathio Guida Cerio, qui le professèrent les premiers dans le Collège Royal à Paris, n'étoient pas Luthériens. Les autres *Hébraïsans* qui persévérèrent dans le Catholicisme, ne furent pas redevables de leur érudition hébraïque aux novateurs. Tels furent Pierre Picheret, qui assista au Colloque de Poissy; Folingio, Religieux Bénédictin; Vatable, Clénard, Isidore Clarius, autre Bénédictin; Titelman, Capucin, &c. &c. *Rép. crit. aux object. des incréd.* tome 2, p. 262.

De quel front les Protestans osent-ils donc se vanter d'avoir rétabli dans l'Eglise Chrétienne l'étude des langues orientales, d'avoir les premiers consulté la critique & la grammaire hébraïque, & employé la comparaison des langues pour expliquer le texte de l'ancien Testament? Les prétendus réformateurs, enfans ingrats de l'Eglise Catholique, élevés dans son sein, & nourris de son lait, n'ont pas rougi d'insulter à leur mère, & d'employer contre elle les armes qu'elle leur avoit mises à la main. Nous n'aurions pas de peine à prouver, s'il le falloit, que ce ne sont pas des Protestans qui nous ont procuré les meilleurs secours pour apprendre l'hébreu, les grammaires, les concordances, les dictionnaires les plus estimés, & il y avoit des bibles polyglottes avant qu'ils fussent au monde. Fleury, *ibid.*

HÉBRAÏSME, expression ou manière de parler, propre à la langue hébraïque; c'est ce que l'on nomme encore *idiotisme*.

Si l'on vouloit juger du caractère de cette langue par la multitude des ouvrages composés pour en expliquer la construction, pour en faire remarquer les expressions propres & singulières, pour montrer les différences qui se trouvent entre l'hébreu & les autres langues, on seroit tenté de croire que les Hébreux ne ressembloient pas aux autres hommes, qu'ils en étoient aussi différens par le langage que par les mœurs & par la religion. Ce préjugé n'est pas propre à inspirer le goût d'apprendre l'hébreu. Il est encore moins propre à prouver que le texte de l'Ecriture-Sainte est fort clair, qu'il doit seul fixer notre croyance, & que les disputes théologiques doivent se décider par des discussions de grammaire. Nous soutenons, au contraire, que c'est le moyen le plus sûr de les rendre interminables, & de fournir des armes aux mécréans les plus visionnaires.

Dans l'ouvrage intitulé, *les Elémens primitifs des langues*, imprimé en 1769, nous nous sommes attachés à prouver que les trois quarts au moins des prétendus *hébraïsmes* sont venus, 1°. de ce que l'on a comparé l'hébreu au latin, langue avec laquelle il n'a aucune ressemblance; 2°. de ce que l'on n'a pas compris le vrai sens de plusieurs termes, & de ce que l'on en a donné de fausses étymologies; 3°. de ce que l'on a pris pour règle la ponctuation des Masorètes ou des Rabbins, c'est-à-dire, une prononciation & une orthographe très-arbitraires; 4°. de ce qu'au lieu de rechercher les racines monosyllabes des termes, on les a rapportés à des mots composés, qui jamais ne furent des racines. Nous croyons en avoir donné suffisamment de preuves. Mais il seroit long d'entrer ici dans ce détail.

Un moyen plus simple est de montrer que la plupart des tours de phrase, & des expressions que l'on croyoit propres à l'hébreu, se retrouvent en françois, que ce sont des *gallicismes* aussi bien que des *hébraïsmes*, sur-tout si on les compare avec le vieux françois & avec le style populaire. Et nous sommes persuadés que chaque peuple de l'Europe, qui voudra faire la comparaison de l'hébreu avec sa propre langue, y trouvera la même ressemblance. Actuellement un Savant, qui a fait une étude particulière des langues, travaille à faire voir qu'il y a une conformité étonnante entre l'hébreu & l'ancien celte ou le bas-breton.

Walton, dans ses *Prolegomènes de la Polyglotte d'Angleterre*, page 45, a porté au nombre de

soixante les idiotismes de l'Ecriture-Sainte, parce que, suivant l'usage, il a comparé le langage des Ecrivains sacrés au grec & au latin, deux langues riches, très-cultivées, à la construction desquelles l'art a eu beaucoup de part. Voyons si en rapprochant du françois ces prétendus *hébraïsmes*, nous n'en ferons pas disparoître au moins les trois quarts.

1°. Plusieurs livres de l'Ecriture-Sainte commencent par *&* ou par une autre conjonction, qui suppose que quelque chose a précédé. Cela vient de ce que dans l'origine l'Ecriture-Sainte n'étoit pas partagée en livres & en chapitres; l'Auteur qui commençoit à écrire lioit sa narration avec ce qui avoit précédé. Ce n'est donc pas là un *hebraïsme*. La plupart de nos vieux Romanciers commençoient leurs livres par la conjonction *or*.

2°. Les Auteurs des versions mettent souvent un cas pour l'autre. C'est qu'en hebreu, non plus qu'en françois, il n'y a ni cas, ni déclinaisons de noms; les rapports des noms, ou des noms aux verbes, se marquent comme chez nous par des articles, par des prépositions ou par des conjonctions; & parmi les particules ou liaisons hébraïques, il n'y en a point qui désigne un cas plutôt qu'un autre.

3°. De même dans les verbes, un tems se met pour l'autre. Cela n'est pas étonnant, quand on sait qu'en hébreu il n'y a ni verbes ni conjugaisons semblables à celles des Grecs & des Latins, mais seulement des noms verbaux & des participes indeterminés; & il en est ainsi dans la plupart des langues de l'Occident, où les verbes ne se conjuguent que par des auxiliaires. De même qu'en françois le verbe passif dans tous ses tems, n'est que le participe joint au verbe substantif toujours exprimé, ainsi en hébreu le verbe actif est le participe joint au verbe substantif sous-entendu. De-là vient que le même nom verbal signifie tantôt le présent, tantôt le passé & tantôt le futur, comme l'ont remarqué deux savans *Hébraïsans*, Lowth & Michaëlis, *de Sacrâ Poesi Hebræor. prælect.* 15, n. 182.

4°. Les Hébreux mettent le positif au lieu du comparatif; ils disent: *il est bon*, au lieu de dire, *il est mieux* de mettre sa confiance en Dieu qu'en l'homme. Mais si le *que* hébreu signifie *plutôt que*, l'irrégularité disparoît: *il est bon de se confier à Dieu plutôt qu'à l'homme.*

5°. La préférence s'exprime souvent par une négation. *Je veux la miséricorde & non le sacrifice*, signifie, je veux la miséricorde plutôt que le sacrifice. De même si un homme nous disoit: *j'aime l'or & non l'argent*, nous entendrions très-bien qu'il veut dire, j'aime mieux l'or que l'argent. C'est le sens de la phrase, *j'ai aimé Jacob & j'ai haï Esaü*; & nous pourrions dire sans équivoque, *j'aime l'or, & je hais l'argent*, parce qu'il est moins commode.

6°. *Tout* exprime souvent le superlatif. *L'homme est toute vanité*, Ps. 38. *C'est là tout l'homme*, *Ecclés.* c. 12, ℣. 13, c'est-à-dire l'homme parfait. Nous disons aussi, *cela est de toute beauté*, *tout aimable*, *tout nouveau. &c.*

7°. Souvent un terme foible a un sens très-fort. *I. Reg.* c. 11, ℣. 21: ne courez pas après des choses vaines qui ne vous serviront de rien, c'est-à-dire qui vous seront pernicieuses. *I. Machab.* c. 2, ℣. 21: il ne nous est pas bon d'abandonner notre loi, &c. On dit aussi en françois: *cela n'est pas bien*, au lieu de dire, *cela est très-mal; je ne vous en sais pas bon gré*, c'est-à-dire, *je vous en sai très-mauvais gré.*

8°. Dans le seul verset 31 du pseaume 67, le mot *comme* est supprimé trois fois. « Résistez à » ceux qui sont *comme* des bêtes féroces au mi- » lieu des joncs, & *comme* des taureaux dans un » troupeau; qui éloignent ceux qui sont purs » *comme* l'argent ». Nous faisons de même quand nous disons: *cet homme est un tigre*, *un lion*, *une bête féroce*; nous entendons par-là qu'il leur ressemble.

9°. *Porter l'iniquité*, ou le crime, signifie quelquefois en obtenir le pardon; plus souvent il signifie en porter la peine, en être puni; *porter*, dans notre langue, a aussi la signification active & passive, & un grand nombre de sens différens. Il ne faut donc pas regarder les verbes, les prépositions, les conjonctions équivoques, comme des *hébraïsmes*, puisque c'est un inconvénient commun à toutes les langues.

10°. Il en est de même des métaphores, des allusions à des objets connus, des transpositions de mots, des ellipses ou des mots sous-entendus, des constructions qui semblent irrégulières, &c.; aucune langue n'est exempte de ces imperfections, & souvent on les regarde comme des beautés.

11°. Ce n'est pas non plus en hébreu seulement qu'il y a des termes que l'on ne doit pas toujours prendre à la rigueur; dans nos discours ordinaires, aussi-bien que dans le style des Ecrivains sacrés, les mots *jamais*, *toujours*, *éternellement*, *pour l'éternité*, &c., ne signifient souvent qu'une durée indéterminée; il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il ne faille quelquefois les entendre à la lettre & dans le sens le plus rigoureux.

12°. Lorsque les incrédules reprochent aux Hébreux d'avoir attribué à Dieu des mains, des pieds, des yeux, un entendement, des actions & des passions humaines, ils ne font pas attention que cet inconvénient étoit inévitable dans toutes les langues, puisqu'aucune ne peut avoir des termes propres & uniquement consacrés à exprimer les attributs & les opérations de Dieu; nous ne pouvons les concevoir que par analogie aux qualités & aux actions des êtres intelligens. *Voyez* ANTHROPOLOGIE, ANTHROPOPATHIE. Nous ne pouvons même exprimer les opérations de l'esprit que par des métaphores empruntées des corps; *voir*, *entendre*, *toucher au doigt*, *sentir*, &c., signifient souvent concevoir & comprendre.

13°. Les noms propres hébreux sont significatifs, & dans les versions ils sont quelquefois rendus par la chose même qu'ils signifient; ainsi dans le Prophète Osée, c. 1, ℣. 8, il est dit que son épouse *sevra celle qui étoit sans miséricorde*, c'est-à-dire, l'enfant dont le nom signifioit *sans miséricorde*. C'est un défaut d'exactitude dans la traduction, mais ce n'est pas un idiotisme. Chez nous, les noms propres ont aussi une signification, & si nous avions conservé la connoissance du celte ou de l'ancien gaulois, nous verrions que ces noms ne sont ni bizarres ni vuides de sens, que dans l'origine ils désignoient quelque qualité personnelle de ceux auxquels ils ont été donnés.

14°. Les noms des Patriarches sont mis pour désigner leur postérité, *Jacob* ou *Israel*, signifie les Israélites; *Esaü* ou *Edom*, les Iduméens; *Ephraïm*, la tribu de ce nom, &c. Nous faisons à peu près de même, en disant les *Bourbons*, les *Guises*, les *Montmorency*; la *France*, pour les François; l'*Angleterre*, pour les Anglois. Ottoman, qui désigne les Turcs, étoit, dans l'origine, le nom d'un homme.

15°. Au lieu de dire *les loix de Dieu*, les Ecrivains sacrés disent les *justices*, les *justifications*, les *commandemens*, les *témoignages*, les *paroles*, les *voies* de Dieu. Chez nous, *loi*, *édit*, *déclaration*, *lettre*, *ordonnance* du Roi, sont à peu près synonymes; on dit *faire droit*, *faire justice*, pour *rendre un arrêt*.

16°. *Père*, en hébreu, signifie non-seulement la paternité proprement dite, mais aïeul, ancien, maître, auteur, docteur, possesseur. Aussi disons-nous en françois *nos aïeux* ou *nos pères*, les *Docteurs* ou les *Pères* de l'Eglise; le peuple appelle un homme riche *le père aux écus*, & un procès qui en produira d'autres, *un père qui aura des enfans*. Il en est de même du nom de *mère*. D'autre part, *fils* ou *fille*, en hébreu, n'exprime pas seulement les enfans & la postérité, mais ce qui sort, ce qui vient d'un lieu ou d'une chose, ce qui y tient ou qui en fait partie. Ainsi, les *enfans du nord* ou *du midi* sont les peuples de ces contrées, les *filles du carquois* sont les flèches, les *filles du cantique* sont les oreilles flattées par la musique, la *fille de Sion* ou *de Jérusalem* est la ville de ce nom. Dans le même sens, nous appellons *enfans de France* la famille de nos Rois; *enfant de Paris*, un homme né à Paris; *enfant du régiment*, le fils d'un soldat; *enfant de la balle*, celui qui exerce la profession de son père.

17°. En françois, aussi-bien qu'en hébreu, *tête* se met pour homme, *femme* pour efféminé, *enfant* pour esprit foible & borné; les *aigles*, les *lions*, les *tigres*, sont des peuples féroces & avides de butin. *Verge*, *cordeau*, expriment une possession, un héritage; comme chez nous *perche*, *verge*, *toise*, désignent une portion de terre de telle mesure.

18°. *Dabar* ou *Deber* en hébreu, Ῥῆμα en grec, *Res* en latin, qui vient du grec Ῥέω, parler; *Chose* en françois, qui est le latin *Causa*, & le grec Κανσαὶ, jaser, causer, sont le terme le plus générique, parce que toutes les affaires se font & se terminent par des paroles. L'allusion est la même dans les quatre langues.

19°. Lorsqu'il est dit que Jésus-Christ est notre justice, notre sanctification, notre rédemption, notre paix, notre salut, nous entendons qu'il en est l'auteur; nous sommes accoutumés à dire de même *la Commission* pour les Commissaires, *le Conseil* pour les Conseillers, *le Parlement* pour les Magistrats, *le Gouvernement* pour ceux qui gouvernent, *la prétendue réforme* pour ceux qui vouloient la faire. Si ces derniers avoient été meilleurs Grammairiens, ils ne se feroient peut-être pas avisés de fonder sur cette équivoque le dogme de la justice imputative.

20°. Les verbes hébreux n'ont, comme les nôtres, que la seconde personne de l'impératif; on est donc forcé de se servir du futur: ainsi, pour traduire le latin *ritus patrios colunto*, nous disons *les rites nationaux seront observés*. De-là l'impératif ou l'optatif hébreu n'exprime souvent que le futur. Lorsque les incrédules lisent dans le Prophète Osée, c. 14, ℣. 1: « Périsse Samarie, » parce qu'elle a irrité la colère du Seigneur, que » ses habitans périssent par l'épée, que ses petits » enfans soient écrasés, que ses femmes grosses » soient éventrées », ils prennent pour une imprécation ce qui n'est qu'une prédiction, & celle-ci fut vérifiée peu de tems après. *IV. Reg.* c. 15, ℣. 16. Puisque le Prophète invite les Samaritains à se convertir au Seigneur, il ne souhaitoit pas leur destruction. Il en est de même des malédictions qui se trouvent dans les Pseaumes & ailleurs; elles sont dans les versions, & non dans le texte. Lorsqu'un père irrité dit à son fils, *va, malheureux, va te faire pendre*, il ne le desire certainement pas, mais il le prédit. *Voyez* IMPRÉCATION.

21°. Nous ne devons donc pas être surpris de voir exprimer en termes de commandement ce qui est une simple permission; ce style est de toutes les langues, & le terme même de *permission* est équivoque. *Voyez* ce mot.

22°. Les Grammairiens nous disent qu'en hébreu c'est une élégance de mettre un adverbe au lieu d'un adjectif, de dire *sanguis immeritò*, pour *sanguis innoxius*; mais si ce qu'ils prennent pour un adverbe est véritablement un adjectif, à quoi sert cette remarque? Ils disent qu'un adverbe s'exprime quelquefois par un verbe; qu'au lieu de dire, *il prit ensuite une autre femme*, les Hébreux disent, *il ajouta de prendre une femme*, ou *il ajouta & il prit une femme*. Mais si le mot que l'on prend pour un verbe, & que l'on traduit par *il ajouta*, est un adverbe ou un gérondif, s'il signifie *de rechef*, *de plus*, *par surcroît*, &c. cet *hébraïsme* prétendu se trouve encore nul.

23°. Dans l'Ecriture-Sainte, *faire une chose*,

signifie assez souvent commander qu'elle se fasse, la laisser faire, prédire qu'elle se fera, la représenter comme faite. C'est aussi notre usage de dire qu'un Seigneur bâtit un hôtel, qu'un Magistrat fait le mal qu'il n'empêche pas, qu'un Orateur fait parler un personnage, qu'un Astrologue fait pleuvoir au mois de Decembre. Il est dit dans le Lévitique que le Prêtre, après avoir examiné un lépreux, *le souillera*, c'est-à-dire qu'il le déclarera souillé. Ezéchiel, c. 13, parle des faux Prophetes, & dit qu'ils affectent *de vivifier des ames* qui ne vivent point, c'est-à-dire, de leur persuader faussement qu'elles sont vivantes. De même, dans notre langue, *noircir un homme*, c'est le faire paroitre coupable; le *justifier* ou l'*innocenter*, c'est le déclarer juste & innocent.

24°. Dans les articles CAUSE & CAUSE FINALE, GRACE, §. 3, ENDURCISSEMENT, &c. nous avons fait voir que souvent l'Ecriture-Sainte exprime comme cause efficiente d'un événement ce qui n'en est que l'occasion, & comme cause finale ou intention ce qui arrive contre l'intention même de celui qui agit; mais nous avons montré en même tems que ce tour de phrase n'est point particulier à la langue hébraique, & que la même équivoque a lieu dans nos façons de parler les plus ordinaires.

25°. Enfin, la source la plus féconde des prétendus *hébraïsmes* est le sens trop limité que l'on a donné à la plupart des particules hébraiques; on les a comparées à nos prépositions & à nos conjonctions, dont le sens est beaucoup plus restraint, & l'on n'en a pas senti toute l'énergie. Quand on s'est convaincu que les particules en hébreu ne sont que des liaisons ou des monosyllabes, qui indiquent un rapport sans le caractériser ni le modifier, on n'est plus étonné de leur trouver dix ou douze sens différens. Nous avons en françois des prépositions qui n'en ont guères moins.

Nous ne parlons pas des prétendus *hébraïsmes* qui viennent uniquement d'une ponctuation fautive; on en est quitte en n'y faisant aucune attention. *Voyez* la *Grammaire hébraïque de M. Lavocat*.

Il seroit inutile de pousser plus loin ce détail; il deviendroit minutieux. Nous ne prétendons pas soutenir qu'il n'y a point absolument d'idiotismes en hébreu, puisqu'il y en a dans toutes les langues; mais ils y sont en très-petit nombre. Quelques-uns semblent avoir été forgés à dessein, & pour soutenir des sentimens singuliers ou des erreurs. On dit, par exemple, que les Hébreux expriment souvent une action, pour signifier seulement la volonté de la faire; dans ce sens, Jésus-Christ est l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; il a porté nos iniquités; il a pacifié le ciel & la terre; il éclaire tout homme qui vient en ce monde, &c. parce qu'il a eu la volonté de le faire, quoique l'effet n'y réponde pas toujours. Cette interprétation, injurieuse à Dieu & à Jésus-Christ, digne de Calvin & de ses sectateurs. Avec de pareils subterfuges, aucun passage de l'Ecriture-Sainte ne feroit capable de rien prouver. Les Sociniens sur-tout ont supposé des *hébraïsmes* dans les façons de parler les plus simples, afin de pervertir à leur gré le sens de tous les passages qu'on leur oppose.

C'est mal à propos que les incrédules ont argumenté sur la multitude des *hébraïsmes*, pour persuader que l'hébreu est une langue inintelligible, à laquelle on fait signifier tout ce qu'on veut, une pomme de discorde, un piége continuel d'erreur, &c. puisque le très-grand nombre de ces prétendus *hébraïsmes* sont imaginaires. C'est comme si l'on soutenoit que le françois est un langage indéchiffrable pour les étrangers, à cause de la multitude de gallicismes & des façons de parler qui ne se trouvent point dans leur langue maternelle. Nous ne craignons pas d'avancer que si l'on comptoit les idiotismes de notre langue, ils se trouveroient pour le moins en aussi grand nombre que ceux que l'on remarque dans le style des livres saints.

Pour entendre l'hébreu, nous avons des règles certaines & des secours abondans. 1°. Lorsque le sens littéral ne renferme ni absurdité, ni erreur, on doit s'y tenir, & ne pas y supposer gratuitement un sens figuré ou métaphorique; c'est la règle prescrite par Saint Augustin. 2°. Lorsque le sens d'un mot paroit douteux, il faut comparer les divers passages dans lesquels il est employé, examiner ce qui précède & ce qui suit, voir ce qu'il signifie dans les langues analogues à l'hébreu, telles que le chaldéen, le syriaque & l'arabe; ce travail est tout fait dans les concordances hébraïques. 3°. En considérant quel a été le dessein de l'Ecrivain sacré, le sujet qu'il traite, les personnes auxquelles il parle, les circonstances dans lesquelles il se trouvoit, il est peu de passages desquels on ne découvre le vrai sens. 4°. Lorsque les anciennes versions s'accordent à y donner le même sens, il y a de la témérité à juger que tous les Traducteurs se sont trompés. 5°. En matière de foi & de mœurs, le guide le plus sûr est la tradition de l'Eglise, le sentiment des Pères & des Interprêtes; l'on doit plutôt s'y fier qu'aux subtilités de critique & de grammaire. Cette règle, prescrite par le sixième Concile général, & renouvellée par le Concile de Trente, est dictée par le bon sens. Peut-on se persuader que, depuis dix-sept cens ans, l'Eglise n'a pas entendu les livres que Jésus-Christ & les Apôtres lui ont laissés pour diriger sa croyance? 6°. Dans les matières indifférentes & de pure curiosité, il est permis à chacun de proposer de nouvelles explications, pourvu qu'il le fasse avec la retenue & la modestie convenables.

HÉGÉSIPPE, Auteur Ecclésiastique du second siècle, avoit écrit une histoire de l'Eglise depuis la

mort de Jésus-Christ jusqu'à l'an 133, tems auquel il vivoit. Il ne nous en reste que des fragmens, conservés par Eusèbe, mais qui sont précieux, puisque l'Auteur a vécu avec les Disciples immédiats des Apôtres. Il montroit dans cette histoire la suite de la tradition, & il faisoit voir que, malgré le grand nombre d'héréfies que l'on avoit déja vu éclore, aucune Eglise particulière n'avoit encore embrassé l'erreur, mais que toutes conservoient soigneusement ce qui avoit été enseigné par Jésus-Christ & par les Apôtres. Dans le dessein de s'en convaincre, il avoit parcouru les principales Eglises de l'Orient, & il avoit demeuré près de vingt ans à Rome. S. Jérôme a remarqué que cet Auteur avoit écrit d'un style fort simple, afin d'imiter, par sa manière, ceux dont il rapportoit les mœurs & les actions.

Le Clerc, *Hist. Eccles.* an. 62, §. 3, note 2, & ailleurs, a voulu persuader que c'est un Historien tout-à-fait indigne de foi, qu'il a été ou crédule à l'excès, ou capable d'inventer des fables; il le cite, avec Papias, comme deux exemples du caractère des Auteurs du second siècle. Ce Critique aura sans doute fait adopter son jugement à tous ceux qui ont intérêt, comme lui, de mépriser la tradition des premiers siècles de l'Eglise. Mais nous croyons devoir nous en fier plutôt à Eusèbe qu'à le Clerc & à ses pareils. Eusèbe n'a été ni un ignorant, ni un imbécille : or, il a fait cas de l'histoire d'*Hégésippe*; il la cite avec une entière confiance : donc il l'a jugée digne de foi. Au quatrième siècle, on avoit encore d'autres monumens historiques dont nous sommes actuellement privés, & par lesquels on pouvoit vérifier si ce qu'*Hégésippe* avoit écrit étoit vrai ou faux.

Il ne faut pas le confondre avec un autre *Hégésippe*, qui, d'après l'Historien Joseph, a fait cinq livres *sur la ruine de Jérusalem*; ce dernier n'a vécu qu'au quatrième siècle, & n'a écrit qu'après le règne de Constantin.

HÉGUMÈNE, Supérieur de Religieux. Dans les Monastères des Grecs, des Russes & des Nestoriens, outre la dignité d'Archimandrite, qui répond à celle des Abbés réguliers, on distingue des *Hégumènes*, qui paroissent leur être subordonnés, & qui ont un chef nommé *Exarque*, dont les fonctions sont analogues à celles des Provinciaux d'ordre. Il est parlé des *Hégumènes* dans le réglement que Pierre-le-Grand fit publier pour l'Eglise de Russie en 1718, & l'on trouve dans le Pontifical de l'Eglise Grecque la formule de leur bénédiction, aussi-bien que celle de l'Exarque.

HÉLICITES, fanatiques du sixième siècle qui menoient une vie solitaire. Ils faisoient principalement consister le service de Dieu à chanter des cantiques, & à danser avec les Religieuses, pour imiter, disoient-ils, l'exemple de Moïse & de Marie. Cette folie ressembloit beaucoup à celle des Montanistes, que l'on nommoit *Ascites* ou *Ascodrutes*; mais leur secte avoit disparu avant le sixième siècle. Les *Hélicites* paroissent donc avoir été seulement des Moines relâchés, qui avoient pris un goût ridicule pour la danse; leur nom peut être dérivé du grec Ἕλιξ, ce qui tourne, & on le leur avoit probablement donné à cause de leurs danses en rond.

HÉLIOGNOSTIQUES, secte juive, ainsi nommée du grec Ἥλιος, le soleil, & Γινώσκω, je connois, parce que ces Juifs adoroient le soleil à l'exemple des Perses. C'est une des plus anciennes idolâtries; Dieu l'avoit défendue, *Deut.* c. 17. Le livre de Job fait aussi mention de ceux qui adoroient le soleil & la lune. Les noms de la plupart des Divinités païennes désignoient ces deux astres, & c'est par ce culte que l'idolâtrie à commencé. *Voyez* ASTRES.

HELLÉNISME, manière de parler particulière à la langue grecque. Le latin du nouveau Testament est rempli d'*hellénismes*; mais il en est de ceux-ci à-peu-près comme des hébraïsmes, la plupart nous paroîtroient simples & naturels, si au lieu de les comparer au latin, on les rendoit mot pour mot en françois; l'Empereur Julien & quelques autres ont nommé la religion païenne, l'*hellénisme*, parce que c'étoit la religion des Grecs.

HELLÉNISTES, du grec Ἑλληνιστὴς; ce terme ne se trouve que dans les Actes des Apôtres, & il paroit employé dans trois sens differens. C. 6, ℣. 1, il est dit qu'il s'éleva un murmure parmi les fidèles, parce que les veuves des *Hellénistes* n'étoient pas assistées avec autant de soin que celles des Hébreux. Ces *Hellénistes* étoient donc des Juifs qui parloient grec, & qui étoient convertis. C. 9, ℣. 29, nous lisons que S. Paul disputoit contre les *Hellenistes*, par conséquent contre des Juifs Grecs non convertis. C. 11, ℣. 20, il est parlé de Disciples qui ne prêchoient qu'aux Juifs, pendant que d'autres annonçoient aussi Jésus-Christ aux *Hellenistes*, c'est-à-dire aux Grecs Gentils ou Païens. Il seroit inutile de rapporter les divers sentimens des Critiques sur ce sujet; ils semblent avoir cherché de la difficulté où il n'y en a point.

HELLÉNISTIQUE. On a ainsi nommé la langue que parloient les Juifs hors de la Judée, & qui n'étoit pas un grec pur; elle étoit mêlée d'hébraïsmes & de syriacismes. C'est la langue dans laquelle la version des Septante & les livres du Nouveau Testament ont été écrits. Richard Simon l'appelle *langue de Synagogue*. De même aujourd'hui en Espagne les Juifs parlent un espagnol mélangé, que l'on peut appeller *espagnol de Synagogue*. Saumaise a eu une autre idée de la langue *hellénistique*, on ne sait sur quel fondement.

Blackwall, savant Anglois, a fait un livre pour réfuter les Critiques qui ont accusé les Ecrivains du Nouveau Testament d'avoir parlé un grec barbare, rempli de solécismes & de mauvaises expressions; il prouve le contraire par des exemples tirés des Auteurs Grecs les plus estimés; il soutient non-seulement qu'ils se sont exprimés avec une éloquence naturelle & sublime, mais qu'en plusieurs choses ils ont surpassé les meilleurs Ecrivains de la Grèce & de Rome. Il y a peut-être un peu d'enthousiasme dans cette dernière prétention; mais quant à la pureté du langage, il nous paroît avoir pleinement justifié les Auteurs sacrés. Il ne nie point que l'on n'y trouve des hébraïsmes; mais il fait voir que ces façons de parler, que l'on a cru propres & particulières aux Hébreux, n'étoient pas inusitées chez les Grecs. En effet, puisque nous les retrouvons presque toutes en françois, ce ne seroit pas une merveille de les rencontrer aussi dans les autres langues, sur-tout dans les divers dialectes du grec, qui ont varié à l'infini.

HELVIDIENS. *V.* ANTIDICO-MARIANITES.

HÉMATITES, hérétiques desquels S. Clément d'Alexandrie a parlé dans son livre 7 des Stromates; leur nom vient de Αἷμα, sang. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges ou Montanistes, qui, selon Philastrius, employoient à la fête de Pâques le sang d'un enfant dans leurs sacrifices. S. Clément d'Alexandrie dit seulement qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, sans nous apprendre quels étoient ces dogmes. Quelques Auteurs ont cru que ces sectaires étoient ainsi appellés, parce qu'ils mangeoient du sang & des chairs suffoquées, malgré la défense du Concile de Jerusalem.

HÉMÉROBAPTISTES, secte de Juifs, ainsi nommés, parce qu'ils se lavoient & se baignoient tous les jours par motif de religion. S. Epiphane, parlant d'eux, dit que, sur les autres points de religion, ils pensoient à peu près comme les Pharisiens, mais qu'ils nioient la résurrection des morts, comme les Saducéens, & qu'ils avoient encore emprunté de ceux-ci d'autres erreurs.

D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque Orientale*, a cru que ces sectaires subsistoient encore sur les bords du golfe persique, sous le nom de *Mendai-Jahia*, ou Chrétiens de S. Jean; cette conjecture a été embrassée & soutenue par plusieurs autres Savans, en particulier par Mosheim, *Hist. Eccl. seizième siècle*, sect. 3, part. 1re, c. 2, §. 17; & *Hist. Christ. Proleg.* c. 2, §. 9, note 3. Nous en parlerons plus au long au mot MANDAÏTES.

HÉNOCH, l'un des Patriarches qui ont vécu avant le déluge. S. Jude, dans son Epître, fait le portrait de plusieurs Chrétiens mal convertis, & dont les mœurs étoient déréglées; il ajoute, ℣. 14: « C'est d'eux qu'*Henoch*, qui a été le » septième depuis Adam, a prophétisé en ces » termes: voilà le Seigneur qui va venir, avec » la multitude de ses Saints, pour exercer son » jugement sur tous les hommes, & pour con- » vaincre tous les impies ».

Ces paroles de Saint Jude ont donné lieu de forger, dans le second siècle de l'Eglise, un prétendu livre d'*Henoch*, rempli de visions & de fables, touchant la chûte des Anges, &c. L'Auteur paroît avoir été un Juif mal instruit & mal converti, qui a rassemblé de fausses traditions judaïques, dans l'intention d'amener les Juifs au Christianisme: faux zèle, & conduite très-blâmable. Plusieurs Pères de l'Eglise ont eu du respect pour ce livre, parce qu'ils ont cru que S. Jude l'avoit cité.

Mais cet Apôtre cite, non un livre, mais une prophétie qui pouvoit avoir été conservée par tradition; cela ne prouve donc rien en faveur du prétendu livre d'*Henoch*. On dit que les Abyssins, ou Chrétiens d'Ethiopie, le respectent encore, & y ont grande confiance, & qu'il y en a un exemplaire à la Bibliothèque du Roi. On ne nous apprend pas si la prophétie alléguée par S. Jacques s'y trouve ou non; & il n'est pas certain que ce soit le même ouvrage duquel ont parlé Origène & Tertullien. Au reste, ce livre n'a jamais été reçu dans l'Eglise comme canonique, & il n'a aucune autorité. Il y a sur ce sujet une dissertation dans la *Bible d'Avignon*, tom. 16, p. 521.

HÉNOTIQUE, édit de l'Empereur Zénon, favorable aux Eutychiens. *V.* EUTYCHIANISME.

HENRICIENS, hérétiques qui parurent en France dans le douzième siècle, & qui eurent pour chef un certain Henri, Moine ou Hermite, né en Italie. Ce novateur dogmatisa successivement à Lausanne, au Mans, à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse, où il fut attaqué & réfuté par S. Bernard. Obligé de fuir, il fut arrêté & conduit devant le Pape Eugène III, qui présidoit alors au Concile de Reims; accusé & convaincu de plusieurs erreurs, il fut mis en prison, où il mourut l'an 1148. Il rejettoit le baptême des enfans; il déclamoit hautement contre le Clergé; il méprisoit les fêtes & les cérémonies de l'Eglise, & il tenoit des assemblées secrettes pour répandre sa doctrine.

Comme sur plusieurs points il avoit les mêmes sentimens que Pierre de Bruys, la plupart des Auteurs ont cru qu'il avoit été son disciple, & ils l'ont nommé Henri de Bruys. Mais Mosheim a observé que cette conjecture est sans fondement: Pierre de Bruys ne pouvoit souffrir les croix, il les détruisoit par-tout où il en trouvoit; Henri, au contraire, entroit dans les villes une croix à la main, pour s'attirer la vénération du peuple. *Hist. Ecclés. douzième siècle*, 2e part., c. 5, §. 8. Il est donc probable que, sans s'être endoctrinés l'un

l'un l'autre, ils avoient sucé les principes des Albigeois, & les avoient arrangés chacun à sa manière.

Les Protestans, pour se donner des ancêtres, ont cité Pierre de Bruys & Henri; ils ont dit que ces deux sectaires enseignoient la même doctrine que les réformateurs du seizième siècle; ils les ont donnés pour Martyrs de la vérité. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 24, c. 8, n. 1 & 2. Quand cela seroit vrai, cette succession ne seroit pas encore fort honorable, puisque ces deux prétendus Martyrs étoient fort ignorans, & de vrais fanatiques. Mais les Protestans croient valide & légitime le baptême des enfans; ils ont même condamné l'erreur contraire, soutenue par les Anabaptistes & par les Sociniens, aussi-bien que par Pierre de Bruys & par Henri. Ces deux sectaires ne sont donc rien moins que des martyrs de la vérité. Il est prouvé d'ailleurs que Henri fut convaincu d'adultère & d'autres crimes, qu'il se faisoit suivre par des femmes débauchées, auxquelles il prêchoit une morale abominable. *Acta Episcop. Cenoman. in vitâ Hildeberti*. Mosheim, qui cite ces actes, ne répond rien à cette accusation. *Voyez* PETROBUSIENS.

HEPTATEUQUE. C'est ainsi que l'on a nommé autrefois la première partie de la Bible, qui renfermoit, outre le Pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, les deux suivans de Josué & des Juges. Yves de Chartres, *Epist.* 38, nous apprend que l'on avoit coutume de les joindre ensemble, & de les citer sous le nom d'*Heptateuque*, c'est-à-dire ouvrage en sept livres.

HÉRACLÉONITES, hérétiques du second siècle, & de la secte des Valentiniens; ils furent ainsi appellés de leur chef Héracléon, qui parut vers l'an 140, & qui répandit ses erreurs principalement dans la Sicile.

S. Epiphane a parlé de cette secte, *Hær.* 36; il dit qu'aux rêveries de Valentin, Héracléon avoit ajouté ses propres visions, & avoit voulu réformer en quelque chose la Théologie de son Maître. Il soutenoit que le Verbe divin n'étoit point le Créateur du monde, mais que c'étoit l'ouvrage de l'un des Eons. Il distinguoit deux monde, l'un corporel & visible, l'autre spirituel & invisible, & il n'attribuoit au Verbe divin que la formation de ce dernier. Pour étayer cette opinion, il altéroit les paroles de l'Evangile de S. Jean: *Toutes choses ont été faites par lui, & rien n'a été fait sans lui*; il y ajoutoit de son chef ces autres mots: *Des choses qui sont dans le monde*.

Il déprimoit beaucoup la loi ancienne, & rejettoit les prophéties; c'étoient, selon lui, des sons en l'air qui ne signifioient rien. Il avoit fait un commentaire sur l'Evangile de S. Luc, duquel S. Clément d'Alexandrie a cité quelques fragmens, & un autre sur l'Evangile de Saint Jean, duquel Origène a rapporté plusieurs morceaux dans son propre commentaire sur ce même Evangile, & c'est ordinairement pour les contredire & les réfuter. Le goût d'Héracléon étoit d'expliquer l'Ecriture-Sainte d'une manière allégorique, de chercher un sens mystérieux dans les choses les plus simples; & il abusoit tellement de cette méthode, qu'Origène, quoique grand allégoriste lui-même, n'a pas pu s'empêcher de le lui reprocher. Grabe, *Spicil. du second siècle*, p. 80; D. Massuet, *Première Dissert. sur S. Irénée*, art. 2, n. 93.

L'on n'accuse point les *Héracléonites* d'avoir attaqué l'authenticité ni la vérité de nos Evangiles, mais seulement d'en avoir détourné le sens par des interprétations mystiques: cette authenticité étoit donc alors regardée comme incontestable. On ne dit point qu'ils aient nié ou révoqué en doute aucun des faits publiés par les Apôtres, & rapportés dans les Evangiles: ces faits étoient donc d'une certitude à laquelle on ne pouvoit rien opposer. Les différentes sectes de Valentiniens n'étoient point subjuguées par l'autorité des Apôtres, puisque la plupart de leurs Docteurs se croyoient plus éclairés que les Apôtres, & prenoient, par orgueil, le titre de *Gnostiques*, hommes intelligens. Cependant, au commencement du second siècle, la date des faits étoit encore assez récente pour que l'on pût savoir s'ils étoient vrais ou faux, certains ou douteux, publics ou apocryphes: comment des hommes, qui disputoient sur tout, ont-ils pu convenir tous des mêmes faits, s'il y avoit lieu de les contester? Nous répétons souvent cette observation, parce qu'elle est décisive contre les incrédules.

HÉRÉSIARQUE, premier auteur d'une hérésie, ou chef d'une secte hérétique.

Il est constant que les plus anciens *hérésiarques*, jusqu'à Manès inclusivement, ont été ou des Juifs qui vouloient assujettir les Chrétiens à la loi de Moïse, ou des Païens mal convertis qui vouloient soumettre la doctrine chrétienne aux opinions de la Philosophie. Tertullien l'a fait voir dans son *livre des prescriptions*, c. 7, & il a démontré en détail que toutes les erreurs qui avoient troublé le Christianisme jusqu'alors, venoient de quelqu'une des écoles de philosophie. S. Jérôme a pensé de même, *in Nahum*, c. 3, col. 1588. Suivant la remarque d'un savant Académicien, les Philosophes ne virent pas sans jalousie un peuple qu'ils méprisoient, devenu, sans étude, infiniment plus éclairé qu'eux sur les questions les plus intéressantes au genre humain, sur la nature de Dieu & de l'homme, sur l'origine de toutes choses, sur la Providence qui gouverne le monde, sur la règle des mœurs; ils cherchèrent à s'approprier une partie de ces richesses, pour faire croire qu'on les devoit à la Philosophie plutôt qu'à l'Evangile. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 50, *in*-12, pag. 287. Ce motif

n'étoit pas assez pur pour former des Chrétiens fidèles & dociles.

Une religion révélée de Dieu, qui propose des mystères à croire, qui ne laisse la liberté ni de disputer, ni d'argumenter contre la parole de Dieu, ne sera jamais goûtée par des hommes vains & opiniâtres, qui se flattent de découvrir toute vérité par la force de leur esprit. Soumettre la raison & la curiosité au joug de la foi, enchaîner les passions par la morale sévère de l'Evangile, c'est un double sacrifice, pénible à la nature; il n'est pas étonnant que, dans tous les siècles, il se soit trouvé des hommes peu disposés à le faire, ou qui, après l'avoir fait d'abord, sont retournés en arrière. Les chefs des hérésies n'ont fait autre chose que porter dans la religion l'esprit contentieux, inquiet, jaloux, qui a toujours régné dans les écoles de Philosophie.

Mosheim conjecture, avec beaucoup de probabilité, que les Juifs, entêtés de la sainteté & de la perpétuité de la loi de Moïse, ne vouloient pas reconnoitre la divinité de Jésus-Christ, ni avouer qu'il étoit le Fils de Dieu, de peur d'être obligés de convenir qu'en cette qualité il avoit pu abolir la loi de Moïse; que les hérétiques nommés *Gnostiques* suivoient plutôt les dogmes de la Philosophie Orientale que ceux de Platon & des autres Philosophes Grecs. Mais cette seconde opinion n'est ni aussi certaine, ni aussi importante que Mosheim le prétend. *Voyez* GNOSTIQUES, PHILOSOPHIE ORIENTALE. Il fait mention d'une troisième espèce d'hérétiques; c'étoient des libertins qui prétendoient que la grace de l'Evangile affranchissoit les hommes de toute loi religieuse ou civile, & qui menoient une vie conforme à cette maxime. Il seroit difficile de prouver que ces gens-là ont composé une secte particulière.

Dès le premier siècle, les Apôtres ont mis au rang des hérétiques Hyménée, Philète, Hermogène, Phygellus, Démas, Alexandre, Diotrèphe, Simon le Magicien, les Nicolaïtes & les Nazaréens. Il paroit que Saint Jean l'Evangéliste n'étoit pas encore mort, lorsque Dosithee, Ménandre, Ebion, Cérinthe, & quelques autres, ont fait du bruit. Au second siècle, plus de quarante sectaires ont fait parler d'eux, & ont eu des partisans. Fabricius, *Salu. lux Evangelii, &c.* c. 8, §. 4 & 5. Alors le Christianisme, qui ne faisoit que de naitre, occupoit tous les esprits, étoit l'objet de toutes les contestations, divisoit toutes les écoles; mais Hégésippe attestoit que jusqu'à son tems, c'est-à-dire jusqu'à l'an 133 de Jésus-Christ, l'Eglise de Jérusalem ne s'étoit pas encore laissée corrompre par les hérétiques; le zèle & la vigilance de ses Evêques l'avoient mise à l'abri de la séduction.

Il y a une remarque essentielle à faire sur ce sujet; c'est que les *hérésiarques* les plus anciens, & les plus à portée de vérifier les faits rapportés dans l'Evangile, n'en ont jamais contesté la vérité. Quoiqu'intéressés à décréditer le témoignage des Apôtres, ils n'en ont point nié la sincérité. Nous avons répété cette observation, en parlant de chacune des anciennes sectes, parce qu'elle est décisive contre les incrédules, qui ont osé dire que les faits évangéliques n'ont été crus & avoués que par des hommes de notre parti.

Bayle définit un *hérésiarque*, un homme qui, pour se faire chef de parti, sème la discorde dans l'Eglise, & en rompt l'unité, non par zèle pour la vérité, mais par ambition, par jalousie, ou par quelqu'autre passion injuste. Il est rare, dit-il, que les auteurs des schismes agissent de bonne foi; voilà pourquoi S. Paul met les sectes ou les hérésies au nombre des œuvres de la chair qui damnent ceux qui les commettent, *Galat.* c. 5, ℣. 20; pourquoi il dit qu'un hérétique est un homme pervers, condamné par son propre jugement, *Tit.* c. 3, ℣. 10. Conséquemment Bayle convient qu'il n'y a point de forfait plus énorme que de déchirer le corps mystique de Jésus-Christ, de calomnier l'Eglise son épouse, de faire révolter les enfans contre leur mère; que c'est un crime de lèze-majesté divine au premier chef. *Supplém. du Comment. philosoph.* préf. & c. 8.

Sans doute les apologistes des *hérésiarques* n'accuseront pas Bayle d'être un Casuiste trop févère. En effet, quand un Docteur quelconque seroit intimement persuadé que l'Eglise universelle est dans l'erreur, & qu'il est en état de le prouver invinciblement, qui lui a donné mission pour prêcher contre elle? Il ne peut d'abord, sans un excès de présomption, se flatter de mieux entendre la doctrine de Jésus-Christ qu'elle n'a été entendue, depuis les Apôtres jusqu'à nous, par les Docteurs les plus habiles. Il ne peut, sans une témérité insupportable, supposer que Jésus-Christ a manqué à la parole qu'il a donnée à son Eglise de veiller sur elle, & de la défendre contre les assauts de l'enfer jusqu'à la consommation des siècles. Quand par hasard il auroit découvert une erreur dans la croyance de l'Eglise, le bien qu'il pourra faire en la publiant & en la réfutant égalera-t-il jamais le mal qu'ont causé, dans tous les tems, ceux qui ont eu la fureur de dogmatiser?

Si un *hérésiarque* pouvoit prévoir le sort de sa doctrine, jamais il n'auroit le courage de la mettre au jour. Il n'en est pas un seul dont les sentimens aient été fidèlement suivis par ses prosélytes, qui n'ait causé des guerres intestines dans sa propre secte, qui n'ait été réfuté & contredit en plusieurs points par ceux même qu'il avoit séduits. La doctrine de Manès ne fut conservée en entier ni chez les Pauliciens, ni chez les Bulgares, ni chez les Albigeois; celle d'Arius fut attaquée par les sémi-Ariens, aussi-bien que par les Catholiques; les Nestoriens font profession de ne pas suivre Nestorius, & les Jacobites disent anathême à Eutychès: les uns & les autres rougissent du nom de leurs fondateurs. Les Luthériens ne suivent plus les sentimens de Luther, ni les Calvinistes ceux de

Calvin. Il est impossible que ces deux *hérésiarques* ne se soient pas repentis, à la vue des contradictions qu'ils essuyoient, des ennemis qu'ils se faisoient, des guerres qu'ils excitoient, des crimes dont ils étoient la première cause.

Au troisième siècle, Tertullien a peint d'avance les *hérésiarques* de tous les siècles, dans son *Livre des prescriptions*. Ils rejettent, dit-il, les livres de l'Ecriture qui les incommodent; ils interprêtent les autres à leur manière; ils ne se font pas scrupule d'en changer le sens dans leurs versions. Pour gagner un prosélyte, ils lui prêchent la nécessité de tout examiner, de chercher la vérité par soi-même; quand ils le tiennent, ils ne souffrent plus qu'il les contredise. Ils flattent les femmes & les ignorans, en leur faisant croire que bientôt ils en sauront plus que tous les Docteurs; ils déclament contre la corruption de l'Eglise & du Clergé; leurs discours sont vains, arrogans, pleins de fiel, marqués au coin de toutes les passions humaines, &c. Quand Tertullien auroit vécu au seizième siècle, il n'auroit pu mieux peindre les prétendus Réformateurs. Erasme en faisoit un portrait parfaitement semblable. *Voyez* les deux articles suivans.

HÉRÉSIE. Ce mot, qui ne se prend à présent qu'en mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre contre la foi, ne désignoit, dans l'origine, qu'un choix, un parti, une secte bonne ou mauvaise; c'est le sens du grec Αἵρεσις, dérivé d'Αἱρέομαι, je prends, je choisis, j'embrasse. On disoit *hérésie péripatéticienne*, *hérésie stoïcienne*, pour désigner les sectes d'Aristote & de Zénon; & les Philosophes appelloient *hérésie chrétienne* la religion enseignée par Jésus-Christ. S. Paul déclare que dans le Judaïsme il avoit suivi l'*hérésie pharisienne*, la plus estimable qu'il y eût parmi les Juifs, *Act.* c. 24, ℣. 14. Si *hérésie* avoit signifié pour lors une erreur, ce nom auroit mieux convenu à la secte des Saducéens qu'à celle des Pharisiens.

On définit l'*hérésie* une erreur volontaire & opiniâtre contre quelque dogme de foi. Ceux qui veulent excuser ce crime demandent comment on peut juger si une erreur est volontaire ou involontaire, criminelle ou innocente, vient d'une passion vicieuse plutôt que d'un défaut de lumière. Nous répondons, 1°. que comme la doctrine chrétienne est révélée de Dieu, c'est déja un crime de vouloir la connoitre par nous-mêmes, & non par l'organe de ceux que Dieu a établis pour l'enseigner; que vouloir choisir une opinion pour l'ériger en dogme, c'est déja se révolter contre l'autorité de Dieu; 2°. puisque Dieu a établi l'Eglise, ou le corps des Pasteurs, pour enseigner les fidèles, lorsque l'Eglise a parlé, c'est, de notre part, un orgueil opiniâtre de résister à sa décision, & de préférer nos lumières aux siennes; 3°. la passion qui a conduit les chefs de secte, & leurs partisans, s'est montrée par leur conduite & par les moyens qu'ils ont employés pour établir leurs opinions. Nous avons vu que Bayle, en définissant un *hérésiarque*, suppose que l'on peut embrasser une opinion fausse par orgueil, par ambition d'être chef de parti, par jalousie & par haine, contre un antagoniste, &c., & il l'a prouvé par les paroles de S. Paul. Une erreur, soutenue par de tels motifs, est certainement volontaire & criminelle.

Quelques Protestans ont dit qu'il n'est pas aisé de savoir ce que c'est qu'une *hérésie*, & qu'il y a toujours de la témérité à traiter un homme d'*hérétique*. Mais, puisque S. Paul ordonne à Tite d'éviter un hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois, c. 3, ℣. 10, il suppose que l'on peut connoitre si un homme est hérétique ou s'il ne l'est pas, si son erreur est innocente ou volontaire, pardonnable ou digne de censure.

Ceux qui ont prétendu que l'on ne doit regarder comme *hérésies* que les erreurs contraires aux articles fondamentaux du Christianisme, n'ont rien gagné, puisqu'il n'y a aucune règle certaine pour juger si un article est ou n'est pas fondamental.

Un homme peut se tromper d'abord de bonne foi; mais dès qu'il résiste à la censure de l'Eglise, qu'il cherche à faire des prosélytes, à former un parti, à cabaler, à faire du bruit, ce n'est plus la bonne foi qui le fait agir, c'est l'orgueil & l'ambition. Celui qui a eu le malheur de naître & d'être élevé dans le sein de l'*hérésie*, de sucer l'erreur dès l'enfance, est sans doute beaucoup moins coupable, mais on ne peut pas en conclure qu'il est absolument innocent, sur-tout lorsqu'il est à portée de connoitre l'Eglise Catholique & les caractères qui la distinguent d'avec les différentes sectes hérétiques.

Vainement l'on dira qu'il ne connoît point la prétendue nécessité de se soumettre au jugement ou à l'enseignement de l'Eglise, qu'il lui suffit d'être soumis à la parole de Dieu. Cette soumission est absolument illusoire; 1°. il ne peut savoir avec certitude quel livre est la parole de Dieu, que par le témoignage de l'Eglise; 2°. dans quelque secte que ce soit, il n'y a que le quart des membres qui soient en état de voir par eux-mêmes si ce qu'on leur prêche est conforme ou contraire à la parole de Dieu; 3°. tous commencent par se soumettre à l'autorité de leur secte, par former leur croyance d'après le catéchisme & d'après les instructions publiques de leurs Ministres, avant de savoir si cette doctrine est conforme ou contraire à la parole de Dieu; 4°. c'est, de leur part, un trait d'orgueil insupportable de croire qu'ils sont éclairés du Saint-Esprit pour entendre l'Ecriture-Sainte, plutôt que l'Eglise Catholique, qui l'entend autrement qu'eux. Excuser tous les hérétiques, c'est condamner les Apôtres, qui les ont peints comme *des hommes pervers*.

Nous ne prétendons pas soutenir qu'il n'y ait un bon nombre d'hommes nés dans l'*hérésie*, qui, à raison de leur peu de lumière, sont dans une

ignorance invincible, par conséquent excusable devant Dieu : or, de l'aveu de tous les Théologiens sensés, ces ignorans ne doivent point être mis au rang des hérétiques. C'est la doctrine formelle de S. Augustin, *Epist.* 43, *ad glorium & alios*, n. 1. S. Paul a dit : » *Evitez un hérétique,* » *après l'avoir repris une ou deux fois, sachant* » *qu'un tel homme est pervers, qu'il pèche, & qu'il* » *est condamné par son propre jugement.* Quant à » ceux qui défendent un sentiment faux & mau- » vais, sans aucune opiniâtreté, sur-tout s'ils ne » l'ont pas inventé par une audacieuse présomp- » tion, mais s'ils l'ont reçu de leurs parens séduits » & tombés dans l'erreur, & s'ils cherchent la » vérité avec soin, & prêts à se corriger, lors- » qu'ils l'auront trouvée, on ne doit pas les ranger » parmi les hérétiques «. *L.* 1, *de Bapt. contrà Donat.*, c. 4, n. 5. » Ceux qui tombent chez » les hérétiques sans le favoir, & en croyant que » c'est là l'Eglise de Jésus-Christ, sont dans un » cas différent de ceux qui savent que l'Eglise » Catholique est celle qui est répandue par-tout » le monde «. L. 4, c. 1, n. 1. » L'Eglise de » Jésus-Christ, par la puissance de son époux, » peut avoir des enfans de ses servantes; s'ils ne » s'enorgueillissent point, ils auront part à l'hé- » ritage; s'ils sont orgueilleux, ils demeureront » dehors «. *Ibid.* c. 16, n. 23. » Supposons qu'un » homme soit dans l'opinion de Photin touchant » Jésus-Christ, croyant que c'est la foi catho- » lique, je ne l'appelle point encore *hérétique*, » à moins qu'après avoir été instruit, il n'ait » mieux aimé résister à la foi catholique, que » de renoncer à l'opinion qu'il avoit embrassée «. *L. de unit. Eccles.* c. 25, n. 73, il dit de plusieurs Evêques, Clercs, & Laïques Donatistes convertis : » Renonçant à leur parti, ils sont revenus » à la paix catholique, & avant de le faire, ils » étoient déja partie du bon grain; pour lors ils » combattoient, non contre l'Eglise de Dieu, » qui produit du fruit par-tout, mais contre des » hommes desquels on leur avoit donné mau- » vaise opinion «.

S. Fulgence, *L. de fide ad Petrum*, c. 39 : » Les bonnes œuvres, le martyre même, ne » servent de rien pour le salut à celui qui n'est » pas dans l'unité de l'Eglise, *tant que la malice* » *du schisme & de l'hérésie persévere en lui* «.

Salvien, *de gubern. Dei*, l. 5, c. 2, parlant des barbares qui étoient Ariens : » Ils sont héré- » tiques, dit-il, mais ils l'ignorent.... Ils sont » dans l'erreur, mais de bonne foi, non par haine, » mais par amour pour Dieu, en croyant l'honorer » & l'aimer; quoiqu'ils n'aient pas une foi pure, ils » croient avoir une charité parfaite. Comment se- » ront-ils punis au jour du jugement pour leur » erreur? Personne ne peut le savoir que le sou- » verain Juge «.

Nicole, *Traité de l'unité de l'Eglise*, l. 2, c. 3 : » Tous ceux qui n'ont point participé, par leur » volonté & avec connoissance de cause, au » schisme & à l'hérésie, font partie de la véritable » Eglise «.

Aussi les Théologiens distinguent entre l'*hérésie* matérielle & l'*hérésie* formelle. La première consiste à soutenir une proposition contraire à la foi, sans savoir qu'elle y est contraire, par conséquent sans opiniâtreté, & dans la disposition sincère de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a tous les caractères opposés, & c'est toujours un crime qui suffit pour exclure un homme du salut. Tel est le sens de la maxime *hors de l'Eglise point de salut. Voyez* EGLISE, §. 5.

Dieu a permis qu'il y eût des *hérésies* dès le commencement du Christianisme, & du vivant même des Apôtres, afin de nous convaincre que l'Evangile ne s'est point établi dans les ténèbres, mais au grand jour; que les Apôtres n'ont pas toujours eu des auditeurs dociles, mais que souvent ils en ont trouvé qui étoient tout prêts à les contredire; que s'ils avoient publié des faits faux, douteux, ou sujets à contestation, l'on n'auroit pas manqué de les réfuter & de les convaincre d'imposture. Les Apôtres eux-mêmes s'en plaignent; ils nous apprennent en quoi ils étoient contredits par les hérétiques, c'étoit sur les dogmes, & non sur les faits.

» Il faut, dit S. Paul, qu'il y ait des *hérésies*, » afin que l'on connoisse ceux dont la foi est à » l'épreuve «. *I. Cor.* ỷ. 19. De même que les persécutions servirent à distinguer les Chrétiens véritablement attachés à leur religion, d'avec les ames foibles & d'une vertu chancelante, ainsi les *hérésies* mettent une séparation entre les esprits légers, & ceux qui sont constans dans leur foi. C'est la réflexion de Tertullien.

Il falloit d'ailleurs que l'Eglise fût agitée, pour que l'on vît la sagesse & la solidité du plan que Jésus-Christ avoit établi pour perpétuer sa doctrine. Il étoit bon que les Pasteurs, chargés de l'enseignement, fussent obligés de fixer toujours leurs regards sur l'antiquité, de consulter les monumens, de renouer sans cesse la chaine de la tradition, de veiller de près sur le dépôt de la foi; ils y ont été forcés par les assauts continuels des hérétiques. Sans les disputes des deux derniers siècles, nous serions peut-être encore plongés dans le même sommeil que nos pères. C'est après l'agitation des guerres civiles que l'Eglise a coutume de faire des conquêtes.

Lorsque les incrédules ont voulu faire un sujet de scandale de la multitude des *hérésies*, dont l'Histoire Ecclésiastique fait mention, ils n'ont pas vu, 1°. que la même *hérésie* s'est ordinairement divisée en plusieurs sectes, & a porté quelquefois dix ou douze noms différens; il en a été ainsi des Gnostiques, des Manichéens, des Ariens, des Eutychiens & des Protestans; 2°. que les *hérésies* des derniers siècles n'ont été que la répétition des anciennes erreurs, de même que les nouveaux

systêmes de philosophie ne sont que les visions des anciens Philosophes; 3°. que les incrédules eux-mêmes sont divisés en divers partis, & ne font que copier les objections des anciens ennemis du Christianisme.

Il est nécessaire à un Théologien de connoître les différentes *hérésies*, leurs variations, les opinions de chacune des sectes qu'elles ont fait éclore; sans cela on ne réussit point à prendre le vrai sens des Pères qui les ont réfutées, & l'on s'expose à leur prêter des sentimens qu'ils n'ont jamais eus. C'est ce qui est arrivé à la plupart de ceux qui ont voulu déprimer les ouvrages de ces saints Docteurs. Pour en acquérir une connoissance plus détaillée que celle que nous pouvons en donner, il faut consulter le Dictionnaire des *hérésies* fait par M. l'Abbé Pluquet; on y trouve non-seulement l'histoire, les progrès, les opinions de chacune des sectes, mais encore la réfutation de leurs principes.

Les Protestans ont souvent accusé les Auteurs Ecclésiastiques, qui ont fait le catalogue des *hérésies*, tels que Théodoret, S. Epiphane, S. Augustin, Philastre, &c., de les avoir multipliées mal à propos, d'avoir mis au rang des erreurs des opinions orthodoxes ou innocentes. Mais, parce qu'il a plu aux Protestans de renouveller les sentimens de la plupart des anciennes sectes *hérétiques*, il ne s'ensuit pas que ce sont des vérités, & que les Pères ont eu tort de les taxer d'erreur; il s'ensuit seulement que les ennemis de l'Eglise Catholique sont mauvais juges en fait de doctrine.

Ils ne veulent pas que l'on attribue aux *hérétiques*, par voie de conséquence, les erreurs qui s'ensuivent de leurs opinions, sur-tout lorsque ces *hérétiques* les désavouent & les rejettent; mais ces mêmes Protestans n'ont jamais manqué d'attribuer aux Pères de l'Eglise, & aux Théologiens Catholiques, toutes les conséquences que l'on peut tirer de leur doctrine, même par de faux raisonnemens; & c'est principalement par-là qu'ils ont réussi à rendre la foi catholique odieuse. *Voyez* ERREUR. On doit encore moins leur pardonner la prévention par laquelle ils se persuadent que les Pères de l'Eglise ont mal exposé les sentimens des *hérétiques* qu'ils ont réfutés, soit par ignorance & par défaut de pénétration, soit par haine & par ressentiment, soit par un faux zèle & afin de détourner plus aisément les fidèles de l'erreur. Cette calomnie a été suggérée aux Protestans par les passions même qu'ils osent attribuer aux Pères de l'Eglise; nous la réfuterons ailleurs, en parlant des différentes sectes *hérétiques*, & au mot PÈRES DE L'EGLISE. Souvent, disent-ils, les Pères attribuent à la même *hérésie* des sentimens contradictoires. Cela ne peut étonner que ceux qui affectent d'oublier que les hérétiques n'ont jamais été d'accord ni entr'eux, ni avec eux-mêmes, & que jamais les Disciples ne se sont fait une loi de suivre exactement les opinions de leurs Maîtres. Un Piétiste fanatique, nommé *Arnold*, mort en 1714, a poussé la démence jusqu'à soutenir que les anciens hérétiques étoient des Piétistes, plus sages & meilleurs Chrétiens que les Pères qui les ont réfutés.

HÉRÉTICITÉ, note d'hérésie imprimée à une proposition par la censure de l'Eglise. Démontrer l'*héréticité* d'une opinion, c'est faire voir qu'elle est formellement contraire à un dogme de foi décidé & professé par l'Eglise Catholique. *Héréticité* est l'opposé de *catholicité* & *d'orthodoxie*.

HÉRÉTIQUE, sectateur ou défenseur d'une opinion contraire à la croyance de l'Eglise Catholique. Sous ce nom, l'on comprend non-seulement ceux qui ont inventé une erreur, ou qui l'ont embrassée par leur propre choix, mais encore ceux qui ont eu le malheur d'en être imbus dès l'enfance, & parce qu'ils sont nés de parens *hérétiques*. Un *hérétique*, dit M. Bossuet, est celui qui a une opinion à lui, qui suit sa propre pensée & son sentiment particulier; un Catholique, au contraire, suit sans hésiter le sentiment de l'Eglise universelle. A ce sujet, nous avons à résoudre trois questions; la première, s'il est juste de punir les *hérétiques* par des peines afflictives, ou si, au contraire, il faut les tolérer; la seconde, s'il est décidé, dans l'Eglise Romaine, que l'on ne doit pas garder la foi jurée aux *hérétiques*; la troisième, si l'on fait mal de défendre aux fidèles la lecture des livres des *hérétiques*.

A la première, nous répondons d'abord que les premiers auteurs d'une hérésie, qui entreprennent de la répandre, de gagner des prosélytes, de se faire un parti, sont punissables comme perturbateurs du repos public. Une expérience de dix-sept siècles a convaincu tous les peuples qu'une secte nouvelle ne s'est jamais établie sans causer du tumulte, des séditions, des révoltes contre les loix, des violences, & sans qu'il y eût, tôt ou tard, du sang répandu.

L'on aura beau dire que, suivant ce principe, les Juifs & les Païens ont bien fait de mettre à mort les Apôtres & les premiers Chrétiens; il n'en est rien. Les Apôtres ont prouvé qu'ils avoient une mission divine, jamais un hérésiarque n'a prouvé la sienne; les Apôtres ont prêché constamment la paix, la patience, la soumission aux Puissances séculières, les hérésiarques ont fait le contraire. Les Apôtres & les premiers Chrétiens n'ont causé ni sédition, ni tumulte, ni guerre sanglante; on a donc versé leur sang injustement, & jamais ils n'ont pris les armes pour se défendre. Dans l'Empire Romain, & dans la Perse, chez les nations policées, & chez les barbares, ils ont suivi la même conduite.

En second lieu, nous répondons que quand les

membres d'une secte *hérétique*, déja établie, sont paisibles, soumis aux loix, fidèles observateurs des conditions qui leur ont été prescrites, lorsque d'ailleurs leur doctrine n'est contraire ni à la pureté des mœurs, ni à la tranquillité publique, il est juste de les tolérer; alors on ne doit employer que la douceur & l'instruction pour les ramener dans le sein de l'Eglise. Dans les deux cas contraires, le Gouvernement est en droit de les réprimer & de les punir; & s'il ne le fait pas, il aura bientôt lieu de s'en repentir. Prétendre, en général, que l'on doit tolérer tous les sectaires, sans avoir égard à leurs opinions, à leur conduite, au mal qui peut en résulter; que toute rigueur, toute violence exercée à leur égard est injuste & contraire au droit naturel, c'est une doctrine absurde, qui choque le bon sens & la saine politique; les incrédules de notre siècle, qui ont osé la soutenir, se sont couverts d'ignominie. *Voyez* TOLÉRANCE.

Le Clerc, malgré son penchant à excuser tous les sectaires, est cependant convenu que dès l'origine de l'Eglise, & du tems même des Apôtres, il y a eu des *hérétiques* de ces deux espèces; que les uns sembloient errer de bonne foi sur des questions de peu de conséquence, sans causer aucune sédition ni aucun désordre; que d'autres agissoient par ambition & avec des desseins séditieux; que leurs erreurs attaquoient essentiellement le Christianisme. En soutenant que les premiers devoient être tolérés, il avoue que les seconds méritoient l'anathême que l'on a prononcé contr'eux. *Hist. Ecclés.*, an. 83, §. 4 & 5.

Léibnitz, quoique Protestant, après avoir observé que l'erreur n'est pas un crime, si elle est involontaire, avoue que la négligence volontaire de ce qui est nécessaire pour découvrir la vérité dans les choses que nous devons savoir, est cependant un péché, & même un péché grief, suivant l'importance de la matière. Au reste, dit-il, une erreur dangereuse, fût-elle totalement involontaire & exempte de tout crime, peut être pourtant très-légitimement réprimée, dans la crainte qu'elle ne nuise, par la même raison que l'on enchaine un furieux, quoiqu'il ne soit pas coupable. *Esprit de Léibnitz*, t. 2, p. 64.

L'Eglise Chrétienne, depuis son origine, s'est conduite, à l'égard des *hérétiques*, suivant la règle que nous venons d'établir; elle n'a jamais imploré contr'eux le bras séculier, que quand ils ont été séditieux, turbulens, insociables, ou que leur doctrine tendoit évidemment à la destruction des mœurs, des liens de société, & de l'ordre public. Souvent, au contraire, elle a intercédé auprès des Souverains & des Magistrats pour obtenir la rémission ou l'adoucissement des peines que les *hérétiques* avoient encourues. Ce fait est prouvé jusqu'à la démonstration, dans le *Traité de l'unité de l'Eglise*, par le P. Thomassin; mais comme nos adversaires affectent continuellement de le méconnoître, il faut le vérifier, du moins, par un coup d'œil rapide jetté sur les loix portées par les Princes Chrétiens contre les *hérétiques*.

Les premières loix, sur ce sujet, ont été faites par Constantin, l'an 331. Il défendit, par un édit, les assemblées des *hérétiques;* il ordonna que leurs temples fussent rendus à l'Eglise Catholique, ou adjugés au fisc. Il nomme les Novatiens, les Paulianistes, les Valentiniens, les Marcionites, & les Cataphryges ou Montanistes; mais il y déclare que c'est à cause *des crimes & des forfaits* dont ces sectes étoient coupables, & qu'il n'étoit plus possible de tolérer. Eusèbe, *Vie de Constantin*, l. 3, c. 64, 65, 66. D'ailleurs aucune de ces sectes ne jouissoit de la tolérance en vertu d'une loi. Constantin n'y comprend pas les Ariens, parce qu'il n'y avoit encore aucune violence à leur reprocher.

Mais dans la suite, lorsque les Ariens, protégés par les Empereurs Constance & Valens, se furent permis les voies de fait contre les Catholiques, Gratien & Valentinien II, Théodose & ses enfans sentirent la nécessité de les réprimer. De-là sont venues les loix du Code Théodosien qui défendent les assemblées des *hérétiques*, qui leur ordonnent de rendre aux Catholiques les Eglises qu'ils leur avoient enlevées, qui leur enjoignent *de demeurer tranquilles*, sous peine d'être punis, *comme il plaira aux Empereurs;* il n'est pas vrai que ces loix portent la peine de mort, comme quelques incrédules l'ont avancé; cependant plusieurs Ariens l'avoient méritée, & cela fut prouvé au Concile de Sardique, l'an 347.

Déja Valentinien Ier, Prince très-tolérant, loué de sa douceur par les Païens même, avoit proscrit les Manichéens, à cause des abominations qu'ils pratiquoient. *Cod. Théod.*, liv. 16, tit. 5, n. 3. Théodose & ses successeurs firent de même. L'opinion de ces *hérétiques*, touchant le mariage, étoit directement contraire au bien de la société. Honorius, son fils, usa de la même rigueur envers les Donatistes, à la prière des Evêques d'Afrique; mais on sait à quelles fureurs & à quel brigandage les Circoncellions des Donatistes s'étoient livrés. S. Augustin atteste que tels furent les motifs des loix portées contr'eux, & c'est pour cette raison seule qu'il en soutint la justice & la nécessité, *L. contrà Epist. Parmen.* Mais il fut un des premiers à intercéder pour que les plus coupables, même des Donatistes, ne fussent pas punis de mort. Ceux qui se convertirent gardèrent les Eglises dont ils s'étoient emparés, & les Evêques demeurèrent en possession de leurs Siéges. Les Protestans n'ont pas laissé de déclamer contre l'intolérance de S. Augustin. *Voyez* DONATISTES.

Arcadius & Honorius publièrent encore des loix contre les Phrygiens ou Montanistes, contre les Manichéens & les Priscillianistes d'Espagne; ils les condamnèrent à la perte de leurs biens. On en voit le motif dans la doctrine même de ces

hérétiques, & dans leur conduite. Les cérémonies des Montanistes sont appellées *des mystères exécrables*, & les lieux de leurs assemblées *des antres meurtriers*. Les Priscillianistes soutenoient, comme les Manichéens, que l'homme n'est pas libre dans ses actions, mais dominé par l'influence des astres, que le mariage & la procréation des enfans sont l'ouvrage du Démon, ils pratiquoient la magie & des turpitudes dans leurs assemblées. S. Léon, *Epist.* 15 *ad Turib.* Tous ces désordres peuvent-ils être tolérés dans un Etat policé?

Mosheim nous paroît avoir mal rendu le sens d'une loi de ces deux Empereurs, de l'an 415: elle porte, dit-il, qu'il faut regarder & punir, comme *hérétiques*, tous ceux qui s'écartent du jugement & de la croyance de la Religion Catholique, même en matière légère, *vel levi argumento. Syntagm.*, dissert. 3, §. 2. Il nous paroît que *levi argumento* signifie plutôt *sur de légers prétextes, pour des raisons frivoles*, comme avoient fait les Donatistes; aucune des sectes, connues pour lors, n'erroit *en matière légère*.

Lorsque Pélage & Nestorius eurent été condamnés par le Concile d'Ephèse, les Empereurs proscrivirent leurs erreurs, & ils en empêchèrent la propagation; ils savoient, par expérience, ce que font les sectaires dès qu'ils se sentent des forces. Aussi les Pélagiens ne réussirent point à former des assemblées séparées, & les Nestoriens ne s'établirent que dans la partie de l'Orient qui n'étoit plus soumise aux Empereurs. Assemani, *Biblioth. orientale*, t. 4, c. 4, §. 1 & 2.

Après la condamnation d'Eutychès au Concile de Chalcédoine, Théodose le jeune & Marcien, dans l'Orient, & Majorien, dans l'Occident, défendirent de prêcher l'Eutychianisme dans l'Empire; la loi de Majorien porte la peine de mort, à cause des meurtres que les Eutychiens avoient causés à Constantinople, dans la Palestine & en Egypte. C'est par la révolte que cette secte s'établit; ses partisans, dans la suite, favorisèrent les Mahométans dans la conquête de l'Egypte, afin de ne plus être soumis aux Empereurs de Constantinople.

Depuis le milieu du cinquième siècle, il n'est plus question de loix impériales en Occident contre les *hérétiques*; les Rois des peuples barbares qui s'y étoient établis, & dont la plupart embrassèrent l'Arianisme, exercèrent souvent des violences contre les Catholiques; mais les Princes soumis à l'Eglise n'usèrent point de représailles. Récarède, pour convertir les Goths en Espagne; Agilulphe, pour rendre Catholiques les Lombards; S. Sigismond, pour ramener les Bourguignons dans le sein de l'Eglise, n'employèrent que l'instruction & la douceur. Depuis la conversion de Clovis, nos Rois n'ont point porté de loix sanglantes contre les *hérétiques*.

Au neuvième siècle, les Empereurs Iconoclastes employèrent la cruauté pour abolir le culte des images; les Catholiques ne pensèrent point à s'en venger. Photius, pour entraîner les Grecs dans le schisme, usa plus d'une fois de violence; il n'en fut pas puni aussi rigoureusement qu'il l'auroit mérité. Dans l'onzième siècle & les trois suivans, plusieurs fanatiques furent suppliciés; mais pour leurs crimes & leur turpitude, & non pour leurs erreurs. On ne peut citer aucune secte qui ait été poursuivie pour des opinions qui ne tenoient en rien à l'ordre public.

On a fait grand bruit de la proscription des Albigeois, de la croisade publiée contr'eux, de la guerre qu'on leur fit; mais les Albigeois avoient les mêmes sentimens & la même conduite que les Manichéens d'Orient, les Priscillianistes d'Espagne, les Pauliciens d'Arménie, & les Bulgares des bords du Danube; leurs principes & leur morale étoient destructifs de toute société; & ils avoient pris les armes lorsqu'on les poursuivit à feu & à sang. *Voyez* ALBIGEOIS.

Pendant plus de deux cens ans, les Vaudois furent tranquilles, on ne leur envoya que des Prédicateurs; en 1375, ils tuèrent deux Inquisiteurs; on commença de sévir contr'eux. En 1545, ils s'étoient unis aux Calvinistes, & ils en imitèrent les procédés; ils s'étoient attroupés & révoltés lorsque François Ier les fit exterminer. *Voyez* VAUDOIS.

En Angleterre, l'an 1381, Jean Balle, ou Vallée, Disciple de Wiclef, avoit, par ses sermons séditieux, excité une révolte de deux cens mille Païsans; six ans après, un autre Moine, entiché des mêmes erreurs, & soutenu par les Gentilshommes chaperonnés, causa une nouvelle sédition; en 1413, les Wicléfites, qui avoient à leur tête Jean Oldcastel, se soulevèrent encore; ceux qui furent suppliciés, dans ces différentes occasions, ne le furent certainement pas pour des dogmes. Jean Hus & Jérôme de Prague, héritiers de la doctrine de Wiclef, avoient mis en feu toute la Bohême, lorsqu'ils furent condamnés au Concile de Constance; c'est l'Empereur Sigismond qui les jugea dignes de mort: il croyoit arrêter les troubles par leur supplice, il ne fit que rendre l'incendie plus terrible. *Voyez* HUSSITES.

Les Ecrivains Protestans ont répété cent fois que les révoltes & les cruautés dont leurs pères se sont rendus coupables, n'étoient que la représaille des persécutions que les Catholiques avoient exercées contr'eux. C'est une imposture contredite par des faits incontestables. L'an 1520, Luther publia son livre *de la Liberté chrétienne*, dans lequel il excitoit les peuples à la révolte; le premier édit de Charles-Quint, contre lui, ne fut porté que l'année suivante. Dès qu'il se sentit appuyé par les Princes, il déclara que l'Evangile, c'est-à-dire sa doctrine, ne pouvoit être établie qu'à main armée, & en répandant du sang; en effet, l'an 1525 elle causa la guerre de Muncer & des Anabaptistes.

En 1526, Zuingle fit proscrire à Zurich l'exercice de la Religion Catholique; il étoit donc le vrai persécuteur; on vit paroitre le traité de Luther touchant le fisc commun, dans lequel il excitoit les peuples à piller les biens ecclésiastiques; morale qui fut exactement suivie. En 1527, les Luthériens de l'armée de Charles-Quint saccagèrent Rome, & y commirent des cruautés inouies. En 1528, le Catholicisme fut aboli à Berne; Zuingle fit punir de mort les Anabaptistes, une statue de la Vierge fut mutilée à Paris; c'est à cette occasion que parut le premier édit de François Ier contre les Novateurs; on savoit que déja ils avoient mis la Suisse & l'Allemagne en feu. En 1529, la Messe fut abolie à Strasbourg & à Bâle; en 1530, la guerre civile s'alluma en Suisse entre les Zuingliens & les Catholiques; Zuingle y fut tué. En 1533, même dissension à Genève, dont la suite fut la destruction du Catholicisme; Calvin, dans plusieurs de ses lettres, prêcha la même morale que Luther, & ses émissaires vinrent la pratiquer en France, dès qu'ils y virent le gouvernement divisé & affoibli. En 1534, quelques Luthériens affichèrent à Paris des placards séditieux, & travaillèrent à former une conspiration; six d'entre eux furent condamnés au feu, & François Ier donna le second édit contr'eux. Les voies de fait de ces sectaires n'étoient certainement pas des représailles.

On sait sur quel ton les Calvinistes ont prêché en France, dès qu'ils se sont sentis protégés par quelques-uns des grands du Royaume; leur dessein ne fut jamais de se borner à faire des prosélytes par la séduction, mais de détruire le Catholicisme, & d'employer pour cela les moyens les plus violens: on défie leurs Apologistes de citer une seule ville dans laquelle ils aient souffert aucun exercice de la Religion Catholique. En quel sens donc, à quelle occasion peut-on soutenir que les Catholiques ont été les agresseurs?

Quand on leur objecte aujourd'hui l'intolérance brutale de leurs premiers Chefs, ils répondent froidement que c'étoit un reste de Papisme. Nouvelle calomnie. Jamais le Papisme n'apprit à ses sectateurs à prêcher l'Evangile l'épée à la main. Lorsqu'ils ont mis à mort des Catholiques, c'étoit pour leur faire abjurer leur religion; lorsque l'on a supplicié des *hérétiques*, c'étoit pour les punir de leurs forfaits; aussi ne leur a-t-on jamais promis l'impunité, s'ils vouloient renoncer à l'erreur.

Il est donc prouvé, jusqu'à l'évidence, que les principes & la conduite de l'Eglise Catholique ont été constamment les mêmes dans tous les siècles; n'employer que les instructions & la persuasion pour ramener les *hérétiques*, lorsqu'ils sont paisibles; implorer contr'eux le bras séculier lorsqu'ils sont brutaux, violens, séditieux.

Mosheim a calomnié l'Eglise, lorsqu'il a dit qu'au quatrième siècle on adopta généralement la maxime *que toute erreur, en matière de religion, dans laquelle on persistoit, après avoir été duement averti, étoit punissable & méritoit les peines civiles, même des tourmens corporels. Hist. Ecclés., quatrième siècle*, 2e. part., c. 3, §. 16. On n'a jamais regardé comme punissables que les erreurs qui intéressoient l'ordre public.

Nous ne disconvenons pas de l'horreur que les Pères ont témoignée pour le schisme & pour l'hérésie, ni de la note d'infamie que les décrets des Conciles ont imprimée aux *hérétiques*. S. Cyprien, dans son livre de l'*unité de l'Eglise*, prouve que leur crime est plus grief que celui des apostats qui ont succombé à la crainte des supplices. Tertullien, S. Athanase, S. Hilaire, S. Jérôme, Lactance, ne veulent point que les *hérétiques* soient mis au nombre des Chrétiens; le Concile de Sardique, que l'on peut presque regarder comme œcuménique, leur refuse ce titre. Une fatale expérience a prouvé que ces enfans rebelles à l'Eglise sont capables de lui faire plus de mal que les Juifs & les Païens.

Mais il est faux que les Pères aient calomnié les *hérétiques*, en leur imputant souvent des turpitudes abominables. Il est certain que toutes les sectes qui ont condamné le mariage, ont donné à peu près dans les mêmes désordres, & cela est encore arrivé à celle des derniers siècles. Il est singulier que Beausobre, & d'autres Protestans, aient mieux aimé accuser les Pères de mauvaise foi, que les *hérétiques* de mauvaises mœurs.

Leur inconséquence est palpable; ils ont fait des Philosophes Païens, en général, un portrait odieux, & ils n'ont pas osé contredire celui que S. Paul en a tracé; or, il est certain que les *hérétiques* des premiers siècles étoient des Philosophes qui avoient apporté dans le Christianisme le caractère vain, disputeur, opiniâtre, brouillon, vicieux, qu'ils avoient contracté dans leurs écoles; pourquoi donc les Protestans prennent-ils le parti des uns plutôt que des autres? Le Clerc, *Hist. Ecclés.*, sect. 2, c. 3; Mosheim, *Hist. Christ. proleg.*, c. 1, §. 23 & suiv.

Mosheim, sur-tout, a poussé la prévention au dernier excès, lorsqu'il a prétendu que les Pères, particulièrement S. Jérôme, ont usé de dissimulation, de duplicité, de fraudes pieuses, en disputant contre les *hérétiques* pour les vaincre plus aisément. *Dissert. syntagm.*, dissert. 3, §. 11. Nous avons réfuté cette calomnie au mot FRAUDE PIEUSE.

II. Plusieurs ont encore écrit que, suivant la doctrine de l'Eglise Romaine, on n'est pas obligé de garder la foi jurée aux *hérétiques*, que le Concile de Constance l'a ainsi décidé, qu'il s'est du moins conduit suivant cette maxime à l'égard de Jean Hus; les incrédules l'ont ainsi affirmé. Mais c'est encore une calomnie du Ministre Jurieu, & Bayle la réfutée; il soutient, avec raison, qu'aucun Concile, ni aucun Théologien de marque n'a enseigné cette

cette doctrine ; & le prétendu décret que l'on attribue au Concile de Constance ne se trouve point dans les actes de ce Concile.

Que résulte-t-il de sa conduite à l'égard de Jean Hus ? Que le sauf-conduit accordé par un Souverain à un hérétique n'ôte point à la jurisdiction ecclésiastique le pouvoir de lui faire son procès, de le condamner, & de le livrer au bras séculier, s'il ne rétracte pas ses erreurs. C'est sur ce principe que l'on a procédé contre Jean Hus. Celui-ci, excommunié par le Pape, en avoit appellé au Concile ; il avoit solemnellement protesté que si on pouvoit le convaincre de quelque erreur, il ne refusoit pas d'encourir les peines portées contre les hérétiques. Sur cette déclaration, l'Empereur Sigismond lui accorda un sauf-conduit, pour qu'il pût traverser l'Allemagne en sûreté & se présenter au Concile, mais non pour le mettre à couvert de la sentence du Concile. Lorsque Jean Hus, convaincu par le Concile, & en présence de l'Empereur même, d'avoir enseigné une doctrine hérétique & séditieuse, refusa de se rétracter, & prouva ainsi qu'il étoit l'auteur des désordres de la Bohême, ce Prince jugea qu'il méritoit d'être condamné au feu. C'est en vertu de cette sentence & du refus de rétractation, que cet hérétique fut livré au supplice. Tous ces faits sont consignés dans l'histoire du Concile de Constance, composée par le Ministre Lenfant, apologiste décidé de Jean Hus.

Nous soutenons que la conduite de l'Empereur & du Concile est irrépréhensible, qu'un fanatique séditieux tel que Jean Hus, méritoit le supplice qu'il a subi, que le sauf-conduit qui lui avoit été accordé n'a point été violé, que lui-même avoit dicté son arrêt d'avance en se soumettant au jugement du Concile. *Voyez* Hussites.

III. D'autres ennemis de l'Eglise ont prétendu qu'elle a tort de défendre aux fidèles la lecture des livres des *hérétiques*, à moins qu'elle n'interdise aussi de lire ceux des Orthodoxes qui les réfutent. Si ceux-ci, disent-ils, rapportent fidèlement, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques*, autant vaut laisser lire les ouvrages des *hérétiques* même. Faux raisonnement. Les Orthodoxes, en rapportant fidèlement les objections des *hérétiques*, en montrent la fausseté, & prouvent le contraire ; les simples fidèles qui liroient ces ouvrages, ne sont pas toujours assez instruits pour trouver eux-mêmes la réponse & pour sentir le foible de l'objection. Il en est de même des livres des incrédules.

Puisque les Apôtres ont défendu aux simples fidèles d'écouter les discours des *hérétiques*, de les fréquenter, & d'avoir aucune société avec eux, *II. Tim.* c. 2, ✝. 16 ; c. 3, ✝. 5 ; *II. Joan.* ✝. 10, &c. ; à plus forte raison auroient-ils condamné la témérité de ceux qui auroient lu leurs livres. Que peut-on gagner par cette curiosité frivole ? Des doutes, des inquiétudes, une teinture d'incrédulité, souvent la perte entière de la foi. Mais l'Eglise ne refuse point cette permission aux Théologiens, qui sont capables de réfuter les erreurs des *hérétiques* & de prémunir les fidèles contre la séduction.

Dès la naissance de l'Eglise, les *hérétiques* ne se sont pas contentés de faire des livres pour répandre & pour soutenir leurs erreurs ; ils en ont encore forgé & supposé sous le nom des personnages les plus respectables de l'ancien & du nouveau Testament. Mosheim est forcé d'en convenir à l'égard des Gnostiques, qui ont paru immédiatement après les Apôtres, *Instit. Hist. Christ.* 2e part. c. 5, p. 367. C'est donc très-injustement que les *hérétiques* modernes attribuent ces fraudes aux Chrétiens en général, & même aux Pères de l'Eglise, & qu'ils en concluent que la plupart ne se sont fait aucun scrupule de mentir & d'en imposer pour les intérêts de la religion. Y a-t-il rien de commun entre les vrais fidèles & les ennemis de l'Eglise ? C'est pousser trop loin la malignité que d'attribuer aux Pères les crimes de leurs ennemis.

Hérétiques négatifs. Dans le langage de l'inquisition, ce sont ceux qui, étant convaincus d'hérésie par des preuves incontestables, se tiennent cependant toujours sur la négative, déclarent qu'ils ont horreur de la doctrine dont on les accuse, & font profession de croire les vérités opposées.

HERMAS, Auteur du livre intitulé *le Pasteur.* Plusieurs Ecrivains anciens ont cru, comme Origène, que cet *Hermas* étoit celui duquel S. Paul a parlé dans son *Epitre aux Romains*, c. 16, ✝. 14, où il dit, *saluez Hermas ;* conséquemment que ce personnage a vécu à Rome sous le pontificat de S. Clément, vers l'an de J. C. 92, & avant la mort de S. Jean. C'est dans cette persuasion qu'il a été placé parmi les Pères Apostoliques. D'autres pensent qu'il n'a écrit que vers l'an 142, qu'il étoit frère du Pape S. Pie Ier, qui fut placé dans cette année même sur le Saint Siège. Mosheim dit que cela est prouvé avec la dernière évidence par le fragment d'un petit livre ancien, au sujet du canon des divines écritures, que le savant Louis-Antoine Muratori a publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Milan, & qui se trouve *Antiq. Italic. medii ævi*, tome 3, dissert. 43, p. 853.

Le livre *du Pasteur* a été cité avec respect par S. Irénée, par S. Clément d'Alexandrie, par Origène, par Tertullien, par S. Athanase, par Eusèbe, &c. ; plusieurs semblent lui attribuer autant d'autorité qu'aux écrits des Apôtres, sans doute à cause de la simplicité du style & de la pureté de la morale que l'on y trouve. D'autres, comme S. Jérôme & S. Prosper, en ont fait peu de cas. Un Concile de Rome sous le Pape Gélase, l'an 496, l'a mis au rang des livres apocryphes, c'est-

à-dire, des livres qui ne sont point canoniques, ni censés faire partie des Ecritures Saintes; il n'est pas pour cela réprouvé comme mauvais, ou comme indigne de croyance.

Mais les Critiques Protestans l'ont censuré avec plus de rigueur. Brucker, *Hist. crit philos.* tome 3, p. 272, soutient que *le Pasteur* est l'ouvrage d'un Auteur visionnaire & fanatique, entêté des opinions de la Philosophie orientale, égyptienne & platonique; il en donne pour preuve ce qui y est dit *L.* 1, *Mand.* 6, que chaque homme est obsédé & gouverné par deux Génies, l'un bon, l'autre mauvais, dont le premier lui suggère le bien, l'autre lui fait faire le mal; dogme, dit Brucker, qui vient évidemment des Philosophes Grecs & des Orientaux. Que répondroit ce Critique, si on lui soutenoit que Luther son Patriarche a pris chez les Orientaux ce qu'il a dit, que la volonté de l'homme est comme une monture, que si elle porte Dieu, elle va où Dieu veut; que si elle porte Sathan, elle marche & se conduit comme il plaît à Sathan? Cotelier & le Père le Nourry, ont fait voir que le passage d'*Hermas* n'est qu'une allégorie, & que le fond de sa pensée peut avoir été tiré des livres saints. Nous ferons voir ailleurs quel est l'intérêt de système qui a porté les Protestans à décrier tant qu'ils ont pu les Auteurs ecclésiastiques les plus anciens, & celui-ci en particulier.

Nous nous bornons à soutenir que le livre d'*Hermas* est exempt d'erreur, qu'il est respectable par la pureté de la morale qu'il enseigne, que c'est un monument de la sainteté des mœurs de l'Eglise primitive. On le trouve dans le premier tome des *Pères Apostoliques*, édition de Cotelier; M. Fleury, dans son *Histoire Ecclés.* tome 1, l. 2, n. 44, en a donné un extrait fort étendu.

Mosheim, *Hist. Christianæ*, p. 166, ne se contente pas de traiter cet Auteur comme superstitieux & insensé, il l'accuse encore d'imposture & de fraude pieuse. Il s'est donné, dit-il, pour inspiré, pour avoir été instruit par un Ange sous la forme d'un Berger; il vouloit que son livre fût lu dans l'Eglise comme les saintes Ecritures. Les Romains ont participé à cette fraude, puisqu'ils ont trouvé bon que ce livre fût lu par les fidèles, quoiqu'ils ne l'ayent pas fait lire dans l'Eglise. Déjà dans le second siècle on se permettoit les fraudes pieuses sans scrupule.

Mais plût à Dieu que les Protestans ne se fussent jamais permis des supercheries plus odieuses que celles que l'on attribue aux Chrétiens du second siècle! Mosheim abuse ici de la liberté de calomnier. *Hermas* a pu sans imposture se persuader que le Berger qui lui avoit parlé étoit un Ange; il a pu aussi se croire instruit par un Ange, sans se donner pour inspiré; & il a pu désirer que son livre fût lu dans l'Eglise sans le mettre de pair avec les saintes Ecritures, puisque, suivant le témoignage des anciens, l'on y lisoit la première lettre de S. Clément. Quand même les Romains n'auroient pas approuvé la tournure qu'*Hermas* avoit prise pour faire goûter sa morale, n'ont-ils pas pu en conseiller la lecture, parce qu'ils la jugeoient utile? Toutes les conséquences que Mosheim tire de ces faits sont fausses, & ne prouvent que sa malignité. *Voyez* FRAUDE PIEUSE.

Le Clerc a jugé de cet Auteur avec beaucoup plus de modération; il l'a même disculpé de plusieurs erreurs que l'on croyoit y voir, *Hist. Ecclés.* an. 69, §. 7.

HERMIAS, Philosophe Chrétien du second ou du troisième siècle de l'Eglise, a fait une satyre contre les Philosophes Païens, dans laquelle il tourne en ridicule leurs disputes & leurs contradictions touchant les questions même qui nous intéressent de plus près. Il fait voir que ces prétendus Sages ne sont d'accord ni sur le premier principe des choses, ni sur le gouvernement du monde, ni sur la nature de l'homme, ni sur sa destinée. On a placé ce petit ouvrage à la suite de ceux de S. Justin, dans l'édition des Bénédictins. Du moins les Critiques Protestans n'accuseront pas cet Auteur d'avoir été endoctriné par les Philosophes Orientaux, Egyptiens, Pythagoriciens, Platoniciens ou autres; il fait profession de les mépriser tous également.

HERMIATITES ou HERMIENS, hérétiques du second siècle, disciples d'un certain Hermias, différent de celui dont nous venons de parler. Celui-ci étoit dans les sentimens d'Hermogène; il enseignoit que la matière est éternelle, que Dieu est l'ame du monde, qu'il est par conséquent revêtu d'un corps; c'étoit l'opinion des Stoïciens. Il prétendoit que Jésus Christ, en montant au ciel après sa résurrection, n'y avoit pas porté son corps, mais qu'il l'avoit laissé dans le soleil, où il l'avoit pris; que l'ame de l'homme est composée de feu & d'air subtil; que la naissance des enfans est la résurrection, & que ce monde est l'enfer. C'est ainsi qu'il altéroit les dogmes du Christianisme, pour les accommoder au système des Stoïciens. Mais si cette religion n'avoit été qu'un tissu d'impostures, & ses partisans une troupe d'ignorans, comme les incrédules modernes osent les peindre, les Philosophes du second siècle ne se feroient certainement pas donné la peine de le concilier avec leur système de Philosophie. Philastre, *de Hær.* c. 55 & 56; Tillemont, tome 3, p. 67, &c. *Voyez* HERMOGÉNIENS.

HERMITE, Solitaire. Au mot ANACHORÈTE, nous avons fait l'apologie de la vie solitaire ou érémitique contre la folle censure des Philosophes incrédules; nous avons fait voir que ce genre de vie n'est ni un effet de misanthropie, ni une violation des devoirs de société & d'humanité

ni un exemple inutile au monde, & nous avons réfuté les traits de satyre lancés par les Protestans contre les *Hermites*. Aussi ces Censeurs téméraires n'ont pu se satisfaire eux-mêmes, en recherchant les causes qui ont donné la naissance à la vie solitaire. Mosheim, après avoir donné carrière à ses conjectures sur ce point, a imaginé que S. Paul, premier *Hermite*, put en puiser le goût dans les principes de la Théologie mystique, qui apprenoit aux hommes que, pour unir l'ame à Dieu, il faut l'éloigner de toute idée des choses sensibles & corporelles. *Hist. Christ.* Sæc. 3, §. 29. Il nous paroit plus naturel de penser que ce saint solitaire avoit contracté ce goût dans l'Evangile, dans l'exemple de Jésus-Christ, qui se retiroit dans des lieux déserts pour prier, qui y passoit les nuits entières, & qui y demeura quarante jours avant de commencer à prêcher l'Evangile. Ce divin Sauveur a fait l'éloge de la vie solitaire & mortifiée de S. Jean Baptiste, & S. Paul a loué celle des Prophètes. En effet, nous voyons que Dieu retint pendant quarante jours Moïse sur le mont Sinaï, & qu'Elie passa une partie de sa vie dans les déserts. Voilà donc un des principes de la Théologie mystique consacré dans l'Ecriture-Sainte.

Mais la vie érémitique n'a jamais produit des effets plus salutaires que dans le tems des malheurs de l'Europe, & après les ravages faits par les Barbares. Lorsque les habitans de cette partie du monde furent partagés en deux classes, l'une de militaires oppresseurs & qui se faisoient honneur du brigandage, l'autre de serfs opprimés & misérables, plusieurs des premiers, honteux & repentans de leurs crimes, convaincus qu'ils ne pourroient pas y renoncer, tant qu'ils vivroient parmi leurs semblables, se retirèrent dans des lieux écartés pour y faire pénitence, & pour s'éloigner de toutes les occasions de désordre. Leur courage inspira du respect; malgré la férocité des mœurs, on admira leur vertu. On alla chercher auprès d'eux de la consolation dans les peines, leur demander de sages conseils, implorer le secours de leurs prières. Nos vieux Historiens, même nos Romanciers, parlent des *Hermites* avec vénération; l'on comprenoit que si leur piété n'avoit pas été sincère, ils n'auroient pas persévéré long-tems dans le genre de vie qu'ils avoient embrassé.

Quelques-uns peut-être l'ont choisi par amour de l'indépendance, d'autres pour cacher leur libertinage sous le voile de la piété; mais ces abus n'ont jamais été communs; & c'est très-mal à propos que les incrédules en accusent les Solitaires en général. Il n'a jamais été fort difficile de distinguer ceux dont la vertu n'étoit pas sincère, leur conduite ne s'est jamais soutenue long-tems; les yeux du peuple toujours ouverts, principalement sur ceux qu'il regarde comme des serviteurs de Dieu, ont bientôt découvert ce qu'il peut y avoir de repréhensible dans leurs mœurs.

On a encore dit que la plupart étoient des fainéans qui affectoient un extérieur singulier pour s'attirer des aumônes, parce qu'ils savoient que le peuple imbécile ne manqueroit pas de les leur prodiguer. C'est une nouvelle injustice. Les vrais *Hermites* ont toujours été laborieux, & comme leur vie étoit très-frugale, leur travail leur a toujours fourni, non-seulement leur subsistance, mais encore de quoi soulager les misérables.

Les Protestans ont eu beau déclamer contre le goût de la vie monastique & érémitique, ils n'ont pas pu l'étouffer entièrement; il s'est formé parmi eux des sociétés qui, à l'exception du célibat, ont beaucoup de ressemblance avec la vie des anciens Cénobites. *Voyez* HERNHUTES.

HERMITES DE S. AUGUSTIN. *Voyez* AUGUSTINS, dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*.

HERMITES DE CAMALDOLI. *Voyez* CAMALDULES.

HERMITES DE S. JÉRÔME. *Voyez* JÉRONYMITES.

HERMITES DE S. JEAN-BAPTISTE DE LA PÉNITENCE, Ordre religieux établi dans la Navarre, dont le principal Couvent ou Hermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII, ils avoient vécu sous l'obéissance de l'Evêque de cette Ville; mais le Pape approuva leurs constitutions, confirma leur Ordre & leur permit de faire des vœux solemnels. Leur vie étoit très-austère, ils marchoient pied nus sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, n'avoient qu'une pierre pour chevet, portoient jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine. Ils habitoient une espèce de laure qui ressembloit plus à une étable qu'à un couvent, & demeuroient seuls dans des cellules séparées au milieu d'une forêt.

Ces austérités nous causent une espèce de frayeur; il y a cependant des Ordres entiers de Religieux qui ont ainsi persévéré pendant long-tems; quand leur ferveur n'auroit été que passagère, ç'a toujours été un grand spectacle pour ceux qui en ont été témoins, capable de confondre l'Epicuréisme des Philosophes & la mollesse des gens du monde: il est bon que ce phénomène se renouvelle de tems en tems.

HERMITES DE S. PAUL, Ordre religieux qui se forma dans le treizième siècle, par la réunion de deux Congrégations d'*Hermites*, savoir de ceux de S. Jacques de Patache, & de ceux de Pisilie près de Zante. Après cette réunion, ils choisirent pour patron S. Paul, premier *Hermite*, & en prirent le nom. Cet Ordre s'étendit en Hongrie, en Allemagne, en Pologne & ailleurs; il y en

avoit soixante & dix Monastères dans le seul Royaume de Hongrie ; mais les révolutions dont ce pays fut affligé firent tomber la plupart de ces Couvens.

Il y a encore en Portugal une Congrégation d'*Hermites de S. Paul* ; il y en avoit autrefois une en France. Ces Religieux s'étoient principalement dévoués à secourir les malades & les mourans, & à donner la sépulture aux morts. On les appelloit vulgairement *les Frères de la mort* ; ils portoient sur leur scapulaire la figure d'une tête de mort. *Voyez* l'*Hist. des Ordres Relig.* tome 3, p. 341. Ils ont été remplacés dans plusieurs villes par les Pénitens séculiers ou Confrères de la croix.

HERMOGÉNIENS, hérétiques sectateurs des opinions d'Hermogène, Philosophe Stoïcien, qui vivoit sur la fin du second siècle. Il eut pour principaux disciples Hermias & Séleucus ; de-là les *Hermogéniens* furent nommés Hermiens, Hermiatistes ou Hermiotistes, Séleuciens, Matériaires, &c. Ils se multiplièrent sur-tout dans la Galatie.

L'erreur principale d'*Hermogène* étoit de supposer, comme les Stoïciens, la matière éternelle & incréée, & ce systême avoit été imaginé pour expliquer l'origine du mal dans le monde. Dieu, disoit Hermogène, a tiré le mal ou de lui-même, ou du néant, ou d'une matière préexistante ; il n'a pas pu le tirer de lui-même, puisqu'il est indivisible, & que le mal n'a jamais pu faire partie d'un être souverainement parfait : il n'a pas pu le tirer du néant, alors il auroit été le maître de ne pas le produire, & il auroit dérogé à sa bonté en le produisant ; donc le mal est venu d'une matière préexistante, co-éternelle à Dieu, & de laquelle Dieu n'a pas pu corriger les défauts.

Ce raisonnement pèche par le principe ; il suppose que le mal est une substance, un être absolu, ce qui est faux. Rien n'est mal que par comparaison à un plus grand bien ; aucun être n'est absolument mauvais ; le bien absolu est l'infini, tout être créé est nécessairement borné, par conséquent privé de quelque degré de bien ou de perfection. Supposer que parce que Dieu est infiniment puissant, il peut produire des êtres infinis ou égaux à lui-même, c'est une absurdité.

Pour étayer son systême, Hermogène traduisoit ainsi le premier verset de la Genèse : *du principe, ou dans le principe, Dieu fit le ciel & la terre ;* on a renouvellé de nos jours cette traduction ridicule, afin de persuader que Moïse avoit enseigné, comme les Stoïciens, l'éternité de la matière.

Tertullien écrivit un livre contre *Hermogène*, & réfuta son raisonnement. Si la matière, dit-il, est éternelle & incréée, elle est égale à Dieu, nécessaire comme Dieu & indépendante de Dieu. Il n'est lui-même souverainement parfait, que parce qu'il est l'être nécessaire, éternel, existant de soi-même ; & c'est encore pour cela qu'il est immuable. Donc, 1°. il est absurde de supposer une matière éternelle & cependant pétrie de mal, une matière nécessaire, & cependant imparfaite ou bornée ; autant vaudroit dire que Dieu lui-même, quoique nécessaire & existant de soi-même, est un être imparfait, impuissant & borné. 2°. Une nouvelle absurdité est de supposer que la matière est éternelle & nécessaire, & qu'elle n'est pas immuable, que ses qualités ne sont pas nécessaires comme elle, que Dieu a pu en changer l'état, & lui donner un arrangement qu'elle n'avoit pas. L'éternité ou l'existence nécessaire n'admet de changement ni en bien ni en mal.

Tel est le raisonnement dont Clarke s'est servi pour démontrer que la matière n'est point éternelle, par conséquent la nécessité d'admettre la création ; mais c'est mal à propos que l'on a voulu lui en attribuer l'invention, Tertullien l'a employé quinze cens ans avant lui.

Il démontre ensuite que l'hypothèse de l'éternité de la matière ne résout point la difficulté de l'origine du mal. Si Dieu, dit-il, a vu qu'il ne pouvoit pas corriger les défauts de la matière, il a dû plutôt s'abstenir de former des êtres qui devoient nécessairement participer à ces défauts. Car enfin lequel vaut mieux dire, que Dieu n'a pas pu corriger les défauts d'une matière éternelle, ou dire que Dieu n'a pas pu créer une matière exempte de défauts, ni des êtres aussi parfaits que lui ? Dans le premier cas, on suppose que la puissance de Dieu est gênée ou bornée par un obstacle qui est hors de lui ; c'est une absurdité. Dans le second, il s'ensuit seulement que Dieu ne peut pas faire ce qui renferme contradiction ; & cela est évident.

Tertullien tourne & retourne cet argument de différentes manières ; mais le fond est toujours le même, & c'est une démonstration sans réplique.

Il réfute l'explication que donnoit Hermogène aux paroles de Moïse ; il observe que Moïse n'a pas dit *du commencement* ni *dans le commencement*, comme s'il s'agissoit là d'une substance ; mais il a dit *au commencement ;* or le commencement des êtres a été la création même.

Si Dieu, dit-il encore, a eu besoin de quelque chose pour opérer la création, c'est de sa sagesse éternelle comme lui, de son Fils qui est le Verbe, & le *Dieu Verbe*, puisque le Père & le Fils sont un : Hermogène dira-t-il que cette sagesse n'est pas aussi ancienne que la matière ? Celle-ci est donc supérieure à la sagesse, au Verbe, au Fils de Dieu ; ce n'est plus lui qui est égal au Père, c'est la matière ; absurdité & impiété qu'Hermogène n'a pas osé prononcer.

Enfin Tertullien fait voir qu'Hermogène n'est point constant dans ses principes ni dans ses assertions, qu'il admet une matière tantôt corporelle & tantôt incorporelle, tantôt bonne & tantôt mauvaise ; qu'il la suppose infinie & cependant soumise à Dieu : or la matière est évidemment

bornée, puisqu'elle est renfermée dans l'espace; il faut donc qu'elle ait une cause, puisque rien n'est borné sans cause.

Sur cet exposé simple, nous demandons de quel front les Sociniens & leurs partisans osent avancer que le dogme de la création est une hypothèse philosophique assez moderne, que les anciens Pères ne l'ont pas connue, qu'ils n'ont jamais pensé qu'on pût la prouver par le texte de la Genèse, & que l'hypothèse de deux principes co-éternels semble plus propre que celle de la création à expliquer l'origine du mal. Il ne nous seroit pas difficile de montrer le germe des raisonnemens de Tertullien dans S. Justin, qui a écrit au moins trente ans plutôt, *Cohort. ad Græcos*, n. 23.

Si les incrédules modernes connoissoient mieux l'antiquité, ils n'auroient pas si souvent la vanité de se croire inventeurs; loin de nous faire connoitre de nouvelles vérités, ils n'ont pas seulement su forger de nouvelles erreurs. *Voyez* CRÉATION.

Mosheim, appliqué à trouver dans les Pères quelque chose à blâmer, a exercé sa censure sur le livre de Tertullien contre Hermogène. Il dit que cet hérétique encourut la haine de Tertullien, non par ses erreurs, mais par son opposition aux opinions de Montan, que Tertullien avoit embrassées. Hermogène, dit-il, ne nioit pas la possibilité physique de la création de la matière, mais la possibilité morale, parce qu'il lui sembloit indigne de la bonté de Dieu de créer un être essentiellement mauvais, tel que la matière; si donc Tertullien lui avoit fait voir ailleurs l'origine du mal, il l'auroit attaqué par le principe; au lieu qu'il n'a combattu qu'un accessoire du systême. D'ailleurs Hermogène ne nioit pas que Dieu n'eût toujours été le maître de la matière *Hist. Christ.* sæc. 1, §. 70.

Cette censure nous paroît injuste à tous égards. 1°. De quel droit Mosheim prétend-t-il juger des intentions de Tertullien, & nous obliger de lui attribuer à lui-même des motifs plus purs que ceux qu'il prête à ce Père? 2°. Si la matière étoit essentiellement mauvaise, comme le soutenoit Hermogène, il ne feroit ni physiquement ni moralement possible à Dieu de la créer. 3°. Tertullien lui démontre qu'un être éternel & incréé, tel qu'il suppose la matière, ne peut être essentiellement mauvais; donc, dans l'hypotèse de l'éternité de la matière, elle ne pourroit être l'origine du mal. 4°. Il lui fait voir encore qu'il est une absurdité de la supposer éternelle, & d'ajouter que Dieu en a toujours été le maître; un être éternel est essentiellement immuable, donc Dieu ne pourroit le changer. 5°. Dans cette même supposition, Dieu feroit toujours responsable du mal qu'il y auroit dans le monde: donc Tertullien a solidement réfuté Hermogène, tant dans le principe que dans les conséquences. En parlant de ce même ouvrage, le Clerc en a porté un jugement plus sensé que Mosheim, *Hist. Ecclés.* an. 68, §. 11 & suiv.

HERNHUTES, ou HERNHUTERS, secte d'enthousiastes introduite de nos jours en Moravie, en Vétéravie, en Hollande & en Angleterre. Ses partisans sont encore connus sous le nom de *Freres Moraves;* mais il ne faut pas les confondre avec les *Frères de Moravie*, ou les *Huttérites*, qui étoient une branche d'*Anabaptistes*. Quoique ces deux sectes aient quelque ressemblance, il paroît que la plus récente, de laquelle nous parlons, n'est point née de la première. Les *Hernhutes* sont aussi nommés *Zinzendorfiens* par quelques Auteurs.

En effet, le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès au Comte Nicolas-Louis de Zinzendorf, né en 1700, & élevé à Hall dans les principes du Quiétisme. Sorti de cette Université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet qu'il avoit conçu de former une société dans laquelle il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à sa manière. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & il établit sa résidence à Bertholsdorf, dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Un Charpentier de Moravie, nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, engagea deux ou trois de ses associés à se retirer avec leurs familles à Bertholsdorf; ils y furent accueillis avec empressement; ils y bâtirent une maison dans une forêt, à une demi-lieue de ce village. Plusieurs particuliers de Moravie, attirés par la protection du Comte de Zinzendorf, vinrent augmenter cet établissement, & le Comte y vint demeurer lui-même. En 1728, il y avoit déjà trente-quatre maisons, & en 1732 le nombre des habitans se montoit à six cens. La montagne de Hutberg leur donna lieu d'appeller leur habitation *Hut-Der-Hern*, & dans la suite *Hernhut*, nom qui peut signifier *la garde* ou *la protection du Seigneur;* c'est de-là que toute la secte a pris le sien.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entr'eux la discipline qui y règne encore, qui les attache étroitement les uns aux autres, qui les partage en différentes classes, qui les met dans une entière dépendance de leurs supérieurs, & qui les assujettit à des pratiques de dévotion, & à de menues règles semblables à celle d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe, d'état, relativement au mariage, a formé parmi eux les différentes classes, savoir celles des maris, des femmes mariées, des veufs, des veuves, des filles, des garçons, des enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois qu'exercent les hommes entr'eux sont remplis entre les femmes par des personnes de leur

sexe. Il y a de fréquentes assemblées des différentes classes en particulier, & de toute la société ensemble. On y veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particulière; le zèle du Comte de Zinzendorf l'a quelque fois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, telle qu'il la concevoit, il les renvoyoit à leurs parens.

Une grande partie du culte des *Hernhutes* consiste dans le chant, & ils y attachent la plus grande importance; c'est sur-tout par le chant, disent-ils, que les enfans s'instruisent de la religion. Les chanties de la société doivent avoir reçu de Dieu un talent particulier, lorsqu'ils entonnent à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toujours une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a dans le village d'*Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; sans montre, sans horloge ni réveil, ils prétendent être avertis par un sentiment intérieur de l'heure à laquelle ils doivent s'acquitter de ce devoir. S'ils s'apperçoivent que le relâchement se glisse dans leur société, ils raniment leur zèle en célébrant des agapes, ou des repas de charité. La voie du sort est fort en usage parmi eux; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement; les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour n'épouser qu'un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

En 1748, le Comte de Zinzendorf fit recevoir à ses Frères Moraves la confession d'Augsbourg & la croyance des Luthériens, témoignant néanmoins une inclination à peu près égale pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même que l'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans la société des *Hernhutes*. Leur morale est celle de l'Evangile; mais en faits d'opinions dogmatiques, ils ont le caractère distinctif du fanatisme, qui est de rejetter la raison & le raisonnement, d'exiger que la foi soit produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul.

Suivant leur opinion, la régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer; dès que l'on est régénéré, l'on devient un être libre; c'est cependant le Sauveur du monde qui agit toujours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ses actions. C'est aussi en Jésus-Christ que toute la divinité est concentrée, il est l'objet principal ou plutôt unique du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres, & ils révèrent avec la plus grande dévotion la plaie qu'il reçut dans son côté sur la croix. Jésus-Christ est censé l'époux de toutes les Sœurs, & les maris ne sont à proprement parler que ses procureurs. D'un autre côté, les Sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jésus par le ministère de leurs maris, & l'on peut regarder ceux-ci comme les sauveurs de leurs épouses en ce monde. Quand il se fait un mariage, c'est qu'il y avoit une Sœur qui devoit être amenée au véritable époux par le ministère d'un tel procureur.

Ce détail de la croyance des *Hernhutes* est tiré du livre d'Isaac Lelong, écrit en hollandois, sous le titre de *Merveilles de Dieu envers son Eglise*, *Amst.* 1735, *in-8°.* Il ne le publia qu'après l'avoir communiqué au Comte de Zinzendorf. L'Auteur de l'ouvrage intitulé *Londres*, qui avoit conféré avec quelques-uns des principaux *Hernhutes* d'Angleterre, ajoute, tome 2, p. 196, qu'ils regardent l'ancien Testament comme une histoire allégorique, qu'ils croyent la nécessité du baptême; qu'ils célèbrent la cène à la manière des Luthériens, sans expliquer quelle est leur foi touchant ce mystère. Après avoir reçu l'Eucharistie, ils prétendent être ravis en Dieu & transportés hors d'eux-mêmes. Ils vivent en commun, comme les premiers fidèles de Jérusalem; ils rapportent à la masse tout ce qu'ils gagnent, & n'en tirent que le plus étroit nécessaire; les gens riches y mettent des aumônes considérables.

Cette caisse commune, qu'ils appellent *la caisse du Sauveur*, est principalement destinée à subvenir aux frais des missions. Le Comte de Zinzendorf qui les regardoit comme la partie capitale de son apostolat, a envoyé de ses compagnons d'œuvre presque par-tout le monde; lui-même a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733, les Missionnaires du *Hernhutisme* avoient déjà passé la ligne pour aller catéchiser les nègres, & ils ont pénétré jusqu'aux Indes. Suivant les écrits du fondateur de la secte, en 1749, elle entretenoit jusqu'à mille ouvriers évangéliques répandus par-tout le monde; ces Missionnaires avoient déjà fait plus de deux cens voyages par mer. Vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel; on prêchoit le *Hernhutisme*, en vertu d'une vocation légitime, en quatorze langues, à vingt mille ames au moins; enfin la société avoit déjà quatre-ving-dix-huit établissemens, entre lesquels se trouvoient des châteaux les plus vastes & les plus magnifiques. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce détail, comme il y avoit du fanatisme dans les prétendus miracles par lesquels ce même Comte soutenoit que Dieu avoit protégé les travaux de ses Missionnaires.

Cette société possède, à ce que l'on dit, Bethléem en Pensylvanie, & elle a un établissement chez les Hottentots, sur les côtes méridionales de l'Afrique. Dans la Vétéravie, elle domine à Marienborn & à Hernhang; en Hollande, elle est

florissante à Isselstein & à Zeist ; ses sectateurs se sont multipliés dans ce pays-là, sur-tout parmi les Mennonites ou Anabaptistes. Il y en a un assez grand nombre en Angleterre, mais les Anglois n'en font pas grand cas ; ils les regardent comme des fanatiques dupés par l'ambition & par l'astuce de leurs chefs. Cependant nous avons vu en France depuis peu le Patriarche des Frères Moraves, chargé d'une négociation importante par le gouvernement d'Angleterre.

Dans leur troisième Synode général, tenu à Gotha en 1740, le Comte de Zinzendorf se démit de l'espèce d'épiscopat auquel il s'étoit cru appellé en 1737 ; mais il conserva la charge de Président de sa société. Il renonça encore à cet emploi en 1743, pour prendre le titre plus honorable de Plénipotentiaire & d'Econome général de la société, avec le droit de se nommer un successeur. On conçoit que les *Hernhutes* conservent la plus profonde vénération pour sa mémoire. En 1778, l'Auteur des *Lettres sur l'Hist. de la terre & de l'homme*, a vu une société de Frères Moraves à Neu-Wied en Westphalie ; ils lui ont paru conserver la simplicité de mœurs & le caractère pacifique de cette secte ; mais il reconnoit que cet esprit de douceur & de charité ne peut pas subsister long-tems dans une grande société, 98e. Letre, tome 4, p. 263. Suivant le tableau qu'il en fait, on peut appeller le *Hernhutisme* le Monachisme des Protestans.

Mais il s'en faut beaucoup que tous en aient la même idée. Mosheim s'étoit contenté de dire que si les *Hernhutes* ont la même croyance que les Luthériens, il est difficile de deviner pourquoi ils ne vivent point dans la même communion, & pourquoi ils s'en séparent à cause de quelques rites ou institutions indifférentes. Son Traducteur Anglois lui a reproché cette molle indulgence ; il soutient que les principes de cette secte ouvre la porte aux excès les plus licencieux du fanatisme. Il dit que le Comte de Zinzendorf a formellement enseigné » que la loi, pour le vrai croyant, n'est » point une règle de conduite ; que la loi morale » est pour les Juifs seuls ; qu'un régénéré ne peut » plus pécher contre la lumière «. Mais cette doctrine n'est pas fort différente de celle de Calvin. Il cite, d'après ce même sectaire, des maximes touchant la vie conjugale, & des expressions que la pudeur ne nous permet pas de copier. L'Evêque de Glocester accuse de même les *Hernhutes* de plusieurs abominations ; il prétend qu'ils ne méritent pas plus d'être mis au nombre des sectes chrétiennes que les Turlupins ou *Frères du libre esprit*, du treizième siècle, secte également impie & libertine. *Hist. Ecclés. de Mosheim*, trad. t. 6, p. 23, note.

Ceux qui veulent disculper les Frères Moraves répondent que toutes les accusations, dictées par l'esprit de parti & par la haine théologique, ne prouvent rien, qu'on les a faites non-seulement contre les anciennes sectes hérétiques, mais encore contre les Juifs & contre les Chrétiens. Cette réponse ne nous paroit pas solide ; les Juifs & les premiers Chrétiens n'ont jamais enseigné une morale aussi scandaleuse que les Frères Moraves, & les autres sectes accusées de libertinage, & cela fait une grande différence.

Quoi qu'il en soit, la secte fanatique des *Hernhutes*, formée dans le sein du Luthéranisme, ne lui fera jamais beaucoup d'honneur.

HÉRODIENS, secte de Juifs de laquelle il est parlé dans l'Evangile, *Matt.* c. 22, ℣. 16 ; *Marc*, c. 3, ℣. 6 ; c. 12, ℣. 13. Avant de rechercher ce que c'étoit, il est bon de remarquer qu'il est question, dans le nouveau Testament, de trois Princes différens nommés *Hérode*.

Le premier fut Hérode l'Ascalonite, surnommé le Grand, Iduméen de nation, & qui se rendit célèbre par sa cruauté. C'est lui qui fit rebâtir le Temple de Jérusalem, & qui, averti de la naissance du Sauveur à Bethléem, ordonna le massacre des innocens. Il mourut rongé des vers, un an après la naissance de Jésus-Christ, suivant quelques Historiens ; deux ou trois ans plus tard selon les autres.

Le second fut Hérode Antipas, fils du précédent ; c'est lui qui fit trancher la tête à S. Jean-Baptiste, & c'est à lui que Jésus-Christ, pendant sa passion, fut envoyé par Pilate. Il fut relégué à Lyon avec Hérodiade par l'Empereur Caligula, & mourut dans la misère vers l'an 37.

Le troisième fut Hérode Agrippa, fils d'Aristobule, & petit-fils d'Hérode le Grand. Par complaisance pour les Juifs, il fit mettre à mort S. Jacques le Majeur, frère de S. Jean, & il fit emprisonner S. Pierre, qui fut mis en liberté par miracle, *Act.* c. 12. Il fut frappé de Dieu à Césarée, pour avoir agréé les flatteries impies des Juifs, & mourut d'une maladie pédiculaire l'an 42 de Jésus-Christ. Il eut pour successeur son fils Agrippa II ; c'est devant celui-ci que S. Paul parut à Césarée, & plaida sa cause, *Act.* c. 25, ℣. 13. Il fut le dernier Roi des Juifs, & il fut témoin de la prise de Jérusalem par Tite.

Les Commentateurs de l'Ecriture ne sont pas d'accord au sujet des *Hérodiens*. Tertullien, S. Jérôme, & d'autres Pères, ont cru que c'étoit une secte de Juifs qui reconnoissoient Hérode le Grand pour le Messie. Casaubon, Scaliger, & d'autres, ont imaginé que c'étoit une Confrérie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on en vit à Rome à l'honneur d'Auguste, d'Adrien & d'Antonin ; ces deux opinions ne paroissent pas solides à d'autres Critiques. Jésus-Christ, disent-ils, appella le système de ces sectaires *le levain d'Hérode* ; il faut donc que ce Prince soit l'auteur de quelque opinion dangereuse qui caractérisoit ses partisans ; quelle pouvoit être cette opinion ?

Il y a deux articles par lesquels Hérode déplaisoit beaucoup aux Juifs ; le premier est parce

qu'il assujettit sa nation à l'empire des Romains; le second, parce que, pour plaire à ces Maitres impérieux, il introduisit dans la Judée plusieurs usages des Païens. Jésus-Christ, loin de blâmer l'obéissance aux Romains, en donna lui-même les leçons & l'exemple; il faut donc que le levain d'Hérode soit le second article, l'opinion dans laquelle étoit Hérode & ses partisans, que, quand une force majeure l'ordonne, on peut faire des actes d'idolâtrie. Hérode suivoit cette maxime. En effet, Joseph nous apprend que, pour faire sa cour à Auguste, il fit bâtir un Temple à son honneur, & qu'il en édifia encore d'autres à l'usage des Païens; qu'ensuite il s'excusa envers sa nation, par le prétexte qu'il étoit forcé de céder à la nécessité des tems. *Antiq. Jud.*, l. 14, c. 13. Or, les Princes les moins religieux sont toujours sûrs d'avoir des partisans.

Les Saducéens, qui ne croyoient point à la vie future, adoptèrent probablement l'*Hérodianisme*, puisque les mêmes hommes, qui sont appellés *Hérodiens* dans *S. Matthieu*, c. 16, sont nommés Saducéens, dans *S. Marc*, c. 8, ℣. 15. Cette secte disparut après la mort du Sauveur, & perdit son nom lorsque les Etats d'Hérode furent partagés. *Dissert. sur les sectes juives*, *Bible d'Avignon*, t. 13, p. 218.

HESHUSIENS, sectateurs de Tilman Heshusius, Ministre Protestant qui professa l'Arianisme dans le seizième siècle, & y ajouta d'autres erreurs; sa secte est une des branches du Socinianisme.

HÉSITANS. Sur la fin du cinquième siècle, on donna ce nom à ceux des Eutychiens Acéphales qui ne savoient s'ils devoient recevoir ou rejetter le Concile de Chalcédoine, qui n'étoient attachés ni à Jean d'Antioche, fauteur de Nestorius, ni à S. Cyrille, qui l'avoit condamné. Ils appellèrent *Synodotins* ceux qui se soumirent à ce Concile. *Voyez* EUTYCHIENS.

HÉSYCHASTES, nom tiré du grec Ἡσυχάστης, tranquille, oisif; on appella ainsi des Moines Grecs contemplatifs, qui, à force de méditations, se troublèrent l'esprit, & donnèrent dans le fanatisme. Pour se procurer des extases, ils fixoient les yeux sur leur nombril, en retenant leur haleine; alors ils croyoient voir une lumière éclatante; ils se persuadèrent que c'étoit une émanation de la substance divine, une lumière incréée, la même que les Apôtres avoient vu sur le Thabor à la transfiguration du Sauveur.

Cette démence, qui avoit commencé dans l'onzième siècle, se renouvella dans le quatorzième, sur-tout à Constantinople; elle y causa des disputes, & donna lieu à des assemblées d'Evêques, à des censures, à des livres qui furent écrits pour & contre. Les *Hésychastes* eurent d'abord pour adversaire l'Abbé Barlaam, né dans la Calabre; Moine de S. Basile, & depuis Evêque de Gieraci. En visitant les Monastères du mont Athos, il condamna cette folie des Moines, il les traita de fanatiques, il les nomma *Massaliens*, *Euchites*, *Ombilicaires*; mais Grégoire Palamas, autre Moine & Archevêque de Thessalonique, prit leur défense, & fit condamner Barlaam dans un Concile de Constantinople, l'an 1341.

Palamas soutenoit que Dieu habite dans une lumière éternelle distinguée de son essence, que les Apôtres virent cette lumière sur le Thabor, & qu'une créature pouvoit en recevoir une portion. Il trouva un antagoniste dans Grégoire Acyndinus, autre Moine, qui prétendit que les attributs, les propriétés, les opérations de la divinité n'étant point distinguées de son essence, une créature ne pouvoit en recevoir une portion sans participer à l'essence divine; mais celui-ci fut condamné, aussi bien que Barlaam, dans un nouveau Concile tenu à Constantinople l'an 1351.

De cette dispute absurde les Protestans ont pris occasion de déclamer contre les Mystiques en général, & contre la vie contemplative; mais un accès de démence, survenu aux Moines du mont Athos, ne prouve que la foiblesse de leur cerveau. L'on peut avoir l'habitude de la méditation sans perdre l'esprit pour cela, & l'on peut être fou sans avoir jamais été contemplatif.

HÉTÉRODOXE, se dit des personnes & des dogmes, comme son opposé *orthodoxe*; c'est un nom formé du grec Ἕτερος, autre, & Δόξα, sentiment, opinion. Un Ecrivain *hétérodoxe* est celui qui tient & qui enseigne un sentiment différent des vérités que Dieu a révélées. Dans une religion, de laquelle Dieu lui-même est l'auteur, on ne peut s'écarter de la révélation sans tomber dans l'erreur.

Mais la révélation ne vient point à nous par elle-même, & sans quelque moyen extérieur; Dieu ne nous révèle pas actuellement & immédiatement, par lui-même, ce qu'il veut que nous croyons; la question est donc de savoir quel est le moyen par lequel nous pouvons connoitre certainement que Dieu a révélé telle ou telle doctrine, & c'est la principale question qui divise les Catholiques d'avec les Protestans.

Ceux-ci prétendent que le moyen destiné de Dieu à nous instruire de la révélation est l'Ecriture-Sainte, qui est la parole de Dieu; que tout homme qui croit à cette Ecriture croit par-là même tout ce que Dieu a révélé, qu'il ne peut pas par conséquent être coupable d'erreur ni d'*hétérodoxie*.

Les Catholiques, au contraire, soutiennent que l'Ecriture-Sainte ne peut pas être l'organe de la révélation pour tous les hommes; en effet, ce livre divin ne va pas chercher les infidèles qui n'en ont aucune connoissance; il ne dit rien & n'apprend rien à ceux qui ne savent pas lire; il n'instruit pas mieux

mieux ceux dont l'intelligence est trop bornée pour en prendre le vrai sens; il peut être même pour eux une occasion d'erreur. Quand un infidèle rencontreroit par hasard une Bible traduite dans sa propre langue, comment pourroit-il être convaincu que c'est la parole de Dieu, que tout ce que contient ce livre est vrai, & qu'il est obligé d'y croire? S'il le pense, parce qu'un Missionnaire le lui assure, il croit sur la parole du Missionnaire, & non sur la parole écrite. Depuis les Apôtres jusqu'à nous, on ne peut pas citer un seul exemple d'un infidèle amené à la foi par la seule lecture de l'Ecriture-Sainte; aussi S. Paul n'a pas dit que la foi vient de la lecture, mais quelle vient de l'ouie: *fides ex auditu*.

De-là les Catholiques concluent que le moyen établi de Dieu pour nous faire connoître ce qu'il a révélé, est la voix de l'Eglise, ou l'enseignement constant & uniforme des Pasteurs revêtus d'une mission divine, authentique & incontestable. Tel est, en effet, le moyen par lequel Dieu a éclairé & converti les nations infidèles qui ont embrassé le Christianisme. D'où l'on conclut encore que tout dogme contraire à ce que l'Eglise croit & enseigne est un sentiment *hétérodoxe* & une erreur, que tout homme qui le croit & le soutient est coupable, & hors de la voie du salut. *Voyez* ÉCRITURE-SAINTE, ÉGLISE, RÈGLE DE FOI, &c.

HÉTÉROUSIENS, secte d'Ariens, disciples d'Aëtius, & appellés de son nom Aëtiens, qui soutenoient que le Fils de Dieu est *d'une autre substance* que celle du Père; c'est ce que signifie *Hétérousiens*. Ils nommoient les Catholiques *Homoousiens*. *Voyez* ARIENS.

HEURE. Il y a une apparence de contradiction entre les Evangélistes, touchant l'*heure* à laquelle Jésus-Christ fut attaché à la croix; S. Marc, c. 19, ✠. 25, dit que ce fut à la troisième *heure*, & S. Jean dit que ce fut à la sixième, c. 19, ✠. 14. Comment concilier ces deux narrations? Les incrédules en ont fait grand bruit.

Il est certain d'abord que les Juifs partageoient le jour en douze *heures*, & qu'ils les comptoient depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. *Joan.* c. 11, ✠. 9, Jésus-Christ dit qu'il y a douze *heures* de jour. *Matth.* c. 20, il est fait mention des ouvriers que le père de famille envoye travailler à sa vigne, de grand matin, à la troisième, à la sixième, à la neuvième, & vers la onzième *heure*. Ces *heures* étoient donc plus longues ou plus courtes, suivant que le soleil étoit plus ou moins long-tems sur l'horizon; mais comme Jésus-Christ mourut immédiatement après l'équinoxe du printems, les *heures* étoient à peu près égales à ce qu'elles sont, suivant notre manière de les compter, & alors le jour commençoit à six heures du matin. Les Juifs divisoient d'ailleurs le jour en quatre parties, dont la première étoit nommée *la troisième heure;* la seconde, *la sixième heure;* la troisième, *la neuvième heure*, & la dernière, *la douzième;* & chacune de ces parties étoit marquée par la prière & par un sacrifice offert dans le Temple.

Or, en comparant le récit des quatre Evangélistes, on voit qu'à la troisième *heure*, ou à neuf *heures* du matin, Jésus fut livré aux Juifs pour être crucifié; c'est ce qu'a entendu S. Marc, lorsqu'il a dit qu'*il étoit la troisième heure, & qu'ils le crucifièrent*, c'est-à-dire qu'ils se préparèrent à le crucifier. S. Jean n'a pas dit qu'il étoit *la sixième heure*, lorsque Pilate livra Jésus aux Juifs, mais qu'il étoit *environ la sixième heure*, parce qu'elle alloit commencer. Les trois autres Evangélistes s'accordent à supposer que Jésus fut attaché à la croix à la sixième *heure*, ou à midi; ils disent que la Judée fut couverte de ténèbres *depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième*, ou jusqu'à trois *heures* après midi, & qu'alors Jésus, après avoir jetté un grand cri, expira.

De-là il résulte seulement que les Juifs ne s'exprimoient pas avec autant de précision que nous, & que les Evangélistes ne se sont pas piqués d'une exactitude minutieuse.

HEURES CANONIALES, prières que l'on fait dans l'Eglise Catholique à certaines *heures*, soit du jour, soit de la nuit, & qui ont été réglées & prescrites par les anciens Canons; elles sont au nombre de sept; savoir, matines & laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres & complies.

Cette suite de prières se nommoit autrefois le cours, *cursus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur la manière dont on s'en acquittoit dans les Eglises des Gaules; il l'a intitulée: *de cursu Gallicano;* elle se trouve à la suite de son ouvrage *de liturgiâ Gallicanâ*. Il observe que, dans les premiers siècles, l'office divin n'a pas été absolument uniforme dans les différentes Eglises des Gaules, mais que peu à peu l'on est parvenu à l'arranger de même par-tout; que cet usage de prier & de louer Dieu plusieurs fois pendant le jour & pendant la nuit, a toujours été regardé comme un devoir essentiel des Clercs & des Moines.

En effet, S. Cyprien, *L. de orat. Dom.*, vers la fin, observe que les anciens adorateurs de Dieu avoient déja coutume de prier à l'heure de tierce, de sexte & de none; & il est certain d'ailleurs que les Juifs distinguoient les quatre parties du jour par la prière & par des sacrifices. Saint Cyprien ajoute: « Mais outre ces *heures*, observées de » toute antiquité, la durée & les mystères de la » prière ont augmenté chez les Chrétiens..... Il » faut prier Dieu dès le matin, le soir & pendant » la nuit ». Tertullien avoit déja parlé de ces différentes *heures*, *de Jejun.* c. 10, &c. Origène, *de Orat.* n. 12. S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 7, c. 7.

Suivant l'observation de plusieurs Auteurs, le premier décret que l'on connoisse, concernant l'obligation des *heures canoniales*, est le vingt-quatrième article d'un Capitulaire, dressé au neuvième siècle par Heyton ou Aiton, Evêque de Bâle, pour les Ecclésiastiques de son diocèse. Il porte que les Prêtres ne manqueront jamais aux *heures canoniales* du jour ni de la nuit. Mais cela ne prouve point que l'Evêque de Bâle faisoit une nouvelle institution ; il avertissoit seulement les Prêtres, & sur-tout les Curés, que leurs autres fonctions ne les dispensoient pas des *heures canoniales*, non plus que les autres Clercs. Bingham, qui en a recherché l'origine, prétend que l'usage en a commencé dans les Monastères de l'Orient, & qu'il s'est introduit peu à peu dans les autres Eglises. Il paroit bien plus probable que cet usage a commencé dans les grandes Eglises, où il y avoit un Clergé nombreux, & qu'il a été imité par les Moines ; du moins l'on ne peut pas prouver positivement le contraire. Bingham convient que S. Jérôme, dans ses *Lettres à Læta & à Démétriade*, & l'Auteur des *Constitutions Apostoliques*, ont parlé de cet usage ; il étoit donc établi sur la fin du quatrième siècle.

Mais il prétend que cela s'est fait plus tard dans les Eglises des Gaules, que l'on n'y en voit aucun vestige avant le sixième siècle, & que dans celles d'Espagne cet usage est encore plus récent. Cependant Cassien, qui vivoit dans les Gaules au commencement du cinquième siècle, a fait un traité du chant & des prières nocturnes ; il dit que dans les Monastères des Gaules on partageoit l'office du jour en quatre *heures ;* savoir, prime, tierce, sexte & none, & il fait mention de l'office de la nuit la veille des dimanches. *Voyez* OFFICE DIVIN.

Les différentes *heures canoniales* sont composées de pseaumes, de cantiques, d'hymnes, de leçons, de versets, de répons, &c. Comme tous ces offices se font en public, personne n'ignore la méthode que l'on y observe, ni la variété qui s'y trouve, suivant la différence des tems, des jours & des fêtes. Dans les Eglises cathédrales & collégiales, & dans la plupart des Monastères de l'un & de l'autre sexe, ces *heures* se chantent tous les jours ; dans les autres, on ne les chante que les jours de fête, & on les récite les jours ouvriers : tous les Ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, ou qui possèdent un bénéfice, tous les Religieux, excepté les Frères lais, sont obligés de les réciter en particulier, lorsqu'ils ne le sont pas au chœur.

Les *matines*, qui sont la première partie de l'office canonial, se chantent ou se récitent, ou la veille, ou à minuit, ou le matin ; de-là on les a nommées *vigiliæ*, *officium nocturnum*, & ensuite *horæ matutinæ*. Pendant les premiers siècles de l'Eglise, tant que durèrent les persécutions, les Chrétiens furent obligés de tenir leurs assemblées & de célébrer la liturgie pendant la nuit, & dans le plus grand secret. Cette coutume continua dans la suite, sur-tout la veille des grandes fêtes, & on l'observe encore à présent par-tout dans la nuit de Noël. Plusieurs Ordres religieux, & quelques Chapitres d'Eglises cathédrales, comme celui de Paris, commencent tous les jours *matines* à minuit.

Dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 8, c. 34, il y a une exhortation générale faite à tous les fidèles de prier le matin aux *heures* de tierce, de sexte, de none, le soir, & au chant du coq. Un Concile de Carthage, de l'an 398, can. 49, ordonne qu'un Clerc qui s'absente des vigiles, hors le cas de maladie, soit privé de ses honoraires. S. Jean Chrysostôme, S. Basile, S. Epiphane, & plusieurs autres Pères Grecs du quatrième siècle, font mention de l'office de la nuit qui se célébroit dans l'Orient ; plusieurs ont cité l'exemple de David, qui dit dans le *Ps.* 118 : « Je me levois » au milieu de la nuit pour vous adresser mes » louanges.... Je vous ai loué sept fois pendant » le jour, &c. ». Cassien, *de Cant. noct.* dit que les Moines d'Egypte récitoient douze pseaumes pendant la nuit, & y ajoutoient deux leçons tirées du Nouveau Testament.

On prétend que cette partie de la prière publique fut introduite en Occident par S. Ambroise, pendant la persécution que lui suscita l'Impératrice Justine, protectrice des Ariens ; mais les passages que nous avons cités de Tertullien & de S. Cyprien nous semblent prouver que cet usage étoit déja établi en Afrique avant S. Ambroise, & il n'est pas probable qu'on l'ait négligé dans l'Eglise de Rome. S. Isidore de Séville, dans son *Livre des Offices ecclésiastiques*, appelle celui de la nuit *vigiles & nocturnes*, & il appelle *matines* celui que nous nommons à présent *laudes*.

Il résulte de ces observations que l'ordre & la distribution de l'office de la nuit n'ont pas toujours été absolument tels qu'ils le sont aujourd'hui ; aussi la manière de le célébrer n'est pas entièrement la même chez les Grecs que chez les Latins. On commença d'abord par réciter ou chanter des pseaumes, ensuite on y ajouta des leçons ou lectures, tirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament, une hymne, un cantique, des antiennes, des répons, &c. On voit néanmoins dans la règle de Saint Benoît, dressée au commencement du sixième siècle, qu'il y avoit déja beaucoup de ressemblance entre la manière dont se faisoit pour lors l'office de la nuit, & celle que l'on suit aujourd'hui.

Dans l'office des dimanches & des fêtes, les matines sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois pseaumes, de trois antiennes, de trois leçons, précédées d'une bénédiction & suivies d'un répons. Mais pendant le tems pascal, & les jours de férie, on ne dit qu'un seul nocturne ; après le dernier répons, l'on chante ou l'on récite l'hymne ou cantique *Te Deum*,

& l'on commence les *laudes*, autre partie de l'office de la nuit, que l'on ne sépare jamais de la précédente sans nécessité. Celle-ci est composée de cinq pseaumes, dont le quatrième est un cantique tiré de l'Ecriture-Sainte; d'un capitule, qui est une courte leçon; d'une hymne, du cantique de Zacharie, & d'une ou de plusieurs oraisons.

Les incrédules, censeurs nés de toutes les pratiques religieuses, demandent à quoi sert de se relever la nuit, de sonner des cloches, de chanter & de prier, pendant que tout le monde dort ou doit dormir. Cela sert à faire souvenir les hommes que Dieu doit être adoré dans tous les tems, à montrer que l'Eglise ne perd jamais de vue les besoins de ses enfans; que comme une mère tendre elle est occupée d'eux, même pendant leur sommeil; qu'elle demande pardon à Dieu des désordres qui règnent pendant la nuit, aussi-bien que de ceux qui se commettent pendant le jour. Nos Epicuriens modernes ne craignent pas de troubler le sommeil des malheureux, par le tumulte des plaisirs bruyans auxquels ils se livrent pendant une partie de la nuit.

L'heure de *prime* est la première de l'office du jour; on en rapporte l'institution aux Moines de Bethléem, & Cassien en fait mention dans ses *Institutions de la vie monastique*, liv. 3, ch. 4. Il appelle cet office *matutina solemnitas*, parce qu'on le disoit au point du jour, ou après le lever du soleil; c'est ce que nous apprend l'hymne attribuée à S. Ambroise, *Jam lucis orto sidere*, &c. Cassien l'appelle aussi *novella solemnitas*, parce que c'étoit une pratique encore récente, & il ajoute qu'elle passa bientôt des Monastères d'Orient dans ceux des Gaules.

Cette partie de l'office divin est la plus variée dans les breviaires des divers diocèses; on y dit trois pseaumes après une hymne, assez souvent le symbole de S. Athanase, un capitule, un répons, les prières, une oraison; on y fait la lecture du Martyrologe & du Nécrologe, suivie d'un *De profundis*, & d'une oraison pour les morts; on y ajoute plusieurs versets tirés de l'Ecriture-Sainte, & la lecture d'un Canon tiré des Conciles ou des Pères de l'Eglise; mais tout cela n'est pas observé dans tous les lieux ni tous les jours. Bingham, *Orig. Ecclés.* tom. 5, l. 12, c. 9, §. 10.

Quant aux *heures* de tierce, de sexte & de none, que l'on nomme *les petites heures*, elles paroissent être d'une institution plus ancienne; les Pères qui en ont parlé disent qu'elles sont relatives aux divers mystères qui ont été accomplis dans ces différentes parties du jour, sur-tout aux circonstances de la passion du Sauveur. Elles sont composées uniformément d'une hymne, de trois pseaumes, d'un capitule, d'un répons & d'une oraison.

L'heure de *vêpres* ou du soir est appellée *duodecima* dans quelques Auteurs Ecclésiastiques, parce qu'on la récitoit au coucher du soleil, par conséquent à six heures du soir, au tems des équinoxes. Dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 2, c. 59, il est ordonné de réciter à vêpres le Ps. 140, *Domine clamavi ad te, exaudi me*, &c.; & l. 8, c. 35, ce pseaume est appellé *Lucernalis*, parce que souvent on le disoit à la lueur des lampes. Cassien dit que les Moines d'Egypte y récitoient douze pseaumes, que l'on y joignoit deux leçons, l'une de l'ancien, l'autre du nouveau Testament, & il paroît, par plusieurs monumens, que l'on faisoit de même dans les Eglises de France. A présent l'on y dit seulement cinq pseaumes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, des antiennes, & une ou plusieurs oraisons.

On ignore le tems auquel on a institué les *complies*. Le Cardinal Bona, *de divinâ psalmodiâ*, c. 11, prouve, contre Bellarmin, que cette partie de l'office n'avoit pas lieu dans l'Eglise primitive, & qu'il n'y en a nul vestige dans les anciens. L'Auteur des *Constitutions Apostoliques* parle de l'hymne du soir, & Cassien de l'office du soir en usage chez les Moines d'Egypte; mais cela peut s'entendre des vêpres. Quant à ce que dit S. Basile, *Regul. fusiùs tract.* q. 37, il nous semble indiquer assez clairement les sept *heures canoniales*; ainsi, l'on n'en peut rien conclure contre l'antiquité des *complies*. Les Grecs nomment cet office *apodipne*, parce qu'ils le récitent après le repas du soir; ils distinguent le petit apodipne, qui se dit tous les jours, & le grand apodipne, qui est pour le carême.

Dans l'Eglise Latine, l'office de complies est composé de trois pseaumes, d'une antienne, d'une hymne, d'un capitule, d'un répons, du cantique de Siméon & d'une oraison; les jours ordinaires on y ajoute des prières semblables à celles que l'on dit à prime, & dans la plupart des Eglises on finit par une antienne & une oraison à la Sainte Vierge.

Les Auteurs ascétiques ont été persuadés que les sept *heures canoniales* font allusion aux sept principales circonstances de la passion & de la mort du Sauveur, & on l'a exprimé dans les vers suivans:

Matutina ligat Christum qui crimina solvit,
Prima replet sputis, causam dat tertia mortis,
Sexta cruci nectit, latus ejus nona bipertit,
Vespera deponit, tumulo completa reponit.

Par tout ce détail, il est clair que l'office divin, à la réserve des hymnes, des leçons tirées des écrits des Pères, & des légendes des Saints, est entièrement composé de prières & de morceaux tirés de l'Ecriture-Sainte; qu'ainsi ce livre divin est très-familier à un Ecclésiastique fidèle à réciter son breviaire avec attention & avec dévotion: pour peu qu'il ait d'intelligence, ce ne peut pas être un ignorant. *Voyez* OFFICE DIVIN.

HEXAMÉRON, six jours. On a ainsi nommé les ouvrages des Pères sur les six jours de la

création ; c'est l'explication des premiers chapitres de la Genèse. S. Basile, S. Ambroise, Philoponus, &c. ont fait des *hexamérons*. Ces livres ont le même objet que celui de Lactance, *de opificio Dei*, & celui de Théodoret sur la Providence.

Ces Pères se sont appliqués à résoudre les objections que faisoient les Marcionites & les Manichéens sur les défauts & les misères des créatures, & à démontrer la sagesse & la bonté que Dieu a montré dans la structure & dans la marche de l'univers. Aujourd'hui les Athées & les Matérialistes renouvellent les mêmes difficultés, & nous y donnons encore les mêmes réponses que les Pères. En lisant les écrits de ces Auteurs vénérables, nous voyons qu'en fait de physique & d'histoire naturelle ils avoient des connoissances plus étendues qu'on ne le croit communément ; ils avoient lu les anciens Philosophes, & ils y ajoutoient leurs propres observations. Mais ils ne cherchoient pas à en faire parade, & ils n'ont pas donné dans la manie des systêmes ; deux défauts que l'on a lieu de reprocher aux Philosophes anciens & modernes.

HEXAPLES, six plis ou six colonnes, ouvrage d'Origène, dans lequel ce laborieux Ecrivain avoit placé sur six colonnes parallèles le texte hébreu de l'ancien Testament, écrit en lettres hébraïques, ce même texte écrit en caractères grecs, & les quatre versions grecques de ce même texte qui existoient pour lors ; savoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante & celle de Théodotion. Dans la suite, l'on en trouva encore deux autres ; l'une à Jéricho, l'an 217 de Jésus-Christ ; l'autre à Nicopolis, sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228 : Origène les ajouta encore sur deux colonnes aux *Hexaples*, & forma ainsi ses *Octaples* ; mais il continua de les appeller *Hexaples*, parce qu'il ne faisoit attention qu'aux six versions qu'il comparoit avec le texte.

Comme il avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & dans la Palestine, il avoit vu qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours au texte hébreu ; il entreprit de rassembler toutes les versions, de les faire correspondre, phrase par phrase, avec le texte, afin que l'on pût voir d'un coup d'œil si elles étoient fidelles ou fautives. Tel a été le germe ou le premier modèle des Bibles polyglottes, dont l'usage est si utile à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte. La manière dont Origène exécuta ce travail, démontre qu'il n'eut pas besoin lui-même de règle ni de modèle pour exercer la critique la plus exacte & la plus judicieuse.

Cet ouvrage si important & si célèbre, qui a couvert son Auteur d'une gloire immortelle, a malheureusement péri ; mais quelques anciens Auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Jean Chrysostôme, sur les Pseaumes, & Philoponus, dans son Hexaméron. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, comme Drusius & le Père de Montfaucon ; ce dernier les a fait imprimer en deux volumes *in folio*.

Comme cette collection étoit trop considérable, & d'un prix trop excessif pour que les particuliers pussent se la procurer, Origène fit les *Tetraples*, dans lesquelles il plaça seulement les quatre principales versions grecques, savoir, Aquila, Symmaque, les Septante & Théodotion, sans y ajouter le texte hébreu.

Il y a des Savans qui prétendent que les *Tetraples* furent faites avant les *Hexaples* ; mais cette discussion de critique n'est pas fort importante.

Enfin, pour réduire encore son travail à un moindre volume, Origène publia la version des Septante, avec des supplémens pris dans celle de Théodotion, dans les endroits où les Septante n'avoient pas exactement rendu le texte hébreu, & il marqua ces supplémens par un *astérisque* ou étoile. Il désigna aussi, par un *obèle* ou une broche, les endroits dans lesquels les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu. Ainsi, l'on voyoit d'un coup d'œil ce qu'il y avoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'hébreu. Dans la suite, les copistes négligèrent de marquer exactement les astérisques & les obèles ; c'est ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans toute sa pureté primitive.

Il y a certainement lieu de regretter la perte de ce travail immense d'Origène, puisqu'elle a aussi entraîné la perte des anciennes versions grecques, desquelles il ne nous reste que celle des Septante ; mais nous en sommes bien dédommagés par les Bibles polyglottes, dans lesquelles on rapproche du texte hébreu les paraphrases chaldaïques, la version des Septante, les versions syriaque & arabe, &c. *Voyez* POLYGLOTTE ; S. Epiphane, *de ponderib. & mensuris*, §. 19 ; les *Notes du Père Pétau sur cet endroit*, p. 404 ; R. Simon, *Hist. crit. du vieux Testament* ; Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclés.* ; Fleury, *Hist.* l. 6, n. 11 ; Fabricy, *des titres prim. de la révél.* tom. 2, p. 7, &c.

H I

HIÉRACITES, hérétiques du troisième siècle, qui eurent pour chef Hiérax ou Hiéracas, Médecin de profession, né à Leontium ou Leontople en Egypte. S. Epiphane, qui rapporte & réfute les erreurs de ce sectaire, convient qu'il étoit d'une austérité de mœurs exemplaire, qu'il étoit versé dans les sciences des Grecs & des Egyptiens, qu'il avoit travaillé beaucoup sur l'Ecriture-Sainte, qu'il étoit doué d'une éloquence douce & persuasive ; il n'est pas étonnant qu'avec des talens aussi distingués il ait entraîné dans ses erreurs un grand nombre des Moines Egyptiens. Il vécut & fit des livres jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Beausobre prouve assez solidement qu'Hiérax étoit un de ces disciples de Manès, qui s'attachoient à expliquer ou à pallier les erreurs, & qui abandonnoient celles qui leur paroissoient les plus grossières. *Hist. du Manich.* l. 2, c. 6, §. 2. Mosheim pense, au contraire, que cet hérésiarque n'avoit rien emprunté de Manès, parce qu'il enseignoit plusieurs choses auxquelles Manès n'avoit pas pensé. *Hist. Eccles.* 3ᵉ siècle, 2ᵉ part. c. 5, §. 11. *Hist. Christ. Sæc.* 3, §. 56. Mais cette raison ne paroit pas assez forte pour détruire les témoignages des anciens cités par Beausobre; aucun hérétique ne s'est cru obligé de suivre exactement les opinions de son maître.

Quoi qu'il en soit, S. Epiphane, *Hær.* 67, nous apprend qu'Hiérax nioit la résurrection de la chair, & n'admettoit qu'une résurrection spirituelle des ames; qu'il condamnoit le mariage comme un état d'imperfection que Dieu avoit permis sous l'ancien Testament, mais que Jésus-Christ étoit venu réformer par l'Evangile; conséquemment il ne recevoit dans sa société que les célibataires & les Moines, & dans l'autre sexe les vierges & les veuves. Il prétendoit que les enfans morts avant l'usage de la raison ne vont pas au ciel, parce qu'ils n'ont mérité le bonheur éternel par aucune bonne œuvre. Il confessoit que le Fils de Dieu a été engendré du Père, & que le S. Esprit procède du Père comme le Fils; mais il avoit rêvé que Melchisédech étoit le S. Esprit revêtu d'un corps humain. Il se servoit d'un livre apocryphe intitulé *l'Ascension d'Isaïe*, & il pervertissoit le sens des Ecritures par des fictions & des allégories. On doit présumer qu'il s'abstenoit du vin, de la viande & d'autres alimens, non-seulement par mortification, mais par une espèce d'horreur superstitieuse, puisque S. Epiphane le réfute en lui citant S. Paul, qui dit que toute créature de Dieu est bonne, qu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu & par la prière.

Beausobre ajoute, sur le témoignage d'un ancien, qu'Hiérax ne croyoit pas que Jésus-Christ ait eu un véritable corps humain, & qu'il admettoit trois principes de toutes choses, Dieu, la matière & le mal. S. Epiphane observe que cet hérétique avoit composé des Commentaires sur l'ancien & sur le nouveau Testament, & en particulier sur l'histoire de la création en six jours; mais que cet ouvrage étoit rempli de fables & de vaines allégories. Beausobre, pour le justifier, dit qu'il étoit sans doute dans le sentiment dans lequel ont été plusieurs Pères, savoir que l'histoire de la création & de la tentation ne devoient pas s'expliquer à la lettre. Nous voudrions savoir quels sont les Pères qui ont été dans ce sentiment; nous n'en connoissons aucun, si ce n'est Origène, qui a tourné en allégorie l'histoire du Paradis terrestre; mais il a été condamné en cela par les autres Pères. *Voyez* la *Préface des Editeurs d'Origène*, au commencement du second tome. A plus forte raison étoit-il permis de condamner Hiérax, qui avoit poussé cette témérité plus loin qu'Origène.

Ce même Critique prétend que la vie austère d'Hiérax suffit pour justifier Manès & ses sectateurs des profanations & des mystères abominables qu'on leur attribue. Point du tout. Les Pères qui ont accusé les Manichéens de commettre des actions infâmes, n'ont pas affirmé que tous en étoient coupables; l'innocence d'un seul ne suffit donc pas pour prouver celle de tous les autres.

Basnage a eu soin d'observer qu'Hiérax ne fut pas condamné par son Evêque, parce que l'on toléroit en Egypte les erreurs d'Origène. Mais quelle relation y avoit-il entre les erreurs d'Origène & celles des Manichéens que soutenoient les *Hiéracites?* Il se peut faire que ces hérétiques aient dissimulé leurs sentimens, qu'ils n'aient formé entr'eux qu'une société clandestine, qui ne faisoit pas de bruit, & de laquelle l'Evêque d'Alexandrie ne fut pas informé.

Plusieurs Critiques ont imaginé que l'aversion pour le mariage, pour les richesses, pour les plaisirs de la société, l'estime pour la virginité & pour le célibat, par lesquelles les premières sectes du Christianisme se sont distinguées, sont venues de la persuasion dans laquelle on étoit que le monde alloit bientôt finir; d'autres ont prétendu que ces notions étoient empruntées de la Philosophie des Orientaux, de celle de Pythagore & de Platon. Mais nous ne voyons ici aucun vestige de ces deux causes prétendues; S. Epiphane nous atteste qu'Hiérax fondoit ses opinions sur des passages de l'Ecriture-Sainte desquels il abusoit; ce Père allègue ces passages & réfute le sens qu'Hiérax y donnoit. Il n'y est question ni de la fin du monde, ni de préjugés philosophiques.

HIÉRARCHIE, terme formé de ἱερὸς, sacré, & Ἀρχὴ, principauté, prééminence, autorité. Il se dit, 1°. de la subordination qui est entre les divers chœurs des Anges; S. Denis en distingue neuf, qu'il divise en trois *hiérarchies*; 2°. de l'inégalité de pouvoirs qui est entre les Pasteurs & les Ministres de l'Eglise. Il est question de savoir si celle-ci est une institution purement humaine, comme le soutiennent les Luthériens & les Calvinistes, ou une institution divine, comme le prétendent les Anglicans & les Catholiques.

Voici les preuves de ce dernier sentiment. Saint Paul dit, *I. Cor.* c. 12, ℣. 5 & 28; *Ephes.* c. 4, ℣. 11: « Il y a diversité de ministères.... Dieu » a établi les uns pour être Apôtres, les autres » pour être Prophètes; ceux-ci pour être Evan» gélistes, ceux-là pour être Pasteurs & Doc» teurs ». Il dit à ces derniers, *Act.* c. 20, ℣. 28: « Veillez sur vous & sur le troupeau sur lequel le » S. Esprit vous a établis Evêques ou surveillans » pour gouverner l'Eglise de Dieu. En parlant des » Prêtres ou des anciens, il dit: « Les Prêtres » qui président comme il convient, sont dignes

» d'un double honneur ». *I. Tim.* c. 5, ℣. 17. Il recommande à Tite d'établir des Prêtres dans toutes les villes, *Tit.* c. 1, ℣. 5. Il règle le ministère & les fonctions des Diacres.

En comparant ces divers passages, nous voyons une distinction marquée entre trois ordres de Ministres; les Evêques, comme successeurs des Apôtres, gouvernent l'Eglise de Dieu & établissent des Prêtres; ceux-ci ont une présidence, *qui bene præsunt*, les Diacres leur sont subordonnés, leur nom même le témoigne, puisqu'il signifie ministre ou serviteur.

S'il y avoit du doute sur le vrai sens des paroles de S. Paul, il seroit levé par l'usage établi dans l'Eglise depuis le tems des Apôtres, de distinguer trois rangs dans la *Hiérarchie*, usage atteste par les Pères qui ont succédé aux Apôtres, par S. Clément de Rome, par S. Ignace, par S. Polycarpe, par Hermas, Auteur du livre du Pasteur, par les Canons des Apôtres, dressés dans les Conciles tenus sur la fin du second siècle & au commencement du troisième. Tous ces témoignages ont été recueillis par Bévéridge dans ses *Observations sur les Canons de l'Eglise primitive*, l. 2, c. 11, & par Pearson, *Vindic. Ignat.* 2ᵉ. part. c. 13, pour appuyer la croyance de l'Eglise Anglicane touchant l'Episcopat.

Le Clerc même, quoique Calviniste & Arminien, convient que dès le commencement du second siècle il y a eu dans chaque Eglise un Evêque pour la gouverner, & sous lui des Prêtres & des Diacres; que quoique Jésus-Christ & les Apôtres n'eussent prescrit aucune forme de gouvernement, l'on fut cependant obligé d'établir celui-ci pour conserver l'ordre, & qu'il ne convient pas de le mépriser ou de le blâmer, pourvu que l'on en retranche l'abus. *Hist. Ecclesf.* an. 52, §. 7; an. 68, §. 6 & 8. Mais nous avons déjà prouvé plus d'une fois que le gouvernement épiscopal a été clairement établi par S. Paul, dans ses Lettres à Tite & à Timothée.

Mosheim, qui ne pouvoit pas l'ignorer, n'a pas laissé de soutenir, après Daillé, Blondel, Basnage, &c. que dans le premier siècle de l'Eglise & du tems des Apôtres, le gouvernement de l'Eglise étoit purement démocratique, que toute l'autorité étoit entre les mains du peuple, & qu'il n'y avoit point alors d'Evêque supérieur aux anciens ou aux Prêtres. *Hist. Ecclesf.* 1ᵉʳ. siècle, 2ᵉ. part. c. 2, §. 6. Il a dit qu'au milieu du second siècle, les Conciles changèrent entièrement la face de l'Eglise, qu'ils diminuèrent les privilèges du peuple & augmentèrent l'autorité que s'arrogoient déjà les Evêques; que ceux-ci s'attribuèrent le droit de faire des loix sans consulter le peuple. Les Docteurs Chrétiens, dit-il, eurent le bonheur de persuader au peuple que les Ministres de l'Eglise Chrétienne avoient succédé au caractère & aux privilèges des Prêtres Juifs, & ce fut pour eux une source d'honneurs & de profit. Cette notion une fois introduite produisit dans la suite les effets les plus pernicieux. *Ibid.* 2ᵉ. siècle, 2ᵉ. part., c. 2, §. 3 & 4. Suivant son opinion, ce désordre augmenta beaucoup dans le 3ᵉ. siècle. Les Evêques, pour s'attribuer encore plus de pouvoir qu'ils n'en avoient eu auparavant, violèrent non-seulement les droits du peuple, mais empiétèrent encore sur les privilèges des anciens. Il regarde S. Cyprien comme l'un des principaux auteurs de ce changement dans le gouvernement de l'Eglise, changement qui fut bientôt suivi d'une foule de vices déshonorans pour le Clergé. *Ibid.* 3ᵉ. siècle, 2ᵉ. part. c. 2, §. 3 & 4.

Dans un autre ouvrage, il s'est rétracté en quelque manière. Après avoir exposé les différentes espèces de gouvernement ecclésiastique, il dit que Jésus-Christ & les Apôtres n'ayant rien statué sur ce sujet, il y a de la témérité à soutenir que l'un est plutôt de droit divin que l'autre, qu'il doit être libre à toute société chrétienne de choisir celui qu'elle juge le plus convenable & le plus utile suivant les tems & les lieux. *Instit. Hist. Christ.* 1ʳᵉ. sect. 2ᵉ. part. c. 2, § 7 & suiv.

De-là il s'ensuit déjà que l'Eglise Catholique avoit eu un droit légitime d'établir le gouvernement à peu près monarchique, & d'attribuer au Souverain Pontife une jurisdiction sur tous les fidèles; qu'après quinze siècles de possession, des particuliers, tels que Luther, Calvin & leurs collègues, n'avoient aucun droit d'en établir un autre; que ç'a été de leur part un acte de schisme & de rébellion.

Avant de réfuter le roman que Daillé, Blondel, &c. ont forgé par intérêt de système, il y a des précautions à prendre. 1°. Nous exigeons des preuves positives de tous les faits qu'il leur plaît de supposer; ils n'en donnent aucune, parce qu'il n'y en a point. 2°. Nous demandons comment Jésus-Christ, qui avoit promis d'assister son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, a pu l'abandonner si promptement, & la livrer à la discrétion d'une foule de Pasteurs ambitieux & prévaricateurs, qui n'ont rien eu de plus pressé que d'oublier les leçons d'humilité & de désintéressement qu'il leur avoit données, & que ses Apôtres avoient confirmées par leurs exemples. 3°. Comment des Evêques, toujours exposés au martyre & toujours prêts à le subir, ont pu avoir de l'ambition, compter pour quelque chose les honneurs, les droits, les privilèges, l'autorité qu'ils étoient en danger de perdre à chaque instant. Les incrédules ont été plus hardis; ils ont attribué aux Apôtres même le projet de domination & d'usurpation que les Protestans ont prêté seulement à leurs successeurs du second & du troisième siècle, & nous ne voyons pas en quoi nos divers adversaires ont été mieux fondés les uns que les autres. 4°. Nous voudrions savoir comment & par quels moyens les Evêques de l'Asie, de la Syrie, de l'Egypte, des côtes de l'Afrique & de l'Italie, ont pu conspirer ensemble, & former le même projet de changer le

gouvernement établi par les Apôtres ; d'anéantir les droits du peuple, d'abolir le pouvoir des Prêtres, afin de rendre le leur plus absolu : comment les peuples, qui ont été souvent si mutins, ne se sont pas révoltés contre une nouvelle discipline qui leur étoit si désavantageuse ; comment les hérétiques & les schismatiques du troisième siècle n'ont pas reproché aux Evêques la prévarication de laquelle ils s'étoient rendus coupables, &c.

Mais nous ne nous bornons pas à objecter des difficultés contre le sentiment des Protestans ; nous alléguons des preuves formelles & positives du contraire. S. Clément, S. Ignace, l'Auteur du Pasteur, ont vécu avant le milieu du second siècle, & avant la tenue des Conciles que Mosheim accuse d'avoir changé le gouvernement apostolique ; il falloit donc commencer par réfuter leur témoignage, puisqu'ils parlent de la *Hiérarchie* comme d'une discipline déjà établie. Les Auteurs du quatrième siècle ont nommé *Canons des Apôtres*, les décrets des Conciles du second & du troisième ; il y a bien de la témérité à supposer que ces Conciles, loin de conserver la discipline établie par les Apôtres, ont commencé à la changer. Il y a plus, dans la conférence d'Archelaüs, Evêque de Charcar en Mésopotamie, avec l'Hérésiarque Manès, tenue l'an 277, cet Evêque parle de la *Hiérarchie*, composée de Diacres, de Prêtres & d'Evêques, comme d'une institution faite par Saint Paul. Certainement l'on devoit mieux le savoir au troisième siècle qu'au seizième ou au dix-huitième.

Quand ces anciens ne l'auroient pas cru & ne l'auroient pas dit, nous en serions encore convaincus par les lettres même de S. Paul ; non-seulement il dit que c'est Dieu qui a donné les Apôtres & les Pasteurs, mais que c'est le Saint Esprit qui a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise ; il enjoint à Tite & à Timothée d'enseigner, de commander, de reprendre, de corriger ce qui est défectueux, de choisir & d'ordonner des Prêtres & des Diacres, de réprimander avec autorité, & il recommande aux fidèles d'obéir à leurs préposés. Ce n'est pas là un gouvernement populaire, ni presbytérien, tel que le veulent les Luthériens & sur-tout les Calvinistes.

Ce point de discipline a été traité avec toute l'érudition possible par les deux Auteurs Anglicans que nous avons cités, & par plusieurs autres ; mais l'Eglise Catholique n'a pas attendu leur avis pour savoir à quoi s'en tenir. Le Concile de Trente, Sess. 23 *de Ordine*, Can. 6, a dit : « Si quelqu'un » nie qu'il y ait dans l'Eglise Catholique une *hié-* » *rarchie* d'institution divine, & qui est composée » d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres ou Mi- » nistres ; qu'il soit anathême ».

L'on se tromperoit beaucoup, si l'on croyoit que chez les Calvinistes même il n'y a pas une espèce d'*hiérarchie* & une autorité ecclésiastique très-absolue. Chez les Presbytériens d'Ecosse, chaque Ministre, à la tête du Consistoire, on des anciens de chaque Paroisse, a déjà un degré d'autorité. Vingt-quatre Ministres rassemblés forment une *Presbytérie* qui est une espèce de Synode, à la tête duquel est un Président. Celui-ci a droit de visiter les Paroisses de sa dépendance, d'admettre les aspirans au ministère, de suspendre & de déposer les Ministres, d'excommunier même, & de décider de toutes les affaires ecclésiastiques, sauf l'appel au Synode provincial. Il en est à peu près de même des Surintendans chez les Luthériens.

A la vérité, cette autorité, suivant les Protestans, ne vient pas de Jésus-Christ, mais du peuple ; & qu'importe à un simple particulier d'être forcé d'obéir à un Commissaire du peuple, plutôt qu'à un envoyé de Jésus-Christ ? Sous un nom différent, la sujétion est la même. Mais ce n'est pas là le seul cas dans lequel les prétendus réformateurs, après avoir bien déclamé contre le Clergé Catholique, ont fini par l'imiter. Ce ridicule leur a été reproché par les incrédules & avec raison. *Voyez* AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, EVÊQUE, PASTEUR, &c.

HIÉROGLYPHES, caractères sacrés. Avant l'invention de l'écriture alphabétique, les hommes, pour exprimer leurs pensées, ont été obligés de peindre, du moins grossièrement, les objets desquels ils vouloient donner l'idée & conserver la mémoire. Cette manière de parler aux yeux est encore en usage parmi les Sauvages ; les Chinois même l'ont conservée ; leurs caractères n'expriment point des sons, mais représentent les objets. Les Egyptiens firent de même ; leurs monumens & leurs momies sont chargés de caractères ou de peintures dont jusqu'à présent l'on n'a pas pu trouver la clef.

Comme chez presque tous les peuples, les Prêtres ont été les premiers écrivains, & se sont principalement appliqués à inculquer les leçons de la religion, les signes dont ils se sont servis ont été nommés *hiéroglyphes*, caractères sacrés.

Plusieurs Critiques peu circonspects en ont conclu très-mal à propos que les Prêtres avoient employé exprès ces signes mystérieux, afin de cacher au peuple le sens des leçons qu'ils vouloient transmettre à leurs successeurs. Mais il est évident que cette méthode étoit suivie par nécessité & faute de pouvoir mieux faire, plutôt que par le dessein de tromper. Avant l'invention de l'art d'écrire, les *hiéroglyphes* n'avoient rien de mystérieux que l'obscurité essentiellement attachée à cette manière de peindre, & cette obscurité ne pouvoit être diminuée que par l'habitude de s'en servir ; mais elle augmenta beaucoup, lorsque l'on fut accoutumé à l'écriture alphabétique, qui est infiniment plus claire & plus commode. Si après cette nouvelle invention les Prêtres continuèrent encore de se servir d'*hiéroglyphes*, c'est que chez tous les

peuples les usages religieux se conservent avec plus de soin que les usages civils ; & il n'est aucun rite religieux qui ne devienne obscur par le laps des siècles, à moins que l'on n'en explique souvent le sens au peuple.

Aussi Mosheim, dans ses *notes sur Cudworth*, c. 4, §. 18, p. 474, a réfuté cet Auteur & tous ceux qui ont pensé que les Prêtres Egyptiens se servoient des *hiéroglyphes* pour cacher au peuple leur Théologie ; il auroit été bien plus simple, dit-il, de ne l'écrire en aucune manière.

Dans les premiers âges du monde, la stérilité & la pauvreté du langage a forcé les hommes à joindre les actions ou les gestes aux paroles pour se faire mieux entendre ; c'est ce qui a donné la naissance à l'art des pantomimes, langage muet, mais très-expressif, & qui a beaucoup de rapport à celui des *hiéroglyphes*.

Un Philosophe moderne, toujours appliqué à chercher du ridicule où il n'y en a point, est cependant convenu de la vérité de nos réflexions. L'usage des Juifs, dit-il, & de tous les Orientaux, étoit non-seulement de parler par allégories, mais d'exprimer, par des actions singulières, les choses qu'ils vouloient signifier. Rien n'étoit plus naturel ; car les hommes n'ayant écrit long-tems leurs pensées qu'en *hiéroglyphes*, ils devoient prendre l'habitude de parler comme ils écrivoient. Ainsi les Scythes, si l'on en croit Herodote, envoyèrent à Darius un oiseau, une souris, une grenouille & cinq flèches, pour lui faire comprendre que s'il ne s'enfuyoit comme un oiseau, s'il ne se cachoit comme une souris ou une grenouille, il périroit par leurs flèches.

De-là même il s'ensuit que plusieurs actions des Prophètes, desquelles les Critiques modernes sont choqués, parce qu'elles ne sont point dans nos mœurs, n'avoient rien d'indécent, mais qu'elles étoient très-expressives chez les anciens Orientaux. Isaïe, c. 20, marche comme les esclaves, sans habits & sans chaussure, pour donner à entendre que les Egyptiens & les Ethiopiens, ou plutôt les Chusites, seront réduits en esclavage par les Assyriens. Jérémie, c. 27, envoie un joug & des chaînes aux Rois des Iduméens, des Moabites, des Ammonites, des Tyriens & des Sidoniens, pour leur annoncer le même sort. Dieu ordonne à Ezéchiel, c. 4, de faire cuire son pain sous la cendre de la fiente des animaux, afin d'avertir les Juifs qu'ils seront réduits à faire de même dans la Chaldée, où le bois est fort rare. Dieu commande à Osée, c. 1, d'épouser une prostituée & de la tirer ainsi du désordre, pour signifier à la nation juive que, malgré ses infidélités, Dieu consent à la reprendre sous sa protection & à lui rendre ses bienfaits, &c. Toutes ces actions ne paroissent indécentes & ridicules à nos incrédules modernes, que parce qu'ils ne connoissent pas les anciennes mœurs, & qu'ils jugent de tout sans réflexion.

HILAIRE, (Saint) Evêque de Poitiers, Docteur de l'Eglise, mort l'an 368, a principalement écrit contre l'Arianisme ; il a fait aussi des Commentaires sur les Pseaumes & sur l'Evangile de S. Mathieu. S. Jérôme, qui faisoit grand cas de ses ouvrages, l'appelloit *le Rhône de l'éloquence latine*. D. Coustant, Bénédictin de S. Maur, a donné une belle édition de ce Père, *in-fol.* en 1693 ; le Marquis Scipion Maffei l'a fait réimprimer à Vérone en 1730, avec des additions.

Barbeyrac, qui a cherché avec tant de soin des erreurs de morale dans les écrits des Pères, n'en reproche aucune à S. Hilaire ; mais M. Huet, *Origenian.* l. 2, q. 6, n. 14, a placé ce saint Docteur parmi les Pères qu'il accuse d'avoir cru que l'ame humaine est matérielle ; il n'en donne pour preuve qu'un seul passage tiré du commentaire de S. Hilaire sur S. Mathieu, c. 5, n. 8, Col. 632 & 633. Le savant Editeur de ce Père l'a pleinement justifié, non-seulement dans une note sur cet endroit, mais dans la préface, §. 9, p. 75 ; & il cite plusieurs passages dans lesquels ce saint Docteur a enseigné clairement & formellement l'immortalité de l'ame.

HILAIRE, (Saint) Archevêque d'Arles, mourut l'an 449. Il avoit été étroitement lié avec S. Augustin. En 427, il lui écrivit avec S. Prosper, pour lui exposer les erreurs des Sémipélagiens, S. Augustin leur adressa pour réponse ses livres de la prédestination des Saints & du don de la persévérance. Il faut comparer exactement ces divers écrits, si l'on veut avoir une juste notion du Sémipélagianisme & de la doctrine de Saint Augustin touchant la prédestination. *Voyez* SÉMIPÉLAGIANISME. La plupart des ouvrages de *Saint Hilaire* d'Arles sont perdus ; ce qui en reste a été publié en 1731 par Jean Salinas, Chanoine régulier de S. Jean de Latran.

HINCMAR, Archevêque de Reims, mort l'an 882, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages sur différentes matières de dogme & de discipline ; ils ont été publiés par le P. Sirmond, Jésuite, à Paris, l'an 1645, en 2 vol. *in-fol.* Le P. Cellot en donna un troisième volume en 1658. Cet Archevêque fut un des principaux adversaires du Moine Gotescalc, qui renouvelloit les erreurs des Prédestinatiens.

HIPPOLYTE, (Saint) Docteur de l'Eglise & Martyr, vivoit au commencement du troisième siècle, & il mourut au plus tard l'an 251. Les Savans s'accordent assez aujourd'hui à penser qu'il fut Evêque, non de Porto en Italie, comme plusieurs anciens l'ont cru, mais d'Aden en Arabie, ville autrefois nommée *Portus Romanus.* Il avoit été disciple de S. Irenée & de S. Clément d'Alexandrie, & il fut l'un des maîtres d'Origène. Ses ouvrages, qui étoient en grand nombre, & dont les

les anciens faisoient beaucoup de cas, ont péri la plupart. Il reste cependant de lui une partie de ses écrits contre les Noétiens, un Cycle pascal, quelques fragmens de ses commentaires sur l'Ecriture, une homélie sur la Théophanie ou l'Epiphanie, & son livre sur l'Antechrist. Le savant Fabricius a donné du tout une bonne édition à Hambourg, l'an 1716, en 2 vol. petit *in-fol.* avec des dissertations.

HIRME. *Voyez* TROPAIN.

HISTOIRE. Un des reproches que les incrédules modernes ont fait au Christianisme, est que son établissement a contribué à éteindre le flambeau de la critique, & à diminuer la certitude de l'*histoire*. A la place des Xénophon, des Tite-Live, des Polybe, des Tacite, on ne voit, disent-ils, parmi les Chrétiens que des hommes de parti, qui ne racontent des faits que pour étayer des opinions; les mémoires du quatrième siècle ne sont plus que d'insipides *factums*. Deux seuls Auteurs estimables ont prévalu sur les efforts que l'on a faits pour anéantir leurs ouvrages, Zozyme & Ammien Marcellin; mais on les récuse, dès qu'ils disent du mal du Christianisme, ou du bien des Empereurs Païens.

Nos adversaires ne pouvoient mieux s'y prendre pour démontrer l'excès de leur prévention. Zozyme & Ammien Marcellin ne ressemblent guère à Xénophon, à Tite-Live, ni à Tacite; la manière dont ils ont écrit l'*histoire* n'est pas merveilleuse. Ce n'est pas le Christianisme qui a étouffé leurs talens, puisqu'ils étoient Païens; bientôt peut-être les incrédules voudront prouver que c'est la faute du Christianisme, si depuis Virgile il n'a plus paru de Poëte aussi parfait que lui.

Il est absolument faux que les Chrétiens ayent fait aucun effort pour supprimer les *histoires* de Zozyme & d'Ammien Marcellin; loin d'y avoir aucun intérêt, nous y trouvons souvent des armes contre les incrédules, qui ont poussé beaucoup plus loin que ces deux Auteurs Païens la haine contre le Christianisme, & nous regrettons sincèrement la perte des treize premiers livres d'Ammien. Mais il s'est perdu bien d'autres ouvrages des Auteurs Chrétiens, que l'on avoit beaucoup d'intérêt de conserver. Ce sont des Pères de l'Eglise qui ont préservé du même sort les écrits de Celse & de Julien contre le Christianisme; les livres dans lesquels Tacite a parlé des Juifs & des Chrétiens, selon les préjugés du Paganisme, ont été sauvés du naufrage, pendant que d'autres parties de son travail ont péri. L'on peut dire que sans le Christianisme il ne resteroit pas un seul des monumens de l'antiquité profane; il ne s'en est conservé que chez les nations chrétiennes.

La seule raison pour laquelle les incrédules font cas de Zozyme, c'est parce qu'il a dit beaucoup de mal de Constantin & des Moines, quoique, sur le premier chef, il soit contredit par plusieurs Auteurs Païens. Mais ils n'ajoutent aucune foi au témoignage d'Ammien Marcellin, lorsqu'il rend témoignage des vices de Julien, ni lorsqu'il rapporte le miracle qui arriva à Jérusalem, lorsque cet Empereur apostat voulut faire rebâtir le temple des Juifs, ni dans ce qu'il dit de favorable au Christianisme.

Est-il vrai que l'opposition qui se trouve quelque fois entre les Auteurs païens & les Ecrivains ecclésiastiques diminue la certitude de l'*histoire?* Nous soutenons qu'elle l'augmente, puisqu'ils ne se contredisent point sur le gros des faits, mais sur les circonstances, sur le caractère & sur les motifs des acteurs, sur le bien ou le mal qui est résulté de leur conduite, &c. La substance des faits demeure donc incontestable; sur le reste, c'est le cas d'exercer une sage critique & d'ajouter foi par préférence aux Ecrivains qui paroissent les mieux instruits & les plus judicieux. Si un Auteur Carthaginois avoit fait l'*histoire* des guerres puniques, il y a lieu de croire qu'il ne s'accorderoit guères avec Tite-Live, si ce n'est sur le gros des événemens; s'ensuit-il que le récit de cet Historien Romain est plus certain, parce qu'il ne s'est point trouvé d'Ecrivain Carthaginois pour le contredire? Lorsque les Auteurs Chrétiens ne sont pas entièrement d'accord avec les Païens sur un même fait, c'est un entêtement absurde de la part des incrédules de vouloir que les derniers soient plus croyables que les premiers.

Ce sont donc eux qui travaillent à éteindre le flambeau de la critique & de l'*histoire*, puisqu'ils n'ont aucun égard & n'ajoutent aucune foi à tout ce qui choque leurs préjugés. Suivant leur opinion, tout ce qui a été écrit contre le Christianisme est vrai, tout ce qui a été dit en sa faveur est faux; les Pères de l'Eglise, les Ecrivains Ecclésiastiques ont été tous des enthousiastes & des faussaires; les Païens, infatués d'idolâtrie, de théurgie, de magie, de divination, de sortiléges, de faux prodiges, sont des sages & des Auteurs judicieux. Lorsqu'à leur tour nos Critiques modernes attaquent le Christianisme, toutes les espèces d'armes leur paroissent bonnes, fables, impostures, ouvrages forgés ou apocryphes, fausses citations, fausses traductions, calomnies, invectives & railleries grossières, blasphêmes, &c. Ils semblent persuadés que tout homme qui croit en Dieu & professe une religion, est tout-à-la-fois vicieux & insensé; s'ils ne peuvent reprendre ses actions, ils tâchent de noircir ses intentions & ses motifs; en récompense, tout Mécréant, Déiste, Athée, Matérialiste, Pyrrhonien, est à leurs yeux un personnage respectable & sans reproche; & voilà ce qu'ils appellent *la Philosophie de l'histoire.* Nous ne connoissons point de meilleur moyen que cette méthode pour détruire absolument toute connoissance historique.

Histoire Sainte, ou de l'ancien Testament. Cette *histoire*, écrite par des Auteurs Juifs, commence à la création du monde, & finit à la naissance de Jésus-Christ; elle parcourt un espace de quatre mille ans, selon le calcul le plus borné. Malgré la multitude des critiques téméraires que les incrédules anciens & modernes en ont faites, & malgré le mépris avec lequel ils en ont parlé, nous soutenons qu'il n'est aucune *histoire* plus respectable à tous égards, plus sagement écrite, qui porte avec elle plus de marques d'authenticité & de vérité, & où l'on voie plus clairement la main de Dieu.

1°. *L'histoire profane* n'est, à proprement parler, que le registre des malheurs, des crimes, des égaremens du genre humain. Comme elle n'est intéressante que par les révolutions & les catastrophes, tant qu'un peuple croit & prospère dans le calme d'un sage & paisible gouvernement, elle n'en dit rien; elle ne commence à en parler que quand il se mêle des affaires de ses voisins, ou qu'il essuie quelque attaque de leur part; en général, les scélérats puissans ont fait plus de bruit dans le monde que les gens de bien. L'ancien Testament, au contraire, est l'*histoire* de la religion & du gouvernement de la Providence, la durée des siècles y est partagée en trois grandes époques; savoir, l'état des familles isolées & nomades, uniquement régies par la loi de nature; l'état de ces peuplades, réunies en société nationale & politique, & soumises à une législation écrite; enfin, elle annonce de loin l'état des peuples policés & unis entr'eux par une société religieuse universelle; elle nous montre la révélation toujours relative à ces trois états divers. *Voyez* Révélation. Un plan, aussi vaste & aussi sublime, ne peut être l'ouvrage de l'intelligence humaine; Dieu seul a pu le concevoir & l'exécuter; rien de semblable ne se voit chez aucune nation de l'univers.

2°. Moïse, Historien principal, se trouve précisément placé au point où il falloit être pour lier les faits de la première époque à ceux de la seconde. Un Auteur, plus ancien que lui, auroit pu écrire la *Genèse*, s'il avoit eu les mêmes instructions touchant la vie des Patriarches; mais il n'auroit pas pu raconter les faits consignés dans l'*Exode*, puisqu'ils n'étoient pas encore arrivés. Un Ecrivain plus récent n'auroit pu faire ni l'un ni l'autre; il falloit avoir vu l'Egypte & avoir parcouru le désert. De tous les Hébreux, sortis de l'Egypte à l'âge viril, aucun n'est entré dans la terre promise que Josué & Caleb; les autres sont morts dans le désert. *Num.* c. 14, ℣. 30; *Deut.* c. 1, ℣. 35 & 38. Ces deux hommes étoient trop jeunes pour avoir été instruits par les petits-fils de Jacob; Moïse seul a eu cet avantage. Josué, Samuel, & les autres Historiens suivans, ont été témoins oculaires, ou presque contemporains, des événemens qu'ils rapportent.

3°. Les détails, dans lesquels Moïse est entré, sont toujours relatifs au degré de connoissance qu'il a pu en avoir; plus les faits sont anciens & éloignés de lui, plus sa narration est abrégée & succinte. L'*histoire* des seize cens ans qui ont précédé le déluge est renfermée en sept chapitres; les quatre suivans contiennent ce qui s'est passé, pendant quatre siècles, jusqu'à la vocation d'Abraham. A cette époque, le récit commence à être plus détaillé, parce que Moïse touchoit de près à ce Patriarche, par Lévi son bisaïeul; onze chapitres contiennent les annales de deux mille ans, pendant que les trente-neuf chapitres suivans renferment seulement l'*histoire* de trois siècles. Nous ne trouvons point cette sagesse dans les *histoires* anciennes des Chinois, des Indiens, des Egyptiens, des Grecs & des Romains. Un Romancier, en peignant les premiers siècles du monde, avoit beau champ pour donner carrière à son imagination; Moïse n'invente rien, il ne dit que ce qu'il avoit appris par une tradition certaine.

Aussi a-t-il servi de modèle aux autres Ecrivains de sa nation; ceux-ci rappellent le souvenir de ses actions & de ses loix, ils le citent comme un Législateur inspiré de Dieu; par la suite des événemens, ils nous font voir la sagesse de ses vues & la vérité de ses prédictions.

4°. Il ne cherche point, comme les Auteurs profanes, à se perdre dans les ténèbres d'une antiquité fabuleuse; les Critiques modernes jugent, mais très-mal à propos, qu'il n'a pas donné assez de durée au monde; deux ou trois mille ans de plus ne lui auroient rien coûté. Il resserre encore cette durée, en affirmant que le monde a été renouvellé par un déluge universel, huit cens cinquante-cinq ans seulement avant lui. Si l'on avoit pu citer un seul monument antérieur à cette époque, Moïse auroit été confondu; mais il n'en avoit pas peur. Il appuie la chronologie, non sur des périodes astronomiques, ou sur des observations célestes que l'on peut forger après coup, mais sur le nombre des générations, & sur l'âge des Patriarches qu'il a soin de fixer. Il peint les mœurs antiques des nations avec une telle exactitude, que l'on n'a pas encore pu le trouver en défaut sur un seul article; il ne laisse point de vuide entre les événemens, tous se tiennent & forment une suite continue. Ses successeurs ont suivi la même méthode; ils nous conduisent, sans interruption, depuis la mort de Moïse jusqu'aux siècles qui ont précédé immédiatement la venue de Jésus-Christ. Les uns ni les autres n'accordent rien à la simple curiosité, ils ne parlent des autres nations qu'autant que les faits sont nécessaires pour appuyer ou pour éclaircir l'*Histoire Juive*.

5°. Moïse fixe la scène des événemens par des détails immenses de géographie; il place le berceau du genre humain sur les bords du Tigre & de l'Euphrate; il fait partir des plaines de Sennaar toutes les familles pour se disperser; il assigne à chacune leur demeure; il indique les possessions

& les limites de tous les peuples qui l'environnent. Pour plus grande sûreté, il indique les monumens des faits qu'il décrit, la tour de Babel, le chêne de Mambré, la montagne de Moriah, Béthel, le tombeau d'Abraham, de Sara, de Jacob, les puits creusés par ces Patriarches, &c. Il ne craignoit pas que quand les Hébreux entreroient dans la Palestine, ils trouvassent les lieux autrement qu'il ne les décrivoit. Les Compilateurs des *histoires* des Chinois, des Indiens, des Parsis, des Egyptiens, des Grecs, n'ont pas pris cette précaution; souvent on ne sait si ce qu'ils racontent s'est passé dans le ciel ou sur la terre.

La scène des événemens de l'*Histoire sainte* a été le centre de l'univers le plus connu pour lors; par sa position, le peuple de Dieu s'est trouvé en relation avec les peuples qui faisoient le plus de figure dans le monde, avec les Egyptiens, les Phéniciens, les Arabes, les Chaldéens, les Assyriens; &, sans l'*Histoire sainte*, à peine aurions-nous quelque notion des mœurs, des loix, des usages, des opinions de ces anciens peuples. Aujourd'hui l'on retrouve encore, chez les Arabes Scénites, les mêmes mœurs qui règnoient dans les tentes d'Abraham & de Jacob.

6°. Moïse ne montre ni vanité, ni prédilection pour sa nation; il ne la suppose ni fort ancienne, ni guerrière, ni plus industrieuse, ni plus puissante que les autres. Il raconte les fautes des Patriarches avec autant de candeur que leurs vertus, & il fait l'aveu de ses propres torts; il rapporte des traits ignominieux à plusieurs tribus, même à la sienne; il ne dissimule aucun des vices ni des malheurs des Israélites; il leur reproche qu'ils ont été dans tous les tems, & qu'ils seront toujours une nation ingrate & rebelle. Quelques incrédules en ont pris occasion de mépriser ce peuple & son *histoire*; ce n'est pas là une preuve de leur bon sens; si les Historiens des autres nations avoient été aussi sincères, nous verrions chez elles plus de vices & de crimes que chez les Juifs.

Nous retrouvons la même candeur dans les Ecrivains sacrés postérieurs à Moïse; ils nous montrent, d'un côté, Dieu toujours fidèle à ses promesses, qui ne cesse de veiller sur un peuple ingrat & intraitable; de l'autre, ce peuple toujours inconstant, infidèle, incapable d'être corrigé autrement que par des fléaux terribles. Ce qu'il a fait, dans tous les siècles, nous prépare d'avance à la conduite qu'il a tenue à l'égard de Jésus-Christ & de l'Evangile.

7°. Depuis la sortie de l'Egypte, Moïse a écrit son *histoire* en forme de journal; les loix qu'il publie, les fêtes & les cérémonies qu'il établit, servent de monument de la vérité des faits qu'il raconte; ces faits, à leur tour, rendent raison de tout ce qu'il prescrit. Il ordonne aux Israélites d'en instruire soigneusement leurs enfans; dans son dernier livre, il les prend à témoin de la vérité des choses dont il leur rappelle le souvenir. Ainsi les faits, les loix, les usages, les généalogies, les droits & les espérances de la nation, sont tellement liés les uns aux autres, que l'un ne peut subsister sans l'autre.

Autant nous sommes étonnés de voir naître, sous la main d'un seul homme, une législation complette, & formée, pour ainsi dire, d'un seul coup, autant nous sommes surpris de voir que, pendant près de quinze cens ans, il n'a pas été nécessaire d'y toucher. Jamais les Juifs ne s'en sont écartés sans être punis, & toujours ils ont été forcés d'y revenir. Aujourd'hui encore, s'ils en étoient les maitres, ils iroient la rétablir dans la Palestine, & la remettre en vigueur. Ce phénomène n'est point conforme à la marche ordinaire de la nature humaine; on n'en voit point d'exemple chez aucun autre peuple.

8°. Il est donc certain qu'aucune nation n'a été plus intéressée ni plus attentive à conserver soigneusement son *histoire*. Non-seulement il lui a été impossible d'y toucher & de l'altérer, parce qu'elle n'auroit pu le faire que par une conspiration générale de toutes les tribus; mais ses espérances, ses prétentions, ses préjugés, la préservoient de cet attentat; toujours les Juifs ont regardé leur sort & la constitution de leur République comme l'ouvrage de Dieu. Leur dernier état, dans la Palestine, étoit essentiellement lié avec la chaîne des révolutions qui avoient précédé; cette chaîne remonte jusqu'à Moïse & à son *histoire*, comme celle-ci remonte aux Patriarches & à la création.

L'*histoire* des autres peuples ne peut intéresser que la curiosité; l'*Histoire sainte* nous met sous les yeux notre origine, nos droits, nos espérances pour ce monde & pour l'autre; nous ne pouvons la lire avec réflexion, sans bénir Dieu de nous avoir fait naître sous la plus heureuse de toutes les époques, où nous jouissons de l'accomplissement des promesses divines, & de l'abondance des graces répandues par Jésus-Christ; l'exemple des Juifs réprouvés de Dieu, & châtiés depuis dix-sept siècles, nous fait comprendre combien il est dangereux d'abuser de ses bienfaits.

Aussi voyons-nous que les Ecrivains les mieux instruits & les plus judicieux sont aussi ceux qui ont fait le plus de cas de l'*Histoire sainte*. Pour ne parler que de ceux de notre nation, l'Auteur de l'*Origine des loix, des sciences & des arts*, celui de l'*Histoire de l'ancienne Astronomie*, celui du *Monde primitif, comparé avec le Monde moderne*, ont pris l'*Histoire sainte* pour base de leurs recherches, parce que, sans elle, il est impossible de percer dans les ténèbres de l'*Histoire ancienne*. Quelle différence entre ces savans ouvrages & les dissertations frivoles des incrédules, qui n'ont lu l'*Histoire sainte* que pour y trouver à reprendre, & qui en jugent avec toute la témérité d'une ignorance présomptueuse !

Après avoir tenté vainement de renverser cette *histoire* par la chronologie & par les traditions des différens peuples du monde, ils se sont flattés de l'attaquer victorieusement par des observations de physique & d'*histoire naturelle*. Folle espérance! Un Physicien, plus habile qu'eux, & qui a de meilleurs yeux, a prouvé que l'inspection du globe, en prenant depuis la cime des plus hautes montagnes, jusqu'au centre des mines les plus profondes, loin de donner aucune atteinte à l'*Histoire sainte*, la confirme au contraire dans tous ses points; que les divers systêmes de Cosmologie, formés de nos jours pour en ébranler la certitude, sont tous démontrés faux par les faits même que leurs Auteurs ont allégués. Ainsi la conformité du récit des Auteurs sacrés, avec l'état actuel du globe, est une des plus fortes preuves de la révélation. *Lettres sur l'histoire de la terre & de l'homme*, 5 vol. *in*-8°. *Paris*, 1779.

Un autre Ecrivain, plus récent & bon observateur, a répété, plus d'une fois, que si l'on veut connoître la nature telle qu'elle est, c'est principalement dans l'*histoire* que Moïse en a faite qu'il faut l'étudier. *Etudes de la nature*, 3 vol. *in*-12. *Paris*, 1784.

Histoire évangélique. *Voyez* Évangile (Histoire).

Histoire Ecclésiastique. C'est l'*histoire* de l'établissement, des progrès, des révolutions du Christianisme, depuis le commencement de la prédication de l'Evangile jusqu'à nos jours, pendant un période de près de dix-huit siècles. La connoissance de cette *histoire* est une partie essentielle de la Théologie: en effet, celle-ci n'est point une science d'invention, mais de tradition; elle consiste à savoir ce que Jésus-Christ a enseigné, soit par lui-même, soit par ses Apôtres, comment cette doctrine a été attaquée, & comment elle a été défendue. L'*Histoire Ecclésiastique* est donc la suite de l'*Histoire sainte*, relative à la troisième époque de la révélation.

De tout tems la doctrine chrétienne a eu des contradicteurs, elle en aura toujours; les combats que l'Eglise a eus à soutenir dans les siècles passés, ont été le prélude de ceux que nous avons à essuyer aujourd'hui, & la victoire qu'elle a remportée sur ses anciens ennemis nous répond d'avance de la défaite de ses adversaires modernes.

Les sources de l'*Histoire Ecclésiastique* sont les écrits des Apôtres, des Evangélistes, des Pères qui leur ont succédé, les actes des Martyrs, ceux des Conciles, les mémoires des Historiens. Hégésippe, Auteur du second siècle, avoit écrit l'*histoire* de ce qui s'étoit passé dans l'Eglise depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à l'an 133. Eusèbe, qui a vécu au quatrième siècle, avoit cette *histoire* sous les yeux lorsqu'il écrivit la sienne, & il l'a conduite jusqu'à l'an 320 ou 323. Socrate, Zoxomène, Théodoret, l'ont continuée jusques vers l'an 431, & Evagre jusqu'en 594. Philostorge, qui vivoit sur la fin du quatrième siècle, n'a écrit cette même *histoire* que pour favoriser l'Arianisme, duquel il faisoit profession. Aucun de ces derniers Historiens, qui ont tous écrit dans l'Orient, n'a pu être informé exactement de qui se passoit dans les autres parties du monde.

De tous les modernes qui ont couru la même carrière, l'Abbé Fleury est celui qui a fait l'ouvrage le plus complet; il finit au Concile de Constance, en 1414; il s'en faut beaucoup que son Continuateur, qui a poussé l'*histoire* jusqu'en 1595, ait eu autant de succès que lui. Les Savans conviennent que dans Fleury même il y a plusieurs choses à rectifier; depuis la publication de son *histoire*, d'autres ont travaillé à débrouiller certains faits, à éclaircir quelques monumens. Le Cardinal Orsi a donné en italien une *histoire* des six premiers siècles de l'Eglise, en vingt volumes *in*-4°. & *in*-8°, dans laquelle il a réfuté Fleury sur plusieurs chefs, & les Bollandistes n'ont pas toujours été de son avis. Le P. Mamachi, savant Dominicain, a fait aussi un ouvrage en cinq volumes *in*-4°, pour relever les erreurs des Protestans en fait d'*Histoire Ecclésiastique*.

Pour peu que l'on y réfléchisse, on ne peut pas s'empêcher d'admirer la providence de Dieu dans la manière dont il a conduit son Eglise. Selon les foibles lumières de la prudence humaine, les persécutions des Empereurs & des autres Princes Païens auroient dû étouffer le Christianisme dans son berceau, & les hérésies par lesquelles il a été attaqué dans tous les siècles, étoient capables de le détruire. Après l'irruption des Barbares, l'ignorance parut prête à ensevelir dans le même tombeau la religion & les sciences. La corruption des mœurs, qui circule d'une nation à l'autre, indispose les esprits contre une doctrine qui la condamne, & il y a des tems auxquels elle semble établir une prescription contre l'Evangile; mais Dieu, qui veille sur son ouvrage, se sert, pour le soutenir, des orages même qui sembloient prêts à le renverser.

Le dogme, la morale, le culte extérieur, la discipline, sont les quatre principaux objets dont un Théologien observe le cours en lisant l'*Histoire Ecclésiastique*. Les deux premiers ne peuvent jamais changer; mais souvent ils paroissent obscurcis par des disputes, & il faut suivre le fil de ces contestations pour savoir enfin à quoi l'on doit se fixer, & prendre le vrai sens des décrets de l'Eglise, qui ont décidé les questions. Le culte extérieur peut avoir plus ou moins d'éclat, & il faut observer la liaison & le rapport qu'il a toujours avec le dogme. La discipline varie selon les révolutions, les mœurs, les loix civiles, & le génie des nations; mais nous y voyons des points fixes & invariables, desquels l'Eglise ne s'est jamais départie, & qu'elle ne changera jamais,

Quand on voit, dans l'*Histoire Ecclésiastique*, la multitude des héréfies & des décrets des Conciles qui les ont condamnées, un lecteur peu instruit est tenté de croire que l'Eglise a inventé de nouveaux dogmes, & quelques incrédules copistes des hérétiques l'en ont accusée; c'est injustement. Développer les conséquences d'un dogme, l'exprimer par des termes qui préviennent les fausses interprétations que l'on peut lui donner, ce n'est pas forger une nouvelle croyance; l'Eglise n'a rien fait de plus.

Le mystère de la sainte Trinité, par exemple, étoit assez clairement révélé par ces paroles de Jésus-Christ: *Baptisez toutes les nations au nom du Père, du Fils, & du Saint-Esprit*, & par d'autres passages. On le croyoit ainsi avant que les hérétiques l'eussent attaqué. Mais les uns prétendirent que le Fils étoit une créature, les autres que le Saint-Esprit n'étoit pas une personne, mais un don de Dieu. Pour conserver dans son entier le dogme révélé, il fallut décider, contre les premiers, que le Fils n'est point une créature, qu'il n'a pas été fait, mais engendré avant tous les siècles, & qu'il est consubstantiel au Père; contre les seconds, que le Saint-Esprit est une personne qui procède du Père & du Fils, & qui est un seul Dieu avec le Père & le Fils, parce que l'Evangile l'enseigne ainsi. Ces décisions n'établissent rien de nouveau; elles développent & fixent le sens que l'on donnoit déja aux paroles de l'Ecriture-Sainte, avant la naissance des héréfies. Il en est de même des autres articles de foi, & des préceptes de morale qui ont été attaqués ou mal interprétés par les hérétiques.

Si l'on a introduit dans le culte extérieur quelque nouvelle cérémonie, ç'a toujours été pour professer, d'une manière plus expresse, les vérités de foi qui étoient contestées par quelques Novateurs. Ainsi la triple immersion dans le Baptême, le *trisagion*, ou trois fois saint, le *kyrie*, répété trois fois à chaque personne divine, la *doxologie*, ou glorification adressée à toutes les trois, les signes de croix répétés trois fois, &c., servirent à exprimer, d'une manière sensible, la co-égalité de ces trois personnes. Quelques-uns de ces rites étoient tirés de l'Ecriture-Sainte, ou venoient des Apôtres; les autres furent ajoutés, dans la suite, pour rendre la profession de foi plus frappante aux yeux des simples fidèles.

Dans l'onzième siècle, lorsque Bérenger eut nié la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'usage s'établit d'élever l'hostie & le calice d'abord après la consécration, afin de faire adorer au peuple Jésus-Christ réellement présent. S'ensuit-il qu'avant ce tems-là on n'adoroit pas Jésus-Christ sur l'autel? Mais les Pères du quatrième siècle parlent de cette adoration. Selon les liturgies orientales, elle se fait immédiatement avant la communion; & nous prouverons que les *liturgies* sont plus anciennes que le quatrième siècle, quoiqu'elles n'aient été écrites que dans ce tems-là.

De même l'on n'a fait aucun changement dans la discipline sans nécessité. Les Canons des Apôtres, rédigés sur la fin du second siècle, ou, au plus tard, pendant le troisième, nous montrent déja, pour le fond, la même forme de gouvernement qui a été observée dans les siècles suivans. Les Conciles postérieurs n'ont fait de nouvelles loix que pour réprimer de nouveaux abus qui commençoient à s'introduire. En général, plus on lira l'*Histoire Ecclésiastique*, plus on y remarquera le respect que l'Eglise a toujours eu pour les rites, les loix, les usages établis dans les premiers siècles.

Quant à l'utilité que l'on peut tirer de cette lecture, nous copierons les termes de M. Fleury: » On y voit, dit-il, une Eglise subsistante sans » interruption, par une suite continuelle de peu» ples fidèles, de Pasteurs & de Ministres, tou» jours visible à la face de toutes les nations, » toujours distinguée non-seulement des infidèles, » par le nom de chrétienne, mais des sociétés » hérétiques & schismatiques, par le nom de » catholique ou universelle. Elle fait toujours » profession de n'enseigner que ce qu'elle a reçu » d'abord, & de rejetter toute nouvelle doctrine; » que si quelquefois elle fait de nouvelles déci» sions, & emploie de nouveaux termes, ce n'est » pas pour former ou exprimer de nouveaux » dogmes, c'est seulement pour déclarer ce qu'elle » a toujours cru, & appliquer des remèdes con» venables aux nouvelles subtilités des hérétiques. » Au reste, elle se croit infaillible en vertu des » promesses de son Fondateur, & ne permet pas » aux particuliers d'examiner ce qu'elle a une fois » décidé. La règle de sa foi est la révélation di» vine, comprise non-seulement dans l'Ecriture, » mais dans la tradition, par laquelle elle con» noit même l'Ecriture.

» Quant à la discipline, nous voyons, dans » cette *histoire*, une politique toute spirituelle & » toute céleste, un gouvernement fondé sur la » charité, ayant uniquement pour but l'utilité » publique, sans aucun intérêt de ceux qui gou» vernent. Ils sont appellés d'en haut; la voca» tion divine se déclare par le choix des autres » Pasteurs, & par le consentement des peuples. » On les choisit pour leur seul mérite, & le plus » souvent malgré eux; la charité seule & l'obéis» sance leur font accepter le ministère, dont il » ne leur revient que du travail & du péril, & » ils ne comptent pas, entre les moindres périls, » celui de tirer vanité de l'affection & de la vé» nération des peuples, qui les regardent comme » tenant la place de Dieu même. Cet amour res» pectueux du troupeau fait toute leur autorité; » ils ne prétendent pas dominer comme les puis» sances du siècle, & se faire obéir par la con» trainte extérieure; leur force est dans la per» suasion; c'est la sainteté de leur vie, leur doc-

» trine, la charité qu'ils témoignent à leur troupeau, par toutes sortes de services & de bienfaits, qui les rendent maîtres des cœurs. Ils n'usent de cette autorité que pour le bien du troupeau même, pour convertir les pécheurs, réconcilier les ennemis, tenir tout âge, tout sexe, dans le devoir & dans la soumission à la loi de Dieu. Ils sont maîtres des biens comme des cœurs, & ne s'en servent que pour assister les pauvres, vivant pauvrement eux-mêmes, & souvent du travail de leurs mains. Plus ils ont d'autorité, moins ils s'en attribuent; ils traitent de frères les Prêtres & les Diacres; ils ne font rien d'important sans leur conseil, & sans la participation du peuple. Les Evêques s'assemblent souvent pour délibérer en commun des plus grandes affaires, & se les communiquent encore plus souvent par lettres; en sorte que l'Eglise, répandue par toute la terre habitable, n'est qu'un seul corps parfaitement uni de croyance & de maximes.

» La politique humaine n'a aucune part à cette conduite. Les Evêques ne cherchent à se soutenir par aucun avantage temporel, ni de richesses, ni de crédit, ni de faveur auprès des Princes & des Magistrats, même sous prétexte du bien de la religion. Sans prendre de parti dans les guerres civiles, si fréquentes dans un Empire électif, ils reçoivent paisiblement les Maîtres que la Providence leur donne par le cours ordinaire des choses humaines; ils obéissent fidèlement aux Princes Païens & persécuteurs, & résistent courageusement aux Princes Chrétiens, quand ils veulent appuyer quelque erreur, ou troubler la discipline. Mais leur résistance se termine à réfuter ce qu'on leur demande contre les règles, à souffrir tout, & la mort même, plutôt que de l'accorder. Leur conduite est droite & simple, ferme & vigoureuse sans hauteur, prudente sans finesse ni déguisement. La sincérité est le caractère propre de cette politique céleste; comme elle ne tend qu'à faire connoître la vérité & pratiquer la vertu, elle n'a besoin ni d'artifice, ni de secours étrangers; elle se soutient par elle-même; plus on remonte dans l'antiquité ecclésiastique, plus cette candeur & cette noble simplicité y éclate; en sorte qu'on ne peut douter que les Apôtres ne l'aient inspirée à leurs plus fidèles Disciples, en leur confiant le gouvernement des Eglises. S'ils avoient eu quelque autre secret, ils le leur auroient enseigné, & le tems l'auroit découvert. Que l'on ne s'imagine point que cette simplicité fût un effet du peu d'esprit ou de l'éducation grossière des Apôtres, & de leurs premiers Disciples; les écrits de S. Paul, à ne les regarder même que naturellement, ceux de S. Clement Pape, de S. Ignace, de S. Polycarpe, ne donneront pas une idée médiocre de leur esprit; &, pendant les siècles suivans, on voit la même simplicité de conduite jointe à la plus grande subtilité d'esprit, & à l'éloquence la plus puissante.

» Je sais que tous les Evêques, même dans les meilleurs tems, n'ont pas également suivi ces saintes règles, & que la discipline de l'Eglise ne s'est pas conservée aussi pure & aussi invariable que la doctrine. Tout ce qui gît en pratique dépend en partie des hommes, & se sent de leurs défauts. Mais il est toujours constant que, dans les premiers siècles, la plupart des Evêques étoient tels que nous les décrivons, & que ceux qui n'étoient pas tels étoient regardés comme indignes de leur ministère. Il est constant que, dans les siècles suivans, l'on s'est toujours proposé pour règle cette ancienne discipline; on l'a conservée ou rappellée autant que l'ont permis les circonstances des lieux & des tems. On l'a du moins admirée & souhaitée, les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétablissement; & nous voyons, depuis deux cens ans, un effet sensible de ces prières. C'en est assez pour nous exciter à connoître cette sainte antiquité, & nous encourager à l'étudier de plus en plus.

» Enfin, la dernière chose que le lecteur doit considérer dans cette *histoire*, & qui est plus universellement à l'usage de tous, c'est la pratique de la morale chrétienne. En lisant les livres de piété anciens & modernes, en lisant l'Evangile même, cette pensée vient quelquefois à l'esprit : voilà de belles maximes, mais sont-elles praticables? Des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection? En voici la démonstration; ce qui se fait réellement est possible, & des hommes peuvent pratiquer, avec la grace de Dieu, ce qu'elle a fait pratiquer à tant de Saints, qui n'étoient qun des hommes; & il ne doit rester aucun doute touchant la vérité du fait : on peut s'assurer que les faits de l'*Histoire Ecclésiastique* sont aussi certains, & même mieux attestés que ceux d'aucune *histoire* que nous ayons.

» On y verra donc tout ce que les Philosophes ont enseigné de plus excellent pour les mœurs pratiqué à la lettre, & par des ignorans, par des ouvriers, par de simples femmes; on verra la loi de Moïse, bien au-dessus de la philosophie humaine, amenée à sa perfection par la grace de Jésus-Christ; &, pour entrer un peu dans le détail, on verra des gens véritablement humbles, méprisant les honneurs, la réputation, contens de passer leur vie dans l'obscurité & dans l'oubli des autres hommes; des pauvres volontaires, renonçant aux voies légitimes de s'enrichir, ou même se dépouillant de leurs biens pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des

» ennemis, la patience jusqu'à la mort, & aux » plus cruels tourmens, plutôt que d'abandonner » la vérité ; la viduité, la continence parfaite, la » virginité même, inconnue jusqu'alors, conservée » par des personnes de l'un & de l'autre sexe, » quelquefois jusques dans le mariage ; la frugalité » & la sobriété, les jeûnes fréquens & rigoureux ; » les veilles, les cilices, tous les moyens de » châtier le corps & de le réduire en servitude ; » toutes ces vertus pratiquées, non par quelques » personnes distinguées, mais par une multitude » infinie. Enfin des solitaires innombrables, qui » renoncent à tout pour vivre dans les déserts, » non-seulement sans être à charge à personne, » mais se rendant utiles, même sensiblement, par » les aumônes & les guérisons miraculeuses ; uni- » quement occupés à dompter leurs passions, à » s'unir à Dieu, autant qu'il est possible à des » hommes chargés d'un corps mortel «. *Ier Disc. sur l'Hist. Ecclés.*, n. 10 & 11.

Il seroit à souhaiter que l'Abbé Fleury eût remarqué l'origine & l'énergie des rites du Christianisme avec autant de soin que les mœurs & la discipline, & qu'il nous eût fait connoître les anciennes liturgies aussi exactement que les écrits des Pères, puisque les uns & les autres contribuent également à prouver la perpétuité de la doctrine chrétienne. Mais, lorsque cet habile homme entreprit son ouvrage, cette partie de l'*Histoire Ecclésiastique* n'avoit pas encore été éclaircie comme elle l'a été depuis. On n'avoit pas encore les savantes recherches que le Cardinal Thomasius, D. Mabillon, l'Abbé Renaudot, le P. le Brun, le P. Leslée, Assemani, Muratori, &c. ont fait au sujet des liturgies. Ces connoissances sont devenues, dès-lors, une partie essentielle de la science ecclésiastique.

Quand on ne liroit que pour amuser ou satisfaire la curiosité, où trouveroit-on des événemens plus variés, des scènes plus frappantes, des révolutions plus inattendues ? L'*Histoire Ecclésiastique* a tant de liaison avec l'*Histoire civile de toutes les nations de l'Europe & de l'Asie*, que l'une ne peut pas être exactement connue sans l'autre. Il n'est point arrivé de révolution dans l'Eglise qui n'ait été la cause ou l'effet d'un changement dans l'état civil & politique des peuples. Sans les monumens ecclésiastiques, à peine aurions-nous quelque notion des origines, des exploits, des usages, de la législation de la plupart des nations.

Les Protestans ont pu, par intérêt de système, s'obstiner à dire que ceux qui lisent l'*Histoire Ecclésiastique* n'y voient que les vices des Evêques, & sur-tout des Papes. Nous convenons que la manière dont ils l'ont écrite n'est pas propre à édifier les lecteurs ; ils en ont fait un recueil de scandales. Ils ont cherché, dans les annales de l'Eglise, non les talens & les vertus de ses Pasteurs, mais leurs défauts & leurs vices ; ils n'ont tenu compte que de ce qui pouvoit servir à rendre odieux les Ministres de la religion ; ils leur ont même prêté des crimes dont ils ne furent jamais coupables, des fraudes pieuses, une conduite injuste envers les hérétiques, une ambition à laquelle ils sacrifioient les intérêts de la religion, &c. ; ils ont affecté de passer sous silence les causes qui ont introduit le relâchement dans le Clergé & dans les Monastères, comme les incursions & les ravages des Barbares, le brigandage des Nobles après la chûte de la Maison de Charlemagne, la peste & les autres maleurs du quatorzième siècle ; fléaux contre lesquels la prudence humaine ne pouvoit trouver aucun remède. Le dessein de ces Ecrivains perfides étoit de persuader à leurs prosélytes que, depuis le commencement du Christianisme, Dieu a ménagé le besoin d'une réformation, qu'il n'a exécutée qu'au seizième siècle ; cet ouvrage a-t-il donc été assez merveilleux pour être préparé pendant quinze siècles entiers ?

Si quelquefois ils sont forcés d'avouer le mérite personnel de quelque Père de l'Eglise, ces Censeurs atrabilaires ne le font jamais qu'avec des restrictions malignes, faites sous un faux air de sincérité. S'ils n'osent pas dissimuler une action vertueuse, ils tâchent d'en empoisonner l'intention & le motif ; si la conduite de quelques Evêques a donné lieu à des événemens fâcheux que la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir, ils les en rendent responsables, comme si ces Pasteurs avoient dû avoir l'esprit prophétique.

S'agit-il de nos dogmes ? On accuse les Docteurs de l'Eglise d'en avoir altéré la simplicité par un mélange de philosophie orientale, ou par les opinions de Pythagore & de Platon. Est-il question de morale ? On leur reproche de l'avoir très-mal enseignée, de l'avoir traitée sans ordre, sans méthode, sans principes, & d'en avoir donné des leçons fausses. Faut-il apprécier leur érudition ? L'on dit qu'ils ont manqué de critique, qu'ils n'ont pas su les langues orientales, la physique, l'histoire naturelle ; on pouvoit ajouter encore l'algèbre & la géométrie. Quand on veut nous faire juger de leurs disputes avec les hérétiques, on soutient ou qu'ils ne les ont pas entendus, ou qu'ils leur ont attribué des erreurs auxquelles ces novateurs ne pensoient pas, ou qu'ils les ont réfutés par de faux raisonnemens. Lorsqu'il faut exposer le culte extérieur, on prétend qu'ils l'ont surchargé de pratiques superstitieuses, de cérémonies puériles, empruntées des Juifs ou des Païens, afin de rendre leurs fonctions plus importantes, & de flatter le goût du peuple ; qu'ils ont accrédité tout cela par des fraudes pieuses, par de fausses traditions, par de faux miracles, &c.

Si la moitié seulement de ce tableau étoit ressemblant, il faudroit en conclure que Jésus-Christ, au lieu de tenir à l'Eglise, son épouse, les promesses qu'il lui avoit faites, a commencé, cent ans tout au plus après son ascension, à la traiter en Maître irrité ; & lui a témoigné toute son

aversion, en ne lui donnant, pendant quatorze siècles, que des Pasteurs capables de l'égarer & de la pervertir. Il faudroit conclure encore que, pendant toute cette longue durée, il a fallu, pour faire son salut, être non dans l'Eglise, mais hors de l'Eglise, & que Saint Paul, en exhortant les fidèles à obéir à leurs Pasteurs, leur a donné une leçon très-pernicieuse. Nous ne concevons pas comment des hommes, qui ont d'ailleurs beaucoup d'esprit, ont pu se prévenir d'idées aussi absurdes.

Telle est cependant la méthode suivant laquelle les Centuriateurs de Magdebourg, Basnage, Fabricius, le Clerc, Mosheim, Turretin, & d'autres, ont traité l'*Histoire Ecclésiastique*, & c'est dans ces sources impures que nos Philosophes modernes ont puisé le peu de connoissance qu'ils en ont. Ils ont cherché exprès le poison pour s'en nourrir, & pour en infecter leurs lecteurs. Les Protestans, sans doute, ne s'attendoient pas à former de pareils prosélytes; ils n'ont pas senti qu'en défigurant l'Eglise Catholique, ils noircissoient le Christianisme aux yeux des incrédules. Mais, en récompense, lorsqu'ils ont écrit l'*histoire* de leur prétendue réformation, tous les objets ont changé de face, tous les Prédicans ont été des savans du premier ordre, des sages, des héros; tous les moyens ont été légitimes, toutes les intentions droites & pures. Des Ecclésiastiques, ou des Moines, qui, avant leur apostasie, étoient des hommes ignorans, vicieux, stupides, n'ont pas eu plutôt abjuré leur ancienne foi, qu'ils sont devenus des Apôtres.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces mêmes Historiens Protestans, dans leurs savantes *Préfaces*, ne manquent jamais de faire profession d'équité, de sincérité, d'impartialité, de haine contre tout esprit de secte & de parti; ils se tracent à eux-mêmes les règles les plus belles & les plus parfaites; à peine ont-ils pris la plume, qu'ils n'en observent plus aucune, & dans presque tous les articles de ce Dictionnaire, qui tiennent à l'*Histoire Ecclésiastique*, nous sommes forcés de leur reprocher leur prévention, & de les réfuter.

Comment pouvons-nous leur ajouter foi, lorsque nous ne les voyons jamais d'accord entr'eux? Il n'est presque pas un seul fait, dans l'*Histoire Ecclésiastique* des trois premiers siècles, qui soit présenté de même par les Ecrivains des trois sectes protestantes. Les Calvinistes rejettent tout, empoisonnent tout, ne voient les hommes & les événemens qu'avec des yeux aveuglés par la haine. Les Anglicans, moins fougueux, respectent l'antiquité, & se rapprochent beaucoup de la manière de voir des Catholiques. Les Luthériens cherchent à tâtons un milieu entre les deux autres sectes, mais veulent les ménager l'une & l'autre; ils penchent tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre. Après les avoir comparés tous, on est réduit ou à donner dans le Pyrrhonisme, ou à ne consulter que le bon sens. Nous ne concevons pas de quel front ces divers Ecrivains osent nous accuser de préjugé, de prévention, d'aveuglement systématique, de stupidité, &c. Sans être fort habiles, nous croyons avoir prouvé, dans la plupart des sujets que nous avons traités, qu'ils méritent mieux ces reproches que nous.

H O

HODÉGOS, mot grec qui signifie *guide*; c'est le titre d'un ouvrage qu'Anastase de Sinaïte composa vers la fin du cinquième siècle; il y expose une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les Eutychiens Acéphales.

Toland, célèbre incrédule, a publié, sous le même titre, une dissertation touchant la colonne de nuée qui servoit de *guide* aux Israélites dans le désert, qui dirigeoit leurs marches & leurs campemens, & qui étoit lumineuse pendant la nuit. Le dessein de cet Ecrivain a été de prouver que ce phénomène n'avoit rien de miraculeux, que c'étoit un brasier porté au bout d'une perche. Au mot NUÉE, nous réfuterons cette vaine imagination.

HOFMANISTES, sectateurs de Daniel Hofmann, Luthérien, Professeur de Théologie dans l'Université d'Helmstadt. L'an 1598, ce Théologien, fondé sur quelques opinions particulières de Luther, soutint que la Philosophie est l'ennemie mortelle de la religion, que ce qui est vrai en Philosophie est souvent faux en Théologie. Bayle a renouvellé, en quelque manière, ce sentiment, lorsqu'il a prétendu que plusieurs dogmes du Christianisme sont non-seulement supérieurs aux lumières de la raison, mais contraires à la raison, sujets à des difficultés insolubles, & qu'il faut renoncer aux lumières naturelles pour être véritablement croyant. L'opinion d'Hofmann excita des disputes & causa du trouble dans les écoles protestantes de l'Allemagne. Pour les assoupir, le Duc de Brunswich, après avoir consulté l'Université de Rostoc, obligea Hofmann de se rétracter publiquement, & d'enseigner que la vraie Philosophie n'est point opposée à la vraie Théologie.

On accuse encore ce Professeur, ou ses Disciples, d'avoir enseigné, comme les anciens Gnostiques, que le Fils de Dieu s'est fait homme sans prendre naissance dans le sein d'une femme, & d'avoir imité les Novatiens, qui soutenoient que ceux qui retombent dans le péché ne doivent point être pardonnés. C'est ici un des exemples du libertinage d'esprit auquel les Protestans se sont livrés, après avoir secoué le joug de l'autorité de l'Eglise. Mosheim, *Hist. Ecclés.*, *seizième siècle*, sect. 3, 2ᵉ part., c. 1, §. 13.

HOLOCAUSTE, nom formé du grec Ὅλος, tout, & Καύσος, brûlé; c'étoit un facrifice dans lequel toute la victime étoit confumée par le feu. Il étoit diftingué des autres facrifices, dans lefquels la chair étoit mangée par les affiftans. L'objet de l'*holocaufte* étoit de reconnoitre & d'attefter le fouverain domaine de Dieu fur tous les êtres vivans.

Il ne s'enfuit pas que ceux qui l'offroient fe foient perfuadés que la Divinité étoit nourrie ou flattée par la fumée & par l'odeur des chairs brûlées. Cette erreur groffière des Païens n'eft jamais entrée dans l'efprit des adorateurs du vrai Dieu; elle eft formellement condamnée dans les livres faints, *Pf.* 49, ℣. 13; *Ifaïe*, c. 1, ℣. 11, &c. Il y eft fouvent répété que Dieu ne fait attention qu'aux fentimens du cœur. Ainfi, lorfqu'il eft dit que Dieu reçut comme une bonne odeur l'*holocaufte* que Noé lui offrit après le déluge, *Gen.* c. 8, ℣. 21, c'eft une métaphore, qui fignifie que Dieu agréa les fentimens de reconnoiffance que Noé témoignoit, par ce facrifice, de ce que Dieu avoit confervé la vie à lui, à fa famille & aux animaux.

De même, lorfque Dieu dit aux Juifs par fes Prophètes qu'il eft dégoûté de leurs facrifices & de leur encens, *Ifaïe*, c. 1, ℣. 12; *Jérém.* c. 6, ℣. 20, &c., il leur fait entendre qu'un culte purement extérieur ne peut lui plaire, lorfque ceux qui le lui offrent ont le cœur fouillé de crimes. C'eft pour cela que David prie le Seigneur de lui pardonner fes fautes, d'accorder fes bonnes graces à fon peuple, afin que les facrifices qui lui feront offerts lui foient agréables. *Pf.* 50, ℣. 21.

Comme les fentimens intérieurs de religion ne peuvent fe conferver long-tems dans le cœur des hommes, ni fe communiquer à leurs enfans, à moins qu'ils ne les expriment fouvent par des fignes fenfibles, le culte intérieur ne fuffit pas feul; il faut des facrifices, des offrandes, des cérémonies, pour nous faire fouvenir que Dieu eft le maître abfolu des biens de ce monde, que nous devons être reconnoiffans lorfqu'il nous les accorde, patiens & foumis lorfqu'il nous en prive. Tel étoit le fens des *holocauftes*.

Il paroît cependant que ce terme eft pris quelquefois par les Ecrivains facrés dans un fens plus étendu, & qu'il fignifie toute efpèce d'offrande & de culte. Ainfi, lorfque Naaman promet au Prophète Elifée qu'il n'offrira plus d'*holocaufte* ni de victime aux Dieux étrangers, mais feulement au Seigneur, *IV. Reg.* c. 5, ℣. 17, il donne à entendre qu'il ne rendra plus aucun culte aux faux Dieux. Dans ce même fens, le Prophète Ofée, c. 14, ℣. 3, & Saint Paul, *Hebr.* c. 13, ℣. 15, appellent les louanges & les actions de graces que nous rendons à Dieu, *une victime*. Voyez SACRIFICE.

HOMÉLIE. Dans l'origine, ce terme grec a fignifié une affemblée, enfuite l'on a défigné par-là les exhortations & les fermons que les Pafteurs de l'Eglife faifoient aux fidèles dans les affemblées de religion.

Ce nom, dit M. Fleury, fignifie un difcours familier, comme le mot latin *fermo*, & l'on nommoit ainfi les difcours qui fe faifoient dans l'Eglife, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des difcours d'apparat, comme ceux des Auteurs profanes, mais des entretiens, tels que ceux d'un maître avec fes difciples, ou d'un père avec fes enfans.

Prefque toutes les *homélies* des Pères Grecs & Latins ont été faites par des Evêques; nous n'en avons point de S. Clément d'Alexandrie ni de Tertullien, parce que, dans les premiers fiècles, ce n'étoit pas l'ufage de faire prêcher de fimples Prêtres; fi on le permit à Origène, duquel nous avons les *homélies*, ce fut par un privilège & une diftinction particulière. Au quatrième fiècle, S. Jean Chryfoftôme; au cinquième, S. Auguftin, ont auffi prêché avant d'être élevés à l'épifcopat, à caufe des talens fupérieurs qu'on leur connoiffoit.

Photius diftingue une *homélie* d'avec un fermon, en ce que la première fe faifoit familièrement par les Pafteurs, qui interrogeoient le peuple & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence, au lieu que les fermons fe faifoient en chaire, à la manière des anciens Orateurs.

En général, les Proteftans ont témoigné très-peu d'eftime pour les *homélies* des Pères; ils difent que ce font des difcours faits fans ordre & fans méthode, des leçons de morale vagues & fuperficielles, dont aucune n'eft approfondie, dont plufieurs font outrées & fauffes. Malheureufement les incrédules ont fait ces mêmes reproches contre les Evangiles & contre tous les écrits du nouveau Teftament. Les Proteftans auroient dû prévoir cette application & la prévenir; lorfque leurs Prédicateurs auront fait pratiquer plus de vertus & de bonnes œuvres que les Pères, nous leur pardonnerons de fe croire meilleurs Moraliftes. *Voyez* MORALE.

Mosheim, parlant des efforts que fit Charlemagne pour ranimer dans l'Occident l'étude de la religion, le blâme de deux chofes, 1°. d'avoir confirmé l'ufage dans lequel on étoit déjà de ne lire au peuple que les morceaux détachés de l'Ecriture-Sainte, que l'on nomme *les Epitres & les Evangiles*; 2°. d'avoir fait compiler les *homélies* des Pères, afin que les Prêtres ignorans puffent les apprendre par cœur, & les réciter au peuple; ufage qui contribua, dit Mosheim, à entretenir l'ignorance & la pareffe d'un *Clergé* très-indigne de porter ce nom.

Cependant ce Critique eft forcé de convenir que, vu l'état des chofes au huitième fiècle, les foins de Charlemagne étoient auffi utiles que néceffaires, & que ce fut contre fon intention, s'ils

ne produisirent pas plus de fruit. *Hist. Ecclés.* 8e siècle, 2e part. c. 3, §. 5.

En effet, que pouvoit faire de mieux Charlemagne pour tirer les esprits de la léthargie dans laquelle ils étoient plongés ? Il est faux que les efforts de ce Prince n'ayent abouti qu'à augmenter l'ignorance & la paresse ; le contraire est prouvé par le nombre d'hommes instruits, qui parurent au neuvième siècle, immédiatement après la mort de Charlemagne. Mosheim lui-même a cité Amalaire, Evêque de Trèves ; Raban Maur, Archevêque de Mayence ; Agobard, Archevêque de Lyon ; Hilduin, Abbé de Saint Denis ; Eginhard, Abbé de Selingstadt ; Claude de Turin ; Fréculphe, Evêque de Lisieux ; Servatus Lupus ; Florus, Diacre de Lyon ; Christian Druthmar, Gotefchalc, Paschase Radbert, Bertramne ou Ratramne, Moine de Corbie ; Haymon, Evêque d'Halberstat ; Walafride Strabon, Hincmar, Archevêque de Reims ; Jean Scot Erigène, Remi Bertaire, Adon, Aimoin Héric, Reginon, Abbé de Prum. On n'en avoit pas vu autant au huitième siècle.

Il pouvoit y ajouter S. Benoît, Abbé d'Aniane en Languedoc ; Amolon & Leidrade, Archevêques de Lyon ; Jessé, Evêque d'Amiens ; Dungale, Moine de S. Denis ; Jonas, Evêque d'Orléans ; Hatton ou Aiton, Evêque de Basle ; Sedulius, Hibernois ; Thégan, Chorévêque de Trêves ; Ansegise, Abbé de S. Vandrille ; Hilduin, Abbé de S. Denis ; Odon, Abbé de Corbie & Evêque de Beauvais ; Enée, Evêque de Paris ; Angelome, Moine de Luxeu ; Pierre de Sicile, Usuard & Abbon, Moines de Saint Germain des Prés, &c. Plusieurs des Papes qui occupèrent le saint Siège pendant ce siècle, ont prouvé, par leurs lettres, qu'ils possédoient les sciences ecclésiastiques. Il n'est donc pas vrai que les moyens employés par Charlemagne pour ranimer l'étude des sciences, ayent été infructueux.

HOMME, nature humaine. C'est aux Philosophes de nous peindre l'*homme* tel qu'il peut se connoître lui-même par le sentiment intérieur & par la réflexion ; le devoir d'un Théologien est de l'envisager selon les idées que nous en donne la révélation. Elle le représente, non-seulement comme le plus parfait des êtres animés, mais comme le Roi de la nature, pour lequel toutes choses ont été faites.

Dieu avoit tiré du néant le ciel & les astres, la terre, les plantes, & les animaux, lorsqu'il dit : « Faisons l'*homme* à notre image & à notre ressemblance, pour qu'il préside à l'univers ». Après avoir donné l'être à un *homme* & à une femme, il les bénit & leur dit : « Croissez, multipliez, remplissez la terre de votre postérité, soumettez à vos loix tout ce qui respire, tout est fait pour vous. *Gen.* c. 1, ℣. 26.

Les autres Ecrivains sacrés ont tenu le même langage ; le Psalmiste, pénétré d'admiration & de reconnoissance envers le Créateur, s'écrie : « Qu'est-ce donc que l'*homme*, Seigneur, pour que vous vous occupiez de lui ? Un foible mortel peut-il être ainsi l'objet de vos soins ? Peu s'en faut que vous ne l'ayez fait égal aux Anges ; vous l'avez élevé au plus haut degré de gloire & de dignité ; vous l'avez rendu maître de tous vos ouvrages ; tous les êtres vivans sont soumis à son empire & destinés à son usage ». *Ps.* 8, ℣. 5.

On dira peut être que l'Ecriture-Sainte parle souvent de l'*homme* bien différemment ; le Psalmiste lui-même dit ailleurs que l'*homme* n'est qu'un peu de poussière, qu'il est aussi fragile & aussi passager qu'une fleur, que le souffle dont il est animé s'exhale & ne revient plus, *Ps.* 102, ℣. 14. Les plaintes & les gémissemens de Job, sur la malheureuse destinée de l'*homme*, ne sont guères propres à nous persuader que nous sommes dans la nature des êtres fort importans, *Job*, c. 3, ℣. 3, &c.

Mais ce n'est pas le plus ou le moins de durée de l'*homme* sur la terre qui constitue la dignité de sa nature ; de quoi lui serviroit de vivre ici bas plus long-tems, puisque ce n'est pas sur la terre qu'il peut trouver le vrai bonheur ? Il lui en faut un qui soit plus parfait & plus durable ; il est créé pour Dieu & pour l'éternité. C'est donc, comme le dit Pascal, la misère même de l'*homme* qui prouve sa grandeur ; il sent cette misère, il la connoît, il en espère la fin & une meilleure vie après celle-ci ; il est le seul de tous les êtres qui soit instruit de sa destinée future. C'étoit aussi la consolation de Job ; il attendoit son dernier jour comme le mercenaire attend le salaire de son travail, c. 14, ℣. 6.

Faute d'avoir eu cette connoissance, les anciens Philosophes ont dégradé l'*homme*, & les modernes, qui ne croyent plus en Dieu, n'en ont pas une idée plus favorable ; ils ne veulent avouer ni que l'*homme* est créé à l'image de Dieu, ni que les autres êtres sont faits pour lui, ni qu'il est d'une nature supérieure à celle des animaux ; quelques-uns ont poussé la misanthropie jusqu'à soutenir que ces derniers ont été mieux traités que lui par la nature.

Sur le premier chef, il faut que ces profonds raisonneurs n'ayent jamais senti qu'ils ont une ame ; pour nous, qui le sentons, nous pensons différemment. En effet, le domaine qu'exerce notre ame sur la portion de matière qui lui est unie, nous peint, en quelque manière, l'action toute-puissante du moteur de l'univers. La multitude, la variété, la rapidité des idées de notre ame, la fidélité de sa mémoire, ses pressentimens de l'avenir, semblent la rapprocher de l'intelligence infinie qui embrasse d'un coup-d'œil tous les tems, tous les lieux, toutes les révolutions des créatures. La force qu'a notre ame de régler ses volontés, de

réprimer ses desirs, de calmer les mouvemens tumultueux des passions, imite du moins foiblement l'empire que Dieu exerce sur tous les êtres. Les regards qu'elle jette continuellement sur l'avenir, l'étendue de ses espérances, le sentiment profond d'immortalité dont elle ne peut se dépouiller, sont les signes par lesquels Dieu l'avertit qu'elle doit participer par grace à l'éternité qui appartient à lui seul par nature. L'Ecriture ne nous trompe donc point, lorsqu'elle nous dit que nous sommes créés à l'image de Dieu.

Parmi les Païens, quelques-uns se sont élevés jusqu'à penser que l'*homme* étoit fait à l'image *des Dieux*; au lieu, disent-ils, que les animaux ont la tête courbée vers la terre, l'*homme* a le visage tourné vers le ciel, il semble regarder d'avance le séjour qui lui est destiné. Cette pensée étoit sublime, mais bien dégradée par l'idée que les Païens avoient de leurs Dieux; ils n'avoient aucune certitude du sort futur de *l'homme*, ils n'ont pas su tirer de leur reflexion même les conséquences morales qui s'ensuivoient naturellement. La révélation seule a confirmé notre foi & en a développé les conséquences.

Elle nous apprend, à la vérité, que l'image de Dieu a été défigurée en nous par le péché; mais elle nous enseigne aussi que Dieu a daigné la rétablir & y ajouter de nouveaux traits. Par l'incarnation du fils de Dieu, la nature humaine a été substantiellement unie à la divinité; l'homme racheté est devenu par grace l'enfant de Dieu plus parfaitement qu'il ne l'étoit en vertu de la création. « Voyez, dit S. Jean, quel amour nous a témoigné » notre Père, en nous donnant le nom & la qua» lité d'enfans de Dieu ».... Nous sommes cer» tains que quand il se sera montré à nous, nous » lui serons semblables, parce que nous le verrons » tel qu'il est. Quiconque a cette espérance, se » sanctifie, comme il est saint lui-même. » *I. Joan.* c. 3, ℣. 1.

Aussi les Pères de l'Eglise se sont appliqués à l'envi à exalter la nouvelle dignité à laquelle Dieu a élevé l'*homme* par l'incarnation, & à lui inspirer un noble orgueil. « Reconnoissez, ô Chrétien, » dit S. Léon, votre dignité, & devenu partici» pant de la nature divine; ne vous avilissez plus » par des vices indignes de votre caractère; sou» venez-vous de quel chef & de quel corps vous » êtes membre. N'oubliez pas qu'affranchi de la » puissance des ténèbres vous êtes éclairé de la » lumière de Dieu & destiné à son Royaume. Par » le baptême, vous êtes devenu le temple du Saint » Esprit, n'éloignez pas de vous par le péché un » hôte aussi auguste, & ne vous remettez plus » sous l'esclavage du Démon. Le prix de votre » rédemption est le sang de Jésus-Christ; il vous » a racheté par miséricorde, il vous jugera dans » sa justice ». *Serm. I. de nat. Domini.*

En second lieu, disent les incrédules, il est faux que Dieu ait destiné les autres créatures aux besoins de l'*homme*, puisque l'usage que l'*homme* en fait est souvent arbitraire, superflu & déréglé. Dieu a-t-il créé les animaux pour satisfaire la voracité de l'*homme*, pendant qu'il peut se nourrir de végétaux; ou les chevaux sont-ils faits pour lui servir de monture, parce qu'il ne veut pas aller à pied? Les Loups mangent les moutons aussi-bien que l'*homme*; il ne s'ensuit pas cependant que Dieu a créé les moutons pour les loups. Les caprices & la sensualité de l'*homme* ne peuvent pas être une preuve de la sagesse ni de la bonté de Dieu.

Réponse. Nous convenons qu'il faut distinguer les besoins réels & indispensables de l'*homme* d'avec ses besoins factices & ses goûts arbitraires. Puisque Dieu l'a créé avec un besoin absolu d'alimens, il seroit absurde de penser qu'il ne lui en a destiné aucun; & puisqu'il lui a donné la faculté de se nourrir de différentes espèces d'alimens, il s'ensuit que Dieu les lui a destinés, à moins qu'il n'y ait mis une exception. Il y a des climats où la terre ne produit rien, où par conséquent l'on ne peut pas vivre de végétaux; Dieu n'a cependant pas défendu à l'*homme* d'aller habiter ces climats; donc il ne lui a pas défendu non plus d'y vivre de la chair des animaux ou des poissons. Une preuve au contraire que Dieu a voulu que toutes les parties du globe fussent habitées par des *hommes*, c'est qu'il n'y en a aucune dans laquelle l'*homme* ne puisse trouver quelque espèce de nourriture. En produisant des animaux voraces qui ne peuvent pas vivre de végétaux, Dieu a voulu sans doute qu'ils subsistassent de la chair des autres espèces.

Comme l'*homme* est un être libre, susceptible de goûts arbitraires & de besoins factices, il peut, outre le nécessaire, se procurer des superfluités, abuser même des bienfaits de la nature. Cet abus, que Dieu a prévu, ne l'a point empêché de pourvoir abondamment à tous les besoins réels. Parce qu'il nous a donné plus que le nécessaire, il ne s'ensuit point que ce nécessaire ne nous est pas destiné. La libéralité de Dieu envers l'*homme*, excessive si l'on veut, n'est pas un motif de révoquer en doute sa sagesse & sa bonté. Il a suffisamment pourvu à l'ordre; l'abus, quand il y en a, vient de l'*homme* seul. Ce n'est donc pas sans raison que le Psalmiste dit au Seigneur: « Vous avez mis » sous la puissance de l'*homme* les animaux domes» tiques, & ceux des campagnes, les oiseaux du » ciel & les poissons de la mer ». *Ps.* 8, ℣. 8.

Les incrédules ne veulent point encore en convenir, parce qu'il y a des animaux féroces & redoutables à l'*homme*; nous avons répondu à cette objection au mot ANIMAUX.

Mais dans quels travers la Philosophie n'a-t-elle pas donné? Pline, qui ne croyoit ni Dieu, ni Providence, a entrepris de prouver que l'*homme* naissant est le plus foible, le plus stupide, le plus malheureux de tous les animaux; le tableau qu'il a fait de nos misères est de main de maître. Mais

que s'ensuit-il ? Quatre grandes vérités que cet habile Naturaliste n'a pas su en conclure ; 1°. que l'*homme* n'est pas destiné à vivre seul, mais en société ; il a besoin de tout apprendre ; mais ceux qui l'ont mis au monde sont disposés à lui tout enseigner : seul, il est très-foible ; mais aidé par ses semblables, il se rend maître de la nature : il souffre d'abord, mais la pitié qu'il inspire aux autres lui assure leur secours ; voilà trois liens de société. Rien de tout cela ne se voit chez les animaux.

2°. Il s'ensuit que l'*homme* n'agit pas seulement par instinct comme les animaux, mais par raison, par réflexion, par expérience ; ses connoissances & son industrie peuvent augmenter sans cesse, les leurs demeurent à peu près au même point où elles étoient lorsqu'ils sont nés. Perfectionner sa raison est un plaisir que l'*homme* seul peut goûter.

3°. Que l'*homme* est libre, c'est pour cela même qu'il peut abuser de ses facultés, les tourner à sa perte & à son malheur. Il est sujet à des passions ; mais puisqu'il est le maître de lui-même, il ne tient qu'à lui de les réprimer. Alors il goûte les consolations de la vertu, dont les animaux sont incapables.

4°. Il s'ensuit que notre bonheur n'est pas en ce monde, & que nous devons espérer une autre vie ; ainsi ce que Pline appelle *la superstition*, la perspective du tombeau, le desir d'exister encore au-delà, que ce Philosophe nous reproche comme des travers attachés à la seule nature humaine, sont justement ce qui nous instruit de notre destinée future, & nous prouve que nous ne mourons point tout entiers comme les animaux.

Voilà comme la Philosophie a déraisonné sur la nature de l'*homme*, lorsqu'elle n'a pas été éclairée par la révélation, & c'est ainsi que rêvent encore les Philosophes modernes, lorsqu'ils ferment les yeux à cette lumière, plus criminels en cela que les anciens qui ne la connoissoient pas. Aussi quel fruit en ont-ils tiré dans tous les tems ? Une noire mélancolie, la misanthropie, un dégoût mortel de la vie, une stupide admiration du suicide.

Quand on leur demande, d'où l'*homme* est-il venu ? a-t-il toujours existé ? a-t-il été produit dans le tems ? a-t-il changé & changera-t-il encore ? Ces grands génies sont forcés d'avouer qu'ils n'en savent rien, qu'il n'est pas donné à l'*homme* de connoitre son origine, de pénétrer dans l'essence des choses, & de remonter aux premiers principes. Puisque la Philosophie est aveugle & muette sur toutes ces questions si intéressantes pour nous, nous ne pouvons mieux faire que de nous en tenir à la révélation.

Hommes. (Bons) *Voyez* Bon.

Hommes d'intelligence, nom que prenoient certains hérétiques qui parurent en Flandres, & sur-tout à Bruxelles, en 1411. Ils eurent pour chefs Guillaume de Hildernissen, Carme Allemand, & Gilles le Chantre, homme séculier & ignorant. Ces deux sectaires prétendoient être honorés de visions célestes, & d'un secours particulier de Dieu pour entendre l'Ecriture-Sainte ; ils annonçoient une nouvelle révélation plus complette & plus parfaite que celle de Jésus-Christ. La loi ancienne, disoient-ils, a été le règne du Père, l'Evangile le règne du Fils, une nouvelle loi sera l'ouvrage & le règne du Saint-Esprit, sous lequel les *hommes* jouiront de la liberté. Ils soutenoient que la résurrection avoit été accomplie dans la personne de Jésus, & qu'il n'y en avoit point d'autre ; que l'*homme* intérieur n'étoit point souillé par ses actions extérieures, de quelque nature qu'elles fussent ; que les peines de l'enfer finiroient un jour, & que non-seulement tous les hommes, mais encore les démons, seroient sauvés. On présume que cette secte étoit une branche de celle des Beghards, qui avoient fait du bruit quelque tems auparavant.

Mosheim, qui en parle, *Hist. Ecclef.* 15e siècle, 2e part. c. 5, §. 4, fait bon gré à ces *hommes*, prétendus *intelligens*, d'avoir enseigné, 1°. qu'on ne peut obtenir la vie éternelle que par les mérites de Jésus-Christ, & que les bonnes œuvres toutes seules ne suffisent pas pour être sauvé ; 2°. que Jésus-Christ seul, & non les Prêtres, a le pouvoir d'absoudre des péchés ; 3°. que les pénitences & les mortifications volontaires ne sont point nécessaires au salut. Il trouve fort étrange que Pierre d'Ailly, Evêque de Cambray, ait condamné ces propositions comme hérétiques.

Mais ce Protestant, suivant la méthode de tous ses semblables, nous en impose par des équivoques. Jamais Pierre d'Ailly, ni aucun Docteur catholique, n'a enseigné que des bonnes œuvres *seules*, & indépendamment des mérites de Jésus-Christ, suffisent pour nous sauver ; tous ont toujours enseigné, contre les Pélagiens, qu'aucune bonne œuvre ne peut être méritoire pour le salut, qu'autant qu'elle est faite par la grace, & que la grace est le fruit des mérites de Jésus-Christ. En second lieu, que le pouvoir d'absoudre des péchés est le pouvoir de Jésus-Christ, & que c'est lui-même qui l'exerce par le ministère des Prêtres ; il est donc encore absurde de vouloir séparer le pouvoir des Prêtres d'avec celui de Jésus-Christ. Quant au troisième chef condamné par Pierre d'Ailly, nous soutenons encore contre les Protestans que c'est une hérésie formelle. *Voyez* Pénitence, Satisfaction.

Il suffit de comparer ces propositions touchant les pénitences volontaires & les bonnes œuvres, avec ce que disoient les prétendus *intelligens*, que l'*homme* intérieur n'est point souillé par les actions extérieures, de quelque nature qu'elles soient, pour comprendre à quel excès de dépravation cette morale pouvoit porter ses sectateurs. Et puisqu'au quinzième siècle il s'est trouvé des *hommes*

assez corrompus pour l'enseigner, on ne doit pas trouver étrange qu'il y en ait eu aussi dans les premiers siècles, & que les Pères de l'Eglise ayent reproché les mêmes maximes aux Gnostiques. A la honte des Protestans, une des sectes sorties de leur sein soutient encore cette pernicieuse doctrine. Mosheim, 17e. siècle, sect. 2, part. 2, c. 2, §. 23.

Le Carme Guillaume fut obligé de se rétracter à Bruxelles, à Cambray & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & sa secte se dissipa.

HOMMES DE LA CINQUIÈME MONARCHIE. Sous le règne de Cromwel, en Angleterre, on vit paroître dans ce Royaume une secte de fanatiques turbulens qui prétendoient que Jésus-Christ alloit descendre sur la terre, pour y établir un nouveau Royaume, & qui en conséquence de cette vision travailloient à renverser le gouvernement & à mettre tout en confusion. Ils se fondoient sur la prophétie de Daniel, qui annonce qu'après la destruction de quatre Monarchies, arrivera le Royaume du Très-Haut & de ses Saints, *Dan.* c. 7. Ces insensés furent nommés pour cette raison, *Hommes de la cinquième Monarchie.* Mosheim, 17e siècle, sect. 2, 2e part. c. 2, §. 22.

HOMME, (Vieil) expression fréquente dans les écrits de S. Paul. *Ephes.* c. 4, ℣. 22; *Coloss.* c. 3, ℣. 9, il exhorte les fidèles à se dépouiller du *vieil homme*, c'est-à-dire, de renoncer aux erreurs & aux vices auxquels ils étoient sujets avant leur conversion, & à se revêtir de l'*homme nouveau*, ou des vertus dont Jésus-Christ nous a donné les préceptes & l'exemple. *Rom.* c. 6, ℣. 6, il dit que notre *vieil homme* a été attaché à la croix avec Jésus-Christ, & il répète la même chose en d'autres termes, en disant que ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices & ses convoitises. *Galat.* c. 5, ℣. 24.

HOMICIDE, ou MEURTRE, crime de celui qui ôte la vie à son semblable, sans autorité légitime. Il est remarquable que le premier crime commis par un des enfans d'Adam, fut un *homicide.* Pour nous en faire sentir l'énormité, Dieu prononça contre Caïn, meurtrier de son frère, cette sentence terrible: « La voix du sang de ton » frère s'élève de la terre & crie vengeance » contre toi ». Caïn, lui-même, sent qu'il a mérité la mort; il tremble sur les suites de son forfait. *Gen.* c. 4, ℣. 10. Après le déluge, Dieu parlant aux enfans de Noé, défend de nouveau l'*homicide*, parce que l'homme est fait à l'image de Dieu; il déclare que le sang d'un meurtrier sera versé, pour expier celui qu'il aura répandu lui-même, c. 9, ℣. 6. Cette prédiction s'est accomplie dans tous les tems & dans tous les lieux; un principe d'équité naturelle, a fait comprendre à tous les peuples que la peine du talion est juste dans cette circonstance.

Mais s'il étoit vrai, comme le prétendent les Matérialistes, que l'homme n'est qu'un peu de matière organisée, & qu'il ne tient à ses semblables que par le besoin, il n'y auroit point alors d'autre loi ni d'autre droit que celui du plus fort; on ne voit pas pourquoi celui qui en tueroit un autre dans un moment de colère seroit plus coupable que celui qui tue un animal.

Dieu défendit encore l'*homicide* dans la loi qu'il donna aux Israélites par le ministère de Moïse. On comprend que par-là même Dieu a interdit toute espèce de violence capable de blesser le prochain dans sa personne, de lui ôter la santé ou les forces, de lui causer de la douleur, & il s'en est clairement expliqué dans plusieurs autres loix qu'il fit ajouter au Décalogue.

Enfin Jésus-Christ ne s'est pas borné à renouveller la même loi, mais il a défendu la colère & la vengeance; c'étoit le seul moyen de prévenir la violence & le *meurtre* parmi les hommes *Matt.* c. 5, ℣. 21. Aussi ce crime est infiniment plus commun parmi les peuples infidèles, que chez les nations chrétiennes. Jésus-Christ, en instituant le baptême, l'Eglise en établissant les obsèques & les honneurs funèbres, ont travaillé plus efficacement à mettre en sûreté la vie des hommes, que les Législateurs en prononçant des peines afflictives contre les meurtriers. La naissance d'un homme & sa mort, sont deux événemens dont la publicité ne peut être trop bien constatée; sur ce point essentiel la religion est d'accord avec la plus saine politique.

Pour nous faire méconnoitre ce bienfait, les incrédules de notre siècle ont exagéré le nombre des *homicides*, & des massacres commis par motif de religion, depuis le commencement du monde jusqu'à nous, sur-tout chez les Juifs & chez les Chrétiens, & ils ont osé avancer que cette frénésie n'avoit pas eu lieu chez les autres peuples du monde.

Nous croyons avoir démontré dans un autre ouvrage la fausseté de cette objection dans toutes ses parties, *Traité hist. & dogm. de la vraie Relig.* 3e part. c. 8, art. 4, §. 17 & suiv. Nous y avons prouvé, 1°. que le calcul des *meurtres* dressé par nos adversaires est faux, & qu'il est exagéré de plus de moitié; 2°. que dans la plupart des guerres, des tumultes, des violences auxquelles les peuples se sont livrés, la religion n'est entrée que comme prétexte; que les vraies causes ont été les passions humaines, la jalousie, l'ambition, les haines nationales, le ressentiment, l'esprit d'indépendance, & plusieurs incrédules ont eu la bonne foi d'en convenir; 3°. qu'il n'est presque aucune nation sous le ciel à qui l'on ne puisse faire le même reproche; & nous avons cité l'exemple des Assyriens, des Perses, des Syriens, des Grecs, des Romains, des Gaulois, des Germains, des Arabes

Mahométans; l'on pourroit y ajouter les Tartares; 4°. qu'en accordant même pour quelques momens aux incrédules toutes leurs suppositions & leurs calculs, quelque faux qu'ils soient, il est encore évident que les motifs de religion, & la charité qu'elle inspire, ont conservé plus d'hommes que ne put jamais en détruire le faux zèle de religion. C'est une injustice absurde & malicieuse d'attribuer à la religion les crimes qu'elle défend, & de ne lui tenir aucun compte du bien qu'elle commande & fait pratiquer. Le détail des preuves que nous avons alléguées feroit trop long pour être placé ici.

Chez la plupart des nations anciennes, même les mieux policées, l'avortement volontaire, le *meurtre* des enfans mal conformés, la liberté générale d'exposer tous les enfans, les combats de gladiateurs pour amuser le peuple, le *meurtre* des esclaves ou la cruauté de les laisser périr, n'étoient point regardés commes des crimes. Ce n'est point la Philosophie, mais le Christianisme qui a corrigé ces désordres destructeurs de l'humanité. Quand viendra-t-il à bout de déraciner la frénésie qui maintient parmi nous les combats particuliers malgré les loix? Un faux point d'honneur peut-il donc effacer la note d'infamie attachée à l'*homicide?* Un militaire est-il moins obligé à être Chrétien qu'à être homme d'honneur? La religion fut adoucir autrefois la férocité des barbares, aujourd'hui elle ne vient pas à bout de rendre raisonnable une nation policée. Les incrédules reprochent à la religion son impuissance; mais leur philosophie n'est pas plus efficace, & les loix civiles n'opèrent pas davantage. Pour que la religion réforme les hommes, il faut qu'ils commencent par y croire.

HOMINICOLES, nom que les Apollinaristes ont donné autrefois aux Orthodoxes. Comme ceux-ci soutenoient que Jésus-Christ est homme-Dieu, au lieu que les sectateurs d'Appollinaire prétendoient que le Verbe divin n'a pas pris un corps & une ame semblables aux nôtres, ceux-ci accusoient les premiers d'adorer un homme, & les appelloient *Hominicoles. Voyez* APOLLINARISTES.

HOMOOUSIENS, HOMOOUSIASTES. Les Ariens nommèrent ainsi par mépris les Catholiques qui soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, ou consubstantiel à son Père. *Voyez* CONSUBSTANTIEL. Hunnéric, Roi des Vandales, qui étoit Arien, adressa un rescript à tous les Evêques *Homoousiens*, & quelques incrédules modernes ont affecté de répéter ce nom.

Les Ariens appellèrent encore les Orthodoxes *Homuncionates*, parce qu'ils admettoient deux natures en Jésus-Christ, savoir la divinité & l'humanité. D'autre part, les sectateurs de Photin furent nommés *Humuncionistes*, parce qu'ils disoient que Jésus-Christ étoit un pur homme.

Enfin l'on donna le nom d'*Homuncionites* à des hérétiques qui soutenoient que Dieu, en créant l'homme, avoit imprimé son image non à l'ame, mais au corps.

HONORAIRE DES MINISTRES DE L'EGLISE. *Voyez* CASUEL.

HOPITAL, maison destinée à recevoir les pauvres & les malades, & dans laquelle on leur fournit par charité les secours spirituels & temporels. On les appelle aussi *Hôtel-Dieu* & *Maison-Dieu*. Comme ces établissemens sont l'ouvrage de la charité & de la religion, il doit nous être permis d'en prendre la défense contre la censure très-peu réfléchie de nos Philosophes politiques.

Dès les premiers siècles du Christianisme, dit l'Abbé Fleuri, une partie considérable des biens de l'Eglise fut appliquée à fonder & entretenir des *hôpitaux* pour les différentes espèces de misérables. La politique des Grecs & des Romains alloit bien à bannir la fainéantise & les mendians valides, mais on ne voit point chez eux d'ordre public pour prendre soin des misérables qui ne pouvoient rendre aucun service. On croyoit qu'il valoit mieux les laisser mourir de faim que de les entretenir inutiles & souffrans, & s'il leur restoit un peu de courage, ils se tuoient bientôt eux-mêmes. Les Chrétiens, ayant principalement en vue le salut des ames, n'en négligeoient aucune, & les hommes les plus abandonnés étoient ceux qu'ils jugeoient les plus dignes de leurs soins. Ils nourrissoient non seulement leurs pauvres, mais encore ceux des Païens; Julien l'Apostat en étoit confus, il auroit voulu qu'à leur imitation l'on établit des *hôpitaux* & des contributions pour les pauvres; mais une charité uniquement fondée sur la politique, n'a jamais produit de grands effets.

Aussi-tôt que l'Eglise fut libre, on bâtit différentes maisons de charité, & on leur donnoit différens noms, suivant les différentes sortes de pauvres. La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mamelle, exposés ou autres, se nommoit *Brephotrophium*; celle des orphelins, *Orphanotrophium. Nosocomium* étoit l'*hôpital* des malades, *Xenodochium* le logement des étrangers; c'étoit là proprement l'*hôpital* ou la maison d'hospitalité. *Gerontocomium* étoit la retraite des vieillards, *Ptochotrophium* étoit l'asyle général pour toutes sortes de pauvres. Bientôt il y eut de ces maisons de charité dans toutes les grandes villes. « Les Evêques, » dit S. Epiphane, *Hær.* 75, n. 1, par charité pour » les étrangers, ont coutume d'établir ces sortes de » maisons, dans lesquelles ils placent les estropiés » & les malades, & leur fournissent la subsistance » autant qu'ils le peuvent ». Ordinairement c'étoit un Prêtre qui en avoit l'intendance, comme à Alexandrie S. Isidore, sous le Patriarche Théophile; à Constantinople, S. Zotique, & ensuite S. Samson. Il y avoit de riches particuliers qui

entretenoient des *hôpitaux* à leurs dépens, & qui y servoient eux-mêmes les pauvres, comme Saint Pammachius à Porto, & S. Gallican à Ostie.

Les saints Evêques n'épargnoient rien pour ces sortes de dépenses; ils avoient soin de faire donner la sépulture aux pauvres, & de racheter les captifs qui avoient été pris par les barbares, comme il arrivoit souvent dans la chûte de l'Empire Romain. Ils vendoient jusqu'aux vases sacrés pour ces aumônes; ainsi en agirent S. Exupère de Toulouse, & S. Paulin de Nole. Ils rachetoient aussi des esclaves servans dans l'Empire, sur tout-lorsqu'ils étoient Chrétiens & que leurs maîtres étoient Juifs ou Païens. *Mœurs des Chrét.* §. 51.

Si l'on ne voit point d'*hôpitaux* établis en France dans les commencemens de la monarchie, c'est qu'alors les Evêques prenoient le soin des pauvres & des malades. Il leur étoit ordonné par plusieurs Conciles de visiter les prisonniers, les pauvres, les lépreux, de leur fournir des vivres & les moyens de subsister. Dès le commencement de l'Eglise, la maison épiscopale avoit été l'asyle des pauvres, des veuves, des orphelins, des malades, des pélerins ou étrangers; le soin de les recevoir, de leur laver les piés, de les servir à table, fut toujours une des principales occupations des Ecclésiastiques, & à proprement parler, les Monastères étoient ordinairement des *hôpitaux*, où tous les pauvres étoient accueillis & soulagés.

Dans les tems malheureux qui suivirent la chûte de la maison de Charlemagne, les pauvres furent à peu près abandonnés. Comment auroient-ils été secourus par les Clercs, qui avoient eux-mêmes tant de peine à subsister? Où auroit-on trouvé des aumônes dans un tems où l'on voyoit des famines si horribles que l'on mangeoit de la chair humaine? Le commerce n'étoit pas libre, pour suppléer à la disette d'un pays par l'abondance d'un autre. A peine les Eglises avoient-elles des vases sacrés; alors les Conciles défendirent aux Prêtres de se servir de calices de verre, de corne, de bois ou de cuivre, & ils permirent d'en avoir d'étain. Ce n'est pas qu'il ne restât de grands patrimoines aux Eglises, mais ils étoient la proie des Princes & des Seigneurs qui avoient toujours les armes à la main. Souvent ces petits tyrans s'emparoient des Evêchés par la force, ou ils y établissoient à main armée un de leurs enfans en bas âge. Il a donc fallu attendre des tems plus heureux pour fonder de nouveaux *hôpitaux* & pour rétablir les anciens; les maladies contagieuses qui ont régné pendant le treizième & le quatorzième siècle, rendirent ces asyles absolument nécessaires; aujourd'hui des raisonneurs gauches & sans réflexion jugent qu'ils sont devenus pernicieux. Si pendant la peste noire de l'an 1348, il n'y avoit point eu d'Hôtel-Dieu à Paris, que seroient devenus les pauvres malades? Il falloit en enterrer jusqu'à cinq cens par jour.

On pose pour principe qu'il seroit plus utile de prévenir la misère & de diminuer le nombre des pauvres que de leur préparer des asyles. Cela seroit plus utile, sans doute, si la chose étoit possible; les spéculateurs devroient donc commencer par indiquer les moyens d'opérer ce prodige. Un très-grand nombre d'hommes sont nés avec peu d'intelligence, d'activité, d'industrie; ils ne sont capables que de travaux très-peu lucratifs, parce qu'à la honte de nos mœurs, les talens les plus frivoles sont les mieux récompensés. Quelles connoissances peuvent avoir des hommes livrés à eux-mêmes dès l'enfance, qui n'ont été occupés qu'à la garde des troupeaux & à la conduite des animaux? Dès que le travail journalier vient à leur manquer, dès qu'une maladie leur survient, ils sont réduits à la misère; d'autres, excédés de fatigue, vieillissent & sont infirmes avant d'être avancés en âge; plusieurs sont nés paresseux, sans courage & sans prévoyance. Ces derniers sont coupables, sans doute; mais enfin ce sont des hommes; ils ont été disgraciés par la nature; ils ne méritent pas pour cela d'être traités comme les forçats condamnés pour des crimes, ni comme les Romains traitoient leurs esclaves vieux ou malades; ils les reléguoient dans une île du Tibre, & les y laissoient mourir de faim.

On dit que le travail & l'économie doivent procurer à l'homme des ressources pour l'avenir. Cela peut se faire, lorsque son travail est assez lucratif pour lui fournir la subsistance & des épargnes; mais lorsqu'il lui procure à peine une nourriture grossière, qu'il a cependant une famille à élever, des parens vieux & infirmes à soulager, quelles ressources peut-il se ménager pour l'avenir? L'inaction forcée pendant quelques jours, un accident, une maladie, suffisent pour tout absorber.

On ajoute qu'il faut punir les pauvres paresseux & vigoureux, les employer aux travaux publics. Cela est peut-être praticable dans les villes; mais dans les campagnes, il n'y a ni travaux publics, ni Officiers de police. Dans les villes même, les gages des surveillans nécessaires pour forcer les paresseux coûteront autant que la nourriture de ces infortunés; lorsqu'ils seront vieux ou malades, où les placera-t-on, s'il n'y a point d'*hôpitaux*? Que deviendroient la multitude d'ouvriers qui, du fond des provinces, viennent travailler à Paris, si, en cas d'accident, il n'y avoit pas de maisons de charité prêtes à les recevoir?

Il est très-à-propos, sans doute, que les *hôpitaux* soient placés hors des villes, que les malades n'y soient pas entassés, qu'ils ne s'infectent point les uns les autres, que les vrais pauvres y soient les mieux traités. Mais lorsque les villes se sont agrandies, ce qui étoit dehors se trouve dedans, & l'on ne transporte pas un *hôpital* comme une voiture. Quand il survient une épidémie & une augmentation subite de malades, toutes les précautions se trouvent en défaut; c'est encore un moindre mal pour eux d'être mal soignés que d'être abso-

lument abandonnés. Dans les villes fortifiées, on ne peut pas placer hors des murs les *hôpitaux* des soldats de la garnison.

Que l'on censure tant que l'on voudra les abus qui règnent dans l'administration de ces établissemens, nous ne nous y opposerons pas; mais un fait qui demeurera toujours inconrestable, c'est que les *hôpitaux* les moins riches & les moins nombreux sont toujours les mieux gouvernés; que quand ils sont tenus par des Religieux ou par des Religieuses, & administrés par charité, ils le sont mieux que par entreprise & par des Régisseurs à gages; la police la plus vigilante ne fera jamais ce que fait la charité chrétienne.

On vient d'en acquérir une preuve toute récente. Un Savant de l'Académie des Sciences, envoyé par le Gouvernement pour examiner les *hôpitaux* d'Angleterre, a dit à son retour: *il règne une police très-exacte dans ces établissemens; mais il y manque deux choses, nos Curés & nos Hospitalières.*

Quelques spéculateurs ont prétendu que tous les *hôpitaux* devroient ressortir à un bureau général, afin de pouvoir prendre le superflu des uns pour subvenir au nécessaire des autres; le Souverain, disent ils, doit être le caissier général de ses sujets. Fausse politique. Le Gouvernement est trop sage pour l'adopter. 1°. Il faudroit savoir d'abord s'il y a quelques *hôpitaux* dans le royaume qui aient du superflu. 2°. Il est absurde de vouloir surcharger un Gouvernement déja écrasé par les besoins, par l'inquiétude ambitieuse, par les passions folles de vingt-cinq millions d'hommes. 3°. Ce plan est déja suivi en partie pour les *hôpitaux* militaires, & il est constaté, par des visites authentiques, que ce ne sont pas les mieux administrés. 4°. Où placera-t-on le bureau général? Dans la capitale, sans doute. Lorsqu'il surviendra un besoin pressant aux extrémités du royaume, avant que les Commissaires soient avertis, qu'ils se soient assemblés, qu'ils aient délibéré & calculé, qu'ils aient fait parvenir des secours où ils sont nécessaires, les malades auront péri. 5°. Le Gouvernement a beau redoubler de vigilance, former des plans, prendre de sages mesures, il sera toujours trompé & déconcerté par les fripponneries des subalternes. Donnez-nous de la religion & des mœurs, toutes les administrations seront pures.

On déclame contre le luxe des bâtimens & contre les dépenses superflues qui se font dans les *hôpitaux*: il peut y en avoir; mais enfin, malgré tous les abus, les maisons de charité sont encore le sanctuaire de la vertu, l'honneur de la religion & de l'humanité. Dès que l'on supputera combien coûtent les bonnes œuvres, combien l'on gagneroit en les supprimant, tout est perdu. Supprimez les dépenses des spectacles, des plaisirs corrupteurs, des talens frivoles, vous aurez abondamment de quoi entretenir les *hôpitaux*. Mais cette économie n'est pas du goût de nos politiques anti-chrétiens.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en censurant la charité chrétienne, ils nous vantent celle des Turcs; bientôt peut-être ils nous proposeront pour modèle celle des Indiens, qui ont des *hôpitaux* pour les animaux, & qui n'en ont point pour les hommes. Déja ils nous citent l'exemple des Anglois, qui pourvoient aux besoins publics par des associations libres. Mais il ne falloit pas dissimuler qu'outre ces associations il y a une taxe très-forte pour les pauvres, que cette contribution est forcée, & qu'elle est devenue insupportable. D'après un état remis au Gouvernement d'Angleterre, il est prouvé que la totalité des sommes levées pour le soulagement des pauvres de ce royaume, depuis vingt ans, monte, année commune, à deux millions cent soixante & treize mille livres sterlings. La moitié de cette somme seroit plus que suffisante pour nourrir tous les vrais pauvres, & le surplus pourroit être appliqué aux dépenses publiques. Le Gouvernement est occupé des moyens de délivrer la nation du fardeau de cette taxe, qui, dans certaines paroisses, est presque double de celle des terres. *Mercure de France, 18 Février 1786; Journal politique*, page 122. Voilà ce que les Anglois ont gagné à changer en taxe forcée des aumônes volontaires, & qui pouvoient être de quelque mérite devant Dieu. Aussi ont-ils élevé à Londres un *hôpital* pour les invalides, sur-tout pour les matelots, & un pour les insensés; & ils en ont pris le modèle chez nous. Des Anglois sensés, qui ont vu celui des Enfans-trouvés à Paris, ont regretté de n'en pas avoir un semblable.

Il est encore bon d'observer que la plupart des *hôpitaux* de Paris & du royaume ont été fondés, élevés & réglés par des Magistrats célèbres par leurs lumières & par leur expérience; ceux-ci étoient certainement plus en état d'en peser les avantages & les inconvéniens que des hommes qui n'ont rien vu, rien fait, rien gouverné, qui croient réformer l'univers dans leur cabinet, & qui voudroient tout détruire, parce qu'ils ne sont pas assez sages pour rien corriger.

« Si un de vos frères tombe dans la pauvreté, » dit le Seigneur aux Juifs, vous n'endurcirez » point vos cœurs, mais vous lui tendrez la main » & lui donnerez du secours. . . . . . . Il y aura » toujours des pauvres parmi vous; c'est pour- » quoi je vous ordonne de les secourir & de les » accueillir comme vos frères ». *Deut.* c. 15, ℣. 7 & 11. « Mon fils, ne refusez point l'aumône » au pauvre, ne détournez point de lui vos re- » gards, ne méprisez point sa misère, ne lui » rendez point par vos rebuts l'indigence plus » amère, ne lui donnez point lieu de vous mau- » dire; car le Seigneur entendra ses plaintes, il » exaucera les vœux que le pauvre formera contre » vous ». *Eccli.* c. 4, ℣. 6. Jésus-Christ a renouvellé cette morale: « Faites du bien à ceux même » qui ne le méritent pas, afin de ressembler à votre » Père

» Père céleste, qui fait luire son soleil sur les bons » & les méchans, & tomber la rosée sur les justes » & les pécheurs ». *Matt.* c. 5, ℣. 45. Ces leçons valent certainement mieux que les spéculations creuses des Philosophes. *Voyez* AUMÔNE.

De tous les *hôpitaux* de l'Europe, l'Hôtel-Dieu de Paris est le plus célèbre, par son antiquité, par ses richesses, par son gouvernement, par le nombre des malades. Tout ce que les Historiens les plus exacts ont pu recueillir s'est borné à prouver que cette maison de charité existoit avant Charlemagne, par conséquent avant l'an 814. Le huitième Concile de Paris, tenu l'an 829, ordonna que la dîme de toutes les terres cédées aux Chanoines de Paris par l'Evêque Incade, seroit donnée à l'*hôpital de S. Christophe*, dans lequel les Chanoines exerçoient la charité envers les pauvres. L'an 1002, l'Evêque de Paris céda aux Chanoines tous ses droits sur cet *hôpital*, & cette cession fut confirmée par une bulle du Pape Jean XVIII, en 1007. Conséquemment le Chapitre de Paris est toujours demeuré en possession de l'administration spirituelle de l'Hôtel-Dieu, dont le gouvernement temporel a changé plusieurs fois.

Le Père Hélyot nous apprend qu'en 1217 & 1223 il y avoit dans cette maison trente-huit Religieux & vingt-cinq Religieuses pour la desservir. On ne sait pas précisément en quel tems les Religieux ont été supprimés; il n'y a plus aujourd'hui que des Religieuses, & cet *hôpital* est desservi *in divinis* par des Prêtres, sous l'inspection du Chapitre. L'an 1348, pendant la peste noire, qui enleva près des deux tiers des habitans de l'Europe, ces vertueuses filles ponssèrent la charité envers les malades jusqu'à l'héroïsme. La multitude de celles qui périrent en assistant les pestiférés ne rebuta point le courage des autres; il fallut renouveller plusieurs fois leur communauté; mais elles bravèrent la mort tant que dura la contagion. C'est en 1630 que ces Religieuses ont été réformées, & mises dans l'état où elles sont aujourd'hui; elles sont habillées de blanc, avec un voile & un manteau noir; leur nombre est ordinairement de quatre-vingt. *Recherches sur Paris, par M. Jaillot; Histoire des Ordres religieux*, tome 3.

Rien n'est certainement plus admirable que la charité & le courage avec lequel ces vertueuses filles soignent les malades les plus infects: dans cette maison, personne n'est refusé ni rebuté; c'est l'asyle général de la pauvreté souffrante. On y voit souvent des personnes de la plus haute naissance, qui se cachent aux yeux du monde pour aller partager avec les Religieuses les fonctions charitables de leur état; la religion seule peut inspirer cet héroïsme; il n'y en eut jamais d'exemple avant la publication de l'Evangile, ni hors du Christianisme.

Pendant l'incendie qui arriva dans cette maison en 1772, l'on ne put voir, sans être édifié & attendri, M. l'Archevêque de Paris, le Clergé séculier & régulier, les premiers Magistrats, accourir pour sauver les malades, & les faire transporter dans l'Eglise cathédrale; le Temple du Seigneur devint le refuge des fidèles souffrans, & les actions de graces de ces malheureux échappés du danger se réunirent aux chants & aux louanges des Ministres des autels. *Voyez* HOSPITALIERS, HOSPITALIÈRES.

C'est néanmoins de l'état actuel de cette maison célèbre que l'on part pour décrier les *hôpitaux* en général. On a peint, dans le style le plus énergique, le mal qui en résulte; les malades entassés au nombre de trois à quatre mille, dont quatre se trouvent souvent réunis dans un même lit, le tourment, l'infection, la contagion, auxquelles ils sont exposés, la mort qui entre, pour ainsi dire, en eux par tous les sens; la prétendue charité, qui les traite ainsi, n'est-elle pas, dit-on, une vraie cruauté? Ne vaudroit-il pas mieux que les malades fussent soignés dans leur famille par leurs parens, leurs amis, leurs voisins, qu'il y eût des bureaux & des dépôts dans toutes les Paroisses, &c.

Que l'on nous permette, à ce sujet, quelques réflexions. 1°. Tous ces inconvéniens, vrais ou exagérés, viennent évidemment de l'étendue énorme & de la population excessive de la ville de Paris; ils ne peuvent donc avoir lieu ailleurs; ils ne se trouvent point dans le grand *hôpital* de Lyon, quoique le plus nombreux de tous, après l'Hôtel-Dieu de Paris, encore moins dans les autres. Or, il est absurde de juger de tous les *hôpitaux* par les inconvéniens d'un seul, & de calomnier la charité de nos pères, parce qu'ils n'ont pas prévu que Paris deviendroit un jour le gouffre de l'espèce humaine.

2°. Un très-grand nombre des malades de l'Hôtel-Dieu sont des étrangers, des ouvriers arrivés des provinces, qui n'ont ni famille, ni habitation fixe. Dans la plupart même des petits ménages de Paris, l'homme & la femme gagnent leur vie séparément l'un de l'autre; si l'un tombe malade, l'autre est dans l'impossibilité de le soigner, ou de payer une garde. Plusieurs ont à peine un mauvais lit, & des haillons pour se couvrir. S'il n'y a point d'*hôpital*, quelle sera leur ressource? Il en coûtera au moins le double pour les soigner ailleurs, & jamais une Paroisse ne se chargera des malades d'une autre.

3°. Que l'on multiplie, tant qu'on pourra, les hospices particuliers, les maisons de charité, les bureaux d'aumônes, &c., rien de mieux; ce sont autant de ressources à la décharge de l'Hôtel-Dieu. Mais, quoique l'on fasse, celui-ci sera toujours d'une nécessité aussi indispensable que les *hôpitaux* militaires dans les villes de garnison. Nous applaudissons sincèrement aux projets dont le Gouvernement est actuellement occupé, pour pourvoir au meilleur traitement des pauvres malades; mais nous ne faisons aucun cas des diatribes dans

lesquelles on prétend démontrer que tous les *hôpitaux*, en général, sont une institution mal entendue, & que les Fondateurs n'avoient pas le sens commun. Rien ne nous paroit plus pitoyable que l'enthousiasme des Journalistes & des Ecrivains, qui croient payer avec des phrases le tribut qu'ils doivent à l'humanité, & qui ne voudroient pas retrancher sur leurs plaisirs un écu pour soulager un malade.

HORLOGE. Il est parlé d'une *horloge* d'Achaz dans l'Ecriture-Sainte. Nous lisons, *IV. Reg.* c. 20, qu'Ezéchias étant attaqué d'une maladie mortelle, le Prophète Isaïe vint lui dire de la part de Dieu : Mettez ordre à vos affaires, parce que vous mourrez. Ce Prince ayant prié Dieu avec larmes, en lui demandant sa guérison, le Prophète retourna incontinent lui dire : » Le Seigneur a exaucé votre » prière, vous guérirez dans trois jours, vous » irez au temple. *Quel signe en aurai-je*, lui ré» partit le Roi ? Le voici, dit le Prophète. Voulez» vous que l'ombre du soleil avance de dix lignes, » ou qu'elle rétrograde d'autant ? *Faites*, dit Ezé» chias, qu'elle rétrograde. Alors, à la prière » d'Isaïe, Dieu fit rétrograder de dix lignes » l'ombre du soleil sur l'*horloge* d'Achaz «. Le même fait est rapporté dans *Isaïe*, c. 28, ℣. 1, & dans le 2e livre des *Paral.*, c. 32, ℣. 24 & 31.

On demande ce que c'étoit que cette *horloge*, ou ce *cadran* d'Achaz ; de quelle manière s'exécuta la rétrogradation de l'ombre du soleil, si ce fut un miracle ou non. Il y a, sur ce sujet, une très-bonne dissertation dans la *Bible de Chais*, tome 6, 2e partie, page 1. Il suffira d'en donner un court extrait.

1°. Il est constant que les cadrans solaires n'ont été connus à Rome & en Occident que deux cens soixante-deux ans avant Jésus-Christ, par conséquent quatre cens cinquante-deux ans après la date de la maladie d'Ezéchias ; que les Grecs n'ont commencé à en faire usage que deux cens quatre-vingt-cinq ans plutôt, ou cent soixante-sept ans après ce même événement. Mais il n'est pas moins certain que les Babyloniens, appliqués de tout tems à l'Astronomie, furent les inventeurs du cadran solaire, qu'ils en usèrent long-tems avant les Grecs, & que ceux-ci l'avoient emprunté d'eux. Hérodote l'assure positivement, l. 2, c. 109. Rien n'empêche donc qu'Achaz, Roi de Juda, qui étoit en relation très-étroite avec le Roi de Babylone, qui s'étoit même rendu tributaire de ce Monarque, n'ait pu en recevoir un cadran solaire.

2°. De quelle manière ce cadran étoit-il gradué ? en combien de parties partageoit-il le jour dans les différentes saisons ? combien valoient les dix degrés, ou les dix lignes sur lesquelles Isaïe fit rétrograder l'ombre ? C'est sur quoi il seroit difficile d'accorder les Savans ; on ne peut en raisonner que par conjecture. Celle qui paroit la plus probable est que, comme les Babyloniens avoient divisé le cercle en soixante parties, ou soixante degrés, ils avoient partagé de même le cercle que le soleil parcourt en vingt-quatre heures, selon notre manière de compter ; qu'ainsi dix degrés sur le cadran d'Achaz pouvoient marquer un espace de quatre heures ; mais on ne sait point si chacun de ces degrés n'étoit pas partagé en plusieurs sous-divisions ; & alors *dix lignes* auroient pu marquer moins d'une heure.

Ce qui augmente la difficulté, c'est que les anciens ne divisoient pas, comme nous, le jour & la nuit en vingt-quatre parties égales ; le mot *heure* ne signifioit pas chez eux la même chose que chez nous, & nous ignorons si les heures babyloniennes n'étoient pas inégales, suivant les différentes saisons, comme chez les autres peuples. Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire de supposer que les dix lignes du cadran d'Achaz, sur lesquelles l'ombre rétrograda, désignoient un long espace de tems ; quand elles auroient marqué seulement un tiers, un quart de nos heures, ou quelque chose de moins, le miracle n'en auroit pas été moins sensible, ni moins frappant pour Ezéchias ; &, puisqu'il étoit opéré pour lui seul, il n'est pas certain que l'on s'en soit apperçu ailleurs.

3°. Les incrédules, qui ne veulent admettre aucun miracle, ont insisté beaucoup sur l'impossibilité de celui-ci. Il est impossible, disent-ils, que le soleil, ou la terre, aient pu avoir un mouvement rétrograde, sans déranger la marche des autres corps célestes, sans troubler la nature entière ; toutes les nations auroient apperçu ce prodige, & en auroient fait mention dans leurs annales ; aucune cependant n'en a parlé, il n'est connu que par l'Histoire juive.

Mais cette Histoire ne dit point que le soleil, ou la terre, ont eu un mouvement rétrograde ; elle dit que l'*ombre* a rétrogradé sur le cadran d'Achaz. Or, cette rétrogradation a pu se faire sans déranger, en aucune manière, le mouvement diurne de la terre ; il a suffi de donner une inflexion aux rayons du soleil qui tomboient sur l'aiguille du cadran, pour que l'ombre de cette aiguille se tournât du côté opposé. Dieu a certainement pu le faire, sans qu'il en résultât aucun inconvénient. Mais ce phénomène, offert par le Prophète à Ezéchias, accepté par ce Roi, & exécuté sur le champ, est un miracle incontestable. Quand il y auroit une cause naturelle, capable de produire une réfraction considérable des rayons du soleil, cette cause n'a pas pu se trouver présente à point nommé, pour agir à la volonté du Roi & du Prophète.

HORLOGE, HOROLOGION, livre ecclésiastique des Grecs, qui leur sert de breviaire, & ainsi nommé, parce qu'il contient l'office des heures

canoniales du jour & de la nuit. Comme il leur falloit plusieurs livres différens pour chanter leur office, sous le Pape Clément VIII, Arcadius, Prêtre Grec de l'île de Corfou, qui avoit étudié à Rome, recueillit de tous leurs livres un office complet dans un seul volume, afin qu'il pût leur servir de breviaire; mais les Grecs l'ont rejetté; il a seulement été adopté par quelques Moines Grecs, qui ne sont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent.

HOSANNA. Les Juifs nomment ainsi une prière, qu'ils récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles; ce mot hébreu signifie *sauvez-nous, conservez-nous*.

Le Rabbin Elias dit que les Juifs donnent aussi le nom d'*hosanna* aux branches de saules qu'ils portent à la main pendant cette fête, parce qu'en les agitant de tous côtés ils chantent fréquemment *hosanna*.

Ceux d'entre les Juifs qui reconnurent Jésus-Christ pour le Messie, & qui le reçurent comme tel lorsqu'il entra à Jérusalem, huit jours avant la Pâque, *Matth.* c. 21, ℣. 9, crioient *hosanna, conservez* ou *sauvez le fils de David*. Grotius, dans son commentaire sur ce chapitre, observe que la fête des Tabernacles, chez les Juifs, n'étoit pas seulement destinée à rappeller la mémoire de leur sortie de l'Egypte, mais encore de témoigner l'attente du Messie; que même aujourd'hui, le jour qu'ils portent des rameaux, ils disent qu'ils souhaitent de célébrer cette fête à l'avénement du Messie qu'ils attendent; d'où il conclut que le peuple, en portant des rameaux devant Jésus-Christ, attestoit qu'il étoit véritablement le Messie. R. Simon, *Supplement aux cerémonies des Juifs*.

HOSPITALIERS, nom général donné à tous les Religieux qui se consacrent au service des pauvres, des malades, des pélerins, &c. C'est aussi le nom particulier d'une Congrégation établie pour ce sujet en Italie par le Pape Innocent III; ces Religieux sont habillés de noir comme les Prêtres, & ils ont une croix blanche sur leur robe & sur leur manteau.

Mais il y a un grand nombre d'autres Ordres ou Congrégations de ces hommes utiles, comme les Frères de la Charité, ou Religieux de Saint-Jean de Dieu, les Cellites, les Clercs réguliers serviteurs des malades, les Frères Infirmiers Minimes, ou Obrégons, les Bethléémites, &c. Nous parlerons de la plupart en particulier.

Plusieurs Religieux ont été *hospitaliers* dans leur origine, & ont cessé de l'être, comme les Chanoines réguliers de S. Antoine de Viennois, & ceux du Saint-Esprit, deux Instituts supprimés en France depuis peu. Les Chevaliers de Malte, devenus un Ordre militaire, étoient, dans leur origine, une Congrégation d'*hospitaliers*; ils se nommoient *Religieux hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*; par conséquent les Ordres même qui n'ont pas été fondés pour cet objet, pourroient, en cas de besoin, y être employés. En général, les Religieux se servent l'un à l'autre d'Infirmiers lorsqu'ils sont malades; l'intention de leurs Fondateurs a été qu'ils se dévouassent au service du prochain, & la charité est la vertu qu'ils leur ont recommandée avec plus de soin. Dans les tems les plus malheureux, les Monastères ont été des *hôpitaux*.

La plupart des Ordres *hospitaliers* ont été fondés à l'occasion de quelque besoin public urgent & imprévu, auquel les ressources ordinaires ne pouvoient pas suffire; comme une contagion, une maladie cruelle, telle que la peste noire, le feu S. Antoine, le mal des ardens, &c. Si, pendant l'espace d'un ou de deux siècles, ces Ordres se sont multipliés, c'est qu'alors les tems étoient très-malheureux, & que l'on a reconnu l'importance des services que rendoient ces héros de la charité chrétienne.

Ne nous lassons point de le répéter; la politique, la philosophie, un prétendu zèle de l'humanité, n'ont jamais fait & ne feront jamais ce que la religion a fait faire dans tous les tems, dans les siècles que nous nommons *barbares*, encore plus que dans les âges prétendus éclairés. Les Barbaresques, les Sauvages même, admirent la charité des *Hospitaliers*. Ceux de la Nouvelle-France, charmés des bons offices qu'ils avoient reçus des *Hospitalieres* de Québec & des Missionnaires, formoient entr'eux le projet d'enlever les robes noires & les filles blanches, & de les transplanter chez eux, meilleurs juges, en cela, que nos Philosophes les plus vantés. Dans les siècles d'ignorance, on ne differtoit pas, on faisoit le bien, & il subsiste encore; aujourd'hui on fait des spéculations & des projets, & le résultat est presque toujours de détruire; de quel œil notre siècle sera-t-il envisagé par la postérité?

HOSPITALIÈRES, Religieuses qui se sont dévouées au service des malades, des pauvres, des enfans abandonnés, &c. Un Philosophe de nos jours, dans un de ces momens de raison qui ne lui étoient pas ordinaires, a dit: « Peut-» être n'y a-t-il rien de plus grand sur la terre » que le sacrifice que fait un sexe délicat de la » beauté, de la jeunesse, souvent de la haute » naissance & de la fortunne, pour soulager, dans » les hôpitaux, ce ramas de toutes les misères » humaines, dont la vue est si humiliante pour » l'orgueil humain, & si révoltante pour notre » délicatesse. Les peuples, séparés de la Com-» munion romaine, n'ont imité qu'imparfaite-» ment une charité si généreuse ». *Essai sur l'Hist. génér.*, tome 4, *in*-8°, c. 135.

On est étonné quand on pense à la multitude d'*Hospitalières* de toute espèce que renferme la seule ville de Paris. L'Hôpital général, ou de la Salpêtrière, l'Hôtel-Dieu, les maisons de la Pitié,

de la Miséricorde, de la Providence, les hôpitaux de la Roquette, de S. Julien, de S. Gervais, de Sainte-Catherine, de la Charité Notre-Dame, de S. Louis, &c., sont soignés par des filles. Il faut y ajouter les services que rendent, dans les différens quartiers, les Sœurs grises, ou Sœurs de la Charité, les Filles de S. Thomas de Villeneuve, les Miramionnes, &c. Dans les autres villes du Royaume, il en est de même à proportion. L'on connoît les Filles-Dieu de Rouen, d'Orléans, de Cambray, les *Hospitalières* du S. Esprit, de la Charité de Notre-Dame, de S. Jean de Jérusalem, de la Merci, de S. Augustin, de S. Joseph, de S. Charles, de Sainte-Marthe, les Sœurs noires, les Sœurs de la Faille & de la Celle, &c. Nous voudrions pouvoir n'omettre aucun de ces Instituts, parce que ce sont autant de trophées érigés à la gloire de la Religion Chrétienne & Catholique. Nous n'avons pas besoin d'un autre signe pour distinguer les vrais Disciples de Jésus-Christ d'avec ceux qui en prennent faussement le nom. » L'on connoîtra, » dit-il, que vous êtes mes Disciples, si vous » vous aimez les uns les autres *. Joan.* c. 13, ℣. 35. Pour nous faire connoître en quoi consiste l'amour du prochain, il propose la parabole du Samaritain, qui prend pitié d'un malheureux blessé, le soigne & lui procure du secours. *Luc*, c. 10, ℣. 33.

Parmi les *Hospitalières*, les unes font des vœux solemnels, les autres des vœux simples, plusieurs ne les font que pour un an, quelques-unes n'en font point. Sous divers habits, sous des règles différentes, avec des régimes très-variés, leurs services sont les mêmes. Les Protestans, en condamnant très-imprudemment le célibat & les vœux monastiques, ont étouffé le zèle charitable des fidèles de l'un & de l'autre sexe qui se consacrent au service des malheureux; les personnes mariées ont d'autres obligations à remplir; elles sont occupées, dit S. Paul, des choses de ce monde, & du soin de se plaire l'une à l'autre; les célibataires & les vierges sont occupés de Dieu & de leur sanctification, *I. Cor.* c. 7, ℣. 35; & ils savent qu'un des moyens les plus sûrs de se sanctifier est de se consacrer au service du prochain.

HOSPITALITÉ, usage de recevoir & de loger les étrangers par motif de charité. Quelques censeurs, peu instruits des mœurs des différens peuples, se sont plaints de ce que l'*hospitalité* n'est plus exercée aujourd'hui comme autrefois; il est étonnant, disent-ils, que cette vertu ne subsiste plus dans le Christianisme, qui commande si étroitement la charité; ils ont élevé jusqu'aux nues la générosité des anciens à cet égard, & celle de quelques peuples que nous regardons mal-à-propos comme barbares, puisqu'ils ont plus d'humanité que nous. Quelques observations démontreront l'injustice de cette censure.

1°. Les anciens étoient plus sédentaires que nous, ils voyageoient beaucoup moins; alors les peuples vivoient isolés, presque toujours en inimitié & en guerre contre leurs voisins, ils ne connoissoient presque pas le commerce; il n'y avoit ni routes habituellement fréquentées, ni auberges pour recevoir les voyageurs; même sous l'empire romain, les voitures publiques n'étoient destinées qu'à ceux qui voyageoient par les ordres & pour le service du Souverain. On n'étoit donc pas dans le cas de recevoir beaucoup de voyageurs, ni d'exercer très-fréquemment l'*hospitalité*. Si elle n'avoit pas été pratiquée pour lors, tout étranger auroit été en danger de périr par la faim; c'étoit donc alors une bonne œuvre absolument nécessaire.

Il n'en est pas de même aujourd'hui; pour peu qu'un homme ait de fortune, il peut être aussi commodément en voyage que chez lui. Les Arabes & les autres peuples nomades sont encore *hospitaliers* comme autrefois, parce que la même difficulté de voyager subsiste encore chez eux. Il est bon de leur en faire un mérite; mais il ne faut pas s'en servir pour déprimer nos mœurs.

2°. L'on suppose mal-à-propos que l'*hospitalité* n'est plus pratiquée dans le Christianisme; les Apôtres l'ont recommandée aux Ecclésiastiques & aux simples fidèles, *I. Tim.*, c. 3, ℣. 2; *Tit.*, c. 1, ℣. 8; *Hébr.*, c. 13, ℣. 2; *I. Petri*, c. 4, ℣. 9, &c. Jamais ces leçons n'ont été absolument oubliées. Sans parler des hospices ou hôpitaux, fondés dans plusieurs villes pour recevoir les voyageurs pauvres, ou surpris par des besoins imprévus; dans les lieux écartés des grandes routes, où il y a rarement des auberges, il n'est aucun Curé de Paroisse qui ne se fasse un devoir d'exercer l'*hospitalité* envers un étranger honnête. Elle est exercée de même dans les Monastères éloignés des villes, plusieurs en ont été spécialement chargés par les Fondateurs; il n'est aucun voyageur en état de se faire connoître, & de répondre de ses actions, qui ne trouve un accueil poli, des secours en cas de besoin, avec plus de facilité que chez les anciens peuples. Dans les Provinces les plus pauvres, le simple peuple, malgré son indigence, exerce l'*hospitalité* autant qu'il le peut. Si l'on connoissoit mieux les mœurs & le caractère des habitans de la campagne, on en auroit meilleure opinion que l'on n'en a communément; partout où il y a du Christianisme, la charité règne plus ou moins. Mais les habitans des villes ne connoissent que leurs propres usages; ils jugent des mœurs du reste de l'univers par celles de leurs concitoyens.

HOSTIE, victime, ce que l'on offre en sacrifice. Ce mot, dérivé de *hostis*, ennemi, nous rappelle en mémoire la barbarie des anciennes mœurs; il nous apprend que tout ennemi pris à

la guerre étoit dévoué à la mort. Il en est encore ainsi parmi les Sauvages.

A propos des sacrifices offerts pour appaiser la justice divine, des victimes de propitiation que l'on nommoit *hostiæ piaculares*, quelques censeurs ont dit que ce moyen commode de se tranquilliser la conscience, s'est glissé sous toutes sortes de formes dans la plupart des religions. Il faut, du moins, en excepter le Christianisme; il nous enseigne que le seul moyen d'obtenir le pardon du péché, & de se tranquilliser la conscience, est une pénitence sincère. Or, celle-ci renferme non-seulement le regret & l'aveu du péché, mais la réparation du tort que l'on a fait, s'il est réparable.

Sans nous informer de ce que les Païens ont pensé, ni de ce qu'ils ont fait, nous assurons hardiment que les adorateurs du vrai Dieu, les Patriarches, les Juifs, ne se sont jamais persuadés qu'une victime offerte à Dieu, sans regret d'avoir péché, sans avoir la volonté de réparer le mal, & de se corriger, fût un moyen d'appaiser la justice divine, & de se tranquilliser la conscience. Si jamais les Juifs ont été dans cette erreur, ce n'est pas faute d'avoir été avertis du contraire. Dieu leur déclare, par ses Prophètes, qu'il n'agrée ni leurs victimes, ni leurs jeûnes, ni leurs hommages, parce qu'ils ont le cœur pervers. Il leur ordonne de purifier leur ame, en renonçant au crime, d'exercer la justice & la charité envers les pauvres, les opprimés, les veuves & les enfans abandonnés, d'être plus humains envers leurs débiteurs & leurs esclaves, de soulager ceux qui souffrent, &c.; alors il promet de leur pardonner. *Isaïe*, c. 1, ℣. 11 & suiv.; c. 58, ℣. 3 & suiv.; c. 59, ℣. 2, &c.

Il ne s'ensuit pas de-là qu'une *hostie*, une victime, un sacrifice de propitiation, fussent inutiles. Celui qui les offroit étoit censé dire à Dieu: Seigneur, j'ai mérité la mort par mon péché, je l'atteste ainsi en mettant cette victime à ma place; daignez agréer cet aveu public de ma faute, & me pardonner. Ce n'est point là une vaine cérémonie.

HOSTIE, dans le Christianisme, se dit de la personne du Verbe incarné, qui s'est offert lui-même en sacrifice à son Père sur la croix pour les péchés des hommes. Il ne faut pas conclure de-là que le pécheur est dispensé de satisfaire lui-même à la justice divine; c'est au contraire de la rédemption même que les Apôtres concluent la nécessité d'éviter le péché, & de faire de bonnes œuvres: » Jésus-Christ, disent-ils aux fidèles, a » souffert pour vous, & vous a donné l'exemple » afin que vous suiviez ses traces....; il a porté » sur son corps nos péchés sur la croix, afin que » nous mourions au péché, & que nous vivions » pour la vertu «. *I. Petri*, c. 2, ℣. 21 & 24; *Rom.* c. 6, ℣. 11, &c. Mais nos satisfactions & nos bonnes œuvres ne peuvent avoir aucune valeur qu'en vertu des mérites de Jésus-Christ; telle est la croyance chrétienne.

HOSTIE, se dit encore du corps & du sang de Jésus-Christ, renfermés sous les apparences du pain & du vin dans l'Eucharistie, parce qu'on les offre à Dieu comme une victime dans le saint sacrifice de la Messe; ou plutôt, c'est Jésus-Christ lui-même qui continue de s'offrir à son Père par les mains des Prêtres, & qui exerce ainsi sur les autels son sacerdoce éternel. Après la consécration, le Prêtre élève l'*hostie* & le calice, pour faire adorer au peuple Jésus-Christ présent. *Voyez* MESSE.

De-là on appelle *hostie* le pain destiné à être consacré. Les *hosties* qui servent pour la Messe sont plus grandes que celles que l'on réserve pour la communion des fidèles.

Bingham, qui ne laisse échapper aucune occasion de blâmer l'Eglise Romaine, dit que ces *hosties* ne sont pas du pain usuel, que l'usage en est très-récent; il pense, comme les Grecs, qu'il est mieux de se servir de pain levé que de pain azyme, *Orig. Ecclés.*, t. 6, l. 15, c. 2, §. 5. Cependant il nous paroît que de la farine de froment, détrempée d'eau & cuite au feu, est véritablement du pain, & que la forme en est indifférente; que les pains soient longs ou ronds, plats ou en boule, épais ou déliés, c'est toujours du pain. *Voyez* AZYME.

S. Paul a pris le nom d'*hostie* dans un sens figuré, lorsqu'il a dit, *Hébr.*, c. 13, ℣. 15: » Offrons » à Dieu, par Jésus-Christ, une *hostie* continuelle » de louanges....; souvenez-vous d'exercer la » charité, & de faire part de vos biens aux au- » tres; car c'est par de semblables *hosties* que l'on » se rend Dieu favorable «. Il ne s'ensuit pas de-là que quand Jésus-Christ, soit mourant sur la croix, soit offert sur les autels, est appellé *hostie* ou victime, ce soit encore dans un sens figuré, comme le prétendent les Sociniens & les Protestans. Selon S. Paul, Jésus-Christ a remplacé les *hosties* & les sacrifices de l'ancienne loi en s'offrant & en s'immolant lui-même; il est Prêtre, Pontife, Sacrificateur dans toute la rigueur du terme. *Hébr.*, ch. 7, 9, 10, &c. *Voyez* SACRIFICE.

HOSTIE PACIFIQUE. On appelloit ainsi, dans l'ancienne loi, les sacrifices qui étoient offerts pour remercier Dieu de quelque bienfait, ou pour lui demander de nouvelles graces. La victime étoit divisée en trois parts, dont l'une étoit consumée par le feu sur l'autel, l'autre appartenoit aux Prêtres; la troisième étoit mangée par celui ou par ceux qui l'avoient offerte; au lieu que dans les sacrifices d'expiation tout étoit consumé ou par le feu, ou par les Prêtres; rien n'étoit réservé pour celui qui offroit, *Lévit.*, c. 3, ℣. 7, &c. Moïse

offrit des *hosties pacifiques*, après que Dieu eut donné la loi aux Israélites, *Exode*, c. 24, ℣. 5. Mais ce peuple commit une énorme profanation, en offrant le même sacrifice au veau d'or, c. 32, ℣. 6. Cette offrande étoit nommée *sacrifice eucharistique*, lorsqu'elle étoit destinée à rendre graces à Dieu.

Comme en hébreu le même terme signifie la paix & la prospérité, plusieurs Commentateurs ont appellé les *hosties pacifiques* sacrifices de prospérité.

HOTEL-DIEU. *Voyez* HÔPITAL.

H U

HUGUES DE S. VICTOR, Chanoine régulier & Prieur de l'Abbaye de S. Victor à Paris, a été l'un des Théologiens les plus célèbres du douzième siècle; il mourut l'an 1142. Ses ouvrages ont été recueillis & imprimés à Rouen l'an 1648, en 3 vol. *in-fol.* Le plus estimé est un Traité des Sacremens. Les Auteurs de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane* ont fait un éloge complet des talens & des vertus de ce pieux Chanoine, & ont donné la notice de ses ouvrages, t. 9, l. 25, an. 1142.

HUGUENOT. *Voyez* PROTESTANT.

HUILE. Dans l'Ecriture-Sainte, ce nom est souvent pris dans un sens figuré. Comme l'*huile* sert de nourriture, entre dans les parfums, est employée comme un remède, se répand aisément, pénètre les corps solides, s'allume & donne de la lumière, ces différentes propriétés ont donné lieu à des métaphores. L'*huile* a été regardée comme un symbole de la grace divine qui s'insinue doucement dans notre ame, la réjouit & la console, guérit ses infirmités, la fortifie, l'éclaire & la fait briller par la vertu.

1°. L'*huile* a désigné la fertilité & l'abondance; dans *Isaïe*, c. 5, ℣. 1, *cornu filius olei* signifie un coin de terre grasse & fertile; au figuré, c'est l'abondance des dons de Dieu; *Ps.* 22, ℣. 5, vous avez engraissé ma tête d'huile, c'est-à-dire, vous m'avez comblé de vos bienfaits; *Ps.* 44, ℣. 8, *oleum lætitiæ* est l'abondance des graces de Dieu & des dons surnaturels. Lorsque le Psalmiste dit, *Ps.* 140, ℣. 5, que l'*huile* du pécheur n'engraisse point ma tête, il entend qu'il ne veut avoir aucune part aux biens, à la prospérité, aux plaisirs des pécheurs.

2°. Comme les Orientaux ont toujours fait grand usage des essences & des *huiles* odoriférantes, *exhilarare faciem in oleo*, *Ps.* 103, ℣. 15, c'est se parfumer le visage. Dans la joie, & dans les autres fêtes, on se parfumoit de la tête aux pieds; dans le deuil & dans la tristesse, on s'en abstenoit; de-là *Isaïe* dit, c. 61, ℣. 3, *oleum gaudii pro luctu*, pour exprimer la joie qui succède à la tristesse, joie que l'on témoignoit toujours par le soin de se parfumer. Dans l'Ecclésiaste, c. 9, ℣. 8, il est dit: « Que vos habits soient » toujours blancs, & que l'*huile* ou le parfum » ne manque point à votre tête ». On conçoit que l'Auteur n'a pas prétendu par-là donner un précepte de propreté & de magnificence, mais que son dessein a été de recommander la pureté de l'ame & l'assiduité à donner bon exemple.

Répandre des parfums sur quelqu'un étoit une marque d'honneur & de respect; on en donnoit aux convives que l'on recevoit chez soi, on les prodiguoit pour les grands; conséquemment une onction d'*huile* parfumée étoit censée rendre une personne sacrée. Cette action est donc devenue naturellement un symbole de consécration, même pour les choses inanimées. Jacob, pour consacrer une pierre, & en faire un autel, y répand de l'*huile*, *Gen.* c. 28, ℣. 18; c. 35, ℣. 14. Minutius Felix, c. 3, Arnobe, l. 1, nous apprennent que la même cérémonie se faisoit par les Païens; il ne s'ensuit pas de-là que ces derniers avoient eu connoissance de l'action de Jacob, & qu'ils avoient intention de l'imiter; un symbole naturel, & qui vient de lui-même dans l'esprit des hommes, a pu avoir lieu chez toutes les nations, dans la vraie & dans les fausses religions, sans que les unes l'aient emprunté des autres.

Aussi, dans le style de l'Ecriture-Sainte, une personne *ointe* est une personne *sacrée*; *huile* a signifié l'onction même, & la personne qui l'avoit reçue, un Roi, un Prêtre, un Prophète. *Isaïe*, c. 10, ℣. 27, dit que le joug d'Israël se brisera à l'aspect de l'*huile*, c'est-à-dire, par la présence d'un personnage sacré. Le Paraphraste chaldéen fait l'application de ces paroles au *Messie*, dont le nom signifie oint ou sacré. Dans *Zacharie*, c. 4, ℣. 14, *duo filii olei* sont deux Prêtres ou deux Prophètes.

3°. De tout tems l'on s'est servi d'*huile* pour panser les blessures, le baume du Samaritain est connu; conséquemment *Isaïe*, parlant des vices des Israélites, c. 1, ℣. 6, dit que la plaie d'Israël n'a pas été frottée d'*huile*, n'a point reçu de remède. Les Disciples de Jésus-Christ oignoient d'*huile* les malades & les guérissoient, *Marc*, c. 6, ℣. 13; alors ce n'étoit pas la vertu naturelle de l'*huile* qui produisoit cet effet, mais le pouvoir divin que Jésus-Christ leur avoit donné.

4°. Le chandelier du tabernacle & du temple étoit orné de sept lampes dans lesquelles on brûloit de l'*huile*, *Exode*, c. 25, ℣. 6. Jésus-Christ, dans la parabole des dix Vierges, désigne les vertus & les bonnes œuvres par l'*huile* d'une lampe, *Matt.* c. 25, ℣. 3 & 4. Dans l'*Apocalypse*, c. 11, ℣. 4, deux chandeliers, garnis d'*huile*, représentent deux personnages recommandables par l'éclat de leurs vertus.

5°. La facilité avec laquelle l'*huile* s'étend & forme des taches, a donné lieu au Psalmiste de dire d'un pécheur, que la malédiction pénétrera comme l'*huile* jusqu'à la moële de ses os, *Ps.* 108, ℣. 18, &c.

Le sens de ces comparaisons & de ces métaphores étoit plus aisé à saisir chez les Orientaux que chez nous, parce qu'ils faisoient plus d'usage des différentes espèces d'*huile* que nous, qui avons trouvé le moyen d'y suppléer par le beurre, par la cire, par la graisse des animaux. Par la même raison, pour comprendre l'énergie de la plupart des cérémonies de religion, il faut connoître les anciennes mœurs & les coutumes de l'Orient. *Voyez* ONCTION, PARFUM.

HUILE D'ONCTION, parfum que Moïse avoit composé pour sacrer les Rois & les Pontifes, & pour consacrer les vases & les instrumens du culte divin, dont les Juifs se servirent dans le tabernacle, & ensuite dans le temple. Il est dit dans l'*Exode*, c. 30, ℣. 23, que ce parfum étoit composé de myrrhe, de cinnamome, de *calamus aromaticus*, & d'*huile* d'olive, le tout mêlangé selon l'art des Parfumeurs. Dieu ajoute que tout ce qui aura été oint de cette *huile* sera sacré, & que quiconque le touchera sera sanctifié, ℣. 29. Il fut ordonné aux Israélites de garder précieusement cette *huile* pour les siècles futurs, conséquemment elle fut déposée dans le sanctuaire; mais il étoit défendu à tout particulier, sous peine de mort, de faire un parfum semblable, & de l'employer à aucun usage profane, ℣. 32.

Tous les Rois ne recevoient pas cette onction, mais seulement le premier d'une famille qui montoit sur le trône, & il étoit ainsi sacré, tant pour lui que pour tous les successeurs de sa race. Ceux-ci n'en étoient pas moins appellés les *oints du Seigneur*, parce que l'*onction* & la *royauté* étoient censés synonymes. Mais chaque souverain Sacrificateur recevoit l'onction avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, & il en étoit de même du Prêtre qui alloit tenir sa place à la guerre.

Les vases & les instrumens qui furent consacrés avec l'*huile d'onction* furent l'arche d'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, l'autel des holocaustes, le lavoir & les vases qui en dépendoient. Lorsque quelqu'un de ces instrumens venoit à être détruit, à s'user, ou à se perdre, il pût être réparé ou remplacé tant que cette *huile d'onction* subsista; mais elle périt dans la destruction du premier temple bâti par Salomon, & manqua dans le second édifié par Zorobabel.

Nous avons vu, dans l'article précédent, que de tout tems l'action de répandre sur quelqu'un, ou sur quelque chose, une *huile* odoriférante, étoit un symbole de consécration, que ce rite étoit déja connu des Patriarches; c'étoit un signe tout aussi naturel de guérison spirituelle, de la grace divine, & de ses opérations dans nos ames. L'Eglise Chrétienne a donc jugé très-sagement qu'il étoit à propos de conserver ce rite ancien, universel, énergique, auquel les peuples étoient accoutumés, & dont ils ne pouvoient méconnoître la signification; conséquemment elle s'en sert encore dans le Baptême, la Confirmation, dans l'Extrême-Onction, dans l'Ordination, de même que dans plusieurs consécrations de choses inanimées.

HUILE DES CATÉCHUMÈNES, huile consacrée par l'Evêque le Jeudi-Saint, de laquelle on fait une onction sur la poitrine & sur les épaules de ceux qui reçoivent le Baptême. S. Cyrille de Jérusalem en parle, *Cathech. Mystag.* 2, n. 3; il dit aux fidèles nouvellement baptisés: » Vous » avez été oints, de la tête aux pieds, d'*huile* » exorcisée, & vous avez participé aux fruits de » l'olivier fécond, qui est Jésus-Christ.... Cette » *huile* exorcisée est le symbole de la grace de » Jésus-Christ qui vous a été communiquée....; » par la prière & par l'invocation de Dieu, cette » *huile* acquiert la vertu de purifier les taches du » péché, & de chasser les Démons «. S. Ambroise & S. Jean Chrysostôme disent que cette onction est comme celle des athlètes qui se préparoient au combat.

Bingham & Daillé ont affecté de remarquer qu'il n'est parlé de cette onction que dans les écrits du quatrième siècle, & ils concluent qu'elle n'étoit pas en usage dans les trois siècles précédens. Nous sommes mieux fondés à conclure le contraire. Les Evêques du quatrième siècle ne se sont point attribué l'autorité d'instituer sans nécessité de nouvelles cérémonies pour l'administration des Sacremens; ils ont seulement pratiqué & enseigné aux fidèles ce qui avoit été institué dans les tems apostoliques. Si l'onction des Catéchumènes avoit été, au quatrième siècle, une institution nouvelle, se seroit-elle trouvée en usage dans l'Eglise de Jérusalem, dans celle de Constantinople & dans celle de Milan? Aucune Eglise particulière ne s'est arrogé le droit de changer sans raison, ou d'induire un rite sacramentel; les autres Eglises ne l'auroient pas adopté. Aucun des Pères des trois premiers siècles ne s'est attaché à décrire les cérémonies chrétiennes, on les cachoit au contraire soigneusement aux Païens; le silence des Ecrivains, antérieurs au quatrième siècle, ne prouve donc rien.

Mais telle est la manie des Critiques Protestans; lorsqu'ils peuvent soupçonner que l'Eglise Catholique a négligé ou changé quelqu'un des anciens rites, ils lui en font un crime, & supposent toujours qu'elle l'a fait sans raison; eux-mêmes ont supprimé, par humeur & sans aucune cause légitime, les rites les plus anciens & les plus respectables, parce qu'ils y voyoient la condamna-

tion de leurs erreurs. Puisque les onctions du Baptême sont un symbole de purification, de guérison, de grace & de force, on n'a donc pas cru, dans les premiers siècles, que le seul effet du Baptême fût d'exciter la foi, & de nous mettre au nombre des fidèles, comme le prétendent les Sociniens, instruits par les Protestans. *Voyez* ONCTION.

HUILE DES MALADES, huile consacrée par l'Evêque pour administrer aux malades le Sacrement de l'Extrême-Onction. Il est assez étonnant que Bingham, qui a recherché avec tant de soin les origines des rites ecclésiastiques, n'ait rien dit de l'onction des malades; il est à présumer que les paroles de l'Apôtre Saint Jacques, ch. 5, ℣. 14, l'auroient embarrassé. *Voyez* EXTRÊME-ONCTION.

HUMANITÉ, nature humaine. *Voy.* HOMME.

HUMANITÉ DE JÉSUS-CHRIST, c'est la nature humaine que le Fils de Dieu a prise en s'incarnant, & avec laquelle il s'est uni substantiellement; or, la nature humaine est un corps & une ame.

Nestorius ne pouvoit souffrir que l'on attribuât au Verbe incarné les infirmités de la nature humaine, ni à Jésus-Christ homme les attributs de la divinité; il ne vouloit pas qu'en parlant de ce divin Sauveur, l'on dit que Dieu est né, a souffert, est mort, &c., qu'il fût appellé *Homme-Dieu* & *Dieu-Homme*, que l'on donnât à Marie le titre de *Mère de Dieu*. Conséquemment il soutint qu'entre le Verbe divin & la nature humaine de Jésus-Christ il n'y avoit point d'union hypostatique ou substantielle, mais seulement une union morale: d'où il résultoit que le Verbe divin & Jésus-Christ étoient deux personnes très-différentes, que Jésus-Christ n'étoit pas *Dieu* dans le sens propre & rigoureux.

En voulant combattre cette erreur, Eutychès donna dans l'excès opposé; pour maintenir l'unité de personne, il soutint l'unité de nature: il prétendit qu'en Jésus-Christ, la divinité & l'*humanité* étoient tellement unies qu'il en résultoit une seule nature individuelle, qui à proprement parler n'étoit plus ni la divinité, ni l'*humanité*, mais un mélange des deux.

L'Eglise Catholique réprouve également ces deux erreurs; elle croit & enseigne que par l'incarnation le Verbe divin, seconde personne de la Sainte-Trinité, s'est uni substantiellement à l'*humanité*, a pris un corps & une ame semblables aux nôtres; qu'il y a donc en lui une seule personne qui est le Verbe, & deux natures; savoir, la divinité & l'*humanité*; conséquemment que Jésus-Christ est homme-Dieu & Dieu-homme, que l'on doit lui attribuer toutes les qualités de la divinité & toutes celles de l'*humanité*, à la réserve cependant de celles qui sont incompatibles avec la majesté & la sainteté divine, telles que le péché & ce qui peut y porter, l'ignorance, la concupiscence, les passions, &c.; qu'ainsi Marie est véritablement *Mère de Dieu. Voyez* INCARNATION, EUTYCHIANISME, NESTORIANISME, &c.

HUMANITÉ, amour des hommes. S. Paul, *Tit.* c. 3, ℣. 4, dit que par l'incarnation Dieu a fait connoitre sa bonté & son amour pour les hommes, φιλανθρωπια, terme que la version latine a rendu par *humanitas*.

L'*humanité*, considérée comme vertu, n'est autre chose dans le fond que la charité universelle étroitement commandée par Jésus-Christ. Lorsqu'il a dit: « Aimez votre prochain comme vous-mêmes; » faites aux autres ce que vous voulez qu'ils » vous fassent; faites du bien à tous, &c. », il n'a ordonné autre chose que les devoirs de l'*humanité*; mais il les a mieux développés que les Philosophes, il en a mieux fait sentir l'étendue, l'importance, les avantages; il a fondé ces devoirs sur des motifs plus sublimes & plus puissans que ceux qu'ils nous proposent; voilà pourquoi ses leçons ont été plus efficaces que les leurs.

S'il étoit vrai que l'homme n'est qu'un peu de matière organisée, & qu'il ne reste rien de lui après la mort, si l'on ne croyoit pas que Dieu nous commande de nous aimer & de nous aider les uns les autres, sur quoi seroient fondés les devoirs d'*humanité?* Sur notre intérêt, répondent les Philosophes. Mais combien n'y a-t-il pas d'hommes qui le croyent peu intéressés à se faire aimer, qui font très-peu de cas de l'estime & de l'affection de leurs semblables? D'ailleurs celui qui agit contre ses propres intérêts, peut être censé imprudent; mais il n'est pas démontré qu'il est coupable ou digne de punition.

Les ennemis du Christianisme, jaloux des vertus qu'il inspire, suppriment dans leurs écrits le nom de *charité*, pour y substituer celui d'*humanité*; il est à craindre que ce changement de nom ne soit une preuve de l'altération qui s'est faite dans les sentimens.

Ce n'est point l'*humanité* philosophique, c'est la charité chrétienne qui a élevé au milieu de nous la multitude d'asyles & de ressources que nous avons pour les pauvres, pour les malades, pour les veuves & les orphelins, pour les enfans abandonnés, pour les vieillards, pour les captifs, pour les insensés, &c. L'*humanité* n'a encore engagé personne à se consacrer pour toute la vie au soulagement des malheureux, à traverser les mers, à braver la mort, pour voler au secours des hommes souffrans; au contraire, elle travaille de son mieux à détruire ce que la charité a édifié, en exagérant les défauts & les inconvéniens de tout ce qui a été fait.

L'*humanité* de notre siècle cherche le grand jour, se

se fait annoncer dans les nouvelles publiques, élève jusqu'aux nues quelques traits de générosité qui n'ont pas dû coûter de grands efforts : la charité simple & modeste fuit l'éclat & les éloges, agit pour Dieu seul, ne se vante de rien, craint de perdre, par des retours d'amour propre, le mérite de ses bonnes œuvres. Il nous est très-permis de douter si la première nous dédommageroit de la perte de la seconde. Mais Dieu y veille; en dépit des spéculations philosophiques, la charité subsiste & vit encore, puisqu'il se fait encore aujourd'hui beaucoup de bonnes œuvres par pur motif de religion.

Nous n'avons garde de blâmer le bien que fait l'*humanité*; nous exhortons au contraire ses panégyristes à surpasser, s'ils le peuvent, les œuvres de la charité; nous les supplierons ensuite de se proposer des motifs plus purs, afin que le bien qu'ils feront soit plus durable.

HUMILIÉS, Ordre religieux fondé par quelques Gentils-hommes Milanois, au retour de la prison dans laquelle les avoit tenus l'Empereur Conrad, ou, selon d'autres, Frédéric Ier, l'an 1162. Cet institut commença de s'affermir & de s'étendre dans ce siècle même, principalement dans le Milanois; les *Humiliés* acquirent de si grandes richesses, qu'ils avoient 90 Monastères, & n'étoient qu'environ 170 Religieux. Ils vivoient dans un extrême relâchement, & avec un tel scandale, qu'ils donnèrent au Pape Pie V de justes sujets de les supprimer.

S. Charles Borromée, Archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conspirèrent contre sa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais pendant qu'il faisoit sa prière. Ce saint homme, qui ne fut que légérement blessé, demanda lui-même au Pape la grace des coupables; mais Pie V, justement indigné, punit leur attentat par le dernier supplice en 1570, & abolit l'Ordre entier, dont il donna les maisons aux Dominicains & aux Cordeliers. Ces sortes d'exemples, assez communs depuis deux siècles, devroient inspirer une crainte salutaire à tous les Religieux tentés de se relâcher de leur règle.

Comme il y avoit aussi des *Religieuses Humiliées*, le Père Hélyot dit qu'elles ne furent point comprises dans la bulle de suppression, & qu'il y en a encore des Monastères en Italie. *Hist. des Ordres Relig.* tome 6, p. 163.

HUMILITÉ, vertu souvent recommandée dans l'Evangile. « Apprenez de moi, dit Jésus-Christ, » que je suis doux & humble de cœur, & vous » trouverez le repos de vos ames ». *Matt.* c. 11, ℣. 29. S. Paul écrit aux Philippiens : « Ne faites » rien par esprit de dispute ni de vaine gloire, » mais regardez par *humilité* les autres comme supérieurs à vous; ne cherchez point votre intérêt, » mais celui des autres », c. 2, ℣. 3. Plusieurs Philosophes ont soutenu que cette leçon est impraticable, que l'*humilité* ne peut servir qu'à dégrader l'homme, à étouffer en lui toute énergie & tout desir de se rendre utile à la société.

Une preuve démonstrative du contraire, c'est que les Saints ont pratiqué cette morale, & c'est leur *humilité* même qui leur a inspiré le courage de se dévouer tout entiers à l'utilité spirituelle & temporelle de leurs frères; ils se sont souvenus de ces paroles du Sauveur : « Si quelqu'un veut être » le premier, il faut qu'il se rende le dernier & » le serviteur de tous ». *Marc*, c. 9, ℣. 34. « Mais » celui qui s'humilie ainsi sera élevé ». *Matt.* c. 24, ℣. 12. En effet, cette conduite, loin de les dégrader, leur a concilié le respect & l'admiration de tous les siècles. Pour un Philosophe, il se croit un être trop important, & il fait trop peu de cas de ses semblables pour s'abaisser jusqu'à les servir. Après avoir pesé au poids de son orgueil ce que peuvent valoir leur encens & leurs respects, il n'est pas disposé à sacrifier son repos & ses plaisirs à leurs intérêts.

Lors même qu'un homme se sent des talens & quelques vertus, il ne lui est pas impossible de juger que Dieu peut en avoir donné aux autres autant, ou plus qu'à lui, quoiqu'il ne les connoisse pas. Combien de vertus obscures & de talens enfouis auxquels il n'a manqué que de la culture & une occasion pour éclore? Dès que les talens sont des dons de Dieu, accordés pour l'utilité commune de la société, c'est un dépôt dont nous devons rendre compte & qui nous impose des devoirs; ce n'est donc pas un sujet de nous enorgueillir. Des vertus aussi imparfaites & aussi fragiles que les nôtres, desquelles nous pouvons décheoir à chaque instant, doivent encore moins nous donner de vanité. L'humilité est la gardienne des vertus, parce qu'elle nous inspire la vigilance & la défiance de nous-mêmes, qu'elle nous empêche de nous exposer témérairement au danger de pécher, & que Dieu a promis sa grace aux humbles. *Jac.* c. 4, ℣. 6, &c.

Ainsi l'Évangile ne se borne point à nous commander l'*humilité*; il nous en montre les motifs, les effets, la récompense, le modèle, qui est Jésus-Christ.

D'autres ont dit que l'*humilité* étouffe la reconnoissance, qu'elle nous fait méconnoitre en nous les dons de Dieu, qu'elle est contraire à la sincérité chrétienne. C'est une erreur. La vertu dont nous parlons ne consiste point à ignorer ce que nous sommes & ce que Dieu nous a donné, mais à reconnoitre que le bien ne vient pas de nous, & que nous pouvons en décheoir à tout moment. Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour exemple de l'humilité, ne pouvoit pas ignorer ses perfections divines, & il ne les cachoit pas toujours; il disoit aux Juifs : Qui de vous me convaincra de péché? Mais il étoit vraiment humble en reconnoissant

qu'il avoit tout reçu de son Père, en rapportant tout à sa gloire, en lui demeurant soumis, en supportant patiemment le mépris & les opprobres pour le salut des hommes.

S. Paul, formé sur ce divin modèle, étoit sincèrement humble, sans méconnoitre en lui les bienfaits de Dieu. Il se regarde comme le rebut du monde : il consent à être anathême pour ses frères, c'est-à dire, à être un objet d'horreur, pourvu que cela soit utile à leur salut ; mais il fait relever la dignité de son ministere, lorsqu'on veut le déprimer. Il dit : Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu Notre-Seigneur Jésus-Christ? &c. Il déclare qu'il a été ravi au troisième ciel, mais qu'il n'en tire aucun sujet d'orgueil, qu'il ne se glorifie que dans sa foiblesse & dans la croix de Jesus-Christ.

Voilà précisément ce qu'il recommande aux fidèles ; il ne leur ordonne point de se cacher à eux-mêmes ni aux autres les graces que Dieu leur a faites, mais de lui en attribuer toute la gloire, de ne les faire connoitre que quand cela peut édifier, de ne point se préférer aux autres, mais de présumer qu'il y a dans leurs frères des vertus & des graces qui ne paroissent point. Il veut que chacun sente sa foiblesse, & craigne de s'aveugler sur ses défauts, qu'il consente à être méprisé si cela est utile au salut des autres.

On pourroit objecter qu'il y a une contradiction, du moins apparente, entre quelques passages de l'Evangile touchant l'*humilité*. *Matt.* c. 6, ℣. 1. Jésus-Christ dit : « Gardez-vous de faire vos bonnes » œuvres devant les hommes, afin d'en être vus, » autrement nous n'aurez point de récompense » devant votre Père qui est dans le Ciel ». Et c. 5, ℣. 16, il dit : « Que votre lumière brille devant les » hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, » & qu'ils glorifient le Père céleste ». D'un côté, S. Paul exhorte les fidèles à rechercher les humiliations & à s'en réjouir; de l'autre, il dit : « Gloire, » honneur & paix à tout homme qui fait le bien, » soit Juif, soit Gentil ». *Rom.* c. 2, ℣. 10. Comment concilier tout cela?

Fort aisément, par les exemples de Jésus-Christ & de S. Paul, que nous avons cités. Il ne faut point faire nos bonnes œuvres, *afin d'être vus des hommes*, en recherchant leur estime & leurs éloges comme une récompense; mais il faut les faire devant eux, sans en rougir, lorsque cela est nécessaire pour leur donner bon exemple & pour *les engager à glorifier Dieu.* Ces deux motifs sont très-différens ; l'un est vicieux, l'autre est louable. Il ne faut jamais craindre l'humiliation que les hommes corrompus attachent souvent à la pratique de la vertu ; il faut, dans cette circonstance, braver leur mépris ; mais il n'est jamais permis de faire le mal, afin d'en être humilié, parce que ce seroit un scandale pour le prochain.

HUSSITES, sectateurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Ces deux hérétiques furent brûlés vifs au Concile de Constance, l'an 1415. Le premier, endoctriné par les livres de Wiclef, enseignoit que l'Eglise est la société des justes & des prédestinés, de laquelle les réprouvés & les pécheurs ne font point partie. Il en concluoit qu'un Pape vicieux n'est plus le Vicaire de Jésus-Christ, qu'un Evêque & des Prêtres qui vivent en état de péché ont perdu tous leurs pouvoirs. Il étendit même cette doctrine jusqu'aux Princes & aux Rois ; il décida que ceux qui sont vicieux & gouvernent mal sont déchus de leur autorité ; il se fit un grand nombre de disciples dans la Bohême & dans la Moravie.

On voit aisément les conséquences de cette doctrine, & de quoi peut être capable un peuple infatué de pareils principes. Dès qu'il s'est établi juge de la conduite de ses supérieurs spirituels & temporels, & qu'elle lui paroit mauvaise, il ne lui reste qu'à se révolter & à prendre les armes pour les exterminer.

Jean Hus n'avoit pas poussé d'abord ses erreurs jusqu'à cet excès ; mais comme tous les esprits ardens, après avoir attaqué des abus vrais ou apparens, il combattit ensuite les dogmes auxquels ces abus lui paroissoient attachés. Ainsi, sous prétexte de réprimer les excès auxquels l'autorité des Papes, les indulgences, les excommunications donnoient lieu, il s'éleva contre le fond même de toute puissance ecclésiastique. Il enseigna que les fidèles n'étoient obligés d'obéir aux Evêques qu'autant que les ordres de ceux-ci paroissoient justes; que les Pasteurs ne pouvoient retrancher un juste de la communion de l'Eglise ; que leur absolution n'étoit que déclaratoire, qu'il faut consulter l'Ecriture-Sainte & s'en tenir là, pour savoir ce que nous devons croire ou rejetter. Dans la suite, il soutint la nécessité de la communion sous les deux espèces. Toute cette doctrine a été renouvellée par les Protestans.

Excommunié par l'Archevêque de Prague & par le Pape, Jean Hus en appella au Concile de Constance, assemblé pour-lors ; le Roi de Bohême voulut qu'il s'y présentât en effet, pour rendre compte de sa doctrine ; il demanda un sauf-conduit à l'Empereur Sigismond, pour que Jean Hus pût traverser l'Allemagne en sûreté & se rendre à Constance ; il l'obtint. Jean Hus, de son côté, publia que si le Concile pouvoit le convaincre d'erreur, il ne refusoit pas de subir la peine due aux hérétiques ; mais il fit voir, par sa conduite, que cette déclaration n'étoit pas sincère. Quoiqu'il fût excommunié, il ne laissa pas de dogmatiser sur sa route & de célébrer la Messe ; il fit de même à Constance, & tenta de s'évader : on fut obligé de l'arrêter.

Convaincu d'avoir enseigné les erreurs qu'on lui imputoit, il y persista & refusa de se rétracter ; le Concile prononça sa dégradation, & le livra au bras séculier : l'Empereur présent le mit entre les mains du Magistrat de Constance, qui le con-

damna à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. Jérôme de Prague abjura d'abord les erreurs de son maître, & fut relâché; mais honteux de son abjuration, il revint la désavouer & fut brûlé à son tour.

Les *Hussites*, furieux du supplice de leurs chefs, prirent les armes au nombre de quarante mille, mirent la Bohême & les provinces voisines à feu & à sang; il fallut seize ans de guerre continuelle pour les réduire.

Tous ces faits sont tirés de l'histoire du Concile de Constance, composée par le Ministre Lenfant, Apologiste décidé de Jean Hus.

Les Protestans, copiés par les incrédules, soutiennent, 1°. que l'Empereur & le Concile ont violé le sauf-conduit accordé à Jean Hus. Ce sauf-conduit, rapporté en propres termes par Lenfant, portoit que Jean Hus pourroit se rendre à Constance en sûreté, sans être arrêté ni maltraité sur la route. Il auroit pu l'être par vengeance, parce qu'il avoit fait révoquer les privilèges accordés aux Allemands dans l'université de Prague. L'Empereur n'assuroit rien de plus. C'est une absurdité de supposer que ce sauf-conduit mettoit Jean Hus à couvert de la condamnation du Concile auquel il avoit appellé lui-même, & par lequel le Roi de Bohême vouloit qu'il fût jugé; de prétendre que l'Empereur n'avoit pas droit de le punir des séditions dont il étoit l'auteur; le Roi de Bohême ne pensa point que ce fût un attentat contre son autorité.

Jean Hus avoit abusé de son sauf-conduit, en prêchant & en célébrant la Messe sur sa route & à Constance; il n'allégua point son sauf-conduit pour se mettre à couvert de la sentence des Magistrats; il ne soutint point leur incompétence ni celle du Concile.

2°. Ses Apologistes disent que le Concile de Constance a décidé, par un décret formel & par sa conduite, que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques. Allégation fausse. Ce prétendu décret ne se trouve point dans les actes du Concile; si l'on en a produit un, il a été forgé, ou dans ce tems-là, ou dans la suite. Quelle raison auroit pu engager le Concile à faire ce décret, dès qu'il est prouvé que le Concile n'a point violé la foi publique à l'égard de Jean Hus? Il s'est borné à juger de la doctrine, à dégrader un hérétique obstiné, à le livrer à la justice séculière; il n'a donc point passé les bornes de son autorité.

3°. Ils disent que Jean Hus a été condamné au feu par la sentence du Concile. Troisième imposture. Le Concile censura sa doctrine, condamna ses livres au feu, le dégrada du caractère ecclésiastique, & le remit à l'Empereur pour disposer de sa personne; c'est l'Empereur qui le livra au Magistrat de Constance. Jean Hus fut exécuté, non parce que sa doctrine étoit hérétique, mais parce qu'elle étoit séditieuse, qu'elle avoit déjà causé des troubles & des violences, que Jean Hus y persistoit & vouloit continuer à la prêcher. Enseigner qu'un Souverain perd son autorité, quand il est vicieux & gouverne mal, que l'on n'est plus obligé de lui obéir, qu'il est permis de lui résister, est une doctrine séditieuse & contraire à la tranquillité publique; aucun Souverain ne doit la tolérer; l'Empereur & le Roi de Bohême étoient également intéressés à en punir l'auteur.

4°. L'on affecte de répéter que le carnage fait par les *Hussites* fut la représaille de la cruauté des Pères de Constance. Nouvelle calomnie. Quand Jean Hus n'auroit pas été supplicié, ses disciples n'auroient pas été moins barbares; ils avoient commencé leurs déprédations & leurs violences avant la condamnation de leur maître. C'étoit un fanatique audacieux, turbulent, fier du nombre de ses prosélytes & incorrigible. S'il avoit pu retourner en Bohême, il auroit recommencé à prêcher avec plus de véhémence que jamais, il auroit continué à soulever les peuples, il auroit encouragé leur brigandage: voilà ce que craignoit l'Empereur. La fureur des *Hussites* ne prouve que la violence du fanatisme qu'ils avoient puisé dans les principes de leur Docteur. Les chefs des Anabaptistes n'avoient pas été suppliciés, lorsqu'au nombre de quarante mille ils renouvellèrent en Allemagne, dans le siècle suivant, les mêmes scènes que les *Hussites* avoient données en Bohême.

Mais les ennemis de l'Eglise Catholiques n'ont égard ni à la vérité des faits, ni aux circonstances, ni à la certitude des monumens; malgré les preuves les plus évidentes, ils répéteront toujours que les Pères de Constance ont violé le sauf-conduit de l'Empereur, qu'ils ont condamné au feu Jean Hus & Jérôme de Prague pour leurs erreurs, qu'ils ont été la cause des fureurs & du fanatisme des *Hussites*.

C'est l'idée que Mosheim a voulu nous en donner, *Hist. Ecclés.* 15°. siècle, 2° part. c. 2, §. 5 & suiv. Heureusement il fait plusieurs aveux qui suffisent pour détromper les lecteurs. 1°. Il avoue que Jean Hus, l'an 1408, entreprit de soustraire l'Université de Prague à la jurisdiction de Grégoire XII, & que ce projet irrita le Clergé contre lui; de quel droit avoit-il formé cette entreprise? 2°. Il convient que ce Docteur, opiniâtrément attaché au sentiment des Réalistes, persécuta à toute outrance les Nominaux, qui étoient en très-grand nombre dans l'Université de Prague. 3°. Qu'il souleva contre lui toute la nation Allemande, en la faisant priver de deux des trois voix qu'elle avoit eues jusqu'alors dans cette Université; que par cet exploit il fit déserter le Recteur avec plus de deux mille Allemands qui se retirèrent à Léipsick. 4°. Qu'il soutint publiquement les opinions de Wiclef, & déclama violemment contre le Clergé. 5°. Qu'il témoigna le plus grand mépris de l'excommunication que le Pape Jean XXIII avoit lancée contre lui. 6°. Que son zèle fut peut-être trop fougueux, & qu'il manqua souvent de pru-

dence. Cela n'a pas empêché Mosheim d'appeller ce fanatique turbulent, *un grand homme, dont la piété étoit fervente & sincère*. Est-ce donc assez de déclamer contre le Pape & contre l'Eglise pour être grand homme aux yeux des Protestans ?

Mosheim d'ailleurs passe sous silence des faits incontestables. 1°. Jean Hus avoit appellé au Concile de l'excommunication prononcée contre lui par le Pape; il s'étoit soumis au jugement du Concile. 2°. Il avoit déclaré publiquement que si on pouvoit le convaincre d'hérésie, il ne refusoit pas de subir la peine infligée aux hérétiques. 3°. Il avoit abusé de son sauf-conduit, en prêchant & en célébrant la messe malgré l'excommunication. 4°. Dans les différentes disputes qu'il soutint à Constance contre les Théologiens Catholiques, il fut convaincu d'avoir enseigné les erreurs de Wiclef, déjà condamnées par l'Eglise, & l'on réfuta toutes ses raisons & ses objections. Il avoit donc prononcé d'avance l'arrêt de sa condamnation.

Comment son apologiste peut-il prétendre que Jean Hus fut la victime de la haine que les Nominaux & les Allemands avoient conçue contre lui, que sa condamnation n'eut pas la moindre apparence d'équité, & que ce fut une violation de la foi publique ? Cet hérétique lui-même n'en jugea pas ainsi, il ne récusa point l'autorité du Concile, il ne réclama point son sauf-conduit; mais il déclara qu'il aimoit mieux être brûlé vif que de rétracter ses opinions. Mosheim lui-même avoue que la profession que faisoit Jean Hus de ne pas reconnoître l'autorité infaillible de l'Eglise Catholique, devoit le faire déclarer hérétique, eu égard à la manière dont on pensoit pour lors. La question est donc de savoir si l'Eglise Catholique devoit changer de croyance, afin de pouvoir absoudre un hérétique.

Mosheim convient encore, *ibid.* c. 3, §. 3, que les *Hussites* de Bohême se révoltèrent contre l'Empereur Sigismond devenu leur Souverain, & qu'ils prirent les armes, parce qu'on vouloit qu'ils se soumissent aux décrets du Concile de Constance. Quoiqu'ils avouassent que les hérétiques méritoient la mort, ils soutenoient que Jean Hus n'étoit pas hérétique & qu'il avoit été supplicié injustement. Etoit-ce donc à une armée d'ignorans de juger qu'une doctrine étoit orthodoxe ou hérétique ?

Les *Hussites*, devenus plus nombreux, ne s'accordèrent pas long tems, ils se divisèrent en deux partis; les uns furent nommés *Calixtins*, parce qu'ils vouloient que l'on accordât au peuple la communion du calice. Ils exigeoient encore que la parole de Dieu fût prêchée sans superstition, que le Clergé imitât la conduite des Apôtres, que les péchés mortels fussent punis d'une manière proportionnée à leur énormité. Parmi eux, un certain Jacobel vouloit que la communion fût administrée sous les deux espèces, même aux enfans. Les autres furent appellés les *Thaborites*, à cause d'une montagne voisine de Prague sur laquelle ils s'étoient fortifiés, & qu'ils nommoient *le Thabor*; ils étoient plus fougueux que les Calixtins, & ils poussoient plus loin leurs prétentions; ils vouloient que l'on réduisît le Christianisme à sa simplicité primitive, que l'on abolît l'autorité des Papes, que l'on changeât la forme du culte divin, qu'il n'y eût plus dans l'Eglise d'autre chef que Jésus-Christ. Ils furent assez insensés pour publier que Jésus-Christ viendroit en personne sur la terre, avec un flambeau dans une main & une épée dans l'autre, pour extirper les hérésies & purifier l'Eglise. C'est à cette seule classe de *Hussites*, dit Mosheim, que l'on doit attribuer tous les actes de cruauté & de barbarie qui furent commis en Bohême pendant seize ans de guerre; mais il est difficile de décider lequel des deux partis, celui des *Hussites*, ou celui des Catholiques, poussa les excès plus loin.

Supposons-le pour un moment. Du moins les *Hussites* étoient les aggresseurs, ils n'avoient pas attendu le supplice de Jean Hus pour exercer des violences contre les Catholiques; quand il y auroit eu des erreurs & des abus dans l'Eglise, ce n'étoit pas à une troupe de séditieux ignorans de les réformer. Comment pouvoit-on s'accorder avec eux tandis qu'ils ne s'accordoient pas eux-mêmes ? Mosheim convient que leurs maximes étoient abominables, qu'ils vouloient que l'on employât le fer & le feu contre les ennemis de Jésus-Christ, c'est-à-dire contre leurs propres ennemis, que l'on ne pouvoit attendre de pareils hommes que des actes d'injustice & de cruauté.

L'an 1433 les Pères du Concile de Basle parvinrent à reconcilier à l'Eglise les *Calixtins*, en leur accordant l'usage de la coupe dans la communion; mais les *Thaborites* demeurèrent intraitables. Alors seulement ils commencèrent à examiner leur religion, & à lui donner, dit Mosheim, un air raisonnable. Il étoit tems après seize ans de sang répandu. Ces Thaborites réformés sont les mêmes que les *Frères de Bohême*, nommés aussi *Picards* ou plutôt *Bégards*, qui se joignirent à Luther au tems de la réformation.

Voilà donc le motif de la protection que les Protestans ont daigné accorder aux *Hussites*; ceux-ci ont été les précurseurs, & ensuite les disciples de Luther. Mais il ne nous paroît pas que cette succession fasse beaucoup d'honneur aux Luthériens; 1°. il résulte des faits dont ils conviennent que les *Hussites* ont été conduits, non par le zèle de religion, mais par une fureur aveugle, puisqu'ils n'ont commencé à dresser un plan de religion que seize ou dix-huit ans après la mort de Jean Hus. 2°. Mosheim ne nous dit point en quoi consistoit cette religion prétendue raisonnable, qui s'est alliée si aisément au Protestantisme. C'est un prodige assez nouveau qu'une religion raisonnable formée par des fanatiques insensés & furieux,

3°. Il est évident que Luther avoit puisé dans les écrits de Wiclef & de Jean Hus, non-seulement les dogmes qu'il a prêchés, mais encore les maximes sanguinaires qui se trouvent dans ses ouvrages, & qui firent renouveller en Allemagne, par les Anabaptistes, une partie des scènes sanglantes que les *Hussites* avoient données en Bohême.

H Y

HYDROMITES, anciens Officiers de l'Eglise Grecque, qui étoient chargés de faire la bénédiction & l'aspersion de l'eau bénite; leur nom vient de Ὕδωρ, eau. L'antiquité de cette fonction chez les Grecs, prouve que l'usage de l'eau bénite n'est point une pratique inventée récemment dans l'Eglise Latine, comme l'ont prétendu les Protestans. *Voyez* EAU BÉNITE.

HYDROPARASTES. *Voyez* ENCRATITES.

HYMNE, petit poëme composé à la louange de Dieu ou des Saints, & destiné à exposer les mystères de notre religion; l'usage en est ancien dans l'Eglise. S. Paul exhorte les fidèles à s'instruire & à s'édifier les uns les autres par des pseaumes, des *hymnes* & des cantiques spirituels, *Coloss.* c. 3, ℣. 16; *Ephes.* c. 5, ℣. 19. Pline, dans sa lettre écrite à Trajan touchant les Chrétiens, dit qu'ils s'assemblent le jour du soleil ou le dimanche, pour chanter des *hymnes* (*Carmen*) à Jésus-Christ comme à un Dieu. Les Moines en chantoient dans leur solitude; Eusèbe nous apprend que les pseaumes & les cantiques des frères, composés dès le commencement, nommoient Jésus Christ *le Verbe de Dieu*, & lui attribuoient la divinité, & il en tire une preuve contre l'erreur des Ariens. *Hist. Ecclés.* l. 5, c. 28.

Cet usage devint un sujet de contestation dans la suite. Le Concile de Brague en Portugal, de l'an 563, défendit, *Can.* 12, de chanter aucune poésie dans l'office divin, mais seulement les pseaumes & les cantiques tirés de l'Ecriture-Sainte. Il est à présumer qu'il s'étoit glissé parmi les fidèles des *hymnes* composées par des Auteurs hétérodoxes ou peu instruits, & que l'intention de ce Concile étoit de les faire supprimer. Mais en 633, l'usage des *hymnes* fut permis par le quatrième Concile de Tolède, à condition qu'elles seroient composées par des Auteurs instruits & respectables. Ce Concile se fonde sur l'exemple de Jésus Christ, qui chanta ou récita une *hymne* après la dernière cène, *hymno dicto*; & bientôt ces petits poemes devinrent une partie de l'office divin. Il ne paroît pas que l'on en ait chanté à Rome avant le douzième siècle; les Eglises de Lyon & de Vienne n'en chantent point encore aujourd'hui, si ce n'est à complies, & l'on fait de même ailleurs pendant les trois derniers jours de la semaine sainte & pendant la semaine de Pâques.

Les *hymnes* composées par S. Ambroise pour l'Eglise de Milan, au quatrième siècle, & par le Poëte Prudence, ne sont pas des chefs-d'œuvres de poésie, mais elles sont respectables par leur antiquité, & elles servent à nous attester l'ancienne croyance de l'Eglise. Depuis la renaissance des lettres, on en a fait qui sont d'une grande beauté; celles de Santeuil, Chanoine régulier de S. Victor, sont célèbres. Au reste, les prières & les chants de l'Eglise ne sont point destinés à flatter les oreilles ni l'imagination, mais à inspirer des sentimens de piété.

HYPERDULIE, culte que l'on rend à la Sainte Vierge dans l'Eglise Catholique. Ce mot est composé du grec Ὑπὲρ, au-dessus, & Δουλεία, culte, service. On appelle *dulie* le culte que l'on rend aux Saints, & *hyperdulie*, ou culte supérieur, celui que l'on rend à la Mère de Dieu, parce que cette sainte Vierge étant la plus élevée en grace & en gloire de toutes les créatures, il est juste de lui rendre des hommages & des respects plus profonds qu'aux autres Saints. Mais il y a toujours une différence infinie entre l'honneur que nous leur rendons, & le culte que nous adressons à Dieu. Nous servons Dieu pour lui-même, & nous l'adorons comme notre souverain Maître; nous honorons les Saints pour Dieu & comme ses amis, comme des personnages qu'il a daigné combler de ses graces, & comme nos intercesseurs auprès de lui. Il y auroit donc un entêtement absurde à soutenir que le culte rendu aux Saints déroge à celui que nous devons à Dieu. *Voyez* CULTE, SAINTS.

HYPOCRISIE, affectation d'une fausse piété. Un hypocrite est un faux dévot, qui affecte une piété qu'il n'a point. Jésus-Christ s'est élevé avec force contre ce vice; il l'a souvent reproché aux Pharisiens; il leur applique le reproche que Dieu a fait aux Juifs, en général, par un Prophète: « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur » est bien éloigné de moi ». *Matt.* c. 15, ℣. 8. S. Paul recommande d'éviter ceux qui ont l'apparence de la piété, mais qui n'en ont ni l'esprit, ni la vertu. *II. Tim.* c. 3, ℣. 5.

Ce vice est odieux, sans doute; mais il l'est encore moins que l'affectation de braver les bienséances, de mépriser ouvertement la religion, & d'en violer les loix sans aucune retenue, sous prétexte de franchise & de sincérité. Le respect extérieur pour les loix de Dieu & de l'Eglise est toujours un hommage que leur rendent ceux même qui n'ont pas le courage de les suivre; parce qu'un homme est vicieux par caractère, il n'est pas nécessaire qu'il soit encore scandaleux.

Il est des hypocrites en fait de probité, d'humanité, de zèle du bien public, aussi-bien qu'en fait de dévotion, & les uns ne sont pas moins fourbes que les autres; il y en a même en fait d'irréligion & d'incrédulité. Ceux-ci sont des hommes qui se

donnent pour incrédules, ſans être convaincus par aucune preuve, & qui redoutent intérieurement Dieu, contre lequel ils blaſphêment : un Déiſte de nos jours les appelle *les fanfarons du parti*. Ce ſont certainement les plus détestables de tous les hypocrites, quoiqu'ils affectent le caractère tout oppoſé.

En général, il y a de l'injuſtice & de la malignité à ſuppoſer que tous les dévots ſont hypocrites, & qu'aucun d'eux n'eſt ſincèrement pieux. Parce qu'un homme n'eſt pas aſſez parfait pour pratiquer à la lettre tous les devoirs du Chriſtianiſme & toutes les vertus, parce qu'il a ſa part des vices & des défauts de l'humanité, il ne faut pas conclure que ſa religion n'eſt qu'une *hypocriſie*, & qu'intérieurement il ne croit pas en Dieu. Un homme né avec de mauvais penchans, qui tantôt y réſiſte & tantôt y ſuccombe, mais qui convient de ſes fautes & qui ſe les reproche, eſt foible, ſans doute ; il n'eſt pas pour cela de mauvaiſe foi. Il ſatisfait aux pratiques de religion, parce qu'elles ſont ordonnées, parce que c'eſt une reſſource contre la foibleſſe, & parce que la violation d'un devoir de morale ne donne pas droit d'en violer encore un autre. Il eſt donc plus ſincère & moins coupable que celui qui cherche à calmer, par l'irréligion, les remords de ſes crimes.

S'il nous arrivoit de conclure qu'un Philoſophe ne croit pas à la vertu, parce qu'il a des vices, tous réclameroient contre cette injuſtice ; & tous s'en rendent coupables à l'égard de ceux qui croient à la religion.

HYPOSTASE, mot grec, qui, dans l'origine, ſignifie *ſubſtance* ou *eſſence*, & en Théologie, *perſonne*. C'eſt un compoſé de ὑπὸ, ſous, & d'ἵστημι, je ſuis, j'exiſte ; de-là ſont venus les mots *ſubſtance* & *ſubſiſtance*. La foi de l'Egliſe eſt qu'il y a en Dieu une ſeule nature, une ſeule eſſence, & trois *hypoſtaſes*, ou trois perſonnes.

Comme le grec Πρόσωπον & le latin *perſona* ſignifient, à la lettre, face ou viſage, les Pères Grecs trouvèrent ces deux termes trop foibles pour exprimer les trois perſonnes de la ſainte Trinité ; ils ſe ſervirent du mot *hypoſtaſe*, ſubſtance, ou être ſubſiſtant ; conſéquemment ils admirent en Dieu *trois hypoſtaſes*, & nommèrent *union ſelon l'hypoſtaſe*, l'union ſubſtantielle de la divinité & de l'humanité en Jéſus-Chriſt.

« Les Philoſophes, dit S. Cyrille, dans une » lettre à Neſtorius, ont reconnu trois *hypoſtaſes ;* » ils ont étendu la divinité à trois *hypoſtaſes*, & » ils ont employé même quelquefois le terme de » *Trinité ;* de ſorte qu'il ne leur manqueroit que » d'admettre la conſubſtantialité des trois *hypoſ-* » *taſes*, pour faire entendre l'unité de la nature » divine, à l'excluſion de toute triplicité par rap- » port à la diſtinction de nature, & de ne plus » prétendre qu'il ſoit néceſſaire de concevoir au- » cune infériorité reſpective des *hypoſtaſes* ».

Ce mot excita des diſputes parmi les Grecs, & enſuite entre les Grecs & les Latins. Dans le langage de quelques-uns des Pères Grecs, il ſemble que *hypoſtaſe* ſoit la même choſe que *ſubſtance* ou *eſſence ;* dans cette ſignification, c'étoit une héréſie de dire que Jéſus-Chriſt eſt une autre *hypoſtaſe* que Dieu le Père ; on auroit affirmé par-là qu'il eſt d'une eſſence ou d'une nature différente ; mais tous les Grecs ne l'ont pas entendu de même.

Pour réfuter Sabellius, qui confondoit les trois Perſonnes divines, & qui ſoutenoit que c'étoient ſeulement trois noms différens, ou trois manières d'enviſager la nature divine, les Pères Grecs crurent que ce n'étoit pas aſſez de dire *τρία πρόσωπα*, *tres perſonæ ;* ils craignirent que l'on n'entendit, comme Sabellius, trois faces, trois viſages, trois aſpects de la Divinité : ils préférèrent de dire *τρεῖς ὑποστάσεις*, trois êtres ſubſiſtans.

Comme les Latins, par *hypoſtaſe*, entendoient *ſubſtance* ou *eſſence*, ils furent ſcandaliſés ; ils crurent que les Grecs admettoient en Dieu trois ſubſtances ou trois natures, comme les Trithéites. La langue latine, moins abondante en Théologie que la langue grecque, ne fourniſſoit qu'un mot pour deux, *ſubſtantia* pour οὐσία & pour ὑπόστασις, & mettoit les Latins hors d'état de diſtinguer l'*eſſence* d'avec l'*hypoſtaſe ;* ils furent donc obligés de s'en tenir au mot *perſona*, & de dire *trois perſonnes*, au lieu de *trois hypoſtaſes*.

Dans un Synode d'Alexandrie, auquel Saint Athanaſe préſida vers l'an 362, l'on s'expliqua de part & d'autre, & l'on parvint à s'entendre ; on vit que ſous des termes différens l'on rendoit préciſément la même idée. Conſéquemment les Grecs perſiſtèrent à dire Μία οὐσία, τρεῖς ὑποστάσεις, & les Latins *una eſſentia*, ou *ſubſtantia*, *tres perſonæ ;* comme nous diſons encore aujourd'hui *une eſſence*, *une ſubſtance*, *une nature*, *& trois perſonnes*.

Cependant tous les eſprits ne furent pas calmés d'abord, puiſque, vers l'an 376, S. Jérôme, ſe trouvant en Orient, & ſollicité de profeſſer, comme les Grecs, *trois hypoſtaſes* dans la ſainte Trinité, conſulta le Pape Damaſe, pour ſavoir ce qu'il devoit faire, & de quelle manière il devoit s'exprimer. *Voyez* Tillemont, tome 12, page 43 & ſuivantes.

En parlant d'un myſtère incompréhenſible, tel que celui de la ſainte Trinité, il eſt toujours dangereux de tomber dans l'erreur, dès que l'on s'écarte du langage conſacré par l'Egliſe.

Mais c'eſt une injuſtice, de la part des Proteſtans & des Sociniens, de prétendre que ceux d'entre les Pères Grecs qui ont dit, avant le Concile de Nicée, qu'il y a en Dieu *trois hypoſtaſes*, ont entendu par-là non-ſeulement trois perſonnes, mais trois ſubſtances ou trois natures inégales ; cela eſt abſolument faux : ces Critiques ne le ſoutiennent qu'en attribuant très-mal à propos à ces

Pères le système absurde des *émanations*. Voyez ce mot.

HYPOSTATIQUE. En parlant du mystère de l'incarnation, l'on appelle en Théologie *union hypostatique*, c'est-à-dire union substantielle ou personnelle, l'union de la nature divine & de la nature humaine dans la personne du Verbe, afin de faire comprendre que ce n'est pas seulement une union morale, une simple habitation du Verbe dans l'humanité de Jésus-Christ, ou une correspondance de volontés & d'actions, comme l'entendoient les Nestoriens, mais une union en vertu de laquelle Jésus-Christ est Dieu & Homme ou Homme-Dieu. *Voyez* INCARNATION.

HYPSISTARIENS, hérétiques du quatrième siècle, qui faisoient profession d'adorer le *Très-Haut*, l'*Hypsistos*, comme les Chrétiens; mais il paroît qu'ils entendoient par-là le soleil, puisqu'ils révéroient aussi, comme les Païens, le feu & les éclairs; ils observoient le sabbat & la distinction des viandes, comme les Juifs. Ils avoient beaucoup de ressemblance avec les Euchites ou Massaliens, & les Coelicoles. Tillemont, tom. 13, pag. 315. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* 19, nous apprend que les *Hypsistaires* ou *Hypsistariens* étoient originairement des Juifs qui, établis depuis long-tems dans la Perse, s'étoient laissés entraîner au culte du feu par les Mages, mais qui avoient d'ailleurs en horreur les sacrifices des Grecs.

J

JACOB, fils d'Isaac, & petit-fils d'Abraham, fut le père des douze chefs des tribus d'Israël.

Nous n'avons pas dessein de rapporter en détail toutes les actions de ce Patriarche, mais d'examiner celles que les incrédules ont censurées avec trop de rigueur, & contre lesquelles ils ont fait des objections.

1°. *Jacob* profite de la faim & de la lassitude de son frère Esaü, pour lui enlever le droit d'aînesse, qui étoit inaliénable.

Si, par le *droit d'aînesse*, on entend les biens de la succession paternelle, ce reproche est faux. Esaü eut pour partage, aussi bien que son frère, *la rosée du ciel & la graisse de la terre*, l'abondance de toutes choses, *Gen.* c. 27, ℣. 39. Lorsque *Jacob*, revenant de la Mésopotamie, où il s'étoit enrichi, voulut lui faire des présens, il répondit: *Je suis assez riche, mon frère; gardez pour vous ce que vous avez*, c. 33, ℣. 9. Or, ce que *Jacob* possédoit, pour lors, étoit le fruit de son travail, il dit lui même: » J'ai passé le » Jourdain avec mon bâton, & je reviens avec » deux troupes nombreuses d'hommes & d'ani» maux «, c. 32, ℣. 10. Isaac vivoit encore, & à sa mort il n'y eut point de dispute entre les deux frères pour le partage de sa succession, ch. 35, ℣. 29.

Qu'étoit-ce donc que le droit d'aînesse vendu par Esaü, & acheté par *Jacob*? Le privilège d'avoir, dans la suite des siècles, une postérité plus nombreuse & plus puissante, d'y conserver le culte du vrai Dieu, d'entrer dans la ligne des ancêtres du Messie. Telles étoient les bénédictions promises aux Patriarches Abraham & Isaac; Esaü n'y avoit aucun droit, c'étoit un bienfait de Dieu purement gratuit; Dieu l'avoit destiné & promis à *Jacob*, lorsqu'il étoit encore dans le sein de sa mère. *Gen.* c. 25, ℣. 23. Esaü méritoit d'en être privé, à cause du peu de cas qu'il en fit & de la facilité avec laquelle il y renonça, c. 25, ℣. 34. Il aggrava sa faute en épousant deux étrangères, desquelles Isaac & Rebecca étoient mécontens, c. 26, ℣. 35.

Quoique la narration de l'Historien sacré soit très-succincte & détaille peu de circonstances, elle en dit assez pour nous faire comprendre qu'Esaü étoit naturellement violent, impétueux dans ses desirs, déterminé à les satisfaire, quoi qu'il en pût arriver. Il se fit un jeu de son serment & du droit de primogéniture; quand il vit les suites de son imprudence, il forma le dessein de tuer son frère, c. 27, ℣. 41. Il n'inspira point à ses femmes le respect qu'elles auroient dû avoir pour Isaac & Rebecca, c. 27, ℣. 46. Cette conduite est beaucoup plus répréhensible que celle de *Jacob*.

Au mot HAINE, nous avons expliqué en quel sens Dieu a dit par un Prophète: *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*.

2°. *Jacob*, par le conseil de sa mère, trompe Isaac par un mensonge, pour obtenir la bénédiction destinée à Esaü. Ce fut une faute de la part de l'un & de l'autre; mais Dieu, qui avoit annoncé ses desseins, ne voulut pas y déroger pour punir deux coupables. Isaac lui-même, instruit du mensonge de Jacob, ne révoqua point sa bénédiction; il la confirma, parce qu'il se souvint de la promesse que Dieu avoit faite à Rebecca; il dit à Esaü: » Ton frère a reçu la bénédiction que » je te destinois; il sera béni, & tu lui seras » soumis », c. 27, ℣. 33. Lorsque *Jacob* partit pour la Mésopotamie, Isaac lui renouvella les bénédictions & les promesses faites à Abraham, c. 28, ℣. 4.

Il ne faut pas en conclure que Dieu récompensa la tromperie de *Jacob*; il n'est point ici question de récompense, mais de l'exécution d'une promesse que Dieu avoit faite avant que *Jacob* fût au monde. Celui-ci fut assez puni par la crainte

que lui inspirèrent, pendant long-tems, les menaces d'Esaü, c. 32, ℣. 11, &c.

Un incrédule a objecté qu'il n'est pas possible qu'Isaac ait été trompé par l'artifice grossier dont *Jacob* se servit pour se déguiser. Mais ce vieillard, aveugle & couché sur son lit, ne se défioit de rien, & il fut étonné lui-même de son erreur, lorsqu'il s'apperçut de la fraude, c. 27, ℣. 33. Ajoutons qu'aucun motif n'a pu engager l'Historien sacré à forger cette narration, il auroit eu plutôt intérêt à la supprimer; elle n'étoit pas honorable à la postérité de *Jacob*.

Le même Critique prétend que la bénédiction d'Isaac a été fort mal accomplie, que les Iduméens, descendans d'Esaü, ont toujours été plus puissans que les Israélites. Selon lui, les Iduméens aidèrent Nabuchodonosor à détruire Jérusalem, ils se joignirent aux Romains; Hérode, Iduméen, fut créé Roi des Juifs par ces derniers, &, long-tems après, ils s'associèrent aux Arabes, sectateurs de Mahomet, pour prendre Jérusalem & la Judée, dont ils sont demeurés en possession.

Cette érudition pèche en plusieurs choses; il est certain que David fit la conquête de l'Idumée, *II. Reg.* c. 8, ℣. 14; que les Iduméens ne secouèrent le joug que cent soixante ans après, sous le règne de Joram, fils de Josaphat, *IV. Reg.* c. 8, ℣. 20. C'est ce que *Jacob* avoit prédit à Esaü, en lui disant: » Le tems viendra où tu » secoueras son joug «, *Gen.* ch. 27, ℣. 40. Nabuchodonosor ravagea l'Idumée aussi-bien que la Judée, *Jérem.* c. 49, ℣. 20. Dieu déclare, par Malachie, qu'il ne permettra pas que les Iduméens se rétablissent dans leur pays, comme il a replacé les Juifs dans la Palestine après la captivité de Babylone; & c'est à ce sujet qu'il dit: *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, c. 1, ℣. 2 & suiv. Sous les Asmonéens, Judas Machabée vainquit encore ce qui restoit des descendans d'Esaü, *I. Machab.* c. 5, ℣. 3. Pendant le siége de Jérusalem, ils se rendirent aux Romains; mais il ne paroît pas qu'ils aient eu aucune part au sac de la Judée. Joseph, *Guerre des Juifs*, l. 4, c. 15. Depuis cette époque, il n'est plus question d'eux dans l'Histoire. On ne prouvera jamais que les Arabes Mahométans, qui se sont joints aux Turcs, aient été la postérité d'Esaü; ce sont plutôt des descendans d'Ismaël, comme ils s'en vantent eux-mêmes.

D'ailleurs, à la venue du Messie, toutes les promesses faites à la postérité de Jacob ont été censées accomplies; le règne d'Hérode est précisément l'époque à laquelle nous devons nous fixer pour voir toute puissance souveraine enlevée aux Juifs, selon la prédiction de *Jacob*, *Gen.* c. 49, ℣. 10.

3°. *Jacob*, arrivé dans la Mésopotamie, épouse les deux sœurs, filles d'un père idolâtre, & prend encore leurs servantes; il est donc coupable d'inceste, de polygamie & de désobéissance à la loi, qui défendoit aux Patriarches ces sortes d'alliances. Mais il faut faire attention que les mariages de *Jacob* ont été contractés trois cens ans avant que fut portée la loi, qui défendoit à un homme d'épouser les deux sœurs. Ces mariages n'étoient pas réputés incestueux chez les Chaldéens, puisque ce fut Laban lui-même qui donna ses deux filles à *Jacob*. A l'article POLYGAMIE, nous verrons qu'elle n'étoit pas défendue par la loi naturelle, avant l'état de société civile. Les enfans d'Adam n'avoient pas péché en épousant leurs sœurs.

Quoiqu'il soit parlé dans le livre de la *Genèse* des *théraphims*, ou idoles de Laban, nous voyons cependant qu'il adoroit le vrai Dieu, puisque c'est en son nom seul qu'il jure alliance avec *Jacob*. *Gen.* c. 31, ℣. 49 & suiv. Il ne s'ensuit donc pas que ses filles aient été idolâtres. *Jacob* auroit été beaucoup plus coupable d'épouser des Chananéennes, puisque c'est avec celles-ci que les Patriarches ne devoient point contracter alliance.

4°. Les Censeurs de l'Ecriture-Sainte accusent *Jacob* d'avoir trompé son beau-père, en changeant la couleur des troupeaux; ils ajoutent que l'expédient dont il se servit est une absurdité, dont l'effet supposé est contraire à toutes les expériences.

C'est *Jacob*, au contraire, qui se plaint à Laban de ce qu'il a mal payé ses services, & a changé dix fois son salaire, c. 31, ℣. 36, 41. Laban, confondu, reconnoît qu'il a tort, que Dieu l'a comblé de biens par les services de *Jacob*; il jure alliance avec lui, *ibid.* ℣. 44.

Rien ne nous oblige de supposer que l'expédient dont *Jacob* se servit pour changer la couleur des troupeaux, produisit cet effet naturellement; il reconnoît lui-même que c'est Dieu qui a voulu l'enrichir par ce moyen, c. 31, ℣. 9 & 16. Cependant plusieurs Naturalistes, anciens & modernes, ont cité des exemples, des effets extraordinaires produits sur le *fœtus* par les objets dont les mères ont été frappées dans le tems de la conception.

5°. Nos adversaires disent que le prétendu combat de *Jacob*, contre un Ange ou contre un spectre, pendant la nuit, ne fut qu'un rêve de son imagination, ou que c'est une fable inventée par les Juifs à l'imitation des autres nations, qui toutes se sont flattées d'avoir des oracles qui leur promettoient l'empire de l'univers.

Mais l'effet du combat soutenu par *Jacob*, qui en demeura boiteux le reste de sa vie, prouve que ce ne fut pas un rêve; & l'usage des Israélites de s'abstenir de manger le nerf de la cuisse des animaux, prouve que cet événement n'étoit pas une fable. A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire, vers l'an du monde 2260, six cens ans tout au plus après le déluge, où étoient les nations auxquelles des oracles avoient promis l'empire de l'univers? Ce trait de vanité n'a pris naissance que chez les peuples conquérans, & il n'y en avoit point pour lors.

Le testament de *Jacob*, par lequel il prédit à ses

ses enfans la destinée de leur postérité, pourroit fournir matière à beaucoup de réflexions. L'on ne peut pas présumer que Moïse, ni un autre Auteur, ait osé le forger; les crimes reprochés à Ruben, à Siméon & à Lévi, étoient des taches que leurs tribus étoient intéressées à ne pas souffrir; quel motif pouvoit engager Moïse à noircir sa propre tribu? La prééminence accordée à celle de Juda, au préjudice des autres, devoit leur causer de la jalousie; les partages de la terre promise, faits en conséquence de ce testament, en auroient mécontenté plusieurs, si elles n'avoient pas su que tout avoit été ainsi réglé par leur père. Quel qu'ait été l'auteur de ce testament, il a certainement eu l'esprit prophétique, puisqu'il a prédit des événemens qui ne devoient arriver que plusieurs siècles après. Les preuves que nous avons données de l'authenticité du livre de la *Genèse* ne peuvent laisser aucun doute sur ce sujet. Quant à la manière dont il faut entendre la prophétie que *Jacob* fait à Juda, son quatrième fils, *voyez* JUDA.

On dit qu'il est bien étonnant que Dieu ait choisi, par préférence, une famille dans laquelle il y avoit eu tant de crimes, l'inceste de Ruben & celui de Juda, le massacre des Sichimites par Siméon & par Lévi, Joseph vendu par ses frères, &c. Il s'ensuit seulement que dans tous les siècles, & sur-tout dans les premiers âges du monde, les mœurs ont été très-grossières, & les hommes très-vicieux; que la loi naturelle a été mal connue & mal observée; que Dieu, toujours très-indulgent, a répandu sur ses créatures des bienfaits très-gratuits, s'est souvent servi de leurs crimes pour accomplir ses desseins; aujourd'hui, comme autrefois, il y a lieu de dire: Si Dieu ne nous a pas exterminés, c'est par miséricorde, & parce que sa bonté est infinie. *Thren.* c. 3, ℣. 22.

On soutient, mal-à-propos, que ces traits de l'Histoire sainte sont de mauvais exemples, & autorisent les crimes des méchans, puisque cette même Histoire nous montre la Providence divine attentive à punir le crime, ou en ce monde, ou en l'autre. Ruben est privé de son droit d'aînesse; Siméon & Lévi sont notés dans leur postérité; nous voyons les frères de Joseph prosternés & tremblans à ses pieds, &c. *Jacob* lui-même, parvenu à l'âge de cent trente ans, proteste que sa vie n'a été qu'une suite de souffrances, *Gen.* c. 47, ℣. 9. Au lit de la mort, il n'attend son salut que de Dieu, c. 49, ℣. 18.

Nous ne sommes donc pas obligés de justifier toutes les actions des Patriarches, puisque les Ecrivains sacrés qui les rapportent ne les approuvent point. Il n'est pas nécessaire non plus de dire que c'étoient des types, des figures, des mystères, qui annonçoient des événemens futurs; cela ne suffiroit pas pour les excuser. Mais les incrédules en condamnent plusieurs qui étoient réellement innocentes, dans les siècles & dans les circonstances où elles sont arrivées, parce que le droit naturel ne peut pas être absolument le même dans les divers états de l'humanité. La raison en est que le bien commun de la société, qui est le grand objet du droit naturel, varie nécessairement selon les différentes situations dans lesquelles la société se trouve. *Voyez* DROIT NATUREL.

JACOBINS, est le nom que l'on donne, en France, aux Dominicains, ou Frères Prêcheurs, à cause de leur principal Couvent qui est à la rue S. Jacques, à Paris. C'étoit un hôpital de Pélerins de S. Jacques, lorsque les Dominicains vinrent s'y établir en 1218. *Voyez* DOMINICAINS.

JACOBITES, hérétiques Eutychiens, ou Monophysites, qui n'admettent en Jésus-Christ qu'une seule nature, composée de la divinité & de l'humanité. Cette erreur est commune aux Cophtes d'Egypte, aux Abyssins ou Ethiopiens, aux Syriens du Patriarchat d'Antioche, & aux Chrétiens du Malabar, que l'on nomme Chrétiens de Saint Thomas; nous avons parlé des *Jacobites* Cophtes, & des Ethiopiens, dans leurs articles; il est à propos de faire connoître les Syriens. Personne n'a fait leur histoire avec plus d'exactitude que le savant Assémani, dans sa *Bibliothèque orientale*, tome 2.

Au mot EUTYCHIANISME, nous avons suivi les progrès de cette hérésie jusqu'au moment auquel ses partisans prirent le nom de *Jacobites*.

Sur la fin du cinquième siècle, les partisans d'Eutychès, condamnés par le Concile de Chalcédoine, étoient divisés en plusieurs sectes, & prêts à s'anéantir. Sevère, Patriarche d'Antioche, chef de la secte des Acéphales, & les autres Evêques Eutychiens, comprirent la nécessité de se rallier. L'an 541, ils élurent pour Evêque d'Edesse un certain Jacques Baradée, ou Zanzale, Moine ignorant, mais rusé, insinuant & actif, & ils lui donnèrent le titre de Métropolitain œcuménique. Il parcourut l'Orient, rassembla les différentes sectes d'Eutychiens, & en devint le chef; c'est de-là qu'ils ont été nommés *Jacobites*. Ces sectaires, protégés d'abord par les Perses, ennemis des Empereurs de Constantinople, ensuite par les Sarrasins, rentrèrent peu à peu en possession des Eglises de Syrie soumises au Patriarchat d'Antioche; ils s'y sont conservés jusqu'aujourd'hui.

Pendant les croisades, lorsque les Princes d'Occident eurent conquis la Syrie, les Papes nommèrent un Patriarche Catholique d'Antioche, & les Catholiques reprirent, dans cette contrée, l'ascendant sur les *Jacobites*. Alors ceux-ci témoignèrent quelque envie de se réunir à l'Eglise Romaine; mais ce dessein n'eut aucune suite. Depuis que les Sarrasins, ou Turcs, sont rentrés en possession de la Syrie, les *Jacobites* ont persévéré dans le schisme; les Catholiques qui se

trouvent dans ce pays-là, sur-tout au mont Liban, sont nommés *Maronites* & *Melchites*. *Voyez* ces mots.

Cependant plusieurs voyageurs modernes nous assurent que le nombre des *Jacobites* diminue tous les jours, par les progrès que font dans l'Orient les Missionnaires Catholiques. En 1782, M. Miroudot, Evêque de Bagdad, est parvenu à faire élire, pour Patriarche des *Jacobites* Syriens, un Evêque Catholique, qui s'est réconcilié à l'Eglise Romaine avec quatre de ses confrères. Les conversions de ces sectaires seroient plus fréquentes, sans les persécutions que les Catholiques essuient continuellement de la part des Turcs.

Dans plusieurs endroits, les *Jacobites* Syriens se sont réunis aux Nestoriens, quoique, dans l'origine, leurs sentimens sur Jésus-Christ fussent diamétralement opposés; & ils se sont séparés des Cophtes Egyptiens du Patriarchat d'Alexandrie, qui venoient originairement de la même souche, parce que les *Jacobites* Syriens mettent de l'huile & du sel dans le pain de l'Eucharistie; usage que les *Jacobites* Egyptiens n'ont jamais voulu tolérer. Ainsi ces sectaires sont aujourd'hui divisés en *Jacobites* Africains, & en *Jacobites* Orientaux ou Syriens.

Plusieurs Auteurs ont cru que, dans le fond, les *Jacobites*, en général, n'étoient plus dans le sentiment d'Eutychès, & qu'ils rejettoient le Concile de Chalcédoine par pure prévention; ils se sont trompés. M. Anquetil, qui a vu au Malabar, en 1758, des Evêques Syriens *Jacobites*, & qui rapporte leur profession de foi, fait voir qu'ils sont encore dans la même erreur qu'Eutychès. Ils admettent en Jésus-Christ Dieu & homme parfait, une personne & *une nature incarnée*, sans séparation & *sans mélange*; c'est ainsi qu'ils s'expriment. A la vérité, ces dernières paroles semblent contradictoires à leur erreur, & M. Anquetil le leur fit observer; mais ils n'en furent pas moins obstinés à le soutenir ainsi. Zend-Avesta, t. 1, 1re part., p. 165 & suiv. Quand on leur demande comment il se peut faire que la divinité & l'humanité soient en Jésus-Christ une seule nature, *sans être mélangées* & confondues, ils disent que cela se fait par la toute-puissance de Dieu; qu'à la vérité cela ne se conçoit pas, mais que rien n'est concevable dans un mystère tel que celui de l'Incarnation. Quelques-uns ont cherché, en différens tems, à se rapprocher des Catholiques, en prétendant qu'ils n'en étoient séparés que par une dispute de mots; mais, dans le vrai, ils sont très-opiniâtres dans leur erreur. Ils font profession de condamner Eutychès, parce qu'il a, disent-ils, confondu les deux natures en Jésus-Christ, en soutenant que la divinité avoit absorbé l'humanité; pour nous, nous croyons que l'une & l'autre subsistent sans mélange & sans confusion.

Mais ce qui prouve, ou qu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes, ou qu'ils déguisent leur sentiment, c'est qu'ils soutiennent, comme les Monothélites, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté, savoir la volonté divine; ils supposent donc qu'en lui la nature humaine n'est pas entière, puisqu'elle est privée d'une de ses facultés essentielles, qui est la volonté. En parlant de l'Eutychianisme, nous avons fait voir que cet entêtement des Monophysites n'est pas une pure dispute de mots, comme plusieurs Protestans ont voulu le persuader.

Suivant le rapport d'Assémani, outre cette erreur principale, quelques *Jacobites* ont dit que Jésus-Christ est composé de deux personnes; c'est l'erreur de Nestorius; mais ils confondoient le nom de *personne* avec celui de nature. D'autres ont nié, comme les Grecs, que le S. Esprit procède du Père & du Fils; ce n'est pas néanmoins le sentiment commun de cette secte. Ils prétendent, comme les Arméniens, que les Saints ne jouiront de la gloire éternelle, & que les méchans ne seront envoyés au supplice éternel qu'après la résurrection générale & le jugement dernier. Ainsi ils n'admettent pas le Purgatoire; cependant, en général, ils prient pour les morts. On les a faussement accusés de nier la création des ames.

Ils reconnoissent sept Sacremens, & croient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; mais ils admettent l'impanation, ou une union hypostatique du pain & du vin avec le Verbe; cependant il n'y a aucun vestige de cette erreur dans leurs liturgies, on y trouve même le terme de *transmutation*, en parlant de l'Eucharistie. *Perpétuité de la foi*, tome 1, l. 5, c. 11; tome 4, p. 65 & suiv. Ils croient, comme les Grecs, que la consécration se fait par l'invocation du S. Esprit; ils consacrent avec du pain levé, contre l'ancien usage de l'Eglise Syriaque, & ils y mettent du sel & de l'huile. Ces *Jacobites* Syriens ne pratiquent point la circoncision, comme font les Abyssins ou Ethiopiens, mais donnent la confirmation avec le baptême. Ils administrent l'extrême-onction, qu'ils nomment *la lampe;* ils ont conservé l'usage de la confession & de l'absolution; ils croient le mariage dissoluble en certains cas graves.

On a révoqué en doute, mal-à-propos, la validité de leur ordination; Morin n'a pas rapporté fidèlement, & en entier, le rite qu'ils y observent; Assémani détaille fort au long les cérémonies de l'élection & de l'ordination de leur Patriarche, de même que Renaudot a décrit exactement celles qui s'observent à l'égard du Patriarche *Jacobite* d'Alexandrie. Ils ne confondent donc point le Clergé avec le peuple, comme font les Protestans; ils ordonnent des Chantres, des Lecteurs, des Sous-Diacres, des Diacres, des Archidiacres, des Prêtres, des Chorevêques, des Periodeutes ou Visiteurs, des Evêques, des Métropolitains ou

Archevêques, un Patriarche. Mais ils ne distinguent que six ordres, trois mineurs & trois majeurs. Ils ont un office divin auquel les Clercs sont obligés; ils permettent aux Ecclésiastiques mariés de vivre avec les femmes qu'ils ont prises avant d'être ordonnés, mais non de se marier après leur ordination; pour faire des Evêques, ils prennent ordinairement des Moines; c'est le Patriarche qui les élit & les ordonne.

Ils ont donc conservé l'état monastique; il y a parmi eux des Monastères de l'un & de l'autre sexe, où l'on fait les vœux de pauvreté, de continence & de clôture, où l'on pratique une abstinence perpétuelle, & beaucoup de jeûnes. Outre le carême & le jeûne des mercredis & vendredis, ils ont ceux de la Sainte Vierge, des Apôtres, de Noël, des Ninivites, & chacun de ces jeûnes durent plusieurs semaines.

Dans l'Office divin, ils suivent la version syriaque de l'ancien & du nouveau Testament, & ils célèbrent en syriaque, quoique leur langue vulgaire soit l'arabe; ils ont même porté leur liturgie syriaque dans les Indes. Pour l'usage ordinaire, ils ont une version arabe de l'Ecriture-Sainte qui a été faite sur le syriaque. *Voyez* BIBLE.

La principale liturgie des *Jacobites* Syriens est celle qui porte le nom de S. Jacques, & les Catholiques Syriens, nommés *Maronites* & *Melchites*, s'en servent aussi. Par conséquent elle est plus ancienne que le schisme des *Jacobites* ou Eutychiens, & que le Concile de Chalcédoine, puisque, depuis cette époque, ils ont formé une secte absolument séparée des Catholiques. Cette liturgie n'est pas la même que celle qui a été faite par Jacques Baradée, ou Zanzale, chef des *Jacobites*. Or, on y retrouve les dogmes que les Protestans ont rejettés, sous prétexte que c'étoient des innovations faites par l'Eglise Romaine; l'intercession & l'invocation de la Sainte Vierge & des Saints, les prières pour les morts, la croyance des peines expiatoires après la mort, la notion de sacrifice, &c. *Voyez* cette liturgie dans le P. le Brun, tome 4, p. 585. Les *Jacobites* en ont encore plusieurs autres sous différens noms, comme de S. Pierre, de S. Jean l'Evangéliste, des douze Apôtres, &c. On leur en connoit près de quarante.

Ces hérétiques, séparés de l'Eglise Romaine depuis douze cens ans, n'ont certainement emprunté d'elle, ni leur croyance, ni leurs rites, & ils ne se sont pas avisés, d'un commun consentement, de corrompre leur liturgie pour plaire aux Catholiques. Il faut donc que les dogmes, professés dans la liturgie syriaque de S. Jacques, aient été la croyance commune de l'Eglise universelle en 451, époque du Concile de Chalcédoine, qui a donné lieu au schisme des *Jacobites*; & il est prouvé d'ailleurs que cette liturgie ancienne étoit celle de l'Eglise de Jérusalem. *Voyez* S. JACQUES LE MINEUR, & les *Liturgies orientales* publiées par l'Abbé Renaudot, tome 2.

L'étude de l'Ecriture-Sainte & de la Théologie a été cultivée par les *Jacobites* Syriens jusques vers le quinzième siècle; Assémani donne le catalogue de cinquante-deux Auteurs de cette secte, & la notice de leurs ouvrages. Les deux plus célèbres de ces Ecrivains sont Denis Bar-Salibi, Evêque d'Amide, qui a vécu sur la fin du douzième siècle, & Grégoire Bar-Hebræus, surnommé Abulpharage, Patriarche d'Orient, né l'an 1226. Ce dernier a été accusé mal-à-propos d'avoir apostasié. Il ne faut pas le confondre avec Abulpharagius Abdalla Benattibus, Prêtre & Moine Nestorien, mort l'an 1043. Mais, depuis le quatorzième siècle, les *Jacobites* Syriens sont tombés dans l'ignorance; leur secte, autrefois très-répandue dans la Syrie & dans la Mésopotamie, est beaucoup diminuée par les travaux des Missionnaires Catholiques, & l'on prétend qu'il en reste tout au plus cinquante familles dans la Syrie. *Voyages de M. de Pagès*, t. 1, p. 352.

C'est donc vainement que Mosheim, & quelques autres Protestans, triomphent de la résistance que les *Jacobites* Syriens ont opposée aux émissaires des Papes, & aux Missionnaires qui ont voulu ramener ces sectaires dans le sein de l'Eglise Romaine; ces efforts n'ont pas été aussi inutiles qu'on le prétend. D'ailleurs, qu'importe aux Protestans la conversion ou la résistance des *Jacobites*? Ceux-ci ne pensent pas comme eux; ils leur diroient anathême, s'ils les connoissoient. Mais telle est la bizarrerie & l'entêtement des Protestans; ils louent le zèle & le courage avec lequel les sectaires orientaux ont propagé leurs erreurs, & ils blâment l'empressement des Missionnaires Catholiques à faire des prosélytes. Ils attribuent les missions faites dans le Nord à l'ambition des Papes, & ils ne disent rien de l'ardeur avec laquelle les Patriarches Grecs, Cophtes, Syriens *Jacobites*, & Nestoriens, ont étendu & exercé leur jurisdiction sur les Evêques & les Eglises qui les reconnoissent pour Pasteurs. Ils dissimulent & ils pardonnent aux hérétiques orientaux toutes leurs erreurs, parce qu'ils ne sont pas soumis aux Papes, & ils prennent dans le sens le plus odieux tous les articles de croyance des Catholiques qu'il leur plaît de rejetter. *Voyez* EUTYCHIANISME.

JACQUES LE MAJEUR (S.), Apôtre, fils de Zébédée, & frère de S. Jean l'Evangéliste, fut, avec lui & avec S. Pierre, témoin de la transfiguration de Jésus-Christ sur le Thabor. On ne sait pas précisément à quels peuples il a prêché l'Evangile, ni s'il est sorti de la Judée. Il fut mis à mort par Hérode Agrippa, l'an 44 de Jésus-Christ; c'est le premier Apôtre qui ait reçu la couronne du martyre, *Act.* c. 12, ℣. 2. Il n'a rien laissé par écrit. Au mot ESPAGNE, nous avons observé que la tradition des Eglises de ce

Royaume, qui porte que *S. Jacques le Majeur* y a prêché l'Evangile, est contestée par plusieurs Savans.

JACQUES LE MINEUR (S.), Apôtre, frère de S. Jude, fils de Cléopas & de Marie, sœur ou cousine de la Sainte Vierge, est nommé *frère du Seigneur*, c'est-à-dire, son parent. Il fut aussi nommé *le Juste*, à cause de ses vertus, & fut établi premier Evêque de Jérusalem. Il parla le premier, après S. Pierre, dans le Concile tenu par les Apôtres, l'an 49 ou 50. Ananus II, Grand-Sacrificateur des Juifs, le fit condamner à mort pour avoir rendu témoignage à Jesus-Christ; le peuple, en fureur, le précipita du haut du temple. C'est ce que rapporte Eusèbe, d'après Hégésippe, *Hist. Ecclés.*, l. 2, c. 23.

Le Clerc, *Hist. Ecclés.*, an. 62, §. 3, a rassemblé, d'après Scaliger, dix ou douze objections contre le récit d'Hégésippe, & a fait tous ses efforts pour prouver que c'est un amas de fables. Après les avoir examinées de sang froid, aucune ne nous paroît solide; elles ne prouvent rien, sinon qu'elles viennent d'une critique pointilleuse, soupçonneuse & maligne à l'excès. Le principal dessein de le Clerc a été de prouver que les Auteurs Ecclésiastiques du second siecle étoient ou d'une probité très-suspecte, ou d'une crédulité puérile, & que l'on ne peut ajouter aucune foi à ce qu'ils disent; il n'est parvenu à le persuader qu'à ceux qui sont intéressés, comme lui, à mépriser toute espèce de tradition.

Il nous reste de *S. Jacques* une lettre que l'on croit avoir été écrite vers l'an 59, environ trois ans avant son martyre. Quelques Auteurs l'ont attribuée à S. Jacques le Majeur, mais il est plus probable qu'elle est du saint Evêque de Jérusalem; elle est appellée *épître catholique*, parce qu'elle n'est point adressée à une Eglise particulière, mais aux Juifs convertis, & dispersés dans la Judée & ailleurs. *S. Jacques* y combat principalement l'erreur de ceux qui enseignoient que la foi seule suffisoit au salut sans les bonnes œuvres. Eusèbe & S. Jérôme nous apprennent que quelques anciens avoient douté de l'authenticité & de la canonicité de cette lettre; mais elle est citée comme écriture sainte, & sous le nom de *S. Jacques*, par Origène, par S. Athanase, par S. Hilaire, par S. Cyrille de Jérusalem, par les Conciles de Laodicée & de Carthage, par S. Ambroise & S. Augustin, &c.; & l'on ne peut faire aucune objection solide contre ces témoignages.

Il y a aussi une liturgie qui porte le nom de *S. Jacques*, de laquelle se servent les Syriens, soit Jacobites, soit Catholiques. Les Savans, qui l'ont examinée avec soin, sont persuadés que c'est la plus ancienne des liturgies orientales qui existent, & la même qui a été à l'usage de l'Eglise de Jérusalem, dès les tems apostoliques.

Les Protestans, qui étoient intéressés à en contester l'authenticité, ont objecté que cette liturgie ne peut pas avoir été composée par *S. Jacques*, puisqu'il est certain que les liturgies n'ont été mises par écrit qu'au cinquième siècle; comment, disent-ils, peut-on être assuré que celle de *Saint Jacques* a été conservée, pendant quatre cens ans, telle que cet Apôtre l'avoit établie dans son Eglise? Elle se trouve en grec & en syriaque; ceux qui ont confronté les deux textes jugent que le syriaque a été fait sur le grec; or, le grec ne peut pas être l'original, puisqu'à Jérusalem on parloit syriaque, & non grec; d'ailleurs, on trouve dans l'un & dans l'autre les termes *consubstantiel* & *Mère de Dieu*; le premier n'a été en usage que depuis le Concile de Nicée; le second, depuis le Concile d'Ephèse, tenu l'an 431. Quand la liturgie de *S. Jacques* auroit existé avant cette époque, il est évident qu'elle a été interpolée.

Au mot LITURGIE, nous prouverons que, depuis les Apôtres, il y a eu dans chaque Eglise une formule constante de célébrer les saints Mystères, à laquelle on ne s'est jamais donné la liberté de toucher, quant au fond, mais à laquelle on a surajouté des prières & des expressions relatives aux dogmes qu'il falloit professer expressément, lorsqu'il est survenu des hérésies.

Nous sommes très-assurés que celle de *S. Jacques* existoit avant le cinquième siècle, puisque S. Cyrille de Jérusalem, mort l'an 385, explique aux nouveaux baptisés la principale partie de la liturgie nommée *Anaphora*, & qui commence à l'oblation; l'on voit que ce qu'il en dit est la même chose que ce qui se trouve dans la liturgie de *S. Jacques*.

Au troisième & au quatrième siècle, lorsque la langue grecque fut devenue commune dans tout l'Orient, la liturgie fut célébrée dans cette langue, sur-tout dans les villes où le grec étoit dominant; mais dans les campagnes, où le peuple parloit syriaque, on conserva ce langage dans l'Office divin; conséquemment, au cinquième siècle, la liturgie fut écrite dans l'une & l'autre langue. Mais l'Abbé Renaudot, qui a traduit en latin les deux textes, *Liturg. orient.*, collect. t. 2, & le P. le Brun, qui les a confrontés, *Explic. de la Messe*, tome 4, pages 347 & 580, n'y ont trouvé aucune différence essentielle. L'addition des termes *consubstantiel* & *Mère de Dieu*, qui y a été faite depuis la naissance de l'Arianisme & du Nestorianisme, n'y a rien changé pour le fond.

Sur la fin du cinquième siècle, lorsque les Syriens, partisans d'Eutychès, se séparèrent de l'Eglise Catholique, ils retinrent la liturgie syriaque de *S. Jacques*, aussi bien que les Orthodoxes; les uns ni les autres n'y ont pas touché, puisqu'elle se trouve la même chez les Jacobites & chez les Maronites. L'an 692, le Concile *in Trullo* opposa l'autorité de cette liturgie aux Arméniens, qui ne mettoient point d'eau dans le calice.

Il est donc certain qu'au cinquième siècle on étoit persuadé que cette liturgie étoit des tems

apostoliques; on lui donna le nom de *S. Jacques*, Evêque de Jérusalem, parce que c'étoit l'ancienne liturgie de cette Eglise; comme on a donné le nom de S. Marc à celle de l'Eglise d'Alexandrie, & de S. Pierre à celle d'Antioche, &c., sans prétendre que ces liturgies ont été écrites par ces divers Apôtres.

Celle dont nous parlons étoit encore en usage à Jérusalem au neuvième siècle, sous Charles le Chauve, qui voulut voir célébrer les saints Mystères selon cette liturgie de *S. Jacques. Epist. ad Cler. Ravenn.*

Comme on y trouve les dogmes & les rites rejettés par les Protestans, il n'est pas étonnant qu'ils ne veuillent lui attribuer aucune autorité; mais, en cela même, elle est conforme à toutes les autres liturgies, soit de l'Orient, soit de l'Occident; conformité qui prouve invinciblement que la croyance catholique a été la même dans tous les lieux & dans tous les siècles. *Voyez* LITURGIE.

JACQUES DE NISIBE (S.), Evêque de cette ville, & Docteur de l'Eglise Syrienne, a vécu au quatrième siècle; il étoit au Concile de Nicée l'an 325. Il reste de lui dix-huit discours sur divers sujets de dogme & de morale. Le Saint les avoit écrits en arménien, pour l'instruction des peuples qui parloient cette langue. S. Athanase les appelle des monumens de la simplicité & de la candeur d'une ame apostolique, *Epist. Encyclic. ad Episc. Ægypti & Lybiæ.* M. Antonelli les a publiés à Rome en 1756, en armenien & en latin, avec des notes, *in-fol.* Ce même Saint avoit confessé la foi durant la persécution de Maximin II; c'est un illustre témoin de la tradition du quatrième siècle. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 6, p. 174 & suiv.

Assémani, dans sa *Bibliothèque orientale*, t. 1, c. 5, 27 & 40, prétend que l'on a souvent attribué à cet Evêque de Nisibe les ouvrages d'un autre *S. Jacques*, Moine de la même ville, ceux de *S. Jacques*, Evêque de Sarug, mort l'an 521, & ceux de *Jacques*, Evêque d'Edesse, mort l'an 710; il prouve, contre l'Abbé Renaudot, que ces deux derniers étoient Catholiques, & non Jacobites.

JACULATOIRE. On appelle *oraisons jaculatoires* des prières courtes & ferventes adressées à Dieu du fond du cœur, même sans prononcer les paroles. La plupart des versets des pseaumes sont des prières de cette espèce; tel est le verset *Deus in adjutorium*, &c., que l'Eglise a placé à la tête de toutes les heures canoniales.

Les Auteurs Ascétiques recommandent l'usage fréquent de ces prières à tous ceux qui veulent s'élever à la perfection chrétienne. Elles servent à rappeller le souvenir de la présence de Dieu, à écarter les tentations, à sanctifier toutes nos actions.

JAHEL, épouse de Haber le Cinéen, allié des Israélites, est célèbre dans l'Histoire sainte. Sisara, Général de l'armée de Jabin, Roi des Chananéens, vaincu par les Israélites, & obligé de fuir, se réfugia dans la tente de cette femme, qui lui offroit un asyle; elle le tua pendant qu'il dormoit. Voilà, disent les Censeurs de l'Histoire sainte, un trait de perfidie, & il est loué dans l'Ecriture, *Jud.* c. 5, ℣. 24.

Ce seroit une perfidie, sans doute, si, selon les loix de la guerre, suivies par les nations anciennes, il n'avoit pas été permis de tuer un ennemi vaincu & hors de défense; mais quel peuple a connu les loix observées aujourd'hui chez les nations chrétiennes?

On dira que, suivant le Livre des Juges, c. 4, ℣. 17, *il y avoit paix* entre Jabin & la famille de *Jahel*, que cette femme abusa donc de la confiance d'un allié. Mais il n'y a point de verbe dans le texte: il signifie donc plutôt qu'*il y avoit eu paix* autrefois entre la famille de Jahel & ce Roi des Chananéens; depuis que cette famille étoit voisine & alliée des Israélites, elle ne pouvoit être censée amie d'un Roi qui étoit armé contre eux: Sisara eut donc tort de confier sa vie à une femme qu'il devoit regarder comme ennemie.

Il n'est pas étonnant que Jahel soit louée de son courage par les Israélites, & que le peuple l'ait comblée de bénédictions, parce qu'elle avoit consommé la victoire; chez toutes les nations l'on feroit encore de même aujourd'hui.

JALOUSIE. Nous lisons dans l'Ecriture-Sainte que le Seigneur est *un Dieu jaloux*, qu'il ne souffre pas que l'on rende impunément à d'autres qu'à lui le culte qui lui est dû. *Exode*, c. 20, ℣. 5; c. 34, ℣. 14, &c. Il dit, par un Prophète: « J'ai eu contre » Sion une violente *jalousie* qui m'a causé la plus » grande indignation ». *Zach.* c. 8, ℣. 2. Une passion aussi basse & aussi odieuse convient-elle à Dieu? Les Marcionites, les Manichéens, Julien, & d'autres ennemis du Christianisme, ont été autrefois scandalisés de ces expressions; les incrédules modernes les reprochent encore aux Auteurs sacrés. Il semble, disent-ils, que Dieu se fâche lorsque nous aimons autre chose que lui: cela est aussi absurde que le préjugé des Païens, qui croyoient que leurs Dieux étoient envieux & *jaloux* de la prospérité des hommes.

Déjà, au mot ANTHROPOPATHIE, nous avons expliqué pourquoi & en quel sens les Ecrivains sacrés semblent attribuer à Dieu les passions humaines; ils ont été forcés de parler de Dieu comme on parle des hommes, parce qu'ils n'ont pas pu créer un langage exprès pour exprimer les attributs & les actions de la Divinité.

Sans ressentir la passion de la *jalousie*, Dieu agit comme s'il étoit jaloux; il défend de rendre à d'autres êtres qu'à lui le culte qui lui est dû, & il menace de punir ceux qui sont coupables de cette

profanation. Ce n'est pas qu'il ait besoin de ce culte, ni qu'il perde quelque chose de son bonheur, lorsque les hommes le lui refusent, mais c'est parce que le polithéisme & l'idolâtrie sont absurdes, contraires à la raison & au bon sens, toujours accompagnés de crimes & de désordres, par conséquent pernicieux à l'homme. La *jalousie* de Dieu, à cet égard, n'est donc autre chose que sa justice souveraine, & sa bonté à l'égard de l'homme.

Il ne s'ensuit pas de-là que Dieu nous défend d'aimer autre chose que lui; il nous commande au contraire d'aimer nos père & mère, & notre prochain comme nous-mêmes; il ne condamne point ceux qui aiment leurs amis, lorsqu'il leur ordonne d'aimer aussi leurs ennemis, & de faire du bien à tous. *Matt.* c. 5, ℣. 44 & 46. Mais il nous défend de rien aimer autant que lui, de lui rien préférer; il veut que nous soyons prêts à tout quitter, à sacrifier même notre vie, lorsque cela est nécessaire pour son service: y a-t-il en cela de l'injustice?

Lorsque les Païens ignorans & stupides attribuoient à leurs Dieux la *jalousie*, ils se les représentoient comme semblables aux petits tyrans envieux & ombrageux dont ils étoient environnés; mais lorsque les Philosophes ont parlé de la *jalousie* des Dieux, ils ont entendu par-là, comme les Auteurs sacrés, la justice vengeresse de la Divinité, qui punit les criminels orgueilleux & insolens, & en cela ils ne sont répréhensibles ni les uns ni les autres. *Notes de Mosheim sur le Systême intellect. de Cudworth*, c. 5, §. 39.

Quant à la *jalousie* dont les hommes sont souvent coupables les uns envers les autres, elle est formellement condamnée par l'Apôtre S. Jacques, c. 3, ℣. 14 & 16, & c'est l'un des vices les plus opposés à la charité chrétienne si étroitement commandée par Jésus-Christ. S. Cyprien a fait un traité exprès contre cette passion, *de zelo & livore;* il en fait voir les suites funestes; il lui attribue les schismes & les hérésies, & il n'est que trop vrai que la *jalousie* contre les chefs de l'Eglise a toujours eu plus de part que le zèle aux plaintes, aux déclamations, aux procédés violens des réformateurs de toute espèce. S. Jean Chrysostôme dit qu'un homme jaloux mérite autant d'être retranché de l'Eglise qu'un fornicateur public; mais pour que la *jalousie* pût être l'objet des censures ecclésiastiques, il falloit qu'elle fût prouvée par quelque action qui partoit évidemment de ce motif.

JALOUSIE. (Eau de) Il est dit, *Num.* c. 5, ℣. 14, que si un mari a des soupçons touchant l'infidélité de sa femme, il la conduira au Prêtre, qui lui fera avaler une eau amère, sur laquelle il aura prononcé des malédictions; que si cette femme est innocente, il ne lui en arrivera point de mal; que si elle est coupable, elle en mourra. Plusieurs incrédules ont conclu de-là, que chez les Juifs un mari pouvoit, par le moyen des Prêtres, empoisonner sa femme, lorsqu'il lui en prenoit envie.

Ces Critiques auroient compris l'absurdité de leur reproche, s'ils avoient fait attention que, dans le cas d'infidélité de son épouse, un Juif pouvoit faire divorce avec elle & la renvoyer: cela étoit plus simple que de la faire empoisonner par un Prêtre. La vérité est que l'*eau de jalousie* ne pouvoit produire naturellement aucun effet; il n'y entroit rien qu'un peu de poussière prise sur le pavé du Tabernacle & les malédictions que le Prêtre avoit écrites sur un morceau de papier ou de vélin. Ces malédictions n'avoient certainement pas par elles-mêmes la force de faire mourir une femme coupable: il falloit donc que cet effet, s'il arrivoit, fût surnaturel, & alors il ne dépendoit plus du Prêtre.

D'autres raisonneurs ont imaginé que l'*eau de jalousie* étoit un expédient illusoire & puéril que Moïse avoit prescrit pour calmer les soupçons jaloux & les accusations téméraires des Juifs contre leurs épouses, que cette eau ne pouvoit faire ni bien ni mal aux femmes, soit qu'elles fussent coupables ou innocentes, mais que c'étoit un épouvantail pour les contenir dans le devoir par une terreur panique. Cette conjecture n'a rien de vraisemblable. Indépendamment de l'inspiration de Dieu qui dirigeoit Moïse, la feinte qu'on lui attribue auroit été indigne d'un législateur aussi sage.

JANSÉNISME, systême erroné touchant la grace, le libre arbitre, le mérite des bonnes œuvres, le bienfait de la rédemption, &c., renfermé dans un Ouvrage de Corneille Jansénius, Evêque d'Ypres, qu'il a intitulé *Augustinus*, & dans lequel il a prétendu exposer la doctrine de S. Augustin sur les différens chefs dont nous venons de parler.

Ce Théologien étoit né de parens catholiques, près de Laerdam en Hollande, l'an 1585; il fit ses études à Utrecht, à Louvain & à Paris. Il fit connoissance, dans cette dernière ville, avec le fameux Jean de Hauranne, Abbé de Saint-Cyran, qui le conduisit avec lui à Bayonne, où il demeura douze ans en qualité de Principal du Collège. Ce fut là qu'il ébaucha l'Ouvrage dont nous parlons; il le composa dans le dessein de faire revivre la doctrine de Baïus, condamnée par le Saint Siège en 1567 & 1579. Il l'avoit puisée dans les leçons de Jacques Janson, disciple & successeur de Baïus, & ce dernier avoit embrassé, en plusieurs choses, les sentimens de Luther & de Calvin. *Voyez* BAIANISME. L'Abbé de Saint-Cyran étoit dans les mêmes opinions.

De retour à Louvain, Jansénius y prit le bonnet de Docteur; il obtint une chaire de Professeur pour l'Ecriture-Sainte, & il fut nommé à l'Evêché d'Ypres par le Roi d'Espagne; mais il ne le posséda pas long-tems: il mourut de la peste en 1638,

quelques années après sa nomination. Il avoit travaillé pendant vingt ans à son Ouvrage ; il y mit la dernière main avant sa mort, & il laissa à quelques amis le soin de le publier : on y trouve diverses protestations de soumission au Saint Siége ; mais l'Auteur ne pouvoit pas ignorer que la doctrine qu'il établissoit avoit déjà été condamnee dans Baïus.

L'*Augustin* de Jansénius parut, pour la première fois, à Louvain, en 1640, & le Pape Urbain VIII, en 1642, le condamna comme renouvellant les erreurs du Baïanisme. Cornet, Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, en tira quelques propositions qu'il déféra à la Sorbonne, & la Faculté les condamna. Le Docteur Saint-Amour, & soixante-dix autres, appellèrent de cette censure au Parlement, & la Faculté porta l'affaire devant le Clergé. Les Prélats, dit M. Godeau, voyant les esprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyèrent la décision au Pape Innocent X. Cinq Cardinaux & treize Consulteurs tinrent, dans l'espace de deux ans & quelques mois, trente-six congrégations ; le Pape présida en personne aux dix dernières. Les propositions tirées du livre de Jansénius y furent discutées : le Docteur Saint-Amour, l'Abbé de Bourzeys, & quelques autres, qui défendoient la cause de cet Auteur, furent entendus, & l'on vit paroître, en 1653, le Jugement de Rome, qui censure & qualifie les cinq propositions suivantes.

1°. « Quelques commandemens de Dieu sont » impossibles à des hommes justes qui veulent les » accomplir, & qui font, à cet effet, des efforts, » selon les forces présentes qu'ils ont ; la grace » qui les leur rendroit possibles leur manque ». Cette proposition, qui se trouve, mot pour mot, dans Jansénius, fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathême, & hérétique. En effet, elle avoit déjà été proscrite par le Concile de Trente. Sess. 6, chap. 11 & can. 18.

2°. « Dans l'état de nature tombée, on ne » résiste jamais à la grace intérieure ». Cette proposition n'est pas mot pour mot dans l'ouvrage de Jansénius, mais la doctrine qu'elle contient y est en vingt endroits. Elle fut notée d'hérésie, & elle est contraire à plusieurs textes formels du nouveau Testament.

3°. « Dans l'état de nature tombée, pour » mériter ou démériter, l'on n'a pas besoin d'une » liberté exempte de nécessité ; il suffit d'avoir une » liberté exempte de coaction ou de contrainte ». On lit, en propres termes, dans Jansénius : « Une » œuvre est méritoire ou déméritoire lorsqu'on la » fait sans contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas » sans nécessité ». *L.* 6, *de grat. Christi.* Cette proposition fut déclarée hérétique ; elle l'est en effet, puisque le Concile de Trente a décidé que le mouvement de la grace, même efficace, n'impose point de nécessité à la volonté humaine.

4°. « Les Sémipélagiens admettoient la nécessité d'une grace prévenante pour toutes les » bonnes œuvres, même pour le commencement » de la foi ; mais ils étoient hérétiques en ce qu'ils » pensoient que la volonté de l'homme pouvoit » s'y soumettre ou y résister ». La première partie de cette proposition est condamnée comme fausse, & la seconde comme hérétique ; c'est une conséquence de la seconde proposition. *Voyez* SÉMIPÉLAGIANISME.

5°. « C'est une erreur sémipélagienne, de dire » que Jésus-Christ est mort & a répandu son sang » pour tous les hommes ». Jansénius, *de gratiâ Christi*, l. 3, c. 2, dit que les Pères, bien loin de penser que Jésus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique ; que le sentiment de S. Augustin est que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés, & qu'il n'a pas plus prié son Père pour le salut des réprouvés que pour celui des démons. Cette proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire & hérétique.

Il n'est pas nécessaire d'être profond Théologien pour sentir la justice de la censure prononcée par Innocent X. Personne, dit M. Bossuet, dans sa *Lettre aux Religieuses de Port-Royal*, personne ne doute que la condamnation de ces propositions ne soit canonique. On peut ajouter même qu'il suffit à un Chrétien non prévenu de les entendre prononcer pour en avoir horreur.

On voit encore que la seconde est le principe duquel toutes les autres découlent comme autant de conséquences inévitables. S'il est vrai que dans l'état de nature tombée l'on ne résiste jamais à la grace intérieure, il s'ensuit qu'un juste qui a violé un commandement de Dieu, a manqué de grace pour ce moment, qu'il l'a violé par nécessité & par impuissance de l'accomplir. Si cependant il a péché & démérité pour lors, il s'ensuit que pour pécher il n'est pas besoin d'avoir une liberté exempte de nécessité. D'autre part, si la grace manque souvent aux justes, puisqu'ils pèchent, à plus forte raison manque-t-elle aux pécheurs, ou à ceux qui sont dans l'habitude de pécher : on ne peut donc pas dire que Jésus-Christ est mort pour mériter & obtenir à tous les hommes les graces dont ils ont besoin pour faire leur salut. Dans ce cas, les Sémipélagiens qui ont cru que l'on résiste à la grace, & que Jésus-Christ en a obtenu pour tous les hommes, étoient dans l'erreur.

Si donc la seconde proposition de Jansénius est fausse & hérétique, tout son systême tombe par terre. Or, dans l'art. GRACE, §. 2 & 3, nous avons prouvé, par plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte, par le sentiment des Pères de l'Eglise, & sur-tout de S. Augustin, par le témoignage de notre propre conscience, que l'homme résiste souvent à la grace intérieure, & que Dieu donne des graces à tous les hommes sans exception,

mais avec inégalité. Aux mots SALUT, SAUVEUR, RÉDEMPTION, &c. nous prouverons, par les mêmes autorités, que Jésus-Christ a versé son sang pour tous les hommes. Au mot LIBERTÉ, nous ferons voir que l'idée qu'en a donnée Jansénius n'est pas différente, dans le fond, de celle qu'en ont eue Calvin, Luther, & tous les Fatalistes.

En effet, tout le systême de Jansénius se réduit à ce point capital, savoir, que depuis la chûte d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui remue le cœur de l'homme; que ce plaisir est inévitable quand il vient, & invincible quand il est venu. Si ce plaisir vient du Ciel ou de la grace, il porte l'homme à la vertu; s'il vient de la nature ou de la concupiscence, il détermine l'homme au vice, & la volonté se trouve nécessairement entraînée par celui des deux qui est actuellement le plus fort. Ces deux délectations, dit Jansénius, sont comme les deux bassins d'une balance; l'un ne peut monter sans que l'autre ne descende. Ainsi l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grace ou par la cupidité; il ne résiste donc jamais ni à l'une ni à l'autre.

Ce systême n'est ni philosophique ni consolant; il fait de l'homme une machine & de Dieu un tyran; il répugne au sentiment intérieur de tous les hommes, il n'est fondé que sur un sens abusif donné au mot *délectation*, & sur un axiome de S. Augustin, pris de travers. *Voyez* DÉLECTATION. Il avoit déjà été frappé d'anathême par le Concile de Trente, *sess.* 6, *de Justif.*, can. 5 & 6.

Mais le desir de former un parti & d'en écraser un autre, l'inquiétude naturelle à certains esprits, & l'ambition de briller par la dispute, suscitèrent des défenseurs à Jansénius contre la censure de Rome. Le Docteur Arnaud & d'autres, qui avoient embrassé les opinions de ce Théologien, & qui avoient fait les plus grands éloges de son livre, avant la condamnation, soutinrent que les propositions censurées n'étoient point dans l'*Augustinus*, qu'elles n'étoient point condamnées dans le sens de Jansénius, mais dans un sens faux que l'on avoit donné mal à propos à ses paroles; que sur ce fait le Souverain Pontife avoit pu se tromper.

C'est ce que l'on nomma la distinction du *droit* & du *fait*. Ceux qui s'y retranchoient disoient que l'on étoit obligé de se soumettre à la Bulle du Pape *quant au droit*, c'est-à-dire, de croire que les propositions, telles qu'elles étoient dans la Bulle, étoient condamnables, mais que l'on n'étoit pas tenu d'y acquiescer *quant au fait*, c'est-à-dire de croire que ces propositions étoient dans le livre de Jansénius, & qu'il les avoit soutenues dans le sens dans lequel le Pape les avoit condamnées.

Il est clair que si cette distinction étoit admissible, inutilement l'Eglise condamneroit les livres & voudroit les ôter des mains des fidèles; ils pourroient s'obstiner à les lire, sous prétexte que les erreurs que l'on a cru y voir n'y sont pas, & que l'Auteur a été mal entendu. Mais on vouloit un subterfuge, & celui-ci fut adopté. En vain l'on prouva contre les partisans de Jansénius que l'Eglise est infaillible, quand il s'agit de prononcer sur un fait dogmatique; ils persévérèrent à soutenir leur absurde distinction; ils prodiguèrent l'érudition; ils brouillèrent tous les faits de l'Histoire Ecclésiastique; ils renouvellèrent tous les sophismes des hérétiques anciens & modernes, pour la faire valoir. *Voyez* DOGMATIQUE.

Arnaud fit plus; il enseigna formellement la première proposition condamnée; il prétendit que la grace manque au juste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne pèche pas; qu'elle avoit manqué à S. Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la Tradition.

La Faculté de Théologie de Paris censura, en 1656, ces deux propositions; & comme Arnaud refusa de se soumettre à cette décision, il fut exclu du nombre des Docteurs; les Candidats signent encore cette censure.

Cependant les disputes continuoient; pour les assoupir, les Evêques de France s'adressèrent à Rome. En 1665, Alexandre VII prescrivit la signature d'un *Formulaire*, par lequel on proteste que l'on condamne les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, *dans le sens de l'Auteur*, comme le Saint Siége les a condamnées. Louis XIV donna, dans cette même année, une Déclaration qui fut enregistrée au Parlement, & qui ordonna la signature du Formulaire sous des peines griéves. Ce Formulaire devint ainsi une loi de l'Eglise & de l'Etat; plusieurs de ceux qui refusoient d'y souscrire furent punis.

Malgré la loi, MM. Pavillon, Evêque d'Aleth, Choart de Buzenval, Evêque d'Amiens, Caulet, Evêque de Pamiers, & Arnaud, Evêque d'Angers, donnèrent, dans leurs Diocèses, des Mandemens dans lesquels ils faisoient encore la distinction du fait & du droit, & autorisèrent ainsi les réfractaires.

Le Pape irrité voulut leur faire leur procès, & nomma des Commissaires: il s'éleva une contestation sur le nombre de Juges. Sous Clément IX, trois Prélats proposèrent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre Evêques donneroient & feroient donner dans leurs Diocèses une nouvelle signature de Formulaire, par laquelle on condamneroit les propositions de Jansénius, sans aucune restriction, la première ayant été jugée insuffisante. Les quatre Evêques y consentirent, & manquèrent de parole; ils maintinrent la distinction du fait & du droit. On ferma les yeux sur cette infidélité, & c'est ce qu'on nomma *la paix de Clément IX*.

En 1702, l'on vit paroître le fameux *cas de conscience*. Voici en quoi il consistoit. On supposoit un Ecclésiastique qui condamnoit les cinq propositions

propositions dans tous les sens dans lesquels l'Eglise les avoit condamnées, même dans le sens de Jansénius, de la manière qu'Innocent XII l'avoit entendu dans ses Brefs aux Evêques de Flandres, auquel cependant on avoit refusé l'absolution, parce que, quant à la question de fait, c'est-à-dire, à l'attribution des propositions au livre de Jansénius, il croyoit que le silence respectueux suffisoit. L'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle pensoit de ce refus d'absolution.

Il parut une décision signée de quarante Docteurs, dont l'avis étoit que le sentiment de l'Ecclésiastique n'étoit ni nouveau ni singulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Eglise, & qu'on ne devoit point, pour ce sujet, lui refuser l'absolution.

C'étoit évidemment justifier une fourberie; car enfin lorsqu'un homme est persuadé que le Pape & l'Eglise ont pu se tromper, en supposant que Jansénius a véritablement enseigné telle doctrine dans son livre, comment peut-il protester, avec serment, qu'il condamne les propositions de Jansénius, dans le sens que l'Auteur avoit en vue & dans lequel le Pape lui-même les a condamnées? Si ce n'est pas là un parjure, comment faut-il le nommer? Si une pareille décision n'a jamais été censurée par l'Eglise, c'est qu'il ne s'étoit encore point trouvé d'hérétique assez rusé pour imaginer un pareil subterfuge.

Aussi cette pièce ralluma l'incendie. Le cas de conscience donna lieu à plusieurs Mandemens des Evêques: le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, exigea & obtint des Docteurs qui l'avoient signé une rétractation. Un seul tint ferme, & fut exclu de la Sorbonne.

Comme les disputes ne finissoient point, Clément XI, qui occupoit alors le Saint-Siége, après plusieurs Brefs, donna la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, le 15 Juillet 1705, dans laquelle il déclare que le silence respectueux sur le fait de Jansénius ne suffit pas pour rendre à l'Eglise la pleine & entière obéissance qu'elle a droit d'exiger des fidèles.

M. l'Evêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, se rétracta dans la suite.

Ce fut alors que l'on fit la distinction du double sens des propositions de Jansénius, l'un qui est le sens vrai, naturel & propre de Jansénius, l'autre qui est un sens faux, putatif, attribué mal à propos à cet Auteur. On convient que les propositions étoient hérétiques dans ce dernier sens imaginé par le Souverain Pontife, mais non dans leur sens vrai, propre & naturel; c'étoit en revenir au premier subterfuge imaginé par le Docteur Arnaud & par ses adhérans.

Voilà où la question du *Jansénisme* & de sa condamnation en étoit venue, lorsque le Père Quesnel de l'Oratoire publia ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, dans lesquelles il délaya tout le poison de la doctrine de Jansénius. On vit alors plus évidemment que jamais, que ses partisans n'avoient jamais cessé d'y être attachés & de la soutenir, dans le sens même condamné par l'Eglise, malgré toutes les protestations qu'ils faisoient du contraire, qu'ils n'avoient jamais cherché qu'à en imposer & à séduire les ames simples & droites. La condamnation du livre de Quesnel, que porta Clément XI par la Bulle *Unigenitus* en 1713, a donné lieu à de nouveaux excès de la part des partisans obstinés de cette doctrine. *Voyez* QUESNELLISME.

De toutes les hérésies que l'on a vu éclore dans l'Eglise, il n'en est aucune qui ait eu des défenseurs plus subtils & plus habiles, pour le soutien de laquelle on ait employé plus d'érudition, plus d'artifices, plus d'opiniâtreté que celle de Jansénius. Malgré vingt condamnations prononcées contre elle depuis plus d'un siècle, il est encore un bon nombre de personnes instruites qui y tiennent, soit par les principes, soit par les conséquences, en supposant toujours que c'est la doctrine de S. Augustin. Plusieurs Théologiens, sans donner dans les mêmes excès, se sont rapprochés des opinions rigoureuses des Jansénistes, pour ne pas donner lieu à leurs accusations de Pélagianisme, de relâchement, de fausse morale, &c.

Ce phénomène seroit moins étonnant si le système de Jansénius étoit sage & consolant, capable de porter les fidèles à la vertu & aux bonnes œuvres; mais il n'est point de doctrine plus propre à désespérer une ame chrétienne, à étouffer la confiance, l'amour de Dieu, le courage dans la pratique de la vertu, à diminuer notre reconnoissance envers Jésus-Christ. Si malgré la rédemption du monde opérée par ce divin Sauveur, Dieu est encore irrité de la faute du premier homme, s'il refuse encore sa grace non-seulement aux pécheurs mais aux justes; s'il leur impute à péché des fautes qu'il leur étoit impossible d'éviter sans la grace, quelle confiance pouvons-nous donner aux mérites de notre Rédempteur, aux promesses de Dieu, à sa miséricorde infinie? Si pour décider du sort éternel de ses créatures, Dieu préfère d'exercer sa justice & sa puissance absolue plutôt que sa bonté; s'il agit en maitre irrité & non en père compâtissant, nous devons le craindre sans doute; mais pouvons-nous l'aimer? Les Jansénistes ont condamné la crainte de Dieu comme un sentiment servile, & c'est le seul qu'il nous ont inspiré; ils ont affecté de prêcher l'amour de Dieu, & ils ont travaillé de toutes leurs forces à l'étouffer.

Ils ont pris le titre fastueux de *défenseurs de la grace*, & dans la réalité ils en étoient les destructeurs; ils déclamoient contre les Pélagiens, & ils enseignoient une doctrine plus odieuse. Dieu, disoient les Pélagiens, ne donne pas la grace, parce qu'elle n'est pas nécessaire pour faire de bonnes œuvres; les forces naturelles de l'homme lui suffisent. Selon les Semipélagiens, la grace est nécessaire pour faire le bien; mais Dieu ne la donne

qu'à ceux qui la méritent par leurs bons desirs. Jansénius dit : La grace est absolument nécessaire ; mais souvent Dieu la refuse, parce que nous ne pouvons pas la mériter. Vous avez tous tort, leur répond un Catholique ; la grace est absolument nécessaire : aussi Dieu la donne à tous, non parce que nous la méritons, mais parce que Jésus-Christ l'a méritée & l'a obtenue pour tous ; il la donne, & parce qu'il est juste & parce qu'il est bon, & parce qu'il nous a aimés jusqu'à livrer son Fils à la mort pour la rédemption de tous. Tel est le langage de l'Ecriture-Sainte, des Pères de tous les siècles, de l'Eglise dans toutes ses prières, de tout Chrétien qui croit sincèrement en Jésus-Christ, Sauveur du monde. Lequel de ces divers sentimens est le plus propre à nous inspirer la reconnoissance, la confiance, l'amour de Dieu, le courage de renoncer au péché & de persévérer dans la vertu ?

Vainement les Jansénistes citent à tout propos l'autorité de S. Augustin ; Calvin en fait autant pour soutenir ses erreurs. Mais il est faux que S. Augustin ait eu les sentimens que Calvin, Jansénius & leurs partisans lui prêtent ; personne n'a représenté avec plus d'énergie que lui la miséricorde infinie de Dieu, sa bonté envers tous les hommes, la charité universelle de Jésus-Christ, sa compassion pour les pécheurs, l'immensité des trésors de la grace divine, la libéralité avec laquelle Dieu ne cesse de les répandre.

A peine Innocent X eut-il condamné le systême de Jansénius, que cette doctrine fut victorieusement réfutée, en particulier par le P. Deschamps, Jésuite, dans un Ouvrage intitulé : *De Hæresi Jansenianâ ab Apostolicâ Sede meritò proscriptâ*, qui parut en 1654, & dont il y a eu plusieurs éditions. Cet Ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier, l'Auteur démontre que Jansénius a copié dans les hérétiques, sur-tout dans Luther & dans Calvin, tout ce qu'il a enseigné touchant le libre arbitre, la grace efficace, la nécessité de pécher, l'ignorance invincible, l'impossibilité d'accomplir les Commandemens de Dieu, la mort de Jésus-Christ, la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, & la distribution de la grace suffisante. Dans le second, il prouve que les erreurs de Jansénius sur tous ces chefs ont été déjà condamnées par l'Eglise, sur-tout dans le Concile de Trente. Dans le troisième, il fait voir qu'à l'exemple de tous les sectaires, Jansénius a prêté faussement à S. Augustin des opinions qu'il n'eut jamais, & que ce saint Docteur a enseigné formellement le contraire. Aucun des partisans de Jansénius n'a osé entreprendre de réfuter cet Ouvrage ; ils n'en ont presque jamais parlé, parce qu'ils ont senti qu'il étoit inattaquable.

Les Protestans, bien convaincus de la ressemblance qu'il y a entre le systême de Jansénius sur la grace, & celui des fondateurs de la réforme, n'ont pas manqué de soutenir que c'est réellement le sentiment de S. Augustin ; mais vingt fois l'on a démontré le contraire. Ils ont vu avec beaucoup de satisfaction le bruit que le livre de Jansénius a fait dans l'Eglise Catholique, les disputes & l'espèce de schisme qu'il a causé, l'opiniâtreté avec laquelle ses défenseurs ont résisté aux censures de Rome. Ils ont fait de pompeux éloges des talens, du savoir, de la piété, du courage de ces prétendus disciples de S. Augustin ; mais ils n'ont pas osé justifier les moyens dont ces opiniâtres se sont servis pour soutenir ce qu'ils appelloient *la bonne cause*. Mosheim, qui reconnoit la conformité de la doctrine des Jansénistes avec celle de Luther, *de Autorit. Concilii Dordrac.*, §. 7, avoue, dans son *Hist. Ecclés.*, *dix-septième siècle*, sect. 2, 1re part., c. 1, §. 40, qu'ils ont employé des explications captieuses, des distinctions subtiles, les mêmes sophismes & les mêmes invectives qu'ils reprochoient à leurs adversaires ; qu'ils ont eu recours à la superstition, à l'imposture, aux faux miracles, pour fortifier leur parti ; que sans doute ils ont regardé ces fraudes pieuses comme permises lorsqu'il s'agit d'établir une doctrine que l'on croit vraie. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier la rigueur avec laquelle quelques-uns des plus fougueux Jansénistes ont été traités. Mosheim voudroit persuader que l'on a exercé contr'eux une persécution cruelle & sanglante ; il est cependant très-certain que toutes les peines se sont bornées à l'exil, ou à quelques années de prison, & que l'on punissoit en eux, non leurs opinions, mais leur conduite insolente & séditieuse.

Indépendamment des conséquences pernicieuses que l'on peut tirer de la doctrine de Jansénius, la manière dont elle a été défendue a produit les plus tristes effets ; elle a ébranlé dans les esprits le fond même de la religion, & a préparé les voies à l'incrédulité. Les déclamations & les satyres des Jansénistes contre les Souverains Pontifes, contre les Evêques, contre tous les ordres de la Hiérarchie, ont avili la puissance ecclésiastique ; leur mépris pour les Pères qui ont précédé Saint Augustin a confirmé les préventions des Protestans & des Sociniens contre la tradition des premiers siècles ; à les entendre, il semble que S. Augustin a changé absolument cette tradition au cinquième ; jusqu'alors les Pères avoient été pour le moins Sémipélagiens. Les faux miracles qu'ils ont forgés pour séduire les simples, & qu'ils ont soutenus avec un front d'airain, ont rendu suspects aux Déistes tous les témoignages rendus en fait de miracles ; l'audace avec laquelle plusieurs fanatiques ont bravé les loix, les menaces, les châtimens, & ont paru disposés à souffrir la mort plutôt que de démordre de leurs opinions, a jetté un nuage sur le courage des anciens Martyrs. L'art avec lequel les Ecrivains du parti ont su déguiser les faits, ou les inventer au gré de leur intérêt, a autorisé le Pyrrhonisme historique des Littérateurs modernes. Enfin, le masque de piété, sous

lequel on a couvert mille impostures, & souvent des crimes, a fait regarder les dévots en général comme des hypocrites & des hommes dangereux.

Il seroit donc à souhaiter que l'on pût effacer jusqu'au moindre souvenir des erreurs de Jansénius, & des scènes scandaleuses auxquelles elles ont donné lieu. C'est un exemple qui apprend aux Théologiens à se tenir en garde contre le rigorisme en fait d'opinions & de morale, à se borner aux dogmes de la foi, & à se détacher de tout système particulier. Si l'on avoit employé à débrouiller des questions utiles tout le tems & tout le travail que l'on a consumés à écrire pour & contre le *Jansénisme*, au lieu de tant d'ouvrages déja oubliés, nous en aurions qui mériteroient d'être conservés à la postérité.

JAPON. Mission du Japon. Par les travaux de S. François-Xavier, qui pénétra dans ce royaume l'an 1549, & par ceux des Missionnaires Portugais qui lui succédèrent, le Christianisme fit d'abord au *Japon* des progrès incroyables; l'on prétend que l'an 1596 il y avoit quatre cens mille Chrétiens dans cet empire. Nous ne nous arrêterons pas à discuter les raisons que les Protestans, & les incrédules qui les ont copiés, ont données de ce succès rapide. Les uns disent que ce fut d'abord l'envie des Japonois de lier un commerce utile avec les Portugais; d'autres prétendent que ce fut la conformité qui se trouva entre plusieurs dogmes & plusieurs rites de la religion catholique romaine & ceux de la religion japonoise; quelques-uns néanmoins sont convenus que cette nation ne put s'empêcher d'admirer la charité que les Missionnaires exerçoient envers les pauvres & les malades, au lieu que les Bonzes du *Japon* regardoient les malheureux comme les objets de la colère du Ciel.

Bientôt la rivalité de commerce entre les Hollandois & les Portugais alluma la guerre entre ces deux peuples; les Missionnaires protégés par la Cour de Portugal se trouvèrent enveloppés dans cette brouillerie. Les Hollandois, devenus Protestans, virent avec dépit le Catholicisme faire des conquêtes au bout de l'univers; l'intérêt sordide, la jalousie nationale, la rivalité de religion, les engagèrent à faire tous leurs efforts pour rendre suspects leurs concurrens. Ils disent que les Portugais s'étoient rendus odieux aux Japonois par leur avarice, leur orgueil, leur infidélité dans le commerce, leur zèle imprudent pour leur religion; mais les Portugais ont reproché les mêmes vices à leurs adversaires. On dit que la mésintelligence entre les Missionnaires Jésuites & les Dominicains contribua encore à décréditer les uns & les autres. Quoi qu'il en soit, les passions humaines ne tardèrent pas à détruire ce que le zèle apostolique avoit édifié.

La fatalité des circonstances y contribua. Deux ou trois usurpateurs envahirent successivement le trône du *Japon*; les Chrétiens, fidèles à leur Souverain légitime, prirent les armes en sa faveur; ils furent traités comme rebelles par le parti contraire, qui triompha, & les Missionnaires furent regardés comme les auteurs de la résistance des Chrétiens. Les nouveaux Monarques, pour affermir leur domination, se sont fait un point de politique d'exterminer la religion chrétienne, & de bannir les Européens de leur empire. Pendant cinquante ans, ils ont exercé une persécution sanglante & cruelle; des milliers de Martyrs ont péri dans les tourmens, & cette barbarie a extirpé au *Japon* jusqu'aux derniers restes de Christianisme. Les incrédules n'ont pas manqué d'écrire que les Chrétiens ont été ainsi traités, parce qu'ils cabaloient pour se rendre maîtres de l'empire.

Depuis ce tems-là, les Hollandois sont les seuls Européens auxquels il est permis d'aborder au *Japon* pour y commercer; & on ne leur permet d'aller à terre qu'après qu'ils ont foulé aux pieds l'image de Jésus-Christ : c'est ce que les Japonois appellent *faire le Jésumi*; & l'on prétend que ce sont les Hollandois eux-mêmes qui leur ont suggéré cette cérémonie.

Pour en pallier l'impiété, on dit que les Hollandois, en qualité de Protestans, ne rendent aucun culte aux images. Mais autre chose est de ne point pratiquer ce culte, & autre chose de faire une action qui est regardée par les *Japonois* comme un renoncement formel au Christianisme. Des Protestans même doivent se souvenir que les premiers Chrétiens ont mieux aimé souffrir la mort que de jurer par le génie des Césars, parce que ce jurement étoit regardé par les Païens comme un acte de Paganisme; que le vieillard Eléazar préféra de marcher au supplice, plutôt que de manger de la viande de pourceau, parce que cette action auroit été prise pour une abnégation du Judaïsme. Jésus-Christ a menacé de la réprobation, non-seulement ceux qui le renient formellement devant les hommes, mais encore ceux qui rougissent de lui; *Luc.* c. 9, ℣. 26. Que penser de ceux qui foulent son image aux pieds, afin de persuader qu'ils ne sont pas Chrétiens?

Dans un ouvrage récent, M. le Baron de Haren a tâché de disculper la nation Hollandoise de l'extinction du Christianisme au *Japon*; il prétend qu'elle n'y a point contribué; cependant il est certain qu'elle prêta son artillerie à l'Empereur dans une bataille contre les Chrétiens. Il passe légèrement sur la cérémonie du *jésumi*, mais il justifie les Missionnaires & les Chrétiens du *Japon* contre les reproches des incrédules, qui les accusent d'avoir excité des séditions dans cet Empire, & d'avoir été les auteurs des révolutions qui y sont arrivées. Il soutient que dans les deux guerres civiles qui s'y sont élevées, les Chrétiens ont suivi constamment le parti du Souverain légitime contre les usurpateurs. Ceux-ci, victorieux & devenus les maîtres, se sont vengés de la fidélité

des Chrétiens envers leur véritable Empereur. *Recherches histor. sur l'état de la Relig. Chrét. au Japon*, 1778.

La religion chrétienne n'a point à rougir de ce malheur; elle se félicitera toujours d'avoir des enfans fidèles jusqu'à la mort à Dieu & à César. Mais plusieurs incrédules modernes ont à se reprocher d'avoir répété sans preuve, sans connoissance de cause & par pure prévention, les calomnies que Kœmpfer & d'autres Hollandois ont publiées contre les Missionnaires & contre les Chrétiens du *Japon*, pour pallier le crime de leur nation. Ce n'est point à nous de juger si M. le Baron de Haren a réussi à la justifier pleinement.

Mais pendant que ce Protestant judicieux & équitable a fait l'apologie des Chrétiens du *Japon*, l'on est étonné de voir un Ecrivain né dans le sein du Christianisme, & qui vit dans un Royaume catholique, attribuer l'extinction de la religion chrétienne chez les Japonois, aux vices & à la mauvaise conduite des Missionnaires, & lancer, à ce sujet, une invective sanglante contre les Prêtres en général. C'est néanmoins ce qu'a fait le Rédacteur du Dictionnaire Géographique de l'Encyclopédie, au mot JAPON. Il n'a cité aucun garant des faits qu'il avance; il n'auroit pas pu en alléguer d'autres que Kœmpfer ou quelques autres Protestans fougueux. Il a ignoré sans doute que leurs impostures ont été réfutées, il y a plus d'un siècle, par le témoignage même d'autres Protestans plus désintéressés & plus croyables. *Voyez Apologie pour les Catholiques*, tome 2, c. 16, imprimée en 1682. Quant à la bile qu'il a vomie contre les Prêtres en général, il l'avoit sucée dans les écrits de nos Philosophes anti-Chrétiens.

JARDIN D'EDEN. *Voyez* PARADIS.

I B

IBUM, second mariage d'une veuve qui épouse son beau-frère. Les Rabbins ont donné ce nom hébreu au mariage d'un frère, qui selon la loi doit épouser sa belle-sœur, veuve de son frère mort sans enfans, afin de donner un héritier au défunt. Cette loi se trouve dans le chapitre 25 du Deutéronome, mais elle est plus ancienne que Moïse; nous voyons par l'histoire de Thamar, *Gen.* c. 38, qu'elle étoit déjà observée par les Patriarches.

I C

ICHTYS, acrostiche de la Sibylle Erythrée, dont parlent Eusèbe & S. Augustin, dans laquelle les premières lettres de chaque vers formoient les initiales de ces mots: Ἰησῦς Χρισὸς Θεῦ υἱὸς Σωτὴρ, c'est-à-dire, *Jésus-Christ*, *fils de Dieu*, *Sauveur*. Comme les lettres initiales forment le mot grec Ἰχθὺς, qui signifie *un poisson*, Tertullien & Optat de Milève, ont appellé les Chrétiens *Pisciculi*, parce qu'ils ont été régénérés par l'eau du baptême. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 1, c. 1, §. 2.

ICONOCLASTES, hérétiques du septième siècle, qui s'élevèrent contre le culte que les Catholiques rendoient aux images; ce nom vient du grec εἰκὼν, *image*, & de κλάζω, *je brise*, parce que les *Iconoclastes* brisoient les images par-tout où ils en trouvoient.

Dans la suite, on a donné ce nom à tous ceux qui se sont déclarés contre le culte des images, aux prétendus réformés & à quelques sectes de l'Orient qui n'en souffrent point dans leurs Eglises.

Les anciens *Iconoclastes* embrassèrent cette erreur, les uns pour plaire aux Mahométans qui ont horreur des statues, & qui les ont brisées par-tout; les autres pour prévenir les reproches des Juifs qui accusoient les Chrétiens d'idolâtrie. Soutenus d'abord par les Califes Sarrasins, & ensuite par quelques Empereurs Grecs, tels que Léon l'Isaurien & Constantin Copronyme, ils remplirent l'Orient de trouble & de carnage. En 726, ce dernier Empereur fit assembler à Constantinople un Concile de plus de trois cens Evêques, dans lequel le culte des images fut absolument condamné, & l'on y allégua, contre ce culte, les mêmes objections qui ont été renouvellées par les Protestans. Ce Concile ne fut point reçu en Occident, & il ne fut suivi en Orient que par le moyen des violences que l'Empereur mit en usage pour le faire exécuter.

Sous le règne de Constantin Porphyrogenète & d'Irène sa mere, le culte des images fut rétabli; cette Princesse, de concert avec le Pape Adrien, fit convoquer à Nicée, en 787, un Concile, où les actes du Concile de Constantinople & l'erreur des *Iconoclastes* furent condamnés; c'est le septième Concile œcuménique. Lorsque le Pape Adrien envoya les actes du Concile de Nicée aux Evêques des Gaules & de l'Allemagne assemblés à Francfort, en 794, ces Evêques les rejettèrent, parce qu'ils crurent que ce Concile avoit ordonné d'*adorer* les images *comme on adore la Sainte-Trinité*; mais cette prévention se dissipa dans la suite. *Voyez* LIVRES CAROLINS.

Sous les Empereurs Grecs, Nicéphore, Léon l'Arménien, Michel le Bègue & Théophile, qui favorisèrent les *Iconoclastes*, ce parti se releva; ces Princes commirent contre les Catholiques des cruautés inouies. On peut en voir le détail dans l'histoire que Maimbourg a faite de cette hérésie.

Parmi les nouveaux *Iconoclastes*, on peut compter les Pétrobusiens, les Albigeois, les Vaudois, les Wicléfites, les Hussites, les Zuingliens & les Calvinistes. Pendant les guerres de religion, ces derniers se sont portés contre les images aux mêmes

excès que les anciens *Iconoclastes*. Les Luthériens, plus modérés, ont conservé dans la plupart de leurs temples des peintures historiques & l'image du Crucifix.

Au mot IMAGE, nous prouverons que le culte que nous leur rendons n'est point une idolâtrie, & n'a rien de vicieux; que s'il a été quelquefois regardé comme dangereux, c'étoit à cause des circonstances; qu'enfin les Protestans ont eu tort à tous egards d'en faire un sujet de schisme.

ICONODULE, ICONOLATRE, adorateur des images. C'est le nom que les différentes sectes d'*Iconoclastes* ont donné aux Catholiques, pour persuader que le culte que ceux-ci rendent aux images est une *adoration*, un culte suprême & absolu, tel que celui que l'on rend à Dieu. Cette imposture n'a jamais manqué de faire illusion aux ignorans & à ceux qui ne réfléchissent point; mais elle ne fait pas honneur à ceux qui s'en servent. Dans les art. ADORATION & CULTE, nous avons démêlé les équivoques de ces termes. Le mot grec Λατρεία, culte, service, adoration, duquel on a formé *iconolâtre*, n'est pas moins susceptible d'abus que les autres; mais lorsque l'Eglise Catholique explique sa croyance d'une manière qui ne laisse aucune prise à l'erreur, il y a de la mauvaise foi à lui attribuer des sentimens qu'elle fait profession de rejetter.

ICONOMAQUE, qui combat contre les images, terme formé d'Εἰκών, image, & Μάχη, combat; il est à peu près synonyme d'*Iconoclaste*. L'Empereur Léon l'Isaurien fut appellé *Iconomaque*, lorsqu'il eut rendu un édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Voyez* IMAGE.

I D

IDIOMÉLE. C'est ainsi que les Grecs modernes nomment certains versets qui ne sont point tirés de l'Ecriture-Sainte, & qui se chantent sur un ton particulier. Ce nom est tiré d'ἴδιος, propre, & Μέλος, chant.

IDIOTISME. *Voyez* HÉBRAÏSME.

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE. Le grec Εἴδωλον est évidemment dérivé d'Εἴδω, je vois des yeux du corps ou de l'esprit; conséquemment *idole* signifie en général, image, figure, représentation; dans un sens plus propre, c'est une statue ou une image qui représente un Dieu, & *idolâtrie* est le culte rendu à cette figure. Dans le sens théologique & plus étendu, c'est le culte rendu à tout objet sensible, naturel ou factice, dans lequel on suppose un faux Dieu. Ainsi les peuples grossiers, qui avant l'invention de la peinture & de la sculpture, ont adoré les astres & les élémens en eux-mêmes, en les supposant animés par des Esprits, des Intelligences, des Génies qu'ils prenoient pour des *Dieux*, n'ont pas été moins *idolâtres* que ceux qui ont adoré les simulacres de ces mêmes divinités, faits par la main des hommes. Les Parsis ou les Guèbres, qui adorent le soleil & le feu, non-seulement comme symboles de la divinité, mais comme des êtres vivans, animés, intelligens, doués de connoissance, de volonté & de puissance, sont *Idolâtres*, selon toute la force du terme. *Voyez* PARSIS. Il en est de même des Nègres, qui adorent des Fétiches, ou des êtres matériels, auxquels il attribuent une intelligence, une volonté, & un pouvoir surnaturel.

Comme l'*idolâtrie* suppose nécessairement le Polythéisme, ou la pluralité des Dieux, & que l'une ne va jamais sans l'autre, il faut examiner, 1°. ce que c'étoit que les Dieux des Païens ou des *Idolâtres*; 2°. comment le Polythéisme & l'*idolâtrie* se sont introduits dans le monde; 3°. en quoi consistoit le crime de ceux qui s'y sont livrés; 4°. à qui étoit adressé le culte rendu aux *idoles*; 5°. quelle a été l'influence de l'*idolâtrie* sur les mœurs des nations; 6°, si le culte que nous rendons aux Saints, à leurs images, à leur reliques, est une *idolâtrie*. Il n'est aucune de ces questions que les Protestans & les incrédules n'ayent tâché d'embrouiller, & sur laquelle il n'ayent posé des principes absolument faux; il est important d'en établir de plus vrais. Nous n'argumenterons pas comme eux sur des conjectures arbitraires, mais sur des faits & sur des monumens.

I. *Qu'étoit-ce que les Dieux des Polythéistes & des Idolâtres?* Il est certain, par l'histoire sainte, que Dieu s'est fait connoître à nos premiers parens en les mettant au monde, qu'il a daigné converser avec Adam & avec ses enfans, & qu'il a honoré de la même faveur plusieurs des anciens Patriarches, en particulier Noé & sa famille. Tant que les hommes ont voulu écouter ces respectables personnages, il étoit impossible que le polythéisme & l'*idolâtrie* pussent s'établir parmi eux. Adam a instruit sa postérité pendant 930 ans; plusieurs de ceux qui l'avoient vu & entendu ont vécu jusqu'au déluge, suivant le calcul du texte hébreu. *Mathusalah*, ou *Méthusélah*, qui est mort dans l'année même du déluge, avoit vécu 243 ans avec Adam. C'étoit une histoire toujours vivante de la création du monde, des vérités que Dieu avoit révélées aux hommes, du culte qui lui avoit été rendu constamment jusqu'alors. Aussi les Savans, qui ont supposé que l'*idolâtrie* avoit déjà régné avant le déluge, n'ont pu donner aucune preuve positive de ce fait important, & cette conjecture nous paroit contraire au récit des livres saints.

Mais après la confusion des langues, lorsque les familles furent obligées de se disperser, plusieurs, uniquement occupées de leur subsistance, oublièrent les leçons de leurs pères & la tradition primitive, tombèrent dans un état de barbarie &

dans une ignorance aussi profonde que si jamais Dieu n'eût rien enseigné aux hommes. L'Auteur de *l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences*, tome 1, introd. p. 6, & l. 2, p. 151, a prouvé ce fait par le témoignage des anciens les mieux instruits. Dans cet état de l'enfance des nations, le Polythéisme & l'*idolâtrie* ne pouvoient pas manquer de naître.

On le comprendra dès que l'on voudra faire attention à l'instinct, ou à l'inclination générale de tous les hommes, qui est de supposer un esprit, une intelligence, une ame, par-tout où ils voyent du mouvement; jamais aucun n'a pu se persader qu'un corps fût capable de se mouvoir, ni que la matière fût un principe de mouvement. Ainsi les enfans, les ignorans, les personnes timides, croyent voir ou entendre une ame, un esprit, un lutin dans tous les corps qui se remuent, qui font du bruit, qui produisent des effets ou des phénomènes dont elles ne conçoivent pas la cause. Comme tout est en mouvement dans la nature, il a fallu placer des esprits ou des génies dans toutes ses parties, & il n'en coûtoit rien pour les créer. Aussi les sauvages en mettent dans tout ce qui les étonne, & ils les appellent des *manitoux*. On dit que les Caraibes en placent jusques dans les chaudières dans lesquelles ils font cuire leurs alimens, parce qu'ils ne comprennent pas le mécanisme de l'ébullition & de la coction des viandes & des légumes. Lorsque les habitans des îles Mariannes virent du feu pour la première fois, & qu'ils se sentirent brûlés par son attouchement, ils le prirent pour un animal redoutable; les Américains de Saint-Domingue se mettoient à genoux devant les chiens que les Espagnols lançoient contre eux pour les dévorer.

S'il y a dans l'univers des corps dans lesquels on ait dû imaginer d'abord des intelligences, des génies ou des Dieux, c'est sur-tout dans les astres; la régularité de leurs mouvemens, vrais ou apparens, l'éclat de leur lumière, l'influence de leur chaleur sur les productions de la terre, leurs differens aspects, les pronostics que l'on en tire, &c., font étonnans, sans doute; comment concevoir tout cela, sans les supposer animés, conduits par des esprits intelligens & puissans, qui disposent de la fécondité ou de la stérilité de la terre, de la disette ou de l'abondance? La première conséquence qui se présente à l'esprit des ignorans, est qu'il faut leur adresser des vœux, des prières, des hommages, leur rendre un culte & les adorer. Aussi est-il certain, par le témoignage des Auteurs sacrés & profanes, que la plus ancienne de toutes les *idolâtries* est le culte des astres, sur-tout chez les Orientaux, auxquels le ciel offre pendant la nuit le spectacle le plus brillant & le plus magnifique. *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 42, *in*-12, p. 173. *Voyez* ASTRES.

Le même préjugé qui a fait peupler le ciel d'esprits, de génies, ou de Dieux prétendus, portoit également les hommes à les multiplier de même sur la terre, puisque tout y est en mouvement aussi-bien que dans le ciel, & que les divers élémens y exercent constamment leur empire. C'est sans doute, ont dit les raisonneurs, un génie puissant, logé dans les entrailles de la terre, qui lui donne sa fécondité, mais qui la rend stérile quand il lui plait, qui tantôt fait prospérer les travaux du laboureur, & tantôt le prive du fruit de ses peines. C'en est un autre qui dispose à son gré des vents favorables qui rafraîchissent l'athmosphère, & des souffles brûlans qui dessèchent les campagnes. C'est un Dieu bienfaisant qui verse sur les plantes la rosée & la pluie qui les nourrissent; c'en est un plus terrible qui fait tomber la grêle, excite les orages, qui, par le bruit du tonnerre & par les éclats de la foudre, épouvante les mortels. Pendant que des Divinités propices font jaillir du sein des rochers les fontaines qui nous désaltèrent & entretiennent le cours des fleuves, un Dieu redoutable soulève les flots de la mer & semble vouloir engloutir la terre. Si c'est un Génie ami des hommes qui leur a donné le feu & leur en a enseigné l'usage, ce ne peut pas être le même qui en vomit des torrens par la bouche des volcans & qui ébranle les montagnes.

Ainsi ont raisonné tous les peuples privés de la révélation, ou par leur faute, ou par celle de leurs pères, & nous verrons bientôt que les Philosophes même les ont confirmés dans cette erreur. Si nous pouvions parcourir tous les phénomènes de la nature, nous n'en trouverions pas un duquel il ne résulte du bien ou du mal, qui ne fournisse aux savans & aux ignorans des sujets d'admiration, de reconnoissance, & de crainte; sentimens desquels sont évidemment nés le Polythéisme & l'*idolâtrie;* mais d'autres causes y ont contribué, nous les exposerons ci-après.

Rien n'est donc moins étonnant que la multitude des divinités de toute espèce dont il est fait mention dans la mythologie des Grecs & des Romains. Si nous connoissions aussi-bien celle des autres peuples, nous verrions que ce sont par-tout les mêmes objets, par-tout des êtres physiques personnifiés & divinisés sous différens noms. Dès que l'on eut supposé des génies dans tous les êtres naturels, on en forgea de nouveaux pour présider aux talens, aux sciences, aux arts, à tous les besoins, à toutes les passions même de l'humanité. Comment l'imagination se feroit-elle arrêtée dans une aussi libre carrière? Cérès fut la divinité des moissons; Bacchus le Dieu des vendanges & du vin; Mercure & Laverne les protecteurs des filoux & des voleurs; Minerve la Déesse de l'industrie, des arts & des sciences; Mars & Bellone inspiroient le courage & la fureur guerrière; Vénus l'amour & la volupté; pendant qu'Esculape étoit invoqué pour la guérison des maladies, on dressoit aussi des autels à la fièvre, à la peur, à la mort, &c.

Mais comment concevoir tous ces êtres imaginaires, sinon comme des hommes ? Conséquemment on supposa les uns mâles, les autres femelles; on leur attribua des mariages, une postérité, une généalogie ; on leur prêta les inclinations, les goûts, les besoins, les foiblesses, les passions, les vices de l'humanité. Il fallut décerner à chacun d'eux un culte analogue à son caractère, & la superstition trouva dans ce travail un vaste champ pour s'exercer. L'on composa sur le même plan leur histoire, c'est-à-dire les fables, & les Poëtes s'exercèrent à les orner des images les plus riantes de la nature. Tel est le fond & le tissu de la Théogonie d'Hésiode, des poëmes d'Homère, de l'ouvrage d'Apollodore, &c. L'erreur pouvoit-elle manquer de gagner tous les hommes par d'aussi séduisans attraits ?

Elle étoit établie déjà depuis long-tems chez les nations lettrées, lorsque les Philosophes commencèrent à raisonner sur l'origine des choses. Sans une lumière surnaturelle, il n'étoit pas aisé de trouver la vérité dans le chaos des opinions populaires. En tâtonnant dans les ténèbres, les uns supposèrent l'éternité du monde, les autres attribuèrent tout au hasard ou à une nécessité aveugle ; tous crurent l'éternité de la matière. Les plus sensés comprirent cependant qu'il avoit été besoin d'une intelligence pour l'arranger & en composer cet univers; ils admirent donc un Dieu formateur du monde ; c'étoit un grand pas fait vers la vérité. Mais comment concilier ce dogme d'un seul architecte suprême avec la multitude de Dieux adorés par le peuple ? Platon y employa toute la sagacité de son génie; voici le systême qu'il enfanta.

Dans le Timée, il pose pour principe que l'ame ou l'esprit a dû exister avant les corps, puisque c'est lui qui les meut, & qu'ils sont incapables de se mouvoir eux-mêmes, sur-tout de produire un mouvement régulier ; dans le dixième livre des loix, il n'emploie point d'autre argument pour prouver l'existence de Dieu. De-là il conclut que c'est Dieu, esprit intelligent & puissant, qui a formé tous les corps en arrangeant la matière. Il prétend que l'univers entier est animé & mû par une grande ame répandue dans toute la masse; conséquemment il appelle le monde *un être animé, l'image de Dieu intelligent, un Dieu engendré.* Mais il ne dit point où Dieu a pris cette ame du monde, si c'est lui-même, ou s'il l'a détachée de lui-même, ou s'il l'a tirée du sein de la matière.

Il suppose, en second lieu, que Dieu a partagé cette grande ame, qu'il en a mis une portion dans chacun des corps célestes, même dans le globe de la terre ; qu'ainsi ce sont autant d'êtres animés, vivans & intelligens : il appelle tous ces grands corps *les animaux divins, les Dieux célestes, les Dieux visibles.*

Il dit, en troisième lieu, que ces Dieux visibles en ont engendré d'autres qui sont invisibles, mais qui peuvent se faire voir quand il leur plaît. C'est la multitude des Génies, des Démons, ou des Esprits que l'on supposoit répandus dans toutes les parties de la nature, auteurs de ses divers phénomènes, & auxquels les peuples offroient leur encens. Selon lui, c'est à ces derniers que Dieu, père de l'univers, a donné la commission de former les hommes & les animaux, & pour les animer, Dieu a détaché des parcelles de l'ame des astres. « Quoique nous ne puissions, dit-il, concevoir ni expliquer la naissance de ces Dieux, » & quoique ce qu'on en rapporte ne soit fondé » sur aucune raison certaine ni probable, il faut » cependant en croire les anciens qui se sont dit » *enfans des Dieux*, & qui devoient connoître leurs » parens, & nous devons y ajouter foi selon les » loix ». Ainsi, sans aucune raison, & uniquement par respect pour les loix, Platon a donné la sanction à toutes les erreurs populaires, & à toutes les fables de la mythologie. Voilà ce que la Philosophie païenne a produit de mieux; pendant près de mille ans qu'elle a été cultivée par les plus beaux génies de la Grèce & de Rome.

Dans le second livre de Cicéron sur la nature des Dieux, le Stoïcien Balbus établit le même systême que Platon ; il dit que le monde étant animé & intelligent est Dieu, qu'il en est de même du soleil, de la lune, de tous les astres, de l'air, de la terre & de la mer, parce que tous ces corps sont animés par le feu céleste, qui est la source de toute intelligence, &c. Cicéron lui-même conclut son ouvrage, en disant que de tous les sentimens dont il vient de parler, celui des Stoïciens lui paroît être le plus vraisemblable. Les Philosophes postérieurs, Celse, Julien, Porphyre, Jamblique, toute l'école platonicienne d'Alexandrie, ont continué à soutenir cette pluralité des Dieux gouverneurs du monde ; aucun d'eux n'a renoncé à cette opinion, à moins qu'il n'ait embrassé le Christianisme.

Dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 71, *in-12*, p. 79, un Savant a fait voir que le Polythéisme des Phéniciens & celui des Egyptiens n'étoient pas différens, dans le fond, de celui des Grecs.

De tous ces témoignages, il résulte que les Dieux du Paganisme les plus anciens, les Dieux principaux, & qui étoient en plus grand nombre, étoient les prétendus génies, ou êtres intelligens qui animoient les différentes parties de la nature, soit dans le ciel, soit sur la terre. Dans la suite des siècles, lorsque les nations furent devenues nombreuses & puissantes, on vit paroître des hommes qui se distinguèrent par leurs talens, par leurs services, par leurs exploits ; l'admiration, la reconnoissance, l'intérêt, qui avoient engagé les peuples à rendre un culte aux génies moteurs & gouverneurs de la nature, les portèrent aussi à diviniser, après la mort, les grands hommes que

l'on avoit regardés comme les *enfans des Dieux* ; ainsi s'introduisit le culte des Héros, qui se confondit bientôt avec celui des Dieux.

Nous n'ignorons pas que plusieurs Savans ont pensé & ont tâché de prouver que le Polythéisme & l'*idolâtrie* ont commencé par ce culte des morts, que les Dieux de la mythologie ont été des personnages réels, de l'existence desquels on ne peut pas douter. Nous examinerons ailleurs les raisons sur lesquelles on a étayé ce système, & les motifs qui ont porté certains Critiques à l'embrasser; nous nous bornons ici à faire voir la conformité de notre théorie à ce que nous enseignent les livres saints, & nous préférons, sans hésiter, cette preuve à toutes les autres.

L'Auteur du *livre de la Sagesse*, c. 13, ℣. 1 & 2, déplore l'aveuglement des hommes « qui ne connoissent pas Dieu, qui à la vue de ses bienfaits » n'ont pas su remonter *à celui qui est*, ni reconnoitre l'ouvrier, en considérant ses ouvrages; » mais qui ont pris le feu, l'air, le vent, les » astres, la mer, le soleil & la lune pour des » Dieux qui gouvernent le monde ». ℣. 9, il s'étonne de ce que des Philosophes, qui ont cru connoitre l'univers, n'ont pas su en appercevoir le Seigneur. ℣. 10, il juge encore plus coupables ceux qui ont appellé *des Dieux* les ouvrages des hommes, l'or, l'argent, la pierre ou le bois artistement travaillés, des figures d'hommes ou d'animaux, qui leur bâtissent des temples, qui leur adressent des vœux & des prières. C. 14, ℣. 12, il dit que ce désordre a été la source de la corruption des mœurs. ℣. 15, il reproche aux Païens d'avoir adoré de même l'image des personnes qui leur étoient chères, d'un fils dont ils pleuroient la mort, d'un Prince dont ils éprouvoient les bienfaits, & d'en avoir aussi fait des Dieux. ℣. 18, il observe que les loix des Princes & l'industrie des Artistes, ont contribué à cet usage insensé. ℣. 23, il montre la multitude des crimes auxquels cet abus a donné lieu. ℣. 27, il conclut que le culte des *Idoles* a été l'origine & le comble de tous les maux. C. 15, ℣, 17, il dit que l'homme vaut beaucoup mieux que les Dieux qu'il adore, puisqu'il est vivant, quoique mortel, au lieu qu'eux n'ont jamais vécu. Enfin il reproche aux *Idolâtres* d'adorer jusqu'aux animaux.

Ce passage nous paroît prouver clairement ce que nous soutenons, que la première & la plus ancienne *idolâtrie* a été le culte des astres & des élémens, parce qu'on les regardoit comme des êtres animés, intelligens & puissans, & comme les gouverneurs du monde; qu'après l'invention des arts, on les a représentés sous des figures d'hommes ou d'animaux, auxquelles on a dressé des temples & des autels, mais qu'auparavant l'on a fait adoré déjà les objets en eux-mêmes; qu'enfin le culte des morts n'est que le dernier période de l'*idolâtrie*.

A la vérité, les Protestans ne font aucun cas du livre de la Sagesse; ils ne le mettent point au rang des Ecritures-Saintes; mais nous avons fait voir qu'ils ont tort. *Voyez* SAGESSE. Quand il auroit été écrit par un Auteur profane, il n'y auroit encore aucun sujet de rejetter son témoignage. C'étoit certainement un Juif instruit; il avoit étudié les livres saints, puisque dans le passage cité il fait évidemment allusion au 44e chapitre d'Isaïe; il connoissoit la croyance & les traditions de sa nation; il avoit probablement lu d'anciens livres que nous n'avons plus; ce qu'il dit est confirmé par la doctrine des Philosophes. Les détracteurs de son ouvrage n'ont pu y montrer aucune erreur; ils lui reprochent seulement d'avoir été imbu de la Philosophie grecque, surtout de celle de Platon; ce n'étoit donc pas un ignorant; il jugeoit par ses propres yeux du véritable objet de l'*idolâtrie*. Son opinion doit donc l'emporter à tous égards sur les conjectures systématiques des Critiques modernes.

Il y a plus. Nous les défions de citer, dans toute l'Ecriture-Sainte, un seul passage qui prouve que les principaux Dieux du Paganisme étoient des morts déifiés. Aucun des mots hébreux dont se servent les Ecrivains sacrés pour désigner ces Dieux, ne peut signifier un mort. *Bahalim*, les maîtres ou les seigneurs; *Elilim*, des êtres imaginaires; *Schedim* ou *Schoudim*, des êtres méchans & destructeurs; *Tsijim*, *Schahirim*, des animaux hideux & sauvages, n'ont jamais été des termes propres à désigner les manes ou les ames des morts, mais plutôt des Démons, ou des monstres enfantés par une imagination peureuse & déréglée. Il semble que ce soit pour confondre ces folles idées que Dieu s'est nommé *celui qui est*, par opposition aux Dieux fantastiques, qui n'ont jamais existé. Lorsque Dieu dit aux Israélites, *Deut*. c. 32. ℣. 39: « Voyez que je suis seul, & qu'il n'y » a point d'autre Dieu que moi », sans doute il n'a pas voulu les détourner de croire l'existence des ames des morts. Dans toutes les leçons que Moïse fait à ce peuple pour le préserver de l'*idolâtrie*, c. 4, ℣. 15 & 19, il n'y a pas un mot qui tende à l'empêcher d'adorer des morts; il lui défend seulement de les consulter pour savoir l'avenir, c. 18, ℣. 11. Si les Israélites avoient vu pratiquer en Egypte ou ailleurs le culte des morts, le silence de Moïse ne seroit pas excusable.

Job, c. 31, ℣. 26, ne fait mention d'aucune autre *idolâtrie* que de l'adoration du soleil & de la lune. *Isaïe*, c. 44, ℣. 6 & suiv., démontre l'absurdité du culte des *Idoles*; mais il n'insinue point qu'elles représentoient des morts. Jérémie garde le même silence, en écrivant aux Juifs captifs à Babylone, pour les empêcher d'adorer les Dieux des Chaldéens, *Baruch*, c. 6. Une raison très-forte auroit été de leur représenter que les personnages dont on adoroit les simulacres n'étoient plus, & n'avoient plus de pouvoir; il n'en dit

dit rien. Il dit que ces *idoles* sont semblables à des morts jettés dans les ténèbres, ℣. 70; mais il n'ajoute point qu'elles représentoient des morts. Dieu fait voir à Ezéchiel les différentes espèces d'*idolâtrie* dont les Juifs s'étoient rendu coupables; c. 8, ℣. 10, il lui montre des reptiles, des animaux, des *idoles* de toute espèce peintes sur un mur, & des vieillards qui leur brûlent de l'encens; ℣. 14, des femmes qui pleurent Adonis; ℣. 16, des hommes qui tournent le dos au temple de Jerusalem, & qui adorent le soleil levant. Nul vestige de culte rendu aux morts, non plus que dans les prophéties de Daniel, quoiqu'il y soit souvent parlé de l'*idolâtrie* des Chaldéens. Enfin David, dans le *Ps.* 95, ℣. 5, déclare en général que les Dieux des nations sont des riens, des êtres nuls, qui n'ont jamais existé, *Elilim*; ce passage nous paroit décisif.

De-là nous concluons que le premier des Auteurs sacrés qui ait parlé du culte rendu aux morts, est celui du livre de la Sagesse. Supposons qu'il ait conçu l'*idolâtrie* suivant le systême de Platon; il ne pouvoit prendre un meilleur guide, puisque Platon connoissoit très bien les sentimens de tous les Philosophes qui avoient écrit avant lui, & que dans le fond il n'a fait que donner une base philosophique au systême populaire, non plus que Zénon & les Stoïciens. Si dans ses lectures ou dans ses voyages il avoit découvert que les Dieux de la mythologie avoient été des hommes, il auroit pu le dire sans danger, puisque le culte des héros n'étoit pas moins autorisé par les loix que celui des Dieux.

Mais près de cinq cens ans avant lui, selon le calcul d'Hérodote, Hésiode, dans sa Théogonie, avoit donné de ces personnages la même idée que lui. Suivant ce Poëte, les premiers Dieux ont été la terre, le ciel, la nuit, les eaux, & les différentes parties de la nature; c'est de ceux-là que sont nés les prétendus immortels qui habitent l'Olympe. Il ne parle des héros que sur la fin de son poëme; il les suppose nés du commerce d'un Dieu avec une mortelle, ou d'un homme avec une Déesse, & ces héros n'ont enfanté que des hommes ordinaires. Ce poëme est, pour ainsi parler, le catéchisme des Païens, auquel la croyance populaire étoit absolument conforme; Homère a bâti ses fables sur le même fondement. Après deux mille six cens ans, il est un peu tard pour soutenir qu'ils se sont trompés.

A ces témoignages nous pourrions ajouter celui des anciens Pères de l'Eglise, dont quelques-uns étoient nés dans le Paganisme, celui des Historiens & des Mythologues; nous l'avons fait dans l'ouvrage intitulé *l'Origine des Dieux du Paganisme, &c.*, réimprimé en 1774. Quoique ce soit une question de pure critique, il étoit essentiel de la discuter, pour savoir en quoi consistoit précisément l'*idolâtrie*. Au mot PAGANISME, §. 1, nous réfuterons les Auteurs qui se sont obstinés à soutenir que non-seulement les premiers Dieux des Païens, mais tous les Dieux en général, ont été des hommes.

II. *Comment le Polythéisme & l'idolâtrie se sont-ils introduits dans le monde?* Cela paroit d'abord difficile à concevoir, quand on fait attention que, suivant l'Ecriture-Sainte Dieu, s'étoit révélé aux hommes dès le commencement du monde, & que les Patriarches, instruits par ces divines leçons, avoient établi parmi leurs descendans la connoissance & le culte exclusif d'un seul Dieu. Sans doute la confusion des langues & la dispersion des familles n'effacèrent point dans les esprits les idées de religion dont ils avoient été imbus dès l'enfance; comment se sont-elles altérées ou perdues au point de disparoître presque entièrement de l'univers, & de faire place à un chaos d'erreurs & de superstition?

Cela ne feroit pas arrivé, sans doute, si chaque père de famille avoit exactement rempli ses devoirs, & avoit transmis fidèlement à ses enfans les instructions qu'il avoit reçues lui-même. Mais la paresse naturelle à tous, l'amour de la liberté toujours gênée par le culte divin & par les préceptes de la morale, le mécontentement contre la Providence qui ne leur accordoit pas assez à leur gré les moyens de subsistance, un fond de corruption & de perversité naturelle, firent négliger à la plupart le culte du Seigneur. De pères aussi peu raisonnables, il ne put naître qu'une race d'enfans abrutis. Ainsi commença l'état de barbarie, dans lequel les anciens Auteurs ont représenté la plupart des nations au berceau. Les hommes devenus sauvages & stupides se trouvèrent incapables de réfléchir sur le tableau de la nature, sur la marche générale de l'univers; ils ne virent plus que des Génies, des Esprits, des *Manitous*, dans les objets dont ils étoient environnés.

A la vérité, il n'en a pas été de même chez toutes les nations. Il est impossible que dans la Chaldée & la Mésopotamie, contrées si voisines de la demeure de Noé, les descendans de Sem ayent entièrement perdu la connoissance des arts & du culte divin pratiqués par ces deux Patriarches; le Polythéisme & l'*idolâtrie* n'ont donc pas pu naître chez eux d'ignorance & de stupidité. Cependant l'histoire nous apprend que le culte d'un seul Dieu ne s'y est conservé par que pendant 150 ou 200 ans, tout au plus, depuis la dispersion. Nous lisons dans le livre de Josué, c. 24, ℣. 2, & dans celui de Judith, c. 5, ℣. 7, que le Polythéisme s'étoit déjà introduit chez les ancêtres d'Abraham dans la Chaldée; mais nous n'y voyons les premiers vestiges d'*idolâtrie* que deux cens ans plus tard, à l'occasion des *Theraphim* ou *Idoles* de Laban, *Gen.* c. 31, ℣. 19 & 30. Il faut que ce désordre soit provenu d'une autre cause que du défaut de lumière.

Nous pouvons raisonner de même à l'égard de l'Egypte. Les petits-enfans de Noé n'auroient jamais osé habiter ce pays, noyé pendant trois mois de chaque année sous les eaux du Nil, s'ils n'avoient connu & pratiqué les arts de premier besoin, à l'exemple de leur aïeul; le nom de *Mitsraim*, que l'écriture leur donne, atteste qu'ils savoient creuser des canaux, faire des chaussées & des levées de terre, pour se mettre à couvert des eaux, & cet art en suppose d'autres. Le vrai Dieu étoit connu chez eux du tems d'Abraham, *Gen.* 12, ℣. 17; & du tems de Joseph, c. 41, ℣. 38 & 39. On ne l'avoit pas encore entièrement oublié au tems de Moïse, *Exode*, c. 1, ℣. 17 & 21: mais les Egyptiens étoient déjà livrés pour lors à la superstition la plus grossière, puisqu'ils rendoient un culte aux animaux, c. 8, ℣. 26. Ce n'étoient cependant pas des barbares; ils avoient un gouvernement & des loix. *Voyez* EGYPTIENS.

Par une bizarrerie encore plus singulière, chez toutes les nations connues, le Polythéisme & l'*idolâtrie* une fois établis, loin de diminuer avec le tems, n'ont fait qu'augmenter; plus ces nations ont été civilisées & polies, plus elles ont été superstitieuses. Dieu sans doute a voulu humilier & confondre la raison humaine, en laissant les peuples s'aveugler & se pervertir, à mesure qu'ils faisoient des progrès dans les arts, dans les lettres & dans les sciences. Ce phénomène nous étonneroit davantage, si nous ne voyons pas les Juifs, environnés des leçons, des bienfaits, des miracles du Seigneur, se livrer avec fureur à l'*idolâtrie* & y retomber sans cesse, & dans le sein même du Christianisme, des hommes pénétrés de lumière de toutes parts, se plonger dans l'impiété & dans l'Athéisme.

Disons donc hardiment que ce sont les passions humaines qui ont été la cause du Polythéisme chez tous les peuples, comme elles ont été la source des erreurs & de l'irréligion dans tous les tems.

1°. L'homme avide, intéressé, insatiable de biens temporels, a imaginé qu'un seul Dieu, trop occupé au gouvernement général du monde, ne pensoit pas assez à lui, ne récompensoit pas assez largement les hommages & le culte qu'il lui rendoit, qu'il ne pourvoyoit pas suffisamment à ses besoins & à ses desirs; il a voulu préposer un Dieu particulier à chaque objet de ses vœux. C'est la raison que donnoient les Juifs pour justifier leur *idolâtrie*, *Jérem.* c. 44, ℣. 17. « Lorsque nous » avons offert, disoient-ils, des sacrifices & des » libations à la Reine du ciel, ou à la lune, » comme nos pères, nous avons eu les biens en » abondance, rien ne nous manquoit, nous étions » heureux; depuis que nous avons cessé de le » faire, nous avons été en proie à la faim, à la » misère, à l'épée de nos ennemis ». Les Philosophes même ont raisonné comme les Juifs; Celse & Julien ont objecté vingt fois que Dieu avoit beaucoup mieux traité les Grecs, les Romains, & les autres nations *idolâtres*, que les Juifs ses adorateurs; que ceux-ci avoient donc tort de ne pas pratiquer le même culte que les premiers. Les incrédules modernes n'ont pas dédaigné de répéter ce raisonnement absurde, comme si la prospérité temporelle d'un peuple étoit la preuve de l'innocence de sa conduite & de la vérité de sa religion.

2°. La vanité ne manque jamais de se joindre à l'intérêt; l'homme s'est flatté que dès qu'il choisissoit un Dieu tutélaire particulier, ce Dieu auroit plus d'affection pour lui que pour les autres hommes, & déployeroit tout son pouvoir pour payer les adorations qu'il lui rendroit. L'esprit de propriété se glisse ainsi jusques dans la religion; par orgueil, les riches & les grands voudroient n'avoir rien de commun avec le peuple, pas même les temples ni les autels. Nous en voyons l'exemple dans un Juif opulent nommé Michas: il fit faire des *idoles*; il voulut avoir un appareil complet de religion dans sa maison & pour lui seul. Fier d'avoir un Lévite à ses gages, il dit: « Dieu me fera du bien, à présent que j'ai pour » Prêtre un homme de la race de Lévi ». *Jud.* c. 17, ℣. 13. Plus il se rendoit coupable, plus il espéroit que Dieu lui en sauroit gré. A quel autre motif qu'à la vanité peut-on attribuer la multitude de Divinités que les femmes romaines avoient forgées pour présider à leurs occupations? Cela leur donnoit plus d'importance & de relief.

Par le même motif, les Poëtes prétendoient que leur verve étoit un accès de fureur divine, & qu'un Dieu les inspiroit dans ce moment: *est Deus in nobis, agitante calescimus illo*.

3°. La jalousie est inséparable de l'orgueil; un homme, jaloux & envieux de la prospérité de son voisin, s'est imaginé que cet heureux mortel avoit un Dieu à ses ordres; il a voulu avoir le sien. Parmi le peuple des campagnes, il se trouve souvent des hommes rongés par la jalousie qui attribuent à la magie, aux sortiléges, à un commerce avec l'esprit infernal, la prospérité de leurs rivaux. Il y en a un exemple celèbre dans l'histoire romaine rapporté par Tite-Live, & que tout le monde connoit; les mêmes passions produisent les mêmes effets dans tous les tems.

4°. Vu les préventions, les rivalités, les haines qui ont toujours régné entre les différentes nations, l'on conçoit aisément qu'à la moindre rupture chacun a supposé que les Dieux de ses ennemis ne pouvoient être les siens; toutes ont donc pris des Génies tutélaires particuliers, des Dieux indigètes & locaux; il n'y eut pas une ville qui n'eût le sien. L'on distingua les Dieux des Grecs d'avec ceux des Troyens, les Divinités de Rome d'avec celles de Carthage. Avant de commencer la guerre contre un peuple, les Romains en invoquoient gravement les Dieux protecteurs; ils leur promettoient de leur bâtir à Rome des temples & des autels; l'aveuglement patriotique leur persua-

doit qu'il n'étoit aucun Dieu qui ne dût être flatté d'avoir dans cette ville célèbre droit de bourgeoisie.

5°. De même que l'on voit souvent des hommes transportés par les fureurs de l'amour, ou de la vengeance, invoquer les puissances infernales, pour satisfaire leurs desirs déréglés ; ainsi les Païens créèrent exprès des Dieux pour y présider ; ils prétendirent que ces passions insensées leur étoient inspirées par un pouvoir surnaturel & divin ; que le moyen de plaire à des Dieux amis du vice étoit de s'y livrer. Ainsi s'élevèrent les autels & les temples de Vénus, de Mars, de Bacchus, &c. Cicéron, sous le nom de Balbus, en convient, *de nat. Deor.*, l. 2, n. 61. Les plus grands excès furent permis dans les fêtes célébrées à leur honneur ; ainsi les hommes vicieux & aveugles trouvèrent le moyen de changer leurs crimes en autant d'actes de religion. Le Prophète Baruch nous montre les exemples de cette démence dans la conduite des Babyloniennes, & ce qu'il en dit est confirmé par les Auteurs profanes ; elle subsiste encore chez les Indiens dans le culte infâme du lingam. Dans le sein même du Christianisme, la vengeance, poussée à l'excès, n'a causé que trop souvent des profanations & des impiétés. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 15, *in*-12, p. 426 & suiv.

6°. La licence des fêtes païennes contribua, plus que toute autre cause, à étendre le Polythéisme ; chaque nouveau personnage divinisé donna lieu à des assemblées, à des jeux, à des spectacles ; il y en avoit de prescrits dans le calendrier romain pour tous les tems de l'année. Tel fut le piége qui entraîna si souvent les Juifs dans l'*idolâtrie* de leurs voisins ; ils assistoient à leurs fêtes, ils y prenoient part, ils se faisoient initier à leurs mystères. C'est aussi ce qui servit le plus à maintenir le Paganisme, lorsque l'Evangile fut prêché par les envoyés de Jésus-Christ. Nous verrons ailleurs les sophismes & les prétextes dont se servoit un Païen pour défendre sa religion contre les attaques des Docteurs Chrétiens. Le grave Tacite méprisoit les fêtes des Juifs, parce qu'elles étoient moins gaies & moins licencieuses que celles de Bacchus. *Hist.* l. 5, c. 5.

Quelques Philosophes incrédules ont prétendu que ce amas de fables, d'absurdités & de superstitions, avoit été principalement l'ouvrage des Prêtres, qui y avoient intérêt, & qui rendoient par-là leur ministère nécessaire & respectable. Quand cela seroit vrai, les causes dont nous venons de parler n'y auroient pas moins influé ; mais c'est ici une fausse conjecture. 1°. Le Polythéisme & l'*idolâtrie* sont nés fréquemment chez des peuples barbares & sauvages, qui n'avoient ni Prêtres, ni faux Docteurs, ni Ministres de la religion, chez lesquels il ne pouvoit y avoir d'autres chefs du culte que les pères de famille, comme cela s'étoit fait dans les premiers âges du monde. Nous ne voyons pas quel intérêt pouvoit avoir un père de tromper ses enfans en fait de religion, à moins qu'il n'eût commencé par s'égarer lui-même. Jamais les ignorans stupides n'eurent besoin de Prêtres, pour enfanter des rêves, pour prendre des terreurs paniques, pour imaginer des esprits, des lutins, des revenans par-tout ; ils le font encore aujourd'hui, malgré les instructions des Prêtres. 2°. A la naissance des sociétés civiles, les Rois présidèrent au culte public ; le sacerdoce fut ainsi réuni à la royauté, non pour rendre celle-ci plus absolue, puisque celle des pères de famille ne l'avoit pas été moins, mais pour rendre la religion plus respectable. Les faux Dieux, les fables, les superstitions, étoient plus anciennes qu'eux ; elles avoient été introduites par les hommes encore dispersés, ignorans & à demi-sauvages. 3°. Parmi les adorateurs du vrai Dieu, le sacerdoce n'étoit pas moins respecté que chez les *Idolâtres* ; ils ne pouvoient donc avoir aucun intérêt à changer la croyance ou le culte. Lorsque les Juifs se livroient à l'*idolâtrie*, le ministère des Prêtres devenoit très-inutile, & leur subsistance très-précaire ; nous le voyons par l'exemple de ce Lévite dont nous avons parlé, qui, manquant de ressource, se fit le Prêtre domestique d'un Juif *Idolâtre*. Toutes les fois qu'il est arrivé du changement dans la religion, les Prêtres ont toujours été les premières victimes. 4°. Dans le Paganisme même, les Prêtres n'étoient pas obligés d'être plus éclairés & plus en garde contre la superstition que les Philosophes : or, ceux-ci ont érigé en dogmes & en système raisonné les absurdités du Polythéisme & de l'*idolâtrie* ; nous l'avons vu par la théorie de Platon & par celle du Stoïcien Balbus, dans le second livre de Cicéron, touchant la nature des Dieux. Un Pontife, au contraire, réfute dans le troisième toutes les hypothèses philosophiques concernant la Divinité, & soutient que la religion n'est fondée que sur les loix & sur l'autorité des anciens.

De toutes les causes que nous venons d'assigner, qui ont contribué, soit à la naissance du Polythéisme, soit à sa conservation, il n'en est certainement aucune de louable ; toutes, au contraire, méritent la censure la plus rigoureuse.

III. *En quoi a consisté le crime des Polythéistes & des Idolâtres ?* Ce que nous avons dit jusqu'ici doit déja le faire comprendre ; mais il est bon de l'exposer en détail.

1°. Le culte des Païens n'étoit adressé qu'à des êtres imaginaires, forgés à discrétion par des hommes peureux & stupides. Les prétendus démons ou génies, maîtres & gouverneurs de la nature, tels que Jupiter, Junon, Neptune, Apollon, &c., n'existoient que dans le cerveau des Païens. Soit qu'on les crût tous égaux & indépendans, soit qu'on les supposât subordonnés à un être plus grand qu'eux, c'étoit outrager sa providence, que d'imaginer qu'il n'avoit pas seulement daigné créer le genre humain, & qu'il

n'en prenoit aucun soin ; qu'il abandonnoit le sort des hommes au caprice de plusieurs esprits bizarres & vicieux, souvent injustes & malfaisans, qui ne tenoient aucun compte de la vertu de leurs adorateurs, mais seulement des hommages extérieurs qu'on leur rendoit. C'étoit un abus inexcusable d'établir pour eux un culte pompeux, pendant que le Créateur, souverain Maître de l'univers, n'étoit adoré dans aucun lieu.

2°. Il y avoit de l'aveuglement à nommer des *Dieux* ces êtres fantastiques, à les revêtir des attributs incommunicables de la Divinité, tels que la toute-puissance, la connoissance de toutes choses, la présence dans tous les lieux & dans tous les symboles consacrés à leur honneur ; pendant qu'on leur attribuoit d'ailleurs toutes les passions & tous les vices de l'humanité, qu'on les peignoit comme protecteurs du crime, que l'on mettoit sur leur compte les fables & les aventures les plus scandaleuses. S. Augustin n'a pas eu tort de soutenir aux Païens que si ce qu'ils racontoient de leurs Dieux étoit vrai, Platon & Socrate méritoient beaucoup mieux les honneurs divins que Jupiter.

3°. Non-seulement les *idoles* étoient, pour la plupart, des nudités honteuses, mais elles représentoient des personnages infâmes, Bacchus, Vénus, Cupidon, Priape, Adonis, le Dieu Crépitus, &c. Plusieurs étoient des monstres, tels qu'Anubis, Atergatis, les Tritons, les Furies, &c. Les autres montroient les Dieux accompagnés des symboles du vice ; Jupiter avec l'aigle qui avoit enlevé Ganymède ; Junon avec le paon, figure de l'orgueil ; Vénus avec des colombes, animaux lubriques ; Mercure avec une bourse d'argent volé, &c.

4°. C'étoit une opinion folle de croire qu'en vertu d'une prétendue consécration, ces démons ou génies venoient habiter dans les statues, comme l'assuroient gravement les Philosophes ; que par le moyen de la théurgie, de la magie, des évocations, l'on pouvoit animer un simulacre & y renfermer le Dieu qu'il représentoit. C'étoit néanmoins la croyance commune ; nous le prouverons ci après.

5°. Un nouveau trait de démence étoit de mêler encore dans le culte de pareils objets des cérémonies non-seulement absurdes, mais criminelles, infâmes, cruelles ; l'ivrognerie, la prostitution, les actions contre nature, l'effusion du sang humain. Voilà ce qu'ont reproché aux Païens l'Auteur du livre de la Sagesse, dans l'endroit que nous avons cité ; les Pères de l'Eglise, témoins oculaires de tous ces faits ; les Auteurs profanes les mieux instruits, & même les Poetes.

On dira, sans doute, que dans l'état de barbarie, d'ignorance, de stupidité, dans lequel la plupart des peuples étoient tombés, ils étoient incapables de sentir l'énormité des crimes qu'ils commettoient, ni l'injure qu'ils faisoient à Dieu, puisqu'ils ne le connoissoient pas ; qu'à tout prendre, ils ont été plus dignes de pitié que de colère & de châtiment. Mais nous avons fait voir que c'est par leur faute qu'ils sont tombés dans l'état de barbarie, que Dieu les avoit suffisamment instruits, non-seulement par les lumières de la raison & par le spectacle de la nature, mais par des leçons de vive voix, pendant un grand nombre de siècles. D'ailleurs nous ne savons pas jusqu'à quel point Dieu, par des graces intérieures, a daigné suppléer aux secours naturels qui manquoient aux peuples barbares, ni jusqu'à quel point ils se sont rendus coupables en y résistant ; Dieu seul peut en juger ; & puisque les livres saints les condamnent, ce n'est point à nous de les absoudre. Quant à ceux qui ont connu d'abord le vrai Dieu, ou qui ont pu le connoître, & qui se sont livrés à l'*Idolâtrie* par l'impulsion de leurs passions, leur crime est évidemment sans excuse.

Les plus coupables sont certainement les Philosophes ; aussi S. Paul a décidé qu'ils sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, sa puissance éternelle, & ses autres attributs invisibles, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, mais qu'ils se sont livrés à de vaines spéculations, & à tous les déréglemens d'un cœur corrompu. *Rom.* ch. 1, ℣. 19 & suiv. Un court examen du système de Platon, qui étoit aussi celui des Stoïciens, suffira pour justifier cette sentence de l'Apôtre.

Ce Philosophe a péché d'abord, comme tous les autres, en supposant la matière éternelle, & cependant capable de changement ; il auroit dû comprendre qu'un Être éternel existe nécessairement tel qu'il est, qu'il est donc essentiellement immuable. Si Dieu n'a pas été la cause productive de la matière, il n'a pu avoir aucun pouvoir sur elle ; la matière étoit aussi nécessaire & aussi immuable que Dieu. C'est l'argument que les Pères de l'Eglise ont fait contre les Philosophes, & il est sans réplique.

Un second défaut a été de supposer Dieu éternel, & de ne lui attribuer qu'un pouvoir très-borné, puisqu'il s'est terminé à donner à la matière une forme & un mouvement réglé. Il devoit sentir que rien n'est borné sans cause, qu'un Être éternel & nécessaire n'a point de cause, qu'il ne peut donc être borné dans aucun de ses attributs. En Dieu, la nécessité d'être est absolue, indépendante de toute supposition : or, une nécessité absolue & une nécessité bornée sont contradictoires. Par une suite de cette méprise, Platon a supposé que Dieu, assez puissant pour arranger la matière & lui imprimer un mouvement, ne l'a pas été assez pour le conserver, qu'il a fallu pour cela une grande ame répandue dans toute la masse, & des portions de cette ame distribuées dans tous les corps.

D'où est venue cette ame ? Platon n'en dit rien. Si c'est une portion de la substance de Dieu, ce Philosophe n'a pas compris que l'esprit, être simple & principe du mouvement, est essentiellement

indivisible; qu'ainsi cette ame, divisée en portions qui animent les astres, la terre, les hommes & les animaux, est une absurdité palpable. Ce systême n'est autre que celui des Stoïciens, qui envisageoient Dieu comme *l'ame du monde. Voyez* ce mot. On ne conçoit pas comment ces grands genies ont pu imaginer que l'ame d'un chien ou d'une fourmi peut être une portion de la nature divine. Si cette ame étoit déja dans la matiere, elle étoit donc co-éternelle à Dieu, aussi-bien que la matière; & puisque, selon Platon, l'esprit est essentiellement le principe du mouvement, l'ame de la matière devoit déja la mouvoir avant que Dieu l'eût arrangée. Ce Philosophe ne s'est pas entendu lui-même, lorsqu'il a dit que l'esprit a dû nécessairement exister avant les corps, puisque c'est lui qui les meut; comment l'esprit a-t-il pu exister avant une matière éternelle? Cependant Platon n'avoit point d'autre démonstration métaphysique pour prouver l'existence de Dieu. *Voyez* le *dixième livre des loix*.

Dans ce systême, Dieu n'a point de providence; il ne se mêle ni de la conservation, ni du gouvernement du monde. Fatigué, sans doute, d'avoir arrangé la matiere & formé les corps célestes, il n'a pas seulement daigné s'occuper à faire éclorre les Dieux du second ordre, ni les hommes, ni les animaux. Les Dieux vulgaires sont nés, on ne sait comment, des Dieux célestes, & c'est à eux que le Père du monde a donné la commission de former les hommes & les animaux; il a seulement fourni les ames nécessaires pour les rendre vivans, en détachant des parcelles de l'ame des astres; ainsi, l'homme n'est différent des animaux que par une organisation plus parfaite. Ce n'est donc point à l'Être éternel, Père du monde, que les hommes sont redevables de leur naissance ni de leur sort; c'est aux Dieux populaires, dont il est, non le père, mais l'aieul. Ceux-ci sont les seuls arbitres de la destinée des hommes, des biens & des maux qui leur arrivent.

Aussi, dans le *dixième livre des loix*, Platon s'attache à prouver la providence, non du Dieu éternel, Père du monde, mais *des Dieux;* jamais il ne s'est exprimé autrement, & il n'auroit pu le faire sans se contredire. Par conséquent Porphyre a raisonné en bon Platonicien, lorsqu'il a décidé qu'on ne doit adresser, même intérieurement, aucun culte au Dieu suprême, mais seulement aux Genies ou Dieux inférieurs. *De abstin.* l. 2, n. 34. Dans ce systême, à proprement parler, le Père du monde n'est ni *Dieu*, ni *Seigneur*, puisqu'il ne se mêle de rien. Celse n'a pas été sincère, lorsqu'il a dit que celui qui honore les Génies honore le Dieu suprême dont ils sont les Ministres. Dans Origène, liv. 8, n. 66, comment les peuples auroient ils honoré un être qu'ils ne connoissoient pas, & que les Philosophes seuls avoient imaginé pour pallier l'absurdité du Polythéisme? Julien en imposoit encore plus grossièrement, lorsqu'il prétendoit que les Païens adoroient le même Dieu que les Juifs. Dans S. Cyrille, liv. 10, pag. 354, ceux-ci adoroient le Créateur du monde, des esprits & des hommes, seul souverain Seigneur de l'univers, qui n'avoit besoin pour le gouverner ni de Ministres, ni de Lieutenans.

Nous ne savons pas sur quoi fondés quelques Savans modernes, zélés pour la gloire de Platon, ont dit que, suivant ce Philosophe, Dieu, qui est la souveraine bonté, a produit le monde & tous les êtres inférieurs à lui, lesquels par conséquent sont tous créatures, & ne sont pas *Dieux* dans la vraie acception du mot, puisqu'ils dépendent du Dieu souverain pour leur être & pour leur conservation. Il est certain, par le texte même de Platon, qu'à proprement parler Dieu n'a produit ni le corps ni l'ame des êtres inférieurs à lui; il n'a fait qu'arranger la matière dont ces corps sont composés, & l'on ne sait où il a pris les ames qu'il y a mises. Il n'est point le père des Dieux populaires; ce sont les Dieux célestes qui leur ont donné la naissance. Ils sont *créatures*, si l'on veut, dans ce sens qu'ils ont commencé d'être; mais ils sont aussi *Dieux* dans la vraie acception du mot, tel que Platon l'entendoit, puisqu'ils gouvernent le monde comme il leur plaît, sans être tenus d'en rendre compte à personne. Jamais Platon n'a prêté à l'Esprit éternel, Père du monde, aucune inspection sur la conduite des Dieux qui le gouvernent; jamais il n'a insinué qu'il fallût lui rendre aucun culte. Au contraire, il dit dans le Timée qu'il est difficile de découvrir l'Ouvrier & le Père de ce monde, & qu'il est impossible de le faire connoître au vulgaire. Les idées qu'on veut lui attribuer ont été évidemment empruntées du Christianisme par les Platoniciens postérieurs, pour défendre leur systême contre les objections des Docteurs Chrétiens.

Lorsque nos Philosophes incrédules entreprennent de disculper même le commun des Païens, en disant que tous admettoient un Dieu suprême, que le culte rendu aux Génies se rapportoit à lui, que c'étoit un culte subordonné & relatif; &c., ils ne font que montrer ou leur ignorance, ou leur mauvaise foi; nous ferons voir le contraire dans le paragraphe suivant. Lorsque Platon décide qu'il faut maintenir le culte des Dieux, tel qu'il est établi par les loix, & qu'il faut punir sévèrement les Athées & les impies, il n'allègue point les raisons forgées par nos Philosophes modernes, mais sa nécessité absolue d'une religion pour le bon ordre de la république. L'Académicien Cotta veut de même que, malgré tous les raisonnemens philosophiques, l'on s'en tienne aux loix & aux usages établis de tout tems. *Cic. de nat. Deor.*, l. 3. C'est donc uniquement sur les loix & la coutume, & non sur des spéculations, que le Paganisme étoit fondé. Sénèque le dit formellement dans S. Aug. *L.* 6, *de Civ. Dei*, c. 10. Dans Minutius Félix, le Païen Cecilius soutient, n. 5, que la question se

savoir si le monde s'est formé par hasard, ou par une nécessité absolue, ou par l'opération d'un Dieu, n'a aucun rapport à la religion; que la nature suit sa marche éternelle, sans qu'un Dieu s'en mêle; n. 10, que son attention ne pourroit suffire au gouvernement général du monde, & aux soins minutieux de chaque particulier; n. 5, que si le monde étoit gouverné par une sage Providence, les choses iroient sans doute autrement qu'elles ne vont. « Puisqu'il n'y a, dit-il, que » doute & incertitude sur tout cela, nous ne » pouvons mieux faire que de nous en tenir aux » leçons de nos ancêtres, & à la religion qu'ils » nous ont transmise, d'adorer les Dieux qu'ils » nous ont fait connoître, & qui, à la naissance » du monde, ont sans doute instruit & gouverné » les hommes ». Il est étonnant que des Critiques modernes prétendent mieux entendre le Paganisme que ces anciens.

Par ce chaos d'erreurs universellement suivies, on voit l'importance & la nécessité du dogme de la création; sans ce trait de lumière, la nature de Dieu, l'essence des esprits, l'origine des choses, sont une énigme indéchiffrable; les plus grands génies de l'univers y ont échoué. Mais Dieu a dit: *que la lumière soit, & la lumière fut.* Ce mot sacré, qui au commencement dissipa les ténèbres du monde, nous éclaire encore; il nous apprend à raisonner. Dieu a opéré par le seul vouloir: donc il est éternel, seul être existant de soi-même, pur esprit, immortel, immuable, tout-puissant, libre, indépendant; point de nécessité en lui que la nécessité d'être. Les esprits & les corps, les hommes & les animaux, tout est l'ouvrage de sa volonté seule; la conservation & le gouvernement du monde ne lui coûtent pas plus que la création; il n'a besoin ni d'une ame du monde, ni de lieutenans, ni de ministres subalternes; c'est outrager sa grandeur & sa puissance que d'oser imaginer ou nommer d'autres *Dieux* que lui; il est seul, *& il ne donnera sa gloire à personne.* Isaïe, ch. 48, ℣. 11.

On comprend, en second lieu, l'énergie du nom que l'Ecriture donne à Dieu, lorsqu'elle l'appelle le *Dieu du Ciel*, le *Dieu des armées célestes.* Non-seulement c'est lui qui a créé ces globes lumineux qui roulent sur nos têtes, mais c'est lui qui, par sa volonté seule, & sans leur avoir donné des ames, dirige leur cours, *pour l'utilité de toutes les nations de la terre.* Deut. c. 4, ℣. 19. Les astres ne sont donc ni des Dieux, ni les arbitres de nos destinées; ce sont des flambeaux destinés à nous éclairer, & rien de plus; il y auroit donc de la folie à les adorer.

On voit enfin la sagesse & la nécessité des loix par lesquelles Dieu avoit défendu l'*idolâtrie* avec tant de sévérité. C'est que cette erreur une fois admise, il étoit impossible d'arrêter le torrent d'erreurs & de désordres qu'elle traînoit à sa suite. Elle avoit tellement le pouvoir d'aveugler & d'abrutir les hommes, que les meilleurs génies de l'antiquité, qui avoient passé leur vie à réfléchir & à méditer, n'en ont pas senti l'absurdité, ou n'ont pas eu le courage de s'y opposer; mais les conséquences en ont été encore plus pernicieuses aux mœurs qu'à la Philosophie: nous le verrons ci-après.

IV. *A qui étoit adressé le culte rendu aux Idoles?* Il ne devroit pas être nécessaire de traiter cette question, après ce que nous avons dit jusqu'ici, & après avoir prouvé que le culte rendu aux *Idoles* ne pouvoit, en aucun sens, se rapporter au vrai Dieu; mais nous avons affaire à des adversaires qui ne se rendent point, à moins qu'ils n'y soient forcés par des preuves démonstratives: or, nous en avons à leur opposer. Suivant leur opinion, les Ecrivains sacrés ont eu tort de reprocher aux Païens qu'ils adoroient le bois, la pierre, les métaux. *Ps.* 113 & 134; *Baruch*, c. 6; *Sap.* c. 15, ℣. 15, &c. L'intention des Païens, disent-ils, n'étoit pas d'adresser leur culte à l'*Idole* devant laquelle ils se prosternoient, mais au Dieu qu'elle représentoit; jamais ils n'ont cru qu'une statue fût une divinité. C'est à nous de prouver le contraire.

Tout le monde connoît la supercherie dont les Prêtres Chaldéens se servirent pour persuader au Roi de Babylone que la statue de Bel étoit une divinité vivante, qui buvoit & mangeoit les provisions que l'on avoit soin de lui offrir tous les jours; l'histoire en est rapportée dans le livre de Daniel, c. 4.

Diogène Laerce, dans la *Vie de Stilpon*, l. 2, nous apprend que ce Philosophe fut chassé d'Athènes, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'étoit pas une divinité.

Nous lisons dans Tite-Live que Herdonius s'étant emparé du Capitole, avec une troupe d'esclaves & d'exilés, le Consul Publius Valerius représenta au peuple que Jupiter, Junon, & les autres Dieux & Déesses, étoient assiégés dans leur demeure, l. 3, c. 17.

Cicéron, dans ses *Harangues contre Verrès*, dit que les Siciliens n'ont plus de Dieux dans leurs villes auxquels ils puissent avoir recours, parce que Verrès a enlevé tous les simulacres de leurs temples. *Act.* 4, *de signis*. En plaidant pour Milon, & parlant de Clodius, il dit: « Et vous, Jupiter » Latin, vengeur du crime, du haut de votre » montagne, vous avez enfin ouvert les yeux » pour le punir ». Il étoit donc persuadé que Jupiter résidoit au Capitole, dans le temple & dans la statue qui y étoient érigés.

Pausanias, liv. 3, ch. 16, parlant de celle de Diane Taurique, auprès de laquelle les Spartiates fouettoient leurs enfans jusqu'au sang, dit qu'il est comme naturel à cette statue d'aimer le sang humain, tant l'habitude qu'elle en a contractée chez les Barbares s'est enracinée en elle.

Porphyre enseigne que les Dieux habitent dans leurs statues, & qu'ils y sont comme dans un lieu

faint; même doctrine dans les livres d'Hermès. *Voyez* Eusèbe, *Præp. Evang.* l. 5, c. 5; S. Aug. *de Civit. Dei*, l. 8, c. 23.

Jamblique avoit fait un ouvrage pour prouver que les *Idoles* étoient divines & remplies d'une substance divine. *Voyez* Photius, *Cod.* 216. Proclus dit formellement que les statues attirent à elles les Démons ou Génies, & en contiennent tout l'esprit en vertu de leur consécration. *L. de sacrif. & magiâ.*

Vous vous trompez, dit un Païen dans Arnobe, l. 6, n. 27; nous ne croyons point que le bronze, l'argent, l'or, & les autres matières dont on fait les simulacres, soient des Dieux; mais nous honorons les Dieux mêmes dans ces simulacres, parce que dès qu'on les a dédiés, ils y viennent habiter.

Conséquemment Martial dit, dans une de ses épigrammes, que l'ouvrier qui taille les statues n'est point celui qui fait les Dieux, mais bien celui qui les adore & leur offre son encens; à plus forte raison celui qui les consacre par des cérémonies auxquelles il attribue la vertu d'attirer les Dieux.

Maxime de Mandaore, Philosophe Païen, écrit à S. Augustin, *Epist.* 16: « La place publique » de notre ville est habitée par un grand nombre » de Divinités dont nous ressentons le secours » & l'assistance ».

Suivant l'Auteur des *Clémentines*, *Homil.* 10, n. 21, les Païens disoient pour justifier leur culte: « Dans nos Divinités, nous n'adorons point l'or, » l'argent, le bois, nil a pierre; nous savons que » tout cela n'est qu'une matière insensible & l'ou» vrage d'un homme; mais nous prenons pour » Dieu l'esprit qui y réside ».

Il est donc incontestable que, suivant la croyance générale des Païens, soit ignorans, soit Philosophes, les *idoles* étoient habitées & animées par le Dieu prétendu qu'elles représentoient & auquel elles étoient consacrées; donc le culte qu'on leur rendoit leur étoit directement adressé, non comme à une masse de matière insensible, mais comme à un être vivant, sanctifié & divinisé par la présence d'on Esprit, d'un Génie, ou d'on Dieu. Si ce n'est pas là une *idolâtrie*, dans toute la rigueur du terme, nous demandons à nos adversaires ce que l'on doit entendre sous ce nom.

Dans cette hypothèse, il est exactement vrai de dire que l'*idole* est un Dieu, & que l'on adore l'*idole*.

De là tant d'histoires de statues qui avoient parlé, qui avoient rendu des oracles, qui avoient donné des signes de la volonté des Dieux; de-là la folie des Païens, qui croyoient faire aux Dieux même ce qu'ils faisoient à leurs simulacres. Lorsqu'Alexandre assiégea la ville de Tyr, les Tyriens lièrent la statue d'Hercule, leur Dieu tutélaire, avec des chaines d'or, afin de retenir par force ce Dieu dans leur ville. Pour plaire à Vénus, les filles & les femmes Romaines faisoient autour de sa statue toutes les fonctions d'une coëffeuse, d'une servante d'atours, & avoient grand soin de tenir devant elle un miroir. Dans les grandes solemnités, l'on couchoit les *idoles* sur des oreillers, afin que les Dieux reposassent plus mollement. Allez au Capitole, disoit Sénèque dans son *Traité de la superstition*; vous aurez honte de la folie publique, & des vaines fonctions que la démence y remplit. L'un récite au Dieu les noms de ceux qui arrivent, l'autre annonce les heures à Jupiter. Celui ci lui sert de valet-de-pied, celui-là de valet-de-chambre, & en fait tous les gestes. Quelques-uns invitent les Dieux aux assignations qu'ils ont reçues, d'autres leur présentent des requêtes & les instruisent de leur cause.... Vous y verrez des femmes assises qui se figurent qu'elles sont aimées de Jupiter, & qui ne redoutent point la colère jalouse de Junon, &c. Dans S. Augustin *de Civ. Dei*, l. 6, c. 10. Mais lorsque l'on étoit mécontent des Dieux, on les maltraitoit & on leur prodiguoit les outrages. Après la mort de Germanicus, le peuple romain furieux courut dans les temples, lapida les statues des Dieux, étoit prêt à les mettre en pièces. Auguste, indigné d'avoir perdu sa flotte par une tempête, fit faire une procession solemnelle, dans laquelle il ne voulut pas que l'on portât l'image de Neptune, & crut s'être vengé. De même un Chinois, fâché contre son Dieu, en renverse l'*idole*, la foule aux pieds, la traine dans la boue, l'accable de coups.

C'est donc contre toute vérité que des Critiques téméraires entreprennent de soutenir que le culte des Païens n'étoit pas une *idolâtrie*, puisqu'il s'adressoit, non à une *Idole*, mais au Dieu qu'elle représentoit; que ce culte étoit subordonné & relatif, qu'en dernière analyse il se rapportoit au Dieu suprême, duquel les Dieux inférieurs avoient reçu l'être avec tout le pouvoir dont ils étoient revêtus. Nous avons prouvé, au contraire, que les Païens en général n'avoient aucune connoissance ni aucune idée d'un Dieu suprême, auteur du monde & des différens êtres qu'il renferme; que ce système de Platon n'étoit point admis par les autres Philosophes, & que lui-même ne vouloit pas que l'on révélât ce secret au vulgaire. Nous demandons d'ailleurs quel rapport pouvoit avoir au Dieu suprême le culte d'un Jupiter incestueux & débauché, d'un Mars cruel & sanguinaire, d'une Vénus adultère & prostituée, d'un Bacchus, Dieu de l'ivrognerie, d'un Mercure, célèbre par ses vols, &c. &c. Si les hommages qu'on leur rendoit retournoient au Dieu suprême, il faudra convenir aussi que les insultes & les outrages dont on les chargeoit quelquefois retomboient sur le Dieu suprême, & que c'étoient autant d'impiétés commises contre lui. Les Païens en seront-ils mieux justifiés?

Convenons donc qu'en fait de religion les Païens ne raisonnoient pas, qu'ils se conduisoient comme des enfans & comme de vrais insensés; que, suivant l'expression de S. Paul, *I. Cor.* c. 12, ℣. 2, le peuple alloit à des *idoles* muettes, *comme on le menoit*, par conséquent comme un troupeau de brutes. Les loix, la coutume, l'exemple de ses aïeux, l'usage de tous les peuples, voilà toutes ses raisons; Platon, Varron, Cotta, Sénèque, les plus zelés défenseurs du Paganisme, n'ont pas pu en donner d'autres. Il y a de la démence à vouloir excuser ce que les plus sages d'entr'eux n'ont pas hésité de condamner.

V. *Funestes conséquences du Polythéisme & de l'idolâtrie à l'égard des mœurs & de l'ordre de la société.* Nous avons vu l'Auteur du livre de la *Sagesse* assurer que le culte rendu aux *idoles* a été la source & le comble de tous les maux, & il le prouve en détail, *Sap.* c. 14, ℣. 23 & suiv. Il reproche aux Païens le caractère trompeur, les infidélités, le parjure, les haines, la vengeance, le meurtre, la corruption des mariages, l'incertitude du sort des enfans, l'adultère, l'impudicité publique, les veilles nocturnes & licencieuses, les sacrifices offerts dans les ténèbres, les enfans immolés sur les autels, l'oubli & le mépris de toute divinité. S. Paul a répété la même accusation, *Rom.* c. 1, ℣. 24; il fait souvenir les fidèles des vices auxquels ils étoient sujets avant d'avoir embrassé la foi, *I. Cor.* c. 6, ℣. 11. Il faut que tous ces crimes ayent été inséparables de l'*idolâtrie*, puisque Moïse en chargeoit déjà les Chananéens, *Lévit.* c. 18, ℣. 27. Les Prophètes à leur tour les ont imputés aux Juifs, devenus *idolâtres*, *Isaïe*, c. 1; *Jérem.* c. 7 & 8, &c. Les Peres de l'Eglise, Tertullien, dans son *Apologétique*; S. Cyprien, dans la première de ses *Lettres*; Lactance, dans ses *Institutions divines*; S. Augustin, dans plusieurs de ses ouvrages, &c., ont fait des mœurs païennes un tableau qui fait horreur. S'ils avoient besoin de garans, les *Satyres* de Perse, de Juvénal & de Lucien, le récit des Historiens, les aveux des Philosophes, serviroient à confirmer ce qu'ils ont dit. Aussi l'un des plus forts argumens dont les Apologistes Chrétiens se soient servis pour prouver la divinité de la religion chrétienne, est le changement qu'elle produisoit dans les mœurs, & la comparaison que l'on pouvoit faire entre la sainteté de la vie des fidèles & la conduite abominable des Païens.

Vainement on dit que, malgré cette dépravation, le Paganisme n'avoit cependant pas anéanti la morale, & que les Philosophes en donnoient de très-bonnes leçons. Sans avouer l'excellence prétendue de la morale des Philosophes Païens, que nous avons examinée à l'art. MORALE, nous voudrions savoir quel effet elle pouvoit produire, lorsque la religion, le culte, l'exemple, donnoient des leçons toutes contraires. Les hommes pouvoient-ils être coupables, en imitant la conduite des Dieux qu'ils adoroient? Les Philosophes, d'ailleurs, n'enseignoient pas le peuple, & l'on savoit que leur conduite étoit souvent très-peu conforme à leurs préceptes; ils n'avoient aucun caractère, aucune mission divine, aucune autorité capable d'en imposer au peuple, & ils disputoient entr'eux sur la morale comme sur toutes les autres questions. Quand on se rappelle avec quelle licence la morale de Socrate fut jouée sur le théâtre d'Athènes, on peut juger si les Philosophes étoient de puissans réformateurs. Cicéron, Sénèque, Lactance, S. Augustin, ont fait voir que la religion païenne n'avoit aucun rapport à la morale, que ces deux choses étoient inconciliables; Bayle l'a prouvé à son tour; il a montré que les Païens devoient commettre plusieurs crimes par motif de religion. *Contin. des pensées div.* §. 53, 54, 126 & suiv.

En effet, indépendamment des exemples que nous en fournit l'Ecriture Sainte, on fait ce qu'étoit la religion chez les Grecs & chez les Romains, & en quoi ils la faisoient consister, dans de pures cérémonies, la plûpart absurdes ou criminelles. Dans les nécessités publiques, on vouoit aux Dieux des victimes & des sacrifices, jamais des actes de vertu. Pour appaiser les Dieux, on célébroit les jeux du cirque, on ordonnoit des combats de gladiateurs, on représentoit dans des pièces dramatiques les aventures scandaleuses des Dieux, on promettoit à Vénus un certain nombre de courtisannes; les fêtes de cette divinité n'auroient pas été bien célébrées, si l'on ne s'y étoit pas livré à l'impudicité; ni celles de Bacchus, si l'on n'avoit pas pris du vin avec excès. Celle de la Déesse Flora étoient encore plus licencieuses. Mais la frénésie des *idolâtres* éclatoit sur-tout dans les sacrifices où l'on immoloit aux Dieux les captifs pris à la guerre; presque jamais un Général Romain n'obtint l'honneur du triomphe, sans qu'il fût suivi du meurtre des vaincus qu'il avoit traînés à son char. Des Dieux pouvoient-ils donc être si avides de sang humain? N'eût-il pas été possible d'en imaginer de moins cruels? On sait combien de milliers de Chrétiens furent victimes de cette religion sanguinaire, au milieu de l'yvresse des spectacles, les Païens forcenés s'écrioient: livrez les Chrétiens aux bêtes: *Christianos ad leonem*, Tertull.

Il étoit impossible qu'une pareille religion, si l'on ose encore la nommer ainsi, contribuât au bonheur des hommes; elle ne pouvoit servir qu'à les rendre malheureux; & il est vrai de dire avec S. Paul, que les Païens trouvoient en eux-mêmes le juste salaire de leurs erreurs & de leurs crimes. Dès que l'on supposoit le monde peuplé de divinités bizarres, capricieuses, malignes, plus portées à faire du mal aux hommes que du bien, les esprits devoient être continuellement agités d'inquiétudes frivoles & de terreurs paniques. On ne parloit que d'apparitions de Démons & de revenans,

revenans, de gémissemens des morts, de spectres & de fantômes, du pouvoir des Magiciens, des enchantemens des Sorcières! *Voyez* le *Philopseudes* de Lucien. Toute maladie étoit censée envoyée par un Dieu, tout événement extraordinaire étoit le présage de quelque malheur. Un phénomène dans l'air, une éclipse, une chûte du tonnerre, la naissance d'un animal monstrueux, alarmoient les villes & les campagnes; le vol d'un oiseau, la vue d'une belette, le cri d'une souris, suffisoient pour déconcerter toute la gravité des Sénateurs Romains. Il falloit consulter les Sorts, les Oracles, les Astrologues, les Augures, les Haruspices, avant de rien entreprendre, observer les jours heureux ou malheureux, expier les songes fâcheux & les rencontres fortuites, faire des offrandes à la peur, à la fièvre, à la mort, aux Dieux Lares, aux Dieux préservateurs; la moindre faute commise dans le cérémonial suffisoit pour irriter la Divinité que l'on vouloit se rendre propice. « Toutes » ces folies, dit Cicéron, seroient méprisées, » & l'on n'y feroit pas attention, si elles n'étoient » pas autorisées par le suffrage des Philosophes » mêmes qui passent pour les plus éclairés & les » plus sages ». *De Divinat.* l. 2, *in fine.* Mais tel étoit l'empire du préjugé, que les Epicuriens même, qui n'admettoient des Dieux que pour la forme, n'osoient secouer entièrement le joug de la superstition. Un Païen, après avoir passé sa vie dans les inquiétudes & les terreurs, ne pouvoit encore en mourant se promettre un sort heureux dans l'autre monde; malgré l'audace & les railleries des incrédules contre l'existence des enfers, il ne pouvoit pas savoir certainement ce qui en étoit.

Les Pères de l'Eglise n'ont donc pas eu tort de soutenir qu'une religion aussi folle, aussi cruelle, aussi contraire au bon sens & au bien-être de l'homme, ne pouvoit avoir été introduite dans le monde que par l'esprit infernal.

Mais, dira-t-on peut-être, la plupart de ces absurdités se sont renouvellées dans le sein même du Christianisme pendant les siècles d'ignorance. Soit: elles y avoient été rapportées par les Barbares du Nord, *idolâtres*, grossiers & brutaux. Mais la religion réclamoit toujours contre tous les abus; à force de vigilance & de zèle, les Pasteurs en empêchoient la contagion. Jamais l'Eglise n'a cessé de proscrire, par ses loix, toute espèce de superstition, & enfin le mal a cessé avec l'ignorance: chez les Grecs & chez les Romains, il a fait des progrès à mesure que ces peuples ont avancé dans les sciences humaines; après deux mille ans de durée, il étoit aussi enraciné que jamais, & il est encore au même degré chez toutes les nations qui ne connoissent point l'Evangile. Aujourd'hui nos Philosophes se vantent d'avoir dissipé l'ignorance & les préjugés; mais sans les lumières du Christianisme, auroient-ils eu plus de pouvoir que les Sages d'Athènes & de Rome? Les uns ni les autres n'ont su détruire la superstition qu'en professant l'Athéisme; c'est un remède pire que le mal: pour nous, nous sommes sûrs d'éviter toutes les erreurs & tous les excès, en nous tenant aux leçons de la religion.

VI. *Le culte que nous rendons aux Saints, à leurs images, à leurs reliques, est-il une idolâtrie?* C'est le reproche que nous font continuellement les Protestans, & ç'a été là un des principaux motifs de leur schisme; a-t-il quelqu'apparence de vérité?

Il n'est parmi nous aucun ignorant assez stupide pour ne pas savoir le Symbole des Apôtres & l'Oraison dominicale. Or, s'il est capable d'entendre ce qu'il dit, en récitant le premier article du Symbole: *Je crois en Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel & de la terre*, il lui est impossible de devenir *Idolâtre* ni Polythéiste. Il fait profession de croire un seul Dieu, un seul Tout-puissant, un seul Créateur, par conséquent un seul souverain Seigneur & gouverneur de l'univers. Lorsqu'il lui arrive du bien ou du mal, il ne peut être tenté de l'attribuer à aucun autre être qu'à Dieu & à sa providence. Si quelquefois il accuse le Diable de lui avoir fait du mal, c'est un trait d'impatience passagère, qu'il désavoue lorsqu'il y fait réflexion: dans ses besoins, il recourt à Dieu; il lui dit tous les jours: *Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite; donnez-nous notre pain pour chaque jour*, &c. Quelque confiance qu'il puisse avoir en un Saint, il sait que ce ne peut être qu'un intercesseur auprès de Dieu; jamais il ne lui viendra dans l'esprit de le prendre pour un Dieu, de lui attribuer la toute-puissance de Dieu, de le croire maître absolu, ni distributeur souverain des biens dont Dieu est seul auteur. Avec ces notions, une fois gravées dans l'esprit d'un ignorant dès l'enfance, nous ne concevons pas comment il pourroit devenir *Idolâtre*.

Pour prouver que tout Catholique est coupable de ce crime, les Protestans ont établi des principes conformes à leur prétention. 1°. Ils soutiennent que tout culte religieux rendu à un autre être qu'à Dieu est une *idolâtrie*; principe faux: nous avons prouvé le contraire au mot CULTE. Nous avons fait voir qu'il y a non-seulement un culte religieux, suprême, absolu, qui se termine à l'objet auquel il est adressé, qui ne va pas plus loin, & qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais qu'il faut nécessairement admettre un culte subordonné & relatif, qui n'est rendu à un personnage ou à un objet que par respect pour Dieu qui l'approuve & qui l'ordonne. Dieu, sans se contredire, n'a pu ordonner pour lui-même le culte suprême & absolu, sans commander aussi le respect, l'honneur, le culte pour tout ce qui sert à l'honorer luimême, & pour ceux qu'il a nommés ses *Christs*, ses *Saints*, ses *serviteurs*, ses *amis*. C'est pour cela qu'il a dit: *Tremblez devant mon sanctuaire, cette terre est sainte, ce jour sera saint, mes Prêtres seront*

saints, l'huile de leur consécration, leurs vêtemens sont saints; le Grand-Prêtre portera sur son front ces paroles : Saint du Seigneur, ou consacré au Seigneur, &c. Nous soutenons que le respect, l'honneur, la vénération, que Dieu ordonne d'avoir pour toutes ces choses, est un vrai culte, un culte religieux, & qu'il fait partie de la religion; les Protestans ne peuvent soutenir le contraire, sans pervertir toutes les nations & abuser de tous le termes.

Or, nous avons fait voir que les Païens n'avoient & ne pouvoient avoir aucune idée d'un culte subordonné & relatif. Ils ne reconnoissoient point un Dieu suprême, duquel les autres fussent seulement les Lieutenans & les Ministres; jamais ils n'ont rêvé que Jupiter, ou tel autre Dieu, avoit pour supérieur l'Esprit éternel formateur du monde, qu'il lui devoit compte de son administration, & qu'il n'avoit auprès de lui qu'un simple pouvoir d'intercession. Cette idée même n'est venue dans l'esprit d'aucun Philosophe antérieur au Christianisme; à plus forte raison n'a-t-elle pas pu entrer dans la tête du commun des Païens, qui n'avoient aucune notion d'un Dieu suprême, à qui les Philosophes n'ont jamais révélé ce dogme, qui regardoient tous les Dieux comme à-peu-près égaux, qui s'adressoient à eux directement & uniquement dans leurs besoins, & qui attribuoient à eux seuls le pouvoir d'accorder les bienfaits qu'on leur demandoit. Il y a donc de la part des Protestans un entêtement impardonnable à comparer le culte que nous rendons aux Saints avec celui que les Païens rendoient à leurs Dieux prétendus, à soutenir que Dieu a défendu ce culte par ces paroles : *Vous n'aurez point d'autres Dieux que moi.* De simples intercesseurs sont-ils donc des Dieux? La Loi n'ajoute point : Vous ne rendrez à un autre personnage qu'à moi aucune espèce de respect, d'honneur, ni de culte religieux, par considération pour moi. *Voyez* Saints.

Nous n'insisterons point sur la différence qu'il y a entre le caractère que nous attribuons aux Saints & celui que les Païens prêtoient à leurs Dieux, entre les pratiques par lesquelles nous honorons les premiers, & celles dont usoient les Païens dans le culte de leurs *idoles*. Nous honorons dans les Saints les dons & les graces de Dieu, les vertus héroïques & surnaturelles, les services spirituels & temporels qu'ils ont rendus à la société, la gloire & le bonheur dont Dieu les a récompensés. Les Païens respectoient & célébroient dans les Dieux, des vices, des crimes, des forfaits, des actions dont les hommes doivent rougir; les adultères & les incestes de Jupiter, l'orgueil & les traits de jalousie de Junon, les impudicités de Vénus, les fureurs & les vengeances de Mars, les vols de Mercure, les friponneries de Laverne, l'humeur satyrique de Momus, &c.; ils divinisoient des personnages qui auroient mérité d'expirer sur la roue. Autant ce culte absurde & impie contribuoit à pervertir les mœurs, autant celui que nous rendons aux Saints doit servir à les purifier & à les rendre irrépréhensibles.

Mais le principal reproche d'*idolâtrie* que nous font les Protestans tombe sur le culte que nous rendons aux images; si on veut les en croire, Dieu a défendu purement & rigoureusement toute espèce de figure, de représentation ou de simulacre, & toute espèce d'honneur que l'on peut leur rendre, sous quelque prétexte ou considération que ce soit. Nous prouverons le contraire au mot Image.

Enfin, au mot Paganisme, nous réfuterons toutes les tournures, les subtilités, les suppositions & les conjectures fausses par lesquelles les Protestans se sont érudiés à obscurcir les vérités que nous venons d'établir, toujours dans le dessein de calomnier l'Eglise Catholique; mais nous ferons voir que tous leurs efforts n'ont abouti à rien.

IDOLOTHYTES. C'est ainsi que S. Paul appelle les viandes qui avoient été offertes en sacrifice aux idoles. L'usage des Païens étoit de manger ces viandes en cérémonie, la tête couronnée de fleurs, en faisant des libations aux Dieux & en leur adressant des vœux. On croyoit ainsi prendre part au sacrifice qui avoit été offert; c'étoit par conséquent un acte formel d'idolâtrie. Il y eut d'abord, parmi les Chrétiens, du doute pour savoir s'il étoit permis d'en manger dans les repas ordinaires, lorsque ces viandes avoient été vendues au marché, sans vouloir prendre aucune part à la superstition des Païens & sans s'informer si elles avoient été offertes ou non en sacrifice. Dans le Concile de Jérusalem, *Act.*, c. 15, ℣. 29, il fut ordonné aux fidèles de s'en abstenir, sans doute à cause de l'horreur qu'en avoient les Juifs, qui n'auroient pas pardonné aux fidèles l'indifférence sur ce point, & à cause des conséquences que pouvoient tirer malicieusement les Païens, s'ils avoient vu les Chrétiens en user.

Cinq ans après, S. Paul, consulté sur cette question, répondit, *I. Cor.* c. 8, ℣. 4, que l'on pouvoit en manger, sans s'informer si ces viandes avoient été offertes aux idoles, pourvu que cela ne causât point de scandale aux foibles. Cependant l'usage de s'abstenir de ces viandes a subsisté parmi les Chrétiens. Dans l'*Apocalypse*, c. 2, ℣. 14, les fidèles de Pergame sont blâmés de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faisoient manger des viandes offertes aux idoles. Aussi cela fut défendu par plusieurs Canons des Conciles. Pour gêner les Chrétiens & leur tendre un piége, l'Empereur Julien fit offrir aux idoles toutes les viandes de la boucherie.

IDUMÉENS. Ce sont les descendans d'Esaü, autrement Edom, frère de Jacob & fils d'Isaac.

Leur première demeure fut à l'orient de la Mer morte, dans les montagnes de Seïr; dans la suite, ils s'étendirent au midi de la Palestine & de la Mer morte, entre la Judée & l'Arabie. Ils eurent des chefs à leur tête, & furent réunis en corps de nation long-temps avant les Israélites. La haine qu'Esaü avoit conçue contre son frère Jacob, parce que celui-ci avoit obtenu, au préjudice de son aîné, la bénédiction d'Isaac leur père, passa à ses descendans, & augmenta de jour en jour. Lorsque les Hébreux voyageoient dans le désert, ils ne purent obtenir des *Iduméens* la permission de passer simplement par leur pays, en payant le pain & l'eau. *Num.* c. 20, ℣. 14 & suiv. Cependant le Seigneur défendit aux Hébreux d'attaquer les *Iduméens* & d'envahir leur païs. *Deut.* c. 2, ℣. 5. Mais déjà il avoit fait prédire, par Balaam, qu'un descendant de Jacob seroit un jour maître de l'Idumée. *Num.* c. 24, ℣. 18.

En effet, David en fit la conquête, *II. Reg.*, c. 8, ℣. 14, & alors fut accomplie la prédiction que le Seigneur avoit faite à Rebecca, que l'aîné des deux enfans qu'elle portoit seroit assujetti à son cadet. *Gen.* c. 25, ℣. 23. Et il n'est pas vrai, comme l'a prétendu un incrédule, que cette expédition de David ait été contraire à la défense que Moïse avoit faite aux Juifs d'envahir le païs des descendans d'Esaü, puisque David ne les chassa pas de chez eux. Les *Iduméens* voulurent secouer le joug sur la fin du règne de Salomon, mais sans grand succès; ils furent obligés de le porter jusqu'au règne de Joram, fils de Josaphat. Dès ce moment, ils demeurèrent indépendans & encore plus ennemis des Juifs qu'auparavant.

Sous le règne d'Ozias, le Prophète Amos leur fit de la part de Dieu des menaces terribles, parce qu'ils avoient tiré l'épée contre les Juifs, & parce qu'ils gardoient contre eux une haine implacable, c. 1, ℣. 11. Ils recommencèrent les hostilités sous le règne d'Achaz, *II. Paral.* c. 28, ℣. 17. Mais bientôt ils furent punis par les ravages que firent les Assyriens dans l'Idumée. Pendant que Nabuchodonosor assiégoit Jérusalem, ils se joignirent à lui, & l'excitèrent à détruire cette ville de fond en comble, *Ps.* 136, ℣. 7. Mais déjà quelques années auparavant Jérémie les avoit menacés de la colère du Seigneur, & avoit présenté des chaînes a x Ambassadeurs de leur Roi, c. 25, ℣. 21; c. 27, ℣. 3. Pour leur annoncer que l'Idumée comme les autres royaumes voisins, tomberoient sous le joug de Nabuchodonosor; & c'est ce qui arriva, c. 49, ℣. 7, &c.

Ils profitèrent de la captivité des Juifs à Babylone, pour s'emparer d'une partie de la Judée méridionale; mais Dieu déclara qu'il renverseroit bientôt cette prospérité passagère, *Malach.* c. 1; & suiv. « Ils bâtiront & je détruirai, leur pays » sera appellé un pays d'impiété, & leur peuple, » un peuple contre lequel le Seigneur est fâché » pour toujours ». En effet, nous ne les voyons plus gouvernés dès ce moment par un Roi de leur nation; Judas Machabée & Jean Hircan les domptèrent. Joseph *Antiq.* l. 11, c. 11, l. 13, c. 17. Ils demeurèrent assujettis aux Juifs jusqu'à la destruction de Jérusalem & à la dispersion de la nation juive. Depuis cette époque, il n'a plus été parlé d'eux. Ainsi l'on ne peut pas nier que les prophéties qui ont annoncé leur sort depuis Jacob jusqu'au dernier des Prophètes, pendant un espace de treize siècles, n'ayent été pleinement accomplies.

J E

JEAN-BAPTISTE, (S.) Précurseur de Jésus-Christ. L'Historien Joseph a rendu témoignage, aussi bien que l'Evangile, aux vertus de ce saint homme. *Antiq. Jud.* l. 18, c. 7. « C'étoit, dit-il, un » homme de grande piété, qui exhortoit les Juifs » à embrasser la vertu, à exercer la justice, à rece- » voir le baptême, à joindre la pureté du corps » à celle de l'ame. Comme il étoit suivi d'une » grande multitude de peuple qui écoutoit sa doc- » trine, Hérode, craignant son pouvoir, l'envoya » prisonnier dans la forteresse de Machara, où il » le fit mourir ». Joseph ajoute que la défaite de l'armée d'Hérode par Arétas fut regardée comme une punition que Dieu tiroit de ce meurtre.

Blondel & quelques autres Critiques ont voulu rendre ce passage suspect d'interpolation, parce qu'il leur a paru trop honorable à *S. Jean-Baptiste.* Quelle raison auroit donc pu empêcher Joseph de rendre témoignage à un homme dont la vertu étoit reconnue dans toute la Judée, & que plusieurs Juifs avoient été tentés de prendre pour le Messie? Mais voilà l'entêtement des ennemis du Christianisme; ils sont fâchés de ce que Jésus-Christ a eu pour précurseur & pour premier Apôtre un homme d'une vertu aussi éminente, & au témoignage duquel ils ne peuvent rien opposer.

Quelques-uns ont dit qu'il y avoit eu un complot formé entre Jésus & *Jean-Baptiste* pour en imposer au peuple, pour flatter l'espérance que les Juifs avoient d'un libérateur, & que *Jean-Baptiste* étoit convenu de céder le premier rôle à Jésus. Mais il auroit fallu du moins nous apprendre quel intérêt, quel motif ces deux personnages ont pu avoir de former ce complot, de s'exposer tous deux à la mort, & de la subir en effet pour flatter les espérances de leur nation.

Dans l'Evangile de S. Jean, c. 1, ℣. 33, *Jean-Baptiste* proteste qu'il ne connoissoit pas Jésus, mais qu'il l'a reconnu pour le fils de Dieu, en voyant le S. Esprit descendre sur lui à son baptême. Il paroît donc que Jésus & son précurseur ne s'étoient jamais vus; le premier avoit vécu à Nazareth dans la plus grande obscurité, le second avoit habité les déserts des montagnes de la Judée, & l'on ne voit pas en quel tems ils auroient pu convenir ensemble du rôle qu'ils devoient jouer.

Ce n'est pas assez d'imaginer des soupçons, lorsqu'ils ne sont fondés sur rien.

Ces calomniateurs téméraires ont dit ensuite que Jésus paya d'ingratitude le témoignage que *Jean-Baptiste* lui avoit rendu, qu'il ne fit rien pour le tirer de sa prison, & qu'après sa mort Jésus n'en parla presque plus. Si Jésus avoit fait quelque tentative pour délivrer son précurseur des mains d'Hérode, on l'accuseroit d'avoir attenté à l'autorité légitime, & on citeroit cette circonstance comme une nouvelle preuve du complot formé entr'eux. Mais il falloit que leur témoignage mutuel fût confirmé par leur mort; c'est la destinée de ceux que Dieu envoie pour instruire & pour corriger les hommes. Jésus a rappellé plus d'une fois aux Juifs les leçons, les exemples, les vertus de *Jean-Baptiste. Matt.* c. 11, ℣. 18; c. 17, ℣. 12. *Marc*, c. 9, ℣. 12. *Luc*, c. 7, ℣. 33; c. 20, ℣. 4. *Joan.* c. 10, ℣. 40.

Animé du même esprit que les incrédules, Beausobre, *Hist. du Manich.*, l. 1, c. 4, §. 9, prétend que l'hérésiarque Manès a pu blâmer *avec justice* la foiblesse de *Jean-Baptiste*, qui, voyant que le Sauveur ne le délivroit pas de sa prison, entra dans quelque doute qu'il fût le Christ. Où sont donc les preuves de ce doute prétendu? *Matt.* c. 11, ℣. 2 & suiv., il est dit que *Jean-Baptiste*, informé, dans sa prison, des miracles opérés par Jésus, lui envoya demander par deux de ses Disciples: *Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?* Qu'en leur présence Jésus guérit plusieurs malades, & dit aux deux Disciples: *Allez dire à* Jean *ce que vous avez vu.* Lorsqu'ils furent partis, Jésus loua devant tout le peuple la constance, la fermeté, la vie austère & les autres vertus de *Jean-Baptiste;* il ne le soupçonna donc pas d'être dans le doute touchant sa qualité de Messie. Il est clair que *Jean-Baptiste* avoit envoyé ses deux Disciples, non pour dissiper son propre doute, mais pour confirmer dans l'esprit de tous ses Disciples le témoignage qu'il avoit rendu à Jésus. Aussi, après sa mort, plusieurs s'attachèrent à Jésus. *Joan.* c. 1, ℣. 37.

Ces réflexions ont été faites par les Pères de l'Eglise & par les Commentateurs; Manès ou son Apologiste ont-ils été en état d'en prouver la fausseté?

JEAN. (Chrétiens de S.) *Voyez* MANDAÏTES.

JEAN CHRYSOSTÔME. (S.) *Voyez* CHRYSOSTÔME.

JEAN DAMASCÈNE. (S.) *Voyez* DAMASCÈNE.

JEAN L'ÉVANGÉLISTE, (S.) Apôtre de Jésus-Christ. Outre son Evangile, il a écrit trois Lettres & l'Apocalypse. On croit communément qu'il a vécu & gouverné l'Eglise d'Ephèse jusqu'à l'an 100 ou 104 de Jésus-Christ, qu'il étoit presque centenaire, & qu'il a écrit son Evangile peu de tems avant sa mort. Quelques Auteurs se sont persuadé que ce saint Apôtre n'est pas mort; mais ils ne se fondoient que sur un passage de son Evangile, duquel ils ne prenoient pas le vrai sens. *Bible d'Avignon*, tom. 13, p. 525.

Il est du moins indubitable que son Evangile a été écrit le dernier de tous. *S. Jean* s'y est proposé de rapporter plusieurs actions du Sauveur dont les autres Evangélistes n'avoient pas parlé, de nous transmettre ses discours, dont les autres n'avoient écrit qu'une petite partie; enfin, de réfuter les hérétiques, dont les uns nioient la divinité de Jésus-Christ, les autres la réalité de sa chair; il les réfute encore plus directement dans ses lettres. Or, ces sectaires n'ont commencé à faire du bruit que dans les dernières années du premier siècle.

Il est même probable que S. Clément de Rome a écrit ses deux Epîtres aux Corinthiens avant que l'Evangile de *S. Jean* eût été publié; ce Pape cite des passages des trois autres Evangiles, mais il n'en cite aucun de celui de *S. Jean.* L'Apôtre n'a point fait mention de la prophétie de Jésus-Christ touchant la ruine de Jérusalem, parce qu'alors elle étoit accomplie; on auroit pu l'accuser de l'avoir forgée après l'évènement; mais elle étoit consignée dans les autres Evangiles qui avoient été écrits avant cette révolution: c'est la remarque de Saint Jean Chrysostôme, *Hom.* 76, *Ol.* 77, *in Matt.* n. 2.

Les incrédules, qui ont dit que le premier chapitre de l'Evangile de *S. Jean*, dans lequel il est parlé de la génération éternelle du Verbe, a été composé par un Platonicien, ou qu'il a été emprunté de Philon, qui étoit Platonicien lui-même, ont montré moins de sagacité que d'envie de favoriser les Sociniens. Il y a loin des idées de Platon au mystère de l'incarnation révélé à *S. Jean* par Jésus-Christ; le style de cet Evangéliste est celui d'un homme inspiré, & non celui d'un Philosophe. Les anciens hérétiques, qui nioient la divinité de Jésus-Christ, comme les Aloges & les Cérinthiens, rejettoient l'Evangile de *S. Jean;* mais c'est celui dont l'authenticité est la plus indubitable. Pierre, Evêque d'Alexandrie, nous apprend qu'au sixième siècle on gardoit encore à Ephèse l'autographe de *S. Jean*, τὸ ἰδιόχειρον. *Chron. Alex. à Radero editum.*

Touchant l'authenticité de ses trois Lettres, *voyez* la *Bible d'Avignon*, tom. 16, pag. 457; sur celle de l'Apocalypse, *voyez* ce mot.

Dans la première de ces trois Lettres, il y a un passage qui est devenu célèbre par les contestations qu'il a fait naître, & par l'importance du sujet; nous y lisons, c. 5, ℣. 7: « Il y en a » trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le » Père, le Verbe & le Saint-Esprit, & ces trois » sont une même chose. ℣. 8, & il y en a trois » qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, » l'eau & le sang, & ces trois sont une même

» chose ». Les Sociniens, embarrassés par le ℣. 7, soutiennent qu'il n'étoit pas originairement dans le texte de *S. Jean*, mais qu'il y a été ajouté dans la suite des siècles; 1°. parce qu'il manque dans la plupart des manuscrits anciens, soit grecs, soit latins; 2°. parce qu'il n'a pas été cité par les Pères qui ont disputé contre les Ariens, & qui n'auroient pas manqué de s'en servir, s'il leur avoit été connu; 3°. parce que plusieurs Critiques Catholiques sont convenus que c'est une interpolation.

On leur répond, 1°. que si ce passage manque dans un grand nombre de manuscrits, on le trouve dans plusieurs autres très-anciens, & les Critiques ne peuvent pas prouver que les plus anciens sont ceux dans lesquels il manque. Il y en a quelques-uns dans lesquels les deux versets sont transposés. 2°. Comme ces deux versets commencent & finissent par les mêmes mots, les copistes ont pu confondre fort aisément les derniers mots du septième avec ceux du huitième, & sauter ainsi de l'un à l'autre: l'erreur une fois commise a passé d'un manuscrit dans un autre; ainsi, les exemplaires fautifs se sont multipliés. Cela est plus aisé à concevoir, que de supposer que le ℣. 7 a été ajouté au texte avec réflexion, de mauvaise foi, & a dans la suite été adopté sans examen. 3°. Au troisième siècle, avant la naissance de l'Arianisme, S. Cyprien a cité le ℣. 7, *L. de unit. Eccles. & Epist. ad Jubaian*; Tertullien semble y faire allusion, *L. ad Praxeam*, c. 25. 4°. L'on affirme mal à propos que ce verset n'a pas été allégué par les Pères contre les Ariens; il le fut l'an 484, dans une profession de foi présentée à Hunnéric, Roi des Vandales, qui étoit Arien, par quatre cens Evêques d'Afrique. Victor Vit. *L.* 3, *de persec. Vandal.* S'il n'a pas été cité par les Pères Grecs du quatrième siècle, c'est qu'ils avoient des exemplaires fautifs. Depuis plus de cinq cens ans, ce passage est regardé comme authentique chez les Grecs aussi-bien que chez les Latins, & les Protestans l'admettent de même que les Catholiques. *Bible d'Avignon*, tome 16, page 461. Il y a encore une dissertation sur ce sujet à la fin du *Commentaire du P. Hardouin sur les Evangiles.*

Tertullien, dans son *Livre des Prescriptions*, c. 36, rapporte que *S. Jean l'Evangéliste*, avant d'être relégué par Domitien dans l'île de Patmos, fut jetté dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain & sauf. On présume que ce fait arriva l'an 95 à Rome, où l'Apôtre avoit été conduit par l'ordre du Proconsul d'Asie. Quelques Protestans ont traité de fable cette narration de Tertullien, en particulier Heumann, dans une dissertation imprimée à Brême en 1719. Il dit que Tertullien est le seul qui ait parlé de ce miracle; que si quelques autres Pères en ont fait mention, c'est uniquement d'après lui; que cet Auteur croyoit légérement des fables, &c. Mosheim, dans une dissertation sur ce même sujet, a montré la foiblesse de ces raisons; il allègue l'autorité de S. Jérôme, qui se fonde, non sur Tertullien, mais sur *les Historiens Ecclésiastiques. Comment. in Matt.* l. 3, p. 92. Contre ces deux témoignages positifs, les preuves négatives, les reproches de crédulité, &c., ne concluent rien. *Moshemii Dissert. ad Hist. Eccles.* tom. 1, p. 504 & suiv.

Jean. (S.) Il y a un grand nombre de Communautés ecclésiastiques & religieuses qui ont été instituées sous les noms de S. Jean-Baptiste & de S. Jean l'Evangéliste; les unes subsistent encore, les autres sont éteintes. L'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre fait mention des Chanoines Hospitaliers & des Hospitalières de S. Jean-Baptiste de Conventry, approuvés par Honoré III; ils portoient une croix noire sur leur robe blanche & sur leur manteau, ce qui les fit nommer *Porte-Croix*; il y est aussi parlé des Hospitaliers & des Hospitalières de S. Jean-Baptiste de Nottingham; il est à présumer que c'étoit le même Ordre. Il y a eu des Hermites de S. Jean-Baptiste de la Pénitence établis dans la Navarre, sous l'obéissance de l'Evêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII. On a vu d'autres Hermites de S. Jean-Baptiste, fondés en France en 1630 par le Frère Michel de Sainte-Sabine, pour la réformation des Hermites. On connoît en Portugal des Chanoines Réguliers sous le titre de S. Jean l'Evangéliste. L'Ordre militaire de S. Jean de Jérusalem & celui de S. Jean de Latran sont célèbres.

JÉHOVAH, nom propre de Dieu en hébreu; il signifie *celui qui est*, l'Être par excellence, l'Éternel; ainsi l'ont rendu toutes les anciennes versions. Parmi les Hébraïsans, les uns prononcent *Jéhovah*, les autres *Javoh*, les autres *Jehvéh*; quelques Auteurs Grecs ont écrit *Jao* & *Jévo*. Comme les Juifs ont la superstition de ne jamais le prononcer, ils l'appellent *le nom ineffable*; lorsqu'ils le rencontrent dans le texte hébreu, ils prononcent à sa place le nom *Adonaï*, *mon Seigneur*, & ils ont placé sous les lettres du nom *Jéhovah* les points voyelles du mot *Eloha*, autre nom de Dieu.

Ils prétendent qu'il ne fut jamais permis à personne de le prononcer, si ce n'est au Grand-Prêtre, dans le Sanctuaire, une seule fois l'année, savoir le grand jour des expiations; mais cette imagination est sans fondement. Il auroit du moins fallu que le Grand-Prêtre transmît cette prononciation à son successeur, autrement celui-ci n'auroit pas pu la deviner. Une preuve que les Juifs ont quelquefois prononcé ou écrit ce nom, même dans les derniers siècles de la Synagogue, c'est que les Auteurs profanes en ont eu connoissance, puisqu'eux-mêmes l'ont écrit bien ou mal. Les Juifs modernes sont encore persuadés que quiconque

sauroit la véritable prononciation de ce nom ineffable, pourroit opérer, par sa vertu, les plus grands prodiges. Pour expliquer comment Jésus-Christ a pu faire tant de miracles, ils disent qu'il avoit dérobé dans le Temple la prononciation du nom ineffable. Toutes ces rêveries ne méritent aucune attention.

La circonstance dans laquelle Dieu a daigné révéler son nom propre, & qui ne convient qu'à lui, est remarquable. Lorsqu'il voulut envoyer Moïse en Egypte, pour tirer de la servitude les Israélites, Moïse lui demanda : » Lorsque je » dirai aux enfans d'Israël, *le Dieu de vos pères » m'envoie vers vous*, s'ils me demandent votre » nom, que leur répondrai-je? Je suis, dit le » Seigneur, *celui qui est*; tu leur diras : *Celui qui » est* m'a envoyé vers vous «. *Exode*, c. 3, ℣. 13 & 14. Les Septante ont très-bien traduit : *Je suis l'Être, l'Être m'a envoyé vers vous.*

Mais ce qui est dit, c. 6, ℣. 2 & 3, forme une difficulté. Dieu dit à Moïse : » Je suis *Jéhovah*; » je me suis bien fait connoître à Abraham, à » Isaac, à Jacob, comme Dieu tout-puissant » (*Schaddaï*), mais je n'en ai pas été connu par » mon nom de *Jéhovah* «. Cependant nous voyons dans plusieurs passages de la *Genèse* Noé, Abraham, Isaac & Jacob donner à Dieu le nom de *Jéhovah*.

La plupart des Commentateurs répondent que Moïse fait ainsi parler les Patriarches par anticipation; mais il y a une manière plus satisfaisante d'entendre ce passage. Il faut se souvenir que, dans le style de l'Ecriture-Sainte, *être appellé de tel nom*, signifie être véritablement ce qui est exprimé par ce nom. Ainsi, lorsqu'Isaïe a dit, c. 7, ℣. 14, que l'enfant dont il parle *sera nommé Emmanuel*, cela signifie qu'il sera véritablement *Emmanuel*, Dieu avec nous. Or, *Jéhovah* ne signifie pas seulement *celui qui est*, ou l'Éternel, il exprime encore celui qui est toujours le même, celui qui ne change point, celui dont les desseins sont immuables. Dieu semble l'expliquer ainsi lui-même dans le Prophète Malachie, c. 3, ℣. 6 : » Moi, *Jéhovah*, je ne change point «.

Jusqu'au moment où Dieu daigna se révéler à Moïse, il s'étoit assez fait connoître aux Patriarches, comme Dieu tout-puissant, par les divers prodiges qu'il avoit opérés sous leurs yeux; mais il n'avoit pas encore démontré, par les événemens, la certitude immuable de ses promesses. Or, c'est ce que Dieu alloit faire, en délivrant son peuple de l'Egypte, comme il l'avoit promis à Abraham quatre cens ans auparavant. Ce qu'il dit à Moïse, *Exode*, c. 6, ℣. 2, peut donc signifier : » J'ai assez convaincu Abraham, Isaac » & Jacob que je suis le Dieu tout-puissant, mais » je n'ai pas encore démontré, comme je vais le » faire, que je suis le Dieu immuable, qui ne » manque point à mes promesses «. La suite du passage paroît indiquer ce sens, comme l'a très-bien vu le Cardinal Cajétan, qui donne cette explication.

JEPHTÉ, Chef & Juge des Israélites, célèbre par la victoire qu'il remporta sur les Ammonites, & par le vœu qu'il fit avant de marcher contre eux. *Jud.* c. 11, ℣. 3 & suiv. Il dit, suivant le texte hébreu : » Si le Seigneur livre les Ammo- » nites entre mes mains, ce qui sortira le pre- » mier de ma maison, à ma rencontre, sera au » Seigneur, & je l'offrirai en holocauste.... A » son retour, ce qu'il rencontra le premier fut sa » fille unique. Il déchira ses vêtemens & déplora » son malheur. Sa fille lui demanda deux mois de » délai, pour aller pleurer sa virginité avec ses » compagnes.... Après ce tems expiré, *Jephté* » accomplit son vœu, & sa fille étoit vierge (ou » demeura vierge); de-là l'usage s'établit, parmi » les filles d'Israël, de pleurer tous les ans, pen- » dant quatre jours, la fille de *Jephté* «.

Quel fut l'objet du vœu de ce père infortuné? Sa fille fut-elle immolée en sacrifice, ou seulement condamnée au service du Tabernacle, & à une virginité perpétuelle? Sur cette question les Commentateurs sont partagés; les uns pensent que cette fille fut véritablement offerte en sacrifice, & les incrédules ont allégué ce fait pour prouver que les Juifs offroient à Dieu des victimes humaines; d'autres jugent qu'il n'en est point ici question, mais qu'il s'agit seulement d'un dévouement de cette fille au service du Tabernacle.

En effet, le texte hébreu peut avoir deux sens très-différens; au lieu de dire : » Ce qui sortira » le premier de ma maison, *&* sera au Seigneur, » *&* je l'offrirai en holocauste «, on peut traduire : » *Ou* sera au Seigneur, *ou* je l'offrirai en » holocauste «. La préposition *vau*, qui est ici répétée, est souvent disjonctive.

D'ailleurs *holah*, qui signifie *holocauste*, exprime aussi une simple oblation; il est dérivé de *hal*, *hol*, élévation, parce que l'on élevoit sur ses mains ce que l'on offroit à Dieu.

Voici les raisons par lesquelles on prouve que la fille de *Jephté* ne fut point immolée.

1°. Les sacrifices de sang humain sont absolument défendus aux Juifs, *Deut.* c. 12, ℣. 30 : » Gardez-vous, leur dit Moïse, d'imiter les na- » tions qui vous environnent, de pratiquer leurs » cérémonies, de dire j'honorerai mon Dieu » comme ces nations ont honoré leurs Dieux; » n'en faites rien; car elles ont fait pour leurs » Dieux des abominations que le Seigneur a en » horreur; elles leur ont offert leurs fils & leurs » filles, & les ont consumés par le feu. Faites » seulement pour le Seigneur ce que je vous or- » donne, n'y ajoutez & n'en retranchez rien «.

» Offrirai je à Dieu, dit un Prophète, mon » fils aîné pour expier mon crime, & le fruit de » mes entrailles pour expier mon péché? O » homme! je t'apprendrai ce qui est bon, & ce

» que le Seigneur exige de toi ; c'est de pratiquer la justice & la miséricorde, & de penser » à la présence de ton Dieu «. *Mich.* c. 6. ℣. 7 & 8. Dieu, pour témoigner aux Juifs que leurs sacrifices lui déplaisent, leur dit : » Celui qui immole un bœuf fait comme s'il tuoit un homme, » &c. «. *Isaïe*, c. 66, ℣. 3.

Quand *Jephté* auroit pu ignorer cette défense, les Prêtres, chargés d'immoler toutes les victimes, ne pouvoient pas l'oublier ; il n'y avoit point encore eu d'exemple d'un pareil sacrifice.

2°. Dans le *Lévitique*, c. 27, ℣. 2, il est ordonné de racheter à prix d'argent les personnes vouées au Seigneur. A la vérité, il y est dit, *ibid.* ℣. 28 & 29, que ce qui aura été consacré au Seigneur par l'*anathême* (*cherem*), ne pourra pas être racheté ; mais l'anathême ne pouvoit être prononcé que contre les ennemis de l'Etat ; un homme ne s'est jamais avisé de le prononcer contre ce qui lui appartenoit. Autre circonstance que *Jephté* ne pouvoit pas ignorer.

3°. Ceux qui veulent que la fille de *Jephté* ait été immolée, traduisent à leur gré les paroles du texte ; ils lisent : *La première personne qui sortira de ma maison*, & le texte porte, *ce qui sortira le premier* ; ce pouvoit être un animal ; ils ajoutent, *je l'offrirai en holocauste*, & le terme hébreu peut signifier simplement, *j'en ferai une offrande.* Les trente-deux personnes qui, après la défaite des Madianites, furent réservées *pour la part du Seigneur*, *Num.* c. 31, ℣. 40, ne furent certainement pas immolées en sacrifice.

4°. La fille de *Jephté* demande la liberté d'aller pleurer, non sa mort, mais sa virginité, ou la nécessité de demeurer vierge ; après avoir dit que le vœu fut accompli, l'Historien ajoute, *& elle fut vierge*, ou elle demeura vierge ; elle ne fut donc pas immolée. On demande, pourquoi donc *Jephté* fut si affligé ? pourquoi les filles d'Israël pleuroient la fille de *Jephté* ? Parce qu'il étoit fâcheux à un père victorieux, devenu chef de sa nation, de ne pas établir une fille qui étoit son unique enfant. Le terme hébreu, qui signifie *pleurer*, peut signifier simplement *célébrer*, rappeller la mémoire. Il y avoit certainement chez les Israélites des femmes attachées au service du Tabernacle, puisque l'Histoire sainte accuse les enfans d'Héli d'avoir eu un commerce criminel avec elles, *I. Reg.* c. 2, ℣. 22. Ces femmes étoient regardées comme des esclaves, puisque c'étoit le sort des prisonnières de guerre ; *Jephté* ne pouvoit voir, sans être affligé, que sa fille fût condamnée à un pareil sort.

5°. Si l'on envisage autrement le vœu de *Jephté*, l'on est forcé de dire que ce vœu fut téméraire, & que l'exécution en fut criminelle ; cependant il n'est point blâmé dans l'Ecriture, il est même loué par S. Paul, *Hébr.* c. 11, ℣. 32. Il n'est donc pas probable qu'il ait fait cette double faute. *Synopse des Crit. Jud.* c. 11. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 3, p. 580, D. Calmet a soutenu le contraire ; mais il n'a pas détruit les raisons que nous venons d'alléguer. Elles sont très-bien exposées dans la *Bible de Chais*, tome 4, page 118, quoique l'Auteur finisse par adopter la même opinion que D. Calmet. Mais il est aisé de voir que les Protestans ne la préfèrent à la première qu'à cause de leur aversion contre le vœu de virginité.

JÉRÉMIE, l'un des quatre grands Prophètes, étoit de race sacerdotale ; il prophétisa principalement sous le règne de Sédécias, pendant que Jérusalem étoit assiégée par l'armée de Nabuchodonosor. Il ne cessa d'exhorter les Juifs à se rendre aux Assyriens, & de leur protester que s'ils continuoient à se défendre, la ville seroit prise d'assaut, mise à feu & à sang ; c'est ce qui arriva.

L'accomplissement des prédictions de ce Prophète a donné lieu aux incrédules de le peindre comme un traître vendu aux Assyriens. Il travailla, disent-ils, à décourager ses concitoyens & à les soulever contre leur Roi ; il ne leur annonça que des malheurs. Cependant il ne laissa pas d'acheter des terres dans le pays dont il prédisoit la désolation. Lorsque Jérusalem fut prise, le Monarque Assyrien le recommanda fortement à son Général Nabuzardan, & *Jérémie* conserva toujours du crédit à la Cour de Babylone. Il en fut quitte pour faire des lamentations sur les ruines de son pays, & pour consoler ses concitoyens, en leur prédisant la fin de la captivité.

Si ce portrait est véritable, voilà un traître d'une singulière espèce ; *Jérémie*, Prêtre & Prophète, trahit sa patrie contre son propre intérêt ; il consent à perdre son état, sa liberté, sa vie même, pour livrer aux Assyriens Jérusalem, le Temple, la Judée entière. Il refuse ensuite les offres du Général Assyrien ; il veut demeurer dans sa patrie dévastée pour consoler les malheureux, pour y faire observer la loi du Seigneur ; il accompagne les Juifs fugitifs jusqu'en Egypte. Pendant le siége, il achete un champ, afin d'attester que la Judée sera repeuplée & cultivée de nouveau, mais il ne le paye pas avec de l'argent reçu des Assyriens. Après le siége, il n'accepte d'eux que des vivres & de légers secours pour subsister. S'il conserve du crédit à la Cour de Babylone, il n'en fait usage que pour adoucir le sort de ses frères captifs. Il faut donc que ce traître prétendu ait été tout-à-la-fois impie & religieux, perfide & charitable, vendu aux Assyriens & désintéressé, ennemi de ses frères & victime de son affection pour eux. Quand on veut peindre un homme tel qu'il est, il ne faut pas affecter de choisir, dans sa vie, les traits qui peuvent recevoir une interprétation odieuse, en laissant de côté ce qui les justifie.

Jérémie savoit, par une révélation divine, & par les prédictions des Prophètes qui l'avoient

precédé, que Jérusalem seroit prise, que les Juifs seroient conduits en captivité, que plus ils feroient de résistance aux Assyriens, plus leur sort seroit fâcheux; il le leur représente, où est le crime? Pendant le siége, les Juifs ne veulent suivre aucun de ses conseils, ni écouter aucune de ses remontrances; ils le mettent en prison, parce qu'il ne veut pas flatter leurs folles espérances; ils le plongent dans une fosse remplie de boue, il y auroit péri sans le secours d'un Ethiopien; il étoit encore dans les fers lorsque la ville fut prise; il en fut tiré par les Assyriens, & l'on suppose qu'il fut cause de la prise de la ville. Le Roi Sédécias, subjugué par des furieux, n'osoit consulter *Jérémie* qu'en secret; il n'osa pas le tirer de leurs mains; & l'on suppose que ce Prophete soulevoit le peuple contre son Roi, &c. Ces calomnies sont réfutées par l'Histoire même.

On ne peut pas nier que les prédictions de *Jérémie* sur Jérusalem, sur les nations voisines, sur l'Egypte, n'aient été accomplies; il étoit donc inspiré du ciel. Dieu n'auroit pas accordé l'esprit prophétique à un fourbe, à un traître, à un méchant homme; les Juifs, devenus plus sages, n'auroient pas conservé, pour lui & pour ses écrits, le respect dont ils ont toujours été pénétrés. *Voyez* PROPHÈTE.

Un de nos Philosophes a osé dire que *Jérémie* étoit non-seulement un traitre, mais un insensé, parce qu'il se chargea d'un joug & se garotta de chaines, pour mettre sous les yeux des Juifs les signes de l'esclavage auquel ils seroient réduits par les Assyriens. *Jérém.* c. 27, ỳ. 2. Si c'étoit là un trait de folie, il faut conclure que tous les Orientaux étoient des insensés, puisque c'étoit leur coutume de peindre, par leurs actions, les objets dont ils vouloient frapper l'imagination de leurs auditeurs. *Voyez* ALLÉGORIE, HIÉROGLYPHE.

JÉRICHO. Le siége & la prise de cette ville, par Josué, ont fourni aux incrédules plusieurs sujets de déclamation. Ils disent:

1°. Que pour faire passer aux Israélites le Jourdain près de *Jéricho*, il n'étoit pas nécessaire de suspendre les eaux par miracle, que, dans cet endroit, le fleuve n'a pas quarante pieds de largeur, qu'il étoit aisé d'y jetter un pont de planches, encore plus aisé de le passer à gué.

Mais, selon le témoignage des voyageurs, le Jourdain a, dans cet endroit, plus de soixante-quinze pieds de largeur; il est très-profond & très-rapide. Au tems du passage de Josué, ou vers la moisson, ce fleuve avoit rempli ses bords, & le texte porte qu'il regorgeoit. Il n'étoit donc pas possible d'y jetter un pont de planches, encore moins de le passer à gué. *Josué*, ch. 3, ỳ. 15.

2°. Qu'il n'étoit pas nécessaire d'envoyer des espions à *Jéricho*, puisque les murs de cette ville devoient tomber au son des trompettes. Mais, lorsque Josué envoya ses espions, il étoit encore à Sétim, assez loin du Jourdain; il ne savoit pas encore que Dieu feroit tomber les murs de *Jéricho* par miracle; il n'en fut averti que plusieurs semaines après. *Josué*, c. 2, 3, 5.

3°. Selon les Censeurs de l'Histoire sainte, tous les habitans de *Jéricho*, & tous les animaux, furent *immolés à Dieu*, excepté une femme prostituée, qui avoit reçu chez elle les espions des Juifs. Il est étrange, disent ils, que cette femme ait été sauvée pour avoir trahi sa patrie, qu'une prostituée soit devenue l'aïeule de David, & même du Sauveur du monde.

Il est vrai qu'à la prise de *Jéricho* tout fut tué, & la ville rasée, parce que tout avoit été voué à l'*anathême* ou à la vengeance divine; il ne s'ensuit pas que tout ait été *immolé* à Dieu: le sac des villes, le massacre des ennemis, ne furent jamais regardés, chez aucun peuple, comme des sacrifices offerts à Dieu. Il n'est pas certain que Rahab ait été une prostituée; l'hébreu *zanah* ne signifie souvent qu'une cabaretière, une femme qui reçoit les étrangers. Pour qu'elle fût la même que l'aïeule de David, il faudroit qu'elle eût vécu au moins deux cens ans.

Elle ne fut pas sauvée seule, mais avec toute sa parenté; non pour avoir trahi sa patrie, la visite des espions ne fit à *Jéricho* ni bien ni mal, mais pour avoir rendu hommage au Dieu d'Israël, & protégé ses envoyés. » Je sais, leur dit-elle, que » Dieu vous a livré notre pays, il y a répandu la » terreur. Nous avons appris les miracles qu'il a » opérés pour vous tirer de l'Egypte, & la manière dont vous avez traité les Rois des Amorthéens. Le Seigneur votre Dieu est le Dieu » du ciel & de la terre; jurez-moi donc, en son » nom, que vous épargnerez ma famille comme » je vous ai épargnés «. *Josué*, c. 2, ỳ. 9. Il ne tenoit qu'aux habitans de *Jéricho* d'imiter cette conduite.

4°. Le sac de *Jéricho*, continuent nos Censeurs, est un exemple de cruauté détestable. Mais ce qu'Alexandre fit à Tyr, Paul Emile en Epire, Julien à Dacires & à Majoza Malcha, Scipion à Carthage & à Numance, Mummius à Corinthe, César à Alexie & à Gergovie, n'est pas moins cruel; tel a été le droit de la guerre chez les peuples anciens. En quoi les Israélites sont-ils plus coupables que les autres? *Voyez* CHANANÉENS.

JÉROME DE PRAGUE. *Voyez* HUSSITES.

JÉROME (S.), Prêtre, l'un des plus savans Pères de l'Eglise, mourut l'an 420. L'édition de ses ouvrages donnée à Paris par D. Martianay, en 5 vol. *in-fol.*, fut commencée en 1693, & finie en 1704. Elle a été renouvellée à Vérone en 1738, par le P. Villarsi, de l'Oratoire, en 10 vol. *in fol.*

Le premier volume de D. Martianay renferme la

la traduction latine des livres saints faite par *Saint Jérôme* sur les textes originaux ; le deuxième renferme plusieurs traités pour servir à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte ; le troisième, un savant commentaire sur les Prophètes ; le quatrième, un commentaire sur S. Matthieu, & sur plusieurs épitres de S. Paul, les lettres du saint Docteur, & des traités contre divers hérétiques. On a mis dans le cinquième les ouvrages supposés à *S. Jérôme*, & plusieurs pièces qui servent à l'histoire de sa vie.

Les Critiques Protestans, comme Daillé, Barbeyrac, & leurs Copistes, ont fait différens reproches à ce Père de l'Eglise. Ils disent d'abord qu'il a écrit avec trop de précipitation ; mais il faut juger du mérite de ses ouvrages par ce qu'ils renferment, & non par le tems qu'il a mis à les faire. Un homme aussi laborieux que *S. Jérôme*, & aussi instruit, est capable de faire de bons livres en peu de tems.

On dit qu'il a eu trop d'estime pour la vie solitaire, pour la virginité, pour le célibat, qu'il a parlé trop désavantageusement des secondes noces. La question est de savoir si, sur ces différens chefs, il n'a pas mieux pensé que les Protestans & que les incrédules ; il en jugeoit d'après les livres saints, qu'il avoit beaucoup lus, & qu'il possédoit très-bien ; ses accusateurs en parlent d'après leurs préjugés & leurs préventions.

Il est accusé d'avoir manqué de modération envers ses adversaires, d'avoir écrit contr'eux d'un style vif, emporté, & souvent indécent. On ne peut pas disconvenir de la vivacité excessive de *S. Jérôme* ; mais, quand l'opiniâtreté des hérétiques à l'attaquer ne pourroit pas lui servir d'excuse, il faudroit encore faire plus d'attention aux choses qu'au style, laisser de côté les expressions trop vives, & approuver la doctrine. Il y a de l'injustice à exiger qu'un Saint soit exempt des moindres défauts de l'humanité.

Il a changé, dit-on, de sentiment suivant les circonstances. Il en a plutôt changé selon les progrès de ses connoissances ; preuve qu'il cherchoit sincèrement la vérité, & qu'il n'hésitoit pas de se corriger lorsqu'il reconnoissoit qu'il s'étoit trompé.

Daillé a fait grand bruit sur un passage de ce saint Docteur, *Epist.* 50 *ad Pammach.*, où il dit que, quand on dispute, on ne dit pas toujours ce que l'on pense, que l'on cherche à vaincre l'adversaire par la ruse autant que par la force. Il est clair que *S. Jérôme* veut parler de l'usage que l'on fait dans la dispute des argumens personnels, tirés des principes de l'adversaire que l'on réfute. Ces argumens ne sont pas toujours conformes au sentiment de celui qui s'en sert, mais ils sont légitimes & solides, puisqu'ils démontrent que l'adversaire n'est pas d'accord avec lui-même. Il en est de même lorsqu'un adversaire prouve mal un fait ou une opinion qui peuvent être vrais ; on attaque ses argumens, quoique, sur le fond, l'on pense comme lui. Tout cela sont des ruses, sans doute, mais ruses très-permises, dont on n'a jamais fait un crime à personne. Les Censeurs même de *S. Jérôme* en ont souvent employé qui sont beaucoup moins honnêtes ; ce n'en est pas une fort louable de donner un sens criminel à un passage, lorsqu'il peut avoir un sens très-innocent.

Le saint Docteur, en commentant les paroles de Jésus-Christ, *Matt.* c. 5, ℣. 34, défend, comme le Sauveur lui-même, de jurer dans le discours ordinaire ; de-là Barbeyrac conclut qu'il condamne le serment en général, & sans distinction.

Sur *S. Matthieu*, c. 17, ℣. 26, *S. Jérôme* fait remarquer que Jésus-Christ a payé le tribut à César, afin d'accomplir toute justice. Il ajoute : Malheureux que nous sommes ! nous portons le nom de Christ, & nous ne payons aucun tribut. Barbeyrac soutient que *S. Jérôme* défend aux Chrétiens de payer les tributs.

Dans son *Commentaire sur Jonas*, *S. Jérôme* n'a pas voulu condamner les femmes Chrétiennes qui se sont donné la mort plutôt que de laisser violer leur chasteté ; son Censeur en conclut que ce Père approuve le suicide en pareil cas.

Comme *S. Jérôme* a écrit avec beaucoup de chaleur contre Jovinien, qui ne faisoit aucun cas de la virginité, & contre Vigilance, qui condamnoit le culte des reliques, on sent bien qu'un Protestant ne peut pas pardonner ces deux traits à un Père de l'Église ; aussi Barbeyrac s'emporte contre lui, & déclame de toutes ses forces, *Traité de la Morale des Pères*, ch. 15. Tel est le génie des Protestans ; *S. Jérôme* les a condamnés & réfutés d'avance : donc ils ont droit eux-mêmes de le condamner ; mais l'Eglise a suivi la doctrine de *S. Jérôme*, & elle a réprouvé la leur.

JÉRONYMITES, nom de divers Ordres ou Congrégations de Religieux, autrement appellés *Hermites de S. Jérôme*, parce qu'ils ont cherché à rendre leur manière de vivre conforme aux instructions de ce saint Docteur.

Ceux d'Espagne doivent leur naissance au tiers-Ordre de S. François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI approuva leur Congrégation l'an 1374 ; il leur donna les constitutions du Couvent de Sainte-Marie du Sépulchre, avec la règle de S. Augustin ; pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de pareille couleur, le tout sans teinture, & de vil prix.

Ces Religieux sont en possession du Couvent de S. Laurent de l'Escurial, où les Rois d'Espagne ont leur sépulture, de celui de S. Isidore de Séville, & de celui de S. Just, dans lequel Charles-Quint se retira lorsqu'il eut abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne.

Il y a encore dans ce Royaume d'autres Religieux *Jéronymites*, qui furent fondés sur la fin du quinzième siècle; Sixte IV les mit sous la jurisdiction des anciens *Jéronymites*, & leur donna les Constitutions du Monastère de Sainte-Marthe de Cordoue; mais Léon X leur ordonna de prendre les premières dont nous venons de parler. Ainsi ces deux Congrégations furent réunies.

Les Hermites de S. Jérôme de l'Observance de Lombardie ont pour Fondateur Loup d'Olmédo, qui les établit en 1424, dans les montagnes de Cazalla, au diocèse de Séville; il leur donna une règle composée des instructions de S. Jérôme, & qui fut approuvée par le Pape Martin V. Ces *Jéronymites* furent dispensés de garder la règle de S. Augustin.

Pierre Gambacorti, de Pise, fonda la troisième Congrégation des *Jéronymites* vers l'an 377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568; alors Pie V leur ordonna de faire des vœux solemnels. Ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Bavière, & ils sont au nombre des Ordres mendians.

La quatrième Congrégation de *Jéronymites*, dite de Fiésoli, commença l'an 1360. Charles de Montegranelli, de la maison des Comtes de ce nom, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Vérone, avec quelques compagnons qu'il rassembla. Cette Congrégation fut mise, par Innocent VII, sous la règle & les constitutions de S. Jérôme; mais en 1441 Eugène IV leur donna la règle de S. Augustin. Comme le Fondateur étoit du tiers-Ordre de S. François, il en garda l'habit; en 1460, Pie II permit à ceux qui voudroient de le quitter, ce qui occasionna une division parmi eux; mais en 1668, Clément IX supprima entièrement cet Ordre, en l'unissant à la Congrégation du B. Pierre Gambacorti.

JÉRUSALEM (Eglise de). Il est dit dans les Actes des Apôtres, que cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ les Apôtres reçurent le S. Esprit; que S. Pierre, en deux prédications, convertit à la foi chrétienne huit mille hommes, & que ce nombre augmenta de jour en jour. Quelques années après, les anciens de cette Eglise dirent à S. Paul: » Vous voyez, mon frere, » combien de milliers de Juifs croient en Jésus- » Christ «. Ce fait est confirmé par Hégésippe, Auteur du second siècle; par Celse, qui reproche aux Juifs convertis de s'être attachés à un homme mis à mort depuis peu de tems; dans Origène, l. 2, n. 1, 4, 46, & par Tacite, qui dit que le Christianisme se répandit d'abord dans la Judée, où il avoit pris naissance. *Annal.*, l. 15, n. 44.

L'on commença de bonne heure à disputer dans cette Eglise; les Apôtres s'y assemblèrent vers l'an 51, pour décider que les Gentils convertis n'étoient pas tenus à garder la loi de Moïse. Les Ebionites prétendirent que Jésus étoit né de Joseph; Cerinthe nia sa divinité, d'autres la réalité de sa chair; S. Paul & S. Jean réfutent ces erreurs dans leurs lettres. L'existence d'une Eglise nombreuse à Jérusalem, avant la destruction de cette ville, ou avant l'an 70, est donc incontestable.

Mais si la résurrection de Jésus-Christ, ses miracles, & les autres faits publiés par les Apôtres, n'avoient pas été indubitables, ces Prédicateurs auroient-ils pu faire un aussi grand nombre de prosélytes sur le lieu même où tout s'étoit passé, dans un tems où ils étoient environnés de témoins oculaires, & de sectaires qui étoient intéressés à les contredire?

Pour expliquer naturellement la naissance & les progrès du Christianisme, les incrédules modernes supposent que les Apôtres ne prêchèrent d'abord qu'en secret, & dans les ténèbres; qu'ils ne commencèrent à se montrer au grand jour que quand ils furent assez forts pour intimider les Juifs, & qu'alors on ne pouvoit plus les convaincre d'imposture, parce que les témoins ne subsistoient plus. C'est une supposition fausse. Le meurtre de Saint Etienne & de S. Jacques, l'emprisonnement de S. Pierre, le tumulte excité par les Juifs contre S. Paul, les disputes qui régnèrent parmi les Juifs convertis, & qui donnèrent lieu au Concile de *Jérusalem*, &c., prouvent que la prédication des Apôtres fit d'abord beaucoup de bruit, & fut connue de tout *Jérusalem*; que la rapidité de leurs succès étonna les Chefs de la nation juive; que ceux-ci n'osèrent traiter les Apôtres comme ils avoient traité Jésus-Christ lui même.

Il est donc incontestable que les faits sur lesquels les Apôtres fondoient leurs prédications, & qui sont la base du Christianisme, ont été hautement publiés d'abord, & poussés au plus haut point de notoriété, sur le lieu même où ils se sont passés, & sous les yeux des témoins oculaires; que ceux même qui avoient le plus d'intérêt de les contester n'ont pu y rien opposer; que ceux qui les ont crus étoient invinciblement persuadés de la vérité de ces faits.

Dès l'origine, la communauté des biens s'établit parmi les fideles de *Jérusalem*; mais, au mot COMMUNAUTÉ DE BIENS, nous avons fait voir qu'elle consistoit seulement dans la libéralité avec laquelle chacun d'eux pourvoyoit aux besoins des autres; nous savons que la même charité mutuelle a régné dans les autres Eglises; quant à la communauté de biens, prise en rigueur, on ne peut pas prouver qu'elle ait été établie nulle part. C'est donc mal-à-propos que les incrédules ont écrit que c'étoit là une des principales causes de la propagation rapide du Christianisme. Quand elle auroit eu lieu à *Jérusalem*, en quoi auroit-elle influé sur la conversion des peuples de l'Asie mineure, de la Grèce ou de l'Italie? La charité héroïque qui a été pratiquée par tous les Chrétiens dans tous les lieux, même envers les Païens,

a fait des prosélytes sans doute, les Pères de l'Eglise en déposent; nous ne pensons pas que ce motif de conversion fasse déshonneur à notre religion. *Voyez* CHRISTIANISME.

Il y a plusieurs contestations entre les Théologiens Catholiques & les Protestans, au sujet de l'assemblée tenue à *Jérusalem* par les Apôtres vers l'an 51, de laquelle il est parlé. *Act.* c. 15. Il s'agit de savoir si ce fut un vrai Concile, si les Prêtres & le peuple y eurent voix délibérative, quel fut l'objet de la décision, si ce fut une loi perpétuelle & qui devoit durer toujours.

Déja, au mot CONCILE, nous avons prouvé que rien ne manquoit à cette assemblée pour mériter ce nom, puisqu'il s'y trouvoit au moins trois Apôtres, dont l'un étoit Evêque titulaire de *Jérusalem*, plusieurs Disciples qui participoient à leurs travaux, & que S. Pierre y présidoit. Il n'étoit pas nécessaire que tous les Apôtres, & tous les Pasteurs qu'ils avoient établis, fussent appellés; chacun des Apôtres avoit reçu de Jésus-Christ, & du S. Esprit, le droit de faire des loix pour le gouvernement de l'Eglise, *Matt.* c. 19, ℣. 28; à plus forte raison avoient-ils ce droit, lorsque plusieurs étoient réunis à leur Chef. Mosheim, qui a discuté cette question, convient que c'est une dispute de mots, *Instit. Hist. Christ.* p. 261. Le décret de ce Concile fut donc une véritable loi qui obligeoit tous les fidèles; non-seulement il concernoit la discipline, mais il décidoit un dogme; savoir, que les Gentils convertis n'étoient pas obligés, pour être sauvés, à observer la circoncision, ni les autres loix cérémonielles des Juifs, qu'il leur suffisoit d'avoir la foi; & l'on fait que, par *la foi*, les Apôtres entendoient la soumission à la morale de Jésus-Christ, aussi-bien qu'au reste de sa doctrine. Quoique cette décision ne fût adressée qu'aux Gentils convertis d'Antioche, de Syrie & de Cilicie, elle ne regardoit pas moins les autres Eglises, puisque S. Paul enseigna la même doctrine aux Galates. D'où il s'ensuivoit que, s'il étoit encore permis aux Juifs d'observer leur loi cérémonielle, ce n'étoit plus comme une loi religieuse, mais comme une simple police.

En second lieu, il est dit, *Act.* c. 15, ℣. 6 & 7, que les Apôtres & les Prêtres, ou anciens, s'assemblèrent pour examiner la question, que l'examen se fit avec soin; ℣. 22, qu'il plut aux Apôtres, aux anciens, ou Prêtres, *& à toute l'Eglise*, d'envoyer des députés porter cette décision à Antioche; de-là les Protestans ont conclu que les Prêtres & le peuple eurent voix délibérative dans ce Concile, qu'ils auroient dû l'avoir de même dans tous les autres; que ç'a été, dans la suite, une usurpation de la part des Evêques de s'attribuer ce droit exclusivement; qu'en cela ils ont perverti l'ordre établi par les Apôtres, qu'ils ont changé en aristocratie un gouvernement qui, dans son origine, étoit démocratique.

Aux mots EVÊQUE, HIÉRARCHIE, &c., nous avons prouvé le contraire, & le chapitre même que l'on nous objecte le confirme. Les Prêtres ni le peuple ne parlent point dans cette assemblée, on ne demande point leur suffrage; il est dit au contraire, ℣. 12, que la *multitude se tut*. Leur présence ne prouve donc point qu'ils y assistoient en qualité de juges ou d'arbitres, mais seulement comme intéressés à savoir ce qui seroit décidé. Lorsque les Magistrats prononcent un arrêt à l'audience, on ne s'avise pas de dire que c'est l'ouvrage des Avocats & des Auditeurs.

Basnage a cependant soutenu que le Concile de *Jérusalem* est le seul œcuménique que l'on ait pu tenir; que si on le prenoit pour règle & pour modèle des autres, il faudroit que les Apôtres y présidassent, qu'ils fussent composés de tous les Evêques de l'Eglise Chrétienne, que les Prêtres & le peuple eussent part aux décisions, *Hist. de l'Eglise*, l. 10, c. 1, §. 3. Il auroit été bien embarrassé de faire voir en quoi consistoit la part que les Prêtres & le peuple eurent à la décision du Concile de *Jérusalem*. Les Evêques sont les successeurs des Apôtres; ils ont donc hérité du droit de tenir des Conciles; il n'est pas plus nécessaire que tous y assistent, qu'il ne l'a été que tous les Apôtres fussent présens au Concile de *Jérusalem*. *Voyez* CONCILE. Les Protestans veulent persuader que les Apôtres n'avoient le droit de juger & de faire des loix que parce qu'ils avoient reçu le S. Esprit; mais long-tems auparavant Jésus-Christ leur avoit dit : » Vous serez assis sur » douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël«. *Matt.* c. 19, ℣. 28.

En troisième lieu, le Concile enjoint aux fidèles de s'abstenir de *la souillure des idoles*, ou des viandes immolées aux idoles, du sang, des viandes suffoquées, & de *la fornication*. *Act.* ch. 15, ℣. 20 & 29. Il n'est aucun de ces termes sur le sens duquel les Commentateurs n'aient disputé. Spencer a fait à ce sujet une assez longue dissertation *de legib. Hebr. ritualib.*, l. 2, p. 435. Après avoir rapporté les divers sentimens, il est d'avis qu'il faut prendre les termes dans le sens le plus naturel & le plus ordinaire; que par la *souillure des idoles*, il faut entendre tous les actes d'idolâtrie; or, c'en étoit un de manger des viandes immolées aux idoles, soit dans leur temple, soit ailleurs, soit après un sacrifice, soit dans un autre tems, d'invoquer les Dieux au commencement ou à la fin du repas, de faire des libations à leur honneur, &c. Ces pratiques étoient familières aux Païens; c'est pour cela que les Juifs évitoient de manger avec eux. S'abstenir du sang, n'est point s'abstenir du meurtre, mais éviter de manger le sang des animaux, par conséquent les viandes suffoquées dont le sang n'a pas été versé. La fornication est le commerce avec une prostituée, commerce que les Païens ne mettoient pas au rang des crimes.

Quoique le décret du Concile de *Jérusalem* semble mettre toutes ces actions sur la même ligne, il ne s'ensuit pas, dit Spencer, que l'idolâtrie & la fornication soient en elles-mêmes aussi indifférentes que l'usage du sang & des viandes suffoquées; les deux premières sont défendues par la loi naturelle, le reste ne l'étoit que par une loi positive relative à la police & aux circonstances. Mais tout cela est joint ensemble, parce que c'étoit autant de signes, de causes & d'accompagnemens de l'idolâtrie; cet Auteur le prouve par des témoignages positifs. Telle est, selon lui, la principale raison de la défense portée par les Apôtres; la seconde étoit l'horreur que les Juifs avoient pour toutes ces pratiques, & qui les détournoit de fraterniser avec les Gentils; la troisième étoit la nécessité d'écarter de ceux-ci toute occasion de retourner à leurs anciennes mœurs.

En quatrième lieu, cette loi a été souvent renouvellée dans la suite; elle se trouve dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 6, c. 12; dans le *deuxième Canon du Concile de Gangres*, dans le *Concile in Trullo*, dans une *loi de l'Empereur Léon*, dans un *Concile de Worms*, *sous Louis le Débonnaire;* dans une *lettre du Pape Zacharie à l'Archevêque de Mayence*, & dans plusieurs *Pénitentiaux*. Cette discipline est encore observée chez les Grecs & chez les Ethiopiens; elle l'a été en Angleterre jusqu'au tems de Bede. C'est ce qui a déterminé plusieurs savans Protestans à soutenir qu'elle n'auroit jamais dû être abrogée, puisqu'elle est fondée sur l'Ecriture-Sainte, & sur une tradition constante; notre coutume, disent-ils, de manger du sang scandalise non-seulemant les Juifs & les Grecs Schismatiques, mais encore un grand nombre d'hommes pieux & instruits.

Mais il est évident que les deux raisons principales, pour lesquelles cette loi étoit établie, ne subsistant plus, elle ne doit plus avoir lieu, & que ceux qui se scandalisent de l'usage contraire ont tort. Si les Juifs & les Grecs se faisoient Catholiques, ils feroient les maîtres de s'abstenir du sang & des viandes suffoquées, pourvu qu'ils ne le fissent pas par un motif superstitieux. La tradition que l'on nous oppose n'a pas été aussi constante qu'on le prétend, puisqu'au quatrième siècle, du tems de S. Augustin, cette abstinence n'étoit déja plus observée dans l'Eglise d'Afrique. *S. Aug. contrà Faust.*, l. 32, c. 13. Des raisons locales l'ont tenue en vigueur plus long-tems dans le nord de l'Europe, parce que le Christianisme n'y a pénétré qu'au septième siècle, & dans les suivans, & que les mœurs grossières des Païens convertis exigeoient cette précaution. Tout cela prouve que c'est à l'Eglise qu'il appartient de juger de la discipline qui convient dans les tems & les lieux différens. Quant aux Protestans, qui veulent décider de tout par l'Ecriture-Sainte, c'est leur affaire de dire pourquoi ils ne gardent pas une loi qu'ils y voient en termes formels.

JESUATES, nom d'une sorte de Religieux que l'on appelloit autrement Clercs Apostoliques, ou *Jesuates de Saint Jérôme*. Leur fondateur est Jean Colombin, de Sienne en Italie. Urbain V approuva cet institut à Viterbe, l'an 1367, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter; il leur prescrivit la règle de S. Augustin, & Paul V les mit au nombre des Ordres mendians. Ils pratiquèrent d'abord la pauvreté la plus austère & une vie très-mortifiée: on leur donna le nom de *Jesuates*, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de Jésus à la bouche; ils y ajoutèrent celui de S. Jérôme, parce qu'ils prirent ce Saint pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siècles, ces Religieux n'ont été que Frères-Lais. En 1606, Paul V leur permit de recevoir les Ordres. Dans la plupart de leurs maisons, ils s'occupoient de la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau de vie; ce qui les fit nommer en quelques endroits *les Pères de l'eau de vie.* Comme ils étoient devenus riches dans l'Etat de Venise, & qu'ils s'étoient beaucoup relâchés de leur ancienne régularité, la République demanda leur suppression à Clément IX, pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie: ce Pape l'accorda en 1668. Il y a encore en Italie quelques Religieuses du même Ordre; on les a conservées, parce qu'elles ont persévéré dans la ferveur de leur premier établissement.

Cet exemple, & une infinité d'autres, ne prouvent que trop le danger qu'il y a pour tout Ordre de Religieux quelconque d'acquérir des richesses.

JÉSUITES, Ordre de Religieux fondé par S. Ignace de Loyola, Gentilhomme espagnol, pour instruire les ignorans, convertir les infidèles, défendre la foi catholique contre les hérétiques, & qui a été connu sous le nom de *Compagnie* ou *Société de Jésus*. Il fut approuvé par Paul III, en 1540, & confirmé par plusieurs Papes postérieurs; l'institut en fut déclaré *pieux* par le Concile de Trente, *sess.* 25 *de Reform.*, c. 16. Il a été supprimé par un Bref de Clément XIV, du 31 Juillet 1773.

Pendant deux cens trente ans qu'a subsisté cette Société, elle a rendu à l'Eglise & à l'humanité les plus grands services, par les missions, par la prédication, par la direction des ames, par l'éducation de la jeunesse, par les bons ouvrages que ses Membres ont publiés dans tous les genres de sciences. On peut consulter la Bibliothèque de leurs Ecrivains, donnée par Alégambe, & ensuite par Sotuel, en 1676, *in-folio;* & depuis, quel supplément n'auroit-on pas à y ajouter!

Cette Société n'existe plus.... Nous souhaitons sincèrement qu'il se forme dans les autres Corps séculiers ou réguliers, des Missionnaires tels que ceux qui ont porté le Christianisme au Japon,

la Chine, à Siam, au Tonquin, aux Indes, au Mexique, au Pérou, au Paraguay, à la Californie, &c.; des Théologiens tels que Suarès, Pétau, Sirmond, Garnier; des Orateurs tels que Bourdaloue, Larue, Segaud, Griffet, Neuville; des Historiens qui égalent d'Orléans, Longueval, Daniel; des Littérateurs qui effacent Rapin, Vanières, Commire, Jouvency, &c. &c. Nous souhaitons sur-tout que bientôt on ne s'apperçoive plus du vuide immense qu'ils ont laissé pour l'éducation de la jeunesse, & que les générations futures soient, à cet égard, plus heureuses que celle qui suit immédiatement leur destruction.

JÉSUITESSES, Congrégation de Religieuses qui avoient des établissemens en Italie & en Flandres; elles suivoient la règle, & imitoient le régime des Jésuites. Quoique leur institut n'eût point été approuvé par le Saint Siége, elles avoient plusieurs maisons auxquelles elles donnoient le nom de *colléges*, d'autres qui portoient le nom de noviciat; elles faisoient entre les mains de leurs Supérieures les trois vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais elles ne gardoient point la clôture, & se mêloient de prêcher.

Ce furent deux filles angloises venues en Flandres, nommées Warda & Tuitia, qui formèrent cet institut, selon les avis & sous la direction du Père Gérard, Recteur du Collége d'Anvers, & de quelques autres Jésuites. Le dessein de ces derniers étoit d'envoyer ces filles en Angleterre, pour instruire les personnes de leur sexe. Warda devint bientôt Supérieure générale de plus de deux cens Religieuses.

Le Pape Urbain VIII, par une Bulle du 13 Janvier 1630, adressée à son Nonce de la basse Allemagne, & imprimée à Rome en 1632, supprima cet Ordre, institué avec plus de zèle que de prudence.

JÉSUS-CHRIST. Quand on n'envisageroit *Jésus-Christ* que comme l'auteur d'une grande révolution survenue dans le monde, comme un législateur qui a enseigné la morale la plus pure & établi la religion la plus sage & la plus sainte qu'il y ait sur la terre, il mériteroit encore d'occuper la première place dans l'histoire, & d'être représenté comme le plus grand des hommes.

Mais aux yeux d'un Chrétien, *Jésus-Christ* n'est pas seulement un envoyé de Dieu, c'est le Fils de Dieu fait homme, le Rédempteur & le Sauveur du genre humain. Il est du devoir d'un Théologien de prouver que cette croyance est bien fondée, que ce divin personnage s'est fait voir sous les traits les plus capables de démontrer sa divinité, & de convaincre les hommes, qu'il étoit envoyé pour opérer le grand ouvrage de leur salut.

Nous avons donc à examiner, 1°. le caractère personnel de *Jésus-Christ*, & la manière dont il a vécu parmi les hommes; 2°. la preuve principale de sa mission divine, qui sont ses miracles. On trouvera les autres preuves, ou motifs de crédibilité, à l'art. CHRISTIANISME, & nous établissons directement sa divinité au mot FILS DE DIEU.

I. Annoncé par une suite de prophéties pendant quarante siècles, attendu chez les Juifs & dans tout l'Orient, prévenu par un saint précurseur, précédé par des prodiges, *Jésus* paroît dans la Judée, & prêche l'avénement du royaume des cieux. Sa naissance a été marquée par des miracles; mais son enfance a été obscure & cachée: il est issu du sang des Rois; mais il ne tire aucun avantage de cette origine; il déclare que son royaume n'est pas de ce monde. Il prouve sa mission, & confirme sa doctrine par une multitude de miracles; il multiplie les pains, guérit les malades, ressuscite les morts, calme les tempêtes, marche sur les eaux, donne à ses Disciples le pouvoir d'opérer de semblables prodiges: il les fait sans intérêt, sans vanité, sans affectation; il refuse d'en faire pour contenter la curiosité ou pour punir les incrédules: on les obtient de lui par des prières, par la confiance, par la docilité. Les miracles des imposteurs ont pour but d'étonner & de séduire les hommes; ceux de *Jésus-Christ* sont tous destinés à les secourir & à les consoler, à les instruire & à les sanctifier.

Sa doctrine est sublime, ce sont des mystères qu'il faut croire; mais un Dieu qui enseigne les hommes ne doit-il leur apprendre que ce qu'ils peuvent concevoir? Il n'argumente point, il ne dispute point comme les Philosophes; il ordonne de croire sur sa parole, parce qu'il est Dieu. « Il » ne convenoit point, dit Lactance, que Dieu, » parlant aux hommes, employât des raisonne- » mens pour confirmer ses oracles, comme si » l'on pouvoit douter de ce qu'il dit; mais il a » enseigné comme il appartient au souverain ar- » bitre de toutes choses, auquel il ne convient » point d'argumenter, mais de dire la vérité ». Lact. *divin. Instit.*, l. 3, c. 2. Les mystères qu'il annonce ne sont point destinés à étonner la raison, mais à toucher le cœur; un Dieu en trois personnes, dont chacune est occupée de notre sanctification, un Dieu fait homme pour nous racheter & nous sauver, qui se donne à nous pour victime & pour nourriture de nos ames, un Dieu qui ne permet le péché que pour mieux éprouver la vertu, qui n'attache ses graces qu'à ce qui réprime les passions, qui punit en ce monde, non pour se faire craindre, mais pour sauver ceux qu'il châtie. Est-il surprenant que cette doctrine forme des Saints?

La morale de *Jésus-Christ* est pure & sévère, mais simple & populaire; il n'en fait pas une science profonde & raisonnée; il la réduit en maximes, la met à portée des plus ignorans, la confirme par ses exemples. Doux & affable, indulgent, miséricordieux, charitable, ami des pauvres & des foibles, il n'affecte ni une éloquence fastueuse, ni un rigorisme outré, ni des

mœurs austères, ni un air réservé & mystérieux; il promet la paix & le bonheur à ceux qui pratiqueront ses préceptes : il n'a en vue que la gloire de Dieu son père, la sanctification des hommes, le salut & le bonheur du monde.

Patient jusqu'à l'héroïsme, modeste & tranquille dans les opprobres & les souffrances, il les supporte sans foiblesse & sans ostentation ; il ne cherche point à braver ses ennemis, mais à les toucher & à les convertir. Couvert d'outrages, crucifié entre deux malfaiteurs, il meurt en demandant grace pour les accusateurs, ses juges & les bourreaux ; il laisse au ciel le soin de faire éclater son innocence par des prodiges. Si un Dieu a pu se faire homme, c'est ainsi qu'il devoit mourir, & puisque *Jésus-Christ* est mort en Dieu, il devoit ressusciter.

Mais sorti du tombeau, il ne va point se montrer à ses ennemis ; il avoit assez fait pour les convertir ; il n'entreprend point de les forcer : il veut que la foi soit raisonnable, mais libre ; ce n'est point par des opiniâtres qu'il avoit résolu de réformer l'univers.

Quand il se seroit montré, ces furieux n'en auroient pas été plus dociles ; ils auroient attribué à la magie ces apparitions, comme ils avoient fait à l'égard de ses autres miracles.

Il avoit promis d'envoyer son Esprit à ses Apôtres ; leur conduite & leurs succès prouvent que cet Esprit saint leur a été donné. Il avoit prédit que la nation juive seroit punie : le châtiment a été terrible, & dure encore ; que l'Evangile seroit prêché par toute la terre : il a été porté en effet aux extrémités du monde ; que les Juifs & les Païens, qui se détestoient, deviendroient les brebis d'un même troupeau, & le prodige s'est opéré ; que son Eglise dureroit jusqu'à la consommation des siècles, & déjà nous lui comptons dix-sept cens ans de durée ; que cependant sa doctrine seroit toujours contredite & toujours attaquée : elle l'a toujours été & l'est encore ; les Philosophes même se chargent aujourd'hui de vérifier la prophétie.

Grands génies, savans dissertateurs, montreznous dans l'histoire du monde quelque chose qui ressemble à la personne, à la conduite, au ministère de *Jésus-Christ*. Des Historiens, qui ont su peindre un Homme-Dieu sous des traits aussi singuliers & aussi majestueux, n'ont été ni des imbéciles ni des imposteurs ; ils n'avoient point de modèle, & ils n'étoient pas assez habiles pour le forger. Un envoyé de Dieu, qui a rempli si parfaitement tous les caractères d'une mission divine, n'est lui-même ni un fourbe ni un fanatique. Puisqu'il a dit qu'il étoit le Fils de Dieu, il l'est véritablement.

Si nous comparons ce divin maître aux autres fondateurs de religions, quelle différence ! La plupart de ceux-ci ont confirmé le Polythéïsme & l'idolâtrie, parce qu'ils les ont trouvés généralement établis. Quelques-uns ont peut-être adouci la férocité des mœurs ; mais ils n'en ont pas diminué la corruption. Plusieurs étoient ou des Conquérans qui inspiroient la crainte, ou des Souverains respectés ; ils ont employé la force, l'autorité ou la séduction pour se faire obéir. *Jésus-Christ* n'a eu de l'ascendant sur les hommes que par sa sagesse, par ses vertus, par ses miracles ; son ouvrage ne s'est accompli que lorsqu'il n'étoit plus sur la terre. Confucius a pu, sans prodige, rassembler les préceptes de morale des Sages qui l'avoient précédé, & se faire un grand nom chez un peuple encore très-ignorant ; mais il n'a pas corrigé la religion des Chinois, déjà infectée de Polythéïsme par le culte qu'ils rendoient aux esprits & aux ancêtres : sa doctrine n'a pas empêché l'idolâtrie du Dieu Fo de s'introduire à la Chine & d'y devenir la religion populaire. Les Philosophes Indiens, quoique partagés en divers systêmes, se sont réunis pour plonger le peuple dans l'idolâtrie la plus grossière, ont mis une inégalité odieuse & une haine irréconciliable entre les différentes conditions des hommes. Les prétendus Sages de l'Egypte y ont laissé établir un culte & des superstitions qui ont rendu cette nation ridicule aux yeux de toutes les autres. Zoroastre, pour réformer l'idolâtrie des Chaldéens & des Perses, y a substitué un systême absurde, a multiplié à l'infini les pratiques minutieuses, a inondé de sang la Perse & les Indes, pour affermir ce qu'il appelloit *l'arbre de sa loi*. Les Philosophes & les Législateurs de la Grèce n'ont pas osé toucher aux fables ni aux superstitions déjà anciennes dans cette contrée ; ils ont été plus occupés de leurs disputes que de la réforme des erreurs & de la correction des mœurs.

Mahomet, imposteur, voluptueux & perfide, a favorisé les passions des Arabes, pour parvenir à réunir dans sa tribu l'autorité religieuse & le pouvoir politique. Toute la sagesse de ces hommes si vantés n'a consisté qu'à faire servir à leurs desseins ambitieux les préjugés, les erreurs, les vices qui dominoient dans leur pays & dans leur siècle. La plupart n'ont subjugué que des nations ignorantes & barbares. *Jésus-Christ* a fondé le Christianisme au milieu de la philosophie des Grecs & de l'urbanité romaine ; il n'a épargné aucun vice, n'a fomenté aucune erreur ; il a refusé le titre de Roi, lorsqu'un peuple, nourri par sa puissance, vouloit le lui donner.

Pour savoir s'il a contribué au bonheur de l'humanité, nous invitons les détracteurs du Christianisme à comparer l'état des nations qui adorent *Jésus-Christ* avec celui des Païens anciens & des infidèles d'aujourd'hui. Qu'ils nous disent s'ils auroient mieux aimé vivre à la Chine, aux Indes, chez les Perses, parmi les Egyptiens, dans les républiques de la Grèce ou de l'Italie, que chez les peuples policés par l'Evangile. Jamais ils n'ont fait ce parallèle, jamais ils n'oseront le tenter.

Auroient-ils reçu l'éducation, les connoissances, les mœurs douces & polies dont ils s'applaudissent, s'ils étoient nés ailleurs ? Par-tout où la foi chrétienne s'est établie, elle y a porté plus ou moins promptement les mêmes avantages; par-tout où elle a cessé de régner, la barbarie a pris sa place : telle est la triste révolution qui s'est faite sur les côtes de l'Afrique & dans toute l'Asie, depuis que le Mahométisme s'y est élevé sur les ruines du Christianisme.

Le plus léger sentiment de reconnoissance doit donc suffire pour nous faire tomber aux pieds de *Jésus-Christ*, & rendre hommage à sa divinité. Vrai soleil de justice, il a répandu la lumière de la vérité & allumé le feu de la vertu; aucun peuple, aucun homme n'est demeuré dans les ténèbres de l'erreur & dans la corruption du péché, que ceux qui ont refusé de s'instruire & de se convertir. Avec toutes leurs disputes, les Philosophes n'ont pas corrigé les mœurs d'une seule bourgade; par la voix de douze pêcheurs, notre divin Maître a changé la face de la meilleure partie de l'univers.

Que des nations corrompues par l'excès de la prospérité, amollies par le luxe & par les plaisirs, se dégoûtent de sa doctrine, & prêtent l'oreille aux sophismes des incrédules, ce n'est pas un prodige. « La lumière, dit-il, a beau luire dans le » monde, les hommes lui préfèrent les ténèbres, » parce que leurs œuvres sont mauvaises ». *Joan.* c. 3, ℣. 19.

Lorsque les incrédules ont été obligés de s'expliquer sur l'opinion qu'ils avoient conçue de ce divin Législateur, ils n'ont pas été peu embarrassés. Tant qu'ils ont professé le Déisme, ils ont affecté d'en parler avec respect; ils ont rendu justice à la sainteté de sa doctrine & de sa conduite, à l'importance du service qu'il a rendu à l'humanité; quelques-uns en ont fait un éloge pompeux: s'ils ne l'ont pas reconnu comme Dieu, ils l'ont peint du moins comme le meilleur & le plus grand des hommes.

Mais comment concilier cette idée avec la doctrine qu'il a prêchée? Il s'est attribué constamment le titre & les honneurs de la divinité; il veut que l'on honore le Fils comme on honore le Père. *Joan.* c. 5, ℣. 23. Lorsque les Juifs ont voulu le lapider, *parce qu'il se faisoit Dieu*, loin de dissiper le scandale, il l'a confirmé, c. 10, ℣. 33. Il a mieux aimé se laisser condamner à la mort que de renoncer à cette prétention. *Matt.* c. 26, ℣. 63. Après sa résurrection, il a souffert qu'un de ses Apôtres le nommât *Mon Seigneur & mon Dieu. Joan.*, c. 20, ℣. 28. Suivant l'expression de S. Paul, il n'a point regardé comme une usurpation de s'égaler à Dieu. *Philipp.* c. 2, ℣. 6.

Si *Jésus-Christ* n'est pas véritablement *Dieu* dans toute la rigueur du terme, voilà une conduite abominable, plus criminelle que celle de tous les imposteurs de l'univers. Non seulement *Jésus* a usurpé les attributs de la divinité, mais il a voulu que ses Disciples fussent, comme lui, victimes de ses blasphêmes; il n'a daigné prévenir ni l'erreur dans laquelle son Eglise est encore aujourd'hui, ni les disputes que ses discours devoient nécessairement causer. Il n'y a donc pas de milieu : ou *Jésus-Christ* est Dieu, ou c'est un malfaiteur qui a mérité le supplice auquel il a été condamné par les Juifs.

Dans le désespoir de sortir jamais de cet embarras, les incrédules, devenus athées, ont pris le parti extrême de blasphémer contre *Jésus-Christ*, de le peindre tout-à-la-fois comme un imbécille fanatique & comme un imposteur ambitieux. Ils se sont appliqués à noircir sa doctrine, sa morale, sa conduite, les prédicateurs dont il s'est servi, & la religion qu'il a établie. Mais le fanatisme n'inspira jamais des vertus aussi douces, aussi patientes, aussi sages que celles de *Jésus-Christ*. Un ambitieux ne commande point l'humilité, le détachement de toutes choses, le seul desir des biens éternels, ne se résout point à la mort pour soutenir une imposture. Aucun fanatique, aucun imposteur n'a jamais ressemblé à *Jésus-Christ*. D'ailleurs quiconque croit un Dieu & une Providence ne se persuadera jamais que Dieu s'est servi d'un fourbe insensé pour établir la plus sainte religion qu'il y ait sur la terre, & la plus capable de faire le bonheur de l'humanité. Un fanatique en démence est incapable de former un plan de religion tout différent du Judaïsme dans lequel il avoit été élevé, un plan dans lequel le dogme, la morale & le culte extérieur se trouvent indissolublement unis, & tendent au même but, un plan qui dévoile la conduite que Dieu a tenue depuis le commencement du monde, qui unit ainsi les siècles passés & les siècles futurs, qui fait concourir tous les événemens à un seul & même dessein. Aucune religion fausse ne porte ces caractères. Enfin un homme dominé par des passions vicieuses n'a jamais montré un desir aussi ardent de sanctifier les hommes, d'établir sur la terre le règne de la vertu. Un faux zèle se trahit toujours par quelque endroit; celui de *Jésus-Christ* ne s'est démenti en rien. En deux mots, si *Jésus-Christ* est Dieu-Homme, tout est d'accord dans sa conduite; s'il n'est pas Dieu, c'est un chaos où l'on ne peut rien comprendre.

Comme les reproches que les incrédules font à *Jésus-Christ* sont contradictoires, nous sommes dispensés de les réfuter en détail; d'ailleurs nous avons répondu à la plupart dans plusieurs articles de ce Dictionnaire : nous nous bornons à en examiner quelques-uns.

1°. Ils disent : *Jésus-Christ* n'a voulu se faire connoitre qu'à ses Disciples; il a manqué de charité à l'égard des Docteurs Juifs; il les traite durement; il leur refuse les preuves de sa mission & les miracles qu'ils lui demandent : en cela il contredit ses propres maximes.

Le contraire de tout cela est prouvé par l'Evangile. *Jésus-Christ* a déclaré sa mission, sa qualité de Messie & de Fils de Dieu, en un mot sa divinité aux Docteurs Juifs aussi-bien qu'au peuple & à ses Disciples. *V.* FILS DE DIEU. Lorsque les Docteurs ont montré de la docilité & de la droiture, il les a instruits avec la plus grande douceur, témoin Nicodème. Quant à ceux dont il connoissoit l'incrédulité obstinée & la malignité, il leur a refusé des miracles qui auroient été inutiles, tels que des signes dans le ciel, & qui n'auroient servi qu'à les rendre plus coupables. Il a eu le droit de les traiter durement, c'est-à-dire de leur reprocher publiquement leurs vices, leur hypocrisie, leur basse jalousie, leur opiniâtreté; il ne tenoit qu'à eux de se corriger. Si ce divin Maître avoit fait autrement, les incrédules l'accuseroient d'avoir ménagé la faveur & l'appui des chefs de la Synagogue, & d'avoir dissimulé leurs vices pour parvenir à ses fins. On voit, par ce qu'en a dit Joseph, que *Jésus-Christ* ne leur a fait aucun reproche mal fondé.

2°. La doctrine de *Jésus*, disent nos adversaires, sont des mystères où l'on ne conçoit rien; sa morale n'est pas plus parfaite que celle de Philon le Juif, qui étoit celle des Philosophes.

Mais parce que nous ne concevons pas les mystères, il ne s'ensuit pas que Dieu n'a pas pu & n'a pas dû les révéler; nous les concevons assez pour en tirer des conséquences essentielles à la pureté des mœurs, & c'est assez pour démontrer l'utilité de cette révélation. *Voyez* MYSTÈRES. Quant à la morale, Philon avoit plutôt pris la sienne dans les Auteurs sacrés que chez les Philosophes, & *Jésus-Christ* n'a pas dû en enseigner une autre, parce que la morale est essentiellement immuable; mais nous soutenons que *Jésus-Christ* l'a beaucoup mieux développée que les Docteurs Juifs, qu'il en a retranché les fausses interprétations des Pharisiens, qu'il y a joint des conseils de perfection très-sages & très-utiles. *Voyez* MORALE.

3°. L'on accuse *Jésus-Christ* d'avoir souvent mal raisonné & mal appliqué l'Écriture-Sainte. *Matt.* c. 23, ℣. 29. Il reprend les Pharisiens qui honoroient les tombeaux des Prophètes; il dit qu'ils témoignoient, *par-là même*, qu'ils sont les enfans & les imitateurs de ceux qui les ont tués. Il applique au Messie le Pseaume 109: *Dixit Dominus Domino meo*, qui regarde évidemment Salomon, c. 22, ℣. 44. Il refuse de dire aux chefs de la nation juive par quelle autorité il agit, à moins qu'ils ne décident eux-mêmes la question de savoir si le baptême de Jean venoit du ciel ou des hommes, c. 21, ℣. 24. Ce n'étoit là qu'un subterfuge pour ne pas répondre à des hommes qui avoient droit de l'interroger.

Ce sont plutôt les incrédules eux-mêmes qui raisonnent fort mal, & qui prennent mal le sens des paroles du Sauveur. Il reproche aux Pharisiens, non pas les honneurs qu'ils rendoient au tombeau des Prophètes, mais leur hypocrisie, par conséquent le motif par lequel ils agissoient ainsi; il ne leur dit point: vous témoignez *par-là même*, &c.; mais vous témoignez d'ailleurs, par toute votre conduite, que vous êtes les enfans & les imitateurs de ceux qui les ont mis à mort, & cela étoit vrai.

Nous soutenons qu'il est impossible d'appliquer à Salomon tout ce qui est dit dans le Pseaume 109. David ne le déclara son successeur que sur la fin de sa vie; alors il n'avoit plus d'ennemis à subjuguer. On ne peut pas dire de l'un ni de l'autre, qu'il a été Prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedech, &c.

Jésus-Christ avoit prouvé vingt fois aux Juifs, par ses miracles, qu'il agissoit de la part de Dieu son père & par une autorité divine: ils lui faisoient donc une question ridicule à tous égards. Ils ne voulurent pas avouer que Jean-Baptiste étoit l'envoyé de Dieu, parce que *Jésus-Christ* leur auroit dit: pourquoi donc ne croyez-vous pas au témoignage qu'il m'a rendu? L'argument qu'il leur faisoit étoit juste & sans réplique.

4°. Les incrédules prétendent que, par un mouvement de colère, il chassa les vendeurs du temple sans autorité légitime, & qu'il troubla la police sans nécessité. *Joan.* c. 2, ℣. 14. Mais l'Evangéliste même nous dit que, dans cette circonstance, *Jesus* agit par zèle pour l'honneur de la maison de Dieu, & non par colère; il avoit une autorité légitime, & il l'avoit prouvé. Ceux qui vendoient des victimes & les changeurs pouvoient se tenir hors du temple; c'étoit une très-mauvaise police de les laisser faire leur commerce dans l'intérieur.

Au mot AME nous avons fait voir que *Jésus-Christ* n'a pas mal raisonné, en prouvant aux Juifs l'immortalité de l'ame, & au mot ADULTÈRE, qu'il n'a point péché contre la loi en renvoyant la femme adultère.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rapporter & de réfuter les calomnies absurdes que les Juifs modernes ont forgées contre *Jésus-Christ* dans les *Sepher Tholdoth Ieschu*, ou *vies de Jésus*, qui ont paru dans les derniers siècles. Les anachronismes, les puérilités, les traits de démence dont ces livres sont remplis, font pitié à tout homme de bon sens. Orobio, Juif très-instruit, n'a pas osé en citer un seul article.

II. Comme nous donnons pour signe principal de la mission de *Jésus-Christ* les miracles qu'il a opérés, nous devons indiquer, du moins en abrégé, les preuves générales de ces miracles.

La première est le témoignage des Apôtres & des Evangélistes. Deux de ceux qui en ont écrit l'histoire se donnent pour témoins oculaires, les deux autres les ont appris de ces mêmes témoins. S. Pierre prend à témoin de ces miracles les Juifs rassemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte. *Act.*

Act. c. 2, ℣. 22; c. 10, ℣. 37. Ils ont donc été publiés dans la Judée même, peu de tems après, & sur le lieu où ils ont été opérés, en présence de ceux qui les ont vus, ou qui en ont été informés par la notoriété publique, & qui avoient intérêt de les contester, s'il eût été possible. Ces miracles sont encore confirmés par les témoignages de l'Historien Joseph, de Celse, de Julien, des Gnostiques, &c.

Il faut se roidir contre l'évidence même pour soutenir, comme les incrédules, que les miracles de *Jésus* n'ont été vus que par ses Disciples; que les Juifs ne les ont pas vus, puisqu'ils n'y ont pas cru; que ces faits n'ont été écrits qu'après la ruine de Jérusalem, lorsqu'il n'y avoit plus de témoins oculaires. Ces miracles ont été vus non-seulement par tous les habitans de la Judée qui ont voulu les voir, mais par tous les Juifs de l'univers qui se trouvoient à Jérusalem aux principales fêtes de l'année. Parce que la plupart de ces témoins n'ont pas cru la mission, la qualité de Messie, la divinité de *Jésus-Christ*, il ne s'ensuit pas qu'ils n'ont pas cru les miracles qu'ils avoient vus; il s'ensuit seulement qu'ils n'en ont pas tiré les conséquences qui s'ensuivoient. Ce sont deux choses fort différentes. Plusieurs de ceux qui ont avoué formellement ces miracles, soit parmi les Juifs, soit parmi les Païens, n'ont pas embrassé pour cela le Christianisme. Ces faits ont été certainement écrits avant la ruine de Jérusalem, puisque les trois premiers Evangiles, les Actes des Apôtres, & les Epitres de S. Paul ont paru avant cette époque.

Seconde preuve. Non-seulement les Juifs n'ont point contesté ces miracles dans le tems qu'on les a publiés, mais plusieurs les ont formellement avoués. Les uns les ont attribués à la magie & à l'intervention du démon; les autres à la prononciation du nom de Dieu que *Jésus* avoit dérobée dans le temple. Si les Juifs en étoient disconvenus, Celse qui les fait parler, Julien, Porphyre, Hiéroclès, n'auroient pas manqué d'alléguer cette réclamation des Juifs; ils ne le font pas. Les Disciples des Apôtres se seroient plaints, dans leurs écrits, de la mauvaise foi des Juifs; ils ne les en accusent pas. Les Compilateurs du Talmud auroient allégué ce témoignage de leurs ancêtres; tout au contraire ils avouent les miracles de *Jésus-Christ*. Galatin, *de Arcanis Cathol verit.* l. 8, c. 5. Orobio, Juif très-instruit, fidèle à suivre la tradition de sa nation, n'a pas osé jetter du doute sur ce fait essentiel.

Troisième preuve. Les Auteurs païens qui ont attaqué le Christianisme, ont agi de même, sans nier les miracles de *Jésus-Christ*; ils ont dit qu'il les a faits par magie, que d'autres que lui en ont fait de semblables; que cette preuve ne suffit pas pour établir sa divinité & la nécessité de croire en lui. Il auroit été bien plus simple de les nier absolument, si cela étoit possible.

Quatrième. Plusieurs anciens hérétiques, contemporains des Apôtres, ou qui ont paru immédiatement après eux, ont attaqué des dogmes enseignés dans l'Evangile; mais nous n'en connoissons aucun qui en ait contredit les faits; les sectes même qui ne convenoient pas de la réalité des faits, avouoient qu'ils s'étoient passés, du moins en apparence; ils ne taxoient point les Apôtres de les avoir forgés. Il y a eu des apostats dès le premier siècle; S. Jean nous l'apprend: aucun n'est accusé d'avoir publié que l'histoire évangélique étoit fausse. Il y en avoit parmi ceux que Pline interrogea, pour savoir ce que c'étoit que le Christianisme, & ils ne lui découvrirent aucune espèce d'imposture.

5°. Une preuve plus forte de la vérité des miracles de *Jésus-Christ* est le grand nombre de Juifs & de Païens convertis par les Apôtres & par les Disciples du Sauveur. Quel motif a pu les engager à croire en *Jésus-Christ*, à se faire baptiser, à professer la foi chrétienne, à braver la haine publique, les persécutions & la mort, sinon une persuasion intime de la vérité des faits évangéliques? C'est la preuve principale sur laquelle insistent les Apôtres. *Jésus-Christ* lui-même avoit dit aux Juifs, *Joan.* c. 10, ℣. 38: « Si vous ne » voulez pas me croire, croyez à mes œuvres ». S. Pierre leur dit à son tour: « Vous savez que » Dieu a prouvé le caractère de *Jésus* de Nazareth par les miracles qu'il a faits au milieu de » vous; vous l'avez mis à mort, mais Dieu l'a » ressuscité: faites pénitence, & recevez le baptême ». *Act.* c. 2, ℣. 22. S. Paul dit aux Païens: « Renoncez à vos Dieux, adorez le seul Dieu, » père de l'univers, reconnoissez *Jésus-Christ* son » Fils qu'il a ressuscité. *Act.* c. 17, ℣. 24. Il a » été prouvé Fils de Dieu par le pouvoir dont » il a été revêtu, & par la résurrection des morts, *Rom.* c. 1, ℣. 4.

6°. Comme la résurrection de *Jésus-Christ* est le plus grand de ses miracles, les Apôtres, non contens de la publier, la mettent dans le Symbole; ils en établissent un monument en célébrant le Dimanche. Selon S. Paul, elle est représentée par la manière dont le baptême est administré. On lisoit l'Evangile dans toutes les assemblées Chrétiennes, & l'Evangile en parle comme d'un fait indubitable. Il étoit donc impossible d'être chrétien sans la croire, & personne ne l'auroit crue, si elle n'avoit pas été invinciblement prouvée.

Toutes ces preuves auroient besoin d'être traitées plus au long; mais ce n'est pas ici le lieu. Les incrédules se contentent de nous objecter que les prétendus miracles de Zoroastre, de Mahomet, d'Apollonius de Thyane, & de quelques autres imposteurs, ne sont pas moins attestés que ceux de *Jésus-Christ*, & ne sont pas crus avec moins de fermeté par leurs sectateurs.

Ils nous en imposent évidemment. 1°. Ces prétendus miracles ne sont rapportés par aucun

témoin oculaire ; aucun de ceux qui les ont écrits n'ont osé dire, comme S. Jean : « Nous vous » annonçons & nous vous attestons ce que nous » avons vu de nos yeux, ce que nous avons » entendu nous-mêmes, ce que nous avons exa- » miné avec attention, & ce que nous avons tou- » ché de nos mains ». *I. Joan.* c. 1, ℣. 1.

2°. La plupart de ces prodiges sont en eux-mêmes ridicules, indignes de Dieu, ne pouvoient servir qu'à favoriser l'orgueil du Thaumaturge, à étonner & à effrayer ceux qui les auroient vus ; ceux de *Jésus-Christ* ont été des actes de charité destinés à l'avantage temporel & spirituel des hommes, à soulager leurs maux, à les éclairer, à les tirer de l'erreur & du désordre, à les mettre dans la voie du salut.

3°. Ce ne sont point les prétendus miracles des imposteurs qui ont fait adopter leur doctrine ; il est prouvé que la religion de Zoroastre & celle de Mahomet se sont établies par la violence, & il y avoit long-tems que le Paganisme subsistoit, lorsque les faiseurs de prestiges ont paru dans le monde. Au contraire ce sont les miracles de *Jésus-Christ* & ceux des Apôtres qui ont fondé le Christianisme.

4°. Aucun de ces Thaumaturges supposés n'a été prédit, comme *Jésus-Christ*, plusieurs siècles auparavant par une suite de Prophètes qui ont annoncé aux hommes ses miracles futurs. Aucun des faux miracles n'ont été avoués par les sectateurs d'une religion différente. Si quelques Pères de l'Eglise sont convenus des prodiges allégués par les Païens, d'autres les ont niés & réfutés formellement. Aucun imposteur célèbre n'a pu donner à ses Disciples, comme a fait *Jésus-Christ*, le pouvoir d'opérer des miracles semblables aux siens.

Voilà des différences auxquelles les incrédules ne répliqueront jamais. L'on a pu adopter de fausses religions par entêtement pour certaines opinions, par une estime aveugle pour le fondateur, par docilité pour les préjugés nationaux, par intérêt, par ambition, par libertinage ; la religion chrétienne est la seule qui n'a pu être embrassée que par conviction de la vérité des faits, par la certitude de la mission divine de son auteur, & par son amour pour la vertu.

Une question très-importante parmi les Théologiens, est de savoir si *Jésus-Christ* est mort pour tous les hommes sans exception, s'il est, dans un sens très-réel, le Sauveur & le Rédempteur de tous, comme l'Ecriture-Sainte nous en assure. *Voyez* SALUT, SAUVEUR.

Chez toutes les nations chrétiennes, la naissance de *Jésus-Christ* est l'époque de laquelle on date les années, & qui sert de base à la chronologie. La manière la plus sûre & la plus commode de la fixer, est de supposer, comme les anciens Pères de l'Eglise, que *Jésus-Christ* est né dans l'année de Rome 749, la quarantième d'Auguste, la cinquième avant l'ère commune, sous le consulat d'Auguste & L. Cornelius Sulla. Il entroit dans sa trentième année lorsqu'il fut baptisé ; il fit ensuite quatre pâques, & fut crucifié le 25 de Mars, la trente-troisième année de son âge, la vingt-neuvième de l'ère commune, sous le consulat des deux Gémines.

Par conséquent *Jésus-Christ* mourut la quinzième année de Tibère, à compter du tems auquel cet Empereur commença de régner seul, ou la dix-huitième depuis qu'Auguste l'eut associé à l'Empire. *Voyez Vie des Pères & des Martyrs*, tom. 5, note, pag. 635 & suiv. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 13, p. 104, il y a une dissertation dans laquelle l'Auteur adopte un calcul différent de celui-ci. Il suppose que *Jésus-Christ* est né deux ans seulement avant le commencement de l'ère commune, & qu'il est mort la trente-troisième année de cette ère. Ce n'est point à nous d'examiner lequel de ces deux sentimens est le mieux fondé.

Il est bon de savoir que cet usage de compter les années depuis la naissance de *Jésus-Christ*, n'a commencé en Italie qu'au sixième siècle ; en France, au septième, & même au huitième, sous Pepin & Charlemagne : les Grecs s'en sont rarement servis dans les actes publics ; les Syriens n'ont commencé à en user qu'au dixième siècle.

JEU. Il est constant que, depuis la naissance du Christianisme, les *jeux* de hasard ont été sévèrement défendus par les loix de l'Eglise, non-seulement aux Clercs, mais aux simples fidèles. On le voit par le Canon 42, ol. 35, des Apôtres ; & par le Canon 79 du Concile d'Elvire, tenu vers l'an 300. Cela étoit d'autant plus convenable, que les anciennes loix romaines punissoient déjà, par l'exil & par d'autres peines, les joueurs de profession. Les Sages même du Paganisme ont considéré la passion du *jeu* comme la source d'une infinité de malheurs & de crimes. Aussi les Pères de l'Eglise ont regardé le gain fait aux *jeux* de hasard comme une espèce d'usure ou plutôt de vol défendu par le huitième Commandement de Dieu.

Les Empereurs Romains ne l'ont pas envisagé différemment, puisque Justinien décida, par une loi formelle, que celui qui avoit contracté une dette aux *jeux* de hasard ne pourroit être poursuivi en justice, qu'au contraire il seroit admis à répéter ce qu'il auroit payé volontairement. Depuis Charlemagne jusqu'à Louis XV, il n'est presque aucun de nos Rois qui n'ait porté des loix sévères contre les joueurs & ceux qui donnent à jouer. Il y a au moins vingt arrêts du Parlement de Paris rendus pour en maintenir l'exécution. Bingham, *Orig. Ecclés.* tom. 7, liv. 16, c. 12, §. 20. *Code de la religion & des mœurs*, tit. 30, tom. 2, p. 384.

Mais la corruption des mœurs, & les abus une fois établis, seront toujours plus forts que toutes

les loix ; comment espérer qu'elles seront respectées, lorsque la multitude, le rang, le crédit des coupables, les met à couvert de toute punition, & que les défenses sont violées par ceux même qui les ont faites ?

JEÛNE. Nous n'avons rien à dire touchant les *jeûnes* des Païens, des Juifs, des Mahométans ; mais puisque cette pratique a été conservée dans le Christianisme, que les hérétiques & les Epicuriens modernes lui ont déclaré la guerre, nous sommes obligés d'en faire l'apologie. Remarquons d'abord que le *jeûne* n'étoit commandé aux Juifs par aucune loi positive ; ce n'étoit donc pas une pratique purement cérémonielle ; cependant il est approuvé & loué dans l'ancien Testament comme une mortification méritoire & agréable à Dieu. David, Achab, Tobie, Judith, Esther, Daniel, les Ninivites, toute la nation juive, ont obtenu de Dieu, par ce moyen, le pardon de leurs fautes, ou des graces particulières : les Prophètes n'ont point condamné absolument les *jeûnes* des Juifs, mais l'abus qu'ils en faisoient ; ils les ont même exhortés plus d'une fois à jeûner. *Joel*, c. 1, ℣. 14 ; c. 2, ℣. 12, &c.

Dans le nouveau Testament, les *jeûnes* de Saint Jean-Baptiste & d'Anne la Prophéresse sont cités avec éloge ; Jésus-Christ lui-même en a donné l'exemple, *Matt.* c. 4, ℣. 2 ; il a seulement blâmé ceux qui jeûnoient par ostentation, afin de paroître mortifiés, c. 6, ℣. 16 & 17. Il dit que les Démons ne peuvent être chassés que par la prière & par le *jeûne*, c. 17, ℣. 20. Il n'y obligea point ses Disciples ; mais il prédit que quand il ne seroit plus avec eux, ils jeûneroient, c. 9, ℣. 15. Ils l'ont fait, en effet ; nous voyons les Apôtres se préparer, par le *jeûne* & par la prière, aux actions importantes de leur ministère. *Act.* c. 13, ℣. 2 ; c. 14, ℣. 22 ; c. 27, ℣. 21. Saint Paul exhorte les fidèles à s'y exercer, *II. Cor.* c. 6, ℣. 5, & il le pratiquoit lui-même, c. 11, ℣. 27. C'est donc une action sainte & louable.

Les ennemis du Christianisme en jugent autrement ; c'est, disent-ils, une pratique superstitieuse, fondée sur une fausse idée de la Divinité ; l'on s'est persuadé qu'elle se plaisoit à nous voir souffrir. Les Orientaux & les Platoniciens avoient rêvé que nous sommes infestés par des Démons qui nous portent au vice, & que le *jeûne* sert à les vaincre ou à les mettre en fuite. Le *jeûne* peut nuire à la santé ; en diminuant nos forces, il nous rend moins capables de remplir des devoirs qui exigent de la vigueur.

Cependant les plus habiles Naturalistes conviennent encore aujourd'hui que le remède le plus efficace contre la luxure est l'abstinence & le *jeûne*. *Hist. Nat.*, tom. 3, *in-12*, c. 4, p. 105. Croient-ils pour cela que la luxure est un mauvais Démon qui infeste notre ame ? Les Pères de l'Eglise, qui ont tant recommandé le *jeûne*, & qui l'ont pratiqué eux-mêmes, ne le croyoient pas plus. Les anciens Philosophes, les sectateurs de Pythagore, de Platon & de Zénon, plusieurs Epicuriens même, ont aussi loué & pratiqué l'abstinence & le *jeûne* ; l'on peut s'en convaincre en lisant le *Traité de l'abstinence* de Porphyre. Ils n'avoient certainement pas rêvé que la Divinité se plait à nous voir souffrir, & les Epicuriens ne croyoient pas aux Démons. Mais ils savoient par expérience que le *jeûne* est un moyen d'affoiblir & de dompter les passions, que les souffrances servent à exercer la *vertu* ou la *force* de l'ame.

Quiconque admet un Dieu & une Providence croit que, quand l'homme a péché, il lui est utile de s'en repentir & d'en être affligé ; c'est un préservatif contre la rechûte : or, les censeurs du *jeûne* conviennent qu'un homme affligé ne pense pas à manger. Ce n'est donc pas une superstition de juger que le *jeûne* est un signe & un moyen de penitence, aussi-bien qu'un remède contre la fougue des passions. Et comme nous n'accusons point de cruauté un Médecin qui prescrit l'abstinence & des remèdes à un malade, Dieu n'est pas cruel non plus, lorsqu'il ordonne à un pécheur de s'affliger, de s'humilier, de souffrir & de jeûner.

Pour savoir si le *jeûne* est nuisible à la santé, ou peut nous rendre incapables de remplir nos devoirs, il suffit de voir s'il y a moins de vieillards à la Trappe & à Sept-Fonds que parmi les voluptueux du siècle, si les Médecins sont plus souvent appellés pour guérir des infirmités contractées par le *jeûne* que pour traiter des maladies nées de l'intempérance, si enfin les gourmands sont plus exacts à remplir leurs devoirs que les hommes sobres & mortifiés.

Lorsque nous lisons les dissertations des Epicuriens modernes, il nous paroit qu'ils cherchent moins ce qui est utile à la société en général, qu'ils ne pensent à justifier la licence avec laquelle ils violent les loix de l'abstinence & du *jeûne*. *Voyez* CARÊME, ABSTINENCE.

Ils traitent de fables ce qu'on lit dans la vie de plusieurs Saints de l'un ou de l'autre sexe, qui ont passé trente ou quarante jours sans manger. Mais ces faits sont trop bien attestés pour que l'on puisse en douter. Indépendamment des forces surnaturelles que Dieu a pu donner à ses serviteurs, il est certain qu'il y a des tempéramens qui, fortifiés par l'habitude, peuvent pousser beaucoup plus loin le *jeûne* que le commun des hommes, sans déranger leur santé, & même sans s'affoiblir beaucoup. Ce que nous lisons dans les relations de plusieurs Voyageurs, qui se sont trouvés réduits à passer plusieurs jours dans des fatigues excessives, sans autre nourriture qu'une poignée de farine de maïs, ou quelques fruits sauvages, rend très-croyable ce que l'on raconte des *jeûnes* observés par les Saints. En général, la nature demande peu de chose pour se soutenir ; mais la sensualité passe

en habitude est une tyrannie à peu près invincible. Nous sommes étonnés de la multitude & de la rigueur des *jeûnes* que pratiquent encore aujourd'hui les différentes sectes de Chrétiens Orientaux.

Daillé, Binghsm, & d'antres Ecrivains Protestans, soutiennent que dans les premiers siècles le *jeûne* ne renfermoit point l'abstinence de la viande, qu'il consistoit seulement à différer le repas jusqu'au soir, à en retrancher les mets délicats, & tout ce qui pouvoit flatter la sensualité. Ils le prouvent par un passage de Socrste, *Hist. Eccl.* l. 5, c. 22, qui dit que, pendant le Carême, les uns s'abstenoient de manger d'aucun animal, les autres usoient seulement de poisson, quelques-uns mangeoient de la volaille sans scrupule, & par l'exemple de l'Evêque Spiridion, qui, dans un jour de *jeûne*, servit du lard à un voyageur fatigué, & l'exhorta à en manger. Sozom. l. 1, c. 11.

Mais de tous les mets dont on peut se nourrir, y en a-t-il de plus succulens & qui flattent davantage la sensualité que la viande? C'est donc la première chose de laquelle il convenoit de s'abstenir les jours de *jeûne*, selon l'observation même de nos Critiques. Le passage de Socrate prouve très-bien que de son tems, comme aujourd'hui, il y avoit des Chrétiens très-peu scrupuleux, & qui observoient fort mal la loi du *jeûne*; mais les abus ne sont pas règle. Plus de soixante-dix ans avant le tems auquel Socrate écrivoit, le Concile de Laodicée, tenu l'an 366 ou 367, avoit décidé que l'on devoit observer la *Xérophagie*, ou ne vivre que d'alimens secs pendant la quarantaine du *jeûne*, Can. 50; il ne permettoit donc pas l'usage de la viande.

L'exemple de Saint Spiridion favorise encore moins nos adversaires. L'Historien observe qu'il ne se trouva chez lui ni pain, ni farine; le voyageur auquel il servit du lard refusa d'abord d'en manger, & représenta qu'il étoit Chrétien: donc l'usage des Chrétiens n'étoit pas de faire gras en Carême. Le saint Evêque vainquit sa répugnance, en lui disant que, selon l'Ecriture-Sainte, tout est pur pour les cœurs purs: le cas de nécessité l'excusoit dans cette circonstance.

Cette réponse nous indique la raison pour laquelle l'Eglise ne fit pas d'abord une loi générale de l'abstinence; on craignoit de favoriser l'erreur des Marcionites, qui s'abstenoient de la viande & du vin, parce que, selon leur opinion, c'étoient des productions du mauvais principe. De-là les Canons des Apôtres ordonnent de déposer un Ecclésiastique qui s'abstient de viande & de vin par un motif d'horreur, & non pour se mortifier, qui oublie que ce sont des dons du Créateur, & blasphême ainsi contre la création. Can. 43 & 45, ou selon d'autres, 51 & 53. Lorsque le danger a été passé, l'abstinence a été générslement observée, & c'est très-mal à propos que les Protestans se sont élevés contre cette discipline respectable. *Voyez* Bévéridge, sur les *Canons de l'Eglise primitive*, l. 3, c. 9, §. 7.

Mosheim, quoique Protestant, a été forcé de convenir que le *jeûne* du mercredi & du vendredi paroit avoir été en usage dès le tems des Apôtres, ou immédiatement après. Les Apôtres ont-ils donc laissé introduire une pratique superstitieuse? Un savant Académicien a prouvé que les *jeûnes* religieux ont été en usage chez la plupart des peuples de l'univers; & en remontant à l'origine, il a trouvé cette pratique fondée sur des motifs très-sensés. *Mem. de l'Acad. des Inscript.* tom. 5, *in*-12, p. 38. Mosheim avoit profondement oublié l'Evangile, lorsqu'il a écrit & répeté que les premiers Chrétiens puisèrent dans la Philosophie de Platon leur goût excessif pour le *jeûne* & pour l'abstinence. Les justes de l'ancien Testament, Jésus-Christ & les Apôtres avoient-ils étudié dans l'école de Platon? *Dissert. de turbatâ per recent. Platonicos Ecclesiâ*, §. 49 & 50; *Hist. Ecclés. deuxième siècle*, 2e part., c. 1, §. 12; *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 35. *Voyez* ABSTINENCE, ASCÈTES, CARÊME, MORTIFICATION.

I G

IGNACE, (S.) Evêque d'Antioche & Martyr, mis à mort à Rome l'an 107, est un des Pères Apostoliques. Nous avons de lui six lettres à différentes Eglises, une à S. Polycarpe, & les actes de son martyre, écrits par des témoins oculaires. Comme *S. Ignace* a été Disciple de S. Jean l'Evangéliste, & a souffert peu de tems après la mort de cet Apôtre, les écrits sont des monumens précieux de la doctrine & de la discipline de l'Eglise primitive; ils sont rassemblés dans le second tome des Pères Apostoliques, de l'édition de Cotelier.

Malheureusement pour les Protestans ils y ont trouvé la condamnation claire de plusieurs de leurs erreurs; aussi leurs plus célèbres Critiques, Saumaise, Blondel, Daillé, ont fait les plus grands efforts pour faire douter de l'authenticité des lettres de *S. Ignace*. Mais ils ont trouvé des adversaires redoutables parmi les Théologiens Anglois. Pearson, Evêque de Chester, en particulier, a non-seulement prouvé l'authenticité des lettres de *S. Ignace*, par le témoignage des Ecrivains Ecclésiastiques, mais il a solidement répondu à toutes les objections par lesquelles Daillé les avoit attaquées: personne n'oseroit plus aujourd'hui renouveller cette contestation; le Clerc lui-même convient que Daillé a eu tort.

Il est donc fâcheux qu'en rendant compte d'un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, en 1757, sur les ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles de l'Eglise, on ait dit: « L'Auteur n'entre point en discussion sur l'authenticité » des épitres de *S. Ignace*; mais il remarque que » celles même qui sont reçues comme de ce Père, » par le plus grand nombre des Critiques, avoient

» été tellement altérées, il y a plusieurs siècles; » que les plus habiles ne pouvant plus discerner » ce qui étoit véritablement de ce Saint, elles » étoient sans autorité ». *Hist. de l'Académ. des Inscript.*, tom. 13, *in-12*, pag. 165 & 166. La crainte d'induire en erreur les lecteurs peu instruits devoit faire ajouter que les sept lettres de *S. Ignace*, reconnues à présent pour authentiques, n'ont plus rien de commun avec les lettres interpolées, & qu'il y a une différence infinie entre les unes & les autres. Autant l'on avoit raison de refuser toute autorité aux secondes, autant il y auroit à présent de témérité à contester les premières, comme ont fait quelques incrédules.

Une des plus fortes objections que l'on avoit faites contre ces lettres, c'est que *Saint Ignace* y témoigne la plus grande ardeur pour le martyre; zèle qui a déplu aux Protestans, & dont Barbeyrac a été fort scandalisé. *Traité de la Morale des Pères*, c. 8, §. 39. Mais Pearson a prouvé, par vingt exemples, que plusieurs autres Martyrs ont été dans les mêmes sentimens, & qu'ils en ont été généralement loués par les Pères de l'Eglise. *Vindic. Ignat.*, 2ᵉ part., c. 9, p. 398. Nous prouverons contre Barbeyrac qu'en cela les Pères ne sont point repréhensibles, & n'ont point enseigné une fausse morale. *Voyez* MARTYRE.

Mosheim, après avoir confronté toutes les pièces de la dispute touchant l'authenticité des sept lettres de *S. Ignace*, juge que la question n'est pas encore suffisamment résolue. *Hist. Christ. sæc.* 1, §. 52. Elle ne le sera jamais pour ceux qui ont intérêt à la renouveller; aucune raison ne peut les satisfaire.

Nous ne concevons pas quel sens peuvent donner les Anglicans, qui ne croient point la présence réelle, à ce que *S. Ignace* dit de certains hérétiques, *ad Smyrn.* c. 7. « Ils s'abstiennent de » l'Eucharistie & de la prière, parce qu'ils ne » confessent point que l'Eucharistie soit la chair de » notre Sauveur Jésus Christ, laquelle a souffert » pour nous, & que le Père a ressuscitée par sa » bonté ». *Voyez* EUCHARISTIE.

Jusqu'à présent les actes du martyre de *S. Ignace* avoient été regardés comme authentiques par tous les Savans; le Clerc, Critique très-scrupuleux & très-instruit, n'a formé là-dessus aucun doute; un Philosophe de nos jours s'est cependant proposé de les faire rejetter comme fabuleux : s'il avoit pris la peine de lire ces actes avec plus d'attention, & les notes de le Clerc, il auroit senti la frivolité de ses conjectures.

Il dit qu'il n'est pas possible que, sous un Prince aussi clément & aussi juste que Trajan, la seule accusation de Christianisme ait fait périr *S. Ignace*, qu'il y eut probablement quelque sédition à Antioche, de laquelle on voulut le rendre responsable. Mais il oublie la loi que Trajan, malgré sa justice & sa clémence, avoit portée contre les Chrétiens : *il ne faut pas les rechercher; mais s'ils sont accusés & convaincus, il faut les punir* : c'est ce qu'il écrivit à Pline, *Epist.* 98, l. 10. Il suffisoit donc que *Saint Ignace* eût été dénoncé à Trajan comme Chrétien, & fût convaincu de l'être par son propre aveu, sans qu'il fût question de sédition.

Selon lui, le Rédacteur des actes dit que Trajan crut qu'il manqueroit quelque chose à sa gloire, s'il ne soumettoit à son empire *le Dieu des Chrétiens*; fausse citation : il y est dit que Trajan, fier de ses victoires, pour que tout fût soumis, voulut que le corps ou la société des Chrétiens lui obéit. Ce Prince dit à *Ignace : Qui es-tu, esprit impur?* Fausse traduction; il y a : *Qui es-tu, malheureux?* Κακοδαίμων signifie malheureux ou mal avisé, comme Εὐδαίμων signifie heureux; c'est la remarque de le Clerc.

Peut-on imaginer, dit notre Censeur, que Trajan ait disserté avec *Ignace* sur le nom de *Théophore*, ou Porte-Dieu, sur Jésus-Christ, & qu'il ait nommé celui-ci *le Crucifié?* Ce n'est point là le style des loix, des Empereurs, ni de leurs arrêts. Nous répondons qu'il n'y a point ici de dissertation, mais une conversation très-courte & très-simple. Les Empereurs despotes, tels que Trajan, n'avoient point de formule fixe pour leurs arrêts; ils condamnoient souvent sans forme de procès; & quand l'Auteur des actes n'auroit pas conservé les propres termes de Trajan, il ne s'ensuivroit rien.

S. Ignace, conduit par des soldats, écrit cependant aux Chrétiens de Rome & à d'autres Eglises. Les Chrétiens, dit notre Philosophe, n'étoient donc pas recherchés; autrement *S. Ignace* auroit été leur délateur. Nous convenons que les Chrétiens n'étoient pas *recherchés*, mais qu'ils étoient punis dès qu'ils étoient dénoncés & convaincus. *S. Ignace* enchaîné ne pouvoit échapper aux soldats; ils ne risquoient donc rien en lui laissant la liberté d'écrire : ses lettres étoient portées par des Chrétiens affidés qui ne compromettoient personne. Les persécuteurs en vouloient principalement aux Evêques, & quand ceux-ci étoient pris ou condamnés, on ne refusoit point aux Chrétiens la liberté de les visiter.

Dans sa lettre aux Romains, *S. Ignace* les prie de ne faire aucune démarche pour le soustraire au supplice; ainsi, il supposoit que, par sollicitations, par protection, ou par argent, on pouvoit le délivrer : il n'y a rien là de contraire à la vraisemblance. Il leur dit : « Flattez plutôt les bêtes, afin » qu'elles deviennent mon tombeau, qu'elles ne » laissent rien de mon corps, de peur qu'après » ma mort je ne sois à charge à quelqu'un..... » Je les flatterai moi-même, pour qu'elles me » dévorent plutôt, de peur qu'elles ne craignent » de me toucher, comme cela est arrivé à » d'autres; & si elles ne veulent pas, je les y » forcerai. Excusez-moi; je sais ce qui m'est » utile », c. 4 & 5. Voilà ce que nos Critiques

ont blâmé comme un excès de zèle ; mais tel a été celui de la plupart des Martyrs. *Voyez* les notes sur cette lettre, *PP. Apost.* tom. 2, p. 27 & 28. Nous ne voyons pas en quoi il est différent de celui de S. Paul, qui desiroit de mourir pour être avec Jésus-Christ. *Philipp.* c. 1, ℣. 23.

Le desir de *S. Ignace* fut accompli. Nous lisons dans les actes de son martyre, c. 6 & 7 : « Il ne » restoit de ses reliques que les parties les plus » dures, qui ont été transportées à Antioche, » enveloppées dans un linceul, & laissées à la » sainte Eglise, comme un trésor inestimable, en » considération du saint Martyr. . . . . Nous vous » apprenons le jour & l'heure, afin que, rassem- » blés au tems de son martyre, nous attestions » notre union avec ce généreux athlète de Jésus- » Christ ». Barbeyrac dit qu'il n'y a dans ces paroles aucun vestige du culte religieux envers ce Martyr, ni envers ses reliques. *Traité de la Morale des Pères*, c. 15, §. 25 & suiv. Quelle différence met-il donc entre le *culte religieux* & le respect inspiré par la religion ? Quel autre motif que celui de la religion a pu engager les fidèles à conserver précieusement les reliques des Martyrs, à s'assembler sur leur tombeau, à y célébrer les saints mystères, à solemniser le jour de leur mort ? Voilà ce que l'on a fait au second siècle, huit ou neuf ans après la mort de S. Jean. *Voyez* CULTE, RELIQUE.

Mosheim dit que ces actes ont peut-être été interpolés dans quelques endroits. *Hist. Christ.*, sæc. 2, §. 10. Ainsi, avec un *peut-être*, les Protestans savent se débarrasser de tous les monumens qui les incommodent.

IGNORANCE. Tout le monde convient que l'*ignorance* volontaire & affectée de nos devoirs ne nous dispense point de les remplir, & ne peut servir d'excuse aux fautes qu'elle nous fait commettre, puisqu'un des principaux devoirs de l'homme est de s'instruire. Elle peut seulement, dans quelques circonstances, diminuer la griéveté du crime, & la sévérité du châtiment ; c'est pour cela qu'il est dit dans l'Evangile que le serviteur qui n'a pas connu la volonté de son maître, & a fait des actions dignes de châtiment, sera puni moins sévérement que celui qui l'a connue. *Luc*, c. 12, ℣. 47 & 48.

Mais dans le siècle passé, & dans celui-ci, on a mis en question si l'*ignorance*, même involontaire & invincible, excusoit le péché, & mettoit le pécheur à couvert de la punition ; ce doute n'auroit jamais dû avoir lieu, puisqu'il est résolu dans l'Ecriture-Sainte.

Abimelech, qui avoit enlevé Sara par ignorance, dit à Dieu : « Seigneur, punirez-vous un » peuple qui a péché par *ignorance*, & qui n'est » pas coupable ? . . . Je sais, lui répond le Sei- » gneur, que vous avez agi avec simplicité de » cœur ; c'est pour cela que je vous ai préservé » de pécher contre moi ». *Gen.* c. 20, ℣. 4. Dieu ne veut point que l'on punisse l'homicide commis par *ignorance*. *Josué*, c. 20, ℣. 5.

Job, parlant des grands pécheurs, dit que Dieu ne les laissera pas impunis, parce qu'ils ont été rebelles à la lumière, & n'ont point voulu connoître les voies du Seigneur. *Job*, ch. 24, ℣. 11.

Jésus-Christ dit, en parlant des Juifs : « Si je » n'étois pas venu leur parler, ils n'auroient point » de péché ; mais à présent ils n'ont point d'excuse » de leur faute. . . . Si je n'avois pas fait parmi » eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils » seroient sans crime ; mais à présent, qu'ils me » voient, ils me haïssent, moi & mon Père ». *Joan.* c. 15, ℣. 22, 24. « Si vous étiez aveugles, » dit-il aux Pharisiens, vous n'auriez point de » péché ; mais vous dites, *nous voyons*, votre » péché demeure ». Ch. 9, ℣. 41.

Sur ces passages, S. Augustin dit qu'en effet, si Jésus-Christ n'étoit pas venu, les Juifs n'auroient pas été coupables du péché de ne pas croire en lui. *Tract.* 89, *in Joan.* n. 1, 2, 3. Il dit ailleurs que Dieu a donné des préceptes, afin que l'homme ne pût s'excuser sur son *ignorance*. *L. de grat. & lib. arb.* c. 2, n. 2.

Cependant quelques Théologiens ont soutenu que, selon S. Augustin, toute *ignorance* est un péché formel & punissable, parce que toute *ignorance* est censée volontaire dans le péché originel, dont elle est un effet, péché commis par Adam avec une pleine connoissance & une entière liberté. Telle est la doctrine de Baïus, de laquelle il concluoit que l'infidélité négative, ou l'*ignorance* des Païens, qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, est un péché. Est-il vrai que S. Augustin a été dans ce sentiment ?

En disputant contre les Manichéens, il avoit dit : « Ce n'est point l'*ignorance* involontaire qui » vous est imputée à péché, mais votre négli- » gence à chercher ce que vous ignorez. Les mau- » vaises actions qu'un homme fait par *ignorance*, » ou par impuissance de mieux faire, sont nom- » mées péchés, parce qu'elles viennent du pre- » mier péché librement commis. De même que » nous appellons *langue* non-seulement le membre » que nous avons dans la bouche, mais encore » ses effets, le discours, le langage ; ainsi nous » nommons *péchés* les effets du péché, l'*ignorance* » & la concupiscence ». *L.* 3 *de lib. arb.* c. 19, n. 53 & 54. Il est clair que, dans ce sens, *péché* signifie simplement *défaut*, *imperfection*, & non faute imputable & punissable.

En écrivant contre les Pélagiens, loin de rétracter le principe qu'il avoit opposé aux Manichéens, il le confirme, *L. de Nat. & Grat.* c. 77, n. 81 ; *L.* 1, *Retract.* c. 9 & c. 15, n. 2 ; *L. de perf. justitiæ hominis*, c. 21, n. 44 ; *Op. imperf.* l. 2, n. 71, &c.

Mais les Pélagiens soutenoient que l'*ignorance* &

la concupiscence ne sont ni un vice, ni un défaut, ni un effet du péché. Celestius posoit pour maxime que l'*ignorance* & l'oubli sont exempts de péché, *L. de gestis Pelagii*, c. 18, n. 42. Julien disoit que l'*ignorance*, par laquelle Abimelech enleva Sara, est appelée *justice*, ou pureté de cœur. *Gen.* c. 20, ℣. 6. L'un & l'autre prétendoient que tout ce qui se fait selon la conscience, même erronée, n'est point péché. S. Jérôme, *Dial.* 1, *contra Pelag. Op.* tom. 4, col. 504.

S. Augustin refute avec raison cette doctrine fausse. » Dans ceux, dit-il, qui n'ont pas voulu » s'instruire, l'*ignorance* est certainement un pé» ché; dans ceux qui ne l'ont pas pu, c'est la » peine du péché : donc, dans les uns & les » autres, ce n'est pas une juste excuse, mais une » juste condamnation «. *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 6, n. 27; *L. de Grat. & lib. arb.* c. 3, n. 5; *L. de Corrept. & Grat.* c. 7, n. 11. En effet, la peine du péché, ou la suite de la condamnation, c'est la même chose. Si l'on entend que, selon S. Augustin, l'*ignorance* involontaire est un sujet ou une *cause de condamnation*, l'on fait évidemment violence à ses paroles, puisqu'il convient avec Julien qu'Abimelech, à cause de son *ignorance*, ne peut être accusé d'avoir voulu commettre un adultère. *L.* 3, *contrà Jul.* cap. 19, n. 36.

Mais il lui soutient que l'*ignorance* est souvent un *péché*, proprement dit, puisque David demande à Dieu pardon de ses *ignorances*, *Ps.* 24, ℣. 7; que Jésus-Christ reproche aux Pharisiens leur aveuglement, qu'il décide que le serviteur, qui n'a pas connu la volonté de son maître, sera moins puni que celui qui l'a connue, &c. Dans tous ces cas, l'*ignorance* n'étoit ni involontaire, ni invincible.

Par une suite de leur erreur, les Pélagiens soutenoient que les Païens étoient *justifiés* par leur *ignorance* même, qu'ils ne péchoient point lorsqu'ils agissoient selon leur conscience, ou droite, ou erronée. S. Augustin réfute encore cette fausse doctrine; si elle étoit vraie, dit-il, les Païens seroient justifiés & sauvés sans la foi en Jésus-Christ, & sans sa grace; ce divin Sauveur seroit donc mort inutilement. Il conclut qu'un Païen, même avec une *ignorance* invincible de Jésus-Christ, ne sera ni justifié ni sauvé, mais justement condamné, soit à cause du péché originel, qui n'a point été effacé en lui, soit à cause des péchés volontaires qu'il a commis d'ailleurs. *L. de nat. & Grat.*, c. 2, n. 2; c. 4, n. 4. Mais il ne dit point que ce Païen sera condamné à cause de son *ignorance*, ou de son infidélité négative.

Il le prouve encore, parce que, selon S. Paul, ceux qui ont péché sans la loi (écrite), *périront sans elle*, *L. de Grat. & lib. arb.* c. 3, n. 5; non parce qu'ils ont péché contre une loi positive qu'ils ne connoissoient pas, mais parce qu'ils ont violé la loi naturelle, qui n'étoit pas entièrement effacée en eux; conséquemment les bonnes œuvres qu'ils peuvent avoir faites serviront tout au plus à leur attirer un châtiment moins rigoureux. *L. de Spir. & litt.* c. 28, n. 48. Or, si S. Augustin avoit pensé que toutes les bonnes œuvres des Païens étoient des péchés, ce ne seroit pas pour eux une raison d'être punis moins rigoureusement.

Il est donc absolument faux que, selon ce saint Docteur, l'*ignorance* involontaire & invincible, & tout ce qui en vient, soient des péchés imputables & punissables. Et quand il sembleroit l'avoir dit dans les passages que nous avons cités, il faudroit les rectifier par les autres, où il a enseigné formellement le contraire.

IGNORANTINS. *Voyez* ECOLES CHRÉTIENNES.

I L.

ILLAPS, espèce d'extase contemplative dans laquelle certaines personnes tombent par degrés; alors les fonctions des sens extérieurs sont suspendues, les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent l'ame dans un état de repos ou de quiétude qui lui paroit fort doux. Comme ce peut être un effet du tempérament dans quelques personnes, il faut user de beaucoup de prudence avant de décider que c'est un effet surnaturel de la grace.

ILLATION. Dans les écrits des Théologiens & des Philosophes, ce terme signifie quelquefois conclusion d'un raisonnement, ou conséquence; connoître une vérité par *illation*, c'est la connoître par voie de conséquence.

Mais dans le Missel mozarabique, & dans quelques autres anciennes liturgies, *illation* est ce que nous nommons la Préface de la Messe; on trouve encore les mots *contestation* & *immolation* employés pour signifier la même chose.

Dans quelques calendriers monastiques, l'*illation* de S. Benoit est la fête ou le jour auquel ses reliques furent rapportées de l'Eglise de S. Agnan d'Orléans dans celle de Fleure.

ILLUMINÉ. On appelloit ainsi autrefois les fidèles qui avoient reçu le Baptême; dans plusieurs Pères de l'Eglise, ce Sacrement est nommé *illumination*, soit parce que l'on n'y admettoit les Catéchumènes qu'après les avoir instruits des vérités chrétiennes, soit parce que la grace de ce Sacrement consiste, en partie, à éclairer les esprits pour les rendre dociles aux vérités de la foi. Voilà pourquoi une des cérémonies du Baptême est de mettre dans la main du Néophite un cierge allumé, symbole de la foi & de la grace qu'il a reçue par ce Sacrement. S. Paul dit aux fidèles : » Vous étiez autrefois dans les ténèbres,

» à présent vous êtes éclairés ; marchez comme » des enfans de lumière, montrez-en les fruits » par des œuvres de bonté, de justice, & de » sincérité «. *Ephes.* c. 5, ℣. 8.

ILLUMINÉS, nom d'une secte d'hérétiques qui parurent en Espagne vers l'an 1575, & que les Espagnols appelloient *Alombrados.* Leurs Chefs étoient Jean de Villalpando, originaire de Ténériffe, & une Carmelite appellée Catherine de Jésus. Un grand nombre de leurs Disciples furent mis à l'inquisition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurèrent leurs erreurs.

Les principales que l'on reproche à ces *Illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraison sublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état si parfait, qu'ils n'avoient plus besoin de l'usage des Sacremens, ni des bonnes œuvres; qu'ils pouvoient même se laisser aller aux actions les plus infâmes sans pécher. Molinos & ses Disciples, quelque tems après, suivirent les mêmes principes.

Cette secte fut renouvellée en France en 1634, & les Guérinets, disciples de Pierre Guérin, se joignirent à eux; mais Louis XIII les fit poursuivre si vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems. Ils prétendoient que Dieu avoit révélé à l'un d'entr'eux, nommé *Frère Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie suréminente, inconnue jusqu'alors dans toute la Chrétienté; qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les Saints, & la bienheureuse Vierge, qui, selon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoutoient que, par cette voie, l'on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; que quand on étoit parvenu à cette union, il falloit laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Ils soutenoient que tous les Docteurs de l'Eglise avoient ignoré ce que c'est que la dévotion; que S. Pierre, homme simple, n'avoit rien entendu à la spiritualité, non plus que S. Paul; que toute l'Eglise étoit dans les ténèbres & dans l'ignorance sur la vraie pratique du *Credo.* Ils disoient qu'il nous est permis de faire tout ce que dicte la conscience, que Dieu n'aime rien que lui-même, qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue par-tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus besoin de Prêtres, de Religieux, de Curés, d'Evêques, ni d'autres Supérieurs Ecclésiastiques. Sponde, Vittorio Siri, &c.

I M

IMAGE, représentation faite en peinture, ou en sculpture, d'un objet quelconque. Nous n'avons à parler que des *images* qui représentent les objets du culte religieux, comme les Personnes de la Sainte-Trinité, Jésus-Christ, les Saints, la Croix, &c.

Il seroit inutile de nous attacher à prouver l'utilité des *images*, & l'impression qu'elles produisent sur l'esprit de tous les hommes; elles sont plus puissantes que le discours; elles font souvent comprendre des choses que l'on ne peut pas exprimer par des paroles; l'on dit, avec raison, que c'est le catéchisme des ignorans. La peinture, dit S. Grégoire, est pour les ignorans ce que l'Ecriture est pour les savans. *L.* 9, *Epist.* 9. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des peuples en aient fait usage pour se représenter les objets du culte religieux, & que l'on en ait reconnu l'utilité dans le Christianisme. Cependant plusieurs sectes d'hérétiques ont soutenu que l'usage des *images* est une superstition, & que l'honneur qu'on leur rend est une idolâtrie.

Dans l'ancienne loi, Dieu avoit défendu aux Juifs de faire aucune *image*, aucune figure, aucune statue, & de leur rendre aucune espèce de culte. *Exode*, c. 20, ℣. 4; *Lévit.* c. 26, ℣. 1; *Deut.* c. 4, ℣. 15; c. 5, ℣. 8. Cette défense étoit juste & nécessaire, vu le penchant invincible qu'avoient les Juifs pour l'idolâtrie, les mauvais exemples dont ils étoient environnés, & parce que, dans ce tems-là, toute *image* étoit censée représenter une divinité. Cependant Moïse plaça deux Chérubins sur l'Arche d'alliance, Salomon en fit peindre sur les murs du Temple, & sur le voile du sanctuaire; preuve que la défense n'avoit plus lieu, lorsqu'il n'y avoit point de danger que ces figures fussent prises pour un objet d'adoration.

Dans les premiers tems du Christianisme, lorsque l'idolâtrie subsistoit encore, si l'on avoit placé des *images* dans les Eglises, les Païens n'auroient pas manqué de croire que les Chrétiens leur rendoient le même culte qu'ils adressoient eux-mêmes à leurs idoles. Conséquemment l'on s'abstint de cet usage, & l'on en voit peu de vestiges dans les trois premiers siècles. Suivant le témoignage de S. Irénée, *adv. Hær.* l. 1, c. 25, les Carpocratiens, hérétiques du second siècle, avoient des *images* de Jésus-Christ, de Pythagore & de Platon, auxquelles ils rendoient le même culte que les Païens rendoient à leurs héros. Nouvelle raison qui devoit faire craindre d'honorer les *images.* Aussi nos Apologistes, en écrivant contre les Païens, disent que les Chrétiens n'ont point d'*images*, ni de simulacres dans leurs assemblées, parce qu'ils adorent un seul Dieu, pur esprit, qui ne peut être représenté par aucune figure.

Cependant Tertullien, qui a écrit au commencement du troisième siècle, nous apprend que Jésus-Christ, sous l'*image* du bon Pasteur, étoit représenté sur les vases sacrés, *de Pudicit.* c. 7. Eusèbe atteste qu'il a vu des *images* de Jésus-Christ, de S. Pierre & de S. Paul, qui avoient été faites de leur tems, *Hist. Ecclés.* l. 7, c. 18. Il est parlé d'un certain Leuce Carin, qui avoit forgé un livre sous le titre de *Voyages des Apôtres*, dans

dans lequel il enseignoit l'erreur des Docètes. On prétend que ce livre est cité par S. Clément d'Alexandrie sous le nom de *Traditions*; il est donc du second siècle. Or, selon Photius, qui en a donné un extrait, *Cod.* 114, Leuce Carin dogmatisoit contre les *images*, comme les Iconomaques; l'auroit-il fait, si personne, pour lors, ne leur avoit rendu aucun culte ? Il se fondoit sur ce qu'un Chrétien, nommé Lycomède, avoit fait faire une *image* de S. Jean, qu'il *couronnoit & honoroit*, pratique de laquelle il avoit été blâmé par S. Jean lui-même. Ce trait d'histoire est sans doute fabuleux ; mais la censure de Leuce auroit été absurde, si personne n'avoit honoré les *images* de son tems, c'est-à-dire, au second siècle. Beausobre, *Hist. du Manich.* l. 2, c. 4, n. 4 & 5. Les Protestans ont trop de confiance, lorsqu'ils assurent qu'il n'y a aucun vestige de culte rendu aux *images* avant la fin du quatrième siècle. Mosheim, plus circonspect, n'a pas osé l'affirmer. *Hist. Christ.*, *sæc.* 1, §. 22.

S. Basile, mieux instruit qu'eux, dit, *Epist.* 360 *ad Julian.*, que ce culte est de tradition apostolique; on devoit le mieux savoir au quatrième siècle qu'au seizième. Comme le danger d'idolâtrie avoit cessé pour lors, le culte des Saints & de leurs *images* devint plus commun & plus visible ; mais il ne faut pas en conclure qu'il commença pour lors, puisque l'on faisoit profession de ne rien croire, & de ne rien pratiquer que ce que l'on avoit appris par tradition. L'habitude des Protestans est de dire : avant telle époque, nous ne trouvons point de preuve positive de tel usage, donc il n'a commencé qu'alors ; cette preuve n'est que négative, elle ne conclut rien ; elle est combattue par une preuve positive générale qui la détruit, savoir, que dès les premiers siècles l'on a fait profession de ne point innover.

Mosheim, *Hist. Ecclés.*, *cinquième siècle*, 2ᵉ part. c. 3, §. 2, convient que pour lors, dans plusieurs endroits, l'on rendit un culte aux *images*; plusieurs, dit-il, se figurèrent que ce culte procuroit à ces *images* la présence propice des Saints, ou des esprits célestes. Cette imputation est téméraire, il n'y en a point de preuve.

Au septième, les Mahométans se réunirent aux Juifs, dans l'horreur qu'ils avoient des *images*, & se firent un point de religion de les détruire. Au commencement du huitième, Léon l'Isaurien, homme fort ignorant, & qui, de simple soldat, étoit devenu Empereur, rempli des mêmes préjugés, défendit par un édit le culte des *images*, comme un acte d'idolâtrie, & ordonna de les abattre dans toutes les Eglises ; depuis l'an 724, jusqu'en 741, il remplit l'Empire Grec de massacres & de traits de cruauté, pour forcer les peuples & les Pasteurs à exécuter ses ordres, & ce projet fut continué par Constantin Copronyme, son fils. En 726, il fit assembler à Constantinople un Concile de trois cens Evêques, qui condamnèrent le culte des *images*. Ceux qui se conformèrent à cette décision furent nommés *Iconomaques*, ennemis des *images*, & *Iconoclastes*, briseurs d'*images* ; de leur côté, ils appellèrent les Orthodoxes *Iconodules* & *Iconolâtres*, serviteurs ou adorateurs des *images*. S. Jean Damascène écrivit trois discours pour défendre ce culte & la pratique de l'Eglise.

Les Protestans ont loué le zèle des Empereurs Iconoclastes, mais ils n'ont pas osé approuver les massacres & les cruautés auxquels ils se livrèrent; ils sont forcés de convenir que ces excès ne sont pas excusables. Ils disent que les Prêtres & les Moines soulevèrent le peuple, parce que le culte des *images* étoit pour eux une source de richesses. Pure calomnie. On ne peut pas prouver que, dans ce tems-là, le Clergé ait tiré aucun profit de la dévotion du peuple envers les *images* ; le peuple n'avoit pas besoin d'être excité à la sédition pour se soulever contre des Souverains frénétiques & altérés de sang humain, & qui prétendoient disposer à leur gré de la religion de leurs Sujets. Ils appellent le culte des *images* une *nouvelle idolâtrie* ; eux-mêmes sont forcés d'avouer que ce culte datoit déja au moins de trois cens ans, & nous soutenons qu'il étoit usité depuis six siècles.

Cette fureur des Iconoclastes dura encore sous le règne de Léon IV, successeur de Constantin Copronyme, mais elle fut réprimée sous Constantin Porphyrogénète, par le zèle de l'Impératrice Irène, sa mère. Cette Princesse, de concert avec le Pape Adrien, fit tenir à Nicée, l'an 787, un Concile de trois cens soixante-dix-sept Evêques, qui annullèrent le décret de celui de Constantinople, de l'an 726. Les Pères déclarèrent que le culte des *images* étoit permis & louable ; une bonne partie de ceux qui avoient assisté au Concile précédent, & qui avoient cédé à la force, se rétractèrent ; ils ne se bornèrent pas à decider le dogme catholique, ils le prouvèrent par la tradition constante de l'Eglise, qui remontoit jusqu'aux Apôtres ; ils expliquèrent en quoi consiste le culte que l'on doit rendre aux *images* ; ils montrèrent la différence qu'il y a entre ce culte & celui que l'on rend à Dieu ; déja, l'an 732, le Pape Grégoire III avoit fait la même chose dans un Concile tenu à Rome.

Les Protestans disent que les Evêques assemblés à Nicée employèrent des pièces fausses & des faits apocryphes pour étayer leur opinion ; cela est vrai. Mais ceux du Concile de Constantinople, en 726, avoient fait de même, & n'avoient fondé leur décret que sur des sophismes, comme font encore aujourd'hui les Protestans : dans les monumens cités par le Concile de Nicée, tout n'est pas faux & apocryphe.

Vers l'an 797, Constantin Porphyrogénète s'étant soustrait à l'autorité de sa mère, défendit

d'obéir au Concile de Nicée; la fureur des Iconoclastes, se ralluma & dura sous les règnes de Nicéphore, de Léon V, de Michel le bègue, & de Théophile; mais, vers l'an 852, l'Impératrice Théodora détruisit entièrement ce parti, qui avoit duré pendant près de cent trente ans, & fit confirmer de nouveau le culte des *images* dans un Concile de Constantinople. Dans le douzième siècle, l'Empereur Alexis Commène, pour piller les Eglises, comme avoient fait plusieurs de ses prédécesseurs, déclara de nouveau la guerre aux *images*; Léon, Evêque de Chalcédoine, lui résista, & fut exilé; sa conduite n'a pas trouvé grace devant les Protestans. Mosheim, *Hist. Ecclés.*, *onzième siècle*, 2e part., c. 3, §. 12, accuse cet Evêque d'avoir enseigné qu'il y a dans les *images* de Jésus-Christ & des Saints une sainteté inhérente, que l'adoration ne s'adresse pas seulement aux originaux, mais à elles; il dit que le contraire fut décidé dans un Concile de Constantinople, dont les Historiens n'ont pas fait mention. Quand tout cela feroit vrai, Alexis Commène n'en seroit pas moins coupable; mais on sait que les Iconoclastes, comme tous les autres hérétiques, avoient grand soin de travestir les sentimens des Orthodoxes, pour les rendre odieux.

Pendant que l'hérésie, soutenue par le bras séculier, désoloit l'Orient, l'Eglise Latine étoit tranquille, par la vigilance & la fermeté des Papes; les décrets des Empereurs Iconoclastes, ni les décisions des Conciles de Constantinople, contre le culte des *images*, ne furent jamais reçus en Italie, ni dans les Gaules. Mais l'an 790, lorsque le Pape Adrien envoya en France les décrets du Concile de Nicée, tenu trois ans auparavant, & qui confirmoit le culte des *images*, Charlemagne les fit examiner par des Evêques, qui furent choqués du terme d'*adoration*, duquel le Concile s'étoit servi pour exprimer ce culte. Ils ne firent pas attention que ce mot est aussi équivoque en grec qu'il l'est en latin, que le plus souvent il signifie simplement se mettre à genoux, se prosterner, ou donner quelqu'autre marque de respect. Conséquemment Charlemagne fit composer un ouvrage en quatre livres, qui ont été appellés *les Livres Carolins*, pour réfuter les actes du Concile de Nicée.

Par la lecture de cet ouvrage, on voit évidemment que ces actes sont très-mal traduits en latin. Liv. 3, ch. 17, l'Auteur suppose que Constantin, Evêque de Chypre, avoit donné son suffrage au Concile en ces termes : » Je reçois & j'embrasse » par honneur les saintes & respectables *images*, » & je leur rends le même service d'adoration » qu'à la consubstantielle & vivifiante Trinité «. Au lieu qu'il y a dans l'original grec : *Je reçois & j'honore les saintes images, & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de Latrie.* C'est sur cette erreur de fait que raisonne, dans tout son ouvrage, l'Auteur des livres Carolins; les Protestans n'ont pas laissé de le vanter comme un chef-d'œuvre de justesse & de sagacité.

En 794, les Evêques assemblés à Francfort par ordre de Charlemagne, tombèrent dans la même erreur. Ils disent dans les actes de ce Synode, chap. 2 : » Il s'est élevé une question touchant » le nouveau Concile que les Grecs ont tenu pour » faire adorer les *images*, & où il est écrit que » ceux qui ne rendront pas aux *images* des Saints » le service & l'adoration comme à la divine » Trinité, seront jugés anathêmes. Nos très-saints » Pères ont absolument rejetté ce service & cette » adoration, & l'ont condamnée «. Voilà encore la même erreur de fait que dans les livres Carolins.

En 825, Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, à l'invitation de Michel, Empereur de Constantinople, qui tenoit pour le parti des Iconoclastes, fit assembler à Paris les Evêques du Royaume, pour examiner de nouveau la question. Ils jugent, dans le préambule de leur décision, que le Concile de Nicée a condamné avec raison ceux qui détruisoient & vouloient bannir les *images*; mais qu'il a erré en décidant non seulement qu'il faut les honorer, les adorer, & les appeller saintes, mais que l'on reçoit la sainteté par elles. Conséquemment, dans les chap. 1 & 2, ils rapportent les passages des Pères qui sont contraires à l'erreur des Iconoclastes, & dans le 3e, les passages qui condamnent les adorateurs des *images*, ceux qui leur attribuent une sainteté, & croient se la procurer par elles.

Nous ne voyons pas par quelle raison les Protestans ont triomphé de toutes ces décisions; elles condamnent leur conduite, aussi-bien que celle des Iconoclastes; elles réprouvent une erreur qui ne fut jamais celle des Catholiques Grecs & Latins; mais elles n'approuvent pas la fureur de ceux qui brisent, foulent aux pieds les *images*, & les bannissent du lieu saint. Vers l'an 823, Claude de Turin brisa les *images* dans son Diocèse, & écrivit contre le culte qu'on leur rendoit; il fut réfuté par Théodemir, par Dungale, par Jonas d'Orléans, & par Walafrid Strabon; leur sentiment servit de règle au Concile de Paris. *Hist. de l'Egl. Gallic.* tome 5, l. 13, an. 794; l. 14, an. 825.

Insensiblement néanmoins la prévention que l'on avoit conçue contre les décrets du Concile de Nicée se dissipa; avant le dixième siècle il fut universellement reconnu pour septième Concile général, & le culte des *images* se trouva établi dans tout l'Occident. Nous ne voyons pas qu'il ait été jamais attaqué en Espagne, ni en Italie. Les Protestans n'ont pas rougi d'appeller le retour des François à la foi catholique, une *apostasie*.

Au douzième siècle, les Vaudois, les Albigeois, les Pétrobrusiens, les Henriciens, & d'autres fanatiques, renouvellèrent l'erreur des Iconoclastes; après eux Wiclef, Calvin, & d'autres

prétendus réformateurs, décidèrent que le culte des *images* étoit une idolâtrie. Dans les commencemens, Luther ne vouloit pas qu'on les abattit; mais les Apologistes de la Confession d'Augsbourg accusèrent les Catholiques d'enseigner qu'il y avoit dans les *images* une certaine vertu, comme les Magiciens nous font accroire qu'il y en a dans les *images* des constellations. *Hist. des Variations*, l. 2, §. 28; l. 3, §. 58. C'est ainsi que l'on a séduit les peuples par des calomnies.

Aussi ces grands génies ne se sont pas accordés; les Calvinistes, possédés de la même fureur que les anciens Iconoclastes, ont brisé, brûlé, enlevé les *images*; ils avoient souvent le même motif, qui étoit de profiter de celles qui étoient faites de métaux précieux. Les Luthériens ont blâmé cette conduite; dans plusieurs de leurs Temples, ils ont conservé le crucifix, & des peintures historiques. Les Anglicans ont banni les crucifix, mais ils représentent la Sainte-Trinité par un triangle renfermé dans un cercle; & un Auteur Anglois trouve cette figure plus ridicule & plus absurde que toutes les *images* des Catholiques. Stéele, *Epitre au Pape*, p. 35.

Mais la question capitale est de savoir si les uns ou les autres sont fondés en raison, & si leur sentiment est mieux prouvé que celui des Catholiques.

1°. Ils nous opposent la loi générale & absolue du Décalogue, que nous avons citée, & qui défend absolument toute espèce d'*image*, & toute espèce de culte qui lui seroit rendu; ils nous demandent de quelle autorité nous voulons borner, interpréter, modifier cette loi.

Nous répondons par l'autorité de la droite raison & du bon sens, à laquelle les Protestans eux-mêmes ont recours toutes les fois que la lettre de l'Ecriture les embarrasse; nous soutenons que cette défense n'est point absolue, mais relative aux circonstances où se trouvoient les Juifs; 1°. parce qu'il seroit absurde de proscrire la peinture & la sculpture comme des arts pernicieux par eux-mêmes: or, il est impossible qu'un peuple cultive ces deux arts, sans vouloir représenter les personnages dont il respecte & chérit la mémoire, & il est impossible de respecter & d'aimer un personnage quelconque, sans estimer & sans respecter la figure qui le représente; 2°. parce que Dieu, qui fait remarquer aux Juifs qu'il ne s'est montré à eux sous aucune figure à Horeb, *Deut.* ch. 4, ℣. 15, est apparu cependant, depuis cette époque, à plusieurs Prophètes, sous une figure sensible; 3°. parce que la seconde partie de la loi citée doit être expliquée par la première; or, la première est: *Vous n'aurez point d'autres Dieux que moi;* donc la seconde: *Vous ne ferez point d'idole, ni de sculpture, vous ne les honorerez point*, signifie: *Vous ne ferez point d'images pour les honorer comme des Dieux;* 4°. parce que la même loi, qui défend les idoles & les statues, défend aussi d'ériger des colonnes & des pierres remarquables, *pour les adorer. Lévit.* c. 26, ℣. 1. Donc Dieu n'a défendu les premières, non plus que les secondes, que quand on les dresse pour les adorer. Les Protestans donneront-ils dans le même travers que les Juifs, qui se persuadoient que toute figure quelconque étoit défendue par leur loi, que la peinture & la sculpture leur étoient interdites? *Bible de Chais*, t. 2, p. 194.

En second lieu, ils nous reprochent *d'adorer en effet, & de servir les images*, par conséquent de leur rendre le même culte que les Païens rendoient à leurs idoles.

C'est une calomnie enveloppée sous des termes ambigus. *Adorer & servir* un objet, c'est lui rendre des honneurs pour lui-même, en les bornant à lui, sans les rapporter plus loin; c'est ainsi que les Païens honoroient leurs idoles. Ils étoient persuadés qu'en vertu de la consécration des statues, le Dieu qu'elles représentoient y étoit renfermé, animoit la statue, y recevoit l'encens de ses adorateurs; donc ils honoroient la statue comme un Dieu, ou comme animée par un Dieu; d'habiles Protestans en conviennent, *Bible de Chais, ibid.* p. 260, & nous l'avons prouvé au mot IDOLATRIE. Osera-t-on nous attribuer la même erreur? Lorsque nous disons aux Protestans: Si l'Eucharistie n'est que la figure du corps de Jésus-Christ, comme vous le prétendez, pourquoi S. Paul dit-il que ceux qui la profanent se rendent coupables du corps & du sang de Jésus-Christ? Ils nous répondent: C'est que l'outrage fait à la figure retombe sur l'original. Soit. Donc, répliquons-nous, l'honneur rendu à la figure retombe aussi sur l'original; donc c'est un culte relatif, & non absolu, comme celui des Païens: & puisque nous avons prouvé que le culte adressé à l'original n'est pas une idolâtrie, il s'ensuit que le culte rendu à la figure n'en est pas une non plus.

En troisième lieu, l'entêtement de nos adversaires est poussé jusqu'à soutenir que l'usage des *images* est mauvais en lui-même, & indépendamment des abus qui peuvent en résulter.

Nous les défions de le prouver, & leur prétention choque le bon sens. Nous ne pouvons honorer Dieu qu'en lui adressant les mêmes marques de respect que nous rendons aux hommes; or, une des plus grandes marques de respect & de vénération que nous puissions donner à un personnage, est d'avoir son portrait, de le chérir, de le baiser, &c. Pourquoi seroit-ce un crime de donner cette marque de respect, d'amour, de reconnoissance à Dieu, à Jésus-Christ, aux Saints? C'est que Dieu l'a défendu, répondent les Protestans; mais nous venons de prouver que cette défense ne peut être ni perpétuelle, ni absolue. Tous ceux qui ont quelque sentiment de religion, conviennent qu'il est nécessaire de multiplier autour de nous les symboles de la présence divine; or, il n'est point de symbole plus énergique ni

plus frappant que l'*image* ou la figure sous laquelle Dieu a daigné se montrer aux hommes.

Enfin, disent nos Censeurs, si cette pratique n'est point mauvaise en elle-même, elle est dangereuse pour le peuple; il n'a pas assez de pénétration pour savoir distinguer le culte relatif d'avec le culte absolu, il ne voit que l'*image*; son esprit ne va pas plus loin; il borne là, comme les Païens, tous ses vœux & ses respects; c'est un abus duquel il est impossible de le préserver.

Pas plus impossible que de lui apprendre à distinguer l'*image* du Roi d'avec le Roi lui-même, qu'il n'a jamais vû. Lorsqu'un ignorant a salué la statue du Roi, peut-on l'accuser d'avoir dirigé son intention à cette statue, & non au Roi? Pourquoi le suppose-t-on plus stupide en fait de culte religieux que de culte civil?

Rien de plus sage que le décret porté à ce sujet par le Concile de Trente. Il ordonne aux Evêques & aux Pasteurs d'enseigner » qu'il faut garder & » retenir, sur-tout dans les Temples, les *images* » de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, & des » autres Saints, & leur rendre l'honneur & la » vénération qui leur sont dus; non que l'on » croie qu'il y a en elles quelque divinité, ou » quelque vertu, pour laquelle on doit les honorer, ou qu'il faut leur demander quelque » chose, ou qu'il faut mettre sa confiance en elles, » comme les Païens la mettoient dans leurs idoles; » mais parce que l'honneur que l'on rend aux » *images* se rapporte aux originaux qu'elles représentent, de manière qu'en les baisant, en nous » découvrant & nous prosternant devant elles, » nous *adorons* Jésus-Christ, & nous *honorons* les » Saints, dont elles sont la figure «. Ensuite le Concile entre dans le détail des abus qu'il y faut éviter, & il ordonne aux Evêques d'y veiller. Que peuvent reprendre les Protestans dans une décision aussi exacte & aussi bien motivée?

Le Concile se fonde sur l'usage de l'Eglise Catholique & Apostolique, reçu depuis les premiers tems du Christianisme, sur le sentiment unanime des Pères, sur les décrets des Conciles, en particulier de celui de Nicée, sess. 25, ch. 2. C'est, de la part des Protestans, une témérité très-condamnable de supposer que, dès le quatrième siècle du Christianisme, Jésus-Christ a laissé tomber son Eglise dans l'idolâtrie la plus grossière, a laissé renaître dans son sein toutes les superstitions du Paganisme, & les y a laissé croître & enraciner jusqu'à nos jours; qu'une poignée d'hérétiques, qui ont paru de siècle en siècle, ont mieux vu la vérité, que la société entière des Chrétiens de tous les tems & de tous les lieux. Les Prédicans avoient d'abord publié que le culte des *images* étoit un usage nouveau & abusif, & introduit seulement dans l'Eglise pendant les siècles d'ignorance; mais il est prouvé que les sectes de Chrétiens orientaux, les Nestoriens, séparés de l'Eglise depuis le cinquième siècle, & les Eutychiens depuis le sixième, ont gardé l'usage d'avoir & d'honorer les *images*. Cette pratique est donc plus ancienne que leur schisme, & nous avons prouvé qu'il y en a des vestiges depuis le second siècle. *Perpét. de la foi*, t. 5, l. 7, p. 511.

IMMACULÉ. *Voyez* CONCEPTION.

IMMANENT, acte qui demeure dans la personne qui agit, & qui ne produit point d'effet au-dehors. Les Théologiens, aussi bien que les Philosophes, ont été obligés, pour observer la plus grande précision, de distinguer les actes *immanens* d'avec les actes *transitoires*, ou qui passent au-dehors. Ils appellent action *immanente* celle dont le terme est dans l'être même qui la produit. Ainsi Dieu le Père a engendré le Fils, & produit le Saint-Esprit par des actions *immanentes*, puisque le Fils & le Saint-Esprit ne sont pas hors du Père. Au contraire, Dieu a créé le monde par une action *transitoire*, puisque le monde est hors de Dieu. Cette distinction n'est d'usage que dans le mystère de la Sainte-Trinité.

IMMATÉRIALISME, IMMATÉRIEL. *Voyez* AME, ESPRIT.

IMMENSITÉ, attribut par lequel Dieu est présent par-tout, non-seulement par sa connoissance & par sa puissance, mais par son essence. Il est évident que cette qualité ne peut appartenir qu'à un pur Esprit, & c'est une conséquence de la nécessité d'être; nécessité qui ne peut être bornée par aucun lieu, puisqu'elle est absolue. L'*immensité* se conclut encore du pouvoir créateur; Dieu ne pouvoit être borné par aucun espace avant la création, puisqu'alors l'espace n'existoit pas encore.

Les Ecrivains sacrés nous enseignent l'*immensité* de Dieu, en disant que le Tout-Puissant est plus élevé que le ciel, plus profond que l'enfer, plus étendu que la terre & la mer, *Job*, c. 11, ℣. 8; qu'il est le Très-Haut & l'Être *immense*, *Baruch*. c. 3, ℣. 25; qu'il est présent dans le ciel, dans les enfers, & au-delà des mers, *Ps*. 138, ℣. 8; *Amos*, c. 9, ℣. 2, &c. Suivant l'expression de S. Paul, c'est en Dieu que nous sommes, que nous vivons, & que nous agissons. *Act*. ch. 17, ℣. 28. Il seroit difficile de trouver des termes plus énergiques pour nous faire concevoir que Dieu est présent par-tout, que sa présence même n'est pas bornée par cet univers, puisqu'il pourroit créer un nouvel espace & un monde nouveau.

Parmi les anciens hérétiques, les Valentiniens, les Marcionites, les Manichéens, qui admettoient deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumière, l'autre dans la région des ténèbres: conséquemment ils nioient l'*immensité* de la sub-

stance divine, & supposoient Dieu borné. Beausobre, qui avoit entrepris de justifier ou de pallier toutes les erreurs des Manichéens, ne s'est pas donné la peine de les disculper de celle-ci; il prétend néanmoins que nous aurions tort de la leur reprocher, puisque les Pères, dont un assez grand nombre ont cru Dieu corporel, n'ont pas pu admettre son *immensité* ou sa présence en tout lieu. *Hist. du Manich.* l. 3, c. 1, §. 8. Si ce Critique avoit été moins prévenu, il auroit compris que les Pères qui ont attribué à Dieu le pouvoir créateur, & qui ont soutenu que Dieu a créé en effet le monde dans le tems, n'ont pas pu supposer que Dieu avoit été borné avant la création, puisqu'il n'y avoit alors ni espace ni matière pour l'occuper, ou que Dieu avoit eu un corps avant de créer les corps. Les hérétiques au contraire, qui n'ont point admis la création non plus que les Philosophes, & qui ont supposé l'éternité de la matière, n'ont pu, en raisonnant conséquemment, enseigner la parfaite spiritualité ni l'*immensité* de Dieu. Beausobre, qui ne veut pas que l'on attribue aux hérétiques aucune erreur par voie de conséquence, & à moins qu'ils ne l'aient professée formellement, se couvre de ridicule en attribuant aux Pères de l'Eglise des absurdités que non-seulement ils n'ont pas enseignées expressément, mais qui sont évidemment incompatibles avec les dogmes qu'ils ont professés; il est encore plus injuste de les leur imputer sans autre preuve que quelques expressions peu exactes qui leur sont échappées. Nous les avons justifiés ailleurs contre les reproches de Beausobre.

Worstius, quelques autres Calvinistes & les Sociniens prétendent que Dieu n'est que dans le ciel, qu'il n'est présent ailleurs que par sa connoissance & par sa puissance, parce qu'il peut agir par-tout. Mais il y a de l'absurdité à prétendre que Dieu, pur esprit, est plus dans un lieu que dans un autre, & qu'il peut passer d'un lieu à un autre. Si les Ecrivains sacrés semblent le supposer ainsi, c'est parce qu'ils sont forcés de s'accommoder à notre foible manière de concevoir, & que le langage humain ne fournit point d'expressions propres à nous faire comprendre les opérations de Dieu. Ils préviennent d'ailleurs toute erreur, par les passages que nous avons cités, & par ceux qui enseignent la parfaite spiritualité de Dieu. *Voyez* ATTRIBUTS. La manière dont notre ame sent & agit dans les différentes parties de notre corps nous donne une foible idée de la manière dont Dieu est présent & agissant en tout lieu; mais la comparaison que nous en faisons n'est point exacte. L'*immensité* de Dieu est l'infini; notre esprit borné ne peut rien concevoir d'infini.

IMMERSION, action de plonger dans l'eau un corps quelconque. Il est certain que dans les premiers siècles de l'Eglise, l'usage a été d'administrer le baptême par *immersion*, c'est-à-dire, en faisant plonger le baptisé dans l'eau, de la tête aux pieds. Il paroît que S. Jean baptisoit ainsi les Juifs dans le Jourdain, que Jésus-Christ donnoit le baptême de la même manière, ou le faisoit donner par ses Disciples. *Joan.* c. 4, ℣. 2. Ainsi, dans l'origine, *baptiser*, c'étoit plonger dans l'eau, ou couvrir d'eau un homme tout entier.

Suivant les instructions des Apôtres, le baptisé ainsi enseveli dans l'eau, & qui en sortoit ensuite, représentoit la sépulture & la résurrection de Jésus-Christ. S. Paul dit aux Colossiens, c. 2, ℣. 12: « Par le baptême, vous avez été ensevelis avec » Jésus-Christ, & vous avez été ressuscités avec » lui par la foi à la puissance de Dieu qui l'a tiré » du tombeau ». Le Néophyte, en quittant ses habits pour entrer dans le bain sacré, faisoit profession de se dépouiller de ses habitudes vicieuses, & de renoncer au péché, pour mener une vie nouvelle; la robe blanche dont il étoit ensuite revêtu étoit le symbole de la pureté de l'ame qu'il avoit reçue par ce Sacrement. C'est la leçon que S. Cyrille de Jérusalem & d'autres Pères font aux Catéchumènes & aux nouveaux baptisés. *Catech. Myst.* 2, c. 2, &c.

Mais les Pasteurs de l'Eglise avoient pris les plus grandes précautions pour que toute cette cérémonie se fît avec toute la décence possible & sans aucun danger pour la pudeur. On ne baptisoit point les hommes dans le même tems ni dans le même bain que les femmes; il y avoit des Diaconesses, dont une des principales fonctions étoit d'assister, dans cette circonstance, les personnes de leur sexe, & pendant le baptême il y avoit un voile tendu entre le bassin du baptistère & l'Evêque qui prononçoit les paroles sacramentelles. *Voy.* Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 11, c. 11, §. 3 & 4. C'est très-mal à propos que quelques incrédules licencieux ont voulu inspirer des soupçons contre l'innocence & la pureté de cette cérémonie.

Le cinquantième Canon des Apôtres ordonne d'administrer le baptême par trois *immersions*; plusieurs Pères de l'Eglise ont regardé ce rite comme une tradition apostolique, dont l'intention étoit de marquer la distinction des trois Personnes de la Sainte-Trinité.

Il y avoit cependant des cas dans lesquels le baptême par *immersion* étoit impraticable, comme lorsqu'il falloit baptiser des malades alités, ou lorsque l'on n'avoit pas assez d'eau pour en faire un bain: alors on administroit le baptême par aspersion, ou plutôt par infusion, en versant de l'eau trois fois sur la tête du baptisé, comme nous faisons encore aujourd'hui. Quelques personnes voulurent élever des doutes sur la validité de ce baptême; mais S. Cyprien, consulté à ce sujet, répondit & prouva qu'il étoit très valide. *Epist.* 69 ou 77 *ad Magnum.*

En Espagne, au septième siècle, quelques Ariens affectèrent de faire les trois *immersions* du baptême, pour professer non-seulement la distinction, mais

la différence & l'inégalité des trois Personnes divines. Conséquemment la plupart des Catholiques, pour ne pas donner lieu à cette erreur, prirent le parti de ne faire qu'une seule *immersion*. S. Grégoire-le-Grand approuva cette conduite, & le quatrième Concile de Tolède, tenu en 633, en fit une espèce de loi. Mais l'on jugea sagement, dans la suite, que l'affectation des hérétiques n'étoit pas une raison suffisante de changer l'ancien rite de l'Eglise, & l'on continua de baptiser par trois *immersions*. Bingham, *ibid*. §. 5 & 8.

L'usage fréquent du bain dans les pays chauds a fait conserver, chez les Grecs & chez les autres Orientaux, cette manière d'administrer le baptême; mais comme dans nos climats septentrionaux le bain est impraticable pendant la plus grande partie de l'année, on y administre le baptême par trois infusions, & cet usage est devenu général, au moins depuis le treizième siècle. *Voyez* BAPTÊME.

IMMOLATION. Ce terme qui, dans l'origine, signifioit l'action de répandre de la farine (mola) & du sel sur la tête de la victime que l'on alloit sacrifier, a signifié, dans la suite, l'action entière du sacrifice. Nous disons que Jésus-Christ a été immolé sur la croix, qu'il s'immole encore sur nos autels, c'est-à-dire, qu'il y renouvelle son sacrifice d'une manière non sanglante, par les mains des Prêtres, afin de nous appliquer les mérites de sa passion & de sa mort. Dans le même sens, S. Paul appelle *immolation* l'offrande qu'il faisoit à Dieu de sa vie pour la confirmation de l'Evangile; il dit aux Philippiens, c. 2, ℣. 17: « S'il m'arrive d'être immolé en sacrifice & en » oblation pour votre foi, je m'en réjouis d'a- » vance & je m'en félicite : réjouissez-vous-en » vous-mêmes, & félicitez-moi ». Dans le sens figuré, le Psalmiste dit, *Ps.* 49, ℣. 4: « Immolez » à Dieu un sacrifice de louanges ».

IMMOLÉES. (Viandes) *Voyez* IDOLOTHYTES.

IMMORTALITÉ. *Voyez* AME, §. 2.

IMMUNITÉ, exemption des charges personnelles ou réelles auxquelles le commun des sujets est assujetti envers le Souverain. Les *immunités* accordées aux Ecclésiastiques par les Princes Chrétiens, sont un point de discipline qui regarde de plus près les Jurisconsultes que les Théologiens; mais l'on a écrit, de nos jours, contre ce privilège avec tant de prévention & tant d'indécence, on l'a présenté sous un jour si odieux, que nous ne pouvons nous dispenser de faire à ce sujet quelques réflexions.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, a décidé en général, en parlant des tributs, qu'il faut rendre à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. *Matt*. c. 22, ℣. 21. Il en avoit donné lui-même l'exemple, en faisant payer le cens pour lui & pour S. Pierre, c. 17, ℣. 26. S. Paul dit à tous les fidèles en général & sans exception : « Rendez à chacun ce qui lui est dû, » le tribut ou l'impôt à celui qui a droit de l'exi- » ger, &c. » *Rom*. c. 13, ℣. 7.

On conçoit que, sous les Empereurs Païens, les Ministres de la Religion Chrétienne ne jouirent d'aucun privilège, ni d'aucune exemption; ils étoient même intéressés à ne pas faire connoître leur caractère. Tertullien, dans son *Apologétique*, c. 42, représente aux Magistrats que personne ne paie les tributs & ne satisfait aux charges publiques avec plus de fidélité que les Chrétiens; qu'ils se font un point de conscience de ne commettre en ce genre aucune fraude.

Lorsque Constantin, devenu seul possesseur de l'Empire, eut embrassé la Religion Chrétienne, il jugea convenable de concilier beaucoup de respect à ses Ministres, sur-tout aux Evêques, & de leur accorder des privilèges. Il exempta les Clercs de toutes les charges personnelles, de tous les emplois publics onéreux, dont les devoirs les auroient détournés de leurs fonctions. Non-seulement il accorda aux Evêques la jurisdiction sur les Ministres inférieurs, le pouvoir de les juger & de les punir selon les loix de l'Eglise, mais il trouva bon que les fidèles les prissent pour arbitres dans leurs contestations, & il leur confia l'inspection sur plusieurs objets d'utilité publique, tels que le soin des prisonniers, la protection des esclaves, la charité envers les enfans exposés & autres personnes misérables, le droit de réprimer plusieurs abus contraires à la police, parce que ces divers objets étoient trop négligés par les Magistrats civils.

Mais on ne voit pas que ce Prince ni ses successeurs aient exempté de tributs ou d'impôts les biens possédés par les Clercs. Sur la fin du quatrième siècle, S. Ambroise disoit : « Si l'Empereur » demande le tribut, nous ne le refusons point; » les terres de l'Eglise le paient, nous rendons » à Dieu & à César ce qui leur appartient ». *Epist*. 32. Il y avoit cependant plusieurs charges réelles dont les Clercs étoient exempts. Bingham, *Orig. Ecclés*. l. 5, c. 3, §. 4 & suiv.

Après la conquête des Gaules par les Francs, Clovis, devenu Chrétien, dota plusieurs Eglises, accorda aux Clercs *l'immunité réelle & personnelle*; on le voit par le premier Concile d'Orléans, tenu l'an 507, can. 5. Dans les révolutions qui arrivèrent sous ses successeurs, l'état du Clergé n'eut rien de fixe; il fut tantôt dépouillé & tantôt rétabli dans ses droits. Insensiblement nos Rois, touchés des marques de fidélité que le Clergé leur a données dans tous les tems, ont mis les choses sur le pied où elles sont aujourd'hui. La seule question que l'on puisse élever est de savoir si les *immunités* du Clergé sont contraires à la justice

distributive & au bien de l'Etat : nous soutenons qu'elles ne le sont point.

1°. Le Clergé n'est pas le seul Corps qui en jouisse, la Noblesse & les Magistrats ont les leurs. Cette distinction a lieu non-seulement en France, mais chez toutes les nations policées ; on l'a vue dans tous les tems comme aujourd'hui, dans les fausses religions comme dans la vraie. Les Romains, les Egyptiens, les Indiens, les Chinois, ont jugé que les Ministres de la religion devoient être distingués de la classe commune des citoyens, ne devoient point être détournés de leurs devoirs par des emplois civils, mais tenir un rang & jouir d'une considération qui les rendît respectables.

Il est juste, sans doute, que des hommes consacrés, par état, au service de leurs semblables, n'aient point d'autre charge à supporter, qu'ils aient une subsistance honnête & assurée : il n'y a pas plus de raison de prendre sur ce fonds de quoi subvenir à une autre charge, que de retrancher une partie de la solde des Militaires, ou des honoraires des Magistrats.

2°. Les ennemis du Clergé affectent de supposer que ce Corps, dont ils exagèrent les richesses, ne contribue en rien aux charges communes, ou n'en supporte qu'une très-légère partie. C'est une double erreur, réfutée par la notoriété publique. L'Auteur du *Droit public de France* observe, « qu'il n'est point de Corps de l'Etat dans lequel » le Prince trouve plus de ressource que dans le » Clergé de France. Outre les charges communes » à tous les sujets du Roi, il est facile au Clergé » de justifier que, depuis 1690 jusqu'en 1760, il » a payé plus de 379 millions ; que par consé» quent, dans l'espace de soixante & dix ans, il » a épuisé cinq fois ses revenus, qui, sans en » déduire les charges, objet considérable, ne » montent qu'à 60 millions ou environ ». *Droit public de France*, tome 2, pag. 272.

Depuis ce tems là, les contributions du Clergé, loin de diminuer, ont augmenté. Par les Déclarations du Roi, données à ce sujet en différens tems, l'on peut voir à quoi se monte la dette que le Clergé a contractée pour fournir aux besoins de l'Etat. Il est prouvé que ses contributions annuelles sont à-peu-près le tiers de son revenu, puisque c'est à cette proportion que l'on taxe les pensions sur les Bénéfices.

Indépendamment de cette charge ordinaire, on vient de voir, en 1782, avec quelle générosité le Clergé, sans y être contraint, s'est se prêter & faire des efforts pour subvenir aux besoins extraordinaires de l'Etat.

Cet exemple, qui n'est pas le seul, démontre qu'il est d'une saine politique de ne pas charger indistinctement & en même proportion toutes les classes de citoyens, afin d'avoir une ressource assurée dans les cas pressans & extraordinaires. Peut-on citer une seule calamité publique, soit générale, soit particulière, dans laquelle les Ministres de l'Eglise n'aient pas donné l'exemple d'une charité courageuse & attentive, & ne se soient dépouillés pour assister les malheureux ? Que les contributions du Clergé se fassent sous le nom de *decimes*, de *don gratuit*, ou sous un autre, qu'importe, dès qu'elles ne tournent pas moins à la décharge des autres citoyens?

Nous pourrions démontrer encore l'absurdité des plaintes de nos déclamateurs modernes, par les différentes révolutions qui sont arrivées, soit en France, soit dans les autres Etats de l'Europe. Quelle utilité le peuple a-t-il retiré des vexations & du brigandage exercés, en différens tems, envers le Clergé ? On se souviendra long-tems du mot de Charles-Quint, qui dit que Henri VIII, en dépouillant le Clergé de son royaume, avoit tué l'oye qui lui pondoit tous les jours un œuf d'or.

IMMUTABILITÉ, attribut en vertu duquel Dieu n'éprouve aucun changement. Dieu est immuable quant à sa substance, puisqu'il est l'être nécessaire. Il l'est quant à ses idées ou à ses connoissances, puisqu'elles sont éternelles ; il l'est quant à ses volontés ou à ses desseins, puisqu'il a voulu de toute éternité ce qu'il fait dans le tems & tout ce qu'il fera jusqu'à la fin des siècles. L'être infini est, a été, & sera toujours parfaitement simple & de l'unité la plus rigoureuse ; il ne peut rien perdre ni rien acquérir.

Il dit lui-même : « Je suis *celui qui est*, je ne » change point. *Malach.* c. 3, ℣. 6. Dieu ne » ressemble point à un homme pour nous trom» per, ni à un mortel pour changer ; peut-il ne » pas faire ce qu'il a dit, ou ne pas accomplir » ce qu'il a promis ? *Num.* c. 23, ℣. 19. Vous » avez créé, Seigneur, le ciel & la terre ; ils » passeront, mais vous demeurerez ; vous les » changerez comme on retourne un habit ; mais » vous êtes toujours le même, votre durée ne » finira jamais ». *Ps.* 101, ℣. 26.

L'éternité proprement dite emporte essentiellement l'*immutabilité*. Dieu a voulu de toute éternité ce qu'il fait dans le tems & tout ce qui sera jusqu'à la fin des siècles : cette volonté éternelle s'exécute sans que Dieu fasse de nouveaux décrets ou forme de nouveaux desseins. De toute éternité il a prévu, avec une certitude entière, tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera : cette éternité correspond à tous les instans de la durée des êtres. A l'égard de Dieu, il n'y a ni passé ni futur ; tout est présent à son entendement divin ; il ne peut pas lui survenir un nouveau motif de vouloir.

A la vérité, notre esprit borné ne conçoit point comment Dieu peut être tout-à-la-fois libre de faire ce qu'il veut, & cependant immuable ; nous ne pouvons avoir de la liberté de Dieu qu'une idée analogue à notre propre liberté, & celle-ci ne peut s'exercer sans qu'il nous survienne un

changement. C'est pour cela même que l'Ecriture Sainte nous parle des actions de Dieu comme de celles de l'homme, semble lui attribuer des affections humaines, de nouvelles connoissances, de nouvelles volontés, du repentir, &c. Dieu dit à Abraham : « A présent je connois que tu me » crains, puisque pour m'obéir tu n'as pas épargné » ton fils unique ». *Gen.* c. 22, ℣. 12. Dieu, sans doute, savoit d'avance ce que feroit Abraham. Jérémie dit aux Juifs : « Corrigez-vous, écoutez » la voix du Seigneur votre Dieu, & il se repen» tira du mal dont il vous a menacés ». *Jérem.* c. 26, ℣. 13 & 19. Dieu épargne les Ninivites, après avoir déclaré qu'il alloit les détruire, &c. Mais, de toute éternité, Dieu savoit ce qui arriveroit & ce qu'il feroit.

Ainsi lorsque nous prions Dieu de nous pardonner, d'accorder telle grace, de ne pas punir un pécheur vivant ou mort, &c., nous ne supposons point que Dieu changera de volonté ou de résolution ; mais nous supposons que Dieu, de toute éternité, a prévu la prière que nous faisons & veut y avoir égard. De l'*immutabilité* de Dieu il s'ensuit qu'il accomplit toutes ses promesses ; mais il ne s'ensuit point qu'il exécute toutes ses menaces, parce qu'il peut pardonner sans déroger à sa justice. « Les menaces de Dieu, dit S. Jé» rôme, sont souvent un effet de sa clémence ». *Dial.* 1 *contrà Pelag.* c. 9. « Si Dieu vouloit » damner, dit S. Augustin, il ne menaceroit pas, » il se tairoit ». *Serm.* 22, n. 3.

IMPANATEURS, IMPANATION. L'on a nommé *Impanateurs* les Luthériens qui soutiennent qu'après la consécration le corps de Jésus-Christ se trouve dans l'Eucharistie avec la substance du pain, que celle-ci n'est point détruite, & qui rejettent ainsi le dogme de la transubstantiation, & l'on appelle *impanation* la manière dont ils expliquent cette présence, lorsqu'ils disent que le corps de Jésus-Christ est avec le pain, dans le pain, ou sous le pain, *in, sub, cum* : c'est ainsi qu'ils s'expriment.

On pourroit aussi appeller *impanation* le sentiment de quelques Auteurs Jacobites, qui, en admettant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, supposent une union hypostatique entre le Verbe divin & le pain & le vin. Assémani, *Biblioth. Orient.* tome 2, c. 32.

Cette opinion, qui avoit déjà paru du tems de Bérenger, fut renouvellée par Osiander, l'un des principaux Luthériens, en parlant de l'Eucharistie ; il s'avança jusqu'à dire, *ce pain est Dieu.* Une si étrange opinion, dit M. Bossuet, n'eut pas besoin d'être réfutée ; elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point. D'autres prétendent que la nature humaine de Jésus-Christ, en vertu de son union substantielle à la divinité, participe à l'immensité divine, est présente par-tout, conséquemment se trouve dans le pain consacré ; & ils nomment *ubiquité* cette immensité du corps de Jésus-Christ. *Voyez* UBIQUITÉ.

Mais de quelque manière que les Luthériens expliquent leur opinion, elle est évidemment contraire au sens littéral & naturel des paroles de Jésus-Christ. Lorsqu'il a donné son corps à ses Disciples, il ne leur a pas dit : *ici est mon corps*, ni *ce pain est mon corps*, mais *ceci est mon corps* : donc ce qu'il présentoit à ses Disciples étoit son corps & non du pain.

Aussi les Calvinistes, qui n'admettent point la présence réelle, ont beaucoup écrit contre le sentiment des Luthériens ; ils leur ont prouvé que si Jésus-Christ est réellement, corporellement & substantiellement présent dans l'Eucharistie, il faut nécessairement avouer qu'il y est présent par transubstantiation ; que deux substances ne peuvent être ensemble sous les mêmes accidens ; que s'il faut absolument admettre un miracle, il est plus naturel de s'en tenir à celui que soutiennent les Catholiques, qu'à celui que supposent les Luthériens. Or, Luther, de son côté, n'a cessé de soutenir que les paroles de Jésus-Christ emportent, dans leur sens littéral, une présence réelle, corporelle & substantielle. Ainsi le dogme catholique se trouve établi par ceux même qui font profession de le rejetter.

L'*impanation* des Luthériens se nomme aussi *consubstantiation*. Voyez *Hist. des Variat.* l. 2, n. 3, 31 & suiv.

IMPARFAIT, IMPERFECTION. Lorsque les Manichéens soutenoient que des créatures aussi imparfaites que nous sommes ne peuvent être l'ouvrage d'un Dieu tout puissant & bon, S. Augustin leur répondoit qu'il n'y a rien dans la nature d'absolument *imparfait*, de même qu'il n'y a rien non plus d'absolument parfait, parce que toute créature est nécessairement bornée. La perfection & l'*imperfection* sont des notions purement relatives. Ainsi l'homme est un être *imparfait* en comparaison des Anges ; mais il est plus parfait qu'un animal ou qu'une plante. Il en est de même des individus comparés les uns aux autres : rien n'est donc absolument parfait que l'être infini.

C'est précisément parce que Dieu est tout-puissant qu'il a pu faire des créatures plus ou moins parfaites les unes que les autres à l'infini. Quelque degré de perfection que l'on suppose à une créature, il faut nécessairement convenir que Dieu pouvoit lui en donner davantage, puisque sa puissance n'a point de bornes. Toute créature est donc toujours *imparfaite* en comparaison de ce qu'elle pourroit être. Si Dieu n'en pouvoit point créer de telles, il ne pourroit rien faire du tout.

Chaque degré de perfection que telle créature a reçu de Dieu est un bienfait purement gratuit ; Dieu ne lui devoit rien, pas même l'existence : ce qu'elle a reçu est donc un effet de la bonté de Dieu.

Dieu. Ainsi les divers degrés de perfection ou d'*imperfection* des créatures ne prouvent pas plus contre la bonté divine que contre la puissance infinie.

Les Apologistes des Manichéens & les Athées ne s'entendent pas eux-mêmes, lorsqu'ils prétendent qu'un Dieu tout-puissant & bon n'a pas pu faire des créatures aussi *imparfaites* qu'elles le sont. Quand elles le seroient encore davantage, il ne s'ensuivroit rien; & quand elles seroient plus parfaites, la même objection reviendroit toujours. *Voyez* S. Aug. *L. contrà Epist. fundam.* c. 30, n. 33; c. 37, n. 43. *L.* 1 *contrà adverf. Legis & Prophet.* c. 5, n. 7; c. 6, n. 8. *Epist.* 186 *ad Paulin.* c. 7, n. 22, &c. *Voyez* BIEN & MAL, BONHEUR & MALHEUR.

IMPASSIBLE. *Voyez* PASSIBLE.

IMPECCABILITÉ, état de celui qui ne peut pécher. C'est aussi la grace qui nous met hors d'état de pécher. La félicité des bienheureux dans le ciel leur donne ce privilége.

Les Théologiens distinguent différentes espèces ou divers degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui appartient par nature & en vertu de ses perfections infinies; celle de Jésus-Christ, en tant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique; celle des bienheureux est une conséquence de leur état; celle des hommes vivans est l'effet d'une grace qui les confirme dans le bien. Ainsi la croyance de l'Eglise est que la Sainte Vierge a été exempte de tout péché par une grace particulière; mais ce privilége s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*.

Il a nécessairement fallu distinguer ces deux choses dans les disputes excitées par les Pélagiens, qui prétendoient que l'homme, par les seules forces de sa nature, peut s'élever à un tel degré de perfection, qu'il n'ait plus besoin de dire: *Seigneur, pardonnez-nous nos offenses.* S. Augustin a soutenu contre eux, avec raison, que l'homme, par sa nature, n'est jamais impeccable, & que s'il est assez heureux pour ne jamais pécher, c'est l'effet d'une grace surnaturelle & particulière.

A la vérité, avec le secours des graces ordinaires, il n'est aucun péché en particulier que l'homme ne puisse éviter; mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse les éviter tous en général, & passer le cours de sa vie sans en commettre un seul. Cette perfection n'est point compatible avec la foiblesse de l'humanité; elle ne peut venir que d'une suite de graces extraordinaires. On conçoit cependant que cette nécessité vague & indéterminée de pécher quelquefois, ne nuit à la liberté d'aucune action, prise en particulier.

IMPÉNITENCE, endurcissement de cœur, qui retient un pécheur dans le vice, & l'empêche de se repentir. Les Pères & les Commentateurs entendent assez communément de l'*impénitence* finale, ce qui est dit dans l'Evangile du péché contre le Saint-Esprit, qui ne se pardonne ni en ce monde ni en l'autre.

Mais en quel sens cette application seroit-elle juste, si le pécheur impénitent, à la mort, n'étoit assisté par aucune grace, par aucun mouvement du S. Esprit, s'il étoit absolument & entièrement abandonné de Dieu? Lorsque S. Etienne disoit aux Juifs: « Vous résistez toujours au Saint-Esprit, » comme vos Pères », *Act.* c. 7, ℣. 51, il entendoit, sans doute, vous résistez à la grace qui vous excite à vous convertir. Si donc le pécheur qui meurt dans l'*impénitence*, pèche contre le Saint-Esprit, il résiste aussi à la grace qui le presse de se repentir. Ainsi, en traitant de l'*impénitence* finale, il faut éviter de faire entendre ou de supposer que c'est un effet de l'abandon de Dieu, & du refus qu'il fait alors de la grace.

Dieu, sans doute, par un trait de sa justice, refuse alors quelquefois au pécheur ces graces fortes, sans lesquelles il ne vaincra pas son obstination; mais l'excès de la malice du pécheur n'est pas un titre pour exiger ou pour attendre de Dieu une plus grande mesure de grace: il est évident que, dans ce cas, la faute est toute entière de la part du pécheur, & qu'on ne peut pas l'attribuer au défaut de la grace. Les passages de l'Ecriture, par lesquels on a quelquefois voulu prouver le contraire, ne signifient rien de plus que ce que nous disons. *V.* ENDURCISSEMENT.

IMPIE, IMPIÉTÉ. L'usage ordinaire est de nommer *impiété* le mépris formel & affecté de la religion. Dans plusieurs livres modernes, on a dit qu'un *impie* est celui qui blasphême contre un Dieu, qu'il croit & qu'il adore dans le fond de son cœur; que c'est un Auteur inconséquent & hérétique qui écrit contre une religion qu'il avoue. L'on ajoute qu'il ne faut pas confondre un *impie* avec un *incrédule*; que celui-ci est un homme qui a des doutes, & qui les propose au public; qu'il est à plaindre, & non à détester ou à punir.

Mais si un homme est très-coupable, lorsqu'il blasphême contre une religion, de la vérité de laquelle il est intérieurement convaincu, peut-il être innocent, lorsque, dans le doute, il en parle avec autant de mépris, que s'il étoit invinciblement persuadé de sa fausseté? Il sera, si l'on le veut, moins *impie* que dans le premier cas, mais il ne sera pas absolument exempt d'*impiété*. Le simple doute ne donne pas droit de parler sur le ton de la conviction, sur un sujet qui intéresse tous les hommes; c'est cependant ce que font tous les incrédules.

Les plus célèbres d'entr'eux ont avoué que la plupart de leurs disciples sont des libertins dissipés & sans mœurs, qui sont ennemis de la religion, *par un fond de perversité naturelle*; qu'ils la méprisent *sur parole*, sans en avoir examiné

les preuves; qu'ils la foulent aux pieds, *en tremblant & avec remords*. Ce fait est confirmé par l'aveu & par la conduite de tous ceux qui se convertissent; ils cessent d'être incrédules, dès qu'ils ont renoncé au libertinage, ils conviennent que, dans les plus violens accès de leur frénésie, ils n'étoient exempts ni de crainte ni de remords; ainsi tous se reconnoissent coupables d'*impiété*.

Qu'un homme qui a des doutes sur la religion consulte en particulier, & de bonne foi, ceux qu'il croit capables de l'instruire; rien de mieux, mais quand il aura publié ses doutes, & qu'il les aura communiqués à d'autres, quel avantage en reviendra-t-il, ou à lui, ou au public? Si ses doutes le tourmentent, c'est une cruauté de vouloir en infecter les autres; s'il se félicite de les avoir, il ment lorsqu'il fait semblant de chercher à les dissiper.

Lorsqu'un homme a des doutes sur la justice d'une loi qui le gêne ou qui le condamne, & qu'il les communique à un Jurisconsulte ou à un Magistrat, il fait bien; s'il écrit pour prouver l'injustice de la loi, pour rendre odieux le gouvernement qui la protège & les juges qui la suivent, c'est un séditieux; il travaille à soulever la société contre les loix. On ne blâme point un malade qui consulte les médecins pour se guérir; mais s'il communiquoit aux autres sa maladie, afin de voir s'ils y trouveront un remède, ce seroit un forcené.

Que devons-nous donc penser d'un Ecrivain qui, sous prétexte de proposer ses doutes, déclame avec fureur contre la religion, se permet les impostures, la calomnie, les insultes contre ceux qui l'enseignent ou qui la croient, témoigne non-seulement qu'il n'a aucune envie d'être détrompé, mais qu'il seroit bien fâché de l'être? Avons-nous tort de le regarder comme un *impie?*

On nous représente qu'il faut être circonspect dans l'accusation d'*impiété;* nous en convenons: mais il faudroit aussi que les incrédules fussent plus réservés à taxer d'hypocrisie, de fourberie, d'imposture ou de fanatisme ceux qui ne pensent pas comme eux.

Epicure disoit que les vrais *impies* sont ceux qui attribuent aux Dieux des foiblesses, des passions, des vices ou des actions criminelles, comme faisoient les Païens; il n'avoit pas tort. Mais lorsqu'il refusoit à la Divinité toute espèce de providence & d'inspection sur les actions des hommes, qu'il ôtoit à ceux-ci tout espoir de récompense pour la vertu, & toute crainte de châtiment pour le crime, étoit-il lui-même exempt d'*impiété?* Il sappoit par le fondement la religion & la vertu; le culte qu'il affectoit de rendre aux Dieux ne pouvoit pas être fort sincère. L'usage a toujours été de nommer *pieux*, un homme qui aime la religion, & qui la pratique par affection; donc tout homme qui la déteste & voudroit la détruire, est *impie* dans toute la rigueur du terme. *Voyez* INCRÉDULE.

IMPLICITE, enveloppé. Une vérité est *implicitement* renfermée dans une autre lorsqu'elle en découle par voie de conséquence. Qu'il y ait, par exemple, deux volontés en Jésus-Christ, la volonté divine & la volonté humaine; c'est un dogme *implicitement* renfermé dans cet autre dogme, qu'il y a en lui deux natures completes & douées de toutes les facultés qui leur sont propres; & il est prouvé qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, parce qu'il est Dieu & homme. *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. I. Tim.* c. 2, ỳ. 4. Cette proposition révélée, en renferme implicitement une autre: savoir, que Dieu veut donner & donne en effet à tous les hommes des moyens de salut. Ainsi toute conclusion théologique doit être *implicitement* renfermée dans une proposition révélée.

Quiconque croit à l'infaillibilité de l'Eglise & se soumet à son enseignement, a une foi *implicite* à toutes les vérités qu'elle enseigne, puisqu'il est disposé à les croire formellement dès qu'elles lui seront proposées; mais cette foi *implicite* & générale, ne suffit pas à un Chrétien; il y a des vérités qu'il est obligé de connoitre en particulier & de croire d'une foi explicite. *Voyez* FONDAMENTAUX.

» Les articles de foi, dit Saint Thomas, se » sont multipliés par la succession des tems, » *non pas quant à la substance*, mais quant à leur » explication & à la profession plus expresse que » l'on en a faite; car tout ce que nous croyons » aujourd'hui a été cru de même par nos pères » *implicitement*, & sous un moindre nombre d'ar» ticles *n.* 2, 2, *Q. I*, *art.* 7. Quelques incrédules ont conclu de-là que, selon Saint Thomas, nous croyons aujourd'hui comme articles de foi des dogmes que les premiers Chrétiens ne croyoient pas & dont ils n'avoient aucune connoissance; le passage du saint Docteur prouve précisément le contraire.

IMPOSITION DES MAINS, cérémonie ecclésiastique usitée dans plusieurs de nos Sacremens, & dans quelques autres circonstances; elle consiste à étendre la main ou les mains sur la tête de celui qui est l'objet de la cérémonie. Les Grecs la nomment Χειροτονία, de Χεὶρ, la main, & Τείνω, j'étends; il en est parlé dans plusieurs endroits de l'Ecriture, sur-tout du Nouveau Testament: c'est un signe d'affection, d'adoption & de confiance.

Lorsqu'un vieillard met la main sur la tête d'un enfant, c'est comme s'il disoit: voilà un enfant qui m'est cher, je souhaite qu'il prospère. On amenoit à Jésus-Christ des enfans, pour qu'il leur imposât ses mains divines, en signe d'affection & de protection. *Matt.* c. 19, ỳ. 13, &c. Un citoyen qui conduisoit un enfant devant les Magistrats, & lui mettoit la main sur la tête, signifioit par-là qu'il l'adoptoit pour son fils;

ainsi Jacob adopta les deux fils de Joseph, en mettant ses mains sur leur tête. *Gen.* c. 48, ℣. 14. Un maître qui, en donnant une commission à son esclave, lui mettoit la main sur la tête, lui disoit par-là : je compte sur ta fidelité. Dans les assemblées du peuple, les Chefs mettoient la main sur la tête de ceux qu'ils désignoient pour les élever à la Magistrature.

Non-seulement Jésus-Christ touchoit de sa main les malades qu'il vouloit guérir, mais il dit que ceux qui croiront en lui guériront de même les malades en leur imposant les mains. *Marc*, c. 16, ℣. 18.

Nous voyons que les Apôtres se servoient de l'*imposition des mains* pour donner le Saint-Esprit ou pour administrer aux fidèles le Sacrement de Confirmation. *Act.* c. 6, ℣. 6, &c. Ils employoient la même cérémonie, pour ordonner les Ministres de l'Eglise, & les associer à leurs fonctions. *Act.* c. 13, ℣. 3; *I. Tim.* c. 4, ℣. 14, &c.

Dans la suite l'usage, s'établit d'*imposer les mains* à ceux que l'on mettoit au nombre des Catéchumènes, pour témoigner que l'Eglise les regardoit dès ce moment comme ses enfans; à ceux qui se présentoient pour subir la pénitence publique, ensuite pour leur donner l'absolution; aux hérétiques pour les reconcilier à l'Eglise, aux énergumènes pour les exorciser; enfin les Evêques employoient ce geste pour donner la bénédiction au peuple. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 10, c. 1, §. 2; l. 18, c. 2, §. 1; l. 19, c. 2, §. 4, &c.

L'on a donc nommé *imposition des mains* non-seulement la confirmation & l'ordination, mais encore la pénitence & le baptême. Quelques Auteurs Ecclésiastiques ont désigné par ce terme même les paroles sacramentelles; ils ont dit : *Manûs impositiones sunt verba mystica.* La loi de reconcilier les hérétiques par l'*imposition des mains*, signifie quelquefois la confirmation, & d'autres fois la pénitence; il est dit indifféremment : *Manûs eis imponantur in pœnitentiam & in spiritum sanctum.*

Le Sacrement de pénitence est ainsi appellé, parce qu'il produit sur les ames le même effet que l'*imposition des mains* de Jésus-Christ, ou des Apôtres, produisoit sur les malades. Enfin le baptême est nommé *imposition des mains* par le Concile d'Elvire, *Can.* 39, & par le premier Concile d'Arles, *Can.* 6. On s'exprimoit ainsi, soit afin de garder le secret des mystères, soit parce que la même cérémonie a lieu dans ces divers Sacremens. *Traité sur les formes des sept Sacremens*, par le Père Merlin, c. 18 & 23.

Tout le monde convient que dans plusieurs cas l'*imposition des mains* étoit une simple cérémonie, & non un Sacrement; mais la question entre les Protestans & les Théologiens Catholiques est de savoir si l'on doit penser de même de celle par laquelle les Apôtres donnoient le Saint-Esprit & confirmoient les fidèles dans la foi, & de celle par laquelle ils ordonnoient les Ministres de l'Eglise. Les derniers soutiennent que l'une & l'autre sont des Sacremens qui donnent la grace à celui qui les reçoit, lui impriment un caractère, & que la seconde donne des pouvoirs surnaturels que n'ont point les simples fidèles.

En effet, que manque-t-il à une cérémonie qui donne le Saint-Esprit, pour qu'elle soit un Sacrement? Elle a été instituée par Jésus-Christ, puisque les Apôtres s'en sont servis; elle exprime la grace qu'elle opère, par les paroles dont elle est accompagnée; elle est nécessaire, puisque la foi des fidèles est toujours exposée à des tentations. Les *impositions des mains*, qui étoient de simples cérémonies, ont cessé dans l'Eglise; mais la confirmation a toujours été pratiquée, elle y subsiste encore. *Voyez* CONFIRMATION.

De même Saint Paul dit à Timothée : « Ne » négligez point la grace qui est en vous, qui » vous a été donnée par la prière avec *l'imposition des mains* des Prêtres. Je vous avertis » de ressusciter la grace de Dieu qui est en vous, » par l'*imposition de mes mains*». *I. Tim.* c. 4, ℣. 14; *II. Tim.* c. 1, ℣. 6. Voilà donc une grace particulière donnée à Timothée par l'*imposition des mains*, pour lui faire remplir saintement les diverses fonctions du ministère ecclésiastique dont l'Apôtre le charge, & qu'il lui expose en détail. Depuis ce moment, l'Eglise Chrétienne n'a jamais cessé d'ordonner & de consacrer ses Ministres par la même cérémonie, elle l'a toujours regardée comme un sacrement. *Voyez* ORDRE, ORDINATION.

Dans l'un ni dans l'autre de ces deux cas l'*imposition des mains*, n'a jamais été faite par le peuple, mais par les Evêques & par les Prêtres; preuve évidente que les Ministres de l'Eglise ne tiennent point du peuple leur mission ni leur pouvoir, mais de Jésus-Christ, qui la leur donne par l'ordination. Jamais les simples fidèles ne se sont persuadés que par l'*imposition de leurs mains* ils pouvoient donner la grace, le Saint-Esprit, & des pouvoirs surnaturels. Ce rite aussi ancien que l'Eglise, & toujours pratiqué dans les mêmes circonstances, démontre l'erreur des Hétérodoxes, qui ne veulent reconnoitre dans les Prêtres ni mission divine, ni caractère, ni pouvoirs surnaturels, mais une simple commission, ou députation du peuple.

Nous convenons que, dans la deuxième *Epître aux Corinthiens*, c. 8, ℣. 19, le mot *ordinatus*, Χειροτονηθεὶς, ne signifie qu'une simple députation des Eglises, donnée à un des Disciples pour accompagner Saint Paul; mais aussi l'Apôtre ne parle point là d'une grace accordée à ce Disciple, comme il fait à l'égard de Timothée; parce que l'*imposition des mains* n'étoit pas toujours un Sacrement, il ne s'ensuit pas quelle ne l'ait jamais été.

Les interprêtes ne sont pas d'accord sur l'*imposition des mains*, dont parle Saint-Paul. *Hebr.* c. 6,

ÿ. 2. Les uns pensent que c'est celle qui précédoit ou accompagnoit le baptême, d'autres l'entendent de la confirmation, d'autres de la pénitence ou de l'ordination.

Quelques Théologiens ont soutenu que l'*imposition des mains* étoit un rite essentiel à l'absolution, & que c'étoit la matière du Sacrement de pénitence; mais ce sentiment n'est pas le plus suivi. Le plus grand nombre pensent que cette cérémonie usitée dans l'Eglise primitive, pour réconcilier les pénitens, n'a jamais été regardée comme faisant partie du Sacrement.

Spanheim, Tribbechovius & Braunius ont fait des traités de l'*imposition des mains*.

IMPOSTEUR. En fait de religion, un *imposteur* est un homme qui enseigne aux autres une doctrine à laquelle il ne croit pas lui-même; qui se donne pour envoyé de Dieu, sans pouvoir en fournir aucune preuve; qui emploie le mensonge, pour tromper les ignorans. On ne peut pas donner ce nom à celui qui se trompe lui-même de bonne foi, & qui induit les autres en erreur. Lorsque les incrédules taxent d'*imposture* tous ceux qui enseignent la religion, ou qui la défendent, ils se rendent eux-mêmes coupables de ce crime; ils savent par expérience que l'on peut croire sincèrement à la religion, puisqu'ils ont été croyans avant d'être incrédules.

Plusieurs Déistes ont soutenu d'un ton très-affirmatif que toutes les erreurs religieuses, toutes les superstitions & les abus dont le genre humain a été infecté, sont l'ouvrage de la fourberie des *imposteurs* ou des faux inspirés. Ils se trompent; s'ils y avoient réfléchi, ils auroient vu, que le très-grand nombre des erreurs sont venues de faux raisonnemens, & qu'il n'a pas été nécessaire d'employer le mensonge pour égarer les hommes. C'est un point de fait qu'il est important d'établir.

1°. Il est clair que la plupart des erreurs & des superstitions, sont des conséquences du Polythéisme & de l'idolâtrie; or le Polythéisme a été fondé sur de faux raisonnemens, & non sur de fausses révélations. En effet, un instinct naturel a persuadé à tous les hommes que la matière est par elle-même inerte & passive, incapable de se mouvoir; que tout corps qui a du mouvement est mû par un esprit. De ce principe incontestable, Platon conclut que le mouvement régulier de l'univers suppose, ou qu'il y a dans le tout une seule ame qui le conduit, ou une ame particulière dans chacun des corps. *In Epinom.* p. 982. Le Stoïcien Balbus soutient la même chose dans le second livre de Cicéron, sur la nature des Dieux; il dit qu'il y a de la raison & du sentiment dans toutes les parties de la nature; d'où il conclut que les astres, les élémens, & tous les corps qui paroissent animés, sont des Dieux, ou des parties de la Divinité. Mais le peuple, les ignorans, ont imaginé plus aisément que chaque partie qui se meut est un Dieu particulier, qu'ils n'ont conçu la grande ame du monde, supposée par les Stoïciens. Celse dans Origene, l. 4, n. 84 & suivans, soutient très-sérieusement que les bêtes sont douées d'une intelligence supérieure à celle de l'homme. Ainsi le monde entier s'est trouvé peuplé de divinités innombrables; le culte des animaux, la plus grossière de toutes les erreurs, a été fondé sur un raisonnement philosophique; on a supposé dans les brutes un esprit supérieur à celui qui anime le corps de l'homme.

Un autre préjugé populaire a été de supposer tous ces Dieux semblables à l'homme, de leur attribuer les inclinations, les affections, les passions, les actions naturelles à l'humanité; de-là les mariages, les généalogies, les aventures, les crimes des Dieux, les rêveries des Poëtes & toutes les absurdités de la Mythologie. Dès qu'une fois l'erreur fondamentale a été universellement établie, il n'a pas été nécessaire que des *imposteurs* prissent la peine de la propager; elle a passé des pères aux enfans, & a fait chaque jour de nouveaux progrès.

2°. L'idolâtrie a dû s'ensuivre. Il est naturel à l'homme de vouloir avoir sous ses yeux les objets de son culte; dès qu'il a cru que les Dieux s'intéressoient à lui, étoient sensibles à ses hommages, il s'est persuadé que ces Dieux assisteroient aux pratiques de religion qu'il faisoit pour eux, habiteroient dans les statues par lesquelles il les représentoit, viendroient se repaître de la fumée des sacrifices. De-là tout le cérémonial du Paganisme, copié sur le culte rendu au vrai Dieu par les premiers habitans du monde. Il n'a donc pas été nécessaire que les Prêtres en fussent les premiers auteurs; dans l'origine, chaque particulier étoit le Prêtre & le Pontife de sa famille.

Comment honorer les Dieux, sinon par les mêmes signes qui servent à honorer les hommes? Les présens ou les offrandes, les prières, les postures respectueuses, les parfums, les libations, les purifications, les attentions de propreté, &c. sont devenues des actes de religion. Quand même Dieu ne les auroit pas prescrites à nos premiers pères, les hommes n'auroient pas eu besoin du ministère des Inspirés pour composer le rituel religieux. L'offrande la plus naturelle que l'on puisse faire à la Divinité est celle de la nourriture qu'elle nous accorde; les peuples agriculteurs lui ont présenté les fruits de la terre; les peuples chasseurs, pêcheurs ou pasteurs ont sacrifié les animaux dont ils se nourrissoient. Vainement Porphyre & d'autres ont imaginé que les sacrifices sanglans n'étoient offerts qu'aux Génies que l'on supposoit malfaisans & amis de la destruction; dès que l'odeur de ces sacrifices excitoit l'appétit des hommes, il a été naturel de supposer qu'elle plaisoit aux Dieux.

Mais les sacrifices de sang humain ; quel est l'*imposteur* ou plutôt le Démon infernal qui les a suggérés aux idolâtres ? Le Démon de la vengeance. Sans supposer qu'ils ont pu venir de la cruauté des peuples anthropophages, on sent qu'une famille ou une horde d'hommes féroces a regardé ses ennemis comme les ennemis de ses Dieux, a prétendu plaire à ceux-ci en leur immolant ceux que le sort de la guerre avoit remis entre ses mains. On sait qu'encore aujourd'hui, chez la plupart des nations sauvages, tout étranger est regardé d'abord comme un ennemi.

3°. L'homme, persuadé que ses Dieux lui savoient gré de son culte, & s'intéressoient à son bonheur, s'est imaginé qu'ils lui révéleroient ce qu'il avoit envie de savoir. La fureur de connoître l'avenir lui a fait espérer qu'il en viendroit à bout par leur secours ; il a regardé la plupart des phénomènes naturels comme des pronostics. Pouvoit-il manquer de regarder les rêves comme une inspiration des Dieux ? Les divers aspects des astres annoncent souvent d'avance les changemens de la température de l'air, le beau tems ou la pluie ; il a con lu : donc ce sont les Dieux qui nous parlent ; de-là les illusions de l'Astrologie judiciaire. Le vol, les cris, les différentes attitudes des oiseaux, présagent le vent, les orages ou le calme : donc ils peuvent prédire les évènemens futurs ; voilà les *auspices* établis. On voit, par l'inspection des entrailles des animaux, si les eaux, l'air, les pâturages, le sol sur lequel ils vivent, sont favorables à l'établissement d'une colonie : donc l'on peut y lire aussi le succès bon ou mauvais de toute autre entreprise. Tel a été le raisonnement des *Aruspices*. Nous pourrions découvrir, par la même analogie, le fondement de toutes les autres especes de *divination*. Les Stoïciens y donnoient leur suffrage ; Ciceron s'en plaint amèrement dans le livre qu'il a fait sur ce sujet : croirons-nous que les Stoïciens étoient tous des *imposteurs ?* Ils raisonnoient d'après les principes du Polythéisme.

4°. La magie, les enchantemens, la confiance aux paroles efficaces, les sortiléges, &c. sont nés des premières tentatives de la médecine, & de fausses observations des phénomènes de la nature. Tel événement est venu à la suite de tel autre ; donc le premier est la cause de ce qui s'est ensuivi ; c'est le raisonnement que font tous les ignorans sur les rencontres fortuites. Un Ecrivain moderne très-instruit observe que, dans l'origine, la superstition eut pour principe l'impatience de se délivrer d'un mal présent ; qu'elle fut entée sur la médecine, & non sur la religion. *Histoire de l'Amérique*, par Robertson, tom. 2, p. 451. Le premier qui a été trompé par une observation fausse, en a séduit vingt autres, sans avoir l'intention de leur en imposer. Rendons assez de justice aux hommes, pour croire que le nombre des ignorans crédules est beaucoup plus grand que celui des *imposteurs* malicieux.

5°. Nous ne voyons de même aucun vestige de la fourberie des *imposteurs* dans la pratique des austérités excessives, des mutilations, des pénitences destructives, des abstinences forcées, &c. Non-seulement les Pythagoriciens, les Orphiques, les Stoïciens, les nouveaux Platoniciens, prêchoient l'abstinence, mais plusieurs Epicuriens la pratiquoient, sans avoir été trompés par aucune révélation. Les Orientaux poussent le jeûne à une austérité qui nous étonne ; les peuples errans & sauvages sont souvent de même par nécessité. Si l'on veut se donner la peine de consulter l'*Esprit des usages & des coutumes des différens peuples*, tom. 2, p. 213 & suiv., l'on verra que plusieurs nations se tourmentent, se mutilent, se rendent difformes, sans aucun motif de religion. L'ignorance, la paresse, l'intérêt sordide, une fausse politique, la crainte de maux imaginaires, & d'autres passions plus honteuses, suffisent, sans le ministère des *imposteurs*, pour suggérer aux hommes tous les travers & toutes les absurdités possibles.

Rien n'est donc plus mal fondé que la prévention des Déistes, qui attribuent aux fausses révélations, aux prétendus inspirés, aux Prêtres intéressés & fourbes, toutes les erreurs religieuses & tous les crimes de l'humanité. S'ils étoient meilleurs Philosophes, ils verroient mieux les vraies causes du mal, & loin de s'en prendre à la révélation, ils n'en accuseroient que la foiblesse & les vues étroites de la raison subjuguée par les passions. La révélation primitive avoit suffisamment prévenu toutes les erreurs ; si les hommes avoient été fidèles à en suivre les leçons, ils ne se seroient jamais égarés.

Nous ne prétendons pas nier qu'il y ait eu des *imposteurs* au monde ; la vanité, l'intérêt, l'ambition de gagner la confiance, ont suffi, sans doute, pour en susciter. Ils ont pu accréditer & confirmer les erreurs, mais ils n'en sont pas les premiers auteurs ; ils ont profité des préjugés déja établis, mais ils ne les ont pas fait naître. La plupart ont été des Législateurs qui vouloient fonder une police plutôt qu'établir une religion nouvelle. Les Philosophes même ont été plus coupables sur ce point que les autres hommes ; ce sont eux qui ont égaré les Indiens, ou du moins qui les ont confirmés dans l'erreur : nulle part ils n'ont eu le courage de l'attaquer & de la dissiper.

Nous n'ignorons pas non plus que les Auteurs sacrés, les Pères de l'Eglise & de grands Théologiens, ont regardé l'idolâtrie & ses suites comme un effet de la malice du Démon, & nous n'avons aucun dessein de combattre cette vérité ; mais nos adversaires ne croient point aux opérations du Démon ; ils n'accusent que les hommes, & c'est à nous de démontrer leur injustice. Pour causer tout le mal, le Démon n'a pas eu besoin d'inspirer des *imposteurs ;* il lui a suffi de mettre en jeu les passions des particuliers les plus ignorans.

Un paradoxe des Déistes, encore plus insoutenable, est de supposer qu'un *imposteur* peut être dupe de ses propres fictions; qu'après avoir commencé par la fourberie, il peut se persuader enfin qu'il est inspiré de Dieu, & que ses desseins sont favorisés du ciel. A moins qu'un homme n'ait l'esprit entièrement aliéné, il n'imaginera jamais que Dieu approuve la fourberie, & la fait reussir par des moyens surnaturels; un insensé, parvenu à ce degré de démence, ne pourroit séduire personne.

Lorsqu'un homme, qui se donne pour envoyé de Dieu, ne montre dans toute sa conduite aucun signe d'orgueil, d'ambition, d'intérêt, de dureté envers ses semblables; lorsqu'il condamne & défend sans restriction toute espèce de mensonge, & toute mauvaise action, même faite à bonne intention, qu'il pratique lui-même tout ce qu'il enseigne aux autres, qu'il se livre sans résistance à la mort, pour confirmer la vérité de sa mission, l'accuser d'*imposture*, est un blasphême absurde. Lorsque la religion qu'il établit porte d'ailleurs tous les caractères de la divinité, c'est un autre blasphême de supposer que Dieu s'est servi d'un *imposteur* pour l'établir: un Athée seul peut calomnier l'auteur de cette religion.

Cependant de nos jours on a trouvé bon de publier un *Traité des trois imposteurs*, & l'on a voulu désigner par-là Moïse, Jésus-Christ & Mahomet. Nous ignorons pourquoi l'Auteur a oublié Zoroastre; il mérite autant, pour le moins, d'être taxé d'*imposture* que le Législateur des Arabes; il pouvoit même y joindre les Philosophes Indiens, Auteurs ou Protecteurs de l'idolâtrie de leurs compatriotes: mais il avoit sans doute ses raisons pour n'en pas parler. Il commence par nier la Providence, & soutient qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'univers: on ne doit pas être étonné qu'en partant ainsi de l'Athéisme, il juge que toute religion est absurde, & que tout fondateur de religion est un *imposteur*. Mais s'il falloit compter les *impostures* qu'il affirme lui-même à ses lecteurs, on feroit un volume entier.

Aux articles Jésus-Christ & Moïse, nous faisons voir que ces deux Envoyés de Dieu ont porté un caractère tout différent de celui des *imposteurs*. Aux mots Mahométisme, Parsis, Zoroastre, nous prouvons que le Législateur des Perses & celui des Arabes ont montré en eux des signes d'*imposture* qu'il est impossible de méconnoitre.

IMPRÉCATION, discours par lequel on souhaite du mal à quelqu'un.

Certains Critiques, plus appliqués à blâmer les livres saints qu'à en acquérir l'intelligence, se sont récriés sur les *imprécations* qu'ils ont cru voir dans les Pseaumes & dans les Prophètes; ils n'ont pas compris que ce sont des prédictions, & rien de plus.

Le Pseaume 108 paroit être une *imprécation* continuelle que David fait contre ses ennemis; mais on voit, par le ỷ. 18 & les suivans, que c'est une prédiction des châtimens que Dieu fera tomber sur eux, & non une prière que David fait à Dieu de les punir. Si on prenoit les paroles dans ce dernier sens, la plupart des souhaits qu'il semble former seroient non-seulement impies, mais absurdes. Un homme de bon sens peut-il demander à Dieu que la prière de ses ennemis soit un péché, que leurs fautes ne soient jamais oubliées, &c., pendant qu'il implore pour lui-même la miséricorde de Dieu? Quand on veut faire paroitre coupables les Auteurs sacrés, il faut du moins ne pas supposer qu'ils ont eu l'esprit aliéné.

Pseaume 136, ỷ. 9, il est dit, en parlant de Babylone: « Heureux celui qui prendra tes enfans » & les brisera contre les pierres ». C'est une prophétie répétée mot pour mot dans Isaïe, ch. 13, ỷ. 16; ch. 14, ỷ. 21, lorsqu'il prédit la ruine de cette ville célèbre. Ainsi, ces paroles signifient seulement: celui qui massacrera tes enfans se croira heureux de pouvoir assouvir sa vengeance.

Dans le Prophète Osée, ch. 14, ỷ. 1, nous lisons: « Périsse Samarie, parce qu'elle a excité la » colère du Seigneur; que ses habitans périssent » par l'épée, que ses petits enfans soient écrasés, » &c. » Mais le Prophète ajoute: « Convertissez-» vous, Israël, au Seigneur votre Dieu ». Or, Samarie étoit la capitale du royaume d'Israël. Il seroit absurde de prétendre qu'Osée fait des *imprécations* contre un peuple qu'il exhorte à se convertir, & auquel il promet les miséricordes de Dieu.

On prend aisément le vrai sens de ces passages, quand on sait qu'en hébreu les tems des verbes ne sont pas distingués par des signes aussi marqués que dans les autres langues, que l'impératif ou l'optatif ne désignent souvent que le futur. Dans notre langue, au contraire, le futur tient souvent lieu de l'impératif, parce que nous n'avons pas, comme les Latins, un futur de ce mode; au lieu de *ritus patrios colunto*, nous disons, les rites nationaux *seront* observés.

Lorsque l'Eglise Chrétienne répète dans ses prières les expressions des Pseaumes & des Prophètes, elle applique à ses ennemis ce que les Auteurs sacrés disoient des ennemis du peuple de Dieu; mais son intention n'est jamais de faire des *imprécations* contre eux; en prédisant leur châtiment, elle prie Dieu de les éclairer & de les convertir, afin qu'ils puissent éviter les maux dont ils sont menacés. *Voyez* Malédiction.

Il y a dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tom. 3, *in*-12, pag. 31, & tom. 8, pag. 64, les extraits de deux dissertations, l'une sur les *imprécations* des pères contre leurs enfans, l'autre sur celles que l'on prononçoit en public contre un citoyen coupable, où l'on voit l'origine de cet usage, & l'idée qu'en avoient les anciens. Il *est*

prouvé que c'eſt une conſéquence des notions que tous les peuples ont eues de la juſtice divine.

IMPUDICITÉ. C'eſt l'amour des voluptés ſenſuelles contraires à la pudeur & à la chaſteté. Il n'eſt point de religion qui condamne cette paſſion avec plus de ſévérité que le Chriſtianiſme, & l'on ſent la néceſſité de cette rigueur, lorſqu'on ſe rappelle à quels excès l'*impudicité* étoit portée chez les nations païennes. On avoit pouſſé l'aveuglement juſqu'à la diviniſer tous le nom de Vénus, & à s'y livrer, dans certaines occaſions, par motif de religion. Le tableau que S. Paul a tracé des déréglemens auxquels ſe ſont abandonnés même les Philoſophes, fait frémir. *Rom.* c. 1, ℣. 16. Il n'eſt que trop confirmé par le témoignage des Auteurs profanes.

Quelques incrédules de nos jours, appliqués à contredire les Auteurs ſacrés, ont oſé nier qu'aucun peuple ſe ſoit jamais livré à l'*impudicité* par motif de religion; mais on leur a oppoſé tant de témoignages des Écrivains profanes, qu'ils n'ont eu rien à répliquer.

Jéſus-Chriſt, en condamnant non-ſeulement les actions, mais les deſirs & les penſées contraires à la pudeur, a porté le remède à la racine du mal. Un homme ne ſe livre à ces ſortes de penſées que parce qu'il y cherche une partie du plaiſir qu'il goûteroit dans la conſommation du crime; il ne lui manque que l'occaſion pour s'en rendre coupable. C'eſt avec raiſon que ce divin Maître a dit: « Celui qui regarde une femme dans le deſſein » d'exciter en lui de mauvais deſirs, a déja commis » l'adultère dans ſon cœur ». *Matt.* c. 5, ℣. 28.

Mais il eſt étonnant qu'une morale auſſi ſainte & auſſi auſtère ait pu s'établir chez des peuples & dans des climats où avoient régné les plus affreux déréglemens, que l'on ait élevé des ſanctuaires à la virginité dans des lieux où l'*impudicité* avoit eu des autels. Quand on ſuppoſe que cette révolution a pu ſe faire ſans miracle, on connoît bien peu l'humanité.

Lorſque nos Philoſophes modernes ont oſé faire l'apologie de cette même paſſion, enſeigner dans leurs livres une morale auſſi ſcandaleuſe que celle des Païens, ils ont achevé de démontrer le pouvoir ſurnaturel du Chriſtianiſme. Ils ont fait voir de quoi la raiſon & la philoſophie ſont capables, lorſqu'elles ne ſont plus éclairées & retenues par une religion deſcendue du ciel, & combien la ſainteté des maximes de l'Evangile étoit néceſſaire pour réformer tous les hommes.

C'eſt par la même raiſon que les Pères de l'Egliſe des quatre premiers ſiècles ont tant relevé le mérite de la virginité, & ont poſé des maximes ſi auſtères ſur la chaſteté du mariage; les Critiques modernes, qui ſe ſont élevés contre cette morale, ont manqué de diſcernement & d'équité. *Voyez* CHASTETÉ, CONTINENCE, VIRGINITÉ, &c.

IMPURETÉ, action contraire à la chaſteté. Toute eſpèce d'*impureté* eſt défendue par le ſixième & par le neuvième commandement du Décalogue. Il eſt certain d'ailleurs que l'habitude de l'*impureté* eſt très-nuiſible à la ſanté, énerve le corps & abrutit l'ame.

IMPURETÉ LÉGALE, ſouillure corporelle, pour laquelle il étoit défendu à un Juif de remplir les devoirs publics de religion, & de ſe tenir avec les autres hommes. En liſant les loix de Moïſe, on eſt étonné de ce qu'il a déclaré *impures* tant de choſes qui nous paroiſſent indifférentes, qu'il ait regardé comme ſouillé celui qui auroit touché le cadavre d'un homme ou d'un animal, un reptile, un lépreux, une femme attaquée de ſes maladies, &c. Il lui interdit l'entrée du Tabernacle, & tout exercice public du culte divin; il lui ordonne de laver ſon corps & ſes habits, de ſe tenir à l'écart le reſte de la journée, &c.

Ces réglemens étoient ſages, ſoit comme religieux, ſoit comme politiques.

1°. Les purifications religieuſes ont été en uſage chez tous les peuples du monde, & nous en voyons des exemples chez les Patriarches, *Gen.* c. 35, ℣. 2. C'eſt un ſymbole de la pureté de l'ame, & un témoignage du deſir que nous avons de nous la procurer. Il eſt fondé ſur la perſuaſion dans laquelle ont été tous les hommes, que quand nous avons perdu la grace de Dieu par le péché, nous pouvons la récupérer par la pénitence, & que Dieu pardonne au repentir. Sans cette croyance juſte & vraie, l'homme, une fois coupable, perſévéreroit dans le crime par déſeſpoir.

2°. Dans les climats plus chauds que le nôtre, la propreté eſt beaucoup plus néceſſaire, parce que la fermentation des humeurs, & de tous les corps infectés, eſt plus à craindre. C'eſt ſur cette expérience qu'étoit fondée la ſévérité du régime diététique des Egyptiens, dont une partie eſt encore obſervée dans les Indes. Depuis que ces précautions ont été négligées par les Mahométans, l'Egypte & l'Aſie ſont devenues le foyer de la peſte. Le danger étoit le même, non-ſeulement dans le déſert où étoient les Iſraelites, mais encore dans la Paleſtine; la lèpre, qui en fut rapportée par les Croiſés, ne le prouve que trop; Moïſe n'avoit donc pas tort d'y veiller de très-près.

Il falloit faire de la propreté un point de religion, parce qu'un peuple qui n'eſt pas encore policé n'eſt pas capable d'agir par un autre motif. La conduite de Moïſe eſt juſtifiée par le ſuccès, puiſque, ſelon l'aveu des Auteurs profanes, les Juifs en général étoient ſains, robuſtes, capables de ſupporter le travail: *Corpora hominum ſalubria & ferentia laborum.* Tacite.

Nous convenons que, dans la ſuite, les Juifs, pervertis par la fréquentation de leurs voiſins, attachèrent trop d'importance aux pratiques ex-

térieures de leur loi, & en tirent plus de cas que des vertus intérieures; les Prophètes le leur ont souvent reproché; mais il ne s'ensuit rien contre la sagesse du Législateur. Nous avouons encore que les Grecs & les Romains, qui n'avoient pas besoin des mêmes précautions dans leur pays, jugèrent que tous les usages des Juifs étoient superstitieux & absurdes; mais leur ignorance forme-t-elle un préjugé contre l'expérience de Moïse? Nous ne sommes pas encore parfaitement guéris de cette prévention; souvent l'on a blâmé les coutumes des nations étrangères, parce que l'on n'en connoissoit ni les motifs, ni l'utilité. *Voyez* LOIX CÉRÉMONIELLES, PURIFICATION, SAINTETÉ.

IMPUTATION, terme dogmatique, dont l'usage est fréquent chez les Théologiens; il se dit du péché & de la justice.

L'*imputation* du péché d'Adam est faite à sa postérité, puisque, par sa chûte, tous ses descendans sont devenus criminels devant Dieu, & qu'ils portent tous la peine de ce premier crime. Ce n'est pas ici le lieu de prouver qu'il n'y a rien d'injuste dans cette conduite de Dieu à l'égard du genre humain. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Selon la doctrine des Protestans, le pécheur est justifié par l'*imputation* qui lui est faite de la justice de Jésus-Christ, & cette *imputation* se fait par la foi par laquelle il croit fermement que les mérites de Jésus-Christ lui deviennent propres & personnels; conséquemment les Protestans n'admettent, dans le pécheur réconcilié avec Dieu, qu'une justice extrinsèque, qui ne le rend pas formellement & intérieurement juste, mais qui le fait réputer tel, qui cache ses péchés, mais qui ne les efface pas.

Ce qui nous justifie, disoit Luther, ce qui nous rend agréables à Dieu, n'est rien en nous, n'opère aucun changement dans notre ame; mais Dieu nous tient pour justes, lorsque par la foi nous nous approprions la justice & la sainteté de Jésus-Christ. Il ajoutoit conséquemment que l'homme est juste, dès qu'il croit l'être avec une certitude entière. Il abusoit des passages dans lesquels S. Paul dit que la foi d'Abraham *lui fut réputée à justice*, & qu'il en est de même de la foi de ceux qui croient en Jésus-Christ. *Rom.* c. 4, ℣. 3, 24, &c. De cette doctrine de Luther, il s'ensuivoit que le repentir de nos péchés, l'aveu que nous en faisons, la résolution de nous corriger & de satisfaire à la justice divine par de bonnes œuvres, ne sont pas nécessaires à la justification, n'y entrent pour rien, & que les Sacremens n'y contribuent en rien.

Les Catholiques soutiennent au contraire que la grace justifiante, qui est l'application des mérites de Jésus-Christ, est intrinsèque & inhérente à notre ame; que non-seulement elle couvre nos péchés, mais les efface; qu'elle renouvelle & change véritablement l'intérieur de l'homme; qu'alors il est non-seulement réputé juste, saint, innocent, & sans tache devant Dieu, mais qu'il l'est en effet. Cette justice, sans doute, nous est donnée par les mérites de Jesus Christ, en vertu de sa mort & de sa passion; ainsi la justice de ce divin Sauveur est la cause méritoire de notre justification, mais elle n'en est pas la cause formelle.

Lorsque S. Paul parle de la foi d'Abraham, entend-t-il une foi par laquelle Abraham se persuadoit que la justice de Dieu lui étoit imputée? Rien moins. Il entend *la confiance* qu'Abraham eut aux promesses de Dieu, à sa bonté, à sa puissance; promesses qui ne pouvoient être accomplies que par des miracles, & auxquelles Dieu sembloit déroger, en lui ordonnant d'immoler son fils unique; c'est ainsi que l'Apôtre lui-même explique la foi d'Abraham, *Hébr.* c. 11. Donc, lorsqu'il parle de la foi en Jésus-Christ, il entend la confiance aux mérites, à la bonté, à la miséricorde de ce divin Sauveur; confiance qui seroit vaine, si elle n'étoit pas accompagnée du regret d'avoir offensé Dieu, de l'humble aveu de nos fautes, de la volonté de nous corriger & de satisfaire à la justice divine, puisque Dieu commande au pécheur toutes ces dispositions, & les exige de lui.

De même, ce n'est pas la désobéissance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce soit elle qui est la cause première du péché, & de la punition; mais nous naissons pécheurs, ou souillés du péché, parce que nous naissons privés de la grace sanctifiante qui devroit être en nous, dépouillés du droit au bonheur éternel que nous devrions avoir, infectés par la concupiscence, qui ne seroit pas dans l'homme innocent. Ainsi le péché est aussi réellement en nous qu'il étoit dans Adam après sa chûte. Donc il en est de même de la justice lorsque nous l'avons récupérée.

Les Protestans disent que le péché du premier homme nous est *imputé*, puisque nous sommes regardés comme coupables, & punis à cause du péché d'Adam; les Catholiques prétendent que ce n'est pas assez dire, que non-seulement nous sommes réputés coupables, mais que nous sommes coupables en effet par le péché originel, & justement punis par cette raison. Conséquemment ils soutiennent que la justice de Jésus-Christ nous est non-seulement *imputée*, mais réellement communiquée par l'opération du Saint-Esprit, en sorte que, par la justification, nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais rendus tels en effet par la grace. C'est la doctrine du Concile de Trente, sess. 6, *de Justif.* Can. 10 & suiv.

Il ne faut pas se persuader que cette dispute entre les Catholiques & les Protestans ne soit qu'une subtilité scholastique, ou une pure distinction métaphysique entre la cause efficiente & la cause

cause formelle de la justification ; outre qu'il est absurde de dire : je suis justifié, & mes péchés me sont pardonnés, puisque je le crois fermement, il s'agit principalement des conséquences. De la doctrine des Protestans, il s'ensuit que la contrition, la confession, la satisfaction & les bonnes œuvres n'entrent pour rien dans la pénitence & dans la conversion ; que les Sacremens n'opèrent aucun effet réel dans notre ame, que toute leur efficacité consiste à exciter la foi ; qu'ainsi le Baptême ne produit rien à l'égard d'un enfant, qui est incapable d'avoir la foi. Il s'ensuit que, malgré tous les crimes possibles, un pécheur ne cesse pas d'être réputé juste aux yeux de Dieu, dès qu'il se persuade que la justice de Jésus-Christ lui est imputée ; de-là est né le dogme absurde & pernicieux de l'inamissibilité de la justice. *Voyez* INAMISSIBLE. Les Protestans sont forcés d'admettre toutes ces erreurs, s'ils veulent raisonner conséquemment. *Voyez* l'*Hist. des Variat.* t. 1, l. 1, c. 10 & suiv. Grotius même leur a reproché que leur doctrine, sur l'*imputation* de la justice, a refroidi parmi eux le zèle des bonnes œuvres. *In Riveti Apol. Discuss.* Et le Docteur Arnaud leur a prouvé, par l'aveu des Réformateurs même, qu'elle a corrompu les mœurs parmi eux. Voyez *Renversement de la Morale*, &c. p. 43 & suiv., & l'article JUSTIFICATION.

I N

INACTION, cessation d'agir. Les Mystiques entendent par-là une privation de mouvement, une espèce d'anéantissement de toutes les facultés de l'ame, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs ; une extase dans laquelle Dieu parle immédiatement au cœur de ses serviteurs. Cet état d'*inaction* est, selon leurs idées, le plus propre à recevoir les lumières du Saint-Esprit. Dans ce repos & cet assoupissement de l'ame, Dieu, disent-ils, lui communique des graces sublimes & ineffables.

Quelques-uns cependant ne font pas consister l'*inaction* dans une indolence stupide, ou dans une suspension générale de tout sentiment ; ils entendent seulement que l'ame ne se livre point à des méditations stériles, ni aux vaines spéculations de la raison, mais qu'elle demande en général ce qui peut plaire à Dieu, sans lui rien prescrire & sans former aucun desir particulier.

Cette dernière doctrine est celle des anciens Mystiques ; la première est celle des Quiétistes.

En général, l'*inaction* ne paroit pas un fort bon moyen de plaire à Dieu, & d'avancer dans la perfection ; ce sont les actes de vertus, les bonnes œuvres, la fidélité à remplir tous nos devoirs, qui nous attirent les faveurs divines ; le plus grand, dans le Royaume des Cieux, est celui qui pratiquera & enseignera les commandemens de Jésus-Christ. *Matt.* c. 5, ℣. 19. Il veut qu'avec sa grace nous desirions & nous fassions le bien ; la prière qu'il nous a enseignée n'est pas une oraison de quiétude, mais une suite de demandes qui tendent à nous faire agir.

Dieu, sans doute, peut inspirer à une ame un attrait particulier pour la méditation ; elle peut acquérir, par l'habitude, une grande facilité de suspendre toute sensation, & cet état de repos peut paroitre fort doux. Mais puisque les extases peuvent venir du tempérament & de la chaleur de l'imagination, il faut y regarder de près avant de décider que c'est un don surnaturel ; & l'on doit toujours se défier de ce que l'on appelle *voies extraordinaires. Voyez* EXTASE.

INAMISSIBLE, ce qu'on ne peut pas perdre. Un point capital de la doctrine des Calvinistes est que la justice ou la sainteté du vrai Chrétien est *inamissible* ; qu'un fidèle, une fois justifié par la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire, qui croit fermement que la justice de Jésus-Christ lui est imputée, ne peut plus décheoir de cet état, lors même qu'il tombe dans des crimes griefs, tels que l'adultère, le vol, le meurtre, &c. Cela est ainsi décidé dans le Synode de Dordrecht, auquel tous les Ministres sont obligés de souscrire.

Il n'a pas été difficile aux Théologiens Catholiques de démontrer la fausseté, l'impiété, les pernicieuses conséquences de cette doctrine. Ils ont prouvé qu'elle est formellement contraire à plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte, par lesquels il est décidé qu'un juste peut pécher grièvement, perdre la grace & être damné ; que les plus justes doivent craindre ce malheur, que nous sommes obligés de conserver & d'affermir en nous la grace par de bonnes œuvres, &c. Par-là même ils ont fait voir que la prétendue foi justifiante des Calvinistes n'est qu'un enthousiasme & une illusion, qui anéantit dans le Chrétien la crainte d'offenser Dieu, lui inspire la présomption & la témérité, le détourne des bonnes œuvres. Voyez *Hist. des Variat.*, l. 14, n. 71 & suiv.

Le Docteur Arnaud a fait sur ce sujet un ouvrage très-solide, intitulé le renversement de la Morale de J.C. par les erreurs des Calvinistes, touchant la justification. 1°. Il prouve non-seulement par les passages formels de Calvin & des principaux Ministres, mais par la discussion des décrets du Synode de Dordrecht, & par l'état de la dispute entre les Arminiens & les Gomaristes, que la doctrine des Calvinistes est véritablement telle que l'on vient de l'exposer ; qu'inutilement ils ont eu recours à divers palliatifs, pour la déguiser & la faire paroître moins odieuse.

2°. Il montre l'opposition de cette doctrine avec celle de l'Ecriture Sainte, soit de l'ancien, soit du nouveau Testament. Il est dit formellement dans Ezéchiel, que si le juste se détourne de sa justice, il mourra dans son péché, & que Dieu

né se souviendra plus de ses bonnes œuvres; cette semence est répétée trois fois, c. 3, ℣. 20; c. 18, ℣. 24; c. 33, ℣. 12. S. Paul déclare aux fidèles qu'ils sont le temple de Dieu; mais que si quelqu'un profane ce temple, Dieu le perdra. *I. Cor.* c. 3, ℣. 17. En les avertissant qu'ils ont été purifiés de leurs crimes, il ajoute que les fornicateurs, les idolâtres, les adultères, les voleurs, ne seront point héritiers du Royaume de Dieu. *I. Cor.* c. 6, ℣. 9; *Galat.* c. 5, ℣. 21; *Ephes.* c. 5, ℣. 5. Il dit que, par la fornication, l'on fait des membres de Jésus-Christ ceux d'une prostituée. *I. Cor.* c. 6, ℣. 17. Il assure qu'il n'y a plus rien de damnable dans ceux qui sont en Jésus-Christ, & qui ne vivent point selon la chair; mais il ajoute: Si vous vivez selon la chair, vous mourrez. *Rom.* c. 8, ℣. 1 & 13, &c. Il est absurde de supposer que, dans tous ces passages, S. Paul parle d'un cas impossible. La manière dont les Calvinistes en abusent & en tordent le sens, démontre le ridicule de leur méthode, & l'illusion de la protestation qu'ils font de fonder uniquement leur doctrine sur l'Ecriture.

3°. Ils n'abusent pas moins de ceux qu'ils allèguent en preuve. Celui sur lequel ils insistent le plus est tiré de la *première Epître de S. Jean*, c. 5, ℣. 17 & 18. » Toute iniquité, dit l'Apôtre, est » un péché, & c'est un péché à mort; nous sa- » vons que quiconque est né de Dieu ne pèche » point; mais la naissance qu'il a reçue de Dieu » le conserve, & l'esprit malin ne le touche » point «. Peut-on supposer, sans absurdité, qu'un fidèle régénéré, qui commet un adultère ou un meurtre, ne pèche point mortellement, & que tel est le sens de l'Apôtre? Quand on dit: un homme sage ne commet point telle action, cela ne signifie point qu'il ne peut pas absolument la commettre, & cesser ainsi d'être sage. Le fidèle qui pèche cesse dès-lors d'être né de Dieu, ou enfant de Dieu, puisqu'il renonce à la grace sanctifiante qu'il a reçue de Dieu.

4°. Ce Théologien développe la chaîne des erreurs qui se trouvent liées au dogme de l'*inamissibilité* de la justice. Pour le soutenir, les Calvinistes sont forcés d'enseigner que leur prétendue foi justifiante est inséparable de la charité & de l'habitude de toutes les vertus; qu'ainsi la charité & l'habitude des vertus demeurent dans ceux même qui commettent les plus grands crimes; que Dieu n'impute point ces crimes au vrai fidèle, quand même il ne s'en repentiroit pas; qu'il n'y a point de péché mortel que le péché contre le Saint-Esprit, ou l'impénitence finale. Ils sont forcés d'enseigner qu'il n'y a point de vrais justes que les prédestinés, que si un enfant qui vient d'être baptisé n'est pas prédestiné, il n'est pas véritablement justifié; qu'ainsi le Baptême n'a produit en lui aucun effet.

5°. L'on voit, au premier coup d'œil, les pernicieuses conséquences qui, dans la pratique, doivent s'ensuivre du dogme des Calvinistes. Lorsque l'Evangile nous dit que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé, *Matt.* c. 10, ℣. 22, il nous fait assez entendre qu'il n'en sera pas de même de celui qui ne persévérera point; qu'ainsi nous devons nous abstenir du péché, si nous voulons être sauvés. Quel sens peut avoir cette doctrine dans la croyance des Calvinistes? Vainement S. Paul dit aux fidèles: » Ne vous enorgueillissez » pas, mais craignez; si Dieu n'a pas épargné son » ancien peuple, il peut bien aussi ne pas vous » épargner....; persévérez dans la sainteté, au- » trement vous serez retranché «. *Rom.* c. 11, ℣. 20. Un Calviniste, constant dans ses principes, doit regarder toute crainte comme un péché contre la foi. Vainement S. Pierre nous avertit de rendre certaine, par de bonnes œuvres, notre vocation & le choix que Dieu a fait de nous. *II. Petri*, c. 1, ℣. 10. La vocation d'un Calviniste est si certaine pour lui, qu'il ne peut en décheoir, même par des crimes; qu'a-t-il besoin de bonnes œuvres?

6°. Arnaud ne réfute pas avec moins de force les subtilités, les sophismes, les contradictions par lesquelles les Théologiens réformés ont tâché d'esquiver les conséquences de leurs principes, les passages de S. Augustin qu'ils ont voulu tirer à eux. Il fait voir que le saint Docteur, en soutenant la certitude & l'infaillibilité de la prédestination, a constamment enseigné qu'aucun fidèle n'est assuré d'être prédestiné; que, selon lui, la persévérance finale est un don de Dieu purement gratuit, qu'aucun juste ne peut le mériter en rigueur, à plus forte raison ne peut se promettre certainement de l'obtenir.

Les Calvinistes ont beau dire que le dogme de l'*inamissibilité* de la justice ne produit point chez eux les pernicieux effets que nous lui attribuons, qu'à tout prendre il y a autant de gens de bien parmi eux que parmi nous. Sans convenir du fait, nous répondons qu'il ne faut jamais établir une doctrine que l'on est forcé de contredire dans la pratique, sur-tout lorsqu'elle est évidemment contraire à l'Ecriture-Sainte & à la croyance de l'Eglise de tous les siècles.

INCARNATION, union du Verbe divin avec la nature humaine, ou action divine par laquelle le Verbe éternel s'est fait homme, afin d'opérer notre rédemption. S. Jean l'Evangéliste a exprimé ce mystère par deux mots, en disant: *le Verbe s'est fait chair;* par-là il n'a pas entendu que le Verbe divin s'est changé en chair, mais qu'il s'est uni à l'humanité. En vertu de cette union, Jésus-Christ est vrai Dieu & vrai homme, réunit dans sa personne toutes les propriétés de la nature divine & de la nature humaine.

Il seroit à souhaiter, sans doute, que l'on n'eût jamais entrepris d'expliquer un mystère qui est essentiellement inexplicable, puisqu'il est incom-

préhensible ; mais l'opiniâtreté avec laquelle les hérétiques l'ont attaqué, a forcé l'Eglise de proscrire & de réfuter leurs fausses explications, & le sens erroné qu'ils donnoient aux paroles de l'Ecriture, & de fixer le langage dont les Théologiens doivent se servir en parlant de l'*incarnation*.

Dès l'origine du Christianisme, quelques Juifs mal convertis se persuadèrent que Jésus-Christ étoit un pur homme, né, comme les autres, du commerce conjugal de Joseph & de Marie ; ils ne reconnoissoient point sa divinité. Quelques Philosophes qui se firent Chrétiens, comme Cérinthe & ses disciples, en eurent la même idée : mais cette hérésie fut renouvellée avec beaucoup plus d'éclat par Arius, au commencement du quatrième siècle ; il soutint que le Verbe divin étoit une créature, il forma une secte nombreuse, & divisa l'Eglise. Sa condamnation au Concile général de Nicée n'arrêta point le cours de l'erreur ; il eut pour sectateurs un grand nombre d'Evêques savans & respectables d'ailleurs ; plusieurs Empereurs protégèrent cette doctrine, & firent les plus grands efforts pour anéantir la foi de la divinité de Jésus-Christ ; jamais l'Eglise n'a couru un plus grand danger. Heureusement la division qui se mit parmi les Ariens les rendit moins puissans ; insensiblement leur fureur se rallentit ; l'on en revint à la doctrine du Concile de Nicée, qui a décidé que le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, consubstantiel au Père, & vrai Dieu comme lui, est descendu du ciel, s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, & s'est fait homme. Dans ces derniers siècles, les Sociniens ont ressuscité l'Arianisme ; ils font profession de croire que Jésus-Christ n'est appellé *Dieu* que dans un sens abusif & métaphorique.

D'autres hérétiques aussi anciens que les précédens, sans attaquer la divinité du Verbe, prétendirent qu'il ne s'étoit uni à l'humanité qu'en apparence ; que Jésus-Christ n'avoit qu'une chair fantastique, par conséquent n'étoit pas véritablement homme ; qu'il n'étoit né, mort & ressuscité qu'en apparence. Ces sectaires furent désignés sous le nom général de Gnostiques & de Docètes, & se divisèrent en plusieurs branches. Le Concile de Nicée a proscrit leur erreur aussi bien que celle des Ariens, en décidant que le Fils de Dieu s'est fait homme, est né de la Vierge Marie, a été crucifié, est ressuscité, & monté au ciel.

En général, tous ceux qui ne professoient pas distinctement le mystère de la Sainte-Trinité, ne pouvoient admettre celui de l'*incarnation* dans un sens orthodoxe. Ainsi les Sabelliens, qui réduisoient les trois Personnes divines à une seule, furent obligés de soutenir que Dieu le Père s'étoit incarné, avoit souffert, étoit mort, & de lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ.

Au cinquième siècle, Nestorius, Patriarche de Constantinople, ennemi déclaré des Ariens, & défenseur zélé de la divinité du Verbe, crut qu'en le supposant uni personnellement & substantiellement à l'humanité, on dégradoit la divinité ; qu'il y avoit de l'indécence à dire qu'un Dieu est né, a souffert, est mort, qu'une Vierge est *Mère de Dieu*. Il ne voyoit pas que c'étoit la doctrine formelle du Concile de Nicée. Conséquemment, entre la divinité & l'humanité, il ne voulut admettre qu'une union morale, un concert de volontés & d'opérations ; d'où il résultoit qu'il y avoit en Jésus-Christ deux personnes, & que Jésus-Christ n'étoit pas personnellement Dieu. Il fut condamné au Concile général d'Ephèse, tenu l'an 431.

Peu d'années après, Eutychès, Abbé d'un Monastère près de Constantinople, pour éviter le Nestorianisme, donna dans l'excès opposé. Il prétendit qu'en vertu de l'*incarnation* la nature divine & la nature humaine étoient confondues en Jésus-Christ, & réduites à une seule ; que l'humanité, en lui, étoit entièrement absorbée par la divinité. Cette erreur fut proscrite au Concile général de Chalcédoine, en 451. Quelques-uns de ceux qui l'abjurèrent en retinrent cependant une conséquence ; ils soutinrent que si les deux natures subsistoient distinctement & sans confusion en Jésus-Christ, du moins elles n'avoient qu'une seule volonté, une seule opération. Ils furent nommés *Monothélites*, & furent condamnés dans un Concile général de Constantinople, l'an 680. La secte des Nestoriens & celle des Eutychiens subsistent encore dans l'Orient. *Voyez* EUTYCHIENS, NESTORIENS, &c.

Il est clair que toutes ces erreurs sont proscrites d'avance par les paroles de S. Jean, qui dit qu'*au commencement le Verbe étoit Dieu*, & qu'*il s'est fait chair* ; le Concile de Nicée n'a fait que les rendre à la lettre, lorsqu'il a décidé que le *Fils de Dieu, consubstantiel au Père, s'est fait homme*. Jésus-Christ lui-même s'est nommé *Fils de Dieu* & *Fils de l'homme* ; il est donc véritablement & rigoureusement l'un & l'autre.

De-là il résulte que ce n'est point l'homme qui s'est uni à Dieu, mais Dieu qui s'est uni à l'homme ; c'est donc la personne divine qui subsiste en Jésus-Christ, & non la personne humaine ; il n'y a pas en lui deux personnes, mais une seule. Ce n'est point Dieu le Père qui s'est incarné, mais Dieu le Fils, ou le Verbe ; l'union des deux natures en Jésus-Christ n'est pas seulement morale, mais *hypostatique*, c'est-à-dire, substantielle & personnelle ; puisqu'il est Dieu & homme, ces deux natures subsistent en lui dans leur entier, avec toutes leurs propriétés & toutes leurs opérations, sans séparation & sans confusion. Puisque la nature humaine n'est pas seulement un corps, mais une ame unie à un corps, il y a certainement en Jésus-Christ un corps & une ame distingués de la divinité ; ce n'est point le Verbe qui tient lieu

d'ame en Jésus-Christ, comme l'avoient rêvé quelques hérétiques; il y a en lui deux entendemens, deux volontés, deux opérations, & toutes ses actions sont *théandriques*, ou *dei-viriles*, c'est-à dire, divines & humaines.

Mais comme toutes les opérations d'un être intelligent & libre doivent être attribuées à la personne, on doit adapter à la personne de Jésus-Christ tout ce que l'on peut dire de l'humanité, aussi-bien que de la divinité, tous les attributs & les propriétés qui appartiennent à l'une & à l'autre, ce que les Théologiens appellent *communication des idiomes*, ou des propriétés. Ainsi, en Jésus-Christ *Dieu est homme*, & l'*homme est Dieu;* Jésus Christ, en tant que Dieu, est éternel, tout-puissant, doué d'une connoissance infinie, souverainement parfait; en tant qu'homme, il est foible, passible, mortel, sujet aux besoins de l'humanité. On ne doit lui refuser que les défauts de la nature humaine, qui renfermeroient une indécence & une espèce d'injure faite à la divinité, parce que le Fils de Dieu a daigné s'en revêtir par le motif d'une bonté infinie, pour opérer par ce moyen la rédemption & le salut de l'homme. Cette humiliation, que S. Paul n'hésite point de nommer *anéantissement*, loin de diminuer notre respect, l'augmente, nous inspire la reconnoissance & l'amour. C'est ce qu'auroient dû voir les hérétiques, qui craignoient d'avilir la divinité, en attribuant au Fils de Dieu fait homme les misères de l'humanité; & c'est ce qu'ont soutenu les Péres de l'Eglise qui les ont réfutés, S. Irénée & Tertullien contre les Gnostiques; S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Hilaire, contre les Ariens; S. Cyrille d'Alexandrie, contre les Nestoriens; S. Léon, contre les Eutychiens, &c.

Comme Jésus-Christ Dieu est essentiellement impeccable, on demande en quoi consistoit sa liberté, & comment il pouvoit mériter? Les Théologiens répondent que cette liberté consistoit à pouvoir choisir entre plusieurs bonnes actions différentes, & entre différens motifs tous agréables à Dieu.

Nous ne pouvons savoir de quelle manière l'*incarnation* a été opérée, qu'autant qu'il a plu à Dieu de le révéler; l'Ange dit à Marie: » Le » Saint-Esprit surviendra en vous, & la puissance » du Très-Haut vous couvrira de son ombre; » c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera » appellé (ou plutôt sera) le Fils de Dieu «. *Luc*, c. 1, ℣. 35. Et il dit à Joseph: » Ce qui » est né en elle est du Saint Esprit «. *Matt.* c. 1, ℣. 20. C'est donc la puissance divine qui a formé dans le sein de Marie le corps & l'ame de Jésus-Christ, auxquels le Verbe divin s'est uni personnellement; nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage.

Vainement les Sociniens concluent de ces paroles que Jésus-Christ est appellé *Fils de Dieu*, seulement parce que Dieu, sans le concours d'aucun homme, l'a formé dans le sein de la Sainte Vierge; cela ne suffiroit pas pour que l'on pût dire que *le Verbe s'est fait chair*, & pour que les Ecrivains sacrés aient pu le nommer Dieu. Sur un objet aussi essentiel, nous ne devons pas supposer que ces Auteurs inspirés ont abusé des termes d'une manière aussi grossière.

En effet, le mystère de l'*incarnation* est la base du Christianisme; il tient à tous les autres mystères. Il suppose celui de la Sainte-Trinité, comme nous l'avons déja remarqué; il suppose la nécessité d'une rédemption, par conséquent la chûte & la dégradation de la nature humaine par le péché d'Adam. Les Pères de l'Eglise ont constamment soutenu, contre les hérétiques, que pour racheter & sauver les hommes il falloit un Dieu; & les Sociniens, qui nient la divinité de Jésus-Christ, ont été forcés de nier aussi la *redemption*, prise en rigueur, & la propagation du péché originel. Ajoutons que la foi de l'*incarnation* nous dispose à croire de même la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qui est une espèce d'*incarnation;* aussi ceux qui ont nié l'une n'ont pas persisté long-tems dans la croyance de l'autre. Pour être Chrétien, ce n'est pas assez de croire en Jésus-Christ, comme envoyé de Dieu, mais il faut croire en Jésus-Christ Dieu, Sauveur & Rédempteur du monde. Nous ne devons donc pas être surpris si, dès l'origine du Christianisme, ce mystère a été professé clairement dans le Symbole des Apôtres, & si cette croyance a toujours été regardée comme un préliminaire indispensable à la réception du Baptême.

Il ne sert à rien d'objecter que ce mystère est inconcevable; la seule question est de savoir si Dieu a véritablement opéré ce prodige & s'il l'a révélé. Or, nous prouvons ce fait, 1°. par les prophéties qui, depuis le commencement du monde, ont annoncé aux hommes un Rédempteur, un Sauveur, un Messie, qui seroit Dieu, qui auroit néanmoins les foiblesses & supporteroit les souffrances de l'humanité; 2°. par tous les passages de l'Evangile dans lesquels Jésus-Christ s'est appliqué ces prophéties, s'est nommé tout-à-la-fois *Fils de Dieu* & *Fils de l'homme*. Si le premier de ces titres ne devoit pas être pris dans un sens aussi propre & aussi littéral que le second, Jésus-Christ seroit coupable d'imposture, il auroit usurpé les honneurs de la divinité, il auroit jetté son Eglise dans une erreur inévitable; 3°. par les leçons des Apôtres, qui ont constamment attribué à Jésus-Christ la divinité, les honneurs & les titres qui ne conviennent qu'à Dieu, en avouant néanmoins qu'il a éprouvé & souffert tout ce que la nature humaine peut supporter, qui l'ont appellé Dieu manifesté en chair, revêtu de notre chair, vrai Dieu & vrai homme; 4°. par la croyance constante de l'Eglise Chrétienne, depuis sa naissance jusqu'à nous, & par la rigueur avec laquelle elle a condamné tous les hérétiques qui ont attaqué directement ou indirectement le mys-

tère de l'*incarnation*. Si ce mystère n'étoit pas réel, le Christianisme, qui paroît la plus sainte de toutes les religions, seroit la plus fausse & la plus absurde; 5°. par l'excès des erreurs, des impiétés & des blasphèmes dans lesquels sont tombés les Sociniens & les autres hérétiques qui se sont obstinés à nier l'*incarnation*. Nous avons déjà indiqué ces preuves dans les articles ARIENS, FILS DE DIEU, JÉSUS-CHRIST, &c.

Nous nous abstenons d'examiner si Dieu avoit révélé ce mystère aux Patriarches, aux Juifs, ou du moins aux Justes de l'ancienne loi, & jusqu'à quel point ils ont pu en avoir la connoissance. « Il vaut mieux, dit S. Augustin, douter de ce » qui est inconnu, que disputer sur des choses » incertaines ». *De Genesi ad Litt.* l. 8, c. 5. « Lorsqu'on dispute sur une question très-obscure, » sans être guidé par des passages clairs & for- » mels de l'Écriture-Sainte, la présomption hu- » maine doit s'arrêter, & ne pencher ni d'un » côté ni d'un autre ». *De peccatis meritis & remiss.* l. 2, à la fin. Tertullien avoit déjà dit que l'ignorance qui vient de Dieu & du défaut de révélation, est préférable à la science qui vient de l'homme & de sa présomption. S. Paul, parlant de l'*incarnation*, dit que ce mystère a été caché en Dieu, inconnu aux siècles & aux générations précédentes. *Ephes.* c. 3, ℣. 9; *Coloss.* c. 1, ℣. 26. Jusqu'à quel point a-t-il été caché? On ne peut pas le définir.

Il vaut donc mieux réfléchir sur la grandeur du bienfait de l'*incarnation* & sur les conséquences morales que les Pères de l'Église ont sçu en tirer; aucun n'en a parlé avec plus d'énergie que S. Léon. L'on nous permettra d'en copier quelques endroits, quoiqu'un peu longs.

« Dieu, qui a eu pitié de nous, lorsque nous » étions morts par le péché, nous a rendu la » vie par Jésus-Christ, afin que nous fussions en » lui de nouvelles créatures & un nouvel ouvrage » de ses mains. Dépouillons-nous donc du vieil » homme & de ses actions, & associés à la naissance de Jésus-Christ, renonçons aux œuvres » de la chair. Reconnoissez, ô Chrétien, votre di- » gnité, & devenu participant de la nature divine, » ne retombez plus dans votre ancienne bassesse » par une conduite indigne de votre caractère. » Souvenez-vous de quel chef & de quel corps » vous êtes membre; pensez toujours que, tiré » de la puissance des ténèbres, vous êtes placé » dans la région de la lumière divine. Par le » baptême, vous êtes devenu le temple du Saint- » Esprit; gardez-vous de bannir de votre cœur, » par des affections criminelles, un hôte aussi » auguste, & de vous remettre sous l'esclavage » du démon; le prix de votre rédemption est le » sang de Jésus-Christ, qui doit vous juger dans » sa justice, après vous avoir racheté par sa mi- » séricorde ». *Serm.* 1, *de naturâ Domini*, c. 2.

« Dieu, infiniment puissant & bon, dont la » nature est de faire du bien, dont la volonté » peut tout, dont toutes les œuvres viennent de » sa miséricorde, a, dès le commencement du » monde, & au moment même que le démon » nous a infectés du venin de sa jalousie, préparé » & indiqué le remède qu'il destinoit à réparer la » nature humaine, en prédisant au serpent que le » fils de la femme lui écraseroit la tête. Par-là il » désignoit Jésus-Christ, qui, revêtu de notre chair, » homme comme nous, & né d'une Vierge, de- » voit, par cette naissance pure & sans tache, » confondre l'ennemi du genre humain..... Par » Jésus-Christ est anéantie l'espèce de contrat que » l'homme trompé avoit fait avec le tentateur; » toute la dette est acquittée par un Rédempteur » qui a droit d'exiger davantage. Le fort armé est » garotté par ses propres liens, & les artifices » de sa malignité retombent sur sa tête; tout ce » qu'il nous avoit ravi nous est rendu; la nature » humaine, purifiée de ses taches, récupère son » ancienne dignité; la mort est détruite par la » mort, la naissance est réparée par une naissance » nouvelle. Puisque la rédemption nous tire de » l'esclavage, la régénération change notre ori- » gine, & la foi justifie les pécheurs ». *Serm.* 2, c. 4.

Mais, disent les incrédules, si l'*incarnation* étoit si nécessaire, & devoit être si utile au monde, pourquoi Dieu en a-t-il retardé l'exécution pendant quatre mille ans? S. Léon leur répond avec la même éloquence: « Il falloit, pour » nous réconcilier avec Dieu, une victime qui » eût notre nature, sans avoir nos taches, afin » que le dessein que Dieu avoit formé d'effacer » le péché du monde, par la naissance & par la » passion de Jésus-Christ, s'étendît à toutes les » générations & à tous les siècles, que nous fussions rassurés & non troublés par des mystères » dont l'aspect a varié suivant les tems, mais » dont la foi a toujours été la même. Imposons » donc silence aux impies, qui osent murmurer » contre la Providence divine, & se plaindre du » retard de la naissance du Sauveur, comme si » les siècles passés n'avoient eu aucune part au » mystère accompli dans les derniers jours. L'*in-* » *carnation* du Verbe a produit les mêmes effets » avant son accomplissement qu'après, & le plan » du salut des hommes n'a été interrompu dans » aucun tems. Les Prophètes ont annoncé ce que » les Apôtres ont prêché, & ce qui a toujours » été cru ne peut pas avoir été accompli trop » tard. La sagesse & la bonté de Dieu, en re- » tardant ainsi la perfection de son ouvrage, nous » a rendus plus capables d'être appellés à la » croire: ce qui avoit été annoncé pendant tant » de siècles, par tant de signes, de prophéties, » de figures, ne pouvoit plus paroître équivoque » ou incertain, lorsque l'Évangile a été prêché. » Une naissance qui devoit être au-dessus de » tous les miracles & de toute intelligence hu-

» maine, devoit aussi trouver en nous une foi » d'autant plus ferme, qu'elle avoit été plus » long-tems & plus souvent annoncée. Ce n'est » donc ni par un nouveau dessein, ni par une » miséricorde tardive, que Dieu a pourvu aux » intérêts du genre humain; depuis la création, » il a établi la même source de salut pour tous » les hommes. La grace de Dieu, par laquelle les » Saints de tous les siècles ont été justifiés, a » augmenté & non commencé à la naissance du » Sauveur. Ce grand mystère de la bonté divine, » dont le monde est actuellement rempli, a été » tellement puissant, même dans les figures qui » le désignoient, que ceux qui ont cru aux pro» messes n'en ont pas moins ressenti de fruit que » ceux qui l'ont vu accompli ». *Serm.* 3, c. 3.

Il étoit bien juste qu'un événement aussi intéressant pour le monde entier, & duquel toutes les nations ont pu avoir quelque connoissance, servit d'époque pour compter les années. Depuis plusieurs siècles, les Chrétiens ont introduit l'usage de supputer les tems & de les dater de l'*incarnation*, ou plutôt de la naissance de Jésus-Christ: c'est ce que l'on nomme *l'ère chrétienne*.

Denis-le-Petit, Abbé d'un Monastère de Rome, personnage recommandable par son savoir & sa piété, commença le premier à dater les années de la naissance de Jésus-Christ, dans son cycle paschal, vers l'an 541, & cette manière fut bientôt adoptée par-tout. Jusqu'alors on avoit compté les années, ou par l'ère de Dioclétien, ou comme les Romains, par les fastes consulaires. Lorsque l'on date de l'*incarnation*, l'on n'entend pas le moment auquel Jésus-Christ a été conçu dans le sein de sa mère, mais le jour auquel il est né, qui est le 25 de Décembre.

Cependant plusieurs Chronologistes pensent que Denis-le-Petit s'est trompé, qu'il a placé la naissance de Jésus-Christ cinq ans plus tard qu'il n'auroit dû le faire, savoir à l'année 753 depuis la fondation de Rome, au lieu de la mettre à l'année 749: conséquemment ils disent que le Sauveur, lorsqu'il mourut, étoit âgé de trente-six ans & trois mois. Ce n'est point ici le lieu de détailler les raisons sur lesquelles ils se fondent. Il nous suffit d'observer que l'ère chrétienne est très-commode à tous égards, qu'il est aussi aisé de fixer la date d'un événement de l'histoire ancienne à tant d'années avant la naissance de Jesus-Christ, que de rapporter un fait de l'histoire moderne à telle année depuis cette même naissance.

INCESTE, mariage, ou commerce illicite entre des personnes qui sont parentes ou alliées dans les degrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'Eglise.

Cette union n'a pas toujours été incestueuse ni criminelle. Au commencement du monde, les fils d'Adam & d'Eve n'ont pu épouser que leurs sœurs. Après le déluge, les petits-fils de Noé ne pouvoient prendre pour femmes que leurs cousines-germaines. Au siècle d'Abraham, les mariages entre cousins-germains, entre un oncle & une nièce, étoient encore permis. Il paroit que Sara, qui est nommée sœur d'Abraham, n'étoit que sa nièce. Jacob épousa les deux sœurs, qui étoient ses cousines-germaines, & nous ne savons pas si elles étoient nées de la même mère. On étoit encore alors dans les termes de la société purement domestique.

Lorsque la société civile a été établie, la décence & le bien commun exigeoient que les mariages entre proches parens fussent défendus, non-seulement afin de procurer des alliances entre les différentes familles, & de multiplier ainsi les liens de société, mais parce que la familiarité qui règne entre proches parens deviendroit dangereuse, s'ils pouvoient espérer de contracter mariage ensemble. Cette défense est donc fondée sur la loi naturelle, puisqu'elle est conforme à l'intérêt général.

Les Historiens nous apprennent que chez les anciens Perses un frère pouvoit épouser sa sœur, & il paroit que cet usage abusif y a duré longtems; mais les Ecrivains qui ont cru qu'il régnoit encore chez les Guèbres, qui sont un reste des anciens Perses, paroissent s'être trompés. M. Anquetil, qui a fait le détail de leurs mœurs & de leurs coutumes, ne parle que du mariage entre cousins-germains. *Zend-Avesta*, tome 2, p. 556 & 612.

Nous ne sommes pas non plus de l'avis de quelques Auteurs, qui ont écrit que les mariages entre frères & sœurs & autres proches parens, ont été permis ou du moins tolérés jusqu'au tems de la loi de Moïse; que ce législateur est le premier qui les ait défendus aux Hébreux. Depuis Adam, l'Ecriture-Sainte ne nous montre point d'exemple de mariage entre frère & sœur. A mesure que les familles se sont multipliées, & que les nations sont devenues plus nombreuses, il a été de la sagesse d'un législateur d'empêcher les mariages entre proches parens. Ce qui pouvoit être permis dans l'état de société purement domestique ne convenoit plus dans l'état de société civile. C'est ce qui prouve contre les Philosophes que le droit naturel n'est pas absolument le même dans les divers états de la société, parce que l'intérêt & la liberté des particuliers doivent toujours être subordonnés à l'intérêt général.

Les mariages défendus par la loi de Moïse sont, 1°. entre le fils & sa mère, entre le père & sa fille, entre le fils & la belle-mère; 2°. entre les frères & sœurs, soit qu'ils soient frères de père & de mère, ou seulement de l'un des deux; 3°. entre l'aïeul ou l'aïeule, & leur petit-fils ou petite-fille; 4°. entre la fille de la femme du père & le fils du même père; 5°. entre la tante & le neveu; mais les Rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouser sa nièce; 6°. entre le beau-père & la belle-mère; 7°. entre le beau-

frère & la belle-sœur. Il y avoit cependant une exception à cette loi, savoir, lorsqu'un homme étoit mort sans enfans, son frère encore non marié étoit obligé d'épouser la veuve, afin de susciter des héritiers au mari défunt. Cet usage étoit plus ancien que la loi de Moïse, puisqu'il y en a un exemple dans la famille de Jacob. *Gen.* c. 38, ℣. 11. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouser la mère & la fille, ni la fille du fils de sa propre femme, ni la fille de sa fille, ni la sœur de sa femme; au lieu que chez les Patriarches, Jacob n'est point blâmé, dans l'Ecriture-Sainte, d'avoir épousé les deux sœurs. *Voyez* JACOB.

Tous ces degrés de parenté dans lesquels il n'étoit pas permis de contracter mariage sont exprimés dans ces quatre vers:

Nata, soror, neptis, matertera, fratris & uxor,
Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,
Uxorisque soror, privigni nata, nurusque,
Atque soror patris, conjungi lege vetantur.

Moïse défend tous ces mariages incestueux, sous peine de mort: « Quiconque, dit-il, aura » commis quelqu'une de ces abominations périra » au milieu de son peuple ». La plupart des nations policées ont regardé les *incestes* comme des crimes détestables; plusieurs les ont punis de mort; il n'y a que des barbares qui les aient permis. Les Auteurs même Païens ont parlé avec horreur des mœurs des Perses, chez lesquels on toléroit ces sortes de mariages.

On appelle *inceste spirituel* le crime que commet un homme avec une Religieuse, ou un Confesseur avec sa pénitente. On donne encore le même nom au commerce impur entre les personnes qui ont contracté ensemble une affinité spirituelle. Cette affinité se contracte entre la personne baptisée & le parrain & la marraine qui l'ont tenue sur les fonts, de même qu'entre le parrain & la mère, la marraine & le père de l'enfant baptisé; entre celui qui baptise & le baptisé, de même qu'avec son père & sa mère. Cette alliance spirituelle rend nul le mariage célébré sans dispense, & donne lieu à une espèce d'*inceste* spirituel, mais qui n'est ni prohibé ni puni par les loix civiles.

Quant aux peines que ces loix infligent aux différentes espèces d'*inceste*, voyez le *Dictionnaire de Jurisprudence.*

INCESTUEUX, nom donné à quelques Ecrivains qui firent du bruit en Italie, vers l'an 1063. Les Jurisconsultes de la ville de Ravenne, consultés par les Florentins sur les degrés de consanguinité qui empêchent le mariage, répondirent que la septième génération marquée par les Canons devoit se prendre des deux côtés joints ensemble, en sorte que l'on comptât quatre générations d'un côté seulement & trois de l'autre.

Ils prétendoient prouver cette opinion par un endroit du *Code Justinien*, où il est dit que l'on peut épouser la petite-fille de son frère ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrième degré. De-là ils concluoient: si la petite-fille de mon frère est à mon égard au quatrième degré, elle est au cinquième pour mon fils, au sixième pour mon petit fils, & au septième pour mon arrière-petit-fils. Mais c'étoit une erreur. Il est évident que la petite-fille de mon frère n'est à mon égard qu'au troisième degré. Le B. Pierre Damien écrivit contre l'erreur de ces Jurisconsultes; Alexandre II la condamna dans un Concile tenu à Rome l'an 1065, & lança l'excommunication contre ceux qui oseroient contracter mariage dans les degrés prohibés par les Canons. *Dictionn. des Conciles.*

INCOMPRÉHENSIBLE, chose que l'on ne peut pas concevoir, & de laquelle on ne peut pas avoir une idée claire. Tout ce qui est incomparable, dit très-bien un Philosophe de nos jours, est *incompréhensible*; Dieu l'est, parce qu'il ne peut être comparé à rien; les opérations de notre ame le sont, parce qu'elles ne ressemblent point à ce qui se passe dans les corps; plusieurs phénomènes de la matière sont aussi inconcevables, lorsque nous n'en connoissons point d'autres avec lesquels nous puissions les comparer. Si donc l'on ne devoit croire que ce que l'on peut comprendre, plus un homme est ignorant & borné, plus il auroit droit d'être incrédule.

Les Déistes, qui s'inscrivent en faux contre la révélation des mystères, se fondent par conséquent sur un principe évidemment faux. Les phénomènes de la vision, l'effet des couleurs, un tableau, une perspective, un miroir, sont autant de mystères *incompréhensibles* à un aveugle-né; soutiendra-t-on qu'il lui est impossible de les croire, que s'il y ajoute foi, il renonce aux lumières de sa raison; que ce qu'on lui en dit ne signifie rien; que c'est un jargon de mots sans idées; que c'est comme si on lui parloit hébreu ou chinois, &c.? Toutes ces maximes, que les incrédules nous répetent sans cesse, parce que nous croyons des mystères, ou des choses *incompréhensibles*, sont évidemment contraires aux plus pures lumières du bon sens.

Aussi les Athées & les Matérialistes ont reproché aux Déistes qu'après avoir établi le principe que nous réfutons, ils se contredisent en admettant un Dieu dont tous les attributs sont *incompréhensibles*. Mais eux-mêmes se contredisent à leur tour, puisqu'en rejettant l'idée de Dieu, ils lui substituent une nature aveugle dont les opérations & les phénomènes sont aussi inconcevables que les attributs de Dieu. Après avoir fait tous leurs efforts pour expliquer, par un méchanisme, les opérations de notre ame, ils se trouvent réduits à confesser que tout cela est *incompréhensible*.

D'où il est évident que le principe tant répété par les incrédules modernes, & qui est celui des

anciens Acataleptiques, conduit nécessairement au Pyrrhonisme universel; & comme ce parti extrême est indigne d'un homme sage, il faut poser la maxime contraire, savoir, qu'il faut croire tout ce qui est suffisamment prouvé.

INCORPOREL. On nomme ainsi les purs esprits qui subsistent sans être revêtus d'un corps. Dieu, les Anges, les ames humaines, sont des substances *incorporelles*.

Plusieurs Critiques Protestans ont affecté de remarquer que chez les anciens, les mots *spirituel*, *immatériel*, *incorporel*, ne signifioient point, comme chez nous, un être absolument privé de corps, mais seulement une substance non revêtue d'un corps grossier, & dont les parties fussent séparables. Presque tous, disent-ils, ont conçu les substances actives comme des êtres formés d'une matière très-subtile, dont les parties étoient inséparables, qui par conséquent étoient impérissables. Quand cela feroit vrai à l'égard des Philosophes, nous n'aurions aucun intérêt à le contester; leur langage a été si variable, ils sont si sujets à se contredire, que l'on ne sait jamais, avec une pleine certitude, ce qu'ils ont pensé. *Notes de Mosheim sur Cudworth*, c. 1, §. 26.

Mais comme ces mêmes Critiques ont accusé les Pères de l'Eglise de n'avoir pas eu des idées plus justes de la parfaite spiritualité que les Philosophes, un Théologien doit savoir à quoi s'en tenir. Est-il vrai que les Pères ont conçu Dieu, les Anges, les ames humaines, comme des corps très-subtils, & non comme de purs esprits? Nous avons déjà fait voir ailleurs que cela n'est pas prouvé, 1°. Dès que les Pères ont distingué deux espèces de corps ou de matière, l'une subtile, vivante, agissante, dont les parties sont inséparables, ou plutôt qui n'a point de parties; l'autre grossière, morte, passive, dont les parties sont distinguées & séparables, & qui peut périr par la dissolution, il s'ensuit que la première espèce n'est plus matière, mais pur esprit, puisque c'est un être simple, & que les Pères ont nommé *corps* ou *matière* ce que nous appellons *substance*. 2°. Les Pères ont admis la création, & les Philosophes ne l'ont pas admise; différence essentielle. Il est impossible de supposer Dieu créateur, sans le supposer pur esprit, puisqu'alors on ne peut pas admettre une matière éternelle & incréée, comme faisoient les Philosophes. 3°. Quoi qu'en disent nos Critiques, les Pères de l'Eglise ont cru l'immensité de Dieu: donc ils ne l'ont pas cru corporel, *Voyez* IMMENSITÉ. Un pur esprit, doué du pouvoir créateur, n'a-t-il pas été assez puissant pour produire d'autres purs esprits? *Voyez* ESPRIT.

INCORRUPTIBLES, INCORRUPTICOLES, nom de secte; c'étoit un rejeton des Eutychiens, qui soutenoient que dans l'incarnation, la nature humaine de Jésus-Christ avoit été absorbée par la nature divine, conséquemment que ces deux natures étoient confondues en une seule. *Voyez* EUTYCHIENS. Ceux dont nous parlons étoient nommés par les Grecs *Aphtartodocètes*, du mot Ἄφθαρτος, incorruptible, & δοκέω, je crois, j'imagine: ils parurent en 535.

En disant que le corps de Jesus-Christ étoit *incorruptible*, ils entendoient que, dès qu'il fut formé dans le sein de sa mère, il ne fut susceptible d'aucun changement, ni d'aucune altération, pas même des passions naturelles & innocentes, comme la faim & la soif; desorte qu'avant sa mort il mangeoit sans aucun besoin, comme après sa résurrection. Il s'ensuivoit de leur erreur, que le corps de Jésus-Christ étoit impassible ou incapable de douleur, & que ce divin Sauveur n'avoit pas réellement souffert pour nous. Comme cette même conséquence s'ensuivoit assez naturellement de l'opinion des Eutychiens, ce n'est pas sans raison que le Concile général de Chalcédoine l'a condamnée en 451.

INCRÉDULES, prétendus Philosophes ou Littérateurs, qui font profession de ne pas croire à la religion, qui l'attaquent par leurs discours & par leurs écrits, qui s'efforcent de communiquer à tout le monde les erreurs dont ils sont prévenus. Ils sont en grand nombre parmi nous, & ils se sont flattés d'abord de former un parti redoutable; mais il suffit de les connoître pour cesser de les craindre & de les estimer. Le portrait que nous en allons faire paroîtra peut-être trop chargé, mais tous les traits seront empruntés de leurs propres ouvrages, & la plupart seront copiés d'après eux-mêmes. Nous citerons fidèlement, afin de ne donner lieu à aucun reproche.

« Si nous remontons, dit l'un d'entr'eux, à la » source de la prétendue Philosophie de ces mauvais » raisonneurs, nous ne les trouverons point animés » d'un amour sincère pour la vérité; ce n'est point » des maux sans nombre que la superstition a faits » à l'espèce humaine dont nous les verrons tou- » chés; mais ils se trouvent gênés par les entraves » que la religion mettoit à leurs déréglemens. » Ainsi c'est leur perversité naturelle qui les rend » ennemis de la religion; ils n'y renoncent que » lorsqu'elle est raisonnable; c'est la vertu qu'ils » haïssent encore plus que l'erreur & l'absur- » dité. La superstition leur déplait, non par sa » fausseté, non par ses conséquences fâcheuses, » mais par les obstacles qu'elle oppose à leurs » passions, par les menaces dont elle se sert pour » les effrayer, par les fantômes qu'elle emploie » pour les forcer d'être vertueux............ » Des mortels emportés par le torrent de leurs » passions, de leurs habitudes criminelles, de » la dissipation, des plaisirs, sont-ils bien en » état de chercher la vérité, de méditer la nature » humaine, de découvrir le système des mœurs,

de

» de creuser les fondemens de la vie sociale? La » philosophie pourroit-elle se glorifier d'avoir pour » adhérans, dans une nation dissolue, une foule » de libertins dissipés & sans mœurs, qui méprisent » *sur parole* une religion lugubre & fausse, sans » connoitre les devoirs qu'on doit lui substituer? » Sera-t-elle donc bien flattée des hommages intéressés, ou des applaudissemens stupides d'une » troupe de débauchés, de voleurs publics, d'intempérans, de voluptueux, qui, de l'oubli de » leur Dieu, & du mépris qu'ils ont pour son culte, » concluent qu'ils ne se doivent rien à eux-mêmes » ni à la société, & se croient des sages, parce » que, *souvent en tremblant & avec remords*, ils » foulent aux pieds des chimères qui les forçoient » à respecter la décence & les mœurs ». *Essai sur les Préjugés*, c. 8, p. 181 & suiv.

« Nous conviendrons, dit un autre, que souvent » la corruption des mœurs, la débauche, la licence, » & même la légéreté d'esprit, peuvent conduire » à l'irréligion ou à l'incrédulité.... Bien des gens » renoncent aux préjugés reçus, *par vanité & sur » parole*; ces prétendus esprits forts n'ont rien » examiné par eux-mêmes; ils s'en rapportent à » d'autres, qu'ils supposent avoir pesé les choses » plus mûrement... Un voluptueux, un débauché, » enseveli dans la crapule; un ambitieux, un intriguant, un homme frivole & dissipé, une femme » déréglée, un bel esprit à la mode, sont-ils donc » des personnages bien capables de juger d'une » religion qu'ils n'ont point approfondie, de sentir » la force d'un argument, de saisir l'ensemble » d'un systême?....... Les hommes corrompus » n'attaquent les Dieux que lorsqu'ils les croient » ennemis de leurs passions.... Il faut être désintéressé pour juger sainement des choses; il faut » des lumières & de la suite dans l'esprit, pour » saisir un grand systême. Il n'appartient qu'à » l'homme de bien d'examiner les preuves de » l'existence de Dieu & les principes de toute religion... L'homme honnête & vertueux est seul juge » compétent dans une si grande affaire ». *Syst. de la Nat.* tome 2, c. 13, p. 360 & suiv.

Un troisième convient naïvement des motifs de son incrédulité. « J'aime mieux, dit-il, être anéanti » une bonne fois, que de brûler toujours; le sort » des bêtes me paroit plus desirable que le sort » des damnés. L'opinion qui me débarrasse de » craintes accablantes dans ce monde, me paroit » plus riante que l'incertitude où me laisse l'opinion » d'un Dieu sur mon sort éternel... On ne vit point » heureux quand on tremble toujours ». *Le bon sens*, §. 108, 182, 188.

L'un des derniers qui aient écrit convient de même qu'entre la religion & l'Athéisme, c'est le cœur, le tempérament, & non la raison, qui décide du choix. Aux *Manes de Louis XV*, p. 291.

De ces divers aveux il s'ensuit déja que les *incrédules* ne sont ni instruits, ni de bonne foi, ni fermes dans leurs opinions, ni heureux, ni bons citoyens, ni excusables; mais il est à propos de le montrer plus en détail par des preuves positives.

On imagine sans doute que les *Incrédules* ont fouillé dans tous les monumens de l'antiquité, ont fait de nouvelles découvertes, ont trouvé des objections & des systêmes dont on n'avoit jamais entendu parler; il n'en est rien. Ce sont de vils plagiaires, qui ne cessent de se copier les uns les autres & de répéter la même chose. Les premiers de ce siècle n'ont été que les échos de Bayle & des Anglois; ceux-ci ont mis à contribution les mécréans de tous les siècles.

Pour attaquer la religion en général & les premières vérités, ils ont ramené sur la scène les principes & les objections des Epicuriens, des Pyrrhoniens, des Cyniques, des Académiciens rigides & des Cyrénaïques; c'est une doctrine renouvellée des Grecs; mais ils n'ont pas daigné examiner les raisons par lesquelles Platon, Socrate, Ciceron, Plutarque & d'autres anciens ont réfuté, toutes ces visions. Contre l'ancien Testament & la religion juive, ils ont rajeuni les difficultés des Marcionites, des Manichéens, de Celse, de Julien, de Porphyre, des Philosophes du troisième & du quatrième siècle. On les retrouve dans Origène, dans Tertullien, dans S. Cyrille, dans S. Augustin & dans les autres Pères de l'Eglise; mais les *incrédules* ont laissé de côté les réponses de ces Pères, ils n'ont copié que les objections.

Lorsqu'ils ont voulu combattre le Christianisme, ils ont puisé dans les livres des Juifs & dans ceux des Mahométans. Les écrits d'Isaac Orobio, le *Munimen fidei* d'un autre Rabbin Isaac, les ouvrages compilés par Wagenseil sous le titre de *Tela ignea satanæ*, sont hachés & cousus par lambeaux dans les livres des Déistes modernes. Contre le Catholicisme, ils ont extrait les reproches de tous les hérétiques, sur-tout des Controversistes Protestans & Sociniens; mais ils n'ont pas dit un mot des raisons & des preuves que leur ont opposé les Théologiens Catholiques. Non-seulement ils ont emprunté les armes de toutes les sectes, mais ils en ont imité le ton & la manière; ils ont fait couler de leur plume tout le fiel que les Rabbins ont vomi contre Jésus-Christ & contre l'Evangile, sans en adoucir l'amertume, & toute la bile des Protestans contre l'Eglise Romaine; ils ont même affecté de rendre leurs invectives, leurs sarcasmes, leurs blasphêmes plus grossiers. Nous ne faisons ce reproche qu'après avoir exactement comparé les uns aux autres, & après avoir vérifié leurs plagiats.

S'ils avoient été d'aussi bonne foi que nous, ils n'auroient rien dissimulé; après avoir compilé les anciennes objections, ils auroient fidèlement extrait les réponses, ils se seroient attachés à montrer que celles-ci ne sont pas solides ou ne suffisent pas, qu'elles laissent les difficultés dans leur entier: c'est ce qu'ils n'ont jamais fait.

Ils nous accusent d'être crédules, dominés par le préjugé, asservis à l'autorité de nos maîtres &

de nos aïeux; nous leur répondons & nous prouvons qu'ils sont plus *crédules* que nous. Déja ils conviennent que la plupart d'entr'eux renoncent à la religion par libertinage, par vanité & *sur parole*, sont très peu en état d'approfondir une question, de sentir la force ou la foiblesse d'un argument. Ce n'est donc pas la raison, mais l'autorité qui les détermine.

Qu'un *incrédule* quelconque ait avancé, il y a cinquante ans, un fait bien faux, une anecdote bien absurde, un passage tronqué, falsifié ou mal traduit, une calomnie cent fois réfutée, il n'en est pas moins copié par vingt Auteurs qui se suivent à la file, sans qu'un seul ait daigné vérifier la chose, ni remonter à la source. Le lecteur peu instruit, qui voit un essaim de Philosophes affirmer le même fait, ne peut se persuader que c'est une fausseté; il croit, & contribue à son tour à en tromper d'autres; ainsi se forme leur tradition. Copier aveuglément Celse, Julien, les Juifs, les Sociniens, les Déistes Anglois, les Controversistes de toutes les sectes, sans choix, sans critique, sans précaution; compiler, répéter, extraire, affirmer ou nier au hasard, parce que d'autres ont fait de même, ce n'est pas être crédule? Lorsque le Déisme étoit à la mode, tout Philosophe étoit Déiste sans savoir pourquoi; le plus hardi a osé dire: *il n'y a point de Dieu, tout est matière*, & a fait semblant de le prouver; à l'instant la troupe docile a répété en grand chœur: *tout est matière, il n'y a point de Dieu*, & a fait un acte de foi sur la parole de l'oracle. Dès ce moment, il a été décidé que le Déisme est une absurdité. Les plus *incrédules* en fait de preuves sont toujours les plus crédules en fait d'objections.

S'ils étoient tous réunis dans le même système, ce concert feroit capable de faire impression; mais il n'y en a pas deux qui pensent de même, pas un seul n'a été constant dans l'opinion qu'il avoit embrassée d'abord; ils ne se réunissent que dans un seul point, dans une haine aveugle contre le Christianisme. L'un tâche de soutenir les débris chancelans du Déisme, l'autre professe le Matérialisme sans détour; quelques-uns biaisent entre ces deux hypothèses, soutiennent tantôt l'une & tantôt l'autre, ne savent de quel principe partir, ni où ils doivent s'arrêter. Ce que l'un établit, l'autre le détruit; ordinairement tous se bornent à détruire sans rien établir. Si les Déistes se joignent à nous pour combattre les Athées, ceux-ci prennent nos armes pour attaquer les Déistes; nous pourrions nous borner à être spectateurs du combat. Que l'on soit Socinien ou Déiste, Juif ou Musulman, Guèbre ou Païen, peu leur importe, pourvu que personne ne soit Chrétien.

Ils accusent les Prêtres de ne croire à la religion & de ne la défendre que par intérêt; mais eux-mêmes sont-ils fort désintéressés? Jamais les Prêtres n'ont poussé aussi loin qu'eux les prétentions. Selon leur avis, tout Ecrivain de génie est *Magistrat né* de sa patrie; il doit l'éclairer, s'il le peut; son droit c'est son talent. *Hist. des établiss. des Europ.* tome 7; c. 2, p. 59. Les gens de lettres sont les arbitres & les distributeurs de la gloire; il est donc juste qu'ils s'en réservent la meilleure part. L'un nous fait observer qu'à la Chine le mérite littéraire élève aux premières places; & à son grand regret il n'en est pas de même en France. 3ᵉ. *Dial. sur l'ame*, p. 66. L'autre dit que les Philosophes voudroient approcher des Souverains; mais que par les intrigues & l'ambition des Prêtres ils sont bannis des Cours. *Essai sur les préjugés*, c. 14, p. 378. Celui-ci souhaite que les Savans trouvent dans les cours d'honorables asyles, qu'ils y obtiennent la seule récompense digne d'eux, celle de contribuer par leur crédit au bonheur des peuples auxquels ils auront enseigné la sagesse. Mais si l'on veut, dit-il, que rien ne soit au-dessus de leur génie, il faut que rien ne soit au-dessus de leurs espérances. *Œuvr. de J. J. Rousseau*, tome 1, p. 45. Celui-là vante les progrès qu'auroient fait les sciences, si on avoit accordé au génie les récompenses prodiguées aux Prêtres. Il se plaint de ce que ceux-ci sont devenus les maîtres de l'éducation & des richesses, pendant que les travaux & les leçons des Philosophes ne servent qu'à leur attirer l'indignation publique. *Syst. de la nat.* tome 2, c. 8 & 11. D'autres opinent qu'il faut dépouiller les Prêtres pour enrichir les Philosophes. *Christ. dévoilé*, préf. p. 25. Si cette réforme se fait, peut-être que les Philosophes croiront en Dieu.

Ils nomment *fanatiques* tous ceux qui aiment la religion; mais y eut-il jamais un *fanatisme* mieux caractérisé que la haine aveugle & furieuse qu'ils ont conçue contre elle? L'un d'entr'eux a poussé la démence jusqu'à écrire que celui qui parviendroit à détruire la notion fatale d'un Dieu, ou du moins à diminuer ses terribles influences, seroit à coup sûr l'ami du genre humain. *Syst. de la nat.* tome 2, c. 3, p. 88; c. 10, p. 317. Il prétend que Dieu, s'il existe, doit lui tenir compte des invectives qu'il a vomies contre les Souverains & contre les Prêtres; que si un Athée est coupable, c'est Dieu qui en est la cause. *Ibid.* tome 2, c. 10, p. 303. On croit entendre un énergumène, ou un damné qui blasphême contre Dieu. Tous soutiennent que plus l'homme est insensé, opiniâtre, impie révolté contre Dieu, plus Dieu est obligé de lui prodiguer les graces & les bienfaits pour le rendre sage.

Ils demandent la tolérance; sont ils eux-mêmes tolérans? Lorsqu'ils étoient Déistes, ils jugeoient l'Athéisme intolérable, ils décidoient que l'on doit le bannir de la société; depuis qu'ils sont devenus Athées, ils disent qu'on ne doit pas souffrir le Déisme, parce qu'il n'est pas moins intolérant que les religions révélées. Leur tolérance consiste à déclarer la guerre à toutes les opinions contraires à la leur. « Il est peu d'hommes, s'ils en avoient » le pouvoir, qui n'employassent les tourmens pour » faire généralement adopter leurs opinions....

» Si l'on ne se porte ordinairement à certains excès » que dans les disputes de religion, c'est que les » autres disputes ne fournissent pas les mêmes » prétextes ni les mêmes moyens d'être cruel. » Ce n'est qu'à l'impuissance qu'on est en général » redevable de sa modération ». *De l'esprit*, 2 disc. c. 3, note, p. 103. Après cette déclaration de leur part, jugeons de ce qu'ils feroient, s'ils étoient les maîtres.

Ils vantent le bonheur de ceux qui sont parvenus à se débarrasser de tous les préjugés de religion; mais leur exemple n'est pas propre à nous donner une haute idée de ce prétendu bonheur, tous leurs efforts n'aboutissent qu'à douter: Bayle lui-même & plusieurs autres en sont convenus. *Dict. Crit. Bion.* E. *Aux man. de Louis XV*, tom. 1, p. 291, &c. Mais l'un d'eux avoue que le doute en fait de religion est un état plus cruel que d'expirer sur la roue. *Dial. sur l'ame*, p. 139. Un autre juge que les Athées décidés sont à plaindre, que toute consolation est morte pour eux. *Pensées philos.* n. 22.

Dans leurs ouvrages, ils affectent de dégrader l'homme, & de le réduire au niveau des brutes; ils prétendent qu'un animal aussi malheureux & si méchant, ne peut être l'ouvrage d'un Dieu sage & bon; ils peignent la société comme une troupe de malfaiteurs condamnés à la chaîne; est-ce en pareille compagnie que se trouve le bonheur? Ils déclament contre la justice d'un Dieu vengeur, contre les maux que la religion produit dans le monde, contre les suites funestes de toutes les institutions sociales; ils ne sont contens de rien. Pour nous faire mieux comprendre combien leur vie est heureuse en ce monde, ils décident qu'il n'y a rien de si beau que de s'en délivrer promptement par le suicide.

Enfin, sont-ce de bons citoyens, des hommes utiles, aux travaux desquels on doive applaudir? Déja leur condamnation est prononcée par eux-mêmes. « Ceux, dit D. Hume, qui s'efforcent de » désabuser le genre humain des préjugés de religion, sont peut-être de bons raisonneurs; mais je » ne saurois les reconnoître pour bons citoyens, ni » pour bons politiques, puisqu'ils affranchissent les » hommes d'un des freins de leurs passions, & qu'ils » rendent l'infraction des loix de l'équité & de la so- » ciété plus aisée & plus sûre à cet égard ». *Onzième Essai*, tome 3, p. 301. Bolingbroke pense que l'utilité de maintenir la religion, & le danger de la négliger, ont été visibles dans toute la durée de l'Empire Romain; que l'oubli & le mépris de la religion furent la principale cause des maux que Rome éprouva: il s'appuie du témoignage de Polybe, de Ciceron, de Plutarque & de Tite-Live. *Œuvres*, tome 4, page 428. Shaftsbury convient que l'Athéisme tend à retrancher toute affection sociale. *Recherches sur le mérite & la vertu*, l. 1, 3ᵉ part. §. 3; dans les *Lettres Philosophiques de Toland*, 2ᵉ lett. §. 13, p. 89; dans celle de *Trasibule à Leucippe*, p. 169 & 282, nous lisons que l'opinion des récompenses & des peines futures est le plus ferme appui des sociétés, que c'est elle qui porte les hommes à la vertu & les détourne du crime. Bayle s'est exprimé à peu près de même. *Pensées sur la Comète*, §. 108 & 131. *Dict. crit. Epicure*, R. *Brutus* (*Marcus Junius*) C. D. C'est donc un attentat de la part des *incrédules* d'oser attaquer les principes de religion.

Cependant ils déclament contre les Théologiens qui réfutent leur doctrine, contre les Magistrats qui la proscrivent, contre les Souverains qui protègent la religion; selon leur avis, la liberté de penser est de droit naturel; les punir, c'est violer les loix les plus sacrées de l'humanité: y a-t-il une ombre de sens commun dans leurs prétentions?

1°. C'est un sophisme grossier de confondre la liberté de penser avec la liberté de parler, d'écrire, de professer l'incrédulité. Les pensées d'un homme, tant qu'il les tient secretes, ne peuvent nuire à personne; ses écrits & ses discours sont capables d'allumer le feu du fanatisme & de la sédition. Lorsque des Théologiens se sont écartés de leur devoir, ont enseigné une doctrine qui a paru pernicieuse, on les a punis, & les *incrédules* jugent que l'on a bien fait. De quel droit prétendent-ils seuls au privilége de l'impunité? Lorsqu'ils étoient Déistes, ils ont prononcé eux-mêmes la sentence de proscription contre l'Athéisme; & aujourd'hui qu'ils le professent, on n'exécutera pas contre eux leur propre arrêt. S'ils croient véritablement un Dieu, pourquoi aucun d'eux n'a-t-il entrepris de réfuter les livres des Athées?

2°. Tous les peuples civilisés ont porté des loix contre les ennemis de la religion publique, & ont puni ceux qui l'attaquoient; les Philosophes anciens ont applaudi à cette conduite. Jusqu'à présent les modernes n'ont pas démontré que tous se sont trompés, qu'eux-mêmes ont plus de bon sens & de sagesse que tous les Législateurs & les Politiques de l'univers. Ils chérissent l'incrédulité, ils la regardent comme une propriété & une liberté naturelle; nous, qui croyons à la religion, l'envisageons comme notre bien le plus précieux, avons-nous moins de droit de la maintenir, qu'ils n'en ont de l'attaquer?

3°. Les plus modérés d'entr'eux sont convenus que l'incrédulité étoit un état facheux; ils disent que ceux qui y sont tombés, sont plus à plaindre qu'à blâmer; ils avouent que la religion fournit du moins une consolation aux malheureux. C'est donc un trait de méchanceté que de travailler à la leur ôter, à leur inspirer des doutes & une inquiétude qui ne peuvent aboutir qu'à les tourmenter. C'est imiter le crime d'un homme qui a ruiné sa santé en prenant imprudemment du poison, & qui vient en donner aux autres pour voir s'ils s'en trouveront mieux que lui, ou si quelqu'un découvrira le secret d'en guérir.

4°. Quand il seroit permis de combattre les

dogmes, il ne l'est jamais de détruire la morale; d'enseigner des maximes scandaleuses, d'établir des principes séditieux ; les écarts en ce genre ne peuvent servir qu'à enhardir les malfaiteurs & à troubler la société. Les *incrédules* de nos jours oseront-ils soutenir qu'ils n'ont rien à se reprocher sur ce point? La morale que plusieurs ont enseignée est plus licentieuse que celle des Païens; nous rougirions de rapporter les infamies par lesquels ils ont souillé leur plume, & les invectives qu'ils ont lancées contre tous les gouvernemens.

5°. Chez aucune nation policée il n'a jamais été permis aux Ecrivains d'accuser, de calomnier, d'insulter aucun ordre de citoyens; cependant la plupart des livres de nos *incrédules* ne sont que des libelles diffamatoires. Ils ont également noirci les Prêtres qui enseignent la religion, les Magistrats qui la vengent, les Souverains qui la protègent; ils n'ont respecté ni les vivans ni les morts. S'ils avoient envie d'être instruits, ils ne commenceroient pas par déprimer ceux qui sont chargés de leur donner des leçons.

6°. Depuis plus de soixante ans qu'ils n'ont cessé d'écrire, qu'a produit leur déchaînement contre la religion? Ils ont rendu commun parmi nous le suicide, que l'on ne connoissoit pas autrefois; ils ont appris aux enfans à se révolter contre leurs pères, aux domestiques à trahir & à voler leurs maîtres, aux femmes débauchées à ne plus rougir, aux libertins à mourir impénitens. Graces à leurs leçons, l'on n'a jamais vu plus d'infidélités dans les mariages, plus de banqueroutes frauduleuses, plus de fortunes renversées par un luxe effréné, plus de licence à déchirer la réputation de ceux auxquels on veut nuire. Qu'ils citent un seul désordre dont ils aient corrigé notre siècle.

Les anciens Epicuriens furent bannis des républiques de la Grèce, les Acataleptiques chassés de Rome, les Cyniques détestés dans toutes les villes, les Cyrénaïques envoyés au gibet. Si après avoir lassé la patience du Gouvernement & des Magistrats, nos Prédicans *incrédules* étoient traités de même, auroient-ils sujet de se plaindre? Mais nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en venir à des peines afflictives; le mépris est sans doute le châtiment le plus convenable pour punir les plus orgueilleux de tous les hommes. Encore une fois, c'est assez de connoître leur caractère, leur conduite, leurs ouvrages, pour les mépriser & les détester. *Voyez* INTOLÉRANCE, PHILOSOPHES, §. 4, &c.

INCRÉDULITÉ, profession de ne pas croire à la religion. Dans l'article précédent, nous avons assez fait voir que ce travers d'esprit vient d'une ignorance orgueilleuse, des passions & du libertinage; mais il nous reste encore plusieurs réflexions à faire; ce triste sujet peut en fournir à l'infini.

1°. Pourquoi l'*incrédulité* ne manque t elle jamais d'éclore chez les nations perverties par le luxe & par l'amour effréné du plaisir? Les sectes irréligieuses parurent dans la Grèce après les victoires d'Alexandre, & à mesure que les mœurs se dégradèrent; l'Athéisme infecta les Romains lorsqu'ils furent enrichis des dépouilles de l'Asie; les Anglois ont vu naître chez eux le Déisme au moment qu'ils touchoient au plus haut degré de prospérité. Nos Philosophes politiques ont remarqué que les mêmes vaisseaux qui ont voituré dans nos ports les trésors du nouveau monde, ont dû nous apporter le germe de l'irrégion avec la maladie honteuse qui empoisonne les sources de la vie. Est-il étonnant qu'un peuple devenu commerçant, calculateur, avide & ambitieux, ne veuille plus avoir d'autre Dieu que l'argent?

Mais, selon leurs propres réflexions l'âge de la philosophie annonce la vieillesse des Empires, & s'efforce en vain de les soutenir. C'est elle qui forma le dernier siècle des républiques de la Grèce & de Rome; Athènes n'eut des Philosophes qu'à la veille de sa ruine; Ciceron & Lucrèce n'écrivirent sur la nature des Dieux & du monde qu'au bruit des guerres civiles qui creusèrent le tombeau de la liberté. *Hist. des Etabliss. Europ. dans les Indes*, tome 7, c. 12. Que veut-on nous prédire, lorsqu'on nous fait remarquer que notre siècle est par excellence le siècle de la Philosophie.

2°. Pour acquérir une parfaite connoissance de la religion, & des preuves qui ont été opposées dans tous les tems aux sophismes de ses ennemis, ce n'est pas trop de quarante ans d'une étude assidue; il ne se trouve pas un grand nombre d'hommes dans chaque siècle qui aient le courage de s'y livrer. Pour être Philosophe incrédule, il n'est besoin ni d'études ni de travail; quelques brochures suffisent pour endoctriner un jeune insensé, très-ignorant d'ailleurs; plus ses connoissances sont bornées, plus il est hardi à dogmatiser & à décider toutes les questions. Pour croire quelque chose, il faut avoir des preuves; pour ne rien croire du tout, il suffit d'être ignorant & opiniâtre. Si nos Ecrivains modernes étoient plus laborieux, plus féconds en recherches savantes que ceux du siècle passé, nous pourrions croire que la religion est aussi plus étudiée & mieux connue; mais dans dix ans à peine voyons-nous éclore un ouvrage solide sur quelque science que ce soit, pendant que nous sommes inondés de brochures frivoles. Ce sont des Littérateurs, des Poëtes, des Physiciens, des Naturalistes, qui traitent de la Théologie; c'est par des conjectures, par des sarcasmes, par des invectives qu'ils attaquent la religion; souvent nous avons oui vanter les ouvrages les plus vuides de bon sens, parce qu'ils renfermoient quelques phrases irréligieuses.

3°. L'*incrédulité* gagne les grands plus aisément que le peuple, les villes avant les campagnes, les conditions opulentes plutôt que les états médiocres, & les vices se propagent avec la même proportion. Concluons hardiment que c'est toujours le cœur qui pervertit l'esprit, que s'il n'y

avoit point d'hommes vicieux qui eussent besoin de s'étourdir, il n'y auroit jamais d'incrédules. Connoît-on un homme sensé qui, après une jeunesse innocente, après une vie régulière & irréprochable, après une étude constante & réfléchie de la religion, ait fini par ne rien croire? Il est trop intéressé sans doute à ne pas perdre l'espérance d'être récompensé de sa vertu; mais un cœur infecté par le vice, trouve aussi un intérêt très-vif à calmer ses craintes, & à étouffer ses remords par l'incrédulité: il nous paroit juste de donner la préférence à l'intérêt sensé & raisonnable de la vertu, sur l'intérêt absurde & aveugle du vice.

4°. Que des hommes, comblés des dons de la fortune, qui jouissent d'une santé vigoureuse, & des agrémens de la société, qui se trouvent à portée de satisfaire leurs goûts & leurs passions, regardent comme un bonheur d'être affranchis du joug de la religion & des terreurs d'une autre vie, on le conçoit. Mais le pauvre, condamné à gagner un pain grossier à la sueur de son front, & souvent en danger d'en manquer; le malade habituel, dont la vie n'est qu'un tissu de souffrances; le foible, exposé à l'injustice & aux vexations des hommes puissans; un malheureux en bute à la calomnie & aux persécutions d'un ennemi cruel, à des chagrins domestiques, à des revers de toute espèce, pourroient-ils supporter leur existence, s'ils n'espéroient rien, ni dans ce monde ni dans l'autre? Et s'ils n'étoient pas retenus par la religion, qui pourroit les empêcher de se ruer sur les heureux Philosophes qui insultent à leur crédulité?

5°. Ces derniers sont convenus cent fois que le peuple a besoin d'une religion, que l'Athéisme n'est pas fait pour lui, qu'il n'est pas en état de creuser les systêmes sublimes de morale que les incrédules veulent substituer à la morale chrétienne. Quand ils ne l'avoueroient pas, la chose est évidente par elle-même. Il faut donc être forcené, pour travailler à détruire la religion parmi le peuple, & mettre l'Athéisme à sa portée, comme on l'a fait de nos jours.

Nous allons plus loin, & nous soutenons que les motifs de religion, nécessaires au peuple, ne le sont pas moins à tous les hommes. Que l'on nous dise où est l'intérêt sensible & le motif qui peut engager un dépositaire à rendre aux héritiers de son ami une somme considérable que celui-ci lui a confiée dans le plus grand secret; un homme offensé à épargner son ennemi dans un cas où il peut lui ôter la vie sans danger; un riche à soulager, dans un pays étranger, des pauvres qu'il ne reverra jamais; des enfans mal à leur aise à prolonger, par de tendres soins, la vie d'un père qui leur est à charge; un citoyen à mourir pour sa patrie, lorsqu'il paroit certain que cet acte héroïque ne sera pas connu, &c. L'intérêt, l'honneur, le desir d'être estimé, peuvent faire des hypocrites; ils n'inspireront jamais des vertus pures & modestes.

6°. C'est la religion qui a formé les sociétés: donc l'incrédulité doit les détruire. Par la religion, les premiers Législateurs ont soumis les peuples aux loix; leur conduite le prouve, & l'histoire en dépose; par ce puissant mobile, ils ont fait naître & conservé l'amour de la patrie: tel est le langage des anciens monumens; ils ont imprimé un caractère sacré à toutes les institutions sociales, ils ont voulu que les promesses fussent confirmées par le serment, ils ont fait intervenir la divinité dans les alliances. Lorsque ce lien primitif de société seroit détruit, il est absurde de croire que ses effets subsisteroient toujours. Nous savons ce que ces grands hommes ont fait par la religion: nous cherchons vainement ce que les Athées ont opéré par l'incrédulité; leur unique talent a été de corrompre & d'alarmer les sociétés dans lesquelles ils avoient reçu la naissance.

Les institutions utiles dont nous ressentons les effets, tous les établissemens faits pour soulager & conserver les hommes, n'ont point été suggérés par la philosophie incrédule, mais par la religion. Ils ont été formés dans des siècles que l'on taxe d'ignorance, mais dans lesquels régnoit la charité; ils ne se trouvent point chez les nations infidèles. Un incrédule calculateur, qui ne connoit d'autre science que celle du produit net, commenceroit par faire main basse sur tous ces établissemens dispendieux qui exigent des soins, des attentions, des frais, des travaux, dont nos prétendus zélateurs de l'humanité ne se sont jamais chargés. On auroit beau lui représenter que ce sont autant de sanctuaires où la charité agit & se déploie, il jugeroit que la dépense en efface l'utilité, & qu'à ce prix la vertu est trop chère.

Nous ne finirions jamais, si nous voulions accumuler toutes les raisons qui aggravent le crime des prédicateurs de l'*incrédulité*. *Voyez* LIBERTÉ DE PENSER.

INCROYABLE. Rien n'est *incroyable*, que ce qui ne peut pas être prouvé, & ce qui a été prouvé une fois l'est pour toujours & pour tout le monde. De quelque genre que soient les preuves d'un fait, dès qu'elles sont suffisantes pour produire une certitude entière, c'est un travers d'esprit que de ne vouloir pas y déférer, lorsque les conséquences qui en résultent sont opposées à notre systême, à nos opinions, à notre intérêt bien ou mal entendu, & de rejetter des preuves, sous prétexte que Dieu pouvoit en donner de plus fortes. En général, les ignorans sont toujours plus opiniâtres & plus difficiles à persuader que les esprits pénétrans & instruits; ils refusent de croire tout ce qui passe leur foible conception, & leur résistance augmente

lorsque les vérités ou les faits qu'il faut croire entraînent des conséquences qui les incommodent. *Voyez* FAIT.

Un orgueil pitoyable est de ne pas vouloir acquiescer, en matière de religion, aux preuves qui suffisent pour convaincre un esprit droit dans toute autre matière, & de regarder comme *incroyable* tout ce qui favorise la religion, pendant que l'on croit aveuglément tout ce qui paroît lui être contraire.

Une autre absurdité est de poser pour principe que tout ce qui est incompréhensible, est *incroyable*; selon cette maxime, les aveugles-nés auroient tort de croire les phénomènes de la lumière, sur l'attestation de ceux qui ont des yeux; les ignorans, qui ne comprennent rien, seroient autorisés à ne rien croire, & ceux qui veulent les instruire seroient des insensés.

Il est prouvé que, quelque système d'*incrédulité* que l'on embrasse, l'on est forcé de croire plus de mystères ou de choses incompréhensibles que la religion ne nous en propose. *Voyez* INCOMPRÉHENSIBLE, MYSTÈRE.

INDÉFECTIBILITÉ DE L'ÉGLISE. *Voyez* EGLISE, §. 5.

INDÉLÉBILE, INEFFAÇABLE. *Voyez* CARACTÈRE.

INDÉPENDANT. En Angleterre & en Hollande, on nomme *Indépendans* quelques sectaires qui font profession de ne dépendre d'aucune autorité ecclésiastique. Dans les matières de foi & de doctrine, ils sont entièrement d'accord avec les Calvinistes rigides; leur indépendance regarde plutôt la police & la discipline que le fond de la croyance.

Ils prétendent que chaque Eglise, ou société religieuse particulière, a par elle-même tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & son gouvernement, qu'elle a sur ce point toute puissance ecclésiastique & toute jurisdiction, qu'elle n'est point sujette à une ou à plusieurs Eglises, ni à leurs députés, ni à leurs synodes, non plus qu'à aucun Evêque. Ils conviennent qu'une ou plusieurs Eglises peuvent en aider une autre par leurs conseils & leurs représentations, la reprendre lorsqu'elle pèche, l'exhorter à se mieux conduire, pourvu qu'elles ne s'attribuent sur elle aucune autorité, ni le pouvoir d'excommunier.

Pendant les guerres civiles d'Angleterre, les *Indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes contraires à l'Eglise Anglicane se joignirent à eux; mais on les distingue en deux espèces. La première est une association de Presbytériens, qui ne sont différens des autres qu'en matière de discipline; la seconde, que Spaheim appelle *les faux Indépendans*, sont un amas confus d'Anabaptistes, de Sociniens, d'Antinomiens, de Familistes, de Libertins, &c. qui ne méritent guères d'être regardés comme Chrétiens, & qui ne font pas grand cas de la religion.

L'*Indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les Colonies Angloises & dans les Provinces-Unies. Un nommé Morel voulut l'introduire parmi les Protestans de France, dans le 16e siècle; mais le Synode de la Rochelle, auquel présidoit Bèze, & celui de Charenton, tenu en 1644, condamnèrent cette erreur. De quel droit cependant pouvoient-ils la proscrire, si les *Indépendans* prouvoient bien ou mal leurs opinions par l'Ecriture-Sainte? Ils ne manquoient pas de passages pour soutenir leur prétention, & dans le fond, ils n'ont fait que pousser le principe fondamental du Protestantisme jusqu'où il peut & jusqu'où il doit aller.

Mosheim, qui l'a compris sans doute, a fait tous ses efforts pour disculper cette secte des séditions & des crimes qui lui ont été imputés par les Auteurs Anglois. On a confondu mal à propos, dit-il, les *Indépendans* en fait de religion & de gouvernement ecclésiastique, avec les *Indépendans* en fait de gouvernement civil; c'est à ces derniers qu'il faut attribuer les troubles & les séditions qui ont agité l'Angleterre sous Charles Ier, & la mort tragique de ce Prince. Or ce parti de rebelles étoit composé non-seulement d'*Indépendans* religieux, mais de Puritains, de Brownistes, & de tous les autres sectaires non conformistes, la plûpart enthousiastes & fanatiques. Il tâche de justifier les premiers, en citant les déclarations publiques par lesquelles ils ont désavoué la haine qu'on leur attribuoit contre le gouvernement monarchique, & ont protesté qu'ils n'ont sur ce sujet point d'autre croyance ni d'autres principes que ceux des Eglises réformées ou Calvinistes. Selon lui, ce sont les premiers d'entre les Protestans qui ont eu le zèle d'aller prêcher aux Américains le Christianisme; il ne craint point de nommer l'un d'entr'eux *l'Apôtre des Indiens*, & de mettre ses travaux apostoliques fort au-dessus de ceux de tous les Missionnaires de l'Eglise Romaine. *Hist. Ecclés.* 17e siècle, sect. 1, §. 20; sect. 2, II part. c. 2e, §. 21.

Mais le Traducteur Anglois de cet ouvrage, accuse l'Auteur d'avoir pallié mal à propos les torts des *Indépendans*. Il observe, 1°. que leurs déclarations publiques ne prouvent pas grand chose, parce qu'ils les ont faites dans un tems où ils étoient devenus très-odieux, & où ils craignoient les poursuites du gouvernement. Rien d'ailleurs n'est plus ordinaire à la plûpart des sectaires que de contredire, par leur conduite, les protestations qu'ils font dans leurs écrits, lorsque cela est de leur intérêt. 2°. Que l'*indépendance* affectée dans le gouvernement ecclésiastique conduit nécessairement, & sans qu'on s'en apperçoive, à l'indépendance dans le gou-

vernement civil; que dans tous les tems les sectaires dont nous parlons ont espéré plus de faveur sous une République que sous une Monarchie. Cette réflexion est prouvée par la conduite des Calvinistes en général; jamais ils n'ont manqué d'établir le gouvernement républicain, lorsqu'ils en ont été les maîtres, & jamais ils n'ont été soumis aux Rois, que quand la force les y a réduits. L'union que les *Independans* ont formée sous le Roi Guillaume, en 1691, avec les Presbytériens ou Puritains d'Angleterre, les principes modérés qu'ils ont établis touchant le gouvernement ecclésiastique, dans leur acte d'association, l'affectation qu'ils ont eue de changer leur nom d'*Indépendans* en celui de *Frères-unis*, ne prouvent point que leurs prédécesseurs, sous Charles Ier, n'aient été des fanatiques & des furieux.

Quant à leur prétendu zèle apostolique, il n'a rien eu de merveilleux. Mosheim a-t-il pu s'étonner de ce que des sectaires, qui gémissoient, dit-il, sous l'oppression des Evêques, & sous la sévérité d'une Cour qui l'autorisoit, se soient réfugiés en Amérique, en 1620 & 1629, qu'ils aient cherché à y former un établissement solide, en apprivoisant par la religion les naturels du pays? Le Christianisme que prêchoient les *Indépendans* n'étoit pas fort gênant pour la croyance, ni pour les mœurs. Aussi a-t-on vu à quoi se sont terminés ces travaux prétendus apostoliques, appuyés néanmoins par le Parlement d'Angleterre. *Voyez* Mission. Aux yeux de tout homme non prévenu, la naissance & la conduite de la secte des *Indépendans* ne fera jamais honneur au Protestantisme.

INDES, INDIENS. On ne peut guères douter que le Christianisme n'ait été porté dans les *Indes* de très-bonne heure, même du tems des Apôtres. C'est une ancienne tradition parmi les Ecrivains Ecclésiastiques, que S. Thomas & S. Barthelemi ont prêché l'Evangile aux *Indiens*. *Voyez* S. Thomas.

Au 5e siècle, les Nestoriens envoyèrent des Missionnaires dans la partie occidentale des *Indes*, qui est la plus voisine de la Perse, & que l'on appelle *la côte de Malabar*; ils firent adopter leurs erreurs aux Chrétiens de cette contrée, qui se nommoient *Chrétiens de S. Thomas*. Le Mahométisme s'établit ensuite dans d'autres parties de l'*Inde*. Depuis le commencement du siècle passé, les Missionnaires Portugais & autres ont réussi à ramener dans l'Eglise Romaine la plus grande partie des Nestoriens du Malabar. *Voyez* Nestorianisme, §. 4.

Quant à l'ancienne religion des *Indiens*, qui subsiste encore, l'on ne peut en avoir une connoissance exacte, sans avoir quelques notions de leurs livres & de leurs Docteurs. Ceux-ci, que l'on nomme aujourd'hui *Brames* ou *Bramines*, étoient appellés par les anciens *Brachmanes & Gymnosophistes*, Philosophes sans habits. Ils prétendent que *Brahma*, leur Législateur, personnage imaginaire, puisque c'est un des attributs de Dieu personifiés, est l'Auteur du livre original de leur religion, & qu'il a été rédigé il y a 4888 ans, par conséquent plus de six cens ans avant le déluge universel, suivant la supputation commune, ou six cens ans après, selon le calcul des Septante. Mais plusieurs Brames conviennent que la doctrine de Brahma ne s'est conservée pure que pendant mille ans; qu'à cette époque, & dans l'espace de cinq cens ans, il s'en est fait divers commentaires, dont les Auteurs ont suivi chacun leurs idées particulières; que telle a été la source de l'idolâtrie qui règne chez les *Indiens*, & des schismes formés entre les différentes sectes de Brames.

Ces Commentaires, connus sous les noms de *Bhades*, *Bédas*, *Bédangs*, *Védes*, *Védam*, *Schastah*, *Schaster*, *Chastram*, *Pouranam*, &c. sont écrits en langue *Sanscrite* ou *Sanscrétane*, qui n'est plus vivante parmi les *Indiens*; les Brames seuls l'étudient; ils en refusent la connoissance aux autres hommes, & cachent soigneusement leurs livres. Malgré leur réserve mystérieuse, les Européens en ont eu communication. M. Lord, dans l'*Hist. universelle*. faite par les Anglois, tome 19, *in*-4°, l. 13, c. 8, sect. 1, pag. 95; M. Holwel, dans son ouvrage intitulé, *Evénemens historiques du Bengale*; M. Dow, dans sa *Dissert. sur les mœurs, la religion & la philosophie des Indous*; M. Anquetil, dans la *Relation de son voyage aux Indes*; Zend-Avesta, tome 1, & d'autres, ont distingué quatre *Védes* ou *Védams*; qui sont probablement les mêmes. Il y en a deux qui ont été traduits & publiés en françois; l'un est l'*Ezour-Védam*, imprimé à Iverdun en 1778, en 2 vol. *in*-12; l'autre est le *Bagavadam*, qui a paru en 1788, à Paris, *in*-8°.

Les Anglois, souvent enthousiastes, & quelquefois peu sincères, avoient vanté l'antiquité de ces livres, & la pureté de la doctrine qu'ils renferment; mais la traduction a dissipé cette illusion. L'Editeur de l'*Ezour-Védam*, dans ses observations préliminaires, a prouvé que tous ces livres sont beaucoup plus modernes qu'on ne l'a prétendu; il nous apprend que les plus savans d'entre les Brames ajoutent très-peu de foi à la chronologie fabuleuse de leur nation, & qu'elle n'est fondée que sur des périodes astronomiques. M. Bailly l'a fait voir dans son *Histoire de l'ancienne Astronomie*. M. de Guignes est persuadé qu'après les conquêtes d'Alexandre, les Grecs, qui se sont répandus par-tout, ont porté dans les *Indes* leur philosophie, & l'on y retrouve en effet les mêmes systêmes, ou que ce sont les Arabes qui l'y ont introduite à une époque encore plus récente. *Mémoire de l'Académie des Inscript.* tome 65, *in*-12, pag. 221.

Cependant l'Editeur du *Bagavadam* a entrepris de prouver la haute antiquité de ce livre. Il observe que les *Indiens* font remonter la durée du monde jusqu'à des millions d'années dans l'éternité ; ils partagent cette durée en quatre périodes, dont les trois premières sont purement mythologiques ; la quatrième, dans laquelle nous sommes, & qu'ils appellent *Calyougam*, a commencé 4888 ans avant nous, & c'est à cette époque que Brahma donna aux hommes le *Vêdam*, ou les *Vedams*, dans lesquels est renfermée sa doctrine. L'Editeur pense que ce dernier âge du monde est vraiment historique, & que le *Bagavadam* date en effet de cette antiquité. Il le prouve, 1°. parce que cette fixation du tems est fondée sur des calculs astronomiques, sur des observations du ciel, qui supposent constamment la précession des équinoxes, suivant laquelle le ciel fait une révolution entière en 24000 ans ou à peu près. Ce calcul, dit-il, n'a pu être le résultat que d'une bien longue expérience, & celle-ci suppose nécessairement une antique civilisation. 2°. Parce que depuis le commencement de ces 4888 ans, l'astronomie, la chronologie, l'histoire civile & religieuse chez les *Indiens* ont marché d'un pas égal & sans se perdre de vue. 3°. Parce que la mythologie renfermée dans le *Bagavadam* est relative aux monumens du culte public, aux idoles, aux symboles représentés dans les temples, dans les pagodes, dans les cavernes creusées dans le roc, par un travail immense ; monumens dont les *Indiens* ignorent la date, & qu'ils n'ont pas été en état d'entreprendre depuis un grand nombre de siècles. *Bagavadam*, disc. prélim. pag. 52, &c.

Avant d'examiner la solidité de ces preuves, il y a quelques réflexions à faire. 1°. Si les quatre *Vedams* originaux, ou les quatre parties du *Vêdam* de Brahma, ont jamais existé, pourquoi ne subsistent-elles plus ? La négligence des Brames à les conserver ne s'accorde guères avec le profond respect qu'ils ont toujours eu pour leurs livres sacrés, respect que l'Editeur du *Bagavadam* nous fait remarquer. Si ces livres subsistent encore, pourquoi les Savans, qui veulent nous instruire des antiquités Indiennes, ne les ont-ils pas recherchés & fait traduire, au lieu de nous donner seulement des *Pouranams*, ou commentaires sur ce précieux *Vêdam ?* Car enfin le *Bagavadam*, de l'aveu de son Auteur même, l. 12, pag. 329 & 336, n'est qu'un des dix-huit *Pouranams ;* or, suivant l'opinion de plusieurs Brames, ces commentaires n'ont été faits que mille ou quinze cens ans après le *Vêdam* de Brahma. Il auroit fallu commencer par réfuter ces incrédules, au lieu de nous présenter ce *Bagavadam* comme un des livres les plus anciens & les plus authentiques des *Indiens*. Après de bonnes informations, nous sommes persuadés que le prétendu *Vêdam* de Brahma n'existe point, qu'il n'a jamais existé, & que personne n'a pu parvenir à le voir.

2°. L'*Ezourvédam* est encore plus moderne que le *Bagavadam* ; l'Auteur, qui se nomme Chumontou, ne l'a entrepris que pour réfuter *Biache* ou *Viassan*, auquel on attribue le *Bagavadam*. Il lui reproche d'avoir enfanté un nombre prodigieux de *Pouranams* contraires au *Vêdam* & à la vérité, qui ont été le principe de l'idolâtrie, des erreurs & des disputes parmi les *Indiens* ; il le blâme de leur avoir enseigné à prendre *Vichnou* pour leur Dieu, & à l'adorer, d'avoir inventé ses différentes incarnations, d'avoir fait consister la vertu dans des pratiques extérieures, d'avoir fait oublier aux hommes jusqu'au nom même de Dieu. Il l'accuse d'avoir établi des sacrifices sanglans & non sanglans, d'en avoir fait offrir à *Dourga*, & d'en avoir offert lui-même, &c. *Ezourvédam*, l. 1, c. 2. Voilà donc un Docteur *Indien* qui condamne le *Bagavadam* comme un recueil d'erreurs, de fables, d'impiétés, & qui étoit bien éloigné d'en reconnoître l'antiquité ; a-t-on prouvé qu'il avoit tort ? Sa doctrine est, à plusieurs égards, beaucoup moins impure que celle de son adversaire, mais souvent elle en remplace les erreurs & les fables par d'autres qui ne valent pas mieux.

3°. Comme les Brames sont divisés en six sectes différentes, les uns tiennent pour un de leurs livres, les autres pour un autre ; ils disputent sur l'antiquité, sur l'authenticité, sur la doctrine de ces divers ouvrages. Quelque-uns ne reconnoissent ni l'autorité du *Vêdam*, ni celle des *Pouranams* ; ils disent que ceux-ci n'ont paru qu'au commencement de la Dynastie des Tartares Mogols, vers l'an 924 de notre ère. *Ezourvédam*, *Observ. prélim.* pag. 160. Les plus savans n'ajoutent aucune foi à leur chronologie ; les quatre âges du monde ne paroissent être autre chose que quatre révolutions périodiques du ciel relatives à la précession des équinoxes. *Eclairciss.* tome 2, pag. 216, 217. Quoique l'Auteur de l'*Ezourvédam* les distingue, il dit que tout cela n'est qu'une pure illusion, qu'à la fin de chaque âge tout périt par un déluge, & que Dieu crée de nouveaux êtres, tom. 1, l. 2, c. 4, pag. 296. Comment ces êtres nouveaux pourroient-ils avoir connoissance de ce qui a précédé? Il est étonnant que des Savans Européens veuillent nous inspirer plus de confiance aux livres *indiens* que les Brames n'en ont eux-mêmes.

4°. L'Auteur du *Bagavadam* prophétise qu'à la fin de la présente période *Vichnou* reparoîtra sur la terre, & qu'il exterminera la race des *Milotchers*, l. 1, pag. 14 ; l. 12, pag. 323. Sous ce nom, il entend un peuple, des hommes grossiers, féroces, impurs, qui posséderont les pays de *Cachmiram* & de *Sindou*, qui mettront à mort les femmes, les enfans & les Brames. Soit qu'il veuille désigner par-là les Tartares, les

les Perses ou les Mahométans, qui tour-à-tour ont fait des irruptions dans les *Indes*, en ont assujetti les peuples, & ont été ennemis de leur religion; il est clair qu'aucune de ces conquêtes n'a pu avoir lieu 4888 ans avant nous, & que le *Bagavadam* a été fait postérieurement à l'un ou à l'autre de ces événemens. L'Editeur ne nous paroît pas avoir suffisamment répondu à cette difficulté.

Mais nous sommes accoutumés à voir nos Philosophes faire tous leurs efforts pour accréditer la chronologie des Egyptiens, des Chinois, des *Indiens*; les livres de Zoroastre, &c. pour nous faire douter de l'authenticité & de la vérité de notre histoire sainte. Le peu de succès qu'ils ont eu jusqu'à présent auroit dû les dégoûter de faire à ce sujet de nouvelles tentatives; examinons cependant les preuves & les raisons de l'Editeur du *Bagavadam*.

1°. La connoissance de la précession des équinoxes ne suppose ni une très-longue expérience, ni des observations célestes continuées pendant très-long-tems. Hyparque, Astronome de Nicée, remarqua ce phénomène 130 ans avant notre ère; Ptolomée le vérifia en Egypte 270 ans après; ce n'est pas là un long intervalle. Par un simple calcul, on a découvert que la révolution du ciel, nécessaire pour replacer les équinoxes au même point, se fait en 24000 ans, ou à peu près. Les Astronomes *Indiens* ont donc pu faire cette opération aussi-bien que les Grecs; mais ils ont pu aussi emprunter cette connoissance des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, ou des Arabes, comme plusieurs Savans le pensent avec assez de fondement. En effet, l'on suppose d'un côté que les *Indiens* ont des connoissances astronomiques depuis plus de 4000 ans; de l'autre, on avoue qu'ils n'y ont fait aucun progrès; de-là l'Auteur de l'histoire de l'ancienne Astronomie a conclu avec raison que les *Indiens* n'ont rien inventé, puisqu'ils n'ont rien perfectionné, & qu'ils ont reçu d'ailleurs tout ce qu'ils savent.

A la vérité, ce savant Académicien semble s'être rétracté dans son *Histoire de l'Astronomie Indienne & Orientale*, où il prétend que la période *Calyougam*, qui a commencé trois mille cent deux ans avant le déluge, est authentique. Mais M. Anquetil, en nous donnant la *Description historique & géographique de l'Inde, par Jean Bernouilli*, en 1787, y a placé au commencement une dissertation, dans laquelle il prouve que les périodes prétendues historiques des *Indiens* sont purement astronomiques & imaginaires; que la dernière n'est pas plus réelle que les précédentes; que les *Indiens* n'en sont pas les auteurs, qu'ils les ont reçues des Astronomes Arabes & Persans, & que, pour les tems historiques, ces derniers ont suivi la chronologie des Septante. Après les preuves qu'il a données de tous ces faits, il y a lieu d'espérer que l'on n'entreprendra plus de nous persuader que la chronologie des Indiens est authentique & digne de croyance.

2°. Dès que la période de quatre mille huit cens quatre-vingt-huit ans a été une fois imaginée, il n'a pas été fort difficile aux *Indiens* d'y mettre après coup des époques chronologiques, & d'y ajuster des événemens historiques; il n'y avoit point de témoins en état de contredire le premier Ecrivain. La supposition d'autres périodes antérieures n'a pas coûté davantage à un Visionnaire. L'Editeur même du *Bagavadam* observe, à la fin de son livre, que des têtes asiatiques exaltées ont cru pouvoir, par des progressions numérales, mesurer ce qui est incommensurable, & rendre sensible ce qui est ineffable; que la grande base de presque tous les systêmes chronologiques anciens est une pétition de principe. Cela est évident, puisque l'on peut calculer le cours des astres pour le passé, aussi-bien que pour l'avenir; c'est par-là que l'on a démontré l'illusion de la chronologie chinoise, fondée sur de prétendues observations d'éclipses. Ainsi d'un trait de plume cet Editeur détruit tout ce qu'il a dit pour confirmer la chronologie des *Indiens*.

Nous persuadera-t-on d'ailleurs que ces peuples ont, depuis plus de quatre mille ans, des observations célestes, une chronologie fixe, une histoire authentique & suivie, une civilisation & des loix desquelles les nations voisines n'ont jamais entendu parler? On dit que les *Indiens* ne sortoient pas de chez eux; mais des étrangers sont allés dans les *Indes*; Pythagore, & d'autres curieux, ont fait exprès ce voyage pour connoître la doctrine, les mœurs, les systêmes des Gymnosophistes ou anciens Brames; ou ils n'y ont pas trouvé une ample moisson de connoissances à recueillir, ou ce sont des ingrats qui n'ont pas voulu en faire honneur à ceux qui les leur avoient communiquées.

3°. La correspondance entre les fables racontées dans le *Bagavadam*, & les monumens de la religion des *Indiens*, ne prouve rien, puisque l'on ignore en quel tems ces monumens ont été construits. La plupart de ces figures sont des hiéroglyphes; donc les *Indiens* ne connoissoient pas encore pour lors l'art d'écrire en lettres; il est absurde de prétendre qu'ils ont fait des livres avant d'écrire en figures symboliques, le contraire est arrivé chez toutes les autres nations. Notre Auteur, dans sa préface, page xxj, dit que tous les systêmes dénués de preuves hiéroglyphiques ne porteront que sur une base mouvante; à la note de la page 24, il promet de nous donner la clef des hiéroglyphes; s'il tient parole, nous verrons ce qui en résultera. Mais il nous permettra d'avance une incrédulité absolue touchant l'histoire mythologique des *Indiens*, qu'il veut rendre probable, & touchant des événemens arrivés plus de quatre mille huit cens quatre-vingt-huit ans avant nous.

Il est difficile de rien comprendre à l'observa-

tion qu'il a faite au commencement du douzième livre sur les prédictions de l'Auteur du *Bagavadam*, desquelles il avoue la fausseté. » Ces prédictions, dit-il, *même par leur côté littéral & » foible* (il devoit dire, par leur côté absurde & » faux), déposent en faveur de l'antiquité de » ces livres saints; elles semblent constater que » celui-ci a été rédigé dans le premier siècle du » *Calyougam*, & avant que les événemens dont » il parle au hasard fussent arrivés «. Pour nous, elles ne paroissent rien prouver, sinon que le Prophète étoit aussi ignorant en fait d'histoire, que de toute autre science, puisqu'il n'a pas seulement eu l'esprit de tourner en prédictions les événemens tels qu'ils étoient arrivés. Le respect religieux qui a empêché les copistes de ces livres de corriger des bévues aussi grossières, ne prouve encore que leur ignorance profonde & leur aveugle stupidité. Aussi l'Auteur de l'*Ezourvédam* n'a pas plus épargné le prétendu *Biache* ou *Viassen* sur les erreurs historiques, que sur les égaremens en fait de dogme & de morale. Encore une fois, il falloit réfuter le premier d'un bout à l'autre, avant de nous vanter le *Bagavadam* comme un livre canonique.

Déja il nous paroit certain que les Brames des différentes sectes, en s'accusant les uns les autres d'avoir corrompu la vraie doctrine du *Vedam* de Brahma, ne débitent que leurs propres rêveries; & cela seroit encore mieux prouvé, si nous avions un plus grand nombre de leurs livres. Après avoir fait voir combien ceux que nous connoissons déja sont apocryphes, il faut en examiner la doctrine.

Dans certains endroits, ils semblent nous donner une idée raisonnable de la création; ils enseignent l'unité de Dieu, sa providence, l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses futures. Mais, en les suivant de près, on voit que leur systême favori est le *Panthéisme*; que, comme les Stoïciens, ils croient que Dieu est l'ame universelle du monde, de laquelle sont émanées les ames des hommes, & celles des animaux; opinion selon laquelle la Providence divine, la liberté de l'homme, & l'immortalité personnelle de l'ame, sont des chimères; les ames des justes & des sages, après leur mort, vont se réunir & s'absorber dans la grande ame de l'univers, pour ne plus animer la chair. Celles qui ont besoin de purification passent successivement du corps d'un homme dans celui d'un animal, jusqu'à ce qu'elles aient entièrement expié leurs fautes. Tantôt ces Brames artificieux semblent professer le pur Déisme, tantôt le Matérialisme, d'autrefois l'*Idéalisme*, systême qui consiste à soutenir que le spectacle de l'univers, & de tout ce qu'il renferme, n'est qu'une illusion. Ils ne parlent de morale, de vertus, de peines & de récompenses après cette vie, que pour en imposer au peuple; la plupart n'y croient pas.

Après avoir parlé de Dieu comme d'un pur esprit, & de la création comme d'un acte de sa puissance, ils expriment leur doctrine en style allégorique; ils personnifient les attributs de Dieu, & les facultés de l'ame humaine. Ils appellent *Brahma*, *Brimha*, ou *Birmha*, le pouvoir créateur; ils le peignent comme un personnage couleur de feu, avec quatre têtes & quatre bras; ils disent qu'il est sorti du nombril de Dieu, &c. Ils nomment *Bishen*, *Bisnoo*, *Vichnou*, la puissance conservatrice; ils désignent le pouvoir destructeur sous les noms de *Siba*, *Sieb*, *Chib*, *Chiven*, *Rudder*, *Rudra*, &c. Les uns disent qu'il faut adorer le premier comme Dieu principal, les autres tiennent pour le second, d'autres pour le troisième. De ces trois personnages sont sortis, par émanation, une infinité d'esprits, de Dieux, de géans, &c., tous représentés sous des figures monstrueuses. Leur généalogie, leurs mariages, leurs aventures, forment un corps de mythologie plus absurde que les contes des Fées, & souvent très-scandaleux; le peuple des *Indes* croit à toutes ces rêveries comme à la parole de Dieu, & n'a point d'autre objet de culte que ces êtres imaginaires; ceux qui les ont forgés n'ont pas pu abuser plus cruellement de l'ignorance & de la crédulité populaire.

Il est donc évident que le Polythéisme, l'idolâtrie, la superstition dans les *Indes*, sont moins l'effet de la grossièreté du peuple, que de la fourberie & de la malice des Brames. Loin de s'attacher à prévenir ce désordre, ils se sont appliqués à l'entretenir pour leur intérêt, & ils refusent encore aujourd'hui aux ignorans les moyens de s'instruire & de se détromper. En mêlant les fables indiennes avec des idées philosophiques, ils ont augmenté la difficulté de les détruire. Les Stoïciens, & d'autres Philosophes, rendirent le même service au Polythéisme des Grecs & des Romains; tels ont été de tout tems les bienfaits de la Philosophie envers tous les peuples qui y ont eu confiance. Ceux qui ont voulu tourner en allégories & en leçons mystérieuses les fables indiennes, ont été aussi ridicules que ceux qui l'ont essayé à l'égard de la Mythologie grecque & romaine.

C'est très-mal excuser la conduite des Brames que de dire qu'il a fallu multiplier les images de Dieu, pour se proportionner à l'intelligence grossière du peuple. Chez les nations chrétiennes, le peuple le plus grossier a l'idée d'un seul Dieu; il ne confond point les images de Dieu avec la Divinité. Il en étoit de même chez les Juifs, & on le voit encore chez les *Indiens*, qui consentent à quitter leur religion pour embrasser le Christianisme. Vainement on ajoute que les *Indiens* ne sont pas idolâtres, puisqu'ils ne reconnoissent qu'un Dieu suprême. Cela est absolument faux à l'égard du peuple; il ne connoit point d'autre Dieu que les divers personnages dont les figures & les symboles sont représentés dans les Temples,

& jamais il ne lui est venu dans l'esprit d'adresser son culte au seul vrai Dieu. Cela n'est pas même vrai à l'égard de tous les Brames, puisque les uns sont Matérialistes, les autres Panthéistes, les autres Idéalistes, & qu'après avoir lu leurs livres prétendus sacrés, on ne sait plus ce qu'ils croient ou ne croient pas.

On a dit que ces livres enseignent une assez bonne morale ; ceux qui en ont fait l'analyse la réduisent à huit préceptes principaux. Le premier défend de tuer aucune créature vivante, parce que les animaux ont une ame aussi-bien que l'homme, & que les ames humaines, par la Métempsycose, passent dans le corps des animaux. Le second interdit les regards dangereux, la médisance, l'usage du vin & de la chair, l'attouchement des choses impures. Le troisième prescrit le culte extérieur, les prières & les ablutions. Le quatrième condamne le mensonge & la fraude dans le commerce. Par le cinquième, il est ordonné de faire l'aumône, sur-tout aux Brames. Le sixième défend les injures, la violence, l'oppression. Le septième commande des fêtes, des jeûnes, des veilles. Par le huitième, l'injustice & le vol sont interdits.

Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'exalter beaucoup ce code de morale ; outre qu'il est très-incomplet, la sanction n'en est fondée que sur les fables de la Mythologie indienne. Un Brame, qui ne croit ni l'immortalité de l'ame, ni la métempsychose, ni l'enfer, dont parlent les *Védams*, ne doit pas croire fort sincèrement à la morale. C'est encore un très-grand défaut de mêler des ordonnances absurdes aux préceptes les plus essentiels de la loi naturelle ; telle est la défense de tuer des animaux, même nuisibles, les bêtes féroces, & les insectes, sous prétexte qu'ils ont une ame. Ce préjugé ridicule donne lieu de conclure qu'il n'y a pas plus de mal à tuer un homme qu'à écraser une mouche. Défendre de toucher à des choses dont l'impureté est imaginaire, enseigner que l'eau du Gange purifie tous les crimes, qu'un homme est sûr de son salut, quand il meurt en tenant la queue d'une vache, &c., sont de mauvaises leçons de morale ; aussi en est-il résulté, parmi les *Indiens*, des mœurs détestables.

Leur législation, dont les Brames sont encore les auteurs, n'est pas meilleure. Suivant le jugement qu'en a porté le Traducteur François du code des *Gantous*, ce recueil de loix caractérise un peuple corrompu dès l'enfance, & des Législateurs ignorans, cruels, dénués de tout zèle pour le bien de l'humanité. Ils ont divisé les hommes en quatre castes ou tribus absolument séparées, qui n'ont aucune société, & ne forment aucune alliance les unes avec les autres. La première est celle des Brames ; ils ont eu grand soin de se faire regarder comme les plus nobles des hommes & les plus chers à la Divinité. La seconde classe est celle des *Naïrs* ou *Chehtéries*, destinés à porter les armes & à gouverner. La troisième, celle des *Bices* ou Laboureurs, & des Négocians. La quatrième, celle des *Sooders, Chouterers* ou *Parias ;* c'est la plus vile & la plus méprisée, toutes les autres en ont horreur. Ces malheureux sont destinés aux travaux les plus durs & les plus abjects, à voyager & à servir les autres castes ; on peut leur insulter & les maltraiter impunément. Cette distinction est également établie dans l'*Ezourvédam* & dans le *Bagavadam ;* & quelques-uns de nos Philosophes François ont trouvé bon de la justifier. Ainsi la religion qui, par-tout ailleurs, tend à rapprocher les hommes & à les réunir, a eu pour objet, dans les *Indes*, de les diviser & de les rendre ennemis. Une institution aussi absurde ne peut être de la plus haute antiquité ; elle suppose évidemment le mélange de plusieurs peuples étrangers les uns aux autres, dont le plus puissant a écrasé les plus foibles.

Lorsqu'un *Naïr* va faire ses prières à une Pagode, s'il rencontre un *Parias*, & que celui-ci se trouve trop près de lui, par mégarde ou autrement, le *Naïr* a droit de le tuer. A plus forte raison un Brame se croiroit-il souillé, s'il avoit touché un *Parias*. S'il étoit arrivé à ce dernier d'oser lire un des livres sacrés, ou d'en avoir seulement entendu la lecture, la loi ordonne de lui verser de l'huile chaude dans la bouche & dans les oreilles, & de les lui boucher avec de la cire. Il n'oseroit parler à un homme d'une caste supérieure, sans mettre sa main, ou un voile, devant sa bouche, de peur de le souiller par son haleine.

Les femmes ne sont guères moins maltraitées par le code des *Indiens ;* par-tout elles y sont représentées comme sujettes à tous les vices, surtout à une débauche insatiable, & comme incapables d'aucune vertu. » Il est convenable, disent » ces loix, qu'une femme se brûle avec le cada» vre de son mari, alors elle le suivra en para» dis.... ; si elle ne veut pas se brûler, elle » gardera une chasteté inviolable «. *Code des Gentoux*, ch. 20, p. 287. Conséquemment les Brames ont soin d'inculquer aux filles, dès l'enfance, que c'est un acte héroïque de vertu qui leur assure le bonheur éternel. Ils redoublent leurs exhortations aux femmes à la mort de leur mari. Celles qui ont le courage de se brûler comblent de gloire leur famille, & procurent à leurs enfans des établissemens avantageux ; la tendresse maternelle se joint ainsi au point d'honneur & au fanatisme pour les y déterminer ; dès qu'elles s'y sont engagées, elles ne peuvent plus s'en dédire ; on les force de tenir parole.

Nos Philosophes incrédules ont trouvé bon de mettre ce trait de cruauté sur le théatre, afin d'en faire retomber tout l'odieux sur la religion ; on pourroit, à plus juste titre, le faire retomber sur la Philosophie, puisque c'est une conséquence

de l'opinion philosophique de la transmigration des ames. D'ailleurs les Brames sont plutôt des Philosophes que des Prêtres; Pythagore & Alexandre, qui les ont vu il y a deux mille ans, en ont jugé ainsi, puisqu'ils les ont nommés *Gymnosophistes*, ou Philosophes sans habit. Aujourd'hui encore les Brames, qui font les fonctions de Prêtres, & qui desservent les Pagodes, sont les moins estimés; on ne fait cas que de ceux qui mènent une vie solitaire dans des lieux écartés, qui s'exténuent par le jeûne, par l'étude, par les veilles, par une pénitence austère & continuelle; suivant leurs livres sacrés, cette manière de vivre est beaucoup plus méritoire que les fonctions du sacerdoce.

Une législation aussi absurde, & une morale aussi mauvaise, ne peuvent manquer de donner aux *Indiens* des mœurs très-dépravées. » Il n'y a » pas au monde, dit M. Holwel, de peuple plus » corrompu, plus méchant, plus superstitieux, » plus chicaneur que les *Indiens*, sans en excepter » le commun des Bramines. Je puis assurer que, » pendant près de cinq ans que j'ai présidé à la » Cour de Calcutta, il ne s'est jamais commis » de crime ou d'assassinat auquel les Bramines » n'aient eu part. Il faut en excepter ceux qui » vivent retirés du monde, qui s'adonnent à l'é» tude de la Philosophie & de la religion, & qui » suivent strictement la doctrine de Bramah; je » puis dire, avec justice, que ce sont les hommes » les plus parfaits & les plus pieux qui existent » sur la face du globe «. *Evén. histor. du Bengale*, c. 7, p. 183. Lorsqu'on demande aux premiers pourquoi ils ont commis des crimes, ils disent, pour toute excuse, que nous sommes dans le *Calyougam*, dans l'âge des désordres & des malheurs.

Que des hommes retirés du monde, appliqués à l'étude, éloignés de toute tentation, soient vertueux, ce n'est pas un prodige; on l'a vu chez les Juifs, chez les Grecs & chez les Chrétiens dans tous les tems : mais M. Holwel, qui ne connoissoit rien de tel en Angleterre, étoit émerveillé de trouver ce phénomene aux *Indes*. Cependant nos Philosophes n'approuvent pas plus la manière de vivre des Brames solitaires, que celle des Moines Chrétiens & des Anachorètes.

M. Anquetil, bon observateur, ne nous donne pas une idée plus favorable du caractère des *Indiens* en général; Zend-Avesta, t. 1, 1re part., p. 117, non plus que M. Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes & à la Chine*, t. 1, l. 1, c. 6. L'Auteur de l'*Essai sur l'Hist. du Sabéisme* pense que les vagabonds répandus en Europe sous le nom de *Bohémiens*, & qui forment un peuple particulier, sont une troupe d'*Indiens* de la caste la plus vile, qui sortit de son pays & pénétra dans les contrées orientales de l'Europe, il y a environ quatre cens ans; il le prouve par la comparaison de la langue & des mœurs des Bohémiens, avec celles des peuples de la côte de Malabar. Si cette conjecture est juste, elle ne peut servir qu'à augmenter l'horreur que mérite le caractère & la conduite de ces peuples.

Les *Indiens* ont des hôpitaux pour les animaux, où ils nourrissent par dévotion des mouches, des puces, des punaises, &c.; mais ils n'en ont point pour les hommes. *Zend-Avesta*, t. 1, p. 562. Ils regardent comme une bonne œuvre de conserver la vie à des insectes nuisibles; mais ils laissent périr un *Parias* plutôt que de lui tendre la main pour le tirer d'un précipice; ils craignent de se souiller en le touchant. Ils portent la polygamie à l'excès, aussi-bien que les Mahométans, & ne se font aucun scrupule du concubinage; en récompense, chez les femmes l'adultère est un crime irrémissible; il est puni de mort. Le culte infâme du *lingam*, établi dans les Pagodes, ne peut avoir d'autre effet que de corrompre les mœurs; à la vérité, il est sévèrement blâmé dans l'*Ezourvédam*, l. 6, c. 5; mais de quoi peut servir cette censure, s'il est consacré dans d'autres livres?

On ne conçoit pas comment le Traducteur Anglois du *Code des Gentoux* a pu entreprendre de sang froid l'apologie des loix qu'il renferme; quelques sophismes, des comparaisons, des palliatifs, ne sont pas capables de diminuer l'horreur qu'elles inspirent; mais le Philosophisme ne doute & ne rougit de rien. Il ose vanter l'humanité, le désintéressement, la charité, la tolérance des Brames; où sont les preuves de cet éloge? Les priviléges qu'ils ont attribués à leur caste, l'orgueil qu'ils affectent, les préceptes qu'ils imposent ne marquent pas beaucoup de désintéressement; suivant leurs livres, faire l'aumône à un Brame est la plus sainte de toutes les œuvres; lui porter préjudice, ou l'insulter, est un crime impardonnable & digne de l'enfer. Leur conduite, envers les *Parias* & envers les femmes, n'est rien moins qu'une preuve d'humanité & de charité; les peines atroces, indécentes, contraires à l'honnêteté publique, infligées par leur code, cadrent mal avec leur prétendue douceur. Quant à leur tolérance, l'Éditeur de l'*Ezourvédam* en a indiqué le principe, tome 1, p. 74; tome 2, p. 254. » Les Brames, » dit-il, ne prêchent la tolérance que parce qu'ils » gémissent sous le joug des Mahométans; s'ils » avoient la même autorité qu'autrefois, ils de» viendroient bientôt oppresseurs; leur code dé» montre évidemment leur intolérance «. Cela est confirmé par ce qu'on lit dans le *Bagavadam*, touchant les *Miletchers*, & dans l'*Ezourvédam*, au sujet des *Baudistes*, ou des sectateurs de *Budda*.

Un Philosophe François, raisonnant au hasard, a prétendu que le dogme de la transmigration des ames devoit être fort utile à la morale, donner de l'horreur pour le meurtre, & inspirer une charité universelle; il en a conclu que les *Indiens*

font les plus doux des hommes, *Philof. de l'Hift.* c. 17; mais les faits & les témoignages dépofent contre cette fpéculation. Le dogme de la tranfmigration produit au contraire les plus pernicieux effets ; il fait envifager les maux de cette vie comme la punition des crimes commis dans une vie précédente ; il laiffe par conféquent les malheureux fans confolation, & n'infpire aucune pitié pour eux. Les *Indiens* ne déteftent les *Parias* que parce qu'ils fuppofent que ce font des hommes qui, dans une vie précédente, ont commis des forfaits affreux. Mais n'eft-il pas fingulier que ces infenfés croient qu'une ame eft moins punie quand elle entre dans le corps d'un animal, que quand elle eft dans celui d'un *Paria?* Par un autre préjugé, qui vient de la même fource, les *Indiens* abhorrent les Européens, parce que ceux ci tuent & mangent les animaux ; &, par la même raifon, ils doivent détefter tous les autres peuples : telle eft leur charité univerfelle.

Un autre prétend que le dogme de la tranfmigration donne aux *Indiens* une idée plus confolante du bonheur futur, que l'efpérance des plaifirs fpirituels & d'une beatitude céleste, telle que les Chrétiens l'envifagent ; celle-ci, dit-il, fatigue l'imagination fans la fatisfaire. *Hift. des établiff. des Europ. dans les Indes*, tome 1, l. 1, p. 36. Il le refute lui-même, en difant que la tranfmigration a été imaginée par un dévot mélancolique & d'un caractère dur. En effet, l'état de tranfmigration, felon les *Indiens*, eft un état de purification & non de béatitude ; ils penfent que quand une ame vertueufe a fuffifamment expié fes fautes, elle va fe rejoindre à l'Être fuprême, & fe réunir à l'effence divine, de laquelle elle eft émanée. Dans cet état, a-t-elle encore une exiftence individuelle, eft-elle encore fufceptible de plaifir & de bonheur ? Si cela eft, cette béatitude eft-elle plus concevable & plus fatisfaifante pour l'imagination, que la gloire célefte promife par la religion chrétienne ?

L'*Inde*, dit M. Sonnerat, aujourd'hui déchirée par les nations de l'Europe, qui fe difputent fes tréfors, pillée par une foule de petits tyrans, plongée dans l'ignorance & la barbarie, eft encore riche & fertile ; mais fes habitans font efclaves, pauvres & miférables. Dans ces climats, où la nature a tout fait pour le bonheur de l'humanité, un defpotifme deftructeur emploie toutes fortes de moyens pour l'opprimer ; les peuples, énervés par la chaleur & par la molleffe, y femblent deftinés à la fervitude ; une fobriété exceffive, une inertie & une indolence ftupide leur tiennent lieu de tous les biens ; un peu de riz, & quelques herbes, fuffiient à leur nourriture ; leur vêtement eft un morceau de toile ; un arbre leur fert de toit ; ils ne font libres qu'autant qu'ils ne poffèdent rien ; la pauvreté feule peut les mettre à l'abri des vexations des Nababs.

La fuperftition trouble encore chez les *Indiens*, par des craintes & des inquiétudes frivoles, la tranquillité que devroit leur affurer la pauvreté. Les Dieux monftrueux qu'ils adorent font plus cruels pour eux que leurs tyrans. Des pères & des mères, tenant leurs enfans dans leurs bras, fe précipitent fous les roues du chariot qui traine leurs idoles, & s'y font écrafer par dévotion. Efclaves de leurs habitudes, les *Indiens* aiment mieux, dans la pratique des arts, s'en tenir à leurs procédés vicieux, aux machines imparfaites auxquelles ils font accoutumés, que d'adopter les méthodes & les inftrumens des Européens, qui abrègent le tems & facilitent le travail.

On ne fauroit trop le répéter, voilà ce qu'a produit la Philofophie cultivée dans les *Indes* depuis deux ou trois mille ans. Une preuve qu'elle n'eft pas moins bienfaifante en Europe, c'eft que les Philofophes Anglois, François, & autres, tournent en ridicule & tâchent de rendre fufpect le zèle des Miffionnaires Catholiques, qui travaillent à procurer aux *Indiens* malheureux une confolation dans leur trifte fort, en les faifant Chrétiens. Non contens de voir leurs pareils avilir & abrutir l'humanité, ils ne veulent pas qu'une religion plus fainte & plus vraie répare le mal. Ils difent que les Convertiffeurs ne réuffiffent qu'à gagner quelques miférables de la cafte la plus vile. Quand cela feroit, devroit on les blâmer de s'attacher principalement à l'efpèce d'hommes qui eft la plus à plaindre, qui a le plus befoin de foulagement & d'inftruction ?

De toutes ces réflexions, il réfulte que nos Philofophes incrédules n'ont jamais déraifonné d'une manière plus choquante qu'en parlant des *Indes* & des *Indiens*.

INDIFFÉRENCE. On appelle *liberté d'indifférence* le pouvoir que nous avons d'acquiefcer ou de réfifter à un motif qui nous excite à faire telle action, le pouvoir de choifir entre deux motifs, dont l'un nous porte à l'action, & l'autre nous en détourne.

Les Philofophes, qui foutiennent le Fatalifme, traitent de chimère & d'abfurdité cette *indifférence*. Si nous étions, difent ils, indifférens aux motifs qui nous déterminent, ou nous n'agirions jamais, ou nous agirions fans motif, au hafard ; nos actions feroient des effets fans caufe. Mais c'eft une équivoque frauduleufe que de confondre l'*indifférence* avec l'*infenfibilité*. Nous fommes fenfibles, fans doute, à un motif, lorfqu'il nous détermine ; mais il s'agit de favoir s'il y a une liaifon néceffaire entre tel motif & tel vouloir, fi, quand je veux, par tel motif, il m'eft impoffible ou non de vouloir autre chofe malgré le motif, ou de préférer un autre motif à celui par lequel je me détermine à agir. Dès que l'on fuppofe que j'agis par tel motif, on ne peut plus fuppofer que ce motif ne me détermine pas, ces deux fuppofitions feroient contradictoires : mais

on demande si, avant toute supposition, mon vouloir est tellement attaché aux motifs que le *non-vouloir* soit impossible. Dès que l'on sort de la question ainsi proposée, l'on ne s'entend plus.

Or, les défenseurs de la liberté soutiennent qu'entre tel motif & tel vouloir il n'y a point de connexion physique & nécessaire, mais seulement une connexion morale qui ne nous ôte point le pouvoir de résister, que les motifs sont la cause morale & non la cause physique de nos actions.

Parce que l'on dit qu'un motif *nous détermine*, il ne s'ensuit pas que ce soit le motif qui agisse, & qu'alors nous sommes passifs, il est absurde de supposer qu'une faculté active, telle que la volonté, devient passive sous l'influence d'un motif; que ce motif, qui n'est, dans le fond, qu'une idée ou une réflexion, nous meut & agit sur nous comme nous agissons sur un corps auquel nous imprimons le mouvement.

Cette question métaphysique se trouve liée à celle qui est agitée entre les Théologiens, pour savoir de quelle manière la grace agit sur nous, & en quel sens elle est *cause* de nos actions. Ceux qui soutiennent qu'elle en est la *cause physique*, doivent, s'ils raisonnent conséquemment, supposer, entre la grace & l'action qui s'ensuit, la même connexion qu'il y a entre une cause physique quelconque & son effet. Comme, selon tous les Physiciens, cette connexion est nécessaire, on ne conçoit plus comment l'action produite par la grace peut être libre. C'est ce qui détermine les autres Théologiens à n'envisager la grace que comme *cause morale* de nos actions, & à n'admettre entre cette cause & son effet qu'une connexion morale, telle qu'il faut l'admettre entre toute action libre & le motif par lequel elle se fait.

C'est Dieu, sans doute, qui agit en nous par la grace; mais il rend son opération si semblable à celle de la nature, que souvent nous sommes hors d'état de les distinguer. Lorsque nous faisons une bonne action par un motif surnaturel, nous nous sentons aussi agissans, aussi libres, aussi maîtres de notre action, que quand nous la faisons par un motif naturel, par tempérament, ou par intérêt; pourquoi nous persuaderions-nous que Dieu trompe en nous le sentiment intérieur, qu'il nous affecte comme s'il nous laissoit libres, pendant qu'il n'en est rien? Nous ne sommes pas moins convaincus, par ce même sentiment intérieur, que souvent nous résistons à la grace avec autant de facilité que nous résistons à nos goûts & à nos penchans naturels. Rien ne manque donc à ce témoignage de la conscience, pour nous donner une certitude entière de notre liberté, sous l'influence de la grace.

Il ne faut jamais oublier le mot de S. Augustin, que la grace nous est donnée, non pour détruire, mais pour rétablir en nous le libre arbitre.

Les Pélagiens abusoient des termes, lorsqu'ils faisoient consister le libre arbitre dans l'*indifférence* entre le bien & le mal; ils entendoient par-là une égale inclination vers l'un & l'autre, une égale facilité de choisir l'un ou l'autre. S. Aug. *Op. imp.* l. 3, n. 109, 110, 117; *Lettre de S. Prosper*, n. 4. Ils concluoient de-là que la grace qui ôteroit cette *indifférence* détruiroit le libre arbitre. S. Augustin soutint contr'eux, avec raison, que par le péché d'Adam l'homme a perdu cette heureuse *indifférence*, ou cette *grande liberté*; que, par la concupiscence, il est porté plus violemment au mal qu'au bien; que, pour rétablir l'équilibre, il a besoin de la grace. Ceux qui ont accusé S. Augustin d'avoir méconnu le libre arbitre, en soutenant la nécessité de la grace, ont entendu sa doctrine aussi mal que les Pélagiens. *Voyez* LIBERTÉ.

INDIFFÉRENCE DE RELIGION. Elle consiste à soutenir que toutes les religions sont également bonnes; que l'une n'est ni plus vraie, ni plus avantageuse aux hommes que les autres; que l'on doit laisser à chaque peuple & à chaque particulier la liberté de rendre à Dieu tel culte qu'il lui plait, ou même de ne lui en rendre aucun, s'il le juge à propos. C'est la prétention commune des Déistes. Les Athées, encore plus prévenus, soutiennent que toute religion quelconque est essentiellement mauvaise & pernicieuse aux hommes, qu'elle les rend insensés, intolérans, insociables. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette impiété. Nous devons nous borner à faire voir que l'*indifférence*, prêchée par les Déistes, ne vaut pas mieux.

1°. Elle suppose ou que Dieu n'exige aucun culte, ou que, s'il en veut un, il n'a pas daigné le prescrire; qu'il approuve également le Théisme & le Polythéisme, les superstitions des Idolâtres & le culte le plus raisonnable, les crimes par lesquels les nations aveugles ont prétendu l'honorer, & les vertus dans lesquelles les peuples mieux instruits font consister la religion. C'est blasphémer évidemment contre la providence, la sagesse & la sainteté de Dieu. Cette erreur est combattue d'ailleurs par le fait éclatant de la révélation. Il est prouvé que, depuis le commencement du monde, Dieu a prescrit aux hommes une religion, qu'il a veillé à sa conservation, qu'il en a renouvellé la publication par Moïse, & d'une manière encore plus authentique par Jésus-Christ. Les Déistes ne sont pas encore venus à bout d'en détruire les preuves, & ils n'y parviendront jamais.

2°. Ils prétendent qu'une religion pure & vraie ne contribue pas plus au bonheur des peuples ni au bon ordre de la société qu'une religion fausse, que l'une & l'autre produisent à peu près les mêmes effets. C'est comme si l'on soutenoit qu'il n'importe à aucune nation d'avoir une législation sage plutôt que des loix vicieuses, puisque la religion fait essentiellement partie des loix. Les

meilleures loix ne peuvent régler les mœurs, lorsque la religion est capable de les corrompre. Jamais l'on n'a trouvé de bonnes loix chez un peuple dont la religion étoit mauvaise.

La comparaison que l'on peut faire entre l'état des nations chrétiennes & le sort des peuples qui suivent de fausses religions, suffit pour démontrer combien la religion influe sur les loix, les mœurs, les usages, le gouvernement, la félicité des nations. Il en résulte que l'*indifférence* des Déistes pour la religion provient de leur *indifférence* pour le bien général de l'humanité. Pourvu qu'ils soient affranchis du joug de la religion, peu leur importe que les hommes soient raisonnables ou insensés, vertueux ou vicieux, heureux ou malheureux.

Pour pallier cette turpitude, ils se sont vainement efforcés de déguiser la stupidité, l'abrutissement, les désordres, l'oppression & l'avilissement des Chinois, des Indiens, des Guèbres ou Parsis, des Turcs, des Sauvages. Ils ont osé soutenir qu'à tout prendre, l'état de ces peuples étoit aussi heureux que celui des nations chrétiennes. Toutes leurs impostures ont été réfutées par des preuves positives auxquelles ils n'ont rien à répliquer.

D'autres ont cru faire une heureuse découverte, en soutenant que la religion doit être relative au climat, au génie & au caractère particulier de chaque peuple; qu'ainsi la même religion ne peut pas convenir dans toutes les contrées de l'univers. On leur a fait voir que depuis dix-sept cens ans le Christianisme a les mêmes influences, & produit les mêmes effets dans tous les climats & par-tout où il s'est établi, en Asie & en Afrique, aux Indes & à la Chine, en Europe & en Amérique, sous la zone torride & dans les glaces du nord; qu'au contraire les fausses religions ont causé de tout tems les mêmes désordres & la même barbarie par-tout où on les a suivies. *Voyez* CLIMAT.

3°. Une expérience aussi ancienne que le monde prouve qu'un peuple sauvage ne peut être civilisé que par la religion; aucun Législateur n'y a réussi autrement. Tous ont compris & ont démontré, par leur exemple, que c'est la religion qui donne la sanction & la force aux loix, qui inspire le patriotisme & les vertus sociales, qui attache un peuple à sa terre natale, à ses foyers, à ses concitoyens. Adorer les mêmes Dieux, fréquenter les mêmes temples & les mêmes autels, participer aux mêmes sacrifices, être liés par les mêmes sermens; telle est la base sur laquelle ont été fondées toutes les institutions civiles, tels sont les gages pour lesquels les nations ont résisté aux plus rudes épreuves, ont bravé tous les dangers, ont prodigué leurs biens & leur vie. Vous bâtiriez plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, que d'établir une société civile sans Dieux & sans religion. Contre Colotès, c. 28. Quand on dit *une religion*, l'on entend tels dogmes, telle morale, telles cérémonies particulières; ne tenir à aucune, c'est n'avoir point de religion.

L'on ne nous persuadera pas que les Déistes sont plus éclairés & plus sages que les fondateurs des loix & des empires, personnages honorés avec raison comme les bienfaiteurs de l'humanité. Les Déistes n'ont rien fait & ne feront jamais rien; ils ne savent que censurer & détruire.

4°. Ils disent que donner à une religion la préférence sur les autres, c'est fournir à ceux qui la professent un motif ou un prétexte de haïr tous ceux qui en suivent une autre; que de-là sont nées les antipathies nationales, les guerres de religion & tous les fléaux de l'humanité.

A cette belle spéculation nous répondons qu'il est aussi impossible à un peuple de ne pas donner à la religion qu'il professe la préférence sur les autres, que de ne pas préférer son langage, ses loix, ses mœurs, ses coutumes à celles des autres nations. Le raisonnement des Déistes, adopté par les Athées, ne tend pas à moins qu'à bannir de l'univers toute religion quelconque & toute connoissance de la divinité. Est-il démontré aux Déistes qu'alors les hommes ne se haïroient plus & ne se feroient plus la guerre? Ils feroient cent fois pis.

Indépendamment de la diversité des religions, la différence des climats, du langage, des mœurs, des coutumes, la vanité & la jalousie, les intérêts de possession & de commerce sont plus que suffisans pour mettre aux prises les nations & perpétuer entre elles les inimitiés. Les nations de l'Amérique Septentrionale, qui n'ont ni possessions, ni troupeaux, ni établissemens, ni temples, ni autels à conserver ou à défendre, vivent dans un état de guerre presque continuelle, sans qu'ils puissent en donner d'autre raison que le point d'honneur & le desir de continuer les querelles soutenues par leurs pères. Les guerres n'étoient pas moins fréquentes entre les nations de l'Europe, lorsque toutes professoient le Catholicisme. Avant d'avoir changé de religion, les Anglois n'étoient pas plus nos amis qu'ils le sont aujourd'hui, & quand ils redeviendroient Catholiques, ils n'en feroient pas mieux disposés à nous aimer. « Mon père sortiroit du tombeau, disoit » un paisan espagnol, s'il prévoyoit une guerre » avec la France ». Il y a des antipathies héréditaires, non-seulement entre une nation & une autre, mais entre les habitans des provinces d'un même royaume, souvent entre les habitans de deux villages voisins.

« La guerre, dit Fergusson, n'est qu'une ma» ladie de plus, par laquelle l'Auteur de la nature » a voulu que la vie humaine pût être terminée.... » Si on parvenoit une fois à étouffer dans une » nation l'émulation que lui donnent ses voisins, » il est vraisemblable que l'on verroit en même » tems chez elle les liens de la société se relâcher » ou se rompre, & tarir la source la plus fé» conde des occupations & des vertus nationales». *Essai sur l'histoire de la Société civile*, 1re part. c. 4.

5°. Si l'on imagine que l'*indifférence de religion* rend les Déistes plus paisibles, plus indulgens, plus tolérans que les Croyans, l'on se trompe très-fort. Ils tiennent à leur *indifférence*, qui n'est, dans le fond, qu'un Pyrrhonisme orgueilleux, avec plus d'opiniâtreté que les Chrétiens les plus zélés ne tiennent à leur religion. On peut en juger par le caractère malin, satyrique, hargneux, détracteur, hautain qui perce dans tous leurs ouvrages. Tout leur pouvoir se borne à médire & à calomnier; ils en usent de leur mieux contre les vivans & les morts; s'ils pouvoient davantage, ils ne s'y épargneroient pas; ils emploieroient la violence pour établir l'*indifférence*, & par zèle pour la tolérance, ils feroient les plus intolérans de tous les hommes; les Athées même leur ont reproché cette contradiction.

6°. La religion fournit aux hommes des raisons & des motifs de tolérance & de charité mutuelle plus solides & plus touchans que l'*indifférence* absurde des Déistes. Elle dit aux hommes que quelque divisés qu'ils soient de croyance & de mœurs, ils sont cependant créatures du même Dieu, enfans du même père, issus d'une même famille, rachetés tous par le sang de Jésus-Christ, destinés tous au même heritage; qu'en venant au monde, ce divin Sauveur a fait annoncer aux hommes *la paix* & non la guerre; qu'il est venu, non les diviser, mais les réunir, détruire le mur de séparation qui les divisoit, & dissiper leurs inimitiés dans sa propre chair. *Ephes.* c. 2, ℣. 14.

Elle dit au Chrétien que le bonheur qu'il a de professer la vraie religion est une grace que Dieu lui a faite & une faveur qui ne lui étoit pas due; que ce bienfait, loin de lui donner le droit de haïr ou de mépriser ceux qui ne l'ont pas reçu, lui impose au contraire l'obligation de les plaindre, de prier pour eux, d'implorer en leur faveur la même miséricorde par laquelle il a été prévenu; que telle est la volonté de Dieu & de Jésus-Christ, Sauveur & Médiateur de tous les hommes. *I. Tim.* c. 2, ℣. 2, &c.

Elle nous montre, dans Jésus-Christ, le parfait modèle de la tolérance & de la charité universelle. Ce divin Sauveur n'a point approuvé l'antipathie qui régnoit entre les Samaritains & les Juifs; il l'a condamnée au contraire par la parabole du Samaritain; il a réprimé & blâmé le faux zèle de ses Disciples, lorsqu'ils voulurent faire descendre le feu du ciel sur des incrédules de Samarie; il n'a pas dédaigné d'instruire les habitans de cette contrée & d'y opérer des miracles; il en a même accordé plusieurs à des Païens. En ordonnant à ses Apôtres d'aller instruire & baptiser toutes les nations, il a témoigné hautement qu'en offrant son sang pour la rédemption du genre humain, il n'a excepté personne.

Cette même religion nous dit que le meilleur moyen de convertir les mécréans n'est pas de leur témoigner de l'aversion ou du mépris, mais de les toucher & de les gagner par la douceur, par la patience, par la persuasion; que la preuve la plus convaincante que nous puissions leur donner de la sainteté & de la divinité du Christianisme, est de leur montrer la charité compatissante & le tendre zèle qu'il inspire. *I. Petri*, c. 3, ℣. 9, 15, &c. C'est par-là que cette religion divine s'est établie: c'est donc aussi par ce moyen qu'elle doit se perpétuer & triompher de la résistance de ses ennemis.

Si les incrédules concluent de ces touchantes leçons qu'il leur est donc permis d'insulter, de calomnier, d'outrager les Chrétiens sans que l'on ait droit de les punir, ils se montrent par-là même d'autant plus dignes de punition; les préceptes de charité évangélique ne vont point jusqu'à ôter à ceux qui gouvernent le pouvoir de châtier les insolens & les malfaiteurs.

Au reste, les sophismes par lesquels les Déistes veulent prouver la nécessité de l'*indifférence* en fait de religion, ne sont qu'un réchauffé de ceux par lesquels les Protestans, les Sociniens, les Indépendans, &c. ont tâché d'établir la tolérance universelle, qui est précisément la même chose sous un autre nom. *Voyez* Latitudinaires.

INDULGENCE, rémission de la peine temporelle due au péché. Cette notion de l'*indulgence* suppose que quand le pécheur a obtenu de Dieu, par le Sacrement de pénitence, la rémission de la peine éternelle qu'il avoit encourue, il est encore obligé de satisfaire à la justice divine par une peine temporelle. Voyez-en les preuves au mot Satisfaction.

Comme c'est aux Pasteurs de l'Eglise que Jésus-Christ a donné le pouvoir de remettre les péchés, c'est à eux aussi d'imposer aux pécheurs des pénitences ou satisfactions proportionnées à leur besoin & à la grièveté de leurs fautes, & il peut y avoir des raisons de diminuer la rigueur ou d'abréger la durée de ces peines: conséquemment c'est au Souverain Pontife & aux Evêques qu'il appartient d'accorder des *indulgences*.

On en voit un exemple dans la conduite de S. Paul, dans sa *première Lettre aux Corinthiens*, c. 5. Il leur avoit ordonné de retrancher de leur société un incestueux; dans la seconde, il consent à user d'*indulgence* envers lui, de peur qu'un excès de tristesse ne devienne pour lui une tentation de désespoir & d'apostasie, & il ajoute: « ce que vous avez accordé, je l'accorde aussi, & » si j'use d'*indulgence*, je le fais à cause de vous » & dans la personne de Jésus-Christ, ou comme » représentant Jésus Christ ». *II. Cor.* c. 2, ℣. 10.

Au troisième siècle, les Montanistes; au quatrième, les Novatiens, s'élevèrent par un faux zèle contre la facilité avec laquelle les Pasteurs de l'Eglise recevoient les pécheurs à pénitence, leur accordoient l'absolution & la communion. Pour faire cesser leurs clameurs, on poussa fort loin la rigueur

rigueur des pénitences que l'on imposoit aux pécheurs avant de les réconcilier à l'Eglise ; les Canons pénitenciaux dressés pour lors sont très-austères. *Voyez* CANONS PÉNITENCIAUX. Mais les Pasteurs, malgré l'entêtement des hérétiques, continuèrent à user d'*indulgence* envers les pénitens, en considération de la ferveur avec laquelle ils accomplissoient leur pénitence, & pour d'autres raisons. Ils y étoient autorisés par les Canons des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Lerida, &c. S. Basile & S. Jean Chrysostôme approuvent cette conduite.

Pendant les persécutions, des Martyrs ou des Confesseurs, retenus dans les chaines ou condamnés aux mines, demandèrent souvent cette *indulgence* aux Evêques, en faveur de quelques pénitens. On la leur accorda, pour honorer leur constance à souffrir pour Jésus-Christ. Comme entre les membres de son Eglise tous les biens spirituels sont communs, l'on jugea que les mérites des Martyrs pouvoient être légitimement appliqués aux pénitens pour lesquels ils daignoient s'intéresser. Mais nous voyons, par les lettres de S. Cyprien, que plusieurs pécheurs abusèrent de cette *indulgence* des Martyrs pour se soustraire à la pénitence, que certains Confesseurs de la foi accordèrent trop aisément des lettres de recommandation ou de communion à ceux qui leur en demandoient. Le saint Evêque se plaignit de cet abus des *indulgences*, & s'y opposa avec fermeté; mais il n'en désapprouve point l'usage en lui-même.

Nous apprenons encore, par une lettre de S. Augustin, *ad Macedon.*, *epist.* 54, que comme les Evêques intercédoient souvent auprès des Magistrats, pour obtenir un adoucissement à la peine prononcée contre les criminels, les Magistrats, de leur côté, intercédoient aussi auprès des Evêques, pour obtenir une diminution de la pénitence de quelques pécheurs. Cette correspondance mutuelle de charité ne pouvoit que faire honneur au Christianisme.

Après la conversion des Empereurs, il n'y eut plus de Martyrs qui pussent intercéder pour les pénitens ; mais on ne crut point que la source des graces de l'Eglise fût tarie ou diminuée pour cela. Les mérites surabondans de Jésus-Christ & des Saints sont le trésor de cette sainte mère, & ce trésor est inépuisable : elle peut donc toujours en faire l'application à ses enfans, lorsque cette *indulgence* peut tourner au bien général. C'est pour les Saints vivans une raison de plus de multiplier leurs bonnes œuvres, pour les pécheurs un motif de confiance à la communion des Saints, un engagement à éviter les crimes auxquels est attachée l'excommunication : ce n'est donc pas sans fondement que l'Eglise a continué l'usage des *indulgences*.

Bingham, qui applaudit à la pratique de l'Eglise primitive, qui en apporte même les preuves, blâme cependant la conduite de l'Eglise Romaine. 1°. Dans l'origine, dit-il, il étoit seulement question de remettre la peine canonique ou temporelle, & non les peines de l'autre vie ; 2°. l'on ne pensoit point à faire aux morts l'application de cette *indulgence*, comme on s'en est avisé dans les derniers siècles ; 3°. sans aucun droit, les Papes se sont réservé à eux seuls la dispensation des *indulgences*. *Orig. Ecclés.* l. 18, c. 4, §. 8 & suiv.

Mais ce savant Anglois nous semble raisonner assez mal. En effet, l'établissement des peines canoniques prouve, contre les Protestans, la croyance dans laquelle a toujours été l'Eglise, qu'après la rémission de la coulpe du péché & de la peine éternelle, le pécheur est cependant obligé de satisfaire à Dieu par une peine temporelle. S'il ne s'en acquitte point en ce monde, il faut donc qu'il y satisfasse en l'autre. Il est donc impossible de l'en exempter validement pour ce monde, sans que cette *indulgence* lui tienne aussi lieu pour l'autre vie.

Dès que le pécheur, encore redevable à la justice divine, est sujet à souffrir dans l'autre vie, & qu'il peut être soulagé par les prières ou les suffrages de l'Eglise, comme on l'a cru constamment dans tous les tems, pourquoi l'application qui lui est faite des mérites surabondans de Jésus-Christ & des Saints ne peut-elle pas lui valoir *par manière de suffrage* ou de prière ? C'est une conséquence nécessaire de l'usage de prier pour les morts. *Voyez* PURGATOIRE.

Les Papes n'ont point ôté aux Evêques le pouvoir d'accorder des *indulgences* ; mais l'Eglise a sagement réservé aux Papes le soin d'accorder des *indulgences* plénières pour toute l'Eglise, parce qu'eux seuls ont jurisdiction sur toute l'Eglise. Il est des circonstances dans lesquelles il est à propos que les fidèles du monde entier fassent, par un concert unanime, des prières & des bonnes œuvres, pour obtenir de Dieu des graces qui intéressent toute la société catholique. A qui convient-il mieux de les y engager, qu'au père & au Pasteur de l'Eglise universelle ?

Nous convenons qu'il y a eu des abus dans les derniers siècles encore plus que dans les premiers, & nous adoptons volontiers sur ce point une partie des réflexions de M. l'Abbé Fleury, 4ᵉ. *Disc. sur l'Hist. Ecclés.*, n. 16.

« Pendant long-tems, dit-il, la multitude des » *indulgences* & la facilité de les gagner devint » un obstacle au zèle des Confesseurs éclairés. Il » étoit difficile de persuader des jeûnes & des » disciplines à un pécheur qui pouvoit les racheter » par une légère aumône, ou par la visite d'une » Eglise ; car les Evêques du douzième & du » treizième siècle accordoient des *indulgences* à » toutes sortes d'œuvres pies, comme le bâtiment d'une Eglise, l'entretien d'un hôpital, enfin » de tout ouvrage public, tel qu'un pont, une » chaussée, le pavé du grand chemin. Plusieurs

» *indulgences* jointes ensemble rachetoient la pé-
» nitence toute entière.

» Quoique le quatrième Concile de Latran, » tenu dans le treizième siècle, appelle ces sortes » d'*indulgences* indiscrètes, superflues, capables » de rendre méprisables les clefs de l'Eglise & » d'énerver la pénitence; cependant Guillaume » de Paris, célèbre dans le même siècle, sou- » tenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu & » d'utilité aux ames de la construction d'une Eglise » que de tous les tourmens & les œuvres pénales.

» Ces raisons, si elles étoient solides, auroient » dû toucher les saints Evêques des premiers siècles » qui avoient établi les pénitences canoniques; » mais ils portoient leurs vues plus loin. Ils com- » prenoient que Dieu est infiniment plus honoré » par la pureté des mœurs que par la construc- » tion & la décoration des Eglises, par le chant » & par les cérémonies qui ne sont que l'écorce » de la religion, au lieu que l'ame & l'essentiel » du vrai culte est la vertu; & comme la plupart » des Chrétiens ne sont pas assez heureux pour » conserver leur innocence, ces sages Pasteurs ne » trouvèrent point de meilleur remède pour cor- » riger les pécheurs que de les engager, non à » des aumônes, à des pélerinages, à des visites » d'Eglises, à des cérémonies auxquelles le cœur » n'a point de part, mais à se punir volontaire- » ment eux-mêmes par des jeûnes, par des » veilles, par le silence, par le retranchement » de tous les plaisirs. Aussi les Chrétiens n'ont » jamais été plus corrompus que quand les pé- » nitences canoniques perdirent leur vigueur, & » que les *indulgences* prirent leur place ».

« En vain l'Eglise, dit ailleurs M. Fleury, » 6e *Disc.* n. 2, laissoit à la discrétion des Evêques » de remettre une partie de la pénitence cano- » nique, suivant les circonstances & la ferveur » du pénitent; les *indulgences* plus commodes » sappèrent toute pénitence. On vit, avec sur- » prise, sous le pontificat d'Urbain II, qu'en » faveur d'une seule bonne œuvre le pécheur » fut déchargé de toutes les peines temporelles » dont il pouvoit être redevable à la justice di- » vine. Il ne falloit pas moins qu'un Concile » nombreux, présidé par ce Pape en personne, » pour autoriser cette nouveauté. Ce Concile, » tenu à Clermont l'an 1095, accorda une *in-* » *dulgence plénière*, une rémission complette de » tous les péchés, à ceux qui prendroient les » armes pour le recouvrement de la Terre-Sainte. » Cette *indulgence* tenoit lieu de solde aux Croi- » sés, & quoiqu'elle ne donnât pas la nourriture » corporelle, elle fut acceptée avec joie.

» Les Nobles, qui se sentoient la plupart char- » gés de crimes, entr'autres du pillage des » Eglises & de l'oppression des pauvres, s'esti- » mèrent heureux d'avoir rémission plénière de » tous leurs péchés, & pour toute pénitence » leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la » guerre. La Noblesse entraîna non-seulement le » petit peuple, dont la plus grande partie étoient » des serfs attachés à la terre, & entièrement » dépendans de leurs Seigneurs, mais des Ecclé- » siastiques & des Moines, des Evêques & des » Abbés. Chacun se persuada qu'il n'y avoit qu'à » marcher vers la Terre-Sainte pour assurer son » salut, &c.» On sait quelle fut la conduite des Croisés & le succès de leur entreprise.

Dans la suite, ces faveurs spirituelles furent distribuées à tous les guerriers qui se mirent en campagne pour poursuivre ceux que les Papes déclarèrent hérétiques. Pendant le long schisme qui s'éleva sous Urbain VI, les Pontifes rivaux accordèrent des *indulgences* les uns contre les autres. Alexandre VI s'en servit avec succès pour payer l'armée qu'il destinoit à la conquête de la Romagne.

Jules II, sous qui les beaux arts commencèrent à prendre le plus grand accroissement, avoit desiré que Rome eût un temple qui surpassât Sainte-Sophie de Constantinople, & qui fût le plus beau de l'univers. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X suivit, avec ardeur, ce grand projet; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit publier dans toute la Chrétienté des *indulgences* plénières pour ceux qui y contribueroient. Le malheur voulut que l'on donnât aux Dominicains le soin de prêcher ces *indulgences* en Allemagne. Les Augustins, qui avoient été long-tems possesseurs de cette fonction, en furent jaloux, & ce petit intérêt de Moines, dans un coin de la Saxe, fit naître les hérésies de Luther & de Calvin.

Mais dans ces réflexions, que vingt Auteurs ont copiées, n'y a-t-il pas de l'excès? 1°. L'on suppose que les anciens Evêques jugèrent les pénitences canoniques nécessaires pour conserver la pureté des mœurs; il est cependant certain qu'elles durent principalement leur origine aux clameurs des Montanistes & des Novatiens. Quand on compare ce qu'a dit S. Cyprien de la pénitence publique avec le tableau qu'il a fait des mœurs des Chrétiens au troisième siècle, *de lapsis*, p. 182, on est réduit à douter si cette pénitence a contribué beaucoup à la sainteté des mœurs. Aujourd'hui les Chrétiens Orientaux sont encore aussi zélés partisans du jeûne & des macérations qu'autrefois; il ne paroît pas que leurs mœurs soient beaucoup plus pures que celles des Occidentaux.

2°. La difficulté & l'efficacité des œuvres satisfactoires est relative & non absolue. Il y a tel homme qui aimeroit mieux jeûner pendant une semaine que de faire un pélerinage de trois jours; tel autre consentiroit à passer une nuit en prières plutôt qu'à donner aux pauvres un écu par aumône. Quelle mortification peut-on prescrire à des pécheurs dont la vie ordinaire est dure, pénible, laborieuse, privée de tous les plaisirs? Aucune œuvre de pénitence n'est, par elle-même,

un acte de vertu, un acte méritoire, mais seulement par l'intention & par le courage de celui qui la pratique : aucune n'est donc, par elle-même, capable de purifier les mœurs ; aucune n'est, en elle-même, préférable à une autre.

3°. L'on dit que les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus que quand les pénitences canoniques furent remplacées par les *indulgences.* Mais les *indulgences* excessives n'ont eu lieu qu'en Occident, & après le schisme des Grecs : elles n'ont donc pu remplacer la pénitence canonique, ni en Occident, où elle ne fut jamais un usage ordinaire, ni en Orient, où les Papes n'avoient plus d'autorité. La corruption des mœurs dans nos climats fut l'effet de l'inondation des Barbares. Ces guerriers farouches, toujours armés, n'étoient guères disposés à se soumettre aux Canons pénitentiaux.

4°. L'on ajoute que les *indulgences* sappèrent toute pénitence ; c'est une fausseté. Jamais les *indulgences* n'ont autorisé un pécheur à refuser la pénitence que le Confesseur lui imposoit, à s'exempter d'une restitution ou d'une réparation qu'il pouvoit faire. Jamais Casuiste ne fut assez ignorant ou assez corrompu pour l'en dispenser. L'objet des *indulgences* fut toujours de suppléer à des pénitences omises, mal accomplies, ou trop légères, eu égard à l'énormité des fautes ; c'est plutôt une commutation de peine qu'une rémission absolue. Parmi nous encore, le peuple qui a le plus de foi aux *indulgences*, est aussi le plus docile à se soumettre aux pénitences qu'on lui impose. Si, dans les bas siècles, les Confesseurs ont adouci les pénitences, ç'a été par commisération. Dans ces tems malheureux, ils jugeoient que c'étoit une assez forte pénitence pour le peuple de supporter patiemment son esclavage & sa misère.

On ne nous persuadera jamais que c'étoit une partie de plaisir pour le peuple de quitter ses foyers pour aller combattre les infidèles au-delà des mers.

5°. Il ne faut pas mettre sur le compte des Papes les forfanteries des Moines, les friponneries des Quêteurs, l'esprit sordide que la mendicité a souvent introduit dans les pratiques les plus saintes de la religion. Pour réprimer les abus, il ne faut pas les attaquer par de mauvaises raisons ni par des observations fausses.

C'est donc très-mal à propos que Luther & Calvin sont partis de l'abus des *indulgences* pour lever l'étendard du schisme contre l'Eglise Romaine. Au défaut de ce prétexte, ils en auroient trouvé vingt autres. On avoit prodigué les *indulgences* ; il étoit aisé de les restraindre : mais l'origine en est louable : il falloit donc les conserver. Les *indulgences* générales, comme celles du Jubilé, qui engagent à recevoir les Sacremens, à faire des aumônes, des jeûnes, des stations, sont très-utiles ; on en a été convaincu au dernier Jubilé, même à Paris, centre de corruption de l'Europe entière ; les incrédules en ont été confondus.

Rien de plus sage que le décret du Concile de Trente, au sujet des *indulgences*, Sess. 25. « Comme le pouvoir d'accorder des *indulgences* a » été donné par Jésus-Christ à son Eglise, & » qu'elle a usé de ce pouvoir divin dès son origine, le saint Concile déclare & décide que » cet usage doit être conservé comme utile au » peuple Chrétien, & confirmé par les Conciles » précédens, & il dit anathême à tous ceux qui » prétendent que les *indulgences* sont inutiles, ou » que l'Eglise n'a pas le pouvoir de les accorder. » Il veut cependant que l'on y observe de la » modération, conformément à l'usage louable » établi de tout tems dans l'Eglise, de peur qu'une » trop grande facilité à les accorder n'affoiblisse » la discipline ecclésiastique. Quant aux abus qui » s'y sont glissés, & qui ont donné lieu aux hérétiques de déclamer contre les *indulgences*, le » saint Concile, dans le dessein de les corriger, » ordonne, par le présent décret, d'en écarter » d'abord toute espèce de gain sordide ; il charge » les Evêques de noter tous les abus qu'ils trouveront dans leurs Diocèses, d'en faire le rapport au Concile provincial, & ensuite au Souverain Pontife, &c. »

On appelle *indulgence de quarante jours* la rémission d'une peine équivalente à la pénitence de quarante jours prescrite par les anciens Canons ; & *indulgence plénière*, la rémission de toutes les peines que ces mêmes Canons prescrivoient pour toute espèce de crime ; mais ce n'est pas l'exemption de toute pénitence quelconque.

INDUT, Clerc revêtu d'une aube & d'une tunique, qui assiste & accompagne le Diacre & le Sous-Diacre aux Messes solemnelles. Ce terme est d'usage dans l'Eglise de Paris.

INÉGALITÉ. Rien n'est plus sensible que l'*inégalité* qui est entre les hommes, 1°. à l'égard des qualités naturelles, soit du corps, soit de l'esprit ; 2°. quant à la mesure des plaisirs & des souffrances ; 3°. quant au degré des inclinations bonnes ou mauvaises ; 4°. l'état de société a fait naître une nouvelle source d'*inégalité* entre ceux qui commandent & ceux qui obéissent ; 5°. la mesure des graces & des secours surnaturels que Dieu accorde aux particuliers ou aux différentes nations n'est pas la même.

De savoir si l'*inégalité* des conditions, qui résulte nécessairement de l'état de société entre les hommes, est conforme ou contraire au droit naturel, avantageuse ou pernicieuse à l'humanité en général, c'est une question qui appartient plutôt à la philosophie morale & à la politique qu'à la Théologie, & que tout homme sensé peut aisément résoudre. L'essentiel pour un Théologien est de prouver que l'*inégalité* des graces ou des

secours surnaturels que Dieu distribue aux hommes ne déroge en rien à sa justice, ni à sa bonté souveraine.

Une des objections les plus communes que font les Déistes contre la révélation, est de soutenir que si Dieu accordoit à un peuple quelconque des lumières, des graces, des secours de salut qu'il refuse aux autres, ce seroit une injustice, un trait de partialité & de malice; c'est à nous de leur démontrer le contraire.

1°. Parmi les qualités naturelles à l'homme, il y en a certainement plusieurs qui peuvent contribuer à le rendre plus vertueux ou moins vicieux. Un esprit juste & droit, un fond d'équité naturelle, un cœur bon & compatissant, des passions calmes, sont certainement des dons très-précieux de la nature; les Déistes sont forcés de convenir que c'est Dieu qui en est l'auteur. Un homme qui les a reçus en naissant a donc été plus favorisé par la Providence que celui qui est né avec les défauts contraires. Il n'est point de Déiste qui ne se flatte d'avoir plus d'esprit, de raison, de connoissances, de sagacité & de droiture, qu'il n'en attribue aux sectateurs de la religion révélée. Si ces dons naturels ne peuvent pas contribuer directement au salut, ils y servent du moins indirectement, en écartant les obstacles. Il en est de même des secours extérieurs, tels qu'une éducation soignée, de bons exemples domestiques, la pureté des mœurs publiques, de bonnes habitudes contractées dès l'enfance, &c. Les Déistes soutiendront-ils qu'un homme né & élevé dans le sein d'une nation chrétienne, n'a pas plus de facilité pour connoître Dieu & pour apprendre les devoirs de la loi naturelle, qu'un sauvage né au fond des forêts & élevé parmi les ours?

De deux choses l'une; ou il faut qu'un Déiste prétende, comme les Athées, que cette *inégalité* de dons naturels ne peut être l'ouvrage d'un Dieu juste, sage & bon, que c'est l'effet du hasard, qu'ainsi l'existence & la providence de Dieu sont des chimères; ou il est forcé de convenir que cette inégale distribution n'a rien de contraire à la justice, à la sagesse, à la bonté divine. Cela posé, nous demandons pourquoi la distribution des graces & des secours surnaturels, faite avec la même *inégalité*, déroge à l'une ou à l'autre de ces perfections. Ou le principe des Déistes est absolument faux, ou ils sont réduits à professer l'Athéisme & à blasphémer contre la Providence.

S. Augustin, *L. de corrept. & grat.* c. 8, n. 19, soutient, avec raison, contre les Pélagiens, que les dons naturels, soit du corps, soit de l'ame, & les dons surnaturels de la grace, sont également gratuits, également dépendans de la bonté seule de Dieu.

Puisque Dieu, sans blesser en rien sa justice, sa sagesse, ni sa bonté infinie, peut faire plus de bien à un particulier qu'à un autre, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, nous prions les Déistes de nous dire pourquoi il ne peut & ne doit pas faire de même à l'égard de deux nations différentes: voilà un argument auquel ils n'ont jamais essayé de répondre.

De-là même il s'ensuit évidemment que la bonté de Dieu ne consiste point à faire du bien à toutes ses créatures également & au même degré, mais à leur en faire à toutes plus ou moins, selon la mesure qu'il juge à propos. Il n'est point de la sagesse divine de les conduire toutes par la même voie, par les mêmes moyens & de la même manière, mais de diversifier à l'infini les routes par lesquelles il les fait marcher vers le terme; sa justice n'est point astreinte à leur départir à toutes des secours également puissans & abondans, mais à ne demander compte à chacune que de ce qu'il lui a donné.

Dans tout cela, il n'y a point d'aveugle prédilection, puisque Dieu fait ce qu'il fait & pourquoi il le fait, sans être obligé de nous en rendre compte. Point de partialité, puisque Dieu ne doit rien à personne, & que ses dons, soit naturels, soit surnaturels, sont également gratuits; point de haine ni de malice, puisque Dieu fait du bien à tous, n'abandonne, n'oublie, ne délaisse absolument personne. Il est absurde de dire qu'un bienfait moindre qu'un autre est une preuve de haine.

2°. Dans toutes leurs objections, les Déistes raisonnent comme si les graces que Dieu accorde à tel peuple diminuoient la portion qu'il destine à un autre, & lui portoient préjudice. C'est une absurdité. La révélation, les connoissances, les secours que Dieu a daigné accorder aux Juifs n'ont pas plus dérogé à ce qu'il a voulu faire en faveur des Chinois, que les graces départies à S. Pierre n'ont nui à celles que Dieu destinoit à S. Paul.

A la vérité, Dieu nous a fait connoître ce qu'il a opéré en faveur des Juifs, & il ne nous a pas révélé de même ce qu'il a donné ou refusé aux Indiens & aux Chinois: qu'avons-nous besoin de le savoir? L'Ecriture-Sainte se borne à nous assurer que Dieu a soin de tous les hommes, qu'il les gouverne & les conduit tous, que ses miséricordes sont répandues sur tous ses ouvrages, &c. C'en est assez pour nous tranquilliser. *Voyez* GRACE, §. 2.

De même Dieu fait connoître à chacun de nous, par le sentiment intérieur, les graces particulières qu'il nous accorde; mais il ne nous dévoile point en détail ce qu'il fait à l'égard des autres hommes, parce que cette connoissance ne nous est pas nécessaire. Autant il y auroit d'ingratitude à nous plaindre de ce que Dieu favorise peut-être plus que nous certaines ames, autant il y a de démence à trouver mauvais qu'il n'ait pas traité les Nègres ou les Lapons de la même manière qu'il a traité les Juifs & les Chrétiens.

3°. Selon la foible mesure de nos connoissances, il nous paroit impossible que Dieu accorde à tous les hommes une égalité parfaite de dons naturels. Si les forces, les talens, les ressources étoient égales dans les divers individus, sur quoi seroit fondée la société? Nos besoins inégaux & de différente espèce sont les plus forts liens qui nous unissent : si ces besoins mutuels étoient absolument les mêmes, comment un homme pourroit-il en secourir un autre? Or, en y regardant de près, nous verrons que l'*inégalité* des dons naturels entraine nécessairement celle des faveurs surnaturelles. Dieu compense souvent les uns par les autres; il conduit l'ordre de la grace comme il régit celui de la nature, & sa divine sagesse ne brille pas moins dans le premier que dans le second.

Comme la société naturelle & civile entre les hommes est fondée sur leurs besoins mutuels & sur les secours qu'ils peuvent se prêter réciproquement, ainsi la société religieuse est fondée sur les divers besoins surnaturels & sur l'*inégalité* des dons. L'un doit instruire, parce que les autres sont ignorans; il doit prier pour tous, parce que tous ont besoin de graces; tous doivent donner bon exemple, parce que tous sont foibles, sujets à tomber, aisés à se laisser entraîner au torrent des mauvaises mœurs. Si les dons, les graces, les lumières, étoient également répartis, où seroient les occasions de faire de bonnes œuvres? Ainsi, dans l'ordre surnaturel comme dans la société civile, le précepte de S. Paul a lieu : *que votre abondance supplée à l'indigence des autres.* Telle est la loi de la charité.

La principale grace que Dieu ait faite aux Juifs a été de leur envoyer son Fils, de les rendre témoins de ses miracles, de ses vertus, de sa mort & de sa résurrection. Pour contenter les incrédules, dans combien de lieux du monde, & combien de fois auroit-il fallu que Jésus-Christ prêchât, mourût & ressuscitât?

Il n'y a pas moins d'absurdité à prétendre que Dieu ne peut pas accorder un moyen de salut à une nation, sans le donner de même à toutes les autres, qu'à soutenir qu'il ne peut pas faire une grace personnelle à tel homme, sans la départir aussi à tous les autres hommes; qu'il ne peut pas opérer dans un tems ce qu'il n'a pas fait dans un autre, nous gratifier aujourd'hui d'un bienfait dont il avoit privé nos pères. Tel est cependant le principal fondement du Déisme.

Vainement les incrédules disent que Dieu est le créateur, le père, le bienfaiteur de tous, que tous doivent lui être également chers, qu'il n'est pas moins le Dieu des Lapons ou des Caraïbes que celui des Juifs & des Chrétiens. Concluerons-nous de-là, comme les Athées, donc ce n'est pas Dieu qui a fait naître tel peuple avec de l'esprit & des talens, pendant que tel autre est stupide; qui a placé l'un sous les feux de l'équateur, l'autre sur les glaces du pôle, d'autres dans des climats tempérés & plus heureux; qui accorde une longue vie à quelques-uns pendant que les autres meurent au sortir de l'enfance? Il est le père de tous; mais pour le bien de sa famille, il est nécessaire que tous ne soient pas traités de même; ce seroit le moyen de les faire tous périr.

Le grand reproche des Déistes est que la révélation & les autres graces faites aux Juifs, les ont rendus orgueilleux, leur ont inspiré du mépris & de la haine contre les autres peuples.

Nous pourrions répondre que l'orgueil national est la maladie de tous les peuples anciens & modernes. Les Grecs méprisoient tous ceux qu'ils nommoient barbares. Julien soutient que les Romains ont été plus favorisés du ciel que les Juifs, & plusieurs incrédules sont du même avis. Les Chinois se regardent comme le premier peuple de l'univers, & la haute sagesse des Déistes leur inspire beaucoup de mépris pour les Croyans, & S. Paul demande à tous : *qu'avez-vous que vous n'ayez reçu?*

Dieu avoit pris assez de précautions pour prévenir & pour réprimer la vanité nationale des Juifs. Moïse leur déclare que Dieu ne les a point choisis à cause de leur mérite personnel, puisqu'il y a autour d'eux des nations plus puissantes qu'eux; ni à cause de leur bon caractère, puisqu'ils ont toujours été ingrats & rebelles. Il leur dit que les miracles opérés en leur faveur n'ont pas été faits pour eux seuls, mais pour apprendre aux nations voisines que Dieu est le seul Seigneur; que si Dieu leur accorde ce qu'il leur a promis, malgré leur indignité, c'est afin de ne pas donner lieu à ces nations de blasphémer contre lui. Les Prophètes n'ont cessé de le répéter; Jésus-Christ a souvent reproché aux Juifs que les Païens avoient plus de foi & de docilité qu'eux, & S. Paul s'attache encore à rabaisser son orgueil. Le langage constant de nos livres saints est que les bienfaits de Dieu sont pour nous un motif d'humilité & non de vanité.

Un Déiste Anglois soutient qu'il n'y a point de comparaison à faire entre la distribution des dons naturels & celle des graces surnaturelles. L'*inégalité* des premiers dans les créatures, dit-il, contribue à l'ordre de l'univers & au bien du tout; mais l'*inégalité* des graces n'est bonne à rien qu'à faire manquer la fin générale pour laquelle Dieu a créé les hommes, qui est le bonheur éternel.

Cette observation est fausse à tous égards. 1°. Nous avons vu que parmi les dons naturels il en est plusieurs qui peuvent contribuer du moins indirectement au salut; leur *inégalité*, selon le principe de notre adversaire, ne seroit donc bonne qu'à faire manquer le salut; 2°. l'*inégalité* des graces surnaturelles impose à ceux qui en ont reçu le plus l'obligation de travailler au salut de ceux qui en ont reçu le moins, par la prière, par les instructions, par le bon exemple; elle

contribue donc au bien de tous, comme l'*inégalité* des dons naturels. Aussi S. Paul compare l'union & la dépendance mutuelle qui doit régner entre les fidèles, à celle qui se trouve entre les membres de la société civile & entre les différentes parties du corps humain. *Ephes.* c. 4, ℣. 16. 3°. Il est faux que l'*inégalité* des graces puisse faire manquer le salut à un seul homme, puisque Dieu ne demande compte à chacun que de ce qu'il lui a donné. Dieu accorde assez de graces pour rendre le salut possible à tous. Aucun ne sera réprouvé pour avoir manqué de graces; c'est la doctrine formelle des livres saints. *Voyez* GRACE, §. 2.

INFAILLIBLE. L'infaillibilité est le privilége de ne pouvoir se tromper soi-même, ni tromper les autres en les enseignant. Dieu seul est *infaillible* par nature, mais il a pu, par une pure grace particulière, mettre à couvert de l'erreur ceux qu'il a envoyés pour enseigner les hommes. Nous sommes convaincus qu'après la descente du Saint-Esprit, les Apôtres, remplis de ses lumières, étoient *infaillibles*, qu'ils ne pouvoient ni se tromper eux-mêmes, ni enseigner l'erreur aux fidèles. Jésus-Christ leur avoit dit : « Le Saint-Esprit consolateur, que mon » Père enverra en mon nom, vous enseignera » toutes choses, & vous fera souvenir de tout » ce que je vous ai dit. *Joan.* c. 14, ℣. 26. » Lorsque cet esprit de vérité sera venu, il vous » enseignera toute vérité », c. 16, ℣. 13.

Une grande dispute entre les Catholiques & les sectes hétérodoxes, est de savoir si le corps des Pasteurs, successeurs des Apôtres, est *infaillible*; s'il peut se méprendre sur la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou l'altérer de propos délibéré, & induire ainsi les fidèles en erreur. Les Catholiques soutiennent que ce corps, soit dispersé, soit rassemblé, est *infaillible*; qu'une doctrine *catholique*, ou enseignée généralement par les Pasteurs de l'Eglise, est la vraie doctrine de Jésus-Christ. En voici les preuves.

On doit appeller *infaillible* la certitude morale poussée à un tel degré qu'elle exclut toute espèce de doute raisonnable. Lorsqu'un fait sensible & éclatant est attesté uniformément par une multitude de témoins, placés en différens lieux & en différens tems, qui n'ont pu avoir aucun intérêt commun, ni aucun motif d'en imposer, ces témoignages ne peuvent être faux ; ils sont donc *infaillibles* ; il seroit absurde de ne pas vouloir y acquiescer.

Or les Evêques successeurs des Apôtres sont, comme eux, des témoins revêtus de caractère, chargés, par leur mission & leur ordination, d'annoncer aux fidèles ce que Jésus-Christ a enseigné. Ils font serment de n'y rien changer ; ils sont persuadés qu'ils ne peuvent l'altérer sans être prévaricateurs, sans s'exposer à être excommuniés & dépossédés. Lorsque cette multitude de témoins, dispersés dans les différentes parties du monde, ou rassemblés dans un Concile, attestent uniformément que tel dogme est généralement professé dans leurs Eglises, nous soutenons, 1°. qu'ils ne peuvent ni se tromper ni en imposer sur ce fait public & éclatant, qu'il est poussé pour lors au plus haut degré de certitude morale & de notoriété. Nous soutenons, 2°. que quand un dogme quelconque est ainsi généralement cru & professé dans toutes les Eglises, ce ne peut pas être un dogme faux, ni une opinion nouvelle ; que c'est incontestablement la vraie doctrine que Jésus-Christ & les Apôtres ont prêchée, parce qu'il est impossible que tous ces Pasteurs se soient accordés, ou par hasard, ou par conspiration, à changer la doctrine qui étoit établie avant eux.

Ainsi, au quatrième siècle, la divinité de Jésus-Christ étoit-elle crue & enseignée en Italie & dans les Gaules, en Espagne & en Afrique, en Egypte & en Syrie, dans la Grèce & dans l'Asie mineure, &c.? Voilà le fait qu'il falloit constater au Concile de Nicée, l'an 325. Trois cens dix-huit Evêques, rassemblés de ces différentes contrées, attestèrent que telle étoit la foi de leurs Eglises. Ce témoignage ne pouvoit pas être suspect. Il étoit impossible que cette multitude d'hommes de différentes nations, qui n'avoient ni un même langage, ni une même passion, ni un même intérêt, qui tous devoient se croire obligés à déposer la vérité, aient pu, ou se tromper tous sur le fait, ou conspirer tous à l'attester faussement ; & quand, par une supposition impossible, tous auroient commis ce crime, les fidèles de toutes ces Eglises dispersées n'auroient certainement pas consenti à recevoir une doctrine nouvelle, & qui, jusqu'alors, leur avoit été inconnue. La divinité de Jésus-Christ ne pouvoit pas être un dogme obscur, ou une question concentrée parmi les Théologiens ; il s'agissoit de savoir ce qu'entendoient les fidèles, lorsqu'en récitant le symbole, ils disoient : *Je crois en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, notre Seigneur* ; & il falloit faire cette profession de foi pour être baptisé.

Pour porter sur ce point un témoignage irrécusable, il n'étoit pas nécessaire que chaque Evêque en particulier fût *infaillible*, impeccable, éclairé d'une lumière surnaturelle, ou même fort savant. L'*infaillibilité* de leur témoignage venoit de l'uniformité ; sans miracle, il en résultoit une certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété. Nous verrons dans un moment comment cette *infaillibilité* humaine est en même tems une *infaillibilité* surnaturelle & divine.

Dès que le fait étoit invinciblement établi, a-t-il pu se faire qu'au quatrième siècle la divinité de Jésus-Christ fût crue & professée dans tout le monde chrétien, si Jésus-Christ ne l'avoit pas révélée, si les Apôtres ne l'avoient pas enseignée, si c'étoit un dogme faux ou nouvellement inventé ? Dans ce cas, il faudroit supposer que,

depuis le second ou troisième siècle, Jésus-Christ avoit abandonné son Eglise, l'avoit laissée tomber dans l'erreur sur l'article le plus essentiel & le plus fondamental de sa doctrine, & que l'Eglise y est demeuré plongée depuis les Apôtres jusqu'à nous. Les Ariens & les Sociniens ont trouvé bon de le soutenir; mais il faut être entangement aveuglé par l'orgueil, pour se persuader que l'on entend mieux la doctrine de Jésus-Christ que l'Eglise universelle du quatrième siècle.

Aussi les Pères de Nicée ne disent point : Nous avons découvert par nos raisonnemens, & nous décidons que Jésus-Christ est véritablement Dieu, & qu'on l'enseignera ainsi dans la suite; mais ils disent : *nous croyons*, parce que cette foi étoit établie & subsistoit avant eux.

Il en a été de même de siècle en siècle à l'égard des divers point de doctrine contestés par les hérétiques; les Evêques, rassemblés en Concile, ont rendu témoignage de ce qui étoit cru, professé & enseigné dans leurs Eglises, & ont dit anathême à quiconque vouloit altérer cette foi universelle. L'uniformité de leur témoignage ne laissoit aucun doute sur la certitude du fait, & le fait une fois établi, entraine nécessairement la conséquence : telle est la croyance de toute l'Eglise; donc elle est la vraie doctrine de Jésus-Christ.

Ainsi au seizième siècle, lorsque la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie fut attaquée par les Calvinistes, les Evêques, rassemblés des différentes parties du monde au Concile de Trente, attestèrent que la présence réelle étoit la foi des Eglises de France & d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie, de Hongrie, de Pologne, d'Irlande, &c. Ils parloient sous les yeux des Théologiens les plus habiles, des Jurisconsultes les plus célèbres, des Ambassadeurs de tous les Princes Chrétiens. Il s'agissoit d'un dogme très-populaire, de savoir ce que font les Prêtres lorsqu'ils consacrent l'Eucharistie, & ce que reçoivent les fidèles quand ils communient. Ce témoignage, rendu par les Evêques, ne pouvoit donc donner lieu à aucun doute. Les Protestans même ont été forcés de convenir qu'avant Luther & Calvin, la présence réelle étoit la croyance de l'Eglise universelle. La décision du Concile de Trente n'éprouva aucune opposition, si ce n'est de leur part.

Le jugement que les Docteurs Protestans ont porté sur ce dogme n'est pas de même espèce; ils ont décidé que ces paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon corps*, ne signifient pas une présence réelle de la chair de Jésus-Christ sous les apparences du pain, mais seulement une présence métaphorique, spirituelle, &c. Ce n'est point là un fait, mais une question spéculative, sur laquelle tout homme peut très-bien se tromper; & une preuve que les Protestans s'y trompent en effet, c'est qu'ils n'entendent point tous ces paroles de la même manière...

Si, au quatrième siècle, il étoit impossible que la doctrine de Jésus-Christ eût été altérée sur le dogme important de sa divinité, étoit-il plus possible au seizième qu'elle le fût sur l'article de la présence réelle? L'un de ces dogmes n'entraine pas des conséquences moins terribles que l'autre, puisque les Calvinistes nous accusent d'idolâtrie. Au seizième siècle, l'Eglise Chrétienne étoit plus étendue qu'au quatrième; elle renfermoit un plus grand nombre de nations. Pour altérer le dogme de l'Eucharistie, il auroit fallu changer le sens des paroles de l'Evangile, des écrits des Pères, de la lithurgie, des prières & des cérémonies de l'Eglise, même des Cathéchismes. Les schismes de Nestorius, d'Eutychès, de Photius, avoient séparé depuis long-tems de l'Eglise Catholique les Chrétiens de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Syrie, de la Perse, de l'Asie mineure, de la Grèce européenne & de la Russie. Toutes ces sociétés cependant professent encore aujourd'hui, comme l'Eglise Romaine, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; c'est un fait invinciblement prouvé. Donc ce dogme est non-seulement la croyance universelle, mais la foi constante & primitive de l'Eglise Chrétienne.

Si la doctrine de Jésus-Christ pouvoir être altérée dans toute l'Eglise, ce divin Législateur auroit très-mal pourvu au succès de sa mission. Les Protestans même, du moins les plus sensés, conviennent que l'Eglise est *infaillible*, dans ce sens qu'en vertu des promesses de Jésus-Christ, il ne peut pas se faire que tous le corps de l'Eglise tombe dans l'erreur. Comment pouroit-il en être préservé, si le corps entier des Pasteurs, que les fidèles sont obligés d'écouter, pouvoit ou s'égarer lui-même, ou conspirer à pervertir le troupeau?

Pour que le témoignage des Pasteurs ait toute sa force, il n'est pas nécessaire qu'il soit porté dans un Concile par les Evêques rassemblés. Dès qu'il est indubitable que tous enseignent chez eux la même chose sur un point quelconque de doctrine, cette croyance n'est pas moins *catholique* ou universelle, apostolique & divine, que s'ils avoient signé tous la même décision ou la même profession de foi dans un Concile. L'uniformité de leur enseignement est suffisamment connue à toute l'Eglise, par la profession qu'ils font d'être en communion de foi & de doctrine avec le Souverain Pontife.

Nous avons dit que, quand on envisageroit l'attestation des Evêques comme un témoignage purement humain; on feroit déjà forcé de lui attribuer l'*infaillibilité*, ou la certitude morale poussée au plus haut dégré, & qui ne laisse lieu à aucun doute : mais dans l'Eglise Catholique, cette *infaillibilité* du témoignage porte encore sur un fondement surnaturel & divin, sur la mission divine des Pasteurs & sur les promesses de Jésus-Christ. En effet, la mission des Evêques vient des

Apôtres par une succession constante & publiquement connue ; celle des Apôtres vient de Jésus-Christ, & il leur a promis son assistance pour toujours. Il leur a dit : « Comme mon » Père m'a envoyé, je vous envoie, *Joan.* » c. 20, ℣. 21. Je vous ai fait connoître tout ce » que j'ai appris de mon Père, c. 15 ℣. 15. » Allez enseigner toutes les nations ;...... apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai » ordonné ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. *Matt.* c. 28, ℣. 19. Je » prierai mon Père, & il vous donnera un autre » Consolateur, afin qu'il demeure avec vous » pour toujours, *in æternum* ; c'est l'esprit de » vérité, vous le connoîtrez, parce qu'il de» meurera parmi vous, & il sera en vous. *Joan.* » c. 14, ℣. 16. Celui qui vous écoute, m'écoute » moi-même ». *Luc*, c. 10, ℣. 16. Il ne pouvoit exprimer d'une manière plus énergique la divinité & la perpétuité de la mission de ses envoyés.

Les Apôtres suivent les leçons & l'exemple de leur Maître. S. Paul dit à Timothée, en parlant de la doctrine chrétienne : « Gardez ce précieux dépôt par le Saint-Esprit qui habite en » nous....... Ce que vous avez appris de moi » devant plusieurs témoins, confiez-le à des » hommes fidèles qui soient capables d'enseigner » les autres ». *II Tim.* c. 1, ℣. 14 ; c. 2, ℣. 2. Il avertit les Evêques qu'ils sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu. *Act.* c. 20, ℣. 28. *Voyez* MISSION.

Telle est la base sur laquelle sont fondées la certitude de la tradition, la perpétuité & l'immutabilité de la doctrine de Jésus-Christ. Nous ne pouvons douter de la sagesse & de la solidité de ce plan divin, lorsque nous voyons depuis dix-sept siècles l'Eglise Chrétienne toujours attaquée & toujours ferme dans sa défense, également fidèle à protéger & à transmettre sa croyance, à condamner les erreurs, à rejeter de son sein les novateurs opiniâtres. Dix ou douze hérésies principales, qui lui ont débauché une partie de ses enfans, ne l'ont pas fait reculer d'un pas. Elle ne s'est point attribué, elle n'a point usurpé le privilège de l'*infaillibilité*, comme ses ennemis l'en accusent ; elle l'a reçu de Jésus-Christ ; &, sans ce privilège, il y a long-temps qu'elle ne subsisteroit plus. Si ce divin Fondateur n'avoit pas accompli la promesse qu'il avoit faite de fonder son Eglise sur la pierre ferme, vingt fois les portes de l'enfer auroit prévalu contre elle. *Matt.* c. 16, ℣. 18. Une doctrine révélée, à laquelle le raisonnement humain n'a rien à voir ; une morale austère, contre laquelle les passions ne cessent de lutter ; un culte pur, que la superstition cherche à infester, & que l'impiété voudroit détruire, ne pouvoient se conserver que par un miracle continuel.

Par ces principes, nous démontrons aisément la fausseté des notions que les hérétiques & les incrédules se sont appliqués à donner de l'*infaillibilité* de l'Eglise.

Ils ont dit que chaque Evêque se croit *infaillible* ; c'est une imposture. L'*infaillibilité* est solidairement attachée au corps des Pasteurs, & non à aucun particulier ; leur témoignage ne peut pas induire en erreur, lorsqu'il est unanime, ou presque unanime, parce qu'il est impossible qu'un très grand nombre de témoins, revêtus de caractère, dispersés chez différentes nations, ou rassemblés de ces diverses contrées, qui déposent d'un fait éclatant & public, soient tous trompés, ou conspirent à tromper, sur-tout lorsqu'ils font profession de croire que cela ne leur est pas permis, & qu'ils sont surveillés d'ailleurs par des sociétés nombreuses qui se croiroient en droit de les contredire. Il est aussi impossible que tous les Evêques conspirent à en imposer à l'Eglise de Dieu, qu'il est impossible que tous les fidèles usent de connivence pour favoriser la perfidie de leurs Pasteurs. A-t-on jamais vu un seul Evêque s'écarter de l'enseignement commun de l'Eglise, sans que cet écart ait causé du scandale & des réclamations ? Un Evêque est sûr de ne jamais se tromper, & de ne jamais enseigner l'erreur, tant qu'il demeure uni de croyance & de doctrine avec le corps entier de ses collègues ; s'il s'en écarte, ce n'est plus qu'un Docteur particulier sans autorité.

Ils ont dit que les Evêques ne peuvent pas être *infaillibles*, s'ils ne sont pas impeccables ; que tout homme est menteur, dominé par des passions, &c. C'est une absurdité ; on rougiroit de faire cette observation, pour attaquer la certitude morale invincible qui résulte de la déposition d'un très-grand nombre de témoins, tels que nous venons de les représenter. Plus l'on supposera que chaque Evêque en particulier est dominé par des passions, par des intérêts humains, par l'entêtement de systême, par la vanité de dogmatiser & de faire prévaloir son opinion, &c., plus il en résultera que l'uniformité de leur témoignage ne peut venir que de la vérité du fait dont ils déposent. Les passions & les motifs humains divisent les hommes ; la vérité seule peut les réunir. Nous persuadera-t-on que les Evêques de France, d'Espagne, d'Allemagne & d'Italie ont tous la même trempe de caractère, la même passion, le même intérêt, le même préjugé, & qu'ils ont réussi tous à l'inspirer à leur troupeau ?

Ces mêmes Censeurs ont imaginé qu'il falloit donc que chaque Evêque fût inspiré par le Saint Esprit. Pas plus que mille témoins qui déposent d'un même fait public. Nous ne prétendons certainement pas exclure les graces d'état que Dieu accorde principalement à ceux qui s'en rendent dignes par leurs vertus & par la fidélité à remplir leurs devoirs ; mais ces graces personnelles n'influent en rien sur la certitude du témoignage unanime des Pasteurs dispersés ou rassemblés. De même que la Providence divine veille à ce que

la certitude morale dans l'usage ordinaire de la vie ne reçoive aucune atteinte, & dirige les hommes avec une pleine sécurité dans leur société, qui ne pourroit subsister autrement, ainsi le Saint Esprit, par une assistance spéciale, veille sur l'Eglise dispersée ou rassemblée, pour empêcher que la certitude de la foi ne reçoive aucune atteinte, & demeure immobile au milieu des orages excités par les passions des hommes. Tel est le sens de la formule si souvent répétée par les Pères de Trente : *le saint Concile assemblé légitimement sous la direction du S. Esprit*. Des Historiens satyriques ont vainement étalé les disputes, les rivalités, les intérêts de corps, l'esprit de systême, qui ont souvent divisé les Théologiens dans cette assemblée célèbre ; Dieu se joue de tous ces foibles de l'humanité pour opérer son ouvrage ; l'unanimité ne s'est pas moins formée dans les décisions.

Enfin, l'on a envisagé l'*infaillibilité* que le corps des Pasteurs s'attribue, comme un trait d'orgueil insupportable, comme un effet de leur ambition de dominer sur la foi des fidèles. Où est donc l'orgueil, d'imposer aux fidèles un joug que les Pasteurs sont obligés de subir les premiers ? Il n'est pas plus permis à un Evêque qu'à un simple fidèle de s'écarter de l'enseignement commun du corps dont il est membre ; il seroit hérétique, excommunié & déposé. Le corps des fidèles domine donc aussi impérieusement sur la foi des Evêques, que ceux-ci dominent sur la foi de leurs ouailles ; les uns & les autres se servent mutuellement de caution & de surveillans. La *catholicité*, l'uniformité & l'universalité de l'enseignement : voilà la règle qui domine également sur les Pasteurs & sur le troupeau ; & cette règle est établie par Jésus-Christ. *Voyez* CATHOLIQUE.

De ces divers principes, nous concluons que l'Eglise, représentée par le corps de ses Pasteurs, est *infaillible*, non-seulement dans ses décisions sur le dogme, mais encore dans ses décrets sur la morale & sur le culte, parce que ces trois points sont également partie du dépôt de la doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres ; conséquemment que l'on doit une soumission sincère aux jugemens que porte l'Eglise sur l'orthodoxie ou l'héréticité d'un livre ou d'un écrit quelconque. En effet, l'Eglise n'enseigne pas seulement les fidèles par les leçons de vive voix, mais par les livres qu'elle leur met entre les mains. Si elle pouvoit se tromper sur cet article important, elle pourroit donner à ses enfans du poison au lieu d'une nourriture saine, une doctrine fausse au lieu de la doctrine de Jésus-Christ. Lorsque l'Eglise a condamné un livre quelconque, c'est un trait d'opiniâtreté & de rebellion contre elle, de soutenir que ce livre est orthodoxe, qu'il ne renferme point d'erreur, que l'Eglise en a mal pris le sens, qu'elle a pu se tromper sur ce fait dogmatique, &c. Par cette exception, il n'est aucun hérésiarque qui n'ait été fondé à mettre ses écrits à couvert des censures de l'Eglise. *V.* DOGMATIQUE.

Lorsque la question de l'*infaillibilité* de l'Eglise est réduite à ses vrais termes, rien n'est plus simple ; il s'agit de savoir si la tradition catholique ou universelle est ou n'est pas règle de foi. Si elle l'est, pour que la foi soit certaine & sans aucun sujet de doute, il faut que la tradition soit infailliblement vraie, ne puisse être fausse dans aucun cas ; autrement l'Eglise, guidée par cette tradition, pourroit être universellement plongée dans l'erreur. Alors elle ne seroit plus l'épouse fidelle de Jésus-Christ, son dépôt seroit altéré, les portes de l'enfer prévaudroient contr'elle, malgré la promesse de son époux. *Matt.* c. 16, ℣. 18. Or la tradition ne peut parvenir aux fidèles que par l'organe de leurs Pasteurs ; si ces derniers pouvoient tous s'y tromper ou conspirer à la changer, où seroit le dépôt?

L'on a beau dire que le fondement de notre foi est la parole de Dieu, & non la parole des hommes ; dès que Dieu ne nous parle pas immédiatement lui-même, il faut que sa parole nous parvienne par l'organe des hommes. Ceux qui l'ont écrite, les Copistes, les Traducteurs, les Imprimeurs, les Lecteurs, pour ceux qui ne savent pas lire : voilà bien des mains par lesquelles cette parole doit passer. Si nous n'avons aucun garant de leur fidélité, sur quoi reposera notre foi ? Nous ne concevons pas sur quel fondement un hérétique peut faire un acte de cette vertu. *Voyez* AUTORITÉ, FOI, TRADITION.

Pour savoir si le Pape est *infaillible*, & en quel sens, *voyez* l'article suivant.

INFAILLIBILISTES. On a quelquefois donné ce nom à ceux qui soutiennent que le Pape est infaillible, c'est-à-dire que quand il adresse à toute l'Eglise un jugement dogmatique, une décision sur un point de doctrine, il ne peut pas se faire que cette décision soit fausse ou sujette à l'erreur. C'est le sentiment commun des Théologiens Ultramontains ; Bellarmin, Baronius & d'autres l'ont soutenu de toutes leurs forces; D. Matthieu Petit Didier, Bénédictin, a publié un traité sur ce sujet en 1724. Mais ce sentiment n'est pas reçu en France. L'assemblée du Clergé, en 1682, a posé pour maxime que, « dans les questions de foi, le » Souverain Pontife a la principale part, & que » ses décrets concernent toutes les Eglises ; mais » que son jugement n'est pas irréformable, jusqu'à » ce qu'il soit confirmé par l'acquiescement de » l'Eglise ».

M. Bossuet a soutenu & prouvé cette maxime avec toute l'érudition & la force dont il étoit capable, *Defensio Declarat. Cleri Gallic.* 2ᵉ part. l. 12 & suiv. Il a fait voir,

1°. Que tel a été le sentiment du Concile général de Constance, lorsqu'il a décidé, Sess. 5, « qu'en qualité de Concile œcuménique il re- » présentoit l'Eglise Catholique, qu'il tenoit im- » médiatement de Jésus-Christ son autorité, à la-

» quelle toute personne, même le Pape, étoit » obligé de se soumettre dans les choses qui re» gardent la foi, l'extirpation du schisme & la » réforme de l'Eglise de Dieu, tant dans son » chef que dans ses membres ». Décret qui fut répété en mêmes termes & confirmé par le Concile de Bâle, Seff. 2. M. Bossuet réfute les exceptions & les restrictions par lesquelles on a cherché à énerver le sens de cette décision; il montre qu'elle n'a été réformée ni contredite par les décrets d'aucun Concile général postérieur.

2°. Par les actes des Conciles généraux, à commencer par celui de Jérusalem, tenu par les Apôtres, jusqu'à celui de Trente, qui est le dernier, il montre que la force des décisions étoit uniquement tirée du concert unanime ou de la pluralité des suffrages, & non de ce que le Pape y présidoit, ou par lui-même, ou par ses Légats, ni de ce qu'il en confirmoit les décrets par son autorité; qu'il n'a point été question de cette confirmation pour les quatre premiers Conciles généraux; que dans les cas même où le Pape avoit déjà porté son jugement & fixé la doctrine, les Evêques assemblés en Concile ne se sont pas moins crus en droit de l'examiner de nouveau & d'en juger.

3°. Il soutient qu'il y a en des décisions dogmatiques faites par les Papes, qui ont été reformées & condamnées par des Conciles généraux; telle est la constitution par laquelle le Pape Vigile avoit approuvé la lettre d'Ibas, Evêque d'Edesse, lettre qui fut condamnée comme hérétique par le cinquième Concile général; telles sont les lettres d'Honorius à Sergius de Constantinople, à Cyrus d'Alexandrie, à Sophrone de Jérusalem, par lesquelles ce Pape favorisoit l'erreur des Monothélites, & qui furent condamnées dans le sixième Concile général. M. Bossuet réfute les raisons par lesquelles on a voulu prouver que ces écrits n'étoient point des décisions dogmatiques, ou que les actes du sixième Concile avoient été falsifiés par les Grecs.

4°. Il prouve que, par *confirmer* la décision d'un Concile, on entendoit seulement que le Pape joignoit son suffrage à celui des Pères; que l'on se servoit du même terme en parlant du suffrage de tout autre Evêque; que dans les actes de quelques Conciles particuliers il est dit qu'ils ont *confirmé* le sentiment ou le jugement du Pape.

5°. Il répond aux passages des Saints Pères, par lesquels on a voulu prouver que l'autorité du Pape est supérieure à celle des Conciles, & qu'il ne peut tomber dans aucune erreur.

6°. Le savant Evêque fait voir que, dans plusieurs disputes survenues sur des matières de foi, l'on n'a pas cru que le jugement du Pape fût suffisant pour terminer la question, mais qu'il a fallu la décision d'un Concile général; que les Papes même ont été de cet avis, & se sont défiés de leur propre jugement; que plusieurs, en effet, ont enseigné des erreurs dans leurs lettres décrétales.

7°. Il explique les passages de l'Ecriture-Sainte, par lesquels on a cru prouver l'*infaillibilité* des Papes; il soutient que l'indéfectibilité de la foi dans le Saint Siége, est fondée sur l'indéfectibilité de l'Eglise Catholique, & non au contraire. Il discute les faits de l'histoire ecclésiastique dont les Ultramontains ont voulu tirer avantage.

8°. Enfin, il conclut que l'*infaillibilité* du Pape n'est pas nécessaire pour mettre la foi catholique à couvert de tout danger; que quand il arriveroit au Souverain Pontife de se tromper & de proposer une opinion fausse, l'Eglise, loin d'être induite en erreur par ce jugement, témoigneroit hautement, par la réclamation du corps des Pasteurs, qu'elle est dans une croyance contraire.

S'il nous est permis d'ajouter une réflexion à celles de ce Théologien célèbre, nous dirons que la fonction essentielle des Pasteurs de l'Eglise étant de rendre témoignage de la croyance universelle, le témoignage du Souverain Pontife, considéré seul, ne peut opérer le même degré de certitude morale qui résulte d'un très-grand nombre de témoignages réunis. Comme chef de l'Eglise universelle, le Souverain Pontife est sans doute très-instruit de la croyance générale; il en est le témoin principal; mais le témoignage qu'il en rend, joint à celui du très-grand nombre des Evêques, a une toute autre force que quand il est seul. Comme l'*infaillibilité* surnaturelle & divine de l'Eglise porte sur l'*infaillibilité* ou la certitude morale du témoignage humain en matière de fait, ainsi que nous l'avons fait voir dans l'article précédent, il n'est pas possible d'asseoir sur la même base l'*infaillibilité* du Souverain Pontife.

Au reste, il ne faut pas oublier que M. Bossuet soutient hautement, comme tous les Théologiens Catholiques, que le jugement du Souverain Pontife une fois confirmé par l'acquiescement exprès ou tacite du plus grand nombre des Evêques, a la même autorité & la même *infaillibilité* que s'il avoit été porté dans un Concile général. Alors ce n'est plus la voix du chef seul, mais celle du corps entier des Pasteurs, ou du chef réuni aux membres, par conséquent la voix de l'Eglise entière.

C'est donc un sophisme puérile de la part des Hétérodoxes, lorsqu'ils disent que l'*infaillibilité* de l'Eglise est un point douteux & contesté, puisque les Théologiens François disputent contre les Ultramontains, pour savoir si cette *infaillibilité* réside dans le Pape ou dans les Conciles. Jamais un Théologien Catholique, de quelque nation qu'il fût, n'a douté si un Concile général, qui représente toute l'Eglise, est infaillible; aucun n'est disconvenu que le jugement du Souverain Pontife,

confirmé par l'acquiescement du corps des Pasteurs, même dispersés, n'eût la même autorité & la même *infaillibilité* qu'un Concile général.

INFANTICIDE, meurtre d'un enfant. Ce crime est réprouvé par la loi de Dieu qui défend en général toute espèce d'homicide : le précepte, *tu ne tueras point*, ne distingue ni les sexes, ni les âges. L'Ecriture-Sainte regarde comme *abominable* la malice d'un homme qui trompe l'intention de la nature dans l'usage du mariage ; à plus forte raison condamne-t-elle la cruauté de celui qui ôte la vie à un enfant, soit avant, soit après sa naissance.

Les loix grecques & romaines, qui accordoient au père un droit illimité de vie & de mort sur ses enfans, péchoient essentiellement contre la loi naturelle, qui ordonne à tout homme de conserver son semblable, & de respecter en lui l'ouvrage du Créateur. Lorsqu'un enfant venoit de naitre, on le mettoit aux pieds de son père ; si celui-ci le relevoit de terre, il étoit censé le reconnoitre, le légitimer & se charger de l'élever ; de-là l'expression, *tollere liberos* ; s'il tournoit le dos, l'enfant étoit mis à mort ou exposé : rarement on prenoit la peine d'élever ceux qui naissoient mal conformés. Le sort des enfans exposés étoit déplorable ; les garçons étoient destinés à l'esclavage, & les filles à la prostitution. L'on a peine à concevoir comment une fausse politique avoit pu étouffer, jusqu'à ce point, dans les pères, les sentimens de la nature ; il est peu d'animaux qui ne s'attachent à nourrir leurs petits.

On prétend qu'à la Chine il y a toutes les années plus de trente mille enfans qui périssent en naissant ; les parens les exposent dans les rues, où ils sont foulés aux pieds des animaux, & écrasés par les voitures ; d'autres les noyent par superstition, ou les étouffent pour ne pas avoir la peine de les nourrir. On voit à peu près la même barbarie chez la plupart des nations infidèles ; parmi les Sauvages, lorsqu'une femme meurt après ses couches ou pendant qu'elle allaite, on enterre l'enfant avec elle, parce qu'aucune nourrice ne voudroit s'en charger.

Cette cruauté n'eut jamais lieu chez les adorateurs du vrai Dieu ; la révélation primitive, en leur enseignant que l'homme est créé à l'image de Dieu, & que la fécondité est un effet de la bénédiction divine, leur avoit fait comprendre que Dieu seul étoit le souverain maitre de la vie, & qu'il n'est permis de l'ôter à personne, à moins qu'il ne l'ait mérité par un crime.

Mais Jésus-Christ a encore mieux pourvu à la conservation des enfans : par l'institution du Baptême, il a instruit les Chrétiens à regarder un nouveau né comme un enfant que Dieu lui-même veut adopter & dont le salut lui est cher, comme une ame rachetée par le sang du Fils de Dieu, comme un dépôt que la religion confie aux parens, & duquel ils doivent rendre compte à Dieu & à la société. Cette institution salutaire arrête souvent la main des malheureuses qui sont devenues mères par un crime ; la honte les rendroit cruelles, si elles n'étoient pas Chrétiennes. Le même motif de religion a fait bâtir des hôpitaux & des maisons de charité pour recueillir & élever les enfans abandonnés ; il inspire à des Vierges chrétiennes le courage de remplir à leur égard les devoirs de la maternité. Lorsque les incrédules osent accuser le Christianisme de nuire à la population, ils ne daignent pas faire attention que c'est celle de toutes les religions qui veille avec le plus de zèle à la conservation des hommes. *Voyez* ENFANT.

INFERNAUX. On nomma ainsi dans le seizième siècle les partisans de Nicolas Gallus & de Jacques Smidelin, qui soutenoient que pendant les trois jours de la sépulture de Jésus-Christ, son ame descendit dans le lieu où les damnés souffrent, & y fut tourmentée avec ces malheureux. *Voyez* Gauthier, *Chron.* sæc. 16. On présume que ces insensés fondoient leur erreur sur un passage du livre des Actes, c. 2, ℣. 24, où S. Pierre dit que Dieu a ressuscité Jésus-Christ, en le délivrant des douleurs de l'enfer, ou après l'avoir tiré des douleurs de l'enfer, dans lequel il étoit impossible qu'il fût retenu ; de-là les *Infernaux* concluoient que Jésus-Christ avoit donc éprouvé, du moins pendant quelques momens, les tourmens des damnés. Mais il est évident que dans le Pseaume 15, que cite S. Pierre, il est question des *liens du tombeau* ou des *liens de la mort*, & non des douleurs des damnés ; la même expression se retrouve dans le Pseaume 17, ℣. 5 & 6. C'est un exemple de l'abus énorme que faisoient de l'Ecriture-Sainte les Prédicans du seizième siècle.

INFIDÈLE, homme qui n'a pas la foi. On nomme ainsi ceux qui ne sont pas baptisés, & qui ne croient point les vérités de la religion chrétienne ; dans ce sens, les Idolâtres & les Mahométans sont *infidèles*.

Les Théologiens en distinguent de deux espèces ; ils nomment *infidèles négatifs* ceux qui n'ont jamais entendu ni refusé d'entendre la prédication de l'Evangile, & *infidèles positifs*, ceux qui ont resisté à cette prédication & ont fermé les yeux à la lumière. *Voyez* l'article suivant.

Un *hérétique* est différent d'un *infidèle*, en ce que le premier est baptisé, connoit les dogmes de la foi, les altère ou les combat ; au lieu que le second ne les connoit pas, n'a pas pu, ou n'a pas voulu les connoître.

Quelques Théologiens ont soutenu que toutes les actions des *infidèles* étoient des péchés, & que toutes les vertus des Philosophes étoient des vices. Si cela étoit vrai, plus un Païen feroit de bonnes œuvres morales, plus il feroit damnable. C'est une erreur justement condamnée par l'Eglise dans Baius & dans ses partisans. Elle tenoit à une autre opinion dans laquelle ils étoient, savoir, que Dieu n'accorde aucune grace intérieure aux *infidèles* pour faire le

bien, & que la foi est la première grace; nouvelle erreur condamnée de même. Il est de notre devoir de réfuter l'une & l'autre.

Dans l'art. GRACE, §. 2, nous avons déjà prouvé que Dieu donne des graces intérieures à tous les hommes, sans exception; c'est une conséquence de ce que Dieu veut les sauver tous, & de ce que Jésus-Christ est mort pour tous : nous avons à prouver que Dieu en donne nommément aux Païens, aux *infidèles*.

1°. Il est dit dans plusieurs endroits de l'Ecriture-Sainte, que Dieu a opéré des miracles en faveur de son peuple sous les yeux des nations *infidèles*, afin que ces nations apprissent qu'il est le Seigneur, & de peur qu'elles ne fussent tentées de douter de sa puissance ou de sa bonté. *Exode*, c. 7, ℣. 5; c. 9, ℣. 27; c. 14, ℣. 4 & 18. *Ps.* 78, ℣. 6; 113, ℣. 1. *Ezéch.* c. 20, ℣. 9, 14, 22; c. 36, ℣. 20 & suiv. *Tob.* c. 13, ℣. 4. *Eccli.* c. 36, ℣. 2, &c. Il est prouvé par l'Histoire-Sainte que ces prodiges ont fait impression sur plusieurs *infidèles*, sur un nombre d'Egyptiens qui s'unirent aux Juifs, *Exode*, c. 12, ℣. 38; sur Rahab, *Josué*, c. 2, ℣. 9 & 11. Dieu a-t-il refusé des graces à ceux pour lesquels il a opéré des miracles ?

2°. L'Ecriture nous atteste que Dieu a eu les mêmes desseins en punissant ces nations coupables, que c'est pour cela qu'il n'a pas exterminé entièrement les Egyptiens & les Chananéens. L'Auteur du livre de la Sagesse lui dit à ce sujet : « Vous » les avez épargnés, parce que c'étoient des hommes » foibles.... En les punissant par degrés, vous leur » donniez le tems de faire pénitence... Vous avez » soin de tous, pour démontrer la justice de vos » jugemens;... & parce que vous êtes le Seigneur » de tous, vous pardonnez à tous, &c. » *Sap.* c. 11, ℣. 24 & suiv. c. 12, ℣. 8 & suiv. De quoi pouvoit servir cette miséricorde extérieure, si Dieu n'y ajoutoit pas des graces ?

3°. Dieu n'a pas rejetté le culte des Païens, lorsqu'ils le lui ont adressé. Salomon dit que Dieu écoutera leurs prières, lorsqu'ils l'adoreront dans son Temple, *III. Reg.* c. 8, ℣. 41. David les y invite tous, *Ps.* 95, ℣. 7. Il félicite Jérusalem de ce que les étrangers se sont rassemblés & ont appris à connoître le Seigneur, *Ps.* 86. Nous en voyons des exemples dans la Reine de Saba & dans Naaman. Il y avoit dans le Temple un parvis destiné exprès pour les Gentils. Ces *infidèles* adoroient-ils le Seigneur sans aucune grace ?

4°. Dieu n'a point désapprouvé les prières que les Juifs lui ont adressées pour les Rois de Babylone, *Jérem.* c. 29, ℣. 7; *Baruch*, c. 1, ℣. 10 & suiv. c. 2, ℣. 14 & 15. Et par ces prières, les Juifs demandoient à Dieu, non-seulement la prospérité de ces Princes, mais que Dieu leur inspirât la douceur, la bonté, la justice. Il n'a point réprouvé les présens & les sacrifices que les Rois de Syrie lui faisoient offrir à Jérusalem. *Machab.* l. 2, c. 3, ℣. 2 & 3. Lorsque S. Paul recommande de prier pour les Rois & pour les Princes, il entend que l'on demande à Dieu, non-seulement leur conversion, mais la grace d'être justes & pacifiques, puisqu'il ajoute : « afin que nous menions une vie » paisible & tranquille, avec piété & avec la plus » grande pureté ». *I. Tim.* c. 2, ℣. 2.

5°. Nous voyons en effet que Dieu a souvent inspiré aux *infidèles* des sentimens & des actions de piété, de justice, de bonté. Lorsque Esther parut devant Assuérus, il est dit que Dieu tourna l'esprit du Roi à la douceur, *Esther*, c. 14, ℣. 13; c. 15, ℣. 11. Il est dit ailleurs que Dieu mit dans l'esprit de Cyrus de publier l'édit par lequel il faisoit à Dieu hommage de ses victoires, *Esdr.* c. 1, ℣. 1; que Dieu tourna le cœur de Darius à aider les Juifs pour la construction du Temple, c. 6, ℣. 22; qu'il avoit inspiré au Roi Artaxerxès le dessein de contribuer à l'ornement de ce lieu saint, c. 7, ℣. 27. C'étoient donc des bonnes œuvres inspirées par la grace.

Au sujet d'Assuérus, S. Augustin fait remarquer aux Pélagiens le pouvoir de la grace sur les cœurs : « Qu'ils avouent, dit-il, que Dieu produit dans » les cœurs des hommes, non-seulement de vraies » lumières, mais encore de bons vouloirs ». *L. de Grat. Christi.* c. 24, n. 25; & il nomme *charité* ce bon vouloir d'un Païen, *Op. imperf.* l. 3, n. 114, 163. Il dit que le fruit du miracle des trois enfans sauvés de la fournaise fut la conversion de Nabuchodonosor, qu'il publia la puissance de Dieu dont il avoit méprisé les ordres, *in Ps.* 68, *Serm.* 2, n. 3. Le saint Docteur cite les édits par lesquels ce Roi & Darius ordonnèrent à leurs sujets d'honorer le Dieu de Daniel, & il regarde cet hommage comme très-louable, *Epist.* 83, *ad Vincent, Rogat.* n. 9. Il cite le passage qui regarde Artaxerxès, pour prouver que la grace prévient la bonne volonté, *L.* 4, *contrà duas Epist. Pelag.* c. 6, n. 13. Enfin, il attribue à l'*opération divine* le changement de vie du Philosophe Polémon, *Epist.* 144, n. 2.

6°. Dieu a fait aux *infidèles* des graces auxquelles ils ont résisté. Selon la pensée de Job, ils ont dit à Dieu: « Retirez-vous de nous, nous ne voulons » pas connoître vos voies. Qui est le Tout-Puissant, » pour que nous le servions ? Ils ont été rebelles » à la lumière, &c. ». *Job*, c. 21, ℣. 14; c. 24, ℣. 13 & 23. S. Paul entend dans le même sens ces paroles d'Isaïe : « J'ai été trouvé par ceux qui ne » me cherchoient pas; je me suis montré à ceux qui » ne m'appelloient pas, &c. » *Rom.* c. 10, ℣. 20.

7°. Dieu a pardonné les péchés aux *infidèles* lorsqu'ils ont fait pénitence, à Nabuchodonosor, *Dan.* c. 4, ℣. 24, 31, 33; aux Ninivites, *Jon.* c. 3, ℣. 10; aux Rois Achab & Manassès, qui étoient plus criminels que les *infidèles*, *III. Reg.* c. 21, ℣. 29; *IV. Reg.* c. 21; *II. Paral.* c. 33. Ont-ils été pénitens sans avoir été touchés de la grace ?

8°. Dieu a récompensé les bonnes actions des Païens & leur obéissance à ses ordres; témoin les sages-femmes d'Egypte, la courtisanne Rahab;

Achior, chef des Ammonites; Nabuchodonosor & son armée; Ruth, femme Moabite, &c. S. Augustin, parlant des Rois païens & idolâtres, dit que plusieurs ont mérité de recevoir du ciel la prospérité, les victoires, un règne long & heureux; que la prospérité des Romains a été une récompense de leurs vertus morales, *de Civ. Dei*. l. 5, c. 19 & 24. Nous savons très-bien que ces récompenses temporelles ne servoient de rien pour le salut; mais elles prouvent que les actions pour lesquelles Dieu les accordoit n'étoient pas des péchés; Dieu est aussi incapable de récompenser un péché, que d'engager l'homme à le commettre.

9°. Selon S. Paul, « lorsque les Gentils qui n'ont » pas la loi (écrite) font *naturellement* ce qu'elle » prescrit, ils sont eux-mêmes leur propre loi, & » lisent les préceptes de la loi gravés dans leur » cœur ». *Rom.* c. 2, ℣. 14. C'est-à-dire, selon l'explication de S. Augustin, que dans ces gens-là « la loi de Dieu, qui n'est pas entièrement effacée » par le crime, est écrite de nouveau par la grace ». *De spir. & litt.* c. 28, n. 48. S. Prosper l'entend de même. « La loi de Dieu, dit-il, est conforme à la » nature; & lorsque les hommes l'accomplissent, ils » le font *naturellement*, non parce que la nature a » prévenu la grace, mais parce qu'elle est réparée » par la grace ». *Sent.* 258. Origène avoit déja fait le même commentaire, *in Epist. ad Rom.* l. 2, n. 9, l. 4, n. 5.

Si nous voulions rassembler toutes les réflexions que les Pères de l'Eglise ont faites sur les textes de l'Ecriture que nous avons cités, il faudroit faire un volume entier; mais il suffit d'alléguer des faits incontestables. Lorsque les Juifs prétendirent que tous les bienfaits de Dieu avoient été réservés pour eux, que les Païens n'y avoient eu aucune part, ils furent réfutés par S. Justin, *Dial. cum. Tryph.* n. 45. *Apol.* 1, n. 46. Les Marcionites disoient de même, que Dieu avoit abandonné les Païens; S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, s'élevèrent contre cette erreur. Elle fut renouvellée par le Philosophe Celse; Origène lui opposa les passages que nous avons cités, en particulier ceux du livre de la Sagesse, *Contrà Cels.* l. 4, n. 28. Les Manichéens y retombèrent; ils furent foudroyés par S. Augustin. Les Pélagiens soutinrent que les bonnes actions des Païens venoient des seules forces de la nature; le saint Docteur prouva que c'étoit l'effet de la grace, *L.* 4, *contrà Julian.* c. 3, n. 16, 17, 32, &c. L'Empereur Julien objecta que, selon nos livres saints, Dieu n'avoit eu soin que des Juifs, & avoit délaissé les autres nations; S. Cyrille répéta les passages de l'Ecriture & les faits qui prouvent le contraire, *L.* 3. *contrà Jul.* p. 106 & suiv. Il est trop tard au dix-huitième siècle pour ramener parmi les Chrétiens l'esprit judaïque, & pour faire revivre des erreurs écrasées cent fois par les Pères de l'Eglise.

On dira peut-être que l'intention de ces Pères a été seulement de prouver que Dieu n'a point refusé aux Païens les secours naturels pour faire le bien, & non de démontrer que Dieu leur a donné des graces intérieures surnaturelles. Outre que le contraire est évident, par les expressions même de l'Ecriture & des Pères, il ne faut pas oublier le principe d'où sont partis les Théologiens que nous réfutons. Ils disent que, depuis la dégradation de la nature humaine par le péché originel, l'homme ne possède plus rien de son propre fond, n'a plus de forces naturelles, ne peut faire autre chose que pécher; lorsque Dieu lui accorde des secours pour éviter le mal & faire le bien, en quel sens ces secours sont-ils encore naturels? Selon l'Ecriture & les Pères, c'est le Verbe divin qui opère dans tous les hommes, non-seulement comme Créateur de la nature, mais comme réparateur de son ouvrage, dégradé par le péché; il est donc faux que cette opération puisse être appellée *naturelle* dans aucun sens: c'est une conséquence de la grace générale de la rédemption.

Lorsque ces mêmes Théologiens ont avancé que la supposition d'une grace générale accordée à tous les hommes, est une des erreurs de Pélage, ils en ont imposé grossièrement. Cet hérétique, pour faire illusion, appelloit *grace* les forces de la nature, parce qu'elles sont un don de Dieu. C'est en ce sens qu'il disoit que cette grace est générale. S. Aug. *Epist.* 106, *ad Paulin. L. de grat. Christi*, c. 35, n. 38 & suiv. Il n'admettoit point d'autre grace de Jésus-Christ que la doctrine, les leçons, les exemples de ce divin Maître, S. Aug. *L.* 3, *Op. imperf.* n. 114. Selon lui, il étoit absurde de penser que la justice de Jésus-Christ profite à ceux qui ne croyent pas en lui, *L.* 3, *de pecc. meritis & remiss.* c. 2, n. 2. Conséquemment il disoit que dans les Chrétiens *seuls* le libre arbitre est aidé par la grace, *Epist. ad Innoc. Append. August.* p. 270. Il pensoit donc, comme Baïus & ses partisans, que la foi est la première grace. Comment auroit-il admis qu'une grace intérieure surnaturelle est donnée à tous les hommes, lui qui soutenoit qu'elle n'est nécessaire à personne, qu'elle détruiroit le libre arbitre, & que cette prétendue grace est une vision? Ce n'est pas le seul article de la doctrine de Pelage que ces Théologiens ont travesti.

INFIDÉLITÉ, défaut de foi. Ce défaut se trouve, soit dans ceux qui ont eu les moyens de connoître Jésus-Christ & sa doctrine, & qui n'ont pas voulu en profiter, alors c'est une *infidélité positive*; soit dans ceux qui n'en ont jamais entendu parler, & alors c'est une *infidélité négative*. La première est un péché très-grave, puisque c'est une résistance formelle à une grace que Dieu veut faire; la seconde est un malheur & non un crime, parce que c'est l'effet d'une ignorance involontaire & invincible; au mot IGNORANCE, nous avons fait voir que dans ce cas elle excuse de péché.

Il ne s'ensuit pas de-là qu'un infidèle puisse être sauvé sans connoître Jésus-Christ & sans croire en

lui. Le Concile de Trente a décidé que ni les Gentils, par les forces de la nature, ni les Juifs, par la lettre de la loi de Moïse, n'ont pu se délivrer du péché; que la foi est le fondement & la racine de toute justification, & que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, sess. 6, *de Justif.* c. 1, & can. 1, c. 8, &c. Conséquemment en 1700 le Clergé de France a condamné comme hérétiques les propositions qui affirmoient que la foi nécessaire à la justification se borne à la foi en Dieu; en 1720, il a décidé, comme une vérité fondamentale du Christianisme, que, depuis la chûte d'Adam, nous ne pouvons être justifiés, ni obtenir le salut que par la foi en Jésus-Christ rédempteur.

Mais il ne faut pas oublier la vérité essentielle que nous avons établie dans l'article précédent, que Dieu accorde à tous les hommes, même aux *infidèles*, des graces de salut, qui par conséquent tendent directement ou indirectement à conduire ces infidèles à la connoissance de Jésus-Christ: s'ils étoient dociles à y correspondre, Dieu sans doute leur en accorderoit de plus abondantes; par conséquent aucun infidèle n'est réprouvé à cause du défaut de foi en Jésus-Christ, mais pour avoir résisté à la grace. *Voyez* Foi, §. 6.

INFINI, INFINITÉ. Il est démontré que Dieu, être nécessaire, existant de soi-même, n'est borné par aucune cause; c'est donc l'être *infini*, duquel aucun attribut ne peut être borné; il est encore démontré que l'*infini* est nécessairement un & indivisible. Il ne peut donc y avoir aucune succession dans l'*infini*, ou de suite successive actuellement *infinie*. De-là on doit conclure que la matière n'est point *infinie*, puisqu'elle est divisible, que c'est une absurdité d'admettre une succession de générations qui n'a point eu de commencement; il faudroit la supposer actuellement *infinie* & actuellement terminée: c'est une contradiction.

Lorsque nous disons que chacun des attributs de Dieu est *infini*, nous ne prétendons point les séparer les uns des autres, ni admettre en Dieu plusieurs *infinis*, puisque Dieu est d'une unité & d'une simplicité parfaite; mais comme notre esprit borné ne peut concevoir l'*infini*, nous sommes forcés de le considérer, comme les autres objets, sous différentes faces & différens rapports.

Quelques Apologistes de l'Athéisme ont prétendu que l'on fait un sophisme, quand on prouve l'existence d'un être *infini* par ses ouvrages; ceux-ci, disent-ils, sont nécessairement bornés, & l'on ne peut pas supposer dans la cause plus de perfection que dans les effets. Mais ils se trompent, en supposant que l'*infinité* de Dieu se tire de la notion des créatures; elle se tire de l'idée d'être nécessaire, existant de soi-même, qu'aucune cause n'a pu borner, puisqu'il n'a point de cause de son existence. De même que tout être créé est nécessairement borné, l'être incréé ne peut pas avoir de bornes.

Conséquemment, quoique la quantité de bien qu'il y a dans le monde soit bornée & mélangée de mal, il ne s'ensuit rien contre la bonté *infinie* de Dieu; quelque degré de bien que Dieu ait produit, il peut toujours en faire davantage, puisqu'il est tout-puissant: il y auroit contradiction qu'une puissance *infinie* fût épuisée & ne pût rien faire de mieux que ce qu'elle a fait.

Il s'ensuit encore que toute comparaison entre Dieu & les êtres bornés est nécessairement fausse. Un être borné n'est censé bon qu'autant qu'il fait tout le bien qu'il peut, & il y a contradiction que Dieu fasse tout le bien qu'il peut, puisqu'il en peut faire à l'*infini*.

Telles sont les deux sources de tous les sophismes que l'on fait sur l'origine du mal, & contre la providence de Dieu.

INFRALAPSAIRES. Parmi les sectaires qui soutiennent que Dieu a créé un certain nombre d'hommes pour les damner, & sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver, on distingue les *Supralapsaires* & les *Infralapsaires*.

Les premiers disent qu'antécédemment à toute prévision de la chûte du premier homme, *ante lapsum* ou *suprà lapsum*, Dieu a résolu de faire éclater sa miséricorde & sa justice; sa miséricorde, en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux pendant toute l'éternité; sa justice, en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer: qu'en conséquence Dieu donne aux premiers des graces pour se sauver, & les refuse aux seconds. Ces Théologiens ne disent point en quoi consiste cette prétendue justice de Dieu, & nous ne concevons pas comment elle pourroit s'accorder avec la bonté divine.

Les autres prétendent que Dieu n'a formé ce dessein qu'en conséquence du péché originel, *infrà lapsum*, & après avoir prévu de toute éternité qu'Adam commettroit ce péché. L'homme, disent-ils, ayant perdu par cette faute la justice originelle & la grace, ne mérite plus que des châtimens; le genre humain tout entier n'est plus qu'une masse de corruption & de perdition, que Dieu peut punir & livrer aux supplices éternels, sans blesser sa justice. Cependant, pour faire éclater aussi sa miséricorde, il a résolu de tirer quelques-uns de cette masse, pour les sanctifier & les rendre éternellement heureux.

Il n'est pas possible de concilier ce plan de la Providence avec la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, volonté clairement révélée dans l'Ecriture-Sainte, *I. Tim.* c. 2, ℣. 4, &c. & avec le décret que Dieu a formé, au moment même de la chûte d'Adam, de racheter le genre humain par Jésus-Christ. Nous ne comprenons pas en quel sens une masse rachetée par le sang du Fils de Dieu est encore une masse de perdition, de réprobation & de damnation. Dieu l'a-t-il ainsi envisagée, lorsqu'il *a aimé le monde* jusqu'à donner son Fils unique pour prix de sa rédemption? *Joan.* c. 3, ℣. 16. *Voyez* Prédestination, Rédemption.

INHÉRENT, justice *inhérente*. *Voyez* JUSTICE, JUSTIFICATION.

INNOCENCE. On appelle état d'*innocence*, ou *innocence originelle*, l'état dans lequel Adam a été créé & a vécu avant son péché. En quoi consistoient les privilèges & les avantages de cet état? Nous ne pouvons le savoir que par la révélation. L'Ecriture nous apprend que Dieu avoit créé l'homme droit, *Eccli.* c. 7, ℣. 30; que Dieu l'avoit fait à son image & immortel, mais que par la jalousie du démon la mort est entrée dans le monde, *Sap.* c. 2, ℣. 23; que Dieu avoit donné à nos premiers parens les lumières de l'esprit, l'intelligence, la connoissance du bien & du mal, &c. *Eccli.* c. 17, ℣. 5.

D'ailleurs, par la manière dont l'Ecriture parle des effets, des suites du péché, & de la réparation que Jésus-Christ en a faite, les Pères de l'Eglise & les Théologiens ont conclu qu'Adam avoit été créé de Dieu avec la grace sanctifiante, avec le droit à une béatitude éternelle, avec un empire absolu sur les passions, & avec le don de l'immortalité.

En effet, les Auteurs sacrés, en parlant de la rédemption, disent que Jésus-Christ a ouvert la porte du ciel; que par le baptême il nous rend la justice, la qualité d'enfans adoptifs de Dieu & d'héritiers du ciel; qu'il nous assure, non l'exemption de la mort, mais une résurrection future; il ne nous accorde point un empire absolu sur nos passions, mais le secours d'une grace intérieure pour les vaincre. Si la perte de tous ces avantages a été un effet du péché, il faut donc qu'Adam les ait possédés avant sa chûte. L'Ecriture ne nous dit pas si Adam a demeuré long-tems dans l'état d'*innocence*, ou s'il a péché peu de tems après sa création

Quelques Théologiens ont prétendu que les privilèges de l'état d'*innocence* étoient des dons purement naturels, que Dieu ne pouvoit, sans déroger à sa bonté & à sa justice, créer l'homme dans un état différent & moins avantageux. Nous examinerons cette question à l'art. ÉTAT DE NATURE.

S. Augustin est le premier qui ait fait un tableau pompeux de l'état dans lequel le premier homme étoit avant sa chûte, afin de faire comprendre, par la comparaison de cet état avec le nôtre, les terribles effets du péché originel. Mais cet argument est plutôt philosophique que théologique, puisqu'il n'est fondé ni sur l'Ecriture-Sainte, ni sur la Tradition. C'est la réflexion du Père Garnier, dans sa dissert. 7ᵉ *de ortu & incrementis hæresis Pelagianæ. Append. Augustin.* p. 196. Il ne faut pas conclure de-là, comme ont fait les Déistes, que S. Augustin a forgé le dogme du péché originel, & qu'il n'étoit pas connu avant lui, puisque ce saint Docteur l'a prouvé, non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais par le sentiment des Pères qui ont vécu avant lui.

INNOCENS, enfans massacrés par ordre d'Hérode, Roi de Judée, lorsqu'il fut averti de la naissance du Christ ou du Messie, annoncé sous le nom de Roi des Juifs. Ce massacre, rapporté par S. Matthieu, c. 2, est contesté par plusieurs incrédules modernes. On ne conçoit pas, disent-ils, comment un Roi soupçonneux, jaloux, troublé par la nouvelle de la naissance d'un nouveau Roi des Juifs, a pu prendre si mal ses mesures, se fier à des étrangers, patienter pendant plusieurs jours, sans rien faire pour s'assurer du fait. Ou Hérode croyoit aux prophéties, ou il n'y croyoit pas; s'il y croyoit, il devoit aller rendre ses hommages au Christ; s'il n'y croyoit pas, il est absurde qu'il ait fait égorger des enfans en vertu des prophéties auxquelles il n'ajoutoit aucune foi.

Dieu ne peut avoir permis ce massacre; il pouvoit sauver son Fils par une autre voie. Hérode n'étoit point maître absolu dans la Judée; les Romains n'auroient pas souffert cette barbarie. Les autres Evangélistes n'en parlent point; Philon ni Josèphe n'en disent rien, quoique ce dernier raconte toutes les cruautés d'Hérode. S. Matthieu n'a inventé cette histoire que pour y appliquer faussement une prophétie de Jérémie qui concerne la captivité de Babylone. Ce qu'il dit du voyage & du séjour de Jésus en Egypte ne s'accorde point avec les autres Evangélistes.

D'autres Critiques ont dit que, malgré toutes les cruautés que l'on reproche à Hérode, il n'est pas probable qu'il ait commis cette barbarie.

Mais que prouvent des raisonnemens & des conjectures contre des témoignages positifs? Le massacre des *innocens* est rapporté non-seulement par Saint Matthieu, mais par Macrobe, comme un fait qui fut divulgué à Rome dans le tems. « Auguste, dit-il, ayant appris que parmi les enfans âgés de deux ans & au-dessous qu'Hérode, Roi des Juifs, avoit fait tuer dans la Syrie, son propre fils avoit été enveloppé dans le massacre, dit: *Il vaut mieux être le pourceau d'Hérode que son fils* ». *Saturn.* l. 1, c. 4. Celse, qui avoit lu ce fait dans S. Matthieu, & qui le met dans la bouche d'un Juif, n'y oppose rien. *Orig. contre Celse*, l. 1, n. 58. Pourquoi ne le conteste-t-il pas par la notoriété publique, si le fait étoit faux? S. Justin, né dans la Syrie, allègue encore le même événement au Juif Triphon, *Dial.* n. 78 & 79, & ce Juif ne le révoque point en doute. Le silence des autres Evangélistes, de Philon, de Josèphe, de Nicolas de Damas, &c., ne détruit pas des témoignages aussi formels.

Il est très-croyable qu'un monstre de cruauté tel qu'Hérode, qui avoit fait périr son épouse sur de simples soupçons, qui avoit mis à mort deux fils qu'il avoit eus de cette femme, qui fit encore ôter la vie à son troisième fils Antipater, peu de tems après le meurtre des *Innocens*, qui, peu de jours avant sa mort, ordonna que les principaux Juifs fussent enfermés dans l'Hippodrome, & massacrés le jour qu'il mourroit, afin que ce fût un jour de deuil pour tout son royaume, ait fait immoler

à ses inquiétudes les enfans de Bethléem & des environs.

C'étoit un insensé, sa conduite le prouve ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait mal pris ses mesures ; Dieu y veilloit d'ailleurs. Pour qu'il fût alarmé & troublé, il n'est pas nécessaire qu'il ait cru aux prophéties, mais qu'il ait su que la nation juive y croyoit, & qu'il étoit lui-même universellement détesté. Il fit massacrer les enfans, non en vertu des prophéties, mais en conséquence de l'avis qu'il reçut par les Mages & de la réponse des Docteurs de la loi. Dieu a permis ce massacre, comme il a souffert tous les autres crimes des hommes, & comme il souffre encore les blasphêmes des incrédules, en se réservant de les punir lorsqu'il lui plaira. Il pouvoit sauver Jésus-Christ du danger par un autre moyen ; mais y a-t-il quelque moyen contre lequel l'incrédulité n'ait pas formé des doutes & des reproches ?

Les Romains n'avoient pas empêché les autres forfaits d'Hérode, & il ne consulta pas les Romains pour commettre celui-ci. Quel intérêt d'ailleurs pouvoit engager S. Matthieu à forger contre la notoriété publique l'histoire du meurtre des *Innocens ?* Ce fait ne pouvoit tourner ni à la gloire de Jésus, ni à l'avantage de ses Disciples, ni au succès de l'Evangile. L'application qu'il y fait d'une prophétie de Jérémie qui regardoit la captivité de Babylone, ne prouve ni pour ni contre la réalité de l'événement.

Quant à la prétendue contradiction qui se trouve entre les Evangélistes, au sujet du voyage & du séjour de Jésus en Egypte, *voyez* MAGES.

La fête des *Innocens* se célèbre le 28 Décembre ; l'Eglise les honore comme martyrs ; ils sont les premiers en faveur desquels Jésus-Christ a vérifié sa promesse : » Celui qui perdra la vie à cause » de moi, la retrouvera «. *Matt*, c. 10, ℣. 39. Cette fête est très-ancienne dans l'Eglise, puisqu'Origène & S. Cyprien en ont parlé au troisième siècle ; dès le second, S. Irénée n'a pas hésité de donner à ces enfans le titre de martyrs. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés*, l. 20, c. 7, §. 12. Dans les bas siècles, la fête des *Innocens* a été profanée par des indécences ; les enfans de chœur élisoient un Evêque, le revêtoient d'habits pontificaux, imitoient ridiculement les cérémonies de l'Eglise, chantoient des cantiques absurdes, dansoient dans le chœur, &c. Cet abus fut défendu par un Concile tenu à Cognac en 1260, mais il subsista encore long-tems ; il n'a été absolument aboli en France qu'après l'an 1444, en suite d'une lettre très-forte que les Docteurs de Sorbonne écrivirent à ce sujet à tous les Evêques du Royaume.

INQUISITEUR, Officier du Tribunal de l'Inquisition. Il y a des *Inquisiteurs* généraux & des *Inquisiteurs* particuliers. Plusieurs Auteurs ont écrit que S. Dominique avoit été le premier *Inquisiteur* général, qui avoit été commis par Innocent III, & par Honoré III, pour procéder contre les hérétiques Albigeois. C'est une erreur. Le P. Echard, le P. Touron, & les Bollandistes, prouvent que S. Dominique n'a fait aucun acte d'*Inquisiteur*, qu'il n'opposa jamais aux hérétiques d'autres armes que l'instruction, la prière & la patience, qu'il n'eut aucune part à l'établissement de l'inquisition. Le premier *Inquisiteur* fut le Légat Pierre de Castelnau ; cette commission fut donnée ensuite à des Moines de Citeaux. Ce ne fut qu'en 1233 que les Dominicains en furent chargés, & S. Dominique étoit mort en 1221. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 7, note, page 117. C'est donc depuis 1233 seulement que les Généraux de cet Ordre ont été comme *Inquisiteurs* nés de toute la Chrétienté. Le Pape, qui nomme actuellement à cette commission, laisse toujours subsister à Rome la Congrégation du saint Office dans le Couvent de la Minerve des Dominicains ; & ces Religieux sont encore *Inquisiteurs* dans trente-deux Tribunaux de l'Italie, sans compter ceux d'Espagne & de Portugal.

Les *Inquisiteurs* généraux de la ville de Rome sont les Cardinaux, membres de la Congrégation du saint Office ; ils prennent le titre d'*Inquisiteurs généraux* dans toute la Chrétienté ; mais ils n'ont point de jurisdiction en France ni en Allemagne, où l'inquisition n'est pas établie.

Le grand *Inquisiteur* d'Espagne est nommé par le Roi, de même qu'en Portugal ; après avoir été confirmé par le Pape, il juge en dernier ressort & sans appel à Rome. Le droit de confirmation suffit à Sa Sainteté pour prouver que l'inquisition relève d'elle immédiatement.

Il y a beaucoup d'esprit dans la remontrance que fait aux *Inquisiteurs* d'Espagne & de Portugal l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, l. 25, c. 13 ; malheureusement elle porte sur une fausseté. L'Auteur suppose que l'inquisition punit de mort les Juifs pour leur religion, & parce qu'ils ne sont pas Chrétiens ; il est cependant certain qu'elle ne punit que ceux qui ont professé ou fait semblant de professer le Christianisme, parce qu'elle les envisage comme des apostats & des profanateurs de notre religion. La bonne foi sembloit exiger que l'Auteur le fit entendre ; l'apologie qu'il fait de la constance & de l'attachement des Juifs à leur religion, ne prouve pas qu'ils aient raison de professer la nôtre à l'extérieur, & par hypocrisie, pendant qu'ils demeurent Juifs dans le cœur : l'exemple d'Eléazar, qui ne voulut pas feindre d'obéir aux ordres d'Antiochus, suffit pour les condamner, *II. Machab.*, c. 6, ℣. 24.

INQUISITION, Jurisdiction ecclésiastique érigée par les Souverains Pontifes en Italie, en Espagne, en Portugal, & aux Indes, pour extirper les Juifs, les Maures, les Infidèles & les Hérétiques. Nous n'avons certainement aucune envie de faire l'éloge de ce Tribunal, ni de sa manière de procéder ; mais les hérétiques & les incrédules

incrédules ont forgé à ce sujet tant d'impostures, qu'il est naturel de rechercher ce qu'il y a de vrai ou de faux.

Ce fut vers l'an 1200 que le Pape Innocent III établit ce Tribunal pour procéder contre les Albigeois, hérétiques perfides qui dissimuloient leurs erreurs & profanoient les Sacremens, auxquels ils n'ajoutoient aucune foi. Mais le Concile de Vérone, tenu en 1184, avoit déja ordonné aux Evêques de Lombardie de rechercher les hérétiques avec soin, & de livrer au Magistrat civil ceux qui seroient opiniâtres, afin qu'ils fussent punis corporellement. *Voyez* Fleury, *Hist. Eccl.* l. 73, n. 54. Ce Tribunal fut adopté par le Comte de Toulouse, en 1229, & confié aux Dominicains par le Pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV l'étendit dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne y fut entièrement soumise en 1448, sous le règne de Ferdinand & d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous le Roi Jean III, l'an 1557, selon la forme reçue en Espagne. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III avoit formé la Congrégation de l'*inquisition* sous le nom de *Saint-Office*, & Sixte V la confirma en 1588. Lorsque les Espagnols passèrent en Amérique, ils portèrent l'*inquisition* avec eux. Les Portugais l'introduisirent dans les Indes orientales, immédiatement après qu'elle fut autorisée à Lisbonne.

Par ce détail, & par ce que nous dirons ci-après, il est déja prouvé que l'*inquisition* n'a été établie dans aucun des Royaumes de la Chrétienté que du consentement, & quelquefois même à la réquisition des Souverains; fait essentiel, & toujours dissimulé par les déclamateurs qui écrivent contre ce Tribunal : ils affectent d'insinuer que cette Jurisdiction a été établie par la simple autorité des Papes, contre le droit des Rois, pendant qu'il est avéré qu'elle n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des Rois.

Les premiers *Inquisiteurs* avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout Prince qui extermineroit les condamnés, de réconcilier à l'Eglise, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux une caution de leur repentir.

L'Empereur Frédéric II, accusé par le Pape de n'avoir point de religion, crut se laver de ce reproche en prenant sous sa protection les Inquisiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par lesquels il mandoit aux Juges séculiers de livrer aux flammes ceux que les Inquisiteurs condamneroient comme hérétiques obstinés, & de laisser dans une prison perpétuelle ceux qui seroient déclarés repentans.

En 1255, le Pape Alexandre III établit l'*inquisition* en France, du consentement de S. Louis. Le Gardien des Cordeliers de Paris, & le Provincial des Dominicains, étoient les Grands-Inquisiteurs. Selon la Bulle d'Alexandre III, ils devoient consulter les Evêques; mais ils n'en dépendoient pas.

Cette Jurisdiction nouvelle déplut également au Clergé & aux Magistrats; bientôt le soulèvement de tous les esprits ne laissa à ces Moines qu'un titre inutile. Si, dans les autres Etats, les Evêques avoient eu la même fermeté, leur propre Jurisdiction n'auroit reçu aucune atteinte.

En Italie, les Papes se servirent de l'*inquisition* contre les partisans des Empereurs; c'étoit une suite de l'ancien abus & de l'opinion dans laquelle ils étoient qu'il leur étoit permis d'employer les censures ecclésiastiques pour soutenir les droits temporels de leur Siége. En 1302, le Pape Jean XXII fit procéder par des Moines Inquisiteurs contre Matthieu Visconti, Seigneur de Milan, & contre d'autres, dont le crime étoit leur attachement à l'Empereur Louis de Bavière.

L'an 1289, Venise avoit déja reçu l'*inquisition*; mais, tandis qu'ailleurs elle étoit entièrement dépendante du Pape, elle fut dans l'Etat de Venise toute soumise au Sénat. Dans le seizième siècle, il fut ordonné que l'*inquisition* ne pourroit faire aucune procédure sans l'assistance de trois Sénateurs. Par ce réglement, l'autorité de ce Tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée.

Les Souverains de Naples & de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des Papes, d'y jouir de la jurisdiction ecclésiastique. Le Pontife Romain & le Roi, se disputant toujours à qui nommeroit les Inquisiteurs, on n'en nomma point. Si, finalement, l'*inquisition* en Sicile fut autorisée en 1478, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilége de la Couronne, & non un Tribunal Romain.

Après la conquête de Grenade sur les Maures, l'*inquisition* déploya, dans toute l'Espagne, une force & une rigueur que n'avoient jamais eu les Tribunaux ordinaires. Le Cardinal Ximenès voulut convertir les Maures aussi vite que l'on avoit pris Grenade; on les poursuivit, ils se soulevèrent; on les soumit, & on les força de se laisser instruire.

Les Juifs, compris dans le traité fait avec les Rois de Grenade, n'éprouvèrent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avoit beaucoup en Espagne, ils furent poursuivis comme les Musulmans. Plusieurs milliers s'enfuirent, le reste feignit d'être Chrétien, & leurs descendans le sont devenus de bonne foi.

Torquemada, Dominicain, fait Cardinal & Grand-Inquisiteur, donna au Tribunal de l'*inquisition* espagnole la forme juridique qu'elle conserve encore aujourd'hui. On prétend que pendant quatorze ans il fit le procès à plus de quatre-vingt mille hommes, & en fit supplicier au moins cinq ou six mille; c'est évidemment une exagération. Voici qu'elle est la forme de ces procédures. On ne confronte point les accusés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne soit écouté; un criminel flétri par la Justice, un enfant, une

courtisanne, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son père, la femme contre son époux, le frère contre son frère; enfin l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner & d'avouer le délit qu'on lui suppose, & que souvent il ignore.

Cette manière de procéder étoit sans doute inouie & capable de faire trembler toute l'Espagne; mais il ne faut pas croire qu'elle soit suivie à la lettre; toute accusation qui suffit pour donner des soupçons aux Inquisiteurs, ne suffit pas pour les autoriser à faire arrêter ou tourmenter quelqu'un. En Espagne, les nationaux & les étrangers, qui ne pensent ni à dogmatiser, ni à troubler l'ordre public, vivent avec autant de sécurité & de liberté qu'ailleurs.

Nos Dissertateurs ont grand soin de peindre, sous les plus noires couleurs, les supplices ordonnés par l'*inquisition*, & que l'on nomme *auto da fé*, actes de foi. C'est, disent-ils, un Prêtre en surplis, c'est un Moine voué à la charité & à la douceur, qui fait, dans de vastes & profonds cachots, appliquer des hommes aux tortures. C'est ensuite un théatre dressé dans une place publique, où l'on conduit au bûcher les condamnés, à la suite d'une procession de Moines & de Confréries. Les Rois, dont la seule présence suffit pour donner grace à un criminel, assistent à ce spectacle sur un siége moins élevé que celui de l'Inquisiteur, & voient expirer leurs sujets dans les flammes, &c.

Voilà du pathétique; mais, 1°. il y a de la mauvaise foi à insinuer que tous les criminels, condamnés par l'*inquisition*, périssent par le supplice du feu; elle n'y condamne que pour les crimes qui, chez les autres nations, sont expiés par la même peine; comme le sacrilége, la profanation, l'apostasie, la magie; pour les autres crimes moins odieux, la peine est la prison perpétuelle, la relégation dans un Monastère, des disciplines, des pénitences; 2°. chez toutes les nations chrétiennes, les coupables condamnés au supplice sont assistés par un Prêtre, qui les exhorte à la patience, souvent accompagnés par les Pénitens ou Confrères de la Croix, qui prient Dieu pour le patient & donnent la sépulture à son cadavre. Est-ce un trait de cruauté de leur part? 3°. Les exécutions à mort sont très-rares, soit en Espagne, soit en Portugal, & l'on n'en connoît aucun exemple à Rome, l'*inquisition* y fut toujours plus douce que par-tout ailleurs, elle n'a point adopté la forme des procédures du Moine Torquemada; si nos Dissertateurs étoient sincères, ils ne supprimeroient point toutes ces réflexions.

C'est encore une absurdité, de leur part, d'appeller les exécutions dont nous parlons *des sacrifices de sang humain*; on pourroit dire la même chose de tous les supplices infligés pour des crimes qui intéressent la religion. Ces graves Auteurs persuaderont-ils aux nations chrétiennes que l'on ne doit punir de mort aucun de ces sortes de forfaits?

Quand on reproche aux Espagnols les rigueurs de l'*inquisition*, ils répondent que ce Tribunal a fait verser beaucoup moins de sang dans les quatre parties du monde, que les guerres de religion n'en ont fait répandre dans le seul Royaume de France; qu'elle les met à couvert du poison de l'incrédulité qui infecte aujourd'hui l'Europe entière.

Vainement nos déclamateurs ont répliqué que les guerres finissent & sont passagères, au lieu que l'*inquisition*, une fois établie, semble devoir être éternelle. Les faits démontrent le contraire; non-seulement la France, l'Allemagne, l'Etat de Venise, l'ont supprimée après l'avoir laissé établir, mais le Roi de Portugal vient de l'énerver dans ses Etats. Il a ordonné, 1°. que le Procureur général, accusateur, communiqueroit à l'accusé les articles d'accusation, & le nom des témoins; 2°. que l'accusé auroit la liberté de choisir un Avocat, & de conférer avec lui; 3°. il a défendu d'exécuter aucune sentence de l'*inquisition*, qu'elle n'eût été confirmée par son Conseil.

Un des faits que l'on a reproché le plus souvent, & avec le plus d'amertume, à l'*inquisition* romaine, est l'emprisonnement & la condamnation du célèbre Galilée, pour avoir soutenu que la terre tourne autour du soleil; nous prouverons la fausseté de cette imputation au mot SCIENCES HUMAINES.

Celui qui a invectivé avec le plus de véhémence contre ce Tribunal, avoue que, sans doute, on lui a souvent imputé des excès d'horreur qu'il n'a pas commis; il dit que c'est être mal-à-droit que de s'élever contre l'*inquisition* par des faits douteux, & plus encore de chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse; il devoit donc éviter lui-même cette mal-adresse, & rapporter les faits avec plus de bonne foi.

Nous félicitons volontiers les François & les Allemands de n'avoir point ce Tribunal chez eux; mais nous assurons hardiment que, si les Philosophes incrédules étoient les maîtres, ils établiroient une *inquisition* aussi rigoureuse que celle d'Espagne contre tous ceux qui conserveroient de l'attachement pour la religion.

INSPIRATION, selon la force du terme, signifie souffle intérieur. On nomme *inspiration* du ciel la grace ou l'opération du Saint-Esprit dans nos ames, qui leur donne des lumières & des mouvemens surnaturels pour les porter au bien. Les Prophètes parloient par l'*inspiration* divine, & le pécheur se convertit lorsqu'il est docile aux *inspirations* de la grace.

La croyance de tous les Chrétiens est que les livres de l'Ecriture-Sainte ont été inspirés par le Saint-Esprit; mais, pour savoir jusqu'à quel point ils l'ont été, il faut distinguer l'*inspiration* d'avec la *révélation* & l'*assistance* du Saint-Esprit.

On croit, 1°. que Dieu a révélé aux Auteurs sacrés les vérités qu'ils ne pouvoient pas connoitre par la lumière naturelle; 2°. que, par un mouvement surnaturel de la grace, il les a excités à écrire, & qu'il leur a suggéré le choix des choses qu'ils devoient mettre par écrit; 3°. que, par un secours nommé *assistance*, il les a préservés de tomber dans aucune erreur sur les faits historiques, sur les dogmes & sur la morale.

Mais, dans les livres saints, l'on distingue le fond des choses d'avec les termes ou le style; d'ailleurs, les choses sont ou des faits historiques, ou des prophéties, ou des matières de doctrine; celles-ci sont ou philosophiques, ou théologiques; enfin la doctrine même théologique est ou spéculative, & fait partie du dogme, ou pratique, & tient à la morale. On demande si le S. Esprit a inspiré aux Auteurs sacrés non-seulement toutes ces choses de différente espèce, mais encore les termes ou les expressions dont ils se sont servis pour les énoncer. Parmi les Théologiens, quelques-uns ont soutenu que le Saint-Esprit avoit dicté aux Ecrivains sacrés non-seulement toutes les choses dont ils ont parlé, mais encore les termes & le style; c'est le sentiment des Facultés de Théologie de Douai & de Louvain, dans leur censure de l'an 1588.

Les autres, en beaucoup plus grand nombre, prétendent que les Auteurs sacrés ont été livrés à eux-mêmes dans le choix des termes, mais que le Saint-Esprit a tellement dirigé leur esprit & leur plume, qu'il leur a été impossible de tomber dans aucune erreur. Lessius & d'autres ont soutenu ce sentiment, qui occasionna la censure dont on vient de parler; R. Simon, & la plupart des Théologiens, l'ont embrassé depuis.

Holden, dans son ouvrage intitulé *Fidei divinæ Analysis*, soutient que les Ecrivains sacrés ont été inspirés par le Saint-Esprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport essentiel à la doctrine; mais qu'ils ont été abandonnés à leurs propres lumières dans les faits, & dans toutes les matières étrangères à la religion.

Le Clerc est allé beaucoup plus loin. Il prétend, 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux Auteurs sacrés les prophéties qu'ils ont faites; mais il nie que ce soit Dieu qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits ou assistés dans le tems qu'ils les écrivoient; 2°. il soutient que Dieu ne leur a point révélé immédiatement les autres choses qui se trouvent dans leurs ouvrages, qu'ils les ont écrites, ou sur ce qu'ils avoient vu de leurs yeux, ou sur le récit de personnes véridiques, ou sur des mémoires écrits avant eux, sans *inspiration* & sans aucune assistance particulière du Saint-Esprit. Conséquemment il enseigne que les livres saints sont simplement l'ouvrage de personnes de probité, qui n'ont pas été séduites, & n'ont voulu tromper personne. *Sentim. de quelques Théologiens de Hollande*, lettres 11 & 12.

Ce sentiment est évidemment erroné, & donne lieu à des conséquences pernicieuses. Lorsque S. Paul a dit que toute écriture divinement inspirée est utile pour instruire, pour enseigner la vertu, pour corriger, &c., *II. Tim.*, c. 3, ℣. 16, il ne parloit certainement pas des prophéties, mais plutôt des livres sapientiaux. Si S. Pierre, dans sa *seconde Epître*, c. 1, n. 21, semble restreindre l'*inspiration* du Saint-Esprit à la *prophétie*, il est clair que par *prophétie* il entend toute l'Ecriture-Sainte, puisque dans le chap. 3, ℣. 2, il nomme *Prophètes* ceux qui avoient instruit les fidèles. De même Saint Paul nomme *prophéties* les prières de l'ordination de Timothée, *I. Tim.* c. 1, ℣. 18, & c. 4, ℣. 14.

Jésus-Christ avoit promis à ses Apôtres, que lorsqu'ils seroient traduits devant les Magistrats, ce seroit l'esprit de Dieu qui parleroit en eux. *Matt.* c. 10, ℣. 20. Cette *inspiration* ne leur étoit pas moins nécessaire pour instruire. Lorsqu'ils disoient aux fidèles, il a semblé bon au S. Esprit & à nous, *Act.* c. 15, ℣. 28, ils ne prophétisoient pas. Comment prouvera-t-on qu'en écrivant ils n'étoient pas aussi-bien inspirés qu'en parlant? Il est fort singulier qu'un Protestant, qui soutient que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre foi, réduise ensuite cette règle à la seule autorité que peut avoir une personne de probité qui écrit de bonne foi.

Si, dans toute l'Ecriture-Sainte, il n'y avoit rien d'inspiré que les prophéties, en quel sens cette écriture seroit-elle *la parole de Dieu*, & pourroit-elle régler notre croyance? Tout ce qui n'est pas prophétie seroit la parole des hommes, & n'auroit pas plus d'autorité que tout autre livre.

Ce n'est point là l'idée qu'en a eue l'Eglise Chrétienne dès son origine, & ce n'est point ainsi que les Pères en ont parlé. On peut voir la suite de leurs passages depuis le premier siècle jusqu'à nous, dans la *Dissert. sur l'inspir. des livres saints*, *Bible d'Avignon*, tome 1, page 23 & suiv. On y trouvera aussi la réponse aux objections.

On doit donc tenir pour certain, 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux Auteurs sacrés, non-seulement les prophéties qu'ils ont faites, mais toutes les vérités qu'ils ne pouvoient pas connoitre par la seule lumière naturelle, ou par des moyens humains; 2°. que, par une *inspiration* particulière de la grace, il les a portés à écrire, & les a dirigés dans le choix des choses qu'ils devoient mettre par écrit; 3°. que, par une assistance spéciale de l'Esprit Saint, il a veillé sur eux, & les a préservés de toute erreur, soit sur les faits essentiels, soit sur le dogme, soit sur la morale. Ces trois choses sont nécessaires, mais suffisantes, pour que l'Ecriture-Sainte puisse fonder notre foi sans aucun danger d'erreur: il n'est pas besoin que Dieu ait dicté à ces Ecrivains vénérables les termes & les expressions desquelles ils se sont servis.

INSTITUT. L'on donne souvent ce nom aux règles ou constitutions d'un Ordre monastique, & l'on nomme *Instituteur* de cet Ordre celui qui en est le premier auteur. La plupart des incrédules modernes se sont emportés très-indécemment contre les Ordres religieux, contre leurs Fondateurs, & contre leur *institut*; nous réfuterons leurs calomnies à l'article ORDRE RELIGIEUX.

INSTITUTION. Les Théologiens distinguent ce qui est d'*institution* divine d'avec ce qui est d'*institution* humaine ou ecclésiastique. Ce que les Apôtres ont établi est censé d'*institution* divine, parce qu'ils n'ont rien fait que conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de Jésus-Christ, & sous la direction immédiate du Saint-Esprit. Ainsi tous les Sacremens ont été institués par Jésus-Christ, quoique l'Ecriture ne parle pas aussi clairement & aussi distinctement de tous, qu'elle parle du Baptême & de l'Eucharistie; dès qu'il est certain que les autres ont été en usage du tems des Apôtres pour donner la grace, on doit présumer que Jésus-Christ l'avoit ainsi ordonné; lui seul a eu le pouvoir divin d'attacher à un rite extérieur la vertu de produire la grace dans nos ames. *Voyez* SACREMENT.

Mais il a laissé à son Eglise le pouvoir & l'autorité d'établir les cérémonies & les usages qu'elle jugeroit les plus propres à instruire & à édifier les fidèles. Ç'a été un entêtement ridicule, de la part des hérétiques, de ne vouloir admettre que ce qui leur a paru établi par Jésus-Christ & par les Apôtres, pendant que, sous prétexte de réforme, ils ont introduit dans leur propre société des usages analogues à leurs opinions. *Voyez* LOIX ECCLÉSIASTIQUES, DISCIPLINE, &c.

INTELLIGENCE. On entend sous ce nom la faculté que possède un être de se sentir, de connoître, de vouloir, de choisir; & l'on nomme aussi un tel être *intelligence* ou esprit; dans ce sens, nous disons que Dieu, les Anges, les ames humaines, sont des *intelligences*, ou des êtres intelligens.

Mais il n'en est pas de l'*intelligence* divine comme de l'*intelligence* humaine; celle-ci est très-bornée, sujette à l'erreur, susceptible de plus & de moins; celle de Dieu est infinie, rien ne lui est caché. Les connoissances de l'homme sont successives & accidentelles, ce sont des modifications qui lui surviennent; la connoissance de Dieu est éternelle, est inséparable de son essence, embrasse d'un coup d'œil le passé, le présent & l'avenir, ne peut augmenter ni diminuer. C'est ainsi que Dieu est représenté dans les livres saints, & il s'en faut beaucoup que les anciens Philosophes aient eu de Dieu une idée aussi sublime.

Notre propre *intelligence* nous est connue par conscience, ou par le sentiment intérieur; mais nous en sentons aussi les bornes & l'imperfection, & nous comprenons que l'*intelligence* divine ne peut être sujette aux mêmes défauts. Ainsi les Athées ont tort quand ils nous accusent d'humaniser la Divinité, de faire de Dieu un homme, de lui attribuer nos imperfections, en lui supposant une *intelligence* calquée sur le modèle de la nôtre.

Pour sentir le foible de leurs sophismes, il faut se souvenir que l'*intelligence* est l'opposé du hasard. Un être agit avec *intelligence*, lorsqu'il fait ce qu'il fait, qu'il a un dessein, qu'il voit & veut l'effet qui doit résulter de son action; il agit au hasard, lorsqu'il n'a ni la connoissance, ni le dessein, ni l'intention de faire ce qu'il fait. Les Athées se jouent du langage, lorsqu'ils disent que dans l'univers il n'y a ni dessein ni hasard, ni ordre ni désordre, ni bien ni mal, parce que tout est nécessaire. Qu'un événement soit nécessaire ou contingent, n'importe; il vient du hasard, s'il est produit par une cause qui n'avoit aucun dessein de le produire; il est l'effet de l'*intelligence*, s'il a été produit à dessein. Telle est la notion que nous en ont donnée les anciens Philosophes, meilleurs Logiciens que les modernes.

Toute la question est donc réduite à savoir si, dans l'univers, les choses sont disposées & se font de la manière dont les causes intelligentes ont coutume d'agir, ou si tout y arrive comme s'il étoit produit par une cause aveugle & privée de connoissance. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir ce qui est en est. *Voyez* CAUSES FINALES.

INTENTION, dessein réfléchi de faire telle action, ou de produire tel effet par cette action. Il est incontestable que c'est principalement par l'*intention* que l'on juge si une action est moralement bonne ou mauvaise, digne de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment. Les Fatalistes, qui se sont obstinés à nier ce principe, ont choqué de front le sens commun. Ils ont décidé qu'une action utile à la société est toujours censée louable, & qu'une action qui lui porte du dommage est toujours réputée criminelle. Rien n'est plus faux; c'est l'*intention* ou le dessein qui décide du mérite d'une action, & non l'effet qu'elle produit.

Quand un homme auroit sauvé sa patrie du plus grand danger, s'il l'a fait sans en avoir l'*intention*, sans le prévoir & le vouloir, c'est un heureux hasard & non un mérite; il n'est digne ni d'éloge, ni de récompense. S'il l'a fait avec une *intention* contraire, & dans le dessein de nuire, malgré l'effet avantageux qui en a résulté, ce n'est qu'un crime heureux; l'auteur est digne de châtiment. Si un incendiaire, en mettant pendant la nuit le feu dans son quartier, a éveillé les citoyens, les a mis en état de repousser l'ennemi, qui venoit pour surprendre la ville, sou-

tiendra-t-on qu'il a fait une action louable, vertueuse, digne d'éloge & de récompense?

Chez tous les peuples policés, on met une distinction entre le cas fortuit, imprévu, indélibéré, involontaire, & l'action libre faite avec *intention* & à dessein. Celle-ci est punie avec raison lorsqu'elle est contraire aux loix & au bien de la société; le cas involontaire est graciable, quel que soit le mal qui en a résulté; celui qui l'a commis n'est point censé coupable, mais infortuné; on le plaint, mais on ne lui en fait pas un crime; il inspire de la compassion, & non du ressentiment ou de la haine.

Notre propre conscience confirme ce jugement dicté par le sens commun; elle nous reproche une mauvaise action commise de propos délibéré, elle ne nous donne aucun remord d'une action commise sans mauvaise *intention*. S'il m'étoit arrivé de tuer un homme sans le vouloir, cet événement funeste m'affligeroit, me causeroit un chagrin mortel pour toute ma vie; mais ma conscience ne me le reprocheroit pas comme un crime, elle ne me condamneroit pas comme coupable, elle m'absoudroit au contraire; & quand tout l'univers conspireroit à me juger digne de punition, ma conscience appelleroit de la sentence, me déclareroit innocent, & prendroit Dieu à témoin de l'injustice des hommes.

De-là même le genre humain conclut qu'il doit y avoir pour la vertu d'autres récompenses, & pour le crime d'autres punitions que celles de ce monde. Les hommes sont sujets à se tromper sur ce qui est crime ou vertu, parce qu'ils ne peuvent juger de l'*intention*; Dieu seul connoît le fond des cœurs, est assez éclairé & assez juste pour rendre à chacun selon ses œuvres. Cette croyance est nécessaire pour consoler la vertu, souvent méconnue & persécutée sur la terre, & pour faire trembler le crime applaudi & encensé par les hommes.

Quelques ennemis des Théologiens les ont accusés d'enseigner qu'il est permis de mentir & de tromper à bonne *intention*, c'est une calomnie; S. Paul a décidé clairement le contraire, & a condamné la maxime: *Faisons le mal, afin qu'il en arrive du bien. Rom.* c. 3, ℣. 8.

A l'article CAUSE, nous avons observé qu'il y a dans l'Ecriture-Sainte plusieurs façons de parler qui semblent attribuer à Dieu, ou aux hommes, les événemens qui sont arrivés contre leur *intention*, mais que c'est une équivoque de laquelle toutes les langues fournissent des exemples, & qui est aussi commune en françois qu'en hébreu.

L'Eglise a décidé que, pour la validité d'un Sacrement, il faut que celui qui l'administre ait au moins l'*intention* de faire ce que fait l'Eglise, *Conc. de Trente*, sess. 7, can. 11. Conséquemment, un Prêtre incrédule qui feroit toute la cérémonie & prononceroit les paroles sacramentelles, dans le dessein de tourner en ridicule cette action, & de tromper quelqu'un, ne feroit point un Sacrement & ne produiroit aucun effet; mais une *intention* aussi détestable ne doit jamais être présumée, à moins qu'elle ne soit prouvée par des signes extérieurs indubitables.

Les Protestans ont fait grand bruit sur cette décision; ils ont dit que par-là l'Eglise mettoit le salut des fidèles à la discrétion des Prêtres. On leur a représenté que cela est faux, puisqu'ils conviennent, aussi-bien que nous, que le desir du Baptême supplée au Sacrement lorsqu'il n'est pas possible de le recevoir; il en est de même de l'Eucharistie. Quelques Anglicans ont eu la bonne foi d'avouer qu'ils tombent dans le même inconvénient, lorsqu'ils enseignent que le Sacrement dépend de la validité de l'ordination de l'Evêque, ou du Prêtre qui l'administre; fait duquel on ne peut avoir qu'une certitude morale, non plus que de son *intention*.

Les Théologiens Scholastiques distinguent différentes espèces d'*intention*; ils appellent l'une *actuelle*, l'autre *habituelle*, ou *virtuelle*, ou *interprétative*; l'une *absolue*, l'autre *conditionnelle*, &c.; mais ce détail n'est pas fort nécessaire, & nous meneroit trop loin.

INTERCESSEUR, INTERVENTEUR. Dans l'Eglise d'Afrique, pendant le quatrième & le cinquième siècle, ce nom fut donné aux Evêques-Administrateurs d'un Evêché vacant. C'étoit le Primat qui les nommoit pour gouverner le Diocèse, & pour procurer l'élection d'un nouvel Evêque. Mais cette commission donna lieu à deux abus; le premier fut que ces *Intercesseurs* profitoient de l'occasion pour gagner la faveur du peuple & du Clergé, & pour se faire élire à l'Evêché vacant, lorsqu'il étoit plus riche ou plus honorable que le leur; espèce de translation que l'ancienne Eglise n'approuva jamais; le second, qu'ils faisoient quelquefois durer long-tems la vacance, pour leur profit particulier.

Le cinquième Concile de Carthage y remédia, en ordonnant, 1°. que l'office d'*Intercesseur* ne pourroit être exercé pendant plus d'un an par le même Evêque, & que l'on en nommeroit un autre si, dans l'année, il n'avoit pas pourvu à l'élection d'un successeur; 2°. que nul *Intercesseur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être placé sur le Siége épiscopal dont l'administration lui auroit été confiée pendant la vacance. Bingham, *Origines Ecclésiastiques*, t. 1, l. 2, c. 15.

INTERCESSION DES ANGES. *V.* ANGES.

INTERCESSION DES SAINTS. *V.* SAINTS.

INTERDICTION, INTERDIT. *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence*.

INTÉRIEUR. Ce terme a différentes significations dans l'Ecriture-Sainte & dans le style théologique. S. Paul dit, *Rom.* c. 7, ℣. 22, je me plais à la loi de Dieu, selon l'homme *intérieur*. Il prie Dieu de fortifier par sa grace les Ephésiens dans l'homme *intérieur*, *Ephés.* c. 3, ℣. 16. Ainsi l'Apôtre distingue en nous deux hommes, l'un *intérieur* & spirituel, qui se porte au bien par le secours de la grace; l'autre extérieur, charnel & sensuel, dont les appétits déréglés le portent au mal. Il dit que celui-ci se corrompt & dépérit, mais que l'autre se fortifie de jour en jour, *II. Cor.* c. 4, ℣. 16.

Dans un autre sens, les Auteurs Ascétiques appellent *homme intérieur* un homme qui médite souvent sur lui-même, & sur les grandes vérités de la religion, qui ne se laisse point détourner des pratiques de piété par les distractions, les plaisirs & les occupations frivoles de ce monde; & *vie intérieure*, la conduite d'un Chrétien ainsi appliqué à se sanctifier.

Les Mystiques donnent à cette expression un sens plus sublime. Ils disent que la *vie intérieure* est une espèce de commerce réciproque entre le Créateur & la créature, qui s'établit par les opérations de Dieu dans l'ame, & par la coopération de l'ame avec Dieu. Ils distinguent trois différens degrés par lesquels passe une ame fidelle, ou trois sortes d'amours auxquels Dieu élève l'homme qui est fortement occupé de lui.

Ils appellent le premier *amour de préférence* ou *vie purgative*; c'est l'état d'une ame que les mouvemens de la grace divine & les remords d'une conscience justement alarmée ont pénétrée des vérités de la religion, & qui, occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende à ce terme. Dans cette situation, l'homme s'applique tout entier à mériter les récompenses que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état, l'ame règle toute sa conduite sur ses devoirs, & donne à Dieu la préférence sur toutes choses. L'esprit de pénitence lui inspire du goût pour les mortifications qui domptent les passions & asservissent les sens; toutes ses pensées étant tournées vers Dieu, chaque action de l'ame n'a plus d'autre principe ni d'autre fin que lui seul; la prière devient habituelle. L'ame n'est plus interrompue par les travaux & les occupations extérieures; elle les embrasse cependant, & y satisfait autant que les devoirs de son état & ceux de la charité l'y obligent. Mais l'esprit de recueillement les fait rentrer dans l'exercice même de la prière, par le souvenir continuel de la présence de Dieu. Néanmoins la méditation se fait encore par des actes méthodiques; l'ame s'occupe des paroles de l'Ecriture-Sainte & des actes dictés pour se tenir dans la présence de Dieu.

Dans l'ordre des choses spirituelles, continuent les Mystiques, les graces de Dieu augmentent à proportion de la fidélité de l'ame. De ce premier état elle passe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait, appellé *vie illuminative*, ou *amour de complaisance*. Une ame qui a contracté l'heureuse habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de ferveur; elle goûte, dans la pratique du bien, une facilité & une satisfaction qui lui fait chérir les occasions de faire à Dieu des sacrifices; quoique les actes de son amour soient encore senti & réfléchis, elle ne délibère plus entre l'intérêt temporel & le devoir: plaire à Dieu est alors son plus grand intérêt. Ce n'est plus assez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien; entre deux actes de vertu, elle choisit toujours le plus parfait; elle ne se regarde plus elle-même, du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'est ce degré d'amour qui fait chérir aux solitaires le silence, la mortification, la dépendance des cloitres, si opposés à la nature, dans lesquels cependant ils goûtent des sentimens plus doux, des plaisirs plus purs, des transports plus réels, que dans tout ce que le monde peut offrir de plus séduisant. Ceux qui ne l'ont pas éprouvé ne peuvent ni ne doivent le comprendre, comme le dit le Cardinal Bona; mais ce sont des vérités attestées par une suite constante d'expériences, depuis l'Apôtre S. Paul jusqu'à S. François de Sales.

L'homme ne conçoit jamais mieux sa petitesse & son néant que quand il a une haute idée de la grandeur de Dieu; la disproportion infinie qu'il apperçoit entre l'Etre suprême & les créatures, lui apprend ce qu'elles sont, combien sont méprisables les vanités qui les distinguent & les frivolités qui les occupent. Ainsi les graces que Dieu accorde aux humbles, rendent encore leur humilité plus profonde.

C'est la disposition dans laquelle doit être une ame fidelle pour arriver au troisième degré de la *vie intérieure*, que l'on appelle *vie unitive* ou *amour d'union*; l'on n'y parvient que par de longues épreuves. Les Mystiques disent que c'est un état passif dans lequel il semble que Dieu agit seul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force surnaturelle qui la porte vers lui. Mais cet état est rarement habituel, & il ne dispense point une ame de faire des actes des différentes vertus. Dieu n'élève ses Saints sur la terre à ce degré que dans quelques intervalles passagers, qui sont comme un avant-goût des biens célestes. C'est l'habitude de la contemplation & l'amour d'union qui ont mérité à plusieurs Saints, dont l'Eglise a canonisé les vertus, ces extases, ces ravissemens, ces révélations que Dieu a daigné leur accorder; mais ce sont des faveurs miraculeuses que nous n'avons aucun droit de lui demander, auxquelles même il est dangereux d'aspirer.

L'ambition de quelques Mystiques sur ce point les a souvent jettés dans l'illusion, & les a fait déchéoir des vertus qu'ils avoient acquises d'ail-

leurs. Dieu n'accorde ces fortes de graces qu'à ceux qui s'en croient vraiment indignes, & alors ces dons divins produisent en eux une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un détachement plus parfait, une fidélité plus constante à pratiquer les vertus les plus héroïques. Un état prétendu surnaturel, qui n'a pas été précédé & qui n'est pas accompagné de ces signes, est certainement une pure illusion. Telle est l'erreur de ces femmes dévotes chez lesquelles la sensibilité du cœur, la vivacité des passions & la chaleur de l'imagination produisent des effets qu'elles prennent pour des graces singulières, mais qui souvent ont des causes toutes naturelles, quelquefois même criminelles. Ces égaremens ont donné lieu à des traits de démence & à des scandales dont l'opprobre n'a pas manqué de retomber, mais très-injustement, sur la dévotion même.

Il y a eu de faux Mystiques dès le commencement de l'Eglise, depuis les Gnostiques jusqu'aux Quiétistes; les erreurs de ceux-ci, déjà condamnées précédemment dans le Concile de Vienne, ont été prêtes à se renouveller dans le siècle passé. *Voyez* QUIÉTISME.

INTERIM, espèce de réglement provisionnel publié par ordre de Charles-Quint, l'an 1548, par lequel il décidoit des articles de doctrine qu'il falloit enseigner, en attendant qu'un Concile général les eût plus amplement expliqués & déterminés.

Comme le Concile de Trente avoit été interrompu l'an 1548, & transféré à Bologne, l'Empereur Charles-Quint, qui n'espéroit pas de voir cette assemblée sitôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina l'expédient de faire dresser un formulaire de doctrine par des Théologiens des deux partis, & de les envoyer, pour cet effet, à la Diète qui se tenoit alors à Augsbourg. Ceux-ci n'ayant pu convenir entre eux, l'Empereur en chargea trois Théologiens célèbres, qui rédigèrent vingt-six articles sur les points controversés entre les Catholiques & les Luthériens. Ces articles concernoient *l'état du premier homme avant & après sa chûte; la rédemption des hommes par Jésus-Christ; la justification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance que l'on doit avoir que Dieu a pardonné les péchés; l'Eglise & ses vraies marques; sa puissance, son autorité, ses Ministres, le Pape & les Evêques; les Sacremens en général & en particulier; le Sacrifice de la Messe; la commémoration que l'on y fait des Saints; leur intercession & leur invocation; la prière pour les morts & l'usage des Sacremens.* On y toléroit le mariage des Prêtres qui avoient renoncé au célibat, & la communion sous les deux espèces par-tout où elle s'étoit établie.

Quoique les Théologiens qui avoient dressé cette profession de foi assurassent l'Empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, le Pape ne voulut jamais l'approuver, non-seulement parce que ce n'étoit point à l'Empereur de prononcer sur les matières de foi, mais encore parce que la plupart des articles étoient énoncés en termes ambigus, aussi propres à favoriser l'erreur qu'à exprimer la vérité. Charles-Quint n'en persista pas moins à proposer l'*interim* & à le confirmer par une constitution impériale dans la Diète d'Augsbourg, qui l'accepta. Mais plusieurs Catholiques refusèrent de s'y soumettre, parce que ce règlement favorisoit le Luthéranisme; ils le comparèrent à l'*Hénotique* de Zénon, à l'*Ecthèse* d'Héraclius, & au *Type* de Constant. *Voyez* ces mots. D'autres Catholiques l'adoptèrent, & écrivirent pour les défendre.

L'*interim* ne fut guères mieux reçu par les Protestans. Bucer, Musculus, Osiander & d'autres, le rejettèrent sous prétexte qu'il *rétablissoit la papauté*, que ces réformateurs croyoient avoir détruite; plusieurs écrivirent pour le réfuter. Mais comme l'Empereur employoit toute son autorité pour faire recevoir sa constitution, qu'il mit au ban de l'Empire les villes de Magdebourg & de Constance qui refusoient de s'y soumettre, les Luthériens se divisèrent en *rigides* ou opposés à l'*interim*, & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit se conformer aux volontés du Souverain; on les nomma *Interimistes*; mais ceux-ci se réservoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur sembloit dans la constitution de l'Empereur.

Ainsi l'*interim* est une de ces pièces par lesquelles, en voulant ménager deux partis opposés, on parvient à les mécontenter tous deux & souvent à les aigrir davantage. Tel fut le succès de celle dont nous parlons; elle ne remédia à rien, fit murmurer les Catholiques & souleva les Luthériens. C'est d'ailleurs une absurdité de vouloir apporter un tempérament & des palliatifs aux vérités qu'il a plu à Dieu de révéler, comme s'il dépendoit de nous d'y ajouter ou d'en retrancher: on doit les professer & les croire telles qu'elles nous ont été transmises par Jésus-Christ & par les Apôtres.

INTERPRÉTATION, explication. Le Concile de Trente, sess. 4, défend d'interpréter l'Ecriture-Sainte dans un sens contraire au sentiment unanime des Saints Pères & à celui de l'Eglise, à laquelle il appartient de juger du vrai sens des livres saints. La même règle avoit déjà été établie par le cinquième Concile général, en 553. Elle est fondée sur ce qu'a dit S. Pierre, *Epist.* 2, c. 1, ℣. 20, qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne doit être expliquée par une *interprétation* particulière.

Une longue expérience a prouvé qu'il n'est aucun livre duquel il soit plus dangereux & plus aisé d'abuser. On sait à quelles visions se sont livrés les Ecrivains téméraires qui se sont crus assez habiles pour entendre l'Ecriture-Sainte sans

avoir besoin de guide, & qui ont pris pour des inspirations divines les égaremens de leur propre esprit.

Cependant les Protestans veulent que la raison ou la lumière naturelle de chaque particulier soit le juge & l'*interprète* souverain de l'Ecriture-Sainte, & dans ce systême nous ne voyons pas en quoi ce livre l'emporte sur tous les autres, & quel degré d'autorité on lui attribue. Plusieurs Protestans, à la vérité, ont beaucoup d'égards aux décisions des Synodes; mais qui a donné à ces Synodes le privilège de mieux entendre l'Ecriture-Sainte que les Pasteurs de l'Eglise Catholique? D'autres, comme les Anglicans, pensent que l'autorité de l'Eglise primitive a beaucoup de poids, & nous demandons à quelle époque précise l'Eglise a cessé d'être *primitive* & a perdu son autorité. Quelques-uns enfin disent que c'est le Saint-Esprit qui interprète l'Ecriture-Sainte à chaque fidèle au fond du cœur; il ne reste plus qu'à nous donner des signes certains pour distinguer l'inspiration du Saint-Esprit d'avec les visions d'un cerveau mal organisé. On voit d'abord à quel fanatisme ce systême peut donner lieu.

Il est absurde de penser que des livres, dont plusieurs sont écrits depuis trois mille cinq cens ans, dans une langue morte depuis vingt siècles, dans un style très-différent de celui de nos langues modernes, pour des peuples qui avoient des mœurs très-peu analogues aux nôtres, sont à la portée des lecteurs les plus ignorans. Il l'est de prétendre que des écrits qui traitent souvent de matières très-supérieures à l'intelligence humaine, qui ont été, dans tous les siècles, une occasion de disputes & d'erreurs, peuvent être lus sans danger, & peuvent être entendus par les simples fidèles. Il l'est enfin de soutenir que des versions faites par des Docteurs qui avoient chacun leurs opinions particulières, sont pour le peuple un guide plus sûr & plus fidèle que l'enseignement public & uniforme de l'Eglise universelle. *Voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 4.

D'habiles Critiques ont donné des règles pour faciliter l'intelligence des livres saints; mais quelque sages que soient ces règles, leur application peut toujours être fautive; elle ne peut nous donner le degré de certitude nécessaire pour fonder une croyance ferme, & telle qu'il la faut pour être un acte de foi divine. L'expérience prouve que les moyens les plus efficaces pour découvrir le vrai sens de l'Ecriture-Sainte sont l'habitude constante de lire ce livre divin, la prière, la défiance de nos propres lumières, une docilité parfaite à l'enseignement de l'Eglise. Si Jésus-Christ nous avoit donné l'Ecriture pour règle de notre foi, sans le secours d'un interprète infaillible chargé de nous l'expliquer, il auroit été le plus imprudent de tous les Législateurs.

On dira que, malgré la précaution que nous supposons qu'il a prise, il n'y a pas moins eu de disputes, d'erreurs, d'hérésies dans tous les siècles. Mais ce désordre est venu de ce que l'on n'a pas voulu se soumettre à l'autorité qu'il avoit établie, & suivre la marche qu'il avoit prescrite. Lorsqu'un Médecin a indiqué le remède spécifique pour prévenir une maladie, peut-on lui attribuer l'opiniâtreté de ceux qui ne veulent pas s'en servir?

INTERPRÈTE, celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits d'un autre. On donne principalement ce nom à ceux qui expliquent l'Ecriture-Sainte, ou qui la traduisent dans une autre langue.

Au mot COMMENTATEURS nous avons déjà fait quelques remarques sur la contradiction sensible qui règne entre les principes des Protestans & leur conduite. D'un côté, ils soutiennent que tout fidèle est capable d'entendre assez clairement l'Ecriture-Sainte pour fonder & diriger sa croyance; de l'autre, personne n'a insisté plus fortement qu'eux sur la nécessité de donner des règles, des méthodes, des facilités, pour parvenir à l'intelligence de ce livre divin; personne n'a mieux fait sentir le besoin d'une *interprétation*.

Ils le prouvent savamment, parce qu'il y a dans la Bible beaucoup de choses qui paroissent inintelligibles au premier coup-d'œil, parce que les mystères que Dieu nous y révèle exigent de la part de l'homme la plus profonde méditation, parce qu'il y est question du salut éternel, qui est la plus importante de toutes les affaires, parce que l'esprit de l'homme est naturellement très-négligent & peu pénétrant dans ces sortes de matières, parce que les hérétiques & les mécréans mettent un art infini à détourner & à corrompre le sens des livres sacrés, &c.

Conséquemment ils font sentir la nécessité de savoir les langues, de posséder les règles de la Grammaire & de la Logique, de connoître les différentes parties de l'Ecriture-Sainte, de consulter les Dictionnaires & les Concordances, de comparer les passages, afin d'expliquer ceux qui sont obscurs par ceux qui sont clairs, de faire attention au tems, au lieu, aux personnes, au sujet dont il s'agit, au but, aux motifs, à la manière de l'Ecrivain, &c. Si tout cela est possible au commun des fidèles, il faut qu'ils aient reçu, en naissant, la science infuse. La plus longue vie suffit à peine pour acquérir toutes ces connoissances. *Voyez* Glassius, *Philolog. sacra*, l. 2, 2ᵉ part., p. 493 & suiv.

Mais enfin, dira-t-on, ces *Interprètes* charitables ont pris sur eux tout le poids du travail, & les simples fidèles peuvent en recueillir le fruit sans peine & sans effort. Cela seroit bon, si ces graves Auteurs avoient imprimé à leurs Commentaires le sceau de l'infaillibilité, si au moins tous s'accordoient; mais avec les mêmes règles & en suivant

suivant la même méthode, un *Interprête* Luthérien donne tel sens à tel passage, pendant qu'un Commentateur Calviniste ou Socinien y en trouve un autre.

Vainement on répliquera que leurs disputes ne regardent que des articles peu importans; elles concernent la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, la rédemption, la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, & ces dogmes tiennent de près ou de loin à tout l'édifice du Christianisme.

Qui est d'ailleurs, chez les Protestans, le simple fidèle qui a la capacité & le courage de lire ces volumes énormes de remarques & de discussions? On lui met à la main l'Ecriture-Sainte traduite dans sa langue, & il faut qu'il commence par faire un acte de foi sur la fidélité de la version & sur la probité du Traducteur. Sur quoi peut donc appuyer sa foi l'ignorant qui ne sait pas lire?

Cependant ces mêmes Critiques ne cessent d'invectiver contre les Catholiques, parce que ceux-ci soutiennent que l'Ecriture-Sainte ne suffit pas seule pour fixer notre croyance, qu'il faut au peuple une règle qui soit plus à sa portée, un *Interprête* aux leçons duquel il puisse ajouter foi comme à la parole de Dieu même. En rejettant l'interprétation de l'Eglise, un Protestant ne rougit point de mettre sa propre interprétation à la place. *Voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 4, COMMENTATEURS, SENS DE L'ECRITURE, VERSION, &c.

On donnoit aussi autrefois le nom d'*Interprêtes* à des Clercs chargés de traduire en langue vulgaire les Leçons de l'Ecriture-Sainte & les Homélies ou Sermons des Evêques. Cela étoit nécessaire dans les Eglises où le peuple parloit plusieurs langues. Ainsi, dans celles de la Palestine, les uns parloient grec, les autres syriaque. En Egypte, le grec & le cophte étoient en usage; en Afrique, on se servoit du latin & de la langue punique. Bingham, qui a voulu conclure de-là que l'Eglise Romaine a tort de ne pas célébrer l'Office Divin en langue vulgaire, a oublié que dans les Eglises dont nous parlons la liturgie ne se célébroit que dans une seule langue; en syriaque dans les Eglises de Syrie; en grec, dans toute l'Egypte, en latin dans toute l'Afrique: le peuple y étoit donc dans le même cas que chez nous. *Orig. Ecclés.* l. 3, c. 13, §. 4. *Voyez* LANGUE, LITURGIE.

INTOLÉRANCE. Si à ce terme l'on ajoute celui de *persécution*, il n'en est aucun autre duquel on ait plus souvent abusé dans notre siècle, ni qui ait donné lieu à un plus grand nombre de sophismes & de contradictions.

La plupart de ceux qui ont déclamé contre l'*intolérance* disent que c'est une passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur, à exercer toutes sortes de violences contre ceux qui ont sur Dieu & sur son culte une façon de penser différente de la nôtre. Pour justifier cette définition, ils auroient dû citer au moins un exemple de gens persécutés, précisément parce qu'ils avoient des sentimens particuliers sur Dieu & sur son culte, sans avoir péché d'ailleurs en aucune manière contre les loix. Nous en connoissons un; c'est celui des premiers Chrétiens; ils furent poursuivis, tourmentés & mis à mort uniquement pour leur religion, parce qu'ils ne vouloient pas adorer les Dieux des Païens, sans avoir commis d'ailleurs aucun crime. *Voyez* MARTYRS, PERSÉCUTEURS. On ne peut pas en alléguer d'autres.

Plusieurs de ces Dissertateurs avouent qu'aucune loi, aucune maxime du Christianisme, n'autorise à haïr ni à persécuter les mécréans; que Jésus Christ a recommandé à ses Disciples la patience & non la persécution, la douceur & non la haine, la voie d'instruction & de persuasion, & non la violence. En effet, lorsqu'il donna la mission à ses Apôtres, & qu'il leur annonça ce qu'ils auroient à souffrir, il leur dit: « Lorsqu'on vous » persécutera dans une ville, fuyez dans une au» tre ». *Matt.* c. 10, ℣. 23. Les habitans d'une ville de Samarie lui refusèrent le couvert; ses Disciples indignés voulurent faire tomber sur eux le feu du ciel: « Vous ne savez quel esprit vous » anime, leur répondit ce divin Maître; le Fils » de l'homme n'est point venu pour perdre les » ames, mais pour les sauver ». *Luc*, c. 9, ℣. 55. Jamais il n'a fait usage de son pouvoir pour punir ceux qui lui résistoient. En prédisant aux Juifs qu'ils persécuteront ses Disciples, il les menace de la colère du ciel; il leur annonce le châtiment, mais il n'y contribue point. *Matt.* c. 23, ℣. 34 & 36.

Les Apôtres ont exactement suivi ses leçons & ses exemples. S. Paul avoit été persécuteur avant sa conversion; pendant son apostolat, il fut un modèle de patience: « Nous sommes, dit-il, per» sécutés, maudits, maltraités, & nous le souf» frons ». *I. Cor.* c. 4, ℣. 11; *II. Cor.* c. 4, ℣. 8. Il bénit Dieu de la patience avec laquelle les fidèles souffrent persécution pour leur foi, *II. Thess.* c. 1, ℣. 4. Il leur dit: « Si quelqu'un ne se con» forme point à ce que nous écrivons, remar» quez-le; ne vous associez point avec lui, afin » qu'il rougisse de sa faute; ne le regardez point » comme un ennemi; mais reprenez-le comme un » frère ». *Ibid.* c. 3, ℣. 14. « Si quelqu'un vous » prêche un autre Evangile que celui que vous » avez reçu, fût-ce un Ange du ciel, qu'il soit » anathême », c'est-à-dire retranché de la société des fidèles. *Galat.* c. 1, ℣. 9. Mais l'Apôtre, informé d'une conjuration que les Juifs avoient formée contre sa vie, se crut en droit d'en faire avertir un Officier Romain, & d'en appeller à César, pour se mettre à couvert de leur fureur, *Act.* c. 23, ℣. 12; c. 25, ℣. 11.

De cette doctrine de l'Evangile peut-on conclure qu'il n'est pas permis aux Princes de protéger la religion par des loix, d'en punir les infracteurs, sur-tout lorsqu'ils sont turbulens, séditieux, perturbateurs du repos public ?

Les Apologistes du Christianisme, les Pères de l'Eglise se sont plaints de l'injustice des Princes Païens qui vouloient forcer les Chrétiens d'adorer les Dieux de l'Empire ; ils ont posé pour principe que c'est une impiété d'ôter aux hommes la liberté en matière de religion, que la religion doit être embrassée volontairement & non par force, &c. Mais ont-ils soutenu qu'il devoit être permis aux Chrétiens d'aller déclamer en public contre la religion dominante, de troubler les Païens dans leur culte, de les insulter & de les calomnier, de répandre des libelles diffamatoires contre les Prêtres, &c. ? Ils ont présenté aux Empereurs & aux Magistrats des requêtes & des apologies ; ils ont prouvé la vérité du Christianisme & la fausseté du Paganisme, sans manquer au respect dû aux Puissances légitimes, sans montrer de la passion ni de la haine contre leurs ennemis.

Plusieurs Prédicateurs modernes de la tolérance ont rassemblé & cité les passages des Pères ; mais ils prétendent que les Pères ont contredit leur propre doctrine dans la suite, en approuvant les loix que les Empereurs Chrétiens avoient portées contre les Païens & contre les hérétiques. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 40. &c.

Où est donc la contradiction ? Les loix des Empereurs Païens étoient portées contre des Chrétiens paisibles, soumis, fidèles à toutes les institutions civiles, qui n'avoient d'autre crime que de s'abstenir de tout acte d'idolâtrie ; les Pères en prouvèrent l'injustice. Celles des Empereurs Chrétiens statuoient des peines contre les sacrifices sanglans, contre la magie, contre les crimes inséparables de l'idolâtrie, contre des hérétiques séditieux & furieux, qui s'emparoient des Eglises, dépouilloient, maltraitoient & souvent tuoient les Evêques, vouloient se rendre maîtres du culte par violence ; les Pères soutinrent qu'elles étoient justes ; nous le soutenons comme eux.

Mais voilà le sophisme continuel de nos adversaires ; il ne faut point forcer la croyance : donc il ne faut pas gêner la conduite ; la liberté de penser est de droit naturel : donc elle emporte la liberté de dire, d'écrire & de faire ce qu'on veut.

Bingham a prouvé que les peines portées contre les hérétiques furent d'abord très-légères & se bornoient à des amendes ; que quand la fureur des Donatistes eut forcé les Empereurs à prononcer la peine de mort, les Evêques, loin de l'approuver, intercédèrent encore auprès des Magistrats, pour empêcher que l'on exécutât des coupables qui avoient commis des homicides & d'autres crimes. *Orig. Ecclés.* l. 16, c. 2, §. 5 & suiv.

Quelques-uns n'ont pas osé blâmer l'*intolérance* ecclésiastique. Elle consiste, disent-ils, à regarder comme fausses toutes les religions différentes de celles que l'on professe, à le démontrer publiquement, sans être arrêté par aucune terreur, par aucun respect humain, au hasard même de perdre la vie : ainsi en ont agi les Martyrs. D'autres, plus hardis, ont censuré cette constance intrépide ; selon leur opinion, les Martyrs étoient des *intolérans* que l'on a bien fait de punir. Ils devoient se borner à croire ce qui leur paroissoit vrai, sans avoir l'ambition de le persuader aux autres. Nous voudrions savoir pourquoi il est plus permis aux incrédules de prêcher le Déisme & l'Athéisme, qu'aux Martyrs de prêcher la vraie religion ?

Tous prétendent qu'un Souverain n'a aucun droit de gêner la religion de ses sujets. Quand cela seroit vrai, il faudroit encore prouver qu'il n'a pas droit de réprimer l'Athéisme & l'irréligion ; & quand il seroit démontré qu'il doit tolérer toute espèce de doctrine, il resteroit encore à faire voir qu'il ne doit punir aucune action.

C'est une calomnie & une absurdité d'accuser de *persécution* & d'appeller *persécuteurs* les Souverains qui ont fait des loix & qui ont statué des peines pour réprimer des sectes séditieuses & turbulentes, pour contenir des sujets révoltés, qui avoient fait trembler plus d'une fois le gouvernement, pour en imposer à des Prédicans qui vouloient que leur religion s'établit par la force, pour punir des Ecrivains audacieux, qui ne respectoient ni la religion ni les mœurs, ni la décence, ni la police. Soutenir que cette conduite est une injuste tyrannie, que ceux qui l'approuvent sont des hommes de sang, qu'ils sont tout prêts à prendre le couteau du boucher, &c., c'est un vrai fanatisme, c'est prêcher la tolérance avec toute la fureur de l'*intolérance*.

Les maximes établies par ces déclamateurs ne sont pas plus sensées que leurs raisonnemens. Tout moyen, disent-ils, qui excite la haine, l'indignation, le mépris, est impie. Cela est faux. Souvent un moyen très-légitime en lui-même excite la haine, l'indignation & le mépris de ceux contre lesquels on l'emploie, parce que ce sont des fanatiques & des séditieux.

Tout moyen qui relâche les liens naturels & éloigne les pères des enfans, les frères des frères, les sœurs des sœurs, est impie. Autre maxime fausse. Souvent un fils, un frère, un parent, est un insensé qui se cabre contre sa famille, parce qu'elle exige de lui une conduite raisonnable. Jésus-Christ a prédit que son Evangile diviseroit quelquefois les familles, non par lui-même, mais par la malice & l'opiniâtreté des incrédules ; c'est ce qui est arrivé : il ne s'ensuit pas pour cela que l'Evangile soit une impiété.

Les hommes qui se trompent de bonne foi sont à plaindre, jamais à punir; il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi ni les hommes de mauvaise foi, mais en abandonner le jugement à Dieu. Telle est leur décision. Nous répondrons que si ces mécréans ne sont point séditieux ni prédicans, s'ils n'inquiètent, n'insultent, ne calomnient personne, il est juste de les laisser tranquilles; s'ils font le contraire, il faut les punir, sans s'embarrasser s'ils sont de bonne ou de mauvaise foi.

Quant à ceux qui se plaignent de ce que l'on persécute *ceux même qui n'annoncent rien, ne proposent rien, ne prêchent rien*, ils ne méritent pas qu'on leur réponde.

Un de ceux qui ont écrit avec le plus de chaleur sur ce sujet est Barbeyrac; mais il n'a fait que répéter les sophismes de Bayle; en accusant les Pères de l'Eglise de s'être contredits, il est tombé lui-même en plusieurs contradictions. *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, c. 12.

Il dit que la violence n'éclaire ni ne convertit personne, qu'elle rend plutôt opiniâtre & détourne de l'examen, qu'elle ne peut aboutir qu'à faire des hypocrites.

Cette maxime est déjà fausse en général; le contraire est prouvé par l'exemple des Donatistes, contre lesquels on fut obligé de sévir pour réprimer leur brigandage. Réduits à l'impuissance de le continuer, ils consentirent à se laisser instruire, & se réunirent à l'Eglise. Si la violence ne convertit pas les pères, elle peut agir sur les enfans, empêcher le schisme & l'erreur de se perpétuer. Quand la maxime seroit vraie à tous égards, il s'ensuivroit seulement qu'il ne faut pas l'employer comme un moyen de persuasion; mais il ne s'ensuivroit point que l'on ne doit point s'en servir pour réprimer des sectes dangereuses & turbulentes. Qu'elles se convertissent ou non, la tranquillité publique exige qu'on leur ôte les moyens de la troubler.

Barbeyrac soutient qu'en matière de religion chacun doit être juge pour soi-même, que personne n'en peut juger pour les autres d'une manière infaillible, que l'opinion du grand nombre ne prouve rien. Selon lui, aucune société ne peut se croire à couvert d'erreur; elle n'a droit tout au plus que d'exclure de son sein les dissentans; la Tradition est de nulle autorité, & l'infaillibilité prétendue de l'Eglise est une absurdité: Dieu seul est juge dans cette matière.

Il nous permettra donc d'appeller de sa décision au jugement de Dieu & du bon sens. Un Protestant qui ne se croit point infaillible ne devroit pas prononcer des oracles théologiques d'un ton aussi absolu. Nous demandons d'abord comment un ignorant peut être juge de la religion qu'il doit suivre, quelle certitude il peut avoir de sa religion, s'il ne doit s'en rapporter au jugement de personne. Si Dieu vouloit que chacun fût juge pour soi-même, il étoit fort inutile de donner aux hommes une révélation, de revêtir Jésus-Christ & les Apôtres d'une mission divine pour nous instruire, de bouleverser l'univers pour établir le Christianisme. De quoi sert l'Evangile, si chacun peut l'entendre comme il lui plaît, & si Dieu trouve bon que tout homme savant ou ignorant, éclairé ou stupide, se fasse une religion à son gré? Mais ce n'est pas ici la seule preuve du peu de cas que les Docteurs Protestans font de la révélation, de la rapidité avec laquelle leurs principes conduisent à l'irréligion: pourvu que la tolérance, c'est-à-dire le libertinage d'esprit, règne dans le monde, que leur importe ce que deviendra le Christianisme?

Aussi notre ridicule Moraliste juge que les mystères sont révélés d'une manière fort obscure; il en conclut qu'il est dans l'ordre de la Providence qu'il y ait diversité de sentimens en matière de religion, puisque, selon S. Paul, *il faut qu'il y ait des hérésies.* Mais fidèle à se contredire, Barbeyrac décide que la tolérance ecclésiastique ne doit pas être pour ceux qui nient les vérités fondamentales.

Mais si personne n'a droit de juger pour les autres, qui décidera quelles sont les vérités fondamentales ou non fondamentales? Puisque les mystères sont révélés d'une manière fort obscure, il n'y a pas d'apparence que ce soient des dogmes fondamentaux, & s'ils ne le sont pas, de quels articles de foi sera donc composé le symbole du Christianisme? Les Sociniens ont trouvé bon de retrancher du leur tous les mystères. Barbeyrac, sans doute, ne s'attribuera pas le droit de les condamner. Si Dieu a jugé à propos qu'il y eût des Sociniens dans le monde, nous ne voyons pas pourquoi il ne voudroit pas qu'il y eût aussi des Déistes & des Athées. L'impiété de ceux-ci est dans l'ordre de la Providence tout comme les autres erreurs & les autres crimes du genre humain: Dieu les permet; mais il y auroit de la folie à croire qu'il les approuve.

S. Paul a dit: » Il faut qu'il y ait des hérésies, » afin que l'on connoisse ceux dont la foi est à » l'épreuve «. *I. Cor.* c. 11, ℣. 19. En effet, l'on a vu par cette épreuve que la foi des Protestans n'étoit pas fort solide, puisqu'après avoir fait schisme avec l'Eglise, dans le sein de laquelle ils étoient nés, ils ont vu bientôt éclore parmi eux vingt sectes différentes.

Cependant Barbeyrac soutient que le Souverain n'a rien à voir au salut de ses sujets, qu'il n'a aucune autorité sur leur conscience; que les gêner, en fait de religion, c'est empiéter sur les droits de Dieu, & donner droit aux Souverains infidèles de persécuter la vraie religion. Il convient néanmoins que le Souverain peut rendre une religion dominante, & qu'il doit veiller à la tranquillité publique.

Il est difficile de comprendre comment le Sou-

verain peut rendre une religion dominante, sans gêner les autres religions, & comment il peut maintenir la tranquillité publique sans avoir droit de réprimer ceux qui la troublent sous prétexte de religion. Lorsque les émissaires de Luther & de Calvin sont venus en France déclamer contre la religion dominante, soulever les fidèles contre leurs Pasteurs, détruire les objets du culte public, ouvrir les cloîtres, s'emparer des biens eccléfiastiques, &c., le Souverain étoit-il obligé en conscience de tolérer ces excès, parce qu'il n'a rien à voir au salut de ses sujets? La première obligation que lui impose sa religion est d'empêcher qu'on ne prêche contr'elle; il ne peut la croire vraie, sans juger que toutes les autres sont fausses. Si un Souverain, hérétique ou infidèle, part de ce principe pour persécuter la vraie religion, que s'ensuivra-t-il? Qu'il est aveugle & trompé par une fausse conscience; mais il ne s'ensuivra pas qu'il fait bien, qu'il est irrépréhensible. Il n'est pas vrai, comme le prétend Barbeyrac, que les droits de la conscience erronée soient les mêmes que ceux de la conscience droite, & que plus un homme est opiniâtre, plus il est excusable. *Voyez* CONSCIENCE.

Il convient que les principes du Catholicisme, & ceux du Protestantisme, sont inconciliables; c'est avouer à peu près que ces deux religions ne pourront jamais se tolérer mutuellement. Il convient que les Protestans ont exercé l'*intolérance* eccléfiastique & civile; comment le nier en effet? Ils sont partis du principe que le Catholicisme étoit une religion détestable, qu'il falloit le poursuivre à feu & à sang, l'exterminer à quelque prix que ce fût, & ils ont agi en conséquence. Mais en cela, dit-il, ils se sont conduits contre leurs propres principes; c'étoit chez eux un reste de Papisme.

Il faut que ce reste soit un vice ineffaçable, puisqu'il dure encore depuis plus de deux cens ans. Nous savons très-bien que le système & la conduite des Protestans ne sont & n'ont jamais été qu'un chaos de contradictions. Encore foibles, ils demandèrent la tolérance, mais en faisant assez voir que s'ils devenoient les maîtres, ils anéantiroient le Catholicisme. Furieux ensuite d'éprouver de la résistance, ils prirent les armes & firent la guerre par tout, en Allemagne, en Suisse, en France, en Angleterre, en Hollande. Enfin, las de répandre du sang, ils signèrent des traités de pacification, & ils les ont violés toutes les fois qu'ils l'ont pu. Leurs descendans, honteux de cette frénésie, viennent nous prêcher la tolérance; les incrédules, animés du même esprit, se joignent à eux, & soutiennent gravement que c'est le Papisme qui a causé tout le mal. En vérité, c'est une dérision.

Mais ils ont un argument qu'ils croient invincible, l'intérêt politique. L'*intolérance*, dit Barbeyrac, dépeuple les Etats, au lieu que la tolérance les fait fleurir. Ce n'est point la diversité de religions qui cause des troubles, c'est l'*intolérance*; en les souffrant toutes, loin de les multiplier, on les réunit.

Cependant, depuis plus d'un siècle que la tolérance politique est établie en Angleterre & en Hollande, nous ne voyons pas que les Catholiques & les Protestans, les Sociniens, les Arminiens & les Gomaristes, les Anglicans & les Presbytériens, les Luthériens, les Anabaptistes, les Quakers, les Hernhutes ou Frères Moraves, les Juifs, &c., se soient fort empressés de se réunir; & il n'y a pas d'apparence que ce miracle de la tolérance puisse s'opérer si-tôt. Plusieurs de ces religions sont nées depuis les édits de pacification; & c'est à l'ombre de la tolérance qu'elles se sont nourries; la même chose n'est pas arrivée dans le Catholicisme; la spéculation de nos Politiques est donc fausse à tous égards.

Nous convenons que la tolérance, établie tout-à-coup dans un Etat quelconque, pendant que l'*intolérance* règne chez les nations voisines, peut lui procurer une prospérité passagère, sur-tout lorsque les attraits d'un gouvernement républicain se joignent à l'appas de la tolérance. Alors les dissentans ou mécréans de toutes les sectes ne manquent pas d'y accourir. Mais il est question de savoir si ce germe de division, porté dans un Gouvernement, en rendra la constitution fort solide, si ce qui peut être avantageux à une République convient également à une Monarchie; si le génie républicain du Protestantisme n'est pas un feu qui couve toujours sous la cendre, & qui est toujours prêt à se rallumer, &c.

On conviendra du moins que, malgré la tolérance & ses merveilleux effets, la Hollande & l'Angleterre ne sont plus aujourd'hui à ce haut degré de prospérité où elles se trouvoient il y a un siècle; & comme ce n'est point l'*intolérance* qui a fait perdre aux Anglois l'Amérique, & qui menace leur domination dans les Indes, il y a aussi beaucoup d'apparence que ce n'est point la tolérance qui avoit opéré le prodige éphémère de leur prospérité. On a beau répéter que l'*intolérance* a dépeuplé & ruiné la France, il est démontré, par des calculs & des dénombremens incontestables, que ce Royaume est aujourd'hui plus peuplé, mieux cultivé, plus riche & plus florissant qu'il ne l'étoit à la révocation de l'édit de Nantes. Ainsi les spéculations de nos politiques protestans, ou incrédules, ne sont pas plus vraies que leurs raisonnemens philosophiques & théologiques.

Lorsque les Ministres de la religion prêchent le zèle & l'attachement à la religion, l'on ne manque pas de dire qu'ils parlent pour leur intérêt; mais lorsque les mécréans prêchent la tolérance & l'indifférence de religion, ils plaident aussi la cause de leur intérêt; nous ne voyons pas pourquoi ces derniers sont moins suspects que les

premiers. Toute la question est de savoir lequel de ces deux intérêts est le plus sage & le mieux entendu. *Voyez* PERSÉCUTION, &c.

INTROÏT ou INTROÏTE, terme formé du latin *introitus*, entrée. C'est une antienne qui se chante par le chœur, & se récite par le Prêtre pour commencer la Messe. Autrefois elle étoit suivie d'un pseaume entier, que l'on chantoit pendant que le peuple s'assembloit; à présent l'on ne chante qu'un verset, suivi du *Gloria Patri*, après lequel on répète l'antienne.

INTRONISATION. C'est la cérémonie de placer un Evêque sur son trône, ou son siège épiscopal, immédiatement après sa consécration. Dans les premiers siècles, l'usage étoit que le nouvel Evêque, placé sur son siège, adressât au peuple une instruction, & ce premier sermon étoit nommé *discours enthronistique*. Il écrivoit ensuite à ses Comprovinciaux pour leur rendre compte de sa foi, & entrer en communion avec eux, & ces lettres se nommoient encore *enthronistiques*. Bingham, *Orig. Ecclés*. l. 2, c. 11, §. 10. Enfin l'on a nommé de même une somme d'argent, que les Evêques ont payée pendant un certain tems, afin d'être installés.

INTUITIF, se dit de la vue, ou de la connoissance claire & distincte d'un objet. Les Théologiens pensent que les bienheureux dans le ciel jouissent de la *vision intuitive* de Dieu, & de la connoissance claire & distincte des mystères que nous croyons par la foi. Ils se fondent sur ce qu'a dit S. Jean : » Lorsque Dieu paroitra, nous lui » serons semblables, parce que nous le verrons » tel qu'il est «, *I. Joan*. c. 3, ℣. 2, & sur ce passage de S. Paul : » Nous ne voyons à présent » que dans un miroir & dans l'obscurité, mais » alors nous le verrons face à face; à présent je » ne le connois qu'en partie, mais je le connoitrai » comme je suis connu moi-même «. *I. Cor*. c. 13, ℣. 12.

INVENTION DE LA SAINTE CROIX. *Voyez* CROIX.

INVISIBLES. On a donné ce nom à quelques Luthériens rigides, sectateurs d'Osiander, de Flaccius Illyricus, & de Swerfeld, qui prétendoient qu'il n'y a point d'Eglise visible. Dans la Confession d'Augsbourg & dans l'apologie, les Luthériens avoient fait profession de croire que l'Eglise de Jésus-Christ est toujours visible; la plupart des Communions Protestantes avoient enseigné la même doctrine; mais leurs Théologiens se trouvèrent embarrassés lorsque les Catholiques leur demandèrent où étoit l'Eglise visible de Jésus-Christ avant la prétendue réforme. Si c'étoit l'Eglise Romaine, elle professoit donc alors la vraie doctrine de Jésus Christ, puisque sans cela, de l'aveu même des Protestans, elle ne pouvoit pas être une véritable Eglise. Si elle la professoit alors, elle ne l'a pas changée depuis; elle enseigne encore aujourd'hui ce qu'elle enseignoit pour lors; elle est donc encore, comme elle étoit, la véritable Eglise. Pourquoi s'en séparer? Jamais il ne peut être permis de rompre avec la véritable Eglise de Jésus-Christ; faire schisme avec elle, c'est se mettre hors de la voie du salut. Pour esquiver cette difficulté accablante, il fallut recourir à la chimère de l'Eglise *invisible*. *Hist. des Variat*. l. 15. *Voyez* EGLISE, §. 5.

INVITATOIRE. Verset que l'on chante ou que l'on récite au commencement des Matines, avant le Pseaume *Venite exultemus*, & il se répète, en moins en partie, après chaque verset. Il change suivant la qualité de l'Office ou de la Fête. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la Semaine-Sainte. On lui a donné ce nom, parce que c'est une invitation à louer Dieu.

INVOCATION, se dit d'une des prières du Canon de la Messe. *Voyez* CONSÉCRATION.

INVOCATION DES SAINTS. *Voyez* SAINTS.

INVOLONTAIRE. Ce terme semble signifier d'abord ce qui ne vient point de notre volonté, ce à quoi notre volonté n'a point de part; dans ce sens, ce qu'un homme plus fort que nous nous fait faire par violence est *involontaire*. Mais, dans la manière commune de parler, nous appellons ainsi, 1°. ce que nous faisons par crainte & contre notre gré, sans éprouver cependant aucune violence; ainsi un Négociant monté sur un vaisseau, & qui, pendant la tempête, jette ses marchandises dans la mer pour éviter le naufrage, fait ce sacrifice *involontairement* & contre son gré; c'est la crainte qui le fait agir.

2°. Ce que nous faisons par ignorance, ou par défaut de prévoyance; ainsi celui qui, roulant une pierre du haut d'une montagne, écrase dans la plaine un homme qu'il ne voyoit pas, commet un meurtre *involontaire*. Un Païen qui refuse le Baptême, parce qu'il n'en connoit ni la nécessité, ni les effets, est censé agir *involontairement*.

3°. Ce que nous éprouvons par une nécessité naturelle, à laquelle nous ne pouvons pas résister. Dans ce sens, un homme pressé par la faim desire nécessairement de manger; mais ce desir n'est pas censé volontaire, il n'est ni réfléchi, ni délibéré; il vient d'une nécessité irrésistible.

Ainsi nous appellons communément *involontaire* ce qui n'est pas libre, quoique ce soit notre volonté qui agit. *Voyez* LIBERTÉ.

Un des reproches des incrédules contre la religion, est qu'elle nous peint Dieu comme un Maître

injuste qui punit des foiblesses *involontaires*, des fautes qui ne sont pas libres. C'est une fausseté. Dieu n'impute à péché ni ce qui se fait par ignorance invincible, ni les mouvemens déréglés de la concupiscence, lorsqu'ils sont indélibérés & que l'on n'y consent pas. *Voyez* IGNORANCE, CONCUPISCENCE. Si Dieu nous fait porter la peine du péché de notre premier père, qui ne vient pas de notre propre volonté, cette peine, par la grace de la rédemption, sert à expier nos propres péchés, & à nous faire mériter une récompense plus abondante. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL, RÉDEMPTION.

J O

JOACHIMITES, Disciples de Joachim, Abbé de Flore en Calabre, Ordre de Citeaux, qui passa pour Prophète pendant sa vie, & qui, après sa mort, laissa plusieurs livres de prédictions & d'autres ouvrages. Ces écrits furent condamnés, sans nommer l'Auteur, l'an 1215, par le Concile de Latran, & par celui d'Arles, en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés du nombre ternaire, relativement aux trois Personnes de la Sainte-Trinité. Ils disoient que Dieu le Père avoit régné sur les hommes depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ; que l'opération du Fils avoit duré depuis cet avénement jusqu'à leur tems, pendant douze cens soixante ans; qu'après cela le S. Esprit devoit opérer aussi à son tour. Cette division n'étoit déja rien moins que conforme à la saine Théologie, suivant laquelle toutes les opérations extérieures de la Divinité doivent être attribuées conjointement aux trois Personnes divines.

Ils divisoient les hommes, les tems, la doctrine, la manière de vivre, chacun en trois ordres, ou trois états, ce qui faisoit quatre *Ternaires*. Le premier comprenoit trois états ou ordres d'hommes; savoir, celui des gens mariés, qui avoit duré sous le règne du Père Eternel, ou sous l'ancien Testament; celui des Clercs, qui a eu lieu sous le règne du Fils, ou sous la loi de grace; celui des Moines, qui devoit dominer du tems de la plus grande grace par le S. Esprit. Le second Ternaire étoit celui de la doctrine, savoir l'ancien Testament donné par le Père, le nouveau, qui est l'ouvrage du Fils, & l'Evangile éternel, qui devoit venir du S. Esprit. Le Ternaire des tems sont les trois règnes dont nous avons parlé; celui du Père, ou l'esprit de la loi mosaïque, celui du Fils, ou l'esprit de grace, celui du Saint-Esprit, ou de la très-grande grace, & de la vérité enfin découverte. Sous le premier, disoient ces visionnaires, les hommes ont vécu selon la chair; sous le second, ils ont vécu entre la chair & l'esprit; sous le troisième, & jusqu'à la fin du monde, ils vivront entièrement selon l'esprit. Dans cette troisième époque, selon les *Joachimites*, les Sacremens, les figures & tous les signes sensibles devoient cesser, & la vérité se montrer à découvert.

On prétend que l'Abbé Joachim étoit aussi Trithéiste; qu'il n'admettoit, entre les trois Personnes divines, qu'une union de volontés & de desseins.

Malgré l'autorité des deux Conciles qui ont condamné ses visions & son *Evangile éternel*, il s'est trouvé un Abbé de son Ordre, nommé Grégoire Laude, qui a écrit sa vie, a voulu éclaircir ses prophéties, & a tenté de le justifier du crime d'hérésie; cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1660, en un vol. *in-fol.* D. Gervaise, ancien Abbé de la Trape, a aussi donné au public une histoire de l'Abbé Joachim, & a de nouveau entrepris son apologie; mais aucun de ces deux Ecrivains n'est venu à bout de prouver que l'on ait imputé faussement à ce Moine les erreurs condamnées dans ses livres.

Il n'est pas certain qu'il soit l'Auteur de l'*Evangile éternel*; quelques-uns prétendent que cet ouvrage est de Jean de Rome, ou Jean de Parme, septième Général des Frères Mineurs; d'autres l'attribuent à Amauri, ou à quelqu'un de ses Disciples; selon d'Argentré, quelques Religieux voulurent en introduire la doctrine dans l'Université de Paris, en 1254.

Quoi qu'il en soit, les visions de l'Abbé Joachim produisirent de très-mauvais effets. Elles donnèrent lieu aux rêveries de Ségarel, de Doncin, & d'autres fanatiques, dont les sectateurs troublèrent l'Eglise pendant le reste du treizième siècle. *Voyez* APOSTOLIQUES.

JOANNITES. On donna ce nom, dans le cinquième siècle, à ceux qui demeurèrent attachés à S. Jean Chrisostôme, & ne voulurent point rompre communion avec lui. On sait que ce Saint fut exilé par les artifices de l'Impératrice Eudoxie, & déposé dans un Conciliabule par Théophile d'Alexandrie, ensuite dans un second tenu à Constantinople; le nom de *Joannites* devint ainsi un titre de disgrace à la Cour impériale. *Voyez* S. JEAN CHRYSOSTÔME.

JOB, nom d'un des livres de l'ancien Testament, ainsi appellé, parce qu'il renferme l'histoire de *Job*, Patriarche célèbre par sa patience, par sa soumission à Dieu, sa sagesse, & ses autres vertus. Ce saint personnage vivoit dans la terre de Hus, que l'on croit être l'Idumée orientale, aux environs de Bosra. Le sentiment le plus commun est que *Job* lui-même est l'Auteur du livre qui contient son histoire.

On a formé sur ce livre une infinité de conjectures. Quelques Protestans, suivis par les incrédules, ont pensé que *Job* n'est point un personnage réel qui ait véritablement existé, que son livre est une allégorie ou une fable morale, &

non une histoire. Mais ce sentiment ne s'accorde point avec le récit de plusieurs Auteurs sacrés. Ezéchiel, c. 14, ℣. 14, met *Job*, avec Noé & Daniel, au rang des hommes d'une vertu éminente. L'Auteur du livre de Tobie compare les reproches que l'on faisoit à ce saint homme, à ceux dont *Job* étoit accablé par ses amis, *Tob.* c. 2, ℣. 11. L'Apôtre S. Jacques propose *Job* comme un modèle de patience, c. 5, ℣. 11. Tout cela paroit désigner un personnage réel. Quand on prendroit pour une allégorie ce qui est dit dans le livre de *Job* touchant les enfans de Dieu, ou les Anges, parmi lesquels se trouve Satan, &c., c. 1 & 2, cela n'empêcheroit pas que le reste de l'histoire ne dût être regardé comme véritable.

On n'a pas moins varié sur l'Auteur du livre. Les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui même en syriaque ou en arabe, & que c'est le plus ancien de nos livres saints; qu'ensuite Moïse, ou quelque autre Israélite, l'a traduit en hébreu; d'autres l'ont attribué à Eliu, ou à l'un des deux autres amis de *Job*; plusieurs à Moïse, ou à Salomon, à Isaïe ou à quelque Ecrivain plus récent; aucune de ces dernières opinions n'est assez solidement établie.

Il paroit que l'Auteur du livre de *Job* a fait allusion au passage de la mer rouge, lorsqu'il a dit en parlant de Dieu, c. 26, ℣. 12: » Il a » fendu la mer par sa puissance, il a frappé le » superbe par son souffle, il a rendu le ciel serein, » & a blessé le serpent tortueux «. Isaïe, c. 51, ℣. 9, se sert des mêmes expressions en citant ce prodige. Mais, d'un autre côté, si *Job* a vécu dans le voisinage du désert pendant les quarante ans que les Israélites y ont passé, il est étonnant qu'il n'ait pas cité leur servitude en Egypte comme un exemple des calamités par lesquelles Dieu afflige souvent ceux qu'il aime & qu'il protége.

La langue originale de ce livre est l'hébreu, mais mêlé d'expressions arabes & chaldaïques, & de plusieurs tours de phrases qui ne se trouvent point dans l'hebreu pur; c'est ce qui rend cet ouvrage obscur & difficile à entendre. Aussi la version grecque dont les anciens se sont servis est-elle tres imparfaite. Le texte est écrit en style poétique, & en vers libres, quant à la mesure & à la cadence; leur beauté consiste principalement dans la force de l'expression, dans la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, dans la variété des caractères; tout cela y est réuni dans le plus haut degré.

C'est un monument précieux de l'ancienne philosophie des Orientaux. *Job* y discute avec ses amis, une question très-importante; savoir, si Dieu, sans injustice, peut affliger les justes; *Job* soutient qu'il le peut, & en donne les mêmes raisons, que nous alléguons encore aux détracteurs de la Providence. Il pose pour principe, 1°. que les desseins de Dieu sont impénétrables, qu'il est le maître absolu de ses bienfaits, qu'il peut les accorder ou les refuser à qui il lui plait, sans qu'on puisse l'accuser d'injustice; 2°. qu'aucun homme n'est exempt de péché, qu'il en est souillé dès sa naissance; les afflictions qu'il éprouve peuvent donc être toujours l'expiation de ses fautes; 3°. il soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé, & il en est lui même un illustre exemple; 4°. *Job* ne borne point ses espérances à cette vie, il compte sur un état à venir dans lequel le juste sera récompensé de ses vertus, & le méchant puni de ses crimes. Lowth, qui, dans son ouvrage *de sacrâ Poesi hebræorum*, a éclairci un grand nombre de passages du livre de *Job*, fait voir que ce Patriarche parle évidemment d'un lieu de félicité pour les justes après la mort. *Voyez* AME.

Il y a plus, ce saint homme professe clairement le dogme de la résurrection future. Il dit, c. 19, ℣. 25, & suiv.: » Je sais que mon Rédempteur » est vivant, & que je ressusciterai de la terre » au dernier jour, que je serai de nouveau revêtu » de ma dépouille mortelle, & que je verrai » mon Dieu dans ma chair, &c. « Ceux qui ont conclu de-là que le livre de *Job* est d'un Auteur récent, que les anciens n'avoient pas une idée aussi claire de la résurrection qu'elle le paroit dans ce passage, sont partis d'un principe très-faux, en supposant que ce n'étoit point là la croyance primitive des anciens peuples, & surtout des Patriarches. *Voyez* RÉSURRECTION.

Ce n'est donc pas sans raison que les Juifs & les Chrétiens ont regardé *Job* comme un Auteur inspiré; son livre a été reconnu pour canonique par la Synagogue & par l'Eglise dès les premiers siècles. S. Paul l'a cité, *I. Cor.* c. 3, ℣. 19. » Il » est écrit, dit-il, je surprendrai les sages dans » leur fausse sagesse «. Or, ce passage ne se trouve que dans le livre de *Job*, c. 5, ℣. 11. Ce livre est renfermé dans les plus anciens catalogues des livres sacrés. Ceux qui ont voulu faire douter si les Juifs l'avoient reçu comme tel, n'ont allégué que le silence de Joseph; mais ce silence ne prouve rien, puisque Joseph n'a pas nommé en détail les livres de l'Ecriture. S. Jérôme atteste que *Job* étoit mis par les Juifs au rang des Hagiographes; aucun Docteur Juif n'a dit le contraire.

Le Jésuite Pinéda a fait un savant commentaire sur ce livre, & Spanheim a donné une vie de *Job* très-détaillée. *Voyez* la *Préface du livre de Job*, *Bible d'Avignon*, t. 6, p. 449.

JOEL, est le second des douze petits Prophètes. Il paroit qu'il prophétisa dans le Royaume de Juda, après la ruine de celui d'Israël, & le transport des dix tribus en Assyrie. Sa prophétie, qui ne contient que trois chapitres, annonce quatre grands événemens; savoir, une nuée d'insectes qui devoit ravager les campagnes, & produire une famine dans le Royaume de Juda; Jérémie parle de cette

famine, c. 14, ℣. 1. Une armée d'étrangers, qui devoit venir & achever de dévaster la Judée; il est à présumer que c'est l'armée de Nabuchodonosor, qui détruisit le Royaume de Juda, & emmena les Juifs à Babylone. Le retour de cette captivité, & les bienfaits dont Dieu vouloit ensuite combler son peuple; enfin la vengeance qu'il tireroit des peuples ennemis des Juifs.

Dans les *Actes des Apôtres*, c. 2, ℣. 16, Saint Pierre applique à la descente du S. Esprit ce que Joël avoit dit des faveurs que Dieu vouloit accorder à son peuple, & des signes qui devoient paroître à cette occasion dans le ciel & sur la terre. De-là plusieurs Pères de l'Eglise, & plusieurs Commentateurs, ont conclu que la prophétie de Joël n'avoit point été accomplie dans toute son étendue, au retour de la captivité de Babylone, qu'il falloit par conséquent lui donner un double sens. Quelques modernes, qui ont vu que toutes les circonstances n'avoient pas été vérifiées non plus à la descente du Saint-Esprit & à la prédication de l'Evangile, ont pensé que ce qui est dit du *jugement* que Dieu devoit exercer sur les nations doit s'entendre de la fin du monde & du jugement dernier; conséquemment qu'il y a dans les paroles de *Joël* un troisième sens prophétique. *Voyez* la *Préface sur Joël*, *Bible d'Avignon*, tom. 11, p. 361.

JOIE. Un des reproches les plus communs que les incrédules font à la religion, est que ses dogmes, sa morale, ses pratiques, semblent faites pour nous attrister, pour nous interdire toute espèce de *joie* & de plaisirs; que la piété ou la dévotion n'est dans le fond qu'un accès de mélancholie; qu'un Chrétien régulier & fervent doit être le plus malheureux des hommes.

Cette prévention ne s'accorde guères avec le langage de nos livres saints. Continuellement le Psalmiste exhorte les adorateurs du vrai Dieu à se réjouir, à se livrer aux plus doux transports de la *joie*; il invite tous les hommes à goûter & à éprouver combien le Seigneur est doux; il ne regarde comme heureux que ceux qui servent le Seigneur, qui connoissent & méditent sa loi, & qui y conforment leur conduite. S. Paul exhorte de même les fidèles à se réjouir dans le Seigneur, *Philipp.* c. 3, ℣. 1; c. 4, ℣. 4; à chanter de tout leur cœur des hymnes & des cantiques pour louer Dieu, *Ephes.* c. 5, ℣. 19; *Coloss.* c. 3, ℣. 16. Il dit que le royaume de Dieu en ce monde ne consiste point dans les voluptés sensuelles, mais dans la *joie* & la paix du S. Esprit, *Rom.* c. 14, ℣. 17. Il proteste qu'au milieu des travaux & des peines de l'apostolat il est comblé & transporté de joie, *II. Cor.* c. 7, ℣. 4.

Les Saints, dans tous les siècles, ont répété la même chose; ceux qui avoient mené d'abord une vie peu chrétienne ont attesté, après leur conversion, qu'ils jouissoient d'un sort plus heureux, qu'ils goûtoient une *joie* plus douce & plus pure qu'ils n'avoient fait lorsqu'ils se livroient au plaisir. Tous ces hommes vertueux ont-ils été des imposteurs, ou le Christianisme a-t-il changé de nature, pour devenir une religion triste & lugubre?

Que Dieu, touché de compassion envers le genre humain, ait daigné envoyer & livrer son Fils unique pour nous sauver; que, par les mérites de ce divin Rédempteur, il distribue plus ou moins abondamment à tous les hommes des graces pour les conduire au salut; que nous ayons pour Juge un Dieu qui a voulu être notre frère, afin d'être miséricordieux, *Hebr.* c. 2, ℣. 17; que les souffrances inévitables à la nature humaine puissent devenir pour nous le principe d'une éternité de bonheur, &c.: voilà des dogmes qui ne sont certainement pas destinés à nous effrayer & à nous attrister, mais à nous réjouir & à nous consoler; & ce sont précisément les dogmes fondamentaux du Christianisme.

Nous convenons que, pour en établir la croyance, il a fallu que les Apôtres & les premiers fidèles fussent exposés aux plus rudes épreuves, même à perdre la vie dans les tourments: ce sont là les sujets de tristesse & de larmes que Jésus-Christ leur avoit annoncés; mais il leur avoit prédit aussi que leur tristesse seroit changée en *joie*, *Joan.* c. 16, ℣. 20; il ne les a pas trompés.

Si le sentiment d'un Philosophe Païen peut faire plus d'impression sur les incrédules que celui des Auteurs sacrés & des Saints de tous les siècles, nous les invitons à lire le traité de Plutarque contre les Epicuriens, dans lequel il s'attache à prouver *que l'on ne peut pas vivre heureux en suivant la doctrine d'Epicure*, qu'il y a de la folie à se priver des consolations que donne la religion, soit pendant la vie, soit à la mort. Ce Philosophe étoit-il un enthousiaste, un insensé ou un esprit foible, tel que les incrédules ont coutume de peindre les Saints du Christianisme? Ils devroient essayer du moins de répondre aux argumens de Plutarque; aucun d'eux ne l'a encore entrepris.

JONAS, est l'un des douze petits Prophètes; il parut sous les règnes de Joas & de Jéroboam II, Rois d'Israël, *IV. Reg.* c. 14, ℣. 25; & d'Ozias ou Azarias, Roi de Juda, par conséquent plus de huit cens ans avant notre ère; ainsi, il paroît être le plus ancien des Prophètes.

Sa prophétie, renfermée en quatre chapitres, nous apprend que Dieu lui ordonna d'aller prêcher à Ninive; que *Jonas* s'embarqua pour s'enfuir & éviter cette commission. Dieu excita une tempête, pendant laquelle les mariniers jettèrent ce Prophète dans la mer; il y fut englouti par un grand poisson, qui, après trois jours, le vomit sur le sable: alors *Jonas* alla prédire aux Ninivites leur ruine

ruine prochaine ; ils firent pénitence, & Dieu leur pardonna.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, a proposé aux Juifs l'exemple de la pénitence des Ninivites, & il ajoute : « De même que *Jonas* demeura trois » jours & trois nuits dans le ventre d'un poisson, » ainsi le fils de l'homme demeurera trois jours & » trois nuits dans le sein de la terre ». *Matt.* c. 12, ℣. 40. Aussi la prophétie de *Jonas* a toujours été mise au nombre des livres canoniques, & reconnue comme authentique, soit par les Juifs, soit par les Chrétiens ; le livre de Tobie paroît y faire allusion, c. 14, ℣. 6.

Mais les incrédules n'ont pas manqué de tourner en ridicule l'histoire de *Jonas*, & de la regarder comme une fable ; les Païens faisoient de même autrefois. S. Aug. *Epist.* 102, q. 6, n. 30. Comment un homme a-t-il pu être avalé par un poisson sans être brisé, vivre pendant trois jours & trois nuits dans le ventre de cet animal sans être étouffé ? Ce miracle n'étoit pas nécessaire ; Dieu pouvoit convertir autrement les Ninivites. Est-il croyable que ce peuple ait ajouté foi à un étranger, à un inconnu qui venoit lui prédire sa ruine prochaine, qu'il ait fait pénitence sur cette menace ? *Jonas* dut être regardé comme un insensé. Les fables grecques racontoient aussi qu'Hercule avoit été avalé par un poisson.

Nous répondons que, quand il est question d'un miracle opéré par la toute-puissance de Dieu, il est ridicule de demander comment il a pu se faire. Les Naturalistes savent qu'il y a dans la Méditerranée des poissons assez gros pour avaler un homme entier, & ils en citent des exemples. Que celui qui engloutit *Jonas* ait été ou une baleine ou une lamie, cela est fort indifférent. Il n'a pas été plus difficile à Dieu de faire vivre un homme pendant trois jours dans le ventre de ce monstre, que de faire croître un enfant dans le sein de sa mère. Si nous n'étions pas instruit par expérience de la manière dont un homme ou un animal vient au monde, nous ne pourrions pas nous persuader que cela est possible. Parce que Dieu pouvoit faire autrement, s'ensuit-il que ce que nous voyons n'est pas vrai ? L'histoire de *Jonas* est plus ancienne que les fables des Grecs ; celles-ci n'ont donc pas pu lui servir de modèle.

Le miracle opéré à l'égard de *Jonas* n'étoit pas plus nécessaire à Dieu que tout autre miracle ; mais il a été très-utile pour donner aux Juifs, d'avance, un exemple de la résurrection de Jésus-Christ, pour convaincre l'univers entier du pouvoir de la pénitence, pour prouver l'étendue des miséricordes de Dieu envers tous les peuples, & envers tous les hommes sans exception. Ce que disent à Dieu les Mariniers, en jettant *Jonas* dans la mer ; les réflexions des Ninivites sur la miséricorde de Dieu ; le reproche que Dieu adresse à son Prophète, qui se plaignoit de cette miséricorde même, sont une des plus touchantes leçons qu'il y ait dans toute l'Ecriture-Sainte. Elle démontre aux incrédules que Dieu n'a jamais abandonné entièrement aucune nation, qu'il a toujours agréé le culte, les prières, les hommages de tous les peuples, lorsqu'ils les lui ont adressés. *Voyez* la Dissertation sur le miracle de Jonas, *Bible d'Avignon*, tom. 11, p. 516.

JOSAPHAT est le nom d'un Roi de Juda ; il signifie *Juge* ou *jugement*. La vallée de *Josaphat* étoit célèbre par une victoire que ce Roi y remporta sur les ennemis de son peuple. *II. Paral.* c. 20. Dans le Prophète Joël, c. 3, ℣. 2 & 12, le Seigneur dit : « Je rassemblerai tous les peuples » dans la vallée de *Josaphat*, c'est-à-dire dans la » vallée *du jugement* ; je disputerai contre eux » sur ce qu'ils ont fait à mon peuple, & je les » jugerai ». Le Prophète ne parle que des peuples voisins & ennemis des Juifs ; mais sur l'équivoque du mot *Josaphat*, plusieurs Commentateurs se sont persuadés qu'il étoit question là du jugement dernier, & qu'il devoit se faire dans cette vallée de la Palestine. C'est une opinion populaire qui n'a aucun fondement. *Voyez* JOEL.

JOSEPH, fils de Jacob, l'un des douze Patriarches ; son histoire, qui est rapportée dans le *Livre de la Genèse*, c. 37 & suiv., est très-touchante ; mais elle a fourni matière à un très-grand nombre de critiques absurdes, qui ne prouvent autre chose que l'ignorance & la malignité des censeurs modernes de l'Histoire Sainte.

Comme ils ont cru trouver de la ressemblance entre plusieurs événemens de la vie de ce Patriarche & les aventures de quelques héros fabuleux, ils ont tâché de persuader que l'Historien Juif avoit tiré sa narration des Ecrivains Grecs ou Arabes. Ils n'ont pas fait attention que Moïse, Auteur du *Livre de la Genèse*, a écrit plus de cinq cens ans avant tous les Auteurs profanes dont nous avons la connoissance. Justin, qui parle de l'histoire de *Joseph*, après Trogue Pompée, l. 36, ne paroît point la révoquer en doute ; elle tient d'ailleurs à une multitude de faits qui en démontrent la réalité. Le voyage de Jacob en Egypte, où il est appellé par *Joseph* ; le séjour que sa postérité fait dans ce pays-là, & dont les Historiens Egyptiens font mention ; les deux enfans de *Joseph*, adoptés par Jacob, & qui deviennent chefs des deux tribus ; les os de *Joseph*, conservés en Egypte pendant deux siècles, reportés ensuite dans la Palestine, & enterrés à Sichem ; tout cela forme une chaîne indissoluble qui ne peut être un tissu de fictions.

La plupart des aventures de *Joseph*, disent nos Critiques, ne sont fondées que sur des songes prétendus mystérieux ; il en fait d'abord qui lui présagent sa grandeur future ; transporté en Egypte, il explique les rêves de deux Officiers de Pharaon ; il donne ensuite l'interprétation des songes

de ce Roi, & pour récompense, il est fait premier Ministre. Tout cela ne peut servir qu'à autoriser la folle confiance que les peuples ignorans ont donnée à leurs rêves dans tous les tems, & donner lieu aux fourberies des imposteurs.

Nous répondons que si tous les songes étoient aussi clairs, aussi bien circonstanciés, aussi exactement vérifiés par l'événement que ceux dont *Joseph* donna l'explication, il feroit très-permis d'y ajouter foi; Dieu sans doute a pu se servir de ce moyen pour faire connoître ses volontés & ses desseins, lorsqu'il le jugeoit à propos; mais il avoit fait défendre, par Moïse, de donner confiance en général aux rêves des imposteurs. *Deut.* c. 13, ℣. 1 & suiv. Jacob & ses enfans n'ajoutèrent d'abord aucune foi aux songes de *Joseph*; la suite seule démontra que ce n'étoient pas des illusions.

Il est dit, *Gen.* c. 44, ℣. 5, que *Joseph* se servoit de sa coupe pour tirer des présages, & il dit à ses frères, ℣. 15 : « Ne savez-vous pas que » personne n'est aussi habile que moi dans l'art » de deviner » ? Cet art frivole étoit donc pratiqué par un homme que l'on nous donne pour un modèle de sagesse & de vertu.

Mais le texte hébreu présente un autre sens, ℣. 5. Le serviteur de *Joseph* dit : « N'est ce point » la coupe dans laquelle boit mon Maître? Devin » habile, il a deviné ce qui en étoit »; il a deviné ce qu'elle étoit devenue & où elle devoit se trouver. Les paroles de *Joseph* ne signifient rien de plus; il n'avoit pas tort d'alléguer la science que Dieu lui avoit donnée des choses cachées; mais ce n'étoit ni une connoissance naturelle, ni un art duquel il fit profession.

Les Censeurs de l'Histoire Sainte témoignent leur étonnement de ce que l'Eunuque Putiphar avoit une femme; il avoit même une fille, disent-ils, puisque *Joseph* eut pour épouse Aseneth, fille de Putiphar. *Gen.* c. 41, ℣. 45.

Ils confondent deux personnages très-différens. *Putiphar*, auquel *Joseph* fut vendu, étoit Maître de la Milice de Pharaon; *Gen.* c. 39, ℣. 1, & *Poutipheragh*, dont il épousa la fille, étoit Prêtre, ou plutôt Gouverneur de la ville d'Héliopolis; ces deux noms ne sont pas le même en hébreu.

Selon la remarque de Favorin, le grec Εὔνυχος, vient de Εὐνὴν ἔχειν, garder le lit ou l'intérieur d'un appartement; c'étoit, dans l'origine, le titre de tout Officier de la chambre du Roi, & l'hébreu *Saris* ne signifie pas autre chose. Ce n'est que dans la suite, & chez les nations corrompues, que la jalousie des Princes les a engagés à faire mutiler des hommes pour le service intérieur de leur palais. Ainsi de ce que le Maître de la Milice, le Panetier & l'Echanson du Roi sont nommés *Saris* de Pharaon, il ne s'ensuit pas qu'ils aient été *Eunuques* dans le sens actuellement attaché à ce terme.

Ces mêmes Critiques disent que *Joseph* commit une imprudence, en déclarant au Roi d'Egypte que ses frères étoient pasteurs de troupeaux, puisque les Egyptiens avoient horreur de cette profession. Mais *Joseph* avoit ses raisons; il ne voulut pas que ses frères & ses neveux fussent placés d'abord dans l'intérieur de l'Egypte & mêlés avec les Egyptiens; il les mit dans la terre de Gessen, qui étoit un pays de pâturages, afin qu'ils y conservassent plus aisément leurs mœurs & leur religion.

La conduite de *Joseph*, devenu premier Ministre, n'a pas trouvé grace au tribunal des incrédules; ils prétendent que, pour faire sa cour, il força les Egyptiens, pendant la famine, de vendre toutes leurs terres au Roi, pour avoir des vivres; qu'il les rendit ainsi tous esclaves; qu'ensuite il les obligea encore à vendre tout leur bétail, mais qu'il laissa les terres aux Prêtres, parce qu'il avoit épousé la fille d'un Prêtre, & qu'il les rendit indépendans de la Couronne; qu'il eut l'attention de faire donner à ses parens les postes les plus importans du royaume.

Toutes ces accusations sont fausses. L'histoire porte seulement que *Joseph* rendit le Roi d'Egypte propriétaire de toutes les terres de son royaume; ses sujets ne furent plus que ses fermiers; ils lui rendoient le cinquième du produit net, & avoient le reste pour eux. *Gen.* c. 47, ℣. 24. Dans un pays aussi fertile que l'Egypte, cet impôt étoit très-léger; il n'est aucune nation qui ne se croiroit fort heureuse d'en être quitte pour un pareil tribut. Quand on dit que *Joseph* rendit *esclaves* les Egyptiens, l'on joue sur un mot. L'hébreu *hebed*, esclave, signifie aussi *sujet*, *vassal*, *serviteur*. Lorsque les frères de *Joseph* disent au Roi : Nous sommes vos serviteurs, *ibid.* ℣. 19, cela ne signifie point, nous sommes *vos esclaves*. En quel sens peut-on appeller *esclavage* la condition des fermiers, qui ne rendent que le quint du produit net à leur maître?

Sur un autre passage mal entendu, l'on suppose que *Joseph* fit changer de demeure à tous les Egyptiens, & les transplanta d'un bout du royaume à l'autre. *Ibid*, ℣. 21. Vaine imagination. Le terme hébreu, qui signifie *faire passer* d'un lieu à un autre, signifie aussi *faire passer* d'une condition à une autre, changer le sort d'une personne. *Joseph* changea le sort ou l'état des Egyptiens d'un bout du royaume à l'autre, & rendit leur condition meilleure. Il ne s'ensuit pas de-là qu'il les ait délogés ou transportés. La Vulgate a rendu très-exactement le sens du texte.

Il n'acheta pas les terres des Prêtres, parce qu'elles n'étoient pas à eux; le Roi les leur avoit données; ils n'en avoient que l'usufruit : leur état étoit encore le même du tems d'Hérodote, l. 11, c. 37. En quel sens de simples usufruitiers sont-ils indépendans de la Couronne? Il n'est pas certain que *Joseph* ait épousé la fille d'un Prêtre; l'hébreu *Cohen* signifie non seulement un Prêtre,

mais un Prince, un chef de tribu, un homme distingué dans sa nation. De-là même il s'ensuit que chez les Egyptiens, les Prêtres tenoient un rang considérable; c'est encore un fait dont Hérodote a été témoin.

Pharaon dit à *Joseph*, en parlant de ses frères: « s'il y en a parmi eux qui aient de l'industrie, » confiez-leur le soin de mes troupeaux ». *Gen.* c. 47, ℣. 6. Cet emploi n'étoit pas, sans doute, le plus important du royaume.

Enfin il est impossible, disent nos Critiques, qu'une famine ait pu durer en Egypte pendant sept années consécutives; on sait que ce sont les inondations du Nil qui fertilisent cette contrée; que, par ce moyen, la terre n'exige presque aucune culture. Il n'est pas probable que les crues du Nil aient pu être interrompues pendant sept ans: d'où auroit pu venir ce phénomène? L'Historien semble ignorer ce fait important, puisqu'il n'en fait aucune mention.

Cela prouve, selon nous, que l'Histoire Sainte ne dit rien pour satisfaire notre curiosité; elle ne raconte les événemens que pour nous faire admirer la conduite de la Providence. Les Censeurs de ce divin livre doivent savoir que quand les crues du Nil ne sont pas assez abondantes, ou qu'elles le sont trop, elles portent un égal préjudice à la fertilité de l'Egypte. Dans le premier cas, les eaux ne déposent pas assez de limon pour engraisser la terre; dans le second, elles ne se retirent pas assez tôt pour donner le tems de labourer & de semer: il a donc pu se faire que, pendant sept années consécutives, l'inondation du Nil fût excessive ou insuffisante.

Nous pourrions ajouter que l'Historien fait assez comprendre de quelle cause devoit partir la famine de l'Egypte, puisque les sept vaches grasses & les sept vaches maigres, symbole des sept années d'abondance & des sept années de stérilité, que Pharaon vit en songe, sortoient du Nil. *Gen.* c. 41, ℣. 2.

C'est trop nous arrêter à des observations minutieuses, & qui ne méritent pas une réfutation suivie; mais il est bon de montrer souvent des exemples de l'imprudence, du défaut de connoissance & du peu de bonne foi que les incrédules font paroître.

JOSEPH, (S.) époux de la Sainte-Vierge, père nourricier de Jésus-Christ. Comme on a poussé, de nos jours, la malignité jusqu'à jetter des soupçons sur la pureté de la naissance de notre Sauveur, on a trouvé bon de supposer, contre toute vérité, que *S. Joseph* n'avoit ni estime ni affection pour Marie son épouse; qu'il voyoit de mauvais œil l'enfant qu'elle avoit mis au monde; que Jésus-Christ lui-même avoit très-peu d'égards pour *S. Joseph*.

Pour sentir l'absurdité de toutes ces calomnies, il suffit de savoir que les Evangélistes déposent du contraire, & qu'ils ont écrit dans un tems où ils auroient été contredits par des témoins oculaires, s'ils avoient avancé des faits faux ou incertains. Selon leur récit, *Joseph*, avant d'avoir été instruit du mystère de l'incarnation par un Ange, & s'appercevant de la grossesse de son épouse, pensa à la renvoyer, non publiquement, mais en secret, *parce qu'il étoit juste*: il étoit donc très-persuadé de l'innocence de Marie. S'il avoit eu des soupçons contre elle, ils auroient été promptement dissipés, soit par l'apparition de deux Anges, dont l'un lui révéla le mystère de l'incarnation, l'autre lui ordonna de fuir en Egypte, soit par l'adoration des Mages, soit par les transports de joie d'Anne & de Siméon, lorsque Jésus fut présenté au Temple. En effet, *Joseph* accompagne Marie à Bethléem; il est témoin de la naissance de Jésus & des hommages que lui rendent les Pasteurs & les Mages; il fuit en Egypte avec la mère & l'enfant; il les ramène; il est présent lorsque Jésus est offert dans le Temple; il les reconduit à Nazareth; il va, tous les ans, avec Jésus & Marie, à la fête de Pâques; il cherche avec elle Jésus, & le retrouve dans le Temple; Jésus retrouvé lui adresse la parole aussi bien qu'à sa mère; il retourne avec eux à Nazareth; l'Evangile remarque qu'il leur étoit soumis. *Luc*, c. 2, ℣. 23; *Matt.* c. 2. Quelle preuve peut-on desirer d'une union plus intime, d'un attachement mutuel plus constant?

Depuis que Jésus-Christ eut commencé sa mission, l'Evangile ne parle plus de *Joseph*; probablement il étoit mort: mais les Evangélistes ont passé sous silence tout le tems de la vie du Sauveur, qui s'est écoulé depuis l'âge de douze ans jusqu'à trente. Lorsque les habitans de Nazareth, étonnés de la doctrine & des miracles de Jésus, demandent: « N'est-ce donc pas là un artisan, » fils de Marie, frère ou parent de Jacques, de » Joseph, de Judas & de Simon? ses parentes » ne sont-elles pas encore parmi nous »? *Marc*, c. 6, ℣. 3, ils semblent supposer que *S. Joseph* son père n'existoit plus.

A l'article MARIE, nous verrons que les autres calomnies, forgées par les incrédules contre cette sainte Mère de Dieu, ne sont pas mieux fondées que celles-ci.

La fête de *S. Joseph* n'a été célébrée que fort tard dans l'Eglise Latine; mais elle est plus ancienne chez les Grecs.

JOSEPH, Historien Juif, étoit de race sacerdotale, & tenoit un rang considérable dans sa nation. Après avoir été témoin du siége de Jérusalem, & de la ruine de sa patrie, il fut estimé & comblé de faveurs par plusieurs Empereurs, & écrivit, à Rome, l'Histoire de la guerre des Juifs & les Antiquités Judaïques; les Romains même ont fait cas de ces deux Ouvrages.

Nous y trouvons trois passages remarquables.

Dans l'un, *Joseph* rend témoignage des vertus de S. Jean-Baptiste & de sa mort ordonnée par Hérode. *Antiq. Jud.* l. 18, c. 7. Dans l'autre, il dit que le Pontife Ananus II fit condamner Jacques, frère de Jésus, nommé *Christ*, & quelques autres à être lapidés, & que cette action déplut à tous les gens de bien de Jérusalem. L. 20, c. 8. Dans le troisième, il parle de Jésus-Christ en ces termes : « En ce tems-là parut Jésus, homme » sage, si cependant on doit l'appeller un » homme; car il fit une infinité de prodiges, & » enseigna la vérité à tous ceux qui voulurent » l'entendre. Il eut plusieurs Disciples, tant Juifs » que Gentils, qui embrassèrent sa doctrine. » C'étoit le Christ. Pilate, sur l'accusation des » premiers de notre nation, l'ayant fait crucifier, » cela n'empêcha pas ceux qui s'étoient attachés » à lui, dès le commencement, de lui demeurer » fidèles. Il leur apparut vivant, trois jours » après sa mort, selon la prédiction que les Pro» phètes avoient faite de sa résurrection & de » plusieurs autres choses qui le regardoient; & » encore aujourd'hui la secte des Chrétiens sub» siste & porte son nom ». L. 18, c. 4.

Ce passage étoit trop favorable au Christianisme, pour ne pas donner de l'humeur aux incrédules. Blondel, Lefevre, & d'autres Protestans, dont l'ambition étoit de décrier les Pères de l'Église, ont trouvé bon de soutenir que ce passage est une interpolation, une fraude pieuse de quelque Auteur Chrétien; ils ont accusé Eusèbe de cette infidélité, parce qu'il est le premier qui ait cité le passage dont il s'agit. La foule des incrédules n'a pas manqué d'adopter ce soupçon; plusieurs Auteurs Chrétiens se sont laissés émouvoir par leurs clameurs; la multitude des écrits qui ont été faits pour & contre, a presque rendu la question problématique.

Celui qui nous paroît l'avoir traitée avec le plus de soin est Daubuz, Ecrivain Anglois, dont Grabe a publié l'Ouvrage sous ce titre : *Caroli Daubuz de testim. Fl. Josephi, libri duo in-8°.* Londres, 1706. Dans la première partie du premier livre, Daubuz fait l'énumération des Auteurs modernes, dont les uns ont attaqué, les autres défendu l'authenticité du passage de *Joseph.* Il cite ensuite les Anciens qui auroient dû en parler, & dont le silence est un argument négatif; les Juifs qui l'ont rejetté; les Chrétiens dont les uns ont douté, les autres se sont inscrits en faux contre ce passage. Dans la seconde partie, il répond aux réflexions de ceux qui ont regardé le témoignage de *Joseph* comme une pièce très-indifférente au Christianisme. Dans la troisième, il examine quel a pu être le sentiment de *Joseph* à l'égard de Jésus-Christ, & quels motifs il a eus d'en parler avantageusement. Dans le second livre, il montre, par un examen suivi de toutes les phrases & de tous les mots de ce passage célèbre, qu'il n'est ni déplacé, ni décousu, ni différent du style ordinaire de *Joseph*; que non-seulement il n'est pas interpolé, mais qu'il n'a pas pu l'être; qu'un faussaire n'a pas pu être assez habile pour le forger.

De ses réflexions, il est aisé de tirer des réponses solides & satisfaisantes à toutes les objections de Lefevre, de Blondel & de leurs copistes.

Ils disent, 1°. que ce passage coupe le fil de la narration de *Joseph*, qu'il n'a aucune liaison avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Mais Daubuz fait voir, par plusieurs exemples, que la méthode de *Joseph* n'est point de ménager des transitions ni des liaisons; que souvent il n'y a dans les faits qu'il raconte point d'autre connexion que la proximité des tems. Or, ce synchronisme se trouve dans le passage contesté avec ce qui précède & ce qui suit.

2°. S. Justin, disent-ils; S. Clément d'Alexandrie; Tertullien, dans son Ouvrage contre les Juifs; Origène, Photius, n'auroient pas manqué de citer le passage de *Joseph*, s'ils l'avoient cru authentique : non-seulement ils n'en parlent point, mais Origène témoigne formellement que *Joseph* ne croyoit pas que Jésus fût le Christ.

Mais quand S. Clément, qui écrivoit en Egypte, & Tertullien, qui vivoit en Afrique, n'auroient pas connu les écrits de *Joseph*, cela ne feroit pas étonnant. Du tems de S. Justin, les exemplaires de *Joseph* ne pouvoient pas encore être fort multipliés : le silence de ces trois Pères ne prouve donc rien; celui de Photius ne conclut pas davantage, puisque, selon l'opinion de plusieurs savans Critiques, nous n'avons pas sa Bibliothèque entière. Origène pense que *Joseph* ne croyoit pas que Jésus *fût le Christ* ou le Messie attendu par les Juifs. Il ne s'ensuit pas que, selon Origène, *Joseph* n'ait pu parler comme il l'a fait; nous le verrons dans un moment.

3°. C'est ici, en effet, la grande objection des Critiques. Il ne se peut pas faire, disent-ils, que *Joseph*, Juif, Pharisien, Prêtre attaché à sa religion, ait pu dire de Jésus : *si cependant on peut l'appeller un homme*, & *il étoit le Christ*; qu'il ait avoué ses miracles, sur-tout sa résurrection; qu'il lui ait appliqué les prédictions des Prophètes : c'est tout ce qu'auroit pu faire un Chrétien le mieux convaincu.

Deux ou trois réflexions de l'Auteur Anglois font sentir le foible de cette objection. Il observe que du tems de Jésus-Christ, & immédiatement après, il y eut deux sortes de Juifs, qui pensoient très-différemment. Les chefs de la nation, par politique, craignoient la moindre révolution qui pouvoit faire ombrage aux Romains & aggraver le joug imposé aux Juifs; c'est ce qui les rendit ennemis déclarés de Jésus-Christ, de ses Apôtres & du Christianisme. D'autres, plus modérés, ne refusoient pas de regarder Jésus comme un Prophète, de croire ses miracles, d'embrasser sa doc-

trine, mais sans renoncer pour cela au Judaïsme. Tels furent les Juifs Ebionites. Cette manière de penser dut se fortifier encore, lorsqu'ils virent la ruine de leur nation & les progrès du Christianisme; circonstances dans lesquelles se trouvoit *Joseph* lorsqu'il fit ses Ouvrages.

Il étoit d'ailleurs attaché à la famille de Domitien, dans laquelle il y avoit plusieurs Chrétiens. On peut présumer même qu'Epaphrodite, auquel il adresse ses écrits, est le même qu'Epaphras, duquel S. Paul a parlé dans ses lettres. *Joseph* étoit donc intéressé à ménager la faveur de ces Chrétiens, en parlant honorablement de Jésus-Christ. Lefevre raisonne fort mal, lorsqu'il dit que si *Joseph* avoit tenu le langage qu'on lui prête, il n'auroit pas assez ménagé les préjugés des Paiens; ce n'est pas à eux que *Joseph* avoit le plus d'intérêt de plaire.

Enfin ne donne-t-on pas un sens forcé à ses paroles? En disant de Jésus, *si cependant on peut l'appeller un homme*, il ne prétend pas le donner pour un Dieu, comme Lefévre le prétend, mais pour un envoyé de Dieu, revêtu d'un pouvoir supérieur à l'humanité, tels qu'avoient été les autres Prophètes. *Il étoit le Christ*, ne signifie point qu'il étoit le Messie attendu par les Juifs, mais que *Jésus* étoit le même personnage que les Latins nommoient *Christus*, nom duquel les *Chrétiens* avoient tiré le leur.

Joseph n'avoue point formellement la résurrection de Jésus-Christ; mais il dit que Jésus-Christ apparut vivant à ses Disciples, trois jours après sa mort; & quand *Joseph* seroit expressément convenu de cette résurrection, il ne s'ensuivroit rien; les Juifs Ebionites ne la nioient pas. Par la même raison, il a pu dire que les Prophètes avoient prédit ce qui étoit arrivé à Jésus, sans cesser pour cela d'être Juif.

4°. Blondel prétend que *Joseph* n'a pas pu dire, avec vérité, que Jésus-Christ s'étoit attaché des Gentils aussi bien que des Juifs; mais il a oublié que, selon l'Evangile, le Centurion de Capharnaüm, dont Jésus-Christ avoit guéri le serviteur, crut en lui, *Matt.* c. 8, ℣. 10; qu'un autre crut de même avec toute sa maison, *Joan.* c. 4, ℣. 53; que plusieurs Gentils desirèrent de voir Jésus, & qu'il en fut satisfait, c. 12, ℣. 20. Les Apôtres en convertirent un plus grand nombre, sur-tout S. Paul: il n'y a donc rien que de vrai dans ce que dit *Joseph*.

5°. Pendant que Lefevre trouve mauvais que *Joseph* n'ait pas parlé de S. Jean-Baptiste dans ce passage, Blondel, de son côté, rejette ce que l'Historien Juif en dit ailleurs, parce que, selon lui, le Précurseur y est trop loué. Qui pourroit satisfaire la bisarrerie de pareils Critiques?

6°. Il n'est pas nécessaire de réfuter les accusations que Lefevre forme contre Eusèbe; elles ont été dictées par l'humeur & par l'esprit de parti. Eusèbe n'a jamais été convaincu d'avoir falsifié ou interpolé aucun des passages des anciens Auteurs qu'il a cités; il n'auroit pu commettre une infidélité, en citant à faux l'Ouvrage de *Joseph*, sans s'exposer à l'indignation publique. On ne connoît aucun exemplaire du texte de cet Auteur Juif, dans lequel le passage en question ne se trouve point.

Que les Juifs modernes ne veuillent pas le reconnoître, on ne doit pas en être surpris; ils refusent toute confiance à l'histoire authentique de cet ancien Ecrivain, & ne la donnent qu'au faux *Joseph*, fils de Gorion, rempli de fables & de puérilités.

Nous présumons que si l'Ouvrage de Daubuz avoit été publié avant que le Clerc eût composé son *Art Critique*, celui-ci n'auroit pas osé affirmer aussi hardiment qu'il l'a fait, que le passage de *Joseph* est évidemment une interpolation faite dans cet Historien, par un Chrétien de mauvaise foi. *Art Critique*, 3e part. sect. 1re, c. 14, n. 8 & suiv.

De ce que nous venons de dire, il ne s'ensuit pas que nous regardions le passage tant contesté comme une preuve fort essentielle au Christianisme; le silence de *Joseph* nous seroit aussi avantageux que son témoignage. Cet Auteur n'a pas pu ignorer ce que les Chrétiens publioient touchant Jésus-Christ, ses miracles, sa résurrection, ni l'accusation qu'ils formoient contre les Juifs d'avoir mis à mort le Messie. S'il a eu à cœur l'honneur de sa nation, il a dû faire son apologie, & si les faits affirmés par les Chrétiens n'étoient pas vrais, il a dû en démontrer la fausseté. Le silence gardé en pareil cas équivaut à un aveu formel, & emporte la conviction.

C'est donc très-mal à propos que les incrédules veulent triompher sur la prétendue falsification du texte de *Joseph*, & insulter à la simplicité de ceux qui regardent comme authentique le témoignage qu'il rend à Jésus-Christ.

JOSÉPHITES, Congrégation des Prêtres Missionnaires de Saint-Joseph, institués à Lyon, en 1656, par un nommé Cretenet, Chirurgien, né à Champlite en Bourgogne, qui s'étoit consacré au service de l'Hôpital de Lyon. La première destination de ces Prêtres a été de faire des missions dans les Paroisses de la campagne; ils sont aussi chargés de l'enseignement des humanités dans plusieurs Colléges. Ils portent l'habit ordinaire des Ecclésiastiques, & sont gouvernés par un Général. *Hist. des Ordres Monast.* tome 8, pag. 191.

Il y a aussi une Congrégation de filles nommées *Sœurs de Saint-Joseph*, qui fut instituée au Puy-en-Velay, par l'Évêque de cette ville, en 1650, & qui s'est répandue dans plusieurs de nos provinces méridionales. Ces filles embrassent toutes les œuvres de charité & de miséricorde, comme le soin des hôpitaux, la direction des maisons

de refuge, l'éducation des orphelines pauvres, l'instruction des petites filles dans les écoles, la visite des malades dans les maisons particulières, les assemblées de charité, &c. Elles ne font que des vœux simples, dont elles peuvent être dispensées par les Evêques sous l'obéissance desquels elles vivent. Il faut que ce soit encore le Chirurgien Cretenet qui ait formé l'idée de cet institut, puisque, dans plusieurs endroits, ces filles sont nommées *Cretenistes. Hist. des Ordres Monast.* tome 8, page 186.

JOSUÉ, chef du peuple Hébreu, & successeur immédiat de Moïse, a toujours été regardé comme Auteur du livre qui porte son nom, & qui est placé dans nos Bibles après le Pentateuque. Dans le dernier chapitre de ce livre, ỳ. 26, il est dit que *Josué* écrivit toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur; preuve qu'il mit sa propre histoire à la suite de celle de Moïse, sans aucune interruption. De même que *Josué* a raconté la mort de Moïse dans le dernier chapitre du Deutéronome, l'Auteur du livre des Juges a aussi placé celle de *Josué* dans les derniers versets du chap. 24. On n'a pas fait attention à ces deux circonstances, lorsque l'on a divisé nos livres saints: ainsi le chapitre 34 du Deutéronome devroit être le commencement du livre de *Josué*; & les sept derniers versets de celui-ci seroient beaucoup mieux placés à la tête du livre des Juges. Il n'y a jamais eu de doute chez les Juifs ni chez les Chrétiens, sur l'authenticité & la canonicité de ces deux Ouvrages: la manière dont ils sont écrits prouve qu'ils ont été rédigés par des témoins oculaires. Le livre de *Josué* est cité, *III. Reg.* c. 16, ỳ. 34, & dans celui de l'*Ecclesiastique*, c. 46, ỳ. 1.

On convient cependant qu'il y a dans ce livre quelques additions, comme des noms de lieux changés, ou quelques mots d'éclaircissemens, qui y ont été mis par des Ecrivains postérieurs: mais, outre que ces légères corrections ne changent rien au fond de l'histoire, c'est une preuve que ce livre a été lu dans tous les siècles. La même chose est arrivée à l'egard des Auteurs profanes, & le texte n'en est pas pour cela moins authentique.

Le livre de *Josué* contient l'histoire de la conquête de la Palestine, faite par ce Chef des Hébreux. Au mot CHANANÉENS, nous avons montré que cette invasion n'eut rien en soi d'illégitime, & qu'il n'est pas vrai que *Josué* ait traité les anciens habitans avec une cruauté inouie jusqu'alors: il en usa selon les loix de la guerre, telles qu'elles étoient en usage chez tous les anciens peuples.

Les incrédules ont fait d'autres objections contre les miracles de *Josué*, sur le passage du *Jourdain*, la prise de *Jéricho*, la pluie de *pierres* qui tomba sur les Chananéens, le retardement du *soleil*: nous y répondrons ailleurs. *Voyez* tous ces mots.

Il y a encore un prétendu *Livre de Josué*, que conservent les Samaritains, mais qui est fort différent du nôtre: c'est leur chronique, qui contient une suite d'événemens assez mal arrangés & mêlés de fables, depuis la mort de Moïse, jusqu'au tems de l'Empereur Adrien. Joseph Scaliger, entre les mains duquel elle étoit tombée, la légua à la Bibliothèque de Leyde. Elle est écrite en arabe, mais en caractères samaritains: Hottinger, qui avoit promis de la traduire en latin, est mort sans avoir tenu parole. Tout ce que l'on peut conclure de cet ouvrage, est que les Samaritains ont eu connoissance du livre de *Josué*, mais qu'ils en ont défiguré l'histoire par des fables; que cette compilation est très-moderne, si le commencement & la fin sont du même Auteur.

Les Juifs modernes attribuent à *Josué* une prière rapportée par Fabricius, *Cod. apocr. vet. Test.* tome 5. Ils le font aussi Auteur de dix réglemens qui doivent, selon eux, être observés dans la Terre promise: on les trouve dans Selden, *de jure nat. & gent.* l. 6, c. 2. On conçoit que ces deux traditions juives ne méritent aucune croyance.

JOVINIANISTES, sectateurs de Jovinien, hérétique qui parut sur la fin du quatrième & au commencement du cinquième siècle. Après avoir passé plusieurs années sous la conduite de S. Ambroise, dans un Monastère de Milan, & dans les pratiques d'une vie très-austère, Jovinien s'en dégoûta, préféra la liberté & les plaisirs de la ville de Rome à la sainteté du cloître.

Pour justifier son changement, il enseigna que l'abstinence & la sensualité étoient en elles-mêmes des choses indifférentes, que l'on pouvoit sans conséquence user de toutes les viandes, pourvu qu'on le fit avec action de graces; que la virginité n'étoit pas un état plus parfait que le mariage; qu'il étoit faux que la Mère de Notre-Seigneur fût demeurée vierge après l'enfantement, qu'autrement il faudroit soutenir, comme les Manichéens, que Jésus Christ n'avoit qu'une chair fantastique. Il prétendoit que ceux qui avoient été régénérés par le Baptême ne pouvoient plus être vaincus par le démon; que comme la grace du Baptême est égale dans tous les hommes, & le principe de tous leurs mérites, ceux qui la conserveroient jouiroient dans le ciel d'une récompense égale. Selon S. Augustin, il soutenoit encore, comme les Stoïciens, que tous les péchés sont égaux.

Jovinien eut à Rome beaucoup de sectateurs. On vit une multitude de personnes, qui avoient vécu jusqu'alors dans la continence & la mortification, renoncer à un genre de vie qu'ils ne croyoient bon à rien, se marier, mener une vie molle & voluptueuse, se persuader qu'elles pouvoient le faire sans rien perdre des récompenses que la religion nous permet. Jovinien fut

condamné par le Pape Sirice & par un Concile que S. Ambroise tint à Milan en 390.

S. Jérôme, dans ses écrits contre Jovinien, soutint la perfection & le mérite de la virginité avec la véhémence ordinaire de son style. Quelques-uns se plaignirent de ce qu'il paroissoit condamner l'état du mariage; le saint Docteur fit voir qu'on l'interprétoit mal, & s'expliqua plus exactement. Comme les Protestans ont adopté une bonne partie des erreurs de Jovinien, ils ont renouvellé contre S. Jérôme le même reproche; ils ont prétendu qu'après avoir donné dans un excès, il s'étoit contredit: mais se dédire ou se rétracter, quand on reconnoit que l'on s'est mal exprimé, ce n'est pas une contradiction. Si les hérétiques étoient d'assez bonne foi pour faire de même, loin de les blâmer, nous les applaudirions; mais S. Jérôme n'a pas été dans ce cas. *Voyez* S. JÉRÔME. Fleury, *Hist. Eccles.* tome 4, l. 19, n. 19.

JOUR. Dans l'Ecriture-Sainte, ce mot se prend en différens sens. 1°. Il signifie le tems en général; *dans ces jours*, c'est-à-dire, en ce tems-là. Jacob, *Gen. c.* 47, ℣. 9, appelle le tems de sa vie *les jours* de son pélérinage. 2°. *Un jour* se met pour une année, *Exode*, c. 13, ℣. 10. Vous observerez cette cérémonie dans le tems fixé, *de jour en jour*, c'est-à-dire, d'année en année. 3°. Il désigne les événemens dont l'histoire fait mention; les livres des Paralipomènes sont appellés en hébreu *verba dierum*, l'histoire des *jours*, ou le journal des événemens. Un grand *jour*, est un grand événement; un bon *jour*, un tems de prospérité; les *jours* mauvais, un tems de malheur & d'affliction, *Ps.* 93, ℣. 13, ou un tems de désordre & de déréglement, *Ephes.* c. 5, ℣. 16. 4°. Il signifie le moment favorable. *Joan.* c. 9, ℣. 4, Jésus-Christ dit: Je dois faire l'ouvrage de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est *jour*. Il dit à la ville de Jérusalem, *Luc*, c. 19, ℣. 42: Si tu avois connu, sur-tout dans ce *jour* qui t'est donné, ce que je fais pour te procurer la paix. 5°. Il exprime quelquefois la connoissance de Dieu & de sa loi, *Rom.* c. 13, ℣. 12. La nuit est passée, le *jour* est arrivé; l'ignorance & les ténèbres de l'idolâtrie ont fait place aux lumières de la foi. *I. Thess.* c. 5, ℣. 5: Vous êtes les enfans de la lumière & du *jour*, & non de la nuit & des ténèbres. S. Pierre, *Epist.* 2, c. 1, ℣. 19, appelle les prophéties un flambeau qui luit dans les ténèbres jusqu'à ce que le *jour* vienne, jusqu'à ce que leur accomplissement nous en montre le vrai sens. 6°. Les derniers *jours* signifient quelquefois un tems fort éloigné: *le jour du Seigneur* est le moment auquel Dieu doit opérer quelque chose d'extraordinaire, *Isaïe*, c. 2, ℣. 11; c. 13, ℣. 6 & 9: *Ezéch.* c. 13, ℣. 5; c. 30, ℣. 3: *Joël*, c. 2, ℣. 11, &c. Dans les Epîtres de S. Paul, cette même expression désigne le moment auquel Jésus-Christ doit venir punir la nation juive de son incrédulité & du crime qu'elle a commis en le crucifiant: *I. Thess.* c. 1, ℣. 2; *II. Thess.* c. 2, ℣. 2, &c. 7°. Elle désigne aussi le jugement dernier, *Rom.* c. 2, ℣. 16; *I. Cor.* c. 3, ℣. 13, &c. 8°. Enfin l'éternité: *Dan.* c. 7, ℣. 9, Dieu est nommé *l'ancien des jours*, ou l'Eternel.

Quelques Physiciens, pour concilier leur systême de Cosmogonie avec la narration de Moïse, ont supposé que les six *jours* de la création étoient six intervalles d'un tems indéterminé; & que l'on peut les supposer assez longs pour que Dieu ait opéré par des causes physiques, ce que l'Ecriture semble attribuer à une action immédiate de sa toute-puissance. Mais cette interprétation ne s'accorde pas assez avec le sens littéral du texte: Moïse dit qu'il y eut un soir & un matin, & que ce fut le premier *jour*; il parle de même du second & des suivans. Cela signifie littéralement un *jour* ordinaire & naturel de vingt-quatre heures, autrement Moïse n'auroit pas été entendu par les lecteurs, & il auroit abusé du langage; il n'y a aucun motif de supposer qu'après avoir désigné six intervalles de tems indéterminé, cet Historien a changé tout à coup la signification du mot *jour*, en disant que Dieu bénit le septième *jour* & le sanctifia.

JOURS D'ABSTINENCE, DE FÉRIE, DE FÊTE, DE JEUNE. *Voyez* ces mots.

JOURDAIN, fleuve de la Palestine. Il est dit dans le livre de Josué, c. 3, que pour ouvrir aux Israélites le passage du *Jourdain* & l'entrée de la terre promise, Dieu suspendit le cours de ce fleuve, fit remonter vers leur source les eaux supérieures, qui s'élevèrent comme une montagne, pendant que les eaux inférieures s'écouloient dans la mer morte.

Quelques incrédules modernes ont attaqué cette narration. Josué, disent-ils, fait passer aux Israélites le *Jourdain* dans notre mois d'Avril, au tems de la moisson; mais la moisson ne se fait dans ce pays-là qu'au mois de Juin: jamais au mois d'Avril le *Jourdain* n'est à pleins bords; ce petit fleuve ne s'enfle que dans les grandes chaleurs, par la fonte des neiges du mont Liban. Vis-à-vis de Jéricho, où les Israélites se trouvoient pour lors, le *Jourdain* n'a que quarante ou tout au plus quarante-cinq pieds de largeur; il est aisé d'y jetter un pont de planches, ou de le passer à gué.

Jamais critique ne fut plus téméraire à tous égards. 1°. Il est prouvé par les livres de Moïse que les prémices de la moisson d'orge étoient offertes au Seigneur le lendemain de la fête de Pâques, par conséquent le quinzième de la lune de Mars, & celles de la moisson de froment à la fête de la Pentecôte, qui tomboit très-fré-

quemment en Mai; notre mois d'Avril étoit donc le tems de la pleine moisson.

2°. L'Auteur du *premier livre des Paralipomènes*, c. 12, ℣. 15; celui de l'*Ecclesiastique*, c. 24, ℣. 36; Joseph, *Antiq. Jud.* l. 5, c. 1, attestent, aussi bien que Josué, qu'au tems de la moisson le *Jourdain* a coutume de tomber ses rives. Les Voyageurs modernes, Doubdan, Thévenot, le P. Nau, Maundrell, le P. Eugène, un Auteur du septième siècle, cité par Reland, ne donnent pas tous la même largeur au *Jourdain*, parce que tous ne l'ont pas vu dans le même tems; mais Doubdan, qui l'a vu le 22 Avril dit qu'il étoit fort profond, extrêmement rapide, prêt à se déborder, & qu'il avoit alors un jet de pierre de largeur. Maundrell lui donne environ soixante pieds; Morison, plus de vingt-cinq pas, ou soixante-deux pieds & demi; Shaw, trente verges d'Angleterre, ou quatre-vingt-dix pieds; le P. Eugène, environ cinquante pas, qui font cent vingt-cinq pieds. L'on convient qu'il est moins large aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'il a creusé son lit; mais jamais il n'a été guéable au mois d'Avril, parce qu'alors les chaleurs sont déja assez grandes dans la Syrie pour fondre les neiges du Liban.

3°. Les Israélites n'étoient pas accoutumés à faire des ponts; ils n'avoient ni planches ni madriers; un pont assez large pour passer environ deux millions d'hommes, n'auroit pas été aisé à construire, & les Chananéens auroient attaqué les travailleurs. Enfin, quand le miracle n'auroit pas été absolument nécessaire, Dieu est le maître d'en faire quand il lui plaît. Josué, en racontant celui-ci, parloit à des témoins oculaires; près de mourir, il leur rappelle les prodiges que Dieu a opérés pour eux, & ils avouent qu'ils les ont vus de leurs yeux, c. 24, ℣. 17. Le Psalmiste dit que le *Jourdain* a remonté vers sa source, *Ps.* 103, ℣. 3.

I R

IRÉNÉE (Saint), Evêque de Lyon, Docteur de l'Eglise, souffrit le martyre l'an 202; il a écrit par conséquent sur la fin du second siècle. D. Massuet, Bénédictin, a donné une très-belle édition de ce Pere, à Paris, en 1710, *in-fol.* De ses ouvrages, tous précieux par leur antiquité, il ne nous reste que son traité contre les hérésies. Il y combat principalement les Valentiniens, les Gnostiques divisés en plusieurs sectes, & les Marcionites; mais les preuves qu'il leur oppose, & qui sont tirées de l'Ecriture-Sainte & de la Tradition, ne sont pas moins solides contre les autres hérétiques. Ce saint Docteur est un témoin irrécusable de la doctrine professée dans l'Eglise au second siècle: il avoit été instruit par des Disciples immédiats des Apôtres; il les avoit écoutés & consultés avec soin. Les Pères des siècles suivans ont fait le plus grand cas de son érudition & de sa doctrine.

Pour réfuter toutes les sectes & toutes les erreurs par une règle générale, il dit, *Adversus hæres.* l. 3, c. 4, n. 1 & 2, que quand les Apôtres ne nous auroient pas laissé des écritures, il faudroit encore apprendre la vérité & suivre la tradition de ceux auxquels ils avoient confié le gouvernement des Eglises; que c'est par cette voix qu'ont été instruites plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans livres & sans écritures, mais qui gardent fidèlement la tradition, & qui ne voudroient écouter aucun hérétique. Il ajoute, l. 4, c. 26, n. 2, qu'il faut écouter les Pasteurs de l'Eglise, qui tiennent leur succession des Apôtres; que ce sont les seuls qui gardent la vraie foi, & qui nous expliquent les Ecritures sans aucun danger d'erreur.

Cette doctrine ne pouvoit pas être au goût des Hétérodoxes, aussi plusieurs Critiques Protestans se sont-ils appliqués à le contredire; Scultet, Barbeyrac, Mosheim, Brucker, &c. ont décrédité tant qu'ils ont pu les écrits de ce saint Martyr. Ils l'accusent d'avoir souvent mal raisonné, d'avoir ajouté foi à de fausses traditions, d'avoir ignoré les règles de la logique & de la critique, d'avoir souvent fondé les vérités chrétiennes sur des allégories, sur des explications fausses de l'Ecriture & sur de mauvaises raisons. Comme l'on fait les mêmes reproches à tous les anciens Docteurs Chrétiens en général, nous y répondrons à l'art. PÈRES DE L'ÉGLISE, & au mot TRADITION. A l'art. VALENTINIENS, nous donnerons une courte analyse de l'ouvrage de ce Père contre les hérésies.

Mais il n'est aucun endroit des ouvrages de *S. Irénée* qui ait donné plus d'humeur aux Protestans, que ce qu'il a dit de l'Eglise Romaine, *ibid.* l. 3, c. 3. Après avoir cité contre les hérétiques la tradition des Apôtres, conservée par leurs successeurs dans les différentes Eglises, il ajoute: « Mais parce qu'il seroit trop long de » détailler, dans un livre tel que celui-ci, la » succession de toutes les Eglises, nous nous » bornons à citer la tradition & la foi prêchée » à tous dans l'Eglise Romaine; cette Eglise si » grande, si ancienne, si connue de tous, que » les glorieux Apôtres S. Pierre & S. Paul ont » fondée & établie; tradition qui est venue » jusqu'à nous par la succession des Evêques: » nous confondons ainsi tous ceux qui, par goût, » par vaine gloire, par aveuglement ou par » malice, forment des assemblées illégitimes. » Car il faut qu'à cette Eglise, à cause de son » éminente supériorité, se conforme toute autre » Eglise, c'est-à-dire, les fidèles qui sont de » toutes parts; parce que la tradition des Apôtres » y a toujours été observée par ceux qui y » viennent de tous côtés ».

Grabe, dans son édition de *S. Irénée*, n'a rien omis pour obscurcir le sens de ce passage; D. Massuet dans la sienne, a réfuté Grabe. Mosheim est revenu à la charge, *Hist. Christ.* 2° sæc. §. 21, & le Clerc, *Hist. Ecclés.* an. 180, §. 13 & 14; mais ils n'ont rien ajouté de solide au commentaire de Grabe, & ils n'ont pas répondu aux argumens de D. Massuet.

Mosheim compare d'abord le passage de *S. Irénée* à celui de Tertullien, *de præscript.* c. 36, où celui-ci oppose de même aux hérétiques la tradition des différentes Eglises apostoliques, sans donner à l'une plus de privilège qu'à l'autre: il se borne à exalter le bonheur qu'a eu l'Eglise Romaine d'être instruite par S. Pierre, par S. Paul & par S. Jean. Si *S. Irénée* lui attribue quelque supériorité sur les autres, c'est par flatterie, parce qu'étant Evêque d'une Eglise encore pauvre & peu considérable, il avoit besoin des secours de celle de Rome; au lieu que Tertullien étoit Prêtre de l'Eglise d'Afrique, qui a toujours supporté très impatiemment la domination de celle de Rome. 2°. Il dit que les expressions de *S. Irenée* sont très-obscures; on ne sait ce qu'il entend par *potiorem principalitatem*, ni par *convenire ad Ecclesiam Romanam*. 3°. *S. Irenée* parloit de l'Eglise Romaine du second siècle, & non de celle des siècles suivans: si jusqu'alors elle avoit fidèlement conservé la tradition des Apôtres, il ne s'ensuit pas qu'elle l'a toujours gardée depuis. 4°. Le sentiment de *S. Irénée* n'est, après tout, que l'opinion d'un particulier qui montre dans tout son livre peu d'esprit, de raison & de jugement: il est absurde de vouloir fonder sur une pareille décision le droit public & le plan de gouvernement de toute l'Eglise Chrétienne. Y a-t-il dans tout cela plus d'esprit, de raison & de jugement que dans le livre de *S. Irénée?*

En premier lieu, il faut féliciter Mosheim de son habileté à fouiller dans les intentions des Pères de l'Eglise, & à deviner les motifs qui les ont fait parler. Mais il nous semble qu'en exaltant le bonheur de l'Eglise de Rome, Tertullien lui attribue aussi une supériorité sur toutes les autres, puisqu'aucune autre n'avoit l'avantage d'avoir été instruite & fondée par trois Apôtres. Il n'y avoit encore eu pour lors aucun démêlé entre l'Eglise de Rome & celle d'Afrique, & Tertullien ne pouvoit pas prévoir ce qui n'est arrivé qu'après sa mort; le motif que Mosheim lui prête est donc absolument imaginaire. Les Protestans n'ont pas oublié non plus la résistance qu'opposa *S. Irénée* au sentiment du Pape Victor, touchant la célébration de la Pâque; Mosheim lui même l'a loué de sa fermeté & de sa prudence dans cette occasion, *Hist. Ecclés.* 2° siècle, 2° part. c. 4, §. 11: ici il le représente comme un adulateur de l'Eglise Romaine. Toujours est-il certain que ce Père & Tertullien étoient également convaincus de la nécessité de consulter la tradition aussi bien que l'Ecriture-Sainte, pour confondre les hérétiques: c'est ce que ne veulent pas les Protestans.

En second lieu, les expressions de *S. Irénée* ne sont obscures que pour ceux qui ne veulent pas les entendre. *Potior principalitas* signifie évidemment une *éminente supériorité*, & ce Père explique très-clairement en quoi consiste celle de l'Eglise Romaine; savoir, dans son antiquité & sa fondation par S. Pierre & S. Paul; dans la succession de ses Evêques, constante & connue de tous, en vertu de laquelle le Pontife de Rome étoit le successeur légitime de S. Pierre; dans sa fidélité à conserver la doctrine des Apôtres; dans sa célébrité, qui y faisoit accourir les fidèles de toutes les nations, & à raison de laquelle on pouvoit y voir mieux qu'ailleurs l'uniformité de croyance de toutes les Eglises. N'en étoit-ce pas assez pour la faire regarder, par préférence, comme le centre de l'unité catholique, & pour faire conclure par *S. Irénée*, que toute autre Eglise devoit la consulter en matière de foi, recevoir ses leçons & s'y conformer: *convenire ad Ecclesiam Romanam.*

On dira sans doute avec Mosheim, que cette *supériorité* n'est pas une *autorité*, une *jurisdiction*, une *domination* sur les autres Eglises. Equivoque frauduleuse. Nous avons fait voir qu'en matière de foi, de doctrine, de tradition dogmatique, *l'autorité* consiste dans le témoignage irrécusable que rend une Eglise de ce qu'elle a toujours cru & professé. *Voyez* AUTORITE RELIGIEUSE, MISSION, TRADITION, &c. Donc, plus ce témoignage est constant, public, connu de tout le monde, plus cette *autorité* est grande; or tel a toujours été celui de l'Eglise Romaine.

3°. Nous soutenons qu'elle a conservé dans tous les siècles cette *supériorité* qu'elle avoit au second; malgré les désastres qu'elle a essuyés, elle n'a jamais cessé d'être la plus célèbre de toutes les Eglises, la plus souvent consultée, la plus fidèle à conserver la doctrine des Apôtres, la plus remarquable par la succession constante & non interrompue de ses Evêques, la plus féconde, puisqu'elle a été la mère de toutes les Eglises de l'Occident. Ou Jésus-Christ n'a rien promis à son Eglise, ou c'est ici l'exécution de sa promesse. Au mot TRADITION, nous ferons voir qu'en vertu du plan d'enseignement & de gouvernement établi par Jésus-Christ & par les Apôtres, il n'a pas été possible d'altérer la tradition. Si elle perdoit de son poids par le laps des siècles, Tertullien auroit déjà eu tort d'opposer aux hérétiques celle des Eglises apostoliques de son tems; ils lui auroient répondu qu'il s'étoit écoulé déjà plus d'un siècle depuis la mort du dernier des Apôtres, que pendant cet intervalle la tradition avoit pu changer; mais ce Père soutenoit avec raison que les filles des Eglises

apostoliques n'étoient pas moins apostoliques que leurs mères.

Pourquoi les anciens hérétiques étoient-ils si empressés de se rendre à Rome, afin d'y répandre & d'y faire approuver leur doctrine, sinon à cause de l'influence que cette Eglise avoit sur toutes les autres? Au second siècle, Valentin, Cerdon, Marcion, Praxéas, Théodote, Artémon, &c., s'y réfugièrent vainement; ils y furent condamnés & en furent chassés: la même chose est arrivée dans presque tous les siècles. Nous défions nos adversaires de citer une secte d'hérétiques qui ait trouvé le moyen de s'y établir impunément.

4°. Il est faux que *S. Irénée* fût un simple particulier; il étoit Evêque d'une Eglise déjà célèbre, & il eut la plus grande part aux affaires ecclésiastiques de son tems. Il est encore plus faux que ce fût un petit génie, un ignorant ou un mauvais raisonneur: pour en juger ainsi, il faut lire ses écrits avec des yeux fascinés, & contredire le témoignage de toute l'antiquité. Mosheim lui-même en a parlé plus sensément ailleurs. *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 37, il reconnoît que Justin Martyr, Clément d'Alexandrie & *Irénée* sont trois hommes qui, au ton de leur siècle, étoient lettrés, éloquens, & d'un génie estimable: *non contemnendo ingenio præditi.* Dans son *Hist. Ecclés.*, 2e siècle, 2e part., c. 2, §. 5, il dit que les livres de *S. Irénée* contre les hérésies, sont regardés comme un des monumens les plus précieux de l'ancienne érudition. Son Traducteur ajoute dans une note, qu'au travers de la barbarie de la version latine, il est encore aisé de distinguer l'éloquence & l'érudition de l'original. Mais nos adversaires ne parlent jamais que selon leur intérêt présent: lorsqu'un Père de l'Eglise semble les favoriser, ils vantent son mérite; lorsqu'il les condamne, ils le méprisent. *On peut voir dans l'histoire littéraire de la France*, tome 1, p. 324 & suiv., les éloges que les anciens ont donnés à *S. Irénée*, & le grand nombre de ses ouvrages que nous n'avons plus.

Ses détracteurs lui reprochent d'être tombé dans plusieurs erreurs, de ne s'être pas exprimé d'une manière orthodoxe sur la divinité du Verbe, sur la spiritualité des Anges & de l'ame humaine, sur le libre arbitre & sur la nécessité de la grace, sur l'état des ames après la mort, &c. D. Massuet, dans les dissertations qu'il a mises à la tête de son édition de *S. Irénée*, a justifié ce saint Docteur: il a montré que la plupart de ces accusations sont fausses, & que les autres sont une censure trop sévère. Au mot VALENTINIENS, nous ferons voir que ce Père a mieux raisonné que tous les philosophes & que tous les hérétiques.

Barbeyrac n'a pas été mieux fondé à vouloir rendre suspecte la morale de *S. Irénée*. Il lui reproche, & à S. Justin, d'avoir condamné *le serment*, parce que l'un & l'autre ont rapporté simplement, & sans aucune restriction, la défense que Jésus-Christ fait dans l'Evangile *de jurer* en aucune manière, & d'avoir ainsi favorisé l'erreur des Anabaptistes. *Traité de la morale des Peres*, c. 2, §. 5; c. 3, §. 6.

Selon cette décision, Jésus-Christ est donc aussi répréhensible de n'avoir pas distingué *le serment* fait en justice, d'avec les *juremens* prononcés en conversation, par légéreté, par mauvaise habitude, par colère, &c. Il s'ensuivra encore que *S. Irénée* a blâmé le supplice des criminels, parce qu'il rapporte sans restriction la défense générale que fait l'Evangile de tuer quelqu'un; qu'il condamne ceux qui font payer leurs débiteurs, parce qu'il cite ce que dit le Sauveur: si quelqu'un veut vous enlever votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. *S. Irén.* l. 2, c. 32. Aussi les incrédules n'ont pas manqué de suivre l'exemple de Barbeyrac, & de tourner en ridicule ces maximes de l'Evangile: ce Censeur n'est pas mieux fondé qu'eux.

Les Marcionites prétendoient que les Israélites, en sortant de l'Egypte, avoient volé les Egyptiens, en leur demandant des vases d'or & d'argent. *S. Irénée*, l. 4, c. 30, soutient que c'étoit une juste compensation des services forcés que les Israélites leur avoient rendus. Mais comme les Marcionites prétendoient encore que ces vases, qui venoient d'un peuple infidèle, n'auroient pas dû être employés à la construction du Tabernacle, *S. Irénée* fait voir qu'il n'est pas défendu aux Chrétiens d'employer à des usages légitimes & à de bonnes œuvres les biens qu'ils avoient acquis dans le Paganisme, ou qu'ils ont reçus de parens Païens; qu'il est permis de recevoir des Païens ce qu'ils nous doivent, ce qu'ils nous donnent, ce dont nous jouissons sous leur gouvernement, &c. Barbeyrac, confondant ces deux choses, accuse *S. Irénée* d'avoir enseigné que les Païens possèdent injustement leurs propres biens; que les fidèles seuls peuvent en acquérir légitimement & en faire usage; qu'il a pensé, comme Saint Augustin, que *tout appartient aux fidèles ou aux justes.* C'est une calomnie également injuste à l'égard de ces deux Pères de l'Eglise. *S. Irénée*, après avoir allégué le passage de l'Evangile, qui, non seulement nous défend d'enlever le bien d'autrui, mais nous ordonne en certains cas de céder le nôtre, a-t-il pu enseigner qu'il est permis de dépouiller les Païens?

Dans un autre endroit, *S. Irénée* compare la permission du divorce accordée aux Israélites, à cause de la dureté de leur cœur, à ce que dit S. Paul aux personnes mariées, *de retourner ensemble*, de peur que Satan ne les tente, l. 4, c. 15. Barbeyrac en conclut, que selon le saint Docteur, la cohabitation des époux est une action aussi mauvaise en elle-même que le divorce.

Pour peu qu'on lise attentivement *S. Irénée*, on voit qu'il compare ces deux choses, non quant à la nature de l'action, mais quant au motif

de la permission, qui est la foiblesse & l'inconstance humaine. Il s'ensuit seulement que la comparaison n'est pas exacte à tous égards ; mais elle suffisoit pour prouver, contre les Marcionites, que c'est le même Dieu & le même esprit qui a dicté l'ancien & le nouveau Testament. A l'art. Pères de l'Eglise, nous verrons pourquoi les anciens ont fait tant de cas de la continence, & l'ont recommandée même aux personnes mariées.

S. Irénée, continue Barbeyrac, pose une maxime qui a été suivie par plusieurs autres Pères, savoir, que quand l'Ecriture-Sainte rapporte une mauvaise action des Patriarches, sans la blâmer, nous ne devons pas la condamner, mais y chercher un type : sur ce fondement, il excuse l'inceste des filles de Loth, & celui de Thamar.

Mais ce Censeur a supprimé la moitié du passage de *S. Irénée*. Ce Père cite un ancien Disciple des Apôtres, qui disoit que quand l'Ecriture blâme les Patriarches & les Prophètes d'une mauvaise action, il ne faut pas la leur reprocher, ni suivre l'exemple de Cham, qui fit une dérision de la nudité de son pere ; mais qu'il faut rendre graces à Dieu pour eux, parce que les péchés leur ont été remis à l'avénement de Jésus-Christ : que quand l'Ecriture raconte ces actions sans les blâmer, il ne faut pas nous rendre accusateurs, mais y chercher un type. Ensuite *S. Irénée* excuse Loth, non *sur ce fondement*, mais sur son ivresse, sur le défaut de connoissance & de liberté ; il excuse ses filles sur leur simplicité, & sur la fausse opinion dans laquelle elles étoient que tout le genre humain avoit péri, l. 4, c. 31. Il est faux que dans ce chapitre, ni ailleurs, *S. Irénée* ait excusé l'action de Thamar.

Quelle conséquence pernicieuse aux mœurs peut-on tirer de-là ? Le saint Docteur en veut aux Marcionites, qui affectoient de relever les moindres fautes des Patriarches, qui empoisonnoient toutes leurs actions, afin d'en conclure que ce n'étoit pas Dieu, mais un mauvais esprit qui étoit l'auteur de l'ancien Testament : ils faisoient comme les incrédules d'aujourd'hui, & comme Barbeyrac en agit à l'égard des Pères ; ils exageroient le mal, quand il y en a, & ils en cherchoient où il n'y en a point ; caractère détestable, qui ne peut inspirer que de l'indignation contre ceux qui en font gloire.

IRRÉGULIER, qui n'est pas conforme à la règle. Les Casuistes & les Jurisconsultes nomment *irrégulier* un homme qui est inhabile à recevoir les Ordres sacrés, à en exercer les fonctions, & à posséder un bénéfice. Ils distinguent *l'irrégularité* de droit divin, & celle qui est seulement de droit ecclésiastique. En vertu de la première, les femmes & les personnes qui ne sont pas baptisées, sont inhabiles à recevoir les Ordres sacrés, &c. : par le droit ecclésiastique, ou par les Canons, les eunuques, les hommes privés de quelque membre, les bigames, les enfans illégitimes, &c., sont de même exclus des Ordres sacrés, & sont déclarés incapables d'en remplir les fonctions.

L'irrégularité n'est donc pas toujours un crime ni une peine, puisqu'elle peut venir d'un défaut naturel, involontaire, comme est celui de la naissance, ou d'une action innocente, comme des secondes noces ; mais elle peut être aussi volontaire & provenir d'un crime, comme d'un homicide, de la réitération du baptême, du mépris d'une censure, &c. Tout Ecclésiastique suspens ou interdit, qui exerce une fonction de ses ordres, est déclaré *irrégulier*. *Voyez* cet article dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*.

IRRÉLIGION, aversion & mépris de toute religion quelconque. C'est le travers d'esprit, non-seulement des Athées, qui n'admettent point de Dieu, & regardent toute religion comme absurde ; mais encore de ceux auxquels toute religion paroit indifférente, & qui jugent que l'une ne vaut pas mieux que l'autre. *Voyez* Indifférence de religion.

L'on peut croire à la religion & y être attaché, sans avoir des mœurs très-pures, parce que les passions l'emportent souvent dans l'homme sur les principes de la morale; mais il est très-rare qu'un homme irréligieux ait des mœurs, parce que *l'irréligion* vient foncièrement d'un caractère révolté contre toute loi qui le gêne. L'orgueil de paroitre plus habile que le commun des hommes, l'humeur noire qui nous porte à tout blâmer, la malignité qui aime à trouver des vices dans les hommes les plus religieux, l'esprit d'indépendance qui ne veut plier sous aucun joug, le plaisir de braver les loix & les bienséances, sont les causes ordinaires de *l'irréligion*. C'est ce qui porte les esprits curieux à lire les ouvrages écrits contre la religion, sans en avoir étudié les preuves, à mépriser & à rejeter tous ceux qui sont faits pour la défendre. Quiconque l'aime ne s'expose point à la perdre, il seroit affligé de trouver contre sa croyance des objections insolubles; ceux qui les cherchent avec avidité détestoient la religion d'avance, ils n'attendoient qu'un prétexte pour y renoncer. Un cœur vertueux n'y trouve que de la consolation ; qui seroit tenté de s'y refuser, s'il n'en coûtoit rien pour la suivre ?

A-t-on jamais vu un homme instruit, fidèle à en pratiquer les devoirs, à qui la conscience ne reproche rien, obligé de devenir incrédule, parce qu'il a été vaincu par la force des objections, & qu'il n'a trouvé personne en état de les résoudre ? Si l'on peut en citer un seul, nous passerons condamnation. Cent fois, au contraire, ceux qui avoient professé *l'irréligion* sont venus à résipiscence, lorsque les passions qui les entraînoient ont été plus calmes ; tous ont avoué la vraie cause de leur égarement ;

ils sont convenus que jamais ils n'avoient été tranquilles, ni parfaitement convaincus de la fausseté de la religion. Ces sortes de conversions sont peut-être plus rares aujourd'hui qu'autrefois, parce que la multitude de ceux qui affichent l'*irréligion* est une espèce d'encouragement pour y persévérer; ils s'enhardissent & s'animent les uns les autres; la honte de se dédire & de reculer suffit pour en endurcir un grand nombre.

La religion prescrit des privations, des devoirs incommodes, des attentions gênantes, des sacrifices douloureux : c'est ainsi du moins qu'en jugent les ames vicieuses. Comment s'y assujettir, quand on est dominé par un amour effréné de la liberté, de l'indépendance, des plaisirs de toute espèce? Pour couvrir l'ignominie attachée à des prévarications continuelles, pour calmer des remords importuns, rien n'est plus aisé que de se donner pour incrédule. Quelques sophismes surannés, quelques sarcasmes cent fois répétés, & un peu d'effronterie, il n'en faut pas davantage. Avec ces armes, on peut se donner tout le relief d'un esprit fort, & supérieur aux préjugés populaires. Lorsqu'on aura prouvé que les vertus sont devenues plus communes parmi nous, & les vices plus rares, depuis que l'*irréligion* y domine, il faudra convenir que la croyance n'influe en rien sur les mœurs, & que les mœurs ne réagissent point sur la croyance, qu'il est très-indifférent à la société d'être composée d'Athées, ou d'hommes qui croient en Dieu.

Mais il est si évident que la société ne peut se passer de principes religieux, que ceux même qui les foulent aux pieds conviennent qu'il faut les maintenir parmi le peuple. Or se conserveront-ils parmi le peuple, lorsqu'il verra que tous ceux que l'on appelle *honnêtes gens* n'en ont plus aucun? En fait de désordres, les mauvais exemples font plus d'impression que les bons; la contagion se communique de proche en proche, & pénètre bientôt jusqu'au plus bas étage de la société.

Il est sans doute des hommes laborieux, paisibles, retirés, dont l'*irréligion* ne peut pas avoir beaucoup d'influence sur les mœurs publiques. Mais il est aussi un grand nombre d'hommes hardis, impétueux, clabaudeurs, qui ne peuvent ni demeurer en paix, ni y laisser les autres, ni réprimer leurs propres passions, ni craindre d'irriter celles de leurs semblables. Ce sont de vraies pestes publiques.

C'est dans les grandes villes, réceptacle commun des vices de toute une nation, que l'incrédulité prend naissance & se montre à découvert; elle fuit l'innocence & les vertus paisibles des campagnes; c'est toujours dans les siècles auxquels la prospérité, l'opulence, le luxe, le faste des nations sont parvenus au plus haut degré : la vit-on jamais éclore chez un peuple pauvre, simple, frugal, laborieux, modéré dans ses desirs?

Les effets qui en résultent ne concourent pas moins à nous en montrer l'origine : ils ont été remarqués de tout tems. Polybe, témoin oculaire de la décadence & de la ruine des Républiques de la Grèce, en attribue la cause à l'Epicuréisme qui dominoit dans la plupart des villes; les Grecs ne craignoient plus les Dieux; il ne se trouva plus parmi eux de grands hommes. Montesquieu observe que chez les Romains l'amour de la patrie étoit nourri & consacré par la religion; en perdant celle-ci, ils cessèrent de garder la foi de leurs sermens; les ambitieux, qui se rendirent maîtres de la République, avoient renoncé à la croyance des Divinités vengeresses du crime. *Consid. sur la grand. & la décad. des Rom.* c. 10. Quelques incrédules même de nos jours ont avoué que le règne de l'*irréligion* est l'avant-coureur de la chûte des Empires.

Nous ne devons donc pas être surpris de ce que toutes les nations policées ont fait des loix & ont statué des peines contre cette contagion publique, de ce qu'elles ont flétri, chassé, souvent mis à mort ceux qui travailloient à l'introduire; le moindre sentiment de zèle pour le bien public suffisoit pour faire comprendre la justice de cette sévérité. On méprisa toujours les clameurs & les maximes de tolérance des professeurs d'*irréligion*; on n'y fit pas plus d'attention qu'aux invectives des malfaiteurs contre la rigueur des loix.

Vainement ceux de nos jours répètent les mêmes sophismes pour nous persuader que l'*irréligion* n'est point un crime d'Etat, ni un attentat contre la société; qu'il doit être libre à chaque particulier d'avoir une religion ou de n'en point avoir, de professer celle qu'il lui plaira de choisir, & même d'attaquer celle qui est établie; cette morale va de pair avec celle des brigands, qui soutiennent que les biens de ce monde doivent être communs, que la propriété est un attentat contre le droit naturel de tous les hommes.

Sans cesse ils nous parlent de morale & se vantent d'en avoir établi les fondemens sur des principes plus sûrs que ceux de la religion. Pure hypocrisie; ceux d'entr'eux qui ont été sincères sont convenus que dans le systême de l'Athéisme & de l'*irréligion* il n'y a point d'autre morale que la loi du plus fort, & nous le prouverons nous-mêmes. *Voyez* MORALE.

Plus vainement encore exaltent ils la pureté de mœurs & les vertus morales de quelques incrédules. Eviter les crimes qui conduisent à l'infamie & aux supplices, pratiquer par ostentation quelques actes d'humanité, être sobre & modéré par tempéramment, préférer le repos de la vie privée aux inquiétudes de l'ambition; ce n'est pas un grand effort de vertu. Mais trouve-t-on parmi eux la charité indulgente qui excuse les défauts d'autrui & tâche de justifier une conduite équivoque par la pureté des intentions, la charité industrieuse qui cherche à découvrir les souffrances des malheureux & les moyens de les soulager, la charité généreuse qui retranche sur ses propres besoins pour avoir de quoi subvenir à la misère des pauvres,

la charité intrépide qui brave les dangers de la contagion & de la mort pour assister les malades, &c. Sans cette vertu, que le Christianisme seul inspire, de quoi sert à la société le simulacre des autres vertus?

En général, c'est un moindre malheur d'avoir une religion fausse, que de n'en point avoir du tout, parce que toute religion porte sur ce principe vrai & salutaire, qu'il y a une Divinité qui punit le crime & récompense la vertu; principe sans lequel il ne reste à l'homme aucun frein pour réprimer les passions.

Nous avons déjà fait la plupart de ces réflexions aux mots INCRÉDULE & INCRÉDULITÉ; mais nous ne devons laisser échapper aucune occasion d'établir les mêmes vérités contre des adversaires qui ne se lassent point de répéter les mêmes erreurs.

IRRÉMISSIBLE. *Voyez* PÉCHÉ.

IRRÉVÉRENCE, défaut de respect envers les choses réputées saintes ou sacrées. En général, il ne faut jamais parler avec *irrévérence* & sur un ton de mépris des cérémonies, du culte, de la croyance d'une nation chez laquelle on vit; non-seulement c'est une indiscrétion dangereuse, mais c'est un mauvais moyen d'instruire & de détromper les sectateurs d'une religion que l'on croit fausse; personne ne souffre patiemment le mépris, soit pour soi-même, soit pour les objets qu'il révère.

Comme les incrédules modernes sont toujours les premiers à se condamner, un d'entr'eux a établi cette maxime: « En quelque lieu que vous soyez, » respectez-en le Souverain & le Dieu, au moins » par le silence ». Si tous avoient observé cette règle, il n'y auroit parmi nous ni Prédicans incrédules, ni livres écrits contre la religion.

Il ne faut pas conclure de-là qu'il n'est pas permis à un Missionnaire d'aller prêcher parmi les infidèles la vraie religion, lorsqu'il a reçu de Dieu la mission pour le faire. Un Apôtre tel que S. Paul, interrogé sur sa doctrine par les Philosophes d'Athènes, avoit droit de leur dire: « *Je viens vous* » annoncer le Dieu que vous adorez sans le con- » noître, le Dieu créateur & souverain Seigneur » de toutes choses; c'est une erreur de croire qu'on » peut l'honorer par un culte grossier, que l'on » peut représenter la Divinité par des Idoles, &c. » *Act.* c. 17. Aucun homme n'a droit de prêcher sans mission; mais Dieu est le maître de donner mission à qui il lui plaît.

I S

ISAÏE, est le premier des quatre grands Prophètes. Ses prédictions regardent principalement le royaume de Juda; il les a faites sous les règnes d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias, & il paroit qu'il a vécu jusques sous le règne de Manassès. On croit communément qu'il fut mis à mort par ordre de ce Roi impie, & qu'il endura, dans une extrême vieillesse, le supplice de la scie.

Le principal objet de ses prophéties est de reprocher aux habitans du royaume de Juda & de Jérusalem leurs infidélités, de leur annoncer le châtiment que Dieu devoit exercer sur eux, d'abord par les armes des Assyriens sous le règne de Sennachérib, ensuite par les Chaldéens sous Nabuchodonosor. Il leur annonce que ce Roi les réduira en captivité, les transportera hors de leur pays, renversera Jérusalem & détruira le Temple; il leur prédit ensuite que sous le règne de Cyrus, qu'il nomme expressément, ils seront renvoyés dans leur patrie, que Jérusalem & le Temple seront rebâtis, qu'alors les deux maisons d'Israël & de Juda ne formeront plus qu'un seul peuple.

Mais parmi ces promesses, il y en a plusieurs qui ne peuvent s'appliquer aux événemens qui sont arrivés au retour de la captivité, & qu'il faut nécessairement transporter à la venue de Jésus-Christ & à l'établissement de son Eglise. Aussi ce divin Sauveur s'est appliqué à lui-même plusieurs prophéties d'*Isaïe*; les Evangélistes & les Apôtres ont fait de même; il n'est point de Prophète qui soit cité plus souvent dans le nouveau Testament: la prédiction qui annonce que le Messie naîtra d'une Vierge, c. 7, est sur-tout remarquable, *V.* EMMANUEL, & le chapitre 53, où sa passion est prédite, semble être une histoire plutôt qu'une prophétie. *Voyez* PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

On n'a jamais douté parmi les Juifs, ni dans l'Eglise Chrétienne, que le recueil des prophéties d'*Isaïe* ne fût authentique. Celle du c. 2, jusqu'au ℣. 6, est transcrite en entier dans le quatrième chapitre de Michée. Il est dit, *II. Paral.* c. 32, qu'une partie des actions d'Ezéchias est écrite dans la prophétie d'*Isaïe*, fils d'Amos; on les trouve en effet dans les chap. 36, 37, 38, 39 de ce Prophète, & on lit la même narration dans le quatrième livre des Rois. L'Auteur du livre de l'Ecclésiastique fait l'éloge d'*Isaïe* & de ses prophéties, c. 48, ℣. 25; ainsi elles ont été constamment connues & citées par les Auteurs sacrés postérieurs à ce Prophète.

Le sentiment le plus commun est qu'il les a écrites & rédigées lui-même; mais on croit y reconnoître aujourd'hui que les cinq premiers chapitres ont été transposés, que ce livre devroit commencer par le chapitre sixième, dans lequel *Isaïe* raconte la manière dont il reçut sa mission.

C'est incontestablement le plus éloquent des Prophètes; comme on croit qu'il étoit du sang royal, sa manière d'écrire semble répondre à la noblesse de sa naissance. Grotius le compare à Demosthène, tant pour la pureté du langage, que pour la véhémence du style. S. Jérôme ajoute qu'*Isaïe* parle de Jésus-Christ & de son Eglise en termes si clairs, qu'il semble plutôt écrire des choses passées que prédire des événemens futurs, & remplir les fonc-

tions d'Evangéliste plutôt que le ministère de Prophète.

Il est dit, *II. Paral.* c. 26, ℣. 22, que les premières & les dernières actions d'Ozias avoient été écrites par le Prophète *Isaïe*, fils d'Amos. Comme cette histoire ne se trouve point dans ses prophéties, on conclut que c'étoit un ouvrage séparé & que nous n'avons plus. Quelques Juifs lui ont aussi attribué le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques & le livre de Job, mais sans aucun fondement. Origène cite plusieurs fois un prétendu livre d'*Isaïe*, intitulé *le Célèbre*. Saint Jérôme & S. Epiphane parlent de l'*Ascension* d'*Isaïe*; enfin on en a publié un troisième à Venise, nommé *Vision* d'*Isaïe*: aucun de ces ouvrages apocryphes ne mérite attention.

ISIDORE (S.) de Péluse, ville que l'on croit être Damiette en Egypte, embrassa la vie monastique, & mourut en 440, ou selon d'autres en 450. Il fut en relation avec les plus grands & les plus saints personnages de son siècle, en particulier avec S. Jean Chrysostôme, & avec S. Cyrille d'Alexandrie. On ne peut pas douter de la pureté de sa foi, quand on voit qu'il a été également ennemi des erreurs de Nestorius & de celles d'Eutychès. Il reste de lui des lettres au nombre de plus de deux mille, qui sont d'un style élégant & pur, remplies de sagesse & de piété. Elles ont été imprimées en grec & en latin, à Paris en 1638, *in-fol.* *Voyez* Tillemont, t. 15, p. 97 & suiv. Plusieurs Protestans, malgré leur prévention contre les Pères, ont fait l'éloge de la manière dont celui-ci a expliqué l'Ecriture-Sainte.

ISIDORE (S.) de Séville en Espagne, frère & successeur de S. Léandre, Archevêque de cette ville, est mort en 636. Savant autant qu'on pouvoit l'être dans son siècle, puisqu'il possédoit les langues latine, grecque & hébraïque, il mérita le respect & la confiance de tous ses collègues; il fut l'ame des Conciles qui se tinrent de son tems en Espagne, & il travailla avec succès à la conversion des Wisigoths, qui étoient infectés de l'Arianisme.

On a de lui beaucoup d'ouvrages; les principaux sont, 1°. vingt livres d'étymologies; 2°. des commentaires historiques sur l'ancien Testament, mais qui ne sont pas entiers; 3°. un catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques; 4°. un traité des origines ecclésiastiques; 5°. une règle monastique; 6°. une chronologie depuis la création jusqu'à l'an 626 de Jésus-Christ, qui est utile pour l'histoire des Goths, des Vandales & des Suèves, &c. Dom Dubreul, Bénédictin, les a fait imprimer à Paris en 1601, & ils ont été réimprimés à Cologne en 1618.

Plusieurs Critiques Protestans ont rendu justice au mérite de *S. Isidore*, & n'ont point désavoué l'éloge que lui a donné le huitième Concile de Tolède, l'an 636. Les Pères de cette assemblée le nomment le grand Docteur de leur siècle, le dernier ornement de l'Eglise Catholique, digne d'être comparé pour la doctrine aux plus grands personnages des siècles précédens, & duquel on ne doit prononcer le nom qu'avec respect. *Voyez* Brucker, *Hist. Philos.* t. 3, p. 369.

Il passe pour constant que c'est *S. Isidore* & Saint Léandre son frère qui ont rédigé le Missel & l'Office Mozarabique suivis en Espagne au sixième & au septième siècle; mais il est certain que cette liturgie est plus ancienne qu'eux, & qu'ils n'ont fait tout au plus que la mettre en ordre & la corriger des fautes qui pouvoient s'y être glissées. *Voyez* MOZARABES.

Il ne faut pas confondre avec ce saint Archevêque, un autre *Isidore* surnommé *Mercator*, & par quelques-uns *Peccator*, ou le *faux Isidore*, qui a fait en Espagne au huitième siècle une collection de prétendues lettres des Papes & de Canons des Conciles, qui ont été nommés dans la suite *les fausses Decrétales*. C'est mal à propos que l'on avoit attribué d'abord cette compilation à *S. Isidore* de Séville.

ISLÉBIENS. On donna ce nom à ceux qui suivirent les sentimens de Jean Agricola, Théologien Luthérien d'Islèbe en Saxe, disciple & compatriote de Luther. Ces deux Prédicans ne s'accordèrent pas long-tems; ils se brouillèrent, parce qu'Agricola, prenant trop à la lettre quelques passages de S. Paul touchant la loi judaïque, déclamoit contre la loi & contre la nécessité des bonnes œuvres; d'où ses Disciples furent nommés *Antinomiens*, ou ennemis de la loi. Il n'étoit cependant pas nécessaire d'être fort habile, pour voir que S. Paul, quand il parle contre la nécessité de la loi, entend la loi cérémonielle, & non la loi morale; mais les prétendus réformateurs n'y regardoient pas de si près. Dans la suite, Luther vint à bout d'obliger Agricola à se rétracter; il laissa cependant des Disciples qui suivirent ses sentimens avec chaleur. *Voyez* ANTINOMIENS.

ISOCHRISTES, nom d'une secte qui parut vers le milieu du sixième siècle. Après la mort de Nonnus, Moine Origéniste, ses sectateurs se divisèrent en Protoctistes ou Tétradites & en *Isocristes*. Ceux-ci disoient: si les Apôtres sont à présent des miracles, & sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils à la résurrection, s'ils ne sont pas rendus égaux à Jésus-Christ? Cette proposition fut condamnée au Concile de Constantinople, l'an 553. *Isochriste* signifie *égal au Christ*. Origène n'avoit donné aucun lieu à cette absurdité. *Voyez* ORIGÉNISTES.

I T

ITHACIENS. Nom de ceux qui, au quatrième siècle, s'unirent à Ithace, Evêque de Sossèbe en Espagne, pour poursuivre à mort Priscillien & les Priscillianistes. On sait que Maxime, qui régnoit

pour lors sur les Gaules & sur l'Espagne, étoit un usurpateur, un tyran souillé de crimes & détesté pour sa cruauté. La peine de mort qu'il avoit prononcée contre les Priscillianistes, pouvoit être juste; mais il ne convenoit pas à des Evêques d'en poursuivre l'exécution. Aussi Ithace & ses adhérens furent regardés avec horreur par les autres Evêques & par tous les gens de bien; ils furent condamnés par S. Ambroise, par le Pape Sirice & par un Concile de Turin. *Voyez* PRISCILLIANISTES.

L'Empereur Maxime sollicita vainement Saint Martin de communiquer avec les Evêques *Ithaciens*, il ne put l'obtenir. Dans la suite, le Saint se relâcha pour sauver la vie à quelques personnes, & il s'en repentit. Ithace finit par être dépossédé & envoyé en exil.

J U

JUBILÉ, chez les Juifs, étoit le nom de la cinquantième année, à laquelle les prisonniers & les esclaves devoient être mis en liberté, les héritages vendus devoient retourner à leurs anciens maitres, & la terre devoit demeurer sans culture.

Selon quelques Auteurs, le mot Hébreu *jobel* est dérivé du verbe *hobil*, éconduire, renvoyer; il signifie rémission ou renvoi; c'est ainsi que l'on entend les Septante. Selon d'autres, il signifie *bélier*, parce que le *Jubilé* étoit annoncé au son des cors faits de cornes de bélier. Cette étymologie n'est guères probable.

Il est parlé fort au long du *Jubilé* dans les c. 25 & 27 du Lévitique. Il y est commandé aux Juifs de compter sept semaines d'années, ou sept fois sept, qui font quarante-neuf ans, & de sanctifier la cinquantième année, en laissant reposer la terre, en donnant la liberté aux esclaves, en rendant les fonds à leurs anciens possesseurs. Ainsi chez les Juifs les aliénations des fonds ne se faisoient point à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du *Jubilé*. Cette loi avoit évidemment pour objet de conserver l'ancien partage qui avoit été fait des terres, de maintenir parmi les Juifs l'égalité des fortunes, & d'alléger la servitude. Elle fut observée fort exactement jusqu'à la captivité de Babylone, mais il ne fut plus possible de l'exécuter après le retour; les Docteurs Juifs disent dans le Talmud qu'il n'y eut plus de *Jubilé* sous le second Temple. *V.* Reland, *Ant. sacr.* 4e part. c. 8, n. 18. Simon, *Suppl. aux cérem. des Juifs.*

Pour comprendre comment ce peuple pouvoit subsister lorsqu'il ne cultivoit pas la terre, *voyez* SABBATIQUE.

JUBILÉ, dans l'Eglise Catholique, est une indulgence plénière & extraordinaire accordée par le Souverain Pontife à l'Eglise universelle, ou du moins à tous ceux qui visiteront à Rome les Eglises de S. Pierre & de S. Paul. Elle est différente des indulgences ordinaires, en ce que pendant le *Jubilé* le Pape accorde aux Confesseurs le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, & de commuer les vœux simples.

Le premier *Jubilé* fut établi par Boniface VIII, l'an 1300, en faveur de ceux qui feroient le voyage de Rome & visiteroient l'Eglise des saints Apôtres; cette année apporta tant de richesses à Rome, que les Allemands l'appelloient l'*année d'or*. Il avoit fixé le *Jubilé* de cent ans en cent ans; Clément VI voulut qu'il eût lieu tous les cinquante ans; Urbain VIII avoit réduit cette période à trente-cinq ans; Sixte IV l'a fixée à vingt-cinq, afin que chacun puisse jouir de cette grace une fois en sa vie.

On appelle à Rome le *Jubilé*, l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le Pape, ou pendant la vacance du siége, le doyen des Cardinaux, va en cérémonie à S. Pierre pour ouvrir la porte sainte, qui est murée, & qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or & en frappe trois coups, en disant: *aperite mihi portas justitiæ*, &c.: & l'on démolit la maçonnerie qui bouche la porte. Le Pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les Pénitenciers de S. Pierre la lavent d'eau benite; ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum*, & entre dans l'Eglise avec le Clergé. Trois Cardinaux Légats, que le Pape a envoyés aux trois autres portes saintes, les ouvrent avec la même cérémonie, elles sont aux Eglises de S. Jean de Latran, de S. Paul & de Sainte Marie Majeure. Cela se fait tous les vingt-cinq ans aux premières vêpres de la fête de Noël: le lendemain matin le Pape donne la bénédiction au peuple en forme de *Jubilé* ou d'indulgence.

Lorsque l'année sainte est expirée, on referme la porte sainte la veille de Noël. Le Pape bénit les pierres & le mortier, pose la première pierre, & y met douze cassettes pleines de médailles d'or & d'argent; la même cérémonie se fait aux trois autres portes saintes. Autrefois le *Jubilé* attiroit à Rome une quantité prodigieuse de peuple de tous les pays de l'Europe; il n'y en va plus guères aujourd'hui que des provinces d'Italie, sur-tout depuis que les Papes étendent l'indulgence du *Jubilé* aux autres pays, & que l'on peut la gagner chez soi.

Boniface IX accorda des *Jubilés* en différens lieux, à des Princes ou à des Monastères; par exemple, aux Moines de Cantorbéry pour tous les cinquante ans; alors le peuple accouroit de toutes parts visiter le tombeau de S. Thomas Becket. Aujourd'hui les *Jubilés* sont plus fréquens; chaque Pape en accorde ordinairement un l'année de sa consécration, & à l'occasion de quelque besoin particulier de l'Eglise.

Pour gagner l'indulgence du *Jubilé*, la bulle du Souverain Pontife oblige les fidèles à des jeûnes, à des aumônes, à des prières ou stations; pendant toute l'année sainte, les autres indulgences demeurent suspendues.

Il y a des *Jubilés* particuliers dans certaines villes à la rencontre de quelques fêtes; au Puy en Velai,

lorsque la fête de l'Annonciation arrive le Vendredi-Saint; à Lyon, quand celle de S. Jean-Baptiste concourt avec la Fête-Dieu.

Cette pratique de l'Eglise Romaine ne pouvoit manquer d'émouvoir la bile des Protestans. A l'occasion du *Jubilé* de 1750, l'un d'entr'eux a fait un livre en trois volumes *in*-8°., pour en prouver l'abus; il y a rassemblé tout ce que les réformateurs fanatiques, les libertins, les incrédules de toutes les nations, ont vomi contre la pratique des indulgences & des bonnes œuvres. Il dit que le *Jubilé* est une invention humaine, qui doit son origine à l'avarice & à l'ambition des Papes; son crédit, à l'ignorance & à la superstition des peuples, & qui n'a pris naissance que l'an 1300; que l'on a employé mille faux prétextes pour en rendre la célébration respectable. C'est, selon lui, une imitation des jeux séculaires des Romains, un trafic honteux des indulgences, une pompe purement mondaine, une occasion de débauche & de désordres pour les Pélerins. Ces reproches sont assaisonnés d'historiettes scandaleuses, de sarcasmes sanglans, & de tout le fiel du Protestantisme; aussi le Traducteur de Mosheim a fait un pompeux éloge de cet ouvrage & de son Auteur. *Hist. Ecclés. treizième siècle*, 2e part. c. 4, §. 3.

Nous répondrons en peu de mots, 1°. qu'il y a de l'imposture à nommer invention nouvelle & purement humaine l'usage des indulgences en général; au mot INDULGENCE, nous avons fait voir que cette invention est des tems apostoliques, qu'elle est fondée sur l'Ecriture-Sainte, & que S. Paul en a donné l'exemple. Nous ne concevons pas en quoi ni comment des œuvres de piété, de charité, de mortification, de pénitence, faites par le desir d'obtenir le pardon de nos péchés, sont une superstition; il y a long-tems que nous supplions les Protestans de dissiper notre ignorance sur ce point. Nous avons beau leur dire que le *Jubilé* n'est autre chose qu'une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres, & afin de nous engager à les faire; ils s'obstinent dans leur prévention & n'en veulent pas sortir. Si nous leur disions que leurs jeûnes solemnels, annoncés avec emphase, sont une pompe purement mondaine, que répliqueroient-ils?

2°. C'est une injustice malicieuse d'attribuer des motifs vicieux à des Papes qui ont pu en avoir de louables. Une preuve qu'en instituant & en multipliant les *Jubilés* ils n'ont agi ni par ambition, ni par avarice, c'est qu'ils ont étendu l'indulgence à tous les fidèles, sans les obliger tous à faire le voyage de Rome, ni à payer une seule obole. Non-seulement cette indulgence ne coûte rien à personne, mais on sait que pendant le *Jubilé* les Pélerins de toutes les nations sont accueillis, logés, soignés, nourris & servis dans les hôpitaux de Rome, souvent par les personnes les plus respectables. L'affluence des Pélerins ne peut donc être un avantage que pour le peuple de cette ville, tout au plus, & non pour le Pape ni pour son trésor. Où est donc ici le *trafic honteux* des indulgences? En rendant les *Jubilés* plus communs, les Papes n'ont pas ignoré que celà diminueroit l'empressement pour le pélerinage de Rome; ainsi quand Boniface VIII pourroit être accusé d'avoir agi par ambition & par avarice, ce reproche ne doit pas retomber sur ses successeurs qui ont étendu les *Jubilés* à chaque cinquantième, & ensuite à chaque vingt-cinquième année.

3°. Pendant que l'Auteur dont nous parlons a rêvé que le *Jubilé* est une imitation des anciens jeux séculaires, Mosheim prétend que Clément VI peut avoir eu en vue le *Jubilé* des Juifs, qui avoit lieu tous les cinquante ans. Mais des motifs d'avarice ou d'ambition n'ont gueres de rapport aux jeux séculaires; peut-on prouver que Boniface VIII y pensoit l'an 1300? De l'aveu même de Mosheim, ce fut par condescendance pour la demande des Romains que Clément VI accorda un *Jubilé* cinquante ans après celui de Boniface VIII; il n'eut donc pas besoin de consulter le calendrier des Juifs. Il reste encore à nous apprendre par quelle allusion aux usages du Paganisme ou du Judaïsme Urbain VI & Sixte VI ont réglé que le *Jubilé* auroit lieu tous les vingt cinq ans.

4°. Pendant que nos adversaires ont recueilli toutes les anecdotes scandaleuses auxquelles les *Jubilés* ont pu donner occasion depuis près de cinq cens ans, ont-ils tenu registre des bonnes œuvres que ce spectacle de religion a fait éclore, des confessions, des communions, des prières, des aumônes, des restitutions, des réconciliations, des conversions qui se sont faites? On a vu ce qui est arrivé à Paris au dernier *Jubilé*; les incrédules en ont frémi, & les Protestans n'y ont rien gagné; honteux de ce qu'ils avoient vu dans celui de l'an 1751, ils ont exhalé leur bile en invectives contre cet usage.

5°. Quand il seroit vrai qu'il y a eu autrefois de l'abus dans les motifs & dans la manière d'accorder des indulgences, & dans les effets qu'elles ont produits, à quoi sert-il d'en rappeller le souvenir, lorsqu'il est incontestable que ces abus ne subsistent plus? Cela démontre que les Pasteurs de l'Eglise n'étoient pas incorrigibles, puisqu'il se sont corrigés. Il n'en est pas de même des Protestans, puisqu'ils sont encore aussi entêtés, aussi malicieux, aussi aveugles dans leurs haines qu'ils l'étoient il y a deux cens ans.

JUDA, quatrième fils de Jacob, chef de la principale tribu de sa nation; son nom signifie *louange*, ou celui qui est loué. La prophétie que son pere, au lit de la mort, lui adressa est célèbre, & a donné lieu à un grand nombre de dissertations.

« *Juda*, lui dit-il, tes frères te combleront de » louanges, les enfans de ton père se prosterneront » devant toi; ta main sera levée sur la tête de

tes

tes ennemis, tu ressembles à un lion prêt à se » jetter sur sa proie, & qui inspire encore la frayeur » pendant son sommeil. Le sceptre ne sera point » ôté de *Juda*, & il y aura toujours un chef de » sa race, *jusqu'à ce que vienne l'Envoyé* qui rassem- » blera les peuples. O mon fils! tu attacheras ta » monture à la vigne, tu laveras tes vêtemens dans » le suc du raisin, tes yeux recevront un nouvel » éclat par le vin, & le lait te blanchira les dents ». *Gen.* c. 49, ỳ. 8.

Les paraphrases chaldaïques & les anciens Docteurs Juifs ont appliqué unanimement cet oracle au Messie; les plus savans Rabbins l'entendent encore ainsi. *Voyez Munimen fidei*, 1re part. c. 14; ils ne contestent que sur l'application que nous en faisons à Jésus-Christ. S. Jean, dans l'Apocalypse, y fait allusion, lorsqu'il nomme Jésus-Christ *le lion de Juda qui a vaincu*, c. 5, ỳ. 5.

Il est certain d'abord que le mot *sceptre* ne désigne pas toujours la royauté; dans le style des Patriarches, ce n'est autre chose que le bâton d'un vieillard ou d'un chef de famille: il exprime seulement une prééminence, une autorité analogue aux divers états de la nation. Ce sens est encore déterminé par le mot suivant, qui signifie un Chef, un Magistrat, un Dépositaire de loix ou d'archives.

Jacob prédit à *Juda*, 1°. une supériorité de force sur ses frères; il le compare à un lion; 2°. une possession meilleure; il la désigne par l'abondance du lait & du vin; 3°. l'autorité marquée par le bâton de commandement; 4°. le privilége de donner la naissance au Messie; 5°. des Chefs ou des Magistrats de sa tribu, jusqu'à ce que cet envoyé de Dieu vienne rassembler les peuples. Les Juifs ne contestent aucune de ces circonstances, & toutes ont été exactement accomplies.

En effet, la tribu de *Juda* fut toujours la plus nombreuse; on le voit par les dénombremens qui furent faits dans le désert, *Num.* c. 1, ỳ. 27; c. 26, ỳ. 22. Elle campoit la première à l'orient du Tabernacle, c. 2. ỳ. 3. Moïse, près de mourir, fait l'éloge des guerriers de cette tribu; il lui annonce qu'elle marchera à la tête des autres pour conquérir la Palestine, *Deut.* c. 33, ỳ. 7; les livres de Josué & des Juges nous apprennent qu'il en fut ainsi, *Judic.* c. 1, ỳ. 1; *Jos.* c. 15.

Dans la distribution de la terre promise, elle eut la portion la plus considérable, & fut placée au centre; elle renfermoit dans son partage la ville de Jérusalem, capitale de la nation; les vignobles des environs étoient célèbres.

Après la mort de Saül, elle prit David pour son Roi, & forma un état séparé, pendant que les autres tribus obéissoient à Isboseth; David le fait remarquer. *Ps.* 59, ỳ. 8; le Seigneur a dit: *Juda est mon Roi.* Sous Roboam, lorsque dix tribus se séparèrent, celle-ci garda la fidélité aux descendans de David, & continua de faire un royaume séparé sous son propre nom de *Juda*; souvent elle tint tête aux Rois d'Israël & à toutes leurs forces. Après que les dix tribus eurent été emmenées en captivité & dispersées par les Assyriens, celle de *Juda* subsista encore dans la Palestine, sous ses Rois, pendant plus d'un siècle.

Au bout de soixante & dix ans de captivité à Babylone, elle revint dans sa patrie, se maintint en corps de nation, usa de ses loix; les restes de Benjamin & de Lévi lui furent incorporés; le nom de *Juda* ou de *Juifs* a été dès-lors commun à toute la race de Jacob; Jérémie l'avoit prédit, c. 30, ỳ. 1. Les livres d'Esdras & des Machabées nous parlent des Princes, des Grands, des Anciens, des Magistrats de *Juda*. Lorsque la nation eut pris pour ses chefs des Prêtres issus de Lévi, ils n'agirent point en leur nom, mais au nom des anciens & du peuple des Juifs. *I Machab.* c. 12, ỳ. 16, &c.

Cette tribu a ainsi conservé sa consistance; ses généalogies, ses possessions, sa prééminence sur les autres tribus, jusqu'à la destruction de la république juive sous les Romains, & à la ruine de Jérusalem. Mais alors le Messie étoit arrivé; son Evangile *rassembloit les peuples* dans une seule Eglise; il avoit prédit lui-même que la nation juive alloit être dispersée, son temple & sa capitale rasés: l'oracle de Jacob étoit accompli dans tous ses points.

Pour le prouver, il n'est pas nécessaire de montrer dans la tribu de *Juda* un sceptre royal, une autorité souveraine & monarchique toujours subsistante jusqu'à ce moment, mais une prééminence toujours sensible & remarquable dans les divers états dans lesquels la nation juive s'est trouvée. Or, on ne peut contester ce privilége à la tribu de *Juda*, ni méconnoître le moment auquel elle a cessé d'en jouir. Depuis que le Messie a rassemblé les peuples sous ses loix, les descendans de *Juda*, chassés de leur terre natale & de leurs possessions, n'ont eu ni sceptre, ni autorité, ni gouvernement dans aucun lieu du monde.

Il n'est pas nécessaire non plus que *Juda* ait perdu tous ses privilèges au moment précis de la naissance du Messie; il suffit qu'on les ait vus s'anéantir lorsque l'Eglise de Jésus-Christ s'est formée par la réunion des Juifs & des Gentils, puisque, selon la prophétie, la fonction de cet envoyé étoit de *rassembler les peuples*, ou de réunir à lui tous les peuples. C'est ce qu'il a fait en envoyant ses Apôtres prêcher l'Evangile à toutes les nations & *à toute créature*, & en déclarant que toutes feroient *un même troupeau sous un même Pasteur. Joan.* c. 10, ỳ. 16.

Depuis cette époque, qui est un fait éclatant, la tribu de *Juda*, dispersée dans l'univers, ne peut plus observer ses anciennes loix ni son culte religieux; elle n'a plus de possessions ni de généalogies. Un Juif ne peut plus prouver qu'il descend de *Juda* plutôt que de Lévi, de Benjamin, ou d'un étranger prosélyte. Quand il vien-

droit aujourd'hui un Messie, tel que les Juifs l'attendent, il lui seroit impossible de montrer de quel sang il est descendu; au lieu que l'on n'a jamais osé contester à Jésus Christ sa naissance dans cette tribu; sa généalogie en fait foi: les Juifs même l'ont appelé *fils de David*.

Le droit de vie & de mort n'avoit été ôté aux Juifs ni par les Rois d'Assyrie, ni par les Perses, ni par les Rois de Syrie, ni par Hérode; mais ils en furent privés par les Romains: ils furent obligés d'obtenir de Pilate la confirmation de l'arrêt de mort qu'ils avoient prononcé contre Jésus-Christ dans leur Sanhédrin. *Joan.* c. 18, ℣. 31. Ils n'étoient donc déjà plus en possession du sceptre ni de l'autorité politique; ils ne l'ont jamais recouvré depuis: donc à cette époque le Messie est arrivé. Que peuvent opposer les Juifs à cette démonstration?

Il est bon de remarquer que la prophétie de Jacob n'a pu être forgée ni par Moïse, qui n'a vu que les premiers traits de son accomplissement, ni par Esdras, qui a vécu près de cinq cens ans avant les derniers. A moins qu'Esdras n'ait eu l'esprit prophétique, il n'a pas pu deviner qu'à l'arrivée d'un Messie de la tribu de *Juda*, cette tribu perdroit toute son autorité & sa consistance; c'est alors, au contraire, qu'elle auroit dû naturellement acquérir un nouveau degré de prospérité & une prééminence plus marquée.

De-là nous concluons encore contre les Juifs, qu'ils ont très-grand tort d'attendre pour Messie un Roi, un Conquérant qui leur assujettira tous les peuples. Si cela pouvoit arriver, non-seulement la tribu de *Juda* ne perdroit pas le sceptre pour lors, elle le prendroit au contraire, & en jouiroit avec plus d'éclat que jamais: la prophétie de Jacob se trouveroit absolument fausse.

Quelques incrédules cependant ont écrit que cette prophétie ne prouve rien en faveur de Jésus-Christ, que l'on ne peut pas y donner un sens raisonnable ni en tirer aucune conséquence contre les Juifs. Nous lui donnons un sens très-raisonnable & avoué de tout tems par les Juifs. *Voyez* Galatin, l. 4, c. 4. Nous en faisons voir la justesse par toute la suite de l'histoire; nous démontrons qu'elle ne peut être appliquée à aucun autre personnage qu'à Jésus-Christ, & nous en concluons invinciblement contre les Juifs, que le Messie est arrivé depuis dix-sept siecles. *Voyez* SCEPTRE, SCHILOH.

JUDAÏSANS. Dans le premier siècle de l'Eglise, on nomma *Chrétiens judaïsans* ceux d'entre les Juifs convertis qui soutenoient que pour être sauvé ce n'étoit pas assez de croire en Jésus-Christ & de pratiquer sa doctrine, mais qu'il falloit encore être fidèle à toutes les observances judaïques ordonnées par la loi de Moïse, telles que le sabbat, la circoncision, l'abstinence de certaines viandes, &c.; que même les Gentils, devenus Chrétiens, y étoient obligés. Les Apôtres décidèrent le contraire au Concile de Jérusalem, l'an 51. *Act.* c. 15, ℣. 5 & suiv. Ceux qui persévérèrent dans cette erreur, malgré la décision, furent regardés comme hérétiques. S. Paul écrivit contre eux son Epitre aux Galates, environ quatre ans après la décision du Concile. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE, OBSERVANCES LÉGALES. Mais il faut faire attention que les Apôtres n'avoient pas interdit ces observances aux Chrétiens Juifs de naissance.

Comme l'Eglise Chrétienne conserve encore quelques-unes des pratiques religieuses qui étoient observées par les Juifs, les incrédules disent que nous continuons de judaïser; c'est un reproche que leur ont fourni les Protestans. S. Léon leur a répondu il y a quatorze cens ans, *Serm.* 16, n. 6: « Lorsque sous le Nouveau Testament nous » observons quelques-unes des pratiques de » l'ancien, la loi de Moïse semble ajouter un » nouveau poids à celle de l'Evangile, & l'on » voit, par-là, que Jésus-Christ est venu, non » pour abolir la loi, mais pour l'accomplir. Quoi-» que nous n'ayons plus besoin des images qui » annonçoient la venue du Sauveur, ni des fi-» gures, lorsque nous possédons la vérité, nous » conservons cependant ce qui peut contribuer » au culte de Dieu & à la régularité des mœurs, » parce que ces pratiques conviennent également » à l'une & à l'autre alliance ». Nous ne les observons donc pas, parce que Moïse les a prescrites, & parce que les Juifs les ont gardées, mais parce que les Apôtres nous les ont transmises, & nous ont ordonné de *conserver tout ce qui est bon*. *I. Thess.* c. 5, ℣. 21.

Dans le discours familier, on dit qu'un homme *judaïse*, lorsqu'il est trop scrupuleux observateur des pratiques qui paroissent peu essentielles à la religion; mais avant de blâmer cette exactitude, il faut se souvenir de la leçon que Jésus-Christ faisoit aux Pharisiens qui négligeoient les devoirs les plus essentiels de la loi, pendant qu'ils s'attachoient à des minuties: « Il falloit faire les » uns, leur dit-il, & ne pas omettre les autres ». *Matt.* c. 23, ℣. 23.

On pense communément que ce fut seulement sous le règne d'Adrien, après l'an 134, qu'arriva la division entre les Juifs convertis, dont les uns renoncèrent absolument aux rites mosaïques, les autres s'obstinèrent à les conserver, & furent nommés *Judaïsans*. Mosheim, *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 38, a recherché la cause de cet événement; il juge que le principal motif qui engagea les premiers à ne plus *judaïser* fut l'envie de ne plus être exposés aux rigueurs qu'Adrien exerçoit contre les Juifs, & de pouvoir habiter la nouvelle ville de Jérusalem que ce Prince avoit fait bâtir sous le nom d'*Ælia Capitolina*. Ajoutons que les Juifs incrédules s'étoient rendus odieux à tout l'empire par les massacres dont ils s'étoient rendus cou-

pables : il y avoit donc beaucoup de danger à paroitre Juif. Mosheim croit encore que le parti des *Judaïsans* opiniâtres se sous-divisa en deux sectes, dont l'une fut celle des *Ebionites*, l'autre celle des *Nazaréens*. *Voyez* ces deux mots.

JUDAÏSME, religion des Juifs. Dieu l'a donnée à ce peuple par le ministère de Moïse, vers l'an du monde 2513, selon le calcul du texte hébreu ; elle a duré environ 1550 ans, jusqu'à la ruine de Jérusalem & la dispersion des Juifs.

Les livres de Moïse contiennent les dogmes, la morale, les cérémonies de cette religion. A l'art. MOÏSE, nous ferons voir que ce Législateur avoit prouvé sa mission divine par des signes incontestables. Ici nous traiterons brièvement des différentes parties de la religion qu'il a établie.

I. Les dogmes qu'il a enseignés aux Juifs étoient les mêmes que ceux qui avoient été révélés aux Patriarches leurs aïeux. Ce peuple adoroit un seul Dieu, créateur, souverain Seigneur de l'univers, dont la providence gouverne toutes choses, législateur suprême, rémunérateur de la vertu & vengeur du crime. Toutes les loix, toutes les pratiques du Judaïsme, tendoient à inculquer ces grandes vérités. Au mot CRÉATEUR, nous avons prouvé que Moïse a enseigné clairement le dogme de la création. Or, dès que l'on est persuadé que Dieu a tiré du néant l'univers par un seul acte de sa volonté, on n'a aucune peine à comprendre qu'il le gouverne de même, & qu'il ne lui en coûte pas plus pour en prendre soin qu'il ne lui en a coûté pour le faire tel qu'il est. Les Juifs n'ont jamais douté que la providence divine ne s'étendît à tous les peuples & à tous les hommes sans exception ; mais ils ont cru, avec raison, que cette Providence veilloit sur eux avec une attention particulière, que Dieu les avoit choisis pour être son peuple par préférence aux autres nations, & qu'il leur accordoit plus de bienfaits. « Si vous gardez mon alliance, » leur dit le Seigneur, vous serez ma portion » choisie parmi tous les autres peuples ; car » toute la terre est à moi ». *Exode*, c. 19, ℣. 5, &c.

Aux mots AME, IMMORTALITÉ, ENFER, nous avons montré que les Juifs ont cru constamment l'immortalité de l'ame, les récompenses & les peines de l'autre vie ; qu'ils n'ont pas eu besoin d'emprunter cette doctrine d'aucune autre nation ; qu'ils l'avoient reçue de leurs aïeux, & qu'elle venoit d'une révélation primitive.

Les Auteurs Païens, mieux instruits ou plus équitables que les incrédules modernes, ont rendu justice aux Juifs sur ce point. « Les Juifs, dit » Tacite, conçoivent, par la pensée, un seul » Dieu, être suprême, éternel, immuable, dont » la durée ne finira jamais ». *Judæi mente solâ unumque numen intelligunt, summum illud & æternum, neque mutabile, neque interriturum. Hist.* l. 5, c. 5. Dion Cassius, l. 37, dit de même que les Juifs adorent un Dieu invisible & ineffable ; & l'on ose écrire aujourd'hui qu'ils adoroient un Dieu corporel, local, qui ne pensoit qu'à eux, semblable aux Dieux des autres nations, &c. Toland a poussé l'audace jusqu'à soutenir que le Dieu de Moïse étoit le monde, & que sa religion étoit le Panthéisme.

« Les Juifs, continue Tacite, pensent que les » ames de ceux qui sont morts dans les combats » ou dans les supplices sont éternelles. Comme » les Egyptiens, ils enterrent les morts & ne les » brûlent point ; ils ont le même soin des cadavres » & la même opinion sur les enfers ». Mais cette croyance étoit celle des Patriarches, avant que les enfans de Jacob eussent habité l'Egypte. Lorsque les Littérateurs de notre siècle affirment que les Juifs empruntèrent des Chaldéens & des Perses la croyance d'une vie future, qu'ils n'en avoient eu aucune notion avant leur captivité à Babylone, ils s'exposent au mépris de tous les hommes instruits.

Mais il ne faut pas oublier un article essentiel de la foi des Juifs, la chute originelle de l'homme, la promesse d'un Rédempteur, d'un Messie ou d'un Envoyé de Dieu, qui viendroit rassembler tous les peuples sous ses loix, conclure une alliance nouvelle entre Dieu & le genre humain. Ce dogme est consigné dans l'histoire même de la création, dans le testament de Jacob, dans les prédictions de Moïse & dans toute la suite des prophéties. *Voyez* MESSIE.

II. La morale du *Judaïsme* est renfermée en abrégé dans le Décalogue ; c'est encore celle des Patriarches, puisque c'est la loi naturelle écrite. *Voyez* DECALOGUE. Mais Moïse l'avoit rendue plus claire, en avoit facilité la connoissance & l'exécution par les différentes loix qui prescrivoient aux Juifs leurs devoirs envers Dieu & envers le prochain.

Ainsi le précepte de n'adorer qu'un seul Dieu étoit expliqué & confirmé non-seulement par toutes les loix qui défendoient aux Juifs les pratiques superstitieuses des Idolâtres, mais par celles qui prescrivoient les sacrifices, les offrandes, les fêtes, les cérémonies du culte divin, les précautions qu'il falloit observer pour s'en acquitter avec la décence & le respect convenable. C'est à ce grand objet que se rapportoient toutes les loix cérémonielles.

La défense de prendre le nom du Seigneur en vain, étoit appuyée par d'autres qui punissoient le parjure ou le blasphême, ou qui ordonnoient d'exécuter fidèlement les vœux que l'on avoit faits au Seigneur.

Comme le sabbat étoit principalement ordonné pour conserver la mémoire de la création, nous voyons qu'un homme fut puni de mort pour en avoir violé la sainteté. *Num.* c. 15, ℣. 32. Dieu voulut encore en assurer l'observation par un

miracle habituel, en ne faisant point tomber la manne le jour du sabbat.

Au commandement général d'honorer les pères & mères, Dieu ajouta des loix févères qui condamnoient à mort non-seulement celui qui auroit frappé son père ou sa mère, mais celui qui les auroit outragés de paroles, & qui interdisoient toute turpitude, toute impudicité à leur égard. Conséquemment il étoit ordonné de respecter les vieillards & les hommes constitués en dignité, parce qu'on doit les regarder, en quelque manière, comme les pères du peuple.

Les défenses de nuire au prochain dans sa personne, dans ses biens, dans son honneur, étoient renfermées dans ce commandement général : « Vous aimerez votre prochain comme vous-» même ; c'est moi, votre Seigneur, qui vous » l'ordonne ; vous ne conserverez contre lui dans » votre cœur ni haine, ni ressentiment, ni des-» sein de vous venger ; vous oublierez les injures » de vos concitoyens ». *Lévit.* c. 19, ℣. 17 & suiv. Mais Moïse entra dans le plus grand détail de toutes les violences que l'on pouvoit commettre à l'égard du prochain, de toutes les manières dont on pouvoit lui nuire & lui porter du préjudice ; toutes ces actions furent interdites sous des peines févères, souvent sous peine de mort. Il ne se borna point à proscrire l'adultère ; mais il nota d'infamie la prostitution & le commerce illégitime des deux sexes. *Lévit.* c. 19, ℣. 29; *Deut.* c. 23, ℣. 17. Il ne fit grace à aucun désordre capable de nuire à la pureté des mœurs.

Puisque les desirs même illégitimes étoient interdits aux Juifs par le Décalogue, comment des actions criminelles auroient-elles pu leur être permises ?

Il est évident que toutes ces loix positives tendoient à faire connoître la loi naturelle dans toute son étendue & à la faire mieux observer ; qu'un Juif ainsi instruit devoit être moins exposé à la violer qu'un Païen. Il y a cependant eu des Déistes assez aveugles pour prétendre que tant de loix positives nuisoient à l'observation de la loi naturelle.

Le Clerc, Critique téméraire s'il en fut jamais, a osé soutenir ce paradoxe, *Hist. Ecclés. Prolég.* sect. 3, c. 2, §. 20 & suiv. ; & il a voulu le confirmer par des exemples. 1°. Il y avoit, à la vérité, dit-il, une loi qui obligeoit les enfans à honorer leurs pères & mères ; mais il y en avoit une autre qui permettoit le divorce & la polygamie ; celle-ci rendoit à peu près impossible l'observation de la précédente : on fait jusqu'à quel point ces deux abus mettent le désordre, la division, la haine dans les familles. 2°. La loi qui défendoit aux Israélites de souffrir aucun Idolâtre parmi eux n'étoit pas équitable ; ils auroient été bien fâchés d'être traités de même chez leurs voisins, lorsque des calamités les obligeoient de s'y réfugier & lorsqu'ils furent répandus chez toutes les nations après la captivité de Babylone. 3°. Celle qui ordonnoit de mettre à mort tout homme coupable d'idolâtrie, fût-il parent, ami ou allié, étoit inhumaine ; il eût mieux valu tâcher de les corriger. Qu'auroient dit les Israélites, si les peuples voisins, qui les subjuguèrent plus d'une fois, les avoient forcés, par des supplices, de renoncer à leur religion? 4°. Comme la loi de Moïse ne proposoit ni récompenses à espérer, ni punitions à craindre dans une autre vie, ils n'ont pas pu y être constamment attachés ; de-là sont venues, sans doute, leurs fréquentes apostasies & leurs rechûtes presque continuelles dans l'idolâtrie. On ne peut donc justifier la législation de Moïse qu'en disant qu'elle étoit proportionnée au caractère grossier, dur, intraitable de son peuple, & que celui ci n'étoit pas capable d'en supporter une plus parfaite.

Réponse. Quand tout cela seroit absolument vrai, il s'ensuivroit déjà que cette législation n'étoit indigne ni de la sagesse ni de la sainteté de Dieu. Solon faisoit, par cette même raison, l'apologie des loix qu'il avoit données aux Athéniens. Mais qu'auroit répondu le Clerc à un incrédule qui lui auroit objecté qu'il ne tenoit qu'à Dieu de rendre son peuple plus doux & plus traitable ? Nous en convenons sans difficulté ; mais parce que Dieu le pouvoit, il ne s'ensuit pas qu'il le devoit ; autrement il faudroit soutenir que Dieu n'a pas dû permettre qu'il y eût dans l'univers un seul peuple & même un seul homme vicieux & insensé. Mais il y a d'autres réflexions à faire.

Nous convenons, en premier lieu, que chez les nations corrompues le divorce & la polygamie sont des obstacles à peu près invincibles à l'union des familles & à la tendresse mutuelle entre les enfans & leurs parens ; mais chez les Hébreux, dont les mœurs étoient simples, la vie laborieuse, & les idées assez bornées, ces deux abus ne pouvoient pas produire d'aussi pernicieux effets, parce que Moïse avoit pris des précautions pour en prévenir les conséquences. *Voyez* DIVORCE, POLYGAMIE.

En second lieu, il est vrai que la loi leur défendoit de souffrir chez eux aucun acte d'idolâtrie; mais il est faux qu'elle leur ordonnât de bannir tous les Idolâtres, lorsque ceux-ci ne faisoient aucun exercice extérieur de leur fausse religion ; au contraire, il leur étoit commandé de traiter les étrangers avec douceur & avec humanité, parce qu'ils avoient été eux-mêmes étrangers en Egypte. *Exode*, c. 22, ℣. 21 ; *Lévit.* c. 19, ℣. 33; *Deut.* c. 10, ℣. 18, 19, &c. Or, tout étranger étoit alors Polythéiste & Idolâtre. On ne peut pas prouver, que quand ils étoient réfugiés chez leurs voisins, ils y aient fait aucun exercice de religion contraire à la croyance de ces peuples.

En troisième lieu, nous soutenons que la loi qui punissoit de mort tout acte d'idolâtrie, n'étoit

ni cruelle ni injuste. Dieu avoit attaché à cette condition la conservation de la nation juive; en souffrir l'infraction, c'étoit mettre le salut de la république en danger. Osera-t-on soutenir que Dieu n'avoit pas cette autorité, qu'il n'a jamais dû punir de mort aucun impie, parce qu'il auroit été mieux de le corriger? Mais les Mécréans, non contens d'imposer à tous les hommes la loi de la tolérance absolue envers leurs semblables, veulent encore en faire une obligation à Dieu. Jamais les Juifs n'ont forcé personne, par des supplices, à embrasser leur religion.

Enfin, quoique la législation de Moïse n'ait renfermé ni promesses ni menaces expresses & formelles pour la vie future, il n'est pas moins vrai que les Hébreux croyoient une vie à venir, parce que ç'avoit été, de tout tems, la foi des Patriarches leurs aïeux. *Voyez* AME, §. 2. Mais comme cette législation renfermoit tout à la fois les loix morales, les loix cérémonielles & les loix civiles, il n'auroit pas été convenable de donner à toutes indifféremment la sanction des peines & des récompenses de l'autre vie. S'il faut en croire les Matérialistes de nos jours, celles de ce monde font beaucoup plus d'impression sur les hommes que celles de la vie à venir : ce n'a donc pas été là une cause des apostasies des Juifs.

Que l'on envisage la morale juive sous quelque aspect que l'on voudra, elle est pure, sage, irrépréhensible, convenable, à tous égards, au tems, au lieu, au génie du peuple pour lequel elle étoit destinée, plus parfaite que celle de tous les Législateurs philosophes. Aucune des loix civiles, politiques ou militaires, portées par Moïse, n'est contraire à la loi naturelle; toutes concourent à la faire exactement pratiquer. Lorsque Jésus-Christ est venu donner au genre humain de nouvelles leçons de morale, il n'a point contredit celles de Moïse; mais il a rejetté les fausses explications qu'en donnoient les Docteurs Juifs; il a sagement distingué les préceptes qui regardent la conduite personnelle de l'homme d'avec les loix civiles & nationales relatives à la situation particulière dans laquelle se trouvoient les Hébreux sous Moïse; il en a retranché ce qui étoit devenu sujet à des inconvéniens, comme la polygamie, le divorce, la peine du talion, &c.; il y a ajouté des conseils de perfection pour en rendre l'observation plus sûre & plus facile, mais dont les anciens Juifs n'étoient pas capables.

Les incrédules, qui ont censuré & calomnié la morale & les loix de Moïse, n'en ont pris ni le sens ni l'esprit; ils n'ont fait attention ni au siècle, ni au climat, ni au caractère national, ni aux mœurs générales des anciens peuples.

III. Mais pourquoi tant de loix cérémonielles? pourquoi un culte extérieur si minutieux & si grossier? Les Hébreux n'étoient pas en état d'en pratiquer un plus parfait, & il n'y en avoit point alors dans le monde. Quand on l'examine de près, on en voit la sagesse & l'utilité.

1°. Il falloit un culte qui occupât beaucoup les Juifs, parce qu'ils avoient pris en Egypte le goût de la pompe & des cérémonies, & parce que c'étoit un moyen d'adoucir leurs mœurs, en les obligeant de se rapprocher souvent, & d'avoir beaucoup d'attention à leur extérieur.

2°. Il falloit que tout fût prescrit dans le plus grand détail, afin qu'ils ne fussent pas tentés d'y mettre rien du leur : il étoit donc absolument nécessaire de leur interdire tous les usages des Egyptiens & des Chananéens, pour lesquels ils n'avoient que trop de penchant; un très-grand nombre des loix cérémonielles y sont relatives.

3°. La plupart des cérémonies ordonnées aux Juifs étoient des monumens & des preuves des prodiges que Dieu avoit opérés en leur faveur, & des bienfaits qu'il leur avoit accordés, comme la Pâque, l'offrande des premiers nés, les fêtes de la Pentecôte & des Tabernacles, la Circoncision, signe des promesses que Dieu avoit faites à Abraham, &c.

4°. Plusieurs autres, comme les purifications, les ablutions, les abstinences, avoient pour objet la propreté & la santé du peuple, la salubrité de l'air & du régime : c'étoient des précautions relatives au climat; la sagesse de ces attentions, qui nous paroissent minutieuses, est prouvée par l'effet qu'elles produisoient, puisque, selon le témoignage de Tacite, les Juifs étoient d'un tempérament robuste & vigoureux, au lieu que sous le règne du Mahométisme, l'Egypte & la Palestine sont devenus le foyer de la peste. Tout étoit ordonné par motif de religion, parce qu'un peuple qui n'étoit pas encore civilisé étoit incapable de se conduire par un autre motif.

Les Censeurs anciens & modernes du *Judaïsme* ont dit que toutes ces observances légales étoient superstitieuses; mais ils auroient dû expliquer ce qu'ils entendoient par *superstition*. Un culte superstitieux est celui que Dieu n'a point ordonné ou qu'il réprouve, qui ne peut produire aucun bon effet, qui peut donner lieu à des erreurs & à des abus. Celui des Juifs étoit-il dans ce cas? Dieu l'avoit expressément ordonné, & par des promesses positives, il y avoit attaché la prospérité de cette nation; toutes les fois que les Juifs s'en écartèrent, ils furent punis & se trouvèrent obligés d'y revenir. Ce culte étoit destiné à les détourner des superstitions & des crimes des peuples idolâtres dont ils étoient environnés, à conserver parmi eux le dogme essentiel d'un seul Dieu créateur, oublié & méconnu chez tous les peuples, & à nourrir l'attente d'un Messie rédempteur & sauveur du genre humain : c'est aussi l'effet qui en est résulté; en quel sens a-t-il pu être superstitieux? Que les Païens, aveuglés par leurs propres superstitions, aient blâmé un culte qu'ils connoissoient très-mal, don

ils ignoroient les motifs & le dessein, cela n'est pas étonnant; mais que des Philosophes, élevés dans le sein du Christianisme, à portée d'examiner le *Judaïsme* en lui-même, en jugent avec la même prévention, cela ne leur fait pas honneur.

Par un préjugé contraire, les Juifs d'aujourd'hui prétendent que le culte extérieur ou cérémoniel, prescrit par leur loi, est beaucoup plus parfait & plus agréable à Dieu, que la pratique des vertus morales; qu'il donne une vraie sainteté à ceux qui l'observent; que Dieu, après l'avoir établi, n'a pas pu l'abolir. Cette erreur est ancienne parmi eux; les Prophètes l'ont déjà reproché à leurs pères; les Pharisiens en étoient imbus du tems de Jésus-Christ: plusieurs même de ceux qui se convertirent à la prédication des Apôtres, persévérèrent dans cette opinion; ils prétendirent que les Gentils qui embrassoient la foi, devoient être assujettis aux cérémonies légales, & que sans cela ils ne pouvoient pas être sauvés. Les Apôtres condamnèrent cette doctrine au Concile de Jérusalem: ceux qui s'obstinèrent à la soutenir, furent nommés *Ebionistes*. S. Paul les a combattus spécialement dans ses Epîtres aux Romains, aux Galates & aux Hébreux.

Quelques incrédules, attentifs à relever tout ce qui peut inspirer des préventions contre le Christianisme, ont trouvé bon d'appuyer l'opinion des Juifs. Ils ont dit que l'intention de Jésus-Christ avoit été de conserver le *Judaïsme* en entier, avec toutes ses cérémonies: que S. Pierre & les autres Apôtres l'avoient ainsi conçu, puisqu'ils l'observoient encore exactement; mais que S. Paul, pour se rendre chef de parti, avoit soutenu le contraire, & que son opinion avoit enfin prévalu sur celle de ses collègues. Cette vaine imagination sera réfutée aux art. PAUL & LOI CÉRÉMONIELLE.

IV. D'autres Ecrivains ont prétendu que le *Judaïsme* n'étoit pas une religion, mais seulement une constitution politique. Ou nous n'entendons plus les termes, ou une loi qui prescrit une croyance, une morale, un culte extérieur que Dieu exige & qu'il daigne agréer, doit être nommée *une religion*.

Pour donner plus de relief au Christianisme, est-il donc nécessaire de déprimer le *Judaïsme?* Non sans doute: celui-ci a été l'ouvrage de la sagesse divine, & Dieu savoit ce qui convenoit dans les circonstances où il lui a plu de l'établir.

Au cinquième siècle, Pélage s'avisa d'enseigner que *la loi conduisoit au royaume de Dieu, de même que l'Evangile*. S. Aug. *L. de gestis Pelagii*, c. 11, n. 24; c. 35, n. 65. C'étoit la conséquence d'une autre de ses erreurs; savoir, que pour faire le bien, l'homme n'a pas besoin d'une grace ou d'un secours surnaturel de Dieu, mais seulement de connoître ses devoirs par la loi de Dieu: dès que la loi de Moïse les lui montroit, un Juif, selon Pélage, pouvoit les accomplir par ses forces naturelles, & parvenir au salut, sans le secours d'aucune grace intérieure.

S. Augustin s'éleva de toutes ses forces contre cette prétention: il se fonda principalement sur les passages dans lesquels S. Paul dit: « Si la justice » est donnée par la loi, donc Jésus-Christ est » mort en vain, *Galat.* c. 2, ℣. 21. La loi a » été établie à cause des transgressions, c. 3, » ℣. 19. La loi est survenue, *afin que* le péché » s'augmentât », *Rom.* c. 5, ℣. 20. C'est ainsi que l'entendit le saint Docteur. Il conclut que la loi de Moïse avoit été donnée aux Juifs, non pour prévenir ou pour détruire le péché, mais seulement pour le faire appercevoir; non pour diminuer les forces de la concupiscence, mais plutôt pour l'augmenter; afin que les Juifs, humiliés par le nombre & par l'énormité de leurs transgressions, recourussent à Dieu & implorassent le secours de sa grace. *In expos. Epist. ad Galat.* c. 3, n. 24 & 25; *Serm.* 26, 125, 152, 156, 164; *L. de grat. Christi*, c. 8, n. 9, &c. Mais nous verrons ci-après, que dans d'autres endroits S. Augustin a parlé de la loi mosaïque avec beaucoup plus d'exactitude & de précision.

Sur cette dispute célèbre, qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions.

1°. L'erreur que S. Paul attaque dans ses lettres aux Romains & aux Galates, étoit celle des Juifs qui prétendoient que le salut étoit attaché à l'observation de *la loi cérémonielle*; que sans cela on ne pouvoit pas être sauvé par la foi de Jésus-Christ: lorsque l'Apôtre semble déprimer la loi de Moïse, il parle évidemment de la loi cérémonielle, & non de la loi morale. Quand il est question de celle-ci, S. Paul dit formellement que *les observateurs de la loi seront justifiés*. Rom. c. 2, ℣. 13. Pélage, en soutenant que *la loi* conduisoit au royaume de Dieu, comme l'Evangile, entendoit-il, comme les Juifs, *la loi cérémonielle?* Cela n'est pas probable; il entendoit toute la loi de Moïse, en y comprenant les préceptes moraux. S. Augustin ne fait point cette distinction, qui auroit été cependant nécessaire pour répandre plus de jour sur la question: mais comme Pélage s'obstinoit à entendre par *la loi*, la lettre seule, sans aucune grace pour l'accomplir, S. Augustin avoit raison de soutenir que la loi ainsi envisagée, n'auroit été propre qu'à multiplier les transgressions, & à irriter la concupiscence. Et il en seroit de même de la lettre de l'Evangile, si Dieu ne nous donnoit la grace nécessaire pour en suivre les préceptes.

2°. Il paroît dur de dire que Dieu avoit donné exprès la loi aux Juifs pour les rendre plus grands pécheurs, afin de les humilier, &c. Cela peut-il s'entendre de la loi morale, du Décalogue, qui étoit la loi naturelle écrite? S. Paul assure que la loi étoit sainte, juste & bonne, *Rom.* c. 7, ℣. 12; elle n'étoit donc pas une cause de

péché : il pose pour maxime générale, qu'il ne faut pas faire du mal pour qu'il en arrive du bien, *Rom.* c. 3., ℣. 8 ; & S. Jacques, que Dieu ne tente personne, ne porte personne au mal, *Jacq.* c. 1, ℣. 13. Dieu ne peut donc pas nous tendre un piège & nous faire pécher, pour qu'il en résulte un bien. Les Pères des quatre premiers siècles, en réfutant les Marcionites, les Valentiniens, les Carpocratiens, les Manichéens, qui déprimoient la loi de Moïse & abusoient des paroles de S. Paul, en ont très-bien vu l'équivoque : ils ont dit que, selon l'Apôtre, la loi est survenue *de manière que* le péché s'est augmenté, mais non *afin qu'*il s'augmentât ; que la loi a été l'occasion & non la cause de l'augmentation du péché. S. Paul a dit de même, que la prédication de l'Evangile est une odeur de mort pour ceux qui périssent, *II. Cor.* c. 2, ℣. 15 ; il ne s'ensuit point que l'Evangile ait été prêché pour les faire périr. S. Augustin l'a remarqué lui-même, *L.* 1, *ad Simplic.* q. 1, n. 17 ; *contrà adversf. legis & Prophet.* l. 2, c. 11, n. 36 ; & en réfutant les Manichéens, il a fait l'apologie de la loi de Moïse.

3°. Pelage étoit hérétique, en soutenant que l'homme n'a pas besoin de grace pour observer la loi ; mais on pouvoit le confondre, sans prétendre que la loi avoit été donnée aux Juifs, afin de les rendre plus grands pécheurs. David, dans les Pseaumes, demande à Dieu l'intelligence pour connoître sa loi, & la force de l'accomplir : il supplie le Seigneur de le conduire dans la voie de ses commandemens, &c. : il sentoit donc le besoin de la grace divine. Il disoit : Ayez pitié de moi *selon vos promesses*, *Ps.* 118, &c. : il étoit donc persuadé que Dieu avoit promis son secours à ceux qui l'imploreroient. Le Pape Innocent Ier n'a pas eu tort de représenter aux Pélagiens que les pseaumes de David sont une invocation continuelle de la grace divine. S. Paul enseigne que Dieu donnoit en effet la grace aux Juifs, puisqu'il dit que tous ont bu l'eau spirituelle du rocher qui les suivoit, & que ce rocher étoit Jésus-Christ, *I. Cor.* c. 10, ℣. 3. Non-seulement les Juifs recevoient la grace, mais souvent ils y résistoient, puisque S. Etienne leur dit : vous résistez toujours au S. Esprit, comme ont fait vos pères, *Act.* c. 7, ℣. 51 : & S. Paul cite les paroles d'Isaïe : j'ai étendu tout le jour les bras vers un peuple ingrat & rebelle. *Rom.* c. 10, ℣. 21.

Nous savons très-bien que sous l'ancien Testament la grace n'étoit pas attachée à la lettre de la loi, mais à la promesse de Dieu : S. Paul le déclare formellement, *Galat.* c. 3, ℣. 18 ; & cette promesse avoit été faite en considération des mérites futurs de Jésus-Christ, *ibid.* ℣. 16. Ceux qui observoient la loi par le secours de la grace étoient donc justifiés en vertu des mérites de ce divin Sauveur, & il ne s'ensuit pas qu'à leur égard Jésus-Christ soit mort en vain.

4°. Le mépris avec lequel certains Auteurs ont parlé de la loi ancienne, s'accorde mal avec les éloges qu'en font les Ecrivains sacrés. Moïse, en la donnant aux Juifs, les assure que les préceptes de cette loi sont la justice même. *Deut.* c. 4, ℣. 6. « Le commandement que je vous fais, » leur dit-il, n'est ni au dessus de vous, ni éloigné » de vous : .... il est à votre portée, dans » votre bouche & dans votre cœur, pour que » vous l'accomplissiez. J'ai mis devant vous le » bien & la vie, le mal & la mort, afin que » vous aimiez le Seigneur votre Dieu, & que » vous marchiez dans ses voies. », c. 30, ℣. 11. Cela ne feroit pas vrai, si Dieu n'avoit point donné aux Juifs de graces pour accomplir sa loi. « La loi du Seigneur, dit le Psalmiste, est sans » tache, *convertit les ames*, enseigne la vérité, » donne la sagesse aux plus simples. Ses pré» ceptes sont l'équité même, répandent la joie » dans les cœurs & la lumiere dans les esprits, » &c. » *Ps.* 18, ℣. 8. Il est donc faux que cette loi se borne à montrer le péché, sans le faire éviter, augmente la concupiscence, &c.

5°. S. Augustin, dans la plupart de ses ouvrages, s'est expliqué là-dessus avec la plus grande exactitude. Non-seulement il a soutenu, contre les Manichéens, que la loi de Moïse étoit utile, que ceux qui ne pouvoient pas être détournés du péché par la raison, avoient besoin d'être réprimés par cette loi, *L. de util. cred.* c. 3, n. 9 ; mais il a répété aux Pélagiens que Dieu donnoit la grace pour l'accomplir. « Les Péla» giens, dit-il, nous accusent d'enseigner que » la loi de l'ancien Testament n'a pas été donnée » pour justifier les Juifs obéissans, mais pour » augmenter la grièveté du péché...... Qui » osera dire que ceux qui obéissent à la loi ne » sont pas justes ? S'ils ne l'étoient pas, ils ne » pourroient pas obéir. Mais nous disons que par » la loi Dieu fait entendre ce qu'il veut que l'on » fasse, que par la grace l'homme est rendu » obéissant à la loi ; car, selon S. Paul, ce ne » sont point ceux qui écoutent la loi, qui sont » justes devant Dieu, mais ceux qui l'accom» plissent. La loi fait donc connoître la justice, » la grace la fait accomplir..... Ainsi *la lettre* » *seule* donne la mort, c'est l'esprit qui donne » la vie..... La lettre tue, parce que la défense » augmente le desir du péché, à moins que la » grace ne vivifie par son secours : *L. 3 contrà* » *duas Epist. Pelag.* c. 2, n. 2. Qui est le Catho» lique qui dira que sous l'ancien Testament le » S. Esprit ne donnoit pas du secours & des forces ? » *Ibid.* c. 4, n. 6. Abraham & les justes qui » l'ont précédé ou qui l'ont suivi, jusqu'à Jean» Baptiste, sont enfans de la promesse & de la » grace, n. 8. Nous disons que sous l'ancien » Testament ceux qui étoient héritiers de la » promesse, ont reçu du S. Esprit, non-seule-

» ment du secours, mais la force dont ils avoient » besoin; voilà ce que nient les Pélagiens, qui » aiment mieux attribuer cette force au libre » arbitre », n. 13, à la fin.

Si dans d'autres endroits S. Augustin s'est exprimé avec moins de précision, qu'en peut-on conclure, dès qu'une fois il s'est expliqué clairement? Il est évident que quand le saint Docteur semble parler desavantageusement de la loi, il la prend dans le sens des Pélagiens, pour *la lettre seule*, sans grace, sans le secours du S. Esprit; mais il n'a jamais supposé que Dieu l'avoit donnée telle, & qu'il falloit aux Juifs des commandemens, sans leur accorder la force necessaire pour les observer.

6°. Que penserons-nous d'une secte de Théologiens qui ont affecté de rassembler continuellement les passages dans lesquels S. Augustin semble avoir parlé au désavantage de la loi ancienne, sans citer jamais ceux que nous venons d'alléguer, & vingt autres dans lesquels il s'est expliqué de même? Il faut placer au même rang les Commentateurs qui, lisant dans S. Jean, c. 1, ℣. 16, que nous avons reçu de Jésus-Christ *une grace pour une autre grace*, s'obstinent à dire que celle qui a été donnée sous Moïse n'étoit qu'une grace extérieure; comme si Jésus-Christ n'étoit pas auteur de l'une & de l'autre. Peut-on pardonner à Jansenius d'avoir écrit que l'ancien Testament n'étoit qu'une grande comédie que Dieu jouoit, non pour elle-même, mais en considération du nouveau? Tome 3 *de grat. Christi Salvat.* l. 3, c. 6, p. 116. Selon lui, Dieu faisoit semblant de vouloir le salut des Juifs, mais dans le fond il n'en avoit aucune envie.

A Dieu ne plaise qu'un Chrétien souscrive jamais à ce blasphême. Dieu a sincèrement voulu sauver tous les hommes dans tous les tems, avant la loi & sous la loi, aussi bien que sous l'Evangile; toujours par la grace du Rédempteur, quoique cette grace n'ait pas été distribuée sous les deux premières époques, aussi abondamment que sous la troisième. Tout système contraire à cette grande vérité est une erreur. Les visions des Marcionites, des Manichéens, des Prédestinatiens, & celles des Pélagiens, quoique très-opposées, sont également réfutées par la doctrine des anciens Pères.

« L'un & l'autre Testamens, dit S. Irénée, » ont été faits par le même père de famille, par » le Verbe de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-» Christ, qui a parlé à Abraham & à Moïse, » qui, dans ces derniers tems, nous a mis en » liberté, & a rendu plus abondante la grace » qui vient de lui..... Ils ne sont différens que » par leur étendue, comme l'eau est différente » d'une autre eau, la lumière d'une autre lumière, » la grace d'une autre grace. La loi de liberté » est plus étendue que la loi de servitude; c'est » pour cela qu'elle a été donnée, non pour un » seul peuple, mais pour le monde entier. Le » salut est un, comme Dieu créateur de l'homme » est un; les preceptes sont multipliés comme » autant de degrés qui conduisent l'homme à » Dieu, *Adv. hær.* l. 4, c. 21 & 22. C'est toujours le même Seigneur, qui par son avènement a repandu sur les dernières générations » une grace plus abondante que celle qui étoit » accordée sous l'ancien Testament.... Comment » Jésus-Christ est-il la fin de la loi, s'il n'en est » aussi le commencement?.... C'est le Verbe » de Dieu, occupé dès la création à monter & » à descendre, pour donner la santé aux malades..... Puisque dans la loi & dans l'Evangile » le premier & le grand précepte est d'aimer » Dieu sur toutes choses, & le second d'aimer » le prochain comme soi-même, il est clair que » la loi & l'Evangile viennent du même auteur. » Puisque dans l'un & l'autre Testamens les préceptes de perfection sont les mêmes, ils démontrent le même Dieu », *ibid.* c. 24 & 26. S. Augustin a répété ce raisonnement contre les Manichéens, *De morib. Ecclef.* l. 1, c. 28.

« La loi, dit S. Clément d'Alexandrie, est » l'ancienne grace émanée du Verbe divin, par » l'organe de Moïse. Quand l'Ecriture dit que » la loi a été donnée par Moïse, elle entend » que la loi vient du Verbe de Dieu, par Moïse » son serviteur; c'est pour cela qu'elle a été » portée seulement pour un tems: mais la grace » & la vérité apportées par Jésus-Christ, sont » pour l'éternité», *Pædag.* l. 1, c. 7, p. 133. « La loi conduit donc à Dieu..... Elle a été » notre précepteur en Jésus-Christ, afin que nous » fussions justifiés par la foi: .... Mais c'est » toujours le même Seigneur, bon Pasteur & » Législateur, qui prend soin du troupeau & des » ouailles qui écoutent sa voie, qui, par le secours de la raison & de la loi, cherche sa » brebis perdue *& la trouve* », *Strom.* l. 1, c. 26, p 420. « La loi & l'Evangile sont l'ouvrage » du même Seigneur, qui est la puissance & la » sagesse de Dieu; & la crainte qu'inspire la » loi est un trait de miséricorde relativement » au salut..... Soit donc que l'on parle on de » la loi naturelle qui nous est donnée avec la » naissance, ou de celle qui a été publiée dans » la suite par Dieu lui-même, c'est une seule » & même loi, quant à la nature & à l'instruction », *ibid.* c. 27, p. 422; c. 28, p. 424; c. 29, p. 427; l. 11, c. 6, p. 444; c. 7, p. 447. « Ayons donc recours à ce Dieu Sauveur, qui » invite au salut par les prodiges qu'il a faits » en Egypte & dans le désert, par le buisson » ardent & par la nûée lumineuse, *image de la* » *grace divine*, qui suivoit les Hébreux dans le » besoin », *Cohort. ad Gent.* c. 1, p. 7. Ce n'est pas là du Pelagianisme.

« Le peuple Juif, dit Tertullien, est le plus » ancien, & a été favorisé le premier *de la grace* » *divine*,

» *divine*; sous la loi; nous sommes les puînés, » selon le cours des tems; mais Dieu vérifie à » cet égard ce qu'il avoit dit de Jacob & d'Esaü, » que l'aîné seroit inférieur au cadet..... Selon » qu'il convient à la bonté & à la justice de » Dieu, créateur du genre humain, il a donné » à toutes les nations la même loi; il ordonne » qu'elle soit observée selon les tems, quand il le » veut, comme il le veut, & par qui il lui plait.... » Déjà dans la loi donnée à Adam, nous trouvons » le germe de tous les préceptes qui se font mul- » tipliés ensuite sous la main de Moïse, sur tout le » grand précepte: Vous aimerez le Seigneur votre » Dieu de tout votre cœur, &c. » *Adv. Jud.* c. 1 & 2. Après avoir indiqué ce que dit S. Paul, que la pierre qui fournissoit aux Juifs l'eau spirituelle, étoit Jésus-Christ, Tertullien fait remarquer que ce divin Sauveur est désigné dans plusieurs endroits de l'Ecriture sous le nom & la figure de *pierre*. Ibid. c. 9, p. 194.

Dans son premier livre contre Marcion, c. 22, il prouve que si Dieu est bon par nature, il a dû exercer sa bonté & sa miséricorde envers les hommes, depuis la création jusqu'à nous; ne pas différer jusqu'à la venue de Jésus-Christ, à guérir les plaies de la nature humaine: & dans le quatrième, il démontre qu'il n'y a aucune opposition entre l'ancien Testament & le nouveau.

Tel a été le langage de tous les Pères & de l'Eglise Chrétienne, dans tous les siècles. Le Concile de Trente y faisoit attention, lorsqu'il a décidé que les Juifs ne pouvoient être justifiés ni délivrés du péché, *par la lettre de la loi de Moïse, par la doctrine de la loi, sans la grace de Jésus-Christ*. Seff. 6 *de Justif.*, c. 1 & can. 1. Mais il n'a pas ajouté que les Juifs ne recevoient pas cette grace. Tous les Pères ont très-bien apperçu le plan que la divine Providence a suivi, que la révélation nous découvre, & que nous ne nous lassons pas de répéter. La religion des Patriarches étoit convenable à l'état des familles & des peuplades séparées les unes des autres, & qui ne pouvoient encore se réunir en corps de nation. Le *Judaïsme* étoit tel qu'il le falloit pour un peuple naissant, qui avoit besoin d'être policé, soumis au joug d'une société civile, préservé des erreurs & des vices des autres peuples. Le Christianisme étoit réservé pour le tems auquel tous seroient capables de former entr'eux une société religieuse universelle. La durée des deux premières étoit donc fixée par leur destination même; Dieu les a fait cesser au moment où elles n'étoient plus utiles ni convenables. Quant à la troisième, c'est la religion du sage, de l'homme parvenu à la maturité parfaite, elle doit durer jusqu'à la fin des siècles.

De même qu'en établissant le *Judaïsme*, Dieu n'a pas réprouvé par une loi positive la religion des Patriarches, ainsi, par un trait égal de sagesse, Jésus-Christ, en fondant le Christianisme, n'a point porté de loi expresse & formelle pour condamner ou abroger le *Judaïsme*; il savoit que l'observation de cette loi deviendroit impossible par la ruine du Temple & par la dispersion des Juifs. Les espérances dont cette nation se flatte, d'être un jour rétablie, remise en possession de ses usages & de ses loix, sont évidemment contraires au plan général de la Providence & à l'état actuel du genre humain.

Quelque tems avant la venue de Jésus-Christ, le *Judaïsme* s'étoit divisé en deux sectes principales, celle des Pharisiens & celle des Saducéens; Joseph y ajoute celle des Esséniens: aujourd'hui il est partagé entre la secte des Caraïtes & celle des Talmudistes, disciples des Rabbins; celle-ci est infiniment plus nombreuse que l'autre. *Voyez-*les chacune sous son nom.

V. Sous prétexte de mieux faire comprendre combien les leçons de Jésus-Christ & des Apôtres étoient nécessaires au genre humain, le Clerc, *dans son Hist. Ecclés.*, *proleg.* sect. 1, c. 8, s'est avisé de soutenir qu'un Juif pouvoit très-difficilement prouver aux Païens la vérité & la divinité de sa religion, & que nous ne pouvons y réussir nous-mêmes que par le témoignage de Jésus-Christ & des Apôtres, dont la mission divine nous est certainement connue.

Avant d'examiner les raisons sur lesquelles il a étayé ce paradoxe, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre étonnement; comment ce Critique, qui montre souvent tant de sagacité, n'a-t-il pas apperçu les conséquences de sa prétention? Il s'ensuivroit, 1°. que Dieu a très-mal pourvu à la foi & au salut des Juifs, puisqu'il n'a pas revêtu leur religion de preuves assez fortes pour fonder la croyance de tout homme raisonnable & instruit; qu'en cela même Dieu a ôté aux Païens un des moïens les plus propres à les détromper du Polythéisme, & à les conduire à la connoissance du vrai Dieu: supposition contraire à ce qu'il a déclaré formellement lui même par ses Prophètes; il dit & répète par la bouche d'Ezéchiel, que s'il a tiré les Israélites de l'Egypte, s'il les a conservés dans le désert malgré leurs infidélités, s'il les a punis par la captivité de Babylone, & s'il veut les rétablir dans la terre promise, c'est afin que toutes les nations sachent qu'il est le Seigneur & l'arbitre souverain de l'univers. *Ezéch.* c. 20, ℣. 9, 14, 48; c. 28, ℣. 25; c. 36, ℣. 22, 36; c. 37, ℣. 28, &c.

Il s'ensuivroit, en second lieu, que nous n'avons point d'autre preuve solide de la divinité du *Judaïsme* que la parole de Jésus-Christ & des Apôtres; que ceux qui la démontrent aujourd'hui par des raisons tirées de la nature même de cette religion, de sa convenance avec les besoins du genre humain dans l'état où il étoit pour lors, de la sainteté de ses dogmes & de sa morale en comparaison de la croyance des

autres nations, &c., raisonnent mal & perdent leur tems; que nos anciens Apologistes, qui ont voulu prouver aux Païens la vérité de l'histoire juive, y ont mal réussi. Le Clerc se réfute lui-même en répondant à la plupart des objections qu'il propose, & en les résolvant par des raisons tirées, non de l'Evangile, mais de la lumiere naturelle & du sens commun. Nous le verrons ci-après.

L'espèce de dissertation qu'il fait sur ce sujet ne peut donc aboutir qu'à confirmer les Sociniens dans l'idée désavantageuse qu'ils ont & qu'ils donnent de la religion juive, & à fournir des armes aux incrédules pour attaquer la révélation. Quoique le Clerc déclare & proteste que ce n'est point là son dessein, il n'est pas moins vrai qu'il a produit cet effet, puisque les objections qu'il prête à un Païen pour embarrasser un Juif qui auroit voulu en faire un prosélyte, ont été la plupart copiées par les incrédules de nos jours.

Il prétend d'abord qu'un Juif ne pouvoit prouver sans beaucoup de difficulté l'antiquité des livres de Moïse, ou leur authenticité, ni la vérité de l'histoire de tout l'ancien Testament, ni la divinité ou l'inspiration de tous ces écrits.

Cependant les plus habiles Ecrivains de notre siècle, même chez les Protestans, ont prouvé que Moïse est véritablement l'Auteur du Pentateuque; que ce livre est par conséquent plus ancien que toutes les histoires profanes: nous l'avons prouvé nous-mêmes au mot PENTATEUQUE, & nous ne craignons pas que les incrédules, endoctrinés par le Clerc, viennent à bout de renverser nos preuves. Nous avons démontré de même la vérité de l'histoire juive au mot HISTOIRE SAINTE. Quant à la divinité ou à l'inspiration des livres de l'ancien Testament, en général, nous convenons qu'elle ne peut être solidement prouvée que par le témoignage de Jésus-Christ & des Apôtres; mais nous soutenons aussi contre le Clerc & contre les Protestans, que nous ne pouvons être certains de ce témoignage que par celui de l'Eglise: car enfin nous les défions de nous citer dans le nouveau Testament un passage dans lequel Jésus-Christ ou les Apôtres aient déclaré que tous les livres de l'ancien, placés dans le canon, sont inspirés & parole de Dieu. *Voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 1 & 2.

Les Païens, dit le Clerc, ne pouvoient pas croire aisément la création du monde & celle de l'homme, le péché de nos premiers parens, le déluge universel, l'arche qui renfermoit tous les animaux, &c.

Mais nous avons fait voir que, malgré l'avis de ce Critique & de tous les Sociniens, le dogme de la création est démontré, que l'histoire de la chûte de l'homme ne renferme rien d'incroyable, que le déluge universel est encore attesté par toute la face du globe, que les miracles de Moïse sont prouvés d'une manière incontestable, &c. Il en est de même de tous les autres faits historiques, contre lesquels les incrédules se sont élevés, & qui, au jugement de notre Critique, devoient révolter ou scandaliser les Païens. Il ne convenoit guères à un Savant, qui faisoit profession du Christianisme, de vouloir nous persuader que les objections des anciens Auteurs païens, tels que Celse, Julien, Porphyre, &c., contre le *Judaïsme*, étoient très-redoutables; que tout considéré, un Juif, quelque habile qu'il fût, étoit incapable d'y répondre; qu'ainsi un Païen étoit, à le bien prendre, dans une ignorance invincible à l'égard de la notion & du culte d'un seul Dieu.

Il ne sert à rien de dire que Dieu avoit donné la loi de Moïse pour les Juifs seuls; du moins il n'avoit pas réservé pour eux seuls les grandes vérités sur lesquelles ces loix étoient fondées, & que Dieu avoit révélées depuis le commencement du monde; l'unité de Dieu, la création, la Providence divine, générale & particulière, l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses d'une autre vie, la venue future d'un Rédempteur pour le salut de tout le genre humain, &c. Or toutes les nations dont les Juifs étoient environnés ne pouvoient parvenir à la connoissance de toutes ces vérités par un moyen plus facile & plus sûr que par l'histoire dont les Juifs étoient dépositaires, & par la tradition constante qu'ils avoient reçue de leurs pères, dont la chaîne remontoit jusqu'au premier âge du monde. De-là, sans doute, est venue la multitude des prosélytes qui avoient embrassé le *Judaïsme* dans les siècles de la prospérité de cette nation: il est probable que le nombre en auroit été plus grand vers le tems de la venue du Sauveur, sans les persécutions continuelles que les Juifs essuyèrent de la part des Grecs & des Romains. On ne nous persuadera jamais que tous ces honnêtes Païens avoient changé de religion sans aucun motif solide de persuasion.

Notre Critique a encore plus de tort d'avancer que la plupart des rites judaïques étoient empruntés des Païens; que ceux-ci ne pouvoient pas les juger plus saints ni plus respectables chez les Juifs que chez eux. Nous avons prouvé la fausseté de cet emprunt au mot LOI CÉRÉMONIELLE. Avant l'abus que les Païens avoient fait des cérémonies religieuses, pour honorer de fausses divinités, les Patriarches, ancêtres des Juifs, les avoient employées au culte du vrai Dieu. La plupart de ces rites se sont trouvés les mêmes chez des nations qui ne pouvoient avoir eu ensemble aucune relation, parce qu'ils ont été dictés par un instinct naturel, aussi bien que par la révélation primitive; ainsi l'emprunt supposé par le Clerc & par les incrédules, est un soupçon sans fondement. Ce Critique trop hardi a eu tort de dire, *ibid.* sect. 3, c. 3, §. 14: « Ces rites » ressemblent tellement à ceux des Païens, que

» si nous ne savions pas, par l'Evangile, que Dieu, » en les ordonnant, a voulu se proportionner à » la foiblesse d'un peuple grossier, & ne les a » institués que pour peu de tems, nous aurions » peine à y reconnoître les traits de la sagesse » divine ». 1°. L'on ne peut pas appeller peu de tems une durée de quinze cens ans. 2°. Il est prouvé par les Prophètes, aussi-bien que par l'Evangile, que l'ancienne alliance en promettoit une nouvelle. 3°. Nous serions en état de prouver que toutes les loix cérémonielles étoient très-sages, eu égard aux circonstances; que la plupart étoient directement contraires aux usages des Païens, & tendoient à préserver les Juifs de l'idolâtrie.

Comme les autres Sociniens, il assure qu'il n'est fait mention de l'immortalité de l'ame & de la vie future dans les anciens livres des Juifs, que d'une manière très-obscure & très-équivoque; que si les derniers Ecrivains Juifs en ont parlé plus clairement, ils avoient reçu cette connoissance des Poëtes & des Philosophes Grecs, sur-tout des Platoniciens. Au mot AME, §. 2, nous avons fait voir, par de bonnes preuves, que ce dogme essentiel a été cru, non-seulement par Moïse & par les anciens Juifs, mais par les Patriarches, leurs aïeux & leurs instituteurs: il est prouvé d'ailleurs que cette croyance de la vie future s'est retrouvée chez les Sauvages de l'Amérique, chez les Insulaires de la mer du Sud, chez les Nègres & chez les Lapons; ce ne sont certainement pas les Philosophes Platoniciens qui l'ont portée dans ces divers climats.

Enfin, puisque le Clerc convient qu'en vertu des lumières que nous avons reçues par l'Evangile, nous sommes en état de réfuter victorieusement les objections des Païens, il y a du ridicule à supposer que les Juifs ne pouvoient pas y satisfaire avec le secours de la révélation primitive, faite aux Patriarches long-tems avant celle que Dieu donna par Moïse. Il est certain, au contraire, que celle-ci fut donnée non-seulement pour les Juifs, mais afin que les nations qui étoient à portée d'en prendre connoissance pussent renouer par ce moyen la chaîne de la tradition primitive, que les ancêtres de ces nations avoient laissé rompre par une négligence très-blâmable. Il est donc évident que le Censeur du *Judaïsme* en a très-mal connu l'esprit & la destination.

JUDAS ISCARIOTE étoit l'un des douze Apôtres que Jésus-Christ avoit choisis; mais il trahit son Maître & le livra aux Juifs. Cette perfidie, qui a rendu exécrable sa mémoire, loin de fonder aucun soupçon contre la sainteté de Jésus-Christ, la démontre d'une manière invincible. *Judas* ne révèle aux Juifs aucune imposture, aucun mauvais dessein, aucun crime de Jésus ni de ses Disciples; il se borne à indiquer le moyen de se saisir de Jésus, sans bruit & sans danger. Si Jésus avoit été un imposteur, un séducteur, un opérateur de faux miracles, *Judas* auroit fait une action louable en dévoilant la fourberie aux Chefs de la nation; il n'auroit dû en avoir aucun remords. Cependant, lorsqu'il voit que son Maître est condamné, il va se déclarer coupable d'avoir *trahi un juste*; il jette dans le Temple l'argent qu'il avoit reçu, & se pend par désespoir. Le champ nommé *Hakeldamah*, le champ du sang, atteste l'innocence de Jésus, le repentir de son Disciple, l'injustice volontaire & réfléchie des Juifs.

La conduite de ce Disciple infidèle a fourni aux Pères de l'Eglise d'autres réflexions très-importantes. S. Jean Chrysostôme, dans deux Homélies sur ce sujet, fait remarquer les traits de bonté & de miséricorde de Jésus-Christ à l'égard de *Judas*, les paroles qu'il lui adresse, le baiser qu'il lui donne pour toucher son cœur & le faire rentrer en lui-même. « Ce perfide, dit-il, vendit son Maître pour » trente deniers; malgré cet outrage, Jésus-Christ » n'a pas refusé de donner pour la remission des » péchés ce même sang vendu, & de le donner » au vendeur même, si celui-ci avoit voulu. Le » Seigneur lui avoit accordé tout ce qui dé- » pendoit de lui; mais le traitre persévéra dans » son dessein ». *Hom.* 1, *de prodit. Judæ*, n. 3 & 5.

S. Ambroise, S. Astérius, Evêque d'Amasée, S. Amphiloque, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Léon, S. Augustin, disent de même, que le sang de Jésus-Christ a été versé pour *Judas*, qu'il ne tenoit qu'à lui d'en profiter. Origène, *Tract.* 35, *in Matt.* n. 117, a fait, sur le désespoir de ce Disciple, une conjecture singulière: il pense que *Judas* voulut prévenir par sa mort celle de son Maître, espérant de le trouver dans l'autre monde, de lui confesser son péché, & d'en obtenir le pardon. Il n'excuse point cette erreur.

JUDE, (S.) Apôtre, surnommé *Thadée*, *Lébée* & le *Zélé*, est aussi appellé quelquefois *frère du Seigneur*, c'est-à-dire, parent de Jésus-Christ; on croit qu'il étoit fils de Marie, épouse de Cléophas, & sœur ou cousine de la Sainte Vierge; qu'il étoit par conséquent frère de S. Jacques, Evêque de Jérusalem. Les Arméniens le révèrent comme leur Apôtre particulier.

Il nous reste de lui une Epitre assez courte, qui ne contient que vingt-cinq versets; elle est adressée aux fidèles en général. On ignore en quel tems précisément elle a été écrite; mais comme dans les ℣. 17 & 18, *S. Jude* parle des Apôtres comme de personnages qui n'existent plus, on présume qu'elle a été écrite après l'an 66 ou 67 de Jésus-Christ, peut-être même après la ruine de Jérusalem. Quelques-uns en reculent la date jusqu'en l'an 90. L'Apôtre y combat de faux Docteurs, que l'on croit être les Nicolaïtes, les Simoniens & les

Gnostiques, qui troubloient déjà l'Eglise; il avertit les fidèles de se précautionner contre eux.

Cette *Epître* n'a pas été d'abord reçue comme canonique par le sentiment unanime de toutes les Eglises; quelques anciens ont douté de son authenticité, parce que l'Auteur cite une prophétie d'*Enoch*, qui semble tirée du livre apocryphe publié sous le nom de ce Patriarche, & un fait concernant la mort de Moïse, qui ne se trouve point dans les livres canoniques de l'ancien Testament; de-là on a supposé que ce fait étoit tiré d'un autre ouvrage apocryphe intitulé l'*Assomption de Moïse*.

Mais ces deux conjectures n'ont jamais été assez certaines pour donner droit de contester l'authenticité de l'*Epître* de *S. Jude*; cet Apôtre peut avoir cité la prophétie d'*Enoch* & le fait concernant Moïse, sur la foi de quelque ancienne tradition, sans avoir eu en vue aucun livre. Il n'y a aucune preuve que le livre apocryphe d'*Enoch* ait été déjà écrit l'an 67 ou l'an 70, ni que la prophétie dont nous parlons ait été contenue dans ce livre. Peut être est-ce le verset 14 de l'*Epître* de *S. Jude* qui a donné lieu à un faussaire de fabriquer le prétendu livre d'*Enoch*, & celui de l'*Assomption de Moïse* semble être encore plus moderne.

Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 2, c. 25, dit que l'*Epître* de *S. Jude* a été peu citée par les anciens; elle est en effet trop courte pour que l'on ait eu lieu de la citer souvent; mais il témoigne qu'elle étoit lue publiquement dans plusieurs Eglises. Origène, Saint Clément d'Alexandrie, Tertullien & les Pères postérieurs, l'ont reconnue pour canonique, & depuis le quatrième siècle, il n'y a point eu de contestation sur ce sujet. C'est mal à propos que Luther, les Centuriateurs de Magdebourg & les Anabaptistes ont persisté à la regarder comme douteuse, & de s'en tenir à la simple conjecture des anciens. Le Clerc ne fait aucune difficulté de l'admettre, *Hist. Ecclés.* an 90.

Grotius a pensé que cette *Epître* n'étoit pas de *S. Jude*, Apôtre, mais de Juda, quinzième Evêque de Jérusalem, duquel on ne connoît que le nom, & qui vivoit sous Adrien; il croit que ces mots *frater autem Jacobi*, qu'on lit dans le verset 1, ont été ajoutés par les Copistes, parce que *S. Jude* ne prend pas la qualité d'Apôtre, & que si cette lettre eût été véritablement de lui, elle auroit été reçue d'abord par toutes les Eglises. Vaines imaginations; S. Pierre, S. Paul, S. Jean, n'ont pas pris la qualité d'Apôtres à la tête de toutes leurs lettres, & quelques Eglises ont douté d'abord de l'authenticité d'autres écrits qui ont été reconnus universellement dans la suite pour authentiques & canoniques.

On a encore attribué à *S. Jude* un faux *Evangile*, qui a été déclaré apocryphe par le Pape Gélase, au cinquième siècle.

JUDITH, nom d'un livre historique de l'ancien Testament, ainsi appellé, parce qu'il contient l'histoire de *Judith*, héroïne juive, qui délivra la ville de Béthulie, assiégée par Holopherne, Général de Nabuchodonosor, & mit à mort ce Général. On ne fait pas précisément qui est l'Auteur de cette histoire, mais il ne paroît pas avoir vécu long tems après l'événement.

On a disputé beaucoup sur la canonicité de ce livre. Du tems d'Origène, les Juifs l'avoient en hébreu ou plutôt en chaldéen, & selon S. Jérôme, ils plaçoient ce livre au rang des Habiographes; c'est sur le chaldéen que ce Père a fait sa version latine; elle est très-différente de la traduction grecque, qui n'est pas exacte; mais la version syriaque que nous en avons a été prise sur un grec plus correct que celui qu'on lit aujourd'hui. Les Juifs ne mettent plus ce livre dans leur canon des saintes Ecritures; mais l'Eglise Chrétienne a eu de bonnes raisons pour l'y placer.

S. Clément, Pape, a cité l'histoire de *Judith* dans sa *première Epître aux Corinthiens*, de même que l'Auteur des *Constitutions Apostoliques*. S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 4; Origène, *Hom.* 19, *in Jérem.* & tome 3, *in Joan.* Tertullien, *L. de Monogam.* c. 17; S. Ambroise, *L.* 3, *de Officiis*, & *L. de viduis*; S. Jérôme, *Epist. ad furiam*, en font mention. L'Auteur de la synopse attribuée à Saint Athanase en a donné le précis, comme des autres livres sacrés. S. Augustin, *L. de doctr. Christ.* c. 8; le Pape Innocent Ier, dans sa lettre à Exupère; le Pape Gélase, dans le Concile de Rome; Saint Fulgence & deux Auteurs anciens, dont les Sermons sont dans l'Appendix du cinquième tome de S. Augustin, reçoivent ce livre comme canonique; il a été déclaré tel par le Concile de Trente. Saint Jérôme dit que le Concile de Nicée le comptoit déjà entre les Ecritures divines; il avoit sans doute des preuves de ce fait: Origène atteste que de son tems on le lisoit aux Catéchumènes.

Quelques incrédules modernes ont fait sur l'histoire de *Judith* des commentaires faux & très-indécens. Ils disent que l'on ignore si l'événement dont elle parle est arrivé avant ou après la captivité; mais ils devroient savoir qu'à compter du règne de Manassès, les Juifs ont souffert quatre déportations de la part des Monarques Assyriens, & que plusieurs de ceux-ci ont porté le nom de Nabuchodonosor. Celui dont parle le livre de *Judith* est évidemment le même qui avoit vaincu & fait prisonnier Manassès, *II. Paral.* c. 33, ℣. 21, qui avoit remporté une victoire sur Arphaxad, Roi des Mèdes, *Judith*, c. 1, ℣. 5; or celui-ci est le *Phraortès* dont parle Hérodote, l. 1. En plaçant l'histoire de *Judith* à la dixième année du règne de Manassès, il ne reste aucune difficulté.

Ils disent que l'on ignore également où étoit située Béthulie, si c'étoit au nord ou au midi de Jérusalem. Quand cela seroit, il ne s'ensuivroit rien; il y a bien d'autres villes anciennes dont on ne connoît plus aujourd'hui la vraie position. Selon le livre de *Judith*, Béthulie étoit voisine de

la plaine d'Esdrelon ; or cette plaine étoit constamment dans la Gallilée, entre Bethsan ou Scytopolis & le mont Carmel : cette ville étoit donc située à trente lieues ou environ au nord de Jérusalem.

Sur-tout il ne falloit pas calomnier *Judith*, en disant que cette femme joignit au meurtre la trahison & la prostitution. Son histoire assure positivement que Dieu veilla sur elle, & que sa pudeur ne reçut aucune atteinte, *Judith*, c. 13, ℣. 20. On n'a jamais nommé *trahison* ni *perfidie* les ruses, les mensonges, les faux avis dont on se sert à la guerre, pour tromper l'ennemi & le faire tomber dans un piége; le meurtre a toujours été censé permis en pareil cas, du moins chez les anciens peuples. *Judith* est louée de cette action par les Prêtres Juifs, & par le peuple; ils rendent graces à Dieu de la défaite d'un ennemi qui les avoit dévoués à la mort : peut-on les condamner ?

Ces mêmes Critiques objectent que *Judith*, selon son histoire, a vécu cent cinq ans après la délivrance de Béthulie; il faudroit donc qu'elle eût été âgée au moins de cent trente-cinq ans lorsqu'elle mourut, ce qui n'est pas probable. Mais c'est une fausse interprétation ; le texte porte seulement qu'elle demeura dans la maison de son mari jusqu'à l'âge de cent cinq ans, *Judith*, c. 16, ℣. 28. Il s'ensuit seulement qu'elle vécut assez long-tems pour faire conserver jusqu'à la troisième génération le souvenir très-distinct de son histoire.

L'Historien n'a point altéré la vérité, lorsqu'il a dit que, pendant toute la vie de cette femme, & même plusieurs années après, Israël jouit d'une paix que l'ennemi ne troubla point. *Ibid.* ℣. 30. En effet, depuis la dixième année du règne de Manassès jusqu'à la vingt-troisième de celui de Josias, dans laquelle *Judith* mourut, les Israélites ne furent troublés par aucune guerre étrangère ; Josias ne fut tué qu'à la trentième année de son règne, en combattant contre les Egyptiens.

Nos Censeurs de l'histoire de *Judith* ont fait une observation très-fausse, lorsqu'ils ont dit que la fête célébrée par les Juifs, en mémoire de la délivrance de Béthulie, ne prouvoit rien; qu'il y avoit chez les Grecs & chez les Romains une infinité de fêtes qui n'attestoient que des fables. On a souvent défié aux incrédules de citer un seul exemple d'une fête instituée à la date même d'un événement, ou peu de tems après, & pendant la vie de témoins oculaires, qui n'attestât qu'une fable. Les fêtes grecques & romaines n'avoient été établies que plusieurs siècles après les événemens de leur histoire fabuleuse; on ignoroit même dans la Grèce & à Rome quel étoit l'objet de la plupart des fêtes qu'on y célébroit. Mais l'Historien de *Judith* atteste que le jour de la victoire de cette héroïne fut mis au rang des jours saints, & que *depuis ce tems-là jusqu'à ce jour*, il est célébré comme une fête par les Juifs : il a donc été institué & célébré par les témoins oculaires de l'événement. *Judith*, c. 16, ℣. 31. Ainsi portoit l'exemplaire chaldéen sur lequel S. Jérôme a fait sa traduction.

IVES, Evêque de Chartres, mort l'an 1115, est compté parmi les Ecrivains Ecclésiastiques. Il a laissé une compilation de décrets ou de canons sur la discipline, des lettres, des sermons, un *Micrologue*, qui est l'explication des cérémonies de l'Eglise. Ce dernier ouvrage a été inséré dans la Bibliothèque des Pères, tome 18; les autres ont été imprimés à Paris en 1647.

JUGES. On nomme ainsi les Chefs qui ont gouverné la nation des Hébreux depuis la mort de Josué jusqu'au règne de Saül, qui fut le premier de leurs Rois; ce qui fait une espace d'environ quatre cens ans : de-là le livre qui en contient l'histoire est appelé *les Juges*.

On ne sait pas certainement qui en est l'Auteur ; quelques-uns l'ont attribué à Phinées, Grand-Prêtre des Juifs; d'autres à Esdras ou à Ezéchias, la plupart à Samuël ; ce dernier sentiment paroit le plus probable. 1°. L'Auteur vivoit dans un tems où les Jébuséens étoient encore maîtres de Jérusalem, comme on le voit par le chap. 1, ℣. 21, par conséquent avant le règne de David, qui chassa ces Jébuséens de la forteresse de Sion. 2°. L'Auteur, en parlant de ce qui s'est passé sous les *Juges*, remarque plus d'une fois qu'alors il n'y avoit point de Roi dans Israël; ce qui semble prouver qu'il écrivoit lui-même sous les Rois.

La seule difficulté considérable qu'il y ait contre ce sentiment, c'est qu'il est dit, chap. 18, ℣. 30, que les enfans de Dan établirent Jonathan & ses fils pour servir de Prêtres dans la tribu de Dan, *jusqu'au jour de la captivité*, & que l'idole de Michas demeura parmi eux pendant que la maison de Dieu fut à Silo. Il semble que l'on ne peut entendre cette *captivité* que de celle qui arriva sous Theglat-Phalasar, Roi d'Assyrie, plusieurs siècles après Samuël. Le texte Hébreu, au lieu de *captivité*, porte *jusqu'à la transmigration du pays*; mais l'on observe que le mot hébreu, qui signifie *délivrance*, a pu être aisément confondu avec un autre qui signifie *transmigration* : ainsi l'on peut penser qu'il est ici question du moment auquel les Israélites furent délivrés du joug des Philistins, placèrent l'Arche du Seigneur à Gabaa, & renoncèrent à l'idolâtrie, *I. Reg.* c. 7. Il n'est pas probable que Samuel, Saül & David aient souffert que pendant leur gouvernement les Danites continuassent à être idolâtres.

On n'a jamais douté de l'authenticité du livre des *Juges* ; il a toujours été dans le canon des Juifs & dans celui des Chrétiens. L'Auteur des Pseaumes en a tiré deux versets, *Ps.* 67, ℣. 8 & 9; celui du second livre des Rois en a cité le fait de la mort d'Achimelech; S. Paul cite les exemples de Jephté, de Baruc & de Samson.

Les Censeurs modernes de l'histoire juive ont

argumenté contre plusieurs des faits qui y sont rapportés; on trouvera la réponse à leurs objections dans les articles AOD, GÉDÉON, JEPHTÉ, SAMSON, PRÊTRE.

JUGEMENT. Ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, se prend en divers sens; il signifie, 1°. tout acte de justice exercé même par un particulier; *faire jugement en justice*, *Gen.* c. 18, ℣. 19, c'est rendre à chacun ce qui lui est dû. 2°. L'assemblée des Juges. *Ps.* 1, ℣. 5. Il est dit que les impies n'oseront paroître ou se montrer en *jugement*, ni dans l'assemblée des justes. *Matt.* c. 5, ℣. 22, celui qui se met en colère contre son frère, sera condamnable en *jugement*, ou au tribunal des Juges. 3°. La sentence ou la condamnation prononcée par les Juges; *Jérem.* c. 26, ℣. 11, un *jugement de mort*, est une condamnation à la mort. 4°. La peine ou le châtiment d'un crime; Dieu dit, *Exode*, c. 12, ℣. 12, j'exercerai mes *jugemens* sur les Dieux de l'Egypte, c'est-à-dire, je frapperai, & je détruirai les objets du culte des Egyptiens. 5°. Une loi, *Exode*, c. 1, ℣. 1, voici les *jugemens*, c'est-à-dire, les loix que vous établirez. Dans le Pseaume 118, les loix de Dieu sont souvent appellées ses *jugemens*. 6°. Les *jugemens* de Dieu signifient assez communément la conduite ordinaire de la Providence; c'est dans ce sens qu'il est dit que les *jugemens* de Dieu sont incompréhensibles, sont un abyme, &c.

JUGEMENT DE ZÈLE. C'est ainsi que les Docteurs Juifs ont appellé un prétendu droit établi chez leurs aïeux, selon lequel tout particulier avoit droit de mettre à mort sur-le-champ, & sans aucune forme de procès, quiconque renonçoit au culte de Dieu, prêchoit l'idolâtrie, & vouloit y engager ses concitoyens. On a voulu prouver ce droit par le chap. 13 du *Deutéronome*, ℣. 9. Mais cet endroit même suppose qu'il y aura un *jugement* prononcé dans l'assemblée du peuple; la loi veut seulement que chacun se porte pour accusateur. On cite encore l'exemple de Phinées, *Num.* c. 25, ℣. 7. Mais il étoit moins question là d'un acte d'idolâtrie, que d'un scandale public donné à la face du Tabernacle & de tout le peuple assemblé; Phinées se crut autorisé par la présence de Moïse & du gros de la nation, & Dieu approuva sa conduite: il ne s'ensuit pas que tout Israélite ait eu droit de l'imiter.

JUGEMENT DERNIER. L'Eglise Chrétienne, fondée sur les paroles de Jésus-Christ, *Matt.* c. 25, ℣. 31, croit qu'à la fin du monde tous les hommes ressusciteront, paroîtront au tribunal de ce divin Sauveur, pour être jugés en corps & en ame; que les justes recevront pour récompense le bonheur éternel, & que les méchans seront condamnés au feu de l'enfer pour l'éternité. Cette sentence générale sera la confirmation de celle qui a été portée contre chaque homme en particulier immédiatement après sa mort. « Il faut, dit S. Paul, que nous soyons » tous présentés à découvert devant le tribunal de » Jésus-Christ, afin que chacun remporte ce qui » appartient à son corps, selon qu'il a fait le bien » ou le mal ». *II. Cor.* c. 5, ℣. 10. « Ne jugez » point votre frère; nous paroîtrons tous devant le » tribunal de Jésus Christ;....... ainsi chacun de » nous rendra compte à Dieu pour soi-même ». *Rom.* c. 14, ℣. 10, &c.

Cette vérité est terrible, sans doute, & doit être souvent répétée, sur-tout aux pécheurs obstinés; mais S. Paul ranime la confiance des fidèles, en leur disant qu'il a fallu que Jésus-Christ « fût semblable à ses frères en toutes choses, afin qu'il » fût miséricordieux, fidèle Pontife auprès de Dieu, » & propiciateur pour les péchés du peuple ». *Hebr.* c. 2, ℣. 17. Lorsque Pélage s'avisa de décider qu'au *jugement* de Dieu aucun pécheur ne seroit pardonné, mais que tous seroient condamnés au feu éternel, S. Jérôme lui répondit: « Qui peut » souffrir que vous borniez la miséricorde de Dieu » & que vous dictiez la sentence du Juge avant » le jour du *jugement*? Dieu ne pourra-t-il, » sans votre aveu, pardonner aux pécheurs s'il le » juge à propos? Vous alléguez les menaces de » l'Ecriture; ne savez-vous pas que les menaces » de Dieu sont souvent un effet de sa clémence »? *Dial.* 1, *contrà Pelag.* c. 9. S. Augustin le réfuta de même. « Que Pélage, dit-il, nomme comme » il voudra celui qui pense qu'au *jugement* de Dieu » aucun pécheur ne recevra miséricorde, mais » qu'il sache que l'Eglise n'adopte point cette erreur; » car quiconque ne fait pas miséricorde, sera jugé » sans miséricorde..... Si Pélage dit que tous les » pécheurs sans exception seront condamnés au » feu éternel, quiconque auroit approuvé ce *jugement* auroit prononcé contre soi-même; car » qui peut se flatter d'être sans péché »? *L. de gestis Pelagii*, c. 3, n. 9 & 11.

Chez les Grecs Schismatiques, plusieurs ont enseigné que la récompense éternelle des Saints & la damnation des méchans sont différés jusqu'au *jugement dernier*. Cette opinion fausse fut condamnée par le quatorzième Concile général tenu à Lyon en 1274, & par celui de Florence en 1438, lorsqu'il fut question de la réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine.

Il est dit dans le Prophète Joël, c. 3, ℣. 2 & 12: « J'assemblerai toutes les nations dans la » vallée de Josaphat, & je me placerai sur un trône » pour les juger ». De-là est né l'opinion populaire que le *jugement dernier* doit se faire dans cette vallée. Mais *Josaphat* signifie *jugement* de Dieu, & il est incertain s'il y a eu dans la Palestine ou ailleurs une vallée de ce nom; dans cet endroit, le Prophète, en disant *toutes les nations*, ne désigne que les peuples voisins de la Judée, & il n'est pas aisé de voir quel est l'événement qu'il prédit par ces paroles.

Les Sociniens, fondés sur un passage de l'Evangile mal entendu, soutiennent que Jésus-Christ a

ignoré le jour & l'heure du *jugement dernier. Voyez* AGNOËTES.

JUIFS. Nous n'avons dessein de toucher à l'histoire des *Juifs* qu'autant que cela est nécessaire pour faire sentir la vérité de la narration des Ecrivains sacrés, & pour réfuter les erreurs, les calomnies, les vaines conjectures que les incrédules anciens & modernes ont voulu y opposer.

Nous parlerons, 1°. de l'origine des *Juifs*, 2°. de leurs mœurs, 3°. de leur prospérité, 4°. de la haine que les autres nations leur ont témoignée, 5°. du choix que Dieu avoit fait de ce peuple, 6°. de son état actuel, 7°. de sa conversion future.

I. *Origine du peuple Juif.* On sait d'abord que les Historiens Grecs & Romains, & en général tous les Auteurs profanes, ont été très-mal instruits de l'origine, des mœurs, des loix, de la religion des *Juifs*; on en sera convaincu, si l'on veut lire l'extrait d'un mémoire fait à ce sujet dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome 14, *in*-12, pag. 357. Ce peuple n'a commencé à être connu des autres nations que quand ses livres ont été traduits en grec sous Ptolomée Philadelphe, & cette traduction n'a pas été d'abord fort répandue. A cette époque, la République Juive étoit sur sa fin, & déjà elle avoit subsisté plus de treize cens ans. Diodore de Sicile & Tacite, deux Historiens qui ont le plus parlé des *Juifs*, les connoissoient fort mal. Vouloir s'en rapporter uniquement à ce qu'on dit ces étrangers, c'est un entêtement aussi absurde que si nous voulions seulement consulter sur les Chinois les premiers Voyageurs ou Négocians qui ont abordé à la Chine; nous n'avons commencé à prendre des notices exactes de ce dernier peuple que quand on nous a fait part de ce que racontent ses propres Historiens.

C'est donc dans l'histoire juive & non ailleurs que nous devons apprendre à connoître les *Juifs*. Elle nous dit que les descendans d'Abraham & de Jacob furent nommés d'abord *Hébreux*; que transportés en Egypte, ils s'y multiplièrent; que c'est là qu'ils ont commencé à former un corps de nation. Elle ajoute, que sortis de l'Egypte, ils ont demeuré dans les déserts voisins de l'Arabie; qu'ils se sont rendus maîtres du pays des Chananéens, nommé aujourd'hui la Palestine; qu'ils y ont formé d'abord une République, & ensuite deux Royaumes; qu'après plusieurs siècles, ils furent subjugués & transportés au-delà de l'Euphrate par les Rois d'Assyrie. Revenus dans leur pays sous Cyrus & ses successeurs, ils y établirent de nouveau le gouvernement républicain, & ils y ont subsisté ainsi jusqu'à ce que les Romains ont soumis la Judée, ruiné Jérusalem & dispersé la nation. Il n'est aucun de ces faits principaux qui ne puisse être prouvé par le récit des Auteurs profanes, même les plus prévenus contre les *Juifs*; ils sont d'ailleurs tellement liés entr'eux, que l'on ne peut en détruire un seul, sans renverser toute la suite de l'histoire.

Nous n'avons donc besoin d'aucune discussion pour prouver que les *Juifs* ne sont ni une peuplade d'Egyptiens, comme la plupart des anciens l'ont pensé, ni une horde d'Arabes Bédouins, comme quelques modernes l'ont avancé : la différence du langage de ces trois peuples démontre qu'ils n'ont pas eu une même origine. C'est la réflexion qu'Origène opposoit déjà au Philosophe Celse; il étoit en état d'en juger, puisqu'il étoit né à Alexandrie, qu'il avoit fait plusieurs voyages en Arabie, & qu'il avoit appris l'hébreu; il a été à portée de comparer les trois langues.

Si les Hébreux furent reçus d'abord en Egypte à titre d'hospitalité, comme le dit leur histoire, l'esclavage, auquel ils furent réduits par les Egyptiens, étoit une injustice & une tyrannie. Lorsqu'ils ont été assez forts, ils ont été en droit de sortir de l'Egypte malgré les Egyptiens, d'en exiger un dédommagement de leurs travaux, à plus forte raison de le recevoir à titre d'emprunt. La compensation, qui est rarement permise aux particuliers, est très-légitime de nation à nation. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à un ordre exprès de Dieu pour prouver que les *Juifs* n'étoient point une horde de voleurs, que l'on a tort de les peindre comme tels, sous prétexte qu'ils ont enlevé aux Egyptiens ce qu'ils avoient de plus précieux.

On a mis en doute si soixante & dix familles issues de Jacob ont pu produire, dans une espace de deux cens quinze ans, une population assez nombreuse pour donner de l'inquiétude aux Egyptiens, & qui, selon le calcul ordinaire, devoit se monter à deux millions d'hommes. Mais il est prouvé que l'Anglois Pinès, jetté dans une isle déserte avec quatre femmes, a produit en soixante ans une peuplade de sept mille quatre-vingt-dix-neuf personnes : c'est plus, à proportion, que n'en avoient produit les enfans de Jacob.

Nous n'examinerons pas ici si la sortie des Hébreux hors de l'Egypte a été précédée, accompagnée & suivie de miracles; cette discussion est renvoyée à l'article MOÏSE, parce que c'est la preuve de sa mission. Les incrédules, qui ne veulent point de miracles, ne nous ont point encore appris comment & par quel moyen les Hébreux ont pu se tirer de l'Egypte, & subsister pendant quarante ans dans un désert absolument stérile. Il faut cependant qu'ils y aient vécu en très-grand nombre, puisqu'en partant du désert ils se sont emparés de la Palestine, malgré la résistance des Chananéens.

II. *Mœurs des Juifs.* L'on a souvent demandé comment Dieu avoit choisi par préférence un peuple ingrat, rebelle, intraitable, tel que les *Juifs*. Nous répondrons, 1°. qu'il a fait ce choix pour convaincre tous les hommes que quand il leur fait du bien, c'est par une bonté purement gratuite, & que s'il les traitoit comme ils le méritent, il les extermineroit tous. Moïse n'a pas laissé ignorer aux *Juifs* cette triste vérité; il la leur a répétée plus d'une fois, & nous pouvons, tous tant que

nous sommes, nous appliquer la même leçon. 2°. Nous défions les Censeurs de la Providence de prouver qu'au siècle de Moïse il y avoit des peuples beaucoup meilleurs que les *Juifs* & plus dignes des bienfaits de Dieu ; nous ne les connoissons que par le tableau que Moïse en a fait, & il n'est rien moins qu'avantageux. 3°. L'on exagère fort mal à propos les vices des *Juifs* & le déreglement de leurs mœurs. On leur prete des crimes & des atrocités dont ils ne furent jamais coupables.

En effet, la conquête de la Palestine est-elle un brigandage abominable, comme on la répréfente de nos jours? De tous les peuples conquérans ou usurpateurs, le plus innocent & le plus excusable est sans doute celui qui manque de moyens naturels de subsistance, qui n'a point de terres à cultiver & qui en cherche; s'il en trouve, & qu'on les lui refuse ; il est en droit de s'en emparer par la force. Quand les Hébreux n'auroient pas eu pour eux une promesse & une concession formelle de la part de Dieu, il seroit encore injuste de les peindre comme des brigands, parce qu'ils ont dépossédé les Chananéens. Ceux-ci n'avoient pas un titre de possession plus sacré & plus légitime que les *Juifs*, puisqu'ils avoient exterminé des peuplades entières pour se mettre à leur place. *Voyez* Chananéens. Mais il n'est pas vrai que les *Juifs* aient commencé par tout détruire ; la conquête de la terre promise ne fut achevée que sous David, quatre cens ans après Josué, & depuis cette époque ils n'ont entrepris aucune guerre offensive.

Pour prouver que les *Juifs* étoient une horde d'Arabes Bédoins ou voleurs, on a dit : « Abraham » vola le Roi d'Egypte & de Gérare en extorquant » d'eux des présens; Isaac vola le même Roi de » Gérare par une même fraude ; Jacob vola le » droit d'aînesse à son frère Esaü; Laban vola Jacob » son gendre, lequel vola son beau-père ; Rachel » vola à Laban son père jusqu'à ses Dieux ; les » enfans de Jacob volèrent les Sichémites, après » les avoir égorgés ; leurs descendans volèrent » les Egyptiens, & allèrent ensuite voler les » Chananéens ».

Les *Juifs* peuvent répondre qu'ils ont été volés à leur tour par les Egyptiens sous Roboam, par les Assyriens sous leurs derniers Rois, par les Grecs & par les Syriens sous Antiochus, par les Romains qui ont détruit Jérusalem ; que ceux-ci, après avoir volés tous les peuples connus, ont été volés par les Goths, les Huns, les Bourguignons, les Vandales & les Francs. Nous avons l'honneur d'être issus des uns ou des autres, sans qu'il suive de-là que nous sommes des Arabes Bédouins; à parcourir l'univers d'un bout à l'autre, on ne trouvera aucune nation qui ait une origine plus noble & plus honnête que la nôtre.

A l'article Judaïsme, nous avons fait voir que les *Juifs* ont eu une croyance plus sensée, une morale plus pure, des loix plus sages, des mœurs plus décentes que les autres nations ; quant à leur destinée, elle a été à peu près la même. Ils ont éprouvé successivement la prospérité & les revers, des tems heureux & des malheurs. Si l'histoire des peuples voisins avoit été écrite avec autant d'exactitude que celle des *Juifs*, nous y verrions plus de crimes & de désastres que dans l'histoire juive. Celles des Assyriens & des Perses, celles des Grecs & des Romains, quoique très-peu sincères, & marquées au coin de l'orgueil national, ne sont ni une école de vertu, ni un tableau fort consolant pour le genre humain. Par-tout l'on voit d'abord des peuplades isolées qui cherchent à s'entre-détruire ; celle qui est la plus nombreuse & la plus forte assujettit les autres, & forme une nation ; pauvre d'abord, laborieuse & frugale, elle s'accroit insensiblement, devient ambitieuse, inquiète & avide ; enrichie par son industrie, ou par ses rapines, elle se corrompt & se pervertit, pour devenir la proie d'un autre, qui se corrompra & se perdra à son tour.

Quelques incrédules de nos jours ont osé écrire que les *Juifs* offroient des sacrifices de victimes humaines & mangeoient de la chair humaine ; nous avons réfuté ces deux calomnies aux mots Anathème & Anthropophages.

Immédiatement avant la venue de Jésus-Christ, le gouvernement tyrannique des Rois de Syrie, d'Herode & de ses fils, ensuite des Romains, contribua beaucoup à dépraver les Chefs de la Synagogue, & la nation juive en général ; le Pontificat étoit vendu au plus offrant, plus un *Juif* étoit vicieux, plus il étoit sûr de plaire à ces Maîtres insensés.

III. *De la prospérité des Juifs.* Leurs Historiens ont écrit, avec une égale sincérité, les vertus & les crimes de leurs aïeux, les prospérités & les calamités de leur nation ; mais ils attestent que ses malheurs furent toujours le châtiment de ses infidélités à la loi de Dieu. Il n'est donc pas vrai que Dieu ait manqué de fidélité à remplir les promesses qu'il avoit faites à leurs pères. *Voyez* Promesse.

Attribuerons-nous aux *Juifs* les funestes suites de l'ambition dévorante & insensée des Monarques Assyriens? Ils en ont été la victime, & non la cause. Celle des Rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, n'a été ni plus raisonnable, ni moins meurtrière, & nous ne voyons pas quel droit plus légitime ont eu les Romains, vainqueurs des Syriens, de réduire la Judée en province romaine. Les *Juifs* n'ont été agresseurs dans aucune de ces guerres ; si leurs révoltes fréquentes ont réduit les Romains à les exterminer, les Romains les avoient forcés à se révolter par le brigandage & par la tyrannie de leurs Proconsuls & de leurs Lieutenans. *Voyez* Tacite, *Hist.* l. 5, c. 9 & 10.

Cependant l'on prétend montrer une bizarrerie inconcevable dans la conduite de la Providence à l'égard des *Juifs*. Dieu, disent les Censeurs de nos

nos livres saints, prodigue les miracles, les plaies & les meurtres, pour tirer son peuple de cette Egypte riche & fertile, où il avoit des temples sous le nom d'*Iao*, ou le grand Être, sous le nom de *Kneph*, l'Être universel; il conduit son peuple dans un pays où nous ne voyons ériger un Temple à Dieu que plus de cinq cens ans après l'établissement des *Juifs*, & quand ils ont bâti ce Temple il est détruit.

Sans contester sur les prétendus Temples érigés au vrai Dieu en Egypte, & sur les noms que nos savans Critiques veulent interprêter, nous demandons si Dieu n'a pas pu avoir d'autres desseins, en conduisant les *Juifs*, que de se faire bâtir un Temple. Quoi qu'on en dise, ce Temple a subsisté pendant quatre cens vingt-sept ans. Lorsqu'il a été détruit, que Jérusalem a été ruinée, & la nation juive dispersée par Nabuchodonosor, tout a été rétabli au bout de soixante-dix ans, selon les prédictions des Prophètes. Les peuples voisins, Moabites, Ammonites, Iduméens, compagnons de l'infortune des *Juifs*, ont disparu pour toujours; les Assyriens & les Chaldéens, auteurs de leurs malheurs, ont cessé d'être; les *Juifs*, comme renaissant de leurs propres cendres, ont formé de nouveau une société politique & religieuse. Les Perses, sous la protection desquels ils rentrent dans la terre de leurs pères, l'antique Monarchie d'Egypte qui a été leur berceau, les Rois de Syrie, devenus leurs oppresseurs, se sont évanouis successivement; pour eux, ils subsistent en corps de nation dans leur terre natale, avec leur temple, leur religion, leurs loix, jusqu'à la venue du Messie, qui devoit appeller tous les peuples à un culte plus parfait, mais toujours fondé sur les dogmes, sur la morale, sur les prophéties, & sur les espérances des *Juifs*.

Est-il vrai que ce peuple ait été ignorant, barbare, stupide, sans industrie, sans aucune connoissance des lettres, des arts & du commerce, comme on affecte communément de le peindre? Il faut avoir bien peu lu les livres des *Juifs* pour s'en former une pareille idée. Avant la captivité de Babylone, chez quel peuple de l'univers citera-t-on des monumens certains & incontestables de la culture des lettres? Alors les *Juifs* avoient un corps d'histoire, un code de législation, une police réglée, des archives & des livres, depuis près de neuf cens ans. Les premières notions que nous puissions avoir des connoissances, de l'industrie, des arts des Egyptiens, sont celles que Moïse nous fournit, & qu'il possédoit lui-même. Nous n'avons rien de plus ancien touchant les arts, le commerce & la navigation des Phéniciens, que ce qui en est dit dans l'histoire de David & de Salomon. Le premier monument incontestable des connoissances astronomiques des Chaldéens, est le livre de Daniel. De nos jours même, pour remonter à l'origine des loix, des sciences & des arts, on n'a pu rien faire de mieux que de prendre les livres des *Juifs* pour base de toutes les conjectures & de toutes les découvertes.

Ce qui est dit dans l'*Exode* de la structure du Tabernacle, dans les *livres des Rois* de la magnificence du Temple de Salomon, le plan qui en est tracé dans *Ezéchiel*; le portrait de la femme forte, & de ses travaux, dans les *Proverbes*; le tableau du luxe des femmes juives, dans *Isaïe*, démontre que les *Juifs* connoissoient les arts, & qu'ils n'en ont jamais négligé la pratique. Un peuple agriculteur ne peut pas s'en passer; le plus nécessaire de tous conduit infailliblement à la découverte des autres.

Placés dans le voisinage des Phéniciens, qui ont été les premiers Négocians, & les Egyptiens qui avoient besoin d'aromates, les *Juifs* n'ont pu demeurer sans commerce; mais la navigation ne leur étoit pas nécessaire pour le débit de leurs marchandises. Leur pays produisoit non-seulement du bled, du vin, des olives, des figues, des dattes en abondance, mais des métaux, du baume, des gommes & des résines de toute espèce. Déja ce commerce étoit établi entre la Palestine & l'Egypte, du tems de Jacob, *Gen.* c. 37, ℣. 25; c. 43, ℣. 11; & il en est encore fait mention dans Jérémie, c. 46, ℣. 11. L'asphalte de Judée étoit connu de toutes les nations, sur-tout des Egyptiens; *Pausanias* parle de la soie, ou plutôt du byssus du pays des Hébreux, l. 5, c. 5. Par l'enumération des marchandises que portoient les *Juifs* aux foires de Tyr, & que l'on peut voir dans Ezéchiel, c. 27, ℣. 17, il est prouvé qu'ils savoient faire autre chose que l'usure, & rogner la monnoie, quoique ce soit là le seul talent que leur accordent nos Philosophes incrédules. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours aux flottes de Salomon, ni aux liaisons que David entretenoit avec Hiram, Roi de Tyr, pour démontrer que de tout tems les *Juifs* ont été occupés du commerce. Ils n'étoient point retenus chez eux par les loix absurdes qui défendoient aux Egyptiens, aux Spartiates & à d'autres peuples de sortir de leur pays, & qui en bannissoient les étrangers; il leur étoit ordonné au contraire de faire accueil aux étrangers, & de les bien traiter; sous le règne de Salomon, il y avoit dans la Judée cent cinquante-trois mille six cens étrangers prosélytes. *II. Paral.* c. 2, ℣. 17.

A la vérité, les *Juifs* n'ont élevé ni colosses, ni pyramides, comme les Egyptiens; ils n'ont point excellé, comme les Grecs, dans les sciences & dans les arts du dessin, ni dans l'art militaire, comme les Romains; mais nous ne voyons pas ce qu'ils y ont perdu. Ce ne sont ni les édifices, ni les arts de luxe, ni la discipline militaire, ni les conquêtes, qui rendent un peuple heureux; c'est la paix, l'agriculture, l'abondance, la raison, la vertu.

IV. *D'où sont venus le mépris & la haine des autres nations contre les Juifs?* Un des principaux

reproches que font les Philosophes contre les *Juifs*, est qu'ils ont été méprisés & détestés de toutes les autres nations; eux-mêmes ne pouvoient en souffrir aucune; dans tous les tems ils ont été fanatiques, intolérans, insociables.

Examinons d'abord en quoi consistoit leur intolérance; nous verrons ensuite si l'on a eu raison de les mépriser & de les détester.

1°. Si l'on entend que, par la loi des *Juifs*, il leur étoit ordonné de ne point souffrir parmi eux l'idolâtrie, ni les abominations dont elle étoit accompagnée, la prostitution, les sacrifices de sang humain, la divination, la magie, nous convenons que cette loi étoit très-intolérante; mais nous ne voyons pas en quoi il importoit au genre humain que ces désordres fussent tolérés nulle part; partout où ils l'étoient, le culte du vrai Dieu ne pouvoit subsister. Peut-on citer une seule nation idolâtre qui ait souffert chez elle le culte d'un seul Dieu? Les autres peuples faisoient, pour maintenir chez eux l'erreur, la folie & les crimes, ce que faisoient les *Juifs* pour conserver la vérité, la sagesse & la vertu.

2°. Ceux-ci n'étoient intolérans que parmi eux & pour eux, dans l'enceinte de leur territoire: nulle part il ne leur est ordonné d'aller exterminer l'idolâtrie chez les Egyptiens, les Iduméens, les Arabes, les Ammonites, les Moabites, à Damas ou à Babylone; la loi, au contraire, leur défend d'inquiéter leurs voisins. Souvent les autres peuples sont allés, le fer & le feu à la main, outrager la religion des étrangers; Cambyse alla tuer les animaux sacrés de l'Egypte; les Perses brisèrent les statues & brûlèrent les Temples des Grecs; Alexandre ne cessa de persécuter les Mages; les Romains anéantirent le Druidisme dans les Gaules; les Syriens répandirent le sang des *Juifs* pour leur faire embrasser la religion grecque; Chosroès jura qu'il poursuivroit les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés à renier Jésus-Christ, & à adorer le soleil; Mahomet a dévasté l'Asie pour établir l'Alcoran, &c.; les *Juifs* n'ont rien fait de semblable.

3°. Les *Juifs* ne forçoient point les étrangers établis parmi eux à embrasser le Judaïsme; pourvu que ces Païens ne fissent aucun acte d'idolâtrie, on les laissoit tranquilles. Il leur étoit permis d'adorer Dieu dans le Temple, de prendre part aux fêtes; on y recevoit leurs offrandes. Jérémie défend aux *Juifs* exilés à Babylone de prendre part au culte des Chaldéens; il ne leur ordonne point de le combattre ni de le troubler. *Baruch*, c. 6. Où est donc l'intolérance cruelle, le zèle fanatique des *Juifs*? Leur étoit-il moins permis qu'aux autres peuples d'avoir une religion publique, nationale & exclusive?

Quant au mépris & à l'aversion que les étrangers ont eu pour les *Juifs*, il y a plusieurs réflexions à faire. En premier lieu, les préventions nationales ne prouvent pas plus chez les anciens que chez les modernes. Les Grecs traitoient de *barbares* tout ce qui n'étoit pas Grec; les Romains n'estimoient qu'eux-mêmes & les Grecs; les Anglois, peu instruits, nous haïssent & nous estiment très-peu: nous sommes plus équitables à leur égard. A peine trouvera-t-on deux peuples voisins qui n'aient des préventions l'un contre l'autre; moins ils se connoissent, plus ils ont de dispositions à se haïr.

En second lieu, qui sont les Auteurs les moins favorables aux *Juifs*? Ce sont les Historiens, les Orateurs, les Poëtes Romains; mais il est prouvé que tous ces beaux esprits connoissoient très-mal les *Juifs*. Ils étoient ou Païens zélés, ou Epicuriens; ils devoient détester la religion juive, comme font encore les incrédules d'aujourd'hui. Leur mépris n'a éclaté qu'après plusieurs guerres entre les Romains & les *Juifs*; ceux-ci ne purent souffrir l'insolence & la tyrannie des Officiers & des soldats Romains, ils se révoltèrent; or, selon le préjugé des Romains, tout peuple qui leur résistoit étoit abominable: ils n'ont pas mieux traité les Gaulois que les *Juifs*. Pendant que les *Juifs* luttoient contre les Antiochus, les Romains trouvèrent bon d'accorder aux *Juifs* des marques d'estime & d'amitié; lorsque le Royaume de Syrie eut été écrasé, ils tombèrent sur les *Juifs*, parce que ces derniers se prétendoient libres; & pour avoir droit de les tyranniser, l'on affecta pour eux un souverain mépris: c'est l'usage des peuples conquérans.

En troisième lieu, les Philosophes plus anciens, les hommes d'état, les Souverains, les Corps de République, n'avoient pas pensé comme les beaux esprits de Rome. Hermippus & Numénius, sectateurs de Pythagore; Cléarque & Théophraste, Disciples d'Aristote; Mégasthène, Hécatée d'Abdère, Onomacrite, Porphyre lui-même, loin de témoigner aucun mépris pour les *Juifs*, en ont parlé d'une manière avantageuse. Strabon, Diodore de Sicile, Trogue Pompée, Dion Cassius, Varron & d'autres, malgré leurs préjugés contre les *Juifs*, leur ont cependant rendu justice sur plusieurs chefs. Alexandre leur accorda droit de bourgeoisie dans sa ville d'Alexandrie; le Fondateur d'Antioche fit de même; les Ptolomées les protégèrent en Egypte; les Spartiates leur écrivirent des lettres de fraternité. Ces témoignages d'estime nous paroissent d'un plus grand poids que les sarcasmes des Auteurs Latins.

Enfin, dans quel tems le mépris pour les *Juifs* a-t-il éclaté? Lorsque leur République étoit déja ou détruite, ou sur le penchant de sa ruine. Tourmentés successivement par les Assyriens, par les Antiochus, par les Romains, ils se répandirent de toutes parts; ainsi dispersés dans l'Egypte, dans la Grèce, dans l'Italie, ils s'abâtardirent sans doute. Toute la nation, livrée à l'esprit de vertige après la mort de Jésus-Christ, ne fut plus connue que par son opiniâtreté stupide; elle prêta le flanc

au ridicule & au mépris ; tous les peuples concourent de l'aversion contr'elle ; cette destinée lui avoit été prédite. Que dans ces derniers tems les *Juifs* eux-mêmes aient détesté les Païens en général, cela n'est pas étonnant ; ils n'en avoient que trop acquis le droit par les persécutions qu'ils en avoient essuyées.

Mais ce n'est point là leur esprit ni leur état primitif ; confondre les derniers siècles de leur histoire avec les premiers, les mœurs modernes avec les anciennes, la vieillesse d'une nation avec ses belles années, comme font les incrédules, c'est tout brouiller, & déraisonner sous un faux air d'érudition.

V. *Du choix que Dieu avoit fait des Juifs.* Cent fois l'on a demandé comment Dieu avoit choisi pour son peuple une race aussi grossière, aussi intraitable, aussi ingrate que les *Juifs* ; pourquoi il les a comblés de bienfaits & de graces, pendant qu'il abandonnoit les autres nations.

Nous demandons, à notre tour, quel peuple du monde valoit mieux que les *Juifs*, & méritoit de leur être préféré ? A l'époque de la vocation d'Abraham, & des promesses faites à sa postérité, nous ignorons quel étoit l'état des autres nations ; nous ne savons pas seulement s'il y avoit pour lors le tiers du globe peuplé & habité. Où Dieu pouvoit-il mieux placer le flambeau de la révélation que dans la Palestine ? Cette partie de l'Asie touchoit au berceau du genre humain, étoit le centre de l'univers habité pour lors ; elle communiquoit à toutes les nations connues, soit par terre, soit par la navigation de la Méditerranée. Si, à l'époque de l'établissement des *Juifs*, ces nations, enivrées d'orgueil & de fables, n'ont pas voulu faire attention aux miracles que Dieu opéroit, si, quinze cens ans après, elles ont encore résisté, lorsque la vérité leur a été annoncée directement par les Apôtres, il n'y a pas plus de raison de nous en prendre à Dieu, que de lui attribuer l'aveuglement des incrédules modernes.

Par le choix que Dieu a fait d'un peuple tel que les *Juifs*, il a démontré aux hommes deux grandes vérités. La première, que quand il leur accorde des graces particulières, ce n'est ni pour les récompenser de leurs talens & de leurs mérites, ni en considération du bon usage qu'il prévoit qu'ils en feront, mais par pure bonté & par une miséricorde très-gratuite ; que s'il traitoit les hommes comme ils le méritent, son tonnerre ne se reposeroit jamais. C'est ce que Moïse & les Prophètes n'ont cessé de répéter aux *Juifs*. La seconde, que les talens, les succès, les avantages dont les hommes font le plus de cas, sont de nulle valeur aux yeux de Dieu. Il a montré sa bonté envers la postérité d'Abraham, non en lui accordant plus d'esprit, plus de connoissances, de richesses, de prospérité temporelle qu'aux autres nations, mais en lui donnant une religion plus pure, & des loix plus sages. De quoi ont servi aux Egyptiens leur industrie & leur police ; aux Grecs leur philosophie & leurs arts ; aux Phéniciens leur commerce & leurs richesses ; aux Romains leurs talens militaires & leurs conquêtes, s'ils n'en ont été ni plus éclairés pour la religion, ni mieux disposés à la vertu ? Celse, Julien, Porphyre, Marcion & ses sectateurs vantoient la destinée brillante de ces nations comme une preuve de la protection du Ciel ; les incrédules modernes en concluent que Dieu devoit plutôt les choisir que les *Juifs* pour les rendre dépositaires de la révélation. Erreur de part & d'autre ; les bienfaits temporels n'ont rien de commun avec les graces de salut ; les premiers sont plutôt un obstacle qu'un moyen pour devenir meilleur.

Quand on ajoute que Dieu, uniquement occupé des *Juifs*, abandonnoit ou négligeoit les autres nations, l'on contredit également les lumières du bon sens & le témoignage des livres saints. S'il y a dans ces livres un dogme clairement & constamment enseigné, c'est la providence générale de Dieu envers tous les peuples, & à l'égard de tous les hommes, soit dans l'ordre naturel, soit relativement au salut. *Voyez* ABANDON, GRACE, §. 3. Les incrédules eux-mêmes soutiennent, qu'en fait de prospérité temporelle, Dieu a mieux traité d'autres nations que les *Juifs*. Quant aux bienfaits surnaturels, Moïse déclare aux *Juifs* que si Dieu leur en accorde plus qu'aux autres peuples, ce n'est pas précisément pour eux, mais afin de faire éclater la gloire de son nom par toute la terre, & pour apprendre à toutes les nations qu'il est *le Seigneur. Deut.* c. 7, ℣. 7 ; c. 8, ℣. 17 ; c. 9, ℣. 4 & suiv. David le répète, *Ps.* 113, ℣. 9. Ezéchiel le confirme, c. 36, ℣. 22. *Voyez* encore Tobie, c. 13, ℣. 4, &c., & l'article PROVIDENCE.

A la vérité, les Ecrivains sacrés parlent plus souvent aux *Juifs* des graces particulières que Dieu leur accorde, que de celles qu'il fait aux autres nations, parce que le dessein de ces Auteurs est d'inspirer aux *Juifs* la reconnoissance, la confiance, la soumission envers Dieu. Qu'importoit-il à un *Juif* de savoir de quelle manière Dieu en agissoit envers les Indiens & les Chinois ?

VI. *De l'état actuel des Juifs.* C'est une grande question, entre les *Juifs* & les Chrétiens, de savoir si l'état malheureux dans lequel ce peuple est réduit aujourd'hui dans le monde entier, est une punition visible de Dieu, & pour quel crime ils sont ainsi traités. Nous soutenons que c'est pour avoir rejeté & crucifié le Messie ; mais que Dieu les conserve pour qu'ils servent de témoins & de garans des écrits & des faits sur lesquels le Christianisme est fondé.

Il est bon de savoir d'abord que Jésus-Christ leur a clairement prédit leur destinée, *Matt.* c. 23, ℣. 32. Après leur avoir reproché leur cruauté envers les anciens Prophètes, & le sang qu'ils ont répandu, il leur dit : « Vous comblez à présent

» la mesure de vos pères. Race de vipères, comment éviterez-vous votre condamnation à la géhenne pour ce sujet? Je vous envoie des Prophètes & des Sages, vous lapiderez les uns, vous crucifierez les autres...., de manière que vous ferez retomber sur vous tout le sang innocent qui a été répandu.... Je vous le répète, tout cela retombera sur cette génération présente....; votre demeure restera déserte «.

Bien plus, les anciens Rabbins, Compilateurs du Talmud, ont reconnu qu'à la venue du Messie la Synagogue seroit aveugle & incrédule. Ils disent : » Au siècle où le fils de David viendra, la maison de l'enseignement sera livrée à la fornication...., la sagesse des Scribes rendra une odeur de mort.... Les premiers sages nous ont donné le pain, c'est-à-dire, la doctrine de l'Ecriture; mais nous manquons de bouche pour le manger. Nous sommes aussi stupides que des bêtes de somme....; vous n'avez pas pu voir le Dieu saint & béni, comme il est dit dans Isaïe, chap. 6 : *Le cœur de ce peuple est endurci*, &c. «

Cependant plusieurs incrédules, à la tête desquels est Spinosa, prétendent que ce phénomène n'a rien que de naturel. Les *Juifs* se conservent, disent-ils, par l'attachement qu'ils ont pour leurs cérémonies, sur-tout par la circoncision, & par la haine qu'ils inspirent aux autres nations. La crédulité, l'opiniâtreté, l'ignorance, les attachent à leur religion; l'espérance qu'elle leur donne d'un Messie futur les console; la singularité de leurs usages les concentre & les rallie entr'eux; les vexations qu'ils souffrent pour leur religion la leur rendent plus chère; c'est l'effet naturel des persécutions.

Mais ces Philosophes nous donnent pour raison le fait même qu'il s'agit d'expliquer. Pourquoi, malgré le laps des tems & la variété des climats, les *Juifs* conservent-ils la même ignorance & la même crédulité, le même attachement à une religion qui les rend odieux à toutes les nations? Qu'ils soient persécutés ou tolérés, en Europe, en Asie, en Amérique, ils sont par-tout les mêmes. Les persécutions longues, violentes, continuelles, détruisent les autres religions; elles ne peuvent rien sur celle des *Juifs*. Il faut donc que Dieu la conserve dans des vues particulières. Il ne s'ensuit pas de-là que Dieu rende exprès les *Juifs* obstinés & aveugles, afin qu'ils servent de preuve au Christianisme, mais qu'il se sert de leur obstination libre & volontaire pour nous confirmer dans notre croyance.

Orobio, savant *Juif*, a fait tout son possible pour esquiver les conséquences que nous tirons contre sa nation; il dit d'abord que ce n'est point à nous d'interroger Dieu sur les raisons de sa conduite. Voyez *Philippi à Limborch amica collatio cum erudito Judæo*, p. 168, 170. Mais en cela il n'est pas d'accord avec lui-même; il soutient que si la captivité actuelle des *Juifs* étoit la punition de leur incrédulité au Messie, Dieu l'auroit clairement prédit par les Prophètes, quand même cette prédiction n'auroit pas dû prévenir le mal; il suppose donc que Dieu auroit rendu raison de sa conduite. Il affirme qu'à cause des péchés des *Juifs* Dieu retarde l'exécution des promesses qu'il a faites d'envoyer le Messie, quoiqu'il n'ait jamais prédit ce retard, & qu'il n'est pas obligé de rendre raison de sa conduite; tout cela ne s'accorde pas.

Dieu avoit solemnellement promis de protéger les *Juifs*, tant qu'ils seroient fidèles à son culte; il avoit menacé de les disperser, de les humilier, de les affliger, lorsqu'ils se livreroient à l'idolâtrie; mais il avoit ajouté que s'ils revenoient à lui, il les rétabliroit dans leur prospérité; telle est la sanction qu'il avoit donnée à la loi de Moïse, *Deut.* c. 30. Avant la venue de Jésus-Christ, Dieu a fidèlement accompli toutes ces promesses & toutes ces menaces; nous le voyons par l'histoire juive. Pourquoi ne fait-il pas de même aujourd'hui? Les *Juifs* ne sont point actuellement idolâtres, ils sont même très-attachés à leur loi, ils la suivent autant qu'ils peuvent; pour quel crime plus grief que l'idolâtrie Dieu les punit-il plus rigoureusement & plus long-tems qu'il n'a jamais fait? Daniel prédit qu'après la mort du Messie la désolation sera portée à son comble, & durera jusqu'à la fin, *Dan.* c. 9, ℣. 26 & 29; cela nous paroît clair.

Les Rabbins disent que leur misère présente est une extension & une continuation de la captivité de Babylone; que Dieu la prolonge pour les mêmes raisons, à cause des infidélités de la nation.

Mais c'est encore ici une fausseté & une contradiction. 1°. Ils soutiennent que leur état présent ne peut pas être le châtiment d'un prétendu déicide commis depuis près de dix-huit cens ans, & ils veulent que ce soit une continuation du châtiment de l'idolâtrie dans laquelle leurs pères sont tombés il y a trois mille ans. 2°. Ce crime n'a pas continué, puisque les *Juifs* ne sont plus idolâtres : donc la peine ne peut pas durer si long-tems. 3°. Les mêmes Prophètes, qui ont prédit la captivité de Babylone, en ont aussi prédit la fin au bout de soixante-dix ans. *Jérem.* c. 25 & 29; *Dan.* c. 9, ℣. 2. L'édit de Cyrus, donné après ce terme, étoit exprès & illimité pour toute la nation. *I. Esdr.* c. 1, ℣. 3. L'Auteur des *Paralipomènes*, à la fin du second livre, reconnoit que cet édit mit fin à la captivité. Daniel, *ibid.* ℣. 11 & 13, & Néhémie, *II. Esdr.* c. 1, ℣. 8, attestent que, pendant ce tems d'affliction, Dieu avoit exécuté contre son peuple toutes les menaces qu'il lui avoit faites par la bouche de Moïse; tout a donc été terminé au retour. Ezéchiel, c. 18, & Jérémie, c. 31, ℣. 29, déclarent que *les enfans ne porteront point l'iniquité*

de leurs pères, dès qu'ils n'y ont point de part. Dieu promet, par Isaïe, qu'après la captivité de Babylone *il ne se souviendra plus des iniquités de son peuple*, c. 43, ℣. 25; les *Juifs* blasphêment quand ils soutiennent le contraire.

Il n'est pas aisé de compter les contradictions dans lesquelles Orobio a été forcé de se jetter; tantôt il soutient que les *Juifs*, depuis la captivité de Babylone, ont toujours eu horreur de l'idolâtrie, & ont été très-attachés à leur loi, *Amica collat.* p. 167, 211; tantôt il dit qu'actuellement même ils ne sont pas tout-à-fait exempts d'idolâtrie, & se rendent encore coupables d'autres crimes. Quelquefois il prétend que l'idolâtrie & l'infidélité à la loi de Moïse sont les forfaits que Dieu a menacé de punir le plus rigoureusement, & qu'il ne prescrit aux *Juifs* point d'autre pénitence que de renoncer au culte des Dieux étrangers, & de retourner à l'observation de la loi, *ibid.* p. 137, 162. D'autres fois il s'efforce d'excuser l'idolâtrie, & de montrer qu'il y a d'autres crimes qui méritent une vengeance plus sévère, p. 173. Souvent il dit que les malédictions prononcées dans le *Deutéronome* regardent plutôt la captivité présente que celle de Babylone, parce que les *Juifs* sont à présent plus malheureux qu'ils ne le furent alors; ensuite il veut persuader que l'état de plusieurs *Juifs* est assez heureux pour exciter la jalousie des autres nations, que l'opprobre tombe plutôt sur le corps de la nation juive que sur les particuliers. Selon lui, le meurtre du Messie ne peut pas être un crime national, & il veut que l'apostasie de plusieurs particuliers, qui se font Chrétiens ou Mahométans, soit un crime national.

Mais lui-même nous fait toucher au doigt la preuve du contraire. Jésus-Christ, seul vrai Messie, a été rejetté par le conseil de la nation juive, dans le tems qu'elle faisoit encore un corps politique; le peuple a demandé sa mort, a consenti que son sang retombât sur tous les *Juifs* & sur leurs enfans. Ceux qui sont dispersés par-tout, & qui n'ont pas voulu se convertir, y ont applaudi, ils l'approuvent encore aujourd'hui; ils regardent Jésus-Christ comme un faux Prophète, qui a mérité la mort selon la loi: sur ce point, leur opiniâtreté est invincible. Nous défions les Rabbins d'assigner parmi eux aucun forfait qui porte mieux les caractères d'un crime national que celui-là. Lorsqu'un *Juif* se fait Chrétien, à Rome ou à Paris, qu'un autre prend le turban à Constantinople, quelle part peuvent avoir à cette action les *Juifs* de Pologne, d'Angleterre ou d'Amérique?

Si l'anathême de la nation juive, continue Orobio, étoit une punition de sa révolte contre le Messie, il ne pourroit être effacé que par une amende honorable faite au Messie, & par la profession du Christianisme; cependant un *Juif* s'y soustrait aussi-bien en embrassant le Mahométisme, qu'en adorant Jésus-Christ.

Nous répliquons: Si l'opprobre actuel des *Juifs* étoit un châtiment de leur infidélité à la loi de Moïse, il ne pourroit être expié que par une amende honorable faite à cette loi; or, quand un *Juif* se fait Mahométan, il ne devient certainement pas plus soumis à la loi de Moïse, & cependant il cesse d'être odieux comme *Juif*.

Selon ce Rabbin, & selon la vérité, l'état de réprobation des *Juifs* tombe plutôt sur la nation que sur les particuliers; il est donc tout simple qu'un *Juif*, en se dépouillant du caractère national, soit à couvert de l'opprobre attaché à sa nation; mais cela ne décide rien pour ou contre son salut éternel. S'il embrasse le Christianisme, il sera jugé de Dieu comme Chrétien, selon qu'il aura rempli ou violé les devoirs de sa religion; s'il se fait Turc ou Païen, il sera jugé comme ces nations infidèles.

Puisqu'il est démontré, jusqu'à l'évidence, que l'état actuel des *Juifs* est une punition de leur incrédulité au Messie, & de la mort qu'ils lui ont fait subir, ils ne peuvent espérer de rentrer en grace avec Dieu, qu'en adorant ce même Messie qu'ils ont attaché à la croix.

VII. *De la conversion future des Juifs.* Une dernière question est de savoir s'il est prédit par les Auteurs sacrés que tous les *Juifs* doivent se convertir à la fin du monde; c'est une opinion assez commune parmi les Commentateurs modernes, & les *Juifs* n'ont pas manqué de s'en prévaloir. Ce sentiment des Docteurs Chrétiens, disent-ils, vient évidemment de ce qu'ils ont senti que les anciennes prophéties, qui annoncent que, quand le Messie paroîtra, tous les *Juifs* se réuniront à lui, n'ont pas été accomplies à l'avénement de Jésus-Christ; c'est donc un subterfuge qu'ils ont trouvé pour attaquer les espérances des *Juifs*, & pour écarter les conséquences qui s'ensuivent évidemment de ces mêmes prophéties, *Amica collatio*, p. 133.

Il est vrai que S. Paul, dans l'*Epître aux Romains*, c. 11, ℣. 25 & suiv., témoigne qu'il espère la conversion des *Juifs*; il se fonde sur une prédiction d'Isaïe, qui annonce qu'il viendra un Rédempteur pour Sion, & pour ceux de Jacob, *qui retournent de leurs prévarications*, c. 59, ℣. 20. Ces dernières paroles mettent une restriction à la promesse de Dieu; on ne peut l'étendre à tous les *Juifs*.

S. Paul ne donne pas plus d'extension à sa prophétie. 1°. Il dit que si les *Juifs ne persévèrent point dans l'incrédulité*, ils seront replantés sur leur ancien tronc, que Dieu est assez puissant pour les y greffer de nouveau; donc, lorsqu'il ajoute qu'alors tout Israël sera sauvé, il faut toujours sous-entendre, *s'il ne persévère point dans l'incrédulité*. 2°. Il avertit les Gentils de ne point s'enorgueillir de leur vocation, mais de craindre; que si Dieu a réprouvé une partie des *Juifs*, malgré ses promesses, il peut aussi laisser retomber

les Gentils dans l'incrédulité, malgré leur vocation; la conversion future des *Juifs* est donc conditionnelle tout comme la persévérance des Gentils. 3°. S. Paul fonde son espérance sur ce que *Dieu ne se repent jamais de ses dons, ni de sa vocation;* mais lorsque les hommes rendent ses dons inutiles par leur résistance & leur infidélité, il ne s'ensuit pas que Dieu se soit repenti. Il paroit donc que S. Paul ne parle point d'une conversion générale des *Juifs* à la fin du monde, mais d'une conversion successive & très-lente, comme on l'a vu par l'événement. L'Apôtre écrivoit aux Romains vers l'an 58 de notre ère, douze ans avant la ruine de Jérusalem; à cette époque, un grand nombre de *Juifs* se convertit en effet.

Vainement l'on veut adapter à une conversion générale des *Juifs* à la fin du monde, d'autres prophéties de Michée, d'Osée, de Malachie, qui disent la même chose que celle d'Isaïe; ces prédictions, qui regardent évidemment les *Juifs* revenus de Babylone, ne peuvent être appliquées à un événement plus reculé que dans un sens figuré & allégorique, qui n'est pas une forte preuve. Cette méthode même autorise l'entêtement des *Juifs*, & leur fait espérer, sous un Messie futur, un accomplissement plus parfait des promesses de Dieu, que celui qui eut lieu pour lors.

Quand on y ajoute les prédictions d'un second avénement du Prophète Elie sur la terre, on oublie que Jésus-Christ lui-même a prévenu cette objection. Lorsque ses Disciples lui représentèrent qu'Elie devoit venir sur la terre, il leur répondit que cette prédiction regardoit Jean-Baptiste. *Matt.* c. 11, ỳ. 14; c. 17, ỳ. 10; *Luc*, c. 1, ỳ. 17. Ce que l'on tire de l'Apocalypse, pour éclaircir les événemens qui doivent précéder la fin du monde, loin de dissiper l'obscurité, ne sert qu'à l'augmenter.

Mais, dit-on, ç'a été le sentiment des Pères & des Interprêtes de l'Ecriture-Sainte; c'est, dans le Christianisme, une espèce de tradition de laquelle il n'est pas permis de s'écarter. *Préf. sur Malachie, Bible d'Avignon*, t. 11, p. 766 & suiv; t. 16, p. 748 & suiv. Malheureusement on n'a cité que trois Pères de l'Eglise, & trois ou quatre Commentateurs modernes; cela suffit-il pour fonder une tradition? On ne fait que trop l'abus qui a été fait de cette prétendue tradition dans notre siècle.

Quand la prédiction de la conversion future des *Juifs* seroit plus claire & plus formelle, les Rabbins ne pourroient encore en tirer aucun avantage. Les prophéties, qui promettoient aux *Juifs* leur retour de Babylone, étoient générales, absolues, sans exception ni limitation expresse; cependant un très grand nombre ne revinrent point, parce qu'ils ne voulurent pas revenir. Une promesse de la rédemption générale des *Juifs*, sous le Messie, prouveroit-elle davantage que la promesse du retour général des *Juifs* après la captivité? Toute promesse de Dieu suppose que l'homme ne mettra pas volontairement obstacle à son entier accomplissement; or, c'est ce qu'ont fait les *Juifs* au retour de Babylone, & à l'avénement du Messie; il seroit absurde de supposer que, sous leur prétendu Messie futur, aucun *Juif* ne sera libre de demeurer tel qu'il est, que ceux qui sont établis en Amérique abandonneront leurs possessions & leur état, pour aller se réunir au Messie dans la terre promise.

Nous finirons cet article, en observant que l'on s'exprime fort mal quand on dit qu'en Espagne & en Portugal l'Inquisition ne souffre point de *Juifs*, qu'elle sevit contr'eux, & les envoie au supplice, &c. C'est par les édits des Souverains de ces deux Royaumes que les *Juifs* en ont été bannis; ceux qui veulent y demeurer ne le peuvent faire qu'en feignant d'être Chrétiens, par conséquent en profanant les Sacremens qu'ils reçoivent; lorsque l'Inquisition les découvre, elle les punit, non comme *Juifs*, mais comme profanateurs & rebelles aux ordres du Souverain. Si ceux qui ont déclamé contre cette conduite avoient été mieux instruits, ou plus sincères, ils n'auroient pas déguisé le vrai motif du châtiment.

JULIEN, Empereur Romain, surnommé l'*Apostat*, l'un des plus ardens persécuteurs de la religion chrétienne. C'est ainsi qu'il est représenté par les Pères de l'Eglise & par les Ecrivains Ecclésiastiques.

Comme les incrédules de notre siècle se sont fait un plan de contredire les Pères en toutes choses, & de révoquer en doute les faits les mieux établis, plusieurs ont soutenu que *Julien* ne fut ni apostat ni persécuteur, que ce fut un héros & un sage. C'est à nous de justifier les Pères & de prouver la vérité de leurs accusations.

1°. Que *Julien* ait été élevé dans la religion chrétienne, qu'il l'ait ensuite abjurée pour faire profession du Paganisme, c'est un fait non-seulement attesté par ses Panégyristes, *Liban. Orat. parent. in Jul.* §. 9, mais dont il convient lui-même dans une de ses lettres aux habitans d'Alexandrie. *Epist.* 51. Dans une autre, son frère Gallus le félicite de sa piété envers les Martyrs. Il est certain que l'an 360, lorsqu'il fut déclaré Auguste, il assista encore à l'Eglise Chrétienne le jour de l'Epiphanie, avec la pompe impériale, afin de plaire aux soldats & aux peuples des Gaules, presque tous Chrétiens.

2°. Ce sont les Païens eux-mêmes qui l'accusent d'avoir persécuté les Chrétiens, entr'autres Eutrope, l. 10, & Ammien Marcellin, l. 24, p. 505. S'il ne fit publier aucun édit pour condamner les Chrétiens à la mort, c'est qu'il savoit que le supplices, loin d'en diminuer le nombre, n'avoient servi qu'à l'augmenter, *Liban. ibid.* n. 58. Il convient lui-même que les Chrétiens alloient à la mort sans répugnance, parce qu'ils espéroient

l'immortalité, *Fragm. Orat.* p. 288. Mais il approuva ou dissimula tous les excès auxquels les Païens se portèrent contr'eux ; il feignit de laisser à tous la liberté, afin de les mettre aux prises & de les rendre par-là moins redoutables, *Amm. Marcell.* l. 22, c. 3. L'édit par lequel il defendit aux Chrétiens d'étudier & d'enseigner les lettres, a été blâmé par les Païens mêmes, *ibid.* c. 10.

3°. Si *Julien* avoit été sage, il ne se seroit pas livré, comme il le fit, à cette troupe de sophistes & d'imposteurs qui l'environnoient ; il ne les auroit pas rendus insolens en les comblant d'honneurs & de bienfaits ; il donna dans toutes les superstitions de la théurgie & de la magie, poussa aux derniers excès l'entêtement pour la divination & l'idolâtrie, ne rougit point d'en exercer les fonctions les plus dégoûtantes : les Païens lui ont encore reproché ce ridicule, *Amm. Marcell.* l. 25, c. 6. Il y ajouta celui de l'hypocrisie ; en écrivant aux Juifs, il évite de paroître idolâtre ; il ne parle que du *Dieu très-bon* qu'ils adorent, & se propose de rebâtir le Temple de Jérusalem, *Epist.* 25. Il le tenta en effet, & fut confondu par un miracle. *Voyez* TEMPLE.

On ne peut disconvenir de son courage ; mais il fut bouillant, téméraire, avide de gloire à un excès puérile. Maître de conclure avec les Perses une paix avantageuse, il eut la folie de vouloir imiter Alexandre : il se laissa tromper par un espion, malgré les remontrances de ses Généraux ; il exposa son armée à une perte certaine, en faisant brûler sa flotte. Il mit l'Assyrie à feu & à sang ; la maniere dont il traita les villes de Diacires, Ozogardane & Maogamalque, fait horreur.

Il a écrit contre le Christianisme, & son ouvrage a été réfuté par S. Cyrille d'Alexandrie. De nos jours, les incrédules ont eu grand soin d'en recueillir le texte dans S. Cyrille, de le publier comme un monument précieux pour l'incrédulité. En plusieurs choses, il est très-favorable à notre religion, & il renferme des aveux qu'il est important de faire remarquer.

Julien attaque le Judaïsme plus directement que la religion chrétienne ; il défigure la doctrine de Moïse, afin de la faire paroître moins sage que celle de Platon ; il fait contre l'Histoire Sainte les mêmes objections que les Marcionites & les Manichéens ; il déprime tant qu'il peut les Ecrivains Hébreux ; & par un travers inconcevable, il s'efforce de concilier le Judaïsme avec le Paganisme ; il soutient que les Juifs & les Païens adorent le même Dieu, qu'ils ont les mêmes cérémonies, qu'Abraham a observé les augures, que Moïse a connu les Dieux expiateurs & a enseigné le Polythéisme.

Il convient que les Païens ont imaginé sur les Dieux des fables indécentes, & il est lui-même entêté de toutes ces fables ; il ne prouve les dogmes du Paganisme que par les prétendus prodiges que les Dieux ont opérés, & par la prospérité des peuples qui les ont adorés. Mais qu'auroit dit *Julien*, s'il avoit prévu la prospérité des Perses qui n'adoroient pas ses Dieux, par lesquels cependant il fut vaincu, & les exploits des Barbares qui ont détruit l'Empire Romain ?

Une remarque essentielle, c'est qu'il n'a pas osé nier formellement les miracles de Jésus-Christ ; ni ceux des Apôtres, il les avoue même assez clairement. » Jésus, pendant toute sa vie, dit-il, » n'a rien fait de mémorable, à moins que l'on » ne regarde comme de grands exploits d'avoir » guéri les boiteux & les aveugles, & d'avoir » exorcisé les démons dans les villages de Bethsaïde & de Béthanie ». Dans S. Cyrille, l. 6, p. 119 : « lui qui commandoit aux esprits, qui » marchoit sur la mer, qui chassoit les démons, » qui a fait, à ce que vous dites, le ciel & la » terre, n'a pas pu changer les cœurs de ses » proches & de ses amis, pour leur salut ». *Ibid.* p. 209.

Mais la résurrection de Jésus-Christ du moins étoit un fait mémorable ; *Julien* n'en parle point ; s'il pouvoit la contester, s'il pouvoit prouver la fausseté des miracles rapportés dans l'Evangile, pourquoi cette foiblesse ? Il devoit sentir de quelle importance étoit cette discussion, il n'y entre point. Il dit que S. Paul est le plus grand Magicien & le plus odieux imposteur qui fut jamais ; en quoi consiste sa magie, s'il n'a point fait de miracles ?

Non-seulement *Julien* avoue la constance des Chrétiens à souffrir le martyre, mais il reconnoit leur libéralité envers les pauvres, *Misopog.* p. 363. Il convient que le Christianisme s'est établi par les œuvres de charité & par la sainteté des mœurs que les Chrétiens savent contrefaire ; qu'ils nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des Païens, *Epist.* 49. Il auroit voulu introduire parmi les Prêtres du Paganisme la même régularité de mœurs qu'il voyoit régner parmi les Ministres de la religion chrétienne.

Ces divers témoignages rendus à notre religion par un de ses plus grands ennemis, est la meilleure apologie que l'on puisse opposer aux calomnies des incrédules modernes ; & si l'on veut se donner la peine de lire les réponses que Saint Cyrille a données aux objections, aux reproches, aux calomnies de *Julien*, l'on verra la différence qu'il y a entre un homme qui fait raisonner & un vain discoureur.

JUREMENT ou SERMENT. Jurer, c'est prendre Dieu à témoin de la vérité d'un discours, ou de la sincérité d'une promesse, & faire une imprécation contre soi-même, si l'on ment, ou si l'on n'accomplit pas ce que l'on promet : c'est donc un acte de religion, par lequel on fait profession de craindre Dieu & sa justice.

Nous en voyons des exemples parmi les plus sincères adorateurs du vrai Dieu. Abraham, *Gen.* c. 14, ℣. 22, proteste avec *serment* qu'il n'acceptera pas les présens du Roi de Sodome. C. 21, ℣. 23, il jure alliance avec Abimelech. C. 24, ℣. 2, il fait jurer son Econome qu'il ne donnera pas pour épouse à Isaac une Chananéenne. C. 26, ℣. 31, Isaac renouvelle avec *serment* l'alliance faite par son père avec Abimelech. C. 31, ℣. 53, Jacob fait de même avec Laban. Dieu semble avoir approuvé cet usage, en confirmant, par une espèce de *serment*, les promesses qu'il faisoit à Abraham : « J'ai juré par moi-» même, dit le Seigneur, de vous bénir & de » multiplier votre postérité », *Gen.* c. 22, ℣. 16.

La formule ordinaire du *serment* étoit : *vive le Seigneur*, *Jud.* c. 8, ℣. 19 ; ou *que le Seigneur me punisse*, *si je ne fais telle chose* : *I. Reg.* c. 24, ℣. 44 & 45. Dieu lui-même dit souvent : *Je suis vivant*, pour attester ce qu'il fera, *Num.* c. 14, ℣. 28, &c.

Il étoit défendu aux Juifs, 1°. de jurer par le nom des Dieux étrangers, *Exode*, c. 23, ℣. 13. « Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, » leur dit Moïse ; vous le servirez seul, & vous » jurerez par son nom », *Deut.* c. 6, ℣. 13. 2°. De prendre en vain ce saint nom & de se parjurer, *Exode* c. 20, ℣. 7 ; *Lévit.* c. 19, ℣. 12. Ces deux défenses regardoient également les *juremens* que l'on faisoit pardevant les Juges, ou pour confirmer un contrat mutuel, & ceux dont on usoit dans le discours ordinaire.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, ajoute une nouvelle défense, qui est de jurer sans nécessité : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens, vous » ne vous parjurerez point, mais vous rendrez » au Seigneur vos *juremens* ; pour moi, je vous » dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel qui » est le trône de Dieu, ni par la terre qui est » son marche-pied, ni par Jérusalem qui est la » ville du grand Roi, ni par votre tête, puisque » vous ne pouvez pas changer la couleur d'un » seul de vos cheveux. Que votre discours se » borne à dire oui ou non ; tout ce que l'on y » ajoute de plus vient d'un mauvais fond », *Matt.* c. 5, ℣. 33. Dans un autre endroit, il réfute la distinction que faisoient les Pharisiens entre les *juremens* qui obligeoient & ceux qui n'obligeoient pas, c. 23, ℣. 16. S. Jacques répète aux fidèles la même leçon, *Jac.* c. 5, ℣. 12.

Par ces paroles, Jésus-Christ a-t-il condamné les *sermens* même qui se font en justice pour confirmer un témoignage, ou entre des hommes constitués en autorité, qui jurent l'exécution d'un traité ? Les Quakers, les Anabaptistes & quelques Sociniens, le prétendent ; mais il est évident qu'ils se trompent. Le Sauveur parle du *discours* ordinaire, & non des actes publics de justice : les *juremens* qu'il condamne n'étoient certainement pas des formules usitées devant les Juges. S. Paul dit que parmi les hommes les contestations se terminent par le *serment*, & il ne blâme point cette pratique, *Hébr.* c. 6, ℣. 16. Il observe que Dieu a daigné jurer par lui-même pour confirmer ses promesses & rendre notre espérance plus inébranlable.

Les Pères de l'Eglise ont répété à la lettre la défense que Jésus-Christ a faite, & dans les mêmes termes. Barbeyrac leur en a fait un crime ; il soutient que ces Pères ont condamné toute espèce de *serment* sans restriction & sans distinction ; que faute d'expliquer l'Evangile dans son vrai sens, ils ont tendu aux fidèles un piége d'erreur : il en conclut que ce sont de mauvais interprètes de l'Ecriture-Sainte & de mauvais Moralistes. Il fait ce reproche à S. Justin, à S. Irénée, à S. Clément d'Alexandrie, à Tertullien, à S. Basile, à Saint Jérôme. *Traité de la Morale des Pères*, c. 2, 3, 5, 6, 11 & 15.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Barbeyrac, si parfait Moraliste, n'a pas trouvé bon, non plus que les Pères, de désigner les cas dans lesquels le *jurement* peut être permis ou défendu ; il s'est donc rendu coupable du même crime qu'eux. Mais il faut s'aveugler au grand jour, pour ne pas voir que les Pères ont parlé, comme l'Evangile, du discours ordinaire & des conversations, lorsqu'ils ont dit qu'il n'étoit pas permis de jurer. Il ne leur est pas venu dans l'esprit que l'on pût prendre dans un autre sens les paroles de Jésus-Christ ni les leurs, & que l'on pût les appliquer aux *sermens* faits par autorité publique. Sont-ils blâmables de n'avoir pas prévu l'entêtement des Quakers & des Anabaptistes ? On n'en avoit point vu d'exemple avant le seizième siècle.

Les premiers Chrétiens ne purent consentir à faire, soit le *serment* militaire, soit les *sermens* exigés en justice, lorsqu'on les faisoit au nom des faux Dieux, ou en présence de leurs simulacres ; ç'auroit été un acte d'idolâtrie : mais ils ne refusèrent jamais de faire des *sermens* qui n'avoient aucun trait de Paganisme. « Nous jurons, dit » Tertullien, non par les Génies des Césars, » mais par la vie ou la conservation des Césars, » qui est plus auguste que tous les Génies », *Apol.* c. 32. De-là même on a conclu que ceux qui furent mis à mort par ordre de Caligula, parce qu'ils n'avoient jamais voulu jurer *par son Génie*, étoient des Chrétiens. *Sueton. in Calig.* c. 27. *Voyez* les *Notes de Havercamps sur le passage de Tertullien*.

Il est donc faux que ce Père condamne toute espèce de *serment* ; c'est dans son *traité de l'Idolâtrie* qu'il semble l'interdire absolument à tout Chrétien : cette circonstance seule auroit dû ouvrir les yeux à Barbeyrac, & il ne nous feroit pas plus difficile de justifier les autres Pères de l'Eglise par leurs écrits même & par les circonstances dans lesquelles ils ont parlé.

D'autres Philosophes bizarres ont décidé que les

les *fermens* font inutiles, que celui qui ne craint pas de mentir n'aura point horreur de se parjurer. Cela n'est pas toujours vrai : tout homme sent très-bien qu'un parjure est un plus grand crime qu'un simple mensonge, puisqu'il ajoute l'impiété à la mauvaise foi. « Il n'y a, dit Cicéron, point » de lien plus fort que le *serment* pour empêcher » les hommes de manquer à la foi & à la parole » qu'ils ont donnée ; témoin la loi des douze » Tables, témoin les sacrées formules qui sont » en usage parmi nous pour ceux qui prêtent » *serment*, témoin les alliances & les traités où » nous nous lions par *serment*, même avec nos » ennemis ; témoin enfin les recherches de nos » Censeurs, qui ne furent jamais plus sévères » que dans ce qui concerne le *serment* ». *De Offic.* l. 3, c. 31. Le *serment*, dit un Ecrivain très-sensé, n'empêche pas tous les parjures, mais il atteste toujours que le parjure est le plus grand des crimes. *Voyez* PARJURE.

Dans le style populaire, on appelle *juremens*, non-seulement toutes les formules dans lesquelles le nom de Dieu est employé directement ou indirectement pour confirmer ce que l'on dit, mais encore les blasphêmes, les imprécations que l'on fait contre soi-même ou contre les autres, même les paroles brutales & injurieuses au prochain : tout cela est évidemment condamné par l'Evangile. Jésus-Christ réprouve les imprécations que l'on fait contre soi même, en disant, *Ne jurez point par votre tête* ; en effet, lorsqu'un homme jure ainsi, c'est comme s'il disoit : *Je consens à perdre la tête ou la vie, si je ne dis pas la vérité*. Or c'est à Dieu seul de disposer de notre vie ; nous n'avons aucun droit d'y renoncer sans son ordre. Il nous est défendu de souhaiter du mal au prochain, à plus forte raison de faire contre lui des imprécations qui tendent à intéresser le Ciel dans nos sentimens de haine & de vengeance. Le respect que nous devons à Dieu & à son saint nom doit nous empêcher de l'invoquer par légéreté, à plus forte raison par colère & par brutalité. L'habitude des *juremens* parmi le peuple est un reste de la grossiéreté des siècles barbares.

Pour jurer même en justice, il n'est pas nécessaire de prononcer des paroles ; il suffit de faire le signe ou le geste usité en pareil cas, comme de lever la main, de la porter à sa poitrine, de toucher l'Evangile ou une relique, &c. Dans les siècles d'ignorance, où l'on avoit établi la mauvaise coutume de jurer sur les châsses des Saints, quelques insensés imaginèrent que quand on avoit ôté d'avance les reliques de la châsse, le *serment* n'obligeoit plus. Erreur qui va de pair avec celle des Pharisiens que Jésus-Christ réfute dans l'Evangile, *Matt.* c. 23, ℣. 16. *Voyez* PARJURE, IMPRÉCATION.

Un Ecrivain récent déplore, avec raison, le peu de respect que l'on a parmi nous pour le *serment*, la facilité avec laquelle on trouve toujours des témoins prêts à attester en justice la capacité & la probité d'un homme qui se présente pour remplir une charge, & que souvent ils ne connoissent pas. Il observe très-bien que regarder le *serment* comme une simple formalité, c'est manquer de respect pour le saint nom de Dieu, & rompre un des liens les plus forts qu'il y ait dans la société.

Ces réflexions sages ne justifient point la proposition dans laquelle Quesnel a dit que « rien » n'est plus contraire à l'esprit de Dieu & à la » doctrine de Jésus-Christ que de rendre » communs les *sermens* dans l'Eglise, parce que » c'est multiplier les occasions de se parjurer, » tendre un piége aux foibles & aux ignorans, » & faire servir le nom & la véracité de Dieu » aux desseins des impies », *Prop.* 101. Il en vouloit évidemment à la signature du Formulaire, par lequel on atteste que l'on condamne les propositions de Jansénius dans le sens de l'Auteur. Suivant cette morale, il faudroit aussi supprimer les professions de foi par lesquelles on atteste que l'on est Chrétien & Catholique. Cet Auteur téméraire n'hésite point de nommer *impies* ceux qui ne pensent point comme lui.

JURISDICTION, pouvoir de faire des loix & prononcer des jugemens obligatoires dans une certaine étendue de territoire. Nous n'avons à parler que de la *jurisdiction* spirituelle des Pasteurs de l'Eglise ; leur *jurisdiction* temporelle est l'objet du Droit canonique.

A l'article LOIX ECCLÉSIASTIQUES, nous prouverons que les Pasteurs de l'Eglise ont reçu de Dieu le pouvoir de faire des loix concernant le culte divin & les mœurs des fidèles, & que ceux-ci sont obligés en conscience de s'y soumettre & de s'y conformer ; que dans tous les siècles l'Eglise a usé de ce pouvoir & a statué des peines contre les réfractaires.

Mais il y a contestation entre les Théologiens, pour savoir si les Evêques tiennent immédiatement de Jésus-Christ leur *jurisdiction* spirituelle sur les fidèles de leur diocèse, ou s'ils la reçoivent du Souverain Pontife. Les Ultramontains soutiennent ce dernier sentiment ; Bellarmin a fait tous ses efforts pour l'établir, tom. 1, *Controv. 3, de Summo Pont.* En France, nous pensons le contraire ; nous disons que les Evêques ont reçu de Jésus-Christ leur *jurisdiction* aussi immédiatement que leurs pouvoirs d'ordre & leur caractère.

Pour étayer son opinion, Bellarmin, l. 1, c. 9, commence par supposer, 1°. que le gouvernement de l'Eglise est purement monarchique; que comme dans une Monarchie toute autorité civile & politique émane du Souverain, ainsi dans l'Eglise toute *jurisdiction* doit partir immédiatement du Souverain Pontife. Mais c'est un pur systême qui ne porte sur rien. Nous sommes

beaucoup mieux fondés à soutenir que le gouvernement de l'Eglise n'est ni une Monarchie pure, ni une Aristocratie, mais un mêlange de l'une & de l'autre; qu'en cela il est plus parfait & moins sujet aux inconvéniens. Dans une Monarchie même, le pouvoir du Souverain peut être plus ou moins étendu; lorsque dans l'origine il a été restreint par des loix fondamentales, par des formes inviolables, par des pouvoirs intermédiaires & perpétuels, le Souverain ne cesse pas pour cela d'etre Monarque; il s'ensuit seulement qu'il n'est pas Despote. Or, qu'il en soit ainsi du gouvernement de l'Eglise, ç'a été le sentiment de toute l'antiquité, confirmé par la pratique des quatre premiers siècles. Si cette vérité a été souvent méconnue dans la suite, ç'a été un malheur causé par l'inondation des Barbares & par les révolutions qui ont succédé.

2°. Bellarmin suppose que S. Pierre seul a été ordonné ou sacré Evêque par Jesus Christ, au lieu que les autres Apôtres ont été ordonnés par S. Pierre, l. 1, c. 23. Pure imagination, qu'il a soin de réfuter lui-même. Il prouve, l. 4, c. 24, que les autres Apôtres ont reçu, non de S. Pierre, mais de Jésus Christ, leur *jurisdiction* sur toute l'Eglise. Il seroit fort singulier que ce divin Sauveur leur eût donné par lui-même la *jurisdiction* & non l'ordination, qu'il eût fallu autre chose que la volonté de Jésus-Christ & sa parole pour leur donner en même tems tous les pouvoirs dont ils étoient revêtus.

Saint Paul, *Galat.* c. 1, déclare qu'il est Apôtre, non par le choix & la mission d'aucun homme, mais par l'ordre de Jésus-Christ & de Dieu son Père; qu'après avoir reçu de Dieu sa vocation, il n'est point allé trouver les Apôtres, mais qu'il est allé en Arabie, & n'a vu S. Pierre qu'au bout de trois ans. Il n'a donc pas cru avoir besoin de recevoir de cet Apôtre l'ordination, non plus que la mission pour prêcher, & la *jurisdiction*. Bellarmin cite encore l'exemple de S. Matthias, qui est élu, non par les Apôtres, mais par le sort & par le choix de Dieu, & qui est aggrégé au Corps Apostolique sans autre formalité, *Act.* c. 1, ÿ. 26.

Vainement Bellarmin semble distinguer la *jurisdiction* d'avec la mission, & l'Episcopat d'avec l'Apostolat; de son propre aveu, les Apôtres ont reçu de Dieu l'un & l'autre. Pour les leur donner, a-t-il fallu autre chose que ces paroles de Jésus-Christ: « Prêchez l'Evangile à » toute créature », *Marc.* c. 15, ÿ. 16. « Je vous » envoie comme mon Père m'a envoyé..... » Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront » remis à ceux auxquels vous les remettrez, &c. », *Joan.* c. 20, ÿ. 21? On ne le prouvera jamais.

3°. Plus vainement encore ce Théologien prétend que la *jurisdiction* universelle, donnée par Jésus-Christ aux Apôtres, étoit extraordinaire, déléguée, & ne devoit pas passer à leurs successeurs; au lieu que celle dont il avoit revêtu Saint Pierre étoit ordinaire, perpétuelle, & devoit être transmise à tous les Souverains Pontifes, l. 1, c. 9; l. 4, c. 25. Il s'ensuit seulement que la *jurisdiction* des autres Apôtres ne devoit pas se transmettre à leurs successeurs dans la même étendue qu'ils l'avoient eux-mêmes reçue; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ne devoient & ne pouvoient en transmettre aucun degré. C'est une absurdité de supposer que quand un Apôtre établissoit un Evêque dans une contrée, & qu'il lui donnoit par l'ordination les pouvoirs d'ordre & la mission, il ne lui donnoit pas aussi la *jurisdiction* sur son troupeau. Voyons-nous les Evêques établis par S. Paul ou par S. Jean, long-tems après la mort de S. Pierre, demander la *jurisdiction* aux successeurs de ce Prince des Apôtres?

4°. Par une suite de la même hypothèse, Bellarmin imagine que les Evêques ne sont pas les successeurs des Apôtres dans le même sens que le Pape est le successeur de S. Pierre, parce qu'ils n'héritent point de la *jurisdiction* des Apôtres sur toute l'Eglise, au lieu que les Papes la reçoivent avec la même étendue que S. Pierre. Mais les bornes mises par les Apôtres même à la *jurisdiction* ordinaire des Evêques, ne la rendoient pas nulle. Jésus-Christ l'avoit donnée à ses Apôtres telle qu'il la leur falloit pour établir l'Evangile; il n'y avoit point mis de bornes, non plus qu'à leur mission, puisqu'il les avoit envoyés prêcher *à toutes les nations*. Pour la suite, il n'étoit pas nécessaire que chaque Evêque eût une *jurisdiction* illimitée; il suffisoit qu'il y eût dans l'Eglise un chef qui la conservât sur tout le troupeau. De ce que S. Paul n'a pas donné à Timothée & à Tite une *jurisdiction* aussi étendue que la sienne, il ne s'ensuit pas qu'il ne leur en ait donné aucune, ou qu'ils aient été obligés de l'emprunter ailleurs. Il y auroit du ridicule à soutenir que l'Evêque d'Ephèse n'étoit pas le successeur de S. Jean, parce qu'il n'avoit pas le même degré de *jurisdiction* que S. Jean. Savons-nous d'ailleurs si les Disciples du Sauveur, ou ceux des Apôtres, qui sont allés prêcher au loin, avoient une *jurisdiction* limitée à un territoire particulier?

Les Apôtres même, quoique revêtus d'une *jurisdiction* générale, se sont souvent abstenus d'en faire usage. S. Paul déclare qu'il n'a prêché l'Evangile que dans les lieux où Jésus-Christ n'avoit pas encore été annoncé, afin de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui, *Rom.* c. 15, ÿ. 20. Il étoit convenu avec S. Pierre de prêcher l'Evangile principalement aux Gentils, pendant que S. Pierre & ses collègues instruiroient les Juifs par préférence, *Galat.* c. 2, ÿ. 9; mais avant cet arrangement, il avoit déjà quatorze ans d'Apostolat.

5°. Par la même nécessité de systême, Bellarmin prétend que c'est S. Pierre qui a fondé les trois

Eglises patriarchales d'Alexandrie, d'Antioche & de Rome; que c'est par les Evêques de ces trois grands siéges qu'il a communiqué la *jurisdiction* à tous les autres Evêques du monde. C'est dommage que l'antiquité n'ait eu aucune connoissance de ce fait important. Outre qu'il est fort douteux si S. Pierre a eu aucune part à la fondation de l'Eglise d'Alexandrie, si S. Marc en a été fait Evêque avant ou après la mort de Saint Pierre, les Patriarches de Jérusalem n'auroient certainement pas avoué qu'ils tenoient leur *jurisdiction* de ceux d'Antioche & d'Alexandrie.

Selon une tradition assez constante, S. André & S. Philippe ont prêché l'Evangile dans le Nord de l'Asie & de l'Europe, d'autres Apôtres dans la Perse & dans les Indes; croirons-nous que les Evêques qu'ils y ont établis ont eu recours aux Patriarches d'Antioche ou d'Alexandrie pour recevoir la *jurisdiction* épiscopale, & ne se sont pas crus autorisés à gouverner leur troupeau en vertu de l'ordination & de la mission qu'ils avoient reçues des Apôtres? Si cette discipline avoit eu lieu, il feroit fort étrange qu'il n'en fût resté aucun vestige dans les monumens des trois premiers siècles.

Lorsqu'on objecte à Bellarmin les paroles que S. Paul adresse aux anciens de l'Eglise d'Ephèse: « Veillez sur vous & sur tout le troupeau dont » le Saint-Esprit vous a établis Evêques pour » gouverner l'Eglise de Dieu », *Act.* c. 20, ℣. 28, il dit que ces Evêques ont reçu le pouvoir de gouverner, non pas immédiatement du Saint-Esprit, mais médiatement par le canal de S. Pierre; il ne fait pas attention que ces Evêques avoient été ordonnés par S. Paul, & que cet Apôtre n'a jamais cru avoir besoin de la commission d'aucun homme pour exercer les fonctions de l'Apostolat. Ce n'est pas ainsi non plus que l'entendoient les Evêques du grand Concile d'Afrique, tenu sous S. Cyprien, qui disoient: « Jésus-Christ seul a le pouvoir de » nous prépofer au gouvernement de son Eglise » & de juger de nos actions ». L'on fait qu'ils en vouloient par-là au Pape S. Etienne.

6°. Un nouveau trait de prévention de la part de ce savant Théologien est de prétendre qu'un Evêque n'a pas le pouvoir d'envoyer des Missionnaires aux peuples infidèles. Mais si un Evêque se trouvoit tout-à-coup transporté au milieu de ces peuples, lui feroit-il défendu de leur prêcher l'Evangile, de les convertir, de les gouverner comme Pasteur, avant d'en avoir reçu la commission du Saint Siège, comme cela s'est fait du tems des Apôtres? Nous ne pensons pas que Bellarmin ose le soutenir.

7°. Si les Evêques, dit-il, avoient reçu de Dieu leur *jurisdiction*, elle feroit égale pour tous; or celle des uns est plus étendue que celle des autres: le Souverain Pontife ne pourroit étendre, ni resserrer, ni changer cette *jurisdiction*; il le peut cependant, puisqu'il le fait, soit par le partage d'un Evêché en plusieurs, soit par les exemptions, les réserves, &c.

Nous répondons que la *jurisdiction* des Evêques feroit égale & immuable, si le bien de l'Eglise l'exigeoit ainsi; cela est si vrai, que dans le cas de nécessité l'on a vu de faints Evêques faire des actes de *jurisdiction* hors de leur diocèse, donner les ordres sacrés, &c.; & ils n'en ont point été blâmés. On cite pour exemple Saint Athanase, Eusébe de Samosate & S. Epiphane. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 2, c. 5, §. 3. En donnant aux Apôtres la *jurisdiction*, Jésus-Christ a voulu qu'elle fût transmise à leurs successeurs de la manière la plus avantageuse au bien de l'Eglise; qu'elle fût dévolue au chef dans toute son universalité, à ses collègues dans le degré nécessaire pour exercer utilement leurs fonctions: il ne s'ensuit pas de-là que ce soit le chef qui la donne aux autres. Le Souverain Pontife ne fait point des unions, des partages, des exemptions ni des réserves, à son gré, sans consulter personne, & contre le bien de l'Eglise; autrement elles feroient illégitimes.

Nous reconnoissons volontiers dans le Souverain Pontife la qualité de Vicaire de Jésus-Christ, de Chef visible de l'Eglise, de Pasteur universel; nous lui attribuons, comme tous les Catholiques, une *jurisdiction* générale, une plénitude de puissance & d'autorité sur tout le troupeau: nous les prouverons même autant que nous en sommes capables. *Voyez* PAPE. Mais nous ne conviendrons jamais que cette puissance soit absolue, illimitée, indépendante de toute règle, supérieure à celle de l'Eglise assemblée; que la *jurisdiction* réside en lui seul, & que les autres Evêques la reçoivent de lui: un pouvoir de cette nature ne feroit ni utile à l'Eglise, ni digne de la sagesse de Jésus Christ.

Il n'est pas vrai, comme le prétend Bellarmin, que sans cela l'Eglise ne puisse être un seul troupeau, une société bien unie & bien réglée, conserver l'intégrité de la foi & de la morale: l'expérience de dix-sept siècles prouve le contraire. Ce n'est pas dans les tems où l'autorité du chef de l'Eglise étoit absolue, que les choses sont allées le mieux.

La foiblesse des raisonnemens de cet Auteur nous fournit la preuve du sentiment opposé. Nous soutenons, en premier lieu, que le gouvernement de l'Eglise n'est point purement monarchique, mais tempéré par l'aristocratie; que l'Apostolat, l'Episcopat, la mission & la *jurisdiction* des Pasteurs viennent de la même source, de Jésus-Christ, par la succession & l'ordination; que l'autorité est solidaire entre tous les Evêques, & que tous doivent l'exercer selon les anciens Canons & de la manière la plus utile au bien général de l'Eglise. Tel est le sentiment des Pères, confirmé par toute la suite de l'Histoire

Eccléſiaſtique. *Voyez* Bingham, *Orig. Eccléſ.* l. 2, c. 5, §. 1 & 2. C'eſt la doctrine établie dans les articles 2 & 3 de la Déclaration du Clergé de France, en 1682, & qui eſt fondée ſur des preuves ſans réplique.

En ſecond lieu, nous ſoutenons que les Evêques ſont les ſucceſſeurs des Apôtres dans un ſens auſſi propre que le Souverain Pontiſe eſt ſucceſſeur de S. Pierre. C'eſt le ſentiment de S. Cyprien, d'un Concile de Carthage, de S. Jérôme, de S. Auguſtin, de Sidoine Apollinaire, de S. Paulin, &c. Bingham, *ibid.* c. 2, §. 2 & 3.

Ce ſeroit une erreur de croire que cette ſucceſſion eſt attachée au lieu ou au ſiége particulier qui a été occupé par tel Apôtre, puiſque les Apôtres avoient chacun perſonnellement *juriſdiction* ſur toute l'Egliſe; elle eſt attachée à l'ordination, parce que celle-ci donne la miſſion & la qualité de Paſteur, par conſéquent le pouvoir d'enſeigner, de faire les fonctions du culte divin, & de gouverner un troupeau. Quoique cette *juriſdiction* ait été limitée dans chaque Evêque par les Apôtres même, ſelon l'intention de Jéſus-Chriſt, & pour l'utilité de l'Egliſe, elle n'en eſt pas moins ſurnaturelle & divine; elle ne peut donc être ôtée à un Evêque que par la dégradation.

Il ne ſerviroit à rien d'objecter qu'il y a eu autrefois des Evêques qui n'étoient attachés à aucun ſiége, qu'aujourd'hui un Evêque *in partibus* n'a point de *juriſdiction*, puiſqu'il n'a point de troupeau. Les premiers étoient deſtinés à ſe former eux-mêmes un ſiége en convertiſſant des Païens; il en eſt de même du ſecond: dès le moment qu'il y auroit des Chrétiens dans le diocèſe dont un Evêque *in partibus* eſt titulaire, il ſeroit dans le droit & dans l'obligation d'aller les gouverner, & il n'auroit pas beſoin pour cela d'une nouvelle commiſſion.

En troiſième lieu, nous ſoutenons qu'il faut prendre dans toute la rigueur des termes ce qu'a dit S. Paul, que *le Saint-Eſprit a établi les Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu*, parce que toute l'antiquité les a ainſi entendues; il en réſulte que les Evêques ont reçu de Jéſus-Chriſt & du Saint-Eſprit la commiſſion, par conſéquent le pouvoir de gouverner; c'eſt ce qui conſtitue la *juriſdiction*. On n'a méconnu cette vérité que dans les derniers ſiècles, lorſque des révolutions fâcheuſes ont fait perdre de vue l'ancienne diſcipline, & ont fait oublier les vrais principes. Au lieu de dire, comme les Pères, qu'il n'y a dans l'Egliſe qu'un ſeul Epiſcopat, duquel les Evêques tiennent ſolidairement chacun une partie, S. Cypr. *de unit. Eccleſ.* p. 108, on a voulu concentrer tout l'Epiſcopat dans un ſeul ſiége, duquel les Evêques ne fuſſent que les délégués.

Les titres, les pouvoirs, les priviléges de Saint Pierre & de ſes ſucceſſeurs, ſont aſſez auguſtes pour n'avoir pas beſoin d'être exagérés; ils ſont trop ſolidement établis, pour qu'il faille les étayer ſur des ſophiſmes & des ſyſtêmes arbitraires. C'eſt mal ſervir la religion & l'Egliſe que de vouloir introduire une police plus parfaite que celle dont Jéſus-Chriſt eſt l'auteur. Les ſociétés ſéparées de l'Egliſe Romaine auroient moins de répugnance à reconnoitre dans ſon Chef le Vicaire de Jéſus-Chriſt, ſi on ne lui avoit jamais attribué d'autres droits que ceux qui lui appartiennent véritablement.

Par une diſcipline ancienne & conſtante, il eſt établi que les Evêques ont le pouvoir de donner un degré de *juriſdiction* aux ſimples Prêtres, pour abſoudre des péchés; tous doivent l'exercer avec ſubordination à celle de l'Evêque, de même que les Evêques doivent exercer la leur avec une extrême déférence envers le Souverain Pontiſe. En cela même conſiſte la force de l'Egliſe, & c'eſt alors qu'elle eſt, ſelon l'expreſſion des Pères, une armée rangée en bataille: *Caſtrorum acies ordinata.*

JUSTE. Ce mot, pris dans le ſens théologique, ne ſignifie pas ſeulement un homme qui remplit les devoirs de juſtice à l'égard du prochain, & rend à chacun ce qui lui eſt dû; mais celui qui ſatisfait entièrement à la loi de Dieu, & remplit toutes ſes obligations, ſoit à l'égard de Dieu, ſoit à l'égard du prochain, ſoit à l'égard de ſoi-même; c'eſt ce que l'on appelle *un Saint*. Mais cette juſtice eſt ſuſceptible de plus & de moins à l'infini, & aucun homme ne la poſsède dans toute ſa perfection. Les Théologiens nomment encore *juſte* celui qui a paſſé de l'état du péché à l'état de grace.

Chez les Ecrivains de l'ancien Teſtament, *juſte* ne ſe prend pas toujours dans cette ſignification rigoureuſe; ſouvent il déſigne ſeulement un homme fidèle au culte du vrai Dieu, un homme de bien, ce que nous nommons *un honnête homme*, quoique ſujet d'ailleurs à des défauts & à des foibleſſes; ainſi il eſt dit de Noé que *c'étoit de ſon tems un homme juſte & parfait*, *Gen.* c. 6, ℣. 9. Saül dit à David: *Vous êtes plus juſte que moi*, *I. Reg.* c. 24, ℣. 18. Juda dit de ſa bru: *Elle eſt plus juſte que moi*, quoiqu'elle fût coupable d'un crime, *Gen.* c. 38, ℣. 26. Job ſoutenoit à ſes amis qu'il étoit *juſte*; il ne ſe croyoit pas pour cela exempt de péché. Dans les premiers âges du monde, le droit naturel & le droit des gens n'étoient pas auſſi bien connus qu'ils le ſont ſous l'Evangile; c'étoit alors un très-grand mérite de n'avoir commis aucun crime.

Sous la loi de Moïſe, l'Ecriture nomme *juſte* tout homme qui demeuroit fidèle au culte du vrai Dieu, pendant que les autres ſe livroient à l'idolâtrie & aux ſuperſtitions des Païens; dans le livre d'*Eſther*, c. 9, les Juifs ſont appellés *la nation des juſtes*, par oppoſition aux infidèles, qui n'adoroient pas le vrai Dieu.

En vertu des promeſſes que Dieu avoit faites

aux Juifs de les protéger & de leur accorder ses bienfaits, tant qu'ils seroient fidèles à leur loi, un homme irrépréhensible sur ce point, quoique sujet d'ailleurs à des vices, pouvoit prétendre à des graces temporelles : lorsque Dieu lui en accordoit, on ne peut pas les regarder comme une récompense ni comme une approbation de ses fautes, mais seulement comme un effet de la promesse générale attachée à la loi. Dieu tenoit sa parole, sans préjudicier aux droits de sa justice, qui punit dans l'autre vie tous les crimes, lorsqu'ils n'ont pas été expiés ici bas par un repentir sincère.

Faute d'avoir fait ces réflexions, les Censeurs de l'Histoire sainte se sont échappés en déclamations très-indécentes contre la plupart des personnages de l'ancien Testament; ils en ont relevé toutes les fautes; ils ont accusé Dieu d'avoir protégé des hommes très-vicieux; ils ont ainsi copié les invectives des Marcionites, des Manichéens, de Celse & de Julien, auxquelles les anciens Pères ont répondu. S. Irénée disoit à ces Censeurs téméraires qu'il ne convient point à des enfans d'imiter le crime de Cham, & de révéler avec affectation la turpitude de leurs pères; que nous ne sommes pas assez instruits du détail des faits, pour juger de toutes les circonstances qui ont pu les excuser; que leurs fautes même peuvent servir à notre instruction, & que Jésus-Christ, par sa mort, a effacé leurs crimes. *Adv. Hær.* l. 4, c. 49 & suiv. Si Dieu n'avoit répandu ses bienfaits que sur ceux qui les ont mérités par une vertu sans tache, il n'en auroit accordé à personne.

C'est encore une plus grande injustice, de la part des incrédules, de rechercher avec malignité les moindres taches qui peuvent se trouver dans la conduite des Saints du nouveau Testament. Jamais on n'a prétendu que, sous l'Evangile même, un *juste* fût un homme exempt du plus léger défaut; la nature humaine ne comporte point cette perfection. En parlant de *justice*, il faut se souvenir qu'un des devoirs qu'elle nous impose est d'avoir de l'indulgence pour nos semblables.

Souvent l'Ecriture-Sainte répète que Dieu est *juste*, que ses jugemens, ses desseins, ses loix, sont l'équité même. Comment, en effet, un Être souverainement heureux, infiniment puissant & bon, pourroit-il être injuste? Les hommes ne le sont que parce qu'ils sont indigens, foibles & sujets à des passions déraisonnables; ils aiment la justice & la rendent avec plaisir, lorsqu'il ne leur en coûte rien, & que cela ne nuit point à leur intérêt. Mais Dieu ne peut pas être *juste* à la manière des hommes. *Voyez* JUSTICE DE DIEU.

JUSTICE, vertu morale qui consiste non-seulement à ne blesser jamais le droit d'autrui, mais à rendre à chacun ce qui lui est dû. C'est dans le *Dictionnaire de Philosophie morale*, & dans celui de *Jurisprudence*, qu'il faut chercher la notion des différentes espèces de *justice*; on y verra ce que l'on entend par *justice commutative*, *distributive*, *légale*, &c.; mais nous sommes obligés de remarquer les inconvéniens dans lesquels on tombe, lorsque l'on veut rendre l'idée de *justice*, en général, indépendante des notions que nous donne la religion.

1°. La *justice* suppose un *droit*; or, nous avons prouvé ailleurs que si l'on n'admet point une loi divine, qui nous défend de nuire à nos semblables, & nous ordonne de leur faire du bien, il n'y a plus ni droit, ni tort; rien ne peut plus être *juste* ou *injuste* que dans un sens très-impropre. *Voyez* DROIT.

2°. Les droits de l'humanité, par conséquent les devoirs de *justice*, changent de face selon les divers aspects sous lesquels on considère la nature humaine. Si l'on envisageoit les hommes comme autant de productions du hasard, ou d'une nécessité aveugle, tels que les supposent les Matérialistes, quels droits réciproques, quels devoirs de *justice* pourrions-nous fonder sur cette notion? Il n'y en auroit pas plus entre les hommes qu'entre les animaux. Mais lorsque nous les considérons comme l'ouvrage d'un Dieu sage & bienfaisant, comme une famille dont Dieu veut être le père, cette idée établit entr'eux un lien de société beaucoup plus étroit & plus sacré que ne peut faire la simple ressemblance de nature, ou le besoin mutuel; de-là découlent des devoirs de *justice* fort étendus. C'est sur cette notion même que Jésus-Christ a fondé l'obligation de faire aux autres ce que nous voulons qu'ils nous fassent, aussi-bien que les devoirs de charité, » afin, dit-il, que » vous soyez les enfans de votre Père céleste, » qui est bienfaisant à l'égard de tous «. *Luc*, c. 6, ℣. 31 & 35.

3°. Il semble d'abord que tous les devoirs de *justice* soient très-aisés à connoître par les seules lumières de la raison; cependant ils ont été très-souvent méconnus par les anciens Moralistes. La plupart ont posé de belles maximes; mais il est rare qu'ils ne les contredisent point dans les détails. En général, tous ont été portés à justifier les devoirs autorisés par les loix civiles de leur patrie, comme nous voyons aujourd'hui les Philosophes des Indes & de la Chine approuver toutes les coutumes & les loix qu'ils ont reçues de leurs aïeux. Si l'on demandoit aux différens peuples du monde, dit Hérodote, quels sont les usages les plus raisonnables, chacun jugeroit que ce sont ceux de son pays. Les devoirs de *justice* & d'équité naturelle ne sont donc pas, par eux-mêmes, aussi évidens que le supposent les ennemis de la révélation, puisqu'il n'est aucune nation privée de ce flambeau qui n'ait eu des loix & des mœurs contraires à la *justice* en plusieurs points. Rien n'étoit donc plus nécessaire que d'enseigner aux hommes les devoirs d'équité naturelle par des loix divines

positives, comme Dieu a daigné le faire; & il n'est aucun peuple chez lequel ces devoirs soient aussi-bien connus que chez les nations chrétiennes.

Justice, dans le langage théologique, & dans l'Ecriture-Sainte, a plusieurs autres sens que celui dont nous venons de parler. L'Ecriture appelle souvent *justice* l'assemblage de toutes les vertus; lorsque Jésus-Christ dit, *Matt.* c. 5, ℣. 6: » Heureux ceux qui ont faim & soif de » la *justice*, parce qu'ils seront rassasiés «, c'est comme s'il avoit dit: Heureux ceux qui desirent d'être vertueux & parfaits, ils trouveront dans ma doctrine de quoi contenter leur desir. Le Psalmiste dit de même: Heureux ceux qui pratiquent la *justice* en tout tems, *Ps.* 105, ℣. 3. Quelquefois ce mot désigne les bonnes œuvres en général; ainsi le Sauveur dit: » Prenez garde » de faire votre *justice*, c'est-à-dire, vos bonnes » œuvres, devant les hommes, pour en être » vu «. *Matt.* c. 6, ℣. 1. Il est dit du juste qu'il a distribué ses biens, & les a donnés aux pauvres, que sa *justice* demeure pour toujours, *Ps.* 111, ℣. 9. Abraham crut à la promesse de Dieu, & sa foi lui fut réputée à *justice*, *Gen.* c. 15, ℣. 6; c'est-à-dire, que Dieu lui tint compte de sa foi comme d'une action méritoire & digne de récompense. S. Paul appelle *justices de la loi* les actes de vertu commandés par la loi, *Rom.* c. 2, ℣. 26; *justices de la chair* les œuvres cérémonielles, *Hebr.* c. 9, ℣. 10, & *injustice* toute espèce de vice & de péché, *Rom.* c. 1, ℣. 18.

Les commandemens de Dieu sont souvent nommés les *justices de Dieu;* ainsi, *Ps.* 18, ℣. 9, il est dit que les *justices du Seigneur* sont droites & réjouissent les cœurs; *Ps.* 88, ℣. 32, s'ils profanent mes *justices* & ne gardent pas mes commandemens, &c.

Dans les Epîtres de S. Paul, la *justice* signifie presque toujours l'état de grace, l'état d'un homme non-seulement exempt de péché, mais revêtu de la grace sanctifiante, agréable à Dieu, & digne de la récompense éternelle. Dans les Epîtres aux Romains & aux Galates, l'Apôtre prouve que non-seulement, sous l'Evangile, l'homme ne peut acquérir cette *justice* que par la foi en Jésus-Christ; mais qu'avant la loi de Moïse, aussi bien que sous la loi, les Patriarches & les Juifs ont été rendus justes, non par les œuvres de la loi cérémonielle, mais par la foi. En nommant cette *justice* la *justice de Dieu*, il n'entend pas celle par laquel e Dieu est juste, mais celle qui vient de la grace de Dieu, & par laquelle l'homme devient juste, passe de l'état du péché à l'état de grace.

Ainsi il dit, *Rom.* c. 1, ℣. 17, que dans l'Evangile *la justice de Dieu est révélée d'une foi à une autre foi;* c'est-à-dire, que l'Evangile nous a fait connoître que la *justice* qui vient de Dieu est donnée à l'homme, soit par la foi que Dieu exigeoit sous l'ancien Testament, soit par celle qu'il commande sous le nouveau. Il ajoute, c. 3, ℣. 20, » que personne n'est justifié par les œuvres de la » loi, que la loi se bornoit à faire connoître le » péché; mais qu'à présent la *justice de Dieu* est » manifestée par le témoignage que lui rendent la » loi & les Prophètes; que cette *justice de Dieu* » vient de la foi en Jésus-Christ, à tous ceux & » pour tous ceux qui croient en lui, sans distinc» tion, soit Juifs, soit Gentils, &c. «

S. Augustin, dans ses ouvrages contre les Pélagiens, a beaucoup insisté sur cette distinction; il appelle *justice de l'homme* celle qu'un Juif croyoit avoir, parce qu'il avoit accompli la loi cérémonielle de Moïse, & celle dont un Païen se flattoit, parce qu'il avoit fait des œuvres moralement bonnes; il nomme, comme S. Paul, *justice de Dieu*, celle que Dieu donne à l'homme par la foi en Jésus-Christ, *L.* 3, *contrà duas Epist. Pelag.*, c. 7, n. 20; *L. de Grat. Christi*, c. 13, n. 14, &c.

Mais il ne faut pas oublier que quand S. Paul décide que la loi ne donnoit pas la *justice*, que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, &c., il entend *la loi cérémonielle*, & non la loi morale. Il réfutoit les Juifs, qui se prétendoient justes & dignes des bienfaits de Dieu, pour avoir observé la circoncision, le sabbat & les autres cérémonies prescrites par la loi, qui soutenoient que les Païens convertis ne pouvoient être censés justes, ni être sauvés, à moins qu'à la foi en Jésus-Christ ils n'ajoutassent l'observation des cérémonies prescrites par Moïse. Lorsque S. Paul parle de la loi morale contenue dans le Décalogue, il dit que ceux qui l'accomplissent seront *justifiés*, ou rendus justes, *Rom.* c. 2, ℣. 13. Il ajoute: « Détruisons-nous donc la loi par la foi? » A Dieu ne plaise; au contraire, nous l'établis» sons » dans sa partie la plus essentielle, qui est la loi morale, c. 3, ℣. 31.

En effet, par *la foi*, S. Paul n'entend pas seulement la croyance des vérités que Dieu a révélées, mais la confiance à ses promesses, & l'obéissance à ses ordres; cela est évident par le tableau qu'il trace de la foi des anciens justes, *Hebr.* c. 11, & sur-tout de la foi d'Abraham, *Rom.* c. 4, ℣. 11. Ainsi, selon l'Apôtre, *La foi en Jesus-Christ* n'est pas seulement l'acquiescement de l'esprit aux dogmes que ce divin Maître a enseignés, mais la confiance aux promesses qu'il a faites, & l'obéissance aux loix qu'il a portées, autrement la foi des Chrétiens sous l'Evangile n'auroit pas le même mérite que celle des anciens justes dont il leur propose l'exemple.

Il dit, *Galat.* c. 3, ℣. 12, que *la loi n'est pas de la foi*, ou n'exige pas la foi; qu'elle se borne à dire, *celui qui accomplira ces préceptes y trouvera la vie:* un Juif, en effet, pouvoit accomplir les cérémonies de la loi par la crainte des peines temporelles portées contre les infracteurs, sans avoir aucune foi aux promesses que Dieu avoit faites aux Juifs.

Quant aux loix morales, c'est autre chose : jamais S. Paul n'a enseigné, comme les Pélagiens, qu'un Juif pouvoit les observer sans avoir besoin d'aucune grace, ni que cette grace étoit accordée, sous l'ancien Testament, en vertu de la loi de Moïse, ou en vertu d'une promesse attachée à cette loi. Il a pensé que toute grace, accordée aux hommes depuis le commencement du monde, venoit de Jésus-Christ, & de la promesse que Dieu avoit faite à Adam d'une rédemption, puisqu'il dit que Jésus-Christ étoit hier aussi-bien qu'aujourd'hui, *Hébr.* c. 13, ℣. 8 ; qu'en lui toutes les promesses de Dieu ont leur vérité & leur accomplissement, *II. Cor.* c. 1, ℣. 20 ; que les Juifs buvoient l'eau spirituelle de la pierre qui les suivoient, & que cette pierre étoit Jésus-Christ, *I. Cor.* ch. 10, ℣. 4.

Faute d'avoir pris le sens des expressions de S. Paul, plusieurs Théologiens ont soutenu des opinions très répréhensibles ; les prétendus réformateurs ont enseigné des erreurs absurdes, & les incrédules ont calomnié grossièrement la doctrine de cet Apôtre. *Voyez* Justification.

Justice de Dieu, perfection par laquelle Dieu accomplit les promesses qu'il a faites à ses créatures, récompense la vertu & punit le crime. La *justice* de l'homme consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû ; elle suppose des droits & des devoirs mutuels entre les hommes, une loi suprême qui leur défend de se nuire réciproquement, & qui leur ordonne de se secourir au besoin les uns les autres. Cette notion ne peut convenir à la *justice divine*. Lorsque Dieu nous a créés, il ne nous devoit rien, pas même l'existence ; tout ce qu'il nous a donné est une libéralité pure de sa part ; nous n'avons droit d'attendre de lui que ce qu'il a daigné nous promettre ; la seule loi qui puisse l'obliger sont ses perfections infinies.

La *justice de Dieu* ne consiste donc point à nous accorder telle ou telle mesure de dons naturels, ou de graces de salut, ni à les distribuer également à tous les hommes ; quand on y regarde de près, cette égalité est impossible, & ne pourroit tourner au bien général du genre humain : mais cette *justice* consiste à ne demander compte à chacun de nous que de ce qu'il a reçu, & à tenir fidèlement les promesses que Dieu nous a faites. *Voyez* Inégalité.

Jésus-Christ nous donne dans l'Evangile la véritable idée de la *justice divine*, par la parabole des talens, *Matt.* ch. 25 ; *Luc*, ch. 19. Le père de famille confie à chacun de ses serviteurs telle portion de ses biens qu'il lui plait ; lorsqu'il leur fait rendre compte, il récompense chacun d'eux à proportion du profit qu'il a fait ; il punit le serviteur paresseux & infidèle qui a enfoui son talent, & n'en a fait aucun usage. Ainsi, Dieu distribue à son gré les dons de la nature & de la grace ; la portion qu'il en donne à tel homme ou à tel peuple ne porte aucun préjudice à celle qu'il a destinée aux autres ; il ne s'est engagé par aucune promesse à mettre entr'eux une égalité parfaite, & ils n'ont aucun droit d'exiger plus ou moins : au jour du jugement, il doit *rendre à chacun selon ses œuvres*, récompenser ou punir du bon ou du mauvais usage que l'on aura fait de ses dons ; il l'a promis, & il ne peut manquer à sa parole, *Num.* c. 23, ℣. 19 ; *II. Pet.* c. 3, ℣. 4 & 9, &c. Dieu, dit S. Augustin, n'exige point ce qu'il n'a pas donné ; il a donné à tous ce qu'il exige d'eux, *in Ps.* 49, n. 15.

Dieu a fait non-seulement des promesses, mais des menaces, pour nous apprendre qu'il est le vengeur du crime, aussi-bien que le rémunérateur de la vertu ; mais rien ne l'oblige à exécuter toutes ses menaces, parce qu'il peut pardonner quand il lui plait. Il dit : « J'aurai pitié de qui je voudrai, » & je ferai miséricorde à qui il me plaira ». *Exode*, c. 33, ℣. 19. S. Paul a répété ces paroles, *Rom.* c. 9, ℣. 15, & les Pères de l'Eglise les ont développées. « Dieu est bon, dit S. Augustin, Dieu est juste ; parce qu'il est bon, il » peut sauver une ame sans mérites ; parce qu'il » est juste, il n'en peut damner aucune sans qu'elle » l'ait mérité ». *Contrà Jul.* l. 3, c. 18, n. 35. « Lorsqu'il punit, c'est qu'il le doit, parce qu'il » est incapable d'injustice ; quand il fait miséricorde, ce n'est pas qu'il le doive, mais alors il » ne fait tort à personne ». *Contrà duas Epist. Pelag.* l. 4, c. 6, n. 16. « Dieu est miséricordieux quand » il juge, & juste quand il pardonne ; quelle espérance nous resteroit, si la miséricorde ne l'emportoit sur la justice » ? *Epist.* 167, *ad Hieron.* c. 6, n. 20. « Lorsque Dieu fait miséricorde, dit » S. Jean Chrysostôme, il accorde le salut sans » discussion ; il fait trêve de justice, & ne demande » compte de rien ». *Hom. in Ps.* 50, ℣. 1.

Pélage osa décider qu'au jour du jugement les pécheurs ne seront pas pardonnés, mais condamnés au feu éternel. S. Jérôme & S. Augustin s'élevèrent contre cette témérité, & la taxèrent d'erreur ; on trouvera leurs paroles au mot Jugement dernier.

Quand on dit : la *justice de Dieu* exige que le crime soit puni, l'on entend qu'il le soit ou en ce monde ou en l'autre, par des peines passagères, ou par un supplice éternel ; & ce n'est point à nous de juger en quel cas Dieu ne peut & ne doit plus pardonner. Il ne faut pas en conclure que les menaces de Dieu ne sont ni sincères, ni redoutables ; que les pécheurs peuvent les braver impunément, & compter toujours sur une miséricorde infinie : Dieu, quoique toujours le maître de faire grace, a déclaré cependant qu'il puniroit ; Jésus-Christ nous assure que les méchans iront au feu éternel, & les justes à la vie éternelle, *Matt.* c. 25, ℣. 46 ; mais il n'a pas décidé quel doit être le degré de méchanceté de l'homme pour que la miséricorde divine ne puisse plus avoir lieu.

A le bien prendre, la *justice de Dieu* fait partie de sa bonté; s'il ne punissoit jamais, ce monde ne seroit plus habitable; les gens de bien seroient les victimes de l'impunité accordée aux méchans. C'est ce que les Pères de l'Eglise ont répondu aux Marcionites & aux Manichéens, qui appelloient *cruauté* la sévérité avec laquelle Dieu a souvent puni les pécheurs dans les premiers âges du monde.

En parlant de cette divine perfection, il est à propos de penser toujours à cette réflexion du sage, *Sap.* c. 12, ℣. 19: « Lorsque vous jugez, » vous donnez lieu au pécheur de faire pénitence. » Si en punissant les ennemis même de votre » peuple, qui avoient mérité la mort, vous les » avez affligés avec tant de circonspection qu'ils » ont eu le tems & les moyens de se corriger de » leur malice, avec combien plus de ménagement » jugez-vous vos enfans, après avoir fait à leurs » pères tant de promesses, de protestations & de » sermens »?

La *justice de Dieu* n'exige point que le crime soit toujours puni en ce monde, encore moins que la vertu y soit toujours récompensée; il est selon l'ordre, au contraire, que la vie présente soit un état de liberté & d'épreuve, que le mérite ait lieu avant la récompense, & que le crime précède le châtiment; une conduite contraire seroit absurde, & incompatible avec la nature de l'homme.

1°. Si Dieu récompensoit la vertu sur le champ dans cette vie, il ôteroit aux justes le mérite de la persévérance, du courage, de la confiance en lui; il banniroit du monde les exemples de vertu héroïque & de patience; il rendroit l'homme esclave & mercenaire; il étoufferoit en lui toute énergie. S'il punissoit le crime dès qu'il est commis, il retrancheroit aux pécheurs le tems & les moyens de faire pénitence; cette conduite seroit trop rigoureuse à l'égard d'un être aussi foible, aussi inconstant, aussi variable que l'homme: il est de la bonté & de la sagesse divine de l'attendre à pénitence jusqu'au dernier soupir; ainsi Dieu en agit ordinairement. *II. Petri*, c. 3, ℣. 9

2°. Souvent une action que les hommes jugent louable est réellement digne de punition, parce qu'elle a été faite par un motif criminel; souvent un délit qui semble mériter des châtimens est pardonnable, parce qu'il a été commis par surprise & par erreur: Dieu seroit donc obligé de récompenser de fausses vertus, & de punir des fautes excusables, pour se conformer aux idées trompeuses des hommes. Est-il expédient à la société que, par la conduite de la *justice divine*, tous les crimes secrets, les pensées, les desirs, les intentions vicieuses, soient publiquement connues? Y a-t-il quelqu'un de nous qui soit intéressé à le desirer? Alors il n'y auroit plus de conscience ni de remords; le vice ne seroit plus censé qu'une maladie, & nous n'en serions plus honteux, dès que personne n'en seroit exempt.

3°. Pour que le pécheur fût puni & le juste récompensé sur la terre autant qu'ils le méritent, il faudroit que leur vie fût éternelle ici-bas. Quand les peines de ce monde pourroient suffire pour punir tous les crimes, la félicité dont l'homme peut y jouir n'est certainement pas assez parfaite pour être un digne salaire de la vertu.

4°. Les souffrances des justes sont souvent l'effet d'un fléau général dans lequel ils se trouvent enveloppés, la prospérité des pécheurs une conséquence de leurs talens naturels & des circonstances dans lesquelles ils sont placés; il faudroit donc que Dieu fit continuellement des miracles, pour exempter les premiers d'un malheur général, & pour frustrer les seconds du fruit de leurs talens. Ce plan de providence ne seroit ni juste ni sage.

Les incrédules raisonnent donc très-mal, lorsqu'ils prétendent que le cours des choses de ce monde ne prouve ni la *justice de Dieu*, ni l'existence d'une autre vie; que puisque Dieu peut être injuste ici-bas, & y souffrir le désordre qui y règne, il n'est pas fort sûr que tout sera réparé dans une vie à venir. Dès qu'il est démontré que Dieu, être nécessaire, est souverainement heureux & puissant, il est nécessairement bon & juste; il ne peut avoir aucun motif d'être injuste & méchant. Il le seroit, si les choses demeuroient éternellement telles qu'elles sont ici-bas; il ne l'est point, s'il y a des peines & des récompenses futures. Alors les épreuves temporelles des justes & la prospérité passagère des pécheurs ne sont plus une *injustice* ni un *désordre* qui demandent *réparation*; il est dans l'ordre, au contraire, que les premiers méritent par la patience la récompense éternelle qui leur est promise, & que les seconds aient du tems pour éviter par la pénitence le supplice éternel dont ils sont menacés.

La *justice divine* n'est donc point blessée, lorsque dans un fléau général Dieu enveloppe les innocens avec les coupables, les enfans avec les adultes, parce qu'il peut toujours dédommager dans l'autre vie ses créatures des peines temporelles qu'elles ont souffertes dans celle-ci. Lorsque les Manichéens objectèrent cette conduite de Dieu, S. Augustin leur demanda: « Savez-» vous quelle récompense Dieu a donnée à ceux » par la mort desquels il a corrigé ou effrayé » les vivans »? *L. 22 contrà Faustum*, c. 78 & 79; *L. 2 contrà Adv. legis & Prophet.*, c. 11, n. 35.

Une autre accusation de ces hérétiques, répétée par les incrédules, est la menace que Dieu fait aux Juifs de punir les enfans du péché de leur père, *Exode*, c. 20, ℣. 5; *Lévit.* c. 26, ℣. 39; *Deut.* c. 5, ℣. 9. S. Augustin fait remarquer qu'il est question là de punition temporelle, &

& non d'un châtiment éternel : « Nous voyons » dans l'Ecriture, dit-il, des hommes frappés » de mort pour les péchés d'autrui ; mais per- » sonne n'est damné pour un autre », *ibid.* l. 1, c. 16, n. 30. Au mot ENFANT, nous avons fait voir qu'il n'y a point d'injustice dans cette conduite de la Providence.

Dieu, Législateur suprême, souverain Maître du siècle futur aussi-bien que du siècle présent, ne peut donc être assujetti à toutes les règles de justice auxquelles les hommes doivent se conformer, parce qu'il est doué d'une prévoyance & d'une puissance que les hommes n'ont point.

Vainement on dira qu'il n'y a donc aucune ressemblance, aucune analogie entre la *justice divine* & la justice humaine ; que nous abusons des termes en nommant *justice* en Dieu ce que nous appellons *injustice* de la part des hommes. Un Roi n'est point astreint à toutes les loix de justice qui obligent les particuliers ; il a droit de venger les crimes, ses droits sont inaliénables, la prescription n'a pas lieu contre lui, souvent il se trouve juge dans sa propre cause, &c. : il n'en est pas de même de ses sujets ; conclura-t-on qu'un Roi est injuste dans ces différens cas ?

Entre la *justice de Dieu* & celle des hommes, il y a, non une ressemblance parfaite, mais une analogie sensible. De même que par la loi divine les hommes sont obligés à tenir fidèlement leur parole & leurs engagemens, à respecter leurs droits mutuels ; ainsi Dieu, en vertu de ses perfections infinies, accomplit fidèlement ses promesses & maintient constamment l'ordre moral qu'il a établi. Il ne peut donc mentir, se contredire, nous tromper, punir un innocent ou l'affliger sans le dédommager, laisser un coupable impuni pour toujours, priver pour jamais la vertu de sa récompense : il est la vérité même, fidèle à ses promesses, juste dans ses vengeances, saint & irrépréhensible dans toute sa conduite : les méchans doivent le craindre, les bons espérer en lui & l'aimer. Soit qu'il récompense, qu'il punisse ou qu'il pardonne, il le fait pour le bien général de l'univers. Quand même il nous feroit impossible de concilier certains événemens avec les idées qu'il nous a données de sa *justice*, nous aurions encore tort d'en conclure qu'il est injuste, puisqu'il est démontré qu'il ne peut pas l'être : il s'ensuivroit seulement que nous ignorons les circonstances, les raisons & les motifs de sa conduite. *Voyez* PROVIDENCE.

JUSTIFICATION, action par laquelle l'homme passe du péché à l'état de la grace, devient agréable à Dieu & digne de la vie éternelle. En quoi consiste cette action ? comment se fait-elle ? C'est une question qui a causé la plus grande dispute entre les Protestans & les Catholiques.

Luther, qui vouloit prouver que les Sacremens ne produisent rien en nous par leur propre vertu, que ce sont seulement des signes propres à exciter la foi en nous, & par lesquels nous témoignons notre foi, fut obligé de changer toute la doctrine de l'Eglise sur la *justification*. Il soutient que l'homme est justifié par la foi, non par la foi générale par laquelle nous croyons à la parole de Dieu, à ses promesses, à ses menaces, mais par une foi spéciale par laquelle le pécheur croit fermement que la justice de Jésus-Christ & ses mérites lui sont imputés. *Voyez* IMPUTATION. Selon lui, le pécheur est justifié dès qu'il croit l'être avec une certitude entière, quelles que soient d'ailleurs ses dispositions. De-là s'ensuivroient plusieurs erreurs, non-seulement sur la cause formelle de la *justification*, mais sur ce qui la précède & ce qui la suit.

Il falloit en conclure, 1°. que la *justification* ne produit en nous aucun changement réel ; que la *justice* de l'homme n'est qu'une dénomination purement extérieure ; que quand il est dit que *Dieu justifie l'impie*, cela signifie seulement que Dieu daigne le réputer & le déclarer tel, dans le même sens qu'un arrêt des Magistrats justifie un accusé, c'est-à-dire, le déclare & le fait paroître innocent, & le met à couvert de la punition ; soit que d'ailleurs son crime soit vrai ou faux : qu'ainsi nos péchés sont effacés, seulement en ce sens, qu'ils ne nous sont pas imputés.

Il s'ensuivoit, 2°. que le Baptême reçu par un adulte, ni la Pénitence, ne contribue en rien à le rendre juste ; que c'est, tout au plus, un signe extérieur, capable d'exciter en lui la foi spéciale imaginée par Luther, ou une profession de foi par laquelle il témoigne qu'il croit fermement que la justice de Jésus-Christ lui est imputée.

3°. Il s'ensuivoit que les actes de foi générale, de crainte des jugemens de Dieu, de confiance en ses promesses, de charité même & de repentir, loin de contribuer en rien à la *justification*, sont plutôt des péchés qui rendent l'homme plus coupable, jusqu'à ce qu'il ait fait enfin l'acte de foi spéciale, & qu'il croie avec une entière certitude, que la justice & les mérites de Jésus-Christ lui sont imputés.

4°. Qu'il en est de même des bonnes œuvres postérieures à la *justification* ; que, loin de mériter à l'homme une augmentation de grace & un nouveau degré de gloire éternelle, ce sont des péchés au moins véniels, mais que Dieu n'impute pas.

A ces différentes erreurs, Calvin ajouta l'inamissibilité de la justice ; il enseigna que l'homme, une fois justifié par l'acte de foi spéciale dont nous parlons, ne peut plus décheoir de cet état, perdre *totalement* & *finalement* cette foi justifiante, quelle que soit l'énormité des crimes qu'il commet d'ailleurs. *Voyez* INAMISSIBLE.

On demandera, sans doute, sur quoi ces deux

Réformateurs pouvoient fonder une doctrine aussi absurde & aussi pernicieuse ; ils ne l'appuyoient que sur quelques passages de l'Ecriture dont ils tordoient le sens, & sur les calomnies par lesquelles ils déguisoient la doctrine catholique pour la faire paroître odieuse.

Lorsque S. Paul dit que la foi d'Abraham lui fut réputée à justice, *Rom.* c. 4, ℣. 3, entend-il qu'Abraham crut que la justice de Jésus-Christ lui étoit imputée ? Rien moins. L'Apôtre lui-même fait consister la foi d'Abraham en ce qu'il crut aux promesses que Dieu lui faisoit, malgré les obstacles qui sembloient s'opposer à leur accomplissement, & obéit aux ordres que Dieu lui donnoit, quelque rigoureux qu'ils parussent, *Hebr.* c. 11. Ainsi, quand Saint Paul ajoute qu'Abraham ne fut pas justifié *par les œuvres*, *Rom.* c. 4, ℣. 2, il entend, par la circoncision & par les œuvres cérémonielles de la loi mosaïque; cela est évident par le texte même. Il est absurde d'en conclure, comme faisoit Luther, qu'Abraham ne fut pas justifié par les actes d'obéissance qu'il fit, puisque c'est dans ces mêmes actes que Saint Paul fait consister sa foi. *Voyez* FOI, §. 5.

C'est encore une plus grande absurdité de prétendre, que si des actes de foi générale, de crainte de Dieu, de confiance en sa miséricorde, de repentir, d'amour de Dieu, &c., contribuoient à la *justification*, ce seroit une justice humaine, pharisaïque, purement naturelle, qui ne viendroit pas de Dieu ni de Jésus-Christ ; puisque, selon la doctrine catholique, aucun de ces actes ne peut être fait comme il le faut que par la grace de Jésus-Christ : l'erreur contraire a été condamnée dans les Pélagiens.

Le Concile de Trente a enseigné dans la plus grande exactitude la doctrine de l'Eglise sur la *justification* ; il a décidé, 1°. que l'homme est justifié non-seulement par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, & la simple rémission du péché, mais par la grace & la charité que le S. Esprit répand dans nos cœurs ; qu'ainsi cette justice est véritablement intérieure & inhérente à notre ame.

2°. Que l'homme se dispose à la *justification* par la foi & la confiance aux promesses de Dieu, par le repentir de ses fautes & par l'amour de Dieu, par la crainte même de ses jugemens ; mais qu'il ne peut produire aucun de ces actes, tels qu'il les faut pour devenir juste, sans le secours de la grace, ou sans l'inspiration du Saint-Esprit : qu'il ne s'ensuit cependant pas de-là qu'aucun des actes qui précèdent la *justification*, puisse la mériter en rigueur.

3°. Que le pécheur une fois justifié n'est pas dispensé pour cela d'accomplir les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, ni de faire de bonnes œuvres, puisque la grace sanctifiante peut se perdre par un seul péché mortel ; que les bonnes œuvres sont nécessaires pour mériter une augmentation de grace & un nouveau degré de récompense éternelle, & pour persévérer dans la justice, quoique la persévérance finale soit un don spécial de la bonté de Dieu.

Conséquemment le Concile frappe d'anathême ceux qui enseignent que toutes les œuvres qui se font avant la *justification* sont autant de péchés, & que plus un pécheur s'efforce de se disposer à la *justification*, plus il péche ; ceux qui prétendent que la *justification* se fait par la foi seule, ou par la seule confiance dans laquelle nous sommes que nos péchés nous sont remis à cause des mérites de Jésus-Christ ; ceux qui disent que nous sommes formellement justes par la justice de Jésus-Christ.

Il condamne ceux qui osent avancer que l'homme est pardonné, absous, justifié, dès qu'il se croit tel, & qu'il est obligé de le croire ainsi de foi divine, même de croire qu'il est du nombre des prédestinés ; ou qui soutiennent que les prédestinés seuls sont justifiés.

Il réprouve la témérité des faux Docteurs qui enseignent que l'homme justifié par la foi n'est plus obligé à l'accomplissement des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, qu'il ne peut plus pécher ni perdre la justice : que les bonnes œuvres ne sont d'aucun mérite, ne contribuent en rien à conserver ni à augmenter la grace de la *justification* ; que ce sont plutôt des péchés, au moins véniels, mais que Dieu n'impute pas.

Il rejette de même toutes les autres conséquences que les Novateurs tiroient de leur doctrine. *Sess.* 6, *de justif.*

Un fait certain, c'est que la doctrine des Protestans n'a pas servi à multiplier parmi eux les bonnes œuvres, mais plutôt à les étouffer ; & c'est une assez bonne preuve pour conclure qu'elle est fausse. M. Bossuet a traité savamment toute cette question, *Hist. des Variat.* l. 1, n. 7 & suiv. ; l. 3, n. 18 & suiv. ; l. 15, n. 141 & suiv.

JUSTIN, (S.) Philosophe, né à Naplouse dans la Palestine, a vécu & s'est converti au Christianisme dans le second siècle ; il a souffert le martyre l'an 167. Il adressa une Apologie de notre religion à l'Empereur Antonin, & une à Marc-Aurèle ; ce ne fut pas sans fruit, puisque ces deux Princes firent cesser, ou du moins diminuer, la persécution que les Magistrats exerçoient contre les Chrétiens. *S. Justin* avoit déja écrit une *Exhortation aux Gentils*, dans laquelle il leur prouve que les Poëtes & les Philosophes ne leur ont enseigné que des fables & des erreurs en fait de religion, & il les exhorte à chercher la connoissance de Dieu dans nos livres saints. Il s'attacha ensuite à démontrer aux Juifs, par les prophéties, la vérité du Christianisme dans son *Dialogue avec Tryphon*. Nous avons encore de lui un *traité de la Monarchie*, ou de l'unité de Dieu ; une *lettre à Diognète*, qui desiroit de connoître la religion chrétienne ; il avoit fait d'autres ouvrages qui ne subsistent plus, & on lui en avoit attribué plusieurs dont il n'est pas l'Auteur.

D. Prudent Marand a donné une édition des

ouvrages de ce Père en grec & en latin, à Paris en 1742, *in-fol.* Il y a joint les apologies d'Athénagore, de Tatien, d'Hermias, & les trois livres de Saint Théophile d'Antioche à Autolycus ; tous ces écrits sont du second siècle.

Comme le témoignage d'un Auteur aussi ancien & aussi respectable que *S. Justin* est du plus grand poids en matière de doctrine, les Critiques Protestans ont fait tous leurs efforts pour l'affoiblir ; ils prétendent qu'il y a dans ses ouvrages des erreurs de toute espèce, & les incrédules ont été fidèles à les copier.

En premier lieu, leClerc, *Hist. Ecclés.* an. 101, §. 5, observe que, faute d'avoir su l'hébreu, ce Père est tombé dans plusieurs méprises. Il accuse mal-à-propos les Juifs d'avoir effacé dans la version des Septante plusieurs prophéties qui annonçoient Jésus-Christ comme Dieu & homme crucifié, *Dial. cum Tryph.* n. 71 & 72. S'il avoit pu consulter le texte hébreu, il auroit vu que des quatre passages qu'il cite en preuve, il y en a un qui se trouve parfaitement conforme dans le texte & dans la version, mais qui ne regarde pas Jésus-Christ. Les trois autres n'y sont point ; d'où nous devons conclure que c'est une interpollation faite dans les exemplaires des Septante dont se servoit *S. Justin*, & qui partoit de la main d'un Chrétien plutôt que d'un Juif. En second lieu, si ce Père avoit été en état de confronter la version des Septante avec le texte hébreu, il auroit vu combien cette version est fautive ; il n'auroit pas été tenté de la croire inspirée, non plus que les autres Pères de l'Eglise ; il auroit ajouté moins de foi à la fable qu'on lui avoit racontée sur les 72 cellules dans lesquelles les 72 Interprêtes avoient été renfermés, &c. En troisième lieu, il auroit cité plus fidèlement l'Ecriture-Sainte, il en auroit mieux rendu le sens, il ne se feroit point attaché à des explications allégoriques desquelles les Juifs sont en droit de ne faire aucun cas, & en général il auroit mieux raisonné qu'il n'a fait. *Ibid.* an. 139, §. 3 & suiv. ; an. 140, §. 2 & suiv.

Tous ces reproches sont-ils justes ? Au mot Hébreu, §. 4, nous avons montré le ridicule de la prévention dans laquelle sont tous les Protestans, que, sans la connoissance de la langue hébraïque, les Pères ont été incapables d'entendre suffisamment l'Ecriture-Sainte, pendant qu'ils soutiennent d'autre part que les simples fidèles, avec le secours d'une version, sont capables de fonder leur foi sur ce livre divin. Il eût été absurde que *S. Justin* argumentât sur le texte hébreu contre Tryphon, Juif Hellénifte, qui ne savoit pas plus d'hébreu que ce Père, & qui se servoit comme lui de la version des Septante. Quand *S. Justin* auroit été habile Hébraïsant, & quand il auroit confronté la version avec le texte, il n'auroit pas été moins tenté d'accuser les Juifs d'avoir corrompu le texte que d'avoir falsifié la version, puisque plusieurs Hébraïsans modernes ont soupçonné les Juifs de ce même crime.

Il est certain d'ailleurs que du tems de *S. Justin* il y avoit une infinité de variantes & des différences considérables entre les divers exemplaires de la version des Septante ; c'est ce qui occasionna le travail qu'Origène entreprit sur cette version dans le siècle suivant, & la confrontation qu'il en fit avec le texte & avec les autres versions. Il n'est donc pas étonnant que *S. Justin* ait attribué à l'infidélité des Juifs la différence qu'il voyoit entre les diverses copies qu'il avoit confrontées. Il reprochoit aux Juifs tant d'autres crimes en ce genre, qu'il ne pouvoit les croire incapables de celui-là. Suivant son opinion, détourner le sens d'une prophétie par une interprétation fausse, ou la supprimer dans un livre, c'étoit à peu-près la même infidélité ; les Juifs étoient notoirement convaincus de la première ; *S. Justin* n'hésitoit pas de leur attribuer la seconde. Nous ne pouvons pas douter que ce Père n'ait lu, dans l'exemplaire dont il se servoit, les passages qui ne s'y trouvent plus aujourd'hui, puisque l'un a été cité de même par S. Irénée, & l'autre par Lactance. Il n'est pas absolument certain que ces interpolations avoient été faites de mauvaise foi par des Chrétiens, puisqu'elles ont pu venir de quelques citations peu exactes faites par défaut de mémoire.

On doit se souvenir que ces sortes de citations ne sont pas un crime ; les Auteurs même sacrés ne se sont jamais piqués d'une exactitude littérale aussi scrupuleuse qu'on l'exige aujourd'hui ; les Adversaires contre lesquels les Pères écrivoient, n'étoient pas des Critiques aussi pointilleux que les hérétiques de nos jours : les Juifs ni les Païens ne connoissoient pas plus les subtilités de grammaire que les Pères de l'Eglise. Les premiers admettoient les explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte : on croyoit pour lors les faits sur lesquels *S. Justin* & les autres Pères argumentent ; des raisonnemens qui nous semblent aujourd'hui très-peu solides avoient du moins alors une force relative, eu égard aux opinions universellement répandues. Il y a de l'injustice de la part des Protestans à blâmer les Pères de s'en être prévalus.

Le respect de *S. Justin* & des autres Pères pour la version des Septante ne venoit pas de ce qu'ils la croyoient exactement conforme au texte, mais de ce qu'ils la voyoient citée par les Apôtres ; ils ne pensoient pas que ces Auteurs inspirés eussent voulu se servir d'une version fautive, sans avertir les fidèles qu'il falloit s'en défier. Cette conduite des Peres nous paroît plus louable que l'affectation des hérétiques de décrier cette version. *Voyez* Septante.

Nous ne ferons pas non plus un crime à *S. Justin* d'avoir ajouté foi à ce que les Juifs d'Alexandrie publioient touchant les cellules des 72 Interprêtes ; c'est une preuve de la vénération religieuse que les Juifs Hellénistes avoient pour leur version ; ni de ce qu'il a répété ce qu'on lui avoit dit touchant la Sibyle de Cumes, ni de s'être trompé peut-être

en prenant le Dieu *Semo-sancus* pour Simon le Magicien. Une crédulité facile sur des faits peu importans n'est point une marque d'ignorance ni d'esprit borné, mais de candeur & de bonne foi. Il n'y a pas de prudence de la part des Protestans à insister sur la crédulité des anciens ; jamais secte n'a été plus crédule que la leur à l'égard de toutes les fables & de toutes les impostures qu'on leur débitoit contre l'Eglise Catholique.

Barbeyrac, dans son *Traité de la morale des Pères*, c. 2, 4, 11, a reproché d'autres erreurs à *S. Justin*. Selon lui, dit-il, Dieu, en créant le monde, en a confié le gouvernement aux Anges ; ainsi ce Père n'attribue à Dieu qu'une providence générale, *Apol.* 2, c. 5. C'étoit confirmer l'erreur des Païens touchant les Dieux secondaires. Mais dans cet endroit même, c. 6, *S. Justin* dit que les noms *Dieu*, *Père*, *Créateur*, *Seigneur*, *Maître*, ne sont pas des noms de la nature divine, mais des titres d'honneur tirés des bienfaits & des opérations de Dieu ; or ces titres ne lui conviendroient pas, s'il n'avoit qu'une providence générale. Dans le *Dial. avec Tryphon*, n. 1, il condamne les Philosophes qui prétendoient que Dieu ne prenoit aucun soin des hommes en particulier, afin de n'avoir rien à redouter de sa justice. Il pensoit donc que Dieu se sert des Anges comme de ministres pour exécuter ses volontés, mais qu'ils ne font rien que par ses ordres ; les Païens regardoient leurs Dieux comme des êtres indépendans, à la discrétion desquels le gouvernement du monde étoit abandonné. Ces deux opinions sont fort différentes.

Une seconde erreur de *S. Justin* est d'avoir cru que les Anges ont eu commerce avec les filles des hommes ; nous avons examiné ce fait au mot ANGE.

Ce même Critique tourne en ridicule *S. Justin*, parce qu'il a fait remarquer par-tout la figure de la Croix, dans les mâts des vaisseaux, dans les enseignes des Empereurs, dans les instrumens du labourage, &c. Cela valoit-il la peine de lui faire un reproche amer ? Sa pensée se réduit à dire aux Païens : puisque vous avez tant d'horreur de la croix, à laquelle les Chrétiens rendent un culte, ôtez-en donc la figure des mâts de vos vaisseaux, de vos enseignes militaires & des instrumens du labourage.

Il a trop loué la continence, dit Barbeyrac ; il semble regarder comme *illégitime* l'usage du mariage. Mais dans quel cas ? Lorsqu'on se le permet pour satisfaire les desirs de la chair, & non pour avoir des enfans ; il s'en explique assez clairement. D'ailleurs le passage que cite notre Censeur est tiré d'un fragment du *Traité sur la résurrection*, qui n'est pas universellement reconnu pour être de *S. Justin*. Si dans la suite Tatien son disciple a poussé l'entêtement jusqu'à condamner absolument le mariage, il n'est pas juste d'en rendre responsable *S. Justin*, qui n'a point enseigné cette erreur. Nous convenons que, comme tous les Pères, il a fait de grands éloges de la chasteté & de la continence ; mais nous prouvons contre les Protestans que ce n'est point là une ereur, puisque c'est là pure doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres. *Voyez* CHASTETÉ, CÉLIBAT.

Il a rapporté sans restriction la défense que Jésus-Christ a faite de prononcer aucun jurement ; nous soutenons encore qu'en cela il n'est point répréhensible, non plus que les autres Pères. *Voyez* JUREMENT.

Il n'a pas expressément désapprouvé l'action d'un jeune Chrétien, qui, pour convaincre les Païens de l'horreur que les Chrétiens avoient de l'impudicité, alla demander au juge la permission de se faire mutiler, qui cependant ne fit point, parce que cette permission lui fut refusée. *Apol.* 1, n. 9. Mais ce Père ne l'approuve pas formellement non plus ; il ne cite ce fait que pour montrer combien les Chrétiens étoient incapables des désordres dont les Païens osoient les accuser.

De même il n'a pas expressément blâmé ceux qui alloient se dénoncer eux-mêmes comme Chrétiens & s'offrir au martyre, *Apol.* 2, n. 4 & 12, conduite que d'autres ont condamnée. Aussi soutenons-nous que cette démarche ne doit être ni approuvée ni condamnée absolument & sans restriction, parce qu'elle a pu être louable ou blâmable, selon les motifs & les circonstances. Ceux qui alloient se présenter d'eux-mêmes aux Magistrats pour les détromper de la fausse opinion qu'ils avoient conçue du Christianisme, pour leur prouver la vérité de cette religion & l'innocence des Chrétiens, pour leur montrer l'injustice & l'inutilité des persécutions, &c. ne doivent point être taxés d'un faux zèle : leur motif n'étoit pas de se dévouer à la mort, mais d'en préserver leurs frères. Autrement il faudroit condamner *S. Justin* lui-même ; personne n'a encore eu cette témérité.

Ce Père a dit que Socrate & les autres Païens qui ont vécu d'une manière conforme à la raison étoient Chrétiens, parce que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est la raison souveraine à laquelle tout homme participe. De-là on conclut que, selon *S. Justin*, les Païens ont pu être sauvés par la raison ou par la lumière naturelle seule : ce qui est l'erreur des Pélagiens. Un incrédule de nos jours a trouvé bon d'aggraver ce reproche, en falsifiant le passage : selon *S. Justin*, dit-il, celui-là est Chrétien qui est vertueux, fût-il d'ailleurs Athée. *De l'homme*, tom. 1, sect. 2, c. 16.

Voici les propres paroles de ce Père, *Apol.* 1, n. 46 : « On nous a enseigné que Jésus-Christ est » le premier né de Dieu, & la raison souveraine, » à laquelle tout le genre humain participe, comme » nous l'avons déja dit. Ceux qui ont vécu selon la » raison sont Chrétiens, quoiqu'ils aient été réputés » Athées ; tels ont été, chez les Grecs, Socrate, » Héraclite, &c. » Or, Socrate ni Héraclite n'étoient pas Athées, quoiqu'on en ait accusé le premier,

Apol. 2, n. 10. « Tout ce que les Philosophes & les » Législateurs ont jamais pensé ou dit de bon & de » vrai, ils l'ont trouvé en considérant & en con- » sultant *en quelque chose* le Verbe; mais comme » ils n'ont pas connu tout ce qui vient du Verbe, » c'est-à-dire de Jésus-Christ, ils se sont contre- » dits,.... & ils ont été traduits en justice comme » des impies & des hommes trop curieux. Socrate, » l'un des plus décidés de tous, a été accusé du » même crime que nous ». Nous savons très-bien qu'il n'est pas exactement vrai que ces Philosophes aient été *Chrétiens*, en prenant ce terme à la rigueur; mais ils l'ont été *en quelque chose*, en tant qu'ils ont consulté & suivi la droite raison, comme font les Chrétiens, & qu'ils ont été accusés d'Athéisme aussi bien qu'eux, précisément parce qu'ils étoient plus raisonnables que les autres hommes. Dans le même sens, Tertullien a dit, *Apologet.* c. 21, que Pilate étoit déja Chrétien *dans sa conscience*, lorsqu'il fit savoir à l'Empereur Tibère ce qui s'étoit passé dans la Judée au sujet de Jésus-Christ.

S'ensuit-il de-là que *S. Justin* a cru le salut des Païens dont il parle? Si l'on veut consulter son *Dialogue avec Tryphon*, n. 45 & 64, on verra qu'il n'admet point de salut que par Jésus-Christ *& par sa grace*; mais en parlant à des Païens, ce n'étoit pas le lieu de faire une distinction entre les secours naturels que Dieu donne, & les graces surnaturelles. *Voyez* la *Préface de Dom Marand*, 2e part. c. 7.

Brucker soutient que *S. Justin* n'attribue pas seulement à Socrate & aux autres sages Païens une lumière purement naturelle, mais une révélation semblable à celle qu'ont eue Abraham & les autres Patriarches, & qu'il a cru que cette lumière émanée du Verbe divin suffisoit pour leur salut, *lorsqu'ils l'ont suivie*. Quand cela seroit vrai, il n'y auroit pas encore lieu de lui reprocher une erreur contre la foi. *S. Justin* n'a jamais pensé que Socrate, en adorant les Dieux d'Athènes, avoit suivi la lumière du Verbe divin. *Hist. crit. philosoph.* tom. 3, pag. 375. Il est exactement vrai que si les Païens avoient correspondu aux graces que Dieu leur a faites, ils seroient parvenus au salut, parce que Dieu leur en auroit accordé encore de plus abondantes, & ensuite le don de la foi.

D'autres lui ont attribué l'erreur des Millénaires, ils se trompent; *S. Justin* en parle comme d'une opinion que plusieurs Chrétiens pieux & d'une foi pure ne suivent point. *Dial. cum Tryph.* n. 80. Il n'y étoit donc pas attaché lui-même.

Un Déiste a dit que *S. Justin* n'a pas admis la création, & qu'il a cru, comme Platon, l'éternité de la matière; un autre a répété cette accusation; tous deux copioient le Clerc & les Sociniens: ainsi se forment les traditions calomnieuses parmi nos adversaires. Cependant *S. Justin* dit formellement, *Cohort. ad Gent.*, n. 22: « Platon n'a pas » appellé Dieu *Créateur*, mais *Ouvrier* des Dieux: » or, selon Platon lui-même, il y a beaucoup de » différence entre l'un & l'autre. Le Créateur, » n'ayant besoin de rien qui soit hors de lui, fait » toutes choses par sa propre force & par son » pouvoir, au lieu que l'Ouvrier a besoin de » matière pour construire son ouvrage. N. 23, » puisque Platon admet une matière incréée, » égale & co-éternelle à l'Ouvrier, elle doit, par » sa propre force, résister à la volonté de l'Ou- » vrier. Car enfin, celui qui n'a pas créé n'a » aucun pouvoir sur ce qui est incréé; il ne peut » donc pas faire violence à la matière, puisqu'elle » est exempte de toute nécessité extérieure. Platon » l'a senti lui-même, en ajoutant: *nous sommes* » *forcés de dire que rien ne peut faire violence à* » *Dieu* ». *S. Justin* a donc très-bien compris que la notion d'être incréé ou éternel emporte la nécessité d'être & l'immutabilité; & puisqu'il suppose que Dieu a disposé de la matière comme il lui a plu, il a jugé conséquemment que la matière n'est ni éternelle, ni incréée. N. 21, il fait sentir toute l'énergie du nom que Dieu s'est donné, en disant: *je suis celui qui est*, ou l'Être par excellence. Ainsi, lorsque dans sa *première Apol.*, n. 10, il dit que Dieu étant bon, a, dès le commencement, fait toutes choses *d'une matière informe*, il n'a pas prétendu insinuer que Dieu n'avoit pas créé la matière avant de lui donner une forme; il avoit démontré le contraire.

Un autre Déiste prétend que ce même Père a été un faux Evangile, & cela n'est pas vrai. Scultet, zélé Protestant, lui fait un crime de ce qu'il a soutenu le libre arbitre de l'homme, comme si c'étoit là une erreur. *Medulla Theol. PP.* l. 1, c. 17.

Si des accusations aussi vagues, aussi téméraires & aussi injustes, ont suffi pour porter les Protestans à ne faire aucun cas des ouvrages de *Saint Justin*, nous ne pouvons que les plaindre de leur prévention.

Mais les Sociniens & leurs partisans, comme le Clerc, Mosheim, &c., ont fait à ce Père un reproche beaucoup plus grave; ils prétendent qu'il a emprunté de Platon ce qu'il a dit du Verbe divin & des trois Personnes de la Sainte-Trinité, & qu'il a fait tous ses efforts pour accommoder les dogmes du Christianisme aux idées de ce Philosophe. Brucker, en faisant profession de ne pas approuver cette accusation, l'a cependant confirmée, en attribuant à *S. Justin* un attachement excessif aux opinions de Platon. *Hist. crit. philosf.* t. 3, p. 337.

D. Marand, dans sa *Préface*, 2e part. c. 1, a complettement réfuté cette imagination; il a rapporté tous les passages de Platon, dont nos Critiques téméraires se sont prévalus; il a fait voir que jamais ce Philosophe n'a eu aucune idée d'un Verbe personnellement distingué de Dieu; que par *Verbe*, ou *raison*, on a entendu l'intelligence divine; que par *le Fils de Dieu*, il a désigné le monde, & rien de plus; que *S. Justin*,

loin d'avoir donné dans les visions de Platon, les a souvent combattues. *Voyez* PLATONISME.

Quant à ceux qui ont avancé que *S. Justin* n'étoit pas orthodoxe sur la divinité, la consubstantialité & l'éternité du Verbe, on peut consulter Bullus, *Defensio fidei Nicænæ*, & M. Bossuet, *sixième Avertissement aux Protestans*, qui ont pleinement justifié ce saint Martyr. Nous avons suivi leur exemple au mot TRINITÉ PLATONIQUE, §. 3, & au mot VERBE, §. 3 & 4.

L'opiniâtreté avec laquelle les Protestans ont voulu trouver des erreurs dans ses ouvrages, nous paroit encore moins étonnante que les efforts qu'ils ont faits pour obscurcir ce qu'il a dit de l'Eucharistie, *Apol.* 1, n. 66. Après avoir exposé la manière dont se fait la consécration du pain & du vin dans les assemblées chrétiennes, il ajoute : » Cet aliment est appellé parmi nous *Eucharistie*..., & nous ne le recevons point comme » un pain & une boisson ordinaires ; mais de » même que Jésus-Christ, notre Sauveur, incarné » par la parole de Dieu, a eu un corps & du » sang pour notre salut, ainsi l'on nous enseigne » que ces alimens, sur lesquels on a rendu graces » par la prière qui contient ses propres paroles, » & par lesquels notre chair & notre sang sont » nourris, sont la chair & le sang de ce même » Jésus «.

» Quelques-uns, dit le Clerc, *Hist. Ecclés.*, » an. 139, §. 30, ont conclu de ces paroles, » & de quelques autres passages semblables des » anciens, que Jésus-Christ unit les symboles » eucharistiques à son corps & à son sang par une » union hypostatique, de même que le Verbe » éternel a uni à sa personne l'humanité entière » de Jésus-Christ; mais c'est bâtir sans fondement » que vouloir appuyer un dogme sur une comparaison faite par *S. Justin*, Ecrivain très-peu » exact. Il a seulement voulu dire que le pain » & le vin de l'Eucharistie deviennent le corps » & le sang de Jésus-Christ, parce que le Sauveur » a voulu que, dans cette cérémonie, ces alimens » nous tinssent lieu de son corps & de son sang «.

On ne peut pas mieux s'y prendre pour tromper les lecteurs. A la vérité, ceux d'entre les Luthériens qui ont admis dans l'Eucharistie l'*impanation* ou la *consubstantiation*, ont pu imaginer une union hypostatique ou substantielle entre Jésus-Christ & le pain & le vin; mais elle ne peut pas être supposée par les Catholiques qui croient la *transsubstantiation*, qui sont persuadés que par la consécration la substance du pain & du vin est détruite, qu'il n'en reste que les apparences ou les qualités sensibles ; qu'ainsi la seule substance qu'il y ait dans l'Eucharistie est Jésus-Christ lui-même. Parce que *S. Justin* compare l'action par laquelle le Verbe divin s'est fait homme, à celle par laquelle le pain & le vin deviennent son corps & son sang, il ne s'ensuit pas que l'effet de l'une & l'autre action est parfaitement le même ; il s'ensuit seulement que l'une & l'autre opère un changement réel & miraculeux. Cela ne feroit pas, & la comparaison feroit absurde, si les paroles de Jésus-Christ signifioient seulement que le pain & le vin doivent nous tenir lieu de son corps & de son sang. Or, il n'a pas dit, *prenez & mangez, comme si c'étoit mon corps & mon sang ;* il a dit : *Prenez & mangez, ceci est mon corps & mon sang.* Mais, puisque les Protestans se donnent la liberté de tordre à leur gré le sens des paroles de l'Ecriture, ils peuvent bien faire de même à l'égard de celles des Pères de l'Eglise.

Ils ont cependant beau s'aveugler, la description que fait *S. Justin*, dans cet endroit, de ce qui étoit pratiqué dans les assemblées religieuses des Chrétiens, sera toujours la condamnation de la croyance & de la conduite des Protestans. Ce tableau est très-conforme à celui que S. Jean a tracé de la liturgie chrétienne, *Apoc.* c. 4 & suiv.: l'un sert à expliquer l'autre. Nous y voyons, n°. 66 & 67, 1°. que la consécration de l'Eucharistie se faisoit tous les Dimanches; au lieu que la plupart des Protestans ne font leur Cène que trois ou quatre fois par an. 2°. Cette cérémonie est nommée par *S. Justin* *Eucharistie* & *oblation ;* les Protestans ont supprimé ces deux mots, pour y substituer celui de *Cène* ou de *souper*. 3°. L'on croyoit que le changement qui se fait dans les dons offerts, étoit opéré en vertu des paroles que Jésus-Christ prononça lui-même en instituant cette cérémonie ; selon les Protestans, au contraire, tout l'effet de la Cène vient de la manducation ou de la communion. 4°. L'Eucharistie étoit portée aux absens par les Diacres ; cet usage a encore déplu aux Protestans. 5°. La consécration étoit précédée de la lecture des écrits des Apôtres & des Prophètes, & de plusieurs prières ; les Protestans y mettent beaucoup moins d'appareil, & après cette belle réforme, ils se vantent d'avoir réduit la cérémonie à sa simplicité primitive. *Voyez* LITURGIE.



K

KARAÏTE. *Voyez* CARAÏTE.

K E

KEIROTONIE. *Voyez* IMPOSITION DES MAINS.

KÉRI & KÉTIB, mots hébreux qui signifient *lecture* & *écriture*. Souvent les Masorêtes, au lieu du mot écrit dans le texte hébreu, & qu'ils nomment *kétib*, en ont mis un autre à la marge, & le nomment *kéri*, ce qu'il faut lire; ou ils ont écrit le mot mis à la marge avec des points & des accens différens de ceux qu'il porte dans le texte. Mais les Critiques les plus habiles conviennent que ces corrections des Masorêtes ne sont ni fort sûres, ni fort importantes, & que l'on est en droit de n'y faire aucune attention. Il est plus utile de consulter les Variantes qui peuvent se trouver entre les manuscrits & les meilleures éditions du texte. On doit cependant savoir gré aux Masorêtes d'avoir toujours respecté le texte, & de n'avoir mis qu'à la marge leurs prétendues corrections. *Voyez* les *Proleg. de la Polyglotte de Walton*, sect. 18, n. 8.

KÉSITAH, mot hébreu qui désigne une brebis. Il est dit dans la *Gen.*, c. 33, ℣. 19, que Jacob acheta des fils d'Hémor un champ pour cent *késitah* ou brebis, & dans le livre de *Job*, c. 42, ℣. 11, que ce Patriarche reçut de chacun de ses parens & de ses amis une *késitah*, une brebis, & un pendant d'oreille d'or. Quelques Interprêtes ont cru que c'étoit une monnoie empreinte de la figure d'un agneau. Mais il seroit difficile de prouver que du tems de Jacob & de Job il y eût déjà de l'argent monnoyé & frappé au coin; il est plus probable que c'étoient des agneaux ou des brebis en nature. On sait assez que le commerce a commencé par des échanges dans les premiers âges du monde.

A la vérité, nous lisons, *Gen.* c. 20, ℣. 16, qu'Abimelech, Roi de Gérare, donna à Abraham mille pièces d'argent, & c. 23, ℣. 16, qu'Abraham acheta un tombeau quatre cens sicles d'argent *de bonne monnoie*; mais le texte porte, *d'argent qui a cours chez le marchand*. Il paroît que la valeur du sicle se vérifioit au poids & non à la marque. Il n'y avoit pas alors assez de commerce & de relation entre les peuples, pour qu'ils eussent pu convenir d'une monnoie commune. Nous savons que des Ecrivains très-instruits ont soutenu que l'usage de la monnoie frappée au coin est bien plus ancien qu'on ne pense; mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette supposition pour donner un sens très-vrai à ce qui est dit d'Abraham: les incrédules qui ont voulu argumenter contre cette narration, parce que l'usage de la monnoie ne remonte pas jusqu'au-tems d'Abraham, ont très-mal raisonné. Dans plusieurs contrées de l'Orient, la valeur de l'or & de l'argent s'estiment encore aujourd'hui au poids & non à la marque.

K I

KIJOUN, nom d'une idole ou d'une fausse divinité honorée par les Israélites dans le désert. Le Prophète Amos leur dit, c. 5, ℣. 26, « vous » avez porté le Tabernacle de votre Moloch & » *Kijoun*, vos images & l'étoile de vos Dieux que » vous vous êtes faits ». Comme en arabe *Keivan* est Saturne, ou plutôt le Soleil nommé *Saturne* par les Occidentaux, il paroît que c'est le *Kijoun* des Hébreux, & que *Moloch Kijoun* est le *soleil Roi*.

S. Etienne, *Act.* c. 7, ℣. 43, cite le passage d'Amos, & traduit *Kijoun* par *Remphan*, les Septante ont écrit *Rephan*; or, selon le Père Kircher, *Rephan* en égyptien étoit Saturne, même personnage que le soleil. La planette de Saturne n'est pas assez visible pour qu'elle ait été connue & adorée dès les premiers tems; chez tous les peuples, l'adoration du soleil & de la lune a été la plus ancienne idolâtrie. *Voyez* ASTRES.

K O

KORBAN. *Voyez* CORBAN.

K Y

KYRIE ELEÏSON, mots grecs qui signifient *Seigneur, ayez pitié*. Cette courte prière, souvent répétée dans l'Ecriture-Sainte, & qui convient très-bien aux hommes tous pécheurs, a commencé dans l'Orient à faire partie de la liturgie; on la trouve dans les plus anciennes, & dans les *Constitutions Apostoliques*, qui contiennent les rites des Eglises Grecques des quatre premiers siècles, l. 8, c. 8. C'étoit une espèce d'acclamation par laquelle le peuple répondoit aux prières que le Prêtre ou le Diacre faisoient pour les besoins de l'Eglise, pour les catéchumènes, pour les pénitens, &c.

Elle n'est guères moins ancienne dans l'Eglise Latine. Vigile de Tapse, qui vivoit sur la fin du cinquième siècle, & qui est probablement l'Auteur d'une prétendue conférence entre Paxentius Arien, & S. Augustin, dit que les Eglises Latines gardoient

ces mots grecs, afin que Dieu fût invoqué dans les langues étrangères, aussi-bien qu'en latin. S. Augustin, *Append.* tome 2, p. 44. Le Concile de Vaisons, tenu l'an 529, ordonna, Can. 3, que le *Kyrie eleison* déjà en usage dans tout l'Orient & l'Italie, fût désormais récité dans les Eglises des Gaules, non-seulement à la messe, mais à matines & à vêpres.

Ceux qui ont écrit que cet usage n'étoit introduit dans toute l'Eglise que depuis S. Grégoire, se sont évidemment trompés, puisque ce saint Pape n'a occupé le siége de Rome que plus de soixante ans après le Concile de Vaisons. Lorsque quelques Siciliens se plaignirent de ce qu'il vouloit introduire dans l'Eglise de Rome la langue, les rites & les usages des Grecs, il répondit, *Epist.* 64, l. 7, que ceux dont on parloit y étoient établis avant lui.

On répète trois fois *Kyrie* à l'honneur de Dieu le père, trois fois *Christe*, en parlant au fils, & autant de fois *Kyrie* en s'adressant au Saint-Esprit, pour marquer l'égalité parfaite des trois personnes divines; c'est une profession de foi abrégée du mystère de la Sainte-Trinité. Les Critiques Protestans, qui ont dit que cette affectation du nombre de neuf étoit une espèce de superstition, n'ont pas montré beaucoup de discernement; il n'y a pas plus ici de superstition, que dans la triple immersion du baptême, & dans le *trois fois Saint* qui est tiré de l'Apocalypse. *Voyez* le Père le Brun, t. 1, p. 164.

Un savant Auteur Anglois a écrit que cette prière étoit connue des Païens, qu'ils l'adressoient souvent à leurs Dieux, & qu'elle se trouve dans Epictète, Cudworth, *Syst. Intell.* c. 2, §. 27, & le Cardinal Bona a été dans cette opinion, *Rer. Liturg.* l. 2, c. 4. Mosheim, dans ses *notes sur Cudworth*, ne l'approuve point; il soupçonne que ce sont plutôt les Païens qui avoient emprunté ces deux mots des Chrétiens. Il blâme en général ceux qui attribuent trop légérement aux premiers fidèles ces sortes d'emprunts. Malheureusement il est tombé lui-même dans cette faute plus souvent qu'aucun autre. Vingt fois il a répété dans ses ouvrages que les premiers Chrétiens empruntèrent plusieurs usages des Juifs & des Païens, afin de leur inspirer moins d'aversion pour le Christianisme; que la plupart de ces usages n'étoient fondés que sur les principes de la philosophie de Platon, à laquelle les Pères de l'Eglise étoient attachés. Or, cette philosophie étoit un des principaux appuis du Paganisme. Nous avons eu soin de réfuter cette imagination toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Quant à la prière *Kyrie eleison*, quand il seroit vrai que les Païens s'en sont servis quelquefois, ils n'ont pas pu y attacher le même sens que les Chrétiens. 1°. Par le mot *Kyrie*, Seigneur, un Chrétien entendoit le seul vrai Dieu, Créateur & seul souverain Maître de l'univers; un Païen ne pouvoit entendre qu'un Dieu particulier, tel que Jupiter ou un autre. D'ailleurs, l'usage des Païens ne fut jamais de donner à aucun de leurs Dieux le titre de *Seigneur*, mais plutôt celui de *Père* ou de *Bienfaiteur*. 2°. Ils n'avoient aucune idée du besoin continuel que nous avons tous, comme pécheurs, de la miséricorde de Dieu, &, en général, ils ne croyoient pas leurs Dieux fort miséricordieux. Cette prière ne pouvoit donc avoir lieu que dans la bouche de quelque malade souffrant, qui auroit imploré la pitié d'Esculape, Dieu de la santé. Ainsi, la remarque du Critique Anglois, réfutée par Mosheim, n'a aucune vraisemblance.



LABADISTES;

L

LABADISTES, hérétiques, disciples de Jean Labadie, fanatique du dix-septième siècle. Cet homme, après avoir été Jésuite, ensuite Carme, enfin Ministre Protestant à Montauban & en Hollande, fut chef de secte, & mourut dans le Holstein en 1674.

Voici les principales erreurs que soutenoient Labadie & ses partisans. 1°. Ils croyoient que Dieu peut & veut tromper les hommes, & les trompe effectivement quelquefois; ils alléguoient en faveur de cette opinion monstrueuse divers exemples tirés de l'Ecriture-Sainte qu'ils entendoient mal; comme celui d'Achab, de qui il est dit que Dieu lui envoya un esprit de mensonge pour le séduire. 2°. Selon eux, le Saint-Esprit agit immédiatement sur les ames, & leur donne divers degrés de révélation tels qu'il les faut pour qu'elles puissent se décider & se conduire elles-mêmes dans la voie du salut. 3°. Ils convenoient que le baptême est un sceau de l'alliance de Dieu avec les hommes, & ils trouvoient bon qu'on le donnât aux enfans naissans; mais ils conseilloient de le différer jusqu'à un âge avancé, parce que, disoient-ils, c'est une marque qu'on est mort au monde & ressuscité en Dieu. 4°. Ils prétendoient que la nouvelle alliance n'admet que des hommes spirituels, & qu'elle les met dans une liberté si parfaite qu'ils n'ont plus besoin de loi ni de cérémonies, que c'est un joug duquel Jésus-Christ a délivré les vrais fidèles. 5°. Ils soutenoient que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre, que l'observation du jour du repos est une pratique indifférente, que Jésus-Christ n'a pas défendu de travailler ce jour là comme pendant le reste de la semaine; qu'il est permis de le faire, pourvu que l'on travaille dévotement. 6°. Ils distinguoient deux Eglises, l'une dans laquelle le Christianisme a dégénéré & s'est corrompu, l'autre qui n'est composée que de fidèles régénérés & détachés du monde. Ils admettoient aussi le règne de mille ans, pendant lequel Jésus-Christ doit venir dominer sur la terre, convertir les Juifs, les Païens & les mauvais Chrétiens. 7°. Ils ne croyoient point la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; selon eux, ce Sacrement n'est que la commémoration de la mort de Jésus-Christ; on l'y reçoit seulement spirituellement, quand l'on communie avec les dispositions nécessaires. 8°. La vie contemplative, selon leur idée, est un état de grace & d'union divine, le parfait bonheur de cette vie, & le comble de la perfection. Ils avoient sur ce point un jargon de spiritualité que la tradition n'a point enseigné, & que les meilleurs maîtres de la vie spirituelle ont ignoré.

Il y a eu pendant long-tems des *Labadistes* dans le pays de Clèves, mais il est incertain s'il s'en trouve encore aujourd'hui. Cette secte n'avoit fait que joindre quelques principes des Anabaptistes à ceux des Calvinistes, & la prétendue spiritualité dont elle faisoit profession étoit la même que celle des Piétistes & des Hernhutes. Le langage de la piété, si énergique & si touchant dans les principes de l'Eglise Catholique, n'a plus de sens & paroit absurde, lorsqu'il est transplanté chez les sectes hérétiques; il ressemble aux arbustes, qui ne peuvent prospérer dans une terre étrangère.

LABARUM, étendart militaire que fit faire Constantin lorsqu'il eut vu dans le ciel la figure de la Croix. *Voyez* CONSTANTIN. On ignoroit l'étymologie du mot *labarum*; M. de Gébelin dit, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il vient de *Lab*, main, d'où est venu Λαϐω, prendre, tenir; & de Αρω, élever; c'est à la lettre, *ce que l'on tient élevé*.

LACTANCE, Orateur Latin, & Apologiste de la religion chrétienne. Selon l'opinion du Père Franceschini, dernier Editeur des ouvrages de *Lactance*, cet Ecrivain étoit né à Fermo en Italie; il étudia sous Arnobe, à Sicca en Afrique, fut appellé à Nicomédie pour enseigner la Rhétorique, devint Précepteur de Crispus, fils de Constantin, & se retira à Trèves après la mort funeste de son élève; il mourut l'an 325.

Son principal ouvrage est celui des *Institutions divines*, où il s'attache à démontrer l'absurdité du Paganisme & des opinions des Philosophes, & leur oppose la vérité & la sagesse de la doctrine chrétienne. On ne doute plus aujourd'hui que le livre *de la mort des Persécuteurs* ne soit de lui. Il a fait aussi un livre de l'*Ouvrage de Dieu*, dans lequel il prouve la Providence; & un autre de la *colère de Dieu*, où il fait voir que Dieu est vengeur du crime, aussi-bien que rémunérateur de la vertu. Son style n'est pas moins élégant que celui de Cicéron.

Lactance avoit encore écrit plusieurs autres ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Ceux qui nous restent ne sont pas sans défaut; plusieurs Censeurs, un peu trop rigides, y ont noté un assez grand nombre d'erreurs théologiques; mais la plupart sont seulement des façons de parler peu exactes, & qui sont susceptibles d'un sens orthodoxe lorsqu'on ne les prend pas à la rigueur. Il faut se souvenir que cet Auteur n'étoit pas Théologien, mais Orateur, qu'il n'avoit pas fait une longue étude de la doctrine chrétienne, mais qu'il possédoit

très-bien l'ancienne Philosophie. Quoiqu'il ne fut pas assez instruit pour expliquer avec précision tous les dogmes du Christianisme, il a cependant rendu à la religion un service essentiel, en mettant au grand jour les erreurs, les absurdités & les contradictions des Philosophes. Son ouvrage de la *Mort des Persécuteurs* contient plusieurs faits essentiels dont *Lactance* étoit très-bien informé, & qui ne se trouvent point ailleurs. On n'a pas tort de le mettre au nombre des Pères de l'Eglise.

L'Abbé Lenglet Dufresnoi a donné à Paris en 1748 une très-belle édition de *Lactance*, en deux volumes *in*-4°. Le Père Franceschini l'a fait réimprimer à Rome en 1754 & 1760, en dix vol. *in*-8°., avec de savantes dissertations.

LAI. On nomme ainsi celui qui n'est point engagé dans les Ordres ecclésiastiques; c'est une abbréviation du mot *Laïque*, & ce terme est principalement en usage parmi les Moines; ils entendent par *Frère Lai*, un homme pieux, & non lettré, qui se donne à un Monastère pour servir les Religieux.

Le *Frère Lai* porte un habit un peu différent de celui des Religieux; il n'a point de place au chœur, ni de voix en chapitre, il n'est pas dans les Ordres, ni même souvent tonsuré; il ne fait vœu que de stabilité & d'obéissance. Cet état est souvent embrassé par des hommes d'un caractère paisible & vertueux, qui fuient la dissipation du monde, & desirent de mieux servir Dieu dans un cloître. Il y a aussi des *Frères Lais* qui font les trois vœux de religion, qui sont destinés au service intérieur & extérieur du Couvent, qui exercent les offices de Jardinier, de Cuisinier, de Portier, &c. On les nomme aussi *Frères Convers*.

Cette institution a commencé dans l'onzième siècle; ceux à qui l'on donnoit ce titre étoient des hommes trop peu lettrés pour devenir Clercs, & qui en se faisant Religieux, se destinoient entièrement au travail des mains & au service temporel des Monastères; on sait que dans ce tems-là la plupart des Laïques n'avoient aucune teinture des lettres, & que l'on nomma *Clercs* tous ceux qui avoient un peu étudié & qui savoient lire. Cependant il n'auroit pas été juste d'exclure les premiers de la profession religieuse, parce qu'ils n'étoient pas lettrés.

Il ne faut donc pas attribuer cette distinction au dégoût que prirent les Religieux pour le travail des mains, à l'ambition d'être servis par des *Frères Lais*, au relâchement de la discipline, ni à d'autres motifs condamnables. Dans un tems où le Clergé séculier étoit à peu près anéanti, où les fidèles étoient réduits à recevoir des Religieux tous les secours spirituels, il étoit naturel que ceux qui pouvoient les leur rendre s'y livrassent tout entiers, pendant que ceux des Religieux qui en étoient incapables s'occupoient du travail des mains & du temporel. Il est sans doute résulté dans la suite un inconvénient de cette différence d'occupations, en ce que les Religieux Clercs n'ont plus regardé les *Frères Lais* que comme des manœuvres & des domestiques; mais dans l'origine la distinction entre les uns & les autres est venue de la nécessité & non du desir ou du projet d'introduire un changement dans la discipline monastique.

De même dans les Monastères de filles, outre les Religieuses du chœur, il y a des Sœurs converses, uniquement reçues pour le service du Couvent, & qui font les trois vœux de religion. Mais dans quelques Ordres très-austères, comme chez les Clarisses, il n'y a point de Sœurs converses; toutes les Religieuses font tour à tour tout le service & le travail intérieur de la maison.

LAÏCOCÉPHALES. Ce nom signifie une secte d'hommes qui ont pour chef un Laïque; il fut donné par quelques Catholiques aux Schismatiques Anglois, lorsque, sous la discipline de Samson & de Morisson, ces derniers furent obligés, sous peine de prison & de confiscation de biens, de reconnoître le Souverain pour chef de l'Eglise. C'est par ces moyens violens que la prétendue réforme s'est introduite en Angleterre. Le pouvoir pontifical, contre lequel on a tant déclamé, ne s'est jamais porté à de pareils excès. Mais l'absurdité de la réforme Anglicane parut dans tout son jour lorsque la couronne d'Angleterre se trouva placée sur la tête d'une femme : on ne vit pas sans étonnement les Evêques Anglois recevoir leur jurisdiction spirituelle de la Reine Elizabeth.

LAÏQUE, se dit des personnes & des choses distinguées de l'état ecclésiastique, ou de ce qui appartient à l'Eglise; ce nom vient du grec λαὸς, peuple. Ainsi l'on appelle *personnes laïques*, toutes celles qui ne sont point engagées dans les Ordres ni dans la Cléricature; *biens laïques*, ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise; *puissance laïque*, l'autorité civile des Magistrats, par opposition à la puissance spirituelle ou ecclésiastique.

La plupart des Auteurs Protestans ont prétendu que la distinction entre les Clercs & les *Laïques* étoit inconnue dans l'Eglise primitive, qu'elle n'a commencé qu'au troisième siècle, que ç'a été un effet de l'ambition du Clergé. Ainsi le soutiennent encore les Calvinistes, quel'on nomme en Angleterre Presbytériens & Puritains. Mais les Anglicans ou Episcopaux ont soutenu, comme les Catholiques, que cette distinction a été faite par Jésus-Christ lui-même, & qu'elle a été établie par les Apôtres.

C'est à eux seuls, & non aux simples fidèles, que Jésus-Christ a dit : vous n'êtes pas de ce monde, je vous ai tirés du monde, vous êtes la lumière du monde, &c. C'est à eux seuls qu'il a donné la commission d'enseigner toutes les nations, le pouvoir de remettre les péchés & de donner le Saint-Esprit; qu'il a promis de les placer sur douze sièges pour juger les douze tribus d'Israël, &c. Ils ont donc une mission, un caractère, des pouvoirs, des fonctions, que n'ont point les simples fidèles.

S. Paul, dans ses lettres à Tite & à Timothée, leur prescrit des devoirs qu'il n'exige point des simples fidèles ; il charge les premiers d'enseigner, de conduire, de gouverner ; les seconds, d'écouter la voix de leurs Pasteurs & d'obéir. S. Clément de Rome, Disciple & successeur immédiat des Apôtres, *Epist.* 1, *ad Cor.* n. 40, veut que l'on observe dans l'Eglise le même ordre qui étoit gardé parmi les Juifs, chez lesquels les *Laïques* n'avoient ni les mêmes devoirs, ni les mêmes fonctions que les Lévites & les Prêtres. S. Ignace, dans ses lettres, nous montre cette même discipline déjà établie, & S. Clément d'Alexandrie la suppose évidemment, *Quis Dives salvetur*, p. 959. Il n'est donc pas vrai que Tertullien & S. Cyprien soient les premiers qui en ont fait mention ; elle existoit avant eux, & elle est aussi ancienne que l'Eglise.

Vainement on objecte que S. Pierre, *Epist.* 1, c. 2, ℣. 9, attribue le Sacerdoce à tous les fidèles, & c. 5, ℣. 3, il les nomme *Clercs* ou *Clergé*, c'est-à-dire, l'héritage du Seigneur. Dans ces mêmes endroits l'Apôtre, leur attribue la Royauté ; on n'en conclura pas que tous font Rois ; il explique ce qu'il entend par *Sacerdoce*, en disant que c'est pour offrir à Dieu des victimes spirituelles, des vœux, des louanges, des prières ; il charge les Anciens ou les Prêtres de paître & de gouverner le troupeau du Seigneur ; il ordonne aux jeunes gens d'être soumis aux anciens. De même, dans l'ancien Testament, le peuple Juif est appellé un royaume de Prêtres ; *Ex.* c. 19, ℣. 6 ; & l'héritage du Seigneur, *Deut.* c. 4, ℣. 20, & c. 9, ℣. 29. S. Pierre n'a fait que répéter ces expressions ; il ne s'ensuit pas que chez les Juifs il n'y ait eu aucune distinction entre les Prêtres & le peuple : si un simple Juif avoit osé faire les fonctions des Prêtres, il auroit été puni de mort ; Saül, quoique revêtu de la Royauté, fut puni pour avoir eu cette témérité. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 1, c. 5. Bellarm. tome 2, Controv. 2, &c. *Voyez* Clergé.

LAMENTATION, poëme lugubre. Jérémie en composa un touchant la mort du saint Roi Josias, & dont il est fait mention, *II. Paralip.* c. 35, ℣. 25. Ce poëme est perdu ; mais il en reste un autre du même Prophète touchant les malheurs de Jérusalem ruinée par Nabuchodonosor.

Ces *Lamentations* contiennent cinq chapitres, dont les quatre premiers sont en vers acrostiches & abécédaires ; chaque verset ou chaque strophe commence par une des lettres de l'alphabet hébreu, rangées selon l'ordre qu'elles y gardent ; le cinquième est une prière par laquelle le Prophète implore les miséricordes du Seigneur. Les Hébreux nomment ce livre *Echa*, c'est le premier mot du texte, ou *Kinnoth. Lamentations* ; les Grecs Θρῆνοι, qui signifie la même chose. Le style de Jérémie est tendre, vif, pathétique ; son talent étoit d'écrire des choses touchantes.

Les Hébreux avoient coutume de faire des *Lamentations* ou des cantiques lugubres à la mort des grands hommes, des Rois ou des guerriers, & à l'occasion des calamités publiques ; ils avoient des recueils de ces *Lamentations* ; l'Auteur des *Paralipomènes* en parle dans l'endroit que nous avons cité. Nous avons encore celle que David composa sur la mort de Saül & de Jonathas, *II. Reg.* c. 1, ℣. 18. Il paroît même que les Juifs avoient des pleureuses à gages, comme celles que les Romains appelloient *Præficæ* : « Faites venir les pleureuses, » dit Jérémie, qu'elles accourent & qu'elles se lamentent sur notre sort ». C. 19, ℣. 16.

On chante les *Lamentations* de Jérémie pendant la Semaine-Sainte à l'office de Ténèbres, afin d'inspirer aux fidèles les sentimens de componction convenables aux mystères que l'on célèbre dans ces saints jours. Jérusalem, désolée de la perte de ses habitans, est la figure de l'Eglise Chrétienne affligée des souffrances & de la mort de son divin époux ; c'est aussi l'image d'une ame qui a eu le malheur de perdre la grace de Dieu par le péché, & qui desire de la récupérer par la pénitence.

Dans le chap. 4, ℣. 20, on lit ce passage remarquable : « Le Christ ou l'oint du Seigneur a été » pris pour nos péchés ; lui à qui nous disions, » sous votre ombre ou sous votre protection nous » vivrons parmi les nations ». Les Pères de l'Eglise ont appliqué avec raison ces paroles à Jésus-Christ ; on ne conçoit pas de quel autre personnage que du Messie le Prophète a voulu parler. C'est aussi à lui que les anciens Docteurs Juifs en ont fait l'application. *Voyez Galatin*, l. 8, c. 10.

LAMPADAIRE, nom d'un Officier de l'Eglise de Constantinople, qui avoit soin du luminaire & portoit un bougeoir élevé devant l'Empereur & l'Impératrice, pendant qu'ils assistoient au service divin. La bougie qu'il tenoit devant l'Empereur étoit entourée de deux cercles d'or en forme de couronne, & celle qu'il tenoit devant l'Impératrice n'en avoit qu'un.

Un Critique moderne, qui n'est pas ordinairement heureux dans ses conjectures, dit que les Patriarches de Constantinople imitèrent cette pratique & s'arrogèrent le même droit ; que de-là vraisemblablement est venue l'usage de porter des bougeoirs devant les Evêques lorsqu'ils officient : il pense que cette coutume, quelqu'interprétation favorable qu'on puisse lui donner, n'est pas le fruit des préceptes du Christianisme.

Il se trompe ; Jésus-Christ, dans l'Evangile, a dit à ses Disciples : « Ayez toujours des lampes ar» dentes à la main ; imitez les serviteurs vigilans, » qui attendent le moment auquel leur maître » viendra frapper à la porte, afin de la lui ouvrir » promptement ». *Luc*, c. 12, ℣. 35. « Vous êtes » la lumière du monde ; . . . . faites-la toujours » briller devant les hommes, de manière qu'ils » voient vos bonnes œuvres », &c. *Matt.* c. 5, ℣. 14. La bougie allumée devant les Evêques est evidemment destinée à les faire souvenir de cette

leçon de Jésus-Christ; il n'y a pas là de quoi flatter l'amour propre. Il étoit très-convenable d'inculquer la même vérité aux maîtres du monde, sur-tout lorsqu'ils étoient aux pieds des autels : ils ne sont pas moins obligés que les Pasteurs à donner bon exemple aux hommes. C'est dans le même dessein que l'on mettoit un cierge allumé à la main de ceux qui venoient de recevoir le baptême.

Mais à quoi bon ces couronnes d'or autour d'une bougie? C'étoient les signes de la dignité impériale. Si l'on imagine qu'il est bon de faire perdre de vue aux Souverains les signes de leur dignité, l'on se trompe encore; ces signes ont été établis, non-seulement pour leur concilier le respect, mais pour les faire souvenir de leurs devoirs. Lorsqu'ils écartent ces symboles trop énergiques & qu'ils affectent de se confondre avec le peuple; ce n'est pas ordinairement dans le dessein de l'édifier. Défions-nous d'une fausse philosophie qui tourne en ridicule tout ce que l'on appelle étiquette, bienséance du rang, marque de dignité, parce qu'elle ne veut porter aucun joug; les mœurs, la vertu, la police, le bien public, n'y gagnent certainement rien.

LAMPÉTIENS, secte d'hérétiques qui s'éleva, non dans le septième siècle, comme le disent plusieurs Critiques, mais sur la fin du quatrième. Pratéole les a confondus mal à propos avec les sectateurs de Wiclef, qui n'ont paru qu'environ mille ans plus tard.

Les *Lampétiens* adoptèrent en plusieurs points la doctrine des Aëriens; mais il est fort incertain s'ils y ajoutèrent quelques-unes des erreurs des Marcionites. Ce que l'on en sait de plus précis, sur le témoignage de S. Jean Damascène, c'est qu'ils condamnoient les vœux monastiques, particulièrement celui d'obéissance, qui étoit, disoient-ils, contraire à la liberté des enfans de Dieu. Ils permettoient aux Religieux de porter tel habit qu'il leur plaisoit, prétendant qu'il étoit ridicule d'en fixer la couleur & la forme, pour une profession plutôt que pour une autre, & ils affectoient de jeûner le samedi.

Selon quelques Auteurs, ces *Lampétiens* étoient encore appellés Marcianistes, Messaliens, Euchites, Enthousiastes, Choreutes, Adalphiens & Eustathiens. S. Cyrille d'Alexandrie, S. Flavien d'Antioche, S. Amphiloque d'Icone avoient écrit contre eux; ils étoient donc bien antérieurs au septième siècle. *Voyez* la note de Cotelier sur les *Const. Apost.* l. 5, c. 15, note 5. Il paroît que l'on a confondu le nom de Marcianistes avec celui de Marcionites, quand on a dit que les *Lampétiens* avoient adopté les erreurs de ces derniers.

Ce que l'on peut dire de plus probable, c'est que les différentes sectes dont nous venons de parler ne faisoient point corps, & n'avoient aucune croyance fixe; voilà pourquoi les anciens n'ont pas pu nous en donner une notice plus exacte.

Il n'est pas étonnant que les vœux monastiques aient trouvé des adversaires & des censeurs, ne fut-ce que parmi les Moines dégoûtés de leur état; mais ils ont été défendus & justifiés par les Pères de l'Eglise les plus respectables. Il y a du moins un grand préjugé en leur faveur, c'est qu'ordinairement ceux qui se sont dégoûtés de la vie monastique & l'ont quittée pour rentrer dans le monde, n'étoient pas d'excellens sujets.

LAMPROPHORES, surnom que l'on donnoit aux Néophytes pendant les sept jours qui suivoient leur baptême, parce qu'ils portoient un habit blanc dont on les avoit revêtus au sortir des fonts baptismaux. C'étoit le symbole de l'innocence & de la pureté de l'ame qu'ils avoient reçue par ce Sacrement. *Lamprophore* est formé de λαμπρὸς, éclatant, & de φέρω, je porte. Quand on baptise des adultes, l'on observe encore aujourd'hui l'usage de les revêtir d'un habit blanc, mais l'on se contente de mettre sur la tête des enfans baptisés un bonnet de toile blanche que l'on nomme *Crêmeau*. *V.* ce mot.

Les Grecs donnoient encore le nom de *Lamprophore* au jour de Pâques, tant à cause que la résurrection de Jésus-Christ est une source de lumière pour les Chrétiens, que parce qu'en ce jour les maisons étoient éclairées par un grand nombre de cierges. La lumière est le symbole de la vie, comme les ténèbres désignent souvent la mort; de-là on regarde le cierge paschal comme l'image de Jésus-Christ résuscité.

LANFRANC, né en Lombardie, se fit Moine à l'Abbaye du Bec en Normandie, devint Abbé de S. Etienne de Caën, & mourut Archevêque de Cantorbéry, l'an 1089. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ont été publiés par D. Luc d'Achery, en 1648, à Paris, *in-fol.*

Le plus connu de tous est son *Traité du corps & du sang du Seigneur*, dans lequel il établit la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie, & combat les erreurs de Bérenger. Cet Auteur se sent moins que ses contemporains de la rudesse du siècle dans lequel il écrivoit; il montre une grande connoissance de l'Ecriture-Sainte, de la Tradition & du Droit Canonique : on trouve dans ses écrits plus de naturel, d'ordre & de précision que dans les autres productions de l'onzième siècle. Les Protestans, qui ont témoigné en faire peu de cas, parce qu'il étoit Moine, avoient oublié que son mérite seul le fit placer sur le premier siège d'Angleterre, qu'il gagna la confiance de Guillaume le Conquérant, que pendant l'absence de ce Prince *Lanfranc* gouverna plusieurs fois le royaume avec toute la sagesse possible. Il ne faut donc juger des hommes ni par l'habit qu'ils ont porté, ni par le siècle dans lequel ils ont vécu; le cloître fut & sera toujours le séjour le plus propre pour se livrer à l'étude, pour acquérir tout à la fois beaucoup de connoissances & de vertus. On n'a qu'à confronter ce qu'a écrit *Lanfranc* pour établir le dogme de l'Eucharistie, avec ce que les plus habiles Ministres Protestans

ont fait pour l'attaquer, on verra de quel côté il y a le plus de justesse & de solidité. *Voy.* Bérenger.

LANGAGE, LANGUE. Il est dit dans *l'Ecclésiastique*, c. 17, § 5, que Dieu a donné à nos premiers parens la raison, une *langue*, ou un *langage*, des yeux, des oreilles, le sentiment & l'intelligence. Dans l'histoire de la création, Dieu parle à Adam, & lui présente les animaux pour leur donner un nom; Adam & Eve conversent ensemble; Dieu est donc l'auteur du *langage*. Les spéculations des Philosophes modernes sur la manière dont les hommes ont pu le former, sont non-seulement contraires au respect dû à la révélation, mais un tissu de visions que Lactance refutoit déja au quatrième siècle, *Divin. Instit.* l. 6, c. 10. Il suffit d'avoir du bon sens, dit-il, pour concevoir qu'il n'y eut jamais d'hommes sortis de l'enfance, & qui fussent rassemblés, sans avoir l'usage de la parole; Dieu, qui ne vouloit pas que l'homme fût une brute, a daigné lui parler & l'instruire en le créant.

Il n'est pas besoin d'une dissertation pour prouver que la connoissance des *langues* anciennes est très-utile & même nécessaire à un Théologien. L'hébreu est la *langue* originale dans laquelle ont été écrits les livres de l'ancien Testament; aucune version ne peut en rendre parfaitement & partout le sens & l'énergie. Quelques-uns de ces livres ne nous restent plus que dans la version grecque; c'est la *langue* de laquelle se sont servis les Evangélistes, les Apôtres & leurs Disciples, les Peres de l'Eglise les plus anciens & les plus respectables. Le latin est la *langue* ecclésiastique de tout l'Occident.

Mais les Protestans se trompent, lorsqu'ils imaginent que la connoissance des *langues* les rend beaucoup plus capables d'entendre l'Ecriture-Sainte que n'etoient les anciens Pères, & lorsqu'ils prétendent que ceux-ci en général font de mauvais interprêtes, parce qu'ils ne sçavoient pas l'hébreu. Origène & S. Jérôme l'avoient appris; cependant ils n'ont pas vu dans l'Ecriture-Sainte d'autres dogmes ni une autre morale que leurs contemporains, qui étoient bornés à consulter la version grecque.

Sans avoir besoin d'un grand appareil d'érudition, les Peres ont été instruits & guidés par la tradition des Eglises fondées par les Apôtres, par l'enseignement commun des différentes sociétés orthodoxes, & cet enseignement est beaucoup plus infaillible que les savantes conjectures des modernes. Si ces derniers nous ont satisfait sur plusieurs articles de peu d'importance, ils ont aussi fait naître des doutes sur d'autres choses plus nécessaires. Les nouveaux commentaires, loin de terminer les anciennes disputes, en ont souvent excité de nouvelles: parmi les explications des Pères, il y a beaucoup moins d'opposition qu'entre celles des Critiques de nos derniers siècles.

Nous sommes bien éloignés de blâmer ou de déprimer l'étude des *langues*, nous en reconnoissons volontiers la nécessité; mais si à ce secours, quelque utile qu'il soit, l'on n'ajoute pas la soumission à l'Eglise & la fidélité à suivre la tradition, l'Ecriture-Sainte, loin de concilier les esprits, sera toujours une pomme de discorde jettée parmi eux; chaque nouveau Docteur y trouvera ses rêveries & les appuiera sur vingt passages entendus à sa manière: l'expérience de dix-sept siècles n'en est qu'une trop bonne preuve. Depuis que les Novateurs en ont tous appellé à l'Ecriture Sainte, sont-ils mieux d'accord entr'eux qu'avec l'Eglise Catholique? Aucune secte n'a autant travaillé sur l'Ecriture que les Sociniens, & aucune n'en a fait un abus plus intolérable. Au troisième siècle, Tertullien s'élevoit déjà contre cette licence des hérétiques; il leur reprochoit leur témérité de vouloir prendre d'eux-mêmes le sens de l'Ecriture, sans consulter l'Eglise, à laquelle seule Dieu en a confié la lettre & en a donné l'intelligence.

Langues (Confusion des). *Voyez* Babel.

Langage typique. *Voyez* Type.

Langue vulgaire. Il y a une grande dispute entre les Catholiques & les Protestans, pour savoir si c'est un usage louable, ou un abus, de célébrer l'office divin & la liturgie dans une *langue* qui n'est pas entendue du peuple. C'est un des principaux reproches que les Controversistes hétérodoxes ont fait à l'Eglise Romaine; ils l'accusent d'avoir changé en cela l'usage de l'Eglise primitive, de cacher au peuple les choses qu'il a le plus grand intérêt de connoître, de le forcer à louer Dieu sans rien comprendre à ce qu'il dit.

Nous convenons que du tems des Apôtres & dans les premiers siècles le service divin se fit en *langue vulgaire* dans la plupart des Eglises; savoir, en syriaque dans toute l'étendue de la Palestine & de la Syrie, en grec dans les autres Provinces de l'Asie & de l'Europe où l'on parloit cette langue, en latin dans l'Italie & dans les autres parties occidentales de l'Empire. Il y a même lieu de présumer qu'en Egypte, pendant que l'on se servoit du grec dans la ville d'Alexandrie, on célébroit en cophte dans les autres Eglises de cette contrée; mais on ne fait pas précisément en quel tems cette diversité a commencé. C'est inutilement que Bingham a pris beaucoup de peine pour prouver le fait général, puisqu'il n'est contesté par personne, *Orig. Ecclés.* l. 13, c. 4.

Mais il y a aussi des exceptions qu'il ne falloit pas dissimuler. Lorsque S. Paul alla prêcher en Arabie, est-il certain qu'il y ait célébré la liturgie en arabe? Quoique le Christianisme ait subsisté au moins pendant quatre cens ans dans cette partie du monde, il n'y a dans toute l'antiquité aucun

vestige d'une liturgie arabe. Il a duré au moins aussi long-tems dans la Perse, & l'on n'a jamais entendu parler d'un service divin fait en langue persane. Du tems de S. Augustin, la langue punique étoit encore la seule qui fût entendue par une bonne partie des Chrétiens d'Afrique ; il nous l'apprend dans ses écrits ; mais il n'a jamais été question de traduire dans cette langue les prières de la liturgie. Lorsque le Christianisme pénétra dans les Gaules, le latin n'étoit pas plus la *langue vulgaire* du peuple que le françois ne l'est aujourd'hui dans nos provinces éloignées de la capitale ; il l'étoit encore moins chez les Espagnols, chez les Anglois & chez les autres peuples du Nord : cependant l'on a constamment célébré la liturgie en latin dans tout l'Occident. Il n'est donc pas universellement vrai que dans les premiers siècles le service divin ait été fait en *langue vulgaire*, puisque les trois langues dans lesquelles il a été célébré d'abord, n'étoient point vulgaires dans une grande partie du monde chrétien.

Dans la suite des tems, lorsque le mêlange des peuples a changé les langues & a multiplié les jargons à l'infini, soit dans l'Orient, soit dans l'Occident, l'Eglise ne s'est point assujettie à toutes ces variations ; elle a conservé constamment dans l'office divin les mêmes langues dans lesquelles il avoit été célébré d'abord : nous prouverons dans un moment que cette conduite a été très-sage.

Parce que les Protestans ont lu que les Grecs font leur office en grec, les Syriens en syriaque & les Egyptiens en cophte, ils se sont imaginés que ces langues sont encore populaires, comme elles l'étoient autrefois dans ces contrées ; c'est une erreur grossière. Le grec vulgaire d'aujourd'hui est un langage corrompu, très-différent du grec littéraire ; la *langue vulgaire* des Syriens n'est plus le syriaque, mais l'arabe qui est aussi parlé par les Chrétiens d'Egypte. L'éthiopien a été presqu'entièrement effacé chez les Abyssins par une langue nouvelle qu'un Roi d'extraction étrangère y a introduite ; l'arménien moderne n'est plus celui dans lequel la liturgie arménienne a été écrite : la liturgie syriaque a été portée chez les Indiens de la côte de Malabar, qui n'ont jamais eu l'usage de cette langue ; elle est en usage chez les Nestoriens qui ne l'entendent plus. Assémani, *Biblioth. Orient.* tome 4, chap. 7, §. 22. Tous ces peuples sont donc obligés de faire des études pour entendre le langage de leur liturgie, tout comme nous sommes forcés d'apprendre le latin. C'est, de la part des Protestans, une injustice de reprocher à l'Eglise Romaine seule une conduite qui est la même que celle de toutes les autres sociétés chrétiennes ; mais les prétendus réformateurs n'étoient pas assez instruits pour juger de ce qui est bien ou mal. *Voyez* LITURGIE.

Ils auroient eu quelque raison de se plaindre, si l'Eglise avoit décidé qu'il faut absolument célébrer l'office divin dans une langue inconnue au peuple ; mais loin de le faire, elle n'a donné l'exclusion à aucune langue ; elle a même permis l'introduction d'une langue nouvelle dans le service, toutes les fois que cela s'est trouvé nécessaire pour faciliter la conversion d'un peuple entier : ainsi, outre le grec, le latin & le syriaque, qui datent du tems des Apôtres, la liturgie a été célébrée en cophte de très-bonne heure ; au quatrième siècle, lorsque les Ethiopiens & les Arméniens se convertirent, elle fut traduite en éthiopien & en arménien ; au cinquième, elle fut mise par écrit dans ces six langues. Au neuvième & au dixième, on la traduisit en esclavon pour les Moraves & pour les Russes, & il leur fut permis de la célébrer dans cette langue. Mais lorsque tous ces langages ont changés, on a conservé la liturgie telle qu'elle étoit, & nous soutenons que l'on a bien fait.

1°. L'unité de langage est nécessaire pour entretenir une liaison plus étroite & une communication de doctrine plus facile entre les différentes Eglises du monde, & pour les rendre plus fidèlement attachées au centre de l'unité catholique. Que les différentes sociétés protestantes, qui n'ont entr'elles rien de commun, ne se soient pas mises en peine de conserver un même langage dans le service divin, cela n'est pas étonnant ; c'est autre chose pour l'Eglise Catholique, dont le caractère est l'unité & l'uniformité. Si les Grecs & les Latins n'avoient eu qu'une même langue, il n'auroit pas été aussi aisé à Photius & à ses adhérans d'entraîner toute l'Eglise Greque dans le schisme, en attribuant à l'Eglise Romaine des erreurs & des abus dont elle ne fut jamais coupable. Dès qu'un Protestant est hors de sa patrie, il ne peut plus participer au culte public ; un Catholique n'est dépaysé dans aucune des contrées de l'Eglise Latine. On a dit que l'empressement des Papes à introduire par-tout la liturgie romaine étoit un effet de leur ambition & de l'envie de dominer ; dans la vérité, ç'a été un effet de leur zèle pour la catholicité, qui est le caractère de la véritable Eglise.

2°. Une langue savante, qui n'est entendue que des hommes instruits, inspire plus de respect que le jargon populaire. La plupart de nos mystères paroîtroient ridicules, s'ils étoient exprimés dans un langage trop familier. Nous le voyons par la traduction des Pseaumes en vieux françois, qui avoit été faite par Marot pour les Calvinistes ; le style n'en est plus supportable. Les Bretons, les Picards, les Auvergnats, les Gascons, avoient autant de droit de faire l'office divin dans leur patois, que les Calvinistes de Paris en avoient de le faire en françois : pourquoi les réformateurs, si zélés pour l'instruction du bas peuple, n'ont-ils pas traduit la liturgie & l'Ecriture-Sainte dans tous ces jargons ? Cela auroit-il contribué beaucoup à rendre la religion respectable ?

3°. L'instabilité des langues vivantes entraîneroit nécessairement du changement dans les formules du culte divin & de l'administration des Sacremens;

ces altérations fréquentes en produiroient infailliblement dans la doctrine, puisque ces formules sont une profession de foi. On en a vu la preuve chez les Protestans, dont la croyance est aujourd'hui très-différente de celle qui a été prêchée par les premiers réformateurs. Sans cesse ils sont obligés de retoucher leurs versions de la Bible, & chaque nouveau Traducteur y met du sien; il est en droit de traduire selon ses idées & ses sentimens particuliers. Les Bibles Luthériennes, Calvinistes, Sociniennes, Anglicanes, ne sont pas exactement les mêmes, & les liturgies de ces différentes sectes ne se ressemblent pas davantage. *Voyez* VERSION.

4°. La nécessité d'apprendre la langue de l'Eglise a conservé dans tout l'Occident la connoissance du latin, nous a donné la facilité de consulter & de perpetuer les monumens de notre foi; sans cela, l'irruption des Barbares auroit étouffé dans nos climats toutes les connoissances humaines. Si parmi nous il suffisoit d'entendre le françois pour être en état de célébrer l'office divin, toute la science des Ministres de l'Eglise se réduiroit bientôt à savoir lire. Il ne sied point aux Protestans, qui se sont flattés d'être plus savans que les Catholiques, de blâmer une méthode qui met les Ecclésiastiques dans la nécessité de faire des études, & qui tend à prévenir le règne de l'ignorance. Sans la rivalité qui règne entre les Catholiques & les Protestans, ces derniers, avec leur zèle pour les *langues vulgaires*, seroient déjà plongés dans la même ignorance que les Cophtes d'Egypte, les Jacobites de Syrie & les Nestoriens des frontières de la Perse.

Il n'est pas vrai que, par l'usage d'une langue morte, les fidèles se trouvent privés de la connoissance de ce qui est contenu dans la liturgie; loin de leur interdire cette connoissance, l'Eglise recommande à ses Ministres d'expliquer au peuple les différentes parties du saint sacrifice & le sens des prières publiques: elle l'a ainsi ordonné dans le décret même du Concile de Trente, contre lequel les Protestans ont tant déclamé. « Quoique la » Messe, dit ce Concile, contienne un grand sujet » d'instruction pour le commun des fidèles, les » Pères n'ont cependant pas jugé expédient qu'elle » fût célébrée en *langue vulgaire*. C'est pourquoi, » sans s'écarter de l'usage ancien de chaque Eglise, » approuvé par celle de Rome, qui est la mère & » la maitresse de toutes les Eglises, & pour que » le pain de la parole de Dieu ne manque point » aux ouailles de Jésus-Christ, le saint Concile » ordonne à tous les Pasteurs & à tous ceux qui » ont charge d'ames, d'expliquer souvent, ou par » eux-mêmes ou par d'autres, une partie de la » Messe pendant qu'on la célèbre, & de développer les mystères de ce saint sacrifice, sur-tout » les jours de Dimanche & de Fête », *Sess.* 22, c. 8. D'autres Conciles particuliers ont ordonné la même chose, & il n'est aucun Pasteur qui ne se croye obligé de satisfaire à ce devoir.

D'ailleurs l'Eglise n'a pas absolument défendu les traductions des prières de la liturgie, par lesquelles le peuple peut voir dans sa langue ce que les Prêtres disent à l'Autel; elle n'a désapprouvé ces traductions que quand on a voulu s'en servir pour introduire des erreurs. Sur ce sujet, les moyens d'instruction sont multipliés à l'infini; quoi qu'en disent les Protestans, il n'est pas vrai qu'en général le peuple sache mieux sa religion chez eux que chez nous; leur symbole est plus court que le nôtre & plus aisé à retenir, & leur rituel n'est pas fort long. Ils sont plus disputeurs & moins dociles que nous; leurs femmes se croient théologiennes, parce qu'elles lisent la Bible; ce n'est pas là un grand bien: la plupart ne savent pas seulement ce que nous croyons & ce que nous enseignons, puisqu'ils ne cessent de travestir & de calomnier notre croyance.

Enfin, il n'est pas vrai que quand le peuple unit sa voix à celle des Ministres de l'Eglise dans une langue qui ne lui est pas familière, il ignore absolument ce qu'il dit; il sait, du moins en gros, le sens des prières qu'il fait, & c'en est assez pour nourrir sa foi & sa piété. En général, il y a plus de vraie piété parmi le peuple catholique que parmi les Protestans.

Leurs Controversistes ont fait grand bruit du passage dans lequel S. Paul dit: « Si je prie dans » une langue que je n'entends pas, mon cœur, à » la vérité, prie, mais mon esprit & mon intelligence sont sans fruit..... J'aime mieux ne dire » dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aye l'intelli- » gence, pour en instruire aussi les autres, que » d'en dire dix mille dans une langue inconnue », *I. Cor.* c. 14, ℣. 14 & 19. Mais la langue donc l'Eglise se sert dans ses prières n'est pas absolument inconnue, même au peuple, puisque, par les leçons des Pasteurs & par les traductions de la liturgie, le simple fidèle est suffisamment instruit de ce qu'il dit. Il n'en étoit pas de même lorsqu'un Chrétien, doué surnaturellement du don des langues, parloit dans l'Eglise, sans pouvoir être entendu de personne: c'est l'abus que S. Paul vouloit réformer. Nous ne voyons pas que lui-même ait donné aux Arabes qu'il convertit, une liturgie dans leur langue. *Voyez* la *Dissertation sur les Liturgies Orientales*, par l'Abbé Renaudot, p. 43; le Brun, *Explication de la Messe*, tome 7, 14ᵉ dissertation; *Traité sur l'usage de célébrer le service divin dans une langue non vulgaire*, par le P. d'Antecourt, &c.

LAOSYNACTE, Officier de l'Eglise Grecque, dont la charge étoit de convoquer le peuple pour les assemblées, comme faisoient aussi les Diacres dans les occasions nécessaires. Ce mot vient de Λαός, peuple, & Συνάγω, j'assemble.

La multitude d'Officiers attachés au service de l'Eglise chez les Grecs, démontre le soin que l'on avoit, sur-tout dans les premiers siècles, de maintenir l'ordre, la décence, la modestie, la sûreté

dans les assemblées chrétiennes. On veilloit exactement à ce qu'il ne s'y glissât aucun païen, aucun étranger inconnu ou suspect, aucun pécheur retranché de la communion. La certitude d'y être surveillé inspiroit la retenue aux jeunes gens & à ceux qui n'avoient pas beaucoup de piété : personne n'y jouissoit du privilège de braver impunément la sainteté des Temples & la majesté du service divin. Les Princes, les Grands, les Empereurs même, se conformoient à la discipline établie par les Pasteurs, donnoient les premiers l'exemple du respect dû au lieu saint & aux mystères que l'on y célébroit ; personne n'y exerçoit la police que les Ministres de l'Eglise. On auroit été bien étonné, si l'on y avoit vu entrer des militaires armés & dans l'équipage de soldats qui sont en présence de l'ennemi : cette indécence ne s'est introduite en Occident que depuis l'irruption des Barbares. *Voyez* Diacre.

LAPIDATION, est l'action de tuer quelqu'un à coups de pierres ; mot formé du latin, *lapis*, pierre.

Sans entrer dans le détail des différens crimes pour lesquels la loi de Moïse ordonnoit de lapider les coupables, il paroît, par plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte, que souvent les Juifs se croyoient en droit d'employer ce supplice sans aucune forme de procès, & c'est ce qu'ils appelloient *le jugement de zèle* ; ils en agissoient ainsi à l'égard des blasphémateurs, des adultères & des idolatres : mais on ne voit pas qu'ils y aient été formellement autorisés par la loi. Le chapitre 13 du Deutéronome, dont quelques incrédules veulent se prévaloir, n'établissoit point cette police ; & le prétendu jugement de zèle fut souvent, de la part des Juifs, l'effet d'une aveugle passion & d'un fanatisme insensé, puisqu'ils avoient ainsi mis à mort plusieurs Prophètes : Jésus-Christ & S. Paul le leur reprochent, *Matt.* c. 23, ℣. 37 ; *Hebr.* c. 11, ℣. 37.

Lorsqu'un coupable avoit été condamné par le Conseil des Juifs à être lapidé, on le trainoit hors de la ville pour lui faire subir ce supplice ; ainsi fut traité S. Etienne par sentence de ce Conseil, présidé par le Grand-Prêtre, *Act.* c. 7, ℣. 57 : mais lorsque les Juifs agissoient par les fureurs d'un faux zèle, ils lapidoient par-tout où ils se trouvoient, même dans le Temple ; tel est l'excès auquel ils s'étoient portés contre le Prêtre Zacharie, *Matt.* c. 23, ℣. 35. De même, lorsqu'ils amenèrent à Jésus-Christ une femme surprise en adultère, il dit aux accusateurs, dans le Temple même : « Que » celui d'entre vous qui est innocent lui jette la » première pierre », *Joan.* c. 8, ℣. 7. Une autre fois, les Juifs ayant prétendu qu'il blasphêmoit, ramassèrent des pierres dans ce même lieu pour le lapider. Ils en usèrent de même lorsqu'il leur dit : *Mon Père & moi ne sommes qu'un.* Il ne s'ensuit pas de-là que la loi de Moïse ait inspiré le fanatisme, la fureur, la cruauté aux Juifs.

LAPSES. C'étoient, dans les premiers tems du Christianisme, ceux qui, après l'avoir embrassé, retournoient au Paganisme. On distinguoit cinq espèces de ces apostats, que l'on nommoit *libellatici*, *mittentes*, *thurificati*, *sacrificati*, *blasphemati*.

Par *libellatici*, l'on entendoit ceux qui avoient obtenu du Magistrat un billet qui attestoit qu'ils avoient sacrifié aux idoles, quoique cela ne fût pas vrai. *Mittentes* étoient ceux qui avoient député quelqu'un pour sacrifier à leur place ; *thurificati*, ceux qui avoient offert de l'encens aux idoles ; *sacrificati*, ceux qui avoient pris part aux sacrifices des idolâtres ; *blasphemati*, ceux qui avoient renié formellement Jésus-Christ, ou juré par les faux Dieux : on nommoit *stantes* ceux qui avoient persévéré dans la foi. Le nom de *lapsi* fut encore donné dans la suite à ceux qui livroient les livres saints aux Païens pour les brûler.

Ceux qui étoient coupables de l'un ou de l'autre de ces crimes ne pouvoient être élevés à la cléricature, & ceux qui y étoient tombés, étant déjà dans le Clergé, étoient punis par la dégradation : on les admettoit à la pénitence ; mais après l'avoir faite, ils étoient réduits à la communion laïque. Bingham, *Orig. Eccles.* l. 4, c. 3, §. 7 ; & l. 6, c. 2, §. 4.

Il y eut deux schismes au sujet de la manière dont les *Lapses* devoient être traités ; à Rome, Novatien soutint qu'il ne falloit leur donner aucune espérance de réconciliation ; à Carthage, Felicissime vouloit qu'on les reçût sans pénitence & sans épreuve : l'Eglise garda un sage milieu entre ces deux excès.

Saint Cyprien, dans son traité *de lapsis*, met une grande différence entre ceux qui s'étoient offerts d'eux-mêmes à sacrifier dès que la persécution avoit été déclarée, & ceux qui y avoient été forcés, ou qui avoient succombé à la violence des tourmens ; entre ceux qui avoient engagé leur femme, leurs enfans, leurs domestiques, à sacrifier avec eux, & ceux qui n'avoient cédé qu'afin de mettre leurs proches, leurs hôtes ou leurs amis à couvert de danger. Les premiers étoient beaucoup plus coupables que les seconds, & méritoient moins de grace ; aussi les Conciles avoient prescrit pour eux une pénitence plus longue & plus rigoureuse : mais S. Cyprien s'élève avec une fermeté vraiment épiscopale contre la témérité de ceux qui demandoient d'être reconciliés à l'Eglise & admis à la communion, sans avoir fait une pénitence proportionnée à leur faute, qui employoient l'intercession des Martyrs & des Confesseurs pour s'en exempter ; le saint Evêque déclare que, quelque respect que l'Eglise doive avoir pour cette intercession, l'absolution extorquée par ce moyen ne peut réconcilier les coupables avec Dieu. *Voyez* Indulgence.

LATIN. L'Eglise *Latine* est la même chose que l'Eglise Romaine ou l'Eglise d'Occident, par opposition

opposition à l'Eglise Grecque ou à l'Eglise d'Orient.

Depuis le schisme des Grecs, commencé dans le neuvième siècle & consommé dans l'onzième, les Catholiques Romains, répandus dans tout l'Occident, ont été nommés *Latins*, parce qu'ils ont retenu dans l'office divin l'usage de la langue latine, de même que ceux d'Orient ont conservé l'usage de l'anc en grec.

M. Bossuet, dans sa *Défense de la tradition & des saints Pères*, observe très-bien que, depuis ce schisme fatal, l'Eglise *Latine* a été l'Eglise Catholique ou universelle; qu'ainsi, en fait de doctrine, ce seroit un abus de vouloir opposer le sentiment de l'Eglise Grecque à celui de l'Eglise *Latine*. Il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il soit inutile de savoir ce que l'on a pensé dans l'Eglise Grecque dans les huit premiers siècles, puisqu'alors elle faisoit partie de l'Eglise universelle. Il faut nécessairement joindre les Pères Grecs aux Pères *Latins*, pour former la chaîne de la tradition, & la faire remonter jusqu'aux Apôtres. Ç'a donc été un malheur que, depuis l'inondation des Barbares en Occident, l'on n'ait plus été en état de cultiver la langue grecque, & de lire ses Pères qui avoient écrit dans cette langue; ce n'est que depuis la renaissance des lettres parmi nous que l'on a recommencé à étudier la doctrine chrétienne dans les ouvrages de ces Ecrivains vénérables.

Comme, au septième siècle, les Mahométans ont fait dans l'Orient les mêmes ravages que les Barbares du Nord avoient faits en Occident pendant le cinquième & les suivans, les Lettres ont été encore moins cultivées, depuis ce tems-là, chez les Grecs que chez les *Latins*; & il y a eu moins de personnages célèbres parmi les premiers que parmi les seconds. Depuis plus de deux cens ans, l'étude de l'antiquité s'est renouvellée parmi nous, elle ne s'est point réveillée chez les Grecs: il n'y a parmi eux ni Ecoles célèbres, ni riches Bibliothèques; ceux d'entr'eux qui veulent faire de bonnes études, sont obligés de venir en Italie.

On a travaillé à la réunion des Grecs & des *Latins* dans les Conciles de Lyon & de Florence, mais avec peu de succès. Pendant les croisades, les *Latins* s'emparèrent de Constantinople, & y dominèrent plus de soixante ans, sous des Empereurs de leur communion; ces expéditions militaires ont encore augmenté l'aversion & l'antipathie entre les deux peuples. Aussi les Grecs détestent plus les *Latins* qu'ils ne haïssent les Mahométans, sous la tyrannie desquels ils sont opprimés; & les Missionnaires, qui vont en Orient, trouvent très-peu de fruit à faire chez les Grecs. *Voyez* GRECS.

LATITUDINAIRES, nom tiré du latin *latitudo*, largeur. Les Théologiens désignent sous ce nom certains Tolérans, qui soutiennent l'indifférence des sentimens en matière de religion, & qui accordent le salut éternel aux sectes même les plus ennemies du Christianisme; c'est ainsi qu'ils se flattent d'avoir élargi la voie qui conduit au Ciel. Le Ministre Jurieu étoit de ce nombre, ou du moins il autorisoit cette doctrine par sa manière de raisonner; Bayle le lui a prouvé dans un ouvrage intitulé *Janua Cœlorum omnibus reserata*, la porte du Ciel ouverte à tous.

Ce livre est divisé en trois traités. Dans le premier, Bayle fait voir que, selon les principes de Jurieu, l'on peut très-bien faire son salut dans la religion Catholique, malgré tous les reproches d'erreurs fondamentales & d'idolâtrie que ce Ministre fait à l'Eglise Romaine. D'où il s'ensuit que les Prétendus-Réformés ont eu très grand tort de rompre avec cette Eglise, sous prétexte que l'on ne pouvoit pas y faire son salut. Dans le second, Bayle prouve que, selon les mêmes principes, l'on peut aussi être sauvé dans toutes les Communions chrétiennes, quelles que soient les erreurs qu'elles professent, par conséquent parmi les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens ou Jacobites, & les Sociniens. C'est donc mal-à-propos que les Protestans ont refusé la tolérance à ces derniers. Dans le troisième, qu'en raisonnant toujours de même, on ne peut exclure du salut ni les Juifs, ni les Mahométans, ni les Païens. *Œuvres de Bayle*, tome 2.

M. Bossuet, dans son *sixième Avertissement aux Protestans*, 3e partie, a traité cette même question plus profondément, & il a remonté plus haut. Il a démontré, 1°. que le sentiment des *Latitudinaires*, ou l'indifférence en fait de dogmes, est une conséquence inévitable du principe duquel est partie la prétendue réforme; savoir, que l'Eglise n'est point infaillible dans ses décisions, que personne n'est obligé de s'y soumettre sans examen, que la seule règle de foi est l'Ecriture-Sainte. C'est aussi le principe sur lequel les Sociniens se sont fondés; pour engager les Protestans à les tolérer, ils ont posé pour maxime qu'il ne faut point regarder un homme comme hérétique ou mécréant, dès qu'il fait profession de s'en tenir à l'Ecriture-Sainte. Jurieu lui-même est convenu que tel étoit le sentiment du très-grand nombre des Calvinistes de France, qu'ils l'ont porté en Angleterre & en Hollande lorsqu'ils s'y sont réfugiés; que dès ce moment cette opinion y a fait chaque jour de nouveaux progrès. D'où il résulte évidemment que la prétendue réforme, par sa propre constitution, entraîne dans l'indifférence des religions; la plupart des Protestans n'ont point d'autre motif de persévérer dans la leur. Jurieu est encore convenu que la tolérance civile, c'est-à-dire, l'impunité accordée à toutes les sectes par le Magistrat, est liée nécessairement avec la tolérance ecclésiastique, ou avec l'indifférence, & que ceux qui demandent la première n'ont d'autre dessein que d'obtenir la seconde.

2°. Il fait voir que les *Latitudinaires*, ou Indifférens, se fondent sur trois règles, dont aucune

ne peut être contestée par les Protestans ; savoir, 1°. qu'*il ne faut reconnoître nulle autorité que celle de l'Ecriture ;* 2°. que *l'Ecriture, pour nous imposer l'obligation de la foi, doit être claire ;* en effet, ce qui est obscur ne décide rien, & ne fait que donner lieu à la dispute ; 3°. qu'*où l'Ecriture paroît enseigner des choses inintelligibles, & auxquelles la raison ne peut atteindre, comme les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, &c., il faut la tourner au sens qui paroît le plus conforme à la raison, quoiqu'il semble faire violence au texte.* De la première de ces règles, il s'ensuit que les décisions des Synodes, & les confessions de foi des Protestans, ne méritent pas plus de déférence qu'ils n'en ont eu eux-mêmes pour les décisions des Conciles de l'Eglise Romaine ; que quand ils ont forcé leurs Théologiens de souscrire au Synode de Dordrecht, sous peine d'être privés de leurs chaires, &c., ils ont exercé une odieuse tyrannie. La seconde règle est universellement avouée parmi eux ; c'est pour cela qu'ils ont répété sans cesse, que sur tous les articles nécessaires au salut l'Ecriture est claire, expresse, à portée des plus ignorans. Or, peut-on supposer qu'elle le soit sur tous les articles contestés entre les Sociniens, les Arminiens, les Luthériens & les Calvinistes ? Non sans doute ; tous sont donc très-bien fondés à persister dans leurs opinions. La troisième règle ne peut pas être contestée non plus par aucun d'eux ; c'est sur cette base qu'ils se sont fondés pour expliquer dans un sens figuré ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps ; si vous ne mangez ma chair & ne buvez mon sang*, &c., parce que, selon leur avis, le sens littéral fait violence à la raison. Un Socinien n'a donc pas moins de droit de prendre dans un sens figuré ces autres paroles, *le Verbe étoit Dieu, le Verbe s'est fait chair*, dès que le sens littéral lui paroît blesser la raison. Il n'est pas un des prétextes, dont les Calvinistes se sont servis pour éluder le sens littéral dans le premier cas, qui ne serve aussi aux Sociniens pour l'esquiver dans le second.

Vainement les Protestans ont eu recours à la distinction des articles fondamentaux & non fondamentaux ; de leur propre aveu, cette distinction ne se trouve pas dans l'Ecriture-Sainte. Peut-on d'ailleurs regarder comme fondamental, selon leurs principes, un article sur lequel on ne peut citer que des passages qui sont sujets à contestation, & susceptibles de plusieurs sens ? Au jugement d'un Socinien, les dogmes de la Trinité & de l'Incarnation ne sont pas plus fondamentaux que celui de la présence réelle aux yeux d'un Calviniste. *Voyez* FONDAMENTAL.

3°. M. Bossuet montre que, pour réprimer les *Latitudinaires*, les Protestans ne peuvent employer aucune autorité que celle des Magistrats. Mais ils se sont ôtés d'avance cette ressource, en déclamant non-seulement contre les Souverains Catholiques qui n'ont pas voulu tolérer le Protestantisme dans leurs Etats, mais encore contre les Pères de l'Eglise qui ont imploré, pour maintenir la foi, le secours du bras séculier, sur-tout contre S. Augustin, parce qu'il a trouvé bon que les Donatistes fussent ainsi réprimés.

A la vérité, Jurieu & d'autres ont été forcés d'avouer que leur prétendue réforme n'a été établie nulle part par un autre moyen ; à Genève, elle s'est faite par le Sénat ; en Suisse, par le Conseil Souverain de chaque canton ; en Allemagne, par les Princes de l'Empire ; dans les Provinces-Unies, par les Etats ; en Danemarck, en Suède, en Angleterre, par les Rois & les Parlemens : l'autorité civile ne s'est pas bornée à donner pleine liberté aux Protestans, mais elle est allée jusqu'à ôter les Eglises aux Papistes, à défendre l'exercice public de leur culte, à punir de mort ceux qui y persistoient. En France même, si les Rois de Navarre & les Princes du Sang ne s'en étoient pas mêlés, on convient que le Protestantisme auroit succombé. Ainsi ses sectateurs ont prêché successivement la tolérance & l'intolérance, selon l'intérêt du moment ; les patiens & les persécuteurs ont eu raison, tour à tour, lorsqu'ils se sont trouvés les plus forts.

4°. Il observe qu'en Angleterre la secte des Brownistes, ou Indépendans, est née de la même source. Ces sectaires rejettent toutes les formules, les catéchismes, les symboles, même celui des Apôtres, comme des pièces sans autorité ; ils s'en tiennent, disent-ils, à la seule parole de Dieu. D'autres enthousiastes ont été d'avis de supprimer tous les livres de religion, & de ne réserver que l'Ecriture-Sainte.

5°. Il prouve, comme a fait Bayle, que selon les principes de Jurieu, qui sont ceux de la réforme, on ne peut exclure du salut ni les Juifs, ni les Païens, ni les sectateurs d'aucune religion quelconque.

L'Eglise Catholique, plus sage & mieux d'accord avec elle-même, pose pour maxime que ce n'est point à nous, mais à Dieu, de décider qui sont ceux qui parviendront au salut, & qui sont ceux qui en seront exclus. Dès qu'il nous a commandé la foi à sa parole comme un moyen nécessaire & indispensable de salut, il ne nous appartient pas de dispenser personne de l'obligation de croire ; & il est absurde d'imaginer que Dieu nous a donné la révélation, en nous laissant la liberté de l'entendre comme il nous plaira ; ce seroit comme s'il n'avoit rien révélé du tout. Aussi a-t-il confié à son Eglise le dépôt de la révélation ; & si, en la chargeant du soin d'enseigner toutes les nations, il n'avoit pas imposé à celles-ci l'obligation de se soumettre à cet enseignement, Jésus-Christ auroit été le plus imprudent de tous les Législateurs.

Depuis dix-sept siècles, cette Eglise n'a changé ni de principes, ni de conduite ; elle a frappé d'anathême & a rejeté de son sein tous les sectaires qui ont voulu s'arroger l'indépendance. Les

absurdités, les contradictions, les impiétés dans lesquelles ils sont tombés tous, dès qu'ils ont rompu avec l'Eglise, achèvent de démontrer la nécessité de lui être soumis. En prêchant l'indépendance, les *Latitudinaires*, loin de faciliter le chemin du Ciel, n'ont fait qu'élargir la voie de l'enfer. *Voyez* INDIFFÉRENCE.

LATRAN, étoit dans l'Histoire Romaine le nom d'un homme, de Plautius Lateranus, Consul désigné, qui fut mis à mort par Néron; il fut donné ensuite à un ancien palais de Rome, & aux bâtimens que l'on a faits à sa place; enfin à l'Eglise de S. Jean-de-Latran, qui passe pour être la plus ancienne de Rome, & qui est le siége de la Papauté; mais il est probable que son nom lui vient plutôt de *later*, brique, que du Consul Lateranus.

On appelle Conciles de *Latran* ceux qui ont été tenus à Rome dans la Basilique de ce nom, & il y en a eu onze, dont quatre sont généraux ou œcuméniques; nous ne parlerons que de ces derniers.

L'un est celui de l'an 1123, sous le Pape Calixte II, dans lequel on fit plusieurs Canons touchant la discipline, sur-tout contre la simonie, contre le pillage des biens de l'Eglise, contre l'ambition des Moines, qui usurpoient la jurisdiction & les fonctions ecclésiastiques. C'est le neuvième Concile général. On y voit que les mœurs de l'Europe étoient alors très corrompues, que la licence des séculiers, portée à son comble, s'étoit communiquée au Clergé.

Le dixième fut tenu l'an 1139, sous le Pape Innocent II, immédiatement après le schisme formé par Pierre de Léon, ou l'Anti-Pape Anaclet. Comme Innocent II n'avoit pas encore été reconnu par les Rois de Sicile & d'Ecosse, un des premiers objets du Concile fut d'éteindre enfin tout reste de schisme, & de réformer les abus qui s'étoient introduits à cette occasion. Il condamna ensuite les erreurs de Pierre de Bruis & d'Arnaud de Bresse, l'un des Disciples d'Abélard. *Voyez* ARNALDISTES & PÉTROBRUSIENS. On fut obligé de renouveller la plupart des Canons de discipline qui avoient été faits dans le Concile précédent, & qui avoient produit très-peu d'effet.

Le onzième, l'an 1179, fut présidé par Alexandre III, & il fut encore destiné à éteindre un nouveau schisme formé par un Anti-Pape nommé Calixte, soutenu par l'Empereur Frédéric. Ce Concile prit des mesures & fit des réglemens pour prévenir, dans la suite, les schismes à l'occasion de l'élection des Papes. Il condamna les Vaudois, les Cathares, appellés aussi Patarins ou Poplicains, & les Albigeois. Il renouvella les Canons des Conciles précédens touchant la discipline, & fit de nouveaux efforts pour réprimer le brigandage des Seigneurs, le luxe des Prélats, le déréglement des Ordres, soit militaires, soit religieux. Mais que pouvoient produire les loix ecclésiastiques au milieu des désordres & de l'anarchie qui régnoient dans l'Europe entière?

Le douzième fut convoqué l'an 1215 par Innocent III. Ce Pape y fit recevoir soixante-dix Canons de discipline, à la tête desquels est une exposition de la foi catholique, contre les Albigeois & les Vaudois. La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie y est établie; c'étoit la confirmation des Conciles précédens, qui avoient condamné l'hérésie de Bérenger. On y trouve, pour la première fois, le terme de *transsubstantiation*, pour exprimer le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jésus-Christ. Le Concile condamna ensuite le traité que l'Abbé Joachim avoit fait contre Pierre Lombard sur la Trinité, & dans lequel il avoit enseigné des erreurs. On y trouve enfin la condamnation de la doctrine d'Amauri.

L'onzième Canon renouvelle l'ordonnance qui avoit été portée dans le Concile précédent, d'établir des Maîtres de grammaire dans les Eglises Cathédrales & Collégiales; il veut que l'on établisse aussi des Théologaux dans les Eglises Métropolitaines. Réglement sage, mais triste monument de l'ignorance dans laquelle l'on étoit plongé, & que les Pasteurs s'efforçoient en vain de dissiper.

Le vingt-unième est le célèbre Canon *omnis utriusque sexus*, qui ordonne à tous les fidèles de se confesser au moins une fois l'an, à leur propre Prêtre, & de recevoir la sainte Eucharistie au moins à Pâques. Il fut fait à l'occasion des Albigeois & des Vaudois, qui méprisoient la confession & la pénitence administrée par les Prêtres, & prétendoient recevoir l'absolution de leurs péchés par la seule imposition des mains de leurs Chefs.

La plupart des loix portées dans ce Concile ont été renouvellées par celui de Trente, & sont aujourd'hui assez généralement observées. *Voyez l'Histoire de l'Eglise Gallicane*, tome 10, l. 30, an. 1215.

LATRAN (Chanoines de) ou de S. SAUVEUR. C'est une Congrégation de Chanoines réguliers, dont le chef-lieu est l'Eglise de S. Jean de *Latran*. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il y avoit eu à Rome, depuis les Apôtres, une succession continuelle de Clercs vivant en commun, & attachés à cette Eglise; mais ce ne fut que sous Léon III, vers le milieu du huitième siècle, qu'il se forma des Congrégations de Chanoines réguliers vivant en commun. On ne peut donc pas prouver que les Clercs de S. Jean de *Latran* aient possédé cette Eglise pendant huit cens ans, & jusqu'à Boniface VIII, qui la leur ôta, pour mettre à leur place des Chanoines réguliers. Eugène IV, cent cinquante ans après, y rétablit les anciens pos-

fesseurs. Aujourd'hui une partie de ces Chanoines sont des Cardinaux.

LATRIE, mot grec dérivé de λάτρις, serviteur. Dans l'origine, λατρεία désignoit le respect, les services & tous les devoirs qu'un esclave rend à son maître; de-là l'on s'est servi de ce terme pour signifier le culte que nous rendons à Dieu. Comme nous honorons aussi les Saints par respect pour Dieu lui-même, l'on a nommé *dulie* le culte rendu aux Saints, afin de témoigner que ce culte n'est point égal à celui que l'on rend à Dieu, qu'il lui est inférieur & subordonné.

Cette distinction n'a pas satisfait les Protestans; ils disent que chez les Grecs Δοῦλος & λάτρις signifient également un serviteur; qu'ainsi *dulie* & *latrie* expriment l'un & l'autre le *service*; d'où ils concluent que nous *servons* indifféremment Dieu, les Saints, les reliques, les images, puisque nous rendons un culte à ces divers objets; qu'entre *idolâtrie*, service des idoles, & *iconolâtrie*, service des images, il n'y a évidemment aucune différence.

Mais argumenter sur un mot équivoque n'est pas le moyen d'éclaircir une question. Un Militaire *sert* le Roi, un Magistrat *sert* le public; nous rendons *service* à nos amis, nous disons même à un inférieur, je suis votre *serviteur*. Si un disputeur soutenoit que, dans tous ces exemples, le mot *servir* a le même sens, il se rendroit très-ridicule.

Servir Dieu, ce n'est pas seulement lui rendre des honneurs & du respect, mais c'est lui témoigner l'amour, la reconnoissance, la confiance, la soumission & l'obéissance que nous lui devons comme au souverain Maître de toutes choses; peut-on dire, dans le même sens, que nous *servons* les Saints & les images, parce que nous les honorons, & que nous leur donnons des signes de respect? Nous honorons les Saints, parce qu'ils sont eux-mêmes les serviteurs de Dieu; en cela nous n'obéissons pas aux Saints, mais à Dieu. Il est dit qu'ils *régneront* avec Dieu, *Apoc.* c. 22, ℣. 5; leur récompense est appellée un *royaume*, *Matt.* c. 25, ℣. 34. En quel sens, s'il n'est pas permis de leur adresser des respects, ni des prières? Nous honorons les images, parce qu'elles nous représentent des objets respectables, & c'est à ces objets même que s'adressent nos respects; mais ce respect n'est ni égal, ni inspiré par le même motif que celui que nous rendons à Dieu.

Quelques Ordres religieux, plusieurs dévots à la Sainte-Vierge, se sont nommés *serviteurs de Marie*; cela ne signifie point qu'ils vouloient obéir à la Sainte Vierge comme à Dieu: nous appellons les prières pour les morts un *service* pour eux, & il ne s'ensuit rien.

Posons donc pour principe que les mots *latrie*, *dulie*, *culte*, *service*, &c. changent de signification, selon les divers objets auxquels ils sont appliqués; que de même le culte change de nature, selon la diversité des objets auxquels il est adressé, & des motifs par lesquels il est inspiré; que c'est l'intention seule qui décide si un culte est religieux ou superstitieux, légitime ou criminel.

L'*idolâtrie*, c'est-à-dire, le culte ou le respect rendu au simulacre d'un Dieu du Paganisme, étoit un crime, non-seulement parce que Dieu l'avoit défendu par une loi positive, mais parce qu'il étoit absurde & impie en lui-même. Il étoit adressé à un être imaginaire & fantastique, à un prétendu génie ou démon, que l'on supposoit présent & logé dans une statue, en vertu de sa consécration, à un personnage auquel on attribuoit tout-à-la-fois les vices de l'humanité & un pouvoir absolu sur les hommes, auquel on vouloit témoigner par-là un respect, une soumission, une confiance qui ne sont dus qu'au Créateur & au souverain Maître de l'univers. L'*iconolâtrie*, ou le culte rendu à une image de Jesus-Christ, ou d'un Saint, porte-t-elle aucun de ces caractères? y a-t-il aucune ressemblance entre ces deux cultes?

Daillé, qui a tant écrit contre le culte prétendu superstitieux de l'Eglise Romaine, est forcé de convenir que dès le quatrième siècle les Pères de l'Eglise ont mis une différence entre *latrie* & *dulie*; que, par le premier de ces termes, ils ont désigné le culte rendu à Dieu, & par le second le culte adressé aux Saints; puisque l'Eglise a trouvé bon d'adopter cette distinction, il est de notre devoir de nous y conformer; c'est à elle de fixer le langage de la religion & de la Théologie, comme c'est à la société civile de déterminer le sens du langage ordinaire. Mais il ne faut pas croire que le culte des Saints, des images & des reliques n'ait commencé qu'au quatrième siècle, comme Daillé & les autres Protestans le prétendent; nous prouverons en son lieu qu'il date du tems des Apôtres. *Voyez* CULTE, DULIE, SAINTS, &c.

LAVABO, ou LAVEMENT DES DOIGTS, cérémonie qui se fait par le Prêtre à la Messe; il lave ses doigts du côté de l'Epître, en récitant plusieurs versets du pseaume 25, qui commencent par ces mots: *Lavabo inter innocentes manus meas.* Au quatrième siècle, S. Cyrille de Jérusalem, *Catheg. Mystag.* 5, & l'Auteur des *Constitutions apostoliques*, l. 2, c. 8, n. 11, observent que cette action de se laver les mains est un symbole de la pureté d'ame que les Prêtres doivent apporter à la célébration du saint Sacrifice.

On peut voir dans le P. le Brun, *Explicat. des cérém. de la Messe*, tome 2, page 343, qu'il y a des variétés dans la manière de placer cette action. Selon l'ordre romain, elle se fait immédiatement avant l'oblation; dans les Eglises de France & d'Allemagne, elle se fait immédiatement après; dans quelques-unes, l'usage est de la faire avant

& après. *Voyez* les *Notes du P. Ménard sur le Sacram. de S. Gregoire*, p. 370 & 371.

LAUDES. *Voyez* HEURES CANONIALES.

LAVEMENT DES PIEDS, coutume que les anciens pratiquoient à l'égard de leurs hôtes, & qui est devenue dans le Christianisme une cérémonie pieuse.

Les Orientaux lavoient les pieds aux étrangers qui arrivoient d'un voyage, parce que, pour l'ordinaire, on marchoit les jambes nues & les pieds garnis seulement de sandales. Ainsi Abraham fit laver les pieds aux trois Anges qu'il reçut chez lui, *Gen.* c. 18, ℣. 4. On fit la même chose à Eliézer, & à ceux qui l'accompagnoient, lorsqu'ils arrivèrent chez Laban, & aux frères de Joseph, en Egypte, *Gen.* c. 24, ℣. 32; c. 43, ℣. 24. Cet office s'exerçoit ordinairement par des serviteurs & des esclaves. Abigail témoigne à David qu'elle s'estimeroit heureuse de laver les pieds aux serviteurs du Roi, *I. Reg.* c. 25, ℣. 41. Jésus, invité à manger chez Simon le Pharisien, lui reproche d'avoir manqué à ce devoir de politesse, *Luc*, c. 7, ℣. 44.

Jésus lui-même, après la dernière cène qu'il fit avec ses Apôtres, voulut leur donner une leçon d'humilité, en leur lavant les pieds; & cette action est devenue depuis un acte de piété. Ce que le Sauveur dit à S. Pierre dans cette occasion : *Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*, a fait croire à plusieurs anciens que le *lavement des pieds* avoit des effets spirituels, & pouvoit effacer les péchés. S. Ambroise, *L. de Myst.* c. 6, témoigne que, de son tems, on lavoit les pieds aux nouveaux baptisés, au sortir du bain sacré, & il semble croire que comme le Baptême efface les péchés actuels, le *lavement des pieds*, qui se fait ensuite, ôte le péché originel, ou, du moins, diminue la concupiscence. Ce sentiment lui est particulier.

Cet usage n'avoit pas seulement lieu dans l'Eglise de Milan, mais encore dans d'autres Eglises d'Italie, des Gaules, de l'Espagne & de l'Afrique. Le Concile d'Elvire le supprima en Espagne, à cause de la confiance superstitieuse que le peuple y mettoit; il paroit que dans les autres Eglises il a été aboli, à mesure que la coutume de donner le Baptême par immersion a cessé. Quelques anciens lui ont donné le nom de *Sacrement*, & lui ont attribué le pouvoir d'effacer les péchés véniels; c'est le sentiment de S. Bernard, & S. Augustin a pensé de même. Il observe cependant, *Epist.* 119, *ad Januar.* que plusieurs s'abstenoient de cette pratique, de peur qu'elle ne semblât faire partie du Baptême. Un ancien Auteur, dont les Sermons sont dans l'Appendix du 5e tome des ouvrages de ce Père, soutient que le *lavement des pieds* peut remettre les péchés mortels. Cette dernière opinion n'a nul fondement dans l'Ecriture-Sainte, ni dans la tradition. Quant au nom de *Sacrement*, duquel quelques-uns se sont servis, il paroît qu'ils ont seulement entendu par-là le signe d'une chose sainte, c'est-à-dire, de l'humilité chrétienne, mais auquel Jésus-Christ n'a point attaché la grace sanctifiante comme aux autres Sacremens.

Il faut avouer cependant que la tradition & la croyance de l'Eglise est ici la seule règle qui puisse nous faire distinguer cette cérémonie d'avec un Sacrement; nous ne voyons pas pourquoi les Protestans, qui s'en tiennent à l'Ecriture seule, refusent de mettre le *lavement des pieds* au nombre des Sacremens. Rien n'y manque des conditions qu'ils exigent; c'est un signe très-propre à représenter la grace qui nous purifie de nos péchés; Jésus-Christ semble y avoir attaché cette grace, en disant à S. Pierre, *si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*; il ordonne à ses Disciples de faire cette cérémonie à son exemple, *Joan.* c. 13, ℣. 14. Que faut-il de plus?

Cette cérémonie se fait le Jeudi-Saint chez les Syriens & chez les Grecs, aussi-bien que dans l'Eglise Latine. A Rome, le Pape, à la tête du sacré Collége, se rend dans une salle de son palais destinée à cette action; il prend une étole violette, une chape rouge, une mitre simple; les Cardinaux sont en chape violette. Il met de l'encens dans l'encensoir, & donne la bénédiction au Cardinal-Diacre qui doit chanter l'Evangile *ante diem festum Paschæ*, &c. *Joan.* c. 13; c'est l'histoire de cette action même faite par Jésus-Christ. Après l'Evangile, on lui présente le livre à baiser, & le Cardinal-Diacre lui donne l'encens. Alors un chœur de Musiciens entonne l'antienne ou le répons *Mandatum novum do vobis*, &c. Le Pape ôte sa chape, prend un tablier, lave les pieds à douze pauvres Prêtres étrangers, qui sont assis sur une estrade, & vêtus d'un habit de camelot blanc, avec une espèce de capuchon fort ample. Il leur fait distribuer à chacun, par son Trésorier, une médaille d'or & une d'argent, du poids d'une once. Le Majordome leur donne à chacun une serviette, avec laquelle le Doyen des Cardinaux, ou le plus ancien, leur essuie les pieds. Le Pape retourne à sa chaire, lave ses mains, reprend la chape & la mitre, dit l'oraison dominicale & d'autres prières. Il ôte ensuite ses habits pontificaux, & rentre dans son appartement suivi du même cortège. Les douze pauvres sont conduits dans une autre salle du Vatican, où on leur sert à dîner; le Pape vient leur présenter à chacun le premier plat, & leur verse le premier verre de vin, leur parle avec bonté, leur accorde des indulgences, & se retire. Pendant le reste du repas, le Prédicateur ordinaire du Pape fait un sermon. La cérémonie finit par le dîner que le Saint Père donne aux Cardinaux.

Les Empereurs de Constantinople faisoient la même cérémonie dans leur palais avant la Messe. *Voyez* les *Notes du P. Ménard sur le Sacram. de*

S. Grégoire, page 97. Au mot Cène, nous avons rapporté la manière dont le Roi la fait en France.

LAURE, demeure des anciens Moines. Ce nom vient du grec Λαυρὰ, place, rue, village, hameau.

Les Auteurs ne conviennent point de la différence qu'il y avoit entre *laure* & *monastère*. Quelques-uns prétendent que *laure* signifioit un vaste édifice, qui pouvoit contenir jusqu'à mille Moines & plus; mais il paroit, par l'Histoire Ecclésiastique, que les anciens monastères de la Thebaïde n'ont jamais été de cette étendue. L'opinion la plus probable est que les monastères étoient, comme ceux d'aujourd'hui, de grands bâtimens divisés en salles, chapelles, cloitres, dortoirs & cellules pour chaque Moine; au lieu que les *laures* étoient des espèces de villages ou hameaux, dont chaque maison étoit occupée par un ou deux Moines au plus. Ainsi les couvens des Chartreux d'aujourd'hui paroissent représenter les *laures*, au lieu que les maisons des autres Moines répondent aux Monastères proprement dits.

Les différens quartiers d'Alexandrie furent d'abord appellés *laures*; mais après l'institution de la vie monastique, ce terme fut borné à signifier les espèces de hameaux habités par des Moines. Ceux-ci ne se rassembloient qu'une fois la semaine pour assister au service divin, & s'édifier mutuellement. Ce que l'on avoit d'abord appellé *laure* dans les villes, fut nommé *paroisse*.

LAZARE. Un des miracles les plus éclatans que Jésus-Christ ait opérés est la résurrection de *Lazare*; les incrédules ont fait tous leurs efforts pour le rendre douteux; mais la narration de l'Evangéliste qui le rapporte, nous présente des caractères de vérité si frappans, qu'il n'est pas possible de les obscurcir : quiconque les examinera sans prévention, sera convaincu que la fraude, l'imposture, l'erreur, le hasard, n'ont pu y avoir aucune part. *Joan.* c. 11 & 12.

1°. *Lazare* étoit un homme riche & considéré chez les Juifs; cela est prouvé par la manière dont l'Evangile en parle, par la quantité de parfums que sa sœur répandit pour faire honneur à Jésus, par la manière dont il fut embaumé après sa mort, par l'attention des principaux Juifs de Jérusalem, qui vinrent consoler Marthe & Marie de la mort de leur frère, &c. Un homme de cette condition auroit-il voulu se déshonorer & se rendre odieux à sa nation par une fraude concertée avec Jésus? Que pouvoit-il en espérer, & que n'avoit-il pas à craindre? Il auroit fallu que les deux sœurs & les domestiques de *Lazare* fussent du complot. Comment feindre la maladie, la mort, les funérailles, l'embaumement d'un homme de considération, à une demi-lieue de Jérusalem, sans danger d'être découvert?

2°. La crainte du ressentiment des Juifs devoit en détourner les complices; il y avoit une excommunication prononcée par le conseil des Juifs, contre tous ceux qui reconnoîtroient Jésus pour le Messie; ses ennemis avoient déja tenté plus d'une fois de l'arrêter : essayer une fourberie dans ces circonstances, c'étoit accélérer la perte de Jésus, & s'y envelopper avec lui. Jésus lui-même auroit-il osé la proposer à une famille qui lui témoignoit de l'affection & de l'estime, & dont l'amitié pouvoit lui être utile? Il ne faut pas s'obstiner, comme font les incrédules, à peindre Jésus, tantôt comme un fanatique imbécille & imprudent, tantôt comme un fourbe assez adroit pour en imposer à toute la Judée; ces deux caractères ne s'accordent pas, & ni l'un ni l'autre ne peuvent être attribués à *Lazare*.

3°. Jésus n'étoit pas à Béthanie lorsque *Lazare* tomba malade, mourut & fut enterré; il étoit à Bethabara au-delà du Jourdain, à plus de douze lieues de distance de Béthanie; on lui envoya un messager pour l'avertir : il se passa au moins cinq jours depuis le départ de cet envoyé jusqu'à l'arrivée de Jésus, qui affecta de ne pas se presser. S'il y avoit eu de la fraude, il faudroit supposer que *Lazare* & ses complices avoient pris sur eux tout l'odieux du complot, & avoient ménagé à Jésus un prétexte très-apparent pour se disculper, en disant qu'il étoit absent, & qu'il avoit été trompé lui-même.

4°. La douleur des deux sœurs, après la mort de *Lazare*, avoit toutes les marques possibles de sincérité; les Juifs venus de Jérusalem croient que Marie, qui sort pour aller au-devant de Jésus, va pleurer au tombeau de son frère. Le discours qu'elles adressent successivement à Jésus, les larmes que répand Marie, celles que Jésus verse lui-même, la réponse qu'il fait aux deux sœurs, l'étonnement des assistans, qui disent : *Cet homme, qui a guéri un aveugle-né, ne pouvoit-il donc pas empêcher son ami de mourir?* Tout annonce la sincérité & la bonne foi.

5°. C'est en présence des deux sœurs, des Juifs de Jérusalem, de ses Disciples, que Jésus se fait conduire à la caverne dans laquelle est inhumé *Lazare*; on ne prend pas tant de témoins pour jouer une imposture. Il ordonne d'ôter la pierre qui fermoit le tombeau : *Seigneur*, lui dit Marthe, *il sent déja mauvais, il y a quatre jours qu'il est enseveli*; cette circonstance est répétée deux fois. Jésus lève les yeux au ciel, invoque son Père, appelle *Lazare*, & lui commande de sortir dehors. Le mort se lève, on lui ôte les bandes sépulchrales, il est plein de vie. Plusieurs Juifs, témoins de ce prodige, crurent en Jésus-Christ. Une narration si naturelle & si bien circonstanciée, ne peut pas être un ouvrage d'imagination.

6°. L'usage des Juifs d'enterrer les morts dans des cavernes est certain, il venoit des Patriarches; on voit encore dans la Judée plusieurs de ces

tombeaux anciens, & l'on fait que les Juifs avoient changé peu de choses à la manière d'embaumer des Egyptiens. Ils enduisoient d'aromates les corps. Nicodème apporta environ cent livres de myrrhe & d'aloès pour embaumer le corps de Jésus, *selon la coutume des Juifs.* Lorsque Marie répandit des parfums sur Jésus, *elle me rend déja*, dit-il, *les honneurs de la sépulture.* Après avoir saupoudré de ces drogues desséchantes les membres du mort, ils les lioient de bandelettes qui en étoient imbibées; ils environnoient de même la tête & la couvroient d'un suaire. C'est ainsi que *Lazare* avoit été enseveli; l'Evangéliste le fait remarquer en parlant des bandelettes dont ses mains & ses pieds étoient liés, & du suaire qui étoit sur sa tête.

Si *Lazare* n'avoit pas été mort, il lui auroit été impossible de demeurer pendant plusieurs heures ainsi emmaillotté, le visage couvert de drogues, dans un tombeau couvert par une pierre, sans être suffoqué; & s'il n'avoit pas été ainsi enseveli, comme l'étoient les morts de sa condition, les Juifs présens à la résurrection n'auroient pas été dupes d'une sépulture simulée; ils auroient accusé Jésus, *Lazare*, & ses sœurs, d'imposture.

7°. Tout au contraire, il est dit que plusieurs crurent en Jésus-Christ, que les autres allèrent avertir les Juifs de ce qui s'étoit passé. Là-dessus ils délibèrent: » Que ferons-nous, disent-ils? Cet » homme fait beaucoup de miracles; si nous le » laissons continuer, tout le monde croira en lui; » les Romains viendront détruire notre ville & » notre nation «. Ils prennent la résolution de faire mourir Jésus. Plusieurs vinrent exprès à Béthanie pour voir *Lazare* ressuscité. Le bruit que ce miracle fit à Jérusalem valut à Jésus l'entrée triomphante qu'il y fit quelques jours avant la Pâque. Les Juifs, furieux de cet éclat, résolurent de se défaire aussi de *Lazare*, parce que sa résurrection augmentoit le nombre des partisans de Jésus.

Ainsi les circonstances dont ce miracle fut précédé, la manière dont il fut opéré, les effets qu'il produisit, concourent à en démontrer la réalité; les incrédules auroient dû y faire quelque attention, avant d'argumenter pour le faire paroitre douteux.

Dira-t-on, comme quelques-uns, que toute cette histoire est fausse, que S. Jean l'a forgée dans un tems où il n'y avoit plus de témoins oculaires ni contemporains qui pussent le contredire? Nous n'insisterons point sur le caractère personnel de S. Jean, sur son âge vénérable, sur le ton de candeur qui règne dans tous ses écrits, sur l'inutilité de cette fable pour établir l'Evangile; mais comment un vieillard centenaire, un Ecrivain Juif, auquel les incrédules n'ont jamais attribué des talens sublimes, a-t-il pu forger une narration si naturelle & si bien circonstanciée, où rien ne se dément, où tout contribue à persuader, s'il n'a pas été lui-même témoin oculaire du fait & de la manière dont il s'est passé? Avec la critique la plus subtile & la plus maligne, les incrédules n'ont pu y découvrir aucune marque d'imposture.

Il est faux qu'alors il n'y eût plus de témoins oculaires. Quadratus, Disciple des Apôtres, atteste que plusieurs personnes guéries ou ressuscitées par Jésus-Christ avoient vécu jusqu'au tems auquel il écrivoit; c'étoit sous Adrien, vers l'an 120, par conséquent assez long-tems après la mort de S. Jean. Eusèbe, *Hist.* l. 4, c. 3. Cet Evangéliste étoit donc environné, soit de témoins oculaires ou contemporains, soit de gens qui avoient pu apprendre la vérité de leur bouche.

La résurrection de *Lazare* n'étoit point un fait obscur que S. Jean pût forger sans conséquence; il fait remarquer que ce prodige avoit fait du bruit dans la Judée, que d'un côté il augmenta le nombre des partisans de Jésus, que de l'autre il aigrit ses ennemis & leur fit prendre la résolution de le mettre à mort. Il n'étoit donc pas possible de le publier à faux, sans s'exposer à être contredit, & cette imprudence auroit été d'autant plus grossière, que les autres Evangélistes n'en avoient pas parlé. Il faudroit donc toujours supposer que S. Jean a été, d'un côté, un fourbe très-adroit, capable de forger la narration la plus propre à en imposer; de l'autre, un imposteur stupide, qui n'a pas vu le danger auquel il s'exposoit de nuire à la cause, en voulant la servir.

Mais le silence des autres Evangélistes est justement ce qui inspire des soupçons à d'autres Critiques. Il est évident, disent-ils, qu'en fait de résurrections, ces Historiens sont allés en augmentant & ont voulu enchérir les uns sur les autres; Saint Mathieu & S. Marc n'avoient parlé que de la résurrection de la fille de Jaïre, qui venoit seulement d'expirer; S. Luc y ajoute le fils de la veuve de Naïm que l'on portoit en terre; cela étoit plus admirable: S. Jean, pour amplifier, raconte la résurrection de *Lazare*, mort depuis quatre jours, enterré & déjà infect; cette progression de merveilleux sent la fable & le dessein d'en imposer. Aucun Ecrivain Juif n'a parlé de ce miracle, & il n'en est fait mention dans aucun monument public.

Nous soutenons qu'il n'est pas vrai que S. Jean cherche à augmenter le merveilleux des miracles de Jésus-Christ, puisqu'il a passé sous silence non-seulement les deux premières résurrections rapportées par les autres Evangélistes, mais encore la transfiguration de Jésus-Christ, de laquelle il avoit été témoin oculaire. Ce prodige étoit pour le moins aussi capable d'exciter l'admiration que la résurrection de *Lazare*. En lisant son Evangile, on voit que son dessein a été principalement de rapporter les discours & les actions de Jésus-Christ dont il n'étoit pas fait mention dans les autres Evangélistes; c'est pour cela qu'il est le seul qui raconte le miracle des noces de Cana. Mais il déclare à la fin de son Evangile que Jésus a fait beaucoup d'autres

miracles qu'il ne rapporte point, & le récit de Quadratus prouve qu'en effet Jésus avoit encore ressuscité d'autres morts que ceux dont parlent les Evangélistes.

Il est évident qu'aucun des quatre ne s'est proposé de faire une histoire complette des miracles, des discours, des actions de Jesus-Christ; les trois premiers n'ont presque rien dit de ce qu'il a fait depuis la fête des Tabernacles, au mois d'Octobre, jusqu'à la Pâque suivante, & c'est dans cet intervalle de tems qu'il ressuscita *Lazare*.

Dans les *Sepher Thledoth Jesu*, les Juifs ont avoué qu'il a ressuscité des morts; n'est-ce pas assez que cet aveu général de leur part? C'est une absurdité d'exiger qu'ils aient écrit ces miracles en détail; par-là ils auroient rendu leur incrédulité plus inexcusable, & se seroient couverts d'ignominie. Mais les ennemis du Christianisme ne craignent point de se rendre aussi ridicules que les Juifs; parce que l'Historien Joseph leur semble avoir parlé trop clairement des miracles & de la résurrection de Jesus-Christ, ils rejettent son témoignage comme supposé; cet aveu, disent-ils, est trop formel pour un Juif: lorsqu'on leur en allègue d'autres qui ne sont pas aussi exprès, ils n'en font point de cas; ils disent cela n'est pas assez formel. Comment faudroit-il donc que les aveux des Juifs fussent conçus pour les convaincre.

Il auroit fallu, disent-ils, que les Juifs, prétendus témoins de la résurrection, eussent vu *Lazare* malade, mort, embaumé, qu'ils eussent senti l'odeur de sa corruption, enfin qu'ils eussent conversé avec lui depuis sa sortie du tombeau.

Qui leur a dit que cela n'est pas arrivé? L'Evangile nous donne lieu de présumer tout ce qu'ils exigent. En effet, les Juifs venus de Jérusalem à Béthanie pour consoler Marthe & Marie, étoient les amis de *Lazare*; ils l'avoient donc vu malade & ils avoient assisté à ses funérailles, puisque Béthanie n'étoit qu'à une demi-lieue de Jérusalem. Lorsque Jésus fit ouvrir le tombeau en leur présence, ils virent *Lazare* mort & embaumé; ils purent donc respirer l'odeur de sa corruption. Ils le virent sortir du tombeau à la voix de Jésus, & ils purent converser avec lui à ce moment même; quelques-uns d'entr'eux allèrent raconter aux chefs de la nation ces faits dont ils avoient été témoins.

Quand nous aurions leur propre témoignage par écrit, de quoi nous serviroit-il contre les incrédules? Ou ces témoins ont cru en Jésus-Christ, ou ils n'y ont pas cru. S'ils y ont cru, leur témoignage devient suspect comme celui des Apôtres, qui sont eux-mêmes des Juifs convertis. S'ils n'y ont pas cru, l'argument ordinaire des incrédules reviendra sur la scène; il est impossible, diront nos adversaires, que des hommes raisonnables aient vu un pareil miracle, sans croire en Jesus-Christ.

Déjà ils nous opposent ce raisonnement. Si ce miracle, disent-ils, eût été incontestable, il n'est pas possible que les Juifs eussent poussé la rage jusqu'à vouloir mettre à mort *Lazare* aussi-bien que Jésus, afin d'arrêter les suites de ce prodige; il est plus naturel de croire qu'ils les reconnurent tous deux coupables d'imposture.

Tel est l'entêtement de nos adversaires; ils aiment mieux penser que Jesus, ses Disciples, *Lazare*, ses sœurs, ses domestiques, ses amis, ont été tout à la fois des fourbes & des insensés, qui trompoient sans motif & au péril de leur vie, que d'avouer que les Juifs étoient des forcenés. Mais ils sont peints comme tels par Joseph lui-même; la conduite qu'ils ont tenue après la résurrection de Jesus-Christ le démontre, & depuis dix-sept cens ans leur postérité porte encore ce caractère. La conduite de Jésus & de ses Disciples est-elle marquée au même coin? L'opiniâtreté même des incrédules nous fait voir jusqu'où les Juifs ont pu la pousser, & ce que produit la passion sur les esprits qui s'y sont une fois livrés.

LAZARISTES. C'est le nom que l'on donne vulgairement aux Prêtres de la Congrégation de la Mission, parce qu'ils occupent à Paris la maison de S. Lazare. Cette Congrégation a été instituée par S. Vincent de Paul, en 1617, & confirmée par les Papes Alexandre VII & Clément X. Leur destination est de travailler à l'instruction des peuples de la campagne & à l'administration des Paroisses, de former les jeunes Ecclésiastiques aux fonctions de leur état, de faire des missions dans les pays infidèles, de s'employer au secours & au rachat des esclaves sur les côtes de Barbarie. L'utilité de leurs travaux a fait promptement multiplier cet institut dans les divers états de l'Europe; ils sont actuellement chargés des missions que les Jésuites avoient établies dans les Echelles du Levant, ainsi qu'à Pekin & à Goa.

L E

LEÇON, manière de lire. Dans la Bible, dans les écrits des Pères & des Auteurs Ecclésiastiques, les différentes *leçons* ou variantes sont les termes différens dans lesquels le texte d'un même Auteur est rendu dans différens manuscrits anciens; cette diversité vient pour l'ordinaire de l'altération que le tems y a causée, ou de l'inattention des Copistes.

Les versions de l'Ecriture portent souvent des *leçons* différentes du texte hébreu, & les divers manuscrits de ces versions présentent souvent des *leçons* différentes entr'elles. La grande affaire des Critiques & des Editeurs est de déterminer laquelle de plusieurs *leçons* est la meilleure, ce qui se fait en confrontant les différentes *leçons* de plusieurs manuscrits ou imprimés, & en préférant celle qui fait un sens plus conforme à ce qu'il paroit que l'Auteur a voulu dire, ou qui se trouve dans les

les manuscrits ou les imprimés les plus corrects. *Voyez* Variantes.

Leçon, ce qui doit être lu. En termes de Breviaire, ce sont des morceaux détachés, soit de l'Ecriture-Sainte, soit des Pères, ou des Auteurs Ecclésiastiques, qu'on lit à Matines. Il y a des Matines à neuf *leçons*, d'autres à trois *leçons*; les capitules sont des *leçons* abrégées.

On appelle aussi *leçons de Théologie*, ce qu'un Professeur de cette science enseigne à ses écoliers, & chaque séance qu'il emploie à cette fonction. Enfin, *leçon* signifie quelquefois instruction; dans ce sens, nous disons que l'Evangile nous donne d'excellentes *leçons*.

LECTEUR, Clerc revêtu de l'un des quatre Ordres mineurs. Les *Lecteurs* étoient anciennement de jeunes enfans que l'on élevoit pour les faire entrer dans le Clergé; ils servoient de Secretaires aux Evêques & aux Prêtres, & s'instruisoient ainsi en lisant & en écrivant sous eux; conséquemment on choisissoit ceux qui paroissoient les plus propres à l'étude, & qui pouvoient être dans la suite élevés au Sacerdoce: plusieurs cependant demeuroient *Lecteurs* toute leur vie.

La plupart des Savans pensent que la fonction des *Lecteurs* n'a été établie qu'au troisième siècle, & que Tertullien est le premier qui en ait parlé. Pour prouver que cet Ordre est plus ancien, le Père Ménard a cité la lettre de S. Ignace aux fidèles d'Antioche, c. 12. Mais cette lettre est supposée. La fonction des *Lecteurs* a toujours été nécessaire dans l'Eglise, puisque l'on y a toujours lu les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, soit à la Messe, soit à l'office de la nuit. On y lisoit aussi les actes des Martyrs, les lettres des autres Evêques, ensuite les homélies des Pères, comme on le fait encore; il étoit naturel de préférer pour cette fonction les hommes qui avoient une voix plus sonore, un organe plus agréable, une prononciation plus nette que les autres. Bingham, *Orig. Eccléf.* l. 3, c. 5, tome 2, p. 29, observe que dans l'Eglise d'Alexandrie l'on permettoit aux Laïques, même aux Catéchumènes, de lire l'Ecriture-Sainte en public, mais qu'il ne paroît pas que cette permission ait eu lieu dans les autres Eglises; il pense que tantôt les Diacres, tantôt les Prêtres, & quelquefois les Evêques, s'acquittoient de cette fonction: cela peut être; mais il n'est pas prouvé qu'elle ait été interdite à ceux des Laïques qui en étoient capables.

Les *Lecteurs* étoient chargés de la garde des livres sacrés, ce qui les exposoit beaucoup à être inquiétés pendant les persécutions. La formule de leur ordination marque qu'ils doivent lire pour celui qui prêche, chanter les leçons, bénir le pain & les fruits nouveaux. L'Evêque les exhorte à lire fidèlement & à pratiquer ce qu'ils lisent, & les met au rang de ceux qui administrent la parole de Dieu. Comme il leur appartenoit de lire l'Epitre & l'Evangile, S. Cyprien jugeoit que cette fonction ne convenoit mieux à personne qu'aux Confesseurs qui avoient souffert pour la foi, *Epist.* 33 & 34, puisqu'ils avoient confirmé par leur exemple les vérités qu'ils lisoient au peuple.

Dans l'Eglise Grecque, les *Lecteurs* étoient ordonnés par l'imposition des mains; mais cette cérémonie n'avoit pas lieu pour eux dans l'Eglise Latine. Le quatrième Concile de Carthage ordonne que l'Evêque mettra la Bible entre les mains du *Lecteur* en présence du peuple, en lui disant: *Recevez ce livre, & soyez Lecteur de la parole de Dieu; si vous remplissez fidèlement votre emploi, vous aurez part avec ceux qui administrent la parole de Dieu. Voyez* le *Sacram. de S. Grég.* p. 233, & les *notes du Père Ménard*, p. 274 & suivantes.

Les personnes de la plus haute considération se faisoient honneur de remplir cette fonction, témoin l'Empereur Julien & son frère Gallus, qui, pendant leur jeunesse, furent ordonnés *Lecteurs* dans l'Eglise de Nicomédie. Par la novelle 123 de Justinien, il fut défendu de prendre pour *Lecteurs* des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans; mais avant ce réglement, l'on avoit vu cet emploi rempli par des enfans de sept à huit ans, que leurs parens destinoient de bonne heure à l'Eglise, afin que par une étude continuelle ils se rendissent capables des fonctions les plus difficiles du saint ministère.

Il paroît par le Concile de Chalcédoine qu'il y avoit dans quelques Eglises un *Archi-Lecteur*, comme il y a eu un Archi-Acolyte, un Archidiacre, un Archiprêtre, &c. Le septième Concile général permet aux Abbés qui sont Prêtres, & qui ont été bénis par l'Evêque, d'imposer les mains à quelques-uns de leurs Religieux pour les faire *Lecteurs*.

LECTICAIRES, Clercs qui dans l'Eglise Grecque étoient chargés de porter les corps morts sur un brancard nommé *lectum* ou *lectica*, & de les enterrer; on les nommoit aussi *Copiates* & *Doyens*. *Voyez* Funérailles.

LECTURES DE BOYLE. Suite de discours publics fondés en Angleterre par Robert *Boyle*, en 1691, dans le dessein de prouver la religion chrétienne contre les infidèles & les incrédules, & de répondre aux objections de ces derniers, sans entrer dans aucune des controverses & des disputes qui divisent les Chrétiens. Ces discours ont été recueillis en Anglois par extrait, en 3 vol. *in-fol.*, & traduits en françois sous le titre de *Défense de la religion, tant naturelle que révélée*, &c. en 6 volumes *in-12*.

Il est fâcheux, sans doute, qu'une pareille fondation ait été nécessaire en Angleterre, & que notre nation même ait eu besoin de recevoir des remèdes contre la vapeur pestilentielle de l'incrédulité qui nous a été communiquée par les Anglois. Mais nous ne devons pas être moins reconnoissans

envers ceux qui ont travaillé à guérir cette maladie; & à en arrêter les progrès. Si les incrédules François avoient été aussi exacts à lire ce qui a été écrit en faveur de la religion chez nos voisins, que ce qui a été fait contre elle, ils auroient peut-être rougi de copier des impostures & des sophismes qui avoient été complettement réfutés dans la langue même dans laquelle ils avoient paru d'abord, & ils auroient été moins hardis à nous donner comme nouvelles des objections très-connues de tous les Théologiens instruits.

Pour connoître les Ecrivains Anglois qui ont attaqué la religion & ceux qui l'ont défendue, il faut consulter l'ouvrage de Jean Leland, intitulé : *Views of the Deistical Writers*, &c. ou *Tableau des Ecrivans qui ont professé le Déisme en Angleterre*, en 3 vol. *in*-8°. Cet Auteur donne une notice exacte de leurs livres, & de ceux que l'on a composés contre eux; il en fait l'extrait; il expose les principes & les paradoxes des incrédules, & les réfute sommairement. La plupart des réfutations qu'il nous fait connoître ont été traduites en françois; l'ouvrage même dont nous parlons l'auroit été, s'il y avoit plus d'ordre & de méthode; mais il auroit besoin d'être entièrement refondu.

Il faut que dans ce combat l'avantage soit demeuré aux Apologistes du Christianisme, puisque ses ennemis ont été réduits au silence, & n'ont pas osé répliquer; ce n'est pas par crainte, puisque la liberté de la presse est très observée en Angleterre; c'est donc par impuissance. Il en sera de même de ceux qui ont parlé si haut parmi nous, & qui se sont fait une réputation en copiant servilement les Anglois; leurs plagiats, mis au grand jour, suffisent déjà pour les couvrir d'opprobre. *Voyez* INCRÉDULES.

LÉGENDAIRE, Ecrivain des légendes ou des vies des Saints. Le premier *Légendaire* Grec que l'on connoît est Siméon Métaphraste, qui vivoit au dixième siècle, & le premier *Légendaire* Latin est Jacques de Varase, plus connu sous le nom de Jacques de *Voragine*, qui mourut Archevêque de Gènes, en 1298, âgé de 96 ans.

La vie des Saints par Métaphraste, pour chaque jour du mois de l'année, n'est point une fiction de son cerveau, comme le prétendent quelques Critiques mal instruits; cet Auteur avoit sous les yeux des monumens qui ne subsistent plus; mais il ne s'est pas borné à en rapporter fidèlement les faits, il a voulu les broder & les embellir. On peut s'en convaincre, en comparant les actes originaux du martyre de S. Ignace & quelques autres avec la paraphrase que Métaphraste en a faite.

Jacques de Varase est Auteur de la fameuse *légende dorée*, qui fut reçue avec tant d'applaudissement dans les siècles d'ignorance, & que la renaissance des Lettres fit souverainement dédaigner. *Voyez* ce qu'en pensent Melchior Cano, dans ses lieux Théologiques; Wicelius & Baillet.

Les ouvrages de Métaphraste & de Varase ne pèchent pas seulement du côté de l'invention, de la critique & du discernement, mais ils sont remplis de contes puériles & ridicules. Quelques autres Ecrivains les ont imités dans les bas siècles, & n'ont pas été plus judicieux. Quels qu'aient été leurs motifs, on ne peut pas les excuser; la religion n'approuve aucune espèce de mensonge; une piété fondée sur des fables ne peut pas être solide. Les Pères de l'Eglise ont formellement réprouvé toutes les fraudes pieuses, toutes les fictions forgées pour se conformer au mauvais goût des lecteurs. Mais dans les siècles de ténèbres l'on ne lisoit plus les Pères de l'Eglise, & l'on n'avoit que trop oublié leurs leçons.

Quoique le mépris que l'on a eu pour les *Légendaires* dont nous parlons ait été très-bien fondé, il a eu cependant des suites fâcheuses. A force de rejetter de fausses pièces, on a contracté le goût d'une critique chagrine & pointilleuse, hardie, mais souvent téméraire, qui a refusé toute croyance à des actes dont l'authenticité & la vérité ont été ensuite reconnues & prouvées. Les Protestans surtout ont donné dans cet excès, & quelques-uns même de nos Ecrivains ne s'en sont pas assez préservés. *Voyez* CRITIQUE.

LÉGENDE, vie d'un Martyr ou d'un Saint dont on faisoit l'office, ainsi nommée, parce qu'on devoit la lire, *legenda erat*, dans les leçons de Matines, & dans le réfectoire d'une Communauté.

Augustin Valerio, Evêque de Vérone & Cardinal, qui fleurissoit dans le siècle passé, a découvert l'une des sources d'où sont venues les fausses *légendes*. Dans son ouvrage intitulé, *de Rhetoricâ Christianâ*, traduit en françois, & imprimé à Paris en 1750, *in*-12, il a remarqué que l'on avoit coutume dans les Monastères d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications latines qu'on leur donnoit à composer sur le martyre d'un Saint; ce travail leur laissoit la liberté de faire agir & parler les Tyrans & les Saints persécutés, dans le goût & de la manière qu'il leur paroissoit vraisemblable, & leur donnoit lieu de composer sur ce sujet une espèce d'histoire remplie d'ornemens de pure invention.

Quoique ces sortes de pièces ne fussent pas d'un grand mérite, celles qui paroissoient les plus ingénieuses & les mieux faites furent mises à part. Longtems après, elles se sont trouvées avec les manuscrits dans les bibliothèques des Monastères; & comme il étoit difficile de distinguer ces jeux d'esprit d'avec de véritables histoires, on les a pris pour des actes authentiques dignes de la croyance des fidèles. Cette source d'erreur, dans son origine, a été très-innocente.

Il n'en est pas de même de l'infidélité réfléchie de Siméon Métaphraste, qui, de propos délibéré, a rempli les vies des Saints de plusieurs faits imaginaires & de circonstances romanesques; il ne peut

avoir eu d'autre motif que de se conformer au goût des Grecs, pour le merveilleux vrai ou faux. Bellarmin dit nettement que Métaphraste a écrit quelques-unes de ses vies, non de la manière dont les choses ont été, mais telles qu'elles ont pu être.

Cette liberté d'embellir les faits s'étoit autrefois glissée jusques dans la traduction de quelques livres de l'Écriture. S. Jérôme, dans sa préface sur le livre d'Esther, nous apprend que la version vulgate de ce livre qui se lisoit de son tems, étoit remplie de ces sortes d'additions.

Mais l'Eglise n'oblige personne à croire tout ce qui est contenu dans les *légendes*; on retranche aujourd'hui des Breviaires tout ce qui peut paroître douteux ou suspect; l'on a recherché avec le plus grand soin les titres & les monumens originaux & authentiques, afin de supprimer tout ce qu'un zèle mal entendu & une crédulité imprudente avoit fait adopter trop légèrement. Le travail immense & éclairé des Bollandistes a contribué beaucoup à cette sage réforme. *Voyez* BOLLANDISTES.

LÉGION FULMINANTE. On lit dans Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 5, c. 5, & dans d'autres Ecrivains Ecclésiastiques, que Marc-Aurèle, dans une guerre contre les Quades qui habitoient au-delà du Danube, se trouva tout-à-coup environné avec son armée par ces Barbares; que ses soldats, tourmentés de la soif, alloient succomber & auroient péri, s'il n'étoit survenu un orage qui fournit aux Romains de quoi se désaltérer, & lança la foudre sur l'armée ennemie. Ces mêmes Auteurs ajoutent que ce prodige fut l'effet des prières des soldats Chrétiens; Marc-Aurèle l'attesta ainsi lui-même dans une lettre qu'il écrivit au Sénat, qu'en témoignage du fait il donna à la légion Mélitine, composée de soldats Chrétiens, le nom de *légion fulminante* ou foudroyante.

Le même fait est rapporté, quant à la substance, non-seulement par S. Appollinaire, Auteur contemporain; par Tertullien, par Eusèbe, par S. Jérôme & par S. Grégoire de Nysse, Ecrivains Chrétiens, mais par Dion Cassius, par Jules Capitolin, par le Poëte Claudien, & par Thémistius, Auteurs Païens. Il est attesté d'ailleurs, par le bas-relief de la colonne d'Antonin, qui subsiste encore, où l'on voit la figure de Jupiter pluvieux, qui d'un côté fait tomber la pluie sur les soldats Romains, & de l'autre lance la foudre sur leurs ennemis. Cet événement fut constamment regardé comme un miracle; mais au lieu que les Chrétiens l'attribuèrent aux prières des soldats de leur religion, les Païens en firent honneur, les uns à quelques Magiciens qui étoient dans l'armée de Marc-Aurèle, les autres à ce Prince lui-même, & à la protection que les Dieux lui accordoient.

La question est de savoir ce qu'en a pensé cet Empereur, & s'il a véritablement reconnu que c'étoit un effet de la prière des Chrétiens qui étoient dans son armée. Or Tertullien cite la lettre que Marc-Aurèle en écrivit au Sénat, & la manière dont il en parle témoigne qu'il l'avoit vue. S. Jérôme, traduisant la chronique d'Eusèbe, dit positivement que cette lettre existoit encore. Tertullien ajoute pour preuve la défense que fit ce Prince, sous peine de mort, d'accuser les Chrétiens, & de les tourmenter pour leur religion. Il faut donc que dans cette lettre Marc-Aurèle leur ait attribué le prodige en question, autrement elle n'auroit servi de rien pour prouver que ç'avoit été un effet de leurs prières.

Nous convenons que la lettre authentique & originale de cet Empereur ne subsiste plus; celle que l'on trouve à la suite de la première Apologie de S. Justin, n. 74, est une pièce supposée; elle n'a été faite qu'après le règne de Justinien; mais loin de rien prouver contre l'existence de la vraie lettre, elle la suppose plutôt: l'Auteur qui l'a forgée a cru pouvoir suppléer de génie à celle qui étoit perdue; il a eu tort, & il a mal réussi; elle est évidemment différente de celle dont parlent Tertullien & S. Jérôme.

On objecte que le nom de *légion fulminante* avoit été déja donné, avant le règne de Marc-Aurèle, à la légion Mélitine, ou du moins à une autre; cela peut être, quoique ce fait ne soit pas trop bien prouvé: il s'ensuivroit seulement que l'Empereur confirma ce nom à la légion Mélitine, en témoignage du prodige dont nous parlons.

C'est un événement certain, puisqu'il est rapporté par plusieurs Auteurs contemporains, qui avoient des intérêts & des opinions très-opposées, & qu'il est attesté par un monument érigé dans le tems même. On ne peut pas soupçonner un Empereur Philosophe, tel que Marc-Aurèle, de l'avoir forgé, ou d'y avoir supposé un faux merveilleux; toute son armée en avoit été témoin & pouvoit en juger. Est-ce le hasard qui a servi si à propos l'armée Romaine? Personne ne l'a imaginé pour lors. Attribuer ce prodige à des Magiciens ou aux Dieux du Paganisme, c'est une absurdité. Il faut donc que les Chrétiens aient été bien fondés à s'en faire honneur. *Voyez* Tillemont, *Hist. des Emp.* tome 2, p. 369 & suivantes.

Plusieurs savans Critiques, sur-tout parmi les Protestans, ont disputé pour savoir si cet événement a été miraculeux, ou si on doit l'attribuer aux causes naturelles. Daniel de Larroque, Protestant converti, a fait une dissertation pour soutenir ce dernier sentiment; Herman Witsius en a fait une autre pour le réfuter. Moyle, savant Anglois, a été dans la même opinion que Larroque; Pierre King, Chancelier d'Angleterre, a écrit contre lui. Mosheim a traduit en latin & comparé les lettres de ces deux Auteurs, dans son ouvrage intitulé: *Syntagma Dissert. ad sanctiores disciplinas pertinentium*, page 639, & il a donné le précis de cette dispute, *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 17; il embrasse le parti de Larroque & de Moyle; il conclut que la pluie

mêlée de foudres, à laquelle l'armée de Marc-Aurèle dut son salut, fut un phénomène naturel, & il réfute les raisons par lesquelles on a voulu prouver que ç'avoit été l'effet de la prière des soldats Chrétiens. Il n'a fait que suivre la route que le Clerc lui avoit tracée, *Hist. Ecclés.* an. 174, §. 1 & suivans.

1°. Il soutient, malgré le récit d'Apollinaire, rapporté par Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 5, c. 5, qu'il n'y eut jamais dans l'armée Romaine une légion composée toute entière de Chrétiens. Mais Apollinaire ne dit point que la *légion fulminante* ait été ainsi composée; son récit suppose seulement qu'elle étoit remarquable par le grand nombre de Chrétiens qui s'y trouvoient; il n'en a pas fallu davantage pour lui attribuer principalement le prodige dont nous parlons, quoiqu'il y ait eu dans l'armée d'autres Chrétiens que ceux-là.

2°. Il est faux, dit-il, que Marc-Aurèle ait attribué aux prières des Chrétiens le prodige de sa délivrance, & qu'en témoignage de ce bienfait il ait donné à la légion Melitine le nom de *légion fulminante*; elle portoit ce nom long-tems avant le règne de Marc-Aurèle; & ce Prince, par la colonne Antonine, a témoigné qu'il en étoit redevable à Jupiter pluvieux; une de ses médailles attribue ce prodige à Mercure.

On peut répondre qu'en érigeant un monument public, cet Empereur n'a pas pu se dispenser de se rendre conforme au préjugé du Paganisme, quoiqu'il fût intérieurement convaincu que les prières des Chrétiens étoient la véritable cause de ce qui étoit arrivé, & qu'il l'eût ainsi déclaré dans un rescrit. Quand il seroit vrai que la légion Mélitine étoit déjà nommée *fulminante* long-tems auparavant, il ne s'ensuivroit pas encore que c'est ce surnom qui a donné lieu de lui attribuer le prodige arrivé sous Marc-Aurèle.

3°. Il est probable, continue Mosheim, que Tertullien, en parlant des *Lettres de Marc-Aurèle*, a voulu parler du rescrit d'Antonin le-Pieux, père du précédent, aux communautés d'Asie, par lequel il défend de persécuter davantage les Chrétiens. Nous soutenons, au contraire, qu'une bévue aussi grossière de la part de Tertullien n'est pas probable, puisqu'il nomme très-distinctement Marc-Aurèle, & que le rescrit de son père ne faisoit aucune mention du prodige en question.

4°. L'on dit que ces prétendues lettres de Marc-Aurèle, pour faire cesser la persécution, ne s'accordent pas avec l'événement, puisque les Chrétiens souffrirent beaucoup sous son règne, & que trois ans après le prodige prétendu, les fidèles de Lyon & de Vienne furent horriblement tourmentés. Il s'ensuit seulement que les ordres des Empereurs à ce sujet étoient fort mal exécutés, que la plupart des orages excités contre les Chrétiens venoient de la fureur du peuple & de la connivence des Magistrats, plutôt que des ordres du Prince; c'est de quoi S. Justin se plaignoit dans sa seconde Apologie. On sait d'ailleurs que les Antonins manquèrent souvent de fermeté pour réprimer les désordres.

5°. Enfin, Mosheim observe qu'une pluie orageuse mêlée de foudres, survenue à propos, n'est pas un miracle; mais que les Orateurs, les Poëtes, les Ecrivains Chrétiens, par enthousiasme, ont ajouté à l'événement naturel des circonstances fabuleuses. Il nous paroit que des foudres lancés contre les Barbares, & qui épargnent les Romains, ne sont pas un phénomène naturel. En prêtant l'enthousiasme, l'amour du merveilleux, le goût romanesque à tous les Ecrivains, on peut introduire fort aisément le Pyrrhonisme historique. Par cette méthode, les Protestans ont appris aux incrédules à révoquer en doute & à nier tous les miracles rapportés par les Auteurs sacrés.

LÉGION THÉBAINE ou THÉBÉENNE, nom donné à une légion des armées romaines, qui refusa de sacrifier aux idoles, & souffrit le martyre sous les Empereurs Dioclétien & Maximien, l'an de Jésus-Christ 302.

Maximien se trouvant à *Octodurum*, bourg des Alpes Cottiennes, dans le Bas-Valais, aujourd'hui nommé *Martinach*, voulut obliger son armée de sacrifier aux fausses divinités. Les soldats de la *Légion Thébéenne*, tous Chrétiens, refusèrent de le faire; ils étoient pour lors à huit milles de-là, dans le lieu nommé *Agaunum*, & que l'on appelle à présent S. Maurice, du nom du chef de cette Légion. L'Empereur ordonna de les décimer, sans qu'ils fissent aucune résistance. Un second ordre aussi rigoureux essuya de leur part le même refus; ainsi, ils se laissèrent massacrer sans se prévaloir de leur nombre & de la facilité qu'ils avoient de défendre leur vie à la pointe de leur épée. Incapables de trahir la fidélité qu'ils devoient à Dieu, ni celle qu'ils devoient à l'Empereur, ils remportèrent tous la couronne du martyre, au nombre de six mille six cens.

La plupart de nos Littérateurs modernes ont décidé que cette histoire est une fable, & ç'a été l'opinion du plus célèbre Incrédule de notre siècle. Il a copié les raisons par lesquelles Dubourdieu a combattu ce fait dans une dissertation à ce sujet, & celui-ci a répété ce qu'avoit dit Dodwel dans sa dissertation *de Paucitate Martyrum*: on peut y joindre Spanheim, Lesueur, Hottinger, Moyle, Burnet, Mosheim, Basnage, de Bochat, Spreng & d'autres Critiques Protestans.

Hickes, savant Anglois, a réfuté Burnet; Dom Joseph de l'Isle, Bénédictin, Abbé de S. Léopold de Nancy, a écrit contre Dubourdieu, & a soutenu la vérité du martyre de la *Légion Thébéenne*, en 1737 & 1741. Mosheim, un peu moins prévenu que les autres Protestans, convient de la bonté de l'ouvrage de ce Religieux, & avoue que la plupart des argumens de ses adversaires ne sont pas sans réplique, *Hist. Christ.* sæc. 3, §. 22, p. 564; il se borne à douter de la vérité de cette histoire, pour

deux raisons. La première est le silence de Lactance dans son livre de la mort des persécuteurs, où il rapporte les cruautés de Maximien, sans faire mention du massacre de la *Légion Thébéenne.* Mais si l'on examine avec soin la narration de Lactance, on verra qu'il ne s'est occupé que de ce qui s'est passé dans l'Orient, & de la grande persécution, qui commença l'an 303. La seconde raison de Mosheim est qu'il y eut, dans ce même tems, un Maurice, Tribun militaire, martyrisé dans la ville d'Apamée en Syrie, avec 70 soldats, par ordre de Maximien : Théodoret en fait mention dans sa *Therapeut.*, l. 8. Il n'est pas possible, dit-il, de supposer que les Grecs ont emprunté les Martyrs d'Agaune pour les transporter dans l'Orient ; il est plus probable qu'un Prêtre ou un Moine d'Agaune aura voulu adapter à son Eglise ou à son Monastère la légende des Martyrs d'Apamée. Mais nous allons voir ce soupçon pleinement réfuté par des faits & des monumens incontestables.

En effet, M. de Rivaz, Savant né dans le Valais, a démontré que tous ces Ecrivains Protestans étoient fort mal instruits. Dans un ouvrage intitulé, *Eclaircissement sur le martyre de la Légion Thébéenne*, imprimé à Paris en 1779, il a prouvé la vérité de ce martyre avec une érudition & une solidité qui peuvent servir de modèle dans ces sortes de discussions. Son travail fermeroit désormais la bouche à nos Critiques plagiaires des Protestans, s'ils cherchoient de bonne foi les lumières dont ils ont besoin.

Il démontre, 1°. l'authenticité des actes de ce martyre, écrits par S. Eucher, Evêque de Lyon, l'an 432, & fait voir que ce saint Evêque, dont les talens sont connus par ses écrits, étoit très-bien informé. Il prouve que le culte des Martyrs Thébéens a commencé dans l'Eglise d'Agaune ou de S. Maurice, qui est l'ancien *Tarnade*, dès l'an 351, par conséquent sous les yeux des témoins oculaires, 49 ans après l'événement. Alors les os des Saints Martyrs étoient encore amoncelés sur le lieu même où ils avoient été massacrés.

2°. M. de Rivaz montre l'harmonie parfaite qui règne entre ces mêmes actes & les monumens de l'histoire profane : ce travail, qu'aucun Critique n'avoit encore entrepris, fait tomber la plupart des objections. Il répond à toutes celles que l'on a faites, & prévient même celles que l'on pourroit faire.

3°. Il donne les fastes exacts du règne des Empereurs Dioclétien & Maximien, conciliés avec tous les monumens, sur-tout avec la date de leurs loix : il éclaircit ainsi la géographie & la chronologie ; & cette exactitude répand un jour infini sur l'histoire de ces tems-là.

Contre ces preuves positives & incontestables, qui se prêtent un appui mutuel, de quel poids peuvent être les conjectures frivoles & toujours fausses des Protestans & de leurs Copistes ?

Ceux-ci ont tous affecté de confondre les actes authentiques écrits par S. Eucher, l'an 432, au plus tard, avec la légende composée par un Moine d'Agaune, l'an 524 : celui-ci a copié, en partie, l'écrit de S. Eucher ; mais il l'a amplifié, selon la coutume des anciens Légendaires ; les objections qui portent contre sa narration n'ont aucune force contre les actes composés par S. Eucher. C'est ce Moine, & non l'Evêque de Lyon, qui parle de S. Sigismond, mort l'an 523 ; ainsi, les prétendues fautes de chronologie, que l'on croyoit voir dans ces actes, sont absolument nulles.

Il est donc faux que les premiers Auteurs, qui ont parlé des Martyrs Thébéens, soient Grégoire de Tours & Venance Fortunat, sur la fin du sixième siècle. Il est prouvé, par des faits incontestables, que le culte de ces Saints Martyrs étoit répandu dans toutes les Gaules avant la fin du quatrième siècle, par conséquent avant qu'il se fût écoulé cent ans depuis leur martyre, & il avoit commencé sur le lieu même près de cinquante ans plutôt. Il est encore plus faux qu'il n'y ait eu dans les armées de l'empire aucune *Légion Thébéenne*, comme a osé l'avancer le célèbre incrédule dont nous avons parlé : il y en avoit cinq de ce nom, selon la notice de l'empire ; & M. de Rivaz distingue très-clairement celle dont il est ici question. Il pousse l'exactitude jusqu'à suivre, jour par jour, la marche de l'armée de Maximien, & montre que le massacre a dû se faire le 22 Septembre de l'an 302.

Cet ouvrage, qui satisfait pleinement la curiosité de tout lecteur non prévenu, fait voir la différence qu'il y a entre une critique sage, animée par le desir de connoître la vérité, & celle qui n'a pour guide qu'une aveugle prévention contre les dogmes & les pratiques de l'Eglise Romaine. Le culte des Martyrs d'Agaune, établi quarante-neuf ans après leur mort, & bientôt répandu par-tout, est un monument contre lequel l'héréfie ni l'incrédulité ne peuvent rien opposer de raisonnable. Le quatrième siècle a-t-il été un tems d'ignorance, de ténèbres, de superstitions & d'erreurs ? C'est celui dans lequel ont brillé les plus grandes lumières de l'Eglise. Avoit-on conjuré, dès-lors, d'altérer la foi, la doctrine, le culte, les pratiques enseignées par les Apôtres ? En Orient, comme en Occident, l'on avoit pour maxime, qu'il ne faut rien innover, mais suivre exactement la tradition : *nihil innovetur nisi quod traditum est.* Il seroit singulier qu'avec cette règle enseignée par les Pasteurs, & suivie par les fidèles, la croyance de l'Eglise primitive eût pu changer. *Voyez* MARTYRS.

LÉGISLATEUR. La religion, en général, est-elle un effet de la politique des *Législateurs ?* est-ce un frein qu'ils ont imaginé pour retenir les peuples sous le joug des loix, & qui n'existeroit pas sans eux ? C'est l'opinion que soutiennent quelques incrédules ; il n'est pas besoin de réflexions profondes pour démontrer la fausseté de cette supposition.

L'on a trouvé des vestiges de religion & un culte plus ou moins grossier chez des nations sauvages, qui n'avoient jamais eu de *Législateur*, & qui ne connoissoient aucune loi civile. Les premières idées de la divinité ne viennent donc pas de ceux qui ont fondé les états & les républiques, mais de l'instinct de la nature; or, tout homme qui connoit un Dieu, sent la nécessité de lui rendre un culte; jamais une peuplade ou une famille n'a eu la notion d'un Dieu, sans en tirer cette conséquence : les premières idées de la religion sont donc antérieures à toutes les loix.

Tous les peuples qui ont reçu des loix ont conservé le souvenir de celui qui les leur a données: les Chinois citent Fo-Hi; les Indiens, Bramah; les Egyptiens, Menès; les Perses, Zoroastre; les Grecs, Minos & Cécrops; les Romains, Numa; les Scandinaves, Odin; les Péruviens, Manco-Capac, &c. Y a-t-il un seul de ces peuples qui atteste que celui qui a réuni les premières familles en corps de nation & de société civile, leur a donné aussi les premières notions de la divinité; & qu'avant cette époque, elles n'adoroient ni ne connoissoient aucun Dieu? Une peuplade d'Athées stupides seroit un vrai troupeau d'animaux à deux pieds : nous voudrions savoir comment s'y prendroit un *Législateur* pour lui donner, dans cet état, des loix & une forme de religion.

Les *Législateurs* ont fondé les loix, non-seulement sur la notion d'un Dieu & d'une Providence, mais encore sur les sentimens de bienveillance mutuelle que la nature a donnés aux hommes, sur l'attachement qu'ils contractent dès l'enfance pour leur famille & pour le sol sur lequel ils sont nés, sur le desir de la louange & la crainte du blâme, sur l'amour du bonheur; mais ces sentimens existoient avant eux, ils n'en sont pas les créateurs; & s'ils n'avoient pas trouvé les hommes ainsi disposés par la nature, jamais ils n'auroient pu réussir à les tirer de la barbarie. On ne peut pas plus attribuer aux *Législateurs* les premiers principes de religion, que les autres penchans naturels dont nous venons de parler.

Pour se faire écouter, la plupart ont été obligés de feindre qu'ils étoient inspirés, instruits & envoyés par la divinité; un peuple qui ne connoitroit point de Dieu, ajouteroit-il foi à une mission divine?

Nous ne voyons pas, d'ailleurs, quel avantage les incrédules peuvent tirer de leur fausse supposition. Tous les *Législateurs*, dans les différentes contrées de l'univers, ont unanimement jugé que la religion est, non-seulement utile, mais nécessaire aux hommes; que, sans elle, il n'est pas possible d'établir ni de faire observer des loix : donc c'est la nature, la raison, le bon sens, qui leur ont donné à tous cette persuasion. A-t-il été plus difficile à la nature de mettre cette opinion dans l'esprit de tous les hommes, que de l'inspirer à tous les *Législateurs*?

Mais ce n'est pas sur des spéculations qu'il faut se fonder pour savoir quelle a été la première origine de la religion; l'Histoire sainte, plus croyable que les Philosophes, nous atteste que Dieu n'a pas laissé aux hommes le soin de se faire une religion; il l'a enseignée lui même à notre premier père, pour que celui-ci la transmît à ses enfans. Dieu a été le premier instituteur, aussi-bien que le premier *Législateur* du genre humain; il a gravé dans les cœurs les sentimens religieux, en même tems que les principes d'équité, de reconnoissance & d'humanité; & il a daigné y ajouter une révélation positive de ce que l'homme devoit croire & pratiquer.

Une preuve démonstrative de ce fait est la comparaison que nous faisons entre la religion des Patriaches & toutes celles qui ont été établies par les *Législateurs* des nations. La première montre la divinité de son origine, par la vérité de ses dogmes, par la sainteté de sa morale, par la pureté de son culte; au lieu que nous voyons dans toutes les autres l'empreinte des erreurs & des passions humaines. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Si, dans l'origine, la religion étoit l'ouvrage des réflexions, de l'étude, de la politique des *Législateurs*, elle auroit suivi, sans doute, la marche des autres connoissances humaines; elle seroit devenue meilleure & plus pure, à mesure que les peuples ont fait des progrès dans les sciences, dans les arts, dans la législation : le contraire est arrivé; les nations qui ont paru les mieux civilisées, les Egyptiens, les Indiens, les Chinois, les Chaldéens, les Grecs & les Romains, n'ont pas eu une religion plus sensée ni plus parfaite que les Sauvages; tous ont donné dans le Polythéisme & dans l'idolâtrie la plus grossière. Leurs *Législateurs* n'ont pas osé y toucher; s'ils en ont réglé la forme extérieure, ils ont laissé le fond tel qu'il étoit; & lorsque les Philosophes sont survenus, ils n'ont eu ni assez de capacité, ni assez de pouvoir pour réformer des erreurs déjà invétérées; ils ont été d'avis qu'il falloit suivre la religion établie par les loix, quelque absurde qu'elle pût être.

Enfin, quand on adopteroit pour un moment la fausse spéculation des incrédules, il n'y auroit encore rien à gagner pour eux. Les *Législateurs* ont été incontestablement les plus sages de tous les hommes, les bienfaiteurs & les amis de l'humanité; tous ont jugé que la religion est d'une nécessité indispensable pour fonder les loix & la société civile. Aujourd'hui quelques Dissertateurs, qui n'ont rien fait, rien établi, rien observé d'après nature, prétendent mieux voir & mieux penser que tous les sages de l'univers; ils soutiennent que la religion est une institution pernicieuse & le plus funeste présent que l'on ait pu faire aux hommes. Qu'ils commencent par fonder un état, une république, un gouvernement sans religion, nous pourrons croire alors que celle-ci ne sert à rien. Il y a plus de seize cens ans que Plutarque, dans son

traité contre Colotès, se moquoit déjà de cet entêtement des Epicuriens.

L'absurdité de la supposition que nous venons de détruire a forcé la plupart des incrédules de recourir à une hypothèse directement opposée, à prétendre que les premières notions de religion sont nées de l'ignorance & de la stupidité des peuples encore barbares. C'est avouer clairement la vérité que nous soutenons; savoir, que la religion est un sentiment naturel à l'homme, puisqu'il se trouve dans ceux même qui sont les moins capables de réflexion. S'ensuit-il de-là que c'est un sentiment faux & mal fondé? Il s'ensuit plutôt que les incrédules, qui voudroient le détruire, luttent contre la nature & contre les premières notions du bon sens. *Voyez* RELIGION.

A l'article LOI, nous prouverons qu'il est impossible de s'en former une idée juste, ni de lui donner aucune force, à moins que l'on ne commence par supposer un Dieu souverain *Législateur.*

LÉON (Saint), Pape & Docteur de l'Eglise, mort l'an 461, a mérité le surnom de *Grand*, par ses talens & par ses vertus. Il nous reste de lui quatre-vingt-seize Sermons & cent quarante & une Lettres: on ne doute plus qu'il ne soit aussi l'Auteur des deux livres *de la Vocation des Gentils.* La meilleure édition de ses ouvrages est celle qu'a donnée le P. Quesnel, en 2 vol. *in-4°.*, imprimée d'abord à Paris en 1675, ensuite à Lyon, *in-fol.*, en 1700, enfin, à Rome, en 3 vol. *in-fol.* Celle-ci est la plus complette. Comme ce saint Pape a vécu précisément dans le tems auquel la dureté des expressions, desquelles l'Eglise d'Afrique s'étoit servie en condamnant les Pélagiens, faisoit de la peine à plusieurs personnes, il s'est appliqué principalement à relever le prix, l'étendue, l'efficacité de la grace de la rédemption; aucun des Pères n'en a parlé avec plus de force & de dignité, & n'a mieux réussi à nous inspirer une tendre reconnoissance envers Jésus-Christ, Sauveur du genre humain.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 2, dit que *S. Léon* n'est pas fertile en leçons de morale; qu'il la traite assez sèchement & d'une manière qui divertit plutôt qu'elle ne touche. Il lui reproche d'avoir approuvé la violence envers les hérétiques & même l'effusion de leur sang; il cite pour preuve la lettre quinzième de ce Père à Turibius, Evêque d'Espagne, au sujet des Priscillianistes.

Il est cependant certain que la très-grande partie des sermons de *S. Léon*, & de ses lettres, roule sur des points de morale, & qu'il en donne des leçons très-judicieuses. Quant à la manière dont il les traite, nous disons, aussi-bien que les Censeurs de ce Père: *Qu'on lise ses ouvrages, & que l'on juge.* Si quelqu'un n'est pas touché de l'éloquence de ce grand Pape, que l'on a souvent nommé *le Cicéron Chrétien*, il est d'un goût bien dépravé. Mais Barbeyrac avoit très-peu lu les ouvrages des Pères qu'il ose censurer; il copie Daillé, Scultet, Bayle, le Clerc, sans s'embarrasser si leur critique est juste ou absurde. A l'article PÈRES DE L'EGLISE, nous ferons voir l'ineptie des reproches que l'on fait en général à ces grands hommes.

Avant de savoir si *S. Léon* est blâmable d'avoir approuvé le supplice des Priscillianistes, il faudroit commencer par examiner leur doctrine & les effets qu'elle pouvoit produire. Ils soutenoient que l'homme n'est pas libre, mais dominé par l'influence des astres; que le mariage & la conception de l'homme sont l'ouvrage du démon: ils pratiquoient la magie & des turpitudes infâmes dans leurs assemblées; ils prétendoient que le mensonge & le parjure leur étoient permis. C'étoit la même doctrine que celle des Manichéens. *S. Léon* en étoit instruit & convaincu par l'aveu des coupables; on le voit par la lettre même à Turibius.

Y eut-il jamais une hérésie plus propre à dépeupler les états, à justifier tous les crimes, à troubler l'ordre & la paix de la société? Un Souverain sage ne pouvoit se dispenser de sévir contre ses partisans, & un moraliste ne pouvoit blâmer cette rigueur sans se couvrir de ridicule.

Nous savons très-bien que S. Martin & d'autres saints personnages désapprouvèrent hautement les deux Evêques Idace & Ithace, qui se rendoient accusateurs & persécuteurs des Priscillianistes: ce personnage ne convenoit pas à des Evêques, c'étoit l'affaire des Magistrats & des Officiers de l'Empereur. Il ne s'ensuit pas de-là que ces derniers aient été injustes, lorsqu'ils poursuivoient & punissoient ces hérétiques, ni que *S. Léon* ait dû blâmer cette rigueur; le bien public exigeoit que cette secte abominable fût exterminée. C'est pour cela même que l'on poursuivit en France, au douzième siècle, les Albigeois, qui enseignoient à peu-près la même doctrine. On peut tolérer des erreurs qui n'ont aucun rapport à l'ordre public ni à la pureté des mœurs; mais prêcher la tolérance générale & absolue pour toute doctrine quelconque, c'est une morale absurde & détestable. *Voyez* PRISCILLIANISTES.

Beausobre, dans son *Histoire du Manich.* l. 9, c. 9, tome 2, p. 756, a forgé, contre *S. Léon*, une calomnie plus atroce; il l'accuse d'avoir imputé faussement aux Manichéens & aux Priscillianistes des turpitudes dont ils n'étoient pas coupables; d'avoir suborné des témoins pour attester ces faits, afin de décrier ces hérétiques à Rome. Pour toute preuve, il dit que, de tout tems, les Pères ont usé, sans scrupule, de fraudes pieuses pour le salut des hommes; par exemple, de livres faux & supposés: que, si l'on en croit S. Grégoire Pape, *L.* 3, *Epist.* 30, *S. Léon* joua une comédie en faisant sortir du sang des linges qui avoient touché les corps des Saints, afin de prouver que ces linges faisoient autant de miracles que les corps même.

Nous pourrions nous borner à répondre que

ceux qui ne croient pas à la vertu des Pères font incapables d'en avoir; personne n'est aussi soupçonneux que les malhonnêtes gens. La première preuve de Beausobre est une nouvelle imposture: nous prouverons ailleurs que quand les Pères ont cité des ouvrages supposés, ils les croyoient authentiques; c'étoit, de leur part, une erreur & non une fraude. La seconde preuve est détruite par Beausobre lui-même: il juge que la lettre trentième de S. Grégoire, l. 3, est un tissu de fables; donc, selon lui, la prétendue comédie attribuée à *S. Leon* est fabuleuse; donc elle n'a pas été jouée par *S. Léon*. L'on ne peut pas prouver que c'est S. Grégoire qui l'a forgée; on ne peut l'accuser, tout au plus, que d'avoir été trop crédule. *Voyez* S. GRÉGOIRE, Pape.

LETTRES (Belles). Plusieurs ennemis du Christianisme ont osé soutenir que l'établissement de cette religion a nui à la culture & au progrès des *lettres*; la plus légère teinture de l'histoire suffit pour démontrer l'injustice & la fausseté de ce reproche. Nous soutenons, au contraire, que, sans le Christianisme, l'Europe entière seroit aujourd'hui plongée dans la même barbarie que l'Asie & l'Afrique.

Avant d'exposer les faits qui le prouvent, il est bon de voir l'idée que les livres saints nous donnent de l'étude & des connoissances humaines. Les Auteurs sacrés, aussi-bien que les profanes, ont compris sous le nom de *sagesse* toutes les connoissances utiles & agréables. « Heureux l'homme, dit » Salomon, qui s'est procuré la sagesse & qui a » multiplié ses connoissances; il a fait une acquisi- » tion plus précieuse que toutes les richesses de » l'univers: aucun des objets qui excitent la cupi- » dité des hommes ne mérite de lui être comparé. » Ce trésor prolonge la vie, rend l'homme véri- » tablement riche & le couvre de gloire, lui fait » couler ses jours dans l'innocence & dans la paix. » C'est l'arbre de vie pour ceux qui le possèdent, » & la source du vrai bonheur», *Prov*. c. 3, ℣. 13. Nous doutons qu'aucun Auteur profane ait fait de la philosophie un éloge plus pompeux. Il est répété cent fois dans le livre de la Sagesse & dans l'Ecclésiastique; c'est une exhortation continuelle à l'étude.

Mais ces Ecrivains sacrés ont grand soin de nous avertir que la sagesse est aussi un don du ciel. Si l'Ecclésiaste, c. 1 & 2, semble faire peu de cas de l'étude & des connoissances humaines, c'est qu'il ne considéroit que l'abus qu'en font la plupart de ceux qui les ont acquises.

« Les Savans qui enseignent la vertu aux » hommes, dit le Prophète Daniel, brilleront » comme la lumière du ciel; leur gloire sera éter- » nelle, comme l'éclat des astres», c. 12, ℣. 3. Lui-même, par ses connoissances, mérita la faveur & la confiance des Rois de Babylone, & servit utilement sa nation.

Jésus-Christ dit que dans le royaume des cieux, ou dans son Eglise, un Docteur savant ressemble à un père de famille qui distribue à ses enfans les trésors qu'il a eu soin d'amasser, *Matt*. c. 13, ℣. 52. Lorsqu'il a choisi des ignorans pour prêcher sa doctrine, il a voulu démontrer qu'il n'avoit pas besoin d'aucun secours humain; il leur a promis une lumière surnaturelle & les dons du Saint-Esprit. Lui-même étonnoit les Juifs par la sagesse de ses leçons, quoiqu'il n'eût fait aucune étude, *Joan*. c. 7, ℣. 15.

Lorsque S. Paul a déprimé la philosophie & les sciences des Grecs, il a montré l'abus qu'en avoient fait leurs Philosophes; il a révélé le dessein qu'avoit la Providence en se servant de quelques hommes sans *lettres* pour confondre les faux sages: mais lorsque quelques-uns voulurent déprimer le mérite de ses discours, il leur fit observer que s'il dédaignoit les agrémens du langage, il n'étoit pas pour cela un ignorant, *II. Cor*. c. 11, ℣. 6. Il exigea qu'un Evêque ait le talent d'enseigner, & il exhorte Timothée son Disciple à lire & à étudier, aussi-bien qu'à instruire, *I. Tim*. c. 3, ℣. 2, 13, 16.

Ainsi, le Christianisme, loin de détourner ses sectateurs de la culture des *lettres* & des sciences, leur fournissoit un nouveau motif de s'y appliquer, savoir, la nécessité de réfuter les Philosophes & le desir de les convertir. Dès le second siècle, Saint Justin, Tatien, Athénagore, Hermias & d'autres Ecrivains Chrétiens dont plusieurs ouvrages sont perdus; au troisième, S. Clément d'Alexandrie, Origène & ses Disciples montrèrent dans leurs écrits des connoissances les plus étendues en fait de philosophie & d'histoire; ils remplacèrent dans l'école d'Alexandrie Pantænus & Ammonius Saccas, & la rendirent célèbre par l'éclat de leurs leçons. Au quatrième, S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, Arnobe & Lactance furent regardés comme les plus grands Orateurs & les meilleurs Ecrivains de leur tems; le cinquième fut encore plus fertile en grands hommes: aucun Auteur profane de ce tems-là ne les a égalés. L'Empereur Julien, jaloux de la gloire que répandoient sur le Christianisme les talens de ses Docteurs, défendit aux Chrétiens de fréquenter les écoles & d'enseigner les *lettres*. « Ces gens-là, » disoit-il, nous égorgent par nos propres armes; » ils se servent de nos Auteurs pour nous faire la » guerre». Mais la mort de cet Empereur rendit bientôt inutile cet acte de tyrannie. S. Clément d'Alexandrie, *Strom*. l. 1, c. 2, p. 327; S. Basile, *Epist*. 175, *ad Magnen*.; S. Jérôme, *Epist. ad Nepotianum*, recommandent l'étude des *lettres*, aussi-bien que celle de l'Ecriture-Sainte.

Les lumières répandues en Europe, au cinquième siècle, seroient allées, sans doute, en croissant toujours, si une révolution subite n'en avoit changé la face. Des essaims de Barbares, sortis des forêts du Nord, dévastèrent successivement l'Europe & l'Asie, détruisirent les monumens des sciences & des arts, répandirent par-tout la désolation: leurs ravages ont continué pendant plusieurs siècles, & n'ont

n'ont cessé que quand le Christianisme a été établi dans le Nord. Cette religion sainte auroit certainement succombé sous des coups aussi terribles, si Dieu ne l'avoit soutenue. C'est dans son sein que se sont formées les ressources par lesquelles la Providence vouloit réparer le mal dans la suite des tems. *Voyez* Barbares.

Pour échapper au brigandage, un grand nombre d'hommes embrassèrent la vie monastique; ils partagèrent leur tems entre le travail des mains, l'étude & la prière : ils gardèrent & transcrivirent les livres qui subsistoient encore. D'autre côté, les Ecclésiastiques, obligés à l'étude par leur état, conservèrent une foible teinture des sciences; le nom de *Clerc* devint synonyme à celui de *Lettré*. La langue latine, quoique bien déchue de sa pureté, se conserva dans l'office divin & dans les livres ecclésiastiques; il y eut toujours des écoles dans l'enceinte des Eglises & des Monastères.

Que penserons-nous de certains Critiques modernes qui ont écrit que le latin avoit été abâtardi par la religion, comme si c'étoit elle qui fit venir les Barbares & leur conseilla de mêler leur jargon avec le langage des Romains? D'autres se sont plaints de ce que nos études & la plupart de nos institutions, dans les bas siècles, ont pris un air monastique. C'est la preuve du fait que nous soutenons, savoir, que les Clercs & les Moines ont véritablement sauvé du naufrage les *lettres* & les sciences. Les Clercs furent obligés d'étudier le droit romain & la médecine; ils se trouvèrent seuls capables de les enseigner, parce que les Nobles, livrés à la profession des armes, poussoient la stupidité jusqu'à regarder l'étude comme une marque de roture, & que les esclaves n'avoient pas la liberté de s'y appliquer. Telle est, parmi nous, la première source des privilèges, de la jurisdiction temporelle & des prérogatives accordées au Clergé : il étoit devenu la seule ressource des peuples dans les tems malheureux; doit-il en rougir?

A la fondation des Universités, toutes les places furent remplies par des Clercs; ces établissemens furent envisagés comme des actes de religion qui devoient se faire sous l'autorité du chef de l'Eglise. Quand on voit un Gerson, Chancelier de l'Eglise de Paris, prendre, par charité, le soin des petites écoles, on comprend que la religion seule peut inspirer ce zèle pour l'instruction des ignorans. Les anciens Pères en avoient donné l'exemple; mais il n'a pas de modèle parmi les Philosophes, & il n'aura point d'imitateurs parmi nos adversaires modernes.

La poésie, dans son origine, avoit été consacrée à célébrer la Divinité; dans les siècles barbares, elle revint à sa première destination : les hymnes & le chant firent toujours partie du service divin. Dans les assemblées de notre nation, en présence du Souverain & des vassaux, les Evêques & les Abbés étoient les seuls hommes capables de porter la parole, parce qu'ils étoient obligés, par état, de faire au peuple des discours de religion. Les sermons de Fulbert & d'Yves de Chartres, ceux de Saint Anselme & de S. Bernard, ne sont pas aussi éloquens que ceux de S. Basile & de S. Jean Chrysostôme; mais on y voit encore des traits de génie & un grand usage de l'Ecriture-Sainte, source divine qui fournit toujours l'élévation des pensées, la vivacité des sentimens, la noblesse des expressions.

A Rome, sur-tout, les études se soutinrent & se ranimèrent par le soin des Souverains Pontifes. C'est de Rome que Charlemagne fit venir des maîtres pour rétablir la culture des *lettres* dans son empire; Alcuin, dont il prit les leçons, avoit étudié à Rome. Or, la religion entretenoit une liaison nécessaire entre le Siége Apostolique & toutes les Eglises de la Chrétienté. Les jalousies, l'ambition, le génie oppresseur des petits Souverains, qui tenoient l'Europe en esclavage, auroient rompu tout commerce entre ses habitans, si la religion n'avoit conservé parmi eux la communication & les rapports de société.

Aujourd'hui, l'ignorance présomptueuse, décorée du nom de philosophie, déclame contre la domination des Papes; elle ne voit pas que ç'a été non seulement un effet nécessaire des circonstances, mais un des moyens qui nous ont sauvés de la barbarie. On se récrie sur la multitude des fondations pieuses, & l'on oublie que pendant long-tems ce fut le seul moyen possible de soulager les malheureux. On est scandalisé de la richesse des Monastères, parce que l'on ignore qu'ils ont été, pendant plusieurs siècles, le seul asyle des pauvres. On exagère les suites funestes des croisades; c'est néanmoins de cette époque qu'il faut dater le commencement de la liberté civile, du commerce & de la police de nos contrées, & dès-lors la puissance des Mahométans a cessé d'être redoutable. On tourne en ridicule les disputes qui ont régné entre l'Empire & le Sacerdoce; mais elles nous ont forcés de consulter l'antiquité & de reprendre un goût d'érudition. L'on a même cherché à décrier le zèle des Missionnaires qui vont prêcher l'Evangile aux infidèles; cependant ils ont contribué plus que personne à nous faire connoître les nations éloignées de nous. Ainsi, par un entêtement stupide, les incrédules reprochent au Christianisme les secours qu'il leur a fournis pour étendre leurs connoissances.

Ils disent qu'au lieu de porter les hommes à l'étude de la nature, de la morale, de la législation, de la politique, le Christianisme ne les occupe que des disputes frivoles de religion. Nous leur répondons que sans ces disputes, les hommes seroient incapables de se porter à aucune espèce d'étude, & entièrement abrutis. La philosophie, dans son berceau, a commencé par des recherches sur la cause première, sur la conduite de la Providence, sur la nature & la destinée de l'homme; qu'ils nous citent un seul peuple sans

religion qui ait fait des études. Les nations qui ne sont pas chrétiennes ont-elles fait de plus grands progrès que nous dans les connoissances que nous vantent nos adversaires? Depuis qu'ils ont cessé eux-mêmes d'être Chrétiens, ont-ils perfectionné beaucoup la morale & la législation? Voici des faits contre lesquels échoueront toujours leurs conjectures & leurs raisonnemens frivoles. Les peuples qui n'ont jamais été chrétiens sont encore à peu près barbares; ils sont tous devenus policés dès qu'ils ont embrassé le Christianisme, & tous ceux qui l'ont abandonné sont retombés dans leur première ignorance. Nous nous en tenons à cette expérience. *Voyez* ART, SCIENCE, PHILOSOPHIE, &c.

LETTRES. Il est parlé, dans l'Histoire Ecclésiastique, de différentes espèces de *lettres*, comme *lettres* formées ou canoniques, *lettres* de communion, de paix, de recommandation; *lettres* d'ordre, *lettres* apostoliques, &c. Au mot FORMÉES, nous avons parlé des premières, & à l'art. INDULGENCE, nous avons fait mention des *lettres* que les Martyrs & les Confesseurs donnoient à ceux qui étoient réduits à la pénitence canonique, & par lesquelles ils demandoient que le tems de cette pénitence fût abrégé.

Nous ajoutons que l'on appelloit *lettres formées* ou canoniques les attestations que l'on donnoit aux Evêques, aux Prêtres & aux Clercs, lorsqu'ils étoient obligés de voyager, au lieu que l'on appelloit *lettres de communion*, de paix ou de recommandation, celles que l'on donnoit aux Laïques, lorsqu'ils étoient dans le même cas. Le Concile de Laodicée, de l'an 366, celui de Milève, de l'an 402, celui de Meaux, de l'an 845, ordonnent aux Prêtres & aux Clercs obligés de voyager, de demander à leur Evêque des *lettres* canoniques; & défendent d'admettre à la communion & aux fonctions ecclésiastiques ceux qui n'ont pas pris cette précaution. Un Concile de Carthage, de l'an 397, défend aussi aux Evêques de passer la mer sans avoir reçu du Primat ou du Métropolitain des *lettres* semblables.

Cette précaution étoit nécessaire, sur-tout dans les premiers siècles, soit pendant le tems des persécutions, lorsqu'il étoit dangereux de se fier à des étrangers qui auroient pu se donner pour Chrétiens, sans l'être en effet, soit pour ne pas communiquer avec des hérétiques, soit enfin pour ne pas être trompé par des hommes qui se seroient attribué faussement les privilèges de la cléricature. Aujourd'hui encore il est d'usage, dans les divers diocèses, de ne laisser exercer aucune fonction à un Prêtre étranger, s'il n'est pas muni d'un *Exeat* ou d'une attestation de son Evêque, à moins qu'il ne soit suffisamment connu d'ailleurs.

On appelle *lettre d'ordre* l'attestation d'un Evêque, par laquelle il conste que tel Clerc a reçu tel ordre, soit mineur, soit sacré, & qu'il lui est permis d'en exercer les fonctions. L'on nomme *lettres apostoliques* les rescriptions du Souverain Pontife, soit pour la condamnation de quelque erreur, soit pour la collation d'un bénéfice, soit pour accorder une dispense, soit pour absoudre d'une censure. *Voyez* BREF.

LÉVIATHAN, mot hébreu qui signifie *le monstre des eaux*: il paroit que c'est le nom de la baleine dans le livre de Job, c. 41. Les Rabbins ont forgé des fables au sujet de cet animal; ils disent qu'il fut créé dès le commencement du monde, au cinquième jour; que Dieu le tua & le sala pour le conserver jusqu'à la venue du Messie, qui en fera régalé avec les Juifs dans un festin qui leur sera donné. Les plus sages d'entr'eux, qui sentent le ridicule de cette fiction, tâchent de la tourner en allégorie, & disent que leurs anciens Docteurs ont voulu désigner le démon sous le nom de *Léviathan*. Samuel Bochart, dans son *Hiérozoïcon*, a montré que c'est le nom hébreu du crocodile; & celui-ci peut très-bien être appellé le monstre des eaux. *Voyez* la Dissertation de Dom Calmet sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tome 6, page 505.

LÉVITE, Juif de la tribu de Lévi, à laquelle Dieu avoit attribué le sacerdoce & les fonctions du culte divin. Le nom de *Lévi* fut donné par Lia, femme de Jacob, à un de ses fils, par allusion au verbe hébreu *lavah*, *être lié*, *être uni*, parce qu'elle espéra que la naissance de ce fils lui attacheroit plus étroitement son époux.

Les simples *Lévites* étoient inférieurs aux Prêtres; ils répondoient à peu près à nos Diacres. Ils n'avoient point de terres en propre; ils vivoient de la dîme & des offrandes que l'on faisoit à Dieu dans le Temple. Ils étoient répandus dans toutes les tribus, qui, chacune, avoient donné quelques-unes de leurs villes aux *Lévites*, avec quelques campagnes aux environs, pour faire paître leurs troupeaux.

Par le dénombrement que Salomon fit des *Lévites* depuis l'âge de vingt ans, il en trouva trente-huit mille capables de servir. Il en destina vingt-quatre mille au ministère journalier sous les Prêtres; six mille pour être Juges inférieurs dans les villes, & pour décider les choses qui touchoient à la religion, mais qui n'étoient pas de grande conséquence; quatre mille pour être portiers, & avoir soin des ornemens du Temple; & le reste pour faire l'office de Chantres. Mais tous ne servoient pas ensemble; ils étoient distribués en différentes classes, qui se relayoient & servoient tour-à-tour.

Comme Moïse étoit de la tribu de Lévi, les incrédules l'ont accusé d'avoir eu pour elle une prédilection marquée, de lui avoir attribué le sacerdoce & l'autorité, au préjudice des autres tribus. C'est un injuste soupçon; il est aisé de le dissiper.

1°. Si Moïse avoit agi par intérêt ou par prédilection, il auroit assuré le souverain sacerdoce à ses propres enfans, & non à ceux de son frère Aaron. Il atteste que Dieu lui-même est l'auteur de ce choix ; c'est ce qui fut confirmé par le miracle de la verge d'Aaron, qui fleurit dans le Tabernacle, & par la punition miraculeuse de Coré & de ses partisans, qui vouloient s'arroger le sacerdoce. Si tous ces faits n'étoient pas vrais, les onze tribus intéressées à la chose ne les auroient pas laissé subsister dans les livres de Moïse ; sous Josué ou sous les Juges, ils auroient demandé que cet arrangement fût changé.

2°. Moïse, dans son histoire, ne ménage en aucune manière sa tribu ni sa propre famille. Il rapporte, non-seulement ses propres fautes, celles d'Aaron son frère, celle de Nadab & d'Abiu ses neveux & leur punition, mais l'ancienne faute de Lévi son aieul & de Siméon : il rapporte le reproche que Jacob leur père leur en fit au lit de la mort, la prédiction qu'il leur adressa en disant qu'ils seroient *dispersés dans Israël* ; & les *Lévites* le furent en effet, *Gen.* c. 49, ℣. 7. Moïse pouvoit très-bien se dispenser de rappeller ce fait désavantageux à sa tribu ; & si les *Lévites* avoient été de mauvaise foi, comme les incrédules affectent de le supposer, ils n'auroient pas laissé subsister dans les livres de Moïse, dont ils étoient dépositaires, cette circonstance fâcheuse.

3°. L'on se trompe quand on imagine que le sort des *Lévites* étoit meilleur que celui des autres Israélites. Cette tribu fut toujours la moins nombreuse ; on le voit par les dénombremens qui se firent dans le désert, *Num.* c. 3, ℣. 13 & 39 : la subsistance des *Lévites* étoit précaire, puisqu'ils vivoient des dimes & des oblations ; elle étoit donc très-mal assurée, lorsque le peuple se livroit à l'idolâtrie. Ils n'avoient aucune autorité civile dans la république ; elle étoit dévolue aux anciens de chaque tribu : dans la liste des Juges qui gouvernèrent avant qu'il y eût des Rois, le seul Héli étoit de la tribu de Lévi.

Quand Moïse n'auroit pas été guidé par les ordres de Dieu, il auroit évidemment compris que la nature du sacerdoce lévitique exigeoit des hommes qui en fussent uniquement occupés, & qui formassent un ordre particulier de citoyens : il en a été ainsi chez tous les peuples policés. En Egypte, le sort des Prêtres étoit plus avantageux que celui des *Lévites* chez les Juifs, & le sacerdoce chez les Romains donnoit encore plus de prérogatives à ceux qui en étoient revêtus.

Les incrédules ont fait grand bruit au sujet d'une guerre que s'attirèrent les Benjamites, pour n'avoir pas voulu punir l'outrage fait chez eux à la femme d'un *Lévite* ; nous en parlons au mot PRÊTRE DES JUIFS. Reland, *Antiq. Hebr.* p. 115.

LÉVITIQUE. C'est le troisième des cinq livres de Moïse. Il est ainsi appellé, parce qu'il traite principalement des cérémonies du culte divin qui devoient être faites par les *Lévites* ; c'est comme le rituel de la religion juive.

On demande, & cette question a été faite par plusieurs incrédules, comment & pourquoi Dieu avoit commandé avec tant de soin, & dans un aussi grand détail, des cérémonies minutieuses, indifférentes à son culte, & qui paroissent superstitieuses ?

Nous répondons, 1°. que toute cérémonie est indifférente en elle-même, que c'est l'intention qui en fait toute la valeur ; mais elle cesse d'être indifférente dès que Dieu l'a commandée ; elle sert à son culte dès qu'elle est observée par un motif de religion ou d'obéissance à la loi de Dieu : elle ne peut donc alors être superstitieuse dans aucun sens. 2°. Pour que Dieu commande une pratique, il n'est pas nécessaire qu'elle soit par elle-même un acte d'adoration, d'amour, de reconnoissance, &c. : il a pu ordonner ce qui contribuoit à la propreté, à la santé, à la décence, ce qui servoit à détourner les Israélites de l'idolâtrie & des mœurs corrompues de leurs voisins, ou qui avoit une autre utilité quelconque. On ne prouvera jamais que, parmi les choses commandées aux Juifs, il y en ait aucune absolument inutile. De même il étoit à propos de leur défendre, non-seulement toute pratique mauvaise & criminelle en elle-même, mais tout usage dangereux relativement aux circonstances. 3°. Un peuple tel que les Juifs, qui n'étoit pas encore policé, qui avoit eu en Egypte de très-mauvais exemples, qui alloit être environné d'idolâtres, ne pouvoit être contenu & civilisé que par les motifs de religion : nous défions les incrédules d'en assigner aucun autre capable de faire impression sur les Juifs. Il falloit donc que tout leur fût prescrit ou défendu dans le plus grand détail, afin de leur ôter la liberté de mêler dans leur culte & dans leurs mœurs les usages absurdes & pernicieux de leurs voisins. Cette nécessité n'a été que trop prouvée par le penchant invincible que ce peuple a montré à suivre l'exemple des nations idolâtres. Il n'est donc aucune des lois portées dans le *Lévitique* qui n'ait eu une utilité relative aux circonstances & au caractère national des Juifs. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

LÉVITIQUES, branche des Nicolaïtes & des Gnostiques, qui parut au second siècle de l'Eglise. S. Epiphane en a fait mention, sans nous apprendre s'ils avoient quelque dogme particulier.

L I

LIBATION. *Voyez* EAU.

LIBELLATIQUES. Dans la persécution de Dèce, il y eut des Chrétiens qui, pour n'être point obligés de sacrifier aux Dieux en public, selon les édits de l'Empereur, alloient trouver les Magistrats,

& obtenoient d'eux, par grace ou par argent, des certificats par lesquels on attestoit qu'ils avoient obéi aux ordres de l'Empereur, & on défendoit de les inquiéter davantage sur le fait de la religion. Ces certificats se nommoient en latin *libelli*, d'où l'on fit le nom de *Libellatiques*.

Les Centuriateurs de Magdebourg & Tillemont, tome 3, p. 318 & 702, pensent que ces lâches Chrétiens n'avoient pas réellement renoncé à la foi ni sacrifié aux idoles, & que le certificat qu'ils obtenoient étoit faux. Les *Libellatiques*, dit ce dernier, étoient ceux qui alloient trouver les Magistrats, ou leur envoyoient quelqu'un, pour leur témoigner qu'ils étoient Chrétiens, qu'il ne leur étoit pas permis de sacrifier aux Dieux de l'Empire; qu'ils les prioient de recevoir d'eux de l'argent, & de les exempter de faire ce qui leur étoit défendu. Ils recevoient ensuite du Magistrat, ou lui donnoient un billet qui portoit qu'ils avoient renoncé à Jésus-Christ & qu'ils avoient sacrifié aux idoles, quoique cela ne fût pas vrai : ces billets se lisoient publiquement.

Baronius, au contraire, pense que les *Libellatiques* étoient ceux qui avoient réellement apostasié & commis le crime dont on leur donnoit une attestation : probablement il y en avoit des uns & des autres, comme le pense Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 16, c. 4, §. 6.

Mais, soit que leur apostasie fût réelle, ou seulement simulée, ce crime étoit très-grave; aussi l'Eglise d'Afrique ne recevoit à la communion ceux qui y étoient tombés, qu'après une longue pénitence. Cette rigueur engagea les *Libellatiques* à s'adresser aux Confesseurs & aux Martyrs qui étoient en prison ou qui alloient à la mort, pour obtenir, par leur intercession, la relaxation des peines canoniques qui leur restoient à subir; c'est ce qui s'appelloit *demander la paix*. L'abus que l'on fit de ces dons de paix causa un schisme dans l'Eglise de Carthage, du tems de S. Cyprien : ce saint Evêque s'éleva avec force contre cette facilité à remettre de telles prévarications, comme on peut le voir dans ses Lettres 31, 52 & 68, & dans son Traité *de Lapsis*. L'onzième Canon du Concile de Nicée, qui règle la pénitence de ceux qui ont renoncé à la foi, sans avoir souffert de violence, peut regarder les *Libellatiques*. *Voyez* LAPSES.

LIBELLE DIFFAMATOIRE, écrit par lequel on noircit la réputation de quelqu'un. Le Concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, prononça la peine d'excommunication contre ceux qui auroient la témérité de publier des *libelles diffamatoires*, & l'Empereur Valentinien voulut qu'ils fussent punis de mort. S. Paul accuse les anciens Philosophes d'avoir été détracteurs & insolens, *Rom.* c. 1, ℣. 30; mais il ne leur reproche pas d'avoir été auteurs de *libelles diffamatoires*. Celse, Julien, Porphyre, ont attaqué les Chrétiens en général, mais ils n'ont calomnié personne en particulier. Les incrédules de notre siècle ont été moins modérés; ils ont noirci, dans leurs écrits, les vivans & les morts; ils n'ont épargné personne : jamais la licence des *libelles diffamatoires* n'a été poussée aussi loin qu'elle l'est aujourd'hui, signe trop évident de la perversité des mœurs.

Bayle accuse les Calvinistes d'avoir été les premiers auteurs de cet affreux désordre : quelle peste plus pernicieuse pouvoient-ils introduire dans la société! *Avis aux Réfugiés*, 1er point.

LIBÈRE, Pape, élevé sur la chaire de S. Pierre l'an 352, mort l'an 366. Il est devenu célèbre par la foiblesse qu'il eut pour les Ariens, après leur avoir résisté d'abord avec fermeté, & par l'affectation avec laquelle plusieurs Théologiens ont exagéré sa faute. Ils ont prétendu que ce Pape avoit signé l'Arianisme : cela n'est pas prouvé. *Libère*, exilé pour la foi catholique par l'Empereur Constance, vaincu par les rigueurs qu'on lui faisoit souffrir, affligé de ce que l'on avoit mis un Anti-Pape à sa place, crut devoir céder au tems. Il souscrivit à la condamnation de S. Athanase & à la formule du Concile de Sirmich, de l'an 358, dans laquelle le terme de *consubstantiel* étoit supprimé, sous prétexte que l'on en abusoit pour établir le Sabellianisme; mais il dit en même tems anathême à tous ceux qui enseignoient que le Fils n'est pas semblable au Père *en substance & en toutes choses*. Ainsi, loin de signer l'Arianisme, il le condamnoit.

Nous convenons que supprimer le terme de *consubstantiel*, c'étoit donner aux Ariens sujet de triompher; mais ce n'étoit pas enseigner ni embrasser formellement leur erreur. S. Athanase n'étoit point condamné par les Ariens comme hérétique, mais comme perturbateur de la paix; abandonner sa cause, c'étoit trahir le parti de la vérité, mais ce n'étoit pas professer expressément l'hérésie. La faute de *Libère* fut très-grave, sans doute; aussi, lorsqu'il fut de retour à Rome & qu'il vit l'avantage que les Ariens tiroient de sa condescendance, il la désavoua, reconnut sa foiblesse & la pleura.

Cet exemple prouve qu'avec les hérétiques il n'y a point de ménagemens à garder; que les prédicateurs de la tolérance, en pareil cas, sont les ennemis les plus dangereux de la vérité & de la religion. *Voyez* Sozomène, *Hist. Ecclés.* l. 4, c. 15; Petau, *Dogm. Théol.* tome 2, p. 45; Tillemont, tome 6, p. 420.

LIBERTÉ NATURELLE ou LIBRE ARBITRE, puissance d'agir par réflexion, par choix, & non par contrainte ou par nécessité. Comme la *liberté* de l'homme est une vérité de conscience, elle se conçoit mieux par le sentiment intérieur que par aucune définition.

Lorsque les Philosophes & les Théologiens nomment cette faculté *liberté d'indifférence*, ils n'entendent point que nous sommes insensibles aux motifs par lesquels nous nous déterminons à agir;

mais que ces motifs ne nous imposent aucune nécessité, & que, sous leur impulsion, nous demeurons maîtres de notre choix. Quand on dit que l'homme est *libre*, on entend, non-seulement que dans toutes ses actions réfléchies il est maître d'agir ou de ne pas agir, mais qu'il est *libre* de choisir entre le bien & le mal moral, de faire une bonne œuvre ou de pécher, d'accomplir un devoir ou de le violer.

Quelques Fatalistes, qui ne vouloient pas avouer que l'homme est *libre*, ont soutenu que Dieu lui-même ne l'est pas: mais qui peut gêner la *liberté* d'un être dont la puissance est infinie, dont le bonheur est parfait, & qui agit par le seul vouloir? En Dieu, cette *liberté* ne consiste point dans le pouvoir de choisir entre le bien & le mal, mais de choisir entre les divers degrés de bien. Quel motif pourroit porter au mal un être souverainement heureux & qui n'a besoin de rien? La *liberté* de Dieu est attestée par la variété de ses ouvrages, par l'inégalité qui se trouve entre les créatures. Une cause, qui agit nécessairement, agit de toute sa force; une cause *libre* modère & dirige son action comme il lui plaît. « Dieu, dit le Psalmiste, a fait » tout ce qu'il a voulu dans le ciel & sur la terre », *Ps.* 113, 134, &c. Il n'y a point d'autre raison à chercher de ce qu'il a fait, que sa volonté même: quant aux motifs, nous les ignorons, à moins qu'il n'ait daigné nous les faire connoître. Le P. Petau, *Dogm. Théol.* tome 1, l. 5, c. 4, prouve, par l'Ecriture-Sainte & par la tradition constante des Pères de l'Eglise, que la *liberté* souveraine de Dieu a toujours été un des dogmes de la foi chrétienne.

La grande question est de savoir si l'homme est *libre*; si, lorsqu'il agit, il le fait par nécessité ou par choix; si sa conscience le trompe, lorsqu'elle lui fait sentir qu'il est le maître de choisir entre le bien & le mal. C'est aux Philosophes de prouver la *liberté* par les argumens que fournit la raison, & de répondre aux sophismes des Fatalistes; notre devoir est de consulter, sur ce point, les monumens de la révélation, l'Ecriture-Sainte & la tradition.

Il n'est aucune vérité plus clairement révélée ni plus souvent répétée dans les livres saints que le *libre arbitre* de l'homme; c'est une des premières leçons que Dieu lui a données. Il est dit, *Gen.* c. 1, ỷ. 26 & 27, que Dieu a créé l'homme à son image & à sa ressemblance: si l'homme étoit dominé par l'appétit, comme les brutes, ressembleroit-il à Dieu? Le Seigneur lui parle & lui impose des loix; il n'en prescrit point aux brutes; la seule loi pour elles est la nécessité qui les entraîne. Dieu punit l'homme lorsqu'il a péché; les animaux ne sont pas susceptibles de punition. Après la chûte d'Adam, Dieu dit à Caïn, qui méditoit un crime: « Si tu fais bien, rassures-toi; si tu fais mal, ton » péché demeurera: mais tes penchans te sont » soumis, & tu en seras le maître », *Gen.* c. 4, ỷ. 3. Il n'est donc pas vrai que, par le péché d'Adam, ses descendans aient perdu leur *liberté*. Il est dit encore d'Adam, après son péché, qu'il est créé à l'image de Dieu, & que lui-même a engendré un fils à son image & à sa ressemblance, c. 5, ỷ. 1 & 3. Ce seroit une fausseté, si Adam, créé *libre*, ne l'avoit plus été après son péché.

Lorsque Dieu veut punir, par le déluge, les hommes corrompus à l'excès, il dit, selon le texte hébreu: « Je ne condamnerai point ces hommes » à un supplice éternel, parce qu'ils sont charnels; » mais je les laisserai vivre encore six vingts ans », c. 6, ỷ. 3: c'est la remarque de S. Jérôme. Dieu a donc pitié de la foiblesse de l'homme: puniroit-il d'un supplice éternel des péchés qui ne seroient pas *libres*? Après le déluge, Dieu défend le meurtre, sous peine de la vie, parce que l'homme est fait à l'image de Dieu, c. 9, ỷ. 6: cette image n'a donc pas été entièrement effacée par le péché. Dieu pardonne à Abimelech l'enlèvement de Sara, parce qu'il avoit péché par ignorance, c. 20, ỷ. 4 & 6: un péché commis par nécessité ne seroit pas plus punissable. Dieu met à une épreuve terrible l'obéissance d'Abraham; il s'agissoit de vaincre la plus forte de toutes les affections humaines, la tendresse paternelle: parce qu'Abraham la surmonte pour obéir à l'ordre de Dieu, il est récompensé & proposé pour modèle à tous les hommes, c. 22, ỷ. 16. S'il a été conduit par un mouvement de la grace, plus invincible que celui de la nature, où est le mérite de cette action?

Après que Dieu eût donné des loix aux Hébreux, il leur dit par la bouche de Moïse: « La loi que je » vous impose n'est ni au-dessus de vous, ni loin » de vous; .... elle est près de vous, dans votre » bouche & dans votre cœur, afin que vous » l'accomplissiez..... J'atteste le ciel & la terre » que je vous ai proposé le bien & le mal, les » bénédictions & les malédictions, la vie & la » mort; choisissez donc la vie, afin que vous en » jouissiez, vous & vos descendans, & que vous » aimiez le Seigneur votre Dieu », *Deut.* c. 30, ỷ. 11 & suiv. Josué, près de mourir, leur répète la même leçon, c. 24, ỷ. 14 & suiv. Que pouvoit-elle signifier, si les Hébreux n'étoient pas *libres* & maîtres absolus de leur choix?

Les Prophètes supposent cette même *liberté*, lorsqu'ils reprochent à ce peuple ses infidélités, qu'ils l'exhortent à se repentir & à rentrer dans l'obéissance. Les Juifs, punis par des châtimens éclatans, n'ont jamais osé dire qu'ils n'avoient pas été *libres* d'éviter les crimes dont ils étoient coupables: quelquefois ils ont prétendu qu'ils étoient punis des péchés de leurs pères, & Dieu leur a témoigné le contraire, *Ezéch.* c. 18, ỷ. 2; *Jérém.* c. 31, ỷ. 29. Le châtiment n'auroit pas été plus juste, si leurs propres fautes n'avoient pas été *libres*.

L'Auteur du livre de l'Ecclésiastique le fait très-bien sentir, c. 15, ỷ. 11 & suiv. « Ne dites point, » *Dieu me manque*; ne faites point ce qui lui déplaît: » n'ajoutez point, *c'est lui qui m'a égaré*; il n'a » aucun besoin des impies; il déteste l'erreur & le » blasphême. Dès le commencement, il a créé

» l'homme & lui a remis sa conduite entre les » mains; il lui a donné des loix & des commandemens: si vous voulez les garder & lui être toujours fidèle, vous serez en sureté. Il a mis devant » vous l'eau & le feu, prenez celui qu'il vous plaira. » L'homme a devant lui le bien & le mal, la vie & » la mort; ce qu'il choisira lui sera donné.... Dieu » n'a commandé à personne de mal faire, & n'a » donné à personne lieu de pécher; il ne desire » point de multiplier ses enfans ingrats & infidèles». Cet Auteur avoit évidemment dans l'esprit les paroles de Moïse; il ne fait que les confirmer.

Jésus-Christ semble y avoir aussi fait allusion, lorsqu'il a dit: « Si vous voulez trouver la vie, » gardez les commandemens », *Matt.* c. 19, ℣. 17. Ses auditeurs, étonnés des conseils de perfection qu'il leur donnoit, lui demandèrent: *Qui pourra donc être sauvé?* Il leur répondit: « Cela est im» possible aux hommes, mais tout est possible à » Dieu », *ibid.* ℣. 26. Il suppose donc que Dieu rend possibles par sa grace, non-seulement les commandemens, mais encore les conseils de perfection. A quoi pensoient les incrédules, qui ont dit que ce divin Maître n'a pas enseigné clairement la *liberté* de l'homme? En parlant de sa morale, il dit que c'est un joug agréable & un fardeau léger, *Matt.* c. 11, ℣. 29; le seroit-il, si Dieu ne l'allégeoit par sa grace, & si la concupiscence étoit un joug invincible?

Saint Paul nous assure que Dieu, fidèle à ses promesses, ne permettra pas que nous soyons tentés au dessus de nos forces, *I. Cor.* c. 10, ℣. 13. Il en imposeroit aux fidèles, si l'homme, dominé par la concupiscence, n'étoit pas le maître d'y résister.

On aura beau tordre par des subtilités le sens de tous ces passages, ou les Ecrivains sacrés sont des sophistes qui ont violé toutes les règles du langage, ou il faut avouer qu'ils ont enseigné clairement & sans aucune équivoque la *liberté* de l'homme. Bayle, qui a fait tous ses efforts pour renverser ce dogme, est forcé de convenir que, s'il est faux, tous les systêmes de religion tombent par terre.

Dans l'ouvrage que nous avons déja cité, le P. Petau fait voir que tous les Pères de l'Eglise ont toujours entendu par *liberté* l'indifférence ou le pouvoir de choisir; & tome 3, *de Opif. sex dier.* l. 3, 4 & 5, il prouve que tous, sans excepter S. Augustin, ont attribué ce pouvoir à l'homme dans ses actions morales; il répond aux passages que les hérétiques ont cherché dans les ouvrages des Pères, pour obscurcir cette vérité. Il traite encore la même question, tome 4, l. 9, c. 2 & suiv. On ne peut apporter plus d'exactitude dans une discussion théologique; mais il ne nous est pas possible d'entrer dans le même détail.

Cependant les Théologiens hétérodoxes prétendent que les Pères qui ont combattu les Pélagiens, & en particulier S. Augustin, ont soutenu contre ces hérétiques que par le péché d'Adam l'homme a été dépouillé de sa *liberté*.

Il y a ici une grossière équivoque dont il est aisé de démontrer l'illusion. Qu'entendoit Pélage par *liberté* ou *libre arbitre?* Il entendoit une égale facilité de faire le bien ou le mal, une espèce d'équilibre de la volonté humaine entre l'un & l'autre; c'est en cela qu'il faisoit consister l'*indifférence*; S. Augustin nous en avertit, & c'est encore ainsi que les Calvinistes définissent la *liberté d'indifférence*, *Hist. du Manich.* l. 7, c. 2, §. 4; notion fausse s'il en fût jamais. » Voici, dit le saint Doc» teur, comment Pélage s'est exprimé dans son » premier livre du *libre arbitre* : *Dieu nous a » donné le pouvoir d'embrasser l'un ou l'autre parti* » (le bien ou le mal).... *L'homme peut à son » gré produire des vertus ou des vices..... Nous » naissons capables & non remplis de l'un ou de » l'autre; nous sommes créés sans vertus & sans » vices* ». S. Aug. *L. de Grat. Christi*, c. 18, n. 19; *L. de pecc. orig.* c. 13, n. 14. Julien soutenoit encore cet équilibre prétendu, *L.* 3, *Op. imperf.* n. 109 & 117; & les Sémi-Pélagiens avoient retenu la même notion du *libre arbitre*, S. Prosper, *Epist. ad August.* n. 4. De-là les Pélagiens concluoient que la nécessité de la grace détruiroit la *liberté*, parce qu'elle inclineroit la volonté au bien & non au mal. *Voyez* S. Jérôme, *Dial.* 3, *contrà Pelag.*, &c. Si l'on perd de vue cette notion pélagienne de la *liberté*, on ne comprendra rien à la doctrine de S. Augustin, & on ne réussira jamais à concilier ce saint Docteur avec lui-même.

Il soutient avec raison que la *liberté*, ainsi conçue, ne s'est trouvée que dans Adam, avant son péché; que, par sa chûte, l'homme a perdu *cette grande & heureuse liberté*; que, par la concupiscence, il est beaucoup plus porté au mal qu'au bien, qu'il a besoin du secours de la grace pour rétablir en lui l'indifférence telle que Pélage la concevoit, *L. de spir. & litt.* c. 30, n. 52; *L.* 3, *contrà duas Epist. Pelag.* c. 8, n. 24; *Epist.* 217 *ad Vital.* c. 3, n. 8; c. 6, n. 23, &c.; qu'ainsi la grace, loin de détruire le *libre arbitre*, le répare & le guérit de sa blessure; *L. de Grat. Christi*, c. 47, n. 52; *L. de grat. & lib. arb.*, c. 1, n. 1, &c.

» Qui de nous, dit-il, prétend que le genre » humain a perdu sa *liberté* par le péché du pre» mier homme? Ce péché a détruit une *liberté*, » savoir celle que l'homme avoit dans le paradis » de conserver une parfaite justice avec l'immor» talité..... Mais le *libre arbitre* est si bien de» meuré dans les pécheurs, que c'est par-là même » qu'ils pèchent, puisqu'en péchant ils font ce qui » leur plaît ». *L.* 1, *contrà duas Ep. Pelag.* c. 2, n. 5. » Comment Dieu nous donne-t-il des loix, s'il » n'y a plus de *libre arbitre* »? *L. de grat. & lib. arb.* c. 2, n. 4. » Sans *libre arbitre*, l'obéissance » seroit nulle ». *Epist.* 214 *ad Valent.* n. 7, &c.

Il est donc constant, selon la doctrine de Saint Augustin, que quand l'homme se porte au mal,

il n'y est point entraîné invinciblement par la concupiscence; que quand il fait le bien il n'y est point déterminé irrésistiblement par la grace; que, dans l'un & l'autre cas, il a un vrai pouvoir de choisir, & qu'il agit avec une pleine *liberté*. Jamais on n'a nommé *choix* ce qui se fait par nécessité.

Lorsque l'Evêque d'Ypres, en suivant Calvin, a posé pour maxime que, dans l'état de nature tombée, il n'est pas nécessaire, pour mériter ou démériter, d'être exempt de nécessité, qu'il suffit de n'être pas contraint ou forcé, il a contredit tout-à-la-fois l'Ecriture-Sainte, le sentiment de S. Augustin, le témoignage de la conscience, & le sens commun de tous les hommes.

1°. L'Ecriture-Sainte dit & suppose que l'homme est maitre de choisir le bien ou le mal; s'avisa-t-on jamais de regarder comme un choix ce que l'homme fait ou éprouve par nécessité, comme la faim, la soif, la lassitude, le sommeil, la douleur; & de lui faire un mérite ou un crime de ces différens états? L'Ecriture nous assure que l'homme est maître de ses actions, que la loi de Dieu n'est point au-dessus de nous, que Dieu ne permettra point que nous soyons tentés au-dessus de nos forces; elle ne veut point que, pour excuser ses fautes, le pécheur allègue son impuissance, &c. Tout cela seroit faux si l'homme, invinciblement entraîné tantôt par la concupiscence, & tantôt par la grace, cédoit nécessairement à l'une ou à l'autre, n'avoit pas un vrai pouvoir de résister à l'une & à l'autre.

2°. Si S. Augustin avoit pensé que ce pouvoir n'étoit pas nécessaire, il ne se feroit pas donné la peine de réfuter ni les Pélagiens, qui disoient que la grace détruiroit le *libre arbitre*, ni les Manichéens, qui supposoient l'homme invinciblement entraîné au mal. Il avoit dit à ces derniers, *L.* 3 *de lib. arb.* c. 18, n. 50, & c. 19, n. 53: » Si » l'on ne peut pas résister à la mauvaise volonté, » on lui cède sans péché.... Car qui pèche en » ce qu'il ne peut pas éviter? L'ignorance, ni » l'impuissance, ne vous sont pas imputées à » péché, mais la négligence de vous instruire & » la résistance à celui qui veut vous guérir «. Il répète & confirme la même chose dans ses ouvrages contre les Pélagiens, *L. de nat. & grat.* c. 67, n. 80; *L.* 1, *retract.* c. 9. Il a retenu constamment la définition qu'il avoit donnée du péché, en disant que c'est la volonté de faire ce que la justice défend, & ce dont il nous est libre de nous abstenir, *L.* 1, *retract.* c. 9, 15, 26. Il avoue cependant que cette définition ne convient point au péché originel, qui est la suite & la peine du péché de notre premier père; mais il ne s'ensuit rien. Ce feroit une absurdité de comparer le péché originel de la nature humaine toute entière, avec les péchés personnels & libres que commet chaque particulier.

3°. Le sentiment intérieur, ou le témoignage de la conscience, est pour nous le souverain degré de l'évidence; S. Augustin lui-même y rappelloit les Manichéens pour les forcer de reconnoitre le *libre arbitre*; &, selon S. Paul, c'est par ce témoignage que Dieu jugera tous les hommes, *Rom.* c. 2, ℣. 15. Aussi S. Augustin dit que, pour justifier le jugement de Dieu, il faut affranchir le *libre arbitre* de tout lien de nécessité, *contrà Faust.* l. 2, c. 5. Or, quand nous suivons le mouvement de la grace, qui nous porte à une bonne œuvre, ou quand nous nous laissons dominer par la concupiscence, qui nous entraine au mal, la conscience nous atteste que nous sommes maîtres de résister; c'est pour cela que, dans le premier cas, nous nous savons bon gré de notre action, & que, dans le second, nous avons des remords, & nous nous repentons. Il n'en est pas de même lorsque nous sentons que nous avons agi par nécessité. Donc la conscience nous convainc que pour mériter ou démériter, il est nécessaire d'être exempt non-seulement de violence & de coaction, mais encore de nécessité. Dieu prend-il plaisir à trompet en nous le sentiment intérieur, pendant qu'il renvoie continuellement les pécheurs au jugement de leur propre cœur, & qu'il en appelle à ce jugement pour justifier sa conduite à leur égard?

4°. Ainsi jugent tous les hommes, non-seulement de leurs propres actions, mais encore des actions de leurs semblables; chez aucune nation policée l'on n'a établi des peines pour les délits que l'homme n'a pas été le maitre d'éviter; on ne punit point les enfans, les insensés, ni les imbécilles, parce que l'on pense qu'ils agissent par nécessité comme les brutes: on ne prétend pas pour cela qu'ils sont violentés ou forcés. Quelque préjudice que la société reçoive d'une action qui n'a pas été *libre*, on la regarde comme un malheur, & non comme un crime. Croirons-nous la justice de Dieu moins équitable ou moins compatissante que celle des hommes, ou nommerons-nous *justice* en Dieu ce que nous appellerions *tyrannie* de la part des hommes? Dieu lui-même ne dédaigne pas d'en appeller à leur Tribunal: » Jugez, dit-» il, en parlant du peuple Juif, jugez entre moi » & ma vigne, &c. « *Isaïe*, c. 5, ℣. 3.

Nous savons que S. Paul a nommé la concupiscence *péché* & *loi du péché*, quoique les mouvemens de la concupiscence ne soient pas *libres*; mais, dans le style de l'Ecriture-Sainte, *péché* signifie souvent défaut, imperfection, vice involontaire, & non faute imputable & punissable. » La concupiscence, dit S. Augustin, est appellée » *péché*, parce qu'elle vient du péché, & qu'elle » nous porte au péché malgré nous », *L. de perfect. justitiæ*, c. 21, n. 44; *L. de continentiâ*, c. 3, n. 8; *L.* 1 *contrà duas Epist. Pelag.* c. 13, n. 27; *L.* 1 *retract.* c. 15, n. 2; *L.* 2 *Op. imperf.* n. 71; *Epist.* 196 *ad Asell.* c. 2, n. 6. Il n'est donc pas ici question de démérite, ni d'action punissable.

A ce même sujet, S. Augustin dit qu'il y a des choses faites par nécessité que l'on doit désapprouver : *Sunt etiam necessitate facta improbanda*, *L. 3 de lib. arb.* c. 18, n. 51 ; mais autre chose est de les désapprouver comme un défaut, & autre chose de les punir ; on n'approuve point les mauvaises actions des insensés, ni des imbécilles ; il ne s'ensuit pas qu'il faille les punir, & que ce sont des péchés imputables.

A la vérité, le saint Docteur ne s'est pas toujours exprimé avec la même exactitude que les Théologiens observent aujourd'hui ; souvent il a confondu le terme de *volonté* avec celui de *liberté*, & il l'oppose à celui de *nécessité* ; il dit que ce qui se fait par nécessité se fait par nature, & non par volonté ; il appelle *volontaire* ce qui est en notre pouvoir, & par conséquent *libre* : » Nous » devenons vieux, dit-il, & nous mourons, non par » volonté, mais par nécessité, &c. » *L. 3 de lib. arb.* c. 1, n. 1 & 2 ; c. 3, n. 7 & 8 ; *L. de duab. animab.* c. 12, n. 17 ; *L. 1, retract.* c. 15, n. 6 ; *Epist.* 166, n. 5, &c.

Dans le premier livre de ses *Rétractations*, c. 14, n. 27, il dit que le péché originel des enfans peut, sans absurdité, être appellé *volontaire*, parce qu'il vient de la volonté du premier homme ; mais, si ce n'est pas là une absurdité, c'est du moins un abus du terme absolument contraire aux passages que nous venons de citer, & qui détruit les réponses que S. Augustin avoit données aux Manichéens. Peut-on dire du péché originel des enfans qu'il leur est *libre*, qu'il est en leur pouvoir, qu'ils sont souillés du péché par volonté, & non par nature & par nécessité ?

On a fait grand bruit de la maxime établie par ce saint Docteur, que *nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage* ; comment n'y a-t-on pas vu une nouvelle équivoque ? L'homme qui, aidé de la grace, résiste à l'attrait d'un plaisir défendu, ne fait certainement pas ce qui lui plaît le plus, puisqu'il se fait violence ; il agit par raison, & non par délectation ou par plaisir ; la prétendue nécessité à laquelle il obéit vient de son choix & de l'exercice de sa *liberté* ; la grace ne peut être appellée *délectation* que parce qu'elle agit sur notre volonté même, qu'elle ne nous fait point violence, & ne nous impose aucune nécessité. Ce n'est pas sur des expressions captieuses qu'il faut fonder des systêmes théologiques, ou juger de la doctrine de S. Augustin.

Personne n'a mieux réussi à embrouiller cette question que Beausobre, *Hist. du Manich.* l. 7, c. 2, §. 4. Il s'agissoit de savoir si les Manichéens admettoient ou nioient la *liberté* de l'homme. On peut, dit-il, entendre par *liberté*, 1°. la spontanéité ; celle-ci n'exclut que la violence ou la contrainte, & non la nécessité ; 2°. le pouvoir de faire le bien, & de s'abstenir du mal ; 3°. l'indifférence ou le parfait équilibre de la volonté entre l'un & l'autre.

Selon lui, avant la naissance du Pélagianisme, les Pères de l'Eglise, & S. Augustin lui-même, ont attribué à l'homme la *liberté* dans ce troisième sens ; ils l'ont ainsi soutenue contre les Marcionites & les Manichéens ; mais, en combattant contre les Pélagiens, S. Augustin changea de systême, & nia ce *libre arbitre* qu'il avoit autrefois défendu. Depuis cette époque, l'on a disputé pour savoir si l'homme a perdu, par le péché, le pouvoir de faire le bien, & n'a conservé que celui de faire le mal ; le pour & le contre ont été soutenus, du moins dans l'Eglise Latine. *Ibid.* §. 7 & 14. De-là Beausobre conclut que les Manichéens n'ont pas plus nié le *libre arbitre* que Saint Augustin, & tous ceux qui l'ont suivi.

Tout cela est faux & captieux. 1°. Il est faux qu'avant la naissance du Pélagianisme les Pères aient attribué aux enfans d'Adam la *liberté* pélagienne, l'équilibre de la volonté entre le bien & le mal, le pouvoir *égal* de faire l'un ou l'autre. Ils l'ont attribué à Adam innocent, mais non à l'homme souillé du péché ; ils ont cru, comme l'Eglise le croit encore, que par le péché d'Adam le *libre arbitre* a été non détruit, mais affoibli ; que la volonté humaine a été dès-lors plus inclinée au mal qu'au bien, qu'ainsi l'équilibre a cessé d'avoir lieu. Mais le *libre arbitre* ne consiste point dans cet équilibre, comme le vouloient les Pélagiens ; il consiste dans le pouvoir de choisir entre le bien & mal : or, malgré l'inclination au mal, que nous appellons la concupiscence, l'homme a conservé le pouvoir du choix, puisque cette inclination n'est pas invincible. Tous les jours nous nous déterminons par raison à choisir le parti pour lequel nous nous sentons le moins d'inclination, pour lequel même nous avons de la répugnance. C'est alors que nous sentons le mieux que nous sommes *libres*, c'est-à-dire, maîtres de nous-mêmes, maîtres de nos inclinations & de nos actions. Ce pouvoir a été nommé par les Théologiens *liberté d'indifférence* ; mais ils n'ont jamais entendu par-là l'équilibre prétendu de Beausobre & des Pélagiens.

2°. Il n'y a que des hérétiques qui aient osé soutenir que, par le péché d'Adam, l'homme a perdu absolument le pouvoir de faire le bien, & qu'il n'a plus que celui de faire le mal ; jamais l'Eglise n'a autorisé cette erreur des Manichéens ; jamais S. Augustin, ni aucun autre Père, ne l'a soutenue. On a seulement enseigné que l'homme n'est plus capable de faire une bonne œuvre surnaturelle & méritoire pour le salut, qu'il lui faut pour cela le secours de la grace. Mais l'on peut soutenir, sans erreur, qu'il a le pouvoir de faire par un motif naturel, & par ses forces naturelles, une action moralement bonne, qui n'est point un péché, quoiqu'elle ne soit d'aucune valeur pour le salut.

3°. Il est faux que les Manichéens aient accordé à l'homme la même *liberté* que les Pères de l'Eglise,

l'Eglise, qu'ils n'aient point imposé à sa volonté d'autre nécessité que celle dont parle S. Paul. Les preuves que Beausobre apporte du contraire témoignent seulement ou que ces hérétiques ont affirmé faussement qu'ils admettoient le *libre arbitre*, pendant qu'ils posoient des principes contraires, ou que souvent, dans la dispute, ils y ont été réduits par leurs adversaires. C'est le cas dans lequel se trouvent la plupart des sectaires, parce qu'ils sont ordinairement aussi peu sincères que mauvais raisonneurs. Mais Beausobre a trouvé bon de justifier les Manichéens, pour rejetter tout le blâme sur les Pères de l'Eglise.

Il faut donc distinguer soigneusement l'action *volontaire* d'avec un acte *libre*, & ne point les confondre, comme l'on fait souvent, dans les discours ordinaires.

Un acte volontaire est celui qui se fait avec connoissance, mais souvent sans réflexion, en vertu d'un penchant qui nous y porte, & non d'un motif qui nous y détermine. Si ce penchant est tellement violent que nous ne soyons pas maîtres d'y résister, l'acte n'est ni contraint ni forcé, puisqu'il ne vient point d'une violence extérieure; il est volontaire, mais il n'est pas *libre*; il vient de la nature & de la nécessité. Ainsi, un homme pressé par la faim, desire nécessairement de manger; un homme accablé par le sommeil, s'endort nécessairement; un homme effrayé par un danger subit, tremble & fuit par nécessité; la cause de ces actes n'est point un motif réfléchi & délibéré, mais une disposition méchanique des organes qui vient de la nature ou de l'habitude; dans ces différens cas l'homme n'agit point par choix, ni avec *liberté*; aucun de ces actes n'est punissable ni imputable à péché en lui-même, mais seulement dans sa cause lorsqu'elle vient de quelques actes *libres*.

Un acte *libre* est celui qui se fait avec attention & réflexion, par choix & par un motif, avec un vrai pouvoir de résister à ce motif & de faire le contraire; l'homme pressé par la faim ne dira point: Je suis *libre* de desirer ou de ne pas desirer de manger, ce desir est de mon choix; mais il dira, quoique j'aie un desir violent de manger, je suis encore *libre* de résister & de m'en abstenir, ou de différer. Si le besoin & le desir étoient parvenus à un degré de violence qui ne laissât plus à l'homme le pouvoir de résister, alors la volonté efficace de manger, & l'action qui s'ensuivroit, ne feroient plus *libres*.

Dans un sens, plus la volonté est entraînée vers un objet, plus l'acte est volontaire, moins il est *libre*; c'est le cas des pécheurs d'habitude: mais comme cette habitude a été contractée librement, elle ne diminue point la griéveté des crimes qu'elle fait commettre; au contraire, une action est parfaitement *libre* lorsque, par un motif réfléchi, & par un mouvement de la grace, nous résistons à une inclination violente ou à une habitude invétérée: jamais l'homme n'est plus évidemment maître de lui-même & de ses actions, que quand il commande à une passion & réussit à la dompter; alors il fait, non ce qui lui plait davantage, mais ce qu'il doit; il suit sa conscience & non son penchant; c'est en cela même que consiste la *vertu*, qui est la force de l'ame.

Telles sont les notions que le bon sens dicte à tous les hommes; vouloir les combattre par des abstractions métaphysiques, par des passages de l'Ecriture-Sainte, ou des Pères, mal entendus & mal appliqués, c'est autoriser non-seulement les sophismes des Fatalistes, mais encore l'entêtement des Pyrrhoniens.

On a toujours remarqué que les sectes de Philosophes ou de Théologiens, qui attaquoient le *libre arbitre*, affectoient d'enseigner la morale la plus rigide; ainsi les Stoïciens, partisans de la fatalité, se distinguoient par le rigorisme de leurs maximes. N'en soyons pas surpris. Si au dogme de la nécessité, qui ne tend à rien moins qu'à justifier tous les crimes, ils avoient encore ajouté une morale relâchée, ils se feroient rendus trop odieux; il fallut donc, pour en imposer au vulgaire, se parer d'une morale austère. Mais les anciens n'ont pas été dupes de cet artifice; Aulugelle & d'autres regardèrent les Stoïciens comme une secte de fourbes & d'hypocrites; il est difficile d'avoir meilleure opinion de leurs imitateurs.

Dans le systême de la fatalité, ou de la nécessité de nos actions, ce n'est plus l'homme, mais c'est Dieu qui est l'auteur du péché; Calvin, qui l'a senti, n'a pas hésité de proférer ce blasphême: vainement ceux qui suivent la même opinion veulent-ils esquiver cette horrible conséquence; elle saute aux yeux de tous les hommes non prévenus. *Voyez* GRACE, PÉCHÉ, VOLONTÉ DE DIEU, &c.

LIBERTÉ CHRÉTIENNE. Luther, Calvin, & quelques-uns de leurs Disciples, ont prétendu que, par le Baptême, un Chrétien ne contracte point d'autre obligation que d'avoir la foi, qu'en vertu de la *liberté* qu'il acquiert par ce Sacrement, son salut ne dépend plus de l'obéissance à la loi de Dieu, mais seulement de la foi; qu'il est affranchi de toute loi ecclésiastique, de tous les vœux qu'il a faits ou qu'il peut faire dans la fuite. Pour étayer ces erreurs, ils ont abusé de quelques passages dans lesquels S. Paul déclare qu'un baptisé n'est plus assujetti à la loi de Moïse, mais jouit de la *liberté* des enfans de Dieu. Il est étonnant que les sectaires n'en aient pas encore conclu qu'un Chrétien est affranchi de toute loi civile, qu'aucune puissance humaine n'a droit d'imposer des loix à un homme baptisé.

Le Concile de Trente a proscrit cette morale absurde & séditieuse, *sess.* 7, *de Bapt.* can. 7, 8 & 9. Il dit anathême à ceux qui soutiennent

que par le Baptême un fidèle n'est obligé qu'à croire, & non à observer toute la loi de Jésus-Christ; à ceux qui disent qu'il est affranchi de toute loi ecclésiastique, écrite ou intimée par la tradition, qu'il n'y est assujetti qu'autant qu'il veut bien s'y soumettre; à ceux qui enseignent que tous les vœux faits après le Baptême sont absolument nuls, dérogent à la dignité de ce Sacrement, & à la loi que l'on y a promise à Dieu.

Comment de prétendus réformateurs, qui faisoient profession de s'en tenir à la lettre de l'Ecriture Sainte, ont-ils osé la contredire aussi ouvertement? Lorsqu'un homme demande à Jésus-Christ ce qu'il faut faire pour avoir la vie éternelle, ce divin Maître ne lui répond pas, *croyez*, mais *gardez les Commandemens*, *Matt.* ch. 19, ℣. 17. Il dit qu'au jour du jugement les méchans seront condamnés au feu éternel, non pour avoir manqué de foi, mais pour n'avoir pas exercé la charité & fait de bonnes œuvres, c. 25, ℣. 41. S. Paul répète, d'après le Sauveur, que Dieu rendra à chacun, non selon la mesure de sa foi, mais selon ses œuvres, *Matt.* c. 16, ℣. 27; *Rom.* c. 2, ℣. 6; *II. Cor.* c. 9, ℣. 10. S. Jacques enseigne que l'homme est justifié par ses œuvres, c. 2, ℣. 14. L'Apôtre ne cesse d'exhorter les fidèles à faire du bien; il dit que l'homme ne moissonnera que ce qu'il aura semé, &c. *Galat.* c. 6, ℣. 7. Il ordonne aux fidèles d'obéir à leurs Pasteurs, & à ceux-ci de reprendre & de corriger ceux qui se conduisent mal, *Hebr.* c. 13, ℣. 17; *II. Tim.* c. 4, ℣. 2. Ce n'est encore qu'une répétition des leçons de Jésus-Christ, qui veut que l'on regarde comme un Païen & un Publicain celui qui n'écoute pas l'Eglise, *Matt.* c. 18, ℣. 17. Nous chercherions vainement dans l'Ecriture la dispense accordée aux fidèles d'observer les Commandemens de l'Eglise.

La loi, qui ordonne à tout homme d'accomplir les vœux qu'il a faits, ne peut pas être plus formelle: » Si quelqu'un a fait un vœu au Seigneur, » ou s'est obligé par serment, il ne manquera » point à sa parole, mais il accomplira exacte» ment ce qu'il a promis «. *Num.* c. 30, ℣. 3. Nous ne voyons nulle part dans le nouveau Testament une défense de faire des vœux, ni une permission de violer ceux que l'on a faits: un point de morale aussi essentiel auroit bien mérité d'être couché par écrit. Le Commandement d'accomplir les vœux n'étoit point une loi cérémonielle, puisque les Patriarches ont fait des vœux long-tems avant la publication de la loi de Moïse, *Gen.* c. 28, ℣. 20. Plus de douze ans après la décision du Concile de Jérusalem, qui exemptoit les fidèles d'observer la loi cérémonielle, nous voyons encore S. Paul accomplir un vœu dans le Temple, *Act.* c. 24, ℣. 17. Si la *liberté*, telle que la veulent les hérétiques & les incrédules, étoit un fruit du Christianisme, cette religion sainte auroit porté un coup mortel au repos & au bon ordre de la société. *Voyez* Œuvres, Loix ecclésiastiques, Vœu, &c.

Liberté de conscience, c'est le terme duquel se sont servis les Calvinistes lorsqu'ils ont demandé en France le privilége d'exercer publiquement leur religion, d'avoir des Temples, des Ministres, des assemblées. On voit d'abord l'équivoque de cette expression, & l'abus que les sectaires en ont fait.

Il y a bien de la différence entre la *liberté* que se donnent quelques citoyens de servir Dieu en particulier comme ils l'entendent, & la *liberté* que demande un parti nombreux d'établir dans le Royaume une religion nouvelle, de l'exercer publiquement, d'élever ainsi autel contre autel. La première ne gêne point la religion dominante & ne lui porte aucun préjudice; la seconde est une rivalité qu'on lui oppose, une apostasie publique que l'on autorise, un piége que l'on tend à la curiosité des ignorans, un appât pour l'indépendance des libertins. La Religion Catholique exige non-seulement des Temples & des assemblées, mais un cérémonial pompeux & éclatant, des fêtes, des processions, l'administration publique des Sacremens, des jeûnes, des abstinences, un Clergé qui soit respecté; le Calvinisme ne veut rien de tout cela, condamne & rejette ces pratiques comme des abus, des superstitions, des restes de Paganisme: c'est ainsi que ses partisans se sont expliqués dès l'origine. S'il y eût jamais deux religions incompatibles, ce sont ces deux là; il n'étoit pas possible de présumer que les sectateurs de l'une & de l'autre pouvoient vivre en paix: l'antipathie mutuelle n'est que trop prouvée par plus de deux cens ans d'expérience.

La question est de savoir si la demande des Calvinistes étoit légitime, si le Gouvernement étoit obligé, de droit naturel, à l'accorder; s'il le pouvoit en bonne politique; nous prions qu'on pèse sans partialité les réflexions suivantes.

1°. L'on fait quels furent les premiers Prédicans du Calvinisme, & quelle étoit leur doctrine; ils enseignoient que le Catholicisme est une religion abominable, dans laquelle il n'est pas possible de faire son salut; que le sacrifice de la Messe, l'adoration de l'Eucharistie, le culte des Saints, des Reliques, des Images, est une idolâtrie; que les fêtes, les jeûnes, les abstinences, les cérémonies, sont des superstitions, la confession une tyrannie; que l'Eglise Romaine est la prostituée de Babylone, & le Pape l'Ante-Christ; qu'il falloit abjurer, proscrire, exterminer cette religion par toutes les voies possibles. Ces excès sont encore aujourd'hui consignés dans leurs livres, & jamais les Calvinistes n'ont eu assez de bon sens pour les désavouer.

David Hume convient qu'en Ecosse, l'an 1547

la tolérance des nouveaux Prédicans, & le dessein formé de détruire la religion nationale, auroient eu à peu près le même effet; il le prouve par la conduite fanatique de ces sectaires, *Histoire de la Maison de Tudor*, tome 3, p. 9; tome 4, p. 59 & 104; tome 5, p. 213, &c. Il en étoit de même en France. Par-tout où les Calvinistes ont pu se rendre les maîtres, ils n'ont souffert aucun exercice de la Religion Catholique; de quel droit vouloient-ils que l'on permît la leur? Un principe qui leur est commun avec tous les incrédules, est qu'il ne faut pas souffrir une religion intolérante; en fût-il jamais de plus intolérante que le Calvinisme?

2°. Il y avoit douze cens ans que le Catholicisme étoit en France la religion dominante, & même la seule religion; la législation, les mœurs, la constitution du Gouvernement, y étoient analogues, & fondées sur cette base: qui avoit donné mission aux Calvinistes pour venir l'attaquer? C'étoient des séditieux; leur ton, leur langage, leurs principes, leur conduite, annonçoient la révolte. Dans tout Gouvernement la sédition est punissable. Une expérience constante prouve que les apostats ne respectent plus aucun engagement, qu'infidèles à Dieu, ils sont incapables de fidelité envers le Souverain; nos Rois devoient donc se croire intéressés personnellement à réprimer les attentats des sectaires. Lorsque ceux-ci parurent en France, Luther avoit déja mis l'Allemagne en feu, une partie de la Suisse étoit en proie au même incendie. François Ier voyoit très-bien que le Calvinisme ne pouvoit s'établir sans causer une révolution qui mettroit sa couronne en danger, que les principes républicains des Calvinistes étoient une peste dans un Etat monarchique. Lui-même fomentoit les troubles d'Allemagne afin de susciter des affaires & des embarras à Charles-Quint; il ne pouvoit, sans contradiction, se croire obligé à permettre la propagation de l'hérésie.

3°. L'événement ne tarda pas de vérifier l'idée que ce Prince avoit conçue des Calvinistes. A peine eurent-ils entraîné dans leur parti quelques-uns des grands du Royaume, qu'ils cabalèrent contre l'Etat, & voulurent se rendre maîtres du gouvernement. Dès qu'ils se sentirent assez forts, ils prirent les armes, & ils obtinrent enfin *liberté de conscience* l'épée à la main. Nous n'avons aucun dessein de retracer les scènes sanglantes auxquelles ces guerres civiles ont donné lieu pendant près d'un siècle. Il en résulte qu'en 1598, lorsque Henri IV accorda aux Calvinistes l'édit de Nantes, il y fut forcé pour pacifier son Royaume, & qu'en cela il ne pécha ni contre la religion, ni contre la saine politique, parce que la nécessité est au-dessus de toutes les loix. Autant François Ier & Charles IX auroient été imprudens en tolérant le Calvinisme, autant Henri IV fut sage en cédant aux circonstances. C'est la raison qu'il donna lui-même de sa conduite à l'égard des Huguenots, en répondant aux Députés de la ville de Beauvais, l'an 1594. Mais en 1685, lorsque Louis XIV se sentit assez puissant pour n'avoir plus rien à redouter des Calvinistes, sur quoi s'appuiera-t-on pour soutenir qu'il n'a pas été en droit de révoquer un édit accordé à regret par ses prédécesseurs, & que les Calvinistes n'ont jamais observé? Nous le prouverons dans d'autres articles, & nous ferons voir que cette révocation fut pour le moins aussi sage que l'avoit été la concession.

4°. On ne s'est pas donné la peine de comparer la conduite des Calvinistes avec celle des premiers Chrétiens; on y auroit vu une énorme différence. Jamais les fidèles persécutés n'ont déclamé contre le Paganisme avec autant de fureur que les Protestans contre le Papisme; jamais ils n'ont dit qu'il falloit exterminer l'idolâtrie par tous les moyens possibles, qu'il falloit courir sus à tous ceux qui l'exerçoient & la protégeoient; jamais ils n'ont pris les armes contre les Empereurs, ils n'ont point élevé de clameur contre leur despotisme, ils ne sont entrés dans aucune des conjurations qui ont éclaté pendant les trois premiers siècles. L'édit de tolérance, ou de *liberté de conscience*, leur fut accordé par Constantin, sans qu'ils eussent osé le demander, sans que ce Prince y fût forcé par aucun motif de crainte: nos Apologistes s'étoient bornés à représenter que c'étoit une injustice de vouloir contraindre, par les supplices, des sujets innocens & paisibles, à offrir de l'encens aux idoles.

Lorsque, malgré la teneur des édits, l'Empereur Julien entreprit de rétablir le Paganisme, & autorisa les Païens à vexer les Chrétiens, ceux-ci n'excitèrent ni tumulte, ni sédition; les soldats Chrétiens lui furent aussi fidèles que les autres. Ils ne tentèrent ni de s'assurer de sa personne, ni de changer le gouvernement, ni d'obtenir des villes de sûreté, ni de repousser la violence, ni de se liguer avec des Souverains étrangers, comme ont fait les Calvinistes; ils se laissèrent égorger avec autant de patience que sous Néron. Ils suivoient en cela les leçons de Jésus-Christ, la morale des Apôtres, les instructions des Pasteurs; mais ces leçons divines ont été étrangement oubliées par des Prédicans qui avoient toujours la Bible à la main.

Puisqu'un Gouvernement ne peut subsister sans religion, lorsqu'un peuple est assez heureux pour avoir reçu du ciel une religion pure & vraie, il doit la chérir comme le plus précieux de tous les biens, punir & réprimer les fanatiques qui veulent la lui ôter & la changer. Depuis douze cens ans, la Monarchie Françoise subsiste sous les loix du Catholicisme; aucun Gouvernement connu n'a duré aussi long-tems, & n'a subi moins de révolutions: cette expérience est assez longue pour nous faire desirer de demeurer comme nous sommes.

Personne n'a fait autant de sophismes que Bayle sur la *liberté de conscience*; ils ont été fidèlement copiés par Barbeyrac & par la plupart des incrédules. Bayle part du principe que la conscience erronée a les mêmes droits que la conscience droite, que nous sommes aussi obligés d'obéir à l'une qu'à l'autre, que cette obligation est naturelle, essentielle & absolue. C'est une fausseté; nous l'avons réfutée au mot CONSCIENCE. Une fausse conscience ne peut nous disculper d'une mauvaise action que quand l'erreur est invincible, qu'elle ne vient ni de négligence de s'instruire, ni d'aucune passion, ni d'opiniâtreté; dans tout autre cas, elle ne diminue point la griéveté du péché.

Or, a-t-on jamais pu penser que l'erreur des premiers sectateurs du Calvinisme étoit invincible, & que la passion n'y avoit aucune part? La légèreté avec laquelle ils avoient prêté l'oreille aux Prédicans, la mauvaise foi avec laquelle ils travestissoient les dogmes catholiques, les fureurs auxquelles ils se livroient contre le Clergé, le pillage & les violences qu'ils exerçoient, étoient des signes trop évidens d'une passion aveugle. Les déclamations & les sophismes, qui tournèrent les têtes dans ce tems de vertige, n'ameuteroient peut-être pas aujourd'hui vingt personnes. Si les sectaires étoient absolument obligés de suivre une conscience si mal formée, tout séditieux est dans la même obligation, dès qu'il s'est persuadé que le Gouvernement contre lequel il se révolte est injuste, oppresseur, tyrannique; qu'il est de la justice & du bien public de le détruire: le principe de Bayle ne tend à rien moins qu'à justifier tous les insensés & tous les scélérats de l'univers. C'est tout au plus aux descendans des premiers Calvinistes, élevés dès l'enfance dans l'hérésie, écartés de tous les moyens d'instruction, que l'on peut supposer une erreur moralement invincible.

Bayle, pour prouver que toute contrainte est injuste à l'égard des errans, dit que tous les partis en jugent ainsi lorsqu'ils s'y trouvent exposés, & qu'ils changent de principes selon les circonstances; cela peut être, mais cela ne prouve ni que tous ont également raison, ni que tous se trompent. Il est naturel que tout homme croye injuste une loi, un arrêt, une conduite qui le condamne & le fait souffrir; mais souvent c'est lui qui est injuste & aveuglé par son intérêt. En fait de religion, comme en matière de politique, il y a des circonstances dans lesquelles la contrainte feroit inique & absurde; il en est d'autres où elle est juste & sage. En général, une secte paisible, dont la conduite est innocente aussi-bien que la doctrine, mérite la tolérance; un parti fanatique & turbulent s'en rend indigne, & la sage politique défend de la lui accorder. C'est le cas dans lequel ont été les Calvinistes; Bayle lui-même leur a reproché leur fureur dans la lettre aux réfugiés & dans d'autres écrits.

Il se trompe encore, quand il ne veut pas que l'on mette une différence entre les Juifs, les Mahométans, les infidèles en général & les hérétiques: les premiers n'ont été ni élevés, ni instruits dans le sein de l'Eglise; leur ignorance peut donc être plus excusable que celle des hérétiques. Il est d'ailleurs prouvé par l'expérience que les apostats sont beaucoup plus furieux contre la religion qu'ils ont quittée, que les infidèles qui ne l'ont jamais connue; comme ils ont déserté par passion ou par libertinage, ils cherchent à couvrir la honte de leur apostasie par une haine déclarée contre l'Eglise; ils font comme les rebelles, qui disent que quand l'on a une fois tiré l'épée contre le Gouvernement, il faut jetter le fourreau dans la rivière.

Les Catholiques ont usé de contrainte à l'égard des Protestans; ceux-ci, à leur tour, l'ont employé contre les Catholiques: la question est toujours de savoir lequel des deux partis avoit le meilleur droit, les possesseurs légitimes enfans de la maison, ou les usurpateurs. *Voyez* TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, VIOLENCE, &c.

LIBERTÉ DE PENSER, expression aussi captieuse que la précédente. Qu'un homme pense intérieurement ce qu'il voudra, aucune puissance sur la terre n'a intérêt de s'en informer, & n'a aucun moyen de le connoitre; les pensées d'un homme, renfermées en lui-même, ne peuvent faire ni bien ni mal à personne. Mais par *liberté de penser*, les incrédules entendent non-seulement la liberté de ne rien croire & de n'avoir aucune religion, mais encore le droit de prêcher l'incrédulité, de parler, d'écrire, d'invectiver contre la religion; quelques-uns y ajoutent le privilége de déclamer contre les loix & contre le gouvernement: ils prétendent que cette *liberté* est de droit naturel, qu'on ne peut la leur ôter sans absurdité & sans injustice; par conséquent ils ont trouvé bon de s'en mettre en possession. Comme les Prêtres & les Magistrats s'opposent à cette licence, les incrédules disent qu'il y a entre les Magistrats & les Prêtres une conspiration & un dessein formé de mettre les peuples à la chaine, d'étouffer toutes les lumières & tous les talens, afin de dominer plus despotiquement.

Mais des Philosophes, qui croient avoir toutes les lumières possibles & tous les talens, devroient commencer par s'accorder avec eux-mêmes, & ne pas fournir des armes contre eux. Déja nous avons réfuté leurs prétentions au mot INCRÉDULES; mais on ne peut trop insister sur l'absurdité de leurs raisonnemens.

1°. Tous ne pensent pas de même; plusieurs sont convenus que les Magistrats ont droit de réprimer ceux qui osent professer l'Athéisme, & de les faire périr même, si l'on ne peut pas autrement en délivrer la société, parce que l'Athéisme renverse tous les fondemens sur lesquels la conservation & la félicité des hommes sont principalement

établies. D'autres ont dit qu'il faut punir les libertins, qui n'attaquent la religion que parce qu'ils sont révoltés contre toute espèce de joug, qui ne respectent ni les loix, ni les mœurs; parce qu'ils déshonorent & la religion dans laquelle ils sont nés, & la philosophie de laquelle ils font profession.

Un Déiste célèbre a écrit que les ridicules outrageans, les impiétés grossières, les blasphêmes contre la religion, sont punissables, parce qu'ils n'attaquent pas seulement la religion, mais ceux qui la professent; que c'est une insulte qu'on leur fait, & qu'ils ont droit de s'en ressentir. Un autre a soutenu que quand on annonce au peuple un dogme qui contredit la religion dominante, & qui peut troubler la tranquillité publique, le Gouvernement a droit de sévir, & le peuple de crier, *crucifige*.

Un Philosophe Anglois condamne les esprits forts qui se persuadent que parce qu'un homme a droit de penser & de juger pour lui-même, il a aussi droit de parler comme il pense. La *liberté*, dit-il, lui appartient en tant qu'il est raisonnable; mais il est gêné par les loix; comme membre de la société. Un autre ne veut reconnoître ni pour bons citoyens, ni pour bons politiques, ceux qui travaillent à détruire la religion, parce qu'en affranchissant les hommes d'un des freins de leurs passions, ils rendent l'infraction des loix de l'équité & de la société plus aisée & plus sûre à cet égard.

Enfin, un de nos Ecrivains pense que l'on doit laisser à la prudence du Gouvernement & des Magistrats à déterminer en ce genre ce qu'il vaut mieux ignorer que punir.

Ainsi, voilà la *liberté de penser*, de parler & d'écrire condamnée par ceux même qui en ont fait usage.

2°. Ses partisans les plus outrés sont convenus que les systêmes d'irréligion ne sont pas faits pour le peuple, qu'il a besoin d'un frein pour le contenir & réprimer ses passions, qu'à tout prendre il vaut encore mieux qu'il ait une religion fausse que de n'en point avoir du tout. Quelle est donc la témérité & la démence de ceux qui publient des recueils d'objections contre la religion, qui s'attachent à les mettre à portée du peuple, & à le plonger ainsi dans l'irréligion?

3°. Un des principaux reproches qu'ils font à la religion est de faire naître des disputes & des divisions parmi les hommes; mais en écrivant contre elle, ils fournissent la matière à des disputes nouvelles, plus capables qu'aucune autre à mettre les hommes aux prises. Il s'agit de savoir si le Christianisme est vrai ou faux, utile ou pernicieux à la société, s'il y a un Dieu ou s'il n'y en a point, une vie à venir ou un anéantissement éternel, &c. Qui peut leur répondre que, si leurs principes venoient à former une secte nombreuse, on ne verroit pas renaître les séditions, les guerres, les massacres, dont ils ne cessent pas de renouveller le souvenir?

4°. Ils ont applaudi aux Souverains qui n'ont pas voulu permettre l'établissement du Christianisme dans leurs états, qui ont même employé les supplices pour le bannir, parce qu'il leur a semblé propre à troubler la tranquillité de leurs sujets. Mais si les Souverains de l'Europe sont bien convaincus de la vérité, de la sainteté, de l'utilité du Christianisme, & des pernicieux effets que peut produire la *liberté de penser*, ont-ils moins de droit de sévir contre cette *liberté*, que les Souverains infidèles n'en ont de proscrire le Christianisme?

5°. L'on a cité cent fois la *liberté* que laissoient les Romains de parler & d'écrire contre leur religion, de la jouer sur le théâtre, de lancer des sarcasmes contre les Dieux, de professer l'Athéisme en plein Sénat, &c. D'autre part, on sait avec quelle rigueur ils ont défendu l'introduction de toute religion nouvelle, avec quelle cruauté ils ont persécuté les Prédicateurs & les Sectateurs du Christianisme; ils ont poussé le fanatisme jusqu'à croire qu'ils étoient redevables de leurs victoires & de leur prospérité à la protection des Dieux, que le salut de l'Empire dépendoit de la conservation du Paganisme. *Voyez* l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 16, *in*-12, pag. 202. Mais on sait aussi l'effet qu'a produit cette contradiction ridicule; Polybe & d'autres ont observé que l'irréligion des particuliers, & sur-tout des grands, étouffa peu à peu les vertus patriotiques, causa la décadence, & enfin la ruine totale de l'Empire. Cet exemple même doit servir de leçon à tout Gouvernement qui seroit tenté d'imiter une conduite aussi absurde.

Vainement l'on a encore insisté sur la *liberté* de la presse qui règne en Angleterre; la conduite des Anglois n'a été ni plus conséquente, ni plus sensée que celle des Romains. Dans le tems que le Gouvernement laissoit publier impunément des livres d'Athéisme & d'irréligion, si un Ecrivain avoit fait un livre pour prouver qu'il falloit rétablir en Angleterre le Catholicisme & l'ancienne autorité des Rois, il auroit expié cette *liberté de penser* sur un échafaud. Enfin, à force de tolérer la licence, le Gouvernement s'est trouvé obligé de la réprimer, & punir les Auteurs de livres impies.

6°. Pendant plus de cinquante ans les incrédules François ont joui à peu près de la même *liberté* que les Anglois; il n'est aucune de leurs productions qui n'ait vu le jour; il y a de quoi former une bibliothèque entière d'irréligion. Ils ont prêché successivement le Déisme, l'Athéisme, le Matérialisme; ils se sont emportés avec une fureur égale contre les Prêtres, contre les Magistrats, contre les loix, contre les Souverains: que diront-ils de plus, & quel effet ont-ils produit? Ils ont enlevé à la religion quelques esprits faux, que le libertinage lui avoit déja débauchés; ils ont augmenté

la corruption des mœurs dans tous les états ; ils ont multiplié les suicides autrefois inouis ; ils ont donné lieu à des crimes dont les Magistrats ont été forcés de punir les coupables. Tels sont leurs exploits & les grands avantages que produit la *liberté de penser*, d'écrire & de déraisonner. *Voyez* TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, &c.

LIBERTÉ POLITIQUE. Cet article ne tient que très-indirectement à la Théologie ; mais comme il a plu aux incrédules de soutenir que le Christianisme est de toutes les religions la moins favorable à la *liberté* des peuples, il est de notre devoir de prouver le contraire. Après avoir montré, au mot DESPOTISME, que ce vice du Gouvernement ne vient point de la religion, il nous reste encore à faire voir qu'il n'est point de vraie *liberté* que celle qui est fondée sur la loi divine & sur la religion, qu'aucune religion ne tend plus directement que la nôtre à contenir dans de justes bornes l'autorité du Souverain. *La politique tirée de l'Ecriture-Sainte*, par M. Bossuet, nous fournit des preuves surabondantes ; mais nous ne prendrons que les principales, & les réflexions de nos adversaires même acheveront de mettre en évidence le fait que nous soutenons.

Dans l'ancien & le nouveau Testament, nous apprenons que tous les hommes sont frères, nés du même sang, destinés tous à jouir des bienfaits du Créateur, *Gen.* c. 1, ℣. 28 ; c. 19, ℣. 7 ; *Matt.* c. 23, ℣. 8, &c. Comme la société leur est nécessaire pour leur bien, Dieu les a formés pour vivre ensemble & pour s'aider mutuellement ; la société ne pouvant subsister sans subordination, il a fallu des loix & un pouvoir souverain pour les faire exécuter. C'est Dieu lui-même qui a donné des loix aux premiers hommes, & qui a fondé la société civile par la société domestique ; afin de rendre les loix civiles plus respectables, Dieu fit placer dans un même code celles des Juifs avec les loix morales & les loix religieuses.

L'Ecriture nous enseigne encore que toute puissance humaine vient de Dieu, que c'est lui qui en a fixé l'étendue & les bornes, *Rom.* c. 13, ℣. 1 & suiv. Les Rois ne sont donc pas les propriétaires du pouvoir souverain, mais seulement les dépositaires ; c'est à Dieu qu'ils doivent en rendre compte. Dieu les nomme *Pasteurs* de son peuple ; comme le troupeau n'est point fait pour le Pasteur, mais le Pasteur pour le troupeau, ce n'est point pour l'avantage personnel des Rois que Dieu les a placés sur le trône, mais pour le bien du peuple ; le peuple est à Dieu, & non au Roi ; celui-ci doit être l'image de la bonté de Dieu, & le ministre de sa providence toujours juste & bienfaisante.

Dieu n'a point dispensé les Rois de la loi générale, qui ordonne à tout homme de faire aux autres ce qu'il veut qu'on lui fasse, *Matt.* c. 7, ℣. 12 ; il leur commande, au contraire, d'avoir continuellement sa loi sous les yeux, cette loi éternelle, juste & sainte, qui ne fait point acception de personnes, & qui pourvoit également aux droits de tous, *Deut.* c. 18, ℣. 16 & suiv. Il les avertit que, quand ils jugent, ce n'est pas leur propre jugement qu'ils exercent, mais celui de Dieu ; qu'il les jugera lui-même, & que s'ils abusent de leur pouvoir, il les punira plus sévèrement que les particuliers, *Sap.* c. 6, ℣. 2, 3, 9, &c. En effet, l'Histoire sainte nous montre les Rois toujours punis de leurs fautes par la révolte de leurs sujets, par des ennemis étrangers, par les désordres de leur propre famille, par les fléaux que Dieu leur envoie.

Si à ces grandes leçons nous ajoutons toutes les vertus que Dieu commande aux Souverains, la justice, la sagesse, la douceur, la modération, la clémence, la constance & la fermeté, la piété, la chasteté, l'assiduité aux affaires, la prudence dans le choix des Ministres, le soin de soulager les pauvres & de proteger les foibles, de renoncer à toute conquête injuste, d'éviter la guerre, source féconde de désastres & de malheurs ; quel prétexte un Roi trouvera-t-il dans sa religion pour opprimer les peuples, pour leur ravir le degré de *liberté* que Dieu leur a laissée & qui est nécessaire à leur bonheur, pour établir le despotisme sur la ruine des loix ? Lorsqu'un Philosophe a écrit que la superstition a fait croire aux hommes que les dépositaires de l'autorité publique avoient reçu des Dieux le droit de les asservir & de les rendre malheureux, *Politique nat.* tome 2, disc. 5, §. 7, il devoit du moins avouer que cette superstition n'est pas née du Christianisme. Quel système nos profonds Politiques ont-ils imaginé qui soit plus favorable à la *liberté* des peuples ?

Ils sont forcés d'observer eux-mêmes qu'*être libre* ce n'est pas avoir le pouvoir de faire tout ce qu'on veut, mais tout ce qu'on doit vouloir ; que l'homme étant destiné par la nature à vivre en société, il est par-là même assujetti à tous les devoirs qu'exige le bien commun de la société dans laquelle sa naissance l'a placé. *Ibid.*

Le degré de *liberté* légitime est donc relatif au caractère de chaque nation, à la mesure d'intelligence & de sagesse qu'elle a pour se conduire, de vertu à laquelle elle est parvenue, ou de corruption dans laquelle elle est tombée. Un peuple léger, frivole, inconstant, perverti par le luxe & par un goût effréné pour le plaisir, auquel il ne reste ni mœurs, ni patriotisme, ni respect pour les loix, est-il capable d'une grande *liberté* ? Plus il la desire, moins il la mérite ; plus il semble redouter l'esclavage, plus il fait de pas pour y tomber ; ses clameurs contre le despotisme avertissent le Gouvernement de bander tous ses ressorts & de renforcer son pouvoir ; c'est par le despotisme même que Dieu menace de punir une nation vicieuse. *Isaie*, c. 19, ℣. 4.

Nos Politiques incrédules, qui ne veulent ni Dieu

ni loi divine, commencent par supposer que l'homme est *libre* par nature, affranchi de toute loi, maître absolu de lui-même & de ses actions; que sa *liberté* ne peut être gênée qu'autant qu'il y consent pour son bien; que la société civile est fondée sur un contrat par lequel l'homme s'est soumis aux loix & au Souverain, afin d'en être protégé; que quand il sent qu'il est mal gouverné, il peut rompre son engagement & rentrer dans l'indépendance.

Au mot SOCIÉTÉ, nous réfuterons ce système absurde; il est bien étrange que des Philosophes, qui nous refusent la *liberté* naturelle ou le libre arbitre, veuillent pousser si loin la *liberté politique*. C'est une contradiction d'affirmer que l'homme est destiné à la société par la nature, que cependant il est libre par nature & affranchi de toute loi. La société peut-elle donc subsister sans loi, & y a-t-il des loix lorsque personne n'est tenu de les observer? La *nature* ne signifie rien, si par ce terme l'on entend autre chose que la volonté du Créateur; la *nature*, prise pour la matière, ne veut rien, n'ordonne rien, ne dispose de rien; mais Dieu, Créateur de l'homme, est aussi l'auteur de ses besoins & de sa destinée, par conséquent de la société & des loix sociales; c'est lui qui, sans consulter l'homme, lui a imposé pour son bien les devoirs de société. C'est donc une absurdité de supposer que l'homme, qui a Dieu pour maître, est cependant son propre maître, qu'il peut disposer de lui-même contre la volonté de Dieu, qu'il faut un contrat pour limiter sa *liberté*, lorsque Dieu y a mis des bornes.

La *liberté* du citoyen est-elle donc mieux en sûreté sous sa propre garde que sous celle de Dieu? S'il peut à son gré rompre ses engagemens, la force seule peut l'assujettir; un Souverain qui compte sur un autre moyen pour retenir ses sujets sous le joug des loix est un insensé; dès qu'il n'est pas despote, il n'est plus rien. Ainsi en voulant outrer la *liberté politique*, on l'anéantit.

Mais la religion y a mieux pourvu; en rapportant à Dieu la société civile, aussi-bien que la société naturelle, elle a fondé sur une base inébranlable l'autorité des Rois, l'obéissance des peuples & les bornes légitimes de l'une & de l'autre. La loi divine, source de toute justice, le bien général de la société dont Dieu est le père, voilà les deux règles desquelles il n'est jamais permis de s'écarter. Ce bien général exige que le peuple ne soit jamais blessé dans les droits qui lui sont attribués par les loix; mais il exige aussi que le Souverain ne soit pas gêné dans l'exercice de son autorité par un pouvoir plus grand que le sien: le bien général ne demande point que le peuple soit le juge & l'arbitre de l'étendue de sa liberté, ni des bornes du pouvoir du Souverain; l'expérience ne prouve que trop les abus qui résulteroient de cette constitution.

Nos adversaires n'ont pas pu les méconnoître; plusieurs ont avoué qu'en général le peuple est incapable de se former un vraie notion de la *liberté*, « Pour peu, dit l'un d'entr'eux, que l'on consulte » l'histoire des démocraties, tant anciennes que » modernes, on voit que le délire & la fougue » président communément aux conseils du peuple... » Une multitude jalouse & ombrageuse croit avoir » à se venger de tous les citoyens que le mérite, » les talens ou les richesses lui rendent odieux; » c'est l'envie & non la vertu qui est le mobile » ordinaire des républiques ». Il le prouve par l'exemple des Athéniens, des autres peuples de la Grèce & des Romains; il montre le ridicule des Anglois, qui, par une crainte puérile de l'esclavage, ne font régner aucune police chez eux. « Est-ce donc jouir d'une vraie *liberté*, dit il, que » d'être exposé sans cesse aux insultes, aux bou- » tades, aux excès d'une populace effrénée, qui croit » par ses désordres exercer la liberté »? *Polit. natur.* tome 2, disc. 7, §. 41; disc. 9, §. 6, &c.

Un autre a pensé de même. « Dans la démo- » cratie, dit-il, bientôt le peuple, qui ne raisonne » guères, qui ne distingue nullement la *liberté* de » la licence, se vit déchiré par des factions; étourdi, » inconstant, impétueux dans ses passions, sujet » à des accès d'enthousiasme, il devint l'instrument » de l'ambition de quelque harangueur, qui s'en ren- » dit le maître & bientôt le tyran.... Ainsi la démo- » cratie, en proie aux cabales, à la licence, à l'anar- » chie, ne procure aucun bonheur à ses citoyens, » & les rend souvent plus inquiets de leur sort » que les sujets d'un despote ou d'un tyran ». *Syst. social*, 2e part. c. 2, p. 24, 31, &c.

Un troisième n'a pas conçu une idée plus avantageuse de la *liberté* prétendue des Grecs & des Romains sous le gouvernement républicain; il pense qu'il y a plus de *liberté* populaire aujourd'hui, même dans les monarchies, qu'il n'y en avoit dans les anciennes républiques. *De la félicité publique*, t. 2, c. 4. David Hume avoit déjà fait cette observation; & l'Auteur qui a récherché l'origine du despotisme Oriental, semble l'avoir adoptée. Mais ces divers Auteurs ne nous ont pas instruits des causes de cette heureuse révolution; nous soutenons que l'Europe en est redevable au Christianisme, puisqu'elle ne s'est faite que chez les nations Chrétiennes.

On a fait un crime à M. Bossuet d'avoir prouvé que le pouvoir des Rois doit être absolu, *Polit. tirée de l'Ecriture-Sainte*, tome 1, l. 4, art. 1. L'on a, pour rendre cette doctrine odieuse, affecté de confondre le pouvoir absolu avec le pouvoir illimité & arbitraire. Mais Bossuet lui même s'est récrié contre cette injustice; il a soigneusement distingué ces deux choses. Par le pouvoir absolu, il entend, 1°. que le Prince n'est pas obligé de rendre compte à personne de ce qu'il ordonne; 2°. que quand il a jugé, il n'y a point de tribunal supérieur auquel on puisse en appeller; 3°. qu'il n'y a point de force coactive contre lui. Sans cela, dit-il, le Prince ne pourroit faire le bien, ni réprimer le mal; il faut que sa puissance soit telle, que personne ne puisse espérer de lui échapper: la seule défense des particu-

liers contre la puissance publique doit être leur innocence. *Ibid.*

Mais il fait observer que les Rois ne sont pas affranchis pour cela des loix, encore moins d'écouter les représentations & les remontrances; il prouve que les loix fondamentales de la monarchie doivent être sacrées & inviolables, qu'il est même très-dangéreux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas, tome 1, l. 1, art. 4. Après avoir fait voir en quoi consiste le gouvernement arbitraire, il dit que cette forme est odieuse & barbare, qu'elle ne peut avoir lieu chez un peuple bien policé; que sous un Dieu juste il n'y a point de pouvoir purement arbitraire, tome 2, l. 8, art. 1, prop. 4; art. 2, prop. 1. C'est donc très-mal à propos qu'on l'accuse d'avoir favorisé le despotisme.

Ce sont plutôt nos adversaires qui travaillent à l'établir, en délivrant les Rois du frein de la religion. Un Souverain qui envisageroit les hommes comme un vil troupeau de brutes sorties par hasard du sein de la matière, seroit-il plus porté à respecter leur *liberté* & à s'occuper de leur bien-être, que celui qui les regarde comme les créatures d'un Dieu juste & sage, comme une grande famille dont Dieu est le père, comme des ames rachetées par le sang d'un Dieu, comme les héritiers futurs d'un royaume éternel, &c.?

Ils disent que la religion ne fait point d'impression sur les Rois; que s'ils étoient Athées, ils ne pourroient pas être pires, que le seul moyen de les forcer à être justes, est la crainte. Déclamation fougueuse & absurde. La crainte agit-elle plus puissamment sur les despotes que la religion? Un Sultan ne peut ignorer qu'à tout moment il peut être détrôné, emprisonné & étranglé; il ne faut pour cela qu'une sentence du Mufti, ou une révolte des soldats; on en connoît plusieurs exemples; ont ils produit beaucoup d'effet? La Chine a essuyé vingt-deux révolutions générales; elles n'y ont pas allégé le joug du despotisme. Rome n'a été opprimée par un plus grand nombre de mauvais Empereurs, que dans le tems qu'ils étoient massacrés impunément; on en compta trente-deux dans moins d'un siècle. Nous cherchons vainement dans l'histoire ce que les peuples *y* ont gagné.

Nous convenons qu'un Roi Athée, s'il étoit né bon, feroit moins de mal, que s'il étoit né méchant; mais comme nous n'en connoissons aucun qui ait fait profession d'Athéisme, nous ne savons pas jusqu'à quel point un tel monstre feroit capable de porter la cruauté. Peut-on prouver que parmi les Princes Chrétiens, ceux qui ont été les plus religieux & les plus pieux, ont été les plus mauvais? La plus grande grace que l'on puisse faire aux incrédules est d'oublier les invectives séditieuses auxquelles ils se sont livrés. *Voyez* AUTORITÉ, GOUVERNEMENT, ROI.

LIBERTINI. *Voyez* AFFRANCHIS.

LIBERTINS, fanatiques qui s'élevèrent en Flandres vers l'an 1547. Ils se répandirent en France; il y en eut à Geneve, à Paris, mais sur-tout à Rouen, où un Cordelier, infecté du Calvinisme, enseigna leur doctrine. Ils soutenoient qu'il n'y a qu'un seul esprit de Dieu répandu par-tout, qui est, & qui vit dans toutes les créatures; que notre ame n'est autre chose que cet esprit de Dieu, & qu'elle meurt avec le corps; que le péché n'est rien, & qu'il ne consiste que dans l'opinion, puisque c'est Dieu qui fait tout le bien & tout le mal; que le paradis est une illusion, & l'enfer un fantôme inventé par les Théologiens. Ils soutenoient que les politiques ont forgé la religion pour contenir les peuples dans l'obéissance; que la régénération spirituelle ne consiste qu'à étouffer les remords de la conscience, la pénitence à soutenir que l'on n'a fait aucun mal, qu'il est permis & même expédient de feindre en matière de religion, & de s'accommoder à toutes les sectes.

Ils ajoutoient à tout cela des blasphêmes contre Jésus-Christ, en disant que ce personnage étoit un je ne sais quoi, composé de l'esprit de Dieu & de l'opinion des hommes. Ces principes impies leur firent donner le nom de *Libertins*, que l'on a toujours pris depuis dans un mauvais sens. Ils se répandirent aussi en Hollande & dans le Brabant. Leurs chefs furent un Tailleur de Picardie, nommé *Quintin*, & un nommé *Coppin* ou *Choppin*, qui s'associa à lui & se fit son disciple.

On voit que leur doctrine est en plusieurs articles la même que celle des incrédules d'aujourd'hui; le libertinage d'esprit, qui se répandit à la naissance du Protestantisme, devoit naturellement conduire à ces excès tous ceux dont les mœurs étoient corrompues.

Quelques Historiens ont rapporté autrement les articles de croyance des *Libertins* dont nous parlons, & cela n'est pas étonnant; une secte qui professe le libertinage d'esprit & de cœur, ne peut pas avoir une croyance uniforme.

On dit qu'un des plus grands obstacles que Calvin trouva lorsqu'il voulut établir à Genève sa réformation, fut un nombreux parti de *Libertins*, qui ne pouvoient souffrir la sévérité de sa discipline, & l'on conclut de-là que le libertinage étoit le caractère dominant dans l'Eglise Romaine. Mais ne s'est-il plus trouvé de *Libertins* dans aucun des lieux où la prétendue réforme étoit bien établie & le Papisme profondément oublié? Jamais le nombre d'hommes pervers, perdus de mœurs & de réputation, n'a été plus grand que depuis l'établissement du Protestantisme; on pourroit le prouver par l'aveu même de ses plus zélés défenseurs. Il est évident que les principes des *Libertins* n'étoient qu'une extension de ceux de Calvin. Ce Réformateur le comprit très-bien, lorsqu'il écrivit contre ces fanatiques; mais il ne put réparer le mal dont il étoit le premier auteur. *Hist. de l'Eglise Gallic.* tome 18, an. 1547.

LIBRES. Dans le seizième siècle on donna ce nom à quelques hérétiques qui suivoient les erreurs des Anabaptistes, & qui secouoient le joug de tout gouvernement, soit ecclésiastique soit séculier. Ils avoient des femmes en commun, & ils appelloient *union spirituelle* les mariages contractés entre frère & sœur; ils défendoient aux femmes d'obéir à leurs maris lorsqu'ils n'étoient pas de leur secte. Ils se prétendoient impeccables après le baptême, parce que, selon eux, il n'y avoit que la chair qui péchât, & dans ce sens, ils se nommoient *des hommes divinisés*. Ce n'est pas ici la seule secte dans laquelle le fanatisme se soit joint à la corruption des mœurs; plusieurs autres ont eu recours au même expédient pour étouffer les remords & satisfaire plus librement les passions, Gauthier, *Chron.* sect. 16, c. 70.

LICENCE, LICENCIÉ. Dans la Faculté de Théologie, on nomme *licence* le cours d'études de deux ans qui se fait depuis qu'un Etudiant a reçu le degré de Bachelier, jusqu'à ce qu'il obtienne celui de *Licencié*. Un *Bachelier en licence* est celui qui fait ce cours d'études; il est obligé d'assister à toutes les thèses qui se soutiennent, d'y argumenter, de subir plusieurs examens & de soutenir des thèses. Le degré de *Licencié* est ainsi nommé, parce que celui qui l'obtient reçoit non-seulement la *licence* ou la permission de se retirer, mais le privilège de lire & d'enseigner publiquement la Théologie. *Voyez* DEGRÉ.

Comme le goût dominant de notre siècle est de changer tout ce qui s'est fait autrefois, il s'est trouvé des Censeurs qui ont blâmé cette manière d'exercer les jeunes gens à la Théologie. Ils ont dit que les études de *licence* n'étoient bonnes qu'à faire des disputeurs, à perpétuer les subtilités de la scholastique, à dégoûter du travail paisible du cabinet; que de fréquens examens à subir, & la lecture assidue des bons Auteurs feroient plus capables de donner aux Ecclésiastiques les connoissances dont ils ont besoin pour servir utilement l'Eglise.

On nous permettra de prendre la défense de l'usage établi. 1°. Il faut un aiguillon puissant pour exciter à l'étude des jeunes gens souvent paresseux, dissipés, trop confians à leur capacité naturelle. Le plus puissant de tous est certainement l'émulation ou le desir de se distinguer parmi des compagnons d'étude; un jeune Théologien ne connoit bien ses forces ni sa foiblesse que quand il s'est mesuré avec ceux qui courent la même carrière. Le desir de mériter l'approbation & les suffrages des examinateurs ne fera jamais aussi vif que l'ambition de l'emporter sur des concurrens. Une preuve de cette vérité, c'est que plusieurs négligent l'étude après leur *licence*, parce qu'ils n'ont plus le même motif d'émulation.

2°. Quoiqu'on en dise, la méthode scholastique est nécessaire, nous le prouverons en son lieu; les hérétiques l'ont décriée, parce qu'elle aguerrit contre eux les Théologiens Catholiques, & il est fort aisé d'en corriger les défauts, s'il s'y en trouve encore. Se flattera-t-on de créer aujourd'hui, par une méthode nouvelle, des Théologiens plus habiles que Bossuet, Fénélon, Tournely, &c. qui avoient fait leur *licence*.

3°. Rien n'empêche les Evêques d'établir pour les Ecclésiastiques, après la *licence*, des examens sur les questions de morale & de pratique, sur l'explication de l'Ecriture-Sainte, sur la discipline de l'Eglise, &c. Autrefois la maison épiscopale étoit le séminaire des Clercs, & l'Evêque lui-même leur premier maître; aucun Ecclésiastique ne refuseroit de se soumettre à ce nouveau cours d'études en sortant de dessus les bancs: l'émulation y seroit entretenue par l'espérance d'être plus promptement & plus avantageusement placé qu'un autre. Il faudroit donc commencer par essayer quelque part la méthode que l'on juge être la meilleure; si elle réussissoit mieux que l'ancienne, il seroit permis alors de raisonner d'après ce succès; jusqu'à ce que l'épreuve soit faite, il faut se défier beaucoup du jugement des réformateurs.

LIEUX THÉOLOGIQUES. Ce sont les sources dans lesquelles les Théologiens puisent des preuves pour appuyer les vérités qu'ils veulent établir. Dans le même sens, Cicéron a nommé *lieux oratoires* les sources qui fournissent des preuves aux Orateurs.

Melchior Cano, Dominicain, Evêque des Canaries, qui avoit assisté au Concile de Trente, a fait un très-bon traité des *lieux théologiques*; il seroit à souhaiter que la forme en fût aussi agréable que le fond en est solide; mais il s'est trop attaché à la méthode scholastique; c'est ce qui rend la lecture de cet ouvrage peu attrayante. L'Auteur est mort au milieu du seizième siècle, dans un tems auquel les études de Théologie n'avoient pas encore pris la bonne route qu'elles suivent aujourd'hui.

Après avoir remarqué que la Théologie est une science de tradition & non d'invention, d'autorité & non de raisonnemens, il distingue dix espèces de preuves ou de *lieux théologiques*. 1, l'Ecriture-Sainte, qui est la parole de Dieu; 2, la tradition conservée de vive voix depuis les Apôtres jusqu'à nous; 3, l'autorité de l'Eglise Catholique; 4, les décisions des Conciles généraux qui la représentent; 5, l'autorité de l'Eglise Romaine ou des Souverains Pontifes; 6, le témoignage des Pères de l'Eglise; 7, le sentiment des Théologiens qui ont succédé aux Pères dans la fonction d'enseigner, & auxquels on peut joindre les Canonistes; 8, les raisonnemens par lesquels on tire des conséquences de ces différentes preuves; 9, l'opinion des Philosophes & des Jurisconsultes; 10, le témoignage des Historiens touchant les matières de fait. On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers sur chacun de ces chefs.

I. Pour établir l'autorité de l'Ecriture-Sainte, l'Evêque des Canaries observe que Dieu, dont elle est la parole, ne peut nous induire en erreur, ni par lui-même, ni par l'organe de ceux qu'il a inspirés, & auxquels il a donné mission pour déclarer ses volontés aux hommes. Il prouve que le discernement des livres que l'on doit recevoir comme parole de Dieu, ne peut se faire que par le jugement de l'Eglise. Il répond aux raisons des hérétiques qui ont prétendu que l'on peut discerner ces livres par eux-mêmes, & découvrir sans autre secours s'ils sont inspirés ou non. Quant aux livres dont la canonicité a été révoquée en doute pendant quelque tems, il montre que l'on ne doit pas les rejetter. Il établit l'autorité de la version Vulgate, sans contester l'utilité des textes originaux, ni de l'étude des anciennes langues; il fait voir que cette version fait preuve & doit être reçue pour authentique dans le sens que l'a déclaré le Concile de Trente. Il traite ensuite la question de savoir jusqu'à quel point l'on doit étendre l'inspiration & l'assistance que Dieu a donnée aux Auteurs sacrés; il soutient que ces Ecrivains n'ont pu se tromper en rien, qu'il n'y a aucune erreur dans leurs écrits, qu'il n'a cependant pas été nécessaire que Dieu leur dictât jusqu'aux mots & aux syllabes. *V.* CANON, ECRITURE-SAINTE, INSPIRATION, &c.

Sur le second chef, Melchior Cano s'attache à prouver que les Apôtres, outre les vérités qu'ils ont mises par écrit, en ont enseigné d'autres que l'Eglise a soigneusement conservées, & que l'on doit y croire comme à celles qui sont consignées dans l'Ecriture-Sainte. Il observe que l'Eglise de Jésus-Christ étoit formée avant que le nouveau Testament eût été écrit, à plus forte raison avant que l'on eût pu le traduire dans les différentes langues des peuples convertis. Il fait voir que la virginité perpétuelle de Marie, la descente de Jésus-Christ aux enfers, la validité du baptême des enfans, &c. qui sont des dogmes de la foi chrétienne, ne se trouvent pas clairement & formellement révélées dans les Ecritures; qu'il en est de même de plusieurs usages qui viennent certainement des Apôtres. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de croire que les Apôtres ont mis par écrit tout ce qu'ils ont enseigné de vive voix; celles que les Protestans ont alléguées pour le prouver ne sont pas solides: notre Auteur y répond; il donne des règles pour discerner les traditions que l'on doit regarder comme apostoliques. *Voyez* TRADITION.

En troisième lieu, touchant l'*Eglise*, après avoir fixé le sens de ce terme, & après avoir montré qui sont les membres de cette société sainte, Cano prouve qu'elle ne peut ni tomber dans l'erreur, ni y entraîner les fidèles; conséquemment que le corps des Pasteurs, chargé d'enseigner, ne peut ni se tromper, ni égarer le troupeau: il discute les autorités, les faits, les raisonnemens que les hérétiques ont opposés à cette vérité. *Voyez* EGLISE; INFAILLIBILITÉ.

Ce qui est vrai à l'égard de l'Eglise universelle, s'applique naturellement aux Conciles généraux qui la représentent; l'Eglise même ne peut professer & déclarer sa foi d'une manière plus authentique ni plus éclarante que dans une assemblée générale de ses Pasteurs. Conséquemment Cano soutient que dans les matières qui concernent la foi & les mœurs un Concile général est infaillible; mais, comme tous les Théologiens Ultramontains, il fait dépendre cette infaillibilité de la convocation, de la présidence & de la confirmation qu'en fait le Souverain Pontife, tellement que si une de ces choses manque, le Concile n'a plus aucune autorité: doctrine à laquelle nous ne souscrivons point, & qui est contraire à celle du Clergé de France. *Voyez* CONCILE, INFAILLIBILITÉ.

De même, en traitant de l'autorité du Souverain Pontife en matière de foi, l'Evêque des Canaries fait son possible pour la rendre égale à celle d'un Concile général; il allègue les passages de l'Ecriture-Sainte, des Conciles, des Pères de l'Eglise, surtout des Papes, qui semblent favorables à cette opinion. Mais M. Bossuet, dans sa *Défense de la déclaration du Clergé de France* de 1682, a solidement répondu à toutes ces autorités; il a fait voir que les Ultramontains en poussent trop loin les conséquences, & il leur oppose des preuves auxquelles Cano ne satisfait point. *Voyez* PAPE, INFAILLIBILITÉ.

6°. A l'égard de l'autorité des Pères de l'Eglise, il observe que leur sentiment, lorsqu'il n'est pas unanime, ou du moins suivi par le très-grand nombre, ne fait qu'un argument probable. A cette occasion, il s'élève contre les Théologiens qui ont voulu faire du seul Saint Augustin un cinquième Evangile, & donner à ses ouvrages une autorité égale à celle des livres canoniques. *Voyez* SAINT AUGUSTIN. Mais il soutient qu'en fait de matières dogmatiques, lorsque le très-grand nombre des Pères enseignent une même doctrine, on doit regarder ce consentement comme une marque certaine de vérité. En effet, si presque tous avoient adopté une même erreur, il s'ensuivroit qu'ils y ont entraîné l'Eglise entière, puisqu'en général les fidèles ont toujours suivi avec docilité la doctrine des Pères, & les ont regardés comme leurs maîtres & leurs guides. D'ailleurs comment un grand nombre d'hommes recommandables par leurs lumières & par leurs vertus, qui ont vécu en différens tems & en différens lieux, entre lesquels il ne peut y avoir eu de collusion, auroient-ils embrassé tous la même opinion sans fondement, sans intérêt, contre toute apparence de vérité? L'unanimité ou la presqu'unanimité de leurs sentimens sur une question dogmatique n'a pas pu se former par hazard: on ne peut en imaginer une autre cause que la solidité des preuves. *Voyez* PÈRES DE L'EGLISE.

7°. Après avoir allégué les reproches & les invectives que les hérésiarques & leurs partisans ont vomi contre les Théologiens, l'Auteur, sans dissimuler les défauts dans lesquels plusieurs Scholastiques sont tombés, fait voir qu'on ne doit pas les attribuer à la Théologie, de même que l'on ne rend point la Philosophie responsable des défauts des Philosophes. Il convient que quand les Théologiens disputent & ne sont point d'accord sur une question, leur avis ne fait pas preuve; mais lorsque le très-grand nombre sont de même sentiment, il y a de la témérité à le contredire & à le taxer d'erreur. En effet, non-seulement le commun des fidèles se trouve dans la nécessité de s'en rapporter à ceux qui sont chargés d'enseigner, mais les Pasteurs même de l'Eglise, assemblés en Concile, n'ont jamais manqué de consulter les Théologiens & de prendre leur avis. Il en est de même des Canonistes en matière de loix & de discipline. On voit aisément que les calomnies des hérétiques contre les Théologiens leur ont été dictées par la passion; il leur étoit naturel de haïr & de décrier des adversaires qu'ils redoutoient & qui souvent les couvroient de confusion. *Voyez* Théologie, Scholastique.

Sur l'usage que l'on doit faire du raisonnement dans les matières théologiques, Cano convient que les Scholastiques des derniers siècles en ont abusé, lorsqu'au lieu de fonder les dogmes de la foi sur l'Ecriture-Sainte & sur la Tradition, ils se sont attachés à les prouver principalement par des raisonnemens philosophiques. Mais il n'approuve pas non plus ceux qui auroient voulu bannir de la Théologie l'usage de la dialectique & des autres sciences humaines. Puisque les hérétiques & les incrédules s'en servent pour attaquer les vérités de la foi, un Théologien, pour les défendre, est obligé de recourir aux mêmes armes; & cela n'a jamais été plus nécessaire que dans notre siècle, puisque l'on y a fait usage de toutes les sciences pour attaquer l'Ecriture-Sainte & les preuves de notre religion. Une étude indispensable est celle de la critique pour apprendre à distinguer les monumens authentiques d'avec ceux qui ne le sont pas. *Voyez* Critique, Métaphysique, &c.

En parlant des Philosophes, notre Auteur ne dissimule pas que, dans l'origine du Christianisme, ils en ont été les plus mortels ennemis, & que, selon les observations des Pères de l'Eglise, les hérésies ont été enfantées par des hommes qui ont voulu assujettir les dogmes révélés de Dieu aux opinions philosophiques. Les Pères ont donc été obligés de connoître ces opinions, & ils s'en sont servis avec avantage, soit pour réfuter les erreurs, soit pour défendre les vérités chrétiennes. Aujourd'hui on leur en fait un crime, sans vouloir considérer les circonstances dans lesquelles ils étoient, le caractère & le génie de leurs adversaires. Nous nous trouvons encore dans le même cas que les Pères, & nous sommes forcés de les imiter. Mais loin de fonder les vérités révélées sur les opinions philosophiques, nous nous servons des premières pour discerner ce qu'il y a de vrai ou de faux dans les secondes. Celles-ci méritent d'autant moins de croyance, qu'elles changent de siècle en siècle. Il n'en est peut-être aucune qui n'ait déjà été successivement suivie & abandonnée, défendue & réfutée deux ou trois fois depuis la naissance de la philosophie. A la première apparition d'un systême qui est ou qui paroît nouveau, les esprits superficiels l'embrassent avec enthousiasme; mais bientôt il se trouve des raisonneurs qui le détruisent de fond en comble. Nous pourrions en citer plusieurs exemples. *Voyez* Philosophe.

Selon la remarque judicieuse de notre Auteur, c'est un abus de vouloir que les Auteurs sacrés, qui parloient pour tout le monde, se soient servis du langage philosophique plutôt que du style populaire: leurs expressions ne peuvent donc servir ni à prouver ni à combattre les opinions spéculatives des Philosophes; mais on doit rejetter celles-ci, lorsqu'elles paroissent imaginées exprès pour attaquer nos livres saints.

L'Evêque des Canaries dit deux mots des Jurisconsultes, & montre jusqu'à quel point un Théologien doit avoir connoissance du droit civil, dans quels cas l'Eglise a dû conformer ses loix à celles des Souverains. *Voyez* Loix ecclésiastiques.

Le dixième, & le dernier des *lieux théologiques*, est le témoignage des Historiens. Comme la plupart des preuves de la révélation sont des faits, la connoissance de l'histoire est absolument nécessaire à un Théologien; il en a besoin pour concilier l'Histoire sainte avec l'Histoire profane: il ne doit donc négliger ni l'étude de la Chronologie, ni celle de la Géographie, qui sont les deux yeux de l'Histoire, & ces deux sciences sont portées aujourd'hui à un grand degré de perfection. Mais ce seroit une erreur de prétendre, comme font les incrédules, que la narration d'un Auteur profane, souvent mal instruit, peut faire preuve contre un fait articulé distinctement par les Ecrivains sacrés. Plus on consulte les anciens monumens, plus on est convaincu que ces derniers méritent mieux notre confiance que tous les autres. Jusqu'à présent les incrédules, malgré toutes leurs recherches, n'ont encore pu montrer dans nos livres saints aucune erreur en fait d'histoire. *Voyez* Histoire sainte.

Cano examine en détail, qui sont, parmi les Historiens profanes, ceux qui méritent le plus de croyance, & ce point de critique n'est pas facile à décider. Il y a tant de variété entr'eux sur les faits de l'histoire ancienne, que l'on ne sait souvent auquel on doit plutôt s'en rapporter. Il fait la même chose à l'égard des Historiens Ecclésiastiques; il ne dissimule aucun des reproches qu'on leur a faits; il déplore sur-tout l'imprudente cré-

dulité de ceux qui ont dressé les légendes ou les vies des Saints, qui ont adopté, sans examen & sans critique, les fables populaires; qui ont rapporté une multitude de prodiges dénués de preuves: mais inutilement les incrédules ont voulu en tirer avantage pour rendre douteux tous les faits favorables à notre religion. *Voyez* LEGENDE. C'est de leur part un préjugé très-injuste de préférer toujours le témoignage des Ecrivains ennemis du Christianisme à celui des Pères de l'Eglise & des Apologistes de notre religion, de supposer qu'un Auteur est indigne de foi dès qu'il croit en Dieu. *Voyez* HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

L'Ouvrage dont nous faisons l'extrait est terminé par quelques discussions relatives aux objets qui y sont traités. Après avoir expliqué ce que c'est que la Théologie, quel est son objet, sa fin, le degré de certitude qu'on doit lui attribuer, l'Auteur distingue deux sortes de vérités de foi; les unes sont celles que Dieu a expressément enseignées à son Eglise par une révélation écrite ou non écrite; les autres en sont une conséquence évidente: les unes ni les autres ne peuvent être niées ni révoquées en doute sans errer contre la foi. Sur cette matière, il est bon de consulter Holden, *de resolutione fidei*.

Il examine ensuite les divers degrés d'erreur; il donne la notion d'une hérésie proprement dite; il montre en quoi elle est différente d'une simple erreur, quelles règles l'on doit suivre pour imprimer à une proposition la note d'hérésie, ce que l'on entend par une proposition erronée, qui sent l'hérésie, qui offense les oreilles pieuses, qui est téméraire ou scandaleuse, &c. *Voyez* CENSURE. Enfin, il expose les précautions que l'on doit prendre, en faisant usage des divers *lieux théologiques* dont il a parlé, en quels cas les argumens que l'on en tire peuvent être plus ou moins certains. Il donne lui-même l'exemple, en traitant trois questions théologiques selon la méthode qu'il a prescrite, savoir, le sacrifice de l'Eucharistie, le degré de connoissance dont l'ame de Jésus-Christ a été douée dès l'instant de sa création, l'immortalité de l'ame.

LIGATURE. On donne quelquefois ce nom aux amulettes ou préservatifs, parce qu'on les porte suspendus au cou, ou attachés à quelque partie du corps. *Voyez* AMULETTE.

Chez les Théologiens mystiques, *ligature* signifie une suspension totale des facultés supérieures ou des puissances intellectuelles de l'ame; ils prétendent que quand l'ame est livrée à une parfaite contemplation, elle reste privée de toutes ses opérations, & cesse d'agir, afin d'être mieux disposée à recevoir les impressions & les communications de la grace divine. Cet état, selon eux, est purement passif; mais comme il peut venir d'une cause physique & d'une certaine constitution de tempérament, il est dangereux de s'y tromper, & l'on ne peut prendre trop de précautions avant de décider si cet état dans telle personne est naturel ou surnaturel. *Voyez* EXTASE.

LIMBES. Dans l'origine, *limbus*, en latin, est le bord ou la bordure d'un vêtement; aujourd'hui, *limbes* est un mot consacré parmi les Théologiens, pour signifier le lieu où les ames des saints Patriarches étoient détenues, avant que Jésus-Christ y fût descendu après sa mort & avant sa résurrection, pour les délivrer & les faire jouir de la béatitude. Le nom de *limbes* ne se lit ni dans l'Ecriture-Sainte, ni dans les anciens Pères, mais seulement celui d'*enfers*, *inferi*, les lieux bas. Il est dit de Jésus-Christ, dans le Symbole, *descendit ad inferos*; & S. Paul, *Ephes.* c. 4, ℣. 9, dit que Jésus-Christ est descendu aux parties inférieures de la terre; tous les Pères se sont exprimés de même. Dans ce sens, il est vrai de dire que les bons & les méchans étoient dans *les enfers*, lorsque Jésus-Christ y est descendu; mais il ne s'ensuit pas que tous aient été dans le même lieu, encore moins que tous aient enduré les mêmes tourmens. Dans la parabole du mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 26, il est dit qu'entre le lieu où étoient Abraham & le Lazare, & celui dans lequel souffroit le mauvais riche, il y a un vuide immense qui empêche que l'on ne puisse passer de l'un dans l'autre. Aussi les Pères ont eu soin de distinguer expressément ces deux parties des enfers. *Voyez* Petau, *Dogm. Theol.* tom. 4, 2ᵉ part., l. 13, c. 18, §. 5.

Quelques Théologiens pensent que les enfans morts sans baptême sont dans les *limbes*, ou dans le même lieu dans lequel les ames des Patriarches attendoient la venue de Jésus-Christ; mais cette conjecture ne peut pas s'accorder avec le sentiment de S. Augustin & des autres Pères, qui ont soutenu, contre les Pélagiens, qu'entre le séjour des bienheureux & celui des damnés, il n'y a point de lieu mitoyen pour les enfans. Au reste, peu importe dans quel lieu soient ces enfans, pourvu qu'ils n'endurent pas les supplices des réprouvés.

On ne sait pas quel est le premier qui a employé le mot *limbus*, pour désigner un séjour particulier des ames; on ne le trouve pas en ce sens dans le Maître des sentences; mais ses Commentateurs s'en sont servis. Comme le terme d'*enfer* sembloit emporter l'idée de la damnation & d'un supplice éternel, ils en ont employé un autre plus doux. *Voyez* Durand, *in quast. Sent.* dist. 21, q. 1, art. 1. D. Bonavent. *ibid.* dist. 15, art. 1, q. 1, &c.

LINGES SACRÉS. L'Eglise a jugé convenable que les *linges* sur lesquels on dépose l'Eucharistie pendant le saint Sacrifice fussent consacrés à cet usage par une bénédiction particulière. Tels sont les nappes d'autel, les corporaux, la palle. Dans l'ancienne loi, Dieu, avoit ordonné de consacrer

tous les ornemens du Tabernacle & du Temple, à plus forte raison convient-il que la même chose soit observée à l'égard des autels du Christianisme, sur lesquels le Fils de Dieu daigne se rendre réellement présent & renouveller son sacrifice. On ne peut apporter trop de soin pour inspirer aux fidèles un profond respect pour tout ce qui sert à cet auguste Mystère; une trop grande familiarité avec le culte divin diminue insensiblement la foi & ne manque pas de conduire aux profanations.

Cette bénédiction des *linges* d'autel est ancienne, puisqu'elle se trouve dans le Sacramentaire de S. Grégoire, & Optat de Milève, au cinquième siècle, parle de ces *linges*. *Voyez* les *notes du Père Menard*, p. 197. C'est ainsi que l'Eglise atteste sa croyance par tous ses rites extérieurs. Si elle ne croyoit pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, elle n'auroit pas autant de respect pour tout ce qui sert à ce Mystère. En renonçant à cette foi, les Protestans ont supprimé toutes les cérémonies qui l'expriment; chez eux, la Cene se fait avec aussi peu d'appareil qu'un repas ordinaire. Ils traitent nos cérémonies de superstition, & les incrédules répètent aveuglément les mêmes reproches. Ils ne comprennent pas le sens de ces professions de foi, qui parlent aux yeux des plus ignorans. Il faudroit donc commencer par prouver que la croyance de l'Eglise est fausse, avant de conclure que ses rites sont superstitieux. *Voyez* AUTEL, VASES SACRÉS.

LITANIES. Ce terme, dans l'origine, est le grec λιτανεία, prière, supplication, *rogation*; dans la suite, il a designé certaines prières publiques accompagnées de jeûne ou d'abstinence & de processions, que l'on a faites pour appaiser la colère de Dieu, pour détourner quelque fléau dont on étoit menacé, pour demander à Dieu quelque bienfait, ou le remercier de ceux que l'on avoit reçus. Les Auteurs Ecclésiastiques & l'ordre Romain nomment aussi *litanie* les personnes qui composent la procession & qui y assistent; mais ce terme signifie proprement les prières que l'on y fait, & qui se disent à deux ou plusieurs chœurs qui se répondent.

Vers l'an 470, S. Mamert, Evêque de Vienne, à l'occasion des tremblemens de terre, des incendies, & des autres fléaux dont son Diocèse étoit affligé, institua les processions des Rogations, qui se font les trois jours avant l'Ascension; elles furent nommées les *grandes litanies*, & devinrent bientôt un usage général dans toutes les Gaules. On sait assez que le cinquième & le sixième siecle furent marqués par de fréquentes calamités publiques. *Voyez* ROGATIONS.

L'an 590, à l'occasion d'une peste qui ravageoit la ville de Rome, S. Grégoire, Pape, indiqua une *litanie* ou procession à sept bandes qui devoient marcher au point du jour le mercredi suivant, & sortir de diverses Eglises, pour se rendre toutes à Sainte Marie Majeure. La première troupe étoit composée du Clergé, la seconde des Abbés avec leurs Moines, la troisième des Abbesses avec leurs Religieuses, la quatrième des enfans, la cinquième des hommes laïques, la sixième des veuves, la septième des femmes mariées. On croit que de cette procession générale est venue celle qui se fait le jour de S. Marc.

Elle fut aussi appellée à Rome la grande *litanie*, à cause de sa grande solemnité; mais elle n'a été mise en usage dans les Eglises des Gaules que longtems après, & le nom de *grandes litanies* est demeuré aux prières des Rogations. Saint Charles Borromée montra un grand zèle à rétablir dans l'Eglise du Milan ces différentes *litanies*; il ranima, par ses discours & par ses exemples, la piété du peuple. Dans plusieurs Eglises, les *litanies* des Rogations & de S. Marc étoient accompagnés d'abstinence & de jeûne; aujourd'hui, l'on se borne à l'abstinence, parce que ce n'est pas la coutume de jeûner dans le tems paschal.

Les courtes formules de prières dont les *litanies* sont composées ont été faites afin que le Clergé & le peuple pussent prier plus commodément sans interrompre la marche des processions. Dans les *notes du Père Menard* sur le *Sacramentaire de Saint Grégoire*, p. 136, on trouve la formule des *litanies* qui se chantoient dans les Eglises des Gaules au neuvième & dixième siècle; il les a tirées d'un ancien manuscrit de l'Abbaye de Corbie. A l'exemple de ces *litanies des Saints*, l'on a composé d'autres *litanies* particulières, comme celles du Saint Nom de Jésus, du S. Sacrement, de la Sainte Vierge, &c.; mais elles sont moins anciennes. *Voyez* Bingham, tome 5, l. 13, c. 1, §. 10. Thomassin, *Traité du jeûne*, p. 174, 413, &c.

Basnage, dissertant sur les *litanies* & les Rogations, *Hist. de l'Egl.* l. 21, c. 3, prétend que, dans l'origine, il n'étoit point question des Saints dans les *litanies*, que l'on s'y adressoit à Dieu seul; il n'en apporte aucune preuve positive; il se contente de citer les Auteurs qui ont écrit que l'on y prioit Dieu, que l'on imploroit sa miséricorde & son secours, &c. Qui en douta jamais? Il observe lui-même que nous disons seulement aux Saints, *priez pour nous*, au lieu que nous disons à Dieu *ayez pitié de nous*, *secourez-nous*, *pardonnez-nous*; donc toutes ces prières se rapportent à Dieu, les unes immédiatement & directement, les autres indirectement & par l'intercession des Saints. Ainsi l'ont entendu les anciens, ainsi l'Eglise Catholique l'entend encore; la remarque de Basnage ne prouve donc rien.

LITURGIE. Le mot grec λειτουργία, suivant les Grammairiens, signifie ouvrage, fonction, ministère public; il est composé de λεῖτος, public, & de ἔργον, ouvrage, action. Mais puisque ce terme est principalement consacré à désigner le culte divin & les cérémonies qui en font partie, il est plus naturel de le dériver de λιταί, qui

se trouve dans Hésychius, au lieu de Λίται, prières, supplications, vœux adressés à la Divinité, d'où est venu le latin *litare*, prier, sacrifier.

A proprement parler, la *liturgie* n'est autre chose que le culte rendu publiquement à la Divinité, il est donc aussi ancien que la religion, puisque c'est une des premières leçons que Dieu a données à l'homme en le créant. Dans l'histoire même de la création, il est dit que Dieu bénit le septième jour & *le sanctifia*, *Gen.* c. 2, ỳ. 2 & 3; il destina donc ce jour à son culte, & sûrement il ne laissa pas ignorer à nos premiers parens la manière dont il vouloit être honoré. Mais nous avons assez parlé ailleurs du culte rendu à Dieu par les Patriarches & par les Juifs. *Voyez* CULTE, JUDAÏSME, LOIX CÉRÉMONIELLES, &c. Nous devons donc nous occuper seulement ici de la *liturgie* chrétienne ou du culte divin, tel qu'il a été institué par Jésus-Christ & par les Apôtres.

Jésus-Christ, qui est venu au monde pour apprendre aux hommes à adorer Dieu *en esprit & en vérité*, a dû faire cesser le culte grossier pratiqué par les Juifs; mais il n'a pas supprimé pour cela toutes les cérémonies, comme certains Dissertateurs ont voulu le persuader. Il en a même institué plusieurs, & après son Ascension, il a envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres pour leur enseigner toute vérité, & leur faire comprendre parfaitement tout ce que leur divin Maître leur avoit dit, *Joan.* c. 14, ỳ. 26; c. 16, ỳ. 13. Ils ont donc exactement suivi ses intentions, en réglant le culte divin; S. Paul assure les Corinthiens qu'il a reçu du Seigneur tout ce qu'il leur a dit touchant la consécration de l'Eucharistie, *I. Cor.* c. 11, ỳ. 23.

C'est cette consécration même que l'on nomme proprement *liturgie*, parce que c'est la partie la plus auguste du service divin. Nous traitons des autres parties de l'office de l'Eglise sous leur nom particulier.

Déja dans l'Apocalypse de S. Jean nous trouvons le tableau d'une *liturgie* pompeuse. Il rapporte une vision qu'il eut le dimanche, jour auquel les fidèles s'assembloient pour célébrer les saints mystères. *Apoc.* c. 1, ỳ. 10. L'Apôtre peint en effet une assemblée à laquelle préside un Pontife vénérable, assis sur un trône, & environné de vingt-quatre vieillards ou Prêtres, cap. 4, ỳ. 2, 3, 4. Nous y voyons des habits sacerdotaux, des robes blanches, des ceintures, des couronnes, des instrumens du culte divin, un autel, des chandeliers, des encensoirs, un livre scellé, *ibid.* & c. 5, ỳ. 1. Il y est parlé d'hymnes, de cantiques, d'une source d'eau qui donne la vie, c. 5, ỳ. 11 & 12; c. 7, ỳ. 17. Devant le trône & au milieu des Prêtres, est un agneau en état de victime, auquel sont rendus les honneurs de la divinité. C'est donc un sacrifice auquel Jésus-Christ est présent; s'il y est en état de victime, il faut aussi qu'il en soit le Pontife principal, c. 5, ỳ. 6, 11 & 12. Sous l'autel, sont les Martyrs qui demandent que leur sang soit vengé, c. 6, ỳ. 9 & 10. On sait que l'usage de l'Eglise primitive a été d'offrir les saints Mystères sur le tombeau & sur les reliques des Martyrs. Un Ange présente à Dieu de l'encens, & il est dit que c'est l'emblême des prières des Saints ou des fidèles, c. 8, ỳ. 2. Fleury, *Mœurs des Chrét.* n. 39.

Comme il est de l'intérêt des Protestans de persuader que dans les trois premiers siècles de l'Eglise on n'a rendu aucun culte religieux à l'Eucharistie, aux Anges, aux Saints, ni aux reliques des Martyrs, ils ont senti les conséquences que l'on peut tirer contre eux de ce tableau, & ils ont cherché à les détourner. Ils ont dit que l'Apocalypse est une vision & non une histoire, que l'autel, le trône, &c. vus par S. Jean, étoient dans le ciel & non sur la terre. Mais si l'on rapproche de ce tableau ce que dit S. Ignace dans ses lettres, touchant la manière dont l'Eucharistie doit se faire par l'Evêque au milieu des Prêtres & des Diacres; ce qui est rapporté dans les actes de son martyre & de celui de S. Polycarpe, concernant l'usage des fidèles de s'assembler sur le tombeau & sur les reliques des Martyrs; le récit que fait S. Justin de ce qui se passoit dans les assemblées des Chrétiens, *Apol.* 1, n. 65 & suiv., on verra qu'au second siècle, & très-peu de tems après la mort de S. Jean, l'on faisoit exactement sur la terre ce que cet Apôtre avoit vu dans le ciel. Bingham, *Orig. Eccléf.* l. 13, c. 2, §. 1, est convenu que dans le chap. 8 de l'Apocalypse l'Eglise Chrétienne est représentée dans le ciel & sur la terre; en cela il a été de meilleure foi que les autres Protestans.

Ainsi, de deux choses l'une; ou S. Jean a représenté la gloire éternelle sous l'image de la *liturgie* chrétienne, ou cette *liturgie* a été dressée selon le plan tracé par S. Jean: dans l'un & l'autre cas, elle vient de tradition apostolique. S. Irénée, *Adv. Hær.* l. 4, c. 17, n. 5, & c. 18, n. 6, le suppose ainsi; & cela n'a pas pu être autrement. Quel personnage auroit pu avoir assez d'autorité pour faire recevoir par toutes les Eglises une *liturgie* uniforme, si le modèle n'en avoit pas été tracé par les Apôtres? Or, lorsque nous comparons cette *liturgie* apostolique avec l'explication qu'en a donnée S. Cyrille de Jérusalem dans ses Catéchèses, l'an 347 ou 348, avec la *liturgie* placée dans les Constitutions apostoliques, avant l'an 390, avec les autres *liturgies* écrites au commencement du cinquième siècle, nous y trouvons une conformité si parfaite, que l'on ne peut y méconnoître une même origine.

Quoi qu'en disent les Protestans & leurs Copistes, cette *liturgie* apostolique n'est point telle qu'ils le prétendent; on n'y voit point cette extrême simplicité qu'ils se flattent d'avoir imitée; on y trouve même une doctrine très-différente de la leur: nous le prouverons en détail.

Ils se sont imaginé que, dans les premiers siècles, chaque Evêque étoit le maître d'arranger comme il lui plaisoit la *liturgie* de son Eglise: c'est une fausse supposition. Après l'Ascension du Sauveur, les

Apôtres sont restés réunis à Jérusalem pendant quatorze ans, avant de se disperser pour aller prêcher l'Evangile. Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 5, c. 18, à la fin. Ils ont donc célébré ensemble l'office divin, ou la *liturgie*, pendant tout ce tems-là, *Act.* c. 13, ꝟ. 2. Ils ont eu par conséquent une formule fixe & uniforme; & il n'y aucune raison de croire qu'ils l'ont changée lorsqu'ils ont été séparés. On a donc tout lieu de penser que la *liturgie* de S. Jacques, suivie dans l'Eglise de Jérusalem, étoit celle que les Apôtres y avoient établie. Qui auroit osé réformer ce que ces saints fondateurs du Christianisme avoient réglé?

Ce n'est donc pas des Protestans que nous devons apprendre ce qu'il faut penser des *liturgies* suivies par les différentes Eglises de l'Orient & de l'Occident; si elles sont authentiques ou supposées; quel degré d'autorité on doit leur attribuer; quelles conséquences on peut en tirer: nous sommes forcés de chercher des lumières ailleurs.

Jusqu'au dix-septième siècle, l'on s'étoit fort peu occupé de ces *liturgies*; les Théologiens en avoient rarement fait usage pour prouver la doctrine chrétienne: mais lorsque les Protestans eurent la témérité d'assurer que les sectes des Chrétiens Orientaux, séparées de l'Eglise Romaine depuis douze cens ans, avoient la même croyance qu'eux sur l'Eucharistie, sur l'invocation des Saints, sur la prière pour les morts, &c., il fallut examiner les monumens de la foi de toutes ces sectes, & particulièrement leurs *liturgies*. C'est ce qu'ont fait les Auteurs de *la Perpétuité de la foi*, sur-tout dans le quatrième & le cinquième volume: ensuite l'Abbé Renaudot a donné une ample *Collection des liturgies orientales*, en 2 vol. *in*-4°., avec des notes & une savante préface. En 1680, le Cardinal Thomasius a publié à Rome les anciens Sacramentaires de l'Eglise Romaine; c'est de-là que D. Mabillon a tiré, en 1685, la *liturgie gallicane*, qu'il a fait imprimer, après l'avoir confrontée avec un manscrit du sixième siècle, & avec deux autres missels anciens. Déjà le P. Ménard avoit publié, en 1640, le Sacramentaire de S. Grégoire avec de savantes notes; & l'on a réimprimé depuis peu le missel mozarabique. Le P. le Brun a rassemblé toutes ces *liturgies*, & celles que l'Abbé Renaudot n'avoit pas pu se procurer; il les a comparées entr'elles & avec celles des Protestans: il ne nous manque plus rien pour juger de ces divers monumens avec connoissance de cause. *Voyez Explication des cérém. de la Messe*, tome 3 & suiv.

Pour mettre un peu d'ordre dans cette discussion, nous examinerons, 1°. quelle est l'antiquité & l'autorite des *liturgies* en général; 2°. nous parlerons en particulier de celles des Cophtes ou Chrétiens d'Egypte, auxquelles on doit rapporter celles des Abyssins ou Chrétiens d'Ethiopie; 3°. des *liturgies* syriaques, suivies tant par les Syriens Catholiques nommés Maronites, que par les Jacobites ou Eutychiens; 4°. de celles des Nestoriens & des Arméniens; 5°. des *liturgies* grecques; 6°. de celles des Latins, suivies par les Eglises de Rome, de Milan, des Gaules, de l'Espagne; 7°. nous verrons les conséquences qui résultent de la comparaison de tous ces monumens; 8°. nous jetterons un coup d'œil sur les *liturgies* des Protestans.

I. *De l'antiquité & de l'autorité des liturgies.* Le P. le Brun a très-bien prouvé qu'aucune *liturgie* n'a été mise par écrit avant le cinquième siècle, excepté celle qui se trouve dans les Constitutions apostoliques, & qui date au moins de l'an 390. Il ne faut cependant pas en conclure, comme ont fait les Protestans & d'autres, que les *liturgies* qui portent les noms de S. Marc, de S. Jacques, de S. Pierre, &c., sont des pièces apocryphes & sans autorité. Les mêmes raisons qui prouvent que la *liturgie* n'a pas été d'abord mise par écrit, prouvent aussi qu'elle a été soigneusement conservée par tradition dans chaque Eglise, & fidèlement transmise par les Evêques à ceux qu'ils élevoient au sacerdoce. C'étoit un mystère, ou un secret que l'on vouloit cacher aux Païens, mais que les Pasteurs se confioient mutuellement; ils apprenoient par mémoire les prières & les cérémonies: cela étoit d'autant plus aisé, que c'étoient des pratiques d'un usage journalier; mais ils étoient persuadés qu'il ne leur étoit pas permis d'y rien changer.

Les Pères de l'Eglise nous font remarquer cette instruction traditionnelle; leur fidélité à garder ce dépôt est attestée par la conformité qui s'est trouvée, pour le fond, entre les *liturgies* des différentes Eglises du monde, lorsqu'elles ont été mises par écrit. Le style des prières est souvent différent, le sens est par tout le même, & il y a peu de variété dans l'ordre des cérémonies. Dans toutes l'on retrouve les mêmes parties, la lecture des écritures de l'ancien & du nouveau Testament, l'instruction dont elle étoit suivie, l'oblation des dons sacrés faite par le Prêtre, la préface ou exhortation, le *sanctus*, la prière pour les vivans & pour les morts, la consécration faite par les paroles de Jésus-Christ, l'invocation sur les dons consacrés, l'adoration & la fraction de l'hostie, le baiser de paix, l'oraison dominicale, la communion, l'action de graces, la bénédiction du Prêtre. Telle est la marche à peu près uniforme des *liturgies*, tant en Orient qu'en Occident: cette ressemblance pourroit-elle s'y trouver, si chacun de ceux qui les ont rédigées avoit suivi son goût dans la manière de les arranger? En rassemblant ce qu'en ont dit les Pères des quatre premiers siècles, on voit que de leur tems les *liturgies* étoient déjà telles qu'elles ont été mises par écrit au cinquième.

Plusieurs sectes d'hérétiques, en se séparant de l'Eglise Catholique, ont conservé la *liturgie* telle qu'elle étoit avant leur schisme, & n'ont pas osé y toucher; tant on étoit persuadé que cette altération étoit un attentat; pendant les quatre premiers siècles, aucun n'a eu cette témérité; Nestorius est

le premier auquel on l'ait reproché, *Leont. Byfant. contrà Neft. & Eutych.* l. 3. C'eft, fans doute, une des raifons qui firent fentir la néceffité d'écrire les *liturgies*. Depuis ce moment, il ne fut plus poffible de les altérer fans exciter la réclamation des fideles, puifqu'alors elles étoient en langue vulgaire.

Bingham a voulu en impofer, lorfqu'il a foutenu que, dans les premiers fiècles, chaque Evêque avoit la liberté de compofer une *liturgie* pour fon Eglife, *Orig. Ecclef.* l. 2, c. 6, §. 2, & d'y arranger le culte divin comme il le trouvoit bon, l. 13, c. 5, §. 1. Pour prouver cette prétendue liberté, ce n'étoit pas affez d'alléguer quelque légère diverfité entre les *liturgies*, puifqu'il reconnoît lui-même que de tems en tems l'on y a fait quelques additions: la variété auroit été beaucoup plus grande fi chaque Evêque s'étoit cru en droit de l'arranger felon fon goût. Croit-on que les fidèles, accoutumés à entendre la même *liturgie* pendant tout l'épifcopat d'un faint Evêque, auroient fouffert aifément que fon fucceffeur la changeât? Souvent ils ont été prêts à fe mutiner pour des fujets moins graves.

Les Proteftans ont donc très-mal raifonné, lorfqu'ils ont dit que les *liturgies* connues fous les noms de S. Marc, de S. Jacques, ou d'un autre Apôtre, font des pièces fuppofées, qui n'ont été écrites que plufieurs fiècles après la mort de ceux dont elles portent les noms. Qu'importe la date de leur rédaction par écrit, fi, depuis les Apôtres, elles ont été confervées & journellement mifes en ufage par des Eglifes entières? Il a été naturel de nommer *liturgie de S. Pierre*, celle dont on fe fervoit dans l'Eglife d'Antioche; *liturgie de S. Marc*, celle qui étoit fuivie dans l'Eglife d'Alexandrie; *liturgie de S. Jacques*, celle de Jérufalem; *liturgie de S. Jean Chryfoftôme*, celle de Conftantinople, & ainfi des autres. On ne prétendoit pas pour cela que ces divers perfonnages les euffent écrites, mais qu'elles venoient d'eux par tradition; & il nous paroît que, dans cette queftion, la tradition d'une Eglife entière mérite croyance.

On a pu, fans doute, ajouter de tems en tems à ces *liturgies* quelques termes deftinés à profeffer nettement la foi de l'Eglife contre les hérétiques, comme le mot *confubftantiel*, après le Concile de Nicée, & le titre de *Mère de Dieu* donné à la Sainte Vierge, après le Concile d'Ephèfe. Cela prouve que la *liturgie* a toujours été une profeffion de foi: mais l'on fait à quelle occafion & par quel motif ces additions ont été faites, & on ne les trouve pas dans toutes les *liturgies*; au lieu que l'on trouve dans toutes, fans exception, les prières & les cérémonies qui expriment les dogmes rejettés par les Proteftans.

Il ne faut donc pas raifonner fur l'authenticité de ces monumens comme fur l'ouvrage particulier d'un Père de l'Eglife; aucun écrit de cette dernière efpèce n'a été appris par cœur & récité journellement dans les Eglifes comme les *liturgies*. L'authenticité de celles-ci eft prouvée par leur uniformité; ce n'eft point dans des manufcrits épars qu'il a fallu les chercher, mais dans les archives des Eglifes qui les fuivoient. Il eft fâcheux que des Savans, refpectables d'ailleurs, n'aient pas fait cette réflexion, & foient tombés dans la même méprife que les Proteftans. *Voyez* l'*Hiftoire de l'Académie des Infcriptions*, tome 13, *in*-12, p. 163.

Le degré d'autorité des *liturgies* eft encore très-different de celle de tout autre écrit; quel que foit le nom qu'elles portent, c'eft moins l'ouvrage de tel Auteur, que le monument de la croyance & de la pratique d'une Eglife entière: il a l'autorité, nonfeulement d'un faint perfonnage, quel qu'il foit, mais la fanction publique d'une fociété nombreufe de Pafteurs & de fidèles qui s'en eft continuement fervie. Ainfi, les *liturgies* grecques de S. Bafile & de S. Jean Chryfoftôme ont non-feulement tout le poids que méritent ces deux faints Docteurs, mais le fuffrage des Eglifes Grecques qui les ont fuivies & qui s'en fervent encore. Jamais les Eglifes ne s'y feroient attachées, fi elles n'y avoient pas reconnu l'expreffion fidèle de leur croyance. Par une raifon contraire, la *liturgie* inférée dans les Conftitutions apoftoliques n'eft prefque d'aucune autorité, quoiqu'elle ait été écrite la première, parce qu'on ne connoît aucune Eglife qui s'en foit fervi.

Quand les objections que Daillé a faites contre les écrits des Pères feroient folides, elles n'auroient aucune force contre les *liturgies*. Ici, c'eft la voix du troupeau jointe à celle du Pafteur; c'eft tout un peuple qui, par la forme de fon culte & par les expreffions de fa piété, rend témoignage de fa croyance; or, la plupart des anciennes Eglifes avoient reçu leur croyance des Apôtres même. Aucune n'a jamais été fans *liturgie*, & aucune n'a été affez infenfée pour exprimer, par fes paroles & par fes actions, une doctrine qu'elle ne croyoit pas, ou qu'elle regardoit comme une erreur. Les *liturgies* des Orientaux prouvent auffi évidemment leur foi, que celles des Proteftans expriment leur doctrine.

S'il fe trouve quelque ambiguité dans le langage des prières, le fens en eft expliqué par les cérémonies; & ces deux fignes réunis ont une toute autre énergie que de fimples paroles. Quand celles de la confécration, *ceci eft mon corps*, feroient équivoques, l'invocation du Saint-Efprit, par laquelle on le prie de changer les dons euchariftiques & d'en faire le corps & le fang de Jéfus-Chrift, l'élévation & l'adoration de l'hoftie, l'ufage de porter l'Euchariftie aux abfens, attefteroient la préfence réelle d'une manière invincible. Les Proteftans l'ont fi bien compris, qu'en changeant le dogme, ils ont été forcés de fupprimer les cérémonies; c'étoit une condamnation trop fenfible de leur doctrine.

Auffi, dès les premiers fiècles, on a oppofé aux hérétiques ces monumens de la foi de l'Eglife. Selon le témoignage d'Eufèbe, *Hift. Ecclef.* l. 5, c. 28, un Auteur du fecond fiècle, pour réfuter Artémon,

Artémon, qui prétendoit que Jésus-Christ étoit un pur homme, lui citoit les cantiques composés par les fidèles *dès le commencement*, par lesquels ils louoient Jésus-Christ comme Dieu. Paul de Samosate, qui pensoit comme Artémon, fit supprimer ces cantiques dans son Eglise, *ibid.* l. 7, c. 30. Nous apprenons de Théodoret, qu'Atius changea la doxologie que l'on chante à la fin des Pseaumes, parce qu'elle réfutoit son erreur; il auroit voulu changer aussi les paroles de la forme du baptême, mais il n'osa pas y toucher, *Théod. Haret. Fab.* l. 4, c. 1.

Au cinquième siècle, S. Augustin prouvoit aux Pélagiens le péché originel par les exorcismes du baptême; la nécessité de la grace & la prédestination, par les prières de l'Eglise, *Epist.* 95, 217, &c. Le Pape S. Célestin proposoit cette règle aux Evêques des Gaules, lorsqu'il leur écrivoit: « Faisons » attention au sens des prières sacerdotales, qui, » reçues par tradition des Apôtres dans tout le » monde, sont d'un usage uniforme dans toute » l'Eglise Catholique; & par la manière dont nous » devons prier, apprenons ce que nous devons » croire ». Ainsi, ce Pontife attestoit l'authenticité & l'autorité des *liturgies*; elle n'est pas diminuée depuis douze cens ans: jusqu'à la fin des siècles elle fera la même.

II. *Des liturgies cophtes.* On sait par une tradition constante, que l'Eglise d'Alexandrie, capitale de l'Egypte, fut fondée par S. Marc; & l'on ne peut pas douter que ce saint Evangéliste n'y ait établi une forme de *liturgie*. Elle s'y conserva, comme ailleurs, par tradition jusqu'au cinquième siècle; & selon l'opinion commune, ce fut Saint Cyrille d'Alexandrie qui rédigea pour lors & mit par écrit la *liturgie* de son Eglise. Il l'écrivit en grec, qui étoit alors parlé en Egypte; de-là cette *liturgie* a été nommée indifféremment *liturgie de S. Marc*, & *liturgie de S. Cyrille*. Mais comme une bonne partie du peuple de l'Egypte n'entendoit pas le grec, & ne parloit que la langue cophte, il paroit qu'au cinquième siècle l'usage étoit déjà établi dans ce royaume de célébrer l'office divin en cophte aussi-bien qu'en grec, & que la *liturgie* grecque de Saint Cyrille fut aussi écrite en cophte pour l'usage des naturels du pays.

Lorsque Dioscore son successeur, partisan d'Eutychès, & condamné par le Concile de Chalcédoine, en 451, se sépara de l'Eglise Catholique, il entraina dans son schisme la plus grande partie des Egyptiens natifs. Ces schismatiques continuèrent à célébrer en cophte, pendant que les Grecs d'Egypte, attachés à la foi catholique & au Concile de Chalcédoine, conservèrent de leur côté l'usage du grec dans le service divin. Cette diversité a duré pendant deux cens ans, & jusque vers l'an 660, tems auquel les Mahométans se rendirent maîtres de l'Egypte. Alors les Grecs d'Egypte, fidèles aux Empereurs de Constantinople, furent opprimés; les Cophtes schismatiques, qui avoient favorisé la conquête des Mahométans, obtinrent d'eux l'exercice libre de leur religion, & l'ont conservé jusqu'aujourd'hui. *Voyez* COPHTES.

Ils ont trois *liturgies*; l'une, qu'ils nomment de S. Cyrille; c'est la même, pour le fond, que celle dont nous venons de parler; la seconde est celle de S. Basile; la troisième de S. Grégoire de Nazianze, surnommé le Théologien. Dans ces deux dernières, les Cophtes Eutychiens, ou Jacobites, ont placé avant la communion une confession de foi conforme à leur erreur; mais ils n'ont pas touché à celle de S. Cyrille, nommée aussi de S. Marc. L'Abbé Renaudot l'a traduite non-seulement du cophte, mais l'a confrontée avec le texte grec, duquel elle est originairement tirée. L'on ne peut pas douter que ce ne soit la *liturgie* qui étoit en usage dans l'Eglise d'Alexandrie au cinquième siècle, avant le schisme de Dioscore, puisque les Catholiques avoient continué de s'en servir encore depuis cette époque. Le P. le Brun l'a aussi rapportée. On n'y trouve aucune erreur, mais une conformité parfaite avec la croyance catholique sur tous les points contestés entre les Protestans & nous. De quel droit dira-t-on que cette *liturgie de S. Marc* est une pièce apocryphe & supposée, qui n'a aucune autorité? Dans les deux autres *liturgies* des Cophtes, on ne trouve rien de changé ni d'ajouté que la profession de l'Eutychianisme. Depuis que l'arabe est devenu la langue vulgaire de l'Egypte, les Cophtes n'ont pas laissé de célébrer en cophte, quoiqu'ils n'entendent plus cette langue.

Comme les Abyssins ou Chrétiens d'Ethiopie ont été convertis à la foi chrétienne par les Patriarches d'Alexandrie, & sont demeurés sous leur jurisdiction, ils ont aussi adhéré à leur schisme, & ils y persévèrent. Outre les trois *liturgies* dont nous venons de parler, ils en ont encore neuf autres; ce qui semble prouver qu'autrefois elles étoient au nombre de douze en Egypte: mais le fond & le plan sont les mêmes; toutes ont été traduites en éthiopien. A la réserve de l'Eutychianisme, qui se trouve professé dans plusieurs, elles ne renferment rien de contraire à la foi catholique. C'est contre toute vérité que Ludolf, la Croze, & quelques autres, ont voulu persuader que la croyance des Abyssins étoit plus conforme à celle des Protestans qu'à celle de l'Eglise Romaine; le contraire est évidemment prouvé, soit par leur *liturgie*, que l'Abbé Renaudot a donnée sous le nom de *Canon universus Æthiopum*, soit par celle qui porte le nom de Dioscore, & que l'on trouve dans le Père le Brun, tome 4, p. 564. *Voyez* ETHIOPIENS.

III. *Liturgies des Syriens.* Après la condamnation d'Eutychès au Concile de Chalcédoine, on vit en Syrie à peu près la même chose qu'en Egypte: cet hérétique y trouva un grand nombre de partisans; il y eut même différens schismes parmi eux, & beaucoup de disputes entr'eux & les Catholiques. Ceux-ci furent nommés *Melchites* par leurs adversaires, c'est-à-dire, *Royalistes*, parce qu'ils sui-

voient la croyance de l'Empereur. Mais les uns & les autres conservèrent en syriaque la même *liturgie* qu'ils avoient eue auparavant.

Elle étoit communément appellée *liturgie de S. Jacques*, parce qu'on la suivoit à Jérusalem, de même que dans toutes les Eglises Syriennes du Patriarchat d'Antioche. On ne peut pas douter de l'antiquité de cette *liturgie*, lorsqu'on la confronte avec la cinquième Catechèse Mystagogique de S. Cyrille de Jérusalem. L'an 347 ou 348, ce saint Evêque en expliquoit aux nouveaux baptisés la partie principale qui commence à l'oblation, & il en suit exactement la marche. Probablement au cinquième siècle elle fut d'abord écrite en grec, puisque dans le syriaque l'on a conservé plusieurs termes grecs. On y ajouta le mot *consubstantiel* adopté par le Concile de Nicée, & Marie y est nommée *Mère de Dieu*, comme l'avoit ordonné le Concile d'Ephèse: il ne s'ensuit pas de-là que cette *liturgie* ait été inconnue avant cette addition.

L'an 692, les Pères du Concile *in Trullo* la citèrent sous le nom de S. Jacques, pour réfuter l'erreur des Arméniens, qui ne mettoient point d'eau dans le calice. Au neuvième siècle, Charles-le-Chauve voulut voir célébrer la messe selon cette *liturgie de S. Jacques* usitée à Jérusalem, *Epist. ad Cler. Ravennat.* Jamais les Orientaux n'ont douté qu'elle ne vint effectivement de S. Jacques. Dans la suite, lorsque les Patriarches de Constantinople ont eu assez de crédit pour faire supprimer dans l'étendue de leur jurisdiction toutes les *liturgies*, à l'exception de celles de S. Basile & de S. Jean Chrysostôme, ils ont cependant souffert que dans les Eglises de Syrie l'on se servît de celle de Saint Jacques, au moins le jour de sa fête. Elle a donc toute l'authenticité que donne à un monument l'autorité des Eglises.

Vainement Rivet & d'autres Protestans ont voulu l'attaquer à cause de l'addition dont nous venons de parler, & du *trisagion* qui n'a commencé, disent-ils, qu'à la fin du cinquième siécle. Mais ces Critiques ont confondu le *trisagion* tiré de l'Ecriture-Sainte, & la formule *Agios ò Théos*, &c. qui a commencé à être chantée à Constantinople, l'an 446, avec une addition que Pierre le Foulon, chef des Théopaschites, fit à cette formule après l'an 463. Cette addition est de la fin du cinquième siècle; mais le *Sanctus* ou *trisagion* de la *liturgie* est tiré de l'Apocalypse. Il est ridicule, d'ailleurs, de supposer que les Eglises n'ont pas dû ajouter à leurs prières les formules nécessaires pour attester leur foi contre les hérétiques, lorsque ceux-ci vouloient y en faire eux-mêmes pour professer leurs erreurs, ou que ces additions, toujours remarquées, dérogent à l'authenticité des *liturgies*.

Celle de S. Jacques fournit un argument invincible contre les Protestans, puisque l'on y trouve la profession claire & formelle des dogmes qu'ils ont osé taxer de nouveauté, & les cérémonies qu'ils reprochent à l'Eglise Romaine comme des pratiques superstitieuses; la présence réelle & la transsubstantiation, le mot de *sacrifice*, la fraction de l'hostie, les encensemens, la prière pour les morts, l'invocation des Saints, &c. Les Syriens Eutychiens ou Jacobites n'y ont point inséré leur erreur; les Orthodoxes & les Hérétiques ont conservé un égal respect pour ce monument apostolique.

La *liturgie* de S. Basile a été aussi traduite en syriaque pour les Eglises de Syrie, & l'on compte près de quarante *liturgies* à leur usage; mais elles ne varient que dans les prières, comme chez nous les collectes & les autres oraisons de la messe relativement aux différentes fêtes: la *liturgie* de Saint Jacques, qui contient tout l'ordre de la messe, est la plus commune parmi les Syriens, & elle a servi de modèle à toutes les autres; on peut s'en convaincre par la confrontation.

IV. *De la liturgie des Nestoriens & de celle des Arméniens.* Lorsque Nestorius eut été condamné par le Concile d'Ephèse, l'an 431, ses partisans se répandirent dans la Mésopotamie & dans la Perse, & y formèrent un grand nombre d'Eglises: souvent on les a nommés *Chaldéens*. Ils continuèrent de se servir de la *liturgie* syriaque, & ils l'ont portée dans toutes les contrées où ils se sont établis, même dans les Indes, à la côte du Malabar, où ils subsistent encore sous le nom de Chrétiens de S. Thomas. Leur missel contient trois *liturgies*; la première intitulée des Apôtres, la seconde de Théodore l'Interprète, la troisième de Nestorius. L'Abbé Renaudot, qui les a traduites, observe que la première est l'ancienne *liturgie* des Eglises de Syrie, avant Nestorius, & qu'elle est comme le canon universel auquel les deux autres renvoient. Le P. le Brun l'a comparée avec celle dont se servoient les Nestoriens du Malabar, avant que leur missel eût été corrigé par les Portugais qui travaillèrent à leur conversion; ainsi, l'on ne peut douter de l'antiquité de cette *liturgie*: elle n'est différente de celle des Syriens dans aucune chose essentielle.

La Croze, dans son *Histoire du Christianisme des Indes*, avoit osé avancer que les Nestoriens ne croyoient ni la présence réelle, ni la transsubstantiation; qu'ils ignoroient la doctrine du purgatoire, &c.: le P. le Brun prouve le contraire, non-seulement par leur *liturgie*, mais par d'autres monumens de leur croyance, tome 6, p. 417 & suiv. Ceux qui se sont laissés séduire par le ton de confiance de la Croze, auroient bien fait d'y regarder de plus près. *Voyez* NESTORIENS, S. THOMAS.

Quant aux Arméniens, ils furent entraînés, l'an 525, dans l'erreur d'Eutychès, par Jacques Baradée ou Zanzale, d'où est venu le nom de *Jacobites*; & ils se séparèrent de l'Eglise Catholique. Plusieurs d'entr'eux s'y sont réunis en différens tems, mais leur schisme n'est pas encore entièrement éteint. Comme S. Grégoire l'Illuminateur, qui les convertit à la foi chrétienne, au quatrième siècle, avoit été instruit à Césarée en Cappadoce, & que S. Basile, Evêque de cette ville, prit soin des

Eglises d'Arménie ; on pense qu'ils reçurent d'abord la *liturgie* grecque de S. Basile, de même que les Moines Arméniens se rangèrent sous sa règle. On ne leur a point reproché d'y avoir fait des changemens depuis leur schisme, si ce n'est qu'ils adoptèrent l'addition que Pierre le Foulon avoit faite au trisagion, en 463, & qu'ils cessèrent de mettre de l'eau dans le calice. Cette omission leur fut reprochée par le Concile *in Trullo*, l'an 692.

L'Abbé Renaudot n'avoit pas pu avoir la *liturgie* originale des Arméniens schismatiques ; mais le P. le Brun s'en procura une traduction latine authentique : il l'a donnée dans son cinquième tome, p. 52 & suiv., avec d'amples remarques. On y voit la présence réelle, la transsubstantiation, l'élévation & l'adoration de l'hostie, l'invocation des Saints, la prière pour les morts, &c. Il est prouvé, d'ailleurs, par des titres incontestables, que les Arméniens n'ont jamais pensé sur nos dogmes comme les sectaires du seizième siècle, *ibid.* p. 26 & suiv. *Voyez* ARMÉNIENS.

V. *Liturgies grecques*. Les deux principales *liturgies* dont se servent les Grecs soumis au Patriarchat de Constantinople, sont celle de S. Basile & celle de S. Jean Chrysostôme. On ne doute pas que Saint Basile ne soit véritablement auteur ou rédacteur de la première ; pour la seconde, elle n'a été attribuée à S. Jean Chrysostôme que 300 ans après sa mort. Il paroît que c'est l'ancienne *liturgie* de l'Eglise de Constantinople, qui fut nommée *liturgie des Apôtres* jusqu'au sixième siècle. Celle-ci sert toute l'année, & contient tout l'ordre de la messe ; l'autre, dont les prières sont plus longues, n'a lieu qu'à certains jours marqués. Il y en a une troisième que l'on nomme *messe des présanctifiés*, parce que l'on n'y consacre point, & que l'on se sert des espèces consacrées le Dimanche précédent, de même que dans l'Eglise Romaine, le jour du Vendredi Saint, le Prêtre ne consacre point, mais communie avec les espèces consacrées la veille. *V.* PRÉSANCTIFIÉS. Les prières de cette messe paroissent être moins anciennes que celles des précédentes.

Le P. le Brun, tome 4, p. 384 & suiv., a rapporté les prières & l'ordre des cérémonies de la *liturgie* de S. Jean Chrysostôme. Elle est suivie dans toutes les Eglises Grecques de l'Empire Ottoman, qui dépendent du Patriarchat de Constantinople, & dans celles de Pologne & de Russie. Quant aux Grecs qui ont des Eglises en Italie, ils y ont fait quelques changemens. Les Patriarches de Constantinople sont même venus à bout de la faire adopter dans les Patriarchats d'Antioche, de Jérusalem & d'Alexandrie, par les Chrétiens Melchites, qui, dans le cinquième siècle, se préservèrent de l'erreur des Eutychiens. Quoique dans tous ces pays l'on n'entende plus le grec, on y suit cependant la *liturgie* grecque ; mais, à cause du petit nombre de ceux qui sont capables de la lire, on est souvent obligé de célébrer en langue arabe.

Depuis que toutes ces *liturgies* cophtes, éthiopiennes, syriaques, grecques, ont été publiées, confrontées & examinées par les Savans de toutes les nations, munies de toutes les attestations possibles, personne n'oseroit plus soutenir, comme faisoit le Ministre Claude, que les Grecs schismatiques ont, sur l'Eucharistie & sur les autres dogmes contestés par les Protestans, des sentimens différens de ceux de l'Eglise Romaine.

Mais à l'égard de la croyance des premiers siècles, l'entêtement des Protestans est inconcevable. Bingham, dans ses *Origines Ecclésiastiques*, ouvrage très-savant, l. 15, c. 3, expose l'ordre & les prières de la *liturgie* grecque insérée dans les Constitutions apostoliques, avant l'an 390, l. 8, c. 12. Il rapporte les paroles de l'oblation & de la consécration, l'invocation du Saint-Esprit, auquel on demande qu'il descende sur ce *sacrifice*, qu'il fasse du pain le corps, & du calice le sang de Jésus-Christ, la formule *Sancta sanctis*, la réponse du peuple : *Le seul Saint est le Seigneur Jésus-Christ : béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; c'est Dieu lui-même, notre souverain Maître, qui s'est montré à nous*, &c. Toutes ces paroles n'ont pas pu lui dessiller les yeux. Il dit que l'on supplie le Saint-Esprit de changer les dons eucharistiques, *non quant à la substance*, mais quant à la vertu & à l'efficacité.

Que signifient donc ces paroles, *béni soit*, &c., si Jésus-Christ n'est pas réellement présent ? Lorsque le Prêtre présente la communion, il ne dit point : *C'est ici la vertu & l'efficacité du corps de Jésus-Christ*, mais *c'est le corps de Jésus-Christ* ; & le fidèle répond, *amen*, je le crois. Le fidèle, sans doute, prend les paroles du Prêtre dans leur sens naturel ; il ne vient à l'esprit de personne de croire que du pain & du vin ont la même vertu & la même efficacité que le corps & le sang de Jésus-Christ.

Le Prêtre dit à Dieu : « *Nous vous offrons pour » tous les Saints qui ont été agréables à vos yeux, » pour tout ce peuple*, &c. » ; en quel sens, si ce n'est que du pain & du vin ? Si c'est le corps & le sang de Jésus-Christ, nous concevons qu'ils sont offerts à Dieu pour lui rendre graces du bonheur des Saints, pour le salut du peuple & de l'Eglise, &c. ; c'est alors un vrai sacrifice. Le Prêtre ajoute : *Faisons mémoire des saints Martyrs, afin de mériter de participer à leur triomphe* ; pourquoi cette *mémoire*, sinon pour les honorer & obtenir leur intercession ? Il dit : *Prions pour ceux qui sont morts dans la foi.* Tout cela se trouve dans la *liturgie* de S. Jacques, de laquelle Bingham semble reconnoître l'antiquité, & dans toutes les *liturgies* du monde.

L'Eglise Romaine ne fait donc que répéter dans la sienne les expressions desquelles on se servoit déjà il y a treize cens ans. Une preuve qu'elles signifient la présence réelle, la transsubstantiation, la notion de sacrifice, le culte des Saints, la prière pour les morts, c'est que quand les Anglicans ont cessé de croire ces dogmes, ils ont cessé aussi de tenir ce langage ; donc l'ancienne Eglise ne s'en

feroit pas fervi, fi elle avoit penfé comme les Anglicans.

VI. *Des liturgies de l'Occident.* L'Eglife Latine ne connoît que quatre *liturgies* anciennes; favoir, celles de Rome, de Milan, des Gaules, de l'Efpagne. On n'a jamais douté à Rome que la *liturgie* de cette Eglife ne vînt, par tradition, de S. Pierre; ainfi le penfoit, au quatrième fiècle, S. Innocent Ier, *Epift. ad Decent.*; & au fixième, le Pape Vigile, *Epift. ad Profut.* Mais il ne faut pas la confondre avec une prétendue *liturgie de S. Pierre*, qui n'eft connue que depuis deux cens ans; celle-ci n'eft qu'un mélange des *liturgies* grecques avec celle de Rome: elle n'a été à l'ufage d'aucune Eglife.

On ne connoît point de *liturgie* latine écrite avant le Sacramentaire que dreffa le Pape Gélafe, vers l'an 496. Le Cardinal Thomafius le fit imprimer à Rome, en 1680, fous le titre de *Liber Sacramentorum Romanæ Ecclefiæ*: ce favant Cardinal penfe que S. Léon y avoit eu beaucoup de part, mais que le fond eft des premiers fiècles. Environ cent ans après Gélafe, S. Grégoire le Grand y retrancha quelques prières, en changea d'autres, y ajouta peu de chofe. Le canon de la meffe, qui fe trouve à la page 196 de Thomafius, eft le même que celui dont nous nous fervons encore; il ne renferme aucun nom des Saints poftérieurs au quatrième fiècle, preuve de fon antiquité. C'eft ce que nous appellons la *liturgie grégorienne*, & c'eft la plus courte de toutes; elle eft trop connue, pour qu'il foit néceffaire d'en parler plus au long. L'exactitude avec laquelle on la fuit depuis plus de douze cens ans, doit faire préfumer qu'on ne l'obfervoit pas moins fcrupuleufement avant qu'elle fût écrite. Cette réflexion auroit dû engager les Proteftans à la refpecter davantage; on les défie de montrer aucune différence, pour la doctrine, entre cette *liturgie* & celles des Eglifes Orientales.

Une preuve frappante de l'attachement des Eglifes à leur ancienne *liturgie* eft la fermeté avec laquelle celle de Milan a confervé la fienne, malgré les tentatives que l'on a faites en différens tems pour y introduire celle de Rome. Les Milanois croient en être redevables à S. Ambroife, & ce faint Docteur avoit compofé en effet des hymnes & des prières pour l'office divin; mais on ne peut pas prouver qu'il ait touché au fond de la *liturgie* qui étoit fuivie avant lui. Cela paroît évidemment par la comparaifon qu'a faite le Père le Brun de la Meffe ambrofienne avec la Meffe romaine ou grégorienne, tome 3, p. 208; il n'y a que des différences légères entre le canon de l'une & celui de l'autre, mais aucune dans la doctrine. *Voyez* AMBROSIEN.

La Meffe gallicane, qui a été en ufage dans les Eglifes des Gaules jufqu'à l'an 758, a beaucoup plus de reffemblance avec les *liturgies* orientales qu'avec l'ordre romain. On penfe, avec affez de probabilité, que cela eft venu de ce que les premiers Evêques qui ont prêché la foi dans les Gaules, comme S. Pothin de Lyon, S. Trophime d'Arles, S. Saturnin de Touloufe, &c. étoient Orientaux. Ils ont établi, fans doute dans les Eglifes qu'ils ont fondées, une *liturgie* femblable à celle à laquelle ils étoient accoutumés. Dans les monumens qui nous l'ont confervée, nous retrouvons les mêmes expreffions & les mêmes cérémonies, par conféquent la même doctrine que dans toutes les autres *liturgies* dont nous avons parlé jufqu'à préfent. *Voyez* GALLICAN, le Brun, tome 3, p. 241.

Cette conformité eft encore plus fenfible par l'examen de la Meffe gothique ou mozarabique, qui étoit en ufage en Efpagne au cinquème fiècle & dans les fuivans, & qui eft, dans le fond, la même que la Meffe gallicane. Le P. le Brun les a comparées, & a noté tout ce qui étoit commun à l'une ou à l'autre, tome 3, p. 334. Le P. Leflée, Jéfuite, qui a fait réimprimer à Rome, en 1755, le Miffel mozarabique, a fait la même comparaifon; il prétend que c'eft le mozarabique qui a fervi de modèle au gallican; mais il ne paroît pas avoir eu connoiffance des raifons par lefquelles le P. le Brun a prouvé le contraire, du moins il ne les réfute pas. D. Mabillon penfe auffi que l'Ordre gallican eft plus ancien que le mozarabique, *de liturgiâ gallicanâ.*

En effet, le Père le Brun a montré que, pendant les quatre premiers fiècles, l'ordre romain fut fuivi en Efpagne; au cinquième, les Goths s'y établirent. Or, avant de tomber dans l'Arianifme, les Goths avoient reçu de l'Orient, & fur-tout de Conftantinople, la foi chrétienne, par conféquent la *liturgie* grecque. Martin, Archevêque de Brague; Jean, Evêque de Gironne; S. Léandre, Archevêque de Séville, qui tous contribuèrent à la converfion des Goths fur la fin du fixième fiècle, avoient été inftruits dans l'Orient. Ils étoient donc portés à conferver la *liturgie* gothique qui en étoit venue, & qui fe trouvoit conforme à la *liturgie* gallicane fuivie dans la Gaule Narbonnoife, où les Goths dominoient auffi-bien qu'en Efpagne.

De-là même il s'enfuit que S. Léandre, & S. Ifidore de Séville, fon frère, en dreffant la *liturgie* d'Efpagne, n'ont point touché au fond qui exiftoit avant eux; ils n'ont fait qu'ajouter des prières, des collectes, des préfaces relatives aux Evangiles & aux différens jours de l'année. Mais le fens des prières, les rites effentiels, l'oblation, la confécration, l'adoration de l'Euchariftie, la communion, &c. font les mêmes; les conféquences qui en réfultent ne font pas différentes.

Cette *liturgie* gothique a été confervée en Efpagne par les Chrétiens, qui s'y maintinrent après l'invafion des Maures ou Arabes, jufqu'à l'an 1080, & c'eft ce mélange des Chrétiens avec les Maures qui fit nommer les premiers *Mozarabes.* Il a fallu que les Papes travaillaffent pendant plus

de trente ans consécutifs pour rétablir en Espagne l'usage de la *liturgie* romaine. *Voyez* MOZARABES. Tous ces faits démontrent qu'il n'a été aisé dans aucun siècle, ni dans aucun lieu du monde, d'introduire des changemens dans la *liturgie*.

VII. *Conséquences qui résultent de la comparaison des liturgies.* Par le détail abrégé que nous venons de faire, on voit que le sens, la marche, l'esprit de toutes les *liturgies* connues sont d'une uniformité frappante, malgré la diversité des langues & du style, la distance des lieux, & les révolutions des siècles. En Egypte & dans la Syrie, dans la Perse & dans la Grece, en Italie & dans les Gaules, la *liturgie* fut toujours célébrée par des Prêtres, & non par des Laïques, avec des cérémonies augustes, & non comme un repas ordinaire. Partout nous voyons des autels consacrés, & des habits sacerdotaux, le pain & le vin offerts à Dieu comme destinés à devenir le corps & le sang de Jésus-Christ, l'invocation par laquelle on demande à Dieu ce changement, la consécration faite par les paroles du Sauveur, l'adoration rendue au Sacrement exprimée par des prières, par des gestes, par des encensemens, la communion envisagée comme la réception du corps & du sang de Jésus-Christ, les noms de *victime*, de *sacrifice*, d'*immolation*, &c.

Ce phenomène seroit-il arrivé si, lorsqu'on a écrit les *liturgies* au cinquième siècle, il n'y avoit pas eu un modèle ancien & respectable auquel toutes les Eglises se sont crues obligées de se conformer? Ce modèle peut-il avoir été fait par d'autres que par les Apôtres? D'autre part, dans les différentes parties du monde, les Rédacteurs des *liturgies* ont-ils pu s'accorder à se servir tous d'un langage équivoque & abusif, à prendre les termes *autel*, *sacrifice*, *immolation*, *victime*, *changement*, &c. dans un sens impropre & captieux? Ou il faut supposer que dans aucun lieu de l'univers on n'a pris le sens du langage le plus ordinaire, ou il faut soutenir que tous les Ecrivains, sans s'être concertés, ont cependant conçu le projet uniforme de changer la doctrine des Apôtres, & de tromper les fidèles. Une illusion générale est aussi impossible qu'une mauvaise foi universelle. Il y a eu des schismes, des disputes, des jalousies entre les Evêques & les Eglises; ce malheur a été commun à tous les siècles; les intérêts, les préjugés, les affections, les mœurs, le langage, n'étoient pas les mêmes; ces causes n'ont donc pu produire ni une erreur semblable, ni un projet uniforme.

Les hérétiques, en se séparant de l'Eglise, ont encore respecté la *liturgie* à laquelle les peuples étoient accoutumés; ils n'y ont glissé leurs erreurs que quand ils ont été sûrs que leur troupeau, imbu de leur doctrine, la verroit paroître sans étonnement dans les prières publiques. Ils n'ont altéré qu'un petit nombre de *liturgies*, & le modèle original, conservé par les Catholiques, a toujours servi de témoignage contre les novateurs.

Chez les Catholiques même, les différentes Eglises ont été jalouses de conserver leur ancienne *liturgie*; celle de Milan garde la sienne depuis son origine; les Eglises d'Espagne n'ont quitté la leur qu'à l'occasion de l'irruption des Goths, & sont demeurées attachées à la Messe gothique jusques dans l'onzième siècle; il a fallu toute l'autorité de Charlemagne pour introduire dans les Gaules l'Office romain, au lieu du gallican, quoique l'un ne renferme rien de contraire à l'autre.

S. Augustin voulut établir dans son Eglise l'usage de réciter, pendant la Semaine-Sainte, la Passion de Jésus-Christ, selon les quatre Evangélistes, comme l'on fait aujourd'hui, au lieu qu'avant lui on ne lisoit que celle qui est dans Saint Matthieu; cette nouveauté excita un murmure: lui-même nous l'apprend, *Serm.* 144, *de temp.*

Il est certain que depuis douze cens ans la *liturgie* romaine n'a pas changé; y a-t-il des preuves pour faire voir que l'on y étoit moins attaché pendant les cinq premiers siècles?

Malgré ces faits incontestables, les Protestans ont soutenu que la croyance de l'Eglise avoit changé touchant l'Eucharistie; nous leur opposons un raisonnement fort simple: la croyance ne peut changer sans que le langage & les cérémonies de la *liturgie* ne changent; vous l'avez prouvé par votre exemple: or, ce dernier changement ne s'étoit pas fait avant vous; la confrontation des *liturgies* en dépose; donc avant vous la croyance touchant l'Eucharistie n'a jamais changé.

Dans presque tous les siècles, on a vu naître des erreurs sur ce point essentiel de doctrine; nous les rapportons au mot EUCHARISTIE: ce mystère a donc toujours tenu les esprits attentifs, parce qu'il est étroitement lié à celui de l'Incarnation & au dogme de la divinité de Jésus-Christ. Il a donc toujours été question du sens qu'il falloit donner aux paroles de la *liturgie*; il n'étoit pas possible aux fidèles de l'oublier, ni aux Pasteurs de le changer.

VIII. *Liturgies des Protestans.* Ce que nous soutenons touchant l'immutabilité de la foi de l'Eglise, a été mis en évidence par la conduite des Protestans. Dès qu'ils ont nié la présence réelle, & n'ont plus voulu que la Messe fût un sacrifice, il leur a fallu supprimer les paroles & les cérémonies de la Messe qui attestoient la croyance contraire: ils ont ainsi reconnu, malgré eux, l'énergie de ces signes usités dans toutes les Eglises du monde, & ont fait profession de rompre avec elles.

La première chose que fit Luther fut d'abolir, à Wirtemberg, le canon de la Messe; il n'en conserva que les paroles de la consécration; quoiqu'il continuât de soutenir la présence réelle, il supprima tout ce qui pouvoit donner l'idée de

sacrifice. Il conserva cependant l'élévation de l'hostie, en laissant la liberté de la faire ou de la retrancher; cet article causa du trouble dans son parti; enfin il trouva bon de la supprimer.

Zwingle & Calvin, qui nioient la présence réelle, ne retinrent pour la cène que l'Oraison dominicale & la lecture des paroles de l'institution de l'Eucharistie; ils abolirent toutes les paroles & les cérémonies que Luther avoit conservées avant & après la consécration.

En Angleterre, Henri VIII n'avoit pas touché à la *liturgie*; mais en 1549, sous Edouard VI, l'on en fit une nouvelle, dans laquelle on retrancha les prières du canon & de l'élévation de l'hostie; l'on y représenta encore la communion comme l'action de manger la chair & de boire le sang de Jésus-Christ, & l'on y permit de faire la cène dans les maisons particulières. On y conserva les habits sacerdotaux, les noms de *Messe* & d'*autel*, le pain azyme; mais on y changea plusieurs prières, & l'on y déclara que le corps de Jésus-Christ n'est que dans le Ciel. En 1553, sous la Reine Marie, qui étoit Catholique, la Messe romaine fut rétablie. En 1559, la Reine Elisabeth, qui étoit Protestante, fit remettre en usage la *liturgie* d'Edouard VI; elle voulut que le dogme de la présence réelle n'y fût ni enseigné, ni combattu, mais laissé en suspens. On n'y toucha presque pas sous Jacques Ier; mais les troubles survenus sous Charles Ier, au sujet de la *liturgie*, servirent de prétexte pour le faire périr sur un échafaud, & ces troubles continuèrent sous Cromwel. En 1662, Charles II fit retoucher cette même *liturgie* d'Edouard; l'on y déclara que le corps de Jésus-Christ n'est que dans le Ciel; on y mit la prière pour les morts en termes ambigus: plusieurs savans Anglois écrivirent contre cette *liturgie*.

Les disputes ne furent pas moins vives en Ecosse; mais comme les Puritains, ou Calvinistes rigides, y ont prévalu, ils ont retranché les cérémonies; ils observent à peu près la même manière de célébrer la cène que Calvin établit à Genève; c'est aussi celle que suivirent les Calvinistes de France.

En Suède, le Luthéranisme s'établit d'abord sous Gustave Ier, & la Messe y fut abolie; après bien des disputes & des incertitudes, l'on y publia, en 1576, une *liturgie* qui se rapprochoit beaucoup de la Messe romaine; on y prescrivoit l'élévation de l'hostie, & l'on y déclaroit que l'on reçoit le corps & le sang de Jésus-Christ *dans l'usage*. Le P. le Brun a donné cette *liturgie*, tome 7, p. 162 & suiv. Dans la suite, le Luthéranisme a repris le dessus en Suède; mais les Luthériens des divers pays du Nord n'ont entr'eux aucune forme de *liturgie* fixe & immuable.

Depuis que les esprits se sont calmés, & que l'on a comparé les *liturgies* des Protestans avec celles de toutes les autres Eglises du monde, plusieurs d'entr'eux sont convenus que les prétendus Réformateurs se sont trop écartés de l'ancien modèle; mais comment en conserver le langage & la forme, lorsqu'on en avoit abandonné l'esprit & la doctrine? Ceux qui ont voulu s'en rapprocher, comme on a fait à Neufchâtel, n'ont réussi qu'à se donner un ridicule de plus. Cette bizarrerie même démontre que si les anciennes Eglises avoient pensé comme les Protestans, leurs *liturgies* n'auroient jamais pu être telles que nous les voyons.

Pour faire adopter les *liturgies* des hérétiques, il a fallu dans plusieurs pays des loix, des menaces, des peines, des supplices; on n'avoit rien vu de semblable autrefois: la Messe romaine, contre laquelle les Protestans ont tant déclamé, n'a point fait répandre de sang. Dès qu'un peuple a été Chrétien, il a reçu sans résistance une *liturgie*, qui étoit l'expression fidelle de la doctrine des Apôtres; jamais il n'a touché à la *liturgie* sans avoir changé de croyance, & l'époque de ce changement a toujours été remarquée.

C'est donc aujourd'hui un très-grand avantage pour les Théologiens de pouvoir consulter & comparer les *liturgies* de toutes les communions chrétiennes; il n'est aucune preuve plus convaincante de l'antiquité, de la perpétuité, de l'immutabilité de la foi catholique, non-seulement touchant les dogmes contestés par les Protestans, mais à l'égard de tout autre point de croyance. *Voyez* MESSE.

LIVRE. Un sentiment de vanité a pu persuader aux Littérateurs du seizième siècle que toute vérité se trouve dans les *livres*, qu'il n'est aucun autre monument certain des connoissances humaines, aucune autre règle de croyance ni de conduite à laquelle on puisse se fier. Cette prétention, qui auroit paru absurde dans toute autre matière, a été cependant soutenue avec beaucoup de chaleur en fait de religion, & l'est encore par des sectes nombreuses. On pourroit leur demander d'abord comment ont pu faire les premiers Philosophes, qui n'avoient pas de *livres*; ils ont cependant acquis des connoissances, puisqu'ils ont formé des écoles nombreuses, & que leur doctrine s'est perpétuée parmi leurs Disciples.

Pour nous, qui pensons que Dieu a établi la religion pour les ignorans aussi-bien que pour les savans, & qu'il n'est ordonné à personne de savoir lire, sous peine de damnation, nous présumons qu'il y a d'autres moyens d'instruction; que quand il n'y auroit jamais eu de *livres*, la vraie religion auroit cependant pu s'établir & se perpétuer sur la terre. C'est ainsi qu'elle y a duré pendant près de deux mille ans; c'est ainsi que les fausses religions subsistent encore chez plusieurs nations ignorantes, depuis un grand nombre de siècles; c'est ainsi enfin que les hérétiques même transmettent leur doctrine au très-grand nombre de leurs sectateurs, qui n'ont aucun usage des lettres. De même

qu'un ignorant n'a pas besoin de *livres* pour être convaincu de la vérité & de la divinité de la religion chrétienne, nous concluons qu'il n'en a pas besoin non plus pour savoir certainement ce qu'enseigne cette religion, & quelle en est la doctrine.

Le Christianisme étoit professé, & il y avoit des Eglises fondées avant que la plupart des *livres* du nouveau Testament fussent écrits, & qu'ils fussent connus des simples fidèles. » Quand les » Apôtres, dit S. Irénée, ne nous auroient rien » laissé par écrit, ne faudroit-il pas toujours suivre » la tradition que nous ont laissée les Pasteurs » auxquels ils ont confié le soin des Eglises? C'est » la méthode que suivent plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ sans écritures » & sans *livres*, mais qui ont la doctrine du salut » gravée dans leur cœur par le Saint-Esprit, & » qui gardent avec soin l'ancienne tradition.... » Ceux qui ont ainsi reçu la foi sans écritures nous » paroissent barbares; mais, dans le fond, leur » foi est très-sage, leur conduite très-louable, » leurs vertus sont très-agréables à Dieu «. *Adv. Hær.* l. 3, c. 4, n. 1 & 2.

Parmi les sujets d'un grand Royaume, il n'y en a pas un millième qui aient lu le texte des loix, la plupart ne sont pas seulement capables de lire leurs titres; aucun cependant n'ignore ses droits, & n'est inquiet sur ses possessions. Les usages civils, les devoirs de société, les *mœurs*, en un mot, ne sont couchées dans aucun code; est-on pour cela moins instruit de ce que l'on doit faire? Avant notre siècle, il en étoit de même du procédé des arts les plus compliqués, & qui exigent le plus d'industrie; y avoit-il pour cela moins d'Artistes habiles? Vainement l'on se borneroit à donner des *livres* à ceux qui étudient les Sciences & les Arts; s'ils n'ont pas un Maître pour leur expliquer les termes, pour leur montrer l'ordre des procédés, pour leur faire éviter les méprises, ils ne seront jamais fort instruits.

Par le laps des siècles, par le changement des langues, par la différence des mœurs, par les disputes des Savans, &c., les anciens *livres* deviennent nécessairement très-obscurs & souvent inintelligibles; il faut donc que la tradition vivante, l'usage journalier & les pratiques, les Maîtres chargés d'enseigner, viennent à notre secours pour nous en donner l'intelligence. De-là nous concluons que Jésus-Christ auroit très-mal pourvu à la perpétuité & à l'immutabilité de sa doctrine, s'il n'avoit donné à son Eglise que des *livres* pour tout moyen d'enseignement.

Ce n'est pas la lettre d'un *livre* qui nous guide, c'est le sens; or, comment pouvons-nous être sûrs que nous en prenons le vrai sens, lorsqu'une multitude d'hommes, qui paroissent sages & instruits, soutiennent qu'il faut entendre autrement le texte? Si nous nous flattons que Dieu nous donne une inspiration qu'il leur refuse, nous tombons dans le fanatisme. Si nous pensons qu'alors l'erreur ne peut être ni imputable, ni dangereuse, c'est avouer que, dans le fond, il n'y a ni foi certaine, ni doctrine constante à laquelle nous soyons obligés de nous fixer, & qu'après avoir consulté un *livre*, que nous prenions pour règle de notre foi, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant.

Inutilement on nous dit que l'Ecriture est claire sur tous les articles de foi nécessaires au salut, que quand un dogme n'est pas révélé clairement, il n'est pas nécessaire, puisqu'il n'en est aucun qui n'ait été contesté, & sur lequel on n'ait cité l'Ecriture pour & contre. Osera-t-on dire que pour être Chrétien, & dans la voie du salut, il n'est pas nécessaire de savoir si Jésus-Christ est Dieu, ou s'il ne l'est pas; si on doit l'adorer comme Dieu, ou seulement le respecter comme un homme? C'est comme si l'on disoit qu'il n'importe en rien au salut de croire un seul Dieu, ou d'en admettre plusieurs, d'être Chrétien ou Idolâtre. Or, la divinité de Jésus-Christ a été contestée depuis la naissance du Christianisme; elle l'est encore, & il n'est aucun article sur lequel on ait autant allégué de passages de l'Ecriture-Sainte de part & d'autre.

Chez les sectes même les plus obstinées à rejetter toute autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte, est-ce véritablement le texte du *livre* qui règle la foi des particuliers? Avant de lire l'Ecriture-Sainte, un Protestant est déja prévenu par son catéchisme, par les sermons des Ministres, par la croyance de sa famille. De-là un Luthérien ne manque jamais de voir dans l'Ecriture les sentimens de Luther, un Calviniste ceux de Calvin, un Anabaptiste ou un Socinien ceux de sa secte, tout comme un Catholique y trouve ceux de l'Eglise Romaine. Il est donc évident que tous sont également guidés par la tradition, ou par la croyance de la société dans laquelle ils ont été élevés.

Sur cette importante question, les Protestans d'un côté, les Déistes de l'autre, ont donné dans les excès les plus opposés, & se sont réfutés mutuellement. Les premiers persistent à soutenir qu'il faut chercher les vérités de foi dans les *livres* saints, & non ailleurs; que tout ce qu'il faut croire y est clairement révélé; que s'en rapporter à la tradition & à l'enseignement de l'Eglise, c'est soumettre la parole de Dieu à l'autorité des hommes, &c. Les Déistes ont dit: il ne faut point de *livres*, tous sont obscurs, & sont entendus différemment par les divers partis; c'est une source intarissable de disputes; les peuples qui n'ont point de *livres* ne disputent point.

Entre ces deux excès, l'Eglise Catholique garde un sage milieu; elle dit aux Protestans: depuis dix-sept siècles, toutes les contestations survenues

entre les sociétés chrétiennes ont eu pour objet de savoir comment il faut entendre certains passages des *livres* saints ; toutes en ont allégué en faveur de leurs opinions. Non-seulement c'est le sujet des disputes entre vous & les Catholiques, mais entre vous & les différentes sectes nées parmi vous. Dans vos contestations avec les Sociniens, vous avez éprouvé qu'il étoit impossible de les convaincre par l'Ecriture-Sainte, &, contre vos principes, vous avez été forcés de recourir à la tradition pour leur faire voir qu'ils abusoient du texte sacré. Vous êtes donc convaincus, par votre expérience, que les *livres* saints ne suffisent pas pour terminer les disputes en matière de foi.

Elle dit aux Déistes : il n'est pas vrai que les *livres* soient inutiles ou pernicieux par eux-mêmes, l'abus que l'on en fait ne prouve rien. Quelque obscurs qu'on les suppose, on peut en découvrir le sens par la manière dont ils ont été entendus dès l'origine, par la croyance d'une grande société, qui les a toujours respectés comme parole de Dieu, par le sentiment des Docteurs, qui ont eu pour Maîtres les Auteurs même de ces *livres*, par les usages religieux qui en représentent la doctrine, par la condamnation de ceux qui ont voulu en pervertir le sens. Ainsi l'on cherche le sens des anciennes loix dans les écrits des Jurisconsultes, & dans les arrêts des Tribunaux, & les sentimens d'un ancien Philosophe dans les ouvrages soit de ses disciples, soit de ceux qui ont fait profession de les réfuter.

Entre deux méthodes d'enseigner, il est à présumer que Jésus-Christ a choisi celle qui est non-seulement la plus solide & la plus sûre, mais encore la plus à portée des ignorans, puisque ceux-ci forment la plus grande partie du genre humain. Or, il est évident qu'un ignorant n'est pas capable de juger par lui-même si tel *livre* est inspiré de Dieu ou non, s'il est authentique, & s'il a été fidèlement conservé, s'il est bien traduit dans sa langue, s'il faut entendre tel passage dans le sens littéral, ou dans le sens figuré, &c. Mais il ne lui est pas plus difficile de se convaincre que les Pasteurs de l'Eglise Catholique sont les successeurs des Apôtres, que de s'assurer que Louis XVI est le successeur légitime du Fondateur de la Monarchie Françoise. Les mêmes preuves, qui établissent la mission des Apôtres, établissent aussi la mission de leurs successeurs.

On ne doit pas être surpris de ce que nous répétons ces mêmes vérités dans plusieurs articles de ce Dictionnaire ; c'est ici la contestation fondamentale & décisive entre l'Eglise Catholique & les différentes sectes hétérodoxes qui sont sorties de son sein, & ont levé l'étendard contr'elle. *Voyez* AUTORITÉ, EXAMEN, FOI, TRADITION, &c.

LIVRES SAINTS OU SACRÉS. Tous les peuples lettrés ont nommé *livres sacrés* les *livres* qui contenoient les objets & les titres de leur croyance ; il est naturel d'avoir un grand respect pour des *livres* que l'on croit émanés de la Divinité. Quand une nation est persuadée que certains hommes ont été envoyés de Dieu pour annoncer ses volontés & pour prescrire la manière dont il veut être adoré, elle doit conclure que Dieu n'a pas permis que ces hommes enseignassent des erreurs, autrement il auroit tendu à ce peuple un piége inévitable ; elle doit donc regarder les *livres* de ces envoyés comme la parole de Dieu même, comme la règle de foi & de conduite qu'elle doit suivre. Toute la question se réduit à savoir si les divers personnages, qui ont été regardés comme envoyés de Dieu, ont eu véritablement les signes qui peuvent caractériser une mission divine. Or, nous prouvons que Moïse, les Prophètes, Jésus-Christ, & ses Apôtres, en ont été certainement revêtus ; c'est donc à juste titre que nous regardons leurs *livres* comme *saints* & *sacrés*. *Voyez* MISSION, MOÏSE, &c.

D'autre part, nous prouvons qu'aucun fondateur des fausses religions n'a montré les mêmes caractères, mais plutôt des signes tout opposés ; conséquemment c'est mal-à-propos, & sans aucune preuve, que les Chinois, les Indiens, les Parsis, les Mahométans, nomment *sacrés* les *livres* qui contiennent leur croyance. Nous ne craignons pas que les Docteurs de ces fausses religions entreprennent de tourner contre nos *livres saints* les argumens que nous faisons contre les leurs, aucun d'entr'eux ne l'a jamais entrepris. C'est donc, de la part des incrédules, une injustice de dire que le respect que nous portons à nos *livres saints* n'est pas mieux fondé que celui que les autres peuples témoignent pour les leurs. Aucun incrédule n'est encore venu à bout de faire voir que les preuves sont les mêmes de part & d'autre. *Voyez* CHINOIS, INDIENS, &c.

Déja nous avons parlé de nos *livres saints* dans les articles BIBLE, CANON, ECRITURE-SAINTE, &c., & nous en donnerons une courte notice au mot TESTAMENT.

Jamais ces divins écrits n'avoient été attaqués avec autant de fureur que de nos jours ; non-seulement les incrédules modernes ont répété tout ce qu'avoient dit autrefois les Marcionites, les Manichéens, Celse, Julien, Porphyre, pour rendre ces *livres* méprisables, sur-tout l'ancien Testament ; mais ils ont enchéri sur tous ces anciens ennemis du Christianisme ; ils ont mis, pour ainsi dire, à contribution toutes les sciences, pour trouver des reproches à faire contre les Ecrivains *sacrés*. Ils ont voulu prouver que ces *livres* prétendus inspirés sont des écrits apocryphes, faussement attribués aux Auteurs dont ils portent les noms, & d'une date très-postérieure ; que les *livres* de religion des autres nations portent des marques plus apparentes d'authenticité & de vérité que les nôtres. On a cru y trouver des erreurs contre

contre la Chronologie, la Géographie, l'Astronomie, la Physique & l'Histoire Naturelle; des faits contredits par des Auteurs profanes très-dignes de foi, des exemples même pernicieux aux mœurs. On a censuré le langage, les expressions, le style de l'Ecriture-Sainte, aussi bien que la doctrine; il n'est presque pas un verset qui n'ait fourni matière aux invectives & aux sarcasmes de nos prétendus Philosophes.

Une critique, plus décente & plus modérée, auroit sans doute fait plus d'impression, & en auroit imposé plus aisément aux lecteurs; mais on a vu que les libelles de nos adversaires étoient marqués au coin de l'impiété & du libertinage; on y a remarqué tant de traits d'ignorance, de mauvaise foi & de malignité, que la plupart ont été méprisés dès leur naissance.

Pour juger sensément de nos *livres saints*, il falloit un degré de lumière & de capacité que n'avoient pas nos adversaires, une grande connoissance des langues, des opinions, des mœurs, des usages civils & religieux des nations anciennes, du sol & de la température des différentes contrées de l'Orient, des révolutions qui y sont arrivées, des circonstances dans lesquelles se trouvoient les Auteurs *sacrés*. Les vrais Savans, loin de mépriser ces anciens monumens, en ont fait l'objet de leurs recherches & la base de leur érudition; nous voyons tous les jours le récit des Historiens de l'ancien Testament confirmé par le témoignage des voyageurs les plus sensés; plus on avance dans la connoissance de la nature, plus on est convaincu que Moïse, & ceux qui l'ont suivi, ont été instruits & sincères.

Aussi la critique téméraire des incrédules a fait éclore de nos jours plusieurs ouvrages estimables, dans lesquels leurs vaines imaginations ont été pleinement réfutées. On leur a fait voir que nos *livres saints* n'ont pas été aussi inconnus qu'ils le prétendent aux nations voisines des Juifs, que les Auteurs Egyptiens, Phéniciens, Chaldéens, Assyriens, en ont parlé avec estime, qu'il en a été de même des Grecs, lorsque ces *livres* ont été traduits dans leur langue.

Que prouve, d'ailleurs, l'ignorance des nations anciennes les unes à l'égard des autres, le peu de curiosité qu'elles ont eu de se connoître, le peu de commerce qui régnoit entr'elles? Jusqu'à nos jours, les *livres* des Chinois, des Indiens, des Parsis, étoient presque inconnus aux Savans Européens. Mais depuis que l'on a pris la peine de les aller chercher, & de les traduire, nous ne redoutons plus la comparaison que l'on en peut faire avec les nôtres. Soit que l'on examine les preuves de leur authenticité, soit que l'on en considère la doctrine, les loix, la morale, tout l'avantage nous reste; on voit la vanité des conjectures de nos adversaires, qui en avoient parlé au hasard, & sans en avoir la moindre notion.

Quand il y auroit des difficultés insolubles dans la chronologie, cela ne seroit pas étonnant à l'égard de *livres* si anciens; mais il est aujourd'hui démontré qu'en comparant les chronologies des Egyptiens, des Chaldéens, des Chinois, des Indiens, avec celle du texte sacré, elles ne font rien moins qu'opposées, qu'elles se concilient aisément à l'égard des principales époques, quand on connoît la manière dont chacune de ces nations supputoit les tems. *Voyez* l'*Histoire de l'Astronomie ancienne*, par M. Bailly. Les conjectures de quelques modernes touchant l'antiquité du monde, fondées sur des systêmes de physique, aussi aisés à détruire qu'à édifier, ne prévaudront jamais à des preuves de fait, & au témoignage réuni de tous les peuples lettrés.

Comment a-t-on trouvé des fautes de géographie dans nos *livres saints?* En confondant un peuple avec un autre, en prenant de travers des noms hébreux dont on ignoroit le sens, ou qui étoient mal traduits dans les versions. Mais ces critiques hasardées feront-elles oublier les travaux du savant Bochart sur la Géographie *sacrée*, & les lumières qu'il y a répandues? De nos jours, en montrant la vraie signification d'un mot hébreu, qui n'avoit pas été apperçue par les Commentateurs, M. de Gébelin a fait voir la justesse d'un passage d'Ezéchiel, qui nous apprend que Nabuchodonosor avoit conquis l'Espagne. Il concilie heureusement la Chronologie & la Géographie sur une partie considérable de l'Histoire sainte, qui, jusqu'à présent, avoit été regardée comme un cahos. *Monde primit.* t. 6; *Essai d'Hist. orient.*

A l'égard de l'Astronomie, un autre Savant, qui a examiné de près le *livre* de Daniel, fait voir que ce Prophète s'est servi du cycle astronomique le plus parfait que l'on ait encore pu imaginer, & que, par le moyen de ce cycle, on peut résoudre plusieurs problêmes très-difficiles. *Rem. astron. sur la prophétie de Daniel*, par M. de Cheseaux.

Aujourd'hui c'est principalement sur la physique des *livres saints* que les Censeurs se flattent de triompher. Mais, avant de s'attribuer la victoire, il faudroit qu'ils fussent convenus ensemble d'un systême général de physique, & l'eussent démontré dans toutes ses parties; l'ont-ils fait? Jusqu'à présent ils n'ont fait que passer d'un systême à un autre, rajeunir les vieilles opinions pour les abandonner ensuite, disputer & se réfuter mutuellement. Les nouvelles cosmogonies, dont on nous amuse, auront-elles un règne plus long que les anciennes? Déjà M. de Luc vient de les détruire dans ses *Lettres sur l'histoire de la terre & de l'homme;* il prouve que la cosmogonie, tracée par Moïse, est la seule conforme à la structure du globe, & que toutes les autres sont réfutées par les observations. L'unique dessein des Physiciens modernes semble avoir été de nous faire oublier Dieu, & d'établir le Matérialisme; les Auteurs *sacrés*, au contraire, n'ont écrit que pour nous

montrer la puissance, la sagesse, la bonté de Dieu dans ses ouvrages.

On a fait de savantes dissertations pour découvrir ce que c'est que *Béhémoth* & *Léviathan* dans le livre de Job, pour savoir si l'animal dont parle Salomon dans les Proverbes est la fourmi ou un autre insecte, s'il y a une espèce de poisson qui ait pu engloutir Jonas, & le laisser vivre dans ses entrailles, si les coquillages qui se trouvent dans le sein de la terre viennent de la mer ou d'ailleurs, combien il a fallu de siècles pour former les couches de lave qu'ont vomies les volcans, &c. Nous attendrons que tous les Dissertateurs soient d'accord avant de convenir que les Auteurs sacrés étoient des ignorans en fait d'histoire naturelle.

Lorsque nous aurons comparé ensemble Hérodote, Ctésias, Xénophon, Strabon, Diodore de Sicile, les fragmens de Bérose, d'Abydène, de Manethon, d'Eratsthène, de Sanchoniaton, &c. formerons-nous une histoire ancienne aussi complette, aussi exacte, aussi suivie que celle que nous fournissent nos *livres saints?* Sans eux, il ne nous reste plus de fil pour nous conduire dans ce labyrinthe; nous ne trouvons plus que des ténèbres. *Voyez* Histoire Sainte.

Des Littérateurs superficiels, qui ne connoissent que leur siècle & leur nation, qui sont persuadés que nos mœurs sont la règle de l'univers entier, sont étonnés des usages qui ont régné dans les premiers âges du monde; tout leur y paroît absurde, grossier, détestable; ils ne peuvent concevoir comment Dieu a daigné instruire & gouverner des hommes si différens de ceux d'aujourd'hui. Mais le genre humain dans son enfance a-t-il donc dû être le même que dans sa maturité? Trouverons-nous mauvais qu'il y ait encore aujourd'hui des Arabes scénites, des Tartares errans & des Sauvages? Ce sont cependant des hommes, quoiqu'ils ne nous ressemblent point. Quand on veut que Dieu ait fait régner dans tous les tems les mêmes idées, les mêmes loix les mêmes vertus, c'est comme si l'on se plaignoit de ce qu'il n'a pas établi la même température, le même degré de fertilité & d'agrément dans tous les climats.

Loin de nous scandaliser des abus que Dieu a soufferts, des désordres qu'il a permis, des crimes qu'il a pardonnés, des bienfaits qu'il a répandus sur des hommes toujours ingrats & rebelles, insensés & vicieux, nous devons bénir sa miséricorde infinie, nous féliciter de pouvoir espérer pour nous la même indulgence, & d'avoir reçu par Jésus-Christ des leçons capables de nous rendre meilleurs. C'est ce que les Auteurs sacrés veulent nous faire comprendre, lorsqu'ils font le tableau des mœurs primitives du monde; cette réflexion vaut mieux que les spéculations creuses des incrédules: celles-ci tendent à nous ôter, non-seulement toute notion de la Divinité, mais encore à étouffer toute espèce d'érudition. Si Dieu n'avoit pas conservé l'étude des *livres saints* au milieu de la barbarie, nous serions peut-être aussi stupides & aussi abrutis que les Sauvages. *Voyez* Lettres.

Livres défendus. Dès les premiers siècles de l'Eglise, le zèle des Pasteurs pour la pureté de la foi & des mœurs leur fit sentir la nécessité d'interdire aux fidèles les lectures capables d'altérer l'une ou l'autre, conséquemment il fut défendu de lire les *livres* obscènes, ceux des hérétiques & ceux des Païens. Cette attention étoit une conséquence nécessaire de la fonction d'enseigner, de laquelle les Pasteurs étoient chargés.

Il n'est pas besoin de longues réflexions pour comprendre qu'à l'égard des *livres* obscènes rien ne peut excuser ni la licence des Ecrivains, ni la curiosité des lecteurs. S. Paul ne vouloit pas que les fidèles prononçassent une seule obscénité; il leur auroit encore moins permis d'en lire ou d'en écrire, *Ephes.* c. 5, ℣. 4; *Coloss.* c. 3, ℣. 8. La multitude de ces sortes d'ouvrages sera toujours un triste monument de la corruption du siècle qui les a vus naître; la défense générale d'en lire aucun, portée par les Prélats délégués du Concile de Trente, est juste & sage. *Reg.* 7.

On ne seroit pas surpris de voir cette licence poussée à l'excès chez les Païens; mais les Poètes même de l'ancienne Rome, Ovide, Juvenal & d'autres, en ont reconnu les pernicieux effets, & la nécessité d'en préserver sur-tout la jeunesse. Qu'auroient dit les Pères de l'Eglise qui ont déclamé contre cette turpitude, s'ils avoient pu prévoir qu'elle renaîtroit chez les nations chrétiennes.

Bayle, qui ne passera jamais pour un Moraliste sévère, est convenu du danger attaché à la lecture des *livres* contraires à la pudeur; il a même répondu aux mauvaises raisons que certains Auteurs de ces *livres* alléguoient pour pallier leur crime, *Dict. crit. Guarini*, Rem. C. & D. *Nouv. lettres crit. sur l'hist. du Calvin.* Œuvr. tome 2, lettre 19. Quand il a voulu justifier les obscénités qu'il avoit mises dans la première édition de son Dictionnaire, il n'a rien trouvé de mieux à faire que de promettre qu'il les corrigeroit dans la seconde édition, Œuvr. tom. 4, *Réflex. sur un imprimé*, n. 33 & 34. Il s'est donc formellement condamné lui-même.

Une fatale expérience ne prouve que trop les pernicieux effets des mauvaises lectures; c'est par là que se sont corrompus la plupart de ceux qui se sont livrés au libertinage, & qu'ils ont augmenté le penchant vicieux qui les y portoit. Plus les Auteurs des *livres* obscènes y ont mis d'esprit & d'agrément, plus ils sont coupables; ils ont imité la scélératesse d'un Chymiste qui auroit étudié l'art d'assaisonner les poisons pour les rendre plus dangereux.

Pour s'excuser, ils disent que ces lectures font moins d'effet que les tableaux obscènes, les spectacles, les conversations trop libres des deux sexes;

cela peut être; mais parce qu'elles sont moins de mal, il ne s'ensuit pas qu'elles soient innocentes : il n'est pas permis de commettre un crime parce que d'autres en commettent un plus grand.

Ils disent que la plupart des lecteurs savent déjà ou apprendroient d'ailleurs ce qu'ils trouvent dans un ouvrage trop libre; cela est faux, en général. Ce *livre* peut tomber entre les mains de jeunes gens qui n'ont pas encore le cœur gâté, & jetter en eux les premières semences du vice; mais quand même le mal seroit déjà commencé, ce seroit encore un crime de l'augmenter.

Ils allèguent enfin la multitude de ceux qui ont écrit, publié ou commenté de ces sortes d'ouvrages, & auxquels on n'en a fait aucun reproche. C'est justement parce que l'on a souffert souvent trop de licence sur ce point, qu'il est plus nécessaire de la réprimer; la multitude des coupables est un motif de plus de sévir contre les principaux, afin d'épouvanter & de corriger les autres. *Voyez* OBSCÉNITÉ, ROMAN.

Quant aux *livres* des hérétiques qui donnent atteinte à la pureté de la foi, l'Eglise les a également proscrits, parce que le danger est le même; souvent, pour les supprimer, les Empereurs ont appuyé par leurs loix les censures de l'Eglise. Après la condamnation d'Arius par le Concile de Nicée, Constantin ordonna que les *livres* de cet hérésiarque fussent brûlés; il défendit à toutes personnes de les garder ou de les cacher, sous peine de mort. Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 9. Arcadius & Honorius portèrent la même loi contre ceux des Eunomiens, *Cod. Théod.* l. 16, tit. 5, leg. 34. Théodose-le-Jeune la renouvella contre ceux de Nestorius, *ibid.* leg. 66. Le quatrième Concile de Carthage ne permit même aux Evêques la lecture des *livres* hérétiques, qu'autant que cela seroit nécessaire pour les réfuter; les Prélats délégués par le Concile de Trente ont prononcé la peine d'excommunication contre tous ceux qui retiennent ou qui lisent les *livres* condamnés par l'Eglise, ou mis à l'*index*.

S. Paul défend aux fidèles d'écouter les discours artificieux des hérétiques, & même de les fréquenter, *Rom.* c. 16, ℣. 17; *Tit.* c. 3, ℣. 10, &c. Il n'y avoit pas un moindre danger à lire leurs *livres*. *Voyez* Bellarm. tome 2, controv. 2, l. 3, c. 20. Quiconque fait cas de la foi, & la regarde comme un don de Dieu, ne s'expose pas témérairement à la perdre.

La sévérité de l'Eglise sur ce point a souvent été blâmée par les Auteurs qui sentoient que leurs propres *livres* méritoient d'être proscrits; mais que prouvent les clameurs des coupables contre la loi qui les condamne? La défense de lire les *livres* hérétiques ne regarde point les Docteurs chargés d'enseigner, capables de montrer le foible des sophismes des ennemis de l'Eglise & de les réfuter. Quant aux simples fidèles, nous ne voyons pas pourquoi il leur seroit permis de chercher des doutes, des tentations, des piéges d'erreur, ni en quoi consiste l'avantage de satisfaire une vaine curiosité. Le nombre de ceux qui ont fait naufrage dans la foi par cette imprudence devroit retenir tous ceux qui sont tentés de s'exposer au même danger.

Dans tous les tems, les artifices des hérétiques ont été les mêmes; Tertullien les dévoiloit déjà au troisième siècle. « Pour gagner, dit-il, des » sectateurs, ils exhortent tout le monde à lire, à » examiner, à peser les raisons pour & contre; » ils répètent continuellement le mot de l'Evan- » gile, *cherchez & vous trouverez*. Mais nous n'avons » plus besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni » de recherche après l'Evangile; un des points de » notre croyance est d'être persuadés qu'il n'y a » rien à trouver au-delà. Ceux qui cherchent la » vérité ne la tiennent pas encore, ou ils l'ont » deja perdue; celui qui cherche la foi n'est pas » encore Chrétien, ou il a cessé de l'être. Cher- » chons, à la bonne heure, mais dans l'Eglise & » non chez les hérétiques, selon les règles de la » foi, & non contre ce qu'elle nous prescrit. Ces » hommes qui nous invitent à chercher la vérité » ne veulent que nous attirer à leur parti; lors- » qu'ils y ont réussi, ils soutiennent d'un ton d'auto- » rité ce qu'ils avoient fait semblant d'abandonner » à nos recherches ». *De præscr. adv. hæret.* c. 8.

Les sectaires des derniers siècles n'ont pas agi autrement que ceux des premiers; pour séduire les enfans de l'Eglise, ils les ont invités à lire leurs *livres*, à raisonner sur la foi, à disputer; mais ils déclamoient avec fureur contre quiconque n'embrassoit pas leur avis à la fin de l'examen. Lorsqu'ils ont eu un grand nombre de sectateurs, ils leur ont défendu de lire les *livres* des Controversistes Catholiques; c'étoit, selon eux, un piége dangereux : après avoir reproché à l'Eglise de vouloir dominer sur la foi de ses enfans, ils ont pris eux-mêmes un empire despotique sur la croyance de leurs sectateurs.

On dit que la prohibition des *livres* hétérodoxes n'aboutit qu'à leur donner plus de célébrité & à piquer la curiosité des lecteurs; cela fait soupçonner que ces *livres* renferment des objections insolubles. Mais quand une loi produiroit ce mauvais effet par l'opiniâtreté des infracteurs, il ne s'ensuivroit pas encore qu'elle est injuste & pernicieuse par elle-même. Toute défense irrite les passions par le frein qu'elle leur oppose; faut-il supprimer toutes les loix prohibitives, parce que les insensés se font un plaisir de les braver?

Si en défendant de lire les *livres* des hérétiques, l'Eglise n'avoit pas soin d'instruire les fidèles, de faire réfuter les premiers par ses Docteurs, de mettre au grand jour la fausseté des reproches qu'on lui fait, sa conduite seroit blâmable sans doute. Mais il n'a jamais paru un *livre* hétérodoxe digne d'attention qui n'ait été réfuté par les Théologiens Catholiques, & ceux-ci n'ont jamais dissimulé les objections de leurs adversaires. Nous avons toutes

celles de Marcion dans Tertullien, celles d'Arius dans S. Athanase, celles des Manichéens, des Donatistes, des Pélagiens dans S. Augustin, &c. Une preuve que ces argumens sont rapportés dans toute leur force, c'est que les incrédules & les sectaires qui les ont renouvellés n'y ont rien ajouté & ne les ont pas rendus meilleurs.

Ceux qui accusent les Pères de l'Eglise & les Théologiens de supprimer, d'affoiblir, de déguiser les objections des mécréans, sont des calomniateurs, puisqu'ordinairement les premiers ont la bonne foi de rapporter les propres termes de leurs antagonistes. Où sont les difficultés auxquelles on n'ait jamais répondu? Si un argument paroît plus fort dans le *livre* d'un hérétique, c'est que la réponse n'y est pas : il paroitra foible, dès qu'un réfutateur instruit en fera sentir la foiblesse. C'est donc très-mal à propos que des esprits légers, curieux, soupçonneux, se persuadent que les *livres* supprimés ou défendus renferment des objections insolubles.

Si ces *livres* ne contenoient que des raisonnemens, ils ne feroient pas grande impression; mais les impostures, les calomnies, les anecdotes scandaleuses, les accusations atroces, les déclamations, les sarcasmes, en sont les principaux matériaux; c'est de quoi la malignité aime à se repaître : est-il fort nécessaire de voir toutes ces infamies dans les originaux?

On dit que, pour être solidement instruit de la religion, il faut savoir le pour & le contre. Soit d'accord; le pour & le contre se trouve dans les Théologiens Catholiques. Mais la maxime est fausse. Un fidèle, convaincu de sa religion par de bonnes preuves, n'a pas plus besoin de connoître les sophismes par lesquels on peut l'attaquer, que d'être au fait de toutes les fourberies par lesquelles on peut éluder les loix. Cette seconde science est bonne pour les Jurisconsultes; la première est faite pour les Théologiens. Ne peut-on pas croire solidement un Dieu, sans avoir lu les objections des Athées? N'avons-nous droit de nous fier au sentiment intérieur, au témoignage de nos sens, aux preuves de fait, qu'après avoir discuté les sophismes des Sceptiques & des Pyrrhoniens? Si sur chaque question il faut examiner le pour & le contre avant d'agir, notre vie se passera comme celle des sophistes, à disserter, à disputer, à déraisonner & à ne rien croire.

Nos adversaires suivent-ils eux mêmes leur propre maxime? Ils n'en font rien; jamais ils n'ont lu ni étudié les *livres* des Orthodoxes qui les ont réfutés.

Beausobre, *Hist. du Manich.* tome 1, p. 218, blâme hautement les Papes S. Léon, Gélase, Symmaque, Hormidas, d'avoir fait brûler les *livres* des Manichéens, & les loix des Empereurs qui l'ordonnoient ainsi. Il fait observer que les Chrétiens se plaignirent lorsque les Empereurs Païens ordonnèrent de brûler nos *livres*, & lorsqu'ils défendirent la lecture des *livres* des Sybilles & de ceux d'Hystaspes, parce que ces ouvrages favorisoient le Christianisme. Les écrits des Manichéens, dit-il, ne pouvoient inspirer que du mépris, s'ils contenoient toutes les absurdités qu'on leur attribue.

Cependant Beausobre convient qu'il y a des *livres* qui sont dignes du feu, tels que sont ceux qui corrompent les mœurs, qui sappent les fondemens de la religion, de la morale & de la société. Voilà déjà une décision de laquelle les incrédules ne lui sauront pas bon gré, & sur laquelle ils auront droit d'argumenter. Si la foi fait partie essentielle de la religion, les *livres* qui en attaquent la pureté sont-ils moins dignes du feu que ceux qui en sappent les fondemens? La question est de savoir si les *livres* des Manichéens n'étoient pas de cette dernière espèce; or nous soutenons qu'ils en étoient. Malgré les absurdités qu'ils renfermoient, ils n'étoient pas universellement méprisés, puisque les Manichéens faisoient des Prosélytes. Mais il ne convient guères aux descendans des Calvinistes incendiaires de bibliothèques de se plaindre de ce que les Papes ont fait brûler les *livres* des Manichéens. On ne peut alléguer contre cette conduite aucune raison de laquelle les incrédules ne puissent se servir pour mettre à couvert du feu leurs propres *livres*.

Ce que nous disons à l'égard des *livres* hérétiques est encore plus vrai à l'égard de ceux des incrédules. Dans les premiers siècles, nous ne voyons point de loix qui interdisent la lecture de ces derniers, parce que les Philosophes ne firent pas un grand nombre d'ouvrages pour attaquer le Christianisme. A la réserve de ceux de Celse, de Porphyre, de Julien, d'Hiéroclès, nous n'en connoissons aucun qui ait eu quelque célébrité. Mais l'avis général que S. Paul avoit donné aux fidèles : « Prenez garde » de vous laisser séduire par la Philosophie & par » de vaines subtilités », *Coloss.* c. 2, ℣. 8, suffisoit pour les détourner de toute lecture capable d'ébranler leur foi. Le 16e Canon du 4e Concile de Carthage qui défend aux Evêques de lire les *livres* des Païens sans nécessité, semble désigner plutôt les fables des Poëtes, les *livres* d'astrologie, de magie, de divination, &c. que les *livres* de controverse. Lorsqu'Origène a écrit contre Celse, & S. Cyrille contre Julien, ils ont copié les propres termes de ces deux Philosophes; nous présumons que les Pères qui avoient réfuté Porphyre avoient fait de même.

Rien n'est donc plus injuste que le reproche souvent répété par les incrédules contre les Pères de l'Eglise, d'avoir supprimé tant qu'ils ont pu les ouvrages de leurs ennemis; les Pères, au contraire, se sont plaints de l'injustice des Païens à cet égard, parce que la lecture de nos *livres* ne pouvoit produire que de bons effets pour les mœurs & pour le bon ordre de la société. Dioclétien fit rechercher & brûler tant qu'il put les *livres* des Chrétiens. « J'entends avec indignation, dit Arnobe, murmurer » & répéter que, par ordre du Sénat, il faut » abolir tous les *livres* destinés à prouver la religion

» chrétienne, & à combattre l'ancienne religion.... » Faites donc le procès à Cicéron pour avoir rap- » porté les objections des Epicuriens contre l'exif- » tence des Dieux. Supprimer les *livres*, ce n'eft » pas défendre les Dieux, mais craindre le témoi- » gnage de la vérité ». *Adv. Gent.* l. 3, pag. 46. Auffi Julien remercioit les Dieux de ce que la plupart des *livres* des Epicuriens & des Pyrrhoniens étoient perdus, *Fragm.* p. 301, & il fouhaitoit que tous ceux qui traitoient de la religion des Galiléens ou des Chrétiens fuffent détruits, *Epift.* 9, *ad Ecdicium*, p. 378.

Ce n'eft pas ainfi qu'en ont agi les Pères; loin de fupprimer les écrits de Celfe, de Julien, d'Hiéroclès contre le Chriftianifme, ils en ont confervé les propres paroles; fi ceux de Porphyre font perdus, c'eft que ceux de S. Methodius & d'autres Pères qui l'avoient réfuté ne fubfiftent plus. On n'a pas détruit ce que Lucien, Tacite, Libanius, Zozyme, Rutilius Numatianus, &c. ont dit au défavantage de notre religion, puifqu'on le retrouve encore dans leurs ouvrages. Plufieurs *livres* très-avantageux au Chriftianifme ont péri; il n'eft pas étonnant que ceux de fes ennemis aient eu le même fort. Si l'on a livré aux flammes des *livres* de divination, d'aftrologie judiciaire, de magie ou des *livres* obfcènes, il n'y a aucun fujet d'en regretter la perte.

Or, les Manichéens avoient des *livres* de magie. Lorfqu'Anaftafe le Bibliothécaire dit que *le Pape Symmaque fit brûler leurs fimulacres*, Beaufobre répond qu'il ne fait ce que c'eft que ces *fimulacres;* c'étoient évidemment des caractères & des figures magiques.

La queftion eft de favoir fi ce que les Pères ont dit au fujet de la fureur des Païens contre nos *livres* peut autorifer les incrédules à écrire impunément contre la religion; c'eft ce que nous allons examiner.

Livres contre la religion. La licence de publier de ces fortes d'ouvrages n'a été dans aucun fiècle pouffée auffi loin que dans le nôtre; aucune nation n'en a vu éclore autant qu'il s'en eft fait en France; ce crime eft févérement défendu par nos loix; plufieurs portent la peine de mort. *Voyez Code de la religion & des mœurs*, tom. 1, tit. 8. Il eft bon de voir fi ces loix font injuftes ou imprudentes, & fi les incrédules ont des raifons folides à leur oppofer.

La maxime qu'Arnobe oppofoit aux Païens, favoir, que fupprimer les *livres* ce n'eft pas défendre les Dieux, mais craindre le témoignage de la vérité, n'eft point applicable au cas préfent. 1°. Les Païens ne connoiffoient pas les preuves du Chriftianifme; ils le profcrivoient fans examen; nous connoiffons depuis fort long-tems les objections des incrédules, ils n'ont fait que répéter. 2°. Les Païens n'ont jamais pris la peine de répondre aux Apologiftes du Chriftianifme, au lieu que les argumens des incrédules ont été réfutés cent fois. 3°. En profcrivant le Chriftianifme, on rejettoit une religion dont on n'ofoit pas attaquer la morale, puifque fes ennemis même prétendoient qu'elle étoit la même que celle des Philofophes; nos incrédules nous prèchent celle de l'Athéifme & du Matérialifme, la morale des brutes, & non celle des hommes. 4°. L'on ne pouvoit montrer dans les *livres* des Chrétiens aucun principe féditieux, capable de troubler l'ordre public ou de révolter le peuple contre les loix; les *livres* des incrédules, au contraire, font auffi injurieux au gouvernement que furieux contre la religion: c'eft pour cela même que les Magiftrats ont févi contre plufieurs. Il n'y a donc aucune comparaifon à faire entre les uns & les autres.

Les incrédules difent qu'il doit être permis à tout homme de propofer des doutes, que c'eft le feul moyen de s'inftruire. Principe faux. Sous prétexte de propofer des doutes, eft-il permis à tout homme de foutenir publiquement que notre gouvernement eft illégitime & tyrannique, nos loix injuftes & abfurdes, nos poffeffions des vols & des ufurpations? Tout Ecrivain coupable de cette démence feroit puniffable comme féditieux; il ne l'eft pas moins lorfqu'il attaque une religion protégée par le gouvernement, autorifée par les loix, à laquelle tout bon citoyen attache fon repos & fa tranquillité.

Pour s'inftruire, ce n'eft pas au public, aux ignorans, aux jeunes gens, aux hommes vicieux, qu'il font propofer des doutes; c'eft aux Théologiens & aux hommes capables de les réfoudre. Profeffer le Déifme, le Matérialifme, le Pyrrhonifme, en fait de religion, ce n'eft pas propofer des doutes, c'eft vouloir en donner à ceux qui n'en ont point. Selon la loi naturelle, tout homme dont les incrédules ont ébranlé la foi, troublé le repos, empoifonné les mœurs, feroit en droit de les attaquer perfonnellement, de les traduire au pied des tribunaux, de leur demander réparation du dommage qu'ils lui ont caufé; à plus forte raifon tous ceux qu'ils ont infultés, tournés en ridicule & calomniés.

Ils difent que leurs *livres* ne peuvent produire du mal, que s'ils font mauvais ils tomberont dans le mépris, que s'ils font bons, ce feroit une injuftice de punir les Auteurs. Autre principe faux. Dans ce genre de *livres*, la plupart des lecteurs font incapables de difcerner le bon du mauvais; il eft toujours un grand nombre d'efprits pervers & de cœurs gâtés qui vont au-devant de la féduction, qui cherchent à fe tranquillifer dans le crime par les principes d'irréligion; leur fournir des fophifmes, c'eft les armer contre la fociété. Les incrédules ont faifi le moment dans lequel ils ont vu la contagion prête à fe répandre, pour divulguer le venin qui devoit l'augmenter: ils méritent d'être traités comme des empoifonneurs publics. Nous efpérons à la vérité, que leurs *livres* tomberont dans le mépris, & déjà nous en avons un affez grand nombre d'exemples; leurs derniers écrits ont fait profondémen

oublier les premiers. Tous ont été annoncés dans le tems comme des ouvrages victorieux, terribles, décisifs, auxquels les Théologiens n'auroient rien à répliquer ; & il n'en est pas un seul dont on n'ait fait voir le faux & l'absurdité. Mais la chûte & le mépris de ces ouvrages de ténèbres ne réparera pas le mal qu'ils ont fait.

S'il n'étoit pas permis d'attaquer toutes les religions, continuent nos Philosophes, les Missionnaires qui vont prêcher chez les infidèles seroient punissables. Ils le seroient, sans doute, s'ils vouloient établir l'Athéisme, parce qu'il vaut encore mieux pour un peuple avoir une fausse religion, que de n'en point avoir du tout. Ils le seroient, s'ils alloient prêcher pour corrompre les mœurs, pour soulever les peuples contre les Prêtres & contre le Gouvernement, comme font les incrédules ; mais est-ce là le dessein des Missionnaires ? Convaincus de la vérité, de la sainteté, de l'utilité du Christianisme, revêtus d'une mission divine qui dure depuis dix-sept siècles, ils bravent tout danger pour aller instruire des hommes qui en ont réellement besoin : lorsqu'ils ont du succès, ils parviennent à les civiliser & à les rendre plus heureux. Ce ne sont là ni les desseins, ni la marche, ni le talent des incrédules ; ils se cachent & désavouent leurs *livres* ; ils ne se montrent que quand ils sont sûrs de l'impunité ; plusieurs ont fait fortune & ont acquis de la réputation : dès que cette espérance cesse, ils n'écrivent plus.

Quelques-uns ont poussé l'ineptie jusqu'à dire que de droit naturel nos pensées & nos opinions sont à nous, & sont la plus sacrée de nos propriétés ; que c'est une injustice & une absurdité de vouloir empêcher un homme de penser comme il lui plaît & de le punir pour ses opinions. Et qui les empêche de penser & de rêver comme il leur plaît ? Des écrits rendus publics, des invectives, des impostures, des calomnies, ne sont plus de simples pensées, ce sont des délits soumis à l'inspection de la police ; s'ils attaquent un particulier, il a droit de s'en plaindre ; s'ils troublent la société, elle a raison de sévir. Lorsque les Théologiens ont avancé des opinions dangereuses, on les a réprimés, & les Philosophes ont applaudi à la punition ; par quelle loi sont-ils plus privilégiés que les Théologiens ?

Quand on leur demande de quel droit ils se mêlent du gouvernement, de la religion, de la législation, ils répondent : par le même droit qu'un passager éveillé donne des avis au pilote endormi qui tient le gouvernail du navire dans lequel il se trouve lui-même. Mais si ce passager est un somnambule qui rêve, & qui trouble sans sujet le repos de tout l'équipage, il nous paroît que l'on fait bien de le garotter, afin qu'il ne donne plus l'alarme mal à propos.

Tout Ecrivain de génie, disent-ils encore, est Magistrat né de sa nation, son droit est son talent. Pourquoi ne pas ajouter qu'il en est le Législateur & le Souverain ? Ainsi la fatuité d'un discoureur, qui lui persuade qu'il est *Ecrivain de génie*, suffit ; selon nos nouveaux Politiques, pour lui donner l'autorité de rendre des arrêts.

L'absurdité de toutes ces prétentions suffit pour démontrer quel seroit le sort des nations, si elles avoient l'imprudence de se livrer à l'indiscrétion de pareils Docteurs. S'ils étoient les maîtres, ils proscriroient cette liberté d'écrire qu'ils demandent ; ils ne souffriroient pas que personne osât combattre leurs principes ; ils feroient brûler tous les *livres* de religion ; ils détruiroient les bibliothèques, comme ont fait les fanatiques d'Angleterre au seizième siècle, afin d'établir despotiquement le règne de leurs opinions. De tout tems, l'on a vu que ceux qui reclamoient le plus hautement la liberté pour eux-mêmes, étoient les plus ardens à en dépouiller les autres.

On ne peut les méconnoître au portrait que S. Paul a tracé des faux Docteurs : « Il y aura, » dit il, des hommes remplis d'eux-mêmes, ambitieux, orgueilleux & vains, blasphémateurs, » ingrats & impies, ennemis de la société & de » la paix, calomniateurs, voluptueux & durs, sans » affection pour personne, &c.... Il faut les éviter. » Ces hommes dangereux s'introduisent dans les » sociétés, cherchent à captiver les femmes légères » & déréglées, sous prétexte de leur enseigner la » vérité ». *II. Tim.* c. 3, ℣. 2.

L O

LOI. Selon les Théologiens, la *loi* est la volonté de Dieu intimée aux créatures intelligentes, par laquelle il leur impose une obligation, c'est-à-dire, les met dans la nécessité de faire ou d'éviter telle action, sinon d'être punis. Ainsi, selon cette définition, il est évident que, sans la notion d'un Dieu & d'une Providence, il n'y a point de *loi*, ni d'obligation morale proprement dite.

C'est par analogie que nous appellons *loix* les volontés des hommes qui ont l'autorité de nous récompenser & de nous punir ; mais si cette autorité ne venoit pas de Dieu, si elle n'étoit pas un effet de sa volonté suprême, elle seroit nulle & illégitime ; elle se réduiroit à la force ; elle pourroit nous imposer une nécessité physique, & non une obligation morale.

Telle est l'équivoque sur laquelle se sont fondés les Matérialistes, lorsqu'ils ont voulu établir une morale indépendante de toute notion de la Divinité ; ils ont dit que la *loi* est la nécessité dans laquelle nous sommes de faire ou d'éviter telle action, sinon d'être blâmés, haïs & méprisés de nos semblables, & de nous condamner nous-mêmes.

Cette définition est évidemment fausse ; elle suppose, 1°. que tout homme assez puissant ou assez fourbe pour se faire louer, estimer & servir par ses semblables, sans faire aucune bonne action, n'est pas obligé d'en faire ; que s'il y réussit par des crimes, il n'est pas coupable. Combien n'y a-t-il pas hommes, qui ont obtenu les éloges, l'es-

time, l'admiration de leur nation par des actions contraires à la *loi* naturelle & au droit des gens? Ces actions sont-elles devenues des actes de vertu, parce qu'elles ont été louées & approuvées par une nation stupide & barbare? Ceux qui les faisoit n'étoit certainement pas obligé d'aller consulter les autres peuples pour savoir s'ils en pensoient de même. D'autres ont été blâmés, condamnés & punis pour avoir fait des actes de vertu. Rien n'est plus absurde que de faire dépendre les notions du bien & du mal moral de l'opinion des hommes. 2°. Il s'ensuit que quand un homme est assez puissant ou assez endurci dans le crime pour braver la haine & le mépris des autres, & pour étouffer les remords, il est affranchi de toute *loi*, & qu'il ne peut plus être coupable. L'absurdité de toutes ces conséquences démontre la fausseté du système de morale des Matérialistes.

Plusieurs anciens Philosophes & quelques Littérateurs modernes ont dit que la *loi* en général est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre. Cette définition n'est pas juste. La raison, ou la faculté de raisonner, peut nous indiquer ce qu'il nous est avantageux de faire ou d'éviter; mais elle ne nous impose aucune nécessité de faire ce qu'elle nous dicte; elle peut nous intimer la *loi*; mais elle n'a point par elle-même force de *loi*. Si Dieu ne nous avoit pas donné lui-même cette lumière pour nous conduire, & ne nous avoit pas ordonné de la suivre, nous pourrions y résister sans être coupables. Le flambeau qui nous guide, & la *loi* qui nous oblige, ne sont pas la même chose.

D'ailleurs la raison ne nous guide avec sûreté que quand elle est droite: or, dans combien d'hommes n'est-elle pas obscurcie & dépravée par les passions, par une mauvaise éducation, par les *loix* & les coutumes de la nation dans le sein de laquelle ils sont nés? Supposer qu'elle est encore alors la *loi* de l'homme, c'est toujours faire dépendre le crime & la vertu de l'opinion des peuples.

Il faut donc nécessairement remonter plus haut. Puisque Dieu, en créant l'homme, lui a donné tout-à-la-fois la raison & l'intelligence, une inclination violente à rechercher son propre bien, & le besoin de vivre en société avec ses semblables, sans doute il a voulu que l'homme fît ce qui lui est avantageux, sans nuire au bien des autres; il lui a défendu de chercher ses intérêts aux dépens des leurs; autrement Dieu auroit voulu l'impossible; il auroit voulu que l'homme vécût en société, sans vouloir qu'il fît ce qui est absolument nécessaire pour former la société; il seroit tombé en contradiction. Cette volonté, ou cette *loi* de Dieu, est donc prouvée par la constitution même de l'homme.

D'autre part, Dieu n'a pas pu consentir que l'homme fût le maître de braver impunément cette volonté suprême, aussi-bien que celle de ses semblables; autrement cette volonté seroit en Dieu une simple *velléité*; il n'auroit pas suffisamment pourvu au bien de la société dont il est l'auteur. Il a donc établi des récompenses pour ceux qui accomplissent la *loi*, & des châtimens pour ceux qui la violent. De-là viennent le *dictamen* de la conscience, les remords causés par le crime, la satisfaction secrette attachée aux actes de vertu. Ce sont là les signes qui nous avertissent de la *loi*, ou de la volonté de notre souverain Maître, mais qui ne sont pas cette *loi*.

Les anciens Philosophes, plus sensés que les modernes, avoient sur ce point la même idée que les Théologiens. Selon Cicéron, qui copioit Platon, la vraie *loi*, la *loi* primitive, source de toutes les autres, est, non la raison humaine, mais la raison éternelle de Dieu, la sagesse suprême qui régit l'univers; tel est, dit-il, le sentiment de tous les sages, *de Legib.* l. 2, n. 14; *Plato*, l. 4, *de Legib.*; c'étoit celui de Socrate, Bruker, *Hist. Philos.* tome 1, p. 561. Les Pythagoriciens posoient de même pour fondement de toutes les *loix* la croyance d'une Divinité qui punit & récompense, *Prologue des loix de Zaleucus*, *Ocellus Lucan.* c. 4, &c. Leland, *Demonstr. Evang.* tome 3, p. 342 & suiv. a cité d'autres passages des anciens.

Mais nous avons une meilleure preuve de cette théorie dans nos livres saints. Immédiatement après la création de l'homme, Dieu exerça l'auguste fonction de Législateur; il imposa une *loi* à notre premier père, & le punit ensuite pour l'avoir violée. Après avoir averti Caïn que sa conscience seroit le juge de ses actions & le vengeur de ses crimes, il le punit d'y avoir résisté en commettant un homicide, *Gen.* c. 4, ℣. 7 & 11. Il exerça la même justice envers le genre humain, en le faisant périr par le déluge. Toute l'Histoire Sainte est le tableau de cette Providence juste & sage, qui récompense la vertu par des bienfaits, & punit le crime, même en ce monde, sans préjudice de ce qui est réservé pour une autre vie.

Les incrédules, qui ne veulent point qu'un Dieu gouverne le monde, disent que nous ne connoissons pas assez la nature divine, ni les volontés de Dieu, pour deviner ce qu'il ordonne & ce qu'il défend; que, pour s'être fait une fausse idée de la divinité, tous les peuples lui ont attribué des *loix* absurdes; qu'il faut fonder les *loix* sur la nature de l'homme, sur ses besoins sensibles, sur l'intérêt général de la société, choses qui nous sont beaucoup mieux connues.

Sophisme grossier. Ces mêmes raisonneurs, qui prétendent si bien connoître la nature de l'homme, commencent par la défigurer, en supposant que l'homme n'est qu'un corps & un pur animal; avec une pareille notion, peut-on le supposer soumis à d'autres *loix* qu'à celles des brutes?

C'est par la nature même de l'homme, non telle qu'ils la conçoivent, mais telle qu'elle est, que nous voyons ce que Dieu a ordonné & ce qu'il a défendu. Il y auroit contradiction à sup-

poser que Dieu, en donnant à l'homme tel besoin, telle inclination, tel degré de raison & d'intelligence, ne lui a pas prescrit des *loix* analogues à cette constitution. Mais si l'homme étoit l'ouvrage du hasard, ou d'une nécessité aveugle, quelles *loix* morales pourroit-on fonder sur sa nature?

Les peuples ignorans & stupides n'ont argumenté ni sur la nature de Dieu, ni sur la nature de l'homme, pour attribuer à Dieu, ou pour établir eux-mêmes des *loix* absurdes. Ils ont cru faussement les fonder sur les intérêts de la société ou des particuliers, qu'ils entendoient très-mal. Que l'on interroge tous les peuples qui ont de pareilles *loix*, ou ils diront qu'ils les suivent, parce qu'elles ont été faites par leurs pères, ou ils les justifieront par des raisons d'utilité apparente & d'intérêt mal entendu, ou ils argumenteront sur des prétendus principes de justice qui n'ont aucun rapport à la Divinité.

A la vérité, la plupart des anciens Législateurs se sont donnés pour inspirés, afin de soumettre plus aisément les peuples aux *loix* qu'ils leur proposoient. Ils sentoient qu'aucun homme ne peut avoir par lui-même l'autorité d'imposer des *loix* à ses semblables. Les erreurs dans lesquelles ils sont tombés ne sont cependant pas venues de ce qu'ils concevoient mal la nature de Dieu, mais de ce qu'ils entendoient mal les intérêts des hommes, ou de ce qu'ils cherchoient leur intérêt particulier plutôt que celui des peuples.

Jamais on n'a tant parlé qu'aujourd'hui de l'esprit des *loix*, de l'esprit des coutumes & des usages des differens peuples; pour saisir cet esprit, il faudroit se mettre à la place du Législateur, voir les circonstances dans lesquelles il se trouvoit, le caractère, les besoins, les idées, les habitudes de ceux pour lesquels telle *loi* a été faite; par conséquent il faudroit savoir parfaitement l'histoire de chaque nation dans son origine. Cela n'est pas aisé, puisque, chez la plupart des peuples, la législation est plus ancienne que l'histoire. Il est donc très-permis de douter si les Philosophes qui ont cru prendre l'esprit des *loix* & des coutumes y ont parfaitement réussi. Le peuple juif est le seul dont les *loix* soient incorporées à son histoire, & dont le Législateur ait montré le véritable esprit de ses *loix*, & la plupart des modernes qui en ont parlé n'ont pas pris la peine de consulter cette histoire, avant de raisonner sur les *loix* qu'elle renferme.

Selon notre manière de concevoir, toute *loi* vient de Dieu, comme premier & souveain Législateur; mais on n'appelle *loix divines* que celles que Dieu a portées ou immédiatement par lui-même, ou par des hommes spécialement envoyés de sa part. Ainsi la *loi* divine se divise en *loi* naturelle & en *loi* positive; celle-ci se soudivise en *loi* ancienne & *loi* nouvelle. Dans la *loi* ancienne ou mosaïque, on distingue les *loix* morales d'avec les *loix* cérémonielles, & les *loix* politiques. Sous la *loi* nouvelle, il y a des *loix* divines & des *loix* ecclésiastiques. Ces dernières sont censées *loix* humaines, aussi-bien que les *loix* civiles. Nous sommes obligés de parler de ces différentes espèces de *loix*, parce qu'il n'en est aucune qui ne donne lieu à des questions théologiques.

Loi naturelle, ou Loi de nature. On nomme ainsi la *loi* que Dieu a imposée à tous les hommes, & qu'il a dû leur imposer en conséquence de la nature qu'il leur a donnée, c'est-à-dire, de leurs besoins, de leurs inclinations, de leurs qualités bonnes ou mauvaises. Pour prouver l'existence de cette *loi* & les devoirs qu'elle nous prescrit, il nous suffit de nous examiner nous-mêmes, & de voir la manière dont nous sommes constitués.

1°. Le sentiment d'une *loi naturelle* est aussi général dans tous les hommes que la notion d'une Divinité. Si l'on excepte un petit nombre d'Epicuriens, qui se parent du nom de *Déistes*, quiconque admet un Dieu, fût-il sauvage & presque stupide, l'envisage non-seulement comme l'auteur de son être, mais comme un Maître qui lui impose des devoirs, qui peut le récompenser & le punir. C'est ce qui rend tout homme *religieux*, qui le porte à tâcher, par des respects & des offrandes, de se concilier les faveurs de son Dieu, & lui fait craindre de provoquer sa colère. Une persuasion aussi générale ne peut pas venir du hasard; c'est donc un instinct de la nature, par conséquent l'ouvrage de Dieu. Or, un Créateur infiniment sage n'a pas pu faire d'un sentiment faux l'instinct général de la nature.

2°. L'homme est né avec un fond de pitié pour son semblable; il n'aime point à le voir souffrir; sans réflexion même, il tend le bras à celui qu'il voit prêt à tomber. A moins qu'il ne soit dominé par un mouvement de colère ou de vengeance, il est porté à secourir un malheureux, & il goûte un contentement intérieur lorsqu'il lui a fait du bien.

D'autre part, l'homme s'aime lui-même, recherche son bien-être, craint de souffrir, desire de se conserver: ce sentiment domine en lui sur tous les autres, est le mobile de la plupart de ses actions.

Ainsi, respect envers Dieu, bienfaisance envers les hommes, amour de soi-même, voilà trois penchans certainement innés dans l'humanité.

Mais l'homme éprouve des passions capables d'étouffer ces penchans ou de les pervertir, de le rendre irréligieux, méchant & malfaisant, cruel même envers soi. Dieu lui permet-il également de céder aux uns ou aux autres? L'a-t-il rendu susceptible de religion, de bienfaisance, d'amour bien réglé de soi, sans lui en faire un devoir? Dans ce cas, Dieu n'auroit voulu ni le bien général de l'humanité, ni l'avantage de chaque particulier; il auroit destiné l'homme à la société, &

& il auroit rendu la société impossible. Ces suppositions répugnent à l'idée d'un Être souverainement bon. Puisque Dieu a fait l'homme capable de discerner entre le bien & le mal moral, de choisir l'un ou l'autre avec une pleine liberté, il lui a certainement imposé l'obligation de pratiquer l'un & d'éviter l'autre; il n'a pu créer un être susceptible de *loix*, sans lui donner aucune *loi*.

3°. L'homme est convaincu de l'existence d'une obligation morale par le sentiment intérieur que nous appellons *la conscience*. Le malfaiteur se cache pour commettre un crime, lors même qu'il n'a rien à redouter de la part de ses semblables; lorsqu'il l'a commis, il éprouve de la honte & des remords: ainsi, il est averti par la nature qu'il y a un Souverain vengeur dont il doit craindre la justice. On dit que, par l'habitude du crime, le méchant vient à bout d'étouffer les remords & la honte: quand le fait seroit vrai, il ne prouveroit encore rien; à force de s'endurcir aux souffrances, l'homme peut émousser la sensibilité physique; il ne s'ensuit pas de-là qu'elle ne lui est pas naturelle.

Un malfaiteur, pris pour juge des actions d'un autre, blâme sans hésiter ce qui est mal, & approuve ce qui est bien; il prononce ainsi contre lui-même, & rend hommage à la *loi*, lors même qu'il ne veut pas la suivre.

4°. Les Philosophes Païens, Ocellus Lucanus, Platon, Théophraste, Cicéron & d'autres, ont très-bien apperçu toutes ces vérités, & ils en ont conclu, comme nous, l'existence d'une *loi naturelle*. Ils disent que toute *loi* est émanée de l'intelligence divine; que la *loi* suprême, fondement de toutes les autres, est la raison & la sagesse du Dieu souverain. *Plato, de legib.* l. 4. *In critiâ & polit.* Cic. *de legib.* l. 2, n. 14 & suiv. Lactance, l. 6, c. 8, &c.

Vainement les Matérialistes ont voulu fonder la morale & les devoirs de l'homme sur son intérêt temporel; ils ont confondu le sentiment moral avec la sensibilité physique; absurdité révoltante. Est-il donc besoin de vertu ou de force d'ame pour agir par un motif d'intérêt? Quel est le motif intéressé d'un homme qui meurt pour sa patrie? Sans une *loi naturelle*, émanée de la volonté de Dieu, il n'y a plus ni bien ni mal moral, ni vice ni vertu. *Voyez* Bien et Mal moral, Devoir, &c.

Mais ce n'est pas assez pour un Théologien de prouver l'existence de la *loi naturelle* par la constitution même de l'humanité; il doit encore montrer que Dieu a confirmé, par la révélation, les leçons de la nature.

Dans le tems que Caïn, fils aîné d'Adam, étoit rongé de jalousie, Dieu lui dit: « Si tu fais bien, » n'en recevras-tu pas le salaire? Si tu fais mal, » ton péché est à la porte, ou ton péché est tou» jours avec toi ». *Genèse*, c. 4, ℣. 7. Dieu le renvoie au témoignage de sa conscience. Ce reproche suppose que Caïn sentoit ce qui est bien & ce qui est mal, ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Job, après avoir dit que Dieu est le souverain Législateur, ajoute que tout homme le voit & l'envisage comme de loin, *Job*, c. 36, ℣. 22 & 25. Il avoit dit ailleurs: « Interrogez » qui vous voudrez parmi les étrangers, vous » verrez qu'il sait que les méchans sont réservés » à un cruel avenir, & marchent continuellement » à leur perte », ch. 21, ℣. 29. Le Psalmiste compare la *loi* du Seigneur à la lumière du soleil, de laquelle aucun homme n'est entièrement privé, *Ps.* 18, ℣. 7 & 8. Saint Paul dit que « quand les » nations qui n'ont point de *loi* (positive ou » écrite) font naturellement ce que la *loi* com» mande, elles sont à elles-mêmes leur propre *loi*; » elles montrent que les préceptes de la *loi* sont » gravées dans leur cœur, & que leur conscience » leur en rend témoignage ». *Rom.* c. 2, ℣. 14. Rien de plus formel que ce passage.

Mais pour intimer la *loi naturelle* à tous les hommes, Dieu n'a pas attendu qu'ils parvinssent à la connoître par leurs propres réflexions; il l'a enseignée de vive voix, & par une révélation expresse, à nos premiers parens. Nous lisons dans l'Ecclésiastique, c. 17, ℣. 5, que non-seulement Dieu leur a donné l'esprit, l'intelligence, le sentiment, pour connoître le bien & le mal, mais qu'il y a ajouté des instructions; qu'il les a rendus dépositaires de la *loi* de vie, qu'il a fait avec eux une alliance éternelle, qu'il leur a montré les arrêts de sa justice, qu'ils ont eu l'bonneur d'entendre sa voix, qu'il leur a dit, gardez-vous de toute iniquité, & a donné à chacun d'eux des préceptes à l'égard du prochain, ℣. 9 & suiv.

En effet, nous voyons dans l'histoire même de la création que Dieu a commandé expressément aux premiers hommes la fidélité mutuelle des époux, le respect envers les pères, l'amitié entre les frères; qu'il a défendu le meurtre, &c. c'étoient là autant de devoirs de la *loi naturelle*. Il leur a enseigné la manière de l'adorer, puisqu'il a sanctifié le septième jour, & que les enfans d'Adam lui ont offert des sacrifices.

Ainsi, quand on dit que, depuis la création jusqu'à Moïse, les hommes ont vécu sous la *loi de nature*, cela ne signifie pas qu'ils n'ont reçu de Dieu aucune *loi* positive ou révélée; l'Histoire Sainte nous apprend le contraire: la sanctification du septième jour, la défense de manger du fruit de l'arbre de vie, la défense de manger du sang, étoient des *loix* positives.

Pour nous convaincre que Dieu a daigné instruire les premiers hommes par des leçons positives, il suffit de comparer la morale suivie par les Patriarches à celle qu'ont enseignée, dans la suite des siècles, les Philosophes les plus célèbres. Les premiers, nés dans l'enfance du monde, avant que l'on eût fait des études & des réflexions sur les devoirs de la *loi naturelle*, auroient dû avoir

une morale plus imparfaite que celle des Philosophes qui ont pu profiter de l'expérience des siècles précédens, qui ont fait une étude particulière de la morale & de la législation. C'est néanmoins tout le contraire. Dans le seul livre de Job, on peut puiser des maximes de morale plus claires & plus saines que dans les écrits de Socrate & de Platon. Les Patriarches ont donc eu de meilleures leçons de morale que les Philosophes, savoir, les instructions de Dieu même.

Aussi la connoissance des préceptes de la *loi naturelle* ne s'est bien conservée que dans les familles & les peuplades qui ont fidèlement gardé le souvenir de la révélation primitive : par-tout ailleurs, les Législateurs, les Philosophes, les nations entières, ont méconnu plusieurs vérités de morale qui nous paroissent de la dernière évidence ; elles ont établi des loix & des usages injustes, cruels, absurdes. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, qui ont passé pour les peuples les plus éclairés & les plus sages, ont été plongés dans le même aveuglement. Les Chinois & les Indiens, qui ont cultivé, dit-on, la morale depuis quatre mille ans, ne l'ont pas rendue plus parfaite qu'elle étoit parmi eux il y a vingt siècles. Aujourd'hui encore, dès que les Philosophes modernes ferment les yeux à la lumière de la révélation, ils enseignent une morale aussi fausse & aussi corrompue que celle des Païens. Voyez *Nouv. Démonst. evang.*, par Leland, tome 3, c. 1, &c.

Lorsqu'ils disent que la *loi naturelle* est celle que l'homme peut connoitre par les seules lumières de la raison & par la voix de la conscience, ils jouent sur des équivoques, & ils s'accordent bien mal avec les faits. Il faudroit dire, du moins, *par les lumières d'une raison éclairée & cultivée, & par la voix d'une conscience droite.* Car enfin, lorsque la raison est obscurcie par les passions, par des erreurs reçues dès l'enfance, par la stupidité, par des usages & des coutumes absurdes, par des loix vicieuses, à quoi se réduisent alors ses lumières, & quel peut être le *dictamen* de la conscience ? Comment n'ontelles pas dit à tous les peuples & à leurs Législateurs, qu'il ne faut adorer qu'un seul Dieu ; que l'idolâtrie est un crime ; que l'usage d'exposer ou de tuer les enfans outrage la nature ; que le droit de vie & de mort sur les esclaves est barbare, &c. ?

On dira, sans doute, que sur tous ces points les hommes n'ont consulté ni la raison ni la conscience ; nous en conviendrons sans peine : mais il en résultera toujours que, pour savoir en quoi les hommes ont écouté ou n'ont pas écouté la raison, nous n'avons point d'autre guide certain que la révélation. Que l'on demande à quel peuple on voudra quelles sont les loix & les mœurs les plus sages & les plus raisonnables, il jugera toujours que ce sont les siennes ; c'est la réflexion d'Hérodote, & l'on ne peut pas en douter.

La *loi naturelle* est gravée dans le cœur de tous les hommes, nous le reconnoissons après S. Paul ; mais il faut en lire les caractères, & cela n'est pas toujours aisé ; les passions, les préjugés de naissance, les habitudes invétérées, troublent la vue, & alors on ne voit plus rien : l'exemple de toutes les nations en est une preuve palpable. La *loi naturelle* est évidente dans les premiers principes, mais il est facile de se tromper dans les conséquences ; cela est arrivé aux hommes les plus clairvoyans d'ailleurs.

Un moyen de connoitre ce que cette *loi* ordonne ou défend, est, sans doute, d'examiner ce qui est conforme ou contraire au bien général de la société ; mais où est le peuple, où est le sage qui ait su connoitre ce bien général, qui ne l'ait pas souvent confondu avec un intérêt momentané & mal-entendu ? Si nous en croyons nos Politiques modernes, ce bien général est encore très-peu connu ; & de-là viennent, selon eux, la législation imparfaite, la politique aveugle, la mauvaise conduite de toutes les nations.

L'intérêt général, ou le bien commun, a certainement varié dans les divers états du genre humain ; il n'étoit pas absolument le même dans l'état de société domestique que dans l'état de société civile & nationale. Lorsque les peuples, encore peu policés, se croyoient toujours en état de guerre l'un contre l'autre, ils ne faisoient aucune attention au bien général de l'humanité ; conséquemment le droit des gens étoit très-mal connu : il ne l'a été mieux que depuis que l'Evangile est venu apprendre aux hommes qu'ils sont tous frères, & les a réunis dans une société religieuse universelle.

Dieu, dont la sagesse ne se dément jamais, a révélé successivement aux hommes ce que la *loi naturelle* exigeoit d'eux dans ces états divers. Il a toléré chez les Patriarches des usages qui ne pouvoient produire du mal dans l'état de société domestique, mais qui devoient devenir pernicieux dans l'état de société civile ; telle étoit la polygamie : il n'a pas condamné l'esclavage, parce qu'il étoit inévitable. *Voyez* POLYGAMIE, ESCLAVAGE. Pour disculper les Patriarches sur ces deux chefs, plusieurs Auteurs ont pensé que Dieu les avoit dispensés de la *loi naturelle* : il nous paroit que cette *loi* n'admet point de dispense, & qu'il n'en est pas besoin lorsque la *loi* n'oblige pas.

On ne peut donc pas raisonner plus mal que le font les Déistes, lorsqu'ils soutiennent que la *loi naturelle* suffit à l'homme pour régler ses actions ; qu'il n'a besoin que de consulter sa raison & sa conscience, pour savoir ce qu'il doit faire ou éviter. Cela pourroit être vrai, si la raison de tous les hommes étoit toujours éclairée, & leur conscience toujours droite ; mais le contraire n'est que trop prouvé par une expérience générale & constante. Quand un homme, né avec un esprit très-pénétrant, avec un cœur sensible & généreux, avec des talens cultivés par une excellente éducation, feroit capable de discerner sûrement ce qui est conforme ou contraire à la *loi naturelle* ; il n'en seroit pas ainsi de l'homme sauvage, à-peu-près stupide ou

dépravé par de mauvaises leçons & de mauvais exemples. Un homme aura-t-il jamais plus d'esprit, de sagacité, de droiture, que Platon, Socrate, Aristote & Cicéron? Tous se sont trompés sur des devoirs naturels, parce que les mœurs publiques avoient corrompu la morale.

Si l'on dit, comme quelques Déistes, que quand l'homme est incapable de connoître par lui-même ses devoirs naturels, il est dispensé de les remplir; il faudra soutenir aussi qu'il n'est pas obligé de prêter l'oreille aux leçons de l'éducation, aux conseils des sages, à la voix des loix humaines. Puisque, selon les Déistes, il est en droit de se refuser aux lumières de la révélation & aux instructions positives de Dieu, à plus forte raison est-il bien fondé à résister à celles des hommes.

De ces réflexions il résulte que la *loi naturelle* n'est pas ainsi nommée, parce qu'elle peut être parfaitement connue de tous les hommes, par les seules lumières naturelles de la raison, mais parce qu'elle est fondée sur la constitution de la nature humaine, telle que Dieu l'a faite. Lorsque l'homme, instruit par la révélation, connoît sa propre nature & les relations que Dieu lui a données avec ses semblables, il en déduira très-bien ses devoirs par des raisonnemens évidens; mais s'il méconnoît sa propre nature & son auteur, comme ont fait tous les Païens, il raisonnera fort mal sur les obligations que la nature lui impose.

Aujourd'hui, avec le secours des lumières que l'Evangile a répandues dans le monde sur les vérités de la morale, nos Philosophes sont en état de distinguer ce que les anciens ont écrit de bien ou de mal touchant les devoirs de la *loi naturelle*: fiers de leur capacité, ils en font honneur à la nature; ils décident que tout homme peut en faire autant; que la révélation n'est pas nécessaire. Ils n'ont qu'à jetter un coup d'œil sur la morale qui règne chez les nations qui ne connoissent pas l'Evangile; ils verront de quoi la nature est capable, & à quoi ont servi vingt siècles de dissertations sur la *loi naturelle*.

Il ne s'ensuit pas de-là que les infidèles soient absolument excusables, tu qu'ils l'aient été autrefois, lorsqu'ils ont méconnu & violé la *loi naturelle*. S. Paul a décidé que du moins les Philosophes ont été inexcusables, *Rom*. c. 1, ℣. 20. De savoir jusqu'à quel point la stupidité, l'ignorance, le défaut d'éducation, le vice des mœurs publiques, ont pu excuser le commun des Païens, c'est une question que Dieu seul peut résoudre, & sur laquelle nous n'avons pas besoin d'être fort instruits: il nous suffit de savoir que Dieu, souverainement juste, ne commande l'impossible à personne, & ne demande compte à chacun que de ce qu'il lui a donné; que celui qui a reçu davantage sera jugé plus sévèrement que celui qui a moins reçu, *Luc*, c. 12, ℣. 48.

Nous ne voyons pas pourquoi il est nécessaire de supposer dans tous les hommes un si haut degré de capacité naturelle pour connoître & remplir leurs devoirs, pendant que nous ignorons quels sont les secours surnaturels que Dieu daigne y ajouter. Si, en reconnoissant toute la foiblesse des lumières de la raison, l'on craint de fournir une excuse aux crimes des infidèles, on se trompe. L'Ecriture-Sainte nous assure que Dieu n'abandonne aucune de ses créatures; que ses miséricordes éclatent sur tous ses ouvrages; que le Verbe divin est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, &c. Les Pères de l'Eglise, & en particulier S. Augustin, entendent ce passage de la lumière de la grace; ils appliquent à Jésus-Christ ce qui est dit du soleil, que personne n'est privé de sa chaleur: ils enseignent que les actions vertueuses, faites par les Païens, étoient un effet de la grace. *Voyez* GRACE, §. 3. Qu'importe à la Théologie que tout infidèle soit coupable pour avoir résisté aux lumières de la raison, ou à la lumière surnaturelle de la grace? Ne voir ici que la nature, c'est donner dans l'erreur des Déistes. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Si l'on demande en quoi consistent les devoirs prescrits par la *loi naturelle* à l'égard de Dieu, de nos semblables & de nous-mêmes, on en trouvera l'abrégé dans le *Décalogue*. *Voyez* ce mot.

LOI DIVINE POSITIVE. On entend sous ce nom une loi que Dieu a intimée aux hommes par des signes extérieurs, & par un acte libre de sa volonté. Souvent, par des *loix positives*, Dieu a commandé ou défendu ce qui l'étoit déjà par la *loi* naturelle, comme lorsqu'il imposa aux Juifs le Décalogue avec tout l'appareil de la majesté divine: souvent aussi il a, par ces sortes de *loix*, imposé aux hommes des devoirs qui ne leur étoient pas prescrits par la *loi* naturelle; ainsi il voulut qu'Abraham reçût la circoncision; il ordonna aux Juifs d'offrir au Seigneur les prémices des fruits de la terre, &c. Une *loi divine positive* ne peut donc être connue que par révélation, ou plutôt cette *loi* même est une révélation de la volonté de Dieu.

Dans l'article précédent, nous avons fait voir que Dieu a imposé aux hommes des *loix positives* dès le commencement du monde; il en porta de nouvelles pour les Juifs par le ministère de Moïse; enfin, il en a fait publier de plus parfaites pour tous les hommes par Jésus-Christ: ce sont-là les trois époques de la révélation.

Il est évident que, par la *loi* naturelle, nous sommes obligés d'obéir à Dieu lorsqu'il commande, quelle que soit la manière dont il lui plaît de nous faire connoître ses volontés; dès qu'il a porté des *loix positives*, c'est pour nous un devoir naturel de nous y soumettre & de les accomplir; ce n'est point à nous de lui demander raison de ce qu'il juge à propos d'ordonner ou de défendre.

Telle est cependant la prétention des Déistes: ils soutiennent que Dieu ne peut imposer à l'homme des *loix positives*; que ces *loix* seroient

inutiles, injustes, pernicieuses, contraires à la *loi* naturelle; que, quand il seroit vrai que Dieu en a porté, l'homme est toujours en droit de ne pas s'en informer. Si leurs argumens étoient solides, ils prouveroient, à plus forte raison, que toute *loi* humaine quelconque est inutile, injuste, pernicieuse, contraire à la liberté naturelle de l'homme: car enfin, si les hommes peuvent avoir droit de nous imposer des *loix positives*, nous voudrions savoir pourquoi Dieu n'a pas le même privilège.

1°. Ils disent que Dieu, souverainement bon, ne peut donner aux hommes que des *loix* qui contribuent au bien de tous; or, tels sont, selon eux, les seuls principes de la *loi* naturelle; ceux-mêmes qui les violent, desirent qu'ils soient observés par les autres hommes: il n'en est pas ainsi des préceptes positifs. Qu'importe au bien général du genre humain, que le Dimanche soit fêté plutôt que le Sabbat? Il ne serviroit à rien de dire que les préceptes positifs contribuent à la gloire de Dieu; sa principale gloire est de faire du bien aux hommes.

La fausseté de ce principe des Déistes saute aux yeux. De même que Dieu peut accorder à un seul homme un bienfait naturel ou surnaturel qu'il n'accorde pas aux autres, il peut aussi lui imposer un précepte positif qui ne fera ni bien ni mal aux autres, & qui ne leur sera pas connu. Ainsi, Dieu ordonna au Patriarche Abraham de quitter son pays, de recevoir la circoncision, d'offrir son fils en holocauste, &c. Ces préceptes étoient un bienfait pour Abraham, puisque c'étoit pour lui l'occasion de mériter une grande récompense, & que Dieu lui donna les graces dont il avoit besoin pour les accomplir. C'est une absurdité de soutenir que ces préceptes étoient inutiles ou injustes, parce qu'ils ne procuroient aucun bien aux Chaldéens, aux Egyptiens, aux Chananéens.

Ce que Dieu peut faire à un seul homme, il peut le faire à un peuple entier, pour la même raison; ainsi, pour que les *loix positives*, imposées à la seule nation juive, aient été utiles & justes, il n'est pas nécessaire que Dieu en ait fait autant aux Chinois & aux Indiens; il suffit que cette faveur, accordée au peuple juif, n'ait porté aucun préjudice aux autres nations, n'ait diminué en rien la mesure des bienfaits naturels ou surnaturels que Dieu vouloit leur accorder. Dieu n'est pas plus obligé de faire à tous les mêmes graces surnaturelles, que de départir à tous les mêmes dons naturels.

Il est encore faux que les préceptes positifs ne tournent pas au bien de tous; ils contribuent à faire mieux observer la *loi* naturelle; & ceux qui les accomplissent donnent à leurs semblables un grand exemple de vertu. La défense positive de manger du sang, tendoit à inspirer de l'horreur pour le meurtre; le Sabbat étoit destiné à procurer du repos aux esclaves & aux animaux; c'étoit une leçon d'humanité, &c.

Nous ne prendrons pas pour juges de l'importance des *loix positives* les Déistes qui les violent; mais leur conduite même prouve contre eux. Quoiqu'ils ne veulent se soumettre à aucune des *loix positives* de la religion, ils ne sont cependant pas fâchés que leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques y soient fidèles; ils savent bien que la désobéissance aux *loix positives* n'a jamais contribué à rendre un homme plus exact observateur de la *loi* naturelle, mais au contraire. Sans recourir à la gloire de Dieu, l'utilité des préceptes positifs est assez prouvée par l'intérêt de la société.

2°. Les Déistes objectent que ceux à qui Dieu imposeroit des *loix positives* seroient de pire condition que ceux qui connoissent les seules *loix* naturelles; après avoir observé celles-ci, ils pourroient encore être damnés pour avoir violé celles-là. Dieu n'a pas besoin de mettre notre obéissance à l'épreuve, & il n'y a point de meilleure épreuve que la *loi* naturelle; gêner notre liberté sans raison, ce seroit nous tenter & nous porter au mal.

Nouveau tissu d'absurdités. Dieu n'a pas plus besoin de nous éprouver par la *loi* naturelle que par des *loix positives*, puisqu'il sait ce que nous ferons dans toutes les circonstances possibles; mais nous avons besoin nous-mêmes d'être mis à cette double épreuve, afin de réprimer nos passions par l'obéissance, de nous juger par le témoignage de notre conscience, de nous élever à des actes héroïques de vertu que la *loi* naturelle n'exige point, mais dont la pratique nous est très-avantageuse, & dont l'exemple est très-utile à la société.

Il faut avoir le cœur depravé pour envisager les *loix* de Dieu comme un joug qui nous est désavantageux: il s'ensuit de ce faux préjugé, que celui qui connoit tous les devoirs naturels est de pire condition que celui qui les ignore par stupidité; que toute *loi* qui gêne notre liberté, est une tentation qui nous porte au mal, comme si la liberté de mal faire étoit un privilège fort précieux. Le plus grand bonheur pour l'homme est d'avoir une parfaite connoissance de tout ce que Dieu exige de lui, des vertus qu'il peut pratiquer, des vices qu'il doit éviter; d'avoir des motifs & des secours puissans pour faire le bien; de trouver de fortes barrières contre l'abus de sa liberté. Tel est le sort du Chrétien en comparaison de celui d'un Païen ou d'un Sauvage.

Les Déistes semblent craindre que l'homme ne soit trop instruit & trop vertueux, ou que Dieu ne soit pas assez puissant pour le récompenser du bien qu'il lui ordonne de faire; mais ceux qui ont tant de peur de pratiquer des œuvres de surérogation sont très-sujets à manquer aux plus nécessaires.

3°. Ils disent que Dieu ne peut pas commander pour toujours des rites, des usages, des pratiques qui peuvent devenir nuisibles avec le tems; or, telles sont, continuent-ils, toutes les choses ordonnées par des *loix positives*. Vu la variété des climats, des mœurs, des évènemens, rien ne peut être constamment utile que les devoirs prescrits

par la *loi* naturelle. C'est donc toujours la raison qui doit nous servir de règle pour savoir ce qu'il faut faire ou éviter. Un précepte positif peut avoir été abrogé ou changé ; ce n'est point à nous de le savoir. Les *loix* imposées aux Juifs sont conçues en termes aussi absolus que celles de l'Evangile ; cependant elles ont été abrogées : celles du Christianisme peuvent donc l'être à leur tour.

Pour donner quelque apparence de solidité à cette objection, il auroit fallu citer au moins un rite, une pratique, un acte de vertu commandé par l'Evangile, qui puisse devenir nuisible avec le tems, ou dans certains climats ; aucun Déiste n'a pu le faire. Il en résulte seulement que, dans certains cas, il y a des *loix positives* qui sont susceptibles de dispense, & nous en convenons : hors de ces cas, l'on est obligé d'y obéir jusqu'à ce que l'on soit sûr que Dieu a trouvé bon de les abroger ; & c'est ce qu'il ne fera jamais.

Il est faux que les *loix* mosaïques aient été conçues en termes aussi généraux & aussi absolus que celles de l'Evangile ; les premières n'étoient imposées qu'à la nation juive, étoient relatives au climat & à l'intérêt exclusif de cette nation ; les secondes sont prescrites à toutes les nations, pour tous les lieux, & jusqu'à la coosommation des siècles.

En faisant professioo de consulter toujours la raison pour voir ce qui est utile ou nuisible, les Déistes ont donné atteinte à plusieurs articles essentiels de la *loi* naturelle. Ils ont jugé que la polygamie, le divorce, la prostitution, l'exposition & le meurtre des enfans, n'étoient pas des usages absolument mauvais ; que l'on pourroit encore les permettre aujourd'hui : ils ont soutenu que la morale des Philosophes, qui approuvoient tous ces désordres, étoit meilleure que celle de l'Evangile. En prétendant toujours suivre le même guide, tous les peuples jugent que leurs *loix* & leurs coutumes sont très-raisonnables, quoique la plupart soient réellement absurdes & injustes : où est donc l'infaillibité de la raison, pour juger de ce que Dieu a dû commander, défendre ou permettre ?

L'exemple des Quakers, qui prennent à la lettre plusieurs préceptes de l'Evangile susceptibles d'explication, ne prouve pas qu'il faut s'en tenir au *dictamen* de la raison pour prendre le vrai sens des *loix positives*, puisque ces sectaires font profession de la consulter ; il est beaucoup plus sûr de s'en rapporter au jugement de l'Eglise, à laquelle Jésus-Christ a promis son assistance pour enseigner fidèlement sa doctrine.

4°. Toutes les nations, poursuivent les Déistes, se flattent d'avoir reçu de Dieu des *loix positives ;* elles ne sont cependant pas moins vicieuses les unes que les autres. Occupées d'observances superflues, elles sont moins attachées aux devoirs essentiels de la morale ; plus elles sont corrompues, plus elles mettent leur confiance dans les pratiques extérieures pour calmer leurs remords. Tel qui vole sans scrupule ne voudroit manquer ni à l'abstinence, ni à la célébratioo d'une fête. On se flatte d'expier tous les crimes par le zèle pour l'Orthodoxie. Païens, Juifs, Mahométans, Chrétiens, tous sont coupables de ce défaut ; mais il domine sur-tout dans l'Eglise Romaine : par tout où il y a plus de superstition, il y a moins de religion & de vertu.

Si cette satyre est vraie, les sectes, qui ont fait profession de renoncer aux superstitions de l'Eglise Romaine, sont devenues beaucoup plus vertueuses ; cependant leurs Ecrivains se plaignent de la corruption qui y règne. Les Sauvages, qui n'ont jamais oui parler de *loix positives*, doivent observer la *loi naturelle* beaucoup mieux que nous ; on sait ce qui en est. Les Déistes sur-tout, guéris de toute superstition, doivent être les plus religieux de tous les hommes ; affranchis du joug des *loix positives*, ils ne doivent être occupés que des devoirs de la *loi naturelle*. Mais cette *loi* défend de calomnier, & l'objection des Déistes est uoe calomnie. Où règnent, parmi les Chrétiens, la corruption & les désordres que l'on nous reproche ? Dans les grandes villes, à Rome, à Londres, à Paris ; mais de tout tems ces capitales ont été le cloaque des vices de l'humanité : ce n'est pas par-là qu'il faut juger des mœurs d'une nation. D'ailleurs, malgré l'énorme corruption qui y règne, les préceptes de l'Evangile y inspirent encore, à un très-grand nombre de personnes, des vertus dont on ne trouve point d'exemple chez les Païens, ni chez les Mahométans, & dont les Déistes ne seront jamais capables.

Quand un homme coupable de vol violeroit encore toutes les *loix* religieuses, en seroit-il mieux disposé à se repentir & à réparer son injustice ? Tant qu'il lui reste de la religion, il n'est pas vrai qu'il vole *sans scrupule*, puisque l'on suppose qu'il a des remords, & qu'il cherche à les calmer par des pratiques de piété : or, les remords peuvent le conduire à résipiscence, & les pratiques de religion, loin de les calmer, doivent plutôt les augmenter. Il y a donc lieu d'espérer sa conversion, plutôt que celle d'un homme qui ajoute l'irréligion aux autres crimes dont il est coupable, afin d'étouffer ainsi les remords.

Les observances religieuses ne sont donc pas *superflues*, puisqu'elles sont commandées par des *loix positives*, & qu'elles peuvent servir directement, ou indirectement, à rendre un homme plus fidèle aux devoirs de la *loi naturelle.* Lorsque les Athées & les Déistes se vantent d'être plus vertueux que les autres hommes, ils sont aussi hypocrites que les superstitieux ; ceux-ci voudroient cacher leurs injustices sous le voile de la piété ; ceux-là s'efforcent de pallier leur impiété sous un masque de zèle pour la *loi naturelle :* nous ne sommes pas plus dupes des uns que des autres.

Par une expérience aussi ancienne que le monde, il est prouvé que les peuples qui ont reçu de

Dieu des *loix positives*, ont mieux connu & mieux observé la *loi naturelle* que les autres ; tels ont été les Patriarches & les Juifs à l'égard des nations idolâtres, & tels sont encore les Chrétiens en comparaison des peuples infidèles. Quoi qu'en disent les incrédules, les *loix civiles*, la police, les mœurs, sont meilleures chez nous que chez tous les peuples qui ne sont pas Chrétiens. C'est donc une absurdité de soutenir que les *loix divines positives* ne servent à rien, & ne contribuent en rien au bien de l'humanité.

Si un Philosophe faisoit sérieusement, contre les *loix civiles*, les mêmes argumens que les Déistes font contre les *loix divines positives* ; s'il disoit que les *loix civiles* de telle nation sont injustes, parce qu'elles ne peuvent pas tourner à l'avantage des autres nations, ni contribuer à l'observation du droit des gens ; s'il soutenoit que tout peuple, soumis à des *loix civiles*, est de pire condition que les Sauvages, parce que sa liberté est plus gênée ; s'il prétendoit que ces *loix* sont inutiles, puisqu'il faut souvent les abroger & les changer, & que ce qui étoit utile dans un tems devient nuisible dans un autre ; s'il vouloit persuader que ces *loix* sont pernicieuses, parce que le peuple, plus occupé des devoirs civils que des devoirs naturels, croit avoir rempli toute justice lorsqu'il a satisfait aux premiers, &c. ; on ne daigneroit pas lui répondre.

En un mot, Dieu a donné des *loix positives* aux Patriarches, aux Juifs, aux Chrétiens ; ce fait est invinciblement prouvé : donc elles ne sont ni inutiles, ni injustes, ni pernicieuses : à un fait incontestable, il est absurde d'opposer des raisonnemens spéculatifs.

Ce n'est point là le seul article sur lequel nos Philosophes modernes ont mal raisonné au sujet des *loix divines positives*. Ils disent que les *loix humaines* statuent sur le bien, & les *loix divines* sur le meilleur ; cela n'est pas exactement vrai : la *loi positive*, par laquelle Dieu a défendu le meurtre, a pour objet le *bien*, & non le *mieux* ; il en est de même de toutes les *loix* du Décalogue. Il n'est donc pas vrai non plus que ce qui doit être réglé par les *loix humaines* peut rarement l'être par les *loix de la religion* ; Dieu, pour de bonnes raisons, avoit ordonné aux Juifs, par principe de religion, ce qui sembloit devoir être plutôt réglé par des *loix humaines* ou *civiles*.

Enfin il n'est pas absolument vrai que les *loix de la religion* aient plus pour objet la bonté de chaque particulier, que celle de la société ; tout particulier, fidèle aux *loix de la religion*, en est mieux disposé à être bon citoyen ; l'homme, au contraire, qui méprise les *loix religieuses*, ne sera pas pour cela plus soumis aux *loix civiles* : tous ceux qui déclament contre les premières ne manquent presque jamais d'invectiver contre les secondes.

Quand on dit qu'il ne faut pas opposer les *loix religieuses* à la *loi naturelle*, ce principe est équivoque & captieux. Si l'on entend que Dieu ne peut pas défendre, par une *loi religieuse*, ce qu'il a *commandé* par la *loi naturelle*, ou au contraire, cela est vrai. Si l'on veut dire qu'il ne peut pas défendre pour l'une ce qui étoit *permis*, ou n'étoit pas défendu par l'autre, cela est faux. Il n'étoit pas défendu à l'homme, par la *loi naturelle*, de manger du sang ; mais Dieu l'avoit défendu à Noé par une *loi positive*, &c.

Loi ancienne ou mosaïque. C'est le recueil des loix que Dieu donna aux Hébreux par le ministère de Moïse, après qu'il les eut tirés de l'Egypte, & pendant les quarante ans qu'ils passèrent dans le désert ; selon le texte hébreu, ce fut après l'an du monde 2513.

Ce code de *loix* en renferme de plusieurs espèces ; on y distingue les *loix morales* ou *naturelles*, dont l'abrégé est nommé le *Décalogue* ; les *loix cérémonielles*, qui régloient le culte que les Juifs devoient observer ; les *loix judiciaires*, c'est-à-dire, *civiles* & *politiques*, par lesquelles Dieu pourvoyoit aux intérêts temporels de la nation juive. Ces dernières ne sont point proprement l'objet de la Théologie ; mais nous sommes obligés de les défendre contre plusieurs reproches injustes que les incrédules ont fait contre ces loix. Dans l'article Judaïsme, §. 2, nous avons montré que les *loix morales* de Moïse étoient très-bonnes & irrépréhensibles à tous égards, & nous justifierons de même les *loix cérémonielles* dans un article séparé ; il s'agit ici d'envisager la totalité de cette législation.

Nous examinerons, 1°. pourquoi Moïse avoit réuni &, pour ainsi dire, confondu les différentes espèces de *loix* ; 2°. quelle sanction il leur avoit donnée ; 3°. par quel motif les Juifs devoient les observer ; 4°. l'effet qui en résulte ; 5°. en quel sens S. Paul oppose la *loi* à l'Evangile, & semble déprimer la première ; 6°. quelle différence il y a entre ces deux *loix* ; 7°. en quel sens & jusqu'à quel point la *loi ancienne* étoit figurative ; 8°. si elle a dû toujours durer, comme les Juifs le prétendent. Il n'est presque aucune de ces questions qui n'ait donné lieu à des erreurs ; nous ne pouvons les traiter que fort en abrégé.

I. Quelques Censeurs de Moïse trouvent fort mauvais que ce Législateur n'ait pas mis plus d'ordre dans ses *loix*, qu'il les ait mêlées ensemble, & avec les faits qu'il rapporte. Cette critique est-elle sensée ?

Nous pourrions remarquer d'abord que les anciens Ecrivains n'ont jamais observé la méthode dont nous sommes aujourd'hui si jaloux ; mais il y a des réflexions plus importantes à faire. Dans les livres de Moïse, c'est la liaison intime des *loix* avec les faits qui donne à ces derniers un

degré de certitude qui ne se trouve point dans les autres histoires, & qui démontre la sagesse & la nécessité de ses *loix*. Une preuve qu'il n'agissoit point par son propre génie, mais par ordre du ciel & par zèle pour le bien de son peuple, c'est qu'il n'a point formé de plan, comme fait un Auteur qui est maître de sa matière; il a écrit les faits à mesure qu'ils se sont passés, les *loix* à mesure qu'elles se sont trouvées nécessaires, & que les faits y ont donné occasion. Tout se tient & forme une chaine indissoluble. Les Juifs ne pouvoient lire leurs *loix* sans apprendre leur histoire, & ils ne pouvoient se rappeller celle-ci sans concevoir du respect pour leurs *loix*; aucune ne venoit de la volonté arbitraire du Législateur; toutes avoient été amenées par les circonstances.

Les deux premières qui leur furent imposées furent la cérémonie de la Pâque, & l'oblation des premiers nés; ils étoient encore en Egypte, & ces deux rites devoient servir d'attestation de la mort miraculeuse des premiers nés des Egyptiens, & de la délivrance des Israélites, *Exode*, c. 12 & 13. La *loi du sabbat* leur fut intimée à l'occasion du miracle de la manne, c. 16, ℣. 23, pour leur rappeller que le monde avoit été créé par le Seigneur; la publication du Décalogue ne se fit que quelque tems après, c. 20.

Jusqu'alors les Hébreux avoient connu les *loix morales*, tant par les lumières de la raison, que par la tradition de leurs pères, qui remontoit jusqu'à la création; mais après les mauvais exemples que ce peuple avoit eus en Egypte, après la captivité à laquelle il avoit été réduit, il étoit très-nécessaire de lui intimer les *loix morales* d'une manière positive, avec tout l'appareil de la majesté divine, de les faire mettre par écrit, & d'y ajouter la sanction des peines & des récompenses. La plupart des *loix civiles*, qui vinrent à la suite, n'étoient qu'une extension & une application des *loix* du Décalogue; & le très-grand nombre des *loix cérémonielles* ne furent portées qu'après l'adoration du veau d'or. Ici rien ne se fait au hasard, & n'est écrit sans raison.

II. Mais Moïse, disent les incrédules, n'a donné à ses *loix* point d'autre sanction que celle des peines & des récompenses temporelles; il ne parle point de celles de l'autre vie; ou il ne les connoissoit pas, ou il a eu tort de n'en pas faire mention. Il y a long-tems que cette objection a été faite par les Marcionites & par les Manichéens; mais quinze cens ans d'antiquité ne l'ont pas rendue plus juste.

Dans les articles AME, IMMORTALITÉ, ENFER, nous avons prouvé que les Patriarches, Moïse & les Israélites, ont connu & ont cru les récompenses & les peines de l'autre vie; mais il n'étoit ni nécessaire, ni convenable que ce Législateur en parlât dans ses *loix*. Puisqu'il avoit réuni ensemble les *loix morales*, les *loix cérémonielles*, les *loix civiles & politiques*, il ne devoit pas donner à ce recueil de *loix* la sanction des récompenses & des peines de la vie future; il auroit donné lieu aux Juifs de conclure qu'ils pouvoient mériter une récompense éternelle, en faisant des ablutions, en discernant les viandes, &c., tout comme en pratiquant les vertus morales. Malgré la sage précaution de Moïse, malgré les leçons des Prophètes, les Pharisiens & leurs Disciples sont tombés dans cette erreur; les Rabbins la soutiennent encore aujourd'hui; ils prétendent que la *loi cérémonielle* donnoit aux Juifs plus de sainteté & de mérite, & les rendoit plus agréables à Dieu que la *loi morale*. *Voyez* la *Conference du Juif Orobio avec Limborch.*

Nous convenons que l'alliance par laquelle Dieu avoit promis à la nation juive la possession de la Palestine, & une prospérité constante, sous condition que ce peuple observeroit fidèlement ses *loix*, ne regardoit que ce monde; mais, sous cet aspect, elle concernoit le corps de la nation, & non les particuliers; elle ne dérogeoit point à l'alliance primitive que Dieu a contractée dès le commencement du monde avec toute créature raisonnable, à laquelle il a donné des *loix*, une conscience, une ame immortelle; alliance par laquelle il promet à la vertu une récompense, non dans cette vie, mais dans l'autre; alliance suffisamment attestée par la promesse faite à Adam d'un Rédempteur qui ne devoit venir que quatre mille ans après, par la mort d'Abel, privé en ce monde de la récompense de sa vertu, par l'enlèvement d'Enos, dont la piété avoit plu à Dieu, &c. De même que les nouvelles *loix positives*, imposées aux Hébreux, ne dérogeoient point à la *loi morale* portée dès la création, ainsi les nouvelles promesses qui leur étoient faites ne donnoient aucune atteinte à la première promesse faite au genre humain.

Voilà ce que n'ont pas voulu voir les premiers hérétiques qui ont calomnié la *loi ancienne*; les Sociniens, qui ont dit que le Judaïsme n'étoit pas une religion, mais une constitution politique; les incrédules, qui ne savent que répéter les vieilles erreurs, & quelques Théologiens, qui n'y ont pas regardé de plus près.

III. De-là même on voit aisément par quels motifs un Juif devoit observer la *loi*, principalement la *loi morale*. Il le devoit par respect pour le souverain Législateur, qui est Dieu, par l'espoir de mériter la récompense éternelle des justes, comme avoient fait les Patriarches, par la confiance d'avoir part à la prospérité temporelle que Dieu avoit promise à la nation entière.

Mais puisque cette promesse regardoit le corps de la nation plutôt que les particuliers, un Juif, exact observateur de la *loi*, ne pouvoit pas se flatter de jouir du bonheur temporel, s'il arrivoit au gros de la nation d'encourir la colère divine pour avoir violé la *loi*. Dans une punition générale, les justes étoient enveloppés avec les coupables, & alors il ne restoit aux premiers que

l'espoir de la récompense éternelle réservée à la vertu. Tel a été le sort de Tobie, de Jérémie, de Daniel, de la plupart des Prophètes, de Moïse lui-même, dont la vie fut remplie d'amertume par les infidélités de son peuple. Les afflictions auxquelles ils furent exposés ne leur firent pas abandonner la *loi de Dieu*.

Il n'est donc pas vrai, comme le pensent les détracteurs de la *loi*, que Dieu, en la donnant aux Juifs, n'ait voulu leur inspirer qu'un intérêt sordide, une crainte servile, & les ait dispensés de l'aimer. Si plusieurs ont eu ce mauvais caractère, il ne venoit ni de la *loi*, ni du Législateur. Le commandement d'aimer Dieu ne pouvoit être plus formel, *Deut.* c. 6, ℣. 5 : » Vous aimerez » le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de » toute votre ame, & de toutes vos forces ; les » préceptes que je vous impose seront dans votre » cœur, &c. «. Ch. 10, ℣. 12 : » Que vous » demande le Seigneur votre Dieu, sinon que » vous le craigniez, que vous lui obéissiez, que » vous l'aimiez & que vous le serviez de tout » votre cœur « ? Il est bon de se souvenir que, dans le style de l'Ecriture, *craindre* signifie respecter. *Ibid.* ℣. 21, & c. 11, ℣. 1 : » Voyez ce que le » Seigneur a fait pour vous . . . . ! Aimez-le donc, » & observez constamment ses *loix*, ses cérémo» nies, les règles de justice qu'il vous prescrit, » & les préceptes qu'il vous impose «. C'est la reconnoissance, l'amour, le respect, la confiance, la soumission, & non l'intérêt ou la crainte servile, que Moïse veut inspirer à son peuple.

Devoit-il pour cela les exempter de crainte? Il auroit bien mal connu les hommes, & son peuple en particulier. Toute législation doit être menaçante, & toutes le sont, parce qu'en général les hommes sont plus sensibles aux menaces qu'aux promesses, & qu'il est plus aisé aux chefs des nations de punir que de récompenser. Les rêveurs en politique blâment ce ton général des *loix* ; qu'ils refondent l'humanité, avant de proposer une autre manière de la gouverner.

A l'article JUDAÏSME, §. 4, nous avons prouvé par l'Ecriture, par les Pères, sur-tout par S. Augustin, par les notions évidentes de la justice divine, que Dieu donnoit aux Juifs des graces pour accomplir sa *loi*. En observant même la *loi cérémonielle*, un Juif pratiquoit l'obéissance ; il faisoit donc un acte de vertu. Cet acte, fait par un motif louable, & avec le secours de la grace, pouvoit donc être méritoire ; lorsqu'il étoit fait par crainte, ou par intérêt temporel, il ne méritoit rien pour le salut ; ce n'étoit plus alors un effet de la grace.

Nous avons encore remarqué que ces graces accordées aux Juifs n'étoient point attachées à la lettre de la *loi*, puisqu'elles n'étoient pas formellement promises par la *loi* ; mais elles venoient de la promesse d'un Rédempteur faite à notre premier père, & renouvelée à Abraham. C'étoit donc un effet des mérites futurs de Jésus Christ, qui est l'Agneau immolé depuis le commencement du monde, *Apoc.* c. 13, ℣. 8, mais qui n'a eu besoin de s'immoler qu'une seule fois pour effacer le péché, *Hébr.* c. 9, ℣. 26. On verra ci-après que cette doctrine n'est contraire ni à celle de S. Paul, ni à celle de S. Augustin.

IV. Mais pour justifier leurs préventions, les incrédules veulent que l'on juge de la *loi mosaïque* par les effets qui en ont résulté, soit à l'égard du corps de la nation juive, soit à l'égard des particuliers ; nous y consentons encore.

A l'article JUIFS, §. 2 & suiv., nous avons examiné quels ont été les mœurs, le degré de prospérité de ce peuple, le rang qu'il a tenu dans le monde, l'opinion qu'en ont eue les autres nations. Nous avons fait voir qu'il a toujours été heureux ou malheureux, selon qu'il a été plus ou moins fidèle à ses *loix* ; que, tout considéré, son sort a été meilleur que celui des autres peuples; qu'en général ces derniers, faute de connoître les Juifs, en ont aussi mal jugé que les incrédules modernes.

La meilleure manière de juger du sort des Juifs, & de la sagesse de leurs *loix*, est sans doute de remonter au dessein qu'avoit la Providence divine en formant cette législation : or, ce dessein nous est révélé non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais par la chaine des événemens.

A l'époque de la mission de Moïse, tous les peuples connus, Assyriens, Chaldéens, Chananéens ou Phéniciens, Egyptiens, étoient déja tombés dans le Polythéisme & dans l'idolâtrie; leurs mœurs étoient aussi corrompues que leur croyance, leur gouvernement sans règle, leur politique absurde & meurtrière ; tous ne pensoient qu'à s'entre-détruire. Dieu pouvoit-il leur donner une leçon plus propre à les corriger que de placer au milieu d'eux une nation mieux policée, plus paisible, & moins mal gouvernée? Les Hébreux ont été la première république qui ait existé dans le monde ; chez eux, ce n'est pas l'homme qui devoit régner, c'est la *loi*.

Si les peuples voisins avoient été moins dépravés, tous auroient adopté le fond de cette législation ; ils auroient renoncé au brigandage & à l'ambition des conquêtes ; ils auroient cultivé en paix la portion de terre qu'ils possédoient ; il y auroit eu moins de crimes commis & de sang répandu. Mais non ; le bien-être des Juifs excita leur haine & leur jalousie ; tous se sont relayés successivement pour tourmenter les Juifs, sans vouloir profiter en rien de leur exemple. Aujourd'hui, peut-être qu'il en feroit encore de même, parce que les nations ne sont devenues guères plus sages qu'elles n'étoient autrefois.

Cependant, malgré leur fureur destructive, le peuple Juif, avec sa religion & ses *loix*, a subsisté pendant quinze cens ans ; quelle autre législation

a eu une plus longue durée ? Ce peuple a ainsi continué de rendre témoignage au gouvernement de la Providence, à la certitude de ses promesses, à la sagesse de ses desseins, sur-tout à la venue future d'un Rédempteur. L'intention de Dieu n'avoit donc pas été de créer une nation célèbre par ses conquêtes, redoutable par ses forces, fameuse par ses connoissances, par les arts, par son commerce. Celse, Julien, & leurs Copistes, qui ont toujours argumenté sur cette folle supposition, se sont égarés dès le premier pas. La prospérité des Romains, dont ils étoient enyvrés, ne s'est formée qu'aux dépens de tous les autres peuples, & par le ravage de l'univers entier. Dieu n'avoit pas destiné les Juifs à être le fléau des nations, mais à leur servir d'exemple si elles vouloient être sages, ou de condamnation si elles le refusoient.

Pendant que les *loix* de celles-ci ont varié sans cesse, celles de Moïse n'ont souffert aucun changement ; elles sont encore telles que le Législateur les a données ; faites d'un seul coup, dans la durée de quarante ans, elles ont été observées sans altération, jusqu'au moment que la Providence avoit marqué pour les faire cesser. Aucun autre peuple n'a été aussi opiniâtrément attaché à ses *loix* que les Juifs ; après plus de trois mille ans, s'ils étoient les maîtres, ils les feroient revivre dans toute leur étendue, sans en vouloir rien retrancher. Si elles étoient aussi mauvaises que le prétendent nos Politiques incrédules, auroient-elles produit un attachement aussi singulier ?

Depuis peu il a paru un ouvrage intitulé : *Moïse, considéré comme Législateur & comme Moraliste.* On s'attendoit à y trouver l'apologie des *loix mosaïques* contre la censure téméraire des Philosophes incrédules ; mais à peine y a-t-il quelques réflexions qui tendent à faire sentir la sagesse & l'utilité de ces *loix*, eu égard au tems, au climat, au peuple, pour lesquels elles ont été faites, & aux mœurs générales qui régnoient pour lors. Elles sont présentées, non dans leur pureté originale, & telles qu'elles sont dans le texte de Moïse, mais avec toutes les rêveries & les puérilités dont les Juifs modernes les ont surchargées. Les citations du Talmud, ou de la Mischne, les commentaires des Rabbins anciens & modernes, les dissertations des Critiques Hébraïsans, vont de pair, dans cette compilation, avec le texte de l'Ecriture-Sainte, comme si tous ces monumens avoient la même autorité. Probablement l'Auteur a voulu travailler pour les Juifs, & non pour les Chrétiens. Heureusement nous avons été mieux instruit par le judicieux Auteur des *Lettres de plusieurs Juifs*, &c. qui a fait le parallèle des *loix de Moïse* avec celles des plus célèbres Législateurs profanes, & qui a démontré la supériorité des premières, tome 3, 4ᵉ partie.

V. Cependant S. Paul semble s'être appliqué à déprimer la *loi mosaïque* ; il dit que cette *loi* n'a rien amené à la perfection ; que si la première alliance avoit été sans défaut, il n'auroit pas été nécessaire d'en faire une nouvelle, comme Dieu l'a promis par ses Prophètes ; que cette loi n'étoit bonne que pour des esclaves ; que si elle pouvoit rendre l'homme juste, Jésus-Christ seroit mort en vain ; que la *loi* est survenue, afin de faire abonder le péché, &c.

Mais il dit aussi que la *loi* est sainte, que le commandement est saint, juste & bon, *Rom.* c. 7, ℣. 12 ; que ce ne sont pas ceux qui écoutent la *loi*, mais ceux qui l'accomplissent, qui sont justes devant Dieu, c. 2, ℣. 13 ; qu'en établissant la foi, il ne détruit pas la *loi*, mais qu'il la confirme, c. 3, ℣. 31. Il cite les paroles de Moïse, qui dit que celui qui accomplira la *loi* y trouvera la vie, ch. 10, ℣. 5. Comment tout cela peut-il s'accorder ?

Il est évident que dans ces divers passages le mot *loi* n'est pas pris dans le même sens, autrement Saint Paul se contrediroit. Dans les premiers, lorsqu'il parle au désavantage de la *loi*, il entend la *loi cérémonielle, civile & politique ;* dans les seconds, il est question de la *loi morale*. Sans cette distinction, il seroit impossible de rien entendre à la doctrine de S. Paul ; mais il est aisé d'en démontrer la justesse.

En effet, S. Paul attaque l'erreur des Judaïsans, qui soutenoient que pour être sauvé il ne suffisoit pas de croire en Jésus-Christ, & d'observer les *loix morales* renouvellées dans l'Evangile, mais qu'il falloit encore pratiquer la circoncision & les autres observances légales ; erreur condamnée par les Apôtres dans le Concile de Jérusalem, *Act.* c. 15. Ainsi, par la *loi*, les Juifs entendoient principalement la *loi cérémonielle*. Conséquemment, dans l'*Epître aux Romains*, S. Paul combat le préjugé des Juifs, qui se flattoient d'avoir mérité la grace de l'Evangile ; & le salut, parce qu'ils avoient observé la *loi mosaïque*. Dans l'*Epître aux Galates*, l'Apôtre reproche à ces nouveaux convertis de s'être laissé séduire par de faux Docteurs, qui leur avoient persuadé que la circoncision, & les observances légales, étoient nécessaires pour être sauvé. Dans la *Lettre aux Hébreux*, il combat de nouveau la trop haute idée que les Juifs avoient conçue de la sainteté & de l'excellence de leurs cérémonies. Or, en prenant dans ce sens la *loi* pour le cérémonial mosaïque, tout ce que dit S. Paul de son insuffisance, de son inutilité, de ses défauts, est exactement vrai.

Le sens de S. Paul est encore prouvé par les expressions dont il se sert. Il dit que nous ne sommes plus sous la *loi*, mais sous la grace, *Rom.* c. 6, ℣. 14 & 15 : or, nous sommes certainement encore sous la *loi morale*, puisque Jésus-Christ, loin de l'abroger, l'a confirmée dans son sermon sur la montagne & ailleurs. Par-tout il semble opposer la *loi* à la foi ; or, la foi n'est point opposée à la *loi morale* ; un des principaux

devoirs imposés par celle-ci est de croire à la parole de Dieu, à ses promesses, à ses menaces. Il dit *la loi est survenue*, *Rom.* c. 5, ℣. 20; peut-on parler ainsi de la *loi morale*, imposée à l'homme dès le commencement du monde? La *loi*, même *cérémonielle*, n'est pas survenue *pour faire abonder le péché*, comme certains Commentateurs veulent traduire; mais *de manière* que le péché est devenu plus abondant: cette *loi* a été l'occasion & non la cause du péché; ainsi S. Paul s'explique lui-même, *Rom.* c. 7, ℣. 8 & 11.

S. Augustin a poussé fort loin cette dispute contre les Pélagiens. Pélage avoit dit: *La loi conduisoit au royaume éternel comme l'Evangile*, ou *aussi bien que l'Evangile*, *L. de gestis Pelagii*, c. 11, n. 23. Cette fausse maxime renfermoit trois erreurs; 1°. elle donnoit lieu de penser que, par la *loi*, Pélage entendoit, comme les Juifs, la *loi cérémonielle*; 2°. elle égaloit la *loi* à l'Evangile, au lieu que S. Paul la met fort au-dessous; 3°. Pélage entendoit la *loi* sans la grace, puisqu'il n'admettoit point la nécessité de la grace pour les bonnes œuvres.

S. Augustin, pour réfuter ces erreurs, lui opposa tout ce que S. Paul a dit au désavantage de la *loi*.

A la vérité, il paroît que S. Augustin a constamment entendu le passage de S. Paul, *lex sub intravit ut abundaret delictum*, dans ce sens que Dieu avoit donné aux Juifs la multitude de leurs *loix*, afin que, fatigués de ce joug, & humiliés par le nombre de leurs chûtes, ils sentissent le besoin qu'ils avoient de la grace, & la demandassent à Dieu; mais, outre que ce sens n'a été donné aux paroles de l'Apôtre par aucun des Pères qui ont précédé S. Augustin, le saint Docteur n'a jamais admis que Dieu ait tendu exprès un piége aux Juifs pour les faire pécher, il a lui-même reconnu que le texte de S. Paul peut avoir le sens que nous y avons donné ci-dessus, *L.* 1, *ad simplic.*, q. 1, n. 17; *Contrà adv. legis & Prophet.*, l. 2, c. 11, n. 36.

Il ne s'ensuit donc, ni de la doctrine de S. Paul, ni de celle de S. Augustin, que la *loi mosaïque*, à la prendre dans sa totalité, ait été mauvaise, défectueuse, indigne de Dieu, incapable de rendre juste un Juif qui l'observoit avec intention d'obéir à Dieu, & avec le secours de la grace.

VI. Quelle est donc la différence qu'il y a entre la *loi mosaïque* & l'Evangile? Les Théologiens la réduisent à plusieurs chefs, d'après ce qu'en a dit S. Paul. S. Jean l'indique en deux mots, en disant: » La *loi* a été donnée par Moïse, la grace & » la vérité sont venues par Jésus-Christ «. *Joan.* c. 1, ℣. 17.

1°. Dans la *loi de Moïse*, les grands mystères de notre religion, la Sainte-Trinité, l'Incarnation, la Rédemption du monde par Jésus-Christ, &c., ne sont révélés que d'une manière assez obscure, au lieu qu'ils le sont beaucoup plus clairement dans l'Evangile. Dans celui-ci, les promesses d'une récompense éternelle pour la vertu, les menaces d'un châtiment éternel pour le crime sont beaucoup plus formelles que dans l'ancienne *loi*: Jésus-Christ, dit S. Paul, a mis en lumière la vie & l'immortalité par l'Evangile, *II. Tim.* c. 1, ℣. 10. Les *loix morales* y sont mieux développées; il n'y est plus question de la multitude de cérémonies & d'usages onéreux auxquels les Juifs étoient assujettis dans presque toutes leurs actions.

2°. La *loi* montroit aux Juifs ce qu'ils devoient faire ou éviter; mais Dieu n'y avoit pas ajouté une promesse formelle de leur accorder la grace pour toutes leurs actions; cette grace leur étoit donnée en considération des mérites futurs du Rédempteur, mais avec moins d'abondance que Jesus-Christ ne l'a répandue lui-même. En disant: *Celui qui croira & sera baptisé, sera sauvé*, *Marc*, c. 16, ℣. 16, il a attaché au baptême un titre pour obtenir toutes les graces dont nous avons besoin; il la répand en effet dans nos cœurs par ce Sacrement & par tous les autres qu'il a institués. C'est pour cela que, selon S. Paul, la *loi* ne rendoit pas l'homme juste, au lieu que la justice nous est donnée par la foi & par les Sacremens.

3°. Le principal motif qui engageoit un Juif à observer la *loi*, étoit la crainte des peines temporelles & des malédictions dont Dieu menaçoit les infracteurs; un grand nombre de loix portoient la peine de mort. Au contraire, le motif dominant, qui excite un Chrétien à la vertu, est la connoissance de la bonté de Dieu, le souvenir de ses bienfaits, la certitude d'en obtenir encore de plus grands, par conséquent l'amour; de-là, S. Paul dit que l'ancienne *loi* étoit gravée sur la pierre, au lieu que la *nouvelle* est gravée dans nos cœurs par le Saint-Esprit; il dit que la première étoit faite pour des esclaves, la seconde pour des enfans qui envisagent Dieu, non comme un maître redoutable, mais comme un père tendre & miséricordieux. Aussi la *loi ancienne* est appellée par les Apôtres mêmes un joug insupportable, *Act.* c. 15, ℣. 10; au lieu que Jésus-Christ appelle ses loix un joug rempli de douceur & un fardeau léger, *Matt.* c. 11, ℣. 30.

4°. La *loi mosaïque* étoit pour les Juifs seuls; elle étoit relative au climat & à l'état d'une nation séparée de toutes les autres; elle ne pouvoit durer qu'autant que les Juifs demeureroient en possession de la Palestine, & y formeroient un corps de république. L'Evangile est pour tous les tems & pour toutes les nations; il est destiné à réunir tous les hommes en société religieuse, universelle. C'est pour cela même que Jésus-Christ n'a point établi de *loix civiles* ni *politiques*; son Evangile s'accorde avec toute *loi* raisonnable & conforme au bien commun.

On ajoute enfin que la *loi ancienne* n'étoit que la figure de ce que Dieu devoit faire, accorder

& prescrire sous la *loi nouvelle*; ce caractère sera expliqué dans le paragraphe suivant.

Nous ne réfuterons point ici une prétendue différence que Luther & Calvin ont imaginée entre la *loi mosaïque* & l'Evangile; ils ont dit que, selon S. Paul, la première étoit la *loi des œuvres*, qui attachoit le salut aux bonnes œuvres, qui inspiroit à un Juif la confiance à ses œuvres; au lieu que l'Evangile ne commande que la foi, n'attache le salut qu'à la foi, ne nous parle d'autre justice que de celle de la foi; d'où il s'ensuit que les bonnes œuvres sont plutôt un obstacle qu'un moyen de salut pour un Chrétien. Cette erreur, justement proscrite par le Concile de Trente, est une conséquence de la doctrine des prétendus Réformateurs sur la justice imputative: nous en avons déjà remarqué la fausseté aux mots IMPUTATION, JUSTIFICATION, LIBERTÉ CHRÉTIENNE; nous en parlerons encore dans les articles LOI NOUVELLE & BONNES ŒUVRES.

Il suffit de remarquer que les novateurs ont malicieusement abusé des expressions de S. Paul; par les *œuvres*, cet Apôtre entend évidemment les cérémonies & les usages civils de la *loi ancienne*, dont les Juifs soutenoient la nécessité pour le salut. Jamais S. Paul n'a pensé à nier la nécessité & l'utilité des œuvres de la *loi morale*, tels que sont l'amour de Dieu & du prochain, les actes de charité, de justice, de tempérance, d'obéissance, de reconnoissance, &c. Il dit au contraire, à cet égard, que ce ne sont pas les auditeurs de la *loi* qui seront justifiés, mais les observateurs, *Rom.* c. 2, ℣. 13.

VII. Une autre question est de savoir en quel sens & jusqu'à quel point la *loi ancienne* étoit figurative, & si c'étoit là son principal mérite.

Dans les articles ECRITURE-SAINTE, §. 3, FIGURISME, FIGURISTES, nous avons remarqué l'abus du système de quelques Théologiens, qui prétendent que tout étoit figuratif dans l'*ancienne loi*, qui, pour expliquer ce qu'ils n'entendent pas, & justifier ce dont ils ne voyent pas l'utilité, ont recours à des allégories; nous avons vu que les fondemens de ce système ne sont pas solides, & que les conséquences en sont dangereuses. D'autre part, les incrédules s'en sont prévalus pour tourner en ridicule les explications mystiques de l'Ecriture-Sainte, données par les Apôtres, par les Evangélistes, par les Pères de l'Eglise, par les Docteurs Juifs. N'y a-t-il donc pas un milieu à garder entre ces deux excès?

1°. L'on ne peut pas nier qu'il n'y ait des figures dans l'*ancienne loi*; S. Paul le dit expressément, & il savoit que c'étoit la croyance de la Synagogue; lui-même en remarque & en explique plusieurs, d'autres sont citées dans l'Evangile, & Jésus-Christ s'en est fait l'application. Il est certain d'ailleurs que le style figuré & allégorique a été familier à tous les sages de l'antiquité; cette manière d'instruire servoit à exciter la curiosité & l'attention des auditeurs, & à rendre les vérités plus sensibles; Jésus-Christ s'en est servi par cette raison. Il n'est donc pas étonnant que Dieu l'ait employée par l'organe de Moïse & des Prophètes. Ces sortes de leçons n'avoient rien d'indécent ni de captieux; ce qui nous paroit obscur, ne l'étoit pas dans ces tems-là; & ce qui n'étoit pas suffisamment entendu pour le moment, devenoit intelligible par la suite.

2°. Les figures remarquées dans l'*ancienne loi* par les Ecrivains du Nouveau Testament, sont incontestables, puisque ces Auteurs sacrés étoient revêtus d'une mission divine pour expliquer les saintes Ecritures; celles qui ont été unanimement apperçues par les Pères de l'Eglise, font partie de la tradition, & doivent être respectées à ce titre: toutes les autres n'ont que le degré d'autorité que mérite un Auteur particulier. Souvent ce sont des conjectures arbitraires, opposées les unes aux autres, toujours assez inutiles, & qui exposent quelquefois nos Livres saints à la dérision des incrédules.

3°. Il est évident que les *loix morales* de l'ancien Testament n'avoient rien de figuratif; Jésus-Christ les a expliquées, les a rendues plus parfaites, les a confirmées de nouveau par son autorité divine, en a rendu l'observation plus sûre par les conseils de perfection. Quant aux *loix civiles* & *politiques*, elles étoient relatives au caractère des Juifs, à leur besoin, à leur situation; l'utilité de ces loix est donc incontestable, indépendamment de toute signification mystique.

Restent donc les *loix cérémonielles* qui regardent le culte divin; c'est principalement dans celles-ci que S. Paul fait remarquer des figures: mais les cérémonies légales n'avoient-elles point d'autre utilité? S. Paul ne l'a pas dit. Il affirme seulement que c'étoient des élémens vuides & sans force, incapables de donner la grace, ni la justice, ni la rémission des péchés: tout cela est vrai; mais il ne l'est pas moins qu'elles avoient un autre but. Les unes étoient des monumens des prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de son peuple, comme la pâque & l'oblation des premiers nés; les autres, une reconnoissance du souverain domaine de Dieu & de sa Providence bienfaisante, comme les offrandes & les sacrifices. Par les sacrifices pour le péché, l'homme se reconnoissoit coupable; par les abstinences, il réprimoit la gourmandise; l'usage de ne point ramasser les glanures pendant la moisson mettoit un frein à l'avarice; les purifications & les précautions de propreté inspiroient le respect pour le culte du Seigneur, &c. Ces cérémonies étoient donc des actes de vertu, lorsqu'elles étoient observées par un motif d'obéissance & avec une intention pure; elles ne donnoient pas la grace, mais elles excitoient l'homme à la demander: S. Paul n'a pas enseigné le contraire. Il n'est donc pas besoin de

recourir au sens figuratif, pour justifier la *loi cérémonielle*.

Ajoutons que si cette *loi* n'avoit point eu d'autre utilité que de figurer des événemens futurs, le Législateur auroit été très-répréhensible de ne pas expliquer aux Juifs ce sens figuratif, sans lequel la *loi* ne leur servoit de rien; or, nous ne trouvons dans l'Ancien Testament aucune de ces explications. Il seroit ridicule de dire que Dieu a donné aux Juifs des *loix* inutiles pour eux, dont le sens ne devoit être connu que quinze cens ans après, par ceux qui ne seroient plus obligés à ces *loix*. S. Paul, parlant de la *loi* du Deutéronome, *vous ne lierez point le mufle du bœuf qui foule le grain*, dit: « Dieu prend-il donc » soin des bœufs? N'est ce pas plutôt pour nous » que ces paroles ont été dites? » *I. Cor.* c. 9, ℣. 9. Assurément, Dieu n'avoit pas porté cette *loi* pour l'utilité des bœufs, mais pour réprimer l'avarice des Juifs; aucun d'eux ne pouvoit deviner que par-là Dieu vouloit pourvoir d'avance à la subsistance des Ministres de l'Evangile. L'argument de S. Paul se réduit à dire: Si Dieu n'a pas voulu que l'on refusât la nourriture à un animal qui travaille, à plus forte raison ne veut-il pas qu'elle soit refusée à ceux qui annoncent l'Evangile.

Il est encore plus évident que le sens figuratif ne peut pas servir à justifier une action criminelle ou répréhensible en elle-même: S. Paul n'en a jamais fait cet usage. S. Augustin reconnoit que ce seroit un abus. *L.* 2, *contrà Faustum*, c. 42. *Voyez* FIGURISME. S'il lui est arrivé d'y tomber, il ne faut pas l'imiter en cela.

On ne doit pas pousser le sens des expressions de S. Paul plus loin que ne l'exige le dessein de cet Apôtre: il vouloit détruire la folle confiance que les Juifs mettoient dans leurs observances légales, & leur prouver qu'elles n'étoient plus nécessaires au salut depuis la venue du Messie; conséquemment, il leur en montre le vuide & l'inefficacité, en comparaison des graces attachées à l'Evangile & à la loi en Jésus-Christ. L'inutilité des premières étoit donc comparative & non absolue, autrement S. Paul se seroit contredit; il reconnoit que c'étoit un très grand avantage pour les Juifs d'avoir entendu les paroles de Dieu. Or, c'est principalement par leurs *loix* que Dieu leur avoit parlé. *Rom.* c. 3, ℣. 2. Dieu est trop sage pour avoir imposé aux Juifs des *loix* inutiles pour eux. Lorsque Moïse fait l'éloge de ces *loix*, il n'en excepte aucune. *Deut.* c. 4, ℣. 6, &c.

VIII. Une dernière question est d'examiner si la *loi de Moïse* a dû toujours durer. Les Juifs le prétendent, & les incrédules ont trouvé bon de faire valoir les argumens des Juifs pour combattre la divinité du Christianisme. On comprend d'abord que cette dispute ne peut pas regarder la *loi morale*; celle-ci a été portée pour tous les hommes, depuis le commencement du monde, & Jésus-Christ l'a confirmée pour jusqu'à la fin des siècles: il s'agit donc principalement de la *loi cérémonielle*. Comme cette question demande quelques observations préliminaires, nous en ferons le sujet de l'article suivant.

LOI CÉRÉMONIELLE. C'est le recueil des *loix* par lesquelles Moïse avoit prescrit aux Juifs la manière dont ils devoient honorer Dieu, les rites qu'il falloit observer, les pratiques dont ils devoient s'abstenir; c'étoit, à proprement parler, le rituel de la Religion Mosaïque. Il est renfermé principalement dans le Lévitique.

Nous ne connoissons aucune partie de l'*ancienne loi*, qui ait donné lieu à des erreurs plus opposées. Les incrédules anciens & modernes ont soutenu que le culte prescrit aux Juifs étoit non-seulement grossier & dégoûtant, mais absurde, indécent, superstitieux, indigne de la majesté divine. Quelques Auteurs, qui ont réfuté ce reproche, l'ont cependant autorisé à quelques égards, en disant qu'une partie des rites judaïques étoit empruntée des Païens; d'autres ont assez mal justifié ces rites, en soutenant qu'ils étoient figuratifs. Les Juifs, au contraire, entêtés de leur cérémonial à l'excès, y ont attaché une idée de sainteté & d'excellence qu'il n'avoit pas; ils ont prétendu que Dieu l'avoit établi pour toujours, que le Messie devoit être envoyé, non pour abolir la *loi cérémonielle*, mais pour la confirmer & y soumettre toutes les nations: un des principaux griefs qui les indispose contre le Christianisme est l'abolition de cette *loi*. Les incrédules, attentifs à saisir toutes les occasions de combattre notre religion, n'ont pas manqué de soutenir que la prétention des Juifs est mieux fondée que la nôtre sur le texte des Livres saints; que Jésus-Christ & ses Apôtres n'avoient aucune intention d'abolir les rites mosaïques, mais que S. Paul en forma le projet pour justifier sa désertion du Judaïsme, & gagner plus aisément les Païens; que c'est lui qui est l'Auteur du Christianisme, tel que nous le professons.

Pour terminer cette dispute, nous avons à prouver, 1°. que le culte établi par Moïse étoit fondé sur des raisons solides; 2°. qu'il n'étoit ni indigne de Dieu, ni superstitieux, ni emprunté des Païens; 3°. que l'entêtement des Juifs pour leurs cérémonies, loin d'être appuyé sur le texte des Livres saints, y est directement contraire; 4°. que Dieu ne les avoit point établies pour durer toujours; 5°. que l'intention de Jésus-Christ & des Apôtres ne fut jamais de les conserver. Nous abrégerons cette discussion le plus qu'il nous sera possible.

I. Aux mots CULTE & CÉRÉMONIE, nous avons prouvé la nécessité des rites extérieurs, pour entretenir la religion parmi les hommes, & en faire un lien de société: nous avons fait voir que Dieu en a prescrit aux hommes depuis

le commencement du monde; qu'un très-grand nombre de rites, commandés aux Juifs, comme les offrandes, les sacrifices, les repas communs, les fêtes, les ablutions, les libations, les purifications, les abstinences, les consécrations, &c. avoient déjà été observés par les Patriarches; qu'ainsi ces rites n'étoient pas nouveaux pour les Juifs. *Voyez* LITURGIE, OFFRANDE, &c.

Nous ne pouvons témoigner à Dieu nos sentimens de respect, de reconnoissance, de soumission, &c. par d'autres signes que par ceux dont nous nous servons pour les faire connoitre aux hommes: il est donc évident que dans tous les tems les rites doivent être analogues au ton des mœurs; conséquemment, dans les premiers âges du monde, lorsque les mœurs étoient encore informes & grossières, les cérémonies religieuses ont dû s'en ressentir; ce qui nous paroit aujourd'hui rebutant & indécent, ne l'étoit pas pour lors. Nous avons autant de tort de le condamner, que de blâmer les usages des nations moins policées que nous, tels que sont les Arabes, les Tartares & d'autres Peuples Nomades, chez lesquels on retrouve encore les mœurs des Patriarches. Prouvera-t-on jamais que, pour donner aux anciens peuples une religion convenable, Dieu a dû rendre leurs mœurs & leurs usages semblables aux nôtres? Notre dégoût pour les rites anciens n'est qu'un témoignage de notre ignorance. Les voyageurs qui ont comparé les différentes nations de la terre, & qui ont eu le bon esprit de se conformer aux mœurs des pays dans lesquels ils se trouvoient, n'ont pas conservé la même prévention pour les usages de leur patrie, que ceux qui n'en sont jamais sortis; ils ont jugé que chez nous, comme ailleurs, l'habitude en fait de coutumes, l'emporte souvent sur la raison. Si l'on interrogeoit, dit Hérodote, les différens peuples de la terre, & qu'on leur demandât quelles sont les *loix*, les mœurs, les coutumes les meilleures, chacun ne manqueroit pas de répondre que ce sont les siennes.

Nous avons encore fait voir qu'en général les cérémonies sont très-bonnes & très-utiles, lorsqu'elles sont tout-à-la-fois une profession de foi des dogmes qu'il faut croire, une leçon des vertus que l'on doit pratiquer, & un lien de société qui réunit les hommes: toute la question est donc de savoir si le cérémonial judaïque renfermoit ces trois avantages.

Quant au premier, il est évident, par l'Histoire Sainte, qu'au siècle de Moïse, toutes les nations dont il étoit environné étoient tombées dans le Polythéisme, dans l'idolâtrie & dans tous les désordres qui en sont inséparables. Il étoit donc de son devoir d'inculquer profondément à son peuple le dogme capital d'un seul Dieu, Créateur, Gouverneur de l'univers, Souverain de tous les peuples, Arbitre de tous les événemens; de multiplier les rites qui attestoient cette grande vérité; de défendre tous ceux qui pouvoient y donner atteinte; de mettre ainsi un mur de séparation entre les Hébreux & les Idolâtres. Or, un très-grand nombre des rites qu'il prescrit, tendoient évidemment à ce dessein. Si plusieurs nous paroissent minutieux, c'est que nous ignorons jusqu'à quel point les Idolâtres poussoient la superstition dans les choses même qui avoient le moins de rapport à la religion; mais on peut s'en former une idée, en lisant le poeme d'Hésiode, intitulé: *les travaux & les jours*. Il falloit donc prescrire aux Israélites, dans le plus grand détail, ce qu'ils devoient faire ou éviter; ils n'étoient pas assez instruits pour le discerner eux-mêmes.

Déjà dans l'article précédent, nous avons fait voir que la plupart des rites mosaïques n'étoient pas moins destinés à inspirer aux Juifs les vertus religieuses & sociales, la soumission & la reconnoissance envers Dieu, la charité & l'humanité envers leurs frères, la tempérance, le désintéressement, la modération dans les desirs. En offrant à Dieu la dime & les prémices, un Juif devoit se souvenir que tout vient de Dieu; qu'il faut lui rendre hommages & actions de graces pour tout; que l'homme n'a droit d'user des dons du Créateur qu'autant qu'il est fidèle aux devoirs de religion; il payoit aux Prêtres, aux Lévites & aux pauvres le tribut de sa reconnoissance. La défense d'acheter les fonds à perpétuité, lui faisoit entendre qu'il ne devoit point s'attacher aux biens de ce monde; qu'ils ne faisoient que passer entre ses mains; qu'il devoit se borner à faire valoir, par son travail, les fonds desquels Dieu étoit le vrai propriétaire. Le repos de la terre à chaque septième année, l'obligation d'en abandonner les fruits aux pauvres, aux étrangers, aux veuves, aux orphelins, la dime établie tous les trois ans à leur profit, lui apprenoient à les aimer comme ses frères, à les respecter comme tenant la place de Dieu, & comme revêtus de ses droits. A la vue de la récolte abondante qui arrivoit à la sixième année, pour le dédommager du repos de l'année suivante, il devoit prendre une entière confiance à la Providence, & adorer la fidélité avec laquelle Dieu remplit ses promesses. Aucun Hébreu ne devoit demeurer esclave à perpétuité, parce que tous appartenoient à Dieu, qui les avoit affranchis de la servitude de l'Egypte pour en faire son peuple, & pour ainsi dire, sa famille particulière. Les attentions même de propreté, les purifications, les abstinences, accoutumoient les Juifs à une décence de mœurs, qui ne se trouve point chez les peuples barbares, & qui contribue à réprimer les excès violens des passions.

Peut-on nier que toutes ces *loix*, soit *cérémonielles*, soit *politiques*, n'aient contribué à rendre les Juifs sociables, à entretenir parmi eux l'union, la paix, l'humanité, la douceur des mœurs? Les

attentions de propreté & la salubrité du régime étoient très-nécessaires dans un climat aussi chaud que la Palestine, & dans un voisinage aussi dangereux que celui de l'Egypte. Depuis que ces *loix*, qui paroissent minutieuses, ont été négligées par les Mahométans, l'Egypte & l'Asie sont devenues le foyer de la peste; & plus d'une fois ce fleau, propagé de proche en proche, a ravagé l'Europe entière. Il a fallu des siècles pour extirper en Occident la lèpre apportée de l'Asie par les armées des Croisés. Les précautions que Moïse avoit prises ne furent pas infructueuses, puisque Tacite a remarqué qu'en général, les Juifs étoient sains & vigoureux : *Corpora hominum salubria atque ferentia laborum.*

Ceux qui prétendent que parmi ces pratiques il y en a plusieurs qui sont puériles, superflues, indignes de l'attention d'un sage Législateur, en jugent aussi mal que les mauvais Physiciens, qui, faute de connoître la nature, décident qu'il y a une infinité de choses inutiles ou défectueuses parmi les ouvrages du Créateur.

II. Dès que les *loix cérémonielles* étoient toutes fondées sur des raisons solides, pourquoi auroient-elles été indignes de Dieu? Est-il donc indigne de la sagesse & de la bonté divine de policer, par la religion, une nation qui ne l'est pas encore; de montrer qu'il est le père & le protecteur de la société civile; de donner aux peuples encore barbares le modèle d'une bonne législation? Celle des Juifs auroit contribué au bonheur de tous, s'ils avoient voulu profiter de cette leçon.

Un culte n'est point indigne de la majesté divine, lorsqu'il lui est rendu par obéissance, & avec une intention pure. Il est sans doute fort indifférent à Dieu qu'on lui offre la chair des animaux, les fruits de la terre, ou le pain & le vin travaillés par les hommes; que l'on se découvre la tête ou les pieds pour lui témoigner du respect : mais Dieu a pu prescrire l'un plutôt que l'autre, selon les tems & selon les mœurs d'une nation; & lorsqu'il a ordonné un rite quelconque, ce n'est point à nous de le blâmer, parce qu'il ne s'accorde pas avec nos usages & nos préjugés; alors c'est un abus du terme de le nommer *superstitieux*, puisque ce mot signifie ce que l'homme ajoute de son chef & par caprice à ce qui est commandé. *Voyez* SUPERSTITION.

Mais, dira-t-on, Jésus-Christ, parlant du nouveau culte qu'il vouloit établir, au lieu du culte mosaïque, dit : « Le tems est venu, auquel les » vrais adorateurs adoreront le Père en esprit » & en vérité ». *Joan.* c. 4, ℣. 23. Donc il suppose que les Juifs n'adoroient point ainsi; que le culte étoit défectueux & purement matériel.

Nous convenons qu'un grand nombre de Juifs tomboient dans ce défaut; Jésus-Christ le leur a souvent reproché; il a répété la plainte que Dieu faisoit déjà par Isaïe. « Ce Peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est bien éloi» gné de moi ». *Matt.* c. 15, ℣. 8. Mais c'étoit leur faute, & non celle de la *loi* qui leur ordonnoit d'aimer Dieu, & de le servir de tout leur cœur. *Deut.* c. 6, ℣. 5; c. 10, ℣. 12, &c. Adorer Dieu *en esprit & en vérité*, ce n'est pas l'adorer sans cérémonie; puisque Jésus-Christ lui-même a observé le cérémonial judaïque, il a établi par lui-même le Baptême & l'Eucharistie; il a fait établir par ses Apôtres les autres Sacremens; il leur a donné le Saint-Esprit, en soufflant sur eux; il a béni des enfans par l'imposition des mains, guéri des malades par sa salive & en prononçant des paroles : sont-ce là des superstitions? Adorer en esprit & en vérité, c'est avoir dans l'esprit le sens des cérémonies, & dans le cœur les affections qu'elles doivent inspirer : voilà ce que la plupart des Juifs ne faisoient pas.

Est-on mieux fondé à dire qu'une partie des rites judaïques étoit empruntée des Païens? Spencer, qui l'a ainsi soutenu, *de legib. hebr. ritualib.* 2ᵉ part. *L.* 3, 1ʳᵉ. dissert. n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'il reconnoit que la plupart de ces rites étoient destinés à condamner ceux des Païens, & à en détourner les Juifs. Dieu avoit défendu à ces derniers d'imiter les Egyptiens & les Chananéens. *Lévit.* c. 18, ℣. 2; *Deut.* c. 12, ℣. 30. Aman disoit au Roi Assuérus que la religion juive étoit contraire aux autres. *Esth.* c. 3, ℣. 8. Diodore de Sicile, Manéthon, Strabon, Tacite, Celse en parlent de même. Conserver une partie des rites des idolâtres, eût été un très-mauvais moyen de détourner les Juifs de l'idolâtrie, ç'auroit été plutôt un piége propre à les y faire tomber.

Les preuves que Spencer allègue pour faire voir que plusieurs cérémonies juives étoient en usage chez les Païens, sont très-foibles & tirées d'Ecrivains trop modernes; elles donnent plutôt sujet de penser que les nations voisines des Juifs avoient malicieusement copié plusieurs de leurs cérémonies, afin de débaucher les Juifs, & de les attirer à l'idolâtrie.

Sans recourir à cette supposition, l'on sait qu'une bonne partie des rites mosaïques avoient été pratiqués par les Patriarches, & employés au culte du vrai Dieu, avant que les Païens en eussent abusé pour honorer des Dieux imaginaires : Moïse, en les ramenant à leur destination primitive, ne faisoit que revendiquer un bien qui appartenoit à la vraie religion. Aussi, le sentiment de Spencer a été réfuté par le P. Alexandre. *Hist. Ecclés.* tome 1, p. 404 & suiv.

La plupart des rites que l'on prend pour des imitations ont été évidemment suggérés à tous les peuples par la nature même des choses, par le besoin, par la réflexion sans qu'il ait été nécessaire de les emprunter d'ailleurs. Ainsi, Spencer convient que les offrandes, les sacrifices, les

repas communs, les fêtes, les purifications, les abstinences, les temples, les symboles de la présence divine, ont été communs à tous les peuples. Sont-ce les Egyptiens ou les Chananéens qui les ont portés aux Indiens, aux Lapons, aux Américains, aux Insulaires de la mer du Sud? Il a suffi à tous ces peuples d'avoir la plus légère teinture de bon sens pour comprendre l'énergie & la nécessité de tous ces rites. Mais, Spencer observe très-bien que Moïse en avoit soigneusement écarté toutes les superstitions par lesquelles les idolâtres les avoient altérés.

Il donne pour exemple des rites imités par Moïse, les prophéties & les oracles, le Tabernacle & les Chérubins, les cornes des Autels, la robe de lin des Prêtres, la consécration de la chevelure des Nazaréens, les eaux de jaloufie, la cérémonie du bouc émissaire; cette imitation est-elle prouvée?

Avant que les nations païennes eussent de prétendus Prophètes & des Oracles, Dieu avoit parlé aux Patriarches, leur avoit fait des prédictions & des promesses; il avoit instruit Moïse lui-même; ce Législateur n'avoit donc pas besoin de rien imiter, ni de rien inventer. Au mot ORACLE, en recherchant l'origine de ceux des Païens, nous verrons qu'ils n'avoient rien de commun avec l'oracle des Hébreux.

Il est naturel qu'avant d'avoir des maisons, les Peuples Nomades aient habité sous des tentes; & qu'avant de bâtir des Temples, ils aient eu pour leurs assemblées religieuses des tabernacles portatifs. Or, les Hébreux furent errans dans le désert, pendant quarante ans. Cette circonstance suffisoit donc pour sentir le besoin d'un Tabernacle, dans lequel le peuple pût s'assembler, & où les Prêtres pussent faire leurs fonctions.

Il en étoit de même d'un coffre ou d'une arche destinée à renfermer les symboles de la présence divine. Des voyageurs disent avoir trouvé une espèce d'arche d'alliance dans une des îles de la mer du Sud; les Insulaires l'appelloient *la maison de Dieu;* il n'y a pas d'apparence que cette idée leur soit venue des Egyptiens. Mais, au lieu que chez les Idolâtres, ces sortes de coffres renfermoient des puérilités ou des obscénités, Moïse ne mit dans l'arche d'alliance que les tables de la loi. Spencer n'a pas prouvé qu'il y eut des Chérubins en Egypte, ni ailleurs, & il est forcé de convenir que l'on ne fait pas trop quelle forme avoient ces images ou statues.

On voit, à la vérité, des cornes aux Autels des Grecs & des Romains; mais est-il sûr que les Egyptiens avoient des Autels semblables? Ce n'est pas assez de dire que les Grecs avoient tout emprunté des Egyptiens; cela est faux: rien ne ressemble moins à la sculpture égyptienne, que celle des Grecs.

Pourquoi chercher du mystère dans la robe de lin des Prêtres? Le lin étoit commun en Egypte, & il n'étoit pas rare dans la Palestine; il se blanchit mieux & plus aisément que la laine, il est moins chaud, & par conséquent plus propre aux pays méridionaux. Les riches & les grands le préféroient à la laine; de-là, les robes de lin étoient les habits de cérémonie; elles convenoient donc aux Prêtres.

Dieu avoit réglé & ordonné tout ce que faisoit Moïse; mais il n'avoit commandé que ce qui convenoit le mieux au tems, au lieu, aux circonstances, aux idées généralement reçues.

Chez les Grecs, les longs cheveux embarrassoient les jeunes gens dans la lutte, à la chasse, dans l'action de nager; conséquemment ils les coupoient & les consacroient aux Dieux qui présidoient à ces divers exercices: cela étoit naturel, mais n'avoit rien de commun avec le nazaréat des Hébreux, ni avec les mœurs des Egyptiens.

Spencer n'a pas prouvé que les eaux de jalousie, ni la cérémonie des deux boucs, fussent en usage chez aucun peuple; il a remarqué, au contraire, que le sacrifice de l'un de ces animaux sembloit insulter aux Egyptiens qui adoroient les boucs à Mendès, & que l'oblation de tous les deux, faite à Dieu, condamnoit la doctrine des deux principes, fort commune dans l'Orient. Julien, de son côté, avoit rêvé que cette cérémonie expiatoire des Juifs étoit relative au culte des Dieux *Averrunci;* l'une de ces imaginations n'est pas mieux fondée que l'autre.

D'autres plus téméraires ont dit que le sacrifice de la vache rousse venoit des Egyptiens; mais les Auteurs anciens mieux instruits, comme Hérodote, l. 2, c. 41; Porphyre, *de abstin.* Sect. 1, l. 10, c. 27, nous apprennent que les Egyptiens honoroient les vaches comme consacrées à Isis; & Manéthon reproche aux Juifs de contredire les Egyptiens dans le choix des victimes. *Voyez* VACHE ROUSSE.

Nous sommes obligés de réfuter toutes les vaines conjectures, parce que les incrédules les ont adoptées. Comme il a plû aux Protestans de dire que les cérémonies de l'Eglise Romaine étoient des restes de Paganisme, il n'en a rien coûté pour en dire autant des cérémonies juives; mais en accusant Moïse d'avoir tout copié, ils ne sont eux-mêmes que les copistes des Manichéens & des autres anciens hérétiques. *Voyez* TEMPLE, SACRIFICE, &c.

III. Il n'est pas moins important de détruire le préjugé des Juifs & la trop haute idée qu'ils ont conçue de leur *loi cérémonielle.* Ils prétendent que ce culte extérieur donnoit une vraie sainteté à ceux qui le pratiquoient, qu'il étoit plus méritoire, plus parfait, plus agréable à Dieu que le culte intérieur; il n'est pas vrai, disent-ils, que ce culte fût figuratif, comme les Chrétiens l'ont imaginé; il étoit établi pour lui-même & à cause de sa propre excellence: ainsi, il n'y a aucune

raison de croire que Dieu ait voulu l'abolir pour lui en substituer un autre.

Mais en cela les Juifs contredisent le texte sacré, & s'aveuglent eux-mêmes.

1°. Ils abusent du terme de *sainteté*, qui est très équivoque en hébreu ; en général, il signifie la destination d'une chose ou d'une personne au culte du Seigneur : mais souvent il n'exprime que l'exemption d'une tache ou d'une souillure corporelle. Il est dit d'une femme qui avoit conçu par un crime, qu'elle fut *sanctifiée de son impureté*, c'est-à-dire, qu'elle cessa d'avoir la maladie de son sexe, *II. Reg.* c. 11, ℣. 4. L'eau de jalousie, sur laquelle le Prêtre avoit prononcé des malédictions, est appelée *une eau sainte*. *Num.* c. 5, ℣. 17. Il est dit que la partie de la victime réservée pour le Prêtre, est *sanctifiée au Prêtre*, c. 6, n. 20. Enfin, tout le Peuple Juif est appellé *la multitude des Saints*, c. 16, ℣. 3. *Voyez* SAINT, SAINTETÉ.

Dieu répète souvent aux Juifs, *soyez Saints, parce que je suis Saint ;* mais la sainteté de Dieu & celle des Juifs ne sont pas la même chose. La sainteté de Dieu consiste en ce qu'il ne vouloit souffrir dans son culte ni le crime, ni l'hypocrisie, ni la négligence, ni l'indécence; celle d'un Juif consistoit à éviter tous ces défauts. S'ensuit-il de là qu'il étoit aussi saint, aussi estimable, aussi agréable à Dieu, en faisant des cérémonies, qu'en pratiquant les vertus morales, la justice, la charité, le désintéressement, la chasteté, &c.

2°. Dieu a témoigné hautement le contraire ; il déclare aux Juifs, par Isaïe, que leurs sacrifices, leurs encens, leurs fêtes, leurs assemblées religieuses, lui déplaisent, parce qu'ils sont eux-mêmes vicieux. « Purifiez-vous, leur dit-il ; ôtez » de mes yeux les pensées criminelles, cessez de » faire le mal, apprenez à faire le bien, prati- » quez la justice, soulagez le malheureux opprimé, » soutenez les droits du pupille, prenez la dé- » fense de la veuve ; alors venez disputer contre » moi, dit le Seigneur ; quand vos péchés seroient » rouges comme l'écarlate, vous deviendrez aussi » blancs que la neige ». *Isaïe*, c. 1, ℣. 16 ; c. 66, ℣. 2. La même morale est répétée par Jérémie, c. 7, ℣. 21 ; par Ezéchiel, c. 20, ℣. 5 ; par Michée, c. 6, ℣. 6. Ezéchiel, parlant des *loix cérémonielles*, les nomme *des préceptes qui ne sont pas bons, des loix qui ne peuvent donner la vie*, c. 20, ℣. 25. Dieu a souvent dispensé ses serviteurs d'exécuter des *loix cérémonielles*, jamais il n'a dispensé personne d'observer les *loix morales ;* il est donc absolument faux que les premieres soient meilleures & plus importantes que les secondes.

C'est une absurdité, disent les Juifs, de penser qu'un homme quelconque peut être plus saint & plus agréable à Dieu que Moïse, Samuel, David, & les autres personnages desquels Dieu a déclaré la sainteté. Soit. Par la même raison, il est absurde de soutenir que Moïse, Samuel & David ont été plus saints qu'Hénoch, Noé, Job & d'autres dont Dieu a déclaré la sainteté ; ceux-ci n'étoient cependant ni circoncis, ni sanctifiés par la *loi cérémonielle* des Juifs qui n'existoit pas encore. La vraie sainteté consiste sans doute à exécuter tout ce que Dieu prescrit, soit par la *loi naturelle*, soit par des *loix positives*, & à le faire de la manière & par les motifs qu'il commande ; mais on ne prouvera jamais que tout ce qu'il ordonne par une *loi positive* est meilleur & plus parfait que ce qu'il commande par la *loi naturelle*.

3°. De savoir si la *loi cérémonielle* étoit ou n'étoit pas figurative, c'est une question qui ne peut pas être decidée par la lettre même de la *loi*. Il n'étoit pas convenable qu'en donnant des *loix* aux Hébreux, Dieu leur révélât qu'elles figuroient d'autres *loix* plus parfaites, qui seroient établies dans la suite ; cette prédiction auroit diminué le respect & l'attachement que ce peuple devoit avoir pour ses *loix*, & n'auroit été d'aucune utilité d'ailleurs. Mais le Messie étoit annoncé comme Législateur ; c'étoit donc à lui de révéler aux Juifs ce que leurs pères avoient ignoré, de leur développer le vrai sens de la *loi* & des Prophètes. Or, Jésus-Christ, seul vrai Messie, a déclaré par ses Apôtres que la *loi cérémonielle* étoit, en plusieurs choses, une figure de la *loi nouvelle ;* & tel a été le sentiment des anciens Docteurs Juifs. *Voyez* Galatin, l. 10, & l. 11, c. 1.

Par la nature même de la *loi cérémonielle*, il est évident que son utilité étoit relative & non absolue ; elle convenoit au tems, au lieu, à la situation, au caractère particulier des Juifs ; mais elle ne peut convenir ni à tous les siècles, ni à tous les peuples, ni à tous les climats. Elle n'étoit point figurative en toutes choses, & son principal mérite n'étoit pas de représenter des événemens futurs ; mais on ne peut pas y méconnoitre les figures que S. Paul y a montrées, & que les Pères de l'Eglise y ont unanimement apperçues. *Voyez* l'article précédent, §. 7.

Le préjugé des Juifs, en faveur de leurs cérémonies, est venu en grande partie de la haine & du mépris qu'ils avoient conçus contre les autres nations, lorsque Jésus-Christ parut. Comme ils avoient été tourmentés successivement par les Egyptiens, par les Assyriens, par les Perses, par les Grecs & par les Romains, ils contractèrent une antipathie violente contre les Gentils en général. Ils se persuadèrent que Dieu, uniquement attentif à leur nation, abandonnoit toutes les autres, n'en prenoit pas plus de soin que des brutes ; quelques-uns de leurs Rabbins l'ont dit en propres termes. Ils conclurent qu'aucun homme ne pouvoit prétendre aux bienfaits de Dieu, à moins qu'il ne se fit Juif, qu'il ne reçût la circoncision, & se soumît à toutes les *loix* juives. Cette préoccupation les aveugla sur le sens des prophetes,

prophéties, leur fit méconnoître Jésus-Christ, les indisposa contre l'Evangile, parce que les Gentils étoient admis à la foi aussi-bien que les Juifs.

IV. La question cependant est toujours de savoir si, en donnant aux Juifs la *loi cérémonielle*, le dessein de Dieu étoit qu'elle durât toujours, qu'elle ne fût jamais abrogée ni changée : lui seul a pu nous instruire de sa volonté ; nous ne pouvons la connoitre que par la révélation.

Or, en premier lieu, dans le *Deutéronome*, c. 18, ℣. 15, Dieu promet aux Juifs un Prophète semblable à Moïse, & leur ordonne de l'écouter ; un Prophète ne peut pas ressembler à Moïse, s'il n'est pas Législateur comme lui. Aussi, en parlant du Messie, Isaïe dit que les îles ou les peuples maritimes *attendront sa loi*, c. 42, ℣. 4. Les Docteurs Juifs anciens & modernes en conviennent. *Voyez* Galatin, l. 10, c. 1 ; *Munimen fidei*, 2e partie, c. 20, &c. Comment donc peut-on prétendre que le Messie n'établira pas une *loi* nouvelle ?

En second lieu, Dieu dit aux Juifs par Jérémie : » Je ferai avec la maison d'Israël & de Juda une » nouvelle alliance différente de celle que j'ai faite » avec leurs pères, lorsque je les ai tirés de l'E» gypte, par laquelle j'ai été leur maître, mais » qu'ils ont rompue. Voici l'alliance que je ferai » avec elles : Je mettrai ma *loi* dans leur ame, » & je l'écrirai dans leur cœur ; je serai leur » Dieu, & elles seront mon peuple. Un parti» culier n'enseignera plus son voisin, en lui di» sant, connoissez le Seigneur ; tous me connoî» tront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; » je pardonnerai leurs péchés, & les laisserai dans » l'oubli «. *Jerém.* c. 31, ℣. 31.

Ces différences entre l'une & l'autre alliances sont palpables. En vertu de la première, Dieu étoit le Maître & le Souverain temporel des Juifs ; par la seconde, il sera leur Dieu. Celle-là étoit écrite sur des tables de pierre, & dans les livres de Moïse ; celle-ci sera gravée dans le cœur des hommes. L'ancienne faisoit connoître Dieu aux seuls Juifs, la nouvelle le fera connoître à tous les hommes. L'une ne donnoit point la rémission des péchés, elle les punissoit sévèrement ; l'autre les effacera de manière que Dieu ne s'en souviendra plus. S. Paul a relevé avec raison ces divers caractères, *Hebr.* c. 8, ℣. 8, &c. Les Rabbins prétendent que cette promesse regarde le rétablissement de la république juive, après la captivité de Babylone ; mais alors rien n'est arrivé de ce que Dieu promet par cette prophétie ; aussi les anciens Docteurs Juifs convenoient qu'elle regarde le règne du Messie : elle s'est accomplie en effet à l'avénement de Jésus-Christ.

En troisième lieu, Dieu a fait prédire par ses Prophètes un nouveau sacerdoce, un nouveau sacrifice, un nouveau culte. Selon le Pseaume 109, le sacerdoce du Messie doit être éternel, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. Ce sacerdoce ne sera plus attaché à la naissance ; Isaïe dit que Dieu prendra des Prêtres & des Lévites *parmi les nations*, c. 66, n. 21. Ils n'exerceront plus leurs fonctions, comme les anciens, dans le Temple de Jérusalem, mais *en tout lieu*, selon la prédiction de Malachie, c. 1, ℣. 10. Daniel déclare qu'après la mort du Messie les victimes, les sacrifices, le Temple, seront détruits pour toujours, c. 9, ℣. 27.

En quatrième lieu, la *loi cérémonielle* étoit évidemment destinée à séparer les Juifs des autres nations ; c'est pour cela même qu'elle étoit imposée aux seuls Juifs : » Vous serez, leur avoit dit le » Seigneur, ma possession séparée de tous les » autres peuples, *Exode*, c. 19, ℣. 5. Or, Dieu » a déclaré qu'à la venue du Messie toutes les » nations seroient appellées à le connoître, à » l'adorer, à observer sa *loi* ; les Juifs en con» viennent «. Il est donc impossible qu'à cette époque Dieu ait voulu conserver une *loi* destinée à séparer les Juifs des autres nations.

Il n'est pas moins absurde de vouloir assujettir tous les peuples à la *loi cérémonielle* de Moïse. Celle-ci, comme nous l'avons déja remarqué, n'avoit qu'une utilité relative au tems, au climat, à la situation particulière des Juifs. Le culte mosaïque fut attaché exclusivement au Tabernacle, & ensuite au Temple de Jérusalem ; il étoit défendu de faire des offrandes & des sacrifices ailleurs. La *loi* régloit le droit civil & politique des Juifs, aussi-bien que le culte religieux. Or, il est impossible que ce qui convenoit à un peuple renfermé dans la Palestine, convienne aux habitans de toutes les contrées de l'univers, que toutes les nations du monde aient le même droit civil & politique, les mêmes mœurs & les mêmes usages. Il est impossible que les habitans de la Chine, du Congo, de l'Amérique, des îles du Sud, soient obligés de venir à Jérusalem offrir des sacrifices, célébrer des fêtes, observer des cérémonies. Il est déja difficile de montrer l'utilité de la *loi cérémonielle* pour les Juifs, comment en prouveroit-on l'utilité pour le monde entier ?

Enfin le meilleur interprète des prédictions & des desseins de Dieu est l'événement. Depuis dix-sept cens ans, Dieu a banni les Juifs de la terre promise ; il a permis que le Temple fût détruit, & aucune puissance humaine n'a pu le reconstruire ; il a rendu impossible le rétablissement de la république juive. Sa constitution dépendoit essentiellement des généalogies ; or, celles des Juifs sont tellement confondues, leur sang est tellement mêlé, qu'aucun Juif ne peut montrer de quelle tribu il est ; aucun ne peut prouver qu'il descend de Lévi, & qu'il a droit au Sacerdoce ; le Messie même, que les Juifs attendent, ne pourroit faire voir qu'il est né du sang de David. Dieu avoit promis de combler la nation juive de prospérités tant qu'elle seroit fidelle à sa *loi* ; telle est la sanction qu'il lui avoit donnée : or, depuis

dix-sept siècles, Dieu n'exécute plus cette promesse; les Juifs en conviennent & en gémissent; donc Dieu ne leur impose plus la *loi* qu'il avoit donnée à leurs pères.

Ils ont beau dire que, selon les livres saints, Dieu a établi la *loi à perpétuité*, *pour toujours*, pour jamais, pour toute la suite des générations, pour tant que la nation juive subsistera, qu'il leur a défendu d'y rien ajouter, ni d'en rien retrancher : dans le style des Ecrivains sacrés, tous ces termes ne signifient souvent qu'une durée indéterminée. Ainsi la mère de Samuel le consacra au service du Temple *pour jamais*, c'est-à-dire pour toute sa vie, *I. Reg.* c. 1, ℣. 22. L'esclave auquel on avoit percé l'oreille devoit demeurer en servitude *à perpétuité*, c'est-à-dire jusqu'au jubilé, *Deut.* c. 15, ℣. 17. Dieu avoit promis à David que sa postérité dureroit *éternellement*, *Ps.* 88, ℣. 37; elle est cependant éteinte depuis dix-sept siècles. Moïse, en disant aux Juifs qu'ils doivent observer leur *loi dans la terre que Dieu leur donnera*, *Deut.* c. 12, ℣. 1, fait assez entendre qu'ils ne pourront plus l'observer lorsqu'ils n'y seront plus. Mais il n'étoit pas à propos de révéler plus clairement aux Juifs que les *loix cérémonielles* devoient cesser un jour & faire place à un culte plus parfait; ils y auroient été moins attachés, & ils n'étoient déja que trop enclins à les violer, pour se livrer aux superstitions de leurs voisins.

V. Est-il vrai que Jésus-Christ n'avoit pas dessein d'abolir la *loi cérémonielle*, qu'il ne l'avoit pas témoigné à ses Apôtres, que S. Paul est le seul auteur de ce changement? Quelques Juifs lui ont fait ce reproche, & les incrédules l'ont répété avec affectation; c'est de Jésus-Christ même que nous devons apprendre ce qu'il a voulu faire.

Il dit : « La *loi* & les Prophètes ont duré jusqu'à Jean-Baptiste; dès ce moment le royaume de Dieu est annoncé, & tous lui font violence; mais le ciel & la terre passeront plutôt qu'il ne tombera un seul point de la *loi* », *Luc*, c. 16, ℣. 16. Que signifie le *royaume de Dieu*, qui succède à la *loi* & aux Prophètes, sinon le règne du Messie, & en quel sens est-il Roi, s'il n'est pas Législateur? Il dit qu'il est venu, non pour détruire la *loi* & les Prophètes, mais pour les accomplir, *Matt.* c. 5, ℣. 17. Il parloit de la *loi morale*, & il en développoit le vrai sens; il accomplissoit en effet tout ce qui étoit dit de lui dans la *loi* & dans les Prophètes, puisqu'il est annoncé dans la *loi* comme *semblable à Moïse*, & dans les Prophètes comme *donnant sa loi aux nations*. Dans ce sens, il n'a donc pas fait *tomber un seul point de la loi*.

Mais quand il est question des *loix cérémonielles*, du sabbat, des ablutions, des abstinences, &c., il reproche aux Pharisiens d'y attacher plus d'importance qu'à la *loi morale;* il déclare qu'il est le maître de dispenser du sabbat, *Matt*, c. 12, ℣. 8, &c. C'est ce qui indisposa le plus contre lui les Chefs de la nation juive.

Comment les Apôtres, instruits par ce divin Maître, auroient-ils pu penser à conserver les cérémonies judaïques? Ils les observoient, comme Jésus-Christ les avoit observées lui-même, pour ne pas troubler l'ordre public; mais, dans le Concile de Jérusalem, ils décidèrent d'une voix unanime que les Gentils convertis n'y étoient point obligés, *Act.* c. 15, ℣. 10 & 28. Ils ne firent pas un décret positif pour abroger la *loi cérémonielle*, parce que la république juive subsistoit encore, & que cette *loi* tenoit à l'ordre public, parce que les Chefs de la nation n'étoient pas encore dépouillés de leur autorité à cet égard, parce que les Apôtres savoient que Dieu rendroit bientôt la pratique de cette *loi* impossible, par la destruction de Jérusalem que Jésus-Christ avoit prédite, par la ruine du Temple, par la dispersion des Juifs, par la dévastation de la Judée. Sur ce point, il n'y eut aucune dispute entre S. Paul & les autres Apôtres. *Voyez* S. PAUL.

C'est donc très mal-à-propos que les incrédules, après avoir déprimé tant qu'ils ont pu les *loix cérémonielles*, se sont réunis aux Juifs pour soutenir que Jésus-Christ n'avoit jamais pensé à les détruire; il en a prédit assez clairement la destruction, en annonçant celle de Jérusalem & du Temple; les Apôtres n'ont fait que suivre ses instructions, lorsqu'ils ont déclaré que l'observation de ces *loix* étoit devenue très-inutile au salut. L'obstination des Juifs à en soutenir la perpétuité, lors même qu'ils ne peuvent plus les observer, ne prouve que leur aveuglement & leur opiniâtreté. *Voyez* JUDAÏSANS, JUDAÏSME.

LOIX JUDICIAIRES, CIVILES ET POLITIQUES DES JUIFS. Cet article tient plus à la Jurisprudence qu'à la Théologie; mais la témérité avec laquelle les incrédules ont attaqué toutes les *loix* de Moïse sans les connoître, & sans être en état d'en juger, nous force de faire une ou deux réflexions à ce sujet. Leur intention a été de rendre suspecte la mission du Législateur; il est de notre devoir d'en prendre la défense.

Nous n'entreprendrons pas de justifier en détail les *loix civiles des Juifs*, il faudroit un volume entier. D'ailleurs cette apologie a été faite de nos jours d'une manière capable de satisfaire tous les esprits non prévenus, & de fermer la bouche aux Censeurs imprudens. Voyez *Lettres de quelques Juifs*, &c., 5e. édit., 4e. part., tome 3, lettre 2 & suiv. En comparant les *loix civiles* de Moïse avec celles des autres peuples, l'Auteur de cet ouvrage montre la sagesse & la supériorité des premières; il répond aux objections par lesquelles on a voulu les attaquer.

Tout homme raisonnable qui voudra suivre cette comparaison, sera étonné de ce que trois mille trois cens ans avant nous un seul homme a pu

enfanter d'un seul coup une législation aussi complette, aussi bien adaptée au tems, au lieu, aux circonstances, au génie du peuple auquel elle étoit destinée. Chez les autres nations, la législation n'a été formée que par pièces; on a fait de nouvelles *loix* à mesure que l'on en a senti le besoin; sans cesse il a fallu y toucher, les modifier, les corriger, les changer. Celles de Moïse n'ont reçu aucune altération pendant quinze cens ans; il étoit sévèrement défendu d'y rien ajouter ni d'en rien retrancher. Elles n'ont cessé d'avoir lieu que quand le peuple, pour lequel elles étoient faites, a été dispersé dans le monde entier. Ce phénomène suffit pour démontrer que le Législateur étoit non-seulement l'homme le plus sage & le plus éclairé de son siècle, mais qu'il étoit inspiré de Dieu.

Vingt fois les Juifs ont voulu secouer le joug de leurs *loix*, autant de fois les malheurs qu'ils ont essuyés les ont forcés de revenir à l'obéissance, & Moïse le leur avoit prédit, *Deut.* c. 28 & suiv. Les Rois d'Israël ont pu réussir à faire enfreindre les *loix religieuses*, en plongeant dix tribus dans l'idolâtrie; mais ils n'ont pas osé toucher au droit civil établi par Moïse, ni forger d'autres *loix*. Vainement ceux d'Assyrie ont transplanté la nation presqu'entière à cent lieues de sa patrie, & l'ont retenue captive pendant soixante-dix ans; les Perses n'ont paru renverser la monarchie Assyrienne que pour rendre aux Juifs la liberté de retourner chez eux, de faire revivre leur religion & leurs *loix*. Les Antiochus ont inutilement employé toute leur puissance pour les anéantir, ils y ont échoué; cet édifice, construit par la main de Dieu, n'a été renversé qu'au moment que Dieu avoit marqué pour sa ruine, & qu'il avoit prédit par ses Prophètes.

Ici l'incrédulité a beau s'armer de Pyrrhonisme, de sarcasmes, d'un mépris affecté, ressource ordinaire de l'ignorance, elle ne détruira jamais l'impression que fait sur tout homme sensé ce phénomène unique, auquel on ne voit rien de semblable dans l'univers entier.

Loi orale, *loi* traditionnelle des Juifs. Si l'on en croit leurs Docteurs, lorsque Dieu donna sa *loi* à Moïse sur le mont Sinaï, il ne lui enseigna pas seulement la substance des préceptes, mais il lui en donna l'explication; il lui commanda de mettre ces préceptes par écrit, & d'en donner de vive voix l'explication à son frère Aaron, & aux anciens du peuple; ceux-ci l'ont transmise de même à leurs successeurs. Ainsi, disent-ils, la *loi orale* a passé de bouche en bouche depuis Moïse jusqu'à Rabbi Juda Haccadosh, ou le *Saint*, Chef de l'école de Tibériade, qui vivoit sous l'Empereur Adrien, & qui la mit par écrit vers l'an 150 de l'ère chrétienne. Cet ouvrage est ce qu'ils nomment la *Mischna*, & il y en a un ample commentaire, qu'ils appellent la *Gémare;* l'une & l'autre réunies font un recueil énorme appellé le *Talmud*. *Voyez* ces mots.

Les Juifs ont dressé fort sérieusement la liste de tous les personnages qui, de siècle en siècle, ont transmis la *loi orale*, depuis Moïse jusqu'à Rabbi Juda; on peut la voir dans Prideaux, tome 1, l. 5, p. 220; c'est une pure imagination. Ils ont moins de respect pour la *loi écrite* que pour cette prétendue *loi orale;* ils disent que celle-ci supplée tout ce qui manque à la première, & en lève toutes les difficultés, qu'elle vient de Dieu aussi certainement que la *loi écrite*. Dans la réalité, c'est un fatras de puérilités, de fables & d'inepties; la secte de Juifs, que l'on nomme *Caraïtes*, rejette ces prétendnes traditions, & n'en fait aucun cas.

Ainsi pendant que les Docteurs Juifs insistent sur la défense que Dieu avoit faite de rien ajouter à sa *loi*, & d'en rien retrancher, *Deut.* c. 12, ℣. 42; pendant qu'ils soutiennent que le Messie ne peut pas avoir l'autorité d'y déroger, ils l'ont eux-mêmes surchargée & défigurée par leurs traditions; Jésus-Christ le leur a reproché plus d'une fois, *Matt.* c. 15, ℣. 3, &c.

D'abord il n'est fait aucune mention de cette prétendue *loi orale* dans les livres saints; toutes les fois qu'il y est parlé de la *loi de Dieu*, cela s'entend évidemment de la *loi écrite*. Dans les cas de doute & d'incertitude, Moïse lui-même étoit obligé de consulter le Seigneur; cela n'auroit pas été nécessaire, si Dieu lui avoit donné une explication aussi détaillée de la *loi* que celle du Talmud, qui remplit douze volumes *in-folio*. Outre l'impossibilité de retenir par mémoire cette énorme compilation, comment se persuader que les Docteurs Juifs, qui, sous le Roi Josias, avoient tellement laissé oublier la *loi* au peuple, qu'il fut tout étonné d'entendre lire l'exemplaire qui fut retrouvé dans le Temple, aient fidèlement conservé le souvenir des traditions du Talmud? *IV. Reg.* c. 22, ℣. 10; *II. Paral.* c. 34, ℣. 14. Dieu, sans doute, n'auroit pas attendu seize siècles pour les faire écrire, s'il avoit voulu qu'elles fussent observées aussi exactement que la *loi écrite*.

Les Auteurs Protestans qui ont réfuté les visions des Juifs touchant la *loi orale*, n'ont pas manqué d'y comparer les traditions de l'Eglise Romaine, de dire qu'à l'exemple des Juifs les Catholiques ont réduit toute la religion chrétienne à la tradition, & se servent des mêmes raisons que les Juifs pour en prouver la nécessité.

Il auroit fallu, pour justifier ce parallèle, citer au moins un exemple d'une tradition catholique évidemment contraire à la *loi de Dieu*, ou aussi ridicule en elle-même que sont la plupart de celles des Juifs. Limborch, en réfutant Orobio, lui reproche qu'en Espagne les Juifs croient, en vertu de leur tradition, qu'il leur est permis de feindre qu'ils sont Chrétiens, de l'attester par serment, de violer tous les préceptes de leur *loi*, dont l'observation les feroit reconnoître pour Juifs, *Amica*

collatio, p. 306. Les Catholiques ont-ils quelque tradition qui autorise un crime semblable?

Les traditions des Juifs ne paroissent dans aucun des livres qui ont été écrits pendant seize cens quarante ans, depuis Moïse jusqu'au Rabbin Juda; les traditions citées par les Catholiques sont couchées dans les écrits des Pères qui ont succédé immédiatement aux Apôtres, & dans les livres de ceux qui sont venus après. Il est incertain si le dernier des Apôtres étoit mort lorsque l'épître de S. Barnabé & les deux lettres de S. Clément ont été écrites. Celles de S. Ignace & de S. Polycarpe sont venues immédiatement après. Ce sont les Ecrivains du quatrième siècle qui nous ont conservé les extraits & les fragmens des ouvrages des trois premiers, qui ont péri dans la suite. Les rites & les usages de ces tems-là sont consignés dans les Canons des Apôtres, & dans ceux des Conciles tenus pour lors. Il n'y a donc point ici de vuide comme chez les Juifs, tout a été écrit, sinon par les Apôtres, du moins par leurs Disciples, ou par les successeurs de ces derniers. Les traditions qu'ils nous ont laissées ne sont pas en assez grand nombre pour surcharger la mémoire; en quoi ressemblent-elles à celles des Juifs?

Les Protestans eux-mêmes ont beau fronder les traditions, ils ont été forcés d'y recourir dans toutes leurs disputes contre les Sociniens & contre les Anabaptistes. Ils baptisent les enfans, ils observent le Dimanche, ils célèbrent la Pâque, ils font le signe de la croix; les Anglicans ont conservé le Carême comme une tradition apostolique, ils respectent les Canons des Apôtres. Peuvent-ils montrer dans l'Ecriture-Sainte les *loix* qui ordonnent ces usages? Les Sociniens leur ont souvent fait cette question, & les Juifs peuvent la renouveller. Prideaux, bon Anglican, ne l'ignoroit pas, non plus que Limborch; le reproche qu'ils font aux Catholiques retombe sur eux-mêmes. *Voyez* TRADITION.

LOI CHRÉTIENNE, LOI DE GRACE, LOI NOUVELLE. C'est ainsi que l'on désigne les *loix* que Dieu a données aux hommes par Jésus-Christ, & qui sont renfermées dans l'Evangile.

Nous avons à examiner si l'Evangile est véritablement une *loi*, si nous devons & si nous pouvons l'observer, si cette *loi* divine a contribué en quelque chose à perfectionner les *loix* humaines. Devrions-nous être obligés d'entrer dans cette discussion?

Nous ne savons pas si les Calvinistes sont encore aujourd'hui dans l'opinion de Calvin, qui a refusé à Jésus-Christ la qualité de Législateur, & qui a soutenu que ce divin Maître n'a point imposé aux hommes de *loix nouvelles*, *Antidot. Sinod. Trident.*, Can. 20 & 21. Son dessein étoit-il de justifier l'entêtement des Juifs? Nous avons prouvé contr'eux que le Messie étoit annoncé sous l'auguste qualité de Législateur. Jésus-Christ lui-même a dit à ses Apôtres: » Je vous donne un commandement nouveau, qui est de vous aimer les » uns les autres comme je vous ai aimé «, *Joan.* c. 13, ℣. 34. Le commandement d'aimer le prochain est aussi ancien que le monde; mais il n'étoit formellement ordonné à personne de donner sa vie pour le salut de ses semblables, comme Jésus-Christ l'a fait, & comme tout Chrétien est obligé de le faire lorsque cela est nécessaire. Il leur dit: » Vous serez mes amis, si vous faites » ce que je vous commande «, ch. 15, ℣. 14. Lorsqu'il a ordonné à tous les fidèles de recevoir le Baptême & l'Eucharistie, n'a-t-il pas fait deux *loix nouvelles*, selon la croyance même des Protestans? Lorsque les Apôtres ont décidé, dans le Concile de Jérusalem, que les Gentils n'étoient point tenus à observer le cérémonial judaïque, ils ont porté par-là même une *loi* qui défendoit d'y assujettir les fidèles; S. Paul le suppose ainsi dans son Epître aux Galates, & il nomme l'Evangile la *loi de Jésus Christ*, *Galat.* c. 6, ℣. 2; *I. Cor.* c. 9, ℣. 21, &c.

Mais les Calvinistes n'ont pas encore renoncé tous à une autre erreur soutenue par les Chefs de la réforme, & dont la précédente n'est qu'une conséquence. Ils prétendent que l'homme est *justifié* ou rendu juste par la foi, & non par son obéissance à la *loi de Dieu*; qu'il est impossible à l'homme d'accomplir parfaitement cette *loi*; que toutes ses œuvres, loin d'être méritoires, sont de vrais péchés; mais que Dieu ne les impute point à ceux qui ont la foi. Ils disent que, selon S. Paul, la *loi n'est pas imposée au juste*, qu'ainsi, à proprement parler, le Chrétien n'est pas plus obligé aux *loix du Décalogue* qu'à toutes les autres *loix de Moïse*; & c'est en cela qu'ils font consister la *liberté chrétienne*. Sous ce titre, & au mot JUSTIFICATION, nous avons déja réfuté cette erreur.

N'est-ce pas une impiété de soutenir que Dieu nous impose des *loix*, & nous commande des choses qu'il ne nous est pas possible d'observer? Moïse rejettoit déja cette folle pensée, en disant aux Juifs: » La *loi* que je vous impose aujourd'hui » n'est ni au-dessus de vous, ni loin de vous.... » mais près de vous, dans votre bouche & dans » votre cœur, afin que vous l'accomplissiez «, *Deut.* c. 30, ℣. 11. Certainement Dieu n'impose pas aux Chrétiens un joug plus insupportable qu'aux Juifs; Jésus-Christ nous assure que son joug est doux, & son fardeau léger, *Matt.* c. 11, ℣. 30. Mais cette douceur ne consiste pas en ce qu'il nous affranchit de toute *loi*.

A la vérité, il nous est impossible de le porter par nos forces naturelles, comme le vouloient les Pélagiens; mais il nous est possible de le faire avec le secours de la grace: or, à l'article GRACE, §. 3, nous avons prouvé que Dieu l'accorde par les mérites de Jésus-Christ, afin de nous faire accomplir ce qu'il nous commande.

Ce divin Maître dit : » Celui qui m'aime, gar» dera mes commandemens «, *Joan.* c. 14, ℣. 21 & 23. S. Paul dit dans le même sens : » Celui » qui aime le prochain, a rempli la *loi* «. *Rom.* c. 13, ℣. 8. Cela est vrai, repondent les Protestans; mais nous ne pouvons aimer Dieu autant que nous le devons.

Nouvelle absurdité de supposer que Dieu nous oblige à l'aimer plus que nous ne pouvons, & qu'il ne nous donne pas la grace, afin que nous puissions l'aimer autant que nous le devons. Saint Paul enseigne le contraire, en disant : » je puis » tout en celui qui me fortifie «, *Philipp.* c. 4, ℣. 13. » Dieu, fidèle à ses promesses, ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces «, *I. Cor.* c. 10, ℣. 13.

Que Jésus-Christ n'ait abrogé aucun des préceptes du Decalogue, que les Chrétiens soient obligés de l'observer aussi bien que les Juifs, sous peine de damnation, c'est une vérité si clairement établie dans l'Évangile, que l'on ne peut trop s'étonner de la témérité de ceux qui la contestent. Dans son Sermon sur la montagne, le Sauveur rappelle ces préceptes, les explique, les confirme, y ajoute des conseils de perfection; il déclare qu'il n'est pas venu détruire la *loi*, ni les Prophètes, mais les accomplir; que celui qui en dissoudra un seul, & l'enseignera ainsi aux hommes, sera le dernier dans le royaume des cieux; que, pour entrer dans ce royaume, ce n'est pas assez de lui dire, Seigneur, Seigneur, mais qu'il faut accomplir la volonté de son père; que celui qui écoute ses paroles, & ne les exécute point, est un insensé dont la perte est assurée, &c. *Matt.* c. 5, 6, 7.

Quand on lui demande ce qu'il faut faire pour avoir la vie éternelle, il répond : *gardez mes commandemens*; cette réponse seroit absurde, s'il étoit impossible de les garder. En annonçant ce qu'il fera au jugement dernier, il dit qu'il appellera au bonheur éternel ceux qui ont pratiqué des œuvres de charité, & qu'il envoiera au feu éternel ceux qui ont négligé d'en faire, *Matt.* c. 25, ℣. 34. Lorsque les Disciples, étonnés de la févérité de sa morale, disent : *Qui pourra donc être sauvé?* il répond que cela est impossible aux hommes, mais que tout est possible avec Dieu, c. 19, ℣. 26. Ainsi il enseigne tout à-la-fois la nécessité d'observer la *loi divine*, & la possibilité de le faire avec la grace de Dieu.

Il n'est donc pas vrai que les œuvres ainsi faites soient des péchés; Jésus-Christ au contraire les nomme *justice*, & leur promet *récompense* dans le ciel, c. 6, ℣. 1. S. Paul les compare au travail du Laboureur, qui est récompensé ou payé par une abondante moisson, *II. Cor.* c. 9, ℣. 6; *Galat.* c. 6, ℣. 7, &c.

A la vérité, cet Apôtre dit que *la loi n'est pas imposée au juste*, *I. Tim.* c. 1, ℣. 7; mais de quelle *loi* parle-t-il? De la *loi ancienne*, de la *loi* qui menaçoit & punissoit, par des peines afflictives, les hommes injustes, rebelles, impies, &c. *ibid.* C'est celle-là que S. Paul entend ordinairement, lorsqu'il dit simplement la *loi*. Or, cette *loi pénale* étoit abrogée par l'Evangile. Mais il n'en étoit pas de même de la *loi morale*; S. Paul, parlant de cette dernière, dit : » Détruisons-nous donc » la *loi* par la foi? Non, nous l'établissons au » contraire «, *Rom.* c. 3, ℣. 31.

En effet, qu'entend S. Paul par *la foi?* Il entend non-seulement la docilité à la parole de Dieu, mais la confiance à ses promesses, & l'obéissance à ses ordres; c'est ainsi qu'il caractérise la foi d'Abraham & des Patriarches; c'est en cela qu'il la propose pour modèle aux fidèles, *Hébr.* c. 11 & 12. La foi, prise dans ce sens, loin d'emporter exemption de la *loi divine*, renferme au contraire la fidélité à l'exécuter : en quel sens celui qui a cette foi peut il être affranchi de la *loi?* S. Paul, loin de concevoir la foi justifiante à la manière des Protestans, réfute complettement leurs erreurs. *Voyez* ŒUVRES.

Le Concile de Trente les a donc justement proscrites, en frappant d'anathême ceux qui disent qu'il est impossible à l'homme justifié, & secouru par la grace, d'observer les commandemens de Dieu; ceux qui enseignent que l'Evangile ne commande que la foi, que le reste est indifferent, que le Décalogue ne concerne en rien les Chrétiens; que Jésus-Christ a été donné aux hommes comme un Rédempteur auquel ils doivent se confier, & non comme un Législateur auquel ils doivent obéir; que, par le Baptême, un Chrétien contracte la seule obligation de croire, & non celle d'observer toute la *loi* de Jésus-Christ, &c. Sess. 6, *de Justif.*, Can. 18, 19, 21; Sess. 7, *de Bapt.*, Can. 7.

On ne doit pas être surpris de ce qu'à l'exemple des Protestans plusieurs incrédules ont soutenu que la *loi évangélique* est, dans une infinité de choses, d'une févérité outrée, & au-dessus des forces de l'humanité, qu'elle ne convient qu'à des Moines, ou à quelques Misantropes ennemis d'eux-mêmes & de la société. Une preuve démonstrative du contraire, c'est qu'un grand nombre de Saints de tous les états, de tous les âges & de tous les sexes, en ont parfaitement accompli tous les préceptes, & que, malgré la corruption du siècle, plusieurs Chrétiens fervens les observent encore, sans être pour cela ennemis d'eux-mêmes, ni de la société. *Voyez* MORALE CHRÉTIENNE.

A l'article LOI MOSAÏQUE, §. 6, nous avons montré la différence qu'il y a entre cette *loi* ancienne & la *loi nouvelle*, la supériorité & l'excellence de celle-ci, soit par rapport au culte qu'elle nous ordonne de rendre à Dieu, soit relativement aux devoirs qu'elle nous prescrit envers le prochain, soit à l'égard des vertus que nous devons pratiquer pour notre propre perfection & notre bonheur.

En comparant les *loix* de l'Evangile à celles de Moïse & à celles qui avoient été données aux

Patriarches dans le premier âge du monde, on voit que celles-ci étoient adaptées au besoin & à l'état des familles encore nomades & isolées, que celles de Moïse étoient destinées à réunir les Hébreux en société nationale & civile; au lieu que Jésus-Christ a donné les siennes pour les peuples déjà civilisés & capables de former entr'eux une société religieuse universelle.

De-là même il s'ensuit que Jésus-Christ n'a point dû ajouter de *loix* civiles ni politiques aux *loix* morales & religieuses qu'il a établies, parce que celles-ci s'accordent très-bien avec toute législation raisonnable & conforme au bien de l'humanité. Mais en ordonnant à tous les hommes d'obéir aux Souverains & à leurs *loix*, il a enseigné des maximes capables de corriger & de perfectionner les *loix* civiles de tous les peuples. Les Législateurs Indiens sur les bords du Gange, Zoroastre chez les Perses, Mahomet chez les Arabes, ont fait des *loix* civiles aussi-bien que des institutions religieuses; quand les unes & les autres seroient convenables au sol & au climat pour lequel elles ont été faites, ce qui n'est point, elles seroient sujettes aux plus grands inconvéniens, si on les transplantoit ailleurs. Jésus-Christ, plus sage, & qui vouloit que son Evangile fit le bonheur de toutes les nations, n'a posé que les grands principes de morale qui ont rendu meilleures les *loix* de toutes celles qui ont embrassé le Christianisme.

Ce fait, vainement contesté par les incrédules, est aisé à prouver par la réforme que fit le premier Empereur Chrétien dans les *loix* romaines qui sont devenues celles de l'Europe entière. Nous puiserons nos preuves dans le Code Théodosien & dans les Auteurs Païens cités par Tillemont.

1°. Loin d'imiter le despotisme de ses prédécesseurs, Constantin mit des bornes à son autorité; il ordonna que les anciennes *loix* prévaudroient à tous les rescrits de l'Empereur, de quelque manière qu'ils eussent été obtenus; que les Juges se conformeroient au texte des *loix*, & que les rescrits n'auroient aucune force contre la sentence des Juges. Il ôta aux esclaves & aux fermiers du Prince la liberté de décliner la jurisdiction des Juges ordinaires. Il donna aux Gouverneurs des provinces le pouvoir de punir les nobles & les officiers coupables, d'usurpation ou d'autres crimes, sans que ceux-ci pussent demander leur renvoi pardevant le Préfet de Rome, ou pardevant l'Empereur. Les abus contraires avoient prévalu sous les règnes précédens. *Cod. Théod.* l. 1, tit. 2, n. 1; l. 2, tit. 1, n. 1; l. 4, tit. 6, n. 1; l. 9, tit. 1, n. 1.

2°. Il adoucit le sort des esclaves & favorisa les affranchissemens. En 314, il donna un édit qui rendoit la liberté à tous les citoyens que Maxence avoit injustement condamnés à l'esclavage. En 316, il permit aux maîtres d'affranchir leurs esclaves dans l'Eglise, ou pardevant l'Evêque, & aux Clercs d'affranchir les leurs par testament; quelques Philosophes modernes ont osé blâmer cette sage conduite. Il soumit à la peine des homicides tout maître qui seroit convaincu d'avoir tué volontairement son esclave. *Cod. Théod.* l. 9, tit. 12, n. 1 & 2. Tillem. *Vie de Const.* art. 36, 40, 46.

3°. Il modéra les supplices, il abolit celui de la croix & de la fraction des jambes, il fit envoyer aux mines ceux qui étoient condamnés à se battre comme gladiateurs, il défendit de les marquer au visage & au front, il ne voulut pas que personne fût condamné à mort sans preuves suffisantes. En différentes circonstances, il fit grace aux criminels, excepté aux homicides, aux empoisonneurs & aux adultères *Cod. Théod.* l. 9, tit. 38 & 56; l. 15, tit. 12, &c.

4°. Il réprima les concussions des Magistrats & des Officiers publics, qui se faisoient payer pour leurs fonctions, & qui vexoient les plaideurs par le délai de la justice. Il permit à tous ses sujets d'accuser les Gouverneurs & les Officiers des provinces, pourvu que les plaintes fussent appuyées de preuves. Il mit les pupilles & les mineurs à couvert des vexations de leurs tuteurs & curateurs; il ne voulut pas que l'on forçât les pupilles, les veuves, les malades, les impotens, à plaider hors de leur province. L. 1, tit. 6, n. 1; tit. 9, n. 2; l. 2, tit. 4, n. 1; tit. 6, n. 2; l. 9, tit. 1, n. 4.

5°. L'an 331, il fit pour toujours la remise du quart des impôts, & fit faire de nouveaux arpentages des terres, afin de rendre plus juste la répartition des charges. Il supprima toute violence dans l'exaction des deniers publics; il défendit de mettre en prison ou à la torture les débiteurs du fisc, de saisir pour ce sujet les esclaves ou les animaux servant à l'agriculture, de retenir les prisonniers dans des lieux infects & mal sains. L. 16, tit. 2, n. 3 & 6; Tillem. art. 38, 40 & 43.

6°. En ôtant aux hommes mariés la liberté d'avoir des concubines, il pourvut au sort des enfans naturels, & il est le premier Empereur qui se soit occupé de ce soin. Il ordonna que les enfans des pauvres fussent nourris aux dépens du public, afin d'ôter aux pères la tentation de les tuer, de les vendre, ou de les exposer, comme c'étoit l'usage. Il statua des peines contre l'usure excessive, contre le rapt, contre la magie noire & malfaisante, contre la consultation des aruspices. En défendant les sacrifices des Païens, il ne voulut pas que l'on usât de violence contr'eux. *Cod. Théod.* l. 4, tit. 6, n. 1; l. 9, tit. 16; Tillem. art. 38, 42, 44, 53; Libanius, *orat.* 14.

Déjà l'an 312, après sa victoire, il avoit fait grace à ceux qui avoient suivi le parti de Maxence, & il avoit élevé aux dignités ceux qui avoient du mérite, *Liban. orat.* 12. A la guerre, il épargna le sang des ennemis & ordonna de pardonner aux vaincus; il promit une somme d'argent pour chaque homme qui lui seroit amené vivant. Il cassa les soldats Prétoriens qui avoient trempé

plus d'une fois leurs mains dans le sang des Empereurs, & avoient mis l'Empire à l'encan. Aurel. Victor, p. 526; Zozime, l. 2, p. 677. Il créa deux Maîtres de la milice, & réduisit les Préfets du Prétoire au rang de simples Magistrats; depuis cette réforme, les Empereurs n'ont plus été massacrés par les soldats. Pour repeupler les frontières de l'Empire, il donna retraite à trois cens mille Sarmates, chassés de leur pays par d'autres Barbares, & leur fit distribuer des terres.

Lorsque les calomniateurs du Christianisme viennent nous demander si depuis l'établissement de cette religion les hommes ont été meilleurs ou plus heureux, les Souverains moins avares & moins sanguinaires, les crimes plus rares, les supplices moins cruels, les *loix* plus sages, nous sommes en droit de les renvoyer au Code Théodosien, qui a réglé pendant plusieurs siècles la Jurisprudence de l'Europe, & qui est le canevas de celui de Justinien. C'est depuis Constantin seulement que les *loix* romaines ont eu une forme fixe & constante, & ce Prince est d'autant plus louable, que c'est lui-même qui écrivoit & rédigeoit ses *loix*. Tel est néanmoins le personnage contre lequel les incrédules ont exhalé leur bile, parce qu'il a embrassé le Christianisme. Nous avons répondu à leurs invectives au mot CONSTANTIN.

Ce détail abrégé suffit pour montrer les effets que l'Evangile a opérés sur la législation des peuples qui l'ont embrassé, & l'on sait que les Barbares du Nord n'ont commencé à connoître des *loix* que quand ils sont devenus Chrétiens. *Voyez* CHRISTIANISME.

LOIX ECCLÉSIASTIQUES. On entend sous ce nom les réglemens sur les mœurs & sur la discipline de l'Eglise, qui ont été faits, soit par les Conciles généraux ou particuliers, soit par les Souverains Pontifes; comme la *loi* d'observer le Carême, celle de sanctifier les fêtes, de communier à Pâques, &c.

Toute société quelconque a besoin de *loix*, & ne peut subsister sans cela. Indépendamment des *loix* qu'elle a reçues dans son institution, les révolutions du tems & des mœurs, les abus qui peuvent naître, obligent souvent ceux qui la gouvernent de faire de nouveaux réglemens; ces *loix* seroient inutiles, si l'on n'étoit pas tenu de les observer. Puisqu'il en faut dans toute association, à plus forte raison dans une société aussi étendue que l'Eglise, qui embrasse toutes les nations & tous les siècles. Le pouvoir de faire des *loix* emporte nécessairement celui d'établir des peines; or, la peine la plus simple dont une société puisse faire usage pour réprimer ses membres réfractaires, est de les priver des avantages qu'elle procure à ses enfans dociles, de rejetter même les premiers hors de son sein, lorsqu'ils y troublent l'ordre & la police qui doivent y régner. Souvent l'Eglise s'est trouvée dans cette triste nécessité; pour prévenir un plus grand mal, elle a été forcée d'excommunier ceux qui ne vouloient pas se soumettre à ses *loix*.

Alors, comme tous les rebelles, ils lui ont contesté son autorité législative; ainsi dans les derniers siècles, les Vaudois, les Wiclétites, les Hussites, les disciples de Luther & de Calvin, ont soutenu que l'Eglise n'a pas le pouvoir de faire des *loix* générales, ni de lier la conscience des fidèles; ils ont dit que chaque Eglise particulière étoit en droit d'établir pour elle la discipline qui lui paroissoit la meilleure, & de se gouverner par ses propres *loix*. Les incrédules, attentifs à recueillir toutes les erreurs, n'ont pas manqué d'adopter celle-là; quelques Jurisconsultes, séduits par les sophismes des hérétiques, ont regardé l'autorité législative de l'Eglise comme un monstre en fait de politique, & comme un attentat contre le droit des Souverains.

Aucun homme instruit ne peut être dupe du zèle de ces derniers; l'expérience prouve qu'il n'est pas sincère. Tous ceux qui se sont montrés les plus ardens à mettre l'Eglise dans la dépendance entière & absolue des Souverains, n'ont jamais manqué d'employer les mêmes principes & les mêmes argumens pour réduire ensuite les Rois sous la dépendance des peuples. C'est ce qu'ont fait les Calvinistes, c'est ce que veulent les incrédules, c'est où tendoient les Jurisconsultes dont nous parlons; nous le ferons voir par la discussion de leur doctrine. Mais nous devons alléguer auparavant les preuves directes du pouvoir législatif que Jésus-Christ a donné à son Eglise, & que l'on ne peut lui contester sans être hérétique.

1°. Jésus-Christ dit à ses Apôtres, *Matt.* c. 19, ℣. 28: « Au tems de la régénération, ou du renouvellement de toutes choses, lorsque le fils de l'homme sera placé sur le trône de sa majesté, vous serez assis vous-mêmes sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël ». Il se représente comme le Chef souverain de son Eglise, & les Apôtres comme ses Magistrats. L'on sait que dans le style des livres saints le nom de *Juge* est ordinairement synonime à celui de *Législateur*, & que les *loix* de Dieu sont appellées ses *jugemens*. *Voyez* RÉGÉNÉRATION. Il ajoute: « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, *Joan.* c. 20, ℣. 21. Celui qui vous écoute, m'écoute moi-même, & celui qui vous méprise, me méprise, *Luc.* c. 10, ℣. 16. Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un Païen & un Publicain. Je vous assure que tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel ». *Matt.* c. 18, ℣. 17. La seule question est de savoir si l'autorité dont Jésus-Christ a revêtu ses Apôtres a passé à leurs successeurs; or nous prouverons que ceux-ci l'ont reçue par l'ordination; sans cela, l'Eglise n'auroit pas pu se perpétuer; S. Matthias, élu par le Collége Apostolique, n'étoit pas moins Apôtre que ceux auxquels Jésus-Christ lui-même avoit parlé.

Il n'est pas nécessaire de rapporter les subterfuges par lesquels les Hétérodoxes ont cherché à pervertir le sens de ces passages; Bellarmin & d'autres les ont réfutés, tome 1, controv. 2, l. 4, c. 16.

2°. Nous ne pouvons avoir de meilleurs interprêtes des paroles de Jésus-Christ que les Apôtres même; or ils se sont attribué le pouvoir de porter des *loix*, & ils en ont fait en effet. Assemblés en Concile à Jérusalem, ils disent aux fidèles: « Il » a semblé bon au Saint-Esprit & à nous de ne » point vous imposer d'autre charge, que de vous » abstenir des chairs immolées aux idoles, du sang, » des viandes suffoquées & de la fornication; vous » ferez bien de vous en garder ». *Act.* c. 15, ℣. 28. Cette *loi* d'abstinence en renfermoit une autre, qui étoit la défense d'assujettir les fidèles aux autres observances légales. Conséquemment Saint Paul & Silas parcoururent les Eglises de Syrie & de Cilicie, pour les confirmer dans la foi, en leur ordonnant d'observer les commandemens des Apôtres & des anciens, ou des Prêtres, *ibid.* ℣. 41, & c. 16, ℣. 4.

S. Paul avertit les Evêques que le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, c. 20, ℣. 28. En quoi consisteroit leur gouvernement, si les fidèles n'étoient pas obligés de leur obéir? Aussi dit-il à ces derniers: « Obéissez à vos pré» posés, & soyez-leur soumis ». *Hébr.* c. 13, ℣. 17. Il écrit aux Corinthiens: « Je vous loue de ce que » vous gardez mes commandemens tels que je vous » les ai donnés », *I. Cor.* c. 11, ℣. 2; aux Thessaloniciens: « Vous savez quels préceptes je vous ai » donnés par l'autorité de Jésus-Christ.... Celui » qui les méprise, ne méprise pas un homme, » mais Dieu, qui nous a donné son Saint-Esprit ». *I. Thess.* c. 4, ℣. 2 & 8. « Si quelqu'un n'obéit » point à ce que nous vous écrivons, remarquez» le, & ne faites point société avec lui ». *II. Thess.* c. 3, ℣. 14. Il défend d'ordonner pour Evêque ou pour Diacre un bigame, de choisir une veuve qui ait moins de soixante ans, & veut qu'elle n'ait eu qu'un mari. *I. Tim.* c. 3, ℣. 2, 9, 12. Cette discipline fut observée dans l'Eglise primitive; aucune société particulière ne s'avisa d'établir d'autres *loix*. Le même Apôtre ordonne à un Evêque de réprimander les désobéissans; il lui défend de fréquenter un hérétique, lorsqu'il a été repris une ou deux fois. *Tit.* c. 1, ℣. 10; c. 3, ℣. 10. S. Jean renouvelle la même défense, *II. Joan.* ℣. 10; & cette *loi* subsiste encore.

3°. Pendant les trois premiers siècles, & avant la conversion des Empereurs, il s'étoit tenu plus de vingt Conciles, tant en Orient qu'en Italie, dans les Gaules & en Espagne, & la plupart avoient fait des *loix* de discipline. Ce sont ces *loix* qui ont été recueillies sous le nom de *Canons des Apôtres*. Le Concile général de Nicée, tenu l'an 325, s'y conforma, & plusieurs sont encore en usage. Il y a de ces Canons qui regardent non-seulement l'administration des Sacremens, les devoirs des Evêques, les mœurs des Ecclésiastiques, l'observation du Carême, la célébration de la Pâque, mais encore l'administration des biens ecclésiastiques, la validité des mariages, les causes d'excommunication, &c.; objets qui intéressent l'ordre civil. L'Eglise n'en a dispensé personne, sous prétexte que ces décrets n'étoient pas revêtus de l'autorité des Souverains; elle a même exigé l'observation de plusieurs, sous peine d'anathême. Elle a donc cru constamment, depuis les Apôtres, que ses *loix* obligeoient les fidèles indépendamment de l'autorité civile. Si c'étoit une erreur, elle seroit aussi ancienne que l'Eglise.

4°. Plusieurs de ces *loix* de discipline ont une liaison essentielle avec le dogme; il s'agissoit de fixer la croyance des fidèles sur les effets des Sacremens, sur l'indissolubilité du mariage, sur la sainteté de l'abstinence, sur le caractère & les pouvoirs des Ministres de l'Eglise, dogmes attaqués encore aujourd'hui par les hérétiques. Or l'Eglise ne peut avoir le pouvoir de décider du dogme sans avoir aussi le droit de prescrire les usages propres à l'inculquer, & les précautions nécessaires pour en prévenir l'altération. Jamais une secte de novateurs ne s'est élevée contre la discipline établie, sans donner atteinte à quelque article de doctrine, sans attaquer du moins l'autorité de l'Eglise, que nous avons prouvé être de loi divine.

5°. Il n'est aucune de ces sectes qui ne se soit attribué à elle-même le droit qu'elle refusoit à l'Eglise Catholique; ainsi l'on a vu les Protestans, soulevés contre les *loix ecclésiastiques*, en établir de nouvelles chez eux, faire dans leurs synodes des décrets touchant la forme du culte, la manière de prêcher, l'état & la condition de leurs Ministres, &c. enjoindre à tous leurs partisans de s'y conformer, sous peine d'excommunication. Ils ont eu grand soin de faire confirmer ce privilége par les édits de tolérance, & ont toujours soutenu qu'une société chrétienne ne pouvoit s'en passer. Ils ont cru que ces décrets obligeoient les membres de leur communion, non en vertu de l'autorité du Souverain, mais par la nature même de toute société religieuse, & ils se sont attachés à le prouver par les mêmes passages de l'Ecriture dont nous nous servons pour établir l'autorité de l'Eglise Catholique. Y eut-il jamais contradiction plus palpable?

Beausobre convient qu'il n'y a qu'un esprit de révolte & de schisme qui puisse soulever les Chrétiens contre des ordonnances ecclésiastiques qui n'ont rien de mauvais; mais en même tems il attribue à un esprit de domination & d'intolérance dans les chefs de l'Eglise les *loix* rigoureuses qu'ils ont faites sur des choses indifférentes. Telle est, dit-il, celle du Concile de Gangres, qui anathématise ceux qui par dévotion & par mortification jeûnent le Dimanche. Il demande qui a donné à des Evêques le pouvoir de faire de semblables *loix*? *Hist. du Manich.* l. 9, c. 6, §. 3.

Nous

Nous lui répondons que c'est le Saint-Esprit ; ainsi l'ont déclaré les Apôtres au Concile de Jerusalem : la *loi* qu'ils y ont imposée aux fidèles de s'abstenir du sang & des chairs suffoquées, étoit-elle beaucoup plus importante que la défense du Concile de Gangres de jeûner le dimanche? C'est aux Pasteurs, & non aux simples fidèles, de juger si une chose est indifférente ou essentielle ; si une fois l'on admet les argumentations contre l'importance des *loix*, bientôt il n'y aura plus de *loi*.

6°. Constantin ne fut point un Prince peu jaloux de son autorité, ni incapable d'en connoître l'étendue & les bornes ; on peut en juger par ses *loix*. Lorsqu'il embrassa le Christianisme, il ne put ignorer ni le nombre des Conciles qui avoient été tenus dans l'Empire, ni les décrets de discipline qui y avoient été faits, ni le pouvoir que s'attribuoient les Evêques. Présent au Concile de Nicée, il ne leur contesta pas plus le droit de fixer la célébration de la Pâque, que le pouvoir de décider le dogme attaqué par Arius. Il ne réclama contre aucun des décrets de discipline portés dans les autres Conciles tenus sous son règne ; au contraire, il ne crut pouvoir faire un usage plus utile de l'autorité souveraine que de les soutenir & de les faire observer. Nous savons bien que les incrédules ne lui pardonnent pas cette conduite; mais tout homme sage peut juger si l'on doit s'en rapporter à eux plutôt qu'à lui.

Julien lui-même, quelqu'emporté qu'il fût contre le Christianisme, qu'il avoit abjuré, ne s'avisa jamais de regarder les *loix ecclésiastiques* comme des attentats contre l'autorité impériale ; celles qui avoient été faites touchant les mœurs des Ecclésiastiques lui paroissoient si sages, qu'il auroit voulu introduire la même discipline parmi les Prêtres Païens ; il le témoigne dans ses lettres.

Lorsque des Princes idolâtres se sont convertis, ils ont fait profession d'embrasser tous les dogmes enseignés par l'Eglise ; or un de ces dogmes est de croire que Jésus-Christ a donné à l'Eglise le droit, l'autorité & le pouvoir de faire des *loix* auxquelles tout fidèle est obligé d'obéir. Nous ne lisons pas que Clovis, en se faisant Chrétien, ait rayé cet article dans sa profession de foi. Il est singulier qu'après plus de douze siècles, des Publicistes, instruits à l'école des hérétiques, viennent apprendre à nos Rois, élevés dans le sein de l'Eglise, qu'ils ne peuvent obéir à leur mère sans renoncer aux droits de la souveraineté; que le pouvoir de régler la discipline ecclésiastique leur appartient aussi essentiellement que celui de fixer la Jurisprudence civile, & veulent introduire le système anglican dans l'Eglise Catholique. L'examen des principes sur lesquels est fondé ce système achevera d'en démontrer l'absurdité.

Ses partisans disent que Jésus-Christ est le *seul Chef* de l'Eglise ; que les Pasteurs ne sont que les membres & les mandataires du corps des fidèles, que les pouvoirs de Jésus-Christ ont été donnés au corps de l'Eglise & non à ses Ministres; loin, disent-ils, d'accorder à ceux-ci aucune autorité, Jésus-Christ leur a interdit toute voie d'autorité, puisqu'il leur a dit : « Les Princes des nations dominent sur elles ; il n'en sera de même parmi » vous; quiconque voudra être le premier entre » vous, doit être le serviteur de tous ». *Matt*. c. 20, ℣. 25.

Voilà précisément la doctrine qui a été condamnée dans Wiclef & dans Jean Hus, par le Concile de Constance ; dans Luther & dans Calvin, par le Concile de Trente. Si ceux qui la renouvellent ignorent ce fait, ils sont bien mal instruits ; s'ils le savent, ils sont hérétiques. Ce n'est point au corps des fidèles, mais à ses Apôtres, que Jésus-Christ a dit : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis; vous serez assis sur douze siéges*, &c. Il est absurde de confondre les Pasteurs avec le troupeau, de prétendre que celui-ci doit se paître lui-même, que c'est à lui d'instituer & de gouverner ses Pasteurs. Ceux-ci, selon S. Paul, sont établis pour gouverner l'Eglise, non par les fidèles, mais *par le Saint-Esprit* ; les pouvoirs de Jésus-Christ leur sont donnés par la mission & par l'ordination, & non par commission des fidèles.

C'est une autre hérésie d'affirmer que Jésus-Christ est *seul Chef de l'Eglise*. Il est sans doute le seul Chef souverain duquel émanent tous les pouvoirs; mais il a établi à sa place un Chef visible, en disant à Saint Pierre : *sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, &c. *Voyez* PAPE.

Jésus-Christ a interdit à ses Apôtres la domination despotique & absolue, telle que l'exerçoient alors tous les Souverains des nations; mais on voit, par les passages que nous avons cités, qu'il leur a certainement donné une autorité pastorale & paternelle sur les fidèles. Il ne faut pas confondre l'excès & l'abus de l'autorité, avec l'autorité même.

Un autre principe de nos adversaires est que l'autorité des Ministres de l'Eglise est purement spirituelle ; ils en concluent qu'elle peut influer sur les ames & non les corps, que les Pasteurs peuvent nous commander des actes intérieurs, & non régler notre conduite extérieure.

Ce n'est qu'une équivoque & un abus du mot *spirituel*. Cette autorité a sans doute pour objet direct & principal le salut de nos ames; mais il ne s'ensuit pas de-là qu'elle ne puisse nous commander ni nous interdire des actions extérieures, puisque celles-ci peuvent contribuer ou nuire au salut. Lorsque les Apôtres ordonnèrent l'abstinence des viandes immolées, des chairs suffoquées, du sang & de la fornication, il étoit question d'actions extérieures & très-sensibles; le carême & le dimanche, qui sont de leur institution, tiennent de très-près à l'ordre civil. L'autorité ecclésiastique a donc aussi pour objet cet ordre extérieur de la société, puisqu'elle règle les mœurs. Les Souve-

rains qui connoissent leurs véritables intérêts n'ont garde d'en prendre de l'ombrage; ils sentent que l'Eglise leur rend en cela un service essentiel.

On nous objecte en troisième lieu que le royaume de Jésus-Christ *n'est pas de ce monde*. Autre sophisme. Jésus-Christ, à la vérité, n'a pas reçu des puissances de la terre sa royauté, & elle n'a pas pour objet principal la félicité de ce monde; mais elle s'exerce en ce monde, puisque par ses *loix* Jésus-Christ règne sur son Eglise & sur les Souverains même qui l'adorent. Cette royauté produit de très-bons effets dans ce monde, puisqu'il n'est point de nations mieux policées que les nations Chrétiennes.

Une quatrième maxime de certains Politiques modernes, est que l'Eglise est dans l'Etat, & non l'Etat dans l'Eglise; que celle-ci est étrangère à l'Etat & au Gouvernement; que ses Ministres n'ont été reçus que sous condition qu'ils se borneroient aux fonctions purement spirituelles; qu'aucun Souverain, en professant le Christianisme, n'a prétendu renoncer à aucune portion de son autorité.

Mais nous ne concevons pas en quel sens l'Eglise, la religion, Dieu & ses *loix*, sont étrangers chez une nation chrétienne; sans les *loix* de Dieu, enseignées par son Eglise, les *loix* civiles seroient réduites à leur seule force coactive; le Souverain ne pourroit se faire obéir que par la crainte des supplices, au lieu que l'Eglise apprend aux sujets à obéir par *motif de conscience*, & parce que Dieu l'ordonne. Un des principaux devoirs des Pasteurs est d'enseigner cette morale & d'en donner l'exemple. Comment ce service qu'ils rendent au Gouvernement peut-il lui être étranger?

A entendre raisonner quelques Publicistes, il semble que les Rois aient fait une grace à Jésus-Christ en recevant son Evangile & ses *loix*; nous soutenons que c'est lui qui leur a fait une grande grace en les recevant dans son Eglise, puisqu'indépendamment de leur salut, ils y trouvent un moyen de rendre leur autorité sacrée & leurs *loix* inviolables. Constantin, Clovis, Ethelbert, & les autres, l'ont très-bien compris; en courbant leur tête sous le joug de Jésus Christ, ils n'ont pas stipulé le degré d'autorité qu'ils prétendoient accorder à ses Ministres; Jésus-Christ l'a fixé lui-même. Ils se sont donc soumis aux *loix* de l'Eglise sans restriction & sans réserve, autrement ils n'auroient pas été Chrétiens, & l'on auroit été en droit de leur refuser le baptême. La première chose que promettent nos Rois à leur sacre, est de maintenir de tout leur pouvoir la religion catholique; un dogme essentiel de cette religion est que l'Eglise a le pouvoir de faire des *loix* qui obligent en conscience tous ses membres sans exception. Loin de renoncer par ce serment à aucune portion de leur autorité légitime, ils la rendent plus sacrée, & ils donnent à leurs *loix* une force supérieure à toute puissance humaine. Ils n'ont prétendu acquérir aucune autorité sur le dogme, sur la morale, sur les rites, sur les *loix* de l'Eglise, parce que Dieu ne la leur a pas donnée.

Enfin un nouveau principe imaginé par nos adversaires, est qu'à la vérité le ministère des Pasteurs ne dépend que de Dieu, mais que *la publicité* de ce ministère dépend absolument du Souverain, que cette publicité a été accordée aux Ministres de l'Eglise sous condition d'être absolument soumis aux volontés du Gouvernement.

Nous répondons qu'il est absurde de distinguer la prédication de l'Evangile, l'administration des Sacremens, le culte de Dieu, les fonctions des Ministres de l'Eglise d'avec leur *publicité*. Lorsque Jésus-Christ a dit à ses Apôtres: *Prêchez l'Evangile à toute créature; ce que je vous dis à l'oreille, publiez-le sur les toits, vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la terre*, &c., il ne leur a point ordonné d'attendre la permission des Souverains, il leur a prédit, au contraire, que toutes les puissances de la terre s'éleveroient contre eux, mais qu'ils en triompheroient; c'est ce qui est arrivé.

Ou le Christianisme est une religion divine, ou c'est une religion fausse; si elle est divine, aucune puissance humaine ne peut en empêcher la prédication & la publicité, sans résister à Dieu; si elle est fausse, aucune permission des Souverains n'en peut rendre la prédication légitime. Un Souverain qui croit qu'elle est divine, & n'en permet pas la publicité, est un impie & un ennemi de Jésus-Christ. Les Ministres de l'Eglise ont reçu de Dieu, & non des Souverains, leur mission & le droit de prêcher. Jésus-Christ leur a ordonné de le faire malgré toutes les défenses & au péril de leur vie, & c'est ainsi que le Christianisme s'est établi: lorsqu'on a défendu aux Apôtres de prêcher à Jérusalem, ils ont répondu: « Jugez vous-mêmes s'il ne faut pas » obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », *Act.* c. 4, ℣. 19; c. 5, ℣. 29.

Les Ministres de l'Eglise doivent sans doute de la reconnoissance aux Souverains qui les protègent, mais ce n'est pas à ce titre qu'ils doivent leur obéir dans l'ordre civil; ils y sont obligés par la *loi* naturelle & par la *loi* divine positive, qui ordonne à tout homme d'être soumis aux puissances supérieures, *Rom.* c. 13, ℣. 1, pourvu toutefois que ce ne soit point contre un ordre positif de Dieu. Or les Ministres de l'Eglise ont reçu de Dieu un ordre positif de prêcher l'Evangile. Jésus Christ lui-même a mis cette restriction à l'obéissance, en disant: *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu*. Telle est la règle prescrite à tous les hommes sans exception.

Il n'est donc pas vrai qu'en s'attribuant une mission divine les Pasteurs de l'Eglise se rendent indépendans des Souverains. Ils en dépendent dans l'ordre civil comme tous les autres sujets; ils doivent être soumis à toute *loi* civile qui n'est point contraire à la *loi* de Dieu; ils doivent enseigner aux autres cette soumission & en donner l'exemple; mais leur ministère concernant le dogme, la mo-

rale, la discipline qui règle les mœurs, n'est point du ressort de la *loi* civile.

Il ne s'ensuit point de-là qu'il y a un Empire dans l'Empire *Imperium in Imperio*, ou deux autorités contraires & qui se croisent, puisque ces deux autorités ont deux objets tout différens. Elles ne se trouveront jamais en opposition lorsqu'on s'en tiendra à la règle que Jésus-Christ a prescrite. Les anciennes contestations entre le Sacerdoce & l'Empire n'auroient pas eu lieu, si les deux partis l'avoient mieux observée, & avoient mieux connu leurs droits respectifs; mais ces contestations même ont servi à les éclaircir; il n'y a plus aujourd'hui là-dessus de doute ni d'incertitude, & il est à présumer que nos adversaires, avec tous leurs sophismes, ne viendront plus à bout d'obscurcir la question.

L'Eglise a donné une preuve éclatante de son juste respect envers les Souverains, à la suite du Concile de Trente. Plusieurs décrets de cette assemblée, touchant la discipline, n'ont pas été d'abord reçus en France, parce qu'il y avoit une Jurisprudence contraire établie, & que ces décrets ne regardoient pas directement les mœurs; ainsi cette opposition n'a causé aucun scandale. L'Eglise a espéré que le tems & les circonstances ameneroient les choses au point où elle les desiroit; elle ne s'est pas trompée, puisque la plupart de ces décrets sont aujourd'hui exécutés en France en vertu des ordonnances de nos Rois.

Que veulent donc les ennemis de l'Eglise? Non-seulement les erreurs dans lesquelles ils tombent sont sensibles, mais ils se rendent ridicules par leurs contradictions. D'un côté, ils déclament contre le despotisme des Princes; de l'autre, ils leur attribuent un pouvoir despotique sur le spirituel aussi-bien que sur le temporel. Montesquieu l'a remarqué à l'égard des Anglois; ils sont bien, dit-il, d'être très-jaloux de leur liberté; s'ils venoient à la perdre, ce seroit le peuple le plus esclave de la terre; il seroit sous le joug d'un Despote spirituel & temporel.

Mais nous avons déja remarqué le vrai but de cette doctrine; nos Politiques anti-Chrétiens ne veulent mettre l'Eglise dans la dépendance absolue des Princes, que pour réduire les Princes eux-mêmes sous le joug de leurs sujets. De même qu'ils disent que les Pasteurs ne sont que les mandataires des fideles, qu'ils ont reçu du corps de l'Eglise & non de Dieu tous leurs pouvoirs, que leurs *loix* ne peuvent obliger qu'autant que les fidèles veulent bien s'y soumettre; ils enseignent aussi que les Rois ne sont que les mandataires du peuple, que c'est de lui qu'ils tiennent leur autorité, que la souveraineté appartient essentiellement au peuple, & qu'il ne peut pas s'en dessaisir, qu'il est en droit de la revendiquer & d'en dépouiller ses mandataires lorsqu'ils gouvernent mal. Tel a été le progrès de la doctrine des Calvinistes; Bossuet l'a observé, *Hist. des Variat.* tome 4, p. 311; Bayle lui-même le leur a reproché, *Avis aux Refugiés*, 2e point. Les Princes n'ont donc garde de se laisser prendre à ce piège; l'expérience leur a fait voir qu'il n'y a rien à gagner pour eux. *V.* AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, HIÉRARCHIE, DEUX PUISSANCES, &c.

LOIX CIVILES. Ce sont les *loix* établies par les Souverains, pour maintenir l'ordre, la police, la tranquillité dans leurs états, & pour fixer les droits respectifs de leurs sujets. Un Théologien ne seroit pas obligé d'en parler, s'il n'y avoit pas eu des hérétiques qui ont enseigné des erreurs à ce sujet. Les Vaudois & les Anabaptistes ont prétendu que toute *loi humaine* est contraire à la liberté chrétienne; qu'un fidèle n'est pas obligé, en conscience, d'y obéir; & ils se sont fondés sur quelques passages de l'Ecriture-Sainte mal entendus. Luther avoit donné lieu à cette erreur, par son livre de *la liberté chrétienne*; M. Bossuet l'a réfutée, *Défense des variations*, premier discours, §. 52; Calvin l'a soutenue dans son *Institution chrétienne*, l. 4, c. 10, §. 5, quoiqu'il s'élève d'ailleurs contre les Anabaptistes. Le même principe, sur lequel ces sectaires ont prétendu qu'un Chrétien n'est pas obligé, en conscience, de se soumettre aux *loix* de l'Eglise, devoit nécessairement les conduire à enseigner qu'il n'est pas obligé non plus d'obéir aux *loix civiles*.

Le contraire est cependant formellement enseigné par S. Paul, *Rom.* c. 13, ℣. 1. « Que toute » personne, dit-il, soit soumise aux puissances » supérieures: toute puissance vient de Dieu, » c'est lui qui les a établies; ainsi, celui qui leur » résiste, résiste à l'ordre de Dieu, & s'attire la » condamnation. Le Prince est le Ministre de » Dieu pour procurer le bien; si vous faites le » mal, il ne porte pas le glaive inutilement, » mais pour punir les malfaiteurs. Ainsi, soyez » soumis non-seulement par la crainte du châtiment, mais par motif de conscience.... Rendez » donc à chacun ce qui lui est dû, les tributs, » les impôts, les respects, les honneurs à qui » ils appartiennent ». S. Pierre fait aux fidèles la même leçon, *I. Petri*, c. 2, ℣. 13. L'Apôtre, comme on le voit, n'exclut aucune des *loix civiles*; il y comprend même les *loix fiscales*. Il n'accorde à personne le droit d'examiner si les *loix* sont justes ou injustes, avant de s'y soumettre. Quelle *loi* seroit juste, si l'on consultoit les séditieux & les malfaiteurs?

Jésus-Christ avoit déjà décidé la question; lorsque les Juifs lui demandèrent s'il étoit permis de payer le tribut à César, il leur dit: « Rendez » à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui » appartient à Dieu ». *Matt*, c. 22, ℣. 21; & il en donna lui-même l'exemple, en faisant payer le cens pour lui & pour S. Pierre, c. 17, ℣. 26. Aussi, Tertullien atteste la fidélité des Chrétiens

à satisfaire à toutes les charges publiques, pendant que les Païens n'omettoient aucune fraude pour s'en exempter. *Apolog.* c. 42.

Pour réunir les Hébreux en corps de nation, Dieu lui-même avoit daigné faire la fonction de Législateur ; il avoit porté des *loix judiciaires, civiles* & *politiques*, aussi-bien que des *loix morales* & *religieuses* : par-là il avoit témoigné qu'il est le fondateur de la société civile, comme il l'est de la société naturelle & domestique. Il est donc vrai, comme l'enseigne S. Paul, que toute puissance légitime vient de Dieu; de lui émane l'autorité des Pères, celle des Magistrats, celle des Princes & des Rois, tout comme celle des Pasteurs. Par ces liens divers, Dieu a voulu réprimer les passions des hommes, cimenter parmi eux l'ordre, la sûreté & la paix. Les hérétiques & les incrédules, qui ont cherché ailleurs l'origine des *loix* & les fondemens de la société, sont non-seulement des imprudens & des aveugles qui ont bâti sur le sable, mais de mauvais citoyens, puisqu'ils affoiblissent & brisent, autant qu'ils le peuvent, les liens de société.

Dieu avoit prononcé la peine de mort contre quiconque résisteroit à la sentence du Juge ou du souverain Magistrat de la nation juive, *Deut.* c. 27, ℣. 12; il avoit défendu d'en médire & de l'outrager de paroles, *Exode*, c. 22, ℣. 28. Ces *loix* n'étoient point des ordonnances arbitraires; l'obligation d'y obéir ne venoit pas seulement de ce que le gouvernement des Juifs étoit théocratique; elle dérivoit de la *loi naturelle*.

En effet, un des premiers principes de justice est que tout homme qui jouit des avantages de la société, doit aussi en supporter les charges : or, c'est sous la protection des *loix civiles* qu'un citoyen jouit en sûreté de ses biens, de ses droits, de son état, de sa vie même; rien de tout cela ne seroit assuré dans l'anarchie; on le voit dans les dissensions civiles. Il est donc juste qu'il supporte aussi la gêne, les inconvéniens, les privations que lui imposent ces mêmes *loix*. C'est une absurdité de prétendre concilier la liberté de chaque particulier avec la sûreté générale. Si chacun avoit le droit de décider de la justice ou de l'injustice des *loix*, les gens de bien seroient de pire condition que les malfaiteurs; les hommes sages & pacifiques seroient à la merci des insensés.

Tel qui disserte & déclame contre l'injustice d'une *loi* quelconque, juge qu'elle est sage, dès qu'elle tourne à son avantage; si les circonstances venoient à changer, il seroit casuiste d'autant plus sévère à l'égard de son prochain, qu'il est plus relâché pour lui-même.

Nous n'avons donc pas besoin d'examiner s'il y a des *loix* purement pénales, dont l'infraction est censée innocente, pourvu que l'on puisse se soustraire à la peine. S'il y en avoit, ce seroit sans doute les *loix fiscales*, & nous voyons que Jésus-Christ & S. Paul ordonnent d'y satisfaire; celui qui les viole est toujours coupable. L'exemple qu'il donne est un piège pour les autres, & ordinairement il n'échappe à la peine que par une suite de fraudes contraires à la droiture que Dieu prescrit à tous les hommes.

S'il n'y avoit pas une *loi divine, naturelle* & *positive*, qui ordonne au citoyen d'être soumis aux *loix civiles*, parce que le bien de la société l'exige ainsi, toute *loi civile* seroit purement pénale & réduite à la seule force coactive ; mais Dieu, fondateur de la société, veut que ses membres en observent les *loix*. Par ce motif, un Chrétien se soumet sans murmure, souffre patiemment le préjudice momentané qu'il peut ressentir d'une *loi* quelconque, en considération des avantages durables que la société lui procure.

Les anciens Philosophes pensoient donc très-sensément, lorsqu'ils rapportoient à la Divinité l'origine de toutes les *loix*, & en regardoient les infracteurs comme des impies. Les modernes, bien moins sages, déclament à l'envi contre notre législation. Si on les en croit, c'est un amas confus de *loix disparates* & *absurdes*, un mélange bizarre des *loix romaines* & des institutions barbares, des *loix* qui n'ont point été faites pour nous, qui n'ont aucune analogie avec notre caractère national, &c.

Quoique cette discussion ne nous regarde point, on nous permettra d'observer, 1°. qu'une législation, en vertu de laquelle notre monarchie subsiste depuis treize siècles, sans avoir essuyé aucune révolution générale, ne peut pas être aussi mauvaise qu'on le prétend : cela n'est arrivé à aucune autre nation de l'univers. Si nos *loix* étoient contraires au génie national, elles n'auroient pas duré aussi long-tems chez un peuple, auquel on a toujours reproché beaucoup d'inconstance & de légèreté. 2°. Lorsque nos Rois ont réuni plusieurs de nos provinces à la Couronne, le premier article de la capitulation a toujours été que les habitans conserveroient leurs *loix* & leurs coutumes particulières. C'est donc sur la parole de nos Rois, qui doit toujours être sacrée, qu'est fondée la diversité des *loix*, des coutumes, des poids, des mesures, de la monnoie de compte, &c. 3°. Est-ce dans un siècle corrompu & très-peu sage, que se trouveront les hommes les plus propres à refondre la législation & à faire un nouveau code ? Des Philosophes chargés de ce soin commenceroient par disputer selon leur coutume ; au bout de dix ans, ils ne seroient peut-être pas d'accord sur une seule *loi*. Les grands Magistrats, les Jurisconsultes consommés, sont timides ; ils voient de loin les inconvéniens d'une *loi* nouvelle, ils ne la proposent qu'en tremblant ; les ignorans, qui ne prévoient rien, se croient capables de tout réformer.

Au reste, nous ne prétendons blâmer que les déclamations indécentes contre les *loix*; il peut y

avoir, sans doute, dans les nôtres des défauts à réparer; c'est le sort de tous les ouvrages des hommes, & nous avons cet inconvénient de commun avec tous les autres peuples. Le moyen d'obtenir une réforme sage est de l'attendre avec respect des puissances qui gouvernent.

Concluons que quand un peuple est fidèle à observer ses anciennes *loix*, il n'a pas besoin & il n'est pas tenté d'en faire de nouvelles; que quand il est imposé contr'elles, c'est une marque qu'il n'est plus capable d'observer, ni de souffrir aucune *loi*: il peut dire de lui-même ce que Tite-Live disoit des Romains: nous sommes parvenus à un période où nous ne pouvons plus supporter ni nos vices, ni les remèdes nécessaires pour les guérir.

LOLLARDS, nom d'une secte qui s'éleva en Allemagne au commencement du quatorzième siècle; elle eut, dit-on, pour Auteur un nommé *Lolhard-Walter* ou *Gauthier-Lollard*, qui commença de dogmatiser en 1315.

Il emprunta des Albigeois la plus grande partie de ses erreurs; il enseigna que les démons avoient été chassés du Ciel injustement; qu'ils y seroient un jour rétablis, au lieu que S. Michel & les autres Anges coupables de cette injustice seroient éternellement damnés, aussi-bien que tous ceux qui n'embrasseroient pas la doctrine qu'il prêchoit. Il se fit un grand nombre de disciples en Autriche, en Bohême & ailleurs.

Ces sectaires rejettoient les cérémonies de l'Eglise, l'invocation des Saints, l'Eucharistie & le sacrifice de la Messe, l'Extrême onction & les satisfactions pour le péché, disant que celle de Jésus-Christ suffisoit: ils soutenoient que le baptême ne produit aucun effet; que la pénitence est inutile; que le mariage n'est qu'une prostitution jurée. *Lollard* fut brûlé vif à Cologne, l'an 1322; on dit qu'il alla au bûcher sans frayeur & sans repentir.

En Angleterre, les sectateurs de Wiclef furent nommés *Lollards*, parce que ces deux sectes se réunirent à cause de la conformité de leurs sentimens; les uns & les autres furent condamnés par Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbéry, dans le Concile de Londres, en 1396, & dans celui d'Oxford, en 1408. On a observé, avec raison, que les Wicléfites d'Angleterre disposèrent les esprits au schisme de Henri VIII, & que les *Lollards* de Bohême préparèrent les voies aux erreurs de Jean Hus.

C'est ainsi que la plupart des Ecrivains ont envisagé les *Lollards*; mais Mosheim, *Hist. Eccl. quatorzième siècle*, 2e part., c. 2, §. 36, prétend qu'ils se sont trompés. Il dit que ce nom signifie, *gens qui chantent à voix basse*; que dans l'origine il fut donné aux *Cellites* de Flandres, confrérie d'hommes pieux, qui, pendant la peste noire, au commencement du quatorzième siècle, se dévouèrent à soigner les malades & à enterrer les morts, & qui les portoient à la sépulture en chantant des hymnes à voix basse & sur un ton lugubre. *Voyez* CELLITES.

Il ajoute qu'il s'en trouva parmi eux qui, sous un extérieur modeste & dévot, avoient des mœurs très-corrompues; désordre qui rendit bientôt odieux le nom de *Lollard*. On le confondit avec celui de *Beggards*, gens qui affectoient de prier beaucoup, & l'on désigna sous ces deux noms les hypocrites qui, sous un masque de piété, cachoient un libertinage réel. Ainsi, dit-il, le nom de *Lollard* n'étoit point celui d'une secte particulière; mais on le donna indistinctement à toutes les sectes & à toutes les personnes que l'on crut appliquées à cacher leur impiété envers Dieu & l'Eglise sous les dehors de la piété & de la religion. C'est pour cela qu'on le donna presque à toutes les sectes hétérodoxes du quatorzième & du quinzième siècle. *Voyez* BEGGARDS.

LOT, neveu d'Abraham. Les incrédules de notre siècle, marchant sur les traces des Marcionites, des Manichéens, & d'autres hérétiques, ont fait plusieurs objections sur la conduite de ce Patriarche, & sur ce qui en est dit dans l'Histoire Sainte. *Gen.* c. 19.

Ils ont dit, 1°. que l'excès de la brutalité des Sodomites n'est pas croyable. Mais si l'on veut comparer ce trait d'histoire avec ce que plusieurs voyageurs ont écrit touchant les mœurs de quelques nations idolâtres des Indes & des autres parties du monde, on verra qu'en fait de corruption, rien n'est incroyable; & plût à Dieu qu'il n'y eût jamais eu rien de semblable chez les nations où l'on professe le Christianisme!

2°. Ils soutiennent que *Lot* fut criminel lui-même d'offrir à ces brutaux ses deux filles pour assouvir leur passion. Nous convenons qu'il ne peut être excusé que par la crainte & le trouble dont il fut saisi, & qui lui ôtèrent la réflexion.

3°. Que le changement de la femme de *Lot* en statue de sel est un phénomène impossible. Mais le texte signifie simplement qu'*elle fut statue*, c'est-à-dire, rendue immobile *par le sel*, & non changée réellement en sel. Or, qu'un air infecté de vapeurs de nitre, de soufre, de bitume, de vitriol, puisse tuer une femme & la rendre immobile comme une statue; ce n'est ni un prodige inouï, ni un phénomène impossible. Quant à ce qui a été dit par quelques Historiens, que cette statue subsistoit encore plusieurs siècles après l'événement, &c. nous ne sommes pas obligés de le croire.

4°. L'on ne conçoit pas, disent-ils, que *Lot*, plongé dans l'ivresse, ait commis deux incestes successifs avec ses deux filles, *sans le sentir*, comme il est dit dans le texte. Mais le texte signifie seulement qu'il ne s'en souvint point à son réveil, & lorsque l'ivresse fut dissipée.

5°. Ils jugent que Moïse ou un autre Historien Juif a forgé cette narration, pour rendre infâme l'origine des Moabites & des Ammonites, & pour fournir à sa nation un prétexte de maltraiter & de dépouiller ces deux peuples. La vérité est que les Juifs n'ont dépouillé ni l'un ni l'autre, & n'ont pas envahi un seul pouce de leur terrein. Jephté le soutient ainsi aux Ammonites, *Jud.* c. 11, ℣. 15; & il cite pour preuve les faits rapportés dans le livre des Nombres, c. 22; faits que les Ammonites ne pouvoient ignorer. Les guerres survenues dans la suite entre les Juifs & ces deux peuples furent toujours causées par des hostilités commencées par l'un des deux: on le voit par la suite de l'histoire.

6°. Ils ont souvent répété que ces traits de l'Histoire-Sainte sont de très-mauvais exemples. Cela seroit vrai, si l'Histoire les approuvoit; mais on n'y voit aucun signe d'approbation. Il s'ensuit seulement que Moïse & les autres Auteurs sacrés ont écrit avec toute la sincérité & l'impartialité possibles; qu'ils n'ont dissimulé aucun des crimes commis par les Patriarches & par leurs descendans; qu'ils n'ont pas cherché à nourrir l'orgueil des Juifs, ni à leur inspirer des prétentions injustes. Par le tableau qu'ils tracent des anciennes mœurs, ils nous font comprendre que dans tous les tems les bienfaits que Dieu a daigné accorder aux hommes ont été très-gratuits; que s'il avoit traité la race humaine comme elle le méritoit, il n'auroit pas cessé un moment de tonner & de frapper. Comme cette vérité est très-importante, il a été nécessaire de l'inculquer dans tous les tems, & il n'est pas inutile de la répéter encore aujourd'hui. *Voyez* la *Dissertation de D. Calmet sur la ruine de Sodome*, *Bible d'Avignon*, tom. 1, p. 593.

Barbeyrac, dans son *Traité de la morale des Pères*, c. 3, §. 7, a censuré S. Irénée & les autres Pères de l'Eglise, qui n'ont pas voulu condamner rigoureusement la conduite de *Lot*, & qui ont cherché à exténuer le crime qu'il a commis avec ses filles. S. Irénée pose pour maxime, que quand l'Ecriture rapporte une action sans la blâmer, nous ne devons pas la condamner, quelque criminelle qu'elle nous paroisse, mais y chercher un type ou une figure. Barbeyrac dit, à ce sujet, que quand nous y trouverions un type, cela ne peut pas effacer le crime; que l'excuse, dont se servent les Pères, donne lieu à des conséquences très-pernicieuses aux mœurs.

Nous convenons qu'un type n'efface pas un crime; mais les Pères ont-ils pensé le contraire, & n'ont-ils pas donné d'autre excuse? S. Irénée dit que *Lot* accomplit ce type, ou fit l'action dont nous avons parlé, non de propos délibéré, ni par une affection criminelle, mais sans en avoir la pensée ni le sentiment. *Adv. Hær.* l. 4, c. 31, (*olim* 50 & 51.) C'est donc principalement par le défaut de connoissance & de liberté dans l'ivresse, & non à cause du type de cette action, que S. Irénée excuse *Lot*. Origène, S. Jean Chrysostôme, Théodoret, S. Ambroise, S. Augustin, ont fait de même; & ils ont cru que *Lot* avoit été enivré par surprise, & non par sensualité. Nous ne voyons pas quelle conséquence il en peut résulter contre la pureté des mœurs. Grabe, plus judicieux que Barbeyrac, dit qu'il y a de la témérité à porter un jugement sur tout cela. *Voyez* les *notes de Feuardent & de Grabe, sur S. Irénée.*

LU

LUC, (S.) l'un des quatre Evangélistes, Auteur de l'Evangile qui porte son nom, & des Actes des Apôtres. Il étoit Syrien de nation, natif d'Antioche, & Médecin de profession; il fut compagnon des voyages & des travaux de S. Paul, jusqu'à la mort de cet Apôtre; mais, depuis ce moment, on ne sait plus rien de certain sur les lieux dans lesquels *S. Luc* prêcha l'Evangile, ni sur le genre de sa mort.

Selon l'opinion la plus commune, il écrivit son Evangile l'an 53 de Jésus-Christ, & les actes des Apôtres dix ans après; il cite l'Ecriture-Sainte, selon la version des Septante, & non selon le texte hébreu; d'où l'on conclut qu'il étoit Juif Hellénisté, & que l'hébreu n'étoit point sa langue maternelle. Il parle un grec plus pur que les autres Evangélistes; mais on y remarque encore plusieurs expressions propres aux Juifs Hellénistes, & d'autres qui tiennent de la langue syriaque, usitée à Antioche.

Ce qu'il dit au commencement de son Evangile donne lieu à quelques discussions. « Comme » plusieurs, dit-il, ont entrepris de faire » l'histoire des choses qui sont arrivées parmi » nous, de la manière que les ont rapportées » ceux qui en ont été témoins dès le commencement, & qui étoient chargés de nous les » annoncer, j'ai trouvé bon, mon cher Théophile, de vous les écrire par ordre, après » m'en être soigneusement informé dès l'origine, » afin que vous sachiez la vérité de ce que vous » avez appris ».

Il n'est pas fort nécessaire de savoir si ce *Théophile*, auquel *S. Luc* adresse aussi les actes des Apôtres, étoit un personnage particulier, ou si c'est le nom appellatif de tout homme *qui aime Dieu*.

Il dit qu'il s'est informé soigneusement de tout; de-là on conclut qu'il n'étoit point du nombre des soixante-douze Disciples qui suivoient Jésus-Christ, mais qu'il avoit été converti au Christianisme par la prédication des Apôtres. Cependant ces mots, *des choses qui sont arrivées parmi nous*, semblent insinuer qu'il avoit été témoin d'une bonne partie des actions du Sauveur.

S. Luc ajoute qu'il a remonté *à l'origine*; en

effet, il prend les faits de plus haut que les autres Evangélistes, puisqu'il rapporte la naissance de S. Jean-Baptiste, l'annonciation faite à la sainte Vierge, & plusieurs événemens de l'enfance du Sauveur, dont les autres n'ont point parlé.

Ce qu'il dit de ceux qui avoient *entrepris d'écrire* la même histoire a fait croire à S. Jérôme que *S. Luc* vouloit désigner par-là les Evangiles faux & apocryphes, & qu'il avoit pris la plume pour les réfuter. Mais le texte ne donne aucun lieu à cette conjecture, puisqu'il ajoute que ces Ecrivains avoient fait l'histoire, *selon le rapport des témoins*. *S. Luc* peut donc avoir eu en vue les Evangiles de S. Mathieu & de S. Marc, qui existoient déjà, quoique peut-être il ne les eût pas lus. Il a pu se proposer de suivre leur exemple, & non de les réfuter, puisqu'il ne les contredit en rien, ou de faire une narration plus détaillée que la leur, sans pour cela blâmer la leur. C'est mal-à-propos que les incrédules ont voulu tirer avantage de la conjecture de S. Jérôme, pour conclure que les Evangiles apocryphes existoient déjà du tems de *S. Luc*, & qu'ils sont plus anciens que nos vrais Evangiles. Le premier Auteur qui ait parlé des Evangiles apocryphes, est S. Irénée, qui n'a écrit que plus d'un siècle après *S. Luc*. D'autres n'ont pas mieux rencontré, quand ils ont conclu que cet Evangéliste n'étoit pas content des Evangiles de S. Matthieu & de S. Marc, puisque le sien n'est pas opposé aux leurs, & ne les contredit en rien.

Quelques anciens, comme Tertullien, & l'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase, pensent que l'Evangile de *S. Luc* étoit proprement l'Evangile de S. Paul; que cet Apôtre l'avoit dicté à *S. Luc*; que quand il dit, *mon Evangile*, il entend l'Evangile de *S. Luc*. Mais S. Irénée, *l.* 3, c. 1, dit simplement que *S. Luc* mit par écrit ce que S. Paul prêchoit aux nations; & S. Grégoire de Nazianze, que cet Evangéliste écrivit, aidé du secours de S. Paul. Il est vrai que S. Paul cite ordinairement l'Evangile de la manière la plus conforme au texte de *S. Luc*; on peut en voir des exemples, *I. Cor.* c. 11, ℣. 23 & 24; c. 15, ℣. 5, &c. Mais *S. Luc* ne dit, nulle part, qu'il ait été aidé par S. Paul: cette conjecture n'est fondée que sur la liaison qui a régné constamment entre l'Evangéliste & l'Apôtre.

Les Marcionites ne recevoient que le seul Evangile de *S. Luc*, encore en retranchoient-ils plusieurs choses en particulier; les deux premiers chapitres, comme l'ont remarqué Tertullien, *L.* 5, *contrà Marcion.*, & S. Epiphane, *Hær.* 42. Voyez Tillemont, tome 2, p. 130, &c.

LUCIANISTES, nom de secte, tiré de *Lucianus* ou *Lucanus*, hérétique du second siècle. Il fut disciple de Marcion, duquel il suivit les erreurs, & y en ajouta de nouvelles. S. Epiphane dit qu'il abandonna Marcion, en enseignant aux hommes à ne point se marier, de peur d'enrichir le Créateur. Cependant, comme l'a remarqué le P. le Quien, c'étoit-là une erreur de Marcion & des autres Gnostiques. Il nioit l'immortalité de l'ame qu'il croyoit matérielle.

Les Ariens furent aussi appellés *Lucianistes*, & l'origine de ce nom est assez douteuse. Il paroît que ces hérétiques, en se nommant *Lucianistes*, avoient envie de persuader que S. Lucien, Prêtre d'Antioche, qui avoit beaucoup travaillé sur l'Ecriture-Sainte, & qui souffrit le martyre, l'an 312, étoit dans le même sentiment qu'eux, & peut-être le persuadèrent-ils à quelques saints Evêques de ce tems-là. Mais, ou il faut distinguer ce saint Martyr d'avec un autre *Lucien*, disciple de Paul de Samosate, qui vivoit dans le même tems, ou il faut supposer que S. Lucien d'Antioche, après avoir été séduit d'abord par Paul de Samosate, reconnut son erreur, & revint à la doctrine catholique, touchant la divinité du Verbe, puisqu'il est certain qu'il mourut dans le sein & dans la communion de l'Eglise. On peut en voir les preuves, *Vies des Pères & des Martyrs*, tom. 1, p. 124.

LUCIFÉRIENS. Ce nom fut donné à ceux qui adhérèrent au schisme de Lucifer, Evêque de Cagliari en Sardaigne; schisme qui arriva au quatrième siècle de l'Eglise.

Voici quelle en fut l'occasion. Après la mort de l'Empereur Constance, fauteur des Ariens, Julien, son successeur, rendit aux Evêques exilés la liberté de retourner dans leurs sièges. S. Athanase & S. Eusèbe de Verceil, dans le dessein de rétablir la paix, assemblèrent en 362 un Concile à Alexandrie, où il fut résolu de recevoir à la communion les Evêques, qui, dans celui de Rimini, avoient par foiblesse trahi la vérité catholique, mais qui reconnoissoient leur faute. Cette assemblée députa Eusèbe pour aller calmer les divisions qui régnoient dans l'Eglise d'Antioche, où les uns étoient attachés à leur Evêque Eustathe, qui avoit été chassé de son siége, à cause de son attachement à la foi catholique; les autres à Melèce, qui, après avoir été dans le parti des Sémi-Ariens, étoient revenus à cette même foi.

Lucifer, au lieu d'aller avec Eusèbe au Concile d'Alexandrie, étoit allé directement à Antioche, & y avoit ordonné pour Evêque Paulin, dont il espéroit que les vertus réuniroient les deux partis. Ce choix déplut à la plupart des Evêques d'Orient, & augmenta le trouble; puisqu'au lieu de deux Evêques & de deux partis, il s'en trouva trois. Lucifer, offensé de ce qu'Eusèbe & les autres n'approuvoient pas ce qu'il avoit fait, se sépara de leur communion, ne voulut avoir aucune société avec les Evêques reçus à la pénitence, ni avec ceux qui leur

avoient fait grace. Cependant, les marques de repentir que les premiers avoient données, les rendoient dignes de l'indulgence de leurs collègues.

Ainsi, ce Prélat, recommandable d'ailleurs par ses talens, par ses vertus, par son attachement à la foi catholique, par ses travaux, troubla l'Eglise par un rigorisme outré, & persévéra dans le schisme jusqu'à la mort. On ne lui a reproché aucune erreur sur le dogme; mais ses adhérens furent moins réservés; l'un d'entr'eux, nommé Hilaire, Diacre de Rome, soutenoit que les Ariens, ainsi que les autres hérétiques & les schismatiques, devoient être rebaptisés, lorsqu'ils rentroient dans le sein de l'Eglise Catholique. S. Jérôme le réfuta solidement dans son *dialogue contre les Lucifériens*; il soutint que les Pères de Rimini n'avoient péché que par surprise; que leur cœur n'avoit point été complice de leur foiblesse, puisque, s'ils n'avoient pas proscrit assez exactement le dogme catholique, ils n'avoient pas non plus énoncé l'erreur; il le prouva par les actes même du Concile.

Les *Lucifériens* étoient répandus, mais en petit nombre, dans la Sardaigne & en Espagne. Dans une requête qu'ils présentèrent aux Empereurs Théodose, Valentinien & Arcade, ils firent profession de ne vouloir communiquer ni avec ceux qui avoient consenti à l'hérésie, ni avec ceux qui leur accordoient la paix; ils soutenoient que le Pape Damase, S. Hilaire de Poitiers, S. Athanase & les autres Confesseurs, en recevant à la pénitence les Ariens, avoient trahi la vérité. *Voyez* Petau, tom. 2, l. 4, c. 4, §. 10 & 11; Tillemont, tom. 7, p. 514.

LUMIÈRE. Dans l'Ecriture-Sainte, ce mot est souvent employé dans sa signification propre; mais il a aussi très-fréquemment un sens figuré. *Job.* c. 31, ℣. 26, la *lumière* est mise pour le soleil; dans S. Marc, c. 14, ℣. 54, elle signifie du feu. Ainsi, lorsqu'il est dit, *Gen.* c. 1, ℣. 3, que Dieu créa la *lumière*, cela signifie évidemment qu'il créa un corps igné & lumineux. Le grec φῶς, & le françois *feu*, ont la même racine.

Chez tous les peuples, la *lumière* est la même chose que la vie; voir la *lumière*, jouir de la *lumière*, c'est naître & vivre; *Job.* c. 3, ℣. 16; marcher à la *lumière* des vivans, signifie jouir de la vie & de la santé. De même, dans toutes les langues, la *lumière* exprime la publicité. Jesus-Christ dit à ses Apôtres, *Matt.* c. 10, ℣. 27: « Ce que je vous dis dans les ténèbres, ou » en secret, dites-le à la *lumière*, ou au grand » jour ».

Dans le sens figuré, la *lumière* exprime ce qu'il y a de plus parfait. Lorsque S. Jean dit que Dieu est *lumière*, & qu'il n'y a point en lui de ténèbres, *I. Joan.* c. 5, ℣. 5, il entend que Dieu est la souveraine perfection, & qu'il n'y a point en lui de défaut. A peu près, dans le même sens, S. Jacques, c. 1, ℣. 17, appelle Dieu le père des *lumières*, dans lequel il n'y a point d'inconstance, ni aucune ombre de changement. Le Fils de Dieu, selon S. Paul, *Hebr.* c. 1, ℣. 3, est la splendeur de la *lumière*, ou de la gloire du Père, c'est-à-dire, qu'il lui est égal en perfection. Lorsque le Concile de Nicée l'a nommé *Dieu de Dieu*, *lumière de lumière*, il a donné à entendre que le Père éternel a engendré son Fils égal à lui-même, sans rien perdre de son être ni de ses perfections, comme un flambeau en allume un autre, sans rien perdre de sa *lumière*, & que l'un est parfaitement égal à l'autre. De même, *Sap.* c. 7, ℣. 26, il est dit que la sagesse est la splendeur de la *lumière* éternelle, le miroir sans tache de la majesté de Dieu, & l'image de sa bonté.

La *lumière de Dieu* exprime souvent, en général, les bienfaits de Dieu, les effets de son affection pour nous. *Ps* 35, ℣. 10, le Psalmiste dit à Dieu: « Dans votre *lumière* nous verrons » la *lumière* », c'est-à-dire, lorsque vous nous rendrez votre affection, nous vivrons & nous jouirons de vos bienfaits. *Ps.* 66, ℣. 2: « Que » Dieu nous montre la *lumière* de son visage », ou qu'il nous montre un visage serein, signe de bienveillance & de bonté. Conséquemment, la *lumière* désigne souvent la prospérité & la joie. *Ps.* 96, ℣. 11: « La *lumière* s'est levée pour le » juste, & la joie pour ceux qui ont le cœur » droit ».

Mais la *lumière de Dieu* désigne aussi la grace, parce qu'elle éclaire nos esprits, & allume dans nos cœurs l'amour de la vertu. *Ps.* 89, ℣. 17, David dit à Dieu: « Faites briller, Seigneur, » votre *lumière* sur nous, & dirigez toutes nos » œuvres ». Jésus-Christ est appellé la vraie *lumière* qui éclaire tout homme qui vient en ce monde, *Joan.* c. 1, ℣. 9; & il dit lui-même, je suis la *lumière* du monde, c. 8, ℣. 12; c. 9, ℣. 5, parce qu'il est l'auteur & le distributeur de la grace. Par la même raison, la parole de Dieu, la loi de Dieu, est appellée une *lumière* qui nous éclaire, parce qu'elle nous fait connoître nos devoirs. Jésus-Christ dit à ses Apôtres: Vous êtes la *lumière* du monde, *Matt.* c. 5, ℣. 14, parce qu'ils devoient éclairer les hommes par la prédication de l'Evangile, & par l'exemple de leurs vertus. Ainsi, Jésus-Christ appelle les bons exemples une *lumière*: « Que votre *lumière* brille de» vant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes » œuvres ». *Ibid.* ℣. 16. Les fidèles sont appellés *enfans de lumière*, les bonnes œuvres, des *armes de lumière*, &c.

Enfin, le bonheur éternel est désigné sous le nom de *lumière éternelle*, *Apoc.* c. 22, ℣. 5, &c.

L'*ombre*, les *ténèbres*, la *nuit*, sont l'opposé de la *lumière*, & ont à peu près autant de significations contraires. *Voyez* TÉNÈBRES, &c.

La manière dont Moïse raconte la création de la *lumière* est remarquable par l'énergie & le sublime de son expression. Dieu dit : *Que la lumière soit*, & la *lumière* fut. Le Rhéteur Longin, quoique Païen, étoit frappé de la noblesse, avec laquelle Moïse exprime le pouvoir créateur de Dieu, qui opère par le seul vouloir. Celse, moins sensé, disoit que cette manière de parler sembloit supposer dans Dieu un desir impuissant ou un besoin ; remarque absurde, puisque c'est un commandement qui est immédiatement suivi de son effet. Les Manichéens, de leur côté, trouvoient mauvais que Moïse eût rapporté la création de la *lumière*, avant celle du soleil ; qu'il eût supposé un jour, un soir & un matin, avant qu'il y eût un soleil. Les incrédules modernes, dont toute la science consiste à copier les anciens, ont répété qu'il n'y a rien de sublime dans la narration de Moïse, qu'il y a même du désordre & de la confusion ; qu'il a suivi l'opinion populaire, selon laquelle la *lumière* ne vient pas du soleil, & qui suppose que c'est un corps fluide distingué de cet astre.

Rien n'est moins judicieux que cette censure. Un peu de bon sens suffit pour sentir que Moïse ne pouvoit pas mieux exprimer, qu'il l'a fait, la *création* proprement dite, & l'on défie tous les Philosophes de mieux rendre cette idée. Pour qu'il y eût un jour, un soir & un matin, il suffisoit qu'il y eût un feu, un corps lumineux quelconque qui tournât autour de la terre, ou autour duquel la terre tournât. Or, Moïse nous apprend que Dieu créa ce corps, duquel probablement le soleil & les étoiles furent formés trois jours après. Il n'y a donc point ici de confusion.

Croire que la *lumière* est un fluide très-distingué du soleil, ce n'est pas une opinion populaire, mais un systême philosophique, soutenu par plusieurs anciens, renouvellé par Descartes, suivi encore par un bon nombre d'habiles Physiciens. Quand on frappe deux cailloux l'un contre l'autre, dans l'obscurité, les étincelles de *lumière* qui en sortent, ne viennent certainement pas du soleil. Mais Moïse ne dit rien qui favorise, ni qui détruise cette opinion, puisqu'il parle simplement d'un feu ou d'un corps lumineux, dont l'effet fut un soir & un matin, par conséquent un jour. *Voyez* JOUR.

Au quatorzième siècle, il y eut une grande dispute pour savoir si la *lumière* que certains Moines visionnaires croyoient voir à leur nombril, étoit la même que celle dont Jésus-Christ fut environné sur le Thabor ; si cette *lumière* étoit créée ou incréée : cette question très-absurde donna lieu à une autre, qui étoit de savoir si les opérations extérieures de Dieu étoient distinguées ou non de son essence ; si elles étoient créées ou incréées. La chose parut assez grave aux Grecs, pour assembler quatre Conciles, dans trois desquels ils condamnèrent ceux qui soutenoient que les opérations extérieures de Dieu étoient créées & distinguées de son essence. Nous en avons parlé au mot HÉSYCHASTES.

LUMINAIRE. *Voyez* CIERGE.

LUTHÉRANISME, sentimens de Luther & de ses sectateurs, touchant la religion.

De toutes les hérésies qui ont affligé l'Eglise depuis sa naissance, il n'en est aucune qui ait fait des progrès plus rapides, & qui ait produit d'aussi tristes effets. Celle-ci eut pour Auteur Martin Luther, né à Eisleben, ville du Comté de Mansfeld en Thuringe, l'an 1483. Après ses études, il entra dans l'Ordre des Augustins, en 1508 ; il alla à Wirtemberg, & y enseigna la Philosophie dans l'Université qui y avoit été établie quelques années auparavant. En 1512, il prit le bonnet de Docteur ; en 1516, il commença de s'élever contre la Théologie scholastique, & la combattit dans des thèses. En 1517, Léon X ayant fait prêcher des indulgences pour ceux qui contribueroient aux dépenses de l'édifice de Saint-Pierre de Rome, en donna la commission aux Dominicains. On prétend qu'ils s'en acquittèrent de la manière la plus odieuse ; que la plupart de leurs quêteurs menoient une vie scandaleuse, & faisoient un indigne trafic des indulgences ; que ces Moines, dans leurs sermons, avançoient des erreurs, des absurdités, & même des impiétés, pour faire valoir les indulgences. Il peut y avoir de l'exagération dans ce reproche ; il vient de la part des Protestans.

Luther, homme violent & emporté, d'ailleurs fort vain & plein de lui-même, trouva bon de prêcher contre eux, & il le fit avec plus de chaleur que n'en inspira le vrai zèle : c'est ce qui a donné des soupçons contre la pureté de ses motifs. Des Prédicateurs, il passa aux indulgences même, & il déclama également contre les uns & les autres. Il avança d'abord des propositions ambiguës ; engagé ensuite dans la dispute, il les soutint dans un sens erroné, & il alla si loin, qu'il fut excommunié par le Pape, l'an 1520. Avant cette condamnation, il avoit appellé au Pape, & s'étoit soumis à son jugement ; mais quand il se vit flétri & ses opinions proscrites, il ne garda plus de mesures. Il fut si flatté de se trouver chef de parti, que ni l'excommunication de Rome, ni la condamnation de plusieurs Universités célèbres, en particulier de la Faculté de Théologie de Paris, ne firent aucune impression sur lui. Ainsi il forma une secte que l'on a nommée le *Luthéranisme*, & dont les partisans sont appellés *Luthériens*.

Pour s'en former une idée juste, il faut voir comment Luther fut entraîné d'une erreur à une autre par les conséquences, avec quelle rapidité sa doctrine se répandit, quelles furent les causes qui y contribuèrent, quels sont les effets qui

en ont résulté. Dans l'article suivant, nous verrons le nombre des sectes qui sont nées de celle de Luther.

I. Lorsque ce Novateur déclama contre l'abus des indulgences, il ne prévoyoit pas à quels excès il seroit conduit par la fougue de son caractère; s'il l'avoit pressenti, il est à présumer qu'il auroit reculé à la vue du chaos d'erreurs dans lesquelles il alloit se plonger : rien n'est plus propre que sa conduite à effrayer ceux qui seroient tentés d'innover en fait de religion. Comme nous réfutons ses opinions dans les divers articles de ce Dictionnaire qui y ont rapport, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur.

Pour savoir si l'usage des indulgences étoit légitime en lui-même, il falloit examiner si l'Eglise a le pouvoir d'absoudre le pécheur de la peine éternelle qu'il a méritée; si après la rémission de cette peine il est encore obligé de satisfaire à la justice divine par une peine temporelle; si l'Eglise peut l'en dispenser, du moins en partie, en lui appliquant, par l'indulgence, les mérites surabondans de Jésus-Christ & des Saints. Luther ne nia pas d'abord l'efficacité de l'absolution; mais il nia la nécessité de la satisfaction; il dit qu'à la vérité l'Eglise avoit pu imposer, par les Canons pénitenciaux, des peines médicinales ou des bonnes œuvres, capables de préserver le pécheur de la rechûte; que ces peines étoient une précaution contre les péchés futurs, mais non un remède pour les péchés passés; que toute l'indulgence de l'Eglise consistoit à dispenser le pécheur de la rigueur de cette ancienne discipline purement ecclésiastique, & non à le décharger devant Dieu d'aucune obligation. *Voyez* INDULGENCE, SATISFACTION.

Poussé sur cet article, il prétendit que l'Eglise n'avoit pas même le pouvoir de remettre les péchés par l'absolution, mais seulement de déclarer que le péché étoit remis. *Voyez* ABSOLUTION.

Par quel moyen le péché est-il donc remis, si l'absolution n'a pas cette vertu? Par la foi, répond Luther, non par cette foi générale par laquelle nous croyons tout ce que Dieu a révélé, mais par une foi spéciale par laquelle nous croyons fermement que Jésus-Christ est mort pour nous, & que les mérites de sa mort nous sont appliqués ou imputés. C'est à cette prétendue foi que Luther applique ce qu'a dit S. Paul, que nous sommes justifiés par la foi, que le juste vit de la foi, &c.; mais il est évident que S. Paul n'a jamais entendu la foi de la manière dont il a plu à Luther de l'expliquer. *Voyez* FOI, §. 5; JUSTIFICATION, IMPUTATION. Tel est néanmoins le fondement de tout le système de cet hérésiarque, comme on va le voir.

Si c'est par la foi seulement que les péchés nous sont remis, ce n'est donc pas par la contrition. Aussi Luther décida que la contrition, loin de rendre l'homme moins pécheur, le rend plus hypocrite & plus coupable. *Voyez* CONTRITION. Il fut néanmoins d'avis de conserver la confession, à cause des salutaires effets qu'elle peut produire; c'est un des articles de la Confession d'Augsbourg; mais dans la suite, les Luthériens l'ont supprimée. En effet, qui pourroit se résoudre à une pratique aussi humiliante & aussi pénible, dès qu'il seroit persuadé qu'elle ne contribue en rien à la rémission du péché, & que, sans elle, les péchés nous sont remis par la foi? *Voyez* CONFESSION.

Conséquemment tout ce que nous nommons *œuvres satisfactoires*, le jeûne, la pénitence, la continence, les macérations, l'aumône, &c. sont très-superflues; Luther n'hésita point de l'affirmer & de condamner ainsi les Saints de tous les siecles, S. Paul & tous les Apôtres. Les vœux monastiques par lesquels on s'oblige à toutes ces pratiques, sont, selon lui, un abus. Il donna l'exemple d'en secouer le joug, en épousant une Religieuse, & il déclama contre le celibat des Prêtres.

On doit faire, sans doute, des œuvres de charité & de religion, des aumônes, des prières, puisque Jésus-Christ les commande; mais, selon Luther, elles ne contribuent ni à effacer les péchés, ni à nous rendre agréables à Dieu, ni à nous mériter une récompense; & l'on ne sait pas trop pourquoi Dieu nous les commande. Luther soutint même absolument que nous ne pouvons rien mériter, que tous nos mérites consistent en ce que ceux de Jésus-Christ nous sont imputés par la foi. Il poussa l'entêtement jusqu'à enseigner, d'un côté, que l'homme pèche dans toutes ses œuvres, & de l'autre, que l'homme, justifié par la foi, ne peut commettre des péchés, parce que Dieu ne les lui impute point. M. Bossuet fait sentir toute l'absurdité de cette contradiction, *Hist. des Variat.*, l. 1, n. 9 & suiv. *Voyez* ŒUVRES, MÉRITES, VŒUX, &c.

Mais si l'homme pèche nécessairement dans toutes ses œuvres, en quoi consiste donc le libre arbitre? Luther prétendit que le libre arbitre est nul, que Dieu fait tout dans l'homme, le péché aussi-bien que la vertu; que le libre arbitre, tel que les Théologiens l'admettent, est incompatible avec la corruption de l'homme & avec la certitude de la prescience divine. Cette doctrine scandaleuse fut adoucie dans la Confession d'Augsbourg, & aucun Luthérien n'oseroit aujourd'hui la soutenir dans les termes révoltans dont se servoit Luther.

Dès que les péchés ne nous sont point remis par les Sacremens, mais par la foi, il s'ensuit que toute l'efficacité des Sacremens consiste en ce que ce sont des signes capables d'exciter la foi : telle fut aussi l'opinion de Luther. Comme il jugea que les deux seules cérémonies capables de produire cet effet, sont le Baptême & l'Eucharistie ou la Cène, il ne retint que ces deux Sacremens; la Confession d'Augsbourg y ajouta la Pénitence; mais il ne paroit pas que les Luthériens

soient demeurés fermes dans ce dernier article de leur confession.

Du principe de Luther touchant les Sacremens, les Anabaptistes & les Sociniens ont conclu que les enfans étant incapables d'avoir la foi, il ne faut pas les baptiser après leur naissance, mais qu'il faut attendre qu'ils soient parvenus à l'âge de raison. *Voyez* SACREMENT, &c.

Il y avoit dans la doctrine de ce Novateur une difficulté par rapport à l'Eucharistie. Si les paroles sacramentelles prononcées par les Prêtres ne produisent rien, quel peut être l'effet de la consécration? Ici Luther, peu d'accord avec lui-même, a soutenu constamment qu'en vertu des paroles de la consécration, Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, mais que la substance du pain & du vin y demeure : il rejetta donc la transsubstantiation. Mais Carlostadt, son collègue dans l'Université, soutint, contre lui, que la substance du Corps de Jésus-Christ ne pouvoit pas subsister avec celle du pain & du vin; que s'il falloit admettre la présence réelle, il falloit admettre aussi la transsubstantiation comme les Catholiques. Carlostadt eut des sectateurs, qui furent nommés *Sacramentaires;* leur sentiment sur l'Eucharistie a été suivi par Zwingle & par Calvin. Luther ne recula point; il persista jusqu'à la mort à enseigner le dogme de la présence réelle; mais il le fit plutôt par esprit de contradiction contre les Sacramentaires que par respect pour les paroles de Jésus-Christ, ou par habitude de raisonner conséquemment, & l'on ne sait pas trop ce qu'il entendoit par cette *présence réelle.* Après lui, lorsqu'il fallut expliquer comment le corps de Jésus-Christ peut être dans une hostie avec le pain, quelques Luthériens dirent que c'étoit par *impanation*, d'autres par *ubiquité*, d'autres par *concomitance*, ou par une *union sacramentelle. Voyez* IMPANATION, TRANSSUBSTANTIATION, UBIQUITÉ.

Si Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, il doit y être adoré. Luther hésita sur ce point; il avoit d'abord conservé l'élévation de l'hostie à la Messe, en dépit de Carlostadt, qui la désapprouvoit; ensuite il la supprima, & ne voulut plus que Jésus-Christ, présent sur l'autel, y fût adoré : conséquemment il défendit de garder du pain consacré, & il exigea la communion sous les deux espèces.

Pourquoi Jésus-Christ, présent sur l'autel, ne pourroit-il pas être offert en sacrifice à son Père? Luther y auroit peut-être consenti; mais comme les mérites de Jésus-Crist pourroient aussi nous être appliqués par le sacrifice, cet hérésiarque, qui ne vouloit point admettre d'autre application de ces mérites que par la foi, nia que la Messe fût un sacrifice. Il n'avoit blâmé d'abord que les Messes privées; mais bientôt après il retrancha l'oblation, l'élévation & l'adoration de l'Eucharistie. *V.* SACRIFICE, MESSE, ÉLÉVATION, COMMUNION, &c.

De tout tems cependant ce sacrifice a été offert pour les vivans & pour les morts; mais selon la doctrine de Luther, le péché, une fois remis par la foi, n'a plus besoin d'être expié ni en ce monde ni en l'autre : il n'y a donc point de purgatoire; la prière pour les morts est superflue. Dans toutes les liturgies chrétiennes on a fait mémoire des Saints; mais l'invocation des Saints, selon Luther, leur suppose des mérites indépendans de ceux de Jésus-Christ. En vertu de cette fausse conséquence qu'il prêtoit malicieusement aux Théologiens, il rejetta l'invocation & l'intercession des Saints. *Voyez* MORTS, PURGATOIRE, SAINTS, &c.

Puisque, selon lui, les Sacremens & toutes les cérémonies n'ont point d'autre effet que d'exciter la foi, l'ordination des Prêtres ne peut leur donner aucun caractère, aucun pouvoir surnaturel; il n'y a point de vrai sacerdoce ni d'hiérarchie; c'est aussi le sentiment de Luther. Dès qu'il ôtoit au mariage la dignité de Sacrement, on ne doit pas être surpris de ce qu'il a donné atteinte à l'indissolubilité de ce lien, de ce qu'il a permis la polygamie au Landgrave de Hesse, & de ce qu'il a été très-relâché sur l'adultère; on le lui a reproché plus d'une fois. *V.* ORDINATION, HIÉRARCHIE, MARIAGE, &c.

Furieux d'avoir été condamné & excommunié par le Pape, il décida que le Pape étoit l'Antechrist; il nia que l'Eglise eût le pouvoir de porter des censures & de condamner des erreurs; il soutint que la seule règle de foi des fidèles est l'Ecriture-Sainte. Mais par une contradiction révoltante, lui-même condamnoit les Sacramentaires & les Anabaptistes, s'attribuoit parmi ses sectateurs toute l'autorité d'un Souverain Pontife, ne vouloit pas que l'on fit usage d'une autre version de l'Ecriture-Sainte que de la sienne, excommunioit & auroit voulu exterminer tous ceux qui ne pensoient pas comme lui. Il avoit rejetté du Canon des Ecritures l'Epître de S. Jacques, parce qu'elle enseigne trop clairement la nécessité des bonnes œuvres; mais les Luthériens ont adouci sur ce point la doctrine de leur Patriarche, & ont remis cette Epître dans le Canon, de même que l'Apocalypse, qui n'est pas reçue par les Calvinistes. *Voyez* CLERGÉ, PAPE, &c.

Le même principe sur lequel il rejettoit toutes les loix & les institutions de l'Eglise, comme autant d'inventions humaines, le conduisit à soutenir qu'en vertu de la liberté des enfans de Dieu, acquise par le baptême, un Chrétien n'étoit assujetti à aucune loi humaine. Aussi, lorsqu'il eut fait paroître son livre *de la liberté chrétienne*, les Paysans d'une partie de l'Allemagne se révoltèrent contre les Seigneurs, l'an 1525, prirent les armes, & se livrèrent aux plus grands excès. *Voyez* LIBERTÉ CHRÉTIENNE.

Il est donc évident que le *Luthéranisme* ne s'est formé que peu à peu, & par pièces; ç'a été l'ouvrage des circonstances, du hasard, de l'intérêt du moment, mais sur-tout des passions,

plutôt que de la force du génie de son Auteur. La multitude des disputes qu'il a causées, des erreurs & des désordres auxquels il a donné lieu, des sectes qui en sont sorties du vivant même de Luther, ont dû convaincre ce Novateur de l'énormité du crime qu'il avoit commis, en levant le premier l'étendard de la révolte. Il a vécu dans le trouble, dans la crainte, dans les fureurs de la haine; à moins qu'il n'ait été frappé d'un aveuglement stupide, il n'a pas pu mourir sans remords.

Vainement ses sectateurs font de lui les éloges les plus outrés, & le peignent comme un Apôtre suscité de Dieu pour réformer l'Eglise. Ce n'étoit dans le fond qu'un Moine brutal & grossier, qui n'avoit d'autre mérite que d'avoir passé sa vie à disputer dans une Université. Ses panégyristes même sont forcés de convenir que, quand il rompit avec l'Eglise Romaine, en 1520, il n'avoit point encore formé de systême théologique, & qu'il ne savoit encore ce qu'il devoit enseigner ou rejetter dans la croyance catholique. Ce n'est point en tâtonnant ainsi, que les Apôtres ont dressé le Symbole de la foi chrétienne. Les Calvinistes & les Anglicans ne conviennent point du mérite éminent que les Luthériens attribuent à leur Fondateur. *V.* les *notes du Traduct. de l'Hist. Ecclés. de Mosheim*, tome 4, p. 50, 61, &c.

II. Mais ce fougueux Réformateur fut ébloui par un succès auquel il ne s'étoit pas attendu. Les premiers qui embrassèrent le *Luthéranisme* furent ceux de Mansfeld & de Saxe; il fut prêché à Kraichsaw, en 1521; à Goslar, à Rostoch, à Riga en Livonie, à Reutlinge & à Hall en Souabe, à Augsbourg, à Hambourg, en 1522; en Prusse & dans la Poméranie, en 1523; à Einbech, dans le Duché de Lunebourg; à Nuremberg, en 1525; dans la Hesse, en 1526; à Altembourg, à Brunswich & à Strasbourg, en 1528; à Gottingue, à Lemgou, à Lunebourg, en 1530; à Munster & à Paderborn en Westphalie, en 1532; à Etlingue & à Ulm, en 1533; dans le Duché de Gubenhaguen à Hanovre & en Poméranie, en 1534; dans le Duché de Wirtemberg, en 1535; à Cotbus dans la Basse-Lusace, en 1537; dans le Comté de la Lippe, en 1538; dans l'Electorat de Brandebourg, à Brême, à Hall en Saxe, à Leipsic en Misnie, & à Quedlimbourg, en 1539; à Embden dans la Frise Orientale, à Hailbron, à Halberstat, à Magdebourg, en 1540; au Palatinat dans le Duché de Neubourg, à Ragensbourg & à Wismar, en 1541; à Buxtende, à Hildesheim & à Osnabruck, en 1543; dans le Bas-Palatinat, en 1546; dans le Mecklenbourg, en 1552; dans le Marquisat de Dourlach & de Hochberg, en 1556; dans le Comté de Bentheim, en 1564; à Haguenau & au bas Marquisat de Bade, en 1568, & dans le Duché de Magdebourg, en 1570.

Vers l'an 1525, deux disciples de Luther portèrent en Suède les premières semences de ses opinions. Gustave Vasa, qui venoit d'y être placé sur le trône, jugea qu'une révolution dans la religion abaisseroit la puissance du Clergé & affermiroit la sienne; il favorisa le *Luthéranisme*, l'embrassa lui-même, le rendit bientôt dominant dans ses Etats, & s'empara des biens ecclésiastiques. Christiern III, Roi de Danemarck, entra dans les mêmes vues, par les mêmes motifs; aidé par les conseils & par les armes de Gustave, il se rendit maître absolu en 1536, & fit recevoir dans son royaume la Confession d'Ausbourg pour règle de foi.

Mosheim avoit fait son possible pour pallier dans son Histoire Ecclésiastique les violences dont Christiern usa pour écraser le Clergé; mais son Traducteur est convenu que ce Roi, en détruisant le corps épiscopal avec une espèce de fureur, détruisit l'équilibre du gouvernement.

Cette hérésie n'avoit encore en Pologne que des sectateurs cachés sous le règne de Sigismond Ier, mort en 1548; mais son fils Sigismond Auguste, connu par sa foiblesse pour les femmes, laissa pleine liberté aux Seigneurs Polonois. Bientôt on vit dans ce royaume des Luthériens, des Hussites, des Sacramentaires Calvinistes, des Anabaptistes, des Unitaires ou Sociniens, & des Grecs schismatiques.

Le *Luthéranisme* a aussi pénétré en Hongrie & en Transilvanie, à la faveur des troubles qui ont agité ces deux royaumes; mais il y est moins puissant depuis que l'un & l'autre sont entrés sous la domination de la maison d'Autriche. En France, les émissaires de Luther firent d'abord quelques prosélytes, mais ils furent réprimés; ceux de Calvin eurent plus de succès, & vinrent à bout de bouleverser le royaume. Il en fut de même en Angleterre: Luther ni ses disciples n'eurent aucune part au schisme de Henri VIII; ce Prince, encore Catholique, avoit fait un livre contre Luther; il persista jusqu'à la mort dans sa haine contre le *Luthéranisme;* la forme qu'il donna à la religion Anglicane ne fut pas plus approuvée par les Protestans que par les Catholiques. Sous Edouard VI, ce furent Pierre Martyr & Bernardin Ochin qui furent appellés pour faire la réformation; l'un & l'autre étoient dans les opinions de Calvin.

III. On est moins étonné des progrès rapides du *Luthéranisme*, lorsqu'on en examine les causes. En 1521, Charles-Quint, dans la Diète de Wormes, avoit mis Luther au ban de l'Empire, & avoit ordonné de poursuivre ses adhérens; mais Frédéric, Duc de Saxe, qui avoit goûté les opinions de Luther, le prit sous sa protection, & ce décret n'eut aucun effet. De retour à Wirtemberg, Luther attira dans son parti l'Université dans laquelle il avoit déjà enseigné plusieurs de ses erreurs; il fit abolir les messes privées, prit le titre d'Ecclésiaste de Wirtemberg, s'attribua une autorité plus absolue que celle du Pape, & vanta ses succès comme une preuve incontestable de sa mission. En 1525, il quitta entièrement l'habit religieux. Lorsque le Nonce du Pape se plaignit à la Diete de Nuremberg

de l'impunité dont jouissoit ce novateur aussi-bien que ses partisans, les Princes laïques répondirent par un long Mémoire, qu'ils intitulèrent : *Centum gravamina*, dans lequel ils se plaignoient des vexations, des extorsions & des entreprises des Ecclésiastiques sur la jurisdiction séculière.

En 1525, Luther séduisit une Religieuse nommée Catherine de Bore, & l'épousa ensuite publiquement. Les deux Diètes assemblées à Spire, l'une cette même année, & l'autre en 1529, ne furent pas moins favorables au *Luthéranisme*, malgré les instances & les décrets de Charles-Quint. Plusieurs Princes, qui avoient embrassé les sentimens de Luther, protestèrent contre ces décrets; de-là le nom de *Protestans* qui fut donné aux Luthériens.

En 1530, à la Diète d'Augsbourg, ces mêmes Princes présentèrent leur confession de foi, qui, pour cette raison, a été nommée *Confession d'Augsbourg*; ils y promettoient de se soumettre à la décision d'un Concile tenu par le Pape; mais ils ne tinrent pas parole. *Voyez* AUGSBOURG. Ils s'assemblèrent ensuite à Smalcalde, & y firent une ligue contre l'Empereur. Luther l'approuva, & fut d'avis de faire la guerre au Pape & à tous ses adhérens. Les Luthériens profitèrent des guerres auxquelles Charles-Quint fut occupé, et des dissensions avec le Pape & avec François Ier, pour faire de nouveaux progrès. En 1539, le Landgrave de Hesse obtint de Luther & des Theologiens Protestans la permission d'avoir deux femmes à la fois : pour récompense, le Landgrave leur avoit promis de leur accorder les biens ecclésiastiques.

L'an 1542, le Pape Paul III, de concert avec l'Empereur & le Roi de France, convoqua le Concile de Trente, pour terminer les contestations de religion qui divisoient l'Empire & les Etats voisins; la première session fut tenue au mois de Décembre 1545. L'année suivante, Luther mourut à Eisleben sa patrie, après avoir attiré à ses opinions une grande partie de l'Allemagne. A la Diète de Ratisbonne, tenue en 1547, Charles-Quint fit composer par plusieurs Théologiens un formulaire de religion, pour accorder, s'il étoit possible, les Catholiques & les Protestans, en attendant que le Concile eût décidé les points contestés; c'est ce que l'on a nommé l'*Interim* de Charles-Quint : cet ouvrage ne plut ni à l'un ni à l'autre parti, & fut attaqué par tous les deux. *Voyez* INTERIM.

Par le traité de paix conclu à Passaw, entre Charles-Quint & les Princes de l'Empire, & par celui d'Augsbourg, fait trois ans après, les Protestans obtinrent la tolérance de leur religion, ou la liberté de conscience.

Le Concile de Trente, terminé en 1563, ne put réconcilier les Luthériens avec l'Eglise Romaine; les dissensions entr'eux, avec les Zwingliens ou Calvinistes, comme avec les Catholiques, ont duré jusqu'en 1648, époque à laquelle le traité de Munster, appellé aussi traité d'Osnabruck ou de Westphalie, garanti par toutes les puissances de l'Europe, a mis les choses dans l'état où elles sont aujourd'hui.

On sait d'ailleurs dans quelle situation les esprits se trouvoient au commencement du seizième siecle. Les différentes sectes qui avoient paru depuis le onzième, comme les Henriciens, les Albigeois, les Vaudois, les Lollards, les Wiclefites, les Hussites, n'avoient pas cessé de déclamer contre les abus; ils avoient indisposé les peuples contre les Pasteurs & contre tout le Clergé. On se plaignoit du trafic des bénéfices, de la vente des indulgences, de l'abus des excommunications, du paiement des absolutions, des entreprises sur la jurisdiction séculière, de la vie scandaleuse de la plupart des Ecclésiastiques, des fraudes pieuses commises par les Moines; tous ces désordres s'étoient multipliés pendant le grand schisme d'Occident; mais il s'en falloit beaucoup que le mal fût aussi grand & aussi général que les Protestans affectent de le représenter.

Au Concile de Constance & à celui de Basle, on avoit demandé en vain la réforme de l'Eglise dans le chef & dans les membres; on n'avoit rien obtenu. Au lieu de détruire & de prévenir les erreurs en instruisant les peuples, le Clergé n'avoit procédé contre les hérétiques que par des censures, par des sentences de l'inquisition & par des supplices; ce n'étoit pas là le moyen de calmer les esprits. Tous ceux qui desiroient la réforme étoient persuadés qu'elle ne pouvoit se faire que par des moyens violens.

Wiclef & Jean Hus avoient en Allemagne beaucoup de disciples cachés; on y lisoit leurs ouvrages remplis de déclamations contre l'Eglise Romaine & d'invectives contre les Ecclésiastiques. Luther s'étoit nourri de cette lecture; les hommes les plus lettrés qu'il y eût pour lors étoient précisément ceux qui desiroient le plus un changement dans la religion. A peine Luther eut-il prononcé le nom de réforme & donné le premier signal de la révolte, qu'il se trouva environné de partisans prêts à le soutenir. Ceux même qui désapprouvoient ses emportemens sentirent que l'on ne pouvoit exécuter le décret porté contre lui à la Diète de Wormes, sans exciter des séditions & sans mettre l'Allemagne en feu. Il ne trouva pas d'abord dans ce pays-là des adversaires assez instruits pour réfuter solidement ses erreurs, & pour distinguer les abus d'avec les dogmes. Plusieurs Ecrivains prétendent que déjà, en 1516, avant que Luther eût élevé la voix contre l'Eglise, Zwingle, Chanoine de Zurich, avoit conçu le plan d'une réformation générale; que loin d'avoir été disciple de Luther, il étoit plutôt capable d'être son maître. *Hist. Ecclés. de Mosheim, notes du Traduct.* tome 4, p. 49. La discipline avoit sans doute besoin de réforme, & elle a été faite par le Concile de Trente; mais c'étoit un attentat de vouloir réformer des dogmes révélés de Dieu & professés par l'Eglise Chrétienne depuis quinze cens ans.

Il est donc évident que les vraies causes des progrès rapides du *Luthéranisme* ont été des passions très-condamnables, la jalousie & la haine que l'on avoit conçue contre le Clergé, l'ambition d'envahir ses biens & de dominer à sa place, le desir de secouer le joug des pratiques les plus gênantes du Catholicisme, l'animosité des Princes de l'Empire contre Charles-Quint, l'orgueil & la vanité des Littérateurs qui le flattoient d'entendre la Théologie mieux que les Théologiens, la mauvaise foi avec laquelle les Prédicans travestissoient les dogmes catholiques, les belles promesses qu'ils faisoient d'une entière correction dans les mœurs qu'ils n'ont pas eu le pouvoir d'opérer. C'est très-mal à propos que Luther donnoit ses succès comme une preuve de sa mission pour réformer l'Eglise, & que les Protestans veulent faire envisager cette révolution comme un prodige, & son auteur comme un homme extraordinaire; cette prétendue réforme n'a été ni légitime dans son principe, ni louable dans ses moyens, ni heureuse dans ses effets. *V.* Mission, Réformation.

IV. Quelles en ont été les suites? A peine Luther eut-il appellé à l'Ecriture-Sainte comme à la seule règle de foi, que les Anabaptistes lui prouvèrent, la Bible à la main, qu'il ne falloit pas baptiser les enfans, que c'étoit un crime de prêter serment, d'exercer la magistrature, &c. Ces sectaires, joints aux paysans révoltés, mirent une partie de l'Allemagne à feu & à sang; ils se prévaloient du livre de Luther sur la *liberté chrétienne.* Mosheim, pour l'excuser, dit que ces séditieux abusoient de sa doctrine; mais cette doctrine même n'étoit autre chose qu'un abus continuel de l'Ecriture-Sainte & du raisonnement. Il vit naître de ses principes l'erreur des Sacramentaires, la guerre qui en fut la suite, & le schisme qui subsiste encore entre les Luthériens & les Calvinistes. Zwingle, Calvin, Muncer, &c. ne firent que marcher sur ses traces, & tournèrent contre lui ses propres armes. Bientôt Servet, Gentilis & les autres chefs des Sociniens poussèrent plus loin ses argumens, & attaquèrent les dogmes même qu'il avoit respectés; les Déistes n'ont fait que suivre jusqu'au bout les raisonnemens des Sociniens; de cet esprit de vertige est née l'incrédulité que nous voyons régner aujourd'hui. C'est dans le sein du Protestantisme que Bayle & les Déistes Anglois se sont formés, & ce sont eux qui ont été les maîtres des incrédules François. Cette postérité ne fera jamais honneur au fondateur de la réforme.

Les différentes sectes sorties de cette souche ne se sont pas mieux accordées entr'elles qu'avec les Catholiques; malgré plusieurs tentatives qu'elles ont faites pour se rapprocher, elles sont aujourd'hui aussi divisées que jamais. Leur tolérance est purement extérieure & toute politique; la prétendue réforme a été un principe de division auquel rien ne peut remédier. Luther détestoit autant les Zwingliens que les Papistes, & lançoit également ses anathêmes contre les uns & les autres. Inutilement le Landgrave de Hesse indiqua, l'an 1529, à Marpourg une conférence entre Luther, Melancthon, Œcolampade & Zwingle; ces quatre prétendus Apôtres se trouvèrent inspirés si différemment; qu'ils ne purent convenir de rien.

On a trouvé dans les papiers du Cardinal de Granvelle, Ministre de Charles-Quint, une lettre originale de Luther, qui peint au naturel son caractère & celui des autres Prédicans; elle est adressée à Guillaume Prawest son ami, Ministre dans le Holstein, & a été traduite de l'Allemand. « Je sais, mon frère en » Christ, lui dit-il, qu'il arrive plusieurs scandales » sous prétexte de l'Evangile, & que l'on me les impute tous; mais que ferai-je? Il n'y a aucun Prédicant qui ne se croie cent fois plus savant que moi; » ils ne m'écoutent point. J'ai une guerre plus » violente avec eux qu'avec le Pape, & ils me » sont plus opposés. Je ne condamne que les cérémonies qui sont contraires à l'Evangile, je garde » toutes les autres dans mon Eglise. J'y conserve » les fonts baptismaux, & on y administre le baptême, à la vérité en langue vulgaire, mais avec » toutes les cérémonies qui étoient d'usage auparavant. Je souffre qu'il y ait des images dans » le Temple, quoique des furieux en aient brisé » quelques-unes avant mon retour. Je célèbre la » messe avec les ornemens & les cérémonies accoutumées, si ce n'est que j'y mêle quelques cantiques en langue vulgaire, & que je prononce » en allemand les paroles de la consécration. Je » ne prétends point détruire la messe latine, & si » on ne m'eût fait violence, je n'aurois jamais » permis qu'on la célébrât en langage commun. » Enfin, je hais souverainement ceux qui condamnent des cérémonies indifférentes, & qui changent la liberté en nécessité. Si vous lisez mes » livres, vous verrez que je n'approuve pas les » perturbateurs de la paix, qui détruisent des choses » que l'on peut laisser sans crime. Je n'ai aucune » part à leur fureur ni aux troubles qu'ils excitent; » car nous avons, par la grace de Dieu, une Eglise » fort tranquille & fort pacifique, & un Temple » libre comme auparavant, excepté les troubles » que Carlostadt y a excités avant moi. Je vous » exhorte tous à vous défier de Melchior, & de » faire en sorte que le Magistrat ne lui permette » point de prêcher, quand même il montreroit » des lettres du Souverain. Il nous a quittés fort » en colère, parce que nous n'avons pas voulu » approuver ses rêveries; il n'est ni propre ni appellé » à enseigner. Dites cela de ma part à tous nos » frères, afin qu'ils le fuient & l'obligent à garder » le silence. Adieu, priez pour moi & me recommandez à nos frères». *Signé* Martin Luther, *sabbatho post reminiscere*, 1528.

Cette lettre pourroit donner lieu à un ample commentaire; mais tout lecteur intelligent le fera de lui-même. C'étoit, de la part de ces sectaires, une absurdité révoltante de vouloir que l'Eglise Catholique *approuvât leurs rêveries*, pendant qu'eux-

mêmes ne vouloient approuver celles de personne, & se croyoient tous infaillibles, d'exiger que les Catholiques les tolérassent, pendant qu'ils ne pouvoient se tolérer les uns les autres, & se traitoient mutuellement de *rêveurs* & de *furieux*.

Si l'on imaginoit que la prétendue réforme de Luther a rendu les mœurs meilleures, on se tromperoit beaucoup : à l'article RÉFORMATION, nous prouverons le contraire, par les témoignages formels de Luther lui-même, de Calvin, d'Erasme, de Bayle & d'autres Auteurs non suspects. Une preuve que les désordres vrais ou prétendus de l'Eglise Catholique ne furent pas la véritable cause du schisme, c'est que lorsque les abus eurent été corrigés par le Concile de Trente, les Protestans ne furent pas pour cela plus disposés à se réunir à l'Eglise, & que leurs propres déréglemens, desquels ils ne pouvoient pas disconvenir, ne leur ont pas fait changer de sentimens. Des faits tout récens démontrent que leur haine & leur entêtement sont toujours les mêmes ; ils ont conservé jusqu'à nos jours les imprécations qu'ils prononçoient tous les dimanches contre le Pape & contre les Turcs dans les prières publiques, principalement dans celles que Luther avoit composées ; le Duc de Saxe-Gotha les a fait enfin supprimer. *Gazette de France du* 24 *Mars* 1775. On voit encore à Genève & à Neuchâtel les inscriptions injurieuses au Catholicisme, qui furent faites dans le tems de la prétendue réformation.

Le schisme leur a-t-il procuré la *liberté de conscience* qu'ils demandoient ? les a-t-il affranchis de ce qu'ils appelloient *la tyrannie* de l'Eglise Romaine ? Rien moins. Ils ont vu leurs chefs usurper parmi eux un empire plus despotique que celui des Pasteurs Catholiques ; leurs Synodes ont fait des décrets sur le dogme & la discipline, & ont lancé des excommunications tout comme les Conciles de l'Eglise : parmi eux, les particuliers sont subjugués par la croyance & par les usages de leur société aussi absolument que les simples fidèles parmi nous, à moins qu'ils ne veuillent faire bande à part ; en accusant les Catholiques de croire à la parole des hommes, ils croient eux-mêmes aveuglément à la parole de leurs Ministres. Lorsque nous comparons leur état au nôtre, nous voyons très-bien qu'ils ont perdu la vraie foi & le véritable esprit du Christianisme, mais nous cherchons vainement ce qu'ils ont gagné. *Voyez* RÉFORMATEUR.

LUTHÉRIEN. On a donné ce nom à ceux qui ont suivi les sentimens de Luther ; mais, à proprement parler, ils n'ont entr'eux presque rien de commun que le nom ; il ne s'est trouvé parmi eux aucun Théologien de réputation qui n'ait embrassé des sentimens particuliers, qui n'ait formé des disciples & n'ait eu des adversaires ; la plupart des dogmes du Luthéranisme ont fourni matière à la dispute. On compte actuellement plus de quarante sectes sorties du Luthéranisme ; nous ne citerons que les plus connues, & nous parlerons plus amplement de chacune dans son article particulier. La plupart prennent le nom commun d'*Evangéliques*.

On a distingué d'abord les *Luthériens* rigides, & les *Luthériens* mitigés ; les premiers eurent pour chef Matthias Francowitz, plus connu sous le nom de Flaccius Illyricus, l'un des Centuriateurs de Magdebourg ; il ne vouloit pas souffrir que l'on changeât rien à la doctrine de Luther. Quelques-uns ont nommé *Flacciens* ses disciples, à cause de leur chef. Les *Luthériens* mitigés sont ceux qui ont adouci les sentimens de Luther & leur ont préféré les opinions plus modérées de Philippe Mélancthon.

Suivant l'opinion de ce dernier, Dieu attire à lui & convertit les pécheurs, de manière que l'action toute puissante de sa grace est accompagnée de la coopération de la volonté. Expression de laquelle Luther & Flaccius son fidèle disciple avoient horreur. L'un & l'autre soutenoient la servitude absolue de la volonté mue par la grace & l'impuissance entière de l'homme de faire une bonne action. Quelques Auteurs ont pensé qu'aujourd'hui les *Luthériens* ne suivent plus ce sentiment de Luther ; mais il y a lieu d'en douter, puisque Mosheim taxe de semi-pélagianisme le sentiment de Mélancthon, dont les sectateurs étoient nommés *Synergistes* & *Philippistes*. *Hist. Ecclés.* 16e siècle, sect. 3, 2e part. c. 1, §. 30.

Mélancthon auroit encore voulu que l'on conservât les cérémonies de l'Eglise Romaine, & que l'on ne rompît point avec elle pour des objets de si peu de conséquence ; d'autre part, il desiroit que l'on eût plus de ménagemens pour Calvin & pour ses disciples ; de-là ses partisans furent appellés Luthéro-Calvinistes, & Crypto-Calvinistes, ou Calvinistes cachés. Ils furent poursuivis à outrance par les Anti-Adiaphoristes ou *Luthériens* rigides ; Auguste, Electeur de Saxe, employa la violence & les emprisonnemens pour les extirper de ses Etats.

L'on nomma *Luthériens relâchés* ceux qui suivirent l'*Interim* proposé par Charles-Quint, & l'on distingua parmi eux trois partis, celui de Mélancthon, celui de Pacius ou Pfeffinger & de l'Université de Léipsick, celui des Théologiens de Franconie. Ils furent encore nommés *Intérimistes* & *Adiaphoristes*, ou Indifférens.

On appella Luthéro-Zwingliens ceux qui mêloient ensemble les opinions de Luther & celles de Zwingle ; mais comme elles sont inconciliables sur l'article de l'Eucharistie, cette secte étoit une société de *Luthériens* & de Zwingliens qui se toléroient mutuellement, & qui étoient convenus ensemble de supporter les dogmes les uns des autres. Ils eurent pour chef Martin Bucer, de Scélestat en Alsace, qui de Dominicain qu'il étoit, se fit, par une double apostasie, *Luthérien*. Dans le fond,

il raisonnoit plus conséquemment que les autres réformateurs, qui, en refusant à l'Eglise Romaine l'autorité de condamner des opinions, se l'attribuoient à eux-mêmes.

Aussi ces *Luthériens* tolérans nommoient *Luthéro-Papistes* ceux qui lançoient des excommunications contre les Sacramentaires.

On doit encore mettre au nombre des sectateurs de Mélancthon les Synergistes, qui soutenoient, contre Luther, que l'homme peut contribuer en quelque chose à sa conversion, qu'il est véritablement actif & non passif sous l'impression de la grace.

Les Osiandriens, sont les disciples d'André Osiander, qui prétendoit que nous vivons par la vie substantielle de Dieu, que nous aimons par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même; que nous sommes justes par sa justice essentielle qui nous est communiquée; que la substance du Verbe incarné est en nous par la foi, par la parole & par les Sacremens. Cette doctrine absurde partagea l'Université de Konigsberg; il y eut des demi-Osiandriens, & des anti-Osiandriens ou des Stancariens, parce que Stancar, Professeur dans cette même Université, attaqua le sentiment d'Osiander; il embrassa lui-même une opinion singulière, en soutenant que Jésus-Christ n'est notre médiateur qu'entant qu'homme.

Quelques Auteurs ont nommé Confessionnistes ceux des *Luthériens* qui s'en tenoient à la Confession d'Augsbourg; mais ils étoient divisés en deux partis, l'un de Méricains, l'autre d'Opiniâtres & Récalcitrans.

Dans l'Académie de Wirtemberg, George Major, en 1556, renouvella l'erreur des Semi-pélagiens, & trouva des partisans. Huber, en 1592, pour avoir soutenu l'universalité de la rédemption, fut chassé de l'Université.

La doctrine de Luther sur l'Eucharistie forma encore deux sectes, l'une d'Impanateurs, l'autre d'Ubiquitaires; parmi les premiers, les uns disoient que Jesus-Christ est *dans* le pain de l'Eucharistie, les autres qu'il est *sous* le pain, d'autres qu'il est *avec* le pain, *in*, *sub*, *cum*; ceux qui furent nommés *Pâteliers*, dirent qu'il y est comme un lièvre dans un pâté. Toutes ces absurdités eurent des défenseurs.

Quelques-uns de leurs plus célèbres Ecrivains, comme Léibnitz, Pfaff, &c. ne veulent admettre ni l'impanation, ni l'ubiquité, mais la *concomitance* du corps de Jésus-Christ avec le pain, & seulement dans l'usage, parce que, selon leur opinion, l'essence du Sacrement consiste dans l'usage. Calvin prétend aussi que, dans l'usage, le fidèle reçoit le corps de Jésus-Christ, mais seulement par la foi, c'est-à-dire, que la foi produit en lui le même effet que produiroit le corps de Jésus-Christ s'il le recevoit réellement.

Parmi ceux qui se nommoient *Luthériens*, il s'est trouvé des Anomiens ou Anti-Nomiens, des Origénistes, des Millénaires, des Inférains ou Infernaux, des Davidiques. On y a distingué des Bisacramentaux, des Trisacramentaux & des Quadrisacramentaux, des Imposileurs des mains, &c. On sait que les Mennonites ou Anabaptistes sont sortis de l'école de Luther, & l'on ne peut pas douter que l'esprit de sa secte n'ait contribué à faire éclore celle des Libertins, qui se répandirent en Hollande & dans le Brabant, vers l'an 1528, puisqu'ils avoient adopté le principe fondamental des erreurs de Luther.

Quelques-uns, honteux des divisions scandaleuses nées parmi des hommes qui se disoient éclairés du ciel & faisoient tous profession de s'en tenir à l'Ecriture-Sainte, firent leurs efforts pour rapprocher & concilier les différens partis; on les nomma Syncrétistes, Conciliateurs ou Pacificateurs. George Calixte fut un des principaux; mais ils ne purent réussir: chaque secte les regarda comme des lâches qui trahissoient la vérité par amour de la paix.

D'autres, non moins confus du relâchement des mœurs introduit parmi les *Luthériens*, soutinrent qu'il étoit besoin d'une nouvelle réforme; ils firent profession d'une piété exemplaire, se crurent illuminés, & formèrent des assemblées particulières; on les a nommés Piétistes.

Dès que Carlostadt eut donné naissance à l'erreur des Sacramentaires, il eut des sectateurs appellés Carlostadiens; Zwingle eut les siens, dont les uns furent nommés Zwingliens simples, les autres Zwingliens significatifs. Calvin à son tour dogmatisa de son chef, & fit profession de ne suivre aucun maître. Parmi ces sectaires, on a distingué des Tropistes ou Tropites, des Energiques, des Arrhabonaires, &c. Les disputes sur la prédestination & sur la grace ont divisé les Gomaristes & les Arminiens, & la plupart de ces derniers sont devenus Pélagiens.

Luther vivoit encore lorsque Servet commença d'écrire contre le mystère de la Sainte-Trinité; celui-ci avoit voyagé en Allemagne, & avoit vu les progrès du Luthéranisme. Blandatra, Gentilis & les deux Socins le suivirent de près; ils furent joints en Pologne par plusieurs Anabaptistes. On a reproché à Luther lui-même d'avoir dit, dans un sermon sur le Dimanche de la *Trinité*, que ce mot ne se trouve pas dans l'Ecriture-Sainte, qui est la seule règle de notre foi; que le mot *consubstantiel* a déplu à S. Jérôme, & qu'il y a de la peine à le supporter. Dans sa version allemande du nouveau Testament, il a supprimé, comme les Sociniens, le célèbre passage de S. Jean: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel*, &c. & quatre ans avant sa mort il avoit ôté des Litanies la prière: *Sainte-Trinité, un seul Dieu, ayez pitié de nous.*

Calvin n'a pas été plus orthodoxe dans les livres même qu'il a faits contre Servet; aussi les Sociniens font profession de reconnoitre ces hérésiarques pour leurs premiers auteurs. *Voyez l'Hist. du Socinianisme*, 1[re] part. c. 3. Ce n'est donc pas leur faire

faire tort que de les regarder comme les pères du Socinianisme & de ses diverses branches.

Si nous ajoutons à toutes ces sectes la religion Anglicane, formée par deux Zwingliens ou Calvinistes, & toutes celles qui divisent l'Angleterre, on conviendra que jamais hérésiarque n'a pu se flatter d'avoir une postérité aussi nombreuse qu'est celle de Luther ; mais il n'a pas eu le talent de faire régner la paix entre les différentes familles dont il est le père.

Pour pallier ce scandale, les Protestans nous reprochent les disputes qui règnent entre les Théologiens Catholiques. Mais peut-on comparer la diversité d'opinions sur des questions qui ne tiennent en rien à la foi, avec les contestations sur des dogmes dont la croyance est nécessaire au salut ? Aucun Théologien Catholique n'a la témérité d'attaquer un point de doctrine sur lequel l'Eglise a prononcé ; aucun ne regarde comme excommuniés & hors de la voie du salut ceux qui ont des sentimens différens des siens sur des matières problématiques ; aucun ne refuse d'être en société religieuse avec eux. Leurs disputes ne causent donc point de schisme, puisque tous ont la même profession de foi, sont soumis d'esprit & de cœur à ce que l'Eglise a décidé. En est-il de même des Protestans ? Dès qu'un visionnaire croit trouver dans l'Ecriture-Sainte une opinion quelconque, il a droit de la soutenir & de la prêcher, & aucune puissance humaine n'a celui de lui imposer silence. S'il trouve des prosélytes, ils ont droit de former une société particulière, de suivre telle croyance & d'établir telle discipline qu'il leur plaît. Toutes les fois que les Protestans se conduisent autrement, ils contredisent le principe fondamental de la réforme.

Comment un système si mal conçu, si inconséquent, si opposé à l'esprit de l'Evangile, a-t-il pu durer pendant si long-tems, être suivi & défendu par des hommes recommandables d'ailleurs par leurs talens & leurs connoissances ? Deux causes y contribuent, la haine toujours subsistante contre l'Eglise Romaine, & un fond d'indifférence pour les dogmes de foi. Un homme né dans le Protestantisme se fait un point d'honneur d'y persévérer ; il se persuade que Dieu n'exige pas de lui un examen profond de sa croyance ; que ce n'est pas à lui de juger si Luther & Calvin ont eu raison ou tort ; que s'il se trompe, son erreur, que la naissance lui a rendu inévitable, ne lui sera point imputée à crime. Les premiers Réformateurs posoient pour principe que tout homme doit examiner sa croyance ; à présent, leurs descendans jugent que cela n'est plus nécessaire, & qu'au défaut d'autres preuves, une prescription de plus de deux siècles doit en tenir lieu. Mais rien ne peut prescrire contre la vérité une fois révélée de Dieu, ni contre la loi qu'il nous impose de l'embrasser.

Le P. le Brun, *Explication des cérémonies de la Théologie, Tome II, Messe*, tom 7, p. 4, rapporte la liturgie des *Luthériens*, telle qu'elle fut arrangée par Luther lui-même. Il observe que toutes les anciennes liturgies de l'Eglise Chrétienne sont uniformes dans le fond, & quant aux parties principales ; toutes renferment l'oblation ou l'offrande faite à Dieu du pain & du vin, l'invocation du S. Esprit par laquelle on prie Dieu de changer ces dons & d'en faire le corps & le sang de Jésus-Christ, l'adoration de ces symboles, ou plutôt de Jésus-Christ présent après la consécration, & avant la communion.

Jusqu'au seizième siècle, on ne connoît aucune secte qui, en se séparant de l'Eglise Catholique, ait osé toucher à cette forme essentielle de la liturgie ; toutes l'ont emportée avec elles & l'ont gardée telle qu'elle étoit avant leur séparation. Donatistes, Ariens, Macédoniens, Nestoriens, Eutychiens ou Jacobites, Grecs schismatiques, tous ont regardé la liturgie comme ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, après l'Evangile. Quelques-uns, comme les Nestoriens & les Jacobites, y ont glissé quelques mots conformes à leurs erreurs, mais ils n'ont pas osé toucher au fond. A l'art. LITURGIE, nous avons fait voir les conséquences qui s'ensuivent de cette conduite contre les Protestans.

Luther, plus hardi, commença par décider que les Messes privées, dans lesquelles le Prêtre seul communie, sont une abomination ; dans la nouvelle formule qu'il dressa, il retrancha l'offertoire & l'oblation, parce que cette cérémonie atteste que la Messe est un sacrifice ; il supprima toutes les paroles du Canon qui précèdent celles de la consécration ; il conserva d'abord l'élévation de l'hostie & du calice, qui est un signe d'adoration, de peur, disoit-il, de scandaliser les foibles ; mais dans la suite il la supprima. Il condamna les signes de croix sur l'hostie & sur le calice consacrés, la fraction de l'hostie, le mélange des deux espèces, la communion sous une seule ; il décida que le Sacrement consiste principalement dans la communion.

Il fit ainsi disparoitre tous les rites anciens & respectables qui démontroient la fausseté & l'impiété de ses opinions. Il est certain que ce Novateur n'avoit aucune connoissance des liturgies orientales, non plus que les Théologiens de son tems ; mais depuis qu'elles ont été mises au jour, & que l'on en a démontré la conformité avec la Messe latine, les *Luthériens* n'ont pas moins continué à déclamer contre la Messe des Catholiques, & de la regarder comme une invention nouvelle.

On sait qu'au sujet de la Messe, Luther prétendit avoir eu une conférence & une dispute avec le Diable ; le P. le Brun l'a rapportée dans les propres termes de Luther. Plus d'une fois les *Luthériens* se sont récriés contre les conséquences odieuses que les Controversistes Catholiques en ont tirées

contre eux ; les Zwingliens & les Calvinistes n'en ont pas été moins scandalisés que les Catholiques, & quoique l'on en puisse dire, ce trait ne fera jamais honneur au Patriarche de la Réforme. Quand il seroit vrai que cette conférence a été postérieure aux ouvrages que Luther avoit écrits contre la Messe, & à l'abolition qu'il avoit faite des Messes privées, il en résulte toujours, 1°. que Luther, de son aveu, avoit célébré des Messes privées pendant quinze ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1522, puisqu'il avoit été fait Prêtre l'an 1507. Si donc il avoit déjà écrit contre la Messe en 1520 & en 1521, comme le soutiennent les *Luthériens*, il est clair qu'il a célébré pendant deux ans contre sa conscience, & bien persuadé qu'il commettoit une abomination. 2°. Il est bien étonnant, dans cette supposition, que Luther n'ait pas répondu au Démon : *ce que tu me dis contre la Messe n'est pas nouveau pour moi, puisque je l'ai combattue & abolie depuis long-tems*. 3°. Luther se justifie en disant qu'il a célébré *selon la foi & les intentions de l'Eglise*, foi & intentions qui ne peuvent pas être mauvaises : cette même raison ne disculpe-t-elle pas tous les Prêtres Catholiques, non-seulement à l'égard de la Messe, mais à l'égard de toutes leurs autres fonctions ? 4°. Quand on supposeroit qne cette prétendue conférence n'a été qu'un rêve de Luther, il est toujours certain qu'un homme vraiment apostolique n'auroit jamais rêvé de cette manière, ou que s'il l'avoit fait, il n'auroit pas été assez insensé pour le publier.

Voilà des réflexions qui n'auroient pas dû échapper à Bayle, lorsqu'il a rendu compte des réponses que les *Luthériens* ont opposées aux reproches des Controversistes Catholiques. Ceux-ci, faute d'avoir vérifié les dates, ont peut-être poussé trop loin les conséquences qu'ils ont tirées de la narration de Luther ; mais il en reste encore d'assez fâcheuses pour rendre inexcusable la prévention des *Lutheriens*. *Voyez* les *Nouv. de la Républ. des Lettres*, Janvier 1687, art. 3 ; *Œuvres de Bayle*, tome 1, pag. 728.

En 1559, Melanchthon & les Théologiens de Wirtemberg ; en 1574, ceux de l'Université de Tubinge firent tous leurs efforts pour engager Jérémie, Patriarche Grec de Constantinople, à approuver la Confession d'Augsbourg ; ils ne purent y réussir. Jérémie désapprouva constamment leur opinion sur l'Eucharistie, sur les autres Sacremens, & sur les autres points controversés entre les *Luthériens* & l'Eglise Romaine. *Voyez* la *Perpétuité de la Foi*, tome 1, l. 4, c. 4, p. 358.

LUXE. Il y a eu plusieurs contestations entre les Ecrivains de notre siècle pour savoir si le *luxe* est avantageux ou pernicieux à la prospérité des Etats ; s'il faut l'encourager ou le réprimer ; si dans une Monarchie les loix somptuaires sont utiles ou dangereuses. Cette question purement politique ne nous regarde point ; mais il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire pour savoir que c'est le *luxe* qui a détruit les anciennes Monarchies ; ainsi ont péri celle des Assyriens, celle des Perses, celle des Romains : en faut-il davantage pour nous convaincre que la même cause produira toujours le même effet?

Du moins l'on ne peut pas mettre en question si le *luxe* est conforme ou contraire à l'esprit du Christianisme. Une religion qui nous prêche la mortification, l'amour de la croix & des souffrances, le renoncement à nous-mêmes, comme des vertus absolument nécessaires au salut, ne peut pas approuver le *luxe* ou la recherche des superfluités. Jésus-Christ a condamné ce vice par ses leçons & par ses exemples ; il a voulu naître, vivre & mourir dans la pauvreté, par conséquent dans la privation des commodités de la vie ; c'est un sujet de consolation pour les pauvres, mais c'est aussi un motif de crainte pour les riches, qui se permettent tout ce qui peut flatter la sensualité ; Jésus-Christ leur adresse ces paroles terribles : « Malheur à vous, riches, » parce que vous trouvez votre félicité sur la » terre ». *Luc*, c. 6, ỳ. 24. La vertu, c'est-à-dire, la force de l'ame, peut-elle se trouver dans un homme énervé par le *luxe* & par la mollesse? Les Philosophes, même Païens, ont jugé ce phénomène impossible.

Les Pères de l'Eglise n'ont rien rabattu de la sévérité des maximes de l'Evangile ; les plus anciens sont ceux dont la morale est la plus austère, & qui condamnent toute espèce de *luxe* avec le plus de rigueur. Aujourd'hui nos Philosophes Epicuriens leur en font un crime ; ils les accusent d'avoir outré la morale & de l'avoir rendue impraticable ; cependant les Pères ont été écoutés, & ont fait des disciples, du moins un petit nombre de Chrétiens fervens ont suivi leurs leçons ; ils savoient sans doute mieux que les modernes ce qui convenoit au siècle dans lequel ils parloient.

On les accuse de n'avoir pas su distinguer le *luxe* d'avec l'usage innocent que l'on peut faire des commodités de la vie, sur-tout lorsque la coutume y attache une espèce de bienséance par rapport aux personnes d'une certaine condition. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 5, §. 14, &c. Mais les censeurs des Pères sont-ils eux-mêmes fort en état de tracer la ligne qui sépare le *luxe* innocent d'avec le *luxe* condamnable? Ce qui étoit *luxe* dans un tems, n'est plus censé l'être dans un autre. Lorsqu'une nation est dans la prospérité & dans l'abondance, soit par le commerce ou autrement, les commodités de la vie se répandent de proche en proche & se communiquent des grands aux petits. Parmi nous, les citoyens les moins aisés vivent aujourd'hui, surtout dans les villes, avec plus de commodités que l'on ne faisoit il y a un siècle ; ce qui étoit

alors regardé comme un *luxe* & une superfluité, est censé à présent faire partie du nécessaire honnête. La plupart des choses dont l'habitude nous fait un besoin, seroient un *luxe* chez les nations pauvres. Pour savoir si les Pères ont outré les choses, il faut donc comparer leur siècle avec le nôtre, le degré d'abondance qui régnoit pour lors avec celui dont nous jouissons aujourd'hui; qui s'est donné la peine de faire cette comparaison?

Lorsque chez une nation le *luxe* est poussé à son comble, on ne peut plus supporter la morale chrétienne, on se retranche dans l'Epicuréisme spéculatif & pratique, pour justifier l'excès de sensualité auquel on se livre; mais alors ce sont les mœurs publiques qui pèchent & non l'Evangile.

Sans entrer dans aucune discussion, il est aisé de voir que si les Grands employoient à soulager les pauvres ce qu'ils consument en folles dépenses, le nombre des malheureux diminueroit de moitié; mais l'habitude du *luxe* étouffe la charité & rend les riches impitoyables. Une fortune qui suffiroit pour subvenir à tous les besoins indispensables de la vie, ne suffit plus pour satisfaire les goûts capricieux que le *luxe* inspire; les besoins factices croissent avec l'abondance, il ne reste plus de superflu à donner aux pauvres. On ne pense plus à la leçon de S. Paul: « que » votre abondance supplée à l'indigence des au» tres, afin d'établir l'égalité ». *II. Cor.* c. 8, ỳ. 14.

Ceux même qui ont voulu faire l'apologie du *luxe*, sont forcés de convenir qu'il amollit les hommes, énerve les courages, pervertit les idées, éteint les sentimens d'honneur & de probité. Il étouffe les arts utiles pour alimenter les talens frivoles; il tarit la vraie source des richesses en dépeuplant les campagnes, en ôtant à l'agriculture une infinité de bras. Il met dans les fortunes une inégalité monstrueuse, rend heureux un petit nombre d'hommes aux dépens de vingt millions d'autres. Il rend les mariages trop dispendieux par le faste des femmes, & multiplie les célibataires voluptueux & libertins, double source de dépopulation. En donnant aux richesses un prix qu'elles n'ont point, il ôte toute considération à la probité & à la vertu; il réduit la moitié d'une nation à servir l'autre, & produit à peu près les mêmes désordres que l'esclavage chez les anciens.

Mais c'est sur-tout aux Ecclésiastiques que les Canons défendent toute espèce de *luxe*. Comme leur conduite doit être plus modeste, plus exemplaire, plus sainte que celle des Laïques, toute superfluité leur est plus sévérement interdite. Le deuxième Concile général de Nicée, tenu l'an 787, can. 16, défend aux Evêques & aux Clercs les habits somptueux & éclatans, & l'usage des parfums; cet usage sembloit cependant nécessaire lorsque le linge étoit beaucoup moins commun qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le Concile d'Aix-la-Chapelle, de l'an 816, c. 145, leur défend la magnificence & toute superfluité dans la table & dans la manière de s'habiller. En 1215, celui de Montpellier, Can. 1, 2, 3, leur fait la même leçon, leur interdit les habits de couleur & les ornemens d'or & d'argent. Le Concile général de Latran, tenu la même année, Can. 16, est encore plus sévère; il rappelle les Canons du quatrième Concile de Carthage, tenu l'an 398, qui veut que la maison, les meubles, la table d'un Evêque soient pauvres. Enfin celui de Trente, Sess. 22, *de reform.* c. 1, recommande instamment l'observation de cette discipline, & renouvelle à ce sujet tous les anciens Canons.

L'usage, la coutume, le relâchement des mœurs, les prétextes tirés de la naissance & de la dignité, ne prescriront jamais contre des règles aussi respectables. Le Concile de Montpellier que nous venons de citer observe très-bien que le *luxe* des Ecclésiastiques les rend odieux, étouffe dans les Laïques le respect & la confiance, fait murmurer les pauvres, & tourne au détriment de la religion. C'est encore aujourd'hui le lieu commun des incrédules & le sujet le plus fréquent de leurs invectives contre le Clergé. Il y auroit donc plus à gagner qu'à perdre pour cet ordre vénérable, si tous ses membres étoient assez courageux pour lutter contre le torrent des mœurs publiques, & se renfermer dans les bornes du plus étroit nécessaire.

Les grands hommes qui ont honoré l'Eglise par leurs talens & par leurs vertus étoient tous pauvres; ceux même qui étoient riches par leur naissance, renonçoient à leur patrimoine en embrassant l'état ecclésiastique, quoique cette obligation ne leur fût imposée par aucune loi. Parmi les Evêques du troisième siècle, le seul Paul de Samosate se fit remarquer par un *luxe* scandaleux; mais il fut hérétique, méchant homme, déposé & excommunié pour ses erreurs & pour ses vices. Ammien Marcellin, Auteur païen du quatrième siècle, atteste que plusieurs Evêques des provinces se rendoient recommandables devant Dieu & devant les hommes par leur sobriété & leur austérité, par la simplicité de leurs habits, par un extérieur humble & mortifié. *Hist.* l. 27, p. 458. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 6, c. 2, §. 8, tome 2, p. 326.

LUXURE, *Voyez* IMPUDICITÉ.

L Y

LYON. Il y a eu deux Conciles généraux tenus dans cette ville; le premier, de l'an 1245, sous le Pape Innocent IV, qui y présidoit, est

compté pour le treizième Concile général. Il fut convoqué, 1°. à cause de l'irruption des Tartares dans l'Empire ; 2°. pour travailler à la réunion des Grecs à l'Eglise Romaine ; 3°. pour condamner les hérésies qui se répandoient pour lors ; 4°. pour procurer des secours aux fidèles de la Terre-Sainte contre les Sarrasins ; 5°. pour examiner les crimes dont l'Empereur Frédéric II étoit accusé. Baudouin, Empereur de Constantinople, y assista, & il s'y trouva environ cent quarante Evêques.

Nous ne trouvons rien dans les décrets de ce Concile qui ait rapport à aucune hérésie en particulier, ni aux moyens d'éteindre le schisme des Grecs ; nous y voyons seulement des taxes imposées sur les bénéfices pour secourir la Terre-Sainte, le projet d'une croisade contre les Sarrasins & contre les Tartares.

La grande affaire étoit les démêlés entre le Saint Siége & l'Empereur Fréderic : ce Prince étoit accusé d'hérésie, de sacrilége & de félonie. L'empire étant regardé pour lors comme un fief relevant du Saint Siége, la résistance de Frédéric au Pape paroissoit être la révolte d'un vassal contre son Seigneur. Conséquemment Innocent IV prononça contre lui l'excommunication & une sentence de déposition. Les Evêques approuvèrent l'excommunication & répétèrent l'anathême ; quant à la déposition, il est seulement dit qu'elle fut portée *en présence du Concile*.

Ce n'est pas ici le lieu de prouver que cette sentence étoit nulle, & que le Pape excédoit son pouvoir. *Voyez* SOUVERAIN, TEMPOREL DES ROIS : aussi cette démarche irrégulière eut-elle les suites les plus fâcheuses ; elle partagea l'Italie en deux factions, celle des Guelphes qui tenoient pour le Pape, l'autre des Gibelins qui étoient du parti de l'Empereur, & qui désolèrent l'Italie pendant trois siècles. S'il est étonnant que les Evêques n'ayent pas réclamé contre cette entreprise du Pape, il l'est bien davantage que l'Empereur Baudouin, les Comtes de Provence & de Toulouse, les Ambassadeurs des autres Souverains qui étoient présens, ne s'y soient pas opposés. *Voyez l'Hist. de l'Eglise Gallicane*, *tome* 11, l. 32, *an*. 1245.

Le deuxième Concile général de Lyon, qui est le quatorzième œcuménique, fut indiqué l'an 1274 par Grégoire X. Il avoit aussi pour objet la réunion de l'Eglise Grecque, le secours de la Terre-Sainte, & la réforme de la discipline ecclésiastique. Le Pape y présida encore en personne, à la tête de plus de cinq cens Evêques ; Jacques, Roi d'Arragon, s'y trouva, & l'on y vit les Ambassadeurs de l'Empereur Michel Paléologue, ceux des Rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de Sicile. C'est la plus nombreuse assemblée qui se soit formée dans l'Eglise.

Elle eut aussi un succès plus heureux que le précédente, puisque les Grecs, au nom de leur Empereur & de trente-huit Evêques de leurs Eglises, y signèrent avec les Latins la même profession de foi, y reconnurent le Souverain Pontife comme chef de l'Eglise universelle, & y chantèrent le symbole avec l'addition *qui à Patre Filioque procedit*.

Conséquemment, le premier des décrets de ce Concile regarde le dogme de la procession du S. Esprit, les autres concernent la discipline. Le vingt-troisième est remarquable en ce qu'il défend de former de nouveaux Ordres religieux & d'en prendre l'habit, & supprime tous les Ordres mendians nés depuis le Concile général de Latran, sous Innocent III en 1215, & non confirmés par le Saint Siége.

Cependant la réunion des Grecs à l'Eglise Romaine ne fut ni générale de leur part, ni de longue durée, puisqu'il fallut la recommencer à Ferrare en 1438, & à Florence en 1439. Cette dernière même n'a pas été solide, puisque les Grecs persévèrent encore dans leur schisme, & y sont aussi obstinés qu'ils l'étoient pour lors. *Voyez* FLORENCE. *Hist. de l'Egl. Gallic.* tome 12, l. 34, an. 1271 & 1276.

M

MACARIENS, nom que les Donatistes d'Afrique donnoient par haine & par mépris aux Catholiques. Voici quelle en fut l'occasion : l'an 348, l'Empereur Constant envoya en Afrique deux personnages consulaires, Paul & Macarius, ou Macaire, pour veiller à l'ordre public, pour porter des aumônes aux pauvres, pour engager les Donatistes, par des voies de douceur, à rentrer dans le sein de l'Eglise. Macaire eut des conférences avec quelques-uns de leurs Evêques, & leur témoigna le desir qu'avoit l'Empereur de les voir réunis aux Catholiques. Ces Schismatiques, toujours séditieux, répondirent que l'Empereur n'avoit rien à voir dans les affaires ecclésiastiques : ils soulevèrent le peuple, on fut obligé de leur opposer des soldats ; dans ce tumulte, il y eut du sang répandu, & Macaire fit punir quelques-uns des Donatistes les plus furieux.

Ces sectaires s'en prirent aux Catholiques, comme si ç'avoit été ces derniers qui avoient aigri l'Empereur, & avoient été cause de la punition des coupables ; ils ne cessoient de leur reprocher *les tems Macariens*, c'est-à-dire, les exécutions faites par Macaire, & nommoient les Catholiques *Macariens*.

S. Augustin, dans ses ouvrages contre les Donatistes, leur représenta qu'ils ne devoient attribuer qu'à eux-mêmes les châtimens & les supplices dont ils se plaignoient; que quand Macaire auroit poussé la sévérité trop loin, ce qui n'étoit pas vrai, les Catholiques n'en étoient point responsables; que les prétendues cruautés exercées par cet envoyé de l'Empereur n'approchoient pas de celles qu'avoient commises les Circoncellions. Optat de Milève nous apprend, aussi-bien que S. Augustin, que cette sévérité de Macaire produisit un bon effet. Un grand nombre de Donatistes, confus de leur révolte, & craignant le châtiment, renoncèrent à leur schisme, & se réconcilièrent à l'Eglise. *Voyez* DONATISTES. Tillemont, tome 6, p. 109 & 119.

MACARISME. Dans l'office des Grecs, les *Macarismes* sont des hymnes ou tropaires à l'honneur des Saints ou des Bienheureux: ce terme vient de *Μακάριος*, *Beatus*. On donne le même nom aux pseaumes qui commencent par ce mot, & aux neuf versets du cinquième chapitre de S. Mathieu, depuis le troisième jusqu'à l'onzième, qui renferment les huit béatitudes.

MACCABÉES. Il y a deux livres sous ce nom dans nos Bibles, qui contiennent l'un & l'autre l'histoire de Judas, surnommé *Maccabée*, & de ses frères; les guerres qu'ils soutinrent contre les Rois de Syrie, pour la défense de la religion & de la liberté des Juifs.

Selon l'opinion la plus probable, le nom de *Maccabée* est venu de ce que Judas avoit fait mettre sur ses étendarts ces lettres initiales M. C. B. Æ. I. qui désignent en hébreu cette sentence de l'exode, c. 15, ℣. 11: *Qui d'entre les Dieux, Seigneur, est semblable à vous?* De-là ce nom a été donné non-seulement à Judas & à sa famille, mais encore à tous ceux qui, dans la persécution suscitée contre les Juifs par les Rois de Syrie, souffrirent pour la cause de la religion.

Le premier livre des *Maccabées* avoit été écrit en hébreu, ou plutôt en syro-chaldaïque, qui étoit alors la langue vulgaire de la Judée; S. Jérôme, *in Prologo Galeato*, dit qu'il l'avoit vu en hébreu; mais il n'en reste que la version grecque, de laquelle on ne connoit pas l'Auteur, & dont Origène, Tertullien & d'autres Pères se sont servis. La version latine est plus ancienne que S. Jérôme, qui ne l'a pas retouchée. Ce livre contient l'histoire de quarante ans, depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphane, jusqu'à la mort du Grand-Prêtre Simon; soit qu'il ait été écrit par Jean Hircan, fils de Simon, qui fut pendant près de trente ans souverain Sacrificateur, ou par un autre Ecrivain sous sa direction, l'Auteur peut avoir été témoin de tout ce qu'il raconte; à la fin de son livre, il cite pour garans les mémoires du Pontificat de Jean Hircan.

Le second livre des *Maccabées* est un abrégé de l'histoire des persécutions exercées contre les Juifs par Epiphanes & par Eupator, son fils; histoire composée en cinq livres par un nommé Jason, & qui est perdue. Quoique celui-ci raconte les mêmes choses que l'Auteur du premier livre, il ne paroit pas qu'ils se soient vus, ni copiés l'un l'autre; le second a écrit en grec.

Plusieurs anciens Auteurs & le Concile de Laodicée, qui ont donné le catalogue des livres saints, n'y ont pas placé les deux livres des *Maccabées*; d'autres, en plus grand nombre, les ont regardés comme canoniques. L'Epitre aux Hébreux, c. 11, ℣. 35 & suiv., paroit faire allusion au supplice du saint vieillard Eléazar & des sept frères, rapporté *II. Maccab.* c. 6 & 7. Le 84 ou 85ᵉ Canon des Apôtres, Tertullien, S. Cyprien, Lucifer de Cagliari, S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise, S. Augustin, S. Isidore de Séville, &c. les ont cités comme Ecriture-Sainte. Origène, après les avoir exclus du Canon, les cite ailleurs comme ouvrages inspirés; S. Jérôme & S. Jean Damascène ont varié de même sur ce sujet. S. Clément d'Alexandrie, plus ancien que tous ces Pères, *Strom.* l. 5, c. 14, p. 705, cite le second livre des *Maccabées*, c. 1, ℣. 10. Le troisième Concile de Carthage, en 397, & en dernier lieu celui de Trente, les ont placés parmi les livres canoniques.

Ces livres sont rejettés par les Protestans, parce que le second livre, c. 12, ℣. 43 & suiv., parle de la prière pour les morts, pratique désapprouvée par les Réformateurs. Ils déplaisent aussi aux incrédules, parce qu'ils sont fâchés d'y voir une famille de Prêtres féconde en héros, & de ce que la nation juive, qu'ils ont tant déprimée, a défendu sa religion & sa liberté avec un courage dont il y a peu d'exemples.

Ils disent que l'Eglise n'a pas droit de placer dans le Canon des livres que plusieurs anciens en ont exclus. Au mot DEUTÉRO-CANONIQUE, nous avons prouvé le contraire, & nous avons fait voir que, sur ce point, les Protestans ne sont d'accord ni entr'eux, ni avec eux-mêmes. Ils n'ont pas de grandes objections à faire contre le premier livre des *Maccabées*; plusieurs Critiques, parmi eux, ont témoigné en faire beaucoup d'estime, mais ils argumentent sur-tout contre le second livre; ils prétendent que les deux lettres des Juifs de Jérusalem à ceux d'Alexandrie, qui se trouvent chap. 1 & 2, sont supposées: voyons les preuves de cette supposition.

La date de ces lettres paroit fausse, elle ne s'accorde pas avec la chronologie; la seconde est écrite au nom de Judas *Maccabée*, & ce Juif étoit mort depuis trente-six ans. Mais, en premier lieu, le nom de *Maccabée* n'est point ajouté à celui de Judas; ce peut donc être un autre Juif

de même nom. En second lieu, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 43, *in*-12, p. 491, il y a une dissertation sur la chronologie de l'histoire des *Maccabées*, dans laquelle l'Auteur concilie parfaitement toutes les dates qui y sont marquées, soit entr'elles, soit avec les monumens de l'histoire profane, & répond solidement à toutes les difficultés. Nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur.

Dans la première de ces lettres, la fête de la Purification & de la Dédicace du Temple est nommée mal-à-propos, *Fête des Tabernacles*, c. 1, ℣. 9. Mais ce terme est expliqué ailleurs; il est dit, c. 10, ℣. 6, que cette fête fut célébrée, *comme celle des Tabernacles*, pendant huit jours.

Nous y lisons, c. 4, ℣. 23, que Menelaüs, qui obtint la souveraine sacrificature, étoit frère de Simon le Benjamite; selon Joseph, il étoit frère d'Onias & de Jason, & fils de Simon II, par conséquent de la race d'Aaron & de la tribu de Lévi. Nous en convenons; il est clair que, dans le texte, il y a un mot transposé & un autre omis: toute cette difficulté se réduit à une faute de Copiste.

C. 11, ℣. 21, il est parlé d'un mois *Dioscorus* ou *Dioscorinthius*, moins inconnu, disent nos Critiques, dans le Calendrier Syro-Macédonien. Ils se trompent; l'Auteur de la dissertation dont nous venons de parler a fait voir que *Διοσκορος*, en grec, est la même chose que *Gemini* en latin; qu'ainsi le mois *Dioscorus* est celui qui commence à l'entrée du soleil dans le signe des Gémeaux, le 25 de Mai, selon notre manière de compter: c'est le troisième mois du printems, dans l'année Syro-Macédonienne. Quant au mot *Dioscorinthius*, ce peut être encore une faute de Copiste.

Il y a une difficulté plus grave, sur laquelle plusieurs incrédules ont insisté. Dans le premier livre des *Maccabées*, c. 6, il est dit qu'Antiochus Epiphanes, forcé de lever le siége d'Elymaïde, retourna dans la Babylonie; qu'étant encore en Perse, il apprit que son armée avoit été défaite dans la Judée; qu'il tomba malade de mélancolie, & qu'il y mourut. On croit que ce fut à Tabis, ville de Perse. Dans le second livre, c. 1, ℣. 13, il est dit au contraire qu'il périt dans le temple de Nanée, qu'il vouloit piller; or, ce temple étoit dans la ville même d'Elymaïde. Enfin, c. 9, ℣. 28 de ce même livre, on lit qu'Antiochus mourut dans les montagnes, & loin de son pays. Voilà, disent les Critiques, une contradiction formelle entre ces deux livres.

Nous n'y en appercevons aucune. Il est clair d'abord qu'il n'y en a point entre la manière dont la mort d'Antiochus est rapportée, l. 1, c. 6, & celle dont elle est racontée, l. 2, c. 9, puisqu'il est vrai que ce Roi, après avoir été repoussé par les habitans d'Elymaïde, que l'on nommoit aussi Persépolis, & marchant à grandes journées pour regagner la Babylonie, tomba malade, & mourut à Tabis, dans les montagnes de Perse.

Sans nous arrêter à la manière dont on explique ordinairement le chap. 1, ℣. 3 du second livre, il nous paroît qu'il y a une solution fort simple. Ce n'est pas l'Auteur de ce livre, mais les Juifs de Jérusalem, qui parlent dans la lettre qu'ils écrivoient à ceux d'Egypte. Cette lettre fut écrite immédiatement après la purification du Temple, par conséquent à la première nouvelle que l'on reçut en Judée de la mort d'Antiochus. Or, par cette première nouvelle, les Juifs de Jérusalem ne furent pas informés des vraies circonstances de cette mort; on publia d'abord qu'il avoit été tué dans le temple de Nanée, à Elymaïde: mais, dans la suite, l'on apprit qu'il étoit seulement entré dans cette ville, qu'il avoit été repoussé par les habitans, & forcé de s'enfuir. *Maccab.* l. 1, c. 6, ℣. 3 & 4; l. 2, c. 9, ℣. 2; qu'il étoit sombé malade dans les montagnes, à Tabis ou ailleurs, & qu'il y étoit mort. L'Auteur de ce second livre le savoit très-bien, puisqu'il le dit; mais comme il vouloit copier fidèlement la lettre des Juifs, telle qu'elle étoit, il n'a pas voulu toucher à la manière dont ils racontoient la mort d'Antiochus, en se réservant d'en rapporter plus exactement les circonstances dans la suite de son histoire. Ce n'est donc pas ici une méprise de la part de l'Historien, mais un témoignage de sa fidélité.

Il ne faut pas oublier que la persécution exercée contre les Juifs par Antiochus Epiphanes, avoit été clairement prédite par le Prophète Daniel, c. 8, plus de deux cens ans auparavant. L'événement a répondu si parfaitement à la prédiction, que les incrédules ont été réduits à dire que les prophéties de Daniel ont été écrites après coup, & dans les tems postérieurs, au règne d'Antiochus; mais la date du livre de Daniel est constatée par des preuves que les incrédules ne renverseront jamais. On peut voir dans Prideaux, l. 11, à la fin, l'exactitude avec laquelle ses prophéties ont été accomplies, & les preuves qu'en ont fourni les Auteurs profanes. *Voyez* DANIEL.

C'est pour cela même que le plus célèbre de nos Professeurs d'incrédulité a rassemblé toutes les objections qu'il a pu imaginer contre l'histoire des *Maccabées*; elles ont été solidement réfutées dans un ouvrage récent, intitulé: *L'authenticité des livres de l'ancien & du nouveau Testament démontrée*, &c. Paris, 1782; mais cette discussion est trop longue pour que nous puissions y entrer.

On a nommé *troisième livre des Maccabées*, une histoire de la persécution suscitée en Egypte contre les Juifs, par Ptolomée Philopator; & *quatrième livre*, l'histoire que Joseph a écrite du martyre des sept frères mis à mort par Antiochus Epiphanes, martyre rapporté, *II. Maccab.* c. 7. Mais ces deux derniers ouvrages n'ont jamais été

mis au nombre des livres saints. Voyez *Bible d'Avignon*, tome 12, p. 489 & 839.

Les Protestans, pour justifier leurs révoltes contre les Souverains, avoient allégué l'exemple des *Maccabées*. Bossuet, *5e Avertissement*, §. 24, a fait voir qu'ils ne peuvent pas s'en prévaloir. La révolte des Juifs contre Antiochus étoit légitime; il n'étoit pas leur Roi naturel, mais un conquérant oppresseur; il vouloit les exterminer, & les chasser de la Judée. Or, la religion juive, par sa constitution même, étoit attachée à la terre promise & au Temple de Jerusalem; les Juifs ne pouvoient y renoncer sans crime. Antiochus les forçoit, sous peine de la vie, d'abandonner le culte du vrai Dieu, de sacrifier aux idoles, de changer de loix & de mœurs. Ils furent autorisés à la résistance par les miracles que Dieu fit en leur faveur, par les prophéties de Daniel & de Zacharie, qui leur avoient prédit cette persécution, & leur avoient promis le secours de Dieu.

Aucune circonstance semblable n'a rendu légitimes les séditions des Protestans : ils n'ont pas pris les armes pour conserver l'ancienne religion de leurs pères, mais pour l'abolir & en établir une nouvelle; personne n'a voulu les forcer de renoncer au culte du vrai Dieu, ni d'abjurer le Christianisme; ils n'avoient en leur faveur ni prophéties, ni miracles : leur dessein capital étoit moins d'obtenir l'exercice de leur religion que de se rendre indépendans, & d'écraser le Catholicisme; c'est ce qu'ils ont fait par-tout où ils ont été les plus forts. *Voyez* GUERRES DE RELIGION.

MACÉDONIENS, hérétiques du quatrième siècle, qui nioient la divinité du Saint-Esprit. Macédonius, auteur de cette hérésie, fut placé sur le siége de Constantinople en 432, par les Ariens, dont il suivoit les sentimens, & son élection causa une sédition, dans laquelle il y eut du sang répandu. Les violences qu'il exerça contre les Novatiens & contre les Catholiques, le rendirent odieux à l'Empereur Constance, quoique ce Prince fût protecteur déclaré de l'Arianisme; conséquemment Macédonius fut déposé par les Ariens mêmes, dans un Concile qu'ils tinrent à Constantinople l'an 359.

Egalement irrité contre eux & contre les Catholiques, il soutint, malgré les premiers, la divinité du Verbe; & contre les seconds, il soutint que le Saint-Esprit n'est pas une personne divine, mais une créature plus parfaite que les autres. Il tourna contre la divinité du Saint-Esprit la plupart des objections que les Ariens avoient faites contre la divinité du Verbe; son hérésie fut l'ouvrage de l'orgueil, de la vengeance & de l'esprit de contradiction. Il entraina dans son parti quelques Evêques Ariens, qui avoient été déposés aussi bien que lui; & ils eurent des sectateurs, qui se répandirent dans la Thrace, dans la province de l'Hellespont, & dans la Bithynie.

Ces *Macédoniens* furent nommés par les Grecs *Pneumatomaques*, c'est-à-dire, ennemis du Saint-Esprit, & *Marathoniens*, à cause de Marathone, Evêque de Nicomédie, l'un des plus connus d'entr'eux. Ils séduisoient le peuple par un extérieur grave & par des mœurs austères, artifice ordinaire des hérétiques; ils imitoient la vie des Moines, & semoient particulièrement leurs erreurs dans les Monastères.

Sous le règne de Julien, ils eurent la liberté de dogmatiser; sous Jovien, son successeur, qui étoit attaché à la foi de Nicée, ils demandèrent la possession de plusieurs Eglises, ils ne purent rien obtenir; sous Valens, ils furent poursuivis par les Ariens que cet Empereur favorisoit; ils se réunirent en apparence aux Catholiques; mais cette union simulée de leur part ne dura pas. En 381, ils furent appellés au Concile général de Constantinople, que Théodose avoit convoqué pour rétablir la paix dans les Eglises; ils ne voulurent jamais signer le symbole de Nicée, & furent condamnés comme hérétiques : Théodose les bannit de Constantinople, & leur défendit de s'assembler. Tillemont pense que Macédonius n'assista point à ce Concile. Depuis ce tems, l'histoire ecclésiastique ne fait plus mention des *Macédoniens*; S. Athanase & S. Basile écrivirent contre eux.

Le Concile de Nicée n'avoit pas décidé en termes exprès & formels la divinité du Saint-Esprit, parce que les Ariens attaquoient uniquement la divinité du Fils; mais les Pères de Nicée firent assez connoître leur croyance par leur symbole. Lorsqu'ils disent : « Nous croyons en un seul » Dieu tout-puissant.... & en Jésus-Christ son » Fils unique, Dieu de Dieu, consubstantiel au » Père....; nous croyons aussi au Saint-Esprit », ils supposent évidemment une égalité parfaite entre les trois personnes, par conséquent la divinité de toutes les trois. Cela est encore évident par le symbole plus étendu qu'Eusèbe de Césarée adressa à son peuple, & qu'il avoit présenté au Concile de Nicée; il fonde l'égalité des trois personnes divines sur les paroles de Jésus-Christ qui font la forme du baptême. Socrate, *Hist. Eccl.* l. 1, c. 8.

C'est donc sans aucune raison qu'il a plu aux incrédules de dire que le Concile général de Constantinople, en déclarant la divinité du Saint-Esprit, avoit créé un nouvel article de foi, & l'avoit ajouté au symbole de Nicée : ni l'un ni l'autre de ces Conciles n'a rien créé, rien inventé de nouveau; il n'a fait qu'attester ce qui avoit toujours été cru. Eusèbe lui-même, quoique très-suspect d'Arianisme, proteste à ses Diocésains que le symbole qu'il leur adresse est la doctrine qu'il leur a toujours enseignée, qu'il a reçue des Evêques ses prédécesseurs, qu'il a apprise dans son enfance, & dans laquelle il a été baptisé. Il atteste encore que tel a été le sentiment unanime

des Pères de Nicée ; qu'il n'y a eu difficulté dans ce Concile que sur le terme de *consubstantiel*, duquel on pouvoit abuser en le prenant dans un mauvais sens.

Une preuve que les Evêques *Macédoniens* se sentoient déjà condamnés par le Concile de Nicée, c'est que jamais ils ne voulurent en souscrire le symbole ; & Sabinus, l'un d'entr'eux, soutenoit que ce symbole avoit été composé par des hommes simples & ignorans. Socrate, *Ibid. Notes de Valois & de Bullus sur cet endroit.* Sabinus n'en auroit pas parlé sur ce ton de mépris, s'il avoit pu persuader que les Pères de Nicée avoient pensé comme lui.

Au mot SAINT-ESPRIT, nous avons apporté les preuves de la divinité de cette troisième personne de la Sainte-Trinité. Il est bon de remarquer que l'erreur des *Macédoniens* n'étoit pas la même que celle des Sociniens ; ceux-ci prétendent, comme les sectateurs de Photin, que le *Saint-Esprit* n'est pas une personne ; que ce nom désigne seulement l'opération de Dieu dans nos ames : les *Macédoniens*, au contraire, pensoient que c'est une personne, un être réel & subsistant, un esprit créé, semblable aux Anges, mais d'une nature très-supérieure à la leur, quoique fort inférieure à Dieu. Nous ne savons pas sur quel fondement Mosheim a confondu l'erreur de Macédonius avec celle de Photin. Sozom. l. 4, c. 27 ; Tillemont, tome 6, p. 413 & 414.

MACHASOR, mot hébreu, qui signifie *Cycle*. C'est le nom d'un livre de prières fort en usage chez les Juifs dans leurs grandes fêtes. Il est très-difficile à entendre, parce que ces prières sont en vers & d'un style concis. Buxtorf remarque qu'il y en a eu un grand nombre d'éditions, tant en Italie, qu'en Allemagne & en Pologne, & que l'on a corrigé dans ceux qui sont imprimés à Venise beaucoup de choses qui sont contre les Chrétiens. Les exemplaires manuscrits n'en sont pas communs chez les Juifs, mais il y en a plusieurs dans la bibliothèque de Sorbonne à Paris. Buxtorf, *in Biblioth. Rabbin.*

MACHICOT, Officier de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, qui est moins que les Bénéficiers, & plus que les Chantres à gages ; il porte chape aux fêtes semi-doubles, & tient le chœur. Du nom *Machicot*, dont l'origine n'est pas trop connue, l'on a fait le verbe *machicoter*, qui signifie orner le chant, en le rendant plus léger & plus composé, en y joignant les notes de l'accord, pour lui donner de l'harmonie. Ce chant, qui est une espèce de faux-bourdon, se nomme autrement *chant sur le livre.*

MACROSTICHE, écrit à longues lignes. C'est ainsi que l'on appella la cinquième formule de foi que composèrent les Eusébiens, l'une des factions des Ariens, dans un Concile qu'ils tinrent à Antioche, l'an 345. Quelques modernes ont dit que cette profession de foi ne renfermoit rien de répréhensible ; mais ce n'est pas ainsi qu'en ont jugé S. Athanase & Sozomène. Les Eusébiens y reconnoissoient que le Fils de Dieu est semblable au Père en toutes choses, sans parler de substance. Ils condamnoient ceux qui prétendoient que le Fils a été tiré du néant, & les autres impiétés d'Arius, parce que ces paroles, disoient-ils, ne sont point de l'Ecriture. Ils sembloient reconnoître l'unité de la divinité du Père & du Fils, mais ils supposoient en même tems le Fils inférieur au Père ; c'étoit une contradiction avec le mot *semblable en toutes choses*: ils disoient positivement que le Fils a été fait, quoique d'une manière différente des autres créatures ; en cela, ils étoient opposés au symbole de Nicée, qui a dit *engendré, & non fait.* Ils envoyèrent ce formulaire en Italie par trois ou quatre Evêques ; mais ceux d'Occident ne furent pas dupes de leur verbiage ; ils leur déclarèrent qu'ils s'en tenoient au symbole de Nicée, & qu'ils n'en vouloient point d'autre. *Voyez* EUSÉBIENS.

L'embarras des différentes factions qui partageoient l'Arianisme, la multitude des confessions de foi qu'ils proposoient, & qui ne pouvoient les satisfaire eux-mêmes, démontrent assez le fond de mauvaise foi avec lequel ils procédoient, & la sagesse de la conduite des Orthodoxes qui ne vouloient pas se départir du symbole de Nicée. Tillemont, *Hist. de l'Arian.* c. 38, tome 6, p. 331.

MADIANITES. Nous lisons dans le livre des Nombres, c 25, que les Israélites, pendant leur séjour dans le désert, se livrèrent à l'impudicité & à l'idolâtrie avec les filles des *Madianites* & des Moabites ; que le Seigneur irrité ordonna à Moïse de faire pendre les principaux Auteurs de ce désordre ; que les juges firent mettre à mort tous les coupables, & qu'il périt à cette occasion vingt-quatre mille hommes.

Comme les *Madianites* avoient tendu ce piège aux Israélites, par pure méchanceté, & afin de les corrompre, Moïse, pour venger son peuple, ordonna de mettre à feu & à sang le pays de Madian, d'exterminer cette nation, de n'en réserver que les filles vierges. Il raconte lui-même que le butin fait dans cette expédition fut de six cens soixante-quinze mille brebis, soixante-douze mille bœufs, soixante-un mille ânes & trente-deux mille filles vierges ; que trente-deux de ces jeunes personnes furent la part du Seigneur. *Num.* c. 31.

A ce sujet, les Censeurs de l'Histoire Sainte accusent Moïse de cruauté envers sa propre nation, de perfidie & d'ingratitude envers les *Madianites*, chez lesquels il avoit trouvé un asyle dans

dans sa fuite, & avoit pris une épouse; de barbarie, pour avoir fait égorger tous les mâles & toutes les femmes mariées : ils disent que cette quantité énorme de bétail n'a jamais pu se trouver dans un pays aussi peu étendu qu'étoit celui de Madian; ils pensent que les trente-deux filles réservées pour la part du Seigneur furent immolées en sacrifice.

Il n'est pas un seul de ces reproches, qui ne soit injuste & mal fondé. 1°. La loi qui condamnoit à mort tout Israélite coupable d'idolâtrie, étoit formelle, le peuple s'y étoit soumis; ce n'est qu'à cette condition que Dieu avoit promis de le protéger: déjà ce peuple avoit vu l'exemple d'une pareille sévérité, à l'occasion du culte rendu au veau d'or, *Exod.* c. 32, ℣. 27 & 28. Il étoit donc inexcusable. C'est une fausseté de dire, comme quelques incrédules, que les coupables furent mis à mort, simplement pour avoir pris des femmes *Madianites;* ils le furent pour s'être livrés avec elles à l'impudicité & à l'idolâtrie, *Num.* c. 25, ℣. 3. Ce crime suffisoit pour attirer les châtimens de Dieu sur la nation entière, si elle l'avoit laissé impuni.

2°. Lorsque les *Madianites* exercèrent ce trait de perfidie envers les Israélites, ils n'y avoient été provoqués par aucune injure; ils craignoient à la vérité d'être traités comme les Amorrhéens, ils avoient tort; s'ils avoient envoyé des députés à Moïse, il leur auroit répondu qu'ils n'avoient rien à craindre; qu'Israël ne devoit point s'emparer de leur territoire, parce qu'ils descendoient d'Abraham par Céthura. En effet, dans la conquête du pays des Chananéens, les Israélites n'enlevèrent pas un seul pouce de terrein aux *Madianites*, aux Moabites, ni aux Ammonites, *Jud.* c. 11, ℣. 13.

Les *Madianites*, chez lesquels Moïse s'étoit réfugié dans sa fuite d'Egypte, n'étoient point les mêmes que ceux dont il fit dévaster le pays, pour les punir. Les premiers habitoient les bords de la mer rouge, & n'étoient pas éloignés de l'Egypte; les seconds étoient placés à l'orient & au nord de la Palestine, près de la mer morte & des Moabites, à cinquante lieues au moins des autres *Madianites ;* ce n'étoit pas la même nation: l'une descendoit de Chus, petit-fils de Noé; l'autre d'Abraham : la première adoroit le vrai Dieu; cela est prouvé par l'exemple de Jéthro, beau-père de Moïse; la seconde honoroit Béelphégor, Dieu des Moabites. La cruauté avec laquelle celle-ci fut traitée, étoit la manière ordinaire de faire la guerre chez les anciens peuples. Mais il s'en faut de beaucoup que le pays de Madian ait été entièrement dévasté & dépeuplé, puisque, deux cens ans après, ces mêmes *Madianites* asservirent les Israélites, & furent vaincus par Gédéon, *Jud.* c. 6.

3°. Avant de décider que ce pays ne pouvoit pas nourrir la quantité d'hommes & de bétails dont parle Moïse, il faudroit commencer par en fixer les limites; les incrédules les restraignent à leur gré, & il étoit au moins du double plus étendu qu'ils ne le supposent. On leur a prouvé, par des calculs & par des exemples incontestables, que dans un pays médiocrement fertile & d'une égale étendue, il ne seroit pas difficile de trouver le même nombre d'hommes & d'animaux. *Voyez* les *lettres de quelques Juifs*, &c. tome 2, p. 3 & suiv. Le pays habité aujourd'hui par les Druses, qui est celui des *Madianites*, n'est ni stérile ni désert, selon le récit des voyageurs; il est cultivé & peuplé. *Voyez* le *Voyage autour du monde, par M. de Pagès, fait depuis* 1767 *jusqu'en* 1776, tome 1, p. 373 & suiv. & 386.

4°. Le texte de Moïse nous apprend assez clairement ce que l'on fit des trente-deux filles réservées pour la part du Seigneur; il est dit que les prémices du butin destinées au Seigneur, soit en hommes, soit en bétail, furent données au Grand-Prêtre Eléazar, *Num.* c. 31, ℣. 28, 29, 40 & 41. Ces filles furent donc réduites à l'esclavage comme les autres, & destinées au service du Tabernacle. Il n'est point ici question de sacrifice ni d'immolation: jamais les Israélites n'ont offert à Dieu des victimes humaines. *Voyez* ce mot.

MAFORTE, espèce de manteau, qui étoit à l'usage des Moines d'Egypte; il se mettoit sur la tunique, & couvroit le cou & les épaules; il étoit de toile de lin comme la tunique, & il y avoit par-dessus une melote, ou peau de mouton.

MAGDELAINE, l'une des saintes femmes qui suivoient Jésus-Christ, qui écoutoient sa doctrine, & qui pourvoyoient à sa subsistance. Plusieurs incrédules modernes se sont appliqués à jetter des soupçons sur l'attachement que cette femme pieuse a montré pour le Sauveur, soit pendant sa vie, soit après sa mort; ils en ont parlé sur le ton le plus indécent. Ils ont confondu *Magdelaine* avec Marie, sœur de Lazare, & avec la pécheresse de Naïm, convertie par Jésus-Christ; c'est une opinion très-douteuse: il y a long-tems que d'habiles critiques ont soutenu que ce sont trois personnes différentes. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 6, p. 438; *Bible d'Avignon*, tome 13, p. 331.

Quand même le fait seroit mieux prouvé, il y auroit déjà de la témérité à peindre *Magdelaine* comme une femme perdue de mœurs & de réputation, dont la conversion n'étoit rien moins que sincère. Il est seulement dit dans l'Evangile que *Magdelaine* avoit été délivrée de sept démons. *Luc.* c. 8, ℣. 2. Sans examiner si cette expression doit être prise à la lettre, ou si l'on doit l'entendre d'une maladie cruelle, il en résulte

que la reconnoiſſance a ſuffi pour attacher au Sauveur une perſonne honnête & bien née.

On connoît d'ailleurs la ſévérité des mœurs juives, l'attention avec laquelle les Scribes, les Phariſiens, les Docteurs de la loi, examinoient la conduite de Jéſus-Chriſt, toutes ſes démarches & toutes ſes paroles, pour y trouver un ſujet d'accuſation; l'aſſiduité avec laquelle ſes Diſciples l'ont ſuivi, & ont été témoins de toutes ſes actions. Les Juifs auroient-ils ſouffert qu'il enſeignât le peuple, qu'il ſe donnât pour le Meſſie, qu'il cenſurât leur doctrine & leurs vices, s'ils avoient pu lui reprocher des mœurs vicieuſes & des fréquentations ſuſpectes? Ils l'ont accuſé de ſéduire le peuple, d'être l'ami des publicains & des pécheurs, de violer le ſabbat, de s'attribuer une autorité qui ne lui appartenoit pas, de s'entendre avec les démons qu'il chaſſoit des corps; auroient-ils oublié ſes liaiſons avec des femmes perdues, s'ils avoient eu là-deſſus quelque ſoupçon? Ce reproche ne ſe trouve ni dans les Evangéliſtes, ni dans le Talmud, ni dans les écrits des Rabbins. Les Evangéliſtes eux-mêmes n'auroient pas été aſſez imprudens pour faire mention de ces femmes, ſi leur aſſiduité à ſuivre le Sauveur avoit donné à ſes ennemis quelque avantage contre lui.

C'eſt ſur-tout pendant la paſſion, & après la mort de Jéſus, que *Magdelaine* fit éclater ſon attachement pour lui; elle ſe tint conſtamment au pied de la croix avec S. Jean & avec la Vierge Marie; cette ſainte Mère de Dieu n'auroit pas ſouffert dans ſa compagnie une perſonne dont la conduite pouvoit faire tort à la gloire de ſon fils. *Magdelaine* fut du nombre des femmes qui vinrent au tombeau de Jéſus pour embaumer ſon corps, & lui rendre les honneurs de la ſépulture: les femmes perdues n'ont pas coutume de ſe charger du ſoin d'enſevelir les morts. Au moment de la réſurrection, lorſque Jéſus lui apparoit, & qu'elle veut ſe proſterner à ſes pieds, il lui dit: » Ne » me touchez pas, allez dire à mes frères que » je vais remonter vers mon Père «, *Joan.* c. 20, ℣. 17. Il permet aux autres femmes de lui embraſſer les pieds, & de l'adorer, *Matt.* c. 28, ℣. 9. Il n'y a là aucun veſtige d'attachement ſuſpect.

Il eſt bien étonnant que les incrédules de notre ſiècle aient pouſſé plus loin la prévention & la fureur contre Jéſus-Chriſt, que ne l'ont fait les Juifs. *Voyez* FEMME.

MAGDELONNETTES. Il y a pluſieurs ſortes de Religieuſes qui portent le nom de Sainte Magdelaine, & que le peuple appelle *Magdelonnettes.* Telles ſont celles de Metz, établies en 1452; celles de Paris, qui furent inſtituées en 1492; celles de Naples, fondées en 1324, & dotées par la Reine Sanche d'Arragon, pour ſervir de retraite aux pécheresses; celles de Rouen & de Bordeaux, qui prirent naiſſance à Paris en 1618.

Il y a ordinairement trois ſortes de perſonnes & de Congrégations dans ces Monaſtères. La première eſt de celles qui, après un tems d'épreuve ſuffiſante, ſont admiſes à embraſſer l'état religieux, & à faire des vœux; elles portent le nom de la Magdelaine. La Congrégation de Sainte Marthe, qui eſt la ſeconde, eſt compoſée de celles qui ne peuvent être admiſes à faire des vœux. La Congrégation du Lazare & de celles qui ſont dans ces maiſons par force & pour correction.

Les Religieuſes de la Magdelaine à Rome, dites les *Converties*, furent établies par Léon X. Clément VIII aſſigna pour celles qui y ſeroient renfermées cinquante écus d'aumône par mois; il ordonna que tous les biens des femmes publiques, qui mourroient ſans teſter, appartiendroient à ce Monaſtère, & que le teſtament de celles qui en feroient ſeroit nul, ſi elles ne lui laiſſoient au moins le cinquième de leurs biens.

A Paris, les filles de la Magdelaine ſont actuellement gouvernées par les Religieuſes de Notre-Dame de Charité, ou filles de Saint-Michel; mais il y a pluſieurs autres maiſons dans leſquelles on reçoit les filles ou femmes pénitentes, ou dans leſquelles on enferme par autorité celles qui ont mérité ce traitement.

Il n'y a qu'une charité très-pure qui puiſſe inſpirer à des filles pieuſes le courage de ſe dévouer à la converſion des perſonnes de leur ſexe qui ont perdu la pudeur. Celles-ci ſont ordinairement des ames ſi avilies, ſi perverſes, ſi intraitables, que l'on peut difficilement eſpérer un changement ſincère & conſtant de leur part. Mais » la charité eſt douce, » patiente, compatiſſante....; elle ſouffre tout, » eſpère tout, & ne ſe rebute jamais «, *I. Cor.* c. 13, ℣. 4. On doit encore avouer que parmi les perſonnes du ſexe qui ſe perdent, il en eſt un grand nombre qui y ont été réduites par la miſère, plutôt que par un goût décidé pour le libertinage.

Il eſt bon de remarquer que la plupart des établiſſemens charitables dont nous parlons ont été formés dans des ſiècles où l'on ne ſe piquoit pas de philoſophie; mais ils n'ont jamais été plus néceſſaires que dans le nôtre, depuis que les prétendus Philoſophes ont travaillé de leur mieux à augmenter la corruption des mœurs, & ont étouffé dans les femmes les principes de religion, afin de leur ôter plus aiſément la pudeur.

MAGES, Savans ou Sages de l'Orient qui, avertis par une étoile miraculeuſe, vinrent adorer à Bethléem Jéſus enfant, quelque tems après ſa naiſſance.

On ſait que chez les Orientaux le nom de *Mage* a déſigné un ſavant, un homme appliqué à l'étude de la nature & de la religion, & qui poſſède des connoiſſances ſupérieures. Tout homme qui

avoit cette réputation jouissoit d'une grande considération, & avoit beaucoup d'autorité parmi ses concitoyens; il n'est donc pas étonnant que l'on ait pensé que les *Mages* qui vinrent adorer Jésus étoient des Rois; alors, chez les peuples voisins de la Judée, les Rois n'étoient rien moins que des Monarques puissans.

Il est dit dans l'Evangile que ceux-ci vinrent *de l'Orient*, & l'on a disserté savamment pour découvrir de quelle contrée orientale ils étoient venus. Nous ne voyons aucune nécessité de les faire venir de fort loin, il est très-probable qu'ils partirent du pays situé à l'orient de la mer morte, habité autrefois par les Madianites, par les Moabites & par les Ammonites, & dans lequel sont aujourd'hui les Druses. Selon le témoignage des voyageurs, l'on retrouve encore chez ce peuple indépendant la plupart des anciens usages des Juifs. Les *Mages* n'eurent donc que trois ou quatre journées de chemin à faire pour arriver à Bethléem.

On ne peut pas douter que dans cette contrée, si voisine de la Judée, l'on n'eût l'idée de l'avénement prochain du Messie, puisque, selon Tacite & Suétone, c'étoit une opinion ancienne, constante & répandue dans tout l'Orient, qu'un conquérant, ou des conquérans sortis de la Judée, seroient les maîtres du monde. Il se peut faire même que l'on y eût conservé le souvenir de la prophétie de Balaam, qui annonçoit le Messie sous le nom d'une *étoile sortie de Jacob*. L'étoile qui apparut aux *Mages* n'étoit point une étoile ordinaire, mais un astre miraculeux, puisqu'il dirigeoit leur marche, & s'arrêta sur Bethléem. Jusqu'ici nous n'appercevons pas qu'il y ait lieu à de grandes difficultés. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 1, p. 107.

Mais les incrédules ont fait des dissertations pour prouver que l'adoration des *Mages*, rapportée par S. Matthieu, ne peut absolument se concilier avec la narration de S. Luc; selon leur coutume, ils ont conclu victorieusement qu'aucun Docteur ne pourra jamais mettre les faits rapportés dans l'Evangile hors d'atteinte, lorsque les difficultés seront proposées dans toute leur force.

Ce ton triomphant ne doit pas nous en imposer, la force de nos adversaires n'est rien moins qu'invincible. Il s'agit de comparer le second chapitre de S. Matthieu avec le second de S. Luc; toute la différence entre ces deux Evangélistes consiste en ce que l'un rapporte plusieurs faits de l'enfance du Sauveur, desquels l'autre ne parle pas.

S. Matthieu rapporte de suite la naissance de Jésus, l'adoration des *Mages*, la fuite de la sainte Famille en Egypte, le meurtre des Innocens, le retour d'Egypte, le séjour de Jésus à Nazareth, la prédication de S. Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans fixer aucune époque, sans déterminer l'intervalle du tems qui s'est passé entre ces divers événemens, sans parler des autres faits arrivés dans ce même tems.

S. Luc raconte la naissance de Jésus, sa circoncision, sa présentation au Temple, le séjour de la sainte Famille à Nazareth, les trois jours d'absence de Jésus, retrouvé dans le Temple à l'âge de douze ans, la prédication de S. Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans exprimer si tous ces faits se sont suivis immédiatement, ou ont été séparés par quelques délais, & par d'autres événemens.

S. Marc & S. Jean commencent leur Evangile à la prédication de Jean-Baptiste, & passent sous silence tout ce qui a précédé. De même que S. Matthieu ne dit rien de la circoncision, de la présentation au Temple, de l'absence de Jésus; S. Luc omet à son tour l'adoration des *Mages*, le meurtre des Innocens, la fuite en Egypte, & le retour.

Mais, disent nos Critiques, S. Luc fait profession de tout rapporter; il dit qu'il s'est informé exactement de tout dès le commencement, & qu'il le rapportera de suite, ou par ordre, *Luc*, c. 1, ℣. 3; il n'est donc pas probable qu'il ait rien supprimé. Voilà la plus forte difficulté.

Est-elle insoluble? A la vérité, S. Luc dit qu'il s'est informé de tout, mais il ne dit pas qu'il écrira tout & qu'il ne supprimera rien; il dit qu'il rapportera les faits *par ordre*, il n'ajoute point qu'il les rapportera *de suite*, sans intervalle, & sans en omettre aucun. Son dessein étoit de reprendre les choses *dès le commencement*; en effet, il remonte jusqu'à la naissance de Jean-Baptiste, & à l'annonciation faite à Marie; aucun autre Evangéliste n'est remonté si haut; mais il n'est pas vrai qu'il se pique *d'être minutieux*, comme nos Critiques le supposent; dans le cours de son Evangile, il a omis beaucoup d'autres choses dont les autres Evangélistes ont parlé.

Il s'agit à présent de savoir comment il faut arranger les faits, si l'on doit placer la présentation de Jésus au Temple, & la purification de Marie, avant l'adoration des *Mages*, & ce qui s'est ensuivi, ou s'il faut la mettre après le retour d'Egypte. Rien ne nous empêche de soutenir que cette présentation a été différée jusqu'après le retour d'Egypte.

Selon la loi, cette cérémonie devoit se faire quarante jours après l'enfantement; mais lorsque les couches avoient été fâcheuses, lorsque la mère ou l'enfant étoient malades, lorsqu'ils étoient fort éloignés de Jérusalem, l'intention de la loi ne fut jamais de mettre leur vie en danger. Le tems avoit été prescrit principalement pour les Israélites, campés dans le désert autour du Tabernacle, *Lévit.* c. 12, ℣. 6. Dans la Judée, cette loi admettoit des dispenses & des délais. Il paroit qu'Anne, mère de Samuel, crut être dans le cas, puisqu'elle n'alla présenter son fils au Seigneur qu'après qu'il fut sevré, *I. Reg.* c. 1, ℣. 22. Marie, forcée de

fuir en Egypte pour sauver les jours de son fils; étoit en droit d'user du même privilége. On ne sait pas combien de tems dura son absence, mais elle ne fut pas longue, puisqu'Hérode mourut cinq jours après le meurtre de son fils Antipater, peu de tems après le massacre des Innocens. Joseph, *Antiq.*, l. 17, c. 10.

S. Luc dit, à la vérité : » Après que les jours de » la purification de Marie furent accomplis selon » la loi de Moïse, Jésus fut porté au Temple, » pour être présenté au Seigneur «, *Luc*, c. 2, ℣. 22. Il faut nécessairement sous-entendre, *lorsqu'il fut possible d'accomplir la loi*; la nature des faits ne permet pas de l'entendre autrement.

Dans cette hypothèse, tout se concilie sans effort. Jésus, à Bethléem, est circoncis huit jours après sa naissance, comme le dit S. Luc; il est adoré par les *Mages*, transporté en Egypte; les innocens sont massacrés, Hérode meurt; la Sainte-Famille revient en Judée, comme le rapporte S. Matthieu; Jésus est porté à Jérusalem, & présenté au Seigneur; Marie se purifie selon la loi, comme nous l'apprend S. Luc; elle retourne à Nazareth avec Jésus & Joseph, ainsi que le disent les deux Evangélistes. Il est exactement vrai que le retour à Nazareth suit immédiatement le retour d'Egypte, comme le veut S. Matthieu, & qu'il se fait après que les parens de Jésus eurent accompli tout ce qui étoit prescrit par la loi du Seigneur, comme l'a observé S. Luc. Où sont donc les impossibilités & les contradictions entre les deux Evangélistes, que les incrédules veulent y trouver?

Selon leur préjugé, S. Luc dit que Joseph, Marie, & l'enfant, demeurèrent à Bethléem jusqu'à ce que le tems marqué pour la purification de Marie fût accompli. Ils se trompent, S. Luc ne le dit point; il n'insinue en aucune manière que le voyage pour présenter Jésus au Temple se soit fait *de Bethléem à Jérusalem*, comme le veulent nos Censeurs; leurs objections ne portent que sur cette fausse supposition. Quand on veut mettre deux Historiens en opposition, il ne faut rien ajouter au texte ni de l'un ni de l'autre.

Il semble, disent-ils, que Saint Matthieu ait ignoré que Nazareth étoit le séjour ordinaire de Joseph & de Marie. Où sont les preuves de cette ignorance?

D'autres ont argumenté contre le massacre des *Innocens*. *Voyez* ce mot. Quelques Interprêtes ont cru que Jésus étoit âgé de deux ans lorsqu'il fut adoré par les *Mages*; cette supposition n'est pas nécessaire. Voyez *Bible d'Avignon*, tome 13, page 185.

MAGICIEN, MAGIE. On appelle *magie* l'art d'opérer des choses merveilleuses, & qui paroissent surnaturelles, sans l'intervention de Dieu, & *Magicien* celui qui exerce cet art. Il en est souvent parlé dans l'Ecriture-Sainte; la *magie* y est sévèrement défendue; les *Magiciens* y sont représentés comme odieux à Dieu & aux hommes; l'Eglise Chrétienne a prononcé contr'eux des anathêmes, & ils sont punis par les loix civiles. Quelle idée devons-nous en avoir? qu'y a-t-il de réel ou d'imaginaire, de naturel ou de surnaturel dans leurs opérations? sont-ce des fourberies humaines, ou des prestiges du Démon?

Si nous consultons les écrits des Philosophes modernes sur ce sujet, nous y apprendrons peu de chose. Pour s'épargner la peine de discuter la question, ils l'ont supposé décidée selon leurs préjugés; ils n'ont pas distingué suffisamment les différentes espèces de *magie*, comme les charmes, la divination, les enchantemens, les évocations, la fascination, les maléfices, les sorts ou sortiléges: toutes ces pratiques sont différentes, & demandent chacune un examen particulier. Si nous leur en demandons l'origine, ils disent que tout cela est venu de l'ignorance; mais l'ignorance n'est qu'un défaut de connoissance; une négation ne produit rien, ne rend raison de rien, & il nous faut des causes positives. Ils prétendent que de nos jours la Philosophie, ou la connoissance de la nature, a réduit à rien le pouvoir du Démon & celui des *Magiciens*; ils se trompent. Si la *magie* est très-rare parmi nous, elle y a été commune autrefois, & on l'exerce encore ailleurs: pourquoi y a-t-on cru? & pourquoi ne devons-nous plus y croire? Voilà ce que des Philosophes auroient dû nous apprendre. Ils jugent que ce qui en est dit dans l'Ecriture-Sainte, dans les Pères de l'Eglise, dans les Conciles, dans les exorcismes, a contribué à nourrir le préjugé des peuples, & la croyance aux opérations du Démon; c'est une fausseté que nous avons à détruire.

Ainsi nous devons examiner, 1°. l'origine de la *magie*, & ce qu'en ont pensé les Philosophes; 2°. ce qui en est dit dans l'Ecriture-Sainte & dans les Pères de l'Eglise; 3°. les raisons pour lesquelles l'Eglise a dû employer les bénédictions & les exorcismes pour dissiper les prestiges des *Magiciens*; 4°. si l'accusation de *magie*, intentée contre plusieurs sectes hérétiques, a été une pure calomnie.

I. L'origine de cet art funeste est la même que celle du Polythéisme; c'en est une conséquence inévitable, plusieurs Auteurs l'ont fait voir; Bayle, *Rép. aux quest. d'un Prov.*, 1re part., c. 36 & 37; Brucker, *Hist. de la Philos.*, tome 1, l. 2, c. 2, §. 12; *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tome 4, *in*-12, page 34, &c. Chez les Orientaux l'on a nommé *Mages* ceux qui paroissoient avoir des connoissances supérieures à celles du vulgaire, & *magie* l'étude de la nature & de la religion; dans quelques cantons de la Suisse, le peuple appelle encore *Maiges* les Médecins empiriques auxquels il attribue des secrets particuliers pour guérir les maladies.

Chez les Païens, dont l'imagination étoit frappée d'une multitude d'Esprits, de Génies, de Dé-

mons, ou de Dieux répandus dans toute la nature, qui en animoient toutes les parties & les gouvernoient, on leur attribuoit les phénomènes les plus ordinaires, les biens & les maux, les orages, la stérilité des campagnes, les maladies & les guérisons; à plus forte raison devoit-on les croire auteurs de tout ce qui paroissoit extraordinaire, merveilleux & surnaturel : rien ne se faisoit sans eux; la connoissance la plus importante étoit donc de savoir comment on pouvoit obtenir leur bienveillance, les appaiser lorsqu'ils étoient irrités, en obtenir des bienfaits, & les forcer en quelque manière de condescendre aux volontés de leurs adorateurs. *Voyez* PAGANISME.

Tout homme qui sembloit avoir cette connoissance, le talent de faire du mal, ou de le guérir, de deviner les choses cachées, de prédire quelque événement, de tromper les yeux par des tours de souplesse, &c., passoit pour avoir à ses gages un esprit ou des esprits toujours prêts à exécuter ses volontés. Le nom de *Mage* ou de *Magicien* n'avoit donc rien d'odieux dans l'origine; ceux qui se servoient de la *magie*, pour faire du bien aux hommes, étoient estimés & honorés; mais ceux qui s'en servoient pour faire du mal étoient, avec raison, détestés & proscrits. L'art des premiers se nomma simplement *magie*; les pratiques des seconds furent appellées *goëtie*, *magie noire* & malfaisante.

Telle étoit l'opinion non-seulement des ignorans, mais des Philosophes les plus célèbres; tous soutenoient que les astres, les élémens, les animaux, étoient mus par des Génies ou Démons, que ces intelligences prétendues disposoient de tous les événemens; sur ce préjugé étoit fondé le culte qu'on leur rendoit, & ce culte étoit approuvé par toutes les sectes de Philosophie. C'est là-dessus que le Stoïcien Balbus établit le Polythéisme & la Religion Romaine, dans le 3e livre de Cicéron, sur la *nature des Dieux*; que Celse, Julien, Porphyre, & d'autres, reprochent aux Chrétiens d'être ingrats & impies, en refusant d'adorer les génies-distributeurs des bienfaits de la nature. Celse soutient sérieusement que les animaux font d'une nature supérieure à celle de l'homme, qu'ils ont un commerce plus immédiat que lui avec la Divinité, & ont des connoissances plus parfaites; qu'ils sont doués de la raison; que ce sont eux qui ont enseigné à l'homme la divination, les augures & la *magie*. *Orig. contre Celse*, l. 4, n. 78 & suiv.

Il passoit donc pour constant dans le Paganisme qu'un homme pouvoit avoir commerce avec les Génies ou Démons, que l'on adoroit comme des Dieux, obtenir d'eux des connoissances supérieures, opérer, par leur entremise, des choses prodigieuses & surnaturelles. Les Philosophes en étoient persuadés comme le peuple; Bayle, *ibid.* c. 37; les Stoïciens en particulier, puisqu'ils avoient confiance à la divination, aux augures, aux songes, aux pronostics, aux prodiges; Cicéron nous l'apprend, *L. 2, de Divin.*, n. 149. Lucien, dans son *Philopseudes*, reproche ce ridicule à toutes les sectes de Philosophie; &, encore une fois, c'étoit une conséquence inévitable de la Théologie païenne. Les Epicuriens même n'en étoient pas exempts; plusieurs ont été accusés de pratiquer la *magie*, & d'être aussi superstitieux que le vulgaire le plus ignorant; mais on ne sait pas quelle idée ils avoient du pouvoir *magique*; on sait seulement qu'en général ils étoient très mauvais Physiciens. La Théurgie des Eclectiques, ou des Platoniciens du quatrième siècle, étoit une vraie *magie*, dans le sens même le plus odieux; ces Philosophes se flattoient d'avoir un commerce immédiat avec les esprits, & d'opérer des prodiges par leur entremise. De-là Celse, & les autres, ne manquèrent pas d'attribuer à la *magie*, ou à ce commerce prétendu, les miracles de Moïse, de Jésus-Christ, des Apôtres, & des premiers Chrétiens; mais c'étoit une double absurdité de prétendre que les Démons, dont les Chrétiens détruisoient le culte, étoient cependant en commerce avec eux, & de blâmer dans les Chrétiens un art par lequel les Philosophes prétendoient se faire honorer; nos Apologistes n'ont pas eu de peine à démontrer le ridicule de cette accusation; l'on ne pouvoit pas reprocher aux Chrétiens de s'être jamais servi d'un pouvoir surnaturel pour faire du mal à personne.

Voilà donc la première origine des différentes espèces de *magie*, qu'il faut distinguer. On a cru que par certaines formules d'invocation, *per carmina*, l'on pouvoit faire agir les génies, c'est ce que l'on a nommé *charmes*; les attirer par des chants, ou par le son des instrumens de musique, ce sont les *enchantemens*; évoquer les morts & converser avec eux, c'est la *Nécromancie*; apprendre l'avenir & connoitre les choses cachées, de-là les différentes espèces de *divination*, les *augures*, les *aruspices*, &c.; envoyer des maladies, ou causer du dommage à ceux auxquels on vouloit nuire, ce sont les *maléfices*; nouer les enfans, & les empêcher de croitre, c'est la *fascination*; diriger les sorts bons ou mauvais, & les faire tomber sur qui l'on vouloit, c'est ce que nous nommons *sortilége* ou *sorcellerie*; inspirer des passions criminelles aux personnes de l'un ou de l'autre sexe, ce sont les *philtres*, &c. Tout cela dérive de la même erreur primitive; mais à chacun de ces articles nous indiquons les autres causes positives qui ont pu y contribuer.

L'imposture, sans doute, y a toujours eu beaucoup de part; tout homme, qui se croit plus instruit que les autres, veut paroitre encore plus habile qu'il n'est, profiter de la crédulité des ignorans, se faire admirer & redouter; c'est la passion des Philosophes. Tout distributeur de remèdes a eu grand soin d'y mêler des formules, des cérémonies, des précautions, qui donnoient

un air plus merveilleux à l'effet qui s'ensuivoit, & plus d'importance à son art; c'est encore la coutume des Charlatans. Pour qu'une plante eût la vertu de guérir, il falloit qu'elle fût cueillie dans certain tems, sous telle constellation; il falloit prononcer certaines paroles intelligibles, se tenir dans telle attitude, &c. Ainsi, la Médecine devint une *magie*, composée de botanique, d'astrologie, de souplesse & de superstition. Pline, l. 30, c. 1. Puisque la plupart de ces pratiques ne pouvoient avoir aucune influence sur la guérison, il falloit donc que leur effet fût surnaturel. Ainsi l'on raisonnoit, & il n'est encore que trop ordinaire aux Philosophes d'argumenter de même; lorsqu'ils ne voient pas la cause immédiate d'une erreur, ils l'attribuent à la religion, au lieu qu'il faudroit en accuser une fausse philosophie.

Si nous remontons plus haut, où trouverons-nous le premier principe de la plupart des erreurs? Dans les passions humaines. D'un côté, la vanité, l'ambition & la fourberie des imposteurs; de l'autre, la curiosité des hommes, l'avidité de se procurer un bien, l'impatience d'écarter un mal, la jalousie, la vengeance, l'envie de perdre un ennemi, les transports même d'un amour déréglé, ont fait tout le mal; une ame furieuse a dit: si je ne puis rien obtenir du ciel, je ferai agir l'enfer, *flectere si nequeo superos, Acheronta movebo;* or, la philosophie n'a pas le pouvoir de guérir les passions.

La vraie religion, loin de contribuer en rien à cette démence, n'a cessé d'en détourner les hommes. Dès le commencement du monde, elle leur a enseigné qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que lui seul a créé & gouverne l'univers, distribue les biens & les maux, donne la santé ou la maladie, la vie ou la mort. Elle condamne toutes les passions, commande la soumission à Dieu & la confiance à sa providence, défend de recourir à aucune pratique superstitieuse, nous apprend à regarder le Démon comme l'ennemi du genre humain. Parmi les premiers adorateurs du vrai Dieu, nous ne voyons régner aucune superstition; l'on a cependant osé reprocher aux Patriarches la confiance aux *songes*. A cet article, nous verrons ce que l'on doit en penser. Les Juifs ne se sont rendus coupables de *magie* que quand ils ont imité l'idolâtrie de leurs voisins, & ce crime n'est jamais demeuré impuni.

Mais il est une troisième cause, de laquelle nos Philosophes ne veulent pas convenir, ce sont les opérations du Démon lui-même, qui, pour se faire rendre les honneurs divins, a souvent fait des choses que l'on ne peut attribuer ni à une cause naturelle, ni à la puissance de Dieu; & Dieu l'a permis afin de punir les impies qui renonçoient à son culte pour satisfaire leurs passions. Selon nos adversaires, il n'y eut jamais rien de réel en ce genre; tout ce que les ignorans & les Philosophes ont cru voir & ont cru faire de surnaturel, ce que les Pères de l'Eglise ont supposé vrai, ce que les Historiens & les Voyageurs ont raconté, ce qui paroit constaté par les procédures des Tribunaux, & par la confession même des *Magiciens*, est imaginaire; ce sont ou des impostures on des effets purement naturels. Nous soutenons que cela n'est pas possible. Vainement Bayle & d'autres ont fait des dissertations sur le pouvoir de l'imagination, & en ont exagéré les effets: lorsque les maléfices ont opéré sur les animaux, ce n'étoit certainement pas l'imagination qui agissoit.

En général, s'armer de Pyrrhonisme, & nier tous les faits, accuser d'imbécillité ou de fourberie tous les Auteurs anciens & modernes, attribuer tout à des causes naturelles que l'on ne connoît pas & que l'on ne peut pas assigner, c'est une méthode très-peu philosophique; elle prouve qu'un homme craint les discussions, & ne se sent en état de rendre raison de rien. Bayle lui-même en juge ainsi, *Dict. crit. Majus*, rem. D. Nous n'adoptons point tous les faits rapportés par les Auteurs qui ont traité de la *magie;* un très-grand nombre de ces faits ne sont pas assez constatés: nous savons que par ignorance l'on a souvent attribué à l'opération du Démon des phénomènes purement naturels, que plusieurs personnes ont été faussement accusées de *magie*, & punies injustement; mais il ne s'ensuit pas de-là qu'il n'y ait jamais eu de *magie* proprement dite. Nous raisonnerions aussi mal, si nous disions: il y en a certainement eu dans tel cas, donc il y en a eu dans tous les cas. Sur une matière aussi obscure, il y a un milieu à garder entre l'incrédulité absolue & la crédulité aveugle.

II. Trouverons-nous dans l'Ecriture-Sainte ou dans les Pères de l'Eglise quelque chose qui ait contribué à entretenir parmi les fidèles le préjugé des Païens & la confiance à la *magie?*

Dans tout l'ancien Testament, nous ne voyons aucun exemple d'opération magique dont nous soyons forcés d'attribuer l'effet au Démon. Lorsque Moïse fit des miracles en Egypte, il est dit que les *Magiciens* de Pharaon *firent de même* par leurs enchantemens; ils imitèrent donc les miracles de Moïse au point d'en imposer aux yeux des spectateurs; mais y eut-il réellement du surnaturel dans leurs opérations? Rien ne nous oblige de le supposer; le récit de l'Ecriture semble prouver le contraire.

En premier lieu, ces *Magiciens* usèrent de préparatifs. Ils furent appellés par Pharaon pour changer leurs verges en serpens; Pharaon lui-même fut averti d'avance du changement des eaux du Nil en sang, & de l'arrivée des grenouilles. *Exode*, c. 7, ℣. 11 & 17; c. 8, ℣. 2. Il est dit qu'ils imitèrent Moïse *par des enchantemens & des pratiques secretes.* Ces pratiques pouvoient être des moyens naturels, des tours de main capables d'en imposer aux yeux.

Secondement, la comparaison de leurs prestiges avec les miracles de Moïse confirme cette opinion.

Enchanter les serpens par des drogues qui leur ôtent le pouvoir de mordre, les manier ensuite sans aucune crainte, est un secret très-commun, non-seulement en Egypte & dans les Indes, mais dans les cantons de l'Europe où l'on fait commerce de vipères. Avec ce talent & un peu de souplesse, il étoit aisé aux *Magiciens* de faire paroître tout-à-coup un serpent au lieu d'un bâton. Mais le serpent de Moïse dévora ceux des *Magiciens*, ce qui démontre que ce n'étoit point un serpent enchanté ou affoibli.

Donner la couleur de sang à un fleuve tel que le Nil, en corrompre les eaux par un coup de baguette, en présence de Pharaon & de toute sa suite, c'est ce que fit Moïse, & c'est un prodige que l'on ne peut opérer par aucune cause naturelle. Imiter ce changement dans une certaine quantité d'eau, dans un vase ou dans une fosse, ce n'est plus un miracle : nous ne voyons pas que les *Magiciens* aient rien fait davantage.

Lorsque Moïse, en étendant la main, fit sortir du fleuve une quantité de grenouilles suffisante pour couvrir le sol de l'Egypte, & qu'il les fit mourir ensuite par une prière à Dieu, ce ne fut point une opération naturelle. En faire sortir une petite quantité, non pas en étendant la main, mais par des appâts ou par des fils imperceptibles, c'est ce que peut faire un homme adroit avec un peu de préparation, & c'est où se borna le pouvoir des *Magiciens*. Pharaon, convaincu de leur impuissance, ne s'adressa pas à eux, mais à Moïse, pour être délivré des grenouilles.

En troisième lieu, ils furent forcés de s'avouer vaincus; ils ne purent produire des insectes, parce que l'art n'y a plus de prise; ils s'écrièrent : *le doigt de Dieu est ici*; ils ne purent détruire aucun des miracles de Moïse, faire cesser aucun des fléaux dont il affligea l'Egypte, ni s'en mettre à couvert eux-mêmes. Dira-t-on que Dieu, après avoir permis au Démon de lutter contre lui par trois miracles, l'arrêta seulement au quatrième? Mais le Psalmiste, avant de parler des plaies de l'Egypte, *Pf.* 135, dit, ℣. 4, que Dieu *seul* fait de grands miracles; & *Pf.* 71, ℣. 18, que lui *seul* fait des choses merveilleuses. Quelques Interprêtes de l'Ecriture-Sainte ont pensé différemment; mais d'autres ont suivi le sentiment que nous proposons, & il n'y a rien dans le texte qui y soit contraire.

Quand il seroit vrai qu'il y a dans l'Ecriture-Sainte des faits surnaturels que l'on doit attribuer au Démon, il s'ensuivroit seulement que Dieu a permis à l'esprit infernal de les opérer, soit pour punir les hommes de leur curiosité superstitieuse, soit pour faire éclater davantage sa puissance, en opposant d'autres prodiges plus nombreux & plus merveilleux; mais dans tout l'ancien Testament nous ne voyons aucun exemple dont nous soyons forcés d'attribuer l'effet au Démon.

L'apparition de Samuel à Saül, ensuite de l'évocation que fit la Pythonisse d'Endor, *I. Reg.* c. 8, ℣. 12, ne prouve point que cette femme ait eu le pouvoir de faire paroître un mort; c'est Dieu qui, pour punir Saül de sa curiosité criminelle, voulut lui apprendre, par Samuel, sa mort prochaine. La Pythonisse elle-même en fut effrayée; elle ne s'attendoit point à cet événement. *Voyez* PYTHONISSE.

Dans le livre de Tobie, c. 6, ℣. 14, nous lisons que le Démon avoit tué les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel; mais il n'est pas dit qu'aucun *Magicien* y ait contribué. Tobie mit en fuite le Démon, en brûlant le foie d'un poisson, ch. 8, ℣. 2; mais ce fut un miracle opéré par l'Ange Raphaël.

Dans le livre de Job, nous voyons que le Démon affligea ce saint homme par la perte de ses troupeaux, par la mort de ses enfans, par une maladie cruelle; ce fut par une permission expresse de Dieu & pour éprouver la vertu de Job, & non par aucune opération humaine. Aucun de ces exemples ne donne lieu de conclure qu'un homme peut avoir le Démon à ses ordres, & le faire agir comme il lui plaît.

Dieu avoit défendu aux Israélites toute espèce de *magie*, sous peine de mort, *Lévit.* c. 19, ℣. 31; c. 20, ℣. 6, 27, &c. C'est un des crimes que l'Ecriture reproche à Manassès, Roi idolâtre & impie, *II. Paral.* c. 33, ℣. 6. Cette défense étoit juste & sage. En effet, la *magie* étoit une profession de Polythéisme, puisqu'elle supposoit la confiance aux prétendus Génies ou Démons moteurs de la nature; c'étoit la compagne inséparable de l'idolâtrie, & un des crimes que Dieu vouloit punir dans les Chananéens. Cet art funeste avoit plus souvent pour objet de faire du mal au prochain que de lui faire du bien. Presque toujours il étoit joint à l'imposture. Les *Magiciens* avoient plus d'ambition de se faire craindre que de se faire aimer; ils profitoient de l'ignorance, de la crédulité, des terreurs populaires, pour inspirer aux hommes une fausse confiance; leur profession étoit donc pernicieuse par elle-même & détestable à tous égards.

Mais la loi qui les condamnoit supposoit-elle qu'ils avoient en effet un pouvoir surnaturel, & pouvoit-elle contribuer à entretenir la fausse opinion que le peuple en avoit? Rien moins. Nous ne voyons pas comment les incrédules peuvent en conclure *qu'il n'y a eu parmi les Auteurs sacrés que peu ou point de philosophie*. Nous soutenons qu'il y en avoit plus que chez les Grecs & chez les Romains. Les loix de ces deux peuples, qui proscrivoient la *magie goëtique*, la *magie noire* & malfaisante, ne statuoient aucune peine contre la *magie* simple, qui avoit pour but de faire du bien. Nous avons vu que les Philosophes y croyoient comme le peuple; on y avoit recours dans les calamités publiques. Bayle a fait voir que la plupart des Empereurs Romains avoient

des *Magiciens* à leurs gages, sans en excepter le sage & philosophe Marc-Aurèle. *Rép. aux quest. d'un Prov.* 1[re] part. c. 38.

Les Auteurs sacrés, mieux instruits, répètent sans cesse que Dieu seul fait des miracles, que lui seul connoît l'avenir & peut le révéler, que de lui seul viennent les biens & les maux, les bienfaits & les fléaux de la nature. Si le Démon fait quelque chose, ce n'est jamais par les ordres d'un *Magicien*, mais par une permission expresse de Dieu. Ces vérités détruisent par la racine le prétendu pouvoir des *Magiciens* de toute espèce.

A la vérité, les incredules font aujourd'hui consister la philosophie à nier l'existence même du Démon, & par conséquent toutes ses prétendues opérations; mais nous leur demandons sur quelle preuve positive ils fondent ce dogme important, comment ils démontrent l'impossibilité des événemens dont les Auteurs sacrés font mention? Voilà sur quoi ils ne nous ont pas encore satisfaits. Un ignorant peut nier les faits avec autant d'opiniâtreté que le plus habile de tous les Philosophes.

Le Nouveau Testament fait mention de plusieurs opérations de l'esprit malin, mais auxquelles les *Magiciens* n'avoient aucune part; ainsi le Démon tenta Jésus-Christ dans le désert & lui montra dans un moment tous les royaumes de la terre, *Luc*, c. 4, ỷ. 5. Jésus-Christ & ses Apôtres, en chassant le Démon du corps des possédés, ne nous insinuent point qu'aucun *Magicien* ait été cause de cette possession. Le Sauveur prédit qu'il viendra de faux Prophètes, qui feront de grands prodiges capables de séduire même les élus, *s'il étoit possible*; il ne décide point si ces prodiges seront réels ou apparens, *Matth.* c. 24, ỷ. 24; *Marc*, c. 13, ỷ. 22. Les Actes des Apôtres, c. 8, ỷ. 11, rapportent que Simon le *Magicien* avoit séduit les Samaritains, & leur avoit tourné l'esprit par son art magique: mais on fait qu'il n'étoit pas nécessaire alors de mettre le Démon en action pour venir à bout de tromper le peuple. S. Paul, *II. Thess.* c. 2, ỷ. 9, dit que l'arrivée de l'Ante-Christ sera signalée par les opérations de Satan, par des actes de puissance & *par des prodiges trompeurs*; cette expression semble désigner des prodiges faux & simulés, plutôt que des choses surnaturelles, des actions suggérées par Satan, sans être pour cela des merveilles supérieures aux forces humaines.

Aussi les Pères de l'Eglise ne sont point d'accord dans le sens qu'ils donnent à ces passages. S. Justin, *Apol.* n. 26, pense que le Démon étoit l'auteur des prestiges de Simon le *Magicien*; mais S. Irénée décide que les prétendus miracles des hérétiques, sans excepter ceux de Simon, sont tous faux, ne sont que des impostures & des illusions, *Adv. Hær.* l. 2, c. 31. S. Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gent.* p. 52, dit que les *Magiciens se vantent* d'être servis par les Démons, parce qu'ils les ont assujettis à leurs volontés par leurs charmes, *carminibus*; il ne montre aucune confiance à cette jactance des *Magiciens*. Origène contre Celse, l. 2, n. 50, pense que les prodiges des *Magiciens* d'Egypte étoient de purs prestiges; cependant il est ailleurs d'un autre sentiment, *Homil.* 13, *in num.* n. 4. « Que penserons-» nous de la *magie*, dit Tertulien? Ce que tout le » monde en pense, que c'est une tromperie, mais » dont la nature est connue des Chrétiens seuls ». Conséquemment il juge que les *Magiciens* de Pharaon ne firent que tromper les yeux des spectateurs, *L. de animâ*, c. 57. Il paroit avoir la même idée des prodiges de l'Ante-Christ, *L.* 5, *adv. Marcion.* c. 16. S. Jean-Chrysostôme, en expliquant le passage de S. Paul, doute si ces mêmes prodiges seront vrais ou faux; S. Augustin est dans une égale incertitude, *L.* 20, *de Civ. Dei*, c. 19; & les Pères ont eu de bonnes raisons pour ne pas penser comme les incrédules.

En effet, lorsque le Christianisme fut prêché, la *magie* étoit plus commune que jamais parmi les Païens; nous le voyons par ce qu'en disent Celse, Julien, les Historiens Romains, & nos anciens Apologistes. Les Pères s'attachèrent avec raison à décrier cet art funeste: sans entrer dans des discussions philosophiques, plusieurs attribuèrent au Démon les prétendus miracles dont les Païens se vantoient; c'étoit la voie la plus courte & la plus sage de terminer la contestation. Le pouvoir des Démons est attesté par l'Ecriture-Sainte, quoique leur commerce avec les *Magiciens* ne le soit pas. Toutes les sectes de Philosophes croyoient fermement l'un & l'autre; les Historiens citoient des faits qui paroissoient incontestables, & que l'on ne pouvoit attribuer à aucune cause naturelle: si les Pères avoient embrassé le Pyrrhonisme des incrédules, ils auroient révolté l'univers entier. Pour détromper efficacement le monde, il falloit, non pas des argumens auxquels le peuple ne comprend rien, & auxquels il ne cède jamais, mais des faits; or, les Pères ont opposé aux Païens un fait public & incontestable, le pouvoir des exorcismes de l'Eglise, dont les Païens eux-mêmes furent souvent témoins oculaires, & qui en a converti un très-grand nombre: donc il n'est pas vrai que le sentiment & la conduite des Pères aient contribué à entretenir le préjugé populaire touchant les opérations du Démon & de la *magie*.

III. Il en est de même de la conduite que l'Eglise a tenue dans les siècles suivans, & qu'elle tient encore. Au quatrième siècle, les nouveaux Platoniciens remplirent le monde des prétendues merveilles de leur théurgie; c'étoit, comme nous l'avons déja remarqué, une vraie *magie*, & l'on fait les abominations auxquelles elle donna lieu; nos Philosophes modernes n'ont pas osé les nier: plusieurs sectes d'hérétiques faisoient profession de *magie*; il fallut donc augmenter alors la sévérité des loix. Constantin, devenu Chrétien, avoit rigoureusement

rigoureusement proscrit la *magie goëtique*, ou toutes les opérations qui tendoient à nuire à quelqu'un ; mais il n'avoit établi aucune peine contre les pratiques superstitieuses destinées à faire du bien. Après le règne de Julien, qui avoit été lui-même infatué de la théurgie, les Empereurs furent forcés d'être plus sévères, & de défendre absolument tout ce qui tenoit à la *magie*.

L'Eglise fit de même. Le Concile de Laodicée, tenu l'an 366 ; celui d'Agde, en 506 ; le Concile *in Trullo*, l'an 692 ; un Concile de Rome, en 721 ; les Capitulaires de Charlemagne, & plusieurs Conciles postérieurs ; le Pénitentiel Romain, &c. ont frappé d'anathême & ont soumis à une pénitence rigoureuse tous ceux qui auroient recours à la *magie*, de quelque espèce qu'elle fût ; il a souvent fallu renouveller ces loix, parce que cette peste publique n'a cessé de renaître de tems en tems.

Nous soutenons que toutes ces loix, soit ecclésiastiques, soit civiles, sont justes, & qu'il y auroit de la folie à les blâmer. Bayle a très-bien prouvé que les Sorciers, soit réels, soit imaginaires, soit simulés, méritent les peines afflictives qu'on leur fait subir, *Rép. aux quest. d'un Prov.*, 1re partie, c. 35. Les raisons qu'il apporte sont les mêmes à l'égard des *Magiciens*.

Quand il seroit certain que tout commerce, tout pacte avec le Démon est imaginaire & impossible, il n'en seroit pas moins vrai qu'un *Magicien* a le dessein & la volonté d'avoir ce commerce, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour y réussir : y a-t-il une disposition d'ame plus exécrable & une méchanceté plus noire, ou quelque espèce de crime dont un tel homme ne soit pas capable ? Les *Magiciens* ne manquent jamais de mêler des profanations à leurs pratiques, & leur intention est toujours plutôt de faire du mal que de faire du bien ; l'on n'en connoît aucun qui ait été puni pour avoir voulu secourir les malheureux, ou pour avoir rendu des services essentiels à quelqu'un. Bayle observe très-bien que quand un prétendu *Magicien* ne croiroit pas lui-même à la *magie*, c'est assez qu'il ait voulu se donner la réputation de *Magicien* pour être punissable, parce que l'opinion seule que l'on a de lui suffit pour opérer les plus tristes effets sur les caractères timides & sur les imaginations foibles.

D'autre part, que le pacte des *Magiciens* avec le Démon soit possible ou non, les exorcismes n'en sont pas moins bons & utiles ; l'intention de l'Eglise, qui les emploie, étant de persuader les peuples que les bénédictions & les prières ont la vertu de détruire toutes les opérations du Démon, ce qui, dans toute hypothèse, est vrai. Et cela suffit pour tranquilliser & rassurer les esprits trop timides, pour écarter leurs soupçons, pour les détourner de toute pratique superstitieuse & impie. Dans ses inquiétudes & dans ses peines, le peuple donne sa confiance, non à la philosophie, mais à la religion, & il n'a pas tort. Inutilement lui allégueroit-on des raisonnemens pour le détromper de la *magie* ; sur ce point, les Philosophes n'ont que des preuves négatives : or, ces preuves, dans l'esprit du peuple, ne prévaudront jamais au récit qu'il a entendu faire des opérations des *Magiciens*, ni à la multitude des témoignages vrais ou faux que l'on peut lui citer. Le seul moyen de lui faire entendre raison est de lui représenter que toute opération magique est impie, abominable, sévèrement défendue par la loi de Dieu, & punie de mort par les loix civiles ; que tous les *Magiciens* de l'univers ne peuvent rien sur un Chrétien qui met sa confiance en Dieu, & aux prières de l'Eglise.

Une preuve que ce ne sont ni ces prières, ni les exorcismes, ni les loix, qui contribuent à entretenir les erreurs du peuple, c'est que chez les Protestans, qui ont rejetté toutes les pratiques de l'Eglise, en Suisse, en Angleterre, dans les pays du Nord, la divination, la *magie*, les sortilèges sont beaucoup plus communs que chez les Catholiques, parce que ces crimes demeurent impunis parmi les Protestans.

Dans le tems même que l'Angleterre ne vouloit reconnoître de règle & de loi que ce qu'elle appelloit *la pure parole de Dieu*, elle se trouvoit remplie d'Astrologues, de *Magiciens*, de Sorciers. La liberté de penser, introduite depuis dans ce royaume, n'y a point guéri les meilleurs esprits de cette sotte crédulité. Hobbes, Matérialiste décidé, avoit peur des esprits ; Charles II disoit du célèbre Isaac Vossius, *cet homme croit à tout, excepté à la Bible*. Londres, tome 2, page 1 & suivantes.

Lorsque les incrédules prétendent que les progrès de la philosophie, dans notre siècle, ont réduit à rien le pouvoir du Démon & celui des *Magiciens*, que personne n'y croit plus, ils se vantent mal-à-propos d'un exploit auquel ils n'ont aucune part, & ils imitent en cela le caractère jongleur des *Magiciens*. Sont-ce des Philosophes qui sont allés instruire les habitans des Alpes, du Mont-Jura, des Cévennes & des Pyrénées ? Ce sont les Ministres de la religion, & ceux-ci n'adopteront jamais les principes des Philosophes incrédules.

L'unique moyen d'extirper entièrement la *magie* seroit d'étouffer les passions qui l'ont fait naître ; l'incrédulité n'a pas ce pouvoir. Déja nous avons remarqué que les Epicuriens, quoique très-impies, ne furent cependant pas exempts de superstition. Il ne seroit pas impossible de citer des Athées qui ont cru à la *magie* sans croire en Dieu. Bayle a prouvé que, dans le système d'Athéisme de Spinosa, ce rêveur ne pouvoit nier ni les miracles, ni la *magie*, ni les Démons, ni les enfers. *Dict. crit. Spinosa*.

Nous ajoutons que si les Philosophes venoient jamais à bout de la révolution qu'ils se flattent déja d'avoir opérée, ils rendroient un très-bon service aux Théologiens ; ils leur aideroient à

inculquer une grande vérité, savoir que le pouvoir du Démon a été détruit par la croix de Jésus-Christ, qu'il n'en a plus aucun sur des Chrétiens consacrés à Dieu par le Baptême, à moins qu'eux-mêmes ne veuillent le lui accorder. *Voyez* sur ce sujet un passage de S. Clément d'Alexandrie, au mot DÉMON.

Quelques incrédules ont comparé les cérémonies & les formules sacramentelles usitées dans l'Eglise Catholique à la théurgie & aux pratiques des *Magiciens*; ce sont les Protestans, & en particulier Beausobre, qui leur ont suggéré cette ineptie; ils comparent le saint Chrême aux parfums & aux fumigations dont se servoient les Egyptiens pour attirer les Démons, ou pour les mettre en fuite. Ils n'ont pas vu qu'ils donnoient lieu aux impies de comparer la forme du Baptême aux *charmes* ou aux paroles magiques des imposteurs. Cette absurdité sera réfutée au mot THÉURGIE. *V.* CHARME, DIVINATION, ENCHANTEMENT, &c.

IV. Plusieurs sectes d'hérétiques ont été accusées de pratiquer la *magie*, en particulier les Basilidiens & d'autres sectes de Gnostiques, les Manichéens, & les Priscillianistes leurs descendans; on supposoit que Manès avoit appris cet art odieux des Mages de Perse, disciples de Zoroastre. Beausobre, protecteur déclaré de tous les hérétiques, a entrepris de les justifier contre ce reproche des Pères de l'Eglise; il soutient que c'est une pure calomnie, qui n'a aucun fondement, *Hist. du Manich.* l. 1, c. 6, §. 10; l. 4, c. 3, §. 19; l. 9, c. 13.

En premier lieu, dit-il, le nom de *magie*, dans l'origine, n'a rien d'odieux; il signifioit l'art d'employer des observations naturelles, des connoissances de Physique, de Médecine, d'Astrologie & de Théologie; un *Mage* étoit un *Savant*. En second lieu, les Païens ont regardé les premiers Chrétiens comme autant de *Magiciens*, & de tout tems l'on a renouvellé cette accusation contre les personnages les plus respectables; elle ne mérite donc aucune attention. Quelques sectes d'hérétiques ont peut-être employé des pratiques superstitieuses, comme les amulettes, les talismans, les *abraxas* des Basilidiens; mais si c'est-là de la *magie*, il faudra en accuser plusieurs Pères de l'Eglise. Origène, par exemple, liv. 1, contre Celse, n. 24 & 25, soutient qu'il y a une vertu surnaturelle attachée à certains noms des Anges ou des Génies; que la *magie* n'est point un art vain & chimérique. Synésius, *de insomn.* étoit persuadé que l'on peut avoir un commerce immédiat avec ces êtres invisibles, & opérer des choses merveilleuses par leur entremise. On ne doit appeller *magie* que le commerce avec les mauvais Démons : quant aux Esprits bienfaisans, il n'est point défendu par la loi naturelle de s'adresser à eux; cela n'étoit interdit par la loi de Moïse, que parce que c'étoit une source d'idolâtrie. Or, on ne peut pas prouver que Zoroastre, les Basilidiens, les Manichéens, ni les Priscillianistes, ont jamais invoqué les mauvais Démons; c'est donc injustement qu'ils ont été taxés de *magie*.

Cette apologie n'est pas solide; elle porte sur un faux principe. Il est vrai que les anciens ont nommé *magie* toute connoissance supérieure bonne ou mauvaise, ensuite le commerce avec les Esprits ou Génies bons ou mauvais; mais si le commerce entretenu avec les mauvais Démons, dans l'intention de nuire à quelqu'un, est l'espèce de *magie* la plus abominable, nous soutenons que l'autre espèce n'est pas innocente; non-seulement elle conduit à l'idolâtrie, comme le dit Beausobre, mais c'est une espèce de profession du Polythéisme; nous l'avons fait voir : donc elle est défendue par la loi naturelle, puisqu'un des premiers préceptes de cette loi est de n'adorer qu'un seul Dieu. Les Protestans sont forcés d'en convenir, ou de se contredire. Lorsqu'ils argumentent contre l'usage des Catholiques d'invoquer les Anges & les Saints, ils posent pour principe que l'invocation est un culte religieux, & que tout culte rendu à un autre être qu'à Dieu est une profanation & une impiété. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de disculper des hérétiques, raisonnent-ils sur une supposition contraire?

Posons donc un principe plus solide & plus vrai, c'est que toute invocation d'Esprits ou de Génies supposés indépendans de Dieu, & non simples exécuteurs des ordres de Dieu, est un acte de Polythéisme, parce que l'on attribue à ces prétendus Génies un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu, & qu'on leur accorde une confiance qui n'est due qu'à Dieu : donc c'est une impiété défendue par la loi naturelle. Qu'on l'appelle *magie* ou autrement, n'importe à la griéveté du crime. L'invocation des Anges & des Saints n'est permise & louable que parce qu'on les suppose parfaitement soumis à Dieu, & revêtus du seul pouvoir que Dieu daigne leur accorder; qu'ainsi nous ne pouvons avoir en eux de la confiance qu'autant que nous en avons en Dieu. Par conséquent le culte que nous leur rendons se rapporte médiatement à Dieu.

La question est de savoir quelle idée les Manichéens avoient des Esprits ou Génies. Ils en admettoient de deux espèces, les uns bons, les autres mauvais; mais ils ne les regardoient point comme des créatures de Dieu. Ils disoient que les bons sont coéternels à Dieu, & que les mauvais sont sortis du sein de la matière. *Hist. du Manich.* l. 5, c. 6, §. 13; l. 6, c. 1, §. 1. Jamais ils n'ont représenté les bons Génies comme de simples Ministres des volontés de Dieu, comme nous considérons les Anges. Puisqu'ils invoquoient ces Génies, & desiroient d'être en commerce avec eux, ils ne pouvoient rapporter à Dieu les respects, la confiance, la reconnoissance qu'ils témoignoient aux Génies; c'étoit donc une impiété; & nous ne voyons pas pourquoi l'on ne devoit pas la taxer de *magie*.

Est-il certain d'ailleurs qu'aucune de leurs pratiques ne s'adressoit aux mauvais Démons, du moins pour les appaiser & les empêcher de nuire? Ils usoient certainement de caractères & de figures magiques. Il est dit du Pape Symmaque qu'il fit brûler, devant le portail de la Basilique Constantine, leurs livres & leurs simulacres, *Anast. in Symm.* Beausobre, qui semble regretter la perte de ces livres, dit qu'il ne sait pas ce que c'étoit que ces simulacres, *ibid.* seconde partie, discours préliminaire, n. 1. Cela n'étoit pas fort difficile à deviner; les Auteurs Ecclésiastiques nous ont assez donné à entendre que c'étoient des figures magiques.

Origène & Synésius ont pensé, comme tous les Philosophes de leur tems, qu'il y avoit des paroles efficaces, des noms doués d'une certaine vertu, des formules & des pratiques par le moyen desquelles on pouvoit entrer en commerce avec les Démons ou Génies; que les *Magiciens* en possédoient la connoissance; qu'ainsi leur art n'étoit pas une pure illusion. Mais ces deux Auteurs ont-ils approuvé ce commerce? ont-ils dit que l'on pouvoit en user innocemment? Ils ont témoigné le contraire. Origène, dans l'ouvrage même cité, l. 1, n. 6, a réfuté la calomnie de Celse, qui accusoit les Chrétiens d'opérer des prodiges par des enchantemens & par l'entremise des Démons. *Homil.* 13, *in Num.* n. 5, il n'approuve que l'invocation des saints Anges; il dit que ces Esprits célestes n'obéiront jamais aux enchantemens des *Magiciens*, qu'ils ne peuvent faire que du bien, au lieu que les Démons ou prétendus Génies ne peuvent faire que du mal, &c. Synésius n'en a pas eu meilleure opinion. Quelle superstition peut-on donc leur reprocher? Un superstitieux n'est pas celui qui croit qu'une pratique abusive peut être efficace, mais celui qui en use & y met sa confiance. Nous avons montré ci-dessus que les autres Pères de l'Eglise n'ont pas pensé comme Origène & Synésius.

Dès qu'il étoit avéré que les premiers Chrétiens faisoient des miracles, par le nom de Jésus-Christ, par le signe de la croix, par la récitation des Evangiles, Origène contre Celse, *ibid.*, il n'est pas étonnant que les Païens les aient accusés de *magie*. Puisque l'on a formé le même reproche contre les Manichéens, il faut donc qu'ils aient fait quelques prodiges apparens, ou qu'ils se soient vantés d'en faire, & qu'ils aient promis d'en apprendre le secret; dans ce cas, ils ont mérité le nom de *Magiciens*, le blâme des Pères de l'Eglise, & les châtimens décernés contre ce crime par les loix impériales. Pour être censé *Magicien*, il n'étoit pas nécessaire d'avoir conversé réellement avec les Démons, ni d'avoir fait des prestiges par leur secours; il suffisoit de l'avoir tenté, d'avoir invoqué leur assistance, ou d'avoir enseigné aux autres ces pratiques abominables. S. Paul lui-même a décidé que quiconque prenoit part aux sacrifices des Païens participoit à la table des Démons, *I. Cor.* c. 10, ℣. 21. Donc toute relation avec eux étoit un culte qu'on leur rendoit. Les Pères de l'Eglise n'ont donc pas eu tort de taxer de *magie* les hérétiques coupables de ce crime, & Beausobre les a fort mal justifiés. *Voyez* SORCIERS.

MAGISTRAT. Les Vaudois & les Anabaptistes ont soutenu qu'il n'est pas permis à un Chrétien d'exercer la Magistrature, parce que cette charge peut le mettre dans la nécessité de condamner quelqu'un à la mort ou à des peines afflictives; ce qui est contraire, disent-ils, à la douceur & à la charité chrétienne. Plusieurs Sociniens ont adopté cette erreur. *Voyez* l'*Hist. du Socinianisme*, 1re part., c. 18. Barbeyrac s'est efforcé de prouver que Tertullien y est tombé, *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, §. 21 & suiv. Les incrédules, sur la parole des hérétiques, n'ont pas manqué de supposer que c'est-là effectivement un point de la morale chrétienne, & ils ont saisi cette occasion de déclamer contre l'Evangile.

Mais comment les hérétiques ont-ils prouvé ce paradoxe? A leur ordinaire, en prenant de travers quelques passages de l'Evangile. Jésus-Christ a dit, *Matt.* c. 5, ℣. 38: « Vous savez qu'il a été » dit aux anciens d'exiger œil pour œil & dent » pour dent. Pour moi, je vous dis de ne point » résister au mal ou au méchant; mais si quelqu'un » vous frappe sur une joue, tendez-lui l'autre; » s'il veut plaider contre vous & vous enlever » votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau, &c. » De-là l'on a conclu que le Sauveur a condamné les *Magistrats* Juifs, qui, selon la loi du talion, prescrite par Moïse, infligeoient aux criminels des peines afflictives; que puisqu'il défend à ses Disciples de plaider, il défend aussi aux *Magistrats* de condamner & de punir.

La conséquence est aussi fausse que le commentaire. Quand ce seroit un crime de poursuivre quelqu'un en justice, ce qui n'est point, ce n'en seroit pas un pour le Juge de terminer la contestation. Il est évident que Jésus-Christ parle à ses Disciples relativement aux circonstances dans lesquelles ils alloient bientôt se trouver, & à la fonction dont ils seroient chargés, qui étoit de prêcher l'Evangile à des incrédules. Ils ne pouvoient l'établir au milieu des persécutions, à moins de pousser la patience jusqu'à l'héroïsme; il leur auroit été fort inutile de poursuivre la réparation d'une injure au tribunal des *Magistrats* Juifs ou Païens, disposés à leur ôter même la vie. Toute la suite du discours de Jésus-Christ tend au même but & prescrit la même morale. Il ne s'ensuit pas de-là que le Sauveur a interdit la juste défense dans toute autre circonstance, ni condamné la fonction des Juges. Il a seulement réprouvé la conduite de ceux qui vouloient abuser de la loi prescrite aux *Magistrats* touchant la peine du talion, qui concluoient qu'il est permis aux parti-

culiers de l'exercer par eux-mêmes & de se venger par des représailles.

Nous ne pouvons mieux interpréter les paroles de Jésus-Christ que par la conduite des Apôtres. « Nous sommes, dit S. Paul, frappés, maudits, » persécutés, regardés comme le rebut du monde, » & nous le souffrons; nous bénissons Dieu, & » nous prions pour nos ennemis ». *I. Cor.* c. 4, ℣. 11. C'est par cette patience même que les Apôtres ont converti le monde. S. Paul propose pour exemple cette conduite aux fidèles, parce qu'elle leur étoit aussi nécessaire qu'aux Apôtres. « Je vous en conjure, dit-il, soyez mes imita- » teurs, comme je le suis de Jésus-Christ ». *Ibid.* ℣. 16. Ensuite, c. 6, ℣. 1, il les reprend de ce qu'ils avoient entr'eux des contestations, & se poursuivoient pardevant les *Magistrats* Païens; il les exhorte à terminer leurs différends par des arbitres. « C'est déjà une faute de votre part, leur » dit-il, d'avoir des procès entre vous. Pourquoi » ne pas souffrir plutôt une injure ou une fraude? » Mais c'est vous-mêmes qui vous en rendez cou- » pables envers vos frères ». On peut encore prêcher cette morale à tous les plaideurs, sans condamner pour cela les fonctions des *Magistrats*.

Loin de donner dans cet excès, l'Apôtre veut qu'on les respecte & qu'on les honore, que l'on envisage l'ordre civil comme une chose que Dieu lui-même a établie, *Rom.* c. 13, ℣. 4. Il enseigne que le Prince est le Ministre de Dieu, préposé pour venger le crime & punir ceux qui font le mal. Il en est donc de même des *Magistrats*, puisque c'est par eux que le Prince exerce son autorité.

Comme Tertullien ne pouvoit pas ignorer cette décision de S. Paul, il est naturel de penser qu'il n'a interdit à un Chrétien les fonctions de la *magistrature*, que relativement aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit pour lors; qu'il n'a envisagé dans les *Magistrats* que la nécessité de condamner & de punir des hommes *pour cause de religion*. *De idolol.* c. 17, p. 96. C'est le but général de tout son traité *sur l'idolâtrie*; & si on l'entend autrement, ce qu'il dit de la fonction de condamner & de punir n'y aura plus aucun rapport. Il en est de même de ce qu'il ajoute au sujet des marques de dignité & des ornemens attachés aux charges; ces ornemens étoient pour lors une marque de Paganisme, puisque, dans ce tems-là, on n'auroit pas souffert dans une charge quelconque un Chrétien connu pour tel. Il y a de l'injustice à supposer que Tertullien condamne absolument & en général tout jugement, toute sentence, toute condamnation, toute marque de dignité, pendant que tout ce qu'il dit d'ailleurs se rapporte évidemment aux circonstances. Il est fâcheux que M. Nicole n'y ait pas regardé de plus près, & qu'il ait autorisé Barbeyrac à condamner Tertullien. *Essais de morale*, tome 2, 1ere part. c. 4. Mais ce n'est pas ici la seule occasion dans laquelle on a censuré mal-à-propos les Pères de l'Eglise.

Les loix seroient inutiles, s'il n'y avoit pas des *Magistrats* pour les exécuter; la société ne subsisteroit plus, si les méchans pouvoient la troubler impunément. Comment Jésus-Christ auroit-il voulu la détruire, lui dont la doctrine a éclairé tous les Législateurs, a consacré tous les liens de société, a introduit la civilisation chez les Barbares, a rendu plus sages & plus heureuses toutes les nations policées? L'entêtement de quelques hérétiques ne prouve rien; ils n'ont cherché à rendre les fonctions de la *magistrature* odieuses, qu'afin de se soustraire à son autorité, après avoir secoué le joug de celle de l'Eglise.

D'autres ont donné dans l'excès opposé, en attribuant aux *Magistrats* le droit de prononcer sur les questions de théologie, & de décider quelle religion l'on doit suivre. C'est ce qu'ont fait les Protestans, par-tout où ils ont été les maîtres; c'est par las arrêts des *Magistrats*, que le Catholicisme a été proscrit & la prétendue réforme introduite: les Ecrivains de ce parti ont été forcés d'en convenir. Mais ce n'est pas aux Juges séculiers que Jésus-Christ a donné mission pour prêcher son Evangile, pour en expliquer le sens, pour apprendre aux fidèles ce qu'ils doivent croire; il a prédit au contraire à ses Apôtres qu'ils seroient condamnés par les Tribunaux, maltraités & persécutés par les *Magistrats*, comme il l'a été lui-même. *Matt.* c. 10, ℣. 17, 18, &c.

Mais telle a été la contradiction & l'artifice des hérétiques de tous les siècles; lorsqu'ils ont espéré la faveur des *Magistrats*, ils leur ont attribué une autorité pleine & entière de décider de la religion; lorsqu'ils ont vu que cette autorité ne leur étoit pas favorable, ils ont tâché de l'anéantir & de la sapper par le fondement. Ce manège a été renouvellé tant de fois, qu'il ne peut plus en imposer à personne.

Jésus-Christ a placé lui-même la borne qui sépare les deux puissances, en disant: « Rendez à » César ce qui est à César, & à Dieu ce qui ap- » partient à Dieu »; ni l'une ni l'autre ne peuvent rien gagner à la franchir.

MAGNIFICAT. Cantique prononcé par la Sainte Vierge, lorsqu'elle visita sa cousine Elizabeth. *Luc*, c. 1, ℣. 46. L'usage actuel de l'Eglise est de le chanter ou de le réciter tous les jours à Vêpres.

Bingham pense, comme le Père Mabillon, que cet usage n'a commencé, dans l'Eglise Latine, que vers l'an 506, parce que c'est dans ce tems-là que S. Césaire, Evêque d'Arles, & Aurélien, son successeur, dressant une règle monastique, prescrivirent aux Moines de chanter ce cantique, & le *Gloria in excelsis*, dans l'office du matin. *Orig. Ecclés.*, l. 14, c. 2, §. 2 & 7. Mais Bingham observe lui-même que l'usage de chanter

le *Gloria in excelsis* est beaucoup plus ancien que ces deux Evêques, & qu'il remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Puisque la règle de S. Césaire & d'Aurélien ne prouve pas que le cantique *Gloria* n'ait pas été déjà chanté avant eux, il en peut être de même du *Magnificat*. Il seroit étonnant que ce cantique si sublime & si édifiant, tiré de l'Ecriture-Sainte, & inspiré par le Saint-Esprit, eût été négligé, pendant que l'on chantoit le *Gloria in excelsis*, duquel l'Auteur est inconnu. *Voyez* DOXOLOGIE.

Nous faisons cette remarque, afin de montrer qu'en fait d'antiquités, soit ecclésiastiques, soit profanes, il y a du danger à s'en tenir aux preuves négatives, à conclure qu'une chose n'a commencé que dans tel tems ; parce qu'avant cette époque, on n'en voit point de preuves positives. C'est un argument très-foible, & trop souvent répété par les Critiques Protestans. Au sujet du *Magnificat*, il y a du moins une preuve générale, c'est l'invitation que fait S. Paul aux fidèles de s'exciter mutuellement à la piété, par des hymnes & des cantiques spirituels, *Ephes.* c. 5, ℣. 19; *Coloss.* c. 3, ℣. 16. S. Ignace, qui a suivi de près les Apôtres, en établit l'usage dans l'Eglise d'Antioche, Socrate, *Hist. Eccl.* l. 6, c. 8. Il est à présumer que l'on chanta par préférence ceux que l'on trouvoit dans l'Ecriture-Sainte, puisque l'on chantoit les pseaumes ; or, le *Magnificat* est de ce nombre : à tous égards, il devoit être préféré à ceux de l'ancien Testament. *Voyez* CANTIQUE.

MAHOMÉTISME. Systême de religion, qui a pour auteur Mahomet, imposteur Arabe, né vers l'an 570, mort en 631. Quoique la connoissance des fausses religions fasse partie de l'histoire plutôt que de la théologie, on a droit d'exiger de nous une notion du *Mahométisme*. Les incrédules de notre siècle, pour déprimer la vraie religion, se sont attachés à justifier les fausses : plusieurs ont tenté de faire l'apologie de Mahomet & de ses rêveries ; ils ont prétendu que sa religion, toute absurde qu'elle paroit, est néanmoins fondée sur le même genre de preuves que la nôtre ; qu'un Mahométan raisonne aussi sensément qu'un Chrétien, lorsqu'il croit sa religion divine, & traite d'infidèles ceux qui ne pensent pas comme lui. Quelques-uns ont poussé l'entêtement jusqu'à soutenir que le *Mahométisme* est une religion moins impure que le Christianisme.

Nous sommes donc obligés d'examiner les caractères de mission divine dont Mahomet a pu paroître revêtu, & si la religion qu'il a établie porte quelques marques de vérité. Le livre qui la renferme est nommé *Alcoran*, le livre par excellence ; il est attribué à Mahomet ; c'est la règle de foi de ses sectateurs, & ils en adorent, pour ainsi dire, toutes les paroles. C'est dans cette source même que nous examinerons les caractères personnels du Législateur de l'Arabie, la doctrine qu'il a enseignée, les moyens dont il s'est servi pour l'établir, les effets qu'elle a produits. Nous rougissons d'être réduits à mettre le Christianisme en parallèle avec une religion aussi absurde ; mais nous ne devons rien négliger pour mettre dans tout son jour l'aveuglement & la méchanceté des incrédules. Prideaux, dans la vie de Mahomet ; Maracci, dans sa réfutation de l'Alcoran, & d'autres ont déjà fait cette comparaison ; mais nous sommes forcés de l'abréger, & de perdre ainsi une partie de nos avantages.

Un de nos Philosophes, qui a pris le ton de Législateur dans les choses qu'il entendoit le moins, a décidé que l'on ne doit pas dire l'*Alcoran*, mais le *Coran* ; & la plupart de nos Littérateurs ont humblement adopté cette correction. Par la même raison, il ne nous sera plus permis de dire, *alambic*, *alcade*, *alcali*, *alchimie*, *algèbre*, *almanach*, &c. ; tous ces termes empruntés des Arabes portent l'article avec eux. Nous ne faisons cette remarque que pour démontrer l'ineptie d'un personnage auquel on prodigue très-mal-à-propos le titre de *grand-homme*.

I. On prétend d'abord que Mahomet étoit né dans une des plus anciennes tribus arabes ; que sa famille y avoit tenu, de tout tems, un rang distingué ; qu'elle étoit chargée de la garde & de l'inspection du temple de la Mecque, édifice également respecté par les Chrétiens, par les Juifs & par les Idolâtres, en mémoire d'Abraham, ou plutôt d'Ismaël, son fils ; que Mahomet avoit donc plus qu'un autre le droit de s'ériger en réformateur de la religion des Arabes. Quand tous ces faits seroient vrais, la conséquence seroit encore nulle. La réforme de la religion, à plus forte raison, l'établissement d'une religion nouvelle, n'est pas un droit de famille ; il faut, pour cela, une mission du Ciel : or, Mahomet n'en avoit point. Il s'ensuit seulement de sa naissance, que les Arabes étoient disposés à l'écouter plutôt qu'un autre, & qu'il avoit plus d'avantages qu'un autre pour leur en imposer. Durant quinze ans, il s'enferma tous les ans pendant un mois dans une caverne du mont Héra, pour disposer ainsi les Arabes à croire sa mission ; il ne s'annonça d'abord que comme envoyé pour rétablir l'ancienne religion d'Abraham, d'Ismaël, de Jésus & des Prophètes. En cela, il trompa déjà ses compatriotes : la religion qu'il a établie n'est ni celle d'Abraham, ni celle des Juifs ses descendans, ni celle de Jésus ; elle ne ressemble à aucune des trois. *Mém. des Inscript.*, tom. 58, *in-12*, p. 277, 279.

L'ignorance de Mahomet n'est pas un fait douteux ; il se nommoit lui-même *le Prophète non lettré* ; & quand il ne l'auroit pas avoué, son livre en fait foi. Il est rempli de fables, d'absurdités, de fautes grossières en fait d'histoire, de physique, de géographie & de chronologie. C'est un composé bizarre des rêveries du Talmud, de

contes tirés des livres apocryphes qui avoient cours dans l'Orient, & de quelques traditions arabes. Mahomet mit ensemble ce qu'il avoit oui-dire à des Juifs, à des Hérétiques Ariens, Nestoriens, Eutychiens, & à ses compatriotes. Il savoit bien que ceux-ci n'étoient pas assez instruits pour le contredire.

Convaincu que leur ignorance lui étoit absolument nécessaire pour réussir, il défendit à ses sectateurs l'étude des lettres & de la philosophie; c'est un fait avoué par les Musulmans. Brucker, *Hist. Philos.* tome 3, p. 15. Cette défense fut exactement exécutée parmi eux pendant plus d'un siècle, *ibid.*, p. 21; & c'est en conséquence de cette loi funeste, que les Califes firent brûler la riche bibliothèque d'Alexandrie & toutes celles qui tombèrent entre leurs mains. Aujourd'hui encore les Mahométans détestent l'Imprimerie.

Les ennemis du Christianisme peuvent-ils le couvrir d'un pareil opprobre? Vainement ils disent que Jésus-Christ lui-même n'avoit fait aucune étude, qu'il a choisi des ignorans pour ses Apôtres, que S. Paul a décrédité la philosophie. Jésus-Christ, éclairé d'une lumière divine, savoit les lettres, sans les avoir apprises, *Joan.* c. 7, ℣. 15. Souvent il a confondu les Docteurs Juifs. Il avoit promis le Saint-Esprit à ses Apôtres, & il le leur a donné en effet; ils ont prêché l'Évangile dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais, sous les yeux des sages d'Athènes & de Rome, & en ont converti plusieurs. Jusqu'à présent les incrédules n'ont pas réussi à montrer des erreurs dans leurs écrits. S. Paul n'a décrédité que la fausse philosophie qui égaroit les hommes, comme elle aveugle encore les incrédules. Par-tout où le Christianisme s'est établi, il a banni la barbarie, & les lettres ne sont encore aujourd'hui cultivées que chez les nations chrétiennes. *Voyez* LETTRES. Voilà des faits aussi incontestables que l'ignorance grossière de Mahomet & de ses sectateurs.

La corruption de ses mœurs n'est pas moins prouvée; jamais homme n'a poussé plus loin la luxure. Il ne se contenta pas d'avoir plusieurs femmes, il s'attribua le privilège d'enlever celles d'autrui; il abusa de ses esclaves, même d'une petite fille de huit ans. Il poussa l'impudence jusqu'à vouloir justifier ces turpitudes par une permission formelle de Dieu, & forgea dans ce dessein les chapitres 33 & 36 de l'Alcoran. Il ne respecta ni l'âge, ni les degrés de parenté, ni la décence publique. Il prétendit qu'il lui étoit permis de prendre, sur les dépouilles des ennemis, tout ce qu'il vouloit, avant le partage; d'enlever encore pour sa part le cinquième du tout; de commettre des meurtres dans la ville de la Mecque; de juger selon sa volonté; de recevoir des présens de ses cliens, malgré la défense de la loi; de partager les terres d'autrui, même avant qu'il s'en fût rendu maître, parce que Dieu lui avoit donné, disoit-il, la possession de toute la terre. Gagnier, *Vie de Mahomet*, tome 2, p. 323, 382, 384, &c. Il ajouta encore pour ses sectateurs le privilège de fausser leurs sermens, parce qu'il étoit lui-même coupable de ce crime. Après avoir défendu la fornication dans l'Alcoran, il s'y livra, & forgea le 66ᵉ chapitre, pour persuader que Dieu le lui avoit permis par une révélation. *Notes de Maracci sur ce chapitre.*

Pour peu que l'on ait lu son histoire, & que l'on ait consulté son livre, on voit que cet homme étoit naturellement rusé, fourbe, hypocrite, perfide, vindicatif, ambitieux, violent; qu'un crime ne lui coûtoit rien pour satisfaire ses passions. Ses sectateurs même n'osent en disconvenir; la seule excuse qu'ils donnent est de dire qu'en tout cela Mahomet étoit inspiré de Dieu, comme si Dieu pouvoit inspirer des crimes.

Jésus-Christ a dit hardiment aux Juifs: « Qui » de vous me convaincra de péché »? *Joan.* c. 8, ℣. 46. Jamais en effet ils ne lui ont reproché autre chose que de faire des bonnes œuvres le jour du Sabbat, de violer les traditions des Pharisiens, de fréquenter les publicains & les pécheurs, de s'attribuer une autorité divine, de se faire suivre par des troupes de peuple; en quoi tout cela étoit-il contraire à la loi de Dieu? Ils l'ont condamné à mort, non pour avoir commis des crimes, mais pour avoir assuré qu'il étoit le fils de Dieu: le Juge Romain lui-même attesta publiquement son innocence. Dans le Talmud & dans les autres livres des Juifs, il n'est accusé de même que de s'être donné faussement pour le Messie. Malgré la malignité avec laquelle les incrédules de tous les siècles ont examiné ses discours & toutes ses actions, ils n'ont jamais rien pu trouver qui fût véritablement digne de censure. Ils ont échoué de même à l'égard des leçons & de la conduite des Apôtres; & quand nous n'aurions point d'autre monument pour justifier les mœurs des premiers Chrétiens, le témoignage que Pline le jeune en rendit à Trajan suffiroit pour fermer la bouche à nos adversaires.

Mais enfin Mahomet a-t-il eu quelques signes d'une mission divine? Non-seulement il n'a point fait de miracles, mais il a déclaré formellement qu'il n'étoit pas venu pour en faire. Lorsque les habitans de la Mecque lui en demandèrent pour preuve de sa mission, il répondit que la foi est un don de Dieu, & que les miracles ne persuadent point par eux-mêmes; que Moïse & Jésus-Christ avoient fait assez de miracles pour convertir tous les hommes; que cependant plusieurs n'y avoient pas cru; que les miracles ne servoient qu'à rendre les incrédules plus coupables; qu'il n'étoit point envoyé pour faire des miracles, mais pour annoncer les promesses & les menaces de la justice divine; que les miracles dépendent de Dieu seul, & qu'il donne à qui il lui plaît le pouvoir d'en faire. Il ne pouvoit pas avouer plus clairement que Dieu ne lui avoit pas

donné ce pouvoir. Maracci, *Prodrom.*; 2e part. c. 3.

A la vérité, cela n'a pas empêché ses sectateurs de lui en attribuer des milliers; mais presque tous sont absurdes & indignes de Dieu; personne n'a osé attester qu'il les avoit vus, qu'il en étoit témoin oculaire; ces prétendus prodiges n'ont été forgés que long-tems après la mort de Mahomet; ils ne sont confirmés par aucun monument, ne tiennent à aucune pratique, à aucun dogme, à aucune loi du *Mahométisme*; les premiers propagateurs de cette religion ne les ont point allégués pour engager les peuples à croire la mission de leur Législateur; ils ont dit: *Croyez, sinon vous serez exterminés.* Aujourd'hui même, les Mahométans un peu instruits désavouent les miracles de Mahomet, *Mém. des Inscript.*, tom. 58, *in*-12, p. 283; ils ne citent, en preuve de sa mission, que les succès qui leur paroissent tenir du prodige: nous verrons ce que l'on doit en penser. Mais le commun du peuple croit fermement tous les prétendus miracles attribués à ce faux Prophète.

Pour prouver les miracles de Jésus-Christ, nous n'alléguons pas seulement le témoignage de ses Disciples, témoins oculaires des faits, qui disent: « Nous vous annonçons ce que nous avons vu, » ce que nous avons examiné, ce que nous avons » touché de nos mains », *Joan.* c. 1, ℣. 1; mais l'aveu forcé des Juifs, des Païens, des premiers hérétiques intéressés à les nier, de Celse, qui a vécu peu de tems après, & qui fait profession d'avoir tout examiné. Tous ont attribué ces miracles à la magie; mais aucun n'a osé s'inscrire en faux contre le récit des Apôtres. Ces miracles tiennent tellement à notre religion, qu'il n'a pas été possible de l'embrasser sans les croire. Le plus grand de tous, la résurrection de Jésus-Christ, est couché dans le symbole; il est attesté par un monument érigé par les Apôtres même, par la célébration du Dimanche. Aucun de ces miracles n'est ridicule ou indigne de Dieu; ce sont des œuvres de charité, des guérisons subites, des alimens fournis à un peuple entier, des résurrections de morts, le don des langues accordé aux Apôtres pour instruire toutes les nations, &c. Les mêmes prodiges ont continué dans l'Eglise primitive pendant plusieurs siècles. Lorsque ceux de Mahomet seront attestés de même, nous pourrons consentir à les croire.

On ne peut donc en imposer plus grossièrement que l'a fait un incrédule de nos jours, lorsqu'il a dit que les Musulmans allèguent des miracles de leur Prophète les mêmes preuves que nous donnons des miracles de Jésus-Christ. Ils croient, dit-il, que l'Ange Gabriel apportoit à Mahomet les feuillets de l'Alcoran écrits en lettres d'or, sur du vélin bleu, parce que Abubèkre, Aly, Aïsha, Omar & Otman, parens ou amis de Mahomet, l'ont ainsi certifié à cinquante mille hommes; parce que cet Alcoran n'a jamais été contredit par un autre Alcoran, & que ce livre n'a jamais été falsifié; parce que les dogmes & les préceptes qu'il contient sont la perfection de la raison, & parce que Mahomet est venu à bout de soumettre à cette loi la moitié de la terre.

Il est faux d'abord que les Mahométans un peu instruits croient au prétendu miracle de l'Ange Gabriel; & il est encore faux que les parens & amis de Mahomet se soient donnés pour témoins du fait, & l'aient ainsi attesté à cinquante mille hommes. Puisque *Alcoran* signifie *le Livre*, il est faux que celui de Mahomet n'ait pas été contredit par d'autres livres; & de plus, il se contredit lui-même. Puisqu'il n'a jamais été falsifié, rien n'est plus authentique que l'aveu fait & répété par Mahomet, qu'il n'étoit pas envoyé pour faire des miracles: aucune preuve ne peut prévaloir à celle-là. Nous allons voir que les dogmes, la morale, les loix contenues dans ce livre, ne sont rien moins que raisonnables, & que les succès de son Auteur n'ont rien de merveilleux. Toutes les prétendues preuves de ses miracles sont donc nulles & fausses. Nous ne craignons pas que l'on renverse de même celles que nous donnons des miracles de Jésus-Christ.

II. Si nous examinons la doctrine, la morale, les loix de Mahomet, nous n'y verrons aucune marque de divinité.

La profession de foi des Mahométans se réduit à treize articles: savoir, l'existence d'un seul Dieu Créateur, la mission de Mahomet & la divinité de l'Alcoran, la providence de Dieu, & la prédestination absolue, l'interrogation du sépulcre, ou le jugement particulier de l'homme après la mort, l'anéantissement de toutes choses, même des Anges & des hommes, à la fin du monde; la résurrection future des Anges & des hommes, le jugement universel, l'intercession de Mahomet dans ce jugement, & le salut exclusif des seuls Mahométans; la compensation des torts & des injures que les hommes se sont faites les uns aux autres; un purgatoire pour ceux dont les bonnes & les mauvaises actions se trouveront égales dans la balance; le saut du pont aigu, qui conduit les justes au Paradis, & précipite les méchans en enfer; les délices du Paradis, que les Mahométans font consister principalement dans les voluptés sensuelles; enfin, le feu éternel de l'enfer. Réland, *Confess. de foi des Mahom.*

Il est évident que Mahomet n'est point créateur de ces dogmes. Il avoit reçu des Juifs & des Ariens celui de l'unité de Dieu, il l'entend comme eux, il nie que Jésus-Christ soit fils de Dieu; selon lui, Dieu ne peut avoir un fils, puisqu'il n'a point de femme: telle est sa théologie. La prédestination absolue est une erreur des Arabes idolâtres; Mahomet avoit été idolâtre lui-même: ce dogme détruit la liberté de l'homme

& fait Dieu auteur du péché. Les idées grossières du pont aigu, de la balance des œuvres, de la compensation des torts, des plaisirs sensuels du Paradis, sont des expressions métaphoriques d'anciens Ecrivains, que Mahomet a prises à la lettre. L'anéantissement des Anges & des hommes, & leur résurrection, n'est qu'une rêverie; c'est le dogme de la résurrection future mal entendu & mal rendu par un ignorant.

Il ne faut pas croire que ces points de doctrine bons ou mauvais soient clairement exposés dans l'Alcoran; ils y sont noyés dans un fatras d'erreurs, de fables, de puérilités & d'obscénités, dont la plupart sont tirées du Talmud des Juifs, des Evangiles apocryphes & des histoires romanesques, qui, de tout tems, ont été en vogue dans l'Orient; & tout Musulman est obligé de croire toutes ces absurdités comme autant de révélations sorties immédiatement de la bouche de Dieu même. Lorsque les incrédules ont voulu faire envisager le *Mahométisme* comme une espèce de Déisme, ils en ont imposé aux personnes peu instruites; aucun Déiste voudroit-il signer la profession de foi d'un Mahométan? Il y a de la mauvaise foi à ne présenter que ce qu'il y a de moins révoltant dans cette religion, & de laisser de côté le reste, comme si Mahomet avoit dispensé ses sectateurs de le croire. Il commence l'Alcoran par déclarer que ce livre n'admet point de doute, & qu'une punition terrible attend tous ceux qui n'y croient pas.

La morale de cet imposteur est encore plus mauvaise que ses dogmes; elle prescrit avec la plus grande sévérité des rites & des actions extérieures, & semble dispenser ses sectateurs de toutes les vertus. Les purifications ou ablutions avant la prière, le pèlerinage de la Mecque, la circoncision, étoient des usages anciens dans l'Arabie; Mahomet les a conservés: il y ajoute l'obligation de prier cinq fois par jour, de faire l'aumône & d'observer le jeûne du Rhamadan, qui est de vingt-neuf jours. Quant aux vertus intérieures, comme l'amour de Dieu & du prochain, la piété, la mortification des sens, l'humilité, la reconnoissance envers Dieu, la confiance en sa bonté, la pénitence, &c., il n'en est pas question dans l'Alcoran; un Musulman croit fermement que, sans l'observation scrupuleuse & minutieuse du cérémonial, le cœur le plus pur, la foi la plus sincère, la charité la plus ardente, ne suffiroient pas pour le rendre agréable à Dieu; mais que le pèlerinage de la Mecque, ou l'action de boire de l'eau dans laquelle a trempé la vieille robe du Prophète, effacent tous les crimes. *Observations sur la religion & les loix des Turcs*, c. 2.

Loin de faire aucun cas de la chasteté, Mahomet permet tout ce qui lui est le plus opposé, la polygamie, le commerce des maîtres avec leurs esclaves, l'impudicité la plus grossière entre les maris & les femmes, la liberté de faire divorce & de changer de femmes autant de fois que l'on veut. Il n'a pourvu, par aucune loi, au traitement des esclaves, & n'a point condamné la coutume barbare de faire des eunuques. Il permet la vengeance, la peine du talion, l'apostasie forcée, le parjure en fait de religion; il décide que l'idolâtrie est le seul crime qui puisse exclure un Musulman du bonheur éternel.

Il a fallu que les incrédules abjurassent toute pudeur, pour oser dire que le *Mahométisme* est moins impur que le Christianisme. Lorsqu'ils ont voulu justifier la polygamie & le divorce, parce que Moïse les a permis, ils devoient se souvenir que ce Législateur y avoit mis des bornes, & que Mahomet n'y en a mis aucune. La loi juive ne permettoit point d'épouser des étrangères, elle n'autorisoit le divorce que dans le cas d'infidélité d'une femme, elle n'approuvoit pas le commerce des maîtres avec leurs esclaves. Les autres loix juives n'étoient imposées qu'à une seule nation: la folie de Mahomet a été de vouloir que les siennes fussent données à tous les peuples.

Mais que diront nos Philosophes tolérans de la loi que ce fanatique impose à ses sectateurs? « Combattez contre les infidèles, jusqu'à ce que toute » fausse religion soit exterminée; mettez-les à » mort, ne les épargnez point; & lorsque vous » les aurez affoiblis, à force de carnage, réduisez » le reste en esclavage, & écrasez-les par des » tributs ». *Alcoran*, c. 8, ℣. 12 & 39; c. 9, ℣. 30; c. 47, ℣. 4. Il n'est point de loi plus sacrée que celle-là aux yeux des Musulmans; ils se croient obligés, en conscience, de détester tous ceux qu'ils regardent comme infidèles, les Chrétiens, les Juifs, les Parsis, les Indiens; toutes les injustices, les extorsions, les insultes, les avanies, leur sont permises, leur sont même commandées à cet égard: c'est une des premières leçons qu'on leur donne dans l'enfance; & si l'or n'avoit pas la vertu d'apprivoiser ces êtres farouches, il seroit impossible à quiconque n'est pas de leur religion de demeurer parmi eux. *Observations sur la religion & les loix des Turcs*, c. 2, p. 14 & suiv. L'on a cependant osé écrire de nos jours, & répéter vingt fois, que les Turcs sont moins intolérans que les Chrétiens.

Ce seroit faire injure à la morale évangélique que de la mettre en parallèle avec un code aussi abominable que celui de Mahomet.

III. Comment donc a-t-il pu réussir? par quels moyens a-t-il gagné des sectateurs? C'est comme si l'on demandoit par quels moyens un fanatique rusé, fourbe, violent, armé, a pu subjuguer des hommes ignorans & vicieux.

Il gagna d'abord ses femmes & ses parens par l'ambition, par l'espérance d'acquérir la supériorité sur les autres tribus arabes; reconnoître sa prétendue qualité de Prophète, c'étoit l'accepter pour maître souverain. Forcé de fuir de la Mecque, la cinquante-troisième année de sa vie, Mahomet

Mahomet ne se réfugia dans la ville de Médine qu'après avoir reçu le serment de soixante-quinze des principaux habitans qui s'engageoient à le défendre, & qui lui tinrent parole. Depuis ce moment, jusqu'à sa mort, il ne cessa d'avoir les armes à la main; ces dix années ne furent qu'une suite de combats contre les Arabes idolâtres & contre les Juifs, ou plutôt ce fut un brigandage continuel, qui ne fit que s'augmenter après sa mort. Ses successeurs devinrent Souverains de l'Arabie sous le nom de *Califes*; & l'on sait de quoi les Arabes sont capables, lorsqu'ils sont excités par l'amour du pillage toujours dominant chez cette nation. *Voyez* la *Vie de Mahomet*, par Maracci; & l'*Hist. univers. des Anglois*, tome 15, *in-4°*.

Leurs victoires cessent de nous étonner, lorsque nous savons en quel état se trouvoit alors l'Orient. Les Empereurs de Constantinople très-affoiblis ne conservoient plus dans les provinces qu'une ombre d'autorité: l'Asie n'étoit presque peuplée que de la lie des nations; ce n'étoient plus ni des Romains ni des Grecs, mais un mélange de toutes sortes de Barbares, Thraces, Illyriens, Isaures, Arméniens, Perses, Scythes, Sarmates, Bulgares, Russes; aucun de ces peuples ne pouvoit être fort attaché au gouvernement ni à la religion.

Le Christianisme étoit divisé en plusieurs sectes qui se détestoient. Les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens ou Jacobites, tous divisés entr'eux, se réunissoient pour desirer la ruine du Catholicisme, & les Juifs avoient moins d'aversion pour les Mahométans circoncis que pour les Chrétiens.

Maîtres de l'Arabie, les Califes subjuguèrent l'Egypte par la trahison des Cophtes Eutychiens, mécontens des Empereurs; ces schismatiques espérèrent un sort meilleur sous l'empire des Mahométans, que sous la domination des Grecs. Mais ils furent étrangement trompés, puisque insensiblement ils ont été opprimés par les Arabes, & réduits presque à rien. Les conquérans de l'Egypte n'eurent besoin que de faire des courses pour assujettir les côtes de l'Afrique; bientôt ils furent appellés en Espagne par les fils d'un Roi Goth, révoltés contre leur père, & par le Comte Julien, mécontent de son Roi.

Dès ce moment, ils infestèrent la Méditerranée par des flottes de Corsaires; ils envahirent successivement la Sardaigne, la Corse, la Sicile, la Calabre; &, dans la plupart de ces expéditions, ils furent aidés par les Grecs, ennemis jurés des Latins. Dans toutes les capitulations, ils promirent de laisser aux peuples l'exercice libre de la religion chrétienne; mais ils n'ont tenu parole que dans les lieux où les anciens habitans ont conservé assez de force pour les y contraindre.

Déjà ceux d'Espagne avoient passé les Pyrénées; ils alloient engloutir la France, si Charles Martel ne les eût arrêtés, au commencement du huitième siècle; & sans les victoires des Princes Normands en Italie, au commencement de l'onzième, ils auroient subjugué l'Europe entière, & l'auroient pour toujours replongée dans la barbarie. Ce sont les croisades des douzième & treizième siècles, & les conquêtes des Portugais dans les Indes, qui, en ôtant à cette Puissance formidable la ressource du commerce & des richesses, l'ont enfin réduite au degré de foiblesse où nous la voyons aujourd'hui.

Que des conquérans favorisés par les circonstances, qui présentoient l'Alcoran d'une main & l'épée de l'autre, aient établi le *Mahométisme* dans une grande partie du monde, ce n'est pas là un prodige: nous chercherions vainement les contrées dans lesquelles il a été porté par des Missionnaires.

Ce n'est pas ainsi que le Christianisme a fait des progrès. Jésus-Christ & ses Apôtres ont converti le monde, non en donnant la mort, mais en la souffrant, non en enlevant des richesses, mais en y renonçant, non par l'épée, mais par la croix. Trois siècles de persécutions, souffertes avec une patience invincible, ont enfin désarmé les ennemis de l'Evangile; mais les Martyrs que les Mahométans ont envoyés au supplice, n'ont pu adoucir leur férocité; celle des Barbares du Nord a cédé peu à peu aux instructions charitables des Missionnaires; mais celle des Musulmans est encore la même depuis plus de mille ans.

IV. Quand on ne le sauroit pas d'ailleurs, il seroit aisé de voir les effets terribles que le *Mahométisme* a dû produire par-tout où il s'est établi. C'est ici sur-tout que les incrédules auroient dû faire le parallèle entre cette religion funeste & le Christianisme; mais ils n'ont eu garde de le tenter, leur confusion auroit été trop sensible.

La corruption des deux sexes, l'avilissement & la captivité des femmes, la nécessité de les enfermer & de les faire garder par des Eunuques, la multiplication de l'esclavage, une ignorance universelle & incurable, le despotisme des Souverains, l'asservissement des peuples, la dépopulation des plus belles contrées de l'univers, la haine mutuelle & l'antipathie des nations, voilà ce que le *Mahométisme* a produit constamment & continue de produire par-tout où il est dominant. Cette religion seule a fait périr plus d'hommes que toutes les autres ensemble.

Ses sectateurs ont le cœur tellement gâté, qu'ils ne croient pas qu'un homme & une femme puissent s'envisager l'un l'autre sans penser au crime, ni se trouver seuls ensemble sans se livrer à l'impudicité. Lorsque le Christianisme régnoit en Asie, les maris comptoient sur la vertu de leurs femmes; il y régnoit à peu près la même liberté que parmi nous, & les mœurs n'étoient pas pour cela plus mauvaises. Ceux qui ont écrit qu'en général les femmes turques, toujours enfermées, ont les mœurs

très-pures, ont été mal informés; en lisant les *Observations sur la religion, les loix & le gouvernement des Turcs*, 2e part., p. 64, on verra de quoi elles sont capables. Ce n'est donc pas le climat qui les corrompt, c'est la religion. Dans l'Ethiopie Chrétienne, les femmes ne sont point enfermées, & on ne les accuse pas de mauvaises mœurs. Il en étoit de même sur les côtes de l'Afrique, lorsque le Christianisme y étoit établi.

Les Mahométans, persuadés de la prédestination absolue, & d'un destin rigide, ne prennent aucune précaution pour entretenir la salubrité de l'air & prévenir la contagion; ils se revêtent sans répugnance des habits d'un pestiféré, laissent pourrir les cadavres des animaux dans les rues, &c. Cette paresse stupide a fait de l'Egypte le foyer continuel de la peste, l'entretient habituellement dans l'Asie, la fait souvent renaître sur les côtes de l'Afrique, & l'a communiquée plus d'une fois à l'Europe entière.

Un des plus fougueux ennemis que le Christianisme ait eu dans notre siècle, est forcé de convenir que si l'on n'eût arrêté les progrès du fanatisme des Musulmans, c'en étoit fait de la liberté du monde entier. « Sous le joug, dit-il, d'une » religion qui consacre la tyrannie en fondant le » trône sur l'autel, qui semble imposer silence à » l'ambition en permettant la volupté, qui fa» vorise la paresse naturelle en interdisant les » opérations de l'esprit, il n'y a point d'espérance » pour les grandes révolutions; l'esclavage est » établi pour jamais ». Montesquieu, après avoir fait les mêmes observations, ajoute: « La Religion » Mahométane, qui ne parle que de glaive, agit » encore sur les hommes avec cet esprit destruc» teur qui l'a fondée ». *Esprit des Loix*, l. 24, c. 4. Bayle, en faisant valoir les maximes de tolérance que Mahomet avoit d'abord établies, passe sous silence la loi de persécuter, qu'il imposa ensuite à ses sectateurs; après avoir parlé des conventions qu'ils ont toujours faites avec les Chrétiens de leur accorder la liberté de religion, il est forcé de convenir qu'ils exercent toujours une persécution sourde qui est souvent insupportable. *Pensées sur la Comète*, c. 244. L'Auteur Anglois des *Observations sur la religion & le gouvernement des Turcs*, fait le même aveu; & M. Guys, dans son *Voyage littéraire de la Grèce*, le confirme. Ces derniers, témoins oculaires des faits, sont plus croyables que ceux qui n'ont rien vu, & qui ne s'étudient qu'à tromper les lecteurs.

Le Baron de Tott, dans ses *Mémoires* publiés en 1784, a décrit le désordre qui règne dans les serrails de la Turquie, la corruption énorme des deux sexes, qui est un effet de la polygamie, le dérèglement des mœurs, le mépris des loix, le despotisme du gouvernement, l'abrutissement des hommes, que le *Mahométisme* a introduits par-tout où il domine. Le *Ramadan*, qui est le carême des Turcs, n'est pas fort rigoureux, si ce n'est pour le peuple; chez les gens aisés, c'est la mollesse qui s'endort dans les bras de l'hypocrisie, & ne se réveille que pour se livrer au plaisir de la bonne chère. Un jeune Turc, qui avoit assassiné son père, évita le supplice par argent, quoique sa condamnation fût prononcée. Les frères du Sultan sont renfermés dans le serrail, & on leur donne des femmes; mais s'ils ont des enfans, on les détruit. Ses filles & ses sœurs sont mariées aux Visirs & aux Grands de l'Empire; mais si elles mettent au monde un enfant mâle, il doit être étouffé en naissant; c'est la loi la plus publique & la moins enfreinte, &c. &c.

M. Volney, dans son *Voyage en Syrie & en Egypte*, fait en 1783 & 1785, prouve démonstrativement que le gouvernement despotique des Turcs, & tous les fléaux de l'espèce humaine qu'il traîne à sa suite, sont un effet naturel & inévitable de la doctrine insensée de l'Alcoran, tome 2, c. 40, p. 432 & suiv.

On affecte de nous dire que les Mahométans ne disputent point sur la religion; ils sont trop ignorans pour le faire; ils croient tout sur la parole de leur Prophète. Cependant il y a différentes sectes parmi eux. Outre celle d'Ali & d'Omar, qui rendent les Turcs & les Persans ennemis irréconciliables, le Prince Cantémir compte parmi eux douze sectes hérétiques; d'autres les font monter à soixante-douze, ou davantage, & Milady Montague, dans ses *Lettres*, atteste leur aversion mutuelle.

Les incrédules, qui veulent nous persuader que le *Mahométisme* est une religion de Déistes, peuvent se convaincre par-là des salutaires effets que le Déisme produit dans le monde. Si parmi les Mahométans l'on trouve encore quelques vertus morales, elles viennent de leur tempérament, & non de l'esprit de leur religion; celle-ci ne semble avoir été faite que pour étouffer jusqu'au moindre germe de vertu.

Mais, disent nos adversaires, il n'est pas question de savoir si le Christianisme est vrai, & si le *Mahométisme* est faux; si le premier est fondé sur des preuves solides, & le second sur des raisons frivoles; il s'agit de voir si un Mahométan est en état de sentir cette différence, & de comprendre la fausseté des prétendues preuves de sa religion; si, en raisonnant de même, un Turc n'a pas autant de droit de présumer la vérité de sa croyance, qu'un Chrétien en a de soutenir la divinité de la sienne; si, en un mot, les preuves de l'une ne doivent pas faire autant d'impression sur l'esprit d'un ignorant que les preuves de l'autre.

A cela nous répondons que l'ignorance est un vice, par-tout où elle se trouve, qu'elle doit produire sur tous les hommes le même effet, qui est l'erreur; que si elle ne le produit pas, c'est par hasard. Un Chrétien & un Turc, ignorans par leur faute, sont tous deux coupables; le premier résiste aux leçons de sa religion, qui lui ordonne

de s'instruire & qui lui en donne les moyens; le second doit se défier de la sienne, dès qu'elle le lui défend : voilà ce que le bon sens dicte à tous les hommes. Il est donc absurde de mettre en question si deux ignorans sont exposés tous deux à se tromper, ou si des preuves fausses peuvent faire autant d'impression sur leur esprit que des preuves vraies : il est clair que le plus stupide des deux sera ordinairement le plus excusable.

Laissons de côté l'ignorance & la stupidité; parlons d'un homme raisonnable qui cherche à s'instruire. Un Turc, depuis son enfance, entend les Docteurs Musulmans attribuer mille prodiges à Mahomet, vanter sur-tout le merveilleux de ses succès, dire que chaque verset de l'Alcoran est un miracle, &c. S'il a du bon sens, il doit demander qui a vu les miracles du Prophète, examiner par quels moyens il a réussi, enfin lire au moins l'Alcoran. Que doit-il penser, quand il verra que Mahomet lui-même y déclare qu'il n'est pas venu pour faire des miracles, qu'ils feroient inutiles, &c.; quand il se trouvera que personne ne les a vus, qu'aucun témoin n'a osé dire, *j'y étois présent*; quand il saura que le *Mahométisme* s'est établi par des combats & par des victoires sanglantes ? Si, après cet examen, il croit encore aux miracles de Mahomet, son erreur sera-t-elle encore innocente & invincible ? & s'il ne fait pas cet examen très-facile, à qui peut-il s'en prendre ? Ajoutons les absurdités, les crimes, les fables dont ce livre est rempli, & jugeons s'il est possible d'y ajouter foi sans avoir l'esprit aliéné.

On dira que ces absurdités, qui nous révoltent, ne font pas la même impression sur un Turc habitué à les respecter dès l'enfance. Mais ce respect d'affection, purement machinal & non raisonné, ne peut pas servir d'excuse à la prévention & à l'erreur. Quand on s'obstineroit à soutenir le contraire, il s'ensuivroit seulement que l'ignorance & l'erreur d'un Mahométan peuvent être moralement invincibles, & cela ne prouveroit rien.

Nous ne prendrons pas la peine de comparer cette disposition d'un Turc avec le résultat de l'examen que peut faire un Chrétien des miracles de Jésus-Christ, & des autres motifs de crédibilité du Christianisme; nous en avons parlé ailleurs.

Pour avoir une idée juste de Mahomet, de son livre, de sa religion, il ne faut pas s'en fier à la vie de ce personnage faite par le Comte de Boulainvilliers; il avoit copié sans discernement les Auteurs Arabes, & il semble n'avoir écrit que pour insulter au Christianisme; le Comte de Bonneval, quoiqu'apostat, avoit remarqué dans cet ouvrage plusieurs fautes essentielles. *Voy.* le *Voyage littéraire de la Grèce*, par M. Guys, tome 1, p. 478. La préface que Sale a mise à la tête de sa traduction angloise de l'Alcoran, & que l'on a donnée dans notre langue avec la version françoise de ce même livre, par Durier, ne mérite pas plus de confiance que Boulainvilliers. Cet Auteur Anglois, qui paroît Déiste, a dissimulé les endroits de l'Alcoran qui révoltent davantage; il a fait un parallèle très-fautif des loix de Mahomet avec celles des Juifs; il a été solidement réfuté par les Auteurs de l'*Histoire Universelle*, tome 15, *in-4°*. Celui des *Essais sur l'Hist. générale* & des *Quest. sur l'Encyclopédie*, a copié Sale & Boulainvilliers; mais avec son infidélité ordinaire, il a voulu peindre Mahomet comme un héros, & il a été copié à son tour par le Rédacteur de l'article MAHOMÉTISME de l'ancienne *Encyclopédie*; ni l'un ni l'autre ne se sont souciés de garder seulement la vraisemblance. Enfin le savant Académicien, qui a fait le parallèle entre Zoroastre, Confucius & Mahomet, ne nous paroît pas avoir parlé de ce dernier avec assez de sincérité.

La *Vie de Mahomet*, par Gagnier, & celle qu'a faite Maracci, sont beaucoup plus fidèles; ce dernier a donné une réfutation complette & très-solide de l'Alcoran : *Alcorani textus universus*, &c. *Patavii*, 1698, *in-fol.* Il n'avance rien qu'il ne prouve par les textes formels de ce livre, & par le témoignage des Auteurs Arabes; il avoit étudié leur langue pendant quarante ans. On peut consulter encore avec sûreté les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tome 32, *in-4°.*, & tome 58, *in-12*, p. 289; les *Observations sur la religion, les loix & le gouvernement des Turcs*; les *Mém. du Baron de Tott sur les Turcs, les Tartares & les Egyptiens*; le *Voyage de M. de Volney*, &c.

Quant aux brochures faites par des incrédules qui professoient le Déisme, & qui vouloient montrer que le *Mahométisme* a les mêmes preuves que le Christianisme, que les défenseurs de l'une & de l'autre de ces religions raisonnent de même, ce sont des productions trop viles pour qu'elles méritent d'être citées. Outre le mauvais ton qui y règne, la mauvaise foi y éclate de toutes parts. On y suppose, 1°. que les seules preuves ou les seuls motifs de crédibilité du Christianisme sont les prophéties, & les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres. Nous avons fait voir le contraire à l'article CHRISTIANISME; nous avons exposé en abrégé les autres preuves, & il y en a plusieurs qui sont à la portée des Chrétiens les moins instruits.

2°. Les mêmes Ecrivains supposent qu'un simple fidèle ne peut point avoir d'autre preuve des miracles de Jésus-Christ & des Apôtres que la tradition qui en existe parmi les Chrétiens, & la présomption qu'ils ont de la bonne foi des témoins qui les ont rapportés; qu'il est donc précisément dans le même cas qu'un Musulman à l'égard des prétendus miracles de Mahomet. Cependant la différence est palpable. Ceux de Mahomet sont absurdes & indignes de Dieu, un peu de bon sens suffit pour le comprendre; il n'en est pas de même de ceux de Jésus-Christ & des Apôtres. Ceux-ci sont tellement incorporés au Christianisme, qu'il ne peut pas subsister sans eux, au lieu que le

Mahométisme est absolument indépendant des miracles de Mahomet ; ce n'est point là-dessus que les Docteurs Musulmans fondent la vérité de leur religion, & ils ne pourroient le faire sans contredire l'Alcoran. Les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres sont avoués par les ennemis du Christianisme, sans en excepter Mahomet lui-même ; non-seulement les siens ne sont pas avoués par les sectateurs des autres religions, mais ils sont désavoués par les Mahométans les plus sensés.

Une troisième supposition des Déistes est qu'une preuve, pour être solide, doit être également à portée des savans & des ignorans, de ceux qui ont reçu une bonne ou une mauvaise éducation. C'est une absurdité. Il est évident qu'un ignorant ne peut pas avoir autant de preuves de l'existence de Dieu & de la religion naturelle qu'un Philosophe ; plusieurs incrédules ont même soutenu qu'un sauvage est incapable d'en avoir aucune. Nous ne sommes pas de leur avis ; mais si un enfant avoit été élevé, dès le berceau, dans les principes de l'Athéisme, & infatué de tous les sophismes des Athées, sommes-nous bien sûrs que les preuves de l'existence de Dieu & de la religion naturelle feroient beaucoup d'impression sur lui ? Les Déistes n'ont pas vu que leur prétention tombe aussi directement sur la religion naturelle que sur la religion révélée.

En quatrième lieu, ils supposent que la conviction que nous ayons de la sainteté de notre religion, & des salutaires effets qu'elle opère, peut très-bien n'être qu'un enthousiasme & un effet de l'éducation, tout comme la prévention qu'un Turc a conçue en faveur de la sienne. Mais si le sentiment intérieur, le sens commun, le témoignage de la conscience, ne prouvent rien, quel moyen reste-t-il aux hommes pour distinguer la vérité de l'erreur ? Voilà le Pyrrhonisme établi. Que répondra un Déiste aux Athées, lorsqu'ils lui soutiendront que sa confiance aux preuves de l'existence de Dieu & de la religion naturelle est un pur enthousiasme, & un effet de l'éducation ?

Lorsque des Ecrivains sont assez aveugles pour ne pas voir ces conséquences, ils ne méritent pas d'être réfutés. Les réflexions que nous avons faites ne sont pas moins solides contre les Athées que contre les Déistes. *Voyez* RELIGION RÉVÉLÉE.

Quand nos incrédules modernes n'auroient point d'autre turpitude à se reprocher que d'avoir voulu faire l'apologie du *Mahométisme*, & d'avoir osé le comparer au Christianisme, c'en feroit assez pour les couvrir d'opprobre aux yeux de tout homme sensé & instruit.

MAJEURE. On nomme ainsi la troisième thèse que doit soutenir un Bachelier en licence dans la Faculté de Théologie de Paris, parce qu'elle doit renfermer plus de matière, & durer plus longtems que la *mineure*. Elle doit durer dix heures ; elle a pour objet la seconde & la troisième partie de la Somme de S. Thomas, & renferme tout ce qui a rapport à l'Histoire de la religion, par conséquent la Critique sacrée & l'Histoire Ecclésiastique. *Voyez* DEGRÉ.

MAIN. En hébreu, & dans les livres saints, ce mot a autant de significations différentes qu'en françois, & la plupart sont métaphoriques.

La *main* signifie quelquefois la griffe des animaux. *I. Reg.* c. 17, ℣. 37, David dit que Dieu l'a tiré de la *main* d'un lion & d'un ours. Elle désigne le côté ; ainsi nous disons, à *main* droite, à *main* gauche. Elle marque l'étendue, parce que nous la désignons en étendant les *mains*. *Ps.* 103, ℣. 25, la mer est appellée *magnum & spatiosum manibus*. Elle indique ce qui tient lieu de *main*, & produit le même effet, un gond, une charnière, un soutien. *Ecclés.* c. 4, ℣. 5, il est dit d'un paresseux qu'il *ferme ses mains*, c'est-à-dire, qu'il se tient les bras croisés ; Elisée versoit de l'eau sur les *mains* d'Elie, c'est-à-dire, qu'il le servoit. Comme les coups de la *main* servent à compter, & que l'on compte sur les doigts, nous lisons que Daniel se trouva dix *mains*, ou dix fois plus sage que les Chaldéens.

Main, signifie en général l'action ou l'ouvrage. *II. Reg.* c. 18, ℣. 18, la *main d'Absalon* est l'ouvrage d'Absalon. *Ps.* 7, ℣. 4, si l'iniquité est *dans mes mains*, c'est-à-dire, dans mes actions. *La main du Seigneur* exprime l'ouvrage, l'opération, la protection de Dieu, ou sa puissance. *Ps.* 22, la *main du glaive* est la mort. Il désigne aussi le secours, les conseils, les services, le ministère d'une personne. David dit à une femme, *la main de Joab* est avec vous dans cette affaire, c'est-à-dire, il vous aide de ses conseils. Abner dit à David : *ma main* sera avec vous, je vous rendrai mes services. Dieu parle par la *main* de Moïse & des Prophètes, ou par leur ministère. *I. Paral.* c. 6, ℣. 13, *la main des cantiques* est la fonction des Chantres. Conséquemment remplir *les mains* à quelqu'un, c'est le consacrer ou le destiner à un ministère ; pour consacrer un nouveau Prêtre, on lui mettoit à la *main* les parties de la victime qu'il devoit offrir. La *main* exprime aussi la possession ; Dieu dit à Salomon : j'ôterai le royaume de la *main* de votre fils, il ne le possédera plus. *Joan.* c. 3, ℣. 35, il est dit que Dieu a mis toutes choses dans la *main* de son fils, c'est-à-dire, dans sa puissance & dans sa possession.

Le même terme se met pour toutes les choses qu'expriment les divers gestes de la *main*. Elever ses *mains* au Seigneur, c'est le prier & l'invoquer. *Ps.* 67, ℣. 31, il est dit que l'Ethiopie étendra ses *mains* vers le Seigneur, pour exprimer qu'elle l'invoquera & lui fera des offrandes. Mais *lever la main* vers Dieu, c'est jurer en son nom. Au contraire, *lever la main* contre quelqu'un, c'est lui résister & se révolter ; il est dit d'Ismaël que sa *main* sera contre tous, & la *main* de tous contre

lui. Appesantir la *main* sur quelqu'un, c'est l'affliger & le punir; la retirer, c'est faire cesser le châtiment; lui tendre la *main*, c'est le secourir; lui fortifier les *mains*, c'est lui rendre la force & le courage. *Jérem.* c. 50, ℣. 15, il est dit que les nations se *donnent la main*, ou font alliance entre elles. Les Juifs disent qu'ils ont été obligés de *donner la main* aux Egyptiens, ou de s'allier avec eux, pour avoir du pain.

Mettre la main sur sa bouche, *Job*, ch. 40, ℣. 33, c'est se taire, & n'avoir rien à répondre. *Baiser sa main* en regardant le soleil, c'est l'adorer & lui rendre un culte. *Laver ses mains* dans le sang des pécheurs, c'est approuver le châtiment que Dieu leur envoie, *Ps.* 57, ℣. 11, &c.

Mains. (Imposition des) *Voyez* Imposition.

MAJORISTES, ou MAJORITES, Disciples de George Major, Professeur dans l'Académie Luthérienne de Wirtemberg, en 1556. Ce Théologien avoit abandonné les sentimens de Luther sur le libre arbitre, & suivoit ceux de Melancthon, qui sont plus doux, & il les poussoit beaucoup plus loin. Non-seulement il soutenoit, comme ce dernier, que l'homme n'est pas purement passif sous l'impulsion de la grace, mais qu'il prévient même la grace par des prières & de bons desirs; il renouvelloit ainsi l'erreur des Sémipélagiens. Pour qu'un infidèle, disoit-il, se convertisse, il faut qu'il écoute la parole de Dieu, qu'il la comprenne, qu'il en reconnoisse la vérité; or, tout cela est l'ouvrage de la volonté: alors il demande les lumières du Saint Esprit, & il les obtient.

Mais il est faux que sentir la vérité de la parole de Dieu, & demander les lumières du Saint Esprit, soit l'ouvrage de la volonté seule; elle a besoin pour cela d'être prévenue par la grace. Ainsi l'enseigne l'Ecriture-Sainte, & l'Eglise l'a ainsi décidé contre les Sémipélagiens, qui attribuoient à l'homme seul les commencemens de la conversion & du salut.

Major soutenoit aussi la nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé, au lieu que, suivant Luther, les bonnes œuvres sont seulement une preuve & un effet de la conversion, & non un moyen de salut. Plusieurs autres Disciples de Luther, non contens d'abandonner de même ses sentimens, se sont jettés, comme Major, dans l'excès opposé, sont devenus Pélagiens ou Sémipélagiens; il en a été de même des sectateurs de Calvin. *Voyez* Arminiens.

MAITRE DES SENTENCES. *Voyez* Scholastiques.

MAL. Nous avons eu, & nous aurons encore plus d'une fois occasion de remarquer que la question de l'origine du *mal* a été, dans tous les tems, l'écueil de la raison humaine. Comment un Dieu créateur, tout-puissant, souverainement bon, a-t-il pu produire du *mal* dans le monde? Telle est la difficulté à laquelle il faut satisfaire.

Il n'en est aucune qui ait donné lieu à un plus grand nombre d'erreurs. Elle a contribué beaucoup à faire imaginer plusieurs Dieux ou Génies, artisans & gouverneurs du monde, dont les uns étoient bons & les autres mauvais, & qui avoient mis chacun leur part dans la construction de l'univers. A la naissance de la Philosophie chez les Orientaux, les raisonneurs réduisirent ces Dieux ou Génies à deux, dont l'un avoit fait le bien, l'autre le *mal*. Chez les Grecs, les Philosophes se partagèrent. Les Stoïciens attribuèrent le *mal* à la fatalité, à la nécessité de toutes choses, à l'imperfection essentielle d'une matière éternelle; Dieu, qu'ils envisageoient comme l'ame du monde, étoit, selon leurs idées, dans l'impuissance d'y remédier. Platon & ses Disciples en rejettèrent la faute sur la mal-adresse & l'impuissance des Dieux inférieurs qui avoient formé & gouvernoient le monde; cela ne disculpoit pas le Dieu souverain de s'être servi d'ouvriers incapables de mieux faire. Les Epicuriens attribuèrent tout au hasard, soutinrent que les Dieux, endormis dans un parfait repos, ne se mêloient point des choses d'ici bas.

De ces différentes opinions sont nées, dans la suite, les diverses héréfies qui ont affligé l'Eglise. La difficulté de la question paroissoit augmentée, depuis que la révélation avoit fait connoître le *mal* survenu dans le monde par la chûte du premier homme. Comment se persuader que Dieu, qui avoit laissé tomber la nature humaine, ait eu assez d'affection pour elle pour s'incarner, souffrir & mourir, afin de la relever & de la sauver? Presque tous attaquèrent la réalité de l'Incarnation; les Valentiniens renouvellèrent le Polythéisme de Platon, multiplièrent à discrétion les *Eons* ou Génies gouverneurs du monde. Les Marcionites, & ensuite les Manichéens, les réduisirent à deux principes, l'un bon & auteur du bien, l'autre méchant par nature & cause du *mal*. Plusieurs renouvellèrent la fatalité des Stoïciens, & crurent comme eux la matière éternelle. Pélage, pour ne pas donner dans les excès des Manichéens, soutint que les *maux* de ce monde sont la condition naturelle de l'homme, & non la peine du péché originel. Pour répondre aux Manichéens, qui objectoient la multitude des crimes dont le monde est rempli, il prétendit qu'il ne tenoit qu'à l'homme de les éviter tous, & de faire constamment le bien, sans avoir besoin d'aucun secours surnaturel. Les Prédestinatiens & leurs successeurs crurent trancher le nœud de la difficulté, en attribuant tout à la puissance arbitraire de Dieu, sans se mettre en peine de la concilier avec sa bonté.

De ce chaos d'erreurs sont sortis, dans ces derniers tems, les divers systêmes d'incrédulité; &, dans le fond, ce ne sont que les vieilles opinions

ramenées sur la scène. On a renouvellé de nos jours toutes les objections des Epicuriens & toutes celles des Manichéens contre la Providence divine, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grace ; Bayle s'est appliqué à les faire valoir. Les Sociniens, révoltés contre les blasphêmes des Prédestinateurs, sont redevenus Pélagiens. Les Déistes ont principalement argumenté sur l'épargne avec laquelle Dieu a distribué les dons de la grace & les lumières de la révélation ; ils n'ont pas vu qu'ils faisoient cause commune avec les Athées, qui se plaignent de ce que Dieu n'a pas assez prodigué aux hommes les bienfaits de la nature. Les indifférens, qui sont le très-grand nombre, incapables de débrouiller ce chaos, ont conclu qu'entre le Théisme & l'Athéisme, entre la religion & l'incrédulité, c'est le goût seul, & non la raison, qui décide.

La question de l'origine du mal, si terrible en apparence, est-elle donc réellement insoluble ? Elle ne l'est point, quand on prend la précaution d'éclaircir les termes, & que l'on y attache une idée nette & précise. C'est ce que les Philosophes n'ont fait ni dans les siècles passés, ni dans le siècle présent ; nous espérons de le démontrer : mais il faut voir auparavant de quelle manière la difficulté a été résolue par les anciens justes, qui ont été les premiers Philosophes & les premiers Théologiens.

A proprement parler, cette question fait tout le sujet du livre de Job ; &, de l'aveu des Savans, ce livre a près de quatre mille ans d'antiquité. L'erreur des amis de Job étoit de penser qu'un Dieu bon & juste ne peut affliger les hommes, à moins qu'ils ne l'aient mérité par leurs crimes. Job réfute ce faux préjugé ; c'est un juste souffrant qui fait l'apologie de la Providence.

1°. Le saint Patriarche fait parler Dieu lui-même, pour apprendre aux hommes que sa conduite & ses desseins sont impénétrables, & qu'il n'en doit compte à personne. Il leur demande qui lui a servi de conseiller & de guide dans la manière dont il a arrangé l'ouvrage de la création, c. 9, ℣. 38 ; c. 10, 12, 26, 33, &c. De-là nous tirons déja deux conséquences ; la première, que les mêmes raisons qui justifient Dieu sur le degré de bien ou de mal, de perfection ou d'imperfection qu'il a donné aux créatures, le justifient aussi sur la quantité de biens & de maux, de bonheur ou de souffrances qu'il leur distribue ; la seconde, que les notions que nous tirons de la conduite & de la bonté des hommes ne sont pas applicables à la bonté & à la conduite de Dieu. Nous prouverons la vérité de ces deux réflexions.

2°. Job pose pour principe que l'homme est souillé par le péché dès sa naissance. « Qui peut, » dit-il, rendre pur l'homme, formé d'un sang » impur, sinon Dieu seul » ? Que l'homme n'est jamais exempt de péché aux yeux de Dieu, c. 9, ℣. 2 ; c. 4, ℣. 4. Les afflictions qu'il éprouve peuvent donc toujours être un châtiment, & servir à l'expiation de ses fautes.

3°. Il soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé, & punit l'impie insolent dans la prospérité : cette vérité est confirmée par les bienfaits dont Job lui-même est comblé sur la fin de ses jours, c. 21, 24, 27, 42.

4°. Il compte sur une récompense après la mort. « Quand Dieu m'ôteroit la vie, dit-il, j'espérerois » encore en lui..... Je sais que mon Rédempteur » est vivant, qu'au dernier jour je me releverai » de la terre, & que je verrai mon Dieu dans » ma chair.... Les leviers de ma bierre porteront » mon espérance ; elle reposera avec moi dans la » poussière du tombeau.... Accordez, Seigneur, » à l'homme condamné à mourir, quelques moments de repos, jusqu'à celui auquel il attend, » comme le mercenaire, le salaire de son travail », c. 13, 14, 17, 19, &c.

De ces trois dernières vérités, il s'ensuit qu'il n'y a point de *mal* pur, de *mal* absolu dans le monde, puisqu'il doit en résulter un très-grand bien, savoir l'expiation du péché & un bonheur éternel.

David, après avoir avoué que la prospérité des méchans est un mystère & une tentation continuelle pour les gens de bien, se consoloit de même, en réfléchissant sur la fin dernière des méchans, *Ps.* 72, ℣. 17. Salomon, dans l'Ecclésiaste, après avoir allégué ce scandale, concluoit que Dieu jugera le juste & l'impie, *Eccles.* c. 4, 8, 9.

Mais les Philosophes ne sont pas satisfaits de ces réponses ; c'est à nous de prouver qu'elles sont solides, & qu'elles résolvent pleinement la difficulté.

En premier lieu, l'on distingue des *maux* de trois espèces ; le *mal* que l'on peut appeller *métaphysique*, ce sont les imperfections des créatures ; le *mal physique*, c'est la douleur, tout ce qui afflige les êtres sensibles & les rend malheureux ; le *mal moral*, c'est le péché & les peines qu'il traine à sa suite. Si les imperfections des créatures & leurs péchés ne les faisoient pas souffrir, un Philosophe ne les envisageroit pas comme des *maux*. Le *mal physique* ou la douleur est le principal objet des plaintes ; Dieu, sans doute, auroit rendu les créatures plus parfaites, s'il avoit voulu les rendre plus heureuses. Un Auteur Anglois a fait voir que les deux dernières espèces de *maux* dérivent de la première, & que, dans le fond, tout se réduit à l'imperfection des créatures. *Ecrits publiés pour la fond. de Boyle*, tom. 5, p. 205, &c.

En second lieu, l'on s'obstine à prendre le *bien* & le *mal* dans un sens absolu, au lieu que ce sont des termes purement relatifs, & qui ne sont vrais que par comparaison. Le *bien* paroit un *mal*, lorsqu'on le compare à ce qui est *mieux*, parce qu'alors il renferme une privation ; & il paroit un *mieux*, quand on le compare à ce qui est plus *mal*. Ainsi,

quand on dit qu'il y a du *mal* dans le monde, cela signifie seulement qu'il n'y a pas autant de *bien* qu'il pourroit y en avoir. Quand on demande pourquoi il y a du *mal*, c'est comme si l'on demandoit pourquoi Dieu n'y a pas mis un plus grand degré de *bien*; & la question ainsi proposée fait déja tomber par terre la moitié des objections.

En troisième lieu, l'on compare la bonté de Dieu, jointe à un pouvoir infini, avec la bonté de l'homme, dont le pouvoir est très borné; c'est une comparaison fausse. Un homme n'est pas censé *bon*, à moins qu'il ne fasse tout le bien qu'il peut; il est absurde, au contraire, que Dieu fasse *tout le bien qu'il peut*, puisqu'il en peut faire à l'infini. L'infini actuel est une contradiction, puisqu'une puissance infinie ne peut jamais être épuisée. Les divers degrés de bien que Dieu peut faire forment une chaine infinie. Qui fixera le degré auquel la bonté divine doit s'arrêter? *Voyez* BON, BONTÉ.

Il est bien singulier que ces deux sophismes, entés l'un sur l'autre, aient tourné toutes les têtes philosophiques, depuis Job jusqu'à nous. Les Pères de l'Eglise ont mieux raisonné; Tertullien, dans ses livres contre Marcion & contre Hermogène; S. Augustin, dans ses écrits contre les Manichéens; Théodoret, dans son traité de la Providence, ont très-bien saisi le point de la question; ils n'ont pas été dupes d'une double équivoque. Ils ont posé pour principe que le *mal* n'est que la privation d'un plus grand bien, & qu'en raisonnant toujours sur le *mieux*, nous ne trouverons jamais le point auquel il faudra nous fixer. Faisons donc l'application de ce principe aux trois espèces de *maux* que l'on reproche à la Providence.

Tout être créé est nécessairement borné, par conséquent imparfait; le *mal métaphysique* est donc essentiellement inséparable des ouvrages du Créateur. Quelque parfaite qu'on dise une créature, Dieu peut en augmenter à l'infini les perfections; à cet égard, elle éprouve toujours une privation. Au contraire, quelque imparfaite qu'on la suppose, dès qu'elle existe, elle a reçu quelque degré de bien ou de perfection, quelque qualité qu'il lui est bon d'avoir. Il n'en est donc aucune dont l'existence puisse être envisagée comme absolument mauvaise, comme un *mal* pur & positif; aucune n'est imparfaite, que par comparaison avec un autre être plus parfait; la perfection absolue n'est qu'en Dieu. Si une créature quelconque a lieu de se plaindre, parce qu'il en est d'autres auxquelles Dieu a fait plus de bien, elle a lieu aussi de féliciter & de le remercier, puisqu'il en est d'autres auxquelles il en a fait moins. Où est donc ici le fondement des plaintes & des murmures? Pour ne parler que de nous, on convient aussi que tout homme est content de soi; il n'est donc pas aisé de concevoir en quelle sorte il peut être mécontent de Dieu. Prétendre qu'un Dieu bon n'a pas pu donner l'être à des créatures imparfaites, c'est soutenir que parce qu'il est bon, il n'a pu rien créer du tout. Le parfait absolu est l'infini.

Dieu pouvoit, sans doute, créer l'espèce humaine plus parfaite qu'elle n'est, puisque, dans le nombre des individus, les uns sont moins imparfaits que les autres; mais si l'espèce entière n'a aucun sujet de se plaindre de la mesure des dons qu'elle a reçus, comment chaque individu peut-il être mécontent de la portion qui lui est échue?

Aussi Bayle a été forcé de passer condamnation sur l'article du *mal métaphysique*; il est convenu qu'il n'y auroit rien à objecter contre la bonté de Dieu, si l'imperfection des créatures ne les rendoit pas mécontentes & malheureuses.

Mais si ce que nous appellons *malheur* ou *souffrance* est une suite inévitable de l'imperfection de l'espèce, comment l'un peut-il fonder un mécontentement plus juste que l'autre?

Passons donc à la notion du *mal physique*, ou du malheur. Nierez-vous, me dira-t-on, qu'un instant de douleur, même la plus légère, soit un *mal* réel, positif & absolu? Oui, je le nie, parce qu'il est absurde de séparer cet instant d'avec le reste de notre existence habituelle qui est un *bien*; cet instant, considéré sur la totalité de la vie, n'est que la privation d'un bien-être continuel, ou d'un bonheur habituel plus parfait. Un instant de douleur légère est sans doute préférable à une douleur plus vive & plus longue; si l'on dit qu'il s'ensuit seulement que l'un est un moindre *mal* que l'autre, j'en conclus de même qu'un bien-être habituel, coupé par un instant de douleur, est un moindre *bien* que s'il étoit constant, mais que ce n'est point un *mal* positif ni un malheur absolu. Dans une question aussi grave, il est bien ridicule d'argumenter sur des mots.

Un Ecrivain très-sensé & très-instruit vient de soutenir avec raison qu'il n'y a pas un seul des maux de la vie qui ne soit un bien à plusieurs égards; il n'en est donc aucun qui soit un *mal* pur & absolu. *Etudes de la Nat.* tome 1, p. 605. Un autre a très-bien fait voir que les besoins de l'homme sont le principe de ses connoissances, de ses plaisirs, le fondement de la vie sociale & de la civilisation: nulle volupté, dit-il, sans desir, & nul desir sans besoin. Le plus stupide des peuples seroit celui dont tous les besoins seroient satisfaits sans aucun travail. Origène faisoit déja ces observations, *contrà Cels.* l. 4, n. 76, & il les confirmoit par un passage du livre de l'*Ecclésiastique*, c. 39, ℣. 21 & 26.

Soutiendra-t-on qu'un homme qui a vécu quatre-vingts ans, & qui n'a éprouvé dans toute sa vie qu'un instant de douleur légère, a été *malheureux*, qu'il a droit de se plaindre, que ce seul instant forme une objection invincible contre la bonté infinie de Dieu? Bayle a osé avancer ce paradoxe, & tout incrédule est forcé de l'adopter. Qui de nous, en pareil cas, ne se croiroit pas *très-heureux* & obligé de bénir la Providence? Entre le *bonheur* parfait & absolu, qui est l'état des Saints dans

le ciel, & le *malheur absolu*, qui est le supplice des damnés, il y a une échelle immense d'états habituels, qui ne sont *bonheur* ou *malheur* que par comparaison, & il n'est aucun de ces degrés dans lequel Dieu ne puisse placer une créature sensible sans déroger à sa bonté infinie. *Voyez* BONHEUR.

Bayle & ses copistes disent qu'un Dieu infiniment bon se devoit à lui-même de rendre ses créatures *heureuses*; jusqu'à quel point? Toute créature est censée *heureuse*, quand on compare son état à un état plus malheureux, & elle est *malheureuse*, quand on le compare à un état meilleur. On ne prouvera jamais que l'état habituel des créatures, mêlangé de biens & de maux, de plaisirs & de souffrances, plus ou moins, soit un *malheur absolu*, un état pire que le néant, & dans lequel un Dieu bon n'a pas pu placer ses créatures. S. Augustin a soutenu le contraire contre les Manichéens, & on ne peut lui rien opposer de solide. En raisonnant sur le principe opposé, un incrédule s'est trouvé réduit à dire qu'*un ciron qui souffre anéantit la Providence*.

Ici, comme nous l'avons déja remarqué, la révélation vient au secours de la raison & justifie la Providence; elle nous fait regarder les maux de ce monde comme le moyen de mériter & d'obtenir un bonheur éternel; ces *maux* ne sont donc qu'un instant en comparaison de l'éternité. Consolation que n'avoient pas les anciens Philosophes, que les hérétiques ont oubliée, & que les incrédules ne veulent pas recevoir; c'est donc leur faute, & non celle de Dieu, si c'est pour eux un malheur de vivre. Une béatitude qui nous seroit assurée sans souffrances précédentes & sans mérites, seroit, si l'on veut, un plus grand bienfait que celle qu'il faut acheter par la vertu & par les souffrances; mais s'ensuit-il que Dieu n'est pas bon, parce qu'il ne nous rend pas heureux de la manière dont nous voudrions l'être?

Il n'est pas question de savoir si nous sommes contens ou non de notre sort, mais si nous avons un juste sujet de nous plaindre; le mécontentement injuste est un trait d'ingratitude, ce n'est donc qu'un crime de plus. Job sur son fumier bénissoit Dieu; Alexandre, maître du monde, n'étoit pas satisfait. S. Paul se réjouissoit dans les souffrances; un Epicurien blasphême contre la Divinité, parce qu'il ne peut pas goûter assez de plaisirs. Prendrons-nous pour juges de la bonté divine, des voluptueux insensés, plutôt que des ames vertueuses? C'est ici le cas de dire que c'est le goût qui décide, & non la raison; mais un Philosophe doit prendre la raison pour guide, plutôt qu'un goût dépravé.

Le *mal moral* semble d'abord former une plus grande difficulté. Comment un Dieu bon a-t-il pu donner à l'homme la liberté de pécher, ou le pouvoir de se rendre éternellement malheureux? Il ne pouvoit lui faire un don plus funeste, sur-tout sachant très-bien que l'homme en abuseroit.

Mais il n'est pas vrai que la liberté soit seulement le pouvoir de pécher & de se rendre malheureux; c'est aussi le pouvoir de faire le bien & de s'assurer un bonheur éternel; un de ces deux pouvoirs n'est pas moins essentiel à la liberté que l'autre. Une nature impeccable, une volonté déterminée invinciblement au bien, seroit sans doute *meilleure* qu'une liberté telle que la nôtre; mais il ne s'ensuit pas que celle-ci est un *mal*, un don pernicieux & funeste par lui-même. Entre le *meilleur* & le *mal*, il y a un milieu, qui est le *bien*; c'est encore la réponse de S. Augustin. Il s'ensuit seulement que le libre arbitre est une faculté imparfaite. Dieu aide la volonté de l'homme par des graces plus ou moins puissantes & abondantes, ce sont toujours des bienfaits; l'abus que l'homme en fait n'en change point la nature; il ne faut pas confondre le don avec l'abus; celui-ci est libre & volontaire, il vient de l'homme & non de Dieu.

Bayle & les autres incrédules n'ont pu obscurcir ces notions que par des sophismes. Ils disent, 1°. que c'est le propre d'un ennemi d'accorder un bienfait dans les circonstances dans lesquelles il prévoit que l'on en abusera; qu'un père, un ami, un Médecin, &c. se gardent bien de mettre entre les mains d'un enfant ou d'un malade, des armes dont ils ont lieu de croire que l'usage lui sera pernicieux.

Mais nous avons montré d'avance que toutes ces comparaisons sont fautives. Les hommes ne sont censés nous aimer, être bons à notre égard, qu'autant qu'ils nous font tout le bien qu'ils peuvent, & qu'ils prennent toutes les précautions qui dépendent d'eux pour nous préserver du *mal*. Il n'en est pas de même à l'égard de Dieu, dont le pouvoir est infini, & qui doit gouverner les hommes de la manière qui convient à des êtres libres, capables de mériter & de démériter, de correspondre à la grace ou d'y résister. Nous avons déjà observé que vouloir que Dieu fasse *tout ce qu'il peut*, c'est en exiger l'infini.

2°. Nos adversaires font à l'égard de la grace le même sophisme qu'à l'égard de la liberté; ils disent qu'une grace donnée dans un instant où Dieu prévoit que l'homme y résistera, est un don empoisonné plutôt qu'un bienfait, puisqu'elle ne sert qu'à rendre l'homme plus coupable.

Ce raisonnement est absolument faux; la prescience de Dieu ne change rien à la nature de la grace; or celle-ci donne à l'homme toute la force dont il a besoin pour faire le bien; elle est donc destinée par elle-même à rendre l'homme vertueux, & non à le rendre coupable. L'abus que l'homme en fait vient de lui seul & non de la grace, puisqu'il y résiste. Lorsque Dieu dit aux Juifs: « Vous m'avez » fait servir à vos iniquités », *Isaïe*, c. 43, ℣. 24, il est évident que *servir*, ne signifie ni aider, ni contribuer, ni pousser au mal; cela signifie seulement, vous vous êtes servi de mes bienfaits pour faire le *mal*.

Une grace efficace, une grace donnée à l'homme dans le moment auquel Dieu prévoit que l'homme

y correspondra, est sans doute un plus grand bienfait qu'une grace inefficace ; mais il n'est pas vrai que celle-ci soit un don pernicieux & funeste par lui-même, puisqu'il ne tient qu'à l'homme d'en suivre le mouvement.

3°. Ils disent qu'en parlant de Dieu, permettre le péché, & vouloir positivement le péché, c'est la même chose, puisque rien n'arrive sans une volonté expresse de Dieu ; ils prétendent le prouver par le sentiment des Théologiens qui admettent des décrets prédéterminans pour toutes les actions des hommes.

Nous soutenons au contraire que *permettre* le péché, signifie seulement ne pas l'empêcher, & qu'il n'est pas vrai que Dieu veuille jamais positivement le péché. *Voyez* PERMISSION. Quant aux décrets prédéterminans, c'est une opinion que nous ne sommes pas obligés d'admettre. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION. Il est injuste de fonder des objections contre la Providence sur le système arbitraire de quelques Théologiens.

4°. Si Dieu, disent les incrédules, vouloit sincèrement empêcher le *mal moral*, il donneroit toujours des graces efficaces qui préviendroient le péché, sans détruire la liberté de l'homme.

Ces raisonneurs ne font pas attention que, par une suite de graces toujours efficaces, l'homme seroit déterminé d'une manière aussi uniforme qu'il l'est par une nécessité physique, ou par un penchant invincible. Il seroit donc gouverné comme s'il n'étoit pas libre ; ce qui est absurde. Une seconde absurdité est de supposer qu'en vertu de sa bonté Dieu doit accorder des graces plus puissantes & plus abondantes, à proportion que l'homme est plus méchant & plus disposé à y résister.

Toutes ces objections ne nous paroissent pas assez redoutables pour en conclure que les difficultés tirées de l'existence du *mal moral* sont insolubles.

Pour s'en débarrasser, les Sociniens ont refusé à Dieu la prescience ; ils ont dit que si Dieu avoit prévu le péché d'Adam, il l'auroit prévenu ou empêché. Mais Bayle & d'autres leur ont fait voir que cette fausse supposition ne les tire point d'embarras. En effet, quand Dieu n'auroit pas prévu l'avenir, du moins il connoît le présent ; il voyoit dans le moment auquel Eve étoit tentée par le serpent, la foiblesse avec laquelle elle lui prêtoit l'oreille, l'instant auquel elle se laissoit vaincre; Dieu étoit témoin de l'invitation qu'elle fit à son mari, de la facilité avec laquelle il reçut de sa main le fruit défendu : selon la supposition des Sociniens, Dieu devoit se montrer, intimider ces foibles époux, arrêter l'effet de la tentation.

Pour que les difficultés soient pleinement résolues, Bayle exige que l'on concilie ensemble un certain nombre de vérités théologiques, avec plusieurs maximes de philosophie qu'il y oppose.

Les premières sont, 1, que Dieu infiniment parfait ne peut rien perdre de sa gloire ni de sa béatitude ; 2, qu'il a par conséquent créé l'univers très-librement & sans en avoir besoin ; 3, qu'il a donné à nos premiers parens le libre arbitre, & les a menacés de la mort s'ils lui désobéissoient ; 4, qu'en punition de leur désobéissance il les a condamnés, eux & leur postérité, à la damnation, aux souffrances de cette vie, à la concupiscence & à la mort ; 5, qu'il n'a délivré de cette proscription qu'un petit nombre d'hommes & les a prédestinés au bonheur éternel; 6, qu'il prévoit tous les péchés & peut les empêcher comme bon lui semble ; 7, que souvent il donne des graces auxquelles il prévoit que l'homme résistera, & ne donne point celles auxquelles il prévoit que l'homme consentiroit.

Les maximes philosophiques sont, 1, que la bonté seule a pu déterminer Dieu à créer le monde; 2, que cette bonté ne seroit pas infinie, si l'on pouvoit en concevoir une plus grande ; 3, que par cette bonté même il a voulu que toutes les créatures intelligentes trouvassent leur bonheur à l'aimer & à lui obéir ; 4, qu'il ne peut donc pas permettre que ses bienfaits tournent à leur malheur ; 5, qu'un être malfaisant est seul capable de faire des dons par lesquels il prévoit que l'homme se perdra ; 6, que permettre le *mal* que l'on peut empêcher, c'est ne pas se soucier qu'il se commette ou ne se commette pas, ou souhaiter même qu'il se commette ; 7, que quand tout un peuple est coupable de rébellion, ce n'est point user de clémence que de pardonner à la cent millième partie, & de faire mourir tout le reste, sans en excepter même les enfans. Bayle s'efforce de prouver ces trois dernières maximes, par les exemples d'un bienfaiteur, d'un Roi, d'un Ministre d'Etat, d'un père, d'une mère, d'un Médecin, &c. *Rép. aux quest. d'un Prov.* 1re part. c. 144; Œuvr. tome 3, p. 796.

Quoique plusieurs des vérités théologiques supposées par Bayle, demandent des explications, surtout la 5e, qui regarde la prédestination, nous n'y toucherons pas ; mais nous soutenons que la plupart de ses maximes philosophiques sont captieuses & fausses.

La 2e est de ce nombre ; la bonté de Dieu est infinie en elle-même, mais elle ne peut pas l'être dans ses effets, parce que l'infini actuel, hors de Dieu, est une contradiction. Nous ne pouvons estimer la bonté de l'homme que par ses effets, au lieu que la bonté infinie de Dieu se démontre par la notion d'être nécessaire, existant de soi-même. *Voyez* INFINI. La 4e est encore fausse ; un homme, s'il est bon, doit faire *tout ce qu'il peut* pour empêcher qu'un bienfait ne tourne au malheur de quelqu'un, même par la faute de celui qui le reçoit ; au contraire, il est absurde que Dieu fasse *tout ce qu'il peut*, puisqu'il peut à l'infini ; une autre absurdité est de vouloir qu'il redouble ses graces à mesure que l'homme est plus disposé à y résister. La 5e, qui compare Dieu à un être malfaisant, pèche par le même endroit, aussi-bien que la 6e & la 7e. Toutes portent sur une comparaison fautive entre la bonté de Dieu & celle des créatures; Bayle n'en allègue

point d'autre preuve. Or il a reconnu formellement lui-même le faux de toutes ces comparaisons ; il déclare en propres termes « qu'il n'admet point pour » règle de la bonté & de la sainteté de Dieu les » idées que nous avons de la bonté & de la sainteté » en général ;... de sorte que nos idées naturelles ne » peuvent point être la mesure commune de la » bonté & de la sainteté divine, & de la bonté & » de la sainteté humaine ; que n'y ayant point de » proportion entre le fini & l'infini, il ne faut point se » permettre de mesurer à la même aune la conduite » de Dieu & la conduite des hommes ; & qu'ainsi » ce qui seroit incompatible avec la bonté & la » sainteté de l'homme, est compatible avec la bonté » & la sainteté de Dieu, quoique nos foibles lu» mières ne puissent appercevoir cette compatibi» lité ». Il ajoute, avec raison, que cette déclaration est conforme aux principes des Théologiens les plus orthodoxes. *Rép. à M. le Clerc*, §. 5, Œuvr. tome 3, p. 997. Pourquoi donc Bayle s'obstine-t-il à ramener cette comparaison pour étayer tous ses argumens ? Ce n'est pas à tort que Léibnitz lui a reproché un anthropomorphisme continuel.

Dès que l'on éclaircit les termes, il est aisé de répondre au raisonnement d'Epicure : ou Dieu peut empêcher le *mal* & ne le veut pas, ou il le veut & ne le peut pas ; dans le premier cas, il n'est pas bon ; dans le second, il est impuissant. Nous répondons qu'il y a des maux que Dieu ne peut pas, d'autres qu'il ne veut pas empêcher, & qu'il ne s'ensuit rien contre sa puissance infinie ni contre sa bonté, parce que la puissance de Dieu ne consiste point à faire des contradictions, ni sa bonté à faire tout ce qu'il peut.

C'est donc injustement que les Sceptiques, ou incrédules indifférens, prétendent qu'entre les preuves de l'existence de Dieu & d'une Providence, & les objections tirées de l'existence du *mal*, c'est le goût seul & non la raison qui décide ; que le choix de la religion ou de l'Athéisme dépend uniquement de la manière dont un homme est affecté. 1°. Quand cela feroit vrai, le goût pour la vertu, qui détermine un homme à croire en Dieu, est certainement plus louable que le goût pour l'indépendance, qui décide un Philosophe à l'Athéisme; il en résulte déjà que ce dernier est un mauvais cœur. 2°. Les preuves positives de l'existence de Dieu & d'une Providence, sont démonstratives & sans réplique, au lieu que les objections tirées de l'existence du *mal* ne sont fondées que sur des équivoques & de fausses comparaisons. 3°. Quand ces objections feroient insolubles, c'est un inconvénient commun à tous les systêmes, soit de religion, soit d'incrédulité ; or il est absurde de rejetter un systême prouvé par des démonstrations directes, quoique sujet à des difficultés insolubles, pour en embrasser un qui n'a point de preuve que ces difficultés même, & dans lequel on est forcé de dévorer des absurdités & des contradictions.

A l'article Manichéisme, nous examinerons les différentes réfutations que l'on a faites des sophismes de Bayle. Le Clerc, King, Jacquelot, Laplacette, Léibnitz, le Père Malbranche, Jean Clarke & d'autres, ont écrit contre lui ; mais les uns se sont fondés sur des systêmes arbitraires & sujets à contestation, les autres ont mêlé à la question principale beaucoup de choses accessoires qui l'ont souvent fait perdre de vue. Quelques-uns ont enseigné des erreurs, aucun ne s'est appliqué à démêler les équivoques sur lesquelles Bayle n'a cessé d'argumenter ; c'est ce qui lui a donné plusieurs fois une apparence de supériorité sur ses adversaires. Cependant après avoir long-tems disputé, il a été forcé de se rétracter dans ses derniers ouvrages. *Voyez* Optimisme.

Nos Philosophes n'ont pas seulement pu convenir entr'eux sur la quantité de *mal* qu'il y a dans le monde. Bayle & ses copistes ont décidé qu'il y a plus de *mal* que de bien ; la plupart des autres ont soutenu qu'il y a plus de bien que de *mal* : quelques-uns ont pensé qu'il y a une égale quantité de l'un & de l'autre. Si on vouloit écouter les Athées & les Epicuriens, *tout est mal* dans l'univers ; si nous en croyons les Optimistes, au contraire, *tout est bien*. Comment pourroient s'accorder ensemble des disputeurs qui ne sont pas encore convenus de ce qu'ils entendent par *bien* & *mal* ? Telle fut déjà l'origine des anciennes disputes entre les Stoïciens & les autres Philosophes, sur la nature du bien & du *mal*.

Un des principaux sujets des plaintes de nos adversaires, est l'inégalité avec laquelle Dieu distribue aux créatures sensibles les biens & les maux ; nous y avons répondu dans l'article Inégalité.

Pourquoi les objections tirées de l'existence du *mal* paroissent-elles difficiles à résoudre ? Pour plusieurs raisons ; la première, c'est que l'on argumente sur l'*infini*, notion qui induit aisément en erreur, à moins que l'on n'y regarde de près. La seconde, est que ces objections sont proposées dans le langage ordinaire que tout le monde entend ou croit entendre ; mais ce langage est un abus continuel des termes *bien*, *mal*, *bonheur*, *malheur*, *bonté*, *malice* ; on les prend dans un sens absolu, au lieu que ce sont des termes de comparaison ; pour éclaircir les difficultés, il faut les réduire à toute la précision du langage philosophique, à laquelle peu de personnes sont accoutumées, & de laquelle les incrédules ont grand soin de se dispenser. En troisième lieu, on voudroit pouvoir donner aux objections une réponse directe tirée des notions de la bonté humaine, & c'est justement l'application que l'on fait de ces notions à la bonté divine qui est la source de tous les sophismes.

MALABARES. Chrétiens Malabares, ou Chrétiens de S. Thomas. C'est une peuplade nombreuse de Chrétiens établie dans les Indes, à la côte de Malabar, depuis les premiers siècles de l'Eglise, &

qui prétendent que le premier fondateur de leurs Eglises a été l'Apôtre S. Thomas. *Voy.* S. THOMAS. Ils sont tombés dans le Nestorianisme au cinquième siècle. *Voyez* NESTORIANISME, §. 4.

MALABARES. (Rites) On n'entend point sous ce nom les rites des Chrétiens de S. Thomas dont nous venons de parler, mais ceux des Indiens Gentils ou idolâtres convertis au Christianisme. Quelques Missionnaires envoyés dans ce pays là se persuadèrent que, pour amener plus aisément les Indiens Gentils à la religion chrétienne, on pouvoit tolérer quelques-uns de leurs usages, & leur permettre de les conserver après leur conversion.

Cette condescendance consistoit à omettre quelques cérémonies du Baptême, à différer l'administration de ce Sacrement aux enfans, à laisser aux femmes une image qui ressembloit à une idole, à refuser quelques secours spirituels peu importans aux *Parias*, nommés aussi *Parés* ou *Sooders*, qui sont une caste méprisée & abhorée parmi les Indiens *Gentous*. Il s'agissoit encore de permettre aux Musiciens Chrétiens d'exercer leur art dans les fêtes des idolâtres, d'interdire aux femmes les Sacremens lorsqu'elles éprouvoient les infirmités de leur sexe. Cette tolérance a été condamnée par le Cardinal de Tournon, sous Clément XI; par Benoît XIII, en 1727; par Clément XII, en 1739; par Benoît XIV, en 1744. Ce dernier Pape a néanmoins permis de destiner des Prêtres particuliers pour les *Parias* seuls, & d'autres Prêtres pour les castes plus nobles qui ne veulent avoir aucune communication avec les *Parias*.

Il s'ensuit de-là que le Christianisme, s'il étoit établi dans les Indes, tireroit de l'opprobre & de la misère au moins la quatrième partie des Indiens écrasés par l'orgueil & par la tyrannie des nobles. *Voyez* INDES, INDIENS.

MALACHIE, est le dernier des Prophètes; il n'a paru qu'après la captivité de Babylone, & dans le tems que Néhémie travailloit à rétablir chez les Juifs la parfaite observation de la loi de Dieu; ces deux personnages leur reprochent les mêmes désordres & la même négligence dans le culte du Seigneur. Aggée & Zacharie avoient vécu lorsque le Temple commencé par Zorobabel n'étoit pas encore achevé; il l'étoit du tems du *Malachie*, & les Prêtres y avoient recommencé leurs fonctions: selon le sentiment le plus probable, il a prophétisé sous le règne d'Artaxerce à la longue main, environ l'an 428 avant Jésus-Christ, sous le Pontificat de Joïdas II. *Voyez* Prideaux, tome 1, §. 6.

Comme le nom de *Malachie* signifie *envoyé de Dieu*, quelques anciens ont cru que ce Prophète n'étoit pas un homme, mais un Ange revêtu d'une forme humaine. Sa prophétie, qui est contenue dans quatre chapitres, renferme des prédictions importantes. Chap. 1, ℣. 10: « Vous ne m'êtes » plus agréables, dit le Seigneur des armées; je » n'accepterai plus d'offrandes de votre main. » Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, » mon nom est grand parmi les nations; en tout » lieu on m'offre des sacrifices, & l'on me présente » une victime pure. C. 3, ℣. 1: Je vais envoyer » mon Ange, & il préparera le chemin devant » moi; & incontinent le Maitre souverain que » vous cherchez, & l'Ange de l'alliance que vous » desirez, viendra dans son Temple. Il vient déjà, » dit le Seigneur des armées. C. 4, ℣. 2: Lorsque » vous craindrez mon nom, le soleil de justice se » levera pour vous, il apportera le salut sur ses » ailes, &c. ℣. 4: Souvenez-vous de la loi, des » ordonnances & des préceptes que j'ai donnés » pour tout Israël à Moïse mon serviteur sur le » mont Horeb. Je vous envoyerai le Prophète Elie » avant que n'arrive le grand & terrible jour du » Seigneur; il réconciliera les pères avec les » enfans, de peur que je ne vienne frapper la » terre d'anathême ».

Les anciens Docteurs Juifs, & les plus habiles d'entre les modernes, comme Maimonide, Aben-Esra, David Kimchi, reconnoissent que l'*Ange de l'alliance* annoncé par *Malachie* est le Messie, & les Juifs étoient persuadés qu'il devoit venir pendant que le second Temple subsisteroit. C'est ce qu'avoit prédit Aggée, c. 2, ℣. 8. « Dans » peu de tems le desiré des nations viendra, » & je remplirai *cette maison* de gloire, dit le » Seigneur »; il parloit du Temple que l'on bâtissoit pour lors; c'est donc de ce même Temple que parloit aussi *Malachie*, en reprochant aux Prêtres Juifs les profanations qui s'y commettoient. *Voyez* Galatin, l. 3, c. 12; l. 4, c. 10 & 11; l. 11, c. 9, &c.

Ainsi les Evangélistes n'ont pas eu tort d'appliquer à Jésus-Christ, & aux circonstances dans lesquelles il est venu, la prophétie de *Malachie*. L'Ange qui annonça au Prêtre Zacharie la naissance de son fils Jean-Baptiste, lui dit: « Il pré» cédera le Seigneur avec l'esprit & avec le » pouvoir d'Elie, pour réconcilier les pères avec » les enfans ». *Luc*, c. 1, ℣. 17. Zacharie lui-même, après la naissance de son fils, se félicite de ce que cet enfant prépare la venue du Seigneur, qui va paroitre comme la lumière du soleil pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres, *ibid.* ℣. 78. C'est une allusion au *soleil de justice* annoncé par *Malachie*; elle fut répétée par Simeon, lorsqu'il tint dans ses bras Jésus enfant, c. 2, ℣. 32. Lorsque Jean-Baptiste eut commencé à prêcher, les Juifs lui envoyèrent demander s'il étoit le Prophète Elie, *Joan.* c. 1, ℣. 21. Jésus-Christ dit en parlant de lui: « Si vous voulez le » recevoir, il est véritablement Elie qui doit ve» nir », *Matt.* c. 11, ℣. 14. Et lorsque Jean-Baptiste eut été mis à mort, le Sauveur répéta la même chose: « Elie est déjà venu, & on ne l'a

» pas connu; mais on l'a traité comme on a » voulu », c. 17, ℣. 14.

En effet, Jésus-Christ a été l'*Ange de l'alliance* que les Juifs attendoient, puisqu'il a établi une nouvelle alliance: il a rempli de gloire le second Temple, puisqu'il y a fait plusieurs miracles, & a révélé les desseins de Dieu. Il a institué un nouveau sacrifice qui est offert chez toutes les nations, & leur a enseigné le culte de Dieu qu'elles ne connoissoient pas. Il a fait cesser les offrandes & les sacrifices des Juifs; *le grand & terrible jour du Seigneur* est arrivé pour eux, lorsque leur république, leur ville, leur Temple ont été détruits par les Romains; alors le Seigneur *a frappé leur terre d'anathême*, puisqu'ils en ont été bannis, & depuis ce tems-là elle est dans un état de dévastation & de ruine. La prophétie de *Malachie* a donc été accomplie dans toutes ses circonstances.

Pour en esquiver les conséquences, les Juifs disent que dans cette prophétie il n'est pas question du second Temple, mais du troisième qui doit être bâti sous le règne du Messie. Nous avons fait voir que l'espérance d'un troisième Temple est une illusion contraire à la lettre même des prophéties. *Voyez* TEMPLE. Ils disent que le Messie n'est pas encore venu, puisqu'Elie n'a pas encore paru. S'il n'est pas venu lui-même, il a paru dans la personne de Jean-Baptiste qui le représentoit. De savoir s'il doit revenir à la fin du monde, c'est une autre question. *Voyez* ELIE. Ils soutiennent que le Messie n'a pas dû abolir la loi de Moïse, ni les sacrifices, puisque le dernier des Prophètes finit ses prédictions en exhortant les Juifs à les observer. Mais il n'a pu leur recommander de l'observer que jusqu'à l'arrivée du Messie; puisque celui-ci est l'Ange de l'alliance, le souverain Maitre que les Juifs attendoient, c'est de lui qu'ils ont dû apprendre si la loi & les sacrifices devoient cesser ou continuer: or il a déclaré formellement qu'ils alloient cesser, & les Prophètes l'avoient déjà prédit d'avance. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

MALADE. Les anciens Juifs ont été persuadés que la guérison des maladies étoit un des principaux signes par lesquels le Messie devoit prouver sa mission; ils se fondoient sur la prophétie d'Isaïe, c. 35, ℣. 4: « Dieu viendra & nous sauvera; alors la vue sera rendue aux aveugles, » l'ouie aux sourds, la parole aux muets, les boiteux marcheront & sauteront de joie ». Il n'est pas nécessaire d'examiner si c'est là le sens littéral de cette prophétie; il nous suffit de savoir que telle étoit l'opinion des Juifs, & qu'ils y persistent encore aujourd'hui. Galatin, l. 8, c. 5.

C'est pour cela même que Jésus-Christ opéra tant de guérisons & n'en refusa jamais aucune; S. Pierre le faisoit remarquer aux Juifs, *Act.* c. 10, ℣. 38, pour leur prouver que Jésus étoit le Messie. Quoique les Evangélistes en aient rapporté un très-grand nombre, ils nous font comprendre qu'ils en ont passé sous silence encore davantage. Saint Marc dit, c. 7, ℣. 56, que « dans toutes les » villes & les villages où Jésus alloit, on exposoit les *malades* dans les rues & dans les places » publiques, qu'on le prioit de permettre qu'ils » touchassent seulement le bord de ses habits, & » que tous ceux qui les touchoient étoient guéris ». S. Luc s'exprime de même, c. 4, ℣. 40.

Au mot GUÉRISON, nous avons fait voir que toutes celles qu'a opéré notre divin Sauveur étoient véritablement surnaturelles, que l'on ne peut y soupçonner de la fraude ou de la collusion, ni des causes naturelles, ni de la magie. Il y a lieu de penser que les *malades* qui avoient ainsi recouvré la santé, crurent en Jésus-Christ, & le reconnurent pour le Messie. Parmi les Juifs qui entendirent la premiere prédication de S. Pierre, il y avoit sans doute un grand nombre de ceux qui avoient été ainsi guéris; c'étoient autant de témoins irréprochables de ce que disoit cet Apôtre; nous ne devons pas être surpris de ce que trois mille se firent baptiser, *Act.* ch. 2, ℣. 41, & de ce que le discours suivant convertit encore cinq mille hommes; leur foi avoit été préparée par les miracles de Jésus-Christ même, desquels ils avoient été ou les objets, ou les témoins.

Ce divin Maitre avoit donné à ses Apôtres l'ordre & le pouvoir de guérir les *malades*, par pur motif de charité, *Matt.* c. 10, ℣. 8; ils en userent à son exemple. Il est dit dans les Actes, c. 5, ℣. 15 & 16, que l'on présentoit à S. Pierre tous les *malades*, non-seulement de Jérusalem, mais des lieux circonvoisins; que tous s'en retournoient guéris, que l'ombre seule de cet Apôtre suffisoit pour leur rendre la santé; c'étoit sous les yeux des Magistrats & des chefs de la Synagogue.

Mais Jésus-Christ avoit aussi recommandé de visiter & de consoler les *malades*; il fait envisager cette œuvre de charité comme un des moyens d'obtenir miséricorde au jugement de Dieu, *Matt.* c. 25, ℣. 36. Ses Apôtres ont répété cette leçon, *I. Thess.* c. 5, ℣. 14, &c.; elle fut exactement pratiquée par les premiers fidèles; leur charité envers les *malades* fut poussée jusqu'à l'héroïsme. Pendant une peste qui ravagea l'Empire Romain l'an 252, & qui dura quinze ans, les Chrétiens se dévouèrent à soigner les *malades*, sans en excepter les Païens, & à donner la sépulture aux morts. Les Prêtres sur-tout & les Diacres se firent remarquer par leur zèle à procurer aux mourans les secours de la religion; plusieurs furent victimes de leur courage & furent honorés comme des Martyrs, pendant que les Païens abandonnoient même leurs parens *malades*, fuyoient au loin & laissoient les cadavres sans sépulture. Eusèbe, l. 7, c. 22; S. Cyprien, *de Mortalitate*; Ponce, *Vie de S. Cyprien*. L'Empereur Julien, ennemi déclaré des Chrétiens, étoit forcé de leur rendre cette justice, & en avoit de la jalousie. Ce phénomène s'est

renouvellé plus d'une fois dans les diverses contrées où le Christianisme s'est établi.

C'est cet esprit de charité, commandé par Jésus-Christ même, qui a fait fonder les hôpitaux dans des tems de calamité, & a inspiré à une multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe le courage de se consacrer pour toute leur vie au service des *malades*. Nous avons fait remarquer ailleurs avec quelle témérité les incrédules de notre siècle ont déprimé & censuré ces établissemens si honorables à la religion, & dont les sages du Paganisme n'ont jamais eu l idée. Les Romains exposoient leurs esclaves, vieux ou *malades*, dans une île du Tibre, & les y laissoient mourir de faim; chez nous, l'on a vu des Reines panser de leurs mains les *malades*, & leur rendre les services les plus bas. *Voyez* HÔPITAUX, HOSPITALIERS, FONDATION.

MALÉDICTION, *Voyez* IMPRÉCATION.

MALÉFICE, pratique superstitieuse employée dans le dessein de nuire aux hommes, aux animaux, ou aux fruits de la terre. On a souvent donné le nom de *maléfice* à toute espèce de magie, & celui de *malfaiteur*, *maleficus*, aux Magiciens en général; mais, en rigueur, le *maléfice* est l'espèce de magie la plus noire & la plus détestable, puisqu'elle a pour but, non de faire du bien à quelqu'un, mais de lui faire du mal; au crime de recourir au Démon, elle réunit celui de la haine & de l'injustice envers le prochain. La malice humaine ne peut aller plus loin que de s'adresser aux puissances de l'enfer pour satisfaire une passion effrénée de haine, de jalousie, de vengeance; mais, à la honte de l'humanité, aucun crime n'est incroyable.

Il ne faut pas confondre les *maléfices* avec les poisons. Il est très-possible de causer des maladies, & même la mort, aux hommes ou aux animaux, par des poisons très-subtils qui agissent sans que l'on s'en apperçoive, & dont l'effet paroit une espèce de magie à ceux qui ont peu de connoissance des causes naturelles. Il est assez probable que plusieurs malfaiteurs, qui ont été punis comme Magiciens, étoient seulement des empoisonneurs, qui, pour causer du mal, n'avoient employé que des drogues. Mais il est prouvé aussi, par le témoignage d'Auteurs instruits & dignes de foi, par les procedures & les arrêts des tribunaux, par la confession même de plusieurs de ces malheureux, qu'ils avoient mis en usage des pratiques impies & diaboliques, qui ne pouvoient produire aucun effet que par l'entremise du Démon; par conséquent, ils avoient ajouté à la malice des empoisonneurs, la profanation, le sacrilege, & une espèce de culte rendu à l'ennemi du salut.

On met à juste titre au rang des *maléfices* les *philtres* que l'un des sexes donne à l'autre pour s'en faire aimer, parce que cela ne se peut pas faire sans déranger les organes & sans troubler la raison des personnes qui en sont l'objet.

Puisque les loix divines & humaines ont décerné des supplices contre les empoisonneurs & les meurtriers, à plus forte raison doit-on sévir avec la dernière rigueur contre ceux qui vont chercher jusques dans les enfers les moyens de nuire à leurs semblables. Quand même leur malice ne pourroit produire aucun effet, quand la confiance qu'ils ont au Démon seroit absolument illusoire, leur crime ne seroit pas moins énorme, puisqu'ils ont eu la volonté de nuire par ce moyen detestable.

Lorsque Constantin porta une loi contre les auteurs des *maléfices*, il excepta les pratiques qui avoient pour but de faire du bien, & non de causer du mal, sans examiner si elles étoient superstitieuses ou non, contraires ou conformes à l'esprit de la religion. D'autres Empereurs ont condamné dans la suite toutes ces sortes de pratiques sans distinction, parce que c'est une vraie magie; l'on ne peut pas compter assez sur la probité de ceux qui l'exercent pour s'assurer qu'ils s'en serviront toujours dans le dessein de faire du bien, & qu'ils ne les employeront jamais dans l'intention de faire du mal.

De même les loix de l'Eglise ont défendu, sous peine d'anathême, toute pratique superstitieuse, quel qu'en soit l'objet ou l'intention, & cette défense a été renouvellée dans plusieurs Conciles. Thiers, *Traité des Superst.* tom. 1, l. 2, c. 5, p. 148. Comme la magie faisoit partie du Paganisme, il n'est pas étonnant qu'elle ait encore régné, même après l'établissement du Christianisme. Un ancien Pénitenciel enjoint sept ans de pénitence, dont trois au pain & à l'eau, à ceux qui se sont servis d'un *maléfice* dans le dessein de causer la mort à quelqu'un, ou d'exciter des tempêtes. Il ne s'ensuit pas de-là que l'on ait cru à l'efficacité de ces pratiques, puisque le Pénitentiel Romain condamne ceux qui y croient, quoiqu'il statue les mêmes peines. *Notes du P. Ménard sur le Sacramtaire de S. Grégoire*, p. 244 & 252.

Au neuvième siècle, Agobard, Archevêque de Lyon, fit un traité *du tonnerre & de la grêle*, dans lequel il attaque la crédulité du peuple qui pense que ce sont les Sorciers qui excitent les orages. Déja l'Auteur des *Questions aux Orthodoxes*, qui a vécu dans le cinquième siècle, avoit combattu cette opinion, & avoit soutenu qu'elle est contraire à l'Ecriture-Sainte. *Quæst.* 31.

Un des *maléfices* les plus célèbres dans l'histoire, est celui dont voulut se servir Robert, Comte d'Artois, pour faire périr le Roi Philippe-le-Bel & la Reine son épouse. Il avoit fait faire leur image en cire, & il falloit que ces figures fussent baptisées avec toutes les cérémonies de l'Eglise; il étoit persuadé qu'en piquant au cœur ces figures magiques, il causeroit des blessures mortelles à ceux qu'elles représentoient. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*

tome 15, *in-12*, p. 428. D'autres personnes considérables ont été accusées du même crime.

Malgré les lumières que les Philosophes se vantent d'avoir répandues dans notre siècle, la croyance aux *maléfices* est encore assez commune parmi les peuples des campagnes. Ils sont persuadés que ceux qu'ils appellent *Sorciers* peuvent faire tomber la grêle & le tonnerre, donner des maladies aux hommes & aux animaux, faire tarir la source du laitage ou le faire tourner, rendre les personnes mariées incapables d'user du mariage, exciter entr'elles une inimitié incurable, &c. Cette fausse croyance donne lieu à plusieurs désordres, elle fait naître des soupçons, des accusations, des haines injustes; elle autorise les époux futurs à prévenir le mariage, sous prétexte de se mettre à couvert des *maléfices*; pour en empêcher les effets, elle fait recourir à la magie, comme s'il étoit permis de faire cesser un crime par un autre crime, &c. Il est donc à propos que les Pasteurs soient instruits & bien convaincus de l'inefficacité des *maléfices* & des autres pratiques superstitieuses, afin qu'ils puissent détromper le peuple & dissiper ses vaines terreurs par les grands principes de la religion.

Les seuls moyens permis de se préserver ou de se délivrer des *maléfices* vrais ou imaginaires, sont les bénédictions, les prières, les exorcismes de l'Eglise, la réception des Sacremens, le saint sacrifice de la messe, le jeûne, l'aumône, les bonnes œuvres, le signe de la croix, la confiance au pouvoir de Jésus-Christ & à l'intercession des Saints. *Voyez* MAGIE.

MAMBRÉ, est le nom d'une vallée très-fertile & fort agréable dans la Palestine, au voisinage d'Hébron, & environ à trente-un milles de Jérusalem. Ce lieu est célèbre dans l'Ecriture-Sainte, par le séjour que le Patriarche Abraham y fit sous des tentes, après s'être séparé de Lot, son neveu, & plus encore par la visite qu'il y reçut de trois Anges qui lui annoncerent la naissance miraculeuse d'Isaac. *Gen.* c. 28.

Le chêne ou le térébinthe sous lequel ce Patriarche reçut les Anges, a été en grande vénération chez les anciens Hébreux; S. Jérôme assure que de son tems, c'est-à-dire, sous le règne de Constance-le-Jeune, on y voyoit encore cet arbre respectable; & si l'on en croit quelques voyageurs, quoique le térébinthe eut été détruit, il en avoit repoussé d'autres de sa souche, que l'on montroit pour marquer l'endroit où il étoit. Les fables que les Rabbins ont forgées sur cet arbre ne valent pas la peine d'être rapportées.

Le respect que l'on avoit pour ce lieu y attira un si grand concours de peuple, que les Juifs, naturellement portés au commerce, y établirent une foire, qui devint fameuse dans la suite. S. Jérôme, *in Jerem.*, c. 31, & *in Zach.*, c. 10, assure qu'après la guerre qu'Adrien fit aux Juifs, on vendit à la foire de *Mambré* un grand nombre de captifs, qu'ils y furent donnés à très-vil prix; ceux qui ne furent point vendus, furent transportés en Egypte, où ils périrent de faim & de misère. Telle étoit l'humanité des Romains; jamais les Empereurs Chrétiens n'ont commis de barbarie semblable.

Les Juifs venoient à *Mambré* pour y célébrer la mémoire de leur père Abraham; les Chrétiens Orientaux, persuadés que celui des trois Anges qui avoit porté la parole à ce Patriarche étoit le Verbe éternel, y alloient avec le respect religieux qui est dû au divin Consommateur de notre foi. Quant aux Païens qui croyoient aux apparitions des Dieux, & qui rapportoient toutes les histoires à leurs préjugés, ils y élévèrent des autels, y placèrent des idoles & y offrirent des sacrifices.

Sozomène, *Hist. Eccl.*, l. 2, c. 4, parlant des fêtes de *Mambré*, dit que ce lieu étoit dans la plus grande vénération, que tous ceux qui le fréquentoient auroient craint de s'exposer à la vengeance divine s'ils l'avoient profané, qu'ils n'osoient y commettre aucune impureté, ni avoir de commerce avec les femmes. Au contraire, Eusèbe, *L.* 3, *de vitâ Constant.*, c. 52, & Socrate, *Hist.*, l. 1, c. 18, disent qu'Eutropia, Syrienne de nation, & mère de l'Impératrice Fausta, ayant vu les superstitions & les désordres qui se commettoient à *Mambré*, en écrivit à l'Empereur Constantin, son gendre, qui ordonna au Comte Acace de faire brûler les idoles, de renverser les autels, & de châtier tous ceux qui dans la suite commettroient quelque impiété sous le térébinthe; qu'il y fit bâtir une Eglise, & ordonna à l'Evêque de Césarée de veiller à ce que toutes choses s'y passassent avec la plus grande décence.

C'est mal à propos qu'un Critique moderne a cru trouver de la contradiction entre ces trois Historiens; les deux derniers parlent de ce qui se faisoit à *Mambré* avant que Constantin n'y eût mis ordre; Sozomène, plus récent, raconte ce qu'on y voyoit depuis que l'Empereur y avoit fait une réforme; il dit précisément la même chose que les deux autres; on peut s'en convaincre en confrontant leur narration.

MAMMILLAIRES, secte d'Anabaptistes formée dans la ville de Harlem, en Hollande, on ne sait pas en quel tems. Elle doit son origine à la liberté que se donna un jeune homme de mettre la main sur le sein d'une fille qu'il vouloit épouser. Cette action ayant été déférée au consistoire des Anabaptistes, les uns soutinrent que le jeune homme devoit être excommunié; d'autres ne jugèrent pas la faute assez grave pour mériter une excommunication. Cela causa une division entr'eux; les plus sévères donnèrent aux autres le nom odieux de *Mammillaires*. Cela ne marque pas qu'il y ait beaucoup d'union, de charité & de bon sens parmi les Anabaptistes.

MAMMONA, terme syriaque qui signifie l'ar-

gent, la monnoie, les richesses; il est dérivé de *man*, *mon*, compte ou nombre. Dans S. Matthieu, c. 6, ℣. 24, Jésus-Christ dit que l'on ne peut servir Dieu & les richesses, *mammanæ*.

Dans S. Luc, c. 16, ℣. 9, le Sauveur, après avoir cité l'exemple d'un économe infidèle, qui se fit des amis en leur remettant une partie de ce qu'ils devoient à son maître, dit à ses auditeurs: « faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité », *de mammonâ iniquitatis*. De-là plusieurs incrédules ont conclu que Jésus-Christ proposoit un fort mauvais exemple & donnoit une leçon pernicieuse, en conseillant aux Juifs de se faire des amis avec les richesses acquises injustement, comme s'il étoit permis de faire l'aumône du bien d'autrui.

Mais est-il bien décidé que *mammona iniquitatis* signifie des richesses acquises injustement? Il désigne évidemment des richesses fausses & trompeuses, de la monnoie de mauvais aloi, puisque Jésus-Christ les oppose aux vraies richesses: *quod verum est quis credet vobis?* En hébreu, en syriaque & en arabe, le même terme signifie *vrai* & *vérité*, *juste* & *justice*, parce que la justice ne trompe point. *Ps.* 84, ℣. 11: « La miséricorde & la justice, » *veritas*, se sont rencontrées, l'équité & la paix » se sont embrassées », &c.

Il est d'ailleurs évident que l'on ne doit pas insister sur toutes les circonstances de la parabole dont Jésus-Christ se sert; l'économe infidèle ne possédoit point de richesses, puisqu'il faisoit une remise aux débiteurs de son maître, afin qu'ils le reçussent chez eux lorsqu'il seroit privé de son administration. Le dessein du Sauveur étoit d'inspirer aux hommes le détachement des biens de ce monde, à plus forte raison de les détourner de toute injustice, soit dans l'acquisition, soit dans l'usage des richesses.

MANDAÏTES, ou Chrétiens de S. Jean. C'est une secte de Païens plutôt que de Chrétiens qui est répandue à Bassora, dans quelques endroits des Indes, dans la Perse & dans l'Arabie, dont l'origine & la croyance ne sont pas trop connues.

Quelques Ecrivains ont pensé que dans l'origine c'étoient des Juifs qui avoient habité le long du Jourdain, pendant que S. Jean y donnoit le Baptême, qui avoient continué de pratiquer cette cérémonie tous les jours; ce qui les fit nommer *Hémérobaptistes*, & qu'après la conquête de la Palestine par les Mahométans, ils s'étoient retirés dans la Chaldée & sur le golfe Persique; c'est ainsi que d'Herbelot les a représentés dans sa Bibliothèque Orientale; mais cette conjecture n'est appuyée d'aucune preuve. Dans la réalité, ces sectaires ne sont ni Chrétiens, ni Juifs, ni Mahométans.

Chambers dit que tous les ans ils célèbrent une fête de cinq jours, pendant lesquels ils vont recevoir de la main de leurs Evêques le Baptême de S. Jean; que leur Baptême ordinaire se fait dans les fleuves & les rivières, & seulement le Dimanche; que c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Chrétiens de Saint-Jean*. Mais on sait que de tout tems les Orientaux ont regardé les ablutions comme une cérémonie religieuse & un symbole de purification, que chez les Païens le Dimanche étoit le *jour du soleil*. Jusques-là nous ne voyons chez les *Mandaïtes* aucune marque de Christianisme, & c'est abuser du terme que de nommer *Evêques* les ministres de leur religion.

Dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 12, *in-4°.*, p. 16, & tome 17, *in-12*, p. 23, M. Fourmont l'aîné dit que cette secte se donne une origine très-ancienne, & la fait remonter jusqu'à Abraham; que de tems immémorial elle a eu des simulacres, des arbres & des bois sacrés, des temples, des fêtes, une hiérarchie, un culte public, même une idée de la résurrection future. Voilà des signes très-évidens de Polythéisme & d'idolâtrie, & non de Judaïsme ou de Christianisme. Les Astrologues, qui dominoient chez les *Mandaïtes*, forgeoient des dogmes, ou les rejettoient, selon leurs calculs astronomiques. Les uns soutenoient que la résurrection devoit se faire au bout de neuf mille ans, parce qu'ils fixoient à ce tems la révolution des globes célestes; d'autres ne l'attendoient qu'après trente-six mille quatre cens vingt-six ans. Plusieurs admettoient dans le monde, ou dans les mondes, une espèce d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits. Toutes ces idées étoient communes chez les anciens Chaldéens.

On ajoute que les *Mandaïtes* font une mention honorable de S. Jean-Baptiste, qu'ils le regardent comme un de leurs Prophètes, & prétendent être ses disciples, que leur liturgie & leurs autres livres parlent du Baptême & de quelques autres Sacremens qui ne se trouvent que chez les Chrétiens. Si M. Fourmont avoit exécuté la promesse qu'il avoit faite de nous donner une notice des livres de cette secte, qui sont à la Bibliothèque du Roi, & qui sont écrits en vieux Chaldéen, nous la connoitrions mieux. Mais ni cet Académicien, ni Fabricius, qui parle des chrétiens de S. Jean, *Salut. lux Evang.*, p. 110 & 119, ne nous apprennent point si ces prétendus Chrétiens ont pour principal objet de leur culte, les astres; si, par conséquent, ce sont des vrais *Sabiens* ou *Sabaïtes*, comme on le prétend. Il y a une homélie de S. Grégoire de Nazianze, contre les *Sabiens*; l'Alcoran parle aussi de cette secte, & Maimonide en a souvent fait mention; mais sous le nom de *Sabiens* ou *Zabiens*, ce dernier entend les idolâtres en général: nous ne savons donc pas s'il faut appliquer aux *Mandaïtes* en particulier ce que disent ces divers Auteurs, puisque le culte des astres a été commun à tous les peuples idolâtres. Le savant Assemani pense, d'après Maracci, que les *Mandaïtes* sont de vrais Païens, qu'ils ont pris quelques opinions des Manichéens, qu'ils n'ont em-

prunté des Chrétiens que le culte de la croix, & que c'est ce qui leur a fait donner le nom de Chrétiens. *Biblioth. Orient.*, tome 4, p. 609. *Voyez* ASTRES, PAGANISME, SABAÏSME.

MANES, ames des morts. L'inscription, *diis manibus*, que les Païens gravoient indistinctement sur tous les tombeaux, démontre qu'ils plaçoient au rang des *Dieux* des morts qui souvent avoient été très-vicieux, & qu'ils rendoient les honneurs divins à des personnages qui avoient plutôt mérité que leur mémoire fût flétrie.

A la vérité, les Romains n'accordoient les honneurs de l'apothéose qu'aux Empereurs; c'étoit à eux seuls que l'on bâtissoit des temples, & que l'on rendoit un culte public; mais chaque particulier avoit le droit d'honorer de même chez lui tous les morts qui lui avoient été chers: Cicéron, dans son ouvrage intitulé *Consolation*, nous apprend qu'il avoit fait bâtir une chapelle aux *manes* de Tullia sa fille. Dans le vestibule de toutes les maisons considérables, il y avoit un autel consacré aux *Dieux Lares*, que l'on croyoit être les ames des ancêtres de la famille.

Pour excuser cette conduite, quelques-uns de nos Philosophes ont dit qu'en donnant aux ames des morts le nom de *Dieux*, les Païens entendoient seulement qu'elles étoient dans un état de béatitude; que par la mort du corps elles avoient acquis un pouvoir & des connoissances supérieures à celles des mortels; qu'elles pouvoient, par conséquent, les instruire & les aider; c'est pour cela qu'on leur rendoit des honneurs & qu'on les invoquoit, à-peu-près comme nous en agissons à l'égard des Saints.

Cette comparaison n'a aucune justesse. 1°. Les honneurs que l'on rendoit aux Empereurs divinisés étoient précisément les mêmes que ceux que l'on accordoit aux *grands Dieux*, aux Dieux du premier rang; les uns & les autres avoient des temples, des autels, des fêtes, des colléges de Prêtres, & l'on ne fait pas jusqu'à quel point les particuliers superstitieux pouvoient impunément porter le culte qu'ils rendoient à leurs ancêtres. On fait qu'aujourd'hui à la Chine le culte religieux est à-peu-près réduit à ce seul objet. C'étoit dégrader la Divinité que de confondre ainsi son culte avec celui des hommes ou des *manes*.

2°. Il étoit absurde de supposer dans l'état de béatitude des morts qui ne l'avoient pas mérité, & que l'on auroit dû croire plutôt tourmentés dans les enfers par les furies. On ne pouvoit donner aux vivans une leçon plus pernicieuse que de leur persuader que la vertu n'étoit pas nécessaire pour être heureux après la mort. Nous ne voyons plus à quoi servoit l'enfer, décrit par les Poëtes, si ce n'est tout au plus à punir les fameux scélérats qui avoient inspiré de l'horreur par leurs crimes.

3°. Rien n'étoit plus inconséquent que les idées des Païens touchant l'état des morts & le séjour des ames. L'inscription, *sit tibi terra levis*, gravée sur les tombeaux, supposoit que l'ame du mort y étoit renfermée. Pouvoit-on attribuer beaucoup de puissance à un mort, quand on craignoit qu'il ne fût écrasé sous le poids de la terre qui le couvroit? Le croyoit-on fort heureux, quand on pensoit qu'il avoit besoin de nourriture, qu'il pouvoit être attiré par l'odeur des victimes, des mets, des libations qu'on lui offroit? Les Poëtes semblent ne placer dans l'Elysée que les ames des héros; pour celles des hommes du commun, soit vertueux, soit vicieux, on ne fait pas trop ce qu'elles devenoient.

On supposoit d'abord que les bonnes ames des ancêtres habitoient avec leur famille & la protégeoient; que celles des méchans, que l'on appelloit *larves* ou fantômes, étoient errantes sur la terre, où elles venoient effrayer & inquiéter les vivans. Cette opinion devoit donner une bien mauvaise idée de la justice divine. Les cérémonies nocturnes que l'on employoit pour les appaiser, les menaces que faisoient des personnes passionnées de venir après leur mort tourmenter leurs ennemis, devoient être pour les Païens un sujet continuel de crainte & d'inquiétude; ils étoient toujours dans la même agitation que les esprits foibles & peureux éprouvent parmi nous.

De-là il résulte que la croyance de l'immortalité des ames n'avoit presque aucune influence sur les mœurs des Païens; elle ne servoit qu'à troubler leur repos. Il étoit donc fort nécessaire que Dieu nous éclairât sur ce point très-important par les lumières de la révélation; ce que nous en apprennent les livres saints est, à tous égards, plus raisonnable, plus consolant, plus propre à nous rendre vertueux que tout ce qu'en ont dit les Philosophes: ceux-ci n'en savoient pas plus que le peuple sur l'état des ames après la mort.

Il n'est pas besoin d'une longue discussion pour montrer que le culte rendu aux Saints dans le Christianisme, n'est sujet à aucun des inconvéniens que nous reprochons au culte des *manes*. Nous ne plaçons au rang des bienheureux que des personnages qui ont édifié le monde par des vertus héroïques, & dont la sainteté a été prouvée par des miracles; nous ne leur rendons pas le même culte qu'à Dieu, puisque nous ne leur attribuons point d'autre pouvoir que d'intercéder pour nous auprès de lui: ce que la foi nous en apprend ne peut nous causer ni crainte, ni inquiétude, mais plutôt la confiance en Dieu & la tranquillité.

On n'apperçoit chez les Patriarches, ni chez les Juifs, aucun des abus que les Païens pratiquoient à l'égard des morts; il étoit sévèrement défendu aux Juifs d'évoquer & d'interroger les morts, *Deut.* c. 18, ℣. 11, & de leur faire des offrandes, c. 26, ℣. 14. Celui qui avoit touché un cadavre étoit censé impur. Tobie dit à son fils;

fils : « Mangez votre pain avec les pauvres, & » couvrez leur nudité de vos vêtemens ; placez » votre nourriture sur la sépulture du juste, & » ne la mangez pas avec les pécheurs ». *Tob.* c. 4, ℣. 17. Il n'est pas question là d'une offrande faite au mort, mais d'une aumône faite aux pauvres à l'intention du mort. *Voyez* MORTS, ÉVOCATION.

Il est toujours utile de comparer les erreurs des nations païennes avec les idées plus justes qu'ont eues les peuples éclairés par la révélation ; si les incrédules avoient pris cette peine, ils auroient été moins téméraires. Il y a dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 1, *in*-12, p. 33, une bonne dissertation sur les *Lemures*, *Manes*, ou ames des morts ; on peut consulter encore Windet, *de vitâ functorum statu*. *Voyez* NÉCROMANCIE.

MANICHÉISME, systême de Manès, hérésiarque du troisième siècle, qui admettoit deux principes créateurs ou formateurs du monde, l'un bon & auteur du bien, l'autre mauvais & cause du mal ; c'est ce que l'on appelle autrement le *Dualisme* ou le *Dithéisme*. Ce systême, tout absurde qu'il est, a duré si long-tems, a pris tant de formes différentes, a trouvé tant de défenseurs, a été attaqué par des hommes si célèbres, que nous ne pouvons nous dispenser de l'examiner avec soin. Nous considérerons, 1°. l'origine du *Manichéisme* ; 2°. les erreurs qu'il renfermoit ; 3°. ses progrès & sa durée. 4°. Nous prouverons qu'il est absurde à tous égards, & qu'il ne peut résoudre aucune difficulté. 5°. Nous verrons comment il a été attaqué dans ces derniers tems. 6°. Nous montrerons qu'il a été mieux réfuté par les Pères de l'Eglise que par les Philosophes. 7°. Nous examinerons l'apologie que Beausobre a voulu en faire.

I. *Origine du Manichéisme.* On conçoit d'abord que c'est la difficulté de concilier l'existence du mal avec la bonté du Créateur, qui a conduit les raisonneurs à supposer deux principes éternels, dont l'un a produit le bien, l'autre a fait le mal. Il seroit difficile de savoir quel a été le premier auteur de cette doctrine impie, qui a été suivie par la plupart des Philosophes Orientaux, sur-tout par ceux de la Perse que l'on a nommés les *Mages*. La révélation nous en fait assez sentir l'absurdité, en nous apprenant qu'un seul Dieu tout-puissant a créé toutes choses. Dieu dit souvent aux Juifs : « C'est moi qui donne la vie & la mort, qui » frappe & qui guéris ». *Deut.*, c. 32, ℣. 39, &c. Il dit par Isaïe : « C'est moi qui ai créé la lumière » & les ténèbres, qui donne la paix & qui fais » les maux », c. 45, ℣. 7. Ces paroles sont adressées à Cyrus, près d'un siècle avant sa naissance, comme si Dieu avoit voulu le tenir en garde contre les leçons des Mages qui furent ses maîtres. Tobie, transporté dans le voisinage de la Perse, disoit de même : « C'est vous, Seigneur, qui affligez » & qui sauvez, qui conduisez au tombeau & » qui en retirez », c. 13, ℣. 2. Mais les Philosophes ne pouvoient comprendre comment un Dieu bon a pu faire le mal.

Manès naquit dans la Perse l'an 240. Selon les Auteurs Ecclésiastiques, il fut acheté, dans son enfance, par une veuve fort riche, qui le fit instruire avec soin ; il lut les livres d'un Arabe nommé Scythien, ou d'un disciple de celui-ci nommé Buddas, & y puisa son systême ; Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 22. Mais selon les Historiens Orientaux, Manès étoit Mage d'origine, & avoit été élevé dans la religion de Zoroastre ; il fut instruit dans toutes les sciences cultivées par les Mages ; il possédoit la géométrie, l'astronomie, la musique, la médecine, la peinture, & se distingua par ces divers talens. Il embrassa le Christianisme dans l'âge mûr, il lut l'Ecriture-Sainte ; on prétend même qu'il fut élevé au sacerdoce ; il entreprit de réformer tout-à-la-fois la doctrine des Mages & celle des Chrétiens, ou de concilier ensemble ces deux religions : lorsqu'on s'apperçut qu'il altéroit la foi chrétienne, il fut chassé de l'Eglise. *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 56, *in*-12, p. 336 & suiv. Mais S. Cyrille de Jérusalem, qui écrivoit soixante-dix ans seulement après Manès, ne convient point que cet hérésiarque ait jamais été Chrétien. *Catech.* 6, note 26 de Grandcolas.

Manès ne fut donc pas créateur du systême des deux principes. Si nous en croyons Plutarque, cette doctrine remonte à la plus haute antiquité, & se retrouve chez toutes les nations. Dans son traité d'*Isis & d'Osiris*, Plutarque attribue le *Dualisme*, non-seulement aux Perses, aux Chaldéens, aux Egyptiens, & au commun des Grecs, mais aux Philosophes les plus célèbres, tels que Pythagore, Empedocles, Héraclite, Anaxagore, Platon & Aristote.

Spencer, dans sa dissertation *de hirco emiss.* c. 19, sect. 1, en parle comme Plutarque. « Les » Egyptiens, dit-il, appelloient le Dieu bon *Osiris*, » & le mauvais Dieu *Typhon*. Les Hébreux su» perstitieux ont donné à ces deux principes les » noms de *Gad* & de *Méni*, la bonne & la mau» vaise fortune ; & les Perses ont appellé le » premier *Oromasde*, ou plutôt *Ormuzd*, & le » second *Ahriman*. Les Grecs avoient de même » leurs bons & leurs mauvais Démons ; les Ro» mains leurs *Joves* & leurs *Véjoves*, c'est-à-dire, » des Dieux bienfaiteurs & des Dieux malfaisans. » Les Astrologues exprimèrent le même sentiment » par des signes ou des constellations, les uns » favorables & les autres malignes ; les Philosophes » par leurs principes contraires ; en particulier, » les Pythagoriciens par leur *Monade* & leur » *Diade*, &c. ».

Windet, dans sa dissert. *de vitâ functorum statu*, p. 15 & suiv., fait la même remarque, & dit que l'on découvre des vestiges de ce systême dans tout l'Orient, jusqu'aux Indes & à la Chine.

Beausobre, dans son *Histoire critique de Manichée & du Manichéisme*, a cité ces Auteurs, & semble être de leur avis.

Il nous paroît que tous ces Savans ont abusé de leur érudition. Ils n'ont pas mis assez de différence entre ceux qui ont admis deux principes éternels actifs, & ceux qui ont envisagé la matière éternelle comme un principe passif, entre ceux qui ont supposé deux principes incréés & indépendans l'un de l'autre, & ceux qui les ont considérés comme des êtres produits & secondaires, subordonnés à une cause première & unique. Or, selon Plutarque lui-même, les Egyptiens admettoient un Dieu suprême & créateur, qu'ils nommoient *Cneph* ou *Cnuphis*, & leur fable sur *Osiris* & *Typhon* n'a pas un sens fort clair. Zoroastre, dont nous avons à présent les ouvrages, enseigne que le bon & le mauvais principe ont été produits par *le tems sans bornes* ou par l'Eternel. *Zend Avesta*, tome 1, 2e part., p. 414; tome 2, p. 343 & 344. Dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 69, *in*-12, p. 123, M. Anquetil s'est attaché à faire voir que Zoroastre admettoit la création proprement dite.

On ne prouvera jamais que les Hébreux aient pris la bonne & la mauvaise fortune pour deux personnages éternels, indépendans & créateurs; ce n'est point là non plus l'opinion des Astrologues qui ont distingué de bonnes ou de mauvaises influences des étoiles & des planètes.

Nous avouons que les Païens en général ont honoré des Dieux malfaisans; mais ils croyoient aussi que le même Dieu envoyoit tantôt des bienfaits à un peuple pour récompenser sa piété, & tantôt des malheurs, pour se venger d'une offense. Le même Jupiter, auquel on attribuoit une victoire gagnée, étoit aussi armé de la foudre pour faire trembler les hommes. Homère suppose que devant le palais de Jupiter il y a deux tonneaux dans lesquels ce Dieu puise alternativement les biens & les maux qu'il verse sur la terre; voilà son principal emploi. Les Grecs & les Romains pensoient que les divinités infernales ne pouvoient affliger les hommes qu'autant que Jupiter le leur permettoit. Ce n'est point là le systême des *Dualistes.* Voilà pourquoi Fauste le Manichéen nioit formellement que l'opinion de sa secte, touchant les deux principes, fût venue des Païens. S. Aug. *contrà Faustum*, l. 20, c. 3. Les incrédules sont-ils bien fondés à soutenir que parmi nous le peuple est *Manichéen*, parce qu'il attribue souvent au Démon les malheurs qui lui arrivent?

Quant aux Philosophes, tels que Pythagore & Platon, un savant Académicien a fait voir qu'ils admettoient en effet deux principes éternels de toutes choses, Dieu & la matière, & qu'ils supposoient dans celle-ci une ame distinguée de Dieu; mais il observe qu'il y avoit plusieurs différences entre leur systême & celui des Mages, & que les Académiciens, les Epicuriens & d'autres sectes ne suivoient ni Pythagore, ni Platon. *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 50, *in*-12, p. 355 & 377. Nous ne voyons pas non plus le Dualisme soutenu dans les Schasters des Indiens, ni dans le Chou-King des Chinois. Ce n'est donc pas un systême aussi répandu que le supposent Beausobre, Windet, Spencer & d'autres Critiques.

Il faut avouer qu'avant Manès, Basilide, Valentin, Bardesanes, Marcion & les autres Gnostiques du second siècle l'avoient adopté; & il est probable que tous l'avoient pris dans la même source, chez les Mages de la Perse, & chez les autres Philosophes Orientaux. Mais il paroît qu'ils y avoient changé un point essentiel, & qu'ils n'admettoient pas, comme Zoroastre, que les deux principes eussent été créés par l'Eternel; ils semblent les avoir supposés tous deux éternels & incréés.

Quoi qu'il en soit, Manès, pour séduire les Chrétiens, & les amener à ses sentimens, chercha dans l'Ecriture-Sainte tout ce qui lui parut propre à les confirmer. Il vit que le Démon y est appellé la puissance des ténèbres, le prince de ce monde, le père du mensonge, l'auteur du péché & de la mort; il conclut que c'étoit là le mauvais principe qu'il cherchoit. L'Evangile dit qu'un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, que le Démon est toujours menteur comme son père, *Joan.*, c. 8, ℣. 44. Donc, dit Manès, Dieu ne peut être le père ni le créateur du Démon. Il crut appercevoir beaucoup d'opposition entre l'ancien & le nouveau Testament; il soutint que ces deux loix ne pouvoient pas être l'ouvrage du même Dieu. Jésus-Christ avoit promis à ses Apôtres l'Esprit *Paraclet*, ou Consolateur: c'est moi, dit Manès, qui suis cet envoyé du Ciel; & il commença de prêcher.

Un des premiers adversaires qu'il rencontra, fut Archelaüs, Evêque de Charcar ou Cascar, dans la Mésopotamie. Celui-ci étant entré en conférence avec Manès, vers l'an 277, lui prouva qu'il n'étoit point envoyé de Dieu, qu'il n'avoit aucun signe de mission, que sa doctrine étoit directement contraire à l'Ecriture-Sainte, & absurde en elle-même. Les actes de cette conférence sont encore existans; ils ont été publiés par Zacagni, *Collectan. monum. vet. Eccl. Græcæ & Latinæ*, *in*-4°., *Romæ*, 1698. C'est de ces actes que Socrate avoit tiré ce qu'il dit de Manès & de ses sentimens. S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.* 6; & S. Epiphane, *Hær.* 26, paroissent aussi les avoir consultés. Beausobre a voulu très-mal-à-propos révoquer en doute l'authenticité de ce monument, parce qu'il renferme des choses opposées à ses idées; mais si les raisons qu'il y oppose étoient solides, il n'y auroit pas un seul livre ancien duquel on ne pût contester l'authenticité. Manès confondu fut obligé de s'éloigner & de repasser dans la Perse. Les uns disent que Sapor le fit mourir, d'autres prétendent que ce fut Varane Ier, ou Varane II, successeurs de

Sapor. Mais il laissa des disciples qui eurent plus de succès que lui ; ils allèrent en Egypte, en Syrie, au fond de la Perse & dans l'Inde, porter la doctrine de leur Maître.

II. *Erreurs enseignées par les Manichéens.* Les disciples de *Manès* ne s'astreignirent point à suivre sa doctrine en toutes choses ; chacun d'eux l'arrangea selon son goût, & de la manière qui lui sembla la plus propre à séduire les ignorans : Théodoret a compté plus de soixante-dix sectes de *Manichéens*, qui, réunis dans la croyance des deux principes, ne s'accordoient ni sur la nature de ces deux êtres, ni sur leurs opérations, ni sur les conséquences spéculatives ou morales qu'ils en tiroient. Cette remarque est essentielle. Comme les Gnostiques étoient aussi divisés en plusieurs sectes, & que la plupart se réunirent aux Manichéens, on ne doit pas être étonné de la multitude des erreurs qu'ils rassemblèrent : dès le troisième siècle, plusieurs de ces partis furent nommés *Brachites ;* ce nom peut signifier vil & méprisable.

Par la formule de rétractation que l'on obligeoit les Manichéens de faire, lorsqu'ils revenoient à l'Eglise Catholique, on voit quelle étoit leur croyance ; Cotelier l'a rapportée, tome 1 des Pères apostoliques, p. 543 & suiv. Ce sont les mêmes erreurs que Manès avoit soutenues dans sa conférence avec Archelaüs. Selon leur opinion, les ames ou les esprits sont une émanation du bon principe qu'ils regardoient comme une lumière incréée, & tous les corps ont été formés par le mauvais principe qu'ils nommoient Satan, & la puissance des ténèbres. Ils disoient qu'il y a des portions de lumière renfermées dans tous les corps de la nature, qui leur donnent le mouvement & la vie ; qu'ainsi tous les corps sont animés ; que ces ames ne peuvent se réunir au bon principe que quand elles ont été purifiées par différentes transmigrations d'un corps dans un autre : conséquemment ils nioient la résurrection future & les supplices de l'enfer. Ils faisoient contre l'histoire de la création une multitude d'objections que les incrédules répètent encore aujourd'hui, & ils expliquoient la formation d'Adam & d'Eve d'une manière absurde.

Comme, selon leur sentiment, les ames ou les portions de lumière, se trouvoient par la génération plus étroitement unies à la matière qu'auparavant, ils condamnoient le mariage, parce qu'il n'aboutit, disoient-ils, qu'à perpétuer la captivité des ames. Mais on les accusa de se permettre toutes les turpitudes que peut inspirer la passion de la volupté, & que l'on avoit déjà reprochées aux Gnostiques ; c'est l'écueil dans lequel sont tombées toutes les sectes qui ont osé réprouver l'union légitime des deux sexes.

Puisqu'ils croyoient les plantes & les arbres animés, c'étoit un crime, suivant eux, de cueillir un fruit, ou de couper un brin d'herbe ; mais ils se permettoient de manger ce qui avoit été cueilli, coupé ou arraché par d'autres, pourvu qu'ils fissent profession de détester ce crime prétendu. Quelques-uns d'entr'eux jugèrent au contraire qu'ils faisoient une bonne œuvre, en délivrant ainsi une ame des liens qui l'attachoient à la matière. Par la même raison, ils auroient dû approuver l'action de tuer les animaux, & même l'homicide ; mais quels hérétiques ont jamais raisonné conséquemment ?

Il paroît qu'ils regardoient la personne du Verbe divin, ou plutôt l'ame de Jésus-Christ, comme une portion de la lumière divine, semblable en nature aux autres ames, quoique plus parfaite ; ainsi leur doctrine, touchant le mystère de la Sainte-Trinité, n'étoit rien moins qu'orthodoxe. Ils soutenoient que le Fils de Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence ; que sa naissance, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, son ascension, n'avoient été qu'apparentes : ainsi l'avoient déjà soutenu plusieurs anciens hérétiques. Conséquemment les Manichéens ne rendoient aucun culte à la croix ni à la Sainte Vierge ; ils prétendoient que l'ame de Jésus-Christ s'étoit réunie au soleil, & que celles des élus s'y réunissoient de même ; c'est pour cela qu'ils honoroient le soleil & les astres, non-seulement comme le symbole de la lumière éternelle, & comme le séjour des ames pures, mais comme la substance de Dieu même.

Comme ils prétendoient que les ames se purifioient par des transmigrations, l'on ne voit pas quelle vertu ils pouvoient attribuer au Baptême, ni aux autres Sacremens : aussi employoient-ils d'autres cérémonies faites par leurs élus ou leurs prétendus Evêques, auxquelles ils attribuoient le pouvoir d'effacer tous les péchés ; ils furent aussi accusés de pratiquer une espèce d'Eucharistie abominable. Beausobre soutient que c'est une calomnie ; mais les preuves qu'il en apporte ne sont pas fort convaincantes. Il ne réussit pas mieux à les justifier contre l'accusation de magie que l'on a souvent renouvellée. Mosheim soutient que cette pratique détestable étoit une conséquence inévitable des principes des Manichéens. *Instit. Hist. Christ.* 2e part., c. 5, p. 351.

Ils avouoient que Jésus-Christ a donné aux hommes une loi plus parfaite que l'ancienne ; ils s'attachoient même à décrier toutes les loix & les institutions de Moïse, à noircir toutes les actions des personnages de l'ancien Testament, à trouver des contradictions entre celui-ci & l'Evangile. C'est ce qu'avoient déjà fait avant eux Basilide, Carpocrate, Apellès, Cerdon & Marcion. S. Aug. *contrà advers. legis & Proph.*, l. 2, c. 12, n. 39. Les Manichéens n'avoient pas plus de respect pour les Saints du Christianisme, ni pour leurs images, que pour ceux de l'ancienne loi ; mais ils élevoient jusqu'aux nues, & respectoient à l'excès leurs propres Docteurs. Ils altéroient à leur gré le texte des Evangiles & des Epitres de S. Paul ; ils sou-

tenoient que les passages de ces livres qu'on leur opposoit avoient été corrompus; ils composèrent un nouvel Evangile & d'autres livres, & ils les mirent entre les mains de leurs prosélytes, ou du moins ils adoptèrent des livres apocryphes que d'autres avoient forgés.

Toutes ces impiétés auroient révolté les hommes de bon sens, si on les leur avoit présentées à découvert; mais aucune secte d'hérétiques n'a su aussi-bien déguiser sa doctrine, & ménager la crédulité de ceux qu'elle vouloit séduire, que celle des Manichéens. Pour en imposer aux Catholiques, ils affectoient de se servir des expressions de l'Ecriture-Sainte, & des termes usités dans l'Eglise. Ils faisoient semblant d'admettre le Baptême, & par-là ils entendoient Jésus-Christ qui a dit: *Je suis une source d'eau vive;* de recevoir l'Eucharistie, & c'étoient les paroles de Jésus-Christ, qui sont le pain de vie; d'honorer la croix, & c'étoit encore Jésus-Christ étendant les bras; d'honorer *la mère de Dieu*, & ils désignoient ainsi la Jérusalem céleste; de respecter S. Paul & S. Jean, mais ils donnoient ce nom à deux personnages de leur secte, &c. Ils flattoient leurs Disciples, en leur mettant entre les mains les livres saints accommodés à leur doctrine, & en blâmant les Pasteurs de l'Eglise Catholique, qui en défendoient, disoient-ils, la lecture au peuple. Manès n'étoit peut-être pas l'auteur de toutes ces fourberies; mais ses sectateurs en firent souvent usage.

Un de leurs Docteurs, nommé Aristocrite, enseignoit qu'au fond les religions païenne, juive, chrétienne, convenoient dans le principe & dans les dogmes, qu'elles ne différoient que dans les termes & dans quelques cérémonies. Par-tout, disoit-il, on croit un Dieu suprême & des esprits inférieurs; par-tout des récompenses & des peines dans une autre vie; par-tout on voit des temples, des sacrifices, des sacremens, des prières, des offrandes, &c.; il n'est question que d'en bien prendre le sens. Cet artifice a été mis en usage par plusieurs autres hérétiques.

Les Manichéens, poursuivis & punis dès leur naissance, se crurent la dissimulation, le mensonge, le parjure, les fausses professions de foi permises. Quelques-uns eurent l'audace d'accuser Jésus-Christ de cruauté, parce qu'il a dit: « Si quelqu'un me » renie devant les hommes, je le renierai devant » mon Père ». Ils soutinrent que ces paroles avoient été fourrées dans l'Evangile.

Ajoutons à ces supercheries l'affectation d'une morale austère & d'une vie mortifiée, un extérieur modeste & composé, une adresse singulière à travestir & à décrier la doctrine, la conduite, les mœurs du Clergé Catholique, l'attention de ménager & de concilier les différentes sectes séparées de l'Eglise; nous ne serons plus surpris de voir le *Manichéisme* faire des progrès rapides. Ce n'est pas la seule fois que ce manège des hérétiques ait réussi. S. Augustin, malgré la pénétration de son génie, fut pris à ce piége dans sa jeunesse; mais détrompé par la lecture des livres saints, il attesta qu'il avoit embrassé le *Manichéisme* sans le connoître parfaitement, moins par conviction que par le plaisir de contredire & d'embarrasser les Catholiques, parce que les coryphées de la secte flattoient sa vanité & le combloient d'éloges, lorsqu'il avoit paru vaincre dans la dispute. Aussi trouvèrent-ils en lui, après sa conversion, un adversaire redoutable qui ne cessa de les démasquer & de les confondre.

Beausobre a cependant trouvé bon de contester & de pallier la plupart des erreurs attribuées aux Manichéens; il accuse les Pères de l'Eglise de les avoir exagérées par un faux zèle, & pour se ménager le droit de persécuter ces hérétiques. Par la même raison, les Pères ont sans doute aussi calomnié les différentes sectes de Gnostiques avec lesquelles les Manichéens se sont alliés. Mais à qui devons-nous plutôt nous fier, aux Pères de l'Eglise qui ont conversé avec les Manichéens, qui ont lu leurs livres, qui leur ont fait abjurer leurs erreurs, lorsqu'ils se sont convertis; ou à un Protestant, qui n'a eu aucun de ces moyens pour les connoître, & qui se trouve intéressé à les justifier pour l'honneur de sa propre secte?

Comme les Protestans ont voulu se donner pour prédécesseurs les sectaires du douzième & du treizième siècle, dont plusieurs étoient Manichéens, il a bien fallu prendre le parti de ces derniers contre l'Eglise Catholique. Ces hérétiques rejettoient les Sacremens, le culte de la Sainte Vierge, des Saints, de la Croix, des Images, aussi-bien que les Protestans; voilà, selon ceux-ci, des témoins de la vérité qui remontent jusqu'au troisième siècle, & en les réunissant aux Gnostiques, nous parviendrons au tems des Apôtres. Mais les Apôtres ont condamné les Gnostiques: donc ils ont proscrit d'avance les Manichéens & toute leur postérité jusqu'à la fin des siècles. En rejettant les dogmes & les pratiques dont nous venons de parler, les Manichéens ont déclaré la guerre à l'Eglise Catholique: donc ces dogmes & ces pratiques étoient établis dans l'Eglise au troisième siècle; ce ne sont pas des inventions nouvelles, comme les Protestans ont voulu le persuader. Les Manichéens ne vouloient honorer ni la Sainte Vierge, ni la Croix, parce qu'ils nioient la réalité de l'incarnation & de la rédemption; en rejettant nos Sacremens, ils y substituoient d'autres cérémonies. Les Protestans voudroient-ils signer la même profession de foi?

III. *Progrès & durée du Manichéisme.* On sait que les Perses étoient ennemis jurés de l'Empire Romain: le *Manichéisme*, né dans la Perse, ne pouvoit manquer d'être odieux aux Empereurs; ils le regardèrent comme un rejetton de la religion des Mages. Dioclétien ne fit pas plus de grace aux Manichéens qu'aux Chrétiens, & les premiers

furent traités avec la même sévérité par les Empereurs suivans qui avoient embrassé le Christianisme. Pendant deux cens ans, depuis 285 jusqu'en 491, ces hérétiques furent bannis de l'Empire, dépouillés de leurs biens, condamnés à périr par différens supplices; les loix portées contre eux sont encore dans le code Théodosien. Ils ne laissèrent pas de se multiplier dans les ténèbres, par les moyens dont nous avons parlé. Sur la fin du quatrième siècle, il y avoit en Afrique des Manichéens qui furent combattus par S. Augustin; ils pénétrerent même en Espagne, puisque Priscillien y enseigna leurs erreurs & celles des Gnostiques: ses sectateurs furent nommés *Priscillianistes*.

En 491, la mère de l'Empereur Anastase, qui étoit Manichéenne, fit suspendre dans l'Orient l'effet des loix portées contre eux; ils jouirent ainsi de la liberté pendant vingt-sept ans; mais ils en furent privés sous Justin & ses successeurs. Vers le milieu du septième siècle, une autre Manichéenne, nommée Gallinice, fit élever ses deux fils Paul & Jean dans ses erreurs, & les envoya prêcher en Arménie. Paul s'y rendit célèbre par ses succès, & les Manichéens y prirent le nom de *Pauliciens*. Il eut pour successeur un nommé Silvain, qui entreprit d'ajuster le *Manichéisme* avec les expressions de l'Ecriture-Sainte, & de se servir d'un langage orthodoxe; par cet artifice, il fit croire à une infinité de personnes que sa doctrine étoit le Christianisme le plus pur. C'est sous cette nouvelle forme qu'elle se reproduisit dans la suite.

Il y eut cependant des schismes parmi les Pauliciens; vers l'an 810, ils étoient partagés sous deux Chefs, dont l'un se nommoit Sergius, & l'autre Baanès: les sectateurs de celui-ci furent appellés *Baanites*. Ils se firent même une guerre sanglante; mais ils furent réunis par un certain Théodote. L'aversion de ces sectaires pour le culte de la Croix, des Saints & des Images, leur concilia l'affection des Sarrasins Mahométans, qui faisoient pour lors des irruptions dans l'Empire: l'hérésie des Iconoclastes, ou briseurs d'images, qui se forma sur la fin du huitième siècle, venoit de la doctrine des Manichéens & de celle des Mahométans.

L'an 841, l'Impératrice Théodora, zélée pour le culte des images, ordonna de poursuivre à la rigueur les Manichéens: on prétend qu'il en périt plus de cent mille par les supplices; alors ils se liguèrent avec les Sarrasins, se bâtirent des places fortes, & soutinrent plus d'une fois la guerre contre les Empereurs; mais vers la fin du neuvième siècle, ils furent défaits dans une bataille & entièrement dispersés.

Quelques-uns se réfugièrent dans la Bulgarie, & furent connus sous le nom de *Bulgares*; d'autres pénétrèrent en Italie, se firent des établissemens dans la Lombardie, envoyèrent des Prédicateurs en France & ailleurs. L'an 1022, sous le Roi Robert, quelques Chanoines d'Orléans se laissèrent séduire par la morale austère & la piété apparente des Manichéens, ils furent condamnés au feu. Cette hérésie fit plus de progrès en Provence & en Languedoc, sur-tout dans le Diocèse d'Alby, d'où ses sectateurs furent nommés Albigeois. Les Conciles que l'on tint contre eux, les efforts que l'on fit pour les convertir, la croisade même que l'on forma pour leur faire la guerre, les supplices auxquels on les condamna, ne purent les anéantir. Au douzième & au treizième siècle, cette secte se reproduisit sous les noms de *Henriciens*, *Petrobrusiens*, *Poplicains*, *Cathares*, &c. Les semences qu'ils avoient jettées en Allemagne & en Angleterre, furent le premier germe des hérésies des Hussites & des Wicléfites, qui ont préparé les voies au Protestantisme.

Dans ces derniers tems, les Manichéens avoient abandonné le dogme fondamental de leur secte, l'hypothèse des deux principes; ils ne parloient plus du mauvais principe que comme nous parlons du Démon, & ils faisoient remarquer l'empire de celui-ci par la multitude des désordres qui régnoient dans le monde. Mais ils avoient conservé leurs autres erreurs sur l'incarnation & sur les Sacremens, leur aversion pour le culte des Saints, de la Croix & des images, leur haine contre les Pasteurs de l'Eglise Catholique, & le libertinage rafiné dans lequel entraine ordinairement une fausse spiritualité.

En considérant ces différentes révolutions du *Manichéisme*, quelques Ecrivains se sont imaginés que la persécution constante exercée contre ses sectateurs a été la principale cause de leur propagation; l'on nous permettra d'en juger autrement. Nous ne disconvenons point que le secret & la nécessité de se cacher ne soient un attrait pour la curiosité, & n'augmentent le desir de connoitre une doctrine proscrite; mais les Manichéens employoient assez d'autres rases pour séduire les simples: nous verrons ci-après que leurs sophismes ne pouvoient manquer d'étourdir tous ceux qui n'avoient aucune notion de philosophie. Ils firent plus de progrès pendant la paix dont ils jouirent sous le règne d'Anastase, que pendant les tems de rigueur ils se multiplièrent davantage dans la Perse où ils étoient soufferts, que dans l'Empire Romain où ils étoient proscrits: cette secte n'a été éteinte dans l'Orient que par l'esprit intolérant du *Mahométisme*.

Les Empereurs Chrétiens furent principalement déterminés à sévir contr'eux, par les crimes dont on les accusoit; la morale corrompue qui s'ensuivoit de leurs principes, leur aversion pour le mariage & pour l'agriculture, le libertinage secret par lequel ils séduisoient les femmes, leurs parjures, la licence avec laquelle ils calomnioient l'Eglise & ses Ministres, &c. sont des excès qui ne peuvent être tolérés par un gouvernement sage.

Lorſque l'Impératrice Théodora les pourſuivit à feu & à ſang, ils étoient mêlés avec les ennemis de l'Empire & placés ſur les frontières ; la politique, plus que la religion, dirigeoit ſa conduite. En Afrique, où ils étoient foibles & paiſibles, Saint Auguſtin ne fut jamais d'avis d'employer contre eux la violence, ni de faire exécuter les loix portées contre leurs prédéceſſeurs. Quand on condamna aux ſupplices les Priſcillianiſtes d'Eſpagne, S. Léon ne deſapprouva pas cette conduite, parce que leur doctrine & leurs mœurs mettoient le trouble dans la ſociété civile. Si l'on ſévit contre les Albigeois, c'eſt qu'ils s'étoient rendus redoutables par leurs excès. *Voyez* ALBIGEOIS, PRISCILLIANISTES. Ainſi, c'eſt toujours la conduite des hérétiques, encore plus que leur doctrine, qui a décidé de la douceur ou de la rigueur avec laquelle on les a traités.

On dit que, ſi au lieu de loix pénales, les Evêques avoient fait de bonnes réfutations du *Manichéiſme*, il auroit probablement fait moins de progrès ; on ſe trompe encore : dans tous les ſiècles, cette erreur a été ſolidement réfutée par les Pères ; nous le verrons dans un moment ; & ſi l'on excepte les deux ou trois époques dont nous avons parlé, les loix portées contre les Manichéens n'ont jamais été exécutées à toute rigueur. *Voyez* Tillemont, tome 4, p. 407 & ſuiv.

IV. *Le Manichéiſme eſt abſurde à tous égards, il ne peut réſoudre la difficulté tirée de l'origine du mal.* Bayle, qui avoit employé toutes les reſſources de ſon eſprit à pallier l'abſurdité du ſyſtême des deux principes, a été forcé enfin de convenir que cela n'eſt pas poſſible. *Second éclairciſſ. à la fin du Dict. Crit.* §. 5. Voici une partie des preuves qui le démontrent & qui ont été employées par les Pères de l'Egliſe.

1°. Il eſt abſurde de ſuppoſer un Etre éternel, néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, & de ne lui accorder qu'un pouvoir borné ; une néceſſité d'être *abſolue*, & cependant *bornée*, eſt une contradiction : rien n'eſt borné ſans cauſe. Or, un Etre éternel & néceſſaire n'a point de cauſe. Il eſt encore plus abſurde d'admettre un Etre éternel & néceſſaire eſſentiellement mauvais ; c'eſt prétendre que le mal eſt une ſubſtance ou un attribut poſitif, ce qui eſt évidemment faux. Une troiſième abſurdité eſt de ſuppoſer deux Etres éternels & néceſſaires, indépendans l'un de l'autre, quant à l'exiſtence, & qui cependant peuvent ſe gêner l'un l'autre, s'empêcher mutuellement d'agir d'une manière conforme à leur nature, ſe rendre réciproquement mécontens & malheureux. L'Etre éternel & néceſſaire eſt donc eſſentiellement unique, indépendant, doué d'une puiſſance infinie, par conſéquent du pouvoir créateur ; alors il n'eſt pas plus beſoin d'admettre deux principes, que d'en admettre mille, puiſqu'un ſeul ſuffit.

Une quatrième abſurdité eſt d'imaginer du mal avant la création, lorſqu'il n'y avoit encore aucun être auquel le mauvais principe pût nuire. Auſſi Archelaüs ſoutient contre Manès qu'il eſt impoſſible qu'une ſubſtance ſoit eſſentiellement & abſolument mauvaiſe, puiſque le mal n'eſt rien de poſitif, mais ſeulement la privation d'un plus grand bien. *Confér.* n. 16. Tertullien a fait ces mêmes argumens contre Hermogène & contre Marcion, & S. Auguſtin les a répétés.

2°. Manès n'étoit pas moins ridicule, lorſqu'il concevoit le bon principe comme une *lumière*, & le mauvais ſous l'idée de *ténèbres* ; la lumière eſt un corps, les ténèbres n'en ſont que la privation. Pouvoit-il dire par quelle barrière la région de la lumière avoit été de toute éternité ſéparée de celle des ténèbres ? comment les ténèbres, qui ne ſont qu'une privation, avoient pu faire une irruption dans la région de la lumière ? On concevroit plutôt que la lumière, par ſon mouvement, avoit fait une irruption dans la région des ténèbres. *Confér. d'Archelaüs*, n. 21 & ſuiv.

Cet héréſiarque manquoit de bons ſens, lorſqu'il diſoit que les ames, ou les eſprits, ſont des portions de lumière ; ce ſeroient donc des corps. L'eſprit eſt un être ſimple & indiviſible ; il ne peut faire partie d'un autre eſprit, ni, par conſéquent, en ſortir par émanation ; il ne peut commencer d'être que par création. Le bon principe, être ſimple & néceſſaire, a-t-il pu perdre une partie de ſa ſubſtance, en laiſſant émaner de lui d'autres eſprits ? S'il a le pouvoir créateur, tout autre pouvoir que le ſien eſt inutile & abſurde.

Les Manichéens ne s'entendoient pas eux-mêmes, en ſoutenant que le mauvais principe a fait les corps. S'il ne les a pas tirés du néant, il faut que la matière dont il les a formés ſoit éternelle, & voilà un troiſième principe éternel. Les corps ſont-ils, auſſi-bien que les ames, des portions de lumière dérobées au bon principe ; ou ſont-ce des portions de ténèbres, qui ne ſont qu'une privation ? Rien n'eſt plus ridicule que de regarder les corps comme eſſentiellement mauvais. Puiſque le corps & l'ame de l'homme ſont évidemment faits l'un pour l'autre, ils ne peuvent pas être l'ouvrage de deux principes ennemis l'un de l'autre ; il en eſt de même de toutes les parties de l'univers ; l'unité de plan & de deſſein démontre évidemment l'action d'un ſeul Créateur intelligent & ſage. *Confér. d'Archel.* n. 20.

3°. Dans le ſyſtême de Manès, les deux principes agiſſent d'une manière contraire à leur nature ; le bon principe eſt impuiſſant, timide, injuſte, imprudent ; le mauvais eſt plus puiſſant, plus ſage, plus habile. Selon lui, avant la naiſſance du monde, la région de la lumière, ſéjour du bon principe, étoit de toute éternité abſolument ſéparée de la région des ténèbres, habitée par le mauvais ; le premier, craignant une irruption de la part de ſon ennemi, lui abandonna une partie des ames, afin de ſauver le reſte. Mais ces ames étoient une partie de ſa ſubſtance &

n'avoient commis aucun péché; c'étoit donc une injustice de les abandonner pour jamais à la tyrannie du mauvais principe. Y avoit-il à craindre que des barrières éternelles pussent être rompues? Ainsi, en refusant de reconnoître un Dieu, unique auteur du bien & du mal, on le suppose mauvais en toutes manières. *Ibid*, n. 24, 25, 26. S. Aug. *de Morib. Manich.* c. 12, n. 25, &c.

4°. Dans ce même système, toute religion est inutile est absurde; nous ne pouvons rien espérer de notre piété & de nos vertus, & nous n'avons rien à craindre pour nos crimes. Quoique nous fassions, le Dieu bon nous sera toujours propice, & le mauvais principe nous sera toujours contraire. Tous deux agissent nécessairement selon l'inclination de leur nature, & de toute l'étendue de leurs forces; tout est donc la suite d'une nécessité fatale & inévitable. Or, dans l'hypothèse de la fatalité, il n'y a plus ni bien, ni mal moral; il n'y a plus que bonheur & malheur; autant vaut supposer que tout est matière. Cette doctrine est destructive de toute loi & de toute société; ce n'est pas sans raison que l'on a regardé les Manichéens comme des ennemis dont il falloit purger le monde. S'ils n'ont pas commis tous les crimes dont ils ont été accusés, ils n'ont pas agi conséquemment.

5°. Non-seulement il leur étoit impossible de prouver qu'il y a des substances absolument mauvaises par leur nature, mais ils étoient incapables de faire voir qu'il y a dans l'univers, tel qu'il est, plus de mal que de bien, & qu'à tout prendre, ce monde ne peut pas être l'ouvrage d'un Dieu bon. Puisqu'il s'ensuivoit de leur doctrine que le mauvais principe a été plus puissant & plus habile que le bon, pourquoi a-t-il laissé subsister dans ce monde autant de bien qu'il y en a? Il n'est pas moins difficile de concilier le bien qui existe avec la puissance & la malice du mauvais principe, que d'accorder le mal qui règne avec la puissance d'un Dieu bon.

6°. Enfin, l'on demandoit aux Manichéens, puisque la même ame fait tantôt le mal & tantôt le bien, par lequel des deux principes a-t-elle été créée? Si c'est par le bon, il s'ensuit que le mal peut naître de la source de tout bien; si c'est par le mauvais, le bien peut donc prévenir du même principe que le mal: ainsi, la maxime fondamentale du *Manichéisme* se trouve absolument fausse & entièrement détruite.

Il n'est donc pas étonnant que dans la conférence avec Archelaüs, Manès ait été honteusement réduit au silence, & que ses disciples les plus habiles aient toujours été confondus par S. Augustin. C'est très-mal à propos que les Censeurs des Pères de l'Eglise prétendent que l'on ne s'est pas donné la peine de réfuter les Manichéens, & que l'on a trouvé qu'il étoit plus aisé de les punir.

Il est évident que Zoroastre, qui supposoit que les deux principes avoient été créés par le tems sans bornes, ne pouvoit satisfaire à la difficulté tirée de l'origine du mal. Avant de les créer, l'Eternel devoit prévoir le mal qui résulteroit de leurs opérations, & il devoit s'abstenir plutôt de rien produire, que de permettre l'introduction du mal par la malice du mauvais principe. Bayle ne paroit pas y avoir fait attention.

Ce Critique n'est pas mieux fondé à dire, qu'à la vérité le système de Manès est absurde en lui-même, & qu'il est aisé de le réfuter directement; que néanmoins, dans le détail, il paroit mieux d'accord avec les phénomènes, que le système ordinaire, & semble mieux résoudre les objections. Déja il est démontré qu'il n'en résout aucune & ne satisfait à rien; & nous ferons voir que les Pères n'ont pas moins réussi à résoudre la grande difficulté de l'origine du mal, qu'à réfuter directement le *Manichéisme*. Mais il est bon de considérer auparavant de quelle manière les Philosophes du dernier siècle s'y sont pris, pour satisfaire à cette célèbre objection & pour réfuter Bayle.

V. *Manière dont le Manichéisme a été combattu dans le dernier siècle.* Bayle étoit un adversaire assez redoutable, pour réveiller l'attention des meilleurs Philosophes. MM. King, Jacquelot, la Placette, Léibnitz, le Clerc, le P. Malebranche, ont exercé leur plume contre lui. Il n'en est pas deux qui aient posé les mêmes principes, &, comme il arrive assez souvent, les questions accessoires qu'ils ont traitées ont presque toujours fait perdre de vue l'objet principal. Il s'agissoit de savoir si le monde, tel qu'il est, peut être l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant & infiniment bon; nous sommes obligés d'abréger beaucoup le détail de cette dispute.

King, Archevêque de Dublin, dans un traité *de l'origine du mal*, posa pour principe que Dieu a créé le monde pour exercer sa puissance & pour communiquer sa bonté; mais qu'aucun objet extérieur n'étant bon par rapport à lui, les choses ne sont bonnes que parce que Dieu les a choisies. Il dit que Dieu a voulu exercer sa bonté, mais de la manière la plus conforme au dessein qu'il avoit d'exercer aussi sa puissance, & que les maux physiques sont nécessairement attachés aux loix que Dieu a établies pour faire éclater cette puissance même. Il conclut que la bonté de Dieu n'exigeoit point qu'il créât un monde exempt de maux physiques, puisque ce monde possible n'auroit pas été meilleur à son égard que le nôtre. Il observe que le mal moral n'est qu'un abus que l'homme fait de sa liberté, & qu'il n'étoit pas meilleur, par rapport à Dieu, de prévenir cet abus, que de le permettre; qu'en le prévenant il se seroit écarté du plan qu'il avoit formé de conduire l'homme par le mobile des peines & des récompenses. Au lieu que Bayle & les Manichéens affectent d'exagérer la quantité de mal physique

& moral répandu sur la terre, King l'exténue autant qu'il peut, & fait à ce sujet plusieurs réflexions très-sensées.

Pour les réfuter, Bayle employa les propres principes de son adversaire. Puisque, de l'aveu de King, Dieu a créé le monde, non pour son intérêt, ni pour sa gloire, mais pour communiquer sa bonté, il devoit préférer l'exercice de sa bonté à celui de sa puissance; & puisque tout est également bon par rapport à lui, il devoit choisir, par préférence, le plan, les loix, les moyens les plus avantageux aux créatures; c'est ce qu'il n'a pas fait. Nous montrerons ci-après le sophisme renfermé dans cette réplique de Bayle.

Jacquelot, au contraire, dans un ouvrage intitulé: *Conformité de la foi & de la raison*, posa pour principe que Dieu a créé l'univers pour sa gloire; conséquemment qu'il a créé l'homme libre, afin qu'il fût capable de glorifier Dieu & de le connoitre par ses ouvrages; qu'un être intelligent & libre, étant le plus parfait ouvrage de Dieu, il manqueroit quelque chose à la perfection de l'univers, si l'homme n'étoit pas libre & capable de produire le mal moral par l'abus de sa liberté. Il ajouta que la bonté de Dieu ne l'obligeoit point à créer l'homme dans l'état des bienheureux, parce que c'est un état de récompense, au lieu que celui des hommes sur la terre est un état d'épreuve.

Bayle répliqua, 1°. que Dieu, trouvant en lui-même & dans ses perfections une gloire infinie & un souverain bonheur, ne peut avoir créé le monde pour sa gloire, qu'il l'a créé plutôt par bonté & pour avoir des êtres auxquels il pût faire du bien. 2°. Que l'on ne voit pas en quoi le mal physique, ni le mal moral, contribuent à la perfection de l'univers, ni à la gloire de Dieu; que, sans ôter à l'homme sa liberté, Dieu pouvoit lui faire éviter le mal moral, ou le péché; que puisque l'état des bienheureux est plus parfait que le nôtre, Dieu devoit plutôt y placer l'homme que dans l'état d'épreuve. Autre sophisme, que nous aurons soin de relever.

La Placette, dans un écrit intitulé: *Réponse à deux objections de M. Bayle*, attaqua le principe de ce Critique, & soutint qu'il n'est pas démontré que Dieu ait créé le monde uniquement par bonté & pour rendre ses créatures heureuses; que Dieu peut avoir eu des desseins que nous ignorons. Comme Bayle mourut dans le tems que la Placette faisoit imprimer son ouvrage, il n'eut pas le tems de répliquer; il auroit dit, sans doute, que des desseins que nous ignorons ne peuvent pas nous servir à expliquer ce que nous voyons, ni à résoudre une difficulté.

Léibnitz, pour attaquer Bayle, embrassa l'Optimisme; il prétendit, dans ses *Essais de Théodicée*, que Dieu, prêt à créer l'univers, avoit choisi le meilleur de tous les plans possibles: que, quoique la permission du mal soit nécessairement entrée dans ce plan, cela n'empêche pas que, tout calculé, ce monde ne soit le meilleur de tous ceux que Dieu pouvoit faire. On ne peut pas dire néanmoins que Dieu a voulu positivement le mal moral, ou le péché; il a seulement voulu un monde dans lequel le péché devoit entrer, & dans lequel ce mal seroit compensé par les biens qui en résulteroient.

Nous ignorons ce que Bayle auroit répondu s'il avoit encore été vivant; mais il est évident que l'Optimisme borne témérairement la puissance de Dieu, en supposant qu'il n'a pas pu faire mieux qu'il n'a fait. Cette opinion donne encore atteinte à la liberté divine, en soutenant que Dieu a choisi nécessairement le plan qu'il a jugé le meilleur; d'où il résulte que tout est nécessairement tel qu'il est. Enfin, puisqu'il est impossible à l'esprit de l'homme de saisir le système physique & moral de l'univers dans sa totalité & dans ses différens rapports, nous sommes incapables de juger si le tout est le mieux possible. *Voyez* OPTIMISME.

Le Clerc a eu recours à un autre expédient; comme la plus forte objection de Bayle portoit sur la longue durée du mal physique & moral dans ce monde, & sur leur éternité dans l'autre, le-Clerc, pour affoiblir cette difficulté, adopta l'Origénisme; il prétendit, dans son *Parrhasiana*, que les peines des damnés finiroient un jour; qu'ainsi les biens & les maux de cette vie n'étoient que des momens destinés à élever enfin l'ame à la perfection & au bonheur éternel.

Bayle répondit que, si cette hyphothèse diminuoit la difficulté tirée de l'existence du mal, elle ne la détruisoit pas; qu'il est contraire à la bonté de Dieu de conduire les créatures à la perfection par le péché, & au bonheur par les souffrances, pendant qu'elle pouvoit les y faire parvenir autrement; il y a encore du faux dans cette réponse.

Dans le dessein de dissiper entièrement toutes les objections, le P. Malebranche partit du même principe que Jacquelot; il dit que Dieu étant un être souverainement parfait, aime l'ordre, qu'il aime les choses à proportion qu'elles sont aimables, qu'il s'aime par conséquent lui-même d'un amour infini: delà ce Philosophe conclut que, dans la création du monde, Dieu n'a pu se proposer pour fin principale que sa propre gloire. Il n'y auroit, dit-il, aucune proportion entre un monde fini quelconque & la gloire de Dieu, si, en le créant, Dieu ne s'étoit proposé l'incarnation du Verbe, qui donne aux hommages des créatures un prix infini. D'ailleurs, Dieu infiniment sage doit agir par des volontés générales, & non par des volontés particulières; or, pour prévenir tous les péchés, il auroit fallu que Dieu interrompît les loix générales & suivît des loix particulières; d'où l'on voit qu'eu égard aux différentes perfections de Dieu, à sa bonté, à sa sagesse, à sa justice, il a fait à ses créatures tout le bien qu'il pouvoit leur faire.

Ce

Ce système du P. Malebranche fut attaqué par le Docteur Arnaud; sans examiner les raisons qu'il y opposa, il nous paroît dur de ne pouvoir répondre à des objections purement philosophiques, & qui viennent naturellement à l'esprit des ignorans, que par la révélation d'un mystère aussi sublime que celui de l'Incarnation, & d'être obligé de savoir s'il falloit absolument le péché originel & ses suites, pour que le Verbe divin pût s'incarner. En second lieu, nous ne voyons pas en quel sens Dieu, en faisant des miracles, suit les loix générales qu'il a établies, & sur lesquelles est fondé l'ordre physique du monde; il passe pour constant parmi les Théologiens, que tout miracle est une exception ou une dérogation à ces loix. Nous voyons encore moins dans quel sens un plus grand nombre de graces efficaces accordées aux hommes auroient interrompu le cours des loix générales. Enfin cette hypothèse semble supposer, comme celle de Léibnitz, que Dieu a fait nécessairement tout ce qu'il a fait. Nous l'exposerons & nous la réfuterons avec plus d'étendue au mot OPTIMISME.

N'y a-t-il donc pas une méthode plus simple de résoudre les objections des Manichéens? Pour y satisfaire, les Pères de l'Eglise n'ont point eu recours à ces systêmes arbitraires; ils n'ont embrassé ni l'Optimisme, ni la fatalité, ni l'hypothèse des loix générales. Bayle, à la vérité, a prétendu que si les Pères avoient eu à disputer contre des Philosophes plus habiles que les Manichéens, ils auroient eu de la peine à résoudre leurs argumens; nous soutenons, au contraire, qu'ils ont réfuté d'avance tous les sophismes de Bayle & des Philosophes de toutes les sectes: nous ignorons pourquoi les modernes n'ont pas trouvé bon de s'en tenir aux vérités établies par les Pères.

VI. *Réponses des Pères de l'Eglise aux objections des Manichéens.* Il ne faut pas oublier ce que nous avons dit ci-devant, qu'avant Manès le systême des deux principes avoit été embrassé par la plupart des sectes de Gnostiques; Valentin, Basilide, Bardesanes, Marcion & d'autres, avoient fait les mêmes objections, & avoient été réfutés par les Pères. Tertullien, dans ses livres contre Marcion; l'Auteur des dialogues contre ce même hérétique, attribués autrefois à Origène; Archélaüs, dans sa conférence avec Manès; S. Augustin, dans ses divers ouvrages, &c. ont tous suivi la même méthode; ils ont posé deux maximes d'une vérité palpable, qui font disparoître les difficultés. Déja, dans l'article MAL & ailleurs, nous en avons fait voir la solidité; nous sommes forcés de répéter en peu de mots.

1°. Le mal n'est ni une substance, ni un être positif, mais c'est la privation d'un plus grand bien; il n'y a dans le monde ni bien ni mal absolus; ils ne sont tels que par comparaison. Tout bien créé étant essentiellement borné, renferme nécessairement une privation; il est censé mal en comparaison d'un plus grand bien, & il est mieux en comparaison d'un moindre bien. Puisqu'il n'est aucun être qui ne renferme quelque degré de bien, il n'en est aucun qui soit absolument mauvais. Quand on dit qu'il y a du mal dans le monde, cela signifie seulement qu'il y a moins de bien qu'il ne pourroit y en avoir. Lorsqu'on ajoute qu'un Dieu bon ne peut pas faire le mal, si l'on entend qu'il ne peut pas faire un bien moindre qu'un autre, cela est faux & absurde. Quand on affirme qu'il ne peut faire que du bien, si l'on veut dire qu'il ne peut faire que ce qui est le mieux possible, c'est une autre absurdité. Quelque bien que Dieu fasse, il peut toujours faire mieux, puisque sa puissance est infinie; *le mieux possible* seroit l'infini actuel créé, qui renferme contradiction. S. Aug. *L.* 3, *de lib. arb.* c. 5, n. 12 & suiv. *L. de morib. Manich.* c. 4, n. 6. *Op. imperf.* l. 5, n. 58 & 60, &c.

Ce principe évident est applicable aux trois espèces de maux que distinguent les Philosophes. Ils appellent *mal* l'imperfection des créatures; mais il n'en est aucune qui n'ait quelque degré de perfection; elle n'est censée imparfaite que quand on la compare à une autre qui est plus parfaite: ainsi l'homme est imparfait en comparaison des Anges, mais il est beaucoup plus parfait que les brutes; & dans la même espèce les divers individus sont plus ou moins parfaits les uns que les autres. L'imperfection absolue seroit le néant, & il n'y a point de perfection absolue que celle de Dieu.

Aussi les Philosophes qui se plaignent du mal qu'il y a dans le monde, entendent principalement par *mal* la douleur, ou le mal-être des créatures sensibles. Or, quoiqu'un seul instant de douleur légère nous paroisse un mal positif & absolu, il ne nous ôte cependant pas le sentiment d'un bien-être habituel dont nous avons joui, ou dont nous espérons de jouir; ce n'est donc pas un mal pur & sans mélange de bien; c'est même un bien en comparaison d'une douleur plus longue & plus aiguë, & il n'est personne qui ne choisisse l'un préférablement à l'autre. Un mal pur pourroit-il être un objet de préférence? Le bien-être ou le bonheur, le mal-être ou le malheur, ne sont donc encore que deux termes de comparaison. Un homme qui a vécu quatre-vingts ans, & qui n'a éprouvé dans toute sa vie que quelques instans d'une douleur légère, est très-heureux en comparaison de celui qui a souffert plus long-tems & plus violemment; il est certainement dans le cas de bénir & de remercier Dieu.

Lorsque Bayle & ses Copistes ont osé soutenir qu'un seul instant de douleur légère est un mal pur, positif, absolu, une objection invincible contre la bonté de Dieu, ils se sont joués des termes. Quand ils ajoutent qu'un Dieu bon se doit à lui-même de rendre ses créatures heureuses, nous

leur demandons quel degré précis de bonheur il leur doit, & quelle doit en être la durée; & nous les défions de l'assigner. Quelque heureuse que l'on suppose une créature sur la terre, elle pourroit l'être davantage, & elle sera toujours censée malheureuse, en comparaison des bienheureux du ciel. Le bonheur de ceux-ci n'est absolu que parce qu'il est éternel; il pourroit augmenter, puisqu'il y a entre les Saints divers degrés de gloire & de bonheur, & la félicité des uns a commencé plutôt que celle des autres. Enfin, lorsque Bayle soutient qu'un Dieu bon ne peut conduire à ce bonheur éternel par un seul instant de souffrance, il choque directement le bon sens.

Si en affirmant que Dieu doit nous rendre heureux, l'on entend qu'il doit nous rendre contens, il ne tient qu'à nous de l'être. Un Saint qui souffre se croit heureux, bénit Dieu, & se réjouit de son état; un Epicurien se croit malheureux, parce qu'il ne peut pas goûter autant de plaisirs qu'il voudroit: que prouve la fausse idée qu'il se fait du bonheur?

Nous n'imitons point l'opiniâtreté des Stoïciens, qui ne vouloient pas avouer que la douleur fût un mal; mais nous soutenons que ce n'est point un mal pur & absolu, qui rende l'homme absolument malheureux, qui lui ôte tout sentiment du bien-être, qui prouve de la part de Dieu un défaut de bonté envers les créatures.

La troisième espèce de mal, qui est le péché, ne vient point de Dieu, mais de l'homme; c'est l'abus libre & volontaire d'une faculté bonne & avantageuse. Ceux qui soutiennent que la liberté est un mal, un don funeste, puisque c'est le pouvoir de se rendre éternellement malheureux, en imposent; c'est aussi le pouvoir de se rendre éternellement heureux par la vertu. Cette faculté seroit, sans doute, meilleure & plus avantageuse, si c'étoit le seul pouvoir de faire le bien; mais le pouvoir de choisir entre le bien & le mal vaut certainement mieux que l'instinct purement animal des brutes; ce n'est donc pas une faculté absolument mauvaise. S. Aug. *L.* 11, *de Genesi ad Litt.* c. 7, n. 9.

Un Philosophe qui soutient que Dieu ne peut ni vouloir, ni permettre le mal moral, ou le péché, doit démontrer qu'un être intelligent, capable de vertu & de vice, est absolument mauvais, ou absolument malheureux; comment le prouvera-t-il?

2°. Un second principe évident, posé par les Pères de l'Eglise, c'est que la bonté de Dieu étant jointe à une puissance infinie, on ne doit point la comparer à la bonté de l'homme, dont le pouvoir est très-borné. L'homme n'est censé être bon qu'autant qu'il fait tout le bien qu'il peut faire; à l'égard de Dieu, cette règle est fausse, puisque Dieu peut faire du bien à l'infini; on ne trouveroit donc jamais le degré de bien auquel la bonté divine doit s'arrêter. S. Aug. *L. contrà Epist. Fundam.* c. 30, n. 33; c. 37, n. 43. *Epist.* 186, *ad Paulin.* c. 7, n. 22, &c. Bayle lui-même a été forcé de reconnoître l'évidence de cette vérité.

Mais que fait-il? Il l'oublie & la méconnoît dans tous ses raisonnemens. Il prétend qu'un Dieu infiniment bon ne peut ni affliger ses créatures, ni permettre le péché, parce que si un père, une mère, un ami, un Roi, &c. faisoient de même, ils ne seroient pas bons. Dès que toutes ces comparaisons sont démontrées fausses, tous ses sophismes ne signifient plus rien.

Tel est cependant l'unique fondement sur lequel il a soutenu, contre King, que Dieu, en créant le monde, devoit choisir, par préférence, le plan, les loix, les moyens *les plus avantageux* aux créatures; contre Jacquelot, que l'état des bienheureux étant *plus parfait* que le nôtre, Dieu devoit plutôt y placer l'homme que dans l'état d'épreuve; contre le Clerc, qu'il étoit *plus digne d'une bonté infinie* de conduire l'homme au bonheur éternel, par les plaisirs, que par les souffrances, &c. Pourquoi Dieu devoit il faire tout cela? Parce qu'un homme ne feroit pas censé bon, s'il ne le faisoit pas lorsqu'il le peut. Ainsi, Bayle argumente constamment sur l'idée du *mieux*, de ce qui est *plus avantageux*, *plus digne* de la bonté de Dieu, idée qui conduit à l'infini, & il compare toujours cette bonté à celle d'un homme: double sophisme, par lequel il eblouit ses lecteurs, & que les incrédules ne cessent de répéter.

Mais les Pères, & en particulier S. Augustin, l'ont détruit d'avance par les deux principes qu'ils ont posés, & qui sont d'une évidence palpable; aujourd'hui l'on nous dit que les Pères n'ont pas répondu solidement aux objections des Manichéens. Est-on venu à bout de renverser les deux vérités qui ont été la base de leurs réponses?

S. Augustin n'a pas moins réussi à démasquer les fausses vertus dont les Manichéens faisoient parade. Il leur démontre que leur abstinence n'est qu'une gourmandise rafinée, que leur chasteté est très-équivoque, qu'ils se font un scrupule de blesser une plante, pendant qu'ils laisseroient mourir de faim un pauvre catholique, ou un malade, plutôt que de lui cueillir un fruit pour le soulager. Il leur reproche plusieurs vices très-odieux; il devoit connoître leurs mœurs, puisqu'il avoit été leur disciple pendant neuf ans, & sûrement la perte d'un pareil prosélyte dut leur être très-sensible. S. Cyrille de Jérusalem les a peints à-peu-près de même, dans le tems que leur secte ne faisoit que commencer, *Catech.* 6; il y avoit un assez grand nombre de ces hérétiques dans la Palestine.

Plusieurs Critiques Protestans ont accusé Saint Augustin d'avoir soutenu, dans ses Ouvrages contre les Pélagiens, des sentimens tout contraires à ceux qu'il avoit établis contre les Manichéens;

c'est une calomnie que nous réfutons ailleurs. *Voyez* S. AUGUSTIN.

VII. *Examen de l'Histoire critique de Manichée & du Manichéisme, publiée par Beausobre.* Si nous entreprenions de relever tous les défauts de cet ouvrage, il en faudroit faire un presque aussi considérable; mais comme ils ont été avoués & remarqués déja par d'habiles Protestans, en particulier par Mosheim & par Brucker, & que nous avons occasion d'en parler dans plusieurs autres articles, nous nous bornons dans celui-ci à quelques observations générales.

1°. Beausobre fait profession de n'ajouter foi à aucun témoignage contraire à l'idée qu'il s'est formée du *Manichéisme*. Il récuse celui des Pères de l'Eglise, parce qu'ils ont été trop crédules; que par un faux zèle ils ont exagéré les torts des hérétiques, & qu'ils ont affecté de publier tout ce qui pouvoit en rendre la personne odieuse. Il n'a point d'égard aux aveux de quelques-uns des défenseurs du *Manichéisme*, parce que c'étoient des ignorans qui ont mal saisi les principes & la doctrine de leur maître. Il fait encore moins de cas de la confession de ceux qui ont abjuré cette erreur, pour se réconcilier à l'Eglise: c'étoient des transfuges qui calomnioient la secte qu'ils abandonnoient, selon la coutume de tous les apostats. Il ne se fie point aux Auteurs Grecs, parce qu'ils ne savoient pas la langue dans laquelle Manès a écrit, & qu'ils connoissoient mal la philosophie des Orientaux. L'on doit plutôt s'en rapporter aux Ecrivains Perses, Chaldéens, Syriens, Arabes, Egyptiens, même aux Juifs Cabalistes. Cependant parmi ces Auteurs, il n'y en a pas un seul duquel on puisse affirmer, avec certitude, qu'il avoit lu les livres originaux de Manès. Aussi Brucker blâme, avec raison, cette prévention de Beausobre, *Histoire critiq. de la Philos.*, tome 3, pag. 489; tome 6, p. 550. Mosheim, de même, *Instit. Hist. Christ.* 2e part. c. 5, p. 331.

2°. Ce Critique ne veut pas que l'on attribue aux Manichéens ni à aucune secte hérétique, par voie de conséquence, des erreurs qu'elle désavoue, ou qu'elle n'enseigne pas formellement; mais il se sert de cette même voie de conséquence pour les justifier; ils n'ont pas pu, dit-il, soutenir telle erreur, puisqu'ils ont tenu telle autre opinion qui est incompatible avec cette erreur. Au contraire, quand il s'agit des Pères de l'Eglise, il leur attribue toutes les absurdités possibles par voie de conséquence, & il s'oppose à ce que l'on se serve de ce moyen pour les justifier, parce que, selon lui, les Pères n'ont pas été toujours d'accord avec eux-mêmes. Ainsi il accuse ceux même qui ont admis la création d'avoir cru Dieu corporel, comme si ces deux opinions pouvoient compatir ensemble; il soutient que quelques autres n'ont pas cru la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce qu'ils se sont exprimés d'une manière qui ne paroît pas s'accorder avec cette croyance. A son avis, les Pères & les hérétiques ont été tantôt conséquens, & tantôt inconséquens, suivant qu'il lui est utile de le supposer.

3°. Par un motif de charité exemplaire, il interprète toujours, dans le sens le plus favorable, les opinions des sectaires, & lorsqu'il n'est pas possible d'excuser leur doctrine, il veut que l'on attribue du moins leur égarement à une intention louable. Malheureusement cette condescendance n'a plus lieu à l'égard des Peres de l'Eglise; il prend toujours dans le sens le plus odieux ce qu'ils ont dit; il ne se fait pas même scrupule de falsifier un peu leurs passages & de les traduire à sa manière; il a grand soin de noircir leurs intentions, lorsqu'il ne peut pas censurer leur doctrine. Est-ce à tort que Brucker lui a reproché d'avoir entrepris de justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise? *Ibid.*

4°. Il a cru excuser suffisamment les erreurs des Manichéens, lorsqu'il a découvert quelques opinions à peu près semblables dans les écrits des Docteurs Catholiques, ou chez d'autres sectes hérétiques, ou dans quelque école de philosophie. Il s'étonne de ce que nous réprouvons avec tant de rigueur les opinions des mécréans, pendant que nous excusons les Pères & tous ceux que nous nommons *Orthodoxes*. Avec un peu de réflexion, il auroit vu, entre les uns & les autres, une différence qui justifie notre conduite, & qui condamne la sienne. Lorsqu'un Docteur Catholique a eu quelque opinion singulière ou fausse, il ne ne s'est pas avisé de l'ériger en dogme, de censurer le sentiment des autres, d'opposer le sien à celui de l'Eglise, de se donner pour inspiré ou pour Apôtre destiné à réformer le Christianisme. Voilà ce qu'ont fait les hérésiarques & leurs partisans; ils se sont élevés contre la croyance de l'Eglise, ils lui en ont opposé une autre qu'ils soutenoient plus vraie, ils ont regardé comme des incrédules & des réprouvés ceux qui ne vouloient pas l'embrasser; quelques-uns, comme Manès, se sont dit éclairés par le Saint-Esprit & suscités de Dieu pour réformer la doctrine chrétienne; cette conduite a-t-elle mérité de l'indulgence & des ménagemens?

5°. Beausobre étoit-il en état de prouver que les disciples de Manès ont conservé fidèlement sa doctrine dans tous les lieux où ils l'ont portée, en Perse, en Syrie, en Egypte, en Grèce, en Afrique, en Espagne, en Italie; qu'ils n'ont pas usé du privilège commun à tous les sectaires, de changer de sentiment quand il leur plaît? Il a reconnu lui-même que les Manichéens étoient divisés en plusieurs sectes, & qu'ils n'avoient pas tous le même sentiment, & que ceux d'Afrique étoient des ignorans, tome 2, p. 529, 575, &c. Ce n'est donc pas par la doctrine de pareils disciples que l'on peut juger de celle de Manès, ni au contraire;

comment Beausobre a-t-il été certain qu'aucun Manichéen n'a enseigné les erreurs que les Pères ont attribuées à cette secte insensée & impie ? Les variations du *Manichéïsme* ont dû augmenter, lorsqu'il a passé successivement aux Priscillianistes, aux Pauliciens, aux Bulgares, aux Bogomiles, aux Albigeois. Si les écrits de Luther & de Calvin étoient perdus, pourroit-on juger de leurs sentimens par ce qui est enseigné aujourd'hui chez les différentes sectes de Protestans ? Brucker a reproché à Beausobre de n'avoir pas su distinguer les différentes époques de la philosophie orientale, de n'avoir pas eu égard aux révolutions qui y sont survenues; l'on a encore plus de raison de se plaindre de ce qu'il n'a pas daigné distinguer les différentes époques du *Manichéïsme*. Mais il a voulu tout confondre, afin de donner une plus libre carrière à ses conjectures.

6°. La première chose qu'il auroit dû faire étoit d'examiner si l'hypothèse des deux principes satisfait ou ne satisfait pas à la difficulté de l'origine du mal, si elle met mieux à couvert la bonté de Dieu que la croyance chrétienne, si les Pères ont réfuté solidement cette hypothèse, s'ils ont répondu suffisamment aux objections; l'on auroit vu par-là si Manès raisonnoit mieux ou plus mal qu'eux. Beausobre n'a fait ni l'un ni l'autre. Il s'est mis dans l'esprit que cet hérésiarque étoit l'un des plus beaux génies de l'antiquité, & l'un des mieux instruits de la philosophie orientale; le croirons-nous sur parole, quand nous voyons que le système de cet imposteur n'est qu'un composé bisarre de pièces rapportées, dont il a pris les unes chez les Mages de Perse, les autres chez les Gnostiques & les Marcionites, les autres chez les Chrétiens, dont il a défiguré tous les dogmes, & que ce système ne satisfait en aucune manière à la principale difficulté que l'Auteur vouloit éviter ?

Enfin, quand la méthode de Beausobre seroit plus juste & plus sensée, quand il auroit mieux deviné le plan du *Manichéïsme*, qu'en résulteroit-il pour l'apologie de Manès ? Rien; plus on lui suppose de lumière, plus on le fait paroître coupable. C'étoit un imposteur, puisqu'il se donnoit pour Apôtre de Jésus-Christ, sans avoir aucune preuve de mission; c'étoit un fanatique, puisqu'il préféroit la doctrine des Philosophes Orientaux à celle de Moïse, dont la mission divine étoit prouvée, & qu'il se flattoit de concilier celle de Jésus-Christ avec les rêveries de Zoroastre. Beausobre avoue ces deux points; mais ce n'est pas tout. Manès étoit un séditieux, puisqu'il prétendoit changer la religion des Perses, & en introduire une nouvelle qu'il avoit forgée, sans être revêtu d'une autorité divine; il méritoit le supplice que le Roi de Perse lui fit subir. C'étoit un mauvais raisonneur, puisque son hypothèse ne servoit à rien pour résoudre la difficulté de l'origine du mal. Enfin, c'étoit un blasphémateur, qui, sous prétexte de justifier la bonté de Dieu, défiguroit tous les autres attributs de la Divinité, la puissance, la sagesse, la justice, la véracité de Dieu. Est-ce à tort que les Pères de l'Eglise ont été indignés de ses attentats ?

Si en faisant l'histoire du *Manichéïsme* Beausobre n'a point eu d'autre dessein que de faire briller ses talens, il a parfaitement réussi; on ne peut pas montrer plus d'esprit, d'érudition, de sagacité, une logique plus subtile ni plus insidieuse, plus d'habileté à donner une apparence de vérité aux conjectures les plus hardies & aux paradoxes les plus singuliers; c'est à juste titre que cet ouvrage lui a procuré beaucoup de réputation, surtout parmi les Protestans. Mais il avoit d'autres vues. Par intérêt de système, il lui importoit de confirmer les Protestans dans le mépris qu'ils ont pour les Pères & pour la tradition, & dans leur prévention contre l'Eglise, parce qu'elle n'a jamais voulu tolérer les hérétiques; nous ne doutons pas qu'à cet égard il n'ait encore eu le plus grand succès. Il a produit un autre effet que l'Auteur ne prévoyoit peut-être pas; il a fourni aux incrédules une ample matière pour calomnier le Christianisme dès sa naissance, pour prouver qu'immédiatement après la mort des Apôtres, notre religion n'a eu pour défenseurs que des hommes crédules, mauvais raisonneurs, passionnés & fourbes, peu scrupuleux en fait de fraudes pieuses, auxquels on ne peut donner aucune confiance. Si elle avoit Dieu pour auteur, sans doute il ne l'auroit pas mise en de si mauvaises mains. Mosheim n'a pas pu dissimuler cette pernicieuse conséquence qui s'ensuit de la critique trop hardie des Protestans. *Inst. Hist. Christ.* c. 5, p. 330.

Nous répétons souvent cette remarque, parce qu'elle met au jour la blessure profonde que la prétendue réforme a faite à la religion, & qu'elle prouve l'aveuglement dont l'hérésie ne manque jamais de frapper les esprits les plus éclairés d'ailleurs. *Voyez* Pères de l'Église, Hérétiques, &c.

MANIFESTAIRES, secte d'Anabaptistes qui parurent en Prusse dans le dernier siècle; on les nommoit ainsi, parce qu'ils croyoient que c'étoit un crime de nier ou de dissimuler leur doctrine, lorsqu'ils étoient interrogés. Ceux qui pensoient au contraire qu'il leur étoit permis de la cacher, furent nommés *Clanculaires*. *Voyez* Anabaptistes.

MANIPULE. *Voyez* Habits sacerdotaux.

MANNE DU DÉSERT. Lorsque les Israélites, sortis de l'Egypte & arrivés au désert de Sinaï, furent pressés par la faim, ils murmurèrent, & se plaignirent de ne pas trouver dequoi manger. Nous lisons dans l'*Exode*, c. 16, qu'il y eut le matin une abondante rosée autour de leur camp, & que l'on vit la terre couverte de grains menus sem-

blables à la gelée blanche. Voilà, dit Moïse aux Israélites, le pain ou la nourriture que Dieu vous donne. L'Historien sacré ajoute que la *manne* ressembloit à la graine de coriandre blanche, & qu'elle avoit le goût de la plus pure farine mêlée avec le miel. Il est dit encore, *Num.* c. 11, ℣. 7, que le peuple, après l'avoir ramassée, la broyoit sous la meule, ou la piloit dans un mortier, la faisoit cuire dans un pot, & en faisoit des gâteaux qui avoient le goût d'un pain pétri à l'huile.

Nous ne croyons pas qu'il soit fort nécessaire de disserter sur l'étymologie du nom hébreu *man;* c'est un monosyllable, mot primitif, qui, dans les langues anciennes & modernes, signifie ce qu'on mange, la nourriture. A la vérité, Moïse, *Exode*, c. 16, ℣. 15, semble rapporter ce nom à l'étonnement des Israélites, qui, voyant la *manne* pour la première fois, dirent *man hu*, qu'est-ce que cela? Mais le texte hébreu peut avoir un autre sens.

Quelques Littérateurs ont voulu persuader que la *manne* n'avoit rien de miraculeux, puisqu'il en tombe encore aujourd'hui, soit dans le désert de Sinaï, soit dans d'autres lieux de la Palestine, dans la Perse & dans l'Arabie. C'est, disent-ils, une espèce de miel, & cette nourriture pouvoit perdre sa vertu purgative dans les estomacs qui y étoient accoutumés.

Il est évident que cette conjecture n'est d'aucun poids. Niébuhr, dans son voyage d'Arabie, dit que l'on recueille à Ispahan, sur un petit buisson épineux, une espèce de *manne* assez semblable à celle des Israélites; mais elle n'a pas les mêmes propriétés, & ce voyageur n'en a point vu de telle dans le désert de Sinaï. On auroit beau chercher parmi toutes les espèces de *manne* connues, on n'en trouvera aucune qui ressemble à celle que Dieu envoyoit à son peuple; il en résultera toujours que celle-ci étoit miraculeuse.

En Orient & ailleurs, la *manne* ordinaire ne tombe que dans certaines saisons de l'année; celle du désert tomboit tous les jours, excepté le jour du Sabbat, & ce phénomène dura pendant quarante ans, jusqu'à ce que les Israélites fussent en possession de la terre promise. La *manne* ordinaire ne tombe qu'en petite quantité & insensiblement; elle peut se conserver assez long-tems; c'est un remède plutôt qu'une nourriture: celle du désert venoit tout d'un coup, & en assez grande quantité pour nourrir un peuple composé de près de deux millions d'hommes; non-seulement elle se fondoit au soleil, mais elle se corrompoit dans vingt-quatre heures. Il étoit ordonné au peuple de recueillir la *manne* pour la journée seulement, d'en amasser pour chaque personne une mesure égale, plein un gomor, ou environ trois pintes, d'en recueillir le double la veille du sabbat, parce qu'il n'en tomboit point le lendemain, & alors elle ne se corrompoit point. Toutes ces circonstances ne pouvoient arriver naturellement.

C'est donc avec raison que Moïse fait envisager aux Hébreux cette nourriture comme miraculeuse, leur dit qu'elle avoit été inconnue à leurs pères, & que Dieu lui-même daignoit la leur préparer. *Deut.* c. 8, ℣. 3. Aussi Dieu ordonna d'en conserver dans un vase qui fut placé à côté de l'Arche dans le Tabernacle, afin de perpétuer la mémoire de ce bienfait.

Plusieurs Interprètes ont pris à la lettre ce qui est dit de la *manne* dans le livre de la Sagesse, qu'elle avoit tous les agrémens du goût & toute la douceur des nourritures les plus excellentes, qu'elle se proportionnoit à l'appétit de ceux qui en mangeoient, & se changeoit en ce que chacun souhaitoit. *Sap.* c. 16, ℣. 20. Mais, selon l'explication de Joseph & d'autres Commentateurs, cela signifie seulement que ceux qui en mangeoient la trouvoient si délicieuse, qu'ils ne desiroient rien davantage. Ainsi, lorsque les Israélites en témoignèrent du dégoût, *Num.* c. 11, ℣. 6; c. 21, ℣. 5, ce fut par inconstance, par pur caprice, par un effet de l'esprit séditieux qui leur étoit naturel.

Pour faire disparoître le miracle de la *manne*, un de nos célèbres incrédules a soupçonné que ce pouvoit être du vin de cocotier, parce que dans les Indes il sort des bourgeons de cet arbre une liqueur qui s'épaissit par la cuisson, & se réduit à une espèce de gelée blanche. C'est dommage que cet arbre n'ait jamais crû dans les déserts de l'Arabie, & que le terrein sur lequel les Israélites ont habité pendant quarante ans ait toujours été absolument stérile, comme il l'est encore aujourd'hui: il auroit fallu des forêts entières de cocotiers pour nourrir pendant si long-tems environ deux millions d'hommes; & il est permis de douter si la gelée dont on nous parle est un aliment fort substantiel. On peut faire des conjectures & des suppositions tant que l'on voudra; on ne nous fera jamais concevoir qu'un peuple immense ait pu vivre & se multiplier dans un désert pendant quarante ans autrement que par un miracle.

Il ne nous paroît pas fort nécessaire de rassembler ici les fables & les rêveries que les Rabbins ont forgées au sujet de la *manne*. Voy. *Bible d'Avignon*, tom. 2, p. 74.

MANSIONNAIRE, Officier Ecclésiastique connu dans les premiers siècles, sur les fonctions duquel les Critiques sont partagés.

Les Grecs le nommoient Παραμοναριος, & on le trouve sous ce nom, distingué des Economes & des Défenseurs, dans le deuxième Concile de Chalcédoine. Denis-le-Petit, dans sa version des Canons de ce Concile, rend ce mot par celui de *Mansionarius;* S. Grégoire en parle sous ce même nom dans ses *Dialogues*, l. 1, c. 5; l. 3, c. 14.

Quelques-uns pensent que l'office de *Mansionnaire* étoit le même que celui du Portier, parce que S. Grégoire appelle *Abundius* le *Mansionnaire;* le Gardien de l'Eglise, *Custodem Ecclesiæ*. Dans un autre endroit, le même Pape remarque que la

fonction du *Mansionnaire* étoit d'avoir soin du luminaire, & d'allumer les lampes & les cierges; ce qui reviendroit à peu près à l'office des Acolytes. M. Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, n. 37, pense que ces Officiers étoient chargés d'orner l'Eglise aux jours solemnels, soit avec des tapisseries de soie ou d'autres étoffes précieuses, soit avec des feuillages & des fleurs, & d'avoir soin que le lieu saint fût toujours dans un état de propreté & de décence capable d'inspirer le respect & la piété.

Justel & Béveridge prétendent que ces *Mansionnaires* étoient des Laïques & des Fermiers qui faisoient valoir les biens de l'Eglise; c'est aussi le sentiment de Cujas, de Godefroi, de Suicer & de Vossius. Cette idée répond assez à l'étymologie du nom; mais elle s'accorde mal avec ce que dit S. Grégoire. Il se pourroit faire aussi que les fonctions des *Mansionnaires* n'aient pas été les mêmes dans l'Eglise Latine que dans l'Eglise Grecque. Bingham, *Orig. Ecclés.* tom. 2, l. 3, c. 13, §. 1.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas omettre la réflexion que fait à ce sujet M. Fleury, que toutes les fonctions qui s'exerçoient dans les Eglises paroissoient si respectables, que l'on ne permettoit pas à des Laïques de les faire; l'on aima mieux établir exprès de nouveaux ordres de Clercs, pour en décharger les Diacres. On regardoit donc les Eglises d'un tout autre œil que les hérétiques ne regardent leurs Temples ou leurs Prêches: ceux-ci ne sont que la demeure des hommes; les Eglises ont toujours été le Temple de Dieu, où il daigne habiter en personne.

MANTELLATES, Religieuses hospitalières de l'Ordre des Servites, instituées par S. Philippe Béniti, vers l'an 1286; Sainte Julienne Falconiéri en fut la première Religieuse, & ces filles furent nommées *Mantellates*, à cause des manches courtes qu'elles portent pour servir plus aisément les malades, & exercer d'autres œuvres de charité. Cet institut s'est étendu en Italie, où il est né, & dans l'Autriche. *Voyez* SERVITES.

MAOZIM ou MOASIM, terme hébreu ou chaldéen, qui se trouve dans le livre de Daniel, c. 11, ℣. 38 & 39. Le Prophète, parlant d'un Roi, dit « qu'il honorera dans sa place le Dieu » *Maosim*, Dieu que ses pères n'ont pas connu; » qu'il lui offrira de l'or, de l'argent, des pierre» ries, des choses précieuses; il bâtira des lieux » forts pour *Maosim*, auprès du Dieu étranger qu'il » a reconnu ».

Les Interprètes conviennent que le Roi dont parle Daniel est Antiochus Epiphane; il est désigné dans cette prophétie par des traits si évidens, que l'on ne peut le méconnoître. Daniel prédit les persécutions que ce Roi de Syrie exerça contre les Juifs, & les efforts qu'il fit pour abolir dans la Judée le culte du vrai Dieu; Diodore de Sicile & d'autres Historiens profanes en ont fait mention.

Cette prophétie a paru si claire à Porphyre & à d'autres incrédules, qu'ils ont décidé qu'elle a été faite après coup, & qu'elle n'a été écrite qu'après le règne d'Antiochus. Nous avons fait voir le contraire à l'article DANIEL. D'autres, qu'elle est très-obscure, qu'elle ressemble parfaitement aux oracles des fausses religions; ils ont tourné en ridicule les Commentateurs qui ont entrepris de l'expliquer. Ainsi s'accordent entr'eux nos savans incrédules.

Mais quel est ce Dieu *Maosim* qu'Antiochus devoit honorer? Tous les Interprètes conviennent que, selon le sens littéral du terme, c'est le *Dieu des forces*. De-là quelques-uns ont pensé que c'étoit Mars, Dieu de la guerre; d'autres ont entendu par-là Jupiter Olympien: mais ces deux Dieux n'avoient pas été inconnus aux aïeux d'Antiochus. Plusieurs ont dit que c'étoit le vrai Dieu, auquel Antiochus fut forcé de rendre hommage avant de mourir; mais ce Roi n'a pas fait des offrandes au vrai Dieu, il ne lui a pas fait bâtir des forteresses. D'autres ont jugé, avec plus de vraisemblance, que le *Dieu des forces* est la ville de Rome, ou la puissance romaine, érigée en divinité par les Romains, & dont le nom en grec signifie *force*. Cette divinité avoit été inconnue aux ancêtres d'Antiochus; & lorsque ce Roi fut obligé de plier sous la puissance romaine, on ne peut pas douter qu'il n'ait honoré les aigles romaines, les enseignes que les Romains portoient à la tête de leurs armées, avec ces mots: S. P. Q. R., *Senatus Populus que Romanus*. Qu'Antiochus leur ait fait des offrandes & de riches présens, pour faire sa cour aux Romains; qu'il ait fait bâtir des forteresses où ces enseignes furent placées & honorées avec la divinité de Rome, il n'y a rien là d'étonnant, ni d'incroyable, ni de fort obscur.

Quelques Interprètes ont appliqué cette prophétie à l'Antechrist; mais il paroit que ce n'est pas là le sens littéral. Plusieurs Protestans ont trouvé bon d'en faire l'application au Pape, qu'ils peignoient comme l'Antechrist, & d'entendre, par le culte du Dieu *Maosim*, le culte de l'Eucharistie et celui des Saints, qui ont, disent-ils, été établis par les Papes. M. Bossuet a eu la patience de réfuter ces absurdités, que Jurieu soutenoit sérieusement, & dont les Protestans sensés rougissent aujourd'hui. *Hist. des Variat.* l. 13, §. 15 & suiv. La démence de quelques fanatiques n'est pas un argument suffisant pour prouver que les prophéties sont obscures, & que l'on peut y trouver tout ce qu'on veut.

Les Rabbins, malgré leur affectation de subtiliser sur tout, n'ont jamais douté que la prophétie de Daniel ne désignât Antiochus. Quand elle auroit été obscure en elle-même, elle a été assez expliquée par l'événement. En général, les prophéties n'étoient pas obscures pour ceux auxquels elles étoient adressées, qui parloient la même langue

que les Prophètes, qui étoient imbus des mêmes idées. Quand après deux mille ans elles feroient devenues plus obscures pour nous, il ne s'ensuivroit rien contre l'inspiration des Prophètes.

MARAN-ATHA, paroles syriaques, qui signifient *le Seigneur vient*, ou *le Seigneur est venu*, ou *le Seigneur viendra*. S. Paul, *I. Cor. c.* 17, ỳ. 22, dit: « Si quelqu'un n'aime point le Seigneur Jésus, » qu'il soit anathême »; & il ajoute: *Maran-atha*, le Seigneur vient, ou, &c.

Plusieurs Commentateurs prétendent que c'étoit une formule d'anathême ou d'excommunication chez les Juifs, qu'elle est équivalente à *Scham-atha*, ou *Schem atha*, le nom du Seigneur vient, & que S. Paul repète en syriaque ce qu'il venoit de dire en grec. On a fait là-dessus de longues dissertations.

Bingham, *Orig. Eccléf.* tom. 7, l. 16, c. 11, §. 16 & 17, doute que cette formule ait jamais été en usage dans l'Eglise Chrétienne, & que l'on ait jamais excommunié un coupable pour toujours, & sans lui laisser aucun espoir de réconciliation. Il ne croit pas même que jamais l'Eglise ait demandé à Dieu la mort ou la perte de ses plus cruels persécuteurs. S. Jean-Chrysostôme, *Hom.* 76, *in Epist. ad Cor.*, soutient que les cas de févir à l'excès contre les hérétiques, contre les persécuteurs & les autres ennemis de l'Eglise, sont très-rares, parce que Dieu ne l'abandonnera jamais entièrement à leur séduction ni à leurs fureurs.

Il ne nous paroît pas nécessaire d'entrer dans cette discussion, parce que le texte de S. Paul peut très-bien avoir un autre sens. Voici comme l'entendent plusieurs Interprêtes. « Si quelqu'un » n'aime pas le Seigneur Jésus, c'est-à-dire, si » quelqu'un témoigne de l'aversion contre lui, & » prononce contre lui des malédictions, comme » font les Juifs incrédules, qu'il soit anathême » lui-même; le Seigneur vient, ou le Seigneur » viendra tirer vengeance de cette impiété ». Ceci est donc une menace, & non une imprécation. *Voyez* la *Synopse des Crit. sur ce passage*.

Lorsque l'Eglise Chrétienne prie contre ses persécuteurs & ses ennemis, elle ne demande pas à Dieu de les perdre pour toujours ou de les damner, mais de les convertir, ou par des châtimens exemplaires, ou par d'autres graces efficaces. *Voyez* IMPRÉCATION. Mais elle a reçu de Dieu le pouvoir de les excommunier, ou de les rejetter entièrement de la société des fidèles, jusqu'à ce qu'ils soient rentrés en eux-mêmes, qu'ils aient fait une pénitence proportionnée à la griéveté de leur crime, & qu'ils aient réparé le scandale qu'ils ont donné. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

MARC, (S.) Disciple de S. Pierre, & l'un des quatre Evangélistes. On croit communément que ce Saint étoit né dans la Cyrénaïque, & qu'il étoit Juif d'extraction; & l'on en juge ainsi, parce que son style est rempli d'hébraïsmes. Il n'est pas certain qu'il ait été Disciple immédiat de Jésus-Christ; on trouve plus probable qu'il fut converti à la foi par Saint Pierre, après l'ascension du Sauveur.

Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 2, c. 16, rapporte, d'après Papias & S. Clément d'Alexandrie, que *S. Marc* composa son Evangile à la prière des fidèles de Rome, qui souhaitèrent d'avoir par écrit ce que S. Pierre leur avoit prêché, & il paroît que ce fut avant l'an 49 de Jésus-Christ. Quoiqu'il ait écrit à Rome, on ne peut pas prouver qu'il l'ait composé en latin, comme quelques-uns l'ont pensé; les Romains parloient presque aussi communément le grec que leur propre langue. Comme il y a beaucoup de conformité entre l'Evangile de *S. Marc* & celui de S. Mathieu, plusieurs Auteurs ont jugé que le premier n'avoit fait qu'abréger le second; il y a cependant assez de différence entre l'un & l'autre, pour que l'on puisse douter si *S. Marc* avoit vu l'Evangile de S. Mathieu lorsqu'il a composé le sien. Quoi qu'il en soit, on n'a jamais contesté dans l'Eglise l'authenticité de celui de *S. Marc*.

L'opinion constante des Pères a été que cet Evangéliste alla prêcher dans sa patrie & en Egypte entre l'an 49 de Jésus-Christ & l'an 60, & qu'il établit l'Eglise d'Alexandrie; cette Eglise l'a toujours regardé comme son fondateur. On prétend même qu'il y souffrit le martyre l'an 68, que l'an 310 l'on bâtit une Eglise sur son tombeau, & que ses reliques y étoient encore au huitième siècle. Depuis ce tems-là, l'opinion s'est établie que les Vénitiens les avoient transportées dans leurs isles, & l'on se flatte encore de les posséder à Venise.

On y garde aussi, dans le trésor de *S. Marc*, un ancien manuscrit de l'Evangile de ce Saint, que l'on croit être l'original écrit de sa propre main; il est, non sur du papier d'Egypte, comme les Pères Mabillon & Montfaucon l'ont pensé, mais sur du papier fait de coton; c'est ce que nous apprend Scipion Maffei, qui l'a examiné depuis, & qui étoit très-capable d'en juger. Montfaucon a prouvé qu'il étoit en latin, & non en grec; d'autres disent qu'il est tellement endommagé de vétusté, & par l'humidité du souterrain où il est enfermé, que l'on ne peut plus en déchiffrer une seule lettre.

Ce manuscrit fut envoyé d'Aquilée à Venise dans le quinzième siècle. En 1355, l'Empereur Charles IV en obtint les huit dernières feuilles qui étoient restées à Aquilée, & les envoya à Prague, où on les garde précieusement. Ces huit feuilles, jointes aux vingt qui sont à Venise, contiennent tout l'Evangile de *S. Marc*; elles sont aussi en latin. *Voyez* la *Préface de D. Calmet sur l'Evangile de S. Marc*.

En parlant des *Liturgies*, nous avons observé que celle qui porte le nom de *S. Marc*, & qui est encore à l'usage des Cophtes, est l'ancienne liturgie de l'Eglise d'Alexandrie, fondée par *S. Marc*. On

ne doit donc pas en contester l'authenticité, sous prétexte qu'elle n'a pas été écrite ni composée par cet Evangéliste même.

Marc. (Chanoines de Saint) C'est une Congrégation de Chanoines réguliers, qui a été florissante en Italie pendant près de quatre cens ans. Elle fut fondée à Mantoue, sur la fin du douzième siècle, par un Prêtre nommé Albert Spinola. La règle qu'il lui donna fut successivement approuvée & corrigée par différens Papes. Vers l'an 1450, ces Chanoines ne suivirent plus que la règle de S. Augustin.

Cette congrégation, après avoir été composée de dix-huit à vingt maisons d'hommes, & de quelques maisons de filles, dans la Lombardie & dans l'Etat de Venise, déchut peu à peu. En 1584, elle étoit réduite à deux maisons, dans lesquelles la régularité n'étoit plus observée. Alors, du consentement du Pape Grégoire XIII, le Couvent de *S. Marc* de Mantoue, qui étoit le Chef-d'Ordre, fut donné aux Camaldules par Guillaume, Duc de Mantoue; & la congrégation des Chanoines finit ainsi.

MARCELLIENS, hérétiques du quatrième siècle, attachés à la doctrine de Marcel, Evêque d'Ancyre, que l'on accusoit de faire revivre les erreurs de Sabellius, c'est-à-dire, de ne pas distinguer assez les trois personnes de la Sainte Trinité, & de les regarder seulement comme trois dénominations d'une seule & même personne divine.

Il n'est aucun personnage de l'antiquité sur la doctrine duquel les avis aient été plus partagés que sur celle de cet Evêque. Comme il avoit assisté au premier Concile de Nicée, qu'il avoit souscrit à la condamnation d'Arius, qu'il avoit même écrit un livre contre les défenseurs de cet hérétique, ils n'oublièrent rien pour défigurer les sentimens de Marcel, & pour noircir sa réputation. Ils le condamnèrent dans plusieurs de leurs assemblées, le déposèrent, le firent chasser de son siége, & mirent un des leurs à sa place. Eusèbe de Césarée, dans les cinq livres qu'il écrivit contre cet Evêque, montre beaucoup de passion & de malignité; & c'est dans cet ouvrage même qu'il laisse voir à découvert l'Arianisme qu'il avoit dans le cœur.

Vainement Marcel se justifia dans un Concile de Rome, sous les yeux du Pape Jules, l'an 341, & dans le Concile de Sardique, l'an 347; on prétendit que, depuis cette époque, il avoit moins ménagé ses expressions, & mieux découvert ses vrais sentimens. Parmi les plus grands personnages du quatrième & du cinquième siècle, les uns furent pour lui, les autres contre lui; S. Athanase même, auquel il avoit été fort attaché, & qui, pendant long-tems, avoit vécu en communion avec lui, parut s'en retirer dans la suite, & s'être laissé persuader par les accusateurs de Marcel.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que dans la fermentation qui régnoit alors entre to[illegible] esprits, & vu l'obscurité des mystères sur [illegible] on contestoit, il étoit très-difficile à un Th[illegible]en de s'exprimer d'une manière assez correcte pour ne pas donner prise aux accusations de l'un ou de l'autre parti. S'il ne fut pas prouvé très-clairement que le langage de Marcel ét[illegible] hé[illegible], on fut du moins convaincu que ses disciples & ses partisans n'étoient pas orthodoxes. Photin, [illegible] renouvella réellement l'erreur de Sabellius, avoit été Diacre de Marcel, & avoit étudié [illegible] l'égarement du disciple ne pouvoit manq[illegible] d[illegible] attribué au maître. Il est donc très-difficile aujourd'hui de prononcer sur la cause de ce dernier. Tillemont, après avoir rapporté & pesé les témoignages, n'a pas osé porter un jugement, t. 6, p. 503 & suiv. *Voyez* PHOTINIENS.

MARCIONITES, nom de l'une des plus anciennes & des plus pernicieuses sectes qui [illegible] nées dans l'Eglise au second siècle. Du tems de S. Epiphane, au commencement du cinquième, elle étoit répandue dans l'Italie, l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse & ailleurs; mais alors elle étoit réunie à la secte des Manichéens par la conformité des sentimens.

Marcion, auteur de cette secte, étoit de la province du Pont, fils d'un saint Evêque, & dès sa jeunesse, il fit profession de la vie solitaire & ascétique: mais ayant débauché une vierge, il [illegible] excommunié par son propre père, qui ne voulu[illegible] jamais le rétablir dans la communion de l'Eglise, quoiqu'il se fût soumis à la pénitance. C'est pourquoi ayant quitté son pays, il s'en alla à Rome, où il ne fut pas mieux accueilli par le C[illegible]ge. Irrité de la rigueur avec laquelle on le traitoit, il embrassa les erreurs de Cerdon, y en ajouta d'autres, & les répandit par-tout où il trouva des auditeurs dociles; on croit que ce fut au commencement du pontificat de Pie I[er], vers la cinquième année d'Antonin-le-Pieux, la cent quarante-quatrième ou cent quarante-cinquième de Jésus-Christ.

Entêté, comme son maître, de la phil[illegible] de Pythagore, de Platon, des Stoïciens & [illegible] Orientaux, Marcion crut comme lui résoudre [illegible] question de l'origine du mal, en admettant deux principes de toutes choses, dont l'un, bon par nature, avoit produit le bien; l'autre, es[illegible]ment mauvais, avoit produit le mal.

La principale difficulté, qui avoit exerc[illegible] Philosophes, étoit de savoir comment un e[illegible] tel que l'ame humaine, se trouvoit renfermé dans un corps, & assujetti ainsi à l'ignorance, à la foiblesse, à la douleur; comment & pourquoi le Créateur des esprits les avoit ainsi dégradés. La révélation, qui nous apprend la chûte du premier homme, ne paroissoit pas résoudre asse[illegible] la difficulté, puisque le premier homme lui-même étoit

compos

composé d'une ame spirituelle & d'un corps terrestre; d'ailleurs il sembloit qu'un Dieu tout-puissant & bon auroit dû empêcher la chûte de l'homme.

Les raisonneurs crurent mieux rencontrer, en supposant que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes opposés, l'un père des esprits, l'autre créateur ou formateur des corps. Celui-ci, disoient-ils, méchant & jaloux du bonheur des esprits, a trouvé le moyen de les emprisonner dans des corps; & pour les retenir sous son empire, il leur a donné la loi ancienne, qui les attachoit à la terre par des récompenses & des châtimens temporels. Mais le Dieu bon, principe des esprits, a revêtu l'un d'entr'eux, qui est Jésus-Christ, des apparences de l'humanité, & l'a envoyé sur la terre pour abolir la Loi & les Prophètes, pour apprendre aux hommes que leur ame vient du Ciel, & qu'elle ne peut recouvrer le bonheur qu'en se réunissant à Dieu; que le moyen d'y parvenir est de s'abstenir de tous les plaisirs qui ne sont pas spirituels. Nous montrerons ci-après les absurdités de ce système.

Conséquemment Marcion condamnoit le mariage, faisoit de la continence & de la virginité un devoir rigoureux, quoiqu'il y eût manqué lui-même. Il n'administroit le Baptême qu'à ceux qui gardoient la continence; mais il soutenoit que, pour se purifier de plus en plus, on pouvoit le recevoir jusqu'à trois fois. On ne l'a cependant pas accusé d'en altérer la forme, ni de le rendre invalide. Il regardoit comme une nécessité humiliante le besoin de prendre pour nourritore des corps produits par le mauvais principe; il soutenoit que la chair de l'homme, ouvrage de cette intelligence malfaisante, ne devoit pas ressusciter; que Jésus-Christ n'avoit eu de cette chair que les apparences; que sa naissance, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, n'avoient été qu'apparentes. Selon le témoignage de S. Irénée, il ajoutoit que Jésus-Christ descendu aux enfers en avoit tiré les ames de Caïn, des Sodomites & de tous les pécheurs, parce qu'elles étoient venues au-devant de lui, & que sur la terre elles n'avoient pas obéi aux loix du mauvais principe créateur; mais qu'il avoit laissé dans les enfers Abel, Noé, Abraham & les anciens justes, parce qu'ils avoient fait le contraire. Il prétendoit qu'un jour le Créateur, Dieu des Juifs, enverroit sur la terre un autre Christ ou Messie pour les rétablir, selon les prédictions des Prophètes.

Plusieurs *Marcionites*, pour témoigner le mépris qu'ils faisoient de la chair, couroient au martyre, & recherchoient la mort; on n'en connoit cependant que trois qui l'aient réellement soufferte avec des Martyrs Catholiques. Ils jeûnoient le samedi, en haine du Créateur, qui a commandé le sabbat aux Juifs. Plusieurs, à ce que dit Tertullien, s'appliquoient à l'astrologie judiciaire; quelques-uns eurent recours à la magie & au démon, pour arrêter les effets du zèle avec lequel Théodoret travailloit à la conversion de ceux qui étoient dans son diocèse.

Le seul ouvrage qui ait été attribué à Marcion, est un traité qu'il avoit intitulé, *Antithèses* ou *Oppositions*; il s'y étoit appliqué à faire voir l'opposition qui se trouve entre l'ancienne Loi & l'Évangile, entre la sévérité des loix de Moïse & la douceur de celles de Jésus-Christ; il soutenoit que la plupart des premières étoient injustes, cruelles & absurdes. Il en concluoit que le Créateur du monde, qui parle dans l'ancien Testament, ne peut pas être le même Dieu qui a envoyé Jésus-Christ; conséquemment il ne regardoit point les livres de l'ancien Testament comme inspirés de Dieu. De nos quatre Evangiles, il ne recevoit que celui de S. Luc, encore en retranchoit-il les deux premiers chapitres qui regardent la naissance de Jésus-Christ; il n'admettoit que dix des Epitres de S. Paul, & il en ôtoit tout ce qui ne s'accordoit point avec ses opinions.

Plusieurs Pères du second & du troisième siècle ont écrit contre Marcion; S. Justin, S. Irénée, un Auteur nommé Modeste, S. Théophile d'Antioche, S. Denis de Corinthe, &c. Mais un grand nombre de ces ouvrages sont perdus. Les plus complets qui nous restent sont les cinq livres de Tertullien contre Marcion, avec ses traités *de carne Christi* & *de resurrectione carnis*; les dialogues *de rectâ in Deum fide*, attribués autrefois à Origène, mais qui sont d'un Auteur nommé Adamantius, qui a vécu après le Concile de Nicée. Origène lui-même, dans plusieurs de ses ouvrages, a relevé les erreurs de Marcion, mais en passant, & sans attaquer de front le système de cet hérétique.

Bayle, dans l'article *Marcionites* de son dictionnaire, prétend que les Pères n'ont pas répondu solidement aux difficultés de Marcion, & il cite pour preuve les réponses données par Adamantius & par S. Basile, à une des principales objections des *Marcionites*. Nous les examinerons ci-après; mais il ne parle pas des livres de Tertullien, & il est forcé d'ailleurs de convenir qu'en général le système de Marcion étoit mal conçu & mal arrangé. Dans l'article MANICHÉISME, nous avons fait voir que les Pères ont réfuté solidement les objections des Manichéens, qui étoient les mêmes que celles des *Marcionites*; mais il est bon de voir d'abord de quelle manière le système de ces derniers est combattu par Tertullien.

Dans son premier livre contre Marcion, ce Père démontre qu'un premier principe éternel & incréé est souverainement parfait, par conséquent unique; que la souveraine perfection découle évidemment de l'existence nécessaire; qu'il n'y a pas plus de raison d'admettre deux premiers principes que d'en admettre mille. Il fait voir que le Dieu supposé *bon* par Marcion, ne l'est pas en effet, puisqu'il ne s'est pas fait connoître avant Jésus-

Christ; qu'il n'a rien créé de ce que nous voyons; que, selon le systême de Marcion, ce Dieu a très-mal pourvu au salut des hommes; qu'il a laissé captiver les esprits, dont il étoit le père, sous le joug du mauvais principe, & a laissé celui-ci faire le mal, sans s'y opposer; qu'il est donc impuissant ou stupide. Bayle lui-même a fait cette dernière réflexion contre le principe prétendu *bon* des Manichéens.

Dans le second livre, Tertullien prouve que Dieu, tel que les livres de l'ancien Testament nous le représentent, est véritablement & souverainement bon; que sa bonté est démontrée par ses ouvrages, par sa providence, par ses loix, par son indulgence & sa miséricorde envers les pécheurs, même par les corrections paternelles dont il use à leur égard, & par la sagesse des loix de Moïse, que Marcion censure mal-à-propos. Il est donc faux que l'ancien Testament ne soit pas l'ouvrage du Dieu bon, & que celui-ci ne soit pas le Créateur.

Dans le troisième, Tertullien fait voir que Jésus-Christ s'est constamment donné comme envoyé par le Créateur, & non par un autre; qu'il a été ainsi annoncé par les Prophètes; que sa chair, ses souffrances, sa mort, ont été réelles & non apparentes. Il prouve la même chose dans le quatrième, en montrant que Jésus-Christ a exécuté ponctuellement tout ce que le Créateur avoit promis par les Prophètes. Il met au grand jour la témérité de Marcion, qui rejette l'ancien Testament, duquel Jésus-Christ s'est servi, pour prouver sa mission & sa doctrine, & qui retranche du nouveau tout ce qui lui déplaît. Dans le cinquième, il continue de prouver, par les Epitres de S. Paul, que Jésus-Christ est véritablement le fils & l'envoyé du Créateur, seul Dieu de l'univers. Dans son traité *de carne Christi*, il avoit déjà prouvé la réalité & la passibilité de la chair de Jésus-Christ; & dans celui *de resurrectione carnis*, il fait voir que la résurrection future des corps est un dogme essentiel de la foi chrétienne; d'où il résulte encore que la chair ou les corps sont l'ouvrage du Dieu bon, & non du mauvais principe.

Mais pourquoi ce Dieu bon a-t-il laissé pécher l'homme? Telle est la grande objection des *Marcionites*. Il l'a permis, répond Tertullien, parce qu'il avoit créé l'homme libre; or, il étoit bon à l'homme d'user de sa liberté. C'est par-là même qu'il est fait à l'image de Dieu, qu'il est capable de mérite & de récompense. Adamantius, dans les dialogues contre Marcion, répond de même que Dieu a laissé à l'homme l'usage de sa liberté, parce qu'il n'est pas de la nature de l'homme d'être immuable comme Dieu. S. Basile dit que Dieu en a usé ainsi, parce qu'il n'a pas voulu que nous l'aimassions par force, mais de notre plein gré. Les Pères des siècles suivans ont dit que Dieu a permis le péché d'Adam, parce qu'il se proposoit d'en réparer avantageusement les suites par la rédemption de Jésus-Christ. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL, RÉDEMPTION.

Voilà les réponses que Bayle trouve insuffisantes & peu solides. Dieu, dit-il, pouvoit empêcher l'homme de pécher, sans nuire à sa liberté, puisqu'il fait persévérer les justes sur la terre par des graces efficaces, & que les Saints dans le Ciel sont incapables de pécher. Il ne s'ensuit point delà que les justes & les bienheureux cessent d'être libres, sont immuables comme Dieu, aiment Dieu par force, &c.

Si les *Marcionites* avoient ainsi répliqué aux Pères de l'Eglise, nous pensons que ceux-ci n'auroient pas été fort embarrassés à les réfuter. Ils auroient dit sans doute, 1°. qu'il est absurde de prétendre que, par bonté, Dieu doit donner à tous les hommes, non-seulement des graces suffisantes, mais des graces efficaces. Il s'ensuivroit que plus l'homme est disposé à être ingrat, rebelle, infidèle à la grace, plus Dieu est obligé d'augmenter celle-ci, comme si la malice de l'homme étoit un titre pour obtenir de plus grands bienfaits. Dire que Dieu le doit, *parce qu'il le peut*, c'est supposer qu'il doit épuiser, en faveur de l'homme, sa puissance infinie. Autre absurdité.

2°. Les Pères auroient fais voir qu'en raisonnant sur ce principe, le bonheur même des bienheureux ne suffit pas pour acquitter la bonté de Dieu. Ce bonheur n'est infini que dans sa durée; mais il pourroit augmenter, puisqu'il y a entre les Saints divers degrés de gloire & de bonheur, & que la félicité des uns a commencé plutôt que celle des autres.

Bayle & les autres Apologistes des *Marcionites* raisonnent donc sur un principe évidemment faux, en supposant que la bonté de Dieu, jointe à une puissance infinie, doit toujours faire le plus grand bien, & qu'un bien moindre qu'un autre est un mal. L'absurdité de cet entêtement n'a pas échappé aux Pères de l'Eglise, puisqu'ils ont posé le principe directement contraire. *V.* MANICHÉISME, §. 6. Les autres maximes sur lesquelles Bayle se fonde, savoir, que Dieu ne peut ni faire ni permettre le mal, qu'à son égard permettre & vouloir c'est la même chose, &c. ne sont pas moins fausses; elles sont réfutées ailleurs. *Voyez* BON, MAL, PERMISSION, &c.

Marcion eut plusieurs Disciples, qui se firent chefs de secte à leur tour, en particulier Apellès & Lucien. *Voyez* APELLITES & LUCIANISTES. Pourquoi n'auroient-ils pas eu comme lui le privilége de forger un systême à leur gré? Quelques-uns admirent trois principes au lieu de deux; l'un bon, l'autre juste, le troisième méchant. *Voyez* les *Dialogues d'Adamantius*, sect. 1, note c, p. 804. On ne peut pas citer une seule hérésie qui n'ait eu différentes branches, & dont les sectateurs ne se soient bientôt divisés; celle des

Marcionites se fondit dans la secte des Manichéens. *Voyez* Tillemont, t. 2, p. 266 & suiv.

Mosheim, *Hist. Christ.*, sæc. 2, §. 63, est convenu que Beausobre, en parlant des *Marcionites*, dans son histoire du Manichéisme, a trop suivi son penchant à excuser & à justifier tous les hérétiques. Malheureusement nous nous trouvons souvent dans le cas de lui reprocher le même défaut, & il en a encore donné quelques preuves dans l'exposé qu'il fait de la conduite & de la doctrine de *Marcion*; il fait ce qu'il peut pour mettre de la suite & de l'ensemble entre les dogmes enseignés par cet hérésiarque. Mais ces efforts sont assez superflus, puisqu'il est incontestable que tous les anciens sectaires ont été très-mauvais raisonneurs. De simples probabilités ne suffisent pas pour nous autoriser à contredire les Pères de l'Eglise, qui ont lu les ouvrages de ces hérétiques, qui souvent les ont entendus eux-mêmes, & ont disputé contre eux. Il seroit donc inutile d'entrer dans la discussion des divers articles sur lesquels Beausobre ni Mosheim ne veulent pas ajouter foi à ce que disent les Pères de l'Eglise touchant les *Marcionites*.

MARCOSIENS, secte d'hérétiques du second siècle, dont le chef fut un nommé Marc, disciple de Valentin, & de laquelle S. Irénée a parlé fort au long, *L.* 1, *adv. Hær.* c. 13 & suiv.

Ce Marc entreprit de réformer le systême de son maitre, & y ajouta de nouvelles rêveries; il les fonda sur les principes de la cabbale & sur les prétendues propriétés des lettres & des nombres. Valentin avoit supposé un grand nombre d'esprits ou de génies qu'il nommoit des *Eons*, & auxquels il attribuoit la formation & le gouvernement du monde; selon lui, ces Eons étoient les uns mâles, les autres femelles, & les uns étoient nés du mariage des autres. Marc, au contraire, persuadé que le premier principe n'étoit ni mâle ni femelle, jugea qu'il avoit produit seul les Eons *par sa parole*, c'est-à-dire, par la vertu naturelle des mots qu'il avoit prononcés. Comme le premier mot de la Bible en grec est Ἐν ἀρχῇ, *in principio*, Marc conclut gravement que ce mot étoit le premier principe de toutes choses; & comme les vingt-quatre lettres de l'alphabet étoient aussi les signes des nombres, il bâtit, sur la combinaison des lettres de chaque mot & des nombres qu'elles désignoient, le systême de ses Eons & de leurs opérations. Selon S. Irénée, il les supposa au nombre de trente; selon d'autres, il les réduisit à vingt-quatre, à cause des vingt-quatre lettres de l'alphabet.

Il se fondoit encore sur ce que Jésus-Christ a dit dans l'Apocalypse: « Je suis l'*Alpha* & l'*Oméga*, le principe & la fin », & sur quelques autres passages dont il abusoit de même. Il conclut enfin que, par la vertu des mots combinés d'une certaine manière, on pouvoit diriger les opérations des Eons ou des Esprits, participer à leur pouvoir & opérer des prodiges par ce moyen.

Rien n'étoit plus absurde que de supposer qu'en créant le monde, Dieu avoit parlé grec, & que l'alphabet de cette langue avoit plus de vertu que celui de toute autre langue quelconque. Mais les Pythagoriciens avoient déjà fondé des rêveries sur les propriétés des nombres, & l'on étoit encore entêté de cette fausse philosophie au second siècle. Ce n'est pas sans raison que les anciens Pères ont remarqué que les hérésies sont sorties des différentes écoles de philosophie; mais l'absurdité de celle des *Marcosiens* ne fait pas beaucoup d'honneur à la mère qui lui a donné la naissance.

Par le moyen d'un prestige, Marc eut le talent de persuader qu'il étoit réellement doué d'un pouvoir surnaturel, & qu'il pouvoit le communiquer à qui il vouloit. Il trouva le secret de changer en sang, aux yeux des spectateurs, le vin qui sert à la consécration de l'Eucharistie. Il prenoit un grand vase & un petit, il mettoit dans le dernier le vin destiné au sacrifice, & faisoit une prière; un moment après, la liqueur paroissoit bouillir dans le grand vase, & l'on y voyoit du sang au lieu de vin. Ce vase étoit probablement la machine hydraulique que les Physiciens nomment *la fontaine de Cana*, dans laquelle il semble que l'eau se change en vin; ou par une préparation chymique, Marc donnoit au vin la couleur de sang.

En faisant opérer par quelques femmes ce prétendu prodige, il leur persuada qu'il leur communiquoit le don de faire des miracles & de prophétiser; & par des potions capables de leur troubler les sens, il les disposoit à satisfaire ses desirs déréglés. Ainsi, par l'enthousiasme joint au libertinage, il parvint à en séduire un grand nombre & à former une secte. S. Irénée se plaint de ce que cette peste s'étoit répandue dans les Gaules, principalement sur les bords du Rhône: mais quelques femmes sensées & vertueuses, que Marc & ses associés n'avoient pu séduire, dévoilèrent la turpitude de ces imposteurs; d'autres qui avoient été séduites, mais qui revinrent à résipiscence, confirmèrent la même chose, & firent détester leurs corrupteurs.

Les *Marcosiens* avoient plusieurs livres apocryphes & remplis de leurs rêveries, qu'ils donnoient à leurs prosélytes pour des livres divins. Suivant le témoignage de S. Irénée, l. 1, c. 21, ils avouoient que le baptême de Jésus-Christ remet les péchés; mais ils en donnoient un autre avec de l'eau mêlée d'huile & de baume pour initier leurs prosélytes, & appelloient cette cérémonie *la Rédemption*. Quelques-uns cependant la regardoient comme inutile, & faisoient consister la rédemption dans la connoissance de leur doctrine. Au reste, ces hérétiques n'avoient rien de fixe dans leur croyance; il étoit permis à chacun d'y

ajouter ou d'en retrancher ce qu'il jugeoit à propos; leur secte n'étoit, à proprement parler, qu'une société de libertinage. Il s'en détacha une partie, qui forma celle des *Archontiques. Voyez* Tillemont, t. 2, p. 291.

Il est bon d'observer que, si au second siècle, la croyance de l'Eglise Chrétienne n'avoit pas été que, par la consécration de l'Eucharistie, le pain & le vin sont changés au corps & au sang de Jésus-Christ; l'hérésiarque Marc ne se seroit pas avisé de vouloir rendre ce changement sensible par un miracle apparent; & si l'on n'avoit pas cru que le sacerdoce donnoit aux Prêtres des pouvoirs surnaturels, cet imposteur n'auroit pas eu recours à un prestige, pour persuader qu'il avoit la plénitude du sacerdoce. C'est pour cela même qu'il est utile à un Théologien de connoître les divers égaremens des hérétiques anciens & modernes, quelque absurdes qu'ils soient: la vérité ne brille jamais mieux que par son opposition avec l'erreur.

Mosheim, aussi attaché à justifier tous les hérétiques qu'à déprimer les Pères de l'Eglise, conjecture qu'il n'y avoit peut-être ni magie ni fraude dans les procédés des *Marcosiens;* qu'ils ont été calomniés ou par quelques femmes qui vouloient quitter cette secte, pour se reconcilier à l'Eglise, ou par quelques spectateurs ignorans de leur liturgie, qui auront pris pour magie des usages fort simples, desquels ils ne concevoient pas la raison. Il ne peut pas se persuader que ces hérétiques aient été assez insensés & assez corrompus pour se livrer à toutes les folies & à tous les désordres qu'on leur prête. *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 59, note.

Mais sur de simples présomptions destituées de preuves, est-il permis de suspecter le témoignage des Pères, témoins oculaires ou contemporains des choses qu'ils rapportent, qui ont pu interroger plusieurs *Marcosiens* détrompés & convertis? Quand ces hérétiques seroient aussi innocens qu'il le présume, la conséquence que nous tirons de leur manière de consacrer l'Eucharistie n'en seroit pas moins solide, & Mosheim n'y répond rien.

MARIAGE. Il n'est pas fort important de savoir si ce terme vient du latin *Maritus*, ou de *Matris munus;* quelle qu'en soit l'étymologie, il signifie la société constante d'un homme avec une femme pour avoir des enfans. Cette société peut être envisagée comme contrat naturel, comme contrat civil, & comme Sacrement de la loi nouvelle; nous soutenons que, sous ces trois rapports, il a toujours été & a toujours dû être sanctifié par la religion. Nous sommes donc obligés de l'envisager sous ces divers aspects, mais principalement sous le troisième.

En premier lieu, le *mariage*, comme contrat naturel, est de l'institution même du Créateur; la manière dont l'Ecriture-Sainte en parle nous en montre clairement la nature & les obligations. *Gen.*, c. 2, ℣. 18, « Dieu dit, il n'est pas bon » que l'homme soit seul; faisons-lui une aide semblable à lui. Dieu endort Adam, tire une de » ses côtes, en fait une femme, & la lui présente. Voilà, dit Adam, la chair de ma chair » & les os de mes os.... Ainsi, l'homme quittera » son père & sa mère, pour s'attacher à son » épouse, & ils seront deux dans une seule chair, » c. 1, ℣. 28. Dieu les bénit & leur dit: Croissez, » multipliez-vous, remplissez la terre d'habitans; » soumettez-la à votre empire; faites servir à » votre usage les animaux & les plantes ».

Dans ces paroles, nous voyons, 1°. que le *mariage* est la société de deux personnes & non de plusieurs, d'un seul homme & d'une seule femme; par-là, Dieu exclut d'avance la polygamie; 2°. c'est une société libre & volontaire, puisque c'est l'union des esprits & des cœurs, aussi-bien que des personnes; 3°. société indissoluble, l'un des conjoints ne peut pas plus se séparer de l'autre, que se séparer d'avec soi-même; le divorce est donc contraire à la nature du *mariage;* 4°. l'effet de cette société est de donner aux époux un droit mutuel sur leurs personnes, & un droit égal à celui que l'homme a sur sa propre chair; 5°. le but de cette union est de mettre des enfans au monde, & de peupler la terre; les époux sont donc obligés de nourrir leurs enfans, il ne leur est pas permis d'en négliger la conservation; 6°. c'est au *mariage* ainsi formé que Dieu donne sa bénédiction, qu'il attache la prospérité des familles & le bien général de la société humaine. Nous verrons, dans la suite, jusqu'à quel point Dieu a pu s'écarter de ce plan, lorsque les hommes ont passé de l'état de société purement domestique à l'état de société civile.

Remarquons d'abord que, par cette institution sainte, Dieu a réparé l'inégalité qu'il a mise dans la constitution des deux sexes. Le commerce conjugal ne laisse à l'homme aucune incommodité; la femme seule demeure chargée des suites, des langueurs de la grossesse, des douleurs de l'enfantement, de la peine de nourrir son fruit. Si elle demeuroit seule chargée de l'éducation des enfans, la nature auroit été injuste à son égard. Mais l'homme s'assujettiroit-il à remplir les devoirs de père, s'il n'y étoit engagé par un contrat formel, sacré, indissoluble? Nous le voyons par la conduite des hommes dissolus, qui séduisent les femmes, par le seul desir de satisfaire une passion brutale. Il faut donc que le *mariage* rétablisse une espèce d'égalité entre les deux sexes.

Pour voir ce qui est conforme ou contraire à la nature de ce contrat important, il faut faire attention, non à l'intérêt seul des époux, mais à celui des enfans & à celui de la société. Si l'on perd de vue une seule de ces considérations,

l'on ne manquera pas de faire des spéculations fausses ; c'est ce qui est arrivé à la plupart des Philosophes, soit anciens, soit modernes, qui n'ont pas connu, ou qui n'ont pas voulu connoître la véritable institution du *mariage*.

Les Patriarches, mieux instruits, ont aussi mieux raisonné. Comme sous l'état de nature ils étoient non-seulement les chefs naturels de leur famille, mais les ministres ordinaires de la Religion, ils disposoient seuls du *mariage* de leurs enfans, sans oublier toutefois que Dieu en étoit le souverain arbitre. Abraham, envoyant son serviteur chercher une épouse à son fils Isaac, *Gen.*, c. 24, ℣. 7, dit: « Le Seigneur enverra son Ange devant vous, & vous fera trouver dans ma famille une épouse pour mon fils. Ce serviteur » dit, en voyant Rebecca, voilà l'épouse que » Dieu a préparée au fils de mon maître. Bathuel » & Laban disent de même : c'est Dieu qui a » conduit cette affaire ». Nous ne devons donc pas être surpris des bénédictions que Dieu a répandues sur les *mariages* des Patriarches.

Mais dans les peuplades qui oublièrent les leçons données à nos premiers parens, & négligèrent le culte du vrai Dieu, le *mariage* devint bientôt un libertinage. Selon l'Ecriture-Sainte, les enfans des Grands & des Puissans de la terre ne consultèrent que le goût & la passion dans le choix de leurs épouses; de là naquit une race corrompue qui attira par ses crimes le déluge universel. *Gen.* c. 6, ℣. 2. Nous voyons des Rois enlever des étrangères par violence, pour les mettre au nombre de leurs femmes, c. 12, ℣. 15; c. 20, ℣. 2, & y joindre encore des esclaves, ℣. 17. Chez toutes les nations idolâtres, l'adultère, la polygamie, le divorce, le meurtre des enfans, la cruauté de les exposer, la révolte de ceux-ci contre leurs pères, ont déshonoré la sainteté du *mariage*, en ont fait une source de désordres & de malheurs; l'Auteur du Livre de la Sagesse l'a remarqué, *Sap.*, c. 14, ℣. 24 & 26. La même chose arrivera toutes les fois que l'on perdra de vue dans ce contrat les desseins de Dieu & les leçons de la religion.

Les Païens, à la vérité, avoient conservé un souvenir confus de l'institution divine du *mariage*, puisqu'ils avoient créé des divinités particulières pour y présider; mais l'idée qu'ils avoient de ces divinités même, atteste la dépravation de l'esprit & du cœur des Païens. Selon la mythologie, le Dieu *Hymen* ou *Hyménée* étoit fils de Bacchus & de Vénus. Ils avoient forgé d'autres personnages subalternes, auxquels ils attribuoient des fonctions infâmes. S. Augustin leur a vivement reproché cet aveuglement dans ses livres de la Cité de Dieu. Nous ne voyons pas que les Philosophes aient jamais censuré ce désordre ; ils étoient aussi aveugles & aussi corrompus que le peuple.

En second lieu, comme contrat civil, le *mariage* est soumis à l'inspection & à la vigilance des chefs de la société. Les loix qui règlent les droits des époux, des pères & des enfans, des successions, &c. ont toujours été regardées comme une partie essentielle de la législation. Mais toute loi civile, contraire à l'un des trois intérêts auxquels le *mariage* a rapport, seroit nulle & abusive. Rien ne peut prescrire contre les droits de la nature, tels que Dieu les a établis.

En donnant des loix aux Israélites, Dieu n'oublia pas de faire régler par Moïse les droits respectifs des époux, des pères & des enfans. Il ne défendit ni le divorce ni la polygamie, parce que les circonstances ne permettoient pas encore de retrancher ces deux abus; mais il en prévint les suites pernicieuses par des loix qui bornoient le pouvoir des pères polygames. Il rendit le patrimoine des familles inaliénables, il régla les droits des aînés & des femmes. Celles-ci chez les Juifs n'étoient ni esclaves, ni enfermées, comme chez les autres nations; les héritières ne pouvoient prendre des maris que dans leur tribu. Moïse fixa les degrés de parenté qui devoient former empêchement au *mariage*, &c. Ainsi ce contrat se trouva plus gêné qu'il ne l'étoit sous la loi de nature.

Mais les Israélites vraiment religieux n'oublièrent jamais que leurs alliances devoient être sanctifiées par la bénédiction de Dieu. Raguel bénit le *mariage* de Sara sa fille avec Tobie; il leur dit : « Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de » Jacob vous unisse & soit avec vous; qu'il accomplisse à votre égard les bénédictions qu'il » leur a promises ». *Tob.* c. 7, ℣. 15. Il est à présumer que tel étoit l'usage dans toutes les familles dans lesquelles régnoit la crainte de Dieu. L'Ange Raphaël avertit Tobie que l'oubli de Dieu dans cette rencontre, est la cause des désordres & des malheurs qui infestent les *mariages*, c. 6, ℣. 17. Souvent les Prophètes ont reproché aux Juifs leurs prévarications à cet égard.

On se tromperoit donc beaucoup, si l'on se persuadoit que, chez les Juifs, le *mariage* étoit considéré comme un contrat purement civil, dans lequel la religion n'entroit pour rien, parce que nous n'y voyons pas intervenir les Prêtres; les pères de famille en tenoient lieu, comme ils avoient fait sous la loi de nature. Aujourd'hui de prétendus Politiques soutiennent que l'Eglise Chrétienne ne devroit avoir aucune inspection sur le *mariage* de ses enfans, que c'est à la puissance civile seule de défendre ou de permettre ce qu'elle jugera utile au bien public.

« J'ai frémi, dit un Protestant très-sensé & » très bon Philosophe, j'ai frémi toutes les fois que » j'ai entendu discuter philosophiquement l'article » du *mariage*. Que de manières de voir, que de » systêmes, que de passions en jeu! On nous dit » que c'est à la législation civile d'y pourvoir; » mais cette législation n'est-elle donc pas entre » les mains des hommes, dont les idées, les

» vues, les principes, changent ou se croisent? » Voyez les accessoires du *mariage* qui sont laissés » à la législation civile; étudiez, chez les diffé» rentes nations & dans les différens siècles, les » variations, les bizarreries, les abus qui s'y sont » introduits; vous sentirez à quoi tiendroit le » repos des familles & celui de la société, si les » législateurs humains en étoient les maitres ab» solus.

» Il est donc fort heureux que, sur ce point » essentiel, nous ayons une loi divine supérieure » au pouvoir des hommes. Si elle est bonne, » gardons-nous de la mettre en danger, en lui » donnant une autre sanction que celle de la re» ligion. Mais il est un nombre de raisonneurs » qui prétendent qu'elle est détestable; soit: il en » est pour le moins un aussi grand nombre qui » soutiennent qu'elle est très-sage, & auxquels on » ne fera pas changer d'avis. Voilà donc la con» firmation de ce que j'avance, savoir que la » société se diviseroit sur ce point, selon la pré» pondérance des avis en divers lieux. Cette *pré*» *pondérance* changeroit par toutes les causes qui » rendent variable la législation civile, & ce » grand objet qui exige l'uniformité & la cons» tance pour le repos & le bonheur de la société, » seroit le sujet perpétuel des disputes les plus » vives. La religion a donc rendu le plus grand » service au genre humain, en portant sur le *ma*» *riage* une loi sur laquelle la bizarrerie des » hommes est forcée de plier; & ce n'est pas là » le seul avantage que l'on retire d'un code fon» damental de morale, auquel il ne leur est pas » permis de toucher ». *Lettres sur l'Histoire de la terre & de l'homme*, tome 1, p. 48.

En troisième lieu, sous la loi évangélique, Jésus-Christ a rétabli le *mariage* dans sa sainteté primitive: & pour en rendre le lien plus sacré, il l'a élevé à la dignité de Sacrement. C'est sous ce nouveau titre qu'il est principalement considéré par les Théologiens. Nous avons donc à examiner, 1°. si le *mariage* des Chrétiens est véritablement un Sacrement, quelle en est la matière, la forme, le Ministre, & quelle doit en être la solemnité; 2°. quelle puissance a droit d'y mettre des empêchemens & d'en dispenser; 3°. si un *mariage* valide est indissoluble dans tous les cas; 4°. si la doctrine & la discipline de l'Eglise Catholique, touchant le *mariage*, est capable d'en détourner les fidèles. Il n'est aucune de ces questions qui n'ait donné lieu à des erreurs & à des plaintes, soit de la part des hérétiques, soit de la part des incrédules.

I. *Du mariage considéré comme Sacrement.* Les protestans ont trouvé bon de retrancher le *mariage* du nombre des *Sacremens*, & de soutenir que la croyance de l'Eglise Romaine sur ce point n'est point fondée sur l'Ecriture-Sainte; c'est à nous de prouver le contraire.

1°. S. Paul, parlant du *mariage* des Chrétiens, le compare à l'union sainte qui est entre Jesus-Christ & son Eglise, & il la propose pour modèle aux personnes mariées. Il conclut, en disant : « Ce » Sacrement est grand, j'entends en Jesus-Christ » & dans son Eglise ». *Ephes.* c. 5, ℣. 32. Il s'agit de prendre le sens de ces paroles. Le terme de *Sacrement*, disent les réformateurs, signifie *mystère*, & rien de plus; l'Apôtre entend seulement que l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise est un mystère dont le *mariage* chrétien est une foible image; c'est tout ce que l'on peut conclure.

Mais lorsque les Protestans disent que le Baptême & la Cène sont des *Sacremens*, donnent-ils à ce terme un autre sens qu'à celui de *mystère?* Ils entendent, comme nous, par ces deux termes, un signe sensible, un rite extérieur & des paroles qui représentent quelque chose que l'on ne voit pas, qui signifient un don de Dieu que l'on n'apperçoit pas. Puisque, de leur aveu, le *mariage* est une image de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise, il en résulte que les signes extérieurs d'alliance entre les époux signifient qu'il doit y avoir entr'eux une union aussi sainte, aussi étroite, aussi indissoluble qu'entre Jésus-Christ & son Eglise; union qui ne peut pas être sans une grace particulière de Dieu. Qu'exigent de plus les Protestans pour faire un *Sacrement?*

A la vérité, si Jésus-Christ, après avoir épousé son Eglise & l'avoir dotée de son sang, l'avoit bientôt abandonnée à l'erreur, s'il l'avoit laissée corrompre au point qu'elle est devenue la prostituée de Babylone, comme le disent les Protestans, cette espèce de divorce seroit un bien mauvais exemple donné aux Chrétiens qui se marient; heureusement la calomnie des Protestans n'est qu'un blasphême contre la fidélité du Sauveur.

De même que le Baptême représente la grace qui purifie notre ame du péché, & que la Cène représente la grace qui nourrit & fortifie notre ame, ainsi le *mariage* représente la grace qui unit les esprits & les cœurs des époux. Où est la différence? De même que Jésus-Christ a dit: *Celui qui croira & sera baptisé, sera sauvé*, & *celui qui mange ce pain, vivra éternellement*, il a dit aussi: *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.* Donc c'est la grace de Dieu qui unit les époux.

2°. C'est la question, disent les Protestans, de savoir si la cérémonie du *mariage* donne la grace. Cette question est encore résolue par S. Paul; en comparant les personnes mariées à celles qui vivent dans le célibat, il dit que chacun a reçu de Dieu un don particulier. *I. Cor.* c. 7. ℣. 7. Quel peut être le don de Dieu à l'égard des personnes mariées, sinon la grace qui réunit les cœurs? Ont-elles moins besoin de grace pour remplir les devoirs de leur état, que les célibataires? L'Apôtre ajoute, ℣. 14, que les enfans des fidèles mariés sont saints; pourquoi, sinon parce qu'ils sont nés

d'une union sainte? Or, cette union ne peut être sanctifiée que par la grace de Dieu.

D'ailleurs, dès qu'il a plu aux Protestans de décider que les Sacremens ne produisent point par eux mêmes la grace sanctifiante dans l'ame de ceux qui les reçoivent, que tout leur effet consiste à exciter la foi qui seule justifie, nous ne voyons pas pourquoi ils excluent le *mariage* du nombre des Sacremens. Cette cérémonie est-elle donc moins propre à exciter la foi dans les fidèles, que celle du Baptême ou de la Cène? Les promesses mutuelles que se font les époux d'une fidélité inviolable, la bénédiction de l'Eglise qui consacre ces promesses, doivent leur persuader, sans doute, que Dieu les ratifie, qu'il leur donnera les graces & la force dont ils auront besoin pour vivre saintement, pour s'aider & se supporter, pour élever chrétiennement leurs enfans, &c.

3°. L'Eglise Catholique fait profession d'entendre l'Ecriture-Sainte, non comme il plaît à quelques Docteurs, mais comme elle a été constamment entendue depuis les Apôtres jusqu'à nous; or, on a toujours donné dans l'Eglise aux passages que nous alléguons le même sens que nous leur donnons.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 3, réfute les divers hérétiques qui condamnoient le *mariage* & regardoient comme un crime la procréation des enfans; il leur soutient que le *mariage* est non-seulement innocent & permis, mais saint & destiné à sanctifier les époux, & que les enfans qui en proviennent sont saints, c. 6, p. 532; que c'est Dieu qui unit la femme à son mari, c. 10, p. 542; & il le prouve par les passages de l'Ecriture que nous avons cités.

Tertullien, *L.* 5, *contrà Marcion.* c. 18, emploie les mêmes preuves contre Marcion, & nomme quatre ou cinq fois le *mariage Sacrement. L.* 2, *ad uxorem*, c. 8, il dit que le *mariage* des Chrétiens est conclu par l'Eglise, confirmé par l'oblation, consacré par la bénédiction, publié par les Anges approuvé par le Père céleste. Telle étoit donc la croyance du second & du troisième siècle de l'Eglise.

On peut voir dans Bellarmin, tome 3, *de Matrim.*, & dans d'autres Théologiens, les passages de S. Jean-Chrysostôme, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Léon, &c. qui nous attestent de même la tradition du quatrième & du cinquième siècle. C'est la réfutation complète des prétendus réformateurs, qui ont osé écrire qu'avant S. Grégoire, qui a vécu sur la fin du sixième, aucun Père de l'Eglise n'avoit regardé le *mariage* comme un Sacrement. Drouin, *de re Sacram.* tome 9, p. 10.

4°. Une nouvelle preuve de l'antiquité de cette doctrine, est la croyance des sectes orientales, qui sont séparées de l'Eglise Romaine depuis le sixième siècle; elles mettent aussi-bien que nous le *mariage* au nombre des Sacremens. Elles n'ont certainement pas reçu ce dogme de l'Eglise Romaine depuis leur séparation, & ce schisme étoit consommé avant le pontificat de S. Grégoire. Vainement les Protestans ont voulu contester ce fait essentiel; il est prouvé d'une manière qui ne laisse plus aucun lieu d'en douter. *Perpét. de la foi*, tome 5, l. 6, p. 395 & suiv. Les Conciles de Florence & de Trente, qui ont décidé que le *mariage* est un Sacrement, n'ont donc pas établi une nouvelle doctrine.

5°. Bingham & d'autres Protestans ont été forcés d'avouer que dès les tems apostoliques, le *mariage* des Chrétiens se faisoit pardevant les Ministres de l'Eglise. Cela est prouvé par la lettre de S. Ignace à S. Polycarpe, où il est dit, n. 5: » Il convient que les époux se marient selon » l'avis de l'Evêque, afin que leur *mariage* soit » selon le Seigneur, & non un effet des passions. » Que tout se fasse pour la gloire de Dieu ». Mais s'il n'avoit été besoin que de la présence & des conseils de l'Evêque, ils n'auroient pas été moins nécessaires pour les fiançailles, qui sont un engagement au *mariage*; cependant il suffisoit que les fiançailles fussent faites en présence de témoins. D'ailleurs Tertullien, qui a vécu dans le siècle suivant, dit que le *mariage* est *consacré par la bénédiction*.

Déja, du tems de S. Ignace, il y avoit des hérétiques qui blâmoient le *mariage*, & qui regardoient comme un crime la procréation des enfans; nous le verrons ci-après: l'Eglise ne pouvoit mieux condamner leur erreur qu'en bénissant solemnellement les époux; cette bénédiction est donc incontestablement des tems apostoliques: jamais l'Eglise ne l'a regardée comme une simple cérémonie qui ne produisoit aucun effet.

6°. Depuis que les Protestans ont retranché le *mariage* du nombre des Sacremens, on a vu les suites pernicieuses de leur erreur. Ils ont soutenu, comme les hérétiques orientaux, que le *mariage* est dissoluble pour cause d'adultère. Luther & ses coopérateurs ont poussé la turpitude jusqu'à excuser ce crime, jusqu'à autoriser la polygamie, en permettant au Landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. *Hist. des Variat.* l. 6, c. 1 & suiv. 4ᵉ *Avert. aux Protest.* &c.

C'est, au contraire, la fermeté de l'Eglise Romaine à conserver l'ancienne croyance, qui a fait réformer chez les nations catholiques l'imperfection des loix romaines, & qui a fait cesser l'usage scandaleux du divorce. Pour sentir l'importance de ce service rendu à la société, il faut comparer les désordres & les crimes qui naissent du *mariage* chez les nations infidèles, avec la police & le bon ordre qui règnent chez les nations chrétiennes. *Voyez l'Esprit des usages & des coutumes des différens peuples*, tome 1, l. 3, c. 8 & suiv.

On croit communément que Jésus-Christ éleva le *mariage* à la dignité de Sacrement, lorsqu'il honora de sa présence les nôces de Cana; c'est le

sentiment de S. Epiphane, *Hær.* 67; de S. Maxime, *Hom.* 1, *in Epiphan.*; de S. Aug. *Tract.* 9, *in Joan.*; de S. Cyrille, dans sa *Lettre à Nestorius.* Mais peu importe de savoir en quel tems il l'a fait, dès que nous sommes instruits de cette vérité par les Apôtres. Au douzième & au treizième siècle, S. Thomas, S. Bonaventure & Scot, n'ont pas osé définir comme article de foi que le *mariage* est un Sacrement, Durand & quelques autres ont avancé que cela n'étoit pas de foi; mais l'Eglise a décidé le contraire au Concile de Trente, Sess. 24, Can. 1. Nous avons vu ci-devant les preuves sur lesquelles elle s'est fondée,

Quand on dit que le *mariage* est un Sacrement, cela s'entend seulement du *mariage* célébré selon les loix & les cérémonies de l'Eglise. Lorsque deux personnes infidèles, mariées dans le sein du paganisme ou de l'hérésie, embrassent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté est valide; il subsiste sans être un Sacrement. Il ne l'étoit pas dans le moment de la célébration, & on ne le réhabilite point lorsque les parties abjurent l'infidélité. Quelques Théologiens ont même douté si les *mariages* contractés par procureur, quoique valides, étoient des Sacremens; mais leur sentiment n'est pas suivi.

On dispute encore pour savoir quelle est la matière & la forme de ce Sacrement. Les uns ont dit que les contractans eux-mêmes sont la matière, & que leur consentement mutuel, exprimé par des paroles ou par des signes, en est la forme. Selon d'autres, le don que se font les contractans d'un droit réciproque sur leurs personnes est la matière, & que l'acceptation mutuelle de ce droit est la forme. Suivant ces deux sentimens, les contractans sont les ministres du Sacrement, le Prêtre n'est qu'un témoin nécessaire pour la validité du contrat.

Un plus grand nombre pensent qu'il doit y avoir une distinction entre le sujet qui reçoit le Sacrement & le Ministre qui le donne, puisqu'il en est ainsi à l'égard des autres Sacremens; d'où ils concluent que les contractans ne peuvent être tout à la fois les sujets & les Ministres du *mariage*. Dans l'opinion contraire, disent-ils, il est difficile de vérifier l'axiome reçu, savoir que les paroles ajoutées au signe sensible font le Sacrement: *accedit Verbum ad elementum, & fit Sacramentum.* Ils pensent donc que la matière du Sacrement de *mariage* est le contrat que font entr'eux les époux, & que la bénédiction du Prêtre en est la forme; conséquemment que c'est le Prêtre qui en est le Ministre, comme il l'est des autres Sacremens.

Le Concile de Trente, continuent ces Théologiens, paroît l'avoir ainsi entendu, lorsqu'il a décidé, Sess. 24, *de reform. matrim.* c. 1, que le Prêtre, après s'être assuré du consentement mutuel des contractans, doit leur dire: *Ego vos in matrimonium conjungo, &c.* Paroles qui ne feroient pas exactement vraies, si elles n'opéroient pas ce qu'elles signifient. Les partisans du sentiment contraire sont forcés de tordre le sens de cette formule, pour la concilier avec leur opinion.

Ce sentiment, disent-ils enfin, paroît encore le plus conforme à celui des Pères & des Conciles. Tertullien, comme nous l'avons vu, dit que le *mariage* est consacré *par la bénédiction.* S. Ambroise s'exprime de même, *Epist.* 19, *ad Vigil.* n. 7. Le Concile de Carthage, de l'an 398, exige cette bénédiction, & suivant le décret de Gratien, elle donne la grace. *Voyez* Ménard, sur le *Sacram. de S. Grég.* p. 412.

On objecte à ces Théologiens que la formule prononcée par le Prêtre n'est pas absolument la même par-tout, que dans les Eglises Orientales elle elle différente. Mais la formule de l'absolution & celle de l'ordination ne sont pas non plus absolument les mêmes que dans l'Eglise Romaine; il suffit qu'elle soit équivalente pour que le Sacrement soit valide.

Le Concile de Trente a réglé encore le degré de publicité & de solemnité que doit avoir le *mariage*, en exigeant qu'il fût précédé par la publication des bans, célébré par le Curé, en présence de deux ou trois témoins, & en déclarant absolument nuls les *mariages* clandestins. Plusieurs Souverains avoient fait demander au Concile cette réforme par leurs Ambassadeurs. Quant aux cérémonies qui doivent accompagner le *mariage*, elles sont prescrites dans les rituels, & il est peu de personnes qui ne les connoissent pour en avoir été témoins. Un contrat qui pour toute la vie doit décider du sort des époux, des droits & de l'état des enfans, de la tranquillité des familles, ne peut être trop public; aucune des précautions que l'on prend pour en constater l'authenticité ne doit paroître indifférente.

II. *Des empêchemens du mariage.* Tout contrat, pour être valide, exige certaines conditions, & il y a des personnes qui par état sont inhabiles à contracter. Un contrat invalide & nul ne peut être la matière d'un Sacrement, puisqu'il n'existe pas. Il peut donc y avoir des empêchemens qui rendent le Sacrement nul, par la nullité de la matière ou du contrat; d'autres qui le rendent seulement illégitime sans le rendre nul. Les premiers sont nommés empêchemens dirimans, les autres sont seulement prohibitifs.

On compte quinze empêchemens dirimans, ou qui rendent le *mariage* nul; ils sont renfermés dans les vers suivans:

Error, conditio, votum, cognatio, crimen,
Cultûs disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Amens, affinis, si clandestinus & impos,
Si mulier sit rapta, loco nec reddita tuto.

Nous ne dirons que deux mots de chacun de ces empêchemens, parce que l'on en trouvera une explication plus ample dans le Dictionnaire de Jurisprudence.

1°.

1°. *L'erreur* a lieu, lorsque l'un des contractans croyant épouser telle personne, en a pris une autre qui lui a été substituée ; alors, à proprement parler, il n'a pas consenti à ce *mariage*. 2°. Si croyant épouser une personne libre, il avoit pris un esclave, ce seroit l'empêchement nommé *conditio* ; cette erreur est trop importante pour que l'on puisse présumer dans ce cas le consentement de la personne trompée. 3°. *Votum* est le vœu solemnel de chasteté ou de religion ; 4°. *Cognatio* est la parenté ou la consanguinité dans les degrés prohibés. Chez toutes les nations policées, l'on a jugé que le *mariage* étoit destiné à unir ensemble les différentes familles, conséquemment qu'il ne falloit pas permettre aux proches parens de s'épouser. 5°. *Crimen* est l'adultère, joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle on a péché ; & l'*homicide*, lorsque l'un des deux complices, ou tous les deux, ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse, auxquels ils sont unis.

6°. *Cultûs disparitas* signifie que le *mariage* d'une personne chrétienne avec une infidelle est nul ; il n'en est pas de même du *mariage* d'une personne catholique avec une hérétique, quoique celui-ci soit encore défendu par les loix de l'Eglise. 7°. *Vis* est la violence, ou la crainte qui ôte la liberté ; quiconque n'est pas libre n'est point censé consentir ni contracter. 8°. *Ordo* est un des ordres sacrés auxquels la continence est attachée. Dans les sectes même orientales, où l'on a conservé l'usage d'élever aux ordres sacrés des hommes mariés, il n'y a point d'exemple d'Evêques, de Prêtres, ni de Diacres, auxquels on ait permis de se marier après leur ordination. 9°. *Ligamen* est un *mariage* précédent & encore subsistant ; c'est l'interdiction de la polygamie. 10°. *Honestas*, l'*honnêteté publique*, est une alliance qui se contracte par des fiançailles valides, & par le *mariage* ratifié & non consommé.

11°. *Amens* désigne la folie ou l'imbécillité ; il faut y ajouter l'enfance ou l'âge trop peu avancé de l'un des contractans ; la personne qui se trouve dans l'un ou l'autre de ces cas, est incapable de disposer d'elle-même. 12°. *Affinitas* est la parenté d'alliance dans un des degrés prohibés ; cet empêchement a été établi par la même raison que celui de consanguinité. 13°. La *clandestinité* a lieu lorsque le *mariage* n'est pas célébré pardevant le Curé & en présence de témoins ; nous avons déja remarqué que cet empêchement a été établi par le Concile de Trente, à la réquisition des Souverains. 14°. *Impos* désigne l'impuissance absolue ou relative de l'un des contractans ; elle annulle le *mariage*, parce que l'objet direct de ce contrat est la procréation des enfans. 15°. Enfin, le *rapt* est censé ôter à une fille la liberté de disposer d'elle-même ; on sait que parmi nous ce crime est puni de mort.

La multitude même de ces empêchemens démontre le soin avec lequel l'Eglise & les Souverains ont veillé de concert à prévenir tous les désordres qui pouvoient se glisser dans le *mariage*, en blesser la sainteté & en troubler le bonheur. Ceux qui jugent que l'on a trop gêné la liberté sur ce point, raisonnent fort mal ; on n'a gêné que le libertinage.

Les empêchemens prohibitifs sont la défense de procéder à la célébration d'un *mariage* faite par le juge d'Eglise, le vœu simple de chasteté, la défense de l'Eglise qui interdit le *mariage* depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois, & depuis le mercredi des cendres jusqu'à *Quasimodo* ; les fiançailles faites avec une personne, lesquelles empêchent qu'on ne puisse se marier avec une autre, à moins qu'elles n'aient été duement résolues. Il y en avoit autrefois un plus grand nombre, mais ils ont cessé par l'usage, & l'Eglise dispense des autres toutes les fois qu'il y a des raisons pour le faire.

L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du *mariage?*

Le Concile de Trente l'a décidé formellement, Sess. 24, Can. 4. *Si quis dixerit Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse : anathema sit.* Aucun des Souverains Catholiques n'a réclamé contre cette décision. Ils avoient cependant tous des Ambassadeurs au Concile & des Jurisconsultes envoyés de leur part. Il est certain d'ailleurs que dès son origine, & sous les Empereurs Païens, l'Eglise a déclaré nuls les *mariages* contractés entre les Chrétiens & les infidèles. Elle s'est fondée sur les paroles de S. Paul ; *I. Cor.* c. 7, ℣. 39, & *II. Cor.* c. 6, ℣. 14, *ne vous mariez pas à des infidèles*, &c. Tertullien, S. Cyprien, S. Jérôme, S. Ambroise & d'autres Pères, l'ont remarqué ; les Empereurs devenus Chrétiens confirmèrent cette discipline par leurs loix. Il en fut de même de l'interdiction du *mariage* à ceux qui avoient reçu les ordres sacrés, &c. L'an 366, le Concile de Laodicée défendit aux parens Chrétiens de donner leurs filles en *mariage*, non-seulement à des Juifs & à des Païens, mais à des hérétiques ; cette défense fut renouvellée par plusieurs autres Conciles, & nous ne voyons pas qu'elle ait été abrogée par les loix des Empereurs. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 22, c. 2.

Quelques Théologiens ont prétendu que l'Eglise seule jouit de ce droit, à l'exclusion des Souverains ; mais leurs preuves ne sont pas solides. Ils ont dit, 1°. que le *mariage* étant un Sacrement & un contrat qui a des effets spirituels, il ne doit dépendre que de la puissance ecclésiastique. 2°. Que comme les loix qui regardent ce Sacrement intéressent toutes les nations catholiques, elles ne doivent pas être sujettes à celles d'aucun Souverain particulier. 3°. Que quand les Princes auroient eu autrefois le droit d'établir des empêchemens dirimans, ils sont censés y avoir renoncé, puisque l'Eglise s'est main-

tenue dans la possession de l'exercer seule. 4°. Qu'en 1635, Louis XIII s'en rapporta à la décision du Clergé, pour décider de la validité du *mariage* de son frère Gaston, Duc d'Orléans, contracté contre les loix du Royaume.

Mais le très-grand nombre des Théologiens se sont réunis aux Jurisconsultes, pour soutenir que les Souverains ont aussi-bien que l'Eglise le droit & le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du *mariage*. Ils ont répondu aux raisons de leurs adversaires, 1°. que le *mariage* n'est pas seulement un Sacrement, mais un contrat qui intéresse l'ordre public; qu'il a non-seulement des effets spirituels, mais des effets civils; que les Princes ont donc un intérêt essentiel, & par conséquent un droit incontestable d'y veiller & de le régler par leurs loix.

2°. Que la matière du Sacrement étant, non un contrat quelconque, mais un contrat valide, il ne peut point y avoir de Sacrement où il n'y a qu'un contrat nul. En statuant sur la validité ou la nullité du contrat, le Prince ne touche pas plus au Sacrement de *mariage* que ne toucheroit à celui du Baptême une personne qui corromproit de l'eau dont on auroit pu se servir, si elle eût été dans son état naturel.

3°. Quoique les loix ecclésiastiques regardent toute l'Eglise, elles n'ôtent à aucun Souverain l'autorité qu'il a de droit naturel de faire des loix pour le bien temporel de ses sujets; & l'on ne peut pas prouver que les Souverains y aient jamais renoncé. S. Ambroise pria Théodose de défendre, sous peine de nullité, le *mariage* entre cousins-germains; ce Prince établit de même l'empêchement d'affinité spirituelle. Quand donc les Souverains n'auroient plus exercé ce pouvoir depuis que le Christianisme est répandu chez différentes nations, ils n'ont pu se dépouiller du fond même de ce droit qui est inaliénable.

4°. Louis XIII consulta le Clergé comme capable de lui donner des lumières sur la validité ou l'invalidité du *mariage* de son frère, mais non comme arbitre ou juge du droit de la couronne. Tel a été de tout tems le sentiment des écoles de Théologie & de Droit, comme l'ont prouvé Launoi, dans son livre *de Regiâ in matrimonium potestate;* Boileau, dans son *traité des empêchemens du mariage*, &c.

On peut ajouter que, selon les Historiens du Concile de Trente, le Canon 4e de la 24e session avoit été rédigé de manière qu'il attribuoit à l'Eglise *seule* le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans; mais un des Evêques ayant représenté que cette décision attaquoit le droit de tous les Princes, le mot *seule* fut retranché. De leur côté, les Princes demandèrent par leurs Ambassadeurs que la clandestinité & le rapt fussent mis au nombre des empêchemens dirimans, ce qui fut fait; & aucun Souverain Catholique n'a jamais contesté à l'Eglise le pouvoir de dispenser de tous les empêchemens qui sont susceptibles de dispense.

Par ces faits incontestables, on peut juger de la capacité & de la sagesse d'un Critique moderne, qui, en dissertant sur les inconveniens du célibat des Prêtres, décide qu'il n'appartient qu'à la puissance séculière d'opposer des empêchemens au *mariage*, mais que les Ecclésiastiques comptent pour rien le contrat, sous prétexte qu'ils en ont fait un Sacrement. C'est Jésus-Christ lui-même qui a daigné élever ce contrat à la dignité de Sacrement, & les Ecclésiastiques ont toujours regardé le contrat comme si essentiel, que sans un contrat valide, il ne peut point y avoir de Sacrement.

Par l'heureux concert qui a régné entre la puissance séculière & l'autorité ecclésiastique, les abus qui s'étoient introduits dans le *mariage* pendant les siècles barbares, ont été enfin retranchés. Ceux qui cherchent à mettre aux prises ces deux puissances également nécessaires & respectables, n'ont jamais eu des intentions pures. Ils ont absolument blâmé le recours des Princes au Siége de Rome dans les causes de *mariage*; ils ont dit que les droits prétendus de ce Siége étoient une usurpation des Papes, une suite de la souveraineté universelle qu'ils s'étoient attribuée. Ces Censeurs auroient été moins téméraires s'ils avoient été mieux instruits. Dans les tems de désordre & d'anarchie qui ont si long-tems affligé l'Europe, des Souverains ignorans, voluptueux & déréglés, se jouoient impunément du *mariage*; les divorces étoient très-communs, les grands Seigneurs répudioient leurs femmes & en prenoient d'autres, dès que leur intérêt sembloit l'exiger, & les Evêques n'avoient plus assez d'autorité pour empêcher ce scandale. C'est donc un bonheur qu'au milieu d'une licence générale ont ait consenti à reconnoître dans l'Eglise un tribunal plus éclairé, plus libre, plus imposant que tous ceux qui étoient pour lors. Qu'importe de savoir si le pouvoir exercé par les Papes étoit un apanage essentiel de leur Siége, ou une concession ... des Evêques, ou un effet de la nécessité des circonstances, ou venoit de toutes ces causes réunies, dès qu'il est certain que ce pouvoir a fait beaucoup de bien & a prévenu beaucoup de mal?

Pour savoir quels sont les empêchemens dont les Evêques peuvent dispenser & ceux pour lesquels il faut recourir au Saint Siége, & quelles sont les causes légitimes de dispense, comme c'est une affaire de discipline & d'usage, on doit consulter les Canonistes.

III. *De l'indissolubilité du mariage.* Dès que le *mariage* des Chrétiens a été validement contracté, est-il absolument indissoluble dans tous les cas? Jésus-Christ l'a ainsi décidé, *Matt.* c. 19, ℣. 6. *Que l'homme*, dit-il, *ne sépare point ce que Dieu a uni.*

Pour lui tendre un piége, les Pharisiens étoient venus lui demander s'il étoit permis à un homme de renvoyer son épouse & de faire divorce avec elle, pour quelque cause que ce fût; Jésus leur répondit : « N'avez-vous pas lu qu'au commen- » cement le Créateur n'a formé qu'un homme & » qu'une femme, & qu'il a dit: l'homme quittera » son père & sa mère pour s'attacher à son épouse, » & ils seront deux dans une seule chair? Ce ne » sont donc plus deux chairs, mais une seule. Que » l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » Pourquoi donc, répliquèrent les Pharisiens, » Moïse a-t-il commandé de donner aux femmes » un billet de divorce & de les renvoyer? Il l'a » fait, répondit Jésus, à cause de la dureté de » votre cœur; mais il n'en étoit pas ainsi au » commencement. Pour moi, je vous dis que » quiconque renvoie sa femme, *si ce n'est pour* » *cause de fornication*, & en épouse une autre, » commet un adultère; & quiconque en prend » une ainsi renvoyée, commet le même crime ».

Par la restriction que met ici le Sauveur, a-t-il décidé qu'il est permis de faire divorce avec une épouse, du moins *pour cause de fornication* ou d'adultère, & d'en épouser une autre, comme le prétendent les Protestans? Nous soutenons la négative. Voici nos preuves.

1°. Il est évident que la réponse de Jésus-Christ est relative à la question des Pharisiens; or, les Pharisiens argumentoient sur la loi de Moïse; il étoit question de savoir si Moïse avoit permis de renvoyer une épouse, pour quelque cause que ce fût, comme l'entendoient alors les Juifs. Jésus-Christ décide que, selon la lettre même de la loi, il n'étoit permis de la renvoyer que pour cause de fornication ou d'infidélité, & qu'encore cette permission n'avoit été accordée aux Juifs qu'à cause de la dureté de leur cœur.

En effet, la loi étoit formelle, *Deut.* c. 24, ℣. 1. « Si quelqu'un, dit Moïse, a pris une » femme & a vécu avec elle, & qu'elle n'ait pas » trouvé grace à ses yeux, *à cause de quelque* » *turpitude*, il lui donnera un billet de divorce & » la renvoyera ». Les Juifs, abusant de cette loi, prétendoient qu'il leur étoit permis de renvoyer une femme, non-seulement pour la cause exprimée dans la loi, mais dès que cette femme leur déplaisoit, *pour quelque cause que ce fût.* Malachie, c. 2, ℣. 14, leur reprochoit déja cette prévarication. Jésus-Christ réfute la fausse interprétation des Juifs; il décide que la permission du divorce n'a lieu que dans le cas de l'infidélité d'une épouse. Il l'avoit déja ainsi expliqué dans son sermon sur la montagne, *Matt.* c. 5, ℣. 31, & avoit montré le vrai sens de la loi de Moïse.

Mais relativement à la loi primitive, portée dès le commencement du monde, c'est autre chose; Jésus-Christ fait sentir toute l'énergie des paroles du Créateur; il fait remarquer qu'avant la loi de Moïse, il n'y avoit point de permission de faire divorce, & nous n'en voyons en effet aucun exemple; d'où il conclut absolument qu'il ne faut point séparer ce que Dieu a uni.

2°. Le vrai sens des paroles du Sauveur se tire encore du récit de deux autres Evangélistes. *Marc*, c. 10, ℣. 10, & Luc, c. 16, ℣. 18, il est dit que ses Disciples, étonnés de la sévérité de sa décision, l'interrogèrent de nouveau en particulier sur ce même sujet; qu'alors Jésus-Christ décida sans restriction : « Quiconque renvoie sa » femme & en épouse une autre, est adultère; » & toute femme qui quitte son mari, & en » prend un autre, est adultère ». Alors il n'étoit plus question de la loi de Moïse, mais de la loi naturelle & primitive.

Si les Disciples ne l'avoient pas ainsi entendu; s'ils avoient pensé que leur Maître laissoit, comme Moïse, la liberté de faire divorce pour cause d'adultère, nous ne voyons pas d'où auroit pu venir leur étonnement & la conclusion qu'ils tirèrent de-là: « S'il en est ainsi, dirent-ils, de la condi- » tion d'un mari à l'égard de sa femme, il vaut » mieux ne pas se marier ». *Matt* c. 19, ℣. 10.

3°. Ce même sens est celui que les plus anciens Pères de l'Eglise ont donné aux paroles de Jésus-Christ. Hermas, dans *le Pasteur*, l. 2, mand. 4; Tertullien, *de Monogam.* c. 9 & 10; S. Basile, *ad Amphiloch.* can. 9 & 48; S. Jérôme, sur le chap. 19 de S. Matt. & ailleurs; S. Augustin, dans ses deux livres *de Adult. conjugiis*, & dans d'autres ouvrages; le Pape Innocent III, dans sa 3e lettre à Exupère, c. 6, &c. Origène, sur S. Matthieu, tome 14, n. 23, semble penser de même, mais il excuse les Evêques qui, pour éviter de plus grands malheurs, ont quelquefois permis le divorce & un second *mariage*.

Le deuxième Concile de Milève, l'an 416, can. 17; celui de Nantes, l'an 660, can. 12; celui de Soissons, l'an 744, can. 9; celui de Paris, l'an 614, can. 46, & plusieurs autres, ont réglé la discipline sur la même explication des paroles de l'Evangile. C'est donc une tradition constante, & c'est avec raison que le Concile de Trente, Sess 24, can. 7, a condamné ceux qui la rejettent comme une erreur. Ces autorités nous paroissent plus respectables que celles des prétendus réformateurs & de tous les dissertateurs qui les ont copiés.

4°. Cette doctrine est exactement conforme à celle de S. Paul. *Rom.* c. 7, ℣. 2, l'Apôtre dit qu'une femme demeure sous le joug de la loi tant que son époux est vivant, de manière qu'elle devient adultère si elle vit avec un autre homme; il n'excepte pas le cas du divorce. *I. Cor.* c. 7, ℣. 10, il dit, d'après Jésus-Christ, que si une femme quitte son mari, elle doit demeurer dans le célibat, ou se réconcilier avec son mari, & que celui-ci ne doit point renvoyer sa femme. ℣. 49, qu'une femme ne peut se remarier qu'après la mort de son premier mari. Les Pères ont encore remarqué qu'il n'y a point là de restric-

tion. *Ephes.* c. 5, ℣. 23, S. Paul compare le *mariage* des Chrétiens à l'union que Jésus-Christ a contractée avec son Eglise, union éternelle & indissoluble, s'il en fut jamais.

Il faut observer cependant que, comme les loix des Empereurs permettoient le divorce pour cause d'adultère, il n'a pas été possible aux Pasteurs de l'Eglise de retrancher d'abord cet abus; on a été forcé de le supporter pendant les premiers siècles. On peut citer quelques Pères qui n'ont pas osé le condamner absolument, soit par la crainte de blesser le gouvernement, soit parce que les paroles de Jésus-Christ leur ont paru susceptibles du sens que leur donnent les Protestans. C'est pour cela que les Grecs & les Arméniens ont persisté à croire que le *mariage* est dissoluble pour cause d'adultère. Mais le sentiment le plus généralement suivi a toujours été que l'adultère de l'un des conjoints ne dissout point le lien qui les unit; que c'est une cause légitime de séparation, mais non de rupture absolue, ni de permission d'épouser une autre personne. Il ne convenoit guère à des hommes qui se donnoient pour *réformateurs* de donner atteinte à une discipline universelle aussi respectable.

5°. On connoit les suites de la licence qu'ils ont introduite. Lorsqu'une femme se trouve malheureuse, le desir d'être répudiée est pour elle une tentation de tomber dans l'adultère. Ce danger est prouvé par une expérience incontestable. Un Evêque d'Angleterre a représenté au Parlement que la facilité d'obtenir le divorce a multiplié les adultères dans ce Royaume, & les principaux Pairs sont convenus du fait. Voyez *le Courier de l'Europe*, 1779, n. 27 & 28.

Il en fut de même à Rome; jamais les mœurs des femmes n'y furent plus détestables, que quand l'appât du divorce leur eut fourni un motif pour ne plus respecter leurs époux. Tertullien leur reproche qu'elles ne se marioient plus que par le desir & l'espérance de se faire répudier, *Apol.* c. 6; il ne faisoit que répéter les plaintes de Sénèque, de Juvenal, de Martial, &c.

Dès que l'on admet une cause quelconque capable de dissoudre le *mariage*, la raison se trouvera la même pour vingt autres causes semblables. Un crime déshonorant commis par l'un des époux, la stérilité d'une femme, une maladie habituelle & censée incurable, l'incompatibilité des caractères, une trop longue absence, &c. paroîtront des causes aussi légitimes que l'infidélité; les argumentations par analogie ne finiront plus. Le seul moyen de réprimer la licence est de fermer toute voie par laquelle elle peut s'introduire. Cette morale ne paroît trop sévère que chez les nations où le déréglement des mœurs a corrompu les *mariages*.

6°. Ceux qui ont voulu plaider la cause du divorce n'ont envisagé que la satisfaction momentanée des époux, comme si c'étoit là le seul but de l'institution du *mariage*; ils n'ont fait aucune attention à l'intérêt permanent des conjoints, ni à celui des enfans, ni à celui de la société. Lorsque le divorce est possible, pour quelque cause que ce soit, le *mariage* ne peut pas inspirer plus de confiance, plus de respect mutuel, plus de sécurité, plus d'attachement solide, que le commerce illégitime & passager des deux sexes; il est promptement suivi du dégoût, il ne laisse aucune espérance ni aucune ressource pour la vieillesse, ni pour l'état d'infirmité.

Quel peut être alors le sort des enfans? Une mère, incertaine si elle demeurera long-tems avec les siens, ne peut avoir pour eux une tendresse telle qu'il la faut pour supporter les peines de leur éducation; eux-mêmes ne savent pas s'ils ne verront pas arriver bieotôt une marâtre. Le renvoi de leur mère doit leur faire regarder leur père avec horreur. Alors le *mariage*, loin de réunir les familles, les aigrit & les divise; loin d'épurer les mœurs, il les dégrade; est-ce là l'intérêt de la société? Tous ces inconvéniens sont attestés par l'Histoire Romaine.

On se trompe encore quand on imagine que la liberté de faire divorce engageroit les conjoints à se ménager davantage, qu'elle rendroit les *mariages* plus faciles & plus communs. Jamais ils ne furent plus rares à Rome que quand la licence des divorces y fut portée au comble. Telles sont les réflexions d'un Philosophe Anglois, Hume, *Essais moraux & polit.* 22. *Voyez* DIVORCE. Nous montrerons ailleurs que les inconvéniens de la polygamie sont encore plus terribles. *V.* POLYGAMIE.

Mais on prétend que la sévérité de la doctrine de l'Eglise sur ce sujet produit aussi des effets fâcheux; c'est ce qui nous reste à examiner.

IV. *Des conséquences ou des effets de la doctrine de l'Eglise touchant le mariage.*

Il n'est pas aisé de concilier ensemble les divers reproches que les Protestans & les incrédules ont faits contre la doctrine des Pères, qui est celle de l'Eglise. Ceux qui ont voulu rendre odieux le célibat ecclésiastique & religieux, ont allégué les éloges que les Pères ont faits de l'état du *mariage*; d'autres les ont accusés d'avoir loué à l'excès la virginité, la continence, le célibat, d'avoir peint le *mariage* comme une imperfection, & la vie conjugale comme une impureté; tous ont soutenu que la sévérité de la discipline de l'Eglise touchant le *mariage* en détourne les hommes, rend les *mariages* plus rares, & nuit à la population.

Avant de discuter en détail ces différentes accusations, il est à propos de considérer les désordres qui régnoient dans le monde à la naissance du Christianisme, & les divers ennemis contre lesquels les Pères de l'Eglise ont été obligés d'écrire.

Chez les Juifs, la licence du divorce étoit portée à l'excès; nous avons vu que Jésus-Christ s'éleva

contre ce désordre, & plusieurs des leçons de S. Paul paroissent y être relatives. Le déréglement étoit encore plus grand chez les Païens, le *mariage* n'y étoit plus qu'une espèce de prostitution, & le célibat libertin y étoit très-commun. Jésus-Christ reprocha à la Samaritaine qu'elle avoit eu cinq maris; Juvénal parle d'une femme qui en avoit eu huit en cinq ans, & S. Jérôme avoit vu enterrer à Rome une femme qui en avoit eu vingt-deux. Il étoit essentiel au Christianisme de tonner contre tous ces désordres; mais plusieurs hérétiques, en les proscrivant, tombèrent dans l'excès opposé.

S. Paul, *I. Tim.* c. 4, ℣. 3, avertit qu'il viendroit des séducteurs qui défendroient aux fidèles de se marier, & d'user des alimens que Dieu a créés; cette prédiction ne tarda pas de s'accomplir. Les Disciples de Simon le Magicien, Basilide, Saturnin, Cerdon, Carpocrate, les sectes de Gnostiques dont ils furent les auteurs, les Encratites, Disciples de Tatien, les Marcionites, les Hiéracites, les Manichéens, les Adamites, les Eustathiens, une secte d'Origénistes, les Valésiens, &c. condamnèrent le *mariage*. Au contraire, sur la fin du quatrième siècle, Jovinien soutint que la virginité n'est pas un état plus parfait que le *mariage*.

Les Pères eurent à réfuter toutes ces erreurs. Aux réprobateurs du *mariage*, ils opposèrent l'exemple de Jésus-Christ, qui honora de sa présence les noces de Cana, & la défense qu'il fait de séparer ce que Dieu a uni, *Matt.* c. 19, ℣. 6. D'où il résulte que Dieu lui-même est l'auteur de l'union des époux. Aux détracteurs de la virginité, ils alléguèrent ce qu'a dit ce divin Sauveur, que tous ne comprennent pas les avantages du célibat, mais seulement ceux auxquels ce don a été accordé, & qu'il y a des hommes qui se sont fait eunuques pour le royaume des cieux, *ibid.* ℣. 11 & 12. Ils firent voir que S. Paul, fidèle à la même doctrine, donne évidemment à la continence & à la virginité la prééminence sur le *mariage*; mais qu'il ne condamne point ce dernier état. Il décide qu'il vaut mieux se marier que de brûler d'un feu impur, que les enfans des fidèles sont Saints, qu'une vierge qui se marie ne pèche point, *I. Cor.* c. 7, ℣. 9, 14, 18, 36. Il veut que le *mariage* soit honorable, & le lit nuptial sans tache, *Hébr.* c. 13, ℣. 4.

Quand même, en combattant contre deux partis opposés, les Pères ne se seroient pas toujours exprimés avec la plus exacte précision, quand l'un ou l'autre de ces partis auroit pu abuser de quelques-uns de leurs termes, seroit-ce une cause légitime de censurer leur morale? Mais Barbeyrac, qui déclame contr'eux, n'étoit pas assez judicieux pour faire cette réflexion, & nous n'en avons pas besoin pour montrer que les Pères ne se sont point écartés de la doctrine de Jésus-Christ, & de S. Paul. Il est seulement fâcheux que nous soyons forcés de nous arrêter à des objets dont une imagination chaste ne s'occupe jamais.

L'erreur capitale que Barbeyrac reproche aux Pères de l'Eglise, est d'avoir regardé comme illégitime l'usage du *mariage*, exercé pour le seul plaisir, pour flatter la chair, & non pas le desir d'avoir des enfans; d'avoir pensé que les plaisirs les plus naturels avoient en eux-mêmes quelque chose de mauvais, & que Dieu ne les permettoit aux hommes que par indulgence. De-là, dit-il, ont été tirées tant de conséquences absurdes sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité des mortifications, sur la sainteté du célibat & de la vie monastique, &c. *Traité de la morale des Pères*, c. 4, §. 22 & suiv.

Nous soutenons qu'en cela les Pères ont exactement suivi l'esprit de la morale chrétienne, & qu'il n'y a que des Epicuriens & des impudiques qui soient capables de les blâmer. Il est bien étonnant qu'un Ecrivain, qui faisoit profession du Christianisme, ait osé traiter d'absurde une morale qui a été celle des Philosophes Païens les plus estimés. Ce n'est pas ici le lieu d'en alléguer les preuves.

S. Justin, dans un fragment de son *livre sur la résurrection*, n. 3, dit » qu'il y a des hommes qui » renoncent à l'usage illégitime du *mariage* par » lequel on satisfait le desir de la chair; que Jésus-» Christ est né d'une Vierge afin d'abolir la génération qui se fait par un desir illégitime; que la » chair ne souffre point de mal lorsqu'elle est privée » d'un commerce charnel illégitime «. Barbeyrac, c. 2, §. 7.

Quand cette traduction seroit fidèle, pourroit-on en conclure, comme fait Barbeyrac, que S. Justin a regardé tout usage de *mariage* comme illégitime? Mais la traduction est fausse. S. Justin dit: » Nous voyons des hommes dont les uns dès » le commencement, les autres depuis un tems, » observent la chasteté, de manière qu'ils ont » rompu un *mariage* contracté illégitimement pour » satisfaire une passion, &c. «. Il s'ensuit seulement que S. Justin réprouve l'usage du *mariage* exercé uniquement pour satisfaire les passions. Dans sa *première Apologie*, n. 29, il dit que les Chrétiens ne se marient que pour avoir des enfans, & que ceux qui s'abstiennent du *mariage* gardent une chasteté perpétuelle; il ne blâme point les premiers. Il n'est donc pas vrai que Tatien ait emprunté de S. Justin l'erreur par laquelle il a condamné absolument le *mariage*, comme le prétend Barbeyrac.

S. Irénée, l. 4, c. 15, compare le conseil que S. Paul donne aux personnes mariées de vivre conjugalement, à la permission du divorce accordée aux Juifs dans l'ancien Testament; or, le divorce avoit quelque chose de vicieux: donc, conclut Barbeyrac, S. Irénée a pensé aussi que l'usage du *mariage* étoit vicieux, c. 3, §. 8.

Est-ce donc là le sentiment de S. Irénée, lui qui réfute expressément Saturnin, Basilide, Tatien

& Marcion, parce qu'ils condamnoient le *mariage*? Il s'ensuivroit plutôt qu'il a jugé que le divorce n'avoit rien de vicieux, non plus que le *mariage*. Mais il ne s'ensuit ni l'un ni l'autre. Dans l'endroit cité par Barbeyrac, S. Irénée répondoit aux Marcionites, qui soutenoient que l'ancien Testament & le nouveau n'étoient pas l'ouvrage du même Dieu, puisque le divorce étoit permis dans l'un & défendu dans l'autre. Il dit que Dieu a pu permettre aux Juifs certaines choses par indulgence, afin de les retenir dans l'observation du Décalogue, de même qu'il en a aussi permis aux Chrétiens par le même motif, afin qu'ils ne tombassent pas dans le désespoir ou dans l'apostasie. La comparaison tombe donc plutôt sur le motif, que sur la nature des choses permises. En parlant de l'usage du *mariage*, S. Paul se sert du terme *d'indulgence* aussi-bien que S. Irénée, *I. Cor.* c. 7, ỳ. 6. S'ensuit-il que l'Apôtre a regardé cet usage comme vicieux?

Tertullien, *L.* 1, *ad uxor.* c. 3, dit que, selon l'Apôtre, il vaut mieux se marier que de brûler, parce que brûler est encore quelque chose de pis; qu'il est beaucoup mieux de ne pas se marier & de ne pas brûler. Il pose pour principe *que ce qui est permis n'est pas bon.* Barbeyrac, c. 6, §. 31.

Nous répondons, 1°. que Tertullien n'a pas toujours eu une très-grande exactitude dans les expressions; 2°. qu'il est ici question, non des premières noces, mais des secondes; c'est l'objet des livres de Tertullien à son épouse, & l'on sait que les anciens Pères ont blâmé les secondes noces comme une imperfection. *Voyez* Bigame. 3°. L'objection de Barbeyrac est une pure chicane de grammaire. *Bien*, *mal*, *bon*, *mauvais*, sont des termes de pure comparaison; il est reçu dans le discours ordinaire de nommer *mal* ce qui est un moindre bien, & *bien* ce qui est un moindre mal. Selon Tertullien, le *mieux* est de ne se pas marier, & ne pas brûler; c'est la doctrine de S. Paul, *I. Cor.* c. 7. Le *pire* est de brûler, & ne se pas marier; entre ces deux degrés il y a un milieu, qui est de se marier afin de ne pas brûler; ce milieu est un moindre bien que le premier, & peut être appellé un *mal* par comparaison; mais c'est un bien positif en comparaison du second. Ce qui est simplement permis est donc un *mal*, c'est-à-dire, un moindre bien en comparaison de ce qui est commandé ou conseillé; mais ce n'est pas un *mal* absolu; Dieu ne peut pas permettre ce qui est absolument *mal.* Où est ici l'erreur, sinon dans l'imagination du Censeur des Pères?

Selon lui, S. Ambroise est le plus criminel de tous; les éloges qu'il fait de la virginité sont outrés, & il fait envisager le *mariage* comme un mal. *Epist.* 81, il dit que ce n'est qu'un remède à la fragilité humaine. Dans son *Exhortation à la virginité*, il dit que quoique le *mariage* soit bon, les personnes mariées ont toujours de quoi rougir. Dans son *Traité de la virginité*, L. 3, il voudroit engager toutes les filles à ne pas se marier, & à demeurer vierges; il soutient qu'il n'est pas vrai que la multitude des vierges diminue la population. Dans son livre *des veuves*, il dit que les loix *Julia* & *Papia Poppæa*, qui privoient des successions collaterales les veufs & les célibataires, étoient dignes d'un peuple qui adoroit les adultères & les crimes de ses Dieux. Barbeyrac, c. 13, §. 1 & suiv.

Nous soutenons que S. Ambroise, S. Jérôme, & les autres Pères qui ont loué la virginité, n'en ont rien dit de plus que ce qu'en a dit S. Paul, *I. Cor.* c. 7; on n'a qu'à comparer leurs expressions à celles de l'Apôtre. Ce ne sont donc pas les éloges qu'ils en ont faits qui sont outrés, mais ce sont les censures que Barbeyrac & ses pareils ont faites de cette vertu.

Il en est de même de ce qu'ils ont dit du *mariage*. S. Ambroise dit que c'est un remède à la fragilité humaine, mais il ne dit point que ce n'est que cela; S. Paul, de son côté, en permet l'usage *par indulgence*, ỳ. 6. S. Ambroise dit que les personnes mariées ont toujours de quoi rougir, & S. Paul dit qu'elles souffriront dans leur chair, ỳ. 28. S. Jean, dans l'*Apocalypse*, va plus loin; il dit d'une multitude de bienheureux: » Voilà ceux qui » ne se sont point souillés avec les femmes, car ils » sont vierges «. *Apoc.* c. 14, ỳ. 4. Il suppose donc que tout commerce quelconque avec les femmes est une souillure. S. Ambroise voudroit que toutes les filles demeurassent vierges; & S. Paul dit: » Je voudrois que tous fussent comme moi «, ỳ. 7. Il soutient que la multitude des vierges ne nuit point à la population; nous le soutenons de même, & nous le prouvons au mot Célibat. Ce Père blâme les loix Julienne & Papienne; les plus habiles Politiques conviennent qu'elles étoient du moins inutiles, & n'opéroient aucun bien.

Telle est la force des objections & des reproches dont Barbeyrac a trouvé le moyen de composer un volume qui lui a fait une réputation parmi les Protestans & parmi les incrédules.

Un autre Critique, moins instruit & plus téméraire, a fait mieux; dans un livre, composé sur les inconvéniens du célibat des Prêtres, il soutient que jamais les anciens hérétiques n'ont condamné le *mariage* comme une chose absolument mauvaise; selon lui, ils prétendoient seulement que c'est un état moins parfait que la continence ou le célibat; doctrine à présent soutenue par l'Eglise Romaine, mais qui a été, dit-il, réfutée & réprouvée par les Pères de l'Eglise, c. 10, p. 184 & 190.

A la vérité, cet Auteur se contredit & se réfute lui-même dans ce même chapitre; il convient que les anciens hérétiques avoient forgé leur systême pour expliquer l'origine du mal; ils supposoient deux principes, l'un bon & créateur du bien, l'autre mauvais & auteur du mal; c'est à ce dernier qu'ils attribuoient la production des

corps. Conséquemment ils soutenoient que la procréation des enfans étoit suggérée par le mauvais principe, & ne servoit qu'à étendre son empire; n'étoit-ce pas là condamner le *mariage* comme une chose absolument mauvaise? C'est aussi l'opinion que leur attribuent S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, S. Epiphane, S. Augustin, Théodoret, &c. dans les notices qu'ils nous ont données de ces héréfies, & dans les réfutations qu'ils en ont faites.

Manès, dans la conférence qu'il eut avec Archelaüs, Evêque de Charcar, l'an 277, soutint que l'homme n'est pas l'ouvrage de Dieu, puisque sa génération vient d'intempérance, de passion & de fornication. *Voyez* les *Actes de cette conférence*, n. 14. Aussi dans la secte Manichéenne, les élus ou les parfaits renonçoient au *mariage*, mais se livroient à l'impudicité; ils permettoient le *mariage* à leurs auditeurs, mais ils les exhortoient à empêcher la génération. S. Aug. *de Hæresib.* n. 46. Les Eustathiens, les Euchites, les Priscillianistes, les Albigeois, les Lollards, qui étoient des rejetons de Manichéens, enseignoient que le *mariage* n'étoit qu'une prostitution jurée. Voilà ce que les Pères ont réprouvé & réfuté, & ce que nous rejettons comme eux.

Les Canons du Concile de Gangres, tenu avant l'an 341, condamnent ceux qui blâment le *mariage* & embrassent la virginité, non pour l'excellence de cette vertu, mais parce qu'ils croient le *mariage* mauvais. » Nous admirons la virginité, disent » les Pères de ce Concile, & la séparation d'avec » le monde, pourvu qu'elles soient jointes à la » modestie & à l'humilité; mais nous honorons » aussi le *mariage*, & nous souhaitons que l'on » pratique tout ce qui est conforme aux divines » Ecritures «. Telle a été la doctrine de l'Eglise Romaine dans tous les siècles; qu'a-t-elle de commun avec celle des hérétiques anciens ou modernes?

Mais les ennemis de l'Eglise sont si mal instruits, si aveugles, si entêtés, qu'aucune imposture ne leur coûte rien.

Du moins, disent-ils, vous ne nierez pas que cette prétendue perfection de morale ne tende à détourner une infinité de personnes du *mariage*, à augmenter le nombre des célibataires, & à diminuer d'autant la population; tel est le cri général des incrédules.

Nous nions absolument cette conséquence, & nous en démontrons la fausseté à l'art. CÉLIBAT. Ce n'est point la sévérité de la morale chrétienne qui dégoûte du *mariage*, c'est la dépravation des mœurs publiques fomentée par la morale pestilentielle des incrédules. Déja, parmi les anciens Philosophes, ce n'étoient pas les Stoïciens qui détournoient les hommes du *mariage*, c'étoient les Epicuriens. *Voyez* la *Morale d'Epicure*, p. 272.

Le luxe porté à son comble, qui rend l'entretien d'une famille très-dispendieux, & fait regarder comme partie du nécessaire le superflu le plus insensé; l'ambition des pères qui veulent que leurs enfans soutiennent le rang de leur naissance, & montent encore plus haut; la fureur d'habiter les grandes villes, & le dégoût pour les occupations innocentes & modestes de la campagne; le faste des femmes, leurs prétentions, leur incapacité pour élever des enfans, le ton d'empire qu'elles affectent, la licence de leur conduite, &c., voilà les causes qui empoisonnent les *mariages*, en troublent la paix, donnent lieu aux éclats scandaleux, en dégoûtent ceux qui n'y sont pas encore engagés.

Ceux qui déclament le plus haut contre ce désordre en sont les principaux auteurs; s'ils ne l'ont pas fait naître, ils le rendent incurable. Parmi nos Philosophes, les uns ont justifié la polygamie, le divorce, le concubinage; les autres reprouvent toute espèce de *mariage*, voudroient que toutes les femmes fussent communes, & que le monde entier fût un lieu de prostitution; ils autorisent les enfans à secouer le joug de l'autorité paternelle. Ils tournent en ridicule la fidélité des époux, la modestie & la réserve qui règnent dans une famille vertueuse, l'éducation sévère de la jeunesse, veulent qu'on lui donne non des talens utiles, mais tous les talens frivoles, &c. Sont-ce là les moyens de multiplier les *mariages*, de les rendre plus purs & plus heureux? C'est un secret infaillible pour rompre le plus fort des liens de société, & pour abrutir le genre humain.

MARIE, Mère de Jésus-Christ. Les Catholiques la nomment communément la *Sainte Vierge*, la *Mère de Dieu*.

Il étoit prédit par la prophétie de Jacob, *Gen.* c. 49, ℣. 10, que le Messie naîtroit du sang de Juda, & par celle d'Isaïe, c. 7, ℣. 14, qu'il naîtroit d'une Vierge; les Juifs en ont toujours été persuadés, & ils le croient encore aujourd'hui: leur croyance commune étoit aussi qu'il seroit de la race de David, *Matt.* c. 22, ℣. 42; selon une autre prédiction d'Isaïe, c. 11, ℣. 1. Conséquemment S. Matthieu & S. Luc ont fait la généalogie de Jésus-Christ, afin de montrer qu'il réunissoit dans sa personne ces divers caractères. Il faut donc que *Marie*, sa mère, ait été de la tribu de Juda & de la race de David, aussi bien que Joseph, son époux.

Certains Critiques ont prétendu que cela ne pouvoit pas être, puisque, selon l'Evangile, *Marie* étoit cousine d'Elisabeth, femme du Prêtre Zacharie: or les Prêtres, disent-ils, devoient prendre des femmes dans leur propre tribu, c'étoit une loi générale pour tous les Israélites; *Marie* étoit donc plutôt de la tribu de Lévi que de celle de Juda. Ainsi raisonnoient les Manichéens. S. Aug. *L.* 23, *contrà Faust.* c. 3 & 4.

Mais s'il en étoit ainsi, & si la loi ne souffroit

point d'exception, *Marie* n'auroit pas pu épouser Joseph, qui étoit certainement de la tribu de Juda & de la race de David; il faut donc ou que Zacharie, ou que Joseph ait été dispeosé de la loi. Elle avoit été établie afin que les filles héritières ne portassent point les biens de leur tribu dans une autre; elle n'avoit donc pas lieu lorsqu'une fille n'étoit pas héritière de sa famille, & il n'y a point de preuve qu'Elisabeth ait été héritière de la sienne. D'ailleurs, après le retour de la captivité, les Prêtres qui ne trouvoieot pas d'épouses daos leur propre tribu, furent obligés d'en prendre dans celle de Juda, qui étoit la plus nombreuse, & qui composoit alors le gros de la nation. Le Prêtre Zacharie avoit dooc pu épouser Elisabeth, quoiqu'elle fût de la tribu de Juda.

Les Protestans, qui oe peuvent pas souffrir le culte que nous rendons à la Vierge *Marie*, ont fait tous leurs efforts pour obscurcir & déprimer les prodiges de grace que Dieu a opérés dans cette sainte créature; nous avons donc à justifier contre eux, non-seulement les vérités que l'Eglise Catholique a décidées sor ce sujet, mais encore les opinions théologiques universellement établies; les unes & les autres sont fondées sur le respect que oous avons pour Jésus-Christ, & sur l'idée que l'Ecriture-Saiote nous donoe de la grace de la rédemption.

I. La croyance commune des Catholiques est que *Marie* a été exempte de tout péché. Au mot CONCEPTION IMMACULÉE, nous avons fait voir que quoique l'Eglise n'ait pas formellement décidé que *Marie* a été exempte du péché originel, c'est cependant une croyance fondée sur les preuves les plus solides, même sur l'Ecriture-Saiote, & sur une tradition constante; il n'y a donc aucun sujet de blâmer la loi qui défeod à tout Théologien Catholique d'attaquer ce point de doctrine, & de le révoquer en doute.

Quant à l'exemption de tout péché actuel, même véniel, ce privilége que nous attribuons à *Marie* est établi sur les preuves les plus solides. Les paroles de l'Ange, *je vous salue, Marie, pleine de graces, le Seigneur est avec vous*, oe sont susceptibles d'aucune limitatioo, non plus que celles des Pères de l'Eglise, qui diseut que la Sainte Vierge a été toujours pure & exempte de tout péché. S. Augustin, *L. de Nat. & Grat.* c. 36, n. 42, déclare que, par respect pour le Seigneur, lorsqu'il s'agit de péché, il ne veut pas que l'on fasse aucune meution de la Sainte Vierge *Marie*. » Nous savons, dit-il, qu'elle a reçu plus de graces » pour vaincre le péché de toute manière, parce » qu'elle a eu le bonheur de concevoir & d'en» fanter celui qui n'a jamais eu aucun péché ».

Aussi le Concile de Trente, *sess.* 6, *de Justif.*, can. 23, déclare que personne ne peut, pendant toute sa vie, éviter tout péché, même véniel, sans un privilége particulier reçu de Dieu, *tel que l'Eglise le croit à l'égard de la Sainte Vierge*.

Vainement des Critiques Protestans ont objecté que plusieurs anciens Auteurs Chrétiens n'ont point attribué ce privilége à *Marie*, & qu'ils l'ont crue coupable de quelques fautes légères. S'il y a eu quelques Ecrivains respectables qui aient été de ce sentiment, ils raisonnoient sur des passages de l'Ecriture-Sainte, desquels ils ne prenoient pas le véritable seus, & qui ont été mieux expliqués par d'autres. Ce seroit, par exemple, sans aucun fondement que l'on soupçonneroit la Sainte Vierge coupable d'un moment d'incrédulité, lorsqu'elle fut étonnée de ce que l'Ange Gabriel lui annonçoit sa maternité divine; il étoit naturel de demander, *comment cela pourra-t-il se faire, dès que je ne connois point d'homme?* Aussi lorsque l'Ange lui dit que ce seroit par l'opératiou du Saiot-Esprit, elle ne douta point, & elle se soumit à l'ordre du Ciel.

Il y auroit encore moius de raison de prétendre qu'aux noces de Cana elle ressentit un mouvement de vanité, lorsqu'elle espéra que son fils feroit un miracle en faveur des époux, ou lorsqu'elle vint le voir environné de peuple qui l'écoutoit, *Matt.* c. 12, ℣. 46. Un sentiment de charité pour des gens qui sont dans la peine, & un sentiment de teudresse materoelle, ne sont pas des péchés. De quel front a-t-on pu écrire que *Marie*, au pied de la croix, à la vue des souffrances & des ignomioies de soo fils, fut tentée de douter de sa divioité? L'Evangile ne nous donne lieu que d'admirer son courage. Les incrédules ont ajouté à tous ces reproches ridicules, & dénués de tout fondement, une calomnie contre Jésus-Christ même; ils ont dit que dans les occasions dont nous venons de parler, le Sauveur traita durement sa sainte Mère. Au mot FEMME, nous avons fait voir le contraire.

II. La virginité de *Marie* a été perpétuelle & inviolable; c'est une vérité que l'Eglise a décidée, dès les premiers siècles, contre les Ebionites & contre d'autres hérétiques. Avant d'en déduire les raisons, il est désagréable poor oous d'avoir à réfuter une calomnie grossière & impie, forgée par pure malignité, & que les incrédules ont empruntée des Juifs; ils ont dit que Jésus-Christ étoit né d'un adultère. Celse met ce reproche dans la bouche d'un Juif; il est répété dans le Talmud & dans les Vies de Jésus-Christ composées par des Rabbins modernes.

Nous y opposons, 1° la sévérité svec laquelle les filles nubiles étoient gardées chez les Juifs, la rigueur avec laquelle étoient punies celles qui tomboient en faute après leurs fiançailles, à plus forte raison les femmes adultères; la loi ordonnoit de les lapider, & de noter d'iufamie le fruit de leur crime. S'il y avoit eu lieu au moindre soupçoo contre la conduite de *Marie*, les Juifs, devenus jaloux de Jésus, n'auroient pas souffert qu'il échappât, non plus que sa mère, à la peine infligée par la loi. Les parens de Joseph, qui furent d'abord

d'abord incrédules à la mission de Jésus, n'auroient pas supporté dans le silence l'opprobre dont ce crime les auroit couverts. Jésus lui-même, chargé d'ignominie, n'auroit trouvé ni disciples, ni sectateurs; il n'auroit pas seulement osé enseigner en public, encore moins s'appliquer les prophéties en présence de témoins qui lui auroient reproché sa naissance. Parmi les Juifs, persuadés que le Messie devoit naître d'une Vierge, il n'y en auroit pas eu un seul qui voulût reconnoître pour Messie un enfant adultérin.

2°. Les Evangélistes, qui ont rapporté dans le plus grand détail les reproches des ennemis du Sauveur, n'ont fait aucune mention de celui-ci; au contraire, les Juifs reprochoient à Jésus d'être fils d'un artisan nommé Joseph; ils le regardoient donc comme enfant légitime. Il est dit dans le Talmud que Jesus étoit né du sang de David; ce n'étoit donc pas le fruit d'un adultère.

3°. Du tems même des Apôtres, Cérinthe, Carpocrate, une partie des Ebionites, soutenoient que Jésus étoit fils de Joseph, & non conçu par miracle, Orig. contre Celse, l. 2, note, p. 385; Eusèbe, l. 3, c. 17; Théodoret, *Haret. fab.* l. 2, c. 1. Ce soupçon n'avoit rien d'injurieux. Marcion & les Gnostiques prétendoient qu'il étoit indigne du Fils de Dieu d'être né d'une femme; ils auroient rendu leur sentiment bien plus probable, s'ils avoient pu supposer que Jésus-Christ étoit né d'un adultère; mais la notoriété publique ne le permettoit pas.

Il est donc faux que S. Luc ait été réduit à forger le miracle d'une conception opérée par le Saint-Esprit, pour pallier l'opprobre de la naissance de Jésus; S. Matthieu affirme ce miracle aussi bien que S. Luc, & s'il y avoit eu pour lors quelque doute sur la légitimité de cette naissance, la supposition d'un miracle auroit été plus propre à le confirmer qu'à le dissiper. Mais il n'y avoit aucun soupçon sur ce sujet; la notoriété publique du mariage de Joseph & de *Marie*, & de leur cohabitation constante, écartoit toutes les idées odieuses dont la malignité des incrédules aime à se repaître.

4°. S. Matthieu & S. Luc confirment le miracle qu'ils rapportent par d'autres faits, par deux apparitions d'Anges faites à Joseph, par l'adoration des Pasteurs & celle des Mages, par les prédictions d'Elisabeth, de Zacharie, d'Anne & de Siméon, &c. Ce sont là des événemens publics que les Evangélistes n'ont pas pu inventer impunément.

5°. Quiconque admet un Dieu & une Providence, ne se persuadera jamais que Dieu ait choisi un enfant adultérin pour en faire le Législateur du genre humain & le Fondateur de la plus sainte religion qui fût jamais; qu'il ait consacré en quelque façon l'adultère par l'auguste destinée de Jésus-Christ, par les prophéties qui l'ont annoncé, par les heureux effets que sa doctrine a produits dans l'univers entier, par les adorations d'une infinité de peuples; un Athée seul peut supposer cette absurdité. C'est la réflexion qu'Origène oppose à Celse.

En second lieu, Cérinthe Carpocrate, & les Ebionites, qui attaquoient la virginité de *Marie*, en supposant que Jésus-Christ étoit né de Joseph, contredisoient l'Evangile. S. Matthieu, c. 1, ℣. 18 & 20, dit formellement que *Marie* étoit enceinte par l'opération du Saint-Esprit; que l'enfant qu'elle portoit avoit été formé par le Saint-Esprit. Il allègue, pour confirmer ce fait, la prophétie d'Isaïe, ch. 4, ℣. 14: « Une Vierge » concevra & enfantera un fils qui sera nommé » *Emmanuel*, Dieu avec nous ». Il ajoute que Joseph n'eut aucun commerce avec son épouse jusqu'à la naissance de Jésus, ℣. 25. S. Luc, c. 1, ℣. 34, rapporte la réponse que l'Ange du Seigneur fit à *Marie*, lorsqu'elle lui demanda comment elle pourroit être mere, puisqu'elle n'avoit commerce avec aucun homme; *le Saint-Esprit surviendra en vous, & la puissance du Très-Haut vous protégera, & pour cela même le Saint qui naîtra de vous sera nommé* le Fils de Dieu. On ne peut pas enseigner plus clairement que Jésus-Christ a été conçu sans donner aucune atteinte à la virginité de sa sainte Mère.

Mais la bizarrerie des hérétiques est inconcevable. La plupart des anciens soutenoient que le Fils de Dieu n'avoit pas pu se revêtir de notre chair, parce que la chair est essentiellement mauvaise. Suivant leur opinion, il n'avoit pris que les apparences de la chair; il étoit né, mort & ressuscité seulement en apparence. Ceux-là, s'ils raisonnoient conséquemment, ne devoient pas hésiter d'admettre la virginité de *Marie*: aussi étoit-ce le sentiment d'une partie des Ebionites. Les autres nioient cette virginité; ils prétendoient que Jésus-Christ étoit né du commerce conjugal de Joseph avec son épouse; ils lui contestoient la divinité, & disoient qu'il n'étoit Fils de Dieu que par adoption. *Voyez* EBIONITES. Aujourd'hui les Sociniens reconnoissent que Jésus-Christ a été formé dans le sein de *Marie*, par l'opération du Saint-Esprit, & sans blesser la virginité de sa mère: c'est pour cela, disent-ils, qu'il a été nommé Fils de Dieu: ainsi l'Ange Gabriel le déclare à *Marie*, *Luc.* c. 1, ℣. 34. Donc il n'est Fils de Dieu que dans un sens métaphorique; il n'est pas Dieu dans le sens rigoureux. Ainsi se combattent les sectaires qui se donnent la liberté d'interpréter, comme il leur plaît, les paroles de l'Ecriture-Sainte.

D'autres, non moins téméraires, comme Eunomius, Helvidius, Jovinien, Bonose, & leurs sectateurs, prétendirent qu'après la naissance du Sauveur, Joseph & *Marie* avoient eu d'autres enfans; qu'ainsi la mère de Dieu n'étoit pas toujours demeurée vierge; ils furent condamnés & réfutés par les Pères de l'Eglise au grand regret des Protestans, ennemis des vœux de virginité,

Ils n'alléguoient que des preuves très-frivoles ; ils disoient : nous lisons dans Saint Matthieu, c. 1, ℣. 8 & 25, que *Marie*, épouse de Joseph, se trouva enceinte *avant* qu'ils eussent commerce ensemble ; que Joseph n'eut point de commerce avec son épouse *jusqu'à* ce qu'elle mit au monde son *premier né*. Cela suppose qu'ils eurent commerce ensemble dans la suite, & que Jésus eut des frères : aussi est-il parlé de *ses frères* dans l'Evangile.

Les Pères de l'Eglise ont répondu que le seul dessein de S. Mathieu a été de faire voir que Jésus-Christ n'étoit point né du sang de Joseph, mais conçu par l'opération du Saint-Esprit. Il le prouve, en rapportant ce qui a précédé la naissance de Jésus, mais sans faire mention de ce qui est arrivé après. Le nom de *premier né* se donnoit aussi-bien à un fils unique qu'à celui qui avoit des frères. Chez les Juifs, le nom de *frères* désignoit souvent les cousins-germains & les autres parens. D'ailleurs Joseph paroît avoir été trop âgé pour avoir des enfans. Si Jésus avoit eu des frères, il n'auroit pas eu besoin, sur la croix, de recommander sa mère à S. Jean, & il ne lui auroit pas dit à elle-même : *voilà votre fils*. Pétau, *de Incarn.* l. 14, c. 3.

Plusieurs de nos saints Docteurs ont été persuadés qu'avant d'épouser Joseph, *Marie* avoit promis à Dieu une virginité perpétuelle. En effet, la maternité que l'Ange lui annonçoit n'auroit pas pu l'étonner, si elle s'étoit proposé de vivre conjugalement avec son époux. Calvin, Bèze, les Centuriateurs de Magdebourg, ennemis de tous les vœux, ont tourné en ridicule cette pensée des Pères. Cependant Philon nous apprend que chez les Juifs il y avoit des Esséniens des deux sexes, qui faisoient profession de continence perpétuelle : le vœu de *Marie* n'avoit donc rien de contraire aux mœurs des Juifs.

III. *Marie* est *mère de Dieu* dans toute la propriété du terme. Ainsi l'a décidé, contre les Nestoriens, le Concile général d'Ephèse, l'an 431. En effet, *Marie* est certainement mère de Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ est Dieu : donc elle est mère de Dieu ; l'argument est démonstratif.

Nous avons déjà remarqué que les Gnostiques, les Docètes, les Marcionites, les Manichéens, &c., enseignoient que le Fils de Dieu ne s'étoit incarné & n'avoit pris un corps qu'en apparence : ils ne pouvoient donc pas appeller *Marie mère de Dieu* dans le sens propre. Les Ariens, qui nioient la divinité de Jésus Christ, étoient dans le même cas. L'Eglise, en condamnant toutes ces sectes, avoit assuré à *Marie* l'auguste titre que nous lui donnons encore aujourd'hui.

Cependant vers l'an 430, un Prêtre de Constantinople, nommé Anastase, s'avisa de blâmer ce titre dans ses sermons, & Nestorius, Patriarche de cette ville, prit la défense de ce Prédicateur. Mais pour soutenir que *Marie*, mère de Jésus-Christ, n'est pas mère de Dieu, il faut nécessairement enseigner qu'en Jésus-Christ Dieu & l'homme ne font pas une seule personne, mais deux ; qu'entre l'une & l'autre il n'y a pas une union substantielle, mais seulement une union morale, c'est-à-dire un concert parfait de volontés, d'affections & d'opérations. C'est aussi ce qu'enseigna Nestorius. *Voyez* NESTORIANISME, §. 2.

Il se montroit mal instruit, en disant que le nom Θεοτόκος, *Mère de Dieu*, n'avoit pas été donné à *Marie* par les anciens ; il lui est donné dans la conférence entre Archelaüs, Evêque de Charcar, & l'hérésiarque Manès, l'an 277, plus de cent cinquante avant Nestorius. Julien, mort l'an 363, réprouvoit cette expression. S. Cyrille contre Julien, l. 8, p. 276. Elle étoit donc en usage pour lors. Mal à propos certains Critiques ont avancé que S. Léon, mort l'an 461, en est le premier Auteur.

D'ailleurs, qu'importe le mot, lorsque nous trouvons la chose ? Au second siècle, S. Irénée appelloit Jésus-Christ *Emmanuel*, *qui est d'une Vierge*, *le Verbe existant de Marie : Qui ex Virgine Emmanuel*, *Verbum existens ex Mariâ* ; il le nomme *Fils de Dieu & Fils de l'Homme*, c'est-à-dire, d'une créature humaine ; il dit que *Marie a porté Dieu* dans son sein : donc elle en est la mère. *Adv. hær.* l. 3, c. 20, n. 3 ; c. 21, n. 10. S. Ignace, Disciple des Apôtres, s'exprime de même, *ad Ephes.* n. 7 & 18. Dans le fond, c'est la même expression que celle de S. Paul, qui dit que Dieu a envoyé son fils *fait d'une femme*. *Galat.* c. 4, ℣. 4.

Mère de Dieu, disent les Apologistes de Nestorius, semble signifier que *Marie* a enfanté la Divinité. Fausse réflexion. Ce terme n'exprime pas plus l'erreur que ceux dont S. Irénée, S. Ignace & S. Paul se sont servis. Jésus-Christ est Dieu & homme : donc *Marie* est aussi réellement mère de Dieu que mère d'un homme ; elle a enfanté l'humanité de Jésus-Christ, parce que l'homme n'a pas toujours été ; mais elle n'a pas enfanté la Divinité, parce que celle-ci est éternelle.

Dans S. Luc, c. 1, ℣. 43, disent-ils encore ; Elisabeth nomme sa cousine *la mère de mon Seigneur*, & non *la mère de mon Dieu*. Mais les Juifs ne donnoient qu'à Dieu seul le titre de *mon Seigneur*. Elisabeth ajoute : *Tout ce qui vous a été dit par le Seigneur s'accomplira*. Ici *le Seigneur* est certainement Dieu. Ils disent que les anciens nommoient *Marie* Θεοτόκος, & non Μήτηρ τῦ Θεῦ. Soit. Ils la nommoient aussi Χριστοτόκος, & non Μήτηρ τῦ Χριςῦ. Les Latins disoient *Deipara*, plutôt que *Mater Dei*, & il ne s'enfuit rien.

Au reste, il n'est pas étonnant que les Sociniens, ennemis de la divinité de Jésus-Christ, & ceux des Protestans, qui panchent au Socinianisme, rejettent le titre de *Mère de Dieu* ; tous l'ont en aversion, parce que c'est le fondement du culte que l'Eglise Catholique rend à la Sainte Vierge.

IV. C'est une pieuse croyance que *Marie* est ressuscitée après sa mort, & qu'elle a été transportée au ciel en corps & en ame. Au mot Assomption, nous avons fait voir l'origine de cette persuasion & la manière dont elle s'est établie. Dans la *Bible d'Avignon*, tom. 15, p. 59, il y a une dissertation de D. Calmet sur le trépas de la Sainte Vierge, où il rapporte ce qu'en ont dit les anciens & les modernes; mais le simple extrait que nous en pourrions faire nous meneroit trop loin.

V. De la dévotion envers la Sainte Vierge. Le culte que nous rendons à *Marie* est fondé sur les mêmes raisons & les mêmes motifs que celui que nous adressons aux autres Saints, avec cette différence que le premier est plus profond & plus solemnel. En effet, si tous les Saints peuvent intercéder pour nous, & si Dieu daigne écouter leurs prières, à plus forte raison la Sainte Vierge, plus favorisée de Dieu, plus riche en mérites, & élevée à un plus haut degré de gloire que tous les autres Saints, à un pouvoir d'intercession, est digne de nos hommages, de notre dévotion & de notre confiance.

Cette croyance n'est pas nouvelle dans l'Eglise, quoi qu'en disent les Protestans & les incrédules. Quand elle ne dateroit que du quatrième siècle, comme ils le prétendent, c'en seroit assez pour nous. Les Pères de ce siècle, qui ont célébré à l'envi les vertus, les mérites, le pouvoir de la Sainte Vierge, n'ont rien inventé de nouveau; ils ont fait profession de suivre ce qui étoit cru, enseigné, établi & pratiqué pendant les trois siècles précédens. On peut voir ce qu'ils ont dit de la Mère de Dieu, dans Petau, *de Incarn.*, l. 14, c. 8 & 9.

Il y a dans S. Irénée, l. 3, c. 22, n. 4, un passage qui est célèbre. « De même, dit ce Père, » qu'Eve, épouse d'Adam, mais encore vierge, » est devenue par sa désobéissance la cause de sa » propre mort, & de celle de tout le genre hu» main, ainsi *Marie*, fiancée à un époux, & » cependant vierge, a été, par son obéissance, » la cause de son salut, & de celui de tour le » genre humain ». Et *L.* 5, c. 19 : » Si la pre» mière a été désobéissante à Dieu, la seconde a » consenti à obéir, afin que *Marie*, vierge, devint » l'*Avocate* d'Eve, encore vierge, & afin que le » genre humain, assujetti à la mort par une Vierge, » fût délivré par une Vierge, &c. ». S. Augustin a cité ces dernières paroles, pour prouver aux Pélagiens le péché originel. A son exemple, plusieurs autres Pères, comme S. Basile, S. Epiphane, S. Ephrem, &c. ont fait le même parallèle entre Eve & *Marie*.

Cette doctrine d'un Père du second siècle, suivie par les autres, a souvent incommodé les Protestans; ils l'ont expliquée selon leurs préjugés. Daillé, *Adv. cultum relig. Latinor.* l. 1, c. 8, dit que le terme d'*Avocate*, dans S. Irénée, ne peut signifier ni qu'Eve a invoqué la Sainte Vierge quatre mille ans avant sa naissance, ni que *Marie* a secouru Eve, morte depuis quarante siècles. *Avocate*, dit-il, signifie *Consolatrice* dans Tertullien & dans d'autres Pères; ainsi, Saint Irénée a seulement voulu dire que *Marie*, en réparant le mal que la première avoit fait, lui a fourni un sujet de consolation. Tous les Protestans ont adopté cette réponse; ils la suivent par tradition.

Mais pourquoi chercher ailleurs que dans Saint Irénée lui-même le sens du terme dont il se sert? Par-tout ailleurs ce Père entend par *Avocate* une personne qui accorde à une autre du secours, de la protection, de l'assistance. *Voyez* l. 3, c. 18, n. 7; c. 23, n. 8; l. 4, c. 34, n. 4. Nous ne voyons pas pourquoi il a été plus difficile à *Marie* de secourir, de protéger, d'assister Eve après quatre mille ans, que de lui donner un sujet de consolation; & puisque cette consolation est pour tous les hommes, elle doit leur inspirer du respect & de la reconnoissance pour la sainte créature qui la leur a procurée.

Daillé prétend qu'il ne faut pas entendre ces paroles à la rigueur, puisque c'est Jésus-Christ seul qui est l'auteur de la rédemption. Il l'est, sans doute; cependant Dieu a voulu faire intervenir dans ce mystère le consentement libre de *Marie*: elle y a donc contribué par ce consentement, par sa foi, par son obéissance, comme le dit S. Irénée. Elle a donc été en cela l'*Avocate*, la protectrice, la bienfaitrice, non-seulement d'Eve, mais du genre humain. Lorsque les Pères du quatrième siècle & des suivans ont dit que *Marie* est la mère, la réparatrice, la médiatrice des hommes, ils n'ont fait que développer la pensée de S. Irénée. Jésus-Christ est seul médiateur par ses propres mérites; *Marie* & les Saints sont médiateurs par leurs prières & par leur intercession. *Voyez* Médiateur.

Grabe, moins emporté que Daillé, dit que, quand on avoueroit que *Marie* intercède & prie pour le salut de tous les hommes en général, ce que les plus modérés d'entre les Protestans ne refusent pas d'admettre, il est cependant impossible qu'elle entende les prières de tant de milliers de personnes.

Croirons-nous donc que Dieu n'est pas assez puissant pour faire connoître à la Sainte Vierge & aux Saints les prières qu'on leur adresse, ou qu'il leur dérobe cette connoissance, de peur de les trop occuper? Si les plus modérés d'entre les Protestans admettent que les Bienheureux peuvent intercéder pour nous, ils donnent gain de cause aux Catholiques. *Voyez* la *Préf. de D. Massuet sur S. Irénée*, 2e differt. art. 6.

Mais, pour les satisfaire, il faut leur prouver le culte, l'intercession & l'invocation de *Marie* & des Saints par l'Ecriture; nous le ferons au mot Saints. Ici nous nous bornons à observer que *Marie*, dans son cantique, *Luc*, c. 1, ℣. 48, dit : « Toutes les générations me nommeront

» bienheureuse, parce que le Tout-Puissant a » opéré en moi de grandes choses ». Voilà du moins un culte de louanges. Jésus-Christ dit, *Luc*, c. 16, ỳ. 9 : « Faites-vous des amis avec les » richesses trompeuses & périssables, afin que, » quand vous viendrez à manquer, ils vous re» çoivent dans le séjour éternel ». Que signifie cette leçon, si ceux qui sont dans le séjour éternel ne peuvent contribuer en rien au salut de ceux qui les ont assistés sur la terre ? Or, ils ne peuvent y contribuer que par leurs prières ou par leur *intercession*. S'ils peuvent intercéder pour nous, il est très-permis de les invoquer. *Voyez* SAINTS.

Nous ne connoissons point de meilleur interprête de l'Ecriture-Sainte que la pratique de l'Eglise : or, indépendamment du témoignage des Pères, dans toutes les anciennes liturgies du monde chrétien, il est fait mention ou mémoire de la Sainte Vierge & des Saints. Ce fait n'est plus douteux, depuis que ces liturgies ont été rassemblées, comparées & publiées ; la plupart datent des premiers siècles, quoiqu'elles n'aient été mises par écrit qu'au quatrième. Les sectes orientales, quoique séparées de l'Eglise Romaine depuis douze cens ans, ont conservé comme elle le culte & l'invocation de la Sainte Vierge & des Saints. On en voit les preuves dans la *Perpétuité de la foi*, tom. 5, p. 489, &c.

Cette dévotion est une source d'abus. Tel est le cri général des Protestans. Bayle, à son ordinaire, a jetté un ridicule impie sur le culte rendu à la Sainte Vierge ; il le compare à celui que les Païens rendoient à Junon, & soutient qu'il est plus excessif. *Dict. crit. Junon*, M. II dit que ce culte n'a commencé dans l'Eglise que trois ou quatre cens ans après l'ascension de Jésus-Christ, qu'il est né du penchant naturel à tous les hommes à imaginer la cour céleste semblable à celle des Rois de la terre, dans laquelle les femmes ont ordinairement beaucoup de pouvoir ; de l'intérêt sordide des Prêtres & des Moines, qui ont vu que ce culte étoit très-lucratif ; des faux miracles que l'on a forgés, &c. Il pense que la dispute entre S. Cyrille & Nestorius, & la condamnation de ce dernier, contribuèrent, du moins par accident, à augmenter le culte de la Sainte Vierge. Mais, par une contradiction qui lui est familière, il juge que tout ce que l'on a dit de plus outré touchant *Marie* coule naturellement du titre de *Mère de Dieu* ; que quand même on se feroit borné à la seule qualité de *Mère de Jésus-Christ*, comme le vouloit Nestorius, on en auroit infailliblement tiré les mêmes conséquences. *Nestorius*, M. N. Il prétend qu'en 1695 la Sorbonne condamna trop mollement les erreurs & les visions contenues dans le livre de Marie d'Agréda ; les rumeurs que cette censure excita parmi les dévots de la Sainte Vierge, démontrent, selon lui, que les erreurs & les abus de l'Eglise Romaine sont incurables. *Agréda*, B. C. D.

A ces vaines clameurs, nous répondons d'abord, en général, que s'il faut retrancher toutes les choses dont on peut abuser, il faut détruire toute religion ; une des objections les plus communes des Athées est de soutenir qu'il est impossible que l'on n'abuse pas de la religion, & Bayle lui-même étoit dans cette opinion.

Qu'y a-t-il de commun entre le culte que nous rendons à la Sainte Vierge & celui d'une divinité du Paganisme ? Les Païens supposoient Junon égale, en nature & en pouvoir, aux autres Dieux ; ils lui attribuoient des passions & des vices, la jalousie, la haine, les caprices, la vengeance, la fureur ; ils l'honoroient par des pratiques absurdes & licencieuses. Nous faisons profession de croire, au contraire, que *Marie* est une pure créature, qu'elle n'a auprès de Dieu qu'un pouvoir d'intercession ; nous l'honorons à cause de ses vertus & des graces que Dieu lui a faites ; nous demandons à quels crimes ce culte peut donner lieu. Si de faux dévots ont forgé des fables, des miracles, des erreurs, ç'a été dans les bas siècles ; l'Eglise les a toujours réprouvées ; elle ne néglige rien pour en désabuser les fidèles.

Puisque, suivant l'aveu de Bayle, le respect, la confiance, la dévotion envers la Sainte Vierge, coulent naturellement du titre de *Mere de Dieu*, & de *Mère de Jésus-Christ*, comment s'est-il pu faire que les Chrétiens demeurassent trois ou quatre cens ans avant d'en tirer une conséquence aussi claire, & avant de suivre le penchant naturel à tous les hommes ? En 431, le Concile général d'Ephèse se tint dans une Eglise dédiée à la Sainte Vierge ; il n'est pas dit que cette dédicace fut récente. Selon une tradition, c'étoit dans cette ville que la sainte Mère de Dieu avoit vécu avec S. Jean, & qu'elle avoit fini sa vie mortelle ; il n'en falloit davantage pour y rendre son culte plus éclatant qu'ailleurs. Lorsque le Concile eut confirmé l'auguste qualité qui lui étoit donnée par les fidèles, & eut condamné Nestorius, le peuple fit éclater sa joie, & combla les Evêques de bénédictions ; il étoit donc accoutumé à cette croyance ; sa dévotion étoit établie, & pour lors elle ne pouvoit procurer aucun profit aux Prêtres ni aux Moines ; selon l'opinion de nos adversaires même, les dévotions lucratives ne se sont établies que dans les bas-siècles.

Quand cette dévotion auroit augmenté depuis le Concile d'Ephèse, il ne s'ensuivroit rien. Lorsqu'une pratique a été blâmée par des hérétiques, & approuvée par l'Eglise, malgré leur censure, il est naturel qu'elle devienne plus commune & plus solemnelle, parce qu'alors elle est regardée comme une profession de foi contre l'héréfie.

Les rumeurs de quelques dévots ignorans, contre la censure du livre de *Marie* d'Agréda, prouvent encore moins ; elles étoient dictées par un esprit de parti, puisque la lecture de ce livre avoit déjà été défendue à Rome. Mais depuis cette époque,

personne en France ne s'est avisé de renouveller les visions & les erreurs de *Marie* d'Agréda ; la censure produisit donc son effet, & il n'est pas vrai que l'entêtement des dévots ait été incurable. Les Docteurs de la Faculté de Paris, dans leur censure, suivirent à la lettre les règles prescrites par Gerson, Chancelier de l'Eglise de Paris, il y a trois cens ans, touchant le culte de la Sainte Vierge. Pétau, *de Incarn.* l. 14, c. 8, n. 9 & 10.

Il y aura des vices, dit un ancien, tant qu'il y aura des hommes ; il en est de même des erreurs & des abus ; mais aucun ne s'établira jamais pour long-tems dans l'Eglise Catholique, parce qu'elle est attentive à les condamner tous. Dans les sectes séparées d'elle, les erreurs & les abus sont incurables, puisque personne n'a droit d'y apporter du remède.

A la place des prétendues superstitions de l'Eglise Romaine, on a vu naître chez les Protestans les impiétés des Sociniens, des Anabaptistes, des Libertins ou Anomiens, des Quakers, le Déisme, le Spinosisme, l'Athéisme, &c.

MARIES. (Trois) L'on entend sous ce nom trois personnes dont il est parlé dans l'Evangile ; savoir : Marie Magdelaine, Marie, sœur de Lazare, & la pécheresse de Naïm, qui répandit du parfum sur les pieds de Jésus-Christ chez Simon le Pharisien. La question est de savoir si ce sont trois personnes différentes, ou si c'est la même qui est désignée sous divers caractères. Dom Calmet, dans une *dissertation sur ce sujet*, *Bible d'Avignon*, tom. 13, p. 331, après avoir exposé les divers sentimens & les preuves sur lesquelles les Pères, les Commentateurs & les Critiques se sont fondés, conclut par juger que la question est à peu près interminable ; il penche néanmoins pour le sentiment de ceux qui distinguent les *trois Maries* ; & quand on s'en tient au texte de l'Evangile, c'est l'opinion qui paroît la plus probable. *Voyez* la *Dissert. sur la Magdelaine*, par M. Anquetin, Curé de Lyons, *in-12*, 1699.

MARONITES, Chrétiens du rit syrien, qui sont soumis à l'Eglise Romaine, dont la principale demeure est au mont Liban & dans les autres montagnes de Syrie. Leur nom sert à les distinguer des Syriens Jacobites & Schismatiques.

On ne convient pas de leur origine. Si l'on s'en rapportoit à eux, ils croient que leur Christianisme date des tems apostoliques, & qu'ils y ont toujours persévéré sans interruption ; qu'ils ont tiré leur nom du célèbre Anachorète S. Maron, qui vivoit à la fin du quatrième siècle, dont Théodoret a écrit la vie, & dont le Monastère fut bâti au commencement du cinquième, dans le diocèse d'Apamée, près du fleuve Oronte. Le savant *Maronite* Fauste Nairon, Professeur de langue syriaque dans le College de la Sapience à Rome, entreprit de le montrer dans une dissertation imprimée en 1679, & dans un autre ouvrage intitulé *Euoplia fidei catholicæ*, publié aussi à Rome en 1694. Mais Assémani, autre *Maronite* non moins savant, prétend qu'il n'y a point de vestiges du nom de *Maronite* avant le douzième siècle ; qu'il tire son origine de Jean Maron, Patriarche Syrien, & du Monastère de S. Maron, situé près d'Apamée. *Biblioth. Orient.* tome 1, p. 507.

En effet, il est prouvé qu'au quatrième siècle, & même dans le millieu du cinquième, les Libaniotes ou habitans du mont Liban, étoient encore idolâtres, & qu'ils furent convertis au Christianisme par les exhortations de S. Siméon Stylite, mort l'an 459. Jusques vers la fin du septième siècle, on ne voit pas qu'il aient eu aucune relation avec le Monastère de S. Maron, qui étoit assez éloigné d'eux. A cette époque, l'armée de l'Empereur de Constantinople étant entrée en Syrie, détruisit ce Monastère ; l'un des Moines, nommé Jean Maron, écrivit un livre intitulé *Libellus fidei ad Libaniotas*, dans lequel il combattit les erreurs des Nestoriens & des Eutychiens, dont ces peuples étoient alors infectés. Comme il étoit Evêque, il instruisit & gonverna les Libaniotes jusqu'à sa mort, arrivée l'an 707 ; il paroît que c'est depuis ce tems-là qu'ils ont été appellés *Maronites*. Il se peut faire cependant que dans l'origine ce terme syriaque ait signifié *Montagnards*, puisqu'il y a un mont *Maurus* qui fait partie de la chaine du Liban. M. Volney, dans son voyage en Syrie & en Egypte, fait l'histoire des *Maronites*, avec quelques circonstances différentes ; mais il s'accorde pour le fond avec ce que nous venons de dire, tome 2, c. 24, §. 2.

Il est encore prouvé qu'au milieu du huitième siècle les *Maronites* du mont Liban étoient engagés dans l'erreur des Monothélites ; mais l'an 1182, ils firent abjuration de cette hérésie entre les mains d'Aiméric, Patriarche d'Antioche. Depuis ce tems-là, plusieurs adhérèrent au schisme des Grecs ; mais enfin au seizième siècle, sous Grégoire XIII & Clément VIII, ils se réunirent à l'Eglise Romaine, & ils persévèrent dans leur soumission au Saint Siége.

Quoique plusieurs de leurs anciens livres aient été corrompus par les Syriens Jacobites, ils en ont cependant conservé plusieurs qui sont absolument exempts d'erreur. Ils se servent des mêmes liturgies que les Jacobites, parce qu'elles n'ont pas été altérées. Le Brun, *Explic. des cérémon. de la Messe*, tome 4, p. 625 & suiv. Leur profession de foi se trouve dans le 3ᵉ tome de la *Perpétuité de la foi*, l. 8, c. 16.

Leur Patriarche prend le nom de Patriarche d'Antioche ; il réside à *Canobin* ou *Canubin*, nom tiré du grec *Cœnobium*, Monastère. Celui-ci est au mont Liban, à dix lieues de la ville de Tripoli de Syrie. L'élection de ce Patriarche se fait par le Clergé & par le peuple, selon l'ancienne discipline de l'Eglise. Il a sous lui quelques Evêques, qui résident à Damas, à Alep, à Tripoli, dans l'île

de Chypre, & dans quelques autres lieux où il y a des *Maronites*.

Les Ecclésiastiques qui ne sont pas Evêques peuvent tous se marier avant leur ordination; mais si leur femme vient à mourir, ils ne peuvent se remarier sans être dégradés. Leurs Moines sont pauvres, retirés dans le coin des montagnes; ils travaillent de leurs mains, cultivent la terre, & ne mangent jamais de chair: on dit qu'ils ne font point de vœux; mais cela ne s'accorde pas avec l'ancienne discipline des Moines Orientaux; ils suivent la règle de S. Antoine.

Les Prêtres *Maronites* ne disent pas la Messe en particulier, excepté dans certains cas; ils la disent tous ensemble, & réunis autour de l'autel; ils assistent le Célébrant, qui leur donne la communion. Leur liturgie est en syriaque; mais ils lisent l'Epître & l'Evangile à haute voix en langue arabe. Les Laïques observent le carême, & les jours de jeûne ils ne commencent à manger que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ont plusieurs autres coutumes, sur lesquelles on peut consulter la relation du P. Dandini, Jésuite, qui fut envoyé chez eux par Clément VIII, pour s'informer de leur véritable croyance. Cette relation, écrite en italien, a été traduite en françois par R. Simon, avec des notes critiques, dans lesquelles il relève plusieurs fautes du Jésuite; mais l'Abbé Renaudot nous avertit que ni l'un ni l'autre de ces guides n'est infaillible.

Les *Maronites* ont à Rome un College ou Séminaire, fondé pour eux par Grégoire XIII, & qui a produit de savans hommes. De cette école sont sortis Abraham Echellensis & MM. Assémani, dont les recherches & les travaux ont jetté un grand jour sur la littérature orientale, sur-tout par l'immense recueil d'Auteurs Syriens, que l'un des deux derniers a fait connoître dans sa *Bibliothèque Orientale*, en 4 vol. *in-folio*, imprimée à Rome en 1719.

Un Voyageur François, qui a vu les montagnes de Syrie il y a dix ans, dit que les *Maronites* n'ont pour tout objet d'étude que l'Ecriture-Sainte & leur catéchisme, mais qu'ils sont de bonne foi, de honnes mœurs, très-soumis à l'Eglise Romaine; qu'ils sont laborieux, que leur industrie & celle des Druzes a fertilisé le sol des montagnes de Syrie, & en a fait un jardin très-agréable. Il ajoute que la religion catholique a fait beaucoup de progrès dans la Syrie, à Damas & dans le sud-ouest des montagnes, où les hérétiques & les schismatiques faisoient autrefois le plus grand nombre. Les missions se font dans ce pays-là par les Capucins, par les Cordeliers Observantins du Couvent de Jérusalem, par les Carmes déchaussés de Tripoli & du Mont-Carmel. Ce même Voyageur rend justice à leur zèle, à leurs travaux & à leurs succès. *Voyages de M. de Pagès*, tome 1, page 352, &c.

M. Volney, qui a demeuré pendant huit mois chez les *Maronites*, en 1784, rend le même témoignage touchant leur religion & leurs mœurs. *Voyage en Syrie & en Egypte*, tom. 2, pag. 8 & suiv. A ce sujet, il fait remarquer la différence que produit la religion dans les mœurs, dans la condition, dans la destinée des peuples, en comparant l'état des *Maronites* avec celui des Turcs. *Ibid.* c. 40, p. 432.

Puisque les *Maronites*, malgré les erreurs dans lesquelles ils sont tombés en différens tems, ont conservé les mêmes liturgies & les mêmes livres qu'ils avoient avant le schisme des Jacobites, arrivé au cinquième siècle, & qu'ils s'en servent encore, c'est un monument incontestable de la croyance qui étoit suivie pour lors dans l'Eglise Orientale. Or, ces livres contiennent les mêmes dogmes & les mêmes pratiques que suit l'Eglise Romaine, & que les hérétiques osent lui reprocher aujourd'hui comme des nouveautés introduites en Occident par les Papes. *Voyez* SYRIENS.

MARTYR. Ce nom signifie *témoin*; il désigne un homme qui a souffert des supplices, & même la mort, pour rendre témoignage de la vérité de la religion qu'il professe. On le donne par excellence à ceux qui ont sacrifié leur vie pour attester la vérité des faits sur lesquels le Christianisme est fondé.

En chargeant les Apôtres de prêcher l'Evangile, Jésus-Christ leur dit: « Vous serez mes *témoins* à » Jérusalem, dans toute la Judée & la Samarie, » jusqu'aux extrémités de la terre ». *Act.* c. 1, ℣. 8. Déja il leur avoit dit: « L'on vous tourmentera » & on vous ôtera la vie, & vous serez odieux » à toutes les nations, à cause de mon nom, » *Matt.* c. 24, ℣. 9. Ne craignez point ceux qui » peuvent tuer le corps, & ne peuvent pas tuer » l'ame.... Si quelqu'un me confesse devant les » hommes, je le confesserai devant mon Père qui » est au ciel; mais si quelqu'un me renie devant » les hommes, je le renierai devant mon Père », c. 10, ℣. 28 & 32. De-là Tertullien conclut que la foi chrétienne est un engagement au martyre, *fidem Martyrii debitricem*. On sait avec quelle profusion le sang des Chrétiens a été répandu par les Païens pendant près de trois cens ans.

Comme le témoignage des *Martyrs* est une preuve invincible de la vérité des faits sur lesquels notre religion est fondée, ses ennemis ont fait tous leurs efforts pour l'affoiblir. Ils ont soutenu, 1°. que le nombre des *Martyrs* a été beaucoup moindre que ne le supposent les Ecrivains Ecclésiastiques & les Compilateurs de Martyrologes; 2°. qu'il n'est pas vrai que l'on ait fait souffrir aux *Martyrs* les tourmens horribles qui sont rapportés dans leurs actes; 3°. que la plupart ont été mis à mort, non pour leur religion, mais pour les crimes dont ils étoient coupables, parce qu'ils étoient turbulens, séditieux, animés d'un faux zèle, & perturbateurs du repos public; 4°. que leur con-

tage n'a rien eu de surnaturel, que c'étoit un effet du fanatisme des Chrétiens, & de leur opiniâtreté; 5°. que ce courage ne prouve rien, puisque les religions les plus fausses ont eu leurs *Martyrs*; 6°. que le culte rendu aux *Martyrs* & à leurs reliques est superstitieux, & qu'il a été la source des plus grands abus.

Pour réfuter toutes les erreurs des hérétiques & des incredules, nous préférerons le témoignage des Auteurs Païens à celui des Ecrivains Ecclésiastiques, & nous ferons voir que ces derniers n'ont rien dit qui ne soit confirmé par l'aveu de leurs ennemis.

I. *Du nombre des Martyrs.* On en compte dix-neuf mille sept cens qui souffrirent à Lyon avec S. Irénée, sous l'empire de Sévère; six mille six cens soixante-six soldats de la légion thébéenne massacrés par les ordres de Maximien; Sozomène dit que dans la Perse il en périt deux cens mille sous Sapor II, dont seize mille étoient connus: le carnage continua sous Isdegerde ou Jezdedgerd & sous Behram ses successeurs. Le P. Papebrock, dans les *Acta Sanctorum*, compte seize mille *Martyrs* Abyssins, & une multitude innombrable dans les autres pays du monde.

Dodwel, dans une dissertation jointe aux ouvrages de S. Cyprien, dans l'édition d'Angleterre, a entrepris de prouver que tout cela sont des exagérations, que le nombre des *Martyrs* mis à mort dans l'étendue de l'empire romain a été beaucoup moindre qu'on ne pense. Bayle & les autres incrédules n'ont pas manqué d'applaudir à son travail, & de confirmer son opinion par leur suffrage.

La plus forte de ses preuves est un passage d'Origène, l. 3, contre Celse, n. 8, où il dit que « l'on peut aisément compter ceux qui sont morts » pour la religion chrétienne, parce qu'il en est » mort un petit nombre, & par intervalles, *Dieu » ne voulant pas que cette race d'hommes fût entiè» rement détruite* ». Dodwel parcourt ensuite les différentes persécutions qu'essuya l'Eglise Chrétienne sous Néron, sous Domitien & sous les Empereurs suivans. Il dit que la plupart de ces orages ne tombèrent que dans certains endroits, qu'il y eût de longs intervalles de tranquillité, que plusieurs Empereurs furent d'un caractère très-doux, plus portés à favoriser le Christianisme qu'à le persécuter. Il cherche à exténuer les expressions des Auteurs Chrétiens ou Païens qui ont parlé de la multitude des massacres commis dans les différentes époques.

Dom Ruinart, dans la préface qu'il a mise à la tête de sa collection des *Actes authentiques des Martyrs*, a réfuté Dodwel, & nous ne connoissons personne qui ait osé attaquer les preuves qu'il lui oppose: sans nous assujettir à les copier, nous ferons quelques réflexions.

Il seroit d'abord à souhaiter que nos adversaires eussent pris plus de soin de s'accorder avec eux-mêmes. Ils prétendent que dans les premiers siècles la plupart des Chrétiens couroient au martyre, que c'étoit un fanatisme épidémique inspiré par les Pères de l'Eglise, que les Chrétiens étoient séditieux & turbulens, alloient insulter les Magistrats, troubler les cérémonies païennes, provoquer la cruauté des bourreaux; ils ont étalé les raisons ou plutôt les prétextes sur lesquels on les poursuivoit à mort; ils ont ainsi fait l'apologie de la cruauté des persécuteurs: ensuite ils viennent gravement nous dire que cependant l'on n'a supplicié qu'un petit nombre de Chrétiens. Dans ce cas, les Empereurs, les Gouverneurs de province, les Magistrats étoient des insensés, qui se laissoient insulter, souffroient que l'ordre public fût impunément troublé, ne tenoient aucun compte des cris tumultueux du peuple, qui demandoit que les Chrétiens athées, impies, scélérats, fussent exterminés. Voilà un phénomène bien singulier.

L'on sait aussi à quoi s'en tenir sur la douceur, la police, le bon ordre, qui régnoient chez les Romains; s'il y eut jamais des monstres de cruauté, ce furent Néron, Domitien, Caligula, Maximien, Maximin, Licinius, &c. Les Empereurs même dont on nous vante la clémence laissèrent la plus grande liberté aux Gouverneurs de province; & ceux-ci, pour se rendre agréables au peuple, lui permirent d'assouvir sa fureur contre les Chrétiens. Nous voyons, par la lettre de Pline à Trajan, qu'il n'y avoit aucune règle établie pour les jugemens, aucune borne fixée pour les supplices qu'on leur faisoit subir. Il ne sert donc à rien de compter le nombre des persécutions ordonnées par des édits, puisque, dans les intervalles, il y eut encore un grand nombre de Chrétiens mis à mort.

On abuse évidemment du passage d'Origène, & l'on affecte d'en supprimer les dernières paroles, qui en déterminent le sens; elles prouvent que le nombre des *Martyrs* fut peu considérable, en comparaison des Chrétiens qui furent conservés, *Dieu ne voulant pas que cette race d'hommes fût entièrement détruite*; il ne s'ensuit pas que ce nombre ne fût très-grand en lui-même. D'ailleurs Origène écrivoit avant l'an 250, plusieurs années avant la persécution de Dèce: or, ce fut pendant les soixante années suivantes que le carnage fut le plus général. Origène, qui vivoit dans la Palestine, ne pouvoit pas connoître le nombre des *Martyrs* qui avoient souffert dans l'Occident. Il prévoyoit lui-même que la tranquillité dont jouissoient alors les Chrétiens ne dureroit pas. *Ibid.* l. 3, n. 14.

Mais il faut des preuves positives, & nous en avons de plus solides que les conjectures de Dodwel.

Pour le premier siècle, le martyre de S. Pierre, de S. Paul, celui des deux Saints Jacques, de S. Etienne & de S. Siméon, sont prouvés, ou par les Actes des Apôtres, ou par les écrits des plus anciens Pères. S. Clément de Rome, après avoir parlé de la mort de S. Pierre & de S. Paul,

dit : « Ces hommes divins ont été suivis par *une » grande multitude* d'élus, qui ont souffert les » outrages & les tourmens, pour nous donner » l'exemple ». *Epist.* 1, n. 6. S. Polycarpe, dans sa *Lettre aux Philippiens*, leur propose de même l'exemple des Bienheureux Ignace, Zozime & Rufe, même de S. Paul & des autres Apôtres, qui sont tous dans le Seigneur, avec lequel ils ont souffert, *cum quo & passi sunt*. Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 4, c. 5, dit que les Apôtres sont morts comme Jésus-Christ, pour les Eglises qu'ils avoient fondées. Ceux qui ont écrit que le martyre de la plupart des Apôtres n'est pas certain, étoient fort mal instruits.

Tacite, *Annal.* l. 15, c. 44, nous apprend que « Néron fit mourir, par des supplices recherchés, » des hommes détestés pour leurs crimes, & que » le vulgaire nommoit *Chrétiens*. Leur superstition, » dit-il, déja réprimée auparavant, pulluloit de » nouveau. L'on punit d'abord ceux qui s'avouoient » Chrétiens, & par leur confession l'on en décou» vrit une grande multitude, *multitudo ingens*, qui » furent moins convaincus d'avoir mis le feu à » Rome, que d'être haït du genre humain ». Nous aurons encore plus d'une fois occasion de citer ce passage.

Pour en éluder la force, Dodwel dit que cette persécution n'eut pas lieu hors de Rome. Comment donc Tacite savoit-il que les Chrétiens étoient *détestés du genre humain*, si on ne les poursuivoit qu'à Rome ? Ce n'est pas là que tous les Apôtres & les autres Disciples du Sauveur ont été mis à mort. Selon Tacite, cette superstition avoit été déja réprimée auparavant ; il parle évidemment de l'édit par lequel Claude, prédécesseur de Néron, avoit banni de Rome les Juifs, qui, au rapport de Suétone, y faisoient du bruit à l'instigation de Christ, *impulsore Christo*. On ne peut méconnoître, sous ce nom, les Chrétiens qui pour lors étoient confondus avec les Juifs. *Sueton. in Claud.* Act. c. 18, ℣. 2.

Dans le second siècle, Pline écrit à Trajan que si l'on continue à punir les Chrétiens, une infinité de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, se trouveront en danger, puisqu'on lui en a déféré un très-grand nombre, & que cette superstition est répandue dans les villes & dans les campagnes. Trajan lui répond qu'il ne faut pas rechercher les Chrétiens ; mais que s'ils sont accusés & convaincus, il faut les punir. Plin. l. 10, *Epist.* 97 & 98. Ce Prince si débonnaire n'est point effrayé de la multitude de ceux qui périront, & nous pouvons juger si l'on cessa de déférer au tribunal de Pline des hommes *détestés du genre humain* ; il atteste cependant qu'il ne les a trouvés coupables d'aucun crime.

Les fidèles de Smyrne s'excitent au martyre, à l'exemple de leur Evêque S. Polycarpe ; lui-même leur avoit fait cette leçon : elle n'auroit pas été nécessaire, s'il n'y avoit eu qu'un petit nombre de Chrétiens mis à mort, & s'il n'y avoit pas eu du danger pour tous. *Lettre de l'Eglise de Smyrne*, n. 17 & 18.

La chronique des Samaritains porte qu'Adrien, successeur de Trajan, fit mourir en Egypte un grand nombre de Chrétiens. Celse, qui écrivoit sous Marc-Aurèle, nous apprend que la persécution duroit encore sous ce règne. Orig. contre Celse, l. 8, c. 39, 43, 48, &c. Un Chronologiste Juif le confirme, & parle de même du règne de Commode. Si les supplices n'avoient pas continué sous les Antonins, S. Justin & Athénagore auroient-ils osé se plaindre à eux de ce qu'ils n'usoient pas envers les Chrétiens de la justice qu'ils exerçoient envers tous les hommes ?

Dodwel prétend qu'Athénagore ne parle point de morts ni de supplices, mais seulement de vexations, d'exil, de peines pécuniaires. Il n'a pas daigné lire le texte. « Nous vous supplions, dit » Athénagore, de ne pas souffrir que des im» posteurs *nous ôtent la vie*. Après nous avoir » dépouillés de nos biens, auxquels nous renon» çons volontiers, ils en veulent encore à nos » corps & à notre vie, &c. » *Legatio pro Christianis*, n. 1. Que prouvent la philosophie de ces Princes, leurs vertus & leur douceur prétendue ?

Le troisième siècle offre des scènes plus sanglantes. Sans parler du caractère farouche & sanguinaire de Septime Sévère, de Caracalla, d'Héliogabale & de Maximin, ceux qui furent moins cruels ne laissèrent pas de sévir contre les Chrétiens. Lampride rapporte qu'Alexandre Sévère voulut bâtir un temple à Jésus-Christ ; mais on l'en détourna, en lui représentant que s'il le faisoit, tout le monde embrasseroit le Christianisme, & que tous les autres temples seroient déserts ; conséquemment Spartien écrit que cet Empereur défendit à ses sujets d'embrasser le Judaïsme ni le Christianisme. On sait de quels troubles son règne fut suivi, & de quelle manière Maximin, son successeur & son ennemi, traita les Chrétiens ; c'est alors qu'Origène écrivit son exhortation au martyre, afin d'encourager les fidèles. Lui-même fut tourmenté pendant la persécution de Dèce ; & sa mort, arrivée trois ou quatre ans après, fut une suite de ce qu'il avoit souffert dans sa prison.

On dira, sans doute, que l'histoire de cette persécution, tracée par Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 6, c. 39 & suiv., exagère les faits ; mais il cite les témoins oculaires de ce qu'il rapporte. Une grande partie des Chrétiens d'Egypte s'enfuit en Arabie, d'autres se sauvèrent dans les déserts, & y périrent de misère ; outre ceux qui furent condamnés à mort par les Juges, un grand nombre furent mis en pièces par les Païens furieux, &c. On peut juger par-là de ce qui arriva dans les autres provinces de l'empire. Les édits de Dèce ne furent point révoqués sous les Empereurs suivans.

Sur la fin de ce siècle, & au commencement du

Au quatrième, la persécution déclarée par Dioclétien dura dix ans sans relâche, & fut plus meurtrière que toutes les autres. Ce Prince avoit eu peine à s'y résoudre; il disoit qu'il étoit dangereux de troubler l'univers & de répandre inutilement du sang, que les Chrétiens mouroient avec joie. Il céda néanmoins aux desirs de Maximien son collègue, & publia trois édits consécutifs; le premier ordonnoit de détruire toutes les Eglises, de rechercher & de brûler les livres des Chrétiens, de les priver eux-mêmes de toute dignité, de réduire en esclavage les fidèles du commun; le second vouloit que tous les Ecclésiastiques fussent mis en prison, & forcés *de toutes manières* à sacrifier; le troisième ordonnoit que tout Chrétien qui refuseroit de sacrifier fût tourmenté par les plus cruels supplices. Eusèbe & Lactance font mention d'une ville de Phrygie toute chrétienne qui fut mise à feu & à sang, & dont on fit périr tous les habitans.

Ces deux Empereurs furent si convaincus de l'excès du carnage, que dans des inscriptions & sur des médailles ils se vantèrent d'avoir exterminé le Christianisme; *nomine Christianorum deleto, superstitione Christi ubique deletâ.* Est-ce à tort que les Auteurs Ecclésiastiques ont appellé le règne de Dioclétien *l'ère des Martyrs?*

Mais ces Princes s'applaudissoient vainement de leur triomphe. Maximien Galère & Maximin Hercule, héritiers de leur fureur contre le Christianisme, après avoir d'abord renouvellé les édits & fait continuer les meurtres, furent forcés de les faire cesser, parce que, disent-ils, un grand nombre de Chrétiens persistent dans leurs sentimens, & qu'il n'y a aucun moyen de vaincre leur obstination. Lucius Cécil. *de morte persec.* n. 34; Eusèbe, l. 9, c. 1. Enfin, l'an 311, Constantin & Licinius confirmèrent la tolérance du Christianisme par un édit.

On veut nous persuader que Julien, content de vexer les Chrétiens, n'en fit mourir aucun; mais on affecte d'oublier qu'il laissa un libre cours à la haine & à la fureur des Païens. Ceux-ci, pour se venger de ce que, sous les règnes de Constantin & de Constance, plusieurs de leurs Temples avoient été détruits, poussèrent la rage jusqu'à manger les entrailles de plusieurs Chrétiens. Ceux de Gaza, après avoir ouvert le ventre à des Prêtres & à des Vierges, mêlèrent de l'orge à leurs entrailles, & les firent manger par des pourceaux. Julien, loin de s'opposer à ces traits de barbarie, punit les Gouverneurs qui s'y étoient opposés. *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tom. 70, *in*-12, p. 266 & suiv.

Ce fut vers la fin du quatrième siècle & au commencement du cinquième que Sapor, Jezdedgerd & Behram, Rois de Perse, résolurent d'exterminer de leurs états les Chrétiens, & les firent périr par milliers.

Nous voudrions savoir quelles preuves positives & quels monumens l'on peut opposer à ceux que nous venons d'alléguer, quelles raisons l'on a de récuser les actes & les tombeaux des *Martyrs*, & le témoignage des Ecrivains Ecclésiastiques, dont plusieurs étoient contemporains, & bien instruits des faits qu'ils rapportent. Mosheim, très-instruit de ces preuves, convient que le nombre des *Martyrs* a été beaucoup plus considérable que Dodwel ne le suppose; mais il pense qu'il y en a eu cependant beaucoup moins que ne le disent les Martyrologes. *Hist. Christ.* sæc. 1, §. 33. La question est de savoir combien il en faut retrancher. C'est par les preuves que nous venons d'alléguer qu'il faut en juger.

II. *De la cruauté des supplices que l'on a fait souffrir aux Martyrs.* On peut déja s'en faire une idée, en considérant le caractère sanguinaire qu'avoient contracté les Romains; accoutumés à repaître leurs yeux du meurtre des gladiateurs, à voir combattre les hommes contre les bêtes, à regarder voluptueusement un blessé qui mouroit de bonne grace, à faire périr des troupes de prisonniers pour honorer le triomphe de leurs guerriers, à exterminer des familles entières pour assouvir leur vengeance; étoient-ils encore accessibles à la pitié? Ils ne faisoient pas plus de cas de la vie de leurs esclaves que de celle d'un animal; leurs femmes même étoient devenues aussi féroces qu'eux; Juvénal le leur reproche, & nous apprend que leur barbarie égaloit leur lubricité.

Tacite, dans le passage que nous avons déja cité, dit que sous Néron les Chrétiens furent tourmentés par des supplices très-recherchés, *exquisitissimis pœnis;* il en fait le tableau. « L'on » se fit, dit-il, un jeu de leur mort; les uns, » couverts de peaux de bêtes, furent dévorés par » les chiens; les autres, attachés à des pieux, » furent brûlés pour servir de flambeaux pendant » la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle; il y parut lui-même en habit de cocher, » & monté sur un char, comme aux jeux du » cirque ». Juvénal y fait allusion, *Sat.* 1. ℣. 55. Sénèque enchérit encore; il parle du fer, du feu, des chaînes, des bêtes féroces, d'hommes éventrés, de prisons, de croix, de chevalets, de corps percés de pieux, de membres disloqués, de tuniques imbibées de poix, & de *tout ce que la barbarie humaine* a pu inventer, *Epist.* 14.

Pline ne nous apprend point par quels supplices il faisoit périr les Chrétiens qui refusoient d'apostasier; mais il dit qu'il a envoyé à la mort tous ceux qui ont persévéré dans le refus d'adorer les Dieux, & qu'il a fait tourmenter deux femmes que l'on disoit être deux Diaconesses, pour savoir ce qui se passoit dans les assemblées des Chrétiens, l. 10, *Epist.* 97.

Celse reproche aux Chrétiens que quand ils sont pris, ils sont condamnés au supplice, mis en croix, & qu'avant de les faire mourir, on leur

fait souffrir *tous les genres de tourmens*. Orig. contre Celse, l. 8, n. 39, 43, 48, &c.

Libanius dit que quand Julien parvint à l'Empire, « ceux qui suivoient une religion corrompue, craignoient beaucoup ; ils s'attendoient » qu'on leur arracheroit les yeux, qu'on leur » couperoit la tête, que l'on verroit couler des » fleuves de leur sang ; ils croyoient que ce nouveau maître inventeroit de nouveaux tourmens, plus cruels que d'être mutilé, broyé, » noyé, enterré tout vif ; *car les Empereurs précédens avoient employé contre eux ces sortes de supplices*.... Julien, convaincu, dit-il, que le » Christianisme prenoit des accroissemens par le » carnage de ses sectateurs, ne voulut pas employer contre eux des châtimens qu'il ne pouvoit approuver ». *Parentali in Julian.* n. 58.

Ce même fait est confirmé par la teneur des édits portés contre les Chrétiens ; on laissoit le genre de leur supplice à la discrétion des Gouverneurs de province & des Magistrats; ceux-ci en décidoient selon le degré de leur haine & de leur cruauté personnelle, & selon le plus ou le moins de fureur que le peuple faisoient paroître contre les *Martyrs*.

Nos adversaires peuvent dire tant qu'il leur plaira que S. Laurent rôti sur un gril, S. Romain à qui l'on arracha la langue, Sainte Félicité & Sainte Perpétue, exposées aux bêtes dans le cirque, d'autres auxquels on déchire les entrailles avec des peignes de fer, &c. font des fables de la Légende dorée. Les Auteurs Païens que nous venons de citer n'étoient intéressés ni à vanter la constance des *Martyrs*, ni à exagérer la cruauté des persécuteurs. S. Clément, Tertullien, S. Cyprien, Eusèbe, les autres Historiens & les Rédacteurs des Actes des *Martyrs*, n'ont rien dit de plus que les ennemis déclarés du Christianisme; & c'en est assez déja pour nous convaincre qu'ils n'ont pas eu tort d'attribuer le courage des *Martyrs* à un secours surnaturel & souvent miraculeux.

Comme il est prouvé par l'histoire que les Rois de Perse étoient encore plus cruels que les Empereurs Romains, on ne doit pas être surpris des tourmens horribles rapportés dans les actes des *Martyrs* de la Perse ; ils ont été renouvellés dans le dernier siècle à l'égard des *Martyrs* du Japon.

Si l'on veut consulter l'esprit des usages des différens peuples, l. 15, on verra que la cruauté des supplices a été à-peu-près la même dans tous les siècles & chez les différentes nations, & qu'il ne faut pas juger des mœurs du monde entier par les nôtres.

III. *Quelle est la vraie raison pour laquelle les Martyrs ont été mis à mort.* Il est étonnant que les incrédules modernes soient plus injustes envers les *Martyrs*, que ne l'ont été les persécuteurs; ceux-ci n'ont accusé les premiers Chrétiens d'aucun autre crime que d'impiété & de superstition, de ne vouloir point adorer les Dieux, ni sacrifier aux idoles, d'être opiniâtrément attachés à la nouvelle religion qu'ils avoient embrassée. Aujourd'hui on ose écrire que les Chrétiens étoient des hommes turbulens & séditieux, qui troubloient la tranquillité publique, qui alloient insulter les Païens dans leurs temples & les Magistrats sur leur tribunal, qui provoquoient de propos délibéré la haine des persécuteurs & la fureur des bourreaux. Malheureusement les Protestans sont les premiers auteurs de cette calomnie; pour excuser les séditions & les violences par lesquelles ils se sont signalés dès leur naissance, ils ont trouvé bon d'attribuer la même conduite aux premiers Chrétiens. Basnage, *Hist. de l'Egl.* l. 19, c. 8, §. 5.

Si cela étoit vrai, Jésus-Christ auroit eu tort d'annoncer à ses Disciples qu'ils seroient poursuivis & mis à mort *pour son nom*, *à cause de lui*, qu'ils souffriroient persécution *pour la justice*, & non pour des crimes ; il les auroit prévenus, sans doute, contre les accès d'un faux zèle, & leur auroit défendu d'exciter contre eux la haine publique ; mais il leur dit qu'il les envoie *comme des brebis au milieu des loups*. « On nous persécute, » dit S. Paul, & nous le souffrons ; l'on nous » maudit, & nous bénissons Dieu ; on blasphême » contre nous, & nous prions ; jusqu'à présent on » nous regarde comme le rebut de ce monde ». *I. Cor.* c. 4, ℣. 12. Il dit que tous ceux qui veulent vivre pieusement & selon Jésus-Christ, souffriront persécution, *II. Tim.* c. 3, ℣. 12, &c.

Si les premiers fidèles n'avoient pas suivi cette leçon & ces exemples, il faudroit que nos Apologistes, S. Justin, Athénagore, Minutius Félix, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, S. Cyrille, &c. eussent été de vrais impudens; ils reprochent aux Païens de sévir contre des innocens, de mettre à mort des citoyens paisibles, soumis aux loix, ennemis du tumulte & des séditions, qui jamais n'ont trempé dans aucune des conjurations qui étoient pour lors si fréquentes, auxquels on ne reproche point d'autre crime que de refuser leur encens à de fausses Divinités. C'est aux Empereurs, aux Gouverneurs de Provinces, aux Magistrats qu'ils osent faire ces représentations.

Enfin, il seroit bien étonnant que les Rédacteurs des Actes des *Martyrs*, qui, sans doute, étoient possédés du même fanatisme que les *Martyrs* eux-mêmes, n'eussent laissé échapper dans leurs relations aucun trait de haine, de colère, d'insolence, de ressentiment contre les juges, si contre les bourreaux, n'eussent mis dans la bouche des *Martyrs* que des paroles de douceur & de patience.

Mais c'est au témoignage même des anciens accusateurs que nous appellons de la calomnie des modernes.

Tacite dit, à la vérité, que les Chrétiens étoient détestés à cause de leurs crimes, qu'ils furent

convaincus d'être haïs du genre humain, qu'ils étoient coupables & avoient mérité un châtiment exemplaire ; mais il n'articule aucun autre crime qu'une superstition pernicieuse, *exitiabilis superstitio*. Suétone, dans la *Vie de Néron*, dit de même que l'on punir par des supplices les Chrétiens, secte d'une superstition perverse & malfaisante, *superstitionis pravæ atque maleficæ*. C'est ainsi que les Païens taxoient l'impiété des Chrétiens envers les Dieux, parce qu'ils la regardoient comme la cause des fléaux de l'Empire & des malheurs publics. Domitien condamna plusieurs personnes considérables à l'exil, pour avoir changé de religion, & non pour aucun autre crime. Xiphilin, *Vie de Domitien*.

Pline est encore un témoin mieux instruit. Il avoue à Trajan qu'il ne fait pas ce que l'on punit dans les Chrétiens, si c'est le nom seul, ou les crimes attachés à ce nom ; qu'il a cependant envoyé au supplice ceux qui ont persévéré à se dire Chrétiens, persuadé que quelle que fût leur conduite, leur obstination devoit être punie. Il ajoute qu'après en avoir interrogé plusieurs qui avoient renoncé à cette religion, il n'avoit pu en tirer d'autre aveu, sinon qu'ils s'assembloient, à certain jour, avant l'aurore pour honorer Jésus-Christ comme un Dieu, qu'ils s'engageoient par serment, non à commettre quelque crime, mais à les éviter tous ; qu'ensuite ils prenoient ensemble une nourriture commune & innocente. Pline dit enfin qu'après avoir fait tourmenter deux Diaconesses, pour tirer d'elles la vérité, il n'a pu découvrir autre chose qu'une superstition perverse & excessive, *superstitionem pravam immodicam*. Trajan approuve cette conduite, & décide qu'il ne faut pas rechercher les Chrétiens, mais que s'ils sont accusés & convaincus, il faut les punir. Ainsi les Chrétiens, justifiés même par des apostats, ne laissèrent pas d'être mis à mort.

Adrien & Antonin, plus équitables, défendirent dans leurs rescrits de punir les Chrétiens, à moins qu'ils ne fussent coupables de quelque crime, S. Justin, *Apol.* 1, n. 69 & 70 ; preuve que jusqu'alors ils avoient été punis sans aucun crime : mais nous av[illegible]u que ces ordres furent fort mal exécutés. [illegible], qui écrivit immédiatement après, reproche aux Chrétiens les supplices qu'on leur faisoit souffrir ; mais il ne leur attribue point d'autres forfaits que de s'assembler malgré la défense des Magistrats, de détester les simulacres, de blasphémer contre les Dieux.

Sous le règne de Marc-Aurèle, le Jurisconsulte Ulpien rassembla dans ses livres touchant les devoirs des Proconsuls, tous les édits des Empereurs précédens portés contre les Chrétiens, afin de faire voir par quels supplices il falloit les punir ; cela n'auroit pas été nécessaire, s'ils avoient été coupables de crimes dont la peine étoit déja fixée par les loix. Lactance, *Divin. Instit.* l. 5, c. 11.

Dans les édits que Dioclétien & Maximien portèrent contre eux, & dont les Historiens Ecclésiastiques ont conservé la teneur, ils n'accusèrent les Chrétiens que d'avoir renoncé au culte des Dieux ; lorsque Maximien Galere & Maximin Hercule donnèrent d'autres édits pour faire cesser la persécution, ils ne firent mention d'aucun délit pour lesquels les Chrétiens eussent besoin de grace. Eusèbe, *Hist.* l. 9, c. 7 & 9. Lactance, *de Mort. persec.* n. 34.

Julien, dans son ouvrage contre le Christianisme, ne reproche aux Chrétiens ni sédition, ni révolte, ni aucune infraction de l'ordre public ; au contraire, dans une de ses lettres, il avoue que cette religion s'est établie par la pratique, du moins apparente, de toutes les vertus, *Lettre* 49, *à Arsace*. Lorsque Basnage a osé écrire que la plupart des *Martyrs* qui souffrirent dans la persécution de Julien l'Apostat, étoient des mutins & des séditieux qui abattoient les temples des idoles, il a montré plus de passion contre les anciens Chrétiens que Julien lui-même. Libanius, dans la harangue funèbre de cet Empereur, convient des tourmens horribles qu'on leur faisoit souffrir ; il ne cherche point à excuser cette cruauté par les crimes dont on les avoit convaincus. Lucien, en les tournant en ridicule, remarque en eux des vertus & non des crimes. Lorsque les Païens forcenés crioient dans l'amphithéâtre, *tolle impios*, ils ne peignoient pas les Chrétiens comme des malfaiteurs, mais comme des ennemis des Dieux, dont il falloit purger la terre.

Pour énerver la preuve que nous tirons de la constance des *Martyrs*, nos adversaires disent que la barbarie avec laquelle on les traitoit les rendit intéressans, excita la pitié, fit naturellement des prosélytes ; ensuite ils ne veulent convenir ni de cette barbarie, ni de l'innocence des Chrétiens. Ils reprochent au Christianisme d'inspirer aux peuples l'obéissance passive & de favoriser les tyrans ; d'autre part, ils prétendent que les premiers Chrétiens avoient puisé dans leur religion l'esprit de désobéissance & de révolte. Pendant trois siècles de persécutions, à peine peuvent-ils citer dans l'histoire deux ou trois exemples d'un faux zèle, & ils supposent que c'est ce faux zèle qui a été la cause des persécutions. Mais la passion les aveugle ; ils ne raisonnent pas.

S. Justin, S. Irénée, Origène, Tertullien, S. Cyprien, Eusèbe, S. Epiphane, disent que l'on n'a pas persécuté les anciens hérétiques, qu'il n'y a point eu de *Martyrs* parmi eux ; plusieurs soutenoient que c'étoit une folie de s'exposer ou de se livrer au *martyre* : nous voudrions savoir d'où est venue cette distinction, & si la vie des hérétiques étoit plus innocente que celle des Catholiques.

Les *Martyrs* suppliciés dans la Perse n'étoient pas plus criminels que ceux qui ont été mis à mort dans l'Empire Romain. A la vérité, les Juifs

& les Mages, persuadèrent aux Rois de Perse que les Chrétiens étoient moins affectionnés à leur gouvernement qu'à celui des Romains; ils leur firent envisager le Christianisme comme une religion romaine, & ce fut pour eux un motif de haïr les Chrétiens; mais on ne put jamais citer aucune preuve d'infidélité de la part de ceux-ci. Il leur fut ordonné, sous peine de la vie, d'adorer le feu & l'eau, le soleil & la lune, en témoignage de ce qu'ils renonçoient au Christianisme; tous ceux qui refusèrent furent mis à mort; il fut permis aux Gouverneurs de provinces de les tourmenter comme ils jugeroient à propos, *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome 69, *in*-12, p. 295 & suiv. Hyde & quelques autres Protestans, par zèle pour la religion des Perses, ont osé accuser d'opiniâtreté ces *Martyrs*; on dit qu'ils avoient tort de refuser ce que l'on exigeoit d'eux, puisque le culte rendu par les Perses aux créatures n'étoit qu'un culte relatif & subordonné à celui du Dieu suprême. Mais enfin, puisque les Perses regardoient ce culte comme une renonciation formelle au Christianisme, les Chrétiens pouvoient-ils s'y soumettre sans apostasier?

On a déclamé violemment contre le faux zèle d'un Evêque de Suse, ou plutôt Evêque des Huzites, nommé *Abdas* ou *Abdaa*, qui brûla un temple du feu, refusa de le rebâtir, & fut cause d'une sanglante persécution. Mais ce fait arriva sous Jezdedgerd; & quatre-vingts ans auparavant, Sapor II avoit fait périr des milliers de Chrétiens. D'ailleurs, le faux zèle d'un seul Evêque étoit-il un juste sujet d'exterminer tous les Chrétiens? Assémani nous apprend, d'après les Auteurs Syriens, que ce temple du feu ne fut pas brûlé par *Abdas*, mais par un des Prêtres de son Clergé; ainsi, ce fait a été mal rapporté par les Auteurs Grecs. Puisque cet Evêque n'étoit pas personnellement coupable, il n'avoit pas tort de refuser de rétablir le temple détruit. *Biblioth. Orient.* tome 3, p. 371. Le même Auteur nous assure que la persécution, causée par cet événement sous Jezdedgerd, ne fut pas longue, mais bientôt assoupie. Il n'est donc pas vrai que le fait d'Abdas ait fait périr des milliers de Chrétiens. *Ibid*, tom. 1, p. 183.

Bayle, *Comment. Philos.*, Préface, *Œuvr.* tom. 2, p. 364, prétend que sous Néron plusieurs *Martyrs*, vaincus par les tourmens, s'avouèrent coupables de l'incendie de Rome, & en accusèrent faussement d'autres complices; que cependant ils sont dans le Martyrologe. Il tord le sens du passage de Tacite, que nous avons cité plus haut, *Annal.* l. 15, n. 44.

« Néron, dit cet Historien, passa pour être » le véritable auteur de l'incendie de Rome; afin » d'étouffer ce bruit, il substitua des coupables, » & il punit par des supplices très-recherchés » ceux que le peuple nommoit *Chrétiens*, gens » détestés pour leurs crimes. L'auteur de ce nom » est *Christ*, qui, sous le règne de Tibère, avoit » été livré au supplice par Ponce Pilate. Cette » superstition, déja réprimée auparavant, pulluloit » de nouveau, non-seulement dans la Judée où » elle avoit pris naissance, mais à Rome, où » tous les crimes & toutes les infamies de l'univers se rassemblent & sont accueillies. On punit donc d'abord *ceux qui avouoient*, ensuite » une multitude infinie que l'on découvrit par la » confession des premiers, mais qui furent moins » convaincus du crime de l'incendie, que d'être » haïs du genre humain, &c. »

Cela signifie-t-il que *ceux qui avouoient* se déclarèrent coupables de l'incendie? Ils avouèrent qu'ils étoient Chrétiens, & ils découvrirent une multitude infinie d'autres Chrétiens; tel est évidemment le sens. Mais Bayle a trouvé bon de peindre ces *Martyrs* comme des calomniateurs, & de les placer dans le Martyrologe, pendant que l'on ne sait pas seulement leurs noms.

Barbeyrac, aussi peu judicieux, dit que l'on a érigé en Saints de faux *Martyrs*, des suicides, qui se sont livrés eux-mêmes à la mort; des femmes qui se sont jettées dans la mer, dans les fleuves, ou dans les flammes, pour conserver leur chasteté. Il s'élève contre les Pères de l'Eglise qui ont loué leur courage, qui ont exhorté les Chrétiens au *martyre*, contre tous ceux qui l'ont desiré & recherché; il soutient qu'il n'est pas permis de desirer le *martyre pour lui-même*, que Jésus-Christ, loin de donner cette leçon à ses Disciples, leur a dit: « Lorsque vous serez persécutés dans une ville, » fuyez dans une autre ». *Traité de la morale des Pères*, c. 8, §. 34; c. 15, §. 11.

Mais desirer le *martyre* pour ressembler à Jésus-Christ, pour lui témoigner notre amour, pour mériter la récompense qu'il a daigné y attacher, pour l'avantage qui doit en revenir à l'Eglise, &c. est-ce desirer le *martyre pour lui-même*, pour le plaisir de souffrir, ou pour se délivrer de la vie? Voilà le sophisme sur lequel Daillé, Barbeyrac & d'autres Protestans argumentent contre les Pères de l'Eglise.

Pour prouver que le desir dont nous parlons est non-seulement permis, mais très-louable, nous ne citerons point les exemples qu'en fournit l'Histoire Ecclésiastique, puisque c'est contre ces exemples même que nos adversaires se récrient; nous alléguerons l'écriture à laquelle ils en appellent.

Jésus-Christ dit, *Luc*, c. 12, ℣. 50. « Je dois » être baptisé d'un baptême de sang, & combien » me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse! » Lorsque S. Pierre lui dit à ce sujet: « A Dieu ne » plaise, Seigneur, il n'en sera rien; Jésus le reprend, & le regarde comme un ennemi ». *Matt.* c. 16, ℣. 22. Il alla à Jérusalem, sachant très-bien l'heure & le moment auquel il seroit saisi par les Juifs, condamné & mis à mort. Les incrédules l'accusent aussi d'avoir provoqué, par un zèle imprudent, la haine & la fureur des Juifs. Barbeyrac

dit que cet exemple ne fait pas règle, parce que Jésus-Christ, par sa mort, devoit racheter le genre humain. Mais les Pères disent aussi que quand un *Martyr* souffre, ce n'est pas pour lui seul, mais pour toute l'Eglise de Dieu, à laquelle il donne un grand exemple de vertu; & S. Jean dit que nous devons mourir pour nos frères, comme Jésus-Christ est mort pour nous. On sait l'impression que faisoit sur les Païens la constance des *Martyrs*.

Ce divin Sauveur dit à tous ses Disciples, *Matt.* c. 5, ℣. 10 : « Heureux ceux qui souffrent » persécution pour la justice, parce que le royaume » des Cieux est à eux. Vous serez heureux lorsque » vous souffrirez persécution pour moi. Réjouissez-vous, votre récompense sera grande dans » le Ciel ». S. Pierre dit de même aux fidèles : « Si vous souffrez en faisant le bien, c'est une » grace que Dieu vous fait, c'est pour cela que » vous êtes appellés, & Jésus-Christ vous en a » donné l'exemple... Vous êtes heureux, si vous » souffrez quelque chose pour la justice ». *I. Petri*, c. 2, ℣. 20; c. 3, ℣. 14. N'est-il donc pas permis de desirer & de rechercher ce dont nous devons nous réjouir, ce qui nous rend heureux, ce qui est notre vocation?

S. Paul dit de lui-même, *Philipp.* c. 1, ℣. 22 : « J'ignore ce que je dois choisir; je suis embarrassé entre deux partis; je desire de mourir & » d'être avec Jésus-Christ, & ce seroit le meilleur » pour moi; mais je vois qu'il est nécessaire pour » vous que je vive encore ». S. Paul auroit-il hésité, si le desir de mourir pour Jésus-Christ étoit un crime? Un Prophète lui prédit qu'il sera enchaîné à Jérusalem & livré aux Païens; les fidèles veulent le détourner d'y aller : « Pourquoi m'affligez-vous, dit-il, par vos larmes? Je suis prêt, » non-seulement à être enchaîné, mais encore à » mourir pour Jésus-Christ », *Act.* c. 21, ℣. 11; & il part; il ne regardoit donc pas le commandement de fuir la persécution comme un précepte général & rigoureux.

Pendant les persécutions, les Pasteurs de l'Eglise se sont quelquefois dérobés à l'orage pour un tems, afin de consoler & de soutenir leur troupeau; ainsi en ont agi S. Denis d'Alexandrie, S. Grégoire Thaumaturge & S. Cyprien; on ne les en a pas blâmés : mais lorsqu'ils ont cru que cela n'étoit pas nécessaire, ou que la mort du Pasteur procureroit le repos à ses ouailles, ils ont refusé de fuir, & se sont montrés hardiment.

Nous convenons que Tertullien a porté trop loin le rigorisme, en voulant prouver qu'il n'est jamais permis aux Ministres de l'Eglise de fuir pendant la persécution, ni de s'en racheter par argent; *de fugâ in persecut.* Mais il ne s'ensuit pas de-là que ce soit un devoir de fuir toujours, & d'éviter toujours le *martyre*, autant qu'on le peut.

Que des Protestans, qui ne font aucun cas de la chasteté, blâment des Vierges qui ont mieux aimé périr que de perdre la leur, cela ne nous étonne pas; mais les *Martyrs* ne pensoient pas ainsi. On a beau dire qu'une violence, soufferte malgré soi, ne peut pas souiller l'ame; sait-on jusqu'à quel point les personnes vertueuses, dont nous parlons, auroient été tentées de consentir à la brutalité dont on les menaçoit? Vainement on allègue la loi naturelle, qui nous oblige à conserver notre vie; n'est-ce donc pas aussi une loi naturelle de la perdre plutôt que de manquer de fidélité à Dieu & de consentir au péché, ou Jésus-Christ a-t-il violé la loi naturelle en nous ordonnant de souffrir la mort pour lui?

Il n'est donc pas nécessaire de recourir ici à une inspiration particulière, ni de faire sortir Dieu d'une machine, comme nos adversaires nous en accusent; l'Evangile est formel, & nous nous en tenons là. *Voyez* SUICIDE.

Nous ne devons pas oublier que les Protestans ont fait contre les *Martyrs* du Japon les mêmes reproches que font les incrédules contre les premiers *Martyrs* du Christianisme; ils sont les principaux auteurs des calomnies auxquelles nous sommes forcés de répondre.

IV. *La constance des Martyrs & les conversions qu'elle a opérées sont un phénomène surnaturel.* Dodwel, non content d'avoir réduit presque à rien le nombre des *Martyrs*, a fait encore une autre dissertation pour prouver que leur constance dans les tourmens n'a rien eu de surnaturel. Il prétend que la vie austère que menoient les premiers Chrétiens, les rendoit naturellement capables de supporter les plus cruelles tortures, qu'ils y étoient engagés par les honneurs que l'on rendoit aux *Martyrs*, & par l'ignominie dont étoient couverts ceux qui succomboient à la violence des tourmens, par l'opinion dans laquelle on étoit que tous les péchés étoient effacés par le *martyre*, que ceux qui l'enduroient alloient incontinent jouir de la béatitude, & tiendroient la première place dans le royaume temporel de mille ans que Jésus-Christ devoit bientôt établir sur la terre.

Les incrédules ont enchéri sur les idées de Dodwel; ils ont comparé le courage des *Martyrs* à celui des Stoïciens, des Indiens, qui se précipitent sous le char de leurs idoles, des femmes qui se brûlent sur le corps de leur mari, des Sauvages qui insultent aux bourreaux qui les tourmentent, des Huguenots & des Donatistes qui ont souffert constamment la mort. Suivant leur opinion, la patience des *Martyrs* étoit un effet du fanatisme qui leur étoit inspiré par leurs Pasteurs; ils n'ont pas rougi de comparer les Apôtres & leurs imitateurs aux malfaiteurs qui s'exposent de sang froid aux supplices dont ils sont menacés, & les subissent enfin de bonne grace, parce qu'ils ne peuvent plus reculer.

Quant aux conversions opérées par l'exemple des *Martyrs*, ils disent que c'est l'effet naturel des persécutions, que le même phénomène est arrivé

lorsque l'on condamnoit au supplices les Prédicans huguenots & leurs prosélytes.

On a droit d'exiger de nous la réfutation de toutes ces impostures. Nous soutenons d'abord que le courage des *Martyrs* a été surnaturel, voici nos preuves.

1°. Jésus-Christ avoit promis de donner à ses Disciples, dans cette circonstance, des graces & un secours divin : « Je vous donnerai une sagesse à » laquelle vos ennemis ne pourront résister..... » Par la patience, vous posséderez vos ames en » paix », *Luc*, c. 21, ℣. 15 & 19. Vous souf- » frirez en ce monde; mais ayez confiance, j'ai » vaincu le monde », *Joan*. c. 16, ℣. 33. S. Paul dit aux Philippiens, c. 1, ℣. 28: « Ne craignez point » vos ennemis; il vous est donné de Dieu, non- » seulement de croire en Jésus-Christ, mais en- » core de souffrir pour lui ».

2°. Les fidèles comptoient sur cette grace, & non sur leurs propres forces; ils se préparoient au combat par la prière, par le jeûne, par la pénitence; les Pères de l'Eglise les y exhortoient. L'exemple de plusieurs, qui avoient succombé à la violence des tourmens, inspiroit aux autres l'humilité, la crainte, la défiance d'eux-mêmes.

3°. Cette grace a été accordée à des Chrétiens de tous les âges & de toutes les conditions, de l'un & de l'autre sexe; de tendres enfans, des vieillards caducs, des vierges délicates, ont souffert sans se plaindre, sans gémir, sans insulter aux persécuteurs, ont vaincu, par leur patience modeste & tranquille, la cruauté des bourreaux.

4°. Souvent des miracles éclatans ont prouvé que la constance des *Martyrs* venoit du Ciel, ont forcé les Païens à y reconnoître la main de Dieu; nos Apologistes l'ont fait remarquer, & ont cité les témoins oculaires. C'est ce qui a inspiré aux Chrétiens tant de vénération pour les *Martyrs*, & un si grand respect pour leurs reliques.

5°. C'est une absurdité de soutenir que le courage qui vient d'un motif surnaturel, tel que le desir d'obtenir la remission des péchés & de jouir de la béatitude éternelle, est cependant naturel. Ce desir est-il puisé dans la nature; l'apperçoit-on dans un grand nombre de personnes?

6°. Nous voudrions savoir ce que nos adversaires entendent par *enthousiasme* & *fanatisme du martyre*. Ces termes ne peuvent signifier qu'une persuasion dénuée des preuves, un zèle inspiré par quelque passion; les *Martyrs* n'étoient point dans ce cas. Leur persuasion étoit fondée sur tous les motifs de crédibilité, qui prouvent la divinité du Christianisme, sur des faits dont ils avoient été témoins oculaires, ou desquels ils ne pouvoient douter. Ce n'étoit point un préjugé de naissance, puisqu'ils s'étoient convertis du Paganisme au Christianisme. Voyons-nous dans leur conduite quelque signe de passion, de vanité, d'ambition, d'orgueil, de haine, de vengeance, &c.? Celse, qui, sans doute, avoit été témoin de la constance de plusieurs *Martyrs*, n'osoit les blâmer, Orig. contre Celse, l. 1, n. 8; l. 8, n. 66. Aujourd'hui on ose les accuser de *fanatisme*, sans savoir ce que l'on entend par-là.

Un fanatisme, ou un accès de démence, ne peut pas durer pendant plusieurs siècles, être le même dans la Syrie & dans la Perse, en Egypte & dans la Grèce, en Italie, en Espagne & dans les Gaules. Les Païens mêmes admiroient la constance des *Martyrs*; il est fâcheux que des hommes qui devroient être Chrétiens, la regardent comme une folie.

Les Donatistes, qui se donnoient la mort afin d'obtenir les honneurs du *martyre*; les Huguenots, suppliciés pour les séditions qu'ils avoient excitées; les Indiens, qui se font écraser & leurs femmes qui se brûlent, sont des fanatiques, sans doute, parce qu'ils n'ont eu & n'ont aucune preuve des opinions particulières pour lesquelles ils se livrent à la mort; plusieurs sont enivrés d'opium ou d'autres boissons qui leur ôtent la réflexion. La constance des Stoïciens étoit un effet de leur vanité, & l'insensibilité des Sauvages vient de la fureur que le desir de la vengeance leur inspire. Peut-on reprocher aux *Martyrs* aucun de ces vices? Les malfaiteurs ne sont pas les maîtres d'échapper au supplice; les premiers Chrétiens pouvoient s'y soustraire en reniant leur foi.

Ce ne sont pas seulement les Pères de l'Eglise qui nous apprennent que la constance surnaturelle des *Martyrs* a souvent converti les Païens; Libanius convient que le Christianisme avoit fait des progrès par le carnage de ses sectateurs; c'est ce qui empêcha Julien de renouveller les édits sanglans portés contre eux dans les siècles précédens. Lorsque nos adversaires disent que c'est l'effet naturel des persécutions, que la cruauté exercée envers les Chrétiens excita la pitié & les rendit intéressans, que la même chose est arrivée à l'égard des Huguenots, ils se jouent de la crédulité de leurs lecteurs.

En effet, les cris tumultueux du peuple assemblé dans l'amphithéatre, qui demandoit que l'on exterminât les Chrétiens, *tolle impios*, *Christianos ad leonem*, ne venoient certainement pas d'une pitié bien tendre. Quand on attribuoit tous les malheurs de l'Empire à la haine & à la colère que les Dieux avoient conçue contre les Chrétiens, cette idée n'étoit guère propre à les rendre intéressans. Les Philosophes qui se joignirent aux persécuteurs, pour couvrir d'opprobre les sectateurs du Christianisme, n'avoient pas intention, sans doute, de prévenir les esprits en leur faveur. Voilà ce qui s'est fait pendant trois cens ans.

Ceux qui ont embrassé le Protestantisme au seizième siècle, ne l'ont pas fait par admiration de la constance de ses prétendus *Martyrs*; ils avoient d'autres motifs. Ils étoient séduits d'avance par les discours calomnieux & séditieux des Prédicans; les uns étoient attirés par l'espérance du

pillage, les autres par l'envie de se venger de quelques Catholiques; ceux-ci par le plaisir d'humilier & de maltraiter le Clergé, ceux-là par le desir d'avoir des protecteurs puissans, tous par l'esprit d'indépendance. Aucun de ces motifs n'a pu engager des Païens à se faire Chrétiens. « La » constance que vous nous reprochez, dit Ter» tullien, est une leçon; en la voyant, qui n'est » pas tenté d'en rechercher la cause? Quiconque » examine notre religion, l'embrasse. Alors il de» sire de souffrir, afin d'acheter par l'effusion de » son sang, la grace de Dieu, de laquelle il s'étoit » rendu indigne, & d'obtenir ainsi le pardon de » ses crimes », *Apol.* c. 50.

Les exemples cités par nos adversaires sont donc aussi faux que leurs conjectures, & leurs reproches sont absurdes.

Est-il vrai, enfin, que les Pères de l'Eglise aient soufflé le fanatisme du *martyre*, & qu'ils aient ainsi travaillé à dépeupler le monde? Pour savoir s'ils ont péché en quelque chose, il faut examiner les différentes circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés.

Au second & au troisième siècle, plusieurs sectes d'hérétiques condamnèrent le *martyre*, enseignèrent qu'il étoit permis de renier la foi, que c'étoit une folie de mourir pour confesser Jésus-Christ. Tels furent les Basilidiens, les Valentiniens, les Gnostiques, les Helcésaites, les Manichéens, & tous ceux qui soutenoient que Jésus-Christ lui-même n'avoit souffert qu'en apparence. D'autres donnèrent dans l'excès opposé, crurent qu'il étoit beau de rechercher le *martyre* par vanité; on en accuse les Montanistes & quelques Marcionites; les Donatistes, schismatiques furieux, se faisoient donner la mort ou se précipitoient eux-mêmes, afin d'obtenir les honneurs du *martyre*.

Les Pères écrivirent contre ces divers ennemis; les premiers furent réfutés par S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 4, c. 4 & suiv.; par Origène, dans son exhortation au *martyre*; par Tertullien, dans l'ouvrage intitulé *Scorpiace*, &c. Mais en combattant contre une erreur, ils n'ont pas favorisé l'autre. S. Clément d'Alexandrie, dans ce même chapitre, dit que ceux qui recherchent la mort de propos délibéré, ne sont Chrétiens que de nom, qu'ils ne connoissent pas le vrai Dieu, qu'ils desirent la destruction de leur corps en haine du Créateur. Il désigne évidemment les Marcionites, & dans le chap. 10, il dit que ces gens-là sont homicides d'eux-mêmes; que s'ils provoquent la colère des Juges, ils ressemblent à ceux qui veulent irriter une bête féroce, &c. Origène adresse son exhortation principalement aux Ministres de l'Eglise, & c'est aussi pour eux que Tertullien écrivit son livre *de la fuite pendant les persécutions.*

Origène, dans tout son livre, n'emploie que des preuves & des motifs tirés de l'Ecriture-Sainte; il ne parle point du culte, ni des honneurs que l'on rendoit aux *Martyrs* dans ce monde, mais seulement de la gloire dont ils jouissent dans le Ciel.

Dans la lettre de l'Eglise de Smyrne, touchant le *martyre* de S. Polycarpe, n. 4, on désapprouve ceux qui vont se dénoncer eux-mêmes, parce que l'Evangile, ne l'ordonne point ainsi. Le Concile d'Elvire tenu l'an 300, Can. 60, décide que si quelqu'un brise les idoles & se fait tuer, il ne doit point être mis au nombre des *Martyrs*. S. Augustin soutint de même, contre les Donatistes, que leurs Circoncellions, qui se faisoient tuer, n'étoient point de vrais *Martyrs*, mais des forcenés; que c'étoit la cause & non la peine qui fait le vrai *Martyr*.

D'autre part, le Concile de Gangres, tenu entre l'an 325 & l'an 341, Can. 20, dit anathême à ceux qui condamnent les assemblées que l'on tient au tombeau des *Martyrs* & les services que l'on y célèbre, & qui ont leur mémoire en horreur. C'étoient, sans doute, des Manichéens. Les Pères & les Conciles ont donc tenu un sage milieu entre l'impiété de ceux qui blâmoient le *martyre*, & la témérité de ceux qui le recherchoient sans nécessité.

Si Barbeyrac, ses maitres, & les incrédules, ses copistes, avoient daigné faire ces réflexions, ils n'auroient pas accusé les Pères d'avoir soufflé le fanatisme du *martyre*, ni les Chrétiens d'y avoir couru les yeux fermés. Si une ou deux fois dans trois cens ans, ils sont allés en foule se présenter aux Juges, il est évident que leur dessein n'étoit pas de courir à la mort, mais de démontrer aux Magistrats l'inutilité de leur cruauté, & de les engager à se désister de la persécution. C'est ce que Tertullien représentoit à Scapula, Gouverneur de Carthage. Il ne faut pas confondre les Chrétiens en général, avec des hérétiques ennemis du Christianisme; les reproches des Païens ne prouvent pas plus que les calomnies des incrédules modernes.

Mosheim, *Instit. Hist. Christ.* sect. 1, 1re part. c. 5, §. 27, exagère les privileges & les honneurs que l'on rendoit aux *Martyrs* & aux Confesseurs, soit pendant leur vie, soit après leur mort; il en résulta, dit-il, de grands abus. Il ne cite en preuves que les plaintes de S. Cyprien à ce sujet. Mais quand il y auroit eu des abus dans l'Eglise d'Afrique, cela ne prouve pas qu'il y en avoit de même par-tout ailleurs; l'usage des Protestans est de voir de l'abus dans tout ce qui leur déplaît.

Dans un autre ouvrage, il accuse les *Martyrs* d'avoir pensé qu'ils expioient leurs péchés par leur propre sang, & non par celui de Jésus-Christ, & il dit que c'étoit la croyance commune, *Hist. Christ.*, sæc. 1, §. 32; il cite pour preuve, Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 4, p. 596. A la vérité, ce Père dit que la résolution de confesser Jésus-Christ, en bravant la mort, détruit tous les vices nés des passions du corps; mais il pense si peu que cela se fait sans égard au sang de Jésus-Christ,

qu'il rapporte, page suivante, les paroles du Sauveur : *Satan a desiré de vous cribler, mais j'ai prié pour vous. Luc*, c. 22, ℣. 31.

V. *Le témoignage des Martyrs est une preuve solide de la divinité du Christianisme.* Cela se comprend, dès que l'on conçoit la signification du terme de *martyr* ou de *témoin*, & la nature des preuves que doit avoir une religion révélée.

Dans tous les Tribunaux de l'univers, la preuve par témoins est admise, lorsqu'il s'agit de constater des faits, parce que les faits ne peuvent pas être prouvés autrement que par des témoignages; elle n'a plus lieu, lorsqu'il est question d'un droit, ou du sens d'une loi, parce qu'alors c'est une affaire d'opinion & de raisonnement. Or, que Dieu ait révélé tels ou tels dogmes, c'est un fait, & non une question spéculative, qui puisse se décider par des convenances & par des conjectures.

Pour prouver que le Christianisme est une religion révélée de Dieu, il falloit démontrer que Jésus-Christ, son fondateur, étoit revêtu d'une mission divine, qu'il avoit prêché dans la Judée; qu'il avoit fait des miracles & des prophéties; qu'il étoit mort, ressuscité & monté au Ciel; qu'il avoit tenu telle conduite sur la terre; qu'il avoit envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres; qu'il avoit enseigné telle doctrine. Voilà les faits que Jésus-Christ avoit chargé ses Apôtres d'attester, en leur disant, vous me servirez de témoins, *eritis mihi testes*, *Act.* c. 1, ℣. 8. C'est ce que faisoient les Apôtres, en disant aux fidèles : « Nous vous annonçons ce que nous avons vu de nos yeux, » ce que nous avons entendu, ce que nous avons » considéré attentivement, ce que nos mains ont » touché, concernant le Verbe de vie qui s'est » montré parmi nous ». *I. Joan.* c. 1, ℣. 1. Ce témoignage étoit-il récusable, sur-tout lorsque les Apôtres eurent donné leur vie pour en confirmer la vérité?

Les fidèles convertis par les Apôtres n'avoient pas vu Jésus-Christ; mais ils avoient vu les Apôtres faire eux-mêmes des miracles pour confirmer leur prédication, & montrer en eux les mêmes signes de mission divine dont leur Maître avoit été revêtu. Ces fidèles pouvoient donc aussi attester ces faits; en mourant pour sceller la vérité de leur témoignage, ils étoient bien sûrs de n'être pas trompés.

Ceux qui sont venus dans la suite n'avoient peut-être vu ni miracles, ni *Martyrs*; mais ils en voyoient les monumens, & ces monumens dureront autant que l'Eglise: en souffrant le *martyre*, ils sont morts pour une religion qu'ils savoient être prouvée par les faits incontestables dont nous avons parlé, & que les témoins oculaires avoient signés de leur sang; qu'ils voyoient revêtue d'ailleurs de tous les caractères de divinité que l'on peut exiger. Que manque-t-il à leur témoignage pour être digne de foi?

Malgré les fausses subtilités des incrédules, il est démontré que les faits évangéliques sont aussi certains par rapport à nous, qu'ils l'étoient pour les Apôtres qui les avoient vus. *Voyez* CERTITUDE MORALE. Un *Martyr*, qui mourroit aujourd'hui pour attester ces faits, seroit donc aussi assuré de n'être pas trompé que l'étoient les Apôtres; son témoignage seroit donc aussi fort, en faveur de ces faits, que celui des Apôtres. Tel est l'effet de la certitude morale continuée pendant dix-sept siècles; telle est la chaîne de tradition, qui rend à la vérité des faits évangéliques un témoignage immortel, & qui en portera la conviction jusqu'aux dernières générations de l'univers. « Le vrai » *Martyr*, dit un Déiste, est celui qui meurt » pour un culte dont la vérité lui est démontrée ». Or, il n'est point de démonstration plus convaincante & plus infaillible que celle des faits.

A présent nous demandons dans quelle religion de l'univers on peut citer des *Martyrs*, c'est-à-dire, des hommes capables de rendre un témoignage semblable à celui que nous venons d'exposer. On nous allègue des Protestans, des Albigeois, des Montanistes, des Mahométans, des Athées même, qui ont mieux aimé mourir, que démentir de leurs opinions.

Qu'avoient-ils vu & entendu? que pouvoient-ils attester? Les Huguenots avoient vu Luther, Calvin, ou leurs Disciples, se révolter contre l'Eglise, gagner des prosélytes, faire avec eux bande à part, remplir l'Europe de tumulte & de séditions; ils les avoient entendus déclamer contre les Pasteurs Catholiques, les accuser d'avoir changé la doctrine de Jésus-Christ, perverti le sens des Ecritures, introduit des erreurs & des abus. Ils les avoient crus sur leur parole, & avoient embrassé les mêmes opinions: mais avoient-ils vu les Prédicans faire des miracles & des prophéties, découvrir les plus secrettes pensées des cœurs, montrer dans leur conduite des signes de mission divine? Voilà de quoi il s'agit. Les Huguenots d'ailleurs n'ont pas subi des supplices pour attester la vérité de leur doctrine, mais parce qu'ils étoient coupables de révolte, de sédition, de brigandage, souvent de meurtres & d'incendies.

Il en est à peu près de même des autres hérétiques, des Mahométans & des Athées; la plupart auroient évité le supplice, s'ils l'avoient pu. Ils sont morts, si l'on veut, pour témoigner qu'ils croyoient fermement la doctrine qu'on leur avoit enseignée, ou qu'ils prêchoient eux-mêmes; mais pouvoient-ils dire, comme les Apôtres: « Nous » ne pouvons nous dispenser de publier ce que » nous avons vu & entendu »? *Act.* c. 4, ℣. 20. La religion catholique est la seule dans laquelle il puisse y avoir de vrais *Martyrs*, de vrais témoins, parce que c'est la seule qui se fonde sur la certitude morale & infaillible de la tradition, soit pour les faits, soit pour les dogmes. Lorsque les incrédules viennent nous étourdir par le nombre, la constance, l'opiniâtreté des prétendus *Martyrs*

Martyrs des fausses religions ; ils démontrent qu'ils n'entendent pas seulement l'état de la question.

VI. *Le culte religieux rendu aux Martyrs est légitime, louable & bien fondé ; ce n'est ni une superstition, ni un abus.* La certitude du bonheur éternel des *Martyrs* est fondée sur la promesse formelle de Jésus-Christ : « Celui, dit-il, qui » perdra la vie pour moi & pour l'Evangile, la » sauvera », *Marc*, c. 8, ℣. 35 ; *Matt.* c. 5, ℣. 8 ; c. 10, ℣. 39 ; c. 16, ℣. 25, &c. « Qui» conque aura renoncé à tout pour mon nom » & pour le royaume de Dieu, recevra beau» coup plus en ce monde, & la vie éternelle en » l'autre ». *Luc*, c. 18, ℣. 29 ; *Matt.* c. 19, ℣. 27. « Je donnerai à celui qui aura vaincu » *la puissance sur toutes les nations* »... Je le ferai asseoir à côté de moi sur mon trône, comme je suis assis sur celui de mon Père, *Apoc.* c. 2, ℣. 26 ; c. 3, ℣. 21, &c. Dans le tableau de la gloire éternelle, que S. Jean l'Evangéliste a tracé sur le plan des assemblées chrétiennes, il représente les *Martyrs* placés sous l'Autel, c. 6, ℣. 9. De-là l'usage qui s'établit parmi les premiers fidèles de placer les reliques des *Martyrs* au milieu des assemblées chrétiennes, & de célébrer les saints mystères sur leur tombeau ; nous le voyons par les actes du martyre de S. Ignace & de S. Polycarpe. *Voyez* RELIQUES.

Si, comme le soutiennent les Protestans, les *Martyrs* n'ont, auprès de Dieu, aucun pouvoir d'intercession ; si c'est un abus de les invoquer & d'honorer les restes de leur corps, nous demandons en quoi consiste *le centuple en ce monde*, que Jésus-Christ leur a promis, *la puissance* qu'il leur a donnée *sur toutes les nations*, & *le trône*, sur lequel il les a placés dans le Ciel. Pour se débarrasser de cette preuve, les Calvinistes ont jugé que le plus court étoit de rejetter l'Apocalypse. Ils ne répondent rien aux promesses de Jésus-Christ, & ils nous disent gravement que le culte des *Martyrs* n'est fondé sur aucun passage de l'Ecriture-Sainte ; que c'est un usage emprunté des Païens, qui honoroient ainsi leurs braves & leurs héros. Avons-nous aussi emprunté d'eux l'usage de donner une sépulture honorable aux citoyens qui ont utilement servi leur patrie ?

Lorsqu'ils ont exercé leur fureur contre les reliques des *Martyrs* & des autres Saints, ils ont travaillé à détruire des monumens que les premiers fidèles regardoient comme une des plus fortes preuves de la divinité du Christianisme. Ils ont imité la conduite des Païens, qui anéantissoient, autant qu'ils pouvoient, les restes du corps des *Martyrs*, afin que les Chrétiens ne pussent les recueillir & les honorer. Mais il étoit de leur intérêt de supprimer ce témoignage trop éloquent ; l'usage établi depuis le commencement, de ne regarder comme vrais *Martyrs* que ceux qui étoient morts dans l'unité de l'Eglise, étoit une condamnation trop claire du schisme des Protestans.

Julien, qui déclamoit comme eux contre le culte rendu aux *Martyrs*, étoit plus à portée qu'eux d'en connoître l'origine & l'antiquité ; il pense qu'avant la mort de S. Jean l'Evangéliste, les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul étoient déjà honorés en secret, & que ce sont les Apôtres qui ont appris aux Chrétiens à veiller au tombeau des *Martyrs*. S. Cyrille contre Julien, l. 10, p. 327, 334. Et comme il étoit constant que Dieu confirmoit ce culte par les miracles qui s'opéroient au tombeau des *Martyrs*, Porphyre les attribuoit aux prestiges du Démon ; S. Jérôme, contre Vigilance, p. 286. Beausobre soutient que c'étoient des impostures & des fourberies. Les Protestans, qui ont prétendu que ce culte n'a commencé que sur la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle, étoient très-mal instruits ; il est aussi ancien que l'Eglise ; on n'a fait alors que suivre ce qui avoit été établi auparavant, & du tems même des Apôtres ; nous le verrons dans un moment. Mosheim semble convenir que le culte des *Martyrs* a commencé dès le premier siècle. *Hist. Christ.* sæc. 1, §. 32, note.

Un des principaux reproches que l'on fait aux Chrétiens du quatrième siècle, c'est d'avoir transporté les reliques des *Martyrs* hors de leurs tombeaux, de les avoir partagées pour en donner à plusieurs Eglises. Il faudroit donc aussi blâmer les fidèles du second siècle, qui transportèrent à Antioche les restes des os de S. Ignace, qui n'avoient pas été consumés par le feu, & ceux de Smyrne, qui recueillirent de même les os de S. Polycarpe.

Mais, disent nos Censeurs, il en est résulté des abus dans la suite ; on a forgé de fausses reliques & de faux miracles, on a rendu aux *Martyrs* le même culte qu'à Jésus-Christ.

C'est une des plaintes de Beausobre ; il n'a rien omis pour rendre odieux le culte que nous rendons aux *Martyrs* ; il en a recherché l'origine, il l'a comparé avec celui que les Païens adressoient aux Dieux & aux manes des héros ; il en a exagéré les abus, *Hist. du Manich.* l. 9, c. 3, §. 5 & suiv. Ces trois articles méritent quelques momens d'examen.

Suivant son opinion, le culte religieux des *Martyrs* s'est établi d'abord par le soin qu'avoient les premiers Chrétiens d'ensevelir les morts : ils jugeoient les *Martyrs* encore plus dignes d'une sépulture honorable que les autres morts ; cependant on ne les enterroit pas dans les Eglises ; ensuite par la coutume de faire l'éloge des justes défunts, & de célébrer leur mémoire, sur-tout au jour anniversaire de leur décès ; double usage, dit-il, qui étoit imité des Juifs ; cependant les anniversaires des *Martyrs* ne commencèrent que

vers l'an 170. On célébroit le service divin auprès de leur tombeau; mais on ne les prioit pas; l'on se bornoit à louer & à remercier Dieu des graces qu'il leur avoit accordées. En parlant de l'empressement qu'eurent les Chrétiens de transporter à Antioche les os de S. Ignace, l'an 107, il pense que ce zèle étoit nouveau. On remarque, dit-il, dans les Chrétiens une affection pour le corps des *Martyrs*, qui paroît trop humaine; on seroit bien aise de les voir un peu plus Philosophes sur l'article de la sépulture; mais c'est une petite foiblesse qu'il faut excuser. Comme l'ancienne Eglise n'avoit point d'autels, on ne commença d'en placer sur les tombeaux des *Martyrs* qu'au quatrième siécle, lorsque la paix eut été donnée à l'Eglise, & les translations de reliques n'eurent lieu que sur la fin de ce même siécle. Bientôt les honneurs accordés aux *Martyrs* & à leurs cendres devinrent excesifs; on publia une multitude de miracles opérés par ces reliques, &c.

Heureusement pour nous toute cette savante théorie se trouve réfutée par des monumens, & c'est de l'érudition prodiguée à pure perte. Quand le livre de l'Apocalypse n'auroit pas été écrit par S. Jean, l'on n'a du moins jamais osé nier qu'il n'ait été fait sur la fin du premier siécle, ou tout au commencement du second. Nous y trouvons le plan des assemblées chrétiennes, tracé sous l'image de la gloire éternelle; & c. 6, ℣. 9, il est dit: « Je vis sous l'autel les ames de ceux » qui ont été mis à mort pour la parole de Dieu, » & pour le *témoignage* qu'ils rendoient ». On n'a pas oublié que *Martyr* & *Témoin*, c'est la même chose. Voilà donc, dès les tems apostoliques, les *Martyrs* placés sous l'autel, dans les Eglises, ou dans les assemblées des Chrétiens; l'on n'a donc pas attendu jusqu'au quatrième siècle pour introduire cet usage. N'est-ce pas déjà un signe assez clair d'un culte religieux? L'Empereur Julien avoit-il tort de penser que, déjà du tems de S. Jean l'Evangéliste, les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul avoient été honorés?

L'an 107, les actes du martyre de S. Ignace nous apprennent qu'il avoit desiré que tout son corps fût consumé, de peur que les fidèles ne fussent inquiétés pour avoir recueilli ses reliques; il savoit donc que c'étoit l'usage des premiers Chrétiens. Les Ecrivains de ces actes ajoutent: « Il ne restoit que les plus dures de ses saintes » reliques qui ont été recueillies dans un linge, » & transportées à Antioche comme un trésor » inestimable, & laissées à la sainte Eglise par » respect pour ce *Martyr*.... Après avoir long- » tems prié le Seigneur, & nous être endormis, » les uns de nous ont vu le bienheureux Ignace » qui se présentoit à nous, & nous embrassoit; » les autres l'ont vu qui prioit avec nous, ou » pour nous, (ἐπευχόμενον ἡμῖν).... Nous vous » avons marqué le jour & le tems, afin que, ras- » semblés dans le tems de son martyre, nous at- » testions notre communion avec ce généreux » athlète de Jésus-Christ ». Ainsi, sept ans après la mort de S. Jean, la coutume étoit établie de recueillir les reliques des *Martyrs*, de les garder comme un trésor, de les placer dans le lieu où les fidèles s'assembloient, de célébrer comme une fête l'anniversaire de ces généreux athlètes; & tout cela étoit fondé sur la persuasion où l'on étoit qu'ils prioient pour nous ou avec nous, & sur le desir que l'on avoit d'être en communion avec eux. Voilà aux yeux des Protestans de terribles superstitions, pratiquées par les Disciples immédiats des Apôtres; il faut que ces envoyés de Jésus-Christ aient bien mal instruit leurs prosélytes. Mais ce sont de petites foiblesses que nos Censeurs veulent bien excuser par grace; en fermant les yeux sur les expressions de ces premiers Chrétiens, en reculant la date de leurs usages jusqu'au quatrième siécle, le scandale sera réparé. Les Protestans, devenus Philosophes sur l'article de la sépulture, ont trouvé bon de brûler & de profaner ce qu'avoient recueilli précieusement les premiers Chrétiens. Mais puisque ceux-ci n'étoient pas Philosophes, il se peut faire que les Protestans philosophes du seizième siècle n'aient plus été Chrétiens.

Au milieu du second siècle, l'an 169, l'Eglise de Smyrne dit, dans les actes du martyre de S. Polycarpe, n. 17: « L'ennemi du salut s'efforça » de nous empêcher d'en emporter les reliques, » quoique plusieurs desirassent de le faire, & de » communiquer avec ce saint corps.... Il fit suggérer au Proconsul par les Juifs, de défendre » que ce corps ne nous fût livré pour l'ensevelir, *de peur*, disoient-ils, *qu'ils ne quittent le* » *crucifié pour adorer celui-ci*.... Ces gens-là ne » savoient pas qu'il nous est impossible d'aban- » donner jamais Jésus-Christ, qui a souffert pour » notre salut, & d'en honorer aucun autre. En » effet, nous l'adorons comme Fils de Dieu, & » nous aimons avec raison les *Martyrs*, comme » disciples & imitateurs du Seigneur, à cause de » leur attachement pour leur Roi & leur maître; » & plaise à Dieu que nous soyons leurs con- » sorts & leurs condisciples..... Après que le » corps du saint *Martyr* a été brûlé, nous avons » recueilli ses os, plus précieux que l'or & les » pierreries, & nous les avons placés où il con- » venoit. Dans ce lieu même, lorsque nous pour- » rons nous y assembler, Dieu nous fera la grace » d'y célébrer avec joie & consolation, le jour de » son martyre, afin de renouveller la mémoire de » ceux qui ont combattu, d'instruire & d'exciter » ceux qui viendront après nous ».

Il est aisé de voir la conformité parfaite de ces actes avec ceux du martyre de S. Ignace; il n'est donc pas vrai que les anniversaires des *Martyrs* & l'usage de placer leurs reliques dans les lieux d'assemblées des fidèles, datent seulement de l'an

169; époque de la mort de S. Polycarpe. Il est absurde d'observer que l'on n'enterroit pas les *Martyrs* dans les Eglises, lorsqu'il n'y avoit point encore d'édifices nommés *Eglises;* on les enterroit, on on les plaçoit dans un lieu convenable, pour y teoir les Eglises ou les assemblées; ainsi les tombeaux des *Martyrs* sont devenus des Eglises, depuis le commencement du second siècle au plus tard. Il est faux que l'ancienne Eglise n'ait point eu d'aurels, puisqu'il eo est parlé dans S. Paul & dans l'Apocalypse. *Voyez* AUTEL. Il l'est que les translations de reliques n'aient commencé qu'à la fin du quatrième siècle, puisque les reliques de S. Ignace furent transpottées à Antioche. Si l'oo ne prioit pas les *Martyrs*, nous demandons en quoi consiste la communication que l'on desiroir d'avoir avec eux par le moyen de leur corps ou de leurs reliques. *Voyez* SAINT, §. 2 & 3.

Mais les Protestans triomphent, parce que les Smyrniens disent, *nous adorons Jésus-Christ & nous aimons les Martyrs;* or, les aimer, ce n'est pas leur rendre un culte religieux; les fidèles déclarent même qu'ils ne peuvent rendre de culte à aucun autre qu'à Jésus-Christ. *Voyez* COMMÉMORATION.

Nous convenons qu'ils ne pouvoient rendre à aucun autre le même culte qu'à Jésus-Christ; que ce soit là le vrai sens, on le verra dans un moment. Mais pour savoir si l'amour pour les *Martyrs*, exprimé & témoigné par les usages donr nous venons de parler, n'étoit pas *un culte* & *un culte religieux*, il faut d'abord examiner les ptincipes que Beausobre a posés à ce sujet.

Il appelle *culte civil* celui qui s'observe entre des hommes égaux par nature, mais parmi lesquels le mérite & l'autoriré mettent de la différence, l. 9, c. 5, §. 6. Donc, lorsque malgré l'égalité de nature, Dieu a mis entr'eux de l'inégalité par les dons de la grace, qu'il a daigné accorder aux ons une digniré, nne aotorité, un pouvoir surnaturel que n'onr pas les autres, les honneors rendus à ces personnages privilégiés, ne sont plus un *culte civil*, puisqu'ils ont pour motif des qualités & des avantages qne la nature ni la société civile ne peuvent accorder. Donc c'est le motif seul qni décide & qui fait juger si un culte, un honneur quelconque, est *civil* ou *religieux*.

Beausobre embrouille la questioo, lorsqu'il définit le *culte religieux*, celui qui fait partie de l'honneur que les hommes rendent au souverain Être; cette définirion est fausse. Prier, fléchir les genoux, se prosterner, sont des actes qui soot partie de l'honoeur dû à Dieu; sont-ils pour cela un *culte religieux*, lorsqu'on les emploie à l'égard des Princes & des Grands? Beausobre convient que non. Donc les différentes espèces de culte ne sonr point caractérisées par les personnes auxquelles on les rend, mais par le motif qui les fait rendre.

Nous n'avons pas d'autres signes extérieurs pour hooorer Dieu que pour honorer les hommes, pour rendre le culte religieux que pout témoigner le culte civil, pour exprimer le culte divin & suprême que pour caractériser le culte inférieur & subordonné, pout désigner un culte absolu que pour indiquer un culte relatif; donc c'est le motif qui en fait toute la différence. Si l'hooneur rendu a pour motif un mérite, une autorité, un pouvoir, une préémioence relative à la société & à l'ordre civil, c'est un culte civil; si c'est on pouvoir, une dignité, un mérite, relatifs à l'ordre de la grace & du salut éternel, motif que la religion seule nous fait connoître & oous inspire, c'est nn culte religieux. Toute autre oootion seroit trompeuse & fausse. Donc il est faux que les mêmes cérémonies qui s'observent innocemment dans le culte civil à l'honneur d'une créature, ne soient plus permises dans le culte religieux, dès qu'elles ont pour objet la même créature, comme le préteod Beausobre. *Voyez* CULTE.

L'évidence de ces principes démontre le ridicule du parallèle qu'il a voulu faire entre les honneurs que les Catholiques rendent aux *Martyrs*, à leurs reliques, à leurs images, & ceux que les Païens tendoient aux Dieux & à leurs Idoles; les uns & les aotres, dit-il, ont employé précisément les mêmes pratiques, les prières, les vœux, les offrandes, les statues portées en pompe, les fleurs semées sur les tombeaux, les cierges allumés & les lampes, les prosternemens, les baisers respectueux, les fêtes accompagnées de festins, les veilles, &c. Il le prouve par un détail fort long. Mais à quoi sert tont cet étalage d'érudition? Il falloit examiner si les Catholiques ont sur les *Martyrs* la même opinion, les mêmes idées, les mêmes sentimens que les Païens avoient de leurs Dieux; si les premiers attribuent aux *Martyrs* la même nature, les mêmes qualités, le même pouvoir, que les seconds supposoient à leurs Divinités; c'étoit là toute la question.

Or, la différence est sensible à tout homme qui n'est point aveuglé par l'entêtement de système. Les Païens ont regardé leurs Dieux comme autant d'Êtres suprêmes, au-dessus desquels ils ne connoissoient rien, comme tous égaux en natute, tous revêtus d'un pouvoir indépeodant, quoique borné, & qui n'avoient point de compte à rendre de l'usage qu'ils en faisoient; oous le prouverons en son lieu. *Voyez* PAGANISME, §. 3. Les Catholiques, au contraire, regardent les *Martyrs* & les autres Saints comme de pures créatures, qni ont reçu de Dieu, leur Créateur, tout ce qu'elles onr & rout ce qu'elles sont, tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grace; qui ne peuvent rien faire ni rien donner par elles-mêmes, mais seulement obtenir de Dieu des graces par leurs prières, non en vertu de leurs mérites, mais en vertu des mérites de Jésus-Christ. *Voyez* INTERCESSION. Donc il est impossible que le culte catholique & le culte païen soient de même nature & de même espèce.

Beausobre lui-même a posé pour principe que le culte extérieur n'est rien autre chose que l'expression des sentimens d'estime, de vénération, de confiance, de crainte, d'amour, que l'un a pour un être que l'on en croit digne ; que ces sentimens ont leur cause dans l'opinion que l'on a des perfections & du pouvoir de ces être, & qu'ils doivent y être proportionnés, l. 9, c. 4, §. 7. Sur ce principe, il a décidé que le culte rendu au soleil par les Manichéens, par les Perses, par les Sabaïtes, par les Esséniens, n'étoit point un culte suprême, ni une adoration, ni une idolâtrie. *Ibid.* c. 1, §. 2. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si cette décision est vraie ou fausse ; mais il s'ensuit toujours du principe posé que ce n'est point par les signes extérieurs qu'il faut juger de la nature du culte, que c'est par les sentimens intérieurs & par les motifs de ceux qui le rendent ; sentimens toujours proportionnés à l'opinion qu'ils ont du personnage ou de l'objet auquel ils le rendent. Donc, puisqu'il est démontré que les Catholiques n'ont point à l'égard des *Martyrs* la même opinion que les Païens avoient de leurs Dieux, il est absurde de conclure par la ressemblance des pratiques extérieures que les uns & les autres ont pratiqué le même culte. Déja Théodoret, au cinquième siècle de l'Eglise, en a fait voir la différence, *Thérapeut.* serm. 8. Une autre absurdité est de partir du même principe pour absoudre les Manichéens, & pour condamner les Catholiques. *Voyez* PAGANISME, §. 8. Une inconséquence aussi palpable est évidemment affectée & malicieuse.

Quant à la ressemblance prétendue entre le culte rendu aux *Martyrs* par les Chrétiens, & celui que les Païens rendoient à leurs héros, nous répondons que ce dernier étoit abusif, 1°. parce que les Païens honoroient dans ces personnages des vices éclatans, plutôt que des vertus ; jamais ils n'ont élevé des autels à un homme qui s'étoit seulement distingué par des vertus morales. 2°. Parce que les Païens attribuoient aux ames des héros le même pouvoir indépendant & absolu qui ne convient qu'à la Divinité.

Ni l'un ni l'autre de ces défauts n'a jamais eu lieu dans les honneurs accordés chez les Chrétiens aux *Martyrs* & aux autres Saints.

Il ne nous reste plus qu'à examiner les abus vrais ou faux qui ont résulté du culte rendu aux *Martyrs*, à leurs reliques & à leurs images. Déja nous avons été obligés de remarquer vingt fois qu'il n'est rien de si saint, de si auguste, de si sacré, de quoi l'on ne puisse abuser ; que c'est une injustice de confondre l'abus avec la chose, sur-tout lorsqu'il est possible de prévenir & de retrancher les abus, sans toucher au fond de la chose. N'a-t-on pas abusé du principe même que les Protestans regardent comme l'axiome le plus sacré, savoir qu'il faut prendre l'Ecriture-Sainte pour la seule règle de la foi & des mœurs ? Mais voyons les abus.

On a supposé dans les reliques, dit Beausobre, une vertu miraculeuse & sanctifiante. Cela est vrai ; si c'est une erreur, elle est fondée sur l'Ecriture-Sainte ; celle-ci nous atteste que les os du Prophète Elisée, l'ombre de S. Pierre, les suaires & les tabliers de S. Paul, avoient une vertu miraculeuse, *IV. Reg.* c. 13, ✝. 21 ; *Act.* c. 5, ✝. 15 ; c. 19, ✝. 2. Jésus-Christ dit que le temple sanctifie l'or, & que l'autel sanctifie l'offrande, *Matt.* c. 23, ✝. 17 & 19. Les reliques d'un Saint sont-elles moins susceptibles d'une vertu sanctifiante qu'un temple & un autel ? Les Protestans eux-mêmes attribuent cette vertu à l'eau du baptême, au pain & au vin qu'ils reçoivent dans la cène ; où est le mal ? Les reliques honorées avec réflexion nous suggèrent des pensées très-salutaires, confirment notre foi, excitent notre courage, raniment notre espérance, nous font admirer Dieu dans ses Saints, &c. N'est-ce pas là un moyen de sanctification ? Les témoins du martyre de S. Ignace & de S. Polycarpe le concevoient ainsi ; c'est pour cela qu'ils desiroient communiquer avec ces *saints corps*, avec ces *saintes reliques*.

Mais l'on a supposé de fausses reliques, de fausses révélations, de faux miracles ; & à qui les Protestans osent-ils attribuer ces faussetés ? Aux Pères les plus respectables du quatrième & du cinquième siècle, à S. Basile, à S. Jean-Chrysostôme, à S. Ambroise, à S. Jérôme, à S. Augustin, &c. Est-il donc permis de calomnier sans preuve ? Dans les bas siècles, les erreurs en ce genre ont été plus fréquentes qu'auparavant ; mais l'ignorance crédule n'est pas un crime ; dès que les Pasteurs de l'Eglise ont soupçonné de la fausseté ou de l'abus, ils ont proscrit l'un & l'autre.

L'on a forgé aussi de fausses prophéties, de faux Evangiles, de fausses histoires ; faut-il tout brûler, comme les Protestans ont fait à l'égard des reliques ?

Nous convenons que les fêtes des *Martyrs* ont été souvent une occasion de débauche, puisque les Conciles ont fait des décrets pour y mettre ordre. Mais en retranchant les fêtes, les Protestans ont du moins conservé les dimanches, & souvent ils se sont plaints de ce que ces saints jours sont profanés parmi eux ; il ne s'ensuit pas qu'il faut encore abolir les dimanches.

Nous avons assez réfuté les autres clameurs de nos adversaires ; il est faux que l'on ait érigé les *Martyrs* en divinités, qu'on leur ait rendu le même culte qu'à Jésus-Christ, que l'on ait mis plus de confiance en eux qu'en Dieu & en Jésus-Christ, &c. Ces impostures ne peuvent servir qu'à tromper les ignorans.

L'ère des *Martyrs* est une époque que les Egyptiens & les Abyssins ont suivie & suivent encore, que les Mahométans même ont souvent

marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de la persécution déclarée par Dioclétien, l'an de Jésus-Christ 202 ou 203. On la nomme aussi *l'ère de Dioclétien.*

MARTYRE, supplice enduré par un Chrétien, dans l'unité de l'Eglise, pour confesser la foi de Jésus-Christ. On a distingué ordinairement les Martyrs d'avec les Confesseurs; par ces derniers, l'on entendoit ceux qui avoient été tourmentés pour la foi, mais qui avoient survécu aux souffrances, & l'on nommoit proprement *Martyrs* ceux qui avoient perdu la vie par les supplices.

Voici qu'elles étoient communément les circonstances du *martyre*, selon M. Fleury.

La persécution commençoit d'ordinaire par un édit qui défendoit les assemblées des Chrétiens, & condamnoit à des peines tous ceux qui refuseroient de sacrifier aux Idoles. Il étoit permis de fuir la persécution, ou de s'en racheter par argent, pourvu que l'on ne dissimulât point sa foi; & l'on blâmoit la témérité de ceux qui s'exposoient de propos délibéré au *martyre*, qui cherchoient à irriter les Païens, à exciter la persécution, comme nous l'avons observé dans l'article précédent. La maxime générale du Christianisme étoit de ne point tenter Dieu, d'attendre patiemment que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi. Ce n'est point ainsi qu'en ont agi les hérétiques, lorsqu'ils ont voulu faire bande à part; leur grande ambition a toujours été de braver publiquement les loix, & de résister à l'autorité.

Lorsque les Chrétiens étoient pris, on les conduisoit au Magistrat, qui les interrogeoit juridiquement. S'ils nioient qu'ils fussent Chrétiens, on les renvoyoit ordinairement, parce que l'on savoit que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou que dès-lors ils cessoient de l'être. Quelquefois, pour se mieux assurer de la vérité, on les obligeoit à faire quelque acte d'idolâtrie, comme à présenter de l'encens aux Idoles, à jurer par les Dieux ou par le Génie des Empereurs, à blasphémer contre Jésus-Christ, &c. S'ils s'avouoient Chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur constance, d'abord par la persuasion & par des promesses, ensuite par des menaces & par l'appareil du supplice, enfin par les tourmens.

Les supplices ordinaires étoient d'étendre le patient sur un chevalet, par des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tirées avec des poulies, de le pendre par les mains avec des poids attachés aux pieds, de le battre de verges, ou de le frapper avec de gros bâtons ou des fouets armés de pointes nommées *scorpions*, ou des lanières de cuir crud ou garnies de balles de plomb. On a vu un grand nombre de *Martyrs* mourir ainsi sous les coups. A d'autres, après les avoir étendus, on brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des peignes de fer, de manière que souvent on leur découvroit les côtes jusqu'aux entrailles, & le feu pénétrant dans le corps étouffoit les patiens. Pour rendre les plaies plus sensible, on les frottoit quelquefois de sel & de vinaigre, & on les rouvroit lorsqu'elles commençoient à se fermer. Le plus ou le moins de rigueur & de durée de ces tortures dépendoit du caractère plus ou moins cruel des Magistrats, du plus ou du moins de prévention & de haine qu'ils avoient contre les Chrétiens.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui se disoit par le Juge ou par le patient étoit écrit mot pour mot par des Greffiers. Ces procès-verbaux étoient par conséquent plus détaillés que les interrogatoires qui se font aujourd'hui dans les procès criminels. Comme les anciens avoient l'art d'écrire en notes abrégées, ils écrivoient aussi vite que l'on parloit, & rendoient les propres termes des personnages, au lieu que nos procès-verbaux sont en tierce personne, & sont rédigés suivant le style du Greffier. Ceux d'autrefois, plus exacts, furent recueillis par des Chrétiens; c'est ce que nous appellons les *Actes authentiques des Martyrs*, & ces actes se lisoient dans les assemblées chrétiennes, aussi-bien que l'Ecriture-Sainte.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les Chrétiens de dénoncer ceux qui étoient de la même religion, sur-tout les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & de livrer les saintes Ecritures. Pendant la persécution de Dioclétien, les Païens s'attachèrent principalement à détruire les livres des Chrétiens, persuadés que c'étoit le moyen le plus sûr d'abolir cette religion. Mais sur toutes ces recherches les Chrétiens gardoient un secret aussi profond que sur les mystères. Ils ne nommoient personne; ils disoient que Dieu les avoient instruits, & qu'ils portoient les saintes Ecritures gravées dans leurs cœurs. On nomma *Traditeurs* ou traîtres ceux qui furent assez lâches pour livrer les livres saints, ou pour découvrir leurs frères ou leurs Pasteurs.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du Christianisme, étoient envoyés au supplice; mais plus souvent on les remettoit en prison, pour les éprouver plus longtems, & pour les tourmenter plusieurs fois. Les prisons étoient déja une espèce de tourment; on renfermoit les Martyrs dans les cachots les plus obscurs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux pieds & aux mains, au cou, de grandes pièces de bois, aux jambes, des entraves, pour les tenir élevées ou écartées, pendant que le patient étoit sur son dos. Quelquefois on semoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre cassé, & on les y étendoit tout nuds & déchirés de coups; souvent on laissoit corrompre leurs plaies, on les laissoit mourir de faim & de soif; d'autrefois on les nourrissoit & on les pansoit avec soin, afin de les tourmenter de nouveau. Ordinairement on défendoit de les laisser parler à personne,

parce qu'on favoit qu'en cet état ils convertiffoient beaucoup d'infidèles, quelquefois jufqu'aux geoliers & aux foldats qui les gardoient. D'autres fois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébraoler leur conftance, un père, une mère, une époufe, des enfans, dont les larmes & les difcoors tendres étoient une tentation fouvent plus dangereufe que les tourmens. Mais ordinairement les Diacres & les fidèles vifitoient les *Martyrs* pour les foolager & les confoler.

Les exécutions fe faifoient communément hors des villes, & la plupart des Martyrs, après avoir furmonté les toormens, oo par miracle, ou par leurs propres forces, ont fini par avoir la tête coupée. On trouve néaomoins dans l'Hiftoire Eccléfiaftique divers geores de mort, par lefquels les Païens en ont fait périr plufieurs, comme de les expoier aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, &c. Les fidèles ne craignoieot point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner au fupplice, de recoeillir leur fang avec des linges ou des éponges, de conferver leur corps ou leurs cendres; ils n'épargnoient rien pour racheter ces reftes des mains des bourreaux, au rifque de fubir eux-mêmes le *martyre*. Quant à ces Chrétiens fouffrans, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit qoe pour louer Dieu, implorer fon fecours, édifier leurs frères, demander la converfion des infidèles.

Voilà les hommes que les incrédules ne rougiffent pas de peindre comme des entêtés, des fanatiques, des féditieux juftement punis, des malfaiteurs odieux : où font donc les crimes de ces héros qui ne favoient que fouffrir, mourir & bénir leurs perfécuteurs ? Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, 2ᵉ part., n. 19 & fuiv.

MARTYROLOGE, lifte ou catalogue des Martyrs. Ces fortes de recueils oe contiennent ordinairement que le nom, le lieu, le jour, le genre du martyre de chaque Saint. Comme il y en a pour chaque jour de l'année, l'ufage eft établi dans l'Eglife Romaine de lire tous les jours, à Prime, la lifte des Martyrs honorés ce jour-là. Baronius donne au Pape S. Clément la gloire d'avoir introduit l'ufage de recueillir les actes des Martyrs, & ce Pontife a vécu immédiatement après les Apôtres.

Le *Martyrologe* d'Eusèbe de Céfarée, fait au quatrième fiècle, a été l'un des plus célèbres de l'ancienne Eglife; il fut traduit en latio par S. Jérôme, mais il n'en refte que le catalogue des Martyrs qui fouffrirent dans la Paleftine pendant les huit dernières années de la perfécution de Dioclétien, & qui fe trouve à la fin du huitième livre de l'Hiftoire Eccléfiaftique. Dans ce tems-là; il n'écoit pas poffible à un particulier d'avoir conooiffance de tous les Martyrs qui avoient fouffert dans les differentes parties du monde.

Celui que l'on attribue à Bède, dans le huitième fiècle, eft fufpect en quelques endroits, parce que l'oo y trouve le nom de quelques Saints qui ont vécu après lui ; mais ce peuvent être des additions qui y ont été faites dans la fuite.

Le neuvième fiècle fut fécond en *Martyrologes*. On y vit paroitre celui de Florus, Soos-Diacre de l'Eglife de Lyon, qoi oe fit cependant que remplir les vuides du *Martyrologe* de Bède; celui de Wandelbert, Moine du diocèfe de Trèves; celui d'Ufuard, Moine François, qui le compofa par ordre de Charles-le-Chauve; c'eft celui dont l'Eglife Romaine fe fert ordinairement : celui de Raban Maur, qui eft un fupplément à celui de Bède & de Florus, & qui fut compofé vers l'an 845.

Le *Martyrologe* d'Adon, Moine de Ferrières en Gâtinois, enfuite de Prum, dans le diocèfe de Trèves, & enfin Archevêque de Sienne, eft uoe fuite du *Martyrologe* Romain d'Ufuard; en voici l'origine, felon le P. du Sollier, l'un des Bollandiftes. Le *Martyrologe* de S. Jérôme eft le fond du grand Romain; de celui-là on a fait le petit Romain imprimé par Rofweide, Jéfuite, mort à Anvers en 1629; de ce petit Romain, avec celui de Bède, augmenté par Florus, Adon a fait le fien, eo ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à fon retour de Rome, en 858. Le *Martyrologe* de Nevelon, Moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'eft proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelqoes Saints.

Le Père Kircher parle d'un *Martyrologe* des Cophies, gardé dans le Collége des Maronites à Rome. On en a encore d'autres, tels que celui de Notker, furnommé le Bègue, Moine de l'Abbaye de S. Gal en Suiffe, fait fur celui d'Adon, & publié en 894; celui d'Auguftin Belin de Padooe; celui de François Maruli, dit *Maurolicus*; celui de Vander-Meulen, nommé *Molanus*, qui rétablit le texte d'Ufuard, avec de favantes remarques. Galerini, Protonotaire Apoftolique, en dédia un à Grégoire XIII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna enfuite, accompagné de notes, fut mieox reçu & approuvé par Sixte V; c'eft le *Martyrologe* moderne de l'Eglife Romaine. L'Abbé Chaftelain, connu par fon érudition, donna en 1709 un texte de ce *Martyrologe* traduit en françois, avec des notes; & il avoit entrepris un commentaire plus étendu fur tout ce livre, dont il a paru un volume, qui renferme les deux premiers mois.

Il y a eu plufieurs caufes de la différence qui fe trouve entre les *Martyrologes*, & des faits apocryphes ou incertains qui s'y font gliffés. 1°. La malignité des hérétiques, & le zèle peu éclairé

de quelques Chrétiens qui ont supposé des actes, ou les ont interpolés. 2°. La perte des actes véritables, arrivée pendant la persécution de Dioclétien, ou pendant l'invasion des Barbares, actes auxquels on a voulu suppléer, sans avoir de bons mémoires. 3°. La crédulité des Légendaires, qui ont tout adopté sans choix, ou qui ont fait des actes selon leur goût. 4°. La dévotion mal entendue des peuples, qui s'est empressé d'accréditer des traditions fausses ou incertaines. 5°. La timidité des Ecrivains plus sensés qui n'ont pas osé attaquer de front les préjugés populaires.

Il est vrai cependant que depuis la renaissance des lettres & de la critique, les Bollandistes, MM. de Launoi, de Tillemont, Baillet & d'autres, ont purgé les vies des Saints de tous les faits apocryphes, qui, loin de contribuer à l'édification des fidèles, ne servoient qu'à exciter la censure des hérétiques & des incrédules.

D. Thierry Ruinart a donné, en 1689, un recueil des *Actes sincères des Martyrs*, avec une savante préface. Outre que la plupart sont tirés de monumens authentiques, les caractères de simplicité, d'antiquité & de vérité que l'on y apperçoit, démontrent que ces actes n'ont pas été composés dans le dessein d'exagérer les faits, & d'exciter l'admiration des lecteurs. Cependant le Père Honoré de Sainte-Marie, Carme déchaussé, dans ses *réflexions sur l'usage & les règles de la critique*, tome 1, dissert. 4, prétend que, selon les règles établies par D. Ruinart, il y a dans cette collection quelques actes qui n'auroient pas dû y être admis, & que l'on en a exclu d'autres qui méritoient d'y entrer.

Les Protestans ont aussi leurs *Martyrologes*. Il y en a en anglois qui ont été composés par J. Fox, par Bray & par Clarke; mais peut-on donner le nom de *Martyrs* à quelques fanatiques, qui, sous la Reine Marie, furent punis pour leurs emportemens? Les Calvinistes de France ont aussi dressé la liste de leurs prétendus Martyrs, & l'ont enflée tant qu'ils ont pu; il est cependant certain que la cause de leur supplice ne fut pas leur religion, mais que ce furent les excès, les violences, les séditions dont ils s'étoient rendu coupables.

On appelle aussi *Martyrologe* le registre d'une Sacristie, dans lequel sont contenus les noms des Martyrs & des autres Saints dont on fait l'office ou la mémoire chaque jour, tant dans la ville & le diocèse, que dans l'Eglise universelle. Il ne faut pas le confondre avec le *Nécrologe*, qui contient la liste des fondations, des obits, des prières & des Messes que l'on doit dire chaque jour.

MASBOTHÉENS ou MASBUTHÉENS, nom de secte. Eusèbe, d'après Hégésippe, *Hist. Eccl.* l. 4, c. 22, parle de deux sectes de *Masbothéens*; les uns étoient connus parmi les Juifs du tems de Jésus-Christ; les autres parurent au premier ou au second siècle de l'Eglise. Il rapporte leur nom à un certain *Masbothée*, qui étoit leur chef; mais il est plus probable que c'est un mot chaldéen ou syriaque, qui vient de *Schabat*, repos, ou reposer, & qu'il désigne des observateurs scrupuleux du Sabbat. Ainsi il paroît que les premiers étoient des Juifs superstitieux, qui prétendoient que le jour du Sabbat l'on devoit s'abstenir non-seulement des œuvres serviles, mais encore des actions les plus ordinaires de la vie, & qui passoient ce jour dans une oisiveté absolue. Les seconds étoient probablement des Juifs mal convertis au Christianisme, qui pensoient, comme les Ebionites, que sous l'Evangile il falloit continuer à observer les rites judaïques, qu'il falloit chommer, non le Dimanche, mais le Sabbat, comme les Juifs. *Voyez* SABBATAIRES, & les *notes de Valois sur l'Hist. Eccl. d'Eusèbe.*

MASCARADE. Un ancien usage des Païens étoit de se masquer le premier jour de Janvier, de prendre la figure de certains animaux, comme de vache, de cerf, &c., de courir ainsi les rues, de faire des avanies & des indécences. Un Concile d'Auxerre, tenu l'an 585, défend aux Chrétiens d'imiter cette coutume; & un ancien pénitenciel romain, impose trois ans de pénitence à ceux qui auroient donné ce scandale. *Voyez* les *notes du Père Ménard sur le Sacramentaire de S. Grégoire*, p. 252.

Déjà la loi de Moïse défendoit aux femmes de s'habiller en homme, & aux hommes de prendre des habits de femme, parce que c'est une abomination devant Dieu. *Deut.* c. 22, ℣. 5. Les Commentateurs observent que chez les Païens, les Prêtres de Vénus, dans certaines cérémonies, s'habilloient en femmes, & que pour sacrifier à Mars, les femmes se revêtoient des habits & des armes d'un homme; c'étoit donc une des superstitions de l'idolâtrie que la loi interdisoit aux Juifs. D'ailleurs les Auteurs même profanes remarquent que ces sortes de *mascarades* avoient toujours pour but le libertinage le plus grossier, & ne manquoient jamais d'y conduire. On sait assez que chez nous, comme ailleurs, ceux qui se déguisent pour se trouver dans des assemblées nocturnes, ne le font que pour jouir, sous le masque, d'une liberté qu'ils n'oseroient pas prendre à visage découvert. Ce n'est donc pas sans raison que les Théologiens moralistes font un cas de conscience de ce pernicieux usage.

MASORE, MASORÊTES. De l'hébreu *Masar*, donner, livrer; les Rabbins ont fait *Masorah*, tradition, & ils nomment ainsi le travail entrepris par les Docteurs Juifs, pour servir, disent-ils, de *haie* à la loi, c'est-à-dire, pour prévenir tous les changemens qui pourroient être faits dans le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte, & pour le conserver dans une intégrité parfaite; & l'on ap-

pelle *Masorètes* ceux qui ont contribué à ce travail.

Ce dessein étoit louable, sans doute, mais le succès y a mal répondu ; l'industrie minutieuse de ces Grammairiens s'est bornée à compter les phrases, les mots & les lettres de chaque livre de l'ancien Testament, à marquer le verset, le mot & la lettre qui sont précisément le milieu de chaque livre, à dire combien de fois tel mot hébreu se trouve dans le texte sacré, &c. On leur attribue encore le mérite d'avoir inventé les signes qui tiennent lieu de points, de virgules, d'accens, & les points voyelles qui déterminent la prononciation de chaque mot.

Il ne faut pas confondre la *Masore* avec la *Cabbale*; la première est la manière dont il faut lire le texte sacré ; la seconde est la méthode qu'il faut suivre pour en prendre le sens ; les Juifs prétendent tenir l'une & l'autre de la même source, & font remonter cette double tradition jusqu'à Moïse ; mais l'une de ces prétentions n'est pas mieux fondée que l'autre.

Parmi les Hébraïsans, & sur-tout parmi les Protestans qui ont jugé que la tradition des Juifs est plus respectable, & mérite plus de croyance que celle de l'Eglise Chrétienne, plusieurs ont fait remonter l'origine de la *Masore* jusqu'à Esdras, & à la grande Synagogue qu'il établit, ou du moins jusqu'au tems auquel la langue hébraïque cessa d'être vulgaire parmi les Juifs. D'autres l'attribuent aux Rabbins qui enseignoient dans la fameuse école de Tibériade, au cinquième & au sixième siècle ; quelques-uns ont prétendu que ce travail est encore plus moderne.

Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 20, *in*-12, p. 222, il y a une Dissertation dans laquelle M. Fourmont l'aîné prouve, par un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, que la *Masore*, & sur-tout la ponctuation du texte hébreu, qui en fait la partie principale, a été faite, non à Tibériade, mais à *Nehardea*, dans la Chaldée, au milieu du troisième siècle, entre les années de Jésus-Christ 244 & 260 ; & il témoigne faire la plus grande estime de ce travail. Cette Dissertation est de l'année 1734. Mais il faut que ce savant Académicien ait changé d'avis, puisqu'en 1740 il a voulu prouver que les Septante n'ont pu faire leur traduction telle qu'elle est, que sur un texte hébreu ponctué ; selon ce systême, il faudroit faire remonter l'origine de la *Masore* jusqu'à l'an 290 avant Jésus-Christ, par conséquent à plus de cinq cens ans avant le milieu du troisième siècle. *Hist. de l'Acad. des Inscr.* tome 7, *in*-12, p. 300. La diversité des opinions touchant cette question, sur laquelle on a beaucoup écrit, a déterminé la plupart des Critiques à penser que la *Masore* n'est l'ouvrage ni d'un seul Grammairien, ni d'une même Ecole, ni d'un même siècle ; que ceux de la Chaldée & ceux de Tibériade y ont contribué, que d'autres Rabbins y ont travaillé après eux à diverses reprises ; jusqu'au onzième & douzième siècle ; tems auquel on y mit la dernière main ; & dans ce sens, la *Masore* porte à juste titre le nom de *tradition*, puisque c'est un ouvrage qui a passé successivement par plusieurs mains.

De savoir quelle estime l'on doit faire de cet ouvrage, & quel degré de confiance on peut y donner, c'est une autre question sur laquelle les avis sont également partagés, mais qui nous paroît indépendante de la précédente. Puisque la signification d'une infinité de mots hébreux dépend de la manière dont ils sont ponctués & prononcés, en quelque tems que la ponctuation en ait été faite, il sera toujours permis de douter si ceux qui en sont les Auteurs avoient conservé par une tradition certaine la vraie prononciation de ces termes, par conséquent le vrai sens, déterminé par les points voyelles qu'ils y ont mis. Ce doute nous paroît fondé sur des faits & sur des raisons auxquelles nous ne voyons pas que les Critiques se soient donné la peine de satisfaire.

1°. Il y a un grand nombre de termes auxquels les Septante n'ont pas donné le même sens que les Paraphrastes Chaldéens ; que les uns & les autres se soient servis d'exemplaires hébreux ponctués ou sans points, cela nous est égal ; il en résulte toujours que les premiers ne prononçoient pas comme les seconds tous les termes dont le sens varie selon la prononciation, & que sur ce chef la tradition juive n'étoit rien moins que constante & certaine.

2°. Lorsqu'Origène a fait les héxaples, & qu'il a écrit le texte hébreu en caractères grecs, il n'en a pas toujours fixé la prononciation d'une manière conforme à la ponctuation des *Masorètes* ; il est aisé de s'en convaincre par la confrontation. Cependant Origène travailloit aux héxaples dans le même tems auquel on suppose que les Rabbins étoient occupés de la ponctuation. Que celle-ci ait été faite à Tibériade ou dans la Chaldée, cela est encore indifférent ; il s'ensuivra toujours que les Rabbins de la Palestine, desquels Origène avoit appris à lire l'hébreu, ne prononçoient pas exactement comme ceux de la Chaldée.

3°. Il nous paroît impossible que depuis le moment auquel l'hébreu a cessé d'être langue vulgaire, la prononciation du texte ait pu être toujours la même dans la Chaldée, dans la Palestine & en Egypte. Aucun peuple de l'univers n'a conservé exactement la prononciation de sa langue dans les migrations qu'il a faites, & après avoir essuyé différentes révolutions. Les Italiens, les Espagnols, les François, ne prononcent point de même les termes latins qu'ils ont retenus chacun dans leur langue ; ils prononcent même différemment le latin écrit dans les livres, quoique cette langue ait ses voyelles invariables, & qu'elle soit aussi sacrée pour nous que l'hébreu l'étoit pour les Juifs ; admettrons-nous un miracle pour croire que la même chose n'est pas arrivée chez eux ?

De-là

De-là il nous paroît naturel de conclure que la confrontation des anciennes versions, chaldaïques, grecques, syriaques, arabes, latines, est beaucoup plus utile pour l'intelligence du texte hébreu, que la ponctuation des *Masorètes*.

MASSALIENS ou MESSALIENS, nom d'anciens sectaires, tiré d'un mot hébreu, qui signifie *prière*, parce qu'ils croyoient que l'on doit prier continuellement, & que la prière peut tenir lieu de tout autre moyen de salut. Ils furent nommés par les Grecs *Euchites*, pour la même raison.

S. Epiphane distingue deux sortes de *Massaliens*; les plus anciens n'étoient, selon lui, ni Chrétiens, ni Juifs, ni Samaritains; c'étoient des Païens qui, admettant plusieurs Dieux, n'en adoroient cependant qu'un seul, qu'ils nommoient le *Tout-Puissant*, ou le Très-Haut. Tillemont pense, avec assez de raison, que c'étoient les mêmes que les *Hypsistaires* ou *Hypsistariens*. Ces *Massaliens*, dit S. Epiphane, ont fait bâtir en plusieurs lieux des Oratoires, éclairés de flambeaux & de lampes, assez semblables à nos Eglises, dans lesquels ils s'assembloient pour prier, & pour chanter des hymnes à l'honneur de Dieu. Scaliger a cru que c'étoient des Juifs Esséniens; mais S. Epiphane les distingue formellement d'avec toutes les sectes de Juifs.

Il parle des autres *Massaliens* comme d'une secte qui ne faisoit que de naître, & il écrivoit sur la fin du quatrième siècle. Ceux-ci faisoient profession d'être Chrétiens; ils prétendoient que la prière étoit l'unique moyen de salut, & suffisoit pour être sauvé; plusieurs Moines ennemis du travail, & obstinés à vivre dans l'oisiveté, embrassèrent cette erreur, & y en ajoutèrent plusieurs autres.

Ils disoient que chaque homme tiroit de ses parens, & apportoit en lui en naissant un démon qui possédoit son ame, & le portoit toujours au mal, que le baptême ne pouvoit chasser entièrement ce démon; qu'ainsi ce Sacrement étoit assez inutile; que la prière seule avoit la vertu de mettre en fuite pour toujours l'esprit malin; qu'alors le Saint-Esprit descendoit dans l'ame, & y donnoit des marques sensibles de sa présence, par des illuminations, par le don de prophétie, par le privilege de voir distinctement la Divinité & les plus secrettes pensées des cœurs, &c. Ils ajoutoient que dans cet heureux état l'homme étoit affranchi de tous les mouvemens des passions & de toute inclination au mal, qu'il n'avoit plus besoin de jeûnes, de mortifications, de travail, de bonnes œuvres; qu'il étoit semblable à Dieu & absolument impeccable.

On ne doit pas être surpris de ce que ces illuminés donnèrent dans les derniers excès de l'impiété, de la démence & du libertinage. Souvent, dans les accès de leur enthousiasme, ils se mettoient à danser, à sauter, à faire des contorsions, & disoient qu'ils sautoient sur le Diable; on les nomma Enthousiastes, Choreutes ou Danseurs, Adelphiens, Eustathiens, du nom de quelques-uns de leurs Chefs, Psalliens, ou Chanteurs de Pseaumes, Euphémites, &c.

Ils furent condamnés dans plusieurs Conciles particuliers, & par le Concile général d'Ephèse, tenu en 431, & les Empereurs portèrent des loix contre eux. Les Evêques défendirent de recevoir ces hérétiques à la communion de l'Eglise, parce qu'ils ne faisoient aucun scrupule de se parjurer, de renoncer à leurs erreurs, & d'y retomber, & d'abuser de l'indulgence de l'Eglise. *Voyez* Tillemont, tome 8, page 527.

On vit renaître au dixième siècle une autre secte d'*Euchites* ou *Massaliens*, qui étoit un rejetton des Manichéens; ils admettoient deux Dieux nés d'un premier Être; le plus jeune gouvernoit le Ciel; l'aîné présidoit à la Terre; ils nommoient celui-ci *Sathan*, & supposoient que ces deux freres se faisoient une guerre continuelle, mais qu'un jour ils devoient se réconcilier. Le Clerc, *Biblioth. univ.*, tome 15, p. 119.

Enfin il parut encore au 12[e] siècle des *Euchites* ou *Massaliens*, que l'on prétend avoir été la tige des Bogomiles; il ne seroit pas aisé de montrer ce que ces divers sectaires ont eu de commun, & ce qu'ils avoient de particulier. Mosheim conjecture que les Grecs donnoient le nom général de *Massaliens* à tous ceux qui rejettoient les cérémonies inutiles, les superstitions populaires, & qui regardoient la vraie piété comme l'essence du Christianisme. C'est vouloir justifier, sur de simples conjectures, des enthousiastes que les Historiens du tems ont représentés comme des insensés, dont la plupart avoient de très-mauvaises mœurs. Mais dès que des visionnaires ont déclamé contre les abus, les superstitions, les vices du Clergé, c'en est assez pour qu'ils soient regardés, par les Protestans, comme des zélateurs de la pureté du Christianisme.

MASSILIENS ou MARSEILLOIS. On a nommé ainsi les Sémipélagiens, parce qu'il y en avoit un grand nombre à Marseille, & dans les environs. *Voyez* SÉMIPÉLAGIENS.

MATÉRIALISME, MATÉRIALISTES; nom de secte & de systême. Les anciens Pères nommoient *Matérialistes* tous ceux qui soutenoient que rien ne se fait de rien, que la création proprement dite est impossible, qu'il y a une matière éternelle sur laquelle Dieu a travaillé pour former l'univers; c'étoit le sentiment de tous les anciens Philosophes; on n'en connoit aucun qui ait admis clairement & distinctement la création de la matière.

Tertullien a solidement réfuté l'erreur de ces *Matérialistes*, dans son traité contre Hermogène. Il fait voir que si la matière est un être éternel & nécessaire, elle ne peut avoir aucune imperfection

ni être sujette à aucun changement ; que Dieu même n'a pu en changer la disposition, qu'il n'a pu avoir aucun pouvoir sur un être qui lui est coéternel. C'est l'argument que Clarke a fait valoir & a développé de nos jours plus au long. Tertullien conclut que la matière a commencé d'être ; or, elle n'a pu commencer que par création. Saint Justin, dans son *Exhortation aux Gentils*, n. 23 ; Origène, dans son *Commentaire sur la Génèse* ; & sur S. Jean, tom. 1, n. 18, prouvent de même que si la matière étoit éternelle, Dieu n'auroit eu aucun pouvoir sur elle.

Hermogène, pour ne pas rendre Dieu responsable du mal qu'il y a dans le monde, l'attribuoit, comme la plupart des autres Philosophes, à l'imperfection essentielle de la matière. Tertullien soutient que dans ce cas Dieu a dû s'abstenir de créer le monde, dès qu'il ne pouvoit pas remédier aux défauts de la matière ; qu'ainsi Dieu ne se trouve point disculpé ; qu'il est absurde d'attribuer à une matière éternelle le mal & non le bien qui est dans l'univers. Il fait voir qu'Hermogène se contredit, en supposant la matière tantôt bonne & tantôt mauvaise, en la faisant infinie, & cependant soumise à Dieu. La matière, dit Tertullien, est renfermée dans l'espace ; donc elle est bornée, donc c'est Dieu qui lui a donné des bornes.

Nous ne croyons pas que les Métaphysiciens modernes aient de meilleures preuves pour combattre l'éternité de la matière, & il est toujours à propos de faire voir que les Pères de l'Eglise n'étoient pas aussi mauvais raisonneurs que certains Critiques le prétendent. *Voyez* HERMOGÉNIENS.

On appelle aujourd'hui *Matérialistes* ceux qui n'admettent point d'autre substance que la matière, qui soutiennent que les esprits, ou les substances spirituelles, sont des chimères ; que dans l'homme le corps seul est le principe de toutes ses opérations ; qui, par conséquent, n'admettent point de Dieu, ou qui l'envisagent comme une ame universelle répandue dans tous les corps, de laquelle proviennent leurs mouvemens & leurs divers changemens. Comme l'un & l'autre de ces systêmes supposent toujours la matière éternelle & incréée, ils sont déjà réfutés par les argumens que les Pères ont employés contre les anciens *Matérialistes*.

Nous devons laisser aux Philosophes le soin de démontrer que la matière est essentiellement incapable d'une action spirituelle, telle que la pensée ; celle-ci est une opération simple & indivisible ; elle ne peut avoir pour sujet ni pour principe une substance divisible telle que la matière. Quand même on admettroit un atôme indivisible de matière, on ne pourroit lui attribuer aucune autre qualité essentielle que l'inertie ou l'incapacité de produire aucune action. D'ailleurs les *Matérialistes* supposent que la matière ne devient capable de penser que par l'organisation ; or, celle-ci exige la réunion & l'arrangement de plusieurs parties de matière.

Plusieurs Critiques modernes ont prétendu que les anciens Pères de l'Eglise n'ont pas cru que l'ame humaine, ni les Anges, fussent des substances purement immatérielles, qu'ils les ont seulement conçus comme des corps subtils & très-déliés ; qu'ainsi l'on doit mettre ces Pères au nombre des *Matérialistes*. On fait ce reproche en particulier à Saint Irénée, à Origène, à Tertullien, à S. Hilaire & à S. Ambroise. Déjà nous avons réfuté cette accusation à l'article *IMMATÉRIALISME*, & nous justifions encore la doctrine des Pères, en parlant de chacun sous son nom particulier. Il est fâcheux que des Ecrivains Catholiques, savans d'ailleurs, aient adopté trop légèrement cet injuste soupçon.

Nous ne devons pas omettre de remarquer que les *Matérialistes* n'ont aucune preuve directe de leur systême ; ils ne font qu'objecter des difficultés contre l'hypothèse de la spiritualité. On ne conçoit pas, disent-ils, la nature d'un Être spirituel, ni ses opérations, ni comment il peut être renfermé dans un corps, & lui imprimer le mouvement. Mais conçoit-on mieux une matière éternelle, nécessaire, incréée, & cependant bornée, & dont les attributs ne sont ni éternels, ni nécessaires, puisqu'ils changent ? Conçoit-on un Être purement passif, indifférent au mouvement & au repos, & qui est cependant principe du mouvement, un Être composé & divisible, & qui est cependant le sujet de modifications indivisibles, &c. ? Ce ne sont pas là seulement des mystères inconcevables, mais des contradictions formelles. Il nous paroît qu'il est moins absurde d'admettre des mystères incompréhensibles, que des contradictions grossières, & qu'il y a de la démence à vouloir étouffer le sentiment intérieur qui nous assure que nous sommes autre chose que de la matière.

Quant au systême des Philosophes qui ont envisagé Dieu comme l'ame du monde, *voyez* AME DU MONDE.

MATHURINS. *Voyez* TRINITAIRES.

MATIÈRE SACRAMENTELLE. Dans tous les Sacremens, les Théologiens distinguent *la matière* d'avec *la forme*. Par la première, ils entendent le signe, le rit sensible, ou l'action qui constitue le Sacrement ; par la seconde, les paroles qui expriment l'intention qu'a le Ministre en faisant cette action, & l'effet du Sacrement.

Ainsi, dans le Baptême, la *matière* du Sacrement est l'ablution, ou l'action de verser de l'eau sur le baptisé ; la forme sont les paroles : *je te baptise au nom du Père*, &c. Si la cérémonie de verser de l'eau sur un enfant n'étoit accompagnée d'aucune parole, ce seroit une action purement indifférente, qui pourroit avoir pour objet de laver cet enfant ou de le rafraîchir ; mais en y ajoutant les paroles *sacramentelles*, celles-ci déterminent

l'action à une fin spirituelle, & font comprendre que ce n'est plus une action profane : c'est donc ce qui donne à l'action la *forme* ou la nature de Sacrement.

Pour la Confirmation, la *matière* est l'imposition des mains de l'Evêque, & l'onction faite avec le saint Chrême; pour l'Eucharistie, c'est le pain & le vin. La Pénitence a pour *matière* les actes du pénitent, c'est-à-dire, la contrition, la confession & la satisfaction. Le nom même d'Extrême-*Onction* exprime quelle est la *matière* de ce Sacrement. Pour celui de l'Ordre, c'est l'imposition des mains, & la cérémonie de mettre à la main de l'Ordonné, les instrumens du service divin, & des fonctions auxquelles cet homme est destiné. Dans le Mariage, la *matière* du Sacrement est le contrat que les époux font entr'eux; la *forme* est la bénédiction nuptiale donnée par le Prêtre, du moins selon le sentiment le plus commun.

Pour plus grande précision, les Théologiens distinguent encore la *matière* éloignée d'avec la *matière* prochaine. Par la première, ils entendent la chose sensible qui est appliquée, par exemple, l'eau dans le Baptême; par la seconde, ils entendent l'action de l'appliquer, ou l'ablution, &c.

On demande si lorsque l'Eglise ou les Souverains ont établi des empêchemens dirimans pour le Mariage, ils ont changé la *matière* de ce Sacrement. Il suffit de donner un peu d'attention, pour comprendre qu'ils n'ont pas plus touché au Sacrement que celui qui corromproit l'eau de laquelle on est prêt à se servir pour baptiser. Par cette action malicieuse, il arriveroit que ce qui étoit eau naturelle, & par conséquent *matière* propre au Baptême, ne l'est plus & ne peut plus y servir. De même l'Eglise, en décidant qu'un contrat clandestin est invalide & nul, a fait que ce qui étoit contrat valide & légitime, par conséquent *matière* suffisante pour le mariage, ne l'est plus, ne sert plus à rien, puisque pour ce Sacrement il faut, non un contrat tel quel, mais un contrat valide & légitime; de même que pour le Baptême il faut, non de l'eau telle que l'on voudra, mais de l'eau naturelle & non corrompue.

Pourquoi, dira-t-on peut-être, toutes ces distinctions subtiles & cette précision scrupuleuse? Parce qu'il en est besoin, lorsqu'il s'agit d'examiner les divers défauts ou manquemens qui peuvent rendre le Sacrement nul, de décider si une chose tient à l'essence du Sacrement, ou seulement au cérémonial accidentel, de répondre aux sophismes par lesquels les hérétiques se sont crus en droit de changer à leur gré les rites & les paroles dont l'Eglise se sert pour administrer les Sacremens. *Voyez* FORME.

MATINES. *Voyez* HEURES CANONIALES.

MATTHIAS, (S.) Apôtre. On ne peut guères douter que ce Saint n'ait été un des soixante & douze Disciples de Jésus-Christ, qui écoutoient assiduement sa doctrine, & furent témoins de toutes ses actions; c'est le sentiment des Pères de l'Eglise, & il est fondé sur le récit des Actes des Apôtres, c. 1, ℣. 21.

Après l'Ascension du Sauveur, *S. Matthias* fut élu par le College Apostolique pour remplir la place de Judas. Nous ne savons rien de certain sur ses actions, ni sur les travaux de son Apostolat. Les Grecs croient, sur une tradition, qu'il prêcha la foi dans la Cappadoce & sur les côtes de la mer Caspienne, & qu'il fut martyrisé dans la Colchide. Les hérétiques ont supposé sous son nom un Evangile & de prétendues traditions, mais le tout a été condamné comme apocryphe par le Pape Innocent I[er].

Comme les Protestans se persuadent que le premier Gouvernement de l'Eglise a été démocratique, & que tout s'y faisoit à la pluralité des suffrages, Mosheim a imaginé que l'élection de *S. Matthias* fut ainsi faite, que dans le ℣. 26, du premier chapitre des Actes, au lieu de ces mots, *on jetta le sort sur eux*, ou, *on les tira au sort*, il y a dans le grec, *on reçut les suffrages*. Mais outre que le grec Κλῆρος n'a jamais signifié *suffrage*, ce sens seroit contraire au ℣. 24, où les Apôtres disent en priant Dieu : *Seigneur, montrez vous-même quel est celui des deux que vous avez choisi*. On sait que, suivant l'opinion commune des Juifs, le sort étoit un des moyens de connoitre la volonté de Dieu. « On » jette les sorts, dit Salomon, mais c'est le Sei» gneur qui les arrange ». *Prov.* c. 16, ℣. 33. On ne pensoit pas de même des élections faites à la pluralité des suffrages. Mosheim, *Hist. Christ.* sæc. 1, §. 14.

MATTHIEU, (S.) Apôtre & Evangéliste; étoit Galiléen de naissance, Juif de religion, & Publicain de profession. Les autres Evangélistes l'appellent simplement *Levi*, qui étoit son nom hébreu; pour lui, il se nomme toujours *Matthieu*, qui paroit être un nom grec, mais qui peut être aussi dérivé de l'hébreu, & il y ajoute toujours sa profession de Publicain, à laquelle il renonça pour suivre Jésus-Christ; trait d'humilité de sa part, puisque la qualité de Publicain étoit méprisée & détestée parmi les Juifs, quoiqu'elle fût honorable chez les Romains.

Cet Apôtre écrivit son Evangile dans la Judée, avant d'en partir pour aller prêcher la doctrine de Jésus-Christ; on croit qu'il la porta chez les Parthes; d'autres disent dans l'*Ethiopie*; mais on sait que chez les anciens ce nom ne désigne pas toujours l'Abyssinie, ou l'Ethiopie, proprement dite. On ajoute qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ère vulgaire, huit ans après la résurrection de Jésus-Christ, comme le marquent tous les anciens manuscrits grecs. S. Irénée est le seul qui ait cru

que cet Evangile ne fût composé que pendant la prédication de S. Pierre & de S. Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ère commune; ce sentiment n'est pas probable, puisqu'il passe pour constant que *S. Matthieu* a écrit plusieurs années avant S. Marc.

Papias, Origène, S. Irénée, Eusèbe, S. Jérôme, S. Epiphane, Théodoret, & tous les anciens Pères, assurent positivement que l'Evangile de *S. Matthieu* fut originairement écrit en hébreu moderne, ou en syro-chaldaïque, qui étoit la langue volgaire des Juifs du tems de Jésus-Christ. Ce texte hébreu ne subsiste plus; ceux que Sébastien Munster, du Tillet & d'autres ont fait imprimer, sont modernes, & traduits en hébreu sur le latin ou sur le grec. La version grecque, qui passe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les tems apostoliques; quant à la traduction latine, on convient qu'elle a été faite sur le grec, & qu'elle n'est guère moins ancienne; mais les Auteurs de l'une & de l'autre sont inconnus.

Quelques modernes, comme Erasme, Calvin, Ligfoot, le Clerc, & d'autres Protestans, soutiennent que *S. Matthieu* écrivit en grec, & que ce qu'on dit de son prétendu original hébreu est faux. Mais les raisons qu'ils allèguent ne sont rien moins que solides, & il n'est pas difficile de les réfuter. 1°. Les anciens, qui témoignent que *S. Matthieu* avoit écrit en hébreu, le disent pour avoir vu & lu son Evangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'est pas parfaitement uniforme, c'est qu'il y avoit deux Evangiles hébreux attribués à *S. Matthieu*, l'un, pur & entier, duquel ils ont parlé avec estime; l'autre, altéré par les Ebionites, & qui n'avoit plus aucune autorité, comme nous le dirons ci-après. 2°. L'on convient que la langue grecque étoit assez communément parlée dans la Palestine, mais il n'est pas moins vrai que le commun des Juifs y parloit l'hébreu, mêlé de chaldaïque & de syriaque. S. Paul, arrêté dans le Temple de Jérusalem, harangua le peuple en hébreu, *Act*. c. 21, ℣. 4. La paraphrase d'Onkélos, composée vers le tems de Jésus-Christ, & celle de Jonathan, faite peu de tems après, sont dans cette même langue. *S. Matthieu* a donc pu écrire pour ceux d'entre les Juifs convertis qui n'avoient pas l'usage du grec.

3°. Il y a dans son Evangile des noms hébreux expliqués en grec; mais cela ne prouve rien, sinon que le Traducteur étoit Grec, & l'original hébreu. 4°. De dix passages de l'Ancien Testament cités par *S. Matthieu*, il y en a sept qui sont plus approchans du texte hébreu que de la version des Septante; & si les trois autres sont plus conformes au grec, c'est que le grec lui-même, dans ces passages, est exactement conforme au texte hébreu. 5°. Quoique l'original hébreu de *S. Matthieu* soit actuellement perdu, il ne s'ensuit pas qu'il n'a jamais existé; la raison pour laquelle les Eglises le négligèrent peu-à-peu, c'est que les Ebionites en avoient corrompu plusieurs exemplaires; de-là le grec auquel ils n'avoient pas touché fut regardé comme seul authentique. 6°. Quoique les autres Apôtres aient écrit en grec aux Juifs de la Palestine, & à ceux qui étoient dispersés dans l'Orient, il s'ensuit seulement que *S. Matthieu* autoit absolument pu faire de même, mais il ne s'ensuit point qu'il ne leur ait pas écrit en hébreu. A quoi sert d'opposer des raisonnemens & des conjectures au témoignage formel des anciens, en particulier d'Origène & de S. Jérôme, qui entendoient l'hébreu, & qui étoient capables d'en juger?

On ne peut pas douter qu'il n'y ait eu dès le premier siècle un Evangile écrit en hébreu, qui a été nommé dans la suite l'Evangile des Ebionites, des Nazaréens, selon les Hébreux, & qui a encore eu d'autres noms. Or, il n'y a aucune preuve que cet Evangile ait été dans l'origine différent de celui de *S. Matthieu*; mais comme il avoit été interpolé & altéré par les Ebionites, les Chrétiens Orthodoxes ne voulurent plus s'en servir. Les Nazaréens en avoient communiqué un exemplaire à S. Jérôme, qui prit la peine de le traduire; il ne l'auroit pas fait, s'il y avoit eu une opposition formelle, ou des différences considérables entre cet Evangile & celui de S. *Matthieu*.

Le dessein principal de cet Evangéliste étoit de montrer aux Juifs que Jésus-Christ est le Messie promis à leurs pères; conséquemment il prouve, par la généalogie de Jésus, qu'il est descendu de David & d'Abraham; que par ses miracles, par sa naissance d'une Vierge, par ses souffrances, il a vérifié en lui les prophéties, & qu'il a été revêtu de tous les caractères sous lesquels les Prophètes avoient désigné le Messie.

Mais les incrédules accusent S. *Matthieu* d'avoir appliqué faussement à Jésus-Christ plusieurs prophéties qui ne le regardoient point. Avant de les examiner en détail, nous devons observer qu'il n'est pas nécessaire qu'une prophétie ait désigné directement & uniquement le Messie, pour que les Evangélistes aient eu droit de lui en faire l'application. C'étoit chez les Juifs un usage établi d'appliquer au Messie, dans un sens figuré & allégorique, plusieurs prédictions, qui, dans le sens littéral, désignoient d'autres personnages. *Saint Matthieu*, qui écrivoit principalement pour les Juifs, étoit donc en droit de suivre la tradition établie parmi eux, & de donner aux prophéties le même sens qu'y donnoient leurs Docteurs; c'étoit un argument personnel auquel ils ne pouvoient rien opposer. *Voyez* ALLÉGORIE, SENS MYSTIQUE, TYPE, &c. Mais nous soutenons que la plupart des prophéties, que les Evangélistes ont entendues de Jésus-Christ, le regardoient littéralement, directement & uniquement, & nous allons le prouver à l'égard de *S. Matthieu* en particulier.

Au mot BETHLÉEM, nous avons fait voir que

la prédiction du Prophète Michée, c. 5, ℣. 2; au mot EMMANUEL, que celle d'Isaïe, c. 7, ℣. 17, désignent le Messie dans le sens propre & littéral; au mot NAZARÉEN, nous prouverons que ce terme, dans quelque sens qu'on le prenne, lui convient parfaitement, & qu'il lui est attribué par les Prophètes. *S. Matthieu* n'a donc pas eu tort de prétendre que ces trois prophéties regardoient Jésus-Christ.

En parlant du retour de la sainte Famille d'Egypte dans la Judée, c. 2, ℣. 15, il dit que cela se fit pour accomplir ce qui a été dit par un Prophète, *j'ai appellé mon Fils de l'Egypte.* Ces paroles du Prophète Osée, c. 11, ℣. 1, regardent directement la sortie des Israélites de l'Egypte. Aussi *S. Matthieu* ne dit point qu'elles aient été accomplies dans cette seule circonstance. Galatin, l. 8, c. 4, fait voir que les anciens Juifs ont appliqué, comme *S. Matthieu*, cette prédiction au Messie; c'est donc sur leur tradition que l'Evangéliste s'est fondé.

Ibid. ℣. 18, il entend du massacre des Innocens, ce qu'on lit dans Jérémie, c. 31, ℣. 15: « On a entendu de loin une voix de douleur » dans Rama; ce sont les cris & les gémissemens » de Rachel, qui pleure ses enfans, &c. » Or, ce Prophète parle des gémissemens de la Judée, au sujet de ses habitans conduits en captivité. Mais cela n'empêche point que cet évènement n'ait pu être regardé comme une figure de ce qui arriva au massacre des Innocens; en donnant ce second sens aux paroles du Prophète, *S. Matthieu* n'exclut pas le premier.

Quant à la prédiction d'Isaïe, c. 9, ℣. 1, qui annonce une grande lumière aux peuples de la terre de Zabulon & de Nephtali, pays qui dans la suite fut nommé la Galilée des nations, nous soutenons qu'on ne peut l'entendre que de la prédication du Messie dans cette partie de la Judée, & que *S. Matthieu* a eu raison de l'expliquer ainsi, c. 4, ℣. 15. *Voyez la Synopse des Critiques sur Isaïe.*

Il en est de même du chap. 53, ℣. 4, de ce Prophète, où il dit du Messie, & non d'un autre: « Il a véritablement supporté nos maladies, & a » pris sur lui nos douleurs ». Au mot PASSION, nous prouverons que tout ce chapitre ne peut être adapté qu'à lui. Il est vrai que *S. Matthieu*, c. 8, ℣. 17, l'applique, non aux souffrances du Sauveur, mais aux guérisons miraculeuses qu'il opéroit; cette différence n'est pas assez considérable pour lui en faire un crime.

Chapitre 27, ℣. 9, le Messie est certainement désigné par ces paroles de Zacharie, c. 11, ℣. 12: « Ils ont donné pour ma récompense trente pièces » d'argent, &c. » Il est évident, par toute la suite de ce chapitre, que c'est moins une histoire qu'une vision prophétique de ce qui devoit arriver à Jésus-Christ. *Voyez la Synopse des Critiques sur Zacharie.* A la vérité, au lieu de ce Prophète, *S. Matthieu* nomme Jérémie; mais c'est une faute du Traducteur Grec, & non de *Saint Matthieu;* aussi ne se trouve-t-elle point dans la version syriaque de cet Evangile.

David a-t-il pu dire de lui-même, *Ps.* 21, ℣. 19: « Ils se sont partagé mes vêtemens, & ont » jetté le sort sur ma robe »? Puisque cette circonstance singulière est arrivée à Jésus-Christ pendant sa passion, c'est une preuve évidente que les paroles du Psalmiste étoient une prédiction.

On remarque que depuis le chap. 4, ℣. 22, de *S. Matthieu*, jusqu'au chap. 14, ℣. 13, cet Evangéliste n'a pas suivi dans la narration des faits le même ordre que les autres; mais il ne contredit aucun des faits dont les autres font mention.

L'on a forgé sous son nom quelques livres apocryphes, comme le livre *de l'enfance de Jésus-Christ*, condamné par le Pape Gelase, & une Liturgie éthiopienne. Nous avons vu que *l'Evangile selon les Hebreux* étoit seulement interpolé par les Ebionites.

MAXIME, (S.) Abbé & Confesseur, mort l'an 662, fut un des plus zélés défenseurs de la foi catholique contre les Monothélites; il fut persécuté pour elle, & mourut en exil à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ses ouvrages ont été recueillis par le Père Combesis, & imprimés à Paris en 1675, en deux vol. *in-fol.;* mais il en reste quelques autres qui ne sont pas renfermés dans cette édition.

Il ne faut pas le confondre avec *S. Maxime*, Evêque de Turin, qui vivoit au cinqnième siècle, & dont il reste plusieurs Homélies, publiées par le Père Mabillon & par Muratori.

MAXIMIANISTES. On nomme ainsi une partie des Donatistes qui se séparèrent des autres l'an 393. Ils condamnèrent à Carthage Primien, l'un de leurs Evêques, & mirent *Maximien* à sa place; mais celui-ci ne fut pas reconnu par le parti des Donatistes. S. Augustin a parlé plus d'une fois de ce schisme; il fait remarquer que tous ces sectaires se poursuivoient les uns les autres avec plus de violence que les Catholiques n'en exercèrent jamais contre eux. Ils se réconcilièrent cependant, & se pardonnèrent mutuellement les mêmes griefs pour lesquels ils s'obstinoient à demeurer séparés des Catholiques. *Voyez* S. Aug. *L. de gestis cum Emerito Donatistâ*, n. 9; Tillemont, tome 13, art. 77, pag. 192.

M É

MÉCHANCETÉ, MÉCHANT. La révélation nous enseigne que l'homme, déchu de la justice originelle par le péché d'Adam, vient au monde avec une concupiscence effrénée, avec des passions violentes, rebelles à la raison, & difficiles à dompter; qu'il a, par conséquent, plus d'in-

clination au mal qu'au bien, plus de penchant à être *méchant* qu'à être bon. « Les pensées & les » sentimens du cœur de l'homme, dit l'Ecriture-» Sainte, sont tournés au mal dès sa jeunesse ». *Gen.* c. 8; ℣. 21. Cette triste vérité n'est que trop confirmée par l'expérience, puisque l'on voit tous les signes des passions, de la jalousie, de l'impatience, de l'obstination, de la colère & de la haine dans les enfans du plus bas âge. Les Pélagiens, qui contestoient sur ce point, combattoient tout à la fois la parole de Dieu & le sentiment intérieur.

Les Philosophes incrédules, non moins opiniâtres, se sont partagés sur cette question; les uns ont soutenu que la compassion naturelle à l'homme, la promptitude avec laquelle il accourt aux cris d'une personne qui souffre, la multitude des établissemens fondés parmi nous, pour soulager les malheureux, démontrent que l'homme est né bon. D'autres ont prétendu que de sa nature il n'est ni bon ni *méchant*, mais prêt à devenir l'un ou l'autre, selon qu'il sera bien ou mal élevé & gouverné. Plusieurs ont dit que le naturel de l'homme est irréformable, que le caractère de chaque individu ne change jamais. A quelle opinion se ranger après toutes ces spéculations?

Pour juger du fond de la nature humaine, il est d'abord évident qu'il ne faut pas la considérer chez les nations chrétiennes & policées, où l'homme imbu dès l'enfance de leçons, d'exemples, de préceptes, d'habitudes, qui tendent à réprimer les passions & à les subjuguer, est redevable de ses vertus aux secours extérieurs qu'il a reçus, sans compter les graces intérieures que Dieu lui a faites. A moins que tous les membres d'une pareille société ne soient nés incorrigibles, il est impossible que le très-grand nombre ne contractent plus ou moins un penchant au bien, qu'il n'avoit pas en naissant. Les actes de charité & des autres vertus pratiquées parmi nous ne prouvent donc pas notre bonté naturelle, mais plutôt une bonté acquise, puisqu'on ne voit pas la même chose chez les nations infidèles.

D'autre part, un Sauvage, abandonné dès l'enfance, élevé parmi les animaux dans les forêts, leur ressemble plus qu'à un homme; chez lui, les passions sont indomptables, & le moindre objet suffit pour les exalter. Uniquement affecté du présent comme les enfans, il passe rapidement d'un excès à un autre; on ne peut donc avoir en lui aucune confiance. La crainte que lui donne son inexpérience suffit pour lui faire envisager comme un ennemi tout homme qu'il n'a pas encore vu. Il est difficile de reconnoître dans un être ainsi constitué, un caractère naturellement bon. Nous avouons volontiers que la vie sauvage est contraire à la nature humaine, puisque Dieu a créé l'homme pour vivre en société; mais il ne s'ensuit pas de-là que les vices d'un Sauvage ne viennent du fond même de sa nature.

Attribuer ceux qui règnent parmi nous à l'imperfection de nos loix civiles, politiques & religieuses, aux défauts essentiels de l'éducation & du gouvernement, c'est une autre prétention chimérique. Ces institutions, prises dans leur totalité, ont-elles jamais été meilleures chez aucune autre nation qu'elles ne sont chez nous? Nos Philosophes réformateurs, en voulant tout changer, prétendent donc parvenir à une perfection à laquelle depuis six mille ans le genre humain n'a encore pu atteindre. Quand on considère la manière dont ils raisonnent, on se trouve très-bien fondé à douter du prodige qu'ils se flattent de pouvoir opérer.

S'il étoit vrai que toutes nos institutions sont encore très-imparfaites, il faudroit déja conclure que les hommes, qui, depuis six mille ans, travaillent à se perfectionner, sont très-mal adroits, puisqu'ils ont si mal réussi; que s'ils ne sont pas naturellement *méchans*, ils sont du moins fort stupides: & il ne seroit pas aisé de concevoir comment des êtres intelligens, qui d'eux-mêmes sont portés à faire le bien, ont tant de peine à le connoitre.

On s'écrie que les vices de ceux qui gouvernent sont la cause de tous les maux de l'humanité; supposons-le pour un moment. Comme ces maux ont toujours été à-peu-près les mêmes, il en résulte que tous ceux qui depuis le commencement du monde ont gouverné les peuples, ont été vicieux. C'est un assez bon argument pour conclure que si nos Philosophes censeurs, réformateurs, restaurateurs, gouvernoient, ils seroient aussi vicieux, & peut-être plus que tous ceux qui gouvernent ou qui ont gouverné. Or, nous demandons en quel sens un être qui ne manque jamais d'abuser de l'autorité, dès qu'il la possède, & d'être vicieux dès qu'il gouverne, est cependant naturellement bon.

Puisque la révélation, une expérience de soixante siècles, le sentiment intérieur, & les aveux de nos adversaires, concourent à prouver que l'homme est naturellement plus porté au mal qu'au bien, il nous paroît que nous sommes bien fondés à le croire, & que l'on n'a pas eu tort de partir de ce principe pour prouver aux Pélagiens la nécessité de la grace divine pour faire toute bonne œuvre utile au salut, & sur-tout pour persévérer dans le bien jusqu'à la fin. Nous sommes donc encore en droit de l'opposer aux Sociniens, lorsqu'ils prétendent que l'on n'a pas solidement établi contre les Pélagiens la dégradation de la nature humaine par le péché d'Adam, la nécessité du baptême, de la grace, de la rédemption, &c. Ici la question philosophique se trouve essentiellement liée à la Théologie.

MÉDIATEUR. C'est celui qui s'entremet entre deux contractans pour porter les paroles de l'un

à l'autre, & les faire agréer, ou entre deux personnes ennemies pour les réconcilier.

Dans les alliances que font les hommes où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin & le *médiateur* des promesses & des engagemens réciproques; lorsque les Israélites promettent à Jephté de l'établir Juge des tribus, s'il veut se mettre à leur tête pour combattre les Ammonites, ils lui disent: « Dieu qui nous entend est le *mé*» *diateur* & le témoin que nous accomplirons » nos promesses ». *Judic.* c. 11, ℣. 10. Lorsque Dieu voulut donner sa loi aux Hébreux, & conclure avec eux une alliance à Sinaï, il prit Moïse pour *médiateur;* il le chargea de porter ses paroles aux Hébreux, & de lui rapporter les leurs: « J'ai servi, leur dit Moïse, d'envoyé & de *mé*» *diateur* entre le Seigneur & vous, pour vous » apporter ses paroles ». *Deut.*, c. 5, ℣. 5.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a faite avec les hommes, Jésus-Christ a été le *médiateur* & le réconciliateur entre Dieu & les hommes; il a été non-seulement le répondant de part & d'autre, mais encore le Prêtre & la victime du sacrifice par lequel cette alliance a été consommée; « il n'y » a, dit S. Paul, qu'un seul *médiateur* entre Dieu » & les hommes, savoir Jésus-Christ homme, » qui s'est livré pour la rédemption de tous ». *I. Tim.* c. 2. ℣. 5.

L'Apôtre, dans son Epître aux Hébreux, relève admirablement cette fonction de *médiateur* que Jésus-Christ a exercée, & fait voir combien elle a été supérieure à celle de Moïse. Il observe, 1°. que Jésus-Christ est fils de Dieu, au lieu que Moïse n'étoit que son serviteur. 2°. Les Prêtres de l'ancienne loi n'étoient que pour un tems, ils se succédoient; le sacerdoce de Jésus-Christ est éternel, & ne finira jamais. 3°. C'étoient des pécheurs qui intercédoient pour d'autres pécheurs; Jésus-Christ est la sainteté même, il n'a pas besoin d'offrir des sacrifices pour lui-même. 4°. Les sacrifices & les cérémonies de l'ancienne loi ne pouvoient purifier que le corps, celui de Jésus-Christ a effacé les péchés & purifié les ames. 5°. Les biens temporels promis par l'ancienne loi, n'étoient que la figure des biens éternels dont la loi nouvelle nous assure la possession. Saint Paul conclut que les transgresseurs de celle-ci seront punis bien plus rigoureusement que les violateurs de l'ancienne.

De ce que S. Paul a dit qu'il n'y a qu'un seul & unique *médiateur de rédemption*, qui est Jésus-Christ, s'ensuit-il que les hommes ne puissent intercéder auprès de Dieu les uns pour les autres? L'Apôtre lui-même se recommande souvent aux prières des fidèles, & les assure qu'il prie pour eux; S. Jacques les exhorte à prier les uns pour les autres, c. 5, ℣. 16. S. Paul, après avoir dit que Dieu s'est réconcilié le monde par Jésus-Christ, ajoute: « Dieu nous a confié un ministère » de réconciliation », *II. Cor.* c. 5, ℣. 18. Personne n'oseroit soutenir que cette réconciliation confiée aux Apôtres déroge à la qualité de réconciliateur, qui appartient éminemment à Jésus-Christ; comment donc peut-on prétendre que les titres d'intercesseurs, d'avocats, de *médiateurs*, que nous donnons aux Anges, aux Saints vivans ou morts, dérogent à la dignité & aux mérites de ce divin Sauveur? Jésus-Christ est seul & unique *médiateur* de rédemption, & par ses propres mérites, comme l'entend S. Paul; mais tous ceux qui prient & intercèdent, demandent grace & miséricorde pour nous, sont aussi nos *médiateurs*, non par leurs propres merites, mais par ceux de Jésus-Christ, par conséquent dans un sens moins sublime que Jésus-Christ ne l'est lui-même.

Les anciens Pères ont été persuadés que c'étoit le fils de Dieu lui-même qui avoit donné aux Hébreux la loi ancienne sur le mont Sinaï; il étoit donc le vrai & principal *médiateur* entre Dieu & les Israélites; cependant nous ne sommes pas étonnés de voir ce titre de *médiateur* accordé à Moïse par S. Paul lui même. *Gal.* c. 3, ℣. 19. Les Protestans ont donc très-mauvaise grace de se récrier sur ce que l'Eglise Catholique donne aux Anges & aux Saints ce même titre de *médiateurs*, & de soutenir que c'est une injure faite à Jésus-Christ seul, *médiateur* entre Dieu & les hommes. *Voyez* INTERCESSION.

MÉDISANCE, discours désavantageux au prochain, par lequel on révèle ses fautes, ou par lequel on fait remarquer en lui des défauts qui n'étoient pas connus. L'Ecriture-Sainte, soit de l'ancien, soit du nouveau Testament, condamne sans restriction toute espèce de *médisance*, peint les détracteurs comme des hommes odieux. Le Psalmiste fait profession de les détester, *Ps.* 100, ℣. 5. Salomon conseille à tout le monde de s'en écarter, *Prov.* c. 4, ℣. 24. Le détracteur, dit-il, est un homme abominable; il ne faut pas en approcher, c. 24, ℣. 9 & 21. L'Ecclésiaste le compare à un serpent qui mord dans le silence, c. 10, ℣. 11. S. Paul reproche ce vice aux anciens Philolophes, & l'attribue à leur orgueil. *Rom.* c. 1, ℣. 30. Il cherche aussi à en corriger les Corinthiens, *II. Cor.* c. 12, ℣. 20. S. Pierre exhorte les fidèles à s'en abstenir, *I. Pet.* c. 2, ℣. 1. S. Jacques leur fait la même leçon: « Ne faites » point de *médisance* les uns contre les autres; » celui qui médit de son frère, & s'en rend Juge, » se met à la place de la loi; il usurpe les droits » de Dieu, souverain Juge & Législateur, qui seul » peut nous perdre ou nous sauver ». *Jac.* c. 4, ℣. 11.

Cette témérité vient toujours d'un très-mauvais principe; elle part ou d'un fond de malignité naturelle, ou d'une passion secrette d'orgueil, de haine, d'intérêt, de jalousie, ou d'une légéreté impardonnable. Les prétextes par lesquels on cherche

à la justifier, n'effaceront jamais l'injustice qui y est attachée, ne prescriront jamais contre la loi naturelle, qui nous défend de faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse.

Nos jugemens sont si fautifs, nos préventions sont souvent si injustes, nos affections si bizarres & si inconstantes, que nous devons toujours craindre de nous tromper en jugeant des actions & des défauts du prochain; toujours indulgens pour nous-mêmes, jaloux à l'excès de notre réputation, prêts à détester pour toujours quiconque auroit parlé contre nous, nous devrions être plus circonspects & plus charitables à l'égard des autres.

Toute *médisance* qui porte préjudice au prochain, entraîne la nécessité d'une réparation; il n'est pas plus permis de lui nuire par des discours que par des actions. De la *médisance* à la calomnie, la distance n'est pas longue, & le pas est glissant: mais lorsque, par l'un ou l'autre de ces crimes, l'on a ôté à quelqu'un sa réputation, son crédit, sa fortune, comment faire pour les réparer? *Voyez* CALOMNIE.

MÉDITATION. *Voyez* ORAISON MENTALE.

MEDRASCHIM, terme hébreu ou rabbinique, qui signifie *allégories*; c'est le nom que les Juifs donnent aux commentaires allégoriques sur l'Ecriture-Sainte, & en particulier sur le Pentateuque. Comme presque tous les anciens commentaires de leurs Docteurs sont allégoriques, ils les désignent tous sous ce même nom.

MÉGILLOTH, mot hébreu, qui signifie *rouleaux*; les Juifs appellent ainsi l'Ecclésiaste, le cantique, les lamentations de Jérémie, Ruth & Esther; on ne sait pas trop pourquoi ils donnent plutôt ce nom à ces cinq livres de l'Ecriture-Sainte qu'à tous les autres.

MÉLANCOLIE RELIGIEUSE, tristesse née d'une fausse idée que l'on se fait de la religion, quand on se persuade qu'elle proscrit généralement tous les plaisirs, même les plus innocens; qu'elle ne commande aux hommes que la contrition du cœur, le jeûne, les larmes, la crainte, les gémissemens.

Cette tristesse est tout ensemble une maladie du corps & de l'esprit; souvent elle vient du dérangement de la machine, d'un cerveau foible, & du défaut d'instruction; les livres qui ne représentent Dieu que comme un Juge terrible & inexorable, qui prêchent le rigorisme des opinions, & une morale outrée, sont très-propres à la faire naître ou à la rendre incurable, à remplir les esprits de craintes chimériques & de scrupules mal fondés, à détruire la confiance, la force & le courage dans les ames les plus portées à la vertu. Lorsque quelques-unes sont malheureusement prévenues de ces erreurs, elles sont dignes de compassion, l'on ne peut prendre trop de soins pour les guérir d'une prévention qui est également contraire à la vérité, à la raison, à la nature de l'homme, à la bonté infinie de Dieu, & à l'esprit du Christianisme.

Les grandes vérités de notre foi sont plus propres à nous consoler qu'à nous effrayer; la doctrine de Jésus-Christ porteroit bien mal-à-propos le nom d'*Evangile* ou de bonne nouvelle, si elle étoit destinée à nous attrister. Que Dieu ait aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique pour victime de la rédemption, *Joan.* c. 3, ℣. 16; que ce divin Sauveur ait voulu être semblable à nous, & éprouver nos misères, afin d'être miséricordieux; *Hebr.* c. 2, ℣. 17; qu'il ait donné en effet son sang & sa vie pour réconcilier le monde à son Père, *II. Cor.* c. 5, ℣. 19. que la paix ait été ainsi conclue entre le ciel & la terre, *Coloss.* c. 1, ℣. 20, &c, sont-ce là des dogmes capables de nous affliger?

« Je vous annonce un grand sujet de joie, » disoit l'Ange aux Pasteurs de Bethléem; il vous » est né un Sauveur ». *Luc.* c. 2, ℣. 10. Cette joie, sans doute, étoit pour tous les hommes & pour tous les siecles. Jesus-Christ veut que dans les afflictions même, & dans les persécutions, ses Disciples se réjouissent, parce que leur récompense sera grande dans le Ciel. *Matth.* c. 5, ℣. 11 & 12. Il distingue leur joie d'avec celle du monde, mais il soutient qu'elle est plus vraie & plus solide: « Je vous reverrai, dit-il; votre » cœur sera pénétré de joie, & personne ne » pourra la troubler ». *Joan.* c. 16, ℣. 20 & 22.

Le royaume de Dieu, selon S. Paul, ne consiste point dans les plaisirs sensuels, mais dans la justice, dans la paix & la joie du Saint-Esprit. *Rom.* c. 14, ℣. 17. « Que le Dieu de toute consolation, dit-il aux Romains, vous remplisse de » joie & de paix dans l'exercice de votre foi, afin » que vous soyez pleins d'espérance & de force » dans le Saint-Esprit », c. 15, ℣. 13. Il dit aux Philippiens: « Réjouissez-vous dans le Seigneur, » je vous le répète, réjouissez-vous; que votre » modestie soit connue à tous les hommes; le » Seigneur est près de vous, ne soyez en peine » de rien ». *Philipp.* c. 4, ℣. 4. Il veut que la joie des fidèles dans le culte du Seigneur éclate par des hymnes & par des cantiques. *Ephes.* c. 5, ℣. 19; *Coloss.* c. 3, ℣. 16.

On a beau chercher à obscurcir le sens de ces passages par d'autres qui semblent dire le contraire, lorsqu'on examine ceux-ci de près, on voit évidemment que ceux qui en sont affectés les prennent de travers. Mais de même qu'un seul hypocondre suffit dans une société pour en troubler toute la joie, ainsi un écrivain mélancolique ne manque presque jamais de communiquer sa maladie à ses lecteurs. Ces gens-là ressemblent aux espions que Moïse envoya pour découvrir la Terre promise, & qui, par leurs faux rapports, en dégoûterent

tèrent les Israélites. Ceux, au contraire, qui nous font voir la joie, la paix, la tranquillité, le bonheur, attachés à la vertu, ressemblent aux envoyés plus fidèles, qui rapportèrent de la Palestine des fruits délicieux, afin d'inspirer au peuple le desir de posséder cette heureuse contrée.

Lorsque dans une Communauté religieuse de l'un ou de l'autre sexe, on voit régner une joie innocente, une gaieté modeste, un air de contentement & de sérénité, on peut juger hardiment que la régularité, la ferveur, la piété, y sont bien établies; si l'on y trouve de la tristesse, un air sombre, chagrin, mécontent, c'est un signe non équivoque du contraire; le joug de la règle y paroit trop pesant, on le porte malgré soi.

MÉLANCTHONIENS ou LUTHÉRIENS MITIGÉS. *Voyez* LUTHÉRIEN.

MELCHISÉDECIENS, nom de plusieurs sectes qui ont paru en differens tems.

Les premiers furent une branche des Théodotiens, & furent connus au troisième siècle; aux erreurs des deux Théodotes, ils ajoutèrent leurs propres imaginations, & soutinrent que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais la grande vertu de Dieu; qu'il étoit supérieur à Jésus-Christ, puisqu'il étoit médiateur entre Dieu & les Anges, comme Jésus-Christ l'est entre Dieu & les hommes. *Voyez* THÉODOTIENS. Sur la fin de ce même siècle, cette hérésie fut renouvellée en Egypte par un nommé *Hiérax*, qui prétendit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. *V.* HIÉRACITES. Quelques anciens ont accusé Origène de cette erreur; mais il faut que ce reproche ait été bien mal fondé, puisque ni M. Huet, ni les éditeurs des œuvres d'Origène, n'en font aucune mention. Voyez *Huetii*, *Origen.* l. 2, quæst. 2.

Les Ecrivains Ecclésiastiques parlent d'une autre secte de *Melchisédeciens* plus modernes, qui paroissent avoir été une branche des Manichéens. Ils n'étoient, à proprement parler, ni Juifs, ni Chrétiens, ni Païens; mais ils avoient pour Melchisédech la plus grande vénération. On les nommoit *Attingani*, gens qui n'osent toucher personne, de peur de se souiller. Quand on leur présentoit quelque chose, ils ne la recevoient point, à moins qu'on ne la mît à terre, & ils faisoient de même quand ils vouloient donner quelque chose aux autres. Ces visionnaires se trouvoient dans le voisinage de la Phrygie.

Enfin on peut mettre au rang des *Melchisédeciens* ceux qui ont soutenu que Melchisédech étoit le Fils de Dieu qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham, sentiment qui a eu de tems en tems quelques défenseurs, entr'autres Pierre Cuneus, dans sa *République des Hébreux*, ouvrage savant d'ailleurs. Il a été réfuté par Christophe Schlégel, & par d'autres, qui ont prouvé que Melchisédech étoit un pur homme, l'un des Rois de la Palestine, adorateur & Prêtre du vrai Dieu.

On demandera, sans doute, comment des hommes raisonnables ont pu se mettre dans l'esprit de pareilles chimères. C'est un des exemples de l'abus énorme que l'on peut faire de l'Ecriture-Sainte, quand on ne veut suivre aucune règle, ni se soumettre à aucune autorité.

S. Paul, dans l'*Epître aux Hébreux*, c. 7, pour montrer la supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ sur celui d'Aaron & de ses descendans, lui applique ces paroles du pseaume, 110: « Vous » êtes Prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Mel» chisédech », & fait voir que le sacerdoce de celui-ci ne ressembloit point à celui des Prêtres Juifs. En effet, il falloit que ces derniers fussent de la famille d'Aaron, & nés d'une mère Israélite; Melchisédech, au contraire, étoit *sans père, sans mère, & sans généalogie*; l'Ecriture ne dit point qu'il eût pour père un Prêtre; elle ne parle ni de sa mère, ni de ses descendans; sa dignité n'étoit donc attachée ni à la famille ni à la naissance. S. Paul ajoute qu'*il n'a eu ni commencement de jours, ni fin de vie*, c'est-à-dire, que l'Écriture garde le silence sur sa naissance, sur sa mort, sur sa succession; au lieu que les Prêtres Juifs ne servoient au temple & à l'autel que depuis l'âge de trente ans jusqu'à soixante, & ne commençoient à exercer leur ministère qu'après la mort de leurs prédécesseurs. Leur sacerdoce étoit donc très-borné, au lieu que l'Ecriture ne met point de bornes à celui de Melchisédech; c'est ce qu'entend S. Paul, lorsqu'il dit que ce Roi *demeure Prêtre pour toujours*, a *un sacerdoce perpétuel*; d'où il conclut que le caractère de Melchisédech étoit plus propre que celui des Prêtres Juifs à figurer le sacerdoce éternel de Jésus-Christ; & c'est dans ce sens qu'il dit que ce personnage *a été rendu semblable au Fils de Dieu*.

Cependant, continue l'Apôtre, Melchisédech étoit plus grand qu'Abraham, à plus forte raison que Lévi & qu'Aaron ses descendans, puisqu'il a béni Abraham, & a reçu de lui la dîme de ses dépouilles; donc le sacerdoce de Jésus-Christ, formé sur le modèle de celui de Melchisédech, est plus excellent que celui d'Aaron, & de ceux qui lui ont succédé. Tel est le raisonnement de S. Paul.

Mais en prenant à la lettre & dans le sens le plus grossier tout ce qu'il dit de Melchisédech, des cerveaux mal organisés ont fondé là-dessus les rêveries dont nous avons parlé.

MELCHITES. Ce nom, dérivé du syriaque *Malek* ou *Melk*, Roi, Empereur, signifie *Royalistes* ou *Impériaux*, ceux qui sont du parti ou de la croyance de l'Empereur. C'est le nom que les Eutychiens, condamnés par le Concile de Chalcédoine, donnèrent aux Orthodoxes qui se soumirent aux décisions de ce Concile, & à l'édit

de l'Empereur Marcien qui en ordonnoit l'exécution ; pour la même raison, ceux-ci furent aussi nommés *Chalcédoniens* par les Schismatiques.

Le nom de *Melchites*, parmi les Orientaux, désigne donc en général tous les Chrétiens qui ne sont ni Jacobites, ni Nestoriens. Il convient non-seulement aux Grecs Catholiques réunis à l'Eglise Romaine, & aux Syriens Maronites, soumis de même au Saint Siége, mais encore aux Grecs schismatiques des Patriarchats d'Antioche, de Jérusalem & d'Alexandrie, qui n'ont embrassé ni les erreurs d'Eutychès, ni celles de Nestorius. Les Patriarches Grecs de ces trois Siéges ont été obligés en plusieurs choses de recevoir la loi du Patriarche de Constantinople, de se conformer aux rits de ce dernier Siége, de se borner aux deux liturgies de S. Basile & de S. Jean-Chrysostôme, desquelles se sert l'Eglise de Constantinople.

Le Patriarche *Melchite* d'Alexandrie réside au Grand Caire, & il a dans son ressort les Eglises Grecques de l'Afrique & de l'Arabie ; au lieu que le Patriarche Cophte ou Jacobite demeure ordinairement dans le Monastère de S. Macaire, qui est dans la Thébaïde. Celui d'Antioche a jurisdiction sur les Eglises de Syrie, de Mésopotamie & de Caramanie. Depuis que la ville d'Antioche a été ruinée par les tremblemens de terre, il a transféré son Siége à Damas, où il réside, & où l'on dit qu'il y a sept à huit mille Chrétiens du rit grec ; on en suppose le double dans la ville d'Alep, mais il en reste peu dans les autres villes ; les schismes des Syriens Jacobites, des Nestoriens & des Arméniens, ont réduit ce Patriarchat à un très-petit nombre d'Evêchés. Le Patriarche de Jérusalem gouverne les Eglises Grecques de la Palestine & des confins de l'Arabie ; son district est un dèmembrement de celui d'Antioche, fait par le Concile de Chalcédoine : de lui dépend le célèbre Monastère du mont Sinaï, dont l'Abbé a le titre d'Archevêque.

Quoique dans tous ces pays l'on n'entende plus le grec, on y suit cependant toujours la liturgie grecque de Constantinople ; ce n'est que depuis quelque tems que la difficulté de trouver des Prêtres & des Diacres qui sussent lire le grec, a obligé les *Melchites* de célébrer la Messe en arabe. Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe*, tome 4, p. 448.

MÉLÉCIENS, partisans de Mélèce, Evêque de Lycopolis, en Egypte, déposé dans un Synode par Pierre d'Alexandrie son Métropolitain, vers l'an 306, pour avoir sacrifié aux Idoles pendant la persécution de Dioclétien. Cet Evêque, obstiné à conserver son Siége, trouva des adhérans, & forma un schisme qui dura pendant près de cent cinquante ans.

Comme Mélèce & ceux de son parti n'étoient accusés d'aucune erreur contre la foi, les Evêques assemblés au Concile de Nicée, l'an 325, les invitèrent à rentrer dans la communion de l'Eglise, & consentirent à les y recevoir. Plusieurs, & Mélèce lui-même, donnèrent des marques de soumission à S. Alexandre, pour lors Patriarche d'Alexandrie ; mais il paroît que cette réconciliation ne fut pas sincère de leur part : on prétend que Mélèce retourna bientôt à son caractère brouillon, & mourut dans son schisme. Lorsque S. Athanase fut placé sur le Siége d'Alexandrie, les Méléciens, jusqu'alors ennemis déclarés des Ariens, se joignirent à eux pour persécuter & calomnier ce zélé défenseur de la foi de Nicée. Honteux ensuite des excès auxquels ils s'étoient portés, ils cherchèrent à se réunir à lui ; Arsène, leur chef, lui écrivit une lettre de soumission, l'an 333, & lui demeura constamment attaché. Mais il paroît qu'une partie des *Méléciens* persévérent dans leur confédération avec les Ariens, puisque du tems de Théodoret leur schisme subsistoit encore, du moins parmi quelques Moines ; ce Père les accuse de plusieurs usages superstitieux & ridicules.

Il ne faut pas confondre le schismatique dont nous venons de parler avec S. Mélèce, Evêque de Sébaste, & ensuite d'Antioche, vertueux Prélat, exilé trois fois par la cabale des Ariens, à cause de son attachement à la doctrine catholique. Ce fut à son occasion, mais non par sa faute, qu'il se fit un schisme dans l'Eglise d'Antioche. Une partie de son troupeau se révolta contre lui, sous prétexte que les Ariens avoient eu part à son ordination. Lucifer de Cagliari, envoyé pour calmer les esprits, les aigrit davantage, en ordonnant Paulin pour prendre la place de S. Mélèce. *Voyez* LUCIFÉRIENS. En parlant de ces deux derniers personnages, S. Jérôme écrivoit au Pape Damase : *je ne prends le parti ni de Paulin ni de Mélèce*. Tillemont, tome 5, p. 453 ; tome 6, p. 233 & 262 ; tome 8, p. 14 & 29.

MÉLOTE, peau de mouton ou de brebis avec sa toison, nom dérivé de Μῆλον, brebis, ou bétail. Les premiers Anachorètes se couvroient les épaules d'une *mélote*, & vivoient ainsi dans les déserts. Par-tout où la Vulgate parle du manteau d'Elie, les Septante disent la *mélote* d'Elie ; & S. Paul, parlant des anciens justes, dit qu'ils marchoient dans les déserts couverts de *mélotes* & de peaux de chèvres, *Hebr.* c. 11, ℣. 37 ; c'étoit l'habit des pauvres. M. Fleury, dans son *Hist. Eccl.*, dit que les disciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & sur la tunique, une peau de chèvre blanche, qui couvroit leurs épaules ; qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & sur leur grabat ; mais que quand ils se présentoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. C'est que la ceinture étoit uniquement destinée à relever la tunique quand on vouloit marcher ou travailler, & la *mélote*, à se garantir de la pluie ; cet équipage

ne convenoit plus, lorsqu'on vouloit se mettre dans une situation plus respectueuse; cette attention des solitaires prouve leurs sentimens à l'égard de l'Eucharistie.

MEMBRES CORPORELS ATTRIBUÉS A DIEU. *Voyez* ANTHROPOLOGIE.

MEMBRES DE L'ÉGLISE. *Voyez* EGLISE, §. 3.

MENACES. Selon la remarque de plusieurs Pères de l'Eglise, les *menaces* que Dieu fait aux pécheurs sont un effet de sa bonté; s'il avoit dessein de les punir, il ne chercheroit pas à les effrayer, il les laisseroit dans une entière sécurité. La justice de Dieu exige, sans doute, qu'il accomplisse toutes ses promesses, à moins que les hommes ne s'en rendent indignes par leur désobéissance; mais elle n'exige point qu'il exécute de même toutes ses menaces; il peut pardonner & faire miséricorde à qui il lui plaît, sans déroger à aucune de ses perfections. Nous voyons dans l'Ecriture-Sainte que Dieu s'est souvent laissé toucher en faveur des pécheurs par les prières des justes. Combien de fois l'intercession de Moïse n'a-t-elle pas détourné les coups dont Dieu vouloit frapper les Israélites?

C'est la remarque de S. Jérôme, *Dial.* 1, *contrà Pelag.* c. 9; *in Isaiam*, c. ult.; *in Epist. ad Ephes.* c. 2; de S. Augustin, *L. de gestis Pelagii*, c. 3, n. 9 & 11; *contrà Julian.* l. 3, c. 18, n. 35; *contrà duas Epist. Pelag.* l. 4, c. 6, n. 16; de S. Fulgence, *L.* 1, *ad Monim.* c. 7, &c. *Voyez* MISÉRICORDE.

Il ne s'ensuit pas de-là que nous sommes en droit de ne pas craindre l'effet des *menaces* de Dieu, puisque souvent il les exécute d'une manière terrible, témoins les hommes antédiluviens, les Sodomites, les Egyptiens, les Israélites idolâtres & rebelles, &c. Mais il n'a point accompli celles qu'il avoit faites à David, au Roi Achab, aux Ninivites, &c. parce qu'ils en ont été touchés, & ont fait pénitence. Dans ces occasions, l'Ecriture dit que Dieu s'est repenti du mal qu'il vouloit faire aux pécheurs, *Ps.* 105, ℣. 45; *Jérém.* c. 26, ℣. 19, &c.; parce que sa conduite ressemble à celle d'un homme qui se repent d'avoir menacé. Dieu lui-même déclare ailleurs qu'il est incapable de se repentir & de changer de volonté. *Voyez* ANTHROPOPATHIE.

MÉNANDRIENS, nom d'une des plus anciennes sectes de Gnostiques. Ménandre, leur chef, étoit disciple de Simon-le-Magicien; né comme lui dans la Samarie, il fit aussi bien que lui profession de magie, & suivit les mêmes sentimens. Simon se faisoit nommer *la grande vertu*; Ménandre publia que cette grande vertu étoit inconnue à tous les hommes; que pour lui il étoit envoyé sur la terre par les puissances invisibles pour opérer le salut des hommes. Ainsi Ménandre, & Simon son maître, doivent être mis au nombre des faux Messies qui parurent immédiatement après l'Ascension de Jésus-Christ, plutôt qu'au rang des hérétiques.

L'un & l'autre enseignoient que Dieu ou la suprême intelligence qu'ils nommoient *Ennoïa*, avoit donné l'être à un grand nombre de génies qui avoient formé le monde & la race des hommes; c'étoit le système des Platoniciens. Valentin, qui parut après Ménandre, fit la généalogie de ces génies, qu'il nomma des *Eons. Voyez* VALENTINIENS. Il paroît que ces imposteurs supposoient que dans le nombre des génies les uns étoient bons & bienfaisans, & les autres mauvais, & que ces derniers avoient plus de part que les premiers au gouvernement du monde, puisque Ménandre se prétendoit envoyé par les génies bienfaisans, pour apprendre aux hommes les moyens de se délivrer des maux auxquels l'homme avoit été assujetti par les mauvais génies.

Ces moyens, selon lui, étoient d'abord une espèce de baptême qu'il conféroit à ses disciples, en son propre nom, & qu'il appelloit une vraie résurrection, par le moyen duquel il leur promettoit l'immortalité & une jeunesse perpétuelle; mais, comme l'observe le savant éditeur de S. Irénée, sous le nom de résurrection, Ménandre entendoit la connoissance de la vérité, & l'avantage d'être sorti des ténèbres de l'erreur. Il n'est guères possible qu'il ait persuadé à ses partisans qu'ils seroient immortels & délivrés des maux de cette vie, dès qu'ils auroient reçu son baptême. Il est donc probable que par *l'immortalité* Ménandre promettoit à ses disciples qu'après leur mort, leur corps dégagé de toutes ses parties grossières, reprendroit une vie nouvelle plus heureuse que celle dont il jouit ici bas. Quelque violent que soit le desir dont les hommes sont possédés de vivre toujours, il ne paroît pas possible de persuader à ceux qui sont dans leur bon sens qu'ils peuvent jouir de ce privilége. Le premier *Ménandrien* que l'on auroit vu mourir auroit détrompé les autres. On connoît l'entêtement des Chinois à chercher le breuvage d'immortalité, mais aucun n'a encore osé se vanter de l'avoir trouvé; & quand un Chinois seroit assez insensé pour l'affirmer, il n'est pas vraisemblable qu'aucun voulût l'en croire sur sa parole.

L'autre moyen de triompher des génies créateurs & malfaisans, étoit la pratique de la théurgie & de la magie, secret auquel les Philosophes Platoniciens du quatrième siècle, nommés *Eclectiques*, eurent aussi recours dans le même dessein. *Voyez* la *première Dissertation de D. Massuet sur S. Irénée*, art. 3, §. 2; Mosheim, *Instit. Hist. Christ.* sæc. 1, part. 2, c. 5, §. 15.

Ménandre eut des disciples à Antioche, & il y en avoit encore du tems de S. Justin; mais il

y a beaucoup d'apparence qu'ils se confondirent bientôt avec les autres sectes de Gnostiques.

Quelque absurde qu'ait été sa doctrine, on peut en tirer des conséquences importantes. 1°. Dans le tems que Jésus-Christ a paru sur la terre, on attendoit dans l'Orient un Messie, un Rédempteur, un Libérateur du genre humain, puisque plusieurs imposteurs profitèrent de cette opinion pour s'annoncer comme envoyés du Ciel, & trouvèrent des partisans. 2°. Les prétendus envoyés, qui ne vouloient tenir leur mission ni de Jésus-Christ, ni des Apôtres, ne se sont cependant pas inscrits en faux contre les miracles publiés à la prédication de l'Evangile; les anciens Pères ne les en accusent point; ils leur reprochent seulement d'avoir voulu contrefaire les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres, par le moyen de la magie. Simon & Ménandre étoient cependant très-à portée de savoir si les faits publiés par les Evangélistes étoient vrais ou faux, puisqu'ils étoient nés dans la Samarie & dans le voisinage de Jérusalem. 3°. Nous ne voyons pas non plus que ces premiers ennemis des Apôtres aient forgé de faux Evangiles; cette audace ne commença que dans le second siècle, long-tems après la mort des Apôtres. Tant que ces témoins oculaires vécurent, personne n'osa contester l'authenticité ni la vérité de la narration des Evangélistes. Les hérétiques se bornèrent d'abord à l'altérer dans quelques passages qui les incommodoient; bientôt, devenus plus hardis, ils osèrent composer des histoires & des expositions de leur croyance, qu'ils nommèrent des Evangiles. 4°. Ces anciens chefs de parti étoient des Philosophes, puisqu'ils cherchoient, par le moyen du système de Platon, à résoudre la difficulté tirée de l'origine du mal. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent les incrédules, que la prédication de l'Evangile n'ait fait impression que sur les ignorans & sur le bas peuple. Ceux qui ont cru & se sont faits Chrétiens, avoient à choisir entre la doctrine des Apôtres & celle des imposteurs qui s'attribuoient une mission semblable. Il n'est pas vrai non plus que le Christianisme ait fait ses premiers progrès dans les ténèbres, & sans que l'on ait pris la peine d'examiner les faits sur lesquels il se fondoit, puisqu'il y a eu de vives disputes entre les Disciples des Apôtres & ceux des faux docteurs; & puisque la doctrine apostolique a triomphé de ces premières sectes, c'est évidemment parce que l'on a été convaincu de la mission des premiers, & de l'imposture des seconds. *Voyez* SIMONIENS.

MENDIANS, nom des Religieux qui, pour pratiquer la pauvreté évangélique, vivent d'aumônes, & vont quêter leur subsistance. Les quatre Ordres *mendians* les plus anciens sont les Carmes, les Jacobins ou Dominicains, les Cordeliers & les Augustins; les plus modernes sont les Capucins, les Récollets, les Minimes, & d'autres, dont on peut voir l'institut & le régime dans l'*Histoire des Ordres Monastiques*, par le Père Héliot. Nous parlons des principaux sous leurs noms particuliers.

L'inutilité & l'abus des Ordres *mendians* sont un des lieux communs sur lesquels nos Philosophes politiques se sont exercés avec le plus de zèle. Suivant leur avis, ces Religieux sont non-seulement des hommes fort inutiles, mais une charge très-onéreuse pour les peuples. Les privilèges qu'ils ont obtenus des Souverains Pontifes ont contribué à énerver la discipline ecclésiastique; les quêtes sont pour eux une occasion prochaine de déréglement, de bassesse, de fraudes pieuses, &c. Toutes ces plaintes ont été copiées d'après les Protestans. On voudra bien nous permettre quelques observations sur ce sujet.

1°. C'est dans le douzième siècle que les Ordres *mendians* ont commencé. Dans ce tems là, l'Europe étoit infectée de différentes sectes d'hérétiques, qui, par les dehors de la pauvreté, de la mortification, de l'humilité, du détachement de toutes choses, séduisoient les peuples, & introduisoient leurs erreurs. Tels étoient les Cathares, les Vaudois ou pauvres de Lyon, les Poplicains, les Frerots, &c. Plusieurs saints personnages, qui vouloient préserver de ce piége les fidèles, sentirent la nécessité d'opposer des vertus réelles à l'hypocrisie des sectaires, & de faire par religion ce que ces derniers faisoient par le desir de tromper les ignorans. Tout prédicateur qui ne paroissoit pas aussi mortifié que les hérétiques, n'auroit pas été écouté; il fallut donc des hommes qui joignissent à un véritable zèle la pauvreté que Jésus-Christ avoit commandée à ses Apôtres. *Matth.* c. 10, ℣. 9; *Luc*, c. 14, ℣. 33, &c. Plusieurs s'y engagèrent par vœu, & trouvèrent des imitateurs. Mosheim, quoique Protestant, très-prévenu contre les Moines, & sur-tout contre les *Mendians*, convient cependant de cette origine, *Hist. Eccl.* sæc. 13, 2e part. c. 2, §. 21. Ce dessein étoit certainement très-louable; on doit en savoir gré à ceux qui ont eu le courage de l'exécuter; & quand le succès n'auroit pas répondu parfaitement aux vues des Instituteurs & des Papes qui les ont approuvés, on n'auroit pas droit de les en rendre responsables ni de les blâmer.

Les Critiques qui ont dit que l'institution des Ordres *mendians* étoit l'ouvrage de l'ignorance des siècles barbares, d'une piété mal-entendue, d'une fausse idée de perfection, &c. ont très-mal rencontré; c'étoit un effet de la nécessité des circonstances, & de la disposition des peuples. Ceux qui ont écrit que c'étoit un projet de politique de la part des Papes, que ceux-ci vouloient avoir dans les *Mendians* une espèce de milice toujours prête à exécuter leurs ordres, & à seconder leurs vues ambitieuses, ont été encore moins heureux dans leur conjecture. Quelle ressource les Papes pouvoient-ils espérer de trouver, pour étendre

leur puissance, dans l'humilité timide de S. François, ou de ceux qui ont reformé des Ordres religieux? S'ils avoient fondé là-dessus leurs vues ambitieuses, ils auroient été cruellement trompés, & l'esprit prophétique qu'on leur prête auroit bien mal vu l'avenir; cela sera prouvé dans un moment.

2°. Loin d'avoir eu l'intention de se rendre inutiles au monde, les fondateurs des Ordres *mendians* ont eu celle de se consacrer à l'instruction des fidèles, & à la conversion de ceux qui étoient tombés dans l'erreur; ils y ont travaillé, aussi-bien que leurs disciples, avec le zèle le plus sincère, & avec beaucoup de fruits. Alors le Clergé séculier étoit fort dégradé; il fallut remplir le vuide de ses travaux par ceux des Religieux *mendians* : de-là vint le crédit & la considération qu'ils acquirent. Mosheim en convient encore. Aujourd'hui même, depuis que le Clergé est rétabli, il y a encore une infinité de Paroisses pauvres, & d'une desserte difficile, dans lesquelles on a besoin du secours des Religieux. Il n'est d'ailleurs aucun des Ordres *mendians* dans lequel il n'y ait eu des Savans qui ont honoré l'Eglise par leurs travaux littéraires autant que par leurs vertus.

3°. Les Papes, en approuvant ces Ordres, ne les ont point soustraits d'abord à la Jurisdiction des Evêques; les exemptions ne sont venues qu'après, & ç'a été encore l'effet des circonstances & de la dégradation dans laquelle le Clergé séculier étoit tombé. Nous convenons que les Religieux en abusèrent quelquefois, que leurs disputes, leurs prétentions, leur révolte contre les Evêques, leur ambition dans les Universités, ont été un des désordres qui ont donné le plus d'occupation & d'inquiétude aux Papes; Mosheim, sæc. 14, 2e part. c. 2, §. 17; sæc. 15, 2e part. c. 2, §. 20. Mais il n'est pas vrai que les Papes les aient ordinairement soutenus, plusieurs ont donné des Bulles pour les réprimer. Depuis que le Concile de Trente a remis les choses dans l'ordre, que les anciens abus ne subsistent plus & ne sont plus à craindre, il est de mauvaise grace d'en rappeller le souvenir, & de rendre les Religieux d'aujourd'hui responsables des fautes commises il y a deux cens ans.

4°. Nous voyons dans la règle de S. Augustin, & dans celle de S. François, que suivent la plupart des Religieux pauvres, que le dessein des Instituteurs étoit d'en placer les couvens dans les campagnes, plutôt que dans les villes, afin que les Religieux fussent appliqués à instruire & à consoler la partie du peuple qui en a le plus besoin, partageassent leur tems entre la prière, l'instruction, & le travail des mains. Si leur intention n'a pas été mieux suivie, à qui en est la faute? Aux laïques principalement. Ceux-ci, plus occupés de leur commodité que du besoin des peuples, ont multiplié les couvens dans les villes, parce qu'ils vouloient des Eglises plus à leur portée que les paroisses, des ouvriers plus souples & plus complaisans que les Pasteurs, des chapelles, des sépultures, des fondations pour eux seuls, une piété qui satisfît tout à la fois leur mollesse & leur vanité. Mosheim, sæc. 13, 2e part. c. 2, §. 26. Il étoit bien difficile que les Religieux ne s'y prêtassent pas par intérêt. A qui doit-on s'en prendre des abus qui en ont résulté? Ceux qui ont été la principale cause du mal, ont-ils droit de s'en plaindre? On a tendu des piéges au désintéressement des Religieux, & l'on s'étonne de ce qu'ils y sont tombés.

5°. Il est faux que la mendicité soit la source du relâchement des Religieux, puisqu'un désordre égal s'est glissé dans les maisons du Moines rentés, dont la richesse est aujourd'hui un sujet de jalousie & de cupidité. On ne pardonne pas plus l'opulence aux uns que la pauvreté aux autres; on n'approuve pas plus la vie solitaire, mortifiée, laborieuse, édifiante, des Religieux de la Trape & de Septfonds, qui ne sont à charge à personne, que l'oisiveté, la dissipation & le relâchement des Religieux *mendians*. Si les séculiers n'avoient pas eu de tout tems l'empressement de s'introduire chez les Religieux, de se mêler de leurs affaires, de juger de leur régime, le mal seroit moins grand. Mais un Moine dyscole, dégoûté de son état, révolté contre ses Supérieurs, ne manque jamais de trouver des soutiens & des protecteurs. Les pères de familles, embarrassés de leurs enfans, ont souvent fait entrer dans le cloître ceux qui étoient le moins propres à prendre l'esprit & à remplir les devoirs de cet état; ceux-ci ont été forcés de se donner à Dieu, parce qu'ils étoient le rebut du monde. Ainsi l'on déclame contre l'état religieux, parce que les séculiers sont toujours prêts à le pervertir. La vertu la plus courageuse peut-elle tenir contre l'air empesté d'irréligion & de corruption qui règne aujourd'hui dans le monde? Il faut que ce poison soit bien subtil, puisqu'il a pénétré dans les asyles même qui étoient destinés à en préserver les hommes.

Nous avons infecté de nos vices l'état religieux, tout saint qu'il étoit par lui-même; donc il faut le détruire. Tel est le cri qui retentit à présent dans une grande partie de l'Europe, & tel est le triomphe préparé au vice sur la vertu. Celle-ci, honteuse & proscrite, ne saura plus où se cacher. Heureusement il est encore des déserts; lorsque les Moines auront le courage de s'y retirer comme leurs prédécesseurs, alors leurs ennemis confondus seront forcés de leur rendre hommage.

Un Protestant plus judicieux que les autres, qui a beaucoup réfléchi sur la nature & sur la société, après avoir reconnu l'utilité des Communautés religieuses dans lesquelles on travaille, n'a pas excepté celles des *Mendians*. « Dans » cette classe d'hommes, dit-il, il y en a, sans » doute, que l'on peut regarder comme des pa-

» resseux ; & que l'on nomme ordinairement » *fainéans*, pour exciter contre eux la haine » publique. Mais que de fainéans pareils ne renferme pas le monde ? Fainéans dorés, armés, » portant les couleurs de celui-ci ou de celui-là, » ou des haillons, ou le pistolet, pour le présenter à la gorge des passans. Il y a des paresseux parmi les hommes ; il faut y pourvoir » de quelque manière, & celle-là est une des » plus douces. Ce n'est point encourager la paresse, c'est l'empêcher d'être nuisible au monde, » & il me semble que l'on n'y pense pas assez, » non plus qu'à ceux que l'état de la société » rend oisifs ». *Lettres sur l'Hist. de la terre & de l'homme*, tome 4, page 78.

D'ailleurs c'est une erreur de croire que dans les maisons des Religieux *mendians* personne ne travaille que les Frères lais & les domestiques. Une communauté ne peut subsister sans un travail intérieur, & des occupations continuelles, & les couvens dont nous parlons ne sont pas assez riches pour payer des mercenaires. Ils ont ordinairement un vaste enclos, dont la culture est très-soignée, & il n'est point de Religieux robuste qui n'y travaille de tems en tems, qui ne s'occupe de quelque travail manuel, & des soins domestiques; c'est un des préceptes de leur règle.

Lorsqu'on aura trouvé le moyen de rendre utiles tant d'honnêtes fainéans qui vivent dans le monde, & qui l'infectent par leurs vices; lorsqu'on aura supprimé tant de professions dont la subsistance n'est fondée que sur la corruption des mœurs; lorsqu'on aura persuadé aux nobles que le travail n'est point un apanage de la roture, ni un reste d'esclavage, qu'il ne dégrade point la noblesse, & qu'il y a plus d'honneur à travailler qu'à mendier, il sera permis de penser à la suppression des Ordres *mendians*. Mais tant que l'on verra des armées de nobles fainéans assiéger les cours & les palais des Grands, y exercer une mendicité plus honteuse que celle des Moines, puisqu'elle vient ordinairement d'une mauvaise conduite, & d'un faste insensé, il sera difficile de prouver que la mendicité religieuse est un opprobre.

Ceux qui mènent une vie oisive dans le cloître, ne seroient pas plus laborieux s'ils étoient au milieu de la société; ils y augmenteroient la corruption de laquelle l'état religieux les met à couvert, du moins jusqu'à un certain point.

Il ne faut cependant pas oublier que S. Augustin, dans son livre *de opere Monachorum*, prend la défense des Moines qui vivoient du travail de leurs mains, contre ceux qui prétendoient qu'il étoit mieux de vivre des oblations ou des aumônes des fidèles. *Voyez* MOINE.

MENÉE, MÉNOLOGE ou MÉNOLOGUE. Ce sont des livres à l'usage des Grecs; leur nom vient de Μὴν, le mois. Les *Menées* contiennent l'office de l'année, divisée par mois ; avec le nom & la légende des Saints dont on doit faire ou l'office ou la mémoire ; c'est la partie de nos bréviaires que nous nommons *le Propre des Saints.*

Le *Ménologe* est le calendrier ou le martyrologe des Grecs ; c'est le recueil des vies des Saints, distribuées pour chaque jour des mois de l'année ; les Grecs en ont de plusieurs sortes, & qui ont été faits par différens Auteurs. Depuis leur schisme, ils y ont inséré les noms & les vies de plusieurs hérétiques qu'ils honorent comme des Saints. Les Ecrivains Hagiographes citent souvent les *Menées* & le *Ménologe* des Grecs, mais on convient que ces deux ouvrages ont été faits sans aucune critique, & sont remplis de fables. Baillet, *Disc. sur les vies des Saints.*

MENNONITES. *Voyez* ANABAPTISTES.

MENSONGE, discours tenu à quelqu'un dans l'intention de le tromper. L'Ecriture-Sainte condamne toute espèce de mensonge ; l'Auteur de l'Ecclésiastique, c. 7, ℣. 14, défend d'en proférer aucun, de quelque espèce qu'il soit; le juste, selon le Psalmiste, est celui qui dit la vérité telle qu'elle est dans son cœur, & dont la langue ne trompe jamais. *Ps.* 14, ℣. 3. Jésus-Christ, dans l'Evangile, dit que le *mensonge* est l'ouvrage du Démon, que cet esprit de ténèbres est menteur dès l'origine, & père du *mensonge. Joan.* c. 8, ℣. 44. S. Paul exhorte les fidèles à éviter tout *mensonge*, à dire la vérité sans aucun déguisement. *Ephes.* c. 4, ℣. 25. S. Jacques leur fait la même leçon. *Jac.* c. 3, ℣. 14. S. Paul va plus loin, il décide qu'il n'est pas permis de mentir pour procurer la gloire de Dieu, ni de faire le mal pour qu'il en arrive du bien. *Rom.* c. 3, ℣. 7 & 8.

Quelques incrédules ont osé accuser Jésus-Christ d'avoir fait un *mensonge*. A la veille de la fête des Tabernacles, les parens de Jésus l'exhortèrent à s'y montrer, & à se faire connoître. « Allez-y vous-mêmes, répondit le Sauveur ; » pour moi, je n'y vais point, parce que mon » tems n'est pas encore venu. Il demeura donc » encore quelques jours dans la Galilée, ensuite » il alla à la fête en secret, & sans être accompagné ». *Joan.* c. 7, ℣. 3. Jésus, comme on le voit, ne répondit pas, *je n'irai point*, mais *je n'y vais point, parce que mon tems n'est pas encore arrivé* ; nous ne sommes pas encore au moment auquel je veux y aller. Il n'y a là ni équivoque, ni restriction mentale, ni ombre de fausseté.

Il n'y en a pas davantage dans la conduite de Jésus-Christ à l'égard des deux Disciples qui alloient à Emmaüs, le lendemain de sa résurrection ; il est dit que sur le soir, le Sauveur, après avoir marché avec eux, *fit semblant* de vouloir aller plus loin. *Luc*, c. 24, ℣. 18. Il vouloit les engager

à le presser de demeurer avec eux, comme ils firent en effet; ce n'est point là un *mensonge*, mais un procédé très-innocent.

On ne prouvera jamais que Dieu ait approuvé aucun des *mensonges* dont il est fait mention dans l'Histoire Sainte; il ne les a pas toujours punis, en privant de ses bienfaits les coupables; mais où est-il décidé que Dieu doit aussi-tôt punir toutes les fautes des hommes, & qu'en les pardonnant il les autorise & les approuve?

Il faut faire attention que comme l'on peut mentir par un simple geste, un geste suffit pour dissiper toute l'équivoque ou la duplicité qui paroît dans les paroles, qu'ainsi l'on doit être très-réservé à soutenir que tel personnage a commis un *mensonge* dans telle circonstance.

S. Augustin a fait en deux livres un traité exprès sur le *mensonge*, dans lequel il le condamne, sans exception, & décide qu'il n'est jamais permis de mentir, pour quelque raison que ce soit; que si le *mensonge* officieux est une moindre faute que le *mensonge* pernicieux, il n'est cependant ni louable, ni absolument innocent.

Après l'avoir prouvé par les passages de l'Ecriture, que nous avons cités, le saint Docteur observe que, sous prétexte de rendre service au prochain, l'on se permet aisément toute espèce de *mensonge*; que quiconque prétend qu'il lui est permis de mentir pour l'utilité d'autrui, se persuade aussi fort aisément qu'il peut le faire légitimement pour son propre intérêt. A la vérité, dit-il, il paroît dur de décider qu'on ne doit pas mentir, même pour sauver la vie à un innocent; mais si l'on soutient le contraire, il faudra dire aussi qu'il est permis, par le même motif, de commettre un autre crime, un parjure, un blasphême, un homicide, &c. En ce genre, les fausses inductions & les argumentations par analogie iroient à l'infini. De-là il conclut que l'on ne doit mentir ni pour l'intérêt de la religion, dont la première base doit être la vérité, ni sous prétexte de procurer la gloire de Dieu, de détourner un pécheur du crime, de sauver une ame, &c. puisqu'aucun autre péché n'est justifié ni permis par ces mêmes motifs.

Ajoutons qu'en suivant le sentiment contraire, nous serions tentés de douter de la véracité même de Dieu, de croire que quand il nous parle, il nous trompe peut-être pour notre bien; nous sentons cependant que ce soupçon seroit un blasphême. *Voyez* VÉRACITÉ DE DIEU.

Dans son second livre, S. Augustin réfute les Priscillianistes, qui alléguoient les *mensonges* rapportés dans l'ancien Testament, pour prouver qu'il leur étoit permis d'employer ce moyen, & même le parjure, pour dissimuler leur croyance. Il observe très-bien, c. 10, n. 22; & c. 14, n. 19, que tout ce qu'ont fait les Saints & les Justes, n'est pas un exemple à suivre; qu'ainsi rien ne nous oblige de justifier toutes les actions des Patriarches.

Il soutient cependant qu'Abraham & Isaac n'ont pas menti, en disant que leurs femmes étoient *leurs sœurs*, c'est-à-dire, leurs parentes, puisque cela étoit vrai. Barbeyrac, plus sévère, prétend que c'étoit un vrai *mensonge*, parce que l'intention d'Abraham étoit de tromper les Egyptiens, en priant Sara de dire qu'elle étoit sa sœur. La question est de savoir, si taire la vérité, dans une circonstance où rien ne nous oblige à la dire, lorsque d'ailleurs on ne dit rien de faux, c'est encore commettre un *mensonge*. Voilà ce que Barbeyrac, Bayle, & les autres Censeurs des Pères, ne prouveront jamais. Voyez *Traité de la Morale des Pères*, c. 14, §. 7.

S. Augustin cherche à excuser le *mensonge* par lequel Jacob trompa son père Isaac, en lui disant qu'il étoit Esaü, son ainé; il dit que cette action étoit un type ou une figure des évènemens qui devoient arriver dans la suite; mais cette raison ne suffit pas pour la justifier; il vaut mieux s'en tenir à la maxime posée par ce saint Docteur, que toutes les actions des anciens Justes ne sont pas des exemples à suivre. *Voyez* JACOB.

Il dit que Dieu a récompensé dans les sage-femmes d'Egypte, & dans Raab, non le *mensonge* qu'elles avoient commis, mais la charité qui en étoit la cause; il pense même que ces femmes auroient été récompensées par le bonheur éternel, si elles avoient mieux aimé souffrir la mort que de mentir. *De Mend.* l. 2, c. 15, n. 32; c. 17, n. 34. Mais il nous paroît que les sage-femmes d'Egypte ne mentirent point, en disant au Roi que les femmes des Hébreux s'accouchoient elles-mêmes; celles-ci, averties de l'ordre donné de faire périr leurs enfans mâles, évitèrent, sans doute, de faire venir des sage-femmes Egyptiennes.

Nos Philosophes moralistes n'ont pas manqué de trouver trop sévère la doctrine de S. Augustin sur le *mensonge*, qui est celle du commun des Pères & des Théologiens. Ils ont décidé que mentir pour sauver la vie à des innocens, ou pour détourner un homme de commettre un crime, est une action très-louable, & qui ne peut être condamnée qu'au tribunal des insensés. C'est l'opinion de Barbeyrac, Censeur déclaré de la *Morale des Pères*, c. 14, §. 7.

Mais ces grands Critiques ont-ils répondu aux raisons par lesquelles S. Augustin a prouvé ce qu'il enseigne? Ils n'ont pas seulement daigné en faire mention; elles demeurent donc dans leur entier. Par une contradiction grossière, quelques-uns ont blâmé Origène, Cassien, & un petit nombre d'autres, qui semblent ne pas condamner absolument le *mensonge* officieux; & en censurant ceux qui réprouvent absolument toute espèce de *mensonge* & de fausseté, ils se sont obstinés à prétendre que les Pères en général se sont permis

des fraudes pieuses, ou des *mensonges*, par motif de religion. De deux choses l'une, ou il ne falloit pas soutenir l'innocence du *mensonge* officieux, ou il ne falloit pas accuser les Pères d'en avoir commis; c'est cependant ce qu'a fait le Clerc à l'égard de S. Augustin en particulier. *Voyez* ses *Notes sur les Ouvrages de ce Père*, tome 5, *in Serm.* 322; tome 6, *in Lib. de Mend.*; tome 7, *in L.* 22, *de civit.*, *Dei*, c. 8, §. 1.

Toutes ces inconséquences démontrent qu'en se bornant aux lumières de la raison, il n'est pas aisé d'établir sur le *mensonge* une règle générale & infaillible; qu'ainsi la loi naturelle n'est pas aussi claire que le prétendent les Déistes, même sur nos devoirs les plus communs, & qu'il est beaucoup plus sûr de nous fier aux leçons de la révélation.

MER. Le Psalmiste dit à Dieu : « les flots de » la mer s'élèvent plus haut que les montagnes, » & semblent prêts à fondre sur les rivages, mais » ils tremblent au son de votre voix, ils reculent » à la vue des bornes que vous leur avez mar» quées ; jamais ils n'oseront les franchir, ni » couvrir la face de la terre ». *Ps.* 103, ℣. 6. Dans le *livre de Job*, c. 38, ℣. 8, le Seigneur dit : « Qui a renfermé la *mer* dans ses bornes? » C'est moi qui lui ai mis des barrières, & qui » la tiens captive; je lui ai dit : tu viendras » jusques-là, & ici se brisera l'orgueil de tes » flots ». Dans *Jérémie*, c. 5, ℣. 22 : « J'ai » donné pour bornes à la *mer* un peu de sable, » & je lui ai intimé l'ordre de ne jamais les » passer; ses flots ont beau s'enfler & menacer, » ils ne pourront pas les franchir ». Il n'est point de phénomène plus capable de nous donner une grande idée de la puissance de Dieu, qui oppose à la *mer* agitée un grain de sable, & la force par cette foible barrière à rentrer dans son lit.

Mais la *mer* a-t-elle un mouvement lent & progressif, qui lui fait continuellement abandonner des plages pour s'emparer d'autres terrains qui étoient à sec, de manière que la constitution intérieure & extérieure du globe ait déja changé par ces révolutions ? Quoique cette discussion tienne particulièrement à la Physique & à l'Histoire Naturelle, elle n'est cependant pas étrangère à la Théologie, puisque plusieurs Philosophes de nos jours ont prétendu qu'il y a sur ce point des observations certaines, qui, si elles étoient vraies, ne pourroient s'allier avec le récit de Moïse.

La *mer*, disent nos Dissertateurs, perd continuellement du terrain dans les différentes parties du monde, & probablement elle regagne, dans certaines contrées, ce qu'elle laisse à sec en d'autres. On se convainc tous les jours que le fond de la *mer* Baltique diminue, on voit encore les vestiges d'un canal par lequel cette *mer* communiquoit à la *mer* glaciale, mais qui s'est comblé par la succession des tems. La nature du sol qui sépare le golfe Persique d'avec la mer Caspienne, fait juger que ces deux *mers* formoient autrefois un même bassin. Il y a aussi beaucoup d'apparence que la *mer* rouge communiquoit autrefois à la Méditerranée, dont elle est actuellement séparée par l'Isthme de Suès. Ces changemens arrivés sur le globe sont plus anciens que nos connoissances historiques. La *mer* s'est retirée, & a laissé à découvert beaucoup de terrain sur les côtes de l'Egypte, de l'Italie, de la Provence; les lagunes de Venise seroient bientôt remplies, si on n'avoit soin de les curer souvent. Il paroît que l'Amérique étoit encore couverte des eaux, il n'y a pas un grand nombre de siècles, & qu'elle n'est pas habitée depuis fort long-tems. Enfin, la multitude des corps marins dont notre hémisphère est rempli, prouve invinciblement qu'il a été autrefois couvert des eaux de l'Océan.

La *mer* a certainement, selon ces mêmes Philosophes, un mouvement d'orient en occident, qui lui est imprimé par celui qui fait tourner la terre d'occident en orient; ce mouvement est plus violent sous l'équateur, où le globe, plus élevé, roule un cercle plus grand, & une zone plus agitée; il est évident que ce mouvement des eaux doit insensiblement déplacer la *mer* dans la succession des siècles.

Malheureusement toutes ces observations, qui ne sont que des conjectures, sont démontrées fausses par M. de Luc, dans ses *Lettres sur l'Histoire de la terre & de l'homme*, imprimées en 1779, en cinq vol. *in*-8°. Il fait voir que si elles étoient vraies, il en résulteroit seulement que la quantité des eaux de la *mer* diminue, comme Telliamed le soutient, & comme M. de Buffon le suppose dans ses *Epoques de la Nature*; mais aucun des faits allégués par nos Philosophes, ne prouve que la *mer* a changé de lit, ni qu'elle a regagné, dans quelques parties du globe, le terrain qu'elle a perdu dans les autres. Or, M. de Luc réfute également, & avec le même succès, le systême de Telliamed, tome 2, lettre 41 & suiv., & celui de M. de Buffon, dans tout son ouvrage. Quelques-uns des faits cités par le premier, prouveroient que la *mer* augmente plutôt qu'elle ne diminue; mais dans le fond ils ne prouvent rien, & la plupart sont faux.

Pour nous convaincre que la *mer* a réellement changé de lit, par un mouvement progressif & insensible, il faudroit montrer, par des faits certains, que l'Océan s'éloigne constamment des côtes occidentales de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Afrique, des Indes & de l'Amérique, qu'au contraire il mine & envahit peu-à-peu les côtes orientales de la Tartarie, de la Chine, des Indes, de l'Afrique, de l'Amérique : il faudroit prouver que les effets de ce déplacement sont encore plus visibles sous l'équateur que vers les poles. Une cause universelle, qui agit uniformément sur tout

tout le globe, doit produire le même effet dans toutes ses parties. Voilà ce qu'on ne fait pas. On nous cite des atterrissemens qui se font à l'embouchure des grands fleuves, du Nil, du Pô, du Rhône, sur la Méditerranée plutôt que sur l'Océan, sur des côtes exposées aux quatre points cardinaux du monde, sous l'équateur comme ailleurs. Où sont donc les conquêtes de l'Océan dans ces divers parages? Les ports de Cadix & de Brest, situés à l'occident, n'ont pas diminué de profondeur depuis deux mille ans. Si quelques ports moins profonds ont été comblés, ç'a été par les sables que charrient les rivières, & non par la retraite de l'Océan. Au lieu de se retirer des côtes de France, il les mine le long de la Manche & pousse les sables vers l'Angleterre, & sans cesse il menace d'engloutir la Hollande. Cela ne s'accorde pas avec la théorie de nos adversaires.

M. de Luc observe que si la *mer* avoit changé de lit, il auroit fallu que l'axe de la terre changeât; or, toutes les observations astronomiques prouvent qu'il est dans la même position depuis plus de vingt siècles. Tome 2, *Lettre* 35, p. 162 & suiv.

Ce savant Physicien admet, à la vérité, un mouvement de la *mer* d'orient en occident, causé par le mouvement de la lune, & par celui de la chaleur du soleil; mais il soutient que ce mouvement ne se fait sentir que dans la pleine *mer*, & qu'il est insensible en approchant des côtes. Il doit donc produire beaucoup moins d'effet sur les continens que celui des marées. Or, dans les marées même les plus hautes, la *mer* ne fait que déposer sur les côtes basses une légère quantité de vase ou de gravier; elle ne produit aucun effet sur les rochers escarpés qui bordent ses rivages. Si donc les marées sont incapables de changer le lit de la *mer*, à plus forte raison son prétendu mouvement d'orient en occident est-il nul pour produire un pareil effet.

Il est d'ailleurs très-permis de douter de ce mouvement; plusieurs raisons semblent en démontrer l'impossibilité.

1°. L'athmosphère qui environne la terre a son mouvement comme elle d'occident en orient, & suit la même direction; cela est démontré par la chûte perpendiculaire d'un corps grave qui tomberoit de l'athmosphère. Or, de deux fluides dont le globe est environné, savoir, l'eau & l'air, il est impossible que le fluide inférieur soit emporté par un mouvement contraire à celui des deux couches entre lesquelles il est renfermé. Jamais on n'assignera une cause générale capable d'imprimer à la *mer* un mouvement contraire à celui de la terre & à celui de l'athmosphère. Si la différence de densité & de pesanteur entre la terre & l'eau, suffisoit pour donner à la *mer* un mouvement opposé à celui de la terre, elle suffiroit, à plus forte raison, pour imprimer la même direction au mouvement de l'athmosphère, qui est plus légère & moins dense que l'eau.

2°. Lorsque l'on donne un mouvement violent de rotation à un globe solide légèrement plongé dans l'eau, les parties de l'eau qu'il entraine sont emportées dans la même direction que le globe, & non dans un sens opposé. En vertu de la force centrifuge, les gouttes d'eau s'échappent par la tangente, mais toujours dans la direction que leur imprime le mouvement du globe, & non autrement. Donc, si l'eau qui couvre la terre n'étoit pas comprimée & retenue par l'athmosphère, elle s'échapperoit par la tangente, mais d'occident en orient, selon la direction du mouvement de la terre, & non dans le sens opposé.

3°. Si l'on met une liqueur quelconque dans un globe de verre creux, & que l'on donne à celui-ci un mouvement circulaire violent, en vertu de la force centrifuge, la liqueur suit encore le mouvement du globe. Or le mouvement de la terre & de l'athmosphère est d'une vitesse inconcevable. Dans ce mouvement, l'eau ne s'écarte point du centre de gravité, parce que le mouvement se fait sur le centre; mais elle s'en écarteroit, si elle avoit un mouvement opposé. Donc le prétendu mouvement de la *mer* d'orient en occident est contraire à la force centripète, aussi-bien qu'à la force centrifuge; donc il répugne à toutes les loix générales du mouvement.

4°. D'autres Philosophes conjecturent que la *mer* a un mouvement violent du sud au nord, parce que tous les grands caps s'avancent vers le sud, & que la plupart des grands golfes sont tournés vers le nord. Voilà donc le mouvement de la *mer* d'orient en occident, croisé par un mouvement du sud au nord. Cela nous paroît prouver que cet élément se meut vers tous les points de la circonférence du globe; c'est l'effet naturel du flux & du reflux; mais nous avons vu que ce mouvement n'a jamais tendu à déplacer la *mer*.

Si le mouvement des eaux du sud au nord étoit réel, le golfe Persique, loin de s'éloigner de la *mer* Caspienne, auroit continué de s'en approcher; la *mer* Rouge feroit des efforts continuels pour se joindre à la Méditerranée, & au contraire, elle en est aujourd'hui à une plus grande distance qu'autrefois. Voyez *Descript. de l'Arabie*, par Niébuhr, p. 348 & 353. La profondeur de la Baltique, au lieu de diminuer, devroit augmenter. Nos Philosophes ont une sagacité singulière pour forger des conjectures toujours contredites par les phénomènes.

L'Histoire Sainte nous donne lieu de croire qu'immédiatement après le déluge, le golfe Persique & la *mer* Caspienne, la *mer* Rouge & la Méditerranée, étoient séparées comme elles le sont aujourd'hui; leur prétendue jonction dans des tems plus reculés choque toute vraisemblance. Les montagnes placées entre les deux premières n'ont jamais pu être naturellement couvertes par les

eaux de la *mer*. S'il avoit été possible de percer l'isthme de Suès, pour joindre les deux secondes, cet ouvrage, tenté plusieurs fois, auroit été exécuté; mais par la retraite des eaux du golfe de Suès vers le sud, il est devenu plus difficile qu'il ne l'étoit dans les siècles passés.

Le seul fait qui puisse prouver que la *mer* a couvert autrefois notre hémisphère, sont les corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre & quelquefois à sa surface, soit dans les vallons, soit dans les montagnes. Mais M. de Luc prouve, par la position, par la variété, par le mélange de ces corps avec des productions terrestres, que leur dépôt ne s'est pas fait par un changement lent & progressif du lit de la *mer*, mais par une révolution subite & violente, telle que l'Ecriture-Sainte la peint dans l'Histoire du déluge universel, tome 5, *Lettre* 120, p. 103; *Lettre* 136, p. 389, &c. *Voyez* Déluge, Monde.

Mer d'airain, grande cuve que Salomon fit faire dans le Temple de Jérusalem, pour servir aux Prêtres à se purifier avant & après les sacrifices. Ce vase étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diamètre d'un bord à l'autre, & trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes, de boulettes & de têtes de bœuf en demi-relief. Il étoit porté sur un pied semblable à une grosse colonne creuse, appuyée sur douze bœufs, disposés en quatre groupes, trois à trois, & qui laissoient quatre passages pour tirer l'eau par des robinets attachés au pied du vase. *III. Reg.* c. 7, ỳ. 23; *II. Paral.* c. 4, ỳ. 2. *Voyez* les *Planches de l'Hist. anc.*

Mer-Morte, ou Lac Asphaltite. Nous lisons dans l'Histoire Sainte que, pour punir les crimes des habitans de Sodome & des villes voisines, Dieu y fit pleuvoir du soufre enflammé, que la terre vomit du bitume, & augmenta l'incendie, qu'elle s'affaissa, que les eaux du Jourdain y formèrent un lac dont les eaux, imprégnées de soufre, de bitume & d'un sel amer, étouffent les plantes sur ses bords. *Gen.* c. 19. C'est aux Géographes de décrire ce lac tel qu'il est aujourd'hui.

Les anciens qui en ont parlé, Diodore de Sicile, Strabon, Tacite, Pline, Solin, rapportent la tradition qui a toujours subsisté, que ce lac fut autrefois formé par un embrasement qui détruisit plusieurs villes. L'asphalte qui y surnage, le bitume & le soufre qui se trouvent sur ses bords, la couleur de cendre & la stérilité du sol qui l'environne, l'amertume & la pesanteur de ses eaux, les vapeurs qui s'en élevent, déposent encore du fait aux yeux des Naturalistes. Le récit des Voyageurs modernes s'accorde avec celui des anciens; la narration de Moïse est donc d'une vérité incontestable.

Quelques incrédules cependant l'ont attaquée. La *mer-morte*, disent-ils, a toujours existé; les eaux du Jourdain qui s'y déchargent, & qui n'ont point d'autre issue, ont dû y former un lac dans tous les tems. Celui qui existe aujourd'hui n'est donc point un effet de l'embrasement de Sodome.

Mais les eaux du Rhin dans la Hollande, celles du Chrysorrhoas près de Damas, celles de l'Euphrate dans la Mésopotamie, &c. disparoissent sans former aucun lac. Celles du Jourdain pouvoient donc se dissiper de même, se perdre dans les sables, entrer dans des condoits souterrains, & tomber dans la Méditerranée, ou se disperser dans les coupures faites pour arroser les terres. L'Ecriture nous indique cette dernière façon, en disant qu'avant la ruine de Sodome & de Gomorrhe, toute la plaine qui bordoit le Jourdain étoit *arrosée par des canaux*, comme un jardin délicieux. *Gen.* c. 13, ỳ. 10.

Supposons d'ailleurs que le lac Asphaltite, auquel on donne aujourd'hui vingt-quatre lieues de longueur, n'en ait eu que douze ou quinze lorsque Sodome subsistoit, & n'ait occupé que la partie septentrionale du terrein qu'il remplit actuellement; n'étoit-ce pas assez de cinq ou six lieues en quarré, pour placer la belle & fertile vallée, que l'on nommoit *la vallée des bois*, & pour y bâtir cinq ou six villes, ou gros bourgs? Tout ce terrein, affaissé par l'embrasement, a presque doublé l'étendue de la *mer-morte* du nord au midi. Alors il est exactement vrai, selon le texte de Moïse, que ce qui étoit autrefois la vallée des bois, est aujourd'hui la mer salée. *Gen.* c. 14, ỳ. 3.

Cette supposition, contre laquelle on ne peut rien objecter de solide, lève toute difficulté; elle est d'autant plus probable, que Sodome & les autres villes détruites, étoient précisément situées dans la partie méridionale du terrein que couvre aujourd'hui la *mer-morte*. *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tome 16, *in*-12, p. 232; *Dissert. sur la ruine de Sodome*, *Bible d'Avign.*, tome 1, page 293.

Le savant Michaëlis, dans les *Mém. de la Société de Gottingue*, *de l'an* 1760, a donné une dissertation sur l'origine & la nature de la *mer-morte*, dans laquelle il prouve, 1°. que l'étendue de ce lac est encore incertaine, parce qu'elle n'a pas encore été mesurée par des opérations de géométrie, mais seulement estimée au coup-d'œil. 2°. Que la salure en est extrême, ce qui est cause que tous les corps vivans y surnagent. 3°. Que c'est un sel usuel, duquel les habitans de la Palestine se sont toujours servis, & non un sel mêlé de bitume, comme quelques modernes l'on prétendu. 4°. Qu'il n'y a aucun poisson, ni aucun coquillage dans cette *mer*. 5°. Qu'elle n'a point d'issue, mais que ses eaux se dissipent par l'évaporation. 6°. Que le naphte & le bitume

abondent sur ses bords. 7°. Que la Pentapole étoit véritablement placée dans le lieu à présent occupé par la *mer-morte*. 8°. Qu'avant la ruine de Sodome il y avoit déja une couche de bitume détrempé d'eau sous une couche de terre végétable, sur laquelle plusieurs villes étoient bâties; que la couche de bitume ayant été embrasée, la couche supérieure a dû s'affaisser & former un lac. 9°. Qu'avant l'embrasement, l'eau du Jourdain étoit divisée en une infinité de canaux qui arrosoient les terres; que c'est ce qui leur donnoit une fécondité incroyable. 10°. Que l'embrasement fut produit par le feu du ciel. Il suffit de lire cet ouvrage pour sentir la différence qu'il y a entre les reflexions d'un homme sensé & instruit, & les rêves d'un ignorant incrédule.

MER ROUGE. Rien n'est plus célèbre dans les livres saints que le passage des Hébreux au travers des eaux de la *mer rouge*, lorsqu'ils sortirent de l'Egypte, mais aucun miracle n'a été plus contesté. Il s'agit cependant de savoir comment & par quelle route les Hébreux, au nombre de deux millions d'hommes, avec leurs meubles & leurs troupeaux, ont pu sortir de l'Egypte, & gagner le désert dans lequel ils ont vécu pendant quarante ans. Pour faire ce trajet, ils avoient à droite une chaîne de montagnes, à gauche, du côté du nord, les Philistins & les Amalécites, derrière eux les Egyptiens qui les poursuivoient, devant eux la *mer rouge*; comment se sont-ils tirés de-là?

L'Histoire Sainte dit que Dieu commanda à Moïse d'élever sa baguette sur les eaux & de les diviser, qu'il fit souffler un vent chaud pendant la nuit pour dessécher le fond de la *mer*, qu'il plaça entre le camp des Hébreux & celui des Egyptiens une nuée obscure du côté de ceux-ci, & lumineuse du côté des Israélites. A cette lueur, ces derniers passèrent au milieu des eaux, qui s'élevoient comme un mur à leur droite & à leur gauche. Au point du jour, Pharaon, qui les poursuivoit, s'engagea dans ce passage avec son armée; Moïse, étendant la main, fit retourner les flots dans leur lit ordinaire; les Egyptiens y furent submergés, sans qu'il en échappât un seul. *Exode*, c. 14. Dans le cantique chanté par les Israélites en action de graces, ils s'écrient: « Le souffle de votre » colère, Seigneur, a rassemblé & fait monter » les eaux, les flots ont perdu leur fluidité, les » abimes d'eau se sont amoncelés au milieu de la » *mer* »; c. 15, ℣. 8.

David, *Ps.* 76 & 77; *Isaïe*, c. 63, ℣. 12; *Habacuc*, c. 3, ℣. 8; l'Auteur du *Livre de la Sagesse*, c. 19, ℣. 7, s'expriment de même sur ce grand événement.

Les incrédules n'ont rien négligé pour en faire disparoître le surnaturel. Ils commencent par supposer que les Israélites passèrent à l'extrémité du bras de la *mer rouge* qui aboutit à Suès, & qui, selon l'estimation des voyageurs, pouvoit avoir pour lors une demie-lieue de large. Dans cet endroit, disent-ils, le flux & le reflux sont très-sensibles; dans le tems du reflux, les eaux laissent à sec au moins une demi-lieue de terrein à l'extrêmité du golfe; Moïse, qui connoissoit les lieux, sut profiter habilement du moment du reflux pour faire passer les Hébreux: Pharaon, s'étant imprudemment engagé dans le même passage quelques heures après, & au moment du flux, perdit la tête avec tout son monde & fut submergé. Ils citent l'Historien Joseph, qui compare ce passage des Israélites à celui des soldats d'Alexandre dans la *mer* de Pamphilie, & qui n'ose affirmer qu'il y eût du surnaturel. Ils ajoutent qu'un miracle, tel que les livres de Moïse le rapportent, auroit dû devenir célèbre chez toutes les nations voisines; qu'aucune cependant ne paroit en avoir eu connoissance, puisqu'aucune n'en a parlé. Toland décide que ce fut un stratagême de Moïse.

Mais en supposant même que les Israélites ont passé la *mer* dans le lieu indiqué par nos adversaires, il est évident que cela n'a pas pu se faire de la manière dont ils le prétendent.

1°. Il est absurde d'imaginer que les Egyptiens ne connoissoient pas aussi-bien que Moïse le flux & le reflux du golfe de Suès, que dans toute l'armée de Pharaon il n'y avoit personne d'assez instruit de ce phénomène journalier pour en avertir les autres. Il n'est pas moins ridicule de penser que parmi deux millions d'Israélites, dont la plupart avoient demeuré dans la terre de Gessen, peu éloignée de Suès, aucun n'avoit connoissance du flux & du reflux de la *mer*; que Moïse a pu fasciner les yeux de toute cette multitude, au point de lui persuader qu'en traversant le golfe, elle avoit à droite & à gauche les flots élevés comme un mur. Quelques momens auparavant, tout ce peuple s'étoit révolté contre Moïse, en voyant arriver l'armée des Egyptiens: « N'y avoit-il donc » pas des tombeaux en Egypte pour nous enter» rer, disoient-ils, au lieu de venir nous faire » périr dans un désert »? *Exode*, c. 14, ℣. 11. Et l'on veut que bientôt après Moïse leur ait fait croire tout ce qu'il lui a plu d'imaginer.

2°. Lorsque le flux arrive, il ne vient point brusquement; il avance pendant six heures, & se retire dans un espace de tems égal. Quand ceux des Egyptiens qui étoient à la droite de leur armée & du côté du midi, auroient pu être surpris par les flots, ceux qui occupoient la gauche du côté du nord, devoient nécessairement échapper au naufrage. Les bords du golfe de ce côté-là ne sont point escarpés; les chevaux des Egyptiens étoient-ils assez lents à la course pour ne pouvoir pas fuir plus promptement que les eaux n'arrivoient? Il n'est pas possible que la tête ait tourné assez fort aux Egyptiens, pour ne plus distinguer le côté par lequel il falloit se sauver.

3°. Il n'est pas vrai que le reflux, même dans

les plus basses marées, laisse une demi-lieue de terrein à sec au fond du golfe de Suès; selon le rapport des Voyageurs, il en découvre tout au plus une largeur de trois cens pas. Mettons-en le double, si l'on veut; tout cet espace ne demeure découvert que pendant un quart d'heure, après lequel le reflux commence, & les eaux reviennent insensiblement pendant six heures. Il est donc impossible qu'une multitude de deux millions d'hommes, avec leurs troupeaux & leur bagage, aient pu passer dans un espace aussi étroit & en si peu de tems.

Niébuhr, voyageur instruit, qui y a passé en 1762, atteste l'impossibilité de ce passage. « Aucune caravane, dit-il, n'y passe pour aller du Caire au Mont Sinaï, ce qui abrégeroit cependant beaucoup le chemin; l'on tourne à cinq ou six milles plus au nord, & du tems de Moïse le circuit devoit être encore plus long, puisque le golfe s'avançoit davantage de ce côté-là, & devoit être plus profond. En retournant du Mont Sinaï à Suès, j'ai traversé ce golfe sur mon chameau, pendant la plus basse marée, près des ruines de *Colsum*, un peu au nord de Suès, & les Arabes qui marchoient à mes côtés avoient de l'eau jusqu'aux genoux; le banc de sable sur lequel nous étions ne paroissoit pas fort large. Si donc une caravane vouloit passer à Colsum, elle ne le pourroit qu'avec bien de l'incommodité, & sûrement pas à pied sec », à plus forte raison une armée. *Descript. de l'Arabie*, p. 353, 355.

4°. Ceux qui disent que, pour écarter davantage les flots du fond du golfe & découvrir un plus large espace de terrein, Dieu fit souffler un vent du nord, contredisent la narration de Moïse; il dit expressément que Dieu fit souffler un vent d'*orient* violent, *Kadim* ou *Kédem*, qui divisa les eaux, *Exod.*, c. 14, ℣. 21; vent très-sec, puisqu'il venoit du désert d'Arabie. D'ailleurs ce vent du nord seroit arrivé bien à propos pour les Israélites, & auroit cessé bien malheureusement pour les Egyptiens. S'il faut admettre ici du surnaturel, nous ne voyons pas quelle nécessité il y a de le mettre au rabais, comme si un miracle coûtoit à Dieu plus qu'un autre.

Quand donc il seroit vrai que les Israélites ont passé le bras de la *mer rouge* près de Suès, nous serions encore forcés de le regarder comme miraculeux.

Mais le prodige est bien plus sensible, s'ils l'ont passé vis-à-vis la vallée de *Bédéa*, environ douze lieues plus au midi, comme le soutient le P. Sicard, qui a suivi très-exactement leur marche, telle qu'elle est marquée dans l'Ecriture, & qui l'a vérifiée par l'inspection des lieux; dans cet endroit, la *mer* a, selon Niébuhr, au moins trois lieues de large; le P. Sicard lui en suppose cinq ou six. Alors les Israélites n'ont pu passer, sans avoir les eaux élevées comme un mur à leur droite & à leur gauche, ainsi que le disent les Livres saints, par conséquent sans un miracle incontestable.

Quoiqu'en disent nos adversaires, Joseph reconnoît formellement le miraculeux de cet événement, *Antiq.* l. 2, c. 7. La liberté qu'il laisse aux Païens d'en croire ce qu'ils voudront, ne prouve donc rien; il a vécu quinze cens ans après l'événement, & il ne paroît pas avoir vu les lieux. Il n'y a aucune ressemblance entre le passage des Israélites au travers de la *mer rouge*, & celui des soldats d'Alexandre sur le bord de la *mer* de Pamphilie. Arrien dit qu'ils profitèrent d'un moment auquel le vent du nord écartoit les flots du rivage, & Strabon ajoute que ces soldats avoient encore de l'eau jusqu'à la ceinture. D'ailleurs le premier de ces Historiens observe qu'Alexandre ne fit passer ainsi qu'une partie de son armée, & il ne dit pas quel fut le nombre des soldats qui tentèrent ce passage. *De expedit. Alex.* l. 1.

Ces mêmes Critiques en imposent encore, lorsqu'ils disent que le passage miraculeux des Israélites & la défaite des Egyptiens, n'ont pas été connus des nations voisines, & qu'aucun Auteur profane n'en a parlé. Non-seulement les Ammonites en étoient très-instruits, *Judith*, c. 5, ℣. 12, mais Diodore de Sicile, l. 3, c. 3, rapporte que, selon la tradition des Ichtyophages, qui habitoient le bord occidental de la *mer rouge*, cette *mer* s'étoit ouverte autrefois par un reflux violent, que tout son fond avoit paru à sec, mais qu'ensuite il étoit survenu un flux impétueux qui avoit réuni les eaux. Justin, l. 36, dit, d'après Trogue-Pompée, que les Egyptiens qui poursuivoient Moïse, furent contraints, par les tempêtes, de retourner chez eux. Artapan, cité par Eusèbe, *Prépar. Evang.* l. 9, c. 27, observe que les Prêtres de Memphis ne convenoient pas du passage miraculeux de Moïse, mais que ceux d'Héliopolis avouoient qu'il s'étoit miraculeusement ouvert un passage au travers des flots. Le savant Auteur de l'*Histoire véritable des tems fabuleux*, tome 3, p. 202 & suiv., fait voir que plusieurs traits de l'Histoire d'Egypte, tels qu'ils sont rapportés par les Auteurs profanes, ne sont rien autre chose que les évènemens de l'Histoire de Moïse & des Hébreux déguisés & travestis, & qu'en particulier l'on y reconnoît très-évidemment le passage de la *mer rouge*. Voyez la *Dissert. sur ce sujet*, *Bible d'Avign.*, tome 2, p. 46.

On peut faire à ce sujet une observation qui prouve l'exactitude & la justesse de la narration de Moïse; en parlant de l'armée de Pharaon qui poursuivit les Israélites, il ne fait mention que de chars & de cavalerie, *Exode*, c. 14 & 15. En effet, les Historiens & les Voyageurs ont remarqué que les Rois d'Egypte n'eurent jamais d'autres troupes que de la cavalerie; aujourd'hui encore la seule milice de l'Egypte sont les Mam-

louks, qui sont tous cavaliers. *Voyage en Syrie & en Egypte*, par M. Volney, tome 2, 2e part. c. 11.

MERCI. Les Pères de la *Merci*, ou de la Rédemption des captifs, sont un ordre religieux qui prit naissance à Barcelone en 1223, à l'imitation de l'ordre des Trinitaires, fondé en France par S. Jean de Matha. Ce n'étoit au commencement qu'une congrégation de Gentilshommes, qui, excités par le zèle & la charité de S. Pierre Nolasque, Gentilhomme François, consacrèrent une partie de leurs biens à la rédemption des Chrétiens réduits à l'esclavage chez les Infidèles. On sait avec quelle inhumanité ces malheureux étoient traités par les Maures Mahométans, qui dominoient alors en Espagne; leur sort étoit encore plus cruel sur les côtes de Barbarie.

Le nombre des Chevaliers ou Confrères dévoués à cette bonne œuvre augmenta bientôt; on les appella *les Confrères de la Congrégation de Notre-Dame de Miséricorde*. Aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignirent celui d'employer leurs biens, leur liberté & leur vie au rachat des captifs. Rien, sans doute, n'est plus héroïque ni plus sublime que ce vœu; il fait également honneur à la religion & à l'humanité. Les succès rapides de cet Ordre naissant engagèrent Grégoire IX à l'approuver, & il le mit sous la règle de Saint Augustin, l'an 1235. Clément V ordonna, en 1308, que cet Ordre fût régi par un Religieux Prêtre. Ce changement causa la séparation des Clercs & des Laïques; les Chevaliers furent incorporés à d'autres Ordres militaires, & la Congrégation *de la Merci* ne fut plus composée que d'Ecclésiastiques; c'est sous cette dernière forme qu'elle subsiste encore.

Outre les provinces dans lesquelles cet Ordre est divisé, tant en Espagne qu'en Amérique, il y en a une dans les parties méridionales de la France. Le P. Jean-Baptiste Gonzalès du Saint-Sacrement, mort en 1618, y introduisit une réforme, qui fut approuvée par Clément VIII, ceux qui la suivent vont pieds nuds, pratiquent exactement la retraite, le recueillement, la pauvreté, l'abstinence. Ils ont deux provinces en Espagne, une en Sicile & une en France.

Les ennemis de l'état monastique diront, sans doute, pourquoi ne pas laisser la Congrégation *de la Merci* telle qu'elle étoit d'abord, sur le pied d'une Confrérie de Laïques? Parce qu'une simple Confrérie n'auroit pas été de longue durée. Pour lui donner de la stabilité, pour établir une correspondance entre les différentes parties de cette Congrégation, il falloit des vœux, une règle, un régime monastique; l'expérience prouve que tout établissement d'une autre espèce ne subsiste pas long-tems. *Voyez* RÉDEMPTION, TRINITAIRES.

MERCREDI DES CENDRES. *V.* CENDRES.

MÈRE DE DIEU, qualité que l'Eglise Catholique donne à la Sainte Vierge Marie. L'usage de la qualifier ainsi est venu des Grecs, qui l'appelloient Θεότοκος, nom que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Le Concile d'Ephèse, en 431, confirma cette dénomination, & le Concile de Constantinople, en 553, ordonna qu'à l'avenir on nommeroit toujours ainsi la Sainte Vierge. Ces deux décrets furent portés pour terminer une longue dispute, & pour étouffer une erreur. Lorsque Nestorius étoit Patriarche de Constantinople, un de ses Prêtres, nommé Anastase, s'avisa de soutenir, dans un sermon, que l'on ne devoit point appeller la Sainte Vierge *Mère de Dieu*, mais *Mère du Christ;* ces paroles ayant soulevé tous les esprits & causé du scandale, le Patriarche prit très-mal à propos le parti du Prédicateur, appuya sa doctrine, & se fit condamner lui-même.

En effet, pour refuser à Marie le titre de *Mère de Dieu*, il faut ou soutenir, comme les Gnostiques, que le Fils de Dieu n'a pas pris une chair réelle dans le sein de Marie, & qu'il est né seulement en apparence, ou enseigner, comme les Ariens, que Jésus-Christ n'est pas Dieu, ou prétendre qu'il y a en lui deux personnes, savoir la personne divine & la personne humaine; qu'ainsi la divinité & l'humanité ne sont pas unies en lui substantiellement, mais moralement; que c'est une union d'adoption, de volonté, d'action, de cohabitation, & non une incarnation: c'est ce que Nestorius fut obligé de dire pour se défendre, & ce qui fut légitimement condamné.

Ainsi, le nom de *Mère de Dieu* est non-seulement une conséquence évidente du dogme de l'incarnation, mais il ne fait que rendre exactement les expressions de l'Ecriture-Sainte. S. Jean dit que *le Verbe s'est fait chair;* or, il a pris cette chair dans le sein de Marie: donc, ou le Verbe n'est pas Dieu, ou Dieu est né de Marie selon la chair. S. Paul nous l'apprend, lorsqu'il dit que le Fils de Dieu est né, selon la chair, du sang de David, *Rom.* c. 1, ℣. 3; qu'il est né d'une femme, *Galat.* c. 4, ℣. 4.

Les Pères des trois premiers siècles, S. Ignace, S. Irénée, Tertullien, &c. se sont servis de ces passages pour prouver aux anciens hérétiques la réalité de la chair de Jésus-Christ; ceux du quatrième les ont employés pour établir sa divinité contre les Ariens. Le Concile de Nicée a décidé que le Fils unique de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu, consubstantiel à son Père, s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, & s'est fait homme. Ou il faut renoncer à cette profession de foi, ou il faut donner à Marie le titre de *Mère de Dieu*. S. Ignace, Disciple immédiat des Apôtres, dit en propres termes que notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu existant dans l'homme, *né de Dieu & de Marie. Epist. ad Ephes.* n. 7. Ce passage est cité & adopté par Théodoret,

qui n'étoit rien moins qu'ennemi de Nestorius. *Voyez* Pétau, *de Incarn.* l. 5, c. 17.

Il ne s'ensuit point de-là que Marie a engendré la Divinité, ni que Marie est *Mère* de la nature divine, comme le concluoient les Nestoriens ; une nature éternelle ne peut être engendrée d'une créature. Aussi les Pères ne disent pas simplement que Marie est *Mère* du Verbe, mais *Mère du Verbe incarné* ; c'est à nous d'imiter exactement leur langage. Si l'on peut abuser du titre de *Mère de Dieu*, Nestorius abusoit bien plus malicieusement du nom de *Mère du Christ*, puisqu'il s'en servoit pour sapper le mystère de l'incarnation.

Mais ce titre auguste a déplu aux Protestans, parce qu'il autorise trop évidemment les autres qualités que l'Eglise Catholique attribue à la Sainte Vierge, & le culte singulier qu'elle lui rend ; mais on fait aussi que, par leur prévention, ils n'ont que trop favorisé les ennemis de la divinité de Jesus-Christ.

Vainement ils disent que les Pères Grecs ont nommé Marie Θεοτόκος, & non Μητὴρ τοῦ Θεοῦ ; il s'ensuit seulement qu'ils ont mieux aimé employer un seul mot que trois pour exprimer la même chose. Par la même raison, ils ont dit Χριστοτόκος, & non Μήτηρ τοῦ Χριστοῦ ; & il ne s'ensuit rien.

Il n'est pas vrai que S. Léon soit le premier des Pères Latins qui ait nommé Marie *Mère de Dieu*. Cassien & Vincent de Lerins, *Commonit.* c. 12 & 15, ont soutenu cette qualité contre Nestorius. Les plus anciens, tels que Tertullien, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, &c. disent que Dieu est né d'une Vierge, est né d'une femme ; qu'une Vierge a conçu Dieu, l'a porté dans son sein, l'a enfanté, &c. *Voyez* Pétau, *ibid.* l. 5, c. 14, n. 9 & suivans. Chez les Pères Grecs, le nom Θεοτόκος se trouve déja dans la conférence d'Archelaüs, Evêque de Charcar en Mésopotamie, avec l'hérésiarque Manès, l'an 277, plus de cent cinquante ans avant la naissance du Nestorianisme. Alexandre, Patriarche d'Alexandrie, s'en est servi dans sa lettre synodique à celui de Constantinople, écrite avant l'an 325. Théodoret, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 4, pag. 20. C'étoit une courte profession de foi de la divinité de Jésus-Christ. Origène, S. Denis d'Alexandrie, S. Athanase, S. Basile, S. Proclus, Eusèbe, & d'autres que cite S. Cyrille, l'ont employé avant le Concile d'Ephèse. Jean d'Antioche, dans sa lettre à Nestorius, lui représenta que ce terme avoit été employé par plusieurs Pères, & qu'aucun ne l'avoit jamais rejetté. Julien reprochoit aux Chrétiens cette expression, dans son ouvrage contre le Christianisme. Pétau, *ibid.* c. 15, n. 9 & suiv. *Voyez* NESTORIANISME.

MÉRITE, en Théologie, signifie la bonté morale & surnaturelle de nos actions, & le droit qu'elles nous donnent à une récompense de la part de Dieu.

Il est clair d'abord que nous ne pouvons avoir aucun *droit*, à l'égard de Dieu, qu'autant qu'il a bien voulu nous l'accorder par une promesse qu'il nous a faite ; mais comme il est de la *justice* de Dieu d'accomplir exactement ses promesses, on peut, sans abuser du terme, nommer *droit* l'espérance bien fondée dans laquelle nous sommes d'obtenir ce que Dieu nous a promis, si nous remplissons les conditions qu'il nous a prescrites. *Droit* & *justice* sont évidemment corrélatifs ; la promesse que Dieu fait à l'homme est une espèce de contrat qu'il daigne former avec lui.

Les Théologiens distinguent le *mérite* de condignité, *meritum de condigno*, & le *mérite* de congruité ou de convenance, *meritum de congruo* ; ils disent ordinairement que le premier a lieu, lorsqu'il y a une juste proportion entre la valeur de l'action & la récompense qui y est attachée ; que quand cette proportion ne se trouve pas, l'action ne peut avoir qu'un *mérite* de congruité. Mais comme S. Paul nous avertit que les souffrances de ce monde, par conséquent les bonnes œuvres, n'ont aucune proportion ou condignité avec la gloire éternelle qui nous est réservée, *Rom.* c. 8, ℣. 18, il paroît plus simple de dire que le *mérite* de condignité est fondé sur une promesse formelle de Dieu, au lieu que le *mérite* de congruité n'est appuyé que sur la confiance à la bonté divine. Dans le premier cas, la récompense est un acte de justice ; dans le second, c'est une pure grace & un trait de miséricorde ; aussi les Théologiens conviennent qu'il n'y a ici qu'un *mérite* improprement dit. Par ce moyen, le passage de Saint Paul ne forme plus une difficulté ; il est exactement vrai que nos bonnes œuvres & nos souffrances n'ont par elles-mêmes, & par leur valeur intrinsèque, aucune condignité, aucune proportion avec le bonheur éternel, mais seulement en vertu de la promesse de Dieu & des *mérites* de Jesus-Christ.

Il y a dans l'Ecriture-Sainte des preuves & des exemples de ces deux espèces de *mérite*. La récompense des justes & la punition des pécheurs y sont également appellées *un salaire*. S. Paul dit qu'à celui qui travaille la récompense n'est pas accordée comme une grace, mais comme une dette. *Rom.* c. 4, ℣. 4. « J'ai achevé ma course, dit-il ailleurs ; » j'ai gardé ma foi ou ma fidélité ; la couronne de » justice m'est réservée ; le Seigneur, juste Juge, me » la rendra un jour ». *II. Tim.* c. 4, ℣. 7. Si la récompense est un acte de justice, l'homme l'a donc méritée, il est digne de la recevoir. En effet, Jésus-Christ parle de ceux qui seront jugés *dignes* du siècle futur & de la résurrection des morts. *Luc*, c. 20, ℣. 35. Il dit de ceux qui ne sont pas souillés : « Ils marcheront avec moi en habits » blancs, parce qu'ils en sont *dignes* ». *Apoc.* c. 3, ℣. 4. Voilà un *mérite* de condignité. Mais, encore une fois, ce *mérite* ou cette dignité viennent plutôt de la promesse de Dieu & de sa grace, que de la valeur essentielle des actions de l'homme.

Les livres saints nous en montrent d'une autre espèce. Daniel, c. 24, ℣. 4, dit à Nabuchodonosor : « Rachetez vos péchés par vos aumônes » ; il lui fait envisager le pardon de ses péchés comme la récompense de ses bonnes œuvres. Ce Roi reconnoît qu'il a été frappé de Dieu & humilié en punition de son orgueil, & qu'il a été rétabli sur son trône, parce qu'il a béni & loué Dieu. *Ibid.* ℣. 31. Ce n'étoit certainement pas là une récompense due par justice. Nous lisons que Dieu fit prospérer les Sages-femmes d'Egypte, parce qu'elles avoient craint Dieu. *Exode*, c. 1, ℣. 20. Dans le *Livre de Ruth*, c. 1, ℣. 8, Noëmi prie Dieu de rendre à ses deux belles-filles le bien qu'elle en avoit reçu. Selon S. Jacques, la courtisanne Rahab fut justifiée par ses œuvres. *Jac.* c. 2, ℣. 25. Un Ange dit au Centurion Corneille : « Vos prières & vos aumônes sont montées vers Dieu, & il s'en souvient ». Conséquemment S. Pierre est envoyé à cet homme pour lui faire connoître Jésus-Christ. *Act.* c. 1, ℣. 4. Les actions de tous ces personnages ne pouvoient avoir aucune proportion avec les bienfaits de Dieu, & Dieu ne leur avoit rien promis ; mais il étoit de sa bonté de ne pas les laisser sans récompense : elles avoient donc un *mérite* de convenance ou de congruité.

Pour le *mérite* de condignité, les Théologiens exigent plusieurs conditions : il faut, 1°. que l'homme soit juste, ou en état de grace sanctifiante ; 2°. qu'il soit *voyageur*, c'est-à-dire, encore vivant sur la terre ; ainsi, le *mérite* n'a plus lieu après la mort ; 3°. que son action soit libre, exempte de toute nécessité, même simple & relative ; 4°. qu'elle soit moralement bonne & vertueuse ; 5°. qu'elle soit rapportée à Dieu & à une fin surnaturelle, & faite avec le secours de la grace actuelle ; 6°. qu'il y ait, de la part de Dieu, une promesse formelle de récompenser cette action.

De-là ils concluent que l'homme ne peut mériter, en aucune manière, la première grace actuelle, autrement elle seroit la récompense d'actions faites sans son secours, d'actions purement naturelles : cela est impossible, & l'Eglise l'a ainsi décidé contre les Pélagiens & les Sémi-pélagiens. Il ne peut pas mériter non plus, *de condigno*, la première grace habituelle ou sanctifiante, puisque celle-ci est absolument nécessaire pour le *mérite* de condignité ; il peut cependant la mériter *de congruo*, aussi-bien que le don de la foi, par le moyen des bonnes œuvres faites avec le secours de la grace actuelle. L'Eglise a condamné ceux qui ont enseigné que la foi est la première grace. S. Augustin, dans son *Livre du don de la persévérance*, a encore prouvé, contre les Sémi-pélagiens, que l'homme ne peut mériter ce don *de condigno*, parce que Dieu ne l'a pas promis aux justes ; mais, selon ce saint Docteur, l'homme peut l'obtenir par de ferventes prières, & par une humble confiance à la bonté de Dieu, par conséquent le mériter *de congruo*. Selon le cours ordinaire de la Providence, il n'est pas à craindre que Dieu abandonne à la dernière heure une ame qui l'a fidèlement servi pendant toute sa vie.

Nous avons prouvé, par l'Ecriture-Sainte, que l'homme juste peut mériter, *de condigno*, & par justice, la vie éternelle, parce qu'il peut remplir, à cet égard, toutes les conditions qu'exige le *mérite* de condignité ; par la même raison, il peut mériter de même l'augmentation de la grace sanctifiante : c'est encore le sentiment de S. Augustin, & telle est, sur tous ces chefs, la doctrine du Concile de Trente, sess. 6, *de justific.*

Il n'est aucune question sur laquelle les Protestans aient calomnié plus grossièrement l'Eglise Catholique ; ils lui ont reproché d'enseigner que l'homme peut mériter la rémission de ses péchés & la justification par ses œuvres, par ses propres forces, & indépendamment des *mérites* de Jésus-Christ ; de contredire S. Paul, en admettant, sous le nom de *condignité*, une proportion entre nos œuvres & la récompense que Dieu nous promet ; de supposer que les bonnes œuvres des justes n'ont pas besoin d'une acceptation gratuite de Dieu pour mériter le bonheur éternel, qu'elles opèrent par elles-mêmes la rémission des péchés, *ex opere operato*. Ils ont cité Isaïe, c. 64, ℣. 6, qui dit que toutes nos justices sont semblables à un linge souillé, & Jésus-Christ, qui nous avertit que quand nous avons fait tout ce qu'il commande, nous ne sommes encore que des serviteurs inutiles. *Luc*, c. 17, ℣. 10. Quelques-uns ont soutenu que, dans toutes ses œuvres, le juste pèche au moins véniellement, puisqu'il n'accomplit jamais la loi aussi parfaitement qu'il le doit ; d'autres ont poussé l'entêtement jusqu'à dire que, dans toutes ses actions, il pèche mortellement.

Quiconque prendra la peine de lire le Concile de Trente y verra une doctrine diamétralement opposée à celle que les Protestans nous imputent. Il déclare que personne n'est justifié, que ceux auxquels le *mérite* de la passion de Jésus-Christ est communiqué, sess. 6, *de justif.* c. 3 ; que personne ne peut se disposer à la justification qu'autant qu'il est prévenu & secouru par la grace de Dieu, c. 5 & 6. Il enseigne que l'homme est justifié par la foi, l'espérance & la charité, & qu'il reçoit ces dons par Jésus-Christ, c. 7 ; qu'ainsi il est justifié gratuitement, puisque rien de ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut mériter la justification, qui est une pure grace, c. 8, &c. Le Concile appuie toutes ces vérités sur des passages exprès de l'Ecriture Sainte.

Conséquemment il dit anathême à quiconque soutient que l'homme peut être justifié par les œuvres qui viennent de ses propres forces, ou de la doctrine qu'il a reçue, sans la grace divine qui nous est donnée par Jésus-Christ, Can. 1. Il condamne ceux qui disent que la grace divine est donnée par Jésus-Christ, seulement afin que

l'homme puisse plus facilement mener une vie sainte, & mériter la vie éternelle, comme s'il le pouvoit faire absolument, quoique plus difficilement, par son libre arbitre & sans la grace, Can. 2. Ces deux points de foi avoit déja été décidés contre les Pélagiens. Enfin, le Concile censure ceux qui prétendent que l'homme justifié peut persévérer toute sa vie dans la justice sans un secours spécial de Dieu, Can. 22. Nous demandons en quoi cette doctrine peut déroger aux *mérites*, aux satisfactions, à la médiation de Jésus-Christ.

Ce Concile ne parle ni de *mérite de condignité*, ni de justication *ex opere operato;* aucun Théologien même ne s'est servi de cette dernière expression, en parlant des bonnes œuvres. Pour rendre la première odieuse, les Protestans y attachent un faux sens; ils entendent par-là un *mérite rigoureux*, fondé sur la valeur intrinsèque des actions : nous convenons qu'un tel *mérite* ne convient qu'à Jésus-Christ seul; puisqu'il étoit Dieu, toutes ses actions étoient d'un prix, d'une valeur, d'un *mérite* infini. Il a donc mérité, en rigueur de justice, non-seulement la gloire dont jouit son humanité sainte, mais le salut de tous les hommes, & toutes les graces dont ils ont besoin; au lieu que les bonnes œuvres des justes ne tirent leur valeur que de ces graces même, & n'ont qu'un *mérite* emprunté de ce divin Sauveur.

Si c'est le terme de *mérite* qui choque les Protestans, lorsqu'il est appliqué aux hommes, on les prie de faire attention qu'il est dans l'Ecriture-Sainte. *Eccli.* c. 16, ℣. 15, il est dit que tout acte de miséricorde mettra chacun à sa place, selon le *mérite* de ses œuvres. Saint Paul fait allusion à ce passage, *Rom.* c. 2, ℣. 6, lorsqu'il dit que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Les Protestans ne nient point que le péché ne *mérite* châtiment : or, le châtiment du péché & la récompense de la vertu sont également appellés par Saint Paul un salaire, *merces :* donc le mot de *mérite* convient également à l'un & à l'autre.

Que prouve le passage d'Isaïe cité par les Protestans? Que les actes même de religion & de piété du commun des Juifs étoient infectés par des motifs criminels; ce Prophète le leur reproche, c. 1, 58, &c. Il n'en est pas de même des bonnes œuvres des justes inspirées par la grace.

Quoique nous soyons des serviteurs très-inutiles à Dieu, il a cependant daigné nous promettre une récompense, non parce qu'il a besoin de nos services, mais parce qu'il nous a créés pour nous faire du bien, & parce que Jésus-Christ a mérité cette récompense pour nous.

De même, quoique nous soyons incapables d'accomplir parfaitement la loi, & d'aimer Dieu autant qu'il mérite d'être aimé, cependant sa grace nous rend capables de le faire autant qu'il le faut pour être éternellement récompensés : Dieu, qui est la justice & la bonté même, n'exige pas de nous un degré de perfection supérieure aux forces qu'il nous donne par sa grace.

Ne sont-ce pas les Protestans eux-mêmes qui se couvrent du ridicule dont ils ont voulu charger les Catholiques? Le principe fondamental de leur doctrine sur la justification est que la justice personnelle de Jésus-Christ nous est imputée par la foi, c'est-à-dire, par la ferme persuasion dans laquelle nous sommes que nos péchés nous sont pardonnés par ses mérites, tellement qu'il suffit d'avoir cette persuasion ferme pour être justifié en effet. Or, nous demandons pourquoi cet acte de foi est d'une plus grande valeur, a plus d'efficacité & de proportion avec la rémission des péchés, que les autres actions de l'homme que nous nommons *des bonnes œuvres.* Nous demandons si cette foi opère la rémission des péchés, *ex opere operato;* pourquoi dans cet acte l'homme ne pèche ni mortellement ni véniellement, pendant qu'il pèche, selon les Protestans, dans toutes ses autres actions.

S'ils disent que Dieu l'a voulu ainsi & l'a promis, cela nous suffit; il est bien plus sûr qu'il a promis de récompenser toutes les bonnes œuvres, qu'il ne l'est qu'il a promis d'agréer la foi des Protestans : il n'est pas question de cette prétendue foi dans l'Ecriture-Sainte, & dans le fond ce n'est qu'une vision. Est-ce parce que Dieu inspire cet acte de foi? Mais il inspire aussi toutes les bonnes œuvres; selon S. Paul, c'est lui qui opère en nous le vouloir & l'action. *Philipp.* c. 2, ℣. 13. Est-ce parce que cet acte de foi est très-difficile & humilie profondément l'homme? Nous n'en voyons ni la difficulté, ni l'humilité. Il est beaucoup plus aisé de se mettre cette chimère dans l'esprit, que de faire une aumône, de pratiquer une mortification, de pardonner une injure, de confesser ses péchés, &c. Il y a certainement une humilité plus sincère à reconnoître la nécessité d'accomplir toute la loi, à confesser que nous ne pouvons rien sans une grace de Jésus-Christ qui nous prévient, nous excite au bien, & le fait avec nous. Voilà ce que les Protestans n'ont jamais enseigné bien clairement. Ils n'ont fait, contre les bonnes œuvres, aucune objection qui ne puisse être rétorquée contre leur prétendue foi justifiante. *Voyez* JUSTIFICATION, IMPUTATION, ŒUVRE, &c.

MESSE, prières & cérémonies qui se font dans l'Eglise Catholique, pour la consécration de l'Eucharistie. On a aussi nommé ces prières *la liturgie*, ou le service, parce que c'est la partie la plus auguste du service divin; *synaxe* & *collecte*, c'est-à-dire, *assemblée*, *office solemnel*, *sacrifice*, *oblation*, *divins mystères*, &c.; mais depuis le quatrième siècle le nom de *Messe* a été le plus usité dans l'Eglise Latine.

Quelques Auteurs ont voulu tirer ce nom de l'hébreu *Missah*, offrande volontaire; il est plus probable qu'il vient du latin *Missio*, renvoi, parce qu'après

qu'après les prières & les instructions qui précèdent l'oblation des dons sacrés, on renvoyoit les Catéchumènes & les Pénitens : les Fidèles seuls, que l'on supposoit dignes de participer au saint Sacrifice, avoient droit d'être témoins de la célébration. C'est l'étymologie que S. Augustin, S. Avit de Vienne & S. Isidore de Séville ont donnée de ce terme. Par analogie, l'on a souvent donné le nom de *Messe* à tous les offices du jour & de la nuit.

Bingham, entêté de ses préjugés anglicans, a voulu prouver, par cette observation, que la *Messe* n'a jamais été le nom spécialement attaché à la consécration de l'Eucharistie, & n'a jamais signifié un sacrifice expiatoire pour les vivans & pour les morts, comme on l'entend aujourd'hui. *Orig. Eccl.* l. 13, c. 1, §. 4. Mais il fournit lui-même de quoi le refuter. Il convient que le mot de *Messe* vient du latin *Missio*, renvoi : or, dans quelle partie de l'office renvoyoit-on quelques-uns des assistans ? Il l'a reconnu, c'est immédiatement avant l'oblation & la consécration de l'Eucharistie; voilà pourquoi ce qui précédoit étoit appellé la *Messe* des Catéchumènes, parce qu'alors on les renvoyoit ; le reste étoit appellé la *Messe* des fidèles. Donc, dans l'origine, la *Messe*, ou le renvoi, n'a eu lieu qu'à l'égard de la consécration de l'Eucharistie ; donc c'est relativement à cette consécration que le nom de *Messe* a été introduit ; conséquemment il n'a été donné que par analogie & abusivement aux autres parties de l'office divin. Or, il est prouvé, par les plus anciennes liturgies, que dès l'origine cette consécration a été précédée & accompagnée de l'oblation, & a été regardée comme un vrai sacrifice. *Voyez* EUCHARISTIE, §. 5.

Ainsi, selon la croyance de l'Eglise Catholique, la *Messe* est le sacrifice de la loi nouvelle, par lequel l'Eglise offre à Dieu, par les mains des Prêtres, le corps & le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain & du vin. Cette doctrine, comme on le voit évidemment, suppose la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, & la transsubstantiation, ou le changement de la substance du pain & du vin en celle corps & du sang de Jésus-Christ. Au mot EUCHARISTIE, nous avons démontré la liaison intime de ces trois dogmes.

Les Sacramentaires n'admettent aucun des trois, & les Luthériens nient la transsubstantiation ; conséquemment tous ont condamné & retranché la *Messe*. Ils ont enseigné que ce prétendu sacrifice faisoit injure, & dérogeoit à la dignité & au mérite de celui que Jésus-Christ a offert sur la croix ; qu'il n'est ni propitiatoire, ni impétratoire ; qu'il ne doit être offert ni pour la rémission des péchés, ni pour les vivans, ni pour les morts, ni à l'honneur des Saints ; qu'il n'y a point d'autre manière d'offrir Jésus-Christ à son Père, que de le recevoir dans l'Eucharistie, & que cette action ne peut profiter qu'à celui qui communie ; que dans la loi nouvelle le seul sacrifice agréable à Dieu sont les prières, les louanges, les actions de graces. Ils en ont conclu que le canon de la *Messe* est rempli d'erreurs, que toutes les cérémonies dont l'Eglise se sert dans cette action sont superstitieuses & impies, que l'usage de célébrer dans une langue que le peuple n'entend pas, & de réciter le canon à voix basse, sont des abus, &c. Le Concile de Trente a condamné tous ces articles de la doctrine des Protestans par autant de décrets directement contraires ; il les a fondés sur les passages de l'Ecriture dont les Hétérodoxes ont perverti le sens, & sur la pratique constante de toutes les Eglises Chrétiennes, depuis les Apôtres jusqu'à nous, sess. 22.

Les prétendus Réformateurs n'en vinrent pas tout-à-coup à cet excès de fureur contre la *Messe*. Luther ne condamna d'abord que les *Messes* privées ; il retrancha ensuite l'oblation & la prière pour les morts ; enfin il supprima l'élévation & l'adoration de l'Eucharistie. Il en fut de même en Angleterre : la Liturgie n'y a été mise dans l'état où elle est aujourd'hui, qu'après plusieurs changemens consécutifs. On peut voir dans le Père le Brun, *Explic. des cérémonies de la Messe*, tome 7, p. 1 & suiv., les différentes Liturgies des sectes protestantes, & les comparer avec celles des autres communions chrétiennes. Si les Fondateurs de la réforme avoient mieux connu les anciennes Liturgies, il est à présumer qu'ils n'auroient pas vomi tant d'invectives contre la *Messe* romaine.

On a eu beau représenter à leurs Disciples que l'Eglise, en offrant à Dieu le corps & le sang de Jésus-Christ, présens sur l'Autel, ne prétend pas offrir un sacrifice différent de celui de la Croix ; que c'est Jésus-Christ lui-même qui s'offre par les mains des Prêtres ; qu'il est donc le Prêtre ou le Pontife principal & la victime, comme il l'a été sur la Croix. Puisque ce divin Sauveur, selon l'expression de S. Paul, est Prêtre pour l'éternité, & toujours vivant, afin d'intercéder pour nous, *Hebr.* c. 7, ℣. 24 & 25, pourquoi n'exerceroit-il pas encore son sacerdoce sur la terre, lorsqu'il y est présent, de même qu'il l'exerce dans le Ciel? Les Protestans ne veulent pas entendre ce langage, qui, depuis les Apôtres, est celui de toute l'Eglise.

Pour justifier leur prévention contre la *Messe*, plusieurs ont avancé que, selon l'opinion des Catholiques, Jésus-Christ, sur la Croix, a satisfait à la justice divine, pour le péché originel seulement, & qu'il a institué la *Messe* pour effacer les péchés actuels que les hommes commettent tous les jours; que la *Messe* justifie les hommes *ex opere operato*, & mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux pécheurs qui n'y mettent point d'obstacle.

Il est évident que ce sont là deux fausses imputations. Jamais aucun Catholique n'a douté que Jésus-Christ mourant n'eût satisfait pour tous les péchés sans exception; l'Ecriture l'enseigne ainsi, & nous le répétons dans la *Messe*, en disant :

» Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du » monde, ayez pitié de nous ». Mais nous croyons que, par le sacrifice de la *Messe*, les mérites de la mort de Jésus-Christ nous sont appliqués, de même que les Protestans croient qu'ils se les appliquent par la foi. Lorsque l'Eglise enseigne que la *Messe* est un sacrifice propitiatoire, elle entend que Jésus-Christ, présent sur l'Autel, en état de victime, demande grace pour les pécheurs, comme il a fait sur la Croix; qu'il appaise la justice de son Père, & détourne les châtimens que nos péchés ont mérités. Au mot Eucharistie, §. 5, nous avons prouvé, par l'Ecriture-Sainte & par la Tradition, que c'est un vrai sacrifice, duquel Jésus-Christ est le Prêtre principal. C'est donc lui-même qui s'offre à son Père par les mains des Prêtres de la loi nouvelle. Le motif de cette offrande est le même qu'il avoit en s'offrant sur la Croix; donc il s'offre, afin d'obtenir miséricorde pour tous les hommes, pour effacer les péchés des vivans & des morts. Mais ce dogme tient encore à un autre que les Protestans ne veulent pas admettre, savoir qu'après la rémission de la coulpe du péché & de la peine éternelle, le pécheur est encore obligé de satisfaire à la justice divine par des peines temporelles ou en ce monde ou en l'autre. *Voyez* Remission, Satisfaction.

C'est sur ce même fondement que l'Eglise s'appuie, lorsqu'elle offre le sacrifice de la *Messe* pour les morts, & qu'elle en fait mention dans toutes les *Messes*. Comme elle croit que les fidèles qui sortent de ce monde, sans avoir suffisamment expié leurs péchés, sont obligés de souffrir une peine temporelle en l'autre, elle demande à Dieu pour eux, & par Jesus-Christ, la rémission de cette peine. *Voyez* Morts, Purgatoire.

Par la même raison, la *Messe* est un sacrifice eucharistique, un sacrifice d'actions de graces. Pouvons-nous mieux témoigner à Dieu notre reconnoissance, qu'en lui offrant le plus précieux des dons qu'il nous a fait, son Fils unique, qu'il a daigné nous accorder, & qui s'est livré lui-même pour victime de notre rédemption? Nous lui disons alors comme Salomon: « Nous vous » rendons, Seigneur, ce que vous nous avez » donné ». *I. Paral.* c. 29, ℣. 14.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que Dieu, touché de cette oblation, nous accordera de nouvelles graces; conséquemment nous regardons la *Messe* comme un sacrifice impétratoire, qui remplace éminemment les anciennes Hosties pacifiques. Et de toutes ces vérités, nous concluons que le sacrifice de la *Messe* supplée avec un avantage infini à tous ceux qui ont été offerts à Dieu dans tous les siècles.

On ne peut pas nier du moins que cette doctrine ne soit la plus propre à exciter la piété, la reconnoissance & l'amour envers Jésus Christ, la confiance en Dieu, &c. En supprimant la *Messe*, il semble que les Protestans avoient conjuré d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de religion.

Ils reprochent aux Catholiques les *Messes* dites à l'honneur des Saints, comme si elles derogeoient à l'honneur suprême qui est dû à Dieu & à Jésus-Christ. Cette plainte n'est fondée que sur une équivoque. Quel est l'intention de l'Eglise dans ces *Messes?* De remercier Dieu des graces dont il a comblé les Saints, sur-tout du bonheur éternel dont il les a mis en possession, & d'obtenir leur intercession auprès de lui. *Concil. Trid* sess. 22, can. 5. En quel sens des *Messes* & des prières, dont le seul objet est de reconnoître Dieu comme la source de tous les biens, comme l'arbitre souverain du bonheur éternel, comme la bonté même qui daigne se laisser fléchir par les prières de ses serviteurs, peuvent-elles faire injure à Dieu? Jamais l'Eglise n'a offert le sacrifice qu'à lui seul; c'est donc à lui seul qu'elle rapporte la gloire de tout ce qu'elle demande & de tout ce qu'elle obtient, & elle ne demande rien sans ajouter, *par Jesus Christ Notre-Seigneur.*

Mosheim dit, *Hist. Ecclés.* sæc. 4, 2ᵉ. part., c. 4, §. 8, que l'usage qui s'introduisit au quatrième siècle de *donner la Cène* sur le tombeau des Martyrs & aux obsèques des morts, fit naître dans la suite les *Messes* des Saints & les *Messes* des morts; & il recule l'origine des *Messes* des Saints au huitième siècle. *Ibid.* sæc. 8, 2ᵉ part., c. 4, §. 2. Il faut convenir qu'un intervalle de quatre cens ans est un peu long, & que voilà une cause bien éloignée de son effet; mais Mosheim ne s'est pas souvenu qu'au second siècle les fidèles de Smyrne se proposoient déjà de tenir leurs assemblées au tombeau de S. Polycarpe, *Epist. Ecclés. Smyrn.* n. 18; & qu'au premier, l'Apocalypse, c. 6, ℣. 9, nous représente les Martyrs placés *sous l'Autel. Voyez* Martyrs, § 6. Dans toutes les Liturgies, il est fait mémoire des Saints, & l'Eglise y demande à Dieu leur intercession auprès de lui. Voilà des monumens bien antérieurs au huitième siècle. Où ce savant Luthérien a-t-il vu que *l'on donnoit la Cène?* Il a lu dans les Pères que l'on offroit *le sacrifice de notre salut, la victime de notre rédemption, le sacrifice de Jesus-Christ*, &c.; mais il n'est question la ni de *Cène*, ni de souper. Il est bien absurde de prêter aux Chrétiens du quatrième siècle un langage forgé dans le seizième, pour défigurer la doctrine de l'Eucharistie.

Un reproche plus grave sont les *Messes privées*, les *Messes* dans lesquelles le Prêtre communie seul, & célèbre sans assistans & sans solemnité. Bingham soutient que c'est une invention moderne imaginée par les Moines, une superstition dangereuse & absurde; il allegue les Canons de plusieurs Conciles, qui défendent au Prêtre de célébrer lorsqu'il n'y a personne pour lui répondre, *Orig. Ecclés.* l. 15, c. 4, §. 4.

Cependant l'on a fait voir aux Protestans que du tems de S. Ambroise, de S. Augustin, de Theodoret, par conséquent au quatrième siècle, les *Messes privées* étoient déjà en usage, & que ces Pères ne les ont point blâmées. Le Brun, tome 1, p. 6. Comme la consécration de l'Eucharistie ne s'est jamais faite autrement qu'à la *Messe*, il n'étoit pas toujours possible de célébrer une *Messe* solemnelle pour donner l'Eucharistie aux malades, aux Confesseurs emprisonnés, aux Solitaires retirés dans les déserts, &c. Pendant les persécutions, l'on a été souvent obligé de célébrer la nuit dans des lieux retirés, dans les catacombes, dans les prisons; &, au défaut d'autel, de consacrer l'Eucharistie sur la poitrine des Martyrs. C'est donc une erreur de croire que, dans les premiers siècles, la *Messe* n'a été dite que par des Evêques, au milieu d'une assemblée de Prêtres & d'assistans disposés à communier.

Les Conciles qui ont défendu aux Prêtres de célébrer, lorsqu'il n'y a personne pour répondre, sont encore observés aujourd'hui; un Prêtre ne célèbre jamais sans avoir quelqu'un pour lui répondre.

Vainement Bingham insiste sur ce que le Célébrant parle toujours au pluriel, & dit: *Prions, rendons graces, nous vous offrons, Seigneur*, &c. Il s'ensuit seulement que le Prêtre parle au nom de l'Eglise, & non en son propre nom. Faut-il qu'un Prêtre s'abstienne de réciter l'Oraison Dominicale en son particulier, parce qu'il dit à Dieu: *Notre Père, donnez-nous notre pain quotidien, délivrez-nous du mal?*

Quelques faux zélés ont dit qu'il seroit peut-être bon de supprimer les *Messes* fréquentes parce que si elles etoient plus rares, toujours célébrées avec la même pompe, que dans les premiers siècles, le peuple en seroit plus frappé & y assisteroit avec plus de respect; que les Prêtres eux-mêmes célebreroient avec plus de dévotion. Mais le Concile de Trente, après avoir examiné la question, n'a condamné ni les *Messes* privées, ni les *Messes* fréqeentes. En voici les raisons: 1°. Dans les villes épiscopales, le peuple, à la vérité, assiste volontiers à la *Messe* célébrée par l'Evêque le jours de fêtes solemnelles, & il est affecté de cet appareil de religion; mais cette dévotion momentanée ne fait pas sur lui beaucoup d'effet; 2°. dans les Eglises de la campagne, cette pompe n'est pas possibie; si le peuple n'étoit pas obligé d'assister à la *Messe* les jours de Dimanches & de Fêtes, il les passeroit souvent sans aucune pratique de piété. Dans les Monastères assujetris à la clôture, la *Messe* entendue tous les jours contribue beaucoup à y maintenir la piété; 3°. dans les villes & dans les campagnes, une infinité de saintes ames desirent d'assister tous les jours à la *Messe*, n'y manquent jamais, & le font toujours avec le même respect: l'on doit avoir plus d'égard pour elles que pour les Chrétiens indévots. 4°. A moins qu'un Prêtre n'ait perdu tout sentiment de religion, il est impossible qu'il ne soit pas contenu dans ses devoirs par l'habitude de célébrer souvent. 5°. Les abus viennent encore plus souvent de l'indévotion, de la mollesse, de la vanité des Laïques, que de la faute des Prêtres. Il en est donc des *Messes* fréquentes comme de la Communion fréquente. Tout considéré, il en résulte un véritable bien; & en changeant la discipline établie, il en résulteroit d'autres abus plus grands que ceux qu'on voudroit réformer.

Il seroit à souhaiter, sans doute, comme l'observe le Concile de Trente, que tous les fidèles qui assistent au saint sacrifice de la *Messe*, eussent toujours la conscience assez pure pour y communier; mais parce que la piété & la ferveur des Chrétiens sont refroidies, il ne s'ensuit pas que les Prêtres doivent s'abstenir de célébrer. La *Messe* est non-seulement la prière de l'Eglise, mais le sacrifice offert au nom de tout le corps des fidèles; il est institué non-seulement pour la Communion, mais pour rendre à Dieu le culte suprême, pour le remercier de ses bienfaits, pour en obtenir de nouveaux, sur-tout la rémission des péchés; & lorsque les fidèles négligent d'y assister & d'y prendre part, il n'est pas moins nécessaire de l'offrir pour eux. Les Protestans, sans doute, ne soutiendront pas que la mort de Jésus-Christ sur la Croix ne fût pas un véritable sacrifice, parce qu'alors la victime ne fut pas mangée par les assistans.

Ce qui égare nos adversaires, c'est qu'ils commencent par se faire une fausse idée de l'Eucharistie; ils ne la regardent ni comme un sacrifice, ni comme une prière, mais seulement comme un souper, comme un repas commun; & parce que S. Paul l'a nommée une fois *la Cène du Seigneur*, ils s'obstinent à ne pas l'appeller autrement, & ils en concluent que, quand il n'y a point d'assemblée ni de repas commun, la cérémonie est nulle & abusive. Par la même raison, ils devroient conclure que c'est encore un abus, lorsqu'elle n'est pas précédée par une agape, ou par un repas de charité, comme du tems de S. Paul, *I. Cor.* c. 11, ℣. 21. Mais les Chrétiens du second, du troisième & du quatrième siècle, qui l'ont nommée *Eucharistie*, *Oblation*, *Sacrifice*, *Liturgie*, avoient-ils donc perdu déjà la véritable idée qu'en avoient donnée les Apôtres?

Il n'est pas étonnant qu'avec ce préjugé, les Protestans aient cru voir un grand nombre d'erreurs dans le Canon de la *Messe*, & l'aient rejetté comme une formule superstitieuse, parce qu'ils y ont trouvé la condamnation de toutes leurs opinions touchant l'Eucharistie.

Cependant Bingham, bon Anglican, mais moins opiniâtre que les Luthériens & les Calvinistes, a trouvé bon de rapporter le Canon de la *Messe* ou de la Liturgie Grecque, tel qu'il se

trouve dans les *Constitutions apostoliques*, l. 8, c. 12, & que l'on croit avoir été écrit sur la fin du quatrième siècle. Or, il y a vu les noms d'offrande & de sacrifice, les paroles de la consécration, l'invocation par laquelle le Célébrant demande que le S. Esprit rende présens le corps & le sang de Jésus-Christ, l'oblation qui en est faite à Dieu pour l'Eglise entière, pour les Saints de tous les siècles, la prière pour les morts, la profession de foi du fidèle prêt à communier, qui est un acte d'adoration adressé à Jésus-Christ. *Orig. Ecclés.* l. 15, c. 3, §. 1. Le Canon de la *Messe* Romaine ne renferme rien de plus. De quel droit les Anglicans & les autres Protestans ont-ils retranché de leur Liturgie toutes ces preuves de l'ancienne croyance?

Ils ont déclamé contre l'usage de réciter le Canon à voix basse, & de manière que les assistans ne peuvent l'entendre. Mais, dans une dissertation sur ce sujet, le P. le Brun a fait voir que cet usage n'est pas particulier à l'Eglise Romaine, qu'il a lieu chez les sectes orientales, séparées d'elle depuis douze cens ans, & que c'est l'ancienne pratique de l'Eglise universelle; il a répondu à toutes les plaintes que l'on a faites à cet égard, *Explic. des cérémonies de la Messe*, tome 8, p. 1. *Voyez* SECRET.

Il en est de même de l'usage de célébrer dans une langue qui n'est pas entendue du peuple. Le P. le Brun a prouvé, dans une autre dissertation, tome 7, p. 201, que l'Eglise n'a jamais prétendu qu'il fallût célébrer la Liturgie dans une langue inconnue au peuple; mais qu'elle a soutenu en même tems qu'il n'est pas nécessaire de célébrer en langue vulgaire; que de même qu'elle n'a donné l'exclusion à aucune langue, elle n'a pas voulu s'assujettir non plus à toutes les variations du langage. Ainsi, dès les tems apostoliques, on a célébré en grec, en latin, en syriaque & en cophte; au quatrième siècle, on l'a fait aussi en éthiopien & en arménien, & les Liturgies furent écrites au cinquième dans toutes ces langues. Au neuvième & au dixième, la Liturgie fut écrite & célébrée en Esclavon, en Illyrien & en Russe, parce que toutes les langues dont nous venons de parler étoient fort étendues; mais à mesure qu'elles ont changé & ont cessé d'être vulgaires, l'Eglise n'a point permis de retoucher la Liturgie; elle est demeurée telle qu'elle étoit. Ainsi, les anciennes Eglises séparées de l'Eglise Romaine, sont précisément dans le même cas qu'elle; les Orientaux n'entendent pas plus la langue de leur Liturgie, que les peuples de l'Europe n'entendent le Latin. *Voyez* LANGUE VULGAIRE.

Les Auteurs liturgiques distinguent dans la *Messe* différentes parties, 1°. la préparation ou les prières qui se font avant l'Oblation, & c'est ce que l'on nommoit autrefois la *Messe* des Catéchumènes; 2°. l'Oblation ou l'Offrande qui s'étend depuis l'Offertoire jusqu'au *Sanctus*; 3°. le Canon ou la règle de la Consécration; 4°. la fraction de l'Hostie & la Communion; 5°. l'action de graces ou post-Communion. Nous parlons de chacune de ces parties sous son nom propre, & l'on en trouve l'explication dans le P. le Brun; mais nous sommes obligés de dire deux mots touchant la fraction de l'Hostie.

Il est dit dans les Evangélistes que Jésus-Christ, instituant l'Eucharistie, prit du pain, le bénit, le rompit, le distribua à ses Disciples, en leur disant: *Prenez & mangez, ceci est mon corps*, &c. Conséquemment, dans toutes les Liturgies, il est prescrit de rompre le pain eucharistique, pour imiter l'action de Jésus-Christ, pour représenter son corps brisé en quelque manière, & froissé par sa passion & par le supplice de la Croix. De-là, chez les Pères de l'Eglise, *rompre le pain eucharistique*, signifie le consacrer & le distribuer aux fidèles.

Sur ces paroles de S. Paul, *I. Cor.* c. 10, ℣. 16: *Le pain que nous rompons, n'est-il pas la participation du corps du Seigneur?* S. Jean Chrysostôme dit, *Homil.* 24, n. 2: « C'est ce que » nous voyons dans l'Eucharistie. Il a été dit de » Jésus-Christ sur la Croix, *vous ne briserez point* » *ses os*; mais ce qu'il n'a pas souffert sur la » Croix, il le souffre pour vous, lorsqu'il est » offert; il consent à être brisé pour se donner » à tous ». S. Paul, *ibid.* c. 11, ℣. 24, rapportant les paroles de Jésus-Christ, dit, suivant le texte grec: *Ceci est mon corps brisé pour vous.* Le Sauveur présentoit donc son propre corps dans un état de fraction, de souffrance, de mort & de sacrifice. S. Luc & S. Paul ajoutent: *Ceci, ou ce Calice, est une nouvelle alliance dans mon sang;* le sang de Jésus-Christ, renfermé dans la coupe, représentoit celui des victimes immolées pour cimenter l'alliance conclue entre Dieu & son peuple. *Hebr.* c. 9, ℣. 18, &c.

S. Grégoire de Nazianze écrit à un Prêtre, *Epist.* 240: « Priez pour moi, lorsque par votre » parole vous faites descendre le Verbe de Dieu, » lorsque par une fraction non sanglante vous di» visez le corps & le sang du Seigneur, & que » votre voix tient lieu de glaive ».

Un savant Anglois, qui a cité ces passages, ne s'est pas embarrassé de savoir s'ils contiennent une doctrine différente de celle de l'Eglise Anglicane, qui n'admet point la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; mais il reproche à l'Eglise Romaine de n'avoir conservé que l'ombre du rite ancien, puisque chez nous l'Hostie n'est plus rompue pour être distribuée aux fidèles, mais seulement pour en mettre une parcelle dans le Calice. Bingham, *Orig. Eccl.* l. 15, c. 3, §. 35.

Mais les Anglicans, non plus que les autres Protestans, n'imitent pas plus scrupuleusement que nous l'action de Jésus-Christ; suivant les Evangélistes, le Sauveur rompit le pain, avant de prononcer les paroles de la Consécration: les Grecs

divisent l'hostie en quatre parties, les Mozarabes la partageoient en neuf morceaux; dans quelques sectes orientales, on consacre le pain déjà partagé en plusieurs parties. Ce rite n'a donc jamais été uniforme dans les différentes Eglises Chrétiennes, parce qu'on ne l'a jamais regardé comme partie essentielle ou intégrante de la consécration ni de la communion.

Il nous objecte encore que, suivant la croyance de l'Eglise Romaine, ce n'est point le corps de Jésus-Christ qui est brisé ou rompu, mais seulement les espèces ou apparences du pain. Nous en convenons, & il en est de même à l'égard de la division qui semble faite entre le corps & le sang de Jésus-Christ, parce que ce divin Sauveur ressuscité ne peut plus souffrir réellement, ni éprouver la séparation réelle de son corps d'avec son sang. Ainsi, lorsque S. Jean Chrysostôme dit que Jésus-Christ souffre & consent à être brisé dans l'Eucharistie, il entend évidemment que cela se fait d'une manière sacramentelle & mystique, & non autrement. Mais s'il entendoit que l'Eucharistie elle-même n'est que la figure du corps & du sang de Jésus-Christ, son discours, d'un bout à l'autre, ne feroit qu'un abus continuel des termes. Quoiqu'il soit impossible que Jésus-Christ souffre & meure à présent, il ne l'est pas qu'il mette son corps dans un état dans lequel il paroisse souffrant ou mort.

On donne à la *Messe* différens noms, selon le rite, la langue, l'intention, le degré de solemnité avec lesquels on la célèbre. Ainsi, l'on distingue la *Messe Grecque*, & la *Messe Latine*, *Romaine* ou *Grégorienne*; les *Messes Ambrosienne*, *Gallicane*, *Gothique*, *Mozarabique*, &c. Nous en avons donné la notion au mot LITURGIE. On appelle *Messe du jour*, celle qui est propre au tems où l'on est, & à la fête que l'on célèbre; & *Messe votive*, celle d'un Saint, ou d'un mystère dont on ne fait ni l'office ni la fête, comme la *Messe* du Saint-Esprit, de la Sainte Vierge, &c.

Nous avons déjà parlé de la *Messe des Présanctifiés* & des *Messes* pour les morts. On appelle *Messe solemnelle*, *Messe haute*, ou *Grand'Messe*, celle qui se dit avec un Diacre & un Sous-Diacre, & qui se chante par des Choristes; *Messe basse* ou *petite Messe*, celle qui est dite par un Prêtre seul, & sans aucun chant. On nommoit autrefois *Messe du scrutin*, celle qui se disoit pour les Catéchumènes le Mercredi & le Samedi de la quatrième semaine du Carême, lorsqu'on examinoit s'ils étoient suffisamment disposés à recevoir le Baptême; & *Messe du jugement*, celle qui se disoit pour un accusé qui vouloit se justifier par les preuves établies.

Il faut avouer que, dans les siècles d'ignorance, il s'est glissé de grands abus dans la célébration de la sainte *Messe*; Thiers en a parlé dans son *traité des superstitions*, tome 2, l. 4. Heureusement ils ont été retranchés, & ils n'ont plus lieu depuis que le Concile de Trente a ordonné aux Evêques d'y tenir la main & d'y veiller de près.

Ainsi, l'on a défendu la *Messe sèche*, ou la *Messe* dans laquelle il ne se faisoit point de consécration; le Cardinal Bona, dans son traité *de rebus liturgicis*, l. 1, c. 15, en parle assez au long; il l'appelle *Messe nautique*, parce qu'on la disoit dans les vaisseaux où l'on n'auroit pas pu consacrer le sang de Jésus-Christ sans s'exposer à le répandre, à cause de l'agitation du vaisseau. Il dit, sur la foi de Guillaume de Nangis, que S. Louis, dans son voyage d'outre-mer, en faisoit dire ainsi dans le vaisseau qu'il montoit. Il cite encore Génébrard, qui dit avoir assisté à Turin, en 1587, à une pareille *Messe*, célébrée sur la fin du jour aux obsèques d'une personne noble. Durand, qui en fait aussi mention, dit que l'on n'y disoit point le Canon, ni les prières relatives à la Consécration. Une fausse dévotion avoit persuadé aux ignorans que les prières de la *Messe* avoient plus de mérite & de crédit auprès de Dieu, que les autres offices de l'Eglise: on ne peut excuser cette erreur que par la simplicité de ceux qui y sont tombés. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'éleva, avec raison, contre cet abus; aussi a-t-il été condamné par un Concile de Paris, de l'an 1212, par plusieurs savans Evêques des Pays-Bas, par un Synode de Bordeaux du 15 Avril 1603, &c.

Le Concile de Trente ordonne aux Evêques de veiller, avec le plus grand soin, à ce que le saint sacrifice de la *Messe* soit célébré dans toutes les Eglises avec la sainteté, la piété & la décence convenables, & à ce que toute profanation soit bannie de cet auguste mystère. Depuis cette époque, plusieurs Conciles provinciaux, sur-tout en France, ont fait les réglemens les plus sages pour déraciner & prévenir tous les abus que l'ignorance, la négligence & l'avarice avoient introduits. Mais cela n'est pas aisé: la vanité, la mollesse, l'indévotion, l'indépendance, lutteront toujours contre le zèle des Pasteurs; les Grands du monde veulent un culte aisé, commode, domestique, qui leur coûte peu; & les simples particuliers veulent les imiter. La *Messe*, devenue un usage journalier, a cessé d'inspirer autant de respect qu'elle en mérite; les Prêtres & les assistans se sont, pour ainsi dire, familiarisés avec cet auguste mystère.

D'autre part, les Protestans ont-ils beaucoup gagné à le supprimer? La piété est très-rare parmi eux, parce qu'elle n'a plus d'aliment: ils sont très-peu attachés à leur religion; ils n'y tiennent que par intérêt politique & par haine pour l'Eglise Romaine, pourvu qu'ils en demeurent séparés; peu leur importe ce qu'ils doivent croire & pratiquer. *Voyez* PROTESTANS, RÉFORMATION.

MESSIE, terme emprunté de l'hébreu *Messiah*,

oint ou sacré; les Grecs l'ont rendu par *Christos*, qui signifie la même chose, d'où nous avons retenu le nom de *Christ*. Les Hébreux le donnoient aux Prêtres, aux Prophetes & aux Rois: on en trouvera l'étymologie au mot ONCTION. Il est dit qu'Aaron & ses fils furent oints ou sacrés, pour exercer le sacerdoce, *Num.* c. 1, ℣. 3; & les descendans sont appellés les Oints ou les *Messies* Prêtres, *II. Machab.* c. 1, ℣. 10. Elie reçoit de Dieu l'ordre de donner à Elisée l'onction ou le ministère de Prophète, *III. Reg.* c. 19, ℣. 16. Les Rois sont souvent nommés les Christs du Seigneur, ou les *Messies* de Dieu.

Ce titre se trouve même donné à des Rois idolâtres, à celui de Syrie, *III. Reg.* c. 19, ℣. 15; à Cyrus, *Is.* c. 45, ℣. 1; & à tout le peuple de Dieu, *Ps.* 104, ℣. 15. « Ne touchez pas » mes *Messies*, c'est-à-dire, le peuple qui m'est » spécialement consacré; & ne faites point de » mal à mes Prophètes, » à ceux qui sont chargés de faire connoître mon nom à toutes les nations.

Mais le nom de *Messie* a été spécialement employé par les Prophètes, pour désigner l'Envoyé de Dieu par excellence, le Sauveur & le Libérateur du genre humain, *Dan.* c. 9, ℣. 16; *Ps.* 2, ℣. 2, &c. Anne, mère de Samuel, *I. Reg.* c. 2, ℣. 10, conclut son Cantique par ces paroles remarquables: « Le Seigneur jugera les ex» trêmités de la terre, il donnera l'empire à son » Roi, & relevera la force de son *Messie* ». Cela ne peut être appliqué au Roi des Hébreux, puisqu'alors ils n'en avoient point. Aussi, dans le nouveau Testament, le nom de Christ ou de *Messie* n'est plus donné qu'au Sauveur du monde. « Vous savez, dit S. Pierre au Centurion Cor» neille, de quelle manière Dieu a *oint* Jésus de » Nazareth par le Saint-Esprit, & par la puissance » qu'il lui a donnée ». *Act.* c. 15, ℣. 37. Jésus-Christ lui-même déclare à la Samaritaine qu'il est le *Messie* attendu par les Samaritains, aussi-bien que par les Juifs. *Joan.* c. 4, ℣. 25.

La grande question, qui est entre ces derniers & les Chrétiens, consiste à savoir si le *Messie* est venu, si c'est Jésus-Christ ou un autre. Pour y satisfaire, nous avons à prouver contre les Juifs, 1°. que le *Messie* est arrivé, & qu'ils ont tort de soutenir le contraire; 2°. que toutes les prophéties, qui le concernent, ont été accomplies dans la personne de Jésus-Christ; 3°. que quand il y auroit du doute sur le sens des prophéties, sa qualité de *Messie* seroit assez prouvée par ses miracles, & par les autres caractères dont il a été revêtu; 4°. que les Juifs ne peuvent faire, contre ces vérités, aucune objection solide: ainsi, c'est sans aucun succès que les incrédules répètent aujourd'hui les mêmes argumens contre la mission divine de Jésus-Christ.

I. *Le Messie est arrivé.* Nous le prouvons en rassemblant les prophéties qui, selon l'aveu des Juifs même, désignent le tems de son arrivée; mais nous ne ferons que les indiquer sommairement, en renvoyant aux articles particuliers sous lesquels nous en parlons plus au long.

1°. Selon la prophétie de Jacob, *Gen.* c. 49, ℣. 8 & suiv., le *Messie* doit venir, lorsque le sceptre ne sera plus dans la tribu de Juda, puisque le sceptre n'est promis à cette tribu que jusqu'à l'arrivée du *Messie*. Or, depuis dix-sept cens ans, la postérité de Juda n'a, dans aucun lieu du monde, aucune espèce d'autorité; donc le *Messie* n'est plus à venir. Les Juifs d'aujourd'hui sont en grande partie de la tribu de Juda; mais dans aucune contrée de l'univers, ils n'ont la liberté de suivre leurs loix civiles ni religieuses, ni de se gouverner eux-mêmes. *Voyez* JUDA.

2°. Suivant la prophétie de Daniel, c. 2, ℣. 44; & c. 7, ℣. 14 & suiv., le règne du *Messie* doit se former après la destruction de la troisième monarchie, dont il parle, & qui est évidemment celle des Grecs, & pendant la durée de la quatrième, qui est celle des Romains. Or, la monarchie des Grecs est détruite depuis plus de dix-sept siècles, & celle des Romains ne subsiste plus. *Voyez* MONARCHIE. Selon le même Prophète, c. 9, ℣. 25, le *Messie* a dû venir soixante & dix semaines d'années, ou quatre cens quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de la ville de Jerusalem: or, cette ville a été certainement rebâtie soixante-treize ans après le premier retour de la captivité de Babylone, & sous le règne d'Artaxerxès à la longue main. Que les Juifs arrangent comme ils voudront le calcul des soixante-dix semaines, elles sont certainement écoulées depuis plus de dix-sept cens ans. *Voyez* SEMAINE. Dans ce même chapitre, ℣. 27, il est dit qu'après la mort du *Messie*, les offrandes & les sacrifices cesseront; or, les Juifs ne peuvent plus en faire depuis la même époque.

3°. Les Prophètes Aggée, c. 2, ℣. 7, & Malachie, c. 3, ℣. 1, ont prédit que le *Messie* viendroit dans le Temple que l'on rebâtissoit pour lors; ce Temple fut détruit de fond en comble par les Romains; il n'en reste plus aucun vestige; & lorsque les Juifs entreprirent de le rebâtir sous le règne de Julien, ils en furent empêchés par des globes de feu qui sortirent des fondemens, & rendirent le lieu inaccessible. Le *Messie* étoit donc arrivé avant toutes ces révolutions. *Voyez* AGGÉE, MALACHIE, TEMPLE.

4°. Les Juifs ont toujours cru, & ils croient encore, sur la foi des prophéties, que le *Messie* doit naître du sang de David & de Juda. Or, depuis la dispersion des Juifs, arrivée sous les Romains, leurs généalogies sont tellement confondues, qu'il est impossible à aucun Juif de prouver qu'il est de la tribu de Juda plutôt que de celle de Benjamin ou de Lévi; à plus forte raison, qu'il est de la race de David. Celle-ci est telle-

ment anéantie, que l'on n'en connoît plus aucun rejeton. La perte que les Juifs ont faite de leurs généalogies, qu'ils ont conservées avec tant de soin pendant quinze cens ans, auroit dû les convaincre que le tems de l'arrivée du *Messie* est passé depuis long tems. *Voyez* GÉNÉALOGIE.

5°. Quelques années avant la destruction de Jérusalem & la dispersion des Juifs, il étoit constant, non-seulement dans la Judée, mais dans tout l'Orient, que l'arrivée du *Messie* étoit prochaine. « Le *Messie* vient, dit la Samaritaine, » *Joan.* c. 4, ℣. 25, & il nous enseignera toutes » choses ». Les Juifs doutèrent si S. Jean-Baptiste n'étoit pas le *Messie*, *Luc.* c. 4, ℣. 15. Joseph, *Hist. de la guerre des Juifs*, l. 16, c. 31, parle d'un passage de l'Ecriture, qui portoit que l'on verroit, *en ce tems-là*, un homme de leur contrée commander à toute la terre, & il en fait l'application à Vespasien; c'est evidemment le passage de Daniel, c. 7, ℣. 14. « Il s'étoit répandu dans » tout l'Orient, dit Suétone dans la vie de Vespasien, une opinion ancienne & constante, » qu'*en ce tems-là*, par un arrêt du destin, des » conquérans sortis de la Judée feroient les maîtres du monde ». Plusieurs, dit Tacite, étoient » persuadés qu'il étoit écrit dans les anciens livres » des Prêtres; qu'*en ce tems là* l'Orient reprendroit la supériorité, & que des hommes sortis » de la Judée seroient les maîtres du monde ». Donc l'on étoit bien convaincu que le tems fixé par les Prophètes, pour l'arrivée du *Messie*, étoit accompli. Or, l'expédition de Tite & de Vespasien dans la Judée, s'est faite trente sept ans après la mort de Jésus-Christ. Dans ce tems-là même, il parut dans la Judée plusieurs imposteurs qui se donnèrent pour *Messies*, qui séduisirent un nombre de Juifs, & qui furent exterminés par les Romains. Joseph en parle, & Jésus-Christ en avoit prévenu ses Disciples, *Matt.* c. 24, ℣. 24. C'est donc un aveuglement inexcusable de la part des Juifs d'attendre encore un *Messie* qui a dû paroître dix-sept siècles avant nous.

6°. Il y a chez les Juifs une ancienne tradition rapportée dans Talmud, *Tract. Sanhedr.* c. 11, qui porte que le monde doit durer six mille ans, savoir, deux mille avant la loi, deux mille sous la loi, & deux mille sous le *Messie*. Quoique cette tradition soit fausse, elle prouve contre les Juifs, qui la reçoivent, que le *Messie* a dû naître l'an 4000 du monde, comme cela est arrivé. C'est donc contre le sentiment de leurs anciens Docteurs, que les Juifs s'obstinent à soutenir que le *Messie* est encore à venir.

Quand on les presse sur ce point, ils disent qu'à la vérité les Prophètes l'avoient ainsi prédit; mais que l'avénement du *Messie* a été retardé à cause de leurs péchés. Mais ce subterfuge contredit une maxime reçue parmi eux; savoir, que quand Dieu menace de punir, il ne le fait pas toujours, parce que le repentir des pécheurs arrête souvent son bras; mais que quand il promet des bienfaits, il ne manque jamais d'accomplir ses promesses. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 17, tome 2, p. 252. Nous examinerons cette maxime dans la suite. Selon la supputation des Juifs, Dieu peut differer l'avénement du *Messie* jusqu'à la fin du monde. Ils ont si bien senti leur tort, que leurs Docteurs ont prononcé une malédiction contre ceux qui supputeront le tems de l'arrivée du *Messie*. Gemare, *Tr. Sanhedr.* c. 11.

II. *C'est en Jésus-Christ, & non dans aucun autre, que les prophéties qui concernent le Messie ont été accomplies.* Outre les prédictions des Prophètes que nous venons de citer, & par lesquelles le tems auquel le *Messie* a dû venir est clairement marqué, il en est d'autres qui lui attribuent certains caractères qui ne peuvent convenir qu'à lui; si nous pouvons faire voir que ces caractères ont été rassemblés dans Jésus-Christ, il en résultera que c'est lui qui a été le vrai *Messie*, & que les Juifs sont coupables de ne pas le reconnoître pour tel.

En premier lieu, un des principaux privileges que les Prophètes ont attribué au *Messie*, est qu'il devoit naître d'une Vierge; les anciens Docteurs Juifs l'ont expressément avoué; ils l'ont conclu de la prophétie d'Isaïe, c. 7, ℣. 14, où il est dit: » Une vierge concevra & enfantera un fils, qui » sera nommé *Emmanuel*, Dieu avec nous », & de quelques autres prophéties qu'ils ont expliquées dans un sens mystique pour les faire cadrer avec celle-là. *Voyez* Galatin, l. 7, c. 14 & 15. Ainsi les Rabbins, qui soutiennent que cette prédiction ne regarde pas le *Messie*, mais le fils d'Isaïe, s'écartent non-seulement du vrai sens de la prophétie, mais encore du sentiment de leurs anciens maîtres; nous les avons réfutés au mot EMMANUEL.

Or, Jésus-Christ est né d'une Vierge; les Apôtres & les Evangélistes l'ont ainsi publié, & aucun de ceux qui se sont donné pour *Messie* n'a osé s'attribuer le même privilege. Si c'étoit une imposture, Dieu n'auroit pas pu permettre qu'elle fût confirmée par les miracles, par les vertus, par la sainteté de la doctrine de Jésus-Christ, & par la révolution qu'elle a causée dans le monde. Les calomnies, par lesquelles les Juifs & les incrédules ont cherché à rendre suspecte la naissance de ce divin Sauveur, sont assez réfutées par leur absurdité même.

Nous convenons que cette naissance miraculeuse n'étoit pas un signe extérieur & sensible par lequel le *Messie* pût être reconnu, puisqu'elle ne pouvoit être prouvée que par la suite des événemens; mais c'étoit une circonstance nécessaire, puisqu'elle étoit prédite. Les Juifs ne peuvent pas en raisonner autrement, par rapport au *Messie* qu'ils attendent.

Le même Prophète le nomme *Emmanuel*, Dieu avec nous, le Dieu fort, le Père du siecle futur, c. 9, ℣. 6. Or, Jésus-Christ s'est donné constamment la qualité de *Fils de Dieu*, égal à son Père. Les Juifs, qui le lui ont reproché comme un blaf-

phême, & qui l'ont condamné à mort pour ce sujet; ceux d'aujourd'hui, qui concluent de là qu'il n'est pas le *Messie*, puisqu'il a usurpé la divinité, sont contredits par les plus célèbres de leurs Docteurs, qui ont enseigné que le *Messie* seroit *Dieu* dans toute la signification du nom *Jehovah*. *Voyez* Galatin, l. 3, c. 9 & suiv.

En second lieu, suivant les prophéties, le *Messie* doit être Législateur, établir une loi nouvelle. *Deut.* c. 18, ℣. 15, Moïse promet aux Juifs un Prophète semblable à lui; pour lui ressembler, il faut être législateur comme lui. Isaïe, parlant du *Messie*, *c.* 42, ℣. 4, dit que les îles, ou les pays les plus éloignés, attendront sa loi. La prophétie de Jacob annonce la même chose, lorsqu'elle dit que le *Messie* rassemblera les peuples, ou que les peuples lui seront soumis, *Gen. c.* 49, ℣. 10. Jérémie le confirme, c. 23, ℣. 5, lorsqu'il promet un Roi descendant de David, qui fera régner sur la terre l'équité & la justice. Les Juifs ne peuvent contester à Jésus-Christ l'avantage d'avoir établi une loi nouvelle, sous laquelle il a rangé une grande partie des peuples du monde.

Le même Prophète, c. 31, ℣. 31, prédit que Dieu fera avec les Juifs une nouvelle alliance différente de celle qu'il a faite avec leurs pères, après leur sortie de l'Egypte; qu'il écrira sa loi dans leur esprit & dans leur cœur; qu'il se fera connoître à tous, & qu'il pardonnera leurs péchés. Leurs anciens Docteurs ont entendu cette prédiction de l'alliance que Dieu vouloit faire avec son peuple sous le règne du *Messie;* c'est pour cela que Malachie, c. 3, ℣. 1, le nomme l'*Ange de l'alliance*. Jésus-Christ a rempli toute l'énergie de ce nom & de cette promesse, puisqu'il a fait connoître Dieu & sa loi aux nations plongées dans l'infidélité, qu'il a pardonné les péchés, & a donné à ses envoyés le pouvoir de les remettre.

Suivant le *Pseaume* 109, ℣. 4, il devoit être Prêtre selon l'ordre de Melchisédech; &, suivant *Malachie*, c. 1, ℣. 11, & c. 3, ℣. 3, Dieu a déclaré qu'il établiroit de nouveaux sacrifices & un nouveau sacerdoce. Jésus-Christ a vérifié toutes ces prédictions; non-seulement il s'est offert lui-même en sacrifice sur la croix, mais il a ordonné à ses Disciples de renouveller sur les autels ce sacrifice, sous les symboles du pain & du vin, conformément à celui qui fut offert par Melchisédech.

Par un trait singulier d'aveuglement, les Juifs ne veulent pas reconnoître Jésus-Christ pour *Messie*, parce qu'il a établi une loi nouvelle, au lieu de confirmer l'ancienne, parce qu'il n'a pas obligé ses Disciples à observer les cérémonies & les sacrifices ordonnés par Moïse, parce qu'il n'a pas fondé dans la Judée un royaume temporel; c'est comme s'ils lui faisoient un crime d'avoir accompli trop exactement les anciens oracles. *Voyez* LOIX CÉRÉMONIELLES.

En troisième lieu, il étoit prédit que le *Messie* seroit rejetté par son peuple, seroit mis à mort, & ressusciteroit. En comparant le 53e chapitre d'Isaïe avec l'histoire que les Evangélistes ont faite des opprobres, des souffrances, de la mort & de la résurrection de Jésus-Christ, il semble que le Prophète ait fait la narration d'un événement passé, plutôt que la prédiction de ce qui devoit arriver sept cens ans après lui. *Voyez* PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

Les Juifs, embarrassés par cette prophétie, n'ont pas pu s'accorder sur les moyens d'en détourner le sens. Les uns ont dit qu'elle ne regarde pas le *Messie*, que c'est un tableau des souffrances actuelles de la nation juive; mais il est évident que le texte parle d'un personnage particulier, & non d'un peuple entier. Les autres ont imaginé qu'il doit y avoir deux *Messies*, l'un pauvre, humilié & souffrant, l'autre fils de David, glorieux, conquérant, libérateur de sa nation; ils ont ajouté que Jésus pouvoit être le premier, mais qu'il n'est sûrement pas le second. C'est reconnoître assez clairement que leur prétendu *Messie*, glorieux & conquérant, n'est qu'une chimère contraire aux prédictions des Prophètes. Galatin, l. 8, c. 9 & suiv., a fait voir que la paraphrase chaldaïque de Jonathan, & l'explication des anciens Docteurs Juifs sont parfaitement conformes à la manière dont nous entendons le chapitre 53 d'Isaïe, & les autres prédictions qui annoncent les souffrances du *Messie*.

Dieu a-t-il pu permettre que Jésus-Christ réunît dans sa personne cette multitude de caractères frappans, singuliers, décisifs, qui devoient rendre le *Messie* reconnoissable, s'il n'étoit pas réellement le personnage désigné par les Prophètes? Il auroit tendu aux hommes un piége inévitable d'erreur. Lorsque les Juifs disent que si Jésus avoit été le *Messie*, il n'auroit pas été possible à leurs pères de le méconnoître, de le rejetter & de le crucifier; ils argumentent contre leurs propres oracles, qui ont prédit cet aveuglement étonnant de la nation juive, & ils nous montrent eux-mêmes une incrédulité aussi surprenante que celle de leurs pères.

Mais ce n'est pas assez, disent-ils, que Jésus ait accompli un certain nombre de prophéties; il devoit les accomplir toutes sans exception; or, il y en a un grand nombre qu'il n'a pas vérifiées.

1°. Il est dit dans Isaïe, c. 2, ℣. 2, que dans les derniers jours, ou à la fin des tems, la montagne de la maison du Seigneur sera élevée sur toutes les autres, que toutes les nations s'y assembleront, qu'elles changeront leurs armes guerrières en instrumens de labourage, qu'il n'y aura plus de guerres, mais une paix perpétuelle. Rien de tout cela n'est encore arrivé.

Réponse. Il faudroit savoir d'abord ce que les Juifs entendent par *les derniers jours;* si c'est la fin du monde, comment s'accompliront les événemens annoncés par cette prophétie? Il est clair que cette expression ne désigne aucune époque précise, mais en général le tems que Dieu a marqué

marqué pour exécuter ses desseins. Or, à la venue de Jésus-Christ, cette prophétie a été suffisamment accomplie; la montagne du Seigneur, Jérusalem & son Temple sont devenus plus célèbres que jamais chez toutes les nations; c'est-là que le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres, & que s'est formée l'Eglise de Jésus-Christ; c'est de-là que la parole du Seigneur & la loi nouvelle sont parties, selon l'expression du Prophète; c'est-là que le *Messie* a commencé à rassembler toutes les nations, & a formé un nouveau peuple. Non-seulement il régnoit pour lors une paix profonde dans l'Empire Romain, mais l'Evangile a fait cesser la division & l'inimitié qui régnoient entre les Juifs & les Païens, entre les divers peuples qui l'ont embrassé. Si cette paix n'a pas été plus prompte & plus étendue, c'est, en grande partie, la faute des Juifs incrédules. Il y a de l'entêtement à prendre à la rigueur tous les termes des prophéties, & à vouloir que des expressions métaphoriques soient vérifiées à la lettre.

Ce n'est donc pas la peine de réfuter les Juifs, lorsqu'ils objectent que, selon Isaïe, c. 11, ℣. 6, sous le règne du *Messie*, le loup vivra avec l'agneau, & le léopard avec le chevreau; que le veau, le lion & la brebis paîtront ensemble, &c. En lisant attentivement ce chapitre, on voit qu'il signifie seulement que la doctrine & les loix du *Messie* rendront les hommes plus paisibles & plus sociables qu'ils n'étoient auparavant.

2°. Dieu, dans le *Deutéronome*, c. 30, ℣. 3, a promis de rassembler les Juifs dans leur terre natale, quand même il les auroit dispersés aux extrêmités du monde. Or cela ne s'est pas fait après la captivité de Babylone; il n'en revint que la tribu de Juda, & une partie de celle de Benjamin & de celle de Lévi; donc il faut que cela s'exécute sous le règne du *Messie*, quand il viendra: il doit racheter, sauver & rassembler les Juifs, les faire jouir d'une prospérité & d'un bonheur constant. *Isaïe*, c. 35, ℣. 4, &c. Non seulement Jésus n'a pas rempli ces grandes promesses, mais on suppose que, loin de sauver les Juifs, il les a réprouvés, & leur a préféré les Païens pour en composer son Eglise.

Réponse. Les promesses du *Deutéronome* sont évidemment limitées & conditionnelles; Dieu promet de rassembler les Juifs, lorsque, repentans de tout leur cœur, ils retourneront à lui & obéiront à ses ordres; le texte est formel. Si la plus grande partie des Juifs, transportés à Babylone, n'ont été ni repentans, ni obéissans; s'ils ont préféré la terre étrangère, dans laquelle ils s'étoient établis, à celle dans laquelle ils étoient nés, peut on reprocher à Dieu de n'avoir pas exécuté ses promesses? L'édit de Cyrus, qui mit fin à la captivité de Babylone, laissoit à tous les Juifs, sans exception, la liberté de retourner dans la Judée. *Esdr*. c. 1, ℣. 3. Il est dit que tous ceux à qui Dieu inspira de la bonne volonté en profitèrent, *ibid.* ℣. 5; conséquemment Esdras ajoute que *tout Israël*, de retour de la captivité, habita dans les villes qui lui appartenoient, c. 2, ℣. 70. Que falloit-il de plus pour accomplir les promesses de Dieu? Il n'est donc pas vrai que la dispersion & l'exil, dans lequel sont aujourd'hui les Juifs, soient une suite & une continuation de la captivité de Babylone, comme les Rabbins le soutiennent.

Par la même raison, le *Messie* a sauvé & rassemblé les Juifs autant qu'il le devoit, puisqu'il leur a offert le salut, & leur en a fourni les moyens; il est absurde de prétendre que Dieu doit sauver ceux qui ne le veulent pas, & qui résistent opiniâtrément aux bienfaits qu'il leur offre; qu'aujourd'hui le *Messie* doit convertir, malgré eux, les Juifs obstinés & rebelles.

3°. Suivant les prophéties, disent-ils, le *Messie* doit être un fils de David, qui régnera éternellement dans la Judée, *Ezech*. c. 37, ℣. 24 & suiv.; Gog & Magog, deux nations puissantes, doivent être vaincues & détruites par les Juifs, c. 38 & 39. Le troisième Temple doit être rebâti; Ezéchiel en donne le plan & les dimensions, c. 40 & suiv. Le *Messie* doit avoir une postérité nombreuse, & régner sur toute la terre. *Isaïe*, c. 53, ℣. 10, &c. Rien de tout cela ne peut être appliqué à Jésus.

Réponse. Ce n'est pas assez de citer des prophéties, & de leur donner un sens arbitraire; il faut encore les concilier, ou du moins ne pas les mettre en contradiction. Nous demandons comment un règne temporel peut être éternel sur la terre, & si les Juifs, devenus sujets de leur prétendu *Messie*, ne feront plus exposés à la mort; comment les guerres, les victoires, le carnage des peuples, peuvent s'accorder avec le caractère pacifique que les Prophètes attribuent au *Messie*, & avec cette paix profonde qui, selon les Juifs même, doit régner sur toute la terre; comment un règne glorieux & heureux peut être compatible avec les opprobres, les souffrances, la mort que le *Messie* doit subir, &c.? Mais les Juifs n'y regardent pas de si près.

Ce n'est point à nous de décider quels sont les peuples nommés Gog & Magog; les Juifs prétendent que ce sont les Turcs & les Chrétiens, & ils se félicitent d'avance du plaisir de les exterminer sous leur *Messie* futur; les Interprètes sont très-peu d'accord sur ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ezéchiel, qui prophétisoit pendant la captivité de Babylone, parle évidemment des événemens qui devoient la suivre de près, & auxquels les Juifs de son tems devoient avoir part.

Il n'est point question dans ce Prophète, ni ailleurs, d'un troisième Temple, mais du second, qui fut bâti sous Zorobabel; il est évident que ce qu'il dit des dimensions du Temple est allégorique; c'est une absurdité, de la part des Juifs, d'imaginer qu'Ezéchiel, Aggée & Zacharie n'ont rien dit du Temple qui alloit être bâti, & qu'ils ont parlé d'un troisième qui, après deux mille ans, n'est pas encore commencé. Si les dimensions & le plan

qu'Ezéchiel a tracés n'ont pas été exactement suivis, il faut s'en prendre aux Juifs, auxquels le Prophète Aggée a vivement reproché leur négligence & leur peu de courage; c. 1, ỳ. 2. Ils n'ont pas mieux exécuté ce que le Prophète leur prescrit sur le partage de la terre sainte, sur la portion qu'ils doivent réserver pour les étrangers, &c.; ils trouvent commode de réserver pour le règne du *Messie* tout ce que leurs pères ont négligé de faire conformément aux exhortations des Prophètes, & ils prennent ces exhortations pour des prédictions qui ne sont pas encore accomplies.

La postérité du *Messie* sont les peuples qu'il a instruits, corrigés, rendus plus sociables, & dont il a composé son Eglise; il ne lui convenoit pas d'avoir une autre famille. Il est étonnant que les Juifs, après avoir prétendu que le 53[e] chapitre d'Isaïe ne doit pas s'entendre du *Messie*, se servent de ce même chapitre pour prouver qu'il a dû avoir une longue postérité; on ne peut pas lui appliquer les derniers versets, sans lui appliquer aussi les premiers, & pour lors il faut nécessairement admettre les opprobres, les souffrances, la mort & la résurrection du *Messie;* événemens qui ne s'accordent guères avec l'idée que les Juifs se forment de son règne.

Telles sont cependant les absurdités & les contradictions que plusieurs incrédules modernes n'ont pas dédaigné de copier, pour attaquer l'une des preuves du Christianisme.

III. Nous croyons fermement que la preuve tirée des prophéties est évidente pour tout homme raisonnable; elle devroit l'être sur-tout pour les Juifs, dépositaires de ces prophéties. Voilà pourquoi les Apôtres, lorsqu'ils prêchent Jésus-Christ aux Juifs, commencent par prouver qu'en lui ont été accomplies toutes les prophéties. Cependant, comme la force de cette preuve dépend de la comparaison qu'il faut faire des différentes prédictions des Prophètes, cette discussion n'étoit pas à la portée des ignorans; elle ne pouvoit faire impression que sur les Juifs instruits, & qui étoient d'assez bonne foi pour s'en tenir à la tradition de leurs anciens Docteurs. Le joug de la domination romaine, que les Juifs ne portoient qu'avec la plus grande répugnance, avoit tourné les esprits vers les prophéties qui sembloient leur promettre un libérateur temporel; & le Saducéisme, qu'avoient embrassé plusieurs membres de la Synagogue, les rendoient peu sensibles aux bienfaits spirituels que le *Messie* étoit venu répandre sur les hommes. Des esprits ainsi disposés n'étoient pas fort propres à saisir le vrai sens des prophéties; & comme les calamités de la nation juive augmentèrent encore dans la suite, il n'est pas étonnant que le sens le plus grossier soit devenu une tradition chez les Juifs modernes.

D'autre part, les Païens qui ne connoissoient pas les livres, la croyance, ni les espérances des Juifs, avoient besoin d'une preuve plus à leur portée que les prophéties. Les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres devoient donc faire, sur les uns & sur les autres, une impression plus vive & plus efficace.

Les Juifs n'ont jamais osé nier absolument les miracles de Jésus Christ; les uns ont dit qu'il les avoit opérés par le secours de la magie; les autres, par la prononciation du nom ineffable de Dieu; quelques-uns ont soutenu que Dieu pouvoit donner à un imposteur, ou à un faux Prophète, le pouvoir de faire des miracles. Mais le caractère de Magicien est incompatible avec la sainteté de la doctrine du Sauveur; il a déclaré qu'au lieu d'avoir de la collusion avec le Démon, il étoit venu pour le vaincre & le dépouiller, *Luc*, ch. 11, ỳ. 15. C'est blasphêmer contre Dieu & sa providence, de supposer qu'il peut donner à un imposteur le pouvoir de faire des miracles, ou en prononçant son nom, ou autrement. Les Magiciens & les imposteurs ont-ils jamais opéré des guérisons & des miracles pour instruire, pour corriger, pour sanctifier les hommes?

Lorsque Dieu envoya Moïse pour annoncer aux Juifs ses volontés & ses loix, il lui donna pour lettres de créance le pouvoir d'opérer des miracles, & Moïse n'eut point d'autres preuves à donner de sa mission. Les Juifs conviendront-ils que Moïse, quoique doué d'un pouvoir surnaturel, pouvoit cependant être un imposteur? Quelle preuve peuvent-ils apporter de la réalité & de la divinité des miracles de Moïse, que nous ne puissions appliquer à ceux de Jésus-Christ?

Il y a plus, les anciens Docteurs Juifs sont convenus que le *Messie* doit faire des miracles semblables à ceux de Moïse. De quoi serviroient-ils, si cette preuve n'étoit d'aucune force pour constater son caractère & sa mission? Quelques-uns même ont avoué dans le Talmud, qu'il s'étoit fait des miracles au nom de Jésus-Christ par ses Disciples. Galatin, l. 8, ch. 5 & 7. Dieu a-t-il pu permettre qu'il se fit des miracles au nom d'un faux *Messie?*

Un second caractère, que les Juifs ne peuvent contester à Jésus-Christ, est la sainteté de sa doctrine & la pureté de ses mœurs; double avantage qu'aucun imposteur n'a jamais réuni dans sa personne. On a souvent défié les Juifs de montrer dans l'Evangile une seule maxime capable de porter les hommes au crime, ou d'affoiblir en eux l'amour de la vertu, & dans la conduite du Sauveur une action justement condamnable. Les seuls reproches que les Juifs lui aient faits, ont été de ce qu'il s'attribuoit la qualité de Fils de Dieu, & les honneurs de la divinité, de ce qu'il violoit le sabbat & d'autres loix cérémonielles, de ce qu'il attaquoit les traditions & la morale des Pharisiens. Or, nous avons fait voir que dans tout cela il remplissoit, selon les Prophètes, les fonctions essentielles du *Messie*, de Législateur, de Maître, de Réformateur de son peuple; qu'il étoit véritablement ***Emmanuel***,

Dieu avec nous ; que c'étoit à lui de montrer aux Docteurs Juifs le vrai sens des Ecritures & de la loi de Dieu, qu'ils entendoient fort mal. En faisant voir que le culte le plus agréable à Dieu consistoit dans les vertus intérieures, & non dans les cérémonies, il ne faisoit que répéter les leçons des Prophètes ; on ne peut entendre, sans étonnement, les Rabbins modernes soutenir que le culte extérieur est plus parfait & d'un plus grand mérite que le culte intérieur.

Un troisième signe auquel les Juifs auroient dû reconnoitre dans Jésus-Christ le *Messie* promis à leurs pères, est la conversion des Païens opérée par sa doctrine. Ils ne peuvent nier que ce prodige n'ait dû arriver à l'avénement du *Messie* ; les Prophètes l'ont annoncé trop clairement, *Isaïe*, c. 2, ℣. 3 & 18 ; c. 19, ℣. 21 ; c. 49, ℣. 6. *Zach.* c. 2, ℣. 11, &c. C'étoit une tradition constante chez les Juifs, Galatin, l. 9, c. 12 & suiv., & ils ont été témoins de l'événement. Quand même il ne l'auroit pas prédit, la preuve ne seroit pas moins invincible. Dieu a-t-il pu se servir d'un imposteur, d'un faux *Messie*, pour opérer cette grande révolution, pour amener les nations idolâtres à la connoissance de son nom ?

Malgré l'entêtement des Juifs, ils sont forcés d'avouer que les Chrétiens adorent, aussi-bien qu'eux, le vrai Dieu, le Créateur du ciel & de la terre, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob ; qu'ils ont les mêmes articles de foi, les mêmes règles essentielles de morale, les mêmes espérances. Sont-ce des Missionnaires Juifs qui ont converti le monde ? C'est l'ouvrage des Apôtres de Jésus-Christ. Si les Juifs sont toujours le peuple chéri du Seigneur, comment a-t-il permis que des hommes qui, selon l'opinion des Juifs, sont des déserteurs du Judaïsme & des apostats, fussent les auteurs d'une si heureuse révolution, & servissent à éclairer toutes les nations ?

Un quatrième trait de la Providence, qui démontre la mission divine de Jésus-Christ & sa qualité de *Messie*, est l'abandon dans lequel les Juifs sont laissés depuis qu'ils ont rejeté & mis à mort ce divin Sauveur. Ils savent que telle a été l'époque à laquelle ils sont tombés dans l'état de dispersion, d'exil, d'esclavage & d'opprobre dans lequel ils gémissent, & duquel ils n'ont pas pu se relever depuis dix-sept cens ans. A l'article JUIF, §. 6, nous avons fait voir que cette chûte énorme est évidemment la punition du Déicide qu'ils ont commis dans la personne de Jésus-Christ. Ce divin Maître le leur avoit prédit plus d'une fois ; mais, loin d'être touchés de ses menaces, ils en devinrent plus furieux contre lui.

Ce n'est pas la première fois que cela leur étoit arrivé. Fiers des promesses que Dieu avoit faites à leurs pères, ils crurent pouvoir braver impunément les menaces des Prophètes. C'est à ce sujet que Jérémie leur adressa, de la part de Dieu, ces paroles terribles, c. 18, ℣. 6 : » Ne suis-je donc » pas autant le maître de votre sort, qu'un Potier » est libre de disposer de l'argile qu'il tient entre » ses mains ? Toutes les fois que j'aurai menacé » de punir une nation, si elle fait pénitence, je » m'abstiendrai de lui faire le mal que j'avois résolu ; mais aussi toutes les fois que je lui aurai » promis des bienfaits & des prospérités, si elle » fait le mal devant moi, & ne m'écoute pas, je » la priverai des faveurs que je lui destinois. » Voyez, continue le Prophète, s'il y a sous le » ciel une nation qui ait fait autant de mal que » vous ? Aussi Dieu a résolu de ne pas vous épargner «. Les Juifs, furieux, veulent se défaire de Jérémie ; le Prophète, indigné, s'adresse à Dieu, & le conjure de déployer toute la rigueur de sa justice contre ce peuple rebelle, *ibid.* ℣. 20 & suiv. On sait quelles furent les suites de cette prière.

Voilà précisément ce que les Juifs ont fait de nouveau à l'égard de Jésus-Christ, irrités par ses leçons, par les reproches qu'il leur faisoit de corrompre le sens des Ecritures ; par la destruction dont il les menaçoit, non-seulement ils résolurent sa mort, comme celle de Jérémie, mais ils exécutèrent cet abominable dessein, & jamais ils ne se sont repentis de leur forfait ; il n'est donc pas étonnant que Dieu en tire une vengeance plus terrible que de tous leurs autres crimes. Ils ne peuvent rentrer en grace avec Dieu qu'en adorant le *Messie* qu'ils ont crucifié.

IV. *Objections des Juifs adoptées & appuyées par les incrédules.* S'il falloit rapporter & réfuter toutes ces objections en particulier, nous serions obligés de faire un gros volume ; mais déja nous en avons résolu & prévenu plusieurs, soit dans cet article, soit dans ceux auxquels nous avons renvoyé ; nous nous bornerons ici aux plus générales.

1°. Nos adversaires disent que quand même les Juifs se seroient trompés sur le vrai sens des prophéties, ils seroient cependant excusables ; que la plupart de ces prédictions semblent annoncer plutôt un règne temporel du *Messie*, & une délivrance temporelle des Juifs, qu'un règne mystique & des bienfaits spirituels ; que, pour saisir les vrais caractères de ce personnage, & la vérité de ses leçons, il falloit connoitre des mystères dont les Juifs ne pouvoient puiser aucune notion dans leurs livres.

Réponse. Nous remarquerons d'abord que cette excuse prétendue attaque directement la sagesse & la sainteté divine, puisqu'elle suppose que Dieu n'avoit pas rendu les prophéties assez claires pour prévenir l'erreur involontaire des Juifs. Ils ne pouvoient s'en prévaloir eux-mêmes sans se contredire, puisqu'ils soutiennent que leurs prophéties sont assez claires pour qu'ils aient été autorisés à rejeter les explications que Jésus-Christ leur donnoit, à le punir comme un séducteur & un faux Prophète, & à refuser toute autre preuve de sa mission & de son caractère.

Nous convenons que ces prophéties n'étoient pas fort claires en elles-mêmes, sur-tout pour les ignorans; mais à qui appartenoit-il de les expliquer? Etoit-ce aux Docteurs de la Synagogue, toujours prévenus, aveuglés par la vanité nationale, comme ils le sont encore aujourd'hui, & toujours prêts à s'emporter, comme leurs pères, contre tout Prophète qui ne leur annonçoit pas des prospérités & des bienfaits de Dieu? N'étoit-ce pas plutôt au *Messie*, dès qu'il avoit commencé par prouver sa qualité de Prophète & d'Envoyé de Dieu, par les miracles qu'il opéroit?

Toute la question se réduit à savoir si ce sont les prophéties qui devoient servir à juger des miracles de Jésus Christ, comme les Juifs le prétendent, ou si ce sont les miracles qui devoient démontrer d'abord qu'il étoit le *Messie*, par conséquent l'Interprète né des prophéties. Or, nous soutenons qu'il falloit commencer par croire aux miracles, comme Jésus Christ l'exigeoit, & non autrement.

En effet, nous défions nos adversaires d'alléguer une seule prophétie en vertu de laquelle les Juifs aient pu juger d'abord, avec une entière certitude, que tel homme étoit le *Messie*, & par laquelle on puisse le prouver encore aujourd'hui, s'il venoit à paroître comme les Juifs l'attendent. Selon les Prophètes, il doit être fils de David; mais David a eu une nombreuse postérité; il s'agit de savoir quel est celui de ses descendans qui est le *Messie*, & aujourd'hui il feroit impossible de dresser & de prouver sa généalogie. Selon les Juifs, il doit être Roi dans la Judée; pour être Roi, il faut des Sujets: il n'en aura point, à moins que les Juifs ne commencent par se soumettre à lui sans motifs, sans preuve, & avec une confiance aveugle. S'il faut le connoître par ses victoires, il ne les remportera pas sans soldats; il y aura bien du sang répandu, & des innocens immolés, avant que l'on sache s'il faut lui résister ou lui obéir. Le *Messie* doit être né d'une Vierge; comment le saura-t-on, à moins qu'un Ange envoyé du ciel, des Prophètes inspirés, tels que Zacharie, Anne, Siméon, Jean-Baptiste, ou une voix céleste, ne lui rendent témoignage, comme cela s'est fait pour Jésus Christ? Tout cela sont des miracles. Il doit être rejetté, souffrir, & triompher ensuite; mais les souffrances qu'on lui fera subir seront un crime affreux, si sa mission est prouvée d'ailleurs; elles seroient une punition juste, s'il usurpoit la qualité de *Messie* sans titre & sans preuve.

C'est donc par la nécessité de la chose même que Jésus-Christ a fait des miracles avant de se donner pour *Messie*, & qu'il a ainsi démontré qu'il avoit droit de s'appliquer les prophéties, & d'en montrer le vrai sens. Lorsque quelques Théologiens modernes ont avancé que les miracles de Jésus-Christ seroient une preuve caduque, s'ils n'avoient pas été prédits, on les a censurés avec raison; & lorsque les Juifs disent que ces mêmes miracles ne pouvoient être authentiques, à moins qu'ils ne fussent admis comme tels par la Synagogue, ils ont oublié que les anciens Prophètes, loin d'avoir eu l'attache des Chefs de la nation juive, en ont été rejettés & poursuivis à mort; Jésus-Christ le leur a reproché plus d'une fois, *Matt.* c. 23, ℣. 31; *Luc*, c. 11, ℣. 48, &c.

2°. Ce n'est pas assez, disent-ils, que le *Messie* fasse des miracles; il faut qu'il fasse ceux que les Prophètes ont prédits. Mais nous avons déja fait voir que les prétendus miracles dont les Juifs ont l'esprit frappé, & qu'ils s'obstinent à voir dans les Prophètes, sont inutiles, absurdes & indignes de Dieu. Que les montagnes soient applanies, les vallées comblées, les fleuves desséchés pour la commodité des Juifs, qu'il sorte des torrens du désert, que les bêtes féroces soient apprivoisées, & ne dévorent plus les autres animaux, &c., en quoi tous ces miracles peuvent-ils contribuer à la gloire de Dieu, & à la sanctification des ames? Ceux de Jésus-Christ étoient plus sages; les guérisons qu'il opéroit, en soulageant les corps, disposoient les esprits à croire en lui, & donnoient des leçons de charité.

3°. Ces miracles, disent encore les Juifs modernes, ne peuvent plus être aussi certains pour nous qu'ils l'étoient pour ceux qui en furent témoins; si Jésus avoit fait tous ceux qu'on lui attribue, personne n'auroit pu refuser de croire en lui.

Réponse. En me servant des principes des Juifs, je pourrois leur dire: Parce que les miracles de Moïse ne sont plus aussi certains pour nous qu'ils l'étoient pour ceux qui en furent témoins, sommes-nous dispensés de croire la mission divine de ce Législateur? Dirons-nous que s'il les avoit véritablement opérés, sans doute les Egyptiens auroient été plus dociles, & les Juifs ne se seroient pas révoltés si souvent contre lui dans le désert? C'est ainsi que les Juifs attaquent leur propre religion, en voulant ruiner la nôtre.

Il est faux que les miracles de Jésus-Christ soient moins certains pour nous que pour ceux qui en furent les témoins; la certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété, n'est pas moins invincible que la certitude physique; elle ne donne pas plus de lieu à un doute raisonnable. D'ailleurs, la conversion du monde, opérée par les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres, leur donne un degré d'authenticité & de certitude que ne pouvoient pas encore avoir ceux qui les ont vus. L'incrédulité d'une grande partie des Juifs, malgré ces miracles, n'y donne pas plus d'atteinte, que les révoltes de leurs pères n'en donnent à ceux de Moïse; ce peuple a été rebelle, indocile, intraitable dans tous les siècles; on peut encore aujourd'hui lui faire les mêmes reproches que Moïse lui adressoit, & lui renouveller la réprimande de S. Etienne, *Act.* c. 7, ℣. 51: « Vous

» résistez toujours au Saint-Esprit ; comme ont » fait vos pères «.

4°. Le Juif Orobio, dans sa *Conférence avec Limborch*, soutient que la foi au *Messie* n'est pas un point nécessaire au salut, puisqu'il n'en est pas fait mention dans la loi de Moïse. On ne peut donc pas supposer, dit-il, que la dispersion & les calamités actuelles des Juifs sont un châtiment de leur incrédulité au *Messie*; c'est vouloir pénétrer dans les desseins de Dieu, lors même qu'il n'a pas voulu nous les révéler.

Réponse. Moïse dit formellement dans la loi : » Le Seigneur vous suscitera un Prophète sem- » blable à moi, vous l'écouterez ; & Dieu ajoute : » Si quelqu'un n'écoute pas le Prophète, j'en » serai le vengeur «, *Deut.* c. 18, ℣. 15, 19. Nathanaël, l'un des Docteurs de la loi, frappé des miracles de Jésus-Christ, reconnut en lui le Prophète dont parle Moïse dans la loi, *Joan.* c. 1, ℣. 45, 49. Quand ce passage ne regarderoit pas le *Messie* en particulier, mais tout Prophète envoyé de la part de Dieu, comme le prétendent les Juifs, n'en seroit-ce pas assez pour conclure que c'est Dieu qui les punit de leur incrédulité à l'égard de Jésus, & qu'il continuera de les punir tant qu'ils persévéreront dans leur obstination ? Nous avons vu de quelle manière ils l'ont été pour avoir résisté à Jérémie ; soutiendront-ils que Jésus-Christ n'a pas prouvé sa qualité de Prophète d'une manière plus éclatante que Jérémie ?

Les Juifs peuvent apprendre de Joseph que Jean-Baptiste étoit un Prophète, & qu'il étoit regardé comme tel dans toute la Judée, *Antiq. Jud.* l. 18, c. 7. Or, il a déclaré que Jésus étoit le *Messie*, le Juge des bons & des méchans, prêt à récompenser les uns & à punir les autres, *Matt.* c. 3, ℣. 12. Jésus a donc usé de son droit en punissant les Juifs incrédules.

Mais c'étoit à lui d'annoncer aux Juifs leur destinée ; il la leur a clairement prédite ; il leur a déclaré que le sang de tous les justes & des Prophètes, versé depuis le commencement du monde jusqu'à lui, retomberoit sur eux, que leur terre demeureroit déserte, que leur Temple seroit détruit, qu'il leur arriveroit une calamité telle qu'il n'y en a point eu depuis le commencement du monde, parce qu'ils n'ont pas voulu profiter de ses avis charitables, *Matth.* ch. 23, ℣. 35 & suivans ; ch. 24. ℣. 2, 21, &c. L'accomplissement exact de cette prophétie suffit pour démontrer qu'il est le *Messie*.

L'entêtement des Juifs est de vouloir que Moïse, & les anciens Prophètes, leur aient prédit tout ce qui devoit leur arriver jusqu'à la fin du monde ; il n'en est rien ; les Prophètes ont prédit ce qui devoit arriver à leur nation, jusqu'à la venue du *Messie*, & ils l'ont annoncé lui-même comme le Législateur, le Docteur & le Maître que les Juifs devoient écouter ; toute autre prédiction auroit été inutile & prématurée. C'a donc été à lui de prédire ce qui arriveroit dans la suite des siècles, & il l'a fait tant par lui que par ses Apôtres. Nous ne cherchons point à pénétrer les desseins cachés de Dieu, quand nous nous en rapportons à ce qu'il a dit par la bouche du *Messie*.

5°. L'on ne te persuadera jamais, disent les Juifs, que le *Messie* ait été spécialement promis pour la nation juive, & que les fruits de son avénement aient été transportés aux Gentils ; c'est supposer que Dieu a trompé les Juifs, & qu'il a exécuté ses promesses tout autrement qu'il ne leur avoit fait entendre.

Réponse. Ce n'est pas Dieu qui trompe les Juifs, ce sont eux qui s'aveuglent eux-mêmes, & qui contredisent leurs propres écritures. Dieu avoit dit à Abraham : » Toutes les nations de la terre » seront bénies en vous «, *Gen.* c. 12, ℣. 3 ; c. 18, ℣. 16 ; c. 22, ℣. 18. Cette même promesse est répétée à Isaac, c. 26, ℣. 4, & à Jacob, c. 28, ℣. 14. De quel droit les Juifs prétendent-ils réserver à eux seuls ces bénédictions promises à toutes les nations ? A la vérité, Dieu dit à ces trois Patriarches : Toutes les nations de la terre seront bénies en vous, & *dans votre race*, ibid. La question est de savoir si le mot *race* doit s'entendre de toute la postérité, ou d'un descendant particulier de ces Patriarches. Or, il est absurde de l'entendre de toute leur postérité ; il faudroit y comprendre les Madianites nés d'Abraham & de Cétura, & les Iduméens descendus de Jacob par Esaü : voilà ce que les Juifs n'admettront jamais. Ont-ils été eux-mêmes une nation assez fidèle à Dieu, pour qu'ils se flattent d'être le canal des bénédictions promises à tous les peuples de la terre ?

Jacob nous fait entendre le contraire ; il dit que ce sera l'*Envoyé de Dieu*, ou le *Messie*, qui rassemblera les nations sous ses loix, *Gen.* c. 49, ℣. 10. Isaïe dit qu'il rendra la justice aux nations, que les peuples des isles attendront sa loi, qu'il fera alliance avec les peuples, qu'il sera la lumière des nations, qu'il sera l'auteur de leur salut jusqu'aux extrémités de la terre, *Isaïe*, c. 42, ℣. 1 & 6 ; c. 49, ℣. 6, &c. Voilà donc *la race*, ou le descendant des Patriarches, qui répandra sur toutes les nations de la terre les bénédictions promises. A quel titre les Juifs en ont-ils conçu de la jalousie, & en tirent-ils un prétexte pour méconnoître le *Messie ?* Moïse, près de mourir, le leur avoit prédit : » Ils ont provoqué ma colère, » dit le Seigneur, en adoptant de faux Dieux, » & moi j'exciterai leur jalousie, en adoptant un » peuple étranger & une nation insensée «, *Deut.* c. 32, ℣. 21. Rien n'est donc arrivé que ce que Dieu avoit annoncé ; Jésus-Christ, les Apôtres, les Evangélistes, n'ont fait que suivre les Ecritures à la lettre, lorsqu'ils ont déclaré que les bénédictions, qui devoient être répandues par le *Messie*, seroient départies aux nations plus abon-

damment qu'aux Juifs, parce que ceux-ci s'en rendoient indignes.

Ils s'obstinent à supposer que les promesses de Dieu sont absolues, n'exigent de la part des hommes aucune correspondance libre & volontaire. Dieu a déclaré le contraire par Jérémie, c. 18, ℣. 9; & par Ezéchiel, c. 33, ℣. 13. Et cela est prouvé par vingt exemples; Dieu avoit promis que les Juifs du royaume d'Israël reviendroient de Babylone, aussi-bien que ceux du royaume de Juda. *Osée*, c. 11, &c. Cependant les premiers n'en revinrent point, parce qu'ils ne le voulurent pas. Les Juifs même conviennent de cette grande vérité, puisqu'ils disent que Dieu a retardé la venue du *Messie* à cause de leurs péchés; si Dieu peut, avec justice, retarder l'effet de ses promesses, à l'égard de ceux qui lui sont infidèles, il peut, par la même raison, les en priver, & les transporter à d'autres.

6°. Dieu, disent-ils, n'avoit pas seulement promis de répandre sur nos pères les bénédictions du *Messie*, s'ils étoient fidèles; mais il avoit promis de les rendre fidèles; il leur avoit dit: « Je vous donnerai un nouvel esprit, & un nouveau cœur; » je mettrai mon esprit au milieu de vous; je » vous ferai marcher selon mes commandemens, » observer mes ordonnances & exécuter ma » loi ». *Ezech.* c. 36, ℣. 26; c. 11, ℣. 19. *Jérem.* c. 31, ℣. 33, &c. Si Dieu n'a pas accompli cette promesse après la captivité de Babylone, il le fera donc sous le règne futur du *Messie*.

Réponse. Le comble de l'aveuglement des Juifs est de s'en prendre à Dieu de leur infidélité volontaire, & de se flatter que, sous le règne de leur prétendu *Messie*, Dieu les convertira par miracle, sans qu'ils puissent résister à l'opération toute-puissante de sa grace; & malheureusement d'autres raisonneurs n'ont pas moins abusé de ce passage que les Juifs: l'événement auroit dû détromper les uns & les autres. Il est de la nature de l'homme d'être libre; & s'il ne l'étoit pas, il ne seroit pas capable de mériter ni de démériter; la vertu & le vice seroient pour l'homme un bonheur ou un malheur, & non un sujet de récompense ou de châtiment. Il est donc aussi de la nature de la grace de laisser à l'homme la liberté de résister, parce que Dieu ne peut pas, sans se contredire, conduire l'homme d'une manière contraire à la nature qu'il lui a donnée. Lorsque Dieu promet à l'homme de le rendre fidèle, cela signifie donc seulement qu'il lui donnera tous les secours dont il a besoin pour l'être en effet, s'il n'y résiste pas, comme il est toujours libre de le faire. Tout autre sens seroit absurde, puisqu'il autoriseroit l'homme à rejetter sur Dieu la perversité de son propre cœur.

La question est donc de savoir si, lorsque Dieu a envoyé le *Messie*, il a donné aux Juifs tous les secours & les graces nécessaires pour croire en lui. Or, il l'a fait, puisqu'un assez grand nombre ont cru en Jésus-Christ; ce divin Maître a dit aux autres: « Si vous étiez aveugles, vous n'auriez » point de péché ». *Joan.* c. 9, ℣. 41. Ils étoient donc suffisamment éclairés par la grace; & Saint Etienne leur a reproché qu'ils résistoient au Saint-Esprit, comme avoient fait leurs pères. *Act.* c. 6, ℣. 51. *Voyez* GRACE, LIBERTÉ.

MÉTAMORPHISTES, ou TRANSFORMATEURS, secte d'hérétiques du douzième siècle, qui prétendoient que le corps de Jésus-Christ, au moment de son ascension, avoit été changé ou transformé en Dieu. On dit que quelques Luthériens ubiquitaires ont renouvellé cette erreur.

MÉTANGISMONITES, hérétiques dont parle S. Augustin, *Hær.* 57. Leur nom est formé de Μετὰ, dans, & d'Ἀγγεῖον, vase, vaisseau; ils disoient que le Verbe est dans son Père, comme un vaisseau dans un autre. Cette secte a pu être une branche des Ariens.

METANOÉA, terme grec, qui signifie résipiscence ou pénitence; & c'est ainsi que les Grecs nomment le quatrième des sept Sacremens. Mais ils ont principalement donné ce nom à une cérémonie ou pratique de pénitence, qui consiste à se pencher fort bas, & à mettre une main contre terre avant de se relever. Les Confesseurs leur en prescrivent ordinairement un certain nombre, en leur donnant l'absolution. Quoique les Grecs regardent ces grandes inclinations du corps comme une pratique fort agréable à Dieu, ils condamnent les génuflexions, & prétendent qu'on ne doit adorer Dieu que debout.

Ils ne font pas attention que les gestes du corps sont par eux-mêmes très-indifférens, & qu'ils n'ont point d'autre signification que celle qui leur est attachée par l'usage. Dans l'Occident, se découvrir la tête est une marque de respect; dans l'Orient, c'en est une de se déchausser, & d'avoir les pieds nuds. Lorsque Moïse voulut s'approcher du buisson ardent, Dieu lui cria: *déchausse-toi, la terre que tu foule aux pieds est une terre sainte*, *Exode*, c. 3, ℣. 5. Il exigea de lui la marque de respect qui étoit en usage pour lors. Il est évident que se mettre à genoux ou se prosterner est un signe d'humiliation, par conséquent d'adoration; lorsque Moïse annonça aux Israélites ce que Dieu lui avoit ordonné, ils se prosternèrent pour adorer Dieu, c. 4, ℣. 31.

MÉTAPHYSIQUE. Quoique cet article nous soit étranger, nous sommes obligés de répondre à un reproche que l'on a souvent fait aux Théologiens, d'en faire voir l'inconséquence & l'absurdité. On demande pourquoi mêler des discussions *métaphysiques* à la Théologie, qui doit être uniquement fondée sur la révélation? Parce que,

dès l'origine du Christianisme, les Philosophes, auteurs des hérésies, se sont servis de la *Métaphysique* pour attaquer les dogmes révélés, & parce que les incrédules, leurs successeurs, font encore aujourd'hui de même. Les Pères de l'Eglise & les Théologiens ont donc été forcés de faire voir que la *Métaphysique* de ces Philosophes étoit fausse, de se servir de toute la précision du langage d'une saine *Métaphysique*, pour exposer & développer les dogmes de la foi, & pour les mettre à couvert des sophismes que l'on y opposoit. Cet abus prétendu, que l'on attribue très-mal-à-propos aux Scholastiques, vient dans le fond des artifices & de l'opiniâtreté des ennemis de la révélation.

Pourquoi les incrédules modernes se sont-ils appliqués à déprimer la *Métaphysique ?* Parce qu'elle fournit des argumens invincibles contre eux. Eux-mêmes ne peuvent attaquer ni établir aucun systême que par des argumens *métaphysiques*. Pour combattre l'existence de Dieu, les Athées soutiennent que les attributs qu'on lui prête sont incompatibles ; d'autre côté, il s'agit de savoir si la matière qu'ils mettent à la place de Dieu est susceptible des attributs qu'ils lui supposent, si elle est capable de penser dans l'homme, d'être le principe de ses mouvemens & de ses actions, &c. Voilà des discussions très-*métaphysiques*. Les Déistes ne peuvent prouver l'existence & l'unité de Dieu que par les notions de cause première, d'être nécessaire, d'ordre, d'intelligence, de nécessité, de hasard, de causes fin les, &c. La grande question de l'origine du mal ne peut être éclaircie, qu'en donnant une idée nette de ce que l'on nomme *bien* & *mal*, qu'en montrant la différence essentielle qu'il y a entre la *bonté* jointe à une puissance infinie, & la *bonté* jointe à une puissance bornée. Ce n'est certainement pas la Physique qui débrouillera toutes ces questions. Nous est il défendu de nous servir, pour repousser nos ennemis, des mêmes armes dont ils se servent pour nous attaquer, d'opposer une *Métaphysique* exacte & solide, à des notions fausses & trompeuses ?

Les hérétiques anciens & modernes, Ariens, Protestans, Sociniens & autres, ne sont pas de meilleure foi. D'un côté, ils voudroient que les dogmes de la foi fussent énoncés dans le langage simple & populaire, comme ils l'ont été par les Ecrivains de l'ancien & du nouveau Testament ; de l'autre, ils s'efforcent de prouver que ce langage ne s'accorde pas avec la vraie *Métaphysique*, & qu'il n'est pas possible de le prendre à la lettre. Ils ont attaqué le dogme du péché originel par de prétendus principes de justice & d'équité ; le mystère de l'incarnation, par de fausses notions de ce que nous appellons *nature* & *personne* ; celui de l'Eucharistie, par une explication captieuse des mots *substance*, *accidens*, *étendue*, *matière*, *corps*, &c. Où en seroient les Théologiens Catholiques, s'ils n'étoient pas meilleurs *Métaphysiciens* que leurs adversaires ?

Il en est de même de la dialectique ; si un Théologien n'étoit pas aguerri à toutes les ruses des Sophistes, il ne seroit pas en état de les réfuter avec tout l'avantage que peut avoir une logique ferme, & toujours d'accord avec elle-même, sur une dialectique fausse, & qui ne cherche qu'à faire illusion. Ce n'est donc ni par goût, ni par habitude, ni par un reste d'attachement à l'ancien usage, que les Théologiens cultivent ces deux sciences ; elles leur seront absolument nécessaires tant que la religion aura des ennemis, & il est prédit qu'elle en aura jusqu'à la fin des siècles.

MÉTEMPSYCOSE, MÉTEMPSICOSISTES. *Voyez* TRANSMIGRATION DES AMES.

MÉTHODISTES. C'est le nom que les Protestans ont donné aux Controversistes François, parce que ceux-ci ont suivi différentes méthodes pour attaquer le Protestantisme. Voici l'idée qu'en a donnée Mosheim, savant Luthérien, dans son *Hist. Ecclés.* sæc. 17, sect. 2, part. 2, c. 1, §. 15. On peut, dit-il, réduire ces *Méthodistes* à deux classes. Ceux de la première imposoient aux Protestans, dans la dispute, des loix injustes & déraisonnables. De ce nombre a été l'ex-Jésuite François Veron, Curé de Charenton, qui exigeoit de ses adversaires qu'ils prouvassent tous les articles de leur croyance, par des passages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, & qui leur interdisoit mal-à-propos tout raisonnement, toute conséquence, toute espèce d'argumentation. Il a été suivi par Berthold Nihusius, transfuge du Protestantisme, par les frères de Wallembourg, & par d'autres, qui ont trouvé qu'il étoit plus aisé de défendre ce qu'ils possédoient, que de démontrer la justice de leur possession. Ils laissoient à leurs adversaires toute la charge de prouver, afin de se réserver seulement le soin de répondre & de repousser les preuves. Le Cardinal de Richelieu, & d'autres, vouloient qu'on laissât de côté les plaintes & les reproches des Protestans, qu'on réduisit toute la dispute à la question de l'Eglise, que l'on se contentât de prouver son autorité divine par des raisons évidentes & sans réplique.

Ceux de la seconde classe ont pensé que, pour abréger la contestation, il falloit opposer aux Protestans des raisons générales, que l'on nomme *préjugés*, & que cela suffisoit pour détruire toutes leurs prétentions. C'est la méthode qu'a suivie Nicole, dans ses *Préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Après lui, plusieurs ont été d'avis qu'un seul de ces argumens, bien poussé & bien développé, étoit assez fort pour démontrer l'abus & la nullité de la réforme. Les uns lui ont opposé le droit de prescription ; les autres, les vices & le défaut de mission des Réformateurs; quelques-uns se sont bornés à prouver que cet ouvrage étoit un vrai,

schisme, par conséquent le plus grand de tous les crimes.

Celui qui s'est le plus distingué dans la foule des Controversistes, par son esprit & par son éloquence, est Bossuet; il a entrepris de prouver que la société formée par Luther est une Eglise fausse, en mettant au jour l'inconstance des opinions de ses Docteurs, & la multitude des variations survenues dans sa doctrine; de démontrer, au contraire, l'autorité & la divinité de l'Eglise Romaine, par sa constance à enseigner les mêmes dogmes dans tous les tems. Ce procédé, dit Mosheim, est fort étonnant de la part d'un Savant, sur-tout d'un François, qui n'a pas pu ignorer que, selon les Ecrivains de sa nation, les Papes ont toujours très-bien su s'accommoder au tems & aux circonstances, & que Rome moderne ne ressemble pas plus à l'ancienne que le plomb ne ressemble à l'or.

Tous ces travaux des défenseurs de l'Eglise Romaine, continue le savant Luthérien, ont donné plus d'embarras aux Protestans, qu'ils n'ont procuré d'avantages aux Catholiques. A la vérité, plusieurs Princes, & quelques hommes instruits, se sont laissés ébranler, & sont rentrés dans l'Eglise que leurs pères avoient quittée; mais leur exemple n'a entraîné aucun peuple ni aucune province. Ensuite, après avoir fait l'énumération des plus illustres convertis, soit parmi les Princes, soit parmi les Savans, il dit que si l'on excepte ceux qui ont été poussés à ce changement par des revers domestiques, par l'ambition d'augmenter leur dignité & leur fortune, par légèreté ou par foiblesse d'esprit, ou par d'autres causes aussi peu louables, le nombre se trouvera réduit à si peu de chose, qu'il n'y aura pas lieu d'être jaloux des acquisitions faites par les Catholiques.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire quelques réflexions sur ce tableau.

1°. Dès que les Protestans ont posé pour principe & pour fondement de leur réforme, que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de foi, que c'est par elle seule qu'il faut décider toutes les questions, & terminer toutes les disputes, où est l'injustice, de la part des Théologiens Catholiques, de les prendre au mot, & d'exiger qu'ils prouvent tous les articles de leur doctrine par des passages clairs & formels de l'Ecriture? Prétendent-ils enseigner sans règle, & dogmatiser sans principes? Ils ont eux-mêmes imposé cette loi aux Catholiques, & ceux-ci l'ont subie; ensuite les Protestans la trouvent trop dure, & voudroient s'en exempter. Ce sont eux qui sont venus attaquer l'Eglise Catholique, & lui disputer une possession de quinze siècles; c'est donc à eux de prouver par l'Ecriture que cette possession est illégitime.

2°. Il n'est pas vrai qu'aucun de nos Controversistes ait interdit aux Protestans tout raisonnement & toute conséquence; mais on a exigé que les conséquences fussent tirées directement de passages de l'Ecriture, clairs & formels. Il ne l'est pas non plus que nos Controversistes se soient bornés à répondre aux preuves des Protestans. On n'a qu'à ouvrir la *Profession de foi catholique* de Veron, l'on verra qu'il prouve chacun de nos dogmes de foi par des textes formels de l'Ecriture-Sainte. Les frères de Wallembourg ont fait de même; mais ils sont allés plus loin. Ils ont fait voir que la méthode de l'Eglise Catholique est la même dont elle s'est servie dans tous les siècles, & qui a été employée par les Pères de l'Eglise, pour prouver les dogmes de foi, & réfuter toutes les erreurs; que celle des Protestans est fautive, & justifie toutes les hérésies, sans exception; que leur distinction entre les articles fondamentaux, & les non fondamentaux, est nulle & abusive; qu'ils ont falsifié l'Ecriture-Sainte, soit dans leurs explications arbitraires, soit dans leurs versions, & il le prouve en comparant leurs différentes traductions de la Bible; que non contens de cette témérité, ils rejettent encore tout livre de l'Ecriture-Sainte qui leur déplaît. Ces mêmes Controversistes prouvent que c'est par témoins, ou par la tradition, que le sens de l'Ecriture-Sainte doit être fixé, & que les articles de foi doivent être décidés, & qu'ils ne peuvent l'être autrement. C'est après tous ces préliminaires qu'ils opposent aux Protestans la voie de prescription, & des préjugés très-légitimes; savoir, le défaut de mission dans les Réformateurs, le schisme dont ils se sont rendus coupables, la nouveauté de leur doctrine, &c. Ils ont donc prouvé d'une manière invincible, non-seulement la possession de l'Eglise Catholique, mais la justice & la légitimité de cette possession.

3°. Puisque les Protestans ont allégué, pour motif de leur schisme, que l'Eglise Romaine n'étoit plus la véritable Eglise de Jésus-Christ, le Cardinal de Richelieu n'a pas eu tort de prétendre qu'en prouvant le contraire on sappoit la réforme par le fondement. Sur ce point, comme sur tous les autres, nos adversaires se sont très-mal défendus; ils ont varié dans leur système, ils ont admis tantôt une Eglise invisible, tantôt une Eglise composée de toutes les sectes chrétiennes, quoiqu'elles s'excommunient réciproquement, & ne veuillent avoir ensemble aucune société. Bossuet a démontré l'absurdité de l'un & de l'autre de ces systêmes, & les Protestans n'ont rien répliqué.

4°. L'on sait de quelle manière ils ont répondu à *l'Histoire des Variations*; forcés d'avouer le fait, ils ont dit que l'Eglise Catholique avoit varié dans sa croyance aussi bien qu'eux, & avant eux. Mais ont-ils apporté de ces prétendues variations des preuves aussi positives & aussi incontestables que celles que Bossuet avoit alléguées contre eux? Leurs plus célèbres Controversistes n'ont pu fournir que

que des preuves négatives ; ils ont dit : nous ne voyons pas dans les trois premiers siècles des monumens de tels & tels dogmes que l'Eglise Romaine professe aujourd'hui ; donc on ne les croyoit pas alors ; donc elle a varié dans sa foi. On leur a fait voir la nullité de ce raisonnement, parce que l'Eglise du quatrième siècle a fait profession de ne croire que ce qui étoit déja cru & professé au troisième, & enseigné depuis les Apôtres ; donc les monumens du quatrième siècle prouvent que tel dogme étoit déja cru & enseigné auparavant.

Quant à ce que Mosheim dit des Théologiens François, il veut donner le change, & faire illusion. Jamais ces Théologiens n'ont enseigné que les Papes s'étoient accommodés au tems & aux circonstances, quant à la profession du *dogme ;* qu'ils ont varié dans le dogme ; que l'Eglise de Rome n'a plus la même croyance que dans les premiers siècles. Ils ont dit que les Papes ont profité des circonstances pour étendre leur jurisdiction, pour borner celle des Evêques, pour disposer des bénéfices, &c. ; qu'ils ont ainsi changé l'ancienne discipline ; mais la discipline & le dogme ne sont pas la même chose. Bossuet a démontré que les Protestans ont varié dans leurs *articles de foi;* Mosheim parle de variations dans la discipline ; est-ce là raisonner de bonne foi ? D'ailleurs les Théologiens François sont persuadés que le Pape ne peut pas décider seul un article de foi, que sa décision n'est irréformable que quand elle est confirmée par l'acquiescement de toute l'Eglise ; comment donc pourroient-ils accuser les Papes d'avoir changé la foi de l'Eglise ?

Le procédé de Mosheim n'est pas plus honnête à l'égard des Princes & des Savans, qui, détrompés des erreurs du Protestantisme, par les ouvrages des Controversistes Catholiques, sont rentrés dans l'Eglise Romaine. Lorsque ces Controversistes ont accusé les Réformateurs d'avoir fait schisme, par libertinage, par esprit d'indépendance, par ambition d'être chefs de secte, &c., les Protestans ont crié à la calomnie ; ils ont demandé de quel droit on vouloit sonder le fond des cœurs, prêter des intentions criminelles à des hommes qui pouvoient avoir eu des motifs lonables ; & ils commettent cette injustice à l'égard de ceux qui ont renoncé au schisme & aux erreurs de leurs pères. Ces convertis ont-ils eu une conduite aussi répréhensible que les Réformateurs ? Qu'auroit dit Mosheim, si on lui avoit soutenu en face qu'il vouloit vivre & mourir Luthérien, parce qu'il occupoit la première place dans une université, & jouissoit d'une bonne Abbaye ?

Que le commun des Luthériens, malgré l'exemple de plusieurs Princes, & d'un nombre de Savans convertis, aient persévéré dans les erreurs dont ils ont été imbus dès l'enfance, cela n'est pas étonnant ; ils ne sont pas instruits, & ne veulent pas l'être ; ils ne lisent point les ouvrages des Théologiens Catholiques, & les Ministres le leur défendent. Mais la conversion de ceux qui ont été instruits, qui ont lu le pour & le contre, nous paroit un préjugé favorable à l'Eglise Catholique, & désavantageux aux Protestans.

MÉTHODISTES, est aussi le nom d'une secte récemment formée en Angleterre, & qui ressemble beaucoup à celle des Hernhutes ou Frères Moraves. Son auteur est un M. Withefield ; elle se propose pour objet la réforme des mœurs, & le rétablissement du dogme de la grace, défiguré par l'Arminianisme, qui est devenu commun parmi les Théologiens Anglicans. Ces *Méthodistes* enseignent que la foi seule suffit pour la justification de l'homme & pour le salut éternel, & ils s'attachent à inspirer beaucoup de crainte de l'enfer ; ils ont adopté la liturgie anglicane, & ont établi parmi eux la communauté de biens qui régnoit dans l'Eglise de Jérusalem à la naissance du Christianisme. On assure qu'ils ont les mœurs très-pures ; mais comme cette secte ne doit sa naissance qu'à l'enthousiasme de son chef, il est à craindre que sa ferveur ne se soutienne pas longtems. Londres, tome 2, p. 208.

MÉTRÈTE, sorte de mesure chez les Grecs ; ce nom est dérivé de Μετρεῖν, mesurer. On le trouve deux fois dans l'ancien Testament; savoir, *I. Paral.* c. 2, ℣. 10, & c. 4, ℣. 5. Dans l'un & l'autre endroit, l'hébreu porte *Bathe*. Celle-ci étoit une grande mesure creuse, qui contenoit trente pintes, mesure de Paris, à peu de chose près; & la *métrète* des Grecs étoit à-peu-près égale.

Il est dit dans S. Jean, c. 2, ℣. 6, qu'aux noces de Cana, Jésus-Christ fit emplir d'eau six grands vases de pierre, qui contenoient chacun deux ou trois *métrètes*, & qu'il changea cette eau en vin. Selon l'évaluation ordinaire, chacun de ces vases pouvoit contenir environ quatre-vingt pintes ; ainsi le miracle fut opéré sur quatre cens quatre-vingt pintes d'eau. Par cette quantité de vin, Jésus-Christ voulut dédommager les époux de Cana d'une partie de la dépense qu'ils avoient faite pour leurs noces. *Voyez* CANA.

MÉTROCOMIE. Ce terme, souvent employé par les Historiens Ecclésiastiques, signifie un bourg principal, & qui en a d'autres sous sa jurisdiction ; il vient du grec Μήτηρ, mète, & Κώμη, bourg, village. Ce que les Métropoles étoient à l'égard des villes, les *Métrocomies* l'étoient à l'égard des villages de la campagne. C'étoit le siège & la résidence d'un Chorévêque ou d'un Doyen rural. *Voyez* CHORÉVÊQUE.

MÉTROPOLE, MÉTROPOLITAIN. *Voyez* ARCHEVÊQUE.

MEURTRE. *Voyez* HOMICIDE.

MEZUZOTH, terme hébreu, qui signifie les deux poteaux ou les jambages d'une porte. Dans le *Deutéronome*, c. 6, ℣. 6-9, & c. 11, ℣. 13-20, il est ordonné aux Juifs d'avoir toujours sous les yeux les paroles de la loi, de les graver dans leur cœur, de les porter sur leurs mains & sur leur front, & de les placer sur les jambages de leurs portes. Pour exécuter ces paroles à la lettre, les Juifs prennent un morceau de parchemin préparé exprès, sur lequel ils écrivent, d'une encre particulière, & en caractères quarrés, ces deux passages du Deutéronome. Ils roulent ce parchemin, & l'enferment dans un roseau ou dans un autre tuyau, de peur, disent-ils, que les paroles de la loi ne soient profanées. Sur les bouts du tuyau ils écrivent le mot *Saddaï*, qui est un des noms de Dieu. Ils placent ces *mezuzoth* aux portes des maisons, des chambres & des lieux fréquentés; toutes les fois qu'ils entrent ou qu'ils sortent, ils touchent cet endroit du bout du doigt, & baisent ensuite leur doigt par respect.

Il seroit mieux, sans doute, de prendre l'esprit de la loi, que de se borner ainsi à l'observation superstitieuse de la lettre; mais tel est le génie grossier & minutieux des Juifs modernes.

M I

MICHÉE, est le septième des petits Prophètes; il est surnommé *Morathite*, parce qu'il étoit de Morath ou Morathie, bourg de Judée, & pour le distinguer d'un autre Prophète de même nom, qui parut sous le règne d'Achab. Celui dont nous parlons prophétisa pendant près de cinquante ans, sous les règnes de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias, & fut contemporain d'Isaïe. On ne sait rien autre chose de sa vie ni de sa mort.

Sa prophétie ne contient que sept chapitres; elle est écrite en style figuré & sublime, mais facile à entendre. Il prédit la ruine & la captivité des dix tribus du royaume d'Israël sous les Assyriens, & celle des deux tribus du royaume de Juda sous les Chaldéens, en punition de leurs crimes, ensuite leur délivrance sous Cyrus. A ces prédictions, il en ajoute une très-claire, touchant la naissance du Messie, son règne, & l'établissement de son Eglise. Voici ses paroles, c. 5, ℣. 2: « Et » vous Bethléem, autrefois Ephrata, vous êtes » peu considérable parmi les villes de Juda; mais » c'est de vous que sortira celui qui doit régner » sur Israël; sa naissance est dès le commence- » ment, dès l'éternité.... Il demeurera ferme, » il paitra son troupeau dans la force du Sei- » gneur, avec toute la grandeur, & au nom du » Seigneur son Dieu; il sera loué & admiré » jusqu'aux extrêmités du monde. C'est lui qui » fera notre paix ».

Le Paraphraste Chaldéen & les anciens Docteurs Juifs ont entendu cette prédiction de la naissance du Messie; c'étoit la croyance commune des Juifs quand Jésus-Christ vint au monde. Lorsqu'Hérode demanda aux Scribes & aux Docteurs de la loi où devoit naître le Messie, ils répondirent *à Bethléem*, & citèrent la prophétie de Michée, *Matth.* c. 2, ℣. 5; & les plus savans Rabbins en sont encore persuadés.

Quelques-uns, suivis par Grotius, ont dit que cette prophétie pouvoit désigner Zorobabel, qui fut le chef des Juifs au retour de la captivité. Mais ce chef n'étoit point né à Bethléem, il étoit né à Babylone, son nom même le témoigne; il n'a point régné sur les Juifs & sur Israël; son autorité étoit très-bornée. En quel sens pourroit-on dire que sa naissance est de toute éternité, qu'il a été la paix de sa nation, qu'il a été admiré aux extrêmités de la terre, &c.? Aucun des traits marqués par le Prophète ne peut lui convenir. *Voyez* la *Synopse des Critiques sur ce passage*.

MICHEL, en hébreu, *Mi-cha-ël*, *qui est semblable à Dieu?* Ce nom est donné à plusieurs hommes dans l'ancien Testament; mais dans le Prophète Daniel, c. 10, ℣. 13 & 21; c. 12, ℣. 1, il désigne l'Ange tutélaire de la nation juive; dans l'Epître de S. Jude, ℣. 9, il est appellé *Archange*, ou chef des Anges; & dans l'Apocalypse, c. 12, ℣. 7, il est dit *Michel & ses Anges*. De-là l'on conclut que *Michel* est le chef de la Hiérarchie céleste, & c'est sous cette qualité que l'Eglise lui rend un culte particulier. *Voyez* ANGE.

MIEL. Dans le Lévitique, c. 2, ℣. 11, il est défendu aux Hébreux d'offrir du *miel* dans les sacrifices. Chez les Païens, le *miel* étoit offert à Bacchus; on en garnissoit la plupart des victimes; on faisoit des libations de vin, de lait & de *miel* à l'honneur des morts & des Dieux infernaux; on croyoit que les douceurs étoient agréables aux Dieux; Moïse voulut retrancher toutes ces superstitions.

Dans plusieurs endroits de l'Ecriture, le *miel* désigne en général ce qu'il y a de meilleur & de plus exquis parmi les productions de la nature. Pour exprimer la fertilité de la Palestine, il est dit souvent que c'est une terre dans laquelle coulent le lait & le *miel*; on sait, en effet, que la Palestine avoit d'excellens pâturages, & que les Juifs y nourrissoient de nombreux troupeaux: or, parmi les peuples pasteurs, le lait pur, ou avec différentes préparations, fait la principale nourriture. On sait encore que dans cette même contrée, les abeilles se logent souvent dans le creux des rochers, que pendant les grandes chaleurs, leur *miel*, devenu très-liquide, coule, & se répand par les fentes de la pierre; ainsi se vérifie à la lettre l'expression des Livres saints, & c'est l'ex-

plication de ce que dit Moïse, *Deut.* c. 32, ỳ. 13; que Dieu a voulu placer Israël dans une terre dans laquelle *il suceroit le miel de la pierre.*

Souvent encore le beurre & le *miel* sont joints ensemble, pour exprimer ce qu'il y a de plus gras & de plus doux; mais dans Isaïe, c. 7, ỳ. 15, où il est dit que l'enfant qui naîtra d'une Vierge, & qui sera nommé Emmanuel, mangera du beurre & du *miel*, afin qu'il sache choisir le bien & rejetter le mal, il paroît que c'est une expression figurée, pour signifier que cet enfant recevra une excellente éducation.

MILITANTE. (Eglise) En prenant le terme d'*Eglise* dans sa signification la plus étendue, on distingue l'Eglise *militante*, qui est la société des fidèles sur la terre; l'Eglise souffrante, & ce sont les ames des fidèles qui sont en purgatoire; l'Eglise triomphante, qui s'entend des Saints heureux dans le Ciel. La première est appellée *militante*, parce que la vie du Chrétien sur la terre est regardée comme une milice, comme un combat qu'il doit livrer au monde, au démon & à ses propres passions. *Voyez* EGLISE.

MILLÉNAIRES. Au second & au troisième siècle de l'Eglise, on a ainsi nommé ceux qui croyoient qu'à la fin du monde Jésus-Christ reviendroit sur la terre, & y établiroit un royaume temporel pendant mille ans, dans lequel les fidèles jouiroient d'une félicité temporelle, en attendant le jugement dernier, & un bonheur encore plus parfait dans le Ciel; les Grecs les ont appellés *Chiliastes*, terme synonyme à *Millénaires*.

Cette opinion étoit fondée sur le chap. 20 de l'Apocalypse, où il est dit que les Martyrs régneront avec Jésus-Christ pendant mille ans; mais il est aisé de voir que cette espèce de prophétie, qui est très-obscure en elle-même, ne doit pas être prise à la lettre. Papias, Evêque d'Hiéraple, & Disciple de S. Jean l'Evangéliste, passe pour avoir été l'auteur de cette opinion; mais Mosheim a prouvé qu'elle vient originairement des Juifs. Elle fut suivie par plusieurs Pères de l'Eglise, tels que S. Justin, S. Irénée, Népos, Victorin, Lactance, Tertullien, Sulpice Sévère, Q. Julius Hilarion, Commodianus, & d'autres moins connus.

Il est essentiel de remarquer qu'il y a eu des *Millénaires* de deux espèces; les uns, comme Cérinthe & ses disciples, enseignoient que, sous le règne de Jésus-Christ sur la terre, les justes jouiroient d'une félicité corporelle, qui consisteroit principalement dans les plaisirs des sens: jamais les Pères n'ont embrassé ce sentiment grossier; au contraire, ils l'ont regardé comme une erreur. C'est par cette raison même que plusieurs ont hésité pour savoir s'ils devoient mettre l'Apocalypse au nombre des livres canoniques; ils craignoient que Cérinthe n'en fût le véritable Auteur, & ne l'eût supposé sous le nom de S. Jean, pour accréditer son erreur.

Les autres croyoient que, sous le règne de mille ans, les Saints jouiroient d'une félicité plutôt spirituelle que corporelle, & ils en excluoient les voluptés des sens. Mais il faut encore remarquer, 1°. que la plupart ne regardoient point cette opinion comme un dogme de foi; S. Justin, qui la suivoit, dit formellement qu'il y avoit plusieurs Chrétiens pieux, & *d'une foi pure*, qui étoient du sentiment contraire, *Dial. cum Tryph.* n. 80. Si dans la suite du dialogue il ajoute que tous les Chrétiens qui pensent juste sont de même avis, il parle de la résurrection future, & non du règne de mille ans, comme l'ont très-bien remarqué les Editeurs de S. Justin. Barbeyrac & ceux qu'il cite ont donc tort de dire que ces Pères soutenoient le règne de mille ans comme une vérité apostolique. *Traité de la morale des Pères*, c. 1, p. 4, n. 2.

2°. La principale raison pour laquelle les Pères croyoient ce règne, est qu'il leur paroissoit lié avec le dogme de la résurrection générale; les hérétiques qui rejettoient l'un, nioient aussi l'autre. Cela est clair par le passage cité de S. Justin, & par ce que dit S. Irénée, *Adv. Hær.* l. 5, c. 31, n. 1. Ainsi, lorsqu'il traite d'hérétiques ceux qui ne sont pas de son avis, quoiqu'ils passent, dit-il, pour avoir une foi pure & orthodoxe, cette censure ne tombe pas tant sur ceux qui nioient le règne de mille ans, que sur ceux qui rejettoient la résurrection future, comme les Valentiniens, les Marcionites & les autres Gnostiques.

3°. Il s'en faut beaucoup que ce sentiment ait été unanime parmi les Pères. Origène, Denis d'Alexandrie, son disciple; Caïus, Prêtre de Rome; S. Jérôme, & d'autres, ont écrit contre le prétendu règne de mille ans, & l'ont rejetté comme une fable. Il n'est donc pas vrai que cette opinion ait été établie sur la tradition la plus respectable; les Pères ne font point tradition lorsqu'ils disputent sur une question quelconque. Les Protestans ont mal choisi cet exemple pour déprimer l'autorité des Pères & de la tradition, & les incrédules qui ont copié les Protestans, ont montré bien peu de discernement. Mosheim a fait voir qu'il y avoit parmi les Pères au moins quatre opinions différentes touchant ce prétendu règne de mille ans, *Hist. Christ.* sæc. 3, §. 38, note.

Quelques Auteurs ont parlé d'une autre espèce de *Millénaires*, qui avoient imaginé que de mille ans en mille ans il y avoit pour les damnés une cessation des peines de l'enfer; cette rêverie étoit encore fondée sur l'Apocalypse.

MINÉENS. C'est le nom que S. Jérôme, dans sa lettre 89, donne aux Nazaréens, qu'il suppose être une secte de Juifs. *Voyez* NAZARÉENS. Aujourd'hui les Rabbins appellent *Minnim* ou *Mi*-

néens, les héréſies & les hérétiques; ceux qui ont une religion différente de la leur; ce terme hébreu nous paroît ſynonyme au mot SECTE, SÉPARATION, SCHISME.

MINEURE. Seconde thèſe de Théologie que doit ſoutenir un Bachelier en licence, ſur la troiſième partie de la Somme de S. Thomas, qui traite des Sacremens; cette thèſe dure ſix heures. *Voyez* DEGRÉ.

MINEURS. (Ordres) On diſtingue quatre Ordres *mineurs*, qui ſont ceux d'*Acolythe*, de *Lecteur*, d'*Exorciſte* & de *Portier*; voyez-les chacun ſous leur nom. Ils ſont appellés *mineurs*, parce que leurs fonctions ne ſont pas auſſi importantes que celles des Ordres majeurs.

Pluſieurs Théologiens penſent que le Sous-Diaconat & les quatre Ordres *mineurs* ſont des Sacremens; & comme l'on convient qu'aucun Ordre ne peut être reçu deux fois, ils concluent que tout Ordre, ſoit majeur, ſoit *mineur*, imprime un caractère ineffaçable. Les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux ſéparés de l'Egliſe Catholique, regardent comme des Ordres le Sous-Diaconat, l'office de Lecteur & celui des Chantres; ils n'admettent point d'autres Ordres *mineurs*. Cette différence de ſentimens eſt cauſe que la plupart des Théologiens eſtiment que ces Ordres ne ſont pas des Sacremens. *Perpét. de la foi*, tome 5, l. 5, c. 6. *Voyez* ORDRE.

MINEURS, (Frères) Religieux de l'Ordre de S. François. C'eſt le nom que les Cordeliers ont pris dans leur origine, par humilité; ils ſe ſont appellés *Fratres minores*, moindres Frères, & quelquefois *Minoritæ*. *Voyez* FRANCISCAIN, CORDELIER.

MINEURS. (Clercs) C'eſt une Congrégation de Clercs réguliers qui doit ſon établiſſement à Jean-Auguſtin Adorne, Gentilhomme Génois; il l'inſtitua l'an 1588 à Naples, avec Auguſtin & François Caraccioli; en 1605, le Pape Paul V approuva leurs conſtitutions. Leur Général réſide à Rome, dans la maiſon de S. Laurent, & ils ont un collége dans la même ville, à Sainte Agnès de la place Navone. Leur deſtination, comme celle des autres Clercs réguliers, eſt de remplir exactement tous les devoirs de l'état eccléſiaſtique. *Voyez* CLERC RÉGULIER.

MINGRÉLIENS, peuples de l'Aſie qui habitent l'ancienne Colchide, ou les pays ſitués entre la mer Noire & la mer Caſpienne; nous n'avons à parler que de leur religion.

Elle eſt à-peu-près la même que celle des Grecs, mais c'eſt un Chriſtianiſme très-corrompu. Quelques Hiſtoriens Eccléſiaſtiques ont dit que le Roi, la Reine & les Grands de la Colchide, en Ibérie, avoient été convertis à la foi chrétienne par une fille eſclave, ſous le règne de Conſtantin. Socrate, l. 1, c. 20; Sozomène, l. 2, c. 7. D'autres prétendent que ces peuples doivent la connoiſſance du Chriſtianiſme à un nommé Cyrille, que les Eſclavons nomment en leur langue *Ciuſi*, qui vivoit vers l'an 806. Peut-être la religion s'étoit-elle éteinte dans ce pays-là pendant le tems qui s'eſt écoulé depuis le cinquième ſiècle juſqu'au neuvième. Les *Mingréliens* montrent ſur le bord de la mer, près du fleuve Corax, une grande Egliſe, dans laquelle ils aſſurent que S. André a prêché; mais ce fait eſt très-apocryphe. Le Primat, ou principal Evêque de la Mingrélie, y va une fois dans ſa vie pour y conſacrer l'huile ſainte ou le chrême, que les Grecs appellent *Myron*. Autrefois ces peuples reconnoiſſoient le Patriarche d'Antioche; aujourd'hui ils ſont ſoumis à celui de Conſtantinople. Ils ont néanmoins deux Primats de leur nation, qu'ils nomment *Catholicos*, l'un pour la Géorgie, l'autre pour la Mingrélie. Il y avoit autrefois douze Evêchés; il n'en reſte que ſix, parce que les ſix autres ont été changés en Abbayes.

Ce que diſent quelques Voyageurs des richeſſes du Primat & des Evêques *Mingréliens*, de la magnificence de leur habillement, des extorſions qu'ils font, & des ſommes qu'ils exigent pour la Meſſe, pour la Confeſſion, pour l'Ordination, &c. ne s'accorde guères avec ce que d'autres relations nous apprennent de la pauvreté de ce peuple en général; il doit y avoir exagération de part ou d'autres. Il eſt plus aiſé de croire ce que l'on nous raconte touchant l'ignorance & la corruption du Clergé en général, & des particuliers de cette nation. L'on dit que les Evêques, quoique fort déréglés dans leurs mœurs, ſe croient néanmoins très-réguliers, parce qu'ils ne mangent point de viande, & qu'ils jeûnent exactement le Carême; qu'ils diſent la Meſſe ſelon le rit grec, mais avec peu de cérémonies & beaucoup d'irrévérence; que les Prêtres peuvent ſe marier, non-ſeulement avant leur Ordination, mais après, paſſer même à de ſecondes noces, avec une diſpenſe; que les Evêques vont à la chaſſe & à la guerre avec leur Souverain, &c.

Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, un Prêtre lui fait une onction du chrême en forme de croix ſur le front, & diffère le Baptême juſqu'à l'âge d'environ deux ans; alors on baptiſe l'enfant, en le plongeant dans l'eau chaude; on lui fait des onctions preſque ſur toutes les parties du corps, on lui donne à manger du pain béni & du vin à boire. Ces Prêtres n'obſervent pas exactement la forme du Baptême; & au lieu d'eau, ils ſe ſont quelquefois ſervi de vin pour baptiſer les enfans des perſonnes conſidérables. Lorſqu'un malade les appelle, ils ne lui parlent point de confeſſion, mais ils cherchent dans un livre la cauſe de ſa maladie, & l'attribuent à la

colère de quelqu'une de leurs images; qu'il faut appaiser par des offrandes.

Il y a en Mingrélie des Religieux de l'Ordre de S. Basile, que l'on appelle *Berres*; ils sont habillés comme les Moines Grecs, & observent la même façon de vivre. Un abus très-condamnable est que les pères & mères sont les maîtres d'engager à cet état leurs enfans dès l'âge le plus tendre, & avant qu'ils soient en état de faire un choix. Il y a aussi des Religieuses de cet Ordre, qui observent les mêmes jeûnes & la même abstinence que les Moines, & qui portent un voile noir; mais elles ne gardent point la clôture, & ne sont point de vœux; elles peuvent renoncer à cet état quand il leur plaît.

Les Eglises Cathédrales sont propres, ornées d'images peintes, & non en relief, enrichies, dit-on, d'or & de pierreries; mais les Eglises Paroissiales sont très-négligées. On ajoute que les *Mingréliens* ont beaucoup de reliques précieuses, qui leur furent portées par les Grecs, lorsque Constantinople fut prise par les Turcs, entr'autres un morceau de la vraie croix long de huit pouces; mais la bonne foi des Grecs, en fait de reliques, a été de tout tems sujette à caution.

C'est plus qu'il n'en faut pour juger que les *Mingréliens* sont un peuple ignorant, superstitieux, corrompu, dont toute la religion consiste en pratiques extérieures souvent abusives. Ils ont quatre Carêmes, l'un de quarante-huit jours avant Pâques, l'autre de quarante jours avant Noël, le troisième d'un mois avant la fête de S. Pierre, le quatrième de quinze jours à l'honneur de la Sainte Vierge. Leur grand Saint est S. George, qui est aussi le Patron particulier des Georgiens, des Moscovites & des Grecs. Ils rendent aux images un culte qu'il est difficile de ne pas taxer d'idolâtrie; ils leur offrent des cornes de cerf, des défenses de sanglier, des ailes de faisan & des armes, afin d'avoir un heureux succès à la chasse & à la guerre. On prétend même qu'ils font, comme les Juifs, des sacrifices sanglans; qu'ils immolent des victimes, & les mangent ensemble; qu'ils égorgent des animaux sur la sépulture de leur parens; qu'ils y versent du vin & de l'huile, comme faisoient les Païens. Ils s'abstiennent de viande le lundi, par respect pour la lune, & le vendredi est pour eux un jour de fête. Ils sont très-grands voleurs; le larcin ne passe pas chez eux pour un crime, mais pour un tour d'adresse, qui ne déshonore point; celui qui en est convaincu, en est quitte pour une légère amende.

Les Théatins d'Italie ont établi, en 1627, une mission en *Mingrélie*, de même que les Capucins en Georgie, & les Dominicains en Circassie; mais le peu de succès de ces missions les a fait souvent négliger & même abandonner entièrement. On conçoit que des peuples, qui ont ajouté aux préjugés & à l'antipathie des Grecs les erreurs les plus grossières en fait de religion, ne sont pas fort disposés à écouter des Missionnaires Latins. D. Joseph Zampi, Théatin, *Relation de Mingrélie*; Cerry, *Etat présent de l'Eglise Romaine*; Chardin, *Voyage de Perse*, &c.

MINIMES. Ordre religieux, fondé dans la Calabre par S. François de Paule, l'an 1436, confirmé par Sixte IV en 1474, & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *Bonshommes* aux Religieux de cet Institut, parce que le Roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainsi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monastère des Religieux de Grandmont, que l'on appelloit les *Bonshommes*. En Espagne, le peuple les appelle *les Pères de la Victoire*, à cause d'une victoire que Ferdinand V remporta sur les Maures, & qui lui avoit été prédite par S. François de Paule.

Ce Saint, par humilité, fit prendre à ses Religieux le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, *les plus petits*, comme pour les rabaisser au-dessous des Francifcains, qui se nommoient *Frères mineurs*. Outre les trois vœux monastiques, les *Minimes* en font un quatrième, d'observer un Carême perpétuel, c'est-à-dire, de s'abstenir de tous les mets dont on ne permettoit pas autrefois l'usage en Carême. L'esprit de leur institut est la retraite, la mortification & le recueillement. Cet Ordre a donné aux lettres quelques hommes illustres, entre autres, le Père Mersenne, contemporain & ami de Descartes.

MINISTRE signifie Serviteur. S. Paul nomme les Apôtres *Ministres* de Jésus-Christ, & Dispensateurs des mystères de Dieu, *I. Cor.* c. 4, ℣. 1. Lorsqu'un Ecclésiastique se dit *Ministre de l'Eglise*, il se reconnoît serviteur de la société des fidèles; & s'il ne leur rendoit aucun service, il manqueroit essentiellement au devoir de son état.

Il n'est pas nécessaire, sans doute, que tous remplissent les fonctions de Pasteur; mais il est du devoir de tous de contribuer en quelque chose au culte de Dieu & au salut des fidèles, au moins par la prière & par le bon exemple. Selon la règle tracée par Jésus-Christ, l'homme le plus grand dans l'Eglise est celui qui lui rend le plus de service. » Que celui, dit-il, qui veut être le premier soit » le serviteur de tous..... Le fils de l'homme n'est » pas venu pour être servi, mais pour servir les » autres ». *Marc.* c. 9, ℣. 34; c. 10, ℣. 45. Par la même raison, celui qui n'en rend aucun est le dernier de tous & le plus méprisable.

S. Paul nous fait remarquer qu'il y a des devoirs & des fonctions de plus d'une espèce; s'instruire soi-même pour se rendre capable d'instruire les autres, contribuer à la pompe & à la majesté du service divin, enseigner, catéchiser, prêcher, exhorter, assister les pauvres, consoler ceux qui souffrent, soulager les Pasteurs d'une partie de

leur fardeau : tout cela, dit l'Apôtre, sont des dons de Dieu ; chacun doit en user selon la mesure de la grace & du talent qu'il a reçus, *Rom.* c. 12, ℣. 6. Qu'auroit-il dit de ceux qui jugent ces fonctions indignes d'eux, qui croient avoir acquis, par une dignité ou par un bénéfice, le privilége d'être oisifs, qui préfèrent l'honneur d'être serviteurs d'un Prince ou d'un Grand, à celui de servir l'Eglise ?

A la naissance de la prétendue réforme, les Prédicans prirent le titre de *Ministres du saint Evangile*: le nom seul de *Ministres* leur est resté ; & comme ils rendent moins de services aux fidèles que les Pasteurs Catholiques, il est naturel qu'ils soient aussi moins respectés. Cet exemple nous convainc que les peuples ne sont point dupes des apparences; qu'ils estiment les hommes, à proportion de l'utilité qu'ils en retirent ; que le faste & l'orgueil ne leur en imposent point.

MINISTRE DES SACREMENS. En parlant de chacun des Sacremens en particulier, nous avons soin de dire qui en est le *Ministre*, ou qui a le pouvoir de l'administrer. Tout homme raisonnable, qui sait ce que c'est que le Baptême, peut le donner validement. Dieu a voulu que cela fût ainsi, à cause de la nécessité de ce Sacrement: mais les Protestans ont tort de prétendre qu'il en est de même de tous les autres; que, pour en être le *Ministre*, il n'est pas nécessaire d'être revêtu d'aucun caractère : l'Evangile nous enseigne clairement le contraire. C'est à ses Disciples, & non à d'autres, que Jésus-Christ a dit, en instituant l'Eucharistie : *Faites ceci en mémoire de moi, les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez*, &c. Les fidèles baptisés recevoient le Saint-Esprit par l'imposition des mains des Apôtres ; mais ils ne le donnoient pas. S. Paul ne parloit pas du commun des Chrétiens, mais des Apôtres, lorsqu'il disoit : « Que l'homme nous » regarde comme les *Ministres* de Jésus-Christ, » & les Dispensateurs des *mystères* ou des *Sacre-* » *mens* de Dieu ». *I. Cor.* c. 4, ℣. 15. C'est à Tite & à Timothée, & non aux simples fidèles, qu'il donnoit la commission d'imposer les mains à ceux qu'il falloit destiner au sacerdoce. S. Jacques veut que l'on s'adresse aux Prêtres de l'Eglise, & non aux Laïques, pour recevoir l'onction, en cas de maladie.

Le Concile de Trente n'a donc pas eu tort, sess. 7, can. 10, de condamner les Protestans, qui soutiennent que tous les Chrétiens ont le pouvoir de prêcher la parole de Dieu, & d'administrer les Sacremens. Eux-mêmes n'accordent pas à chaque particulier le droit de faire ce que font leurs *Ministres* ou leurs Pasteurs; mais les Réformateurs trouvèrent bon d'enseigner d'abord le contraire, soit pour flatter leurs prosélytes, soit pour persuader qu'ils n'avoient pas besoin de mission.

Le même Concile, *ibid.* can. 11, a décidé que, pour la validité d'un Sacrement, il faut que le *Ministre* ait au moins l'intention de faire, par cette action, ce que fait l'Eglise. Dès-lors les Protestans n'ont pas cessé de nous reprocher que nous faisons dépendre le salut des ames de l'intention intérieure d'un Prêtre, chose de laquelle on ne peut jamais avoir aucune certitude.

Mais si les Protestans attribuent quelque vertu au Baptême donné à un enfant, peuvent-ils croire que ce Sacrement seroit valide & produiroit son effet, quand même il seroit administré par un impie qui n'auroit point d'autre dessein que de se jouer de cette cérémonie, de tromper les assistans, ou de causer la mort de l'enfant par un poison mêlé avec l'eau? Des étrangers, qui n'entendent pas la langue dont un *Ministre* se sert, ne peuvent pas être sûrs qu'il n'a pas changé les paroles du Baptême, & que leur enfant est validement baptisé. Eux mêmes peuvent, en imposer & dire que leur enfant a été baptisé pendant qu'il n'en est rien. Quelques Anglicans ont eu la bonne foi d'avouer qu'ils tombent dans le même inconvénient que nous, en exigeant qu'un *Ministre des Sacremens* ait été validement ordonné. Soutiendra-t-on que, si l'Eucharistie étoit consacrée avec le fruit de l'*arbre à pain*, & avec une liqueur qui ressembleroit à du vin, mais qui n'en feroit pas, le Sacrement n'en seroit pas moins valide ? Voilà des supercheries qui peuvent tromper les hommes les plus attentifs.

Il ne s'ensuit pas de-là que nous mettons le salut des ames à la discrétion des Prêtres : nous croyons, tout comme les Protestans, que le desir du Baptême en tient lieu, lorsqu'il n'est pas possible de le recevoir en effet; à plus forte raison, le desir des autres Sacremens peut-il y suppléer, & nous obtenir la grace divine, lorsqu'on ne peut pas faire autrement. *Voyez* SACREMENT.

MINUTIUS FÉLIX, Orateur ou Avocat Romain, né en Afrique, vivoit au commencement du troisième siècle ; il a écrit, vers l'an 211, un dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il prouve l'absurdité du Paganisme, la sagesse & la vérité du Christianisme. Cet ouvrage, qui est très-court, a été singulièrement estimé dans tous les tems, soit à cause de la beauté du style, soit à cause des faits & des réflexions qu'il renferme. Il y en a eu plusieurs bonnes éditions en Angleterre, en Hollande & en France : au mot PAGANISME, §. 10, nous donnerons un court extrait de cet ouvrage.

Barbeyrac, qui ne vouloit pas qu'aucun Auteur Ecclésiastique pût échapper à sa censure, a fait plusieurs reproches à celui-ci. Il tourne en ridicule ce qui a été dit par cet Ecrivain & par d'autres Pères, touchant la figure de la Croix ; nous les avons justifiés ailleurs. *Voyez* CROIX.

Il dit que *Minutius Félix* condamne absolument

les secondes noces, & les regarde comme un adultère. Cela est vrai, à l'égard des secondes noces & des suivantes, qui se faisoient après le divorce; nous soutenons qu'en cela les Pères avoient raison, & qu'ils n'ont rien dit de trop, eu égard à la licence qui régnoit alors chez les Païens. *Voyez* BIGAME. Le sens de notre Auteur est évident par le passage que Barbeyrac a cité lui-même, *Octav.* c. 24. « Il y a, dit *Minutius*, des » sacrifices réservés aux femmes qui n'ont eu qu'un » mari; & il y en a d'autres pour celles qui en » ont eu plusieurs: on cherche scrupuleusement » celle qui peut compter un plus grand nombre » d'adultères ». Nous ne pensons pas qu'il soit ici question de celle qui avoit enterré un plus grand nombre de maris, mais de celle qui avoit fait un plus grand nombre de divorces.

Il trouve mauvais que *Minutius Félix* & d'autres anciens aient réprouvé dans un Chrétien l'usage de se couronner de fleurs; usage, selon lui, très-indifférent: il l'est, sans doute, si on le considère absolument en lui-même; mais il ne l'étoit pas, suivant les mœurs des Païens. Si l'on veut se donner la peine de lire le livre de Tertullien, *de Coronâ*, l'on verra qu'aucune des causes, pour lesquelles les Païens se couronnoient, n'étoit absolument innocente; que toutes tenoient plus ou moins à l'idolâtrie ou au libertinage. *Voyez* COURONNE.

La censure de Barbeyrac est fausse & injuste à tous égards.

MIRACLE. Dans le sens exact & philosophique, un *miracle* est un évènement contraire aux loix de la nature, & qui ne peut être l'effet d'une cause naturelle. Toutes les définitions que l'on a données des *miracles* reviennent à celle-là, quoique les Philosophes & les Théologiens aient varié dans les termes dont ils se sont servis.

Jamais on n'a tant écrit sur cette importante matière que dans notre siècle; elle seroit assez éclaircie, s'il n'y avoit pas toujours des raisonneurs intéressés, par système, à l'embrouiller. On peut la reduire à quatre questions: 1°. Un *miracle* est-il possible? 2°. Si Dieu en faisoit un, pourroit-on le discerner d'avec un fait naturel, & le prouver? 3°. Les *miracles* peuvent-ils servir à confirmer une doctrine & une religion? 4°. Dieu en a-t-il fait véritablement pour servir de témoignage à la révélation? On comprend que nous sommes forcés d'abréger toutes ces questions.

I. *Un miracle est-il possible?* Personne ne peut en douter, dès qu'il admet que c'est Dieu qui a créé le monde, & qu'il l'a fait avec une pleine liberté, en vertu d'une puissance infinie. En effet, dans cette hypothèse, qui est la seule vraie, c'est Dieu qui règle l'ordre & la marche de l'univers, tels qu'ils sont; c'est lui qui a établi la liaison que nous appercevons entre les causes physiques & leurs effets, liaison de laquelle nous ne pouvons point donner d'autre raison que la volonté de Dieu; c'est lui qui a donné aux divers agens tel degré de force & d'activité qu'il lui a plu: tout ce qui arrive est un effet de cette volonté suprême, & les choses seroient autrement, s'il l'avoit voulu.

Cet ordre qu'il a établi est connu aux hommes par l'expérience, c'est-à-dire, par le témoignage constant & uniforme de leurs sens; témoignage qui est le même depuis six mille ans. Les détails de cet ordre sont ce que nous nommons *les loix de la nature*, parce que c'est l'execution de la volonté du souverain arbitre de toutes choses. Ainsi il est constant, par l'expérience, que quand un homme est mort, c'est pour toujours; telle est donc la loi de la nature: s'il arrive qu'un homme ressuscite, c'est un *miracle*, puisque c'est un événement contraire au cours ordinaire de la nature, une dérogation à la loi générale que Dieu a établie, un effet supérieur aux forces naturelles de l'homme. De même il est constant, par l'expérience, que le feu appliqué au bois le consume; ainsi, lorsque Moïse vit un buisson embrasé qui ne se consumoit point, il eut raison de penser que c'étoit un *miracle*, & non l'effet d'une cause naturelle.

Mais Dieu, en réglant de toute éternité qu'un homme mort le seroit pour toujours, que le bois seroit consumé par le feu, ne s'est pas ôté à lui-même le pouvoir de déroger à ces deux loix, de rendre la vie à un homme mort, de conserver un buisson au milieu d'un feu, lorsqu'il le jugeroit à propos, afin de réveiller l'attention des hommes, de les instruire, de leur intimer des préceptes positifs. S'il l'a fait à certaines époques, il est clair que cette exception à la loi générale avoit été prévue & résolue de Dieu de toute éternité, aussi-bien que la loi; qu'ainsi, la loi & l'exception pour tel cas, sont l'une & l'autre l'effet de la sagesse & de la volonté éternelle de Dieu, puisqu'avant de créer le monde, Dieu savoit ce qu'il vouloit faire, & ce qu'il feroit dans toute la durée des siècles.

Lorsque, pour prouver l'impossibilité des *miracles*, les Déistes disent que Dieu ne peut pas changer de volonté, défaire ce qu'il a fait, déranger l'ordre qu'il a établi; que cette conduite est contraire à la sagesse divine, &c., ou ils n'entendent pas les termes, ou ils en abusent. C'est très-librement, & sans aucune nécessité, que Dieu a établi tel ordre dans la nature; il pouvoit le régler autrement. Il ne tenoit qu'à lui de décider que du corps d'un homme mort & mis en terre il renaîtroit un homme, comme d'un gland semé il renaît un chêne; la résurrection n'est donc pas un phénomène supérieur à la puissance divine. Quand il ressuscite un homme, il ne change point de volonté, puisqu'il avoit, de toute éternité, résolu de le ressusciter, & de déroger ainsi à la loi générale. Cette exception ne détruit point la loi, puisque celle-ci continue à s'exécuter, comme au-

paravant, à l'égard de tous les autres hommes. Une résurrection ne porte donc aucune atteinte à l'ordre établi, ni à la sagesse éternelle dont cet ordre est l'ouvrage. De même que l'ordre civil & l'intérêt de la société exigent que le Législateur déroge quelquefois à une loi, & y fasse une exception dans un cas particulier, le bien général des créatures exige aussi quelquefois que Dieu déroge à quelqu'une des loix physiques, en faveur de l'ordre moral, pour instruire & corriger les hommes, pour leur intimer des loix positives, &c.

Cela n'est pas nécessaire, disent les Déistes: Dieu n'est-il donc pas assez puissant pour nous faire connoitre, sans *miracle*, ce qu'il exige de nous? Prouvera-t-on qu'il lui est plus aisé de ressusciter un mort, que de nous éclairer?

Nous répondons que rien n'est impossible ni difficile à une Puissance infinie; qu'il est donc absurde d'argumenter sur ce qui est plus facile ou difficile à Dieu. Mais nous supplions nos adversaires de nous dire de quel moyen Dieu doit se servir pour nous imposer une loi positive; de quelle manière Dieu a dû s'y prendre pour donner une religion vraie à Adam & aux Patriarches, aux Juifs, aux Païens, pour tirer de l'idolâtrie toutes les nations qui y étoient plongées. Lorsqu'ils l'auront assigné, nous nous chargeons de leur prouver que ce moyen quelconque sera un *miracle*. En effet, l'ordre de la nature, que Dieu a établi, n'est point d'instruire immédiatement par lui-même chaque homme en particulier, mais de l'instruire par l'organe des autres hommes, par des faits, par l'expérience, par la réflexion. Ainsi, en voulant que Dieu instruise chaque individu par une révélation ou une inspiration particulière, ils exigent réellement un *miracle* pour chacun, mais *miracle* très-suspect, qui favoriseroit l'illusion & le fanatisme, ou qui ressembleroit à l'instinct général auquel nous ne sommes pas les maitres de résister. Aussi tous ceux qui ont nié la possibilité des *miracles*, ont été forcés de soutenir l'impossibilité d'une révélation.

Les Athées & les Matérialistes, qui disent que l'ordre de la nature & ses loix sont immuables, puisque c'est une suite de la nécessité éternelle & absolue de toutes choses, ne sont pas plus raisonnables. Outre qu'il est absurde d'admettre un *ordre* sans une intelligence qui ordonne, des *loix* sans Législateur, & une *nécessité* dont on ne peut donner aucune raison, il l'est encore de borner, sans aucune cause, la puissance de la nature. Lorsque Spinosa a dit que, s'il pouvoit croire la résurrection de Lazare, il renonceroit à son systême, Bayle lui a fait voir qu'il déraisonnoit; puisque, selon Spinosa, la puissance de la nature est infinie, de quel droit pouvoit-il regarder comme impossible aucun des événemens merveilleux rapportés dans l'Ecriture-Sainte? *Dict. crit. Spinosa*. R. Un Matérialiste plus moderne a senti cette inconséquence; mais il ne l'a évitée que par une contradiction. Il dit que nous ne savons pas si la nature n'est point occupée à produire des êtres nouveaux, si elle ne rassemble pas des élémens propres à faire éclore des générations toutes nouvelles, & qui n'auront rien de commun avec celles qui existent à présent. *Syst. de la nat.* 1ere part., c. 6, p. 86. Ainsi, selon ce Philosophe, *tout est nécessaire*, & tout peut changer. Par la même raison, nous ne savons pas si, du tems de Moïse, la nature n'a pas fait éclore toutes les plaies de l'Egypte, la séparation des flots de la mer Rouge, la mâne du désert, &c., & si, du tems de Jésus-Christ, elle n'a pas opéré toutes les guérisons, les résurrections & les autres prodiges dont nous soutenons qu'il est l'auteur.

Il y a plus de bon sens & de liaison dans les idées des nations les plus stupides. Les peuples même qui ont cru que plusieurs Dieux ou Génies avoient concouru à la formation du monde, ont pensé aussi que ces mêmes intelligences le gouvernoient; ils ont conclu qu'elles pouvoient en changer l'ordre & la marche quand elles le jugeoient à propos, par conséquent opérer des *miracles* à leur gré; & c'est pour cela même qu'ils leur ont adressé leurs vœux & rendu leurs hommages.

Ceux qui disent que les *miracles* sont peut-être l'effet d'une *loi inconnue* de la nature, nous paroissent aussi abuser des termes. En quel sens peut-on supposer qu'une exception particulière à la loi générale est une loi? A la vérité, la loi & l'exception sont également un effet de la volonté du souverain Législateur, comme nous l'avons déjà remarqué; mais cette volonté n'est censée *loi*, & ne peut être nommée telle, qu'autant qu'elle est générale & connue par une expérience constante. Donner à l'exception le nom de *loi inconnue*, c'est évidemment confondre toutes les notions.

S. Augustin a dit que les *miracles* ne se font pas *contre la nature*, mais contre la connoissance ou contre l'expérience que nous avons de la nature, puisque la nature des choses n'est autre que la volonté de Dieu, *L.* 6, *de Genesi ad litt.* c. 13; *L.* 21, *de civit. Dei*, c. 8. Cela se conçoit. Mais pour que nous puissions nous entendre & ne pas nous contredire, il faut distinguer la volonté générale de Dieu d'avec une volonté particulière; la première peut être appellée *loi de la nature* & *cours de la nature*, puisqu'elle s'exécute ordinairement & constamment; la seconde, qui est une exception, ne peut être nommée *loi* que dans un sens très-impropre & abusif: or, l'abus des termes ne contribue jamais à éclaircir une question.

Selon Clarke, la seule différence qu'il y a entre un événement naturel & un fait miraculeux, c'est que le premier arrive ordinairement & fréquemment, au lieu que l'autre se voit très-rarement.

Si

Si les hommes, dit-il, sortoient ordinairement du tombeau, comme le blé sort de la semence, cela nous paroîtroit naturel; & au contraire, la manière dont ils sont engendrés aujourd'hui seroit regardée comme miraculeuse. Cette observation est juste à l'égard des choses que Dieu fait immédiatement par lui-même, sans le concours des hommes. Léibnitz, de son côté, soutenoit que la rareté ne suffit pas pour caractériser un *miracle*, qu'il faut encore que ce soit une chose qui surpasse les forces des créatures; & cela est encore vrai, quand il s'agit des choses que Dieu opère par le ministère des créatures. Si ces deux Philosophes avoient fait cette distinction, ils auroient été d'accord. *Recueil des pièces de Clarke, de Léibnitz*, &c. p. 105 & 201.

De-là on doit conclure que, quoique la transsubstantiation se fasse tous les jours & toutes les fois qu'un Prêtre dit la Messe, c'est cependant un *miracle*, parce que c'est un effet infiniment supérieur aux forces naturelles des hommes, dont Dieu se sert pour l'opérer. Au contraire, les saints mouvemens que Dieu produit en nous par sa grace, quoique surnaturels, ne sont pas des *miracles*, parce que Dieu les produit en nous sans nous, immédiatement par lui-même, & très-fréquemment. *Voyez* NATUREL.

Comme nous ignorons quelles sont les facultés & le degré de force que Dieu a donnés aux Anges bons ou mauvais, nous ne pouvons ni les mettre au nombre des agens naturels, ni décider si tout ce qu'ils font est naturel ou miraculeux. Nous voyons seulement dans l'Histoire-Sainte que quand Dieu s'est servi de leur ministère, c'étoit, ou pour annoncer aux hommes des événemens que ceux-ci n'auroient pas pu connoître, ou pour faire des choses que les hommes ne pouvoient pas faire. Leur mission & leurs actions étoient donc miraculeuses, puisqu'il n'est pas dans l'ordre commun & journalier de la Providence d'en agir ainsi à l'égard du genre humain. Quant aux opérations des esprits de ténèbres, nous pouvons encore moins en raisonner, parce que l'Ecriture en parle moins que des bons Anges. Nous y voyons seulement que les mauvais esprits ne peuvent rien faire sans une permission particulière de Dieu. *V.* DÉMON.

II. *Peut-on discerner certainement un miracle d'avec un fait naturel, & le prouver?* Il est assez étonnant que nous soyons obligés de discuter scrupuleusement deux questions aussi aisées à résoudre; mais il n'est aucun sujet sur lequel les incrédules aient poussé plus loin l'entêtement & les contradictions.

Pour distinguer sûrement, disent-ils, un *miracle* d'avec un fait naturel, il faudroit connoître toutes les loix de la nature, & savoir jusqu'où s'étendent ses forces; or, nous ne savons ni l'un ni l'autre: donc nous ne pouvons jamais décider si tel événement est l'effet d'une loi de la nature, ou si c'est une exception.

Nous répondons que, par une expérience de six mille ans, la nature nous est assez connue, pour savoir certainement qu'un mort ne peut ressusciter en vertu d'aucune loi de la nature; qu'ainsi toute résurrection est une exception ou un miracle. Il en est de même des autres faits que l'Histoire-Sainte nous donne pour des événemens miraculeux. Par une inconséquence grossière, les incrédules soutiennent, d'un côté, que Dieu ne peut pas déroger à une loi de la nature; de l'autre, ils supposent que Dieu a établi des loix opposées; l'une, par laquelle il a décidé qu'un mort l'est pour toujours; l'autre, par laquelle il a réglé qu'un mort peut, sans *miracle*, être rendu à la vie.

Les Athées, il est vrai, ne peuvent mettre aucune borne aux forces de la nature; ils sont obligés de les supposer infinies, puisqu'ils ne peuvent assigner aucune cause qui les ait limitées. Pour nous, qui admettons un Créateur intelligent & sage, une Providence attentive & bienfaisante, nous sommes très-assurés que les forces de la nature sont bornées, & que ses loix sont constantes parce que Dieu les a établies pour le bien des créatures sensibles & intelligentes.

Il est d'ailleurs évident que l'ordre moral porte sur la constance de l'ordre physique: si les loix de la nature pouvoient changer, nous ne serions plus assurés de rien; il n'y auroit plus de certitude dans la règle de nos devoirs. Nous sommes donc absolument certains que Dieu n'a point établi des loix physiques, opposées l'une à l'autre; qu'il ne changera point l'ordre de la nature, tel qu'il nous est connu; que les *miracles* ne deviendront jamais des effets naturels.

Conséquemment nous sommes assurés que Dieu ne donnera jamais à aucun agent naturel le pouvoir de troubler & de changer l'ordre physique du monde & le cours ordinaire de la nature; que les esprits bons ou mauvais n'ont point ce pouvoir, encore moins les magiciens & les imposteurs, & nous prouverons que cela n'est jamais arrivé.

Entre les différens événemens rapportés dans l'Histoire-Sainte, il en est dont le surnaturel saute aux yeux de tout homme de bon sens, & sur lesquels il n'est besoin ni de dissertation, ni d'examen. Qu'un malade guérisse par des remèdes, lentement, en reprenant des forces peu à peu, c'est la marche de la nature; qu'il guérisse subitement à la parole d'un homme, sans conserver aucun reste ni aucun ressentiment de la maladie, c'est évidemment un *miracle*. Qu'un Thaumaturge, par sa parole, ou par un simple attouchement, rende la vie aux morts, la vue aux aveugles nés, l'ouie aux sourds, la voix aux muets, la force & le mouvement aux paralytiques, marche sur les eaux, calme les tempêtes, sans laisser aucune marque d'agitation sur les flots, rassasie cinq mille hommes avec cinq pains, &c., ce ne sont certainement pas là des œuvres naturelles; pour en décider, il n'est pas

néceffaire d'être Médecin, Philofophe ou Naturalifte; il fuffit d'avoir la plus légère dofe de bon fens. Lorfque les circonftances peuvent laiffer quelque doute fur le furnaturel d'un fait, c'eft le cas de fufpendre notre jugement, & de ne pas affirmer témérairement un *miracle*.

Mais voici un argument auquel les incrédules ne répondront jamais. S'il eft impoffible de difcerner certainement un *miracle* d'avec un fait naturel, pourquoi rejettez-vous les événemens de l'Hiftoire-Sainte, qui vous paroiffent miraculeux, pendant que vous admettez, fans difficulté, ceux dans lefquels il n'y a rien que de naturel? Vous ne voulez pas croire les premiers, parce que ce font des *miracles*, & vous foutenez en même-tems que, fi ces faits font arrivés, on n'a pas pu favoir certainement que c'étoient des *miracles* : peut-on fe contredire d'une façon plus groffière?

Il s'agit de favoir, en fecond lieu, fi un *miracle* peut être conftaté, fi l'on peut en prouver la réalité. Ici nouvelle contradiction de la part des Déiftes; c'en eft une, en effet, d'avouer, d'une part, que Dieu peut faire des *miracles*, & de foutenir, de l'autre, que Dieu n'eft pas affez puiffant pour les rendre tellement fenfibles & reconnoiffables, que perfonne ne puiffe en douter raifonnablement : dans ce cas, à quoi ferviroient les *miracles*?

Toute la queftion fe réduit à favoir fi un *miracle* eft ou n'eft pas un fait fenfible, fi le furnaturel du fait empêche que la fubftance du fait ne puiffe tomber fous les fens; il y auroit de la folie à le foutenir. Déjà, dans les articles FAIT & CERTITUDE, nous avons démontré qu'un *miracle* eft fufceptible des mêmes preuves qu'un fait naturel quelconque; qu'il peut être métaphyfiquement certain pour celui qui l'a éprouvé en lui-même, phyfiquement certain pour celui qui en a été témoin oculaire; qu'il peut donc être moralement certain pour les autres par le témoignage irrécufable de ceux qui l'ont vu, & de celui qui l'a éprouvé. Nous ne répéterons point les raifons que nous en avons données; mais il nous refte des objections à réfoudre.

La plus éblouiffante au premier coup-d'œil, eft celle que D. Hume a traitée fort au long dans fon dixième effai fur l'entendement humain, où il s'eft propofé de prouver qu'aucun témoignage ne peut conftater l'exiftence d'un *miracle*. Un *miracle*, dit-il, eft un effet ou un phénomène contraire aux loix de la nature; or, comme une expérience conftante & invariable nous convainc de la certitude de ces loix, la preuve contre le *miracle*, tirée de la nature même du fait, eft auffi entière qu'aucun argument que l'expérience puiffe fournir. Elle ne peut donc être détruite par aucun témoignage quel qu'il puiffe être. En effet, la foi que nous ajoutons à la dépofition des témoins oculaires eft auffi fondée fur l'expérience, c'eft-à-dire, fur la connoiffance que nous avons que ce témoignage eft ordinairement conforme à la vérité. Si donc ce témoignage tombe fur un fait miraculeux, il fe trouve deux expériences oppofées, dont l'une détruit l'autre, ou du moins dont la plus forte doit prévaloir à la plus foible. Or, comme il eft beaucoup plus probable que des témoins fe trompent ou veulent tromper, qu'il ne l'eft que le cours de la nature eft interrompu, l'on doit plutôt s'en tenir à la première fuppofition qu'à la feconde. De-là D. Hume conclut qu'un *miracle*, quelque attefté qu'il foit, ne mérite aucune croyance.

Pour peu que l'on y faffe attention, l'on verra que ce fophifme ne porte que fur une équivoque & fur l'abus du terme d'*expérience*. En effet, en quoi confifte l'expérience ou la connoiffance que nous avons de la conftance du cours de la nature? En ce que nous ne l'avons jamais vu changer, fi nous n'avons jamais été témoins d'aucun *miracle*; mais s'enfuit-il que ce changement eft impoffible, parce que nous ne l'avons jamais vu? Ce n'eft donc ici qu'une expérience négative, fi l'on peut ainfi parler, un fimple défaut de connoiffance, une pure ignorance. D. Hume l'a reconnu lui-même dans fon quatrième effai, où il avoue que nous ne pouvons prouver, *à priori*, l'immutabilité du cours de la nature. N'eft-il pas abfurde de vouloir qu'un fimple défaut de connoiffance de notre part l'emporte fur la connoiffance pofitive & fur l'atteftation formelle des témoins qui ont vu un *miracle*?

Si l'argument de D. Hume étoit folide, il prouveroit que quand nous voyons, pour la première fois, un fait étonnant, nous devons récufer le témoignage de nos yeux, parce qu'alors il fe trouve contraire à notre prétendue expérience paffée; que nous devons même nous défier du fentiment intérieur, lorfque nous éprouvons en nous-mêmes un fymptôme que nous n'avions jamais fenti. Ce fophifme attaque donc de front la certitude phyfique & la certitude métaphyfique, auffi-bien que la certitude morale. *Voyez* EXPÉRIENCE.

En fecond lieu, eft-il vrai que nous nous fions au témoignage humain feulement, parce que nous avons reconnu, par expérience, que ce témoignage eft ordinairement conforme à la vérité? Il n'en eft rien; nous nous y fions par un inftinct naturel qui nous fait fentir que, fans cette confiance, la fociété humaine feroit impoffible. Nous nous y fions dans l'enfance avec plus de fécurité que dans l'âge mûr; & plus nous devenons vieux & expérimentés, plus nous devenons défians.

Mais cette défiance, pouffée à l'excès, feroit auffi déraifonnable que celle des incrédules. Lorfqu'un fait fenfible & palpable, naturel ou miraculeux, eft attefté par un grand nombre de témoins, qui n'ont pu avoir un intérêt commun d'en impofer, qui n'ont pas pu même ufer en-

semble de collusion, qui paroissent d'ailleurs sensés & vertueux, il est impossible que leur témoignage soit faux; nous y déférons alors avec une entière certitude, en vertu de la connoissance intime que nous avons de la nature humaine. Ce n'est ici ni une simple présomption, ni une expérience purement négative, ou une ignorance, mais une connoissance positive & réfléchie. Dans ce cas, il est absurde de dire qu'il est plus probable que les témoins se sont trompés ou ont voulu tromper, qu'il ne l'est que le cours de la nature est interrompu; pour que l'un ou l'autre de ces inconvéniens eût lieu, il faudroit que le cours de la nature humaine fût changé.

Nous avons donc alors un témoignage tel que D. Hume l'exige, *un témoignage de telle nature, que sa fausseté seroit plus miraculeuse que le fait qu'il doit établir.* Dieu peut avoir de sages raisons d'interompre, pour un moment, l'ordre physique & le cours de la nature; mais il ne peut en avoir aucune de renverser l'ordre moral & la constitution de la nature humaine: le premier de ces *miracles* n'a rien d'impossible; le second seroit absurde & indigne de Dieu.

D. Hume ne raisonne pas mieux, lorsqu'il prétend que, quand il s'agit d'un *miracle* qui tient à la religion, tous les témoignages humains sont nuls, parce que l'amour du merveilleux & le fanatisme religieux suffisent pour tourner toutes les têtes, & pervertir tous les principes.

Si ces deux maladies étoient aussi communes & aussi violentes que le prétendent les Déistes, on verroit éclore tous les jours de nouveaux *miracles*, & le monde en seroit rempli. L'amour du merveilleux peut entraîner les hommes, lorsqu'il n'y a rien à risquer pour eux, lorsqu'un fait n'est contraire ni à leurs préjugés, ni à leurs intérêts; mais lorsque des faits merveilleux doivent les obliger à changer de religion, d'opinions & de mœurs, mettre en danger leur fortune & leur vie, nous ne voyons pas qu'ils soient fort empressés de les admettre: alors le zèle de religion, loin de les disposer à croire les faits, les rend défians & incrédules. Telles étoient les dispositions des Juifs & des Païens à l'égard des *miracles* de Jésus-Christ & des Apôtres: ils en ont cependant rendu témoignage, puisqu'un grand nombre se sont convertis, & que les autres n'ont pas osé les nier. *Voyez* Jésus-Christ, Apôtres, &c.

Peut-on se contredire plus grossièrement que le font les incrédules? Suivant eux, nous devons nous fier à nos sens, plutôt qu'à toute espèce de témoignage, lorsqu'ils nous attestent que l'Eucharistie n'est que du pain & du vin, puisque, par nos sens, nous y en appercevons toutes les qualités sensibles; & nous ne devrions plus nous y fier, si Dieu changeoit visiblement ce pain & ce vin en une autre espèce de corps, quand même nous y appercevrions toutes les qualités sensibles d'un nouveau corps. Le témoignage de nos sens nous donne une entière certitude, lorsqu'il est négatif, & qu'il ne nous atteste aucun *miracle;* mais il ne prouve rien, lorsqu'il est positif, & qu'il nous atteste un *miracle* évident & sensible. Un Logicien sensé pose le principe directement contraire.

L'essai de D. Hume, sur les *miracles*, a été réfuté par Campbell, Auteur Anglois. *Dissert. sur les miracles*, &c. Paris, 1767.

D'autres Déistes ont dit que les preuves morales, suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater les faits d'un autre ordre, & purement surnaturels; que des témoignages, assez forts pour nous faire croire une chose probable, n'ont plus assez de force pour nous persuader une chose improbable, telle que la résurrection d'un mort.

Mais nous ne sommes pas assez habiles pour concevoir pourquoi un *miracle* n'est pas dans l'ordre des possibilités morales, dès que c'est Dieu qui l'opère: y a-t-il quelque fait supérieur à la puissance divine? Nous voudrions savoir encore ce que l'on entend par chose *improbable*. Est-ce une chose qui ne peut pas être prouvée? Tout ce qui est possible peut exister, tout ce qui existe peut être prouvé, dès qu'il tombe sous les sens; la mort d'un homme & sa vie sont de ce genre: jamais on n'a imaginé qu'il fût impossible de vérifier si un homme est mort ou vivant. *Improbable* signifie-t-il *impossible?* Alors il faut commencer par prouver qu'un *miracle* est absolument impossible; jusqu'à présent les incrédules n'en sont pas venus à bout.

L'Auteur des questions sur l'Encyclopédie a fait briller toute la sagacité de son jugement sur celle-ci, ou plutôt il a mis dans le plus grand jour les travers & l'opiniâtreté des incrédules. « Pour croire on *miracle*, dit-il, ce n'est pas assez » de l'avoir vu; car on peut se tromper. Bien » des gens se sont crus faussement sujets de *mi-* » *racles;* ils ont été tantôt malades & tantôt » guéris par un pouvoir surnaturel; ils ont été » changés en loups; ils ont traversé les airs sur » un manche à balai; ils ont été incubes & suc- » cubes.

» Il faut que le *miracle* ait été bien vu par un » grand nombre de gens très-sensés, se portant » bien, & n'ayant nul intérêt à la chose. Il faut » sur-tout qu'il ait été solemnellement attesté par » eux. Car si l'on a besoin de formalités authen- » tiques pour les actes les plus simples, à plus » forte raison pour constater des choses natu- » rellement impossibles, & dont le destin de la » terre doit dépendre.

» Quand un *miracle* authentique est fait, il ne » prouve encore rien; car l'Ecriture dit en vingt » endroits que des imposteurs peuvent faire des » *miracles*. On exige donc que la doctrine soit

» appuyée par les *miracles*, & les *miracles* par la » doctrine.

» Ce n'est point encore assez. Comme un frippon » peut prêcher une très-bonne doctrine, & faire » des *miracles*, comme les sorciers de Pharaon, » il faut que ces *miracles* soient annoncés par des » prophéties, pour être sûr de la vérité de ces » prophéties; il faut les avoir entendu annoncer » clairement, & les avoir vu s'accomplir réel» lement; il faut posséder parfaitement la langue » dans laquelle elles ont été conservées.

» Il ne suffit pas même que vous soyez témoin » de leur accomplissement miraculeux; car vous » pouvez être trompé par les apparences. Il est » nécessaire que le *miracle* & la prophétie soient » juridiquement constatés par les premiers de la » nation, & encore se trouvera-t-il des douteurs: » car il se peut que la nation soit intéressée à » supposer une prophétie & un *miracle*; & dès » que l'intérêt s'en mêle, ne comptez sur rien. » Si un *miracle* prédit n'est pas aussi public, aussi » avéré qu'une éclipse annoncée dans l'almanach, » soyez sûr que ce *miracle* n'est qu'un tour de » gibecière, ou un conte de vieille.

» On souhaiteroit, pour qu'un *miracle* fût bien » constaté, qu'il fût fait en présence de l'Aca» démie des Sciences de Paris, ou de la Société » Royale de Londres, & de la Faculté de Méde» cine, assistée d'un détachement du régiment » des Gardes, pour contenir la foule du peu» ple ».

Réponse. Pourquoi n'y pas appeller encore tous les Incrédules, Déistes, Athées, Matérialistes, Pyrrhoniens & autres? Eux seuls sont les sages par excellence. Mais si ce n'est pas assez d'avoir vu un *miracle* pour le croire & pour en être sûr, de quoi servira la présence des Académiciens, des Médecins & de tout leur cortège? Si personne n'est assuré de se bien porter, d'être dans son bon sens, de voir réellement ce qu'il voit, ni de sentir véritablement ce qu'il éprouve, nous ne croyons pas que ces Savans soient plus privilégiés que les autres hommes. Le seul doute bien fondé qu'il y ait ici, est de savoir si un Philosophe, qui raisonne ainsi, a la tête bien saine. Prescrire des règles de certitude, & prétendre ensuite qu'en les réunissant toutes, on n'aura encore rien de certain, est un Pyrrhonisme insensé.

1°. En quel lieu du monde, si ce n'est aux petites-maisons, a-t-on vu des gens qui se croyoient sourds, muets, aveugles ou paralytiques, pendant qu'ils se portoient bien, ou qui se croyoient parfaitement guéris de ces infirmités, lorsqu'ils les avoient encore? Plusieurs, guéris par des remèdes, ont peut-être cru faussement leur guérison miraculeuse: dans ce cas, il est bon de consulter des Médecins, pour savoir ce qui en est; mais que leur témoignage soit nécessaire pour juger si ces infirmités ont cessé ou durent encore, c'est une absurdité.

De prétendus sorciers, après s'être frottés de drogues, ont pu rêver qu'ils alloient au sabbat sur un manche à balai; d'autres, dans le délire d'une imagination déréglée, ont pu rêver qu'ils étoient incubes ou succubes; mais les témoins des *miracles* de Jésus-Christ ne s'étoient frottés d'aucune composition, pour rêver qu'ils voyoient ce qu'ils ne voyoient pas: ce n'est point dans les songes de la nuit, mais au grand jour & en public, qu'ils les ont vus.

2°. Nous admettons volontiers que les témoins d'un *miracle* doivent être en grand nombre, très-sensés, se portant bien, & sans aucun intérêt à la chose; ils nous paroissent encore plus croyables, lorsqu'ils étoient intéressés à la révoquer en doute. Or, les Juifs contemporains de Moïse étoient intéressés à ne pas croire légèrement des *miracles*, qui mettoient leur sort à la discrétion de ce Législateur, qui les assujettissoient à une loi très-dure & à des mœurs nouvelles, qui les rendoient odieux aux Egyptiens & aux Chananéens. Les Apôtres étoient très-intéressés à ne pas croire, sans examen, les *miracles* de Jésus-Christ, qui déplaisoient aux Juifs, & à ne pas se charger témérairement d'une mission qui les exposoit à la persécution des Juifs & des Païens. Ceux-ci, élevés dans des préjugés très-opposés au Christianisme, avoient le plus vif intérêt à se défier des *miracles* de Jésus-Christ & des Apôtres, qui devoient les engager à un changement de religion très-difficile & très-dangereux.

Quant aux formalités juridiques & aux procès-verbaux solemnellement dressés, nous soutenons qu'ils ne furent jamais nécessaires pour constater des faits publics, dont toute une ville ou toute une contrée ont été témoins. Avant l'invention de ces formalités, étoit-on moins certain qu'aujourd'hui de ces sortes de faits? Lorsque des *miracles* ont causé une grande révolution dans le monde, leur effet est une preuve plus forte que toutes les informations & les procédures possibles. Le Philosophe que nous réfutons suppose encore faussement que la certitude de tous les faits doit être plus grande, à proportion de leur importance, puisque les faits desquels dépendent notre vie, notre conservation, notre fortune, nos droits civils, sont ordinairement ceux dont nous avons le moins de certitude. Parce qu'un *miracle* peut intéresser toute une nation, s'ensuit-il qu'il faut que chaque particulier en soit témoin oculaire?

3°. Il est faux que, selon l'Ecriture-Sainte, les imposteurs & les magiciens puissent faire de vrais *miracles*; elle nous assure au contraire que *Dieu seul* peut en faire, & nous le prouverons dans le paragraphe suivant. Lorsqu'il s'agit de prouver la mission d'un homme, il n'est pas encore question de doctrine: c'est une absurdité de prétendre que les Juifs, opprimés en Egypte, devoient exiger la profession de foi de Moïse, & le code de sa morale, avant de croire à sa mission; que les Juifs

& les Païens étoient des hommes fort capables de juger de la doctrine de Jésus-Christ, pendant que les incrédules ne les croient pas seulement capables d'attester ses *miracles*. Est-il donc plus difficile de s'assurer d'un fait sensible, que de prononcer sur la bonté d'un catéchisme ?

4°. Des *miracles* annoncés par des prophéties en font d'autant plus authentiques & plus frappans; mais cela n'est pas absolument nécessaire. Une prophétie est elle-même un fait miraculeux; il faudroit donc la vérifier par une autre prophétie, & ainsi à l'infini. Un fait surnaturel, sensible & palpable, doit être vérifié comme tout autre fait; si nous sortons de-là, nous ne trouverons plus que des règles absurdes.

5°. C'en est une de soutenir qu'il faut avoir entendu clairement la prophétie, & l'avoir vue s'accomplir réellement. Selon cette décision, Dieu ne pourroit pas prédire des *miracles* qui ne doivent être opérés que dans plusieurs siècles, puisque l'on veut que les mêmes hommes entendent prononcer les paroles du Prophète, & en voient l'accomplissement. Au contraire, plus les événemens sont éloignés, plus il est évident, lorsqu'ils arrivent, qu'ils n'ont pas pu être prévus par une lumière naturelle. Une prophétie, écrite depuis plusieurs siècles, n'est ni moins certaine, ni moins claire, ni moins frappante, que si elle avoit été faite depuis peu; elle l'est même davantage.

Notre Critique est-il persuadé que les Savans du dix-huitième siècle n'entendent pas l'hébreu, & ne peuvent prendre le sens des prophéties ? Mais les versions chaldaïque & grecque ont été écrites avant que les faits arrivassent, avant la naissance de Jésus-Christ; elles sont conformes aux versions syriaque, arabe, latine, qui ont été faites après, & la plupart sont l'ouvrage des Juifs. C'est là que nous prenons le sens du texte. Il a donc été entendu de même dans tous les siècles; ces prophéties n'étoient donc pas inintelligibles, ni même fort obscures.

6°. Elles ont été, comme on le voit, authentiquement certifiées par les Docteurs & les Chefs de la nation juive, soit quant à la lettre, soit quant au sens, dans les paraphrases chaldaïques & dans la version des Septante: mais il n'est pas nécessaire que les Chefs de la nation en aient certifié de même l'accomplissement dans le tems; ils ont pu avoir intérêt à contester les *miracles* de Jésus-Christ, à détourner le sens des prophéties, à s'aveugler sur leur accomplissement, comme ils le font encore aujourd'hui, puisqu'ils reconnoissent eux-mêmes que cet aveuglement étoit prédit. Cependant il n'a pas été général, puisque des Docteurs Juifs, tels que Nicodème, Gamaliel, & S. Paul, & un grand nombre de Prêtres, ont cru en Jésus-Christ; les autres même n'ont pas osé contester ses *miracles*.

En admettant pour un moment toutes les règles prescrites par notre Critique, un ignorant est en droit de rejetter le témoignage de tous les Philosophes, lorsqu'ils lui attestent des faits étonnans, qu'il ne conçoit pas, & qui doivent lui paroître surnaturels. Mais en retranchant ce qu'il y a d'absurde dans ces règles, nous sommes en état de prouver que les *miracles*, qui confirment la révélation, ont été bien vus par des hommes sensés, qui n'y avoient aucun intérêt, qui les ont attestés à la face des nations entières, en présence des Chefs qui n'ont rien eu à y opposer; que ces *miracles* ont été faits pour appuyer une doctrine très-pure & très-digne de Dieu; qu'ils ont été annoncés par des prophéties très authentiques & très-claires, constamment entendues dans le sens que nous leur donnons, & que ce sont ces *miracles* qui ont converti les Juifs & les Païens. Que faut-il de plus ?

Pour affoiblir ces preuves, le même Auteur a prétendu que les Mahométans en avoient de semblables, pour établir la réalité des *miracles* de Mahomet: nous avons réfuté cette comparaison fausse à l'article MAHOMÉTISME. D'autres ont dit, avant lui, que l'on pourroit encore prouver de même la vérité des *miracles* du Paganisme; mais aucun d'eux n'a pu alléguer ces preuves prétendues. Plusieurs ont objecté la multitude de *miracles* rapportés dans les *légendes*; à cet article, nous avons fait voir que la plupart de ces prodiges sont absolument dénués de preuves. Quelques-uns enfin ont objecté les raisons par lesquelles on a voulu étayer les prétendus *miracles* du Diacre Pâris; nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en démontrer la fausseté.

III. *Les miracles peuvent-ils servir à confirmer une doctrine, & à prouver la divinité d'une religion?* L'on n'en avoit pas douté, avant qu'il y eût des Déistes; & il a fallu, de leur part, un travers singulier d'esprit pour soutenir le contraire.

En effet, puisque c'est Dieu qui, par sa toute-puissance, a réglé le cours de la nature, a établi l'ordre physique du monde tel qu'il est, lui seul a le pouvoir de le suspendre, d'y déroger, même pour un instant, d'arrêter l'effet de la moindre des loix dont il est l'auteur. Il n'a certainement donné à aucune créature la puissance de déranger son ouvrage, de troubler la tranquillité des hommes, pour l'utilité desquels Dieu a fait les choses telles qu'elles sont. Vu la confiance que les hommes ont eu, de tout tems, à la constance de la marche de l'univers, & l'étonnement que leur ont toujours causé les *miracles* vrais ou apparens, leur sort, pour ce monde & pour l'autre, seroit à la discrétion des mauvais esprits ou des imposteurs auxquels Dieu auroit donné le pouvoir d'opérer des prodiges supérieurs aux forces de la nature; sa sagesse & sa bonté s'y opposent.

Aussi s'en est-il expliqué lui-même très-clairement; après avoir fait souvenir les Hébreux des prodiges qu'il a opérés en leur faveur, il leur dit: « Voyez par-là que je suis le seul Dieu, &

» qu'il n'y en a point d'autre que moi », *Deut.* c. 32, ℣. 39. Le Pfalmifte répète fouvent que Dieu feul fait des *miracles*, *Pf.* 71, ℣. 18; 135, ℣. 4, &c. Ezéchias, en lui demandant une délivrance miraculeufe, lui dit: « Sauvez-nous, » Seigneur, afin que tous les peuples de la terre » connoiffent que vous êtes le feul fouverain Maître » de l'univers », *Ifaie*, c. 37, ℣. 20.

Lorfque Moïfe lui demande comment il pourra convaincre les Hébreux de fa miffion, Dieu lui donne le pouvoir d'opérer des *miracles*, & lui dit: « Va, je ferai dans ta bouche, & je t'en- » feignerai ce qu'il faudra dire », *Exode*, c. 4, ℣. 1, 12. Moïfe obéit, & c'eft à la vue de fes *miracles* que les Ifraélites croient fa miffion, & que le Roi d'Egypte eft forcé enfin de fe rendre. Dieu donnoit-il à fon Envoyé de fauffes lettres de créance, des fignes équivoques, & qui pouvoient être contrefaits par des impofteurs? Il dit qu'il exercera fes jugemens fur l'Egypte, afin que les Egyptiens fachent qu'il eft le Seigneur, *Exode*, c. 7, ℣. 5. Comment auroient-ils pu le favoir, fi des Magiciens avoient pu faire les mêmes *miracles* que Moïfe?

C'eft auffi à la vue du premier des *miracles* de Jéfus-Chrift que fes Difciples crurent en lui, *Joan.* c. 2, ℣. 11. Lorfque Jean-Baptifte lui envoya deux de fes Difciples pour lui demander: » Êtes-vous celui qui doit venir, ou faut-il en » attendre un autre? Jéfus opéra plufieurs gué- » rifons miraculeufes en leur préfence, & répon- » dit: Allez dire à Jean ce que vous avez vu, » *Luc*, c. 7, ℣. 19. Souvent il a dit aux Juifs: » Les œuvres que je fais au nom de mon Père » rendent témoignage de moi. Si vous ne voulez » pas me croire, croyez à mes œuvres, *Joan.* » c. 10, ℣. 25, 38; & en parlant des incré- » dules, il dit: Si je n'avois pas fait parmi eux » des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils ne » feroient pas coupables », c. 15, ℣. 24. Au moment de quitter fes Apôtres, il leur donne le pouvoir d'opérer des *miracles* pour prouver leur miffion, *Marc*, c. 16, ℣. 15 & fuiv. Devoit-on s'arrêter à cette preuve, fi des Magiciens, des impofteurs, des faux Prophètes, étoient capables d'en faire?

S. Pierre déclare que Jéfus-Chrift eft le Fils de Dieu, qu'il eft reffufcité, qu'il faut croire en lui pour être fauvé, que lui & fes collègues en font des témoins fidèles; & il le prouve par le *miracle* qu'il venoit d'opérer, en guériffant un homme impotent depuis fa naiffance, *Act.* c. 3, ℣. 13 & fuiv. S. Paul dit qu'il a fondé fa prédication, non fur les raifonnemens de la fageffe humaine, mais fur les dons du Saint-Efprit & fur une puiffance furnaturelle, *I. Cor.* c. 2, ℣. 4; que les fignes de fon apoftolat ont été les prodiges & les *miracles* qu'il a opérés, *II. Cor.* c. 12, ℣. 12. Il étoit donc bien fûr que ces fignes ne pouvoient être imités par de faux Apôtres.

Les incrédules ont donc tort d'avancer que, quand même les *miracles* prouveroient qu'un homme eft envoyé de Dieu, ils ne prouveroient pas que cet homme eft infaillible ni impeccable. Dès que Dieu a envoyé un homme pour annoncer, de fa part, une doctrine & porter des loix, & qu'il lui a donné, pour lettres de créance, le pouvoir de faire des *miracles*, nous foutenons que la juftice, la fageffe, la bonté divine, font intéreffées à ne pas permettre que cet homme fe trompe ou veuille tromper les autres, en leur enfeignant une doctrine fauffe, ou en leur prefcrivant de mauvaifes loix. Autrement Dieu tendroit aux nations un piége d'erreur inévitable, & les mettroit dans la néceffité de fe livrer à un impofteur. En quel fens pourroit-il dire qu'il eft la vérité même, fidèle, ennemi de l'iniquité, jufte & droit, *Deut.* c. 32, ℣. 4; qu'il eft incapable de mentir & de tromper comme les hommes, *Num.* c. 23, ℣. 19; qu'il eft vrai dans toutes fes paroles, & faint dans toutes fes œuvres, *Pfeaume* 144, ℣. 13, &c.?

Non-feulement Dieu avoit promis à fon peuple de lui envoyer des Prophètes, mais il avoit dit: « Si quelqu'un n'écoute pas un Prophète qui par- » lera en mon nom, j'en ferai le vengeur; mais » fi un Prophète parle fauffement de ma part, » ou au nom des Dieux étrangers, il fera mis à » mort », *Deut.* c. 18, ℣. 19. Continuellement il reproche aux Juifs qu'ils n'écoutent pas fes Prophètes, & il menace de les punir. Cette incrédulité cependant auroit été très-jufte de la part des Juifs, s'il avoit été poffible qu'un Prophète fît des *miracles* pour prouver une miffion fauffe. Dieu a-t-il pu menacer de les punir d'une jufte défiance, & pour avoir fuivi les règles de la prudence humaine?

Mais, répliquent les Déiftes, il y a dans l'Ecriture-Sainte d'autres paffages qui femblent oppofés à ceux-là, & qui enfeignent le contraire. Il eft dit que les Magiciens de Pharaon imitèrent les *miracles* de Moïfe, *fecerunt fimiliter*, *Exode*, c. 7, ℣. 11, 22, &c. Moïfe défend aux Juifs d'écouter un faux Prophète, quand même il feroit des *miracles*, *Deut.* c. 13, ℣. 1. Dieu permet à l'efprit de menfonge de fe placer dans la bouche des Prophètes, *III. Reg.* c. 22, ℣. 22. Il lui permet d'affliger Job par des fléaux, qui font de vrais *miracles*, *Job*, c. 1, ℣. 12. Il dit: « Lorf- » qu'un Prophète fe trompera & parlera fauffe- » ment, c'eft moi qui l'ai trompé; je mettrai » la main fur lui, & je l'exterminerai », *Ezech.* c. 14, ℣. 9. Jéfus-Chrift prédit qu'il viendra de faux Chrifts & de faux Prophètes, qui feront de grands prodiges & des *miracles* capables de tromper même les élus, *Matt.* c. 24. ℣. 24. S. Paul prédit la même chofe de l'Antechrift, *II. Theff.* c. 2, ℣. 9. Il défend d'écouter même un Ange du Ciel, qui annonceroit un autre Evangile que le fien, *Galat*, c. 1, ℣. 8. Les prodiges

& les *miracles* ne prouvent donc rien ; c'est plutôt un piège d'erreur, qu'un signe de vérité. Qu'importe qu'un *miracle* soit vrai ou faux, réel ou apparent, si ceux qui en sont témoins sont dans l'impossibilité de distinguer l'un de l'autre ?

Réponse. Nous soutenons qu'aucun de ces passages ne prouve le contraire de ceux que nous avons cités.

1°. A l'article MAGIE, §. 2, nous avons fait voir que les Magiciens d'Egypte ne firent que des tours de souplesse, qu'ils n'imitèrent que très-imparfaitement les *miracles* de Moïse, qu'il étoit très-aisé de distinguer, dans cette occasion, l'opération divine d'avec les prestiges de l'art ; ainsi, lorsque l'Histoire-Sainte dit qu'*ils firent de même*, cela ne signifie pas une imitation parfaite & à laquelle on pût être innocemment trompé.

2°. Moïse n'a jamais supposé qu'un faux Prophète pût faire des *miracles* ; il dit : « S'il s'élève » au milieu de vous un Prophète ou un homme » qui dise qu'il a eu un songe, & qui prédise » un signe ou un phénomène ; si ce qu'il a prédit » arrive, & qu'il vous dise : allons adorer les » Dieux étrangers, vous n'écouterez point ce » Prophète ou ce rêveur, parce que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous éprouve, afin que » l'on voie si vous l'aimez ou non de tout votre » cœur & de toute votre ame.... Ce Prophète » ou ce conteur de songes sera mis à mort ». Annoncer un phénomène naturel qui arrive, ce n'est pas faire un *miracle*. Moïse prévient ici les Israélites contre la stupidité des Idolâtres, qui adoroient les astres, & qui prenoient les phénomènes du ciel pour des signes de la faveur ou de la colère de ces prétendues divinités, *Deut.* c. 4, ℣. 19.

4°. Il est évident que ce qui est dit des faux Prophètes, *III. Reg.* c. 22, ℣. 22, est une expression figurée, très-commune en hébreu ; *l'esprit menteur* n'est point un personnage ou un démon, mais l'esprit menteur du Prophète lui même. Lorsque l'Auteur sacré ajoute que c'est Dieu qui a mis cet esprit dans la bouche des Prophètes d'Achab, cela signifie seulement que Dieu a permis qu'ils se trompassent & voulussent tromper, & qu'il ne les en a pas empêchés. C'est un hébraïsme qui a été remarqué par tous les Commentateurs, Glassius, *Philolog. sacra*, col. 814, 871, &c. Nous avons donné des exemples de cette manière de parler en françois à l'art. HEBRAISME, n. 11. *Voyez* PERMISSION.

Le sens est le même dans Ezéchiel, c. 14, ℣. 9, où il est dit que Dieu *a trompé* un faux Prophète, & qu'il le punira ; pourroit-il justement punir un homme qu'il auroit trompé lui-même ? C. 13, ℣. 3, on lit : « Malheur aux Prophètes » insensés qui suivent *leur propre esprit*, & ne » voient rien ». Leur propre esprit n'est donc pas celui de Dieu.

5°. Les fléaux dont Job fut affligé furent des *miracles*, sans doute ; mais rien ne nous force de les attribuer à l'opération immédiate du Démon, plutôt qu'à celle de Dieu, ni de prendre à la lettre ce qui est dit de Sathan : le sentiment des Pères de l'Eglise & des Commentateurs n'est pas uniforme sur ce point. *Voyez* la *Synopse des Critiques*, *Job.* c. 1, ℣. 6. Quand on le prendroit à la lettre, il s'ensuivroit toujours que le Démon ne peut pas faire une chose contraire au cours ordinaire de la nature, sans une permission expresse de Dieu ; & il n'y avoit aucun danger que les hommes fussent trompés à cette occasion. Job lui-même dit que c'est Dieu qui lui a ôté ses biens, ℣. 21 ; ce n'étoit donc pas le Démon.

6°. Jésus-Christ ne dit point que les faux Christs feront des *miracles*, mais qu'ils *donneront*, ou qu'ils montreront des signes & de grands prodiges. On sait en effet qu'avant la ruine de Jérusalem il arriva des phénomènes singuliers dans le ciel & sur la terre, Joseph les rapporte ; ceux qui se donnoient faussement pour Messies, purent abuser de ces prodiges, & les *donner* comme autant de signes de leur mission : ce sens est confirmé par l'histoire. *Voyez* la *Synopse*, *Matt.* c. 24, ℣. 24. En second lieu, Jésus-Christ ne dit point absolument que les élus ou les fidèles y seront trompés ; mais qu'ils le seront, *si cela se peut faire*, après avoir été prévenus & avertis, comme il les prévient en effet. Voilà pourquoi il ajoute : *Je vous ai prédit ce qui doit arriver.* Après un pareil avertissement, personne ne pouvoit plus y être trompé que ceux qui vouloient l'être.

On doit entendre de même ce que S. Paul dit de l'Antechrist, *II. Thess.* c. 2, ℣. 3 ; si cependant il est question là de ce personnage, & non de quelqu'un des faux Messies qui parurent en ce tems-là, ou de l'imposteur Alexandre, qui fit grand bruit au second siècle, ou enfin de quelqu'un des hérésiarques qui se vantèrent de faire des *miracles*, la plupart des Commentateurs conviennent que cet endroit de S. Paul n'est pas facile à expliquer. *Voyez* ANTECHRIST.

7°. Il seroit absurde de supposer qu'un Ange du Ciel peut venir prêcher un faux Evangile ; ce que S. Paul écrit aux Galates signifie donc seulement : si un faux Apôtre vient vous prêcher un autre Evangile que celui que je vous ai annoncé, quand même il paroîtroit être un Ange du Ciel, dites-lui anathème. Il n'est point question-là de l'apparition miraculeuse d'un Ange.

A la vérité, plusieurs Pères de l'Eglise semblent avoir été persuadés que la plupart des *miracles* vantés par les Païens avoient été opérés par le Démon ; mais d'autres, dont le sentiment n'est pas moins respectable, ont pensé que ce n'étoient que des prestiges & des tours de souplesse. *Voyez* MAGIE, §. 2. Quand on pourroit prouver le contraire, il ne s'ensuivroit encore rien contre la vérité que nous défendons ici ; savoir, qu'un homme qui se donne pour Envoyé de Dieu, &

qui fait des *miracles* pour confirmer sa doctrine, doit & peut être cru sans aucun danger d'erreur; les *miracles* du Paganisme n'avoient pas été faits pour confirmer une doctrine.

Nous avons fait voir non-seulement que Moïse, Jésus-Christ & les Apôtres ont fait des *miracles*, mais qu'ils les ont opérés directement pour prouver leur mission & la doctrine qu'ils annonçoient; d'où nous concluons que c'est Dieu lui-même qui a autorisé cette mission & cette doctrine. Quand Dieu auroit permis que les Démons fissent des *miracles* pour contenter la curiosité, ou pour satisfaire les autres passions de leurs adorateurs, il ne s'ensuivroit pas encore que ces prodiges ont été opérés directement pour confirmer la religion des Païens; le Paganisme étoit établi long-tems avant que des imposteurs entreprissent de faire des *miracles* pour nourrir la superstition des Païens. *Voyez* POLYTHÉISME, IDOLATRIE.

On ne prouvera jamais que Dieu ait été obligé d'ôter du monde tous les piéges & tous les moyens de séduction auxquels les hommes se sont volontairement livrés; mais il ne pouvoit, sans déroger à sa sainteté, donner à des imposteurs ou à des fanatiques le pouvoir d'intertompre le cours de la nature, pour établir une nouvelle religion fausse à la place du Paganisme.

Il n'est pas croyable, disent encore les Déistes, que Dieu ait fait des *miracles* pour une nation plutôt que pour une autre; pour les Juifs, & non pour les Egyptiens ou les Assyriens; pour les sujets de l'Empire Romain, & non pour les Indiens ou pour les Chinois. Il peut, sans *miracle*, éclairer & convertir tous les peuples, & leur intimer telle doctrine ou telles loix qu'il juge à propos.

Réponse. Cette objection renferme presque autant d'absurdités qu'il y a de mots.

1°. Il est absolument faux que Dieu ne puisse accorder à une nation, à une famille, ou à un homme, un bienfait, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, sans l'accorder de même à tous les peuples ou à tous les hommes. Nous avons démontré le contraire au mot INÉGALITÉ.

2°. Les Déistes supposent toujours que Dieu a fait des *miracles* pour les Juifs seuls, pendant que l'Ecriture-Sainte enseigne formellement le contraire. En parlant des plaies de l'Egypte, Dieu dit qu'il exercera ses jugemens sur ce royaume, afin que les Egyptiens sachent qu'il est le Seigneur, *Exode*, c. 7, ℣. 5. Moïse avertit les Israélites que Dieu les rendra plus illustres que les autres nations qu'il a faites pour sa louange, pour son nom & pour sa gloire, *Deut.* c. 26, ℣. 19. L'Auteur du livre de la Sagesse nous fait remarquer que Dieu, qui auroit pu exterminer, d'un seul coup, les Egyptiens & les Chananéens, les a punis lentement & par divers fléaux, afin de leur laisser le tems de faire pénitence & de désarmer sa colère; il conclut par ces paroles: « Vous épargnez tous les pécheurs, Seigneur, » parce que tous sont à vous, & que vous aimez » leurs ames ». *Sap.* c. 11 & 12. Dieu dit aux Juifs qu'il a exécuté ce qu'il avoit promis de faire en leur faveur, non à cause de leurs mérites, mais afin que son nom ne fût pas blasphémé chez les nations, *Ezech.* c. 20, ℣. 9, 14, 22. Le Psalmiste demande la continuation des bienfaits de Dieu sur son peuple, & ajoute: « Non pas pour » nous, Seigneur; mais rendez gloire à votre nom » par votre miséricorde, & par votre fidélité à » remplir vos promesses, afin que les nations ne » disent pas, où est leur Dieu »? *Ps.* 113. Le Seigneur dit qu'il délivrera son peuple de la captivité à la face des Babyloniens & des Chaldéens, pour sa propre gloire, & afin qu'il ne soit pas blasphêmé, *Isaie*, c. 48, ℣. 11. Il déclare qu'il punira les Sidoniens par le même motif, & afin qu'ils sachent qu'il est le Seigneur, *Ezech.* c. 28, ℣. 22. Tous ces passages & beaucoup d'autres démontrent que Dieu n'a point perdu de vue le salut des peuples infidèles, & qu'il a fait des graces à tous. *Voyez* INFIDÈLES.

3°. Conclure de-là que Dieu a donc dû susciter chez tous les peuples du monde un Moïse, leur donner une révélation, une législation, une religion comme aux Juifs, & par les mêmes moyens, c'est un trait de folie. Savons-nous ce que Dieu a fait pour chaque peuple en particulier, & jusqu'à quel point tous ont résisté aux leçons qu'il leur a faites, & aux secours qu'il leur a donnés? Il est encore plus absurde de prétendre que Jésus-Christ devoit donc naitre, faire des *miracles*, mourir & ressusciter dans les quatre parties du monde, aussi-bien que dans Judée; qu'il devoit même le faire dans chaque ville de l'univers, tout comme à Jérusalem. Ce qu'il a fait dans cette contrée devoit servir à la conversion de l'univers entier, & il a envoyé ses Apôtres prêcher à toutes les nations. Il ne sert à rien de dire que des *miracles*, qui étoient une preuve frappante pour les témoins oculaires, ne le sont plus pour les peuples éloignés, à plus forte raison pour nous qui vivons dix-sept siècles après les faits. Un fait, qui a existé une fois, ne cessera jamais d'avoir existé, & dès qu'il est prouvé une fois, il l'est pour tous les siècles & pour tous les hommes qui auront du bon sens.

4°. Il est faux que Dieu puisse convertir tous les peuples *sans miracle*; & déjà nous avons défié les incrédules d'assigner aucun moyen qui ne soit pas miraculeux. Changer tout-à-coup les idées, les préjugés, les habitudes, la croyance & les mœurs de toutes les nations, sans aucun signe extérieur & frappant qui les touche, & leur inspire des réflexions nouvelles, est-ce un phénomène conforme au cours ordinaire de la nature? On dit que Dieu peut donner à tous les hommes une grace intérieure & efficace, qui les convertisse tous.

fons. Mais cette grace universelle & uniforme, qui agiroit de même sur tous, & produiroit le même effet, seroit non-seulement un *miracle* inoui, mais un *miracle* absurde ; il conduiroit les hommes comme ils sont conduits par l'instinct ; il détruiroit leur liberté ; l'effet qui s'ensuivroit ressembleroit à un enthousiasme universel, dont on ne verroit ni la cause, ni les motifs. Est-ce ainsi que Dieu doit gouverner le genre humain ? Les Déistes rejettent les *miracles* sages, pour recourir à des *miracles* insensés qui feroient indignes de la sagesse divine.

Mais on demande, que prouvent les *miracles* ? Ils démontrent d'abord une Providence, non-seulement générale, mais particulière ; & de ce dogme une fois prouvé, s'ensuivent toutes les autres vérités, que l'on nomme la religion naturelle. Comme les hommes distraits par d'autres objets réfléchissent fort peu sur les merveilles journalières de la nature, il est quelquefois nécessaire que Dieu réveille leur attention, & les étonne par des événemens contraires au cours ordinaire de la nature; c'est la reflexion de S. Augustin, *Tract.* 8, *in Joan.* n. 1; & *Tract.* 24, n. 1, *de civit. Dei*, l. 10, c. 12. D'ailleurs, l'ordre commun de la nature, loin d'éclairer les hommes, avoit été l'occasion de leur erreur ; ils en avoient regardé les divers phénomènes comme l'ouvrage d'autant de Dieux différens : il étoit donc nécessaire de les détromper par des *miracles* faits au nom d'un seul Dieu, Créateur & souverain Maître de la nature. L'exemple de Pharaon & des Egyptiens, de Rahab, de Nabuchodonosor, d'Achior, chef des Ammonites, de Naaman, &c. prouve l'efficacité de ce moyen. Quoi qu'en disent les Déistes, il est plus efficace que la contemplation de la nature.

En second lieu, les *miracles* prouvent la révélation, la vérité de la doctrine que prêchent ceux qui opèrent des *miracles* pour cette fin, comme nous l'avons fait voir. Si les *miracles* ne prouvoient rien, les incrédules ne feroient pas tant d'efforts pour en faire douter.

IV. *Y a-t-il eu effectivement des miracles?* Si cela est indubitable, toutes les autres questions sont résolues ; il s'ensuit que les *miracles* ne sont ni impossibles, ni indignes de Dieu, ni inutiles ; qu'ils prouvent quelque chose, & qu'ils peuvent être prouvés; or, à moins d'être Athée, Matérialiste ou Pyrrhonien, on est forcé d'en admettre.

Les Athées même conviennent que la création est le plus grand des *miracles*, & que quiconque admet celui-là, ne peut raisonnablement nier la possibilité des autres; à moins de soutenir l'éternité de la race des hommes, on est obligé d'avouer que le premier individu n'a pu commencer d'exister que par *miracle*. Le déluge universel est attesté par l'inspection du globe entier; c'est incontestablement un autre *miracle* ; toutes les hypothèses forgées par les Philosophes pour en combattre la réalité, ou pour l'expliquer naturellement, sont aussi frivoles les unes que les autres.

Aux articles JÉSUS-CHRIST, APÔTRES, MOÏSE, nous prouvons la vérité des miracles qu'ils ont opérés.

On connoit l'argument qu'a fait S. Augustin pour prouver que, de quelque manière que l'on s'y prenne, il faut nécessairement admettre des *miracles* dans l'établissement du Christianisme. Ou les Apôtres, dit-il, ont fait des *miracles* pour persuader aux Juifs & aux Païens les mystères & les événemens surnaturels qu'ils prêchoient, ou les peuples ont cru, sans voir aucun *miracle*, les choses du monde qui devoient leur paroître les plus incroyables ; dans ce cas, leur foi même est le plus grand des *miracles. De civit. Dei*, l. 22, c. 5.

Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que ce raisonnement est également applicable à l'établissement du Judaïsme, & à celui de la religion des Patriarches. Comment, au milieu des erreurs dont toutes les nations étoient prévenues, un homme tel que Moïse auroit-il pu, sans *miracle*, persuader l'unité de Dieu, sa providence universelle, &c., à un peuple aussi grossier, aussi intraitable, aussi porté à l'idolâtrie que les Juifs, & leur faire recevoir des loix onéreuses qui devoient les rendre odieux à toutes les autres nations? Vu le penchant universel de tous les peuples vers le Polythéïsme & l'Idolâtrie, dans des siècles où il n'étoit pas encore question de philosophie, comment trouve-t-on une suite de familles patriarchales qui ont constamment fait profession d'adorer un seul Dieu, & qui lui ont rendu un culte pur, si Dieu lui même ne les a pas miraculeusement instruites & préservées de l'erreur? Voilà deux grands phénomènes que l'on n'expliquera jamais par des moyens naturels, mais que l'Ecriture-Sainte nous fait concevoir très-clairement, par le moyen d'une révélation surnaturelle donnée de Dieu depuis le commencement du monde.

Le don des *miracles* ne s'est pas terminé à la mission & à la prédication des Apôtres; S. Paul atteste, ou, du moins, suppose qu'il étoit commun parmi les fidèles, *I. Cor.* c. 12, 13, 14; & les Pères de l'Eglise sont témoins qu'il a continué dans les siècles suivans.

S. Justin, *Apol.* 2, n. 6; *Dial. cum Tryph.*, n. 82, atteste que les Démons sont chassés au nom de Jésus-Christ, & que l'esprit prophétique a passé des Juifs aux Chrétiens. S. Irénée ajoute que plusieurs guérissent les maladies par l'imposition des mains, & que quelques-uns ont ressuscité des morts, *Adv. Hær.*, l. 2, c. 56 & 57. Tertullien prend à témoin les Païens du pouvoir qu'ont les Chrétiens de chasser les Démons, *Apol.* c. 23; *ad Scapulam*, c. 2. Origène atteste qu'il a vu plusieurs malades guéris par l'invocation du nom de Jésus-Christ, & par le signe de la croix, *Contrà Cels.* l. 3, n. 24, &c. Eusèbe, *Démonstr. évang.* l. 3,

p. 109 & 132. Lactance, *Divin. Instit.* l. 4, c. 27. S. Grégoire de Nazianze & Théodoret rendent le même témoignage. S. Grégoire de Néocésarée fut nommé *Thaumaturge* à cause du grand nombre de ses *miracles*. S. Ambroise rapporte, comme témoin oculaire, les *miracles* opérés au tombeau des saints Martyrs Gervais & Protais, & S. Augustin ceux qui se faisoient de son tems par les reliques de S. Etienne, *L.* 22 *de Civit. Dei*, c. 8, &c.

La réalité de ces *miracles* est encore prouvée par l'accusation de magie si souvent répétée par les Païens contre les fidèles, & par l'affectation des Philosophes du quatrième siècle de vouloir opérer des *miracles* par la théurgie, afin de pouvoir les opposer à ceux des Chrétiens.

Les Protestans n'ont pas été peu embarrassés à cette occasion; ils ont senti qu'il n'étoit pas possible de récuser toutes ces preuves, sans donner atteinte à la solidité des témoignages qui constatent les *miracles* de Jésus-Christ & des Apôtres; que, d'autre part, on ne peut guères ajouter foi aux *miracles* opérés dans les trois ou quatre premiers siècles de l'Eglise, sans donner aussi croyance à des Ecrivains respectables, qui attestent des *miracles* opérés dans l'Eglise Romaine pendant les siècles postérieurs. Middleton, Auteur Anglois, prit, en 1749, le parti de soutenir que, depuis le tems des Apôtres, il ne s'étoit plus fait de *miracles* dans l'Eglise; il donna pour raison, 1°. que les Pères, qui ont prétendu qu'il s'en faisoit de leur tems, étoient des hommes crédules & sans critique; ajoutons qu'en général ils ont été accusés de fraudes pieuses & de mauvaise foi par la plupart des Critiques Protestans; 2°. parce que, s'il falloit croire ces prétendus *miracles* cités par les Pères, il faudroit admettre aussi ceux desquels les Catholiques veulent se prévaloir pour étayer leurs opinions. Ce livre fit grand bruit, & fut réfuté par plusieurs Protestans.

Mosheim, *Hist. Christian.* sæc. 2, §. 20, note, accuse Middleton d'avoir voulu, par cette tournure, faire révoquer en doute les *miracles* de Jésus-Christ & des Apôtres. Il lui représente qu'il n'est pas besoin d'une grande critique pour être en état de juger si un *miracle*, dont on est témoin, est vrai ou faux, qu'une accusation générale de crédulité & d'incapacité, faite contre les Pères, est téméraire & ne prouve rien. Il n'a pas compris que l'on peut répondre la même chose au reproche de mauvaise foi qu'il a souvent répété lui-même contre les Pères en général. Il ne répond rien non plus au parallèle que l'on peut faire entre les preuves qui attestent les *miracles* des trois au quatre premiers siècles, & celles que nous donnons des *miracles* opérés dans les siècles postérieurs. L'objection de Middleton méritoit cependant d'être résolue.

Quelques autres Protestans ont répondu qu'il a pu se faire des *miracles* dans l'Eglise Romaine, pour confirmer les vérités générales du Christianisme, sans qu'il s'ensuive rien en faveur des dogmes particuliers à cette Eglise. Mais les *miracles* opérés par la sainte Eucharistie, par l'invocation des Saints, par l'attouchement de leurs Reliques, confirment certainement la croyance des Catholiques à l'égard de ces divers objets; Dieu n'a pas pu les confirmer, par des *miracles*, dans une foi & une confiance fondées sur des erreurs; & il faut faire attention que plusieurs *miracles*, opérés de cette manière, sont attestés par les Auteurs même du troisième ou du quatrième siècle dont les Protestans n'ont pas osé rejetter absolument le témoignage.

D'autre part, les incrédules opposent à nos preuves la réponse que Minutius Félix faisoit aux Païens, losqu'ils vantoient les prétendus *miracles* de leurs Dieux. » Si tout cela étoit arrivé autrefois, leur disoit-il, il arriveroit encore aujourd'hui; mais ces prodiges n'ont jamais été faits, » parce qu'ils ne peuvent pas se faire «.

Nous soutenons que cette maxime n'est pas applicable aux *miracles* qui prouvent la vraie religion. Les *miracles* du Paganisme n'ont pas pu se faire, 1°. parce que la plupart étoient des crimes; on supposoit que plusieurs personnes avoient été punies, métamorphosées en animaux, ou en arbres, pour des actions très-innocentes, ou parce qu'elles n'avoient pas voulu se prêter aux passions brutales des Dieux; 2°. parce que ces prétendus *miracles* n'avoient pas pour but de porter les hommes à la vertu, mais de les confirmer dans la pratique d'une religion évidemment fausse, absurde & injurieuse à la Divinité, ou de satisfaire les passions injustes des nations ou des particuliers; 3°. parmi ces prodiges il y en avoit très-peu qui pussent être envisagés comme des bienfaits; c'étoient plutôt des effets de la colère des Dieux que de leur bienveillance. Tous supposoient que le gouvernement de ce monde étoit livré au caprice d'une multitude de génies bizarres, vicieux & malfaisans, très-mal d'accord entr'eux, &c. Peut-on faire aucun de ces reproches contre les *miracles* que nous alléguons en faveur de la vraie religion?

Minutius Félix avoit raison de dire que si les Dieux avoient fait autrefois tant de prodiges, & s'ils étoient aussi puissans que le prétendoient les Païens, ils auroient dû sur-tout faire éclater ce pouvoir à la naissance du Christianisme, & multiplier les *miracles*, pour prévenir la chûte de leur culte que cette religion détruisoit peu à peu; c'est ce que l'on n'a pas vu. Mais aujourd'hui les incrédules auroient très-mauvaise grace d'exiger qu'il se fît de nouveaux *miracles* pour confirmer le Christianisme, dès qu'il est suffisamment prouvé par la multitude de ceux qui ont été faits depuis le commencement du monde jusqu'à nous. On peut même dire des incrédules modernes ce qui a été dit des anciens : *Quand ils verroient ressusciter des morts, ils ne croiroient pas*, *Luc*, c. 16, ℣. 31. Plusieurs l'ont formellement déclaré.

Ils ont donc le plus grand tort d'objecter que si Moïse avoit fait autant de *miracles* qu'on le dit, les Egyptiens ne se seroient pas obstinés à poursuivre les Hébreux, & que ceux-ci ne se seroient pas si souvent révoltés contre lui; que si Jésus-Christ & les Apôtres avoient opéré des *miracles* si fréquens & si éclatans, il ne seroit pas resté un seul incrédule parmi les Juifs, ni parmi les Païens. L'opiniâtreté des incrédules d'aujourd'hui ne nous fait que trop sentir de quoi ceux d'autrefois ont été capables. Un *miracle*, quelque éclatant qu'il soit, ne convertit point les hommes sans une grace intérieure qui les rende dociles; & il n'est aucune grace à laquelle des cœurs endurcis ne puissent résister. Lorsqu'un *miracle* opère un grand nombre de conversions, ce changement des esprits & des cœurs doit nous surprendre autant que le surnaturel du *miracle*, & que l'interruption du cours de la nature. Voyez la *Dissertation sur les miracles*, *Bible d'Avignon*, t. 2, p. 25.

MIRAMIONES, Congrégation de filles vertueuses qui, sans faire des vœux, se consacrent à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, & au soin des malades. Elles furent fondées à Paris en 1665, par Madame de Miramion, veuve pieuse & charitable, sous le titre de Communauté de Sainte-Geneviève.

MISÉRICORDE DE DIEU. C'est le plus consolant des attributs divins, le seul qui fonde notre espérance, & c'est aussi celui dont les livres saints nous donnent la plus haute idée. Dieu fait principalement consister sa gloire à pardonner aux pécheurs. Il dit qu'il fait justice jusqu'à la troisième & la quatrième génération, & *miséricorde* jusqu'à la millième, ou plutôt sans bornes & sans mesure, *in millia*, *Exode*, c. 20, ℣. 6. Selon l'expression du Psalmiste, Dieu a pitié de nous comme un père a pitié de ses enfans, parce qu'il connoit la matière fragile dont il nous a formés, *Ps*. 102, ℣. 13. Comme si la tendresse d'un père n'étoit pas encore assez touchante, Dieu compare la sienne à celle d'une mère; il dit de la nation juive: » Jérusalem » pense que le Seigneur l'a oubliée & l'a délaissée; » une mère peut-elle donc oublier son enfant, & » manquer de pitié pour le fruit de ses entrailles? » Quand elle en seroit capable, je ne vous ou» blierai point «, *Isaïe*, c. 49, ℣. 14. Dans le Pseaume 135, tous les versets ont pour refrain que *la miséricorde de Dieu est éternelle*. Nous en voyons la preuve dans la conduite que Dieu a tenue envers les hommes depuis la création.

Jésus-Christ, parfaite image de Dieu son père, a été la *miséricorde* personifiée & revêtue de notre nature; il n'a dédaigné, rebuté, humilié aucun pécheur; il n'a fait que pardonner. La brebis perdue, l'enfant prodigue, la pécheresse de Naïm, Zachée, la femme adultère, S. Pierre, le bon Larron, la prière qu'il a faite sur la croix pour ceux qui l'avoient crucifié; quelles leçons! Par ces traits, Jésus-Christ a prouvé sa divinité aussi efficacement que par ses miracles: c'est ainsi, dit S. Paul, que la bonté & la douceur de Dieu, notre Sauveur, s'est fait connoître. *Tit*. c. 3, ℣. 4. Un homme n'auroit pas poussé la *miséricorde* jusques-là.

Les Pères de l'Eglise ont épuisé leur éloquence à relever tous ces traits. Pélage eut la témérité de soutenir qu'au Jugement de Dieu aucun pécheur ne recevra *miséricorde*, que tous seront condamnés au feu éternel. » Qui peut souffrir, lui répond Saint » Jérôme, que vous borniez la *miséricorde* de » Dieu, & que vous dictiez la Sentence du Juge » avant le jour du Jugement? Dieu ne pourra» t-il, sans votre aveu, pardonner aux pécheurs, » s'il le juge à propos «? *Dial*. 1, *contrà Pelag*. c. 9. » Que Pélage, dit S. Augustin, nomme » comme il voudra celui qui pense qu'au jour du » Jugement aucun pécheur ne recevra *miséricorde*, » mais qu'il sache que l'Eglise n'adopte point cette » erreur; car quiconque ne fait pas *miséricorde* » sera jugé sans *miséricorde* «. *L. de gestis Pelagii*, c. 3, n. 9 & 11. » Dieu est bon, dit ce même » Père, Dieu est juste; parce qu'il est juste, il » ne peut damner une ame sans qu'elle l'ait mérité; » parce qu'il est bon, il peut la sauver sans » mérites, & en cela il ne fait tort à personne «. *Contrà Julian*. l. 3, c. 18, n. 35; *contrà duas Epist. Pelag*. l. 4, c. 6, n. 16. » Lorsque Dieu fait *mi» séricorde*, dit S. Jean Chrysostôme, il accorde » le salut sans discussion, il fait treve de justice, » & ne demande compte de rien «. *Hom. in Ps*. 50, ℣. 1. C'est le langage uniforme des Pères de tous les siècles; langage qui suppose cependant que les pécheurs reviendront sincèrement à Dieu pendant qu'ils sont encore sur la terre, parce qu'il n'y a pas de salut à espérer pour ceux qui meurent dans leur péché.

MISNA ou MISCHNA. Voyez TALMUD.

MISSEL, livre qui contient les Messes propres aux différens jours & fêtes de l'année. Le *Missel* romain a d'abord été dressé ou recueilli par le Pape Gélase, mort l'an 496; mais il ne faut pas croire qu'il ait composé toutes les prières qu'il y a rassemblées, elles sont plus anciennes que lui. Saint Célestin, qui a précédé Gélase de plus de soixante ans, dit, dans sa lettre aux Évêques des Gaules, c. 11, que les prières sacerdotales viennent des Apôtres par tradition, & sont les mêmes dans tout le monde chrétien. Gélase ne fit donc que mettre en ordre les Messes que l'on étoit déja dans l'usage de dire, & sans doute il en ajouta de nouvelles pour les Saints dont le culte avoit été récemment établi; c'est ce que l'on appelle le *Sacramentaire* de Gélase.

S. Grégoire-le-Grand, mort l'an 604, fit de même; il retoucha le *Missel* ou Sacramentaire de

Gélase, il en retrancha quelques prières, & y ajouta peu de chose; il corrigea les fautes qui avoient pu s'y glisser, & rédigea le tout en un seul volume, que l'on a nommé le *Sacramentaire Grégorien*, qui subsiste encore aujourd'hui. *Voyez* LITURGIE, SACRAMENTAIRE.

Depuis le renouvellement des Lettres, plusieurs Evêques ont fait dresser des *Missels* propres pour leurs Diocèses, & quelques Ordres Religieux en ont de particuliers pour les Saints canonisés dans les derniers siècles. Ces *Missels* sont faits avec plus de soin & plus d'intelligence que les anciens; mais on n'y a pas touché au Canon de la Messe, il est encore le même que du tems de S. Grégoire & de Gélase; ces deux Papes même n'en sont pas les premiers Auteurs; il date certainement des tems apostoliques, & il est le même dans toute l'Eglise Latine. Si les prétendus Réformateurs avoient été mieux instruits, ils n'auroient pas affecté tant de mépris pour cette ancienne règle, qui est, après l'Ecriture-Sainte, ce que nous avons de plus respectable. *Voyez* CANON.

MISSION. En parlant des Personnes de la Sainte Trinité, *mission* signifie l'envoi de l'une des Personnes par une autre, pour opérer parmi les hommes un effet temporel.

Cette *mission* a nécessairement deux rapports, l'un à la personne qui envoie, l'autre à l'effet qui doit être opéré. Conséquemment, dans les Personnes divines, la *mission* est éternelle quant à l'origine: ainsi le Verbe divin avoit été destiné, de toute éternité, à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *mission*, ou l'exécution de ce décret, n'a eu lieu que dans le tems marqué par la Sagesse divine, ou *dans la plénitude des tems*, comme s'explique S. Paul, *Galat.* c. 4, ℣. 4.

La *mission*, prise activement, est propre à la personne qui envoie; si on la prend passivement, elle est propre à la personne qui est envoyée. Comme Dieu le Père est sans principe, il ne peut pas être envoyé par l'une des autres Personnes; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le Fils; le Père & le Fils, en tant que principe du Saint Esprit, envoient le Saint-Esprit: mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de *mission*. Ce qu'on lit dans Isaïe, c. 61, ℣. 1, *l'Esprit de Dieu m'a envoyé*, &c. doit s'entendre de Jésus-Christ, en tant qu'homme, & non en tant que Personne divine, puisqu'à cet égard il ne procède en aucune manière du Saint-Esprit.

Les Théologiens distinguent deux sortes de *missions* passives dans les Personnes divines; l'une visible, telle qu'a été celle de Jésus-Christ dans l'Incarnation, & celle du Saint-Esprit, lorsqu'il descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu; l'autre invisible, de laquelle il est dit que *Dieu a envoyé l'esprit de son Fils dans nos cœurs*, &c.

Toutes ces distinctions & ces précisions sont nécessaires pour rendre le langage théologique exact & orthodoxe, pour prévenir les erreurs & les sophismes des hérétiques. Vainement les Sociniens voudroient se prévaloir du terme de *mission*, pour conclure que le Fils & le Saint-Esprit ne sont que les envoyés du Père, que le Père a donc sur eux une supériorité ou une autorité, qu'ils ne sont, par conséquent, ni co-éternels, ni consubstantiels au Père. En fait de mystères révélés, les argumens philosophiques ne prouvent rien; il faut s'en tenir scrupuleusement au langage de l'Ecriture-Sainte & de la tradition. *Voyez* TRINITÉ.

MISSION, en parlant des hommes, signifie un pouvoir & une commission spéciale que quelques-uns ont reçue de Dieu pour instruire leurs semblables, pour leur annoncer la parole & les loix de Dieu.

Lorsque Dieu a voulu révéler aux hommes des vérités qu'ils ne savoient pas, leur prescrire de nouveaux moyens de salut, leur imposer de nouveaux devoirs, il a donné une *mission* extraordinaire à certains hommes pour exécuter ses desseins. Ainsi il a envoyé Moïse pour intimer sa loi aux Israélites, les Prophètes pour annoncer ses bienfaits ou ses châtimens, Jésus-Christ pour fonder la loi nouvelle, les Apôtres pour la prêcher. Sans cette *mission* bien prouvée, personne n'auroit été obligé de les croire, ni d'écouter leurs leçons.

Pour prémunir son peuple contre les faux Prophètes, Dieu déclare qu'il ne leur a point donné de *mission*, *Ezech.* c. 13, ℣. 6; mais il menace de ses vengeances quiconque n'écoutera pas un Prophète qu'il a envoyé, *Deut.* c. 18, ℣. 19. Jésus-Christ lui-même fonde son autorité d'enseigner sur la *mission* qu'il a reçue de son Père, *Joan.* c. 3, ℣. 34; c. 5, ℣. 23, 24. Il dit à ses Apôtres: » Comme mon Père m'a envoyé, je vous en» voie «, c. 20, ℣. 21. Il menace de la colère de Dieu les villes & les peuples qui ne voudront pas recevoir ses Envoyés, *Matt.* c. 10, ℣. 14. Saint Paul juge cette *mission* si nécessaire, qu'il demande: » Comment prêcheront-ils, s'ils n'ont pas de » *mission* «? *Rom.* c. 10, ℣. 15. Pour soutenir la dignité de son apostolat, ou de sa *mission*, il déclare qu'il ne l'a pas reçue des hommes, mais de Jésus-Christ lui-même, *Galat.* c. 1, ℣. 1.

Les signes que Dieu a donnés à ses Envoyés pour prouver leur *mission* sont certains & indubitables. Ce sont des connoissances supérieures à celles des autres hommes, des vertus capables d'inspirer le respect & la confiance, le don de prédire l'avenir, mais sur-tout le pouvoir de faire des miracles. Telles ont été les lettres de créance de Moïse, des Prophètes, de Jésus-Christ, des Apôtres; tout homme qui se prétend revêtu d'une *mission* extraordinaire, doit la prouver de même, sans quoi l'on a droit de le regarder comme un imposteur.

Mais les incrédules ont donné une décision fausse

& absurde, lorsqu'ils ont dit que » quand on annonce au peuple un dogme qui contredit la » religion dominante, ou quelque fait contraire » à la tranquillité publique, *justifiât-on sa » mission par des miracles*, le Gouvernement a » droit de sévir, & le peuple de crier *crucifige* «. » C'est supposer que le Gouvernement & le peuple ont droit de punir un homme qui est évidemment envoyé de Dieu, que Dieu n'a plus aucun droit d'envoyer des Prédicateurs pour détromper un peuple qui a une religion fausse, dès que cette religion est devenue dominante, & autorisée par les loix; que les Païens incrédules ont eu raison de persévérer dans l'idolâtrie, de rejetter l'Evangile, & de mettre à mort les Apôtres qui ont voulu les instruire.

On dit: » Quel danger n'y auroit-il pas à abandonner les esprits aux séductions d'un imposteur, » ou aux rêveries d'un visionnaire «? Mais un homme peut-il être un imposteur, ou un visionnaire, lorsqu'il prouve, *par des miracles*, qu'il est envoyé de Dieu? Dieu donne-t-il à un imposteur, ou à un visionnaire, le pouvoir d'opérer des miracles?

Il est faux que le sang de Jésus-Christ ait crié vengeance contre les Juifs, précisément » parce » qu'en le répandant, ils fermoient l'oreille à la » voix de Moïse & des Prophètes qui le déclaroient le Messie «. Ils ont été coupables, principalement parce que Jésus-Christ leur prouvoit, par ses miracles, qu'il avoit droit de s'appliquer les prophéties, d'en montrer le vrai sens, de réfuter le sens faux que les Docteurs Juifs s'obstinoient à y donner. C'est principalement à ses miracles que Jésus-Christ en appelloit pour démontrer qu'il étoit le Messie. *V.* Miracles, §. 3.

Ce qui suit est encore plus faux. » Un Ange » vint-il à descendre du ciel, appuyât-il ses raisonnemens par des miracles, s'il prêche contre la loi » de Jésus-Christ, Paul veut qu'on lui dise anathême «. Jamais S. Paul n'a supposé qu'un Ange pouvoit descendre du ciel pour prêcher un faux Evangile, & faire des miracles pour le confirmer. *Voyez* Miracles, §. 3.

Enfin la conclusion est absurde. » Ce n'est donc » pas par les miracles qu'il faut juger de la *mission* » d'un homme; mais c'est par la conformité de sa » doctrine avec celle du peuple auquel il se dit » envoyé, *sur-tout lorsque la doctrine de ce peuple » est démontrée vraie* «. Et lorsque la doctrine de ce peuple est démontrée fausse, telles qu'étoient la doctrine des Païens, les traditions & la morale des Docteurs Juifs du tems de Jésus-Christ, par où jugerons-nous de la *mission* du Prédicateur qui vient pour en détromper les peuples?

Il est étonnant que l'Auteur des paradoxes que nous réfutons, n'ait pas vu qu'il prononçoit un arrêt de mort contre lui-même & contre tous les incrédules; il s'ensuit évidemment de sa décision que quand une troupe de prétendus Philosophes sont venus enseigner parmi nous le Déisme, l'Athéisme, le Matérialisme, le Pyrrhonisme, autant de systèmes qui contredisent la religion dominante, & qui sont très-propres à troubler la tranquillité publique, le Gouvernement a eu droit de sévir, & le peuple de crier *crucifige*. Il est donc fort heureux pour tous ces Prédicans que le Gouvernement & le peuple ne les aient pas jugés selon leur propre doctrine.

Mais ils ont poussé plus loin les prétentions. Si Dieu, disent-ils, a voulu nous révéler quelques vérités, pourquoi ne pas nous les enseigner immédiatement, pourquoi les confier à d'autres hommes dont les lumières & la probité doivent nous être suspectes, pourquoi des *missions*? Est-il croyable que Dieu ait voulu nous instruire par Moïse & par Jésus-Christ, dont l'un a vécu 3000, & l'autre 1700 ans avant nous? Combien de générations, combien de dangers d'erreurs entr'eux & nous?

Réponse. Nous félicitons nos adversaires de ce qu'ils sont des personnages assez importans, pour que Dieu ait dû leur adresser la révélation par préférence; mais comme chaque génération d'hommes, qui ont vécu depuis Adam, a pu prétendre au même privilege, il auroit fallu que, depuis la création jusqu'à nous, Dieu recommençât au moins cent vingt fois, selon le calcul le plus modéré. Nous soutenons qu'il n'a pas dû le faire; 1°. parce que la religion étant le principal lien de la société, il a fallu qu'elle se transmît des pères aux enfans, comme les autres institutions sociales; 2°. parce que la révélation étant un fait éclatant, prouvé par d'autres faits, la certitude n'en diminue point par le laps des siècles. *Voyez* Certitude; 3°. parce que Dieu a veillé à la conservation de ce dépôt, puisqu'il nous est parvenu. Une preuve de cette vérité, c'est que la religion d'Adam a subsisté jusqu'à Moïse, celle de Moïse jusqu'à Jésus-Christ, & celle de Jésus-Christ jusqu'à nous, malgré tous les efforts que l'incrédulité a faits dans tous les tems pour la détruire; & il en sera de même jusqu'à la fin des siècles; 4°. parce que, suivant le principe de nos adversaires, Dieu auroit dû renouveller la révélation non-seulement dans tous les âges, mais dans tous les lieux du monde. Quand il l'auroit donnée à Paris, les Chinois & les Américains se croiroient-ils obligés de l'y venir chercher. *Voyez* Révélation.

Il faut distinguer la *mission* extraordinaire de laquelle nous venons de parler, d'avec la *mission* ordinaire. Comme Jésus-Christ n'a pas fondé son Eglise pour un tems seulement, mais pour toujours, il falloit que la *mission* qu'il donnoit aux Apôtres pût se transmettre à d'autres. En effet, ces premiers Envoyés de Jésus-Christ se sont donné des coopérateurs & des successeurs. Ils élisent S. Matthias pour remplacer l'apostolat de Judas, *Act.* c. 1, ℣. 26. S. Paul avertit les anciens de l'Eglise d'Ephèse que le Saint-Esprit les a établis Evêques, ou surveillans, pour gouverner l'Eglise de Dieu,

Act. c. 20, ℣. 28. Il dit qu'Apollo est Ministre de Jésus-Christ aussi-bien que lui, *I. Cor.* c. 3, ℣. 5; que Timothée travaille à l'œuvre de Dieu comme lui, c. 16, ℣. 10; que Jésus-Christ a été prêché aux Corinthiens par lui, par Timothée & par Silvain, *II. Cor.* c. 1, ℣. 19. Il nomme Epaphrodite son frère, son coopérateur, son collègue, & l'Apôtre des Philippiens, *Philipp.* c. 2, ℣. 25. Il donne les mêmes titres à Tychique, à Onésime, à Jésus, surnommé le Juste, à Epaphras, à Archippe, *Coloss.* c. 4. Il charge Timothée & Tite d'enseigner, de veiller sur les mœurs des fidèles, d'établir des Ministres inférieurs; il leur parle de la grace qu'ils ont reçue par l'imposition des mains, &c.

Saint Clément, Disciple des Apôtres, dit que Jésus-Christ a reçu sa *mission* de Dieu, & que les Apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ; qu'après avoir reçu le Saint-Esprit & avoir prêché l'Evangile, ils ont établi Evêques & Diacres les plus éprouvés d'entre les fidèles, & qu'ils leur ont donné la même charge qu'ils avoient reçue de Dieu; qu'ils ont établi une règle de succession pour l'avenir, afin qu'après la mort des premiers leur charge & leur ministère fussent donnés à d'autres hommes également éprouvés. *Epist.* 1, n. 42, 43, 44.

Voilà donc, depuis la naissance de l'Eglise, un ministère perpétuel, une succession de Ministres, une continuation de *mission*, qui se transmet & se communique par l'ordination. Dès que cette *mission* ordinaire est la même que celle des Apôtres, & vient du Saint-Esprit aussi-bien que la leur, elle n'a plus besoin d'être prouvée par des dons miraculeux, mais par la publicité de la succession & de l'ordination; elle est divine & surnaturelle pour toute la suite des siècles, comme elle l'a été dans son origine. C'est une ineptie de la part des incrédules, de dire aux Pasteurs de l'Eglise que s'ils sont les envoyés de Dieu, ils doivent prouver, comme les Apôtres, leur *mission* par des miracles. Jésus-Christ & les Apôtres, par leurs miracles, ont prouvé leur propre *mission* & celle de leurs successeurs jusqu'à la fin des tems; puisque Jésus-Christ a promis aux Apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, *Matt.* c. 28, ℣. 20, il est avec leurs successeurs comme il étoit avec eux; jamais il n'a eu dessein de laisser ses ouailles sans guides & sans Pasteurs. Si la chaîne de leur succession se trouvoit tout-à-coup rompue, il faudroit une nouvelle *mission* extraordinaire prouvée par des miracles comme la première.

Nos adversaires disent que la *mission* & l'assistance de Jésus-Christ étoient nécessaires aux Apôtres, parce qu'ils devoient faire des miracles, mais que cela n'est plus nécessaire aujourd'hui. Fausse interprétation. Jésus-Christ promet aux Apôtres son assistance pour prêcher, pour enseigner, pour baptiser; le texte est formel: il leur promet l'Esprit consolateur, qui leur enseignera toute vérité, &c. Donc ce n'étoit pas uniquement pour faire des miracles. Les miracles même n'étoient nécessaires que pour prouver la *mission*: donc c'est pour celle-ci que Jésus-Christ leur a promis son assistance.

Lorsque des novateurs se sont séparés de l'Eglise, ont embrassé une doctrine contraire à la sienne, ont formé une société à part, ils ont senti le défaut de *mission*; c'est le cas dans lequel se sont trouvés les Protestans. Dans cet embarras, les uns ont dit qu'il n'étoit pas besoin de *mission* extraordinaire, ou que les fidèles avoient pu la donner; les autres, que la *mission* extraordinaire des chefs de la réforme étoit assez prouvée par leur courage & par leur succès; quelques-uns ont dit que plusieurs de leurs Pasteurs avoient conservé la *mission* ordinaire qu'ils avoient reçue dans l'Eglise Romaine. C'est à nous de réfuter ces trois systêmes.

Nous soutenons donc, 1°. qu'une *mission* extraordinaire étoit absolument nécessaire aux prétendus Réformateurs de l'Eglise.

Pour le prouver, nous pourrions nous borner à représenter le tableau qu'ils ont tracé de l'Eglise Romaine au seizième siècle. Selon eux, ce n'étoit plus l'Eglise de Jésus-Christ, mais la synagogue de Sathan, la prostituée de Babylone, la demeure de l'Antechrist; les Evêques & les Prêtres n'étoient plus des Pasteurs, mais des loups dévorans, des imposteurs, des impies, &c. La religion qu'ils enseignoient n'étoit plus qu'un amas d'erreurs, de blasphêmes, de superstitions, d'idolâtrie, cent fois pire que le Mahométisme & le Paganisme; il étoit impossible d'y faire son salut. Suivant cette peinture, il y avoit plus de différence entre cette religion & le Christianisme établi par Jésus-Christ, qu'il n'y en avoit entre celui-ci & le Judaïsme, à plus forte raison qu'entre le Judaïsme & la religion des Patriarches.

Cependant lorsque Dieu a voulu substituer le Judaïsme à cette religion primitive, il a donné une *mission* extraordinaire à Moïse; & ce Législateur lui-même sentit le besoin qu'il avoit d'un pouvoir surnaturel pour persuader aux Israélites qu'il étoit envoyé vers eux *par le Dieu de leurs pères*, *Exode*, c. 4. Lorsque Dieu a voulu faire succéder la loi nouvelle à la loi ancienne, il a envoyé son propre Fils; il a rendu sa *mission* & celle des Apôtres encore plus éclatante que celle de Moïse. Donc il a dû faire de même en faveur des Réformateurs, s'il a voulu remplacer la religion fausse & corrompue de l'Eglise Romaine par la religion sainte & divine des Protestans. Diront-ils qu'il n'y a pas autant de différence entre leur parfait Christianisme & l'idolâtrie du Papisme, qu'entre les religions dont nous venons de parler? Ils ont dit qu'il y en avoit davantage.

Vainement ils répondront qu'il ne s'agissoit pas de fonder ni de créer l'Eglise, mais de la réformer. Il est évident que, selon leurs idées, l'Eglise de Jésus-Christ n'existoit plus; il s'agissoit donc de

la créer de nouveau, & non de la réformer. Vainement encore ils répondront qu'il ne faut pas prendre à la lettre le tableau hideux que les Prédicans ont tracé de l'Eglise Romaine, & les expressions que le fanatisme leur a dictées; ce tableau est encore le même, pour le food, dans l'Histoire Ecclésiastique de Mosheim, imprimée en 1755.

En second lieu, les Protestans soutiennent qu'il faut une *mission* extraordinaire pour aller prêcher la religion chrétienne aux infidèles, & en général pour attaquer toute religion autorisée par les Souverains & par les loix d'une nation; nous le verrons dans l'article suivant: c'est pour cela même qu'ils désapprouvent les *missions* des Catholiques dans les pays infidèles, chez les hérétiques & les schismatiques. Or, les Prédicans de la réforme ont attaqué & voulu détruire le Catholicisme, qui étoit en Europe la religion dominante, autorisée par les loix & protégée par les Souverains. Donc il leur falloit une *mission* extraordinaire bien prouvée, sans quoi l'on a été en droit de les traiter comme des séditieux.

Les fidèles, c'est-à-dire leurs prosélytes, ont-ils pu la leur donner? Il est absurde d'abord de supposer que Luther a reçu sa *mission* des Luthériens avant qu'il y en eût, & avant qu'il eût prêché. Il en est de même des autres Prédicans. Ce n'est pas des fidèles, mais de Jésus-Christ que les Apôtres ont reçu leur *mission*, & ils ont prouvé que cette *mission* étoit divine, par les miracles qu'ils ont opérés; nous l'avons fait voir au mot MIRACLES, §. 4. Les fidèles peuvent-ils donner des pouvoirs surnaturels qu'ils n'ont pas, le pouvoir de remettre les péchés, de conférer la grace par les Sacremens, de consacrer le corps & le sang de Jésus-Christ? Non, sans doute; aussi les Protestans ont-ils été forcés, par nécessité de système, de nier tous ces pouvoirs, de soutenir que les Sacremens ne donnent point la grace, & n'impriment aucun caractère; que l'Eucharistie n'est que le signe du corps & du sang de Jésus-Christ, & n'opère que par la foi, &c. Tout cela se suit; mais ce n'est point là ce qu'ont enseigné Jésus-Christ & les Apôtres.

Enfin, Luther lui-même soutenoit la nécessité d'une *mission* extraordinaire pour prêcher une nouvelle doctrine. Lorsque Muncer, avec ses Anabaptistes, voulut s'ériger en Pasteur, Luther prétendit qu'on ne devoit pas l'admettre à prouver la vérité de sa doctrine par les Ecritures, mais qu'il falloit lui demander qui lui avoit donné la charge d'enseigner. « S'il répond que c'est Dieu, poursuivoit » Luther, qu'il le prouve par un miracle manifeste; » car c'est par de tels signes que Dieu se déclare, » quand il veut changer quelque chose dans la » forme ordinaire de la *mission* ». *Hist. des variat.* l. 1, n. 28. Calvin, de son côté, ne souffrit jamais qu'un Prédicant quelconque enseignât à Genève une autre doctrine que la sienne.

2°. Les succès & le courage des prétendus Réformateurs ne prouvent pas plus leur *mission* extraordinaire, que les succès de Manès & d'Arius ne prouvent la leur. Le Manichéisme a duré pendant près de mille ans, & a failli de subjuguer la plus grande partie de l'Empire Romain; il a été un tems où l'Arianisme paroissoit prêt à écraser la foi catholique, & cette hérésie a pris une nouvelle naissance parmi les Protestans. Ce n'est pas par ses succès que Saint Paul prouvoit la divinité de son apostolat, mais par les miracles qu'il avoit opérés; nous l'avons remarqué au mot MIRACLE, §. 3. L'apostolat de Luther ne commença pas par de grands succès, mais par des protestations feintes de soumission à l'Eglise Romaine; il n'avoit donc encore alors point de preuves de sa prétendue *mission*. Les Protestans veulent la prouver comme les Juifs démontrent celle de leur Messie futur; il la rendra évidente, disent-ils, en accomplissant toutes les prophéties; mais avant que toutes ne soient accomplies, à quels signes pourra-t-on le reconnoître?

3°. Il est ridicule de prétendre que les chefs de la réforme, dont plusieurs étoient Prêtres, & quelques-uns Docteurs, étoient revêtus de la *mission* ordinaire qu'ils avoient reçue des Pasteurs de l'Eglise Romaine. Selon leur prétention, ces Pasteurs avoient perdu, par leurs erreurs, toute leur *mission* & leur caractère; pouvoient-ils encore les donner? Les Novateurs disoient que cette *mission* étoit *le caractère de la bête*, dont il est parlé dans l'Apocalypse, & qu'il falloit commencer par s'en dépouiller. L'Eglise, d'ailleurs, pouvoit-elle donner *mission* de prêcher contre elle, & de répandre une doctrine à laquelle elle disoit anathême? Toute hérésie, toute révolte contre l'Eglise, anéantit la *mission*; c'est la doctrine des Apôtres; S. Jean dit des premiers hérétiques: « Ce sont des Antechrists; ils sont sortis d'avec » nous, mais ils n'étoient pas des nôtres; s'ils » en avoient été, ils seroient demeurés avec » nous », *I. Joan.* c. 2, ℣. 19. Les Prêtres & les Evêques qui embrassèrent le Luthéranisme, ne fondoient plus leur qualité de Pasteurs sur leur ancienne *mission*, mais sur la vérité de leur nouvelle doctrine. Si les Pasteurs de l'Eglise Catholique conservoient encore leur *mission* & leur caractère, c'étoit un crime de se révolter contr'eux.

De quelque manière que l'on envisage les prétendus Réformateurs, il est évident qu'ils ont été de faux Apôtres, des Docteurs sans *mission*, des Pasteurs sans caractère, que l'édifice qu'ils ont construit est sans fondement, & que la foi de leurs sectateurs a été un enthousiasme qui n'étoit fondé sur rien. Aujourd'hui elle ne subsiste que par l'habitude, par un intérêt purement politique, par la honte de se rétracter, après avoir si long-tems déclamé.

MISSIONS ÉTRANGÈRES. On appelle ainsi

les établissemens formés dans les pays infidèles pour amener les peuples à la connoissance du Christianisme.

La commission que Jésus-Christ a donnée à ses Apôtres, d'instruire & de baptiser toutes les nations, s'étend à tous les siècles; aussi le zèle apostolique n'a jamais cessé dans l'Eglise Catholique, & il y durera tant qu'il y aura sur la terre des infidèles & des mécréans à convertir, puisque Jésus-Christ a promis d'être avec ses envoyés jusqu'à la consommation des siècles. Dans les tems même les moins éclairés, le zèle pour la conversion des infidèles a produit d'heureux effets, & il s'est réveillé à la renaissance des Lettres.

Au cinquième siècle, lorsque les Barbares du Nord se répandirent dans toute l'Europe, le Clergé sentit la nécessité de travailler à les instruire, afin de les guérir de leur férocité, & à force de persévérance, il en vint à bout. Sur la fin du sixième, S. Grégoire-le-Grand envoya des Missionnaires en Angleterre pour amener à la foi chrétienne les Saxons & les autres Barbares qui s'étoient emparés de ce pays-là. *Voyez* ANGLETERRE. Au huitième, une grande partie de l'Allemagne apprit à connoître l'Evangile. *Voyez* ALLEMAGNE. Au neuvième, les *missions* furent poussées jusqu'en Suède & en Dannemarck, & s'étendirent sur les deux bords du Danube. Au dixième, le Christianisme s'établit dans la Pologne, la Russie & la Norvège, *voyez* NORD, pendant que des Missionnaires Nestoriens le portoient en Tartarie & jusqu'à la Chine; & ces divers travaux ont été continués pendant les siècles suivans.

Au commencement du seizième, l'Amérique fut découverte, & bientôt une troupe de Missionnaires accourut pour réparer les ravages que l'ambition & la soif de l'or causoit dans le nouveau monde. Le passage aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance, découvert en même-tems par les Portugais, donna plus de facilité de pénétrer dans les parties les plus orientales de l'Asie, & dans les plus méridionales de l'Afrique; peu-à-peu l'on a fait des *missions* dans les Indes, au Tonquin, à la Chine, au Japon; il n'est presque plus aucune partie du monde dans laquelle des Missionnaires n'aient pénétré; plusieurs ont été plus loin que les navigateurs & les voyageurs les plus intrépides.

Il y a un siècle que l'on fit à Rome *l'Etat présent de l'Eglise Romaine dans toutes les parties du monde*; c'étoit un détail des différentes *missions* établies dans les différentes contrées de l'univers, écrit pour l'usage du Pape Innocent XI. Ce livre est curieux & assez rare; comme l'état des *missions* a beaucoup changé dans l'espace d'un siècle, il seroit à souhaiter que l'on en fit un nouveau: nous sommes persuadés que, pendant cet intervalle, les *missions*, loin de décheoir, ont pris un nouvel accroissement, & qu'elles ont gagné d'un côté ce qu'elles ont perdu de l'autre.

Entre les divers établissemens qui ont été faits pour cet objet, il en est deux qui méritent principalement notre attention. Le premier est la Congrégation & le Collège, ou le Séminaire de la Propagande, *de Propagandâ fide*, fondé à Rome par le Pape Grégoire XV, en 1622, continué par Urbain VIII, & enrichi par les bienfaits des Papes, des Cardinaux & d'autres personnes pieuses. Cette Congrégation est composée de treize Cardinaux, chargés de veiller aux divers besoins des *missions*, & aux moyens de les faire prospérer. Le Collège est destiné à entretenir & à instruire un nombre de sujets de différentes nations, pour les mettre en état de travailler aux *missions* dans leur pays. Il y a une riche Imprimerie, pourvue de caractères de quarante-huit langues différentes; une ample Bibliotheque, fournie de tous les livres nécessaires aux Missionnaires; des archives dans lesquelles sont rassemblées toutes les lettres & les mémoires qui viennent des *missions*, ou qui les concernent. *Etat présent de l'Eglise Romaine*, &c. p. 282. *Fabricii, salut. lux Evang.* &c. c. 33 & 34. Le second est le Séminaire des *Missions étrangères*, établi à Paris en 1663, par le P. Bernard de Sainte-Thérèse, Carme déchaussé & Evêque de Babylone, & fondé par les libéralités de plusieurs personnes zélées pour la propagation de la foi. Ce Séminaire, destiné à procurer des Ouvriers apostoliques, & à fournir à leurs besoins, est dans une étroite relation avec celui de la Propagande; il envoie des Missionnaires principalement dans les royaumes de Siam, du Tonquin & de la Cochinchine. On compte quatre-vingt Séminaires moins considérables, mais fondés pour le même objet dans les différens royaumes de l'Europe. Fabric. *ibid.* c. 34.

En 1707, Clément XI ordonna aux Supérieurs des principaux Ordres religieux de destiner un certain nombre de leurs sujets à se rendre capables d'aller, au besoin, travailler aux *missions* dans les différentes parties du monde. Plusieurs l'ont fait avec un zèle très-louable & avec beaucoup de succès, en particulier les Carmes déchaux & les Capucins. La Société des Jésuites avoit été spécialement établie pour cet objet.

Ce zèle, quoique très-conforme à l'ordre donné par Jésus-Christ & à l'esprit apostolique, n'a pas trouvé grace aux yeux des Protestans. Incapables de l'imiter, ils ont pris le parti de le rendre odieux ou du moins suspect; ils en ont empoisonné les motifs, les procédés & les effets; les incrédules, toujours instruits à cette école, ont encore enchéri sur leurs reproches.

Ils ont dit que la plupart des Missionnaires sont des Moines dégoûtés du cloître, qui vont chercher la liberté & l'indépendance dans les pays éloignés; ou des hommes d'un caractère inquiet, qui, mécontens de leur sort en Europe, se flattent d'acquérir

d'acquérir plus de considération dans les climats lointains. En faisant semblant de louer les Papes de la constance de leur zèle, ils ont fait entendre que ces Pontifes ont toujours eu pour objet d'étendre leur domination spirituelle & temporelle, plutôt que de gagner des ames à Dieu; que les Missionnaires eux-mêmes ne paroissent pas avoir eu un autre motif; que c'est ce qui les a rendus justement suspects à la plupart des Gouvernemens.

Ils ont ajouté que ces émissaires des Papes, loin de prêcher le pur & parfait Christianisme, n'ont enseigné que les erreurs, les superstitions, les pratiques minutieuses de l'Eglise Romaine; qu'ils n'ont corrigé leurs prosélytes d'aucun vice, & ne leur ont inspiré aucune vertu réelle; qu'à proprement parler, leur prétendue conversion n'a consisté qu'à quitter une idolâtrie pour en reprendre une autre; que les convertisseurs, non contens d'employer l'instruction & la persuasion, comme les Apôtres, ont eu recours aux impostures, aux faux miracles, aux fraudes pieuses de toute espèce, souvent aux armes, à la violence, aux supplices; que l'on a vu naître entr'eux des disputes & des divisions qui ont scandalisé l'Europe entière, & ont indisposé les infidèles contre le Christianisme. Ces Censeurs ont conclu qu'il n'est pas étonnant que la plupart de ces *missions* aient produit fort peu de fruit, & n'aient souvent abouti qu'à exciter du trouble & des séditions.

Enfin, ils ont soutenu & décidé qu'il n'est pas permis d'aller prêcher le Christianisme aux infidèles contre le gré & sans l'aveu des Souverains, d'attaquer une religion dominante, & confirmée par les loix d'une nation, à moins que l'on ne soit revêtu, comme les Apôtres, d'une *mission* extraordinaire & du don des miracles.

Ainsi ont parlé des Missionnaires Catholiques des différens siècles; Mosheim, dans son *Histoire Ecclésiastique*; Fabricius, dans son ouvrage intitulé: *Salutaris lux Evangelii toti orbi Exoriens*, ch. 32 & suiv., où il cite plusieurs Auteurs Protestans qui ont été de même avis.

Mais rien n'est plus singulier que la manière dont ces savans Ecrivains ont pris la peine de se réfuter eux-mêmes. Comme les Catholiques avoient souvent reproché aux Protestans leur peu de zèle à étendre la religion chrétienne dans les pays où ils s'étoient rendus les maîtres, nos deux Critiques font un étalage pompeux des tentatives & des efforts que les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, ont faits pour propager le Christianisme dans les Indes & dans tous les lieux où ils ont des établissemens de commerce. Là-dessus nous prenons la liberté de leur demander, 1°. s'il est plus juste & plus conforme à l'esprit du Christianisme d'aller avec des armées & du canon former des établissemens de commerce dans les pays infidèles, malgré les Souverains, que d'y envoyer des Missionnaires désarmés pour catéchiser leurs sujets; 2°. si le pur Christianisme que les Convertisseurs Protestans ont prêché a produit de plus grands effets que la doctrine catholique, si leur zèle a été plus pur, & si leur vie a été beaucoup plus apostolique que celle des Missionnaires de l'Eglise Romaine; 3°. s'ils ont commencé par mettre l'Ecriture-Sainte à la main de leurs prosélytes, ou s'ils se sont bornés à les instruire de vive voix, comme font nos Missionnaires; si la foi de ces Néophytes Protestans a été formée selon les principes & la méthode que les Protestans soutiennent être la seule légitime.

Il est évident, & ces Critiques l'ont bien senti, que la méthode qu'ils prescrivent est aussi impraticable à l'égard des infidèles qu'à l'égard des enfans; que les premiers, qui ne savent pas lire, & qui n'entendent que leur langue maternelle, seront incapables toute leur vie de lire l'Ecriture-Sainte, soit dans le texte, soit dans les versions; qu'ils sont donc forcés de s'en tenir à la parole de celui qui les instruit, & qu'il n'est pas fort aisé de deviner sur quel motif leur foi peut être fondée. Conséquemment nous demandons encore si cette foi peut suffire pour le salut d'un Indien ou d'un Iroquois, pourquoi une foi semblable ne suffit pas pour le salut d'un simple fidèle de l'Eglise Romaine.

D'où nous concluons que c'est cette contradiction même entre le principe fondamental du Protestantisme & la méthode dont il faut se servir pour convertir les infidèles, qui a dégoûté les Protestans des *missions*, & les a engagés à calomnier les Missionnaires Catholiques. On sait, en effet, que leurs pompeuses *missions*, entreprises uniquement par politique & par ostentation, n'ont pas eu jusqu'ici de brillans succès; que presque toutes sont tombées ou très-négligées; que souvent ils ont fait des plaintes du peu de zèle & de l'indolence de leurs Ministres, & que plusieurs d'entr'eux, tels que Salmon, Gordon, les Auteurs de la Bibliothèque angloise, &c. sont convenus de cette tache de leur religion.

Mais ce n'est pas assez de les réfuter par leur propre fait; il faut encore répondre à tous leurs reproches.

1°. Les Ecclésiastiques du Séminaire des *Missions étrangères*, & ceux de la Propagande, les Théatins, les Prêtres de la *Mission*, nommés Lazaristes, &c. ne sont pas des Moines dégoûtés du cloître, & l'on ne pouvoit pas regarder comme tels les Jésuites. Quand on considère les travaux auxquels ces Missionnaires se livrent, les dangers qu'ils courent, la mort à laquelle ils sont souvent exposés, on sent qu'aucune passion humaine, aucun motif temporel, ne sont capables d'inspirer autant de courage, que le zèle seul & la charité chrétienne les animent. Lorsque nous disons aux Protestans que les Prédicans de la réforme étoient poussés par le dégoût du cloître, par l'amour de l'indépendance, par l'ambition de devenir chefs de parti, ils nous accusent d'injustice & de témérité,

ont-ils autant de raisons de suspecter le zèle des Missionnaires que nous en avons de nous défier de celui des prétendus Réformateurs ? Luther, en se révoltant contre l'Eglise, devint Pape de Wirtemberg & d'une partie de l'Allemagne. Calvin se fit Souverain Pontife & Législateur de Genève. Nous ne connoissons aucun Missionnaire qui ait pu se flatter de faire une aussi belle fortune aux Indes ou en Amérique.

2°. Peut-on se persuader que les Papes se soient jamais proposé d'asservir l'univers entier à leur domination temporelle, & qu'ils forment encore aujourd'hui le projet de se faire un empire aux extrêmités de l'Asie ou de l'Afrique? Ils ont, sans doute, des héritiers auxquels ils desirent de transmettre leur couronne. Cette idée est si folle, que l'on ne conçoit pas comment on peut la prêter à un homme sensé. Nous voudrions savoir encore par quelle récompense ils ont payé le zèle des Missionnaires qui se sont exposés autrefois pour eux à la barbarie des peuples du Nord, & quel salaire ils font espérer à ceux qui vont aujourd'hui braver la mort chez les sauvages, à la Chine, ou sur les côtes de l'Afrique.

Les Missionnaires ont certainement prêché partout & dans tous les tems la jurisdiction spirituelle du Pape sur toute l'Eglise, parce que c'est un dogme de la foi catholique; mais quand on veut nous persuader qu'un Empereur de la Chine a banni les Missionnaires de ses états, parce qu'il avoit peur de devenir vassal ou tributaire du Pape, en vérité cette ineptie est trop ridicule.

Quelque vicieux qu'aient pu être certains Papes, nous présumons qu'ils croyoient en Dieu & en Jésus-Christ; ils ont donc dû croire qu'il étoit de leur devoir d'étendre la foi chrétienne autant qu'ils le pouvoient; pourquoi leur supposer un autre motif? Enfin, quand leur zèle n'auroit pas été assez pur, l'Europe entière ne leur est pas moins redevable de la tranquillité qu'ils lui ont procurée, soit par la conversion des Barbares du Nord, soit par l'affoiblissement des Mahométans, qui a été l'effet des Croisades. Cet avantage nous paroît assez grand pour ne pas les calomnier mal-à-propos.

2°. Nous convenons que les Missionnaires ont prêché, soit dans le Nord, soit dans les autres parties du monde, la foi catholique, la religion romaine, & non le Protestantisme. Ils ne pouvoient pas l'enseigner avant qu'il fût éclos du cerveau de Luther & de Calvin; ceux qui sont venus après, n'ont pas été tentés d'aller au bout du monde pour y enseigner des hérésies. Avant de savoir s'ils ont eu tort, il faudroit que le procès fût décidé entre les Protestans & nous. Que diroient-ils, si nous nous plaignions de ce que leurs Ministres prêchent dans les Indes le Luthéranisme ou le Calvinisme, & non la doctrine catholique? Le reproche d'idolâtrie, fait à l'Eglise Romaine, est une absurdité surannée, qui ne devroit plus se trouver dans les écrits des Protestans sensés; mais comme elle fait toujours illusion aux ignorans, ils la répéteront tant qu'ils trouveront des dupes assez stupides pour y croire. *Voyez* PAGANISME, §. 11.

Mosheim, si obstiné à censurer les *missions* des Catholiques dans tous les siècles, n'a pas fait les mêmes reproches à celles des Nestoriens dans la Tartarie & dans les Indes, ni à celles des Grecs chez les Bulgares & chez les Russes. Cependant les Nestoriens & les Grecs ont enseigné à leurs prosélytes les mêmes superstitions & la même idolâtrie que les Missionnaires de l'Eglise Romaine, le culte des Saints & des images, l'adoration de l'Eucharistie, les sept Sacremens, &c.; les Russes en font encore profession. Nous ne voyons pas que les Tartares & les Russes aient été des Chrétiens plus parfaits que les Allemands & les Danois, convertis par des Catholiques. Mais comme les Nestoriens & les Grecs n'enseignoient pas la suprématie du Pape, ils ont par cette discrétion mérité d'être absous, par les Protestans, de toutes leurs erreurs, & de tous les défauts de leurs *missions*. A la vérité, les Nestoriens inspiroient à leurs prosélytes la soumission à leur Patriarche, & les Grecs soumettoient les Russes à celui de Constantinople : n'importe, il est indifférent aux Protestans que les Chrétiens soient subordonnés à un Chef quelconque, pourvu que ce ne soit pas au Pontife Romain; telle est leur judicieuse impartialité.

3°. Nous sommes très-persuadés que les Barbares du Nord n'ont pas été des Saints immédiatement après leur conversion, & qu'il a fallu au moins une ou deux générations pour leur donner de meilleures mœurs; mais enfin ils ont renoncé au brigandage; depuis qu'ils ont été Chrétiens, les contrées méridionales de l'Europe n'ont plus été dévastées par leurs incursions. De savoir si les Normands ont été convertis par l'appas de posséder la Normandie, & les Francs par l'espoir de faire plus de conquêtes sous la protection du Dieu des Romains, que sous celle de leurs anciens Dieux, comme Mosheim le prétend, c'est une question que nous n'entreprendrons pas de décider; nous n'avons pas comme lui le sublime talent de lire dans les cœurs. Mais du moins les enfans de ces conquérans farouches sont devenus plus traitables, & ont appris à mieux connoître le Dieu des Chrétiens. Faut-il renoncer à la conversion des Barbares, parce que l'on ne peut pas tout-à-coup en faire des Saints?

Nous conviendrons encore volontiers que, parmi un très-grand nombre de Missionnaires, il y en avoit plusieurs qui n'étoient pas de grands Docteurs; qu'au milieu des ténèbres, répandues pour lors sur l'Europe entière, quelques-uns se sont persuadés qu'il étoit permis d'employer des fraudes pieuses, pour intimider des barbares incapables de céder à la raison; sans vouloir excuser cette

conduite, toujours condamnée par les Evêques dans les Conciles, nous disons qu'il y a de l'injustice de l'attribuer à tous, & de prétendre que c'étoit l'esprit dominant de ces tems-là. Puisque nous avouons qu'il y avoit pour lors de grands vices, les Protestans devroient convenir aussi qu'il y avoit de grandes vertus, puisque l'un de ces faits n'est pas moins prouvé que l'autre.

Il y avoit même de vraies & de solides lumières. Si l'on en doute, on n'a qu'à lire la lettre que Daniel, Evêque de Vinchester, écrivit en 724 à S. Boniface, Apôtre de l'Allemagne. Nous défions les Protestans les plus habiles d'imaginer une meilleure manière de convaincre des idolâtres de la fausseté & du ridicule de leurs superstitions. *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tome 4, l. 11, an. 725.

4°. Quand ils disent que l'on a souvent employé les armes & la violence pour convertir les Barbares, ils veulent parler, sans doute, des expéditions de Charlemagne contre les Saxons, & des exploits des Chevaliers de l'ordre Teutonique dans la Prusse; nous examinerons ces faits à l'article NORD. Quant aux séditions & aux troubles dont d'autres accusent les Missionnaires, *voyez* CHINE, JAPON.

5°. Nous avouons enfin que les contestations qui ont régné entre les Missionnaires, dans le dernier siècle, touchant les rites Chinois & Malabares, n'étoient ni édifiantes, ni propres à procurer le succès des *missions*; mais le fond du procès n'étoit pas fort clair, puisqu'il a fallu quarante ans pour le terminer; » enfin les décrets » des Souverains Pontifes l'ont fait cesser, » & à Dieu ne plaise que nous veuillions justifier ceux qu'ils ont condamnés. Mais il y a des disputes même entre les premiers Prédicateurs de l'Evangile; S. Paul s'en plaignoit, & en gémissoit; il n'en faisoit pas un sujet de triomphe, comme font les Protestans. Il y a eu des disputes bien plus vives entre les fondateurs de la prétendue réforme, & après deux siècles de durée, ces débats ne sont pas encore terminés. Est-ce aux Protestans, divisés en vingt sectes différentes, qu'il convient de reprocher des disputes aux Missionnaires?

6°. En disant qu'il faut une vocation extraordinaire & surnaturelle pour travailler à la conversion des infidèles, sous une domination étrangère, les Protestans témoignent assez clairement que l'ordre & la promesse de Jésus-Christ: « Allez » dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute » créature; enseignez & baptisez toutes les nations;.. » je suis avec vous jusqu'à la consommation des » siècles », *Matt.* c. 28, ỳ. 19; *Marc*, c. 16, ỳ. 15. ne les regardent pas, & nous en sommes persuadés comme eux. Mais l'Eglise Catholique est depuis dix-sept siècles en possession de s'approprier cette *mission* & ces promesses; elle n'a plus besoin de miracles pour prouver son droit. Loin d'ordonner à ses Apôtres d'attendre le consentement des Souverains pour prêcher, Jésus-Christ commence par déclarer que *toute puissance lui a été donnée dans le ciel & sur la terre.* Déjà il avoit averti ses Apôtres que par-tout ils seroient haïs, maltraités, poursuivis à mort pour son nom; il avoit ajouté: qu'il ne faut pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps, mais seulement celui qui peut perdre le corps & l'ame, & il leur avoit promis son assistance, *Matt.* c. 10, ỳ. 16 & suiv. Encore une fois ce commandement & ces promesses sont sans restriction; leur effet doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

Nous avons demandé plus d'une fois aux Protestans quelles lettres d'attache Luther, Calvin, & les autres Prédicans, avoient reçues des Souverains pour prêcher leur doctrine, ou par quels miracles ils ont prouvé leur vocation extraordinaire & surnaturelle; nous attendons vainement la réponse. Il est fort singulier qu'il faille le don des miracles, ou le consentement des Souverains, pour aller porter la vérité chez les infidèles, & qu'il n'ait fallu ni l'un ni l'autre pour répandre l'hérésie dans toute l'Europe. Mais la vocation des Réformateurs étoit la même que celle des anciens hérétiques; leur dessein & leur ambition, disoit Tertullien, n'est pas de convertir les Païens, mais de pervertir les Catholiques, *de Præscript.* c. 42.

7°. Il n'est pas fort difficile de voir pourquoi les *missions* des derniers siècles n'ont pas produit autant de fruit qu'elles sembloient en promettre. Les Européens se sont rendus odieux dans les trois autres parties du monde par leur ambition, leur rapacité, leur orgueil, leur libertinage, leur cruauté; tous conviennent que dès que l'on a une fois franchi l'Océan, on ne connoît plus d'autre religion que le commerce, ni d'autre Dieu que l'argent. Sur ce point, les Nations Protestantes sont tout aussi coupables que les Nations Catholiques. Quelle confiance peuvent donner les infidèles à des Missionnaires arrivés d'un pays qui ne leur semble avoir produit que des monstres? Les Missionnaires, asservis aux intérêts de la Nation qui les protège, se sont trouvés souvent impliqués, sans le vouloir, dans les contestations & les mauvais procédés de leurs compatriotes. Voilà ce qui a fait le mal, & il durera tant que les *missions* seront dépendantes des peuples de l'Europe uniquement occupés des intérêts de leur commerce.

Les Apôtres, dégagés de ces entraves, n'étoient obligés de ménager ni de favoriser personne; ils instruisoient des nationaux, & leur donnoient ensuite le soin d'enseigner & de convertir leurs compatriotes. On a senti enfin la nécessité de les imiter, d'élever des Chinois & des Indiens pour en faire des Missionnaires. C'est le seul moyen de réussir; mais il ne convient pas à ceux qui ont fait la plus grande partie du mal de triompher aujourd'hui des pernicieux effets qu'il a produits.

Il est cependant faux que les *missions* en général aient été aussi infructueuses que le prétendent les Protestans ; *l'Etat de l'Eglise Romaine dans toutes les parties du monde*, qu'eux-mêmes ont eu soin de publier, est une preuve authentique du contraire.

M. de Pagès, dans ses voyages autour du monde, terminés en 1776, atteste, comme témoin oculaire, le succès des Missionnaires Franciscains en Amérique, la douceur & la pureté des mœurs qu'ils y font régner. Il dit que la religion catholique a fait beaucoup de progrès dans la Syrie ; à Damas & dans le sud-ouest des montagnes, où les hérétiques & les schismatiques faisoient autrefois le plus grand nombre ; qu'elle s'est aussi étendue en Egypte parmi les Cophtes. « J'ai vu par moi-même, dit-il, les peines & les » travaux des Missionnaires, en Turquie, en » Perse, dans les Indes, pays qui fourmillent de » Chrétiens peu instruits. Les *missions* ont fait » des progrès admirables dans les royaumes de » Pégu, Siam, Cambodia, Cochinchine, & » même à la Chine, par le moyen des sujets » Chinois que l'on instruit en Italie.... L'Espagne seule a fait plus de Chrétiens en Amé- » rique & en Asie, qu'elle ne possède de sujets » en Europe ». M. Anquetil, dans son voyage des Indes, compte deux cens mille Chrétiens à la seule côte de Malabar, dont les trois quarts sont Catholiques.

De tous les Missionnaires, ceux que l'on a le plus maltraités, sont les Jésuites, & les incrédules n'ont pas manqué de recueillir & de commenter tous les reproches qu'on leur a faits. Il n'est point d'impostures, de fables, de calomnies que l'on n'ait vomies contre leurs *missions* du Paraguai & de la Chine ; on n'a pas même épargné S. François-Xavier. On a dit qu'il étoit d'avis que l'on ne parviendroit jamais à établir solidement le Christianisme chez les infidèles, à moins que les auditeurs ne fussent toujours à la portée du mousquet. L'on a cité pour garant de cette anecdote le Père Navarrette, qui étoit, dit-on, son confrère.

L'Auteur qui a recueilli cette fable ignoroit que Navarrette étoit Jacobin, & non Jésuite, ennemi déclaré des Jésuites, & non leur confrère ; que le second volume de son ouvrage sur la Chine fut supprimé par l'inquisition d'Espagne, & que l'on n'a pas osé publier le troisième. Il résulte de-là que ce Religieux n'avoit pas écrit par un zèle fort pur. Ce qu'il dit de S. François-Xavier, si cependant il l'a dit, est prouvé faux par les lettres & par la conduite de ce saint Missionnaire. Baldéus, Auteur Protestant, a rendu une pleine justice au zèle, aux travaux, aux vertus de ce même Saint. *Apol. pour les Cathol.*, tome 2, c. 14, p. 268.

Lorsque l'Auteur de l'Histoire des établissemens des Européens dans l'Inde, a fait l'apologie des *missions* des Jésuites au Paraguai, au Brésil, à la Californie, les Philosophes, ses confrères, ont dit que c'étoit un reste de prévention & d'attachement pour la Société de laquelle il avoit été membre. Mais Montesquieu, M. de Buffon, Muratori, Haller, Frézier, Officier du Génie, un autre Militaire qui a pris le nom de Philosophe *Ladouceur*, &c. n'ont jamais été Jésuites ; ils ont cependant fait l'éloge des *missions* du Paraguai, & les deux derniers y avoient été ; ils en parloient comme témoins oculaires. M. Robertson, dans son histoire de l'Amérique ; M. de Pagès, dans ses voyages autour du monde, publiés récemment, tiennent le même langage.

Un trait de la fourberie des incrédules, a été de nous peindre l'état des peuples de l'Inde, de la Chine, & même des Sauvages, non-seulement comme très-supportable, mais comme heureux, & meilleur que celui des nations chrétiennes, afin de persuader que le zèle des Missionnaires, loin d'avoir pour objet le bonheur de ces peuples, ne tendoit dans le fond qu'à les asservir & à les rendre malheureux. Mais depuis que l'on a comparé ensemble les relations des divers Voyageurs, que l'on a vu, par les livres originaux des Chinois, des Indiens, des Guèbres ou Parsis, la croyance, les mœurs, les loix, le gouvernement de ces peuples divers, on a mis au grand jour l'ignorance, la prévention, la mauvaise foi de nos Philosophes incrédules ; on a mieux compris l'énormité du crime des Protestans, qui, non contens de négliger les *missions*, auxquelles ils sentent bien qu'ils ne sont pas propres, ont encore cherché à les décrier & à les rendre odieuses.

Cette considération n'a pas empêché un Voyageur très-moderne d'adopter sur ce point les idées & le langage philosophiques. Suivant son avis, on peut douter si les Missionnaires sont animés par le desir de rendre éternellement heureuses les nations idolâtres, ou par le besoin inquiet de se transporter dans des pays inconnus pour y annoncer des vérités effrayantes. Ceux de la Chine, dit-il, n'ont pas été entièrement désintéressés ; pour compensation des fatigues, & pour dédommagement des persécutions auxquelles ils s'exposoient, ils ont envisagé la gloire d'envoyer à leurs compatriotes des relations étonnantes, & des peintures d'un peuple digne d'admiration. L'on sait d'ailleurs que cette classe d'Européens borne ses connoissances aux vaines subtilités de la scholastique, & à des élémens de morale subordonnés aux loix de l'Evangile, & aux vérités révélées. *Voyages de M. Sonnerat, publiés en 1784.*

Sans examiner si des motifs aussi frivoles peuvent servir de compensation & de salaire aux Missionnaires, nous demandons à cet Ecrivain scrutateur des cœurs, si notre religion est la seule qui enseigne des vérités effrayantes, si les Chi-

nois, les Indiens, les Parsis, les Mahométans ne croient pas aussi-bien que nous une vie à venir, & un enfer pour les méchans. Quel peut donc être pour les Missionnaires l'avantage de leur annoncer l'enfer, cru par les Chrétiens, au lieu de celui que croient les infidèles ? Nous ne le concevons pas. Si ces Missionnaires eux-mêmes croient une vie à venir, ils peuvent donc avoir pour motif de leurs voyages & de leurs travaux l'espérance de mériter le bonheur éternel pour eux-mêmes, & de mettre en état leurs prosélytes de l'obtenir. Mais ceux qui ne croient rien s'imaginent que tout le monde leur ressemble, & que les Missionnaires prêchent des vérités effrayantes sans y croire.

Si tous les Missionnaires de la Chine avoient fait & publié des relations, l'on pourroit penser que tous ont eu l'ambition d'étonner leurs compatriotes; mais les trois quarts des Missionnaires n'en ont point fait, & n'ont eu part à aucune ; on ne se souvient pas seulement de leurs noms en Europe ; où est donc la gloire qu'ils ont envisagée pour récompense ? On nous regarderoit comme des insensés, si nous disions que les Négocians, les Navigateurs, M. Sonnerat lui-même, ne sont allés aux Indes & à la Chine que pour avoir le plaisir de nous étonner par leurs relations, ou de contredire ceux qui avoient écrit avant eux.

Est-il vrai que les Missionnaires n'aient montré dans leurs relations point d'autres connoissances que celle de la scholastique, & de la morale de l'Evangile ? Ce sont eux qui les premiers nous ont fait connoître les pays qu'ils ont parcouru, & les nations qu'ils ont instruites. Notre Voyageur, qui a bien senti que ce reproche qu'il fait aux Missionnaires en général ne pouvoit regarder les Jésuites, a trouvé bon de leur attribuer des motifs odieux; c'est une calomnie, & rien de plus. Au mot TARTARE, nous parlerons en particulier des *missions* faites en Tartarie.

MITRE, ornement de tête que portent les Evêques, lorsqu'ils officient pontificalement. M. Languet, dans sa *Réfutation de D. Claude de Vert*, convient qu'il est assez difficile de découvrir en quel tems cette espèce de bonnet a reçu la forme qu'on lui donne aujourd'hui ; il pense, avec beaucoup de vraisemblance, que cet ornement a succédé aux couronnes que portoient autrefois les Evêques & les Prêtres dans leurs fonctions. Il est parlé de ces couronnes dans l'Apocalypse, c. 4, ꝟ. 4; dans Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 10, c. 4, & dans plusieurs autres Auteurs plus récens. *Véritable esprit de l'Eglise dans l'usage de ses cérémonies*, §. 35, p. 284.

Comme le Sacerdoce est comparé à la royauté dans l'Ecriture-Sainte, il n'est pas étonnant que, dans les fonctions les plus augustes du culte divin, les Prêtres aient porté un des principaux ornemens des Rois. Le Souverain Pontife des Juifs avoit sur sa tête une tiare, en hébreu *Mitsnephet*, qui signifie une ceinture de tête ; & les Prêtres portoient aussi-bien que lui une *mitre*, *Migbahat*, qui signifie un bonnet élevé en pointe, autour duquel étoient des couronnes, *Exode*, c. 29, ꝟ. 6 & 9; c. 39, ꝟ. 26. La tiare étoit aussi l'ornement des Rois, *Isaie*, c. 62, ꝟ. 3; & il paroît que la *mitre* devint dans la suite une coëffure des femmes; *Judith*, c. 10, ꝟ. 3, mit une *mitre* sur sa tête pour aller se présenter à Holopherne. Un Voyageur moderne nous apprend que les femmes Druses, des montagnes de Syrie, portent encore aujourd'hui une coëffure en cône d'argent, qu'elles nomment *Tantoura*, & qui est probablement la *mitre* de Judith. Les dames Françoises qui suivirent les Croisés, prirent, sans doute, du goût pour cette coëffure, puisqu'elle étoit en usage en France au quinzième siècle.

Dans un ancien Pontifical de Cambrai, qui fait le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'est point fait mention de la *mitre*, non plus que dans d'autres manuscrits : Amalaire, Raban-Maur, Alcuin, ni les autres anciens Auteurs, qui ont traité des rites ecclésiastiques, ne parlent point de cet ornement. C'est peut être ce qui a fait dire à Onuphre, dans son *explication des termes obscurs*, qui est à la fin des vies des Papes, que l'usage des *mitres*, dans l'Eglise Romaine, ne remontoit pas au-delà de six cens ans. C'est aussi le sentiment du Père Ménard, dans ses *Notes sur le Sacramentaire de S. Gregoire.* Mais le Père Martenne, dans son *Traité des anciens rites de l'Eglise*, dit qu'il est constant que la *mitre* a été à l'usage des Evêques de Jérusalem, successeurs de S. Jacques: on le voit par une lettre de Théodose, Patriarche de Jérusalem, à S. Ignace, Patriarche de Constantinople, qui fut produite dans le huitième Concile général. Il est encore certain, ajoute le même Auteur, que l'usage des *mitres* a eu lieu dans les Eglises d'Occident, long-tems avant l'an 1000 ; il est aisé de le prouver par une ancienne figure de S. Pierre, qui est au-devant de la porte du Monastère de Corbie, & qui a plus de mille ans, & par les anciens portraits des Papes que les Bollandistes ont rapportés. Théodulphe, Evêque d'Orléans, fait aussi mention de la *mitre* dans une de ses poësies, où il dit, en parlant d'un Evêque, *Illius ergò caput resplendens mitra tegebat.*

Ainsi, continue le P. Martenne, pour concilier les divers sentimens sur cette matière, il faut dire que l'usage des *mitres* a toujours été dans l'Eglise; mais qu'autrefois tous les Evêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilège particulier du Pape à cet égard. Dans quelques Cathédrales, on voit sur des tombes des Evêques représentés avec la crosse, sans *mitre*. D. Mabillon & d'autres prouvent la même chose pour l'Eglise d'Occident & pour les Evêques d'Orient, excepté les Patriarches. Le Père Goar & le Cardinal Bona en

disent autant à l'égard des Grecs modernes.

Dans la suite, en Occident, l'usage de la *mitre* est non-seulement devenu commun à tous les Evêques, mais il a été accordé aux Abbés. Le Pape Alexandre II l'accorda à l'Abbé de Cantorbéry, & à d'autres; Urbain II à ceux du Mont-Cassin & de Cluny. Les Chanoines de l'Eglise de Besançon portent le rochet comme les Evêques, & la *mitre*, lorsqu'ils officient. Le Célébrant, le Diacre & le Sous-Diacre portent aussi la *mitre* dans les Eglises de Lyon & de Mâcon; il en est de même du Prieur & du Chantre de Notre-Dame de Loches, &c.

La forme de cet ornement n'a pas toujours été la même; les *mitres* que l'on voit sur un tombeau d'Evêques, à S. Remy de Reims, ressemblent plus à une coëffe qu'à un bonnet. La couronne du Roi Dagobert sert de *mitre* aux Abbés de Munster. *Voyez* HABITS SACRÉS.

MITTENTES. *Voyez* LAPSES.

M O

MOABITES. De l'inceste de Lot avec sa fille aînée naquit un fils nommé *Moab;* les *Moabites*, ses descendans, étoient placés à l'orient de la Palestine. Quoique descendus de la famille d'Abraham, aussi-bien que les Israélites, ils furent toujours leurs ennemis. Cependant Moïse défendit à son peuple de s'emparer du pays des *Moabites*, parce que Dieu leur avoit donné les terres dont ils étoient en possession, *Deut.* c. 2, ℣. 9. Trois cens ans après cette défense, Jephté protestoit encore que les Israélites n'avoient envahi aucune partie du terrein des *Moabites*, *Judic.* c. 11, ℣. 15. Moïse ne pouvoit donc avoir aucun motif de forger une fable, pour noter d'infamie l'origine de ce peuple, comme quelques incrédules l'en ont accusé : celle des Israélites étoit marquée de la même tache par l'inceste de Juda, avec sa bru.

Dans la suite, les *Moabites* furent vaincus & assujettis par David, il les rendit tributaires; mais il ne les dépouilla pas de leurs possessions, *II. Reg.* c. 8, ℣. 2. Il dit, *Ps.* 59, ℣. 10, *Moab olla spei meæ ;* & *Ps.* 107, ℣. 10, *Moab lebes spei meæ ;* il falloit traduire, *secundùm spem meam :* « Moab, selon mon espérance, n'est qu'un vase » fragile, que je briserai aisément ». Il y a dans l'hébreu : *Moab olla lotionis meæ.* « Moab est un » vase aussi fragile que celui dans lequel je me » lave ». Jérémie, c. 48, ℣. 42, avoit prédit la destruction des *Moabites;* il paroît qu'en effet ils furent exterminés par les Assyriens, aussi-bien que les Ammonites: il n'en est plus parlé depuis la captivité de Babylone.

MŒURS. Un des paradoxes que les incrédules ont soutenu de nos jours, avec le plus d'opiniâtreté, est que la religion ne contribue en rien à la pureté des *mœurs*, que les opinions des hommes n'influent, en aucune manière, sur leur conduite. Dans ce cas, nous ne voyons pas par quel motif les Philosophes peuvent être poussés à enseigner avec tant de zèle ce qu'ils appellent *la vérité*. Si les opinions & les dogmes ne servent à rien pour régler la conduite, que leur importe de savoir si les hommes sont croyans ou incrédules, Chrétiens ou Athées? Il est aussi absurde de prêcher l'impiété que d'enseigner la religion.

Pour sentir la fausseté de leur maxime, il suffit de comparer les *mœurs* qu'ont eu, dans les divers âges du monde, les adorateurs du vrai Dieu, avec celles des nations livrées au Polythéisme & à l'Idolâtrie. Le livre de la Genèse & celui de Job sont les seuls qui puissent nous donner quelque lumière sur ce point d'histoire ancienne.

Il y a certainement bien de la différence entre les *mœurs* des Patriarches, & celles que l'Ecriture-Sainte nous montre chez les Egyptiens & chez les Chananéens. Abraham se rendit vénérable parmi eux, non-seulement par ses richesses & sa prospérité, mais encore par la douceur & la régularité de ses *mœurs*, par sa justice, son désintéressement, son humanité envers les étrangers, par sa fidélité à tenir sa parole, par son respect & sa soumission envers la Divinité. Nous voyons plus de vertu dans sa famille que dans celle de Laban, qui commençoit à être infectée du Polythéisme.

L'histoire y remarque aussi des crimes, mais ils n'y furent pas fréquens; si les enfans de Jacob paroissent avoir été, pour la plupart, d'un assez mauvais caractère, c'est qu'ils étoient nés & avoient été élevés d'abord dans la famille de Laban. Les exemples de dépravation qu'ils virent ensuite en Egypte n'étoient pas fort propres à les rendre fidèles aux anciennes vertus de leurs pères.

Job fait l'énumération de plusieurs crimes communs chez les Iduméens, parmi lesquels il vivoit, & qui adoroient le soleil & la lune; il se félicite d'avoir su s'en préserver, c. 31. Les histoires des Chinois, des Indiens, des Grecs & des Romains, s'accordent à nous peindre toutes les premières peuplades comme des hordes de sauvages, plongées dans l'ignorance & dans la barbarie, & qu'il a fallu civiliser peu à peu; l'on sait quelles sont les *mœurs* des hommes dans cet état déplorable. Jamais les familles patriarchales n'y ont été réduites; Dieu y avoit pourvu, en accordant plusieurs siècles de vie aux chefs de ces familles; ils avoient, par ce moyen, l'avantage de pouvoir instruire & moriginer leurs descendans jusqu'à la douzième ou à la quinzième génération.

L'on nous objectera peut-être que, selon nous, toutes les anciennes peuplades connoissoient cependant le vrai Dieu & l'adoroient, puisque le Polythéisme n'est pas la religion primitive. Elles

le connoissoient sans doute ; mais nous n'en voyons aucune qui l'ait adoré seul, comme faisoient les Patriarches. *Voyez* DIEU, §. 5.

La révélation donnée aux Hébreux par le ministère de Moïse, présente une seconde époque sous laquelle nous trouvons le même phénomène à l'égard des *mœurs*. Le tableau que l'Abbé Fleury a tracé de celles des Israélites, est très différent de ce qui se passoit chez les nations idolâtres, & de la peinture que Moïse lui-même a faite de la corruption des Chananéens. On ne peut cependant pas accuser ce Législateur d'avoir exagéré leurs crimes, pour fournir à sa nation un prétexte de les exterminer ; ce soupçon, hazardé par les incrédules, est démontré faux. En effet, Moïse avertit son peuple qu'il tombera dans les mêmes désordres, toutes les fois qu'il voudra lier société avec ces nations ; & la suite des événemens n'a que trop confirmé sa prédiction. Lorsque ce malheur est arrivé, les Prophètes n'ont jamais manqué de reprocher aux Israélites que leurs déréglemens étoient l'effet des exemples que leur avoient donné leurs voisins, & de la fureur qu'ils avoient de les imiter. Ainsi, les déclamations même que les incrédules ont faites sur les vices énormes des Juifs, sont une preuve de la dépravation des idolâtres, puisque les Juifs ne les ont contractés que par imitation, & que tous ces désordres leur étoient sévèrement défendus par leurs loix. L'Auteur du Livre de la Sagesse observe, avec raison, que l'idolâtrie étoit la source & l'assemblage de tous les crimes, *Sap.* c. 14, ℣. 23.

Ceux qui voudroient en douter, peuvent s'en convaincre, en lisant ce que les Auteurs profanes ont dit des *mœurs* des différentes nations connues à l'époque de la naissance du Christianisme. Les Apologistes de notre religion n'ont pas manqué de rassembler ces preuves, pour démontrer le besoin qu'il y avoit d'une réforme dans les *mœurs* de tous les peuples, lorsque Jésus-Christ est venu sur la terre. Les Poëtes, les Historiens, les Philosophes, ont tous contribué, sans le vouloir, à charger les traits du tableau.

C'est sur-tout à cette troisième époque de la révélation, que l'influence de la religion sur les *mœurs* a été rendue palpable par la révolution que le Christianisme a produit dans les loix, les coutumes, les habitudes des divers peuples du monde. S'il n'avoit pas fallu refondre, en quelque manière, l'humanité pour établir l'Evangile, ses premiers Prédicateurs n'auroient pas éprouvé tant de résistance.

Nous ne renverrons les incrédules ni au témoignage des Pères de l'Eglise, ni aux réflexions de Bossuet, dans son discours sur l'Histoire universelle, ni au Livre de l'Abbé Fleury, sur les *mœurs des Chrétiens* ; tous ces titres leur sont suspects. Mais récuseront-ils la déposition des ennemis même de notre religion, de Pline le jeune, de Celse, de l'Empereur Antonin, de Julien, de Lucien, &c. & le témoignage qu'ils ont été forcés de rendre de la pureté des *mœurs*, & de l'innocence de la conduite de ceux qui l'avoient embrassée ?

Pline, dans sa célèbre lettre à Trajan, l. 10, lett. 97, atteste que, soit par la confession des Chrétiens qu'il a fait mettre à la torture, soit par l'aveu de ceux qui ont apostasié, il n'a rien découvert, sinon que les Chrétiens s'assembloient en secret pour honorer Christ comme un Dieu ; qu'ils s'obligeoient par serment, non à commettre des crimes, mais à s'abstenir du vol, du brigandage, de l'adultère, de manquer à leur parole, de nier un dépôt ; qu'ils prenoient ensemble un repas innocent, & qu'ils avoient cessé leurs assemblées, depuis qu'elles étoient défendues par un édit.

Celse avoue qu'il y avoit parmi les Chrétiens des hommes modérés, tempérans, sages, intelligens ; il ne leur reproche point d'autre crime que le refus d'adorer les Dieux, de s'assembler malgré les loix, de chercher à persuader leur doctrine aux jeunes gens sans expérience & aux ignorans.

L'Empereur Antonin, dans son rescrit aux Etats de l'Asie, reproche aux Païens, obstinés à persécuter les Chrétiens, que ces hommes, dont ils demandent la mort, sont plus vertueux qu'eux ; il rend justice à l'innocence, au caractère paisible, au courage des Chrétiens ; il défend de les mettre à mort pour cause de religion. S. Justin, *Apol.* 1, n. 69, 70 ; Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 4, c. 13. Parmi les divers édits qui furent portés contre eux par les Empereurs suivans, y en a-t-il un seul qui les accuse de quelque crime ? On n'a pas encore pu en citer.

Il y a plus : Julien est forcé de faire leur éloge dans plusieurs de ses lettres. Il reproche aux Païens d'être moins charitables & moins vertueux que les Galiléens. Il dit que leur impiété s'est accréditée dans le monde par l'hospitalité, par le soin d'enterrer les morts, par une vie réglée, par l'apparence de toutes les vertus. « Il est honteux, dit-il, que les impies Galiléens, outre » leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres que » nous laissons manquer de tout ». Il auroit voulu introduire parmi les Prêtres Païens la même discipline & la même régularité de conduite qui régnoient parmi les Prêtres du Christianisme, *Lett.* 32, *à Arsace*, *&c.*

Lucien, dans son *histoire de la mort de Pérégrin*, rend justice à la charité, à la fraternité, au courage, à l'innocence des *mœurs* des Chrétiens. « Ils rejettent constamment, dit-il, les Dieux des » Grecs ; ils n'adorent que ce Sophiste qui a été » crucifié ; ils règlent leurs *mœurs* & leur con» duite sur ses loix ; ils méprisent les biens de la » terre, & les mettent en commun ».

Parmi les fragmens qui nous restent des écrits de Porphyre, d'Hiéroclès, de Jamblique & des

autres Philosophes ennemis du Christianisme, & dans tout ce qu'en ont dit les Pères de l'Eglise, nous ne trouvons rien qui nous apprenne que ces Philosophes ont blâmé les *mœurs* des Chrétiens; ils ne leur reprochent que leur aversion pour le culte des Dieux du Paganisme.

Y avoit-il donc quelqu'autre attrait que celui de la vertu, qui pût engager un Païen à embrasser le Christianisme? Si l'on veut comparer le génie, la croyance, les pratiques du Paganisme, avec l'Evangile, on sentira que, pour changer de religion, il falloit qu'il se fit le plus grand changement dans l'esprit & dans le cœur d'un converti. Quels funestes effets ne devoit pas produire sur les *mœurs* une religion qui enseignoit aux Païens que le monde étoit gouverné par une multitude de génies vicieux, bizarres, capricieux, très-peu d'accord entr'eux, souvent ennemis déclarés, qui ne tenoient aux hommes aucun compte des vertus morales, mais seulement de l'encens & des victimes qu'on leur offroit? Aussi le culte qu'on leur rendoit étoit-il purement extérieur & mercenaire? On demandoit aux Dieux la santé, les richesses, la prospérité, l'exemption de tout malheur, souvent le moyen de satisfaire une passion criminelle. Les Philosophes avoient décidé que la sagesse & la vertu ne sont point un don de la Divinité, mais un avantage que l'homme peut se donner à lui-même. Les vœux injustes, l'impudicité, la divination, les augures, la magie, l'effusion du sang humain, faisoient partie de la religion. Celle-ci, loin de régler les *mœurs*, étoit au contraire l'ouvrage de la dépravation des *mœurs*. *Voyez* Paganisme, §. 6.

L'Evangile apprit aux hommes qu'un seul Dieu, infiniment saint, juste & sage, gouverne seul le monde, & qu'il l'a créé par sa parole; qu'il est incapable de laisser le crime impuni, & la vertu sans récompense; qu'il sonde les esprits & les cœurs; qu'il voit non-seulement toutes nos actions, mais nos pensées & nos desirs; que son culte ne consiste point en vaines cérémonies, mais dans les sentimens de respect, de reconnoissance, d'amour, de confiance, de soumission à ses loix, de résignation à ses ordres; qu'il veut que nous l'aimions sur toutes choses, & le prochain comme nous-mêmes. Il enseigna que la charité est la plus sublime de toutes les vertus; qu'un verre d'eau donné au nom de Jésus-Christ, ne demeurera pas sans récompense; qu'il faut bénir la Providence dans les afflictions, parce qu'elles expient le péché, répriment les passions, purifient la vertu, nous rendent sensibles aux souffrances de nos semblables; que, pour être agréable à Dieu, il faut être non-seulement exempt de crimes, mais orné de toutes les vertus, & que c'est Dieu qui nous rend vertueux par sa grace.

Dès ce moment, l'on cessa de regarder les pauvres comme les objets de la colère divine, & l'on comprit que c'étoit un devoir de les assister. Il n'y eut plus de distinction entre un Grec & un Barbare, entre un Romain & un étranger, entre un Juif & un Gentil. Tous rassemblés au pied d'un même autel, admis à la même table, honorés du même titre d'enfans de Dieu, sentirent qu'ils étoient frères. Alors commença d'éclorre l'héroïsme de la charité; dans les calamités publiques, on vit les Chrétiens se dévouer à soulager les malades, les lépreux, les pestiférés, sans distinction entre les fidèles & les infidèles; on en vit qui vendirent leur propre liberté pour racheter celle d'autrui. S. Clément, *Epist.* 1, n. 7.

Sous le Paganisme, la condition des esclaves étoit à-peu-près la même que celle des bêtes de somme; quand ils furent baptisés, on se souvint que c'étoient des hommes, & qu'il y avoit de l'inhumanité à les traiter comme des brutes; qu'ils n'étoient pas faits pour repaître du spectacle de leur mort les yeux d'un peuple rassemblé dans l'amphithéâtre, ni pour périr par la faim, lorsqu'ils étoient vieux ou malades.

La polygamie & le divorce furent proscrits ou réprimés, on mit des bornes à la puissance paternelle, le sort des enfans devint certain; il ne fut plus permis de les tuer, de les vendre, de les exposer, de destiner les uns à l'esclavage & les autres à la prostitution.

Le despotisme des Empereurs avoit été porté aux derniers excès; Constantin ne fut pas plutôt Chrétien, qu'il le borna par des loix: les guerres civiles, presque inévitables à chaque mutation de règne, n'eurent plus lieu; les Empereurs ne furent plus massacrés, ni les Provinces livrées au pillage des armées. « Nous devons au Christianisme, » dit Montesquieu, dans le gouvernement, un » certain droit politique; dans la guerre, un » certain droit des gens, que la nature humaine » ne sauroit assez reconnoître ». *Esprit des loix*, l. 24, c. 3. Ajoutons que nous lui devons, dans la société civile, une douceur de commerce, une confiance mutuelle, une décence & une liberté qui ne se trouvent nulle part ailleurs, & dont nous ne sentons le prix que quand nous avons comparé nos *mœurs* avec celles des nations infidelles.

Cette révolution ne s'est pas faite chez une ou deux nations, mais dans tous les climats, dans la Grèce & en Italie, sur les côtes & dans l'intérieur de l'Afrique, en Egypte & en Arabie, chez les Perses & chez les Scythes, dans les Gaules & en Germanie; par-tout où le Christianisme s'est établi, tôt ou tard il a produit les mêmes effets.

On dira, sans doute, que ce phénomène n'a été que passager; qu'insensiblement les nations chrétiennes sont retombées à-peu-près dans le même état où elles étoient sous le Paganisme. C'est de quoi nous ne conviendrons jamais, quoi qu'en disent quelques Moralistes atrabilaires, qui ne

ne se sont pas donné la peine d'examiner de près les *mœurs* des Païens anciens ou modernes.

Nous convenons que l'inondation des Barbares, au cinquième siècle, & dans les suivans, fit une révolution fâcheuse dans la religion & dans les *mœurs*. Mais enfin, le Christianisme apprivoisa peu-à-peu ces conquérans farouches; & lorsque cet orage, qui a duré pendant plusieurs siècles, a été passé, cette même religion a réparé insensiblement les ravages qu'il avoit causés. Les Scythes ou Tartares, répandus en Orient, embrassèrent le Mahométisme; ils ont conservé leur ignorance & leur férocité. Les Francs, les Bourguignons, les Goths, les Normands, les Lombards, n'avoient pas, dans l'origine, de meilleures *mœurs* que les Tartares; ils en ont changé, en devenant Chrétiens.

Comme on ne peut juger du bien & du mal que par comparaison, il faut commencer par faire le parallèle de nos *mœurs* avec celles de toutes les nations qui sont encore plongées dans l'infidélité; & il suffit de lire, pour cela, *l'Esprit des usages & des coutumes des différens peuples*. Lorsqu'un Philosophe en sera instruit, nous le prierons de nous dire chez laquelle de toutes les nations il aimeroit mieux vivre, qu'au milieu du Christianisme. Plusieurs de celles qui sont aujourd'hui à demi-barbares, étoient autrefois chrétiennes; en perdant leur religion, elles sont retombées dans l'ignorance & la corruption que la lumière de l'Évangile avoit autrefois dissipées. Malgré ce fait incontestable, on vient nous dire gravement que la religion n'influe en rien sur les *mœurs*, ni sur le sort des peuples, non plus que sur celui des particuliers; quelques incrédules ont poussé la démence jusqu'à soutenir que le Christianisme a plutôt perverti que réformé les *mœurs*.

Lorsqu'on nous oppose l'exemple de quelques Philosophes sans religion, qui ont cependant toutes les vertus morales, on ne fait qu'un sophisme puérile. Ces incrédules ont été élevés dès l'enfance, instruits & formés dans une société qui croit en Dieu; ils sont obligés de suivre le ton des *mœurs* publiques: la morale dont ils font parade, & dont ils se croient les auteurs, est, dans la vérité, l'ouvrage de la religion. L'auroient-ils reçue, s'ils étoient nés chez une nation qui n'eût ni Dieu, ni culte public, ni morale populaire? Toute nation, qui se trouveroit dans ce cas, seroit sauvage, barbare, sans loix, sans principes & sans *mœurs*: on dit qu'il y en a une de cette espèce dans les Indes; mais l'on ajoute que ce sont des brutes, plutôt que des hommes.

On ne raisonne pas mieux, quand on insiste sur la multitude des Chrétiens, dont la conduite est diamétralement opposée à la morale de l'Évangile; il s'ensuit seulement que la violence des passions empêche la religion d'influer sur les *mœurs* des particuliers aussi constamment qu'elle devroit le faire. Comme il n'est aucun homme qui soit dominé par toutes les passions, il n'en est aucun sur lequel la religion n'ait quelque empire; il la suit même sans s'en appercevoir, lorsqu'il n'est pas entraîné par la fougue d'une passion. Il n'y a donc jamais aucun lieu de conclure que la religion n'influe en rien sur les *mœurs* générales d'une nation; il est au contraire démontré par le fait, qu'il n'y a sous le ciel aucun peuple, dont les *mœurs* générales soient meilleures, & même aussi bonnes que celles des nations chrétiennes.

Pour savoir ce qui en est, il ne faut pas consulter des Philosophes qui ont rêvé dans leur cabinet, & qui, par nécessité de système, sont intéressés à nier les faits les plus incontestables: il faut lire les relations des Voyageurs, qui ont fait le tour du monde, qui ont fréquenté & observé un grand nombre de nations. Tous ont éprouvé la différence énorme qu'il y a entre les *mœurs* des unes & des autres, & ils en rendent témoignage. Chez un peuple infidèle, un étranger est toujours dans la défiance, en danger pour son équipage & pour sa vie, livré à la merci d'un guide ou d'un homme puissant; s'il arrive parmi des Chrétiens, fût-ce au bout du monde, il retrouve la sécurité, la société, la liberté; il croit être de retour dans sa patrie. *Voyez* CHRISTIANISME, MORALE.

MOINE, MONASTÈRE, ÉTAT MONASTIQUE. Ces trois articles se tiennent de trop près, pour pouvoir être séparés. Le nom de *Moine*, tiré du grec Μόνος, seul, solitaire, a désigné dans son origine des hommes qui se confinoient dans les déserts, & qui vivoient éloignés de tout commerce avec le monde pour s'occuper uniquement de leur salut. Dans l'Eglise Catholique, on appelle *Moines* ou *Religieux*, ceux qui se sont engagés par vœu à vivre suivant une certaine règle & à pratiquer la perfection de l'Evangile.

Il y a eu de très-bonne heure des Chrétiens, qui, à l'imitation de S. Jean-Baptiste & des Prophètes, se sont retirés dans la solitude pour vacquer à la prière, aux jeûnes & aux autres exercices de la pénitence; on les appella *Ascètes*, c'est-à-dire, hommes qui s'exercent à des œuvres pénibles. Jésus Christ semble avoir donné lieu à ce genre de vie, par les quarante jours qu'il passa dans le désert, & par l'habitude qu'il avoit de s'y retirer, pour prier avec plus de recueillement: il a loué la vie solitaire de S. Jean-Baptiste, *Matt.* c. 11, ℣. 7; & S. Paul a fait l'éloge des Prophètes qui vivoient dans les déserts, *Hebr.* c. 12. Cela nous paroît déjà suffire pour fixer le jugement que nous devons porter de l'*état monastique*. Nous commencerons d'abord par en faire l'histoire; nous répondrons ensuite aux reproches que les ennemis de cet état ont coutume de faire.

L'origine de l'état religieux paroît fort simple, quand on ne veut pas s'aveugler. Pendant les persécutions que les Chrétiens essuyèrent durant les trois premiers siècles, plusieurs de ceux de l'Egypte & de la province du Pont se retirèrent dans des lieux inhabités pour se soustraire aux recherches & aux tourmens. Ils contractèrent le goût de la solitude, & ils y demeurèrent, ou ils y retournèrent dans la suite. S. Paul, premier Hermite, se retira dans la Thébaïde, vers l'an 259, pour fuir la persécution de Dèce, & vécut dans une caverne jusqu'à l'âge de cent quatorze ans, en se nourrissant des fruits d'un palmier qui en couvroit l'entrée. S. Antoine, Egyptien comme lui, embrassa le même genre de vie, & fut suivi par d'autres; tous vivoient dans des cellules séparées, à quelque distance les unes des autres. Mais dans le siècle suivant, S. Pacôme les rassembla en différens *Monastères*, & en Communautés composées de trente ou quarante *Moines*, & leur prescrivit une règle commune. De-là est venue la distinction entre les *Cénobites*, ou *Moines*, qui vivoient en communauté, & les Hermites, ou *Anachorètes*, qui vivoient seuls.

Tous les *Monastères* reconnoissoient pour Supérieur un même *Abbé*, & se rassembloient avec lui pour célébrer la Pâque: on prétend que les *Moines* des différentes parties de l'Egypte faisoient un nombre de cinquante mille au moins; il peut y avoir de l'exagération.

Si l'on est en peine de savoir comment pouvoit vivre une si grande multitude d'hommes qui ne possédoient & ne cultivoient rien, il faut se souvenir que, dans ce climat, la nature se contente de peu; que le peuple y vit de plantes & de légumes, qui y croissent en abondance, & que le régime le plus sobre, dans un pays aussi excessivement chaud, est le plus utile à la santé. Les Solitaires vivoient de dattes & de quelques racines, les Cénobites travailloient les feuilles du palmier, en faisoient des nattes & d'autres ouvrages, dont la vente leur procuroit les alimens les plus nécessaires à la vie. Il ne faut pas croire que la Thébaïde & les autres déserts habités par les *Moines* fussent absolument stériles & incapables de culture.

Plusieurs Protestans ont rêvé profondément pour deviner d'où est venu aux Egyptiens le goût pour la vie monastique; ils disent que ça été l'effet naturel de la chaleur du climat, qui rend l'homme paresseux & sombre, qui le porte à la solitude, à la vie austère, à la contemplation; que cette inclination étoit augmentée chez les Egyptiens par les maximes de la philosophie orientale, qui enseignoit qu'il faut que l'ame se détache du corps & de tous les appetits sensuels pour s'approcher de la Divinité. Mosheim, *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 35, n. 3, p. 317; sæc. 3, §. 28, p. 669.

C'est dommage que cette vision sublime ne s'accorde pas avec les faits. 1°. Le climat de l'Egypte n'a certainement pas changé depuis le second siècle de l'Eglise; il est aujourd'hui tout aussi chaud qu'il étoit pour lors; pourquoi donc les solitudes de la Thébaïde ne sont-elles plus peuplées de *Moines* & d'Anachorètes? 2°. Le climat de la Perse, de l'Asie mineure, de la Grèce, de l'Italie, des Gaules, de l'Angleterre, de la Russie, ne ressemble guères à celui de l'Egypte; à peine cependant le Christianisme a-t-il été établi dans ces différentes contrées, que le Monachisme s'y est introduit. On sait la quantité de *Moines* qu'il y avoit en Angleterre avant la prétendue réforme; ce climat est bien différent de celui de l'Egypte; & l'on ne se souvient pas d'avoir jamais vu les Anglois fort entichés de la Philosophie orientale. 3°. Dès que l'Evangile a fait l'éloge de la vie que menoient les *Moines*, pourquoi croirons-nous que les Egyptiens ont été moins touchés des leçons de Jésus-Christ que de celles des Philosophes Orientaux? Or, dans les articles Abstinence, Anachorète, Célibat, Jeune, Mortification, &c. on verra que Jésus-Christ & les Apôtres ont formellement approuvé ces pratiques, en ont donné l'exemple, & ont loué ceux qui s'y sont consacrés. S. Antoine abandonna son patrimoine, & se retira dans le désert, non pour avoir étudié la Philosophie orientale, mais pour avoir entendu lire ces paroles de l'Evangile: « Si vous voulez être parfait, allez vendre ce que » vous possédez, donnez-le aux pauvres, & vous » aurez un trésor dans le ciel ». *Matt.* c. 19, ℣. 21. 4°. Mosheim, *ibid.* note 1, convient que, dès l'origine du Christianisme, il y eut des *Ascètes*, c'est-à-dire, des Chrétiens de l'un & de l'autre sexe, qui, au milieu de la société, menoient à peu près la même vie que les *Moines*. Bingham, autre Protestant, l'a prouvé, *Orig. Ecclés.* tom. 3, l. 7, c. 1. Avant qu'il y eût des *Moines*, il y avoit déja des Communautés de Vierges, qui vivoient dans le célibat, dans la retraite, dans la pratique d'une vie pénitente & mortifiée; il n'y a pas d'apparence qu'elles en aient pris le goût dans la Philosophie orientale. Mais ce n'est pas ici le seul cas dans lequel les Protestans ont fermé les yeux aux leçons de l'Evangile, pour se livrer aux conjectures d'une fausse érudition.

Les occupations habituelles des *Moines* étoient la psalmodie, la lecture, la prière, le travail des mains & les pratiques de pénitence. Les Solitaires même se visitoient & s'édifioient par des conversations pieuses: quand on dit qu'ils passoient leur vie dans une contemplation continuelle, il ne faut pas prendre ces paroles à la lettre. Des hommes jettés, par un naufrage, dans des isles désertes, ont trouvé le moyen d'y vivre & de s'y occuper: pourquoi n'en auroit-il pas été de même des Anachorètes? Nous ne voyons pas en quel sens Mosheim & d'autres ont osé dire que la vie de Saint Paul, premier hermite, avoit été celle d'une brute plutôt que celle d'un homme. Cette

censure amère seroit plus applicable aux honnêtes fainéans dont les villes sont remplies, & qui sont également à charge à eux-mêmes & aux autres. *Voyez* ANACHORÈTE.

Dès l'an 306, Saint Hilarion, Disciple de Saint Antoine, établit, dans la Palestine, des Monastères semblables à ceux d'Egypte. Bientôt la vie monastique s'introduisit dans la Syrie, l'Arménie, le Pont, la Cappadoce, & dans toutes les parties de l'Orient. Saint Basile, qui avoit appris à la connoître en Egypte, & qui en faisoit grand cas, dressa une règle pour les *Moines* ; elle fut trouvée si sage & si parfaite, que tous l'adoptèrent, & elle est encore suivie aujourd'hui par les *Moines* de l'Orient. Le savant Assémani nous apprend que les premiers *Moines* qui s'établirent dans la Mésopotamie & dans la Perse, furent autant d'Apôtres ou de Missionnaires, & que la plupart devinrent Evêques. *Biblioth. orientale*, tome 4, c. 2, §. 4.

L'an 340, S. Athanase apporta en Italie la Vie de S. Antoine, qu'il avoit composée, & inspira aux Occidentaux le desir de l'imiter ; on ne fait pas précisément en quel lieu de l'Italie furent bâtis les premiers Monastères.

Le Christianisme, dit Mosheim, n'auroit jamais connu la vie dure, triste & austère des *Moines*, si les esprits n'avoient pas été séduits par la maxime pompeuse des anciens Philosophes, qu'il falloit tourmenter le corps, pour que l'ame eût plus de communication avec Dieu. Malheureusement cette maxime est confirmée par l'Evangile. Jésus-Christ a dit : » Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à » lui-même, & porte sa croix tous les jours de » sa vie «. *Matt.* c. 16, ℣. 24. S. Paul dit que ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair avec tous ses vices & ses convoitises, *Gal.* c. 5, ℣. 24., & il se donne lui-même pour exemple, *I. Cor.* c. 9, ℣. 27. Si la vie austère & mortifiée étoit contraire à l'esprit du Christianisme, comme le prétendent les Protestans, il seroit impossible que le torrent des Pères du quatrième siècle, qui n'étoient ni des ignorans, ni des esprits foibles, eussent donné généralement dans la même erreur. On ne peut pas dire que ç'a été un vice du climat, puisque l'on a pensé de même dans tous les climats, ni que l'on craignoit la fin du monde, les Pères n'y pensoient pas, ni que l'on consultoit l'ancienne philosophie, contre laquelle les Pères s'élevoient de toutes leurs forces. Mais on sentoit que, pour convertir les Païens, il falloit une vie apostolique, & cette vie ne fut jamais l'épicuréisme des Protestans & des incrédules. Loin d'appercevoir ici de la misantropie, nous y voyons un zèle ardent pour le bonheur & le salut des hommes. *Voyez* ASCÈTES.

Sur la fin de ce siècle, la vie monastique fut introduite dans les Gaules ; S. Martin, mort l'an 400, en est regardé comme le premier auteur, & il en fit profession lui-même. A cette même époque, S. Honorat fonda le célèbre Monastère de Lérins sur le modèle de ceux de l'Orient. Ce fut seulement au commencement du sixième siècle que Saint Benoit fit sa règle pour les *Moines* qu'il avoit rassemblés au Mont-Cassin, règle qui fut bientôt suivie par tous les *Moines* de l'Occident.

Mais la différence du climat ne permettoit pas qu'ils suivissent un régime aussi austère que les Orientaux ; c'est pour cela que la règle de S. Benoit est beaucoup plus douce que celle de S. Basile. Sulpice Sévère, dans son premier Dialogue sur la vie de S. Martin, le fait remarquer à ceux qui étoient scandalisés de cet adoucissement, & qui auroient voulu que les *Moines* Gaulois pratiquassent les mêmes austérités que ceux de la Thébaïde ; on prétend que S. Jérôme étoit de ce nombre, parce qu'il n'avoit pas éprouvé la nécessité d'un régime plus doux dans les pays septentrionaux. Mais Mosheim a très-grand tort d'en conclure que l'on vit dans les Gaules, non la réalité de la vie monastique, mais seulement le nom & les apparences. Un peu plus, un peu moins d'autorité, ne change pas l'essentiel de la vie monastique, qui consiste dans le renoncement au monde, & dans la pratique des conseils évangéliques.

Il ne rencontre pas mieux, lorsqu'à cette occasion il distingue les *Cénobites* d'avec les *Hermites* & les *Sarabattes*. Il nous paroît que tous les *Moines* Gaulois furent d'abord *Cénobites*, & que les *Hermites*, ou Anachorètes, ne sont venus qu'après. Il n'est pas vrai que les Hermites aient été la plupart des fanatiques & des insensés ; Mosheim cite à faux Sulpice Sévère, qui ne l'a jamais dit, & il n'est aucun fait connu qui le prouve. Quant aux *Sarabaites*, que S. Benoit nomme *Girovagues* ou *Vagabonds*, nous convenons que c'étoient de faux *Moines* & des hommes très-vicieux, dégoûtés de la discipline monastique ; mais ils n'ont jamais été communs, sur-tout en Occident. C'est justement ce désordre qui fit sentir en Orient la nécessité d'attacher les *Moines* à leur état par des vœux, précaution de laquelle on a fait très injustement un crime à S. Basile. L'universalité & la perpétuité de cet usage démontrent qu'il l'a fallu pour prévenir les scandales.

C'est par la même raison que l'on soumit les *Moines* à des épreuves. Pallade, dans son *Histoire Lausiaque*, écrite l'an 420, ch. 38, dit expressément que celui qui entre dans le Monastère, & qui ne peut pas en soutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis ; mais que si, durant ce tems, il s'acquitte des œuvres les plus difficiles, on doit lui ouvrir la carrière. Voilà l'origine bien marquée du noviciat qui est en usage aujourd'hui, mais qui est restreint à un tems plus court. Au reste, il n'y avoit point de discipline uniforme sur l'âge nécessaire pour la validité des vœux.

Au cinquième siècle, S. Augustin, dans son livre

de opere Monachor., prit la défense de ceux qui vivoient du travail de leurs mains, contre ceux qui soutenoient qu'il étoit mieux de vivre des oblations & des aumônes des fidèles.

Comme les parens mettoient souvent leurs enfans en bas âge dans un Monastère pour les y faire élever dans la piété, le second Concile de Tolède, de l'an 447, défendit, *Can.* 1, de leur faire faire profession avant l'âge de dix-huit ans, & sans leur consentement, dont l'Evêque devoit s'assurer. Le quatrième, tenu l'an 589, changea cette disposition, *Can.* 49, & voulut que de gré ou de force ils demeurassent perpétuellement attachés au Monastère. On ignore les raisons de ce nouveau décret, mais il ne fut jamais approuvé par l'Eglise. Bingham, *Origines Ecclésiastiques*, liv. 7, ch. 3, §. 5.

Il nous paroît qu'il y a une contradiction choquante dans la manière dont Mosheim parle des *Moines* du cinquième siècle. Il dit que l'on étoit si persuadé de leur sainteté, que l'on prenoit souvent parmi eux les Prêtres & les Evêques, & que l'on multiplioit les Monastères à l'infini; ensuite il ajoute que leurs vices étoient passés en proverbe. S'ils avoient été communément vicieux, l'on ne seroit pas allé chercher dans les Monastères des Prêtres ni des Evêques, dans un tems où le peuple étoit maître des élections. Quand on lui demande pourquoi l'on compte, dans le Clergé de ce tems-là, un si grand nombre de Saints, il répond que cela est venu de l'ignorance de ce siècle. Mais il oublie que ce siècle a été le plus brillant de l'Eglise Latine, que c'est celui au commencement duquel S. Jérôme & S. Augustin ont encore vécu. Il a cité lui-même, parmi les Ecrivains de ce tems-là, S. Léon, Paul Orose, S. Maxime de Turin, S. Eucher de Lyon, S. Paulin de Nole, S. Pierre Chrysologue, Salvien, S. Prosper, Marius Mercator, Vincent de Lérins, Sidoine Apollinaire, Vigile de Tapse, Arnobe le jeune, sans parler de plusieurs autres moins connus. Il ne traite Cassien d'ignorant & de superstitieux que parce qu'il a écrit pour les *Moines*. Il pouvoit ajouter S. Sulpice Sévère, S. Hilaire d'Arles, le Pape Gélase, &c. A la vérité, l'inondation des Barbares arriva au commencement de ce même siècle; mais ils ne détruisirent pas tout à coup les études & les sciences. L'Eglise Grecque ne fut pas moins féconde en Ecrivains savans & estimables.

Même passion & même inconséquence de la part de Mosheim, dans son Histoire du sixième siècle. Il décide en général que l'état monastique étoit rempli de *fanatiques & de scélérats*; selon lui, le nombre des premiers étoit le plus grand en Orient, c'étoient les seconds qui abondoient en Occident. Que dire d'un Ecrivain aussi fougueux? Nous convenons que les *Moines* d'Orient excitèrent beaucoup de troubles dans l'Eglise, les uns par leur attachement à Nestorius, les autres par leur opiniâtreté à soutenir Eutychès; mais les crimes de l'hérésie ne sont pas ceux de la vie monastique.

Dans ce siècle, cette profession s'établit & se répandit promptement en Angleterre par la mission de S. Augustin & de ses Compagnons; une preuve que les *Moines* Anglois n'étoient alors ni des scélérats, ni des fanatiques, c'est qu'ils ont été les principaux Apôtres des peuples du Nord. A l'article Missions étrangères, nous avons vu l'acharnement avec lequel Mosheim & ses pareils ont décrié leurs travaux & l'injustice de la censure qu'ils en ont faite. La règle de S. Benoît n'étoit certainement pas propre à inspirer le crime & le fanatisme. Il est bien absurde de supposer que des hommes, foncièrement vicieux, se sont néanmoins dévoués au salut de leurs frères.

La vraie cause de la prospérité, du crédit, des richesses, que les *Moines* acquirent au sixième & au septième siècle, n'est pas, comme l'imagine Mosheim, la protection décidée des Souverains Pontifes. Cette protection même, & ce qui s'ensuit, sont venues de plus haut, du besoin que l'on avoit des *Moines*, & des services qu'ils ont rendus pour lors. Le Clergé séculier tomba, lorsque les Barbares eurent pillé les Eglises & répandu la désolation par-tout. Pour se mettre à couvert de leurs violences, il fallut se retirer dans les lieux les plus écartés, & c'est ce qui fit bâtir une multitude de Monastères sur les montagnes, dans les forêts, ou dans des valons reculés. Les peuples privés de Pasteurs ne purent recevoir des secours spirituels & temporels que des *Moines*; est-il étonnant que ceux-ci soient devenus riches & importans? S'ils avoient été vicieux, les Barbares ne les auroient pas respectés; or, il est constant que ce respect a souvent été une barrière pour arrêter les effets de leur férocité.

Mosheim est forcé de convenir qu'au septième & au huitième siècles les *Moines* ont soutenu les débris des lettres & des sciences, ont rassemblé & copié les livres, ont eu les seules bibliothèques qui restassent pour lors. Les Monastères devinrent le dépôt des actes publics, des ordonnances des Rois, des décrets des Parlemens, des traités entre les Princes, des chartres de fondation, de tous les monumens de l'Histoire. Il observe que les familles les plus distinguées se croyoient heureuses de pouvoir placer leurs enfans dans le cloître. Si les *Moines* avoient été aussi déréglés qu'il le prétend, est-il probable que l'on auroit eu pour eux autant de considération & de confiance, & qu'eux-mêmes auroient travaillé avec autant d'application à se rendre utiles? Aujourd'hui, pour récompense, on les accuse d'avoir falsifié les livres, les titres, les monumens.

Il dit que les *Moines* en imposoient au peuple par une fausse apparence de piété; mais s'ils sauvoient du moins les apparences, leur vie n'étoit donc pas scandaleuse. Le peuple n'a jamais été aussi aveugle ni aussi imbécille qu'on le prétend;

Il a eu toujours les yeux très-ouverts sur la conduite des Ecclésiastiques & des *Moines*, parce qu'il sait que ces deux classes d'hommes ne sont établis que pour son utilité, & qu'ils lui doivent l'exemple de toutes les vertus. Un seul qui scandalise fait plus de bruit que cent qui édifient.

Il remarque encore que dans ces tems là il y eut de grandes contestations entre les Evêques & les *Moines* touchant leurs droits & leurs possessions respectives, que ces derniers recoururent aux Papes, qui les prirent sous leur jurisdiction immédiate; que de-là sont nées les exemptions; ce fut un abus, sans doute, mais il fut l'ouvrage des circonstances & non de l'ambition des Papes, comme on affecte de le supposer. *Voyez* EXEMPTION.

Puisqu'il y eut des disputes, des intérêts opposés, & sûrement des torts de part & d'autre, ce n'est donc pas sur quelques traits d'humeur ou de satyre lancés contre les *Moines* par des Ecrivains qui avoient à se plaindre d'eux, que l'on doit juger de leurs vertus ou de leurs vices. De même que l'on ne doit pas ajouter beaucoup de foi à ce que les *Moines* ont écrit contre le Clergé séculier dans ces momens de fermentation, il est de la prudence de se défier aussi des plaintes de leurs adversaires.

Mais Mosheim ne peut souffrir dans les *Moines* ni les vertus, ni les vices, ni la vie solitaire, ni l'esprit social. » Dans l'Orient, dit-il, au huitième siecle, ceux qui menoient la vie la » plus austère dans les déserts de l'Egypte, de la » Syrie & de la Mésopotamie, étoient plongés » dans une ignorance profonde, dans un fanatisme insensé, dans une superstition grossiere «. L'accusation est grave, mais elle est sans preuve; on sait d'ailleurs ce qu'entendent les Protestans par *fanatisme* & *superstition* : ce sont toutes les pratiques de piété usitées dans l'Eglise Catholique, & les austérités que l'Evangile approuve. » Ceux, » poursuit-il, qui s'étoient rapprochés des villes, » troubloient la société, & ils eurent souvent besoin d'être réprimés par les édits sévères de » Constantin Copronyme & des autres Empereurs «. Il n'a eu garde d'ajouter que ces Empereurs étoient Iconoclastes ou briseurs d'images, & que les *Moines* soutenoient de toutes leurs forces la doctrine catholique touchant le culte des images. Il n'a pas dit que Constantin Copronyme fut un monstre de cruauté, qui fit tourmenter, mutiler, périr dans les supplices un grand nombre d'Evêques, de Prêtres & de *Moines*, parce qu'ils ne vouloient pas imiter son impiété. *Voy.* ICONOCLASTES. Est-il permis de travestir ainsi l'Histoire Ecclésiastique, pour favoriser les opinions des Protestans?

Il assure que dans l'Occident les *Moines* ne suivoient plus aucune règle, qu'ils étoient livrés à l'oisiveté, à la crapule, à la volupté & aux autres vices, & il le prouve par la multitude des Capitulaires de Charlemagne qui tendoient à les réformer. Il y eut sans doute alors plusieurs Monastères peu réglés; mais, si l'on veut consulter le huitième siècle des Annales des Bénédictins, & les Actes des Saints de cet Ordre, par D. Mabillon, on verra que le mal n'étoit pas aussi grand, ni aussi général que Mosheim voudroit le persuader. Ce qui se passoit dans les Etats de Charlemagne ne prouve rien contre les *Moines* d'Angleterre, d'Espagne & d'Italie.

Pour réformer le Clergé séculier, on jugea qu'il falloit assujettir les Prêtres qui desservoient les Cathédrales à la vie commune; S. Chrodegand, Evêque de Metz, écrivit pour eux une règle à peu près semblable à celle des Monastères; telle est l'origine des Chanoines; ce fait n'est pas propre à prouver que la vie monastique étoit pour lors un cloaque de vices & de déréglemens. On sait d'ailleurs que la plupart des Auteurs de ce siècle, dont il nous reste des écrits, ont été des Abbés ou des *Moines*.

Il en est de même du neuvième. Mosheim a remarqué que dans ces deux siècles un grand nombre de Seigneurs, de Princes, de Souverains, renoncèrent à leur fortune & à leur dignité, & se confinèrent dans les cloitres pour servir Dieu. On vit les Empereurs & les Rois choisir des *Moines* pour en faire leurs Ministres, leurs envoyés dans les Cours, leurs hommes de confiance. Cet Historien n'en soutient pas moins qu'en général les *Moines* étoient déréglés, puisque Louis-le-Débonnaire se servit de S. Benoît d'Aniane pour les réformer, pour rétablir la discipline monastique, pour réunir les Monastères sous la même règle & sous le même régime. Si cela prouve que tous n'étoient pas des Saints, cela démontre aussi que de tous les états de la société celui-ci étoit encore le moins mauvais, & dans lequel il y avoit le moins de vices, & que jamais on ne lui a pardonné aucun désordre.

On ne peut pas disconvenir que le relâchement de l'état monastique, pendant ces deux siècles, ne soit venu des désordres du gouvernement féodal. La licence avec laquelle les Seigneurs pilloient les Monastères, s'en approprioient les revenus, sous prétexte de protection ou autrement, réduisit les Abbés à se défendre par la force; ils armèrent leurs vassaux, se mirent à leur tête, & se rendirent redoutables. Ils furent admis aux Parlemens avec les Evêques, & commencèrent à faire comparaison avec eux; ils prirent parti dans les guerres civiles comme les autres Seigneurs. Les Normands, qui couroient la France, achevèrent de tout ruiner. Les *Moines* qui pouvoient échapper à leurs ravages quittoient l'habit, revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faisoient quelque trafic pour vivre. Il n'est pas surprenant que les Monastères qui restoient sur pied fussent souvent occupés par des *Moines* ignorans qui savoient à peine lire leur règle, & gouvernés par des Supérieurs, étrangers ou intrus. Mais ce n'est pas

fur ces tems d'anarchie & de calamité qu'il faut juger des *Moines* de l'univers entier.

Dans le dixième fiècle, S. Odon, Abbé de Cluny, fit dans fon Ordre une réforme qui fut prefque généralement adoptée, mais qui, fuivant Mosheim, confiftoit principalement en pratiques minutieufes & incommodes. Il nomme ainfi l'abftinence & le jeûne, la clôture plus févère, l'affiduité au chœur, la privation des commodités fuperflues, &c. Mais ce font ces prétendues minuties qui entretiennent la fidélité à la règle, nourriffent la piété & foutiennent la vertu. Si les *Moines* avoient été pour lors fans loix, fans mœurs, fans religion, & habitués à des vices groffiers, auroient-ils été auffi aifés à réformer, un feul homme en feroit-il venu à bout? On n'a rien reproché aux Orientaux dans ce fiècle, ni dans le précédent, ni dans le onzième, parce qu'ils ne furent pas tourmentés comme les Européens.

A cette nouvelle époque, nous trouvons encore dans Mosheim une contradiction palpable. Il dit que tous les Ecrivains de ce tems-là parlent de l'ignorance, des fourberies, des conteftations, des déréglemens, des crimes & de l'impiété des *Moines*; que cependant ils étoient confidérés, honorés & enrichis, parce que les feculiers, qui étoient encore plus vicieux & plus ignorans qu'eux, fe flattoient d'expier tous leurs crimes par les prières des *Moines* achetées à prix d'argent; que cependant ceux de Cluny étoient les plus eftimés & les plus refpectés, parce qu'ils fembloient être les plus réguliers & les plus vertueux.

De ce tableau, évidemment trop chargé, il réfulte déja que les laïques de ce fiècle n'etoient ni affez ftupides, pour ne pas diftinguer parmi les *Moines* ceux qui paroiffoient les plus réguliers, ni affez corrompus pour ne pas les eftimer plus que les autres. Cela pofé, on ne perfuadera jamais que les féculiers aient pu avoir aucune confiance aux prières d'une claffe d'hommes que les Ecrivains du tems peignent comme des fcélérats & des impies. Auffi cette prétendue fcélérateffe n'eft-elle prouvée par le témoignage d'aucun Ecrivain contemporain. On pourra peut être citer dans l'Hiftoire quelques faits particuliers très-odieux; mais c'eft une injuftice & une inconféquence de conclure du particulier au général. Il en réfulte, en fecond lieu, que les défordres, vrais ou faux, reprochés aux *Moines*, n'étoient point le vice de leur état, mais le vice du fiècle; que vu l'excès de la corruption qui régnoit univerfellement pour lors, il étoit à peu près impoffible qu'elle ne pénétrât dans les Cloîtres; & l'on pourroit porter à peu près le même jugement de notre propre fiècle. Quand l'impiété, l'irréligion & la morale peftilentielle des Philofophes incredules viendroient à fe gliffer jufques dans les Monaftères, il ne s'enfuivroit rien contre la fainteté de l'état monaftique.

C'eft dans l'onzième fiècle que S. Romuald fonda en Italie l'Ordre des Camaldules, S. Jean Gualbert celui de Vallombreufe; que l'Abbé Guillaume forma en Allemagne la Congrégation d'Hirfauge, & que S. Robert, Abbé de Moleime, fit éclore en France l'Ordre de Cîteaux; ils firent revivre toute la févérité de la règle de S. Benoît. Voilà donc toujours des *Moines* qui confentent à rentrer dans la régularité, & qui trouvent dans leur règle primitive le moyen de fe réformer. C'eft cependant contre la regle même que les Proteftans & les incredules déclament; mais lorfqu'ils auront pouffé l'erreur, l'impiété, l'irréligion, jufqu'au comble, qui les réformera?

Sur la fin de ce même fiècle commença l'Ordre des Chartreux; Mosheim convient qu'il n'en eft aucun qui ait confervé plus conftamment la ferveur de fa première inftitution; depuis fept fiècles entiers il n'a pas eu befoin de réforme.

On fait l'éclat que S. Bernard, par fes talens & par fes vertus, donna pendant le douzième fiècle à l'Ordre de Cîteaux, & l'Abbé Suger à celui de S. Benoit. Ces deux grands hommes ont cependant trouvé des cenfeurs, le mérite éminent en aura toujours; Mosheim parle défavantageufement du premier, & ne dit rien du fecond. Il infifte fur les conteftations & l'inimitié que la diverfité des intérêts fit bientôt naître entre ces deux Ordres religieux, & des difputes qui furvinrent entre les *Moines* & les Chanoines réguliers. On ne voit point que ces diffenfions aient altéré la pureté des mœurs dans ces différens Corps. Les autres Ordres qui furent inftitués dans ce même fiècle, celui de Fontévrault, celui des Prémontrés, & celui des Carmes, font une preuve que l'on continuoit à eftimer l'état monaftique.

Le nombre de ces Ordres augmenta beaucoup dans le treizième; notre Hiftorien eft forcé d'avouer qu'il y eut parmi les *Moines* des vrais favans; que les Dominicains Efpagnols étudièrent la langue & la littérature arabe pour pouvoir travailler à la converfion des Juifs & des Sarrafins, ou des Mores Mahométans; c'eft alors que l'on vit naître les Ordres mendians. Mosheim convient que leur inftitution fut l'effet de la néceffité dans laquelle fe trouvoit l'Eglife. Le Clergé féculier négligeoit fes fonctions, laiffoit manquer les peuples de fecours fpirituels, & les anciens *Moines* s'étoient beaucoup relâchés. Les hérétiques, divifés en plufieurs fectes, fe réuniffoient à foutenir que les Miniftres de l'Eglife devoient reffembler aux Apôtres, & pratiquer la pauvreté volontaire; les Docteurs de ces fectes en faifoient profeffion, ne ceffoient de déclamer contre les richeffes & les mœurs relâchées du Clergé & des *Moines*, & les peuples fe laiffoient féduire par ces invectives. A la pauvreté faftueufe & infolente des fectaires, il fallut oppofer l'exemple d'une pauvreté humble & modefte, jointe à une vie auftère & mortifiée. C'eft ce qui fit propager en peu de tems les Ordres des Dominicains, des Francifcains, des Carmes, & des Auguftins.

Notre Historien avoue qu'ils rendirent d'abord de très-grands services, que leur zèle & la pureté de leurs mœurs inspirèrent aux peuples le respect & la confiance ; mais il observe qu'il en résulta de très-grands abus. Les Mendians, singulièrement protegés par les Papes & par les Souverains, se mêlèrent de toutes les affaires, se chargèrent de toutes les fonctions, débauchèrent les peuples à leurs Pasteurs, empiétèrent sur les droits des Evêques, portèrent le trouble dans les Universités dans lesquelles ils occupoient des chaires, séduisirent les ignorans par de fausses révélations & de faux miracles, fatiguèrent même les Souverains Pontifes par leurs dissensions & leurs erreurs. Ainsi le mal ne manque presque jamais de naître du bien, c'est l'histoire de tous les siècles & la destinée de la nature humaine ; mais faut-il nous abstenir de faire du bien, de peur que dans la suite il n'en arrive du mal ? Si les Laïques avoient été moins imprudens, les *Moines* mendians n'auroient pas eu l'occasion d'oublier si aisément leurs devoirs & leur destination. Nous continuons d'en conclure que les peuples n'ont jamais estimé les Ministres de la religion qu'à proportion des services qu'ils en ont tirés.

Les dissensions & les disputes entre les Religieux mendians & les autres Corps ecclésiastiques ont duré pendant tout le quatorzième siècle. Les premiers ont été accusés d'énerver la discipline ecclésiastique, de pervertir l'esprit du Christianisme, d'amuser les peuples par des dévotions minutieuses, & souvent superstitieuses, &c. De nos jours, les mêmes reproches ont été renouvellés contre les Jésuites, auxquels on n'a cependant pas pu imputer l'ignorance, ni la corruption des mœurs. Quelques Docteurs, d'un caractère trop ardent, exagérèrent ces abus, reprochèrent aux Souverains Pontifes de les fomenter, allèrent jusqu'à blâmer absolument les pratiques desquelles ils voyoient naître de mauvais effets ; tels furent Jean Wiclef en Angleterre, & Jean Hus dans le siècle suivant. De ce foyer sont sorties les étincelles qui ont embrasé le seizième, & qui ont fait éclore le schisme des Protestans. Mosheim dit que l'on a tenté vainement de corriger les *Moines* pendant près de trois siècles ; que rien n'a pu dompter le caractère insolent, hargneux, ambitieux, opiniâtre, superstitieux des Mendians, non plus que la fainéantise, l'ignorance & le libertinage des autres. Il est fâcheux que Luther, premier Fondateur de la réforme, ait été élevé dans une pareille école, & en ait contracté tous les vices.

Bingham, quoique prévenu contre l'Eglise Romaine, a parlé des *Moines* avec plus de modération ; il ne s'est pas emporté contr'eux ; il semble même approuver l'état monastique tel qu'il étoit dans son origine. Il ne blâme chez les Religieux que la cessation du travail des mains, les vœux, l'élévation des *Moines* à la Cléricature, & les exemptions qu'ils ont obtenues. On voit évidemment que Mosheim ne les a noircis, dans tous les siècles, qu'afin de persuader qu'au seizième ils avoient absolument changé le fond même du Christianisme, & qu'il etoit indispensablement nécessaire de le réformer, ou plutôt de le créer de nouveau. Mais des invectives, dictées par le besoin de systême, ne peuvent pas faire beaucoup d'impression sur des hommes instruits.

Malgré toute la bile qu'il a vomie contr'eux, il demeure certain, 1°. que l'état monastique est venu non-seulement des persécutions du Christianisme, & du malheureux état des peuples sous le gouvernement Romain, toujours dur & tumultueux, mais du desir de trouver le vrai bonheur, que Jésus-Christ fait consister dans la pauvreté volontaire, dans les larmes de la pénitence, dans le desir ardent de la justice & de la perfection, dans la persévérance à porter la croix ; que cet état n'inspire point le vice, mais la vertu, & qu'il en a donné de grands modèles dans tous les tems. Depuis que les Religieux de la Trape & de Septfonds retracent parmi nous la vie des Cénobites de la Thébaïde, a-t-on eu lieu de suspecter leurs mœurs & de douter de la sincérité de leurs vertus ? Leur exemple a fait une infinité de conversions, & il en fera toujours ; l'admiration qu'il cause n'est point un étonnement stupide & mal fondé, comme le prétendent les incrédules, mais un juste tribut que l'humanité doit à la *vertu*, qui, selon l'énergie du terme, est *la force de l'ame.*

2°. Il est incontestable que les changemens survenus dans la discipline de l'état monastique, comme les vœux, la stabilité, l'usage d'élever les *Moines* à la Cléricature, les exemptions, les Congrégations, les réformes, ont été faits par nécessité & pour un plus grand bien ; vouloir que les Religieux eussent persévéré dans le même régime pendant dix-sept siècles, dans les divers climats, & malgré toutes les révolutions survenues dans le monde, c'est méconnoître la nature de l'homme. Faut-il renoncer à la vertu, parce qu'elle ne peut jamais être assez constante ni assez parfaite ? Quand on a eu le malheur de s'en écarter, il faut y revenir & tenter de nouveaux efforts. Lorsque les *Moines* se sont relâchés, il n'a jamais été impossible de les réformer ; il n'a fallu pour cela qu'un homme sage & courageux.

3°. L'on ne peut pas nier que dans tous les tems ils n'aient rendu de grands services, sur-tout pour les missions. En Orient, S. Siméon Stylite, que l'on a voulu faire passer pour un insensé, a cependant converti au Christianisme les Libaniotes encore idolâtres, & une partie de l'Arabie ; Mosheim en convient. L'Occident est redevable aux *Moines* de la conversion des peuples du Nord, de leur civilisation & de la tranquillité de l'Europe depuis cet événement. Ils ont contribué plus que personne à diminuer la férocité des Barbares, à sauver les débris des Sciences & des Arts, à réparer les ruines de nos malheureuses contrées ;

ils ont défriché les forêts, & ont rassemblé autour d'eux les peuples désolés. Pendant huit ou dix siècles, la plupart des grands Evêques ont été tirés du Cloître. Aujourd'hui encore une partie des Ordres religieux envoie des Missionnaires dans les trois parties du monde qui en ont le plus besoin.

Ils font cultiver ce que leurs prédécesseurs ont défriché; plusieurs dans les différens Ordres s'appliquent aux sciences avec succès; ils rassemblent & débrouillent les monumens de l'antiquité, ils nourrissent des pauvres, ils exercent l'hospitalité; les Monastères sont un refuge pour les familles surchargées d'enfans, & ceux qui s'y retirent rendent quelquefois plus de services à leurs parens que s'ils étoient restés dans le monde. Un grand nombre aident le Clergé séculier dans ses fonctions.

Il est bien absurde de fouiller dans tous les coins de l'Histoire, pour y découvrir les vices des *Moines*, sans dire jamais un mot de leurs vertus, ni de leurs services, ou de ne faire mention de leurs travaux que pour les déprimer & en empoisonner le motif. D'un côté, l'on ne cesse d'insister sur leur oisiveté, & de l'autre on les représente toujours agissans dans la société & occupés à y faire du mal. Il seroit à souhaiter, sans doute, que dans tous les tems les Religieux eussent été tous humbles, modestes, désintéressés, attachés à leur règle, renfermés chez eux, moins attentifs à se prévaloir de leurs services & de la confiance des peuples. Mais l'humanité est-elle capable de cette perfection angélique? Pour se rendre utiles, il a fallu fréquenter les Laïques, & leur vertu n'y a jamais rien gagné; souvent, au lieu de réformer les mœurs publiques, ils ont contracté une partie de la contagion; c'est le danger auquel sont exposés tous ceux qui travaillent au salut des ames.

4°. Mosheim & ses pareils en imposent, lorsqu'ils représentent l'état monastique comme absolument dépravé au seizième siècle. Il pouvoit être fort déchu en Allemagne, & dans les pays du Nord, parce que la crapule est un vice inhérent au climat; mais, encore une fois, les Protestans devroient se souvenir que le plus grand nombre des Apôtres de la réforme ont été des *Moines* échappés du Cloître, & qui en ont conservé tous les vices, au lieu d'en pratiquer les vertus.

Dans les décrets de réforme faits par le Concile de Trente, nous ne voyons rien qui prouve que l'état monastique avoit besoin d'être absolument changé; ces décrets ont plutôt pour objet de maintenir la discipline telle qu'elle étoit, que d'en introduire une meilleure. Les anciennes loix étoient bonnes, il n'étoit question que de les faire exécuter. Mosheim blesse encore davantage la vérité, lorsqu'il dit que, même après le Concile de Trente, la fainéantise, la crapule, l'ignorance, la friponnerie, l'impudicité, les disputes, n'ont pas été bannies des Cloîtres, mais que l'on a seulement eu plus de soin de les cacher, afin de donner à entendre qu'elles y règnent encore aujourd'hui. N'y en a-t-il plus chez les Protestans? Nous devons savoir mieux qu'eux quelles sont les mœurs du Cloître, puisque nous les voyons de plus près qu'eux.

Le plus célèbre des Philosophes incrédules, dans un moment de flegme, a reconnu l'absurdité des satyres qu'il a lancées contre l'état religieux, & que tant d'autres Ecrivains ont copiées. » Ce fut » long-tems, dit-il, une consolation pour le genre » humain qu'il y eût des asyles ouverts à tous ceux » qui vouloient fuir les oppressions du gouvernement Goth & Vandale. Presque tout ce qui n'étoit pas Seigneur de château étoit esclave; on » échappoit, dans la douceur des Cloîtres, à la » tyrannie & à la guerre..... Le peu de connoissances qui restoit chez les Barbares fut perpétué dans les Cloîtres. Les Bénédictins transcrivirent quelques livres, peu à peu il sortit des » Monastères des inventions utiles; d'ailleurs ces » Religieux cultivoient la terre, chantoient les » louanges de Dieu, vivoient sobrement, étoient » hospitaliers; & leurs exemples pouvoient servir » à mitiger la férocité de ces tems de barbarie. » On se plaignit que bientôt après les richesses » corrompirent ce que la vertu avoit institué....

» On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le » Cloître de grandes vertus. Il n'est guères encore de Monastères qui ne renferment des ames » admirables qui font honneur à la nature humaine. Trop d'Ecrivains se sont plû à rechercher les désordres & les vices dont furent souillés » quelquefois ces asyles de la piété. Il est certain » que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, » que les grands crimes n'ont pas été commis dans » les Monastères, mais ils ont été plus remarqués » par leur contraste avec la règle; nul état n'a » toujours été pur. Il faut n'envisager ici que le » bien général de la société; le petit nombre de » Cloîtres fit d'abord beaucoup de bien, le trop » grand nombre peut les avilir....

» Il dit que les Chartreux, malgré leurs richesses, sont consacrés sans relâchement au jeûne, » au silence, à la prière, à la solitude; tranquilles » sur la terre au milieu de tant d'agitations dont le » bruit vient à peine jusqu'à eux, & ne connoissant les Souverains que par les prières où leurs » noms sont insérés «.

En parlant de ceux qui ont trop déclamé contre les Religieux en général, » il falloit avouer, dit- » il, que les Bénédictins ont donné beaucoup de » bons ouvrages, que les Jésuites ont rendu de » grands services aux Belles-Lettres; il falloit bénir » les Frères de la Charité, & ceux de la Rédemption des Captifs. Le premier devoir est d'être » juste.... Il faut convenir, malgré tout ce que » l'on a dit contre leurs abus, qu'il y a toujours » eu parmi eux des hommes éminens en science » & en vertu; que s'ils ont fait de grands maux, ils

» ils ont rendu de grands services, & qu'en général on doit les plaindre encore plus que les condamner....

» Les Instituts consacrés au soulagement des pauvres & au service des malades, ont été les moins brillans, & ne sont pas les moins respectables. Peut être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat, de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil, & si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la Communion Romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse....

» Il est une autre Congrégation plus héroïque; car ce nom convient aux Trinitaires de la Rédemption des Captifs; ces Religieux se consacrent depuis cinq siècles à briser les chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ils emploient à payer les rançons des esclaves leurs revenus & les aumônes qu'ils recueillent, & qu'ils portent eux-mêmes en Afrique. On ne peut se plaindre de tels Instituts ». *Essais sur l'Hist. gén.* t. 4, c. 135. *Quest. sur l'Encyclopédie, Apocalypse, Biens d'Eglise*, &c.

On sait que les Prêtres de la Mission de S. Lazare, les Capucins, & d'autres Religieux, prennent aussi part à cette bonne œuvre, si digne de la charité chrétienne. Il y a eu au douzième siècle un Institut de *Religieux Pontifes* qui s'étoient dévoués à la construction des ponts & à la réparation des grands chemins. Nous ne devons pas passer sous silence ceux qui se consacrent à l'instruction des enfans pauvres, & qui tiennent les écoles de charité. *Voyez* HOSPITALIERS, RÉDEMPTION, ECOLES, &c. Il est étonnant que les Protestans, lorsqu'ils parlent des *Moines*, soient moins équitables que les Philosophes incrédules; mais ils ont bien d'autres torts à se reprocher. Nous parlerons ci-après des richesses des *Moines*.

MONASTIQUE (Etat) ou RELIGIEUX. On sait ce que c'est, par l'histoire que nous venons d'en faire, pour en juger avec plus d'équité que les esprits superficiels ou prévenus; il est à propos de consulter le huitième *Discours* de l'Abbé Fleury sur l'*Histoire Ecclésiastique*, l'ouvrage intitulé *de l'Etat Religieux*, Paris 1784; le *Mémoire d'un savant Avocat sur l'état des Ordres religieux en France*, qui a paru en 1787; les *Vues d'un Solitaire patriote*, &c.

Nous avons déja vu que les jugemens qu'en portent les hérétiques & les incrédules sont contradictoires. Suivant ces derniers, le Christianisme est un vrai *Monachisme*, les vertus qu'il recommande, les pratiques qu'il prescrit, le renoncement au monde qu'il conseille, ne conviennent qu'à des *Moines*; c'est déja nous dire assez clairement que la profession religieuse n'est autre chose que la pratique exacte de l'Evangile. D'autre part, les Protestans soutiennent que la vie *monastique* est directement contraire, que l'esprit de notre religion tend à nous réunir en société, nous porte à nous secourir les uns les autres, nous attache à tous les devoirs de la vie civile; au lieu que l'esprit du cloître nous rend isolés, indolens, insensibles aux besoins & aux maux de nos semblables. En attendant qu'ils se soient accordés, nous soutenons que l'état religieux est très-conforme à l'esprit du Christianisme, qu'il n'est point pernicieux, mais plutôt utile à la société.

S. Jean nous avertit qu'il n'y a rien autre chose dans le monde que convoitise de la chair, concupiscence des yeux, & orgueil de la vie, *I. Joan.* c. 2, ℣. 16. Ce tableau n'étoit que trop vrai dans le tems auquel cet Apôtre parloit, & il ne l'est pas moins aujourd'hui. Voilà le monde auquel Jésus-Christ nous ordonne de renoncer, duquel il dit à ses Disciples, *vous n'êtes pas de ce monde, je vous ai tirés du monde*, &c.; & il étoit venu pour le réformer. Les *Moines* ont-ils tort de s'en séparer? Ils ont renoncé aux convoitises de la chair par le vœu de chasteté & par la pratique de la mortification; à la concupiscence des yeux, ou au desir des richesses, par le vœu de pauvreté; à l'orgueil de la vie, par le vœu d'obéissance, & par l'exactitude à suivre une règle. En quel sens cela est-il contraire à l'Evangile?

D'autre côté, il n'est pas vrai que par ce renoncement les *Moines* se rendent inutiles au monde & au secours de leurs semblables; il y a plusieurs manières de contribuer au bien commun, & il est permis de choisir. Jamais il ne sera inutile de prier assiduement pour nos frères, de leur donner l'exemple des vertus chrétiennes, de leur prouver que l'on peut trouver le bonheur, non en contentant les passions, mais en les réprimant. C'est la destination des *Moines*. Toutes les fois qu'ils ont pu se rendre utiles à la société d'une autre manière, ils ne l'ont pas refusé. Déja nous avons exposé plusieurs de leurs services, mais nous n'en avons pas fait une énumération complette. Il y a des espèces de travaux qui ne peuvent être exécutés que par des Sociétés ou de grandes Communautés, pour lesquels il faut des Ouvriers qui agissent de concert & qui se succèdent, comme les Missions, les Collèges, les grandes collections littéraires, &c. Une preuve que cela ne peut pas se faire autrement, c'est que jamais de simples Laïques ne l'ont entrepris, & jamais les récompenses que les hommes peuvent donner ne feront exécuter ce qu'inspire la religion à des Prêtres ou à des *Moines* pauvres, détachés de ce monde, pieux & charitables. Un Protestant, plus sensé & plus judicieux que les autres, en est convenu dans un ouvrage très-récent. *Voyez* COMMUNAUTÉ.

Même contradiction de la part de nos Censeurs au sujet de la conduite des *Moines*. Lorsqu'ils sont demeurés dans la solitude, on leur a reproché de

mener la vie des ours ; lorsque des révolutions fâcheuses les ont forcés de se rapprocher des villes, on a imaginé que c'étoit par ambition ; tant qu'ils se sont bornés au travail des mains, & à la prière, on a insisté sur leur ignorance ; dès qu'ils se sont livrés à l'étude, on les a blâmés d'avoir renoncé à leur première profession, & l'on a prétendu qu'ils avoient retardé le progrès des sciences. Nos profonds raisonneurs ne pardonnent pas plus la vie austère & mortifiée dans laquelle les *Moines* Orientaux persévèrent depuis seize siècles, que le relâchement qui s'est introduit peu à peu dans les Ordres religieux de l'Occident. S'ils sont pauvres, ils sont à charge au peuple ; s'ils sont riches, on opine à les dépouiller ; s'ils sont pieux & retirés, c'est superstition & fanatisme ; s'ils paroissent dans le monde, on dit que c'est pour s'y dissiper. Comment contenter des esprits bizarres, qui ne peuvent souffrir dans les *Moines* ni le repos, ni le travail, ni la solitude, ni l'esprit de société, ni les richesses, ni la pauvreté ?

Un Ecrivain récent, qui a publié ses voyages, a trouvé bon de se donner carrière sur ce sujet. » Dans toutes les religions, dit-il, l'on a vu des » enthousiastes s'isoler dans les déserts, passer leur » vie dans les mortifications & les prières ; mais » cette pieuse effervescence ne fut pas de longue » durée. Les descendans de ces pieux Anachorètes » se rapprochèrent bientôt des villes, & paroissant » ne s'occuper que de Dieu, leurs regards se portèrent avidement sur la terre ; ils voulurent être » honorés, puissans & riches, quoiqu'ils affectassent le mépris des grandeurs, le désintéressement & l'humilité la plus profonde. S'ils recueilloient de brillans héritages, ce n'étoit que pour » empêcher qu'ils ne tombassent en des mains profanes, ou pour faciliter aux hommes le moyen » de gagner le ciel par l'exercice de la charité. S'ils » bâtissoient des palais superbes, ce n'étoit pas » pour se loger d'une manière agréable, mais » pour laisser un monument de la piété généreuse » de leurs bienfaiteurs. Et comment ne pas les » croire ? Ils avoient l'extérieur si pénitent, leur » mépris pour les jouissances passagères de ce » monde paroissoit être de si bonne foi, qu'on » les voyoit se livrer à toutes les douceurs de la » vie, sans se douter qu'ils en eussent l'idée. » Tels ont été les Ministres de toutes les religions «.

Cette tirade satyrique, assez déplacée dans une histoire de voyages, n'est fondée que sur une ignorance affectée des faits que nous avons établis ; mais l'Auteur l'a jugée nécessaire pour donner plus de mérite à sa relation, en la conformant au goût de ce siècle.

1°. Ce qu'il dit ne peut tomber que sur les Ordres *religieux* de l'Occident, puisqu'il est incontestable que depuis seize ans les *Moines* Orientaux mènent une vie aussi austère, aussi retirée & aussi pauvre que dans leur origine. A peine peut on citer dans tout l'Orient, ni dans l'Egypte, quelques Monastères riches ou bien bâtis. Ce ne peut donc pas être l'appas d'une vie commode qui engage les Grecs, les Cophtes, les Syriens, les Arméniens, ni les Nestoriens, à embrasser la vie *monastique*. Les Voyageurs nous attestent qu'ils ont retrouvé parmi ces *Moines* la discipline primitive établie par les Fondateurs. Il n'est pas moins certain que ce furent les massacres commis par les Barbares dans les déserts de la Thébaïde, qui forcèrent les *Moines* à se réfugier dans les villes. On ne peut pas nier que quand les Evêques ont choisi des *Moines* pour Collègues, & que les peuples ont desiré de les avoir pour Pasteurs, ils n'y aient été engagés par le mérite personnel & par les vertus de ceux sur lesquels on jettoit les yeux. Cet usage persévère encore dans tout l'Orient, & lorsqu'un *Moine* est élevé à l'Episcopat, à peine change-t-il quelque chose dans sa façon de vivre. Voilà déja une grande partie du monde chrétien, dans laquelle la censure de notre Voyageur philosophe se trouve absolument fausse.

2°. De même que dans l'Egypte la vie *monastique* a commencé à l'occasion des persécutions, ce sont les ravages causés par les Barbares qui l'ont fait naître, & qui ont multiplié les Monastères dans l'Occident. Les *Moines* ne se sont approchés des villes que quand le Clergé séculier fut presque anéanti, & quand les peuples eurent besoin d'eux pour recevoir les secours spirituels. Plusieurs Monastères, bâtis d'abord dans les lieux écartés, sont devenus des villes, parce que les peuples s'y réfugièrent dans les tems malheureux. Comment se sont-ils enrichis? Par la quantité des terres incultes qu'ils ont défrichées, par la multitude des Colons qu'ils ont rassemblés, par les restitutions des grands qui avoient pillé les biens ecclésiastiques, par la dîme qui leur a été accordée lorsqu'ils servoient de Curés & de Vicaires, par les dons volontaires des riches, lorsque les Monastères étoient les seuls hôpitaux & les seules ressources contre la misère publique. Il n'a donc pas été nécessaire que les *Moines* employassent l'hypocrisie, les fraudes pieuses, ni la superstition, pour amasser des richesses; on leur donnoit, sans qu'ils demandassent, parce que la charité n'avoit pour lors point d'autre moyen de s'exercer, & que les *Moines* étoient les seuls Ministres de charité. Quand on veut blâmer ce qui s'est fait dans les différens siècles, il faut commencer par en étudier l'histoire, & voir quelles ont été les vraies causes des événemens.

3°. Ces richesses ne pouvoient pas manquer d'introduire le relâchement dans les Monastères, mais d'autres causes y ont contribué ; les pillages fréquens qu'ils ont essuyés ont eu des suites plus fâcheuses pour les mœurs, que la possession paisible de leurs biens. Toutes les fois que ce malheur est arrivé, le peuple a cessé d'avoir pour les *Religieux* le même respect & la même confiance ; ce n'est pas dans les tems de relâchement qu'il a été tenté

de leur faire des dons; jamais il n'a eu pour eux d'estime qu'à proportion de l'utilité qu'il en retiroit, & de la régularité qu'il voyoit régner parmi eux. Il suffit de considérer sa conduite actuelle pour en être convaincu.

4°. Le trait lancé par l'Auteur contre les Ministres de toutes les religions mérite à peine d'être relevé. C'est une absurdité de vouloir nous donner des *Moines* du Christianisme la même idée que des Bonzes de la Chine, de Faquirs de l'Inde, des Talapoins Siamois, & des Derviches Mahométans. A-t-on vu, parmi ceux-ci, les mêmes vertus par lesquelles un grand nombre de *Moines* se sont distingués, & ont-ils jamais rendu à la société les mêmes services? Dans un moment, nous répondrons au reproche d'inutilité que l'on fait à l'*état monastique*.

Mais les Protestans sont allés plus loin; ils soutiennent que cet *état* est, par lui-même, contraire à l'esprit du Christianisme. 1°. Jésus-Christ, disent-ils, commande principalement à ses Disciples l'union & la charité; les *Moines*, au contraire, veulent s'isoler & ne vivre que pour eux; ils fuient le monde, sous prétexte d'en éviter la corruption, & S. Paul nous enseigne que ce n'est point là un motif légitime de s'en séparer, *I. Cor.* c. 5, ℣. 10. L'Evangile ne commande point les mortifications, Jésus-Christ n'en a pas donné l'exemple, elles peuvent nuire à la santé, & abréger la vie, c'est une espèce de suicide lent & cruel. Lorsque Saint Basile a recommandé aux *Moines* un extérieur triste, négligé, dégoûtant, il a oublié que Jésus-Christ a défendu à ceux qui jeûnent de paroître tristes comme des hypocrites, *Matt.* c. 6, ℣. 16. S. Paul décide que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger, *II. Thess.* c. 3, ℣. 10; & la vie *monastique* est une profession publique d'oisiveté.

La méthode ordinaire des Protestans est de chercher dans l'Ecriture-Sainte ce qui paroît favorable à leurs opinions, & de passer sous silence tout ce qui les condamne. Jésus-Christ répète souvent à ses Disciples qu'ils ne sont pas de ce monde, que le monde les haïra, qu'il les a tirés du monde, *Joan.* c. 15, ℣. 19; c. 17, ℣. 14, &c. S. Pierre lui dit: » Nous avons tout quitté pour vous suivre «, *Matt.* c. 19, ℣. 17. S. Jean dit à tous les fidèles: » N'aimez point le monde, ni ce qu'il renferme; » celui qui l'aime n'aime pas Dieu, &c «. *I. Joan.* c. 2, ℣. 15, &c. Dans le passage que l'on nous objecte, S. Paul dit que s'il falloit se séparer de tous les hommes vicieux, il faudroit sortir de ce monde; cela n'est ni possible ni permis à ceux qui tiennent à la société par des fonctions, des devoirs, des ministères publics ou particuliers qu'ils doivent remplir: mais s'ensuit-il que ceux qui en sont exempts n'ont pas droit de profiter de leur liberté, lorsqu'ils sentent qu'il y a pour eux du danger à demeurer dans le monde?

D'ailleurs, nous ne voyons pas en quel sens un homme qui se destine à vivre en communauté avec plusieurs autres, & à leur rendre tous les services qu'exige ce genre de vie, veut être isolé & ne vivre que pour lui. Une des meilleures manières d'exercer la charité envers nos semblables, est de leur donner bon exemple, de leur montrer ce que c'est que la *vertu*, c'est-à-dire, la force de l'ame, jusqu'où elle peut aller, & de quoi l'homme est capable lorsqu'il veut se faire violence. Or, c'est la leçon que les *Moines* fidèles à leurs engagemens ont donné dans tous les tems. Ils ne se sont pas bornés à prier pour les autres, mais ils ont consenti à quitter la solitude, & à leur rendre service toutes les fois qu'il a été nécessaire. S. Antoine en sortit deux fois pendant sa vie; la première, pendant la persécution de Maximin, pour assister les fidèles exposés aux tourmens; la seconde, pendant les troubles de l'hérésie d'Arius, pour rendre un témoignage public de sa foi. Où est donc ici le défaut de charité chrétienne?

Les Protestans nous en imposent, lorsqu'ils disent que Jésus-Christ n'a donné ni leçons, ni exemples de mortification. Nous avons déja remarqué qu'il a loué la vie solitaire, pénitente, austère de Saint Jean-Baptiste; il dit de lui-même qu'il n'avoit pas où reposer sa tête, *Luc*, c. 9, ℣. 58. Il ne tenoit qu'à lui de vivre plus commodément, puisqu'il disposoit souverainement de toute la nature. S. Paul a loué de même la vie solitaire & mortifiée des Prophètes, *Hébr.* c. 11, ℣. 37 & 38. Il dit: » Je » châtie mon corps & le réduis en servitude, &c «. *I. Cor.* c. 9, ℣. 27. » Nous portons toujours sur » notre corps la mortification de Jésus-Christ, afin » que sa vie paroisse en nous «. *II. Cor.* c. 4, ℣. 10. Selon le témoignage de Tertullien, les premiers Chrétiens vivoient de même. *Voyez* MORTIFICATION.

L'exemple des anciens *Moines* n'est pas propre à nous persuader que la vie austère est contraire à la santé, & abrège nos jours. S. Paul, premier Hermite, après avoir passé 90 ans dans l'exercice de la pénitence, mourut à l'âge de 114 ans; & S. Antoine, parvint à l'âge de 106. Il y a plus de vieillards à la Trape & à Sept-Fonds que dans aucun autre état de la vie à proportion. Lorsque S. Basile a voulu que les *Moines* eussent un extérieur mortifié & pénitent, il n'a pas entendu qu'ils l'affecteroient par vanité, comme les hypocrites dont parle Jésus-Christ; un motif vicieux suffit pour rendre criminelles les actions les plus louables.

Quant à l'oisiveté prétendue des *Moines*, nous répondons qu'il y a des travaux de plusieurs espèces. Prier, lire, méditer, chanter les louanges de Dieu, rendre des services à ses frères, vaquer aux différens offices d'une maison, c'est être occupé; & ce genre de vie est plus laborieux que celui de la plupart des Censeurs qui le blâment. *Voyez* OISIF, OISIVETÉ.

2°. Cependant l'on s'obstine à dire que les

Moines sont inutiles au monde. Nous avons observé, au contraire, que la plupart des Ordres religieux ont été institués par des motifs d'utilité publique, & que dans les différens siècles ils ont rendu en effet les services que l'on en attendoit. Les Religieux Hospitaliers, ceux qui se destinent aux missions; les Bénédictins, célèbres par leurs recherches savantes; les Religieux de la Rédemption des Captifs, ceux qui se chargent de l'enseignement, ceux qui prêtent leur secours aux Pasteurs dans les Provinces où le Clergé est peu nombreux, sont non-seulement très-utiles, mais nécessaires, & il en est peu qui ne soient employés à quelques-unes de ces fonctions.

Les hôpitaux, les maisons de correction, les asyles destinés aux vieillards ou aux orphelins, les Collèges & les Séminaires, ne peuvent être constamment & utilement desservis que par des hommes qui vivent en communauté, & animés par les motifs de charité & de religion. Que ces maisons soient séculières ou régulières, que les membres qui les composent demeurent libres d'en sortir, ou soient liés par des vœux, qu'importe au public, pourvu qu'ils remplissent fidèlement leurs devoirs? Toujours faut-il que leur état soit stable; il y auroit de la cruauté à renvoyer dans l'âge avancé, ou dans l'état d'infirmité, des sujets qui ont employé leur jeunesse & leurs forces au service de la société.

N'envisageons, si l'on veut, que l'intérêt politique. Chez les nations corrompues par le luxe, il est très-utile de faire subsister un grand nombre d'hommes avec le moins de dépense qu'il est possible; or, il en coûte beaucoup moins pour entretenir vingt hommes ensemble, que si on les séparoit en trois ou quatre ménages. Il faut qu'il y ait au moins quelques états dans lesquels on puisse retrancher les superfluités du luxe, vivre avec frugalité & avec une sage économie. Il y a des personnes disgraciées par la nature, maltraitées par la fortune, flétries par des malheurs, qui traîneroient une vie misérable au milieu de la société; il est bon qu'elles aient une retraite où elles puissent passer leurs jours dans le repos & dans l'obscurité. N'est-il pas de l'humanité de laisser à tout particulier la liberté d'embrasser le genre de vie qui lui plaît davantage, qui s'accorde le mieux avec son goût & avec son intérêt présent, lorsque la société n'en souffre pas? Mais l'humanité dont nos Philosophes font parade, n'est pas leur vertu favorite; s'ils étoient les maîtres, ils asserviroient impérieusement à leurs idées le monde entier.

3°. Il est impossible, disent ces Censeurs rigides, que le relâchement ne s'introduise bientôt dans les Ordres religieux; sans cesse il faut de nouvelles réformes, & en fin de cause elles n'aboutissent à rien; de tout tems les *Moines* ont été le scandale de l'Église.

On peut persuader ce fait aux ignorans, mais non à ceux qui savent l'histoire; nous soutenons, au contraire, que dans tous les siècles il y a eu des Religieux très-édifians, & que dans les tems même les plus décriés, ils ont encore fait plus de bien que de mal. Depuis quinze cens ans, l'on n'a remarqué presque aucun relâchement chez les *Moines* Orientaux; ils sont encore tels qu'ils ont été institués, & toujours également attachés à la règle de S. Basile ou à celle de S. Antoine. Depuis sept siècles, les Chartreux n'ont pas eu besoin de réforme. La plupart de celles qui ont été faites dans les autres Ordres ont eu un seul homme pour auteur; où est donc l'impossibilité de corriger ceux qui en ont besoin? Nous n'avons vu aucun Ordre religieux se révolter contre les nouveaux réglemens qu'on leur a faits; ceux-même que l'on a supprimés ont obéi sans résistance; nous cherchons vainement parmi eux l'esprit inquiet, brouillon, séditieux, dont on les accuse. Lorsque les Protestans ont voulu les détruire, il a fallu commencer par les calomnier, & l'on poussa la tyrannie jusqu'à leur faire signer les accusations atroces que l'on forgeoit contre eux. *Voyez* la *Conversion de l'Angleterre, comparée avec sa prétendue réformation, troisième Entretien*, c. 5.

Si aujourd'hui il y a beaucoup de relâchement parmi les Religieux, ils ont cela de commun avec tous les autres états de la société. En peut-on citer un seul dans lequel la décence, la régularité des mœurs, les vertus, soient les mêmes qu'elles étoient dans le siècle passé? Lorsque la corruption est générale, tous les états s'en ressentent, mais ce n'est pas aux principaux auteurs du mal qu'il convient de le déplorer & de l'exagérer.

4°. L'on ne cesse de répéter que les Ordres mendians sont une charge onéreuse au public, & que les autres sont trop riches, que les premiers emploient la séduction, les fausses dévotions, les fraudes pieuses pour extorquer des aumônes, que les uns & les autres contribuent à la dépopulation du royaume.

Mais nous avons de la peine à concevoir en quel sens les Mendians sont à charge à ceux qui ne leur donnent rien, & nous ne connoissons encore aucune taxe qui ait été faite pour forcer le peuple à les nourrir. Au mot MENDIANT, nous avons fait remarquer qu'il y a dans toute l'Europe une autre espèce de mendicité beaucoup plus odieuse que la leur, & contre laquelle personne ne dit rien.

Quant aux dévotions vraies ou fausses, il n'appartient pas d'en juger à ceux qui n'ont plus de religion, & qui pensent que tout acte de piété est une superstition. Il s'est glissé des abus dans plusieurs maisons religieuses, nous en convenons; mais l'Église a toujours cherché & cherchera toujours à les réprimer.

A l'article CÉLIBAT, nous avons démontré

par des faits, par des comparaisons; par des calculs incontestables, qu'il est faux que le célibat ecclésiastique & religieux soit une cause de dépopulation.

Léibnitz, Philosophe Protestant, & bon Politique, n'a blâmé ni l'institut, ni la multitude des Ordres religieux; il voudroit seulement que la plupart fussent occupés à l'étude de l'Histoire Naturelle; c'est alors, dit-il, que le genre humain feroit les plus grands progrès dans cette science. *Esprit de Léibnitz*, tome 2, page 33.

Nous savons très-bien qu'aux yeux des Dissertateurs politiques le grand crime des *Moines* rentés sont les richesses qu'ils possèdent; il nous reste à examiner ce grief.

MONASTÈRE, maison dans laquelle des Religieux ou Religieuses vivent en commun, & observent la même règle. Au mot COMMUNAUTÉ nous avons fait remarquer les avantages de la vie commune, soit relativement à l'intérêt politique, soit par rapport aux mœurs; nous nous sommes principalement servis des réflexions d'un Philosophe Protestant; elles sont confirmées par l'expérience.

Dans l'Occident, après l'inondation des Barbares, les *Monastères* ont contribué plus que tout autre moyen à la conservation de la religion & des lettres. On y suivoit toujours la même tradition, soit pour la doctrine, soit pour la célébration de l'office divin, soit pour la pratique des vertus chrétiennes; l'exemple des anciens servoit de règle aux plus jeunes. Dès qu'il y eut des *Monastères*, on comprit qu'il étoit utile d'y faire élever les enfans, pour les former de bonne heure à la piété & à la vertu; plusieurs de nos Rois n'ont point eu d'autre éducation. Une des principales occupations des Moines fut de copier les anciens livres, & d'en multiplier les exemplaires; sans ce travail, une quantité de ceux que nous possédons aujourd'hui seroient absolument perdus. Pendant long-tems il n'y eut point d'autres écoles pour cultiver les sciences que celles des *Monastères* & des Eglises Cathédrales, presque point d'autres Ecrivains que des Moines; la plupart des Evêques avoit fait profession de la vie monastique, ou avoient été élevés dans les *Monastères*. Comme ces maisons avoient été les seuls asyles respectés par les Barbares, elles furent aussi la seule ressource des peuples sous le gouvernement féodal; lorsque le Clergé séculier eut été dépouillé & anéanti, ce qui restoit de biens ecclésiastiques tomba naturellement dans les mains des Moines qui étoient devenus à-peu-près les seuls Pasteurs. Il ne faut pas perdre de vue ces réflexions, si l'on veut découvrir la vraie source de la richesse des *Monastères*.

Aujourd'hui l'on dit que, depuis la renaissance des lettres, & le rétablissement de l'ordre public, les services des Moines ont cessé d'être nécessaires, qu'ainsi leurs richesses sont déplacées & inutiles, qu'il faut donc faire rentrer dans le commerce des biens qui n'en sont sortis que par le malheur des tems. Est-il convenable que des hommes qui ont fait vœu de pauvreté, soient plus superbement logés que les laïques les plus opulens? La magnificence de leurs édifices semble être une insulte faite à la misère publique. Les premiers Moines ont habité des cavernes ou des chaumieres; leurs successeurs ont-ils droit de se bâtir des palais? Dans un Dictionnaire géographique, composé selon l'esprit de notre siècle, on ne manque jamais, en parlant d'une ville ou d'un bourg, dans lequel il y a un *Monastère*, de faire contraster la somptuosité de ce bâtiment, & l'opulence qui y règne, avec l'indigence & la misère des laboureurs; d'insinuer que s'il y a beaucoup de pauvres dans la contrée, c'est parce que les Moines se sont tout approprié. Il semble que ce voisinage fatal ait rendu tous les bras perclus, & suffise pour tarir la fertilité des campagnes.

On confirme ces profondes réflexions en comparant la richesse & la prospérité des pays dans lesquels les *Monastères* ont été supprimés, tels que l'Angleterre, une partie de l'Allemagne, la Hollande & les autres Etats du Nord, avec la pauvreté, l'inertie & la dépopulation de ceux où il y a des Moines, tels que la France, l'Espagne & l'Italie; d'où l'on conclut qu'une des plus belles opérations politiques de notre siècle seroit la destruction des *Monastères*. Ceux qui voudront comparer ces dissertations savantes avec le *traité du fisc commun* que fit Luther en 1526, pour prouver la nécessité de piller les biens ecclésiastiques, y trouveront un peu plus de décence, & beaucoup plus d'esprit, mais ils y verront le même caractère.

Examinons donc de sang froid si la richesse des *Monastères* est, dans l'origine, aussi odieuse qu'on le prétend; si l'usage en est contraire au bien public; si, en dépouillant les possesseurs, on produiroit les heureux effets que l'on nous promet.

1°. Nous avons déja indiqué sommairement les divers moyens par lesquels les Moines ont acquis les biens qu'ils possèdent. Ils ont défriché, soit par eux-mêmes, soit par leurs colons, une grande quantité de terres incultes. Parmi les Seigneurs qui avoient usurpé les biens ecclésiastiques, à la décadence de la maison de Charlemagne, plusieurs, touchés de remords, restituèrent aux *Monastères* ce qu'ils avoient enlevé au Clergé séculier, parce que les Moines avoient succédé à ses fonctions, lorsqu'il fut anéanti. Fleury, *Disc.* 2, *sur l'Hist. Ecclés.* Mezerai, *Etat de l'Eglise de France au onzième siècle. Esprit des Loix*, l. 31, c. 11. Par la même raison, la dîme leur fut accordée lorsqu'ils remplissoient les devoirs de Pasteurs; & ils ont conservé dans un grand nombre de Pa-

roiffes le titre de *Curés primitifs*. D'autres Seigneurs leur vendirent une partie de leurs terres, lorsqu'ils partirent pour les croisades. Dans des siecles où il n'y avoit point d'hôpitaux ni de maisons de charité que les *Monastères*, les particuliers qui n'avoient point d'héritiers y laissoient leurs biens; ils aimoient mieux les destiner ainsi au soulagement des pauvres, que de les laisser tomber, par deshérence, entre les mains des Seigneurs desquels ils avoient souvent eu lieu de se plaindre. Enfin, nos Rois, convaincus que les *Monastères* étoient une ressource assurée pour les besoins de leurs sujets, en fondèrent plusieurs, & les dotèrent. La sagesse de leurs vues est encore attestée par la multitude de villages & de bourgs qui se sont formés sous les murs des *Monastères*, & qui en portent le nom.

Par-là il est démontré que ces établissemens ont contribué à peupler les campagnes, auparavant désertes; aujourd'hui on soutient que c'est une cause de dépopulation. L'on imagine que ces fondations n'ont eu pour principe qu'une piété ignorante & superstitieuse, une dévotion mal entendue, un aveuglement stupide; mais cette ignorance prétendue n'est-elle pas plutôt le vice des Censeurs téméraires? Dans les siècles dont nous parlons, il n'y avoit point de Philosophes, mais il y avoit du bon sens.

Il étoit impossible que des biens administrés avec une sage économie ne s'augmentassent pas de jour en jour; quelle cause auroit pu les diminuer? Aucune fortune ne se détruit, à moins que la mauvaise conduite du possesseur n'y influe de près ou de loin. Or, y a-t-il des titres de possession plus légitimes que la culture, le salaire des services rendus au public, les dons accordés par des motifs de bien général, & une sage administration?

Si l'on doutoit de celle-ci, il en existe des monumens authentiques. » C'est par-là, dit un » Ecrivain très-instruit, que le fameux Suger » parvint à doubler les revenus de l'Abbaye de » S. Denis. Les Mémoires de cet Abbé sur son » administration, son testament qui en présente » le résultat & une espèce de bilan, la procla-» mation qu'il avoit publiée en 1145, sont dans » la *collection des Historiens de France*, par Du-» chesne. Ces pièces peuvent former un objet » d'étude très-utile pour ceux qui ont des co-» lonies à établir ou à diriger ». Londres, tome 3, p. 150.

Au mot COMMUNAUTÉ, nous avons vu que ces réflexions sont adoptées par M. de Luc, bon Physicien, & sage Observateur. Elles sont confirmées par le suffrage d'un Militaire voyageur, qui n'avoit pas plus ce qu'on appelle les préjugés du Catholicisme, que M. de Luc. » Les » Bénédictins, dit-il, sont les premiers Cénobites » qui ont adouci les mœurs sauvages de ces con-» quérans barbares, qui ont envahi les débris de » l'Empire Romain en Europe; ils sont les pre-» miers qui ont défriché les terres incultes, ma-» récageuses, & couvertes de forêts, de la Ger-» manie & des Gaules. Leurs Couvens ont été » l'asyle des déplorables restes des sciences jadis » cultivées par les Grecs & par les Romains; » ils ne doivent leurs richesses & leur bien-être » qu'à leurs bras & à la générosité des Souve-» rains; il est bien juste d'en laisser jouir leurs » successeurs, sans envie, d'autant plus que ce » sont les Religieux du monde les plus généreux » & les moins intéressés ». *De l'Amérique & des Américains*, par le Philosophe Ladouceur, Berlin, 1771.

Il n'est donc pas ici question d'argumenter sur le haut domaine des Souverains, ni sur le droit qu'ils ont toujours de reprendre ce qu'ils ont donné, sous prétexte d'en faire une destination plus utile. A ce titre, il n'y auroit pas dans le royaume une seule famille noble qui ne pût être légitimement dépouillée d'une bonne partie de sa fortune. Jamais on n'a tant insisté qu'aujourd'hui sur le droit sacré de la propriété; les Moines sont-ils les seuls à l'égard desquels ce droit n'est plus inviolable? C'est ici le cas d'appliquer la maxime, *summum jus, summa injuria*.

2°. Nous ne voyons pas que l'usage que font les Religieux de leurs revenus soit plus préjudiciable au bien public, que celui qu'en font les séculiers. Plusieurs de leurs accusateurs sont convenus qu'ils ne les dépensent pas pour eux-mêmes, que la plupart mènent une vie frugale, modeste, mortifiée; que deviennent donc leurs revenus? On ne les accuse point de les enfouir, ni de les transporter dans les pays étrangers. Nous présumons que leurs fermiers, leurs domestiques, les ouvriers qu'ils emploient, les hôtes qu'ils reçoivent, les pauvres, les malades, les hôpitaux qui les avoisinent, en absorbent du moins une partie. Ils contribuent à proportion de leur revenu aux subsides & aux dons que le Clergé fait au Roi, ils exercent généreusement l'hospitalité, & ceux qui possèdent des bénéfices en titre soulagent leur famille.

Nous avouerons, si l'on veut, qu'ils n'imitent pas en toutes choses les Séculiers opulens; ils ne prodiguent pas l'argent pour entretenir de somptueux équipages, pour nourrir une légion de fainéans, pour payer largement des Danseurs, des Musiciens, des Acteurs dramatiques, &c. Mais ils ne ruinent ni le Boulanger, ni le Boucher, ni le Marchand, ni le Tailleur; ils font beaucoup travailler, & paient leurs ouvriers. Plusieurs de nos Philosophes enseignent que c'est la seule manière louable de faire l'aumône; par quelle fatalité les Moines sont-ils répréhensibles d'en agir ainsi, & de donner encore aux pauvres qui ne peuvent pas travailler?

Du moins les revenus d'un *Monastère* sont dépensés sur le lieu même qui les produit; s'ils

étoient entre les mains d'un Seigneur ou d'un Financier, ils seroient mangés à Paris ; où seroit l'avantage pour le peuple des campagnes ? Il est de toute notoriété que le très-grand nombre des Abbayes, & même des Prieurés, sont possédés en commende par des Ecclésiastiques qui vivent au milieu de la société, qui en suivent le ton & les usages ; qu'une bonne partie des revenus est employée à la subsistance ou au bien être des familles nobles ; nous ne voyons pas non plus en quoi cet usage nuit à l'intérêt public. Ce sont nos Rois qui ont doté les Abbayes, & ce sont eux qui les donnent.

Il est probable que si ceux qui sont jaloux des biens monastiques pouvoient s'en approprier une partie, ils se réconcilieroient avec les Fondateurs ; ils seroient plus indulgens que Mosheim, qui, pourvu de deux bonnes Abbayes, n'a pas cessé de noircir les Moines dans toute son Histoire Ecclésiastique.

On nous fait remarquer le nombre des pauvres qui se trouvent autour des *Monastères* ; mais il y en a davantage, à proportion, à Paris & à Versailles ; il est naturel qu'ils se rassemblent dans les lieux où ils espèrent trouver de l'assistance ; ce fait, par lequel on veut nous faire douter de la charité des Moines, est précisément ce qui la prouve.

La comparaison que l'on fait entre les pays dans lesquels on a détruit les *Monastères*, & ceux dans lesquels ils subsistent encore, est-elle vraie ? Il est certain d'abord que les contrées de l'Allemagne, où il n'y a plus de Moines, ne sont ni plus peuplées, ni plus riches, ni mieux cultivées que celles qui ont conservé la religion catholique & les Couvens ; nous avons vu que M. de Luc approuve les Luthériens qui ne les ont pas détruits. Les cantons catholiques de la Suisse, qui sont dans le même cas, ne cèdent en rien, pour la fertilité, ni pour la population, aux cantons protestans. Voilà des faits positifs.

On ose écrire & répéter cent fois que la France est inculte & dépeuplée ; c'est une fausseté. Les étrangers qui viennent en France sont étonnés & souvent jaloux de la prospérité de nos provinces ; & des Philosophes François, ingrats & traîtres envers leur patrie, ne rougissent pas de la calomnier aux yeux des autres nations. Il faudroit les forcer d'aller vivre dans les pays qu'ils préconisent.

Que prouve l'inertie des Italiens & des Espagnols ? Que l'homme ne travaille qu'autant qu'il y est forcé par le besoin, que quand une terre naturellement fertile lui fournit une subsistance aisée ; il n'est pas tenté de se fatiguer pour s'en procurer une meilleure. C'est pour cela que les peuples du Midi sont moins laborieux que ceux du Nord, & qu'un homme devenu riche, ordinairement ne travaille plus. En dépit de toutes les spéculations philosophiques, il en sera de même jusqu'à la fin du monde. L'on sait, d'ailleurs, que la partie de l'Italie qui est la plus inculte est opprimée sous la tyrannie du gouvernement féodal.

Un Ecrivain, qui a beaucoup vu & beaucoup réfléchi, a prouvé qu'il n'est pas vrai que l'Espagne & le Portugal aient été ruinés par le *Monachisme* ; qu'ils l'ont été par le nombre des nobles, devenu excessif dans ces deux royaumes. *Etudes de la Nature*, tome 1, p. 464.

3°. L'on nous vante les heureux effets qu'a produits en Angleterre la destruction des *Monastères*, & l'on en conclut qu'elle ne seroit pas moins salutaire en France. Nouveau sujet de réflexion. Nous ne parlerons point des atrocités qui furent commises à cette occasion ; ce fut l'ouvrage du fanatisme anti-religieux, & de la rapacité des courtisans ; il n'est ici question que des effets politiques.

Henri VIII, gorgé de richesses ecclésiastiques, ne s'en trouva que plus pauvre ; deux ans après ces rapines, il fut obligé de faire banqueroute ; les complices de ce brigandage en absorbèrent la meilleure partie pour leur salaire. Son fils Edouard VI, sous le règne duquel on acheva de tout piller, n'en profita en aucune manière ; non-seulement il fut accablé de dettes, mais les revenus de la couronne diminuèrent considérablement. Sous Elisabeth, on fut obligé de passer jusqu'à onze bills pour subvenir aux besoins des pauvres, & depuis ce tems-là il y a une taxe annuelle en Angleterre pour cet objet. Cela n'étoit point, lorsque les *Monastères* subsistoient. On dit que ces asyles entretenoient la fainéantise ; nous ne voyons pas pourquoi des aumônes volontaires produisoient plutôt cet effet que des aumônes forcées, ou une taxe annuelle. Aujourd'hui les Anglois les plus sensés conviennent que leur pays n'a rien gagné à la destruction des *Monastères*, & que la France y gagneroit encore moins. *Conversion de l'Angleterre, comparée à sa prétendue réformation*, Entret. 3, c. 5 & 7. Hume, *Hist. de la Maison de Tudor*, tome 2, page 336. Londres, tome 2, p. 149. *Annales littéraires & politiques*, tome 1, p. 56, &c.

« Si l'on veut, dit l'Auteur des Annales politiques, un exemple plus récent, on le trouvera » dans la catastrophe des Jésuites. Quels cris n'a-t-on pas jettés contre leurs richesses ? Quelles » masses d'or ne devoit-on pas trouver dans leurs » dépouilles ? Il sembloit qu'il n'y eût pas en » Europe des trésors assez vastes pour déposer » le butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il produit cependant ? Les créanciers auteurs ou prétexte de leur désastre ne sont pas payés ; il est » probable qu'ils ne le seront jamais ». Ce qui en reste dans les provinces suffit à peine pour nourrir les hommes par lesquels on a été forcé de les remplacer.

Lorsque des spéculateurs avides disertent sur

l'usage d'une proie qui les tente, & dont ils espèrent d'enlever une partie, rien de si beau que leurs plans; l'opération qu'ils proposent doit ramener l'âge d'or. Lorsque l'exécution s'ensuit, & que les parts sont faites, chacun garde la sienne, & les projets d'utilité publique s'en vont en fumée.

On jugera, sans doute, que cette discussion politique est fort étrangère à la Théologie; mais enfin, l'état, les vœux, la profession monastique, tiennent essentiellement à la religion catholique qui les approuve, & qui a condamné sur ce sujet l'entêtement des Protestans; nous sommes obligés de défendre sa discipline contre les divers ennemis qui l'attaquent, & de répondre à leurs argumens, de quelque nature qu'ils soient.

MOÏSE, législateur des Juifs, a écrit sa propre histoire avec celle de son peuple. La principale question qui doit occuper les Théologiens, est de savoir si cet homme célèbre a été véritablement envoyé de Dieu, & s'il a prouvé sa mission par des signes incontestables; de là dépendent la vérité & la divinité de la religion juive. Or, nous soutenons que *Moïse* l'a prouvée en effet par ses miracles, par ses prophéties, par la sagesse de sa doctrine, de ses loix & de sa conduite; les incrédules ne lui rendent justice sur aucun de ces chefs; mais nous verrons que leurs soupçons, leurs conjectures, leurs reproches sont très-mal fondés.

Plusieurs ont poussé la prévention & le goût des paradoxes jusqu'à contester l'existence de *Moïse*, & à soutenir sérieusement que c'est un personnage fabuleux. Nous opposons à ces Ecrivains téméraires & très-mal instruits, en premier lieu, les livres que *Moïse* a écrits, & qui ne peuvent pas avoir été faits par un autre. *Voyez* PENTATEUQUE. En second lieu, le témoignage des Auteurs Juifs qui ont écrit après lui; tous en parlent comme du Législateur de leur nation, la loi juive est constamment nommée *la loi de Moïse*: sa généalogie est rapportée non-seulement dans les livres de l'Exode, du Lévitique & des Nombres, mais encore dans ceux des Paralipomènes & d'Esdras. En troisième lieu, le sentiment & la croyance des historiens profanes, Egyptiens, Phéniciens, Assyriens, Grecs & Romains. Ils sont cités par Joseph, dans ses livres contre Appion; par Tatien, dans son discours contre les Grecs; par Origène, dans son ouvrage contre Celse; par Eusèbe, dans sa Préparation Evangélique; par S. Cyrille, contre Julien. Comment, malgré tous ces monumens, a-t-on osé répéter vingt fois de nos jours que *Moïse* a été inconnu à toutes les nations?

Si un Philosophe s'avisoit de contester aux Chinois l'existence de Confucius; aux Indiens, celle de Beass Muni, de Gnutam & des autres Brames qui ont rédigé leurs livres & leurs loix; aux Perses, l'existence de Zoroastre; aux Musulmans, celle de Mahomet, il seroit regardé comme un insensé. De tous ces personnages, cependant, il n'en est aucun dont l'existence soit constatée par des preuves plus fortes & plus multipliées que celle de *Moïse*.

Le seul raisonnement que l'on ait opposé à ces preuves, ne porte que sur une pure conjecture. M. Huet s'étoit persuadé que les fables des Païens n'étoient rien autre chose que l'Histoire Sainte altérée & corrompue, que les personnages de la Mythologie étoient *Moïse* lui-même. Il prétendoit retrouver les actions & les caractères de ce Législateur, non-seulement dans Osiris, Bacchus, Serapis, &c. Dieux Egyptiens; mais encore dans Apollon, Pan, Esculape, Prométhée, &c. Dieux ou héros des Grecs & des Latins. De-là l'Auteur de la Philosophie de l'histoire est parti pour argumenter contre l'existence de *Moïse*. Nous retrouvons, dit il, tous ses caractères dans le Bacchus des Arabes; or, celui-ci est un personnage imaginaire: donc il en est de même du premier. Ce raisonnement lui a paru si victorieux, qu'il l'a répété dans vingt brochures.

C'est comme s'il avoit dit: l'histoire juive est le fond ou le canevas sur lequel les Païens ont brodé leur Mythologie; or, celle-ci n'a aucune réalité: donc il en est de même de l'histoire. Mais une broderie faite d'imagination détruit-elle le fond sur lequel elle est appliquée? La question est de savoir si c'est l'Historien Juif qui a copié les fables des Païens, ou si ce sont ces derniers qui ont travesti l'histoire de *Moïse*. Il falloit donc commencer par prouver que celui-ci est moins ancienne que les fables du Paganisme. L'auteur de l'objection n'a pas seulement osé l'entreprendre, & aucun incrédule n'est en état de citer un seul livre profane dont l'antiquité remonte aussi haut que l'histoire juive. Si les conjectures de M. Huet étoient vraies, elles confirmeroient plutôt qu'elles ne détruiroient l'existence de *Moïse*. Mais des conjectures, quelque ingénieuses qu'elles soient, ne prouvent rien. Ajoutons que, pour faire cadrer l'histoire du Législateur des Juifs avec le prétendu Bacchus des Arabes, notre Philosophe attribue à ce dernier des aventures auxquelles les Arabes n'ont jamais pensé.

Un autre monument que ce Critique oppose à l'existence de *Moïse*, est une histoire romanesque de ce personnage, composée par les Rabbins modernes, remplie de fables & de puérilités, mais qu'il soutient être fort ancienne. La vérité est qu'elle ne remonte pas plus haut que le douzième ou le treizième siècle, qu'elle n'a aucune marque d'une plus haute antiquité, mais plutôt tous les caractères possibles d'une composition très-récente, qu'aucun ancien auteur n'a connue, & qui ne valoit pas la peine d'être tirée de la poussière. S'il nous arrivoit d'employer des titres aussi

aussi évidemment faux, les incrédules nous accableroient de reproches. Venons aux preuves de la mission de *Moïse*.

I. Que ce Législateur ait fait des miracles, c'est un fait prouvé, en premier lieu, par l'attestation des témoins oculaires. Josué, successeur de *Moïse*, prend à témoin les chefs de la nation juive des prodiges que Dieu a opérés en leur faveur, & sous leurs yeux, soit en Egypte, soit dans le désert, & leur fait jurer d'être fideles au Seigneur, *Jos.* c. 24. Ces mêmes miracles sont rappellés dans le livre des Juges, c. 2, ℣. 7 & 12; c. 6, ℣. 9; dans les Pseaumes de David, 77, 104, 105, 106, 134, &c. & ces Pseaumes étoient chantés habituellement dans le Temple: on en retrouve le récit abrégé dans le livre de Judith, c. 5. Voilà donc une croyance & une tradition constante de ces miracles établie dans toute la nation, dès le tems auquel ces miracles ont été faits. De quel front les incrédules viennent-ils nous dire que l'opinion n'en est fondée que sur le témoignage de *Moïse* lui-même?

En second lieu, les Auteurs profanes en ont été instruits. Joseph soutient, contre Appion, que selon l'opinion des Egyptiens même, *Moïse* étoit un homme admirable, & qui avoit quelque chose de divin, l. 1, c. 10. C'est ainsi qu'en parle Diodore de Sicile, dans un fragment rapporté par S. Cyrille, contre Julien, l. 1, p. 15. Il cite d'autres Auteurs qui en ont parlé de même, Polémon, Ptolomée de Mendès, Hellanicus, Philocorus & Castor. Numénius, Philosophe Pythagoricien, dit que Jannès & Mambrès, Magiciens célèbres, furent choisis par les Egyptiens pour s'opposer à *Musée*, chef des Juifs, dont les prières étoient très-puissantes auprès de Dieu, & pour faire cesser les fléaux dont il affligeoit l'Egypte. Orig. contre Celse, l. 4, c. 51; Eusèbe, *Prép. Evang.* l. 9, c. 8. D'autres ont jugé que *Moïse* étoit un Magicien plus habile que les autres; telle étoit l'opinion de Lysimaque & d'Apollonius Molon, de Trogue Pompée, de Pline l'ancien, & de Celse. Joseph contre Appion, l. 2, c. 6; Justin, l. 36; Pline, *Hist. Nat.* l. 30, c. 1; Orig. contre Celse, l. 1, c. 26. L'Auteur de l'histoire véritable des tems fabuleux a fait voir que les actions & les miracles de *Moïse* sont encore reconnoissables dans l'histoire des Egyptiens, quoique les faits y soient déguisés & travestis, tome 3, p. 64 & suiv. Mais les incrédules, auxquels les monumens de l'histoire sont absolument inconnus, ont soutenu que les Egyptiens n'avoient jamais entendu parler de ces miracles, & qu'il n'est pas possible qu'ils en soient jamais convenus.

En troisième lieu, *Moïse* lui-même a établi chez les Juifs des monumens incontestables de ses miracles. L'offrande des premiers nés attestoit la mort des enfans des Egyptiens, & la délivrance miraculeuse de ceux des Israélites. La Pâque avoit pour objet de perpétuer le souvenir de la sortie d'Egypte, & du passage de la mer rouge. La fête de la Pentecôte étoit un mémorial de la publication de la loi au milieu des feux de Sinaï. Le vase de manne conservé dans le tabernacle & dans le temple, étoit un témoignage subsistant de la manière miraculeuse dont les Hébreux avoient été nourris dans le désert pendant quarante ans. La verge d'Aaron, le serpent d'airain, les encensoirs de Coré & de ses partisans, cloués à l'autel des parfums, rappelloient d'autres prodiges. La fertilité de la terre, malgré le repos de la septième année, étoit un miracle permanent, & ce repos est attesté par Tacite, *Hist.* l. 5, c. 4. Toutes les cérémonies juives étoient commémoratives; cet Historien s'en est très-bien apperçu, quoiqu'il en ait mal pris le sens. Connoît-on un autre Législateur que *Moïse*, qui se soit avisé de faire célébrer des fêtes & des cérémonies par un peuple entier, en mémoire de faits de la fausseté desquels ce peuple étoit convaincu par ses propres yeux? *Voyez* FÊTES, CÉRÉMONIES.

Mais la plus forte preuve des miracles de *Moïse* sont les effets qu'ils ont produits, & la chaine des événemens qui se sont ensuivis. Si ce chef de la nation juive n'a fait aucun miracle, il faut nous apprendre pourquoi les Egyptiens ont donné la liberté à ce peuple entier, réduit à l'esclavage, par quel chemin il a passé pour gagner le désert, comment il y a subsisté pendant quarante ans, pourquoi ce peuple s'est soumis à *Moïse*, a subi ses loix quoique très-onéreuses, y est revenu tant de fois après en avoir secoué le joug. Car enfin, la demeure des Hébreux en Egypte, leur séjour dans le desert, leur arrivée dans la Palestine, leur attachement à leurs loix, sont des faits attestés par toute l'antiquité; Tacite le reconnoît; il faut en donner au moins des raisons plausibles & moins absurdes que celles qu'a copiées cet Historien.

Un peuple composé de deux millions d'hommes, & assez puissant pour conquérir la Palestine, peuple mutin, séditieux, intraitable, comme ses Historiens en conviennent, a-t-il été subjugué, nourri, réprimé, civilisé, souvent châtié par un seul homme sans miracle? Nos Censeurs disent qu'il a soumis les Hébreux par des actes de cruauté; mais des actes de cruauté ne donnent pas des alimens à deux millions d'hommes. Pourquoi, au premier acte la nation entière, toujours rassemblée, n'a-t-elle pas massacré son tyran?

Aux preuves positives que nous donnons, nos adversaires n'opposent toujours que des conjectures; ils objectent que si *Moïse* avoit fait des miracles sous les yeux des Israélites, ils ne se seroient pas révoltés si souvent contre lui, & ne seroient pas tombés si aisément dans l'idolâtrie.

Nous répondons avec plus de fondement, que si *Moïse* n'avoit pas fait des miracles, ces Israé-

lites si mutins ne seroient pas rentrés dans l'obéissance après leurs révoltes, & n'auroient pas repris le joug de leurs loix après l'avoir si souvent secoué. Qu'un peuple rassemblé se soulève, qu'un peuple grossier ait du goût pour l'idolâtrie, ce n'est pas un prodige; mais qu'après s'être mutiné, débauché, corrompu, il revienne demander grace, pleurer sa faute, se soumettre de nouveau à un chef désarmé, cela n'est pas naturel. Dans ces momens de vertige & d'égarement des Israélites, jamais *Moïse* n'a reculé d'un pas, & n'a diminué un seul point de la sévérité de ses loix; les séditieux n'ont jamais rien gagné, ils ont toujours été punis par la mort des auteurs de la révolte, ou par des châtimens surnaturels. Ce sont donc ici des nouveaux miracles, & non une preuve contre les miracles.

Tant de miracles sont impossibles, disent les incrédules; étoit-il donc plus aisé à Dieu de bouleverser continuellement la nature que de convertir les Hébreux?

A l'article MIRACLES, §. 3, nous avons déja démontré l'absurdité de ce raisonnement. Il s'agissoit de convaincre une nation entière que *Moïse* étoit l'envoyé de Dieu, que c'étoit Dieu lui-même qui parloit par sa bouche, & qui dictoit des loix par cet organe. Mettre cette persuasion dans l'esprit de tous les Hébreux, sans aucun motif extérieur de conviction, par un enthousiasme subit & non raisonné, n'auroit-ce pas été un miracle? mais miracle absurde, indigne de la sagesse divine. Il n'auroit pu servir à inspirer aux Hébreux ni la reconnoissance envers Dieu, ni la crainte de sa justice, deux grands mobiles de toutes les actions humaines; il auroit été encore plus inutile pour l'instruction des autres peuples, puisqu'il n'auroit pas été sensible. Les hommes sont faits pour être conduits par des motifs, & non par des impulsions machinales; par des raisonnemens, & non par un enthousiasme aveugle; par des signes palpables, plutôt que par des révolutions intérieures dont on ne peut pas connoitre la cause.

L'erreur des incrédules est de penser que Dieu a fait tant de miracles pour les Israélites *seuls*; or, le contraire est répété vingt fois dans les livres saints; Dieu déclare qu'il a opéré ces prodiges pour ne pas donner lieu aux autres nations de blasphêmer son saint nom, & pour leur apprendre qu'il est le Seigneur. *Exode*, c. 32, ℣. 12; *Deut.* c. 9, ℣. 28; c. 29, ℣. 24; c. 32, ℣. 27; *III. Reg.* c. 9, ℣. 8; *Ps.* 113, ℣. 9 & 10. *Ezech.* c. 20, ℣. 9, 14, 22, &c.

Nous aurons beau répéter cent fois cette réponse, qui est sans réplique, ils n'en seront pas moins obstinés à renouveller toujours la même objection; leur opiniâtreté n'est pas un prodige; mais s'ils devenoient tout-à-coup raisonnables & dociles, ce seroit un prodige de la grace.

II. *Moïse* a fait des prophéties. Il annonce aux Hébreux que dans la suite des tems ils voudront avoir un Roi, *Deut.* c. 17, ℣. 14. Cette prédiction n'a été accomplie que quatre cens après. Il étoit cependant naturel de penser que le gouvernement républicain, tel que *Moïse* l'établissoit, paroitroit toujours plus doux aux Israélites, que le gouvernement absolu des Rois, & qu'ils le préféreroient à tout autre. Il leur promet un Prophète semblable à lui, c. 10, ℣. 15: or, le Messie a été le seul Prophète semblable à *Moïse*, par sa qualité de Législateur; par le don continuel des miracles, & parce qu'il a été le libérateur de son peuple; il n'est venu au monde qu'environ quinze cens ans après. *Moïse* assure les Israélites que s'ils sont fidèles à leur loi, Dieu fera pour eux des miracles semblables à ceux qu'il a faits en Egypte. Cela s'est vérifié par les exploits de Josué, de Samson, de Gédéon, d'Ezéchias, &c. Il les avertit, au contraire, que s'ils sont rebelles, tous les fléaux tomberont sur eux, qu'ils seront réduits à l'esclavage, transportés hors de leur patrie, dispersés par toute la terre; la captivité de Babylone, & l'état actuel des Juifs, sont l'exécution de cette menace. Il prédit sa mort à point nommé, sans ressentir encore aucune des infirmités de la vieillesse, c. 31, ℣. 48; & c. 34.

Ces prophéties ne sont point couchées dans les livres de *Moïse* comme de simples conjectures politiques, ou comme des conséquences tirées du caractère national des Hébreux, mais comme des événemens certains & indubitables; on voit par le chap. 28 du Deutéronome, & par les suivans, que ce Législateur avoit sous les yeux très-distinctement toute la destinée future de sa nation, & qu'aucune des circonstances ne lui étoit cachée. La date de ces prophéties est certaine, puisque *Moïse* lui-même les a écrites; l'histoire nous en montre l'accomplissement, & il dépendoit de Dieu seul: il ne peut être arrivé par hasard, & il ne pouvoit être prévu par les lumières naturelles, puisque la destinée de ce peuple ne ressemble à celle d'aucun autre. Aujourd'hui encore les Juifs reconnoissent que *Moïse* leur a prédit avec la plus grande exactitude tout ce qui leur est arrivé.

Cependant les incrédules prétendent qu'il a trompé ce peuple par de fausses promesses; jamais, disent-ils, les Juifs n'ont été plus fidèlement attachés à leur loi que pendant les cinq siècles qui ont suivi la captivité de Babylone, & jamais ils n'ont été plus malheureux.

Si l'on veut lire attentivement l'Historien Joseph, & les livres des Maccabées, on verra que cette prétendue fidélité des Juifs à leur loi est bien mal prouvée. A la vérité, il n'y eut point d'apostasie générale de la nation; mais indépendamment de la multitude de Juifs qui s'étoient expatriés pour faire fortune, ceux même qui restèrent dans la Judée étoient très-corrompus. Ils demeurèrent, si l'on veut, fidèles à leur cérémo-

nial, mais ils devinrent très-peu scrupuleux sur l'observation des loix plus essentielles. Ils se perdirent par le commerce avec les Païens, & rien n'étoit plus pervers que les chefs de la nation, lorsque Jésus-Christ vint au monde. D'ailleurs la loi juive alloit cesser, & Dieu en avertissoit la nation, en cessant de la protéger comme autrefois.

III. La doctrine de *Moïse* vient évidemment de Dieu. Au milieu des nations déja livrées au Polythéisme & à l'Idolâtrie, & avant qu'il y eut des Philosophes occupés à raisonner sur l'origine du monde, *Moïse* enseigne clairement & distinctement la création, dogme essentiel, sans lequel on ne peut démontrer la spiritualité, l'éternité, l'unité parfaite de Dieu; & il en montre un monument dans l'observation du Sabbat, dont il renouvelle la loi. *Voyez* CRÉATION.

Il enseigne la providence de Dieu, non-seulement dans l'ordre physique de l'univers, mais dans l'ordre moral; providence, non-seulement générale, qui embrasse tous les peuples, mais particulière, & qui s'occupe de chaque individu. Il peint Dieu comme seul gouverneur du monde, & seul arbitre souverain de tous les événemens, comme législateur qui punit le vice & récompense la vertu. *Voyez* PROVIDENCE.

Il montre l'espérance de la vie future dont les Patriarches ont été animés; les termes dont il se sert pour exprimer la mort, font envisager une société subsistante au-delà du tombeau. Pour donner à entendre qu'un méchant sera mis à mort, il dit qu'il sera *exterminé de son peuple*; & pour désigner la mort d'un juste, il dit qu'il a été *réuni à son peuple*. *Voyez* IMMORTALITÉ.

Il fait sentir l'absurdité du Polythéisme, & fait tous ses efforts pour détourner les Hébreux de l'idolâtrie, parce que cette erreur capitale a été la source de toutes les autres erreurs, & de tous les crimes dans lesquels les nations aveugles se sont plongées. *Voyez* IDOLATRIE.

La morale naturelle n'est rien moins qu'évidente dans tous les points; nous en sommes convaincus par les égaremens dans lesquels sont tombés les Philosophes les plus habiles; *Moïse* en donne un code abrégé dans le Décalogue, & développe le sens de chaque précepte par la multitude de ses loix. On a beau examiner ce code original & unique dans l'univers, s'il prête à la censure des raisonneurs superficiels, il n'a jamais inspiré que de l'admiration aux vrais Savans. *V.* MORALE.

Où *Moïse* avoit-il puisé des connoissances si supérieures à son siècle, & à celles de tous les anciens Sages? Chez les Egyptiens, disent hardiment les incrédules; nous lisons dans ses livres mêmes qu'il fut instruit de toute la sagesse, c'est-à-dire, de toutes les connoissances des Egyptiens, *Act.* c. 7, ℣. 22. Mais les Egyptiens eux-mêmes en savoient-ils assez, sur-tout dans les tems dont nous parlons, pour donner tant de lumières à *Moïse*? Lorsque Hérodote alla s'instruire en Egypte plus de mille ans après *Moïse*, en revint-il chargé de grandes richesses en fait de philosophie & de morale? Il n'en rapporta presque que des fables. Ordinairement les connoissances s'étendent chez une nation par la suite des tems; il faudroit qu'elles eussent diminué en Egypte. La manière dont *Moïse* lui-même peint les Egyptiens ne nous donne pas une haute idée de leur capacité.

Aussi ne donne-t-il pas sa doctrine comme le résultat de ses réflexions ni des leçons qu'il a reçues en Egypte; il la présente comme une tradition reçue de Dieu dans l'origine, transmise jusqu'à lui par les Patriarches, & renouvellée par la bouche de Dieu même. Les Sages d'Egypte cachoient leur doctrine, ne la transmettoient que sous le voile des hiéroglyphes; *Moïse* divulgue la sienne, il la rend populaire, il veut que tout particulier en soit instruit. Voilà une conduite bien différente, & un Disciple qui ne ressemble guères à ses Maîtres.

Mais combien de reproches n'ont pas faits les incrédules contre cette doctrine même? Si nous voulons les en croire, *Moïse* a fait adorer aux Hébreux un Dieu corporel, un Dieu local & particulier, semblable aux Génies tutélaires des autres nations, qui ne prend soin que d'une seule, & oublie toutes les autres; un Dieu avide d'offrandes & d'encens; un Dieu colère, jaloux, injuste, cruel, &c. que l'on devoit craindre, mais qu'il étoit impossible d'aimer. Ainsi, après avoir soutenu que *Moïse* n'a été que l'écolier des Egyptiens, on suppose qu'il a été cent fois plus insensé qu'eux, & qu'il a professé des erreurs plus grossières que les leurs.

Pour réfuter en détail tous les blasphêmes que l'on prête à *Moïse*, il faudroit une longue discussion. Nous nous bornerons à observer que Tacite, tout Païen qu'il étoit, & fort prévenu contre les Juifs, a été plus judicieux & plus équitable que nos Philosophes. « Les Egyptiens, dit-il, honorent la » plupart des animaux, & des figures composées » de différentes espèces; les Juifs conçoivent un » seul Dieu par la pensée, Dieu souverain, Dieu » éternel, immuable, & qui ne peut pas cesser » d'être ». *Hist.* l. 5, n. 5. Sont-ce là les Génies tutélaires des autres nations?

Un Dieu créateur ne peut être ni corporel, ni local, ni borné à une seule contrée, ni capable de négliger une seule de ses créatures; il n'a besoin ni d'encens, ni d'offrandes; s'il étoit colère & cruel, il pourroit, d'un seul acte de sa volonté, faire rentrer tous les pécheurs dans le néant d'où il les a tirés. *Moïse* n'a pas été assez stupide pour ne pas le sentir, & les Juifs n'ont pas été assez grossiers pour ne pas le concevoir. Ainsi, les calomnies des incrédules sont suffisamment réfutées par le premier article de foi que *Moïse* enseigne aux Juifs.

Quant aux expressions des livres saints, sur lesquelles les Censeurs veulent se fonder, nous en montrons le sens ailleurs. *Voyez* DIEU, & les autres articles auxquels nous avons renvoyé ci-dessus.

IV. Ils n'ont pas jugé plus sensément des loix de *Moïse* que de sa doctrine. Pour en comprendre la sagesse, il faut commencer par se mettre dans les circonstances dans lesquelles il se trouvoit; connoître les idées, les mœurs, la situation des nations dont il étoit environné; distinguer ce qui est bon & utile en soi-même d'avec ce qui est relatif au climat, aux préjugés, aux habitudes que les Hébreux avoient pu prendre en Egypte; comparer ensuite ce corps de législation avec tout ce qu'ont produit, dans ce genre, les Philosophes les plus vantés. Où sont les incrédules qui ont pris toutes ces précautions? Il en est très-peu qui aient la capacité nécessaire; & quand ils l'auroient, leur intention n'est pas de rendre hommage à la vérité, mais d'éblouir les lecteurs, & d'imposer aux ignorans par la hardiesse de leurs décisions. Ils ont donc tout blâmé au hasard.

Mais les habiles Jurisconsultes, les bons Politiques n'ont pas pensé de même; quelques-uns ont pris la peine de faire un parallèle des loix juives avec les loix grecques & romaines, & les premières n'ont rien perdu à cette comparaison. D'autres Ecrivains les ont justifiées en détail contre les reproches téméraires des incrédules. Voyez *Lettres de plusieurs Juifs*, &c.

La législation des autres peuples a été faite de pièces rapportées; c'est un ouvrage qui, toujours très-imparfait dans son origine, a été continué, augmenté, perfectionné de siècle en siècle, selon les événemens & les révolutions qui sont arrivées. Le code de *Moïse* a été fait d'un seul coup, & pendant quinze cens ans il n'a pas été nécessaire d'y toucher; ses loix n'ont cessé d'être en vigueur que lorsque la pratique en est devenue impossible par la ruine & la dispersion totale de la nation juive; & si cela dépendoit d'elle, elle y reviendroit encore: nulle part sous le ciel on n'a vu le même phénomène.

Moïse a mêlé ensemble les loix religieuses, soit morales, soit cérémonielles; les loix civiles & les loix politiques: on le blâme de ne les avoir pas distinguées, & d'y avoir mis ainsi de la confusion, d'avoir voulu que les Juifs observassent les unes & les autres par le même motif, par le desir d'être Saints & de plaire à Dieu. Par cette conduite, dit-on, il a donné lieu aux Juifs de se persuader qu'il y avoit autant de mérite à pratiquer une ablution qu'à faire une aumône; ce fut l'erreur des Pharisiens, que Jésus-Christ a si souvent combattue, & dans laquelle les Juifs sont encore aujourd'hui: elle est évidemment venue de la lettre même de la loi.

Nous soutenons que dans tout cela le Législateur n'est point répréhensible; ses livres sont en forme de journal; il y a couché les loix à mesure que Dieu le lui ordonnoit & que l'occasion s'en présentoit. Cette méthode mettoit les Juifs dans la nécessité d'apprendre en même tems leur religion & leur histoire, leur droit civil & leur constitution politique; il nous paroît que c'étoit un bien & non un mal.

Il est faux que *Moïse* n'ait pas distingué les loix morales d'avec les loix cérémonielles; les premières sont dans le Décalogue, qui fut dicté par la bouche de Dieu même, avec un appareil majestueux & terrible; les secondes ne furent écrites que dans la suite, & selon l'occasion. Quant au motif, un peuple aussi grossier que les Juifs n'étoit pas capable d'être conduit par un autre mobile que par celui de la religion; *Moïse* n'a donc pas eu tort de s'y attacher, & de donner à toutes ses loix la même sanction, savoir, la volonté de Dieu, l'amour & la crainte de Dieu. De-là il s'ensuit seulement que tout Juif, en observant une loi quelconque, obéissoit à Dieu, & non que tous ces actes d'obéissance avoient un mérite égal.

Si dans la suite les Juifs en ont tiré une fausse conséquence, ce n'est pas faute d'avoir été avertis; Samuel, David, Salomon, Isaïe, & tous les Prophètes, leur ont répété sans cesse que Dieu vouloit la pureté du cœur plutôt que celle du corps; la miséricorde, & non le sacrifice; la justice, la charité, l'indulgence envers le prochain, & non des cérémonies. Mais il y auroit eu de l'imprudence à prêcher d'abord cette morale à un peuple qui n'étoit pas encore policé, ni accoutumé à subir le joug d'aucune loi écrite. Il falloit commencer par lui apprendre à obéir, sauf à lui faire distinguer dans la suite le bien d'avec le mieux. *Voyez* SAINTETÉ.

Les Censeurs de *Moïse* affectent d'oublier que tous les Législateurs ont fait comme lui; ils ont fait envisager les loix, non comme la volonté des hommes, mais comme celle de Dieu: c'est ainsi que Zaleucus en parloit dans le prologue de ses loix; Cicéron, dans son traité *de Legibus*, Platon, &c. Tous ont compris que sans cela les loix n'auroient aucune force, qu'aucun homme n'a par lui-même le droit ni l'autorité de commander à ses semblables. *Voyez* AUTORITÉ POLITIQUE, LOI.

On dit que les loix mosaïques sont trop sévères & trop dures; elles punissent de mort un violateur du sabbat, aussi-bien qu'un homicide; elles ont rendu les Juifs intolérans, ennemis des étrangers, & odieux à toutes les nations. Le gouvernement théocratique établi par *Moïse* n'est, dans le fond, que le gouvernement des Prêtres, qui est le pire de tous.

Voilà encore, de la part des incrédules, un trait d'ignorance affectée qui ne leur fait pas honneur. Tout le monde fait que, dans l'origine, les premières loix de tous les peuples ont été très-sévères, parce que des hommes qui ne sont pas encore accoutumés à subir ce joug ne peuvent être contenus que par la crainte. On a dit que les loix données aux Athéniens par Dracon étoient écrites en caractères de sang, celles de Lycurgue n'étoient guères plus douces, non plus que celles des douze

tables adoptées par les Romains ; le code des Indiens fait frémir ; mais il est faux que celles de *Moïse* aient été aussi dures : on défie les incrédules de citer une seule législation qui n'ait pas statué des supplices plus cruels que ceux qui étoient en usage chez les Juifs. Quand on connoit l'importance de la loi du sabbat, l'on n'est pas étonné de voir un violateur public de cette loi condamné à mort. *Voyez* Sabbat.

Il faut se souvenir encore qu'au siècle de *Moïse* toutes les nations se regardoient comme toujours en état de guerre ; ce qui est dit des Rois de la Pentapole du tems d'Abraham, des usurpations que les Chananéens avoient faites les uns sur les autres, du brigandage qui subsistoit encore au tems de David, la manière dont les Philosophes Grecs parlent des peuples qu'ils nomment *barbares*, &c. en sont des preuves incontestables. *Moïse*, loin d'autoriser ce préjugé meurtrier, travaille à le détruire ; il ordonne aux Hébreux de bien traiter les étrangers, parce qu'ils ont été eux-mêmes étrangers en Egypte ; il leur défend de toucher aux possessions des Iduméens, des Moabites, ni des Ammonites leurs voisins, & de conserver du ressentiment contre les Egyptiens. Sous le règne de Salomon, il y avoit dans la Judée cent cinquante-trois mille étrangers ou prosélytes. *II. Paral.* c. 2, ỳ. 17. Où sont donc les marques d'aversion contre eux ?

A la vérité, les loix juives défendoient de tolérer dans la Judée l'exercice de l'idolâtrie ; ce crime devoit être puni de mort ; mais elles ne commandoient pas de tuer les idolâtres de profession, quand ils s'abstenoient de leurs superstitions. L'on n'a jamais vu les Juifs prendre les armes pour aller exterminer l'idolâtrie hors du territoire que Dieu leur avoit assigné, comme l'ont fait plus d'une fois les Assyriens & les Perses.

Avant de déclamer contre le gouvernement théocratique, il faudroit commencer par le définir, & nous apprendre ce que c'est. Souvent les Israélites n'ont eu aucun chef ; *alors*, disent leurs Historiens, *chacun faisoit ce qui lui sembloit bon ;* le gouvernement étoit pour lors purement démocratique ; & c'est le premier exemple qui en ait existé dans l'univers. Lorsqu'il y avoit un Juge ou un Roi, ce n'est pas lui qui devoit régner, c'est la loi ; il n'étoit pas plus permis aux Prêtres qu'aux Rois de la changer, d'y ajouter, ni d'en retrancher. Pendant quatre cens ans, aucun Prêtre n'a été Juge ou souverain Magistrat de la nation ; Héli est le premier ; Samuel n'étoit pas Prêtre, mais Prophète ; & l'on fait si la nation gagna beaucoup à demander & à obtenir un Roi. Fut-elle jamais mieux gouvernée que sous les Asmonéens, qui étoient Prêtres & Rois ? Diodore de Sicile & d'autres anciens ont jugé beaucoup plus sensément du gouvernement des Juifs que les Philosophes modernes.

Ces derniers ont tourné en ridicule les loix cérémonielles ; mais ils ont montré aussi peu de bon sens sur ce point que sur tous les autres. *Voyez* Loi cérémonielle.

V. De la conduite de *Moïse*. Si ce Législateur avoit été un homme ordinaire, nous convenons que sa conduite seroit incompréhensible ; & s'il avoit été un imposteur, il faudroit encore conclure que c'étoit un insensé ; mais ce qu'il a fait prouve qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre. Convaincu, par ses propres miracles, qu'il étoit envoyé de Dieu, assuré d'un secours divin, par la bouche de Dieu même, a-t-il dû se conduire avec les timides précautions que la prudence humaine exige, ou a-t-il dû former un plan de conduite différent de celui que Dieu avoit arrêté d'avance ? S'il a délivré son peuple de la servitude d'Egypte, s'il la fait subsister dans le désert pendant quarante ans, s'il l'a mis en état de se rendre maître de la Palestine, il a rempli l'objet de sa mission ; il est ridicule de disputer sur les moyens : puisque ces trois choses ne pouvoient être exécutées par des voies naturelles & ordinaires, il faut que *Moïse* ait agi par des lumières & par des forces surnaturelles, puisqu'enfin il est incontestable qu'il en est venu à bout. Toute la question se réduit à savoir s'il a réussi par des injustices, par des crimes, par la violation des loix de l'humanité ; les incrédules le prétendent ; sont-ils bien fondés ?

Moïse, dit l'un d'entr'eux, commence sa carrière par l'assassinat d'un Egyptien ; forcé de s'enfuir, il épouse une femme idolâtre, & la renvoie ensuite. Il revient en Egypte soulever les Israélites contre leur Souverain ; il punit les Egyptiens de la faute de leur Roi ; il engage ses Hébreux à voler leurs anciens maîtres. Arrivé dans le désert, il établit son autorité despotique par le massacre de ceux qui lui résistent ; il place le sacerdoce dans sa tribu & le pontificat dans sa famille ; il punit le peuple de la faute de son frère Aaron, qui avoit consenti à l'adoration du veau d'or ; il laisse périr dans le désert une génération toute entière, & en mourant il autorise les Juifs à dépouiller & à exterminer les Chananéens. Tant de crimes n'ont pas pu être commandés par la Divinité ; c'est un blasphême de les lui attribuer.

Il est difficile de répondre en peu de mots à cette multitude d'accusations ; nous ferons cependant notre possible pour abréger.

1°. Un assassinat est un meurtre commis de propos délibéré. Peut-on prouver qu'en voulant défendre un Hébreu contre la violence d'un Egyptien, *Moïse* avoit dessein de tuer ce dernier ; que ce meurtre n'est pas arrivé contre son intention, & en voulant seulement résister aux efforts d'un furieux ? Voilà ce qu'il faudroit démontrer, & c'est ce que l'on ne fera jamais.

2°. Il est faux que Séphora, femme de *Moïse*, ait été idolâtre ; on voit, au contraire, que Jéthro, père de cette femme, adoroit le vrai Dieu. *Moïse*

ne la quitta que pour aller remplir sa commission en Egypte ; & lorsque Jéthro la lui ramena dans le désert avec ses enfans, il n'y eut aucune marque d'inimitié de part ni d'autre.

3°. Le Roi d'Egypte n'étoit point le Souverain légitime des Israëlites ; lui-même ne les regardoit point comme ses sujets, mais comme des étrangers qui devoient un jour sortir de ses états. La servitude à laquelle il les avoit réduits, l'ordre qu'il avoit donné de noyer leurs enfans mâles, les travaux dont il les accabloit, étoient, pour les Israëlites, des sujets très-légitimes de quitter ce royaume ; & cette retraite ne peut, en aucun sens, être regardée comme une révolte.

4°. Les vexations exercées contre eux n'étoient pas le crime particulier du Roi d'Egypte, mais celui de tous ses sujets ; tous résistèrent aux miracles que *Moïse* fit en leur présence : tous méritoient donc d'être punis. Ce que les Israëlites emportèrent à titre d'emprunt n'étoit qu'une juste compensation de leurs travaux, pour lesquels ils n'avoient reçu aucun salaire. *Voyez* Juifs.

5°. *Moïse* ne commit jamais de massacres pour établir son autorité, mais pour punir l'idolâtrie & les autres désordres auxquels les Hébreux s'étoient livrés. Il le devoit, pour venger la loi formelle que Dieu avoit portée, & de l'exécution de laquelle dépendoit la prospérité de la nation entière.

6°. Aux mots Aaron & Lévites, nous faisons voir que le sacerdoce n'étoit pas un très-grand avantage pour la tribu de Lévi, & que le peuple fut puni, non pour la faute d'Aaron, mais pour la sienne. Si *Moïse* avoit été conduit par l'ambition, il auroit fait passer le pontificat à ses propres enfans, & non à ceux de son frère. D'ailleurs le choix que Dieu faisoit de cette tribu & de cette famille fut confirmé par des miracles.

7°. Les quarante ans de séjour dans le désert furent la punition des murmures injustes auxquels les Israëlites s'étoient livrés ; mais ceux de cette génération qui entrèrent dans la terre promise étoient âgés de vingt ans lorsqu'ils étoient sortis de l'Egypte ; ils avoient donc été témoins oculaires de tout ce qui s'y étoit passé, & ils s'en souvenoient très-bien.

Il est fort singulier que l'on veuille rendre *Moïse* responsable des fléaux surnaturels & miraculeux qui sont tombés sur les Israëlites, & qu'ils avoient mérités, pendant que l'histoire nous atteste qu'il ne manquoit jamais d'intercéder auprès de Dieu pour les coupables. Y a-t-il une seule occasion dans laquelle on puisse faire voir que ce Législateur a sévi contre des innocens, ou qu'il a demandé vengeance à Dieu ? Si tout ce peuple avoit été moins rebelle & moins prompt à se mutiner, on diroit qu'il a usé de collusion avec *Moïse* pour rendre croyables tous les miracles rapportés dans son histoire.

Mais, encore une fois, si la conduite de *Moïse* étoit injuste, tyrannique, odieuse, comment n'a-t-il pas été massacré par une nation composée de deux millions d'hommes ? Comment les Juifs ont-ils laissé subsister dans son histoire tous les reproches qu'il leur fait ? Comment les Prêtres n'ont-ils pas au moins effacé tout ce qui est désavantageux à leur tribu ? Voilà des questions auxquelles les incrédules n'ont jamais tenté de satisfaire.

Quant à la conquête de la Palestine, nous prouvons à l'article Chananéens qu'elle étoit très-légitime.

Après avoir bien examiné les miracles, les prophéties, la doctrine, les loix, la conduite de *Moïse*, qu'exigera-t-on de plus pour être convaincu qu'il étoit l'Envoyé de Dieu, & que les Hébreux n'ont pas pu douter de sa mission ? Citera-t-on dans le monde un imposteur qui ait su réunir tant de caractères de divinité, un Législateur qui ait poussé aussi loin le courage, la patience, la prévoyance, le zèle pour les intérêts de sa nation ? Il n'est pas possible de lire les derniers chapitres du Deutéronome sans être saisi d'admiration ; & quand on ne voudroit pas convenir qu'il a été le Ministre de la Divinité, on seroit encore forcé de reconnoître que c'étoit un grand homme. Aussi le peuple pleura sa mort pendant trente jours, & se soumit sans résistance à Josué, qu'il avoit désigné son successeur.

MOISSON. Moïse avoit ordonné aux Hébreux, lorsqu'ils moissonneroient un champ, de ne pas couper exactement tous les épis, mais d'en laisser une petite partie pour les pauvres & les étrangers, & de leur permettre de glaner, *Lévit.* c. 23, ℣. 22 ; c'étoit une loi d'humanité. Nous en voyons l'exécution dans le livre de Ruth, c. 2, ℣. 7 & suiv., où Booz invite cette femme Moabite à glaner dans son champ, & lui fait encore une aumône.

La *moisson* de l'orge ne devoit se faire qu'après la fête de Pâques, pendant laquelle on offroit au Seigneur la première javelle ; ni celle du froment qu'après la fête de la Pentecôte, pendant laquelle on devoit offrir le premier pain de blé nouveau, *Lévit.* c. 23, ℣. 10 & 17. *Voyez* Prémices. Dans la suite, les Juifs ajoutèrent beaucoup de cérémonies à ce qui étoit ordonné par la loi pour l'ouverture des *moissons*. Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebræorum*, p. 234, 237.

MOLINISME, système de Théologie sur la grace & sur la prédestination, imaginé par Louis Molina, Jésuite Espagnol, Professeur de Théologie dans l'Université d'Evora en Portugal.

Le livre où il explique ce système, intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, &c. Concordia*, parut à Lisbonne en 1588 ; il fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférèrent à l'Inquisition, en accusant son Auteur de renouveller les erreurs des Pélagiens & des Sémipélagiens. La cause ayant été portée à Rome, & discutée dans les fameuses assemblées qu'on nomme les Congré-

gations *de auxiliis*, depuis l'an 1587 jusqu'en 1697, demeura indécise. Le Pape Paul V, qui tenoit alors le Siége de Rome, ne voulut rien prononcer; il défendit seulement aux deux partis de se noter mutuellement par des qualifications odieuses. Depuis cette espèce de trêve, le *Molinisme* a été enseigné dans les écoles comme une opinion libre; mais il a eu des adversaires implacables dans les Augustiniens vrais ou faux & dans les Thomistes. Ceux-ci d'une part, & les Jésuites de l'autre, ont publié chacun des histoires ou des actes de ces Congrégations conformes à leur intérêt & à leurs prétentions respectives : devinera qui pourra, dit Mosheim, de quel côté il y a le plus de vérité & de modération.

Quoi qu'il en soit, voici le plan du système de Molina, & l'ordre que cet Auteur imagine entre les décrets de Dieu.

1°. Dieu, par la science de simple intelligence, voit tout ce qui est possible, & par conséquent des ordres infinis de choses possibles.

2°. Par la science moyenne, Dieu voit certainement ce que, dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en usant de sa liberté, fera, si Dieu lui donne telle ou telle grace. *Voyez* Science de Dieu.

3°. Il veut, d'une volonté antécédente & sincère, sauver tous les hommes, sous condition qu'ils voudront eux-mêmes se sauver, c'est-à-dire, qu'ils correspondront aux graces qu'il leur donnera. *Voyez* Conditionnel.

4°. Il donne à tous les secours nécessaires & suffisans pour opérer leur salut, quoiqu'il en accorde aux uns plus qu'aux autres, selon son bon plaisir.

5°. La grace accordée aux Anges, & à l'homme dans l'état d'innocence, n'a point été efficace par elle-même, mais *versatile*; dans une partie des Anges, elle est devenue efficace par l'évènement, ou par le bon usage qu'ils en ont fait; dans l'homme, elle a été inefficace, parce qu'il y a résisté.

6°. Il en est de même dans l'état de nature tombée; nuls décrets absolus de Dieu, efficaces par eux-mêmes, & antécédens à la prévision du consentement libre de la volonté humaine, par conséquent nulle prédestination à la gloire éternelle avant la prévision des mérites de l'homme, nulle réprobation qui ne suppose la prescience des péchés qu'il commettra.

7°. La volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, quoique souillés du péché originel, est vraie, sincère & active; c'est elle qui a destiné Jésus-Christ à être le Sauveur du genre humain; c'est en vertu de cette volonté, & des mérites de Jésus-Christ, que Dieu accorde à tous plus ou moins des graces suffisantes pour faire leur salut.

8°. Dieu, par la science moyenne, voit, avec une certitude entière, ce que fera l'homme placé dans telle ou telle circonstance, & secouru par telle ou telle grace, par conséquent qui sont ceux qui en useront bien ou mal. Quand il veut absolument & efficacement convertir une ame ou la faire persévérer dans le bien, il forme le décret de lui accorder les graces auxquelles il prévoit qu'elle consentira, & avec lesquelles elle persévérera.

9°. Par la science de vision qui suppose ce décret, il voit qui sont ceux qui feront le bien & persévéreront jusqu'à la fin, qui sont ceux qui pécheront ou ne persévéreront pas. En conséquence de cette prévision de leur conduite absolument future, il prédestine les premiers à la gloire éternelle, & réprouve les autres.

La base de ce système est que la grace suffisante & la grace efficace ne sont point distinguées par leur nature, mais que la même grace est tantôt efficace & tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste. Ainsi, l'efficacité de la grace vient du consentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce consentement donne quelque force à la grace, ou la rende efficace *in actu primo*, mais parce que ce consentement est la condition nécessaire pour que la grace soit efficace *in actu secundo*, ou lorsqu'on la considère comme jointe à son effet; à peu près comme les Sacremens, qui sont par eux-mêmes productifs de la grace, & qui dépendent néanmoins des dispositions de ceux qui les reçoivent pour la produire en effet. C'est ce qu'enseigne formellement ce Théologien dans son *Livre de la concorde*, disp. 1, q. 39, 40 & suiv.

Selon les Molinistes, la différence entre la grace efficace *in actu primo*, & la grace inefficace, consiste en ce que la première est donnée dans une circonstance dans laquelle Dieu prévoit que l'homme en suivra le mouvement, au lieu que la seconde est donnée dans une circonstance où Dieu prévoit que l'homme y résistera; d'où il s'ensuit, disent-ils, que la grace efficace est déja, *in actu primo*, un plus grand bienfait de Dieu que la grace inefficace, puisqu'il dépend absolument de Dieu de donner l'une ou l'autre. Ainsi ce n'est point l'homme *qui se discerne lui-même*, mais Dieu, comme le veut S. Paul.

Molina & ses Défenseurs ont vanté beaucoup ce système, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les Pères, & sur-tout S. Augustin, ont trouvé à concilier le libre arbitre avec la grace. Mais leurs adversaires tirent de ces motifs même une raison pour le rejetter, puisque, selon les Pères, l'action de la grace sur la volonté humaine est un mystère. Cependant il nous paroît que le mystère subsiste toujours, en ce que l'action de la grace ne peut être comparée, sans inconvénient, ni à l'action d'une cause physique, ni à l'action d'une cause morale. *Voyez* Grace, §. 5.

La plupart des partisans de la grace efficace, par elle-même, ont soutenu que le *Molinisme* renouvelloit le Sémipélagianisme; mais le P. Alexandre, quoique Dominicain & Thomiste, dans son *Hist.*

Ecclés. du cinquième siècle, c. 3, art. 5, §. 13, répond à ces accusateurs que le systême de Molina n'ayant pas été condamné par l'Eglise, & étant toléré comme les autres opinions de l'école, c'est blesser la vérité, la charité & la justice, de le comparer aux erreurs, soit des Pélagiens, soit des Sémipélagiens. Bossuet, dans son premier & dans son second *Avertissement aux Protestans*, montre solidement, & par un parallèle exact du *Molinisme* avec le Sémipélagianisme, que l'Eglise Romaine, en tolérant le systême de Molina, ne tolère point les erreurs des Sémipélagiens, comme le Ministre Jurieu avoit osé le lui reprocher.

Il est fâcheux que, malgré ces apologies, & malgré la défense de Paul V, la même accusation renaisse toujours. Molina enseigne formellement que sans le secours de la grace l'homme ne peut faire aucune action surnaturelle & utile au salut, *Concorde*, 1re quest. disput. 5 & suiv. Vérité diamétralement opposée à la maxime fondamentale du Pélagianisme. Il soutient que la grace est toujours prévenante, qu'elle est opérante ou coopérante lorsqu'elle est efficace; qu'ainsi elle est cause efficiente des actes surnaturels, aussi-bien que la volonté de l'homme, Disp. 39 & suiv. Autre vérité anti-pélagienne. Il dit & répète que la prévision du consentement futur de la volonté à la grace, n'est point la cause ni le motif qui détermine Dieu à donner la grace; que Dieu donne une grace efficace ou inefficace uniquement parce qu'il lui plait; qu'ainsi, à tous égards, la grace est purement gratuite; il se défend contre ceux qui l'accusoient d'enseigner le contraire, *troisième question des causes de la Prédestination*, disp. 1, quest. 23, p. 370, 375, 380 de l'édition d'Anvers, en 1595. C'est saper le Sémipélagianisme par la racine. Le premier devoir d'un Théologien est d'être juste.

En second lieu, nous nous croyons obligés de justifier de toute erreur le systême de Molina, sans vouloir pour cela le prouver ni l'adopter. Des Théologiens célèbres, en admettant le fond de ce systême, en ont adouci quelques articles & prévenu les conséquences; c'est ce qu'on appelle le *Congruisme mitigé*, & il y a déja de l'injustice à le confondre avec le *Molinisme*. Mais il est encore plus douloureux de voir des Théologiens taxer de Pélagianisme & de Sémipélagianisme tous ceux qui ne pensent pas comme eux, lorsque l'Eglise n'a pas prononcé, & que les Souverains Pontifes ont défendu de donner de pareilles qualifications. Ce procédé n'est pas propre à prévenir les esprits judicieux en faveur de l'opinion qu'ont embrassée & que soutiennent ces Censeurs téméraires. *Voyez* CONGRUISME.

MOLINOSISME, doctrine de Molinos, Prêtre Espagnol, sur la vie mystique, condamnée à Rome, en 1687, par Innocent XI. Ce Pontife, dans sa Bulle, censure soixante-huit propositions tirées des écrits de Molinos, qui enseignent le Quiétisme le plus outré & poussé jusqu'aux dernières conséquences.

Le principe fondamental de cette doctrine est que la perfection chrétienne consiste dans la tranquillité de l'ame, dans le renoncement à toutes les choses extérieures & temporelles, dans un amour pur de Dieu, exempt de toute vue d'intérêt & de récompense. Ainsi une ame qui aspire au souverain bien doit renoncer non-seulement à tous les plaisirs des sens, mais encore à tous les objets corporels & sensibles, imposer silence à tous les mouvemens de son esprit & de sa volonté, pour se concentrer & s'absorber en Dieu.

Ces maximes, sublimes en apparence, & capables de séduire les imaginations vives, peuvent conduire à des conséquences affreuses. Molinos, & quelques-uns de ses Disciples, ont été accusés d'enseigner, tant dans la théorie que dans la pratique, que l'on peut s'abandonner sans péché à des déréglemens infâmes, pourvu que la partie supérieure de l'ame demeure unie à Dieu. Les propositions 25, 41 & suivantes de Molinos renferment évidemment cette erreur abominable. Toutes les autres tendent à décréditer les pratiques les plus saintes de la religion, sous prétexte qu'une ame n'en a plus besoin, lorsqu'elle est parfaitement unie à Dieu.

Mosheim assure que, dans le dessein de perdre ce Prêtre, on lui attribua des conséquences auxquelles il n'avoit jamais pensé. Il est certain que Molinos avoit à Rome des amis puissans & respectables très à portée de le défendre, s'il avoit été possible. Sans les faits odieux dont il fut convaincu, lorsqu'il eut donné une rétractation formelle, il n'est pas probable qu'on l'auroit laissé en prison jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1696.

Mosheim suppose que les adversaires de Molinos furent principalement indignés de ce qu'il soutenoit, comme les Protestans, l'inutilité des pratiques extérieures & des cérémonies de religion. Voilà comme les hommes à systême trouvent partout de quoi nourrir leur prévention. Selon l'avis des Protestans, tout hérétique qui a favorisé en quelque chose leur opinion, quelque erreur qu'il ait enseigné d'ailleurs, méritoit d'être absous. La Bulle de condamnation de Molinos censure non-seulement les propositions qui sentoient le Protestantisme, mais celles qui renfermoient le fond du Quiétisme, & toutes les conséquences qui s'ensuivoient. Mosheim lui-même n'a pas osé les justifier, *Hist. Eccl. du dix-septième siècle*, sect. 2, 1re part., c. 1, §. 49.

Il faut se souvenir que les Quiétistes, qui firent du bruit en France peu de tems après, ne donnoient point dans les erreurs grossières de Molinos; ils faisoient, au contraire, profession de les détester. *Voyez* QUIÉTISME.

MOLOCH, Dieu des Ammonites; ce nom, dans les langues orientales, signifie Roi ou Souverain. Dans le *Lévitique*, c. 18, ℣. 21; c. 20, ℣. 2, & ailleurs, Dieu défend aux Israélites, sous peine de mort, de consacrer leurs enfans à *Moloch*. Malgré cette loi, les Prophètes Amos, c. 5, ℣. 6; Jérémie, c. 19, ℣. 5 & 6; Sophonie, c. 1, ℣. 1, & S. Etienne, *Act.* c. 7, ℣. 43, reprochent aux Juifs d'avoir adoré cette fausse divinité, & semblent désigner le même Dieu sous les noms de *Moloch*, de *Baal* & de *Melchom*. La coutume des Idolâtres étoit de faire passer les enfans par le feu à l'honneur de ce faux Dieu, & il paroit que souvent l'on poussoit la barbarie jusqu'à les brûler en holocauste, comme faisoient les Carthaginois & d'autres à l'honneur de Saturne.

D. Calmet prouve très-bien que *Moloch* étoit le soleil, adoré par les différens peuples de l'Orient sous plusieurs noms divers, *Bible d'Avignon*, t. 2, p. 355 & suiv. Mais ce que l'on dit de la figure de ce Dieu, & de la manière dont on lui consacroit les enfans, n'est pas également certain, *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. 71, *in*-12, p. 179 & suiv.

MONARCHIE. Dans l'article DANIEL, on trouvera l'explication de la prédiction de ce Prophète touchant les quatre *Monarchies* qui devoient se succéder avant l'arrivée du Messie.

En Angleterre, sous le règne de Cromwel, on appella *hommes de la cinquième Monarchie* une secte de fanatiques qui croyoient que Jésus-Christ alloit descendre sur la terre pour y fonder un nouveau royaume, & qui, dans cette persuasion, avoient dessein de bouleverser le gouvernement, & d'établir une anarchie absolue. Mosheim, *Histoire Ecclésiastique du dix-septième siècle*, sect. 2, 2ᵉ part. c. 2, §. 22. C'est un des exemples du fanatisme que produisoit en Angleterre la lecture de l'Ecriture-Sainte, commandée à tout le monde, & la licence accordée à tous de l'entendre & de l'expliquer selon ses idées particulières. *Voyez* ECRITURE-SAINTE.

MONASTÈRE. *Voyez* MOINES, §. 3.

MONASTÉRIENS. *Voyez* ANABAPTISTES.

MONASTIQUE. (Etat) *Voyez* MOINES, §. 2.

MONDAIN. Dans les écrits des Moralistes & des Auteurs ascétiques, ce terme signifie une personne livrée avec excès aux plaisirs & aux amusemens du monde, & asservie à tous les usages de la société, bons ou mauvais; & ils appellent *affections mondaines* les inclinations qui nous portent à violer la loi de Dieu. S. Pierre exhorte les fidèles à fuir la convoitise corrompue qui règne dans le monde, *II. Petri*, c. 1, ℣. 4. » N'aimez pas le monde, leur dit S. Jean, ni tout ce qu'il renferme; celui qui l'aime n'est pas aimé de Dieu. » Dans le monde, tout est concupiscence de la » chair, convoitise des yeux, & orgueil de la » vie; tout cela ne vient pas de Dieu. Le monde » passe avec toutes ses convoitises, mais celui qui » fait la volonté de Dieu demeure éternellement «. *I. Joan.* c. 2, ℣. 15.

Le but de ces leçons n'est point de nous détacher des affections louables, des devoirs, ni des usages innocens de la vie sociale, mais de nous préserver de l'excès avec lequel plusieurs personnes s'y livrent, & de l'oubli dans lequel elles vivent à l'égard de leur salut.

MONDE. (Physique du) C'est la manière dont le *monde* est construit, & a commencé d'être. L'Ecriture-Sainte nous apprend que Dieu a créé & arrangé le *monde* tel qu'il est, qu'il l'a fait dans six jours, quoiqu'il eût pu le faire dans un seul instant & par un seul acte de sa volonté.

Cette narration, qui suffit pour nous inspirer le respect, la soumission, la reconnoissance envers le Créateur, n'a pas satisfait la curiosité des Philosophes; ils ont voulu deviner la manière dont Dieu s'y est pris, & les moyens qu'il a mis en usage; ils ont forgé des systêmes à l'envi, & ne ne se sont accordés sur aucun. Descartes avoit bâti l'univers avec de la poussière & des tourbillons; Burnet, plus modeste, se contenta de donner la théorie complette de la formation de la terre; Woodward, mécontent de cette hypothèse, prétendit que le globe avoit été mis en dissolution & réduit en pâte par le déluge universel; Wisthon imagina que la terra avoit été d'abord une comète brûlante, qui fut ensuite inondée & couverte d'eau par la rencontre d'une autre comète. M. de Buffon, après avoir réfuté toutes ces visions, & s'être mocqué des Physiciens, qui font promener les comètes à leur gré, a eu recours à un expédient semblable pour construire à son tour la terre & les planètes.

Il suppose qu'environ soixante-quinze mille ans avant nous, une comète est tombée obliquement sur le soleil, a détaché la six cent-cinquantième partie de cet astre, & l'a poussée à trente mille lieues de distance; que cette matière brûlante & liquide, séparée en différentes masses roulantes sur elles-mêmes, a formé les divers globes que nous appellons la terre & les planètes. Il a fallu, selon M. de Buffon, deux mille neuf cens trente-six ans pour que cette matière vitreuse; brûlante & liquide acquît de la consistance, fût consolidée jusqu'à son centre, formât un globe applati vers les poles, & plus élevé sous son équateur. C'est ce que notre grand Naturaliste appelle *la première époque de la nature*.

La seconde a duré trente-cinq mille ans, & c'est le tems qu'il a fallu pour que le globe perdît assez de sa chaleur pour y laisser tomber les va-

peurs & les eaux dont il étoit environné. Mais; par le refroidissement, il s'est formé à sa surface des cavités & des boursoufflures, des inégalités prodigieuses; c'est ce qui a produit les bassins des mers, & les hautes montagnes dont la terre est hérissée. Excepté leur sommet, la terre se trouva pour lors entièrement couverte d'eau.

Pendant une troisième époque d'environ quinze à vingt mille ans, les eaux qui couvroient la terre, & qui étoient dans un mouvement continuel, ont formé dans leur sein d'autres chaines de montagnes postérieures à celles de la première formation, & ont déposé dans leurs différentes couches l'énorme quantité de coquillages & de corps marins que l'on y trouve.

A la quatrième époque, les eaux ont commencé à se retirer, & alors les feux souterreins & les volcans ont joint leur action à celle des eaux pour bouleverser la surface du globe; le mouvement des eaux d'orient en occident a rongé toutes les côtes orientales de l'Océan; & comme les poles ont été découverts & refroidis plutôt que le terrein placé sous l'équateur, c'est dans le nord que les animaux terrestres ont commencé à naitre & à se multiplier.

Le commencement de la cinquième époque date au moins de quinze mille ans avant nous, pendant lesquels les animaux, nés d'abord sous les poles, se sont avancés peu à peu dans les zones tempérées, & ensuite dans la zone torride, à mesure que la terre se refroidissoit sous l'équateur; & c'est-là que se sont fixées les espèces de grands animaux qui ont besoin de beaucoup de chaleur.

La sixième époque est arrivée lorsque s'est faite la séparation de notre continent d'avec celui de l'Amérique, & que se sont formées les grandes îles que nous connoissons. M. de Buffon place cette révolution à environ dix mille ans avant notre siècle.

Un système aussi vaste & aussi hardi, exposé avec tout l'avantage d'une imagination brillante, & d'un style enchanteur, ne pouvoit manquer de séduire d'abord les esprits superficiels. Aussi l'a-t-on vanté comme une hypothèse qui explique tous les phénomènes & satisfait à toutes les difficultés.

Mais ce prestige n'a pas été de longue durée. Parmi plusieurs Physiciens, qui ont attaqué avec succès le système de M. de Buffon, les Auteurs d'un grand ouvrage, intitulé *La Physique du Monde*, ont réfuté cette même hypothèse dans toute son étendue; ils en ont détruit les principes & les conséquences. Ils ont prouvé :

1°. Que, selon les loix de la physique les plus incontestables, une comète n'a pas pu tomber sur le soleil, en détacher la six cent-cinquantième partie, la pousser à une aussi énorme distance, en former divers globes placés comme ils le sont; que la force d'attraction, dont M. de Buffon fait usage pour donner de la solidité à une matière fluide, est une force supposée gratuitement; qu'elle est inconcevable & insuffisante.

2°. Qu'il n'est pas vrai que la matière primitive de notre globe soit du verre, que plusieurs des substances dont il est composé ne sont point vitrifiables; que, pour devenir une boule applatie sous les poles, & gonflée sous l'équateur, il n'a pas été nécessaire que cette matière fût liquide ou en fusion, mais seulement flexible, comme elle l'est en effet.

3°. Que le simple refroidissement d'une matière vitreuse n'a pas pu y produire les inégalités dont la surface du globe est hérissée; que les vapeurs, ni les eaux de l'atmosphère, n'ont pu tomber sur la terre avec assez de violence pour y produire les effets supposés par M. de Buffon; que les progrès du refroidissement de la terre, tels qu'il les conçoit, portent sur un faux calcul.

4°. Ajoutons que la différence admise par M. de Buffon entre les montagnes primitives & les montagnes secondaires n'est pas juste; il suppose que les premières sont toutes de matière vitreuse, & se sont formées par les crevasses qui se sont faites sur le globe, lorsqu'il a passé d'une extrême chaleur à l'état de refroidissement : or, cela n'est pas ainsi, & le contraire est prouvé par des observations certaines. Il n'est pas vrai que toutes ces montagnes primitives soient composées de matière vitrescible, & que les montagnes secondaires soient de matière calcaire; que les unes soient construites de blocs de pierres jettés au hasard, les autres posées par couches horizontales, les unes absolument privées de corps marins, les autres remplies de coquillages, &c. Cette construction n'est point du tout uniforme.

5°. Le mouvement général des eaux d'orient en occident est faussement supposé, & il est contraire à toutes les loix connues du mouvement. Les Physiciens dont nous parlons ont observé que, sur ce point, M. de Buffon se contredit; tantôt il dit que les côtes orientales de l'Océan sont les plus escarpées, & tantôt que ce sont les côtes occidentales; sa théorie sur le mouvement des eaux est absolument contraire à toutes les observations. *Voyez* MER.

6°. Ils ont fait voir que la naissance spontanée des animaux terrestres, des éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, sous la zone glaciale, n'est qu'un rêve d'imagination. » Le système des » molécules organiques vivantes & des moules » intérieurs, créé par M. de Buffon, n'a plus de » partisans ni d'adversaires; son sort est irrévoca» blement décidé. Les coups que lui ont porté les » Haller, les Bonnet, & tant d'autres Physiciens, » ont fixé l'opinion de tous les esprits. On ne » croit pas plus aujourd'hui aux générations spon» tanées qu'aux vampires & à la production des » abeilles dans le corps d'un taureau «. C'est ainsi qu'en pense M. de Marivetz. Point de génération

sans germe ; or, où étoient les germes de l'espèce humaine, & des animaux, dans une masse de verre brûlant, & qui a demeuré dans cet état pendant soixante-quinze mille ans, selon le calcul de M. de Buffon ? Les molécules organiques vivantes, & les moules intérieurs, pouvoient-ils mieux y subsister que des germes ?

7°. Conçoit-on que les poissons & les coquillages aient pu naître & se multiplier à l'infini dans le sein de la mer plusieurs milliers d'années avant que la terre fût assez refroidie pour que les animaux de la zone torride pussent vivre près du pole ? Car enfin M. de Buffon ne place la naissance des animaux terrestres qu'à la quatrième époque, & il a fallu que les coquillages fussent déja formés à la troisième, pour être déposés dans le sein des montagnes où ils se trouvent aujourd'hui. Alors les eaux de la mer devoient encore être au degré de chaleur de l'eau bouillante ; ce degré n'étoit pas fort propre à favoriser la naissance des coquillages & des poissons. Le froid leur convient beaucoup mieux, puisque c'est dans la mer glaciale que se trouvent les plus grands.

8°. M. de Marivetz observe que M. de Buffon ne donne aucune cause satisfaisante de la séparation des deux continens, ni de la naissance des grandes îles ; que la marche qu'il fait suivre aux animaux est mal conçue & contraire à la vérité. Il conclut que ce grand Naturaliste, entraîné par la chaleur de son imagination, n'a consulté ni les loix de la Physique, ni l'expérience, ni la marche de la Nature.

Toutes ces preuves de la fausseté du système de M. de Buffon sont confirmées par les savantes observations de M. de Luc sur la structure du globe, & en particulier sur la construction des grandes chaînes de montagnes de l'Europe, telles que les Alpes, les Pyrénées, l'Apennin, & celles qui s'étendent depuis les Alpes jusqu'à la mer Baltique. On voit, par ses *Lettres sur l'Histoire de la terre & de l'homme*, combien les réflexions d'un Physicien qui a beaucoup vu, & qui a tout examiné avec attention, sont supérieures aux conjectures d'un Philosophe qui médite dans son cabinet.

M. de Luc n'admet aucune des suppositions de M. de Buffon, savoir, que le soleil est une masse de matière fondue & ardente, que les planètes en ont été tirées par le choc d'une comète, que la terre a été d'abord un globe de verre fondu ; il attaque même directement cette dernière hypothèse. De ce que tout est vitrescible dans notre globe, & peut être réduit en verre par l'action du feu, il ne s'ensuit pas que tout ait été vitrifié en effet, puisqu'il n'y existe point de verre que celui qui a été fait artificiellement ; on n'y trouve aucune matière qui soit absolument vitreuse, ou qui soit réellement du verre, il y en a même plusieurs qui ne peuvent être réduites en verre que par leur mélange avec d'autres corps. Il prouve que la chaleur de notre globe augmente plutôt qu'elle ne diminue.

Il fait voir, par la manière dont sont construites les hautes Alpes, montagnes primordiales, s'il en fût jamais, qu'il est faux que le globe ait jamais éprouvé une vitrification universelle. L'on trouve dans leur sein différentes espèces de pierres, des matières calcaires, aussi-bien que des matières vitrescibles, & il en est de même dans les autres chaînes de montagnes. Il y en a dont le noyau est de matière vitrescible recouverte par des matières calcaires ; d'autres sont construites d'une manière toute opposée. Il est faux qu'en général il ne se trouve point de coquillages ni de corps marins dans les montagnes formées de matières vitrescibles ; il est seulement vrai qu'ils y sont beaucoup plus rares que dans les montagnes construites de matières calcaires. *Voyez* MONTAGNES.

Il soutient qu'aucun fait ne prouve que la quantité des eaux diminue, ni que la mer ait jamais changé de lit par une progression insensible. Si elle en avoit changé, il auroit fallu que l'axe de la terre changeât, & cela n'est point arrivé. Il est faux que la mer mine les côtes orientales des deux *mondes*. L'on peut expliquer, par l'histoire du déluge universel, la plupart des phénomènes sur lesquels nos Physiciens se fondent, beaucoup plus aisément que par les suppositions arbitraires auxquelles ils ont recours. *Voyez* MER.

De toutes ces observations, M. de Luc conclut que la Genèse est la véritable histoire du *monde* ; que plus on examine la structure de notre globe, mieux on sent que Moïse avoit été instruit par révélation.

Le dessein de cet Historien n'étoit certainement pas de nous enseigner la physique, mais de nous transmettre les leçons que Dieu lui-même avoit données à nos premiers parens ; jusqu'à présent néanmoins les Philosophes ne sont pas venus à bout de détruire aucune des vérités qu'il a écrites. Les livres saints nous disent que Dieu a livré le *monde* aux disputes des Raisonneurs ; mais ils nous apprennent aussi quel sera le succès de toutes leurs spéculations. » Depuis le commencement du *monde* » jusqu'à la fin, l'homme ne trouvera pas ce que » Dieu a fait, à moins que Dieu lui-même n'ait » trouvé bon de le lui révéler «. *Eccle.*, c. 3, ℣. 11.

L'histoire de la création nous représente Dieu comme un père qui, en fabriquant le *monde*, n'est occupé que du bien de ses enfans, qui ne fait parade ni de son industrie, ni de sa puissance, qui ne pense qu'à les rendre heureux & vertueux. Parmi les Philosophes, les uns veulent se passer de Dieu, & prouver que le *monde* a pu se former tout seul ; les autres, plus sensés, nous font admirer sa sagesse & sa puissance ; mais ils oublient de nous faire aimer sa bonté. Ils veulent que Dieu ait agi par les moyens les plus simples & les plus courts, comme s'il y avoit des moyens longs ou

compliqués à l'égard d'un Ouvrier qui opère par le seul vouloir : le degré de leur intelligence est la mesure de celle qu'ils prêtent à Dieu. Il nous paroit mieux de nous en tenir à ce qu'il a daigné nous révéler.

Pendant que d'habiles Physiciens admirent la sagesse de la narration de Moïse, quelques incrédules, demi-savans, prétendent qu'elle est absurde, & s'efforcent de jetter du ridicule sur toutes ses expressions. Celse, Julien, les Manichéens, ont été leurs prédécesseurs; Origène, S. Cyrille, S. Augustin, dans ses *Livres sur la Genèse*, ont répondu à leurs objections. Nous n'en copierons que quelques-unes; on en trouvera d'autres aux mots CATARACTE, CIEL, JOUR, &c.

1re. Objection. Le premier verset de la Genèse porte : *Du commencement les Dieux fit le ciel & la terre ;* voilà une matière préexistante, & plusieurs Dieux clairement désignés. C'est une imitation de la Cosmogonie des Phéniciens.

Réponse. L'hébreu porte, *Bereschit*, au commencement, & c'est ainsi que l'ont entendu les Paraphrastes Chaldéens & les Septante. La préposition *be* signifie *dans*, & non *de ; reschit* n'a jamais désigné la matière. *Elohim*, nom de Dieu, quoique pluriel, est joint à un verbe singulier ; il ne désigne donc pas plusieurs Dieux ; il est construit de même dans tout ce chapitre & ailleurs. D'autres termes hébreux, malgré la terminaison du pluriel, n'expriment qu'un seul objet; *chaïm*, la vie; *maïm*, l'eau ; *phanim*, la face ; *Schammaïm*, le Ciel ; *Adonim*, Seigneur ; *Bahalim*, un faux Dieu. Souvent les Hébreux disent, *Jehovah Elohim*, le Dieu qui est ; titre incommunicable, consacré à exprimer le vrai Dieu. Le pluriel se met pour augmenter la signification, & alors il équivaut au superlatif; *Elohim* est le *Très-Haut* : les Poètes Latins font souvent de même. Moïse fait ainsi parler Dieu : » Sachez que je suis le seul Dieu, » & qu'il n'y en a point d'autre que moi «, *Deut.* c. 32, ℣. 39. Et Isaïe : » J'ai fait seul l'immensité » des cieux, & par moi seul j'ai formé l'étendue » de la terre «, c. 45, ℣. 24. Les Phéniciens n'ont jamais fait une profession de foi semblable. Dans leur Cosmogonie, rapportée par Sanchoniaton, il n'est question ni d'un Dieu, ni de plusieurs Dieux pour faire le *monde*; Eusèbe a remarqué que c'est une profession d'Athéisme ; mais on prétend que le Traducteur Grec l'a mal rendue.

2e. Objection. Dire que Dieu a fait le ciel & la terre, est une expression ridicule. La terre n'est qu'un point en comparaison du ciel; c'est comme si l'on disoit que Dieu a créé les montagnes; & un grain de sable. Mais cette idée si ancienne & si fausse que Dieu a créé le ciel pour la terre, a toujours prévalu chez les peuples ignorans, tels qu'étoient les Juifs.

Réponse. L'expression de Moïse prévaut encore & prévaudra toujours, même chez les Savans, en dépit de l'esprit chicaneur des incrédules. Selon l'énergie de l'hébreu, au commencement Dieu créa *schammaïm*, ce qui est le plus élevé au-dessus de nous, & *erts*, ce qui est sous nos pieds ; où est le ridicule, sinon dans la censure d'un Critique qui n'entend pas seulement la signification des termes? Il ne sert de rien à l'homme de connoitre l'immensité du ciel & le systéme du *monde;* mais il lui est très-utile de savoir qu'en le créant, Dieu a pourvu au bien-être des habitans de la terre : cette réflexion nous rend reconnoissans & religieux.

3e. Objection. La terre, selon Moïse, étoit *tohu bohu ;* ce terme signifie chaos, désordre, ou la matière informe : sans doute Moïse a cru la matière éternelle, comme les Phéniciens & toute l'antiquité.

Réponse. Il est absurde de supposer que Moïse, après avoir dit que Dieu a créé le ciel & la terre, prend celle-ci pour la matière éternelle, & se contredit en deux lignes. *Tohu bohu* est, à la vérité, synonyme au *chaos* des Grecs ; mais *chaos* signifie vuide ou profondeur, & non désordre ou matière informe ; c'est mal-à-propos qu'Ovide l'a rendu par *rudis indigestaque moles.* Moïse donne à entendre que la terre, environnée des eaux, ne présentoit dans toute sa surface qu'un abyme profond couvert de ténèbres. Il est faux que toute l'antiquité ait cru la matière éternelle; ç'a été le sentiment des Philosophes, & non celui du commun des hommes. Moïse est plus ancien que les Ecrivains de Phénicie ; il n'a rien emprunté d'eux. Il est clair que les trois premiers versets de la Genèse expriment distinctement la création des quatre élémens.

4e. Objection. Ces mots *: Dieu dit, que la lumière soit, & la lumière fut*, ne sont point un trait d'éloquence sublime, quoiqu'en ait pensé le Rhéteur Longin ; mais le passage du Pseaume 148, *il a dit, & tout a été fait*, est vraiment sublime, parce qu'il fait une grande image qui frappe l'esprit & l'enlève.

Réponse. Celse, de son côté, jugeoit que ces mots, *fiat lux*, exprimoient un desir ; il semble, dit-il, que Dieu demande la lumière à un autre. Voilà comme les Censeurs de Moïse ont raisonné de tout tems. Mais nous en appellons au jugement de tout lecteur sensé ; peut-on mieux faire entendre que Dieu opère par le seul vouloir, ni exprimer avec plus d'énergie le pouvoir créateur ? Le Clerc est le premier qui ait su mauvais gré au Rhéteur Longin de l'avoir compris ; & en cela il ne s'est pas fait beaucoup d'honneur. Nous demandons au Philosophe qui l'a copié, si lorsque le Psalmiste a rendu la même pensée, il a supposé la matière éternelle. *Voyez* CRÉATION.

5e. Objection. Une opinion fort ancienne est que la lumière ne vient pas du soleil, que c'est un fluide distingué de cet astre, & qui en reçoit seulement l'impulsion ; Moïse s'est conformé à cette

erreur populaire, puiſqu'il place la création de la lumière quatre jours avant celle du ſoleil. On ne peut pas concevoir qu'il y ait eu un ſoir & un matin avant qu'il y eût un ſoleil.

Réponſe. S'il y a ici une erreur, elle n'eſt certainement pas populaire; c'eſt une vieille opinion philoſophique ſoutenue par Empédocle, renouvellée par Deſcartes, & encore ſuivie par d'habiles Phyſiciens; mais le peuple n'y a jamais penſé. Puiſque l'hébreu *our* ſignifie le feu auſſi-bien que la lumière, pour qu'il y ait eu un matin & un ſoir, il ſuffit que Dieu ait créé d'abord un feu, ou un corps lumineux quelconque, qui ait fait ſa révolution autour de la terre, ou autour duquel la terre ait tourné.

6°. Objection. Selon Moïſe, Dieu fit deux grands luminaires, l'un pour préſider au jour, l'autre pour préſider à la nuit, & les étoiles. Il ne ſavoit pas que la lune n'éclaire que par une lumière empruntée ou réfléchie; il parle des étoiles comme d'une bagatelle, quoiqu'elles ſoient autant de ſoleils dont chacun a des *mondes* roulans autour de lui.

Réponſe. Sans doute l'Auteur a vu ces *mondes*, & il y a voyagé; bientôt il nous apprendra ce qui s'y paſſe. Ce n'eſt pas Moïſe, c'eſt Lucrèce qui a douté, après ſon Maître Epicure, ſi la lune a une lumière propre, ou ſeulement une lumière réfléchie. Pour Moïſe, il a eu de bonnes raiſons de parler ſans emphaſe des étoiles & des autres aſtres; on ſait qu'une admiration ſtupide de l'éclat & de la marche de ces globes lumineux a été l'origine du Polythéiſme & de l'Idolâtrie chez toutes les nations. Plus ſenſé que les Philoſophes, Moïſe ne fait enviſager les aſtres que comme des flambeaux deſtinés par le Créateur à l'uſage de l'homme; il le répète ailleurs, afin d'ôter aux Iſraélites la tentation d'adorer ces corps inanimés. *Deut.* ch. 4, ℣. 19.

7°. Objection. Les Hébreux, comme toutes les autres nations, croyoient la terre fixe & immobile, plus longue d'orient en occident, que du midi au nord; dans cette opinion, il étoit impoſſible qu'il y eût des antipodes; auſſi pluſieurs Pères de l'Egliſe les ont niés.

Réponſe. Cependant les Ecrivains Hébreux déſignent ſouvent la terre par le mot *thebel*, le globe; on peut le prouver par vingt paſſages: ils ne la croyoient donc pas plus longue que large. Dans le Livre de Job, c. 26, ℣. 7, il eſt dit que Dieu a ſuſpendu la terre *ſur le rien*, on ſur le vuide. Selon le Pſeaume 18, ℣. 7, le ſoleil part d'un point du ciel, & fait ſon circuit d'un bout à l'autre. Comme cette révolution ſe fait en ligne ſpirale, Job la compare aux replis tortueux d'un ſerpent, c. 26, ℣. 11. Peu importoit aux Hébreux de ſavoir ſi c'eſt la terre ou le ſoleil qui tourne. Quant à ce que les Pères de l'Egliſe ont penſé des *antipodes*, *voyez* ce mot.

Nous n'avons pas le courage de copier les puérilités que le même Philoſophe a objectées contre la création de l'*homme*; on en trouvera quelque choſe à cet article.

Mais il faut répondre à un grief plus ſérieux. Vingt Auteurs ont écrit que Galilée fut perſécuté & puni par l'Inquiſition à cauſe de ſes découvertes aſtronomiques, & pour avoir expliqué le vrai ſyſtême du *monde*; on ſe ſert de ce trait d'hiſtoire pour rendre odieux le Tribunal de l'Inquiſition, pour faire voir dans quelle ignorance l'Italie étoit encore plongée pendant le ſiècle paſſé.

Heureuſement nous ſavons à préſent ce qu'il en eſt. Dans le *Mercure de France*, *du* 17 *Juillet* 1784, n°. 29, il y a une diſſertation dans laquelle l'Auteur prouve, par les Lettres de Galilée lui-même, par celles de Guichardin & du Marquis Nicolini, Ambaſſadeurs de Florence, amis & diſciples de Galilée, qu'il ne fut point perſécuté comme bon Aſtronome, mais comme mauvais Théologien, pour s'être obſtiné à vouloir montrer que le ſyſtême de Copernic étoit d'accord avec l'Ecriture-Sainte. Ses découvertes, dit l'Auteur, lui firent, à la vérité, des ennemis; mais c'eſt ſa fureur d'argumenter ſur la Bible, qui lui donna des Juges, & ſa pétulence des chagrins.

Dans ſon premier voyage à Rome, en 1611, Galilée fut admiré & comblé d'honneurs par les Cardinaux & par les Seigneurs auxquels il fit part de ſes découvertes, par le Pape lui-même. Il y retourna en 1615. Sa préſence déconcerta les accuſations formées contre lui par les Jacobins, entêtés de la philoſophie d'Ariſtote, & Inquiſiteurs. Le Cardinal *del Monte*, & pluſieurs Membres du ſaint Office, lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devoit ſe renfermer, pour éviter toutes les diſputes; mais ſon ardeur & ſa vanité l'emportèrent. Il exigea, dit Guichardin, que le Pape & l'Inquiſition déclaraſſent que le ſyſtême de Copernic eſt fondé ſur la Bible; il écrivit mémoires ſur mémoires; Paul V, fatigué par ſes inſtances, arrêta que cette controverſe ſeroit jugée dans une Congrégation.

Rappellé à Florence au mois de Juin 1616, Galilée dit lui-même dans ſes lettres: » La Congrégation a ſeulement décidé que l'opinion du » mouvement de la terre ne s'accorde pas avec » la Bible....; je ne ſuis point intéreſſé perſonnellement dans l'arrêt «. Avant ſon départ, il avoit eu une audience très-amicale du Pape; le Cardinal Bellarmin lui fit ſeulement défenſe, au nom du Saint-Siége, de reparler davantage de l'accord prétendu entre la Bible & Copernic, ſans lui interdire aucune hypothèſe aſtronomique.

Quinze ans après, en 1632, ſous le pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ſes Dialogues *delle maſſime ſyſteme del mundo*, & il fit reparoître ſes mémoires écrits en 1716, où il s'efforçoit d'ériger en queſtion de dogme la rotation du globe ſur ſon axe. On dit que les Jéſuites aigrirent le Pape contre lui. » Il faut traiter cette affaire doucement, écri-

» voit le Marquis Nicolini, dans ses Dépêches du » 5 Septembre 1632; si le Pape se pique, tout est » perdu; il ne faut ni disputer, ni menacer, ni » braver «. C'est ce que Galilée n'avoit cessé de faire. Cité à Rome, il y arriva le 3 Février 1633. Il ne fut point logé à l'Inquisition, mais au palais de Toscane. Un mois après, il fut mis, non dans les prisons de l'Inquisition, mais dans l'appartement du Fiscal, avec pleine liberté de communiquer au-dehors. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais de sa prétendue conciliation avec la Bible; après la sentence rendue, & la rétractation exigée, Galilée fut le maître de retourner à Florence.

C'est encore lui qui en rend témoignage; il écrivit au Père Receneri, son Disciple: » Le » Pape me croyoit digne de son estime···· Je » fus logé dans le délicieux palais de la Trinité-» du-Mont···· Quand j'arrivai au saint Office, » deux Jacobins m'intimèrent très-honnêtement » de faire mon apologie····· J'ai été obligé de » rétracter mon opinion en bon Catholique «. Mais son opinion sur le sens de l'Ecriture-Sainte étoit fort étrangere à l'hypothèse de la rotation de la terre. » Pour me punir, ajoute Galilée, on m'a défendu » les dialogues, & congédié après cinq mois de » séjour à Rome···· Aujourd'hui je suis à ma » campagne d'Arcêtre, où je respire un air pur » auprès de ma chère patrie «.

Cependant l'on s'obstine encore à écrire que Galilée fut persécuté pour ses découvertes, emprisonné à l'Inquisition, forcé d'abjurer le système de Copernic, & condamné à une prison perpétuelle; Mosheim & son Traducteur l'ont ainsi affirmé, & on le répétera tant qu'il y aura des hommes prévenus contre l'Eglise Romaine.

MONDE. (Antiquité du) De tout tems les Philosophes ont disputé sur ce sujet; plusieurs des anciens croyoient le *monde* éternel, parce qu'ils ne vouloient point admettre la création; les Epicuriens soutenoient que le *monde* n'étoit pas fort vieux, & qu'il s'étoit formé de lui-même par le concours fortuit des atomes. La même diversité d'opinions subsiste encore parmi les modernes; mais la plupart s'accordent à prétendre que le *monde* est beaucoup plus ancien que l'Histoire sainte ne le suppose.

Selon le texte hébreu, il ne s'est écoulé qu'environ six mille ans depuis la création jusqu'à nous; &, l'an du monde 1656, le globe a été submergé par un déluge universel, qui en a changé la face. La version des Septante donne au *monde* dix-huit cens soixante ans de durée plus que le texte hébreu; le Pentateuque samaritain ne s'accorde avec aucun des deux. Suivant l'hébreu, le déluge est arrivé deux mille trois cens quarante-huit ans avant Jésus-Christ; selon les Septante, trois mille six cens dix-sept; voilà près de treize cens ans de différence.

Pour découvrir l'origine de cette variété de calcul, les Critiques ont suivi différentes opinions; les uns ont pensé que les Juifs ont abrégé, de propos délibéré, le calcul du texte hébreu, sans que l'on puisse en deviner la raison; les autres, que les Septante ont allongé le leur, pour se conformer à la chronologie des Egyptiens. Chacune de ces deux hypothèses a eu des partisans; ni l'une ni l'autre n'est exempte de difficultés. Plusieurs Savans se sont attachés au Pentateuque samaritain, & sont tombés dans d'autres inconvéniens.

Le savant Auteur de l'*Histoire de l'Astronomie ancienne* a prouvé, qu'eu égard aux différentes méthodes selon lesquelles les divers peuples ont calculé le tems, toutes leurs chronologies s'accordent, & ne diffèrent que de quelques années sur les deux époques les plus mémorables; savoir, la création & le déluge universel; que toutes se réunissent encore à supposer la même durée depuis le commencement du *monde* jusqu'à l'ère chrétienne, en suivant le calcul des Septante. » Chez » tous les anciens peuples, dit-il, du moins chez » tous ceux qui ont été jaloux de conserver les » traditions, l'on retrouve l'intervalle de la créa-» tion au déluge exprimé d'une manière assez » exacte & assez uniforme; la durée du *monde*, » jusqu'à notre ère, s'y trouve également à peu » près la même « *Hist. de l'Astron. anc.* l. 1, §. 6; *Eclairciss.* l. 1, §. 11 & suiv.

C'est plus qu'il n'en faut pour nous tranquilliser; nous n'avons pas besoin d'examiner les différentes hypothèses, imaginées par les Savans, pour parvenir à une conciliation parfaite, ni de rechercher les causes de la variété qui se trouve entre l'hébreu, le samaritain, & le grec des Septante, ni de réfuter les prétentions de quelques nations qui se donnent une antiquité prodigieuse. L'Auteur de *l'antiquité dévoilée par les usages*, soutient que l'entêtement des Chaldéens, des Chinois, des Egyptiens, sur ce point, n'est fondé que sur des périodes astronomiques, arrangées après coup par les Philosophes de ces nations, tome 2, l. 4, c. 2, p. 309. Nous sommes encore moins tentés de répondre aux sophismes par lesquels un célèbre incrédule a voulu prouver que le *monde* est coéternel à Dieu.

Aujourd'hui l'on a principalement recours à des observations de Physique & d'Histoire Naturelle, pour démontrer *l'antiquité du monde*; nous avons vu que M. de Buffon, dans ses *Epoques de la nature*, suppose que le *monde* a commencé à se peupler d'animaux & d'hommes, quinze mille ans avant nous; mais il convient lui-même que ce n'est là qu'*un apperçu*, c'est-à-dire, une conjecture sans fondement.

On y oppose des observations positives, qui méritent plus d'attention. M. de Luc, qui a beaucoup examiné les montagnes, a remarqué que, par les éboulemens, elles s'arrondissent peu à peu; que par la pluie & par les mousses, il s'y forme

une couche de terre végétable ; qu'ainsi elles arriveront insensiblement à un point où elles ne pourront plus changer de forme. Il en est de même de plusieurs plaines autrefois incultes, & qui sont aujourd'hui cultivées, parce qu'il s'y est formé de la terre végétable. Mais le peu d'épaisseur de cette couche, soit dans les plaines, soit sur les montagnes, démontre qu'elle n'est pas fort ancienne ; si elle l'étoit, la culture y auroit commencé plutôt, & la population seroit plus avancée.

Il s'est convaincu que les glaces augmentent dans les Alpes, & s'y étendent de jour en jour ; si les glaciers étoient fort anciens, ils ne formeroient plus qu'une glace continue.

Après avoir attentivement considéré le sol de la Hollande, & les divers cantons dans lesquels on a fait des conquêtes sur les eaux, il a toujours retrouvé les mêmes preuves de la nouveauté de nos continens, & du petit nombre de siècles qu'il a fallu pour les amener au point où ils sont aujourd'hui. D'où il conclut que les conséquences qui se tirent de l'état actuel du globe, sont beaucoup plus sûres que les chronologies fabuleuses des anciens peuples ; & toutes ces conséquences concourent à prouver que nos continens ne sont pas aussi anciens que M. de Buffon & d'autres Physiciens les supposent.

Mais de leur côté ils allèguent aussi des observations ; il est à propos de voir si elles prouvent ce qu'ils prétendent.

1°. La mer a certainement un mouvement d'orient en occident, qui lui est imprimé par celui qui pousse la terre en sens contraire ; or, ce mouvement seul doit insensiblement déplacer la mer dans la succession des siècles. On s'apperçoit que le fond de la mer Baltique diminue ; on voit encore un canal par lequel elle communiquoit autrefois à la mer glaciale, mais qui s'est comblé par la succession des tems. La nature du sol qui sépare le golfe Persique d'avec la mer Caspienne, fait juger que ces deux mers formoient autrefois un même bassin. Il y a aussi beaucoup d'apparence que la mer rouge communiquoit à la Méditerranée, dont elle est actuellement séparée par l'isthme de Suès. Ces changemens arrivés sur le globe sont plus anciens que nos connoissances historiques. Il paroit que l'Amérique étoit encore couverte des eaux il n'y a pas un grand nombre de siècles, & qu'elle n'est pas habitée depuis fort long-tems. Enfin la multitude des corps marins dont notre hémisphère est rempli, prouve invinciblement qu'il a été autrefois sous les eaux de l'Océan. Combien n'a-t-il pas fallu de milliers de siècles pour mettre la terre dans l'état où elle est aujourd'hui ?

Réponse. A l'article Mer, nous avons fait voir que son mouvement prétendu d'orient en occident est absolument faux, qu'il est impossible & contraire à toutes les loix du mouvement. De tous les phénomènes que l'on nous cite, il n'y en a pas un seul qui puisse servir à le prouver.

Pour séparer la Baltique de la mer glaciale, il a fallu que la première se retirât du côté du midi ; il en a été de même du golphe Persique, à l'égard de la mer Caspienne, & de la mer rouge à l'égard de la Méditerranée. L'on prétend qu'en effet la mer rouge a reculé du côté du midi, & qu'elle s'étendoit autrefois davantage du côté du nord ; conséquemment il seroit plus difficile aujourd hui que jamais de percer l'isthme de Suès pour joindre ces deux mers. *Voyez* le *Voyage de Niebuhr en Arabie.* Que peut-il s'ensuivre de-là en faveur d'un mouvement habituel des eaux d'orient en occident ?

De quoi a pu servir ce mouvement pour découvrir le sol de l'Amérique ? Ce mouvement tendroit à l'engloutir de nouveau du côté oriental, & non à prolonger ses côtes. On ne peut pas prouver que l'Amérique a gagné plus de terrain du côté de l'occident que du côté qui nous est opposé.

Quant aux corps marins que l'on trouve dans les entrailles de la terre, & jusques dans le sein des montagnes de l'un & l'autre hémisphère, il est évident qu'ils n'ont pas pu y être déposés pendant un séjour tranquille & habituel de la mer sur le sol que nous habitons ; il a fallu pour cela un bouleversement de toute la superficie, & nous n'en connoissons point d'autre que celui qui est arrivé par le déluge universel. *Voyez* Déluge.

Quand nous supposerions faussement, comme quelques Physiciens, que la quantité des eaux diminue, quand nous admettrions pour un moment le prétendu mouvement de la mer d'orient en occident, il ne s'ensuivroit encore rien en faveur de l'*antiquité du monde.* Il faudroit savoir quelle étoit la quantité précise des eaux au moment de la création, afin de pouvoir calculer le tems qu'il a fallu pour les réduire à l'état où elles sont aujourd'hui. Dans la seconde hypothèse, il faudroit savoir s'il n'est point arrivé de révolution brusque sur le globe, qui ait changé le lit de la mer, & qui ait mis à sec le terrein qui est actuellement habité. Il est bien absurde de fonder des calculs sur des suppositions que l'on ne peut pas prouver, & qui sont détruites d'ailleurs par l'examen des phénomènes que nous avons sous les yeux, ou qui sont attestés par l'histoire.

2°. Observation. L'on voit par toute la terre des marques certaines d'anciens volcans ; il y en a plusieurs bouches dans les montagnes d'Auvergne ; on en trouve des vestiges en Angleterre, & le long des bords du Rhin. Le marbre noir d'Egypte n'est autre chose que de la lave ; il faut donc qu'il y ait eu un volcan près de Thèbes ; mais il étoit si ancien, que la mémoire ne s'en est pas conservée. Le lit de la mer morte a été creusé par un volcan ; le terrein des environs en fait foi ; selon le témoignage de Tournefort, le mont

Ararat a autrefois jetté des flammes. A présent nous ne voyons des volcans que dans les isles & sur les bords de la mer, il est donc probable que l'eau de la mer; & l'huile qu'elle charrie, sont un ingrédient nécessaire pour allumer les volcans; conséquemment il faut que la mer ait autrefois baigné tous les terreins dont nous venons de parler, mais qui en sont aujourd'hui assez éloignés.

L'Etna brûle depuis un tems prodigieux; il faut deux mille ans pour amasser sur la lave qu'il jette une légère couche de terre: or, près de cette montagne, l'on a percé au travers de sept laves, placées les unes sur les autres, & dont la plupart sont couvertes d'un lit épais de très-bon terreau; il a donc fallu quatorze mille ans pour former ces sept couches. Le Vésuve porte des marques d'une très-haute antiquité, puisque le pavé d'Herculanum est fait de lave; le Vésuve avoit donc déja fait des éruptions avant que cette ville fût bâtie: or, elle l'a été au moins mille trois cens trente ans avant notre ère.

Réponse. En supposant que l'eau de la mer est nécessaire pour allumer les volcans, il s'ensuivra seulement que ceux qui sont aujourd'hui dans l'intérieur des terres n'ont brûlé qu'immédiatement après avoir été détrempés par les eaux du déluge; & l'on ne peut rien conclure en faveur de l'*antiquité du monde.* Ces volcans seront un monument de plus, pour prouver l'inondation générale du globe. L'existence d'un ancien volcan dans l'Egypte est attesté par la fable de Typhon, fable analogue à celle qu'Hésiode & Homère ont forgée sur le mont Etna.

Le nombre des couches de lave ne prouve point l'antiquité de celui-ci. Herculanum subsistoit-il il y a mille sept cens ans? Aujourd'hui il est à cent douze pieds sous terre; pour arriver à cette profondeur, il faut traverser six couches de lave séparées, comme celles de l'Etna, par des couches de terre végétable. Il est clair que cette terre est de la cendre vomie par le volcan, & qu'il a pu s'en former plusieurs couches dans une même éruption. Qu'importe qu'Herculanum ait été bâti mille trois cens trente ans avant notre ère, dès qu'il s'étoit écoulé deux mille trois cens quarante-huit ans depuis le déluge jusqu'à la même époque? A la fondation de cette ville, il y avoit plus de mille ans que le déluge étoit passé.

De même quand la table isiaque & la statue de Memnon seroient de lave, ces ouvrages n'ont pu être faits que sous des Rois de Thèbes, déja puissans, par conséquent depuis l'an 2500 du monde; jusqu'alors l'Egypte avoit été partagée en petites souverainetés, *Chronol. Egypt.* tome 1, table, p. 167; & il s'étoit écoulé plus de huit cens ans depuis le déluge.

L'Auteur de l'introduction à l'histoire naturelle de l'Espagne, après avoir bien examiné les pétrifications & les vestiges des volcans, reconnoit qu'en cinq ou six mille ans il y a plus de tems qu'il n'en faut pour produire tous les phénomènes dont nous avons connoissance; or, selon le calcul le plus court, il s'est passé, depuis le déluge jusqu'à nous, quatre mille cent trente-deux ans, & selon les Septante, cinq mille quatre cens un. L'Auteur des *Recherches sur les Américains*, convient que l'on ne connoit aucun monument d'industrie humaine antérieur au déluge; on ne découvrira pas plus de phénomènes naturels, capables d'en détruire la réalité ou l'époque.

3°. Observation. En Angleterre & en Hollande, il y a des forêts enterrées à une profondeur considérable. Les mines de charbon d'Angleterre, du Bourbonnois & autres, paroissent venir de forêts embrasées par des volcans. Les corps marins que l'on déterre dans les mines & dans les carrières, n'ont point leurs semblables dans les mers qui nous avoisinent, mais seulement à deux ou trois mille lieues de nos côtes. Les bancs immenses de coquillages qui sont en Touraine & ailleurs, ne peuvent y avoir été déposés que pendant un séjour très-long de la mer. Toutes ces révolutions n'ont pu se faire pendant le court espace de tems que l'on suppose écoulé depuis le déluge jusqu'à nous.

Réponse. Voici ce que dit, au sujet des forêts enterrées, l'Auteur des *Recherches sur les Américains:* « Pourquoi veut-on attribuer aux vicissitudes générales de notre globe ce que des accidens particuliers ont pu produire? C'est l'inondation de la Chersonèse Cimbrique, arrivée, selon le calcul de Picard, l'an 340 de notre ère vulgaire, qui a noyé & enterré les forêts de la Frise. Les arbres fossiles qu'on exploite en Angleterre, dans la province de Lancastre, ont aussi passé long-tems pour des monumens diluviens; mais on a reconnu que la racine de ces arbres avoit été coupée à coups de hache, ce qui, joint aux médailles de Jules César, que l'on y a trouvées à la profondeur de dix-huit pieds, suffit pour déterminer à-peu-près la date de leur dégradation ». Tome 2, lettre 3, p. 330.

Il est faux que les mines de charbon de terre soient des forêts consumées par le feu. M. de Buffon nous apprend que ce charbon, la houille, le jais, sont des matières qui appartiennent à l'argile. *Hist. Nat.*, tome 1, *in*-12, p. 403. M. de Luc pense que la tourbe est l'origine des houilles ou charbons de terre, & il confirme cette conjecture par des observations, tome 5, lettre 126, p. 223. Les volcans n'y ont point de part.

Puisque plusieurs coquillages & autres corps marins, que l'on trouve dans la terre ou dans la pierre, n'ont leurs semblables que dans des mers très-éloignées de nous, il est évident qu'ils n'ont point été déposés sur le sol que nous habitons, par un séjour habituel de la mer, mais par une inondation

inondation ſubite, accompagnée d'un bouleverſement dans la ſurface du globe, telle qu'elle eſt arrivée pendant le déluge. Et l'on ne peut pas eſtimer la plus ou moins grande quantité de ces coquillages, qui a pu être dépoſée ſur certaines plages. *Voyez* DÉLUGE.

Le *monde*, diſoit Newton, a été formé d'un ſeul jet. Nous cherchons une jeuneſſe à ce qui a toujours été vieux, une vieilleſſe à ce qui a toujours été jeune, des germes aux eſpèces, des naiſſances aux générations, des époques à la nature; mais quand la ſphère où nous vivons ſortit de la main divine de ſon Auteur, tous les tems, tous les âges, toutes les proportions s'y manifeſtèrent à la fois. Pour que l'Etna pût vomir ſes feux, il fallut à la conſtruction de ſes fourneaux des laves qui n'avoient jamais coulé. Pour que l'Amazone pût rouler ſes eaux à travers l'Amérique, les andes du Pérou dûrent ſe couvrir de neige, que les vents d'orient n'y avoient point encore accumulées. Au ſein des forêts nouvelles naquirent des arbres antiques, afin que les inſectes & les oiſeaux puſſent trouver des alimens ſous leurs vieilles écorces. Des cadavres furent créés pour les animaux carnaciers. Il dut naître dans tous les règnes des êtres jeunes, vieux, vivans, mourans & morts. Toutes les parties de cette immenſe fabrique parurent à la fois, & ſi elle eut un échafaud, il a diſparu pour nous. *Etudes de la Nature*, tome 1, &c.

MONDE. (Fin du) Si nous voulions en croire les ennemis de la religion, l'opinion de la *fin du monde* prochaine a été la cauſe de la plupart des révolutions qui ſont arrivées dans les différens ſiècles. Les Païens même, Philoſophes & autres, étoient perſuadés qu'un jour le *monde* devoit périr par un embraſement général; mais ils ont arbitrairement fixé l'époque à laquelle cette cataſtrophe devoit arriver. Les Juifs, comme les autres peuples, croyoient que le *monde*, après avoir été autrefois détruit par l'eau, devoit l'être par le feu; ils fondoient cette opinion ſur quelques prophéties dont le ſens n'eſt pas fort clair. Le Jubilé qu'ils célébroient tous les cinquante ans, pendant lequel les héritages aliénés devoient retourner à leurs anciens poſſeſſeurs, & les eſclaves étoient mis en liberté, ſemble avoir eu pour motif la perſuaſion dans laquelle étoient les Juifs que le *monde* devoit finir au bout de cinquante ans.

Cette attente, continuent les incrédules, étoit répandue d'un bout de l'univers à l'autre; lorſque Jéſus-Chriſt parut ſur la terre, il en profita pour publier qu'il étoit le Meſſie promis, & le préjugé général contribua beaucoup à le faire reconnoître pour envoyé de Dieu, pour juge des vivans & des morts. Lui-même annonça que la *fin du monde* & le jugement dernier étoient prochains, & il donna l'ordre à ſes Apôtres de répandre cette terrible prédiction. Ils n'y ont pas manqué; leurs écrits ſont remplis de menaces de la fin prochaine du *monde*, de la conſommation du ſiècle, de l'arrivée du grand jour du Seigneur. C'eſt ce qui cauſa la converſion de la plupart de ceux qui embraſſèrent le Chriſtianiſme, & leur inſpira le deſir du martyre.

Bientôt ce préjugé donna lieu à celui des Millénaires, ou à l'eſpérance d'un règne temporel de Jéſus-Chriſt ſur la terre, qui devoit bientôt commencer. Toutes ces idées ſombres inſpirèrent aux Chrétiens le détachement du *monde*, un goût décidé pour la vie ſolitaire & monaſtique, pour les mortifications, pour la virginité, pour le célibat. On vit renaître la même démence dans la ſuite, ſur-tout pendant les malheurs du neuvième ſiècle & des ſuivans; les Moines ſurent en profiter pour s'enrichir. Ainſi, dans tous les tems, des terreurs paniques ont été le principal, ou plutôt l'unique fondement de la religion. Tel eſt le réſultat des profondes réflexions des incrédules.

Pour les réfuter en détail, il faudroit une aſſez longue diſcuſſion; mais quelques remarques ſuffiront pour en démontrer la fauſſeté.

1°. La Philoſophie païenne, ſur-tout celle des Epicuriens, étoit beaucoup plus capable que la religion d'inſpirer des doutes ſur la durée du *monde*, & de répandre de vaines terreurs. « Peut-être, dit Lucrèce, des tremblemens de » terre cauſeront dans peu de tems un boule» verſement affreux ſur tout le globe; peut-être » tout s'abîmera-t-il bientôt avec un fracas épou» vantable », l. 5, ℣. 98. En effet, quelle certitude peut-on avoir de ce qui doit arriver, ſi ce n'eſt pas un Dieu bon & ſage qui a créé le *monde*, qui le gouverne, qui a établi les loix phyſiques ſur leſquelles eſt fondé l'ordre de la nature? L'éruption d'un volcan, un tremblement de terre, une inondation ſubite, un météore quelconque, doivent faire craindre la deſtruction du globe entier. Un Athée moderne nous avertit que nous ne ſavons pas ſi la nature ne raſſemble pas actuellement dans ſon laboratoire immenſe les élémens propres à faire éclore des générations nouvelles, & à former un autre univers. Il eſt ſingulier que les incrédules mettent ſur le compte de la religion les terreurs abſurdes que peut faire naître leur fauſſe Philoſophie.

Dans le ſyſtême du Paganiſme, qui ſuppoſoit toute la nature animée par des génies, tout phénomène extraordinaire, arrivé dans le ciel ou ſur la terre, étoit un effet de leur courroux; ſavoit-on juſqu'où ces êtres capricieux & malfaiſans étoient capables de pouſſer leur malignité? Quelques Auteurs ont penſé que les différentes opinions, touchant la durée du *monde*, n'étoient fondées que ſur des périodes aſtronomiques, & ſur des calculs arbitraires; mais peu nous importe de ſavoir quelle en étoit la vraie cauſe.

2°. La religion révélée de Dieu, loin de nourrir ces vaines frayeurs, n'a travaillé qu'à raſſurer

les hommes. Non-seulement elle nous enseigne que l'univers a été créé par un Dieu sage & attentif à le gouverner, qui a dirigé toutes choses au bien de ses créatures, qui ne dérangera point l'ordre qu'il a établi, puisqu'il a jugé que *tout est bien;* mais elle nous montre qu'il n'a jamais détruit les hommes sans les en avertir d'avance. Dieu fit prédire le déluge universel six vingt ans avant qu'il arrivât; il avertit Abraham de la destruction prochaine de Sodome; il menaça les Egyptiers avant de les châtier; les Chananéens, tout impies qu'ils étoient, virent arriver de loin l'orage prêt à fondre sur eux, &c.; l'Auteur du *livre de la Sagesse* nous le fait remarquer, c. 11 & 12. Après le déluge, Dieu dit à Noé: « Je ne maudirai plus la terre à cause des hommes, & je » ne détruirai plus toute-ame vivante comme j'ai » fait; tant que la terre durera, les semailles & » la moisson, l'été, & l'hiver, le jour & la nuit » se succéderont sans interruption ». *Gen.* c. 8, ℣. 21. « Ne craignez point les signes du ciel, » comme font les autres nations », dit Jérémie aux Juifs, c. 10, ℣. 2. Peut-on citer un seul endroit de l'ancien Testament dans lequel il soit question de la *fin du monde?*

3°. Les Juifs étoient donc préservés du préjugé des autres nations par leur religion même. Leur Jubilé n'avoit pas plus de rapport à la *fin du monde*, que la prescription de trente ans n'y en a parmi nous. Ils attendoient le Messie, non comme un Juge redoutable & destructeur du *monde*, mais comme un libérateur, un Sauveur, un bienfaiteur; les Prophètes l'avoient ainsi annoncé: sa venue étoit pour les Juifs un objet d'espérance & de consolation, plutôt que de trouble & de frayeur. A sa naissance, un Ange dit aux Bergers: « Je vous annonce un grand sujet » de joie pour toute la nation; il vous est né à » Bethléem un Sauveur, qui est le Christ, fils » de David ». Zacharie, Siméon, la Prophétesse Anne le publient ainsi. Jean-Baptiste, en l'annonçant, dit qu'il vient le van à la main séparer le bon grain d'avec la paille; mais cette séparation n'étoit pas celle du jugement dernier, puisqu'il dit que Jésus est l'agneau de Dieu qui ôte le péché du *monde*. *Matt.* c. 3, ℣. 12; *Joan.* c. 1, ℣. 29.

4°. Jésus lui-même appelle sa doctrine *Evangile* ou bonne nouvelle; il commence sa prédication par des bienfaits, par des miracles, par la guérison des maladies. Il dit que Dieu a envoyé son fils, non pour juger le monde, mais pour le sauver, *Joan.* c. 3, ℣. 17. Il prêche *le royaume des Cieux*, & il ordonne à ses Apôtres de faire de même; mais ce royaume est évidemment le règne du fils de Dieu sur son Eglise, il n'a rien de commun avec la *fin du monde*.

Quelque tems avant sa passion, ses Disciples lui font remarquer la structure du Temple de Jérusalem, *Matt.* c. 24; *Marc*, c. 13; *Luc*, c. 21; il leur dit que cet édifice sera détruit, & qu'il n'en restera pas pierre sur pierre. Les Disciples étonnés lui demandent quand ce sera, quels seront les signes de son avénement, & de la consommation du siècle. Il y aura pour lors, dit-il, des guerres & des séditions, des tremblemens de terre, des pestes & des famines; vous serez vous-mêmes persécutés & mis à mort; Jérusalem sera environnée d'une armée, le Temple sera profané, il paroitra de faux Prophètes, il y aura des signes dans le ciel, le soleil & la lune seront obscurcis, & les étoiles tomberont du ciel: alors on verra venir le fils de lhomme sur les nuées du ciel, avec une grande puissance & une grande majesté; ses Anges rassembleront les élus d'un bout du monde à l'autre, &c. Il annonce tout cela comme des événemens dont ses Apôtres seront les témoins, & il ajoute: « Je vous assure » que cette génération ne passera point, jusqu'à » ce que toutes ces choses s'accomplissent ».

Est-il question là de la *fin du monde?* Les sentimens sont partagés sur ce point. Plusieurs Interprêtes pensent que Jésus-Christ prédit uniquement la ruine de la religion, de la république & de la nation juive, & que toutes les circonstances se vérifièrent lorsque les Romains prirent & rasèrent Jérusalem, & dispersèrent la nation; qu'il y a cependant quelques expressions qu'il ne faut pas prendre à la lettre, telle que la chûte des étoiles, &c.; que Jésus-Christ a employé le même style & les mêmes images dont les Prophètes se sont servis pour prédire d'autres événemens moins considérables. Conséquemment ces Commentateurs disent que ces paroles de Jésus-Christ, *cette génération ne passera point*, &c. signifient: les Juifs qui vivent à présent ne seront pas tous morts, lorsque ces choses arriveront. En effet, Jérusalem fut prise & ruinée moins de quarante ans après. Selon ce sentiment, il n'est point question là de *la fin du monde*.

Les autres sont d'avis que Jésus-Christ a joint les signes qui devoient précéder la dévastation de la Judée avec ceux qui arriveront à la *fin du monde* & avant le jugement dernier; que quand il dit: *cette génération ne passera point*, &c. il entend que la nation juive ne sera pas jusqu'alors entièrement détruite, mais qu'elle subsistera jusqu'à la *fin du monde*. On ne peut pas nier que le terme de *génération* ne soit pris plusieurs fois en ce sens dans l'Evangile. Or, selon cette opinion même, il n'est pas vrai que Jésus-Christ ait prédit la *fin du monde* comme prochaine.

5°. Il n'est pas mieux prouvé que les Apôtres en aient parlé. S. Paul dit, *Rom.* c. 13, ℣. 11: « Notre salut est plus proche que quand nous » avons cru ». Il dit, *I. Cor.* c. 1, ℣. 7, que les fidèles attendent l'apparition de Jésus-Christ, & le jour de son avénement. S. Pierre ajoute, *I. Petri*, c. 4, ℣. 7, que cet avénement approche, & que ce jour viendra comme un voleur,

S. Jacques, c. 5, ℣. 8 & 9, nous avertit qu'il est tout près, & que le Juge est à la porte. S. Jean, *Apoc.* c. 3, ℣. 11; & c. 22, ℣. 12, lui fait dire : « Je viens promptement rendre à » chacun selon ses œuvres ». Tout cela est exactement vrai à l'égard de la proximité de la mort & du jugement particulier, & non à l'égard de la *fin du monde* ou du jugement dernier.

S. Paul dit encore, *I. Cor.* c. 10, ℣. 11, « Nous qui sommes parvenus à la fin des siècles ». *Hébr.* c. 9, ℣. 26, « Jésus-Christ s'est donné pour » victime à la consommation des siècles »; mais nous avons vu que dans la question que les Apôtres firent à Jésus-Christ, *la consommation du siècle* signifioit la fin du Judaïsme. S. Paul nomme *Princes de ce siècle* les chefs de la nation juive, *I. Cor.* c. 2, ℣. 6 & 8. On fait d'ailleurs que le mot *siècle* exprime simplement une révolution.

L'on doit donc entendre de même ce que dit S. Pierre, *I. Petri*, c. 4, ℣. 7, que la fin de toutes choses approche; & S. Jean, *Ep.* 1, c. 2, ℣. 18, que nous sommes à la dernière heure, que l'Antechrist vient, & qu'il y en a déja eu plusieurs; il entendoit par-là les faux Prophètes, qui, selon la prédiction de Jésus-Christ, devoient paroître avant la destruction de Jérusalem. Celle-ci étoit prochaine, lorsque les Apôtres écrivoient; il n'est pas étonnant qu'ils en aient prévenu les fidèles. Dans les Prophètes, *les derniers jours* signifient un tems fort éloigné, & S. Paul appelle l'époque de l'incarnation, *la plénitude des tems.*

Il y a plus, S. Paul parlant de la résurrection générale dans sa première lettre aux Thessaloniciens, c. 4, ℣. 14, avoit dit : « Nous qui vi» vons, sommes réservés pour l'avénement du » Seigneur.... les morts qui sont en Jésus-Christ » ressusciteront les premiers. Ensuite, nous qui » vivons & qui sommes réservés, serons enlevés » avec eux dans les airs pour aller au-devant de » Jésus-Christ, & ainsi nous serons toujours avec » le Seigneur. Consolez-vous mutuellement par » ces paroles, c. 5, ℣. 1. Il n'est pas nécessaire » de vous en marquer le tems; vous savez que » le jour du Seigneur viendra comme un voleur » pendant la nuit ». Ces paroles, au lieu de consoler les Thessaloniciens, les avoient effrayés; S. Paul leur écrivit sa seconde lettre pour les rassurer : « Nous vous prions, dit-il, c. 2, de ne » pas vous laisser troubler ni effrayer, ou par de » prétendues inspirations, ou par des discours, » ou par une de nos lettres, comme si le jour du » Seigneur étoit prochain. Que personne ne vous » trompe en aucune manière, parce qu'il faut » qu'il y ait d'abord une séparation, que l'homme » de péché, le fils de perdition soit connu, &c. » Je vous ai dit tout cela lorsque j'étois avec » vous ». Les Thessaloniciens avoient donc tort de croire que le jour du Seigneur étoit prochain.

Chez les Prophètes, *le jour du Seigneur* est un événement que Dieu seul peut opérer, & surtout un châtiment éclatant, *Isaïe*, c. 2, ℣. 11; c. 13, ℣. 6 & 9, &c. *Voyez* JOUR. Ainsi, lorsque S. Pierre dit, *Ep.* 2, c. 3, ℣. 12, « Hâtons-nous pour l'arrivée du jour du Seigneur, » par lequel les cieux seront dissous par le feu, &c.; » nous attendons de nouveaux cieux & une nou» velle terre dans laquelle la justice habite », il n'est pas sûr que cela doive s'entendre de la *fin du monde* & de la vie future. Dans *Isaïe*, c. 13, ℣. 10, Dieu menace d'obscurcir le soleil, la lune & les étoiles, de troubler le ciel, de déplacer la terre, & il s'agit seulement de la prise de Babylone. Ezéchiel, c. 32, ℣. 7, exprime de même la dévastation de l'Egypte; & Joël, c. 2 & 3, la désolation de la Judée. Dans les *Actes des Apôtres*, c. 2, ℣. 16, S. Pierre applique cette prophétie de Joël à la descente du Saint-Esprit. Dieu promet de créer de nouveaux cieux, & une nouvelle terre, pour exprimer le rétablissement futur des Juifs, *Isaïe*, c. 65, ℣. 17; c. 66, ℣. 22. Les Apôtres répétoient toutes ces expressions, parce que les Juifs y étoient accoutumés; c'est encore aujourd'hui le style des Orientaux.

6°. L'on assure très-mal-à propos qu'à la naissance du Christianisme l'opinion de la fin prochaine du *monde* étoit générale, que ce fut la cause des conversions, de l'empressement des Chrétiens pour le martyre, de la naissance du Monachisme, du goût pour la virginité & le célibat. Si cela étoit vrai, il seroit fort étonnant que les Pères n'en eussent rien dit, & que les Philosophes ne l'eussent point reproché aux Chrétiens. Origène, dans son *exhortation au martyre;* Tertullien, dans ses *livres contre les Gnostiques*, qui blâmoient le martyre; dans ses *traités sur la fuite pendant les persécutions*, sur la *chasteté*, *sur la monogamie*, *sur le jeûne*, &c. n'allèguent point la proximité de la *fin du monde;* ç'auroit été cependant un motif de plus. S. Basile & S. Jean-Chrysostôme, dans leurs *écrits sur la vie monastique*, gardent le même silence.

On est fâché de voir un homme aussi judicieux que Mosheim confirmer le préjugé des incrédules. Il dit qu'il n'est pas probable que les Apôtres, persuadés de la fin prochaine du *monde*, & d'un nouvel avénement de Jésus-Christ, aient pensé à surcharger la religion de cérémonies. *Instit. Hist. Christ.* 2ᵉ part. c. 4, §. 4. Réflexion pitoyable. Il répète ailleurs, qu'au second siècle la plupart des Chrétiens croyoient, comme les Montanistes, que le *monde* alloit bientôt finir. *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 67, p. 423.

Celse reproche aux Chrétiens de croire l'embrasement futur du *monde*, & la résurrection des corps; mais il ne les accuse point de croire que ces événemens sont prochains, Orig. contre Celse, l. 4, n. 11; l. 5, n. 14. Minutius Félix soutient la vérité de ces deux dogmes contre les Païens, Octav. n. 34; mais il ne fixe point le tems auquel cela doit arriver. « Nous prions, dit Ter-

» tullien, pour les Empereurs, pour l'Empire, » pour la prospérité des Romains, parce que » nous savons que la dissolution affreuse dont » l'univers est menacé, est retardée par la durée » de l'Empire Romain. Ainsi nous demandons à » Dieu de différer ce que nous n'avons pas envie » d'éprouver ». *Apol.* c. 32. Il ne changea d'avis que quand il fut devenu Montaniste. Les Millénaires ne fixoient point la date du règne temporel de Jésus-Christ qu'ils espéroient. Le sentiment commun des Pères étoit que le *monde* devoit durer six mille ans, par analogie aux six jours de la création; c'étoit une tradition juive. *Voyez* les *notes sur Lactance*, *Instit.* l. 7, c. 14.

A la vérité, toutes les fois que les peuples ont éprouvé de grandes calamités, ils ont imaginé qu'elles annonçoient la *fin du monde*; c'est pour cela que cette opinion s'établit en Europe au dixième siècle. Un certain Hermite, nommé Bernard de Thuringe, publia que la *fin du monde* alloit arriver; il se fondoit sur une prétendue révélation qu'il avoit eue, sur le passage de l'Apocalypse, c. 20, ℣. 2, où il est dit que le Démon sera délié après mille ans, & sur ce qu'en l'an 960 la fête de l'Annonciation étoit tombée le jour du Vendredi-Saint. Une éclypse de soleil, qui arriva cette même année, acheva de renverser toutes les têtes. Les Théologiens furent obligés d'écrire pour dissiper cette vaine terreur. Mais les ravages causés en France par les Normands, en Espagne & en Italie par les Sarrasins, en Allemagne par d'autres barbares, eurent plus de part au préjugé populaire que les visions de l'Hermite Bernard.

La frayeur étoit passée lorsqu'on commença à rebâtir les Eglises, & à rétablir le culte divin; l'on fit alors de grandes fondations; mais la plupart, dit M. Fleury, n'étoient que la restitution des dimes & des autres biens d'Eglise usurpés pendant les troubles précédens. *Mœurs des Chrét.* n. 62. Il ne faut donc pas accuser les Moines d'avoir profité de l'étourdissement des esprits pour s'enrichir; ce soupçon injurieux n'est fondé sur aucun fait positif.

De ces réflexions il résulte que le systême des incrédules, touchant l'influence de la peur sur les événemens arrivés depuis dix-sept cens ans dans l'Eglise, est un rêve aussi frivole que la crainte de voir le *monde* finir dans peu de tems.

Aujourd'hui il se trouve encore des Théologiens entêtés d'un figurisme outré, qui, en comparant l'Apocalypse avec les deux Epitres aux Thessaloniciens, & avec la prophétie de Malachie, font une histoire de la *fin du monde*, de l'Antechrist, de la venue d'Elie, aussi claire que s'ils y avoient assisté. Nous les félicitons de leur pénétration; mais on a déja débité tant de rêveries sur ce sujet, qu'il seroit bon de s'en abstenir désormais, & de renoncer à connoître ce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler. *Voyez* ANTECHRIST. *Dissert. sur les signes de la ruine de Jérusalem, & sur la fin du monde*, *Bible d'Avignon*, tome 13, p. 403; tome 16, p. 416.

MONOPHYSITES. *Voyez* EUTYCHIENS & JACOBITES.

MONOTHÉLITES, secte d'hérétiques, qui étoient un rejeton des Eutychiens. Eutychès avoit enseigné que, par l'incarnation du Fils de Dieu, la nature humaine avoit été tellement absorbée par la divinité en Jésus-Christ, qu'il n'en résultoit qu'une seule nature; erreur condamnée par le Concile général de Chalcédoine. Les *Monothelites* soutenoient qu'à la vérité les deux natures subsistoient encore, & que l'humanité n'étoit point confondue en Jésus-Christ avec la divinité, mais que la volonté humaine étoit si parfaitement assujettie & gouvernée par la volonté divine, qu'il ne lui restoit plus d'activité ni d'action propre; qu'ainsi il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule volonté & une seule opération. De là vint leur nom, dérivé de Μόνος, *seul*, & de θέλειν, *vouloir*.

Ce fut l'Empereur Heraclius qui, en 630, donna lieu à cette nouvelle hérésie. Dans le dessein de ramener à l'Eglise Catholique les Eutychiens ou Monophysites, il imagina qu'il falloit prendre un milieu entre leur doctrine, qui consistoit à n'admettre en Jésus-Christ qu'une seule nature, & le sentiment des Catholiques, qui soutenoient que Jésus-Christ, Dieu & homme, a deux natures & deux volontés; que l'on pouvoit les réconcilier, en disant qu'il y a, à la vérité, en Jésus-Christ deux natures, mais une seule volonté, savoir, la volonté divine. Cet expédient lui fut suggéré par Athanase, principal Evêque des Arméniens Monophysites; par Paul, l'un de leurs Docteurs, & par Sergius, Patriarche de Constantinople, ami de leur secte. En conséquence, Héraclius publia, l'an 630, un édit pour faire recevoir cette doctrine. Le mauvais succès de sa politique prouva qu'en matière de foi il n'y a point de tempérament à prendre, ni de milieu entre la vérité révélée de Dieu & l'hérésie.

Athanase, Patriarche d'Antioche, & Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, adoptèrent sans résistance l'édit d'Héraclius; le second assembla, l'an 633, un Concile, dans lequel il le fit recevoir. Mais Sophronius, qui, avant d'être placé sur le Siége de Jérusalem, avoit assisté à ce Concile, & s'étoit opposé à l'acceptation de l'édit, tint, de son côté, un autre Concile, l'an 634, dans lequel il fit condamner comme hérétique le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ. Il en écrivit au Pape Honorius: malheureusement ce Pontife avoit été prévenu & séduit par une lettre artificieuse de Sergius de Constantinople, dans laquelle celui-ci, sans nier distinctement les deux volontés en Jésus-Christ, sembloit soutenir seulement qu'elles étoient *une*, c'est-à-dire, parfaitement d'accord & jamais

opposées, d'où résultoit l'unité d'opération. Honorius trompé approuva cette doctrine par sa réponse; on ne voit pas néanmoins qu'il ait écrit à Sophronius de Jérusalem pour condamner sa conduite.

Comme la fermeté de ce dernier à condamner le *Monothelisme* étoit applaudie par tous les Catholiques, l'Empereur Héraclius, pour faire cesser les disputes, publia, l'an 639, un autre édit, appellé *Ecthesis*, ou exposition de la foi, que Sergius avoit composé, par lequel il défendoit d'agiter la question de savoir s'il y a une ou deux volontés en Jésus-Christ, mais qui enseignoit cependant qu'il n'y en a qu'une, savoir, la volonté du Verbe divin. Cette loi fut reçue par plusieurs Evêques d'Orient, & en particulier par Pyrrhus de Constantinople, qui venoit de succéder à Sergius. Mais l'année suivante le Pape Jean IV, successeur d'Honorius, assembla un Concile à Rome, qui rejetta l'*Ecthèse*, & condamna les *Monothélites*. Honorius, informé de cette condamnation, s'excusa auprès du Pape, & rejetta la faute sur Sergius. La division continua donc comme auparavant.

L'an 648, l'Empereur Constant, conseillé par Paul de Constantinople, *Monothélite* comme ses prédécesseurs, donna un troisième édit, nommé *type* ou formulaire, par lequel il supprimoit l'*Ecthèse*, défendoit d'agiter désormais la question, & ordonnoit le silence. Mais les hérétiques, en demandant le silence, ne le gardent jamais; la vérité d'ailleurs doit être prêchée, & non étouffée par la dissimulation. En 649, le Pape S. Martin I[er] tint à Rome un Concile de cent cinq Evêques, qui condamna l'*Ecthèse*, le *Type* & le *Monothélisme*. « Nous ne » pouvons, disent les Pères de ce Concile, abjurer » tout à la fois l'erreur & la vérité ». L'Empereur, indigné de cet affront, s'en prit au Pape, & fit attenter plusieurs fois à sa vie. Trompé dans ses projets, il le fit saisir par des soldats, conduire dans l'isle de Naxos, retenir prisonnier pendant un an; ensuite il le fit transporter à Constantinople, où le Pape reçut de nouveaux outrages; enfin, reléguer dans la Chersonèse Taurique, aujourd'hui la Crimée, où ce saint Pape mourut de misère & de souffrances, l'an 655. Cela ne servit qu'à rendre les *Monothelites* plus odieux.

Enfin, l'Empereur Constantin Pogonat, fils de Constant, par l'avis du Pape Agathon, fit assembler à Constantinople, l'an 680, le sixième Concile œcuménique, dans lequel Sergius, Pyrrhus, & les autres chefs du *Monothélisme*, même le Pape Honorius, furent nommément condamnés, & cette hérésie proscrite. L'Empereur confirma la sentence du Concile par ses loix.

Dans cette assemblée, la cause des *Monothélites* fut défendue par Macaire d'Antioche, avec toute la subtilité & l'érudition possible, mais avec fort peu de bonne foi; & il n'est pas aisé de concevoir ce que vouloient ces hérétiques, ni de savoir s'ils s'entendoient eux-mêmes. Ils faisoient profession de rejetter l'erreur des Eutychiens ou *Monophysites*, d'admettre en Jésus-Christ la nature divine & la nature humaine sans mêlange & sans confusion, quoique substantiellement unies en une seule personne. Ils avouoient que ces deux natures étoient entières & complettes l'une & l'autre, revêtues chacune de tous ses attributs & de toutes ses facultés essentielles, par conséquent d'une volonté propre à chacune, ou de la faculté de vouloir, & que cette faculté n'étoit point inactive ou absolument passive. Ils n'en soutenoient pas moins l'unité de volonté & d'opération dans Jésus-Christ.

Cette contradiction même démontre que tous ne pensoient pas de même, & ne s'entendoient pas entr'eux. Quelques-uns, peut-être, par *unité de volonté*, n'entendoient rien autre chose qu'un accord parfait entre la volonté humaine & la volonté divine : ce n'étoit pas là une erreur; mais ils auroient dû s'expliquer clairement. D'autres paroissent avoir pensé que, par l'union substantielle des deux natures, les volontés étoient tellement réduites en une seule, que l'on ne pouvoit plus y supposer qu'une distinction métaphysique ou intellectuelle. Mais la plupart disoient qu'en Jésus-Christ la volonté humaine n'étoit que l'organe ou l'instrument par lequel la volonté divine agissoit; alors la première étoit absolument passive & sans action; car enfin c'est l'ouvrier qui agit, & non l'instrument dont il se sert. Dans cette hypothèse, la *volonté humaine* n'étoit qu'un vain nom sans aucune réalité.

Les *Monothélites* s'étoient donc flattés mal à propos de pouvoir réunir dans leur systême les Nestoriens, les Eutychiens & les Catholiques; quiconque savoit raisonner ne pouvoit goûter leur opinion, encore moins la concilier avec l'Ecriture-Sainte, qui nous apprend que Jésus-Christ est vrai Dieu & vrai homme, qui nous montre en lui toutes les qualités humaines comme celles de la divinité. Aussi, après une ample discussion de leur sentiment dans le sixième Concile général, ils furent condamnés de toutes les voix; le seul Macaire d'Antioche s'y opposa.

Ce Concile, après avoir déclaré qu'il reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux, décide qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés & deux opérations; qu'elles sont réunies dans une seule personne, sans division, sans mêlange & sans changement; qu'elles ne sont point contraires, mais que la volonté humaine se conforme entièrement à la volonté divine, & lui est parfaitement soumise. Il défend d'enseigner le contraire, sous peine de déposition pour les Ecclésiastiques, & d'excommunication pour les Laïques.

Trente ans après, l'Empereur Philippicus Bardane prit de nouveau la défense des *Monothélites*; mais il ne régna que deux ans. Sous Léon l'Isaurien, l'hérésie des Iconoclastes fit oublier celle des *Monothélites*; ceux qui subsistoient encore se réunirent aux Eutychiens. On prétend néanmoins

que les Maronites du mont Liban ont persévéré dans le *Monothélisme* jusqu'à l'onzième siècle.

Ce qui s'est passé à l'occasion de cette hérésie a fourni aux Protestans plusieurs remarques dignes d'attention. Le Traducteur de Mosheim dit, 1°. que quand Héraclius publia son premier édit, le Pontife Romain fut oublié, parce qu'on crut que l'on pouvoit se passer de son consentement dans une affaire qui ne regardoit que les Eglises de l'Orient; 2°. il traite Sophronius, Patriarche de Jérusalem, de Moine séditieux, qui excita un affreux tumulte à l'occasion du Concile d'Alexandrie, de l'an 633; 3°. il dit que le Pape Honorius, écrivant à Sergius, soutint, comme son opinion, qu'il n'y avoit qu'une seule volonté & une seule opération dans Jésus-Christ; 4°. que S. Martin Ier, en condamnant dans le Concile de Rome l'Ecthèse d'Héraclius & le Type de Constant, usa d'un procédé hautain & impudent; 5°. que les partisans du Concile de Chalcédoine tendirent un piége aux Monophysites, en proposant leur doctrine d'une manière susceptible d'une double explication, qu'ils montrèrent peu de respect pour la vérité, & causèrent les plus fâcheuses divisions dans l'Eglise & dans l'Etat. *Siècle 7e*, 2e. part. c. 5, §. 4 & suiv. Mosheim, dans son *Histoire Latine*, est beaucoup moins emporté que son Traducteur.

Sur la première remarque, nous demandons comment une nouvelle hérésie naissante pouvoit ne regarder que les Eglises d'Orient, & si une erreur dans la foi n'intéresse pas l'Eglise universelle. Lorsque le Pape Jean IV condamna, dans le Concile de Rome, l'Ecthèse d'Héraclius, cet Empereur ne le trouva pas mauvais, puisqu'il s'excusa & rejetta la faute sur Sergius. Ce Patriarche, ni celui d'Alexandrie, ne crurent pas que l'on pût se passer du consentement du Pape dans cette affaire, puisqu'ils lui en écrivirent, afin d'avoir son approbation, aussi-bien que celui de Jérusalem, qui lui envoya des Députés.

Sur la seconde, le Moine Sophrone étoit déja Evêque de Damas; lorsqu'il assista au Concile d'Alexandrie, il se jetta vainement aux pieds du Patriarche Cyrus, pour le supplier de ne pas trahir la foi catholique, sous prétexte d'y ramener les hérétiques. Placé sur le Siége de Jérusalem, pouvoit-il se dispenser de défendre cette même foi, & de montrer les dangers de la fausse politique des *Monothélites*? Il ne fut que trop justifié par l'événement, & sa conduite fut pleinement approuvée dans le sixième Concile général. Il est singulier que nos Censeurs blâment également le procédé peu sincère des *Monothélites*, & la franchise de Sophrone, ceux qui vouloient que l'on gardât le silence, & ceux qui ne le vouloient pas.

Sur la troisième, nous n'avons garde de justifier le Pape Honorius; mais nous ne voyons pas qu'il ait soutenu comme son opinion *une seule volonté* en Jésus-Christ. Nos Censeurs citent M. Bossuet, *Défense de la déclaration du Clergé de France*, 2e part. l. 12, c. 21; or, voici les paroles d'Honorius, rapportées par M. Bossuet, ch. 22. » Quant » au dogme de l'Eglise, que nous devons tenir & » prêcher, il ne faut parler ni d'une, ni de deux » opérations, à cause du peu d'intelligence des » peuples, & afin d'éviter l'embarras de plusieurs » questions interminables; mais nous devons en- » seigner que l'une & l'autre nature (en Jésus- » Christ) opère dans un accord parfait avec l'autre; » que la nature divine fait ce qui est divin, & la » nature humaine ce qui appartient à l'humanité «. Et il ajoute: » que ces deux natures unies sans » confusion, sans division & sans changement, ont » chacune leur opération propre «. M. Bossuet n'a cité aucun passage d'Honorius dans lequel il soit fait mention d'*une seule volonté*.

A la vérité, Honorius n'est pas d'accord avec lui-même, en disant que les deux natures en Jésus-Christ ont chacune leur opération propre, & que cependant il ne faut point parler de deux opérations; mais il ne s'ensuit pas de-là qu'il n'ait admis qu'une seule volonté en Jésus-Christ; il ne paroit pas même que Sergius, dans sa lettre à Honorius, ait osé proposer cette erreur.

Pourquoi donc, répliquera-t-on, le sixième Concile a-t-il condamné les lettres d'Honorius comme contraires aux dogmes des Apôtres, des Conciles & des Pères, & comme conformes aux fausses doctrines des hérétiques? Pourquoi a-t-il décidé que ce Pape avoit suivi en toutes choses le sentiment de Sergius, & avoit confirmé des dogmes impies? Ce sont ses termes. Parce qu'il est en effet contraire aux dogmes des Apôtres, des Conciles & des Pères, de ne pas professer la foi telle qu'elle est, & parce qu'Honorius ayant tenu dans ses lettres le même langage que Sergius, le Concile a dû juger qu'il pensoit de même, quoique, peut-être, il n'en fût rien.

Les Accusateurs d'Honorius ont donc tort de conclure ou qu'Honorius a été véritablement hérétique, ou que les Conciles ne sont pas infaillibles; les Conciles jugent des écrits, & non des pensées intérieures des Ecrivains.

Sur la quatrième remarque, nous soutenons qu'il y eut du zèle, du courage, de la fermeté dans la conduite du Pape S. Martin, mais qu'il n'y eut ni hauteur ni impudence. Il s'abstint, par respect, de nommer les deux Empereurs dont il condamnoit les écrits; cette condamnation fut souscrite par près de deux cens Evêques, & ce jugement fut confirmé par le sixième Concile général. C'est avec raison que l'Eglise honore ce saint Pape comme un Martyr; les cruautés que l'Empereur Constant exerça contre lui ont flétri pour jamais la mémoire de ce Prince.

Dans la cinquième remarque, Mosheim & son Traducteur s'expriment très-mal, en disant que les partisans du Concile de Chalcédoine tendirent un piége aux Monophysites. Ce piége fut tendu, non par les Catholiques, sincèrement attachés à ce

Concile, mais par les *Monothélites*; il fut imaginé par Athanase, Evêque des Monophysites; par Paul, Docteur célèbre parmi eux; par Sergius de Constantinople, leur ami, & fut suggéré à l'Empereur Héraclius. Ce sont donc ces personnages, & non les Catholiques, qui causèrent les divisions & les disputes qui s'ensuivirent, & ces sophistes n'étoient rien moins que partisans du Concile de Chalcédoine. La définition de ce Concile ne donnoit lieu à aucune fausse explication, quand on vouloit être de bonne foi. Il avoit décidé qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures, sans être changées, confondues, ni divisées; or une nature humaine, qui n'est pas changée, a certainement une volonté propre. Il falloit être d'aussi mauvaise foi que les *Monothélites*, pour entendre qu'il y avoit deux natures, mais une seule volonté.

On voit, par cet exemple, de quelle manière les Protestans travestissent l'Histoire Ecclésiastique.

MONTANISTES, anciens hérétiques, ainsi appellés du nom de leur Chef. Vers le milieu du second siècle, Montan, eunuque né en Phrygie, sujet à des convulsions & à des attaques d'épilepsie, prétendit que dans ces accès il recevoit l'esprit de Dieu, ou l'inspiration divine, se donna pour Prophète, envoyé de Dieu pour donner un nouveau degré de perfection à la religion & à la morale chrétienne.

Dieu, disoit Montan, n'a pas révélé d'abord aux hommes toutes les vérités, il a proportionné ses leçons au degré de leur capacité. Celles qu'il avoit données aux Patriarches n'étoient pas aussi amples que celles qu'il donna dans la suite aux Juifs, & celles-ci sont moins étendues que celles qu'il a données à tous les hommes par Jésus-Christ & par ses Apôtres. Ce divin Maître a souvent dit à ses Disciples qu'il avoit encore beaucoup de choses à leur enseigner, mais qu'ils n'étoient pas encore en état de les entendre. Il leur avoit promis de leur envoyer le Saint-Esprit, & ils le reçurent en effet le jour de la Pentecôte; mais il a aussi promis un Paraclet, un Consolateur, qui doit enseigner aux hommes toute vérité: c'est moi qui suis ce Paraclet, & qui dois enseigner aux Chrétiens ce qu'ils ne savent pas encore.

Environ cent ans après Montan, Manès annonça aussi qu'il étoit le Paraclet promis par Jésus-Christ; & au septième siècle Mahomet, tout ignorant qu'il étoit, se servit du même artifice pour persuader qu'il étoit envoyé de Dieu pour établir une nouvelle religion.

Mais ces trois imposteurs sont réfutés par les passages même de l'Évangile, dont ils abusoient. C'est aux Apôtres personnellement que Jésus-Christ avoit promis d'envoyer le Paraclet, l'Esprit de vérité, qui demeureroit avec eux pour toujours, qui devoit leur enseigner toutes choses, *Joan*, c. 4, ℣. 16 & 26; c. 15, ℣. 26. » Si je ne vous quitte » point, leur dit-il, le Paraclet ne viendra pas sur » vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai··· » Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous » enseignera toute vérité «, c. 16, ℣. 7 & 13. Il étoit donc absurde d'imaginer un Paraclet différent du Saint-Esprit envoyé aux Apôtres, & de prétendre que Dieu vouloit encore révéler aux hommes d'autres vérités que celles qui avoient été enseignées par les Apôtres.

Montan, & ses premiers Disciples, ne changèrent rien à la foi renfermée dans le Symbole; mais ils prétendirent que leur morale étoit beaucoup plus parfaite que celle des Apôtres; elle étoit en effet plus austère: 1°. ils refusoient pour toujours la Pénitence & la Communion à tous les pécheurs qui étoient tombés dans de grands crimes, & soutenoient que les Prêtres, ni les Evêques, n'avoient pas le pouvoir de les absoudre: 2°. ils imposoient à leurs sectateurs de nouveaux jeûnes & des abstinences extraordinaires, trois carêmes, & deux semaines de *xérophagie*, pendant lesquelles ils s'abstenoient, non-seulement de viande, mais encore de tout ce qui a du jus; ils ne vivoient que d'alimens secs: 3°. ils condamnoient les secondes noces comme des adultères; la parure des femmes comme une pompe diabolique; la philosophie, les belles-lettres & les arts, comme des occupations indignes d'un Chrétien: 4°. ils prétendoient qu'il n'étoit pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en racheter en donnant de l'argent.

Par cette affectation de morale austère, Montan séduisit plusieurs personnes considérables par leur rang & par leur naissance, en particulier deux dames nommées Priscilla & Maximilla; elles adoptèrent les visions de ce fanatique, prophétisèrent comme lui, & l'imitèrent dans ses prétendues extases. Mais la fausseté des prédictions de ces illuminés contribua bientôt à les décréditer; on les accusa aussi d'hypocrisie, d'affecter une morale austère pour mieux cacher le déréglement de leurs mœurs. On les regarda comme de vrais possédés; ils furent condamnés & excommuniés par le Concile d'Hiérapl e, avec Théodose-le-Corroyeur.

Chassés de l'Eglise, ils formèrent une secte, se firent une discipline & une hiérarchie; leur chef-lieu étoit la ville de Pépuze en Phrygie, ce qui leur fit donner les noms de Pépuziens, de Phrygiens, & de Cataphryges. Ils se répandirent en effet dans le reste de la Phrygie, dans la Galatie & dans la Lydie; ils pervertirent entièrement l'Eglise de Thyatire; la religion catholique en fut bannie pendant près de cent douze ans. Ils s'établirent à Constantinople, & se glissèrent à Rome; on prétend qu'ils en imposèrent au Pape Eleuthère, ou à Victor, son successeur; que, trompé par la peinture qu'ils lui firent de leurs Eglises de Phrygie, le Pape leur donna des lettres de communion; mais qu'ayant été promptement détrompé, il les révoqua. Au reste, ce fait n'a pour garant que Ter-

tullien, qui avoit intérêt à le croire. *L. contrà Prax.* ch. 1.

En effet, quelques-uns pénétrèrent en Afrique; Tertullien, homme d'un caractère dur & austère, se laissa séduire par la sévérité de leur morale; il poussa la foiblesse jusqu'à regarder Montan comme le Paraclet, Priscilla & Maximilla comme des Prophétesses, & ajouter foi à leurs visions. C'est dans ce préjugé qu'il composa la plupart de ses traités de morale, dans lesquels il pousse la sévérité à l'excès, ses livres du jeûne, de la chasteté, de la monogamie, de la fuite dans les persécutions, &c. Il donne aux Catholiques le nom de *psychiques*, ou d'*animaux*, parce qu'ils ne vouloient pas pousser le rigorisme aussi loin que les *Montanistes*; triste exemple des égaremens dans lesquels peut tomber un grand génie. On croit cependant qu'à la fin il se sépara de ces sectaires; mais on ne voit pas qu'il ait condamné leurs erreurs.

Elles furent réfutées par divers Auteurs sur la fin du second siècle, par Miltiade, savant Apologiste de la religion chrétienne; par Asterius Urbanus, Prêtre Catholique; par Apollinaire, Evêque d'Hiéraple; Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 5, c. 16 & suiv. Ces Ecrivains reprochent à Montan & à ses Prophétesses les accès de fureur & de démence dans lesquels ces visionnaires prétendoient prophétiser, indécence dans laquelle les vrais Prophètes ne sont jamais tombés; la fausseté de leurs prophéties démontrée par l'événement; l'emportement avec lequel ils déclamoient contre les Pasteurs de l'Eglise qui les avoient excommuniés; l'opposition qui se trouvoit entre leur morale & leurs mœurs, leur mollesse, leur mondanité, les artifices dont ils se servoient pour extorquer de l'argent de leurs prosélytes, &c. Ces sectaires se vantoient d'avoir des Martyrs de leur croyance; Asterius Urbanus leur soutient qu'ils n'en avoient jamais eu; que, parmi ceux qu'ils citoient, les uns avoient donné de l'argent pour sortir de prison, les autres avoient été condamnés pour des crimes.

En 1751, un Protestant a publié un Mémoire, dans lequel il a voulu prouver que les *Montanistes* avoient été condamnés comme hérétiques, assez mal-à-propos. Mosheim soutient que cette condamnation est juste & légitime, 1°. parce que c'étoit une erreur très-repréhensible de prétendre enseigner une morale plus parfaite que celle de Jésus-Christ; 2°. c'en étoit une autre de vouloir persuader que Dieu même parloit par la bouche de Montan; 3°. parce que ce sont plutôt les *Montanistes* qui se sont séparés de l'Eglise, que ce n'est l'Eglise qui les a rejettés de son sein; c'étoit de leur part un orgueil insupportable de prétendre former une société plus parfaite que l'Eglise de Jésus-Christ, & d'appeller *psychiques*, ou *animaux*, les membres de cette sainte société. Il est étonnant qu'en condamnant ainsi les *Montanistes*, Mosheim n'ait pas vu qu'il faisoit le procès à sa propre secte.

Pour les disculper un peu, il dit qu'au second siècle il y avoit parmi les Chrétiens deux sectes de Moralistes; les uns, modérés, ne blâmoient point ceux qui menoient une vie commune & ordinaire; les autres vouloient que l'on observât quelque chose de plus que ce que les Apôtres avoient ordonné; & en cela, dit-il, ils ne différoient pas beaucoup des *Montanistes*. C'est une fausseté. Plusieurs, à la vérité, conseilloient, exhortoient, recommandoient la pratique des conseils évangéliques, mais ils n'en faisoient une loi à personne; en quoi ils pensoient très-différemment des *Montanistes*. Mosheim observe encore que ces derniers rendoient les Chrétiens, en général, odieux aux Païens, parce qu'ils prophétisoient la ruine prochaine de l'Empire Romain; mais il a tort d'ajouter que c'étoit l'opinion commune des Chrétiens du second siècle. *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 66 & 67. *Voyez* FIN DU MONDE.

Il se forma différentes branches de *Montanistes*. S. Epiphane & S. Augustin parlent des *Artotyrites*, ainsi nommés de Ἄρτος, pain, & de τυρὸς, fromage, parce que, pour consacrer l'Eucharistie, ils se servoient de pain & de fromage, ou peut-être de pain paitri avec du fromage, alléguant pour raison que les premiers hommes offroient à Dieu, non-seulement les fruits de la terre, mais encore les prémices du fruit de leurs troupeaux. Ils admettoient les femmes à la Prêtrise & à l'Episcopat, leur permettoient de parler & de faire les Prophétesses dans leurs assemblées. S. Epiphane les nomme encore *Priscilliens*, *Pépuziens* & *Quintilliens*.

D'autres étoient nommés *Ascites*, du mot Ἀσκὸς, outre, sac de peau, parce que leurs assemblées étoient des espèces de bacchanales; ils dansoient autour d'une peau enflée en forme d'outre, en disant qu'ils étoient les vases remplis de vin nouveau dont parle Jésus-Christ, *Matt.* c. 9, ℣. 17. Il n'y a aucune raison de les distinguer de ceux que l'on appelloit *Ascodrutes*, *Ascodrupites*, ou *Tascodrugites*. Ceux-ci, dit-on, rejettoient l'usage des Sacremens, même du Baptême; ils disoient que des graces incorporelles ne peuvent être communiquées par des choses corporelles, ni les mystères divins par des élémens visibles. Ils faisoient consister la rédemption parfaite, ou la sanctification, dans la connoissance, c'est-à-dire, dans l'intelligence des mystères tels qu'ils les entendoient. Ils avoient adopté une partie des rêveries des Valentiniens & des Marcosiens.

Il paroit que les *Tascodrugites* étoient encore les mêmes que les *Passalorynchites*, ou *Pettalorynchites*, ainsi nommés de Πασσάλος ou Πεττάλος, pieu, & de ῥυγχὸς, nés, parce qu'en priant ils mettoient leur doigt dans leur né, comme un pieu, pour se fermer la bouche, s'imposer silence, & montrer plus de recueillement. S. Jérôme dit que de son tems il y en avoit encore dans la Galatie. Ce fait est prouvé par les loix que les Empereurs portèrent

portèrent contre ces hérétiques au commencement du cinquième siècle. *Cod. Théod.* c. 6. Il n'est point d'absurdité que l'on n'ait dû attendre d'une secte qui n'avoit d'autre fondement que le délire de l'imagination, ni d'autre règle que le fanatisme. Il est étonnant que l'excès du ridicule ne l'ait pas anéantie plus promptement. Tillemont, *Mém.* t. 2, p. 418.

MORALE, règle des mœurs ou des actions humaines. L'homme, être intelligent & libre, capable d'agir pour une fin, n'est pas fait pour se conduire par l'instinct, ou par l'impulsion du tempérament, comme les brutes, qui n'ont ni intelligence, ni liberté; il doit donc avoir une *morale*, une règle de conduite. La grande question entre les Philosophes incrédules & les Théologiens, est de savoir s'il peut y avoir une *morale* solide & capable de diriger l'homme, indépendamment de la religion, ou de la croyance d'un Dieu législateur, vengeur du crime, & rémunérateur de la vertu. Nous soutenons qu'il n'y en a point, & qu'il ne peut pas y en avoir; malgré tous les efforts qu'ont fait les incrédules modernes pour en établir une, ils n'y ont pas réussi, &, pour les réfuter complettement, nous pourrions nous contenter de leur opposer les aveux qu'ils ont été forcés de faire.

1°. Prendrons-nous pour règle de *morale* la raison? Elle est à peu près nulle sans l'éducation; il est aisé d'estimer de quel degré de raison seroit susceptible un Sauvage abandonné dès sa naissance, qui auroit vécu dans les forêts parmi les animaux; il leur ressembleroit plus qu'à une créature humaine. Qu'est-ce, d'ailleurs, que l'éducation? Ce sont les leçons & les exemples de nos semblables; s'ils sont bons, justes & sages, ils perfectionnent la raison; s'ils ne le sont pas, ils la dépravent. Où s'est-il trouvé un homme qui ait eu une intelligence assez étendue, & une ame assez ferme, pour se défaire de tous les préjugés de l'enfance, pour oublier toutes les instructions qu'il avoit reçues, pour heurter de front toutes les opinions de ceux avec lesquels il étoit forcé de vivre? Nos Philosophes ont voulu faire parade de ce courage; mais voyez si c'est la raison qui les a conduits plutôt que la vanité, & si leur conduite est fort différente de celle des autres hommes.

Ils ont dit eux-mêmes que rien n'est plus rare que la raison chez les hommes, que le très-grand nombre sont des cerveaux mal organisés, incapables de penser, de réfléchir, d'agir conséquemment; que tous sont conduits par l'habitude, par les préjugés, par l'exemple de leurs semblables, & non par la raison. La question est donc de savoir comment, pour former un bon système de *morale*, on donnera au genre humain un degré de raison dont il ne s'est pas encore trouvé susceptible depuis la création.

La raison est offusquée & contredite par les passions. La première chose à faire est de prouver à un homme sans religion qu'il est obligé d'obéir à l'une plutôt qu'aux autres, qu'en suivant la raison il trouvera le bonheur, qu'en se laissant dominer par une passion il court à sa perte. Jusqu'à présent nous ne voyons pas que cela soit fort aisé. A force de raisonner, les Sceptiques, les Cyniques, les Cyrénaïques, & d'autres grands Philosophes, prouvoient doctement que rien n'est en soi bien ou mal, juste ou injuste, vice ou vertu; que cela dépend absolument de l'opinion des hommes, à laquelle un sage ne doit jamais se conformer; d'où il s'ensuivoit clairement que toute *morale* est absurde. Sans avoir besoin de l'avis des Philosophes, il ne s'est jamais trouvé d'homme passionné qui n'ait allégué des raisons pour justifier sa conduite, & qui n'ait prétendu qu'en faisant ce qui lui plaisoit le plus, il a écouté la voix de la nature. De-là les Académiciens concluoient que la raison est plutôt pernicieuse qu'utile aux hommes, puisqu'elle ne leur sert qu'à commettre des crimes, & à trouver des prétextes pour les justifier. Cic. *de nat. Deor.* l. 3, n. 65 & suiv.

Ceux d'aujourd'hui ont enseigné que les passions sont innocentes, & la raison coupable; que les passions seules sont capables de nous porter aux grandes actions, par conséquent aux grandes vertus; que le sang froid de la raison ne peut servir qu'à faire des hommes médiocres, &c. Nous voilà bien disposés à nous fier beaucoup à la raison en fait de *morale*.

2°. Nous trouverons peut-être une meilleure ressource dans le sentiment moral, dans cette espèce d'instinct qui nous fait admirer & estimer la vertu, & détester le crime. Mais sans contester la réalité de ce sentiment, n'avons-nous pas les mêmes reproches à lui faire qu'à la raison? Il est à peu près nul sans l'éducation; il est peu développé dans la plupart des hommes; il diminue peu à peu, & s'éteint presque entièrement par l'habitude du crime. Nos Philosophes nous disent qu'il y a des hommes si pervers par nature, qu'ils ne peuvent être heureux que par des actions qui les conduisent au gibet; il faut donc que le sentiment moral soit absolument anéanti chez eux, & que la voix de leur conscience ne se fasse plus entendre. Ont-ils encore des remords après le crime? Nous n'en savons rien: quelques Matérialistes nous assurent que les scélérats consommés n'ont plus de remords. Quand ils en auroient, cela ne suffiroit pas pour fonder la *morale*; celle-ci doit servir, non-seulement à nous faire repentir d'un crime commis, mais à nous empêcher de le commettre. Un goût décidé pour la vertu ne s'acquiert que par l'habitude de la pratiquer, & pour l'aimer sincèrement, il faut déja être vertueux; par quel ressort sera mû celui qui ne l'est pas encore?

3°. Par les loix, disent nos profonds raisonneurs, par la crainte des supplices, & par l'espoir des

récompenses que la société peut établir; l'homme, en général, craint plus le gibet que les Dieux. Mais combien de loix absurdes, injustes, pernicieuses, chez la plupart des peuples! Les loix sont impuissantes sans les mœurs; plus elles sont multipliées chez une nation, plus elles y supposent de corruption. Les esprits rusés savent les éluder, & les hommes puissans peuvent impunément les braver; il en a été de même dans tous les tems & chez toutes les nations. Une action peut être blâmable, sans mériter pour cela des peines afflictives. Où est le Législateur assez sage pour prévoir toutes les fautes dans lesquelles la fragilité humaine peut tomber, pour statuer le degré de punition qui doit y être attaché, pour deviner tous les motifs qui peuvent rendre un délit plus ou moins digne de châtiment? L'homme est-il donc fait pour être uniquement gouverné, comme les brutes, par la verge & le bâton?

Aucune société n'est assez puissante pour récompenser tous les actes de vertu qui peuvent être faits par ses membres; plus les récompenses sont communes, plus elles perdent de leur prix. L'intérêt dégrade la vertu, & l'hypocrisie peut la contrefaire; souvent l'on a récompensé des actions que l'on auroit punies, si l'on en avoit connu les motifs. Les hommes ont la vue trop foible pour démêler ce qui est véritablement digne de louange ou de blâme; ils sont trop sujets aux préventions & à l'erreur. Si les distributeurs des récompenses sont vicieux & corrompus, quel fond pourra-t-on faire sur leur jugement? Ce n'est qu'en appellant au tribunal de la justice divine que la vertu peut se consoler d'être oubliée, méconnue, & souvent persécutée en ce monde.

4°. Dire que la crainte du blâme & le desir d'être estimés de nos semblables suffisent pour nous détourner du crime, & nous porter à la vertu, c'est retomber dans les mêmes inconvéniens. Non-seulement, chez les nations barbares, on loue & l'on estime des actions contraires à la loi naturelle, & l'on méprise la plupart des vertus civiles, mais ce désordre se trouve chez les peuples les plus policés. La justice d'Aristide fut punie par l'ostracisme, & la franchise de Socrate par la ciguë; les Romains ne faisoient cas que de la férocité guerrière; personne n'étoit blâmé pour avoir ôté la vie à un esclave. Parmi nous, le meurtre est commandé par le point d'honneur, & quiconque le refuse est censé un lâche; aucune dette n'est sacrée, à l'exception de celles du jeu, &c. Nous ne finirions pas, s'il nous falloit faire l'énumération de tous les vices qui ne déshonorent point, & de toutes les vertus dont on ne fait gré à personne. L'opinion des hommes a-t-elle donc le pouvoir de changer la nature des choses, & la *morale* doit-elle être aussi variable que les modes?

Je fais plus de cas, dit Cicéron, du témoignage de ma conscience que de celui de tous les hommes. Un Sage, plus ancien & plus respectable que lui, pensoit encore mieux; il disoit: « Mon témoin est » dans le ciel; lui seul est l'arbitre de mes actions », *Job*, c. 16, ℣. 20. Si la gloire & l'intérêt sont les seuls ressorts qui nous déterminent, pourquoi donc ceux qui agissent par ces motifs font-ils ce qu'ils peuvent pour les cacher?

5°. Enfin, lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, il y avoit cinq cens ans que les Philosophes fondoient la *morale* sur ces mêmes motifs, que leurs successeurs regardent comme seuls solides & suffisans. On sait les prodiges qu'avoit opérés cette *morale* philosophique, & en quel état les mœurs étoient pour lors. C'est en comparant ses effets avec ceux que produisit la *morale* divine de Jésus-Christ, que nos Apologistes ont fermé la bouche aux Philosophes détracteurs du Christianisme.

La religion seule peut rectifier tous ces motifs proposés par la Philosophie, & leur donner un poids qu'ils n'ont pas par eux-mêmes.

C'est la raison, j'entends la raison cultivée & droite, qui nous démontre que l'homme n'est point l'ouvrage du hasard, mais d'un Dieu intelligent, sage & bon, qui a créé nos facultés telles qu'elles sont. C'est donc lui qui nous a donné, non-seulement l'instinct, comme aux brutes, mais la faculté de réfléchir & de raisonner. Puisque c'est par-là qu'il nous a distingués des animaux, c'est donc par-là qu'il veut nous conduire; nous ne pouvons résister aux lumières de la raison sans résister à la volonté du Créateur. Si elle se trouve très-bornée dans la plupart des hommes, si elle est dépravée dans les autres par les leçons de l'enfance, Dieu, qui est la justice même, ne punit point en eux l'ignorance invincible, ni l'erreur involontaire; il n'exige d'eux que la docilité à recevoir de meilleures leçons, lorsqu'il daignera les leur procurer. Si c'est l'homme lui-même qui pervertit sa raison par l'habitude du crime, il n'est plus excusable.

Il en est de même du sentiment moral, du témoignage que la conscience nous rend de nos propres actions, des remords causés par le crime, de la pitié qui nous fait compatir aux maux d'autrui, de l'admiration que nous inspire une belle action, &c. C'est Dieu qui nous a donné cette espèce d'instinct; sans cela, il ne prouveroit rien; nous en serions quittes pour l'étouffer: dès qu'il est le signe de la volonté de notre souverain Maître, il nous impose un devoir, une obligation *morale*; y résister, c'est se rendre coupable. Dieu déclare que les méchans ne viendront jamais à bout de se délivrer des remords: « Quand ils iroient se » cacher au fond de la mer, j'enverrai le serpent » les déchirer par ses morsures », *Amos*, c. 9, ℣. 3. « Qui a trouvé la paix en résistant à Dieu »? *Job*, c. 9, ℣. 4. Aucun homme n'a eu de remords d'avoir fait une bonne action, aucun ne s'est cru louable pour avoir satisfait une passion. Les passions tendent à la destruction de l'homme, & non à sa conservation; un Naturaliste l'a démontré. *De l'homme*, par Marat, tom. 2, l. 3, p. 47. Il

est donc faux que les passions soient la voix de la nature. D'ailleurs, que nous importe la nature, si ce n'est pas Dieu qui en est l'auteur ?

Dieu, sans doute, a destiné l'homme à vivre en société, puisqu'il lui en a donné l'inclination, & qu'en vivant isolé, il ne peut ni jouir des bienfaits de la nature, ni perfectionner ses facultés : or, la société ne peut subsister sans loix. Mais s'il n'y avoit pas une loi naturelle qui ordonne à l'homme d'obéir aux loix civiles, celles-ci ne seroient plus que la volonté des plus forts exercée contre les foibles ; elles ne nous imposeroient pas plus d'obligation *morale* que la violence d'un ennemi plus fort que nous. Si elles sont évidemment injustes, la loi naturelle les annulle ; un citoyen vertueux doit subir la mort plutôt que de commettre un crime ordonné par les loix. Lorsque des particuliers sans titre & sans mission s'avisent de déclamer contre les loix de la société, & s'érigent en réformateurs de la législation, ce sont des séditieux qu'il faut punir : quel crime est commandé par nos loix ?

Les récompenses que la société peut accorder ne sont pas assez grandes pour payer la vertu dans toute sa valeur ; il lui en faut de plus durables, & qui la rendent heureuse pour toujours. Dès qu'elle est sûre de les obtenir d'un Dieu juste, peu lui importe que les hommes la méconnoissent, la méprisent ou la punissent ; leurs erreurs & leurs injustices lui donnent un nouveau droit aux biens de l'éternité.

Mais il n'est pas vrai que la religion défende à l'homme vertueux d'être sensible au point d'honneur, à la louange & au blâme, aux peines & aux récompenses temporelles, à la satisfaction d'avoir fait son devoir. Elle lui ordonne, au contraire, de se faire une bonne réputation, de la préférer à tous les biens de ce monde ; elle avertit les méchans que leur nom sera effacé de la mémoire des hommes, ou détesté par la postérité, *Prov.* c. 22, ℣. 1 ; *Eccli.*, c. 39, ℣. 13 ; c. 41, ℣. 15 ; c. 44, ℣. 1, &c. La religion lui défend seulement d'envisager ces avantages comme sa récompense principale, d'y attacher trop de prix, de se dégoûter de la vertu, lorsqu'ils viennent à lui manquer, de commettre un crime pour les obtenir. Jésus-Christ lui-même nous ordonne de faire luire la lumière aux yeux des hommes, afin qu'ils voient nos bonnes œuvres, & glorifient le Père céleste, *Matt.* c. 5, ℣. 16. S. Pierre nous fait la même leçon, *I. Petri*, c. 2, ℣. 12 & 15, &c. Elle ne contredit point ce qui est dit ailleurs, qu'il faut être humbles & modestes, cacher nos bonnes œuvres, rechercher les humiliations, & nous en réjouir, parce qu'il y a des circonstances dans lesquelles il faut le faire. *Voyez* HUMILITÉ.

La *morale*, disent nos adversaires, doit être fondée sur la nature même de l'homme, & non sur la volonté de Dieu ; la première nous est connue, la seconde est un mystère : comment connoître la volonté d'un être incompréhensible, duquel nous ne pouvons pas seulement concilier les attributs ? En voulant lier la *morale* à la religion, l'on est venu à bout de les dénaturer l'une & l'autre ; la première s'est trouvée assujettie à toutes les rêveries des imposteurs. Quelques-uns de nos Philosophes ont poussé la démence jusqu'à dire que l'on ne peut désormais jetter les fondemens d'une *morale* saine que sur la destruction de la plupart des religions.

Nous convenons que la *morale* doit être fondée sur la nature de l'homme, mais telle que Dieu l'a faite, & non telle que les incrédules la conçoivent. Si les hommes sont de même nature que les brutes, ont la même origine & la même destinée, on peut fonder sur cette nature la *morale* des brutes, & rien de plus. C'est de la constitution même de notre nature, telle que nous la sentons, que nous concluons évidemment quelle est la volonté de Dieu, & quelles sont les loix qu'il nous impose. Quand Dieu seroit encore cent fois plus incompréhensible, toujours est-il démontré que c'est un être sage, & incapable de se contredire ; il ne nous a donc pas donné la raison, le sentiment moral, la conscience, pour que nous n'en fissions aucun usage. S'il nous a donné des passions qui tendent à nous conserver lorsqu'elles sont modérées, il n'approuve pas pour cela leur excès, qui tend à nous détruire, & à troubler l'ordre de la société. Il est donc absurde de prétendre que la volonté de Dieu nous est plus inconnue que la constitution même de l'humanité.

La vraie religion n'est pas plus responsable des rêveries des imposteurs en fait de *morale*, qu'en fait de dogmes ; mais il n'est point d'imposteurs plus odieux que ceux qui nous parlent de *morale*, lorsqu'ils en détruisent jusqu'aux fondemens, & qui nous vantent leur systême sans avoir posé la première pierre de l'édifice. Ils ne sont pas encore convenus entr'eux de savoir si l'homme est esprit ou matière ; & ils prétendent assujettir tous les peuples à une *morale* qui ne sera bonne que pour les brutes & pour les Matérialistes. Qu'ils commencent donc par convertir tout le genre humain au Matérialisme.

Lorsqu'ils disent qu'en voulant lier la *morale* à la religion l'on a dénaturé l'une & l'autre, ils se montrent très-mal instruits ; c'est, au contraire, en voulant les séparer que les anciens Philosophes ont perverti l'une & l'autre. Il est constant que de tous les Moralistes de l'antiquité, les meilleurs ont été les Pythagoriciens : or, ils fondoient la *morale* & les loix sur la volonté de Dieu. Toutes les sectes qui ont fait profession de mépriser la religion se sont déshonorées par une *morale* détestable ; il en est de même de nos Philosophes modernes.

Une autre question est de savoir si l'homme est capable, par la seule lumière naturelle, de se faire un code de *morale* pure, complette, irrépréhensible, ou s'il lui a fallu pour cela les lumières de

a révélation. La meilleure manière de la résoudre est de consulter l'événement, de voir si depuis la création jusqu'à nous il s'est trouvé dans le monde une nation qui ait eu ce code essentiel, sans avoir été éclairée par aucune révélation; nous la cherchons inutilement, & les incrédules ne peuvent en citer aucune. La preuve de la nécessité d'un secours surnaturel à cet égard est confirmée par la comparaison que l'on peut faire entre la *morale* révélée aux Patriarches, aux Juifs, aux Chrétiens, & la *morale* enseignée par les Philosophes.

Pour les deux premières, *voyez* RELIGION PRIMITIVE, JUDAÏSME, LOI ANCIENNE; nous allons parler des deux dernières.

MORALE CHRÉTIENNE ou ÉVANGÉLIQUE. Dans les articles CHRISTIANISME & JÉSUS-CHRIST, nous n'avons pu parler qu'en passant de la *morale chrétienne;* nous sommes donc obligés d'y revenir, & de répondre, du moins sommairement, aux reproches que les incrédules lui ont faits.

Jésus-Christ a réduit toute la *morale* à deux maximes, à aimer Dieu sur toutes choses, & le prochain comme nous-mêmes; règle lumineuse, de laquelle s'ensuivent tous les devoirs de l'homme. *Voyez* AMOUR. Mais ce divin Législateur ne s'est pas borné là; par les détails dans lesquels il est entré, il n'est aucune vertu qu'il n'ait recommandée, aucun vice qu'il n'ait proscrit, aucune passion de laquelle il n'ait montré les suites funestes, aucun état dont il n'ait tracé les devoirs. Pour porter le remède contre les vices à la racine du mal, il défend même les pensées criminelles & les desirs déréglés. Ses Apôtres ont répété dans leurs écrits les leçons qu'ils avoient reçues de lui, il les ont adaptées aux circonstances & aux besoins particuliers de ceux auxquels ils écrivoient.

Quelques Moralistes incrédules ont prétendu qu'il étoit mieux de réduire toute la *morale* aux devoirs de *justice;* & par-là ils entendoient seulement ce qui est dû au prochain: mais l'homme ne doit-il donc rien à Dieu? Jésus-Christ, plus sage, désigne toutes les bonnes œuvres sous le nom général de *justice:* dans le nouveau Testament, comme dans l'ancien, un *juste* est un homme qui remplit tous ses devoirs à l'égard de Dieu, du prochain & de soi-même. *Voyez* JUSTE. Mais le sera-t-il jamais, s'il n'aime Dieu sur toutes choses, & le prochain comme soi-même? Le motif qui engage le plus puissamment à observer la loi est l'amour que l'on a pour le Législateur.

Jésus-Christ a fondé la *morale* sur sa vraie base, sur la volonté de Dieu, souverain Législateur, sur la certitude des récompenses & des peines de l'autre vie; il nomme ses commandemens *la volonté de son père;* il le représente comme le Juge suprême, qui condamne les méchans au feu éternel, & donne aux justes la vie éternelle, *Matth.* ch. 25, ℣. 34 & suiv. Mais ce divin Maître n'a oublié aucun des motifs naturels & louables qui peuvent exciter l'homme à la vertu; il promet aux observateurs de ses loix la paix de l'ame, le repos de la conscience, l'empire sur tous les cœurs, l'estime & le respect de leurs semblables, les bienfaits même temporels de la Providence. « Chargez-vous de » mon joug, apprenez de moi que je suis doux » & humble de cœur, & vous trouverez le repos » de vos ames; mon joug est doux & mon fardeau » léger, *Matt.* c. 11, ℣. 29. Heureux les hommes » doux, ils posséderont la terre....... Que les » hommes voient vos bonnes œuvres, ils glori» fieront le Père céleste, c. 5, ℣. 4 & 16. Ne » vous mettez point en peine de l'avenir, votre » Père céleste sait ce dont vous avez besoin », c. 6, ℣. 32, &c. Ceux qui ont le courage de faire ce qu'il a dit, attestent qu'il ne les a pas trompés.

A de sublimes leçons, Jésus-Christ a joint la force de l'exemple, & en cela il l'emporte sur tous les autres Docteurs de *morale;* il n'a rien commandé qu'il n'ait pratiqué lui-même; il s'est donné pour modèle, & il ne pouvoit en proposer un plus parfait: « Si vous faites ce que je vous commande, » vous serez constamment aimés de moi, comme » je suis aimé de mon Père, parce que j'exécute » ses commandemens », *Joan.* c. 15, ℣. 10. Il n'est pas étonnant que, par cette manière d'enseigner, il ait changé la face de l'univers, & qu'il ait élevé l'homme à des vertus dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple.

On dit que cette *morale* n'est pas prouvée, n'est point réduite en méthode, ni fondée sur des raisonnemens; comme s'il y avoit une meilleure preuve que l'exemple, & comme si Dieu devoit argumenter avec les hommes. « Nos maximes, dit » Lactance, sont claires & courtes; il ne convenoit » point que Dieu, parlant aux hommes, confirmât » sa parole par des raisonnemens; comme si l'on » pouvoit douter de ce qu'il dit. Mais il s'est ex» primé comme il appartient au souverain Arbitre » de toutes choses, auquel il ne convient pas d'ar» gumenter, mais de dire la vérité ».

Lorsque les incrédules étoient Déistes, ils ont fait l'éloge de la *morale chrétienne;* ils ont reconnu la sagesse & la sainteté de son Auteur; ils ont avoué qu'à cet égard le Christianisme l'emporte sur toutes les autres religions; ils ont ajouté même qu'il ne falloit pas d'autres preuves de sa divinité. Mais ce trait d'équité de leur part n'a pas été de longue durée. Ceux qui sont devenus Matérialistes se sont repentis de leurs aveux. Ils ont embrassé la *morale* d'Épicure, & ils ont déclamé contre celle de l'Evangile; celle-ci a-t-elle donc changé comme l'opinion des incrédules?

Ils soutiennent que les *conseils* évangéliques sont impraticables, que l'*abnégation* & la *haine* de soi-même sont impossibles, que Jésus-Christ interdit aux hommes la juste *défense*, la possession des *richesses*, la prévoyance de l'avenir; qu'en

approuvant la *pauvreté* volontaire ; le *célibat* ; l'*intolérance*, l'usage du *glaive*, le *zèle* de religion, il a fait une plaie sanglante à l'humanité. Sous ces divers articles, nous réfutons leurs reproches.

Quelques-uns ont dit que cette *morale* n'est pas entendue de même par-tout, qu'elle ne s'étend point à tous les grands rapports des hommes en société.

Il est souvent arrivé, sans doute, que des hommes aveuglés par des passions injustes, par l'intérêt particulier ou national, par des préjugés de système, ont mal entendu & mal appliqué certains préceptes de l'Evangile. Il y a eu des Casuistes qui, par défaut de justesse d'esprit, ou par singularité de caractère, ont porté les maximes de *morale* à un excès de sévérité ; d'autres qui sont tombés dans un relâchement répréhensible. Mais dans l'Eglise Catholique il y a un remède efficace contre les erreurs, soit en fait de *morale*, soit en matière de dogme ; l'Eglise a droit de proscrire également les unes & les autres ; on ne prouvera jamais qu'elle en ait professé ou approuvé aucune, ni qu'elle ait varié dans ses décisions à cet égard. Nos Philosophes, toujours éclairés par les plus pures lumières de la raison, sont-ils mieux d'accord dans leurs leçons de *morale* que les Théologiens ? Peut-on enseigner des maximes plus scandaleuses que celles qui se trouvent dans la plupart de leurs écrits ? Dans un moment, nous verrons qu'en matière de *morale* l'unanimité générale des sentimens est absolument impossible.

Nous ne voyons point quels sont les grands rapports des hommes en société auxquels la *morale chrétienne* ne s'étend point. Il n'est aucun état, aucune condition, aucun rang dans la vie civile dont les devoirs ne découlent de ces maximes générales : « Aimez le prochain comme vous-» même, sans excepter vos ennemis ; faites aux » autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent ; » traitez-les comme vous voulez qu'ils vous » traitent ». S'il y a un rapport très-général, c'est celui d'homme à homme : or, le Christianisme nous enseigne que tous les hommes sont créatures d'un seul & même Dieu, nés du même sang, tous formés à son image, rachetés par la même victime, destinés à posséder le même héritage éternel. Sur ces notions sont fondés le droit naturel & le droit des gens, droits qui ne peuvent être anéantis par aucune loi civile ou nationale, mais très-mal connus hors du Christianisme ; par-là sont consacrés tous les devoirs généreux de l'humanité.

Mais on entend quelquefois de bons Chrétiens se plaindre de ce que le code de la *morale évangélique* n'est pas encore assez complet & assez détaillé pour nous montrer, dans tous les cas, ce qui est commandé ou défendu, permis ou toléré, péché grief ou faute légère. Nous sommes très-persuadés, disent-ils, que l'Eglise a reçu de Dieu l'autorité de décider la *morale* aussi-bien que le dogme ; mais par quel organe fait-elle entendre sa voix ? Parmi les décrets des Conciles, touchant les mœurs & la discipline, les uns défendent ce que les autres semblent permettre ; plusieurs n'ont pas été reçus dans certaines contrées, d'autres sont tombés en désuétude, & ont cessé d'être observés. Les Pères de l'Eglise ne sont pas unanimes sur tous les points de *morale*, & quelques-uns de leurs décisions ne semblent pas justes. Les Théologiens disputent sur la *morale* aussi-bien que sur le dogme ; rarement ils sont d'accord sur un cas un peu compliqué. Parmi les Casuistes & les Confesseurs, les uns sont rigides, les autres relâchés. Les Prédicateurs ne traitent que les sujets qui prêtent à l'imagination, & négligent tous les autres. Enfin, parmi les personnes les plus régulières, les unes se permettent ce que d'autres regardent comme défendu. Comment éclaircir nos doutes & calmer nos scrupules ?

Nous répondons à ces ames vertueuses qu'une règle de *morale*, telle qu'elles la desirent, est absolument impossible. Dans l'état de société civile, il y a une inégalité prodigieuse entre les conditions ; ce qui est luxe, superfluité, excès dans les unes, ne l'est pas dans les autres ; ce qui seroit dangereux dans la jeunesse, peut ne plus l'être dans l'âge mûr ; les divers degrés de connoissance ou de stupidité, de force ou de foiblesse, de tentations ou de secours, mettent une grande différence dans l'étendue des devoirs & dans la grièveté des fautes. Comment donner à tous une règle uniforme, prescrire à tous la même mesure de vertu & de perfection ? Les lumières de la raison sont trop bornées pour fixer avec la dernière précision les devoirs de la loi naturelle ; les connoissances acquises par la révélation ne nous mettent pas en état de voir avec plus de justesse les obligations imposées par les loix positives.

Dans les premiers âges du monde, Dieu avoit permis ou toléré des usages qu'il a positivement défendus dans la suite, & il avoit défendu des choses dangereuses pour lors, mais qui, dans les sociétés policées, sont devenues indifférentes. Les loix qu'il avoit données aux Juifs étoient bonnes & utiles, relativement à l'état dans lequel ils se trouvoient ; Jésus-Christ les a supprimées avec raison, parce qu'elles ne convenoient plus. Dans le Christianisme même, il y a des loix dont la pratique est plus difficile dans certains climats que dans les autres, telle que la loi du jeûne ; il n'est donc pas possible de les observer par-tout avec la même rigueur.

Jésus-Christ, les Apôtres, les Pasteurs de l'Eglise ont ordonné ou défendu, conseillé ou permis ce qui convenoit au tems, au ton des mœurs, au degré de civilisation des peuples auxquels ils parloient ; mais tout cela change & changera jusqu'à la fin des siècles. S. Paul ne veut pas que les femmes se frisent & portent des habits précieux ; mais il ne parloit ni à des Princesses, ni aux dames de la Cour des Empereurs. Il leur ordonne de se

voiler dans l'Eglise ; cela convenoit en Asie, où le voile des femmes a toujours fait partie de la décence. Ce qui étoit luxe dans un tems ne l'est plus dans un autre ; l'usage des superfluités augmente à proportion de la richesse & de la prospérité d'une nation. Plusieurs commodités, desquelles nous ne pouvons aujourd'hui nous passer, auroient été regardées comme un excès de mollesse chez les Orientaux, & même chez nos pères, dont les mœurs étoient plus dures que les nôtres.

C'est pour cela même qu'il faut dans l'Eglise une autorité toujours subsistante pour établir la discipline convenable aux tems & aux lieux, pour prévenir & réprimer les erreurs en fait de *morale*, aussi-bien que les hérésies. Mais de même qu'en décidant le dogme l'Eglise n'éclaircit point toutes les questions qui peuvent être agitées parmi les Théologiens, ainsi, en prononçant sur un point de *morale*, elle ne dissipera jamais tous les doutes que l'on peut former sur l'étendue ou sur les bornes des obligations de chaque particulier. La justesse des décisions des Casuistes dépend du degré de pénétration, de droiture d'esprit, d'expérience dont ils sont doués ; mais il leur est impossible de prévoir, dans leur cabinet, toutes les circonstances par lesquelles un cas peut être varié ; leur avis ne peut pas être plus infaillible que celui des Jurisconsultes touchant une question de droit, & que celui des Médecins consultés sur une maladie.

Il ne faut point conclure de-là, comme on l'a fait souvent, qu'il n'y a donc rien de certain en fait de *morale*, que tout est relatif ou arbitraire, vice ou vertu, selon l'opinion des hommes. Les principes généraux sont certains & universellement reconnus ; mais l'application de ces principes aux faits particuliers est quelquefois difficile, parce que les circonstances peuvent varier à l'infini. Il ne peut jamais être permis de tromper, de se parjurer, de blasphêmer, de se venger, de nuire au prochain ; le meurtre, le vol, l'adultère, la perfidie, &c. seront toujours des crimes ; la douceur, la sincérité, la reconnoissance, la patience, l'indulgence pour les défauts d'autrui, la chasteté, la piété, &c. toujours des vertus. Mais de savoir jusqu'à quel degré telle vertu doit être poussée dans telle occasion, jusqu'à quel point telle faute est grieve ou légère, punissable ou excusable, voilà ce qu'il fera toujours très-difficile de décider.

Il y a encore une vérité incontestable, c'est qu'avant la naissance du Christianisme il n'y a eu dans aucun lieu du monde une *morale* aussi pure, aussi fixe, aussi populaire que celle de l'Evangile, & qu'encore aujourd'hui elle ne se trouve point ailleurs que chez les nations chrétiennes.

On dira que, malgré la perfection de cette *morale*, les mœurs de plusieurs de ces nations ne se trouvent guères meilleures qu'elles n'étoient chez les Païens ; qu'elle n'est donc ni fort efficace, ni fort capable de réprimer les passions.

Nous nions d'abord cette égalité prétendue de corruption chez les Chrétiens & chez les Infidèles. Elle est excessive dans les grandes villes, parce que les hommes vicieux s'y rassemblent pour y jouir d'une plus grande liberté ; mais elle ne règne point parmi le peuple des campagnes. Dans le centre même de la corruption, il y a toujours un très-grand nombre d'ames vertueuses qui se conforment aux loix de l'Evangile ; l'incredulité domine chez les autres, à proportion du degré de libertinage : c'est en grande partie l'ouvrage des Philosophes, & ce n'est pas à eux qu'il convient de le faire remarquer. Il n'est pas étonnant que ceux qui ne croient plus à la religion n'obéissent plus à ses loix. Mais si, au lieu de la *morale chrétienne*, celle des Philosophes venoit à s'introduire, le déréglement des mœurs deviendroit bientôt général & incurable ; on le verra dans l'article suivant.

Barbeyrac a fait un *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, dans lequel il s'est efforcé de prouver que ces saints Docteurs ont été, en général, de très-mauvais Moralistes. Nous répondrons à ses reproches au mot Pères de l'Eglise.

Morale des Philosophes. Afin de nous dégoûter de la *morale* chrétienne, les incrédules modernes soutiennent que celle des sages du Paganisme valoit beaucoup mieux ; & pour le prouver démonstrativement, l'on fait aujourd'hui un recueil pompeux des anciens Moralistes. Sans doute on se propose de le mettre désormais entre les mains de la jeunesse, pour lui tenir lieu du Catéchisme & de l'Evangile. A la vérité, on ne nous donne la *morale* païenne que par extrait, & l'on a soin d'en retrancher ce qui pourroit scandaliser les foibles : cette précaution est sage. Mais pour juger du mérite des anciens Moralistes avec pleine connoissance de cause, il faut les examiner à charge & à décharge, tant en général qu'en particulier.

Jean Leland, dans sa *nouvelle démonstration évangélique*, 2e part., c. 7 & suiv., tom. 3, a très-bien fait voir les défauts de la *morale des Philosophes anciens*. Lactance avoit traité le même sujet dans ses *Institutions divines*. Il nous suffira d'extraire leurs réflexions.

1°. Nous avons vu ci-devant que si l'on ne fonde point la *morale* sur la volonté de Dieu, législateur, rémunérateur & vengeur, elle ne porte plus sur rien ; ce n'est plus qu'une belle spéculation sans autorité, une loi, si l'on veut, mais qui n'a point de sanction, & qui ne peut imposer à l'homme une obligation proprement dite. Or, à l'exception de quelques Pythagoriciens, aucun des anciens Philosophes n'a donné cette base à la *morale* ; la plupart même ont enseigné qu'après cette vie la vertu n'a aucune récompense à espérer, ni le vice aucun supplice à craindre.

2°. Les Philosophes n'avoient par eux-mêmes aucune autorité qui pût donner du poids à leurs leçons ; quand ils auroient parlé comme des oracles, on n'étoit pas obligé de les croire. Leurs

raisonnemens n'étoient pas à la portée du commun des hommes; les principes d'une secte étoient réfutés par une autre; ils n'étoient d'accord sur rien; jamais ils ne sont venus à bout d'engager aucune nation, aucune société, pas seulement une seule famille, à vivre selon leurs maximes.

3°. Ils détruisoient, par leur exemple, tout le bien qu'auroit pu produire leur doctrine. Cicéron, Lucien, Quintilien, Lactance, reprochent à ceux de leur tems que, sous le beau nom de Philosophes, ils cachoient les vices les plus honteux; que loin de soutenir leur caractère par la sagesse & par la vertu, ils l'avilissoient par le déréglement de leurs mœurs. Ils devoient donc être méprisés, & ils le furent.

4°. Les Pyrrhoniens, les Sceptiques, les Cyrénaïques, les Académiciens rigides, soutenoient l'indifférence de toutes choses, l'incertitude de la *morale*, aussi-bien que celle des autres sciences. Epicure plaçoit le souverain bien dans la volupté, confondoit le juste avec l'utile, ne prescrivoit d'autre regle que la décence & les loix civiles. Les Cyniques méprisoient la décence même, & érigeoient l'impudence en vertu.

5°. Presque toutes les sectes recommandoient l'obéissance aux loix, elles n'osoient pas faire autrement; mais Cicéron & d'autres reconnoissent que les loix ne suffisent point pour porter les hommes aux bonnes actions, & pour les détourner des mauvaises, qu'il s'en faut beaucoup que les loix & les institutions des peuples ne commandent rien que de juste. Cic. *de Legib.* l. 1, c. 4 & 15.

6°. Les Stoïciens passoient pour les meilleurs Moralistes; mais combien d'erreurs, d'absurdités, de contradictions dans leurs écrits! Cicéron & Plutarque les leur reprochent à tout moment; on n'oseroit rapporter les infamies que ce dernier met sur leur compte. Les plus célèbres d'entr'eux ont admiré Diogene, & ont approuvé l'impudence des Cyniques; leur piété étoit l'idolâtrie & la superstition la plus grossière; ils ajoutoient foi aux songes, aux présages, aux augures, aux talismans & à la magie. D'un côté, ils disoient que l'on doit honorer les Dieux; de l'autre, qu'il ne faut pas les craindre, qu'ils ne font jamais de mal, que le sage est égal aux Dieux, qu'il est même plus grand que Jupiter, puisque celui-ci est impeccable par nature, au lieu que le sage l'est par choix & par vertu: ce sont donc les Dieux qui devoient encenser un sage.

L'apathie ou l'insensibilité qu'ils conseilloient, n'étoit qu'une inhumanité réfléchie, & réduite en principes; ils ne vouloient pas que le sage s'affligeât de la mort de ses proches, de ses amis, de ses enfans, qu'il fût sensible aux malheurs publics, même à la ruine du monde entier; ils condamnoient la clémence & la pitié comme des foiblesses. Ils toléroient l'impudicité, & s'y livroient; l'intempérance, & plusieurs en faisoient gloire; le mensonge, & ils n'en avoient aucun scrupule; plusieurs conseilloient le suicide, & vantoient le courage de ceux qui y avoient recours pour terminer leurs peines. Leur dogme absurde de la fatalité anéantissoit toute *morale*; ils étoient forcés d'avouer que leurs maximes étoient impraticables, & leur prétendue sagesse, une chimère. Ils n'avoient donc point d'autre but que d'en imposer au vulgaire; aussi Aulugelle, parlant d'eux, dit: cette secte de frippons, qui prennent le nom de Stoïciens. *Noct. attic.* l. 1, c. 2.

Platon, Socrate, Aristote, Cicéron, Plutarque, ont écrit de fort belles choses en fait de *morale*; mais il n'est aucun de ces Philosophes auquel on ne puisse reprocher des erreurs grossières. Platon méconnoît le droit des gens; il prétend que tout est permis contre les barbares; il semble quelquefois condamner l'impudicité contre nature, d'autrefois il l'approuve; il dispense les femmes de toute pudeur, il veut qu'elles soient communes, & que leur complaisance criminelle serve de récompense à la vertu; il ne réprouve l'inceste qu'entre les pères ou mères & leurs enfans. Il établit que les femmes à quarante ans, & les hommes à quarante-cinq, n'auront plus aucune règle à suivre dans leurs appétits brutaux, & que s'il naît des enfans de ce honteux commerce, ils seront mis à mort; &c. Platon cependant faisoit profession de suivre les leçons de Socrate, *De Repub.* l. 5.

Aristote approuve la vengeance, & regarde la douceur comme une foiblesse; il dit que parmi les hommes les uns sont nés pour la liberté, les autres pour l'esclavage; il n'a pas eu le courage de condamner les déréglemens qui régnoient de son tems chez les Grecs; nous ne voyons pas qu'il se soit élevé contre la *morale* de Platon.

Cicéron parle de la vengeance comme Aristote; il excuse le commerce d'un homme marié avec une courtisanne. Après avoir épuisé toutes les ressources de son génie, pour prouver qu'il y a un droit naturel, des actions justes par elles-mêmes, & indépendamment de l'institution des hommes, il reconnoît que ses principes ne sont pas assez solides pour tenir contre les objections des Sceptiques; il leur demande grace; il dit qu'il ne se sent pas assez de force pour les repousser, qu'il desire seulement de les appaiser, *L.* 1, *de Legib.*

Quand Plutarque n'auroit à se reprocher que d'avoir approuvé la licence que Lycurgue avoit établie à Sparte, & l'inhumanité des Spartiates, c'en seroit assez pour le condamner.

Epictète, Marc Antonin, Simplicius, ont corrigé en plusieurs choses la *morale* des Stoïciens; mais il est plus que probable que ces Philosophes, qui ont vécu après la naissance du Christianisme, ont profité des maximes enseignées par les Chrétiens; de savans Critiques sont dans cette opinion.

Quant à nos Philosophes modernes, qui ont trouvé bon de renoncer à la *morale chrétienne*, s'il nous falloit rapporter toutes les maximes scandaleuses qu'ils ont enseignées, nous ne finirions jamais. Déjà nous avons remarqué que, quand ils professoient le Déisme, ils rendoient justice à la *morale évangélique* ; mais depuis que le Matérialisme est devenu parmi eux le système dominant, il n'est aucune erreur des anciens qu'ils n'aient repétée & qu'ils n'aient poussée plus loin. Quelques-uns en ont été honteux; ils ont avoué que la Métrie a raisonné sur la *morale* en vrai frénétique, & il a eu des imitateurs. La seule différence qu'il y ait entre cet Athée & les autres, c'est qu'il a été plus sincère qu'eux, & a raisonné plus conséquemment. Si personne n'avoit approuvé ses principes, les auroit-on publiés? Dès que l'on admet la fatalité, comme les Matérialistes, l'homme est-il autre chose qu'une machine; & de quelle *morale* un automate peut-il être susceptible ? Dans ce système, aucune action n'est imputable, aucune ne peut être juste ni injuste; moralement bonne ou mauvaise, aucune ne peut mériter ni récompense, ni châtiment.

Aussi un des confrères de nos Philosophes, moins hypocrite que les autres, a dit qu'ils ne parlent de *morale* que pour séduire les femmes, & pour jetter de la poussière aux yeux des ignorans. On peut leur appliquer, à juste titre, ce qu'Aulugelle a dit des Stoïciens.

MORAVES (Frères). *Voyez* HERNHUTES.

MORT, séparation de l'ame d'avec le corps. La révélation nous enseigne que le premier homme avoit été créé immortel ; que la *mort* est la peine du péché, *Sap.* c. 2, ✠. 24; *Rom.* c. 5, ✠. 12, &c. Lorsque Dieu défendit à notre premier père de manger d'un certain fruit, il lui dit : « Au jour » que tu en mangeras, tu mourras ». *Gen.* c. 2, ✠. 17; c'est-à-dire, tu deviendras sujet à la *mort* : cela ne signifioit pas qu'il devoit mourir à l'heure même, puisqu'Adam a vécu neuf cens trente ans. L'Eglise a condamné les Pélagiens, qui prétendoient que quand même Adam n'auroit pas péché, il seroit *mort* par la condition de sa nature.

Quelques incrédules, qui ne vouloient pas convenir du péché originel & de ses effets, ont dit que les paroles de Dieu étoient moins une menace qu'un avis salutaire de ne pas toucher à un fruit capable de donner la *mort*. Cette conjecture est refutée par la sentence que Dieu prononça contre Adam après sa désobéissance : « Parce » que tu as mangé du fruit, que je t'avois dé» fendu, ...tu mangeras ton pain à la sueur de » ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la » terre de laquelle tu as été tiré, & puisque tu » es poussière, tu y rentreras », *Gen.* c. 3, ✠ 17, 19.

Mais ce qui doit nous consoler, c'est que la *mort*, qui est la peine du péché, en est aussi l'expiation; tel est le sentiment unanime des Pères de l'Eglise, & c'est par-là qu'ils ont répondu aux Marcionites, aux Manichéens, aux Philosophes Païens, & aux Pélagiens, qui prétendoient que la sentence prononcée contre Adam & sa postérité étoit trop sévère & contraire à la justice. Les Pères soutiennent que la condamnation de l'homme à la *mort* est moins un trait de colère & de vengeance de la part de Dieu, qu'un effet de sa miséricorde. « Dieu a eu pitié de » l'homme, dit S. Irénée ; il l'a éloigné du pa» radis & de l'arbre de vie, non par jalousie, » comme quelques-uns le disent, mais par pitié, » afin qu'il ne fût pas toujours pécheur, & que » son péché ne fût ni éternel, ni incurable....... » Il l'a condamné à mourir pour mettre fin au péché, » afin que, par la dissolution de la chair, l'homme » mourût au péché, pour commencer de vivre » à Dieu ». *Adv. hær.*, l. 3, c. 37.

S. Théophile d'Antioche, S. Méthode de Tyr, S. Hilaire de Poitiers, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Ephrem, S. Epiphane, S. Ambroise, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Chrysostôme, &c. enseignent la même doctrine. Ils ont été suivis par S. Augustin : ce Père l'a soutenu ainsi, non-seulement contre les Manichéens, mais contre les Pélagiens. « Dieu, dit-il, a donné à l'homme » un moyen de récupérer le salut, par la morta» lité de sa chair », *L.* 3 *de lib. arb.*, c. 10, n. 29 & 30. « Qu'après le péché, le corps de l'homme » soit devenu foible & sujet à la *mort*, c'est un » juste châtiment, mais qui démontre, de la part » du Seigneur, plus de clémence que de sévérité». *L. de verâ relig.* c. 15, n. 29. « Par la miséri» corde de Dieu, la peine du péché tourne à » l'avantage de l'homme ». *L.* 4, *contrà duas Epist. Pelag.*, c. 4, n. 6. « Ce que nous souffrons est un » remède & non une vengeance, une correction » & non une damnation », *Enchir. ad Laur*, c. 27, n. 8 ; *L.* 2, *de pecc. meritis & remiss.*, c. 33, n. 53. Jésus-Christ, sans avoir le péché, a porté la » peine, afin de nous ôter le péché & la peine, » non celle qu'il faut souffrir en ce monde, mais » celle que nous devions subir pendant l'éter» nité *Op. n. imperf.*, l. 6, n. 36.

Ainsi, le Chrétien qui, prêt de mourir, fait de nécessité vertu, subit avec résignation l'arrêt de *mort* porté contre l'homme pécheur, met sa confiance aux mérites & aux satisfactions de Jésus-Christ, est assuré de recevoir miséricorde : d'où S. Ambroise conclut que quiconque croit en Jésus-Christ ne doit pas craindre de périr, *de Pœnit.* l. 1, c. 11 ; *in Ps.* 118, ✠. 175. Ce qui doit s'entendre d'une foi accompagnée de bonnes œuvres, & non pas d'une foi morte, qui serviroit à la condamnation de celui qui croit.

S. Paul dit que « Jésus-Christ est *mort* pour détruire celui qui avoit l'empire de la *mort*, c'est» à-dire, le Démon, & pour délivrer ceux

qui

» qui pendant toute leur vie étoient retenus en » esclavage par la crainte de la mort », *Hebr.*, c. 2, ℣. 14. C'est le motif de consolation qu'il propose aux fidèles « Nous ne voulons pas, dit- » il, vous laisser ignorer le sort de ceux qui sont » *morts*, afin que vous ne soyez pas affligés, » comme ceux qui n'ont point d'espérance; car » si nous croyons que Jesus-Christ est *mort* & ref- » suscité, ainsi Dieu lui réunira ceux qui se sont » endormis en lui du sommeil de la *mort*, » *I. Thess.*, c. 4, ℣. 12.

Il n'est pas étonnant qu'avec cette ferme croyance les premiers fidèles n'aient plus redouté la *mort*, aient même desiré le martyre. Les Païens les regardoient comme des insensés, livrés au désespoir; mais ils ne connoissoient ni le principe, ni les motifs de ce courage. Aujourd'hui encore il n'est pas rare de voir des Chrétiens vertueux, qui, après avoir craint la *mort* à l'excès lorsqu'ils étoient en santé, l'envisagent de sang froid, la desirent même pendant leur dernière maladie, parce qu'alors leur foi se réveille, & leur espérance s'affermit par la proximité de la récompense.

Nous concevons que la seule pensée de la *mort* doit faire frémir un méchant, sur-tout un incrédule, & cette frayeur doit augmenter à la dernière heure, à moins qu'il ne soit plongé dans une insensibilité stupide. Aussi plusieurs ont blâmé les secours que l'Église s'efforce de donner aux mourans; c'est, selon leur avis, un trait de cruauté, qui ne sert qu'à augmenter l'horreur naturelle que nous avons du trépas.

Mais comment peuvent juger des dispositions du Chrétien mourant, ceux qui n'en ont jamais vu mourir aucun, qui fuient ce spectacle capable de les faire trembler, & qui laisseroient périr sans secours les personnes les plus chères, sous le spécieux prétexte d'être trop attendris? Une ame bien persuadée de la certitude d'une vie à venir, de la fidélité de Dieu dans ses promesses, de l'efficacité de la rédemption, & qui a souvent médité sur la *mort*, afin de se détacher de la vie, qui sent la multitude des graces qu'elle a reçues & qu'elle reçoit encore, qui connoît le prix des souffrances & le mérite du dernier sacrifice, qui a sous les yeux l'exemple d'un Dieu mourant pour elle, ne peut rien craindre ni rien regretter. Elle met sa confiance aux prières de l'Église, elle les desire & les demande, elle y trouve sa consolation; elle est bien éloignée d'accuser de cruauté ceux qui les lui procurent.

D'autres incrédules ont dit que le pardon accordé trop aisément aux pécheurs mourans, les espérances dont on les flatte, les consolations qu'on leur procure, font une injustice & un abus; que cela sert à endurcir les autres dans le crime; qu'il est absurde de penser qu'un homme coupable de rapines & de vexations de toute espèce, en sera quitte pour se repentir à la *mort*.

Aussi l'Eglise n'a jamais enseigné que le repentir suffit alors à un homme injuste, à moins qu'il ne répare ses torts & ne restitue autant qu'il le peut: y a-t il un vrai repentir, lorsque l'on persévère dans l'injustice que l'on peut réparer? Il n'est aucun Ministre de la pénitence assez ignorant, ni assez pervers pour dispenser quelqu'un d'une restitution ou d'une réparation qui est due par justice. Si le coupable s'exécute, à quel titre lui refuseroit-on le pardon?

Lors même que la réparation est impossible, nous demandons lequel est le plus utile au bien général de la société, ou qu'un criminel meure dans le désespoir & convaincu qu'il est damné sans ressource, ou qu'on lui fasse espérer le pardon, s'il est véritablement repentant. Un incrédule qui décide que l'on ne doit alors user d'aucune indulgence, prononce lui-même son arrêt de réprobation: « Quiconque ne fait pas miséricorde, » dit S. Jacques, sera jugé sans miséricorde » *Jac.* c. 2, ℣. 13.

Des calomnies qui se contredisent n'ont pas besoin de réfutation. D'un côté, l'on accuse les Prêtres d'accabler un mourant par leurs discours durs & inhumains; de l'autre, on leur reproche trop d'indulgence pour les pécheurs, & d'être des consolateurs perfides. On a poussé la malignité jusqu'à dire que les mourans coupables d'injustices, de vols, de concussions, en sont quittes pour quelques largesses faites au Sacerdoce. Si cela étoit les Prêtres devroient regorger de richesses. Toute la vengeance que les Prêtres doivent tirer de ces impostures grossières, est de prier Dieu qu'il fasse miséricorde aux incrédules, du moins à la *mort*.

MORT DE JÉSUS-CHRIST. *Voyez* RÉDEMPTION, SALUT.

MORT. (Le) *Lévit.* c. 19, ℣. 28, & *Deut.* c. 14, ℣. 1, Moïse défend aux Hébreux de se raser le front & les sourcils, & de se faire des incisions pour un *mort*, ou pour le *mort*. *Deut.* c. 18, ℣. 11, il leur défend d'interroger les morts. c. 26 ℣. 14, lorsqu'un Israélite offroit à Dieu les prémices des fruits de la terre, il étoit obligé de protester qu'il n'en avoit rien mangé dans le deuil, rien employé à un usage impur, & qu'il n'en avoit rien donné pour un *mort*, ou *pour le mort*.

Pour expliquer ces différentes loix, les Commentateurs ont fait voir que c'étoit un usage chez les Païens de s'égratigner, de se déchirer la peau, de se faire des incisions avec des instrumens tranchans dans les funérailles, & qu'en répandant ainsi de leur sang, ils croyoient appaiser les Divinités infernales en faveur des ames des morts; que, dans le même dessein, ils se coupoient ou s'arrachoient les cheveux, les sourcils ou la barbe, & les plaçoient sur le *mort*, comme une offrande

à ces mêmes Divinités. Spencer, *de legib. Hebraeor. ritual.*, l. 2, c. 18 & 19. Rien n'est plus connu que la coutume usitée dans le Paganisme d'interroger les morts, d'évoquer leurs mânes ou leurs ames, pour apprendre d'elles l'avenir ou les choses cachées. Malgré la défense formelle qu'en fait Moïse, Saül fit évoquer par une Pytonisse l'ame de Samuel, & Dieu permit qu'elle apparût pour annoncer à ce Roi sa mort prochaine, *I. Reg.*, c. 28, ℣. 11. Il est encore parlé de cette superstition dans Isaïe, c. 8, ℣. 19, & c. 65, ℣. 4. Enfin il est prouvé que les Païens offroient leurs prémices non-seulement aux Dieux, mais encore aux héros, ou aux mânes de leurs anciens guerriers.

Il est évident que toutes ces superstitions étoient fondées sur la croyance de l'immortalité des ames, & il n'en faudroit pas davantage pour prouver que ce dogme fut toujours la foi de toutes les nations. Le penchant décidé des Juifs à imiter ces pratiques, démontre qu'ils étoient dans la même persuasion que les peuples dont ils étoient environnés. Pour les détourner de tout usage superstitieux, Moïse ne leur dit point que les morts ne sont plus, qu'il n'en reste rien, que l'ame meurt avec le corps; mais il leur dit que toutes ces coutumes sont des abominations aux yeux de Dieu, qu'il les punira s'ils y tombent, qu'ils sont le peuple du Seigneur, uniquement consacrés à son culte, &c.

Par-là nous concevons encore pourquoi Moïse avoit réglé que tout homme qui avoit touché un cadavre, même pour lui donner la sépulture, seroit censé impur, seroit obligé de laver ses habits & de se purifier, *Num.*, c. 19, ℣. 11 & 16. C'étoit évidemment pour écarter les Israélites de toute occasion d'avoir commerce avec les morts. Dans le style de Moïse, *être souillé par une ame*, c'est être souillé par l'attouchement d'un cadavre. Cette loi, loin d'être superstitieuse, avoit pour but de retrancher les superstitions païennes à l'égard des morts.

MORTS (Etat des). *Voyez* AME, ENFER, IMMORTALITÉ, MANES, &c.

MORTS (Prières pour les). L'Eglise Catholique a décidé dans le Concile de Trente, sess. 6, can. 30, qu'un pécheur pardonné & absous de la peine éternelle, est encore obligé de satisfaire à la justice divine, par des peines temporelles en cette vie ou en l'autre. *Voyez* SATISFACTION. Conséquemment le même Concile enseigne, sess. 25, qu'il y a un purgatoire après cette vie; que les ames qui y souffrent peuvent être soulagées par les suffrages, c'est-à-dire par les prières & par les bonnes œuvres des vivans, principalement par le saint sacrifice de la Messe. Déjà il avoit déclaré, sess. 22, c. 2, & can. 3, que ce sacrifice est propitiatoire pour les vivans & pour les *morts*. Tous ces dogmes sont étroitement liés les uns aux autres.

Au mot PURGATOIRE, nous apporterons les preuves sur lesquelles cette croyance est fondée; nous avons à justifier ici l'antiquité & la sainteté de l'usage rejetté par les Protestans de prier pour les *morts*.

On ne peut pas douter qu'il n'ait déjà régné chez les Juifs. Tobie dit à son fils, c. 4, ℣. 17, « mettez votre pain & votre vin sur la sépulture » du juste, & ne le mangez pas avec les pécheurs. » Puisqu'il étoit défendu par la loi de faire des offrandes aux *morts*, on ne peut pas juger que Tobie ordonne à son fils de pratiquer cette superstition des Païens; il faut donc supposer que la nourriture placée sur la sépulture d'un mort étoit une aumône faite à son intention, ou qu'elle avoit pour but d'engager les pauvres à prier pour lui.

Nous le voyons encore plus expressément dans le 2ᵉ *l. des Maccab.*, c. 12, ℣. 43, où il est dit que Judas ayant fait une quête, envoya une somme d'argent à Jérusalem, afin que l'on offrit un sacrifice pour les péchés de ceux qui étoient *morts* dans le combat. L'Historien conclut que « c'est » donc une sainte & salutaire pensée de prier » pour les *morts*, afin qu'ils soient délivrés de » leurs péchés ».

Quand les Protestans seroient bien fondés à ne pas regarder ce livre comme canonique, c'est du moins une histoire digne de foi, & un témoignage de ce qui se faisoit pour lors chez les Juifs. Cet usage s'est perpétué chez eux, & il en est fait mention dans la *Mischna*, au chap. *Sanhédrin*; nous ne voyons pas qu'il ait été réprouvé par Jésus-Christ, ni par les Apôtres.

Daillé, dans son Traité *de pœnis & satisfact. humanis*, a disserté fort au long pour esquiver les conséquences de ces deux passages. Il dit, l. 5, c. 1, que dans le premier, Tobie recommande à son fils de fournir la nourriture à la veuve & aux enfans d'un juste, plutôt que de la manger avec les pécheurs. Mais il est absurde de prétendre que la sépulture, le tombeau, le monument d'un juste signifie sa veuve & ses enfans: il n'y a dans toute l'Ecriture Sainte aucun exemple d'une métaphore aussi outrée. Il dit que le second regarde non les peines de l'autre vie, mais la résurrection future; que, suivant l'Auteur du livre des Maccabées, Judas vouloit que l'on priât pour les *morts*, afin d'obtenir de Dieu pour eux une meilleure part dans la résurrection, & non la délivrance d'aucune peine. Mais il a fermé les yeux sur la fin du passage, qui porte qu'il faut *prier pour les* morts, *afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés*. Or, être délivré des péchés, ou être délivré de la peine que l'on a encourue par les péchés, est certainement la même chose.

S. Paul, parlant contre ceux qui nioient la résurrection des *morts*, dit, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 29

» Que feront ceux qui sont baptisés pour les » *morts*, si les *morts* ne ressuscitent point? A quoi » bon recevoir le baptême pour eux »? Pour esquiver les conséquences de ce passage, les Protestans soutiennent qu'il est fort obscur, que les Pères & les Commentateurs ne s'accordent point dans le sens qu'ils y donnent.

Mais cette réponse n'est pas aisée à concilier avec l'opinion générale des Protestans, qui prétendent que l'Ecriture-Sainte est claire, sur-tout en fait de dogmes, & qu'il suffit de la lire pour savoir ce que l'on doit croire. Ici elle ne nous paroît pas d'une obscurité impénétrable. On sait que chez les Juifs le baptême étoit un symbole & une pratique de purification: *être baptisé pour les morts*, signifie donc *se purifier pour les morts*. Soit que l'on entende par-là se purifier *à la place* d'un mort, & afin que cette purification lui serve, soit que l'on entende se purifier pour le soulagement d'une ame, que l'on suppose coupable, le sens est toujours le même; il s'ensuit toujours que, selon la croyance de ceux qui en agissoient ainsi, leurs bonnes œuvres pouvoient être de quelqu'utilité aux *morts*; & S. Paul ne blâme ni cette opinion, ni cette pratique.

Il ne sert à rien d'objecter que du temps de S. Paul il y avoit déjà des hérétiques qui prétendoient que l'on pouvoit recevoir le baptême à la place d'un mort qui avoit eu le malheur de ne pas le recevoir. Outre que ce fait est fort douteux, l'Apôtre auroit-il voulu se servir d'un faux préjugé & d'une erreur, pour fonder le dogme de la résurrection future? *Voyez* la *dissertation sur le baptême pour les* morts, *Bible d'Avign.*, tome 15, p. 478.

Nous donnons la même réponse à ceux qui prétendent que la prière pour les *morts* est un usage emprunté des Païens. Les Juifs ennemis déclarés des Païens, sur-tout depuis la captivité de Babylone, n'en avoient certainement rien emprunté, & S. Paul n'auroit pas voulu argumenter sur une pratique du Paganisme.

S'il y avoit encore du doute sur le sens des paroles de l'Apôtre, la tradition & l'usage de l'ancienne Eglise acheveroient de le dissiper: or nous voyons cet usage établi dès la fin du second siècle. Dans les actes de Sainte Perpétue qui souffrit le martyre l'an 203, cette Sainte prie pour l'ame de son frère Dinocrate, & Dieu lui fait connoître que sa prière est exaucée. S. Clément d'Alexandrie, qui a écrit dans le même temps, dit qu'un Gnostique ou un parfait Chrétien a pitié de ceux qui, châtiés après leur mort, avouent leurs fautes malgré eux par les supplices qu'ils endurent, *Strom.*, l. 7, c. 12, p. 879, édit. de Potter. Tertulien, *l. de coronâ*, c. 3, parlant des traditions apostoliques, dit que l'on offre des sacrifices pour les *morts*, & aux fêtes des Martyrs. Il dit ailleurs, *L. de monog.*, c. 10, « qu'une » veuve prie pour l'ame de son mari défunt, & » offre des sacrifices le jour anniversaire de sa » mort ». S. Cyprien a parlé de même.

Il seroit inutile de citer les Pères du quatrième siècle, puisque les Protestans conviennent qu'alors la prière pour les *morts* étoit généralement établie; mais ce n'étoit pas un usage récent, puisque, selon S. Jean Chrysostôme, *Hom.* 3, *in Epist. ad Philip.*, il avoit été ordonné par les Apôtres de prier pour les fidèles defunts, dans les redoutables mystères.

Aussi trouve-t-on cette prière dans les plus anciennes liturgies, & au mot LITURGIE nous avons fait voir que quoiqu'elles n'aient été écrites qu'au quatrième siècle, elles datent du tems des Apôtres. S. Cyrille de Jérusalem, en expliquant cet usage aux fidèles, dit: « Nous prions pour » nos pères & pour les Evêques, & en général » pour tous ceux d'entre nous qui sont sortis de » cette vie, dans la ferme espérance qu'ils re» çoivent un très-grand soulagement des prières » que l'on offre pour eux dans le saint & redou» table sacrifice », *Catech. mystag.* 5. Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme*, l. 9, c. 3, a osé dire que S. Cyrille avoit changé la liturgie sur ce point: on lui a fait trop d'honneur, quand on a pris la peine de le réfuter. S. Cyrille avoit-il donc parcouru toutes les Eglises du monde, pour rendre leur liturgie conforme à celle qu'il avoit fabriquée pour l'Eglise de Jérusalem? Pouvoit-il seulement connoître celles qui étoient en usage dans les Eglises de l'Italie, de l'Espagne & des Gaules? On y trouve cependant la prière pour les *morts*, comme dans celle de Jérusalem, attribuée à S. Jacques. *Voyez* le P. le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe*, tome 2, page 516, & tome 5, p. 300, & la *Perpét. de la foi*, tome 5, l. 8, c. 5. Bingham soupçonne que la cinquième Catéchèse de S. Cyrille a été interpolée; où en sont les preuves?

Dans ce même siècle, Aërius, qui avoit embrassé l'erreur des Ariens, s'avisa de blâmer la prière pour les *morts*, & séduisit quelques disciples: il fut condamné comme hérétique, au grand scandale des Protestans. *Voyez* AERIENS.

Mais les Protestans ne sont pas mieux d'accord entr'eux sur ce point que sur les autres. Les Luthériens & les Calvinistes rejettent également le dogme du purgatoire & la prière pour les *morts*; les Anglicans, qui n'admettent pas le purgatoire, ont cependant conservé l'usage de prier pour les *morts*: leur office des funérailles est à peu près le même que celui de l'Eglise Romaine, ils n'en ont retranché que la profession de foi du purgatoire.

Pour justifier la pratique de l'Eglise Anglicane, Bingham a rapporté fort exactement les preuves de l'antiquité de cet usage; il fait voir que dans les premiers siècles on célébroit ordinairement la Messe aux obsèques des défunts; on demandoit à Dieu de leur pardonner les péchés, & de les

Yyyy ij

placer dans la gloire, *Orig. Ecclés.*, tome 10, l. 23, c. 3, §. 12 & 13. Mais il soutient que ces prières n'avoient aucun rapport au purgatoire; 1° parce que l'on prioit pour tous les *morts* sans distinction, pour ceux de la félicité desquels on ne doutoit pas, pour les Saints, même pour la Sainte Vierge; c'étoient par conséquent des actions de graces, ou pour obtenir aux Saints une augmentation de gloire. 2°. L'on prioit Dieu de ne pas juger les ames à la rigueur, & on lui demandoit pour les fidèles la parfaite béatitude de l'ame & du corps. 3°. C'étoit une profession de foi touchant l'immortalité des ames & la résurrection future des corps.

Il prétend même que cette pratique étoit fondée sur plusieurs erreurs. On croyoit, dit-il, que les *morts* ne devoient jouir de la vue de Dieu qu'après la résurrection générale. Ceux qui admettoient le règne temporel de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans, pensoient que parmi les fidèles, les uns en jouiroient plutôt, les autres plus tard. On étoit persuadé que tous les hommes sans exception devoient passer dans l'autre vie par un feu expiatoire, qui ne feroit point de mal aux Saints, & qui purifieroit les pécheurs. Enfin, l'on imaginoit que par des prières on pouvoit soulager même les damnés. *Ibid.* tome 6, l. 15, c. 3, §. 16 & 17. Daillé avoit soutenu la même chose, *de pœnis & satisfact. humanis*, l. 5 & suiv.

Nous avons peine à comprendre comment un Auteur aussi instruit a pu déraisonner ainsi. 1°. Si la prière pour les *morts* étoit fondée sur quelqu'une de ces erreurs, c'étoit donc un abus & une absurdité: pourquoi l'Eglise Anglicane l'a-t-elle conservée? 2°. Parmi tous les anciens monumens que Bingham a cités, il n'y en a pas un seul qui ait le moindre trait aux erreurs dont il fait mention, & on pouvoit le défier d'en alléguer aucun. 3°. Si l'on avoit été persuadé que les justes ne devoient jouir de la vue de Dieu qu'après la résurrection générale, il y auroit eu de la folie à prier Dieu de prévenir ce moment: pouvoit-on se flatter de l'engager à révoquer un décret porté à l'égard de tous les hommes? 4°. Nous avouons que plusieurs anciens ont parlé d'un feu expiatoire, destiné à purifier toutes les ames qui en ont besoin; mais il faut s'aveugler pour ne pas voir que c'est justement le purgatoire que nous admettons. 5°. A la réserve des Origénistes, qui n'ont jamais été en grand nombre, personne n'a pensé que l'on pouvoit soulager les damnés. Cette erreur ne se trouve que dans quelques missels des bas siècles. La prière pour les *morts* a été en usage avant qu'Origène vint au monde. 6° Les anciens fondoient l'usage de prier pour les *morts*, non sur les imaginations de Bingham, mais sur les textes de l'Ecriture que nous avons cités, sur ce que dit Jésus-Christ, dans S. Matt., c. 12, ℣. 32, que le blasphême contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans ce monde, ni dans l'autre: de là les Pères ont conclu qu'il y a des péchés qui peuvent être remis dans l'autre vie; enfin sur ce que dit S. Paul, que l'ouvrage de tous sera éprouvé par le feu, &c. *I. Cor.*, c. 3, ℣. 13. *Voyez* PURGATOIRE.

Quant au sens que Bingham veut donner aux prieres de l'Eglise, il est clair dans les passages des Pères & dans les liturgies. Nous convenons que c'est une profession de foi de l'immortalité des ames, & de la résurrection des corps; mais il y a quelque chose de plus. S. Cyrille de Jérusalem distingue expressément la prière qui regarde les Saints, d'avec celle qu'on fait pour les *morts*, « Nous faisons mention, dit-il, de ceux qui sont » *morts* avant nous; en premier lieu, des Pa» triarches, des Prophètes, des Apôtres, des » Martyrs, *afin que par leurs prières & leurs sup» plications Dieu reçoive les nôtres*; ensuite pour » nos saints Pères & nos Evêques défunts; enfin, » pour tous ceux d'entre les fidèles qui sont *morts*, » persuadés que ces prières offertes pour eux, » lorsque ce saint & redoutable mystère est placé » sur l'autel, *sont un très-grand soulagement pour » leurs ames* ». Les prières *pour les Saints*, n'étoient donc pas les mêmes que les prières *pour les ames* du commun des fidèles; par les premières, on demandoit l'intercession des Saints; par les secondes, le soulagement des ames. Mais Bingham, qui ne vouloit ni l'un ni l'autre, non plus que la notion de sacrifice, a cru en être quitte en disant que probablement le passage de S. Cyrille a été interpolé. Une preuve qu'il ne l'est pas, c'est que ce qu'il dit se retrouve encore dans la liturgie de S. Jacques, qui étoit celle de Jérusalem, & dans toutes les autres liturgies, soit orientales, soit occidentales.

Il n'est point question dans ce passage de demander à Dieu pour les Saints une augmentation de gloire, mais leur intercession pour nous; ni de demander pour les fidèles la parfaite béatitude de l'ame & du corps, mais le soulagement de leur ame

On voit la même distinction dans la liturgie tirée des *Constitutions Apostoliques*, l. 8, c. 13, que Bingham a citée; elle porte: « Souvenons» nous des Saints Martyrs, afin que nous soyons » rendus dignes de participer à leurs combats. » Prions pour ceux qui sont *morts* dans la foi. Vainement Bingham affecte de confondre ces deux espèces de prières, afin d'en obscurcir le sens; il n'a réussi qu'à montrer sa prévention.

Le Luthérien Mosheim, encore plus entêté, place au quatrième siècle la naissance de l'usage de prier pour les *morts*; il attribue à la Philosophie Platonique *les notions absurdes* d'un certain feu destiné à purifier les ames après la mort. *Hist. Eccl. du quatrième siècle*, 2e part. c. 3, §. 1. Il dit que, dans le cinquième, la doctrine des Païens, touchant la purification des ames après

leur séparation des corps, fut plus amplement expliquée, *V*ᵉ. *siècle*, 2ᵉ. p. c. 3. §. 2.; qu'au 10ᵉ. elle acquit plus de force que jamais, & que le Clergé intéressé à la soutenir, l'appuya par des fables. *X*ᵉ. *siècle*, 2. part. c. 3, §. 1. L'opinion commune des Protestans est que cette doctrine n'a été forgée que par la cupidité des Prêtres.

Mais est-il bien certain que les anciens Platoniciens ont admis un feu expiatoire ou purgatoire des ames après la mort? Quand cela seroit, le passage de S. Paul, *I. Cor.* c. 3, ỷ. 13, où il est dit que l'ouvrage de chacun sera éprouvé par le feu, étoit plus propre à faire naître la croyance du purgatoire, que les rêveries des Platoniciens; & c'est sur ce passage même que les Pères fondent leur doctrine. Puisqu'il est prouvé que l'usage de prier pour les *morts* date des tems apostoliques, peut-on faire voir que dans l'origine les Prêtres en ont tiré quelque profit? S'il en est survenu des abus au dixième siècle & dans les suivans, il falloit les retrancher, & laisser subsister une pratique aussi ancienne que le Christianisme, & qui avoit déja eu lieu chez les Juifs.

Selon la remarque d'un Académicien, « Quand » on est persuadé que l'ame survit à la destruc» tion du corps, quelque opinion que l'on ait sur » l'état où elle se trouve après la mort, rien n'est » si naturel que de faire des vœux & des prières, » pour tâcher de procurer quelque félicité aux » ames de nos parens & de nos amis; ainsi l'on » ne doit pas être étonné que cette pratique se » trouve repandue sur toute la terre....... » Bien loin donc que les Chrétiens aient em» prunté cet usage des Païens, il y a beaucoup » plus d'apparence que les Païens eux-mêmes » l'avoient puisée dans la tradition primitive, & » que c'est une notion, imprimée par le doigt de » Dieu dans le cœur de tous les hommes........ » Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui, par » leurs principes paroissent le plus prévenus con» tre cet usage, conviennent souvent de bonne » foi que dans les occasions intéressantes ils ne peu» vent s'empêcher de former des vœux secrets, » que la nature leur arrache, pour leurs parens » & leurs amis ». *Hist. de l'Acad. des Inscript.* tome 2, *in-12*, p. 119.

Il est fort dangereux que la charité, qui est l'ame du Christianisme, ne diminue parmi les vivans, lorsqu'elle n'a plus lieu à l'égard des *morts*. L'usage de prier pour eux nous rappelle un tendre souvenir de nos parens & de nos bienfaiteurs, nous inspire du respect pour leurs dernières volontés; il contribue à l'union des familles, il en rassemble les membres dispersés, les ramène sur le tombeau de leur père, leur remet en mémoire des faits & des leçons qui intéressent leur bonheur. Cet effet n'est plus guères sensible dans les villes, où les sentimens d'humanité s'éteignent avec ceux de la religion; mais il subsiste parmi le peuple des campagnes, & il est bon de l'y conserver. En détruisant cet usage, les Protestans ont résisté au penchant de la nature, à l'esprit du Christianisme, à la tradition la plus ancienne & la plus respectable.

MORTS. Fête des *Morts*, ou des Trépassés, jour de prières solemnelles qui se font le 2 Novembre pour les ames du purgatoire en général. Amalaire, Diacre de Metz, dans son ouvrage des *Offices Ecclésiastiques*, qu'il dédia à Louis-le-Debonnaire, l'an 827, a placé l'office des *Morts*; mais il y bien de l'apparence qu'au neuvième siècle cet office ne se disoit encore que pour les particuliers. C'est S. Odilon, Abbé de Cluny, qui, l'an 998, institua dans tous les Monastères de sa Congrégation la fête de la commémoration de tous les fidèles défunts, & l'office pour tous en général. Cette dévotion, approuvée par les Papes, se répandit bientôt dans tout l'Occident. On joignit aux prières d'autres bonnes œuvres, sur-tout des aumônes; & dans quelques diocèses il y a encore des paroisses où les laboureurs font ce jour là quelque travail gratuit pour les pauvres, & offrent à l'Eglise du blé, qui, selon S. Paul, *I. Cor.* c. 15, ỷ. 37, est le symbole de la résurrection future.

Pour tourner cette fête en ridicule, Mosheim dit qu'elle fut instituée en vertu des exhortations d'un Hermite de Sicile, qui prétendit avoir appris par révélation que les prières des Moines de Cluny avoient une efficacité particulière pour délivrer les ames du purgatoire. Il remarque que le Pape Benoît XIV a eu assez d'esprit pour garder le silence sur l'origine superstitieuse de cette *fête deshonorante* dans son traité *de Festis*. Un célèbre incrédule n'a pas manqué de répéter l'anecdote de l'Hermite Sicilien; il ajoute que ce fut le Pape Jean XVI qui institua la fête des *Morts* vers le milieu du seizième siècle.

La vérité est que Jean XVI est un Antipape qui mourut l'an 996, deux ans avant l'institution de la fête des *Morts*; c'est une bévue grossière de l'avoir placée au 16ᵉ. siècle. Il n'est pas surprenant que Benoît XIV ait méprisé une fable de laquelle on ne cite point d'autre preuve que *la Fleur des Saints*, recueil rempli de contes semblables; mais les Protestans ni les incrédules ne sont pas scrupuleux sur le choix des monumens; ils séduisent les ignorans, & c'est tout ce qu'ils prétendent. Nous voudrions savoir en quoi les prières faites pour les *morts* en général sont *déshonorantes*; n'est-ce pas plutôt la critique de nos adversaires?

MORTIFICATION. Sous ce nom l'on entend tout ce qui peut réprimer, non seulement les appétits déréglés du corps, la mollesse, la sensualité, la gourmandise, la volupté, mais encore les vices de l'esprit, comme la curiosité, la vanité, la jalousie, l'impatience, &c.

Pour savoir si la *mortification* est une vertu nécessaire, il suffit de consulter les leçons de Jesus-Christ & des Apôtres. Le Sauveur a dit : » Heureux eux qui pleurent, parce qu'ils seront » consolés ». *Matt.* c. 5, ℣. 5. Il a loué la vie austère, pénitente & *mortifiée* de S. Jean Baptiste, c. 51, ℣. 8. Il a dit de lui-même qu'il n'avoit pas où reposer sa tête, c. 8, ℣. 20. Il a prédit que ses Disciples jeûneroient, lorsqu'ils seroient privés de sa présence, c. 9, ℣. 15. Il conclut : « Si quel- » qu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui- » même, qu'il porte sa croix & me suive, c. 16, ℣. 24. &c. » S. Paul a répété la même morale dans ses lettres. « Si vous vivez selon la chair, » vous mourrez ; mais si vous *mortifiez* par l'esprit » les desirs de la chair, vous vivrez. » *Rom.* c. 8, ℣. 13. » Je châtie mon corps & je le réduis en » servitude, de peur qu'après avoir prêché aux » autres, je ne sois moi-même réprouvé, *I.* » *Cor.* c. 9, ℣. 27. Nous portons toujours sur » notre corps la *mortification* de Jesus Christ, afin » que sa vie paroisse en nous. *II. Cor.* c. 4, ℣. 10. » Montrons nous de dignes serviteurs de Dieu, » par la patience, par les souffrances, par le » travail, par les veilles, par les jeûnes, par la » chasteté, &c. c. 6, ℣. 4. Ceux qui sont à Jesus- » Christ crucifient leur chair avec ses vices & » ses convoitises, *Galat.* c. 5, ℣. 24. Mortifiez » donc vos membres & les vices qui règnent » dans le monde, la fornication, l'impureté, la » convoitise, l'avarice, &c. *Coloss.* c. 3, ℣. 5. Il a loué la vie pauvre, austère & pénitente des Prophètes, *Hébr.* c. 11. ℣. 37 & 38.

Les premiers Chrétiens suivirent cette morale à la lettre. « Pour nous, dit Tertullien, desséchés » par le jeûne, exténués par toute espèce de » continence, éloignés de toutes les commodités » de la vie, couverts d'un sac & couchés sur la » cendre, nous faisons violence au Ciel par nos » desirs, nous fléchissons Dieu, & lorsque nous » en avons obtenu miséricorde, vous remerciez » Jupiter & vous oubliez Dieu. *Apologet*, c. 40. à la fin.

Après des leçons & des exemples aussi clairs, nous ne comprenons pas comment les Protestans osent blâmer les *mortifications*, tourner en ridicule les austérités des anciens Solitaires, des Vierges Chrétiennes, des Hermites & des Moines de tous les siécles. Ils disent que Jesus-Christ n'a point commandé toutes ces pratiques, qu'il a même blâmé l'hypocrisie de ceux qui affectoient un air pénitent, que les austérités ne sont pas une preuve infaillible de vertu, que sous un extérieur mortifié l'on peut nourrir encore des passions très-vives, & qu'il n'est pas difficile d'en citer des exemples.

Mais si les paroles de Jésus-Christ que nous avons citées ne sont pas des préceptes formels, ce sont du moins des conseils ; ceux qui tâchent de les réduire en pratique sont-ils blâmables ? Affecter un air pénitent par hypocrisie, pour être loué & admiré des hommes, est-ce la même chose que pratiquer les austérités de bonne foi, dans la solitude & loin des regards du public, pour réprimer & vaincre les passions ; ou soutiendra-t-on que, dans la multitude de ceux qui ont suivi ce genre de vie, il n'y en a pas eu un seul qui ait été sincère ? Quoique les *mortifications* ne soient pas un moyen toujours infaillible de vaincre toutes les passions, l'on ne peut pas nier du moins qu'elles n'y contribuent ; ceux qui par là n'ont pas pu réussir à les étouffer entièrement, en seroient encore moins venus à bout par un genre de vie contraire. Il est très-probable que si les Apôtres & leurs Disciples avoient vécu comme ceux qu'ils vouloient convertir, ils n'auroient pas fait un grand nombre de prosélytes.

Déja l'on est forcé d'avouer qu'en général tous les hommes sont portés à estimer les *mortifications* & à les regarder comme une vertu ; quand ce seroit un préjugé mal fondé, il faudroit encore convenir que ceux qui sont chargés de donner des leçons aux autres, sont louables de se conformer à cette opinion générale, ou si l'on veut, à ce foible de l'humanité, & il y auroit encore de l'injustice à les blâmer.

Les incrédules n'ont pas manqué d'enchérir sur les satyres des Protestans. On a cru dans tous les tems, disent ils, que Dieu prenoit plaisir à la peine & aux tourmens de ses créatures, que le meilleur moyen de lui plaire étoit de se traiter durement, que moins l'homme épargnoit son corps, plus Dieu avoit pitié de son ame. De cette folle idée sont venues les cruautés que de pieux forcenés ont exercées contre eux-mêmes, & les suicides lents dont ils se sont rendus coupables ; comme si la Divinité n'avoit mis au monde des créatures sensibles que pour leur laisser le soin de se détruire. Conséquemment plusieurs de nos Epicuriens modernes ont décidé gravement que mortifier les sens, c'est être impie, que vu l'impuissance de réprimer la plus violente des passions, la luxure, ce seroit peut-être un trait de sagesse de la changer en culte, &c. Nous rougirions de pousser plus loin l'extrait de leur morale scandaleuse.

Mais lorsque Pythagore & Platon prêchoient l'abstinence & la nécessité de dompter les appétits du corps, ils ne fondoient pas leurs leçons sur le plaisir que Dieu prend aux tourmens de ses créatures ; ils argumentoient sur la nature même de l'homme ; ils disoient que l'homme étant composé d'un corps & d'une ame, il est indigne de lui de se laisser dominer par les penchans du corps, comme les brutes, au lieu d'assujettir le corps aux loix de l'esprit. Brucker, *Hist. de la Philos.* tome 1, page 1066, &c. Porphyre, qui, dans son traité de l'abstinence, suivoit les principes de Pythagore & de Platon, enseigne que le seul moyen de parvenir à la fin à laquelle nous

sommes destinés est de nous occuper de Dieu; de nous détacher du corps & des plaisirs des sens. Liv. 1, n. 57. Si nous l'en croyons, Epicure & plusieurs de ses disciples ne vivoient que de pain d'orge & de fruits, n. 48. Ce n'étoit pas pour plaire à la Divinité, puisqu'ils ne croyoient pas à la Providence. Jamblique, Julien, Proclus, Hiéroclès & d'autres, ont professé les mêmes maximes.

On dit qu'ils étaloient cette morale austère par rivalité envers les Docteurs du Christianisme; cela peut être; mais enfin ils copioient Platon & Pythagore, qui ont vécu long tems avant la naissance du Christianisme, & auxquels on ne peut pas prêter le même motif. Ces Philosophes, disent nos adversaires, étoient des rêveurs, des enthousiastes, des insensés; soit. Il s'ensuit toujours que l'estime générale que l'on a eue dans tous les tems pour les *mortifications*, étoit fondée sur les notions de la Philosophie.

Il n'est pas vrai que les austérités modérées nuisent à la santé. Il y a plus de vieillards à proportion dans les Monastères de la Trape & de Sept-Fonds que parmi les gens du monde. Le jeûne & les macérations n'ont pas tué autant d'hommes que la gourmandise & la volupté. Ce ne sont pas les Epicuriens sensuels qui remplissent le mieux les devoirs de la société; ils ne pensent qu'à eux & ne font cas des hommes qu'autant qu'ils servent à leurs plaisirs.

Porphyre a raison de soutenir que, si nous étions plus sobres & plus mortifiés, nous serions moins avides, moins injustes, moins ambitieux, moins mécontens de notre sort, & moins sujets aux maladies. Le luxe ne seroit pas si excessif, les riches feroient un meilleur usage de leur fortune, ils seroient plus compatissans & plus sensibles aux besoins de leurs semblables. Ce sont les desirs inquiets, les besoins factices, les habitudes tyranniques qui tourmentent les hommes; en y résistant, ils seroient plus vertueux & plus heureux.

Pour jetter du ridicule sur les *mortifications* des Solitaires & des Moines, on les a comparé aux pénitences fastueuses des Faquirs Mahométans, Indiens & Chinois, dont plusieurs exercent sur leurs corps des cruautés qui font frémir. Mais la conduite de ces derniers fait connoître le motif qui les anime; ils ont grand soin de se produire en public & d'étaler au grand jour le supplice auquel ils se sont condamnés; l'ambition d'être admirés & respectés, ou d'obtenir des aumônes, un orgueil insensé, un fanatisme barbare les soutiennent, & leur font braver la douleur; quelques Stoïciens firent autrefois de même. Les pénitens du Christianisme ont des motifs différens, l'humilité, le sentiment de leur foiblesse, le desir d'expier leurs fautes, & de réprimer les passions; ils cherchent la retraite, le silence, l'obscurité, selon le conseil du Sauveur, *Matt.* ch. 6, ℣. 1; & ils ne poussent point la rigueur de leurs macérations au même excès que les fanatiques des fausses religions. Il n'y a donc aucune ressemblance entre les uns & les autres.

Ces reflexions devroient suffire pour fermer la bouche aux Protestans, mais rien ne peut vaincre leur entêtement; ils attribuent au vice du climat tout ce qui leur déplaît dans le Christianisme. Le goût pour la solitude, disent-ils, pour la méditation & la prière, pour la continence, les *mortifications*, les pénitences volontaires, sont un effet de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie & des contrées voisines. Des Philosophes atrabilaires, tels que Pythagore, Platon, Zenon, & surtout les Orientaux, ont accrédité ces pratiques; mais ils ne les ont fondées que sur des dogmes erronés. Les premiers Chrétiens s'y laisserent surprendre; ils encherirent sur la morale de Jésus Christ, ils se flatterent de construire une religion plus sainte & plus parfaite que la sienne, ils n'ont fait que défigurer ses leçons. Vingt Auteurs Protestans ont fait tous leurs efforts pour donner à ce rêve un air de probabilité; un court examen suffira pour dissiper le prestige.

1°. Il est fort singulier que pendant cinq ou six cens ans, depuis Pythagore jusqu'à Jésus-Christ, le vice du climat n'ait rien opéré sur les Païens, dont les mœurs ont toujours été aussi licencieuses en Orient qu'en Occident, & en Egypte qu'ailleurs; que depuis plus de mille ans il n'ait pas pu vaincre la mollesse & la lubricité des Musulmans, pendant qu'il a produit en moins d'un siècle un si prodigieux effet sur les Chrétiens. Voilà un phenomene inconcevable.

2°. Pythagore, premier Philosophe partisan des *mortifications*, étoit né dans la Grèce, il voyagea dans l'Orient, mais il passa la plus grande partie de sa vie en Italie; appellerons-nous mélancolique ou misantrope un homme qui ne s'est occupé qu'à faire du bien à ses semblables, à civiliser les peuples, à policer les villes, à leur donner des loix & des mœurs? En dépit d'un climat très-différent de celui de l'Egypte, il fit goûter ses maximes, il trouva des Disciples & des imitateurs; on a dit de lui: *Esurire docet & discipulos invenit.*

3°. Si c'est une vapeur maligne du climat qui a donné aux Chrétiens du goût pour les *mortifications* religieuses, il faut que son influence ait regné sur toute la terre; à la Chine & aux Indes, dans le fond du Nord, dès que le Christianisme y a penétré, & dans toutes les Ecoles de Philosophie de la Grèce. A la réserve des Epicuriens & des Cyrénaïques, tous les Sages ont déclaré la guerre à la volupté: tous ont non-seulement conseillé à leurs disciples la frugalité & la tempérance, mais ils leur ont appris à se passer de la plupart des choses que les hommes corrompus par le luxe regardent comme une partie

du nécessaire, & en cela ils croyoient travailler à leur bonheur.

4°. Long-tems avant la naissance de la Philosophie, Dieu avoit fait connoitre aux Patriarches la nécessité des *mortifications*. Ils ne pouvoient pas ignorer la chûte de leur premier père, & ils durent en conclure que l'affluence de tous les biens est peu propre à rendre l'homme fidele à Dieu. Ils savoient qu'en punition de cette faute, l'homme étoit condamné à arroser de ses sueurs une terre couverte de ronces & d'épines, & que la pénitence d'Adam avoit duré neuf cens ans; terrible exemple! On voyoit les personnages les plus agréables à Dieu, tels qu'Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, Job, &c. mener une vie souffrante, mortifiée, & leur vertu souvent exposée à des adversités. « Je fais pénitence sur la cendre & la poussière, disoit le saint homme Job, à l'innocence duquel Dieu lui-même avoit daigné rendre témoignage, ch. 20, ℣. 3; ch. 42, ℣. 6, &c. Un Prophète nous apprend que l'abondance de tous les biens, l'orgueil, l'oisiveté, & ce que le monde appelle *une vie heureuse*, furent la cause des crimes & de la ruine de Sodome, *Ezéch.* ch. 16, ℣. 49. Les systêmes insensés des Philosophes Orientaux n'ont commencé à éclore que plusieurs siècles après.

5°. On pourroit croire que les premiers Chrétiens ont mal pris le sens des paroles de Jésus-Christ, si ce divin Maitre ne les avoit pas confirmées par ses exemples; mais il a voulu naitre dans une famille pauvre & dans une étable; il s'est fait connoitre d'abord à de pauvres bergers, il a passé sa jeunesse dans la maison d'un artisan, tous ses parens étoient de simples habitans de Nazareth, il a dit lui-même qu'il n'avoit pas où reposer sa tête, *Matt.* ch. 8, ℣. 20; *Luc*, ch. 9, ℣. 58. Il a choisi pour ses Apôtres de pauvres pêcheurs, accoutumés à une vie dure & laborieuse, & il a voulu qu'ils abandonnassent tout pour le suivre; c'est aux pauvres qu'il a commencé d'abord à prêcher l'Evangile, *Mat.* c. 11, ℣. 5; *Luc*, c. 4, ℣. 18. *Jac.* ch. 2, ℣. 5. C'étoit volontairement sans doute qu'il a souffert les *mortifications* de la pauvreté, *II. Cor.* ch. 8, ℣. 9. En méditant sur ces circonstances, a-t-on pu s'empêcher de prendre à la lettre ces maximes: *Heureux les pauvres, ceux qui souffrent & qui pleurent; malheur à vous, riches, qui avez votre consolation, qui êtes rassasiés, qui êtes dans la joie*, &c. & de croire qu'il y a du mérite à imiter la vie de ce divin Maitre?

6°. Les Philosophes Orientaux & les hérétiques qui soutenoient que la chair est une production du mauvais principe & une substance mauvaise par elle-même, n'en ont jamais parlé d'une manière plus désavantageuse que S. Paul. Outre les passages de ses lettres que nous avons cités, il dit, *Rom.* ch. 7, ℣. 18 « Je sais qu'il n'y a rien » de bon en moi, c'est-à-dire dans ma chair. » ℣. 20 & 23, il l'appelle *une chair de péché*, » une loi qui le captive sous le joug du péché. » Ch. 8, ℣. 8, ceux qui sont dans la chair ne » peuvent plaire à Dieu. ℣. 13, si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous mortifiez par l'esprit les affections de la chair, vous » vivrez. Ch. 13, ℣. 14, ne contentez point les » desirs de votre chair. *Ephes.* ch. 2, ℣. 3, le » propre du Paganisme étoit de satisfaire les desirs & les volontés de la chair. *Galat.* ch. 5, » ℣. 16, Marchez selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair », &c. Voilà au jugement de nos adversaires, S. Paul devenu disciple des Philosophes Orientaux; c'est lui qui a infecté les premiers Chrétiens du fanatisme atrabilaire par lequel ils se sont armés contre eux-mêmes, & se sont cruellement tourmentés; c'est lui qui a cru forger une religion plus parfaite que celle de Jésus-Christ, & qui l'a fait embrasser aux autres, &c. &c. Ainsi l'ont rêvé les Protestans, & les incrédules l'ont répété.

Ils ont beau dire que les *mortifications* extérieures ne contribuent en rien à dompter les passions, ni à nous rendre la vertu plus facile, c'est une fausseté contredite par l'exemple de tous les Saints. Puisque la vertu est la force de l'ame, elle ne s'acquiert point en accordant à la nature tout ce qu'elle demande, mais en lui refusant tout ce dont elle peut se passer. Moins nous avons de besoins à satisfaire, moins il nous reste de desirs inquiets & dangereux. Une vie dure n'étouffera pas absolument toutes les passions, mais l'habitude de dompter celles du corps, nous fait réprimer plus aisément celles de l'esprit. Quand les Protestans soutiennent que le goût pour les austérités religieuses a été chez les premiers Chrétiens un vice du climat, nous sommes en droit de leur répondre que l'aversion pour toute espèce de *mortification* est venue chez les réformateurs de la voracité, de la gloutonnerie, de l'intempérance naturelle aux peuples Septentrionaux. *Voyez* ANACHORÈTES, PAUVRETÉ, &c.

MOSCOVITES. *Voyez* RUSSES.

MOYSE, *Voyez* MOÏSE.

MOZARABES, MUZARABES, ou MOSTARABES. On nomme ainsi les Chrétiens d'Espagne, qui, après la conquête de ce royaume par les Maures, au commencement du huitième siècle, conservèrent l'exercice de leur religion sous la domination des vainqueurs; ce nom signifie *mêlés aux Arabes*,

Les Visigoths qui étoient Ariens, & qui s'étoient emparés de l'Espagne au cinquième siècle, abjurèrent leur hérésie, & se réunirent à l'Eglise dans le troisième Concile de Tolède, l'an 589. Alors le Christianisme fut professé en Espagne dans toute sa pureté, & il étoit encore tel six vingts ans après,

après, lorsque les Maures détruisirent la monarchie des Visigoths. Les Chrétiens, devenus sujets des Maures, conservèrent leur foi & l'exercice de leur religion, soit dans les montagnes de Castille & de Léon, où plusieurs se réfugièrent, soit dans quelques villes où ils obtinrent ce privilege par capitulation. De-là on a nommé *mozarabique* le rite qu'ils continuèrent à suivre, & *Messe mozarabique* la liturgie qu'ils célébroient; l'un & l'autre ont duré en Espagne jusques sur la fin de l'onzième siècle, tems auquel le Pape Grégoire VII engagea les Espagnols à prendre la liturgie romaine.

Pour tirer de l'oubli cet ancien rite, & le remettre en usage, le Cardinal Ximenès fonda, dans la Cathédrale de Tolède, une Chapelle dans laquelle l'Office & la Messe *mozarabique* sont célébrés; il fit imprimer le Missel l'an 1500, & le Breviaire en 1501; ce sont deux petits *in-folio*. Comme il n'en fit tirer qu'un petit nombre d'exemplaires, ces deux volumes étoient devenus très-rares & d'un prix excessif; mais ils ont été réimprimés à Rome en 1755, par les soins du P. Leslée, Jésuite, avec des notes & une ample préface.

Cet Éditeur s'attache à prouver que la liturgie *mozarabique* est des tems apostoliques, qu'elle a été établie en Espagne par ceux même qui y ont porté la foi chrétienne, qu'ainsi S. Isidore de Séville & S. Léandre son frère, qui ont vécu au commencement du septième siècle, n'en sont pas les auteurs, qu'ils n'ont fait que la rendre plus correcte, & y ajouter quelques nouveaux offices. Il fait voir que cette liturgie a été constamment en usage dans les Eglises d'Espagne depuis le tems des Apôtres, non-seulement jusqu'à la fin du règne des Visigoths, & au commencement du huitième siècle, mais jusqu'à l'an 1080; que les Papes Alexandre II, Grégoire VII & Urbain II ne sont venus à bout qu'après trente ans de résistance de la part des Espagnols, de leur faire adopter le rite romain.

Le P. le Brun, qui a fait aussi l'*Histoire du rite mozarabique*, tome 3, page 272, observe que, dans le Missel du Cardinal Ximenès, ce rite n'est pas absolument tel qu'il étoit au septième siècle; mais que, pour en remplir les vuides, ce Cardinal y fit insérer plusieurs rubriques & plusieurs prières tirées du Missel de Tolède, qui n'étoit pas le pur romain, mais qui étoit conforme en plusieurs choses au Missel gallican; il distingue ces additions d'avec le vrai *Mozarabe*, & compare celui-ci avec le Gallican. Le Père Leslée, qui a fait la même comparaison, pense que le premier est le plus ancien; le P. Mabillon, qui a donné la liturgie gallicane, soutient le contraire, & il paroit que c'est aussi le sentiment du P. le Brun.

Quelques Protestans ont avancé au hasard que la croyance des Chrétiens *Mozarabes* étoit la même que la leur, mais qu'elle s'altéra insensiblement par le commerce qu'ils eurent avec Rome. La liturgie mozarabique dépose du contraire; il n'est pas un seul des dogmes catholiques contestés par les Protestans qui n'y soit clairement professé. La doctrine en est exactement conforme aux ouvrages de S. Isidore de Séville, aux Canons des Conciles d'Espagne tenus sous la domination des Maures, & à la liturgie gallicane, dont l'authenticité est incontestable. *Voyez* ESPAGNE, GALLICAN, LITURGIE.

M U

MURMURE. Ce mot, dans l'Ecriture-Sainte, ne signifie pas seulement une simple plainte, mais un esprit de désobéissance & de révolte, accompagné de paroles injurieuses à la Providence; c'est dans ce sens que S. Paul, *I. Cor.* c. 10, ℣. 10, condamne les *murmures* dont les Israélites se rendirent souvent coupables. Ils murmurèrent contre Moïse & Aaron dans la terre de Gessen, lorsque le Roi d'Egypte aggrava leurs travaux, *Exode*, c. 5, ℣. 21; sur les bords de la mer rouge, lorsqu'ils se virent poursuivis par les Egyptiens, c. 14, ℣. 11; à Mara, à cause de l'amertume des eaux, c. 15, ℣. 24; à Sin, parce qu'ils manquoient de nourriture, c. 16, ℣. 2; à Raphidim, parce qu'il n'y avoit pas d'eau, c. 17, ℣. 2; à Pharan, lorsqu'ils se dégoûtèrent de la manne, *Num.* c. 11, ℣. 1; après le retour des envoyés dans la terre promise, c. 14, ℣. 1, &c. Ces *murmures* séditieux, de la part d'un peuple qui tant avoit fait d'épreuves des attentions & des bienfaits surnaturels de la Providence, étoient très-dignes de châtiment; aussi Dieu ne les laissa-t-il pas impunis.

Quelques incrédules ont voulu en tirer avantage. Si Moïse, disent-ils, avoit donné autant de preuves qu'on le suppose d'une mission divine, il n'est pas possible que les Israélites se fussent si souvent révoltés contre lui. Mais la même histoire, qui raconte leurs révoltes, nous apprend aussi qu'ils furent toujours punis, & souvent d'une manière surnaturelle, par une contagion, par le feu du ciel, par des serpens, par des gouffres subitement ouverts sous leurs pieds; qu'ils furent toujours forcés de revenir à l'obéissance, & de demander pardon de leur faute; & c'étoit toujours Moïse qui intercédoit pour eux auprès de Dieu. Ce sont donc là plutôt des preuves de sa mission divine que des objections que l'on puisse y opposer.

MUSACH. Ce terme hébreu été conservé dans la Vulgate, *IV. Reg.* c. 16, ℣. 18, *Musach Sabbathi*; & la signification en est fort incertaine. Le Paraphraste Chaldéen a mis *exemplar Sabtha*, qui est encore plus obscur; les Septante ont entendu, la base ou le fondement d'un siége ou d'une chaire; le syriaque & l'arabe ont traduit, *la maison du Sabbat*. Parmi les Commentateurs, les

uns disent que c'étoit un endroit du Temple où l'on s'asseyoit les jours de Sabbat, d'autres que c'étoit un pupitre ; quelques-uns que c'étoit une armoire, plusieurs enfin que c'étoit un parvis ou un portique couvert qui communiquoit du palais des Rois au Temple, & que le Roi Achaz fit fermer. Il importe fort peu de savoir lesquels ont le mieux rencontré.

MUSIQUE. *Voyez* CHANT ECCLÉSIASTIQUE.

M Y

MYRON. *Voyez* CHRÊME

MYSTÈRE, chose cachée, vérité incompréhensible. Que ce terme vienne du Grec Μύω, *je ferme*, ou de Μύεω, *j'instruis* ; ou de l'Hébreu *Mustar*, caché, ce n'est pas une question fort importante. Jésus-Christ nomme sa doctrine les *Mystères du royaume des Cieux*, *Matt.* ch. 13, ℣. 11. & S. Paul appelle les vérités Chrétiennes qu'il faut enseigner, *le Mystère de la foi*, *I. Tim.* ch. 3, ℣. 9.

Une maxime adoptée par les incrédules est qu'il est impossible de croire ce que l'on ne peut pas comprendre ; qu'ainsi Dieu ne peut pas révéler des *mystères*, que toute doctrine mystérieuse doit être censée fausse & ne peut produire que du mal. Nous avons à prouver contre eux qu'il n'est aucune source de nos connoissances qui ne nous apprenne des *mystères* ou des vérités incompréhensibles, qu'il y en a non-seulement dans toutes les religions, mais qu'ils sont inévitables dans tous les systêmes d'incrédulité ; que la différence entre les *mystères* du Christianisme & ceux des fausses Religions est que les premiers sont le fondement de la morale la plus pure, au lieu que les seconds ne peuvent aboutir qu'à corrompre les mœurs.

I. La raison, ou la faculté de raisonner, nous démontre par des principes évidens qu'il y a une première cause de toutes choses, un Être éternel, tout-puissant, créateur, indépendant, libre & cependant immuable. Mais nos lumières sont trop bornées pour pouvoir concilier ensemble la liberté & l'immutabilité. Aucun des anciens Philosophes n'a pu concevoir la création ; tous ont admis l'éternité de la matière. L'Être éternel est nécessairement infini, or l'infini est incompréhensible, tous ses attributs sont des *mystères*.

Par le sentiment intérieur, qui nous entraine aussi nécessairement que l'évidence, nous sommes convaincus que nous avons une ame, qu'elle est le principe de nos actions & de nos mouvemens ; & il nous est impossible de concevoir comment un esprit agit sur un corps : c'est ce qui a fait naître le systême des causes occasionnelles.

Nous sommes certains par le témoignage de nos sens que le mouvement se communique & passe d'un corps à un autre ; aucun Philosophe cependant n'a pu encore expliquer comment ni pourquoi un choc produit un mouvement. Les phénomènes du Magnétisme & de l'Électricité, la génération régulière des êtres vivans, sont des *mystères* de la Nature que la Philosophie n'éclaircira jamais.

Sur le témoignage de tous les hommes, un aveugle né ne peut se dispenser de croire qu'il y a des couleurs, des tableaux, des perspectives, des miroirs ; s'il en doutoit, il seroit insensé : mais il lui est aussi impossible de concevoir tous ces phénomènes que de comprendre les *mystères* de la Sainte Trinité & de l'Incarnation. Il en est de même d'un sourd à l'égard des propriétés des sons.

C'est Dieu sans doute qui nous parle & nous instruit par notre raison, par le sentiment intérieur, par le témoignage de nos sens, par la voix unanime des autres hommes ; puisque par ces divers moyens il nous révèle des *mystères*, nous demandons pourquoi il ne peut pas nous en enseigner d'autres par une révélation surnaturelle, pourquoi nous ne sommes pas obligés de croire ceux-ci, pendant que nous sommes forcés d'admettre ceux-là. Aucun incrédule n'a encore pris la peine de nous en donner une raison.

Ils disent qu'il est impossible de croire ce qui répugne à la raison, ce qui renferme contradiction, & ils prétendent que tels sont les *mystères* du Christianisme.

Nous soutenons qu'ils ne sont pas plus contradictoires que les *mystères* naturels dont nous venons de parler. Selon les anciens Philosophes, il y a contradiction que de rien il se fasse quelque chose : selon les modernes il est impossible qu'un nouvel acte ne produise aucun changement dans l'être qui l'opère. Les Sceptiques ont prétendu que le mouvement des corps renfermoit contradiction, & les matérialistes disent encore qu'il est contradictoire qu'un esprit remue un corps. Un aveugle-né doit juger qu'il est absurde qu'une superficie plate produise une sensation de profondeur. Tous ces raisonneurs sont-ils bien fondés ?

Pourquoi les incrédules trouvent-ils des contradictions dans nos *mystères ?* Parce qu'ils les comparent à des objets auxquels ces dogmes ne doivent pas être comparés. Si l'on se forme de la nature & de la personne divine la même idée que nous avons de la nature & de la personne humaine, on trouvera de la contradiction à dire que trois personnes divines ne sont pas trois Dieux, de même que trois personnes humaines sont trois hommes ; & l'on conclura encore que deux natures en Jésus-Christ sont deux personnes. Mais la comparaison entre une nature infinie & une nature bornée est évidemment fausse. Lorsque nous comparons la manière d'être du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, à la manière dont les autres corps existent, il nous paroît que ce corps ne peut pas se trouver dans plusieurs lieux au même moment, ni être sous les qualités sensibles du pain, sans que la substance du pain y soit aussi. Mais nous ignorons en quoi consiste la substance

des corps séparée de leurs qualités sensibles, & nous avons tort de comparer le corps sacramentel de Jésus-Christ aux autres corps.

De même, lorsqu'un Athée compare la liberté de Dieu à celle de l'homme, il lui semble contradictoire que Dieu soit libre & immuable. Parce qu'un Matérialiste compare la manière d'être & d'agir des esprits avec la manière d'être & d'agir des corps, il trouve qu'il y a contradiction à penser que l'ame est toute entière dans la tête & dans les piés, & qu'elle agit également par tout où elle est. Parce qu'un aveugle-né compare la sensation de la vue à celle du tact, il doit appercevoir des contradictions dans tous les phénomènes de la vision, tels qu'on les lui expose. Mais des comparaisons fausses ne sont pas des démonstrations.

Encore une fois, nous défions tous les incrédules d'assigner une différence essentielle entre les *mystères* de la Religion & ceux de la Nature.

Tout ce qui est incomparable, est nécessairement incompréhensible, parce que nous ne pouvons rien concevoir que par analogie. Comme les attributs de Dieu ne peuvent être comparés à ceux des créatures avec une justesse parfaite, il est impossible de croire en Dieu sans admettre des *mystères*. En général tout est *mystère* pour les ignorans; si c'étoit un trait de sagesse de rejetter tout ce qu'on ne conçoit pas, personne n'auroit autant de droit qu'eux d'être incrédule.

Locke pose pour maxime que nous ne pouvons donner notre acquiescement à une proposition quelconque, à moins que nous n'en comprenions les termes, & la manière dont ils sont affirmés ou niés l'un de l'autre; d'où il conclut que quand on nous propose un *mystère* à croire, c'est comme si l'on nous parloit dans une langue inconnue, en Indien ou en Chinois.

Mais est-il vrai que quand on expose à un aveugle-né les phénomènes de la vision, c'est comme si on lui parloit Indien ou Chinois? Lorsque Locke lui-même admet la divisibilité de la matière à l'infini, en a-t-il une idée fort-claire? Par sa propre expérience, il devoit sentir que pour admettre ou rejetter une proposition, il suffit d'avoir des termes dont elle est composée une notion du moins obscure & incomplette, par analogie avec d'autres idées. Nous ne voyons pas toujours la liaison ou l'opposition de deux idées en elles-mêmes, mais dans un autre moyen, savoir dans le témoignage d'autrui: ainsi quand on dit à un aveugle que nous voyons aussi promptement une étoile que le faîte d'une maison, il ne conçoit point la possibilité du fait en elle-même, mais seulement dans le témoignage de ceux qui ont des yeux. Par conséquent lorsque Dieu nous révèle qu'il est *Un en trois personnes*, nous ne voyons pas la liaison de ces deux idées en elles-mêmes, mais seulement dans le témoignage de Dieu. Si on nous le disoit en Chinois ou en Indien, nous n'entendrions que des sons, sans pouvoir y attacher aucune idée.

Il n'est donc pas vrai, comme le prétend un autre Déiste, que la profession de foi d'un *mystère* soit un jargon de mots sans idées, & que nous mentions en disant notre Catéchisme; un aveugle ne ment point quand il admet les phénomènes de la vision sur le témoignage uniforme de tous les hommes.

Du moins, répliquent les Déistes, si les *mystères* de Dieu sont inconnus en eux-mêmes, ils ne le sont plus lorsque Dieu nous les a révélés; car enfin *révéler* signifie dévoiler, montrer, dissiper l'obscurité d'une chose quelconque; si la révélation ne produit pas cet effet, de quoi sert-elle?

Elle sert à nous persuader qu'une chose est, sans nous apprendre comment & pourquoi elle est; c'est ainsi que nous révélons aux aveugles les phénomènes de la lumière, desquels ils ne se douteroient pas, & que nous ne parviendrons jamais à leur faire comprendre.

II. Les incrédules pourroient paroître excusables, s'ils avoient enfin trouvé un système exempt de *mystères*; mais il n'est pas une seule de leurs hypothèses dans laquelle on ne soit forcé d'admettre des *mystères* plus révoltans que ceux du Christianisme, & plusieurs ont eu la bonne foi d'en convenir.

Lorsqu'un matérialiste a fait tous ses efforts pour expliquer par un mécanisme les différentes opérations de notre ame, il se trouve réduit à confesser que cela est inconcevable, que l'on ne peut pas y réussir, qu'il en est de même de la plupart des autres phénomènes de la Nature; ainsi il ne fait que substituer aux *mystères* de l'ame les *mystères* de la matière, il résiste en même tems au sentiment intérieur, & aux plus pures lumières du sens commun.

Pour éviter d'admettre la création, un Athée est forcé de recourir au progrès des causes à l'infini, c'est-à-dire, à une suite infinie d'effets sans première cause; à soutenir que le mouvement est de l'essence de la matière, sans pouvoir dire en quoi consiste cette essence; à supposer la nécessité de toutes choses, à prétendre que des actions qui ne sont pas libres sont cependant dignes de châtiment ou de récompense, &c. Y eut-il jamais des *mystères* plus absurdes?

Les Déistes ne réussissent pas mieux à les éviter. Si le Dieu qu'ils admettent n'a point de providence, de quoi sert-il? S'il en a une, sa conduite est impénétrable. Ou il a été libre dans la distribution des biens & des maux, ou il ne l'a pas été; dans le premier cas, il faut faire un acte de foi sur les raisons qui ont réglé cette distribution; dans le second, nous ne lui devons ni culte ni reconnoissance. Comment a-t-il permis tant d'erreurs & tant de crimes? Comment s'est-il servi d'hommes imposteurs ou insensés pour établir la plus sainte Religion qui fut jamais? &c. Aussi

les Athées reprochent aux Déistes qu'ils raisonnent moins conséquemment que les Croyans; que dès qu'ils admettent un Dieu & une Providence, il est absurde de ne pas acquiescer à tous les *mystères* du Christianisme.

Selon les Sceptiques & les Pyrrhoniens, tout est *mystère*, tout est impénétrable, & c'est pour cela qu'il ne faut admettre aucun systême; mais Bayle leur représente que bon gré malgré « l'on » est forcé de convenir que nous avons été pré- » cédés d'une éternité: si elle est successive, elle » est combattue par des objections insurmonta- » bles; si elle n'est qu'un instant, les difficultés » qu'elle entraine sont encore plus insolubles. Il y » a donc des dogmes que les Pyrrhoniens même » doivent admettre, quoiqu'ils ne puissent résou- » dre les objections qui les combattent ». *Rép. au Prov.* ch. 96. Or quand on ne seroit obligé d'admettre qu'un seul *mystère*, dès lors il est faux de soutenir qu'un homme raisonnable ne doit jamais croire ce qu'il ne peut pas comprendre.

III. L'on nous objecte que les fausses religions sont remplies de *mystères*; nous en convenons. Les Chinois en ont sur Foë & Poussa, les Japonois sur Xaca & Amida, les Siamois sur Sommonacodom, les Indiens sur Brama & Rudra, les Parsis sur Ormuzd & Ahriman, les Mahométans sur les miracles de Mahomet; la Mythologie des Payens étoit un Chaos de *mystères*, puisque selon les Philosophes elle étoit allégorique. Qu'importe? Sur tous ces prétendus *mystères* peut-on fonder une Morale aussi pure, aussi sainte, aussi digne de l'homme, que sur les *mystères* du Christianisme? Ceux des autres religions sont non-seulement absurdes, mais scandaleux: ils corrompent les mœurs, & on le voit par la conduite des peuples qui les professent. La foi aux *mystères* enseignés par Jésus-Christ a changé en mieux les mœurs des Nations qui l'ont embrassée; elle a fait pratiquer des vertus inconnues jusqu'alors. Telle est la différence sur laquelle nos anciens Apologistes ont toujours insisté, & à laquelle leurs adversaires n'ont eu rien à répliquer; le fait étoit incontestable.

Dieu a révélé des *mystères* dans tous les tems. Il avoit enseigné aux Patriarches la création, la chûte de l'homme, la venue future d'un Rédempteur, la vie à venir; aux Juifs, le choix qu'il avoit fait de la postérité d'Abraham, la conduite de sa providence envers les autres peuples, la vocation future des nations à la connoissance du vrai Dieu. Il n'est pas étonnant qu'il en ait révélé encore de nouveaux par Jésus-Christ, lorsque le genre humain s'est trouvé en état de les recevoir. Mais ce que les incrédules ne voient point, c'est que Dieu s'est servi de cette révélation même pour conserver & pour perpétuer la croyance des vérités démontrables; aucun peuple n'a connu & retenu ces dernières, dès qu'il a fermé les yeux à la lumière surnaturelle. Où les trouve-t-on dans leur entier, que parmi les descendans des Patriarches? Faute d'admettre la création, les Philosophes même n'ont jamais pu réussir à démontrer solidement l'unité, la spiritualité, la simplicité parfaite de Dieu; ils ont approuvé le Polythéisme & l'Idolâtrie; ils sont devenus absolument aveugles en fait de religion.

Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, la Philosophie, par ses disputes, avoit ébranlé toutes les vérités; elle n'avoit respecté ni le dogme, ni la morale; elle n'avoit épargné que les erreurs. Il falloit des *mystères* pour lui imposer silence, & la forcer de plier sous le joug de la foi.

Si l'on retranche du symbole chrétien le *mystère* de la Sainte-Trinité, tout l'édifice de notre religion s'écroule; la divinité de Jésus-Christ ne peut plus se soutenir, les effusions de l'amour divin à notre égard se réduisent à rien. Ce *mystère* ne nous est point proposé comme un dogme de foi purement spéculatif, mais comme un objet d'admiration, d'amour, de reconnoissance. Dieu, éternellement heureux en lui-même, a créé le monde par son Verbe éternel; c'est par lui qu'il le conserve & le gouverne. Ce Verbe divin, consubstantiel au Père, a daigné se faire homme, se revêtir de notre chair & de nos foiblesses, habiter parmi nous, pour nous servir de maître & de modèle; il s'est livré à la mort pour nous; il se donne encore à nous sous la forme d'un aliment, afin de nous unir plus étroitement à lui. L'Esprit divin, amour essentiel du Père & du Fils, après avoir parlé aux hommes par les Prophètes, a été envoyé pour nous éclairer & nous instruire; communiqué par les Sacremens, il opère en nous par sa grace, & préside à l'enseignement de l'Eglise. Ces idées sont non-seulement grandes & sublimes, mais affectueuses & consolantes; elles élèvent l'ame & l'attendrissent. Dieu, tout grand qu'il est, s'est occupé de nous de toute éternité; tout son être, pour ainsi dire, s'est approprié à nous. L'homme, quoique foible & pécheur, est toujours cher à Dieu; par les excès de sa bonté pour nous, nous pouvons juger de la grandeur du bonheur qu'il nous destine. Il n'est pas étonnant que cette doctrine ait fait des Saints.

Que l'on ne vienne plus nous demander à quoi servent les *mystères*; ils n'ont pas été imaginés exprès pour nous embarrasser par leur obscurité; ils sont inévitables. Dès que Dieu a daigné se faire connoître aux hommes, il ne pouvoit leur révéler son essence, ses desseins, le plan de sa providence, sans leur apprendre des choses incompréhensibles, par conséquent des *mystères*. Nous sommes bien mieux fondés à dire: de quoi serviroit la religion, sans ces augustes objets de croyance? Bientôt elle seroit réduite au même point où elle fut autrefois entre les mains des Philosophes; c'est par les *mystères* que Dieu l'a mise à couvert de leurs attentats.

Ces dogmes obscurs, disent-ils, n'ont causé que des disputes; les hommes ont fait consister toute

la religion dans la foi, & dans un zèle ardent pour l'orthodoxie; ils se sont persuadés que tout leur étoit permis contre les hérétiques & les mécréans.

Déclamations absurdes. N'a-t-on pas disputé avant le Christianisme? Les Egyptiens se battoient pour leurs animaux sacrés; les Perses brûlèrent les temples des Grecs, par zèle pour le culte du feu: l'on a vu plus d'une fois les Tartares en campagne pour venger une insulte faite à leur idole; les Mexicains faisoient la guerre pour avoir des victimes humaines à immoler dans leurs temples. S'il y a une vérité souvent répétée dans l'Evangile, c'est que la vraie piété consiste dans les bonnes œuvres, & que la foi ne sert de rien sans la pratique des vertus. En reprochant aux Chrétiens un faux zèle, les incrédules en affectent un qui est encore plus faux; ils ne prêchent la morale que pour détruire le dogme, pendant qu'il est prouvé que l'un ne peut subsister sans l'autre; ils veulent avoir le privilege de ne rien croire, pour obtenir la liberté de ne pratiquer aucune vertu, & de se permettre tous les vices. *Voyez* DOGME.

Les principaux *mystères*, ou articles de foi du Christianisme, sont renfermés dans le Symbole des Apôtres, dans celui du Concile de Nicée, répété par le Concile de Trente, & dans celui qui est communément attribué à S. Athanase; tout Chrétien est obligé de s'en instruire, & de les croire pour être sauvé.

Nous appellons encore *mystères* les principaux événemens de la vie de Jésus-Christ, que l'Eglise célèbre par des fêtes, comme son incarnation, sa nativité, sa passion, sa résurrection, &c.; & ces fêtes sont un monument de la réalité des faits dont elles rappellent le souvenir. *Voyez* FÊTES.

Il est bon de remarquer que les Grecs nomment *mystère* ce que nous appellons *Sacrement*, & c'est dans ce sens que S. Paul a employé le mot de *mystère*, en parlant de l'union des époux, *Ephes.* c. 5, ℣. 32. *Voyez* MARIAGE. Ces deux termes sont parfaitement synonymes, quoique les Protestans aient souvent affecté de les distinguer; l'un & l'autre sont également propres à désigner une cérémonie ou un signe sensible, qui opère un effet caché & invisible dans l'ame de ceux auxquels il est appliqué. Les Syriens & les Ethiopiens ont aussi un terme équivalent pour exprimer les sept Sacremens.

Dans l'Ecriture-Sainte, *mystère* signifie quelquefois une chose que l'homme ne peut pas découvrir par ses propres lumières, mais qu'il conçoit lorsque Dieu daigne la lui révéler; ainsi, Daniel, ch. 2, ℣. 28 & 29, dit que Dieu révèle les *mystères*, c'est-à-dire, les événemens cachés dans l'avenir. S. Paul, *Ephes.* c. 3, ℣. 4, parlant du *mystère de Jésus-Christ*, ajoute: « Ce *mystère* est que les Gentils sont héritiers & sont un même corps avec les Juifs, & ont part avec eux aux promesses de Dieu en Jésus-Christ par l'Evangile ». Jusqu'alors les Juifs ne l'avoient pas compris. Mais jusqu'à quel point les nations même qui ne connoissent pas l'Evangile ont-elles part à la grace de la rédemption? C'est un autre *mystère* que Dieu ne nous a pas révélé; S. Paul lui-même ajoute que les richesses de Jésus-Christ sont incompréhensibles, *ibid.* ℣. 8.

Dieu est infiniment bon, cependant il y a du mal dans le monde; Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes, il y a néanmoins des difficultés à vaincre dans l'ouvrage du salut; Jésus-Christ est le Sauveur de tous, & il y a beaucoup d'hommes perdus: voilà encore des *mystères*, mais que l'on parvient à éclaircir jusqu'à un certain point, quand on n'affecte pas d'abuser des termes. *Voyez* MAL, SALUT, SAUVEUR, &c. Dans le langage ordinaire des Théologiens, un *mystère* est un dogme que Dieu nous a révélé, de la vérité duquel nous sommes par conséquent très-certains, mais que nous ne pouvons pas comprendre; & c'est dans ce dernier sens que les *mystères* sont le principal objet de notre foi. S. Paul nous l'enseigne, en disant que la foi est le fondement des choses que l'on espère, & la conviction de ce qui ne paroit point, *Hébr.* c. 11, ℣. 1.

Dès les premiers siècles du Christianisme, l'on a nommé *saints mystères* le Baptême, l'Eucharistie & les autres Sacremens, parce que ces cérémonies ont un sens caché, & produisent un effet que l'on ne voit pas. Les Protestans, qui ne veulent pas avouer cet effet surnaturel, ont forgé une autre origine à ce nom de *mystères;* nous réfuterons leur sentiment dans l'article suivant.

MYSTÈRES DU PAGANISME. On appelloit ainsi certaines cérémonies qui se pratiquoient secrètement dans plusieurs temples des Païens; ceux qui y étoient admis se nommoient les *Initiés*, & on leur faisoit promettre par serment qu'ils n'en révéleroient jamais le secret. On n'a pu savoir avec une entière certitude en quoi consistoient ces cérémonies, qu'après la naissance du Christianisme; plusieurs de ceux qui avoient été initiés se convertirent, & ils comprirent que le serment que l'on avoit exigé d'eux étoit absurde. Les plus fameux de ces *mystères* étoient ceux d'Eleusis, près d'Athènes, qui se célébroient à l'honneur de Cérès; il y en avoit ailleurs de consacrés à Bacchus: à Rome, les *mystères* de la bonne Déesse étoient réservés aux femmes; il étoit défendu aux hommes d'y entrer, sous peine de mort. On prétend que cette bonne Déesse étoit la mère de Bacchus.

Plusieurs anciens ont fait beaucoup de cas des *mystères*. Si nous en croyons Cicéron & d'autres, les leçons que l'on y donnoit ont tiré les hommes de la vie errante & sauvage, leur ont enseigné la morale & la vertu, les ont accoutumés à une vie régulière & différente de celle des animaux. Cic. *de Legib.* l. 1. Plusieurs Savans modernes en ont parlé de même, en particulier Warburthon. L'on peut

consulter la cinquième dissertation tirée de ses ouvrages, & les suivantes.

Autant nos Philosophes modernes ont montré de mépris pour les *mystères* du Christianisme, autant ils ont affecté d'estime pour ceux du Paganisme. « Dans » le chaos des superstitions populaires, dit l'un d'en» tr'eux, il y eut une institution salutaire qui empêcha » une partie du genre humain de tomber dans l'abru» tissement; ce sont les *mystères* : tous les Auteurs » Grecs & Latins qui en ont parlé conviennent » que l'unité de Dieu, l'immortalité de l'ame, les » peines & les récompenses après la mort, étoient » annoncées dans cette cérémonie sacrée. On y » donnoit des leçons de morale; ceux qui avoient » commis des crimes les confessoient & les ex» pioient. On jeûnoit, on se purifioit, on donnoit » l'aumône. Toutes les cérémonies étoient tenues » secrettes sous la religion du serment, pour les » rendre plus vénérables ». L'appareil extérieur dont les *mystères* étoient revêtus, les préparations & les épreuves dont ils étoient précédés, servoient à en rendre les leçons plus frappantes, & à les graver plus profondément dans la mémoire. Si dans la suite des siècles ils furent altérés & corrompus, leur institution primitive n'étoit ni moins utile, ni moins louable.

A toutes ces belles choses, il ne manque que la vérité. M. Leland, dans sa *nouvelle démonstration évangélique*, tom. 2, ch. 1, après avoir examiné tout ce que Warburthon & d'autres ont dit à la louange des *mystères* du Paganisme, soutient qu'il est faux que l'on y ait enseigné l'unité de Dieu, que l'on ait détourné les initiés du Polythéisme, que l'on y ait donné de bonnes leçons de morale, & que cette cérémonie ait pu contribuer en aucune manière à épurer les mœurs; & il le prouve ainsi.

1°. S'il étoit vrai que l'on y eût enseigné des vérités si utiles, ç'auroit été encore une absurdité & une injustice de les cacher sous le secret inviolable que l'on exigeoit des initiés; poorquoi cacher au commun des hommes des connoissances dont tous avoient également besoin? Cette conduite ne serviroit qu'à démontrer qu'il étoit alors impossible de détromper le peuple des erreurs & des superstitions dans lesquelles il étoit plongé, que pour opérer ce prodige il a fallu la force divine de la doctrine de Jésus-Christ. Comment excuser l'inconséquence de la conduite des Magistrats, des Prêtres, des Philosophes, qui, d'un côté, protégeoient les *mystères*, de l'autre soutenoient l'idolâtrie de tout leur pouvoir?

2°. Qui ont été les plus ardens défenseurs des *mystères*? Les Philosophes du quatrième siècle, Apulée, Jamblique, Hiéroclès, Proclus, &c. Ils vouloient s'en servir pour soutenir l'idolâtrie chancelante, pour affoiblir l'impression que faisoient sur les esprits la morale pure & sublime de l'Evangile: non-seulement leur témoignage est donc fort suspect, mais, au rapport de S. Augustin, Porphyre, moins entêté qu'eux, convenoit qu'il n'avoit trouvé dans les *mystères* aucun moyen efficace pour purifier l'ame, *de Civit. Dei*, l. 10, c. 32. Celse, plus ancien, dit, à la vérité, que l'immortalité de l'ame étoit enseignée dans les *mystères*; mais elle étoit enseignée par-tout, même dans les fables touchant les enfers. Celse n'ajoute point que l'on y professoit aussi l'unité de Dieu, l'absurdité de l'idolâtrie, & que l'on y donnoit des leçons de morale. Orig. contre Celse, l. 8, n. 48 & 49. Long-tems avant lui, Socrate témoigna qu'il faisoit fort peu de cas des *mystères*, puisqu'il refusa constamment de s'y faire initier; auroit-il agi, ainsi si ç'avoit été une leçon de morale?

3°. Malgré le secret si étroitement commandé dans les *mystères*, ils ont été dévoilés. Warburthon prouve, d'une manière très-vraisemblable, que la descente d'Enée aux enfers, peinte par Virgile dans le sixième livre de l'Enéide, n'est autre chose que l'initiation de son héros aux *mystères* d'Eleusis, & un tableau de ce qne l'on faisoit voir aux initiés. Or, qu'y trouvons-nous? Une peinture des enfers, le dogme de la transmigration des ames, & la doctrine des Stoïciens sur l'ame du monde. Cette doctrine, loin d'établir l'unité de Dieu, confirme, au contraire, le Polythéisme & l'Idolâtrie. C'est sur ce fondement que le Stoïcien Balbus les soutient dans le second livre de Cicéron sur la nature des Dieu; il donne ainsi au Paganisme une base philosophique. Etoit-ce là le moyen d'en détourner les initiés?

4°. Les *mystères* ont été encore mieux connus par la description qu'en ont faite les Pères de l'Eglise. Saint Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gentes*, c. 2, p. 11 & suiv.; S. Justin, Tatien, Athénagore, Arnobe, n'y ont vu qu'un assemblage d'absurdités, d'obscénités & d'impiétés. S'il y avoit eu des leçons capables de prouver l'unité de Dieu & d'inspirer l'amour de la vertu, ces saints Docteurs, qui ont cherché avec tant de soin dans les Auteurs Païens tout ce qui pouvoit servir à détromper le peuple, auroient tiré, sans doute, avantage des *mystères* pour attaquer l'erreur générale; au contraire, ils ont assuré tous que cette cérémonie ne pouvoit servir qu'à la confirmer.

Un Auteur moderne nous apprend que les *mystères* étoient devenus une branche de finance pour la république d'Athènes, & qu'il en coûtoit fort cher pour être initié, *Recherches philos. sur les Egyptiens & sur les Chinois*, tom. 2, sect. 7, p. 152. *Recherches philos. sur les Grecs*, 3e part., sect. 8, §. 5, il ajoute qne quiconque vouloit payer les Mystagogues & les Hiérophantes y étoit admis sans autre épreuve; il cite Apulée, *Metam.* l. 11. Cette nouvelle circonstance n'est pas propre à inspirer beaucoup de respect pour la cérémonie.

On dira, sans doute, que dans les derniers siècles les *mystères* du Paganisme avoient dégénéré; mais si, dans leur origine, ils avoient été aussi innocens & aussi utiles qu'on le prétend, il seroit impossible

qu'on les eût portés dans la suite au point de corruption où ils étoient lorsque les Pères de l'Eglise les ont mis au grand jour.

Plus vainement encore on prétendra que ces Pères en ont exagéré l'indécence en haine du Paganisme. Auroient-ils osé s'exposer à être convaincus de faux par les initiés ? Plusieurs Auteurs profanes en ont parlé à peu près comme eux ; & aucun de ceux qui ont écrit contre le Christianisme n'a osé les contredire.

C'est donc très-mal-à-propos que nos Philosophes incrédules nous ont vanté les excellentes leçons que l'on donnoit aux hommes dans les *mystères*, & ont forgé à ce sujet des fables pour en imposer aux ignorans.

Plusieurs Critiques Protestans, cités par Mosheim, *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 36, pag. 319; & *Hist. Ecclesiast. deuxième siècle*, 2e partie, ch. 4, §. 5, ont eu une imagination encore plus bizarre, en supposant que les Chrétiens du second siècle ont imité les *mystères* du Paganisme. Le profond respect, disent-ils, que l'on avoit pour ces *mystères*, la sainteté extraordinaire qu'on leur attribuoit, furent, pour les Chrétiens, un motif de donner un air mystérieux à leur religion, pour qu'elle ne cédât point en dignité à celle des Païens. Pour cet effet, ils donnèrent le nom de *mystères* aux institutions de l'Evangile, particulièrement à l'Eucharistie. Ils employèrent, dans cette cérémonie & dans celle du Baptême, plusieurs termes & plusieurs rites usités dans les *mystères* des Païens. De-là est encore venu le mot de symbole. Cet abus commença dans l'Orient, sur-tout en Egypte ; Clément d'Alexandrie fut un de ceux qui y contribuèrent le plus, & les Chrétiens de l'Occident l'adoptèrent, lorsqu'Adrien eut introduit les *mystères* dans cette partie de l'Empire ; de-là vint qu'une grande partie du service de l'Eglise fut très-peu différente de celui du Paganisme.

Il n'y a que le désespoit systématique qui ait pu suggérer aux Protestans cette calomnie. 1°. C'est une impiété de supposer qu'au second siècle, immédiatement après la mort du dernier des Apôtres, lorsque le Christianisme n'étoit pas encore bien établi, Jésus-Christ, contre la foi de ses promesses, a délaissé son Eglise au point de la laisser tomber dans les superstitions du Paganisme, pour y persévérer pendant quinze siècles consécutifs. Alors ce divin Sauveur conservoit encore dans son Eglise le don des miracles, & l'on veut nous persuader qu'il n'a pas daigné veiller sur la pureté du culte non plus que sur l'intégrité de la foi. Il a donc fait des miracles pour établir, chez les nations qui étoient encore ou juives ou païennes, un Christianisme déja corrompu. Comment des Ecrivains, qui d'ailleurs paroissent judicieux, ont-ils pu enfanter une idée aussi anti-chrétienne, & livrer ainsi la religion de Jésus Christ à la dérision des incrédules ?

2°. C'est une absurdité de penser que les mêmes Pasteurs de l'Eglise, qui tournoient en ridicule, dans leurs écrits, les *mystères* des Païens, qui en dévoiloient le secret, qui en faisoient sentir l'indécence & la turpitude, les ont cependant pris pour modèle, les ont imités en plusieurs choses, & ont cru que cette imitation donneroit plus de relief au Christianisme. Nous verrons dans un moment comment Clément d'Alexandrie en a parlé.

3°. L'hypothèse des Protestans modernes est directement contraire à celle que soutenoient les premiers Prédicans de la réforme ; ceux-ci prétendoient que les pratiques qui leur déplaisoient dans le culte des Catholiques, étoient de nouvelles inventions, des abus qui s'y étoient glissés pendant les siècles d'ignorance : voici leurs successeurs qui en ont découvert l'origine au second siècle. Qu'ils remontent seulement à cinquante ans plus haut, ils la trouveront chez les Apôtres. D'un côté, les Anglicans sont persuadés que le culte des Chrétiens a été pur au moins pendant les quatre premiers siècles, & ils croient l'avoir rétabli chez eux dans le même état : de l'autre, les Luthériens & les Calvinistes veulent que le culte ait déja été corrompu au second siècle, mélangé de Judaïsme & de Paganisme. Pour des hommes qui se croient tous fort éclairés, ils s'accordent bien mal.

4°. Le nom de *mystères*, que les Pères du second siècle ont donné à l'Eucharistie & aux autres Sacremens, est fondé sur une raison beaucoup plus simple ; mais les Protestans ne veulent pas la voir ; c'est que les Pères ont entendu par-là que ces cérémonies extérieures ont un sens caché, & opèrent un effet invisible dans l'ame de ceux qui y participent. Ainsi, le Baptême, ou l'action de verser de l'eau sur un enfant, efface dans son ame la tache du péché originel, lui donne la grace de l'adoption divine, lui imprime un caractère ineffaçable. L'Eucharistie, ou l'action de prononcer des paroles sur du pain & du vin, & de les distribuer aux assistans, opère le changement substantiel de ces alimens, & en fait le corps & le sang de Jésus-Christ, &c. Il en est de même des autres Sacremens, & tel est le sens dans lequel Saint Paul, parlant du mariage, a dit que c'est *un grand mystère* en Jésus-Christ & dans l'Eglise, *Ephes.* c. 5, ỳ. 32.

5°. Nous convenons que, dans les premiers siècles, ces cérémonies ont été tenues secrettes qu'on les a dérobées soigneusement aux yeux des Païens, qu'elles ont encore été *mystérieuses* à cet égard : on ne les découvroit pas même aux Catéchumènes ; mais c'est par une raison toute différente de celle que les Protestans ont rêvée. On ne vouloit pas exposer ces cérémonies saintes à la dérision & à la profanation des Païens. Lorsque Dioclétien eut ordonné de rechercher & de brûler les saintes Ecritures & les livres des Chrétiens, on les cacha soigneusement. Si les Païens avoient trouvé dans les Eglises, ou dans les lieux d'assemblée des Chrétiens, quelques objets de culte, ou

quelques indices de cérémonies, ils en auroient fait le même usage que des livres. Puisque l'on étoit obligé de le cacher pour pratiquer ce culte, il ne pouvoit manquer de paroître mystérieux.

Une preuve que telle est la raison de la conduite des Pasteurs, c'est qu'ils ne refusèrent pas d'exposer aux Empereurs & aux Magistrats le culte des Chrétiens, lorsque cela fut nécessaire pour en démontrer l'innocence & la sainteté. Ainsi, les Diaconesses, que Pline fit tourmenter pour savoir ce qui se passoit dans les assemblées chrétiennes, le lui dirent avec sincérité, & S. Justin fit de même dans ses Apologies du Christianisme adressées aux Empereurs. Une seconde preuve, c'est qu'au quatrième siècle, lorsque les persécutions furent passées, & le Paganisme à peu près détruit, l'on mit par écrit les liturgies, qui jusqu'alors n'avoient été conservées que par une tradition secrette. Voyez *Traité hist. & dogm. sur les paroles ou les formes des Sacremens, par le P. Merlin, Jésuite*, Paris, 1745.

6°. Les Protestans ont encore plus mauvaise grace d'ajouter que les Chrétiens du second siècle étoient des Juifs & des Païens, accoutumés dès l'enfance à des cérémonies superstitieuses & inutiles; qu'il leur étoit difficile de se défaire des préjugés qu'ils avoient contractés par l'éducation & par une longue habitude; qu'il auroit fallu un miracle continuel pour empêcher qu'il ne s'introduisit des pratiques superstitieuses dans la religion chrétienne. S'il a fallu un miracle, nous soutenons qu'il a été opéré, & ce n'étoit après tout qu'une suite du miracle de la conversion des Juifs & des Païens. Les Apôtres avoient prémuni les fidèles contre les rites judaïques au Concile de Jérusalem, *Act.* c. 14, ℣. 28; & S. Paul, contre les superstitions païennes, *Coloss.* c. 2, ℣. 18, & ailleurs. Les Pères du premier & du second siècle ont écrit contre l'entêtement des Ebionites, toujours attachés aux loix juives, & contre l'impiété des Gnostiques, qui vouloient introduire les erreurs des Païens. Contre ces preuves positives, les vaines conjectures des Protestans n'ont pas la moindre vraisemblance.

7°. Pour prouver qu'au second siècle les Chrétiens d'Egypte ont commis la faute dont on les accuse, il faut expliquer par quelle voie la même contagion a pénétré dans la Syrie, dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans l'Illyrie, à Rome & dans les autres contrées où les Apôtres avoient fondé des Eglises avant ce tems-là; il faut désigner le Missionnaire Egyptien qui est venu infecter d'un vernis de Paganisme les autres sociétés chrétiennes, & le Patriarche d'Alexandrie, sous lequel est arrivé cette révolution. Il faut dire comment elle s'est faite sans réclamation dans une Eglise si sujette aux disputes, aux dissensions, aux schismes en fait de doctrine. Puisque l'on ne nous allègue aucun fait positif, ni aucune preuve, nous sommes en droit de supposer que les fidèles instruits par S. Pierre, par S. Paul & par d'autres Apôtres, ont été assez attachés à leurs leçons pour ne pas adopter sans examen une fantaisie bizarre des Docteurs Egyptiens.

8°. S. Clément d'Alexandrie, loin d'y avoir aucune part, est celui de tous les Pères qui a dévoilé le plus exactement les indécences, les turpitudes, les absurdités des *mystères* du Paganisme. Dans son *Exhortation aux Gentils*, il parcourt ces *mystères* les uns après les autres; il démontre que dans tous l'infamie & la démence étoient égales, que les symboles dont on y faisoit usage n'étoient que des puérilités ou des obscénités. Telles étoient, dans les *mystères* de Cérès, des corbeilles, du bled d'Inde, des pelotons, des gâteaux, &c. & des paroles qui n'avoient aucun sens. Le moyen de rendre méprisables les rites du Christianisme auroit donc été d'y introduire quelque chose de semblable aux *mystères* des Païens.

C'est cependant, disent nos adversaires, ce qu'a fait Clément d'Alexandrie; dans le même ouvrage, c. 12, il dit à un Païen: « Venez, je vous montrerai les *mystères* du Verbe, & je vous les » exposerai sous la figure des vôtres. C'est ici qu'il » y a une montagne agréable à Dieu, couverte » d'un ombrage céleste. Les Bacchantes sont des » Vierges pures, qui y célèbrent les orgies du » Verbe divin, qui y chantent des hymnes au » Roi de l'univers, qui y dansent avec les justes, » & y font leurs courses sacrées.... O les saints » *mystères!* J'y vois Dieu & le Ciel, je suis Saint » par cette initiation, le Seigneur en est le Hiérophante; voilà mes *mystères* & mes bacchanales ».

Mais pour argumenter sur cette allégorie, il faudroit faire voir, 1°. que d'autres Auteurs Chrétiens s'en sont servis, & l'ont répétée. Encore une fois, dans l'Ecriture-Sainte, *mystère* signifie une chose, une parole ou une action qui a un sens caché; chez les Ecrivains Ecclésiastiques, *symbole* a souvent le même sens. Lorsque Jésus-Christ toucha de sa salive la langue d'un sourd & muet, qu'il mit de la boue sur les yeux de l'aveugle né, qu'il souffla sur ses Apôtres pour leur donner le Saint-Esprit, qu'il le fit descendre sur eux en forme de langues de feu, peut-on nier que tout cela n'ait été symbolique & mystérieux? Nous soutenons qu'il en est de même du Baptême, de l'Eucharistie & de nos autres Sacremens, puisqu'ils désignent & produisent un effet que l'on ne voit pas. 2°. Il faudroit montrer dans notre culte les montagnes, les ombrages, les courses, les danses des bacchanales, ou quelques-uns des symboles usités dans les *mystères* de Cérès. 3°. Il faudroit prouver qu'il y avoit dans ces *mystères* profanes des rites semblables à ceux du Baptême, ou de nos autres Sacremens; nous en défions nos adversaires. Le signe de la croix, symbole si commun & si respectable chez les Chrétiens, auroit fait horreur aux Païens.

C'est

C'est donc une obstination malicieuse de la part des Protestans, de nous reprocher sans cesse que notre culte est un reste de Paganisme ; c'en est plutôt un chez eux de dire qu'avant le Baptême les Catéchumènes étoient exercés, *ou plutôt tourmentés* par la rigueur & la multitude des épreuves que l'on exigeoit d'eux, comme de ceux qui vouloient être initiés aux *mystères* : cela marque le peu de cas qu'ils font du Baptême. Où sont les épreuves que l'on faisoit subir à ceux qui se faisoient initier pour de l'argent ?

Si les Protestans attribuoient véritablement au Baptême & à l'Eucharistie des effets spirituels, ils seroient forcés, comme nous, de les appeller des *symboles*, des *mystères* ou des *Sacremens*. Le style différent que la plupart ont adopté nous donne lieu de douter de leur foi.

MYSTIQUE. Sens mystique de l'Ecriture-Sainte. *Voyez* ALLÉGORIE, FIGURISME, &c.

MYSTIQUE. (Théologie) *Voyez* THÉOLOGIE

N

NAAMAN. *Voyez* ELISÉE.

NABUCHODONOSOR. *Voyez* DANIEL.

NAHUM est le septième des douze petits Prophètes ; il prédit la ruine de Ninive, & il la peint sous les images les plus vives ; il renouvelle contre cette ville les menaces que Jonas avoit faites long-tems auparavant. Cette prophétie ne contient que trois chapitres, & on ne sait pas certainement en quel tems elle a été faite ; on conjecture que ce fut sous le règne de Manassès,

NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST. *Voyez* MARIE.

NATHAN, Prophète qui vivoit sous le règne de David. Lorsque ce Roi se fut rendu coupable d'adultère & d'homicide, *Nathan* vint le trouver de la part de Dieu ; & sous la parabole d'un homme qui avoit enlevé la brebis d'un pauvre, il réduisit David à confesser son péché & à se condamner lui-même, II *Reg*, c. 12. Les Pères de l'Eglise ont proposé ce Prophète comme un modèle de la fermeté avec laquelle les Ministres du Seigneur doivent annoncer la vérité aux Rois, & les avertir de leurs fautes, en conservant cependant le respect & les égards dus à leur dignité. Quelques incrédules ont blâmé la facilité avec laquelle il accorde le pardon de deux très grands crimes ; mais ils ont eu tort de dire que David en fut quitte pour les avouer : *Nathan* lui annonça les malheurs qui alloient fondre sur lui & sur sa famille, en punition du scandale qu'il avoit donné, & ces menaces furent executées à la lettre. *Voyez* DAVID.

NATHINÉENS, nom dérivé de l'hébreu *nathan*, donner. Les *Nathinéens* étoient des hommes donnés ou voués au service du Tabernacle, & ensuite du Temple chez les Juifs, pour en remplir les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau nécessaires pour les sacrifices.

Les Gabaonites furent d'abord destinés à ces fonctions, *Josué*, c. 9, ℣. 27. Dans la suite, on y assujettit ceux des Chananéens qui se rendirent, & auxquels on conserva la vie. On lit dans le livre d'Esdras, c. 8, que les *Nathinéens* étoient des esclaves voués par David & par les Princes pour le service du Temple ; & il est dit ailleurs qu'ils avoient été donnés par Salomon. En effet, on voit, III *Reg.*, c. 9, ℣. 21, que ce Prince avoit assujetti les restes des Chananéens, & les avoit contraints à différentes servitudes. Il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux Prêtres & aux Lévites, pour les servir dans le Temple.

Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité par les Assyriens avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes Caspiennes. Esdras en ramena quelques-uns en Judée, au retour de la captivité, & les plaça dans les villes qui leur furent assignées ; il y en eut aussi à Jérusalem qui occupèrent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras & ensuite avec Néhémie, ne se montoit à guères plus de six cens. Comme ils ne suffisoient pas pour le service du Temple, on institua dans la suite une fête nommée *Xylophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solemnité du bois au Temple, pour l'entretien du feu sur l'autel des holocaustes. Il est parlé de cette institution, II. *Esdr.*, c. 10, ℣. 34. *Voyez* Reland, *Antiq. sacræ veter. Hebræor.* 4e part., c. 9, §. 7.

NATIONS. *Voyez* GENTILS.

NATIVITÉ, *natalis dies*, ou *natalitium*, expressions qui sont principalement d'usage en style de calendrier ecclésiastique, pour désigner la fête d'un Saint ; ainsi l'on dit la *nativité* de la Sainte Vierge, la *nativité* de S. Jean-Baptiste, & c'est alors le jour de leur naissance. Quand on dit simplement *la nativité*, on entend le jour de la

naissance de Notre-Seigneur, ou la fête de Noël. *V.* Noel. Mais dans les martyrologes & les missels, *natalis* signifie beaucoup plus souvent le jour du martyre ou de la mort d'un saint, parce qu'en mourant, les saints ont commencé une vie immortelle, & sont entrés en possession du bonheur éternel. Bingham, tome 9, p. 135.

Par analogie, cette expression a été transportée à d'autres fêtes; ainsi l'on a nommé *natale Episcopatûs*, le jour anniversaire de la consécration d'un Evêque, *idem*, tome 2, page 188; *natalis Calicis*, le jeudi-saint, fête de l'institution de l'Eucharistie; *natalis Cathedræ*, la fête de la Chaire de S. Pierre; *natalitium Ecclesiæ*, la fête de la dédicace d'une Eglise.

Nativité de la Sainte Vierge, fête que l'Église Romaine célèbre tous les ans, pour honorer la naissance de la Vierge Marie, mère de Dieu, le 8 Septembre. Il y a plus de mille ans que cette fête est instituée; il est parlé dans l'ordre romain des homélies & de la litanie que l'on y devoit lire, suivant ce qui avoit été réglé par le Pape Serge, l'an 688. Dans le Sacramentaire de S. Grégoire, publié par D. Ménard, on trouve des collectes, une procession & une préface propre pour ce jour là, de même que dans l'ancien Sacramentaire romain, publié par le Cardinal Thomasi, & qui, au jugement des Savans, est le même dont S. Léon & quelques-uns de ses prédécesseurs se sont servis. Les Grecs, les Cophtes & les autres Chrétiens de l'Orient célèbrent cette fête aussi-bien que l'Église Romaine; son institution a donc précédé leur schisme, qui subsiste depuis plus de douze cens ans.

Le Père Thomassin & quelques autres qui ont cru qu'elle étoit plus récente, disent que ce qui s'en trouve dans les anciens monumens que nous venons de citer, peut être une addition faite dans les siècles postérieurs; mais outre qu'il n'y a point de preuve positive de cette addition, la pratique des Chrétiens Orientaux témoigne le contraire; ils n'ont pas emprunté une fête de l'Église Romaine, depuis qu'ils en sont séparés Voyez *Vie des Pères & des Martyrs*, tome 8, p. 389. On dit que les Chrétiens Orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le douzième siècle: où sont les preuves de cette date? Les Critiques trop hardis exigent qu'on leur prouve toutes les époques; eux-mêmes se croient dispensés de prouver.

NATURE, NATUREL. Il n'est peut-être aucun terme dont l'abus soit plus fréquent parmi les Philosophes, & même parmi les Théologiens; il est cependant nécessaire d'en avoir une idée juste, pour entendre les différentes significations du mot *surnaturel*.

Les Athées, qui n'admettent point d'autre substance dans l'univers que la matière, entendent par *la nature*, la matière même avec toutes ses propriétés connues ou inconnues; c'est la matière aveugle & privée de connoissance qui opère tout, sans l'intervention d'aucun autre agent. Lorsqu'ils nous parlent des *loix de la nature*, ils se jouent du terme de *loi*, puisqu'ils entendent par-là une nécessité immuable, de laquelle ils ne peuvent donner aucune raison. La matière ne peut donner des loix, ni en recevoir, sinon d'une Intelligence qui l'a créée & qui la gouverne. Dans l'hypothèse de l'Athéisme, rien ne peut être contraire aux prétendues loix de la *nature*; rien n'est positivement ni bien ni mal, puisque rien ne peut être autrement qu'il est. L'homme lui-même n'est qu'un composé de matière, comme une brute; les sentimens, les inclinations, la voix de la *nature*, sont les sentimens & les penchans de chaque individu; ceux d'un scélérat sont aussi conformes à sa *nature*, que ceux d'un homme vertueux sont analogues à la sienne.

Dans la croyance d'un Dieu, la *nature* est le monde tel que Dieu l'a créé, & les loix de la *nature* sont la volonté de ce souverain Maître; c'est lui qui a donné le mouvement à tous les corps, & qui a établi les loix de leur mouvement, desquelles ils ne peuvent s'écarter. Pour qu'il arrive quelque chose contre ces loix, il faut que ce soit lui-même qui l'opère, & alors cet événement est surnaturel ou miraculeux, c'est-à-dire, contraire à la marche ordinaire que Dieu fait suivre à tel ou tel corps. *Voyez* Miracle.

Selon ce même système, le seul vrai & le seul intelligible, la *nature* de l'homme est l'homme tel que Dieu l'a fait; or, il l'a composé d'une ame & d'un corps; il l'a créé intelligent & libre. Entre les divers mouvemens de son corps, les uns dépendent de sa volonté, tel que l'usage de ses mains & de ses pieds; les autres n'en dépendent point, comme le battement du cœur, la circulation du sang, &c. Ces mouvemens suivent ou les loix générales que Dieu a établies pour tous les corps, ou des loix particulières qu'il a faites pour les corps vivans & organisés. Lorsque la machine vient à se déranger, ce qui arrive n'est plus *naturel*, selon l'expression ordinaire des Physiciens, c'est-à-dire, n'est plus conforme à la marche ordinaire des corps vivans; mais ce n'est pas un événement surnaturel, puisque, selon le cours de la *nature*, il peut arriver des accidens à tous les corps organisés, qui dérangent leurs fonctions.

Dieu a donné à l'homme un certain degré de force ou d'empire sur son propre corps & sur les autres. Ce degré est plus ou moins grand dans les divers individus; mais il ne passe jamais une certaine mesure: s'il arrivoit à un homme d'aller beaucoup au-delà, cette force seroit regardée comme surnaturelle & miraculeuse.

Quant à l'ame de l'homme, Dieu lui a prescrit des loix d'une autre espèce, que l'on appelle loix morales & *loix naturelles*, parce qu'elles sont

conformes à la *nature* d'un esprit intelligent & libre, destiné à mériter un bonheur éternel par la vertu, mais qui peut encourir un malheur éternel par le crime. De même il a donné à cette ame un certain degré de force, soit pour penser, pour réfléchir, pour acquérir de nouvelles connoissances; soit pour modérer les appétits du corps, pour réprimer les inclinations vicieuses que nous nommons les passions, pour pratiquer des actes de vertu. Cette double force est plus ou moins grande, selon la constitution des divers individus; la première se nomme *lumière naturelle*, la seconde *force naturelle*. Dieu peut ajouter à l'une & à l'autre le secours de la grace, qui éclaire l'esprit & excite la volonté de l'homme; alors cette lumière & cette force sont *surnaturelles*, mais elles ne sont pas miraculeuses, parce qu'il est du cours ordinaire de la Providence d'accorder ce secours plus ou moins à l'homme qui en a besoin, dont la lumière & les forces ont été affoiblies par le péché. Conséquemment l'on appelle *actions surnaturelles*, ou *vertus surnaturelles*, les actions louables que l'homme fait par le secours de la grace. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si, par les seules forces *naturelles*, l'homme peut faire des actions moralement bonnes, qui ne sont ni des péchés, ni méritoires de la récompense éternelle. *Voyez* GRACE, §. 1.

Comme les lumières *naturelles* de l'homme sont très-bornées, Dieu a daigné l'instruire dès le commencement du monde, & lui a fait connoître par une révélation surnaturelle les loix morales & les devoirs qu'il lui imposoit; il lui a donné une religion. Ce fait sera prouvé au mot RÉVÉLATION. Ainsi les Déistes abusent des termes, lorsqu'ils disent que la loi *naturelle* est celle que l'homme peut connoitre par les seules lumières de sa raison; que la religion *naturelle* est le culte que la raison laissée à elle-même peut découvrir qu'il faut rendre à Dieu. Le dégré de raison & de lumière naturelle n'est pas le même dans tous les hommes, il est presque nul dans un Sauvage; comment donc estimer ce que la raison humaine, prise en général & dans un sens abstrait, peut ou ne peut pas faire? D'ailleurs, la raison n'est jamais laissée à elle-même: ou les hommes ont été instruits par une tradition venue de la révélation primitive, ou leur raison a été pervertie dès le berceau par une mauvaise éducation. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Dans un autre sens, on a nommé *naturel* ce que Dieu devoit donner à l'homme en le créant, & *surnaturel* ce qu'il ne lui devoit pas, ce qu'il lui a donné, non par justice, mais par bonté pure. Conséquemment on a demandé si les dons que Dieu a daigné départir au premier homme étoient *naturels* ou surnaturels, dus par justice, ou purement gratuits. Cette question sera résolue dans l'article suivant.

Dans l'état actuel des choses, il y a une inégalité prodigieuse entre les divers individus de la *nature* humaine. Lorsque Dieu donne à un homme, en le mettant au monde, des organes mieux conformés, un esprit plus pénétrant & plus juste, des passions plus calmes, une plus belle ame qu'à un autre, ces dons sont certainement très-gratuits; cependant nous disons encore que ce sont des dons *naturels*. Si Dieu procure encore à cet heureux mortel une excellente éducation, de bons exemples, tous les moyens possibles de contracter l'habitude de la vertu, ces nouvelles faveurs sont-elles encore *naturelles* ou surnaturelles, dues par justice, ou purement gratuites? Il n'est pas fort aisé de tracer la ligne qui sépare les dons de la *nature* d'avec ceux de la grace.

Il est facile de concevoir que le secours de la grace est *surnaturel* dans un double sens, 1°. parce qu'il nous donne des lumières & une force que nous n'aurions pas sans lui; 2°. parce que Dieu ne nous le doit pas, & que nous ne pouvons le mériter en rigueur de justice, par nos desirs, par nos prières, par nos bonnes œuvres *naturelles*. Mais il n'est pas moins certain que Dieu nous l'a promis, & que Jésus-Christ l'a mérité pour nous. Hors de-là, nous ne nous entendons plus, lorsque nous disputons sur ce qui est *naturel* ou surnaturel.

S. Paul dit, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 14: « La *nature* » ne nous dit-elle pas que si un homme porte » des cheveux longs, c'est une ignominie pour » lui »? Par la *nature*, S. Paul entend l'usage ordinaire. *Rom.*, c. 2, ℣. 14, il dit: « Lorsque » les Gentils, qui n'ont point de loi, (écrite) font » *naturellement* ce que la loi commande, ils sont » à eux-mêmes leur propre loi, & ils lisent les » préceptes de la loi au fonds de leur cœur ». Par le mot *naturellement*, l'Apôtre ne prétend point que les Gentils pouvoient observer les préceptes de la loi *naturelle*, par les seules forces de leur libre arbitre, mais par ces forces aidées de la grace, comme l'a très-bien observé S. Augustin contre les Pélagiens. Ici la *nature* exclut seulement la révélation. Mais quand il dit, *Ephes.*, c. 2, ℣. 3, *Eramus naturâ filii iræ*, il entend la naissance; de même que, *Gal.*, c. 2, ℣. 15, *nos naturâ Judæi*, signifie *nous Juifs de naissance*.

Dans le discours ordinaire, la *nature* & la *personne* sont la même chose; on ne distingue point entre une *nature* humaine, & une personne humaine; mais la révélation du mystère de la Sainte Trinité & de celui de l'Incarnation, a forcé les Théologiens à distinguer la *nature* d'avec la personne. En Dieu la *nature* est une, les personnes sont trois; en Jésus-Christ Dieu & homme, il n'y a point de personne humaine; la *nature* humaine est unie substantiellement à la personne divine.

Chez les anciens auteurs Latins, *natura* signifie quelquefois l'existence; ainsi, dans Cicéron *natura Deorum*, est l'existence des Dieux.

NATURE DIVINE. *Voyez* DIEU.

NATURE HUMAINE. *Voyez* HOMME.

NATURE [état de], ou de pure *nature*. Pour savoir ce que c'est, il faut se souvenir que le premier homme avoit été créé dans l'état d'innocence, non-seulement exempt de péché, mais orné de la grace sanctifiante, & destiné à un bonheur éternel; il n'étoit sujet ni aux mouvemens de la concupiscence, ni à la douleur, ni à la mort. On demande si Dieu n'auroit pas pu le créer autrement, sujet aux mouvemens de la concupiscence, à la douleur & à la mort, quoiqu'exempt de péché, & destiné à un bonheur éternel plus ou moins parfait. C'est ce que l'on appelle *état de pure nature*, par opposition à l'état d'innocence & de grace.

Quelques Théologiens se sont trouvés obligés, par engagement de système à soutenir que cela n'étoit pas possible; ils ont dit que la grace sanctifiante ou la justice originelle, & les autres dons desquels elle étoit accompagnée, n'étoient point des graces proprement dites, ou des faveurs surnaturelles que Dieu eût accordées à l'homme, mais que c'étoit la condition naturelle de l'homme innocent ou exempt de péché; qu'ainsi Dieu n'auroit pas pu le créer autrement. C'est la doctrine qu'a soutenue Baïus, dans son Traité *de primâ hominis justitiâ*, l. 1, c. 4 & suiv.; & malgré la condamnation qu'elle a essuyée, elle a trouvé des partisans. Nous ne savons pas si ces Théologiens se sont bien entendus eux-mêmes; mais leur système est certainement faux, contraire au souverain domaine de Dieu & à sa bonté, sujet à plusieurs conséquences erronées.

1°. Il y a bien de la témérité à vouloir prescrire à Dieu le degré précis de perfection & de bien-être qu'il étoit obligé par justice d'accorder à une créature à laquelle il ne devoit pas seulement l'existence. C'est adopter l'opinion des Manichéens, qui soutenoient que l'homme tel qu'il est, ne peut pas être l'ouvrage d'un Dieu juste & bon; qu'il a sûrement été créé par un Dieu méchant. C'est encore de ce principe que partent les Athées pour blasphémer contre la Providence & nier l'existence de Dieu.

2°. Pour réfuter les Manichéens, S. Augustin a posé le principe contraire, savoir, que Dieu étant tout-puissant, il a pu augmenter à l'infini les dons, les perfections, les degrés de bonheur qu'il accordoit aux anges & à l'homme en les créant; il auroit pu en donner davantage à notre premier pére; il pouvoit aussi lui en accorder moins, puisqu'il ne lui devoit rien, & qu'il est souverainement libre & indépendant. Dans une gradation infinie d'états plus ou moins heureux & parfaits, tous possibles, aucun n'est un bien, ni un mal absolu, mais seulement par comparaison; il n'en est par conséquent aucun qui soit absolument digne ou indigne d'une bonté infinie, & auquel Dieu ait été obligé par justice de s'arrêter. De-là S. Augustin a très-bien conclu que quand l'ignorance & la difficulté de faire le bien, avec lesquelles nous naissons, seroient *l'état naturel* de l'homme, il n'y auroit pas lieu d'accuser, mais plutôt de louer Dieu. *L.* 3 *de lib. arb.*, c. 5, n. 12 & 13, *de Genesi ad litt.*, l. 11, c. 7, n. 9; *Epist. 186 ad Paulin.*, c. 7, n. 22; *de dono persev.*, c. 11, n. 26. *L.* 1 *retract*, c. 9, n. 6; *Op. imperf. contrà Jul.*, l. 5, n. 58 & 60. Il faut dire la même chose des souffrances & de la mort auxquelles nous sommes assujettis.

3°. Ceux qui ont prétendu que S. Augustin n'a ainsi parlé que par complaisance pour les Manichéens, se sont trompés, ou ils ont voulu en imposer, puisque le saint Docteur a répété la même chose non-seulement dans ses écrits contre les Manichéens, mais encore dans quatre ou cinq de ses ouvrages contre les Pélagiens, & même dans le dernier de tous. Bien plus, sans le principe lumineux qu'il a posé, il lui auroit été impossible de réfuter les Pélagiens, qui soutenoient que la permission du péché originel & sa punition étoient deux suppositions contraires à la justice de Dieu, & nous serions encore hors d'état de satisfaire aux objections des Athées.

Près d'un siècle avant S. Augustin, S. Athanase avoit enseigné que, « par la transgression du » commandement de Dieu, nos premiers parens » furent réduits à la condition de *leur propre nature*; » de manière que comme ils avoient été tirés du » néant, ils furent condamnés avec justice à éprouver dans la suite la corruption de leur être: ... » car enfin l'homme est mortel *de sa nature*, puisqu'il a été fait de rien ». *De Incarn. Verbi Dei*, n. 4; *Op.* t. 1, p. 50.

4°. S'il étoit vrai que Dieu, sans déroger à sa justice & à sa bonté, n'a pas pu créer le premier homme dans un état moins heureux & moins parfait, il seroit aussi vrai que Dieu, sans cesser d'être juste & bon, n'a pas pu permettre que l'homme déchût de son état par le péché, & qu'il entraînât par sa dégradation celle du genre humain tout entier. Car enfin Dieu pouvoit lui accorder l'impeccabilité aussi aisément que l'innocence, puisqu'il l'accorde aux saints dans le ciel; alors l'état de l'homme auroit été infiniment meilleur & plus parfait qu'il n'étoit, par conséquent plus analogue à la bonté infinie de Dieu. Puisque Dieu n'étoit pas obligé de lui accorder ce don, pourquoi étoit-il obligé de lui départir tous ceux dont il l'avoit enrichi? Jamais l'on ne pourra le montrer.

5°. Eve, sans doute, a été créée dans la même innocence qu'Adam; peut-on prouver qu'à l'égard de tous les dons du corps & de l'ame, elle étoit égale à son époux? S'il y avoit entr'eux de l'inégalité, il n'est donc pas vrai que tous ces dons, & le degré dans lequel l'homme les possédoit,

étoient l'apanage nécessaire & inséparable de l'innocence originelle. Suivant la narration de l'Ecriture-Sainte, Eve fut tentée, parce qu'elle vit que le fruit défendu étoit beau à la vue, & devoit être agréable au goût. *Gen.* c. 3, ℣. 6. Cette foiblesse ressemble beaucoup à un degré de concupiscence. Mais qu'on la nomme comme on voudra, c'étoit certainement une imperfection, & si notre première mère avoit eu plus de force d'ame, cela eût été très-avantageux pour elle & pour nous.

6°. Par ces diverses observations, l'on démêle aisément l'équivoque d'un principe posé par S. Augustin, & duquel on a trop abusé, savoir, que sous un Dieu juste personne ne peut être *malheureux*, s'il ne l'a pas mérité. Il ne peut être *absolument malheureux*, sans doute; mais l'état dans lequel nous naissons est il *absolument malheureux?* Il ne l'est que par comparaison à un état plus heureux; & par la même raison c'est un état heureux en comparaison d'un autre qui le seroit moins. Prendre les termes de *bonheur* & de *malheur*, qui sont purement relatifs, pour des termes absolus, c'étoit le sophisme des Manichéens: c'est encore celui des Athées, & de tous ceux qui raisonnent sur l'origine du mal. On y tombe encore, quand on dit que Dieu se devoit à lui-même de rendre *heureuse* une créature faite à son image. Jusqu'à quel point devoit-il la rendre *heureuse?* Voilà la question, & jamais nous n'aurons un principe évident pour la résoudre.

Mais il y en a un duquel il ne faut jamais dissécéder, c'est celui qu'a posé S. Augustin, & qui est dicté par la droite raison; savoir, que comme il n'est point en ce monde de bonheur ni de malheur absolu, mais seulement par comparaison, Dieu a pu, sans déroger à aucune de ses perfections, créer l'homme innocent dans un état plus heureux & plus parfait que celui d'Adam; que par la même raison, il a pu aussi le créer dans un état moins heureux & moins parfait: il est donc absolument faux que les dons qu'il avoit accordés à notre premier père, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'ame, aient été un apanage nécessaire & inséparable de son innocence & de sa création.

Niez-vous, nous dira-t-on peut-être, que les défauts & les souffrances actuelles de l'homme ne prouvent le péché originel & la dégradation de la nature humaine? Les Païens même l'ont senti, & S. Augustin l'a remarqué. Nous répondons qu'ils en ont fait une simple conjecture, mais qu'ils étoient incapables de la prouver, & que nous ne le savons nous-mêmes que par la révélation. Si S. Augustin avoit regardé leur raisonnement comme une démonstration, il auroit renversé le principe qu'il avoit posé contre les Manichéens, & qui est de la plus grande évidence; mais il ne l'a pas fait, puisqu'il l'a répété constamment jusques dans son dernier ouvrage.

Dès qu'il est prouvé par la révélation que nous naissons souillés du péché & condamnés à l'expier par les souffrances, peu importe à notre félicité temporelle de savoir jusqu'à quel point nous aurions été heureux, si Adam avoit persévéré dans l'innocence. Mais il importe infiniment à notre salut de connoître ce que Dieu a fait pour réparer la nature humaine, afin d'être reconnoissans envers la miséricorde divine, & envers la charité de notre Rédempteur. Notre consolation est de savoir que, par sa mort, il a détruit l'empire du Démon, qu'il nous a reconciliés avec Dieu, & qu'il nous a ouvert de nouveau la porte du ciel. *Voyez* RÉDEMPTION.

NAZARÉAT, NAZARÉEN. Ces deux mots sont dérivés de l'hébreu *Nazar*, distinguer, séparer, imposer des abstinences; les *Nazaréens* étoient des hommes qui s'abstenoient par vœu de plusieurs choses permises: le *Nazaréat* étoit le tems de leur abstinence; c'étoit une espèce de purification ou de consécration; il en est parlé dans le *livre des Nombres*, c. 6.

On y voit que le *Nazaréat* consistoit en trois choses principales, 1°. à s'abstenir de vin & de toute boisson capable d'enivrer; 2°. à ne point se raser la tête & à laisser croître les cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts & de s'en approcher.

Il y avoit chez les Juifs deux espèces de *Nazaréat*; l'un perpétuel, & qui duroit toute la vie; l'autre passager, qui ne duroit que pendant un certain tems. Il avoit été prédit de Samson, *Jud.*, c. 13, ℣. 5 & 7, qu'il seroit *Nazaréen de Dieu* depuis son enfance; Anne, mère de Samuel, promit, *I. Reg.* c. 1, ℣. 11, de le consacrer au Seigneur pour toute sa vie, & de ne point lui faire raser la tête. L'Ange qui annonça à Zacharie la naissance de S. Jean-Baptiste, lui dit que cet enfant ne feroit usage d'aucune boisson capable d'enivrer, & qu'il seroit rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. *Luc*, c. 1, ℣. 15. Ce sont-là autant d'exemples de *Nazaréat* perpétuel.

Les Rabbins pensent que le *Nazaréat* passager ne duroit que trente jours; mais ils l'ont ainsi décidé sur des idées cabalistiques qui ne prouvent rien; il est plus probable que cette durée dépendoit de la volonté de celui qui s'y étoit engagé par un vœu, & que ce vœu pouvoit être plus ou moins long. Le chapitre 6 du livre des Nombres prescrit ce que le *Nazaréen* devoit faire à la fin de son vœu; il devoit se présenter au Prêtre, offrir à Dieu des victimes pour trois sacrifices, du pain, des gâteaux & du vin pour les libations; ensuite on lui rasoit la tête, & on brûloit ses cheveux au feu de l'autel; dès ce moment, son vœu étoit censé accompli; il étoit dispensé des abstinences auxquelles il s'étoit obligé.

Ceux qui faisoient le vœu du *Nazaréat* hors de la Palestine, & qui ne pouvoient se présenter

au Temple à la fin de leur vœu, se faisoient raser la tete où ils se trouvoient, & remettoient à un autre tems l'accomplissement des autres cérémonies; ainsi en usa S. Paul à Cenchrée, à la fin de son vœu, *Act.*, c. 18, ℣. 18. Les Rabbins ont imaginé qu'une personne pouvoit avoir part au mérite du *Nazaréat*, en contribuant aux frais des sacrifices du *Nazaréen*, lorsqu'elle ne pouvoit faire davantage; cette opinion n'est fondée sur aucune preuve.

Spencer, dans son *Traité des loix cérémonielles des Hébreux*, 2e part., dissert., c. 6, observe que la coutume de nourrir la chevelure des jeunes gens à l'honneur de quelque Divinité, & de la lui consacrer ensuite, étoit commune aux Egyptiens, aux Syriens, aux Grecs, &c.; & il suppose très-mal-à-propos que Moïse ne fit que purifier cette cérémonie, en l'imitant & la destinant à honorer le vrai Dieu. Il dit qu'il n'est pas probable que ces nations l'aient empruntée des Juifs; mais il est encore moins probable que Moïse l'ait empruntée d'eux, & il est fort incertain si cet usage étoit déjà pratiqué de son tems par les Idolâtres.

Si Spencer & d'autres y avoient mieux réfléchi, ils auroient vu qu'il n'y a point ici d'emprunt, que la coutume des Païens n'avoit rien de commun avec le *Nazaréat* des Hébreux. Les jeunes Grecs nourrissoient leur chevelure jusqu'à l'âge de puberté: alors les cheveux les auroient embarrassé dans la lutte, dans l'action de nager, & dans d'autres exercices; ils les consacroient donc à Hercule qui présidoit à la lutte, ou aux Nymphes des eaux, protectrices des nageurs: ils les suspendoient dans les temples & les conservoient dans des boites; ils ne les brûloient pas. Leur motif étoit donc tout différent de celui des Juifs. Sous un climat aussi chaud que la Palestine, la chevelure étoit incommode; c'étoit une mortification de la garder, aussi-bien que de s'abstenir du vin, &c.

Nous lisons dans S. Mathieu, c. 2, ℣. 23, que Jésus enfant demeuroit à *Nazareth*, & qu'il accomplissoit ainsi ce qui est dit par les Prophètes, *il sera nommé Nazaréen*. Ce nom, disent les Rabbins & les incrédules leurs copistes, ne se trouve dans aucun Prophète en parlant du Messie; S. Mathieu a donc cité faux dans cet endroit.

Ils se trompent. Soit que l'on rapporte ce nom à *Netser*, rejetton, ou à *Natsar*, conserver, garder, ou à *Nazir*, homme constitué en dignité, &c., cela est egal. Isaïe, c. 11, ℣. 1, parlant du Messie, le nomme un rejetton, *Netser*, qui sortira de Jessé. C. 42, ℣. 6, Dieu dit au Messie: je vous ai *gardé* pour donner une alliance à mon peuple & la lumière aux nations. L'hébreu emploie le prétérit ou le futur de *Natsar*. C. 52, ℣. 13, il dit que le Messie sera élevé, exalté, constitué en dignité. La version syriaque a rapporté ce nom à *Netser*, rejetton: elle fait ainsi allusion au premier de ces passages d'Isaïe; le nom de la ville de *Nazareth* y est écrit de même; cette allusion étoit donc très-sensible dans le texte hébreu de S. Mathieu, & il est incertain si la version syriaque n'a pas été faite sur le texte même, plutôt que sur le grec. Aussi S. Jérôme, dans son prologue sur la Genèse, n'a pas hésité de rapporter le *Nazaræus* de S. Matthieu au texte d'Isaïe, c. 11, ℣. 1.

NAZARÉENS, hérétiques qui ont paru dans le second siecle de l'Eglise; voici l'origine de cette secte.

On sait par les *Actes des Apôtres*, c. 15, que parmi les Docteurs Juifs qui avoient embrassé le Christianisme, quelques-uns se persuadèrent que, pour obtenir le salut, ce n'étoit pas assez de croire en Jésus-Christ & de pratiquer sa doctrine, qu'il falloit encore observer la loi de Moïse; conséquemment ils vouloient que les Gentils même convertis fussent assujettis à recevoir la circoncision & à garder la loi cérémonielle. Les Apôtres assemblés à Jérusalem décidèrent le contraire; ils écrivirent aux fidèles convertis de la Gentilité qu'il leur suffisoit de s'abstenir du sang, des chairs suffoquées, & de la *fornication*, quelques Auteurs ont cru que sous ce nom les Apôtres entendoient tout acte d'Idolâtrie.

Mais ils ne décidèrent point que les Juifs de naissance devenus Chrétiens, devoient cesser d'observer la loi de Moïse; nous voyons, au contraire, *Act.*, c. 21, ℣. 20 & suiv., que les Apôtres, & S. Paul lui-même, continuèrent à garder les cérémonies juives, non comme nécessaires au salut, mais comme utiles à la police de l'Eglise Juive. Ces cérémonies ne cessèrent qu'à la destruction de Jérusalem & du Temple, l'an 70. Il paroit que même après cette destruction, les Juifs Chrétiens qui s'étoient retirés à Pella & dans les environs, ne quittèrent point leur ancienne manière de vivre, & qu'on ne leur en fit pas un crime.

Vers l'an 137, l'Empereur Adrien, irrité par une nouvelle révolte des Juifs, acheva de les exterminer & prononça contr'eux une proscription générale; alors les Chrétiens, Juifs d'origine, sentirent la nécessité de s'abstenir de toute marque de Judaïsme. Quelques-uns, plus entêtés que les autres, s'obstinèrent à garder leurs cérémonies, & firent bande à part; on leur donna le nom de *Nazaréens*, soit que ce nom eût été déjà donné aux Juifs Chrétiens en général, comme nous le voyons, *Act.*, c. 24, ℣. 5; soit que ce fût pour lors un terme nouveau, destiné à désigner les Schismatiques, & qui venoit de l'hébreu, *nazar*, séparer.

Bientôt ils se divisèrent en deux sectes, dont l'une garda le nom de *Nazaréens*, les autres furent nommés *Ebionites*. Quelques Auteurs ont cru cependant que la secte des Ebionites est plus ancienne que cette date, qu'elle fut formée d'abord

par des Juifs réfractaires à la décision du Concile de Jérusalem, qu'elle eut pour chef un nommé *Ebion*, vers l'an 75. *Voyez* EBIONITES.

Quoi qu'il en soit, les *Nazaréens* en étoient distingués par leurs opinions. Ils joignoient comme les Ebionites, la foi de Jésus-Christ avec l'obéissance aux loix de Moïse, le baptême avec la circoncision; mais ils n'obligeoient point les Gentils qui embrassoient le Christianisme à observer les rites du Judaïsme, au lieu que les Ebionites vouloient les y assujettir. Ceux-ci soutenoient que Jésus-Christ étoit seulement un homme né de Joseph & de Marie: les *Nazaréens* le reconnoissoient pour le fils de Dieu, né d'une Vierge, & ils rejettoient toutes les additions que les Pharisiens & les Docteurs de la loi avoient faites aux institutions de Moïse. Il est cependant incertain s'ils admettoient la divinité de Jésus-Christ dans un sens rigoureux, puisque l'on dit qu'ils croyoient que Jésus-Christ étoit uni *en quelque sorte* à la nature divine. *Voyez* le Quier, dans ses *notes & ses dissert. sur S. Jean Damascène.*, dissert. 7. Ils ne se servoient pas du même Evangile que les Ebionites.

Nous ne voyons pas pourquoi Mosheim, qui fait cette observation dans son *Histoire Ecclésiastique*, blâme S. Epiphane d'avoir mis les *Nazaréens* au rang des hérétiques. S'ils n'admettoient qu'une union morale entre la nature humaine de Jésus-Christ & la nature divine; si, malgré la décision du Concile de Jérusalem, ils regardoient encore les cérémonies judaïques comme nécessaires ou comme utiles au salut, ils n'étoient certainement pas orthodoxes.

S. Epiphane dit que, comme les *Nazaréens* avoient l'usage de l'hébreu, ils lisoient dans cette langue les livres de l'ancien Testament. Ils avoient aussi l'Evangile hébreu de S. Matthieu, tel qu'il l'avoit écrit; les *Nazaréens* de Bérée le communiquèrent à S. Jérôme qui prit la peine de le copier & de le traduire. Ce saint Docteur ne les accuse point de l'avoir altéré, ni d'y avoir mis aucune erreur. Il en a seulement cité quelques passages qui ne se trouvent dans aucun de nos Evangiles, mais qui ne sont pas fort importans. Nous ne savons pas sur quoi fondé Casaubon a dit que cet Evangile étoit rempli de fables, qu'il avoit été altéré & corrompu par les *Nazaréens* & par les Ebionites. Ces derniers ont pu corrompre celui dont ils se servoient, sans que l'on puisse attribuer la même témérité aux *Nazaréens*. Si S. Jérôme y avoit trouvé des fables, des erreurs, des altérations considérables, il n'auroit pas pris la peine de le traduire.

Il est vrai que cet Evangile étoit appellé indifféremment l'Evangile des *Nazaréens*, & l'Evangile selon les Hébreux; mais il n'est pas sûr que ce soit le même que l'Evangile des douze Apôtres. *Voyez Fabricii codex apocryp. n. Testament.*, n. 35. Le Traducteur de Mosheim assure mal-à-propos que S. Paul a cité cet Evangile. Cet Apôtre dit, *Gal.*, c. 1, ỳ. 6: « Je m'étonne de ce que vous quittez » sitôt celui qui vous a appellés à la grace de » Jésus-Christ, pour embrasser un autre Evan» gile ». Mais il est clair que par *Evangile*, S. Paul entend la doctrine, & non un livre: il en est de même, ỳ. 7 & 11.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun Auteur ancien n'a reproché aux *Nazaréens* d'avoir contredit dans leur Evangile aucun des faits rapportés par S. Matthieu & par les autres Evangelistes; voilà l'essentiel. Puisque c'étoient des Juifs convertis & placés sur les lieux, ils ont été à portée de vérifier les faits, avant d'y ajouter foi; ils ne les ont pas crus légèrement, puisqu'ils poussoient à l'excès leur attachement au Judaïsme.

A l'occasion de cette secte, Toland & d'autres incrédules ont forgé une hypothèse absurde; ils ont dit que les *Nazaréens* étoient dans le fond les vrais Disciples de Jésus-Christ & des Apôtres, puisque l'intention de ce divin Maître & de ses envoyés étoit de conserver la loi de Moïse; mais que S. Paul, pour justifier sa désertion du Judaïsme, avoit formé le dessein de l'abolir, & en étoit venu à bout, malgré les autres Apôtres; que le Christianisme actuel étoit l'ouvrage de S. Paul, & non la vraie religion de Jésus-Christ. Toland a voulu prouver cette imagination ridicule, par un ouvrage intitulé *Nazarenus*. Il a été réfuté par plusieurs Auteurs Anglois, mais sur-tout par Mosheim, sous ce titre: *Vindiciæ antiquæ Christianor. disciplinæ adv. J. Tolandi Nazarenum*, in 8°, *Hamburgi*, 1722. Il y fait voir que Toland n'a pas apporté une seule preuve positive de toutes ses imaginations; il soutient que la secte hérétique des *Nazaréens* n'a pas paru avant le quatrième siècle.

D'autres incrédules prétendent au contraire que le parti de S. Paul a eu le dessous, que les Judaïsans ont prévalu, que ce sont eux qui ont introduit dans l'Eglise Chrétienne l'esprit judaïque, la hiérarchie, les dons du Saint-Esprit, les explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte, &c.

Cette contradiction entre les idées de nos adversaires suffit déjà pour les réfuter tous. A l'art. LOI CÉRÉMONIELLE, nous avons prouvé que l'intention de Jésus-Christ ni de ses Apôtres ne fut jamais d'en conserver l'observation; ils n'auroient pu le faire, sans contredire les prédictions des Prophètes, & sans méconnoître la nature même de cette loi. Il n'est pas moins faux que S. Paul ait été d'un avis différent de celui de ses collègues sur l'inutilité des cérémonies légales par rapport au salut; le contraire est prouvé par la décision unanime du Concile de Jérusalem, par les lettres de S. Pierre & de S. Jean, par celles de S. Barnabé, de S. Clément & de S. Ignace, par la conduite qu'ils ont suivie dans les Eglises qu'ils ont fondées, &c. Cette imagination des Rabbins, qui étoit déja venue dans l'esprit des Manichéens, de Porphyre & de Julien, ne valoit pas la peine

d'être renouvellée de nos jours. *Voyez* S. PAUL, §. 2.

D'autre part, comment a-t-on pu conserver dans l'Eglise Chrétienne l'esprit du Judaïsme, pendant que les *Nazaréens* & les Ebionites ont été condamnés comme hérétiques, à cause de leur obstination à judaïser? On voit, par cet exemple, & par beaucoup d'autres, que les ennemis du Christianisme, anciens ou modernes, ne sont pas heureux en conjectures.

NAZIANZE. *Voyez* S. GRÉGOIRE.

N É

NÉCESSITANT, terme dogmatique dont on se sert en parlant des causes de nos actions; ainsi, l'on dit *motif nécessitant*, *grace nécessitante*, pour exprimer une grace ou un motif auxquels nous ne pouvons pas résister, & qui entraînent nécessairement le consentement de la volonté. A la réserve des Protestans & des Jansénistes, il n'est personne qui soutienne que la grace est *nécessitante*, & que la volonté humaine ne peut résister à son impulsion; mais il est plusieurs Théologiens qui, en rejetant le terme, semblent cependant admettre la chose, par la manière dont ils expliquent l'efficacité de la grace.

A l'article GRACE, §. 4, nous avons prouvé, par l'Ecriture-Sainte, que souvent l'homme résiste à la grace, & nous n'en sommes que trop convaincus par notre propre expérience. Nous sentons que quand nous faisons le mal avec remord, & en nous condamnant nous-mêmes, nous résistons à un mouvement intérieur qui nous en détourne; ce mouvement vient certainement de Dieu, & c'est une grace à laquelle nous résistons. L'Eglise a justement condamné cette proposition de l'Evêque d'Ipres: *on ne résiste jamais à la grace intérieure dans l'état de nature tombée. Voyez* l'article suivant.

NÉCESSITÉ. C'est aux Métaphysiciens de distinguer les divers sens de ce terme; mais il importe aux Théologiens de remarquer l'abus que les Matérialistes en ont fait pour fonder une morale dans leur systême. Ils disent que le devoir, ou l'obligation de faire telle action & d'en éviter telle autre, consiste dans la *nécessité* d'agir ainsi, ou d'être blâmés par notre propre conscience, & par nos semblables, de recevoir tel ou tel préjudice de notre conduite.

Indépendamment des autres absurdités de ce systême, que nous avons remarquées au mot DEVOIR, il est évident qu'il détruit la notion de la *vertu*. Ce terme signifie la *force de l'ame*. Est-il besoin de force pour céder à la *nécessité*? C'est pour y résister qu'il faut une ame forte. Un scélérat consommé étouffe ses remords, méprise le jugement de ses semblables, brave les dangers dans lesquels le jette un crime; ce n'est point là la force de l'ame qui constitue la vertu; c'est plutôt la foiblesse d'une ame dépravée, qui cède à la violence d'une passion déréglée, & à l'habitude de commettre le crime. La vraie force, ou la vertu, consiste à vaincre notre sensibilité physique, nos besoins, notre intérêt momentané, nos passions, lorsqu'il y a une loi qui nous l'ordonne.

Les Matérialistes ne font donc qu'un sophisme, lorsqu'ils disent qu'un homme qui se détruit afin de ne plus souffrir, ne pèche point, parce qu'il cède à la *nécessité* physique de fuir la douleur. Mais s'il y a une loi qui lui impose l'obligation de souffrir plutôt que de se détruire, que prouve la prétendue *nécessité physique* de fuir la douleur? Il faut donc commencer par démontrer qu'alors la *nécessité* est invincible, & que l'homme n'est plus libre.

Par le sentiment intérieur, nous distinguons très-bien ce que nous faisons librement & par choix, d'avec ce que nous faisons par *nécessité*; nous ne confondons point, par exemple, le desir indélibéré de manger, causé par une faim canine, avec le desir réfléchi de manger dans un moment où il nous est possible de nous en abstenir. Nous sentons qu'il y a *nécessité* dans le premier cas, & *liberté* dans le second; le choix a lieu dans celui-ci, & non dans le premier. Sous l'empire de la *nécessité*, nous sommes moins actifs que passifs; il nous est impossible alors d'avoir du remord, & de nous croire coupables pour avoir succombé. Lorsque l'Evêque d'Ipres a soutenu que *dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, il n'est pas besoin d'être exempt de* nécessité, *mais seulement de coaction* ou de violence, il avoit entrepris d'étouffer en nous le sentiment intérieur, plus fort que tous les argumens.

Par une autre équivoque, on a confondu la *nécessité* qui ne vient pas de nous, avec celle que nous nous imposons à nous-mêmes, & l'on a étayé cette confusion sur un principe posé par S. Augustin, qu'il y a *nécessité* d'agir selon ce qui nous plaît le plus, *quod magis nos delectat, secundum id operemur necesse est*. S'il est question là d'un plaisir délibéré & réfléchi, le principe est vrai; mais alors la *nécessité* de céder à ce plaisir vient de nous & de notre choix; c'est l'exercice même de notre liberté, comment pourroit-il y nuire? S'il s'agit d'un plaisir indélibéré, le principe est faux. Lorsque nous résistons à une passion violente par réflexion & par vertu, nous ne faisons certainement pas ce qui nous plaît le plus, puisque nous nous faisons violence; il est absurde de nommer *plaisir* la résistance au plaisir: la distinction entre le plaisir spirituel & le plaisir charnel n'est, dans le fond, qu'une puérilité. *Voyez* DÉLECTATION.

Voilà cependant sur quoi l'on a fondé le pompeux systême de la délectation victorieuse, dans laquelle l'Evêque d'Ipres & ses adhérans font consister

consister l'efficacité de la grace, & qu'ils soutiennent être le sentiment de S. Augustin. Mais dans le célèbre passage du *vingt-sixième traité sur S. Jean*, n. 4, où S. Augustin dit : *Trahit sua quemque voluptas*, il ajoute : *non necessitas, sed voluptas; non obligatio, sed delectatio.* Donc il ne suppose point que la délectation victorieuse impose une *nécessité*; donc le système des Jansénistes est formellement contraire à celui de S. Augustin. Ceux qui l'ont suivi se sont-ils flattés de changer le langage humain & les notions du sens commun, afin d'autoriser tous les sophismes des Fatalistes?

Les Théologiens distinguent encore deux autres espèces de *nécessité*; savoir, la *nécessité de moyen*, & la *nécessité de précepte*. Le Baptême, disent-ils, est nécessaire de *nécessité de moyen*, ou de *nécessité absolue*, parce que c'est le seul moyen que Jésus-Christ a institué pour obtenir le salut; tellement que quiconque n'est pas baptisé, soit par sa faute, ou autrement, ne peut être sauvé. L'Eucharistie est seulement nécessaire de *nécessité de précepte*; si un homme refusoit volontairement de la recevoir, il mériteroit la damnation; mais s'il en étoit privé, sans qu'il y eût de sa faute, il ne feroit pas coupable. *Voyez* BAPTÊME, §. 6.

NÉCHILOTH. Le Pseaume 5 a pour titre en hébreu *El bannéchiloth*, & ce terme ne se trouve nulle part ailleurs; il n'est donc pas étonnant que la signification en soit fort douteuse. La Vulgate & les Septante ont traduit, *pour l'héritière*, & cela ne nous apprend rien; le chaldéen a mis, *pour surchanter*; d'autres disent que c'étoit *pour chanter à deux chœurs*, *pour la troupe des Chantres*, *pour les instrumens à vent*, &c. Tout cela ne sont que des conjectures; heureusement la chose n'est pas fort importante. Le sens du mot *Néginoth*, qui se trouve à la tête de plusieurs autres Pseaumes, n'est pas mieux connu. *Voy.* la *Synopse des Critiques.*

NÉCROLOGE, terme grec, formé de Νεκρὸς, mort, & de Λόγος, discours, ou liste; c'est le catalogue des morts. Dès les premiers siècles du Christianisme, les fidèles de chaque Eglise eurent soin de marquer exactement le jour de la mort de leurs Evêques, afin d'en faire mémoire dans la liturgie, & de prier pour eux; mais on n'y inscrivoit pas ceux qui étoient morts dans le schisme ou dans l'hérésie. Il y a encore de ces *Nécrologes* dans les Monastères & dans les Chapitres de Chanoines. Tous les jours, à l'heure de prime, la coutume est de lire au chœur les noms des Chanoines morts ce jour-là, qui ont fait quelque donation ou fondation, & l'on prie pour eux comme bienfaiteurs de l'Eglise. C'est un usage pieux & louable; il est bon que les hommes consacrés au service du Seigneur se rappellent le souvenir de la mort, & la mémoire de leurs anciens confrères; ceux qui oublient les morts n'ont guères plus d'amitié pour les vivans.

On a aussi nommé *Nécrologe* ce que nous appellons aujourd'hui *Martyrologe*, c'est-à-dire, le catalogue des hommes morts en odeur de sainteté, quoique tous n'aient pas été Martyrs. Ceux que nous nommons, en général, *Confesseurs* n'ont pas attesté, par leur mort, la vérité de la doctrine de Jésus-Christ; mais ils ont témoigné, par leur vie, qu'il n'est pas impossible de pratiquer sa morale & de vivre chrétiennement: l'un de ces témoignages n'est pas moins nécessaire à la religion que l'autre.

NÉCROMANCIE, art d'interroger les morts, pour apprendre d'eux l'avenir; cela se faisoit par une cérémonie que l'on nommoit *évocation des manes*. Nous laissons aux Ecrivains de l'Histoire ancienne le soin de décrire cette superstition; nous nous bornons à en rechercher l'origine, à en montrer les pernicieuses conséquences, & la sagesse des loix qui ont proscrit ce genre de divination.

Chez les anciens, les funérailles étoient accompagnées d'un repas commun, où tous les parens du mort rassemblés s'entretenoient de ses bonnes qualités & de ses vertus, témoignoient leurs regrets par leurs soupirs & par leurs larmes. Il n'est pas étonnant qu'avec une imagination frappée de cet objet quelques-uns des assistans aient rêvé que le mort leur apparoissoit, s'entretenoit avec eux, leur apprenoit des choses qu'ils desiroient de savoir, & que ces rêves aient été pris pour une réalité. On en a conclu que les morts pouvoient revenir & s'entretenir avec les vivans, que l'on pouvoit les y engager, en répétant les mêmes choses que l'on avoit faites à leurs funérailles, ou des cérémonies analogues.

Quelques imposteurs se sont vantés ensuite que, par des paroles magiques, par des formules d'évocation, ils pouvoient forcer les ames des morts à revenir sur la terre, à s'y montrer, à répondre aux questions qu'ils leur faisoient; les hommes croient aisément ce qu'ils desirent. Il ne fut pas difficile aux Nécromanciens, par une lanterne magique, ou autrement, de faire paroître dans les ténèbres une figure quelconque, que l'on prit pour le mort auquel on vouloit parler.

Nous n'entrerons pas ici dans la question de savoir s'il n'y eut jamais que de l'illusion & de l'artifice dans cette magie, si quelquefois le Démon s'en est mêlé pour séduire ses adorateurs, ou si Dieu, pour punir une curiosité criminelle, a permis qu'un mort revint véritablement annoncer les arrêts de la justice divine à ceux qui avoient voulu le consulter; nous en dirons quelque chose au mot PYTHONISSE. Quelques Auteurs ont écrit que, suivant la croyance des Païens, ce n'étoit ni le corps, ni l'ame du mort qui apparoissoit, mais son *ombre*, c'est-à-dire, une substance mitoyenne entre l'un & l'autre; mais ils ne donnent pour preuve que des conjectures; & certainement le commun des Païens ne faisoit pas une distinction si subtile.

Par la loi de Moïse, il étoit févèrement défendu aux Juifs d'interroger les morts, *Deut.* ch. 18, ℣. 11; de faire des offrandes aux morts, ch. 26, ℣. 14; de fe couper les cheveux ou la barbe, & de fe faire des incifions en figne de deuil, *Lévit.* c. 19, ℣. 27 & 28. Ifaïe condamne ceux qui demandent aux morts ce qui intéreffe les vivans, c. 8, ℣. 19, & ceux qui dorment fur les tombeaux pour avoir des rêves, c. 65, ℣. 4. On fait jufqu'à quel excès les Païens pouffoient la fuperftition envers les morts, & les cruautés qu'un deuil infenfé leur faifoit fouvent commettre. Voilà pourquoi, chez les Juifs, celui qui avoit touché un mort étoit cenfé impur.

A la vérité, les ufages abfurdes des Païens à l'égard des morts étoient une preuve fenfible de leur croyance touchant l'immortalité de l'ame, & le penchant des Juifs à les imiter démontre qu'ils étoient dans la même perfuafion; mais pour profeffer cette importante vérité, il n'étoit pas néceffaire de copier les coutumes infenfées & impies des Païens; il fuffifoit de conferver l'ufage fimple & innocent des Patriarches, qui donnoient aux morts une fépulture honorable, & qui refpectoient les tombeaux, fans tomber dans aucun excès.

Les Rois d'Ifraël & de Juda, qui tombèrent dans l'idolâtrie, ne manquèrent pas de protéger toutes les efpèces de magie & de divination, par conféquent la *Nécromancie;* mais les Rois pieux eurent foin de profcrire ces défordres, & de punir ceux qui en faifoient profeffion. Saül en avoit ainfi agi au commencement de fon règne; mais après avoir violé la loi de Dieu en plufieurs autres chofes, il y fut encore infidèle, en voulant confulter l'ame de Samuel, *I. Reg.* ch. 28, ℣. 8. *Voyez* PYTHONISSE. Jofias, en montant fur le trône, commença par exterminer les Magiciens & les Devins qui s'étoient multipliés fous le règne de l'impie Manafsès, *IV. Reg.* c. 21, ℣. 6; c. 23, ℣. 24.

Il eft évident que la *Nécromancie* étoit une des efpèces de goëtie ou de magie noire & diabolique. C'étoit une révolte contre la fageffe divine, de vouloir favoir des chofes qu'il a plu à Dieu de nous cacher, & de vouloir ramener dans ce monde des ames que fa juftice en a fait fortir. Pour en venir à bout, les Païens n'invoquoient pas les Dieux du ciel, mais les Divinités de l'enfer. La cérémonie de l'évocation des manes, telle que Lucain l'a décrite dans fa Pharfale, l. 6, ℣. 668, eft un mélange d'impiété, de démence, d'atrocité qui fait horreur. La Furie que le Poëte fait parler, pour obtenir des Divinités infernales le retour d'une ame dans un corps, fe vante d'avoir commis des crimes dont l'efprit humain n'a point d'idée.

Comme les cérémonies des Nécromanciens fe faifoient ordinairement la nuit, dans des antres profonds, & dans des lieux retirés, on comprend à combien d'illufions & de crimes elles pouvoient donner lieu. L'Auteur du Livre de la Sageffe, après avoir fait remarquer les abus des facrifices nocturnes, conclut que l'idolâtrie a été la fource & le comble de tous les maux, c. 14, ℣. 23 & 27.

Conftantin, devenu Chrétien, avoit encore permis aux Païens de confulter les augures, pourvu que ce fût au grand jour, & qu'il ne fût queftion ni des affaires de l'Empire, ni de la vie de l'Empereur; mais il ne toléra point la magie noire, ni la *Nécromancie;* lorfqu'il mit en liberté les prifonniers à la fête de Pâques, il excepta nommément les Nécromanciens, *in mortuos veneficus*, Cod. Theod. l. 9, tit. 38, leg. 3. Conftance fon fils les condamna à la mort, *ibid.* leg. 5. Ammien Marcellin, Mamertin & Libanius, Païens entêtés, furent affez aveugles pour blâmer cette févérité. L'Empereur Julien reprochoit malicieufement aux Chrétiens une efpèce de *Nécromancie;* il fuppofoit que les veilles au tombeau des Martyrs avoient pour but d'interroger les morts, ou d'avoir des rêves. S. Cyrille, contre Jul. l. 10, pag. 339. Il favoit bien le contraire, puifque lui-même, avant fon apoftafie, avoit pratiqué ce culte.

Les loix de l'Eglife ne furent pas moins févères que celles des Empereurs, contre la magie & contre toute efpèce de divination; le Concile de Laodicée & le quatrième de Carthage défendirent ces crimes, fous peine d'excommunication: l'on n'admettoit au Baptême les Païens qui en étoient coupables, que fous la promeffe d'y renoncer pour toujours. « Depuis l'Evangile, dit Tertullien, vous » ne trouverez plus nulle part d'Aftrologues, d'Enchanteurs, de Devins, de Magiciens, qui n'aient » été punis ». *De idololat.* c. 9. *Voyez* Bingham, *Orig. Ecclef.* l. 16, c. 5, §. 4.

Après l'irruption des Barbares dans l'Occident, l'on y vit renaître une partie des fuperftitions du Paganifme; mais les Evêques, foit dans les Conciles, foit dans leurs inftructions, ne cefsèrent de les défendre & d'en détourner les fidèles. Thiers, *Traité des fuperft.* l. 1, c. 3 & fuiv.

Comme la religion nous enfeigne que les ames des morts peuvent être détenues dans le purgatoire, le peuple s'imagine aifément que ces ames fouffrantes peuvent revenir au monde demander des prières, &c. Mais l'Eglife n'a jamais autorifé cette vaine opinion, & aucune des hiftoires publiées à ce fujet par des Auteurs crédules n'eft digne de foi. Jéfus-Chrift, dans ce qu'il dit du mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 30 & 31, femble décider que Dieu ne permet à aucun mort de venir parler aux vivans.

NEF DES ÉGLISES. *Voyez* CHŒUR.

NÉGINOTH. *Voyez* NÉCHILOTH.

NÈGRES. Ces peuples donnent lieu à deux queftions qui tiennent à la Théologie; il s'agit de favoir, 1°. fi les *Nègres* ont une origine différente

de celle des Blancs ; 2°. si la traite des *Nègres*, & l'esclavage dans lequel on les retient pour le service des colonies de l'Amérique, est légitime.

I. L'Ecriture-Sainte nous apprend que tous les hommes sont nés d'un seul couple, que tous ont par conséquent la même origine : d'où il s'ensuit que la différence de couleur, qui se trouve dans les divers habitans du monde, vient du climat qu'ils habitent, & de leur manière de vivre. Cela paroit prouvé par la dégradation insensible de couleur que l'on remarque en eux, à proportion qu'ils sont plus ou moins éloignés ou rapprochés de la zone torride. En général, les peuples de nos provinces méridionales sont plus basannés que nous, mais ils le sont beaucoup moins que les habitans des côtes de Barbarie, & ceux-ci sont moins noirs que ceux de l'intérieur de l'Afrique. Cette variation est à peu près la même dans les deux hémisphères. On n'en est pas étonné, quand on remarque la différence de teint qui règne entre les habitans d'un même climat ou d'un même village, dont les uns vivent plus renfermés, les autres sont plus exposés, par leur travail, aux ardeurs du soleil ; entre le teint d'une même personne pendant l'hiver & pendant l'été.

On prétend même qu'il est prouvé par expérience que des Blancs transplantés en Afrique, sans avoir mêlé leur sang avec les *Nègres*, ont contracté insensiblement la même couleur & les mêmes traits du visage ; que des *Nègres*, au contraire, transportés dans les pays septentrionaux, se sont blanchis par degrés, sans avoir croisé leur race avec les Blancs.

C'est l'opinion des plus habiles Naturalistes, en particulier de M. de Buffon, de MM. Paw, Scherer, &c.

D'autres Philosophes beaucoup moins instruits, mais qui se sont fait un point capital de contredire l'Ecriture-Sainte, soutiennent que ces expériences sont fausses ; que les blancs ne peuvent jamais devenir parfaitement noirs ; que les *Nègres* conservent de race en race leur couleur & leurs traits, dans quelque climat qu'ils soient transplantés. Ils ont prétendu prouver l'impossibilité de ces transmutations parfaites, par l'examen du tissu de la peau des *Nègres*. Selon quelques-uns, la cause de la noirceur de ceux-ci est une espèce de rézeau, semblable à une gaze noire, qui est placé entre la peau & la chair ; ils ont appellé ce tissu *une membrane muqueuse*. D'autres ont dit que c'est *une substance gélatineuse*, qui est répandue entre l'épiderme & la peau ; que cette substance est noirâtre dans les *Nègres*, brune dans les peuples basannés, & blanche dans les Européens.

Mais puisque la membrane, le rézeau, la substance qui séparent l'épiderme d'avec la chair, se trouvent dans tous les hommes, il s'agit de savoir pourquoi elle est blanche dans les uns, noire dans les autres, & de prouver que, sans croiser les races, ces substances ne peuvent changer de couleur ; voilà ce que nos savans Dissertateurs n'ont pas fait. Puisqu'elles ne sont que brunes dans les peuples basannés, leur couleur peut donc se dégrader : donc elles peuvent passer du blanc au noir, ou au contraire.

Les uns citent des expériences, les autres les nient ; auxquels devons-nous croire ? En attendant que tous se soient accordés, il nous est permis de penser que tous les hommes, blancs ou noirs, rouges ou jaunes, sont enfans d'Adam, comme l'enseigne l'Ecriture-Sainte.

Quelques Ecrivains ont imaginé que les *Nègres* sont la postérité de Caïn, que leur noirceur est l'effet de la malédiction que Dieu prononça contre ce meurtrier ; qu'il faut ainsi entendre le passage de la Genèse, c. 4, ℣. 15, où il est dit que Dieu *mit un signe sur Caïn*, afin qu'il ne fût pas tué par le premier qui le rencontreroit. De-là un de nos Philosophes incrédules a pris occasion de déclamer contre les Théologiens.

Avec un peu de présence d'esprit, il auroit vu que la Théologie, loin d'approuver cette vaine conjecture, doit la rejetter. Nous apprenons, par l'Histoire Sainte, que le genre humain tout entier fut renouvellé, après le déluge, par la famille de Noé : or, aucun des fils de Noé n'étoit descendu de Caïn, & ne s'étoit allié avec sa race. Pour supposer que cette race maudite subsistoit encore après le déluge, il faut commencer par prétendre que le déluge n'a pas été universel, & contredire ainsi l'Histoire Sainte. Il y auroit donc moins d'inconvénient à dire que la noirceur des *Nègres* vient de la malédiction prononcée par Noé contre Cham son fils, dont la postérité a peuplé l'Afrique, *Gen.* c. 10, ℣. 13. Mais, selon l'Ecriture, la malédiction de Noé ne tomba pas sur Cham, mais sur Chanaan, fils de Cham, c. 9, ℣. 13 : or, l'Afrique n'a pas été peuplée par la race de Chanaan, mais par celle de Phut. L'une de ces imaginations ne seroit donc pas mieux fondée que l'autre.

II. La traite des *Nègres*, & leur esclavage sont-ils légitimes ? Cette question a été discutée dans une Dissertation imprimée en 1764. L'Auteur soutient que l'esclavage en lui-même n'est contraire ni à la loi de nature, puisque Noé condamna Chanaan à être esclave de ses frères, qu'Abraham & Jacob ont eu des esclaves ; ni à la loi divine écrite, puisque Moïse, en faisant des loix en faveur des esclaves, ne condamne point l'esclavage ; ni à la loi évangélique, puisque celle-ci n'a donné aucune atteinte au droit public établi chez toutes les Nations. En effet S. Pierre & S. Paul ordonnent aux esclaves d'obéir à leurs maîtres, & aux maîtres de traiter leurs esclaves avec douceur. Le Concile de Gangres a frappé d'anathême ceux qui, sous prétexte de religion, enseignoient aux esclaves à quitter leurs maîtres, & à mépriser leur autorité. Plusieurs autres Décrets des Conciles supposent qu'il est permis d'avoir des esclaves, d'en acheter & de les vendre. Au treizième siècle, l'escla-

vage a été supprimé, non par les loix ecclésiastiques, mais par les loix civiles.

Il ajoute qu'en transportant des *Négres* en Amérique, on ne rend pas leur sort plus mauvais, puisqu'ils ne seroient pas moins esclaves dans leur pays, & qu'ils y seroient encore plus maltraités; au lieu que dans les Colonies ils sont protégés par des loix faites en leur faveur: ils y trouvent d'ailleurs la facilité d'être instruits de la religion chrétienne, & de faire leur salut.

L'Auteur distingue quatre sortes d'esclaves; 1. ceux qui ont été condamnés pour des crimes à perdre leur liberté; 2. ceux qui ont été pris à la guerre; 3. ceux qui sont nés tels; 4. ceux qui sont vendus par leurs pères & mères, ou qui se vendent eux-mêmes. Il ne voit dans ces différentes sources d'esclavage aucune raison qui rende illégitime la traite des *Négres*.

Il convient des abus qui naissent très-souvent de l'esclavage, mais il observe que l'abus d'une chose innocente en elle même ne prouve pas qu'elle soit contraire au droit naturel; on peut réprimer l'abus & laisser subsister l'usage légitime.

Le Philosophe qui a fait un traité de *la Félicité publique* ne condamne pas non plus absolument l'esclavage des *Négres*, mais il ne l'approuve pas positivement. « Quoiqu'on ne puisse assez gémir, » dit-il, de ce que l'avarice a conservé parmi » les peuples de l'Occident ce que la barbarie & » l'ignorance ont établi & maintenu dans l'Orient, » nous observerons pourtant, 1°. que l'esclavage » n'est plus connu chez les Chrétiens, si ce n'est » dans les colonies; 2°. que les esclaves sont tous » tirés d'une nation très-sauvage & très-brute qui » vient elle-même les offrir à nos Négocians; 3°. » que si la raison & la philosophie s'écrient qu'il » falloit traiter le *Négre* comme l'Européen, il est » cependant vrai que la grande dissemblance de » ces malheureux avec nous, rappelle moins les » sentimens d'humanité, & sert à entretenir le » préjugé barbare qui les tient dans l'oppression; » 4°. que si ces esclaves ont été traités avec une » cruauté très-condamnable, l'expérience a souvent prouvé que jamais la douceur & les bienfaits n'ont pu ôter à cette nation son caractère » lâche, ingrat & cruel. Il y a même tout lieu » de croire que, si les esclaves des colonies avoient » été des Européens, ils seroient déja rentrés dans » leur droit de citoyen, comme les serfs de notre » gouvernement féodal ont peu à peu recouvré » la liberté civile. Enfin le nombre des esclaves » est bien moins considérable de nos jours, puisque sur cent millions de Chrétiens qui existent » à présent, on ne compte assurément pas un million d'esclaves, au lieu que sur un million de » Grecs il y avoit plus de trois millions de ces » infortunés ».

On voit aisément qu'aucune de ces raisons n'est sans réplique; elles tendent plutôt à excuser l'esclavage des *Négres* qu'à le justifier; après mûre réflexion, nous ne pouvons nous résoudre à les approuver, & il nous paroit que l'on peut y en opposer de plus solides.

Au mot Esclave, nous avons fait voir, 1°. que sous la loi de nature & dans l'état de société purement domestique l'esclavage étoit inévitable, & qu'il n'entrainoit point alors les mêmes inconvéniens que dans l'état de société civile; l'exemple des Patriarches ne prouve donc rien dans la question présente. 2°. Nous avons observé qu'il n'étoit pas possible à Moïse de le supprimer entièrement, que les loix qu'il fit en faveur des esclaves étoient plus douces & plus humaines que celles de toutes les autres nations; l'on ne peut donc encore tirer avantage de la loi de Moïse. 3°. Jésus-Christ & les Apôtres auroient commis une très-grande imprudence en réprouvant absolument l'esclavage, puisqu'il étoit autorisé par le droit public de toutes les nations; mais les leçons de charité universelle, de douceur & de fraternité qu'ils ont données à tous les hommes, ont contribué pour le moins aussi efficacement à l'adoucissement & à la suppression de l'esclavage, qu'auroient pu faire des loix prohibitives. C'est l'irruption des Barbares qui a retardé cette heureuse révolution; tant que le même droit public a subsisté, les Conciles n'ont pu faire que ce qu'ils ont fait.

Mais à présent ce droit abusif ne subsiste plus, l'esclavage a été supprimé en Europe par tous les Souverains; la question est de savoir si, après la réforme de cet abus en Europe, il a été fort louable d'aller le rétablir en Amérique, si on peut encore l'envisager des mêmes yeux qu'au dixième & au douzième siècle, si l'état des *Négres* dans les Colonies n'est pas cent fois plus malheureux que n'étoit celui des serfs sous le gouvernement féodal.

Le principe posé par l'Auteur de la dissertation, savoir, que depuis le péché originel l'homme n'est plus libre de droit naturel, nous semble très-ridicule. Nous savons très-bien que c'est en punition du péché d'Adam que l'homme est sujet à être tyrannisé, tourmenté & tué par son semblable; mais enfin les Européens naissent coupables du péché originel aussi-bien que les *Négres*: il faut donc que les premiers commencent par prouver que Dieu leur a donné l'honorable commission de faire expier ce péché aux habitans de la Guinée, & qu'ils sont à cet égard les exécuteurs de la justice divine. Lorsque les *Négres*, révoltés de l'esclavage, usent de perfidie & de cruauté envers leurs maitres, ils leur font aussi porter à leur tour la peine du péché de notre premier père. Avant que la fureur du commerce maritime, & l'avide jalousie, n'eussent fasciné les esprits & perverti tous les principes, on n'auroit pas osé mettre en question s'il étoit permis d'acheter & de vendre des hommes pour en faire des esclaves.

C'est encore une mauvaise excuse de dire que les *Négres* esclaves chez eux seroient plus maltraités qu'ils ne le sont dans nos colonies. Il ne

nous est pas permis de leur faire du mal, de peur que leurs compatriotes ne leur en fassent encore davantage. Nous persuadera-t-on que c'est par un motif de compassion & d'humanité que les Négocians Européens font la traite des *Nègres?* Il y a un fait qui passe pour certain, c'est qu'avant l'établissement de ce commerce, les nations Africaines se faisoient la guerre beaucoup plus rarement qu'aujourd'hui, que le motif le plus ordinaire de leurs guerres actuelles est le desir de faire des prisonniers, pour les vendre aux Européens. C'est donc à ces derniers que ces nations malheureuses & stupides sont redevables des fléaux qui les accablent, & des crimes qui se commettent chez elles.

Avant de savoir si nous avons droit de les acheter, il faut examiner si quelqu'un a le droit naturel de les vendre. Il n'est pas question de nous fonder sur le droit injuste & tyrannique qui est établi parmi ces peuples, mais sur les notions du droit naturel, tel que la religion nous le fait connoître. S'il n'y avoit point d'acheteurs, il ne pourroit point y avoir de vendeurs, & ce négoce infâme tomberoit de lui-même. Nous espérons que l'on n'entreprendra pas l'apologie des Négocians Turcs, qui vont acheter des filles en Circassie pour en peupler les serrails de Turquie.

On dit qu'il n'est pas possible de cultiver les Colonies à sucre autrement que par des *Nègres*. Nous pourrions répondre d'abord que dans ce cas il vaudroit mieux renoncer aux Colonies, qu'aux sentimens d'humanité; que la justice, la charité universelle & la douceur, sont plus nécessaires à toutes les nations que le sucre & le caffé. Mais tout le monde ne convient pas de l'impossibilité prétendue de se passer du travail des *Nègres*; plusieurs témoins dignes de foi assurent que si les Colons étoient moins avides, moins durs, moins aveuglés par un intérêt sordide, il seroit très-possible de remplacer avantageusement les *Nègres* par de meilleurs instrumens de culture, & par le service des animaux. Lorsque les Grecs & les Romains faisoient exécuter par leurs esclaves ce que font chez nous les chevaux & les bœufs, ils imaginoient que l'on ne pouvoit pas faire autrement.

L'on ajoute que les *Nègres* sont naturellement ingrats, cruels, perfides, insensibles aux bons traitemens, incapables d'être conduits autrement que par des coups. Si cela étoit vrai, ce seroit un sujet de honte pour la nature humaine, qu'il fut plus difficile d'apprivoiser les *Nègres* que les animaux; dans ce cas, il falloit laisser cette race abominable sur le malheureux sol où elle est née, & ne pas infecter de ses vices les autres parties du monde.

Mais n'y a-t-il pas ici une dose de l'orgueil des Grecs & des Romains? Ils déprimoient les autres peuples, ils les nommoient *barbares*, pour avoir droit de les tyranniser. Nous avons interrogé sur ce point des Voyageurs, des Missionnaires, des possesseurs de Colonie; tous ont dit qu'en général les maitres qui traitent leurs esclaves avec douceur, avec humanité, qui les nourrissent suffisamment & ne les surchargent point de travail, ne s'en trouvent que mieux. Il est donc fâcheux que les Européens, qui ont chez eux tant de douceur, d'humanité & de philosophie, semblent être devenus brutaux & barbares, dès qu'ils ont passé la ligne, ou franchi l'océan.

Puisque l'on convient que l'esclavage entraîne nécessairement des abus, qu'il est très-difficile à un maître d'être juste, chaste, humain envers ses esclaves, il y a bien de la témérité de la part de tout particulier qui s'expose à cette tentation, & qui, pour augmenter sa fortune, n'hésite point de risquer la perte de ses vertus.

Quant au zèle prétendu pour la conversion des *Nègres*, il y a plusieurs faits capables de le rendre fort suspect. Quelques Voyageurs ont écrit que certaines nations Européennes, qui ont des établissemens sur les côtes de l'Afrique, traversent tant qu'elles le peuvent les travaux & les succès des Missionnaires, de peur que si les *Nègres* devenoient Chrétiens, ils ne voulussent plus vendre d'esclaves. Il y en a qui disent que certaines autres nations établies en Amérique ne se soucient plus de faire instruire & baptiser leurs *Nègres*, parce qu'elles se font scrupule d'avoir pour esclaves *leurs frères en Christ*. Voilà du zèle qui ne ressemble guère à celui des Apôtres.

Nous savons que des Chrétiens faits esclaves par des infidèles ont réussi autrefois à convertir leurs maitres, & même des peuples entiers; mais nous ne voyons point d'exemples de Chrétiens qui aient réduit des infidèles en servitude, afin de les convertir. Ce n'est pas assez qu'un dessein soit louable, il faut encore que les moyens soient légitimes. Il y a des missions de Capucins & d'autres Religieux dans la Guinée, dans les royaumes d'Oviero, de Benin, d'Angola, de Congo, de Loango & du Monomotapa. Voilà le véritable zèle; mais il n'en est pas ainsi des marchands d'esclaves. Si les premiers ne font pas beaucoup de fruit, c'est que ces malheureux peuples doivent être prévenus contre la religion des Européens par la conduite odieuse de ceux qui la professent. On se souvient des préjugés terribles qu'inspira aux Américains contre le Christianisme la barbarie des Espagnols.

Les dissertations qui ont pour objet de justifier la traite des *Nègres*, ressemblent un peu trop aux Diatribes par lesquelles le docteur Sépulvéda vouloit prouver que les Espagnols avoient le droit de réduire les Américains en servitude, pour les faire travailler aux mines, & de les traiter comme des animaux; il fut condamné par l'université de Salamanque, & il méritoit de l'être. Nous ne faisons guères plus de cas des déclamations de nos Philosophes, depuis qu'il est constant que

quelques-uns qui affectoient le plus de zèle pour l'humanité faisoient valoir leur argent en le plaçant dans le commerce des *Nègres*.

Par ces observations, nous ne croyons point manquer de respect envers le gouvernement qui tolère ce commerce; réfuter de mauvaises raisons, ce n'est point entreprendre de décider absolument une question: lorsqu'on en apportera de meilleures, nous nous y rendrons volontiers. Les gouvernemens les plus équitables & les plus sages sont souvent forcés de tolérer des abus, lorsqu'ils sont universellement établis, comme l'usure, la prostitution, les pilleries des traitans, l'insolence des nobles, &c. Comment lutter contre le torrent des mœurs, lorsqu'il entraîne généralement tous les états de la société? On ne peut pas oublier qu'il fallut surprendre la religion de Louis XIII, pour le faire consentir à l'esclavage des *Nègres*, & lui persuader que c'étoit le seul moyen de les rendre Chrétiens. On s'étoit déja servi d'un pareil artifice pour séduire les deux Souverains de Castille, Ferdinand & Isabelle, & pour arracher d'eux des édits peu favorables aux Américains. *Voyez* AMÉRICAINS.

NÉHÉMIE, est l'un des Chefs ou Gouverneurs de la nation juive, qui ont contribué à la rétablir dans la terre sainte après la captivité de Babylone. On ne doit pas dire qu'il fut le successeur d'Esdras, puisque ces deux Chefs ont gouverné ensemble pendant plusieurs années; il paroît qu'Esdras, en qualité de Prêtre, étoit principalement occupé de la religion & de la loi de Dieu, & que *Néhémie* étoit chargé de la police & du gouvernement civil. Le premier objet de la commission qu'il avoit obtenue du Roi de Perse, avoit été de faire rétablir les murs de la ville de Jérusalem, & il en vint à bout, malgré les obstacles que lui suscitèrent les ennemis des Juifs. Cet événement est remarquable dans l'histoire juive, puisque c'est l'époque à laquelle on devoit commencer à compter les soixante & dix semaines d'années, ou les 490 ans qui devoient encore s'écouler jusqu'à l'arrivée du Messie, selon la prophétie de Daniel.

C'est aussi à peu-près à la même date que se consomma le schisme qui régnoit déja entre les Juifs & les Samaritains, & que la haine entre ces deux peuples devint irréconciliable. C'est enfin à ce même tems que Prideaux rapporte l'établissement des Synagogues chez les Juifs. *Histoire des Juifs*, l. 6, tome 1, p. 229.

Néhémie est sans contestation l'Auteur du livre qui porte son nom, & que l'on appelle plus communément le second livre d'Esdras; mais la plupart des Critiques pensent que le 12ᵉ chapitre de ce livre, depuis le ℣. 1 jusqu'au 26ᵉ, est d'une main plus récente: ce n'est qu'une liste de Prêtres & de Lévites qui avoient servi dans le Temple depuis le retour de la captivité, & qui est poussée plus loin que le tems de *Néhémie*. Elle interrompt le cours de son histoire, mais elle ne forme aucun préjugé contre la vérité des faits, ni contre l'authenticité du livre.

Les Protestans se persuadent qu'à cette époque, ou immédiatement après, le Canon ou catalogue des livres de l'ancien Testament fut clos & arrêté pour toujours; & ils en concluent que ceux qui ont été écrits depuis ce tems là, tels que les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, & les deux des Maccabées, ne doivent pas y être placés. Ce n'est qu'une conjecture formée par nécessité de système, & qui n'est fondée sur aucune preuve positive. On ne voit pas pourquoi les chefs de la nation, postérieurs à Esdras & à *Néhémie*, n'ont pas eu autant d'autorité qu'eux, ni pourquoi les Ecrivains plus récens ont été privés du secours de l'inspiration. Ce n'est pas sur le simple témoignage des Juifs que nous recevons comme divins les livres de l'ancien Testament, mais sur celui de l'Eglise Chrétienne, instruite par Jésus-Christ & par les Apôtres. Voyez *Bible d'Avign.* tome 5, p. 786.

NÉOMÉNIE, fête de la nouvelle lune. Ces fêtes ont été célébrées par toutes les nations. Moïse nous en montre l'origine dans l'histoire de la création, lorsqu'il dit que Dieu a fait le soleil & la lune pour être les signes des tems, des jours & des années, *Gen.* ch. 1, ℣. 14. Dans le premier âge du monde, lorsque les hommes ne savoient pas encore tirer le même secours que nous des lumières artificielles, il leur étoit naturel de voir avec joie la lune reparoître au commencement de la nuit, & c'est de ce moment que l'on comptoit un nouveau mois. Rien n'étoit donc plus innocent dans l'origine que la fête de la *néoménie*. *Voyez* l'*Hist. religieuse du Calendrier*, c. 10, p. 281.

Lorsque les peuples se furent avisés de diviniser les astres, les fêtes de la nouvelle lune devinrent un acte d'idolâtrie, & une source de superstitions. Moïse ne défendit point cette fête aux Juifs, elle étoit plus ancienne qu'eux; il leur prescrivit au contraire les offrandes & les sacrifices qu'ils devoient faire, *Num.* c. 28, ℣. 11; mais il défendit sévèrement toute espèce de culte rendu aux astres, *Deut.* c. 4, ℣. 19. Dans le pseaume 81, ℣. 4, il est dit: « Sonnez de la trompette à la *néoménie* ». C'étoit pour annoncer le nouveau mois, & les fêtes qu'il y auroit à célébrer pendant sa durée; on annonçoit encore plus solennellement le premier jour de l'année. Ce n'étoit point là une imitation des fêtes païennes, comme le prétend Spencer, mais un usage très-raisonnable plus ancien que le Paganisme.

A la vérité, les Juifs imitèrent souvent dans cette occasion les superstitions des Païens; alors Dieu leur déclara qu'il détestoit ces solemnités, & que ce culte lui étoit insupportable, *Isaïe*, c. 1, ℣. 13 & 14. Les Chrétiens même, dans plusieurs contrées, eurent d'abord de la peine à renoncer

aux folles réjouissances auxquelles les Païens se livroient le premier jour de la lune; il fallut les défendre dans plusieurs Conciles. Quand on connoît les mœurs des peuples de la campagne, & la facilité avec laquelle la jeunesse se livre à tout ce qui excite la joie, on n'est pas surpris des obstacles que les Pasteurs ont eu à vaincre dans tous les tems pour déraciner tous les désordres. *Voyez* TROMPETTES.

NÉOPHYTE, terme grec qui signifie *nouvelle plante;* on nommoit ainsi les nouveaux Chrétiens, ou les Païens convertis depuis peu à la foi, parce que le baptême qu'ils recevoient étoit regardé comme une nouvelle naissance.

S. Paul ne veut pas qu'on élève les *Néophytes* aux ordres sacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu encore mal affermie, *I. Tim.* c. 3, ℣. 6. Il y a néanmoins dans l'Histoire Ecclésiastique quelques exemples du contraire, comme la promotion de S. Ambroise à l'épiscopat; mais ils sont rares.

On appelle encore aujourd'hui *Néophytes* les prosélytes que font les Missionnaires chez les Infidèles. Les *Néophytes* du Japon, sur la fin du seizième & au commencement du dix-septième siècle, ont montré dans les persécutions & les tourmens, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers siècles de l'Eglise: il en a été de même de plusieurs Chinois nouvellement convertis. On a enfin nommé autrefois *Néophytes* les Clercs ordonnés depuis peu, & les Novices dans les Monastères.

NERGAL, ou NERGEL, nom d'une Idole des Assyriens. Il est dit, *IV. Reg.* c. 17, que le Roi d'Assyrie, après avoir transporté dans ses états les sujets du royaume d'Israël, envoya, pour repeupler la Samarie, des Babyloniens, des Cuthéens, des peuples d'Avah, d'Emath & de Sapharvaïm; que ces étrangers joignirent au culte du Seigneur le culte des idoles auquel ils étoient accoutumés: que les Babyloniens firent *Socothbenoth*, les Cuthéens *Nergel*, les Emathéens *Asima*, les Hévéens *Nebahaz* & *Thartac*; que ceux de Sapharvaïm brûloient leurs enfans à l'honneur d'*Adramelech* & *Anamelech* leurs Dieux.

Il n'est pas aisé d'assigner précisément les diverses contrées de l'Assyrie desquelles ces différens peuples furent tirés, & il est encore plus difficile d'expliquer les noms de leurs Dieux. Selden, dans son traité *de Diis Syris*, pense que *Socoth-benoth* signifie des *tentes pour les filles*; c'étoit un lieu de prostitution. *Nergal* ou *Nergel* est la *fontaine du feu;* c'étoit un pyrée dans lequel les Perses rendoient un culte au feu, comme font encore aujourd'hui les Parsis. On ne doit pas écouter les Rabbins, qui prétendent que *Asima*, *Nebahaz* & *Tharthac*, sont trois idoles dont la première avoit la tête d'un bouc, la seconde la tête d'un chien, la troisième la tête d'un âne; il est plus probable que ce sont trois noms Assyriens, qui désignent le soleil, aussi-bien que *Anamelech* & *Adramelech*; ces deux derniers signifient *le grand Roi*, le Souverain de la nature.

On ne sait pas si ces nouveaux habitans de la Samarie ont persévéré pendant long-tems dans le culte des faux Dieux. Deux cens ans après leur arrivée, lorsque les Juifs furent de retour de leur captivité, Esdras & Néhémie, quoiqu'ennemis des Samaritains, ne leur reprochent point l'idolâtrie; le temple que ces derniers bâtirent à cette époque sur le mont Garizim, paroît avoir été élevé à l'honneur du vrai Dieu, & à l'imitation de celui de Jérusalem. Jésus-Christ dit à la Samaritaine, *Jean*, c. 4, ℣. 22: « Vous adorez ce que « vous ne connoissez pas »; mais cela ne prouve point que les Samaritains aient adoré des faux Dieux. *Voyez* SAMARITAINS.

NESTORIANISME, NESTORIENS. Ce qui regarde cette hérésie est sujet à plusieurs discussions. Il faut, 1°. la considérer dans son origine & telle que Nestorius l'a enseignée. 2°. Voir si c'est une hérésie réelle ou seulement apparente. 3°. L'examiner sous la nouvelle forme qu'elle prit dans la Perse & dans la Mésopotamie au cinquième siècle. 4°. La suivre aux Indes sur la côte de Malabar, où elle a été retrouvée au seizième.

Nestorius, auteur de l'hérésie qui porte son nom, étoit né dans la Syrie, & avoit embrassé l'état monastique; il fut placé sur le siége de Constantinople, l'an 428. Il avoit de l'esprit, de l'éloquence, un extérieur modeste & mortifié, mais beaucoup d'orgueil, un zèle très-peu charitable, & presque point d'érudition. Il commença par faire chasser de Constantinople les Ariens & les Macédoniens, fit abattre leurs Eglises, & obtint de l'Empereur Théodose-le-Jeune des édits rigoureux pour les exterminer. Instruit par les écrits de Théodore de Mopsueste, il y avoit puisé une doctrine erronée sur le mystère de l'Incarnation.

Un de ses Prêtres, nommé Anastase, avoit prêché que l'on ne devoit pas appeller la Sainte Vierge *Mère de Dieu*, mais seulement *Mère du Christ*, parce que Dieu ne peut pas naître d'une créature humaine. Cette doctrine souleva le peuple. Nestorius, loin d'appaiser le scandale, l'augmenta, en soutenant la même erreur; il enseigna qu'il y avoit en Jésus-Christ deux personnes, Dieu & l'homme, que l'homme étoit né de Marie, & non Dieu; d'où il s'ensuivoit qu'entre Dieu & l'homme il n'y avoit pas une union substantielle, mais seulement une union d'affections, de volontés & d'opérations.

Cette nouveauté échauffa & divisa les esprits, non-seulement à Constantinople, mais parmi les Moines d'Egypte auxquels les écrits de Nestorius furent communiqués. S. Cyrille, Patriarche d'Alexan-

cile, consulté sur cette question, répondit qu'il auroit été beaucoup mieux de s'abstenir de l'agiter; mais que Nestorius lui paroissoit être dans l'erreur. Celui-ci, informé de cette décision, s'emporta contre S. Cyrille, lui fit répondre avec hauteur, & lui reprocha d'exciter des troubles.

Le Patriarche d'Alexandrie répliqua que les troubles venoient de Nestorius lui-même, qu'il ne tenoit qu'à lui de les appaiser, en s'expliquant d'une manière plus orthodoxe, & en tenant le même langage que les Catholiques. Tous deux en écrivirent au Pape S. Célestin, pour savoir ce qu'il en pensoit; ce Pontife assembla, au mois d'Août de l'an 430, un Concile à Rome, qui approuva la doctrine de S. Cyrille, & condamna celle de Nestorius. Au mois de Novembre suivant, S. Cyrille en assembla un autre en Egypte, où la décision de Rome fut approuvée; il dressa une profession de foi, & douze anathêmes contre les divers articles de la doctrine de Nestorius: celui-ci n'y répondit que par douze anathêmes opposés. Cette contestation ayant été communiquée à Jean, Patriarche d'Antioche, & à Acace, Evêque de Bérée, ils jugèrent Nestorius condamnable; mais il leur parut que S. Cyrille avoit relevé trop durement quelques expressions susceptibles d'un sens orthodoxe, & ils l'exhortèrent à étouffer cette dispute par son silence.

Comme elle continuoit de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, l'Empereur, pour la terminer, indiqua un Concile général à Ephèse, pour le 7 de Juin de l'an 431. Nestorius & les Evêques d'Asie y arrivèrent les premiers; S. Cyrille s'y rendit avec cinquante Evêques d'Afrique, & Juvénal, Patriarche de Jérusalem, avec ceux de sa province. Pour Jean d'Antioche, qui étoit accompagné de quarante Evêques, il ne se pressa pas d'arriver; il manda cependant à ceux qui étoient déja réunis à Ephèse que ni lui ni ses collègues ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé sans eux.

La première séance fut tenue le 22 Juin; Saint Cyrille y présida, comme chargé de cette commission par le Pape Célestin. Nestorius, cité par le Concile, refusa de comparoître, avant que Jean d'Antioche & ses collègues fussent arrivés; mais l'absence de quarante Evêques devoit-elle en retenir deux cens dans l'inaction? Le Concile, après avoir examiné les écrits de Nestorius, le condamna & le déposa, & approuva ceux que S. Cyrille avoit faits contre lui. Jean d'Antioche n'arriva que sept jours après. Sans attendre qu'on lui rendît compte de ce qu'avoit fait le Concile, sans vouloir même en écouter les députés, il tint dans son auberge une assemblée de quarante-trois Evêques, dans laquelle il déposa & excommunia Saint Cyrille. Qui lui avoit donné cette autorité? Les députés du Pape, qui arrivèrent quelques jours après, tinrent une conduite toute opposée; ils se joignirent à S. Cyrille & au Concile; ils souscrivirent à la condamnation de Nestorius, & à la sentence de déposition que le Concile prononça contre Jean d'Antioche & contre ses adhérans.

Ainsi la décision du Concile d'Ephèse, loin de terminer la dispute, la rendit plus confuse & plus animée; les deux partis se regardèrent mutuellement comme excommuniés, écrivirent à l'Empereur chacun de leur côté, & trouvèrent l'un & l'autre des partisans à la Cour. Théodose trompé vouloit d'abord que Nestorius & S. Cyrille demeurassent déposés tous les deux; mais mieux informé, il exila Nestorius, & renvoya le Patriarche d'Alexandrie dans son siége. Trois ans après, Jean d'Antioche reconnut son tort, se réconcilia avec S. Cyrille, engagea la plupart des Evêques de sa faction à faire de même; & comme Nestorius, retiré dans un Monastère près d'Antioche, dogmatisoit & cabaloit toujours, Jean demanda qu'il fût éloigné. L'Empereur le relégua d'abord à Pétra dans l'Arabie, ensuite au désert d'Oasis en Egypte, où il mourut misérable, sans avoir voulu abjurer son erreur.

Il faut remarquer que jamais Jean d'Antioche, ni les Evêques de son parti, n'ont déclaré que la doctrine de Nestorius étoit orthodoxe; mais il leur paroissoit que celle de S. Cyrille, dans les anathèmes qu'il avoit prononcés contre Nestorius au Concile d'Alexandrie, en 430, ne l'étoit pas non plus. Lorsque S. Cyrille les eut expliqués, & eut satisfait ses accusateurs, ils reconnurent son orthodoxie. Pourquoi Nestorius ne fit-il pas de même, lorsque Jean d'Antioche l'y exhortoit?

Un grand nombre des partisans de cet hérétique ne furent pas plus dociles que lui; proscrits par l'Empereur, ils se retirèrent dans la Mésopotamie & dans la Perse, où ils fondèrent des Eglises schismatiques. Avant de considérer le *Nestorianisme* dans ce nouvel état, il faut examiner si la doctrine de Nestorius étoit véritablement hérétique, ou s'il ne fut condamné que par un malentendu.

II. *Le Nestorianisme est véritablement une hérésie.* Les Protestans, défenseurs nés de toutes les erreurs & de tous les hérétiques, ont fait ce qu'ils ont pu pour justifier Nestorius. Ils ont dit que cet homme péchoit plutôt dans les expressions que dans le fond des sentimens, qu'il ne rejettoit le titre de *mère de Dieu*, qu'à cause de l'abus que l'on en pouvoit faire; que cette hérésie prétendue n'auroit pas fait tant de bruit sans le caractère ardent, brouillon, ambitieux & arrogant de S. Cyrille; que ce Patriarche d'Alexandrie se conduisit par orgueil & par jalousie contre Nestorius, & contre Jean d'Antioche, plutôt que par zèle pour la foi; que sa doctrine étoit encore moins orthodoxe que celle de son adversaire. Ils ont soutenu que le Concile d'Ephèse avoit agi dans cette affaire contre toutes les règles de la justice, & avoit condamné Nestorius sans vouloir l'entendre. Luther, premier auteur de cette accusation

accusation, a entraîné à sa suite la foule des Protestans, Bayle, Basnage, Saurin, le Clerc, la Croze, &c. Mosheim plus modéré avoit également blâmé Nestorius, & S. Cyrille, son traducteur, l'a trouvé très-mauvais; il excuse Nestorius, & rejette toute la faute sur le Patriarche d'Alexandrie.

A l'art. S. CYRILLE, nous avons justifié ce Père, & nous avons fait voir qu'il a eu de justes motifs de faire ce qu'il a fait. Pour rendre sa conduite odieuse, ses accusateurs passent sous silence plusieurs faits essentiels. Ils ne parlent ni des raisons qu'eut S. Cyrille d'entrer dans cette dispute, ni des lettres très-modérées qu'il écrivit à Nestorius, ni des réponses injurieuses de celui-ci, ni de sa condamnation prononcée à Rome sur ses propres écrits, ni de l'invitation que lui fit Jean d'Antioche son ami de s'expliquer avant le Concile d'Ephèse, ni de la commission que S. Cyrille avoit reçue du Pape de présider à ce Concile, ni de la paix qui se conclut trois ans après entre ce Père & les Orientaux qui abandonnèrent Nestorius. Mosheim méprise l'histoire du *Nestorianisme*, donné par le P. Doucin; mais cet Historien a pris toutes ses preuves dans Tillemont, qui cite tous les faits & les pièces originales. *Mém.* tome 14, p. 307 & suiv.

Au mot EPHÈSE, nous avons prouvé que le Concile qui y fut tenu en 431, a procédé selon toutes les loix ecclésiastiques; que Nestorius refusa opiniâtrément d'y comparoître, & résista aux invitations de ses amis; que sa doctrine etoit très-connue des Evêques, par ses propres écrits, par ses sermons, par les discours mêmes qu'il avoit tenus à Ephèse, en conversant avec eux; que l'absence affectée de Jean d'Antioche & de ses collègues, ne forme aucun préjugé contre la décision, puisqu'aucun d'eux n'a jamais osé soutenir que la doctrine de Nestorius étoit orthodoxe.

Enfin au mot MÈRE DE DIEU, nous avons montré que ce titre donné à Marie est très-conforme à l'Ecriture-Sainte, que c'est le langage des anciens Pères, qu'il ne peut donner lieu à aucun abus, à moins qu'il ne soit mal interprêté par malice.

Il nous reste à prouver que l'opinion de Nestorius étoit une hérésie formelle & très pernicieuse, contraire à l'Ecriture-Sainte & au dogme de la divinité de Jésus-Christ.

S. Jean dit, c. 1, ℣. 1 & 14, que Dieu le Verbe s'est fait chair. L'Ange dit à Marie, *Luc*, c. 3, ℣. 15: « Le Saint qui naîtra de vous sera » appellé ou sera le fils de Dieu ». Selon S. Paul, le fils de Dieu a été fait ou est né du sang de David selon la chair, *Rom.*, c. 1, ℣. 3. Dieu a envoyé son fils fait d'une femme, *Galat.*, c. 4, ℣. 4. S. Ignace, disciple des Apôtres, dit dans sa lettre aux Ephésiens, n. 7, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu existant dans l'homme, qu'il est de Marie & de Dieu, n. 18; que Jésus-Christ notre Dieu a été porté dans le sein de Marie.

Suivant ce langage apostolique, ou il faut confesser que la personne divine, Dieu le Verbe, Dieu le fils, est né de Marie, & que Marie est sa mère; ou il faut admettre en Jésus-Christ deux personnes, la personne divine & la personne humaine, dont la seconde est née de Marie, & non la première. Alors en Jésus-Christ la divinité & l'humanité ne subsistent plus dans l'unité de personne, l'union qui est entr'elles n'est plus *hypostatique* ou substantielle. Il ne peut y avoir entre deux personnes qu'une union spirituelle; une *inhabitation*, un concert de volontés, d'affections & d'opérations, comme il y en avoit une entre le Saint-Esprit & Marie, lorsqu'il descendit en elle. Dans cette hypothèse, on ne peut pas dire avec plus de vérité que Jésus-Christ est Dieu, qu'on ne peut le dire de sa sainte Mère. Jésus-Christ n'est plus ni un homme Dieu, ni un Dieu homme, mais seulement un homme uni à Dieu. Il n'y a pas plus d'incarnation dans Jésus-Christ que dans la Sainte-Vierge.

Nestorius, quoique mauvais Théologien, le comprit, lorsque le Prêtre Anastase eut dit en chaire, « Que personne n'appelle Marie *Mère de Dieu*; Marie est une créature humaine, Dieu ne peut naître d'une femme. » Nestorius ne désavoua pas plus la seconde proposition que la première; il soutint également l'une & l'autre dans ses écrits. Il ajouta: *Je n'appellerai jamais* Dieu *un enfant de deux ou trois mois* Evagre, *Hist. Eccles.*, l. 1, c. 2. On prétend qu'il répéta ces mêmes paroles à Ephèse dans une conférence qu'il eut avec quelques Evêques. Socrate, l. 7, c. 34. Conséquemment il fut obligé d'admettre deux Christ, l'un fils de Dieu, l'autre fils de Marie. Vincent, *Lirin. Commonit.*, c. 17.

Marius Mercator a conservé plusieurs des sermons de Nestorius. Dans le second qu'il fit pour soutenir son erreur, il prétendoit qu'on ne doit pas dire que Dieu & le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il étoit uni à celui qui est né & qui est mort. Tillemont, *ibid.*, p. 316, 317. Dans un autre, il soutenoit que le Verbe n'étoit pas né de Marie, mais qu'il habitoit & étoit uni inséparablement au fils de Marie, p. 318. Il parloit de même dans son septième sermon qu'il envoya par bravade à S. Cyrille, page 338. Dans ceux qu'il adressoit au Pape Célestin, il disoit qu'il admettroit le terme de *Mère de Dieu*, pourvu qu'on ne crût pas que le Verbe est né de la Vierge, parce que, dit il, personne n'engendre celui qui étoit avant lui. Dans une lettre au même Pape, il se plaignoit de ceux qui attribuoient au Verbe incarné les foiblesses de la nature humaine. Dans le premier des anathêmes qu'il opposa à ceux de S. Cyrille, il anathématise ceux qui diront qu'Emmanuel est le Verbe de Dieu, & que la sainte Vierge est mère du Verbe. Dans le cinquième, ceux qui diront que le Verbe, après avoir pris

l'homme, est un seul fils de Dieu par nature. Dans le septième, il soutient que l'homme né de la Vierge n'est point le fils unique du Père, mais qu'il reçoit seulement ce nom par participation, à cause de son union avec le fils unique. Dans le dixième, il soutient que ce n'est point le Verbe éternel qui est notre Pontife, & qui s'est offert pour nous, p. 343, 344, 369, &c. Or cette union qu'il admettoit entre le Verbe & le fils de Marie, étoit seulement une union d'habitation, de puissance, de majesté, &c.; jamais il n'a voulu admettre une union hypostatique ou substantielle. Selon lui, on ne peut pas dire que Dieu a envoyé le Verbe, p. 367, 368.

Voilà ce qui scandalisa les fidèles de Constantinople, ce qui fut condamné à Rome, ce qui fut réfuté par S. Cyrille, par Marius Mercator & par d'autres, même par Théodoret, ce qui fut anathématisé par le Concile d'Ephèse, & ensuite par celui de Chalcédoine; jamais Nestorius n'en a voulu rétracter un seul mot. Nous demandons à ses apologistes s'il y a une seule de ces propositions qui ne soit pas formellement contraire à l'Ecriture-Sainte, & qui soit susceptible d'un sens catholique.

Quand nous n'aurions pas les écrits originaux de Nestorius, pourroit-on nous persuader que les Papes S. Célestin & S. Léon, les Conciles de Rome, d'Ephèse & de Chalcédoine, les amis même de Nestorius, comme Jean d'Antioche, Théodoret, Ibas, Evêque d'Edesse, &c., qui après avoir présumé d'abord sa catholicité, l'ont enfin abandonné à son opiniâtreté, n'ont rien compris à sa doctrine, ou l'ont mal interprêtée, aussi-bien que S. Cyrille?

Nous verrons ci-après que la doctrine professée aujourd'hui par les *Nestoriens* est encore la même que celle qu'enseignoit le Patriarche de Constantinople; ces sectaires ont toujours révéré Nestorius, Théodore de Mopsueste, & Diodore de Tarse, comme leurs trois principaux maîtres.

Les apologistes de Nestorius disent que l'on peut abuser du titre de *mère de Dieu*; que Nestorius le rejettoit uniquement, parce qu'il lui paroissoit favoriser l'hérésie d'Apollinaire. Mais l'on peut abuser également des passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons cités; c'est de ces passages même qu'Apollinaire abusoit pour appuyer son erreur. Il soutenoit que le Verbe divin avoit pris un corps humain & une ame, mais privée d'entendement humain, & que la présence du Verbe y suppléoit; quelques-uns de ses Disciples enseignoient que le Verbe divin avoit pris un corps humain sans ame, parce que S. Jean a dit que le Verbe *s'est fait chair*, & S. Paul, que le fils de Dieu a été fait du sang de David *selon la chair*, sans faire mention d'une ame humaine. Il n'y a aucune preuve que les Apollinaristes se soient jamais servis du titre de *Mère de Dieu*, pour étayer leur opinion.

Par-là, on voit évidemment l'ignorance ou la mauvaise foi de Nestorius, qui traitoit ses adversaires d'Ariens & d'Apollinaristes; c'est lui-même qui tomboit dans l'Arianisme, puisqu'il s'ensuivoit de sa doctrine que Jésus Christ n'est pas réellement & substantiellement Dieu, qu'en lui l'humanité n'est point substantiellement unie à la divinité, mais moralement. La vraie raison de l'entêtement de cet hérésiarque est qu'il étoit imbu des erreurs de Théodore de Mopsueste & de Diodore de Tarse. Aussi s'emportoit-il contre ceux qui attribuoient au Verbe incarné les foiblesses de la nature humaine, & à Jésus-Christ homme les apanages de la divinité. Tillemont, *ibid.*, p. 343, 344.

S'il avoit raison, les Apôtres ont eu tort de dire que le fils de Dieu est né d'une femme, qu'il est né du sang de David, que le sang du fils de Dieu nous purifie de nos péchés, I. *Joan.*, c. 1, ℣. 7; que le Verbe s'est fait chair, &c. Voilà les foiblesses de l'humanité attribuées au fils de Dieu, au Verbe incarné.

Jean d'Antioche, ami de Nestorius, étoit très-bien fondé à lui représenter qu'il avoit tort de rejetter le titre de *mère de Dieu*, dont les Pères s'étoient servis, qui exprimoit la foi de l'Eglise & que personne n'avoit encore blâmé; que s'il rejettoit le sens attaché à ce terme, il étoit dans une grande erreur, & s'exposoit à ruiner entièrement le mystère de l'incarnation. Tillem. *Ibid.*, p. 354, 355. Mais Nestorius ne vouloit recevoir des conseils de personne.

Une chose remarquable est que nous voyons les Protestans plus ou moins portés à justifier Nestorius, à proportion de leur inclination au Socinianisme. Plusieurs Théologiens Anglicans conviennent sans difficulté que Nestorius fut légitimement condamné; Mosheim, qui n'étoit que Luthérien, blâme également Nestorius & S. Cyrille; son Traducteur, qui est pour le moins Calviniste, absout le premier, condamne absolument le second, & lui attribue tout le mal qui est arrivé. C'est la manière de penser des Sociniens.

Richard Simon avoit accusé S. Jean Chrysostôme d'avoir parlé de Jésus-Christ comme Nestorius. M. Bossuet, dans sa *Défense de la Tradition & des Peres*, l. 4, c. 3, a justifié S. Jean Chrysostôme; il a fait voir que, selon Nestorius, & selon Théodore de Mopsueste son maître, Jésus-Christ n'étoit Dieu que par adoption & par représentation.

III. *Etat du Nestorianisme après le Concile d'Ephèse.* Le savant Assémani en a fait exactement l'histoire, *Biblioth. Orient.*, tome 4, c. 4 & suiv. Nous avons déjà remarqué qu'après la condamnation de Nestorius dans ce Concile, sa doctrine trouva des défenseurs opiniâtres, sur-tout dans le diocèse de Constantinople & dans les environs de la Mésopotamie. Proscrits par les Empereurs, ils se retirèrent sous la domination des Rois de Perse, & ils en furent protégés en qua-

lité de transfuges, mécontens de leur Souverain. Un certain Barsumas, Evêque de Nisibe, parvint par son crédit à la Cour de Perse, à établir le *Nestorianisme* dans les différentes parties de ce Royaume. Les *Nestoriens*, pour répandre leurs opinions, firent traduire en syriaque, en persan & en arménien, les ouvrages de Théodore de Mopsueste; ils fondèrent un grand nombre d'Eglises, ils eurent une école célèbre à Edesse & ensuite à Nisibe, ils tinrent plusieurs Conciles à Séleucie & à Ctésiphonte; ils érigèrent un Patriarche sous le nom de *Catholique*; sa résidence fut d'abord à Séleucie, & ensuite à Mozol.

Ces sectaires se firent nommer *Chrétiens Orientaux*, soit parce que plusieurs de leurs Evêques étoient venus du Patriarchat d'Antioche, que l'on appelloit *le Diocèse d'Orient*, soit parce qu'ils vouloient persuader que leur doctrine étoit l'ancien Christianisme des Orientaux, soit enfin parce qu'ils se sont étendus plus loin vers l'orient qu'aucune autre secte chrétienne. Mais dans la suite ils ont été plus connus sous le nom de *Chaldéens*, & souvent ils ont rejetté celui de *Nestoriens*. Lorsque les Mahométans subjuguèrent la Perse au septième siècle, ils souffrirent plus volontiers les *Nestoriens* que les Catholiques, & leur accordèrent plus de liberté d'exercer leur religion.

Il y a des preuves positives que vers l'an 535, ils avoient déjà porté leur doctrine aux Indes sur la côte de Malabar. Cosme Indicopleustes, qui étoit *Nestorien*, dans sa Topographie Chrétienne, décrivit l'état où étoient les membres de cette secte soumis au Catholique ou Patriarche de la Perse. Au septième siècle, ils envoyèrent des Missionnaires à la Chine, qui y firent des progrès, & l'on prétend que le Christianisme qu'ils y établirent y a subsisté jusqu'au treizième. Ils ont encore eu des Eglises à Samarcande & dans d'autres parties de la Tartarie. Nous verrons ailleurs en quel tems le *Nestorianisme* a été banni de ces contrées, mais depuis long-tems il a commencé à décheoir; l'ignorance & la misère de ses pasteurs l'ont réduit presque à rien. *Voyez* TARTARES.

La principale question agitée entre les Protestans & nous, est de savoir quelle a été, & quelle est encore la croyance de ces *Nestoriens*, ou *Chaldéens*, séparés de l'Eglise Catholique depuis plus de douze cens ans. « Il est constant, dit l'Abbé Renaudot, » que les *Nestoriens* d'aujourd'hui sont encore dans » le même sentiment que Nestorius touchant l'in- » carnation. Ils soutiennent que, dans Jésus-Christ, » Dieu & l'homme ne sont pas la même per- » sonne; que l'un est fils de Dieu, l'autre fils de » Marie; qu'ainsi Marie ne doit pas être appellée » *mère de Dieu*, mais *mère du Christ*; que le » Verbe de Dieu est descendu en Jésus-Christ, » au moment de son baptême. Ainsi, selon eux, » l'union de la divinité & de l'humanité en Jésus- » Christ n'est point substantielle; c'est seulement » une union de volonté, d'opérations, de bien- » veillance, de communication de puissance, &c. » Ils disent formellement qu'il y a en Jésus-Christ » deux personnes & deux natures unies par l'opé- » ration & par la volonté. Cela est prouvé non- » seulement par les ouvrages de plusieurs de leurs » Théologiens, & par leurs livres liturgiques, » mais par les écrits des Jacobites & des Mel- » chites qui ont combattu les *Nestoriens* & qui » leur attribuent communément cette doctrine. » C'est pour cela même que les *Nestoriens* ont » été soufferts dans la Perse par les Mahométans » plus aisément que les autres Chrétiens, parce » que la manière dont les premiers s'expriment » au sujet de Jésus-Christ est conforme à ce que » Mahomet en a dit dans l'Alcoran, & que même » plusieurs *Nestoriens* ont cité les paroles de ce » faux Prophète, pour plaire aux Mahométans ». *Perpét. de la foi*, tome 4, l. 1, c. 5. Nous verrons ci-après que ce tableau est confirmé par Assémani, *Biblioth. orient.*, tome 3 & 4.

Malgré ces preuves, Mosheim a tâché de les disculper. Dans son *Hist. Ecclés. du cinquième siècle*, 2 part., c. 5, §. 12, il dit que dans plusieurs Conciles de Séleucie les *Nestoriens* ont décidé « qu'il y avoit dans le Sauveur du monde » deux *hypostases* (ou personnes), dont l'une étoit » divine, l'autre humaine, savoir l'homme Jésus; » que ces deux n'avoient qu'un seul aspect, » (Πρόσωπον); que l'union entre le fils de Dieu » & le fils de l'homme n'étoit pas une union de » nature ou de personne, mais seulement de vo- » lonté & d'affection, qu'il faut par conséquent dis- » tinguer soigneusement *Christ* de *Dieu* qui habitoit » en lui comme dans son temple, & appeller » Marie *mère de Christ* & non *mère de Dieu*. » Cela est clair, & c'est précisément la doctrine que nous avons vu soutenue par Nestorius lui-même. Il n'est pas vrai, quoiqu'en dise Mosheim, qu'en cela les *Nestoriens* ont changé le sentiment de leur chef.

Mais dans son *Hist. du seizième siècle*, sect. 3, 1re part., c. 2, §. 15, il cherche à les excuser. « Il est vrai, dit-il, que les *Chaldéens* attribuent » deux natures, & même deux personnes à Jésus- » Christ; mais ils corrigent ce que cette expression » a de dur, en ajoutant que ces natures & ces » personnes sont tellement unies, qu'elles n'ont qu'un seul aspect (*barsopa*) ». Or ce mot signifie la même chose que le grec Πρόσωπον, & le latin *persona*; d'où l'on voit que par deux *personnes*, ils entendent seulement deux *natures*.

Sans recourir au témoignage des Auteurs Syriens, anciens ou modernes, & aux preuves produites par l'Abbé Renaudot, il est évident que Mosheim s'est aveuglé lui-même, ou qu'il a voulu en imposer. 1°. Cette explication ne peut s'accorder avec les décisions des Conciles de Séleucie qu'il a citées lui-même. 2°. Il résulteroit de ce palliatif, que, selon les *Nestoriens*, il y a en Jésus-Christ deux natures & deux natures : cette absurdité est trop forte.

3°. Nous convenons que le grec Πρόσωπον, & le latin *persona*, dans leur signification primitive, ne signifient point *personne* dans le sens théologique, mais *personnage*, caractère, aspect, apparence extérieure; & que les *Nestoriens* prennent *Barsopa* dans ce dernier sens. Ainsi leur sentiment est qu'il y a dans Jésus-Christ deux *natures* & deux *personnes*, ou deux natures subsistantes chacune en elle-même & par elle-même, savoir Dieu & l'homme, mais qu'elles sont tellement unies qu'il n'en résulte qu'un seul *personnage*, un seul & unique caractère, une seule apparence personnelle de Jésus-Christ, parce qu'en lui les volontés, les sentimens, les affections, les opérations de la divinité & de l'humanité sont toujours parfaitement d'accord.

Or, ce sens, qui est celui de Nestorius, est hérétique. Le dogme catholique est qu'il y a dans Jésus-Christ deux *natures*, la divinité & l'humanité, mais une seule *personne*; que l'humanité en lui ne subsiste point par elle-même, mais par la personne du Verbe auquel elle est substantiellement unie, de manière que Jesus-Christ n'est point une personne humaine, mais une personne divine. Autrement Jésus-Christ ne pourroit être appellé *Dieu-homme*, ni *homme-Dieu*; il ne seroit pas vrai de dire que le Verbe s'est fait chair, que le fils de Dieu est né d'une femme, qu'il est mort, qu'il nous a rachetés par son sang, &c. Quelque subtilité qu'on emploie, l'on ne parviendra jamais à concilier l'opinion des *Nestoriens* ni leur langage avec celui de l'Ecriture-Sainte.

Mosheim ajoute, *qu'à l'honneur immortel* des *Nestoriens*, ils sont les seuls Chrétiens d'Orient qui aient évité cette multitude d'opinions & de pratiques superstitieuses qui ont infecté l'Eglise Grecque & Latine.

Cependant ils sont accusés, 1°. d'enseigner, comme les Grecs schismatiques, que le Saint-Esprit procède du Père & non du Fils; 2°. de croire que les ames sont créées avant les corps, & de nier le péché originel, comme Théodore de Mopsueste; 3°. de prétendre que la récompense des Saints dans le ciel, & la punition des méchans dans l'enfer, sont différées jusqu'au jour du Jugement; que jusqu'alors les ames des uns & des autres sont dans un état d'insensibilité; 4°. de penser, comme les Origénistes, que les tourmens des damnés finiront un jour. Il seroit à souhaiter, pour *l'honneur immortel* des *Nestoriens*, que Mosheim les eût justifiés sur quelqu'un de ces articles.

Il auroit voulu, comme les autres Protestans, nous persuader que les *Nestoriens* n'ont jamais eu la même croyance que l'Eglise Romaine touchant les sept Sacremens, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, le culte des Saints, la prière pour les morts, &c.: mais l'Abbé Renaudot, dans le tome 4 de la *Perpétuité de la Foi*; Assémani, dans sa *Biblioth. orient.*, tome 3, 2 part.; le P. le Brun, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, tome 6; prouvent le contraire par des titres incontestables, auxquels les Protestans n'ont rien à opposer.

En se séparant de l'Eglise Catholique, les *Nestoriens* emportèrent avec eux la liturgie de l'Eglise de Constantinople, traduite en syriaque, & ils ont continué de s'en servir. A présent ils en ont trois; la première, qu'ils appellent *la liturgie des Apôtres*, paroît être plus ancienne que l'hérésie de Nestorius; la seconde est celle de Théodore de Mopsueste; la troisième celle de Nestorius. Cette dernière est la seule dans laquelle ils ont glissé leur erreur touchant l'incarnation; les deux autres sont orthodoxes. On y trouve, comme dans toutes les autres liturgies orientales, l'expression de la présence réelle & de la transsubstantiation, l'adoration de l'Eucharistie, la commémoration de la Sainte Vierge & des Saints, la prière pour les morts. Les *Nestoriens* ont toujours célébré en langue syriaque & non en langue vulgaire, dans tous les pays où ils ont eu des Eglises, & ils ont toujours admis le même nombre de livres de l'Ecriture-Sainte que les Catholiques. D'où l'on conclut qu'au cinquième siècle, lorsque les *Nestoriens* ont commencé à faire bande à part, toute l'Eglise Chrétienne croyoit & professoit les mêmes dogmes que les Protestans reprochent à l'Eglise Romaine comme une doctrine nouvelle & inconnue à toute l'antiquité. *Voyez* LITHURGIE.

On a tenté plus d'une fois de faire renoncer les *Nestoriens* à leur schisme. L'an 1304, Jaballaha, Patriarche des *Nestoriens*, envoya sa profession de foi orthodoxe au Pape Benoit XI. Au seizième siècle, sous les Papes Jules III & Pie IV, le Patriarche *Nestorien* Jean Sulaka fit de même; son successeur, nommé Abdissi, Abdjésu ou Ebedjesu, vint à Rome deux fois, y fit son abjuration, envoya sa profession de foi au Concile de Trente, reçut du Souverain Pontife le *Pallium*, & de retour en Syrie, travailla avec succès à la conversion des schismatiques. Il étoit savant dans les langues orientales, & il a composé plusieurs ouvrages. Un autre envoya encore sa profession de foi à Paul V, mais on prétend que les députés ne furent pas sincères dans l'exposition de leur croyance, ils pallièrent leurs erreurs, afin de se rapprocher des Catholiques, & rendirent mal le sens des expressions de leurs Docteurs. Ainsi en a jugé l'Abbé Renaudot, *Perpét. de la foi*, tome 4, l. 1, c. 5.

Suivant la Gazette de France, du 5 Juin 1771, art. *Rome*, les Dominicains, Missionnaires en Asie, ont ramené à l'unité de l'Eglise le Patriarche schismatique des *Nestoriens* résidant à Mozul, & cinq autres Evêques de la même Province. Sur la fin du siècle passé, il y avoit encore quarante mille *Nestoriens* dans la Mésopotamie; *Etat de l'Eglise Rom.*, par le Prélat Cerri, p. 155.

Ces conversions ne pouvoient manquer de déplaire aux Protestans. Mosheim dit que les Mis-

ſionnaires vont ſemer exprès le ſchiſme & la diſcorde parmi les ſectes orientales, afin de pouvoir débaucher l'un des deux partis. Selon lui, le prédéceſſeur d'Ebedjeſu n'eut recours à Rome que pour obtenir l'avantage ſur ſon compétiteur qui lui diſputoit le Patriarchat. Mais on ſait qu'il n'eſt pas beſoin de l'influence des Miſſionnaires pour faire naitre de nouvelles diviſions parmi les ſchiſmatiques, puiſqu'il n'y a aucune ſecte qui n'en ait vu éclorre pluſieurs dans ſon ſein. Ebedjeſu n'a donné aucun motif de douter de la ſincérité de ſon catholiciſme, & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs ont imité ſa conduite.

Cependant Mosheim ſoutient en général que ces prétendues converſions ſont intéreſſées & ſimulées, qu'elles n'ont d'autre motif que la pauvreté & l'eſpérance d'obtenir de l'argent de Rome, pour ſe racheter des vexations des Mahométans; que ſi les libéralités du Pape viennent à ceſſer, le Catholiciſme de ces nouveaux proſélytes s'évanouit. Nous ne doutons pas que pluſieurs Evêques *Neſtoriens* n'aient donné lieu à ce reproche; mais il n'eſt pas de l'intérêt des Proteſtans d'inſiſter ſur la mauvaiſe foi de gens qu'ils auroient deſiré d'avoir pour frères, & dont ils ont défiguré la doctrine, pour la concilier avec la leur. L'inconſtance & la diſſimulation de quelques proſélytes ne forment aucun préjugé contre la pureté du zèle des Miſſionnaires & des Souverains Pontiſes. Les Apôtres même ont trouvé des hypocrites parmi ceux qu'ils avoient convertis.

Un trait plus odieux de la part de Mosheim eſt de dire que la Cour de Rome & les Miſſionnaires ſont de bonne compoſition ſur le Chriſtianiſme de ces peuples; que pourvu qu'ils reconnoiſſent à l'extérieur la juriſdiction du Pontiſe Romain, on leur laiſſe la liberté de conſerver leurs erreurs, & de pratiquer leurs rites, quoique très-oppoſés à ceux de l'Egliſe Romaine. Pure calomnie. N'a-t-on pas vu les Souverains Pontiſes condamner hautement les rites Malabares, Indiens & Chinois, qu'ils ont jugés ſuperſtitieux ou pernicieux, & défendre rigoureuſement aux Miſſionnaires de les tolérer? Les Miſſionnaires François, Eſpagnols, Allemands & Portugais ne ſont pas ſoudoyés par le Pape, & ils n'ont aucun intérêt à ſe rendre coupables d'une prévarication. Quant aux rites innocens, & dont l'origine eſt très-ancienne, pourquoi ne les conſerveroit-on pas, quoique différens de ceux de l'Egliſe Romaine?

Ici l'entêtement des Proteſtans brille dans tout ſon jour; ils ont cenſuré avec aigreur le zèle des Miſſionnaires Portugais, qui voulurent tout réformer chez les *Neſtoriens* du Malabar, & ſubſtituer les rites de l'Egliſe Latine aux anciens rites des Egliſes Syriennes; à préſent ils blâment les Miſſionnaires de la Méſopotamie, qui, mieux inſtruits que les Portugais, jugent qu'il ne faut réformer chez les *Neſtoriens* que ce qui eſt évidemment mauvais. Ils ont paru applaudir au zèle des *Neſtoriens*, qui portèrent l'Evangile & fondèrent des Egliſes dans la Tartarie & à la Chine; & ils ont cherché à rendre ſuſpects les Miſſionnaires catholiques qui ont entrepris les mêmes travaux. Cependant ces Apôtres *Neſtoriens*, pendant ſept cens ans de miſſions dans la Tartarie, ont négligé un ſoin que les Proteſtans jugent indiſpenſable; ils n'ont pas traduit en tartare l'Ecriture-Sainte, pas même le Nouveau Teſtament; il a fallu que ce fût un Religieux Franciſcain qui en prit la peine au quatorzième ſiècle. *Voyez* TARTARES.

Ces cenſeurs opiniâtres ne ſe laſſeront-ils jamais de ſe contredire & de fournir des armes aux incrédules, en exhalant leur bile contre l'Egliſe Romaine? Ils n'ont pas été plus équitables en parlant des *Neſtoriens* du Malabar, qu'en peignant ceux de la Perſe & de la Méſopotamie.

IV. *Etat du Neſtorianiſme ſur la côte de Malabar.* Vers l'an 1500, lorſque les Portugais, après avoir doublé le cap de Bonne-Eſpérance, pénétrèrent dans les Indes, ils furent fort étonnés d'y trouver de nombreuſes peuplades de Chrétiens: ceux-ci ne le furent pas moins de voir arriver des étrangers qui étoient de leur religion. Ces peuples, qui ſe nommoient *Chrétiens de S. Thomas*, étoient pour lors repandus dans quatorze cens bourgs ou bourgades; ils avoient pour unique Paſteur un Evêque ou Archevêque qui leur étoit envoyé par le Patriarche *Neſtorien* de Babylone, ou plutôt de Mozul. Ils recherchèrent l'appui des Portugais, pour ſe défendre des vexations de quelques Princes Païens qui les opprimoient, & ils mandèrent à leur Patriarche l'arrivée de ces étrangers comme un événement fort extraordinaire.

Ils étoient perſuadés que leur Chriſtianiſme ſubſiſtoit depuis le premier ſiècle de l'Egliſe, que leurs ancêtres avoient été convertis à la foi par l'Apôtre S. Thomas, que c'eſt de lui qu'ils avoient tiré leur nom. A l'art. S. THOMAS, nous ferons voir que cette tradition n'eſt pas auſſi mal fondée que certains critiques l'ont prétendu, & que les autres origines auxquelles on a voulu rapporter le nom de *Chrétiens de S. Thomas*, ſont beaucoup moins probables.

Quoi qu'il en ſoit, ces Chrétiens Malabares étoient *Neſtoriens*, & il y a lieu de croire qu'ils avoient été engagés dans cette héréſie ſur la fin du cinquième ſiècle. Les Portugais, qui avoient amené avec eux pluſieurs Miſſionnaires, conçurent le deſſein de les réunir à l'Egliſe Catholique, de laquelle ils étoient ſéparés depuis mille ans. Cet ouvrage fut commencé par D. Jean d'Albuquerque, premier Archevêque de Goa, & continué en 1599 par D. Alexis de Ménézez ſon ſucceſſeur. Secondé par les Jeſuites, il tint un Concile dans le village de Diamper, ou Odiamper, dans lequel il fit un grand nombre de canons & d'ordonnances pour corriger les erreurs de ces Chrétiens ſchiſmatiques, pour réformer leur liturgie & leurs

usages, pour les rendre conformes à la doctrine & à la discipline de l'Eglise Catholique.

L'histoire de cette mission a été écrite en portugais par Antoine Govea, Religieux Augustin, traduite en françois & imprimée à Bruxelles en 1609, sous le titre d'*Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise Catholique, en la réduction des anciens Chrétiens dits de S. Thomas.* Govea leur reproche un grand nombre d'erreurs.

1°. Ils sont, dit-il, opiniâtrément attachés à l'hérésie de Nestorius, touchant l'incarnation; ils n'ont point d'autre image que la croix, & encore ne l'honorent-ils pas fort religieusement. 2° Ils assurent que les ames des Saints ne verront Dieu qu'après le jour du Jugement. 3°. Ils n'admettent que trois Sacremens, savoir le Baptême, l'Ordre & l'Eucharistie, & dans plusieurs de leurs Eglises ils administrent le baptême d'une manière qui le rend invalide; aussi l'Archevêque Ménézez les rebaptisa-t-il en secret pour la plupart. 4°. Ils ne se servent point d'huile sainte pour le baptême, mais d'huile de noix d'Inde, sans aucune bénédiction. 5°. Ils ne connoissent pas même les noms de confirmation, ni d'extrême-onction; ils ne pratiquent point la confession auriculaire; leurs livres d'offices fourmillent d'erreurs. 6°. Pour la consécration, ils se servent de petits gâteaux faits à l'huile & au sel, & au lieu de vin, ils emploient de l'eau dans laquelle ils ont fait tremper des raisins secs. Ils disent la messe rarement & ne se croient point obligés d'y assister les jours de Dimanches. 7°. Ils ne gardent point l'âge requis pour les ordres, souvent ils font des Prêtres à l'âge de 15 ou de 20 ans; ceux-ci se marient même avec des veuves, & jusqu'à deux ou trois fois: ils n'observent point l'usage de réciter le bréviaire en particulier, ils se contentent de le dire à haute voix dans l'Eglise. 8°. Ils ont un très-grand respect pour le Patriarche *Catholique Nestorien* de Babylone; ils ne veulent point que l'on nomme le Pape dans leur liturgie. Souvent ils n'ont ni Curé ni Vicaire, & c'est alors le plus ancien laïque qui préside à l'assemblée, &c.

On a pu présumer que cette liste d'erreurs étoit trop chargée, que Govea prit pour des défauts & des abus tout ce qu'il n'étoit pas accoutumé à voir. Depuis que les Théologiens Catholiques ont appris à mieux connoître les différentes sectes de Chrétiens Orientaux, sur-tout les Syriens, soit Nestoriens, soit Jacobites, soit Melchites, soit Maronites, que l'on a comparé leurs liturgies & leurs rites, que l'on a consulté leurs livres de religion, l'on a reconnu que les Portugais condamnèrent dans les Nestoriens du Malabar plusieurs choses innocentes, plusieurs rites que l'Eglise Romaine n'a jamais réprouvés dans les autres sectes; que s'ils n'avoient pas eu l'entêtement de vouloir tout réformer, ils auroient réussi plus aisément à réconcilier ces Schismatiques à l'Eglise.

Quant aux erreurs sur le dogme, Assémani, loin de contredire Govea, en attribue encore d'autres aux *Nestoriens* de la Perse, *Biblioth. Orient.* tome 3, p. 695. Ils omettent, dit-il, dans la liturgie les paroles de la consécration, ils offrent un gâteau à la sainte Vierge & croyent qu'il devient son corps; ils regardent le signe de la croix comme un Sacrement. Quelques-uns ont enseigné que les peines de l'enfer auroient un terme; ils placent les ames des Saints dans le paradis terrestre, & ils disent que les ames ne sentent rien séparées des corps. L'an 596, un de leurs synodes a défini qu'Adam n'a pas été créé immortel, & que son péché n'a point passé à ses descendans, &c.

La Croze, zélé Protestant, a fait exprès son *Histoire du Christianisme des Indes*, pour rendre odieuse la conduite de l'Archevêque de Goa & des Missionnaires Portugais; il tire avantage des reproches quelquefois mal fondés de Govea; il soutient que les Chrétiens de S. Thomas avoient précisément la même croyance que les Protestans, qu'ils n'admettoient comme eux que deux Sacremens, savoir le Baptême & la Cêne, qu'ils nioient formellement la présence réelle & la transsubstantiation, qu'ils avoient en horreur le culte des Saints & des images, qu'ils ignoroient la doctrine du purgatoire, qu'ils rejettoient les prétendues traditions & les abus que l'Eglise Romaine a introduits dans les derniers siècles, &c.

Assémani, *Biblioth. Orient.* tome 4, c. 7, §. 13, a pleinement réfuté le livre de la Croze, il le convainc de douze ou treize erreurs capitales.

Pour éclaircir les faits, & savoir à quoi s'en tenir, il a fallu consulter des titres plus authentiques que les relations des Portugais, savoir la liturgie & les autres livres des Nestoriens, soit du Malabar, soit de la Perse, d'où ils tiroient leurs Evêques. C'est ce qu'ont fait l'Abbé Renaudot, Assémani & le P. le Brun, & ils ont démontré que la Croze en avoit grossièrement imposé. On trouve dans le 6e tome du P. le Brun, la liturgie des *Nestoriens* Malabares, telle qu'elle étoit, avant les corrections qu'y fit faire l'Archevêque de Goa; cet Ecrivain l'a confrontée avec les autres liturgies *nestoriennes* que l'Abbé Renaudot avoit fait imprimer, & qui ont été fournies par les *Nestoriens* de la Perse. Il en résulte que les uns & les autres ont toujours cru & croient encore la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie & la transsubstantiation, que du moins plusieurs admettent sept Sacremens comme l'Eglise Romaine, que dans leur messe ils font mémoire des Saints, prient pour les morts, &c. Les lecteurs peu instruits, qui se sont laissé séduire par le ton de confiance avec lequel la Croze a parlé, doivent revenir de leur erreur.

Quand nous serions forcés de nous en rapporter à Govea, il seroit encore évident que la croyance des *Nestoriens* Malabares étoit très-opposée à celle des Protestans.

Ceux-ci croyent-ils, comme les Malabares, qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, & que les Saints ne verront Dieu qu'après le jour du jugement? Les Malabares ont toujours regardé l'ordre comme un Sacrement, & quoiqu'ils n'attendissent pas l'âge prescrit par les Canons, Govea ne les accuse point d'avoir donné les ordres d'une manière invalide. Il ne dit pas en quoi consistoit l'invalidité de leur baptême; on n'a jamais douté de la validité de celui qui est administré par les *Nestoriens* Persans ou Syriens.

Leur foi touchant l'Eucharistie est constatée par leur liturgie; Govea ne leur fait aucun reproche sur ce point. S'ils méloient de l'huile & du sel dans le pain destiné à la consécration, ils en donnoient des raisons mystiques, & cet abus ne rendoit pas le Sacrement nul. Quoique le suc de raisins trempés dans l'eau fut une matière très-douteuse, ils ne refusèrent point de se servir du vin que les Portugais leur fournirent. Ils ne disoient la messe que le dimanche, & ils ne croyoient pas rigoureusement obligés d'y assister; ils la regardoient néanmoins comme un vrai sacrifice, ils n'en avoient pas horreur comme les Protestans.

Ils négligeoient beaucoup la confession; cependant ils croyoient l'efficacité de l'absolution des Prêtres, par conséquent le Sacrement de pénitence. Ce n'est pas là du Calvinisme.

Ils ne rendoient pas à la sainte Vierge, aux Saints, à la croix, un culte aussi éclatant & aussi assidu que les Catholiques, mais ils ne condamnoient pas ce culte comme superstitieux. Ils n'avoient pas d'images dans leurs Eglises, parce qu'ils étoient environnés de Païens idolâtres & de pagodes; s'ensuit-il qu'ils regardoient l'honneur rendu aux images comme une idolâtrie? Le Concile de Trente, en enseignant que l'usage ces images est louable, n'a pas décidé qu'il étoit absolument nécessaire.

Ces Chrétiens étoient soumis au Patriarche *Nestorien* de Mosul, & non au Pape, qu'ils ne connoissoient pas; donc ils admettoient un Chef spirituel & une hiérarchie; ils ne soutenoient pas, comme les Protestans, que toute autorité ecclésiastique est une tyrannie. Ils ont toujours célébré l'office divin en syriaque, langue étrangère pour eux, jamais ils n'ont célébré en langue vulgaire. Ils observoient religieusement l'abstinence & le jeûne du Carême; leurs Evêques n'étoient pas mariés, ils ont toujours estimé & respecté la profession religieuse: où est donc leur Protestantisme?

Si les Portugais étoient demeurés en possession du Malabar, il est très-probable que toute cette Chrétienté seroit aujourd'hui Catholique; mais depuis que les Hollandois s'en sont emparés, ils ont favorisé les schismatiques & n'ont pris aucun intérêt au succès des Missions. M. Anquetil, qui a parcouru cette contrée en 1758, a trouvé les Eglises du Malabar divisées en trois portions, l'une de Catholiques du rit latin, l'autre de Catholiques du rit syriaque, la troisième de Syriens schismatiques. Celle-ci n'est pas la plus nombreuse; de deux cens mille Chrétiens, il n'y a que cinquante mille schismatiques.

Le P. le Brun & la Croze n'avoient donné l'histoire de ces Eglises que jusqu'en 1663, époque de la conquête de Cochin par les Hollandois; M. Anquetil, dans son discours preliminaire du *Zend Avesta*, page 179, l'a continuée jusqu'en 1758. Il nous apprend qu'en 1685 les Malabares schismatiques avoient reçu de Syrie, sous le bon plaisir des Hollandois, deux Archevêques consécutifs, un Evêque & un Moine, qui tous étoient Syriens Jacobites, que ceux-ci avoient semé leur erreur parmi ces Chrétiens ignorans, de sorte que ces malheureux, après avoir été *Nestoriens* pendant plus de mille ans, sont devenus, sans le savoir, Jacobites ou Eutychiens, malgré l'opposition essentielle qu'il y a entre ces deux hérésies. La Croze, qui ne l'ignoroit pas, n'a témoigné y faire aucune attention. En 1758, ils avoient pour Archevêque un Caloyer, ou Moine Syrien fort ignorant, & un Chorévêque de même religion un peu mieux instruit. Ce dernier fit voir à M. Anquetil les liturgies syriaques, & lui laissa copier les paroles de la consécration; il lui donna ensuite sa profession de foi Jacobite dans la même langue. *Zend-Avesta*, tome 1, p. 165.

Par la suite des faits que nous venons d'exposer, l'on voit que les Protestans ont manqué de sincérité dans tout ce qu'ils ont écrit touchant le *Nestorianisme*. Ils l'ont déguisé & très-mal justifié, soit dans sa naissance, soit dans les progrès qu'il a faits après le Concile d'Ephèse, soit dans son dernier état chez les Malabares ou Chrétiens de S. Thomas; ils couronnent leur infidélité par des calomnies contre les Missionnaires de l'Eglise Romaine. « De quelque manière que Jésus-Christ » soit annoncé, disoit S. Paul, soit par un vrai » zèle, soit par jalousie; soit par un autre motif, » je m'en réjouis & m'en réjouirai toujours ». *Philipp.* c. 1, ℣. 18 & 19. Ce n'est plus là l'esprit qui anime les Protestans; ils ne veulent pas prêcher Jésus-Christ aux infidèles, & ils sont fâchés de ce que les Catholiques font des conversions. *Voyez* MISSIONS.

NEUVAINE, prières continuées pendant neuf jours en l'honneur de quelque Saint, pour obtenir de Dieu quelque grace par son intercession. Comme les incrédules instruits par les Protestans se font une étude de tourner en ridicule toutes les pratiques de piété usitées dans l'Eglise Romaine, un bel esprit ne peut pas manquer de regarder une *neuvaine* comme une superstition, de la mettre au rang des pratiques que l'on nomme *vaines observances & culte superflu.* Pourquoi des prières répétées pendant neuf jours ni plus ni moins? Seroient-elles moins efficaces,

si elles étoient faites seulement pendant huit jours, ou prolongées jusqu'à dix? &c.

En quelque nombre que l'on puisse faire des prières, la même question reviendra, & ne prouvera jamais rien. L'allusion à un nombre quelconque n'est superstitieuse que quand elle a quelque chose de ridicule, & n'a aucun rapport au culte de Dieu, ni aux vérités que nous devons professer; elle est louable au contraire, lorsqu'elle sert à inculquer un fait ou un dogme qu'il est essentiel de ne pas oublier. Ainsi chez les Patriarches & chez les Juifs le nombre septénaire étoit sacré, parce qu'il faisoit allusion aux six jours de la création, & au septième qui étoit le jour du repos; c'étoit par conséquent une profession continuelle du dogme de la création, dogme fondamental & de la plus grande importance. *Voyez* SEPT. Le cinquième jour de la fête des Expiations, les Juifs devoient offrir en sacrifice des veaux, au nombre de neuf; nous ne croyons pas que ce nombre eût rien de superstitieux, quoique nous n'en sachions pas la raison. *Num. c.* 29, ℣. 26.

Dans l'Eglise Chrétienne, le nombre de trois est devenu sacré, parce qu'il est relatif aux personnes de la sainte Trinité. Comme ce mystère fut attaqué par plusieurs sectes d'hérétiques, l'Eglise affecta d'en multiplier l'expression dans son culte extérieur; de-là la triple immersion dans le baptême, le *Trisagion* ou *trois fois saint* chanté dans la liturgie, les signes de croix répétés trois fois par le Prêtre pendant la messe, &c. Par la même raison le nombre de neuf, ou trois fois trois, est devenu significatif; ainsi l'on dit neuf fois *Kyrie Eleison*, trois fois à l'honneur de chaque personne divine, pour marquer leur égalité parfaite. Nous pensons qu'une *neuvaine* a le même sens, & fait la même allusion, que non seulement elle est très-innocente, mais très-utile.

Si par ignorance une personne pieuse s'imaginoit qu'à cause de cette allusion le nombre de neuf a une vertu particulière, qu'ainsi une *neuvaine* doit avoir plus d'efficacité qu'une *dixaine*, il faudroit pardonner à sa simplicité, & l'instruire de la véritable raison de la dévotion qu'elle pratique. *Voyez* OBSERVANCE VAINE.

N I

NICÉE, ville de Bythinie, dans laquelle ont été tenus deux Conciles généraux.

Le premier y fut assemblé l'an 325, sous le règne & par les ordres de Constantin, pour terminer la contestation qu'Arius, Prêtre d'Alexandrie, avoit élevée au sujet de la divinité du Verbe; il fut composé de 318 Evêques, convoqués des différentes parties de l'Empire Romain: il s'y trouva même un Evêque de Perse, & un de la Scythie. Arius, qui avoit enseigné que le fils de Dieu étoit une créature d'une nature ou d'une essence inférieure à celle du Père, y fut condamné; le Concile décida que Dieu le fils est *consubstantiel* au Père: la profession de foi qui y fut dressée, & que l'on nomme le *Symbole de Nicée*, fait encore aujourd'hui partie de la liturgie de l'Eglise. Dix-sept Evêques qui étoient dans le même sentiment qu'Arius refusèrent d'abord de souscrire à sa condamnation & à la décision du Concile; douze d'entr'eux se soumirent quelques jours après, & enfin il n'en resta que deux qui furent exilés par l'Empereur avec Arius. Mais dans la suite cet hérésiarque trouva un grand nombre de partisans, & l'Eglise fut troublée pendant long-tems par les disputes, les séditions, les violences auxquelles ils eurent recours pour faire prévaloir leur erreur. *Voyez* ARIANISME.

Ce même Concile régla que la Pâque seroit célébrée dans toute l'Eglise le dimanche qui suivroit immédiatement le 14[e] jour de la lune de Mars, comme cela se faisoit déja dans tout l'Occident; il travailla à éteindre le schisme des Méléciens & celui des Novatiens. *Voyez* ces deux mots. Il dressa enfin des canons de discipline au nombre de vingt, qui ont été unanimement reçus & observés.

Les Orientaux des différentes sectes en reçoivent un plus grand nombre connus sous le nom de *Canons Arabiques du Concile de Nicée*; mais les différentes collections qu'ils en ont faites ne sont pas uniformes, les unes en contiennent plus, les autres moins; & il y en a plusieurs qui sont évidemment tirés des Conciles postérieurs à celui de *Nicée*. Renaudot, *Hist. des Patriarches d'Alexandrie*, page 71.

Jusqu'au seizième siècle, ce Concile avoit été regardé comme l'assemblée la plus respectable qui eût été tenue dans l'Eglise; par l'histoire que Tillemont en a faite, *Mém.* tome 6, p. 634, on voit que la plupart des Evêques dont il fut composé étoient des hommes vénérables, non-seulement par leur capacité & par leurs vertus, mais encore par la gloire qu'avoient eue plusieurs de confesser Jésus-Christ pendant les persécutions, & par les marques qu'ils en portoient sur leurs corps. Mais depuis que les Sociniens ont trouvé bon de renouveller l'Arianisme, ils ont eu intérêt de rendre suspecte la décision de ce Concile; ils l'ont représenté comme une assemblée d'Evêques dont la plupart étoient, comme leurs prédécesseurs, imbus de la Philosophie de Platon, qui ne l'emportèrent sur Arius que parce qu'ils se trouvèrent plus forts que lui dans la dispute, & qui eurent la témérité de forger des termes & des expressions qui ne se trouvent point dans l'Ecriture-Sainte. Les Protestans, dont les chefs, Luther & Calvin, n'ont été rien moins qu'orthodoxes sur la Trinité, qui se trouvoient intéressés d'ailleurs à diminuer l'autorité des Conciles généraux, en ont parlé à peu

peu près sur le même ton. Les incrédules, copistes des uns & des autres, ont jugé qu'avant le Concile de *Nicée* la divinité du Verbe n'étoit point un article de foi, que ce dogme a été inventé pour l'honneur & pour l'interêt du Clergé, & qu'il n'a prévalu dans l'Eglise que par l'autorité de Constantin. *Hist. du Socin.* 1re. part. c. 3.

Cependant, selon le récit des Auteurs contemporains d'Eusèbe, très-favorable d'ailleurs au sentiment d'Arius, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, c'est Arius, & non les Evêques, qui argumentoient sur des notions philosophiques; lorsqu'il débita ses blasphêmes en plein Concile, les Evêques se bouchèrent les oreilles par indignation, pour ne pas les entendre; ils se bornèrent à lui opposer l'Ecriture-Sainte, la tradition, la croyance universelle de l'Eglise. Au mot DIVINITÉ DE JESUS-CHRIST, nous avons fait voir que ce dogme est appuyé sur des passages très-clairs & très formels de l'Ecriture-Sainte, sur le langage constant & uniforme des Pères des trois premiers siècles, sur la liturgie & les prières de l'Eglise, sur la constitution entière du Christianisme; que si ce dogme fondamental étoit faux, toute notre religion seroit absurde. Cela est démontré par la chaîne des erreurs que les Sociniens ont été forcés d'enseigner; dès qu'ils ont cessé de croire la divinité de Jésus-Christ, leur croyance est devenue le pur Déisme.

Nous ne savons pas sur quoi fondé Mosheim a dit qu'avant l'hérésie d'Arius & le Concile de *Nicée*, la doctrine touchant les trois personnes de la sainte Trinité n'avoit pas encore été fixée, que l'on n'avoit rien prescrit à la foi des Chrétiens sur cet article, que les Docteurs Chrétiens avoient des sentimens différens sur ce sujet, sans que personne s'en scandalisât. *Hist. Ecclés. du quatrième siècle*, 2e. part. c. 5, §. 9. Depuis les Apôtres, la doctrine catholique touchant la sainte Trinité étoit fixé par la forme du baptême, par le culte suprême rendu aux trois personnes divines, par les anathêmes prononcés contre divers hérétiques. Cérinthe, Carpocrate, les Ebionites, Théodote le Corroyeur, Artémas & Artémon, Praxéas, les Noëtiens, Beryle de Bostres, Sabellius, Paul de Samosate, avoient nié les uns la divinité de Jésus-Christ, les autres la distinction des trois personnes divines; tous avoient été condamnés. S. Denis d'Alexandrie & le Concile qu'il fit tenir contre Sabellius l'an 261, celui de Rome sous le Pape Sixte II, en 257, ceux d'Antioche tenus contre Paul de Samosate en 264 & 269, avoient établi la même doctrine que le Concile de *Nicée*; celui-ci se fit une loi de n'y rien changer: tel est le bouclier que S. Athanase & les autres Docteurs Catholiques n'ont pas cessé d'opposer aux Ariens. Le point d'honneur, l'intérêt, l'esprit de dispute & de contradiction, n'ont donc pu avoir aucune part à la décision. *Voyez* SYMBOLE.

Une preuve que c'étoit l'ancienne foi de l'Eglise, c'est qu'elle fut reçue sans contestation dans toute l'étendue de l'Empire Romain, dans les Synodes que les Evêques tinrent à ce sujet, même dans les Indes & chez les barbares où il y avoit des Chrétiens. Ainsi l'attestoit S. Athanase, à la tête d'un Concile de quatre-vingt-dix Evêques de l'Egypte & de la Lybie, l'an 369. *Epistolæ Episcoporum Ægypti, &c. ad Afros*, op. tom. 1, part. 2, p. 891 & 892. Déja l'an 363 il avoit écrit à l'Empereur Jovien: « Sachez, religieux » Empereur, que cette foi a été prêchée de tous » tems, qu'elle a été professée par les Pères de » *Nicée*, & qu'elle est confirmée par le suffrage » de toutes les Eglises du monde Chrétien; nous » en avons les lettres ». *Ibid.* p. 781. Ce Père, qui dans ses divers exils avoit parcouru presque tout l'Empire, pouvoit mieux le savoir que des Ecrivains du dix-huitième siècle. Eusèbe même de Césarée, malgré son penchant décidé à favoriser Arius, protestoit à ses Diocésains, en leur envoyant la décision de *Nicée*, que ç'avoit toujours été sa croyance, & qu'il l'avoit reçue telle des Evêques ses prédécesseurs; dans S. Athan. tome 1, p. 236, & dans Socrate, *Histoire Ecclés.* liv. 1, c. 8.

L'autorité de Constantin n'influa pour rien dans la décision du Concile de *Nicée*; il laissa aux Evêques pleine liberté de discuter la question, & de la décider comme ils jugeroient à propos; la crainte de déplaire à cet Empereur n'imposa point aux partisans d'Arius, puisque plusieurs refusèrent de signer sa condamnation. Dans la suite, les Empereurs Constance & Valens, séduits par les Ariens, usèrent de violence pour faire réformer la décision du Concile de *Nicée*; mais les Empereurs Catholiques n'en ont employé aucune pour faire prévaloir cette doctrine.

Mosheim, parlant des canons de discipline établis par ce Concile, dit que les Pères de *Nicée* étoient presque résolus d'imposer au Clergé le joug d'un célibat perpétuel, mais qu'ils en furent détournés par Paphnuce, l'un des Evêques de la Thébaïde; son Traducteur nomme cette loi du célibat, *une loi contre nature*, IVe. siècle, 2e part. c. 5, §. 12. Les Protestans ont fait grand bruit à l'égard de ce fait; mais il est ici fort mal présenté. Selon Socrate, l. 1, c. 11, & Sozomène, l. 1, c. 23, les Pères de *Nicée* vouloient ordonner aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, qui avoient été mariés avant leur ordination, de se séparer de leurs femmes; Paphnuce, quoique célibataire lui-même, représenta que cette loi seroit trop dure, & seroit sujette à des inconvéniens; qu'il suffisoit de s'en tenir à la tradition de l'Eglise, selon laquelle ceux qui avoient été promus aux ordres sacrés avant d'être mariés, devoient renoncer au mariage.

En effet, le 1er canon du Concile de Néocésarée, tenu l'an 314 ou 315, ordonnoit de déposer un Prêtre qui se seroit marié après son ordi-

nation, le 27ᵉ. canon des Apôtres ne permettoit qu'aux Lecteurs & aux Chantres de prendre des épouses; telle étoit l'*ancienne tradition de l'Eglise*. Mais les Protestans, qui ont jugé que c'étoit *une loi contre nature*, ont trouvé bon de supposer que le Concile de *Nicée* avoit laissé à tous les Clercs sans distinction la liberté de se marier. *Voyez* CÉLIBAT.

Le deuxième Concile de *Nicée*, qui est le septième général, fut tenu l'an 787 contre les Iconoclastes; il s'y trouva 377 Evêques d'Orient avec les Légats du Pape Adrien.

On sait que les Empereurs Léon l'Isaurien, Constantin Copronyme, & Leon IV, s'étoient déclarés contre le culte rendu aux images, les avoient fait briser, & avoient sévi avec la dernière rigueur contre ceux qui demeuroient attachés à ce culte. Constantin Copronyme avoit assemblé l'an 754 un Concile à Constantinople, dans lequel il avoit fait condamner le culte & l'usage des images, & il avoit appuyé cette décision par ses loix. Sous le règne de l'Impératrice Irène, veuve de Leon IV, qui gouvernoit l'Empire au nom de son fils Constantin Porphyrogénète, encore mineur, le concile de *Nicée* fut tenu pour réformer les décrets de celui de Constantinople, & pour rétablir le culte des images. La plupart des Evêques qui avoient assisté & souscrit à ces décrets se rétractèrent à *Nicée*.

Il y fut décidé que l'on doit rendre aux images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère, des Anges & des Saints, le salut & l'adoration d'honneur, mais non la véritable *latrie*, qui ne convient qu'à la nature divine; parce que l'honneur rendu à l'image s'adresse à l'original, & que celui qui adore l'image adore le sujet qu'elle représente; que telle est la doctrine des Saints Pères & la tradition de l'Eglise Catholique répandue par-tout. Dans les lettres que le Concile écrivit à l'Empereur, à l'Impératrice & au Clergé de Constantinople, il expliqua le mot d'*adoration*, & fit voir que dans le langage de l'Ecriture-Sainte, *adorer* & *saluer* sont deux termes synonymes.

Cette décision, envoyée par le Pape Adrien à Charlemagne & aux Evêques des Gaules, essuya beaucoup de difficultés & de contradictions; nous en avons exposé les suites à l'article IMAGE.

On conçoit que les Protestans, ennemis jurés du culte des images, n'ont pas manqué de déclamer contre le Concile de *Nicée*; ils ont tâché de répandre sur ses décrets tout l'odieux des crimes dont l'Impératrice Irène s'étoit rendue coupable. On abrogea, disent-ils, dans cette assemblée les loix impériales au sujet de la nouvelle idolâtrie; on annulla les décrets du concile de Constantinople, on rétablit le culte des images & de la croix, & l'on décerna des châtimens sévères contre ceux qui soutiendroient que Dieu étoit le seul objet d'une adoration religieuse. On ne peut rien imaginer de plus ridicule & de plus trivial que les argumens sur lesquels les Evêques qui composoient ce Concile fondèrent leur décret. Cependant les Romains les tinrent pour sacrés, & les Grecs regardèrent comme des parricides & des traitres ceux qui refusèrent de s'y soumettre. Mosheim, *Hist. Ecclés. huitième siècle*, 2ᵉ part. c. 3, §. 13.

Au mot IMAGE, nous avons fait voir que le culte qu'on leur rend dans l'Eglise Catholique n'est ni un usage nouveau, ni une *idolâtrie*; aussi cette qualification n'est point de Mosheim, mais de son Traducteur. Nous avons montré que dans toutes les langues le terme *adorer* est équivoque, qu'il signifie également le culte rendu à Dieu & l'honneur rendu aux créatures, qu'il est employé de même par les Auteurs sacrés & par les Ecrivains Ecclésiastiques; il est donc ridicule de vouloir confondre l'honneur rendu aux images, & le culte rendu à Dieu, parce qu'ils sont exprimés par le même terme. Une objection fondée sur une pure équivoque n'est qu'une puérilité.

L'assemblée des Evêques à Constantinople, l'an 754, ne mérite point le nom de *Concile*; le chef de l'Eglise n'y eut aucune part, au contraire il la rejetta comme une assemblée schismatique; ce fut un acte de despotisme de la part de Constantin Copronyme; tout s'y conclut par sa seule autorité; les Evêques subjugués par la crainte n'osèrent lui résister: aussi demandèrent ils pardon de leur faute au Concile de *Nicée*. Il n'est pas vrai, quoiqu'en dise Mosheim, que les Grecs regardent ce Conciliabule de Constantinople comme le septième écuménique, préférablement à celui de *Nicée*; les Grecs, quoique schismatiques, ne sont point dans les sentimens des Iconoclastes, ni dans ceux des Protestans.

Il est encore faux que l'on ait décerné des châtimens sévères contre ceux qui soutiendroient que Dieu est le seul objet d'une adoration religieuse. Le Concile de *Nicée* distingue expressément l'adoration religieuse proprement dite, ou la véritable *latrie*, qui n'est due qu'à Dieu seul, d'avec le simple honneur, nommé improprement *adoration*, que l'on rend aux images, culte purement relatif & qui se rapporte à l'objet qu'elles représentent. *Voyez* ADORATION, CULTE.

Les raisons sur lesquelles les Pères de *Nicée* fondèrent leurs décisions ne sont ni ridicules ni triviales; ils s'appuyèrent principalement sur la tradition constante & universelle de l'Eglise; on lut en plein Concile les passages des Docteurs anciens, & l'on y réfuta en détail les fausses raisons qui avoient été alléguées dans l'assemblée de Constantinople. Ce sont les mêmes dont les Protestans se servent encore aujourd'hui.

Il est faux que l'on ait traité comme des parricides & des traitres ceux qui refusèrent d'obéir à la décision de *Nicée*, ni que l'on ait sévi contre eux; nous ne voyons dans l'histoire aucun supplice infligé à ce sujet; le Concile ne décerna

point d'autre peine que celle de la déposition contre les Evêques & contre les Clercs, & celle de l'excommunication contre les Laïques: au lieu que les Empereurs Leon l'Isaurien, Constantin Copronyme & Léon IV avoient répandu des torrens de sang pour abolir le culte des images, & avoient exercé des cruautés inouies contre ceux qui ne vouloient pas imiter leur impiété. Mosheim lui-même en est convenu, & il n'a pas osé condamner, avec autant de hauteur que le fait son Traducteur, la conduite des Papes qui s'opposèrent de toutes leurs forces à la fureur frénétique de ces trois Empereurs. Jamais les Catholiques n'ont employé contre les mécréans les mêmes cruautés, que les hérétiques, lorsqu'ils se sont trouvés les maitres, ont exercées contre les Orthodoxes.

NICHE. On nomme ainsi, dans l'Eglise Romaine, un petit trône orné de dorures, ou d'étoffe précieuse, surmonté d'un dôme ou d'un dais, & sur lequel on place le saint Sacrement, un Crucifix, ou une image de la sainte Vierge ou d'un Saint.

Il y a bien de l'indécence, pour ne rien dire de plus, à comparer l'usage de porter en procession ces objets de notre dévotion, avec la coutume des idolâtres anciens ou modernes, qui portoient aussi en procession dans des *niches* ou sur des brancards les statues de leurs Dieux, ou les symboles de leur culte. C'est cependant ce que l'on a fait dans plusieurs Dictionaires. A-t-on voulu insinuer par là que le culte que nous rendons à la sainte Eucharistie ou aux Saints est de même espèce & non moins absurde que celui que les Paiens rendoient à leurs idoles? Vingt fois nous avons réfuté ce parallèle injurieux toujours répété par les Protestans & par les incrédules. Les prétendus Dieux du Paganisme étoient des êtres imaginaires, la plupart de leurs simulacres étoient des objets scandaleux, & les pratiques de leur culte étoient ou des puérilités ou des infamies. Jésus-Christ Dieu & homme, réellement présent dans l'Eucharistie, mérite certainement nos adorations; les images des Saints sont respectables à plus juste titre que celles des grands hommes, puisqu'elles nous représentent des modèles de vertu; & dans les honneurs que nous leur rendons il n'y a rien de ridicule, de scandaleux, ni d'indécent. *Voyez* CULTE, IDOLATRIE, IMAGE, SAINT, &c.

NICODÈME, Docteur Juif, qui vint pendant la nuit trouver Jésus-Christ pour s'instruire. Maitre, lui dit-il, nous voyons que Dieu vous » a envoyé pour enseigner; un homme ne pour» roit pas faire les miracles que vous faites, si » Dieu n'étoit pas avec lui». *Joan.* c. 3, ℣. 1. Le témoignage rendu au Sauveur par un des principaux Docteurs de la Synagogue a déplu aux incrédules, ils ont cherché à l'affoiblir. Ils ont dit que le discours adressé par Jésus-Christ à *Nicodème* est inintelligible, qu'il ne lui déclare pas nettement sa divinité, qu'il semble que Jésus n'ait parlé à ses auditeurs que pour leur tendre un piège & les induire en erreur.

Cependant ce discours nous paroît très-intelligible & très-sage. Jésus avertit d'abord ce Docteur que personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu s'il ne reçoit une nouvelle naissance par l'eau & par le Saint-Esprit; c'étoit une invitation faite à *Nicodème* de recevoir le baptême. Jésus compare cette nouvelle naissance aux effets du vent, dont on entend le bruit sans savoir d'où il vient; ainsi, dit le Sauveur, on voit dans le baptisé un changement dont la cause est invisible, changement qui consiste à vivre selon l'esprit & non selon la chair. Il ajoute que le témoignage qu'il rend de cette vérité est digne de foi, puisqu'il est descendu du ciel pour venir l'annoncer aux hommes; mais quoique descendu du ciel, il dit qu'il *est dans le ciel*, ℣. 13, & nous demandons aux Sociniens comment le fils de l'homme descendu du ciel pouvoit encore être dans le ciel, s'il n'étoit pas Dieu & homme.

» Dieu, continue le Sauveur, a tellement aimé » le monde, qu'il lui a donné son fils unique, » afin que quiconque croit en lui ne périsse » point, mais obtienne la vie éternelle. Il n'a » point envoyé son fils pour juger le monde, » mais pour le sauver». Jésus-Christ pouvoit-il révéler plus clairement sa divinité à *Nicodème* qu'en lui déclarant qu'il étoit aussi réellement fils de Dieu que fils de l'homme? S'il n'avoit pas été Dieu, pouvoit-il sauver le monde? Il est certain d'ailleurs que les Docteurs Juifs prenoient le mot *fils de Dieu* dans toute la rigueur, & qu'ils étoient convaincus par les prophéties que le Messie devoit être Dieu lui-même. *Voy.* DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

Il y a eu un Evangile apocryphe sous le nom de *Nicodème*, c'étoit une histoire de la passion & de la résurrection de Jésus-Christ; mais il n'a commencé à paroitre qu'au quatrième siècle; il y est dit à la fin qu'il a été trouvé par l'Empereur Théodose: avant ce tems-là on n'en avoit pas entendu parler, aussi n'en a-t-on fait aucun cas. C'étoit évidemment une narration tirée des quatre Evangélistes par un Auteur ignorant qui y avoit ajouté des circonstances imaginaires. *Fabricii Codex apocryphus N. T.* p. 214. Il n'est pas certain que ce faux Evangile soit la même chose que les Actes de Pilate dont les anciens ont parlé. *Voyez* PILATE.

NICOLAÏTES. C'est le nom de l'une des plus anciennes sectes d'hérétiques. S. Jean en a parlé dans l'*Apocalypse*, c. 2, ℣. 6 & 15, sans nous apprendre quelles étoient leurs erreurs. Selon S. Irénée, *adv. hæref.* lib. 1, cap. 26, ils tiroient leur origine de Nicolas, l'un des sept

Diacres de l'Eglise de Jérusalem, qui avoient été établis par les Apôtres, *Act.* c. 7, ℣. 5; mais les anciens ne conviennent point de la faute par laquelle il avoit donné naissance à une hérésie. Les uns disent que comme il avoit épousé une très-belle femme, il n'eut pas le courage d'en demeurer séparé, qu'il retourna avec elle, après avoir promis de vivre dans la continence, & qu'il chercha à pallier sa faute par des maximes scandaleuses. D'autres prétendent que comme il étoit accusé de jalousie & d'un attachement excessif à cette femme, pour dissiper ce soupçon, il la conduisit aux Apôtres & offrit de la céder à quiconque voudroit l'épouser; ainsi le raconte S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 3, c. 4, p. 522 & 523: il ajoute que Nicolas étoit très-chaste & que ses filles vécurent dans la continence, mais que des hommes corrompus abusèrent d'une de ses maximes, savoir qu'*il faut exercer la chair*, par laquelle il entendoit qu'il faut la mortifier & la dompter. Plusieurs enfin ont pensé que ni l'un ni l'autre de ces faits ne sont probables, mais qu'une secte de Gnostiques débauchés affecta d'attribuer ses propres erreurs à ce Disciple des Apôtres, pour se donner une origine respectable.

Quoi qu'il en soit, S. Irenée nous apprend que les *Nicolaïtes* étoient une secte de Gnostiques, qui enseignoient les mêmes erreurs que les Cérinthiens, & que S. Jean les a réfutés les uns & les autres par le commencement de son Evangile, *Adv. Hær.* l. 3, c. 11. Or, une des principales erreurs de Cérinthe étoit de soutenir que le Créateur du monde n'étoit pas le Dieu suprême, mais un Esprit d'une nature & d'une puissance inférieure, que le Christ n'étoit point le fils du Créateur, mais un Esprit d'un ordre plus élevé, qui étoit descendu dans Jésus, fils du Créateur, & qui s'en étoit séparé pendant la passion de Jésus. *Voyez* CÉRINTHIENS. S. Irenée s'accorde avec les autres Pères de l'Eglise, en attribuant aux *Nicolaïtes* les maximes & la conduite des Gnostiques débauchés. *Voyez* les *Dissert. de D. Massuet sur S. Irénée*, p. 66 & 67.

Cocceius, Hoffman, Vitringa, & d'autres Critiques Protestans, ont imaginé que le nom des *Nicolaïtes* a été forgé, pour désigner une secte qui n'a jamais existé; que dans l'Apocalypse ce nom désigne en général des hommes adonnés à la débauche & à la volupté; que S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, & les autres anciens Pères, ont été trompés par de fausses relations. Mosheim, dans ses *Dissert. sur l'Hist. Ecclés.*, tome 1, p. 395, a réfuté ces critiques téméraires; il a fait voir qu'il n'y a aucune raison solide de suspecter le témoignage des anciens Pères, que toutes les objections que l'on a faites contre l'existence de la secte des *Nicolaïtes* sont frivoles. Il blâme en général ceux qui affectent d'accuser les Pères de crédulité, d'imprudence, d'ignorance, de défaut de sincérité; il craint que ce mépris déclaré à l'égard des personnages les plus respectables ne donne lieu aux incrédules de regarder comme fabuleuse toute l'histoire des premiers siècles du Christianisme. Nous voyons aujourd'hui que cette crainte est très-bien fondée, & il seroit à souhaiter que Mosheim lui-même se fût toujours souvenu de cette réflexion en écrivant sur l'Histoire Ecclésiastique. *Voyez* PÈRES.

Vers l'an 852, sous Louis le Débonnaire, & dans l'onzième siecle, sous le Pape Urbain II, l'on nomma *Nicolaïtes* les Prêtres, Diacres & Sous Diacres, qui prétendoient qu'il leur étoit permis de se marier, & qui vivoient d'une manière scandaleuse; ils furent condamnés au Concile de Plaisance, l'an 1095. De Marca, tome 10, Concil. p. 195.

N O

NOACHIDES. *Voyez* NOÉ.

NOCES, festin que l'on fait à la célébration d'un mariage. Jésus-Christ daigna honorer de sa présence les *noces* de Cana, pour témoigner qu'il ne désapprouvoit point la joie innocente à laquelle on se livre dans cette occasion; il y fit le premier de ses miracles, & y changea l'eau en vin. *Voyez* CANA.

A son exemple, les Conciles & les Pères de l'Eglise n'ont point blâmé la pompe & la gaieté modeste que les fidèles faisoient paroître dans leurs *noces*, mais ils ont toujours ordonné d'en bannir toute espèce d'excès, & tout ce qui ressentoit encore les mœurs païennes. » Il ne convient » point, dit le Concile de Laodicée, aux Chré» tiens qui assistent aux *noces*, de se livrer à des » danses bruyantes & lascives, mais d'y prendre » un repas modeste & convenable à leur pro» fession ». S. Jean-Chrysostôme a déclamé plus d'une fois contre les désordres auxquels plusieurs Chrétiens se livroient dans cette circonstance. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 22, c. 4, §. 8.

Plusieurs Conciles ont défendu aux Ecclésiastiques d'assister aux festins des *noces*, d'autres leur ont seulement ordonné de se retirer avant la fin du repas, lorsque la joie devient trop bruyante. Dans les paroisses de la campagne, plusieurs Pasteurs ont coutume d'assister aux *noces*, lorsqu'ils y sont invités, parce qu'ils sont sûrs que leur présence contiendra les conviés, & fera éviter toute espèce d'indécence. Ceux qui ont des paroissiens moins dociles & moins respectueux, s'en absentent, afin de ne pas paroître approuver ce qui peut y arriver de contraire au bon ordre. Les uns & les autres sont louables dans leurs motifs & dans leur conduite, selon les circonstances.

NOCES. (Secondes) *Voyez* BIGAME.

NOCTURNE. *Voyez* HEURES CANONIALES.

NOÉ, Patriarche célèbre dans le premier âge du monde, à cause du déluge universel dont il fut sauvé avec sa famille, & parce qu'il a été la seconde tige de tout le genre humain. *Voyez* DÉLUGE. Ses premiers descendans ont été appellés *Noachides*.

Les incrédules, qui se sont fait un mérite de trouver quelque chose à reprendre dans l'Ecriture-Sainte, ont proposé plusieurs objections contre l'histoire de ce Patriarche.

1°. Dans la Genèse, c. 8, ℣. 20, il est dit que *Noé* sorti de l'Arche, offrit un sacrifice au Seigneur, & que Dieu le reçut *en bonne odeur*. Par cette expression, disent nos Censeurs, il paroît que Moïse a été dans la même opinion que les Païens, qui pensoient que leurs Dieux se nourrissoient de la fumée des victimes brûlées à leur honneur, & que cette odeur leur étoit agréable. Ç'a été aussi le sentiment des anciens Pères; ils ont cru que les Dieux des Païens étoient des Démons avides de cette fumée; opinion contraire à la spiritualité de Dieu & des Anges, injurieuse à la majesté divine, & qui règne encore chez les idolâtres modernes. C'est par le même préjugé que l'on a brûlé de l'encens & des parfums à l'honneur de la Divinité.

Mais une métaphore commune à toutes les langues ne peut pas fonder une objection fort solide; il ne faut pas prêter aux Auteurs sacrés les erreurs des Païens, lorsqu'ils ont professé formellement les vérités contraires à ces erreurs; or, Moïse & les Prophètes ont enseigné clairement que Dieu est un pur Esprit, qu'il est présent par-tout, qu'il n'a besoin ni d'offrandes ni de victimes, que le seul culte qui lui soit agréable sont les sentimens du cœur. *Gen.* c. 6, ℣. 3; *Num.* c. 16, ℣. 22; *Ps.* 15, ℣. 2; 49, ℣. 12; *Isaie*, c. 1, ℣. 11; *Jérém.* c. 7, ℣. 22, &c. Le passage que l'on nous objecte, signifie seulement que Dieu agréa les sentimens de reconnoissance & de respect que *Noé* lui témoigna par son sacrifice. *Voyez* SACRIFICE. Ceci n'a donc rien de commun avec les folles imaginations des Païens; lorsque les Pères ont argumenté contre eux, ils ont pu raisonner d'une manière conforme aux préjugés du Paganisme, sans les adopter. L'opinion, touchant le goût des Démons pour les sacrifices, étoit suivie par les Philosophes; Lucien, Plutarque, Porphyre l'ont enseignée; nous ne voyons pas pourquoi les Pères auroient dû la combattre. *Voyez* DÉMON.

2°. *Gen.* c. 9, ℣. 10, Dieu dit à *Noé*: » Je » vais faire alliance avec vous, avec votre posté» rité, & avec tous les animaux ». De-là un Philosophe moderne a conclu que l'Ecriture attribue de la raison aux bêtes, puisque Dieu fait alliance avec elles; il se récrie contre le ridicule de ce trait. Quelles en ont été, dit-il, les conditions? Que tous les animaux se dévoreroient les uns les autre qu'ils se nourriroient de notre sang, & nous du leur; qu'après les avoir mangés, nous nous exterminerions avec rage. S'il y avoit eu un tel pacte, il auroit été fait avec le diable.

Pour sentir l'absurdité de cette tirade, il suffit de lire le texte: » Je vais faire avec vous une » alliance en vertu de laquelle je ne détruirai » plus les créatures vivantes par les eaux du dé» luge ». Ici le mot *alliance* signifie simplement *promesse*; Dieu pour gage de la sienne fait paroître l'arc-en-ciel. Nouveau sujet de censure.

» Remarquez, dit le Philosophe, que l'Auteur » de l'Histoire ne dit pas *j'ai mis*, mais je *mettrai*; » cela suppose que, selon son opinion, l'arc-en» ciel n'avoit pas toujours existé, & que c'étoit » un phénomène surnaturel. Il est étrange de » choisir le signe de la pluie pour assurer que » l'on ne sera pas noyé ».

Etrange ou non, la promesse se vérifie depuis quatre mille ans. Moïse dit formellement, *j'ai mis mon arc dans les nuées*; le texte est ainsi rendu par le samaritain, par les versions syriaque & arabe; les Septante portent, *je mets mon arc dans les nuées*: ainsi la critique du Philosophe est fausse à tous égards. Pourquoi un phénomène naturel n'auroit-il pas pu servir à rassurer les hommes?

3°. Dans le même chap., ℣. 19, il est dit que toute la terre fut repeuplée par les trois enfans de *Noé*. Cela est impossible, disent nos Philosophes modernes; deux ou trois cens ans après le déluge, il y avoit en Egypte une si grande quantité de peuple, que vingt mille villes n'étoient pas capables de le contenir. Il y en avoit, sans doute, autant à proportion dans les autres contrées; comment trois mariages ont-ils pu produire cette population prodigieuse?

Nous répondrons à cette question, lorsque l'on aura prouvé cette prétendue population de l'Egypte. Ce royaume ne contient pas aujourd'hui mille villes, & l'on veut qu'il y en ait eu vingt mille deux ou trois siècles après le déluge. L'air de l'Egypte fut toujours très-mal sain, à cause des inondations du Nil, & des chaleurs excessives; il l'étoit encore davantage avant que l'on eût fait des travaux immenses, pour creuser des canaux & le lac Mœris, pour faciliter l'écoulement des eaux, pour élever les villes au-dessus du niveau des inondations; les hommes y ont toujours vécu moins long-tems qu'ailleurs. L'Egypte ne fut jamais excessivement peuplée que dans les fables.

Les incrédules ont eu beau faire, ils n'ont encore pu citer aucun monument de population ni d'industrie humaine antérieur au déluge. Vainement ils ont eu recours aux histoires & aux chronologies des Chinois, des Indiens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens; il est démontré aujourd'hui qu'en faisant attention aux différentes manières de calculer les tems dont ces peuples se sont servis, toutes se concilient,

datent à-peu-près de la même époque ; & ne peuvent remonter plus haut que le déluge. *Voyez* MONDE. (Antiquité du)

4°. Ils ont dit que l'histoire de *Noé*, endormi & découvert dans sa tente, la malédiction prononcée contre Chanaan, pour le punir de la faute de Cham, son père, est une fable forgée par Moïse, pour autoriser les Juifs à dépouiller les Chananéens, & à s'emparer de leur pays ; que cette punition des enfans pour les crimes de leurs pères, est contraire à toutes les loix de la justice ; que la postérité de Cham n'a pas été moins nombreuse que celle de ses frères, puisqu'elle a peuplé toute l'Afrique.

Mais ces savans Critiques n'ont pas vu que Moïse attribue aux descendans de Japhet les mêmes droits sur les Chananéens qu'à la postérité de Sem, puisque *Noé* assujettit Chanaan à tous les deux, *Gen.* c. 9, ỳ. 25 ; les Juifs descendus de Sem ne pouvoient donc en tirer aucun avantage. Moïse les avertit que Dieu a promis à leurs pères de leur donner la Palestine, & de punir les Chananéens, non du crime de Cham, mais de leurs propres crimes, *Lévit.* c. 18, ỳ. 25 ; *Deut.* c. 9, ỳ. 4, &c. Il leur défend de retourner en Egypte, & de conserver de la haine contre les Egyptiens, quoique ceux-ci fussent descendans de Cham, *Deut.* c. 17, ỳ. 16 ; c. 23, ỳ. 7. Au reste, la malédiction de *Noé* est une prédiction, & rien de plus. *Voyez* IMPRÉCATION.

La postérité nombreuse de Cham ne prouve rien contre cette prédiction, puisqu'elle ne tomboit pas sur lui, mais sur Chanaan son fils ; Dieu avoit béni Cham au sortir de l'arche, *Gen.* c. 9, ỳ. 1. Si l'on veut se donner la peine de lire la Synopse des Critiques sur le chap. 10e, ou la Bible de Chais, on verra que la prophétie de *Noé* a été exactement accomplie dans tous ses points.

Mais pourquoi ce Patriarche dit-il : *béni soit le Seigneur Dieu de Sem* ; n'étoit-il pas aussi le Dieu de Cham & de Japhet ? Il l'étoit, sans doute ; mais *Noé* prévoyoit que la connoissance & le culte du vrai Dieu s'éteindroient dans la postérité de ces deux derniers, au lieu qu'ils se conserveroient dans une branche considérable des descendans de Sem, dans Abraham & dans sa postérité ; cette bénédiction est relative à celle que Dieu donna à ce dernier, environ quatre cens ans après, *Gen.* c. 12, ỳ. 3, &c.

Les Rabbins prétendent que Dieu donna à *Noé* & à ses enfans des préceptes généraux qui sont un précis de la loi de nature, & qui obligent tous les hommes ; qu'il leur défendit l'idolâtrie, le blasphême, le meurtre, l'adultère, le vol, l'injustice, la coutume barbare de manger une partie de la chair d'un animal encore vivant. Mais cette tradition rabbinique n'a aucun fondement, l'Ecriture-Sainte n'en parle point. Dieu avoit suffisamment enseigné aux hommes la loi de nature, même avant le déluge ; *Noé* en avoit instruit ses enfans par ses leçons & par son exemple ; la rigueur avec laquelle Dieu venoit d'en punir la violation, étoit pour eux un nouveau motif de l'observer.

NOEL, fête de la naissance de N. S. Jésus-Christ, qui se célèbre le 25 de Décembre.

On ne peut pas douter que cette fête ne soit de la plus haute antiquité, sur-tout dans les Eglises d'Occident. Quelques Auteurs ont dit qu'elle avoit été instituée par le Pape Thélesfore, mort l'an 138 ; qu'au quatrième siècle le Pape Jules Ier. à la prière de S. Cyrille de Jérusalem, fit faire des recherches exactes sur le jour de la nativité du Sauveur, & que l'on trouva qu'elle étoit arrivée le 25 de Décembre ; mais ces deux faits ne sont pas assez prouvés. S. Jean-Chrysostôme, dans une Homélie sur la naissance de Jésus Christ, dit que cette fête a été célébrée *dès le commencement*, depuis la Thrace jusqu'à Cadix, par conséquent dans tout l'Occident, & il n'y a aucune preuve que dans cette partie du monde le jour en ait jamais été changé.

Il n'y a eu de variation que dans les Eglises Orientales ; quelques-unes la célèbrèrent d'abord au mois de Mai, ou au mois d'Avril, d'autres au mois de Janvier, & la confondirent avec l'Epiphanie ; insensiblement elles reconnurent que l'usage des Occidentaux étoit le meilleur, elles s'y conformèrent. En effet, selon la remarque de S. Jean-Chrysostôme, puisque Jésus-Christ est né au commencement du dénombrement que fit faire l'Empereur Auguste, on ne pouvoit savoir ailleurs mieux qu'à Rome la date précise de sa naissance, puisque c'étoit là qu'étoient conservées les anciennes archives de l'Empire. S. Grégoire de Nazianze, mort l'an 398, *Serm.* 58 & 59, distingue très-clairement la fête de la Nativité de Jésus-Christ, qu'il nomme *Théophanie*, d'avec l'Epiphanie, jour auquel il fut adoré par les Mages, & reçut le Baptême. *Voyez* EPIPHANIE. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 20, c. 4, §. 4 ; Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 6 ; Benoit XIV, *de Festis Christi*, c. 17, n. 45, &c.

L'usage de célébrer trois Messes dans cette solemnité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, est ancien, & il avoit autrefois lieu dans quelques autres fêtes principales. S. Grégoire-le-Grand en parle, *Hom.* 8, *in Evang.* & Benoit XIV a prouvé par d'anciens monumens qu'il remonte plus haut que le 6e. siècle.

Dans les bas siècles, la coutume s'introduisit en Occident, de représenter le mystère du jour par des personnages ; mais insensiblement il se glissa des abus & des indécences dans ces représentations, & l'on reconnut bientôt qu'elles ne convenoient pas à la gravité de l'Office divin ; on les a retranchées dans toutes Eglises. On a seulement conservé dans quelques-unes ce que

l'on nomme *l'Office des Pasteurs*, c'est un Répons entre les enfans de Chœur & le Clergé, qui se chante pendant les *Laudes*, avant le cantique *Benedictus*, & l'on se contente de jouer sur l'orgue l'air des cantiques en langue vulgaire, nommés *Noëls*, qui se chantoient autrefois par le peuple. On ne peut guères douter que ce nom de *Noël*, donné à la fête, ne soit un abrégé d'*Emmanuel*. *Voyez* ce mot.

NOÉTIENS, hérétiques, disciples de Noët, né à Smyrne, & qui se mit à dogmatiser au commencement du 3ᵉ. siècle. Il enseigna que Dieu le Père s'étoit uni à Jésus-Christ homme, étoit né, avoit souffert, & étoit mort avec lui; il prétendoit, par conséquent, que la même personne divine étoit appellée tantôt le Père, & tantôt le Fils, selon le besoin & les circonstances: c'est ce qui fit donner à ses partisans le nom de *Patripassiens*, parce qu'ils croyoient que Dieu le Père avoit souffert.

Ce même nom fut aussi donné aux sectateurs de Sabellius, mais dans un sens un peu différent. *Voyez* PATRIPASSIENS. Il ne paroît pas que l'hérésie des *Noëtiens* ait fait de grands progrès, elle fut solidement réfutée par S. Hypolite de Porto qui vivoit dans ce tems-là.

Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme*, tome 1, p. 535, a prétendu que S. Hypolite & S. Epiphane ont mal entendu & mal rendu les opinions de Noët, qu'ils lui ont attribué par voie de conséquence une erreur qu'il n'enseignoit pas. Mais Mosheim, *Hist. Christ.*, sæc. 3, §. 32, p. 686, a fait voir que ces deux Pères de l'Eglise n'ont pas eu tort; que Noët détruisoit par son système la distinction des personnes de la Sainte-Trinité, & qu'il prétendoit que l'on ne pouvoit pas admettre trois personnes, sans admettre trois Dieux.

Le Traducteur de *l'Histoire ecclésiastique* de Mosheim, toujours plus outré que son Auteur, dit que ces controverses au sujet de la Sainte-Trinité, qui avoient commencé dans le premier siècle, lorsque la philosophie grecque s'introduisit dans l'Eglise, produisirent différentes méthodes d'expliquer une doctrine qui n'est susceptible d'aucune explication. *Hist. Ecclés. du 3ᵉ siècle*, 2ᵉ part., c. 5, §. 12. Cette manière de parler ne nous paroît ni juste, ni convenable. 1°. Elle donne à entendre ou que les Pasteurs de l'Eglise ont eu tort de convertir des Philosophes, ou que ceux-ci en se faisant Chrétiens ont dû renoncer à toute notion de philosophie. 2° Que ce sont les Pères qui ont cherché de propos délibéré des explications de nos mystères, & qu'ils n'ont pas été forcés par les hérétiques à consacrer un langage fixe & invariable pour exprimer ces dogmes. Double supposition fausse.

En effet, parmi les Philosophes devenus Chrétiens, il y en a eu de deux espèces. Les uns, sincèrement convertis, ont subordonné les notions & les systêmes de philosophie aux dogmes révélés & aux expressions de l'Ecriture-Sainte; ils ont rectifié leurs opinions philosophiques par la parole de Dieu. En quoi sont-ils blâmables d'avoir introduit la philosophie grecque dans l'Eglise? Les autres, convertis seulement à l'extérieur, ont voulu plier les dogmes du Christianisme sous le joug des idées philosophiques, les expliquer à leur manière, & ont ainsi enfanté les hérésies. Il a donc fallu que les premiers, pour défendre les vérités chrétiennes, se servissent des mêmes armes dont on se servoit pour les attaquer, opposassent des explications vraies & orthodoxes, aux explications fausses & erronées des hérétiques; leur attribuerons-nous le mal qu'ont fait ces derniers? Telle est l'injustice des Protestans & des incrédules; mais leur entêtement est trop absurde pour qu'on puisse le leur pardonner. *Voyez* PHILOSOPHIE.

NOHESTAN, est le nom qu'Ezéchias, Roi de Juda, donna au serpent d'airain que Moïse avoit fait élever dans le désert, *Num.*, c. 21, ℣. 8. Ce serpent s'étoit conservé parmi les Israélites, jusqu'au règne de ce pieux Roi, par conséquent pendant plus de sept cens ans. Comme le peuple superstitieux s'étoit avisé de lui rendre un culte, Ezéchias le fit briser & lui donna le nom de *Nohestan*, parce qu'en hébreu *Nahas* ou *Nahasch* signifie de l'airain & un serpent; & *Tan*, un monstre, un grand animal, *IV. Reg.*, c. 38, ℣. 4. Ainsi le prétendu serpent d'airain que l'on montre à Milan dans le trésor de l'Eglise de S. Ambroise, ne peut pas être celui que Moïse avoit fait faire.

NOM. Ce mot a plusieurs sens différens dans l'Ecriture-Sainte. Il est dit, *Lévit.*, c. 24, ℣. 11, qu'un homme avoit blasphémé le *nom*, c'est-à-dire, le *nom* de Dieu. Or, le *nom* de Dieu se prend pour Dieu lui-même; ainsi, louer, invoquer, célébrer le *nom* de Dieu, c'est louer Dieu. Croire au *nom* du fils unique de Dieu, *Joan.*, c. 3, ℣. 18, c'est croire en Jésus-Christ. Dieu défend de prendre son *nom* en vain, ou de jurer faussement. Il se plaint de ce que la nation juive a souillé & profané ce saint *nom*, *fornicata est in nomine meo*, *Ezech.* c. 16, ℣. 15, parce qu'elle l'a donné à de faux Dieux. Parler au *nom* du Dieu, *Deut.* c. 18, ℣. 19, c'est parler de la part de Dieu, & par son ordre exprès. Dieu dit à Moïse, *Exode*, c. 23, ℣. 19, je ferai éclater mon *nom* devant vous, c'est-à-dire ma puissance, ma majesté. Il dit d'un Ange envoyé de sa part, *mon nom est en lui*; c'est-à-dire, il est revêtu de mon pouvoir & de mon autorité. Nous lisons que Dieu a donné à son fils un *nom* supérieur à tout autre *nom*, *Phillipp.*, c. 2, ℣. 9, ou une puissance & une dignité supérieure à celle de toutes les créatures. Il n'y a point d'autre *nom* sous le Ciel par lequel

nous puissions être sauvés, *Act.*, c. 4, ℣. 12; c'est-à-dire, qu'il n'y a point d'autre Sauveur que lui. Marcher au *nom* de Dieu, *Mich.*, c. 4, ℣. 5, c'est compter sur le secours & la protection de Dieu.

Le *nom* est quelquefois pris pour la personne; dans ce sens, il est dit, *Apoc.*, c. 3, ℣. 4: Vous avez peu de *noms* à Sardes qui n'aient pas souillé leurs vêtemens. Il signifie la réputation; *Cant.*, c. 1, ℣. 2, votre *nom* est comme un parfum repandu. Dieu dit à David, je vous ai fait un grand *nom*; je vous ai donné beaucoup de célébrité. Imposer le *nom* à quelqu'un, est une marque de l'autorité que l'on a sur lui; le connoître par son *nom*, c'est vivre en société familière avec lui; susciter le *nom* d'un mort, c'est lui donner une postérité qui fasse revivre son *nom*: Dieu menace, au contraire, d'effacer le *nom* des méchans pour toujours, ou d'abolir à jamais leur mémoire.

Quelques Hébraïsans prétendent que le *nom* de Dieu ajouté à un autre désigne simplement le superlatif; qu'ainsi, les Auteurs sacrés disent des *montagnes de Dieu*, pour dire des montagnes fort hautes; des *cèdres de Dieu*, pour des cèdres fort élevés; un *sommeil de Dieu*, pour un sommeil profond; une *frayeur de Dieu*, pour une extrême frayeur; des *combats de Dieu*, pour de forts & violens combats, &c. D'autres pensent que ces manières de parler ont une énergie différente du superlatif, & qu'elles expriment l'action immédiate de Dieu, que les montagnes & les arbres de Dieu sont les montagnes que Dieu a formées, & les arbres qu'il a fait croître sans le secours des hommes; que le sommeil & la frayeur de Dieu expriment un sommeil & une frayeur surnaturelle; que les combats de Dieu sont ceux dans lesquels on a reçu un secours extraordinaire de Dieu, &c. Nemrod est appellé grand & fort chasseur devant le Seigneur, *Gen.*, c. 10, ℣. 9, parce que sa force paroissoit surnaturelle. Dans Isaïe, c. 28, ℣. 2, le Roi d'Assyrie est nommé fort & robuste au Seigneur, ou plutôt par le Seigneur, parce que Dieu vouloit se servir de sa puissance pour châtier les Israélites.

Cette habitude des Hébreux d'attribuer à Dieu tous les événemens, démontre leur foi & leur attention continuelle à la Providence.

Il y a une dissertation de Buxtorf sur les divers *noms* donnés à Dieu dans l'Ecriture-Sainte, & qui est placée à la tête du Dictionnaire hébraïque de Robertson; il y est parlé principalement du *nom Jehovah*. *Voyez* cet article. Quant aux conséquences que les Rabbins tirent de ces *noms*, par le moyen de la *cabbale*, ce sont des rêveries puériles & absurdes. Il suffit de remarquer, 1°. que, dans le style de l'Ecriture-Sainte, *être appellé de tel nom*, signifie être véritablement ce qui est exprimé par ce *nom*, & en remplir toute l'énergie par ses actions. Lorsqu'Isaïe dit, en parlant du Messie, c. 7, ℣. 14, il sera nommé *Emmanuel*; c. 9, ℣. 6, il sera appellé l'admirable, le Dieu fort, &c.; c'est comme s'il y avoit, il sera véritablement Dieu avec nous, admirable, Dieu fort, &c. *Jérém.*, c. 23, ℣. 6: « Voici le *nom* qui lui sera donné, » le Seigneur est notre justice »; c'est-à-dire, il sera le Seigneur & il nous rendra justes. *Matt.*, c. 1, ℣. 21: Vous le nommerez *Jésus*, parce » qu'il sauvera son peuple ».

2°. Le *nom Elohim*, quoique pluriel, donné à Dieu, n'exprime point la pluralité, mais le superlatif, il signifie *le Très-Haut*; c'est pour cela qu'il est toujours joint à un verbe ou participe singulier. Ainsi, dans le ℣. 1 de la Genèse: « Au commencement, Dieu (Elohim) créa le ciel & la » terre », il n'est point question de plusieurs Dieux, comme ont voulu le persuader quelques incrédules, puisque le verbe *créa* est au singulier. Souvent il est joint au nom *Jehovah*, nom de Dieu propre & incommunicable, *Jehovah Eloim*, alors il paroît signifier ou *Jehovah*, *le Très-haut*, ou le seul des Dieux qui existe véritablement. *Voyez* JEHOVAH.

NOM DE JÉSUS. « Jésus-Christ s'est humilié, » dit S. Paul, & s'est rendu obéissant jusqu'à » mourir sur une croix; c'est pour cela que Dieu » l'a exalté & lui a donné un nom supérieur à » tout autre nom, afin qu'au *nom de Jésus* tout » genou fléchisse dans le ciel, sur la terre & dans » les enfers ». *Philipp.*, c. 2, ℣. 8. Autrefois nos pères, fidèles à la leçon de S. Paul, ne prononçoient jamais le saint *nom de Jésus*, sans donner une marque de respect; il est fâcheux que cette louable coutume se soit perdue parmi nous. S. Jean Chrysostôme se plaignoit déjà de ce que le nom de Dieu étoit prononcé par les Chrétiens avec moins de respect que par les Juifs; on pourroit dire aujourdhui que nous le prononçons avec moins de piété que les Païens.

C'est au *nom de Jésus-Christ* que les Apôtres opéroient des miracles; c'est à lui qu'ils rapportoient toute la gloire de leur succès, *Act.*, c. 3, 4 & 8, &c.: preuve évidente que ce n'étoient ni des imposteurs qui agissoient pour leur propre intérêt, ni des hommes crédules abusés par de fausses promesses.

Dans plusieurs Diocèses, on célèbre, le 14 Janvier, une fête ou un office particulier à l'honneur du saint *nom de Jésus*, parce que le premier jour de ce mois est entièrement consacré au mystère de la circoncision.

NOM DE MARIE, fête ou office qui se célèbre sur-tout dans les Eglises d'Allemagne, le dimanche dans l'octave de la nativité de la Sainte Vierge, en mémoire de la délivrance de la ville de Vienne, assiégée par les T[illegible] en 1683. Ce monument de piété & de rec[illegible]nce fut institué par le Pape Innocent XI, mais on ne l'a pas adopté en France, à cause de l'opposition des

des intérêts politiques qui se trouvoient alors entre la France & l'Empire.

NOM DE BAPTÊME. L'usage observé parmi les Chrétiens de prendre au baptême le nom d'un Saint qu'on choisit pour patron, est très-ancien. Non-seulement il en est parlé dans le Sacramentaire de S. Grégoire, & dans l'Ordre Romain, mais S. Jean Chrysostôme reprend les Chrétiens de son tems, qui, au lieu de donner à un enfant le nom d'un Saint, *comme faisoient les anciens*, usoient d'une pratique superstitieuse dans le choix de ce nom. *Hom* 13, *in Ep. ad Cor.*

Thiers, dans son *Traité des superstitions*, tome 2, l. 1, c. 10, expose en détail toutes celles que l'on peut commettre à ce sujet; il cite les décrets des Conciles qui les ont défendues, & montre l'absurdité de tous ces abus. Il relève avec raison le ridicule des Protestans, qui affectent de prendre au baptême le nom d'un personnage de l'Ancien Testament, plutôt que le nom d'un Apôtre ou d'un Martyr. La sainteté de ces derniers est-elle plus douteuse que celle des Patriarches, ou sont-ils moins dignes de nous servir de modèles? Si le choix du nom d'un Saint est une espèce de culte que nous lui rendons, est-il moins permis d'honorer les Saints de la loi nouvelle que ceux de l'ancienne loi?

NOMBRES. Le livre des *Nombres* est le quatrième du Pentateuque, ou des cinq livres écrits par Moïse. Il renferme l'histoire de 38 à 39 ans, que les Israélites passèrent dans le désert; ce qui avoit précédé est rapporté dans l'Exode, & ce qui suivit jusqu'à l'entrée de ce peuple dans la Palestine, se trouve dans le Deutéronome. Il est écrit en forme de journal; il n'a pu l'être que par un Auteur témoin oculaire des marches, des campemens, des actions que les Hébreux firent dans cet intervalle. On l'a nommé *le livre des Nombres*, parce que les trois premiers chapitres contiennent les dénombremens des différentes tribus de ce peuple, mais les chapitres suivans renferment aussi un grand nombre de loix que Moïse établit pour lors, & la narration des guerres que les Israélites eurent à soutenir contre les Rois des Amorthéens & des Madianites.

Vainement quelques incrédules ont voulu contester l'authenticité de ce livre, & soutenir qu'il a été écrit dans les siècles postérieurs à Moïse; outre la forme de journal qui dépose en sa faveur, & le témoignage constant des Juifs, Jésus Christ, les Apôtres S. Pierre, S. Jude & S. Jean dans son Apocalypse, citent plusieurs traits d'histoire, tirés du livre des *Nombres*, & il n'est presque aucun des Ecrivains de l'Ancien Testament qui n'en ait allégué quelques traits ou qui n'y fasse allusion.

Le premier livre des Machabées raconte ce qui est dit du zèle de Phinée & de sa récompense; celui de l'Ecclésiastique en fait aussi mention, de même que de la révolte de Coré & de ses suites; le Prophète Michée & Néhémie parlent de la députation du Roi de Moab à Balaam & de la réponse de celui-ci. Le quatrième livre des Rois & celui de Judith renouvellent le souvenir des serpens qui firent périr un grand nombre d'Israélites, & du serpent d'airain élevé à ce sujet. Osée remet devant les yeux de ce peuple les artifices dont usèrent les femmes Madianites pour entraîner les pères dans le culte de Belphégor; David, *Ps.* 105, joint cet événement à la révolte de Dathan & d'Abiron, & aux murmures des Israélites. C'est dans le livre des *Nombres* qu'est portée la loi touchant les mariages, qui est appellée loi de Moïse dans celui de Tobie. Jephté, dans le 11e chap. de celui des Juges, réfute la demande injuste des Ammonites, en leur alléguant les faits rapportés dans les chap. 20, 21 & 22 des *Nombres*; Josué en rappelle aussi la mémoire. Enfin Moïse résume dans le Deutéronome ce qu'il avoit dit dans les *Nombres*, touchant les divers campemens des Hébreux, l'envoi des espions dans la terre promise, la défaite des Rois des Amorrhéens, la révolte de Coré & de ses partisans, & la conduite de Balaam. Il n'est pas possible d'établir l'authenticité d'aucun livre par une tradition mieux suivie & plus constante.

Nous ne nous arrêterons point à discuter les objections frivoles que Spinosa & ses copistes ont faites contre ce livre; nous aurons occasion d'en réfuter plusieurs dans divers articles particuliers, & M. l'Abbé Clémence l'a fait très-solidement dans l'ouvrage intitulé: *l'Authenticité des livres, tant du Nouveau que de l'Ancien Testament*, Paris, 1782; il a mis dans le plus grand jour l'ignorance & l'ineptie du Critique incrédule auquel il répond.

NON-CONFORMISTES. C'est le nom général que l'on donne en Angleterre aux différentes sectes qui ne suivent point la même doctrine, & n'observent point la même discipline que l'Eglise Anglicane; tels sont les Presbytériens ou Puritains, qui sont Calvinistes rigides, les Mennonites ou Anabaptistes, les Quakers, les Hernhutes, &c. *Voyez* ces mots.

NONE. *Voyez* HEURES CANONIALES.

NONNE. *Voyez* RELIGIEUSES.

NORD. Il a fallu neuf siècles de travaux pour amener au Christianisme les peuples du *Nord*. Les Bourguignons & les Francs l'embrassèrent au cinquième siècle, après avoir passé le Rhin; l'on commença au sixième d'envoyer des Missionnaires en Angleterre & en d'autres contrées; l'ouvrage n'a été achevé qu'au quatorzième par la conversion des peuples de la Prusse orientale & de la Lithuanie.

Au mot MISSIONS ETRANGÈRES, nous avons déjà remarqué la malignité avec laquelle les Protestans ont affecté de noircir les motifs & la conduite des Missionnaires en général, & l'attention qu'ont eu les incrédules de copier ces mêmes calomnies; mais il est bon de voir en détail ce qu'a dit Mosheim des missions du *Nord* dans les différens siècles; il n'a fait que rendre fidèlement l'opinion qu'en ont conçue tous les Protestans.

Il est convenu qu'au troisième siècle, la conversion des Goths, & la fondation des principales Eglises de la Gaule & de la Germanie, furent l'ouvrage des vertus & des bons exemples que donnèrent les Missionnaires qui y furent envoyés; mais il prétend qu'au cinquième les Bourguignons & les Francs se firent Chrétiens, par l'ambition d'avoir pour protecteur de leurs armes le Dieu des Romains, parce qu'ils le supposèrent plus puissant que les leurs, & que l'on employa de faux miracles pour le leur persuader.

Dans un moment nous verrons ce que l'on doit entendre par les *faux miracles* dont parle Mosheim; mais il auroit dû prouver que les Catéchistes des Bourguignons & des Francs ne leur proposèrent point d'autres motifs de conversion que la puissance du Dieu des Chrétiens sur le sort des armes. Le cinquième siècle ne fut point dans les Gaules un tems d'ignorance & de ténèbres; on y vit paroître avec éclat Sulpice Sévère, Cassien, Vincent de Lérins, S. Hilaire d'Arles, Claudien, Mammert, Salvien, S. Avit, Sidoine Appollinaire, &c. Le motif que Mosheim a prêté aux Barbares qui embrassèrent pour lors le Christianisme, n'est fondé que sur le témoignage de Socrate, Historien Grec, très-mal instruit de ce qui s'est passé dans l'Occident. *Voyez* son *Histoire Ecclés.*, l. 7, c. 30, & la *note de Pagi*.

Il juge qu'au sixième siècle, les Anglo-Saxons, les Pictes, les Ecossois, les Thuringiens, les Bavarois, les Bohémiens y furent engagés par l'exemple & par l'autorité de leurs Rois ou de leurs Chefs; qu'à proprement parler, ils ne firent que changer une idolatrie en une autre, en substituant à l'adoration de leurs Idoles, le culte des *Saints*, des reliques, des images; que les Missionnaires ne se firent aucun scrupule de leur donner des phénomènes naturels pour des miracles.

Voilà donc en quoi consistent les *faux miracles* dont Mosheim a déjà parlé; c'étoient des phénomènes, ou des événemens naturels, mais qui parurent merveilleux & ménagés exprès par la Providence en faveur du Christianisme. Les Missionnaires, qui n'étoient rien moins que d'habiles physiciens, purent y être trompés fort aisément, & les Barbares, tous très-ignorans, en furent frappés. S'il y eut de l'erreur, elle ne fut pas malicieuse, ni une fraude pieuse des Missionnaires. Sur quoi fondé, Mosheim soupçonne-t-il que la sainte ampoule apportée du ciel au baptême de Clovis fût une fraude pieuse, imaginée par S. Remy? Les Missionnaires ne sont pas répréhensibles non plus de s'être attachés à instruire les Rois, & ceux-ci sont louables d'avoir engagé leurs sujets à professer une religion qui n'est pas moins utile à ceux qui obéissent qu'à ceux qui commandent. Les Apôtres n'ont pas négligé ce moyen d'établir l'Evangile; S. Paul prêcha devant Agrippa; il convertit le Proconsul de Cypre, Sergius Paulus, & Abgare, Roi d'Edesse fut amené à la foi par un Disciple de Jésus-Christ. Luther & ses collègues n'ont su que trop bien se prévaloir de ce moyen, ils n'auroient pas réussi autrement; s'il n'est pas légitime, Mosheim doit abjurer le Luthérianisme. Luther n'a-t-il pas répété cent fois que ses succès étoient un miracle? Quel crime ont commis les Missionnaires du *Nord*, qui n'ait pas été imité par les Réformateurs? Quant au reproche d'idolatrie que Mosheim fait aux Catholiques, c'est une absurdité que nous avons réfutée ailleurs. *Voyez* CULTE, IDOLATRIE, MARTYR, PAGANISME, SAINTS, &c.

Il n'a pas meilleure opinion de la conversion des Bataves, des Frisons, des Flamands, des Francs Orientaux, des Westphaliens, qui se fit au septième siècle. Les uns, dit-il, furent gagnés par les insinuations & les artifices des femmes, les autres furent subjugués par la crainte des loix pénales. Les Moines Anglois, Irlandois, & autres, qui firent ces missions, furent moins animés par le desir de gagner des ames à Dieu, que par l'ambition de devenir Evêques ou Archevêques, & de dominer sur les peuples qu'ils avoient subjugués.

Avant de parler de l'apostolat des femmes, Mosheim auroit dû se souvenir de ce qu'ont fait pour la réforme Jeanne d'Albret en France, & Elisabeth en Angleterre; leur zèle n'étoit certainement ni aussi pur, ni aussi charitable que celui des Princesses du septième siècle; & personne n'ignore jusqu'à quel point les loix pénales ont influé dans l'établissement du nouvel Evangile. Le titre d'Ecclésiaste de Wirtemberg, que s'arrogea Luther; le rôle de Législateur spirituel & temporel, que Calvin remplit à Genève; les places de Surintendans des Eglises, de chefs des Universités, &c., que possédèrent les autres Prédicans, valoient mieux que l'Episcopat au septième siècle, chez des barbares récemment convertis. Les Missionnaires devenus Evêques, étoient continnellement en danger d'être massacrés, & plusieurs le furent. S. Colomban, l'un des principaux Apôtres de l'Allemagne, n'a jamais été Evêque; il se contenta d'être Moine, & la plupart des autres ne s'élevèrent pas plus haut. Si Mosheim avoit pris la peine de lire *la conversion de l'Angleterre comparée à sa prétendue réformation*, il auroit vu la différence qu'il y a entre les Missionnaires du septième siècle & les Prédicateurs de la réforme.

D'ailleurs S. Pierre plaça son siége épiscopal à Antioche, & ensuite à Rome, S. Jacques à Jérusalem, S. Marc à Alexandrie, S. Jean à Ephèse;

les accuserons-nous d'ambition, parce qu'ils ont été Evêques? Que l'on nous montre en quoi l'autorité des Evêques Missionnaires a été plus fastueuse ou plus absolue que celle des Apôtres & de leurs Disciples.

Le huitième siècle fut témoin des travaux de S. Boniface dans la Thuringe, la Frise & la Hesse. Ce saint Archevêque fut mis à mort par les Frisons, avec cinquante de ses compagnons. D'autres prêchèrent dans la Bavière, la Saxe, la Suisse & l'Alsace. Mosheim dit que Saint Boniface auroit justement mérité le titre d'*Apôtre de l'Allemagne*, s'il n'avoit pas eu plus à cœur la puissance & la dignité du Pontife Romain, que la gloire de Jésus-Christ & de la religion, qu'il employa la ruse & la force pour subjuguer les peuples, qu'il a montré dans ses lettres beaucoup d'orgueil, d'entêtement, pour les droits du sacerdoce, & d'ignorance du vrai Christianisme.

Si, par *vrai Christianisme*, Mosheim entend celui de Luther ou de Calvin, nous convenons que S. Boniface & ses compagnons ne le connoissoient pas; il n'est né que huit cens après eux. C'est donc par son respect, par son obéissance, par son dévouement au Pontife Romain, que l'Apôtre de l'Allemagne a prouvé son orgueil. Nous avouons que les Réformateurs ont montré le leur bien différemment. Mais nous voudrions savoir par quelle récompense, le Pape a payé les travaux & le martyre des Missionnaires; par quelle magie il a ensorcelé des Moines, au point de leur faire braver la mort & les supplices, pour satisfaire son ambition; ou par quel vertige ces malheureuses victimes ont mieux aimé mourir pour le Pape, que pour Jésus-Christ. Nous verrons ci-après que les incrédules ont copié mot à mot cette calomnie de Mosheim & l'ont appliquée aux Apôtres. *Voyez* ALLEMAGNE.

La conversion des Saxons, pendant ce même siècle, a donné lieu à une censure beaucoup plus amère. Sur la parole de Mosheim & des autres Protestans, nos Philosophes ont écrit que Charlemagne fit la guerre aux Saxons, pour les forcer à embrasser le Christianisme; qu'il leur envoya des Missionnaires soutenus par une armée; qu'il planta la croix sur des monceaux de morts, &c. Cette accusation est devenue un acte de foi parmi nos dissertateurs modernes. Le simple exposé des faits en démontrera la fausseté.

Avant Charlemagne, les Saxons n'avoient pas cessé de faire des irruptions dans les Gaules, de mettre les provinces à feu & à sang; ils continuèrent sous son règne. Battus trois fois, ils espérèrent d'appaiser leur vainqueur en promettant de se faire Chrétiens. On leur envoya des Missionnaires, & non des soldats. Après ce traité conclu, ils reprirent encore les armes cinq fois, furent toujours battus & forcés à demander la paix. L'on comprend combien il y eut de sang répandu dans huit guerres consécutives, pendant un espace de trente-trois ans; mais fut-il versé pour soutenir les Missionnaires? Ordinairement ils étoient les premières victimes de la fureur des Saxons. *Hist. univ. par les Anglois*, tom. 30, *in*-4°, l. 23, sect. 3.

Le sujet de ces guerres fut constamment le même, savoir les incursions, le brigandage, la perfidie de ces peuples, la violation continuelle de leurs promesses. Ce fut après trois récidives de leur part, que les Grands du Royaume, dans une assemblée de Mai, prirent cette résolution terrible contre laquelle on a tant déclamé: « Que » le Roi attaqueroit en personne les Saxons perfides » & infracteurs des traités; que par une guerre » continuelle on les extermineroit, ou il les force» roit de se soumettre à la religion chrétienne ».

Pour rendre ce décret odieux, l'on commence par supposer que Charlemagne étoit l'agresseur; que, par l'ambition d'étendre son empire, ou par un zèle de religion mal entendu, il avoit attaqué le premier les Saxons qui ne vouloient qu'être libres, indépendans & paisibles chez eux. C'est une imposture grossière. Lorsque les Germains & les Francs passèrent le Rhin pour envahir les Gaules, les Empereurs Romains étoient-ils allés les inquiéter dans leurs forêts? Quand les Normands vinrent ravager nos côtes, nos Rois avoient-ils envoyé des flottes en Norvége pour attenter à leur liberté? Les Saxons avoient été battus & rendus tributaires par Charles Martel en 725, par Pépin en 743, 745, 747 & 750. Ce n'étoit donc pas Charlemagne qui étoit l'agresseur, lorsqu'ils se révoltèrent l'an 769, au commencement de son règne, *Hist. univ.*, *ibid.* sect. 1 & 2.

Après l'infraction des trois traités faits avec ce Prince, les Saxons méritoient certainement d'être poursuivis à outrance. Charlemagne, après l'assemblée de 775, leur laissa le choix ou d'être exterminés, ou de changer de mœurs en se faisant Chrétiens; ils avoient offert eux mêmes ce dernier parti. Y avoit-il de l'injustice ou de la cruauté à les forcer d'exécuter leur promesse, afin de changer des tigres en hommes? Si les Saxons se firent encore battre cinq fois, ce fut leur faute; il est absurde de dire que le sang fut répandu pour assurer le succès des Missionnaires; il est évident que l'intérêt politique l'emportoit sur le zèle de la religion. Enfin l'événement prouva que cet intérêt n'étoit pas mal entendu, puisque les Saxons une fois domptés & convertis se civilisèrent, demeurèrent en paix, & y laissèrent leurs voisins.

Au neuvième siècle, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, les Cimbres, les Danois, les Suédois furent instruits dans la foi chrétienne par S. Ausbert & S. Ansgaire, sans armes, sans violence, sans loix pénales. Notre Historien a été forcé de rendre justice aux vertus de ces deux Moines, sur-tout du dernier; il a bien voulu lui accorder le titre de *Saint*, quoiqu'il ait été fait Evêque de Hambourg & de Brême.

Les Bulgares, les Bohémiens, les Moraves, les Esclavons de la Dalmatie, les Russes de l'Ukranie, furent amenés au Christianisme par des Grecs. Mosheim ne les a point blâmés; il dit seulement que ces Missionnaires donnèrent à leurs prosélytes une religion & une piété bien différentes de celles que les Apôtres avoient établies; mais il avoue que ces hommes, quoique vertueux & pieux, furent obligés d'user de quelque indulgence à l'égard des barbares encore très-grossiers & très-féroces. Pourquoi cette excuse n'a-t-elle pas eu lieu en faveur des Missionnaires Latins, aussi bien que des Grecs? C'est que ceux-ci n'étoient pas des émissaires du Pape; par-là ils ont mérité d'être absous par les Protestans des imperfections de leurs missions.

Au dixième, Rollon ou Robert, chef des Normands, peuple sans religion, qui avoit désolé la France pendant un siècle, reçut le baptême & engagea ses soldats à suivre son exemple; ils y consentirent, dit Mosheim, par l'appas des avantages qu'ils y trouvoient. Cela peut être, mais quel que fut le motif de leur conversion, il mit fin à leur brigandage.

Selon lui, Miciflas, Roi de Pologne, employa les loix pénales, les menaces, la violence, pour achever la conversion de ses sujets; Etienne, Roi des Hongrois & des Transylvains, en usa de même, aussi bien que Hérald, Roi de Dannemarck. Ces faits sont très-mal prouvés. Notre Historien ajoute que Wlodimir, Duc des Russes, en agit avec plus de douceur. Ici perce encore la partialité. Comme les Russes ont été agrégés à l'Eglise Grecque, qui a secoué le joug des Papes, & que les autres peuples se sont soumis à l'Eglise Romaine, il a fallu qu'un Protestant protégeât les premiers, au désavantage des seconds. Voilà toute la différence.

Pendant le onzième siècle, les habitans de la Prusse massacrèrent plusieurs fois leurs Missionnaires; ils n'ont été domptés qu'au treizième siècle par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. Au douzième, Waldemar, Roi de Dannemarck, obligea les Slaves, les Suèves, les Vandales à se faire Chrétiens; Eric, Roi de Suède, y força les Finlandois; les Chevaliers de l'Epée y contraignirent les Livoniens. Soit: Mosheim reconnoit que les Poméraniens furent convertis par les soins d'Otton, Evêque de Bamberg, & les Slaves, par la persévérance de Vicelin, Evêque d'Altembourg. Voilà du moins deux Evêques auxquels il ne reproche aucune violence. Il y a donc une différence à faire entre les missions entreprises par pur zèle, & celles qui sont commandées par la politique & par la raison d'Etat.

Nous ne doutons point que des militaires, tels que les Chevaliers de l'Epée & ceux de l'Ordre Teutonique, n'aient agi envers des barbares qu'il falloit civiliser, avec toute la hauteur & la dureté de leur profession, & avec toute la rudesse des mœurs septentrionales; mais ce vice ne retombe ni sur les Evêques, ni sur les Missionnaires, ni sur la religion. Dès que l'intérêt politique s'y mêle, les Rois & leurs Ministres ne se croient plus obligés de consulter l'esprit du Christianisme, tout cède à la raison d'Etat; les loix & les peines paroissent une voie plus courte & plus efficace que la persuasion. Lorsque le gros des nations du *Nord* eut embrassé le Christianisme, on regarda les peuplades qui résistoient encore, comme un reste de rebelles qu'il falloit subjuguer par la force. Nous ne faisons point l'apologie de cette conduite; mais ce n'est point à un Protestant qu'il convient de la blâmer. Encore une fois il devoit se souvenir que la réforme ne s'est pas établie par d'autres moyens, & que sans cela elle ne seroit pas venue à bout de bannir le Catholicisme de la plupart des royaumes du *Nord*.

Ce simple exposé des faits suffit déjà pour confondre Mosheim & ses Copistes; mais il y a des réflexions générales à faire sur son procédé & sur les conséquences qui en résultent.

1°. Cet Ecrivain, quoique très-éclairé d'ailleurs, n'a pas vu qu'il fournissoit aux incrédules des armes pour attaquer les Apôtres, qu'il donnoit lieu à un parallèle injurieux entre leur conduite & celle des Missionnaires qu'il a noircis. Aussi n'a-t-il pas fait à ceux-ci un seul reproche qui n'ait été appliqué par les Déistes à S. Paul & à ses Collègues. Ils ont dit que cet Apôtre avoit embrassé le Christianisme, afin de devenir chef de parti, que le seul mobile de son zèle étoit l'ambition de dominer sur ses Prosélytes, que l'on voit dans ses lettres plusieurs traits d'orgueil, de hauteur, de jalousie, d'entêtement pour les privilèges de l'apostolat & du sacerdoce, qu'il a commis une fraude pieuse ou un mensonge, en disant qu'il étoit Pharisien, que ses miracles étoient faux, &c. Pour le prouver, on a fait un livre exprès intitulé: *examen critique de la vie & des ouvrages de S. Paul;* il semble calqué sur les idées & sur le style de Mosheim. A l'art. S. PAUL, nous réfuterons cet ouvrage impie; mais il ne convenoit guères à un Protestant qui faisoit profession du Christianisme d'en fournir le canevas.

2°. Il ne s'est pas apperçu qu'il suggéroit encore aux incrédules contre la religion chrétienne, un argument auquel il n'auroit pas pu répondre. En effet, si cette religion est divine, si Jésus-Christ est Dieu, s'il a promis d'assister son Eglise jusqu'à la fin des siècles, comment a-t-il pu, pour propager son Evangile, se servir d'hommes aussi répréhensibles que Mosheim a peint les Missionnaires, & d'un moyen aussi odieux que l'ambition des Papes? C'étoit fournir aux barbares un nouveau motif d'incrédulité, en ne leur donnant pour Catéchistes que des hommes qui n'avoient aucune marque d'un véritable apostolat, des Moines ignorans, superstitieux, fourbes, plus occupés de la dignité du Pontife Romain, que de la gloire de

Jésus-Christ & du salut des ames. Etoit-ce donc là un plan digne de la sagesse éternelle ?

Mais les Protestans ont beau déclamer contre les Papes, c'est à l'ambition prétendue de ces derniers que le *Nord* est redevable de son Christianisme, de sa civilisation, de ses lumières, & l'Europe de son repos & de son bonheur. Si les nations du Nord n'avoient pas été chrétiennes, les émissaires de Luther n'auroient pas pu les rendre protestantes, aucun d'eux n'est allé prêcher les infidèles ; ils se sont contentés de débaucher à l'Eglise les enfans qu'elle avoit engendrés à Jésus-Christ.

3°. En voulant faire le procès aux Missionnaires, il a couvert d'ignominie les Docteurs de la prétendue réforme. Ceux-ci ont-ils montré un zèle plus pur, plus désintéressé, plus charitable, plus patient que les Apôtres du *Nord*? Ils ne prêchoient pas par attachement au Pape, mais par une haine furieuse contre lui ; ils n'ont point acquis de richesse au Clergé, mais ils se sont emparés de celles qu'il possédoit & se sont mis dans sa place : ils n'ont point établi de superstition, mais ils ont étouffé toute piété, ils ont enseigné sans doute la doctrine la plus pure, mais bientôt elle a fait éclore le Socinianisme, le Déisme, & vingt sectes differentes. Encore foibles, ils ont prêché la tolérance & ont blâmé les moyens violens; mais devenus rédoutables, ils ont eu recours aux Princes, aux loix pénales, souvent à la sédition & aux armes, pour asservir les Catholiques, pour les chasser ou les faire apostasier. Leurs propres Auteurs conviennent que par-tout où leur religion est dominante, elle l'est devenue par l'influence de l'autorité séculière.

4°. Lorsque Mosheim a parlé des missions que les Nestoriens ont faites pendant le huitième, le dixième & le onzième siècle, dans la partie orientale de la Perse & aux Indes, dans la Tartarie & à la Chine, des missions des Grecs sur les deux bords du Danube, des missions plus récentes des Russes dans la Sibérie, il n'en a pas dit autant de mal que de celles des Latins dans le *Nord*. Pourquoi cette affectation? Les Prédicateurs Russes, Grecs & Nestoriens n'étoient certainement pas des Apôtres plus saints que les Missionnaires de l'Eglise Romaine ; de l'aveu même de Mosheim, leur Christianisme n'étoit pas plus parfait, ni leur succès plus merveilleux. Nous ne lisons pas qu'aucun d'eux ait souffert le martyre, pendant que des centaines de Prédicateurs Catholiques ont été massacrés par les Barbares. Le sort de ces ouvriers évangéliques n'a cependant pas réfroidi la charité de leurs successeurs, puisqu'elle a continué pendant huit ou neuf cens ans. Ces Moines, pour lesquels Mosheim affecte tant de mépris, & qu'il a noircis dans tous les siècles de son histoire, ont marché courageusement sur les traces du sang de leurs frères & ont bravé le même danger. Il n'est pas fort louable de déprimer leur zèle apostolique, en lui prêtant des motifs humains & absurdes.

5°. Il y a de la folie à vouloir nous persuader que la doctrine prêchée aux infidèles par des Missionnaires Grecs, n'étoit pas la même que celle qu'enseignoient les Prédicateurs Latins. Il est constant qu'avant le 9e siècle il n'y a eu aucune dispute ni aucune division entre les deux Eglises, touchant le dogme ni le culte extérieur ; que dans les divers Conciles généraux, tenus pendant sept cens ans, les Grecs & les Latins signoient les mêmes professions de foi, & ne se reprochoient mutuellement aucune erreur. Les Protestans les plus entêtés disent que les prétendus abus dont ils nous font des crimes, se sont introduits dans l'Orient & dans l'Occident pendant le 4e siècle. Dieu cependant n'a pas cessé de bénir & de faire prospérer les missions depuis ce tems-là ; il y a eu un plus grand nombre de peuples convertis au Christianisme depuis le 4e siècle qu'il n'y en avoit eu auparavant. Dieu a donc rendu son Eglise plus féconde depuis qu'elle est tombée dans l'erreur, que quand sa foi étoit plus pure. Voilà le mystère d'iniquité que nos adversaires ont osé mettre sur le compte de la Providence.

6°. Quand on a fait ces réflexions, l'on est tenté de regarder comme une dérision les éloges que Mosheim a faits des Missions Luthériennes que les Danois ont établies, en 1706, chez les Indiens du Malabar. C'est un peu tard, après deux cens ans écoulés depuis la naissance du Luthéranisme ; n'importe. Selon notre Historien, c'est la plus sainte & la plus parfaite de toutes les missions. Les Catéchistes que l'on y envoie ne font pas, dit-il, autant de prosélytes que les Prêtres Papistes, mais ils les rendent meilleurs Chrétiens & plus ressemblans aux vrais Disciples de Jésus-Christ.

Cependant on sait quelles ont été les raisons de cet établissement ; l'intérêt du commerce, la rivalité à l'égard des autres nations Européennes, la honte de paroître indifférent sur le salut des Indiens, un peu d'envie de jouter contre l'Eglise Romaine. Des motifs aussi profanes ne sont guères propres à opérer des prodiges ; en effet, les voyageurs, témoins oculaires, nous ont appris ce qui en est, & plusieurs ont regardé ces missions comme une pure momerie.

Ce n'est pas à tort que nous reprochons continuellement aux Protestans qu'ils sont les premiers Auteurs du Déisme, de l'incrédulité, de l'indifférence de religion qui règnent aujourd'hui dans l'Europe entière ; pourvu qu'ils puissent satisfaire leur haine contre l'Eglise Romaine, ils s'embarrassent fort peu de ce que leurs calomnies retombent sur le Christianisme en général. Nos Philosophes incrédules n'ont fait que les copier. Mais puisque le Protestantisme ne s'est maintenu que par une animosité opiniâtre contre le Catholicisme, ses sectateurs doivent craindre d'en avoir creusé le tombeau en inspirant l'indifférence pour toute Religion. *Voyez* MISSIONS.

NOTES DE L'EGLISE. *Voyez* EGLISE, §. 2.

NOTIONS EN DIEU. Les Théologiens, en traitant du mystere de la Sainte-Trinité, nomment *notions* les qualités qui conviennent à chacune des personnes divines en particulier, & qui servent à les distinguer. Ainsi la *paternité* & *l'innascibilité* sont les *notions* distinctives de la premiere personne, la *filiation* est le caractère distinctif de la seconde, la *procession* ou *spiration passive* convient exclusivement à la troisieme. *Voyez* TRINITÉ.

Comme ce mystère est incompréhensible, & qu'il a été souvent attaqué par les hérétiques, les Théologiens ont été forcés de consacrer des termes particuliers, non pour l'expliquer, puisqu'il est inexplicable, mais pour énoncer, sans danger d'erreur, ce que l'on en doit croire.

NOTRE-DAME, titre d'honneur que les Catholiques donnent à la Sainte-Vierge; ainsi nous disons, *l'Eglise de Notre-Dame*, *les fêtes de Notre-Dame*, &c.

Les Protestans, qui rejettent le culte de la Sainte-Vierge, font croire aux ignorans que nous l'appellons *Notre Dame* dans le même sens que nous appellons Jésus-Christ *Notre Seigneur*, qu'ainsi nous rendons à l'un & à l'autre un culte égal. Mais une équivoque ne devroit jamais causer de disputes. Jésus-Christ est notre souverain Seigneur, parce qu'il est Dieu; nous appellons sa sainte Mère *Notre-Dame* pour lui témoigner un plus profond respect qu'à toute autre créature, & une entière confiance à son Intercession. Si quelques dévôts peu instruits se sont quelquefois exprimés sur ce sujet d'une manière qui n'est pas assez correcte, il ne faut pas en faire un crime à l'Eglise Romaine, qui n'approuve aucun excès. Nous accusera-t-on d'idolâtrie lorsque nous donnons aux grands de la terre le titre de *Monseigneur?*

NOVATEUR. On nomme ainsi celui qui enseigne une nouvelle doctrine en matière de foi.

L'Eglise Chrétienne a toujours fait profession de ne point suivre d'autre doctrine que celle qui lui a été enseignée par Jésus-Christ & par les Apôtres; conséquemment elle a condamné comme hérétiques ceux qui ont entrepris de la corriger & de la changer. Elle leur a dit, par la bouche de Tertullien, *Præscript.* c. 37: « Je suis plus ancienne » que vous & en possession de la vérité avant » vous; je la tiens de ceux mêmes qui étoient » chargés de l'annoncer; je suis l'héritière » des Apôtres, je garde ce qu'ils m'ont laissé » par testament, ce qu'ils ont confié à ma foi, » ce qu'ils m'ont fait jurer de conserver. Pour » vous, ils vous ont déshérités & rejettés » comme des étrangers & des ennemis ». Elle a retenu pour base de son enseignement la maxime établie par ce même Pére, « que ce qui a » été enseigné d'abord est la vérité & vient de » Dieu; que ce qui a été inventé dans la suite est » étranger & faux ». *Ibid.* c. 31.

L'usage de l'Eglise, dit Vincent de Lerins, *Commonit.* §. 6, a toujours été, que plus l'on étoit religieux, plus l'on avoit horreur des nouveautés. Pour réfuter l'erreur des Rebaptisans au troisiéme siécle, le Pape Etienne n'opposa que cette régle: *n'innovons rien, gardons la tradition.* L'esprit, l'éloquence, les raisons plausibles, les citations de l'Ecriture-Sainte, le nombre des partisans de la nouvelle opinion, la sainteté même de plusieurs, ne purent prescrire contre le sentiment & la pratique de l'antiquité.

§. 21. « Gardez le dépôt, dit S. Paul à Ti» mothée, *I. Tim.* c. 6; évitez toute nouveauté » profane & les disputes qu'excite une fausse » science ». S'il faut éviter la nouveauté, il faut donc s'attacher à l'antiquité; puisque la première est profane, le seconde est sacrée. §. 22. Expliquez plus clairement, à la bonne heure, ce que l'on croyoit autrefois d'une manière plus obscure, mais n'enseignez que ce que vous avez appris, & si vos termes sont nouveaux, que la chose ne le soit pas.

§. 23. N'est-il donc pas permis de faire des progrès dans la science de la religion? Assurément, mais sans altérer le dogme ni la manière de l'entendre. Il faut que la croyance des esprits imite la marche des corps; ils croissent, s'étendent, se développent par la suite des années, mais ils demeurent toujours les mêmes. Qu'il en soit ainsi de la doctrine chrétienne, qu'elle s'affermisse par le laps des années, qu'elle s'étende & s'éclaircisse par les travaux des savans, qu'elle devienne plus vénérable avec l'âge; mais que le fond demeure entier & inaltérable.

L'Eglise de Jésus-Christ, dépositaire attentive & fidele des dogmes qu'elle a reçus, n'y change rien, n'en retranche rien, n'y ajoute rien. Son attention se borne à rendre plus exact & plus clair ce qui n'étoit encore proposé qu'imparfaitement, plus ferme & plus constant ce qui étoit suffisamment expliqué, plus inviolable ce qui étoit déja decidé. Qu'a-t-elle voulu en effet par les décrets de ses Conciles? Mettre plus de clarté dans la croyance, plus d'exactitude dans l'enseignement, plus de netteté & de précision dans la profession de foi. Lorsque les hérétiques ont enseigné des nouveautés, elle n'a fait par ces mêmes décrets que transmettre par écrit à la postérité ce qu'elle avoit reçu des anciens par tradition, exprimer en peu de mots un sens souvent fort étendu, fixer ce sens par un nouveau terme, pour le rendre plus aisé à saisir.

§. 24. S'il étoit permis d'adopter de nouvelles doctrines, que s'ensuivroit-il? Que les fidèles de tous les siécles précédens, les Saints, les Vierges, le Clergé, des milliers de Confesseurs, des armées de Martyrs, les peuples entiers, l'univers chrétien, attaché à Jésus-Christ par la foi catholique, ont été

dans l'ignorance & dans l'erreur, ont blasphémé sans savoir ce qu'ils disoient ou ce qu'ils croyoient.

Toute héréfie a paru fous un certain nom, dans tel endroit, dans un tems connu ; tout Héréfiarque a commencé par fe féparer de la croyance ancienne & univerfelle de l'Eglife Catholique. Ainfi en ont agi Pelage, Arius, Sabellius, Prifcillien, &c ; tous fe font fait gloire de créer des nouveautés, de méprifer l'antiquité, de mettre au jour ce que l'on ignoroit avant eux. La regle des Catholiques, au contraire, eft de garder le dépôt des Saints-Peres, de rejetter toute nouveauté profane, de dire avec l'Apôtre : « fi quelqu'un enfeigne autre chofe que ce que nous avons reçu, » qu'il foit anathème ».

§. 26. Mais lorfque les hérétiques allèguent en leur faveur l'autorité de l'Ecriture-Sainte, que feront les enfans de l'Eglife ? Ils fe fouviendront de la règle ancienne qui a toujours été obfervée, qu'il faut expliquer l'Ecriture felon la tradition de l'Eglife univerfelle, & préférer dans cette explication même l'antiquité à la nouveauté, l'univerfalité au petit nombre, le fentiment des Docteurs Catholiques les plus célèbres aux opinions téméraires de quelques nouveaux Differtateurs.

On voit que Vincent de Lérins n'a fait que développer, dans fon *Commonitoire*, ce que Tertullien avoit déja enfeigné dans fes prefcriptions contre les hérétiques, deux cens ans auparavant.

A la vérité, les *novateurs* des derniers fiècles ont accufé l'Eglife elle-même d'avoir innové, d'avoir altéré la doctrine enfeignée par les Apôtres. Ce reproche étoit aifé à former ; mais il falloit, pour en démontrer la fauffeté, confronter la tradition de quinze fiècles entiers ; le procès ne pouvoit pas être fitôt inftruit ; les hérétiques ont profité de l'intervalle pour féduire les ignorans. Eft-il poffible que l'Eglife Catholique, répandue dans toutes les parties du monde, dont tous les Pafteurs jurent & proteftent qu'il ne leur eft pas permis de rien changer à la doctrine qu'ils ont reçue, confpire néanmoins à faire ce changement ; que les fidèles de toutes les nations, bien perfuadés que cet attentat eft un crime, aient confenti néanmoins à y participer, en fuivant une doctrine nouvelle, imaginée par leurs Pafteurs ; que les fociétés même féparées de l'Eglife Romaine, depuis plus de mille ans, aient été faifies du même efprit de vertige ? Si ce paradoxe avoit été compris d'abord, il auroit révolté tout le monde par fon abfurdité. A force de l'entendre répéter, on a commencé par le croire, en attendant l'examen des monumens qui démontroient le contraire. Enfin, il a été fait dans la *Perpétuité de la foi* ; mais l'héréfie étoit trop bien enracinée pour céder à l'évidence des faits & des monumens. Aujourd'hui encore les Proteftans foutiennent que tous les dogmes catholiques qu'ils rejettent font une nouvelle invention des derniers fiècles. *Voyez* DÉPOT, PERPÉTUITÉ DE LA FOI, PRESCRIPTION.

NOVATIENS, hérétiques du troifième fiècle, qui eurent pour chefs *Novatien*, Prêtre de Rome, & *Novat*, Prêtre de Carthage.

Le premier, homme éloquent & entêté de la philofophie Stoïcienne, fe fépara de la communion du Pape S. Corneille, fous prétexte que ce Pontife admettoit trop aifément à la pénitence & à la communion ceux qui étoient tombés par foibleffe dans l'apoftafie pendant la perfécution de Dèce. Mais le vrai motif de fon fchifme étoit la jaloufie de ce que S. Corneille lui avoit été préféré pour remplir le Siége de Rome. Il abufa du paffage dans lequel S. Paul dit, *Hébr.* c. 6, ℣. 4 : « Il eft impoffible à ceux qui font tombés, » après avoir été une fois éclairés, & après avoir » goûté les dons céleftes, de fe renouveller par la » pénitence ». Conféquemment il foutint que l'on devoit refufer l'abfolution, non-feulement à ceux qui avoient apoftafié, mais encore à ceux qui après leur baptême étoient tombés dans quelque péché grave, tel que le meurtre & l'adultère. Comme l'erreur va toujours en croiffant, les *Novatiens* prétendirent bientôt que l'Eglife n'avoit pas le pouvoir de remettre les grands crimes par l'abfolution.

Cette rigidité convenoit d'autant moins à Novatien, qu'on l'accufoit lui-même de s'être caché dans fa maifon pendant la perfécution, & d'avoir refufé fes fecours à ceux qui fouffroient pour Jéfus-Chrift. On lui reprochoit encore d'avoir été ordonné Prêtre malgré l'irrégularité qu'il avoit encourue, en recevant le Baptême au lit pendant une maladie, & pour avoir négligé enfuite de recevoir la Confirmation.

Mosheim fait inutilement tous fes efforts pour pallier les torts de Novatien, & en faire retomber une partie fur S. Corneille, *Hift. Chrift.* fæc. 3, §. 15, notes. Il dit que ce Pape ne reprochoit à fon antagonifte que des vices de caractère & des intentions intérieures qui font connues de Dieu feul ; que Novatien proteftoit contre l'injuftice de ces reproches. Mais ce Schifmatique avoit dévoilé les vices de fon caractère & fes motifs intérieurs par fes difcours & par fa conduite ; S. Corneille étoit parfaitement informé des uns & des autres ; les proteftations de Novatien étoient démenties par fes procédés. Il eft fingulier que les Proteftans excufent toujours les intentions de tous les ennemis de l'Eglife, & ne rendent jamais juftice aux intentions de fes Pafteurs.

Novat, de fon côté, Prêtre vicieux, s'étoit révolté contre S. Cyprien fon Evêque ; il l'avoit accufé d'être trop rigoureux à l'égard des *Lapfes* qui demandoient d'être réconciliés à l'Eglife ; il avoit appuyé le fchifme du Diacre Feliciffime contre ce faint Evêque ; menacé de l'excommunication, il s'enfuit à Rome, il fe joignit à la faction de Novatien, & il donna dans l'excès oppofé à ce qu'il avoit foutenu en Afrique.

Mosheim a encore trouvé bon d'excuser ce Prêtre, & de rejetter une partie du blâme sur S. Cyprien, *ibid.* §. 14. On ne peut pas approuver, dit-il, tout ce qu'ont fait ceux qui résistoient à cet Evêque; mais il est incontestable qu'ils combattoient pour les droits du Clergé & du Peuple, contre un Evêque qui s'arrogeoit une autorité souveraine. Mais nous avons fait voir ailleurs que ces prétendus droits du Clergé & du Peuple contre les Evêques, sont chimériques, & n'ont jamais existé que dans l'imagination des Protestans. *Voyez* Evêque, Hiérarchie.

Ces deux schismatiques trouvèrent des partisans. Novatien engagea, par argent, trois Evêques d'Italie à lui donner l'ordre de l'Episcopat; il devint ainsi le premier Evêque de sa secte, & il eut des successeurs. S. Corneille assembla un Concile de soixante Evêques à Rome, l'an 251, dans lequel Novatien fut excommunié, les Evêques qui l'avoient ordonné furent déposés, & l'on y confirma les anciens canons, qui vouloient que l'on reçût à la pénitence publique ceux qui étoient tombés, lorsqu'ils témoignoient du repentir de leur crime, & que l'on réduisît au rang des laïques, les Evêques & les Prêtres coupables d'apostasie.

Cette discipline étoit d'autant plus sage, qu'il y avoit beaucoup de différence à mettre entre ceux qui étoient tombés par foiblesse & par la violence des tourmens, & ceux qui avoient apostasié sans être tourmentés; entre ceux qui avoient fait des actes positifs d'idolâtrie, & ceux qui avoient seulement paru en faire, &c. *Voyez* Lapses. Il étoit donc juste de ne pas les traiter tous avec la même rigueur, & d'accorder plus d'indulgence à ceux qui étoient les moins coupables. S. Cypr. *Epist. ad Antonianum.*

A la vérité, l'on trouve dans quelques Conciles de ces tems-là, en particulier dans celui d'Elvire, tenu en Espagne au commencement du quatrième siècle, des canons qui paroissent aussi rigoureux que la pratique des *Novatiens*; mais on voit évidemment qu'ils ne sont point fondés sur la même erreur; ils ont été faits dans des tems & des circonstances où les Evêques ont jugé qu'il falloit une discipline sévère pour intimider les pécheurs, & où l'on devoit se défier des marques de pénitence que donnoient la plupart. Quelques Auteurs ont soupçonné mal-à-propos que ces Evêques étoient entichés des opinions des *Novatiens.*

Mosheim, pour excuser ces derniers, dit que l'on ne peut pas leur reprocher d'avoir corrompu par leurs opinions les doctrines du Christianisme, que leur doctrine ne différoit en rien de celle des autres Chrétiens, *Hist. Ecclés. troisième siècle*, 2e. part. c. 5, §. 17 & 18; *Hist. Christ.* sæc. 3, §. 15, notes. Il pèche en cela par intérêt de système. Une doctrine du Christianisme est que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre tous les péchés; or, il est certain que Novatien, ou du moins ses adhérans, ont contesté ce pouvoir & l'ont nié aussi-bien que les Protestans. Bévéridge & Bingham, tous deux Anglicans, conviennent de ce fait, & le dernier l'a prouvé. *Orig. Ecclés.* l. 18, c. 4, §. 5. Selon le témoignage de Socrate, l. 7, c. 25, Asclépiade, Evêque Novatien, disoit à un Patriarche de Constantinople: » Nous » refusons la communion aux grands pécheurs, » laissant à *Dieu seul* le pouvoir de leur pardon» ner «. Tillemont prouve la même chose par les témoignages de S. Pacien, de S. Augustin & de l'Auteur des questions sur l'ancien & nouveau Testament, *Mém.* tome 3, p. 472.

S. Cyprien le fait assez entendre, *Epist.* 52 *ad Antonian.* » Nous n'anticipons point, dit-il, sur » le jugement de Dieu, qui ratifiera ce que nous » avons fait, s'il trouve que la pénitence soit » juste & entière. Si nous sommes trompés par » de fausses apparences, il corrigera la sentence » que nous avons prononcée.... Puisque nous » voyons que personne ne doit être empêché de » faire pénitence, & que par la miséricorde de » Dieu la paix *peut être accordée* par ses Prêtres, » il faut avoir égard aux gémissemens des pénitens, » & ne pas leur en refuser le fruit «. Il n'étoit donc pas question de savoir seulement si l'Eglise devoit accorder l'absolution aux pécheurs; mais si elle le pouvoit, & si la sentence d'absolution accordée par les Prêtres n'étoient pas une anticipation sur le jugement de Dieu, comme les *Novatiens* le prétendoient.

Il est fâcheux pour les Protestans de voir une de leurs erreurs condamnée au troisième siècle dans les *Novatiens*, mais le fait est incontestable. Ces hérétiques ne laissoient point d'exhorter les pécheurs à la pénitence, parce que l'Ecriture-Sainte l'ordonne; mais S. Cyprien remarque avec raison que c'étoit une dérision de vouloir engager les pécheurs à se répentir & à gémir, sans leur faire espérer le pardon, du moins à l'article de la mort; que c'étoit un vrai moyen de les désespérer, de les faire retourner au Paganisme, ou se jetter parmi les hérétiques.

Dans la suite, les *Novatiens* ajoutèrent de nouvelles erreurs à celle de leur chef; ils condamnèrent les secondes noces & rebaptisèrent les pécheurs; ils soutinrent que l'Eglise s'étoit corrompue & perdue par une molle indulgence, &c. Ils se donnèrent le nom de *Cathares*, qui signifie *purs*, de même que l'on appelle en Angleterre *Puritains* les Calvinistes *rigides*.

Quoiqu'il y eût peu de concert dans la doctrine & dans la discipline parmi les *Novatiens*, cette secte n'a pas laissé de s'étendre & de subsister en Orient jusqu'au septième siècle, & en Occident jusqu'au huitième; au Concile général de Nicée, en 325, l'on fit des réglemens sur la manière de les recevoir dans l'Eglise, lorsqu'ils demandeoient à y rentrer. Un de leurs Evêques, nommé Acésius, y argumenta avec beaucoup de chaleur,

chaleur, pour prouver que l'on ne devoit pas admettre les grands pécheurs à la communion de l'Eglise; Constantin, qui étoit présent, lui répondit par dérision : *Acésius, dressez une échelle, & montez au Ciel tout seul.*

NOVICE, NOVICIAT. On appelle *Novice* une personne de l'un ou de l'autre sexe qui aspire à faire profession de l'état religieux, qui en a pris l'habit, qui s'exerce à en remplir les devoirs. Dans tous les tems, l'Eglise a pris des précautions pour empêcher que personne n'entrât dans l'état religieux sans une vocation libre & solide, sans bien connoître les obligations de cet état, & sans y être exercé suffisamment. Le Concile de Trente, sess. 25, chap. 16 & suiv., a renouvellé sur ce sujet les anciens canons, & a chargé les Evêques de veiller de près à leur observation; mais cette matière appartient au droit canonique.

Les hérétiques, les incrédules, les gens du monde, qui s'imaginent que presque toutes les vocations sont forcées, ignorent les épreuves que l'on fait subir aux *Novices*, les soins que prennent les Supérieurs Ecclésiastiques pour empêcher que l'erreur, la séduction, la violence n'aient aucune part à la profession religieuse. On peut assurer en général que s'il y a dans ce genre quelques victimes de l'ambition, de la cruauté & de l'irréligion de leurs parens, les *Novices* y ont consenti, qu'ils ont surpris la vigilance & l'attention scrupuleuse des Evêques & de leurs préposés. *Voyez* PROFESSION RELIGIEUSE.

NOUVEAU. Ce mot a plusieurs sens dans l'Ecriture-Sainte. Il signifie, 1°. ce qui est extraordinaire. *Judic.* c. 5, ℣. 8. Le Seigneur a choisi une nouvelle manière de faire la guerre & de vaincre nos ennemis, en inspirant à une femme le courage d'un homme. 2°. Ce qui est enseigné avec plus de soin qu'autrefois. Jésus-Christ appelle le precepte de la charité *un commandement nouveau*, *Joan.* c. 13, ℣. 34; quoiqu'il fût déjà imposé dans l'ancienne loi, parce qu'il l'a mieux développé, qu'il en a donné de nouveaux motifs, & en a montré dans lui-même un exemple parfait. 3°. Ce qui est beau & sublime; dans ce sens, David a dit plusieurs fois : je vous chanterai, Seigneur, *un cantique nouveau*. Dans le stile de S. Paul, *le nouvel homme* est le Chrétien purifié de ses anciens vices par le Baptême. Jesus-Christ dit, *Luc*, c. 5, ℣. 37, qu'il ne faut pas mettre du *vin nouveau* dans de vieux outres, pour faire entendre qu'il ne devoit pas imposer à ses disciples encore foibles des devoirs trop parfaits. 4°. Dans la 2e. lettre de S. Pierre, c. 3, ℣. 13, & dans l'Apocalypse, c. 21, ℣. 1 & 2, un *nouveau ciel*, une *nouvelle terre*, la *nouvelle Jérusalem*, signifient le séjour des bienheureux; mais dans Isaïe, c. 66, ℣. 22, les mêmes expressions paroissent désigner le règne du Messie. Lorsque le Sauveur promet à ses Apôtres de boire avec eux un *vin nouveau* dans le royaume de son Père, *Matt.* c. 14, ℣. 25, cela pouvoit signifier qu'il boiroit encore, & mangeroit de nouveau avec eux, après sa résurrection. 5°. *Joan.* c. 19, ℣. 41, il est dit que Joseph d'Arimathie déposa le corps de Jésus-Christ dans un *sépulchre nouveau*, dans lequel aucun mort n'avoit encore été déposé. 6°. *Exode*, c. 23, ℣. 15, le mois des *nouveaux fruits* étoit le mois de Nisan, pendant lequel la moisson commençoit en Egypte & dans la Palestine.

N T

NTOUPI, *Voyez* BROUCOLACAS.

N U

NUDS-PIEDS SPIRITUELS, Anabaptistes; qui s'élevèrent en Moravie dans le 16e siècle, & qui se vantoient d'imiter la vie des Apôtres, vivant à la campagne, marchant pieds nus, & témoignant beaucoup d'aversion pour les armes, pour les lettres, & pour l'estime des peuples. Pratéole, *Hist. nudip. & spirit.* Florimond de Raimond, l. 2, c. 17, n. 9. *Voyez* ANABAPTISTES.

NUÉE. Dans l'Ecriture-Sainte, les *nuées* ou le ciel nébuleux, désignent souvent un tems d'affliction & de calamité; cette métaphore est aussi employée fréquemment par les Auteurs profanes; il seroit inutile d'en citer des exemples. Une *nuée* signifie quelquefois une armée ennemie qui couvrira la terre, comme les nuages couvrent le ciel, & le dérobent à nos yeux, *Jérém.* c. 4, ℣. 13; *Ezech.* c. 30, ℣. 18; c. 38, ℣. 9. Les *nuées*, par leur légèreté, sont le symbole de la vanité & de l'inconstance des choses de ce monde; il est dit, *II Petri*, c. 2, ℣. 17, que les faux Docteurs sont des *nuées* poussées par un vent impétueux; & dans *l'Epitre de S. Jude*, ℣. 12, que ce sont des *nuées* sans pluie. Elles représentent encore l'arrivée brusque & imprévue d'un événement quelconque. *Isaïe*, c. 19, ℣. 1, dit que Dieu entrera en Egypte, porté sur une *nuée* légère. *Daniel*, c. 7, ℣. 13, vit arriver sur les *nuées* du ciel un personnage semblable au fils de l'homme, qui fut porté devant le trône de l'Eternel, & auquel fut accordé l'empire sur l'univers entier; c'étoit évidemment le Messie. Jésus-Christ, *Matt.*, c. 24, ℣. 30, dit que l'on verra venir le fils de l'homme sur les *nuées* du ciel, avec beaucoup de puissance & de majesté; & c. 26, ℣. 64, il dit à ses Juges : » Vous verrez venir sur les *nuées* du ciel le fils » de l'homme assis à la droite de la puissance » de Dieu ». Il annonçoit ainsi la promptitude & la puissance avec laquelle il viendroit punir

la nation juive. Plusieurs Interprêtes entendent dans le même sens ces paroles du Pseaume 17, ℣. 10 : » Il est monté sur les Chérubins, il a » volé sur les ailes des vents », parce qu'elles sont parallèles à celles du *Ps.* 103, ℣. 3 : » vous » êtes monté sur les *nuées*, vous marchez sur les » ailes des vents ».

S. Paul, *I. Cor.* c. 10, ℣. 1, dit : » Nos » pères ont été tous sous la *nuée*, & ont passé » la mer; & ils ont tous été baptisés par Moïse » dans la *nuée* & dans la mer ». Cela ne signifie point que le passage des Israélites au travers de la mer rouge, & sous la *nuée*, ait été un vrai baptême, mais que ça été la figure de ce que doit faire un Chrétien. De même qu'après ce passage, les Hébreux ont commencé une nouvelle manière de vivre dans le désert sous les ordres de Dieu, ainsi le Chrétien une fois baptisé doit mener une vie nouvelle sous la loi de Jésus-Christ. Voyez *la Synopse des Critiques sur ce passage*.

NUÉE. (Colonne de) Il est dit dans l'Histoire Sainte, qu'à la sortie de l'Egypte, Dieu fit marcher à la tête des Israélites une *colonne de nuée*, qui étoit obscure pendant le jour, & lumineuse pendant la nuit; qu'elle leur servit de guide pour passer la mer rouge, & pour marcher dans le désert; qu'elle s'arrêtoit lorsqu'il falloit camper, qu'elle se mettoit en mouvement lorsqu'il falloit partir, qu'elle couvroit le Tabernacle, &c.

Toland a fait une dissertation, qu'il a intitulée *Hodégos*, le guide, pour faire voir que ce phénomène n'avoit rien de miraculeux; selon lui, la prétendue *colonne de nuée* n'étoit qu'un pot à feu porté au bout d'une perche, qui donnoit de la fumée pendant le jour, & une lueur pendant la nuit; c'est un expédient dont plusieurs Généraux se sont servis pour diriger la marche d'une armée, & l'on s'en sert encore aujourd'hui pour voyager dans les déserts de l'Arabie. Les réflexions par lesquelles l'Auteur a étayé cette imagination sont curieuses.

Il commence par observer qu'en général le style des livres saints est emphatique & hyperbolique; tout ce qui est beau ou surprenant dans son genre, est attribué à Dieu; une armée nombreuse est une *armée de Dieu*; des montagnes fort hautes, sont des *montagnes de Dieu*, &c. *Voyez* Nom de Dieu.

Dans les pays peuplés, habités, dont l'aspect est varié, la marche des armées est dirigée par des objets visibles, par les montagnes, les rivières, les forêts, les villes & les châteaux; dans de vastes campagnes & dans des déserts, il faut des signaux, sur-tout pendant la nuit: le signal le plus naturel & le plus commode est le feu. Comme la flamme & la fumée montent en haut, on leur a donné le nom de *colonne*; ainsi s'expriment, non-seulement les Auteurs sacrés, mais les Historiens profanes.

En sortant de l'Egypte, les Israélites marchoient en ordre de bataille, *Num.* c. 33, ℣. 1, & le désert commençoit à Etham, dans l'Egypte même, *Exode*, c. 13, ℣. 18. Ils avoient donc besoin d'un signal pour diriger leur route; Moïse fit porter devant la première ligne de l'armée du feu au bout d'une perche, & il multiplia ces signaux selon le besoin. Quand le Tabernacle fut fait, le signal fut placé au haut de cette tente, où Dieu étoit censé présent par ses symboles & par ses ministres. Cet usage étoit connu des Perses; Alexandre s'en servit, suivant Quinte-Curce, l. 5, c. 2.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 1, c. 24, édit. de Potter, p. 417 & 418, rapporte que Thrasybule usa de ce stratagême pour conduire une troupe d'Athéniens pendant la nuit, & que l'on voyoit encore à Munichia un *autel du phosphore* pour monument de cette marche. Il alléguoit ce fait pour rendre croyable aux Grecs ce que dit l'Ecriture de la colonne qui conduisoit les Israélites, il ne la regardoit donc pas comme un miracle.

L'Ecriture dit que cette colonne, placée entre le camp des Egyptiens & celui des Israélites, étoit obscure d'un côté, & lumineuse de l'autre; mais c'étoit un stratagême semblable à celui dont il est parlé dans la Cyropédie de Xénophon, l. 3. Puisque les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée*, ils ne la regardèrent pas comme un phénomène miraculeux. Lorsque l'Ecriture dit que le Seigneur marchoit devant les Israélites, *Exode*, c. 13, ℣. 20, cela signifie qu'il y marchoit par ses Ministres. Les ordres de Moïse, d'Aaron, de Josué & des autres Chefs, sont toujours attribués à Dieu, Monarque suprême des Israélites. Il est dit, *Num.* c. 10, ℣. 13, que les Israélites partirent suivant le commandement du Seigneur, déclaré par Moïse; cela montre assez que Moïse disposoit de la *nuée*.

Enfin l'Ange du Seigneur, dont il est ici parlé, étoit Hobab, beau-frère de Moïse, qui étoit né, & qui avoit vécu dans le désert, qui, par conséquent, en connoissoit toutes les routes. Dans le livre des Juges, c. 2, ℣. 1, l'Ange du Seigneur, dont il est fait mention, étoit un Prophète.

Aucun Ecrivain judicieux n'a fait le moindre cas de cette imagination de Toland; les Commentateurs Anglois, dans la Bible de Chais, *Exode*, c. 13, ℣. 21, n'ont pas seulement daigné la réfuter, mais nos incrédules françois en ont fait trophée dans plusieurs de leurs ouvrages; nous ne pouvons nous dispenser d'y opposer quelques observations.

1°. Il est impossible que les Israélites aient été assez stupides pour regarder comme un miracle un brasier qui fumoit pendant le jour, & qui

éclairoit pendant la nuit; Il l'est qu'un feu porté dans un brasier, ou élevé au bout d'une perche, ait pu être apperçu par tout un peuple composé de plus de deux millions d'hommes; il l'est enfin que la fumée d'un brasier ait pu former une *nuée* capable de couvrir dans sa marche une aussi grande multitude d'hommes; or, Moïse atteste que la *nuée* du Seigneur couvroit les Israélites pendant le jour, lorsqu'ils marchoient, *Num.* c. 10, ℣. 34; c. 14, ℣. 14. Voilà une circonstance qu'il ne falloit pas oublier. Il n'est pas moins impossible que Moïse ait été assez insensé pour vouloir en imposer sur ce sujet à une nation entière pendant quarante ans consécutifs; c'est un fait que l'on pouvoit vérifier à toutes les heures du jour & de la nuit; & l'histoire nous apprend que la *colonne de nuée* pendant le jour, & de feu pendant la nuit, n'a jamais manqué, *Exode*, c. 13, ℣. 22. Moïse, à la quarantième année, prenoit encore les Israélites à témoin de ce prodige toujours subsistant, *Deut.* c. 1, ℣. 33; c. 31, ℣. 15. Autre circonstance qu'il ne falloit pas omettre.

2°. Aucun des faits, ni des réflexions alléguées par Toland, ne peut diminuer le poids de ces deux circonstances essentielles. Quand il seroit vrai que les Israélites attribuoient à Dieu les phénomènes les plus naturels, cela ne suffiroit pas pour justifier les expressions de Moïse; non-seulement il appelle *nuée de Dieu* la colonne dont nous parlons, mais il dit que c'étoit Dieu lui-même qui marchoit à la tête des Israélites, qui leur montroit le chemin par la *colonne*, qui les guidoit pendant le jour & pendant la nuit, qui les couvroit par la *nuée* dans leur marche, &c. *Exode*, c. 13, ℣. 21; *Num.* c. 14, ℣. 14, &c. L'imposteur le plus hardi n'auroit pas osé parler ainsi, s'il n'avoit été question que d'un pot à feu planté au bout d'une perche.

3°. Toland suppose faussement que le désert dans lequel les Israélites ont séjourné, étoit une vaste campagne dénuée de tout objet visible; il y avoit des montagnes & des rochers, quelques arbres, & des pâturages; l'histoire de Moïse en parle, & les Voyageurs en déposent. Il étoit donc impossible que la fumée ou la flamme d'un brasier pût être apperçue par plus de deux millions d'hommes, soit lorsqu'ils étoient en marche, soit lorsqu'ils étoient campés. Les armées dont parlent les Historiens profanes, n'étoient que des poignées d'hommes en comparaison de la multitude des Israélites, dont six cens mille étoient en état de porter les armes.

4°. Il n'est pas vrai que Moïse ait multiplié les signaux selon le besoin; il parle constamment d'une seule colonne qui étoit de *nuée*, & non de fumée, pendant le jour, & qui ressembloit à un feu pendant la nuit. Il est encore faux que Dieu ne fût censé présent dans le Tabernacle, que par ses symboles & par ses Ministres. Il est dit formellement que Dieu étoit présent dans la *colonne de nuée*, qu'il y parloit, qu'il y faisoit éclater sa gloire, qu'alors Aaron & Moïse se prosternoient, *Exode*, c. 40, ℣. 32; *Num.* c. 9, ℣. 15; c. 11, ℣. 25; c. 16, ℣. 19 & 22, &c. Se seroient-ils prosternés devant un brasier? L'histoire dit que cela se faisoit à la vue de tout Israël.

5°. Notre Dissertateur en impose au sujet de S. Clément d'Alexandrie. Ce Père regardoit certainement la *colonne de nuée* comme un miracle, puisqu'il dit: » que les Grecs regardent donc » comme croyable ce que racontent nos livres; » savoir, que Dieu tout-puissant a pu faire qu'une » colonne de feu précédât les Hébreux pendant » la nuit, & guidât leur chemin «. S'il a comparé ce prodige à l'action de Thrasibule, c'étoit pour montrer que Dieu a fait, par sa puissance, ce que la sagesse avoit dicté à un habile Général.

6°. Xénophon, dans sa *Cyropédie*, l. 3, p. 55, rapporte que Cyrus & Cyaxare, faisant la guerre aux Assyriens, n'allumoient point de feu dans leur camp pendant la nuit, mais au devant de leur camp, afin que si quelque troupe venoit les attaquer, ils l'apperçussent sans en être vus; que souvent ils en allumoient derrière leur camp, d'où il arrivoit que les coureurs des ennemis qui venoient à la découverte, donnoient dans leurs gardes avancées, lorsqu'ils se croyoient encore fort éloignés de leur armée. Il est dit, au contraire, *Exode*, c. 14, ℣. 19, » que la » *nuée* quitta la tête du camp des Israélites, se » plaça derrière, entre le camp des Egyptiens » & celui d'Israël, qu'elle étoit ténébreuse d'un » côté, & lumineuse de l'autre, de manière que » les deux armées ne purent s'approcher pen- » dant tout le tems de la nuit «. En quoi ces deux faits se ressemblent-ils? Par quel artifice les chefs des Israélites purent-ils rendre ténébreuse du côté des Egyptiens une *nuée* qui étoit lumineuse de leur côté.

Il n'est pas fort étonnant que les Egyptiens n'aient pas pris pour un miracle une *nuée* ténébreuse pendant la nuit; ils ne voyoient pas qu'elle étoit lumineuse du côté des Israélites.

7°. Nous lisons, *Num.* c. 9, ℣. 23, que les Israélites campoient ou décampoient à l'ordre du Seigneur; qu'ils étoient en sentinelle suivant le commandement de Dieu, donné par Moïse, c. 10, ℣. 11, que la *nuée* s'éleva de dessus le Tabernacle, que les Israélites partirent, que les premiers décampèrent, suivant l'ordre du Seigneur, donné par Moïse. Quel avoit été l'ordre du Seigneur? D'observer attentivement si la *nuée* s'arrêtoit ou marchoit, afin de savoir s'il falloit camper ou décamper. Comment cela prouve-t-il que Moïse disposoit de la *nuée*, & la dirigeoit?

8°. Il n'est pas prouvé que l'Ange du Seigneur

dont il est parlé, *Jud.* c. 2, ỳ. 1, fût un Prophète ; il n'y a rien dans le texte qui autorise cette conjecture.

Ainsi, en défigurant le texte, en supprimant les faits & les circonstances essentielles, en citant à faux les Auteurs sacrés & profanes, en multipliant les suppositions à leur gré, les incrédules se flattent de faire disparoître les miracles de l'Histoire Sainte.

On demande, si c'étoit la colonne de *nuée* qui guidoit les Israélites, pourquoi donc Moïse engagea-t-il Hobab, son beau-frère, à demeurer avec eux, afin qu'il leur servît de guide dans le désert ? Parce que Hobab, qui connoissoit le désert, savoit où l'on pouvoit trouver des sources d'eau bonnes ou mauvaises, des arbres, des pâturages, des peuplades amies ou ennemies ; voilà ce que la *colonne de nuée* n'indiquoit pas.

NUIT. Les anciens Hébreux partageoient la *nuit* en quatre parties, qu'ils appelloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures ; la première commençoit au soleil couché, & s'étendoit jusqu'à neuf heures du soir ; la seconde jusqu'à minuit ; la troisième jusqu'à trois heures ; la quatrième finissoit au lever du soleil. Ces quatre parties de la *nuit* sont quelquefois appellées, dans l'Ecriture, le *soir*, le *milieu de la nuit*, le *chant du coq*, & le *matin*.

La *nuit* se prend figurément pour les tems d'affliction & d'adversité ; *Ps.* 15, ỳ. 3 : » Vous » avez mis mon cœur à l'épreuve, & vous m'avez » visité pendant la *nuit* » ; 2°. pour le tems de la mort. Jésus-Christ parlant de lui même, *Joan.* c. 9, ỳ. 4, dit ; » La *nuit* vient, pendant laquelle personne ne peut rien faire » ; 3°. les enfans de la *nuit* sont les Gentils, parce qu'ils marchent dans les ténèbres de l'ignorance ; les enfans du jour, ou de la lumière, sont les Chrétiens, parce qu'ils sont éclairés par l'Evangile ; » Nous ne sommes point, » dit S. Paul, les enfans de la *nuit* «, *I. Thess.* c. 5, ỳ. 5. Il y a encore des provinces où le peuple, pour exprimer le peu de mérite d'un homme, dit de lui : *c'est la nuit*.

Jésus-Christ avoit dit, *Matt.* c. 12, ỳ. 40 : » De même que Jonas a été trois jours & trois » *nuits* dans le ventre d'un poisson, ainsi le Fils » de l'homme sera trois jours & trois *nuits* dans le » sein de la terre «. Cela ne s'est pas vérifié, disent les incrédules, puisque, selon les Evangélistes, Jésus-Christ n'a demeuré dans le tombeau que depuis le Vendredi soir jusqu'au Dimanche matin.

L'on répond à cette objection que, dans la manière ordinaire de parler des Hébreux, *trois jours & trois nuits* ne sont pas toujours trois espaces complets de vingt-quatre heures chacun, mais un espace qui comprend une partie du premier jour, & une partie du troisième ; ainsi, dans le *Livre d'Esther*, c. 4, ỳ. 16, il est dit que les Juifs jeûnerent *trois jours & trois nuits* ; cependant ils ne jeûnèrent que pendant deux *nuits* & un jour complet, puisqu'il est dit, c. 5, ỳ. 1, qu'Esther alla chez le Roi le troisième jour. *Voyez* la *Synopse sur S. Matthieu*, c. 12, ỳ. 40. Dans les manières populaires de parler, il ne faut pas chercher une exacte précision.

Les Juifs comprirent très-bien le sens des paroles du Sauveur ; ils dirent à Pilate, c. 27, ỳ. 63 : » Nous nous souvenons que cet imposteur a dit » pendant sa vie, *je ressusciterai après trois jours* ; » ordonnez donc que son tombeau soit gardé *jusqu'au troisième jour*, &c. «. En effet, Jésus-Christ avoit dit plusieurs fois qu'il ressusciteroit *le troisième jour*. Si donc il avoit tardé plus long-tems, les Juifs auroient été en droit de faire retirer, le Dimanche soir, les Soldats qui gardoient le tombeau, & de prétendre que Jésus avoit manqué de parole. Cependant il étoit nécessaire que les gardes fussent témoins de la résurrection, pour rendre inexcusable l'incrédulité des Juifs. Les paroles de Jésus-Christ n'ont donc pas paru équivoques aux Juifs, & elles ont été vérifiées de la manière qu'il le falloit pour les convaincre.

NUPTIAL, BÉNÉDICTION NUPTIALE. *Voyez* MARIAGE.

N Y

NYCTAGES, ou NYCTAZONTES, mot grec dérivé de Νὺξ, *nuit*. On nomma ainsi ceux qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers Chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, disoient ces censeurs, la nuit est faite pour le repos des hommes. Raison trop pitoyable pour mériter d'être réfutée.

NYSSE. *Voyez* S. GRÉGOIRE DE NYSSE.

Fin du Tome second.


G. MASI

